

DICTIONNAIRE  
HISTORIQUE  
E T  
CRITIQUE:

Par Monsieur B A Y L E.

T O M E S E C O N D ,  
P R E M I E R E P A R T I E .

H—O.



A R O T T E R D A M ,  
Chez R E I N I E R L E E R S ,  
M D C X C V I I .  
A V E C P R I V I L E G E .

DICTIONNAIRE

FRANCOIS

DE

FRANCOIS

# DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

## H.



**HADRIANUS (CORNEILLE)** fameux Predicateur Flamand au XVI. siecle, étoit de Dordrecht. Il se fit Cordelier, & fut Gardien d'un Couvent\*, & Lecteur en Theologic. Il entendoit bien le Latin, le Grec & l'Hebreu, & il enseigna † publiquement ces trois langues. Il prêcha trente ans à Bruges, & ne s'étonna jamais des medifances qu'on publia contre lui. Il mourut à Bruges à l'âge de 60. ans le 14. de Juillet 1581. Il composa un Traité des sept Sacre-  
mens. Jean Lernutius avoit vu en ‡ manuscrit plusieurs très-doctes Sermons de ce Cordelier. Les Ouvrages qui ont paru sous son nom après sa mort sont par-  
femez de bouffonneries, & de quolibets malhonnêtes. Sanderus pretend que les Heretiques y ont fourré cela, pour diffamer la memoire de ce bon & innocent Religieux †. Il faudroit en avoir des preuves, ou ne le dire pas. Les Protestans parlent de ce Cordelier comme d'un violent β declamateur, & il a paru des li-  
vres qui apprennent qu'il avoit introduit parmi les personnes de l'autre sexe une nouvelle maniere de devotion; c'est qu'il leur marquoit certains jours où elles devoient se (A) depouiller toutes nuës devant lui, afin qu'il leur donnât doucement la discipline pour l'expiation de leurs fautes γ. Il n'y a rien que ces gens-là ne foient (B) capables de persuader aux femmes, sous le beau pretexte de devotion, lors qu'ils ont le talent de bien jaser, & que leurs predications les rendent celebres.

\* Swert. Athen. Belg.  
† Valer. Andr. Bibl. Belg.  
‡ Swert. ibid.  
§ Apud. Val. Andr. ibid.

(a) Hero-  
dos. lib. 1.  
c. 8.

(b) Έως  
η τε τρο-  
χη, πο-  
λυπραγμα-  
των τις  
αδελφους  
ηδονης εινας  
ης οτινος  
ης ηρυνα  
των φησιν  
τορειων ης  
λαδωνιστων  
της ποδης.  
Videtur  
adulte-  
rium cu-  
riola in  
alterius  
volupta-  
tem esse  
inquisito-  
riamque  
indagatio-  
nem ab-  
conduntur  
& plesof-  
que la-  
tent. Flu-  
tarch. de  
euriol. pag.  
519.

(c) Jofe-  
phus Vite-  
corum de  
ritibus  
Baptismi.  
Vestis in  
Teftibus  
de Baptif-  
ma.

**HADRIEN (P. ÆLIUS)** Empereur Romain, founiroit un très-long article, si l'on ne vouloit rien oublier de ses principales qualitez, & de ses principales actions. Il se faudra contenter de quelques-unes; & l'on repetera le moins qu'on pourra ce qui s'en voit dans le Dictionnaire de Moreri, où (A) cet article

β Tempo-  
re quo ca-  
minam  
suam elo-  
quentiam  
celebratif-  
simi no-  
minis  
Francifca-  
nus, Cor-  
nelius  
Adriani...  
exercibat.  
Schoockius  
Exercitaz.  
facr. pag.  
538.

(A) Se depouiller toutes nuës devant lui.] Si la maxime de Gyges étoit (a) veritable, qu'en se depouillant de ses habits une femme se depouille de sa pudeur, les affaires de nôtre Hadrianus n'auroient pas été en trop mechans termes, supposé qu'il ne fût pas assez visionnaire pour s'imaginer, que tout de bon quelques coups de fouet de sa main sur le corps nu de ses penitentes, auroient une vertu singuliere par rapport à l'expiation de leurs pechez. On est si porté à donner un mauvais tour aux choses, que peu de gens sont capables d'attribuer la conduite de ce Cordelier à un autre principe, qu'à celui que quelqu'un apelle la (b) curiosité des plaisirs d'autrui. S'il étoit vrai, comme quelques Savans (c) le soutiennent, que dans la primitive Eglise les personnes qui recevoient le batême étoient aussi nues qu'en sortant du ventre de leur mere, de quelque âge, & de quelque sexe qu'elles fus-

sent; on comprendroit mieux comment ce Moine par son beau caquet, & par de grands airs de pieté auroit fait venir ses devotes à son but. Le Sacrement de penitence, leur disoit-il peut-être, doit s'administrer comme autrefois le batême; la peine du fouet, à laquelle je vous condamne, fait partie de ce Sacrement; il faut donc &c. Comme je n'ai pas lu le livre où cette historie est narrée, je ne voudrois pas repondre qu'elle fût veritable.

γ Voyez  
Votius  
Polit. Ec-  
clesi. to. 1.  
p. 6. 606.

(B) Que ces gens-là ne soient capables de persuader.] J'ai parlé ailleurs de la grande docilité du sexe: voyez les remarques des articles Vatricelli & Guillemete.

(A) Moreri, où cet article n'est pas trop rempli de fautes.] C'est un des meilleurs. J'y ai remarqué pourtant sans entrer dans un examen universel, dix ou douze choses dont je ne croi pas qu'on puisse donner des preuves. I. Qu'il y avoit en Italie une ville nommée Italica,

\* Imbu-  
tusque  
impēnūs  
Græcis  
studiis, in-  
genio ejus  
sic ad ca-  
declinante  
ur à non-  
nullis  
Græculus  
dicerecur.  
Spartian.  
in ejus vi-  
ta.

† En 97.

‡ En l'an 100.

‡ Sabine.  
Voyez son  
article.

\* Ceci ne  
se doit en-  
tendre que  
de l'étude  
de la Geo-  
metrie.

(a) Nomi-  
nis pluri-  
m sine  
nomen-  
clatione  
reddidit  
que semel  
& congef-  
et simul  
audiverat,  
ut nomen-  
clatores  
sepitus er-  
rantes  
emenda-  
verit.  
Dixit &  
veterano-  
rum no-  
mina quos  
dimitterat  
libros Ita-  
tim lectos  
& ignotus  
quidem  
plurimis  
memori-  
ter reddi-  
dit: uno  
tempore  
ſcriptis,  
dētavit,  
audivi,  
& cum  
amicis fa-  
bulatus.  
eſt. Socr.  
tion. in  
Hadrian.

article n'est pas trop rempli de fautes. Hadrien né à (B) Rome le 24. de Jan-  
vier 76. perdit son (C) pere dix ans après, & eut pour tuteurs Trajan (D) son  
parent, & Cælius Tarianus Chevalier Romain. L'étude du \* Grec fut tellement  
de son goût, qu'il fut exposé par là aux atteintes des railleurs. Il servit de bon-  
ne heure dans les armées, & il étoit Tribun d'une Legion avant la mort de Do-  
mitien. L'armée de la basse Meſie le choiſit † pour complimenter Trajan adop-  
té par l'Empereur Nerva, & ce fut lui qui apporta à Trajan la premiere nouvelle  
de la mort de Nerya. Il regagna les bonnes graces de cet Empereur, qu'il avoit  
presque perdus par les depenses excessives qui l'avoient contraint de s'endetter.  
Il ‡ épousa (E) une petite niece ‡ de ce Prince; & il eut en la personne de  
Italia. II. Qu'Hadrien fit reſtabliſſer Adria.  
III. Qu'à ſon retour d'Angleterre il aprit dans  
le Languedoc la mort de Plotine. IV. Qu'il  
lui fit bâtir un temple à Niſmes. V. Que  
Quadrat & Ariftides étoient aſſiſſez de Sever-  
us l'un des Lieutenans de l'Empereur, lors  
qu'ils preſenterent des livres en ſaveur de la Re-  
ligion Chreſtienne. VI. Que la ville de Jeru-  
ſalem & la ville d'Alia étoient deux villes dif-  
ferentes dans la Judée. VII. Que Plutarque  
fut Procepteur d'Hadrien. VIII. Qu'Had-  
rien rapella à Rome Epictete, Numenius,  
& d'autres Savans. IX. Qu'il en envoya d'au-  
tres à Alexandrie pour y enſeigner toutes les  
ſciences, avant qu'il allât lui-même dans cet-  
te ville. X. Qu'il favoit les Mathematiques,  
& qu'il en a fait des Traitez. XI. Qu'il mou-  
rut le 22. Juillet de l'an 138. en ayant regné  
vingt, 10. mois & 29. jours. XII. Que Pha-  
vorin fut ſon Secretaire. On a vu dans mon  
article qu'Hadrien mourut le 10. de Juillet,  
& qu'il commença de regner l'onzième d'Août.  
S'il étoit mort le 22. de Juillet, il eût ſalu  
dire qu'il regna 20. ans 11. mois & un jour.  
Prenez bien garde que je ne veux pas nier qu'il  
n'ait reçu une lettre de Srenius Granius, Pro-  
conſul d'Alie, qui l'exhortoit à l'équité envers  
les Chreſtiens, & qu'il n'ait étudié la Geometrie.  
Spartian \* le dit nommément, & Mr. More-  
ti a bien fait de le dire auſſi; mais outre cela  
il fait mention des Mathematiques. Ceux qui  
l'ont trompé n'ont pas ſu que *Mathesis* dans  
Spartien ne ſignifie que l'Aſtrologie. *Ma-  
thefin ſic ſicre ſibi viſus eſt, ut ſero Calendis Ja-  
nuarii ſcripſerit quid et toto anno poſſet evenire.*  
Je paſſe à Monſieur Moreri ce qu'il dit de  
la memoire d'Hadrien; il outre la choſe. Il  
avoit, dit-il, une memoire ſi heureuſe, qu'il ſa-  
voit le nom des lieux, des places & des rivieres,  
où il avoit paſſé, & même de tous les ſoldats de ſes  
armées. Cette idée va plus loin que celle  
qu'Aurelius Viſtor nous donne par ces paro-  
les: *Memor ſupra quam cuiquam credibile eſt,  
locos, negotia, milites abſentes quoque nomi-  
bus recenſere.* Spartien (a) particulariſe encore  
plus, & néanmoins il demeure fort au deſſus de  
Moreri.  
(B) Né à Rome. ] Ce qui me fait croire  
qu'Euſtrophe n'a pas dû dire qu'Hadrien na-  
quit à Italia; eſt le detail que Spartien nous  
donne de la famille de cet Empereur. Il re-  
marque que les ancêtres d'Hadrien originaires  
d'Alia en Italie, s'établirent à Italia en Eſpa-  
gne au tems des Scipions, &c. Il cite Hadrien  
même qui l'avoit ainſi écrit dans l'Hiſtoire de  
ſa vie. Sans doute Spartien avoit lu dans le  
même Ouvrage ce qu'il ajoute en même tems,

(b) Com-  
ment. Hiſ-  
toriques,  
tom. 1.  
page 456.

(c) In  
Spartian.  
p. m 7.

(d) In  
Spartia-  
nan ibid.

(e) Gadi-  
bus orta.  
Spartian.  
in vita  
Auriani.

(f) Eum  
pellioſi ſon pere dix ans après. ] Il s'a-  
re que le gouvernement d'Aſie que lui fit por-  
tuer le ſurnom d'Aſer, & qu'il ne faut pas le confon-  
distinguer de ce Preſident Hadrianus, qui ſit na  
mourir à Tripoli le Saint Martyr Leontius ſous  
l'Empire de Veſpaſien. Les actes de ce Mar-  
tyre inſerez dans la Colleſtion de Simeon Me-  
taphreſte, portent que le Preſident Hadrianus  
qui jugea lui-même Leontius étoit Sénateur.  
Or Suidas remarque que le pere de l'Empereur  
Hadrien étoit Sénateur, & qu'il avoit été Pre-  
teur. Voilà les fondemens aſſez raiſonnables  
de la conjecture du Sieur Triſtan (b). Je ne  
ſai pourquoy Caſaubon (c) a cenſuré ces paroles  
de Xiphilin, *ὁ ἡ ἀδριανὸς γένος ἑμῶ ἀδριανῶ  
ἀφ' οὗ γένος*, car après avoir bien crié, il a ſalu e. 14. où il  
demeurer d'accord que ces paroles peuvent ſigni-  
fier qu'Hadrien étoit ſils d'Hadrien Aſer. C'eſt  
ſans doute leur véritable & naturelle ſignification,  
comme Saumaſe (d) le declare. Ainſi on au-  
roit grand tort de cenſurer Xiphilin, comme ſi  
en abregeant Dion il avoit gâté ce qui concernoit  
la genealogie d'Hadrien, & fait d'une famille Eſ-  
pagnole une famille Africaine. Il eſt vrai que Ce-  
drenus n'entrant pas bien dans le ſens de Xiphil-  
in, y a trouvé l'occaſion d'un gros menſonge,  
ſçavoir, que l'Empereur Hadrien étoit Afri-  
cain d'extraction. N'oublions pas que Domi-  
tia Paulina, mere d'Hadrien, étoit née à Ca-  
dis (e).

(g) Con-  
ſtantinus  
Manuſſes,  
Glycas,  
J. Tezetes  
apud Triſ-  
tan p 457.

(h) De  
penderis,  
ὁ ἡ ἀδριανῶ  
ἀφ' οὗ γένος  
e. 14. où il  
demeurer d'accord que ces paroles peuvent ſigni-  
fier qu'Hadrien étoit ſils d'Hadrien Aſer. C'eſt  
ſans doute leur véritable & naturelle ſignification,  
comme Saumaſe (d) le declare. Ainſi on au-  
roit grand tort de cenſurer Xiphilin, comme ſi  
en abregeant Dion il avoit gâté ce qui concernoit  
la genealogie d'Hadrien, & fait d'une famille Eſ-  
pagnole une famille Africaine. Il eſt vrai que Ce-  
drenus n'entrant pas bien dans le ſens de Xiphil-  
in, y a trouvé l'occaſion d'un gros menſonge,  
ſçavoir, que l'Empereur Hadrien étoit Afri-  
cain d'extraction. N'oublions pas que Domi-  
tia Paulina, mere d'Hadrien, étoit née à Ca-  
dis (e).

(D) Trajan ſon parent. ] Le pere d'Hadrien  
étoit couſin germain de Trajan, car il étoit ſils  
d'Ulpius ſœur de M. Ulpius Trajan, pere de l'Em-  
pereur Trajan. Voyez Caſaubon dans ſon Com-  
mentaire ſur Spartien. La parenté étoit moindre  
ſelon Euſtrophe, qui dit (f) que la mere d'Adrien  
étoit couſine de Trajan.

(E) Une petite niece de ce Prince. ] Nous di-  
rons ailleurs qui elle étoit, & comment elle  
ſe trouva de ſon mariage. Il ſuffit de dire ici  
que ceux qui (g) aſſurent qu'Hadrien fut marié  
à la fille de Trajan ſe trompent. Il ne paroît  
point que Trajan, ait jamais eu des enfans, ni  
qu'Hadrien ait eu d'autre femme que Sabine ſi-  
le d'une niece de Trajan. La Chronique d'A-  
lexandrie a debité une plaſante chimere, c'eſt  
que l'Empereur Hadrien épouſa la fille de cet A-  
quila qui ſit une veuſſion de la B ble. S. Epipha-  
ne ſemble avoir dit la (h) même choſe. Triſtan  
(i) accuſe ce Chroniqueur d'Alexandrie, d'avoir  
dit que ſelon S. Epiphane Hadrien étoit Grec de  
nation, & originaire de Sinope. Il eſt très-faux  
que S. Epiphane le diſe, il ne le dit que d'A-  
quila.

(i) Com-  
ment. Hiſ-  
tor. pag.  
457.

l'Imperatrice \* un patron d'une grande force. On le trouva si grossier dans la harangue qu'il recita devant le Senat pendant qu'il étoit Questeur †, qu'on le fist, ce qui fut cause que s'appliquant beaucoup au Latin, il y devint très-habile & très-cloquant. Il accompagna Trajan dans l'expédition ‡ contre les Daces; & pour lui faire bien sa Cour il but d'importance, & en fut magnifiquement recompensé. Il avoit exercé la charge de Tribun † du peuple, lors qu'il alla avec Trajan à la seconde guerre des Daces. Il y fit de belles actions, & y reçut β un présent qui lui donna quelque esperance de succeder à l'Empire. Il fut fait Preteur quelque tems après; en suite de quoi il commanda dans la basse Pannonie, avec une si bonne conduite qu'elle lui valut γ le Consulat. Les harangues δ qu'il (F) composa pour Trajan augmentèrent son credit. Après la levée du siege d'Atra en Arabie, Trajan malade, & resolu de s'en retourner à Rome, lui laissa le commandement de l'armée. Il lui avoit déjà donné le gouvernement de Syrie; & se sentant proche de sa fin il l'adopta ζ. Nous examinons dans l'article de Plotine si cette adoption fut supposée. Ce qu'il y a de bien sûr, est qu'Hadrien ayant reçu à Antioche presque en même tems la nouvelle de son adoption, & celle de la mort de Trajan, se fit declarer Empereur l'onzième d'Avril 117. Une des premieres choses qu'il fit fut d'abandonner presque toutes les conquêtes de Trajan, & de se contenter (G) que l'Euphrate servit de bornes à l'Empire. Il ne fut de retour à Rome qu'en l'année 118. Le Senat lui decerna le triomphe, & le titre de Pere ξ de la patrie, mais il refusa le tout, & voulut que l'on donnât le triomphe à l'image de Trajan. Les liberalitez qu'il fit au peuple sont des plus (H) extraordinaires. L'année suivante il alla dans la

\* Voyez Particle de Plotine.  
† En l'an 101.  
‡ En 101. ou 102.  
† En 105.  
β Admante gemina quam Trajanus à Nerva accepit donatus ad ipem successio nis cretus est.  
γ Spartian. ubi supra.  
ζ Defuncto quidem Sura Trajani ei familiaritas crevit, causa principis.  
ξ Orationum quas pro Imperatore dicaverat.  
Il. ib.  
δ En 109.  
ζ Ex Spartiano ib.  
η Il accepta depuis ce titre.  
θ Voyez Tillemont, note 1. sur l'Histoire d'Hadrien.  
ι In Casarib. Voyez les notes de Mr. Spanheim.  
κ Augustin. de civitate Dei lib. 4. c. 29.  
λ (b) Eutrope l'a dit ainsi: Trajani gloria invidens, statim Provincias tres reliquit quas Trajanus addiderat.  
m Omnia trans Euphratem ac Tigrim ut dicebat. Catonis, qui Macedonas liberos promittit, quia teneri non poterant. Spartian. in Adriano.  
n In Ammian. Marcellin. lib. 25. c. 9.  
o lictis pag. 439.

(F) Les harangues qu'il composa pour Trajan. ] Je veux rapporter les paroles de Spartien. *Defuncto quidem Sura, Trajani ei (Adriano) familiaritas crevit, causa principis orationum quas pro imperatore dicaverat.* Casaubon applique ce *dicaverat* à Sura, ce qui paroît d'abord rendre pitoyable le raisonnement de l'Historien: car est-ce raisonner que de dire, après la mort de Sura, la familiarité d'Adrien auprès de Trajan devint plus grande, sur tout à cause des harangues que Sura avoit faites pour l'Empereur. Mais quand on y regarde de près, on trouve que selon le sens de Casaubon, il n'y a que défaut de netteté dans les termes de Spartien. Celui-ci n'a pas voulu dire que les mêmes harangues, je dis les mêmes en nombre que Sura avoit composées augmentèrent la faveur d'Hadrien, il n'a parlé que des harangues semblables à celles de Sura. Ainsi l'interprétation de Casaubon ne diffère point réellement de celle de Monsieur de Saumaïse qui est très-bonne. En voici le sens. *Adrien s'informa d'avantage dans l'amitié de Trajan, à cause qu'il lui rendit les mêmes services que Sura lui avoit rendus dans la composition des harangues.* Je ne voudrois pas changer le texte comme Saumaïse le change, ni supposer avec lui que la faveur de Plotine fut nécessaire à Hadrien, afin d'obtenir que l'Empereur lui donnât à faire ses harangues. Ce n'étoit pas une dignité assez relevée par rapport à Hadrien, pour qu'il n'y pût parvenir qu'avec une telle intercession. Il y a eu de simples Maîtres de Rhétorique que l'on a employez à cela, témoin ce passage de Spartien (h); *Ælius Orationem pulcherrimam qua hodieque legitur, sive per se, sive per sermionum aut dicendi Magistrorum passet.* Domitien (c) faisoit faire à d'autres ses lettres, ses harangues, & ses édit. Neron n'avoit point composé l'Oraison funebre de Claudius qu'il recita, c'étoit Senèque qui l'avoit faite; (d) il est vrai que les vieillards grands faiseurs de comparaisons entre le présent & le passé, s'amuserent à (e) ob-

server qu'avant Neron aucun Prince n'avoit eu besoin d'une éloquence empruntée. Au reste si nous en croyons l'Empereur Julien, (f) ce n'étoit point par ignorance, mais par belle pareffe que Trajan se seroit de Sura.

(G) Que l'Euphrate servit de bornes à l'Empire. ] Saint Augustin s'est servi de cette action d'Hadrien pour railler les Idolâtres, qui disoient que le Dieu Terme n'avoit point voulu ceder à Jupiter même, lors de la construction du Capitole, & que ç'avoit été un prétexte que les bornes de l'Empire Romain ne reculeront jamais. Votre Dieu Terme, leur dit agreablement (g) Saint Augustin, a plus redouté Hadrien le Roi des hommes, que Jupiter le Roi des Dieux. *Postea in orientibus partibus Hadrianum voluntate mutati sunt termini imperii Romani. Ille namque tres provincias nobiles Armeniam, Mesopotamiam, Assyriam Persarum concessit imperio, ut Deus ille Terminus qui Romanos terminos secundum illos tuebatur, & per illud pulcherrimum auspicium loco non cesserat Jovi, plus Hadrianum regem hominum quam regem deorum timuisse videatur.* Il n'y a nulle apparence que l'abandon de ces conquêtes ait été l'effet de l'envie (h) qu'Hadrien portoit à Trajan; car que pouvoit-on faire de plus glorieux à la memoire du défunt, que de montrer qu'on ne pouvoit pas maintenant (i) Omnia les choses au point où il les avoit portées? Disons donc que l'impossibilité de (i) garder le pais conquis porta Hadrien à ce sacrifice. Il reliquit aima mieux perdre dans la comparaison qu'on feroit entre son predecesseur & lui, que d'exposer son Empire aux desordres qui le menaçoient de toutes parts. Ammien Marcellin a dit qu'avant Jovien aucun Empereur, ni aucun Consul n'avoit cédé aux ennemis un pouce de terre. Monsieur Varillas (k) pretend qu'il a pu le dire, & que Casaubon n'a pas eu droit de l'en critiquer.

(H) Les liberalitez. . . sont des plus extraordinaires. ] Il semble qu'il ait remis généralement tout ce qui étoit dû par les particu-

(b) In vita Ælii Veri.

(c) Sueton. in ejus vit. c. 20.

(d) Tacit. Annal. l. 13. c. 3.

(e) Adnotabant seniores quibus otiosum est vetera & presentia contendere, primum ex iis qui rerum potiti essent. Neronem aliena facundia eguiff. Id. ib.

\* Spart. ibid.  
† Id. ib. Dion l. 69.

Mésie pour repousser les Sarmates\*. On fit mourir à Rome pendant son absence plusieurs personnes du premier mérite, & il eut beau protester qu'il n'en avoit point donné les ordres, il ne laissa pas d'être chargé de toute la haine de ces violences. Jamais Prince ne voyagea autant que lui; il n'y eut presque point de Province dans l'Empire qu'il n'honorât de sa présence: & comme il étoit magnifique, & qu'il vouloit tout conoitre par lui-même, il laissoit par tout des marques de sa libéralité, & de son exactitude à examiner la conduite des Gouverneurs. On croit qu'il commença ses voyages en l'année 120. Il alla voir les Gaules, la Germanie, & l'Angleterre, où il fit construire une muraille pour empêcher que les Insulaires soumis à son obéissance, ne fussent ravagés par ceux qui avoient secoué le joug Romain. Il repassa dans les Gaules l'an 121. d'où il alla en Espagne. On croit que ce fut alors qu'il alla voir la Mauritaine. Son premier voyage dans l'Orient fut assez long, car il ne fut de retour en Grece qu'en l'année 125. Il passa l'hiver à Athenes, & s'y fit initier aux mysteres de Ceres. Il étoit à Rome au commencement de l'année 129. & on croit qu'il alla en Afrique la même année, & qu'après être revenu à Rome, il commença son autre voyage d'Orient en l'année 130. Après avoir parcouru l'Asie, où plusieurs Rois lui vinrent faire la reverence, il s'en alla en Egypte l'an 132. Il passa l'hiver à Athenes l'an 135. & au printemps suivant il fut de retour à Rome. Il adopta Lucius Aurelius Annius Ceionius Commodus Verus, qui quoi que chargé d'affez de noms prit encore celui d'Ælius. Après cette (I) adoption Hadrien se retira à Tivoli, où il fit faire de superbes bâtimens, & où il s'abandonna à la mollesse, & puis à la cruauté; car il fit mourir plusieurs personnes ou par une violence ouverte, ou par des voyes occultes, & n'épargna pas même son beaufrere Servien, qui étoit âgé de 90. ans. Lucius Verus étant mort le premier de Janvier 138. Hadrien adopta Titus Antonin, & le chargea d'adopter Marc Annius Verus, & le fils de Lucius Verus. L'hydropisie de cet Empereur l'accabla & le chagrina tellement, qu'il en devint comme (K) furieux. On employa tous les remedes imaginables pour le guerir. Le soulagement qu'il eut par magie lui procura ne fut point de longue durée. On manda un grand nombre de Medecins,

† Digestor. 5. l. 3. l. 20. pag. 174. apud Tillemont, Histoire d'Adrien.

‡ Xiphilin. in Hadrian.

(b) Kai τὸ πρῶτον τῶν ἑπισημοτάτων σωτηρίας εἰς ἀγάπην, ἀνδραγαθίας, καλῶν, καὶ πᾶσι συνδύοις εἰς τὴν πόρταν. ἀφ' ἧστος δὲ φλογίς, οἱ μὲν πάλαι οὐκ ἐδυνάμηντο, ὁ δὲ Ἀδριανὸς, ἀσπίς ἴσθου ἐπέταξεν, ὡς ἰδὼν λαμπροτέρως ἐπεκαίοντο φῶς. ἰδὲ πῶς ἐκείνου καθάπερ ἐτύχευ. Ita congestas in forum de-litorium.

3, liers de Rome & de l'Italie, & dans les Provinces tout ce qui étoit dû depuis seize ans; 3, au moins dans les Provinces Imperiales, car 3, Spartien & une inscription de cette année 3, (118.) semblent se restreindre à celles-ci. . . 3, Il but à dans la place de Trajan les obligations & les memoires de toutes les choses, 3, dont il accordoit la remise, afin qu'on ne 3, craignit point d'en être recherché à l'avenir. 3, . . . Cette remise se montoit à des sommes 3, immenses, & des personnes habiles qui ont 3, réduit à la valeur des monnoyes de notre tems 3, ce qui en est marqué dans les Historiens le font 3, aller à 22. millions cinq cent mille écus d'or. 3, Cette libéralité n'avoit point eu d'exemples jus- 3, ques à lui: la memoire ne s'en est pas seule- 3, ment conservée dans les Historiens, mais en- 3, core dans des inscriptions celebres de cette an- 3, née & de la suivante, où elle peut avoir été 3, achevée, & dans des medailles qui nous re- 3, présentent Adrien le flambeau à la main, pour 3, mettre le feu aux obligations qu'il avoit remi- 3, sées. Je copie ceci de Monsieur de (A) Tillemont (A): on peut voir dans ses remarques l'exa- 3, men de plusieurs difficultez touchant cela. Je 3, n'y entre point; j'aime mieux faire cette reflec- 3, tion, qu'il n'y a point de feu de joye pour quel- 3, que ville conquise, ou pour quelque bataille ga- 3, gnée, qui puisse avoir à l'égard des peuples, le 3, même agrément qu'ils trouveroient à un feu tel 3, que celui d'Hadrien. J'ai lu quelque part que 3, l'Ambassadeur de Venise ayant brûlé devant Hen- 3, ri IV. les papiers où il se reconnoissoit redevable 3, de plusieurs sommes à cette Republique, ce 3, Prince qui aimoit les bons mots, se mit à dire, 3, qu'il n'avoit jamais vu un plus beau feu. Agefilaus

Ephore de Lacedemone s'étoit (b) servi de cette pensée, dans une occasion semblable. (I) Après cette adoption Hadrien se retira à Tivoli. Aurelius Victor (c) décrit assez vivement la vie molle que cet Empereur menoit dans cette retraite, pendant que Lucius Ælius César gouvernoit à Rome; mais il fait une lourde faute de chronologie. Il fait entendre qu'Hadrien se plongea alors dans les infamies de l'amour d'Antinous; c'est ignorer que la mort d'Antinous aït precedé l'adoption d'Ælius Verus. (K) Qu'il en devint comme furieux. C'est à ce tems ici qu'il faut rapporter ce que dit Lampridius, (d) qu'Hadrien imposa son nom à une ville qui s'appelloit Orestia, & que par ce moyen sa folie se passa un peu. Un oracle lui avoit donné ce conseil. Et Orestiam quidem idem Hadrianus suo nomini vindicari jussit eo tempore quo furore caperit laborare, ut ex responso quum ei dictum esset ut in furiosi alicujus domum vel nomen irreperet. Nam ex eo emollitiam insaniam serunt, per quam multos Senatores occidi jufferat, quibus servatus Antoninus Pii nomen meruit, quod eos post ad senatum adduxit, quos omnes jussu principis interfectos credebant. Le Sieur Tristram (e) a bronché deux fois sur ce passage assez lourdement. Il attribué à Lampridius d'avoir assuré qu'Hadrien guerit de la phrenesie apres avoir visité la ville d'Orestia, & il veut que cela soit arrivé au commencement de l'Empire d'Hadrien. Il étoit facile de conoitre que Lampridius ne parle point d'un voyage de cet Empereur, & que ce qu'il dit se doit rapporter au tems qu'Antonin étoit déjà adopté. Or il ne le fut que peu de mois avant la mort de ce Prince.

(A) Histoire des Empereurs tom. 2. pag. 48. 409. édit. de Bruxelles. Il cite Dion l. 69. pag. 791. Spartien in vita Adriani: les Annales du P. Mabillon t. 4. pag. 484. 486. Onuspe in suis pag. 210. Scabinem de numis. mar. pag. 811.

(b) Kai τὸ πρῶτον τῶν ἑπισημοτάτων σωτηρίας εἰς ἀγάπην, ἀνδραγαθίας, καλῶν, καὶ πᾶσι συνδύοις εἰς τὴν πόρταν. ἀφ' ἧστος δὲ φλογίς, οἱ μὲν πάλαι οὐκ ἐδυνάμηντο, ὁ δὲ Ἀδριανὸς, ἀσπίς ἴσθου ἐπέταξεν, ὡς ἰδὼν λαμπροτέρως ἐπεκαίοντο φῶς. ἰδὲ πῶς ἐκείνου καθάπερ ἐτύχευ. Ita congestas in forum de-litorium. (c) In Ca-sariis. (d) In vita Heliogab. t. m. 809. (e) Com-ment. Hist. ter. pag. 473.



\* Voyez la remarque A, a la fin.

\* Voyez l'article Antiochus.

(a) Dans les Cataloges Virgili & aliorum, & dans Spartien.

(b) Comment. in Spartian. Adrian. pag. 189.

(c) Il s'appelle Boetius.

(d) Dio in ejus vita.

(e) De suis dilectis in ult. versibus composuit. Spart. pag. 147. Apulejus apolog.

(f) Xiphilini. in Adrian.

(g) Joca ejus plurima extant. Gram. fait etiam dicalculus. pag. 187.

(h) Phobos en parle pag. 276.

(i) Confidérez sa dispute avec Evorin dans Spartien pag. 170.

(k) Lib. 16. c. 13.

(l) Spart. pag. 150.

(m) Catalogus librorum eburneum Antimachus imitando scripsit. Id. p. 172.

(n) In Spart. Adrian. p. m. 152.

exact; maintenoit l'ordre & la discipline, foulageoit les peuples, rendoit justice avec une application singuliere, & punissoit rigoureusement ceux qui ne s'aquiroient pas bien de leurs charges. Il avoit infiniment de l'esprit, beaucoup de memoire\*, & entendoit parfaitement les arts & les sciences, & (O) composa plusieurs livres. Il a été d'ailleurs cruel, envieux, impudique, superstitieux, & adonné à la Magie. Quoi de plus abominable que sa passion pour Antinous? Je l'ai laissé là son (P) excessive curiosité. Il ne publia point d'Edit contre les

(O) Et composa plusieurs livres. Il a écrit en vers & en prose. Il nous reste quelques fragmens (a) de ses poésies Latines, & il y a de les vers Grecs dans l'Anthologie. Vous trouverez dans Casaubon & dans Saumaïse (b) l'épigramme de son cheval (c) de chasse: elle est en vers Latins. Cet Empereur aimoit si fort ce cheval, qu'il lui fit bâtir (d) un tombeau. Etienne de Byzance cite deux fois un poëme intitulé Alexandreis, dont l'auteur a nom Adrien; tout le monde ne convient pas que ce soit un Ouvrage de notre Empereur. Il avoit fait quantité de vers sur (e) ses amours. Il en avoit fait aussi à la louange (f) de Plotine sa bien-faitrice. On ne sauroit bien dire s'il parut un recueil de ses bons mots, car les termes (g) de Spartien pourroient n'avoir que ce sens, qu'on se souvenoit de plusieurs de ses bons mots: mais il est sûr qu'il publia quelques discours & quelques harangues (h): on en trouve encore des citations. On trouve dans Sossipater qu'il avoit dit dans le premier livre de ses discours, qu'Auguste n'étoit pas très-savant: Tametsi Augustus non pereruditus homo fuerit, ut id adverbium (obiter) ex usu potius quam ratione protulerit. Disons en passant que voilà une autorité, pour ceux qui en fait de langues ne voudront pas que l'usage l'emporte sur la raison. Voilà aussi un grand exemple pour ceux dont les études les plus sérieuses sont l'examen rigoureux de leur langue naturelle; car il paroit par le passage de Sossipater que notre Empereur avoit été (i) un Vaugelas dans le Latin. Aulugelle (k) cite la harangue qu'Hadrien prononça devant le Senat pour les habitans d'Italique la patrie de son pere. Mais le principal Ouvrage de cet Empereur est sans doute l'histoire de sa vie. Il aimoit mieux qu'elle parût sous le nom d'un autre, & apparemment il n'en usa de la sorte, qu'afin d'avoir plus de liberté de se louer. Phlegon (l) l'un de ses Affranchis, homme docte, mit son nom à cet Ouvrage de son maître. Hadrien composa des livres à l'imitation (m) d'Antimachus, Poëte Grec, dont il fut grand admirateur. Ces livres étoient fort obscurs. Spartien en avoit conservé le titre; mais on ne sait pas si les manuscrits l'ont conservé comme il faisoit; de sorte que le titre même de cet Ouvrage est un cahos & une croix pour les Critiques. Saumaïse s'est tourné de cent côtés afin d'en tirer party; & après avoir fixé la leçon qu'il juge la seule bonne, il se trouve au bout de son Latin comme auparavant: Solam eam (n) esse veram (lectionem) mihi persuadere: quomodo tamen explicanda sit juxta eius ignarissimum scio. Si cet Ouvrage d'Hadrien eût dû parvenir jusques à nous, on auroit bien eu raison de dire à l'Auteur lors qu'il y travailloit, Vous allez

(P) Son excessive curiosité. Je la pourrois qualifier de la sorte, quand même il n'auroit pas souhaité de penetrer l'avenir autant qu'il tâchoit de faire, soit par l'astrologie, soit par la Magie. Il pouvoit sans cela passer pour un esprit trop (r) curieux. Je n'examinerois point s'il se voyoit bien à un Prince, de vouloir conoitre comme spectateur les choses qu'il rencontroit dans les livres, concernant les divers pais du monde. (s) Peregrinationis ita cupidus, ut omnia que legerat de locis orbis terrarum presens vellet addiscere. Les voyages qu'il entreprenoit pour se contenter là-dessus, n'étoient pas inutiles aux Provinces; ainsi ne le chicanons pas à ce sujet: souffrons qu'il aille voir sur le Mont Etna, si le (t) soleil quand il se leve a les mêmes couleurs que l'arc en ciel; souffrons qu'il monte sur la montagne de Cassius (v), afin de voir lever ce même astre; mais qui pourroit lui pardonner d'avoir entretenu une infinité d'espions qui lui aprenoiient tous les secrets des familles: ce qu'une femme écrivoit à son mari; ce qu'un mari disoit à sa femme. (x) Erat curiosus non solum domus sue, sed etiam amicorum, ita ut per frumentarios occulta omnia exploraret, nec adverterent amici sciri ab Imperatore suam vitam priusquam ipse hoc Imperator ostenderet. Il Mr. de Tillemont p. m. 423. pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc.

(r) Il est appelé par Tertullien curiositatum omnium explorator, au chap. 5. de son Apologétique, & par Anam. Marcellin futurorum sciscitationi nimis deditus.

(s) Spartianus pag. m. 163.

(t) Et nani montem condescendit. ut solis ortum videretur arcus specie, ut dicitur, varium. Id. p. 124. C'est à dire selon le Mr. de Tillemont p. m. 423. pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc.

(v) Id. pag. 102.

(x) Id. pag. 109.

(y) Id. pag. 109.

(z) Id. pag. 109.

armes. Ce n'est pas une chose bien décidée, si Hadrien a écrit de l'art militaire. On ne doute pas qu'il n'ait fait de beaux (o) reglemens, & qu'il n'ait établi dans ses troupes une merveilleuse discipline. Vegece reconoit qu'il s'est servi des reglemens d'Hadrien; mais comme il avoit la même chose par rapport à ceux de Trajan, & à ceux d'Auguste, sans que pour cela on soit en droit de pretendre que ces deux Empereurs ont fait des livres sur cette matiere, chacun voit que Gesner (p) n'a pas eu raison de dire en vertu de ce passage de Vegece, qu'Hadrien a écrit de l'art militaire. Quelques-uns (q) veulent qu'il ait écrit sur la Taët que, & que l'Ouvrage d'Urbicus sur ce sujet soit d'Hadrien, hormis les additions d'Urbicus. Mr. Rigaut en a publié un fragment.

(P) Son excessive curiosité. Je la pourrois qualifier de la sorte, quand même il n'auroit pas souhaité de penetrer l'avenir autant qu'il tâchoit de faire, soit par l'astrologie, soit par la Magie. Il pouvoit sans cela passer pour un esprit trop (r) curieux. Je n'examinerois point s'il se voyoit bien à un Prince, de vouloir conoitre comme spectateur les choses qu'il rencontroit dans les livres, concernant les divers pais du monde. (s) Peregrinationis ita cupidus, ut omnia que legerat de locis orbis terrarum presens vellet addiscere. Les voyages qu'il entreprenoit pour se contenter là-dessus, n'étoient pas inutiles aux Provinces; ainsi ne le chicanons pas à ce sujet: souffrons qu'il aille voir sur le Mont Etna, si le (t) soleil quand il se leve a les mêmes couleurs que l'arc en ciel; souffrons qu'il monte sur la montagne de Cassius (v), afin de voir lever ce même astre; mais qui pourroit lui pardonner d'avoir entretenu une infinité d'espions qui lui aprenoiient tous les secrets des familles: ce qu'une femme écrivoit à son mari; ce qu'un mari disoit à sa femme. (x) Erat curiosus non solum domus sue, sed etiam amicorum, ita ut per frumentarios occulta omnia exploraret, nec adverterent amici sciri ab Imperatore suam vitam priusquam ipse hoc Imperator ostenderet. Il Mr. de Tillemont p. m. 423. pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc.

(r) Il est appelé par Tertullien curiositatum omnium explorator, au chap. 5. de son Apologétique, & par Anam. Marcellin futurorum sciscitationi nimis deditus.

(s) Spartianus pag. m. 163.

(t) Et nani montem condescendit. ut solis ortum videretur arcus specie, ut dicitur, varium. Id. p. 124. C'est à dire selon le Mr. de Tillemont p. m. 423. pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc.

(v) Id. pag. 102.

(x) Id. pag. 109.

(y) Id. pag. 109.

(z) Id. pag. 109.

(z) Id. pag. 109.

(z) Id. pag. 109.

(o) Dion dit qu'ils avoient encore force de loi. Voyez la lettre de Valerien apud Vo-piscum in Probo. Casaub. Comment. in Spart. pag. 83.

(p) C'est Vossius de Hist. Gr. p. 215. qui relève cette fausse de Gesner.

(q) Salma-sus in Spartian. pag. 83.

(r) Il est appelé par Tertullien curiositatum omnium explorator, au chap. 5. de son Apologétique, & par Anam. Marcellin futurorum sciscitationi nimis deditus.

(s) Spartianus pag. m. 163.

(t) Et nani montem condescendit. ut solis ortum videretur arcus specie, ut dicitur, varium. Id. p. 124. C'est à dire selon le Mr. de Tillemont p. m. 423. pour y voir, dit-on, lever le soleil en forme d'arc.

(v) Id. pag. 102.

(x) Id. pag. 109.

(y) Id. pag. 109.

(z) Id. pag. 109.

Aux Saumaïses futurs preparer des tortures; Le seul titre les fera banquer, les fera rendre les

Chrétiens; mais on ne laisse pas de croire que sa superstition excessive fut cause qu'ils furent persecutez. Il eut égard aux Apologies que Quadrat & Aristide lui presentent pour eux. Les Juifs s'étant soulevez tout de nouveau sous son regne, se defendirent pendant trois ans contre les troupes qu'il envoya dans leur pais; après quoi ils succomberent, & furent traitez avec la derniere severité\*. Ils content une fable ridicule, concernant une question qu'ils suposent avoir été faite par cet Empereur à un Rabin, sur le chapitre de la resurrection. J'en parle dans l'article *Barchochebas*, comme aussi des choses qui furent faites alors dans la Judée. Plusieurs faits particuliers qui servent à faire conoitre le caractère d'Hadrien, sa jalousie contre ceux qui excelloient dans les arts &c. se trouveront en divers endroits de ce Dictionnaire, selon que l'on parlera des personnes interessées à ces faits. La table alphabetique indiquera chaque chose. Le Senat ne donna qu'aux larmes & aux prieres d'Antonin que les actes d'Hadrien subsistassent, car on avoit resolu de les casser: mais quand une fois la resolution fut éludée, Antonin obtint tout ce qu'il voulut, savoir l'apotheose d'Hadrien. Il lui fit bâtir un Temple à Pouzoles, & y établit des jeux, avec des Communautez de Prêtres, & les autres assortimens de la deification. Hadrien n'avoit pas attendu jusqu'à ce tems-là à goûter des honneurs divins, il s'étoit emparé lui-même de la couronne celeste. Il se consacra à lui-même un autel dans Athenes au Temple de Jupiter Olympien; & à mesure qu'il passoit par plusieurs villes d'Asie, il multiplioit les Temples qu'il se bâtissoit. Il n'y a nulle apparence qu'il les destinât (Q) à J E S U S - C H R I S T; & on ne sait d'où Lampridius avoit tiré ce qu'il conte la-dessus. Il ne paroît pas qu'autre que lui ait eu conoissance de cette source.

HADRIEN, Cardinal Prêtre du titre de S. Chryfogone, étoit natif de Cornetto dans la (A) Toscane. Il fut Nonce d'Innocent VIII. (B) en Ecosse, & puis en France; & après avoir été Clerc & Tresorier de la Chambre Apostolique, il fut honoré du chapeau de Cardinal par le Pape Alexandre VI. y dont il avoit été Secrétaire. La vie de ce Cardinal fut un theatre de changemens bizarres, dont la fin ne fut rien moins qu'honorable. Il (C) l'échappa belle le

\* Voyez Tillmont, Hist. d'Hadrien.

† Dion p. 799. Spart. sub fin. Euseb. plus l. 8.

‡ Sparr. ibid. Vide etiam Cyprianum in Antonino, p. m. 249.

§ Spartian. p. m. 126.

¶ Pier. Valerian. de licerat. infelicis.

‡ Odoinus. Athen. Roman. pag. 303.

jour d Pier. Valer. ibid.

rosité d'Hadrien fut sans doute cause que presque tous ses plus grands amis, & ceux qu'il avoit élevés aux plus grandes dignitez, encoururent son inimitié. Il avoit évidemment tout ce qu'on lui venoit rapporter de ses amis, Fa-  
(a) Sparr. p. 146. cille de amici quidquid insusurrabat ut audit (a). Au reste, puis que je l'ai considéré dans cette marque comme un voyageur curieux, je la veux finir par dire qu'il marchoit (b) à pied tout comme un soldat, & qu'il ne se (c) couvroit jamais la tête quelque tems qu'il fit. Il s'en trouva (d) mal enfin.

(Q) Qu'il les destinât à J E S U S - C H R I S T. ]  
Quoi qu'il en soit voici les paroles de (e) Lampridius. CHRISTO templum facere voluit (Alexander Severus) eumque inter Deos recipere, quod & Adriani cogitasse fertur, qui templum omnibus civitatibus sine simulacris jussisset fieri, qui hodie idcirco quia non habent numina, dicuntur Adriani, que ille ad hoc parasse dicebatur, sed prohibitus est ab iis qui consulentes sacra reppererant omnes Christianos futuros, si id optato evenisset, & templum reliqua deserenda. Casaubon sans doute n'a point de tort de rejeter cela comme fabuleux. Ce que j'y trouve de vraisemblable est cette crainte des Payens que leur Religion ne fût deservée, si l'on eût toléré publiquement le Christianisme. Voilà qui fait plus d'honneur à la foi Chrétienne, que les allarmes qui ont paru depuis peu dans les (f) Ecrits d'un Ministre réfugié, qui en combatant la tolerance des Religions, a dit entre autres choses: Qu'on mette un Predicateur Mahometan, un Socinien, un Papiſte & un Reformé dans une ville, sans que le Magistrat y intervienne par son autorité, ni

Dieu par son esprit & ses miracles, & vous verrez bien-tôt la verité succomber entièrement. Voilà des gens qui craignent de n'avoir à prêcher qu'aux murailles & aux bancs, vox clamantis in deserto, à moins qu'ils ne soient seuls de leur metier dans une ville. Je ne me s'étonne pas s'ils sont si opposés à la tolerance\*.

(A) Dans la Toscane. ] Je parle ainsi en égard à l'ancienne division de l'Italie; car presentement Cornetto est dans ce qu'on appelle le patrimoine de St. Pierre.

(B) En Ecosse. ] Je ne trouve point qu'il ait été Nonce en Angleterre; mais il est pourtant vrai qu'il se fit tres-particulièrement aimer du Roi Henri VII. De là vint qu'il fut Evêque (g) d'Herford, de Bath & de Wells.

(C) Il l'échappa belle. ] Il y eut quelque chose de fort singulier dans cette aventure. Voici comme l'un de nos (h) Historiens la rapporte. Le batard d'Alexandre VI. ayant envie d'avoir la depaillie du Cardinal Adrien (i) Cornet, avoit fait partie avec le Pape d'aller souper avec lui dans sa vigne, & y avoit fait porter quelques bouteilles d'excellent vin, mais qui étoient mixtionnées pour empoisonner leur hôte. Or il avint que le pere & le fils étant arrivez de bonne heure, & sortirez de la chaleur de la saison, demandoient à boire, & que tandis que le valet qui savoit le secret étoit allé quelque part, un autre leur donna fait le jus de ce vin. Le pere qui le but tout pur en mourut le jour même qui étoit le 17. Août 1503. Le fils qui étoit plus vigoureux, & y avoit mis de l'eau, eut loisir de corrir aux remedes, & s'étant fait envelopper dans le ventre d'une mule en rechappé; mais il lui en demeura une langueur qui ne lui permit

\* Conferet

ce qui est dit ci-dessus sous pag. 414. col. 2.

(g) Episcopus Herfordensis, Barthoniensis & Vuellenfis, dit le P. Oldoini peu correct dans son orographe. Athen. Roman. p. 303.

(h) Meze-d'Excellent vin, mais qui étoient mixtionnées pour empoisonner leur hôte. Or il avint que le pere & le fils étant arrivez de bonne heure, & sortirez de la chaleur de la saison, demandoient à boire, & que tandis que le valet qui savoit le secret étoit allé quelque part, un autre leur donna fait le jus de ce vin. Le pere qui le but tout pur en mourut le jour même qui étoit le 17. Août 1503. Le fils qui étoit plus vigoureux, & y avoit mis de l'eau, eut loisir de corrir aux remedes, & s'étant fait envelopper dans le ventre d'une mule en rechappé; mais il lui en demeura une langueur qui ne lui permit

(i) C'est celui qui dans son orographe. Athen. Roman. p. 303.

(j) Cornetto, à cause de sa patrie.

(a) Sparr. p. 146.

(b) Idem pag. 84. Aur. Victor. Epu. l. 5.

(c) Sparr. p. 163. 200.

(d) Idem p. 201.

(e) In Alexand. Severo, p. m. 993.

(f) Tra-besay du Sicilien. p. 519. imprimé en 1690.

\* Acerbif-  
simis per-  
cussus eli-  
ctis annis  
aliquot in  
Germani-  
cis Rheio-  
rom Alpi-  
bus obse-  
ra & flor-  
da pene-  
grinatione  
dilatavit.  
Valerianus  
ibid.

† Id. ibid.

‡ Erat in  
animo  
profecum  
cepum  
jam pri-  
dem opus  
sacro ve-  
teris in-  
strumenti  
libros ex  
Hebraeo  
ad verbum  
in Lati-  
num ser-  
monem  
vertendi:  
sed cum  
me pro-  
cella tem-  
poris in  
Tridenti-  
nas rupes,  
quo Iuda-  
co Simo-  
nis eadem  
ne aspira-  
re quidem  
auderet,  
deruderit,  
atque ani-  
mus in-  
quies nihil  
avere non  
posset,  
hac lum  
adgressus.  
Præf. ad  
Carolum  
Principem  
Hispaniæ,  
de ferm.  
Latiuo.

1. Oldoinus ubi supra.

(a) Lib. 6. f. m. 161.

(b) Voyez  
Moreri à  
l'artic. e  
Castellan:  
c'est ainsi  
qu'il nom-  
me nôtre  
Cardinal.  
Au mot  
Adrien de  
Correto  
il a été  
renvoyé à  
Castellan.  
Il est  
mixte fait  
de s'en te-  
nir là.  
Oldoini dit  
Hadrianus  
Castellan-  
cus.

(c) Anec-  
dotes de Flo-  
r. pag. 276.

(e) Varillas, Anecdor. de Florence. pag. 283.

joir qu'Alexandre VI. s'empoisonna par megarde. En suite il encourut de telle sorte l'inimitié de Jules II. qu'il fut contraint de s'aller cacher dans les montagnes de Trente, foudroyé par les \* arrêts severes de ce Pontife. Ayant été rappellé par Leon X. il fut si peu reconnoissant de ce bienfait, qu'il s'engagea dans une (D) conspiration contre lui. Ce Pape lui pardonna cette faute, & lui en fit expedier des † lettres d'abolition: mais le Cardinal Hadrien ne s'y (E) fia pas, ou n'eut point la force de résister à des remords, que la presence des objets pouvoit rendre plus importuns; il se sauva de nuit, & l'on n'a jamais pu favoir au vrai (F) ce qu'il étoit devenu. Il fut un des premiers qui mirent de la bonne maniere la main à la reformation du stile Latin. Il étudia Cicéron avec un très-grand succès, & fit quantité d'excellentes decouvertes concernant la pureté de cette langue. Le Traité qu'il composa de sermone Latino, pendant la retraite des Alpes, en est une preuve. Il avoit interrompu ‡ quand il travailla à cela un Ouvrage très-considerable, c'étoit une traduction Latine du Vieux Testament. Quelques-uns † la mettent parmi les Ouvrages qu'il a composez. On pretend aussi que son Traité de Poëtis subsiste. Pour ce qui est du Traité de vera Philo-  
sophia, il n'y a point de doute qu'il n'ait été imprimé à Cologne l'an 1548. Il se méloit de faire (G) des vers.

Il-dessus Pierius Valerianus, qui met nôtre Cardinal presque en tête de son catalogue des Savans malheureux. *Nostrum clam fugam arripuit, neque quod avierit, neque ubi sit quatuordecim jam annorum spatio quisquam potuit explorare.* Il ajoute qu'on crut que son valet le tua, pour profiter des pistoles que ce Cardinal avoit consues dans sa chemise. *Constans tamen opinio est eum insuto in interiorum toracem auro oneratum comitis famuli perfidia oppressum, atque surrepto cadaver in solitariam aliquem locum abjectum occulari.* (f) Sub Le P. Oldoini remarque qu'on le degrada de la pourpre (f), & de ses Benefices; qu'il s'enfuit en Turquie, & qu'il mourut clandestinement, est purpuratus & sacerdotibus, quare nec de-  
scriptione de l'Italie. *Nostros insuper etate, magna illustranda patrie principia jecerat Adrianus Cardinalis ex hac urbe (Cornetto) cum literarum studio, tum ceremoniarum, sed qui metu Leonis X. Pontif. Max. clam Roma profectus, exinde nunquam apparuit.* L'Auteur des Anecdotes de Florence dit (g) que le Cardinal Hadrien sortit de Rome travelli en Monsieur; qu'il ne marcha que la nuit jusqu'à ce qu'il fut dans son pais, où il passa le reste de sa vie en changeant de cachette, tant il étoit encore persuadé de la prédiction du Magicien. Il y a là deux choses empruntées de (h) Paul Jove; le reste est (g) peut-être de l'invention de l'Auteur. Guicciardin particulierement encore moins que Paul Jove. *Adriano partitosis occultamente, quello che s'avenisse di lui, non fu mai piu, che si sapesse, né trovato né veduto in luogo alcuno.* Il dit cela sous l'an 1517. d'où Pon peut conclure que les Dialogues de Pierius Valerianus de infelicitate literatorum, furent composez l'an 1531. Moreri a mis la fuite de nôtre Hadrien à l'an 1518. Que ne suivoit-il la chronologie de Guicciardin? Il l'envoie ce fugitif à Venise, & à Riva dans le Diocèse de Trente. J'ai bien peur qu'il ne confonde l'exil sous Jules II. avec l'exil sous Leon X.

HA-

Le P. Oldoini remarque qu'on le degrada de la pourpre (f), & de ses Benefices; qu'il s'enfuit en Turquie, & qu'il mourut clandestinement, sans qu'on sache en quel jour ni en quelle année. A cela s'accorde Leonard Alberti dans sa description de l'Italie. *Nostros insuper etate, magna illustranda patrie principia jecerat Adrianus Cardinalis ex hac urbe (Cornetto) cum literarum studio, tum ceremoniarum, sed qui metu Leonis X. Pontif. Max. clam Roma profectus, exinde nunquam apparuit.* L'Auteur des Anecdotes de Florence dit (g) que le Cardinal Hadrien sortit de Rome travelli en Monsieur; qu'il ne marcha que la nuit jusqu'à ce qu'il fut dans son pais, où il passa le reste de sa vie en changeant de cachette, tant il étoit encore persuadé de la prédiction du Magicien. Il y a là deux choses empruntées de (h) Paul Jove; le reste est (g) peut-être de l'invention de l'Auteur. Guicciardin particulierement encore moins que Paul Jove. *Adriano partitosis occultamente, quello che s'avenisse di lui, non fu mai piu, che si sapesse, né trovato né veduto in luogo alcuno.* Il dit cela sous l'an 1517. d'où Pon peut conclure que les Dialogues de Pierius Valerianus de infelicitate literatorum, furent composez l'an 1531. Moreri a mis la fuite de nôtre Hadrien à l'an 1518. Que ne suivoit-il la chronologie de Guicciardin? Il l'envoie ce fugitif à Venise, & à Riva dans le Diocèse de Trente. J'ai bien peur qu'il ne confonde l'exil sous Jules II. avec l'exil sous Leon X.

(G) Il se méloit de faire des vers. ] Nous avons son petit poëme de Venatione, & celui qui a pour titre Iter Julii II. Pontificis Romani, sans compter les vers à la louange de la Vierge, & la description du Palais qu'il fit bâtir avec

permit pas d'agir dans son plus grand besoin. Il n'y avoit que 2. ou 3. mois qu'Hadrien avoit été promu au Cardinalat. Guicciardin (a) merite d'être lu touchant cette mort du Pape.

(D) Dans une conspiration contre lui. ] Ce fut celle dont le Cardinal Alphonse Perucci se rendit le chef. On en vouloit à la vie de Leon X. Quelques-uns disent (b) que nôtre Hadrien y entra par l'esperance de devenir Pape, & que cette esperance étoit fondée sur je ne sai quelle prédiction, qui promettoit le Papat à un certain Hadrien de basse naissance, mais illustre par sa doctrine. Comme tout cela convenoit à Hadrien de Cornetto, il s'en fit l'application, & en perdit tout son honneur & le repos de sa vie. Disons hardiment qu'il n'y a point de plus grandes pestes du genre humain, que ceux qui se mêlent de prédire l'avenir, car ils ne trouvent que trop d'esprits foibles ou remuans, qu'ils engagent à des entreprises funestes. Un Etat bien policé ne devoit point souffrir de telles gens, de quelque maniere qu'ils se vantaient d'avoir consulté le Ciel, soit par les étoiles, soit par l'Apocalypse. La plupart sont des imposteurs, qui n'ont pour but que de troubler le repos public. Celui qui trompa le Cardinal de Cornetto étoit un Magicien dans les montagnes de l'Apennin, à ce que dit Monsieur Varillas, (c) qui raporte au long cette aventure; mais Paul Jove dit (d) que c'étoit une forcere: *Certum spem adipiscendi Pontificatus conceperat ex oraculo fatidica mulieris.*

(E) Ne s'y fia pas. ] Un de nos (e) Historiens a observé que deux choses donnerent de la defiance au Cardinal Hadrien; l'une que le Pape ayant déclaré en plein Consistoire, qu'il pardonneroit aux Cardinaux complices de la conjuration, s'ils avoient leur crime sur le champ, & s'ils lui demandoient pardon en presence de leurs confreres, ne laissa pas de condamner à une amende de dix mille écus le Cardinal Soderin, & le Cardinal Hadrien qui s'étoient prosternez à ses pieds; l'autre qu'il parut sur son visage de Hadrianus grandes marques d'indignation malgré qu'il en Castellan-

(F) Ce qu'il étoit devenu. ] Il est bon d'ouïr

(c) Anec-  
dotes de Flo-  
r. pag. 276.

(d) In vita Leon. X. lib. 4. circa init.  
(e) Varillas, Anecdor. de Florence. pag. 283.

contumax  
spoliatus  
est purpur-  
a & sacer-  
dotibus, quare nec  
de-  
criptione de l'Italie.  
Nostros insuper etate,  
magna illustranda patrie  
principia jecerat  
Adrianus Cardinalis ex hac  
urbe (Cornetto) cum  
literarum studio, tum  
ceremoniarum, sed qui  
metu Leonis X. Pontif. Max.  
clam Roma profectus,  
exinde nunquam apparuit.  
L'Auteur des Anecdotes  
de Florence dit (g) que le  
Cardinal Hadrien sortit de  
Rome travelli en Monsieur;  
qu'il ne marcha que la nuit  
jusqu'à ce qu'il fut dans  
son pais, où il passa le  
reste de sa vie en changeant  
de cachette, tant il étoit  
encore persuadé de la  
prédiction du Magicien.  
Il y a là deux choses  
empruntées de (h) Paul  
Jove; le reste est (g)  
peut-être de l'invention  
de l'Auteur. Guicciardin  
particularierement encore  
moins que Paul Jove.  
Adriano partitosis  
occultamente, quello che  
s'avenisse di lui, non fu  
mai piu, che si sapesse,  
né trovato né veduto in  
luogo alcuno. Il dit cela  
sous l'an 1517. d'où Pon  
peut conclure que les  
Dialogues de Pierius  
Valerianus de infelicitate  
literatorum, furent  
composez l'an 1531.  
Moreri a mis la fuite  
de nôtre Hadrien à l'an  
1518. Que ne suivoit-  
il la chronologie de  
Guicciardin? Il l'envoie  
ce fugitif à Venise, &  
à Riva dans le Diocèse  
de Trente. J'ai bien  
peur qu'il ne confonde  
l'exil sous Jules II. avec  
l'exil sous Leon X.

HADRIEN, Pape, VI. du nom nâquit à (A) Utrecht l'an \* 1459. L'efprit que l'on reconut en lui dès l'enfance, obligea son (B) pere à le destiner aux études, quoi qu'il n'eût pas le moyen de l'entretenir dans les Ecoles. Mais l'Université de Louvain fupléa à cette indigence domestique. Le jeune homme y trouva place dans un College, où l'on nourrit gratuitement un certain nombre d'Ecoliers. Il fit des progrès merveilleux dans toutes sortes de sciences, & s'il ne devint pas (C) Poëte, ni bonne plume, c'est qu'il ne s'en soucia pas. Ses mœurs étoient exemplaires, & l'on ne vit jamais homme qui s'intriguât moins que lui. La Cure (D) qu'on lui donna en Hollande l'alla chercher sans qu'il

s'y (D) Forster,

in ejus li-

ta. p. m.

223.

(m) Jo-

vium em-

nino coo-

esse peror-

mandum,

quem

audivisset

optimis

poëtam

liberaliter

eruditum,

nece

tamen esse

ut exteri

quicquid

literas

clarentur.

Id.

pag. 277.

(n) Suspe-

cta hœc

potest

genia, utpo-

te qui mi-

sero animo

de Christi-

ana Religione

sentiret &

dammata

salustissimo-

rum Deo-

rum no-

mina ad

veterum

imitationem

flu-

diotse cele-

brare di-

cerentur.

Id. ibid.

(o) Ubi

supra pag.

283.

(p) Dans

la disser-

ta sur les

libelles dif-

fatatoires,

n. 111.

(q) Mar-

garita

Maximi-

liani Ce-

faris filia,

que tum

Belgii in-

ceux perbat.

(r) Charles

parochiali in Hollandia liberaliter honestavit.

¶ II. Roi de France.

(a) Voyez Oldoinus, Athen. Roman. pag. 303.

(b) Bellarmin est de ceux-là, de Script. Eccel.

(c) Le Jesuite Eoressi est de ceux-là dans le Mappamondo Ilitorico.

(d) Voyez ses notes sur Gregoire de Tours 1. 1. p. 75.

(e) In Chronico Rom. Pontif. ad ann. 1522.

(f) In continuatione Chronici Eusebii, excusa Belgica anno 1526, ad ann. 1522. Voyez Schoechius de Fabula Hamlenfis pag. 83.

(g) Valer. Andr. Biblioth. Belg. p. 19.

(h) Voyez les lettres des Princes recueillies par Rufselin, fol. m. 86.

(i) Valer. Andr. ib.

(k) Thuanus l. 22. ad ann. 1559. Voyez Penfies diverses sur les Cometes, n. 126.

aflez près du Vatican; & qui est aujourd'hui possédée par la Maison Colonna. On le nomme le Palais Anglois, à cause que le Cardinal Hadrien le legua au Roi d'Angleterre (a).

(A) Nâquit à Utrecht. ] Cette ville s'appelle en Latin *Trajectum ad Rhenum*, comme Maestricht s'appelle *Trajectum ad Mosam*. Quelques-uns (b) s'étant contentez de dire qu'Hadrien étoit *Trajectensis*, ont été cause de d'autres Pont (c) fait nâtif de Maestricht: tant il est vrai que pour peu qu'on s'éloigne de l'exacritude, on fait broncher quelque Auteur. Apparemment le P. Labbe s'étoit aperçu de la negligence de Bellarmin; car dans son Commentaire sur les Ecrivains Ecclesiastiques de ce Jesuite, il ne s'est point servi du mot *Trajectensis*, mais de celui d'*Ultrajectensis*. Il est si vrai que *Trajectum* tout seul se prend plutôt pour Maestricht que pour Utrecht, que Mr. de Marolles n'est point excusable d'avoir (d) pris au 2. livre de Gregoire de Tours, *Trajectensem urbem* pour Utrecht. Il s'agissoit de la retraite de St. Servais Evêque de Tongres, & c'étoit une nouvelle raison de ne meconnoître pas Maestricht.

Je ne doute point que le docteur Onuphre Panvini n'ait pris ici *Trajectensis* pour un homme né à Maestricht. *Adrianus VI.* dit-il (e), *Trajectensis, Elander vel Brabantinus*: erreur mille fois plus suportable que celle d'un Ecrivain Allemand qui a dit (f), *Adrianus VI. patria Derthustensis Germanus*. Quelques-uns l'ont fait naître en Italie: *Ut plane ridiculi sint qui in suis ad Alphonsi Ciacconii historiam additionibus natales Adriani majorese Italie vindicant* (g). *Jerome Niger* Auteur Italien disoit de ce Pape, Il parle toujours Latin, assez passable pour un Espagnol (h).

(B) Son pere. ] Il s'appelloit Florent Boyens (i), & gaignoit sa vie à faire des barques, *Naupegus*. D'autres le font Tisserand, & d'autres Brasseur de biere. Je croi qu'il s'en faut tenir à la premiere opinion, puis que Valere André qui a fait bien des recherches touchant le Pape Hadrien VI. ne dit pas un mot des autres metiers qu'on donne à son pere. Quant au fils il ne s'appella qu'*Hadrianus Florentinus*, c'est-à-dire, *Hadrien fils de Florent*: c'étoit la coutume du pais; elle y subsiste encore dans le petit peuple.

(C) S'il ne devint pas Poëte. ] Une des choses qui le firent decier par les Italiens, fut qu'il ne faisoit aucun cas ni de la poësie, ni de la delicatessé du stile, deux choses qui avoient fait faire fortune à bien des gens sous Leon X. & dont on se piquoit le plus en ce pais-là depuis cinquante ou soixante ans. Hadrien avoit ses raisons; car les Poëtes avoient produit les mêmes mauvais effets qu'ils produisirent (k) depuis en France. *Quod unum ei viri elegantis*

*desuisse pradicant, eloquentia cultioris flores & poetarum amenitates contemere erat solitus, sive quod putaret eas sibi aliquid de gravissimorum studiorum autoritate detrabere, sive quod castis & piis ingenis poetarum lusuf pravo mores importare & religionibus offscere arbitraretur* (l). Il étoit si peu disposé à leur faire du bien, qu'une des raisons pour lesquelles Paul (m) Jove le ressentit de ses faveurs, fut qu'il n'avoit pas joint la poësie à l'étude des belles lettres. Le Paganisme ne contribua pas peu à la froideur de ces Ouvrages, ne contribua pas peu à la froideur que ce Pape leur temoigna, car il n'entendoit point raillerie là-dessus. Ce n'étoit point un (n) homme d'accommodement sur ces matieres; il detourna ses yeux lors qu'on lui voulut faire voir la statue de Laocoon, & dit que c'étoient des simulacres de l'impicté: *Ornamenta insignis pictura & statuarum prisca artis nequam quam magni fecit, adeo ut Vianeso Bononiensium legato commendante statuam Laocoonis, quam in Belvedern viridarii Julus ingenti pretio coemptam ad loci dignitatem collocarat, aversis statim oculis tanquam impie gentis simulacra vituperaret*. C'est Paul Jove (o) qui nous apprend cette particularité. Jugez si les amateurs des beaux arts, si les Italiens qui admiroient ce chef-d'œuvre de sculpture, pouvoient concevoir de l'estime pour un tel Pape. Les Poëtes lui firent voir qu'on n'avoit pas dit sans raison, *genus irritabile vatum*. Voici une Epigramme dont Saunazar le regala:

*Classe, virisque potens, domitoque Oriente superbus  
Barbarus in Latias dux quatit arma domos:  
In Vaticano noiter latet; hunc tamen alto,  
Christe, vides calo, (proh dolor) & pateris.*

Nous rapporterons ci-dessous l'invective de Piecius Valerianus. La statue de Pasquin étoit continuellement bigarrée de vers satiriques contre Hadrien: nous dirons ailleurs (p) pourquoi il ne la fit pas détruire, comme il l'avoit resolu.

(D) La Cure qu'on lui donna en Hollande. ] Paul Jove dit que (q) Marguerite fille de l'Empereur Maximilien, Gouvernante des Pais-Bas, lui fit avoir cette Cure, & que peu après on lui conféra le Doyenné de Louvain. Il a tort de donner en ce tems-là le gouvernement des Pais-Bas à cette Princeesse, car elle ne le posséda qu'après la mort du Duc de Savoye son second mari effectif. Je me sens de ce mot, par ce que le premier (r) Prince auquel on l'avoit confiée, la renvoya avant la consommation du mariage, & parce que je n'ajoute nulle foi à

B  
parochiali in Hollandia liberaliter honestavit. ¶ II. Roi de France.

\* Paulus Jovius in vita Hadriani VI. † Val. André ubi supra. & in fisis Academic. Lozan. p. 95. ‡ Ferunt Carolus Ceverium . . . ut integra adolescentis possessione frueretur, alumnorum militares jocos saepius ostendendo sensum avertisse à literis. Jovius ubi supra.

s'y fût attendu. La seule reputation de sa probité & de sa science, brigua pour lui auprès de ceux qui l'éleverent \*. Il reçut le bonnet de Docteur en Theologie à Louvain le 21. de Juin 1491. Un peu après il fut Chanoine de St. Pierre, & Professeur en Theologie dans la même ville; & puis Doyen de St. Pierre, & Vice-Chancelier de l'Université. On le tira de cette vie collegiale pour le faire venir à la Cour en l'année 1507. & cela afin qu'il fût Precepteur de l'Archiduc Charles, âgé alors de sept ans †. Il ne lui fit pas faire de grans (E) progrès dans le Latin; & l'on a voulu dire que ‡ Chièvres Gouverneur de ce jeune Prince en fut la cause. Il n'y a rien pour l'ordinaire de plus defagreable aux enfans que l'étude: les exercices du corps sont tout autrement leur fait. On a donc dit que Chièvres voulant s'emparer de son pupille, & avoir toute la gloire de ses progrès, le cultiva du côté de l'inclination & de son fort, & ne se soucia gueres qu'il profitât des leçons du Professeur de Louvain. Quoi qu'il en soit, le Precepteur eut des recompenses si magnifiques, que jamais homme de cet emploi n'en a eu de plus considerables; car ce fut (F) le credit de Charles-Quint qui l'éle-

va

ceux (A) qui disent que le Duc de Savoye ne la conut point. En tout cas puis qu'il mourut l'an 1504. il est clair que Marguerite d'Autriche n'étoit point Gouvernante des Pais-Bas lors qu'Hadrien monta au Doyenné de Louvain, car il y monta en l'année (b) 1497. Paul Jove aura confondu cette Marguerite avec la veuve de Charles le Hardi dernier Duc de Bourgogne, Bourgogne, sœur d'Edouard I. Roi d'Angleterre. Elle se nommoit aussi Marguerite; & fit les frais (c) de la promotion d'Hadrien au Doctorat en Theologie. Ceux qui nous l'apprennent disent bien que ce Docteur eut le Doyenné de Saint Pierre à Louvain; celui de Notre-Dame à Anvers; un Canoniat & la charge de Thesorier à Notre-Dame la Grande d'Ulrecht; & la Prevôté de Saint Sauveur dans la même ville; mais ils ne parlent point d'aucun Benefice à charge d'ames, ou d'aucune Eglise paroissiale. C'est peut-être une nouvelle confusion de Paul Jove, que cette paroisse-là. Le Cardinal Pallavicini (d) n'a rien corrigé sur ceci dans la narration de cet Ecrivain.

(a) Fabert Hist. des Ducs de Bourgogne, pag. 48. Hist. de l'Empire, t. 1. pag. 372. (b) Val. André Fast. Academic. p. 60. (c) Il. P. 95. Bibl. Belg. pag. 19. (d) Ilstor. del Concil. l. 2. c. 2.

(E) De grands progrès dans le Latin.] Tout le monde a ouï dire que cet Empereur ayant été harangué en Latin, & n'ayant pu entendre ce qu'on lui disoit, s'écria en soupirant, Hadrien me l'avoit bien dit. Paul Jove (e) en parle comme d'une chose qui arriva en sa presence. *Audivi ego Casarem quum Genoa Latinam orationem à quodam recitatum, nequaquam præclare intelligeret, suspirantem hac verba ore protulisse; agnosco, inquit, nunc maxime & cum dolore quidem magistri mei divina monita, quum hos flores & elegantias Latini sermonis percipere nequeam, & meminim eum sepe prædixisse, me aliquando puerilis incuria penas daturum.* Cet Historien venoit de dire (f) qu'Hadrien n'ayant pas été en état de tenir bon contre Chièvres, s'étoit contenté d'avertir son jeune disciple qu'il se repentiroit un jour de sa negligence. Charles-Quint en sentit l'épreuve à Genes, & Pavouit de bonne foi. Camerarius (g) voudroit rendre responsable Hadrien, de ce que cet Empereur étoit obligé de se servir de trucheman, quand on le harangoit en Latin; comme si Hadrien avoit été plus soigneux de l'instruire dans le Catholicisme, que dans les belles lettres; mais il ne faut que se souvenir de l'aveu de Charles-Quint pour disculper son Precepteur. Mr. Varillas (h) est entré dans une lon-

gue dispute contre les Historiens Espagnols, où il pretend qu'il n'est pas vrai, ni que Chièvres soit coupable de ce de quoi on l'accuse par raport au Latin de son Eleve, ni que Charles-Quint ait ignoré cette langue, ni qu'il ait fait une experience fâcheuse de cette ignorance un jour qu'on le harangua. A l'égard de ce dernier fait que les Espagnols, dit-il, supposent être arrivé en Allemagne, il soutient qu'il n'est rapporté dans aucun Auteur des autres Nations. Auroit-il parlé de la sorte, s'il avoit vu l'avanture de la harangue de Genes dont Paul Jove a fait mention ?

(F) Ce fut le credit de Charles-Quint.] Paul Jove remarque qu'Hadrien cut part à la nombreuse (1) promotion de l'année 1517. en (k) vertu des lettres de l'Empereur Maximilien. Il y ajoûte quelques autres raisons. A l'égard de la Papauté c'est une opinion fort commune, qu'Hadrien y arriva par les fortes brigues de l'Empereur Charles-Quint. *Cæsare (l) urgente Leoni demortuo absens (varo & inusitato sane exemplo) Pontifex Max. undequadraginta parvum purpuratorum suffragis creatur.* On pretend qu'Amiot fut redevable de la grande Aumônerie de France, à une conversation qu' (m) tomba sur le sujet de Charles-Quint à la table de Charles IX. » On loua cet Empereur de plusieurs choses, mais sur tout d'avoir fait son Precepteur Pape. . . . On exagera si fortement

le merite de cette action, que cela fit impression sur l'esprit de Charles IX. jusques à même qu'il dit que si l'occasion s'en presentoit, il en seroit bien autant pour le sien. » C'est donc une opinion assez generale que le Pape Hadrien V I. étoit la Creature de Charles-Quint. Il semble neanmoins que cet Empereur ne lui procura le Papat qu'indirectement, & par accident. Paul Jove qui est entré assez bien dans les intrigues de ce Conclave, nous apprend que Julien de Medicis Chef de la plus puissante faction, ne travailla pour Hadrien qu'après avoir vu (n) qu'il ne pouvoit rien obtenir pour lui-même. Il est vrai que l'attachement d'Hadrien aux interets de Charles-Quint, lui rendit très-favorable dans ce pis-aller la Cabale de Julien de Medicis. On parle d'une inscription (o) où Hadrien se reconnoissoit obligé de toutes ses grandeurs à Sa Majesté Imperiale. Cette inscription étoit composée, dit-on, de ces paroles: *Ultrajectum plantavit, Lovanium rigavit, Cæsar verò incrementum dedit;* c'est-à-dire,

(1) On fit Maximilien naut tent à la sus. (k) Tum præfretim Maximiliani Cæsaris literis. Pag. 230. (l) Smer. Hist. Athen. Belg. pag. 95. (m) L'Abbé de St. Real de l'usage de l'Hist. Voyez mes remarques sur l'art. de d'Amiot. pag. 233.

(n) Itaque Medicis desperato vel neglecto Pontificatu Adriano nominat. Jovius pag. 249. (o) Wol. fuis. Lect. memorab. tom. 2. p. 192. dit que cette inscription parut sur un des tapisseries à Louvain, lors qu'on y fit des rejoyssances pour la creation de ce Pape.

(g) Mediat. Hist. 3. vol. l. 4. chap. 7. (h) Pratique de l'Érudition des Princes, pag. 26. & suiv.

va au Papat. Avant cela il fut envoyé Ambassadeur en Espagne auprès du Roi Ferdinand, & quelques-uns disent qu'il menagea les choses (G) avec beaucoup plus d'adresse, que l'on n'en devoit attendre d'un homme qui avoit humé si long tems l'air de l'Université. Il ramena ce Monarque, qui étoit fort mecontent de la maniere dont son gendre en avoit usé envers lui, & de l'attachement que la Noblesse avoit temoigné pour les Princes Autrichiens. Hadrien effaça ces mauvaises impressions dont les suites étoient à craindre, & fut honoré peu après de l'Evêché (H) de Tortose, sans cesser pour cela d'être Ambassadeur. Il en exerça les fonctions jusques à la mort \* de Ferdinand, après quoi il partagea (I) la Regence avec le Cardinal Ximenes †. Il est vrai que sa part fut la plus petite, pour

\* Arrivé le 23 Janvier 1516.

† Jovius ibid.

dire, Utrecht a planté, Louvain a arrosé, & l'Empereur a donné l'accroissement. Sur quoi quelcun dit, Il n'y a eu rien ici à faire pour Dieu, Deo isthic nec feritur, nec metuitur. Cela n'empêche pas que la creation de ce Pape n'ait été un coup de hasard, & de depit. Lisez ces vers de Pterius Valerianus, qui sont aussi beaux que satiriques (A).

(A) L'Auteur des notes sur les poésies de Sannazar, imprimées à Amsterdam l'an 1689. les a insérées à la page 236. 237.

*Cum fluctaret cymba, que magnos Deos,  
Roma penates que rehit,  
Icône adempto: providum, vigilem, parenti  
Optabat infelix ducein.  
Dum tota is ora quaritur Ligustica,  
Totoque Tyrrheno mari,  
Per Adriatici omne littus, per Padis  
Ripas, Lemam per juga:  
Per Celtiberos, Gaditanos, Gallici  
Vastis per Oceanus sinus,  
Quaque estusum Sarmatas lambit salum,  
Qua circum Britannias:  
Repente nobis hunc dedit recors furor  
Regione Rheui ab ultima;  
Nil tale Patribus sacere se putantibus:  
Nihil minus volentibus  
Quam quem eligebant, nil minus poscentibus  
Quam quem vocabant: à mare!  
O terra! votis Hadrianus omnium  
Fit Pontifex; sed omnibus,  
Quis credat? invidis. Deum his bac, Deum,  
Deum abditum hoc arbitrium est.  
Ut qui natantis despuant reguum trabis,  
Parere dicant vipera:  
Ut invicem qui se oderant Patres, ducein  
Invisum haberent omnibus,  
Malarum ut esset savor ultor mentium,  
Acri ipse mente in singulos.*

(B) Voyez la préface de la Pratique de l'éducateur.

(C) Jovius p. 232.

(D) Jovius ib. p. 238. Sverci. Albin. Belg. p. 97. Val. Andr. Bibl. Belg. p. 20.

(E) Préface de la Pratique. Voyez aussi p. 190.

(G) Avec beaucoup plus d'adresse.] Mr. Varillas n'est pas de ce sentiment. Selon lui (b) Hadrien n'étoit bon que pour enseigner dans un Collège; il n'entendoit pas la Politique, il ne faisoit pas la science du Cabinet. Il en donne entre autres preuves celle-ci; c'est que dans son Ambassade d'Aragon il ne répondit pas à l'espérance de Chievers. Mais qui lui a dit que ce soit une marque de peu d'habileté? Hadrien (c) haïssoit Chievers pour plusieurs raisons; & au lieu de négocier selon les vœux de Chievers, il lui rendoit sous main de mauvais offices. C'étoit sans doute mal répondre aux espérances de ce Seigneur, mais ce n'étoit pas être mal habile.

(H) De l'Evêché de Tortose.] Plusieurs Auteurs (d) que j'ai consultés conviennent que Ferdinand conféra cet Evêché à Hadrien; mais Mr. Varillas dit qu'on le lui donna après la (e) mort

de ce Prince, comme un dédommagement du pouvoir qu'on lui étoit. C'est qu'il faut savoir que le Cardinal Ximenes nommé (f) Regent du Royaume par le testament de Ferdinand, voulut occuper ce poste malgré le Brevet qu'Hadrien avoit apporté de Flandres, pour être Regent de la Castille & de l'Aragon, en cas que Ferdinand mourût. Le Cardinal fut plus ferme qu'Hadrien dans ses prétentions; car on porta celui-ci à se contenter d'avoir part à la Regence, & Monsieur Varillas suppose qu'on le fit Evêque (g) afin de le dédommager. Je viens de jeter les yeux sur un Ouvrage (h) plus moderne que celui de Varillas, & j'y ai vu que l'Auteur suppose que notre Hadrien n'étoit point Evêque, lors de la dispute sur la Regence. En racontant les circonstances de cette dispute, il ne l'appelle que le Doyen de Louvain, & il dit (i) que Ximenes supposa que ce Doyen ayant consenti de ne l'avoir qu'en second, la dignité & le rang qu'il avoit dans la Castille ne permettant pas à un simple

(f) Pratz de l'éduc. p. 183.

(g) Notez que depuis la promotion d'Hadrien au Cardinalat, en Palestine le Cardinal de Tortose

(h) L'Histoire du ministère du Cardinal Ximenes, par Mr. Mar-

(i) Pag. 372. édit. de H. Lan-

(k) Flecheur, Hist. du Cardinal Ximenes, liv. 4. pag. 633. de l'édit. de Hollande.

(l) De rebus gestis Ximen. lib. 6.

(m) Hist. 576. lib. 29.

(n) Filic'i r. ibid. l. 2. p. 492. ad ann. 1515.

PRETRE, comme étoit le Doyen, de prendre le pas sur un Archevêque Cardinal, il ne lui en seroit part qu'autant qu'il lui plairoit. Monsieur l'Evêque de Nîmes dit formellement (k) que le Doyen ne parvint à l'Evêché de Tortose, que par la recommandation de Ximenes après la mort de Ferdinand; & comme il cite Alvarez Gomez (l), & Pierre Martyr (m), il est aisé de voir que Paul Jove & les Bibliothécaires du Pais-Bas se sont trompez. La maniere dont Ferdinand avoit reçu le Doyen n'insinuoit pas qu'il l'ait fait Evêque. Il avoit peut-être (n) véritable sujet de son ambassade, il l'avoit regardé comme un espion, & lors qu'Hadrien sollicitoit une seconde audience, il répondit avec chagrin: Que veut-il? Vient-il savoir si je me meurs? Dites lui qu'on ne me voit point aujourd'hui. Il le vit pourtant peu de jours après par le conseil de ses Ministres, & lui dit qu'il ne se portoit pas assez bien pour traiter d'affaire avec lui, qu'il se retirât à Gualupe dans le Couvent des Religieux de Saint Jérôme. . . Il lui donna des Officiers en apparence pour le servir, mais en effet pour le garder, & pour empêcher que des gens qui lui étoient suspects n'eussent commerce avec lui.

(I) Il partagea la Regence.] Il y a beaucoup de probabilité dans l'une des circonstances que Monsieur Varillas rapporte. Il dit (o) qu'une des raisons qu'on alléguait au Doyen (p) d'Utrecht pendant la dispute avec Ximenes touchant la Regence, fut de lui représenter, que s'il s'ingéroit de faire valoir les provisions qu'il avoit apportées de Flandres, il exciteroit dans l'Espagne une guerre civile, & repondroit, devant Dieu de tous les homicides & des

(o) Pratz.

(p) C'est ainsi que l'on nomme moi en Espagne le Docteur Hadrien Florent.

\* Voyez *Varillas*, *Præf. de l'Education du Prince*, pag. 185. *édit. de Hollande.*

† *Hadrianus cum imperio toti Hispanie præfectorum cum dignitate, ut Cæfar reculantem & præoptantem in equi humanissimi ut manere vellet exorare cogitur, quando rege absente in Hispania præfide opus foret præfide dignitatis & fime, qui &c. Jovius* p. 251.

‡ *Id. pag. 251.*

§ *Le 9. Janvier 1522.*

pour \* ne rien dire de pis : mais il arriva un tems où son autorité fut beaucoup plus grande. Ximenes avoit voulu trop faire le maître, c'est pourquoi l'Archiduc Charles le renvoya chez lui, lors qu'il alla en personne prendre possession de ses Royaumes d'Espagne ; & quelque tems après il en donna † le gouvernement à Hadrien d'une maniere fort honorable, je veux dire lors qu'il en partit pour aller en Allemagne où la Couronne Imperiale l'appelloit. Hadrien se trouva fort embarrassé du gouvernement de tant de Royaumes, parce qu'il s'y forma une dangereuse sedition, qu'il n'auroit pas été capable de surmonter si l'on ne lui eût associé deux collegues, savoir le Connetable & l'Amirante de Castille. L'invasion de la Navarre par les François fut un autre grand embarras pendant son gouvernement. Il s'en tira avec honneur ; & il jouissoit du plaisir d'avoir gouverné la Navarre, lors qu'il reçut la nouvelle de son élection à la Papauté ‡. Je n'ai pas encore dit que Leon X. lui avoit donné le chapeau de Cardinal en l'année 1517. Après la mort les diverses brigues du Conclave aboutirent à l'élection d'Hadrien §, ce qui déplut fort au (K) peuple de Rome. Le nouveau Pape s'étant embarqué en Catalogne, (L) arriva à Rome le 30. d'Août. Il ne voulut point changer son nom ; & il temoigna en toutes choses un éloignement du faste, & des voluptez, contre lequel la prescription étoit déjà surannée. Son Pontificat ne dura que jusques au 14. de Septembre 1623. Il eut une grande partialité pour

„ autres crimes qui s'y commettraient ; com-  
„ me il en étoit lui-même demeuré d'accord  
„ par avance dans son excellent commentaire  
„ sur le Maître des sentences, où il avoit en-  
„ seigné qu'un homme excitant du trouble dans  
„ un Etat, lors qu'il s'en pouvoit exempter  
„ sans hasarder sa conscience ni son honneur,  
„ étoit responsable de tous les maux qui en ar-  
„ rivoient. On a vu ci-dessus, *poursuit Mr.*  
„ *Varillas*, que le Doyen étoit homme de bien,  
„ & qu'il n'entendoit pas assez le metier dont  
„ il se mêloit. Il fut si charmé de la deferen-  
„ ce que l'on temoignoït pour lui, en se ra-  
„ portant à lui d'une affaire où il étoit partie,  
„ & de l'honneur qu'on lui faisoit de citer des  
„ écrits qu'il avoit autrefois dictés dans l'Uni-  
„ versité de Louvain, & depuis fait imprimer,  
„ qu'il promit de se foudroyer à ce que le Con-  
„ seil d'Espagne determineroit, pourveu que  
„ l'on trouvoit un expedient qui mit à couvert sa  
„ reputation, & qui n'exposât pas les provi-  
„ sions de l'Archiduc à être tournées en ridi-  
„ cules. Voilâ justement la fable du corbeau  
„ & du renard, avec cette difference que le cor-  
„ beau perdit sa proye pour des loüanges à venir,  
„ au lieu que le bon Hadrien perdit la sienne pour  
„ des loüanges que l'on donnoit à son chant du  
„ teins jadis.

(K) Ce qui déplut fort au peuple de Rome. ]  
Ce qu'on appelle dans les Conclaves être élu par inspiration, eut beaucoup de part à la fortune d'Hadrien. Le Cardinal de Medicis à la tête de tous les jeunes Cardinaux, faction encore plus puissante que celle qu'on a quelquefois nommée l'Escadron volant, n'eut pas plutôt résolu de faire élire le Cardinal de Tortose, qu'il fit promettre à ses partisans de lui donner leur suffrage tous à la fois. Cela fut executé. L'ouverture des billets ayant donc fait conoitre que l'on mettoit sur les rangs un sujet papable, sur lequel il ne sembloit pas que personne eût encore jetté les yeux, causa beaucoup de surprise. Le Cardinal Cajetan donna un nouveau branle, par l'exhortation qu'il fit à ceux qui étoient plus près de lui de se ranger à ce parti-là, puis (a) que c'est, disoit-il, celui de Dieu & celui des hommes. Tout aussi-tôt

plusieurs s'y rangerent de bonne grace, par je ne sai quel sentiment de religion : d'autres qui ne connoissoient pas même de nom le Cardinal de Tortose hesiterent, & furent néanmoins de l'avis qui prevaloit ; le torrent de l'inspiration les entraîna, & leur qu'il oubliât leurs intérêts. Il n'y eut que le Cardinal Usim, qui résista à cette inspiration de Conclave. Julien de Medicis negoïtoit dans la joye, mais les autres tomberent dans un morne abatement ; & le (b) peuple fut si fâché de leur choix, qu'il vomit mille injures contre eux, quand ils sortirent du Conclave. L'un d'eux en remercia le peuple, parce qu'il trouvoit qu'ils en étoient quittes à bon marché, puis qu'on se contentoit de leur dire des injures, & qu'on ne les lapidoïtoit pas selon leur merite. *Adaperio conclavi (c) quum globus Cardinalium Hadriani pontem esset prævertetus, & opifices paucique minacibus oculis voceque & manibus ostreperent, nec à fœdissimis probris abstinerent, Sigismundus Gonzaga Cardinalis remidenti vultu his egit gratias, quod adversus extrema supplicia meritis contumelias essent contenti, nec lapidibus publicam injuriam vindicarent.* L'indignation du peuple étoit fondée sur ce qu'on n'avoit eu aucun égard à la tache du peché originel, & qu'il craignoït que le nouveau Pape ne siegeât ailleurs qu'à Rome.

(L) Arriva à Rome. ] François Swert (d) dit que Didacus Stunica a fait une relation de ce voyage. J'en doute fort, car Nicolas Antonio n'en parle point, quoi qu'il parle d'une autre relation de voyage composée par cet Auteur ; & de moindre consequence que ne le seroit celle-ci. Swert apparemment a confondu l'une avec l'autre. La relation mentionnée par Nicolas Antonio est celle du voyage que Stunica fit à Rome l'an 1520. laquelle Schottus a insérée à la fin de sa Bibliothèque d'Espagne. Au lieu de Didacus Stunica il faisoit nommer Blaise Ortiz, car c'est celui-ci qui composa une relation du voyage d'Hadrien VI. Elle fut imprimée à Tolède l'an 1548. L'Auteur étoit passé d'Espagne à Rome avec ce (e) Pontife.

(a) Postquam Diis ac hominibus placet. *Jovius* pag. 250.

(b) Id populi iracundia indignanter tulit, ut quum præfido Conclavi Cardinales domum redirent, passim maledictis incesserunt. quod infamibus committis non modo urbem Romanam suo antistite orbata prodidissent, sed quod infamia proximam videretur, Italiam etiam Pontificatus honore spoliassent. *Ibid.*

(c) *Idem* p. 251.

(d) *Athen. Belg.* p. 95.

(e) *Nic. Antonius*, t. 1. p. 179.

pour l'Empereur Charles-Quint, & très-peu de (M) satisfaction de sa Tiare. C'est peut-être pour mecontentement qui donna lieu à ces manieres d'agir, qui l'ont fait passer pour (N) un Misanthrope. Les Italiens ont publié des medifances (O) atroces contre lui: & ceux même qui au lieu de le disflamer du côté des incœurs, sont convenus de sa probité & de son zèle, ne laissent pas de dire qu'il n'étoit (P) point propre à être Pape. Il n'est pas jusques à sa sobriété dont

(\*) De Script. Eccl. 1. 1. p. 415.

(b) Necessitate erat Pontificem re-

(M) Très-peu de satisfaction de sa Tiare. ] C'est ce que temoigne l'inscription qu'il voulut que l'on gravât sur son tombeau; *Adrianus VI. hic situs est, qui nihil sibi infelicitis in vita duxit quam quod imperaret.* Le P. Labbe (a) dit que cette Epitaphe fut mise sur son tombeau dans l'Eglise de Sainte Marie *dell' anima*, mais il se trompe; le Cardinal qui lui fit faire un Mausolée dans cette Eglise y fit mettre une inscription beaucoup plus longue, & plus pompeuse que celle-là. On la peut voir dans une infinité d'Auteurs. Pour l'autre elle ne fut gravée que sur le tombeau où il fut mis par provision, & en dépôt dans l'Eglise de S. Pierre. Voyez Paul Jove sur la fin de la vie de ce Pape. Il ne faut pas s'étonner que la couronne papale ait été trouvée pesante par Hadrien VI. car les affaires generales de la Chretienité furent dans un grand desordre sous son regne, & il ne connoissoit pas assez le genie des Italiens, pour ne leur déplaire pas en mille choses. Les (b) nouvelles qu'il apprenoit tous les jours des progrès & des menaces des Ottomans, & son peu d'expérience dans les affaires d'Italie, lui brouilloient tellement la tête, qu'il lui échapa de dire qu'il avoit eu plus de plaisir à gouverner un College de Louvain, qu'à gouverner toute l'Eglise Chretienne. S'il n'avoit pas été capable de conoître par lui-même, que ses irresolutions & sa lenteur causoient du mal & des murmures, il l'auroit fu par les reproches que lui en fit en son l'Archevesque de Ferdinand, qui commença ainsi sa harangue: *Fabius Maximus, sanctissime pater, rem Romanam cunctando restituit, tu vero pariter cunctando rem Romanam simulque Europam perdere contendis.* Ce (c) debut deconcerta tellement le Pape, que comme les Cardinaux ne l'aimoient pas, ils penserent à le débaucher de sa place.

(c) Idem pag. 276.  
(d) Hieroglyph. lib. 19.  
(e) Haplothea, pag. 346.  
(f) Postea comperitum est illic mulierem formam egregiam cum habuisset, cujus amorem causa eodem tam frequenter jussit creditur ejus amplexu frui solitum. Hist. us apud Wolfium, Lett. memorab. 10. 2. p. 192.

(N) Pour un Misanthrope. ] Pierius Valerianus (d) en fait un homme qui fuyoit la société humaine, & qui dans les Calvacates s'éloignoit le plus qu'il pouvoit des Courtisans; il donnoit de l'éperon à son cheval dès qu'il se voyoit joint par d'autres. Pour voir la satire de cet Auteur dans toute son étendue, il faut faire choix de certaines éditions, car il y en a qui ont passé un peu l'éponge sur cet endroit. Celle de Bâle de 1575. n'est pas de ce nombre, ainsi que l'a remarqué le P. Theophile (e) Raynaud, qui a pris le party de ce Pape contre les Humanistes de ce tems-là.

(O) Des medifances atroces contre lui. ] On ne se contenta pas de l'accuser d'une avarice prodigieuse, on divulgua qu'on avoit (f) enfin decouvert pourquoi il se retiroit tous les jours dans un relict du Vatican, où il ne laissoit entrer personne, & que ce n'étoit point comme Numa, afin d'apprendre d'en haut la maniere de bien gouverner, mais afin d'y caresser une belle femme: c'étoit sa Nymphé Egérie. On ajoûtoit que la maladie dont il mou-

rut procedoit d'un trop frequent (g) usage (g) Labordu plaisir venerien, & qu'il ne se contentoit pas de se divertir avec les femmes, qu'il lui falloit de (h) beaux garçons. Ce ne fut pas tout, on publia qu'il avoit été Magicien; & que ses amis voulant éluder les preuves que l'on tiroit de je ne sai combien d'instrumens magiques, qui avoient été trouvez dans sa chambre après sa mort, disoient qu'il avoit travaillé à la pierre philosophale. Comme on ne pouvoit nier qu'il n'eût l'exterieur d'un homme de bien, amateur de la reforme & de la justice, on se retranchoit à dire que ce n'étoit qu'un Taruffe; & que ce défaut est plus commun en Allemagne que l'on ne pense. Voyez

(P) Qu'il n'étoit point propre à être Pape. ] Peu de gens lironent cet endroit sans s'apercevoir qu'il s'adresse au Cardinal Palavicin, & sans songer à l'Evangile nouveau, où l'on a censuré si cruellement plusieurs maximes de son Histoire du Concile de Trente. Hadrien VI. étoit un très-bon Ecclesiastique, au jugement de ce Cardinal, mais un Pape mediocre, (k) *su Ecclesiastico otimo, Pontefice in verita mediocre.* Il descendit même plus bas dans l'esprit du peuple qui ne juge des choses que par l'évenement; car en consequence des mauvais succès de son regne, il passa pour un Pape qui étoit moins (l) que mediocre. Ce bon Flamand n'ayant pas trouvé en Italie la candeur & la sincerité où il avoit été nourri, entra dans une defiance generale; il croyoit qu'on lui tendoit des pieges par tout, il n'osa se fier qu'à des gens de son pais, & ceux-ci avec leur franchise sans experience, lui firent plus de tort que n'auroient fait les Italiens avec leur dissimulation. Le Janféniste qui a fait l'Evangile nouveau, a profité fort malignement de tout ce que le Cardinal Palavicin avoué sur les bonnes qualitez de ce Pontife; mais au fond ce Cardinal n'a pas trouvé le tort que l'on diroit bien. Il est vrai que si l'Eglise Chretienne étoit ce qu'elle devoit être, les mêmes vertus qui suffiroient à un bon Ecclesiastique suffiroient aux Papes; (m) mais dans l'état où l'Eglise Romaine se trouve depuis long tems, sous un Chef dont la puissance spirituelle est tellement incorporée avec la puissance temporelle, que la conservation de l'une depend de la conservation de l'autre, c'est une folie que de pretendre qu'un Pape qui n'entend point le manege de la Cour, & les subtilitez de la Politique, puisse remplir ses devoirs. Il ne faudroit pour accomplir les propheties des Pro-

phetans

(i) Voyez Jean Crespin, Etat de l'Eglise, ad ann. 1523.  
(k) Lib. 2. c. 9.  
(l) Idem ibid.

(m) Voyez Pallavicin l. 2. c. 7. p. m. 206.

dont on n'ait (Q) fait des railleries. La joye qu'on fit paroître de sa mort est au (R) fond. un grand éloge pour lui. Je ne saurois bien dire si ce sont les Catholiques ou les Protestans, qui ont débité les premiers qu'il permit de sacrifier (S) aux Divinitez du Paganisme, afin de faire cesser la peste. Guicciardin n'est

(a) Epist. 1 v. 7.

(b) De piscibus Romanis c. 1.

(c) Mire favit Poggio Historici filii, Itemque Mornostili à gale in temperantia. & Brantino Equito, Marianoque Sannoni cucullato facientibus, & in omni genere popularium delictorum crudelitatis. Nam inter alia portenta insipientis eorum gale Lucanica concis concis parvorum pulvis factus commentum fuerant, quod insunij genus mox successit Hadrianus, vir Bithyie fragillitatis, mixtus expavit, quum sumptuaris rationes Leonis inspiceret. Jovius in vita Leonis X. p. 191. Variilas, Anecd. de Florence, p. 207. dit que ces fauvelles n'étoient fauves que de ce qu'il y avoit de plus délicat en la chair des faveux. Il prend un poisson pour un faisan.

testans, que quatre ou cinq Papes de suite tels que quelques-uns ont été, qui d'ailleurs étoient des Moralistes rigides. Quoi qu'il en soit, il est bon de voir la (a) lettre de Mr. de Launoï, où il fait l'apologie de nôtre Hadrien contre le Cardinal Pallavicin.

(Q) Sobriété dont on n'ait fait des railleries.]

Il étoit si peu accoutumé aux friandises de Rome, qu'il n'y avoit point de poisson qu'il préférât au Merlus; de sorte que le prix de ce poisson haussa considérablement sous sa papauté, non sans faire rire toute la poissonnerie. Au lieu de le louer de cela, Paul Jove a eu la hardiesse de dire qu'il n'avoit pas plus de goût à l'égard des viandes, que de jugement pour l'administration des affaires. L'astobilis tellement le Latin de cet Auteur, qu'il est nécessaire de le rapporter mot à mot. *Ado (b) Mercitiae plebeio admodum pisci Hadrianus Pontifex, sicut in administranda republica hebetis ingeni vel depravati judicii, ita in esculentis insulsiissimi gustus supra mediocre pretium videntem toto foro piscario jam fecerat.* La Cour de Rome étoit passée d'une extrémité à l'autre, car il n'y eut jamais de Pape dont la table fût aussi délicate que celle de Leon X. On s'insinoït dans ses bonnes grâces par l'invention des ragoûts, & il y (c) eut quatre grands maîtres en bons morceaux qui devinrent ses Mignons: Ils inventerent une sorte de fauvelles qui jeta dans l'étonnement Hadrien VI. lors qu'il examina la dépense de son prédécesseur. Pour lui il n'entretenoit point d'Officiers aussi inutiles que ceux-là, & il prit tellement le contre-pied de Leon X. qu'il ne dépensoit pas plus de 12. pistoles par jour. Les Romains satiriserent cette grande frugalité, & dirent que le Vatican étoit devenu semblable aux maisons que le retour des Esprits fait desserter. *Familiam adeo sordidam & exiguum alebat, ut sinitus quotidianus duodecim aureos non excederet. Quid plura? Vaticana domus non jam domus illa Pontificia, & ocellus urbi ut quondam, sed domus aliqua, ut potius tradum, que propter lenurum formidinem vacua & deserta sit, præ solitudine videtur.* C'est ainsi qu'en parle Christophle Barneus que j'ai cité ci-dessus. Inferons des paroles de Paul Jove, qu'il ne laissa pas d'y avoir des gens à Rome qui par complaisance pour le Pape firent cas de son poisson. On verra dans l'article du Chancelier du Prat, que ce ne fut pas la première fois que les Grands du monde mirent à la mode certaines viandes qui étoient méprisées auparavant. Je crois au reste qu'on ne se moqua pas moins de la préférence qu'Hadrien donnoit à la biere sur le vin, qu'à celle qu'il donnoit au Merlus sur tous les autres poissons. Sa boisson ordinaire étoit la biere, & on attribua à cela sa dernière maladie. Il avoit grand soin de sa santé, & il se mettoit à table à une heure si réglée, qu'il importoit brusquement les affaires les plus importantes dès qu'on l'avertissoit que le repas étoit prêt; mais il mangeoit peu. *Ferunt*

(d) *Hadrianum alioqui vegeta viridisque senectæ contraxisse morbum assiduo cervisa potu. . . Nam per se cibi parcissimus erat, & in tuenda valetudine apprime diligens & morosus, tanta horarum definitione, ut denunciante Archibricino paratas esse epulas, vel maximum rerum colloquia protinus abrumperet.*

(R) Est au fond un grand éloge pour lui.]

C'est que rien ne le rendoit plus odieux que l'envie qu'il avoit de faire cesser les pechez crians, & d'employer pour cela des peines severes. Le bruit couroit qu'il alloit publier de terribles Bulles contre les Juifs, contre les moqueurs des choses saintes, contre les Simoniaques, contre les usuriers, & contre les Sodomites. Ce dernier point (e) jeta l'allarme à la Cour & à la ville; & il y eut de jeunes gens qui après la mort mirent des festons sur la porte de son Medecin, avec cette inscription en grosses lettres, AU LIBERATEUR DE LA PATRIE. Pouvoit-on se rejouir de la mort d'un tel Souverain, sans que ce fût une preuve de la vertu? Paul Jove raconte qu'on s'en rejouit excessivement. *Morte ejus plerique & presertim veteris aule sectatores effusissime sunt letati, & secundum eos nonnulli Romanorum qui detrimenta rerum suarum sentiant.*

(S) Aux Divinitez du Paganisme.]

Je n'a pas eu encore le tems d'aller bien loin, en remontant vers la source de ce mensonge. J'en suis encore à un livre (f) imprimé à Amsterdam en l'année 1661. où j'ai lu ces paroles: *Is (Adrianus VI.) ad avertendam pestem quæ gravissime in urbe seribet, Mago Demetrio Græco concessit hylvestrem turam Diis Gentilium ac placandum eorum turam mactare, cessanteque lues.* L'Auteur cite Paul Jove au 21. livre de son Histoire, mais il faut croire pour son honneur & par charité qu'il n'avoit point lu cet Historien. Voyons ce que dit Paul Jove, l'endroit merite d'être rapporté. On n'y parle du Pape que pour dire, qu'il ne faisoit point de fendre severement la communication des maisons pestiférées, & que cette methode très-éloignée des usages de l'Italie avoit causé la mort d'une infinité de gens. On ne le fait point accorder au Magicien la permission de faire ce sacrifice, on dit en general que personne n'osa s'opposer à la populace qui favorisoit ce Demetrius; & de plus on ne dit pas que cet homme prétendit sacrifier le taureau aux Divinitez Payennes, & pour le succès, on se contente de dire que la peste diminua. A quoi songent donc ceux qui nous citent Paul Jove, lors qu'ils débitent tant de circonstances qu'il ne dit pas? *Exorta est in Urbe pestilentia lues, quæ quum severis legibus more nostro Pontifici nimis coherentia videretur, contactu agro-rum ita exarsit, ut multa funera in compitis viscerentur, apparetque vastari Urbem, haud multo diuturno spatio, nisi Graculus quidam nomine Demetrius Spartanus, sedanda pestilentia, faventi civibus hominum, negotium suscepisset, nemine super-*

(d) *Ferunt in via Hadriani, p. 283.*

(e) *Ultimo inquirere punireque decreverat juvenitus corruptores, ejus enim criminis non omnino salva suspitione urbs ipsa conventibus legibus infesta credebatur. Quia inopinata & gravissimæ legis mentione, maculosis quosdam cum alicuius civitatis veluti desperata publica securitate terrorat. adeo ut non defuerint petulantissimi juvenes, qui Joanni Antracino Pontificis Medico postea fronde per intermissam noctem protinus exornarent, cum titulo uncialibus literis inscripto in hac verba. Liberatori Patriæ S. P. Q. R. Jovius p. 281.*

(f) *Compend. Historie, par Jean Leclerc, Préf. de l'Essai sur la France.*

super-

n'est pas celui qui l'a le plus épargné, car il pretend \* que ceux qui confererent \* Lib. 14. la Papauté à ce Barbare, & portèrent à cela plutôt par une impetuofité aveugle, fol. m. que par choix † & par delibération, & que ne fâchant donner aucune raifon de † 421. leur extravagante conduite, il s'en dechargeoient fur le St. Eſprit, qui avoit de leur extravagante conduite, il s'en dechargeoient fur le St. Eſprit, qui avoit de coutume, à ce qu'ils diſoient, d'inspirer les Cardinaux pendant l'élection des Papes ‡. Le corps d'Hadrien fut deſoſé dans l'Eglife du Vatican, entre celui de Pic II. & celui de Pic III. & transporté en ſuite dans l'Eglife de Sainte Marie dell' anima, par les ſoins de Guillaume Enckevort le ſeul Cardinal qu'il eût fait, qui lui dreſſa un ſuperbe Mauſolée †. Sa vie a été amplemēt decrite par Gerard Moringus Theologien de Louvain. N'oublions pas que ce Pape (T) a été Auteur. Il eſt un peu étrange qu'un homme qui devoit aux lettres ſon avancement, ait (V) ſi peu favorifé les beaux eſprits. Le recueil des lettres des Princes β contient quelques particularitez ſur l'humeur de ce Pontife.

HAY, famille d'Ecoſſe. Elle doit le commencement de ſa nobleſſe à une action très-illuſtre. On pretend que les Danois ayant envahi l'Ecoſſe ſous le regne de Kenneth III. environ l'an 980. il ſe donna une bataille d'entre eux & les Ecoſſois,

*ſuperſtitionem vetare anſo. Nam ſerum taurum, cui amidium cornu diſſecarat, magico carmine dextram in avem prolato repente ita manſuefactum reddiderat, ut injecto tenui filo ad integrum cornu, quo vellet perducens, peſſilentia placando manini ad Amphitheatrum immolarer. Nec credula multitudinis ſperu ex toto ſeſellit, quum ab ea manis ſacrificii proſpera litatione, mteſcere morbus cepiſſet †.*

a vu dans la remarque C ſes ſentimens pour les Poëtes. On lui pardonneroit mieux cela que l'amortifſement des fonds qui avoient ſervi d'abord à l'entretien des hommes doctes qui paſſerent de Grece en Italie, & auxquels l'Occident eſt redevable de la reſurrection des belles lettres. Le Cardinal Beſarion ſit (g) ſubſiſter à Rome une partie de ces grands genies, & établit pour eux une Academie dans le Vatican.

† Le Cardinal Palavicin reſuſcite cela l. 2. c. 2. Voyez l'article Guicciardin, r. marque F. p. 1332.

‡ Della quale eſtravaganza non potendo con ragione alcuna eſcutari, tranſferivano la cauſa nello Spirito Santo, ſolito ſecondo dicevano à implorare nella eſtione dei ſuoi di Cardinali.

Mais le plus grand nombre vivoit des liberalitez du Pape Nicolas V. . . De tous (h) ſes ſucceſſeurs il n'y en eut qu'Hadrien V. qui ſupprima ces gratifications, par une économie peu glorieuſe ſa mémoire. Voici ce qu'un autre Ecrivain (i) a remarqué; „ Tous les Savans de ſon tems „ ſe promirent de l'avancement à ſon avènement „ au pontificat, à cauſe qu'il devoit aux lettres „ ſon exaltation, & ce qu'il avoit de bonne „ fortune. Cependant ils demeurèrent fort éton- „ nez, voyant qu'il étoit plein de mauvaiſe „ ſentiment, & „ les traitant de telle ſorte qu'on eroit qu'il eût „ rendu les lettres tout-à-fait barbares, ſ'il ne „ fût mort dans la 2. année de ſa ſuprême „ dignité. Paul Jove dit gentiment (k) qu'il „ uſoit de ce mauvais traitement contre les plus „ beaux eſprits de ſon ſiècle, avec le même ſens „ & le même jugement dont il preferoit la Mer- „ luche de ſes Pais-Bas à toute autre viande, & „ aux meilleurs poiſſons qui ſe mangent en „ Italie. „ Il n'eſt pas vrai que Paul Jove di- „ ſe cela; voyez ſon texte dans la remarque Q. On ſera bien aifé de ſavoir d'où la Moſhe le „ Vayer avoit pris ce qu'il raporte. C'eſt pour- „ quoi je mets ici un beau paſſage de Plerius Va- „ lerianus (L). Fuit & ſub Hadriano VI. par bonae- „ rum omnium literarum infortunium. Nam cum „ is Leon Decimo ſuſſeſſus eſſet, ad quem utpote li- „ terarum Principum magnus literatorum numerus „ confluere, dum non minor de Hadriano ſibi „ quique pollicetur, ecce adeiſt muſarum, & elo- „ quentia, totiuſque mivis hoſtis acerrimus, qui „ literatis omnibus inimicitias munitaretur, quo- „ niam ut ipſe dicebat, Terentianii eſſent, quos & nunc „ cum odiſſe, atque etiam perſequi capifſet, volumi- „ tariuſ alii exilium, alias atque alias alii latebras „ quarentes, tandiu latevere, quoad Dei beuſſio „ altero Imperii anno deceſſit, qui ſi aliquando di- „ vitiſ vixiſſet, Gotica illa tempora adverſus bonas „ literas videbatur ſuſcituraturus.

† Jovius ſupra. Val. Andr. Bibl. Belg. Aug. Miraeus, Elog. Belgic. Dans deux lettres de Jerome Ninger à Marc Antoine Micheli. fol. m. 31. 85.

‡ Le lieu où elle ſe donna ſe nomme Licurrie.

(g) Nota in Poranziam pag. 275. Platina apud Guiljel. Hiſt. de Mahomete l. 1. tom. 1. pag. 255.

(h) Theodor. Span- dig. apud lerianus (L). Fuit & ſub Hadriano VI. par bonae- rum omnium literarum infortunium. Nam cum „ is Leon Decimo ſuſſeſſus eſſet, ad quem utpote li- „ terarum Principum magnus literatorum numerus „ confluere, dum non minor de Hadriano ſibi „ quique pollicetur, ecce adeiſt muſarum, & elo- „ quentia, totiuſque mivis hoſtis acerrimus, qui „ literatis omnibus inimicitias munitaretur, quo- „ niam ut ipſe dicebat, Terentianii eſſent, quos & nunc „ cum odiſſe, atque etiam perſequi capifſet, volumi- „ tariuſ alii exilium, alias atque alias alii latebras „ quarentes, tandiu latevere, quoad Dei beuſſio „ altero Imperii anno deceſſit, qui ſi aliquando di- „ vitiſ vixiſſet, Gotica illa tempora adverſus bonas „ literas videbatur ſuſcituraturus.

(i) La Vayer tome 11. p. 436.

(k) 7. De piſc. Rom. il ſuſcituraturus. p. m. 90.

J'ai quelque choſe à obſerver touchant ſon Ouvrage ſur le Maître des Sentences. Le Sieur Konig (b) trompé par l'équivoque de ceux qui ont (c) dit in iv. ſententiaryum queſtiones & expoſitiones, aſſure que nôtre Hadrien a publié des queſtions ſur les 4. livres des Sentences. Voilà une nouvelle preuve de ce que j'ai dit dans la 1. remarque de cet article, qu'on ne ſauroit ſ'écarter ſi peu de l'exaſtitude, qu'on ne faiſſe mentir quelque Auteur. N'auroit-il pas mieux valu dire in quartum ſententiaryum, ou in iv. librum ſententiaryum, que de ſe ſervir du nombre IV. qui ſignifie auſſi-tôt quatuor que quartus? Le P. Oldoini (d) a fait la même faute que le Sieur Konig. Il eſt bon d'entendre Mr. Varillas ſur cet Ouvrage d'Hadrien; On admireroit, dit-il (e), ſon Commentaire ſur le Maître des Sentences, & certes ſi ce livre n'étoit pas le plus ſubtil des trois cens de même nature qui ſe trouvent alors dans les Bibliothèques, il étoit au moins le plus clair & le plus methodique. L'Auteur avoit ſoutenu de la maniere du (f) monde la plus deciſive, qu'il eſt certain que le Pape peut errer même dans les choſes qui appartiennent à la foi, & on pretend qu'il ne changea point d'opinion quand il fut Pape, comme fit Pie II. car il ne changea rien à cet endroit de ſon livre, lors qu'on l'imprima à Rome durant ſon pontificat. (V) Ait ſi peu favorifé les beaux eſprits. ] On

\* Jovius, Hiſtor. lib. 21. fol. m. 11.

(a) Il y a eu encore d'autres éditions.

(b) Bibliotheca vet. & nova.

(c) Smerius, Atho- na Belg. Valere André, Bibl. Belg.

(d) Athen. Roman. p. 306.

(e) Preface de la Pratique de l'Éducateur.

(f) Maimbourg, Traité de l'Eglise de Rome, p. 138.

Ecossois, dans laquelle ces derniers ayant été d'abord mis en fuite, se retirèrent du côté de Perth. Il furent obligés de passer par un chemin très-étroit entre les montagnes & la rivière de Tay. Un païsan qui se trouva là avec ses deux fils, trois personnes intrepides, se rendit maître du défilé, exhorta les fuyards à tourner tête contre l'ennemi, & s'oposa au passage de ceux qui voulurent continuer leur fuite. Il fit plus, il s'arma de tout ce qui lui tomba sous la main, & accompagné de ses deux fils armés d'une pièce de leur charnué, il fondit avec tant d'impetuosité sur les Danois, & il anima de telle sorte par son exemple les fuyards, que la victoire se déclara pour les Ecossois. L'ennemi à son tour fut mis en fuite, & l'Ecosse préservée de la servitude sous laquelle les Danois avoient eu dessein de la réduire. Ce païsan connu depuis sous le nom de H A Y, a été le fondateur de la famille dont je parle. Lui & ses fils se signalèrent d'une façon extraordinaire dans le combat; ils jetterent la consternation, & firent un grand carnage par tout où ils combattirent. Cette belle action qui fut le salut de la patrie reçut une digne (A) récompense, & depuis ce tems-là cette famille a été l'une des plus illustres du Royaume. Elle a produit (B) plusieurs branches, & plusieurs (C) personnes de grand mérite. Le Comte d'Errol en est aujourd'hui le chef. Il est marié avec Anne Drummond sœur du Comte de Perth\*.

\* Tiré  
d'un mé-  
moire com-  
munié  
au Librai-  
re.

† Selon  
Sotuel, Bi-  
bliotheca  
Script. So-  
ciet. Jesu,  
P. 459.  
car le P.  
Algarabie  
mei 1562.  
Cp non  
1566

H A Y (J E A N) Jésuite Ecossois, entra dans la Société l'an † 1566. & fit à Rome son Noviciat, & la profession du quatrième vœu. Il enseigna en divers endroits, en Pologne, en France, dans le Pais-Bas. Son principal théâtre fut le Collège de Tournon, où il enseigna la Théologie, les Mathématiques & la langue sainte. Il mourut le 21. de Mai 1607. à Pontamousson, où il étoit Chancelier

(A) Cette belle action . . . reçut une digne récompense. H A Y fut mené par toute l'armée au Palais du Roi, & il reçut dans l'Assemblée du Parlement le plus haut grade de noblesse. Le Roi lui donna une partie considérable des dépouilles de l'ennemi, & en bonnes terres tout le vol d'un faucon. C'est-à-dire qu'on lâcha un faucon, & qu'on prit garde où il se reposeroit, & qu'on donna à Hay toutes les terres situées entre le lieu où ce faucon avoit commencé de voler, & le lieu où il s'étoit posé. Ce dernier lieu s'appelle encore la Pierre du Faucon. Par ce moyen Hay se trouva pourvu du plus fertile terroir de l'Ecosse, situé où la bataille s'étoit donnée, le long de la rivière du Tay. Le Roi Kenneth lui donna des armoiries qui étoient d'argent à trois écussons de gueules, pour marquer que le courage de trois hommes avoit sauvé le Royaume (a).

(a) Tiré  
d'un mé-  
moire com-  
munié  
au Librai-  
re.  
  
(b) Mr.  
Pellison en  
parlant de  
Mr. du  
Chatelet  
dit ceci:  
Paul Hay,  
Sieur du  
Chatelet,  
étoit de  
l'ancienne  
Maison de  
Hay en  
Bretagne,  
qui se  
vante d'être  
fortie  
il y a six  
cents ans  
de celle  
des Com-  
tes de  
Castille,  
l'une des  
plus illus-  
tres d'E-  
cosse. Hist.  
de l'Acad.  
Françoise,  
P. m. 246.

(c) Tiré  
du même  
mémoire.

(B) Et a produit plusieurs branches. Qui se sont répandus non seulement en Ecosse, & en Angleterre, mais aussi en France, & principalement dans la Normandie (b). Je ne fais mention que de la branche des Comtes de Tweedale & de Kinnouel qui subsiste encore (c).

(C) Et plusieurs personnes de grand mérite. On ne peut rien dire de l'état où se trouva cette Maison depuis le regne de Kenneth III. jusques au regne de Robert Bruce, car Edouard I. Roi d'Angleterre s'étant prevalu des divisions de l'Ecosse, au tems que Robert Bruce & Jean Balliol se disputoient la couronne, fit une irruption dans le Royaume, & enleva non seulement les actes publics, mais aussi les papiers & les documents des Maisons particulières. Ceux de la famille Hay furent enlevés comme beaucoup d'autres. Pendant cette guerre civile Robert H A Y s'attacha aux intérêts de Robert Bruce avec une entière fidélité, & lui rendit de si grands services, qu'il en fut récompensé de la charge de grand Connétable héréditaire d'Ecosse l'an 1510. & afin qu'il pût soutenir cette dignité avec l'éclat convenable, il reçut de ce

même Prince plusieurs terres dans la Province d'Aberdeen. Cette charge est toujours demeurée dans la famille; elle est possédée présentement par Monsieur le Comte de Erroll, que l'on compte pour le 19. de sa Maison qui en a joui. Nicolas Mylord H A Y fut tué l'an 1532. avec 280. Gentilshommes de sa famille, à la bataille de Duplin, soutenant le party du Roi David Bruce contre Edouard Balliol. David Mylord H A Y son successeur accompagna le Roi David Bruce dans la guerre contre les Anglois, & fut tué l'an 1544. à la bataille de Durham. Thomas Mylord H A Y fut marié avec la fille du Roi Robert II. laquelle lui apporta en dot la Baronie de Inchuthill dans la Province de Perth, environ l'an 1576. Guillaume Mylord H A Y fut député l'an 1423. avec quelques autres Gentilshommes, pour délibérer des moyens de remettre en liberté le Roi Jaques I. qu'on gardoit en Angleterre. Il fit réussir cette affaire, & peu après il fut créé Comte de Erroll. Guillaume H A Y Comte de Erroll, grand Connétable d'Ecosse & Sheriff de la Province d'Aberdeen, accompagna Jaques IV. à la bataille de Floudon l'an 1513. & y fut tué avec son Prince, lui & 87. Gentilshommes de son nom. François H A Y Comte de Erroll ayant suivi couramment la Reine Marie, & la Religion Romaine, se vit exposé à de grans malheurs; on demolit ses maisons, on pilla ses terres, on l'emprisonna; mais sous le Roi Jaques V. I. fils de la Reine Marie il se trouva en faveur. Il fut l'un des Seigneurs d'Ecosse que l'on envoya en Angleterre l'an 1604. pour régler l'union des deux Couronnes. Son fils assista au couronnement de Charles I. en Ecosse l'an 1633. Gilbert H A Y Comte de Erroll eut beaucoup de part à l'amitié de Charles I. & parut beaucoup au Parlement d'Edimbourg lors du rétablissement de Charles II. Jean H A Y Comte de Erroll aujourd'hui grand Connétable d'Ecosse est son fils (d).

(d) Tiré  
du même  
mémoire.

lier de l'Université. Il s'attacha fort aux controverses, & composa divers livres contre ceux de la Religion. Il eut aussi une dispute verbale dans Strasbourg avec Pappus, & avec Jean Sturmius\*. Le P. Alegambe † mérite un peu de censure. Il ne faut point confondre Jean Hay (E) avec le Jésuite de ce nom qui fut banni par arrêt du Parlement de Paris. Ils prétendoient être l'un & l'autre de la ‡ famille H A Y dont j'ai parlé dans l'article précédent.

H A L I - B E I G H, premier Dragoman à la Cour du Grand Seigneur au XVII. siècle, étoit né Chrétien dans la Pologne; mais ayant été pris fort jeune par les Tartares, il fut vendu aux Turcs, qui l'élevèrent dans leur religion au Serrail. Il s'appelloit Albert (A) Bobowski en son pays. Il aqut la connoissance d'un très-grand (B) nombre de langues, & devint assez habile pour faire (C) des livres. Il eut beaucoup de commerce avec des Anglois, † qui l'engagerent à traduire en langue Turque quelques Ouvrages. Il avoit envie γ de retourner au giron du Christianisme, mais il mourut avant que d'exécuter ce beau dessein. Voyez le Supplément de Moreri.

H A L I -

(D) Et composa divers livres contre ceux de la Religion. ] Un recueil de demandes aux Ministres. Il le composa en Ecoissois selon le P. Alegambe, qui ajoute que la traduction Française en fut faite par Michel Coyslard. L'Apologie de ces demandes. Il la composa en François, selon le Pere Alegambe; mais c'est une erreur, car Jean Hay assure dans sa préface qu'il l'avoit écrite en Latin, & qu'elle fut traduite en François par quelques-uns de leurs Ecoliers. Cette Apologie fut faite contre le libelle de Jaq. Pineton de Chambrun Predicant à Nîmes, & imprimée à Lyon l'an 1586. L'épître dedicatoire datée du 2. de Juillet 1585. témoigne que depuis cinq ans l'Auteur lisoit publiquement la Théologie à Tournon. Antimonium ad responsa Bez. a. Dissertatio contra Ministrum anonymum Nemausensem. Son Helleborum Joanni Serrano, trouvé parmi ses papiers, (a) est gardé à Rome dans les archives de la Societé. Voilà tout ce que nous apprenent les deux Bibliothécaires des Jésuites. Ils ont ignoré que Jean Hay avoit actuellement publié un livre contre de Serres, favoir une réponse au 2. Anti-Jésuite de ce Ministre (b). Les autres Ouvrages de Jean Hay sont Scholia brevia in Bibliothecam Sanctam Sixti Senensis, & une traduction Latine de quelques lettres Jésuitiques écrites du Japon & du Perou. Elle fut imprimée à Anvers l'an 1605. in 8. Voyez Alegambe.

(E) Le Jésuite de ce nom qui fut banni, ] Il s'appelloit Alexandre H A Y: il fut „ convaincu „ d'avoir tenu souvent des discours séditeux „ contre le Roi depuis la réduction de Paris, „ jusqu'à dire que s'il passoit quelque jour de „ vant leur College, il se jetteroit volontiers „ sur lui de la fenêtre en bas la tête la première, „ pour lui rompre le cou par ce moyen. „ C'est ce qu'on lit dans la grande Histoire de Mezerai (c). L'Auteur de l'Anticoton nous va dire la date de l'arrêt du Parlement. Il (d) y eut informations faites contre Alexandre Hayns Jésuite Ecoissois, lequel avoit enseigné publiquement qu'il faloit dissimuler & obéir au Roy pour un temps par feintise, disant fort souvent ces mots, Jesuita est omnis homo. Etoit d'avantage ce Jésuite chargé d'avoir dit souvent qu'il desiroit, si le Roy passoit devant leur College, tomber de la fenêtre sur luy pour luy rompre le col. Pour laquelle cause par arrêt de la Cour prononcé le 10. de Janvier 1597. fut ledit Hayns banni à perpétuité, à luy conjoint de garder son bann à peine d'estre pendu &

estranglé, sans autre forme ne figure de procès. L'Auteur du remerciement des Beurrieres après avoir dit la même chose, (e) ajoute que ce Jésuite ayant depuis repété & confirmé ces mêmes paroles en la ville de Prague, sur ce que les plus grands de ce Royaume sollicitèrent de le faire amener en France, on répondit qu'il avoit avallé un orme mondé qui n'étoit pas bien cuit, & se trouva mort aussi soudain que le prévost des Marchands de Paris... estranglé au Chasteler d'un lacet de son caleçon, qui n'étoit assez fort pour brider une montche. Alexandre Hayns, si nous en croyons (f) Paquier, regentoit pendant les troubles la première classe du College des Jésuites à Paris.

(A) Il s'appelloit Albert Bobowski. ] Nom qu'on a latinisé par celui de Bobovius; mais la plupart des Auteurs s'y sont trompez. Mr. Ricaut (g) appelle ce Polonois Albert Bobonius. Belpier son Traducteur le corrige, & met (h) Bohonius, parce que Thomas Smith l'écrivit ainsi pag. 39. de son épi. de morib. Turc. Il est vrai qu'en ce lieu il y a Bozonius, mais l'Errata marque qu'il faut lire Bohonius. Le premier (i) Traducteur de Mr. Ricaut a mis Bobovius.

(B) D'un très-grand nombre de langues. ] Qu'il me soit permis de citer ici un peu au long l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle: Voyez, dit-il, (k) comment Fornetti, Panagioti, la Fontaine, & tous les autres Dragomans de la Porte sont circonspectz, quand ils traitent avec les Ministres des Princes Chrétiens, ou avec les gens de leur suite. Le fameux Renegat Polonois Halybey, qui à l'apostasie près, & moralement parlant, est un des plus honnêtes hommes du monde, ne s'explique pas mieux avec les Francs, quoy qu'il soit leur grand amy; & il le pourroit pourtant bien faire, luy qui parle dixhuit Langues différentes.

(C) Assez habile pour faire des livres. ] A la priere de Thomas Smith il composa un Traité de Turcarum liturgia, peregrinatione Meccana, & dans circonvisione, egrotorum visitatione &c. que Mr. Hyde à qui Thomas Smith le donna a publié (l) depuis peu. Hali-Beig traduisit en langue Turque environ l'an 1653. à la priere de Mr. d'Abra-Basire, le Catechisme de l'Eglise Anglicane. Il le traduisit en la même langue toute la Bible, à la priere de Levin Warnerus, qui envoya cette traduction à Leyde afin qu'elle y fût imprimée. On n'a point exécuté cela, mais le manuscrit se garde dans la Bibliothèque de Leyde. Je ne parle point d'une Grammaire Turque, & d'un

\* Tiré d'Alegambe, Bibl. Scripor. Societ. Jesu pag. 248.

† Voyez la remarque D.

‡ Voyez la réponse des demandes de Jean Hay.

† Voyez la remarque C.

γ Journal de Leisfic de Leisfic 1691. pag. 226.

(e) Pag. paroles en la ville de Prague, sur ce que les plus grands de ce Royaume sollicitèrent de le faire amener en France, on répondit qu'il avoit avallé un orme mondé qui n'étoit pas bien cuit, & se trouva mort aussi soudain que le prévost des Marchands de Paris.

(f) Catechisme des Jésuites Livre 2. chap. 20.

(g) Etat de l'Empire Ottoman, l. 2. p. m. 405.

(h) Remarques curieuses pag. 667.

(i) Il s'appelle Brior. (k) Pag. 31. de l'édition de Hollande.

(a) Soruel, Biblioth. Script. Societ. pag. 459.

(b) Voyez la réponse des demandes, à la fin de la réponse à la préface.

(c) Tom. 3. pag. 1135. 1136.

(d) Anti-Coton pag. m. 38.

l'Errata de Leisfic May 1691. Journal de Leisfic pag. 226.

\* Strab.  
l. 14. pag.  
491. Pomp.  
Mila l. 1.  
c. 10.

† Frein-  
hem. sup-  
plém. in  
Chr. l. 2.  
c. 9 & 10.

‡ Lib. 2.  
c. 8.

↓ In Rho-  
do, pag.  
36.

▲ C'est en  
l'honneur  
de la con-  
ception im-  
maculée de  
la Sainte  
Vierge.

γ Propu-  
gnatis  
utriusque  
joris the-  
sibus lau-  
rea docto-  
rali in am-  
plissimo  
Comitum  
Consiliorum  
Concilio  
die 18.  
Martii  
1640. ab  
iplomet  
Cancella-  
rio deco-  
rari me-  
ruit. Vita  
Petri Hal-  
le de qua  
infra.

ζ Absens  
ab univer-  
sitate ex-  
tra ordi-  
nem . . .  
cooptate-  
tur. Ibid.

HALICARNASSE, ville capitale du Royaume de Carie, étoit \* une Colonie des (Z) Argiens. Elle se rendit fameuse sous les deux Artemises, & sous Mausole le mari de la dernière. Le tombeau de ce Prince y fut un très-grand ornement, car il fut compté entre les sept merveilles du monde. La fontaine Salmacis étoit une autre singularité d'Halicarnasse. Il y eut peu de villes sur cette côte de mer, qui résistassent à Alexandre autant que † fit celle-là. C'est qu'on avoit eu soin de la bien fortifier. Vitruve nous apprend quelques ‡ particularitez sur sa construction, & nommément pour ce qui regarde ses ports. Meursius tout habile qu'il étoit, a appliqué aux deux † ports de Rhodes, ce que Vitruve n'a dit que de ceux d'Halicarnasse. Alexandre fut obligé de brûler la ville, pendant que la garnison se défendoit encore vigoureusement dans les forteresses. Herodote & Denys d'Halicarnasse sont nez dans cette ville.

HALLE (PIERRE) Professeur en Droit Canonique dans l'Université de Paris, étoit né à Bayeux en Normandie le 8. de Septembre 1611. Il étudia en Philosophie, en Droit & en Théologie dans l'Université de Caen pendant cinq ans. Il faut ajouter qu'il y cultiva aussi avec un grand soin la Poésie, sur quoi Antoine Hallé son parent, & un des grans Poètes de son siècle, lui donna de bonnes leçons. Il s'étoit infinué dans ses bonnes grâces en publiant quelques poèmes; & il profita si bien des lumières de cet illustre parent, qu'il remporta le prix à Caen & à Rouën, dans les combats poétiques que l'on y fait β toutes les années. Il s'acquit par là une telle réputation, qu'encore qu'il fût fort jeune on lui donna la Régence de la Rhetorique dans l'Université de Caen. Quelque temps après étant Recteur de l'Académie, il harangua à la tête des quatre Facultez Mr. Seguier (A) Chancelier de France. Sa harangue fut fort goûtée, & lui acquit l'estime & la protection de ce Chef de la Justice; jusques là qu'il reçut de lui le bonnet de Docteur en Droit en présence du Grand Conseil le 18. de Mars 1640. après avoir soutenu des γ Theses dans cette illustre Assemblée. Il suivit à Paris Mr. Seguier, & se fit connoître si avantageusement par quelques piéces qu'il publia, qu'on lui offrit des Régences dans cinq différens Colléges, & qu'on l'aggregea ζ extraordinairement au Corps de l'Université le 14. d'Avril 1641. Il aima mieux enseigner dans le Collége d'Harcour, que dans aucun autre; & il y eut une grande foule d'auditeurs. Il publioit de tems en tems quelques poésies Latines qui augmentèrent sa réputation, & qui donnèrent lieu à son Mecene de le faire installer Poète du Roi, & Lecteur en langue Latine & en langue Greque dans le Collége Royal le 18. de Decembre 1646. La trop forte application à l'étude ayant ruiné sa santé, il fut contraint de se reposer pendant deux ans pour la rétablir. Lors qu'il fut guéri, il se mit en tête de redonner quelque lustre à la Faculté de Droit, qui étoit tombée dans un état pitoyable, n'y restant plus (B) qu'un Professeur. Il obtint le grade de Professeur Royal en

Droit

Dictionnaire Turc, composé par le même Dragoman. Mr. Ricaut avoué qu'il tenoit de lui beaucoup de choses, qu'il a rapportées dans son livre de l'Etat présent de l'Empire Ottoman. S'il l'avoit consulté sur tout ce qu'il dit, il n'auroit pas avancé que les femmes Mihometanes n'espèrent pas l'entrée du Paradis. Hali-Beigh soutient le contraire dans l'Ouvrage que Mr.

(a) Journal de  
Leshé ib.

(b) Ubi  
supra pag.  
406. 407.

(c) C'est  
que tous  
ceux que  
ce Dro-  
guiste co-  
nsulté à  
Constanti-  
nople im-  
bui de la  
mercuri-  
ciété  
étaient  
Droguistes.

Hyde a mis au jour. *Bycautum* (a) resellit, docuitque mulieres Turcicas omnino sperare se aliquando aequo ac viros in Paradisum receptum iri, quod ipse pag. 271. negaverat. Mr. Ricaut entre autres choses rapporte (b) qu'il a prit de ce Dragoman, qu'il y a des Turcs qui croient que les âmes des hommes qui meurent entrent dans les corps des bêtes, dont le temperament approche le plus de celui du corps qu'elles viennent de quitter. Un Droguiste dit un jour à Hali-Beigh, qu'il prioit Dieu avec ses freres (c) du même métier, que leurs âmes pussent avoir l'honneur, après leur mort, d'entrer dans le corps de quelques chameaux, parce que ce sont des animaux sobres, laborieux, patients, doux, & qui leur apportent leurs drogues des pays les plus éloignés de l'Orient. Qu'il ne doutoit point, Droguistes, qu'après la révolution de trois mille trois cents soi-

xante-cinq ans, pendant laquelle son âme auroit voyagé par tout le monde, & auroit passé successivement de chameau en chameau, elle ne dut retourner encore une fois dans un corps humain beaucoup plus pure, & plus parfaite qu'elle n'étoit au commencement. Ce fut là le Credo du Droguiste. On dit que la plupart des Chinois sont fort attachés à cette opinion.

(Z) Une Colonie des Argiens. ] Le conducteur de la Colonie s'appelloit Anthes (d), & (d) Strab. partit de la ville de Trefene. Pausanias (e) le l. 14. Cal- nomme Antha, & le fait fils de Neptune, & ne dit point qu'il ait mené lui-même la Colonie, il attribue cela à ses descendans. Quoi qu'il en soit, ceux d'Halicarnasse étoient surnommés (f) *ἀνθη* (e) Lib. 2: pag. 73.

(A) Mr. Seguier Chancelier de France. ] Il étoit allé en Normandie pour apaiser les émotions populaires, qui causoient de grands desordres dans plusieurs endroits de la Province.

(B) N'y restant plus qu'un Professeur. ] Qui étoit Mr. Doujar. La Faculté avoit perdu en peu de tems François Florent, & Jean Duris. *In juridicam deinde scholam geminato Francis Florentis, & Joannis Duris junere afflictam ac*

prope

Droit Canonique l'an 1655. & il donna tous ses soins à relever les études de cette science, dont il soutint (C) les privileges avec vigueur, & sans être rebuté par les obstacles. C'est à lui principalement que l'on doit attribuer l'avantage dont les (D) Professeurs de Paris jouissent depuis l'an 1679. Il composa de fort bons (E) livres; & il eut la satisfaction d'avoir pour amis les savans les plus illustres, qui étoient encore plus charmez de sa vertu que de son érudition. Il mourut très-bien (F) préparé le 27. de Decembre 1689. \*

HARPALYCE, la plus belle fille d'Argos. Clymenus son pere en devint si amoureux, qu'après avoir éprouvé que les efforts qu'il faisoit pour vaincre cette passion ne servoient qu'à l'augmenter, il ne songea plus qu'aux moyens de la satisfaire. Il pratiqua donc la Nourrice de sa fille, & par son moyen il jouit secrettement de l'objet aimé. Quelque tems après voiei venir le gendre, auquel il avoit promis Harpalyce. D'abord tout fut préparé magnifiquement pour les nocces; le mariage fut consommé, l'époux partit avec son épouse pour s'en retourner chez lui. Ce fut alors que Clymenus se repentit d'avoir consenti à ce mariage. Son amour le rendit tellement furieux, qu'avant la fin du voyage il le desist de son gendre, & qu'il ramena sa fille à Argos, où il se porta publiquement pour son mari. Elle fit enfin reflexion sur les indignitez qu'elle avoit souffertes de son pere; & pour en tirer raison elle tua son (A) jeune frere, & le lui donna à manger; après quoi ayant demandé aux Dieux d'être tirée de ce monde, elle fut convertie (B) en oiseau. Clymenus fut si accablé de ces accidens qu'il se tua †. On verra d'autres Harpalices dans l'article d'Harpalicus.

\* Tiré d'un éloge composé en Latin par Jean Hallé Secrétaire du Roi, duquel l'éloge Mr. Pinsson des Riolles m'a communiqué une copie manuscrite.  
† Tiré d'Euphorion apud Parthenium, au chap. 13. de ses Eroiques ou histoires amoureuses.

HAR

(a) Notez aussi qu'il obtint le Professorat sans l'avoir disputé, ce qui fut une dispense.

(b) Ab eo (suo procuravit. L'Auteur de l'éloge descend dans le détail, & dit que Hallé par ses sollicitations obtint que Pompon de Bellievre, premier Président au Parlement de Paris, restituât aux Ecoles en Droit Canonique la faculté de postuler (b). De là naquirent bien des procès. Hinc (c) oborta lites: vicina Juris Collegia in eos acriter insurrexerunt, & eos tum ad Senatam, tum ad Regis consistorium traduxerunt. Ut tot malis succurreret Hallaus, viginti quatuor viros pietate & doctrinâ commendatissimos, tanquam adjuvatores, in facultatem, re cum suis Collegis prius communicata, adscivit: facultate vix ab externo hoste quietâ, nonnulli ex Doëtoribus honorariis, Collegiarum discordias in suum commodum alentes, plurimum Antecessorum Jura sibi arrogare tentabant. In hac temporum difficultate quâ facultas in partes scindi videbatur annuam tantisper sustinuit, donec illâ invidie tempestate feliciter pacatâ, & concordia facultati restituta, animum à negotio omni alieno revocans, sedulo summaque diligentia ad restauranda Juris studia totus incubuit.

(d) Juris Canonici auditoribus postulandi munus. . . Hallæo potillimum procurante restitutum est. Ibid.

(e) Ibid.

(f) Ibid.

prope desertam cum Joanne Doujatio Collega primario extra ordinem (a) accitus anno 1655. C'est ainsi que parle Mr. Pinsson-des Riolles, dans une inscription qu'il a publiée en l'honneur de notre Hallé.

(C) Dont il soutint les privileges. ] Mr. Pinsson ajoute tout aussi-tôt: *Quam quidem postea restituit, exornari ac amplificari magis ac magis. . . Ab eo (suo procuravit. L'Auteur de l'éloge descend dans le détail, & dit que Hallé par ses sollicitations obtint que Pompon de Bellievre, premier Président au Parlement de Paris, restituât aux Ecoles en Droit Canonique la faculté de postuler (b). De là naquirent bien des procès. Hinc (c) oborta lites: vicina Juris Collegia in eos acriter insurrexerunt, & eos tum ad Senatam, tum ad Regis consistorium traduxerunt. Ut tot malis succurreret Hallaus, viginti quatuor viros pietate & doctrinâ commendatissimos, tanquam adjuvatores, in facultatem, re cum suis Collegis prius communicata, adscivit: facultate vix ab externo hoste quietâ, nonnulli ex Doëtoribus honorariis, Collegiarum discordias in suum commodum alentes, plurimum Antecessorum Jura sibi arrogare tentabant. In hac temporum difficultate quâ facultas in partes scindi videbatur annuam tantisper sustinuit, donec illâ invidie tempestate feliciter pacatâ, & concordia facultati restituta, animum à negotio omni alieno revocans, sedulo summaque diligentia ad restauranda Juris studia totus incubuit.*

(D) Dont les Professeurs de Paris jouissent depuis l'an 1679. ] Avant cela ils n'en ignoient point le Droit Civil. (d) Ab eo præcipuè docenti rectam rationem inchoatam à Rege probatam & confirmatam fuisse affirmaverim. Studiis enim laicis efflorescentibus ab invicissimum Rege Ludovico Magno, promovente illustrissimo viro Michæle le Tellier Francia Cancellario, publica civilis Jurisprudentie professio Parisiensi schola, quâ superiori sæculo male exciderat, restituta est, & asserta Antecessoribus Juris Civilis interpretandi auctoritas mense Aprilis 1679.

(E) Il composa de fort bons livres. ] Voici les paroles de son éloge: *In auditorium favorem præ-*

ter institutiones canonicas quas in lucem anno 1685. velut in same testamentum emiserat, varios ad Jus Canonicum & Civile tractatus de Conciliis, de summi Pontificis auctoritate, de Regalia, de Simonia de Usuris, de Censuris, de Regularibus, de Beneficiis Ecclesiasticis, de Matrimonio, de Testamento, & alia plura recondita doctrina monumenta exaravit. Il publia un recueil de poësies & de harangues Latines l'an 1655. in 8.

(F) Il mourut très-bien préparé. ] Je raporte à cela le legs qu'il fit à la Faculté de Droit. Il est destiné à faire dire quatre fois l'an une Messe où tous les Professeurs & tous les Doëcteurs presens reçoivent une certaine somme (e).

(A) Elle tua son jeune frere. ] Hygin (f) raporte qu'elle tua le propre fils qu'elle avoit eu de Clymenus, & il ajoute qu'elle le fit manger à son pere, & que celui-ci l'ayant tu la tua. On doit corriger au chapitre 206. de cet Auteur perdidit filiam, & mettre filium, conformément à ce qu'il dit dans les chapitres 238. 239. 246. Outre cette diversité j'en trouve une autre entre lui & Parthenius. Celui-ci dit que le pere d'Harpalyce étoit fils de Telée, & qu'il demouroit à Argos; celui-là le (g) fait fils de Schœneus, & Roi d'Arcadie. Mais comme au chapitre 238. il le fait fils d'Oeneus, on doit être très-certain qu'au lieu de Schœneus, il faut lire par tout ailleurs Oeneus; car nous apprenons d'Apollodore (h) & d'Antonius Liberialis (i), qu'Oeneus avoit un fils nommé Clymenus.

(B) Elle fut convertie en oiseau. ] Il regne deux grands defauts dans les inventions fabuleuses des anciens Grecs; l'un est qu'ils n'ont pas assez diversifié les incidens capiteux; l'autre est qu'ils n'ont su garder aucune sorte d'uniformité dans les circonstances. A peine trouvez-vous deux Auteurs qui s'agissant d'un même fait, s'accordent sur les qualitez & sur les noms des personnes, sur les tems & sur les lieux. Si l'on a voulu par ce moyen faire montre d'abondance, on s'y est mal pris; la sterilité du principal se repare mal aisément par des accessoires

(e) Legata prius Juris utriusque Facultati ad sacrosanctum Miltæ sacrificium stans quater in anno celebrandum summa ab Antecessoribus & Doctoribus utriusque ordinis presentibus & Doëtoribus percipienda.  
(f) Hygin. c. 206.  
(g) Id. cap. 246. Au chapitre 142. il y a Oeneus & non pas Schœneus.  
(h) Lib. 1.  
(i) Cap. 2.

\* Hygin.  
c. 193.  
Servius les  
nomme  
Amymo-  
niens. In  
En. l. 1.  
v. 317.

† Hygin.  
ibid.

‡ Servius  
ibid.

† Turneb.  
Adversar.  
l. 10. c. 11.

β Diodor.  
Siculus lib.  
12. n. 36.

γ Plinius  
lib. 2. c. 8.  
p. m. 148.

HARPALICUS, Roi des Amymnéens \* dans la Thrace, eut une fille nommée HARPALICE, qui fut nourrie de (A) lait de vache & de jument, & qu'il accoutuma de bonne heure au manieement des armes. Il en fit par là une fort bonne guerriere, & s'en trouva bien, car si sa fille ne fût venue à son secours, lors que (B) Neoptoleme fils d'Achille l'attaqua & le blessa, il eût été perdu sans ressource; mais Harpalice chargea si à propos l'ennemi, qu'elle le mit en fuite. Son pere qu'elle avoit si heureusement delivré de cette guerre étranger †, perit quelque tems après dans une guerre civile: ses sujets le ‡ chasserent, & enfin le tuèrent. Harpalice se retira dans les bois, & se mit à brigander. Elle alloit comme la foudre; & quand on courroit à cheval après elle pour recouvrer les bestiaux qu'elle venoit d'enlever, on ne pouvoit point l'atteindre. Elle ne fut prise que dans les filets qu'on lui tendit, comme pour prendre des cerfs. On la tua; mais il en coûta bon à ceux qui le firent: car aussitôt s'éleva une dispute dans le voisinage, pour savoir à qui étoit le betail qu'elle avoit volé. On se batit, & il en demeura plusieurs sur la place de part & d'autre. Depuis ce tems-là on établit pour coutume qu'on s'assembleroit au tombeau de cette fille, & qu'on y feroit des tournois en expiation de sa mort. Il y eut une HARPALICE qui aima éperdument † Iphiclus, & qui mourut de chagrin de s'en trouver méprisée. C'est d'elle qu'un certain cantique fut appelé *Harpalyce*.

HARPALUS, Astronome Grec, corrigea le cycle de Cleostrat, par un autre (C) cycle qui eut besoin d'être corrigé. Ce fût Meton qui corrigea le nouveau cycle d'Harpalus, l'an 4. de la β 86. Olympiade. Cleostrat decouvrit les signes du Zodiaque, après γ qu'Anaximander eut decouvert en la 58. Olympiade l'obliquité de ce cercle. Jugez par là du tems d'Harpalus. Il n'est pas vrai, comme l'assure Mr. Moreri, que Diodore de Sicile fasse mention d'Harpalus. Il y a bien des brouilleries dans (D) Vossius sur tout ceci.

HAR-

diversifiéz. Il semble d'abord que l'Euphoriou de Parthenius nous donne ici quelque chose de nouveau; mais prenez garde, ce n'est que Terée transporté sur une autre scène, avec quelques changemens d'Acteurs.

(A) Qui fut nourrie de lait de vache & de jument.] Servius (a) lui appliquant ces paroles du 1. livre de l'Encide,

(a) In  
Æneid. l.  
1. v. 317.

*Qualis equos Threïssa fatigat*

*Harpalyce, volucrumque fuga prævertitur Hebrum,*

dit qu'elle fut nourrie de la même maniere, que Virgile (b) fait nourrir Camille par son pere Metabus.

(B) Lors que Neoptoleme.] Le pere de cette fille étoit déjà son prisonnier, selon Servius. D'autres disent que ce fut des mains des Getes qu'Harpalice le retira. (c) *Quidam hujus patrem à Getis, ut alii volum à Myrmidonibus captum, collecta multitudine afferunt liberasse celerius quam de feminis credi potest.* Je ne sai point où Charles Etienne suivit par Mrs. Lloyd & Hofman, avoit lu que le pere de nôtre Harpalice s'appelloit Lycurgus, & qu'il étoit vicux quand il devint prisonnier des Getes.

(C) Par un autre cycle qui eut besoin d'être corrigé.] Le cycle de Cleostrat se nommoit *Oktæteris*. Il comprenoit 8 années, au bout desquelles il pretendoit que le soleil & la lune revenoient au même point. Harpalus trouvant que cela n'arrivoit pas, inventa le cycle de neuf ans :

(c) Servius  
ubi supra.

(d) Festus  
Asterius  
v. Aratrii  
Pronostici,  
pag.  
m. 67.

(d) *Nam quæ solem hiberna novem putat æthera volvi  
Ut spatium luna redeat, velut Harpalus, ipsam  
Ocus in sedem momentaque prisca reducit.  
Illus ad numeros prolixa decennia rursus  
Adjectisse Meton Cecropia dicitur arte.*

*Inseditque animis: tenuit rem Græcia solers.  
Protinus, & longos inventurus misti in annos.*

Meton ne trouvant pas que le cycle de neuf ans eût mieux réussi que les autres, inventa le cycle de 19. ans. On s'en est tenu là; comme Festus Avienus le remarque dans les vers que je viens de citer. Ce cycle est encore en vogue, & s'appelle le Nombre d'or.

(D) Il y a bien des brouilleries dans Vossius.]

I. Après avoir dit (e) dans sa these que Meton (e) De publica Pœneudecatride la 1. année de la 87. <sup>scænr.</sup> Olympiade, ou l'année precedente, il dit dans <sup>Mathem.</sup> <sup>pag. 150.</sup> le commentaire sur sa these que Diodore de Sicile parle de cela sous l'an 3. de la 86. Olympiade. N'est-ce point produire un témoin celebre contre son propre calcul? Cela est-il fort prudent? C'est être de bonne foi, dira-t-on; j'en conviendrai, pourveu que Diodore se soit servi de cette chronologie; mais il est sûr qu'il place le cycle de 19. ans à la dernière année de la 86. Olympiade. II. Il cite Plin au livre 2. chap. 12. touchant Cleostratus; il falloit citer le chapitre huit. III. Il dit que l'*oktæteride* de Cleostratus comprenoit 2090. ans & 22. On voit bien que l'Imprimeur a brouillé les nombres, mais le mot *annorum* est sans doute une meprisé de l'Auteur. Changez donc ces paroles, *introduxit oktæterida quæ erat annorum CIO CIO XC XXII*, en celles-ci, *introduxit oktæterida quæ erat dierum CIO CIO CMXXII*, car ce cycle comprenoit 2922. jours. IV. Il cite le 12. livre de Diodore de Sicile touchant l'*oktæteride*; je n'y ai point trouvé ce mot. V. Cette phrase, *in hac oktæteride deprehensum est vitium ab Harpalo commissum*, est mauvaise; elle signifie tout le contraire de ce qu'elle devoit signifier. Il n'y a point de lecteur qui ne croye qu'Harpalus se trompa en faisant ce cycle, & néanmoins l'intention de Vossius



A *Id. ib.*

† *Plut. in Phocione pag. 750. in Demosthenes pag. 857.*

‡ *Diod. Sicul. ubi supra.*

† *Id. ib.*

\* *Τὸ δὲ πρῶτον τῷ Ἀλεξάνδρῳ φησὶν ὅτι ἀποδοχῶν ἀπὸ τῶν Ἰωνίων ἐφειλόταν καὶ κἀναψύχοντο τὸ αὐτοῦ. Illos qui Harpali fugam primi iunctiaverunt in vincula conjecit, Ephaltem & Cillum, tanquam mendaciam de eo nunciabant. *Plut. in Alexandri P. 639. B.**

(A) *Τῶν ἐπιπέτρων ἀπὸ τοῦ βασιλέως καὶ ἡμετέρας λαοφιλίας καὶ ἡμετέρας αὐτοῦ τῶν αἰσθητικῶν μισῶν ἀπὸ τῶν ἀλλοτρίων προσημασμένων καὶ ἀλλοτρίων καὶ ἀλλοτρίων τῶν δὲ φωνῶν καὶ πρὸς αὐτὸν ἐπιπέτρων καὶ ἐπιπέτρων καὶ ἐπιπέτρων Concionalium hi rudinum fuit certum concursatio operas suas ei venditantiūm: modicum his ille ex multo obtulit & obiecti efcam, Phocionis vero per internum: septingenta talenta obtulit. *Plut. in Phocione pag. 751. B. (c) Id. ibid. (e) Id. in Demosthenes pag. 857. (d) Οἱ δὲ ἐπιπέτρων ἡμετέρας αὐτοῦ τῶν αἰσθητικῶν. Ibi homines faceret cavillantes non angina dixerunt, sed argentatagina oratorena nocte correperunt. *Id. ibid.***

qu'Alexandre ne seroit jamais en état de leur faire rendre compte de leurs extorsions, avoient commis mille injustices. La premiere chose que fit Alexandre en revenant des Indes , fut de faire châtier très-severement quelques-uns de ces Gouverneurs. Cela fit craindre un semblable traitement à Harpalus; de sorte que pour le prevenir il s'enfuit en Grece avec des sommes immenses, qu'il prit au thesors Royal qu'on lui avoit confié. Il leva aussi six mille hommes, qu'il débarqua à Tenare sur les terres des Lacedemoniens, & s'en alla à Athenes, pour tâcher d'y faire entreprendre la guerre contre Alexandre β. Il gagna à force d'argent quelques Orateurs †; car il savoit bien qu'il n'y a pas de plus puissant instrument que la langue de ces gens-là pour troubler le repos public, & pour pousser les peuples à prendre les armes. Mais s'il savoit d'un côté le grand pouvoir qu'ils ont sur le peuple, il n'ignoroit point de l'autre le grand pouvoir qu'a sur eux une bonne somme. Se voyant donc muni de beaucoup d'argent, il espéra de mettre la ville d'Athenes dans ses interêts. Il se trompa, (C) Phocion fut incorruptible; & d'ailleurs ‡ les lettres d'Antipater Gouverneur de Macedoine, & celles d'Olympias mere d'Alexandre contrent les Atheniens dans le respect. Ce fut à Harpalus à (D) chercher une autre retraite; il s'en retourna à Tenare où il avoit laissé ses soldats, & passa de là en Crete. Mais il ne la fit pas longue; un de ses amis (E) le tua en trahison †. Alexandre croyoit si fermement qu'Harpalus étoit honnête homme, qu'il fit mettre aux fers, comme de faux delateurs, ceux qui lui porterent la premiere nouvelle de la fuite de ce personnage \*. La nouvelle qu'il reçut que ce perfide chassé d'Athenes avoit été

tribué cet emploi à Harpalus; il a donc bronché deux fois. 1. Il ne s'est point souvenu qu'Harpalus étoit Gouverneur de la Province de Babylone, & qu'ainsi l'Intendance des jardins n'étoit pas la principale charge, mais une petite dependance de son emploi. 2. Il est faux que Plutarque dise ce qu'il lui impute.

(C) *Phocion fut incorruptible.* C'étoit lui qu'Harpalus tâcha principalement de gagner: il voyoit venir à lui les autres declamateurs, & ne leur donnoit que des sommes très-moindes; mais il fit offrir à Phocion 700. talens (a), & le voulut rendre l'arbitre absolu de ses affaires. Phocion le rebuta, & lui fit signifier qu'il le seroit repentir de ses complots, s'il le voyoit continuer à corrompre les habitants. Cela fut cause qu'Harpalus agit avec plus de retenue: il éprouva que toutes ces languis venales qu'il avoit gagnées le traversoient ouvertement, afin de dissiper les soupçons, & que Phocion qui n'avoit rien pris lui étoit le moins contraire. Cela lui fit faire de nouvelles tentatives pour le gagner; mais il le trouva de toutes parts imprénable. Charicles genre de Phocion n'imita point cette intégrité, & se rendit si suspect, que son beau-pere refusa de l'assister, quand il le vit accusé juridiquement d'intelligence avec Harpalus (b). Pour ce qui est de Demosthene, il en usa le plus mal-honnêtement du monde; il toucha de grosses sommes afin de parler pour Harpalus; mais quand il fut question de haranguer, il parut dans l'assemblée le cou tout couvert de linges, & se plaignit d'un mal de gorge qui lui étoit l'usage de la parole (c). Ce fut alors qu'on debita le bon mot; on l'on faisoit allusion à l'esquiancie (d). Il n'en fut pas quitte pour être raillé; car ses engagements avec Harpalus furent

cause de son exil (e). Harpalus & sa concubine Glycera, firent distribuer dans Athenes une grande quantité de blé. Ce fut une des choses pour lesquelles on le berna dans une piece comique que qui fut jouée sur les bords de l'Hydape, & dont quelques-uns ont dit qu'Alexandre même étoit l'Auteur (f). Il est remarquable qu'après la mort d'Harpalus, une fille qu'il avoit eue de Pythionice fut reçue chez Phocion, & élevée avec toute sorte de soin, tant par lui que par son genre Charicles (g).

(D) *Ce fut à Harpalus à chercher une autre retraite.* Il reçut ordre de sortir d'Athenes, comme nous l'apprenons de (h) Plutarque, & de (i) Quinte Curce. Je croi que la cause fut plaidée avec apparat; car Pollux cite une harangue d'Hyperides ὑπὲρ Ἀλεξάνδρου. Je ne parle point de la harangue de Dinarchus, qui a pour titre ὑπὲρ τοῦ μὴ καθύπου Ἀλεξάνδρου ἀλεξάνδρου; elle passe pour supposée. Il ne laisse pas d'être vrai que cet Orateur plaida effectivement dans cette cause; on avoit 5. de ses harangues dans cette cause (k). Ce procès eut de grandes suites; car après qu'il eut été refolus dans Athenes qu'on seroit sortir Harpalus, on informa contre ceux qui s'étoient laissé corrompre par ses presents. S'il n'eût point trouvé de gens à corrompre, il seroit resté à Alexandre (l). Un (m) des amis de ce Prince sollicita puissamment les Atheniens de lui livrer Harpalus, & ne l'ayant pu obtenir, il leur marqua quelque tems après à qui cet homme avoit donné de l'argent, & combien (n) il. ib. dant d'Harpalus (n).

(E) *Un de ses amis le tua en trahison.* Il s'appelloit Thimbron, à ce que dit Diodore de Sicile, & il étoit de Lacedemone, à ce que dit Arrien. Il s'empara de tous les effets d'Harpalus. D'autres (o) disent qu'un voyageur fit ce meurtre; d'autres (p) l'attribuent aux domestiques d'Harpalus; & d'autres (q) à un Macedonien qui se nommoit Pausanias. Ces variations font perdre patience, & deshonnorent les Historiens,

(a) *Justin. l. 12. c. 5.*  
(b) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(c) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(d) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(e) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(f) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(g) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(h) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(i) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(j) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(k) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(l) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(m) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(n) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(o) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(p) *Plut. in Phocione pag. 750.*  
(q) *Plut. in Phocione pag. 750.*

été tué, rompit le (F) dessein où il étoit de revenir en Europe, pour mettre les Atheniens à la raison. Il s'étoit servi d'Harpalus pour faire (G) venir des livres, lors qu'il vit qu'on n'en trouvoit point dans les Provinces éloignées du pais Grec. Le tombeau (H) qu'Harpalus fit faire à l'une de ses Maitresses fut fort somptueux. Je ne pense pas qu'un certain murmure (I) contre la Providence, que Cicéron nous a conservé, regarde nôtre Harpalus. Si j'ai raison, les

(f) Pausanias l. 1. pag. 36.

(g) Marmorum... moralitez

(F) Rompit le dessein où il étoit. ] C'est Quin- te Curce qui nous l'apprend. His cognitis, dit-il, Rex Harpalo Atheniensibusque iuxta misistos, clas- sem parari jubet; Athenas protinus petiturus. Quod consilium dum agit, clam litera ei redduntur, Harpalum intrasse quidem Athenas, pecunia conciliasse sibi principum animos, mox confilio plebis ha- bito, jussum urbe excedere, ad Gracos milites per- venisse, à quibus interceptum & trucidatum à quo- dam viatore per insidias. His latus in Europam tra- jiciendi consilium omisit (d).

de Pythionice sur le chemin d'Eleufis, étoit le plus beau de tous les anciens monumens que l'on pût voir dans la Grece. Ως η μνημα αποθανον- της ποιησαι παντων οπισσα Ελληνισιν εση αρχαια, νεας μαλιστα αξιον. Ut mortuae monumentum pos- fuerit omnium que in Gracia veterum operum quod spectetur dignissimum (g).

(a) Quinte Curtius l. 10. c. 2.

(b) In Alex. pag. 668. D.

(c) Pseudo- mias l. 22. Historiar.

(d) Ταύτης επιμνησθη... αναμνησθη...

Il faudroit être stu- pide, pour ne pas apercevoir qu'il y a une assez grande lacune entre le 1. & le 2. chapitre du 10. livre de Quinte Curce; car où est l'Historien si vuide de sens commun, qu'il soit capable de parler d'un Harpalus de la maniere que Quinte Curce en a parlé dans le passage qu'on vient de lire; qu'il soit, dis-je, capable d'en parler de cette maniere, sans avoir préalablement expli- qué qu'il étoit ce personnage, & quelle entrepri- se il avoit formée. Il n'est pas besoin que j'insis- te là-dessus, si quelcun ne sent point cela, il n'est pas capable de comprendre les raisons que j'al- leguerois.

(G) Alexandre s'étoit servi d'Harpalus pour faire venir des livres. ] Plutarque (b) nous apprend ce fait : lisez ce liv. si sur, vous y trouverez qu'on ne croyoit pas deplaire à ce Prince en lui envoyant des Poëtes; Των δ' αἰων βιβλιων ἢ κ' εὐπορων ἐν τοῖς αἰων τόποις, Αρχαλων ἐκείλευσε πειλῆσαι κἀκείνῳ ἐπειλευν αὐτῷ πῶς τε Φιλίππῳ βιβλικῶς, καὶ Ἐπιπιδῶ καὶ Σαφοκλέους καὶ Λίγυ- λος τραγῳδιῶν συγγράς, καὶ Τελείῳ καὶ Φιλόξενῳ διδραμῆες. Aliorum librorum quum in superiori- bus provinciis non esset ei facilius, mandavit Har- palo ut mitteret. Ille misit ei Philiippi libros, Eu- ripidisque & Sophocles, & Aeschyli tragædiarum magnam vim, Telestium quoque Philoxeniæ dithy- rambos.

ne suivit pas fidelement les intentions d'Harpalus; on ne depensa pas toutes les sommes qu'il desti- na à ce monument. Charicles genre de Pho- cion se chargea de l'Intendance de cet ouvrage à la priere d'Harpalus, & n'y depensa pas les 30. talens qu'on lui mit en main. Il se diffama en deux manieres : 1. en se chargeant de la di- rection d'un monument destiné à une putain : 2. en s'appropriant une partie des sommes qu'on lui avoit confiées (g). Pausanias avoué qu'il ne fait rien ni de la patrie, ni de la famille de Py- thionice, mais seulement qu'elle avoit exercé le metier de fille de joye dans Athenes & à Co- rinthe. Athenée en savoit peu davantage. Il dit qu'elle avoit été servante de Bacchis la flûteuse, & qu'en fuite elle s'enrôla sous une maque- relle de Thrace qui demouroit à Echine, & qu'elle la suivit à Athenes où elle transporta son bordel; de sorte que Pythionice étoit une triple es- clave, & une triple putain; ὡς ἐννοεῖται ἐν τῷ μόνων τελεῖλλον, ἀλλὰ καὶ τῷ τέρτορον αὐτῆς, Ut non solum ter mancipium, sed etiam ter scortum fuerit (h).

(I) Murmure contre la providence... regard de nôtre Harpalus. ] Voici les paroles de Cicéron (i). Diogenes quidem Cynicus dicere solebat, Harpalum qui temporibus illis prado felix habebatur contra Deos testimonium dicere, quod in illa fortuna tandem viveret. Je suis de l'opinion de Monsr. Menage : l'Harpalus de Cicéron, & le Scirtalus de (k) Suidas me semblent être un seul & même homme. Or le Scirtalus de Diogene Laërce, & le Scirtalus de Suidas étoit un fameux Pirate qui prit Diogene le Cynique, & le vendit; je crois donc que l'Harpalus de Cicéron étoit un Pirate, & non pas un Capitaine d'Alexandre le Grand. Le caractère que Cicéron a donné à Harpalus ne convient nullement au Capitaine d'Alexandre. L'Harpalus de Cicéron étoit un fameux Brigand, aussi connu par le bonheur qui l'accompagnoit dans ses brigandages, que par ses brigandages mêmes : sa longue prospérité étoit conuë, comme il paroît par la conséquence que Diogene en tira : veu qu'on se rendroit très-ridicule à credit, si Harpalo l'on raisonnoit de la sorte dans une ville où les bonnes prises d'un Corsaire ne feroient du bruit que depuis 4. ou 5. ans. Joignez à cela qu'il n'y a rien qui applique davantage à faire des reflexions de murmure sur la prospérité des me- chans, que de se voir malheureux à (m) cause de

προκαλύφθη... οὐκ ἔστιν ἕνα τῶν ἐπισημῶν... ἀλλὰ καὶ τῷ τέρτορον αὐτῆς

ce (h) Athen. l. 13. pag.

(H) Le tombeau qu'Harpalus fit faire à l'une de ses Maitresses. ] Il avoit fait des depences incroyables pour Pythionice pendant qu'elle vécut; il n'en fit pas moins pour l'enterrer. Les funerailles se firent avec la plus magnifique symphonie du monde; tout ce que la Musique pouvoit donner de plus beau & en voix & en instrumens fut assemblé (c). Il lui fit élever deux superbes monumens, l'un à Babylone, & l'autre proche d'Athenes. Il y depensa plus de 200. talens: il consacra un temple & un bois à cette femme, sous le nom de Venus Pythionice (d). Le tombeau qu'il lui fit faire dans l'Attique sur le chemin d'Eleufis, surpassoit tous ceux qui étoient proche de là. On l'auroit pris pour celui d'un des plus grans hommes qui fussent sortis d'Athenes. Quelle devoit donc être la surprise des étrangers, lors qu'ils apprenoient que c'étoit le tombeau d'une putain ? Quel jugement devoient-ils faire des Arheniens? Cette reflexion est de (e) Diccarchus. Un Auteur qui se conoissoit parfaitement en ces matieres, assure que le tombeau

595. ex Theopompo in epist. ad Alexandrum. (i) De natura Deorum l. 3. (k) Lib. 6. in Diog. n. 74. (l) In Dicyonis. (m) Voyez ci-dessus l'article de Diogenes, pag. 963. col. 1.

\* C'est ce-  
lui d'Ab-  
dissi. Voyez  
cet article.

moralté du P. Lefcalopier ne font pas bien appliquées. Il y a dans (K) Eusebe une faute que je marquerai.

HEBEDJESU, Patriarche des Nestoriens, réunis à l'Eglise Romaine sous Pic IV. en 1562. J'ai déjà parlé de lui sous un \* autre nom, qui lui a été donné par divers Auteurs : mais ce qui m'en reste à dire m'a semblé digne d'être rapporté en cet endroit. Depuis l'impression de l'article d'Abdissi, j'ai remarqué dans un † Ouvrage bien curieux, qu'après ‡ la mort de (A) Simon Julacha, Moine de l'Ordre de St. Pachome, qui avoit été créé Patriarche des Nestoriens par Jules III. „ Abdjesu, ou Hebedjesu, pour prononcer à la maniere des Chaldeens, fut mis Patriarche en sa place. Abraham Ecchellenfis qui a fait imprimer un petit Traité (B) Syriaque d'Abdjesu, lui donne la qualité de Metro-„ politain de Soba, dans la Preface qu'il a mise à la tête de cet Ouvrage. Il re-„ marque que cet Hebedjesu a composé plusieurs livres en faveur de la Religion „ des Nestoriens ; mais qu'étant venu à Rome sous Jules III. il fit abjuration du „ Nestorianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pic IV. sous le „ quel

† En voici  
le titre :  
Histoire  
Cinque  
de la  
creance &  
des coutu-  
mes des  
nations du  
Levant,  
publiée  
par le Sr.  
de Moni-  
à Franc-  
fort chez  
Frederic  
Arnaud  
(ou plutôt  
à Kotten-  
dam chez  
Renier  
Leirs)  
1684.  
On croit  
que le Pere  
Simon est  
l'Auteur  
de cette  
Histoire.  
‡ Pag. 85.

celle prospérité. S'il y a donc quelque voleur dont la longue impunité ait pu arracher de la bouche de Diogene la plainte que Ciceron a rapportée, c'est sans doute celui dont Diogene devint l'esclave ; ou comme il devint l'esclave d'un Pirate, & non pas du Gouverneur de Babylone, il faut conclure que le témoin qu'il croyoit qu'on pouvoit produire contre l'existence des Dieux, étoit le Pirate qui l'avoit pris.

(a) Com-  
mentar. in  
Ciceron. de  
Natura  
Deor. l. 3.  
pag. 653.

C'est donc en vain que le P. Lefcalopier (a) represente à ses lecteurs, qu'Harpalus Gouverneur de Babylone ne demeura point long tems impuni, après avoir enlevé les tresors du Roi son maître. C'est en vain qu'il montre que ce voleur ne fit que passer d'infortune en infortune, & qu'il fut misérablement tué au bout d'un an : il ne fait que raisonner contre lui-même ; plus il avance vers son but, plus il s'écarte de son sujet ; car il s'agit d'un voleur qui avoit été long tems heureux : voila l'objection ; & vous nous alleguez un voleur qui fut puni presque sur le champ : ce n'est pas répondre ; c'est plutôt travailler, sans y prendre garde, à faire d'une difficulté qui n'est presque rien, une pierre d'achoppement pour les simples ; c'est un scandale pour eux que de voir qu'on répond à un profane, en bouleversant tout l'état de la question. Et puis cette conclusion du Pere Jesuite n'est-elle pas éblouissante ? *Omitte Harpalum, sime Diogenem : ne querere quod regia pecunia predo unum annum vivat in sua fortuna : querere quod predo divina providentia in sua impietate longam vitam vivat : sed neque id certe conquerendum est, nam longa vita miserum canis omnibus infestis, omnibus exosi, longum supplicium fuit, longioris tamen supplicii brevis preludium (b).*

(b) Lefcalopier ibid. pag. 682.

(K) Il y a dans Eusebe une faute. ] Il dit sous la troisième année de la 113. Olympiade, qu'Harpalus s'enfuit en Asie, *Harpalus fugit in Asiam*. Scaliger approuve cette chronologie ; mais il corrige *Asiam* par *Atticam* ; & il est certain que si Eusebe n'a pas dit *Atticam*, il l'a dû dire. Bongars (c) avoit corrigé *fugit ex Asia*.

(c) In Justin. lib. 12. c. 5.

(A) Simon Julacha. ] Il faisoit dire *Sulacha*, comme a fait Aubert (d) le Mire. Il ne faut pas s'étonner si les Critiques peuvent recueillir dans les manuscrits une infinité de *varia lectio-nes*, puis que les livres imprimés n'en sont pas exemts. Le Sieur de Moni nomme *Caremni* la ville de Mesopotamie qu'Aubert le Mire nomme *Charemet*. Celui-ci nomme *Donha Si-*

mon, celui que l'autre nomme *Denha Simon*. L'un se sert du mot de *Zemalbach*, l'autre aime mieux *Zemalbech*. Ils ont tous deux puisé à la même source, favoir au livre de Pierre Strozza de *Chaldeorum dogmatibus* ; pourquoi donc ne font-ils pas uniformes ? Est-il plus aisé d'écrire *Sulacha* que *Julacha*, *Donha* que *Denha* ? Mr. Arnaud puisant à la même source dit (e) que Simon *Sulacha* établit son siege à Caramit. Mr. Claude (f) se sert du nom de *Salak*. Le P. Paul au commencement du 5. livre \* dit un certain *Simon Sultakam*. Mr. Arnaud ne corrige rien à cela. Ce sont des vetilles, je l'avoüé, mais c'est de semblables vetilles que sont nées bien souvent des disputes très-réelles, & très-considérables ; *Ha magna scria ducunt in mala*. La République des lettres n'en iroit que mieux, si on se faisoit un devoir d'éviter jusqu'aux plus petites fautes.

(B) Un petit Traité Syriaque d'Abdjesu. ] Je crois que c'est le même Traité dont parle Mr. Arnaud, quand il cite (g) les notes d'Abraham Ecchellenfis Maronite sur un Catalogue de livres Caldéens fait par Abdjesu ou Hebedjesu, Evêque Nestorien qui se réunît à l'Eglise Romaine. Quelques pages (h) après il en touche des circonstances qui meritent d'être ici, car elles font mieux connoître quel homme c'étoit que nôtre Hebedjesu. Il avoit été autrefois des plus emportez Nestoriens, dit Mr. Arnaud, & avoit fait plusieurs livres pendant qu'il étoit lui-même dans l'erreur, dont il fait le dénombrement à la fin du Catalogue des livres Caldéens qu'il a fait, & qui a été traduit par Ecchellenfis. Il paroit par ce Catalogue que le livre intitulé *Margaritarum*, a été composé par lui lors qu'il étoit encore Nestorien. Le supplément de Moreri remarque (i) que le Catalogue des Ecrivains Syriens (c'est sans doute celui dont Hebedjesu est l'Auteur) a été publié à Rome en Syriaque l'an 1653. avec la version Latine & les notes d'Abraham Ecchellenfis ; que ce Catalogue fait mention de plusieurs Ouvrages composés en Syriaque par Hebedjesu ; qu'on garde dans la Bibliothèque du Vatican deux poëmes composés en Syriaque, & écrits de sa main, où il rend raison de sa réunion, &c. Aubert le Mire (k) rapporte que le portrait de ce Patriarche a été mis au Palais du Vatican, parmi les Cardinaux & les Prelats qui accompagnèrent Alexandre III. lors qu'il reçut à Venise les soumissions de l'Empereur Frederic.

(e) Perpet. defendu. l. 5. ch. 10.

(f) Réponse à la Perpet. defendu. l. 4. ch. 5.

\* Del'Histoire du Concile de Trente.

(g) Perpet. défendu de la loi défendu. l. 5. ch. 5.

(h) Au chap. 10.

(i) L'Article Ebedjesu.

(k) Polie. Ecclesiast. pag. 217.

„quel il fit (C) un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation de son Patriarchat, & il assista (D) au Concile de Trente. Comme il étoit habile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un grand nombre de Nestoriens. Mais ceux qui lui succéderent ne purent pas les conserver, n'ayant ni son adresse ni sa capacité. Athallaha, qui étoit aussi Moine de St. Pachome, succéda à Hebedjesu, & ayant vécu fort peu de tems il eut pour successeur Denha Simon, qui étoit auparavant Archevêque de Gelu. Mais ce lui-ci fut contraint d'abandonner (E) Caremit, & de se retirer en la Province de Zcinalbech à l'extrémité de la Perse, ayant été obligé de céder à la puissance du Patriarche de Babylone. Son successeur qui se nommoit aussi Simon résida au même lieu, ce qui diminua beaucoup l'autorité de ce second Patriarche. Voilà ce que j'ai trouvé dans ce livre. J'avois cru en faisant l'article d'Abdissi qu'on pouvoit s'en rapporter au narré du P. Paul: mais je ne dois point passer sous silence ce que j'ai observé depuis dans le P. Pallavicin, c'est qu'il n'est pas vrai que ce Patriarche ait écrit une lettre au Concile. Les notes qui suivent rendront compte de ce qui a été (F) critiqué dans la narration du P. Paul.

HEGESILOCHUS, fut un de ceux qui exercèrent mille violences dans l'île de Rhodes, lors que l'état démocratique y eut été changé en aristocratique, par le crédit de Mausole \* Roi de Carie. Athenée † nous a conservé un échantillon du débordement de ces nouveaux maîtres. Ils commirent adultere avec les femmes des plus notables bourgeois, & violèrent plusieurs garçons. Enfin ils porterent leur licence effrénée jusqu'à jouer (A) à trois dez l'honneur des femmes: ils établirent pour règle que le perdant seroit obligé d'amener la

D

Dame

(C) Un second voyage à Rome. ] Je suis surpris que ni Fra-Paolo, ni son censeur le Cardinal Palavicin, ni aucun de plusieurs autres Auteurs que j'ai consultés touchant Hebedjesu, n'ayent parlé du voyage qu'il fit à Rome sous Jules III. Ce n'eût pas été une circonstance superflue ou inutile, & je suis persuadé qu'ils ne l'auroient pas omise s'ils l'avoient sué.

(D) Il assista au Concile de Trente. ] J'ai suré ailleurs ce mensonge. Il suffit d'ajouter ici qu'il n'y a si peu d'Écrivain, qui ne fasse quelquefois broncher les plus grands Auteurs. Pierre Strozza Secrétaire de Paul V. fut trompé apparemment par quelque mauvais Chroniqueur, & c'est sans doute sur la foi de ce Secrétaire, que le Sieur de Moni, & avant lui Monsieur Arnaud (a), ont débité qu'Hebedjesu assista à ce Concile.

(E) D'abandonner Caremit. ] Ceci arriva (b) dans le tems que Leonard Abel Evêque de Sidon alla au Levant, avec le caractère de Nonce Apostolique. Il étoit natif de Malte, & entendoit parfaitement la langue Arabe qui est comme naturelle dans cette Île. Il mourut à Rome l'an 1605, ou l'an 1606. Il a composé un Ouvrage de l'état des Chrétiens Orientaux, dont Aubert le Mire de qui je copie toute cette remarque, avoué qu'il a tiré beaucoup de choses qui se lisent dans sa *Notitia Episcopatum*. Il ajoute que cet Ouvrage de Leonard Abel est en manuscrit dans la Bibliothèque du feu Cardinal Alcagne Colonne, Protecteur des Eglises du Levant, & que cette Bibliothèque avoit été merveilleusement augmentée, par l'adjonction des livres du Cardinal Guillaume Sieret.

(F) Qui a été critiqué dans la narration du P. Paul. ] Cet Auteur raconte qu'on lut les lettres du Cardinal Amulius, (c) qui en qualité de protecteur des Chrétiens Orientaux mandoit au Concile la nouvelle de l'arrivée d'Abdissi. . . . Il racontoit que les peuples sujets à ce Prelat avoient été instruits dans la Foi par les Apôtres Saint Thomas & Saint Taddée &c. (d) L'Historien ajoute qu'on lut en suite la Confession de foi de

ce Patriarche, & enfin les lettres qu'il adressoit au Concile, pour s'excuser de ce qu'il n'y pouvoit pas aller &c. Le Cardinal Palavicin (e) raconte cela plus amplement & avec plus d'exactitude, ne confondant point ce qu'Amulius disoit par ordre du Pape, avec les conséquences qu'il tiroit lui-même des narrations du Prelat Nestorien. Il ne paroît pas que le P. Paul ait fait cette distinction. Mais la principale faute consiste en ce qu'il assure qu'on lut la lettre qu'Abdissi avoit écrite au Concile. Palavicin (f) soutient, que cette lettre n'exista jamais que dans l'imagination du Pere Paul.

(A) Jouer à trois dez l'honneur des femmes. ] L'Abbé Lancelot de Perouse avoit ici un beau moyen de pousser les *Haggidani*, car je ne pense pas qu'en aucun pais de l'Europe, notre siecle ait vu un dereglement semblable à celui de ces Rhodiens. J'ai bien ouï dire que les Laquis d'un grand Ministre d'Etat, qui est mort il n'y a pas bien des années, jouoient aux dez ou aux cartes les commissions de Capitaine; mais outre que cela est fort incertain, on le peut réduire à peu de chose; c'est que chacun de ces Laquis obtenoit pour ses étreines au commencement de l'an, la promesse qu'on donneroit à sa recommandation un certain nombre de Compagnies, après quoi ils jouoient entre eux ce fond; & quand quelqu'un perdoit une Compagnie, ce n'étoit plus lui, mais le gagnant qui la faisoit conférer. Parmi tout ce desordre il étoit facile d'empêcher, que les commissions ne fussent expédiées qu'à des gens propres à servir. Ainsi cela n'est nullement comparable à la debauche de ces petits Tyrans de Rhodes, qui jouoient des pucelages & des cocuages d'ébte, & qui ne donnoient aucun repos au perdant jusques à ce qu'il eût livré la proye. Ils ne se contentoient pas de risquer l'honneur des plus belles femmes, inseparable, puis qu'on l'a ainsi voulu, de celui de leurs maris; ils risquoient aussi le leur propre, car il faloit que le perdant fit l'office de maquerreau. C'étoit bien de quoi s'écrier à tempora, à mores!

\* Voyez Libanus in argum. Grat. Demosth. pro Rhod. libertate.

† Athen. l. 10 c. 12. p. m. 444. ex Theopomp.

(e) Hist. Concil. Trident. l. 18. c. 9. n. 5.

(f) Sed hæc epistola non in alia pagina, nisi in Suetviana imaginatione fuit exarata. Id. ib. n. 8.

(a) Ubi supra l. 5. chap. 10.

(b) Voyez Aubert le Mire pag. 218. & l. q. de son Statu Politicæ Ecclesiasticæ imprimé à Lyon l'an 1620.

(c) Fra-Paolo Hist. du Concile de Trente. l. 6. p. 557. de la version d'Amelot.

(d) Voyez l'article d'Abdissi.

\* Ταύρον  
 τῆς ἀπορίας  
 ἵστασθαι  
 τῶν ἀλλοῦ  
 Ἐδῶν τα-  
 ῖς, ἐπιφθ-  
 ἠσῶσα δ' οὐκ  
 ἀλαφροῦς  
 αὐτῶν δ'  
 Ἡγεσίλο-  
 χῶν. Τελ-  
 ῆρις sic  
 luserunt  
 Rhodiorum  
 quidam, sed  
 apertissime  
 & se-  
 pissime (il  
 y a dans  
 l'édition  
 de Lyon  
 1647.  
 scissime)  
 Hegesilo-  
 chus ipse.  
 Id. p. 445.

† Studiose  
 juvenes in  
 partes dis-  
 tracti, &  
 questionibus  
 illis  
 quotidianis  
 agitatis,  
 sepe quo  
 se venter  
 neci-  
 rent, &  
 neglecto  
 pietatis  
 studio ille  
 doctissi-  
 mus habe-  
 retur, qui  
 de quin-  
 que illis  
 articulis  
 agere  
 & adver-  
 sarium ar-  
 gumentis  
 recitare  
 posset, se-  
 curi de re-  
 liquis fidei  
 articulis  
 cognos-  
 cendis, quasi  
 in hoc loco  
 omnis  
 eruditionis  
 culmen  
 positi-  
 um esset.  
 Wittichius  
 ubi infra.

(a) Ex-  
 cerpt. ex  
 Legat. cap.  
 64.

(b) Notis  
 in ea Ex-  
 cerpta.

(c) T. Li-  
 vius. l. 42.

(d) Voyez  
 Meursius  
 de Rhodo,  
 pag. 65.

(e) Ubi  
 supra.

Dame joüée à celui qui auroit gagné, & qu'il employeroit toutes fortes de machines pour la lui mettre entre les bras. On ne souffroit point de tricherie, les persuaſions & les violences devoient se succeder les unes aux autres, se preceéder ou se suivre selon l'exigence des cas, jusques au payement actuel de ce qui avoit été mis en jeu. Celui qui mit \* en pratique le plus souvent & le plus effrontément cette nouvelle maniere de jeu de hafard, fut Hegesilochus. Son yvrognerie & ses autres dereglemens le rendirent si incapable des affaires, qu'il perdit sa dignité, & que ses amis mêmes le regarderent comme un infame. Il ne le faut point confondre avec cet HEGESILOCHUS qui fut (B) Ambassadeur à Rome de la part des Rhodiens, après avoir eu parmi eux la principale (C) dignité de l'Etat. Celui-ci vivoit au tems de Persée Roi de Macedoine, & l'autre au tems de Philippe pere d'Alexandre le Grand.

HEIDANUS (ABRAHAM) Professeur en Theologie à Leide, étoit né à Frankenthal au Palatinat le 10. d'Août 1597. Il fit ses premieres études à Amsterdam, où Gaspard Heidanus son pere fut appellé pour la charge de Ministre l'an 1608. Un Anglois nommé Matthieu Sladus, qui étoit alors Recteur du College d'Amsterdam, prit un soin particulier d'Abraham Heidanus, qu'il voyoit promettre beaucoup. Daniel Colonius ne s'attacha pas avec moins de zèle au progrès de ce disciple, lors qu'on l'eut mis sous sa direction à Leide dans le College Wallon. Colonius n'étant pas de ces (A) esprits chauds, qui vouloient qu'on portât les choses aux dernieres extremitez, lors que les disputes Arminiennes commencerent à s'élever, se fit soupçonner de quelque panchant vers ce côté là; de sorte qu'il y eut plusieurs personnes qui trouverent fort mauvais que Gaspar Heidanus laissât étudier son fils sous un tel maitre. Mais la temerité de ces sortes de medifances produisit un effet contraire à celui que les zelateurs attendoient; le Ministre d'Amsterdam laissa son fils auprès de Colonius son ancien ami, dont il conoissoit l'orthodoxie, il l'y laissa, dis-je, afin de donner à cet ami un temoignage authentique de la conformité de leurs sentimens. Le disciple profita beaucoup auprès de Colonius, & ne fit pas comme la plupart des autres, qui ne se remplissoient la tête que de la dispute sur les cinq articles des Remonstrans. Il aprit cela & le reste. Il fut reçu Proposant au Synode des Eglises Wal-

(f) In  
 Oratione  
 funebri  
 Heidani.

(B) Qui fut Ambassadeur à Rome. C'est Polybe (a) qui nous l'apprend. Il y avoit Gesilochus dans les manuscrits, mais Fulvius Ursinus (b) ayant remarqué dans Tite Live (c) que ce même Rhodien avoit nom Hegesilus, a corrigé ces deux Anciens l'un par l'autre; il leur a redonné Hegesilochus à tous deux.

(C) La principale dignité. Elle s'appelloit (d) *πρωτοβία*, & on en exprimoit la fonction par le verbe *πρωτοβίωειν*. Les Latins ont nommé *Prytanis* ceux qui l'exerçoient. *Quadragesima navibus* autore Hegesilochus comparatus, dit Tite Live, (e) qui cum in summo magistratu esset (*Prytanim ipsi vocant.*)

(A) N'étant pas de ces esprits chauds. . . se fit soupçonner. Voilà l'un des plus facheux inconveniens qui accompagnent les disputes de Religion. Ceux qui par temperament, ou par une connoissance exacte des véritables intérêts de l'Eglise, cherchent à réunir les esprits, & ne parlent pas de couper les membres mal sains, deviennent suspects d'heterodoxie. Les esprits chauds, les bilieux, les emportez, les zelateurs qui ont toujours à la bouche leur *principis obsta*, & la maxime qu'il faut étouffer le mal dans le berceau, declient les gens moderez, & les rendent odieux aux peuples: & cela fait que plusieurs ne pouvant pas se mettre en colère, abandonnent néanmoins l'exterieur de moderation; ils aiment mieux faire un peu de violence à leur nature & à leur conscience, que de passer pour de lâches prevaricateurs. Les esprits chauds savent bien que leurs medifances produiront cet effet-là, & ainsi ils les sèment à tour de bras & par les maisons, & en chaire sans

nul scrupule. C'est ce qui arriva au commencement des disputes Arminiennes, si nous en croyons Wittichius (f). *Vigebat illo tempore ob discrepantes de predestinatione sententias non tantum inter dissentientes magna contentio, qua animos à se invicem alienabat & disjungebat, sed etiam inter eosdem & idem de controversia illa sententias obfcuras quaedam dissidentia, qua locus dabatur suspitionibus quibus alii alios tanquam bonae causae minus additos diserebant. Qui enim ferventioris erant ingenii, & omnia summa tentanda in imitius putabant, ut in herba opprimerent malum, quoscumque videbant moderatus & lentius agere, ac de reconciliatione animorum potius laborare si vultus forte posset consolidari, ac schisma, quod ad opera carnis pertinet, evitari, eos tanquam prevaricatores bona causae apud plebem criminabatur.* Ce portrait semble très-fidele: ces fortes de disputes causent au dehors une guerre violente, & jettent au dedans un mauvais germe de soupçons, qui est d'une merveilleuse fécondité. Il produit entre autres choses, comme je le disois tout à l'heure, un grand changement parmi ceux à qui la raison inspire l'esprit de moderation. On les declie comme des traitres cachez (g); & il s'en trouve qui ne veulent pas être raisonnables à ce prix-là; & qui croyent que la justice leur coûteroit trop cher, si elle leur faisoit perdre leur bonne reputation; ils s'érigent donc en persécuteurs afin de refuser la medifance: *Tanto (h) major fama suis est, quam virtutis.* C'est ce que srent en France plusieurs Catholiques, qui avoient déspairé de la rigueur que l'on exerçoit sur les Protestans sous François I. & Henri II.

(g) Voyez  
 Varricla  
 Ferriter  
 (Termitie)  
 pag. 1150.  
 (h) Favre-  
 nal. Sar.  
 pag. 1. &  
 10. r. 142.

Iannes l'an 1618. & il prêcha dans plusieurs Eglises Françoises avec l'aplaudissement des auditeurs. Il prêcha aussi dans quelques Eglises Flamandes avec le même succès. Il voyagea pendant deux ans, & vit une partie de l'Allemagne, la Suisse, la France, l'Angleterre. Un peu après son retour il fut promu au Ministère de l'Evangile, & l'exerça à Naerden jusques en l'année 1627. qu'il accepta la vocation du Consistoire de Leide. Il étoit fiancé avec la fille d'un des principaux Marchands d'Amsterdam, lors qu'il prit possession de cette nouvelle Eglise, & un peu après il passa à la celebration des noces. Il prêchoit bien, & cela joint avec plusieurs autres bonnes qualitez de cœur & d'esprit, lui procura une belle reputation. Il étoit âgé de 50. ans, lors que la Province de Gueldre ayant résolu d'ériger une Academie à Harderwijk, lui fit offrir une profession en Theologie à des conditions très-avantageuses. L'Eglise de Leide pour le retenir lui accorda ou de semblables avantages, ou en general de quoi être bien dédommagé de ce qu'il refuseroit. Les Curateurs de l'Academie trouverent encore un meilleur expedient, pour l'empêcher d'aller en Gueldre; ils lui confererent la profession en Theologie, qui se trouvoit vacante par la mort de Constantin l'Empereur. Il se trouva si bien à Leide, qu'il n'écouta point les offres que l'Electeur Palatin lui fit faire avec le dernier empressement. Ce refus n'empêcha point qu'il ne reçût mille (B) caresses honorables de ce Prince, lors qu'il passa par Heidelberg l'an 1656. pendant le voyage qu'il fit à Strasbourg avec sa famille. Le Professeur (C) Smidius qui l'invita à une dispute publique, & qui le pria d'argumenter, ne se tira pas honorablement de l'objection: mais la victoire d'Heidanus en cette rencontre (D) ne fut pas aussi sensible, que dans le College des Jesuites à Cologne. Ce savant homme mourut à Leide fort pieusement le 15. d'Octobre 1678. ayant passé sa 81. année, qui de toutes les années climacteriques passé pour la plus dangereuse, & avec raison. Il laissa quatre enfans, deux fils & deux filles, treize petits-fils, & trois arriere-petits-fils. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié de Mr. Descartes, & il acheva par ce moyen l'œuvre qu'il avoit commencée sous Jachæus Professeur en Philosophie à Leide, l'un des plus subtils Peripateticiens qui fussent alors. Ce Jachæus rendit celebre dans l'Academie

D 2

(a) Smidius ipsum palam non femel, sed quia declinabat nossem, iteratis vicibus ad opponendum invitavit, quod cum non videretur sibi salvo honore suo posse detrectare, ca soliditate, ca efficacia Gratiam, quam Lutheraniurgent. Universalem ita oppugnavit, ut omnium oculos in se converterit, & apud omnes presentes magnam admirationem suam conflagrante eruditionis excitaverit, disputationis vero prorsus multorum iudicio parum honorificè ex illa disputatione discesserit. Wittichius ibid.

(B) Mille caresses honorables de ce Prince. ] Ceux qui trouveront étrange que j'en donne le détail, feront tomber leur censure sur Mr. Wittichius plutôt que sur moi; car il doit être plus permis de rapporter de telles choses dans un Dictionnaire de deux volumes in folio, quand on les rencontre dans une Oraïson funebre, que de les étaler dans une Oraïson funebre, quand on ne les tire que d'un memoire manuscrit. Quoi qu'il en soit, Mr. Wittichius nous apprend qu'Abraham Heidanus étoit invité à dîner chaque jour par un nouveau messager, & il n'oublie pas les presens que l'on reçut. *Dum Heidelbergam appulit, nihil omisit Serenissimus Elector quod non ferventissimum erga ipsum spiraret affectum. Ad mensam quotidie, novis semper missis nunciis, invitabatur, in colloquiis benevole complectebatur, donabat medio cervo & aliquot leporibus, nunciato hanc omnem esse prædam quam illo die cepisset; quæcumque in diversorio cum familia consumpserat liberalissimè solvit, & cum Bacheracum rediisset, ad suos Leidenses reversurus, magno dolo optimi & generosissimi vini Bacheracensis voluit donatum.*

(C) Le Professeur Smidius. . . ne se tira pas honorablement de l'objection. ] Après s'être entendu plusieurs fois d'entrer en lice, on ceda enfin à ses honnêtetez redoublées, & on l'attaqua sur l'universalité de la Grace que les Lutheriens enseignent. L'attention des Auditeurs fut très-grande, & le succès fort glorieux à l'opposant (a).

(D) La victoire d'Heidanus. . . ne fut pas aussi sensible que dans le College des Jesuites. ] Si cette dernière victoire fut plus aisée à re-

marquer que la precedente, elle fut d'ailleurs moins glorieuse, car elle consista à faire une raillerie, à laquelle le Jesuite qui avoit montré tout ce qu'il y avoit à voir dans le College de Cologne, & qui étoit peut-être un Fiere Lai, ne fut repondre un seul mot. Heidanus demanda à ce Jesuite si J E S U S - C H R I S T avoit fait & avoit souffert tout ce qu'il faisoit pour nôtre salut, Oui, repondit-on, vous n'êtes donc pas ses compagnons, reprit-il. Le Jesuite couvert de honte & d'étonnement ne repliqua rien. Malincrot Doyen de Munster qui entendit ce discours, & qui avoit (b) fait connoissance avec Heidanus, le felicita de cette victoire remportée, disoit-il, sur mes ennemis. Wittichius qui entendit aussi la conversation la raconte de cette maniere. *Accidit ut postquam Collegium lustraveramus Jesuitarum, & jam in area eramus constituti ut patribus valere diceremus, conversus Heidanus ad Jesuitam qui nos ducebat, ex ipso rogaverit annon Jesus omnia illa que ad salutem essent necessaria egisset & passus fuisset? Ac Jesuita nihil sinistri metuens, respondisset, Omnino: Heidanus regefferit: Ergo vos non estis Socii Jesu, atque sic illo in ruborem dato & attonito ut ne verbum quidem respondere posset, discessit, nossem & nos cum ipso, atque patribus valere dixit. Quod Malincrotium tanto affectu gaudio, ut hoc nomine gratias solennes illi egerit, quod sic suos hostes (ita vocabat Jesuitas) ad incitas ex improvviso redigisset. J'avoué que jusqu'ici j'ai cherché inutilement le mot pour rire dans la consequence d'Heidanus: je ne saurois deviner à quoi il faisoit allusion, ou de quelles regles de Logique il se servoit.*

(b) Dum Colonie initio itineris aliquid dies subsisteret, in diversorio incidit in familiaritatem Malincrotii... viri elegantissimi ingenii qui inter literatos præmatum pure merebatur, hominis Pontificia quidem religioni addicti, sed moderati, qui etiam nunquam cum Heidanus de religione sermonem voluit ex- dere. Id. ibid.

\* Tiré de l'Oraison funebre d'Heidanus, prononcée à Leide le 20. d'Octobre 1678. par le Professeur Witrichius.

la question des formes (E) substantielles. Le jeune Heidanus attiré par le bruit qu'elle faisoit, examina profondément les objections, & les compara avec les réponses de Jachaus. Il trouva que pendant qu'on philosopheroit selon ces principes, on ne seroit que perdre son tems, & il espéra qu'il se présenteroit un jour une route plus assurée\*. Il pretendit la trouver dans les écrits & dans la conversation de Mr. Descartes. Mais si elle fut plus propre à le conduire à la verité, elle ne fut pas plus commode par rapport à la fortune; car elle l'exposa à mille traverses, (F) & à mille persecutions, sur lesquels son Panegyriste Witrichius,

(E) La question des formes substantielles. ] Il n'y a point de question dans la Physique, qui fasse voir plus clairement que celle-là le pouvoir des prejugés. Il faut qu'ils offusquent l'esprit par rapport aux notions les plus évidentes, puis qu'il y a tant de gens qui ne voyent pas que l'on ne peut point tirer une substance du sein de la matiere, à moins qu'elle y fût apparavant, ou à moins qu'on ne la produisît par une veritable creation. Les Peripateticiens vous disent soit froidement, ou plutôt ils vous soutiennent en colere, que les formes n'existent point dans leur sujet, & que néanmoins on les en tire par une action qu'il ne faut point nommer (A) creation, mais éducation. Ce dogme seroit le plus grand de tous les monstres, si ce n'étoit un prodige encore plus étonnant, de voir une infinité de personnes doctes & très-habiles, soutenir encore aujourd'hui la doctrine des formes substantielles. Witrichius ne pouvoit pas mieux preparer les auditeurs à voir dans Heidanus un disciple de Descartes, qu'en leur disant ce qu'Heidanus, n'étoit encore qu'Ecolier, jugea des principes de l'Ecole, par les embarras inexplicables où Jachaus se jetoit. (b) Ferrebat in Academia questio de formis substantialibus, earumque ex potentia materia productione, que nuntice non tantum Auditorio, sed & ipsam deservitorem earum accerrimum Jachaum vexabat & torquebat. Quam accerrimum Jachaum suarum nanopla experdire non possit, & ad liquidum offendere quamquam illa forma substantiales essent, a materia realiter distincta & tamen materiales, quamquam illa potentia materia, an pars ejus quadam conversa in formam, an vero ejus cum producatum tantum substantiam, an autem ut ex asse figura scammii educitur, ita eodem modo praexistere in materia forma; cumque alia plurima superessent difficultates, nec ullum suppeditaretur flum ex hoc labyrintho emergendi, factum est ut auditores & perspicaciores discipuli, inter quos Heidanus primas obtinebat, de tota hac philosophandi ratione quam intelligendo assequi se non posse videbant, plane desperarent.

(F) A mille traverses & à mille persecutions. ] Je n'en fais pas le detail, mais je me souviens d'un passage de ses Considerations où il raporte qu'il s'étoit fait beaucoup d'ennemis, & qu'il avoit été exposé à d'horribles meditations, pour s'être toujours éloigné des maximes trop rigides. Il n'avoit point déclaré sa guerre aux Chanoines Protestans, il n'avoit pas tonné en chaire contre les pertriques, il n'avoit pas été d'avis qu'on examinât à la rigueur les Remonstrans qui revenoient au giron de l'ancienne mere. Là-dessus on le fit passer pour ennemi de la nouvelle reforme que l'on vouloit introduire, on éplacha tous ses autres sentimens, on l'accusa d'être attaché aux opinions de Descartes, & de mépriser le jour de Dimanche. Il vaut mieux l'entendre lui-même. (c) *Atatem illam meam*

*incipitem duxi, molo tempestates, hinc expertus balcyonia, intra & extra nos passus adversarios, hinc hostes, inde fratres, nec nunquam mordacis lingua exceptus flagellis. Fuit, cum scissam in partes charissimam hanc nostram Ecclesiam metu proximis: tum nobis sed eam sapientiam simul largitus est Deus, ut quidvis patri potius, quam idipsum permittere, maluerimus: Nunc jam Moderatores, per contemptum (ac si proforsum hoc nomen foret) audivimus; jam ut Cartesii plus satis addidit Philosophia; hinc Sabbathi contemptores, inde nove quam urgebant quidam Reformationis hostes traducti sumus: quod sanctoribus trajectis plusculum illis concedere vixi, nec Canonice bellum indicere, neque de suggestis in comas detonare, neque Ecclesie disciplinam stricte exercere, nec Remonstrantes ad nos transcentes rigidius examinare, & qua sunt id genus alia. Les choses furent poussées si loin, qu'on le depoussa de la charge de Professeur en Theologie. Voici pourquoi. Messieurs les Curateurs de l'Academie de Leide firent un decret le 16. de Janvier 1676. par lequel ils defendirent aux Professeurs de traiter en quelque maniere que ce pût être de (d) certaines propositions, que l'on agitoit depuis quelque tems, & de la Metaphysique de Descartes. Heidanus fut à peu près contre ce decret, ce que firent les Jansenistes contre le Mandement de l'Archeveque de Paris, qui defendoit la lecture du Nouveau Testament de Mons. Il le critiqua, il pretendit y trouver des nullitez, ou des irregularitez; il soutint que les 20. propositions qui avoient été profrites, n'avoient pas été agitées dans l'Academie de Leide, comme les Curateurs l'assuroient; il se plaignit que ces Messieurs se fussent laissé imposer par des extraits infideles, & il fit des comparaisons odieuses entre les Jesuites & ceux qui avoient donné ces extraits, les Jesuites, dis-je, qui avoient fait condamner à Rome comme des propositions de Jansenius, ce qui ne se trouvoit point dans les écrits de Jansenius. Il se servit d'une autre comparaison, car il allegua le Lutherien Hunnius, qui par des extraits artificieux des Ouvrages de Jean Calvin à pretendoit le convaincre de Judaisme. Enfin il éclaircit les propositions condamnées, & tâcha de faire voir que selon le sens des Auteurs d'où on les tiroit, elles étoient orthodoxes. Cet Ouvrage de Mr. Heidanus fut imprimé en Flamad, & puis en (e) Latin. Messieurs les Curateurs en furent si offenzés, qu'ils depouferent ce Professeur. Les amis d'Heidanus pretendent que rien ne pouvoit lui arriver de plus à propos, puis que son grand âge ne lui pouvoit pas permettre d'acquiescer une nouvelle reputation par ses leçons, ni même de soutenir celle qu'il avoit acquise, & que d'ailleurs sa deposition le rendoit plus cher & plus (f) venerable à son party, & qu'elle pouvoit rendre odieuse la partie adverse.*

(a) Un Jésuite nommé Jean Guilleminot, Docteur en Theologie dans l'Université du Louv. de Monsieur, fit imprimer à Paris l'an 1679. deux Dissertations de principis intrinseci rerum corporarum, où il se donne mille fois la gêne pour montrer contre le P. Ariégan, que l'essence, que la production des formes n'est pas une voye creation. Efforts inutiles.

(b) Voyez l'article Gorlaeus, pag. 1263. col. 2.

(c) Heidanus, Considerationes ad res quasdam super gestas in Academia Batava, pag. 40.

(d) Il en marqueurent 20. les unes Théologiques, & les autres Philosophiques.

(e) Je me sors de la traduction Latine imprimée à Hambourg 1678. in 8.

(f) Florus lib. 4. c. 4. exprime cela par injuria favorabilis & Tactico Annal. lib. 3. cap. 75. par commendatio injuria.

tichius, dont j'emprunte cet article, crut devoir fermer le rideau. Heidanus étoit de (G) bonne famille. On a de lui des Harangues sur divers sujets; l'examen du Catechisme des Remonstrans; un in quarto de origine erroris, & un livre Flamand où il soutient la cause de Dieu contre les Pelagiens & les Semi-Pelagiens\*, avec une telle force que personne n'a pu lui répondre.

HELENE, fille de Tyndare Roi de Lacedemone, étoit la plus belle femme (A) de son siècle, mais d'ailleurs sans honneur & sans vertu, & d'une vie toute pleine de mauvaises aventures. Elle fut recherchée en mariage par un grand nombre de Princes; & comme son pere ne favoit quel party prendre, parce qu'il craignoit d'irriter ceux à qui il ne la donneroit pas, il aprit d'Ulysse un fort bon expedient†. Ce fut de faire jurer à tous ces rivaux qu'ils aprouveroient

D 3

\* Evolve solidissimum & nunquam fatiscens laudandum Commentarium de Causa Dei Belgice antè plures annos conscriptum (qui dignissimus videtur ut in Latinam linguam transferatur, ut ab exteris legi possit) in quo adeo nervosè, ad eloquentias partes Dei defensas contra hominem, ut Pelagianus nihil in hunc aliquid dicit poterit reperire speciatè, où il traite qu'il y a de l'or blanc, ce quo vires qui est fort estrange, & que cette coupe sur faite d'or blanc. . . Qui voudroit faire des coupes d'or sur les grandes tetasses de certaines femmes qu'il y a, quant ressource. Wittichius ibid.

(G) Heidanus étoit de bonne famille. Son bifaycul Gerhard vander Heyden étoit (A) de Malines: son ayeul Gaspard vander Heyden étoit aussi, & fut chassé de la maison de son pere, parce qu'il s'étoit fait de la religion. Il fut Minstre à Anvers, d'où il se retira à Francfort à cause de la persecution. Il trouva plusieurs Refugiez à Francfort que les Luthériens rigides ne vouloient point souffrir, ce qui les obligea à demander à l'Electeur Palatin Frideric II. un lieu de retraite. Pierre Dathenus étoit à leur tête. L'Electeur leur accorda le Monastere de Frankenthal, d'où les Moines reçurent ordre de deloger. Ces Refugiez firent là leurs exercices de Religion en langue Flamande, & convertiront peu-à-peu ce Monastere en une ville. Dathenus ayant été appellé à Heideberg, nôtre Gaspard vander Heyden remplit la place de Pasteur de cette Eglise. Il fut prié de se trouver au Synode National d'Embsden l'an 1571. & il fut même choisi pour le President de l'assemblée. On y dressa les Canons de la discipline. Peu après étant de retour au Palatinat, l'Electeur le mit auprès de son fils, qu'il envoyoit avec des Troupes au secours de ceux de la Religion dans le Palatinat-Bas. Ces troupes furent battues: Vander Heyden se retira en Hollande, & présida au Synode National qui fut assemblé à Dordrecht l'an 1574. Il servit quelque tems l'Eglise de Middelbourg; puis se croyant en sureté sous le benifice de la pacification de Gand, il retourna au service de son premier Troupeau à Anvers. Lors que cette ville eut été prise par les Espagnols, il s'en retourna au Palatinat, & fut fait Sur-Intendant des Eglises qui étoient autour de Bacharae. Il étoit prêt de se desfaire de cet emploi, pour satisfaire aux desirs de l'Eglise Flamande de Frankenthal qui redemandoit son ministère, lors qu'il mourut, laissant un fils unique nommé Gaspard, comme lui, qui étoit âgé l'an 1566. Celui-ci fut premierement Ministre à Wolmersheim, puis à Frankenthal, & enfin à Amsterdam, où il mourut l'an 1626. Il avoit épousé Claire vanden Borne fille du Bailli de Frankenthal, & il en eut six fils & huit filles. Nôtre Abraham Heidanus fut l'un de ses fils (b).

très-grand éclat. On lui a donné des jambes bien faites, une petite bouche (e), le cou fort long & fort blanc (f), de grands yeux, & de beaux tetons (g). Brantome me fournit un passage sur cette dernière partie. Helene, dit-il (h), voulant un jour presenter au temple de Diane une coupe gentille par certain vœu, employant l'orfeyre pour la lui faire, luy en fit prendre le modèle sur un de ses beaux tetus, & en fit la coupe d'or blanc, qu'on ne savroit qu'admirer de plus, ou la coupe ou la ressemblance du tetin, surquoy il avoit pris le patron, qui se monroit si gentil & si pompin, que l'art en pouvoit faire deservir le naturel. Pline dit cecy par grande admiration, & que vires qui est fort estrange, & que cette coupe sur faite d'or blanc. . . Qui voudroit faire des coupes d'or sur les grandes tetasses de certaines femmes qu'il y a, quant ressource. Wittichius ibid.

Revenant à Helene, je dis que toutes les descriptions qu'on a faites de sa beauté n'en donnent pas une idée qui égale celle qu'on s'en forme, en lisant un endroit de l'Iliade qui ne touche rien en detail. Homere se contente de faire dire aux Conseillers de Priam, qui virent venir Helene pendant qu'ils deliberoient sur des affaires d'Etat avec leur Prince, qu'il ne falloit pas blâmer ni les Grecs ni les Troyens, de ce qu'ils enduroient tant de peines pour une beauté si divine (k).

Οὐ νέμεϊς Τρώας καὶ ἑλὲν ἡμῶν Ἀχαιῶν; Τοῖδ' ἀμυδί γυναικὶ πολλὸν χροδόν ἀργεῶν πύργων Ἀϊώς ἀδανάτωσι θεῖς εἰς ἅπαν ἰοίκεν. Non est indignè ferendum, Trojans & bene occretos Achivos Tali de muliere longum tempus dolores pati: Omnino immortales deabus vultu simile est:

Constantin Manasse. Il ajoite qu'à cause de cela les Poëtes seignirent qu'elle étoit née d'un cygne. Meziriac a ignoré que cette pensée vient de Lucien. Voyez la remarque O. (E) Οὐβλαλαὶς ἔχουσα μωυλάνα, νύκτωρ. Calvrenus. (F) Membris des Dames Galantes, tome 1. p. m. 275. (G) Minerve templum habet Lindos insule Rhodiorum in quo Helena sacra vit calicem ex electro. Adject hicioria mammae sunt mensura. Plin. lib. 33. c. 4. p. m. 45. (H) Iliad. lib. 3. v. 156. Voyez Athenes lib. 5. pag. 158.

(a) Proavus illi fuit Gerhardus vander Heyden, honesta familia natus Mechlinie. Wittichius ibid.

(b) Tiré de son Orai son funebre prononcée par Wittichius.

(c) Dares Phrygius, Cedrenus.

(d) Κάλλος ἀντιθέτου ἔστι ἀεικλίαν, ἀντιθέτου. Constantin Manasse, apud Meziriac sur Ovide, pag. 917.

(e) Cruribus optimis, ore pusillo. Dares Phrygius.

(f) Δεινὴ μωυλάνα καὶ ἀντιθέτου.

le choix qu'il seroit d'un genre; & qu'ils seroient toujours prêts à l'assister contre tous ceux qui voudroient troubler le mariage d'Helene. Alors Tyndare la maria (B) avec Menelas. Elle avoit déjà été enlevée par Thésée; mais on crut bonnement sur sa parole, qu'elle étoit sortie de cette (C) affaire sans y laisser son pucelage. Cependant il n'en étoit rien; Thésée ne l'avoit rendu qu'après s'en être si bien servi, qu'il lui avoit fait un enfant, dont elle accoucha chez sa sœur\*. La chose demeura cachée, parce que sa sœur fit passer l'enfant † pour sien ‡. Tout le monde fait qu'Helene fut enlevée par Paris fils de Priam, & que tous les Grecs s'intéressèrent à l'injure que Menelas avoit reçue. De là sortit la guerre de Troye dont les Poëtes ont tant parlé. Paris ayant perdu la vie la dernière année de cette guerre, son frere Deiphobus remplit sa place auprès d'Helene. Les Grecs le massacrèrent (D) vilainement la nuit que Troye fut prise: ils furent

(p) Θησείας  
& Ελένης  
πυθίου θύ-  
νατος Πα-  
ρισίου, &  
αὐτὸν ἔλα-  
ρος Ελένης  
αἰδίοφρα  
ἐν Κλήμεντος  
γραμματείας  
πρὸς τὸν  
Αγαμέμνονα  
τοῦ Πάριος  
Ελλην γὰρ  
πυθιουοῦ-  
σιν ἐπὶ ἀδελ-  
φῶν, ἔφη  
κίρρ παρὰ  
Θησείας  
ἐπὶ Παριῶν.  
Thésée &  
Helene.  
Iste natus  
sua fuit  
Iphigenia.  
canque  
soror He-  
lenee Cly-  
temnestra  
educavit,  
Agamen-  
noni di-  
cens se  
eam pe-  
perisse:  
nam Hele-  
nae fratri-  
bus au-  
scultans  
virginem  
se à The-  
seo disces-  
sisse ajo-  
bat. Ni-  
cander lib.  
4. Altera-  
torum,  
apud An-  
ton. Libe-  
ralem nar-  
rat. 27.

(a) Hygi-  
nas cap.  
78.

(b) Bibliat.  
lib. 3.

(c) Hygin.  
ubi supra.

(d) In  
Théseo,  
pag. 15.

(e) Elle se  
nommoit  
Eithra.

(f) A celui  
de Proser-  
pine fille  
d'Adonis  
Roi des  
Molosses.

(g) Hero-  
dote lib. 9.  
cap. 72.  
αἰτιολοῦ  
καὶ αὐτὴ  
Dorielis  
Tribῶν Ἀθ-  
ηνης, οὐ  
μὲν αὐ  
σευ Δεει-  
λου.

(h) Voyez  
l'article  
Acamas,  
remarque  
A.

(i) Pla-  
tarch. ib.

(k) Apud  
Plutarch.  
ibid. p. 14.

(l) Apud  
Lactzen  
in Lyce-  
phronion.

(m) Apud  
Alexandriae  
sur les Epi-  
ques d'Or-  
doe. p. 482.

(n) Pausa-  
nias lib. 2.  
pag. 65.

(o) Pausa-  
nias ibid.

lors qu'ils l'interrogerent sur ce point si délicat elle repondit qu'on ne l'avoit pas touchée (p). Que dirons nous de Menelas qui l'épousa quel que tems après? Il crut bonnement être le premier qui fit la breche, & cependant il épousoit une mere.

Quand j'ai dit qu'Helene fut interrogée par ses freres, j'ai suivi le docteur Mr. Mezinac (q) qui a entendu de cette façon le Grec que je cite; mais d'autres, avec plus de raison peut-être, disent que Castor & Pollux consellerent à leur sœur de se vanter d'avoir encore sa virginité. C'étoit un conseil fort sage, & dont Helene toute jeune qu'elle étoit auroit bien pu se passer: elle se fut bien vantée de cet avantage sans la suggestion de personne. Elle assura dans Ovide que Thésée ne remporta que quelques baisers pris par force, & qu'elle en fut quitte pour la peur:

*Non (r) tamen ē sulto fructum tulit ille petantum,  
Excepto redit passa timore nihil:  
Oscula luctanti tantummodo pauca protervus  
Absulit: ulterius nil habet ille mei.*

Elle avoué cependant que Thésée étoit fort jeune (s). Ovide a observé le decorum en la faisant parler de cette maniere; mais il ne l'observe pas moins quand il l'introduit une autre femme qui crut qu'Helene mentoit:

*illam (t) de patria Theseus, (nisi nomine fallor)  
Nescio quis Theseus, absulit ante sua.  
A juvene & cupido credatur reditita virgo.  
Unde hoc compererim tam bene, quævis? amo.  
Vim licet appelles, & culpam nomine veles;  
Quæ toties rapta est, præbuit ipsa rapi.*

(q) Ubi fu-  
pra p. 483.

(r) Ovi-  
dus, epist.  
Helene ad  
Paris.

(D) Les Grecs massacrèrent... Deiphobus... favorisez par Helene.] Voyez dans Virgile l'état pitoyable (v) où l'on mit le corps de Deiphobus, & la maniere dont sa femme le trahit:

*(x) Sed me fata mea, & scelus exitiale Lacane,  
His miseræ malis: illa hac monumenta reliquit.  
(y) Flamman media ipsa tenebat  
ingentem, & summa Danaos ex arce vocabat.  
Tum me confectum curvis, somnoque gravatum,  
Infelix habuit thalamus; præbitque jacentem  
Dulcis*

(s) Et ju-  
venem  
facti pec-  
nitu sine  
patet libid.

toro Deiphobum vidit, lacrum crudeliter ora:  
Ora manusque  
ambas, populataque tempora raptis Auribus, &  
truncas inho-  
nesto vulnere narès. Virg. Æneid. l. 6. v. 495.  
(x) Ibid. v. 512.  
(y) Ibid. v. 518.

(v) Que hic Pri-  
midem la-  
niam corpore

en cela favorifé par Helene autant qu'ils euffent pu le fouhaiter. Menelas fe comporta en bon homme, il fe (E) reconcilia fans-beaucoup de peine avec fa femme, & la ramena chez lui fort humainement. Après qu'il fut mort elle fut contrainte de prendre la fuite, & de fe retirer dans l'Ifle de Rhodes, où (F) elle perit malheureufement; car on la pendit à un arbre. Les (G) dereglemens de

(G) Pau-  
nias lib. 5.  
pag. 166.  
fa

\* E'λδ. δὲ  
τελειὰ ἴλια  
γὰρ καὶ  
ταύτην οὖν  
ἐκ τῆς ἰσθμῆς  
γονίαια  
ἰσθμῆς  
ἰσθμῆς  
ἀπὸ τῆς  
ἐκείνης ἰσθμῆς  
δὲ ἐξ ἴσθμῆς

Dulcis & atra quies, placidaque simillima mori.  
Egredia interea conjux arma omnia telis  
Emovet, & sidum capiti subduxerat ensem:  
Intra tecla vocat Menelaum, & limina pandit.  
Scilicet id magnum sperans fore munus amanti,  
Et famam exstingui veterum sic posse malorum.

Elle eut que ce barbare sacrifice étoit nécessaire pour apaiser le courroux de Menelas; elle eût mieux jugé des choses, si elle avoit fait moins d'attention sur l'enormité de la faute, que sur la debonnaireté de ce Prince Grec.

(E) Menelas . . . se reconcilia sans beaucoup de peine avec sa femme. ] Ce pauvre cocu fut si simple, qu'il s'imagina que sa femme sechoit de douleur dans la maison de Priam; & c'étoit le (a) principal motif qui le pouffoit à la conquête de Troie. On a eu fort bonne grace de lui reprocher que sa flamme conjugale presque éteinte, se ralluma dès qu'Helene l'eut quitté pour s'attacher à un autre homme :

(a) Méné-  
sa δὲ ἴσο  
θυμῶν τῶ  
σπῶδου  
Ελίου  
ἀποφύμακ  
τα γονυχά  
α. Maxi-  
me vero  
cupiebat  
animo  
ulcisci  
Helene  
raptum-  
que geni-  
tusque.

Acrius Hermionen idem dilexit Orestes,  
Esse quod alterius speraret illa viri.  
Quid Menelae doles? ibas sine conjugé Creten,  
Et poterat nupta latus abesse tuus:  
Ut Paris hanc rapuit, tum demum uxore carere  
Non potes, alterius crevit amore tuus.

Il faloit que l'antiquité fût fortement persuadée de la debonnaireté des maris cocus, puis qu'elle nous a représenté le Dieu Vulcaïn si facile envers sa femme. Le (b) Dieu de nôtre Poëte quand il surprit avec sa femme l'un de ses compaignons, se contenta de leur en faire honte. . . & ne laiffé pourtant de s'échauffer des molles careffes qu'elle lui offre, se plaignant qu'elle fût pour ce entrée en defiance de son affection :

(b) Mon-  
tagne.  
Effais,  
livre 3.  
chap. 5.  
p. m. 138.

(c) Quid causas petis ex alto? fiducia cessi.  
Quo tibi Diva mei?

(c) Virgil.  
Æneid.  
lib. 8.

Voire elle luy fait requeste pour un sien bas-tard, (d) Arma rogo genitrix nato, qui luy est libéralement accordée: & parle Vulcan d'Æneas avec honneur: (e) Arma acri faciendâ vi-

(d) Ibid.

ro; d'une humanité à la vérité plus qu'humaine. Et cet excez de bonté, je consens

(e) Ibid.

qu'on le quitte aux Dieux; (f) Nec divis ho-

(f) Cat.  
ad Mal.

mines companion equum est. Ces paroles de Montagne sont trop ingenieuses, pour déplaire ici aux connoisseurs. Mais pour ne rien dissimuler, il faut que je dise qu'il s'est trouvé des personnes assez officieuses pour faire l'honneur à Menelas, de l'armer de ressentiment contre l'infidélité d'Helene. Dans les Troades d'Euripide il la menace de la ruer; & c'est à elle à se servir de toutes sortes d'excuses pour obtenir son pardon. Elle dit entre autres choses qu'après la mort de Paris, elle tâcha plusieurs fois de sortir de Troie pour se retirer au camp des Grecs, & qu'elle fut surprise par les sen-

tinelles, lors qu'elle vouloit descendre des murailles par une corde. Elle ajoûte que Deiphobus l'épousa par force. Pausanias (g) fait mention d'une statue de Menelas poursuivant Helene l'épée à la main, pour la ruer quand Troie fut prise. Mais d'autres \* suposent qu'il jeta son épée dès qu'il eut vu la gorge d'Helene.

(F) Où elle perit malheureufement. ] Nicotrate & Megapenthe barards de Menelas, l'avoient chassée de Lacedemone. Elle se retira chez Polyxo sa parente, veuve de Telepoleme Roi de Rhodes, & Regente du Royaume pendant la minorité de son fils. Polyxo se souvenant que son mari étoit mort au siege de Troie, & qu'ainsi elle ne pouvoit regarder Helene que comme la cause de son veuvage, resolut de se vanger; & pour cet effet pendant qu'Helene étoit au bain, elle y envoya des femmes habillées en Furies qui fecirent la pendre à un arbre. Les Rhodiens voulant immortaliser cet accident, bâtirent un temple qu'ils appellerent le Temple d'Helene Dendritis. C'est Pausanias (h) qui m'apprend cela. L'Auteur tenoit d'Athenes ancienne & nouvelle a raison de dire

(i), que mille gens parlent de la belle Helene qui ne savent pas qu'elle fut pendue. On a tort de dire dans le Dictionnaire de Moreri, que l'une des compagnes d'Helene la fit mourir. Vous trouverez dans Photius (k) qu'elle s'étrangla elle-même, & qu'après du chêne auquel elle se pendit, il croissoit une herbe qu'on nomme Helencion, qui rendoit querelleux ceux qui en mangeoient. Plin attribue de tout autres qualitez à cette herbe: (l) elle embellissoit les femmes, & rendoit gris ceux qui en mettoient dans leur vin. Il remarque (m) qu'on disoit qu'elle étoit née des larmes d'Helene. Vous trouverez dans le même Photius (n) que Thetis fit mourir Helene pendant le retour des Grecs, & selon d'autres, qu'elle alla avec Menelas dans la Cherfonnesse Taurique pour chercher Oreste, & qu'ils y furent immolez tous deux par Iphigénie. J'ai lu dans Vigenere (o) qu'Herodote raconte, que Nicostrate & Megapenthus chasserent Helene, & qu'elle se retira à Rhodes chez Polypo veuve du Roi Telepolemus, & que les Demoiselles de Polypo haïssant Helene, de ce qu'elle avoit été cause de la mort de leur feu Sei-

Euripid. in  
Androm.  
l. v. 627.  
p. m. 520.  
(h) Lib. 3.  
pag. 102.  
(i) Pag.  
m. 63.  
(k) Photius  
pag. 479.  
ex Ptolemeo.  
Hephaestio.  
(l) Plin.  
lib. 21.  
c. 21.  
(m) Ibid.  
c. 10.  
(n) Photius  
ibid.  
(o) Sur le  
Protesilas  
de Philo-  
strate fol.  
235. verso  
Lycophron en sa  
Cassandra, où il  
l'appelle πεντάλη-  
τος, c'est-à-dire  
femme de cinq  
maris. . . (p)  
Meziris sur les  
épîtres  
d'Ovide  
pag. 485.  
En ch. lxxv.  
(q) Sævot  
courir après les  
bonnes. . . .  
Ptolemeus He-  
lencion, dans  
Photius raporte  
une histoire fort  
particulière,  
qui fait foi de  
l'impudicité d'Helene.  
Le  
Deiphobus  
fait ést qu'un  
certain Arcadien  
nommé Peritamus,  
& Achille.

neur, un jour qu'elle s'étoit allée esbatre en un verger sans leur maîtresse, la pendirent & étranglerent à un des arbres. Je n'ai rien trouvé de cela dans Herodote.

(G) Les dereglemens de sa vie. ] Plusieurs Auteurs (p) l'ont blâmée de lubricité; mais sur tous Lycophron en sa Cassandra, où il l'appelle πεντάλητος, c'est-à-dire femme de cinq maris. . . (p) Meziris sur les épîtres d'Ovide pag. 485. En ch. lxxv. cet amour par trop desordonné, Qui la faisoit courir après les bonnes. . . . Ptolemeus Helencion, dans Photius raporte une histoire fort particulière, qui fait foi de l'impudicité d'Helene. Le Deiphobus fait ést qu'un certain Arcadien nommé Peritamus, & Achille.

fa vie n'empêcherent pas qu'on ne lui rendit les (H) honneurs divins après sa mort, & qu'on ne lui attribuat des miracles. Il n'ôt point vraisemblable que Paris ait attendu (I) à jouir d'elle qu'ils fussent abordez dans une Ile. On dit

nean- (k) Τῶ ἀδελφῶς ἴδῳ κατε- χρονοῖας ὑπὸ τῆς πε- πτυγμένης αἰῆς οὐκ ἀνεγνώσθη βλαμμένη ἐν πύλαις τοῦ παλάτιου, καὶ ἀσπασθῆναι τῶν ἱερῶν ἐν τῇ Σαλαμῇ κληθῆναι τῶν σαβῶν, ἢ τῶν ἐν ἰσθμῶν ἀπὸ τῆς ἐπι- κλησῆσαι.

rencontrant Helene avec Paris Alexandre au pais d'Arcadie, eut affaire avec elle. Mais Paris pour le châtier de cet aduere, luy coupa les parties destinées pour la generation. De la vient qu'en Arcadie ceux qui sont ainsi châtiez s'appellent Peritanes. Lycophon a fait bien pis que de la nommer la femme à cinq maris ; on pretend qu'il l'a nommée colombe à cause de sa lascivité, & chienne à cause de son impudence, ou à cause qu'indifferemment elle se donnoit à plusieurs (a). Je ne voy point que ceux qui tâchent d'exculper Helene, alleguent d'autre raison que celle-ci, c'est (b) que les Dieux la poufferent à suivre (c) Paris. Il n'y a point de crime qu'une telle apologie ne fût capable de justifier, mais j'avoue qu'en prenant le tour du Scholiaste d'Homere, on pourroit faire une bonne apologie. Voici ce qu'il dit. (d) Alexandre fils

res, c'étoit parce que leur sœur les orna de cette puissance, afin de prouver à toute la terre la metamorphose qu'elle avoit faite sur eux. Ils étoient dans le sepulere, & elle leur conféra la divinité (k). Ce qu'il y a de loisible, c'est qu'ayant conféré la même grace à Menelas, elle voulut demeurer avec lui éternellement (l). Locrate allegue en preuve la pratique des Lacedemoniens, qui offroient des sacrifices à Menelas & à Helene, non pas comme à des Heros, mais comme à des Dieux. C'étoit à Athènes Therapne qu'ils leur rendoient les honneurs divins, comme l'observe le même Auteur. Mais Pausanias ne dit point qu'il y eût un Temple d'Helene dans cette ville : il dit (m) seulement celui de Menelas y étoit, & qu'on croyoit que Menelas & Helene y étoient ensemble.

(a) Voyez Canterus & Meursius sur le vers 87. de Lycophon.

(b) Voyez Homere au 23. de l'Olysee & Euripide dans les Troades, & dans l'Andromaque, apud Menelaeum lib. pag. 456. 457.

(c) Voyez la remarque T.

(d) In 23. lib. Olyss. apud Menelaeum pag. 457.

(e) Voyez les reflexions du Critique de M. Amboise sur l'aventure d'Alceste, Nouvell. Lettres pag. 284. Voyez aussi pag. 277. 278.

(f) Pausan. lib. 3. pag. 96.

(g) I. I. lib. pag. 102.

(h) Suidas in εὐαγγελῶ. & ante ἰσθμῶν ἱσθμῶν ενcomio.

(i) Herodotus lib. 6. c. 61.

Je voudrois que Theodoret se fût fondé sur Isocrate, & non pas sur Euripide, pour reprocher aux Payens, qu'ils avoient mis Helene si fameuse par ses adulteres au nombre des Dieux, car encore qu'Euripide ait feint que cette femme ne mourut pas, mais qu'elle fut élevée au ciel par une faveur des Dieux, & gratifiée de l'immortalité, il ne s'enfuit pas que ç'ait été le sentiment des Payens. Les épisodes d'une tragédie ont tellement en la main du Poëte, qu'à moins d'en savoir d'ailleurs la vérité, on ne le prenoit que pour la fiction particuliere de l'Auteur de la tragédie. Je raporte les paroles de Theodoret, (n) Καὶ τὴν ἑλῆνην ἣ μετὰ τῶν πελοπόννησον καὶ περαιῶν μαχησῶν, ἣ Μενέλαον χαριστικῶς, εἰς τὸ ἱερῶν, ἣ Φοῖνον ἐὼς πῆδος, ἀνιγαγοῦν.

(I) Que Paris ait attendu à jouir d'elle qu'ils fussent. ] Homere qui lui donne cette patience ne lui faisoit guere d'honneur, selon les principes des gens galans (o). Or voici à quel propos il conte cette circonstance de lieu. Paris vaincu par Menelas essuyoit mille dus reproches de la part d'Helene. Il la pria de ne le pas insulte, & de venir au lit avec lui, sous pretexte que jamais il n'avoit senti un tel feu d'amour, non pas même lors qu'il jouit d'elle la premiere fois dans l'Ile de Cranae. Là-dessus il se leva de son siege pour s'aller coucher, & fut suivi de la belle Helene sans aucune repugnance.

(P) Οὐ γὰρ πῶ ποτὲ μὲ ὠδὲ ἔρος Φέρνας ἀμφε- κάλυψεν, Οὐδ' ὅτε σε σπέρτερον Λακεδαιμόνῳ ἔειχες ἰσθμῶν Ἐπλεον ἀεργίας ἐν πελοπόννησος νέεσι, Νῆρα δὲ ἐν Κρανῶν ἐμύληον Φιλότητι καὶ εὐνῇ, Ὡς σὸν νῦν ἐρασμαί, καὶ με γλυκὺς ἴμερος αἰρεῖ, Ἡ ἴα, καὶ ἣ ἀργεῖ λήξῃ ἢ κίον, ἄμα δ' ἔπειτ' ἀνοῖται. Non enim unquam me sic amor mentem complexus est, Ne tunc quidem quando te pridem Lacedaemone ex amabili Navigabam rapti in transfœnitibus pontum navibus, (n) Theodoretus Insulae Therapeni.

(o) Pausan. lib. 3. pag. 102.

serm. 3. (o) Voyez les Nouvelles de la Republ. des Lettres, Janvier 1687. pag. 68. (p) Homer. Iliad. lib. 3. v. 442.

(l) Οὐκ ἀντι ἑστῆναι πειρασῶν σὺν αἰσῶν αὐτῆς ἢ παρῶν τοῦ αἵματος τοῦ αἵματος ἀδελφῶν. Mortalem ejus sortem divinitate mutavit, eumque contubernalem sibi & affectorem in omne avum constituit. Id. ib.

neanmoins qu'il fit bâtir dans cette Ile un monument de sa premiere jouissance. On ajoute que Menelas (K) ne detruisit point ce monument, il se contenta d'y marquer qu'il avoit tiré raison de l'injure. Un Auteur \* moderne ne paroit pas avoir bien compris la pensée de Menelas. Quelques Auteurs disent que Paris (L) ne garda guere sa proye. On a debité bien des fa-

\* voyez la romarque K. lettre b.

(d) Ovid. epist. Helene ad Parisem. Co. Inthus, de rastro Helena.

(e) Voici comment Paris se sert de son absence de cette absence. Sed tibi & hac sua lectibus, non voce, mirus fuit spiritus obiter, abest. Non habuit tempus, quo Creteia regna videret, Aptius, ô mirâ calliditate virum! &c. Ovidius, Canope, où il y avoit un temple d'Hercule qui servoit d'asyle aux esclaves fugitifs. Quelques esclaves de Paris s'y étant réfugiés firent favoir aux Prêtres l'action de leur maître, d'où il arriva que le Roi Protée le fit arrêter, & lui dit bien des injures, & puis lui commanda de se retirer incessamment; mais il garda Helene avec toutes les autres choses qui avoient été volées à Menelas. On ajoute (1) que Paris n'avoit joui de cette femme que depuis son arrivée en Egypte: C'est un conte déjà refusé. Je ne fais pas bien comment Protée en usa, & si en attendant qu'il restituât Helene à qui elle appartenoit, il en tira les faveurs (k) les plus exquis; je ne sais seulement qu'Herodote (l) trouve fort probable qu'elle ne fut point amenée à Troye; car il ne feroit pas persuader que Priam eût été assez aveugle, pour aimer mieux garder cette femme, qu'éviter les funestes suites d'un refus. Il croit donc que les Troyens repondirent sincerement aux Ambassadeurs des Grecs, qu'Helene (m) n'étoit point à Troye, & qu'il falloit chercher en Egypte où le Roi Protée la gardoit. Les Grecs ayant pris cette reponse pour une piquante moquerie, s'attachèrent à la guerre contre les Troyens; mais quand ils eurent pris la ville sans trouver Helene nulle part, ils eurent qu'elle étoit chez le Roi Proteus; de sorte que Menelas fit voile de ce côté-là, & y recouvra sa femme (n). Il y a une si enorme bigarrure de variations dans les Auteurs Mythologiques, que je ne m'étonne pas que Servius (o) ait rapporté, 1. que Thésée ayant enlevé Helene la remit à Proteus Roi d'Egypte.

(f) Id. in epist. Helene ad Parisem.

(g) Proleptus Heptast. apud Ptoleum, pag. 480.

(h) Voyez Natalis Comes, Mythol. lib. 6. cap. 23. p. m. 678. Il eût dû citer Herodote, & remarquer que la tempeste contrainquit Paris à relâcher en Egypte.

(i) Quam deportavit in Egyptum, atque ibi cum illa congressit. lit. Id. ib.

(k) Helene le me dans le prologue de la Tragedie d'Enripide intitulée Helene: mais son temoignage lâché est nul. (l) Herodot. lib. 2. cap. 120. (m) Id. ibid. cap. 118. (n) Id. ibid. & cap. 119. (o) Servius in hoc versu Virgilii Aeneid. lib. 11. vers 263. Atrides Protei Menelaus ad utique columnas.

Infula vero in Cranaë mistus sum amore & concubitu: Sicut te munc amo, & me dulces desiderium capit. Dixit, & praibat in lectum ascendens, simul autem sequebatur.

On a donné à Jason une patience encore plus admirable que ne le seroit celle de Paris; & cela fait qu'on ne fauvoit voir à quoi les Romains employent leur jugement. Ne devoient-ils pas sur toutes choses s'attacher à la vraisemblance? Et ne la violer pas, lors qu'ils supposent d'un côté que Medee est si amoureuse de Jason, qu'elle se porte pour l'amour de lui aux plus grands crimes, & de l'autre qu'elle passe plusieurs mois auprès de lui sans commettre le mariage? Remarquez même qu'il n'auroit pas été conlommé si-tôt sans l'avis qu'on donna (a) à Jason.

(K.) Que Menelas ne detruisit point ce monument. Voici une chose qui disculperoit Homere, si elle étoit véritable. On pretend que (b) sur le rivage de la terre ferme qui est vis-à-vis de l'Ile de Cranaë, il y avoit un temple de Venus que Paris avoit fait bâtir après cette agreable conquête. . . pour marquer les transports de sa joye & de sa reconnoissance. Il donna à cette Venus l'attribut de Migonitis, & nomma ce terroir Migonion, d'un mot qui signifioit l'amoureux mystere qui s'y estoit passé. Menelas, le malheureux époux de cette Princesse, dis-huit ans après qu'on la luy eut enlevée; vint visiter ce temple, dont le terrain avoit esté le témoin de son malheur, & de l'infidélité de sa femme. Il ne le ruina point, il y fit mettre seulement aux deux costez de la statue de Venus, les images de deux autres Déeses; celle de Thetis, & celle de la Déesse Praxidice, comme qui droit la Déesse des chastimens, pour montrer qu'il ne laisseroit pas l'affiont impuni. Mais il n'eut pas le bien de se voir vengé d'Helene; elle luy survéquit. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres ayant cité ce passage, y joignit la reflexion que voici: (c) Ces dernieres paroles seroient une occasion de Critique à qui la voudroit chercher, car il est indubitable que 18. ans après qu'Helene eut été enlevée, Menelas s'étoit vengé aussi amplement qu'il l'avoit voulu par la ruine du Royaume de Priam le pere du Ravisseur. Il est donc fort apparem que cette image de la Déesse Praxidice ne se rapportoit pas à une vengeance à venir, mais à une vengeance déjà prise, & il n'est point apparem qu'elle eust relation à quelque dessein de punir Helene; car si Menelas ne se fust point reconcilié de bonne foi avec sa femme, il n'auroit pas attendu si long temps à la châtier. L'Histoire de ce siecle-là porte que cette artificieuse femme fit la paix avec son mari, la nuit même que les Grecs s'emparerent de la ville, & cela est fort vraisemblable, après le caractère que l'on a donné au bon Menelas dans l'Iliade. Quoi qu'il en soit, je ne veux ni soutenir d'un côté qu'il n'avoit point proche de l'Ile de Cranaë un temple de Venus Migonitis, ni avouer de l'autre que

Paris l'ait fait bâtir pour la raison qu'on en donne. Je m'en tiens à la vraisemblance: elle porte violemment à s'imaginer que Paris jouit d'Helene avant qu'il sortit de Lacedemone. Qui l'en auroit empêché? Menelas étoit dans l'Ile de (d) Crete; sa presence n'eût pas empêché Helene de favoriser le bel hôte qui lui en conroit: son absence (e) étoit encore plus incapable de l'en empêcher. Paris n'étoit point timide auprès des Dames; Helene avouë qu'il n'eût pas été retenu comme Thésée, qui n'avoit fait autre chose que la baiser:

Qua. (f) tua nequitia est, non bis contenta fuisset. Di melius! similis non fuit ille tui, Reddidit inatiam.

Paris la pressa un jour si vivement qu'elle prit la fuite; elle perdit alors l'un de ses souliers: le lieu où elle le perdit étoit à Sparte, & fut nommé Sandalion à cause de ce soulier (g).

(L) Que Paris ne garda guere sa proye. On pretend (b) qu'il fit voile vers l'Egypte, & qu'il aborda à l'embouchure du Nil nommé Canope, où il y avoit un temple d'Hercule qui servoit d'asyle aux esclaves fugitifs. Quelques esclaves de Paris s'y étant réfugiés firent favoir aux Prêtres l'action de leur maître, d'où il arriva que le Roi Protée le fit arrêter, & lui dit bien des injures, & puis lui commanda de se retirer incessamment; mais il garda Helene avec toutes les autres choses qui avoient été volées à Menelas. On ajoute (1) que Paris n'avoit joui de cette femme que depuis son arrivée en Egypte: C'est un conte déjà refusé. Je ne fais pas bien comment Protée en usa, & si en attendant qu'il restituât Helene à qui elle appartenoit, il en tira les faveurs (k) les plus exquis; je ne sais seulement qu'Herodote (l) trouve fort probable qu'elle ne fut point amenée à Troye; car il ne feroit pas persuader que Priam eût été assez aveugle, pour aimer mieux garder cette femme, qu'éviter les funestes suites d'un refus. Il croit donc que les Troyens repondirent sincerement aux Ambassadeurs des Grecs, qu'Helene (m) n'étoit point à Troye, & qu'il falloit chercher en Egypte où le Roi Protée la gardoit. Les Grecs ayant pris cette reponse pour une piquante moquerie, s'attachèrent à la guerre contre les Troyens; mais quand ils eurent pris la ville sans trouver Helene nulle part, ils eurent qu'elle étoit chez le Roi Proteus; de sorte que Menelas fit voile de ce côté-là, & y recouvra sa femme (n). Il y a une si enorme bigarrure de variations dans les Auteurs Mythologiques, que je ne m'étonne pas que Servius (o) ait rapporté, 1. que Thésée ayant enlevé Helene la remit à Proteus Roi d'Egypte.

(f) Id. in epist. Helene ad Parisem.

(g) Proleptus Heptast. apud Ptoleum, pag. 480.

(h) Voyez Natalis Comes, Mythol. lib. 6. cap. 23. p. m. 678. Il eût dû citer Herodote, & remarquer que la tempeste contrainquit Paris à relâcher en Egypte.

(i) Quam deportavit in Egyptum, atque ibi cum illa congressit. lit. Id. ib.

(k) Helene le me dans le prologue de la Tragedie d'Enripide intitulée Helene: mais son temoignage lâché est nul. (l) Herodot. lib. 2. cap. 120. (m) Id. ibid. cap. 118. (n) Id. ibid. & cap. 119. (o) Servius in hoc versu Virgilii Aeneid. lib. 11. vers 263. Atrides Protei Menelaus ad utique columnas.

(a) Quem cum interrogaret Aretes, quidnam esset iudicaturus, respondit Alcinous, Si virgo fuerit Medea, parenti redidit: si autem mulier, conjugii. Hoc cum audivit Arete à conjuge, mittit nuntium ad Jasonem; & is Medeam noctu in antro de virginavit. Hygin. cap. 23. p. m. 60.

(b) Guillet. Athenes ancienne & nouvelle. pag. 62. Notez qu'on se sert de ses paroles sans parce qu'il écrit bien, que parce qu'elle fournissent une occasion de critique. Les faits qu'il rapporte sont tirés de Pausanias, lib. 3. pag. 107.

(c) Nouveau de la Republique des Lettres, Janvier 1687, pag. 67.



qu'elle fut éclofée. Les inventions (N) que l'on attribué à fa plus fidele fervante font un titre d'infamie. Si les Auteurs qui ont parlé d'elle avoient été bons Chronologues, la durée de fa beauté (O) feroit prodigieufe; & il faudroit dire

(a) Theop Alexandrinus in Arateis commentarii, apud Hadr. Junium ibid. (b) Lib. 3. p. 97. (c) Hadr. Junius croit fans raifon que Pausanias met ce temple dans la ville d'Atmycles.

(d) Κίονος γένεσιν Νηλεϊστος κάλυπτος καὶ τῆσσι τῶν δὲ Πύλλου Ἰουλιανῶν Ἰσχυροῦν. Oloris fignam Ne-meleos confugit, atque iterum ejufdem avis speciem cum habere Ledam fibi de-fpondit. In Iocrate in Helena encomio.

(e) Τὸ τελευτάσιον οἱ ποιηταὶ λέγουσιν ἔφατον ἴτε ἀναφύτων. Plutarco, Sympof. l. 2. cap. 3. p. 637. (f) Hadr. Junius ubi fupra. Voici les paroles d'Ovide: Fecit olorinis Ledam recubare fub alis. Me-tam. l. 6.

(g) In Deorum Juliano, p. m. 170. 10. 1. (h) In Odyff. lib. 1. cap. 21.

(i) Infit. lib. 1. cap. 21.

(k) Germanicus Cefar in Arateis phenomenis, pag. m. 116. (l) In Encomio Helene. (m) Prol. He-phæft. apud Photium p. 480. (n) Nicolaus Leonicius Thomæus, de variis Hiftoriis, lib. 3. cap. 31. Il devoit citer Suidas.

cha avec Nemefis, felon quelques-uns, & avec Leda, felon quelques autres, & qu'Helene, Caftor & Pollux nâquirent de l'œuf que Leda pondit (a). Pausanias qui' comme on l'a vu raporte la tradition qui concerne Nemefis, raporte en un autre endroit (b) la tradition qui concerne Leda, & il remarque même qu'on en voyoit un monument dans un temple de Lacedemone (c); car on y voyoit à la voute un œuf fufpendu & attaché à des rufans, lequel paffoit par celui de Leda. Ilocrate parle plus pofitivement. Il reconoit deux metamorphotes de Jupiter en Cygne, l'une par raport à Nemefis, l'autre par raport à Leda (d), & cela étant il n'y a nul doute qu'il n'ait pretendu qu'Helene nâquit de la feconde metamorphote, Euripide dans la tragedie d'Orefte affûre très-nettement que Leda étoit la mere d'Helene, & il donne à celle-ci les epithetes d'ἰνδιβύβωτος & de κλυτὸς Ἴφιτος, qui marquent la metamorphote de Jupiter en cygne. Je ne me fers pas de l'autorité de Plutarque, car par l'œuf de Tyndare, il peut avoir entendu celui que Meucure fut jeter au fein de Leda. En effet il remarque que cet œuf tomba du ciel: (e) ainfi Hadrien Junius ne devoit pas alleguer Plutarque en faveur de la feconde opinion. Ovide a été bien allegué, puis qu'il introduit Leda couchée fous les ailes d'un cygne. Ovidius quoque Ledam recubantem facit fub alorinis alis (f). On pouvoit citer (g) Lucien, & le Scholiafte (h) d'Homere. Ce Scholiafte dit une chofe que bien d'autres ne difent pas, c'eft que l'œuf que Leda pondit, & qu'elle mit dans un coiffe, y produifit Caftor, Pollux & Helene fans être couvée.

Pour concilier ces deux opinions, Junius fup-pofe que Nemefis & Leda font une même perfonne, & il cite fur ce fujet Laftance (i), & le Scholiafte d'Euripide, & Germanicus. Les paroles du dernier font très-claires (k). Cygnum dicunt inter astra conftitutum eo quod Jupiter in Cygnum transfugatus evolaverit in Rhamnuntem Attica regionis, ibique compreflerit Nemefin qua & Leda dicitur, ut refert Crates tragicarum fcripior, qua enixa est ovum, unde nata est Helena.

Je ne finirai point cette remarque, fans dire que Jupiter qui avoit été pour fes fils plufieurs garçons, qui étoient fortis de fon commerce avec les femmes, ne reconut pour fa fille que la feule Helene. Je parle des filles iflues de fes amours pour des femmes. C'eft Ilocrate qui le dit (l). Je laiffe là ceux qui pretendent (m) qu'Helene étoit fille de Venus, ou du Soleil & de Leda.

(N) Les inventions que l'on attribué à fa plus fidele fervante. On pretend qu'elle inventa je ne fai qu'elles pollures, & qu'elle écrivit même fur cette matiere. Je m'expliquerai plus clairement en Latin par les termes de Leonicius Thomæus. Aflyanassa quædam nomine, dit-il

(O) La durée de fa beauté feroit prodigieufe.] On pretend qu'Helene & Caftor furent éclofés d'un même œuf. On peut donc fuppofer raifonnablement qu'Helene étoit une fille fûte, quand les Argonautes allerent à Colchos, car fes deux freres Caftor & Pollux fe signalerent dans cette fameufe expedition. Donnons lui 20. ans pour le moins, ce n'eft pas trop. N'abu-fons point de l'erreur d'Eufèbe, j'en parlerai ci-deffous: prenons la chronologie la plus exacte. On compte environ 30. ans entre cette expedition, & celle de Troye: Helene avoit donc 50. ans plus ou moins lors que Paris l'enleva. Le fiede de Troye dura 10. ans, & ce fut l'année dernière de ce fiede qu'Agamemnon & Achille fe querellerent. Or il faut rapporter au tems qui fuivit cette querelle l'admiration (p) des Confeillers de Priam, pour la divine beauté de cette femme: voilà donc Helene qui à l'âge de 60. ans, oblige par l'éclat extraordinaire de fa beauté tout un Senat à confeffer, qu'elle eft digne que deux puiffantes nations s'entre-defolent pendant dix ans pour l'amour d'elle. Cela n'eft-il pas bien merveilleux? Paris ayant été tué quelque tems après, il s'éleva une difpute très-chaude entre fes freres, à qui fe marieroit avec fa veuve. Priam (q) leur ordonna le combat, & la promet à celui qui remporteroit la victoire. Deiphobe fe batit le mieux de tous, & eut Helene. L'un (r) de fes freres fut fi outré de l'excludion, qu'il fortit de Troye, & qu'il contribua de toutes fes forces à la ruine de fa patrie. Cela ne prouve-t-il point qu'Helene âgée de 60. ans étoit encore un prodige de beauté? Lucien prouve qu'au tems du fiede de Troye, c'étoit une vieille femme, & prefque auffi vieille qu'He-cube. Eιδον (f) γὰρ λδελυδὸν μὲν πνα καὶ ἄθμικη πὸν τεσπύχλον ὡς εἰκάσει κώνη θυράτεσθ εἶναι, τὰδ'α δὲ πένον πεσέσθον ἡλιμύσθιν γεδὸν τὸς ἐκάθης. Siquidem vidi quandam candida & procerâ cervicē ut cygno prognatam illam hinc conjicerent. Cæterum animum He-cube propendit aquarum. Elle auroit été beaucoup plus vieill

(n), inter Helene ministras & famulas fuisse commemoratur, qua dominam à Theseo primum, postea à Paride raptam semper prosequuta est: hanc in Venerea palastra primam complures reperisse figurarum modos omnis perhibet antiquitas. Voluminibus quinetiam quibusdam editis de variis concubitus generibus perscripsisse narratur, quam postmodum Philenis & Elephantis pervulgatissima mulieres sunt insequute, qua hujusmodi de rebus non minus accurate quam turpiter conscripta commentaria reliquere. Si cela est vrai, il en rejallit une extrême ignominie sur la memoire d'Helene. Car il est probable que si la fervante donnoit des leçons à sa maîtresse, celle-ci lui faisoit confiance de leur être, & que par là Helene & Aflyanassa avoient travaillé de concert à perfectionner ces maudites inventions. J'ai lu dans Photius (o) qu'Aslyanasse déroba une ceinture brodée, que Junon avoit obtenuë de Venus pour la donner à Helene, mais que Venus l'ôta à cette fervante.

(O) La durée de sa beauté feroit prodigieuse.] On pretend qu'Helene & Caftor furent éclofés d'un même œuf. On peut donc fuppofer raifonnablement qu'Helene étoit une fille fûte, quand les Argonautes allerent à Colchos, car ses deux freres Caftor & Pollux se signalerent dans cette fameufe expedition. Donnons lui 20. ans pour le moins, ce n'eft pas trop. N'abu-fons point de l'erreur d'Eufèbe, j'en parlerai ci-deffous: prenons la chronologie la plus exacte. On compte environ 30. ans entre cette expedition, & celle de Troye: Helene avoit donc 50. ans plus ou moins lors que Paris l'enleva. Le fiede de Troye dura 10. ans, & ce fut l'année dernière de ce fiede qu'Agamemnon & Achille se querellerent. Or il faut rapporter au tems qui fuivit cette querelle l'admiration (p) des Confeillers de Priam, pour la divine beauté de cette femme: voilà donc Helene qui à l'âge de 60. ans, oblige par l'éclat extraordinaire de fa beauté tout un Senat à confeffer, qu'elle eft digne que deux puiffantes nations s'entre-defolent pendant dix ans pour l'amour d'elle. Cela n'eft-il pas bien merveilleux? Paris ayant été tué quelque tems après, il s'éleva une difpute très-chaude entre fes freres, à qui se marieroit avec fa veuve. Priam (q) leur ordonna le combat, & la promet à celui qui remporteroit la victoire. Deiphobe se batit le mieux de tous, & eut Helene. L'un (r) de ses freres fut si outré de l'excludion, qu'il fortit de Troye, & qu'il contribua de toutes ses forces à la ruine de sa patrie. Cela ne prouve-t-il point qu'Helene âgée de 60. ans étoit encore un prodige de beauté? Lucien prouve qu'au tems du fiede de Troye, c'étoit une vieille femme, & presque auffi vieille qu'He-cube. Eιδον (f) γὰρ λδελυδὸν μὲν πνα καὶ ἄθμικη πὸν τεσπύχλον ὡς εἰκάσει κώνη θυράτεσθ εἶναι, τὰδ'α δὲ πένον πεσέσθον ἡλιμύσθιν γεδὸν τὸς ἐκάθης. Siquidem vidi quandam candida & procerâ cervicē ut cygno prognatam illam hinc conjicerent. Cæterum animum He-cube propendit aquarum. Elle auroit été beaucoup plus vieill

(p) J'ai rapporté ci-dessus ce qu'ils dirent, remarque de Lettre k. (q) Ἀλεξάνδρου τὰς ἐπιμύθησθ ὑπὸ Φιλωνίου Πρίαμου τὸν Ἐλίπυος γάμου ἱκανῶν ἰδοῦναι τὴν ἀμύθησθ καὶ καλῶν τῶν μάσθων. Δειφὸς δὲ γυναικῶ ἀγαθῶν μὲν ἰσθμῶν παρὰ Λυκάδων. Scholiafte Homeri in Iliad. lib. ultimum, vers. 251.

(r) Il se nommoit Helenus. Voyez la Bibliothèque que de Photius, aux extraits de Conon, p. 441. (f) Lucian. in Gallis. Oper. 10. 2. p. m. 151.

dire que les Grecs & les Troyens se seroient batus dix ans pour la possession d'une vieille. Cela les rendroit bien ridicules ; mais ils ne laissent pas de l'être, quoi qu'on suppose qu'elle avoit toute la beauté que les Poëtes lui ont donnée.

Voyez

(a) *Diod. Siculus, l. 4. c. 14.*

(b) *Tert. p. 100. Quis in 100. Nam & sancte haud obnoxia esse tamen perhibetur. Quintus Calaber lib. 10. vers. 312.*

(c) *Dans les Sentences morales du Pere le Nouz.*

(d) *La Noëlle le Payer, let. no 114. page 14. tome 11.*

(e) *Il parle d'une laide Juvenne bille.*

\* *Flet quoque ut in speculo rugas conspexit aniles Tyndaris, & secum cur sit dicit raptam, requirit. Grad. Metamorph. lib. 15. v. 232.*

(f) *Euseb. in Chron. n. 756.*

(g) *Ani-mado, in Eusebium n. 756. p. m. 47.*

**FAUTES de Scaliger.**

le qu'Hecube, s'il étoit vrai, comme (a) on le disoit, qu'Hercule étoit le dernier enfant de Jupiter. Nôtre étonnement sur une beauté si âgée cesseroit, si nous pouvions croire ce qu'on conte, qu'Helene par une insigne prerogative étoit exemte de la dure nécessité de vieillir ; (b) mais tout le monde n'en demeure pas d'accord. „ L'on dit d'Helene que sur la fin de sa vie, toutes les fois qu'elle le voyoit dans son miroir, elle cherchoit avec étonnement ce qu'elle étoit devenue, & se plaignoit du tems „ qui avoit été son troisième ravisseur, & „ avoit enlevé Helene à Helene même. „ J'ai lu cela dans (c) le livre d'un Jésuite, dont le stile est fort guindé. Un autre moderne nous va raconter ce fait presque de la même maniere ; (d) Celle dont vous parlez merite d'être regardée d'un œil tel que le vôtre. Vous y verrez bien tôt un autre changement fort opposé à celui (e) qui vous a donné tant d'étonnement. C'est celui qu'en peu d'années vous seront remarquer ; celui qui faisoit pleurer Helene à son miroir ; & le même qui l'obligeoit à nommer le Temps son troisième, ou quatrième ravisseur, car le nombre n'en est pas bien constant. Etrange sorte de rapt, ou l'on voit Helene enlevée à Helene même ; & celle que les trois parties du Monde, qui faisoient son tout alors, reconnoissent pour la plus belle de son siècle, chercher son visage dans une glace de miroir qui ne lui represente plus rien que d'affreux. Cette pensée est assez conforme à deux vers d'Ovide.

Je dois avertir que si nous suivions la chronologie d'Eusebe, nous trouverions qu'Helene avoit vécu plus d'un siecle, lors que Paris l'enleva ; car selon Eusebe l'expédition des Argonautes preceda de 89. ans la prise de Troye. Il a bien vu le mcompte des Auteurs Grecs, c'est pourquoi il leur fait cette objection. (f) Si inter Argonautas fuerunt Castor & Pollux, quomodo potest eorum soror Helena credi que post multos annos virgo raptur à Theseo ? Consideriez bien la remarque de Scaliger sur ce Latin, in Grecis dit-il, (g) ἡ μήτηρ αὐτῆς ποτὶ δὲ τῆν παρθένον ἀπαγάγετο, que non multis post annis virgo capitur. Sive culpa librariorum, sive quod verosimilius, Hieronymi propevan-tia accidit, ut negatio in Latina interpretatione expressa non sit, omnino ridicula sententia efficitur. Nam quo remotior fuerit raptus Helene eo credibilior erit. Contra quo propior his temporibus eo remotior à Troja excidio, ideoque minus credibile Helena tempus in hujus saculi tractum incidisse. Cette critique me paroît très-fausse, & plus je l'examine, plus j'en suis surpris. Je ne nie point que la particule negative, dont la suppression est une faute de St. Jérôme selon Scaliger, ne puisse faire un bon sens, mais je ne saurois comprendre que le sens soit ridicule quand on suppose la negation ; & au contraire l'objection d'Eusebe me semble plus intelligible à toutes sortes de lecteurs sans la particule negative, qu'avec cette particule. Le but d'Eusebe est de prouver que ceux qui ont dit que Castor & Pollux freres d'Helene avoient été du voyage des Argonautes, & que The-

see enleva Helene jeune fille encore, ont mal accordé les tems. Si Castor & Pollux, dit-il, ont été du nombre des Argonautes, comment se peut-on persuader qu'ils soient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Thesee plusieurs années après ? Les lecteurs les plus stupides sentent la force de l'objection sans avoir besoin de raisonner, sans recourir ailleurs qu'aux seules paroles d'Eusebe ; mais si l'on suppose avec Scaliger qu'Eusebe s'est exprimé de cette façon, Si Castor & Pollux ont été du nombre des Argonautes, comment se peut-on persuader qu'ils soient les freres d'Helene, qui fut enlevée fille par Thesee peu d'années après ? chacun voit que pour sentir que ce soit une objection, il faut ôter de devant les yeux les paroles qui la contiennent, & recourir à des raisons & à des calculs que l'on trouve dans les pages suivantes : car si on ne consideroit que les expressions d'Eusebe, on s'imagineroit qu'il raisonne mal, & que ce qu'il donne pour preuve porte le contraire de sa pretension.

Voici d'autres paroles de Scaliger qui ne paroissent pas justes. *Ab hoc (h) tempore, dit-il, (i) ad excidium illi, anni sunt LXXIX. ut Helenam admodum anam fuisse oportuerit, si Argonautica hoc tempore contigerunt. Nam adultis Castoribus, Helenam quoque maturam viro fuisse necesse est. Quod si Argonautica hic collocentur, tempore excidii Ithaci Helena fuerit major annorum CXX. Hoc est quod objicit Eusebius & merito.* C'est-à-dire, s'il y a 79. ans entre le voyage des Argonautes, & la prise de Troye, il faut qu'Helene ait eu plus de 120. ans lors de la prise de Troye. Quelle consequence ! Elle est digne du grand Scaliger ? Est-il nécessaire qu'une fille ait plus de 40. ans, afin que l'on puisse dire qu'elle est prête à marier, *matura viro ?* C'est l'expression de l'Auteur que je refuse.

Il a beaucoup mieux réussi dans la critique des calculs d'Eusebe ; car il n'est pas vrai que l'expédition des Argonautes & celle de Troye, soient éloignées l'une de l'autre autant qu'Eusebe se l' imagine. Mais il est sûr qu'Eusebe a suivi de très-fameux Ecrivains ; & par consequent je puis soutenir, que si les anciens Auteurs qui parlent d'Helene avoient été de bons Chronologues, la durée de sa beauté seroit prodigieuse, car elle passeroit un siecle. Voyons un peu les calculs que Clement d'Alexandrie emprunte d'Apollodore, & de quelques autres celebres Historiens. Dans un endroit (k) il nous dit qu'il se passa 38. ans depuis qu'Hercule commença de regner dans Argos, après l'expédition des Argonautes, jusques à la dédicacation, & que Castor & Pollux furent déifiés 53. ans après Hercule, environ le tems que Troye fut prise. C'est mettre 91. ans entre le voyage des Argonautes, & la prise de Troye, & donner à Helene cent ans plus ou moins, au tems que Paris l'enleva sur le pied d'une beauté accomplie. Dans un autre lieu (l) ce même Pere fait une supputation, qui met 68. ans entre l'enlèvement d'Helene par Paris, & l'expédition des Argonautes.

(h) C'est-à-dire depuis le nombre 756. d'Eusebe : mais je m'étonne que Scaliger n'ait point pris garde qu'Eusebe avoit déjà parlé de l'expédition des Argonautes sous le nombre 746.

(i) *Ibid. p. 46.*

(k) *Clementis Alexandri. lib. 1. Stromat. p. 322. ex Apollodoro.*

(l) *Ibid. pag. 336.*

Voyez dans Herodote le cas qu'il faut faire d'une (P) femme qui se laisse enlever. Les opinions sont assez diverses touchant les enfans d'Helene: les uns disent qu'elle n'eut que des filles, d'autres assurent \* que Menelas eut d'elle quatre garçons. On parloit aussi d'un fils † qu'elle eut d'Achille. Elle eut de Menelas la belle Hermione; & de Paris une fille qui eut nom Helene, & qu'Helene fit mourir. Le pere vouloit qu'on la nommât Alexandra, & fur l'opposition de la mere ‡, il fut jouer à qui donneroit le nom: Helene gagna, & fit porter son nom à sa fille †. On a fort parlé du (Q) colier d'Helene, & de (R) son Crater. On a dit aussi qu'étant sur le point d'être immolée, un

β Stephanus voce αἰγυῖα. \* Scholiaff. Hæmori. & Eustathius in Iliad. lib. 3. † Voyez l'article Achillea. pag. 50. ‡ Ptolem. H p. 57. αἰγυῖα Phœnitiæ pag. 450. † Id. ibid. (g) Quin par un mal physique, & non par un mal moral la hardiesse qu'eut cette femme, de s'approprier les dépouilles d'un lieu si sacré. Voyez la remarque C de l'article d'Egalée.

(A) Herodot. lib. 1. tit. (B) C'étoient les Greciens. (C) Τὸ μὲν νῦν ἀρπαξίμων ἄνδρῶν, ἀλλὰ παλαιῶν ἀνδρῶν ἔστιν ἡ ἀρπαξίμων. (D) Iherat. in Etonio Helene sub finem. (E) Menesthus vult quod an lieu de proleia, on lise proleiaia, protemplari. Voyez son Traité de regno Laconico, pag. 22. où il renvoye à ses leçons Antiques lib. 2. cap. 17. touchant les deux épitaves de Minerve proleia & proleia. (F) Eustathius ad Olyss. lib. 3.

(P) D'une femme qui se laisse enlever.] Herodote (a) remonte jusqu'à la première origine des guerres qui ont tant duré entre l'Europe & l'Asie, reconoit les Asiatiques pour les agresseurs, entant qu'ils enleverent le fille d'Inachus Roi d'Argos. Les (b) Européens qui enleverent la fille du Roi de Tyr, ne le firent que par droit de repailles. Ils n'en demeurèrent point là; ils entreprirent un second enlèvement, savoir celui de Medée, fille du Roi de Colchos. Ce Prince leur fit demander satisfaction de cette injure; on lui repondit qu'ils n'en seroient point, puis qu'ils n'en avoient jamais reçu au sujet d'Io. L'enlèvement d'Helene fut entrepris en repailles; & quand les Grecs la redemanderent, on leur repondit qu'on en useroit envers eux, comme ils en avoient usé envers les Asiatiques qui redemandoient Medée. Ils ne s'arrêtèrent pas à cette réponse, ils leverent une grande armée, & allerent ruiner le Royaume de Priam. Voilà ce que les Perles faisoient valoir pour justifier leurs guerres: ils pretendoient que l'expédition de Troye leur donnoit droit de tenir les Européens pour ennemis, & de les traiter sur ce pied-là. Ils (c) desapprouvoient la violence de ceux qui enlevent une femme, mais ils prenoient pour des sots ceux qui s'amuset à la recouvrer, & pour des gens sages ceux qui la mesprisent; attendu qu'on n'enleve que celles qui le veulent bien. Quant à nous, disoient-ils, nous n'avons jamais eu égard aux femmes que l'on enlevoit d'Asie; ce sont les Grecs qui ont commencé de faire la guerre pour les interêts d'une femme de Lacedemone. Il faut placer ici cette observation d'Isocrate; la guerre de Troye, dit-il, fut très-utile à la Grèce; on y inventa bien des choses, on commença de rendre l'Europe supérieure à l'Asie. Avant cette guerre les barbares faisoient des conquêtes sur les Grecs. Helene fut cause que les choses prirent un tout autre tour, car depuis cette guerre les Grecs enleverent des villes & des Provinces aux barbares (d).

(Q) On a fort parlé du colier d'Helene.] Menelas se preparant à l'expédition de Troye, fut à Delphes avec Ulysse pour y consulter l'oracle, & y consacra le colier d'Helene. Τότε δὴ Μενέλαος μὲν τῆ (e) προνοίᾳ Ἀθῶνζ' τὸν τῆς ἐλένης ὄργανον ἀπέβηκεν ἐν Δελφοῖς. Tunc sane Menelaus Provida Minerva monile Helena Delphis dedicavit (f). Lors que les Phocéens pillerent le temple de Delphes en la 106. Olympiade,

ce collier fut une partie de leur butin, mais il produisit un étrange effet, la Dame qui s'en para devint une infame prostituée (g). Ce fut ou une contagion bien active, ou une maniere de punition fort peu digne de la Déesse à qui Menelas l'avoit consacré. Il eût fallu punir par un mal physique, & non par un mal moral la hardiesse qu'eut cette femme, de s'approprier les dépouilles d'un lieu si sacré. Voyez la remarque C de l'article d'Egalée.

(R) Et de son Crater.] C'étoit un ouvrage de Vulcaïn; c'étoit un presenc de nocces; car lors que Pelops se maria, Vulcaïn lui fit ce presenc. Menelas istu de Pelops recueillit cette partie de la succession, & la perdit lors que Paris enleva Helene, avec les bijoux & les meubles de son hôte. Mais on prétend qu'Helene jeta dans la mer ce beau presenc, auprès de l'île de Cos, & que s'étant trouvé dans le file de quelques pêcheurs, il s'éleva une dispute dont le dernier denouement fut qu'on le consacra à Apollon. Selon l'Auteur (h) qui m'apprend ceci c'étoit un trepié; néanmoins les (i) Interpretes prétendent que Neanthes, Diogene Laërtes, Apulée, & Philostrate ont entendu la même chose. Or Lycophon l'a nommé (k) πειλάσιον κοβίνον; & voici les paroles d'Apulée: (l) Nunquam apud eum (Homerum) marino aliquo & pisculento medicavit nec Proteus faciem, nec Ulysses scrobem, nec Aeolus sollem, nec Helene CRATEREM, nec Circe poculum, nec Venus ungulum. Quant à Philostrate, voici ce qu'il dit dans l'épître de dédicatoire de la vie des Sophistes. Τίθε ὀφθαλμοῦ τὸ πρὸς ἑσπέρων, τῶν, ἢ τὰ ἀφ' ἧσιν οὐ κηφίη τῆς γυναικός, ὡς περὶ ὁ κροστήρ τῆς Ἑλένης τῆς Αἰγυπτίου Φαρυγίου. (m) Menag. Il ne me semble pas que ni lui ni Apulée parlent d'un vase particulier, qui ait appartenu à Helene comme quelque ouvrage exquis. Il m'apprend est visible qu'ils font allusion à ce qu'Homere p. 272. raconte dans le 4. livre de l'Olyssée touchant le

Nepenthes; c'est qu'Helene pour reconjurer Telemachus, lemaque fils d'Ulysse & les autres conviez, & pour les empêcher de faire attention à leurs malheurs, mêla dans leur vin un peu de Nepenthes, qui étoit un je ne sai quoi d'une excellente vertu. Helene avoit apporté d'Egypte ce remede merveilleux: Polydamna femme de Theon le lui avoit enseigné. Homere ne dit quoi que ce soit touchant le (n) vase qui contenoit le vin mixtionné, & ainsi Apulée & Philostrate n'y considerent que la vertu du Nepenthes; & par consequent ils ne parlent point d'aucun vase particulier. Ibi tum alia excogitavit Helena è Jove nata. Proteus sine in vinum misit pharumacum unde bibebant. Absque dolare & ira, malorum oblivionem inducens omnium. Qui illud deglutierit potquam crateri mixtum erit. Homerus Odyss. lib. 4.

β Stephanus voce αἰγυῖα. \* Scholiaff. Hæmori. & Eustathius in Iliad. lib. 3. † Voyez l'article Achillea. pag. 50. ‡ Ptolem. H p. 57. αἰγυῖα Phœnitiæ pag. 450. † Id. ibid. (g) Quin par un mal physique, & non par un mal moral la hardiesse qu'eut cette femme, de s'approprier les dépouilles d'un lieu si sacré. Voyez la remarque C de l'article d'Egalée. (h) Diog. Laertius in Thales. l. 1. n. 32. (i) Menag. in Laert. ibid. (m) Lycoph. p. 272. (k) In Cæf. sandras, vers. 854. (l) Apolog. l. m. 294. (n) Es. 57. αἰγυῖα ἀἰν. ἑσπέρων Ἑλένης ἡ Διὸς ἐκ γυναικίας. Ἀδριεῖς ἢ εἰς ἅλιον βαλεῖ φάρμακον. ἢ φάρμακον, ἢ φάρμακον, ἢ φάρμακον. τῆς κηφίης

miracle (S) la sauva : & on a tâché d'excuser ses adulteres, en disant que les Dieux (T) l'y avoient poussée.

HELIODORE, natif \* d'Emese dans la Phenicie, est plus connu par le Roman (A) qu'il composa pendant sa jeunesse, que par l'Evêché de Trica † où il fut en suite élevé. Il n'y a guere de gens qui croyent qu'il ait (B) été déposé par un Synode, pour n'avoir pas voulu consentir à la suprématie de ce Roman.

\* Heliodor. Ethiop. l. 10. sub finem.

† Dans la Thessalie.

point de ce beau vase dont Diogene Laërce a fait mention, je veux dire du present de nocces que Pelops reçut de Vulcain &c. Souvenez vous ici de ce que j'ai dit dans la 1. remarque, en faisant mention d'une coupe qu'Helene offrit à Minerve : & si vous voulez savoir pourquoi je me suis servi du terme barbare de crater, je vous dirai que c'est à cause que les mots verre, coupe, tasse, gobelet, n'expriment point ce qu'on entendoit par Crater, au tems d'Homere. (a) crater étoit un grand vaisseau dont on ne se servoit point pour boire dedans, mais seulement pour y mêler l'eau avec le vin . . . & de ce vaisseau on puisoit le vin ainsi mêlé avec des coupes, ou premierement ils en versôient dans des pots & dans des chopines, & de là dans les tasses. Notice que le vase dont parle Diogene Laërce fut jeté dans la mer, avant la guerre de Troie, & que celui dont les autres parlent étoit chez Menelas depuis cette guerre.

(a) Mexiriac sur Ovide pag. 286. ou il prouve cela. & continue A. Amiot & Vigenere, qui ont traduit crater par tasse ou coupe.

(S) Un miracle la sauva.] Voici ce que c'est. Une grande peste ravageoit la ville de Lacedemone : les Dieux furent savoir que la santé reviendroit, pourveu qu'on sacrifiait tous les ans une fille de qualité. Le sort tomba une fois sur la belle Helene; mais comme on la menoit à l'autel un aigle survint qui enleva le couteau, & l'alla mettre sur une genice. Cela fut cause qu'on épargna la vie d'Helene (b).

(T) En disant que les Dieux l'y avoient poussée.] J'ai déjà (c) touché ce point : mais il y manque quelque chose. Si les uns disent que Venus menagea l'enlèvement de cette femme, pour témoigner sa reconnaissance au juge qui lui avoit fait gagner sa cause dans une dispute de beauté, d'autres assurent qu'elle le fit pour se venger d'une offense. Menelas lui avoit promis une hecatombe en cas qu'il obtint Helene, mais ayant obtenu ce qu'il souhaitoit, il n'accomplit point son vœu. Venus en fut indignée, & pour le punir, elle fit en sorte qu'on lui calévât sa femme (d).

(b) Eusebe. in parallelis. pag. 314.

(c) Dans la remarque G.

(d) Ptol. Hephæst. apud Phoenicum pag. 480.

(e) Voyez l'article d'Égalee, pag. 1023. lettre f.

(f) Voyez les pensées sur les Comètes n. 132.

D'autres prennent la chose d'un peu plus haut: ils prétendent (e) que Tyndare oublia Venus dans un sacrifice qu'il offrit à tous les Dieux, & qu'en punition de ce mepris, Venus fit en sorte que les filles de ce Prince fussent bigames, trigames, & desletrices de leurs maris. Ce qu'il y eut de plaisant, c'est que la même Déesse qui avoit précipité dans le desordre les filles de Tyndare, lui reprocha leurs adulteres. On prétend que ces reproches le touchèrent si vivement, que pour s'en venger il lui mit les fers aux pieds. Pausanias ne sauroit croire que Tyndare ait été assez ridicule, pour s'imaginer qu'il se vengeroit de Venus en faisant une statue qu'il nomméroit Venus, & qu'il attacherait par les pieds. Mais en cela cet Historien ignore la religion. Il ne fait pas qu'en (f) plusieurs rencontres les Payens ont déclaré leur colere sur les temples, & sur les statues des Dieux qu'ils croyoient être les auteurs d'un

mauvais succès. Et au fond n'est-ce pas affronter un Prince, que de maltraiter ses portraits, & ses statues? Songez à l'indignation (g) de Theodose contre la ville d'Antioche. Au reste je vous avertis que quand j'ai parlé des reproches faits à la statue de Tyndare par Venus, je n'ai fait que rapporter le sentiment de quelques modernes, qui ont été achemés par la traduction de Pausanias : il est sûr que le texte Grec ne porte point que cette Déesse ait fait à Tyndare de tels reproches. Ceux qui entendent la langue Grecque vont voir que je ne me trompe pas. Τὸν γὰρ ἡ χθὴρ παύειαν λόγον, ὡς τὴν θεὸν πέδας ἐπιμαρτυροῦσθαι τὸν δαίμονος ἡρώδης θυγατρῶν ἐξ Ἀφροδίτης ἑγείρειτο πρὸς αὐτὴν, τῶν τὸν ἡδὲ τὴν ἀγρίων ἀπειμαίων ἢ γὰρ ἡ παντάκτως ἐνθεῖς, κέδρον ποιούστων αὐτῶν καὶ ἄνομα Ἀφροδίτης θεῶν, ἐπιμαρτυροῦσθαι τὴν θεῶν. C'est-à-dire selon la traduction d'Amaleus, Nam deam ulcisci voqui significavit compedibus (sunt enim qui hoc etiam memorie tradiderunt) (h) exprobrantem illi filiarum adulteria, ut credam, adduci non possim. (i) ces faits Quam enim ridiculum, si putasset ab effigie, quam e cedro fecisset Veneris nomine, injectis compedibus pennis expeti posse.

(g) Rien ne lui fut plus sensible que les outrages qui furent faits à la statue de l'Impératrice pendant la sédition. Voyez son histoire par Mr. Elie-chier pag. 341. 342. ad ann. 387. (h) Ces paroles, ἐπιμαρτυροῦσθαι, qui signifie plus nettement traduire, sont plus nettement traduits par Venus, out quelques autres. (i) Voici de quelle manière il se faisoit traduire à une infinité de Romains (l). La date est l'édition de celui-ci est, ce me semble, celle de Bale 1534. Oposopas qui la dedia au Senat Nam pro Nuremberg, assure qu'un soldat en sauva le factio filio-manuicrit lors que la Bibliothèque de Bude fut saccagée (m). Stanislaus Vuarceiniczki Chevalier Polonois est l'Auteur de la traduction Latine, qui fut imprimée à Bale avec le Grec simulacro, l'an 1551. Amiot commença les versions Françaises par celle de cet Ouvrage. Melin de Saint Gelais Evêque d'Angoulême en a mis une bonne partie en vers François (n). Les notes de Jean Bourdelot sur ce Roman sont très-doctes; elles furent imprimées à Paris l'an 1619. (o) Num. avec le Grec d'Heliodore, & la traduction du Chevalier Polonois.

(A) Par le Roman qu'il composa.] Il a pour titre αἰθιωτικά, & contient les amours de Theagenes & de Chariclee. On en trouve un extrait dans Photus (k). Mr. Huet juge qu'Heliodore a été à l'égard des Romanciers, ce qu'Homere à l'égard des Poëtes, c'est-à-dire que l'Ouvrage d'Heliodore a servi de source & faisoit traduire à une infinité de Romains (l).

(B) Qu'il ait été déposé par un Synode.] Nicephore (o) conte qu'un Synode ayant donné à opter à Heliodore ou de brûler son Roman, quantium ou de renoncer à son Evêché, l'Auteur aimant mieux cesser d'être Evêque, que de jeter au feu son Ouvrage. Cela paroît fabuleux; une chose aussi singulière que celle-là auroit été rapportée par plusieurs Historiens; & ce ne seroit pas sans raison. ad imitandum, & tam verè omnes dici possunt ex hoc fonte. quim Poëta ex Homericis fuit, sic ut dicam, aquas haussit. Huet. de Origin. fabul. Roman pag. 38. (m) Voyez la Bibliothèque de Gesner fol. 301. (n) Sordani, remarques sur le 13. livre du Berger extraxagani p. 685. (o) Nicephor. Histor. l. 12. c. 34.

(g) Rien ne lui fut plus sensible que les outrages qui furent faits à la statue de l'Impératrice pendant la sédition. Voyez son histoire par Mr. Elie-chier pag. 341. 342. ad ann. 387.

(h) Ces paroles, ἐπιμαρτυροῦσθαι, qui signifie plus nettement traduire, sont plus nettement traduits par Venus, out quelques autres.

(i) Voici de quelle manière il se faisoit traduire à une infinité de Romains (l).

(l) La date est l'édition de celui-ci est, ce me semble, celle de Bale 1534. Oposopas qui la dedia au Senat Nam pro Nuremberg, assure qu'un soldat en sauva le factio filio-manuicrit lors que la Bibliothèque de Bude fut saccagée (m).

(m) Stanislaus Vuarceiniczki Chevalier Polonois est l'Auteur de la traduction Latine, qui fut imprimée à Bale avec le Grec simulacro, l'an 1551. Amiot commença les versions Françaises par celle de cet Ouvrage. Melin de Saint Gelais Evêque d'Angoulême en a mis une bonne partie en vers François (n).

(n) Les notes de Jean Bourdelot sur ce Roman sont très-doctes; elles furent imprimées à Paris l'an 1619. (o) Num. avec le Grec d'Heliodore, & la traduction du Chevalier Polonois.

man. Nicéphore est le seul Auteur qui dise cela. Socrate \* raconte qu'Heliodore introduisit la coutume de déposer les Ecclesiastiques, qui coucheroient avec leurs femmes depuis leur ordination. C'est un préjugé favorable pour la chasteté de ce Prelat. Il paroît même par son Roman qu'il aimoit cette vertu, car le Heros de la piece est d'une sagefle qui a donné (C) lieu à des railleries assez piquantes. Le Traducteur de Photius n'exprime pas bien l'éloge qui est donné aux chastes amours de Theagene & de Chariclée; car selon la (D) traduction, il faudroit croire qu'Heliodore a fait un Roman sur les amours d'un mari & d'une

*Hist. Eccl. lib. 5. c. 22.*

(a) Que omnia eodem facile reducunt, ut distindam his maximè que addit Nicéphorus, scriptor ecculuis, fapientie & fidelis non satis spectate, Synodum scilicet Provinciale cognito periculo, ia quod lectio fabulæ huic, cui autoris sui dignitas tantum ponderis & auctoritatis dabat, juvenes fuapte naturâ ad id propensus & quantum impelleret, eam ipsi conditionem obulisse, ut aut opus suum flammis aboleret, aut sui dignitate cederet; eumque, quod ultimè erant, præulisse.

(b) Socrat. Hist. Eccl. l. 5. c. 22.

(c) Sorel, Remarques sur le Berger extravagant, lettre. l. 13. pag. 683.

(d) Vancifor, de ludiæria d'Elione pag. 150.

pas Nicéphore seul (a), homme credule & de peu de jugement qui nous l'auroit conservée. Socrate auroit-il pu s'en taire dans l'endroit où il remarque, qu'Heliodore avoit composé des livres d'amour pendant la jeunesse? *Οὐδέ τις του προηγουμένου βιβλίου, ἀ πὸ τῶν ἀνὴρων ἀβιότων ἀ προσέφησεν: Cujus nomine circumferuntur amatorii libri quos ille dum juvenis esset composuit,* & Ethiopicus insensit (b). Mr. Valois non content de rejeter comme une fable ce que Nicéphore débite, ne croit pas même ce que ce Roman ait été fait par Heliodore l'Evêque. Voyez ses notes sur cet endroit de Socrate, Voyons ce qu'a dit le Sr. Sorel. *Je ne saurois croire qu'Heliodore fût Evêque, & qu'il ait été si sot que d'aimer mieux perdre son Evêché, que de brûler son livre selon le choix que l'on lui donnoit. Ce sont de petits contes faits à plaisir, car si son livre étoit si scandaleux que l'on ne voulût pas donner la licence de le mettre au jour, l'on n'eût pas laissé de le défendre quand il eût quitté sa charge, tellement qu'il eût été frustré de son attente (c).* Cet Auteur auroit mieux fait de donner son jugement non raisonné, car la raison qu'il avance ne vaut rien: la condamnation d'un livre par un Synode n'empêche pas qu'il ne soit lu; qu'il ne soit connu, & qu'il ne reçoive les éloges qu'il merite; & par conséquent Heliodore n'auroit pas été frustré de son attente, quand même les Evêques qui lui proposeroient l'alternative auroient condamné son Roman. Le P. Vavasseur a raisonné d'une façon plus solide, quand il a dit qu'il n'étoit plus au pouvoir d'Heliodore de supprimer son Ouvrage, d'où il faut conclure que les Evêques ne lui proposeroient point le choix dont on parle. Qu'en pouvoit-il résister à l'avantage des bonnes mœurs? (d) *Neurum, quantum opinio mea est, vere dicitur. Nequelata Episcopo conditio tam preposterâ, tanque gravis: neque ab illo accepta, aut repudiata quoquo modo: quod ipse, qui narrat, abunde narratione sua resellit. An vero fuit in potestate Heliodori, ut aboleret igni, ac perderet opus suum, aut omnino suppressum teneret, quod jam existit in vulgus, & manibus omnium evolveretur, quodque juvenis periculo aliquo, dimissoque morum, ut vult Nicéphorus, legendo contrivisset?* Il ajoûte que le P. Pettau ne trouvoit point digne de foi cette narration de Nicéphore.

(C) D'une sagefle qui a donné lieu à des railleries, Lisez cet endroit du Parnasse Reformé, c'est Theagene qui parle. „Si l'on avoit rapporté fidèlement les choses comme elles ont été faites, je n'aurois pas sujet de m'en plaindre, je laisserois mon Romaniste en repos, mais on me depeint comme un insensible, on m'attribue cette sottise pudour qui s'offense des moindres libertez, & l'on aime mieux que je donne un soufflet à ma

„Maîtresse, que de permettre qu'elle me baïse. „C'est à moi, interrompit Chariclée, à me plaindre du soufflet dont vous parlez; s'il y a de la honte à l'avoir donné, il y en a plus encore à l'avoir reçu, & la réparation que vous pourriez prétendre contre Heliodore, me regarde toute seule. „ Voici la réponse d'Heliodore. *Le soufflet qui vous est sensible est la preuve de votre pudeur, dit-il, en regardant Theagene, c'est l'effet d'une sagefle qui vous est avantageuse, & par là j'ay conservé cette bienveillance ou m'engageoit la dignité de mon caractère. Il est vray, reprit Theagene, que pour un Evêque (c) vous avez bien fait votre personage en cet endroit, mais vous l'aurez encore mieux représenté si vous aviez brûlé votre Roman, ou si vous n'aviez jamais eu la pensée de le composer. Les Amans n'ont que faire des vertus Episcopales, & les Evêques ne s'accordent pas bien avec les libertez des Amans. Une chasteté Vestale sied mal aux Heros, & leur amour doit être détaché de toutes ces formalitez scrupuleuses qui en arrêtent les nobles transports & les emportemens agréables. Il est remarquable qu'on suppose que l'Auteur n'eût rien à répondre à la plainte de Chariclée. Et en effet que peut-on dire contre un reproche si bien fondé? Une heroine de Roman qui veut baïser son Amant, & qui reçoit un soufflet de lui pour récompense de cette fauteur, n'est elle pas un personnage ridicule en ce pais-là?*

(D) Selon la traduction il faudroit croire.] Voici les paroles du Traducteur: *DRAMATIS huic argumentum auctori præbuerit Theagenus & Chariclea castè inter se ac pudice amantes, cum utroque citroque jactati errarunt, & capti etiam identidem, fidem tamen conjugalem constantervarant. Il y a là un tamen qui ne vaut rien, & qui est une addition du Traducteur. Photius n'a pas assez mal raisonné, pour dire qu'encore que la mauvaise fortune ait fait errer Theagene & Chariclée en divers lieux, & qu'elle les ait rendus captifs, ils n'ont pas laissé de s'abstenir d'un nouvel engagement d'amour. Chacun comprend que cette vie agitée, & quelquefois pisonniere que ces deux amans ont menée, est plutôt une raison pourquoy le Heros n'a pas changé de Maîtresse, ni l'Heroïne de Galant, qu'une raison pourquoy ils ayent conçu de l'amour pour un autre objet. L'infidélité est moins surprenante dans la mollesse d'une vie tout-à-fait pudice tranquille, & comblée de prosperitez. Mais la principale faute du Traducteur, est de dire qu'ils se gardèrent exactement la foi conjugale. Comment cela, puis qu'ils n'étoient pas mariez? ac captivitate omnia modis, & du livre. C'est la queue du Roman d'Heliodore. Voyez en marge la vraye version des paroles de Photius (f). Il y avoit long tems qu'Oplopaus avoit fait la faute que je censure.*

*Εἰς αὐτῶν ἢ τῶν σκεψασθῶν ἡ ὑπόδοξις Χαρικλεια ἢ Θεαγένης, οὐ φρονεῖς ἀλλὰ ἰσχυροῦσθαι καὶ παιδομαχεῖν, ἢ φολάκι τῶν σαρρατῶν. Sunt ipsi argumentum una dramatis Theagenis & Chariclea prenante dans la mollesse d'une vie tout-à-fait pudice tranquille, & comblée de prosperitez. Mais la principale faute du Traducteur, est de dire qu'ils se gardèrent exactement la foi conjugale. Comment cela, puis qu'ils n'étoient pas mariez? ac captivitate omnia modis, & du livre. C'est la queue du Roman d'Heliodore. Voyez en marge la vraye version des paroles de Photius (f). Il y avoit long tems qu'Oplopaus avoit fait la faute que je censure.*

femme, ce qui seroit très-absurde. Quelcun a pretendu qu'Heliodore n'étoit point Chretien, mais il se fonde (E) sur des raisons assez foibles. Monsieur Huet \* ne doute point que l'Auteur de ce Roman ne soit l'Evêque de Trica sous l'empire de Theodose; mais il ne eroit point qu'on puisse prouver que l'Evêque Heliodore, à qui St. Jérôme a écrit des lettres, soit l'Evêque de Trica. Il croit aussi qu'on ne pourroit pas solidement refuter ceux qui le diroient. Si la deposition d'Heliodore étoit veritable, nous aurions là un grand exemple de la tendresse d'Auteur. Un Ecrivain (F) moderne conoissoit des gens qui auroient fait ce qu'on attribué au Prelat de Trica.

HELOISE, concubine & puis femme de Pierre Abelard, Religieuse & puis Prieure d'Argenteuil, & enfin Abbessé du Paralet, a trop fait paroitre d'elle pour ne meriter pas un article un peu étendu dans cet Ouvrage. Elle avoit un oncle (A) maternel nommé Fulbert, qui étoit Chanoine de Paris, & qui l'aimoit tendrement. Il prit un soin extrême de la faire bien élever, & comme elle avoit beaucoup d'esprit, elle devint en peu de tems si habile, que (B) sa reputation

\* De origine fabricarum Romanarum manentium, pag. 33.

(a) Obscurus episcopus dicitur apud Gefner. ubi supra.

(b) Sorel, ubi supra.

(c) Voyez une Dissertation de Balzac de la suite du Socrate Chretien. Vous y trouverez entre autres choses que St. Jérôme fait descendre d'Algamemnon Sainte Paule, & que Synesius se glorifie d'être descendu d'Herode.

(d) Lepidus vero optio data pretulit. utrum vellet, jocularumque librum, quem scripsisset olim, an amplissimum sacerdotium, cui tum preesset.

(e) Lepidus etiam iudicium & electio episcopi, sacre dignitatis jactura commune & pervagatum scriptoris nomen rediantis, Tacitus de ludicra ditione pag. 149.

(f) Id. pag. 150.

CONJUGALIS amoris ac fidei & constantia pulcherrimum exemplum in Theogene & Chariclea adumbravit (a).

(E) Il se fonde sur des raisons assez foibles. La premiere est (b) qu'Amiot a dit que Philostrate fait mention d'un Sophiste appelé Heliodore, & que l'on a cru que c'étoit de celui-ci qu'il parloit. La seconde que cet Auteur mettant à la fin de son livre qu'il est Phénicien naïf de la ville d'Emusa, & de la race de soleil, nous oste l'opinion qu'il soit Chretien, car il n'y a point de doute qu'un Chretien & un Evêque de surplus seroit insensé, s'il alloit dire qu'il seroit des descendans de l'astre qui nous donne le jour. Il n'est pas besoin que je dise que la 1. raison ne prouve rien: la 2. a plus de force, mais elle n'en a pas assez pour établir une bonne preuve. Il est sûr que plusieurs Chrétiens (c) du IV. siecle faisoient mention de l'antiquité de leur noblesse. Pourquoy donc ne croirions nous pas qu'Heliodore a fait mention de la sienne? Il n'a point cru qu'elle dût son origine au soleil, mais il a pu croire qu'il la devoit caractériser par là: c'étoit un titre qui la distinguoit depuis long tems, & qui lui faisoit honneur; & quoy que le prince fût faux, on en pouvoit tirer des conséquences avantageuses à sa famille par rapport à l'ancienneté. Cela pouvoit faire qu'un Chretien designât ainsi la noblesse de son extraction. Joignez à cela qu'Heliodore n'étoit point Evêque quand il composa son Roman. Il étoit dans les premiers feux de sa jeunesse; & comme il ne se nomma point, il pouvoit plus librement designer sa race suivant la vieille tradition de sa famille.

(F) Conoissoit des gens qui auroient fait. L'Ecrivain moderne dont je parle est le Pere Vavasseur. Il ne croit point ce que Nicephore raconte, cela lui paroît badin (d); soit qu'on le raporte à ceux qui proposent une telle alternative, soit qu'on le raporte au party choisi. Néanmoins il assure qu'il conoit des gens si amoureux de leurs Ouvrages, qu'ils aimeroient mieux perdre les meilleurs Benefices du Royaume, que de renoncer à la louange qu'ils croyent avoir meritée par leurs Romans. (e) Cujus tamen factum ne magnopere vituperetur, aut ne reprehendatur ex toto, nonnulli obstant, quos ego scio, si isto loco essent, fieretque potestas eligendi, hoc idem & amplius facturos, talesque partus ingentii, qualia Heliodori Æthiopica sunt, non Thracia modo, sed optimis Gallia sacerdotiis omnibus

aneposuros, & loco gradaque, & quavis dignitate cessuros potius, quam laboris, & industria, & bonæ existimationis fructum hunc qualemcumque amitterent.

(A) Un oncle maternel nommé Fulbert. Je n'ai trouvé que cela de bien certain touchant la genealogie d'Heloise, ainsi je n'ai point dit qu'elle appartenoit legitimelement à l'ancienne Maison de Montmorenci. Je l'ai bien lu dans la preface apologétique de François (f) d'Amboise; mais comme il ne cite rien, & qu'André du Chêne (g) n'en fait aucune mention, je tiens cela pour suspect de fausseté: & d'autant plus qu'Heloise reconoit dans ses lettres, que sa famille (h) avoit reçu un grand honneur par son mariage avec Abelard, & que celui-ci s'étoit fort mesallié. Papyre Masson avance (i) qu'Heloise étoit fille naturelle d'un certain Jean, Chanoine de Paris. André du Chêne a raison de ne s'arrêter pas à cela, puis qu'on ne dit pas d'où on puisse cette circonstance curieuse; mais il n'a pas raison d'opposer à cet Annaliste le Calendrier du Paralet où l'on trouve ces paroles; VII. Cal. Januar. obiit (k) Hubertus Canonicus Domina Heloisa amicus; car qu'y a-t-il de plus facile que de mettre d'accord ensemble Papyre Masson & ce Calendrier? Une même fille ne peut-elle pas être batarde d'un Chanoine, & niece d'un autre Chanoine? Mais encore un coup, pendant qu'on ne citera personne, on ne meritera point d'être écouté, si l'on dit qu'Heloise étoit fille naturelle d'un Chanoine nommé Jean. Si on avoit à soupçonner quelque Chanoine là-dessus, ce devoit être plutôt Fulbert qu'aucun autre; car la tendresse qu'Abelard lui donne pour Heloise est si peu commune parmi les oncles (l), & ressemble si naturellement à l'affection des meilleurs peres, qu'il y auroit quelque lieu de s'imaginer que Fulbert fit comme une infinité d'autres, qui ne peuvent pas être peres selon les Canons; ils cachent cette qualité sous celle d'oncle, ils élevent leurs enfans sous le titre de neveux. Voilà ce qu'on pourroit soupçonner; mais cela ne doit point regler le stile, ni empêcher qu'on ne donne aux gens les qualitez sous lesquelles le public les a connus. Fulbert dans un livre ne doit jamais être qu'oncle.

(B) Si habile que sa reputation vola par tout le Royaume. ] Ecoutons Maître Abelard. Qui

(m) (Fulbertus) eam quanto amplius diligebat, tanto diligentius in omnem quam poterat scientiam

(f) Ad oper. Abalardi.

(g) Notis ad Histor. calamitat. Abalaradi.

(h) Quanto amplius te pro me humiliando fuisseceras, & totum genus meum sublimaveras, tanto te minus tam apud Deum quam apud illos proditores obnoxium penne reddideras. Pag. 57.

(i) Annal. lib. 3.

(k) Il faut Fulbertus.

(l) Voyez les temoignages citez par Lambin sur ces paroles de l'Odé 12. du 3. Livre d'Enee. Metuentes patruæ verbera lingue.

(m) Oper. pag. 10.

putation vola par tout le Royaume. Elle etoit d'ailleurs affez (C) belle. Il y avoit en ce tems-là à Paris un fameux Docteur, qui faisoit des leçons publiques avec une reputation surprenante. C'étoit Pierre Abelard, le plus subtil Dialecticien de son siecle, & celui qui a commencé à mettre en vogue la Philosophie & la Theologie Scholastique. Il jouissoit de tout l'éclat qu'un homme de sa profession pouvoit souhaiter : il avoit un nombre infini de disciples, & il passoit pour un très grand maître, il gaignoit beaucoup d'argent : mais il ne faisoit point l'amour ; il crut que cela faisoit une breche considerable à sa fortune. Afin donc que rien ne manquât à son bonheur, il conclut qu'il deviendroit amoureux, & il choisit Heloise pour sa Maitresse. Nous avons dit ailleurs \* les raisons qui le portèrent à faire ce choix, & comment il se fourra chez le Chanoine sur le pied de Precepteur domestique. Le bonhomme Fulbert avoit espéré que sous un tel maître, Heloise s'avanceroit dans les sciences avec une merveilleuse rapidité ; mais il se trouva qu'elle n'aprit qu'à faire l'amour. Sa docilité sur ce chapitre fut incomparable ; on lui fit faire tant de chemin en peu de tems, que son maître passa bien-tôt de la premiere faveur à la dernière, & cela sans qu'on s'avifât de lui demander aucune promesse de mariage. Abelard s'en donna (D) de telle sorte au cœur joye, qu'il se negligea dans ses leçons. Il avoué lui-même qu'il ne gardoit aucunes mesures, & qu'il se plongeoit dans ces plaisirs sans distinction

\* Dans l'article Abelard.

F tion

*literarum promoveri studerat. Quæ cum per faciem non esset infirma, per abundantiam literarum erat suprema. Nam quo bonum hoc, literaria scilicet scientia, in mulieribus est rarius, eò amplius puellam commendabat, & in toto regno nominatissimam fecerat.* Dans ce siecle-là une jeune fille pouvoit passer pour un miracle, avec une très-médiocre erudition. C'est à quoi il faut prendre garde, si l'on ne veut pas outrer les idées qu'on se fait de nôtre Heloise : & néanmoins il faut tenir pour certain qu'elle merito une place glorieuse parmi les femmes bien savantes.

Elle savoit non seulement la langue Latine, mais aussi le Grec & l'Hebreu ; c'est encore Abelard qui le temoigne dans la lettre qu'il écrivit aux Religieuses du Paraclet (A). Le Sieur François d'Amboise raconte (b) qu'Heloise contenta subtilement St. Bernard, qui lui demandoit pourquoi on ne disoit pas dans le Monastere du Paraclet en recitant l'Oraison Dominicale, *panem nostrum quotidianum*, mais *panem nostrum supersubstantialem*. Elle lui en donna une raison tirée des originaux, & lui dit qu'il falloit suivre la version Greque de l'Evangile que St. Matthieu avoit écrit en Hebreu. Je ne sai pas si une telle reponse auroit plu à St. Bernard, mais je ne doute point qu'elle n'eût pu le depaïser, & lui faire quitter la partie : & je voudrois de bon cœur que ce conte fût veritable, il nous apprendroit qu'une femme auroit bien embarrassé un grand Auteur sur un point de controverse, en faisant apporter le texte Grec. J'ai été donc bien fâché, je l'avoué, lors qu'ayant consulté la lettre (c) citée par François d'Amboise, j'ai trouvé qu'Heloise n'y a rien à voir, & que toute la remarque est d'Abelard qui écrivit là-dessus à St. Bernard, après qu'il eut lu d'Heloise ce que l'on avoit trouvé à reprendre au *panem supersubstantialem*. Cela soit dit sans prejudice de l'érudition de cette Abbesse. Que si quelcun s'alloit figurer qu'elle ne devint savante qu'après sa clôture, je le renverrois à une lettre de Pierre le Venerable, Abbé de Clugni, laquelle temoigne qu'avant ce tems-là elle avoit acquis de grandes lumieres ; *Necdum*, lui dit-il, (d) *metas adolescentia excesseram, necdum in juveniles annos exaferam, quando nomen non quidem adhuc reli-*

*gionis tue, sed bonestorum tamen & laudabilium studiorum mihi fama innotuit. Audiebam tunc temporis mulierem, licet necdum seculi nexibus expeditam, literaria scientia & studio seculari sapientie summam operam dare, quo esserendo studio tuo & mulieres omnes evicisti, & pene viros universos superasti.* Le Moine d'Auxerre assure qu'elle savoit bien le Latin & l'Hebreu, & voici ce que dit d'elle le Calendrier du Paraclet : *Heloise mere & premiere Abbesse de ceans, de doctrine & religion très-resplendissante (e).*

(C) *Affez belle.*] Je voy quantité d'Auteurs qui lui donnent une beauté ravissante, mais sont-ils plus dignes de foi qu'Abelard, qui ayant plus d'intérêt à grossir les choses qu'à les diminuer, se contente de dire qu'elle n'étoit pas la dernière de son sexe en beauté, mais qu'elle étoit la premiere en érudition, *cum per faciem non esset infirma, per abundantiam literarum erat suprema*. Est-ce ainsi que l'on parle d'une fille parfaitement belle ? un amant intéressé à justifier son choix, & la force de sa passion, se fert-il d'une semblable figure de Rhetorique ? Quelques-uns (f) marquent qu'Heloise étoit âgée de 18. ans lors qu'Abelard la debauchâ ; je n'ai point trouvé cette circonstance dans aucun ancien Auteur. Il est vrai que le terme (g) *adolescens*, dont Abelard s'est servi, est fort compatible avec l'âge de 18. ans. Celui de *juvenula* dont elle (h) se sert s'accorde aussi avec le même âge, mais une telle preuve ne conclut rien. C'est une chimere que de dire (i) qu'Abelard dans son Roman de la Rose, a fait le portrait d'Heloise sous le nom de *Beauté*. Ce Roman n'est venu au monde qu'après leur mort.

(D) *S'en donna de telle sorte au cœur joye.*] Il faut l'entendre lui-même, pour ne rien perdre de la force de ses expressions : *Nillus à cupidis intermissus est (k) gradus amoris, & si quid insolitum amor excogitare potuit, est additum. Et quo minus illa fueramus experti gaudia ardentius illis insitabamus, & minus in fastidium vertebatur.* Il se compare à ceux qui ont souffert une longue faim, & qui trouvent en suite de quoi repaître largement. Un homme qui a été sage se jette plutôt dans l'exces avec son épouse, qu'un debauché.

(a) Magister habetis in matre, quod ad omnia vobis sufficere tam ad exemplum scilicet virtutum, quam ad doctrinam literarum potest, que non solum Latinæ, verum etiam tam Hebraicæ quam Græcæ non ex-pers literaturæ, sola hoc tempora illam trium linguarum adeptam peritiam videretur, que ab omnibus in beato Hieronymo tanquam singularis gratia prædicatur. Abelard. oper. pag. 260.

(b) *Præfat. Apolog.*

(c) *C'est la 5. du 2. livre.*

(d) *Vide oper. Abelardi pag. 337.*

(e) Voyez les notes d'André du Chêne sur la lettre d'Abelard. l. de Histor. calamitat. p. 117.

(f) *Histoire abrégée d'Heloise & d'Abelard, à la Haye 1693.*

(g) *Oper. pag. 10.*

(h) *Ibid. pag. 47.*

(i) *On le dit dans l'Histoire abrégée qu'on vient de citer.*

(k) *Pag. 11.*

(E) de tems & de lieux, sans distinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux saints & de lieux profanes, qu'il n'inventoit plus rien en Philosophie, & que toutes les productions de son esprit (F) se réduisoient à des vers d'amour. Ses écoliers allèrent bien-tôt au fait, en cherchant la cause du relâchement de ses leçons. La médifance courut promptement par toute la ville, & (G) enfin elle parvint jusqu'aux oreilles de l'oncle, & le trouva d'abord incrédule, tant il

(E) Sans distinction de tems & de lieux.] Il faut encore l'entendre lui-même, dans une lettre qu'il écrivit à Heloïse long tems après leur profession Monastique, il la fait un peu renouer de leur conduite passée, & comment il la caressa dans un coin du refectoire des Religieuses d'Argenteuil, ne trouvant point d'autre endroit commode, & n'ayant aucun respect pour la Sainte Vierge à qui ce lieu étoit consacré. *Nosti (a) post nostri confederationem conjugii cum Argentuoli cum sanctimonialibus in claustris conversabaris, me die quadam privatim ad te visitandum venisse, & quid ibi tecum mea libidinis egerit intemperantiam quadam etiam parte ipsius refectorii, cum quo alias divertentem non habuimus. Nosti, inquam, id impudensissime tunc actum esse, in tam reverendo loco & summa Virgini consecrato... Quid pristinas fornicationes & impudensissimas reserant pollutiones quo conjugium precesserunt? Un peu après il lui dit qu'elle fait bien que les fêtes les plus solennelles, ni le jour même de la Passion ne le détournent pas de se plonger dans ce bourbier, & que si elle en vouloit faire quelque scrupule, il employoit les menaces & le fouet pour la porter à y consentir (b). Voilà un homme bien dégagé des superstitions de ceux qui observent les jours & les fêtes, les nouvelles lunes & les Sabbats.*

(F) Se réduisoient à des vers d'amour.] C'est lui-même qui nous l'apprend: (c) *Ita negligentem & tepidam lectio tunc habebat ut jam nihil ex ingenio, sed ex usu cuncta proferrem, nec jam nisi recitator pristinarum esset inventorum, & si qua imperite liceret, carmina essent amatoria, non philosophia secreta.* Il ajoute que ces vers étoient encore chantés en plusieurs Provinces, & principalement parmi les personnes qui faisoient l'amour: *Quorum etiam carminum pleraque adhuc in multis, sicut & ipsa nosti, frequentantur & decantantur regionibus, aliis maxime quos vita finitulis oblectat.* Heloïse nous en apprend davantage. Elle dit que son Abelard avoit deux choses que les autres Philosophes n'avoient pas, par où il pouvoit gagner promptement le cœur de toutes les femmes, c'est qu'il écrivoit bien & qu'il chantoit bien, & il faisoit des vers d'amour si jolis, & des chansons si agréables, tant pour les paroles que pour les airs, que tout le monde en étoit charmé, & ne parloit que de leur Auteur. Les femmes ne se contentent pas d'être charmées des vers & des chansons d'Abelard, elles le furent aussi de sa personne, & l'aimèrent passionnément: & comme la plupart de ses vers ne parloient que de ses amours pour Heloïse, le nom de cette Maitresse vola bien-tôt dans les Provinces, & rendit jalouses de son bonheur une infinité de femmes. J'affoiblis beaucoup les expressions d'Heloïse, & je ne croi pas qu'il faille les prendre à la lettre. Comme elle aimoit Abelard jusqu'à la fureur, elle s'imaginait qu'aucune femme ne le pouvoit voir sans en devenir passionnée; & c'est ce qui lui

faisoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille, qui en l'absence d'Abelard ne formât des desirs pour lui, & qui en sa présence ne fût toute embrasée d'amour, & que les Reines mêmes ou les grandes Dames porteroient envie aux plaisirs qu'elle goûtoit auprès d'un tel homme. Voici le Latin qui en dit plus que mon François.

*Quæ conjugata, que virgo non concupiscebatur ab-  
sentem, & non exardebat in presentem? Quæ Regina vel propotens femina gaudiis meis non invidiebat vel ibalans? Duo autem, fateor, tibi spectatiter inerat quibus seminarum quarumlibet animos statim allicere poterat, dicendi videlicet & cantandi gratia, que ceteros minime Philosophos affectos esse novimus. Quibus quidem quasi ludo quodam laborem exercitii recreans philosophici pleraque amatorio metro vel ritmo composita reliquisti carmina, que præ nimia suavitate tam dilectissimis quam cæcis sapiens frequentata tuum in ore omnium nomen incessanter tenebant, ut etiam illiteratos melodice dulcedo tui non sneret immemores esse. Atque hinc maxime in amorem tui femina suspirabant. Et cum horum pars maxima carminum nostrorum decantaret amores, multus me (d) regionibus brevi tempore nunciant, & multarum in me seminarum accendit imitiam. Si le Roman de la Rose eût été l'Ouvrage d'Abelard, & s'il y eût fait le portrait de son Heloïse sous le nom de Beauté, elle n'eût eu garde de s'en taire, & c'étoit ici le lieu de le dire; ainsi quand nous ne faisons pas que ce Roman fut composé cent ans après Abelard, nous pourrions apprendre du silence d'Heloïse, que l'on n'a point eu raison d'attribuer ce Roman à Abelard dans un petit livre (e) imprimé à la Haye depuis deux ans. Encore moins a-t-on eu raison de faire débiter cela par Heloïse dans la traduction de la lettre. Mais reprenons notre sujet, On ne croiroit pas si on en jugeoit sans l'expérience que des vers, des lettres, & des chansons eussent la vertu de tant avancer les affaires d'un amant, mais voici un témoin là-dessus qui en vaut mille. Aujourd'hui les beaux Esprits se plaignent que leurs drogues ne font plus le même effet, que du tems de nos ancêtres. Les tems sont changés, je l'avoue, mais non pas entièrement. Voyez les nouvelles lettres (f) contre le Calvinisme de Maimbourg. Au reste ce qu'Heloïse témoigne touchant la foiblesse des personnes de son sexe envers Abelard, est confirmé par un certain Prieur nommé Foulques, dont il faut voir l'article.*

(G) Enfin elle parvint jusqu'aux oreilles de l'oncle.] Cet enfin paroit d'abord un peu étrange, mais ceux qui savent le monde n'ignorent pas qu'en ces sortes d'occasions, les plus intéressés à une nouvelle font les derniers à l'apprendre. Abelard cite là-dessus un bon passage (g) d'une lettre de St. Jérôme à Sabinien. *Solemus mala domus nostra scire novissimum, ac liberorum ac conjugum vitia vicinis cauentibus ignorare.* On chante dans le voisinage les desordres de nos fem-

(a) Pag. 69.

(b) Nosti quantis turpitudinibus immoderata mea libido corpora nostra adixerat, ut nulla honestatis vel Dei reverentia in ipsis etiam diebus Dominicæ passionis, vel quantarumcunque solemnitarum, ab hujus luti voluptatibus me revocaret. Sed & te nolentem & propter poteras reluctantem & distudentem que natura infirmior eras, fœpius minis ad consentium trahebam.

(c) Pag. 12.

\* Oser. Abelard pag. 46.

(d) Voici ce qu'elle dit dans la page 48. i. Cam me ad temporales olint voluptates expecteres crebris me epistolis vitabas, frequenter carmine tuam in ore omnium Heloïsam ponebas: me platez omnes, me domus singule resonabant.

(e) Histoire d'Heloise & d'Abelard, imprimée à la Haye en 1693.

(f) Pag. 590. & suiv. & pag. 746. & suiv.

(g) Ex tom. 1. epist. 48.

il avoit compté sur la sagesse d'Abelard, & sur celle d'Heloïse : mais à force de revenir à la charge on dissipa l'incrédulité. Le prétendu Précepteur fortit de chez le Chanoine. Il en fit aussi fortir Heloïse quand il fut qu'elle étoit grosse, & la deguisant en Nonne\*, il l'envoya en Bretagne chez une de ses sœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuse colere contre Abelard, qui se tint sur ses gardes; non sans esperer qu'on n'oseroit ni le tuer, ni lui couper quelque membre, pendant qu'on craindroit les reprefailles sur Heloïse. Pour se tirer de tout embarras, il promit à l'oncle d'épouser celle qu'il avoit debauchée, pourveu que le mariage demeurât secret. Il eut toutes les peines du monde à y faire consentir Heloïse, qui lui allegua (H) mille raisons pour le degouter du

\* Nostri etiam quando te gravidam in meam transmissi patriam. sacro te habitu indutam Moniam te finivisti, & tali simulatione nos quam nunc habes religioni interverenter illustrasti. Abelard. epist. ad Hil. p. 70.

(H) Mille raisons pour le degouter du lien conjugal. Ces raisons se reduisoient à deux chefs, au peril & au deshonneur à quoi le mariage exposeroit Abelard. Je conois mon oncle; lui disoit-elle, rien n'apaisera son ressentiment; & puis quelle gloire tirera-je d'être votre femme, puis que je vous nuirai de reputation? Quelles maledictions n'ai-je pas à craindre, si je derobe au monde une aussi grande lumiere que vous êtes? Quel tort ne ferai-je point à l'Eglise? Quels regrets ne causerai-je point aux Philosophes? Quelle honte & quel dommage ne fera-ce point, si vous que la nature a créé pour le bien public, vous consacrez tout entier à une femme? Songez à ces paroles de St. Paul, *es-tu deprivé de femme, n'en cherche point*: & si le conseil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des saints Peres ne peuvent pas vous degouter de ce grand fardeau, considérez au moins ce qu'en ont dit les Philosophes; un Theophraste qui a prouvé par tant de raisons que le sage ne doit point se marier; un Cicéron qui ayant repudié Terentia, repondit à Hircius qui lui offroit en mariage sa sœur, qu'il ne pouvoit pas accepter cette offre, parce qu'il ne pouvoit pas partager ses soins entre la Philosophie & une femme. D'ailleurs quelle convenance y a-t-il entre des servantes & des écoliers, entre des écritaires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuseaux? Comment supporter au milieu des meditations (f) Theologiques & Philosophiques les pleurs des enfans, les chansons des nourrices, & le fracas d'un menage? Je ne dis rien des ordures & des puanteurs continuelles des petits enfans. Les gens riches se peuvent mettre à couvert de ces incommoditez dans leurs maisons à divers appartemens; la depense & les soucis de chaque jour ne sauroient les inquiéter: mais il n'en est pas de même des Philosophes; & quiconque veut amasser du bien, & s'embarrasser des occupations mondaines, se rend incapable des fonctions de Theologien & de Philosophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages, tant sous le Paganisme, que parmi les Juifs; & si des Payens & des Laïques ont preferé le celibat au mariage, quel honte ne seroit-ce pas à un Clerc & à un Chanoine comme vous, de preferer les voluptez sensuelles aux divins offices? Que si vous vous mettez peu en peine de la prerogative de votre Clericature, soutenez du moins le caractère & la dignité de Philosophe. La conclusion de son sermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui, & plus de charmes pour elle dans la qualité de Galant que dans celle de mari: qu'elle vouloit lui demeurer attachée

(f) Quis sacris vel philosophicis meditationibus intentus pueriles vagitus, natiuncum que hos mitigant, nectas, tum multoties familiaris tam in vitiis quam in feminis turbam sustinere poterit? Quis etiam inhonestas illas parvulorum sordes aspidas tollerare valet. Oper. Abelard. pag. 14.

femmes & de nos enfans, lors que nous ne savons rien encore de ces dereglemens; mais nous les aprenons enfin, & il n'est pas possible qu'un seul ignore ce que tous les autres savent: *Sed quod novissimè scitur, utique sciri (a) quandoque contingit, & quod omnes deprehendunt non est facile unum latere.* St. Jérôme dans un autre lieu a confirmé sa maxime par deux grands exemples, le premier est celui de Sylla, & le second, celui de Pompée. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari eût rien fu de ces desordres. Les injures des Atheniens à qui il faisoit la guerre lui en aprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée étoient si publiques, que chacun s'imaginait qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en faisoit rien néanmoins, lors qu'un homme qui seroit dans son armée lui en parla. L. Sylla (b) *(felicitis si non habuisset uxorem) Metella conjux palam erat impudica, & (quia novissimè mala nostris discimus) id Athenis cantabatur & Sylla ignorabat, secretaque domus sua primum hostium convicio didicit.* Cn. Pompejo Muciam uxorem impudicam quam Pontici Spadones & Mithridatica ambiebant catervæ, cum eam putarent cateris scientem pati, indicavit in expeditione commilito, & victorem totius orbis tristi nuncio confestnavit. On pouvoit ajouter pour troisième exemple l'Empereur Claude, qui ne (c) faisoit rien des infamies de Messaline, lors que tout le monde savoit qu'elle s'étoit prostituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené plusieurs Dames, & que pour comble d'impudence elle avoit épousé un autre homme. Notre siecle a fourni un de ces exemples en la personne du Marechal de . . . On assure (j'ai encore quelque peine à le croire) qu'il ne faisoit point le commerce de sa femme avec le Comte de . . . lors que le fils qui en étoit devenu avoit déjà été naturalisé en plein Parlement. Les conditions mediocres ne sont pas exemptes de cette irregularité: combien voyons nous de gens qui savent toujours toutes les nouvelles de la ville, excepté celles qui blessent leur domestique? Ils ressemblent à celui dont Martial (d) se moque si plaisamment, & ils profitent peu de l'ancien proverbe, *Ædibus (e) in nostris que prava aut recta gerantur.* Les gens d'étude, je parle de ceux qui se renferment trop dans leur cabinet, la tête toujours remplie de quelque composition, se trouvent quelquefois dans le cas dont il s'agit presentement. Inintruits autant qu'on le peut-être du malheur domestique de Sylla & de Pompée qui sont morts depuis tant de siecles, ils ne savent pas qu'on leur jouë le même tour assez près de leur cabinet. Ainsi va le monde.

(a) Ces paroles sont citées dans l'édition d'Abelard comme la suite de ce que j'ai déjà cité de la lettre de St. Jérôme à Sabinien, mais elles ne se trouvent point dans cette lettre.

(b) D. Hieronymus ad vers. Joannina.

(c) Dion Cassius lib. 60. Juvenal a dit *libidinosus*, Dedecus ille domus sciet utimus. Satyræ 10. vers. 342.

(d) Epigr. 9. lib. 7.

(e) O' s'is os in nostris que prava aut recta gerantur. Sicut et in nostris. Odyss. lib. 4.

lien conjugal. Elle avoit conçu un amour si chaud & si effrené, qu'il étouffa dans son ame tous les (I) sentimens de l'honneur; & il jetta de si profondes racines, & demonta de telle sorte son esprit, qu'elle n'en guérit (K) jamais. On eut

non par la nécessité du lien conjugal, mais par la seule tendresse de son cœur, & que leurs plaisirs seroient infiniment plus sensibles, s'ils ne se voyoient que de tems en tems. Nous parlerons de cette dernière raison dans la remarque V. En attendant voici la pensée de Paquier sur le discours d'Héloïse; *Je ne vous représenterai point*, dit-il (a), *toutes les raisons dont elle le voulut gagner, bien vous dirai-je que je ne lui jamais en Orateur tant de belles paroles & de sentences persuasives pour parvenir à son intention, que celles qu'elle y apporta.* J'avertis mon lecteur que j'ai extrêmement abrégé la remontrance de cette fille, & que j'ai été surpris qu'elle n'ait pas emprunté quelque raison de ce que son amant étoit dans les Ordres. Cela ne semble-t-il pas prouver qu'on ne croyoit point encore, que la loi du Celibat fût d'obligation pour les personnes Ecclésiastiques?

(I) *Tous les sentimens de l'honneur.* Il arrive très-souvent qu'une passion amoureuse étouffe ou surmonte les sentimens de la conscience; mais il arrive très-rarement qu'elle supprime la sensibilité pour l'honneur: & à la réserve d'un petit nombre de personnes de basse naissance, qui la plupart du tems n'ont pas eu même l'éducation ordinaire, toutes les filles qui succombent mettent l'une ou l'autre de ces quatre cordes à leur arc. Elles s'aperçurent ou de ne pas concevoir, ou de faire sauter leur fruit par quelque drogue, ou d'accoucher à l'insçu de tout le monde, ou de se faire épouser par le Galant; & cela montre que si l'amour est quelquefois le plus fort tyran qui les domine, c'est un tyran qui laisse l'honneur en possession de ses droits. Voyez le fameux Sonnet de l'Avorton, où l'on a si bien représenté la force de l'honneur, & la force de l'amour alternativement vaincus & victorieux. Il fut fait, dit-on, sur l'accident d'une des filles de la Reine Anne d'Autriche. Guy Patin parle de cet accident. Mais laissant à cette Demoiselle, je dis que notre Héloïse aimoit si furieusement, qu'elle ne se foucioit plus ni d'honneur ni de réputation; car en premier lieu elle fut (b) ravie de se sentir grosse, & en second lieu elle fit tout ce qu'elle put pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait l'enfant. Deux choses qui non seulement sont plus rares que les monstres les plus affreux, quand elles sont jointes ensemble, mais aussi dont la première toute seule ne se voit jamais que dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand party, que l'on desespereroit d'avoir si le fracas d'une grossesse ne s'en mêloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux se faire donner un mari contre son gré par arrêt du Parlement, que de demeurer stériles? Elles sont très-persuadées qu'il se vengera avec usure; & que l'arrêt leur coûtera bon; mais n'importe, pourveu que le titre d'épouse repare la brèche faite à l'honneur. Notre Héloïse n'avoit pas de cette sorte de délicatesses. Voyez la remarque suivante, & sur tout la remarque V.

(K) *Elle n'en guérit jamais.* Est-ce être que-

rie, que de dire plusieurs années après qu'on a renoncé au monde par la profession de la vie Monastique, *Qu'on aimeroit mieux être la putain de Pierre Abelard, que la femme légitime de l'Empereur de toute la terre?* Or c'est ce qu'a dit notre Héloïse étant Abbessé du Paraclet; c'est de quoi elle a bien voulu prendre Dieu à témoin. *Deum testem (c) invoco, si me Augustus univervo praes-*

*dens invidio matrimonii honore dignaverit, totum-*

*que mihi orbem confirmaverit in perpetuo praesidendum, charius mihi & dignius mihi videretur tu a-*

*dicimeretrix, quam illius imperatrix.*

Comment pourroit-on dire que la passion l'avoit quittée dans l'Abbaye du Paraclet; puis qu'elle y écrit une confession ingénue du mauvais état de son ame, qui fait voir que le feu d'amour la rongeoit jusques aux os? Je n'oserois dire en François tout ce de quoi elle s'accuse. Elle confesse que les plaisirs qu'elle avoit goûtés entre les bras d'Abelard, lui avoient paru si doux, qu'elle y songeoit nuit & jour, éveillée & endormie, & durant même la célébration de la Messe. Elle les regrettoit éternellement, & en faisoit la répétition en idée faite de mieux. Ceux qui entendent le Latin vont voir avec quelle force d'éloquence elle savoit exprimer ce qu'elle sentoit. (d) *In tantum verò illa quas pariter exercuimus amantium vo-*

*luptates, dulces mihi fuerunt ut nec displicere mihi, nec vix à memoria labi possint. Quocumque loco me vertam semper se oculis meis cum suis ingerunt des-*

*iderius. Nec etiam dormienti suis illusionibus parcunt. Inter ipsa missarum solemnità ubi purior esse debet oratio, obscena carum voluptatum fantasmatà ita sibi penitus miserrimam captivam animam, ut turpitudinibus illis magis quam orationi vacent. Quae cum ingemiscere debeam de commissis, suspiro potius de amissis. Nec solum que egimus, sed loca pariter & tempora in quibus haec egimus ita tecum nostro infixà sunt animo, ut in ipsis omnia tecum agam, nec dormiens etiam ab his quiescam. Nunquam & ipso motu corporis animi mei cogitationes deprehenduntur, nec à verbis temperant impropriss. Cela l'obligea à s'écrier avec Saint (e) *Aux Paul, Ab misérable que je suis, qui me délivrera**

*Romains de ce corps de mort. Plût à Dieu, poursui-voit-elle, que je puisse véritablement ajouter, la grace de Dieu par JESUS-CHRIST notre Seigneur.*

Cette grâce, dit-elle à son Abelard, vous a prevenu, mon cher, en vous délivrant de tous les aiguillons de la sensualité, par ce seul coup de couteau qui vous fit Eunuque. . . . Mais ma jeunesse & l'expérience du plaisir passé allument extrêmement ces feux dans mon ame, & plus ma nature est infirme, plus je succombe à ces violentes attaques. (f) *Hac te gra-*

*tia, charissime, prevenit, & ab his tibi stimu-*

*lis una corporis plaga medendo multas in anima sanavit. . . . hos autem in me stimulos carnis, haec incutira libidinis ipse juvenilis fervor aratis & jucundissimarum experientia voluptatum plurimum accendunt, & tanto amplius sua me impugnatione opprimunt, quanto infirmior est natura quam oppugnant. Enfin elle se recommande à ses prières avec d'autant plus de soin, que c'est le seul remède*

(a) Recherch. de la France, l. 6. c. 17.

(b) Non multo autem post puella se concepit, & cum summa exultatione mihi super hoc illico scripsit, coarsulens quid de hoc ipsifacientium deliberebam. Abelard. pag. 13.

(e) Aux Romains chap. 7.

(f) Pag. 60.

eut beau (L) mutiler le pauvre Abelard; elle eut beau prendre le voile, il lui resta toujours un grain (M) de cette folie: & ce n'est point par les lettres Portugaïses qu'on a commencé de conoître qu'il n'appartient qu'à des Religieuses de parler d'amour. Il y avoit long tems que les lettres d'Heloïse étoient une preuve de cette vérité. Quoi qu'il en soit, cette amoureuse creature employa vainement tout son esprit, & toute son éloquence à deconseiller le mariage à Abelard. On les épousa en secret; mais elle \* nia toujours avec serment qu'elle fût sa femme. Cette conduite la fit maltraiter par son oncle, qui pour couvrir le deshonneur de sa famille publioit en tous lieux le mariage, encore qu'il eût promis à Abelard de n'en rien dire. Les mauvais traitemens à quoi Heloïse étoit exposée chez le Chanoine Fulbert, firent prendre la résolution à son mari de la tirer de ce logis, & de l'envoyer chez les Religieuses d'Argenteuil où elle avoit été élevée. A ce second enlèvement toute patience échapa aux parens de cette femme: ils conçurent une maniere de vengeance fort exquise, & l'exécuterent en gagnant le valet de Pierre Abelard. Ce scelerat fit entrer de nuit dans la chambre de son maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le surprirrent endormi, & lui couperent † le membre viril. Cette action (N) fit un grand bruit; on alla le lendemain matin comme en procession dans la chambre d'Abelard. Les Eco- liers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes (O) se distinguèrent par leurs plaintes très-ameres. On lui écrivit des lettres de (P) con-

F 3

solation †

Qu'a rendu sorti imperfectis  
Le cruel tranchant d'un canif.

Mais comme il n'y a point de regle si generale qui ne souffre quelque exception, l'amour d'Heloïse fut à l'épreuve de ce violent remede. Elle eut cela de commun avec la Reine Stratonice, dont j'ai parlé ci-dessus (e).

(M) Un grain de cette folie. ] Cela paroît par les passages que j'ai citez dans la remarque K. Ils prouvent non seulement que l'amour de concupiscence dominoit la pauvre Heloïse, mais aussi qu'elle étoit un peu demontée; car une personne bien sage n'auroit jamais parlé de la sorte. Il est aparent que l'étude avoit commencé de la detraquer, & que l'amour fut un grand surcroît de desordre. On voit dans ses écrits beaucoup de marques d'une imagination dereglée, quelque chose de si outré, & tant de disparates, qu'elle est une preuve de la maxime de Senèque, *Nullum magnum ingenium sine mixtura demencia.*

(N) Cette action fit un grand bruit. ] Voyons ce qu'Abelard (f) en raconte; *Manc autem facta tota ad me civitas congregata quanta superet admiratione, quanta se affligeret lamentatione, quanto me clamore vexarent, quanto planctu perturbarent, difficile imo impossibile est exprimi. Maxime verò Clerici, ac præcipue Scholares nostri, intolerabilibus me lamenis & exultibus cruciabant.* Voyez l'article auquel je renvoie dans la remarque suivante.

(O) Les femmes se distinguèrent par leurs plaintes. ] C'est de quoi Abelard ne parle pas; mais nous l'apprenons d'un de ses amis qui lui écrivit une lettre de consolation. Voyez l'article de Fouques (g).

(P) Des lettres de consolation très-curieuses. ] 1176. 72. Fouques Prieur de Diogille lui en écrivit une qui a été insérée dans l'édition d'Abelard. Nous en parlons dans l'article de ce Prieur, & nous renvoyons là plusieurs choses qui appartiennent à Heloïse & à son mari, & qui rendroient trop longs leurs articles, si elles n'en étoient pas detachées pour être mises ailleurs.

me le que son incontinence peut trouver en lui.

(a) Page 61. (a) Time obscuro semper de me potius quam confidas, ut tua semper sollicitudine adjuver. Nunc vero præcipue timendum est, ubi nullum incontinentia mea superest in te remedium. Ceux qui me dirent (b) des frequens voyages d'Abelard au Paraclet furent sans doute temeraires, puis qu'ils ignoroient les dispositions interieures d'Heloïse: mais s'ils les avoient suës, ils auroient dû solliciter l'interdiction de ces visites; car ils auroient dû craindre qu'il ne fût inevitable, humainement parlant, que cette femme ne se portât à des actes d'impureté avec cet homme. Les saints Peres ne se fioient point aux mutilations; ils comparoient un Eunuche à un bœuf auquel on coupe les cornes, qui ne laisse pas de donner des coups de tête. Voyez là-dessus un beau passage de Saint Basile dans nos remarques \* sur l'article Combabus. Mais comme les apparences sont quelquefois trompeuses, je n'approuverois pas que ceux qui savent ce qu'Heloïse avoit dans le cœur, s'imaginassent qu'elle sortoit hors des regles, quand elle se retrouvoit avec son mari, & qu'elle ait eu quelquefois sujet de lui écrire,

(c) Si libidinosi essem, quæreret decepta, nunc etiam languori tuo gratias ago: in umbra voluptatis diutius lusi.

(L) On eut beau mutiler le pauvre Abelard. ] C'étoit un remede d'amour très-capable d'operer, s'il en faut croire certains vers de Cyrano Bergerac (d). Ils s'adressent à un homme qu'il avoit apostrophé en cette maniere:

J'enens que le diminuis  
Qu'on fit de vrai trop excessif  
Sur votre flasque genitif,  
Vous prohibe le conjonctif.

Puis il ajoute,

O visage! ô portrait naïf!  
O souverain expeditif  
Pour guerir tout sexe lascif  
D'amour naissant, ou effectif!  
Genre neutre, genre metif,  
Qui n'êtes homme qu'abstraitif,  
Grace à votre copulatif,

\* Avunculus ipsius atque domesticus ejus innotuit suæ solationis quærentes, innotuit matri innotuit divulgare & fidem mihi super hoc datam violare coeperunt. Illa autem contra anathematizare & jurare, & qua falsissime. Idem. Histor. calamitatum pag. 17.

† Crudelestima & pudentissima ultionem punierunt, & quam summa admiratione nuncupis excidit, & eis videlicet corporis mei partibus amputatis, quibus id quod plangebant commiserant. Ibid.

(f) Dans l'article Combabus.

(g) Page 17.

(h) Page 1176. 72. marque H.

(c) Voyez l'article Abelard, remarque R.

\* Page 879. lettre c.

(c) Circe Polyeno, apud Petronium.

(d) Voyez la Comedie du Pedant joué.

solation très-curieuses. La Justice (Q) punit sévèrement cette action : mais tout cela n'empêcha point qu'Abelard accablé de honte & inconsolable, ne s'allât confiner dans le Monastere de St. Denys, après avoir donné ordre qu'Heloïse se fit Religieuse à Argenteuil. Nous avons dit ailleurs ce qu'il devint depuis qu'il se fut fait Moine, & comment il fut condamné à jeter lui-même au feu un livre qu'il avoit écrit, &c. La perte de cet Ouvrage l'affligea encore plus que n'avoit fait (R) la perte de sa virilité; & néanmoins quand on perd un livre on en peut recouvrer un autre, ce qui n'a (S) point lieu dans l'autre cas. Pour ce qui est d'Heloïse, elle devint Prieure des Religieuses d'Argenteuil : mais comme on se gouvernoit (T) très-mal dans ce monastere, l'Abbé de St. Denys qui pretendoit en être le maitre chassa les Religieuses, & alors Heloïse eut bon besoin de son mari. Il avoit bâti un Oratoire auprès de Troyes, auquel il avoit donné le nom de Paraclèt \*, & puis il avoit accepté une Abbaye en Bretagne. Ayant su que son Heloïse n'avoit ni feu ni lieu depuis qu'on l'avoit chassée d'Argenteuil, il lui donna cet Oratoire avec toutes ses dependances, donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. La voilà donc premiere Abbessé du Paraclèt. Elle trouva tellement grace devant tout le monde, qu'on la combla de biens en peu de tems. Les Evêques l'aimèrent comme leur fille, les Abbez comme leur seur, & les gens du monde comme leur mere †. Cependant elle étoit très-mal satis-

\* Voyez l'article Paraclèt.

† Tout ceci est tiré de la lettre d'Abelard, intitulée Historia calamitatum, à la réserve d'un petit nombre de choses, dont je cite les preuves à part.

(Q) La Justice punit. ] Voyez l'article de Foulques (a), auquel je renvoye pour les deux remarques precedentes.

(R) Encore plus que la perte de sa virilité. ] On a bien raillé les Auteurs sur la tendresse excessive qu'ils conçoivent pour leurs Ouvrages, & on a cité entre autres exemples celui de l'Evêque Heliodore, qui aimoit mieux \* renoncer à son Evêché, que de condamner son Roman de Theagen. On a cité ce que Sarrazin fait dire à Voiture (b). Mais je ne sache pas qu'on ait cité Abelard sur une telle matiere : cependant il y a dans son exemple quelque chose de plus fort; car enfin Job recouvra son bon état, & engendra fils & filles; & il est sûr que Voiture auroit mieux aimé être comme Job pour quelque tems, que comme Abelard jusqu'au tombeau, & qu'il eût jeté tous ses livres & toutes ses Muses à la voirie, s'il l'avoit fallu, afin de conserver son fond d'amourette. Où sont les Prelats à qui l'on ne fit signer la resignation de leur Evêché, si on les menaçoit de raison en main de . . . en cas qu'ils ne la signassent. On auroit sans doute obtenu d'Heliodore la condamnation du Roman, si on l'eût mis dans cette fâcheuse alternative. Mais voici un homme qui declare qu'il compte pour peu de chose la perte de ses parties naturelles, en comparaison de la perte d'un Ecrit qu'on l'obligea de jeter au feu. Afin d'être parfaitement equitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abelard aux sentimens paternels, que son caractère d'Auteur lui inspiroit pour son livre. Il y avoit là une autre chose qui le chagrinoit encore plus; c'est qu'en l'obligeant de jeter son livre au feu, on lui imprimoit une note d'heresie. Les murmures de Pierre Abelard contre la providence de Dieu sont une autre marque de sa tendresse. Voici ses paroles; je dois les rapporter, afin qu'on ne me soupçonne pas de grossir les choses pour divertir les lecteurs : Deus

(a) Un Auteur qui dans un Ecrit comme son regoit une offense. Souffre plus que Job ne souffrit. Bien qu'il eut d'extrêmes souffrances.

(c) Oper. l. 25. (d) Apud S. Hieronymum in eius vita.

sum. Conservebam cum his que in corpore passus olim fueram, quanta tunc sustinerem, & omnium me astimabam miserimum. PARVAM illam ducebam prodigionem in COMPARATIONE hujus injuria, & longè amplius fame quam corporis detrimentum plangebam.

(S) Ce qui n'a point lieu dans l'autre cas. ] Voyez encore l'article Foulques (e).

(T) On se gouvernoit très-mal dans ce monastere. ] Suger Abbé de Saint Denys se prevalut de la vie dereglee des Religieuses d'Argenteuil, pour rentrer en la possession de ce Monastere. Il envoya ses pancharthes à Rome, & en reçut une reponse favorable. Ecoutez ce qu'il en dit dans l'Histoire de sa vie sous l'an 1127. Nuntios nostros & chartas antiquas fundationis & donationis, & confirmationum privilegia bona memoriae Papae Honorii Romam delegavimus, postulantes ut justitiam nostram canonice investigaret & restituerec servitimo. Qui, ut erat vir consilii & justitiae tutor, tam pro nostra justitia, quam pro enormitate Monacharum ibidem male viventium, eundem nobis locum cum appendiciis suis, ut rem formaretur ibi religionis ordo, restituit. Il dit la même chose (f) dans la vie de Louis le Gros. Ceux qui sont enclins à mal juger de leur prochain, ne liron pas cet endroit sans entrer dans de violens soupçons sur la vie d'Heloïse. Elle avoue (g) qu'elle sentoit vivement les brûlures de l'incontinence; & il est assez ordinaire que la Superieure d'un Couvent ne se gouverne pas bien, lors que la debauché fait du ravage (h) dans la Communauté. De ces deux principes on tire aisément cette consequence, lors qu'on se plait à medire, que la Prieure d'Argenteuil ne valoit pas mieux que ses Religieuses. Mais pour moi qui n'ai point lu qu'elle ait été normément comprise dans le scandale que son monastere donna, je me garderois bien de lui porter la moindre atteinte. Il faut imiter nôtre Seigneur, & se servir de sa (i) maxime, Personne ne vous a-t-il condamnée ou accusée? Je ne vous condamne point, ni ne vous accuse point aussi. Et il est bien vrai que les inferieurs imitent la mauvaûe vie de leurs superieurs, mais non pas la bonne vie. La Cour de France sous Louis XIII. n'étoit pas plus chaste que sous Henri IV.

(e) Page 1175. remarque E.

(f) Papa Honorius vir gravis & severus, justitiam nostram de Monasterio Argenteolensi eundem nobis locum cum appendiciis suis, ut rem miserimam conversatione infamato, &c.

(g) Voyez ci-dessus la remarque X, lettre d & f.

(h) On aime à citer sur cela le Regis ad exemplum totius componitur orbis; & le Scilicet loquitur filia materis iter.

(i) Evang. de S. Jean chap. 8. v. 10.

faite de la providence de Dieu \*, & murmuroit beaucoup plus que Job. Elle entretint (V) commerce de lettres avec Abelard, & lui demanda des regles pour ses Religieuses, & la solution de divers problemes. Il fatistif à tout cela. Je ne trouve point que l'esperance de le voir élevé à la (X) Prelature ait été la cause de l'envie qu'elle avoit de ne le pas épouser. Lors qu'il fut mort Moine de Clugni,

\* Voyez l'article Foulques, pag. 1177. col. 2.

(a) Pag. 45.

(b) Rationes nonnullas quibus te à conjugio nostro infauhis thalamis revocare conabar exponere non es indignatus, sed plerique tuis quibus amorem conjugio libertatem vinculo præferrebam.

QUALITÉ de Maître treffe plus douce que celle de femme à Heloise.

(c) Montagne, Essais l. 3. chap. 5. p. m. 120.

(d) Helius Verus apud Spartian. in ejus vita pag. m. 235.

(e) Voyez plusieurs remarques de cette nature dans la Critique du Calvinisme de Maimbourg, lettres de la 1. part. & lettre 21. & 22. de la suite de cette Critique.

(f) Voyez le livre intitulé, Histoire d'Heloise & d'Abelard, imprimé à la Haye en 1693.

(V) Commerce de lettres avec Abelard.] Ce commerce ne commença que sur le tard, & ce fut une rencontre fortuite qui en fournit l'ouverture. Abelard avoit écrit à un ami une longue relation de ses malheurs, qui tomba entre les mains d'Heloise déjà Abbessé du Paraclet. L'ayant lue elle écrivit tout aussitôt à Abelard les reflexions qu'elle y avoit faites; & le supplia très-ardemment de lui écrire, afin qu'elle ne fût plus privée de la consolation que ses lettres lui pouvoient donner en son absence. Elle lui représenta le desinteressément de son amour, & comment elle n'avoit cherché ni l'honneur du mariage, ni les avantages du douaire, ni son plaisir, mais la seule satisfaction de lui Abelard. Elle lui dit qu'encore que le nom de femme semble plus saint & de plus grand poids, elle avoit toujours trouvé plus doux celui de sa Maîtresse, ou de sa concubine, ou de sa garce: (a) *Esti uxoris nomen sanctius ac validius videtur, dulcius mihi semper extitit amica vocabulum, aut, si non indignis, concubina vel scorti.* Elle ajoûte qu'il n'avoit rapporté qu'une partie des raisons qu'elle lui avoit représentées pour le détourner du mariage; mais qu'il avoit supprimé presque toutes celles qui étoient prises de la préférence qu'elle donnoit & à l'amour par dessus le lien conjugal, & à la liberté par dessus la nécessité (b). Je ne sai comment cette fille l'entendoit; mais il y a là un des plus mystérieux raffinemens de l'amour. On croit depuis plusieurs siècles que le mariage fait perdre à cette sorte de fel sa principale saveur, & que depuis qu'on fait une chose par engagement, par devoir, par nécessité, comme une tâche & une corvée, on n'y trouve plus les agrémens naturels; de sorte qu'au dire des fins connoisseurs on prend une femme ad honores, & non pas ad delicias. (c) Le (c) mariage a pour sa part l'utilité, la justice, l'honneur, & la constance, un plaisir plat, mais plus universel. L'Amour se fonde au seul plaisir, & l'a de vray plus chatouilleux, plus vif & plus aigu: un plaisir attizé par la difficulté, il y faut de la piqueure & de la cuisson: ce n'est plus l'Amour, s'il est sans flèches & sans feu. La liberalité des Dames est trop profuse au mariage, & émousse la pointe de l'affection & du desir. *Paterere me*, disoit un Empereur Romain (d) à sa femme, *per alias exercere cupiditates meas, nam uxor nomen est dignitatis, non voluptatis* (e). On pourroit donc donner un fort mauvais tour au dessein qu'avoit Heloise de n'être jamais la femme de Pierre Abelard, mais toujours sa chere Maîtresse; on pourroit la soupçonner d'avoir eu peur que le mariage ne fût le tombeau de l'amour, & ne l'empêchât de goûter aussi délicieusement que de coutume les caresses de son ami. L'Auteur qui a paraphrasé depuis peu quelques (f) morceaux des lettres de notre Heloise, lui attribue dans le fond cet esprit & cette vue, quoi que les termes soient délicatement menagés.

On lui fait dire qu'elle (g) ne trouvoit rien que d'insipide dans tous ces engagements publics, qui serment des neuds que la mort seule peut rompre, & qui sont une triste nécessité de la vie & de l'amour; que ce (h) n'est pas aimer que de vouloir trouver du bien & des dignitez, dans les tiesdes embrassemens d'un mari idolâtre; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainsi les plaisirs sensibiles d'une douce union, ni qu'on sente ces émotions secretes & charmantes de deux cœurs qui se sont long tems cherchés pour s'unir; & qu'elle (i) est persuadée que s'il y a quelque apparence de félicité ici bas; on ne la trouve que dans l'assemblage de deux personnes qui s'aiment avec liberté, qu'un secret penchant a joints, & qu'un merite reciproque a rendus satisfaits. Nous allons voir qu'on a supposé une autre cause au dessein qu'avoit Heloise de n'épouser pas Abelard.

(g) Pag. 51.

(h) Pag. 53.

(i) Pag. 54.

(k) Prefat. Apolog. ad oper. Abelardi.

(X) L'esperance de le voir élevé à la Prelature.] Le Sieur d'Amboise (k) fait mention d'un ancien Poëte François, qui après avoir exhorté les hommes à ne se point assujettir à la servitude du mariage, confirme son sentiment par celui de notre Heloise, laquelle, dit-il, employa les prieres les plus ardentès auprès de son amant, afin d'empêcher qu'il ne l'épousât; elle trouvoit mieux son compte à être aimée d'un homme à qui elle verroit un jour un bon Evêché entre les mains: *Satis esse dicitur si illa intimo pectoris amorem mutuum servans, illum videtur mitra & insulis Pontificalibus quibus dignus erat ornatum.* Le Sieur d'Amboise remarque 1. que ce (l) Poëte donne un autre tour à cela, à savoir qu'Heloise faisoit conoître que les embrassemens des personnes mariées, ne sont pas accompagnés d'un plaisir aussi délicieux que les embrassemens illegitimes. 2. Qu'il faut croire non pas qu'Heloise ait préféré la licence du concubinage à la condition d'épouse, mais que son amour & son respect pour son Galant la portoit à aimer mieux se faire Nonnain, que d'empêcher par son mariage qu'Abelard ne recût (m) les recompenses qui étoient dues à son esprit & à son érudition, comme vous diriez le chapeau de Cardinal. Je n'ai aperçu aucune trace de cela dans les lettres d'Heloise; c'est pourquoi j'en ai fait la 5. faute de Mr. Morci dans l'article d'Abelard. Ce qui donne lieu à ces sortes de menfonges, est qu'un Auteur se donne la liberté de prêter aux gens les pensées qui lui paroissent conformes à leurs intérêts.

(l) Sed Poëta in alium fenicum hoc detorqueo, quasi illa inuenerit suavitores esse amantium, quam legibus concubilibus nexorum amplexus. ibid.

(m) Potius quam obicere & intervertu suorum nuptiarum, impedimento esse ne Abelardus factus uxoris fructuaretur præmittentis ingenii admirabilis que doctrina, puta purpura & galero. ibid.

Il y a souvent plus de profit pour une femme à laisser courir son jeune Galant aux dignitez de l'Eglise, qu'à lui en boucher le chemin en l'épousant. Mais est-il permis pour cela de supposer qu'Heloise a eu de semblables vues? Voici un conte assez connu; un homme qui avoit une Prebende la quitta pour se marier; le lendemain des noces il dit à sa femme, *Voyez, m'ami, comme je t'aime, d'avoir laissé ma Prebende pour t'avoir.* Vous avez fait une grande folie, lui répondit-elle, vous deviez garder votre Prebende, vous n'essiez pas laissé de m'avoir (n).

(n) Voyez le livre intitulé, Le moyen de parvenir, fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le Me-nagiana pag. 366. de la 2. édit. de Hollande.

soient (E) point exemptes de tout défaut. On peut connoître par (F) les livres qu'on a de lui, que s'il eût vécu 60. ans ses Oeuvres pourroient faire plusieurs tomes *in folio*. Au reste c'étoit un homme dont les mœurs étoient irréprehen- sibles ; il aimoit la paix avec tout le monde \*, & il ne fut jamais brouillé ni avec aucun de ses collègues, ni avec d'autres gens : *Rara avis in terris*. Il fut fort considéré de plusieurs Princes d'Allemagne, & il en reçut des lettres remplies d'honnêteté. Anne Dorothee Duchesse de Saxe lui fit l'honneur de lui écrire assez souvent. Il fut regretté d'une façon particuliere: tous les Poëtes d'Al- lemagne de la confession d'Augsbourg se mirent en frais de chants lugubres, pour plaindre la prematureté de sa mort. On fit un recueil de ses Poësies qui fut im- primé avec l'Oraison funebre, & quelques autres pieces sous le titre de *Cippus memorialis*, par les soins de Wynckelman collegue du defunt. Le fils de ce Wynckelman fit reimprimer le *Cippus* l'an 1650.

\* Concor- dam co- lebat cum omnibus: nullo enim unquam tempore cum ullo sine colle- ga, sive extraneo in discor- dia vixit. Wynckelm. ibid.

HEME-

dans sa preface qu'il ne veut rien dire de l'éli- tion d'Angleterre. Depuis ce tems-là ce Thea- tre Chronologique a été reimprimé plusieurs fois. Vossius n'a pas bien marqué la date de la premiere édition, & a donné pour la secon- de celle qui ne l'étoit pas. Anno MDCCXII. dit-il (a), *Christophorus Helvicus edidit systema Chronologicum, equalibus denariorum, quinqua- genariorum, & centenariorum intervallis, id posse continuari & recensui Joannes Balhisar Scoppius. . . . Enisit anno MDCCXXXVII.* On ne peut pas m'objecter en faveur de Vossius, qu'il est tres-vrai qu'Helvicus fit un livre de Chronologie l'an 1612. qui fut augmenté par Schoppius l'an 1638. car ce livre n'est point celui dont Vossius parle: il a pour titre (b) *Chro- nologia Universalis ab origine mundi per quatuor summa imperia, quas Monarchias appellant, ad annum usque MDCCXI. deducta, cum principis synchronismus virorum illustrium, eventorum & politiarum ceterarum.* Tout y est accommodé à la Prophetie da 2. & du 7. chapitre de Dani- el. Voilà un caractere qui ne convient pas au *Theatrum Historicum*. D'autre côté le titre & le caractere par lesquels Vossius designe le livre dont il a parlé, convient parfaitement au *Theatrum historicum, sive Chronologia systema novum*, où l'on ne voit que compartimens de dixaines, de cinquaintaines, & de centaines dont l'un ne passe pas l'autre. Enfin Jean Justus Wynckel- mannus fils de celui qui prononça l'oraison fune- bre, remarque (c) tres-expresément que Schap- pius a publié, avec les continuations jusques à l'année 1639. deux Ouvrages de son beau-pere Helvicus; l'un est le *Theatrum Historicum in folio*; l'autre la *Chronologia Universalis in quarto*. Je laisse à dire qu'Helvicus ne publia point lui- même la Chronologie qu'il avoit continuée jus- qu'à l'an 1612. ce fut Stuber son collegue qui la publia l'an 1618.

(a) De scient. Ma- themat. p. 444

(b) Vide M. Enst- tium Dis- sertationem in Epistola in Historie Ecclesiasti- cae Novi Testamenti p. 72. & seqq. apud Joh. Justum Wyn- ckelman- num, in Cippo me- moriali Christophoro Hel- vico re- ferarato. Pag. 10.

(c) Ibid.

(d) Episto- lar. lib. 1. pag. 211.

(E) *Quoi qu'elles ne soient point exemptes de tout défaut.* Monfr. le Fevre de Saumur ne les trouve point exactes à l'égard du teins que les Poëtes, les Philolophes, & autres personnes savantes ont fleuri. Primum (d) hoc mihi . . . credas velim, Helvicum non satis locupletis esse fidei in hac Chronologia parte qua virorum scriptis illustrium atatem signat: dein hoc quoque habet Helvicus, quod sepe plerumque recentiores scripto- res sequatur, ut eclogarios, bibliothecarios, &c. quale aliquid quoque in Calvisio improbarat Scali- ger, quemadmodum ex Epistolis ejus apparet; quasvis Calvisi opus, ex quo totus est Helvicus, mirifice laudaret. Sed quod dico, allatis infra exemplis planius constabit. Les exemples qu'il

promet là, & qu'il donne en suite, regardent les fautes qu'Helvicus a faites sur Athenée, sur Lu- cien, sur Justin, & sur Hermogene.

(F) *Par les livres qu'on a de lui.* J'en ai de- ja marqué quelques-uns, en voici d'autres. Il publia des Dissertations Chronologiques sur les 4. Monarchies, sur les 70. semaines de Dani- el, sur Cyrus, sur les autres Rois de Perse &c. il refuta (e) si solidement les opinions d'Angelocrator, qu'on n'en eût à lui repliquer. Cependant Angelocrator se piquoit d'inspira- tion; il declara a la tête de son livre qu'il l'a- voit composé *Deo illuminante* (f). Cela dimi- nué de beaucoup la gloire de ceux qui l'ont refuté; car il ne peut point être difficile de trouver mille chimères dans les Ecrits de ces pre- tendus inspirez. Quand même ils ne seroient pas actuellement fanatiques, & qu'ils n'auroient en vuë que d'exciter les passions, ils temoigne- roient en se vantant d'une telle chose contre leur conscience un égarément d'esprit, qui ne leur permettoit pas d'échaper au moindre Critique.

(f) *Apud Helvicus fides Traitez de Dialectis Græcis, de ratione carminum Græca conferendi, de paraphrasibus Bibliorum Chaldaica, une Poëtique Latine; de- siderium Eve, cum aliorum dictorum Bibliorum à depravationibus Judæorum, Calvinianorum & Photinianorum erroribus annexa vindicatione: Sy- nopsis historia Universalis.* Il avoit mis sous la presse la Poëtique Hébraïque, & en avoit déjà fait l'Epître dedicatoire, mais il la (g) supprima & pour cause. Voyez le Sieur Wirte dans son *Diarium Biographicum*; mais sur tout voyez le Theatre (h) de Paul Frecherus, & le Templeur ho- noris de Spizelius; vous y verrez un long caalo- gue, & qui me semble assez exact, des Ouvra- ges d'Helvicus. La plupart sont en Latin, les autres en Allemand. Corrigez dans Frecherus à l'Epitaphe (i) XXXVI. & IX. & mettez XXXV. & II X. Il est bien étrange que ceux qui ont corrigé ce gros livre, n'ayent pas vu qu'un homme (k) né le 26. Decembre 1581. & mort le 10. (l) Septembre 1617. n'a pas vé- cu 36. ans, 9. mois & demi. Il y a XXXV. ans & II X. mois dans l'epitaphe rapportée par Wynckelman (m), qui d'ailleurs a fait la faute de dire dans l'Oraison funebre, qu'Helvicus étoit mort dans la 37. année de sa vie, anno eta- tis sue trigesimo septimo: il écrit cela tout du long, *calem &* & non pas en chiffre. Il écrit de la même manie- re le jour de la naissance & le jour de la mort; ce- lui-là est, selon lui, le 26. Decembre 1581. (n) l'autre est le 10. Septembre 1617. d'où lui vien- nent donc les 37. ans? Plus il est facile d'éviter ces fautes, plus faudroit-il les éviter.

(e) Contra absurdas Danielis Angelocratoris opinatio- nes, ut eas inligens Chronolo- gas Serhus Calvisius in literis ad Helvi- cum datus indignat, quem ita errorum convicit, ut ne contra quem hinc- cere po- tuerit.

(f) *Wynckelm. in Orat. funebri.*

(g) *Apud Vossium de scient. Ma- themat. p. 402.*

(h) *Quam amben post certis de causis prelo sub- duxit. Wynckelm. ibid.*

(i) *Magi- rus in Epony- mol. met. anst. xxxvi.*

(j) *que Paul Frecher as- sure p. 393.*

(k) *C'est ce que porte l'epitaphe appd Fre- chorum pag. 394.*

(l) *Magi- rus in Epony- mol. met. anst. xxxvi.*

(m) *l'autre est le 10. Septembre 1617. d'où lui vien- nent donc les 37. ans? Plus il est facile d'éviter ces fautes, plus faudroit-il les éviter.*

(n) *l'autre est le 10. Septembre 1617. d'où lui vien- nent donc les 37. ans? Plus il est facile d'éviter ces fautes, plus faudroit-il les éviter.*



avec une puissante armée recueillir la succession de Naples & de Sicile, qui étoit échue à l'Imperatrice Constance sa femme, après la mort du jeune Guillaume Roi de Sicile. Il trouva tant d'oppositions à cette prise de possession, que peu s'en faut qu'on ne puisse dire qu'il obtint par conquête ces deux Royaumes. Il se fit tellement craindre, que l'Empereur Alexis l'Ange ne put obtenir la paix qu'en lui payant un tribut. S'il n'avoit fait que cela on luieroit sa valeur, mais toutes les louanges qu'il peut avoir méritées de ce côté-là, sont absorbées par la cruauté & par la deloyauté qu'il fit paroître, en exterminant sous de faux pretextes tout ce qui resloit de la race de ces braves Normans, qui avoient conquis cette partie de l'Italie que l'Imperatrice sa femme, leur heritiere, lui donna droit de posséder. On dit que cette Princesse pour l'en punir, lui fit avaler le poison dont il mourut à Messine l'an 1198. à l'âge de 32. ans. Il laissa un fils qui fut Empereur sous le nom de Frideric II. Constance étoit si âgée quand elle mit au monde ce fils, que pour éloigner les soupçons de supposition elle (B) accoucha publiquement. Ces precautions (C) n'empêcherent pas qu'on ne dit que cet enfant étoit supposé. Il y a des Auteurs qui soutiennent que Constance n'étoit ni (D) Religieuse, ni fort âgée lors qu'elle épousa Henri VI.

HENRI II. Roi de France, succeda à François I. son pere le dernier de Mars 1547. L'une des premieres choses qu'il fit, fut de se moquer de l'ordre que son pere lui avoit donné en mourant, je veux dire que dès les premiers jours de son regne il rapella (A) le Connetable de Mommorenci, que François

\* Maimbourg ibid.

† Id. ibid. p. 477.

‡ Id. ibid. citant l'abbé d'Urfp. 75.

(a) Cheverus, Histoire du monde l. 5. ch. 2. p. 8. 75. du 3. tome édité de Holl.

(b) Brantome, Dames galantes tome 2. p. 207.

(c) Camerarius, Média. Historique, vol. 2. liv. 4. chap. 7. p. 296. de la traduction de Simon Coullart.

ronnement. Comme l'Empereur (a) „ étoit „ a les pieds. Celsestin qui lui mit la couronne sur „ la tête hailla le pié, & fit tomber la même „ couronne, pour faire voir qu'il pouvoit la lui „ donner & la lui ravir. Baronus loué cette „ action, mais les choses ont à mon avis changé „ de face, & de tous les Princes il n'y en a point „ qui vouloit souffrir fort sincèrement à l'opinion de ce Cardinal. „ Je cite l'Auteur qui parle ainsi.

(B) Pour éloigner les soupçons de supposition elle accoucha publiquement. ] Voici un passage de Brantome qui mérite d'être lu. (b) Constance Reine de Sicile qui des sa jeunesse & toute sa vie n'avoit bougé de l'état du Cloître en chasteté, venant à s'emanciper au monde en l'âge de cinquante ans, qui n'étoit pas belle pourtant, toute decrepite voulut rasser de la douceur de la chair, & se maria & engrossa d'un enfant en l'âge de cinquante deux ans, duquel elle voulut enfanter publiquement dans les places & prairies de Palerme, y ayant fait dresser une tente & un pavillon expres, à fin que le monde n'entrât en doute que son fruit étoit appôlé, qui fut un des grands miracles que l'on ait jamais vus du depuis sainte Elisabeth. L'histoire de Naples dit pourtant, qu'on le reputa supposé, & fut il pourtant un grand personnage : mais ce sont la plupart des braves que les bastards, ainsi que me dit un jour un Grand.

(C) N'empêcherent pas qu'on ne dit que cet enfant étoit supposé. ] Brantome vient de nous l'apprendre, mais voici un Auteur qui nous indiquera mieux les preuves. Il a été verifié, dit-il (c), que des femmes âgées de cinquante ans & davantage avoient fait des enfans. Nous en avons l'exemple en ceste nonnain renommée, Constance, mere de Frideric II. laquelle tirée du cloître fut unique heritiere & reine de Sicile. Elle ayant conceu lignee en l'âge de cinquante deux ans passés, pour lever tout soupçon, fit dresser un pavillon en pleine place de certaine ville de Sicile, & en presence des plus notables dames du pays voulut accoucher en public. Ce nonobstant plusieurs debattirent ceste aventure, entre autres le Marquis d'Ancone nommé Marquard, lequel offrit verifier que cest enfant n'estoit point issu de Henri & de Constance,

ainsi étoit supposé, ce dit (d) Pandolfo Collemccio. (d) Liv. 4. de l'Hist. de Naples. Si l'on a pu dire que les precautions les plus raffinées sont inutiles contre l'amour, on peut dire aussi qu'elles le sont contre l'ambition. Faites tout ce qu'il vous plaira, pour convaincre le public qu'un tel ou un tel accouchement n'est point chimerique, mais tres-réel, on aura toujours des reponses à vous faire : l'expedient qui guerit l'incredulité de St. Thomas, est presque le seul qui soit à l'épreuve de la chicane, si je ne mets mon doigt, &c. vous dira-t-on, comme faisoit cet Apôtre, je ne le croirai point (e). Je ne sai même si (e) Evangeile de St. Jean chap. 20. v. 25. apres l'atouchement on ne diroit pas, j'ai bien vu & touché comment l'enfant est sorti, mais non pas comment il est entré. Votre mari étoit-il capable de le faire ?

(D) Que Constance n'étoit ni Religieuse ni fort âgée. ] C'est une opinion commune qu'elle fut tirée d'un Cloître, & qu'elle eut dispense de se marier avec l'Empereur Henri VI. & qu'elle conçut à l'âge d'environ 55. ans. Mais il y a des Historiens qui nient cela. Voyons la suite du passage de Camerarius que j'ai rapporté. (f) (f) Camerarius ubi supra. Peut-être que Jean Michel Bruus a prins occasion de ce récit, de mer tout à plat que Constance eût onques été nonnain ou abbesse, ni que le Pape Celsestin eust dispense de se marier, d'autant que selon son calcul elle auroit esté lors âgée de soixante ans. Au contraire, il allegue Hugues Falcaud historien, lequel dit qu'alors elle étoit fille en fleur d'âge, qui fut mariée à Henri sous le regne de Guillaume surnommé le Bon, lors que Frideric Barberousse vivoit encor : mais que la confusion des temps a esté cause de cest equivoque. J'estime, dit-il, qu'elle fut ennemie du palais royal en une abbaye de nonnains, lors que le peuple murmurant en prison le Roy Guillaume surnomme le mauvais, & qu'on ne trouva lieu plus commode pour la garantir durant telles tempêtes. Telles apaisées, ceste Princesse qui étoit en ses droits, & non voilée ni professe, devint au ra parmi les Nonnains jusques à ce qu'elle épousa Henri.

(A) Il rapella le Connetable de Mommorenci. (g) Son pere lui avoit sericusement recommandé qu'il se servit d'Annebaut, dans lequel

(g) Mémoires de Henri II. pag. 157. du 2. vol.

\* Voyez la remarque B.

† Le 10. d'Avril 1557.

‡ Celui de Cateau en Cambrésis conclu l'an 1559.

çois I. avoit relegué pour de très-bonnes\* raisons. Cette desobeissance lui coûta (B) cher; car on peut dire que les plus fâcheux évènements qui ayent flétri son regne, sont l'ouvrage du Connetable. Ce fut le Connetable qui par sa mauvaise conduite perdit la fameuse bataille † de St. Quentin; après quoi il fut la cause d'un Traité de ‡ paix beaucoup (C) plus honteux à la Monarchie Françoise,

lequel il avoit trouvé beaucoup d'expérience, de sagesse, & de zèle, & nulle tache d'avarice ni d'ambition, mais sur tout qu'il se donna bien de garde, s'il aimoit le bien de son état, de rappeler le Connetable de Montmorency. . . . Neanmoins quoi qu'il lui eût toute sa vie porté une très-respectueuse obéissance, il ne defera rien à ses commandemens après sa mort. Il ôta l'administration de toutes les affaires à Annebaut & au Cardinal de Tournon, pour la donner à Montmorency. Nous allons voir que cette très-respectueuse obéissance eut des exceptions, qui ne souffrent pas que Monsieur de Mezerai en ait pu dire tout le bien qu'il en a dit.

(a) Varillas, Hist. de Henri II. liv. 1. pag. 6.

(a) La precaution de François s'étendit jusqu'à defendre très-expressement au Dauphin son fils aîné, qui fut depuis Henri II. d'avoir aucune communication avec le Connetable. . . . Mais tout ce qu'il obtint sur son fils, fut de dissimuler durant sept ans entiers l'amitié qu'il avoit pour le Connetable. Il ne la dissimula pas même avec tant d'adresse, que toute la Cour ne sût qu'il ne se passât aucun jour sans qu'ils reçussent des lettres l'un de l'autre. Mais François Premier ne se mit point en peine d'interrompre ce commerce, soit que le Dauphin & le Connetable eussent également veillé à le lui cacher; ou que n'ayant plus d'autre fils que le Dauphin, il appréhendât de le choquer. Ces paroles sont de Monsieur Varillas, & peuvent être fort justement critiquées: car 1. si le Dauphin eût dissimulé durant 7. ans son amitié, il n'auroit pas tant de fois pressé son pere de rappeler le Connetable, & neanmoins Monsieur Varillas (b) assure ce dernier fait. 2. Comment accorder l'alternative de cet Auteur avec ce que Mezerai debite (c), que le Roi se fâchoit beaucoup de ce que le Dauphin malgré ses defenses entretenoit commerce avec le Connetable de Montmorency?

(b) Hist. de François I. liv. 12. pag. 295.

(c) Abrégé Chronolog. t. 4. p. 635.

(b) Comment accorder l'alternative de cet Auteur avec ce que Mezerai debite (c), que le Roi se fâchoit beaucoup de ce que le Dauphin malgré ses defenses entretenoit commerce avec le Connetable de Montmorency?

(B) Cette desobeissance lui coûta cher. ] Mr. Varillas me fournit le commentaire de ce texte; je ne me contenterai pas de le citer quant au regne de Henri II. je reprendrai ses paroles d'un peu plus haut; Les disgrâces du Connetable, que François Premier devoit de plus méchante humeur à proportion qu'il approchoit de la vieillesse: Qu'il avoit été convaincu par sa propre expérience, de n'avoir pu choisir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet, que l'étoient Montmorency & Chabot; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même défaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre aussi grand, qui consistoit à pousser les affaires trop loin: Que c'étoit là la source de tous les malheurs arrivés à Sa Majesté; & que si elle continuoit de se servir des mêmes Ministres, elle ne devoit point attendre de plus favorable succès. L'évènement justifia que les trois Ministres qui furent mis en la place des

(d) Preface de l'Hist. de François I.

(d) Cette desobeissance lui coûta cher. ] Mr. Varillas me fournit le commentaire de ce texte; je ne me contenterai pas de le citer quant au regne de Henri II. je reprendrai ses paroles d'un peu plus haut; Les disgrâces du Connetable, que François Premier devoit de plus méchante humeur à proportion qu'il approchoit de la vieillesse: Qu'il avoit été convaincu par sa propre expérience, de n'avoir pu choisir deux hommes moins propres aux intrigues du cabinet, que l'étoient Montmorency & Chabot; & qu'encore qu'il ne pût pas attribuer le même défaut à Poyet, ce Chancelier en avoit un autre aussi grand, qui consistoit à pousser les affaires trop loin: Que c'étoit là la source de tous les malheurs arrivés à Sa Majesté; & que si elle continuoit de se servir des mêmes Ministres, elle ne devoit point attendre de plus favorable succès. L'évènement justifia que les trois Ministres qui furent mis en la place des

(e) Abrégé Chronolog. t. 4. p. 735.

(f) Tome 2. p. 1132.

(g) Cela me fait souvenir de ces paroles de Trebellius Pollion: Pudet numerare inter hæc tempora quum sita gereretur, quæ sæpe Gallienus malio generis hamani quasi per jocum dixerit. Nam quum ci nuntiatum esset, Ægyptum delictivissimam dixisse fertur. Quid? sine lino Ægyptio esse non possimus? Quum autem vastatam Asiã et elementorum concursio-nibus & Scytharum incur-sionibus com-pressisset, Quid, inquit, sine asperniteris esse non possimus? Gallia ar-risisset ac divisisset perhibetur. Non sine atre-baticis fa-gis tuã Resp. est? Sic denique de omnibus partibus mundi, quum eas emitteret, quasi detrimens villum minitiorum videretur affici, jocabatur. Trebell. Pollio in Gallienis duob. c. 6. p. m. 240.

(C) Traité de paix beaucoup plus honteux à la Monarchie Françoise. ] Monsieur de Mezerai qui est celui de tous les Historiens de France qui favorise le plus hautement les sujets contre la Cour, ne laisse pas de blâmer la joye que le peuple témoigna de cette paix. Le peuple, dit-il, (e) qui souhaite toujours la paix à quelque prix que ce soit, entemoigna grande rejoyssance. . . . Mais le party des Guises, les sages politiques, toute la Noblesse la blamoient hautement, comme une tromperie manifeste qui faisoit perdre à la France 198. places fortes pour trois seulement qu'on lui vendoit, qui étoient Ham, le Catelet & Saint Quentin. Il parle plus fortement dans sa grande Histoire, (f) car en rapportant les articles de cette paix, il insere après ces paroles, que pour unir plus fortement les cœurs des Princes, cette parolles (mais plutôt pour couvrir de quelque honnête pretexte la honte & la perte que la France recevoit de ce malheureux Traité,) & voici ce qu'il dit vers la fin de la même page, & ces articles étant, apportez au Roi, & communiqué par Sa Majesté aux Princes & aux plus grans de son Etat, il y eut peu de gens qui ne les jugeassent entièrement desavantageux & honteux à la France; aussi les condamnoit-elle universellement par ses murmures. Bissac en ayant eu avis, bien qu'on lui en eût dissimulé les articles, depecha eu Cour Boyvin-Villars, celui qui nous a laissé les memoires de la guerre de Piemont, avec des instructions pour lui exposer ses tres-humbles remontrances, ces, & le detourner de cette paix si desavantageuse. Concluant que si Sa Majesté étoit resoluë de rendre ce qu'elle possedoit en Italie, qui valoit la meilleure Province de son Royaume, & lui pouvoit rapporter tous frais faits 300. mille écus de revenu dans ses coffres, il ne lui demandoit pour toute recompense de ses bons services sinon qu'il lui plût le bannir, lui & toutes les forces qui étoient delà les Monts comme rebelles, & qu'il sauroit bien conserver les places qu'il tenoit aux dépens du Milanois & de la Seigneurie de Genes, ou qu'au moins il mourût glorieusement dans un pais d'où toutes les forces de l'Europe ne lui avoient su faire lâcher un seul pouce, depuis dix ans qu'on lui en avoit commis la defense. . . . Le Roi temoigna avoir son zèle fort agreable, mais au reste ayant le cœur tout-à-fait porté à la paix, il repondit que quand il la seroit aux conditions qu'on lui proposoit, il retiendroit encore assez de quoi se faire craindre à ses ennemis (g). Sur quoi Guise poussé ou de son

çoise, & la perte de cette bataille. Peut-être n'eût-il pas fait si aisément consentir Henri II. à cette paix desavantageuse, sans l'esprit de (D) persecution qui s'empara de ce Prince. Il merite aussi un grand blâme pour n'avoir pas donné

,, propre intérêt, ou des mouvemens de son  
 ,, honneur & de sa conscience, l'interrompant  
 ,, hardiment lui dit, vôtre Majesté, S I R E,  
 ,, m'e pardonnera si je lui dis que ce n'est pas en  
 ,, bien prendre le chemin, & que quand elle  
 ,, éprouveroit 25. ans durant la fortune aussi con-  
 ,, traire qu'elle l'eut l'année passée, elle ne sau-  
 ,, roit perdre durant tout ce tems-là ce que l'on  
 ,, veut qu'elle rende en un seul jour. Il n'en  
 ,, coûta au feu Roi vaincu & prisonnier &c. Je  
 ,, laisse toutes les raisons du Duc de Guise, mais  
 ,, non pas ce qui les suit dans l'Historien. (A) Il  
 ,, dit beaucoup d'autres choses avec tant de vehé-  
 ,, mence, qu'il fit plusieurs fois changer de couleur  
 ,, au Roi, mais non pas de résolution: le dé en étoit  
 ,, jeté; & quiconque en fut cause ou ses favoris, ou  
 ,, son propre naturel, il avoit le courage si abatu qu'il  
 ,, ne pouvoit plus supporter la guerre. Il ratifia donc  
 ,, le traité, & la paix fut publiée le 10. jour du  
 ,, mois d'Avril. . . Tous les Auteurs François qui  
 ,, ont écrit de ce tems-là ont appelé cette paix la mal-  
 ,, heureuse & la maudite. Brisac ayant appris qu'elle  
 ,, étoit faite s'écria plusieurs fois, ah miserable  
 ,, France que de maux. . . Il demeura Gouver-  
 ,, neur des 5. villes & des 8. châteaux que le Roi  
 ,, retint avec 8000. hommes de pied & 450.  
 ,, chevaux, & restua les autres places, mais il en  
 ,, demolit auparavant la plus grande partie, & vendit  
 ,, les munitions selon le commandement qu'il en  
 ,, reçut du Roi; non sans beaucoup de peine à avoir  
 ,, l'argent & les ordres nécessaires de la Cour, parce  
 ,, que le Connétable favorisait le Duc de Savoie,  
 ,, s'efforçoit de lui faire retomber ses places toutes  
 ,, entières entre les mains, & même celles que le Roi  
 ,, s'étoit réservées.

(A) Mezer-  
 rius ibid.  
 pag. 1137

(b) Dans  
 la remar-  
 que G &  
 H, où l'on  
 verra en-  
 core des  
 remarques  
 contre la  
 paix de  
 l'année  
 1559.

(c) Varil-  
 las, Hist.  
 de Fran-  
 çois I. liv.  
 9. p. 397.  
 édit. de  
 Hollande  
 1690. ad  
 ann. 1540.

(d) Hist.  
 de France,  
 tome 2.  
 pag. 1135.

Nous verrons ci-dessous (b) que la Cour de France fut assez foible pour se laisser persuader sous Charles IX. & sous Henri III. l'évacuation du peu qu'elle s'étoit réservé, & il n'y a point de doute que sous Charles IX. le Connétable n'ait eu bonne part à cette faute. Quand on songe aux biens immenses qu'il amassa, on ne doit pas dire de lui comme de tant d'autres, qu'en faisant bien les affaires de son maître il faisoit très-bien les siennes; il faut dire qu'en faisant très-bien ses affaires, il fit très-mal celles de ses maîtres. Ne s'allait-il pas liguier sous Charles IX. avec les Guises, & ne fut-il point cause de la prodigieuse puissance où ils monterent qui fut si funeste à la Monarchie, & qui pensa donner à la France une quatrième race de Rois? Lors que François I. disgracia le Connétable, (c) il le traita d'ignorant dans les deux principales fonctions de sa charge, qui étoit la guerre & la politique. Voyez le portrait que les partisans des Guises font de lui dans Mezerai (d).

(D) L'esprit de persecution qui s'empara de ce Prince. Henri II. fut extrêmement severe contre les Reformez: il les faisoit mourir sans remission, mais ils ne laisserent pas de multiplier beaucoup sous son regne. S'ils ne furent pas fâchez de l'extrême conternation qui faisoit la Cour de France, & la ville de Paris après la bataille de St. Quentin, ils ne furent que ce que

la nature leur inspira; toute secte mal-traitée, & qui ne peut esperer quelque relâche qu'en cas que la Cour se trouve dans l'embarras, se rejouira des progrès de l'ennemi, sera bien-aïse de voir les persecuteurs si occuper des affaires du dehors, qu'ils ne sachent presque de quel côté se tourner. De toutes les sectes Chretiennes il n'y en a point de plus disposée à se conduire selon cet esprit, & que la Communion de Rome. Ainsi on ne devoit pas s'étonner, quand ce que Monsieur Maimbourg assure (e) seroit véritable, savoir que les Protestants se prevalurent de l'affliction publique où l'on étoit après la bataille de St. Quentin, . . . & se basardèrent de faire leurs assemblées en plein jour dans les rues les plus frequenées de Paris, & de paroître même en public, & de s'assembler en plein jour à grosses troupes dans le Préaux-Clercs, pour y chanter à haute voix les Pseaumes de Clement Marot. Cela doit apprendre aux Princes que les Edits de persecution les exposent à de grans inconveniens: cela est cause que leurs feux de joye affligent une partie de leurs sujets, & que les victoires de leurs ennemis la remplissent de consolation. S'ils se plaignent d'avoir de mauvais sujets, on leur doit répondre, c'est vous qui les rendez (f) tels; car de (f) Appre- tendre qu'un party persecuté s'affligera des maux publics qui sont la source de son repos, & le fondement d'une esperance très-plausible de prospérité, c'est pretendre le retour des premiers siècles du Christianisme; or ces tems-là ne reviennent pas deux fois. C'est demander Miltos des hommes tout semblables à ceux du regne de mille ans, si jamais il vient. Mais retournons à Henri II. Dès qu'il vit que les Protestans (g) pensoient profiter de la perte qu'on avoit faite à la journée de St. Quentin, il fit un nouvel édit portant défense à tous les juges de moderer la peine de mort, & de confiscation de tous les biens contre tous ceux qui seroient non seulement trouvez coupables du crime d'heresie, mais aussi convaincus d'avoir porté en France des livres imprimés à Geneve contre la doctrine de l'Eglise Catholique. Ainsi l'on proceda plus rigoureusement encore qu'on n'avoit fait auparavant contre les Calvinistes. Mais comme cela n'empêchoit point qu'ils ne se multipliasent, & qu'il n'y eût même des personnes de la première qualité qui suivissent leur party, le Roi vit bien que pour l'extirper, il avoit besoin de faire la paix avec la Maison d'Autriche; & ce fut sans doute l'un des motifs qui le porterent à fermer les yeux sur le bon état où il avoit remis ses affaires. Il avoit arrêté les progrès de ses ennemis, & il leur avoit même enlevé detrés-fortes places. N'importe; il aimoit mieux leur accorder tout ce qu'ils voulerent, que de n'avoir pas ses coudees franches pour exterminer les Protestans de son Royaume. C'est ainsi que l'on a vu la même Cour laisser prendre les occasions les plus favorables de s'agrandir l'an 1684. afin de s'occuper uniquement à la suppression de l'Edit de Nantes. Ceux qui se laissent posséder de cet esprit, n'ont qu'à renon- cer

(e) Histoire  
 du Calvi-  
 nisme l. 2.  
 pag. 96.

(f) Appli-  
 quez ces  
 mots de Se-  
 neque con-  
 tre ceux  
 qui se plai-  
 gnent des  
 maux:  
 Miltos  
 experimus  
 ingratos,  
 plures fa-  
 cimus.  
 Seneca de  
 beneficiis  
 l. 1. c. 1.

(g) Maim-  
 bourg ibid.  
 pag. 100.

né de bons conseils à son maître par raport à la Duchesse de Valentinois, qui dans un âge disproportionné à celui de Henri II. ne laissoit pas de le tenir dans ses fers, & d'abuser très-injustement de cet esclavage. Le Connetable bien loin de fortifier ce Prince contre les pieges de cette femme, s'intrigua pour elle, & se devoia à sa faction \*. C'est dommage que le regne de Henri II. ait de si mauvais endroits; car il fut d'ailleurs remarquable par des actions glorieuses, & par de très-beaux succès qui mortifierent cruellement Charles-Quint. On ne fauroit contester à Henri II. la gloire d'avoir été brave, & l'on dit qu'Elizabeth Reine d'Angleterre (E) avoit de l'admiration pour lui de ce côté-là. Mais après tout ce sera un éternel témoignage de sa foiblesse, & de l'empire que ses Favoris exerçoient sur lui, que contre l'avis des plus sages têtes de son Royaume, il ait signé la honteuse paix de Careau en Cambresis. Il n'y eut personne qui profitât de cette honte de la France autant que le Duc de Savoie; car outre qu'il fut retabli dans ses États, il épousa la (F) sœur de Henri II. Princesse de grand mérite, & qui fut duper la (G) Cour de France fort avantageusement pour son

\* Voyez l'article Poitiers.

(a) Auffi fut-il pleuré avec des larmes très-vertueuses, & infiniment regretté de tous ses sujets, excepté des seuls Protestans, qui croyant être délinquans par sa mort de ce qu'ils appelloient la persécution de l'Eglise, firent éclater d'une manière très-indigne par leurs paroles, par leurs actions & par leurs écrits scandaleux. Le Roy excessif qu'ils en avoient. Maimb. Hist. du Calvinisme liv. 2. pag. 114.

(b) Le Roi dans ceux de leurs voisins, & qui ne poursuivoient l'herésie que comme une faction contraire à l'autorité. Charles-Quint, & les Rois d'Espagne ses successeurs ont favorisé en plusieurs rencontres les Protestans d'Allemagne, & les Protestans de France (e). L'Ambassadeur d'Espagne sollicitoit des secours en Angleterre pour Monsieur le Duc de Rohan. Ce que Grotius écrit sur cela est remarquable (f). Vahdus est rumor, Gombomercum, & qui in aula Anglica Hispanica sunt factionis, aperte professi, non debere à Rege Britanniarum deserri religionis consortes in Gallia, nisi quando vetera jura repetere ipsi sit animus, desunt, qui partes Anglicas sequantur. Voyez dans le testament politique du Marquis de Louvois (g) quelques reflexions sur les violences exercées en Hongrie, contre les Protestans, par les ordres de la même Cour qui peu après a rendu de si grans services aux Protestans de la Grande Bretagne & de la Hollande, que Louis

cer au titre de Conquerant. Si Henri II. avoit survécu long tems à l'ignominieuse paix qu'il accepta, on ne l'eût vu occupé qu'à des tournois, & à des persécutions: mais il mourut peu après la signature. Mr. Maimbourg est un témoin respectable, sur la joye qu'il dit (a) que les heretiques en curent.

On peut faire à l'égard de Henri II. la même remarque qu'à l'égard de François I. Il attaquoit le party par les girouettes, il lui enlevoit quelques tuiles, pendant qu'il lui bâtissoit des Foyts: il faisoit mourir en France quelques petits particuliers, & en même (b) tems il se ligoit avec les Protestans d'Allemagne contre Charles-Quint &c. & vouloit bien être appellé le protecteur de la liberté Germanique, c'est-à-dire en ce tems-là le protecteur des Protestans. Les autres Princes Catholiques tenoient la même conduite (c). Je trouve memorables ces paroles de Mr. le Laboureur: Pour arracher la zizanie d'avec le bon grain, dit-il (d), Dieu ne veut choisir que des Princes innocens & de bonne vie, & il ne se veut point servir des mains politiques, comme étoient celles des Conseillers de toutes les couronnes Catholiques de ce tems-là, qui ne nettoyoient leurs champs que pour en jeter l'ivraie

XIV. & Jaques II. étoient résolus d'opprimer, dit-on.

(E) Elizabeth Reine d'Angleterre avoit de l'admiration pour lui du côté de la bravoure. ] Brantome nous instruit là-dessus: J'ai ouï conter à la Reine d'Angleterre qui est aujourd'hui, dit-il, que c'étoit le Roi & le Prince du monde qu'elle avoit plus désiré de voir pour le beau raport qu'on lui en avoit fait, & pour la grande renommée qui en venoit par tout. . . . Etant à table devisant familièrement avec ses Seigneurs, elle dit ces mots (après avoir fort loué le Roi) c'étoit le Prince du monde que j'avois plus désiré de voir, & lui avois déjà mandé que bien-tôt je le verrois, & pour ce j'avois commandé de me faire bien appareiller mes galeres (usant de ces mots) pour passer en France expres pour le voir (h) ? Voyez le même recit dans les Memoires des Dames Galantes, où il est expressément marqué que cette Reine desiroit de voir Henri II. à cause qu'il étoit brave, vaillant & genereux, & fort martial \*.

(F) Le Duc de Savoie épousa la sœur de Henri II. Princesse de grand mérite. ] Elle s'appelloit Marguerite comme sa tante la Reine de Navarre, & avoit comme elle beaucoup d'inclination à l'étude, & à protéger les Savans. Elle fut soupçonnée d'avoir goûté les nouvelles opinions, (i) & d'en avoir communiqué quelque chose à Catherine de Medicis. Voyez son éloge dans Brantome (k), & dans Monsieur le Laboureur. Ce dernier nous apprend un fait qui merite d'être su. Marguerite de France, dit-il (l), fut mariée à (m) 46. ans, & comme son âge sembloit trop avancé pour croire qu'elle eût des enfans, on crut que le bruit de sa grossesse étoit une ruse, pour obliger le Roi à lui remettre d'autant plus volontiers les places qu'il détenoit. C'est pourquoi le Sieur Huraut de Bois-Taillé Ambassadeur à Venise, manda en une lettre du 27. Juillet 1561. à Bernardin Bochet Evêque de Rennes, Ambassadeur de France en Allemagne, l'on dit que Madame de Savoie est grosse, mais je eroi que cela se fait ad aliquid. Ce bruit se trouva vrai par la naissance de Charles Emanuel, ayeul du Duc de Savoie qui regne à présent (n).

(G) Duper la Cour de France sort avantageusement pour son mari. ] Le Traité de Careau portoit (o) que dans 3. ans les droits que le Roi pretendoit sur les terres du Duc de Savoie seroient examinés & réglés, par des Commissaires de part & d'autre. Le Roi François II. & le Duc

(b) Brantome, Disc. sur Henri II. tome 2. pag. 261.

(i) Voyez le Laboureur, Adm. aux Mem. de Castelnau, 10. 1. p. 750.

(k) Memoires des Dames illustres.

(l) Le Laboureur ib. pag. 752.

(m) Il se trompe, elle étoit née le 5. Juin 1523.

(n) Mr. le Laboureur publia son livre l'an 1659.

(o) Mezerai, Abrégé Chronolog. de France, 10. 5. p. 44.

proprement politiques avec les Princes Protestans d'Allemagne contre l'Empereur Charles-Quint. Maimb. ibid. p. 110. (c) Voyez l'article de la Reine Elizabeth, remarques G & P. (d) Addit. aux Memoires de Castelnau 10. 2. p. 577. (e) Voyez-en les preuves dans Mr. Arnould, Apolog. pour les Catholiques, tome 1. p. 73. & suiv. (f) Grotius, epist. 157. 1. part. p. 60. (g) Pag. 397. édit. de Cologne 1695.

son mari. Elle n'étoit point jeune quand elle se maria; & de là vint que les murmures contre (H) la paix s'étendirent jusques sur elle. C'est sans raison qu'un Auteur

avoient nommé pour cela des Deputez l'an 1560. les Deputez du Roi firent six demandes très-considerables, mais au lieu d'obtenir quelque chose, la Cour de France abandonna toutes les villes qu'elle s'étoit réservées. Elle ordonna par lettres patentes du 8. d'Août 1561. qu'on remit au Duc Turin, Chivas, Quers, & Ville neuve d'Asl, à la reserve des munitions & de l'artillerie, en eschange de Pignerol, Savillan, & la Perouse, avec leurs forges. Imbert de la Platiere Bourdillon, Lieutenant pour le Roy delà les Monts, forma plusieurs difficultez, envoya de grandes remonstrances au Conseil pour empêcher l'execution de cet ordre, & ne voulut obéir qu'après trois Jussions, & sur des descharges les plus solemnelles qu'il se put imaginer. La Duchesse joua bien son rôle dans cette negociation; sa prudence fut loüée d'avoir conquis par son adresse les places qui estoient à rendre, & que les Commissaires du Roi ne purent défendre contre sa douce maniere de soulever innocemment les cœurs, & de forcer les places les plus imprenables. C'est Monsieur le Laboureur (a) qui dit cela. Brantome raconte fort au long toute cette affaire: les divers sentimens des Ministres; les oppositions formées par Bourdillon, & les manieres dont il se laissa fléchir. Il en conta bien des presens au Duc & à la Duchesse de Savoye (b). Il restoit encore trois places aux François dans le Piemont, savoir Pignerol, Savillan & la Perouse. La Duchesse seconda merveilleusement son mari pour les retirer d'entre leurs mains, lors que Henri III. passa par Turin en revenant de Pologne. Je me servirai des paroles de Monsieur Varillas (c). » Le Duc » & la Duchesse de Savoye qui se proposoient de » faire ce que n'avoit pu faire l'Espagne lors » qu'elle étoit la plus heureuse, c'est à dire de » renvoyer les François delà les Alpes, qui fut » en usage un artifice tout nouveau, qui fut » celui des divertissemens & des festins qui se » succédoient de si près les uns aux autres, qu'à » peine restoit-il du temps pour dormir. Des » Relations de bonne main parlent d'une Col- » lation superbe qui coûta cent mille écus: le » Duc & la Duchesse en avoient fait la dépen- » se, & ce fut pour se dédommager qu'ils pres- » serent Henry trois de leur restituer Pignerol, » Savillan, & la Perouse. » Henri III. leur promit qu'ils auroient satisfaction, & leur tint parole, car ayant tenu conseil à Lion sur certe affaire, l'évacuation de ces trois places y fut conclüe, nonobstant les fortes raisons de celui qui y commandoit. C'étoit le Duc de Nevers. » Il (d) eut la liberré de dire tout » ce qu'il voulut, & la satisfaction que l'E- » crit qu'il presenta pour apuyer sa harangue, » quoi que très-ample, fut lu en presence de » Henry trois: Mais la restitution des trois Pla- » ces n'en fut pas moins resoluë, & Sa Majesté » le luy donna de sa propre bouche l'ordre de les » évacuer. Il en devoit demeurer là, puis que » tout le monde luy rendoit la justice de croire » qu'il avoit satisfait à sa conscience & à son » honneur; mais il eut recours à d'autres pré- » cautions qui luy attirerent l'averion de la

Cour, & l'empêcherent long-temps de rentrer dans le Conseil d'Etat. Il s'obstina à solliciter que l'ordre qu'il recevoit de la bouche du Roy, fût encore écrit de la propre main de Sa Majesté: Que la Reine mere, les Princes du Sang, & les Officiers de la Couronne le signassent: Qu'il fût enregistré dans les Parlemens en suite de l'Edit qu'il avoit fait pour s'en dispenser, & que les principales Villes du Royaume l'inscrassent dans leurs Archives. On luy accorda presque tout cela, mais ce ne fut pas sans luy reprocher qu'il affectoit de se signaler aux dépens de son Maître, & qu'il devoit imiter le Maréchal de Brissac, qui s'étoit contenté en cas semblable de redoubler ses très-humbles remonstrances, & de demander qu'on luy envoyât un Successeur. »

(H) Les murmures contre la paix s'étendirent jusques sur elle. ] Brantome qui vivoit en ce tems-là nous va dire cavalièrement quelques circonstances de ces murmures (e). » Ce maria- » ge . . . coûta bon à la France, car de tout » ce qu'on avoit conquis & gardé en Piemont » & Savoye l'espace de 30. ans, il fallut qu'il » se rendit en une heure, tant le Roy Henry » desiroit la paix & ymoit sa Sœur, qu'il ne » voulut rien espargner pour la bien colloquer, » mais pourtant la plus grande part de la Fran- » ce & de Piemont en murmuroient, & disoient » que c'estoit un peu trop. D'autres le trou- » voient fort estrange, & d'autres fort incroya- » ble, jusques à ce qu'ils l'eussent veu, & mes- » me les Estrangers s'en mocquoient de nous, » & ceux qui aimoient plus la France & son » bien en pleuroient, lamentoient, & sur tout » ceux de Piemont qui ne vouloient tourner » à leur premier Maître: si les Ducs de Sa- » voye se doivent justement appeller Maîtres » & Seigneurs de Piemont, autant que les » Roys de France l'ont été autrefois, & sont » encore justes Seigneurs, titulaires & Maî- » tres, legitimement leur appartenit. Quant » aux Soldats & Compagnons de guerre qui » estoient jà long-temps accoustuméz aux gar- » nisons, douccur, & belles nouritures de » ce pays, ne faut point demander ce qu'ils » en disoient, comment ils en croient, s'en » desespoient, & ce qu'ils en debagoient, » les uns tant Galeons, qu'autres disoient. He » Cap de Biou; faut-il que pour une petite » piece de chair qui est entre les jambes de cer- » te femme, qu'on rende tant de belles & gran- » des pieces de terre. D'autres, elle devoit bien » garder l'espace de (f) quarante cinq ans sa » virginité & son beau pucelage, pour le perdre » pour la ruine de la France. Que si de ce » tems ils eussent esté autant déreglez, ma- » tins & feditieux, comme depuis on les a » veus en nos guerres Civiles, assurez-vous, » qu'un chacun en eût pris sa part, & se suf- » sent faisis des places qu'on eust eu bien de » la peine de les en chasser. » N'est-il pas » étrange que Monsieur le Laboureur qui avoit lu » ces paroles tout fraîchement, nous vienne dire » néanmoins, qu'il (g) n'y eut que certains politiques » qui

(a) Ubi  
supra pag.  
75.

(b) Voyez  
dans les  
Additions  
aux Mé-  
moires de  
Castelna  
t. i. p. 847.  
Ce luy est  
ce que Bran-  
tome dit  
sur tout  
cela dans  
l'éloge  
d'Imbert  
de la Plat-  
iere Sei-  
gneur de  
Bourdil-  
lon.

(c) Varil-  
las Hist. de  
Henri III.  
l. i. p. 74.

(d) Id. ib.  
p. 81.

(e) Mé-  
moires des  
femmes  
illustres  
p. m. 325.

(f) Mée-  
rius, Abreg.  
Chronol.  
tom. 4.  
pag. 722.  
dis, qu'elle  
étoit dans  
la 37. an-  
née de son  
âge: il a  
raison car  
elle étoit  
née le 5.  
Juiu  
1523.

(g) Addi-  
tions à  
Castelna  
tom. 1.  
pag. 75.

qui

Auteur moderne a voulu justifier (I) la conduite de Henri III. qui paya si che-  
rement l'accueil que lui fit cette Princeſſe. La paix de Cateau n'eſt pas le ſeul  
monument de la foibleſſe trop ſimple de Henri II. L'impunité de ſes Favoris,  
après tant de biens qu'ils (K) aquirent par des voyes ſi injuſtes, en eſt un autre  
monu-

qui trouverent à redire qu'elle fût ſi cherement ma-  
riée, & TOUS LES AUTRES furent bien-  
aiſés qu'elle emportât avec ſoi une recompenſe qui  
fût du prix de ſon mérite, & qu'on lui donnât en  
dot les Etats qu'on avoit pris ſur ſon mari. Voilà  
le langage d'un faiſeur d'éloge : un tel homme  
ſans piocuration ſe charge pourtant de faire au  
nom du public toutes les avances néceſſaires au  
panegyrique, & ne ſe met point en peine ſi le  
fait eſt returé par les Auteurs les mieux inſtruits.  
Mezçai qui écrivoit une hiſtoire, & non pas un  
panegyrique, s'eſt bien autrement (a) conformé  
que Mr. le Laboureur au témoignage de Bran-  
tome.

(a) Ci-deſ-  
ſus remar-  
que C,  
lettre f.

(b) Bran-  
tome ubi  
ſupra.

Je ne ſaurois lire ces paroles, (b) & même les  
Etrangers ſ'en moquoient de nous, ſans m'écrier  
que c'étoit un bon tems pour les Ecrivains du Pais-  
Bas, & de tout autre pais mal-intentionné pour la  
France? Quelles injuſtes n'avoient-ils pas lieu de  
lui faire? Quelles ſanfaires n'avoient-ils pas lieu de  
publier? Car je ſuppoſe qu'ils étoient, ou peu  
s'en faut, de l'humeur du tems préſent.

(I) A voulu juſtifier la conduite de Henri III.]  
Ce moderne eſt l'antagoniſte de Coſtar. Ce  
dernier trouvoit mauvais (c) qu'on eût criti-  
qué Voiture, pour avoir dit quelque part en ſe  
jouant, qu'il eſtimoit plus un bon portage que le Pa-  
negyrique de Plinc, & que la plus longue haran-  
gue d'Iſocrate. Monſieur de Girac, pourſuiv-  
il, croit que Voiture eſt auſſi ſou que ce profane  
qui ceda ſon droit d'ainefſe pour une ſoupe de  
lentille, & que ce Prince des nôtres qui donna  
Pignerol pour un bon repas. A quoi ne ſe porte-  
-on point quand on eſt ému par la chaleur d'u-  
ne querelle? On convertit en crimes les moins  
dignes fautes qui échappent à l'antagoniſte. Girac  
qui par rapport à un autre homme ſeroit apar-  
-temment contenté de repréſenter que le mot  
de ſou eſt trop ſou, pour être employé à de-  
ſigner la faute d'un Prince, ſe rend delateur de  
crime d'Etat contre Coſtar ſon ennemi. Pe-  
ſons bien toutes ſes paroles. „ (d) Il a bien oïé  
„ par un attentat puniſſable des plus ſeveres  
„ chaſtimens, porter ſon venin & ſa malice ſur  
„ la ſacrée perſonne de nos Roys. Ne com-  
„ pare-t-il (e) pas la liberalité de Henry trois  
„ ſieſme à la ſoiſie d'Eſau, qui céla ſon droit  
„ d'ainefſe pour une ſoupe de lentilles? n'ap-  
„ pelle-t-il pas ſou ce grand Prince, pour avoir  
„ rendu Pignerol au Duc de Savoie, qui avoit  
„ l'honneur d'être ſon Oncle, & de qui il at-  
„ tendoit de grands ſecours, dans la preſſante  
„ neceſſité de ſes affaires? A-t-on jamais pris  
„ Louis XII. pour un ſou, luy qui ſit préſent  
„ au Roy de Navarre de la Principauté de Béarn,  
„ & qui détacha de ſes Eſtats une piece de telle

(d) Repli-  
que à Ciſ-  
zar, ſec. 1.  
p. 8.

(e) Pag.  
173.

(f) Voyez  
Val. Max.  
liv. 4.  
chap. 8.  
Tit. Liv. 30  
Ene. Plus  
de la ſort.  
d'Alex.  
diſt. 2.

„ cou dans ſes Eſtats, avec beaucoup de frais  
„ & de magnificence, paſſera-t-il pour injuſté  
„ parmi d.s gens, qui auront le moindre rayon  
„ de ſens commun? „ Un peu après il deman-  
de ſi Mr. Coſtar n'aprehende point de chatiment  
ſous le regne d'un Prince proche parent de Henri  
qui vivoit il n'y a pas ſi long tems, & il cite ce  
que Guicciardin & Paul Jove ont dit de l'ex-  
trême veneration que les François ont pour leur  
Monarque. Il revient (g) ſouvent à la même  
accuſation : il faut attribuer cela aux ſymptô-  
mes d'une eſpece de ſievre qui faiſit les Ecri-  
vains, quand ils en font aux répliques & aux du-  
pliques.

Quand il nous auroit nommé tous les Sou-  
verains qui depuis le commencement du monde  
ont donné des villes, ou des Provinces, ou  
même des Royaumes, il n'eût point peſſadé  
aux Experts, aux Connoiſſeurs, qu'on ait ja-  
mais fait de pareils préſens dans des circonſtan-  
ces ſemblables à celles de Henri troiſième, ſans  
commettre une folie. Henri trois ſe deſaiſit  
de Pignerol en faveur d'un Prince qui devoit  
aux Eſpagnols ſon glorieux retabliſſement, &  
qui dans le fond de l'ame étoit Eſpagnol (h)  
à brûler, c'eſt-à-dire, toujours prêt à favori-  
ſer le plus redoutable ennemi qu'eût alors la  
France. Ce fut à un tel Duc de Savoie que  
l'on livra une place qui ouvroit le Royaume à  
l'ennemi, & qui tenoit en reſpect ce même  
Duc, pour l'empêcher de ſeliguer avec l'Eſpa-  
gne. Mais, dira-t-on, ce Duc avoit ſait tant  
de careſſes à Henri III. & tant de depenſes pour  
le regaler à Turin; n'étoit-il pas juſte de le re-  
garder comme un bon & conſtant ami? Non;  
cela n'étoit point juſte. Il n'y a que des igno-  
rans qui puiffent compter ſur la conſtance de l'a-  
mitié entre Souverains. A voir les préſens qu'ils  
ſe font, & les lettres qu'ils s'écrivent en tems  
de paix, on jurerait qu'ils s'aiment de tout leur  
cœur, & qu'ils s'aimeront ainſi toute leur vie;  
mais il eſt vrai très-ſouvent qu'ils negocient en  
ce tems-là un engagement à la rupture, & qu'ils  
n'ont deſſein de ſe rendre du ſervice les uns aux  
autres, que juſques à ce que l'occaſion ſe pré-  
ſente de profiter d'une hoſtilité. Jamais cela ne  
fut auſſi véritable, qu'au tems qu'Henri trois re-  
cevoit mille careſſes à la Cour du Duc de Sa-  
voie. Le Duc étoit entièrement diſpoſé à pro-  
fiter des confuſions qu'il voyoit en France, &  
de ſ'aider pour cela des Eſpagnols; & il laiſſa  
un ſils qui fut l'héritier de cette paſſion, & qui  
non ſeulement ſ'empara du Marquiſat de Salu-  
ces, mais auſſi forma des conſpirations qui a-  
voient pour but le demembrement de la Fran-  
ce, & la ruine totale de la Monarchie (i). Peut-  
on donc aſſez blâmer la bevüé de Henri trois  
ſième?

(g) Voyez  
la page 91.  
ou il inſi-  
nué que  
Coſtar mé-  
ritoit d'être  
mis à  
la Baſtille,  
pour avoir  
appelé Hen-  
ri III.  
ſou. Voyez  
auſſi la pa-  
ge 190.

(h) Tant  
qu'elle a  
vécu elle a  
toûjours  
peſſadé  
& gagné  
Monſieur  
de Savoie  
ſon mari à  
ſon entre-  
tenir la  
paix. &  
ne ſe de-  
bander lui  
qui étoit  
Eſpagnol  
pour la vie  
contre la  
France,  
aiuſi qu'il  
ſi d'après  
après  
qu'elle fut  
morte.  
Brantome,  
Femmes  
illuſtres,  
p. 328.

(i) Voyez  
l'article  
Gontaut,  
p. 1257.  
remarque  
D.

(K) Qu'ils aquirent pas des voyes ſi injuſtes.]  
De peur qu'on ne m'accuſe d'outrer les choſes,  
je me ſervirai des termes de Monſr. de Mezerai,  
„ (k) Les depenſes que lui firent faire ceux qui (l) Hiſtoire  
„ diſpoſoient de ſa faveur & de ſes affaires, & de ſes affaires, &  
„ dont ils convertirent une bonne partie à leur profit  
p. 1138.

\* Il fut  
bleffé le  
25. de  
Jan  
1579. &  
mourut  
en 28. jours  
47. ans.

monument. Il mourut de la bleffure qu'il avoit reçue \* dans un tournoi. Il ne parla plus (L) depuis sa bleffure, & ainsi tous les discours qu'on lui attribue sont des contes forgez à plaisir. La sincerité avec laquelle les Historiques François ont avoué les défauts de ce Monarque, & l'ignominie qu'il fit souffrir à la nation, en préférant les conseils du (M) Connetable aux remontrances du Duc de Guise, ne se voit guere dans les autres Historiens. Ceux de la Religion s'imaginèrent gagner beaucoup à sa mort, mais ils éprouverent encore plus de rigueurs sous François II. & humainement parlant c'étoit fait d'eux (N) dans la France, si François II. eût vécu encore deux ans. On les accuse d'avoir (O) temoigné leur joye d'une façon trop insultante sur la fin tragique de Henri, mais on ne

profiterent si excessives, qu'il surchargea le Royaume de grans impôts, & s'endetta de plus de 40. millions de livres. Avec cela ils ruinèrent encore quantité de familles par une damnable convoitise. C'est que l'invention des partis & des monopoles n'étant pas alors si en usage, ils se servirent d'une autre non moins pernicieuse, savoir de denoncer les plus riches sous pretexte d'herésie & autres crimes, & de rechercher ou de faire des coupables afin d'en avoir les depouilles, ou de les contraindre, d'acheter leur grace par leur intercession. Cet Historien venoit de dire que Henri II. n'est accusé d'autre défaut que d'avoir eu l'esprit trop facile, & plus capable d'être gouverné que de gouverner lui-même. C'est un des plus grans défauts d'un Roi, parce qu'ordinairement ceux qui le gouvernement quand il est en cet état, font plus de maux qu'il n'en seroit s'il les gouvernoit.

(L) Il ne parla plus depuis sa bleffure. ] Presque tous les Historiens disent qu'un éclat de la lance de Montgommery fura dans l'œil de Henri II. & le bleffa mortellement, mais ce qu'en dit Mezerai me semble plus vraisemblable. Il arriva, dit-il, (a) que Montgommery lui ayant brisé sa lance dans le plastron ne put retirer son bras, tellement qu'il lui donna dans l'œil droit avec le tronçon qui lui restoit à la main, avec si grande violence qu'il lui en passa un éclat jusqu'au derrière de la tête. De cette façon Montgommery pouvoit paroître infiniment plus criminel, quoi qu'au fond il n'eût point agi volontairement. L'Historien ajoute: On ne fut pas au vrai même en ce tems-là, si le Roi parla ou non depuis qu'il eut reçu le coup, la vérité ayant été déguisée par ceux qui étoient auprès de lui, ou rendue incertaine par les divers bruits qu'en firent courir ceux qui avoient divers intérêts. Il y en a qui nous rapportent de belles remontrances qu'il fit à son fils: quelques autres ajoutent même que quand on l'emporta hors des lieux, il regarda vers la Bastille où étoient les prisonniers du Parlement, disant avec un grand soupir qu'il avoit peur d'avoir maltraité des hommes innocens, & que le Cardinal de Lorraine le reprénaut aussi-tôt, l'exhorta de rejeter cette pensée qui lui étoit suggérée par l'esprit tentateur. D'autres maintiennent

(b) qu'il perdit la parole & toute connoissance dès le moment qu'il fut frappé, ce qui est confirmé par le raisonnement de plusieurs Medecins, qui enseignent qu'un homme devient nécessairement muet lorsqu'il a le cerveau bleffé, ou ébranlé avec grande violence. Allez vous fier après cela aux relations que l'on fait courir touchant les dernieres paroles des mourans (c).

(M) Les conseils du Connetable aux remontrances du Duc de Guise. ] Le Connetable prisonnier depuis la journée de St. Quentin, vouloit re-

couvrir sa liberté à quelque prix que ce fût. Les Guises profitoient trop de son absence. Voilà pourquoi il negocia un Traité de paix où il accorda aux Espagnols tout ce qu'ils voulurent; & il connoissoit tellement le foible du Roi son maître, qu'il lui persuada aisément de consentir à ce Traité. Le Duc de Guise eut beau se servir de mille raisons (d) démonstratives, pour faire rejeter une paix qui sacrifieroit aux Espagnols la gloire du nom François, & plus de 54. col. 1. de places en un jour qu'ils n'eussent pu en conquérir dans un siecle, le Roi fut sourd à tout cela. Il faut rapporter ici une observation de Brantome (e); il pretend que Henri II. las & degouté de l'insolence de Messieurs de Guise, les voulut renvoyer chez eux, mais pour cela il eut besoin de recouvrer son Connetable, & de terminer la guerre; il lui manda donc & au (f) Marechal de Saint André, de moyenner une paix, ce qu'ils firent à notre desavantage. N'oublions pas l'autre machine: ces deux prisonniers & la Duchesse de Valentinois s'enrichissoient de la depouille des Heretiques; qui (g) Hijst. Ecclésiast. des Eglises Reformées, l. 3. p. 212. doute que pour obtenir la paix ils n'ayent fait accepter toutes sortes de conditions, afin de valquer tout à leur aise aux affaires de l'Inquisition?

(N) C'étoit fait d'eux dans la France si François II. ] C'est le sentiment de Theodore de Beze; car après avoir étalé toutes les raisons qui leur promettoient un meilleur tems après la mort de Henri, il ajoute, (g) Mais Dieu en avoit disposé tout autrement, voulant avoir l'honneur qui lui appartient d'avoir redressé son Eglise par son seul bras & effort, d'autant plus admirable que la résistance des plus grands avoit été plus forcenée. Ce fut doncques durant le regne de François deuxième, successeur de Henry, que la rage de Satan se deborda à toute outrance: de sorte qu'il se peut dire de ce regne n'ayant duré que dixsept mois, ce que dit JESUS-CHRIST par son S. Matthieu, à savoir que si ces jours là n'eussent été abrégés, personne ne seroit échappé, mais que à cause des eslus ils ont été abrégés. Le détail des mesures que l'on avoit prises pour ruiner entierement le party, se voit en très-peu de pages dans Mr. Maimbourg (h). Prenez garde aux (i) paroles qu'il met en tête de ce détail.

(O) On les accuse d'avoir temoigné leur joye. ] J'ai déjà cité (k) sur cela Mr. Maimbourg; & voici les paroles de Mezerai. (l) Comme ce Prince avoit eu une grande bonté il fut pleuré de tous ses peuples, hormis des nouveaux Sectaires, qui croyoient que sa mort seroit leur liberté & leur accroissement. Ils en eurent tant de joye qu'ils en firent des chansons, & des actions de grâces à Dieu; ou p. 1139. plû-

(a) Ibid. p. 1138.

(b) Mezerai dans son Abrégé Chronolog. t. 4. p. 724. se fixe à ce sentiment. Le coup fut si grand, qu'il le renvoya par terre, & lui fit perdre la connoissance & la parole. Il ne les recouvra jamais plus. D'où l'on peut conjecturer de faux tous les discours que les uns & les autres lui mirent à la bouche, selon leurs intérêts, & leurs passions.

(c) Voyez l'article Guise, page 1342. col. 2.

(d) Mezerai les rapporte amplement. Voyez ci-dessus page 54. col. 1. au commencement.

(e) Eloge de Henri II. tome 2. p. 52.

(f) Il étoit prisonnier tout comme le Connetable.

(g) Hijst. Ecclésiast. des Eglises Reformées, l. 3. p. 212.

(h) Hijst. du Calvinisme l. 2. pag. 157.

(i) Toutes les choses se trouvoient alors (c'est-à-dire lors que François II. mourut) qu'elle étoit absolument inévitable.

(k) Ibid. pag. 157.

(l) Dans la remarque D.

(m) Hijst. de France, tome 2. p. 1139.

peut rien voir de plus modeste là-dessus que \* Theodore de Beze. J'ai oublié d'observer que ce Prince n'étant encore que Dauphin, vivoit avec le Duc d'Orleans son frere dans une mesintelligence qui coûta (P) bon à la France, & qui auroit été beaucoup plus funeste si le Duc n'étoit pas mort; car (Q) il avoit résolu de disputer la succession. Plusieurs Auteurs disent qu'un fameux (R) tireur d'horoscopes avoit prédit que Henri II. seroit tué en ducl. Il eut dix enfans

\* Voyez la remarque D, à la fin.

„ plutôt de blasphèmes, osant dire que le Tout-  
 „ puissant l'avoit frappé sous les murailles de la  
 „ Bastille, où il tenoit les Innocens en prison. „  
 Il ne faut pas trouver étrange que dans un grand  
 nombre de gens il se trouve quelques indifférens;  
 mais c'est une chose très-loisible que l'Historien  
 des Eglises Reformées ait gardé la moderation  
 que l'on va voir. *Ne restoit rien en aparence,  
 „ sinon un très-horrible spectacle d'extrême desolation,  
 „ quand le Seigneur y pourroit. Car le Roi Henri  
 „ au plus fort de ses triomphes de la paix,  
 „ joints avec le mariage. . . couvant en lice. . .  
 „ fut atteint d'un contrecoup d'une lance. . . & mourut  
 „ le 10. jour de Juillet suivant. Choses étranges  
 „ furent remarquées en la mort tant inopinée de  
 „ ce Prince qui de sa nature étoit debonnaire, mais  
 „ ne voyoit ni oyait que par les yeux & oreilles de  
 „ ceux qui le possédoient & gouvernoient à leur appetit (A).*

(A) Theodore de Beze, Hist. Ecclesiast. des Eglises Reformées, l. 2. p. 195. (P) Une mesintelligence qui coûta bon à la France. ] La faction du Dauphin ayant pour chef la fameuse Diane de Poitiers, qui étoit Maitresse de ce Prince, cela fut cause que la Duchesse d'Etampes embrassa les intérêts du Duc d'Orleans.

(B) Page 1192. remarque P. Voyez aussi l'article de la Duchesse d'Etampes, pag. 1097. (Q) Le Duc d'Orleans avoit résolu de disputer la succession. ] Tavanais qui étoit à son service, & qui avoit une passion demeurée de se faire grand, & qui avoit beaucoup de l'ambition de ce Prince, „ (c) qui pensoit à se rendre souverain du vivant du Dauphin son frere aîné. Aufsi, si l'Empereur Charles V. le flatoit-il fort dans son honneur, par des esperances qui lui avoient bien élevé le courage; c'est pourquoy „ étant à l'extrémité de Farenmonstier, où il „ avoit été temerairement desfer la mort dans „ une maison pestiférée qu'il choisit exprès, „ Tavanais son confident lui étant venu apporter „ la nouvelle de l'exploit qu'il avoit fait sur la „ garnison de Calais, dont il avoit tué huit cens „ hommes, & fait quatre cens prisonniers, „ il lui s'écrit ces mêmes mots, mon ami je suis „ mort, tous nos desirons sont rompus; mon „ regret est de ne pouvoir recompenser vos me- „ rites.

(R) Qu'un fameux tireur d'horoscopes avoit prédit. ] Voyons ce qu'en dit Brantôme. „ J'ay „ (d) ouï conter & le tiens de bon lieu, que „ quelques années avant qu'il mourust (aucuns „ disent quelques jours) il y eut un devin qui „ composa sa nativité, & la lui fut presenter, „ au dedans il trouva qu'il devoit mourir en un „ ducl & combat singulier: Monsieur le Connestable y estoit present, à qui le Roy dit, „ Voyez, mon compere, quelle mort m'est „ presagée. Ah! Sire, répondit Monsieur le Connestable, voulez-vous croire ces marautes, „ qui ne sont que menteurs & bavards? Faites „ jeter cela au feu. Mon compere, repliqua le „ Roy, pourquoy? ils disent quelquefois veri-

(d) Disc. de Henri II. au 2. tome de ses Memoires, p. 50.

„ té; je ne me soucie de mourir autant de cet-  
 „ te mort que d'une autre, voire je l'aiderois  
 „ mieux, & mourir de la main de quiconque ce  
 „ soit, pourveu qu'il soit brave & vaillant, &  
 „ que la gloire m'en demeure: & sans avoir  
 „ égard à ce que luy avoit dit Monsieur le Con-  
 „ nestable, il donna cette prophetic à garder à  
 „ Monsieur de l'Aubespine, & qu'il la serrast (e) Ibid.  
 „ pour quand il la demanderoit. . . (e) Or  
 „ le Roy ne fut pas plustôt blessé, pensé &  
 „ retiré dans sa chambre, que Monsieur le Con-  
 „ nestable se souvenant de cette prophetic, ap-  
 „ pella Monsieur de l'Aubespine, & luy donna  
 „ charge de l'aller querir, ce qu'il fit, & aussi-  
 „ tost qu'il l'eust veü & leü les larmes luy su-  
 „ rent aux yeux. Ah! dit-il, voilà le combat  
 „ & ducl singulier où il devoit mourir, cela est  
 „ fait, il est mort: il n'estoit pas possible au  
 „ devin de mieux & plus à clair parler que cela,  
 „ encore que de leur naturel ou par l'inspiration  
 „ de leur esprit familier ils sont toujours ambi-  
 „ gus & douteux, & ainsi ils parlent toujours  
 „ ambiguement, mais là il parla fort ouver-  
 „ tement. Que maudit soit le devin qui pro-  
 „ phetisa si au vray & si mal. „ Mr. de Thou ne  
 „ fait pas comme Brantôme, qui ne dit point com-  
 „ ment s'appelloit le Devin; il l'appelle Luc Gau-  
 „ ric, & il ajoûte que cet horoscope fut dressé à la  
 „ priere de Catherine de Medicis, & qu'on s'en  
 „ moqua jusques à ce que le Roi eût reçu cette blessure.  
 „ Mr. de Thou debite cette prediçtion comme  
 „ un fait certain (f). Mais ceux qui citent  
 „ les propres paroles de l'horoscope de Henri II.  
 „ méritent plus de croyance. Or il est certain par ces paroles que le Devin promettoit une longue vie à ce Monarque, & qu'il ne le menaçoit point d'un ducl funeste. Gassendi n'a pas manqué de citer ce grand exemple, & d'ajouter que Cardan ne se trompa pas moins que Gauric dans l'horoscope du même Prince. (g) *Constat ex his-*

*toris Henricum II. Gallia nostra Regem obisse anno aetatis quadragesimo completo, ex oculari vulnere: En autem de eo Gaurici Vaticinium in Prognostico anni MDLVI. Quoniam in sui natalis penè divini schemate habuit Solem sub gradibus suae altitudinis Veneri serè partiliter alligatum; quin & Lunam atque Venerem sub Arietis Asterismo, per Horoscopum progredientis, vivet felicissimus annos LXX. delectis duobus mensibus; si nuu divino superaverit annos infalubris LXIII. LXIV. & semper vivet in terris pientissimus. Patria sunt quae idem Gauricus antea ediderat, quaeque à (h) Sixto referuntur. En & vaticinium Cardani, cum de eodem Henrico loquens, Erit certè, inquit, senectæ tantò felicior quantò etiam plura fuerit expertus, &c. Cette matiere est si importante qu'elle merite que j'allègue un 2. témoin (i): ce n'est pas un homme qui se fonde sur un ouï-dire; il rapporte ce qu'il a lu dans les écrits même de Gauric; il y a vu les prediçtions*

(f) Genus ac tempus mortis à Luca Gaurico Mathematico Pauli tertii perfamiliari

praedictum constat, cum Catharina uxore futuri viri ac filiorum fati confuleret, fore nimirum ut in duclio caderet, vulnere in oculo accepto: quod irritum à multis & tempore neglectum fuit, qualis regis conditio supra duclium polita esset. Thuan. lib. 22. sub finem.

(g) Gassendi, l. 2. p. 745. tom. 1. Operum.

(h) Il parle de Sixtus ab Henninga, qui a montré par l'exemple de 30. horoscopes celebres, que l'écoulement les a demeriti.

(i) Naudæus in judicio de Car. Land.

fans legitimes, & deux naturels. On conte des choses assez remarquables touchant (S) les meres de ceux-ci.

HENRI III. Roi de France fils de Henri II. & de Catherine de Medicis, s'étoit rendu si celebre avant qu'il fût Roi, & avant l'âge de vingt ans, que les Polonois le jugerent digne de leur couronne; mais ils eurent bien-tôt sujet de se repentir de cette élection. La maniere dont il s'enfuit de Cracovie est la chose du monde la plus honteuse. La raison de cette fuite est qu'il vouloit recueillir en France la succession de Charles IX. Il regna effectivement après lui, & de telle sorte que les Polonois n'eurent pas lieu de le regretter. On peut dire de lui (A) comme de Galba, qu'il eût paru digne de la couronne s'il ne l'eût jamais portée. Sa vie fut tellement partagée entre les debauches & les devotions, qu'on ne vit jamais un mélange plus bizarre. Il se laissoit posséder par ses Mignons avec si peu de ménagement, que toute la France en étoit choquée; veu sur tout que les depences (B) excessives qu'il faisoit pour eux, tournoient à la

(g) Henr. III. lui donna les Duchez d'Engoulême & de Chartres, le Comté de Ponthieu, & le gouvernement de Languedoc. Le Laboureur ibid.

(h) Tiré des Addit. de Mr. le Laboureur ibid.

(i) Tacitus Histoir. l. 1. cap. 49.

(j) Sueton. in Galba, c. 14.

(a) Memoires des Dames galantes, to. 2. p. 37.

(b) Le Pere Anselme, Histoire Genealog. de la maison de France. pag. 144.

(c) dit qu'il étoit né de N... de Levisson Dameselle Ecoffise, & qu'il fut ené à Aix en Provence par Phelippe Baron de Castellanos, le 2. jour de Juin 1506.

(d) Le Pere Anselme ibid. dit qu'elle s'appelloit Philippe des Ducs, & qu'elle avoit encore le 1. Juin 1572. & ne se fit pas Religieuse, comme a été P. Mathieu.

(e) Le Laboureur. Addit. aux Memoires de Castellanos, to. 2. p. 477.

(f) Anselme ibid.

(g) Le Laboureur ibid. pag. 418.

ditions les plus heureuses que l'on pouvoit souhaiter à Henri II. Et memini in Italia quasdam Epimerides annas Luca Gaurici vidisse, in quibus cum pro libertate scribendi qua tunc vigebat, singulis Principibus Europais maximas felicitates, aut gravissima damna minaretur, nihil postea perinde cecidit, ac ipse futurum prædixerat: Atque utinam Henricus secundus, quem ille extrema tantum senectute, & morbo placidissimo satis concessurum dixerat, non etiam potius foret, & tam acerbo, præcipientique fato nobis ereptus fuisset.

(S) Des choses assez remarquables touchant les meres des deux enfans naturels. ] Lisez ce qui suit, c'est Brantome (a) qui parle; Henri II. qui étoit d'assez amoureuse complexion, quand il alloit voir les Dames, il alloit le plus caché & le plus couvert qu'il pouvoit, afin qu'elles fussent hors de soupçon & d'infamie: & s'il en avoit aucunes qui fussent desovrées, ce n'estoit pas sa faute, ny de son consentement, mais plusloût de la Dame, comme une que j'ay oüy dire de bonne Maison, nommée Madame Flamin d'Escoffe, laquelle ayant esté enceinte du fait du Roy, elle n'en faisoit point la petite bouche, mais tout hardiment disoit en son Escoffement François, j'ay fait tant que j'ay pu, qu'à la bonne heure je suis enceinte du Roy, dont je me sens très-honorée, & très-heureuse, & si je veux dire que le sang Royal à je ne sçay quoy de plus suave & friande liqueur que l'autre, tant je m'en trouve bien, sans compter les bons vins de presens que l'on en tire. Son fils qu'elle en eut alors fut le feu (b) Grand Prieur de France, qui fut tué dernièrement à Marseille, ce qui fut un très-grand dommage; car il estoit un très-boneste, brave & vaillant Seigneur. Ce que j'ai à dire de l'autre Maitresse est une singularité d'une autre nature. Le Dauphin depuis Roi Henri II. étant devenu amoureux d'une (c) Dameselle de Cony en Piemont, au voyage qu'il y fit avec le Comestable de Montmorency, ses gens mirent le feu de nuit en sa maison, & le peril en permettant l'accès à tout le monde, ils y accoururent en grand nombre, crians salva la Donna, & l'ayans prise la menerent au Dauphin (d). Il en eut une fille nommée Diane, qui épousa en 1. noces Horace Farnese Duc de Castro, & en 2. François Duc de Montmorency, fils aîné du Comestable. Le 2. mariage commença (e) le 5. de Mai 1557. & finit par la mort du mari le 6. de Mai (f) 1579. Le fils unique qui en sortit deceda avant son pere. La veuve vécut jusques au 3. de Janvier 1619. Elle avoit alors plus

de 80. ans. Elle moyenna un accord entre Henri III. & Henri IV. & eut une amitié tendre pour Charles de Valois son neveu, fils naturel du Roi Charles I. X. Elle lui sauva la vie, lors qu'Henri IV. le vouloit enveloper dans la cause du Duc de Biton; elle representa à ce Prince qu'il avoit trop d'intérêt à rendre sacrés & inviolables les têtes des enfans naturels des Rois, pour éviter soigneusement d'établir contre eux un fineste exemple. Elle maria ce neveu à Charlotte de Montmorency niece de son mari, & laissa ses enfans heritiers de tous ses biens, & de l'Hôtel (g) d'Engoulême qu'elle avoit à Paris (h).

(A) On peut dire de lui comme de Galba. ] (i) Deceff. Tout le monde a remarqué ce mot de Tacite: ut fuscipere Major privato vices (Galba) dum privatus apice quam gestio. Suetone dit la même chose en d'autres termes; (k) Major ad id favore & auctoritate adeptus est quam gestit imperium. On a fait un semblable jugement de l'Empereur Jovien (l); mais on disoit tout le contraire de Marius (m). p. m. 308. Nôtre Henri III. verifia à son dam cette judicieuse maxime, Magistratus virum prode: il fit voir en portant une couronne, qu'on s'étoit trompé en le jugeant digne de la porter. Ce n'est point à lui qu'on appliquera raisonnablement ces paroles de Cassiodore: Hic est probata conscientia gratissimus fructus, ut quicquid summa poterit adipisci; judicetur tamen ab omnibus plus mereri (n). Encore moins pouvoit-on dire de lui le magna eum præcesserat fama, qua major inventus est (o).

(B) Les depences excessives qu'il faisoit pour eux. ] (p) La principale occupation & le plus grand plaisir de ce Roi, consistant à plaire à deux (q) Favoris, il remontoit ne pouvoit être content, qu'il ne les eût faits aussi grands que lui-même, & rendus si puissans, disoit-il, qu'il ne fût pas au pouvoir ni de l'envie, ni de la fortune de les detruire. Il voulut donc, n'ayant point de filles à leur donner, pour les allier aussi hautement qu'il desiroit, les marier avec les seurs de sa femme, qui étoient Marguerite & Christverne, quoi qu'ils fussent déjà fiancez avec deux autres heritieres. Or afin de les honorer de quel- que titre qui les élevât à l'honneur d'une si haute alliance que la sienne, il voulut leur donner à tous deux la qualité de Duc & Pair. . . . Cependant le Duc de Lorraine amena ses nieces avec autant de suite & de magni-

(i) Tacitus Histoir. l. 1. cap. 49.

(j) Sueton. in Galba, c. 14.

(k) Tacitus Histoir. l. 1. cap. 49.

(l) Sueton. in Joviano, c. 14.

(m) Marius in potestati- bus modo agi- tavit, ut ampliore quam pe- redm. dig- nus habe- ri (n). Encore moins pouvoit-on dire de lui le magna eum præcesserat fama, qua major inventus est (o).

(p) La principale occupation & le plus grand plaisir de ce Roi, consistant à plaire à deux (q) Favoris, il remontoit ne pouvoit être content, qu'il ne les eût faits aussi grands que lui-même, & rendus si puissans, disoit-il, qu'il ne fût pas au pouvoir ni de l'envie, ni de la fortune de les detruire. Il voulut donc, n'ayant point de filles à leur donner, pour les allier aussi hautement qu'il desiroit, les marier avec les seurs de sa femme, qui étoient Marguerite & Christverne, quoi qu'ils fussent déjà fiancez avec deux autres heritieres. Or afin de les honorer de quel- que titre qui les élevât à l'honneur d'une si haute alliance que la sienne, il voulut leur donner à tous deux la qualité de Duc & Pair. . . . Cependant le Duc de Lorraine amena ses nieces avec autant de suite & de magni-

charge du pauvre peuple. Il encourut (C) la haine des Dames, & cela lui fut fort prejudiciable. La Duchesse de Montpensier se vengea (D) terriblement de quelque chose qu'il avoit dit d'elle. Le Duc de Guise devenant par cet amas de

circon-

» magnificences, que s'il les eût voulu marier  
 » à des Rois. Pour Christerne étant encore  
 » trop jeune, elle fut seulement fiancée au Duc  
 » d'Epemnon, & pourtant elle ne l'épousa pas,  
 » mais aima mieux prendre le voile sacré. Pour  
 » Marguerite, ses fiançailles s'étant faites au  
 » Louvre dans la chambre de la Reine, les nô-  
 » ces en furent célébrés 8. jouts après dans  
 » l'Eglise de Saint Germain de l'Auxerrois. Il  
 » seroit superflu de vous decrire les mascarades,  
 » les ballets, les tournois, les festins, les mu-  
 » siques, & toutes les autres magnificences que  
 » le luxe inventa pour cette rejouissance : en  
 » un mot elle dura près de 6. semaines, &  
 » Paris le theatre des merveilles n'avoit jamais  
 » rien vu de semblable. Le Roi habillé de mê-  
 » me que son Favori mena la mariée à l'Egli-  
 » se. . . . En suite des noces il ordonna 17.  
 » festins, qui se firent de rang par les Princes  
 » & Seigneurs parens de la mariée : le moins  
 » des revenoit à plus de cent mille livres, à tous  
 » lesquels les conviez changerent d'habits si ri-  
 » ches & si precieux, que les draps d'or &  
 » d'argent n'y avoient point de lustre. Il y  
 » en avoit qui coûtoient dix mille écus de fa-  
 » çon. Enfin la depende y fut si prodigieuse,

roles sont tout à fait de solibgeantes pour le beau sexe, parce qu'on infnué par là, que les femmes concei-vent de l'averfion pour les hommes, qui se veulent passer d'elles. Or, disent-ils, si elles sont sages, que leur importe, que l'on s'en veuille passer? Cela leur doit être fort indifferant. S'il ne l'est pas, c'est un signe manifeste qu'elles ne veulent point être sages. Mais je ne sens obligé de prendre le party de Mr. Mainbourg contre des Censeurs si iniques. Je dis donc qu'il ne parle que des Dames qui étoient dans les intrigues du Duc de Guise, & qu'il ne faut point douter, que les femmes de ce caractère ne haïssent fortement, quand elles en ont les raisons que l'on sous-entend ici. On en conclura tant que l'on voudra que si elles étoient sages, cela leur seroit indiffe- rent. On dira, si l'on veut, que cette conclusion est desobligeante. Mr. Mainbourg s'est precautionné contre ces sortes de subtilitez dans sa Preface; il y declare qu'il cherche la verité, & non pas ce qui peut obliger les gens, & que si on n'y trouve pas son conte, il s'en fait prendre aux Legislaturs des Historiens, qui leur ordonnent de dire les choses comme elles sont, & non pas comme elles devoient être.

(a) Mezerai ibid.

(b) Ibid. pag. 451. ad ann. 1578.

(c) Mau- giron fut tué sur la place: Quelques brève de 19. coups vécurent encore 33. jours.

(d) Main- bourg, Hist. de la Ligue.

(e) Depuis la mort de la Princesse de Condé Henri III. avoit eu peu d'attachement pour les femmes, & son avoanture de Venise lui avoit donné un autre penchant. Mezerai Abregé Chronol. tom. 5. pag. 251. ad ann. 1581.

(f) Mois d'avril 1684. art. 3. p. 135.

C'est trop subtiliser : il est naturel d'être bien aisé que les talens qui nous rendent recom- mandables ne tombent pas dans le mepris; cela, dis-je, est naturel, encore qu'on ne veuille pas faire un mauvais usage de ses qualitez. On a porté un peu trop loin la raillerie dans le voyage de Mrs. de la Chapelle & de Bachaumont, au sujet de la colere que l'on attribuoit aux fem- mes de Mompellier contre le malheureux Daf- soucy.

(D) La Duchesse de (g) Montpensier se ven- gea terriblement. ] (h) On raportoit au Roy que la Ligue ne luy vouloit pas un moindre mal que de le faire Moine, & que la Du- chesse de Montpensier monstroit ses ciseaux, qu'elle avoit destinez pour le raser. C'estoit qu'il avoit offensé cette veuve, tenant des discours qui descouvroient quelques défauts secrets qu'elle avoit; outrage bien plus im- pardonnable à l'égard des femmes, que ce- lui qu'on fait à leur honneur. L'offense tenoit bien au cœur à cette Duchesse, si l'on en juge par les mouvemens qu'elle se donna pour perdre Henri III. Elle porta (i) sa bon- ne part de matiere, d'inventions de son gentil es- prit, & du travail de son corps à bastir la dite Li- gue: si qu'après avoir esté bien bastie, joüant aux cartes un jour à la prime, (car elle aimoit fort le jeu) ainsi qu'on luy disoit qu'elle mesloit bien les cartes, elle respondit devant beaucoup de gens: je les ay si bien meslées qu'elles ne se scauroient mieux mesler ny domesler. Cela eût esté bon si les siens n'eussent esté morts, desquels sans perdre cœur d'une telle perte, elle en entreprit la vengeance; & en ayant secu les nouvelles dans Paris, sans se tenir recluse en sa chambre, à en faire les regrets à la mode d'autres femmes, elle sort de son hos- tel avec les enfans de Monsieur son frere, les tenant par les mains, les pourmenant par la ville, fait sa deploration devant le peuple, l'animant de pleurs, de cris, de pitié & paroles, qu'elle fit à

\* Il est évident les Dames en sentent fortement, quand elles en ont les raisons que l'on sous-entend ici.

(g) Elle étoit sœur du Duc de Guise tué à Blois.

(h) Meze- rai ibid. pag. 315. ad ann. 1583.

(i) Voyez la Chronique generale du Calvi- nisme de Main- bourg, lettre 3. pag. 44.

(j) Bran- tome, Da- mes galan- tes, tom. 2. pag. 316.

\* Dans l'article G 015 E (Henri).  
 † Au mois de Mai 1589.  
 ‡ Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 5. p. 355.  
 † Dans l'article de Henri II. pag. 56. col. 1.

circonfiances, & par les troubles de Religion, beaucoup plus hardi qu'il ne l'eût été à se préparer le chemin du trône, éprouva que les Princes les plus foibles sont enfin capables d'une vigoureuse résolution. Il fut massacré par les ordres de Henri III. J'ai parlé ailleurs \* des suites de cette affaire; mais je n'ai pas dit que sans le secours des Protestans ce Monarque auroit été opprimé à Tours, où les Ligueux l'attaquèrent, † quelques mois après qu'il eut fait tuer le Duc & le Cardinal de Guise. S'étant tiré de cet embarras il alla mettre le siege devant Paris; & sans doute il eût mis bien-tôt à la raison cette ville fediteufe, s'il n'eût été assassiné par le Jacobin Jaques Clement. Il mourut le 2. jour d'Avril 1589. qui étoit le lendemain de sa blessure ‡. J'ai dit ailleurs † qu'on l'a blâmé avec raison d'avoir cédé quelques villes au Duc de Savoye, qui l'avoit accompagné jus-qu'au pont de Beauvoisin au mois de (E) Septembre 1574.

HENRI IV. Roi de France, a été un des plus grans Princes dont l'Histoire de ces derniers siecles fasse mention; & l'on peut dire que si (A) l'amour des femmes lui eût permis de faire agir toutes ses belles qualitez, selon toute l'étendue de leurs forces, il auroit ou surpassé, ou égalé les Heros que l'on admire le plus. Si la premiere fois qu'il debauchait la fille ou la femme de son prochain, il en eût été (B) puni de la maniere que Pierre Abelard, il seroit devenu capable

(a) Voyez Mr. de Thon, cité par l'Auteur de la Critique generale des faits pag. 43.

(b) Mille Figuerre, Jean le Fere, & celui qui a fait pendre son meurtre en ensuivant: auquel est à sçavoir qui sont ceux & celles qui en ont donné les conseils, & en sont coupables. Ce fut elle qui poussa le plus Jaques Clement à tuer le Roi. Elle n'y épargna rien, dit-on, non pas même ce qu'on appelle la dernière faveur (A).

(c) Pag. 224.

(d) Sulla, animo ingenti cupiditate voluptatum, sed gloria cupidior: otio luxurioso esse tamen ab negotiis nunquam voluptas remorata. Sillast. in bello Jugurtho. p. m. 362.

Quam tempus perferret laboriosus, Alciadens patientis, liberalis, splendidus non minus in vita, quam viculis blandus, temperibus cillidius, Idem simul ac se remiserat, nec causa suberat, quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebat, ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem, tamque diversam naturam. Cornel. Nepos in Alciad. (e) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 5. page 308. ad ann. 1587. (f) Voyez les annotations sur les amours du grand Alexandre n. 3. où l'on cite Mr. de Thon Hist. lib. 101. Voyez aussi les remarques sur la Confession Catholique de Sancy, pag. 552.

tous, de prendre les armes, de s'élever en furie, & faire les insolences sur la Maison & le tableau du Roy, comme l'on a vu, & que j'espère dire en suite, & à lui donner toute la fidelité, & au contraire de lui jurer toute rebellion; dont puis après aussi son meurtre s'en ensuivit: auquel est à sçavoir qui sont ceux & celles qui en ont donné les conseils, & en sont coupables. Ce fut elle qui poussa le plus Jaques Clement à tuer le Roi. Elle n'y épargna rien, dit-on, non pas même ce qu'on appelle la dernière faveur (A).

(E) Au mois de Septembre 1574. Le Roi arriva le cinquième de Septembre 1574. au pont de Beauvoisin, & non pas le 21. de Septembre 1575. comme l'on dit deux ou trois (b) Historiens, que Jean Aymes de Chavigny censura dans la premiere face du Janus François (c). C'est ainsi qu'il inérite son explication de Nostradamus. (A) Si l'amour des femmes lui eût permis. On ne peut pas dire de lui comme de quelques grans (d) Capitaines qui aimoient fort leurs plaisirs, qu'il y renonçoit quand le bien de ses affaires le demandoit; car il laissa perdre tous les avantages de la victoire de Coutras afin de courir vers une Maîtresse. Ecoutez Mezerai. La (e) vaillance du Roy de Navarre se signala bien plus en cette journée, que ne fit sa conduite à recueillir les avantages: car bien loin de titer droit vers l'armée estrangere, comme le Prince de Condé le vouloit, promettant si on luy donnoit des troupes de s'aller saisir du passage de Saumur: il laissa separer son armée victorieuse, s'estant contenté de prendre serment des Capitaines, qu'ils se rendroient le 20. de Novembre sur les confins de l'Angoumois & du Perigord, pour marcher vers les Reistres. Il garda seulement 500. chevaux, & emmena le Comte de Soissons avec luy, perça dans la Gascongne, où le violent amour qu'il avoit pour la belle Comtesse (f) de Guiche, l'attiroit comme par force. L'un des plus suberat, quare animi laborem perferret, luxuriosus, dissolutus, libidinosus, intemperans reperiebat, ut omnes admirarentur in uno homine tantam inesse dissimilitudinem, tamque diversam naturam. Cornel. Nepos in Alciad. (e) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 5. page 308. ad ann. 1587. (f) Voyez les annotations sur les amours du grand Alexandre n. 3. où l'on cite Mr. de Thon Hist. lib. 101. Voyez aussi les remarques sur la Confession Catholique de Sancy, pag. 552.

grandes affaires qu'Henri IV. ait jamais eues sur les bras, fut sans doute le siege d'Amiens. Cependant il y mena la belle Gabrielle, & il la logea auprès de lui; & il l'eût retenuë pendant toute cette difficile expedition, s'il eût suivi ses desirs: (g) Mais il fut bien-tôt contraint d'éloigner ce scandale de la vue des soldats, non seulement par leurs murmures qui venoient jusqu'à ses oreilles, mais aussi par les reproches du Marechal de Biron.

(B) Il en eût été puni de la maniere que Pierre Abelard, il seroit devenu lâche & poltron, car les mêmes esprits qui le porteroient à l'amour des femmes, le rendoient vaillant, & on n'a vu guere de grans guerriers qui n'ayent été impudiques. Je repons qu'encore qu'il soit certain que plusieurs grans Capitaines ont été d'une complexion fort amoureuse, il ne s'ensuit pas que leur courage & leur impudicité ayent eu le même principe dans leur temperament. Ces deux qualitez avoient chacune leur cause, & tout ce que l'on peut dire est que ces deux causes concouroient à former le temperament de ces personnes. Mais il est aisé de prouver qu'il n'y a nulle liaison entre ces deux qualitez. Combien y a-t-il de gens poltrons & plus timides que des lievres (h), qui sont d'une vigueur prodigieuse dans l'acte veneric? A-t-on jamais vu d'homme plus brave & plus intrépide que le Marechal de Gassion, qui haïssoit (i) les femmes mortellement? Le Comte de Tilli qui garda son peucelage (k) toute sa vie, n'a-t-il pas été l'un des plus grans Capitaines de ce siecle? Mr. de Turenne qui étoit si éloigné de toute debauchee, n'égaloit-il point ces foudres de guerre qui vivoient en même tems que lui, & dont les deréglements ne faisoient guere moins de bruit que leurs triomphes? Et pour dire quelque chose de plus fort, ne fait-on pas que le brave Sigismond Batrozi Prince de Transilvanie, surnommé (l) l'invincible à cause de ses grans exploits, étoit aussi lâche dans l'exercice de Venus, qu'il étoit brave dans celui de Mars, & Colonne qu'ayant avoué son impuissance (m), son mariage avec Marie Christine fille de Charles Archiduc de Grets fut déclaré nul? Il y a eu des Eunuques qui ont été de très-braves Generaux d'armée;

(g) Mezerai lib. tom. 6. p. 170. ad ann. 1595.

(h) Cette comparaison me fait souvenir, me qu'il n'y a point d'animaux plus timides que les lievres.

(i) Voyez sa vie au tome 6. p. 329. & sa vie.

(k) Venericus expertem tota exatate se fuisse. Passendorff, Rerum Suevicarum lib. 4. p. 64. col. 2. Voyez aussi Blanc Hist. de Baviere. tom. 4. p. 381.

(l) Discours historique & politique sur les causes de la guerre de Hongrie, imprimé à Cologne 1666. p. 264.

(m) Ibid. p. 265.

ble de conquerir toute l'Europe, & il auroit pu effacer la gloire des Alexandres & des Césars. Ce fut son (C) incontinence prodigieuse qui l'empêcha de s'élever autant qu'il auroit pu faire; mais malgré ce puissant obstacle, il n'a pas laissé de mériter à très-juste titre le surnom\* qu'il porte. Pour s'en convaincre il suffit de considérer les difficultez étonnantes qu'il surmonta, avant que d'être affermi sur le trône; & l'état florissant où il remit son Royaume, qu'il auroit trouvé dans la plus affreuse desolation qu'on se puisse imaginer. Il herita de cette couronne dans un degré (D) de parenté fort éloigné. Nous connoissons apparemment, & nous admirerions beaucoup plus le fond de son grand mérite, s'il avoit vécu cinq ou six ans plus qu'il n'a fait; car il étoit sur le point de commencer l'exécution d'un grand dessein, lors qu'il fut tué dans son carosse le 14. de Mai 1610. par le nommé Ravallac. Il y a des Historiens qui disent que cela lui avoit (E) été prédit le jour precedent: mais ceux qui ont approfondi cette

\* On l'appelle Henri le Grand.

† Voyez son Histoire ad annum 1610. composée par Harouin de Peresfixe.

(a) Erat Hallis eunuchus, sed corporis defectum animo compensabat: de cetero statura brevis, sufflato corpore, colore buxiflavo, subtriflavit, torvis oculis, & inter latos & eminentes humeros depresso capite, ac prominentibus ore duobus veluti aprugnis deatibus deformis. *Thuanus lib. 17. p. 361.*

mée; car sans remonter au fameux Narcisse qui vivoit sous l'empire de Justin II. au sixième siècle, ne s'it-on pas que l'un des plus vaillans Généraux de Soliman étoit Eunucque (a)? Il ne fut pas heureux je l'avoue, dans l'expédition de Hongrie l'an 1556. & il mourut même du chagrin de n'avoir pas obtenu sa réputation, ni rempli l'attente publique (b); mais il ne laissoit pas d'avoir un grand cœur; son chagrin mortel en est une preuve. Voyez Mr. de Thou qui rapporte la plaifanterie dont cet Eunucque se servit, quand on lui vint apporter une fort mauvaise nouvelle, c'étoit celle de la prise de Strigonie. Voilà bien de quoi, répondit-il au messager, c'est peu de chose, ma grande pertelle voilà, poursuivit-il, en montrant la région du bas ventre. *Ejus rei cum trepidus nunciis ad eum venisset, ipsa vultus consternatione magnam aliquod malum professus, purpuratus non sine circumstantium risu consternationis unum illudens, & Strigoni, quod nullo negotio recuperari posset, amissionem elevans; his verbis cum excepisset dicitur. Quam tu mihi cladem ingentem, fatue, quod tantum inmodicum narras? ea demum mihi clades deploranda contigit, cum hinc (genitalium sedem) ostendans ea membra adenta sunt, quibus vireram (c).* Concluons de tout cela que si Henri IV. eût été traité comme Abelard, il n'auroit rien perdu ni de son courage, ni de sa prudence, ni de son esprit. Origene, Photius, Abelard sont une preuve manifeste que la perte du membre viril, n'est d'aucune conséquence au préjudice des dons naturels de l'ame.

(b) Fractus ac inglorius Budam se contulit, ubi dux, qui tantam de se initio expectationem excitaverat, dolere at-

(C) Ce fut son incontinence prodigieuse. ] Je puis bien la nommer ainsi après les contes que que ignorent d'un très-grave Historien. Si (d) l'histoire faisoit des apologies, elle pourroit le justifier de la plus grande partie de ces reproches, non pas toutefois de la manie qu'il avoit pour le jeu. . . . Encore moins le pourroit-elle excuser de son abandonnement aux femmes, qui fut si public & si universel depuis sa jeunesse jusqu'au dernier de ses jours, qu'on ne sçaitroit même luy donner le nom d'adultère, Mr. de Peresfixe nous va dire quelque chose de bien étrange. Il (e) seroit à souhaiter pour l'honneur de sa mémoire qu'il n'eût eu que le défaut du jeu. Mais cette

(d) Mezerai ibid. p. 392. (e) Peresfixe, Hist. de Henri le Grand, p. m. 461. 462. ad ann. 1609. ces, & qui rouloit tant de grandes entreprises dans

son esprit. Quelquesfois il avoit des desirs qui étoient passagers, & qui ne l'attachoient que pour une nuit; mais quand il rencontroit des beautés qui le seroient au cœur, il aimoit jusqu'à la folie, & dans ces transports il ne paroissoit rien moins que Henry le Grand. La Fable dit qu'Herone prit la quenouille, & s'it pour l'amour de la belle Onphale; Henry fit quelque chose de plus bas pour ses Maistresses. Il se travestit un jour en Paisan, & chargea un sardon de paille sur son cou, pour pouvoir aborder Madame Gabrielle; & l'on dit que la Marquise de Verneuil l'a vu plus d'une fois sur ses pieds essuyer ses dedans & ses injures. Ce devoit être un cruel chagrin aux bons Huguenots, de voir que leur chef menoit une vie si scandaleuse jusques au milieu de la Rochelle. Il y debauchait la fille d'un Officier de Robe longue, & en eut un fils. (f) L'Eglise lui avoit souvent renoutré sa santé qu'il seissoit assez ingénument, mais il ne se laissa persuader à la reconnoître publiquement qu'un peu avant la bataille de Coutras. Vous trouverez les circonstances de cela dans la (g) vie de Mr. du Plessis Mornai.

(f) Vie de du Plessis Mornai, p. 108.

(g) Viti supra.

(D) Dans un degré de parenté fort éloigné. ] Ce (h) fut sans doute un rare bonheur que la Couronne de France luy échût, n'y ayant jamais eu de succession plus éloignée que celle-là en aucun Etat hereditaire, car il y avoit dix & onze degrés de distance de Henry III. à luy, & quand il naquist il y avoit neuf Princes du Sang devant luy; sçavoir le Roy Henry II. & ses cinq fils, le Roy Antoine de Navarre son pere, & deux fils de cet Antoine, frères aînez de nostre Henry. Tous ces Princes, ces moururent pour luy faire place à la succession.

(h) Peresfixe, Hist. de Henri le Grand, p. m. 514.

(E) Que cela lui avoit été prédit le jour precedent. ] Commençons cette remarque par les paroles de Pierre Matthieu, (i) Sur cela Broffet se sçavant Medecin & Mathematicien dict au Duc de Vendosme, en suite d'un plus grand discours, que si le Roy pouvoit éviter l'accident dont il estoit menacé il vivroit encore trente ans. On ne veut jamais dire aux Roys ce qui leur peut donner de l'ennui; le Duc de Vendosme trouvant plus à propos que la Broffet fût le porteur de son avis, supplia le Roy de l'ouïr, le Roy demanda ce qu'il vouloit: A ceste parole le Duc de Vendosme se taist, son silence arguente l'ennui de le sçavoir, il le pressé, il s'excuse, à la fin le commandement du Roy tira de sa bouche ce que la Broffet luy avoit dict, Vous estes un fou, dict le Roy, vous le croyez; Sire,

(i) Relation de la mort de Henri IV. p. m. 24.

affaire, y ont trouvé de la fausseté. Il étoit si genereux, qu'il n'y a point d'aparence qu'il ait jamais conseillé au Duc d'Alençon de se (F) desfaire de Catherine

» Sire, respond le Duc de Vendosme, en ces  
» choses la creance est desfondue & non pas la  
» crainte, le salut de vostre Majesté oblige tout  
» le monde, & moy plus que tous les autres à  
» ne rien mépriser, je la supplie très-humble-  
» ment d'avoir agreable de l'entendre. Le Roy  
» ne le voulut, & luy desfondit d'en parler:  
» je ne puis de moins dict le Duc, que d'en  
» advertir la Royne. Le Roy repliqua par  
» deux fois que s'il luy en parloit il ne l'aime-  
» roit jamais. Ainsi la Brosse est renvoyé. Je  
» tiens ce discours mot à mot, du Duc de  
» Vendosme. Cela est bien positif, mais voi-  
» ci une chose qui ne l'est pas moins, & quoi qu'elle  
» renverse de fond en comble le narré de Pierre

(a) Pierre  
Fera, In-  
stantant  
des Fortifi-  
cations,  
Disserta-  
tion sur les  
Conceits,  
p. 89.

(b) M. de  
Vandosme.

(c) M. de  
Chevreuse.

(d) Ma-  
thieu.

Matthieu: Tant il est vrai, c'est un (a) Philo-  
sophe qui parle, que la plupart des Historiens  
sont crédules & menteurs, & que par là ils con-  
firmement toujours la crédulité & le mensonge des  
Promosquiers, quand ils rapportent ces comptes sans  
les refuter. Mais sans aller plus loin, pourquoy  
les Anciens ne l'auvoient-ils pas fait, puis que nous  
le voyons souvent faire de nostre temps? Un de nos  
Historiens parlant de la mort de nostre Grand Hen-  
ry IV. n'a-t'il pas dit qu'en ayant esté averty par  
un Prince encore vivant (qui il n'est pas nécessaire  
de nommer) la veille que ce malheureux coup ar-  
riva, Sa Majesté méprisant cet adrs luy avoit re-  
pondu que la Brosse estoit un vieil fol d'Astrologue,  
& le reste. Ce qu'ayant moy-mesme voulu apprendre  
par la bouche de ce Prince, il y a plus de 30.  
ans en presence d'une Princesse (b) de grand meri-  
te, il me fit l'honneur de me dire que cela estoit  
faux. Et depuis deux jours en ça seulement, pour  
m'en éclaircir d'avantage, & ne rien publier par  
escriit de cette consequence sans en estre bien assu-  
ré: j'ay en l'honneur de luy (c) en reparler en  
presence de plusieurs personnes de sa Maison, & il  
m'a confirmé la mesme chose, adjoynant de plus  
que l'Historien (d) avoit confondu les tems & les  
choses: & que la Brosse luy avoit bien dit après ce  
malheureux accident qu'il l'avoit preven par l'A-  
stroscopie de sa Majesté (comme sont toujours les A-  
strologues quand les choses sont arrivées) mais non  
pas qu'il l'en eust averty la veille pour le dire à Sa  
Majesté. Cela est pourtant écrit par un Auteur  
François & du mesme temps, qui ne le croira donc  
pas à l'advenir? Penser-t-on qu'un homme destiné  
& payé pour faire l'histoire ose dire une chose de  
cette consequence? & citer même un Prince vivant  
qui en pouvoit rendre temoignage, si elle n'estoit  
pas vraye? Il est pourtant comme je le dis, & si  
on en doute on s'en peut éclaircir, & je ne suis pas  
marry que l'occasion se presente icy de le rappor-  
ter, tant afin d'en desabuser la Posterité, que pour  
faire voir qu'il y a beaucoup de choses escrites de cette  
nature auxquelles on ne doit adjoynster aucune  
creance.

Remarquez que Monfr. Petit ne raporte pas  
tout ceci avec autant de fidelité qu'il l'eût falu. Il  
suppose que l'Historien a debité que le Roi fit cet-  
te reponse, la Brosse est un vieil fol d'astrologue,  
mais l'Historien ne dit point cela; car selon lui  
ce fut au Duc de Vendôme que le Roi dit, vous  
Produisons un 2. temoin avec sa refutation.  
(e) Le soir du même couronnement la Bros-

(e) Du-  
Pleix, Hist.  
de Henri  
IV. p. 411.

» se excellent Medecin & Mathematicien dit au  
» Duc de Vendosme, que si le Roy pouvoit évi-  
» ter un dangereux accident bien proche dont il  
» étoit menacé, il vivroit encore trente ans: &  
» le pria de le faire parler à sa Majesté: mais le  
» Roy entendant le sujet dont il le vouloit entre-  
» tenir, ne voulut point voir ny ouïr la Brosse.  
» La refutation de cela est contenué dans ces pa-  
» roles du Marchal de B. floppiere. Il \* est faux  
» que la Brosse eust demandé à parler au Roi, mais  
» s'il l'eust fait, la reponse qu'il (f) a inventée eust  
» été vraye, qu'il (g) eust méprisé de lui parler,  
» car il le tenoit pour un fol. On trouve dans un  
» discours sur la mort de Henri IV. qui est im-  
» primé à la fin des Memoires du Duc de Nevers,  
» que Mr. le Duc de Vendosme a dit à plusieurs per-  
» sonnes, que la Brosse ne lui avoit point parlé de  
» cela.

\* Remar-  
ques sur  
Du-Pleix,  
p. 172.

(f) C'est-  
à-dire Du-  
Pleix.

(g) C'est-  
à-dire  
Henri IV.

(F) De se desfaire de Catherine de Medicis.]  
Mr. le Labourcur (b) raconte que cette Reine  
voyant Charles IX. proche de sa fin, craignit  
que Mr. le Duc d'Alençon ne fût conseillé de pre-  
tendre à l'autorité, & même à la couronne au pre-  
judice du Roi de Pologne son frere. Elle ourdit  
sur cela le dessein soimé d'une conjuration qui lui  
donnât sujet de s'assesser de sa personne, & de cel-  
le du Roy de Navarre. Elle les retint sous bonne  
garde au Bois de Vincennes jusques à la mort du  
Roy, sans pourtant les declarer Prisonniers; cepen-  
dant elle repandit par tout le bruit de cette Con-  
spiration, pour laquelle elle fit arrester les Mare-  
schaux de Montmorency & de Cossé, & pour lever  
tout sujet d'en douter, elle immola à cet interest  
d'Etat deux Favorz du Duc, la Molle & Cocon-  
naz... Mr. le Duc d'Alençon luy-mesme trahit sa  
cause & ses Domestiques dans l'Apprehension qu'il  
eut, & celui qui fit mieux le personnage d'un Roy  
opprimé, mais incapable de demerir son caractère,  
fut Henry IV. lors Roy de Navarre. Ce n'est pas  
qu'il ne crût qu'il estoit perdu, & ce fut dans cette  
pensée qu'il fut accusé, selon que j'ay apris de quel-  
ques Memoires, d'avoir conseillé à Monsieur de sai-  
re le malade pour obliger la Reine à le venir voir,  
& sous pretexte de luy vouloir dire tous deux quel-  
que chose en particulier, faire retiver ceux de sa  
suite & l'estrangler. Sa raison estoit celle de leur  
salut, l'occasion de la mort du Roy prest à expirer,  
le credit que le temps donneroit à leurs Amis, &  
que la mesme Politique, par laquelle elle renonçoit  
aux Loix de la nature & du sang, pour faire périr  
son propre fils & son gendre, les dispensoit pour une  
plus sorte consideration que n'estoit celle de regner,  
d'avoir horreur d'une action qui savoit à l'Estat  
deux Princes qui lui estoient nécessaires, par la mort  
de celle qui en troublait le repos & qui en causoit la  
rume. Il n'en eut pas le courage, non plus que la  
discretion de le taire quelque temps après, & c'est  
la cause de cette haine mortelle & implacable de  
Catherine de Medicis contre le Roy de Navarre;  
pour laquelle elle ne seignit pas d'estre de la Conspi-  
ration contre son propre fils Henry III. & de  
bromiller l'Estat, quand elle le vid sans enfans,  
pour empescher que Henry IV. ne luy succedât, &  
pour mettre en sa place Henry Duc de Lorraine, son  
petit fils à cause de sa fille. Selon ces memoires  
Henry IV. vouloir être l'un des meurtriers de la  
Reine mere.

(b) Le La-  
bourcur.  
Additions  
aux Me-  
moires de  
Casselhan,  
t. 2. p. 381.

rine de Medicis. Cependant il y a des memoires qui l'assurent. Il eut la destinee ordinaire des grans hommes, je veux dire qu'il fut malheureux dans son domestique. Les deux femmes qu'il épousa successivement, la dernière pendant la vie de la première, lui causerent (G) mille chagrins. Il meritoit cela, puis qu'il tenoit si peu de compte des loix sacrées du mariage. Sa seconde femme fut l'une de ces \* Princeses contre lesquelles il avoit formé des objections, en examinant avec Roni quelle femme lui conviendroit. Ce qu'il pensoit sur le (H) mariage est très-curieux : & il n'y a guere de conversations plus solides & plus agreables

\* Voyez  
la remarque H.

(G) Lui causerent mille chagrins. ] Il n'est pas necessaire de prouver cela à l'égard de Marguerite de Valois : alleguons donc seulement la preuve qui se rapporte à Marie de Medicis.

(a) Perfixe, Hist. de Henri le Grand, p. m. 463. ad ann. 1609.

(b) C'est-à-dire pour Henri IV.

„ La haute estime & l'affection que les François avoient pour luy (b), empéchoient que l'on ne s'offensât si fort de ce libertinage „ scandaleux ; mais la Reine sa femme en avoit „ un extrême chagrin, qui causoit à toute heure des piqueteries entre eux, & la portoit „ à des dédains, & à des humeurs facheuses. „ L'ennuy & le déplaisir de ces brouilleries domestiques retardoient assés l'execution „ du grand dessein qu'il avoit formé, pour le bien & le repos perpetuel de la Chrestienté, „ & pour la destruction en suite de la puissance „ Otomane. „

(H) Ce qu'il pensoit sur le mariage est très-curieux. ]

J'ai à citer un fort long passage, néanmoins je suis assuré qu'il paroitra court aux lecteurs curieux, car il contient une espeece de critique d'un bon nombre de Princeses, & un raisonnement fort solide de Henri IV. sur le choix d'une femme. Voici ce qu'il disoit à Montieur de Roni son Favori, „ (c) De sorte „ qu'il semble qu'il ne reste plus pour l'accomplissement de ce dessein, sinon de voir s'il y „ aura moyen de me trouver une autre femme, „ si bien conditionnée que je ne me jette pas dans „ le plus grand des malheurs de cette vie, qui est „ (selon mon opinion) d'avoir une femme laide, „ de, mauvaise, & despitée, au lieu de l'ayse, „ repos, & contentement que je me ferois proposé de trouver en cette condition : que si „ l'on obtenoit les femmes par souhait, afin de „ ne me repentir point d'un si hazardeux marché, j'en aurois une, laquelle auroit entr'autres „ tres bonnes parties, sept conditions principales, A sçavoir ; Beauté en la personne, Pu- „ dicité en la vie, Complaisance en l'humeur, „ Habileté en l'esprit, Fécondité en generation, „ Eminence en extraction, & Grands Estats en „ possession. Mais je croy (mon amy) que „ cette femme est morte, voire peut estre n'est „ pas encor née ny prestée à naître, & partant „ voyons un peu ensemble quelles filles ou femmes „ dont nous ayons ouy parler, seroient à „ desirer pour moy, soit dehors soit dedans le „ Royaume. Et pource que j'y ay déjà (selon „ mon advis) plus pensé que vous : je vous diray pour le dehors que l'Infante d'Espagne, „ quelque vieille & laide qu'elle puisse estre, „ je m'y accommoderois, pourveu qu'avec elle „ j'espousasse aussi les Pays-Bas, quand ce devroit estre à la charge de vous redonner le „ Comté de Bethune, je ne refuserois pas non „ plus la Princesse \* Reibelle d'Angleterre, si „ comme l'on publie, que l'Estat luy appartient, elle en avoit esté seulement déclarée „ présomptive héritiere : mais il ne me faut pas

(c) Memoires de Salluste tome 2. pag. 172. édit. de Hollande in 12.

Desirs du Roi touchant une femme.

Propositions de diverses femmes pour le Roi.

\* Je donne ce mot comme je le trouve dans mon édition.

„ attendre à l'une ny à l'autre, car le Roy d'Espagne & la Reine d'Angleterre sont bien „ estoignez de ce dessein-là. L'on m'a aussi „ quelquefois parlé de certaines Princeses d'Allemagne, desquelles je n'ay pas retenu le nom, „ mais les femmes de cette region ne me reviennent nullement, & penserois, si j'en „ avois épousé une, devoir avoir tousjours un „ lot de vin couché auprès de moy, outre que „ j'ay ouy dire qu'il y eut un jour une Reine en „ France de cette nation, qui la pensa ruiner ; „ tellement que tout cela m'en dégoûte. L'on „ m'a parlé aussi de quelqu'une des Securs du „ Prince Maurice, mais outre qu'elles sont toutes „ Huguenottes, & que cette alliance me „ pourroit mettre en soupçon à Rome, & parmy „ les zélés Catholiques, qu'elles sont Filles „ d'une Nonnain ; & quelque autre chose que „ je vous diray une autre fois, m'en aliene la „ volonté. Le Duc de Florence a aussi une „ niece que l'on dit estre assez belle ; mais „ étant d'une des moindres maisons de la Chrestienté „ qui porte titre de Prince, n'y ayant „ pas plus de soixante ou quatre-vingts ans que „ ses devanciers n'estoient qu'au rang des plus „ illustres Bourgeois de leur Ville, & de la „ mesme race de la Reine Mere Catherine qui „ a tant fait de mal à la France, & encor plus „ à moy en particulier, j'apprehende cette alliance, „ de craindre d'y rencontrer aussi mal „ pour moy, les miens & l'Estat. Voilà toutes „ les estrangeres dont j'estime avoir esté parlé. „ Quant à celles de dedans le Royaume, vous „ avez ma niece de Guyse, qui seroit une de „ celles qui me plairoit le plus, nonobstant ce „ petit bruit que quelques malins esprits font courir, „ qu'elle ayme bien autant les poullets en papier „ qu'en fricassée : car pour mon humeur, „ outre que je croy cela très-faux, j'aymerois „ mieux une femme qui fist un peu l'amour, „ qu'une qui eust mauvaise teste, dequoy elle „ n'est pas soupçonnée ; mais au contraire „ d'humeur fort douce & d'agreable & complaisante „ conversation, & pour le surplus de „ bonne maison, belle, de grande taille & „ d'apparence d'avoir bien-tost de beaux enfans, „ n'y apprehendant rien que la trop grande „ de passion qu'elle tesmoigne pour sa maison, „ & sur tout ses freres, qui luy pourroient faire „ naître des desirs de les estrever à mon préjudice, „ & plus encor de mes enfans, si jamais „ la regence de l'Estat luy tomboit entre les „ mains. Il y a aussi deux filles en la maison „ du Mayne, dont l'aînée, quelque noire qu'elle „ soit, ne me déplairoit pas estans sages & „ bien nourries ; mais elles sont trop jeunes. „ Deux en celle d'Aumalle, & trois en celle de „ Longueville qui ne sont pas à mesfriser pour „ leurs personnes ; mais d'autres raisons m'empeschent d'y penser. Voilà pour ce qu'il y a „ „ de

bles que celle qu'il eut sur cette matiere. On conut fort clairement que la Religion n'étoit que le faux pretexte de la Ligue, & du Roi d'Espagne, on le conut, dis-je, par les efforts qui furent faits pour empêcher que le Pape ne lui donnât l'absolution. J'ai raporté en un autre endroit \* les plaifanteries de Daubigné, sur les coups de gaulle que recurent les Procureurs de ce Prince quand il fut absous à Rome. J'en dirai (I) encore ici quelque chose.

\* Dans l'article Boiero, remarque II.

† Diog. Laert. l. 7. n. 166.

‡ Id. ibid.

HERACLEOTES (DENYS) ainsi nommé parce qu'il étoit † d'Heraclée, ville du Pont, étudia sous divers maitres, & enfin il s'attacha au fondateur des Stoïques ‡. Il aprit de lui à dire que la douleur n'est point un mal, qu'il n'y a que le vice qui merite ce nom-là, comme il n'y a que la vertu qui merite le nom de bien, & que toutes les autres choses sont indifferentes. Il persevera dans cette doctrine pendant qu'il se porta bien, mais ayant eu à souffrir (A) de vives douleurs, il abjura sa créance, & renonça à la secte des Stoïques, & qui pis

de Princes. Vous avez après une fille en la maison de Luxembourg, une en la maison de Guiméné, ma cousine Catherine de Rohan; mais cette-là est Huguenotte & les autres ne me plaisent pas, & puis la fille de ma cousine la Princesse de Cony de la maison de Lucé; qui est une très-belle fille & bien nourrie, aussi seroit-ce celle qui me plairoit le plus, si elle étoit plus âgée; mais quand elle m'agréeroient toutes, pour si peu que j'y reconnois, qui est-ce qui m'assurera que j'y rencontrerai conjointement les trois principales conditions que j'y desire, & sans lesquelles je ne voudrois point de Femme? A sçavoir, qu'elles me seront des Fils, qu'elles seront d'humeur douce & complaisante, & d'esprit habile pour me soulager aux affaires sédentaires; & pour bien regir mon Estat & mes enfans, s'il venoit faire de moy avant qu'ils eussent âge, sens, & jugement, pour essayer de m'imiter: comme apparemment cela est pour m'arriver, me mariant si avant en l'âge. Mais quoy donc, Sire (luy respondistes vous) que vous plaist-il entendre par tant d'affirmatives & de negatives, desquelles je ne saurois conclure autre chose sinon que vous desirez bien estre marié; mais que vous ne trouvez point de Femmes en terre qui vous soient propres, tellement qu'à ce conte il faudroit implorer l'ayde du Ciel, afin qu'il fust rajourir la Reine d'Angleterre, & ressusciter Marguerite de Flanères, Mademoiselle de Bourgogne, Jeanne la Loca, Anne de Bretagne, & Marie Stuart, toutes riches heritieres, afin de vous en mettre au choix: car selon l'humeur que vous avez remougnée parlant de Clara Eugenie, vous seriez homme pour agréer quelques-unes de celles-là qui possèdent tant de grands Estats. Mais laissant toutes ces impossibilités & imaginations vaines à part, voyons un peu ce qu'il faut faire &c.

Reponse de Monsieur de Roni au discours du Roi.

(a) Fervente de Pours, Divine melodie du St. Psalme, pag. 636.

(I) Je dirai encore ici quelque chose sur les coups de gaulle. ] Je me servirai des paroles d'un Ministre Walon. (a) Le Pseaume Miserere, fut chanté à la reconciliation de Henry le Grand, ou du Perron & d'Osat couchés de leur long la face en bas, representans le Roy de France, en la presence du Pontife & du Consihoire recouvert pour ce Roy sa penitence decretée par ce St. Siege, qui fut compasser à chacun vers ou complet, le coup ou revers à un baston, le long de la teste, des espauls, & du dos jusqu'aux pieds, de la teste de ce Pseaume jusqu'aux yeux. Du Perron en ses lettres fol.

172. fait voir le proces verbal de l'absolution de ce Roy par le Pape Clement VIII. . . . Dossat son compaignon en la penitence Royale, monstre combien douce elle a esté. En (b) l'instruction de l'Inquisition il y avoit cette hyperbolique expression. Quand les chantes chantoient Miserere mei, le Pape à chacun vers verberabat & percutiebat humeros Procuratorum ejuslibet ipsorum Virga, quam in manibus tenebat. C'est une ceremonie laquelle nous ne sentions non plus, que si une mouche nous eust passé par dessus les vestemens.

(b) D'offat Lettr. fol. 172.

(A) A souffrir de vives douleurs il abjura sa créance. ] Ce changement lui aquit le titre de (c) Celsus, que nous pourrions traduire par celui de transfuge ou de deserteur. Les uns disent qu'un mal d'yeux le fit changer d'opinion; les autres attribuent cela aux douleurs de la gravelle. Ciceron raporte l'une & l'autre de ces traditions. (d) Nobis Heracleotes ille Dionysius flagitiose deservisse videtur à Stoicis propter oculorum dolorem. Quis verò hoc didicisset à Zenone, non dolere quum doleret? Illud audierat, nec tamen dicerat malum illud non esse quia turpe non esset, & esset ferendum viro. Hic vestitus de si peripateticus fuisset, permanisset, credo, in Hæc. sententia quoniam dolorem dicunt malum esse, de asperitate autem ejus fortiter ferenda precipiunt eadem que Stoici. J'ai raporté plus de paroles qu'il ne m'en falloit pour prouver ce que j'avois avancé, & néanmoins je ne pense pas que ma peine soit inutile; car en chemin faisant je decouvry à mon lecteur, que les controverses des Stoïciens & des Peripateticus sur la nature de la douleur n'étoient qu'une dispute de mots. Ils convenoient les uns & les autres qu'il falloit la supporter courageusement; mais les uns nioient qu'il falloit l'appeller un mal, & les autres soutenoient qu'il le falloit faire. Voilà bien de quoi se tant agiter. Nous disputons aujourd'hui & sur la Theologie, & sur la Philosophie, pour des choses où le mal entendu n'est pas moins visible. Voici un autre passage de Ciceron: je le rapporterai tout entier afin qu'on voye pleinement de quelle maniere nôtre Philosophie d'Heraclée raisonnoit. Il presumoit beaucoup des forces de la Philosophie, car il jugea que puis qu'elles étoient inferieures à celles de la douleur, il falloit que la douleur fût un mal. (e) Homo sanè levis Heracleotes Dionysius, cum à Zenone fortis esse didicisset, à dolore deductus est. Nam cum ex venibus laboraret, ipsa in ejus clamat abbat, falsa esse illa, qua antea de dolore ipse sensisset. Quem cum Cleanthes com-

(c) Celsus signifie proprement immutatus, & non pas transfugator, comme l'a pretendu le traducteur d'Athenée lib. 10. p. 437. Voyez Vestitus de Hist. Græc. pag. 466. Casaubon avoit déjà marqué cette faute in Athenæum pag. 733.

\* Confitez la citation d, avec la citation e.

(d) Cicero l. 5. de finib. sub fin. Laerte l. 7. n. 166. ne parle que de la douleur des yeux.

(e) Id. Cicero de Tran. entlan. 2. circa fin. fol. m. C. 253. C. cipulus

pis est, il embrassa celle des Cyrenaiques, qui faisoit consister le souverain bien dans la volupté. Il entroit sans honte, & sous les yeux du public dans les lieux de prostitution, & vouloit bien que les plaisirs où il se plongeoit fussent sus de tout le monde \*. Il y en a même qui disent qu'il fut debauché (B) dès sa plus tendre jeunesse; & que s'étant souvenu en passant auprès d'un bordel, qu'il en étoit sorti le jour precedent sans avoir payé ce qui étoit dû aux filles de joye, il mit la main à sa poche, & paya regulierement ses dettes en presence de tout le monde. On lui fit une objection (C) embarrassante, sur ce qu'il admettoit avec

\* Idem n. 167.

(a) Ης δὲ ὁ Διονυσίου ἐστὶ ἐν τῷ αὐτῷ φησὶ Νικίας ὁ Νικίας ἢ τῶν διαδοχῶν πρὸς τὰ Ἀφροδισία ἐκμαρτῆς, καὶ πρὸς τὰς δημοσίας ἀγορῆς παύσασθαι ἀδελφῶν καὶ ποτὶ σπουδαίους καὶ τῶν γυναικῶν, εἰς ἐπιπέλο καὶ τὸ παιδισκίον εἰς τὴν προσημασία περιήρουν, ὡς φησὶ ῥαλλίδης, ἔχον τὰς καὶ τὰς ἀκλίνας τῆς χίρας πᾶν τὸν ἐρωτικὸν ἀποδοῖ.

*capulus rogaret, quando ratio eum de sententia deduxisset, respondit, Quia cum tantum opera philosophia dedissem, dolorem tamen ferre non possem: satis esset argumenti, malum esse dolorem. Plurimos autem annos in philosophia constumpsi, nec ferre possum: malum est igitur dolor. Tum Cleanthem, cum pede terram percussisset, versus ex Epigonis ferunt dixisse.*

Audisne hæc Amphiracæ, sub terram abdite? Zenonem significabat: à quo illum degenerare dolebat.

(B) Qu'il fut debauché dès sa plus tendre jeunesse. Nous venons d'entendre qu'il avoit philosophé plusieurs années, selon les maximes austères du Portique; c'est lui-même qui l'assûre, si nous en croyons Cicéron. Que faudra-t-il donc penser du conte qu'on trouve dans Athénée? Disons-nous que cet Auteur s'est divertî à ramasser toutes les histoires scandaleuses vraies ou fausses, qu'il rencontroit dans les Ecrivains les plus satiriques. J'en laisse la décision à mes lecteurs. Je leur mets seulement en marge le Grec d'Athénée, avec la version de (a) Dalechamp, que Pon fera bien de rectifier selon les notes de Casaubon. Ceux qui se souviendront bien du septième livre d'Athénée, se détermineront aisément à l'avantage de Cicéron; ils croiront que Denys ne se revolta contre les Stoïques, qu'après avoir blanchi dans leur communion; car Athénée lui donne le nom de vieillard au tems de cette revolte, & cite le railleur Timon, qui disoit que ce personnage avoit commencé à se consacrer aux plaisirs lors que la haine en étoit passée. Il vaut mieux rapporter l'original: Ησείη δὲ Διονυσίου ἢ ἐγκελευόμενος πὶ θεῖ καὶ λόγιον; ὃς ἀνίκυρος Σωκράτους τὸν ἄφρονης γλῶσσα ἀνθῶνα μελιμφοῦτο, καὶ Μετὰ τὴν ἐμὴν καλὴν μὲν ἐχαιρεί, καὶ περὶ θεοῦ δὲ Σωκράτους τὸν ἄφρονης λόγον, καὶ ἴσθι τὸν Ἐπίκουρον μετὰ πηδύσας: αὐτὸ δὲ ποτὶ ἀρχαίους ὁ Τίμων ἐφη,

Ἦν δὲ ἐχρεῖο διωεῖν, νῦν ἀρχαῖοι ἰδῶν ἀδῶ. Ὡρὴ ἐρῶν, ὦρὴ ἢ γρημῶν, ὦρὴ ἢ πεπαιδῶ.

(b) Quid autem de Heracleote Dionysio attinet dicere? Apertè quidem & palam virtutis exorta veste, cum indumentum mutasse & alienum sumissee criminarentur, gaudebat, quumvis jam natu grandis à Stoicorum schola defecisset, & transfuisset ad Epicurum. De illo non invenisse Timon scripsit:

Ille voluptati se tradit, jam moriturus. Tempus amandi, tempus habendæ conjugis, est quod Rebus ab his tandem moneat desistere tempus.

Fajoute que Lucien observe que Denys étoit fort sage (c) lors qu'il quita les Stoïques. Je

n'oserois assûrer, comme fait Mr. Menage (d), qu'il ait été dans l'Asie à la suite d'Alexandrie & qu'il ait dansé au son des flûtes aux noces de ce Conquerant. Athénée à la vérité dit cela d'un Denys Heraclotes; mais combien de gens de même nom allegue-t-il sans les distinguer par aucune marque?

(C) Une objection embarrassante. Celui qui lui faisoit cette objection s'apelloit Antiochus: il avoit embrassé la secte de ceux qui n'admettoient aucune science; c'est-à-dire aucune proposition certainement vraie; & puis il avoit abandonné ce party-là, après avoir soutenu long tems l'incompréhensibilité, & avoir écrit subtilement pour cette cause. *Scriptis de his rebus acutissime, & idem hoc acutus acutissimus in senectute quam antea descenderit. Quamvis igitur fuerit acutus ut fuit, tamen inconstantia elevatur auctoritas. Quis, inquam, etiam iste dies illucerrit, quare, qui illi ostenderit eam quam multos annos esse negavisset veri & falsi notam (e)?* Or pendant qu'il combattoit la science, il harceloit hincicusement nôtre Denys; vous avez cru fort

(d) In Laert. lib. 7. p. 334.

(e) Cicero, Academic. lib. 2. fol. 207. B.

OBJECTION Pyrrhonicæ.

long tems, lui disoit-il, qu'il n'y avoit point d'autre bien que l'honnêteté: en suite vous avez soutenu que l'honnêteté n'est qu'un vain nom, & que le souverain bien consiste dans la volupté. Vous devez donc croire que le mensonge se presente à nôtre esprit, & qu'il s'y imprime sous le même caractère sous lequel la vérité y prend place, & par conséquent que cette marque caractéristique du vrai & du faux, sur laquelle vous vous fondez pour affirmer ou pour nier, est trompeuse & illusoire. Toute la force de cette objection consistoit en ce que Denys avoit soutenu successivement deux propositions contradictoires. Antiochus éprouva la force de son objection, lors qu'il eut changé de sentiment; car on le battoit des mêmes armes qu'il avoit employées contre Denys. Voici le Latin de Cicéron: (f) Quoque solebat uti

(f) Quoque solebat uti argumento tum, cum ei placebat, nihil posse percipi, cum quaereret, Dionysius ille Heraclotes, utrum comprehenderet certa illa nota qua asserturi dicitis oportere, illudne, quod multos annos tenuisset, Zenonique magistro credidisset, honestum quod esset, id bonum solum esse, an quod postea defensivisset, honesti inane nomen esse, voluptatem esse summum bonum: qui ex illius commutata sententia docere vellet, nihil ita signari in animis nostris à vero posse, quod non eodem modo possit à falso, is curavit, quod argumentum ex Dionysio ipse sumpsisset, ex eo ceteri sumerent. Cette objection peut embarrasser ceux des Protestans modernes, qui soutiennent que les vérités de l'Evangile n'entrent point dans nôtre esprit par la voye de l'évidence, mais par celle de sentiment; car que diront-ils si on leur montre des Chrétiens qui changent de religion, & qui à l'exemple de nôtre Denys d'Heraclée embras-

(a) Athen. lib. 7. c. 6. pag. 281.

(c) Ἀθήνα τὸς αὐθῶρα. Virum tunc modestum. Lucian. in his accusato, pag. 325. io. 2.



stances en vieux Gaulois. Je ne pense pas qu'il le faille distinguer de ce Patriarche Heraclius dont il est parlé dans l'Histoire des Croisades, & qui temoigna tant d'emportement (C) contre Henri II. Roi d'Angleterre, quand il eut vu que ce Prince se dispensoit d'aller en personne au secours de Jerusalem. Il étoit le chef de l'Ambassade que les Princes de la Terre sainte avoient envoyée en Occident pour demander du secours, & il s'étoit fait fort dans la Palestine d'y amener ou le Roi d'Angleterre, ou quelqueun des trois Princes ses enfans.

HERAL-  
l. 4. fo. 2.

† Maimbourg, Hist. des Croisades, l. 4. fo. 2. pag. 65. édit. de Hollande.

voit traduite d'un vieux manuscrit, que Monfr. Cabart de Villermont lui avoit donné. Il raporte selon les termes de l'original ce que l'on va lire. Et celle (a) tenoit li Patriarche tout en apiert, & sans celée de gens ainsi comme un homme s'unt fait seume, fors tant qu'elle ne marroit pas avec li, & quant li Patriarche aloit au Monsier, elle étoit aussi bien armée de riches draps, comme se cont sur une Empereres ou une Reine, & ses serians devant li, & quant aucunes gens la venoient qui ne la connoissoient point, si demandoient qui cette Dame étoit, ainsi qu'on fait des gens qu'on ne connoit, & ceux qui la connoissoient disoient que cou étoit la Patriarchesse, la femme le Patriarche, & sachez qu'elle avoit non Pasque de Riveri, & si avoit assez d'enfans du Patriarche. On conte que ce Prelat assint à un Conseil d'importance, un sol s'éiant sourré dans la chambre, courut droit à lui, & lui dit, Sire Patriarche preparez moi une riche recompense, car je vous aporte de joyeuses nouvelles, vôtre femme Pasque de Riveri est heureusement accouchée d'une belle fille (b).

(a) C'est-à-dire la veuve du Marchand de Napolé de Syrie.

(b) Je raporte ceci selon la copie que j'en fis il y a long tems. Je crains de n'avoir pas toujours observé l'orthographe du li-vre imprimé. Et je ne suis plus pour m'y conformer entièrement.

(c) Maimbourg, Hist. des Croisades, l. 4. tom. 2. pag. 57. édit. de Hollande.

(d) Ibid. pag. 58. et ana. 1185.

(e) Ibid. p. 59.

(f) Ibid. pag. 61.

(C) Et qui temoigna tant d'emportement contre Henri II. Roi d'Angleterre. Ce Prince pour expier le crime qu'il avoit commis, en donnant lieu aux assassins de Saint Thomas, mas Archevêque de Cantorbery, de le massacrer dans sa propre Eglise, avoit accepté du Pape la penitence par laquelle il étoit obligé, de mener lui-même dans trois ans un secours considerable à la Terre sainte. Plus de dix s'étoient écoulés depuis ce terme échü, sans qu'il se fût mis encore en état d'accomplir sa promesse. Cela faisoit esperer à Heraclius un bon succès de sa negotiation. Il fit un discours (d) extrêmement pathétique à ce Monarque, après lui avoir présenté les clefs de Jerusalem & du saint sepulcre. On lui fit esperer qu'il seroit bien-tôt satisfait, mais on ne lui tint point parole. Henri consulta son Clergé, pour savoir si dans l'état present de ses affaires, il étoit obligé de s'acquiter de sa promesse, & d'accomplir cette partie de la penitence que le Pape lui avoit imposée, & à laquelle il s'étoit solennellement obligé (e). Le Patriarche Heraclius assista à l'assemblée où ce cas de conscience fut examiné. (f) Tous les Evêques & les Abbez... conclurent d'un commun consentement... que non seulement le Roi n'étoit point obligé presentement de faire le voyage de la Palestine, mais qu'il seroit beaucoup mieux, pour le salut de son ame, de demeurer dans ses Etats; parce que la promesse qu'il avoit faite en acceptant la penitence, de laquelle on pouvoit, & même l'on devoit le dispenser, ne pouvoit prejudicier à celle qui est absolument indispensable, & qu'il avoit faite à son Sacre, de bien gouverner ses sujets, & de les défendre des insultes des ennemis domestiques, & étrangers: ce qu'il ne pouvoit faire en son absence dans l'état où estoient les choses. Ils ajoutè-

rent tous unanimement avec les Seigneurs, que pour ce qui regarde un des fils du Roy qu'on demandoit à son deuant, l'assemblée ne pouvoit rien déterminer sur cela, puis qu'ils estoient absens, & que la resolution qu'ils devoient prendre dependoit absolument d'eux. Le Patriarche (g) qui estoit un homme fort violent, fut tellement irrité de cette resolution, qu'il pensa tout perdre, en perdant tout-à-fait le respect qu'il devoit au Roy, & en le traitant d'une maniere qu'on ne peut au tout excuser, quelque effort qu'on fasse pour la couvrir du nom & d'une fausse apparence de zèle. Il répondit au Roi qu'il offroit 50. mille marcs d'argent pour cette guerre, (h) Qu'ils n'avoient pas affaire de son argent, mais de luy-mesme; qu'ils avoient plus d'or & d'argent qu'ils n'en vouloient, & qu'ils n'estoient venus de si loin, que pour chercher un homme qui eût besoin d'argent, pour faire utilement la guerre contre les Infidèles, & non pas de l'argent qui eût besoin d'un homme qui sceût l'ait de s'en bien servir en cette guerre. Au reste, ajouta-t-il, en luy parlant d'un air très-offensant, vous avez regné jusqu'à maintenant avec beaucoup de gloire; mais sachez que Dieu dont vous abandonnez la cause, vous va maintenant abandonner. Pour en estre persuadé, vous n'avez qu'à comparer les biens qu'il vous a faits, avec les crimes énormes dont vous l'avez payé par une extrême ingratitude. Vous avez violé la foy que vous devez au Roy de France vôtre Souverain, & vous prenez maintenant pour pretexte de vostre refus, la guerre que vous craignez qu'il ne vous fasse. Vous avez fait barbarement massacrer le Saint Archevêque de Cantorberi, & vous refusez maintenant d'aller à la defense de la Terre Sainte, après vous y estre engagé solennellement dans un Sacrement. Et comme il vit que le Roy changeant de couleur, rougissoit de deuil, & de colere, Ne croyez-pas, poursuyvit-il en luy tendant le col, que j'apprehende les effets de cette fureur, que la verité qu'on vous dit, & que vous ne pouvez souffrir, allume dans vôtre ame; Tenez, voilà ma teste; traitez-moy comme vous avez fait Saint Thomas; j'aime autant mourir de vostre main en Angleterre, que de celles des Sarasins en Syrie; aussi-bien ne valez vous gueres mieux qu'un Saratin (i). Le Roi supporta patiemment tous ces discours, & continua de traiter le Patriarche fort civilement, jusques-là même qu'il le conduisit dans son propre vaisseau à Rouen, d'où il le mena sur la frontiere, afin qu'il y fût le témoin de la conference qu'il y eut durant trois jours avec le Roy Philippe, sur le sujet de la guerre sainte (k). Heraclius s'en retourna sans avoir ce qu'il pretendoit, & mesme sans le secours qu'on luy offroit, & que son deuil luy fit fortement mépriser, contre toutes les regles de la prudence & du bon sens, & au grand prejudice des affaires de

(g) Ibid. pag. 62.

(h) Ibid. pag. 63.

(i) Selon Maimbourg pag. 64. le Patriarche dit des choses encore plus fâcheuses au Roi, que je ne veux pas raconter, ajoute-t-il.

(k) Ibid. pag. 65.

HERALDUS (DESIDERIUS) en François *Herauld*, Avocat au Parlement de Paris, a donné de bonnes preuves de son érudition par (A) divers Ouvrages qu'il a publiéz. Il se déguisa sous le nom de *David Leidtrefferus*, pour écrire une Dissertation \* politique sur l'indépendance des Rois, quelque tems après la mort d'Henri IV. Il mourut au mois de Juin 1649. & (B) laissa des enfans. Mr. de Saumaïse & lui écrivirent (C) l'un contre l'autre.

\* Le fessite Eudomen fonna les refuta.

HERCULE. Il y a eu plusieurs (A) Heros de ce nom; mais celui de Thebes a été le plus fameux, parce que les Grecs ont donné les actions des autres, & se font fort appliquez à parler de lui, selon le genie fabuleux de leur nation. Je ne pretens parler que de celui-là. Il passoit pour fils de Jupiter & d'Alceme. J'ai dit ailleurs † comment cette Dame fut trompée par ce Dieu, & je ne repete ni cela, ni ce que l'on peut trouver dans Mr. Moreri. Notre Hercule avoit des forces prodigieuses & dans les combats de Mars, & dans (B) ceux de

† Voyez les articles d'Alceme & d'Amphitryon.

son Maître. Tant il importe aux Rois de n'abandonner pas leurs intérêts à la discretion de ceux qui n'en ont gueres, & a qui bien souvent les violentes passions qui les dominent, font perdre le peu qu'ils en ont.

(A) Par divers Ouvrages qu'il a publiéz. Ses *Adversaria* parurent l'an 1599. C'est un petit livre qu'il se repentit d'avoir publié, si l'on en croit le Sc. Igerana. Ses not.s sur l'Apologétique de Tertullien, sur Minutius Felix, & sur Anobe ont été estimées. Il en a fait aussi sur les épigrammes de Marial.

(a) Replique que a Adam & à Coribbi. part. 2. chap. 21. pag. 127.

(B) Et laissa des enfans. Quant Mr. Daillé (d) parle des Ecrivains Protestans qui condamnerent le supplice de Charles I. Roi d'Angleterre, il cite le *patisque royal en deuil* de Monsieur Herauld. Cet Auteur étoit Ministre, & fils de notre *Desiderius Heraldus*. Il exerça son ministère à Londres dans l'Eglise Wallonne sous le Roi Charles I. & fut si bon Royaliste, qu'il ne pouvoit pas se taire contre l'état republicain où l'Angleterre fut reduite après la mort de ce Monarque. Cela fit que pour n'être pas exposé aux violences de l'Usurpateur, il se retira en France. Il y fut Ministre d'Alençon, mais il repassa en Angleterre après le rétablissement de la famille Royale, & reprit son anc. en poste dans l'Eglise Wallonne de Londres; & quelque tems après obtint un Canonice à Canterbury, qu'il garda jusques à sa mort. C'est ce que m'a dit depuis peu une personne qui pouvoit le bien savoir.

(b) Patin, lettre 29. pag. 121. du 1. tome. datée du 3. Novembre 1649.

(C) Mr. de Saumaïse & lui écrivirent l'un contre l'autre. Il (b) est ici mort un ancien Avocat fort savant nommé Monsieur Herauld (*Desiderius Heraldus*) qui étoit en querelle avec Monsieur de Saumaïse qui avoit écrit contre lui, *Observationes ad jus Atticum & Romanum*, il y a environ 4. ans. Monsieur Herauld qui se trouvoit offensé de ce livre, y y faisoit une réponse *in folio*; mais la mort l'ayant surpris, je pense qu'il faudra le vendre tel qu'il est, & faire une fin où l'Auteur a trouvé la sienne. Il paroïssoit âgé de 70. ans. ... Il avoit la réputation d'un homme fort savant, tant en Droit que dans les belles lettres, & écrivoit fort facilement sur telle matiere qu'il vouloit. J'aprens par un lettre (c) de Mr. Sarrau qu'après vingt-sept ans de silence, Heraldus ayant épluché ses papiers à l'instance de ses amis, alloit publier le livre de *autoritate rerum judicatorum*. Ce qu'il avoit préparé contre Saumaïse fut imprimé l'an 1650. C'est un *in folio* qui a pour titre *Quas-*

(c) Elle fut écrite l'an 1659. Voyez Sarrau's Epist. pag. 16.

tionnes quotidiana, & Observations ad jus Atticum ac Romanum. Il y a deux livres dans le Catalogue d'Oxford attribuez à Herauld. Herbarius, lib. 3. pag. m. 623. qui assûrement furent detachez de leur place par les Imprimeurs. Ils devoient être un peu plus haut sous Desid. Heraldus. En voici le titre, *De rerum judicatorum autoritate Libri II.* à Paris 1640. *Observationum & emendationum liber unus, ibid.*

(d) Cicero de natura Deorum, lib. 3. pag. m. 623.

(A) Il y a eu plusieurs Heros de ce nom. Cicéron en compte six. (d) *Quamquam quem potissimum Herculem colamus scire sene velim, plures enim tradum nobis in qui anteriores scrutantur & reconditas literas: antiquissimum Jove natum, sed item Jove antiquissimo; nam Joves quoque plures in prisus Græcorum literis invenimus. Ex eo igitur & Iyffio est is Hercules, quem concertavisse cum Apolline de tripode accepimus. Alter traditur Nilo natus Ægyptius, quem aiunt Phrygias literas conscripsisse. Tertius est ex Idæis Dactylis, cui inferias afferunt. Quartus Jovis est, & Asteria Latona sororis, quem Tyrii maxime colunt, cujus Carthaginem filiam serunt. Quintus in India, qui delus dicitur. Sextus hic ex Alcmena, quem Jupiter genuit, sed tertius Jupiter: quoniam, ut jam dicebo, plures Joves etiam accepimus. Si non cela l'Hercule d'Egypte ne seroit que le troisième, mais les Egyptiens (e) lui donnoient le premier rang. Diodore de Sicile (f) qui ne parle que de trois Hercules, donne à l'Egyptien le droit d'aïncel, & il avoue que la conformité de nom & d'inclinations a été cause qu'on a donné à celui de Thebes, qui étoit le plus jeune de tous, ce que les autres avoient fait. On dit que Varion a compté jusqu'à 44. Hercules.*

(e) Inde proximum amnis (Nili) os alicutum Herculi quem indigene ortum apud se postea pari virtute fuerint in cognominum ejus adfectos. Tacit. Annal. lib. 2. cap. 60.

(B) Et dans ceux de Venus. Quelques-uns (g) disent qu'en sept jours il depucla les 50. filles de Thebus; d'autres (h) veulent qu'il n'y ait mis qu'une nuit, & ajoutent qu'il les engrossa toutes d'un garçon, & qu'il y en eut même deux, l'aîné, & la plus jeune, qui lui donnerent deux fils chacune. Selon quelques-uns (i) la plus jeune ne voulut jamais consentir à la perte de sa virginité. Pour l'en punir il la condamna à la garder toute sa vie, & voulut qu'elle lui servit de Prêtresse. Voilà pourquoi le temple d'Hercule à Thebus fut deservi par une Prêtresse qui devoit demeurer fille jusques à sa mort (k). Pausanias ne sauroit se persuader qu'Hercule ait conçu une si furieuse colere contre la fille de son bon ami (l); il regardoit donc comme un supplice bien dur la peine à quoi on disoit qu'Her-

(f) Lib. 3. sub finem.

(g) Atheneus lib. 13. p. 556.

(h) Pausan. lib. 9. pag. 302.

(i) Id. ib.

(k) Id. ib.

(l) Eusebio de la vita deas v. p. 11. c. 1. Hæc alia in egypto dicitur quod a Syraculsi a fuerit. Ego vero adduci nunquam possum ut credam, Herculem in amici hominis filiam ira tam acri incitari potuisse. Ibid.

de Venus. C'étoit aussi un grand (C) mangeur. J'en rapporterai des circonstances fort singulieres; comme aussi de la qualité de grand (D) buveur, où il n'excelloit pas moins. Il fit voir sa voracité dans une rencontre qui donna lieu

qu'Hercule l'avoit condamnée. Ce qu'il dit de l'amitié de Thestius pour Hercule, s'accorde fort bien avec ce qu'on lit dans Diodore de Sicile

(a) Lib. 4. c. 29.

(b) Le pere de ces 50. filles est nommé Thestius par les uns, & Thestius par les autres.

(c) Sur Philostrate tom. 1. pag. 98. edit. in 4.

(d) Lactanz. lib. 1. cap. 9.

(e) Arno-bius lib. 4. pag. 147.

(f) Pau-sanias lib. 5. p. 151.

(g) Voyez Natalis Comes Mythol. lib. 7. p. m. 693. 694.

(h) Apollodore lib. 2. pag. 145. n'en dit pas tant, & n'a pas les mêmes circon- stances; mais il convient qu'Hercule tua & mangea le bœuf. Le Scholiaste d'Apollonius in lib. 1. v. 1212. dit ce que Natalis Comes.

(a) que Thestius (b) souhaitant que ses filles lui donnassent une posterité dont Hercule fût le pere, le pria d'un grand festin, & le regala magnifiquement, après quoi il lui envoya ses 50. filles l'une après l'autre. Vignerac a dit assez agreablement que ce (c) fut le plus fort combat & affaire où Hercule se trouva onques en jour de sa vie. Les anciens n'ont pourtant point mis cela dans le catalogue de ses travaux. On a remarqué qu'à cause qu'il faisoit la guerre tantôt en un pais, tantôt en un autre, & qu'il aimoit fort le sexe, il avoit dispersé des femmes en plusieurs Provinces du monde, afin d'il en trouver par tout qui fussent à sa disposition. Lactance n'a pas eu tort de se moquer des Payens, qui avoient mis au nombre des Dieux un homme qui avoit laissé des marques de son impudicité par toute la terre (d). Hercules. . . . nomie orbem terra quem peragrasset ac purgasse narratur, stupris, libidimbus, adulteris inquinavit; nec mirum, cum esset adulterio genitus Alcmene. Quid tandem potuit in eo esse divini, qui suis ipse vitis mancipatus & mares, & fœminas, contra omnes leges infamis, dedecore, flagitio afficit? Arno-de s'est moqué fort plaisamment des Payens, sur ce qu'il avoit falu neuf nuits à Jupiter pour faire un enfant, & qu'il n'en avoit falu qu'une à Hercule pour engrosser 50. filles. (e) Quis illum (Jovem) in Alcmene novem noctibus scit pervigilasse continuis? non vos? . . . Et sane adjunctis beneficia non parva: siquidem vobis Deus Hercules natus est, qui in rebus inujnodis patris sui transiret exuperaretque virtutes. Ille noctibus vix novem unam potuit prolem extindere, concinnare, compingere: at Hercules sanctus Deus natus quinquaginta de Thestio nocte una perdocuit & nomen virginitatis exponere, & genitricum pondera sustinere.

(C) Un grand mangeur.] Il se piquoit de manger plus que les autres, & il fut extrêmement fâché de trouver un homme qui l'égalât en cela. Il (f) disputa le prix de voracité avec un certain Lepreus, & ne le remporta pas; ils immolerent chacun un bœuf, & si Hercule mangea tout le sien dans un seul repas, son antagoniste ne fut pas moins prompt ni moins vigoureux sur sa victime. Lepreus auroit dû s'en tenir-là, mais il eut l'audace de provoquer Hercule à une autre sorte de combat, à un vrai duel où il fut tué. Je parlerai plus amplement de cette dispute à la fin de cette remarque. Autre histoire. Hercule (g) voyageant avec sa femme, & avec le petit Hylus son fils, & voyant que le petit garçon avoit grand' faim, s'adressa à un labourer pour lui demander quelques vivres; & parce qu'il n'obtint rien, il detacha l'un des bœufs de la charriè, il l'immola aux Dieux, & il le mangea. Cette faim canine l'accompagna jusques dans le Ciel; de là vint que Callimache exhorta Diane à prendre non pas des lievres, mais des sangliers & des taureaux, parce qu'Hercule n'avoit

point perdu entre les Dieux la qualité de grand mangeur qu'il avoit eue parmi les hommes (h). Athenée cite des vers d'Epicharme qui expriment admirablement la voracité de ce Heros.

Πρώτων (i) μὲν αἰεὶ ἔδωκεν ἰδὼς νιν, Σαργείοις, Βρέμει μὲν ὁ Φαίρυγξ ἐνδοξὸν, ἀεχθεὶ δὲ ἂ γνάθῳ, Ἐφθαί δὲ ὁ γάμφυθῳ, τέτραγ' ὁ κωνέδων, Σίλει δ' ἴπ' ἰβραωνί, κινεὶ δὲ κατὰ, ἤ περὶ πόνων εἰδὲν ἤπιον.

Primum quidem, eum comedentem si videris, perieris: Fremunt intus sauces: strepunt bucca: Molares dentes sonant: caninus stridet: Sibilat naribus: aurem utramque movet.

Il cite quelques autres Poëtes pour prouver sa thèse, qui est qu'Hercule a été un très-grand mangeur, ὅτι ἦν καὶ ὁ Ἡρακλῆς ἀδδνηγάρως, & il n'oublie point la concurrence de Lepreus. Voici tout ce qu'il en dit.

Lepreus defia Hercule à un combat de glotonie, & fut vaincu. (k) Εἰσάγεται δὲ ὁ Ἡρακλῆς καὶ Λεπρεὺς πρὸς πολυφαγίας ἐπέων ἐκείνων προκαλεσμένους, καὶ νενίκηκε. Inducitur Hercules de voracitate cum Lepreo certans qui eum provocaverat, in qua contentione Hercules victor evasit.

Zenodote raconte qu'Hercule avoit mis aux fers Leprée petit fils de Neptune, après avoir nettoyé les étables d'Augias; il le mit en liberté après qu'il eut fini les travaux, & alors il eut avec lui trois disputes. Ils jouèrent au Palet, & à qui pomperoit mieux de l'eau, & à qui mangeroit plutôt un bœuf. Hercule remporta par tout la victoire. Enfin Lepreus étant fou provoqua Hercule tout de nouveau, & en fut tué. D'autres (l) disent qu'ils ne disputèrent pas à qui mangeroit le plus, mais à qui boiroit le plus, & qu'Hercule surpassa Leprée. D'autres (m) prétendent qu'ils disputèrent & à qui mangeroit plutôt un taureau, & à qui boiroit davantage. Je rapporterai quelques autres faits dans la remarque H.

(D) Grand buveur.] Pous s'en convaincre il suffit de considerer la grandeur énorme de son gobelet. Il faisoit deux hommes pour le porter, mais quant à lui il n'avoit besoin que d'une main, pour s'en servir quand il le vouloit.

Huic (n) pretium palma gemini cratera serebant Herculeum juvenes. Illum Tyriuthus olim Ferre manus sola, spumantemque ore supino Vertere seu monstri victor, seu marte solebat.

Il paroît par l'histoire d'Alexandre que dans les festins où l'on buvoit extraordinairement, on faisoit vider à la ronde une grande coupe qui s'appelloit la coupe d'Hercule. On la reservoit pour la fin, comme on le peut inferer de ce qu'Alexandre ne l'avoit pas (o) buë encore quand il tomba malade à table, pendant un seffin où il avoit déjà bu beaucoup. D'autres disent qu'il

(b) Οὐ γὰρ ἔγωγε θυρογυγίαις παρ' ὅσοις θύραι γυγίαι Πλασταινίδης ἀδδθηγάρως. ἔτι αὖ, σάμα νδὸς θεσπια Τῆ σεί ἀφ' ἡμετέρας ἐνιστήσθαι Ουαδὴ-μαθί.

Non hic in Phrygia subqueru membra, levatus Atque Deus factus, fit edax minus: alvus at illi . . . Et eadem, taurum que quondam Thiodamantis Edit planitium cum lati scinderet agri. Callimachus qui eum provocaverat, in bymno Zenodote raconte qu'Hercule avoit mis aux fers Diane.

(l) Marris in Herculis laudatione. Canealus Rhetor, & Chius, frator Theopompi Historographi in Herculis laudatione. Athen. ib.

(m) Elian. var. Histor. lib. 1. cap. 24.

(n) Statius, Theb. lib. 6. v. 571.

(o) Non-dum Hercules scypho epoto repente velut telo confixus ingemuit. Car. in lib. 10. c. 4. n. 18. editionis Freinshem. Voyez aussi Plutarque in Alexandro sub fin.

lieu à une ceremonie fort singuliere, c'est qu'on lui disoit des injures (E) pendant les sacrifices que les Lindiens lui offroient. Quelques-uns en considerant son inclination au vin & aux femmes, ont nié qu'il eût (F) fait les beaux exploits qu'on lui attribué. On a dit une chose fort particuliere touchant l'avidité avec

(a) Seneca  
Epist. 83  
(b) Lib.  
17. c. 117.  
(c) Ma-  
tural. lib.  
5. cap. 21.  
Voyez  
Dionysio-  
rus in Ro-  
sium lib.  
5. cap. 30.  
p. m. 356.

(d) Lib.  
10. c. 9.  
pag. 434.

(e) Cen-  
taurorum  
& Lapi-  
tharum  
convivium de-  
scribens  
(Stesicho-  
rus) ait  
Pholus  
(quem  
propterea  
hospitem  
Alcides  
nuncupat  
Lucanus)  
implevisse  
Herculi  
cratere  
m  
genam  
capacem,  
quem  
prior ipse  
obbibisset:  
amplem  
autem  
fuisse  
oportuit,  
qui ur-  
nani, hoc  
est, qua-  
tuor &  
viginti  
sexarios  
caperet.  
Hæritæ  
Folius  
Alti ad-  
vers. lib.  
4 cap. 5.

(f) Apud  
Hæritæ,  
Folius  
ibid.

(g) Mō  
σπερ μι-  
γδαλεις  
εκατι πε-  
ταρεας, δ  
ηρος, δια  
τη μιν  
δος παί-  
ζαντες οι  
πειθαί  
[α συνταφαις.] πλειον αυτων ει περιεργον εμυθαλονεκα. Poculis for-  
tasse quis heros amplis gaudebat, per jocum scriptores, ac poe-  
tae, cum in poculo navigasse fabulati sunt. Athenæus lib. 11. pag.  
459. (h) Id. ibid.

Favoit bué, & que ce fut son coup mortel. *Alexandrium. . . . intemperantia bibendi atque ille Herculeanus & fatalis scyphus condidit* (a). Diodore de Sicile (b) conte qu'Alexandre ayant de já bu beaucoup, vuida pour la fin la coupe d'Hercule, & tomba tout aussi-tôt en défailance. Pour concilier ces variat ons, je croi qu'il faut supposer que ce Prince fut frappé en buvant ce coup, & avant que d'achever de le boire. Cet Historien observe que cette coupe d'Hercule étoit fort grande. Mais que peut-on alleguer là-dessus de plus décisif que ces paroles de Macrobe? (c) *Scyphus Hercules poculum est, ita ut Liberti patris cantharus: Herculem vero fictores veteres non sine causa cum poculo fecerunt & nunquam casabundum & ebrivum, non solum quod is heros bibax fuisse perhibetur, sed etiam quod antiqua historia est Herculem poculo tanquam navigio ventis immensa maria transisse. Sed de utraque re pauca ex Græcis antiquioribus dicam, & multibibium Heros istum fuisse, ut tacam que vulgo nota sunt, illud non obscurum argumentum est, quod Eriphrus in Burside inducit Herculem sic loquentem &c. Athenæe semble nous marquer la capacité de cette coupe, car il dit (d) que celle qui fit mourir Alexandre tenoit deux congiés. Le Poëte Stesichore nous peut apprendre une insigne particularité. Il dit que Pholus porta une santé à Hercule dans un vase (e) qui tenoit vingt-quatre setiers. Il le vuida tout le premier, & fut imité par Hercule tout aussi-tôt.*

Σκηφιόν (f) ἢ λαβῶν δέπτες ἕμμετρον ὡς τετραγύων  
Πεν ἑταρῶμεν, τὸ ῥα ὅτι περιέθηκε Φόλος κερύσαι.

Hercules (de eo enim loquitur) acceptum in manus scyphum plenum, trimum lagenarum capacem, ori admoveus obbibit, quem Pholus ipsi insuderat. Athenæe explique d'une maniere fort vraisemblable, pourquoi les Poëtes ont feint qu'Hercule passa la mer sur une coupe. Cette fiction dit-il, (g) est aparemment fondée sur ce que ce Heros se plaisoit à boire dans de grands verres, car il étoit du nombre des meilleurs buveurs, (h) Ὅτι ὁ εἶς ἐν ὃ ἐθελῶς τῶν πλεονων πινόντων προεπιμην. Bibacem inter alios Herculem fuisse antea nos memotavinus.

(E) On lui disoit des injures pendant les sacrifices. J'ai rapporté ci-dessus qu'Hercule mangea un beucq qu'il avoit ôté à un païsan; mais j'ajoute ici que pendant qu'il le mangeoit, le païsan vomit mille injures contre lui, ce qui ne servit que de divertissement à Hercule: de sorte que quand on lui eut dressé un autel, il voulut que ce villageois fut son Prêtre, & il lui commanda de renouveler les mêmes malédictions toutes les fois qu'on lui offriroit des sacrifices, car, disoit-

il, je n'ai jamais mangé avec un plus grand appetit. Lactance nous va raconter cela ample-ment: (i) *Apud Lindum quod est oppidum Rhodi, Hercules sacra sunt, quorum a cæteris longe differens est ritus. Si quidem non eduxerit, ut Græci appellant, sed maledictis, & execratione celebrantur, eaque pro violatis habent, si quando inter solemnes ritus vel imprudenter alicui exciderit bonum verbum. Cujus rei hac ratio redditur, si de Phobius, tamen ulla esse ratio in rebus vanissimis potest. Hercules, cum eo delatus esset, famemque pateretur, aratorem quandam asperxit operantem, ab eoque petere cepit, ut sibi unum bovem venderet. Ille negavit fieri posse, quia spes sua omnis colenda terra duobus illis jumentis uteretur. Hercules solita violentia usus, quia unum accipere non potuit, utrumque sustulit. At ille inselix, cum boves suos mactari videret, injuriam suam maledictis ultus est, quod homini eleganti & urbano gratissimum fuit. Nam dum comitibus suis epulas apparat, dumque abeas boves devorat, illum sibi amarissime conviciantem, cum riju, & cachinnis audiebat. Sed postquam Herculi divinos honores ob admirationem virtutis deferri placuit, à civibus ei ara posita est, quam de sacro βούβρα, id est bovis jugum nominavit; ad quam duo juncti boves immolarentur, sicut illi, quos abstulerat aratori, eumque ipsum sibi constituit sacerdotem, ac precepit, ut isdem maledictis semper in celebrandis sacrificiis uteretur; quod negaret, se inquam epulatum esse jure dicitur.*

(F) Ont mé qu'il eût fait les beaux exploits. Cum Megellide dans Athénæe censure les Poëtes polterieurs à Homere & à Heliodo, de ce qu'ils ont dit qu'Hercule avoit commandé des armées, & près des villes, puis qu'il est constant que (k) c'étoit un homme qui mena une vie très-voluptueuse, ayant plusieurs femmes legitimes, & faisant des crânes à la derobée à un très-grand nombre de filles; adonné d'ailleurs à la bonne chere, de sorte qu'à son exen ple ceux qui faisoient les libations ne laissoient rien dans le verre; ils buvoient tout. On apor- toit (l) d'autres preuves de sa mollesse, & on pretendoit que Stesichore étoit le premier qui l'avoit armé d'une massé, d'un arc, & d'une peau de lion. On voit dans Erasme une chose qui combat extremement cette mollesse d'Hercule. C'est dans l'explication du proverbe (m) gardez vous de l'homme aux fesses noires. Erasme raporte qu'une mere donna cet avis à ses deux garçons qui étoient des garnemens. Ils voulurent attaquer Hercule dormant sous un arbre, mais il se reveilla, & les attacha à une massé (n), & les mit sur ses épaules la tête en bas. Cette posture leur fit decouvrir qu'Hercule étoit fort velu à son derriere, & que les poils y étoient fort noirs & épais, & cela les fit souvenir de l'averissement de leur mere, & les fit éclater de rire. Hercule ayant si de

quai ils rioient leur donna la liberté. Les paroles d'Erasme qui j'ai à citer font celles-ci, *Melampygos Græci significat eum qui nigro sit pudice: quo quidem cognomento notatus est Hercules*

(i) Lac-  
tanc. lib. 1.  
cap. 21.  
p. m. 70.  
Voyez  
Athenæo  
lib. 11. cap. 1.  
pag. 512.  
(j) Id. ib.  
(k) Mō τῶν  
μυγαπό-  
νῳ περιτύ-  
χαις. Ne-  
in melam-  
pygom inci-  
las. C'est le  
proverbe  
43. de la  
1. centurie  
de la 2.  
chiliade  
d'Erasme.  
(l) Voyez  
Moreri  
na mot  
Achemoa.  
quid

avec laquelle il mangeoit, car on pretend qu'il faisoit mouvoir ses oreilles\*. Ce phenomene (G) est des plus rares. Je croi qu'on se trompe quand on debite, qu'il vout avoir cette attitude (H) dans l'un de ses plus fameux portraits. Il n'est pas

\* Voyez la remarque C.

quod est corporis partem, non Lydorum more vulsam, neque candidam (quemadmodum effeminati solent) sed nigri pilis hirsutam ac sylvosam haberet. Nam Graeci quemadmodum molles & imbelles, fractosque delicias, αργαργουος καὶ λευκασπυρουος appellant: iidem de diversis sortis ac strenuos, μελαμπύρουος vocare consueverunt, ut auctor est Lycophronis interpres.

RECUEILS touchant les hommes qui ont remués leurs oreilles.

(a) Dans le volume de l'année 1685.

(b) Nouvelle de la Repub. des lettres, mois de sepemb. 1686, pag. 1021.

(c) Les paroles de St. Augustin que je rapporte ci-dessous lettre b. ne marquent point qu'il eût vu cela. Ainsi le P. Hardouin in Plin. l. 11. p. 543. ne devoit pas dire que vidit Augullinus.

(d) Casaubon, in Athen. lib. 10. c. 1. pag. 702.

(e) Ceci est tiré d'Arifiste, phoson de xavis, dit-il, lib. 1. hist. animal. c. 9. Plin. parollement, Aurea homini tantum immobilis. Lib. 11. c. 37.

(f) Il y a quelque apparence qu'il s'agit ici d'Antoine Mures. (g) C'est lib. 39. du 6. livre. (h) Sont qui & autres moveant vel singulas vel ambas simul. Augull. de civit. Dei lib. 14. c. 24. (i) De humani corporis fabrica lib. 2. cap. 12. apud Coqueum not. in Augull. de civit. Dei lib. 14. c. 24. (k) Ibid. cap. 17. apud eundem Ciquam ibid.

rosam vocamus supra aures augetur, & modice auri proximam cutem, & ipsam quoque aurem motu agit arbitrario. Du Laurent (l) assure qu'il a vu quelques personnes qui faisoient mouvoir leurs oreilles. Valverd (m) a vu la même chose dans un Espagnol qui étoit à Rome. Procope ge. compare Justinien (n), à un âne non seulement, à cause de la pesanteur d'esprit & bestise, mais encore en égard à ses oreilles mobiles qui le furent nommer en plein theatre γωδωνε, c'est-à-dire mot pour mot Maître Baudet, par ceux de la faction Verte ou Praline dont il étoit ennemi.

(H) Qu'il vout avoir cette attitude dans l'un de ses plus fameux portraits. ] Costar debite cela dans ses Entretien. Donnons la suite de ce qu'on y trouve touchant Hercule. Dans (o) l'An-thologie un païsan se loué fort de la moderation de M-rure qui se contente de lait & de fruits, & se plaint d'Hercule, qui veut qu'on luy fasse cricre force beuufs & force moutons. Et sur ce qu'on luy répond: Mais ce Dieu conserve si bien vos troupeaux. Et qu'importe, replique-t-il, que mes troupeaux soient mangez par les loups, ou par celui qui les garde ?

--- Τί τὸ πλιον εἰ τὸ Φυλακέν Ὀΰωνται Ἐσὸν λόκων εἰβ' Ἐσὸν τῷ Φυλακῆς.

Voici ce que Voiture répond à Costar. Il est (o) Entrevuy qu'Hercule mangeoit volentiers des moutons & en grande quantité. Les Argonautes en allant à Colchos le laisserent dans une Ile. On en rend plusieurs raisons toutes assez belles; les uns disent que c'est qu'il rempoit toutes les rames en ramant, les autres qu'il pesoit trop, quelques-uns que les Argonautes eurent peur qu'il remportât seul toute la gloire, & d'autres que ce fut parce qu'il mangeoit trop. Il ne souvient d'avoir lu dans un Poëte Grec (c'est-à-dire Grec & Latin) qu'il remuoit les oreilles en mangeant (p) &c. Costar (q) repondant à son ami lui dit qu'Hercule mangeoit comme un Diable, & que selon Athenée... il lui faisoit un bœuf à chaque repas. Il lui cite Philostrate en son tableau de Theodamas (r), & Lactance au chapitre 21. de l'Institution Chretienne. C'est pour luy apprendre la ceremonie des maledictions que les Lindiens employoient en sacrifiant à Hercule. Il lui dit qu'en ce cas la Hercule étoit de l'humour de la fortune que l'on n'honore jamais tant que lors qu'on l'injurie, & qu'on l'accuse de tous les changemens & de tous les desordres qu'on arrive dans le monde, cum convitiis colitur, \* c'est un mot de Plin. Il ajoute que, ce mange bœuf, (c'est ainsi qu'il fut surnommé, βουβόρυκος & si bien un βουβόρυκος) estoit en telle reputation de voracité, bœuf tout entier, qu'il ne pensoit pas, nous nommons la Foulque, les Latins Gallina ou Furica, & les Grecs λαγός. On pouvoit dire

K (f) Il faisoit ajouter, du 1. livre. D'ailleurs cet Ouvrage de Lactance ne s'appelle pas institution Chretienne, mais divinae institutiones. Vigenere a trompé Costar. \* Ces paroles de Plin. s'au chap. 7. du 5. livre, mais elles ne signifient pas que la fortune n'est jamais tant honorée que lors qu'on l'injurie.

(l) Laurent. Hist. Anat. cap. eum. lib. l'averitid ce passa- (m) Valverdus lib. 2. (n) Valverdus lib. 2. (o) An- qui le nomme Valvardus. (p) La Morte le Voyez tom. 3. pag. 134. citant la page 36. des Anecdotes de Procope.

pas vrai que sa (I) massiù fut à Rome dans une Chapelle, & qu'elle en éloignât

dire de lui, continuë-t-il, ce que Martial dit de Tucca, (a) qu'il ne se contentoit pas d'estre gourmand, & qu'il vouloit qu'on le sceust & qu'on en parlât.

Non est Tucca satis, quòd es gulosus, Et dici cupis, & cupis videri.

En effet, il apparut une fois au Peintre Parrhasius au mesme estat où il estoit, quand les oreilles luy aloient, & voulut estre peint en cette mesme posture où Theodamas l'avoit vu. Il cite touchant cette apparition le 12. livre d'Athenée, & il observe que dans Pline lib. 35. cap. 10. un Peintre d'Athènes nommé Demon, se vanta d'avoir fait ce tableau. On ne peut nier qu'Athenée ne raporte que Parrhasius se vantoit d'avoir peint Hercule dans la ville de Linde tout tel qu'il l'avoit vu en songe : il s'en vantoit si hautement, qu'il mit cela dans (b) l'inscription du tableau, mais il ne s'enfuit pas de là qu'il ait donné à Hercule cette mobilité d'oreilles dont parle Costar. C'est une étrange hardiesse que d'affirmer 1. que l'on trouve dans Athenée qu'Hercule parut à Parrhasius au même état où il étoit quand les oreilles lui aloient. 2. Que Theodamas avoit vu Hercule en cette même posture, mais ces deux sutes sont legeres en comparaison de la veue que je m'en vais observer. Voici les paroles de Pline. Pexit Demon Atheniensium, argumento quoque ingenioso. Volebat namque varium, iracundum, injustum, inconstantem; eundem exorabilem, elementem, misericordem, excelsum, gloriosum, humilem, ferocem fugacemque, & omnia pariter ostendere. Idem pexit Thesea. . . & in una tabula quæ est Rhodi, Meleagrum, Herculem, Persea (c).

Pline fait là le denombrement des Ouvrages de Parrhasius; le terme Demon signifie le peuple d'Athènes, dont Parrhasius avoit ingénieusement représenté les passions contraires. Voici Costar qui met unorphose en Peintre ce tableau de Parrhasius, & qui pretend que ce Peintre chimerique s'attribuoit le tableau d'Hercule où ce Heros mouvoit ses oreilles. Nouvelle veuë, car en suposant que Demon étoit un Peintre, on ne lui pourroit attribuer que le tableau qui étoit à Rhodes, le tableau, dis-je, où Meleagre, Hercule, & Persée avoient été peints, & que Pline distingue manifestement de l'Hercule qui étoit à Linde, fait selon les songes du Peintre: (d) & Herculem qui est Lindi talem à se pictum, qualem sape in quiete ridisset. Que si on vouloit attribuer au pretendu Demon l'Hercule de Linde, il faudroit lui attribuer aussi presque tout ce que Parrhasius avoit peint.

(I) Que sa massiù fut à Rome dans une Chapelle. Un fameux Theologien Protestant a parlé ainsi. (e) Vous orrez souvent en nos temples l'athéisme & l'erreur combattus & debellés: ces pestes en sont chassées par l'odeur de la parole de Dieu qui s'y annonce en pureté, comme jadis à Rome la massiù de Hercule éloignoit les chiens & les mouches de la chapelle où elle étoit. Il cite le 2. chapitre de Solin, où il n'est rien dit de cela, mais voici ce que l'on trouve au 1. chapitre. Hoc sacellum Herculi in boario foro

est in quo argumenta & convivii & majestatis ipsius remanent. Nam divinitus illo neque cambus neque muses ingressus est. Etenim cum viscerationem sacrificolis daret, Myiagram deum dicitur imprecatus, clavam vero in aditu reliquisse, cujus olfactum resugerent canes: id usque mox durat. Il est visible que Solin n'affiure pas que la massiù d'Hercule fut encore là, il dit seulement qu'Hercule l'avoit laissée à l'entrée du lieu où il donnoit aux Prêtres le repas du sacrifice, & que l'odeur de cette massiù éloigna les chiens. Voilà son effet: quant aux mouches ce ne fut point la massiù qui les chassa, mais les prières que fit Hercule au Dieu Myiagram. Ce qu'on vit en cette rencontre, savoir que les mouches & les chiens s'éloignerent de ce lieu-là, fut continué dans toute la suite des siècles: c'est ce que Solin debite, mais il n'étoit pas nécessaire que la massiù fût conservée dans la Chapelle, & Solin ne le dit pas. Si le Theologien Protestant avoit rapporté un fait véritable, on pourroit mettre cette massiù au nombre des talismans, & la comparer à cette mouche qui est gravée, dit-on, sur la porte de la boucherie de Toledo, & qui en empêche l'entrée aux mouches. A propos de tout ceci, je rapporterai une chose que j'ai lue dans un (f) Ecrivain moderne; c'est qu'à Mistra les chiens n'entrent jamais ni dans les mosquées des Turcs, ni dans les Eglises des Chrétiens. Les Turcs expliquent cela par un miracle à leur égard, & par une raison naturelle à l'égard des Grecs. Ecoutez Monsieur Guillot.

Les Turcs parlent de la discrétion de ces chiens comme d'un miracle. Ces animaux se glissent quelquefois dans les maisons particulières, quand ils en trouvent les portes ouvertes; mais les Mosquées ont beau être, tre pas fermées, les chiens n'y entrent jamais. Les Turcs prennent occasion de s'en étonner, & appellent un respect miraculeux ce qui n'est qu'une imitation des jeunes chiens; qui de rec ont toujours vu les plus vieux, s'éloignent de l'entrée des Mosquées, ou apparemment les premiers Turcs les avoient bien frottés, pour leur faire perdre l'habitude d'en approcher. On ne voit point aussi de chiens dans les Eglises des Grecs; mais les Turcs ne le trouvent pas étrange, & en rendent une raison que j'ai trouvée vraisemblable. Je vous ai dit cy-devant, que quand les Grecs Schismatiques entrent dans leurs Eglises, ils sont une reverence si profonde, qu'à force de se parcher, ils mettent la main en terre. Les Turcs disent que les chiens leur voyant porter la main si bas, s'imaginent que c'est pour ramasser des pierres, & les leur jeter à la tête, & que cette peur les chasse des Eglises.

Revenant à la massiù d'Hercule, je dis qu'on en conçoit un grand miracle, savoir qu'ayant été fiché en terre elle avoit pris des racines, & étoit devenu un arbre. J'ajoute que c'étoit les Trezeniens qui contoient cela. Ils avoient le simulacre de Mercure Polygius auquel Hercule avoit consacré sa massiù. Chacun fait qu'elle étoit de bois d'olivier. Pausanias dit qu'on monroit encore l'arbre dont elle

(1) Martial lib. 12. epigr. 41.

(a) Ovidius in Tristibus. (b) Inscription du tableau. (c) Plinius lib. 35. cap. 10. (d) I. lib. pag. 204.

(e) Sav. Des-Marets, ecclésiastillon des maximes du Clergé Romain en Provinces Unies, pag. 39.

(f) Guillot, Lactodemonne ancienne & nouvelle, p. 232. édit. de Hollande.

CHIENS qui n'entrent pas dans les temples.

(g) Πόλις, ἡ δὲ τοῦ ἡρώου ἀγάλματα τὸ ἰστῆραον θινὰ δαυρὶ ἡρακλῆα, ἢ ἢ γὰρ ἡλίῳ τῆτο λῆν (ὅτι τῆτο τῆτο) ἡρί- qu'ay est, ἢ ἀνοδῶ- σατο ἀδῆτι. Et clavam ab Hercule dedicatam perhibent, factam ex oleastro. Quod ad- jiciunt miracu- lum, haud scio an cuiquam fide dignum videri possit, cum clavam radicibus actis re- germinat. Pausanias lib. 2. pag. 74.

gnât les chiens & les mouches. Il est encore moins vrai qu'il ait dressé (K) des colonnes au Cap qu'on appelle de Finisferre, & qu'il y ait mis un (L) miroir d'une vertu surprenante. Quelques-uns disent qu'il ne vécut que 50. ans, & qu'il se brûla à cet âge, parce qu'il n'avoit plus la force (M) de bander son arc. Il fut le dernier (N) enfant que Jupiter fit à des mortelles. On dit qu'il avoit été trois (O) jours dans le ventre d'une baleine, & qu'il en sortit sain & sauf,

(a) Pausanias ibid.

(b) Spon. Voyage de Grèce, 10. 1. p. 232. édit. de Hollande.

(c) Ludov. Nonnius in Hispania cap. 54. p. m. 170.

(d) Incolæ ab Hercule conditam referunt, turrimque hic esse ab eodem extructam, in qua speculum arcanum arte fabricatum erat, unde naves vel longissimi mo spatium distantes contemplari licent. Id. ib.

(e) Id. ib.

(f) Procl. Hephaest. apud Ebo. sium cod. 150. pag. 472.

elle avoit été prise. Hercule l'avoit trouvé proche du marais de Saronis (a). Voilà un article pour celui qui entreprendra la compilation des parallèles historiques, par rapport à certains contes des Payens & des Chrétiens ; car nous aprenons des voyageurs (b) qu'à la porte de la vieille forteresse de Smyrne, il y a un grand cerfier sauvage que les Grecs du pays disent être le bâton de St. Polycarpe premier Evêque de Smyrne, qui un moment après qu'il fut planté en terre poussa des branches.

(K) Qu'il ait dressé des colonnes. ] La fable touchant la fondation de la Corunna, dont je parlerai dans la remarque suivante, a persuadé à quelques Savans qu'Hercule avoit dressé des colonnes en ce lieu-là. Paul Jove a donné dans cette illusion ; & voici de quelle manière il en a été censuré par Louis Nonnius. (c) *Ab hac fabula persuasi nonnulli, credere arcem Herculis fuisse, & alteras columnas ab illo hic fixas, non secus ac circa Gades, distantem urbem hanc Corunnam tamquam columnam: quod egregium etymon apud Paulum Jovium, virum alias gravem & doctum, tantum valuit, ut ab imperito aliquo Hispania antiquitatis persuasus, huic opinioni etiam subscriberet, cum in vita Regis Philippi I. in Hispaniam: ita scriberet: Nec diu Philippus amicum suorum studia, votaque frustratus, ut sua regni ex arbitrio administranda susciperet, in Cantabram Oceano devectus, pervenit in portum, qui vocatur ad Columnas, fortasse quod ibi quoque alteræ Herculis columnæ, sicuti Gadibus, postea fuerunt, quem ex externo litore terræ Hispanicæ finis. Sed opinio hæc infirmiori tibicine sulca, quam ut rationibus concelli mereatur.*

(L) Et qu'il y ait mis un miroir d'une vertu surprenante. ] Louis Nonnius après avoir dit que le Flayum Brigantium des anciens est la Corunna d'aujourd'hui, ajoute que les habitans en attribuent la fondation à Hercule, & qu'ils disent qu'il y bâtit une tour, où il enchassa un miroir qui faisoit paroître les vaisseaux les plus éloignés (d). L'origine de cette fable est presque aussi ridicule que la fable même. In tam ridiculam opinionem vocum ignorancia & antiquitatis imperitia ita lapsi sunt, nam cum turris illa speculati dicitur, speculum illud mirandum sine opifice ullo construxere (e).

(M) Parce qu'il n'avoit plus la force de bander son arc. ] Ος πρὸς αὐτὸν ἀνέλετο ἢ δουρὸς τὸ κίονον ἐτρέψαι τὴν πειρῆκαυτὸς γενεῖδου. (f) Ut igne vitam sibi abstulerit, quod arcum sicut intendere non possit annos jam natus quinquaginta. Quelques personnes qui abusent de leur loisir pour chercher des allégories, s'imaginent qu'en paroles couvertes on a voulu désigner par là, qu'Hercule ne se sentoit plus capable de contenir une femme, & qu'à la vue de cet énorme changement, il tomba dans une si noire mélancolie, qu'il ne voulut plus demeurer au

monde. Il auroit été plus impatient que l'Athlete Milon (g), qui se contenta de pleurer en considérant lors qu'il fut vieux l'infirmité de ses bras, Achille, si robuste & si vigoureux dans sa jeunesse. Si nous donnons l'article de Penelope, nous parlerons de ces chercheurs d'allégories; car ils expliquent de la même manière le nemo meo melius arcum tendebat Ulisse.

(N) Le dernier enfant que Jupiter fit à des mortelles. ] Diodore de Sicile fait cette remarque pour relever la gloire d'Hercule. Il suppose que Jupiter renonça à tout commerce avec les femmes, parce qu'il ne voulut pas que ses dernières productions valussent moins que les précédentes (h). Il craignoit donc que les enfans qu'il feroit après Hercule ne valussent pas celui-là. Pline le jeune a dit quelque chose (i) qui me fait souvenir de cette pensée. Cela roule sur ce que cum Nerva mourut peu après qu'il eut adopté Trajan. J'ai lu dans Laërtance une forte raillerie, sur ce que le plus grand des Dieux cessa enfin de produire des enfans : Cum verò dicantur aliqui (Dii) ex aliquibus nati, consequens est, ut semper nascantur, siquidem aliquando sint nati; vel si aliquando nasci desierunt, sicut nos convenit, aut quando desierint. Non illepidè Seneca in libris moralibus Philosophia. QU I D ergo est (inquit) quare apud Poetas salacissimus Jupiter deserit liberos tollere? Utrum sexagenarius factus est, & illi lex Papia sibiulam imposuit? an Voyez l'article impetravit jus trium liberorum? An tandem illi venit in mentem,

Ab alio expectes alteri quod feceris?

Et timet, ne quis sibi faciat quod ipse Saturno? (k) (Nervano)

(O) Trois jours dans le ventre d'une baleine. ] Dii caelo Je me servirai des termes du Commentateur de Philostrate pour exprimer cette aventure, & ce qui en fut l'occasion. (l) Les Dieux ayans une fois conspiré ensemble d'emprisonner leur souverain Jupiter; comme il en eut le vent par Themis, il le factum les prévint, & punit, qui d'une sorte, qui d'une autre. Quant à Neptune & Apollon il les envoya par despit servir les maçons aux murailles que l'on bâissoit d'Ilion, là où s'étoient loüez à Laomedon (m) après que l'ouvrage fut parachevé, il récompensa de vray Apollon de force sacrifices & offrandes, mais il ne tint compte de satisfaire à Neptune. De

quoi le Dieu irrité envoya une Baleine horriblement grande, laquelle dégorgeant de gros torrens de mer sur la contrée, la noya toute: & fut Laomedon contrainct suivant l'Oracle pour se delivrer de ce mal, d'exposer en proie à ce monstre sa fille Hécube, ornée d'habillemens Royaux, pour estre vorée de luy. Hercules passant d'aventure par là, meut de pitié offrit au pere de la delivrer, s'il luy vouloit donner les chevaux saez provenus de race immortelle, qu'il avoit euz de Jupiter pour Ganymedes, ravé & enlevé par luy au ciel, afin de luy servir d'eschanson. Le party accepté, Hercules armé de toutes pieces se jette à corps perdu dans la gueule de ce monstre, & de là s'avallant jusqu'au

(g) Voyez l'article Achille. Si pag. 77. lettre g.

(h) In hac spâ (Alcmenus) tandem desit, ulla deinceps mortali rem habere foedum. ut verò dicantur aliqui (Dii) ex aliquibus nati, consequens est, ut semper nascantur, siquidem aliquando sint nati; vel si aliquando nasci desierunt, sicut nos convenit, aut quando desierint. Non illepidè Seneca in libris moralibus Philosophia. QU I D ergo est (inquit) quare apud Poetas salacissimus Jupiter deserit liberos tollere? Utrum sexagenarius factus est, & illi lex Papia sibiulam imposuit? an Voyez l'article impetravit jus trium liberorum? An tandem illi venit in mentem, 157. col. 1.

(k) Hunc (Nervano) Dii caelo vindicaverunt, ne Jupiter, qui d'une sorte, qui d'une autre, faceret.

(l) Laomedon. 1. 1. cap. 14. p. m. 51.

(m) Vigene. 1. 1. cap. 16. p. m. 51.

(n) Sommaire du Perse de Philostrate 10. 1. p. m. 466.

fauf, n'y ayant perdu que ses cheveux. Après sa mort il fut adopté par (P) Junon; mais on dit qu'il refusa d'être aggregé au college des douze grans Dieux. Il faudra dire quelque chose (Q) de l'Hercule Gaulois.

HERLI-

jusqu'au ventre, demeura là encloué par trois jours a charpenter, tant qu'il eust du tout achevé de desfaire. Laomedon puis après ne voulant satisfaire à ces convenances, Hercules avec six navires chargées de gens de guerre retourna à Troje, & la saccagea; mit Laomedon à mort, & emmena Hesione captive, dont il fut present à Telamon pere d'Ajax, pour avoir le premier mont sur la muraille. Il est fâcheux que Vigenere n'ait cité personne: pour suppléer ce défaut, je rapporterai un passage de Tetztes, que (a) Mr. Drelincourt m'a communiqué. Τελαιωνος (b) γαρ ἡ Ἡρακλεια καλεῖται ἄλλο τὸ ἐν τῷ κρητι τρεῖς ἡμέρας εἰναῖ ἄς ἐπὶ τρεῖς κατὰ Λαομέδωνος ἄλλο τὸ ἀφ' ἧρας ἢ ἐνοτεινῶν εἰναῖ τὴν ἰσθμὸν ἔθνεος. Le Scho-liaste d'Homere (c) raporte la plupart des choses que j'ai citées du Commentateur de Philostrate, & nous apprend que cette histoire se trouvoit dans Hellanicus. Au reste Hercule ne sortit point par où il étoit entré; il sortit par la breche, je veux dire par le ventre de la baleine. Je n'ai pu verifier si Natalis Comes a bien raporté ce qu'il cite d'Andreatas de Tenedos, touchant la perte des cheveux d'Hercule; (d) Ubi vero cetus accipisset hians in ejus os Hercules irruit, ubi cum per terdium fuisset, ceto disrupto exit omnibus amissis capillis capitis, ut scriptum reliquit Andreatas Tenedius (e) in navigatione Propontidum. Lycophon insinué clairement que la chaleur du ventre de la baleine fit tomber les cheveux d'Hercule (f).

(a) Avec plusieurs autres choses concernant le sort de cette remarque.

(b) Τελαιωνος καλεῖται ἄλλο τὸ ἐν τῷ κρητι τρεῖς ἡμέρας εἰναῖ ἄς ἐπὶ τρεῖς κατὰ Λαομέδωνος ἄλλο τὸ ἀφ' ἧρας ἢ ἐνοτεινῶν εἰναῖ τὴν ἰσθμὸν ἔθνεος.

(c) In Iliad. lib. 19. v. 145.

(d) Natalis Comes, Mytholog. lib. 8. c. 3. p. m. 821.

(e) Vossius de Histor. Græcis, p. 311. dit que cet Ouvrage d'Andreatas est cité par le Scoliaste d'Apollonius in lib. 2.

(f) Εἰρηγενεῖ δὲ δαίτην βράτων φλαδιμαίῃ, τὴν δὲ λίβανον ἀφ' ἧρας ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας, Σουῆρος, καὶ ἐλάμης καὶ ἄλλων πικρῶν. Vivus autem discolor in tellure non ambulans. In calido campo, in olla focis non ignitis. Jubas capitis detillavit. Lycophron vers. 35.

(g) Εἰρηγενεῖ δὲ δαίτην βράτων φλαδιμαίῃ, τὴν δὲ λίβανον ἀφ' ἧρας ἐπὶ τρεῖς ἡμέρας, Σουῆρος, καὶ ἐλάμης καὶ ἄλλων πικρῶν.

(h) Ex Diodoro Siculo lib. 4. cap. 40.

comme Minerve regardoit cet enfant avec des yeux d'admiration, elle conseilla à Junon de lui donner à teter. Junon le fit, mais l'enfant lui fera de telle forte le bout du teton, qu'elle en sentit une douleur insupportable, & laissa là cet enfant. Alors Minerve le prit, & le porta chez Alcmene, comme chez une nourrice à qui elle l'auroit recommandé (i). Il y a là de quoi faire un parallèle entre Moïse & Hercule.

(Q) Dire quelque chose de l'Hercule Gaulois. Un Auteur moderne (k) s'est rendu l'imitateur des Grecs en les refusant: il a transféré sur cet Hercule presque toutes les actions des autres, & n'a laissé à celui des Grecs que des conquêtes morales, c'est-à-dire, que des triumphes sur ses passions. Selon lui l'Hercule Gaulois bâtit (l) en Gaule la cité d'Alise; il fut attaqué par Albion Roi de la Grande Bretagne, & par Bergiona fils l'un & l'autre de Neptune. Il les destit en Proven-

ce par le secours que lui donna son pere Jupiter, qui voyant (m) l'armée de son fils depourvue de fleches, dechargea sur ses ennemis un orage de pierres qui les accabla. (n) In quo (lapideo campo) Herculeum contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela descissent, ab invocato Jove adutum imbri lapidum ferunt, cre-

de pierres qui les accabla. (n) In quo (lapideo campo) Herculeum contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela descissent, ab invocato Jove adutum imbri lapidum ferunt, cre-

de pierres qui les accabla. (n) In quo (lapideo campo) Herculeum contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela descissent, ab invocato Jove adutum imbri lapidum ferunt, cre-

de pierres qui les accabla. (n) In quo (lapideo campo) Herculeum contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela descissent, ab invocato Jove adutum imbri lapidum ferunt, cre-

de pierres qui les accabla. (n) In quo (lapideo campo) Herculeum contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela descissent, ab invocato Jove adutum imbri lapidum ferunt, cre-

de pierres qui les accabla. (n) In quo (lapideo campo) Herculeum contra Albionem & Bergiona Neptuni liberos dimicantem cum tela descissent, ab invocato Jove adutum imbri lapidum ferunt, cre-

(i) Ex eodem ibidem cap. 9.

(k) Audierunt des gens des François, & de leur empire.

(l) Ibid. p. 225. & p. 230.

(m) Ibid. p. 231.

(n) Ibid. p. 230.

(o) Audierunt ibidem p. 230.

(p) Lib. 3. c. 6. mais Pomponius parle de l'Hercule Egyptien.

(q) Suite du Menaparcé qu'il étoit GRAND ET FORT, & qu'ayant témoigné lors qu'ils se firent Chrétiens, de Hollan qu'une de leurs plus grandes peines seroit de ne plus de voir son Image, on les consola en leur disant que les Chrétiens avoient un Saint, qui pour la GRANDEUR ET LA FORCE valoit six Hercules.

Diram qui contudit Hydram, Notaque fatali portenta labore subegit, Conperit invictam supremo sine domari,

Voici ce que conte Diodore de Sicile. Après qu'Hercule eut été mis au nombre des Dieux, il fut adopté par Junon, qui l'aima depuis en bonne mere. La ceremonie de cette adoption fut celle-ci. Junon se mit au lit, & pour imiter un veritable accouchement, elle plaça Hercule de telle sorte, qu'il tomba en terre par dessous ses jupes. Les Barbares observoient encore cette ceremonie dans leurs adoptions au tems de Diodore de Sicile. Hercule fut en suite marié à Hebe; mais il refusa l'honneur que Jupiter lui voulut faire de l'aggreger au college des 12. grans Dieux, & il justifia son refus par la raison, que n'y ayant point de place vacante dans ce college, il ne devoit point y entrer, & qu'il seroit fort deraisonnable de degrader quelque autre Divinité, afin qu'il y fût introduit (h). Il y avoit long tems que Junon avoit commencé d'agir en mere à l'égard d'Hercule, mais ç'avoit été sans le conoitre. Voici le fait. Alcmene craignant la jalousie de cette Déesse, n'osa s'avouer la mere d'Hercule, & l'exposa au milieu d'un champ dès qu'il fut né. Minerve & Junon passerent bien-tôt par là, &

Mr. Audigier applique le mieux qu'il peut à son hypothese ce conte de Diodore de Sicile. La fille d'un Roi des Celtes fiere de sa taille extra-

HERLICIOUS (DAVID) Philofophe, Medecin, & Astrologue, nâquit à Ceitz dans la Misnie le 28. de Decembre 1557. Il eut besoin que les parens de sa mere l'aidassent à subsister dans les écoles, car il n'eût pas pu tirer de la bourse de son pere ce qui lui étoit nécessaire pour cela. Il aprit à faire des vers, & à chanter, & il gagna (A) quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres où l'indigence le talonnoit. Il s'arrêta peu dans l'Academie de Wittemberg, parce que Peucer dont il avoit eu principalement en vuë d'ouïr les leçons, fut emprisonné. Ne pouvant donc profiter sous un si habile Professeur, il s'en alla à Leipsic, & il y fit de bonnes études. En suite il fut à Rostock, où les Professeurs lui permirent de faire des leçons particulières. Il s'en aquitoit si bien, que le Duc de Mecklembourg lui donna la charge de Sousprincipal dans son College de Gustraw. Il l'exerça pendant deux ans, & donna tout le tems qu'il avoit de reste à pratiquer la Medecine \*, & à faire des horoscopes. Il passa les deux années suivantes à Primislaw † avec la charge de Physicien; & puis l'an 1583. il accepta un pareil emploi à Anclam, où il pratiqua aussi la Medecine. Il publia l'année suivante un (B) Almanach, qui fut extremement aplaudi. Depuis ce tems-là il en fit un toutes les années pendant 52. ans. Il fut appellé l'an 1585. pour enseigner les Mathematiques dans l'Academie de Gripswald, & il exerça cette charge pendant treize ans, & publia divers Ouvrages. Il reçut le Doctorat en Medecine avec beaucoup de solennitez dans cette Université l'an 1597. & au bout d'un an il accepta la charge de Physicien, qui lui fut offerte à Stargard ville de Pomeranie, d'où il se transporta à Lubec l'an 1606. pour y exercer un semblable emploi. Il y pratiqua la Medecine ‡ avec beaucoup de reputation, & néanmoins par je ne sai quelle inconstance il abandonna cette ville l'an 1614. pour se retirer à Stargard, où il passa tout le reste de ses jours. Il mourut le 15. d'Août 1636. Il avoit souffert une perte très-fâcheuse l'année precedente; sa

\* Quicquid temporis extraordinarii lucrari poterit Astrologia studio, constructioni & judicio geniturarum tribuit, & insuper ad Medicinam faciendam se applicuit. *Eichstadius ubi infra.*  
 † Dans la Marche de Brandebourg.  
 ‡ Voyez la remarque E, à la marge, lettre f.

K 3

maison

(a) Audigier ne cite point le livre de Diodore; c'est au chapitre 24. du 5. livre, edit. Hanov. 1611. in 8.  
 (b) Confitez avec Diodore de Sicile ces paroles d'Ammin Marcellin L. 15. c. 9. Celtas nomine Regis amabilis, & matris ejus vocabulo Galatas dicitos.  
 (c) Pag. 228.  
 (d) Pag. 221.  
 (e) Voyez les Nouv. de la Rep. des Lettres, Fevrier 1685. pag. 140.  
 (f) In Vita Davidis Herlicii, apud Henning, Wittenberg. Blom. Medicorum decan. 1. p. 74.

extraordinaire, & de sa grande beauté, méprisoit tous ceux qui la recherchoient en mariage; mais quand elle fut avec son pere, elle se trouva si aisée d'un ardent desir d'avoir à faire avec lui du consentement de son pere. Sa passion fut contentée. Hercule l'engrossa d'un fils qui eut nom Galates (a). L'Historien ne nomme pas cette fille; mais d'autres pretendent qu'elle s'appelloit (b) Galatée. Ce conte est autrement rapporté dans les Erotiques de Parthenius. On y voit qu'Hercule amenant de l'Erythie les bœufs de Gerion, traversa la Gaule, & vint chez Britannus pere de Celine, laquelle devint si amoureuse de ce Heros, que lui ayant derobé les bœufs de Gerion, elle ne voulut jamais les lui rendre, qu'à condition qu'il coucheroit avec elle. Hercule tant pour recouvrer ses bœufs, qu'à cause de la beauté de Celine s'approcha d'elle, & l'engrossa d'un garçon qui fut nommé Celtus, & qui a donné son nom aux Celtes.

Mr. Audigier pretend (c) que Jupiter Celtés, le plus ancien des Jupiters, est le pere de nôtre Hercule Gaulois, & que toutes les grandes Divinitez de la Grece (d) ont été premiere-ment conuës en Gaule. Cette pretension est bien étrange, mais non pas aussi chimérique que celle du savant Rudbeck (e).

(A) Et gagna quelque chose par ce moyen en plusieurs rencontres. C'est ce qu'avouë ingénument son ami Eichstadius. Sponte, dit-il, (f), ad Poësin & Muscam exercendam se dedit: à quo utroque studio etiam postea in Academicis, quoties aliqua inopiâ laborabat, fructus non parviter percipit, eoque sibi viros bonos & homines doctos patronos atque amicos conciliavit; sicut & habuit duos alios fratres Stralsundis in Pomerania & Musica Instrumentali & Vocali (quorum unus Cantorem Scholæ, alter Musicum organicum in templo Nicolaitano mihi egit) celebres atque excellentes.

(B) Un Almanach qui fut extremement aplaudi. Voici les paroles d'Eichstadius: (g) Anno 1584. primum suam Calendarium & prognosticon de mutationibus aura & tempestatum in hoc physico publicavit, quod magno hominum applausu statim exceptum fuit. Ce bon succès l'anima à continuer, & il eut la joye de voir que ses Almanachs étoient traduits en diverses langues, & qu'ils le firent regarder avec l'ornement de la Pomeranie. (h) Sed & prognostica annua de statu aeris, qua jam per quatuor ac decem annos conscripserat, maximo labore, summa fide, indefessisque observationibus, in usum Pomeraniae & regionum regnorumque adjacentium quotannis per 52. annos continuavit. Qui labor progressu annorum in tantam lucem venit, ut non tantum à Germanis in suo idiomate expetitus, verum etiam ab exteris in Latinam, Bohemicam, Polonicam, Danicam & denique Suevicam linguam translatus, mox hinc inde in vicina climata illatus, atque HERLICIOUS noster tam utili anniversario opere decus & ornamentum Pomeraniae factus sit. Il aimoit tellement ce travail, qu'une des raisons pourquoy il quitta Lubec fut qu'il espéra d'avoir à Stargard le loisir qui lui étoit nécessaire, afin d'achever un grand Ouvrage dont l'Astrologie devoit faire une partie considerable. (i) Ut defatigatus istis plurimis negotiis, curis, turbis, honestum sibi otium quæreret, & DEO, sicut Musis Stargard, atque asinibus (k) vacare commodius posset, rursus valedicens Lubeca anno 1614. cum universa sua familia rebus compositis Stargardiam Pomeraniae se contulit, ubi majore tranquillitate literariâ ad absolvendum & expoliendum opus illud magnum, quod de triplici Calendario Ecclesiastico, Astronomico & Astrologico conscribere inceperat, sed ante (l) annum, proh dolor, in communi Civitatis Stargardensis flamma unâ consummavit, se frui posse sperabat. Voyez la remarque suivante.

(g) Anno 1584. primum suam Calendarium & prognosticon de mutationibus aura & tempestatum in hoc physico publicavit, quod magno hominum applausu statim exceptum fuit. Ce bon succès l'anima à continuer, & il eut la joye de voir que ses Almanachs étoient traduits en diverses langues, & qu'ils le firent regarder avec l'ornement de la Pomeranie. (h) Sed & prognostica annua de statu aeris, qua jam per quatuor ac decem annos conscripserat, maximo labore, summa fide, indefessisque observationibus, in usum Pomeraniae & regionum regnorumque adjacentium quotannis per 52. annos continuavit. Qui labor progressu annorum in tantam lucem venit, ut non tantum à Germanis in suo idiomate expetitus, verum etiam ab exteris in Latinam, Bohemicam, Polonicam, Danicam & denique Suevicam linguam translatus, mox hinc inde in vicina climata illatus, atque HERLICIOUS noster tam utili anniversario opere decus & ornamentum Pomeraniae factus sit. Il aimoit tellement ce travail, qu'une des raisons pourquoy il quitta Lubec fut qu'il espéra d'avoir à Stargard le loisir qui lui étoit nécessaire, afin d'achever un grand Ouvrage dont l'Astrologie devoit faire une partie considerable. (i) Ut defatigatus istis plurimis negotiis, curis, turbis, honestum sibi otium quæreret, & DEO, sicut Musis Stargard, atque asinibus (k) vacare commodius posset, rursus valedicens Lubeca anno 1614. cum universa sua familia rebus compositis Stargardiam Pomeraniae se contulit, ubi majore tranquillitate literariâ ad absolvendum & expoliendum opus illud magnum, quod de triplici Calendario Ecclesiastico, Astronomico & Astrologico conscribere inceperat, sed ante (l) annum, proh dolor, in communi Civitatis Stargardensis flamma unâ consummavit, se frui posse sperabat. Voyez la remarque suivante.

(k) C'est à dire l'an 1635.

\* Tiré d'une lettre de Laurent Eichstadius, insérée dans les Mémoires Medicorum de Henninges Wite, de cado 1. p. 73 & seq.

maison & tous ses papiers étoient peris dans l'incendie qui mit en cendres la ville de Stargard le 7. d'Octobre 1635. Sans cela (C) le public auroit vu sans doute un nombre infini d'observations astrologiques d'Herlicius, car c'étoit une science qu'il avoit fort cultivée \*. Il avoit gagné de (D) l'argent à faire des horoscopes, & comme il ne manquoit pas d'esprit, il se ménageoit le plus qu'il pouvoit, afin de ne pas trop (E) faire reconnoître l'incertitude de son art. La prédiction qu'il publia (F) contre les Turcs ne fut point suivie de l'événement. Il se

(c) Ibid. p. 81.

(b) Ibid. p. 80.

(c) Et quia in sua ingravelcente aetate parcere oculis, & ad plures annos eorum usum referre volebat, haud raro à me petit, ut scilicet ad calculum gentiarum pericendium, & aliquod breve iudicium de suis ferendum subvenirem, cui libens annui. Ibid.

(d) Nunquam illis gratulacionem suam adornare volebat, qui sine cogitata natiuitatis hora ad eum accedebant; ma luitque dignitatis artis quam pecuniae turpique luero consulere. Ibid.

(e) Id. ib.

(C) Sans cela le public auroit vu... un nombre infini d'observations astrologiques. ] Afin qu'on voye l'attachement de cet homme aux details les plus menus de l'Astrologie, je rapporterai l'échantillon que je trouve dans sa vie. (a) Interea suas observations Astrologicas publici juris facere decreverat, saepe enim ad me scripsit, quod ultra mille & ducenta collegerit Thematata, quae suo tertio operi Calendariographico & Astrologico inserere, hisque veritatem aliquot Ephorismorum Astrologorum probare nitebatur: e. g. Quod Planetae benefici, Jupiter & Venus conjuncti, imprimis in octava domo longam vitam & annos (ultra 70.) diuturnos pollicentur. Item, quod Formabant, insignis stella aeterni Aquarii, in octava domo celebrem & gloriosum post mortem facit. Item, quod Cauda Draconis in prima domo Caeli vel altero oculo carentem vel gibbosum fore minetur. At haec cum reliqua sua instructissima Bibliotheca (cujus similem rex privatus alius tota nostra in Pomerania quoad Mathematicos, Historicos & Medicos libros possedit) in communi Stargardensi excidio flammis consignarunt.

(D) Il avoit gagné de l'argent à faire des horoscopes. ] Les Bohémiens & les Polonois étoient ceux qui l'avoient le mieux payé. (b) Diversae saepe nationes ad eum consuebant, & ob multa experientia nominis celebratum iudicium de suis genituris ab eo posebant Germani & Exteri, praesertim Bohemi & Poloni, quorum liberalitatem pra reliquis predicabat. Et comme il étoit de ceux qui veulent faire vie qui dure, il (c) ménageoit ses yeux afin qu'ils lui pussent être utiles dans la vieillesse, c'est pourquoi il se faisoit soulager par son ami Eichstadius qui se mêloit d'Astrologie: il lui donnoit à faire les calculs des horoscopes, & lui en demandoit son sentiment.

(E) De ne pas trop faire reconnoître l'incertitude de son art. ] Il ne vouloit jamais travailler pour ceux qui ne pouvoient pas marquer l'heure de leur nativité, & il s'aimoit mieux être privé de l'argent qu'il eût tiré d'eux, que de s'exposer au décri (d). Ce qu'il écrivoit à Eichstadius témoigne qu'il y alloit de bonne foi, & qu'il regardoit l'Astrologie comme une science vénérable, dont il falloit conserver l'honneur en dûment, & lui en demandoit son sentiment. (E) De ne pas trop faire reconnoître l'incertitude de son art. ] Il ne vouloit jamais travailler pour ceux qui ne pouvoient pas marquer l'heure de leur nativité, & il s'aimoit mieux être privé de l'argent qu'il eût tiré d'eux, que de s'exposer au décri (d). Ce qu'il écrivoit à Eichstadius témoigne qu'il y alloit de bonne foi, & qu'il regardoit l'Astrologie comme une science vénérable, dont il falloit conserver l'honneur en dûment, & lui en demandoit son sentiment.

cis gerris senectuti mea (qua mihi cacitatem minatur) prospicere possent, nunquam  $\gamma\epsilon\upsilon\delta\epsilon\lambda\iota\alpha$  calculo inquirerem. Interim quando multi plura inquirunt, & scire desiderant, quam Ars nostra fert, aut patitur, aut habet, aut explicat, malo juxta conscientiam agere, quam Sanctam Uraniam nobiscum deumpare & velut stuprare, eique nigrum salem vel atram notam aspergere: quom alias tot aliquoties retulerit, se saepius subobscuro modo & equorum fortunati sibi sint futuri? Hac & alia monstra quaestionum saepe albi dentibus video saepe etiam detestor. Amo enim virginitatem nostrae artis, nec patiari eam ita nostro stupro pollui, ne Misastrologi hocse abusus in contentum Astrologiae nobis objicere possint. Il est difficile de comprendre qu'un homme aussi employé que lui dans la pratique de la Médecine (f), & qui n'eût jamais d'enfants, craigne de manquer du ne. effaire sur les vieux jours, à moins qu'il ne fasse des horoscopes. Cela pou roit fort fier les médiansces qui courent contre lui, & faire accroire qu'il faisoit trop de dépenses en amourettes.

(F) La prédiction qu'il publia contre les Turcs. ] Le Sieur Thomasmus fit une harangue à Leipfic le 15. d'Octobre 1665. en action de grâces de la paix qui avoit été conclué entre l'Empereur, & la Porte. Cette paix avoit fort deplu aux Millionaires, parce qu'ils avoient prédit que la fin de l'Empire Turc aprochoit. Ils fondoient leurs prédictions sur quelques textes de l'écriture, & sur des amas de préages qu'ils trouvoient à leur fantaisie (g). C'est leur méthode, ils la renouvellent tous les jours. Thomasmus s'étonne qu'après tant de fausses propheties qui ont été débitées sur la prétenduë prochaine ruine des Ottomans, on ne soit pas plus réservé à prophetiser. Il semble que plus il y a eu de gens qui s'y sont trompez, moins on doive impieusement craindre de s'y tromper, puis qu'enfin la parole de Dieu qui ne peut mentir, nous a promis le renversement de cette puissante Monarchie. C'est donc ce qui enhardit les nouveaux Prophetes. L'Orateur ne s'arrêta pas à cette raison, il croit que l'envie de se trouver sur la terre dans la possession du siecle d'or seduit ces Messieurs. (h) Sed fortasse curiositati huic nihil potentiorum stimulum admovet, quam nescio cuius auri seculi per mille duraturi amos persuasio, ubi dictionibus profugatis ab omni latere hostibus Deo dilectum co-bus focia hors in otio sit suavisimo victura. Trabinur omnes cerchit beata bis in terris vita cupiditate. Itaque si qua somnia cogentem nobis eam sana pollicearur, ei fidentissimas aures adjungimus, inque omnes articulos temporis, qui s'ajungunt huic affectui videntur, enixè vigiliamus, m. s. us. Orationibus. Après cela il représente à ses auditeurs qu'il n'y a point eu de guerre considerable dans le XV. & XVI. siecle contre les ennemis de la vraye Eglise, (i) Id. ib. sans que l'on ait fait courir des prédictions qui p. 395. pro-

(f) In amplissima praxi Medica visitavit ut mihi aliquoties retulerit, se saepius subobscuro modo & equorum fortunati sibi sint futuri? Hac & alia monstra quaestionum saepe albi dentibus video saepe etiam detestor. Amo enim virginitatem nostrae artis, nec patiari eam ita nostro stupro pollui, ne Misastrologi hocse abusus in contentum Astrologiae nobis objicere possint. Il est difficile de comprendre qu'un homme aussi employé que lui dans la pratique de la Médecine (f), & qui n'eût jamais d'enfants, craigne de manquer du ne. effaire sur les vieux jours, à moins qu'il ne fasse des horoscopes. Cela pou roit fort fier les médiansces qui courent contre lui, & faire accroire qu'il faisoit trop de dépenses en amourettes. (g) Non a iis armis fore brevi prodierunt, qui per hos annos crederent, fore brevi, ut jam delectum Ottomanorum imperium cerneamus: non levi opinor, cum sacrae Scripturae profana generis diversissimi mi praecurati amos persuasio, ubi dictionibus profugatis ab omni latere hostibus Deo dilectum co-bus focia hors in otio sit suavisimo victura. Trabinur omnes cerchit beata bis in terris vita cupiditate. Itaque si qua somnia cogentem nobis eam sana pollicearur, ei fidentissimas aures adjungimus, inque omnes articulos temporis, qui s'ajungunt huic affectui videntur, enixè vigiliamus, m. s. us. Orationibus. (i) Id. ib. p. m. 397.

se maria deux fois, & fut fort (G) malheureux dans son premier mariage. Ce fut peut-être sa faute; car on l'accusoit d'être un de ces paillards qui font l'amour hors de leur (H) logis. Son ami le justifie mal là-dessus. On

a

(a) Tante victorie haurem erant qui superius Germanici belli tempore Friderico Palatino, erant qui Gustavo Succorum Regi, erant qui Carolo Gustavo destina- tum, cum ia Polonia ante hos novem annos infestaret. Id. ibid. pag. 396. (b) Ibid. (c) Eich- stadius ubi supra pag. 76. (d) Uxo- rem adeo amplius quadra- ginta an- nis quibus cum ea vixit ex- stitit. Id. domi sub- jectam habuit. ut mortu- limum ne- mini fas fuerit af- picere. Nicus Erythraus pinacoth. 1. p. 219. (e) Paro- chis, qui- bus mos est quot- annis, Pa- schalibus feriis, suis faire instance, on se voyoit menacé de coups de bâton (e). Un jour qu'il demanda pour sa femme la permission de l'observer pas le Ca- rême, le Curé de la paroisse repondit qu'il ne l'accorderoit pas, s'il ne voyoit de ses propres yeux en quel état étoit la malade. Le mari re- pliqua tout haut que le mal étoit situé dans la ma- trice: voulez-vous, ajouta-t-il, voir le siege de la maladie? Nicus Erythraus étoit présent à cette conversation. Atque ipsemet ad sui, cum in sacro s. Spiritus in Saxia Parocho, neganti, non aliter se uxori ejus potestatem sacrum resen- di carnis in quadragesima, nisi suis ipse oculis, quo morbo affectus esset, aspexisset, palam multis audientibus, dixit, Uxori meae morbus in matrice inheret, placet ne morbi locum aspiciere? Chacun peut juger si un homme d'une telle humeur

promettoient l'entiere ruine ou du Pape, ou du Turc, ou de tous les deux ensemble. On (a) a promis la gloire de cette défaite à Frideric Roi de Boheme, puis à Gustave Adolphe, puis à Char- les Gustave. En suite il parle de nôtre David Herlicius, qui avoit promis sur la fin du XVI. siecle que le Turc seroit bien-tôt abimé. (b) Plenus talium in primis est, Davidis Herlicii, in aliis fortasse predictationibus, quam in hac felicitioris Astrologi, libellus, quem sub finem avi superioris, miserè damnationem vexante Turcâ, vulgavit. Ibi Daniëlem, Apocalypsin, dictum Elie, presagia Joannis Hilteni, Antonii Torquati Ferrarientis, Turcarum ipsorum, cursus siderum, cen- surationes planetarum, quasi in exercitum unum conscribi video, quo in animis hominum ultimo praëlio cum Turcâ decidatur.

(G) Et jus fort malheureux dans son premier mariage. ] Dieu fait pourquoi, dit l'Historien. (c) Anno 1593. honestissimam virginem Reginam Hungers primariv civis Primislavienfis filiam in matrimonium accepit, cum qua tamen non adeo concorditer (causam novit Deus) vixit, & sine fructu matrimonii per 17. annos. Dix-sept ans pour des personnes mal mariées sont un terme un peu bien long. On ne trouve guere dans ceux qui écrivent la vie des hommes illustres l'ingenuité que l'on voit ici. Depuis que je m'oc- cupe à cet Ouvrage, j'ai parcouru beaucoup d'eloges, & de vies d'hommes vains, mais je n'y ai lu presque jamais qu'ils vécussent mal avec leurs femmes, on assure presque toujours que la plus douce concorde qui puisse être sou- haitée a été la benediction de leur Hymen. Les voisins savent très-souvent le contraire. Je me souviens d'une chose qui merite quelque attention. Un savant Romain qui mourut l'an 1640. avoit tenu sa femme dans une si dure captivité, qu'il n'avoit souffert ni que per- sonne la vit, ni qu'elle pût voir personne (d). Il ne souffroit pas même que le Curé de la paroisse vint chez lui: aux fêtes de Paque, pour prendre le compte des personnes qui étoient dans la maison, & pour faire les aspersions d'eau be- nite qui se pratiquent à Rome. Il disoit que le Pape passant par là donnoit sa benediction au logis, & que cela suffisoit, & si on vouloit feris, suis faire instance, on se voyoit menacé de coups de bâton (e). Un jour qu'il demanda pour sa femme la permission de l'observer pas le Ca- rême, le Curé de la paroisse repondit qu'il ne l'accorderoit pas, s'il ne voyoit de ses propres yeux en quel état étoit la malade. Le mari re- pliqua tout haut que le mal étoit situé dans la ma- trice: voulez-vous, ajouta-t-il, voir le siege de la maladie? Nicus Erythraus étoit présent à cette conversation. Atque ipsemet ad sui, cum in sacro s. Spiritus in Saxia Parocho, neganti, non aliter se uxori ejus potestatem sacrum resen- di carnis in quadragesima, nisi suis ipse oculis, quo morbo affectus esset, aspexisset, palam multis audientibus, dixit, Uxori meae morbus in matrice inheret, placet ne morbi locum aspiciere? Chacun peut juger si un homme d'une telle humeur

forte de dispute. Cependant on le proteste dans son épitaphe: Sed quod raro contingit cum Clau- dia Sebastiani Tiburtina uxore sine querela con- junctissime vixit annis XLV. (f) Il ne faut se fier ni aux épitaphes, ni aux éloges. (H) Son ami le justifie mal là-dessus. ] Quel- ques-uns, dit-il, assument qu'Herlicius a aimé les jeunes filles, & son é-oile vouloit cela; mais si l'on en vouloit conclure que de là vinrent les troubles de son premier mariage, je repons pour sa justification qu'il n'a eu de ses deus in- femmes aucun enfant, & qu'il avoit accoutu- mé de dire qu'il seroit dans un champ steri- ret, non abhorruisse à puellarum amoribus, id quod in genesijs conjunctio Veneris cum Marte pra se ferre videtur. Quod si quis hinc cum forte sa- lacem, & hinc multas turbas in priorè matrimonio ortas esse dixerit, ille sciat, D. HERLICIUM ex utraque sua conjuge nullos liberos vel Herli- cium suscepisse, sed illorum exortem fuisse, at- que in sterili agro (ut dicere solebat) laborasse, & proinde animo juvenularum mutuo potius, quam coitu captum esse. Pour confirmer cette apolo- gie on allegue Cardan, qui a prouvé par la mul- titude de ses enfans qu'il étoit lascif (h). Jamais il ne s'est vu une apologie plus chetive; car en 1. lieu Herlicius ne se vançoit pas de continen- ce, ou d'aucune moderation, il se plaignoit seulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avoit donc travaillé, & il l'avoit. Quelle conclusion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avoit point eu d'enfans? En voulez- vous conclure que s'il tâchoit de se faire aimer des jeunes filles, c'étoit seulement pour le plaisir d'en être aimé, sans pretendre rien davantage? Mais il n'y a point de machines qui puissent ser- vir à tirer cette conclusion. En 2. lieu les ma- riages steriles ne sont nullement une preuve d'une moindre incontinence: au contraire les Medecins disent que la trop grande lasciveté est un des obstacles de la conception, & que ce qui fait qu'il y a des mariages infecunds la premie- re année, c'est que les nouveaux mariés vont trop souvent à POstrande; de sorte qu'avant que leurs premiers feux soient passez, la nature inter- rompue & detournée ne sauroit bien prendre ses mesures. Lisez Aristote cité par Montagne.

(i) Il faut (dit Aristote) toucher la femme prudemment & severement, de peur qu'en la chatouillant trop lascivement, le plaisir ne la fasse sortir hors des gons de raison. Ce qu'il dit pour la conscience, les Medecins le disent pour la santé. Qu'un plaisir excessif vement chaud, voluptueux & assidu, altere la semence & empêche la conception. Di- sent d'autre part, qu'à une congression lan- guissante, comme celle-là est de sa nature, pour la remplir d'une juste & fertile chaleur, il s'y faut presenter rarement, & à notables in- tervalles;

„ Quo rapiat striens Venerem, interiusque re- condit, „

tificem Max. cum illic iter faceret, bene do- mui suae dicere, proinde nihil opus esse cujus- quam ad eam rem opera. Id. (f) Pro- sper Ma- le; par consequent il ne cherchoit qu'à se faire aimer des jeunes filles, & non pas à jouir d'el- les. Ferunt (g) nonnulli eum, quum atas ser- ret, non abhorruisse à puellarum amoribus, id quod in genesijs conjunctio Veneris cum Marte pra se ferre videtur. Quod si quis hinc cum forte sa- lacem, & hinc multas turbas in priorè matrimonio ortas esse dixerit, ille sciat, D. HERLICIUM ex utraque sua conjuge nullos liberos vel Herli- cium suscepisse, sed illorum exortem fuisse, at- que in sterili agro (ut dicere solebat) laborasse, & proinde animo juvenularum mutuo potius, quam coitu captum esse. Pour confirmer cette apolo- gie on allegue Cardan, qui a prouvé par la mul- titude de ses enfans qu'il étoit lascif (h). Jamais il ne s'est vu une apologie plus chetive; car en 1. lieu Herlicius ne se vançoit pas de continen- ce, ou d'aucune moderation, il se plaignoit seulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avoit donc travaillé, & il l'avoit. Quelle conclusion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avoit point eu d'enfans? En voulez- vous conclure que s'il tâchoit de se faire aimer des jeunes filles, c'étoit seulement pour le plaisir d'en être aimé, sans pretendre rien davantage? Mais il n'y a point de machines qui puissent ser- vir à tirer cette conclusion. En 2. lieu les ma- riages steriles ne sont nullement une preuve d'une moindre incontinence: au contraire les Medecins disent que la trop grande lasciveté est un des obstacles de la conception, & que ce qui fait qu'il y a des mariages infecunds la premie- re année, c'est que les nouveaux mariés vont trop souvent à POstrande; de sorte qu'avant que leurs premiers feux soient passez, la nature inter- rompue & detournée ne sauroit bien prendre ses mesures. Lisez Aristote cité par Montagne.

„ (i) Il faut (dit Aristote) toucher la femme prudemment & severement, de peur qu'en la chatouillant trop lascivement, le plaisir ne la fasse sortir hors des gons de raison. Ce qu'il dit pour la conscience, les Medecins le disent pour la santé. Qu'un plaisir excessif vement chaud, voluptueux & assidu, altere la semence & empêche la conception. Di- sent d'autre part, qu'à une congression lan- guissante, comme celle-là est de sa nature, pour la remplir d'une juste & fertile chaleur, il s'y faut presenter rarement, & à notables in- tervalles;

„ Quo rapiat striens Venerem, interiusque re- condit, „

tificem Max. cum illic iter faceret, bene do- mui suae dicere, proinde nihil opus esse cujus- quam ad eam rem opera. Id. (f) Pro- sper Ma- le; par consequent il ne cherchoit qu'à se faire aimer des jeunes filles, & non pas à jouir d'el- les. Ferunt (g) nonnulli eum, quum atas ser- ret, non abhorruisse à puellarum amoribus, id quod in genesijs conjunctio Veneris cum Marte pra se ferre videtur. Quod si quis hinc cum forte sa- lacem, & hinc multas turbas in priorè matrimonio ortas esse dixerit, ille sciat, D. HERLICIUM ex utraque sua conjuge nullos liberos vel Herli- cium suscepisse, sed illorum exortem fuisse, at- que in sterili agro (ut dicere solebat) laborasse, & proinde animo juvenularum mutuo potius, quam coitu captum esse. Pour confirmer cette apolo- gie on allegue Cardan, qui a prouvé par la mul- titude de ses enfans qu'il étoit lascif (h). Jamais il ne s'est vu une apologie plus chetive; car en 1. lieu Herlicius ne se vançoit pas de continen- ce, ou d'aucune moderation, il se plaignoit seulement d'avoir cultivé une terre ingrate. Il avoit donc travaillé, & il l'avoit. Quelle conclusion voulez-vous tirer après cela de ce qu'il n'avoit point eu d'enfans? En voulez- vous conclure que s'il tâchoit de se faire aimer des jeunes filles, c'étoit seulement pour le plaisir d'en être aimé, sans pretendre rien davantage? Mais il n'y a point de machines qui puissent ser- vir à tirer cette conclusion. En 2. lieu les ma- riages steriles ne sont nullement une preuve d'une moindre incontinence: au contraire les Medecins disent que la trop grande lasciveté est un des obstacles de la conception, & que ce qui fait qu'il y a des mariages infecunds la premie- re année, c'est que les nouveaux mariés vont trop souvent à POstrande; de sorte qu'avant que leurs premiers feux soient passez, la nature inter- rompue & detournée ne sauroit bien prendre ses mesures. Lisez Aristote cité par Montagne.

(g) Eich- stadius ubi supra pag. 76. (h) Hiero- rou. Card- anus qui- dem in judicio suae geni- turae se sufficium fuisse mil- titudine procreato- rum liber- orum probat. Id. ibid.

(i) Mov- tagne. Effus. liv. 2. chap. 5. p. m. 112.

(j) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

† Panfa-  
mas in  
Eliaci. (E)  
non pas  
Iliaci,  
comme on  
lit dans  
Vestius de  
Hilior.  
Græc. p.  
374) sive  
L. 6 p. 194.  
† O' di  
ἀγαθὸν  
ἡγούμενον  
ἢ ἐπιθυμῶν  
ἢ τῶν πα-  
θῶν τῶν  
ὑπεροπ-  
ῶν. Pater  
audiens  
consequ-  
tus est, &  
increpuit  
hanc pue-  
rilem di-  
minutio-  
nem.  
Plotinus  
ubi infra.  
† Tiré de  
Plotinus  
dans l'ex-  
trait de  
Damascius  
F. m. 1044.  
† Voyez le  
Scalgera-  
na au mot  
Chancel-  
lier, pag.  
m. 48.  
β Celle de  
Professeur  
en Théolo-  
gie, &  
celle de  
Predica-  
teur dans  
le Temple  
du St. Es-  
prit.

a beaucoup de livres (I) de sa façon. J'ai oublié de dire qu'il étoit bon Lu-therien.

HERMESIANAX, Poëte élégiaque, natif de Colophon, fut honoré d'une statue\* dans sa patrie. Voyez les remarques de l'article L E O N T I U M.

HERMIAS, Philosophe d'Alexandrie au V. siècle, étudia avec Proclus sous Syrianus. Il eut deux fils, Ammonius & Heliodore, qui furent de sa profession, & dont le premier devint beaucoup plus celebre que le dernier. Hermias étoit un fort honnête homme, d'un naturel doux & simple. Il étoit aussi laborieux qu'on le puisse être, mais son genie étoit mediocre, & n'inventoit pas les fortes preuves dont on a besoin en philosophant. Sa memoire étoit admirable, il recitoit à merveilles les leçons de son Professeur, & ce qu'il avoit trouvé dans les livres: c'étoit son fort; car s'il s'agissoit de refondre les objections, & les doutes d'un dispuuteur, il faisoit bien-tôt paroître son foible. Sa (Z) morale étoit merveilleuse. On dit qu'il n'approuvoit point que l'on employât auprès des enfans, ces termes diminutifs & de mignardise dont se servent les meres & les nourrices, & qu'il † donna bien fa femme pour ce sujet †.

HERWART (JEAN GEORGE) Chancelier de Baviere vers le commencement du XVII. siècle, se rendit fameux par l'apologie qu'il composa pour l'Empereur Louis de Baviere, contre les mensonges de Bzovius, dont il critiqua aussi plusieurs autres fautes. Scaliger † le tenoit pour un mauvais Chronolo-

giste. HESHUSIUS (TILEMANNUS) Théologien de la Confession d'Augsbourg, né à Wesel (A) l'an 1526. fit extrêmement parler de lui par son humeur remuante & impetueuse. Il étoit encore fort jeune lors qu'on lui donna deux β charges considerables dans Heidelberg. Il ne les exerça point sans beaucoup de troubles; car il s'éleva une violente querelle entre lui & Guillaume Clebitius, sur le dogme de l'Eucharistie. L'Electeur Palatin Frideric III. s'étant persuadé que le suffrage de Melanchthon seroit de grand poids pour terminer ce differrent, le consulta sur cette matiere. Sa reponse irrita Heshusius, qui ne vouloit rien demordre des sentimens de Luther, & comme il n'y avoit (B) nulle apparence de voir cesser les injures entre les parties, pendant qu'il demeureroit à

(E) Kai ἄλλο  
ἀπὸ τοῦ  
ὀρθοδόξου  
παιτρῶν, ὅτι  
ταῖς ἀθέτοις  
ἰδίαις ἐπι-  
σημασι ἀλ-  
λὰ τῶν παθ-  
μάτων, ὅσα  
καὶ συνήθη-  
τα ἐστίνα  
τῶν παρὰ  
ἐκείνου τοῦ  
θεοῦ τι-  
μωμένων ἐπι-  
δεικνύου.  
Nec se-  
mel hanc  
justitiam,  
cujus nul-  
lam alii  
rationem  
habent,  
verum  
etiam se-  
pius quoties ven-  
ditorem de-  
bitum  
pretium  
ignorare  
contingisset  
ostendit.  
Plotinus ex  
Damascio,  
Bibliothec.  
p. 1044.  
(F) Tiré  
de Plotinus  
ubi  
ibid.  
(G) Quæ-  
sisti, de  
patris vi-  
ror, illustra-  
p. 208.

Heidel-

(a) C'est  
le 6 du 2.  
livre.  
(b) J'on-  
cert, er-  
reurs po-  
pularis,  
l. 2. ch. 6.  
p. m. 74.  
(c) Ille Si-  
culus cui  
Pretor  
Scipio pa-  
tronum  
causa da-  
bat hospi-  
tem suum,  
hominem  
nobilem,  
sed admo-  
dum stul-  
tum:  
Quisio,  
inquit  
Pretor,  
advertitio  
meo da-  
tum pa-  
tronum,  
deinde  
michi ne-  
minem  
dederis,  
Cicero de  
Orat. l. 2.  
(d) Ubi su-  
pra p. 87.

Laurent Joubert fameux Medecin a destiné l'un des (A) chapitres de ses erreurs populaires, à combattre ceux qui ne cessent d'embrasser pour avoir des enfans, & ceux qui le sont peu souvent afin d'en avoir moins. Le vulgaire ignorant, dit-il, (B) s'abuse en deux façons contraires, contrevenant totalement à son intention: quand les uns font desfrux d'avoir d'enfans, ne cessent d'embrasser leurs femmes le plus qu'ils peuvent. Les autres les espargnent, craignant d'avoir trop de mesnage. Les premiers se pensent, que s'ils saillent à un coup, les autres le repaissent: & il advient tout autrement. Car ce que pourroit estre fait en un bon coup, peut estre defait au retour. Et que plus est, quand on y retourne ainsi souvent, mesmes sans y estre invité de nature, la semence n'a loisir d'estre bien elaborée & parfaite. Dont elle n'est seconde & prolifique, ainsi inutile comme d'eau.

On a bien raison de dire qu'il vaut mieux ne point faire plaider sa cause, que de la commettre à un mauvais Avocat. Eichladius merite d'être comparé à celui (C) que le Pretor Scipion recom- mandoit à un plaideur.

(I) On a beaucoup de livres de sa façon. ] La plupart sont en Allemand: les Latins sont ou des poëmes, ou des harangues, ou des Traitez philosophiques, & de Médecine: le Sieur Witte (d) en donne le catalogue.

(Z) Sa morale étoit merveilleuse. ] On en peut juger par les maximes fur lesquelles il se fa- loit dans les achats. Il soutenoit qu'il ne fa- loit point se prevaloir de l'ignorance du ven- deur, mais qu'il le faisoit avertir du juste prix de sa marchandise, quand il ne le savoit pas.

Ceux qui en usoiient autrement étoient, selon lui, coupables d'une tres-grande injustice. Ils ne dérobioient pas à la maniere des voleurs de grands chemins & au peril de leur vie, mais ils faudoient la loi, & ils corrompoient la justice. Il n'approuvoit point l'axiome volenti non fit injuria. Il pretendoit qu'outre les injures qui se font par violence, il y en a que l'on fait sans contrevénir à la volonté de ceux à qui l'on fait tort. Il pratiquoit cette belle theorie, car un jour s'étant aperçu qu'un homme qui lui vendoit un livre ne le mettoit pas au juste prix, il l'en avertit, & lui en paya plus que l'on n'en demandoit; il fit la même chose en plusieurs autres rencontres (e), & toutes les fois que l'occasion s'en presenta (f). Peut-on rien voir de plus digne d'un Philoso- phe? Les Chrétiens qui en font autant sont bien rares. RARA AVIS IN TERVIS, nigroque simi- lina cygno.

(A) Né à Wesel. ] Selon Moreri il nâquit à Oberwesel sur le Rhin dans le Diocèse de Treve. Mais Quenstedt (g) qui dit que ce fut à We- sel au païs de Cleves, me semble plus digne de foi.

(B) Nulle apparence de voir cesser les injures. ] La reponse de Melanchthon fut composée l'an 1559, on la publia après sa mort sans avoir égard à son intention (h). Heshusius s'emporta furieusement contre lui, & oubliant tout le res- pect qu'il devoit à ce grand maître. (i) Heshu- sius itaque cum Lutheri de canâ sacra sententiam mordicus retineret ac propugnaret: à principe Ele- ctore, ut suis esset convivorum & insectationum in sua

(b) Publi-  
ce post  
mortem  
auctoris,  
contraque  
voluntatem  
eius  
editum  
Th. in  
consil. Th.  
part. 2.  
pag. 378.  
Melch.  
Adam  
in viciis  
Theol.  
pag. 622.  
(i) Id. ibid.

Heidelberg, il reçut ordre d'en sortir. Il s'en alla en Saxe, & publia quelques écrits contentieux dans l'Academie de Jene. Ayant été appelé en Prusse, il enseigna la Theologie dans Konigsberg, jusques à ce qu'on le chassât l'an 1577. avec les Ministres de sa faction. Il s'étoit brouillé (C) furicusement\* avec Wigandus, sur des controverfés de peu d'importance. Il se retira à Lubec avec sa famille, & puis à Helmftad, où il fut fait Professeur en Theologie. Il y mourut le 25. de Septembre 1588. Il combatit fortement le dogme (D) de l'Ubiquité, dans la conference de Quedlenbourg l'an 1583. Melchior Adam de qui j'emprunte ce qu'on vient de lire, a été fort sec (E) sur le recit des aventures de ce personnage. Je

\* Ingens inter ipsum & Wigandum dissidium fuit exitum propter abstracti uliam. Melch. Adam, in vit. Theol. pag. 622.

L con-

sua urbe, dimissis ostensusque vehementer judicio Melanchthonis de se, acerbè respondit, ac ne mortuo quidem & bene merito proceptorum pepererit. Calvin lui reproche cet emportement contre Melanchthon. Panlifier expendant lectores, dit-il (a), quam atrociter Philippum Melanchthonem suum proceptorem cujus memoriam sanctè revereri debuerat fugillet ac laceret. . . . Probrsiois elogis Philippum ita digito monstrat, ut videri possit data opera materiam ejus traducendi in scribendo libro captasse.

(a) Calvin. in dicitia explicat. sana doctrina de vera participatione. pag. 840. tractat. Theolog.

(C) Sur des controverfés de peu d'importance. ] Voici l'origine de cette querelle. Heshufius dans un livre (b) contre Theodore de Beze avança que la chair de J E S U S - C H R I S T in abstracto est adorable : (c) Non solum in concreto dici debere, filium Dei esse adorandum, omnipotentem & vivificum, sed etiam in abstracto carnem Christi esse adorandam : quia majestas adorationis fit carni communicata. On s'éleva contre lui, & on prétendit qu'il enseignoit que la chair de J E S U S - C H R I S T est adorable en elle-même, indépendamment de l'union hypotatique : (d) quod in abstracto & in sua essentia caro Christi, etiam extra unionem considerata, fit adoranda. Il nia que ce fût son sentiment, & il expliqua sa pensée ; mais les antagonistes ne s'en contenterent pas. L'Evêque (e) Wigandus soutint que cette proposition étoit dangereuse : Humanitas Christi in abstracto est adoranda, omnipotens, vivifica. Heshufius soutint qu'il ne l'avoit point avancée, & s'expliqua encore une fois, mais il n'y gagna rien. On convoqua un Synode qui rejeta l'expression d'Heshufius, & même Wigandus le voulut contraindre à se retracter publiquement. Heshufius n'en voulant rien faire fut chassé hors du pais, quoi qu'il promit de corriger les expressions incommodes qui pouvoient lui être échappées : tous les Ministres qui le voulurent soutenir, reçurent le même traitement. L'Administrateur de Prusse consulta l'an 1578. les Theologiens qui s'assemblerent à Hertzberg pour la formule de la Concorde, & ayant reçu une réponse favorable à Heshufius, il ordonna à Wigandus de ne plus parler de cette dispute. Ce fut l'onzième schisme de l'Eglise Lutherienne (f). Il est plus utile que l'on ne pense de savoir ces sortes d'histoires ; on y apprend à connoître l'esprit factieux qui anime les auteurs de ces disputes.

(b) Institutio contra Bezaniam exegicm Sacramentorum.

(c) Mieralius, Synagm. Hist. ecclief. pag. m. 867.

(d) Id. ib.

(e) Wigandus Episcopus Pomezanienfis. Id. ibid.

(f) Viré de Mieralius ibid.

(g) Selon Melchior Adam, ubi supra. Mieralius la met à l'an 1575. je le cite ci-dessous lettre k.

(D) Combatit. . . le dogme de l'Ubiquité dans la conference. ] Cette conference fut tenuë le 14. & le 16. Janvier (g) 1583. entre les Theologiens de S. A. E. de Saxe, & ceux de Brunsvic. Ceux-ci avoient à leur tête Heshufius. On publia les actes de cette dispute. In eo (colloquio) præcipua partes demandata à Theologis Brunsvicensibus Heshufio fuerunt, qui præcipuè negavit dogma illud generalis Ubiquitatis. . .

in sacra scriptura canone haberi, neque inde posse demonstrari. . . . Quenstedt pretend qu'Heshufius ignoroit l'état de la question, imputant à ses adversaires une doctrine qu'ils ne tenoient pas, & qui n'étoit qu'un vain fantôme de son imagination. Cela est assez ordinaire dans ce genre de disputes. Raportons les paroles de Quenstedt, elles sont historiques par raport à notre Docteur. (b) Vesalia inferior vulgo unter Wesel. . . . urbs Clivia clarissima, . . . excepti in hanc lucem editum. . . . Tilemannum Heshufium Theologum Lutherannum usquegen, multisque scriptis Didacticis & Polemicis contra Calvinianos clarum, qui ante Librum Concordia defendit Omnipresentiam Carnis Christi, postmodum verò non tam ipsam in Libro Concordia de Majestate Christi boninis doctrinam, quam præconceptum cerebri sui idolum impugnavit, talem scil. omnipresentiam, quæ substantia Christi Christi sit localiter, extensivè, diffusivè & subjectivè in omnibus creaturis, cum qua portentosâ ubiquitate nostris Ecclesiis nihil quequam fuit commercii. Vide Concord. Concord. Hurci cap. XLVI. Mierælius pretend qu'Heshufius ne disputa que par depit contre le dogme de l'Ubiquité. On s'assembla pour delibérer sur l'apologie qu'on vouloit faire du livre de la Concorde, & on prit des mesures qui ne furent pas au goût d'Heshufius. Il n'en fut pas davantage pour irriter son esprit de contradiction, & pour l'engager à prendre les armes contre les Ubiquitaires. Contra (i) Calvinianos ore & calamo omnipresentiam carnis Christi fortiter usque ad annum Christi 1582. defendit. Tandem cum nonnulli eruditor. theologorum ad conscribendam pro Formula Concordia apologiam convenissent : ille suum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majestatem Christi, libro Concordia insertam, quam ubiquitatem generalem vocant, oppugnare cepit, & cum Dan. Hoffmanno, collega, orthodoxo eam sententiam affinxit, ac si substantiam carnis Christi extensivè ac localiter in omnibus creaturis esse dicerent, sic igitur proprii cerebri commentum impugnavit. Heshufius introduxit multipresentiam, Daniel Hoffmann le seconda vigoureusement, & ne voulut (k) rien relâcher dans la conference de Quedlenbourg.

† Melch. Adam. ib. pag. 622.

(b) Quenstedt ubi supra.

(i) Mierælius ibid. pag. 758.

(k) Nec pertinacius ne disputa que par depit contre le dogme de l'Ubiquité. On s'assembla pour delibérer sur l'apologie qu'on vouloit faire du livre de la Concorde, & on prit des mesures qui ne furent pas au goût d'Heshufius. Il n'en fut pas davantage pour irriter son esprit de contradiction, & pour l'engager à prendre les armes contre les Ubiquitaires. Contra (i) Calvinianos ore & calamo omnipresentiam carnis Christi fortiter usque ad annum Christi 1582. defendit. Tandem cum nonnulli eruditor. theologorum ad conscribendam pro Formula Concordia apologiam convenissent : ille suum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majestatem Christi, libro Concordia insertam, quam ubiquitatem generalem vocant, oppugnare cepit, & cum Dan. Hoffmanno, collega, orthodoxo eam sententiam affinxit, ac si substantiam carnis Christi extensivè ac localiter in omnibus creaturis esse dicerent, sic igitur proprii cerebri commentum impugnavit. Heshufius introduxit multipresentiam, Daniel Hoffmann le seconda vigoureusement, & ne voulut (k) rien relâcher dans la conference de Quedlenbourg.

(E) Melchior Adam a été fort sec. . . . je consulte. ] Les Journalistes de Leipfic ont eu raison de le remarquer (l). Tilemanni Heshufi vitam concisam admodum & mancam ad nos transmissit Melchior Adamus vit. Germ. Theolog. p. 621. seq. multo locupletiorum, & camque carminum heroico exaratum, & Heshufii commentariis in Esaiam adjectam gener ejus D. Jo. Olearius : ubi & quartum, quod sustinendum illi fuit, mentionem reperies exilii, cujus historiam illustrabunt exegesis. . . . Parte II. sub anno 1565. p. 182. seqq. tum in ipsius Heshufii, tum in aliorum epistolis leguntur.

(l) Aha Christi 1582. defendit. Tandem cum nonnulli eruditor. theologorum ad conscribendam pro Formula Concordia apologiam convenissent : ille suum ad arbitrium non omnia agi indignatus, majestatem Christi, libro Concordia insertam, quam ubiquitatem generalem vocant, oppugnare cepit, & cum Dan. Hoffmanno, collega, orthodoxo eam sententiam affinxit, ac si substantiam carnis Christi extensivè ac localiter in omnibus creaturis esse dicerent, sic igitur proprii cerebri commentum impugnavit. Heshufius introduxit multipresentiam, Daniel Hoffmann le seconda vigoureusement, & ne voulut (k) rien relâcher dans la conference de Quedlenbourg.

(m) C'est-à-dire dans le li-affinixit, ac si substantiam carnis Christi extensivè ac localiter in omnibus creaturis esse dicerent, sic igitur proprii cerebri commentum impugnavit. Heshufius introduxit multipresentiam, Daniel Hoffmann le seconda vigoureusement, & ne voulut (k) rien relâcher dans la conference de Quedlenbourg.

\* Voyez la remarque F.

† Omni laniena ex cruciato ut verba placencia Principi, vel potius arecessitori loqueretur, quo cum pœnis non sufficerent membra vivo exulto &c. Ammian. Marcellin. l. 29. c. 1. pag. 556.

conseille à ceux qui les voudront voir plus étendus, de consulter la vie d'Heshusius composée par son gendre. Heshusius fut exilé (F) jusqu'à quatre fois, & donna bon ordre, s'il en faut croire Calvin\*, que cela ne lui causât aucun dommage. Il est Auteur (G) de plusieurs livres. Ceux qui nous parlent de la secte (H) des Heshusiens, & qui lui imputent la doctrine d'Arius, meritent le dernier mepris. Mr. Moreri n'a pas laissé de les copier.

HIEROCLES, fils de cet Alypius qui avoit commandé en Angleterre, & que Julien l'Apollat avoit envoyé à Jérusalem pour y faire rebâtir le Temple, fut accusé conjointement avec son pere sous l'empire de Valens, & tant tourmenté qu'on ne savoit plus † à quel membre s'adresser, pour lui faire dire par la force des tortures ce qu'on souhaitoit qu'il déclarât. On donna ordre enfin qu'il fût mené au supplice; mais pendant qu'il y alloit, le peuple s'adressa en corps à l'Empereur, & le pria si ardemment pour cet homme, qu'il obtint fa grace. C'est

(F) Heshusius fut exilé jusqu'à quatre fois. ] On l'a pu voir dans le passage du Journal de Leipzig que j'ai cité tout à l'heure. Voici un distique qui confirme la même chose, & qui n'est pas avantageux à la memoire de ce Docteur.

(a) Quæritur, Heshusi, quæritur cur pulsus ab urbe ; In promptu causa est, seditiosus eras.

(a) Voyez l'article Acronius, pag. 89.

(b) Ubi supra pag. 842. col. 1.

(c) C'est-à-dire, ad paradoxa & opinio-num ab absur-dita-tionem.

Le portrait que Calvin (b) nous donne d'Heshusius confirme merveilleusement ce distique. Il lui (c) eum rapit astra intemperies, vel quod videt in moderata docendi ratione nullum sibi laudis gradum relinquere, qui tamen ambitione totus ad insaniam usque flagret. Certe in suo libello turbulenti se ingeni hominem, præceptis etiam audacia & temeritate esse prodit. . . . Conciantur de ingentibus suis periculis, qui semper non minus secure, quam lauræ, delicias suas coluit. Prædicat multiplices ærumnas, qui cum largos thesuros habeat domi repositos, semper amplius stipendii suas operas vendiderit, omnia tamen solus ingurgitat. Verum quidem est, quum multis locis tranquillam nidum sibi sibi voluerit, sapius propria inquietudine fuisse excessum. Sic Glossario, Rosochno, Heidelbergæ, Brema pulsus, Magdeburgum nuper concessit. At laudi quidem danda essent exilia, si pro constanti veritatis confessione solum vertere sepius coactus esset: sed quum homo inexplebili ambitione plenus, contentiombus & rixis deditus, immam vero serocia ubique fuerit intolerabilis, non est cur queratur aliorum injuria se fuisse vexatum, qui sua importunitate molestias homini delicato graves exhibuit. Interea tamen provide sibi cavet, ne damnosa essent migrationes: quantum divitiis ipsam magis animosum reddunt. On pourroit recueillir de ce passage qu'Heshusius a été banni plus de 4. fois, car on n'y dit pas qu'il fut chassé d'Iene, & puis de la Prusse; & on ne pouvoit pas le dire, puis que ces événements sont postérieurs à ce livre (d) de Calvin. On le (e) chassa d'Iene l'an 1573. & il s'en alla dans la Prusse, où il fut établi Evêque de Samia en la place de Morlin.

(d) Il fut fait l'an 1561.

(e) Miraculis ubi supra pag. 78.

(G) Il est Auteur de plusieurs livres. ] D'un Commentaire sur les Pseaumes, sur Esaïe, & sur toutes les Epîtres de St. Paul: d'un Traité de la Cene, & de la justification: d'une Asserio Testamenti Jesu Christi contra blasphemias Calvinistarum: d'un Annotatum contra impiam dogma Math. Flacii Illyrici, quo adserit quod peccatum originis sit substantia: de servo hominis arbitrio, & conversione ejus per Dei gratiam contra

Synergia adseriores: de vera Ecclesia ejusque authoritate, &c.

(H) Qui nous parlent de la secte des Heshusiens. ] J'ai déjà dit plus (f) d'une fois mon sentiment sur ces misérables faiseurs de catalogues d'Heretiques. Ils ont ici pour tout garant un Dialogue de Lindanus, où l'on trouve ces paroles: (g) Heshusi, à Tilmanno Heshusto quem Calvinus Servertianum insamam, Boquinus, Arrianum: Wilhelmus Clempertzius vero præter peccatum plurimum de fidei capitibus accusat: quibus hoc

(f) Voyez le 1. volume pag. 572.

(g) Lindanus, in Dubitationibus, dial. 2. pag. 135.

(h) anuo suo respondit defensione objecta inscriptus, nisi quod illud Trinitas est unitas negat se meminisse an dixerit in lectionibus; cum ita adverte docet de presentia Christi corporis in cena objectione quæta. Il y a 3. choses à critiquer dans ce passage. 1. C'est une injustice impertinente que d'imputer à un homme les heresies, dont ses adversaires l'accusent dans la chaleur de la dispute. Hunnius Auteur Lutheran n'a-t-il pas fait un assez gros livre, où il se vante de convaincre Jean Calvin de Judaïsme? Ne faudroit-il pas être fou pour en conclure que Jean Calvin a judaïsé? Ainsi sous pretexte que Calvin, Boquin, & autres tels adversaires d'Heshusius piqués au vif par ses injures, auroient pu lui imputer des doctrines Ariennes, un homme sage ne se croira point fondé à l'appeller Arien. Il jugera que de telles accusations peuvent fort bien être les fruits d'un grand loisir, dont on abuse pour éplucher toutes les paroles de son ennemi, & pour les tordre, afin d'y trouver des heresies, par le moyen des consequences tirées à perte de vue. 2. L'injustice qui ne seroit qu'impertinente, si l'on ignorait les réponses d'Heshusius, devient tout-à-fait criminelle, quand on fait qu'il a nié publiquement les choses dont ses adversaires l'avoient accusé. Or Lindanus nous apprend lui-même qu'il fait cela. 3. Quand même ce Theologien auroit enseigné quelques heresies, il ne s'ensuivroit pas qu'il y auroit eu en Allemagne la secte des Heshusiens. Un Professeur qui enseigne des doctrines particulieres n'a pas toujours des disciples, encore moins en a-t-il toujours qui se separent du nom, comme il le faut faire pour mériter le titre de secte.

(h) a-dire l'an 1564. date de l'epître dedicatoire de Lindanus.

Prateolus sur la seule foi de Lindanus a mis les Heshusiens dans le catalogue des Heretiques. Le P. (i) Gaultier en a fait autant sur la seule foi de Prateolus.

(i) In tabula Chro-nographica.

O imitatores servum pecus, ut mihi sepe Bilem, sepe jocum vestri movere tumultus! (k)

(k) Horat. epist. 19. l. 1.

C'est ce que l'on peut apprendre en comparant un passage (A) d'Ammien Marcellin, avec un passage de St. Chrysostôme. Nôtre Hierocles avoit été disciple de Libanius, & avoit eu (B) beaucoup de part à son estime.

HIEROPHILE, Medecin, dont je ne saurois dire autre chose, si ce n'est qu'il enseigna la Medecine à une certaine fille nommée Agnodice. Elle fut obligée de se deguïser en homme, car il y avoit une loi parmi les Atheniens\*, qui défendoit aux femmes & aux esclaves d'étudier la Medecine. Agnodice s'étant érigée en Sage-femme, donna lieu au changement qui fut fait à cette loi. Cette histoire est (C) trop curieuse, pour ne devoir pas être raportée dans une remarque.

\* Atheniens caverant ne quis servus aut femina artem Medicinam diceret. Hygin. cap. 274.

HIL-

(a) Amm. Marcellin. lib. 29. pag. 557.

(A) En comparant un passage d'Ammien Marcellin, } C'est celui-ci: (a) *Ipse quoque Alypius post multationem bonorum exsulare precepit, filium miserabiliter duntaxat ad mortem, casu quodam presertim vocatum excepit.* Le passage de St. Chrysostome est dans la 3. Homilie sur l'incompréhensible nature de Dieu. Ce Pere voulant montrer à ses auditeurs combien a de force la priere de tout un peuple, leur allegua un exemple qu'ils avoient vu depuis dix ans, lors qu'un criminel que l'on menoit baillonné au lieu du suplice, obtint sa grace à la priere de tout le peuple d'Antioche, qui fut la demander en corps à l'Empereur. Mr. Valois (b) ne doute pas que ce criminel ne fût Hierocles fils d'Alypius.

(b) In Marcellin ubi supra.

(B) *Avoit eu beaucoup de part à son estime.* (c) Lib. 4. Libanius (c) écrivant à Alypius lui dit, que son fils encore enfant paroïssoit plus sage que les personnes âgées, & qu'il y avoit plusieurs peres qui en censurant leurs fils, les exhortoient à jeter les yeux sur celui d'Alypius. Le temoignage d'Ammien Marcellin (d) est conforme en gros à celui de Libanius.

(d) Citatus est cum Hierocle filio adolescentem indoctum bonæ. pag. 556.

(C) *Cette histoire est trop curieuse pour.* Hygin raporte, (c) que les anciens n'ayant pas de Sages-femmes, il mourut beaucoup de femmes en travail d'enfant, parce que la honte les empêchoit de recourir à des Medecins, & qu'il y avoit une loi parmi les Atheniens, qui défendoit aux femmes de se mêler de la Medecine. Sur cela une jeune fille nommée Agnodice se sentant une grande inclination pour cette science, se deguisa en homme, & l'aprit. Après quoi elle alloit trouver les femmes qui étoient en travail d'enfant; & pour leur ôter tout scrupule elle leur monroit d'abord ce qu'elle étoit, & en suite les accouchoit. Les Medecins remarquant que cela leur faisoit perdre la pratique des femmes, firent un procès à celle-là, & l'accuserent d'un mauvais commerce avec le sexe; ils se plainquirent même de je ne sai quelle collusion, & de certaines maladies de commande qu'on avoit pour favoriser le Galant. En un mot ils la firent condamner par les Arcopagites: mais elle leur montra si clairement en plein Senat les preuves de son innocence, qu'il falut que les Medecins recourussent à une autre batterie, savoir à la loi qui défendoit au sexe la profession de Medecin. Les Sages Atheniennes intervinrent alors dans la cause, & firent reformer la loi; ainsi il fut permis aux femmes libres d'apprendre cet Art. L'Auteur dont j'emprunte ces paroles fait une remarque contre Hygin; Il y a, dit-il (f), peu d'exacritude dans ces paroles d'Hy-

(e) Nouvelles de la Republique des lettres, Janvier 1686, pag. 28. & 29.

(f) Ibid. pag. 30.

ginus: car on pourroit conclure de son discours, que depuis qu'Agnodice accouchoit les femmes, elles n'employoient plus à cela les Medecins, ce qui prouveroit contre la propre remarque de cet Auteur, qu'elles se servoient de leurs bons offices auparavant. Mais s'il n'a pas eu de l'exacritude, on peut du moins le tirer de contradiction, en supposant qu'il a voulu dire que les femmes ayant été jugées dans leurs accouchemens par Agnodice, ne vouloient plus se servir que d'elle dans les autres incommoditez, où le scrupule ne les empêchoit pas d'employer les Medecins. Cet Auteur fait une autre observation au sujet de ce qu'Hyginus remarque (g), qu'avant qu'Agnodice fit le medecin d'accoucheuse, il étoit mort bien des femmes qui n'avoient osé se servir d'un Medecin sans en avoir le sçavoir, dit (h) le Nouvelliste de la Re- publique des lettres, que la honte n'est gueres moins sujette que les autres choses au caprice de la mode. Un temps a été que la honte de se servir d'un Accoucheur étoit à la mode, & nous lisons dans Louise Bourgeois Sage-femme fort habile, qu'Henri IV. lui recommanda de faire si bien son devoir auprès de la Reine Marie de Medicis, qu'il ne fût pas necessaire de recourir à un homme, car sa pudeur, ajoutoit-il, en souffrirait trop. Presentement c'est être à la mode que de n'avoir pas cette honte; nôtre siecle est bien autrement éclairé que les precedens. Cette raillerie contre nôtre siecle n'est pas bien fondée; car si d'un côté la honte y est plus petite à certains égards, l'effronterie de l'autre y est plus petite qu'elle ne l'étoit à Athens. Trouveroit-on aujourd'hui d'honnêtes femmes qui osassent en pleine audience, & chemise au vent, faire voir à tous les Juges qu'elles sont femmes? C'est ce que fit Agnodice (i) dans l'Arcopage, le plus grave & le plus venerable Tribunal qui fût au monde. Peut-on voir une impudence plus outrée? Avant cela n'avoit-elle point donné d'affez fortes preuves de son peu de honte? Ne pouvoit-elle point faire conoître son sexe par des voyes plus honnêtes, que celle (k) qu'elle employoit auprès des femmes? Les Prélats (l) qui font se justifier d'incontinence ont fait voir leur nudité à des Conciles, n'égalent point l'impudence de l'Athenienne.

J'ai dit ailleurs qu'Albert le Grand se méloit  
L 2

tunica subflata ostendebat se feminam esse. Id. ibid. pag. 328.  
(l) Voyez touchant Denis Patriarche de Constantinople les nouvelles lettres contre Maimbourg pag. 686. & joignez y ces paroles: Attendantibus Nicephoro & Zonara, quum Macedonius Episcopus Constantinopolitanus, sub Anastasio, filio atque factioribus Artaxorum & Manichæorum ab adolescentulis, impore Venentis & Methodius Patriarcha. sub Michæle, super accusati essent: ambos ut convincerent mendaciam, tanquam subflata ostendisse, viribus se carceris: & exinde à criminibus illis liberos atque immunes fuisse pronuntiatis. Salmuth in Exercitulum part. 2. p. 88.

(g) Anti- qui obiter- rics non habuerunt, unde mu- lietas ve- recundia ducte in- terierant. cap. 274.

(i) Ibid.

(j) Quod cum vil- ditent medicum, se ad fecu- minas non admitti. Agnodi- cen accu- sare cepe- runt, quod dicerent cum gla- brum esse & corrupte- rorem carum, & illas simu- lare imbec- illitatem. Quo cum Arcopagi- ce conle- dissent, Agnodi- cen dam- nare ce- perunt. Quibus Agnodice tunica ostendebat, & se ostendit feminam esse. Hygin.

(k) Ibid. pag. m. 329.

(l) Quæ cum cre- dere se noluisse, est mans de virum esse, illa

HILDEBERT, Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours au commencement du XII. siècle, avoit mené une vie fort (A) déreglée avant que de parvenir à l'Episcopat. C'est en vain qu'on chicane là-dessus (B) l'Annaliste de l'Eglise Romaine, & qu'on lui oppose les decouvertes d'un Critique. Le P. Maimbourg (C) se servit heureusement d'une action de ce Prelat, pour

de la profession de Sage-femme, s'il en faut croire la chronique scandaleuse (A). Si cela est, il y a pour tems que la honte des femmes Atheniennes ne subsiste plus; & comme la reputation d'Albert le Grand étoit très-bien établie, que fait-on s'il n'y avoit pas des femmes qui faisoient gloire d'être accouchées de sa main, à peu près comme les Precieuses de Moliere vouloient que tout jusqu'à leurs chaufsettes fût de la bonne faulxuse?

(A) Avoit mené une vie fort déreglée. Après même sa promotion à la dignité d'Archidiacre, il se pourvut d'un si grand nombre de concubines, qu'il cut des barards & des barades à foison. C'est ce qu'Ives Evêques de Chartres lui écrivit: (b) *Dicunt quidam de majoribus Cenomanensis Ecclesie qui anteaquam vitam tuam se nosse testantur, quod ultra modum laxaveris frenam pudicitie, in tantum ut post acceptum Archidiaconatum, accubante lateribus tuis plebe mulierularum multam generis plebem puerorum & puellularum.*

(B) Qu'on chicane là-dessus l'Annaliste. Juret (1) censure Baronius d'avoir écrit dans ses Annales, sonné sur cette lettre d'Ives de Chartres, qu'ildebert avant que d'être Evêque, avoit été adonné aux femmes, & il pretant que cette lettre est adressée à un Adelbert, & non pas à Ildebert. Adelbert, Cenomanensis Ecclesie electo. C'est ainsi que cette lettre se trouve intitulée à la fin du MS. des lettres d'Ives de Chartres de la Bibliothèque de St. Victor. . . . Mais le Pere Sirmond (d) a fort bien justifié Baronius: voici ses termes. *Ildebertus vir in Episcopatu eximius, ante illum, vita solutoris, ut indicat Ivo nis epistola 277. Quam quidem, qui de Ildeberto, quo de agimus, scriptam, pertinacius negat, is, opinor, clausis oculis sibi credi vult. Equae enim alia Ivo nis tempore Cenomanensis Episcopi electo fuit, quam Ildeberti? quem praterea sumus ex Archidiacono; quod Ivo notat, ad Episcopalem Cathedram eventum. Neque tamen hæc ita dissero, ut viri docti, qui contra sensu, nominis obrectem: sed quia immortalis memoria Cardinali Baronio me debere iudico, ut quæ recte & verè ab eo dicta sunt, ea ut pro veris habeantur, entiar quoad possim.* Mr. Menage ajoute de fort bonnes choses à ces raisons du P. Sirmond. *Ildebertus*, dit-il, (e) est le même nom que celui d'Aldebertus: & Ildebert Evêque du Mans s'est lui-même appellé Aldebertus dans une de ses lettres imprimée dans le 13. volume du Spicilege. *Ranulfo, Dei gratia, Dunelmensi Episcopo, omni honore & gratia sublimando, ALDEBERTUS, humilis Cenomanensium Sacerdos.* Et c'est comme il est appellé dans un Titre de l'Abayie d'Etival, produit par M. Pavillon dans ses Remarques sur la Vie d'Arbriffel. *Aldeberto, Episcopo Cenomanensi: car c'est ainsi qu'il faut lire en cet endroit; & non pas, Alberto Episcopo Cenomanensi: n'y ayant point u (f) d'Albert Evêque du Mans. Dans un Titre de Frontevaux, produit par Corrier, à la p. 131. de ses Notes sur la Vie d'Ar-*

briffel, il est aussi appellé *Aldebertus*; qui est la même chose qu'*Aldebertus*. Courvaillier dans la Vie d'Ildebert confirme la lettre d'Ives de Chartres par cet endroit du Nécrologe de St. Pierre de la Cour du Mans: *Tertio Idus Augusti, obiit Gervasius, Hildeberti Praefulus filius, maris Ecclesie Canonicus: qui vivens, ad hujus Ecclesie servitium quandam contulit Bibliothecam: cujus anima quiete fruatur aeterna: prétendant que ce Gervaise étoit sis naturel d'Ildebert. Bondonnet pretant qu'il n'étoit que son sis spirituel. Mais dans les Gestes des Evêques du Mans, publiez par Dom Mabillon dans le 3. volume de ses Annales, il est parlé des *delicta juvenutis* de cet Evêque: ce qui confirme encore la lettre d'Ives de Chartres. Dans ses additions (g) Mr. Menage allègue 2. titres produits par le Pere de la Mainferme (h) où nôtre Hildebert s'appelle *Aldebertus*. Ainsi la critique (i) de Juret tombe par terre, avec les loüanges que le P. Maimbourg lui donne. Voyez la remarque suivante.*

(C) Le Pere Maimbourg se servit heureusement. Il fit preceder les loüanges de ce Prelat. Le B. Hildebert, dit-il, (k) Evêque du Mans, & puis Archevêque de Tours a été l'un des plus saints & des plus sçavans Prelats que l'Eglise Gallicane ait jamais eus. „ C'est celui de „ qui nous avons les Epistres, & quelques au- „ tres beaux ouvrages dans la Bibliothèque des „ Peres; celui que Saint Bernard appelle l'ex- „ cellent Pontife, & la grande colonne de „ l'Eglise; duquel les Ecrivains les plus cele- „ bres parlent avec de grands éloges, & dont „ Dieu même veut declarer & honorer la „ sainteté, par des miracles qui se firent à son „ tombeau. Et à cette occasion je me sens obli- „ gé de dire, pour rendre l'honneur que l'on „ doit à sa mémoire, que ceux qui ont écrit „ sur la foy d'une Epître d'Ives de Chartres, „ que quand Hildebert fut fait Evêque du „ Mans il menoit une vie très-scandaleuse, l'ont „ pris pour un autre, essant trompez par l'in- „ scription de cette Epistre, où ils ont trouvé „ Hildeberto, au lieu de Aldeberto, qui se lit „ dans les vieux exemplaires, comme Monsieur „ Juret, à qui nous devons cette importante „ remarque, l'a fait voir dans ses sçavantes no- „ tes sur Ives de Chartres. „ Après cela on ra- „ conte qu'Hildebert fut transféré de l'Evêché du Mans à l'Archevêché de Tours par le Pape Honorius II. l'an 1125. & qu'ayant trouvé deux Canonicats dans son Eglise auxquels le Roi Louis le Gros avoit pourvu pendant la vacance de l'Archevêché, il (l) fut lui-même à la Cour faire de très-humbles remontrances au Roi. Il fut oui, & ne voulut point se contenter de la sentence qui fut prononcée, il demanda un jugement canonique; son obstination fut cause qu'on lui confisqua les revenus de l'Archevêché. Alors il'eut recours qu'aux prieres les plus foudroyées, il se recommanda à un Evêque que le Roi confideroit. *Je ne vous écris pas,*

(a) Voyez son article pag. 164. remarque A.

(b) Cette lettre est la 277. Voyez Mr. Menage Histoire de Sable pag. 107.

(c) Notis in epist. 277. Ivo nis Car nianensis.

(d) In no tis ad Go- dfridum Vindocin- nensem apud Me- nagium. Histoire de Sable pag. 107. 108.

(e) Ibid. pag. 108.

(f) Mais peut estre que Albert n'est mis en cet en- droit, par contrac- tion pour Aldeberto. & qu'Al- bertus est le même nom.

(g) Pag. 310.

(h) In Clypeo nosteris Pontifical- duntis pag. 73. & 62.

(i) Vossius de Hist. Latin. pag. 404. & après lui Mr. Moreti ont adopé cette cri- tique.

(k) Hist. du Luthé- ranisme l. 2. p. 11. 192.

(l) Ibid. pag. 193.

insulter le peu d'Evêques qui s'oposoient à l'extenſion de la Regale. La remarque que je ferai ſur ce ſujet, contiendra certaines choſes qui concernent l'hiſtoire de nôtre Hildebert. Il a été mis par Illyricus entre les temoins de la verité, à cauſe d'une lettre fort piquante (D) contre la Cour de Rome. Il n'étoit point de (E) grande naiſſance.

HILTEN (JEAN) Cordelier Allemand, ſe mêla de fonder des predications ſur le livre de (A) Daniel l'an 1485. Melanchthon qui avoit vu l'originał de cet Ouvrage, raporte que l'Auteur avoit prédit qu'en l'année 1516. la puifſance

(a) Nec tamen hæc loquor tantquam vobis clamorem ſuper Chriſto Domini deponens, tanquam poſtulas Eccleſiaſticae rigorẽ rem difficultatibus.

lui dit-il, (a) pour me plaindre du procédé du Roy, pour vous animer par mes plâmes, pour exciter des clameurs, des troubles, des ſéditions & des tempeſtes contre l'Oingt du Seigneur, & pour demander qu'on ſe ſerve contre luy de la rigueur & des cenſures de l'Egliſe. Bien loin de cela, je vous demande ſeulement que vous ayiez la bonté d'interceder pour moy, & de faire en ſorte par vos bons & charitables offices que Sa Maieſté n'employe pas les armes de ſa colere & de ſon indignation contre un pauvre Evêſque accablé d'amies, qui ne ſoupire qu'après le repos. Le P. Maimbourg ne manque pas d'obſerver que le Roi demeura le maître, & jouit pleinement de ſon droit, ſans que le Pape Honorius très-saint Pontife, & grand protecteur de cet Archevêque y trouvat à redire. Voilà comment cet Hiſtorien ſeroit dans l'Hiſtoire du Lutheraniſme (b) un épiſode ſur les affaires de la Regale, afin de faire ſa cour au Roi en deciant la conduite de l'Evêque de Pamiens, & celle d'Innocent XI.

Subvenire Eccleſiæ & mihi per veterum deprecacionem interventum, & Regi ex charitate ſuggeri, ne ſagittas ſuas in ſecne complet faceret. Hildebert. epiſt. 6. apud Lucam Dacherium, 10. 13. Spicilegium, citante Maimbourg ibid. p. 194.

(D) D'une lettre fort piquante contre la Cour de Rome. ] La deſcription qu'il a faite des deſordres de cette Cour eſt très-vive, & je ne croi pas qu'elle ait rien perdu de ſa force dans la traduction Françoisſe que Mr. du Pleſſis Morani (c) en a donnée. Hildebert n'étoit encore qu'Evêque du Mans lors qu'il écrivit cette lettre, mais quand il en écrivit une autre à Honorius II. pour ſe plaindre de ce que l'on attiroit à Rome toutes les cauſes par voye d'appel, il étoit Archevêque de Tours. Il ſit en vers une deſcription de Rome, & la conclut par ces paroles

Urbs ſelix ſi vel Dominis urbs illa careret,  
Vel Dominis eſſet turpe carere ſide.

(b) Il en uſoit de même à l'égard de toutes les affaires du tems, comme on le lui reproche dans la Critique générale de ſon Calviniſme, lettre 4. & 5.

Heureuſe ville ſi elle n'avoit point de Maîtres, ou ſi ces Maîtres avoient honte de n'avoir point de foi. Coeſteteau (d) ne nie point que la lettre à Honorius ne ſoit d'Hildebert, mais il ne juge pas ainſi de l'autre. Il n'eſt pas croyable, dit-il, que cette epiſtre ſoit de lui, ven que non ſeulement elle ne ſe trouve point parmi celles qui ſont imprimées, ni meſmes parmi celles que nous avons veues écrites à la main, les ayans eues, comme pluſieurs autres rares livres de Meſſieurs Du Puy. . . Mais auſſi parce que hors quelques jeunefſes de ce

(c) Dans la p. 280. du Myſtere d'iniquité.

Prelat, nous trouvons qu'il a toujours été ſort mo-deſte, & ſur tout grandement reſpectueux à l'endroit du S. Siege, ainſi que nous montrerons incontinent (e). Auſſi ni Vignier, ni Illyricus, ni du Pleſſis ne nous diſent point ſur quel ſujet elle a été écrite. Ils nous en ont baillé ſeulement un fragment, ſans autre titre & ſans autres enſeignes. Il eſt juſte

(d) Reponſe au Myſtere d'iniquité, pag. 757.

qu'en l'an 1107. Hildebert perſécuté par le Roi d'Angleterre, alla implorer le conſeil & le ſecours du Pape Paſchal. & qu'ayant tenu un Synode à Nantes ſous le Pape Honorius, il en envoya les actes à ce Pape.

d'entendre ce qu'on repliqua. » Si (f) cela tient lieu de raiſon nous y gagnons au double, & alleguons avec plus de raiſons & de témoignages la perfidie des liens & de te-pieces nouvelles, & falſifier les anciennes. Il-lyricus ayant trouvée entre les autres en a publié les propres termes, qui ſe cognoiffent, allez n'être de ſa veine. Si lui & les autres après lui la propoſent ſans titre & ſans argument, cela ne doit être nouveau à ceux qui ont vu celles qu'on a imprimées, entre lesquelles ſ'en trouve bon nombre deſquelles il eſt impoſſible de deviner à qui elles ont été écrites, & de ſavoir particulièrement ſur quel ſujet. » C'eſt Rivet qui parle ainſi: un peu après il remarque que, Greſet (g) ne peut croire que l'epiſtre 82. en laquelle eſt parlé d'oſter on de moderer les appellations, ſoit ſortie de la boutique de Hildebert, combien que Coeſteteau die, qu'elle eſt vrayement de lui. Les curieux pourroient conſulter le ſupplementum patrum du Pere Hommey, où il y a diverſes pieces d'Hildebert, avec des notes ſur ſes épitres, & l'addition des noms de ceux à qui il les écrivoit (h).

(f) Rivet, Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité, 2. part. p. 240.

(E) Il n'étoit point de grande naiſſance. ] (i) y a dans le Maine près Montoire, un lieu appelé Lavardin, qui a donné ſon nom à une très-illuſtre famille du Vendômois. . . La Croix du Maine dans ſa Bibliothèque à l'article de Jacques de Lavardin, dit qu'Hildebert Evêque du Mans, étoit de cette famille: ce qui n'eſt pas véritable. Il étoit du lieu, mais non pas de la Maiſon de Lavardin. C'étoit un homme de beaucoup de ſavoir, de beaucoup de merite, mais de nulle naiſſance. Les paroles de la Croix du Maine ſont celles-ci. (k) Cette Maiſon (l) de Lavardin eſt conſumière de produire des hommes doctes & de toute ancienne. Car Hildebert Evêque du Mans, & depuis Archevêque de Tours il y a cinq cens ans paſſez, eſtoit de cette maiſon. & portoit ce ſurnom. Lequel a eſté de ſon temps eſtime le plus docte Poète en France, comme teſmoignent ſes epiſtres & ſes poèmes Latins.

(g) In Examine Myſteri Pleſſis, pag. 376.

(h) Voyez le Journal de Leiſſic 1685, pag. 467.

(i) Suite du Menageana, pag. 103. édit. de Holl.

(k) Bibliotheque Françoisſe, p. 190.

(A) Sur le livre de Daniel l'an 1485. ] J'ai rencontré cette date dans un paſſage que Melchior Adam raporte, qui nous apprend auſſi en quel lieu ce Cordelier avoit étudié. Ego olim juvenis, eſt Hilten qui parle (m), almae matris Universitatis Erphurdensis alumnus, ardens philoſophus: nunc ſenex exuli ſolitudini deditus ab anno Chriſti milleſimo quadringenteſimo ſeptuagenteſimo primo, in hunc annum milleſimum quadringenteſimum octogefimum quintum ejuſdem Domini Jeſu Chriſti voluntate: qui & me inſiguitur ex ſuo libro cognoſcere veritatem, contra vacuum errores de futuro tempore nunc volantes. Quam me ſolum ſcire amor Dei & proximi non ſinit, ſed & alius pii & benevolis imperitri admonet. Melchior Adam

(l) Il parle de celle de Lavardin près Montoire en laquel-les de laquelle s'appellent en leur ſurnom de Beaumanoir, illius de Bretaigne.

(m) Apud Melchior. Adam. in Viti Theol. pag. 3.

\* Tiré d'une  
lettre de  
Melanch-  
thon à  
Mabrusius.  
C'est la  
G<sup>e</sup>. du 2.  
livre pag.  
259. de  
l'écrit. de  
Louvain  
1642.

† Voyez le  
Théâtre de  
Paul Fre-  
cherus, pag.  
97.

‡ Multus  
fuit in ex-  
quirendo  
sine mun-  
di. Melch.  
Adam. in  
Vitis Theol.  
p. 8. 5.

§ Id. ibid.

¶ Voyez la  
remarque  
A.

¶ Frecherus  
in Teatro,  
P. 97.

§ La ville  
d'Ipres a  
été appelée  
par divers  
Autours  
Hyperia.  
Beza in  
Iconibus  
Papelle  
ampli. &  
dit qu'An-  
dreas Ge-  
rarulus à  
patria Hy-  
perius fuit  
cognomi-  
natus.

(a) Virgil.  
Æn. l. 2.

(b) Apud  
Melch.  
Adam. ubi  
supra p. 4.

(c) Du-  
Plessis Mor-  
nai, My-  
stère d'uni-  
versité pag.  
573. Il en-  
te Philip.  
Melancton  
in Apolog.  
de  
voit à Mo.  
wallier.

fance du Pape commenceroit à dechoir, & qu'en suite elle iroit de plus en plus vers le precipice, & ne se retablirait jamais, & qu'environ l'an 1600. les Turcs regneroit (B) dans l'Italie & dans l'Allemagne \*. Il y en a qui disent qu'il prédit pour l'année 1600. un homme tout à fait cruel, & qu'en 1606. Gog & Magog regneroit dans toute l'Europe. Après avoir recherché avec beaucoup de travail le tems de la fin du monde, il le plaça à l'an de grace 1651. Mr. du Plessis Mornai n'a pris dans ces (C) prédictions que ce qui l'accordoit. Hilten se persuada que la charité ne permettoit point, qu'il suprimât les lumieres que Dieu lui avoit communiquées sur l'avenir β. On dit γ qu'il mourut l'an

1502.

HYPERIUS (ANDRÉ GERARD) celebre Ministre, & Professeur en Theologie, nâquit à Ipres en Flandre le 16. Mai 1511. C'est du lieu d de sa naissance qu'il a pris le nom sous lequel il est connu. Son pere qui étoit Avocat, & qui l'avoit déjà fait étudier en divers lieux, se sentant proche de sa fin en l'année 1525. recommanda à sa femme de l'envoyer à Paris, pour y continuer ses études. Cela fut executé en 1528. Hyperius studia trois ans de suite en Philosophie dans le College de Calvi, & après un petit voyage qu'il fit à Ipres, étant retourné à Paris en 1532. il y étudia en Theologie jusqu'en 1535. Il alla en suite à Louvain, & depuis il fit des voyages en diverses Provinces du Pais-Bas, & en Allemagne, ce qui fut cause que la peine que ses amis s'étoient donnée à son insu, de lui procurer un Benefice, devint inutile; car dès que l'on eut représenté à Carondilet, Archevêque de Palerme, & Chancelier de l'Empereur, qu'Hyperius avoit voyagé en Allemagne, on le rendit tellement suspect d'heresie, que ce fut à lui à songer à la retraite. Il passa en Angleterre, & vécut plus de quatre ans chez un (A) Gentilhomme Anglois qui aimoit les sciences. Il repassa la mer en 1541. & il fit dessein de voir l'Université de Strasbourg, & particulièrement Bucur qui la rendoit fort celebre: mais ayant pris sa route par le pais de Hesse, il vit à Marpourg un Professeur en Theologie nommé Geldenhaur, qui étoit de ses amis, & qui pour le retenir lui fit esperer une charge dans l'Academie de cette ville. Il s'arrêta là en effet, & y succéda peu après à son ami, qui mourut au mois de Janvier 1542. Il exerça cette charge un peu plus de deux ans sans se marier; mais ne croyant pas pouvoir vivre commodément sans une femme, veu principalement que sa santé n'étoit pas des plus affermes (raison

peu de lignes auparavant n'avoit pas laissé de dire qu'Hilten a vécu dans le XIV. siecle. Ce défaut d'attention est très-ordinaire aux Ecrivains.

(B) Les Turcs regneroit dans l'Italie. Il sembloit promettre que les Turcs seroient l'instrument d'une très-grande reformation, par la ruine de la Papauté; mais ceux qui se seroient reformez devoient en suite abolir le Mahometisme, après quoi l'Empereur Romain resigneroit la couronne à JESUS-CHRIST, pour ne la recouvrer jamais. Ita digerit omnia (a) Calchas. Il paroît par l'évenement que Jean Hilten n'en savoit guere plus que ce de vin de l'armée Grecque. Raportons ses propres paroles. (b) Plures gloriantur Romanum Papam esse monarcham, quia Jesus omnia dedit Petro & ejus successoribus. Factum, verum quamdiu sunt ejus vicarii. Sed leguntur revelationes S. Brigitte: & videbitur quærela Christi de perversione illius vicariatus. Quapropter Deus dedit gladium Mahometo: quo monarchiam illam à vicario ad ejus Dominum Jesum Christum compellit, vicarium & omnes Christianos reformando. Qui plene reformati exurgent: & delebunt sectam Mahometi. Quo facta, ultimus Imperator Romanus resignabit cum effectu Jesu Christo coronam regalem; & omne jus imperiale, non recepturus, ut Constantinus.

(C) Que ce qui l'accordoit. (c) Jean Hilten Moine de Henac en Turinge, par dessus toute prevoyance humaine, mis en prison pour avoir repris quelques abus mo-

nastiques, estant fort malade appella le Gardien, & lui dit, Je n'ai pas dit grand cas contre la Moinerie, mais il en riendra un en l'an 1516. qui la renversera, & auquel ils ne pourrout aucunement resister. Et en cette propre année commença Luther à prescher. Il se trompe d'un an, car l'Ere du Lutheranisme ne commença qu'à l'an 1517. Je croi aussi qu'il raporte mal le lieu, & qu'il falloit dire Eisenac & non pas Henac. Il eût falu ajouter que la chose se passa environ l'an 1500. (d) selon Melancthon.

(A) Chez un Gentilhomme Anglois qui aimoit les sciences. Il étoit fils de ce Guillaume Montjoye à qui Erasme avoit tant d'obligations, & qu'il a si souvent loué.

(e) In Carolum Montjoium, Guibelmi filium, Baronem incidit (Hyperius) quem Erasmus Roterdamus amplissimè in scriptis suis ac sæpè commendat. Is amice cum Hyperio multus ac variis de rebus collocutus cum ingenium ejus perspexisset, oblato liberali stipendio, domum suam eum invitavit, ubi annos quatuor amplius suavissimè Hyperius cum Montjoio vixit in otio literario. Notez qu'on a mis dans le Theatre de Paul (f) Frecherus, Montjoius au lieu de (f) Pag. Montjoius, & qu'il encore qu'Erasme ait dédié son

T. Live à Montjoius le fils, & qu'il ait dit du bien de lui en quelques autres endroits, ce n'est proprement qu'au pere que peut convenir epist. 17. ce qui est dit ici de ces grandes & frequentes epist. 15. louanges. Le fils étoit encore fort jeune quand Erasme mourut (g).

(d) Voyez  
Melancton,  
Synagma  
Eislor. ec-  
cles. pag.  
647.

(e) Melch.  
Adam. in  
vita Hyp.

(f) Voyez  
Frecherus,  
Theat. p. 193.

(g) Vide  
Erasmi  
lib. 26. &  
epist. 15.  
lib. 28.

qui auroit détourné de cette pensée bien d'autres gens) il se maria \* en 1544. avec une veuve dont il eut six fils & quatre filles. Il mourut à Marpourg le premier de Fevrier 1564 après y avoir exercé la profession de Theologie plus de 22. ans avec une extrême application. Il composa beaucoup (B) de livres, dont quelques-uns furent copiez (C) par un Docteur de Louvain. Il travailla principalement à enseigner aux Propofans la methode de bien prêcher. Il avoit l'esprit fort net; & outre qu'il faisoit bien les langues, l'Histoire, la Philosophie & la Theologie, il avoit le talent de bien enseigner. Il s'y étoit exercé de bonne heure: car lors qu'il étudioit à Paris, il étoit le Repetiteur de plusieurs autres Ecoliers. Il étoit modeste dans les festins, doux & honnête dans la conversation; & autant qu'il (D) haïssoit les verres énormes qu'on fait vider aux conviez, & les vaines plaisanteries qui ne regnent que trop dans nos entretiens, autant se plaisoit-il à se trouver quelquefois à des repas bien reglez, & à des conversations agreables. En un mot c'étoit un homme qui avoit l'esprit bien tourné, & qui avoit joint cette perfection avec la vertu & le zèle. Ceux qui en voudront favoir davantage, n'auront qu'à lire les Ecrivains que je cite. Il y a quelque difference entre le (E) récit de Verheiden & celui de Melchior Adam. J'ai de la peine à croire (F) qu'Hyperius ait été Moine. Une partie des livres qu'il

\* Animum ad matrimonium adfectis, quod non putaret se commodè sine uxore, maxime cum non ita firmâ valetudine esset, vitam transigere possit. Melchior Adam. dicit. + Wiganus Oratorius in Oratione funebre Hyperii. Melchior Adam in vita Hyperii, qui le Methodo de Theologia. Un Auteur (h) modernus est qui un ne cite sur ce plagiat de Villaviciensis non seulement Keckerman & Colomies, mais aussi Jean Heilfeld cap. 25. Sphingis Theologico-Philosophico-Verheidenca. Il est à remarquer qu'aucun de tous ces Auteurs, hormis Valere André, ne parle du double plagiat du Moine Espagnol; ils ne remarquent que celui qui se rapporte au livre de studio Theologico. Mais d'autre côté Nicolas Antonio ne se contente pas de dire, en joignant ses fautes (l) à celles de Valere André, que Villaviciensis s'est servi de tout ce qu'il a trouvé de bon dans deux Ouvrages d'Hyperius, pour en faire deux autres sur la même matiere: il lui attribue de plus la même conduite, à l'égard de deux autres livres publiés par des Protestans; l'un est de phrasibus sacra Scriptura; l'autre est Tabula compendiosa in Evangelia & Epistolas. (k) Joh. Albertus Faber Decade Decadum n. 36. Lippia 1683. (l) il veut après Val. André qu'Hyperius ait été né en Espagne: il lui fait voir seulement les Provinces d'Italie qui sont entre les Alpes & Bologne; Jacobi: il les lui fait voir, dis-je, pendant ses études de Paris, & avant le voyage de Louvain. Verheiden veut au contraire qu'Hyperius ait voyagé en Espagne & en Italie, après avoir étudié à Paris & à Louvain. Il le fait d'abord enseigner la Philosophie à Marpourg, & puis la Theologie. Melchior Adam ne dit rien de la profession en Philosophie. (m) J'ai de la peine à croire qu'Hyperius ait été Moine. L'extrait de son Oraison funebre ne parle de studio Theologico. 2. En mettant trois livres au Traité de formandis sacris concionibus, qui n'en a que deux. Nic. Anton. Biblioth. Hispan. t. 2. pag. 9. (n) Apud Melchior. Adam. in vitæ Theolog. pag. 397.

(a) Quem Joschimium Ringelbergium & exquirita que existat oratione ad Senat. Parisiensem laudavit Hyperius. Verheiden pag. 95.

(b) Mr. Teiffier en parle comme si c'étoit la vie de Ringelberg, p. 14. Catalogi Auctorum, mais ce n'est point cela.

(c) Quelqu'un bon habitent esjuidem (Hyperii) de formandis sacris concionibus libri duo, deque vestro formandis studio

(d) Theologico libri 1 v. id in suis similibus argumenti libros traussulit Laurentius à Villaviciensio ex Ord. Augustiniano Docteur Theol. Lovanien. Val. Andr. Bibl. Belg. pag. 49.

(e) Lib. 1. cap. 4.

(f) In Preco. Logie.

(g) Diss. select. vol. 3. p. 637.

(h) Gall. Oriental. pag. 10.

(i) De Pseudony. pag. 273.

(B) Il composa beaucoup de livres. Si l'on en croit Verheiden, on seroit 7. volumes in folio de tous les Ecrits d'Hyperius qui ont vu le jour. Il y en a quelques-uns qui regardent les sciences humaines, la Rhetorique, la Logique, l'Arithmetique, la Geometrie, la Cosmographie, l'Astronomie, l'Optique, la Physique, &c. les autres sont ou des Commentaires sur l'Ecriture, ou des Traitez de Theologie. Celui de vestro formandis Theologiae studio, & celui de formandis concionibus sacris, ont été trouvez si bons par un Docteur de Louvain, qu'il les a inserés presque tout entiers dans les livres qu'il publia sur la même matiere, à Anvers l'an 1565. Hyperius n'étoit encore qu'un jeune Ecolier, lors qu'il fit (a) une harangue à Paris qui a été depuis imprimée. C'est (b) l'éloge d'un de ses amis.

(C) Furent copiez par un Docteur de Louvain. Valere (c) André en tombe d'accord. Ce Docteur étoit un Moine Espagnol de l'Ordre de St. Augustin, & se nommoit Laurentius à Villaviciensio. Il est souvent cité comme un fameux Plagiaire. Je n'ai point vu d'Auteur qui ait remarqué ce Plagiat avant le docteur Raynoldus. Il en (d) parle dans son Traité de Idolatria Romana imprimé à Oxford l'an 1596. & il observe que ce Moine corrigea tout ce qui choquoit l'Eglise Romaine dans le livre d'Hyperius. Quelque temps après Keckerman (e) parla de la même volerie, en reconnoissant que Raynoldus l'avoit déjà remarquée. Mr. (f) Voet en parla sous la citation de Keckerman dans une These soutenuë en 1655. mais il veut que l'Ouvrage derobé soit la methode de Theologie d'Hyperius. Or cette methode ne contient que 3. livres, au lieu que l'Ouvrage que Raynoldus, Keckerman & le Bibliothecaire du Palais bas pretendent que le Moine Espagnol s'est approprié, en contient quatre, & est ordinairement cité sous ce titre, de ratione studii Theologici. Certainement ce dernier n'est point le même livre que la Methodus Theologiae d'Hyperius. Il faut croire que Mr. Voet n'a pas été tout-à-fait exact. Mr. Colomies (g) parle aussi de cette volerie en citant Raynoldus. Mr. (h) Placcius qui en parle ne le fait que sur la foi d'un de ses amis, qui lui avoit écrit que Simon Oomius en faisoit mention dans la seconde pre-

face d'un livre Flamand; & il veut, & Mr. König (i) aussi, que le vol regarde le livre intitulé Methode de Theologie. Un Auteur (k) moderne ne cite sur ce plagiat de Villaviciensio non seulement Keckerman & Colomies, mais aussi Jean Heilfeld cap. 25. Sphingis Theologico-Philosophico-Verheidenca. Il est à remarquer qu'aucun de tous ces Auteurs, hormis Valere André, ne parle du double plagiat du Moine Espagnol; ils ne remarquent que celui qui se rapporte au livre de studio Theologico. Mais d'autre côté Nicolas Antonio ne se contente pas de dire, en joignant ses fautes (l) à celles de Valere André, que Villaviciensis s'est servi de tout ce qu'il a trouvé de bon dans deux Ouvrages d'Hyperius, pour en faire deux autres sur la même matiere: il lui attribue de plus la même conduite, à l'égard de deux autres livres publiés par des Protestans; l'un est de phrasibus sacra Scriptura; l'autre est Tabula compendiosa in Evangelia & Epistolas.

(D) Et autant qu'il haïssoit les verres énormes. Voici ce que porte son Oraison funebre; (m) In colloquiis & conversationibus humanis & equis, & quemadmodum immania illa in conviviis hominum pocula, & scurriles in colloquiis nugæ ex animo fuit averfatus, ita moderatis conviviis, jucundisque amicorum confabulationibus nonnunquam interfuit.

(E) Entre le récit de Verheiden, & celui de Melchior Adam. Verheiden n'a fait qu'un éloge très-court, mais il y a dans l'autre beaucoup plus de narration & de suite chronologique. Celui-ci ne fait point voyager Hyperius en Espagne: il lui fait voir seulement les Provinces d'Italie qui sont entre les Alpes & Bologne; Jacobi: il les lui fait voir, dis-je, pendant ses études de Paris, & avant le voyage de Louvain. Verheiden veut au contraire qu'Hyperius ait voyagé en Espagne & en Italie, après avoir étudié à Paris & à Louvain. Il le fait d'abord enseigner la Philosophie à Marpourg, & puis la Theologie. Melchior Adam ne dit rien de la profession en Philosophie.

(F) J'ai de la peine à croire qu'Hyperius ait été Moine. L'extrait de son Oraison funebre ne parle de studio Theologico.

co. 2. En mettant trois livres au Traité de formandis sacris concionibus, qui n'en a que deux. Nic. Anton. Biblioth. Hispan. t. 2. pag. 9. (m) Apud Melchior. Adam. in vitæ Theolog. pag. 397.

\* Verbi-  
den, pra-  
stant. ali-  
quos Theol.  
1678. p. 95.

avoit faits n'a vu le jour (G) qu'après sa mort, par les soins \* ou de Laurent Hyperius son fils, ou de Jean Mylius.

HIPPARCHIA, femme du Philosophe Crates, avoit été si charmée des discours de ce Cynique, qu'elle voulut l'épouser à quelque prix que ce fût. Elle se vit recherchée par un bon nombre de soupirans, dont la noblesse, les richesses, la bonneminie étoient d'une grande distinction. On la pressa dans sa famille de se choisir un époux parmi ces rivaux, mais rien ne fut capable de la détacher de Crates. Elle déclara que Crates lui tenoit lieu de toutes choses; & que si on ne la marioit point avec lui, elle se poignarderoit. La famille sur cette déclaration s'adressa à Crates, & le pria d'employer son éloquence & toute son autorité auprès de la fille, pour la guerir de sa passion. Il y employa tout son savoir-faire, sans rien gagner sur cette opiniâtre. Enfin quand il vit que ses raisons & ses conseils n'avoient nulle force, il étala (A) sa pauvreté devant cette fille, il lui découvrit sa bosse, il mit par terre son bâton, sa besace, & son manteau, & lui

parle point de cela: on peut donc s'assurer que Wigandus Orthius ne l'a point dit; car ce seroit un fait que le bon Melchior Adam n'eût point passé sous silence, quand même il n'auroit donné qu'un extrait fort court, & non pas un long recit chargé de cent minuties. Je n'ai pas voulu néanmoins me fier à cette raison; j'ai cherché & trouvé enfin la harangue de Wigandus Orthius, & je n'y ai rien vu qui puisse faire soupçonner qu'Hyperius ait jamais été en Religion. J'en conclus qu'il n'a jamais été Moine. Qu'on ne m'aille pas objecter que je raisonne par l'argument négatif; je ne pretens pas plaider la cause de cette (A) manière de raisonner; mais j'ose bien dire qu'elle paroît ici concluante, tant parce que celui qui a fait l'Oraison funebre d'Hyperius, n'a pu ignorer s'il a été Moine ou non, que parce que s'il l'a fu, toutes sortes de raisons l'obligeoient à le remarquer. On ne s'est pas avisé de se taire sur ces sortes de veritez à Marpourg, parce

(a) Mr. de  
Lamoignon a  
fait des li-  
vres sur  
l'autorité  
de l'argu-  
ment né-  
gatif. Et  
Mr. Thiers  
entre au-  
tres a  
combattu  
sa maxi-  
me.

(b) Scie-  
bat enim  
minoris  
se apud  
Catos in-  
terea posse  
vivere,  
quàm  
Rheni ad  
Rheni ri-  
pas.

(c) Il a  
mal nom-  
mé la vil-  
le, l'ayant  
appelée  
Marpurge.

de Marlorat, de Pierre Martyr, de Zanchius, & de plusieurs autres Piliers de la Reformation naissante qui étoient sortis des Cloîtres, & il n'y a peut-être point d'homme plus incapable qu'Orthius, de se taire sur des choses de cette nature; lui qui s'est cru obligé à débiter dans une Oraison funebre, qu'Hyperius alla attendre ses hardes à Marpourg, parce (b) qu'il savoit qu'il y vivroit à meilleur marché, que dans aucun lieu sur les bords du Rhin. Il débite cent particularitez de cette force, que Melchior Adam a fidelement copiées. Ainsi je ne voy pas que Mr. Moret ait pu dire sans se tromper, qu'Hyperius se fit Religieux dans l'Ordre de St. Dominique, où il se distingua par sa doctrine, mais que depuis il apostasia lâchement. Il n'a été en cela que le copiste de Valere André, qui avoit déjà débité ce mensonge. Ce Bibliothecaire du Pais-Bas qui s'est trompé d'ailleurs, en mettant la mort d'Hyperius à l'an 1560. n'est point excusable de n'avoir pas dit au moins qu'Hyperius avoit été Ministre à Marpourg; & Moret qui l'a dit (c) doit être blâmé de son silence sur la profession en Theologie. Son peu d'exactitude paroît aussi dans cette expression, il donna dans les erreurs de Luther qu'il enseigna. A quoi bon cette dernière remarque exprimée d'une façon vague? Ne suffisoit-il pas d'avoir donné la qualité de Ministre Protestant à Hyperius, dès la première ligne de l'article? Cela n'emportoit-il pas assez, qu'Hyperius avoit enseigné les dog-

mes des Protestans? Mais de plus il n'est pas vrai qu'Hyperius ait suivi la Reformation de Luther. L'Index (d) des livres defendus pouvoit éclaircir sur ce point-là Mr. Moret.

(G) Une partie... n'a vu le jour qu'après sa mort.] Consultez l'Epitome de Gesner, vous y verrez que plusieurs Ouvrages d'Hyperius furent imprimés de son vivant: ainsi je ne voy pas que l'on puisse l'alleguer comme un exemple de cette singulière modestie, qui fait qu'un Auteur renvoye après sa mort la publication de ses Ecrits, afin de n'être pas le témoin auriculaire de ses louanges. C'est à quoi doivent faire quelque attention, ceux qui lisent dans un (e) livre de Mr. Saldenus ce que je m'en vais rapporter. Cujus contemptus tam a vel gloria propterea illustre exemplum antehac praebruit Theologus sua aetate celeberrimus Andreas Hyperius, de quo testis est (f) Justus Valerius, quod ideo post mortem demum in lucem prodire sua voluerit, quia gloriam sibi nullam, nec vulgi aplausum suis captabat. Fios enim (inquit) si tanti facientes esse putasset, utique vivo ei fini illis licuisset.

(A) Il étala sa pauvreté devant cette fille. Personne n'a décrit ceci avec tant d'exactitude qu'Apulée: il prétend qu'Hyperichia répondit qu'elle avoit assez songé à cette affaire, & qu'elle étoit persuadée qu'il n'étoit pas possible de trouver ni un plus beau, ni un plus riche mari que Crates; & qu'il n'avoit qu'à la mener où il voudroit. Il la mena dans le Portique. C'étoit un des plus superbes bâtimens publics & l'un des plus frequents que l'on pût voir dans Athenes, & il conforma là le mariage. Tout le monde l'auroit vu, & l'épouse étoit toute resoluë à regaler de ce spectacle la compagnie; mais un ami de Crates étendit son manteau autour d'eux, & leur fit par ce moyen une espece de rideau, qui arrêta la vue des assistans. Afin qu'on voye que je ne prête rien à mon Auteur, je rapporterai ses paroles. (g) Adeoque is (Crates) cupiebatur, ut virgo nobilis, spretis junioribus precis, ultro eum sibi optaverit. Cumque interscapillum Crates retexisset, quod erat aucto gibbere, peramque cum baculo & pallium humi posuisset, eamque suppellectilem sibi esse puella prosteretur, eamque formam quam viderat: proinde sedulo consulere, ne post querela causam caperet: enimvero Hipparche conditionem accipit. Jamdudum sibi provisum satis, & satis consultum respondit: neque ditorem maritum, neque formosorem usquam gentium posse invenire. Proinde duceret quo liberet. Ducit Cynicus in porticum. Ibi-

(e) De li-  
bris, &  
eorum lec-  
tionem pag.  
47.

(f) Valerij  
in Dialect.  
Oper. Hy-  
per. praefix.

(g) Apu-  
lejus in  
Floridis  
p. m. 350.

(d) On y  
lit à la  
page 16.

de l'édition  
in folio de  
1667.  
Andreas  
Hyperius.  
scu Hyper-  
perius.  
Theolo-  
gus Cal-  
vino-

Zuinglia-  
nus, Pro-  
fessor  
Marpur-  
genis.  
Konig à la  
page 420.  
de sa Bi-  
bliothèque  
le nomme  
Theolo-  
gien Re-  
formé:

c'est la mé-  
me chose  
selon le sys-  
tème de l'A.  
Alle-  
magne  
Protestan-  
te, que  
Theologien  
Calviniste.

(e) De li-  
bris, &  
eorum lec-  
tionem pag.  
47.

(f) Valerij  
in Dialect.  
Oper. Hy-  
per. praefix.

(g) Apu-  
lejus in  
Floridis  
p. m. 350.

lui dit, *Voilà l'homme que vous aimez, & les meubles que vous trouverez chez lui; songez y bien, vous ne pouvez pas devenir ma femme, sans mener la vie que nôtre Sette prescrit.* A peine eut-il cessé de parler, qu'elle déclara que le party lui plaisoit infiniment. Elle prit l'habit de l'Ordre, je veux dire l'équipage des Cyniques, & s'attacha tellement à Crates qu'elle rodoit par tout avec lui, qu'elle alloit en (B) festin avec lui, & qu'elle ne faisoit point scrupule de lui rendre le devoir (C) conjugal au milieu des ruës. C'étoit un des dogmes de la secte, qu'il ne faisoit avoir honte d'aucun (D) exercice corporel que la nature exige de nous.

dem, in loco celebri, coram luce clarissimâ accubuit: coramque virginem imminisset, paratam pari constantiâ; ni Zeno prociñctâ palliâstri, à circumstantis coronâ obtinu magistrum in secreto defendisset. Monsieur Menage (a) assure que Clement d'Alexandrie rapporte, que les noces de Crates & d'Hipparchia furent célébrées dans le Portique qu'on surnommoit πικυλῆ; mais il est certain que Clement d'Alexandrie ne le dit point: on peut seulement l'inférer de ce qu'il dit. A cause d'Hipparchia, dit-il (b), les Cynogamies étoient célébrées dans le Pécile. Le mot Cynogamies signifioit, selon le même Mr. Menage (c), une fête que les Cyniques célébroient à l'honneur & à la memoire des noces de Crates. Il ajoute que Mr. Petit le Medecin a fait un très-beau poëme sur les amours & sur les noces de Crates. Ce poëme a pour titre Cynogamia. Plusieurs se souviendront ici d'un vers François rapporté par Furetiere, (d) *Voulaient chauds de reins faire noces de chien.*

(B) *Alloit en festin avec lui.*] Cela & la coutume de trotter par tout avec Crates, étoient deux choses que les autres femmes Grecques ne pratiquoient pas. Elles étoient recluses dans le centre du logis, & n'y étoient abordées que de leurs pères, & n'alloient jamais en festin chez des parents. Cornelius Nepos qui le rapporte, observe que les Romains avoient des manieres toutes contraires à celle-là. Les femmes vivoient alors à Rome, comme presentement à Paris. La mode d'Italie a bien changé: elle ressemble depuis long tems à celle de l'ancienne Grece, altri tenapi, altri coltumi. Voyons les paroles de Cornelius Nepos. (e) *Quem Romanorum pudet uxorem ducere in convivium? aut cuius materfamilias non primum locum tenet adium, atque in celebritate versatur? Quod multo sit aliter in Gracia. Nam neque in convivium adhibetur, nisi propinquorum: neque sedet nisi in interiori parte adium, que γυναικωνίτιον appellatur: quò nemo accedit nisi propinquâ cognatione conjunctus.*

(C) *Le devoir conjugal au milieu des ruës.*] On ne s'étonnera point que la Philosophie Hipparchia se soit mise au dessus de la coutume, à l'égard des deux articles dont je viens de faire mention, puis qu'elle fut capable de fouler aux pieds la bienfiance à l'égard de ce troisième point. Le mepris de la coutume ne sauroit aller plus loin. Ce fut là un grand triomphe de l'amour; on lui sacrifia la vertu la plus naturelle au sexe; cette honte, cette pudeur qui est mille fois plus enracinée dans le cœur des femmes, que la chasteté même. Et ce qui est plus étrange, Hipparchia fut préparée dès la premiere fois à cette impudence; il ne falut point l'y conduire peu-à-peu, & par degrez. Juvenal remarque que quand il s'agit de satisfaire l'amour, rien ne paroît difficile aux femmes.

Faut-il aller sur mer avec un mari dont elles sont degoutées, on ne sauroit s'y refoudre; les incommoditez de la mer sont trop grandes. Faut-il s'embarquer avec un Galant, on a le meilleur estomac du monde; c'est un plaisir que la revie de matelot (f). Hipparchia justifie cette observation: elle étoit folle de Crates; il vouloit qu'on mit toute honte bas, non aliter hæc audent. *sacra constant*, disoit-il, aparemment: elle le voulut aussi pour lui complaire. Plusieurs Auteurs rapportent le fait: Sextus Empiricus (g) & Theodoret (h) le temoignent; j'en ai déjà cité d'autres: mais Saint Augustin a eu sur ce sujet une pensée particuliere; il a cru que les Cyniques ne faisoient que des postures & de vains efforts. Le Latium est plus propre que le Francoïis à représenter son sentiment. *illum (Dionæ: genem) vel illos qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concubentium notus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quam humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim Philosophi non erubescerent videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere (i).* Un moderne s'est érigé en Caton contre ce Pere de l'Eglise, & lui a fait un assez rude reprimende au sujet de cette pensée. *Quand il ajoute, dit-il, qu'il ne peut croire que Diogene, ni ceux de sa famille, qui ont eu la réputation de faire toutes choses en public, y pressent néanmoins une véritable & solide volupté, s'imaginant qu'ils ne faisoient qu'imiter sous le manteau Cynique les remèmens de ceux qui s'accouplent, Satyr. 7. imposant ainsi aux yeux des spectateurs, bien qu'en effet ils ne pussent pas seulement bader le nerf en leur presence; c'est ce que je suis honteux de rapporter, & que je vous prie de considerer dans les propres (k) termes. . . . Est-il possible qu'un si grand personnage ait permis à son imagination de penetrer jusques dans les secrets Cyniques, & que la main de saint Augustin n'ait point fait de difficulté de lever le manteau de Diogene, pour nous y faire voir des mouvemens, que la honte (l) bien que ce Philosophe fit profession de n'en point avoir] lui faisoit à lui-même cacher de son manteau (l).*

(D) *Qu'il ne saloit avoir honte d'aucun exercice corporel.*] Voyez ce qui a été dit ci-dessus dans l'article de Diogene (m). Quelques-uns croient que les Cyniques eurent ce nom, à cause qu'à l'imitation des chiens ils s'accouplioient dans les ruës avec leurs femmes: *Nam quid ego (k) il met de Cynicus loquar? quibus in propatulo coire cum vi le conjugibus mos fuit. Quid mirum si à canibus quorum vitam imitantur, etiam vocabulum nomenque traxerunt (n).* Les Cyniques pretendoient être fondez en raison, car, disoient-ils, s'il est juste de conoître la femme, il est juste de la conoître en public: or il est juste de la conoître en public, donc il est juste de la conoître en public.

M

(m) Remarque L. (n) Laëtantius, lib. 3. cap. 15. de vitæ institucionum.

(a) In Historia mulierum philosopharum, ad calcem Diogen. Laertii, pag. 497.

(b) E'p' 8. 26. rā xvo-γyμνασιῶν ἢ τῶν πικυλῆς ἱερῶν. Propter quam in Pécile quoque celebrata fuerit Cynogamia. Clem. Alexand. Stromat. l. 4. pag. 523.

(c) In Laert. l. 6. n. 96.

(d) Au mot rein. Ce vers est de Regnier, il regarde le combat des Lapithes.

(e) In præfat.

(f) Fortem animum præstant rebus quæ turpiter audent. Si jubeat conju- dum est Theodoret (h) le temoignent; j'en ai déjà cité d'autres: mais Saint Augustin a eu sur ce sujet une pensée particuliere; il a cru que les Cyniques ne faisoient que des postures & de vains efforts. Le Latium est plus propre que le Francoïis à représenter son sentiment. illum (Dionæ: genem) vel illos qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concubentium notus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quam humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim Philosophi non erubescerent videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere (i).

(g) Sextus Empiricus (g) & Theodoret (h) le temoignent; j'en ai déjà cité d'autres: mais Saint Augustin a eu sur ce sujet une pensée particuliere; il a cru que les Cyniques ne faisoient que des postures & de vains efforts. Le Latium est plus propre que le Francoïis à représenter son sentiment. illum (Dionæ: genem) vel illos qui hoc fecisse referuntur, potius arbitror concubentium notus dedisse oculis hominum nescientium quid sub pallio gereretur, quam humano premente conspectu potuisse illam peragi voluptatem. Ibi enim Philosophi non erubescerent videri se velle concumbere, ubi libido ipsa erubesceret surgere (i).

(k) Il met de Cynicus loquar? quibus in propatulo coire cum vi le conjugibus mos fuit. Quid mirum si à canibus quorum vitam imitantur, etiam vocabulum nomenque traxerunt (n).

(l) bien que ce Philosophe fit profession de n'en point avoir] lui faisoit à lui-même cacher de son manteau (l).

(m) De civitate Dei lib. 14. cap. 20. (n) Laëtantius, lib. 3. cap. 15. de vitæ institucionum.

nous. Hipparchia se trouvant un jour à diner chez Lysimachus, avec l'Athée Theo-

(a) Hoc illi canini Philoſophi, hoc eſt Cynici non videntur proferentes contra humanam verecundiam, quid aliud quam caninam, hoc eſt immundam impudentem: teſtisque ſententiam, ut ſelicet quoniam juſtum eſt in uxore, palam non pœdeat id agere, nec in vivo, nec in platea qualibet conjugalem concubitum devitare. Auguſti. de civit. Dei. l. 14. c. 20.

blic (a). J'ai raporté ailleurs (b) un ſemblable raifonnement de Diogene. C'eſt le miſerable ſophiſme, à dicto ſimpliciter ad dictum ſecundum quid. C'eſt comme qui diroit, il eſt bon de boire; donc il eſt bon de boire quand on a la ſievre. Ces gens-là ne ſavoient pas qu'il y a pluſieurs actions qui ne ſont bonnes qu'en certaines circonſtances, de forte que l'omiffion de ces circonſtances peut rendre mauvaſe une action qui ſans cela eût été bonne. Prêter de l'argent à ſon ami, afin qu'il payeſes creanciers, eſt une action très-louable: lui en prêter afin qu'il ſ'enivre, ou qu'il joue, eſt une mauvaſe action. Il y a des actes eſſentiellement mauvais; ils ne peuvent jamais être bons dans quelque amas de circonſtances qu'on les faſſe; mais il y a d'autres choſes qui ſont tantôt bonnes tantôt mauvaſes, ſelon les tems & les lieux, & les autres circonſtances où on les commet. J'avoûe que ceci ne ſuffit pas pour mettre à bout les Cyniques; car ils pourroient tourner ainſi leur raifonnement. Lors qu'une choſe eſt bonne & juſte en elle même, il ne faut pas avoir honte de la commettre; or le devoir conjugal eſt en ſoi une choſe bonne & juſte, donc il ne faut pas avoir honte de le rendre: on peut donc le rendre legitimement en public, car ſi quelque choſe pouvoit gêter cette action publique, ce ſeroit uniquement que l'on manqueroit de honte dans des circonſtances où l'on ſeroit obligé d'en avoir. La difficulté eſt donc réduite à cette ſeule queſtion, ſauſ-il avoir de la honte de rendre le devoir conjugal à la vue du public? Belle demande, me dira-t-on, & qui en doute? Moi, repondroit Diogene, & prouvez moi que j'ai tort. On lui repondroit que la honte par raport à ces actions-là eſt un ſentiment naturel, & qu'ainſi c'eſt violer la nature, que de n'avoir point de honte en ces occurrences: mais, repliquera-t-il, ſi c'étoit un ſentiment naturel, il faudroit que les animaux qui ſuivent ſi ſitellement les inſtincts de la nature, cherçaſſent les tenebres & les cachots pour travailler à la multiplication. Or rien n'eſt plus faux que cela. Il faudroit du moins que tous les hommes cherçaſſent en pareils cas la retraite la plus ſombre, ce qui eſt encore faux, car pluſieurs peuples dans les Indes travaillent à l'acte de la generation ſous les yeux de tout venant. C'eſt ce que le celebre Pyrrhonian Empiricus (c) obſerve, afin de montrer que la pratique ordinaire n'a point pour ſon fondement une loi immuable & éternelle de la nature, mais un ſimple droit coutumier, & une impreſſion de l'éducation. Un Auteur moderne a obſervé que certains peuples ont fait l'amour dans les Temples mêmes, & ont dit que ſi cette action déplaiſoit à la divinité, elle ne le ſouffriroit pas du reſte des animaux (d). Il ajoute qu'une Seſte Mahometane la pratique encore à preſent, & que le nouveau monde nous en a paru en cette innocence. On repliqueroit à Diogene qu'il ſuffit que les nations civilifées ſoient ſujettes à la honte, & qu'on ne ſe doit

pas mettre en peine de ce que ſont les nations barbares: mais à ſon tour il repliquera, que les peuples qu'on nomme barbares, ſe ſont beaucoup moins écartés de la regle de la nature, que les peuples qui ont tant multiplié ſelon les ſubtiltez de leur eſprit les loix de la bienſeance, & de la civilité; & qu'après tout le droit naturel n'étant point ſujet à preſcription, il eſt permis à chacun d'y rentrer en tout tems & en tout lieu, ſans avoir égard au joug arbitraire des coutumes, & de l'opinion des compatriotes.

Ceci ſoit dit pour montrer à combien d'égaremens la raifon humaine peut conduire. Elle nous a été donnée pour nous adreſſer au bon chemin; mais c'eſt un inſtrument vague, volageant, ſouple, & qu'on tourne de toutes manieres comme une giroüette. Voyez comment les Cyniques ſ'en ſervoient, pour juſtifier leur abominable impudence. Je puis ajouter pour l'honneur & pour la gloire de la véritable religion, qu'elle ſeule fournit de très-bonnes armes contre les ſophiſmes de ces gens-là: car quand même on ne pourroit pas montrer dans l'Ecriture un precepte expreſs touchant les tenebres dont on doit couvrir les privautez du mariage, il ſuffit de dire en premier lieu, que l'eſprit de l'Ecriture nous engage à éviter tout ce qui pourroit affoiblir les impreſſions de la pudeur; & en ſecond lieu qu'il y a des textes précis qui nous defendent de rien faire qui choſe la bienſeance, ou qui ſcandalife nôtre prochain. Je ne ſai ſi jamais aucun de ces Caſuiſtes qui ont tant abuſé de leur loiſir, pour examiner des cas de conſcience en quelque façon metaphyſiques, s'eſt aviſé de rechercher à quel genre de crime il faudroit réduire l'impudence d'un Crates, & d'un Diogene. Ils ne croyoient point qu'il y eût de loi divine ſur cela, ni que l'on fût obligé de ſe conformer aux coutumes municipales. Ils croyoient qu'en ne ſ'y conformant pas on encouroit tout au plus le blâme de ruſticité, & de peu de complaiſance pour un uſage reçu: être incivil, groſſier, & mauvais obſervateur des modes, n'eſt pas une action criminelle ou mauvaſe moralement parlant. Que pourroit-on donc dire contre les Cyniques, à ne les condamner point par les veritez revelées? Je n'ai jamais lu quoi que ce ſoit ſur ce point, & je ne ſai ſi jamais perſonne a dit que preſentement une action Cynique ſeroit ſeulement criminelle: 1. à cauſe du ſcandale donné au prochain: 2. à cauſe du mepris des coutumes municipales: 3. à cauſe de la negligence qu'on apporteroit à conſerver les barrières de la chaſteté. Je ſuppoſe un homme perſuadé que l'action en elle-même n'a pas été defendue nommément dans l'Ecriture, & qu'elle n'eſt point contraire au droit naturel. Si elle y étoit contraire, les ſentences qui ordonnent le congrès ſeroient tout autant de crimes pour le compte des Juges.

Il y a ſans doute des Caſuiſtes qui prendroient pour un plus grand crime la maſturbation, ou le peché de moleſſe que Diogene (e) Voyez ſon article pag. 917. commettoit en plein marché, que le congrès de Crates & d'Hipparchia. C'eſt une choſe étrange & tout-à-fait ſcandaluſe, que de voir

REFLEXION ſur la foibleſſe de la raifon.

(e) Voyez ſon article pag. 917.

Philoſopho accepimus. Sexti. Empiricus Pyrrhon. hypot. lib. 3. cap. 24. pag. 152. (d) La Motte le Vayer, Dialog. d'Orasius Tubero, pag. m. 156. Il cite Herodote l. 2.

(a) Επιστολή τῶν Διογέτων πρὸς αὐτὸν ἀποκριτικῶς... (b) Sextus Empiricus ubi supra pag. 153. (c) Voyez son article pag. 977. lettre g. (d) Erasme explique le proverbe, ἄνδρες ἰσχυροὶ ἡμεῖς... (e) Erasme explique le proverbe, ἄνδρες ἰσχυροὶ ἡμεῖς... (f) Non est leve tot puerorum Observare manus oculosque in fine trementes. Juven. Sat. 7. v. 240. (g) Voyez son article, remarque B. (h) De civit. Dei l. 14. c. 20.

Theodore, lui fit une objection (E) subtile, à laquelle il ne fit aucune réponse verbale: il n'eut recours qu'à ses mains, & quoi qu'il pût faire & dire en suite, il trouva une femme très-resoluë, & qui ne s'étonnoit de rien \*.

\* Tiré de Diogène Laërce, in Hipparchia lib. 6. n. 96. & sequent.

Chryssippe ce celebre & rigide Stoicien, donner des louanges à cette action de Diogene (a). Ce Cynique n'auroit pas pu s'en justifier par son sophisme, il est juste de rendre le devoir conjugal, donc il est juste de le rendre dans la rue, car son action est mauvaise & en secret & en public, Sextus Empiricus convient qu'elle passoit pour detestable, encore que Zenon le fondateur des Stoiciens l'eût approuvée, & que bien d'autres y eussent eu leur recours, comme à une bonne chose. Tête αἰσχρουργῶν ἐπιπράτων ὄν παρ' ἡμῶν, ὁ Ζήνων ἐν ἀποδοκιμασίᾳ καὶ ἀλλοτρίᾳ ὡς ἀγαθῶν πῦν τάτω χροῖσθαι τῶ κακῶ πανθ' ἀντιμύδα. Quum præterea detestabile sit apud nos αἰσχρουργῶν. Zeno approbat & alios quosdam ut bono quodam hoc usus malo accepimus (b). Diogene se servoit d'un autre sophisme; il (c) prenoit pour une leçon de la nature ce que sont certains poisons: mais ce sophisme n'est pas meilleur que celui qu'on tiendroit de la pratique des Lydiens. Ces misérables desinoient une heure en plein jour à cette mollesse (d). Je ne fai point si c'étoit à la Cynique, devant tout le monde, comme le pretend Orasius Tubero, c'est-à-dire la Mothe le Vayer dans la page 144. du banquet Sceptique. En ce cas-là ils ont merité une infame distinction, autrement si on les eût distingués, on auroit donné à conoître que les anciens peuples n'étoient pas si generalement corrompus, que l'ont été les siecles suivans, où toutes heures ont été bonnes pour cette brutalité, & où presque aucune nation n'a eu rien à reprocher aux autres. Toute chair a corrompu fa voye: c'est le pis (e) aller continuel des jeunes gens. Les Confesseurs en fauroient que dire; voyez la 7. satire de Juvenal (f). Le Ministre Pierre Cayet (g) fut déposé, parce qu'on le crut Auteur d'un livre où il exhortoit les Magistrats à tolerer les bordels, afin d'éviter le péché de mollesse qui regnoit par tout, & qui étoit, selon lui, le péché que Dieu defend dans le Decalogue. Au reste les Cyniques eurent beau chercher des raisons pour colorer leur effroyable impudence, ils n'osèrent y continuer: l'indignation publique leur servit apparemment d'un frein plus rude que les idées de l'honneur. St. Augustin remarque que la pudeur naturelle reprit le dessus dans ces gens-là. Vicit tamen pudor naturalis opinionem hujus erroris, nam etsi perhibent, hoc aliquando gloria abundam se fecisse Diogenem, ita putantem sectam suam nobilitatem futuram, si in hominum memoriam insiguior rent, ejus impudentia figeretur, postea tamen à Cynicis fieri cessatum est: plus que valuit pudor, ut erubescerent homines hominibus, quam error, ut homines res. Chl. eamibus esse similes affectarent (h). Mais comme il y a toujours des exceptions aux regles les plus

generales, nous voyons dans Lucien que le Cynique Peregrinus renouvelle publiquement la manœuvre de Diogene. Ἐν πάλῳ ἧ τῶν περιεστῶτων δήμῳ ἀναφρών τὸ αἰδοῦσθαι, καὶ τὸ ἀδίαφορον δὴ τὸ το καλῶμενον Ἐπιδοκίμωμεν. Multa autem in corona populi pudenda contrectabat, & hac indifferentia vocans ostentabat (i).

(E) Hipparchia... fit une objection... à laquelle l'Arche Theodore ne fit. C'étoit un sophisme aisé à refoudre & à retorquer. Si je faisois, lui dit-elle, la même action que vous auries faite justement, on ne me pourroit pas accuser d'avoir fait une action injuste: or si vous vous battiez vous même vous agiriez justement, donc si je vous battois, on ne me pourroit pas accuser d'avoir fait une action injuste. Theodote ne s'amusa point à lui répondre en Logicien, il se jeta sur elle, & lui défit le manteau. Selon la maniere de s'habiller & de parler d'aujourd'hui, nous dirions qu'il lui leva la jupe. C'est l'explication que Monsieur Menage (k) donne à ces paroles de Diogene Laërce, ἀνίστασε δ' αὐτῆς θυμιάσων. Voilà une maniere bien gaillarde & bien cavaliere de répondre aux sophismes d'une femme. Hipparchia ne le decontenança point, & lors que Theodore lui eut cité le vers d'une tragedie, où l'on representoit une femme qui avoit quitté sa quenouille & ses fuseaux, elle lui répondit, je me reconois là, je suis cette femme, mais croyez vous que j'aye pris le mauvais party, en aimant mieux employer mon tems à philosopher, qu'à filer? Voyons maintenant ce que Theodore auroit pu répondre, s'il avoit voulu s'en donner la peine. Repondant directement, il auroit pu dire que l'action de lui Theodore se batant soi-même, & l'action d'Hipparchia batant Theodore sont deux actions différentes, & non pas une action de la même espece. Il y avoit donc 4. termes dans le syllogisme d'Hipparchia. Afin que deux actions soient semblables, il faut que la relation qui est dans l'une entre l'agent & le patient, soit aussi dans l'autre. Or cela ne se trouvoit pas dans l'hypothese d'Hipparchia. Que si Theodore avoit voulu répondre par retorsion, & embarrasser la femme de Crates, il eût pu lui dire, si je faisois la même action que votre mari auroit faite justement, on ne me pourroit pas accuser d'une action injuste. Or vôtie mari agit justement quand il vous baise, & cetera; donc si je vous baisois, & cetera, on ne me pourroit pas accuser d'une action injuste. On auroit vu si Hipparchia qui étoit fort devergoncée, eût osé répondre en presence de temoins conceda totum.

(i) De morte Peregr. p. m. 767. l. 2.

(k) Notis ad Laerc. l. 6. n. 97. pag. 266.

COMMENT Theodore auroit pu répondre.

(F) Elle fit des livres qui ne sont point parvenus jusques à nous. Suidas dit qu'elle composa Hypotheses Philosophicas: epichremata quadam, & questiones ad Theodorum cognomento abeum. La conjecture de Mr. Menage est fort vraisemblable, qu'il faut lire dans Diogene Laërce (l) (m) In Hipparchia, ἡ δὲ Κρατήσιος βιβλίον ἐπιπράτων καὶ, mais ἐπεχρησῆς ἧ πρὸς τὸν Κρατήσιον βιβλίον ἐπιπράτων. Il faudroit dire selon cette conjecture qu'Hipparchia publia des lettres qu'elle avoit écrites

\* Diog. Laërt. ib. n. 94. & 96.

† Ville de Torone qui a été nommée aussi Hipparchia. Menag. not. ad Diog. Laërt. l. 6. n. 96.

‡ Diog. Laërt. in Cratete, l. 6. n. 88.

§ Suidas, pag. 1264.

(a) C'est celle de Mr. Menage, de laquelle j'ai parlé dans les remarques précédentes.

(b) Quantunque come giovane ricca, e bella desiderava venisse da molti, con tutto ciò ricusar volle ogni altro per Crate vecchio, politico, e mal d'apparenza. Lor. Crasso Istoria de' Re di Grecia pag. 296.

(c) Ruscicou ditto che in disputa convinse con Iodisimo prove e in contrastabili ragioni, e con Summa sua gloria Teodoro. Enche nega fin on a vu que dans la dispute qu'elle eut avec Theodore il ne s'agissoit point de la providence, ni d'aucun point de religion. On ne sauroit comprendre combien les Auteurs trompent les lecteurs.

des livres, qui ne sont point parvenus jusques à nous. Mr. Moreri (G) a fait quelques fautes dans cet article. Lorenzo Crasso (H) en a fait aussi. J'oublois de dire qu'Hipparchia avoit un frere nommé Metrocles, qui fut disciple de Crates\*, & qu'ils étoient nez tous deux à Maronea †. Ils fleurissoient au tems d'Alexandre. Du mariage d'Hipparchia & de Crates sortit un fils nommé Pasicles ‡.

HIPPARQUE, en Latin *Hipparchus*, grand Astronome, nâit de J. Nicée dans la Bithynie, a fleuri entre (A) la 154. & la 163. Olympiade. Il nous reste encore un de ses Ouvrages; c'est son (B) Commentaire sur les Phenomenes

écrites à son mari, où elle philosofia noblement, & d'un stile qui ressembloit à celui de Platon. Il faudroit dire de plus qu'elle composa des Tragedies, où elle employa le haut stile de la Philosophie. Il seroit fort étrange que Diogene Laërce qui a fait la vie de Crates, eût parlé des écrits de ce Philosophe dans la vie d'Hipparchia. C'est pour lui sauver cette tache & cette incongruité, que Monsieur Menage conjecture ce que l'on a vu ci-dessus.

(G) Monsieur Moreri a fait quelques fautes. Il ne devoit pas dire que l'amour d'Hipparchia pour les sciences, la porta à preferer Crates à tous les partis qui se presentoiënt. C'étoit la personne de Crates qu'elle aimoit, & ce fut pour l'amour de lui qu'elle se mit à philosofier. Il est vrai qu'il l'avoit charmée par ses beaux & doctes discours; mais cela ne fait pas qu'on puisse dire que le choix qu'elle fit de ce Philosophe, preferablement à tout autre homme, fut fondé sur ce qu'elle aimoit les sciences. Il y a eu des filles & des femmes qui sont devenues amoureuses de quelques Ministres en les entendant prêcher, & qui les ont épouvez preferablement à d'autres partis plus avantageux. Le faveur & l'éloquence de ces Ministres étoit bien cause qu'on étoit devenuë amoureuse d'eux, mais ce n'étoit point l'amour des sciences, ou des livres, qui faisoit qu'on se marioit avec ces Messieurs. Si Monsieur Moreri avoit parlé de la correction (a) du passage de Laërce, il auroit pu dire que selon cet Historien le stile d'Hipparchia étoit semblable à celui de Platon, & qu'elle avoit fait des Tragedies; mais n'en ayant point parlé, il n'a pu dire le reste raisonnablement.

(H) Lorenzo Crasso en a fait aussi. Il ne cite que Diogene Laërce, il a donc tort de dire 1. qu'Hipparchia étudia premierement sous Metrocles son frere, 2. Qu'elle fut recherchée de plusieurs Galans à (b) cause de sa jeunesse, & de ses richesses, & de sa beauté. 3. Qu'afin de pouvoir suivre Crates par tout, elle s'habilla en homme. 4. Qu'ayant disputé avec Theodore qui nioit la providence, elle le convainquit par des preuves très-solides, & par des argumens incontestables (c). Lisez le corps de cet article, vous verrez que Lorenzo Crasso a pris de travers les paroles de Laërce. Les richesses, la beauté, la noblesse dont Laërce parle, ne conviennent qu'aux Galans d'Hipparchia. Elle ne s'habilla point en homme afin de pouvoir suivre Crates; mais parce qu'il lui declara qu'il n'épouferoit qu'une femme qui se soumit à l'institut du Cynisme. Enche nega fin on a vu que dans la dispute qu'elle eut avec Theodore il ne s'agissoit point de la providence, ni d'aucun point de religion. On ne sauroit comprendre combien les Auteurs trompent les lecteurs.

(A) Entre la 154. & la 163. Olympiade. ] La preuve qu'on en peut donner ne sauroit être plus forte, puis qu'elle est tirée des observations astronomiques qu'il fit dans cet intervalle de tems. Ptolomée en a rapporté quelques-unes (d). Vossius a eu raison de placer Hipparque sous le regne de Ptolomée Evergetes, & de censurer Suidas qui s'est contenté de dire que cet Astronome a vécu au tems des Consuls Romains; il auroit falu marquer un tems moins vague, celui de la 3. guerre Punique, & celui de la guerre de Numance. Jusques-là Vossius est tres-bien fondé; mais quand il dit qu'il s'accorde avec Suidas sur ce tems (e) d'Hipparque, il s'oublie lui-même, & il dit une fausseté; car Suidas n'est point plus d'accord avec Vossius sur ce point, qu'avec un Auteur qui auroit placé Hipparque au commencement du 4. siecle de Rome, ou sur la fin du 5. Calvisius (f) a eu tort de dire que Suidas a mis Hipparque 130. ans après le premier des Ptolomées. Un Auteur François (g) ne s'abuse pas moins visiblement, lors qu'il assure qu'Hipparque a vécu du tems de Platon. Monsieur Moreri qui n'a eu que Vossius pour toute ressource dans cet article, ne devoit-il pas y trouver un prelatif souverain contre les fautes qu'il a faites? Il a mis Hipparque en l'an 570. & 80. de Rome, sous le regne de Ptolomée & Philometor Evergetes Rois d'Egypte. Ne devoit-il pas faire repondre aux (h) Olympiades marquées par Vossius le tems qui s'est écoulé depuis l'an de Rome 589. jusqu'à 625? Outre cela quand on dit tout court Ptolomée, c'est signe qu'on parle du premier Prince de ce nom qui ait régné en Egypte; & il y a même très-peu d'Ecrivains exacts qui ne le designent plus précisément. C'est donc une lourde faute que de se servir du mot Ptolomée simplement & absolument, lors qu'on ne veut point parler de celui qui eut l'Egypte en partage après la mort d'Alexandre. Il est clair que Monsieur Moreri ne parle point de celui-là, ou que s'il en parle il commet une bevue; car un homme qui a vécu en l'an 570. & 80. de Rome, ne peut pas avoir fleuri sous le premier Ptolomée mort l'an de Rome 468. Il s'est trompé en une autre chose; il a supposé qu'il y a eu un Roi d'Egypte qui s'appelloit Philometor Evergetes.

(B) Son Commentaire sur les Phenomenes d'Aratus. ] C'est proprement une critique d'Aratus, car Hipparque l'accuse d'avoir pillé les livres d'Eudoxe, & même dans les choses où Eudoxe s'étoit trompé. Il fait les mêmes reproches au Grammairien Aratus qui avoit fait un Commentaire sur Aratus. Le premier qui ait mis au jour ce Commentaire d'Hipparque est

(d) Huet: La premiere dans le 2. livre. & les 7. autres dans le 3. livre. Voyez Vossius de scient. Mathematic. pag. 159.

(e) Convenit de eate Suidas. Vossius ib.

(f) Ad ann. mun. di 365.

(g) Coustel, des calculs ecclesiastiques pag. 189.

(h) La 154. & la 163.

nes d'Aratus. Mr. Rohault s'est fort (C) abusé lors qu'il a dit, que cet Astro-  
nome ne connoissoit point le mouvement particulier des étoiles fixes de l'Occi-  
dent à Orient, qui fait varier leur longitude. Pline parle assez souvent d'Hip-  
parque, & avec de grans éloges. Il le met au nombre de ces genies sublimes,  
qui par la (D) prédiction des éclipses firent conoître qu'il ne faisoit point s'éton-

est Pierre Victorius: le Pere Petau en a donné  
une édition plus corrécte, & il y a joint une tra-  
duction Latine dont il est l'Auteur (a). Les au-  
tres Ouvrages d'Hipparque étoient de *constitutio-  
ne stellarum inerrantium*, & *statione immota*,  
*deque menstruo luna motu secundum latitudinem*

(b) &c.  
(C) Mr. Rohault s'est fort abusé, ] Les grans  
Mathématiciens comme lui ne font pas pour l'or-  
dinaire fort versez dans la conoissance des faits,  
& il leur échape assez souvent des beuvés histori-  
ques. Quoi qu'il en soit, voyons ce que dit cet  
habile Cartésien, qui par la seule orthographe du  
mot Hipparque fait conoître qu'il n'entendoit  
point le Grec.

Hyparque, dit-il, (c) a passé la plus grande  
partie de sa vie sans remarquer autre chose tou-  
chant les étoiles fixes, sinon qu'elles avoient un mou-  
vement d'Orient en Occident, dans des cercles qui  
luy sembloient exactement parallèles à l'Equateur;  
ce qui luy fit conclure qu'elles estoient toutes enchaî-  
nées dans la solidité d'un mesme Ciel (qu'on nomme  
le Firmament) qu'il plaça au dela de toutes les Pla-  
netes, & parce qu'il n'effimoit pas qu'il fût neces-  
saire que le Ciel empruntast ce mouvement, qui est  
simple, de quelque autre Ciel qui fust au dessus  
de luy, il assura que c'estoit le dernier de tous  
les Cieux, & que c'estoit luy qui servoit à en-  
traîner tous les autres du sens qu'il tournoit, &  
ainsi que c'estoit le premier Mobile. Hyparque  
ayant donc cette opinion que les étoiles fixes ne  
changeoient point de place dans le Ciel, il estima  
qu'elles pouvoient servir pour déterminer les  
routes des Planetes: De mesme qu'on pourroit se  
servir de plusieurs rochers qui seroient dans la mer,  
pour marquer le cours des navires, qui ne lais-  
sent aucuns vestiges dans les lieux par où ils passent.  
Il employa donc son industrie à mesurer la distan-  
ce qu'il y a de chaque étoile fixe à l'Ecliptique  
du Soleil, ce qui s'appelle la latitude d'une étoi-  
le; puis à déterminer le nombre des degrez &  
des minutes de l'Ecliptique, que l'on compte d'Occi-  
dent en Orient, depuis le premier point du signe  
du Belier, jusqu'au point vis-à-vis duquel corres-  
pond chaque étoile, ce qu'on appelle sa longitude;  
mais la mort l'ayant prevenu, ce n'a esté que sa  
postérité qui a pu executer ses desseins. Ptolomée qui  
vint environ deux cens ans après Hyparque, se pro-  
posa d'établir le mouvement des Planetes; & ayant  
eu la curiosité d'observer si son prédecesseur avoit esté  
exact à marquer les longitudes & les latitudes des  
étoiles fixes, il trouva que leur latitude estoit à la  
verité telle qu'Hyparque l'avoit marquée, mais que  
leur longitude estoit augmentée de deux degrez.  
Il conclut de là, qu'outre que les étoiles fixes se  
mouvoient d'Orient en Occident en vingt-quatre  
heures, elles avoient encore un autre mouvement  
d'Occident en Orient, dans des cercles parallèles  
à l'Ecliptique, suivant lequel, estant avancées de  
deux degrez en deux cens ans, c'estoit pour ache-  
ver leur periode entiere en trente six mille ans. Et  
d'autant que le Firmament ne pouvoit avoir qu'un  
seul mouvement qui luy fust propre, il luy attribua

le mouvement de trente-six mille ans, & assura qu'il  
empruntoit le mouvement journal d'Orient en Occi-  
dent d'un ciel qui devoit estre au dela. Et c'est ainsi  
que l'on a commencé à croire que le premier Mobile  
estoit un Ciel qui ne contenoit aucune étoile, & qui  
envelopoit le Firmament.

Monsieur Regis (d) qui est un autre Cartésien  
fort habile, avance toute la même chose en moins  
de termes: mais Monsieur Gadroys autre ex-  
cellent Cartésien, a fort bien su que la décou-  
verte du mouvement particulier des étoiles fixes  
vers l'Orient, doit être donnée à Hipparque (e).  
Aparemment il avoit fait plus d'attention que les  
autres à une chose que Gassendi a raportée. La  
voici. Les Chaldéens, les Egyptiens, & les  
Grecs avoient cru que toutes les étoiles fixes  
étoient posées dans la concavité du dernier ciel,  
& par conséquent du premier mobile, & qu'ainsi  
elles n'avoient que le mouvement d'Orient en  
Occident sur les poles de l'Equateur. Mais enfin  
Hipparque 130. ans avant J. E. s. u. trouva  
CHRIST, & trouva que cette hypothese ne pou-  
voit point subsister; car ayant considéré que  
selon l'observation de Timocharis, faite deux cens  
ans auparavant, il y avoit 8. degrez entre l'Épi-  
de la Vierge vers l'Occident, & le point de  
l'Équinoxe d'Automne, & que pour lui il ne  
trouvoit que six degrez de distance entre cette  
étoile & ce point du Firmament, il conclut qu'il  
faisoit que les étoiles eussent un mouvement  
propre d'Occident en Orient sur les poles de  
l'Ecliptique; & qu'en cas que l'observation de  
Timocharis eût été juste, le progrès des étoiles  
fixes par ce mouvement particulier étoit d'un  
degré tous les cent ans. Il fit des (f) Traitez  
sur cette nouvelle doctrine. Notez que Gassendi  
ne marque pas exactement l'âge de Timocharis,  
car cet Astronome fleurissoit environ  
la 121. Olympiade, 130. ans seulement avant  
les premières observations d'Hyparque desquel-  
les Ptolomée fait mention. Cette faute de Gas-  
sendi est beaucoup plus tolerable que celle de Mr.  
(g) Gadroys.

(D) Qui par la prédiction des éclipses firent  
conoître. ] Thales fut le premier entre les Grecs  
qui fut deviner le tems des éclipses. Sulpitius  
Gallus entre les Romains commença à reussir  
dans cette espèce de prédictions, & il en donna  
un essai fort à propos la veille de la bataille  
où Persée fut vaincu (h). Hipparque après  
ces deux-là étoit estimé beaucoup plus loin cette  
science, car il fit des éphemerides pour six  
cens ans (i). Pline le nomme sur cela le confi-  
dent de la nature. Les éloges qu'il repand sur  
les Astronomes à cette occasion me semblent

M 3

(a) Systé-  
me de Phi-  
lophilie  
tome 3.  
pag. 47. &  
43. édition  
de Lion in  
12. 1691.

(e) Ga-  
droys, sif-  
fime du  
monde ch.  
2. pag. 27.

(f) Quare  
& intel-  
lexit si Ti-  
mocharis  
quidem  
vallet, ac  
Stellæ  
moveri  
& sic perse-  
verarent,  
petazi  
hoc motu  
unum  
gradum  
intra an-  
nos proxi-  
me cen-  
tum. In-  
tellexit  
præterea  
debere  
hunc mo-  
tum fieri  
secundum  
Zodiacum.  
feu  
super  
Eclipticæ  
Polis; id-  
fixes par ce mouvement particulier étoit d'un  
degré tous les cent ans. Il fit des (f) Traitez  
sur cette nouvelle doctrine. Notez que Gassendi  
ne marque pas exactement l'âge de Timocharis,  
car cet Astronome fleurissoit environ  
la 121. Olympiade, 130. ans seulement avant  
les premières observations d'Hyparque desquel-  
les Ptolomée fait mention. Cette faute de Gas-  
sendi est beaucoup plus tolerable que celle de Mr.  
(g) Gadroys.

(g) Gadroys.  
(D) Qui par la prédiction des éclipses firent  
conoître. ] Thales fut le premier entre les Grecs  
qui fut deviner le tems des éclipses. Sulpitius  
Gallus entre les Romains commença à reussir  
dans cette espèce de prédictions, & il en donna  
un essai fort à propos la veille de la bataille  
où Persée fut vaincu (h). Hipparque après  
ces deux-là étoit estimé beaucoup plus loin cette  
science, car il fit des éphemerides pour six  
cens ans (i). Pline le nomme sur cela le confi-  
dent de la nature. Les éloges qu'il repand sur  
les Astronomes à cette occasion me semblent

(h) Gassendus,  
Physice  
sect. 2. l. 3.  
p. m. 596.  
primi vo-  
lunt. ope-  
rum es-  
Ptolomæ  
très-7. Almag.  
2. & 7.

(g) Il ne met que deux cens ans entre Timocharis & Ptolomée l'A-  
stronome, Syst. pag. 30. & il y en fait mettre plus de quatre cens.  
Rohault qui a mis deux siècles entre Hipparque & Ptolomée, voir supra  
pag. 36. devoit pour le moins imiter Gassendi, qui en met 260.  
ans entre ces deux Astronomes. (h) Plinius lib. 2. cap. 12.  
(i) Post eos utriusque sideris cursum in sexcentos annos præci-  
puit Hipparchus, menses gentium, etque & horas, ac situs locorum  
& visus populorum complexus, arvo teste haud alio modo  
viam consiliorum naturæ particeps. Id. ibid.

(a) Ptoleus  
ubi supra  
pag. 100.

(b) Id.  
pag. 159.  
ex Suida.

(c) Traité  
de Physique,  
tome 2.  
de seconde  
partie ch.  
B. pag. m.  
35.

CE QUE  
c'est que  
la longi-  
tude & la  
latitude  
des étoiles.

ner de ces phenomenes, & que les Dieux (*E*) mêmes étoient soumis à des loix. Il l'admire d'avoir passé en revue toutes les étoiles, de les avoir comptées, & d'avoir marqué la situation & la grandeur de chacune; ce qui mit ses descendans en état de decouvrir non seulement si elles naissent & meurent, mais même si elles changent de place, & si elles croissent ou diminuent. Nous aprenons par (*F*) ce passage de Pline, qu'Hipparque attribuoit à nos ames une origine celeste. Strabon\* accuse cet Altronomie d'avoir trop aimé à critiquer, & de s'être servi assez souvent d'une maniere de censure qui sentoit plus la chicane, que l'esprit exact. Pline n'en juge pas si peu favorablement †.

HIPPOMANES. Il y a dans le projet de ce Dictionnaire un long article sur l'Hippomanes. Je ne le mets pas ici, car j'ai changé le dessein que j'avois de donner indifferemment des articles réels & des articles personnels. Mais je donnerai cet article-là sur le pied de Dissertation à la fin de cet Ouvrage.

HIPPONAX, Poëte Grec, natif d'Ephese, vivoit non pas dans la 23. Olympiade, comme (*A*) Eusebe l'a debité, mais dans la 60. comme Pline ‡ le certifie.

\* Lib. 1.  
c. 2. p. 57.  
f. m.

† Hipparchus & in  
c. arguendo eo  
(Eratosthene)  
& in reliqua  
omni diligentia  
mirus. Plin.  
lib. 2. cap.  
108.

‡ Id. l. 36.  
c. 5.

(a) Id. lib.  
2. c. 12.

très-bien fondez. (*A*) *Viri ingentes supraque mortalium naturam, tantorum numinum lege deprehensa, & misera hominum mente absoluta in defectibus stellarum scelera, aut mortem aliquam siderum pavente . . . Malti ingenio este cali interpretes, verumque natura capaces, argumenti reperiatores, quo Deos hominesque vicisti. Quis enim hac cernens, & statos siderum (quoniam ita placuit appellare) labores, non sua necessitati mortalis generis ignoscit? Cet éloge en prose vaut bien celui qu'on va lire en vers.*

*Felices animos, quibus hac cognoscere primis,  
Inque domos superas scandere cura fuit!  
Credibile est illos pariter vitiisque locisque  
Altius humanis exseruisse caput.  
Non Venus & vinum sublimia pectora fregit;  
Officiumve forti, militiæve labor.  
Nec levis ambitio, perfusaque gloria fuco;  
Magnatumve fames sollicitavit opum.  
Admovere oculis distantia sidera nostris;  
Ætheraque ingenio supposuere suo.*

(b) Ovid.  
Fastor. l. 1.

*Sic petitur calum: non ut ferat Ossa Olympus;  
Summaque Peliculus sidera tangat apex (b).*

(c) Plin.  
l. 2. c. 13.

Hipparque avoit considéré avec tant de soin ce qui concerne les éclipses, qu'il avoit marqué les proportions de leurs intervalles (c). Il remarqua que les éclipses de lune pouvoient revenir au bout de 5. mois, & que le soleil peut être éclipsé 2. fois dans l'espace de 30. jours, à l'égard de différentes parties de la terre. *Intra ducentos annos Hipparchi sagacitate perceptum est & luna defectum aliquando quinto mense à priore fieri, solis vero septimo: eundem bis intriginta diebus supra terras occultari, sed ab aliis atque aliis hoc cerni.* Ces paroles de Pline ont été mal entendues par quelques-uns. Il y a un très-savant homme qui a cru que par *intra ducentos annos*, il faut entendre que deux siecles sont nécessaires afin qu'une éclipse de lune succede à une autre au bout de cinq mois. Ce (d) n'est point le sens de Pline: son sens est qu'Hipparque depuis deux cens ans avoit decouvert cette proportion. La chronologie de Pline est juste; il y avoit 2. siecles entre lui & ce fameux Altronomie.

(d) Neque vero sensus est, ut exillimavit vir aliqui extra ingenii aleam positus, expectandos esse annos ducentos ut recurretur luna defectus quinto mense, cum vel intra annos decem animadvertam fuerit ætate nostra geminam ita recurrere.

(e) Cette consolation seroit encore plus forte que celle dont se sert Lucrèce ci-dessus pag. 510. lettre c.

(f) Plinius l. 2. c. 16.

(g) Comme Eusebe l'a debité.] Scaliger (g) (g) pag. le refuse par le passage de Pline; il a donc cru 79- que

(h) Cette consolation seroit encore plus forte que celle dont se sert Lucrèce ci-dessus pag. 510. lettre c.

(i) Plinius l. 2. c. 16.

(j) Plinius l. 2. c. 16.

(k) Plinius l. 2. c. 16.

(l) Plinius l. 2. c. 16.

(m) Plinius l. 2. c. 16.

(n) Plinius l. 2. c. 16.

(o) Plinius l. 2. c. 16.

(p) Plinius l. 2. c. 16.

(q) Plinius l. 2. c. 16.

(r) Plinius l. 2. c. 16.

(s) Plinius l. 2. c. 16.

(t) Plinius l. 2. c. 16.

(u) Plinius l. 2. c. 16.

(v) Plinius l. 2. c. 16.

(w) Plinius l. 2. c. 16.

(x) Plinius l. 2. c. 16.

(y) Plinius l. 2. c. 16.

(z) Plinius l. 2. c. 16.

ce seroit une imperfection, que d'être capable de violer cette loi. Mais c'est sans doute un défaut que d'être soumis à un ordre qui retarde ou qui affoiblit nos fonctions; & ainsi ceux qui pretendoient que les astres étoient des Dieux, devoient dire pour raisonner conséquemment, que les Altronomes avoient decouvert le foible de la nature divine, & sa dependance d'une loi très-onereuse, qui assujettissoit les Dieux à une espece de mort, ou de pamoison. On me dira que le soleil n'est pas en soi-même moins lumineux pendant l'éclipse, qu'avant & après l'éclipse: mais ne puis-je pas répondre qu'un Courrier que l'on arrête ne perd rien de la vigueur & de sa santé; c'est néanmoins une preuve de sa soumission à une loi onereuse; c'est en un mot une marque de foiblesse, que de voir qu'il ne peut pas continuer son chemin. Appliquez cela au soleil, vous trouverez que ses éclipses sont une preuve d'imperfection. Elles l'empêchent d'éclairer la terre; c'est un Prince dont on arrête les Courriers, & dont on suspend les fonctions. Si Pline s'étoit proposé de raisonner, il n'eût pas tiré la conséquence qu'il a tirée de ce phenomene; il n'eût pas dit que cela nous doit (e) consoler de notre mortalité, il eût dit que cela prouve que les astres ne sont point une nature divine.

(F) Nous aprenons par ce passage de Pline, qu'il est si beau qu'en le rapportant tout entier je suis sûr de faire plaisir à ceux qui n'aiment pas à changer de livre, pour contenter pleinement leur curiosité. Idem (f) Hipparchus nunquam satis laudatus, ut quo nemo magis approbaverit cognationem cum homine siderum, animasque nostras partem esse cali; novam stellam & aliam in ævo suo genitam deprehendit: ejusque motu, qua die suscit, ad orbitationem est adductus, anno hoc sapius feret, moverenturque & ea, quas putamus affixas. Idemque ausus, rem etiam Deo improbam, annumerare posteris stellas, ac sidera, ac normam expandere, organis excogitatis, per que singularum loca, atque magnitudines signaret: ut facile discerni posset ex eo, non modo, an obirent, nascerenturque, sed an omnino aliqua transirent, moverenturque; item an crescerent, minuerenturque, calo in hereditate cunctis relicto; si quisquam, qui rationem eam caperet, inventus esset.

(A) Comme Eusebe l'a debité.] Scaliger (g) (g) pag. le refuse par le passage de Pline; il a donc cru 79- que

certifié. Ayant été chassé d'Ephese β par les tyrans Athenagoras & Comas, il alla s'établir à (B) Clazomene. Il étoit laid, petit & menu † : mais sa laideur a été par accident la cause de son immortalité ; car il n'est gueres connu que par les vers satiriques qu'il composa contre deux (C) Sculpteurs, qui avoient fait ‡ sa figure la plus ridicule qu'il leur avoit été possible. Il lança sur eux une legion fulminante de vers iambiques, qui les desola de telle sorte, que le bruit a couru qu'ils s'étoient pendus de deuil. Pline soutient que cela est faux, & il le prouve par un grand nombre de statues qu'ils firent depuis ce tems-là dans les Isles circonvoisines. Quelques Auteurs ont écrit †, qu'ils ne firent que quitter Ephese où demuroit Hipponax. Quoi qu'il en soit, l'humeur & la veine satirique de ce Poète, le distinguerent (D) & le distinguent encore aujourd'hui fort particulièrement. Sa médisance \* n'épargna pas même ceux à qui il devoit la vic. Il y en a qui prétendent qu'il (E) mourut de faim. On remarque qu'en-

<sup>β</sup> Suidas in Περώνιαζ.  
 + Elian. div. Hist. l. 10. c. 6.  
 † Plinius lib.  
 ‡ Apud Tanaq. Fabrum vie des Poëtes Grecs.  
 \* & 2.  
 † Corc. τανος το βαύλας.  
 Qui etiam parentes suos allatrat. Antol. l. 3.

que Pline ne s'est point trompé. Voilà qui est bien : mais il ajoûte qu'Eusebe a suivi Tacien, & il nous renvoie à ses notes sur le numero 908. dans lesquelles on ne trouve rien qui appartienne à Hipponax. Cela n'est pas d'une grande exactitude. Ou peut aussi refuser Eusebe par le témoignage de Proclus (a), qui dit qu' Hipponax fleurissoit sous le regne de Darius. Il eutend sans doute le fils d'Hyllaspes, dont le regne commença dans la 64. Olympiade.

(B) *Alla s'établir à Clazomene.* ] De là vient que la Poëtesse Sulpitia le designe de cette façon (b) :

*Nec trimetro jambis, nec qui pede fractus eodem Fortiter inrasi dicit duce Clazomenio.*

Si ce que Mr. le Fevre rapporte est vrai, favoit qu' Hipponax demouroit à Ephese lors qu'il se vangea de ceux qui l'avoient insulté sur sa laideur, il faut qu'il soit retourné dans sa patrie, ou que son bannissement n'ait point précédé cette aventure. Je n'ai rien trouvé dans Pline qui marque qu' Hipponax fût, ou qu'il ne fût point d' Ephese ; que lui & les Statuaires qu'il fatrisa y demourassent, ou qu'ils n'y demourassent point. Cependant (c) Mr. Dacier nous assure que Pline est du sentiment de ceux qui disent, que les vers de nôtre Poète firent quitter Ephese à ses ennemis. Mrs. Lloyd & Hofman disent que Bupalus demouroit (d) à Clazomene. Je croi que c'est un coup de raisonnement. On aura vu d'un côté qu' Hipponax se retira dans cette ville, & de l'autre que Bupalus le represente grotesquement ; & on aura conclu de ces deux faits que Bupalus sejournoit à Clazomene.

(C) *Contre deux Sculpteurs.* ] C'étoient deux freres dont l'un s'appelloit Bupalus, & l'autre Athenis ; ils étoient de l'Isle de Chio, fils d'Anthermus dont le pere s'appelloit Micciade, & le grand-pere s'appelloit Malas. Tous ces gens-là avoient exercé de pere en fils la Sculpture dans cette Ile ; de sorte (e) qu'elle y pouvoit être aussi ancienne que les Olympiades. Pausanias (f) parle de Bupalus avec éloge, à l'occasion de la statue de la Fortune, & de celle des Graces qui se voyoient à Smyrne de sa façon. Il le fait antérieur à Pindare. Deux tems-moins comme lui & Pline meritent la preference sur le Scholiaste (g) d'Horace, qui a dit que Bupalus étoit Peintre, & qui a été suivi en cela par Mrs. le Fevre (h) & Dacier (i), & par presque tous les Dictionnaires (k). Suidas attribué à ces deux freres la profession de Sculp-

teur ; & parce qu'il a donné au dernier le nom d'Athenis, il a été cause que le P. Hardouin a tenu pour falsifié le passage de Pline, où ce Sculpteur est nommé Anthermus. Il a donc substitué à ce mot-là celui d'Athenis. Voyez la remarque E & l'article Bupalus.

(D) *L'humeur & la veine satirique de ce Poète le distinguerent.* ] Il en est sorti des proverbes que nous trouvons employez dans Cicéron (l) ; (m) *Epist. Eum additum jam tum puto esse Calvi Licinii Hipponacteo praconio.* Horace (n) a joint Hipponax à Archilochus, pour avoir les deux plus grands modeles de la médisance. Voici les paroles de Pline ; *Hipponacti notabilis vultus seditatas erat : quamobrem imaginem ejus lascivus jocularum ii proposuere videntium circulis.* Quod Hipponax indignatus amaritudinem carminum distinxit in tantum ut credatur aliquibus ad laqueum eos impulsisse : quod falsum est. Il y a dans l'Anthologie (o) deux ou trois épigrammes, qui representent Hipponax encore terrible après sa mort. On y exhorte les passans à s'éloigner de son tombeau, veu que c'est un lieu d'où il sort une grêle épouvantable : *Φεύγε τὴν καλαζέππιν τάφου, τὸν Φαικτὸν, φύγε γρανιδιαντὸν τὸ μύλον horrendum.*

(E) *Qu'il mourut de faim.* ] Je ne croi pas qu'on ait d'autre fondement pour dire cela que ces deux vers :

*Utique (o) parum stabili qui carmine lasit Athenas Inrjus pereas, deficiente cibo.*

Il y a des Critiques qui prétendent qu'Ovide n'a point dit *Athenas*, mais *Athenis*, d'où il s'ensuivroit qu'il s'agirait ici d' Hipponax : *Qui primus jambum claudicare fecit, & scazonta in Bupalum & Athenin composuit, ut est apud Suidam, ut recte Ovidius, parum stabile, id est claudum carmen, ei tribuat.* C'est ainsi qu'Alciat a parlé dans le chapitre 18. du 5. livre de ses Parergues. Turnebe ne s'éloigne point de cette pensée : *Videtur, dit-il (p), de Hipponacte hoc intelligi (q) Ad qui claudicante & paum stabili versu, id est in scazonte in Bupalum & Athenin invecus est Atheniensis : quo in Carmine ne Athenis quidem pepercerat. Quid tamen si pro Athenas, Athenin scribanus, quem ab eo probri oneratum accepimus ? ne hanc quidem lectionem improbarem, etsi alteram delere non ausim.* Mr. de Boissieu (r) qui rapporte ces deux passages, remarque que Sanctus & Valerius les approuvent. Pour lui il embrasse de tout son cœur cette conjecture, & trouve fort vraisemblable qu'Ovide a mis l'un après

(a) Suidas in Περώνιαζ.  
 + Elian. div. Hist. l. 10. c. 6.  
 † Plinius lib.  
 ‡ Apud Tanaq. Fabrum vie des Poëtes Grecs.  
 \* & 2.  
 † Corc. τανος το βαύλας.  
 Qui etiam parentes suos allatrat. Antol. l. 3.  
 (l) Cicero in Epist. ad Famil. lib. 7. ad Famil. (m) In Parata tolo cornua. Quales Lycambæ ipretus infido gener. Aut acer hostis Bupalus. 6. epod. Voyez aussi Cicero de nat. Dcorum. lib. 3.  
 (n) Lib. 3. cap. 26.  
 (o) Ovid. in Ibin. v. 535.  
 (p) Adversus.  
 (q) Comment. in Ibin pag. 100. 101.  
 (r) Boissieu.

(s) Apud Photium Biblioth. pag. 983.  
 (b) De edicto Domitiani, inter Caracellæ Virgilio, edit. Lugd. Bat. 1617. pag. 247.  
 (c) Remarq. sur Horace, tome 5. pag. 151.  
 (d) Char. les Etrien. le dit aussi sous le mot Bupalus.  
 (e) Si quorum familiarium ad proavum usque retrosgat, inveniet artis ejus originem cum Olympiadum origine cecipisse. Plin. l. 36. c. 5.  
 (f) Pausan. l. 4. pag. 140. §. l. 9. pag. 309.  
 (g) In 6. epod.  
 (h) Vie des Poëtes Grecs.  
 (i) Ubi supra.  
 (k) Voyez la remarque A de l'article Bupalus.

\* Metrodor. Scythicus apud Athenarum lib. 12. pag. 552.

corc qu'il fut petit & menu, il avoit beaucoup de force \*, & qu'il jettoit plus loin un vase vuide que ne faisoient les autres hommes. Il ne seroit ni (F) le premier, ni le seul qui auroit fait mourir des gens par des invectives.

HYPST-

(a) Lib. de uerpret.

(b) Stro-mai. l. 1.

(c) De metris comicis.

(d) Ses vers ont été cités dans la remarque B.

(e) Plinius ubi supra

(f) Spizolius, fel. literat. pag. 718.

EFFETS mortels de la médisance ou de la censure.

(g) Voyez l'article Archilochus, remarque C.

(h) Elian. var. Hist. l. 5. c. 8.

(i) Ποδαγραν δι τρυφης ειναι η παιδικη ηρωικη η σπουδαχη. Silius, ut τρωικα ομιλα τη μοιρασιον ηγρονη. τε ποτα δι ποδιστοι τοι ποδαγραν αδεις αμυ τρεψιδα. λου ιουβη. Qu. Fe-runt, adole-scentulum quen-dam à Py-thagora, cui ope-ram da-bat, mul-tis presen-tibus compellatum asperius, suspendio vitam finisse, atque ab eo tempo-re Pythagoran nunquam alio presente quenuquam corripuisse. Plutarch. de divor. adulat. Et amici pag. 70. F. (k) Diog. Laert. lib. 2. n. 112. Voyez aussi Plin. l. 7. c. 57. (l) Xiphilinus in Hadriano p. m. 258. (m) Muretus, variar. lect. lib. 8. c. 1.

près de l'autre les deux inventeurs du vers iambique. Or il venoit de parler d'Archilochus, & l'on fait par Denys d'Halicarnasse (a), par Clement (b) Alexandrin, par (c) Rufin & par la Poetesse (d) Sulpicia qu'Hipponax a inventé les Sczans. M. de Boissieu pouvoit reprendre Turnebe, de ce qu'il a dit que les deux ennemis d'Hipponax étoient d'Athenes, car Plin. dit expressément qu'ils étoient de l'Isle de Chio, & qu'ils le marquoient sur leurs Ouvrages: (e) Quibus sub-jecerunt carmen non vitibus tantum cenferi Chium, sed et operibus Anthermi sistorum. Ce que dit Turnebe qu'Hipponax n'épargna point la ville d'Athenes, dans les vers qu'il fit contre ces deux Sculpteurs, n'a nul fondement; c'est un coup en l'air. Un Ministre (f) Allemand ayant appliqué à Hipponax les deux vers d'Ovide poursuivit ainsi: Ex Plinio nimirum compertum est Atheni-um vel Athenam sculptorem in Hipponactis scripta incurrisse, carmina ejus sustulisse maledica, au-thorem verò lethali medua fuisse consecutum. Plin. ne dit rien de semblable.

(F) Ni le premier ni le seul. Avant lui Archilochus avoit écrit des satires, qui avoient contraint deux ou trois personnes à se pendre (g). Polignagrus (h) maltraité dans une Comedie se pendit. Il ne se faut pas étonner qu'une satire jete dans ce desespoir, puis qu'une simple censure a produit quelquefois cet événement funeste. Pythagore ayant repris un peu rudement l'un de ses disciples en présence de plusieurs personnes, lui causa un si noir chagrin, qu'il se obligea à s'étrangler, & depuis ce tems-là ce grand Philosophe ne censura plus personne qu'un particulier (i). Diodorus Cronus mourut de chagrin, pour avoir été insulté par un Roi d'Egypte, sur ce qu'il n'avoit pu soudre les difficultez de Logique que Strilpon lui avoit proposées à la table de ce Roi (k). Il y a eu des censures qui sans faire mourir la personne censurée, ont causé une douleur si perçante, qu'elle a fait attenter à la vie du censeur. L'Architecte Apollodore perdit la vie, pour avoir marqué à l'Empereur Hadrien les défauts d'un temple que ce Prince avoit fait construire (l). Les derniers siecles nous fournissent des exemples de tous ces divers effets de la censure. Muret avoit connu un homme qui étoit tombé dans une si profonde tristesse, à cause de quelques vers qu'on avoit faits contre lui, qu'il en mourut. Sur quoi il allegue Platon; qui conseilloit à tous ceux qui étoient leur reputation de se garder bien de l'inimitié des Poëtes. (m) Lacepsius (Poëta) ita se ulciscuntur, ut interdum eos à quibus offensus erant, ad mortem adgressi narrantur. Nam prater id quod de Archilochos accepimus, novi ego qui hac atate tantum versibus suis inimicis dolorem inusserit, ut ex eo ille sit mortuus. . . quocirca Plato in Mimoe precipit iis qui bona fama studiosi sunt, ut diligenter caveant, ne cum poetis inimicitias suscipiant. On pretend que George de Třebizonde mourut de chagrin, après avoir vu les fautes de

sa traduction de Ptolomée censurées par Regiomontanus, & que les fils du defunt empoisonnerent le censeur (n). J'ai dit ailleurs (o) qu'on a cru que Jason Denores seroit mort de déplaisir par la lecture de la réplique du Guarini, s'il avoit assez vécu pour sortir cet Ouvrage de dessous la presse. Les deux Calymnestes. . . publierent une libelle si sanglant contre Quamin. . . que ce docteur plus sensible qu'il ne devoit être se mit au lit après avoir lu ce libelle, & n'en releva plus (p). Il avoit harangué pour le Clergé dans l'assemblée des Etats du Royaume l'an 1560. ce fut la critique de fa harangue qui le fit mourir. Gregoire de Valence ayant lu un passage de Saint Augustin autrement qu'il ne faloit (q) en présence de Clement VIII. fut convaincu de la falsification, après quoi le Pape lui dit (r) Est-ce ainsi que vous pretendez tromper l'Eglise de Dieu? Ces paroles furent comme un coup de foudre qui abrita Valencia; & le fit tomber évanoui en présence du Pape, il mourut deux jours après. . . Monfr. de l'Etoile, reprétoit hardiment, & brusquement, & avec une fermeté érange, ce qui ne luy plaisoit pas dans les choses qu'on exposoit à son jugement. On l'accuse d'avoir fait mourir de regret & de douleur un jeune homme qui estoit venu de Languedoc, avec une Comedie, qu'il croyoit un chef-d'oeuvre, & où il luy fit remarquer, clairement mille défauts. . . C'est de Monfr. Pellisson (s) que j'emprunte ces paroles. Philippe II. Roi d'Espagne ne censuroit pas d'une façon moins meurtriere que le Roi d'Egypte dont j'ai parlé. . . Le (t) Cardinal Espinosa mourut, pour avoir osé proferer à Philippe, si cond ces faules paroles de disgrâce, Cardinal de Lorraine, soy le Président. Et le même Roi disant que le S.ecretaire qui avoit écrit de l'encre sur quelque expedition, au lieu d'y mettre de ce poudre, Esfe et el tintore, y estotra la salivade, ra, le perça si avant avec ces deux ou trois mots, qu'il ne se retira de sa présence que pour aller au lit de la mort. . . On a des exemples qui prouvent que quelques Auteurs ont assassiné leurs critiques. Le Murtoa enragé de voir que le Cavalier Marin l'avoit ruiné de reputation par une satire, lui tira un coup de pistolet au milieu des riens de Turin: il le manqua, quoiqu'il eût mis cinq bales dans son pistolet, & qu'il eût tiré de bien près; mais il avoua que son dessein n'avoit pas été de blesser, mais de tuer le (v) Marin. Voici ce qu'on lit dans Monfr. Baillet (x). François Robertel ayant censuré quelques Ouvrages de Baptiste Egnace Venicien, pensa être tué d'un coup de bayonnette que cet Egnace Mr. de Thou c. 1. pag. 331. Voyez les paroles d'Imperialis: Educatio senili gladiolo in eum impetum facere non dubitavit.

Si j'avois dispersé ceci en divers endroits de mon Ouvrage, j'aurois évité la censure de ceux qui appelleroit cette remarque un fatras de petits recueils. Mais comme je cherche la commodité de mes lecteurs plutôt que la mienne, je veux bien au depens de cette censure, leur épargner la peine de rassembler ce que j'aurois dispersé.

(n) Xan-dé, Conf. dérationis sur les coups d'E. tit. Voyez aussi Mr. de Thou lib. 90. (o) Dans l'article du Cavalier Guarini pag. 1320. (p) Var. l. au, Hist. de Charles IX. t. 1. p. m. 18. (q) Morale Pratique des Jesuites t. 3. pag. 122. On y corrigé une fausseté de 1. tome. (r) Morale Pratique t. 1. p. 268. (s) Hist. de l'Acad. Française p. m. 322. (t) La Motte le Vayer, let. t. 2. pag. 441. du 10. tome. (v) Voyez Baillet, to. 1. n. 95. (x) Jugement des Savans to. 1. pag. 66. Imperial. Hist. pag. 61. Theop. Spizel. de felicit. literat. comment. 4. p. 485. Mr. Testier dit seulement qu'Egnacius, qu'il qu'accable de vicielles. inra-lespe contre Robertel qu'il rencontra dans la rue. Elog. titez de Mr. de Thou c. 1. pag. 331. Voyez les paroles d'Imperialis: Educatio senili gladiolo in eum impetum facere non dubitavit.

HYP SIPYLE, fille de Thoas Roi de l'île de Lemnos, fauva la vie à son pere lors que les femmes de cette île firent un massacre general de tous les hommes qui l'habitoient \*. Elle ne le fauva pas ouvertement ; il falut qu'elle fit acroire qu'elle s'en étoit defaite, & sur cette supposition † les autres femmes la choi-  
 rent pour leur Reine. Les Argonautes aborderent quelque tems après dans l'île de Lemnos, & y furent reçus avec tous les temoignages de la plus étroite amitié, car les femmes de l'île n'avoient point tué les hommes par aucune indifferen-  
 ce pour (A) le sexe masculin, mais plutôt par un esprit de vengeance, qui te-  
 moignoit qu'elles étoient fort sensibles aux doux plaisirs de l'amour. Les Argo-  
 nautes se delassèrent des fatigues de la mer entre les bras de ces veuves tout au-  
 tant qu'ils voulurent ; & Hypsipyle ne s'oublia pas : elle s'attacha à leur Chef,  
 & fut bien-tôt grosse de deux garçons. Si en cela (B) sa destinée n'est point  
 semblable à celle de Didon, elle l'est en ce que Jason ne (C) fut pas moins in-  
 constant qu'Enée. Voyez dans le Supplément de Moreri ce que devint Hypsi-  
 pyle, lors que ses sujétz eurent appris qu'elle n'avoit pas tué son pere.

HIRPINS, peuple d'Italie dans le pais des Samnites. Ils furent ainsi nom-  
 mez à cause qu'un ‡ loup fut leur conducteur, lors qu'ils allerent établir une colo-  
 nie. Quelques-uns disent que le jour d'une grande solennité (A) ils marchaient

\* Apollo-  
 dorus l. 1.

† His mihi  
 pro meri-  
 tis (ut falsi  
 criminis  
 situ  
 Paria fi-  
 des) regno  
 et iolio  
 considere  
 patris  
 Suppli-  
 cium da-  
 tur. Hypsi-  
 pyle apud  
 Statium,  
 Theb. l. 5.  
 v. 320.

‡ Dans la  
 langue des  
 Samnites  
 sur  
 un loup  
 s'appeloit  
 hi pos.  
 Strab. l. 5.  
 p. 173.

(A) Par aucune indifférence pour le sexe masculin. ] Elles ne se porterent à ce massacre, que parce que les hommes n'avoient plus à faire avec elles, & qu'ils se divertissoient uniquement avec des esclaves qu'ils avoient amenés du pais de Thrace (a). Ils en avoient ainsi parce que leurs femmes étoient devenues si puantes, qu'ils n'en pouvoient approcher sans un extrême degout (b). Cette puanteur étoit un effet de la colere de Venus ; soit que cette Déesse se fâchât de ce qu'elles avoient negligé de lui faire des sacrifices pendant quelques (c) années ; soit qu'elle eût conçu de l'aversion pour l'île de Lemnos (d), à cause qu'elle y avoit été surprise en flagrant delit : car ce fut là que les Dieux la virent couchée avec Mars. D'autres (e) disent que Medée jalouse d'Hypsipyle, jeta dans l'île de Lemnos certaines drogues qui causerent cette puanteur aux femmes. On ajoute que dans la suite des siecles elles sentoient si mau-  
 vais tous les ans à certain jour, que leurs maris, & même leurs propres enfans ne pouvoient durer auprès d'elles. On dispute si la puanteur étoit dans leur bouche, ou sous leurs aisselles. Eustachius (f) est pour le premier sentiment, & Dion Chrysostome (g) pour le second. Voici quelques vers de Stace (h), où Hypsipyle represente le funeste état de l'île, sous l'interregne de l'Amour :

(a) Apol-  
 lodorus l. 1.

(b) Id. ib.

(c) In in-  
 sula Lem-  
 no mille-  
 res Veneri  
 facra ali-  
 quot an-  
 nos non  
 fecerant.  
 Hyginus  
 eap. 15.

Voyez aussi  
 Apollodorus  
 ibid. Stace  
 Theb. l. 5.  
 Et le Scho-  
 lasse  
 d'Esripide  
 in Hecub.

(d) Lac-  
 tantius in  
 Statium,  
 lib. 5. The-  
 baïd.

(e) Myr-  
 tus Lechius  
 lib. 1. Lef-  
 biacorum,  
 apud Scho-  
 lassem  
 Apollonii  
 in lib. 1.  
 Argonaut.

(f) In  
 Iliad. l. 1.

(g) Ora-  
 tionis 33.

(h) Theb.  
 l. 5. v. 70.

(i) Dans  
 l'ariete  
 Garnache  
 p. 120.  
 remarque  
 B.

Protinus à Lemno teneri fugisti amores  
 Motus Hymen, versaque faces, & frigida justii  
 Cura tori : nulla redeunt in gaudia noctes,  
 Nullus in amplexu sopor est : odia aspera ubique  
 Et furor, & medio recubat discordia lecto.

Cet interregne parut si insupportable, qu'on se porta au massacre dont j'ai parlé.  
 (B) En cela sa destinée n'est point semblable à celle de Didon. ] Car les amours de la pauvre Didon avec Enée furent steriles, & c'est ce qui la desoloit. J'ai marqué ailleurs (i) la diffé-  
 rence qui se trouve entre son goût, & le goût des femmes de ces derniers siecles. Celles-ci abandonnées par leurs Galans à l'ouverture de la Campagne, sont ravies que les plaisirs du quartier d'hiver se soient passés sans aucune generation. Je me fers de cet exemple sans ex-

clure ceux qui concernent les personnes d'un autre état ; je m'en fers, dis-je, parce qu'il me semble que le séjour des Argonautes dans l'île de Lemnos, peut fort bien être comparé à un long quartier d'hiver. Au reste, Hypsipyle a protesté dans l'Ouvrage d'un Poëte Latin (k) qu'elle ne se maria avec l'aimable Jason qu'à son corps défendant ; mais un Poëte Grec l'en represente si amoureuse dès la premiere vue qu'elle lui offre son Royaume (l). Valerius Flaccus tout de même la represente atteinte au vis des charmes de ce Heros, & toute prète à l'épouser la premiere fois qu'elle le voit : Unius haeret Alloquio, & blandos paulatim colligit ignes, Jam non dura theris, Veneri nec iniqua rever-  
 sa (m).

(C) Jason ne fut pas moins inconstant qu'Enée. ] Il l'abandonna elle & ses deux enfans, & continua son voyage, de sorte que c'est une des Heroïnes dont Ovide a raporté les tristes plaintes, & les tendres gemissemens sur le malheur de se voir abandonnées, par des Galans à qui elles n'avoient rien refusé. Ariadne (n) l'ayeule d'Hypsipyle avoit éprouvé le même destin. Voyez les plaintes contre Thésée dans Ovide. Je fais une reflexion sur cette matiere. Les Auteurs Mythologiques & les Ecrivains des Româns modernes, ont tenu des routes bien différentes : ceux-là s'approchent trop de l'histoire ; ceux-ci s'en éloignent trop : je ne considere que la description des mœurs, ou que le portrait qu'ils nous donnent d'un Heros. Dans la Mythologie les Heroïnes sont non seulement trop amoureuses, mais aussi trop prodigues de leurs faveurs : les Heros ne sont pas constants ; ils engrossent les Heroïnes, ou font ce qu'il faut pour cela, & puis ils se moquent d'elles. Cela ressent trop l'histoire, & n'est point de bon exemple (o) ni pour l'un ni pour l'autre sexe. Il vaut mieux prendre l'extremité opposée comme on fait dans nos Româns ; il vaut mieux, dis-je, en depit du vraisemblable, forger des Heros & des Heroïnes qui ne fassent aucune faute.

(A) Ils marchaient sur le feu sans se brûler. ] Varron qui detruisoit autant qu'il pouvoit les ches & les d'Ariadne.

(a) On peut lire de ces narrations l'Historia peccare d'Horace, ode 7. lib. 3.

(k) Cine-  
 rem fu-  
 riasque  
 meorum  
 Teltor, ut  
 externas  
 non spon-  
 te ac cri-  
 mine tax-  
 das  
 Arigerim  
 (sibi cura  
 Deum)  
 cui bland-  
 us Jason  
 Virgini-  
 bus dare  
 vincula no-  
 vis. Statius  
 Theb. l. 5.  
 v. 454.

(l) Et de  
 nas mides  
 Nasidæus  
 Hecuba, nec  
 rei adei, r  
 dy tridius  
 Plâgus  
 inno fua  
 r. d. r. r. r.  
 r. r. r.

Sin vero  
 hic  
 Sedem si-  
 gere velis,  
 idque allu-  
 becat ti-  
 bi, causa  
 nihil erit,  
 quin  
 Augeris  
 praemio  
 Thontis  
 genitoris  
 mei Apol-  
 lonius l. 1.  
 v. 827.

(m) Val.  
 Flaccus l.  
 2. v. 373.

(n) Thoas  
 pere d'Hy-  
 psipyle étoit  
 fils de Bacc-  
 chus &  
 d'Ariadne.  
 docentus

sur le feu fans se brûler : mais il y a quelque aparence que c'est leur attribuer ce qui ne (B) convient qu'aux Hirpes, qui demouroient dans un autre lieu de l'Italie.

les superstitions , ayant parlé d'un onguent , ajoutë tout aussitôt cette remarque ; les Hirpins s'en frottent la plante des pieds lors qu'ils doivent marcher sur le feu. (a) Varro ubique expugnation religionis, ait, cum quoddam medicamentum describeret : eo uti solent Hirpini ambulaturi per ignem, medicamento plantas unguunt. Ces paroles ne fournissent aucune ouverture sur la situation de ces Hirpins ; de sorte que l'on ne sauroit décider si Varron parle d'un peuple qui fit partie de la nation des Samnites, ou si, comme Servius, il donne le nom d'Hirpins à des gens qui habitoient près du mont Soraacte dans l'Etrurie, & qui s'appelloient proprement Hirpes. Beaucoup de gens s'imaginent que Varron a voulu parler du peuple Samnite qu'on nommoit Hirpins ; si ç'a été sa pensée, il y a beaucoup d'apparence que la conformité des noms l'a trompé. Ceux qui marchent sur le feu étoient distincts des Samnites, & demouroient assez loin d'eux.

Ils s'appelloient Hirpes, & non pas Hirpins ; le Commentateur Servius s'est trompé à l'égard du nom, & cette première mesure en a attiré quelques autres, concernant la situation de ceux qui cheminoient sur le feu, le jour de la fête solennelle du mont Soraacte : c'est ce que nous allons voir.

(B) Ce qui ne convient qu'aux Hirpes. ] Virgile ne nomme point ceux qui marchent sur le feu ; il fait seulement entendre qu'ils étoient voisins du mont Soraacte (b). Mais Servius leur donne le nom d'Hirpins ; Soraactis, dit-il en commentant ce passage de Virgile, mons est Hirpinorum in Flaminia collocatus. Il ajoutë que cette montagne est consacrée aux Dieux infernaux : & qu'un jour pendant que l'on y offroit à Pluton un sacrifice, il survint des loups qui enlevèrent du feu les entrailles de la victime : les bergers les poursuivirent, & s'engagerent dans un autre d'où il sortoit une mortelle vapeur. Cela fut cause d'une grande peste, dont il y eut un oracle qui leur promit la cessation, pourveu qu'ils imitassent les loups, c'est-à-dire qu'ils véussent de rapine. Ils le firent, & de là vint que ces peuples furent nommez Hirpini Sorani, c'est-à-dire les loups de Pluton ; car Hirpus est le nom des loups en la langue des Sabins, & Soranus est le nom de Pluton. Quand on consulte Strabon & Plinè, on ne peut douter que Servius n'ait bronché ici assez lourdement. Il a confondu les noms & l'histoire de deux peuples differens. Strabon (c) rapporte que parce qu'un loup en la langue des Samnites se nomme Hirpus, & qu'un loup servit de guide à un peuple qui vint établir une colonie dans le païs des Samnites, ce peuple fut nommé Hirpini. Pour ce qui est de Plinè, il assure que dans le païs des Hirpins il y a un lieu où l'on ne sauroit entrer sans mourir. (d) In Hirpinis Ausidici ad Mephitis adem, locum quem qui intravere moriuntur.

Virgile décrit plus amplement ce maudit lieu, & remarque non seulement qu'il en sortoit une maligne vapeur, mais aussi que c'étoit un soupirail de l'enfer (e). Le mont Soraacte n'avoit rien de cette nature ; la vapeur qui

en sortoit n'étoit funeste qu'aux oiseaux : Plinè l'assûre formellement : (f) Albi volucibus tantum ut Soraacte vicino urbi tractu. Il est donc visible que Servius n'a donné cette montagne pour un lieu consacré à Pluton, & voisin d'une caverne qui tuoit les hommes, que parce qu'il a brouillé pêle-mêle ce qui convenoit aux Hirpins, & ce qui apartenoit aux Hirpes. Voyez Saumaïse sur Solin page 85.

Si l'on veut savoir ce que les anciens Auteurs disent des Hirpes, on fera bien-tôt content. Les Hirpes étoient un petit nombre de familles alliées des Falisques proche de Rome, qui marchent impunément sur le feu. On voyoit ce spectacle tous les ans au mont Soraacte, le jour qu'on faisoit un sacrifice solennel à Apollon. Les Hirpes se promenoient sur les bûchers sans se brûler, & pour cela ils obtenoient beaucoup d'exemptions. (g) Haud procul urbe Roma in Faliscorum agro familia sunt pauca que vocantur Hirpi : haec sacrificio annuo quod fit ad montem Soraactem Apollini, super ambustum ligni struem ambulantes non aduruntur, & ob id perpetuo Senatuz-consulto militiae omniumque aliorum munierum vacationem habent. Solin a cru copier fort fidèlement, & ne s'est pas aperçu qu'il auroit une circirconstance notable. Il s'est exprimé d'une manière à signifier que les Hirpes (h) passoient au travers des flammes : cependant Plinè n'a point dit cela : il infinûë clairement qu'ils ne marchent que sur la braise, & l'on ne peut pas douter qu'ils ne se bornassent à cela, puis que Varron a prétendu qu'ils se frottoient d'un certain onguent la plante des pieds. Considérez aussi le multa premnis vestigia pruna de Virgile, & les expressions des Auteurs qu'on va citer, & vous ne douterez pas que Saumaïse ne blâme justement Solin (i). Un Poëte (k) qui a vécu après Virgile nous apprend, que ceux qui marchent sur le feu, passoient trois fois à cette épreuve chargés des entrailles des victimes, qu'ils portoient après cela sur les autels d'Apollon :

Tum Soraacte saum praestantem corpore & armis Aequanum nascens, patrio cuius in arvo, Cum pins arcitenens accensis gaudet acervis, Extat ter innocuus late portare per ignes, Sic in Apollinea semper vestigia pruna Inviolata teras, victorque vaporis ad aras Dona serenato referas solennia Phæbo.

Nous avons vu que la fête du mont Soraacte où les marcheurs sur le feu jôioient si bien leur partie, étoit consacrée à Apollon, mais nous l'allons voir consacrée à une autre Divinité ; Strabon (l) observe qu'au pied de la montagne de Soraacte, il y avoit une ville nommée Feronia. C'étoit aussi le nom d'une Déesse que l'on vénéroit extrêmement dans ce canton. On célébroit un sacrifice admirable dans le lieu de cette Déesse. Certains hommes que l'esprit de cette Divinité faisoit marcher sur les pieds nus sur un tas de braise, & n'en souffroient aucun mal (m). Il se faisoit tous les ans une assemblée solennelle en ce lieu-là, où l'on étoit

(a) Servius in Aeneid. lib. 11. v. 787.

(b) Summe Deum sancti cultus Soraactis Apollini. Quem priani calimimus, cui pineus ardor aceruo Palsitur, & medium freti pietate per ignem Cultores multa premnis vestigia pruna. Da, pater, hoc nostris aboleri dedecus armis. Aeneid. lib. 11. v. 785.

(c) Lib. 5. pag. 173.

(d) Plin. l. 2. c. 93. p. m. 240.

(e) Est locus Italiae medio sub montibus altis, Nobilitas, & fama multis memoratus in oris. Ausidici vales. Hic specus horrendum, & fevi spiracula Doris monstrantur. raptorque ingens Acheronte vorago Pestiferas aperit foveas. Aeneid. lib. 7. v. 603.

(f) Ubi supra.

(g) Plin. lib. 7. c. 2. p. m. 10.

(h) Impune infulgentibus lignorum fruibz, in honorem divinitatis flammas parentibus. Solin. cap. 2.

(i) Sed istis verba tantummodo recumbantur curatibus. Solin. cap. 2. Plin. p. 86.

(k) Silius Italicus lib. 5.

(m) Hi (Phario) exprobris, isu in tu tuu taurum exprobris, nec nos di- scias an- spaxies qz opodas, peritit et xalixiomus ori qz daisio p- raxit. a. p. a. sic. Ibi est lucus Feroniae, quo sacrificium perpetrat mirabile : correpti enim ejus numina sunt astant homines nudis pedibus prunam, & dentium struem illic perambulant.

talie. Il y avoit anciennement d'autres fêtes où l'on (C) voyoit le même spectacle.

HOB B E S (T H O M A S) l'un des plus grans esprits du XVII. siecle, naquit à (A) Malmesbury en Angleterre le 5. d'Avril 1588. Ayant (B) fait de grans progrès dans les langues il fut envoyé à Oxford à l'âge de 14. ans, où il étudia pendant cinq années la Philosophie d'Aristote. Il entra en suite chez Guillaume Cavendish, qui peu après obtint le titre de Comte de Devonshire, il y entra, dis-je, pour être le Gouverneur de son fils aîné. Il voyagea en France & en Italie avec son disciple, & s'étant aperçu qu'il ne se souvenoit guere ni de son Grec ni de son Latin, & que la Philosophie d'Aristote dans laquelle il avoit fait beaucoup de progrès, étoit méprisée des plus sages têtes, il s'appliqua tout entier aux belles lettres, dès qu'il fut de retour en son pais. Thucydide lui ayant paru preferable à tous les Historiens Grecs, il le traduisit en Anglois, & il publia cette traduction l'an 1628. afin de faire voir aux Anglois dans l'histoire des Atheniens, les desordres & les confusions du gouvernement democratique. L'an 1629. il s'engagea à conduire en France un jeune Seigneur \* Anglois; & il s'attacha (C) à l'étude des Mathematiques pendant ce voyage. L'an 1631. il entra chez la Comtesse † de Devonshire, qui avoit un fils âgé de treize ans qu'elle lui donna à instruire, & qui trois ans après voyagea sous sa conduite en France & en Italie. Pendant le séjour qu'il fit à Paris il s'appliqua à l'étude de la Physique, & fut tout à examiner les causes des operations sensitives des animaux. Il s'entretenoit sur cela avec le Pere Merfenne de jour en jour. Il fut rapellé en Angleterre l'an 1637. mais ayant prévu la guerre civile, dès qu'il eut fait reflexion aux choses qui se passeroient dans les premieres séances du Parlement de l'an 1640. il alla chercher à Paris une retraite agreable, pour philosopher tranquillement avec le Pere Merfenne, avec Gassendi, & avec quelques autres grans hommes. Il y composa (D) le *Traité de cive*, dont il ne publia que peu d'exemplaires l'an

\* Il s'appeloit Germain Clifton. Le pere de son premier disciple étoit mort l'an 1626. & ce disciple l'an 1628.

† Veuve du Comte de Devonshire, pere de son 1. disciple.

1642.

étoit regalé de ce spectacle. Il n'est pas glorieux aux anciens qu'on les voye si peu d'accord, sur des faits qui ne pouvoient être que de notoriété publique.

(C) D'autres fêtes où l'on voyoit le même spectacle. Il y avoit un temple de Diane surnommée Perasia, à Castabala dans la Cappadoce. Les Prêtres de ce temple marchoient pieds nus sur la braise sans se brûler. Strabon n'en parle que par oui-dire. Οὐκ ἴσμεν τὰς ἑτέρας γυμνοῖς τοῖς ποδὶ ἀνθρακίαις βαδίζον ἀνθρώποις. *Ubi ajunt sacrificas mulieres illas pedibus per prunas ambulare* (a). Il y a eu des Charlatans dans ces derniers siècles, qui (b) ont fait des choses bien plus surprenantes, que tout ce qu'on conte des Hirpes & de ces Prêtres. Mais pour mettre dans une plus grande conformité les anciens abus de Religion & les nouveaux, je dirai ici ce que j'ai oui raconter à feu Monfr. Fremont d'Abancourt, qui comme zélé Huguenot étoit devenu, pendant le séjour qu'il fit à Lisbonne, un très-bon registre des forfanteries des Moines. Il contoit qu'il y a (c) en Espagne un certain Couvent, qui fournit toutes les années un Moine qui s'enferme dans un four chaud, & se tient là quelques heures habillé de simple toile. Il en sort à la vuë d'une multitude de gens, qui prennent cela pour un grand miracle. Cette affaire apporte un bon revenu à ce Couvent, & vaut bien la peine d'acquiescer peu à peu un Religieux à supporter la chaleur. Je ne compte pas tous les artifices qui peuvent entrer là dedans.

(A) Nâquit à Malmesburi. . . le 5. d'Avril 1588. ] Sa mere épouvantée par les bruits qu'on faisoit courir de l'approche de l'armée navale des Espagnols, accoucha de lui avant terme. C'est dont une chose bien surprenante qu'il ait tant vécu. Le pere d'Hobbes étoit Ministre (d).

(B) Ayant fait de grans progrès dans les langues. ] Avant que de sortir de l'Ecole de Malmesburi pour aller dans l'Academie d'Oxford, il avoit traduit en vers Latins la Medée d'Euripide.

(e) *Tantos autem jam adhuc in ludo literario degens in literatura tam Latina quam Græca progressus fecit, ut Euripidis Medæam simili metro Latinis versibus eleganter expresserit.*

(C) Il s'attacha à l'étude des Mathematiques. ]

C'est dommage qu'il ait attendu si long tems (f) Do- lendum nobile hoc ingenium Scagigerum infortunio laborasse, quod Mathematicis studiis . . . paulo animum adjecit. *Enclidi operam dare capit, non tam demonstrationum materiâ allecitus, quam perspicuitate, certitudine & indivisa rationum serie delectatus. Non enim Mathematicas artes admiratus est vir perspicacissimus, ob laterum & angularum affectiones, aut numerorum, linearum, superficierum, corporumve mutuas inter se proportionales (de homogeneis intelligo quantitatibus) subtiliter indicatas; quippe istiusmodi omnia à communi vita remotiora facile animadvertit; licet ad præxin relata usus non adeo contemnendi; sed quòd methodo ipsi propria intellectus ad rerum cognitionem optime duceretur, atque difficilia invenendi, vera asserendi, falsi rearguendi certissima ratione imbueretur.*

(D) Il y composa le *Traité de Cive*. ] Il en fit une édition de peu d'exemplaires à Paris l'an 1642. Il la revit peu après, & il l'augmenta de

(a) Strabo lib. 12. pag. 370.

(b) Voyez le Journal des Savans 1677. pag. 54 & 222. édit. de Hollande.

(c) Il nommoit l'enfer, je l'ai oublié.

(d) Vita Hobbesii pag. 32.

(f) Ibid. pag. 33.

(g) Ibid. pag. 39.

1642. Il enseigna les Mathematiques au Prince de Galles, qui avoit été contraint de se retirer en France; & il donna tout le tems qu'il avoit de reste à composer

la maniere que cet Ouvrage a paru dans l'édition d'Amsterdam 1647. Ce fut Sorbier qui procura cette seconde édition. Il fit plus, car il traduisit ce livre en François, & le publia en cette langue (a). Hobbes le fit beaucoup d'ennemis par cet Ouvrage; mais il fit avoier aux plus clairvoyans qu'on n'avoit jamais si bien pénétré les fondemens de la Politique. Je ne doute point qu'il n'ait outré plusieurs choses; cela est ordinaire à ceux qui écrivent pour combattre un party contre lequel ils ont conçu beaucoup d'averfion. Hobbes étoit indigné contre les principes des Parlementaires (b); leur conduite étoit cause qu'il vivoit hors de sa patrie, & il aprenoit tous les jours dans le lieu de son exil, que leur rébellion triomphoit de l'autorité royale. Il passa dans une autre extremité; il enseigna que l'autorité des Rois ne devoit point avoir de bornes; & qu'en particulier l'exercice de la Religion, comme la cause la plus seconde des guerres civiles, devoit dependre de leur volonté. Il y a des gens qui croient qu'à ne considerer que la theorie, son système est très-bien lié, & très-conforme aux idées qu'on se peut former d'un Etat bien affermi contre les troubles. Mais parce que les plus justes idées sont sujettes à mille inconveniens, quand on les veut reduire en pratique, c'est-à-dire, quand on les veut commettre avec une horrible cohue de passions qui regne parmi les hommes, il n'a pas été mal aisé d'apercevoir bien des défauts dans le système politique de cet Auteur. Il pouvoit répondre que le système opposé enferme, même dans la theorie, un principe nécessaire de confusion & de rébellion. Quoi qu'il en soit, on pretend que l'auteur de la patrie lui inspira le dessein de cet Ouvrage, & qu'il eut en vuë de desabuser la nation des faux principes, qui y produisoient un mepris horrible de l'autorité royale. *Grassante interim per Angliam civili bello, Hobbius pro summo in patriam amore, quod bonum & fidelem subditum maxime decuit; populares suos sanioribus quam qua hætenus obtinuerant principis imbuere, exacerbatos hominum animos ad pacis & concordia rationes revocare, & in summa potestatis obsequium additores prestare amissus est. Quare reliquis posthabitis studiis, quantum ipsi suppetuit temporis Politicæ scientia impendens, Librum de Cive (cujus pauca dumtaxat Exemplaria Parisi 1642. evulgaverat) revisit, & notis utilibus adauxit, in quo subditorum contra summum imperatorem conjurationes rebellionesque, & immanes illas de principe regni vitæque exuendo opiniones penitus damnavit: potestati Civili Jura ab Ecclesiasticis caliginosorum temporum beneficio præcepta restituit, & diram scitatorum hydræ, essentem nempe conscientia libertatem, heroico ausu perdomuit (c).* On ne sera pas fâché, je m'assûre, de trouver ici le jugement de Monsieur Descartes sur cet Ouvrage de Hobbes. Je juge, dit-il (d), que l'Auteur du livre De Cive est le même (e) que celui qui a fait les troisièmes objections contre mes Méditations. Je le trouve beaucoup plus habile en Morale, qu'en Métaphysique, ni en Physique: quoique je ne puisse nullement approuver ses prin-

cipes ni ses maximes, qui sont très-mauvaises & très-dangereuses, en ce qu'il suppose tous les hommes mechans, ou qu'il leur donne sujet de l'être. Tout son but est d'écrire en faveur de la Monarchie: ce qu'on pourroit faire plus avantageusement qu'il n'a fait, en prenant des maximes plus vertueuses & plus solides. Il écrit aussi fort au desavantage de l'Eglise, & de la Religion Romaine; de sorte que s'il n'est particulièrement approuvé de quelque sçavoir fort puissant, je ne vois pas comment il peut exempter son livre d'être censuré. Monsieur Descartes a raison de desaprover qu'on suppose tous les hommes mechans, & cela me fait souvenir que Montagne, tout éclairé qu'il étoit sur les défauts du genre humain, ne trouve pas bon (f) que Guicciardin attribué à de mechans motifs toutes les actions qu'il rapporte dans son histoire. Il est sûr qu'il y a des gens qui se conduisent par les idées de l'honnêteté, & par le desir de la belle gloire, & que la plupart des hommes ne font que médiocrement mechans. Cette médiocrité suffit, je l'avoué, à faire que le train des choses humaines soit rempli d'iniquitez, & imprimé presque par tout des traces de la corruption du cœur; mais ce seroit bien \* pis, si le plus grand nombre des hommes n'étoit capable de repriimer en plusieurs rencontres ses mauvaises inclinations par la crainte du deshonneur, ou par l'esperance des loüanges. Or c'est une preuve que la corruption n'est point montée au plus haut degré. Je ne considère point ici les bons effets de la vraie Religion; je regarde l'homme en general.

Quant aux inconveniens qui pourroient naître des suppositions de Hobbes mises en pratique, je le dis encore un coup, ce n'est pas l'endroit par où il les faut combattre; car le système opposé n'a-t-il pas dans la pratique plusieurs grans inconveniens? Qu'on fasse ce qu'on voudra, qu'on bâtisse des systèmes mille fois meilleurs que la Republique de Platon, que l'Utopie de Morus, que la Republique du soleil de Campanella &c. et toutes ces belles idées se trouveroient courtes & defectueuses, dès qu'on les voudroit reduire en pratique. Les passions des hommes qui naissent les unes des autres dans une variété prodigieuse, ruineroient bien-tôt les esperances qu'on auroit conçûes de ces beaux systèmes. Voyez ce qui arrive quand les Mathematiciens veulent appliquer à la matiere leurs speculations, touchant les points & les lignes. Ils font tout ce qu'ils veulent de leurs lignes & de leurs superficies; c'est une pure idée de notre esprit; elle se laisse depouiller autant qu'il nous plaît de ses dimensions, & c'est pour cela que nous démontrons les plus belles choses du monde sur la nature du cercle, & sur la divisibilité infinie du continu. Mais tout cela se trouve court, quand on l'applique à la matiere qui existe hors de notre esprit; matiere dure & impenetrable. Voilà une image des passions humaines, comparées aux speculations d'un homme qui se forme les idées d'un gouvernement parfait. Vous trouverez une critique bien forte du système politique de Hobbes dans l'Auteur (g) que je cite.

(a) A Amsterdam 1649

(b) Turn pro suo in Regem officio atque obsequio, tum pro decumano quo semper in Democratico odio laboravit, libellum scripsit juris regii afferendi gratis, qui postea in librum de cive, & tandem in Leviathan crevit. Vita Hobbesii p. 45.

(c) Ibid.

(d) Tome 2. de ses letr. pag. 104. apud Bail let vie de Descartes tom. 2. pag. 174.

(e) Il ne se trompoit point.

(f) Voyez l'article de Guicciardin pag. 1332. col. 11.

\* Ce qui est en plusieurs rencontres que l'innocence n'est pas opprimée est la médiocrité dont je parle ici.

Les notions politiques se trouvent courtes dans la pratique.

(g) Galileus Galileus Karlsruensis apud Dehlerium de scriptis adspatis pag. 318.

poser son (E) Leviathan, qu'il fit imprimer en Angleterre l'an 1651. Il se te-  
noit encore à Paris. Quoi qu'il eût donné des preuves de sa (F) foi selon le  
rite de l'Eglise Anglicane, on ne laissa pas de le decrier auprès des Evêques,  
& avec tant de succès, qu'il reçut ordre de ne se plus trouver chez le Roi\*. Ce-  
la fut cause qu'il s'en retourna en Angleterre, où pour un homme d'un si grand  
merite, il se tint d'une façon (G) assez obscure chez le Comte de Devonshire.  
Il retira de son état peu éclatant cet avantage, c'est qu'il eut plus de loisir pour  
travailler à son (H) livre de corpore, & à quelques autres. Il reçut de grans

\* Voyez la  
remarque  
E.

(f) Ibid.  
pag. 20.

(g) Il a  
été Evêque  
de Dun-  
elm.

(h) Obru-  
lic se illi  
compre-

N 3

temoigna-

(a) Hob-  
bium tan-  
quam par-  
tibus re-  
gibus minus  
addictam  
tum ut  
novarum  
impia-  
rumque in  
religione  
opinio-  
nem aucto-  
riorem  
criminan-  
batur.  
Vita Hob-  
b. pag. 61.

(b) Ibid.  
pag. 62.

(c) A  
Amster-  
dam chez  
Jean  
Blacius,  
avec ses  
autres  
Oeuvres  
philosophi-  
ques en 2.  
volumes  
in 4. Il  
n'avoit pu  
obtenir en  
Angleterre  
la permis-  
sion d'im-  
primer. Ib.  
Pag. 70.

(d) Ibid.  
pag. 45.

(e) La liste  
des écrits  
publiez  
contre le  
Levi-  
than, &  
les autres  
Oeuvres  
de Hobbes,  
se voit à  
la fin de  
sa vie.

(E) A composer son Leviathan. ] Il designe  
le corps politique sous le nom de cette bête.  
Les Theologiens de l'Eglise Anglicane qui  
étoient en France auprès de Charles II. crie-  
rent beaucoup contre cet Ouvrage, & dirent  
qu'il contenoit plusieurs impietéz, & que l'Au-  
teur n'étoit point du party royal (a). Leurs  
plaintes furent écoutez. Hobbes reçut or-  
dre de ne venir plus à la Cour; & comme il  
avoit irrité extremement les Papes, il ne crut  
point qu'il fit hon pour lui en France, depuis  
que la protection du Roi d'Angleterre lui man-  
quoit. Hoc (b) tanto presidio orbatus Hobbius,  
Romane Ecclesia, Spiritualis Monarchia satellitum  
metu correptus est, quorum odium implacabile sese  
merito incurrisse senserat, ob detectas in Leviathan  
Ecclesiasticorum technas, regni tenebrarum do-  
nos, Pontificis Romani potestatis malis artibus  
occupatam, quâ in civilis Potestatis jura involan-  
dando, quâ simpliciter ac imperite plebecula sanctis  
prestigiis illudendo; quare Parisiis se minus tu-  
tum judicans, mediâ Hyemis tempestate aufugiens,  
in patriam se contulit. Il traduisit son Levi-  
athan en Latin, & le fit imprimer (c) avec un  
Appendix l'an 1658. Dix ans après on l'a im-  
primé en Flamand. Le précis de cet Ouvrage  
est que sans la paix il n'y a point de sûreté dans  
un Etat, & que la paix ne peut subsister sans le  
commandement, ni le commandement sans les  
armes; & que les armes ne valent rien si elles  
ne sont mises entre les mains d'une personne,  
& que la crainte des armes ne peut point por-  
ter à la paix, ceux qui sont poussés à se battre  
par un mal plus terrible que la mort, c'est-à-  
dire par les dissensions sur des choses nécessai-  
res au salut. Ejus (d) autem summa hæc fuit, sine  
Pace impossibilem esse incolmitatem, sine Imperio  
Pacem, sine Armis Imperium, sine opibus in unam  
manum collatis nihil valere Arma, neque metu Ar-  
morum quicquam ad pacem profici posse in illis,  
quos ad pugnandum concitat malum morte magis  
formidandum; nempe dum consensum non sit de iis  
rebus, quæ ad salutem æternam necessaria creduntur,  
pacem inter civis non posse esse diuturnam. On  
a fort écrit contre ce Leviathan, principalement  
en Angleterre (e).

(F) Des prenes de sa foi selon le rite de l'E-  
glise Anglicane. ] Etant fore malade auprès de  
Paris, il reçut une visite du P. Merfenne, qui  
avoit été averti de ne pas le laisser mourir hors  
du giron de l'Eglise. Ce bon Pere s'assit auprès  
du malade, & après les preambles ordinaires  
de consolation, il se mit à discourir sur la puis-  
sance qu'avoit l'Eglise Romaine de pardonner  
les pechez; Mon Pere, lui repondit Hobbes, j'ai  
examiné depuis long tems toutes ces choses, il me  
sâcherait d'en disputer presentement, vous me pou-  
vez entretenir d'une maniere plus agreable. Quand  
avez vous vu Mr. Gassendi? Le bon Moine com-

prit bien ce que cela vouloit dire, & detourna  
la conversation sur d'autres matieres (f). Peu  
de jours après le Docteur (g) Cosin s'offrit à  
prier Dieu avec Hobbes, qui s'y accorda pour-  
veu qu'on fit les prieres de l'Eglise Anglica-  
ne (h). Après les prieres il reçut le Viati-  
que. Cum (i) non amplius cuiquam relictus est  
suum faciendi locus, eo momento se Religioni pa-  
trius legibus stabilita addictissimum ostendit, & sic postea  
precibus juxta Ecclesie Anglicanæ ritus præmis-  
sis supremum Viaticum recepit. Etant retourné  
en Angleterre l'an 1651. il trouva les temples  
occupez par des sedicieux, disoit-il (k), qui  
n'avoient nulle Liturgie, & il fut trois mois sans  
savoir avec qui communier. Mais au bout de  
trois mois on le mena dans une Assemblée où  
Ecclesiis, la Cene se celebroit selon l'Eglise Anglicane, sed sedicio-  
& il y communia. L'Auteur de sa vie fait re-  
marquer que c'étoit un signe de l'attachement de  
Hobbes au party Episcopal, & de la sincerité  
de son Christianisme, puis qu'alors personne  
n'étoit contraint de s'aggreger à aucune Com-  
munion particuliere. Alterum (l) hoc signum  
erat non modo hominis partium Episcopatum, sed  
etiam Christiani sinceri; nam illo tempore ad  
Ecclesiam quæcumque legibus aut metu cogebatur  
nemo.

(G) D'une façon assez obscure. ] Ce n'est pas  
qu'il n'eût de plusieurs amis; mais comme il avoit  
de grands ennemis, tout ce qu'on put faire pour  
lui fut de l'empêcher d'être opprimé. Ainsi son  
état fut un effet de l'équilibre (m) de l'amitié  
& de la haine qu'on avoit pour lui. Il passa  
le reste de ses jours chez le Comte de Devon-  
shire.

(H) A son livre de corpore & à quelques au-  
tres. ] Ce livre sortit de dessous la presse à Lon-  
dres l'an 1655. sous le titre de elementorum Phi-  
losophia sectio prima de corpore. L'année suivan-  
te Hobbes publia Praelectiones sex ad Professores  
Savilianos. Son livre de Homine, sive elemen-  
torum Philosophiæ sectio secunda, fut imprimé à  
Londres l'an 1658. Ses Questions de libertate,  
necessitate & casu contra Doctorem Branhallum  
Episcopum Derriensem, furent imprimées dans la  
même ville l'an 1656. Il eut une dispute sur la  
même matiere avec Benjamin Lancy Evêque  
d'Ely, laquelle il ne publia qu'en (n) 1676.  
Le Docteur Wallis Professeur en Mathemati-  
que à Oxford, ayant publié son Elenchus Geo-  
metriæ Hobbiana l'an 1655. fit naître une guer-  
re qui a duré jusques à la mort de Hobbes, &  
où il y a eu bien des injures repandues. Diuturni  
illius belli Mathematici classium cecit, quod acer-  
rimo Marte, adhibitis quadra & circino intervo-  
lantibus nonnunquam acutissimis convitiarum telis, Rel-  
aturque gestum, vicennium & amplius perduravit  
nec tandem nisi Hobbiana morte conquievit (o).  
Sorbieri (p) a parlé de cette dispute.

catorem  
ad Deum.  
Cui ille  
cum gra-  
tias reddi-  
disset, ita  
(inquit)  
ne (h).  
Apres les prieres il reçut le Viati-  
que.  
Cum (i) non amplius cuiquam relictus est  
suum faciendi locus, eo momento se Religioni pa-  
trius legibus stabilita addictissimum ostendit, & sic postea  
precibus juxta Ecclesie Anglicanæ ritus præmis-  
sis supremum Viaticum recepit. Ibid.

(j) Ibid.

pag. 59.  
qui (k) Con-  
sionates  
quidem  
invenit ia  
Ecclesiis,  
sed sedicio-  
tiosos, &  
etiam præ-  
ces extem-  
porarias,  
& illas  
audaces,  
& non-  
nunquam  
blasphemas,  
Sym-  
bolum au-  
tem fidei  
nullum,  
Declaro-  
rum, adeo  
ut per tres  
primos  
menses  
non inve-  
nir quibuscum  
in sacris  
commu-  
nicare  
potuerit.  
Ib. p. 21.

(l) Ibid.

(m) Stan-  
tem inter  
amicos &  
inimicos  
quasi in  
æquili-  
brio, fece-  
runt illi  
ne ob do-  
ctinam  
opprime-  
retur, hi  
ne augere-  
tur. Ibid.  
pag. 22.

(n) Ibid. p.

(o) Ibid. p.

(p) Sorbie-  
tion d'An-  
glez. p. 78.

(q) Ibid. p.

(r) Ibid. p.

(s) Ibid. p.

(t) Ibid. p.

(u) Ibid. p.

(v) Ibid. p.

(w) Ibid. p.

(x) Ibid. p.

(y) Ibid. p.

(z) Ibid. p.

temoignages (I) d'estime de Charles II. retabli l'an 1660. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il s'appliqua à ses études, & à résister aux attaques de ses adversaires qui étoient en très-grand nombre. Il conserva l'usage de son esprit jusques à sa (K) dernière maladie, quoi qu'il ait vécu plus de 91. ans. Sa longue vie a toujours été celle d'un parfaitement honnête homme. Il aimoit sa patrie, il étoit fidelle à son Roi, bon ami, charitable, officieux. Il a néanmoins passé pour Athée; mais ceux qui ont fait sa vie soutiennent (L) qu'il avoit des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu. On a dit aussi qu'il avoit peur des fantômes

(a) Vita  
Hobb. pag. 66.

(b) Ibid.  
pag. 28.  
Cp. 103.  
Voyez  
Sortiere,  
Relation  
d'Angle-  
terre pag.  
79.

(c) Vita  
Hobb. pag.  
53.

(d) Sortie-  
re ibid.

(e) Quod  
autem in-  
ter rara  
felicitatis  
exempla  
numeran-  
dum est,  
summo  
ingenii  
vigore &  
sensibus  
integris  
ad obitum  
uixque in  
Philoso-  
phia &  
Mathesi  
se assidue  
exercita-  
vit &  
quod ma-  
gis mi-  
rum, Poe-  
sin exer-  
cuit, quâ  
propriis  
animi  
concepti-  
bus expri-  
mendis,  
quâ alio-  
rum trans-  
ferendis.  
Vita Hobb.  
p. 93. 99.

(f) Ibid.  
pag. 99.

(g) Ibid.  
pag. 30.  
Cp. 111.

(h) Ibid.  
pag. 111.

(i) Ibid.  
pag. 108.

(k) Justi-  
tie erat  
cum scien-  
tissimus.  
Ibid. p. 30.  
Ibid. p. 17.

(I) De grands temoignages d'estime de Charles II. ] Hobbes (a) quitta la campagne pour venir à Londres, des qu'il fut l'arrivée du Roi. Ce Prince passant en carosse devant la maison où Hobbes logeoit, l'aperçut, & le fit venir. Il lui donna la main à baiser, & lui demanda des nouvelles de son état, & de sa santé. Quelque tems après il lui donna une audience particuliere, l'assura de son affection, & lui promit un facile accès. Il (b) fit faire le portrait de Hobbes par un Peintre fort habile, & le mit dans son cabinet. Ce qu'il y eut de plus réel dans les mar-ques de son affection, c'est qu'il gratifia Hobbes d'une pension annuelle (c) de cent Jacobus (d).

(K) L'usage de son esprit jusques à sa dernière maladie. ] Non seulement il eut la force de cultiver les Mathématiques, ayant passé l'âge de 86. ans, mais aussi de faire de très-longes (e) poëmes. Il tradu. fit en vers Anglois quelques livres de l'Odyssée l'an 1674. & parce que cet essai eut l'approbation des Savans, il publia peu après une semblable version de l'Iliade & de toute l'Odyssée, avec une dissertation des vertus du poëme heroïque (f).

(L) Soutiennent qu'il avoit des opinions très-orthodoxes sur la nature de Dieu. ] De tous les vertus morales il n'y avoit guere que la Religion qui fût une matiere problematique dans la personne de Hobbes. Il étoit franc (g), civil, communicatif de ce qu'il favoit (h), bon ami, bon parent, chatitable envers les (i) pauvres, grand observateur de l'équité (k), & il ne le faisoit nullement d'amasser du bien (l). Cette dernière qualité est un préjugé favorable pour sa bonne vie, car il n'y a point de source d'où sortent plus de mauvaises actions que de l'avarice. Ainsi quand on connoissoit Hobbes, on n'avoit que faire de lui demander s'il estoit, & s'il aimoit la vertu; mais on pouvoit être tenté de lui faire cette question :

Hæus age, responde, minimum est quod scire laboro,  
De Jove quid sentis (m) ?

La reponse qu'il auroit pu faire sincerement, si l'on en croit ceux qui ont composé sa vie, auroit été qu'il y a un (n) Dieu qui est l'origine de toutes choses, & qu'il ne faut pas enfermer dans la sphere de notre petite raison. Il eût ajouté qu'il embrassoit le (o) Christianisme, tel qu'il a été établi en Angleterre selon les loix; mais qu'il avoit de l'averfion pour les disputes des Theologiens; qu'il estoit principalement ce qui tum tenacissimus. Ibid. p. 30. (l) Cum esset pecunie negligentissimus. Ibid. (m) Per Juv. Sat. 2. v. 17. (n) Deum agnovit eumque rerum omnium originem, intra angustos tamen humane rationis cancellos nullatenus circumferendum. Vita Hobb. p. 109. (o) Religionem Christianam quatenus in Ecclesia Anglicana, reiectis superstitionis incipiis, regni legibus stabilitur, ex animo amplexus est. Ibid. pag. 106.

sert à la pratique de la pieté, & aux bonnes mœurs, & qu'il avoit accoutumé de blâmer les Prêtres qui gâtoient la simplicité de la Religion, par le mélange ou d'un culte superstitieux, ou de plusieurs vaines & profanes speculations. Quicquid (p) autem ad pietatis exercitia, aut bonos mores conferret, plurimum fecit. Sanctius illi, & reverentius visum, de Deo credere quam scire. Sacerdotes interim inculpate solutus est, qui Christianam Religionem absolutam ac simplicem, vel superstitione macularent, vel inanius interdum profanis speculationibus implicarent. Ils concluent que ceux qui l'accusent d'Atheisme sont d'insignes calomnieux, qui ne pourroient alleguer d'autre pre-texte que celui-ci peut-être, c'est qu'il avoit rejeté plusieurs doctrines scholastiques, selon lesquelles on attribuoit à Dieu certains attributs, dont on prenoit le modele sur notre petit genie. Quare (q) fortiter calumniati sunt, qui (r) ipsum Atheismi reum detulerunt; quod inde forsitan profectum quia Scholasticorum aliorumque isto de grege morem rejecerat, qui otiosi in Musæis suis sedentes, juxta imbecillum ingenium sui caput, Nature Divinæ incomperata affingunt attributa. Il est indubitable qu'il n'y a point d'accusation qui soit tombée dans un aussi grand abus, que l'accusation d'Atheisme. Une infinité de petits esprits, ou de gens malins l'intendent à tous ceux qui borbent leurs affirmations aux grandes & aux sublimes veritez d'une solide Metaphysique, & aux doctrines generales de l'Ecriture. On veut de plus les obliger à l'adoption de tous les articles particuliers, que l'on a coutume de proposer mille & mille fois au peuple. Tous ceux qui osent se tirer de cette routine sont des impies, & des esprits forts, si l'on en croit certains Docteurs. C'est ainsi que Monconys encourut ce mauvais blâme. Il dispuoit quelquefois fort librement contre ceux qui avilissoient la grandeur de Dieu, par la conduite qu'ils lui attribuent, & par les faibles raisons qu'ils alleguent, & on lui fit l'injustice de le traiter de Libertin, lui qui étoit penetré d'une idée de Dieu la plus sublime qui se puisse concevoir. Lisez ce qui suit : „ Cette (r) (r) Presface „ maniere agreable avec laquelle on le voyoit „ quelquefois contredire à de certains esprits li- „ veritez qu'ils veulent établir, faisoit prendre à „ ces personnes prevenues cet effet de la fran- „ chise, & de la candeur, pour une mauvaïse „ liberté. Mais la solidité de sa vertu & sa pie- „ té sincere ont éclaté par tout, & il en a don- „ né des marques que l'on verra dans ces Voya- „ ges. En sa dernière maladie il a avoué à un „ de ses amis, qu'il a toujours conservé dans „ son cœur une soumission profonde, & un „ respect infini pour la Divinité, dont il avoit „ une idée plus haute que tout ce que les hom- „ mes

(p) Ibid.  
pag. 107.

(q) Ibid.  
pag. 107.

(r) Ibid.  
pag. 107.

(s) Ibid.  
pag. 107.

(t) Ibid.  
pag. 107.

(u) Ibid.  
pag. 107.

(v) Ibid.  
pag. 107.

(w) Ibid.  
pag. 107.

(x) Ibid.  
pag. 107.

(y) Ibid.  
pag. 107.

(z) Ibid.  
pag. 107.

fantômes (M) & des Demons. Ils soutiennent que c'est une fable. Ils avoient de bonne foi, que dans sa jeunesse il aimait un peu le vin & les femmes β; & que néanmoins il vécut dans le célibat, pour n'être pas détourné des études de Philosophie. Il avoit beaucoup plus (N) médité que lui; & il ne s'étoit jamais soucié d'une grande Bibliothèque. Il mourut le 4. de Decembre 1679. chez le Comte de Devonshire, après une maladie de six semaines. j.

HOCHSTRAT (JAQUES) en Latin *Hochstratus*, ou *Hochstratanus*, portoit le nom du village où il étoit né. Il fit sa Philosophie à Louvain, & y reçut le degré de Maître es Arts l'an 1485. Il se fit Moine Dominicain; & il fut Prieur du Monastere de Cologne, Docteur & Professeur en Theologie, & Inquisiteur dans les trois Electorats Ecclesiastiques. Jamais homme ne fut plus digne que lui d'être honoré de cette dernière charge; car il étoit amplement pourvu de toutes les mauvaises qualitez qui sont nécessaires aux Inquisiteurs & aux delateurs. Il étoit violent; il auroit sous les plus petits pretextes; il vouloit être (A) Juge & partie; il produisoit des \* extraits fort infidèles; il ne

*β Etate adhuc in- tra juven- tutis ter- minos constante siccitate ve- rum fate- ri) nec abstemius fuit, nec invidiosus.*  
*Vita Hob- bes pag. 104.*  
*† Tiré de sa Vie im- primée l'an 1682.*  
*‡ Hoch- strat dans le Erabant entre An- vers & Dergep- zom.*

mes en ont conçu. Lors qu'il étoit à Alexan- drie, en un tems où il sembloit ne rien refu- ser à sa curiosité, se trouvant une nuit tout seul sur une de ces terrasses qui servent de cou- vert aux bâtimens du Levant, il se trouva tout- à-coup si occupé d'une connoissance sensible de la Divinité, qu'il passa une partie de cete nuit avec une consolation inexplicable, dans des adorations continuelles du Principe de tous les êtres.

(a) *Vita Hobbes pag. 106.*

(M) On a dit aussi qu'il avoit peur des fantômes. Ses amis ont traité cela de fable. (a) *Nec minus falso nonnullis insinulatus est, tanquam solitudinem fugeret, spectra metuens & phantas- mata, vana scultorum terroculamenta, quæ Philo- sophia sua lumine dissipaverat.* Mais il semble qu'ils ne nient pas qu'il n'osât demeurer seul; ils se contentent d'insinuer que c'étoit à cause qu'il craignoit les assassins. Si sa Philosophie l'exemtoit de l'autre crainte, & non pas de celle-ci, elle ne l'empêchoit pas d'être malheureux; & on pouvoit lui appliquer une pensée d'Horace (b). Pour dire ceci en passant, ses principes de Philosophie n'étoient point propres à lui ôter la crainte des apparitions d'Esprits; & à raisonner conséquemment, il n'y a point de Philosophes qui soient moins en droit de rejeter la magie & la diablerie, que ceux qui nient l'existence de Dieu. Mais, dit-on, Hobbes ne croyoit point l'existence des Esprits. Parlez mieux; il croyoit qu'il n'y avoit point de substances distinctes de la matiere. Or comme cela ne l'empêchoit point de croire qu'il n'y eût beaucoup de substances, qui veulent du bien ou du mal aux autres, & qui leur en font, il pouvoit & il devoit croire qu'il y a des êtres dans l'air ou ailleurs tout aussi capables de malice, que les corpuscules qui forment toutes nos pensées dans notre cerveau, selon ses principes. Pourquoi ces corpuscules auroient-ils plus de conoissance des moyens de nuire, que ces autres êtres? Et quelle raison y a-t-il qui prouve que ces autres êtres ignorent la maniere dont il faut agir sur notre cerveau, pour nous faire voir un spectre?

(b) *Somnia, terro- res magi- cos, mira- cula, fagas, Nocturnos leures, portenta- que The- sala ridetis?*  
*Quid te ex te npta juvat spi- nis de plu- ribus una.*  
*Horat. epist. 2. lib. 2. sub fin.*

(c) *Quin & illud scipe dice- re solitus est, quod si tantum libris in- cubasset, quantum alii de Lite- ratis vul- go fa- ciant, eadem cum illis igno- rantia la- borasset.*  
*Vita Hobbes pag. 112.*

(N) *Beaucoup plus médité que lui.* On avoit ingénument dans la vie, que pour un homme qui a tant vécu, sa lecture étoit peu de chose. Il disoit (c) même que s'il avoit donné à la lecture autant de tems que les autres hommes de lettres, il auroit été aussi ignorant qu'ils le sont. Il considéra une autre chose qui le porta à ne

faire point de cas des grandes bibliothèques; c'est que la plupart des livres sont des extraits, & des copies des autres. (d) *Levitio ejus pro tanto etatis decursu non magna; Authores versabat paucos, sed tamen optimos.* Homerus, Virgilius, Thucydides, Euclides, illi in deliciis erant. *In- genium Librorum suppellestem, quæ superbiunt Bibliotheca, non magnificet, cum Mortales ple- runque pecorum ritu antecendentium insistentes ve- stigis, vix extra trinas calles, & semitas ab istis quorum Tutela & Regimini subsunt, praesitutas, evagari audeant.*

(A) Il vouloit être Juge & partie. Cela parut manifestement dans l'affaire de Reuchlin. Un Juif (e) converti à la Religion Chre- tienne n'avoit distamé dans un livre intitulé, *Mantua le Speculum*. Reuchlin se justifia par un livre qui avoit pour titre *Speculum Oculare*, où Hochstrat, il fit voir que ses ennemis avoient débité contre lui plus de 34. calomnies (f). Hochstrat le principal arcaboutant du Juif converti inter- rassa dans cette affaire les Theologiens de Co- fenkorn- logne, & leur fit faire des extraits du *Speculum*

*Oculare*, qui furent rendus publics avec des notes artificieuses, pour decrier Reuchlin par toute la terre comme un fauteur du Judaïsme. Il n'y avoit rien de plus infidele que ces extraits. *Has propositiones. . . ubi vidi Reuchlinus pessimè ac non sine crimine falsi ex Oculari speculo excerptas. . . rogat theologos illos &c.* . . veritatis Erupit tota Theologorum concio suspeticia Christi quam tris- tificis recens initiato Judeo latuna dnce Tungro, ginta-qui- bus articulos seu propositiones de Judaico fa- tuorimendacis ad- jectis amotationibus & animadversioibus: at- meliam que hos omne non vernacula lingua, qua utrinque usos esse. hallem certatum fuit, adornat, sed Latina; eo Jo. Henri- cus Majus in Oratio- neque nomen Capmonis inivisum redderet, & cum ne de vita perversa interpretatione, cum mntila dictorum ci- tatione securus falleret (g). Reuchlin repondit à cet Ouvrage par une Apologie Latine qu'il adressa à l'Empereur. Là-dessus on lui intenta un procès en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en personne, il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de re- cufation contre nôtre Jaques Hochstrat: néanmoins elles ne furent pas écoutées. Cum (h) *Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,*

(f) *Diluc- tide & ad- lo excerp- tas. . . ro- gat theo- logos illos &c.* . . veritatis Erupit tota Theologorum concio suspeticia Christi quam tris- tificis recens initiato Judeo latuna dnce Tungro, ginta-qui- bus articulos seu propositiones de Judaico fa- tuorimendacis ad- jectis amotationibus & animadversioibus: at- meliam que hos omne non vernacula lingua, qua utrinque usos esse. hallem certatum fuit, adornat, sed Latina; eo Jo. Henri- cus Majus in Oratio- neque nomen Capmonis inivisum redderet, & cum ne de vita perversa interpretatione, cum mntila dictorum ci- tatione securus falleret (g). Reuchlin repondit à cet Ouvrage par une Apologie Latine qu'il adressa à l'Empereur. Là-dessus on lui intenta un procès en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en personne, il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de re- cufation contre nôtre Jaques Hochstrat: néanmoins elles ne furent pas écoutées. Cum (h) *Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,*

*† Voyez la remarque*  
*(d) Vita Hobbes pag. 112.*  
*(e) Nomen Johanne- nes Prei- rissa de Co- fenkorn- nitus.*  
*(f) Diluc- tide & ad- lo excerp- tas. . . ro- gat theo- logos illos &c.* . . veritatis Erupit tota Theologorum concio suspeticia Christi quam tris- tificis recens initiato Judeo latuna dnce Tungro, ginta-qui- bus articulos seu propositiones de Judaico fa- tuorimendacis ad- jectis amotationibus & animadversioibus: at- meliam que hos omne non vernacula lingua, qua utrinque usos esse. hallem certatum fuit, adornat, sed Latina; eo Jo. Henri- cus Majus in Oratio- neque nomen Capmonis inivisum redderet, & cum ne de vita perversa interpretatione, cum mntila dictorum ci- tatione securus falleret (g). Reuchlin repondit à cet Ouvrage par une Apologie Latine qu'il adressa à l'Empereur. Là-dessus on lui intenta un procès en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en personne, il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de re- cufation contre nôtre Jaques Hochstrat: néanmoins elles ne furent pas écoutées. Cum (h) *Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,*

*(g) Reuchlinus repondit à cet Ouvrage par une Apologie Latine qu'il adressa à l'Empereur. Là-dessus on lui intenta un procès en forme devant l'Electeur de Mayence. Son âge ne lui permettant pas de comparoître en personne, il y envoya un Procureur qui fournit de très-justes causes de re- cufation contre nôtre Jaques Hochstrat: néanmoins elles ne furent pas écoutées. Cum (h) *Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,**

*(h) Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,*

*(i) Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,*

*(j) Id. ib. propter senium & imbecillitatem corporis tantum- nister tam brevi temporis spacio conficere non posset, misitbat eò curatorem Petrum Staffellium Nurtin- gensem,*

vouloit jamais reconoitre qu'il eût été calomniateur, & il avança impunément des (B) heresies dans les écrits où il pretendoit refuter les heretiques. On l'obligea une fois à faire satisfaction à un honnête homme qu'il avoit calomnié, mais il fut contraint de servir pour l'y contraindre d'un expedient remarquable, ce fut d'ôter à tout son Couvent (C) le benefice de la quête. Il n'eut pas tout l'avantage

(a) Reuchlin. epist. ad Wimpelingum, apud Bazarium not. in autum Reuchlini p. 391.

(b) Majus in vita Reuchlini, fol. D 5.

(c) Caussa ad Leonem X. devoluta, qui eam Spirensi Episcopo, Georgio Palatino Duci penitus committit. Id. ib. 103.

Dans la Bibliothéque universelle t. 8. p. 501. on a cru qu'il y avoit là 2. hommes, l'Evêque de Spire, & l'Electeur Palatin; mais il n'y a que l'Evêque.

(d) Hæc dum aguntur Spiræ, Coloniaenses nectario ausi librum Reuchlini damnant, citra tamen contumeliam, ut aiebant, & Februario deinde Doctores Reuchlini.

(e) Mr. Majus l'a inseré dans ses notes sur la vie de Reuchlin p. 480. & suiv. L'auteur prit le titre de Elutherius Byzenus. (f) Annot. in vitam Reuchlini p. 485. (g) Ibid. p. 493. (h) Voyez l'article Agrippa p. 139. remarque (i) Agrippa epist. 26. l. 7. Oter. t. 1. p. 1037. Cette lettre est datée de l'onzième Janv. 1533.

genssem, qui auctorem Hochstratum tanquam inimicum sibi infensissimum & merito suspectum recensabat, ob eas causas, quas publice allegabat, ... Tametsi vero nil obtineret Reuchlinus. Hochstrat ne voulut point être accusé (a). Sur cela le Procureur de Reuchlin se pourvut par un apel à la Cour de Rome. Hochstrat ne laissa pas de faire donner une sentence, & sans attendre que les 15. jours avant lesquels elle ne devoit pas être promulguée fussent expirés, il ordonna à tous les Curez de Mayence de faire favoir au peuple, que tous ceux qui auroient le livre de Reuchlin le portassent incessamment aux Commissaires, à peine d'excommunication. Interea Hochstratus quasi jam acturus triumphum omnibus per Moguntiacum sacerdotibus mandat, ut publice populum sub proscriptionis pena monerent, si qui Oculare Speculum haberent, illud quantumvis eam in rem delegatis traderent (b). Reuchlin en appelle au Pape, Hochstrat fait la même chose. L'Evêque de Spire (c) commis par le Pape pour juger de cette cause, nomma des Juges qui citerent les parties. Hochstrat ne comparut point, & fut condamné par contumace à payer tous les depens. On lui defendit sous de grosses peines la continuation de ses procedures, & on déclara nulle la delation des Theologiens de Cologne. Ceux-ci ne laisserent pas de faire brûler le livre de Jean Reuchlin. (d) Hochstratus licet more consueto per intervalla citatus, tamen non comparuit. Caussa nihil scilicet discutitur & secundum Reuchlinum pronuntiatur: nullum errorem ab Ecclesia damnatum in libro sæpius commemorato reperiri, nec plus eum favere Judæis, quam religio & jura sinant, injustè ergo ac præter veritatem eum delatum à Coloniaensibus esse. Hochstratus autem contumacia criminis reus &c. Mais je ne dis cela que par occasion: la principale chose que j'ai à prouver est que ce Moine vouloit être Juge & partie. C'est ce qu'on lui reproche plus d'une fois dans un poëme (e) qui a pour titre Triumphus

(f) Accusat Capionem & judicat idem Acer Hlogstratus.

(g) Sed neque perditior neque flagitiosior alter in Capionem fuit, tunc, cum tu perditè judex Lectus, & absurdus in litibus arbiter esses Idem accusator. Dic quo vesane pudorem Fert omnem tibi livor edax.

(B) Il avança impunément des heresies. ] Nous en verrions le catalogue si nous avions l'Ouvrage dont Agrippa (h) menaçoit les Jacobins; car voici ce qu'il représente aux Magistrats de Cologne. (i) Unum tamen illorum

excipio, Jacobum Hofstratum, tunc Predicatorum ordinis hereticorum Magistrum, vulgo & veraciter dictum, qui taliter scripsit contra Lutheranas hereses, ut ipse se proderet hereticorum omnium pestilentissimum. Sed ne quis vestrum, illius olim amicus, aut illius hypocrisis excusatus, vel aliter deceptus, me non favore veritatis, sed aut invidia, aut alia offensa ista dicere putet, rem ipsam digno monstrabo. Nam in libro suo contra Lutheranos, quem Reverendissimo Cardinali ac Illustri Principi & Episcopo Leodensi dedicavit, in illius lib. 2. disp. 3. paulo ante finem 1. cap. sic ait: Seminus enim consecratione super debitam materiam rite facta, Christum esse in Sacramento, non autem quod sub hac vel illa determinata hostia Christus continetur. Neque tamen putatis, hunc solum articulum apud illum reperiri hæreticum, sed alii multi: quos cum hic nimis longum, vobisque tediosum foret referre, enumerabo abibi, in eo scilicet libro, quem de Fratrum Predicatorum sceleribus (k).

(C) D'ôter à tout son Couvent le benefice de la quête. ] C'est dans les lettres d'Erasme qu'on peut lire cette curieuse particularité. Le Comte de Nevenar Seigneur d'un rare merite, savant & protecteur des Savans, fut fort sensible aux calomnies que Jacques Hochstrat avoit publiées contre lui. Il n'oubla rien pour l'obliger à lui en faire réparation; il employa les raisons les plus solides; il recourut aux confessions, aux injures, aux menaces; tout cela fut inutile: mais enfin lui & ses parens descendirent à tous leurs vœux de donner des ceufs & des fromages aux Jacobins. Ceux-ci crurent que ce seroient de vaines menaces, & continuèrent de faire la quête dans les terres de ces Messieurs; mais on les repoussa d'une terrible maniere, de sorte que pendant un an ils furent privez de la subsistance qu'ils en tiroient. Alors ils obligerent Hochstrat à faire satisfaction au Comte, par une retractation solennelle, dont on distribua des copies. Erasme qui en gardoit une trouvoit quelque chose de comique dans cette retractation, car le Moine rapportant en propres termes les injures qu'il avoit dites au Comte de Nevenar, ne laissoit pas de protester qu'il avoit eu de ce Comte une opinion très-avantageuse. On sera bien aise de trouver ici le latin d'Erasme (l). Hermamus Comes à Nova Aquila indigne tulerat se notatum ab Jacobo Hochstrato Dominicanico. Is erat Rabinus, Prior Monasterii quod Colonie sanctè quam magnificum est & opulentum. Non potuit hominem compescere, donec illius cognati denuntiarent Dominicanis, ne posthac colligerent caseos in illa divisione vel Comitum vel cognatorum illius. Illi rati minas esse inanes, clam tentarunt solito more venire ad ora & caseos. Factus est in illos impetus terribilis. Hoc danno totum annum multati sunt; itaque factum est, ut Jacobus à suis coactus pacis leges acceperit. Habeo illius patinodiam, in qua cum recitet verba plena contumelia qua scripserat in Comitum, tamen affirmat ac propemodum

(k) Voyez la suite de ces paroles dans l'article d'Agrippa, p. 139. col. 2.

(l) Erasmi lib. 19. p. 841.

deje-

rage qu'il s'étoit promis dans les affaires fâcheuses qu'il fufcira à Reuchlin : il fut obligé d'aller à Rome (D) pour ce procès, & malgré les sommes d'argent dont il fe munit, il eut bien de la peine à éviter fa condamnation. Il courut même rifque (E) de fa vie en s'en retournant ; car les partifans de Reuchlin commen-

çoient

(a) Ceci est plus ex-  
pression  
decret dans  
la 31. let-  
tre du 22.  
livre, pag.  
1196.

(b) Il ne  
faut pas  
dire de ces  
Demons  
qu'ils ne  
fortent que  
par oraison  
& par ju-  
ne : c'est en  
l'oraison,  
& laissez  
seulement  
le juve.

(c) Eras.  
epist. 1.  
liv. 20.  
p. 958.

(d) Her-  
mannus  
Novenaris  
dum ann.  
1519. in  
Comitis  
Francifur-  
tenfis  
Carolo  
Austriaco  
electo Ro-  
manorum  
Regi, no-  
mine Jus-  
titorum  
Germania  
adgratula-  
tur, apud  
Valer. An-  
dreæ,  
Bibl. Belg.  
p. 413.

(e) Frater-  
culas  
quofdam  
magnis ti-  
tulis infu-  
fuit.  
jube suo-  
rum Cae-  
nobiorum  
curam ge-  
rere, jube  
domi Fra-  
nrore Domini-  
cain.  
Hochftrat  
étoit en per-  
fonne, n'au-  
roient point  
rendu une fen-  
tence moins  
favorable à  
Reuchlin,  
fi on leur  
avoit donné  
le tems de  
pronocer un  
arrêt definitif ;  
mais lors qu'ils  
étoient afsem-  
blez  
(g) pour  
finir l'affaire,  
ils reçurent  
un ordre du  
Pape de la  
furfoir. Chacun  
des Juges  
donnoit  
par écrit fon  
fuffrage rai-  
fonné ; on  
fait qu'ils  
opi-  
nerent au  
désavantage  
du Dominicain,  
qui pour  
parer ce rude  
coup extorqua  
un ordre du  
Pape pour la  
furfeance, &  
pout faire  
laisfer les  
fuffra-  
ges entre les  
mains du  
Secrétaire (b).  
C'est un  
exemple  
authentique  
du pouvoir  
immense  
de cette efpece  
de gens : s'ils  
ne peuvent  
pas  
Reuchlin,  
gagner leur  
caufe, fi elle  
eft trop  
foiblement  
mauvaise  
pour obtenir  
une fentence  
favorable,  
ils ont du  
moins le  
credit d'éviter  
la condam-  
nation ; ils  
obtiennent  
tous les  
dela's  
néceffaires,  
& ils font  
semblant  
de prendre  
cela pour  
un avantage ;  
car ils ne  
veulent  
jamais  
avoüer

dejerat, fe semper de Comite (a) praelare sen-  
fiffe. Bella palmodia, fcurrâ quam Theologo di-  
gnior. Il dit en un autre endroit, qu'il est in-  
utile de difputer contre ceux qui perfecutoient les  
belles lettres : il parloit principalement des Moi-  
nes, & de leurs fauteurs ; ces gens-là, ajoutez-  
il, ont des reffources inépuifables dans leurs  
factions, dans leurs cris, dans leurs fourberies,  
il n'y a que le bâton & la fain (b) qui les puiffent  
vaincre ; & il en donne pour exemple la con-  
duite que le Comte de Nevenar avoit tenu à l'é-  
gard d'Hochftrat. Ifti (c) numero, phalangi-  
bus, fyncretifmo, improbitate, clamoribus, adde  
fi liber fuis ac malis artibus, profus invicti funt :  
Nec alia re quam fuftribus ac fame domari queunt.  
Sic vir clariffimus Hermannus à Novaquila Comes  
adegit Jacobum Hochftratam ad abjectam &  
fervilem palmodiâ, cujus exemplar apud me  
eft. Quibus, inquit, profufus ? Non argumen-  
tis, non aquis rationibus, non monitis, non minis,  
non conviciis ; nihil enim horum non frustra tenta-  
tum fuit : Sed quibus profufus ? Cafeis & ovis  
quorum in ditone Comitis colligendorum jus illis  
ademptum fuerat. Eratine a raifon de dire que  
le Comte de Nevenar s'étoit fervi des injures,  
car que peut-on voir de plus fort que ces paroles :  
(d) Unica, crede mihi, pefis eft in Germaniâ  
Jacobus Hochftratus, quam fi reftreinxeris ex-  
fervitilem palmodiâ. Homo prater ingenium fua auda-  
ciam ingenuiter impudens atque temerarius. Om-  
nes interroga, fi liber, per Germaniam doctos vi-  
tus. Omnes lefit, omnibus aque infefus eft. Voilà  
ce que le Comte de Nevenar reprenté à Char-  
les-Quint dans une harangue, où il le felicite au  
nom des étudiants d'Allemagne de fon avènement  
à la couronne des Romains. Il venoit (e) de  
l'exhorter à donner ordre, que les Moines ne  
fe mêlaffent que des obfervances de leur In-  
ftitut.  
(D) D'aller à Rome pour ce procès, & malgré  
les fomme's d'argent. ] J'ai dit ci-deffus (f) que  
les Commiffaires du Subdelegué du Pape, ren-  
dirent une fentence tout-à-fait défavantageufe à  
Reuchlin. Les Commiffaires que le  
Pape donna aux parties dans Rome même, où  
Hochftrat étoit en perfonne, n'auroient point  
rendu une fentence moins favorable à Reuchlin,  
fi on leur avoit donné le tems de pronocer un  
arrêt definitif ; mais lors qu'ils étoient afsem-  
blez (g) pour finir l'affaire, ils reçurent un ordre du  
Pape de la furfoir. Chacun des Juges donnoit  
par écrit fon fuffrage raifonné ; on fait qu'ils opi-  
nerent au défavantage du Dominicain, qui pour  
parer ce rude coup extorqua un ordre du Pape  
pour la furfeance, & pout faire laiffer les fuffra-  
ges entre les mains du Secrétaire (b). C'est  
un exemple authentique du pouvoir immense  
de cette efpece de gens : s'ils ne peuvent pas  
Reuchlin, gagner leur caufe, fi elle eft trop  
foiblement mauvaise pour obtenir une fentence  
favorable, ils ont du moins le credit d'éviter la condam-  
nation ; ils obtiennent tous les dela's néceffaires,  
& ils font feublant de prendre cela pour  
un avantage ; car ils ne veulent jamais avouër

qu'ils ayent eu du deffous. Le monde ne laiffe  
pas de conoitre qu'ils ont tort ; dans cette affaire  
ici les amis de Jean Reuchlin crurent avoir triom-  
phé, & compoferent bien des poéties infultan-  
tes (i).  
Hochftrat fit le voyage de Rome avec un fu-  
perbe équipage, & muni de bonses fomme's  
d'argent. Huic (k) igitur edicto morem gerens  
Jacobus Romam contendit, multis magnifque  
aliorumque Univerfitatum, Principum item &  
aliorum fumorum virorum commendationibus, manu  
pulchro equitatu, & qui verum gerendurum, ut  
& olim fuerunt, & nunc quam maxime funt cor-  
rupti hominum mores, nervus est, ingenti pecunia  
vi inſtructus, qua Capitonis juſtam cauſam, ſi-  
nam ſeruiſque omnes facile ſe ſubverſurum  
jactavit. Celui qui eut des ſouſpçons que cet  
argent étoit deſtiné à l'achat de quelques ſuffrages,  
ne comoiſoit pas mal l'air du (l) bureau : voici  
ſes paroles. Item (m) Theologiſta, ut etiam  
perit, Jacobo Hochftraten proximis diebus mille  
quingentos aureos per Trapezitas Romam miſerunt,  
non ad victum, qui Manachis tenuis eſſe debet, nec  
ad neceſſarias impenſas litis, nam minore ſummita  
ut reor, hæc adminiſtraretur. Sed quod rebe-  
monter ſuſpicio & illis male vortat, ad faciendâ  
largitiones, pro (n) obtinendis auro ſuffragiis qua  
jure non ſperat. Ce qu'il ajoute eſt plus ſurpre-  
nant. Ces mêmes Theologiens menaçoient de  
faire ſchiſme, ſi l'on ne condamnoit pas Reuch-  
lin ; & ils parloient avec le dernier mepris de  
Leon X. Nam modo reverendiſſimum Cardinalem  
& Grimannum (o) ut indoctum cavillatur, modo ut  
ſemper ſuſpectum inſamant. Præterea audent aper-  
te jactare perverſiſſimi homines, niſi ſecundum ſe  
pronunciatum in urbe fuerit, ab Ecclēſiâ & ſummo  
ejuſ Pontifice ſe deſecturos, & ſchiſma novum  
ſuſcituros. Alii ad futurum Concilium provo-  
caturus ſe minantur. Alii dicunt, quicquid con-  
tra ſe ſtatuert Papa, nullius momenti eſſe, ne-  
que pro Papa habendum eum, qui ab ſe ſuaque  
ſententiâ diſſentiat. Tam cæca, tam præcepteſt  
arrogantiâ iſtorum, ut non pudeat etiam poſtulare  
obnoxium ſibi ſumum Pontificem eſſe, ſe palam  
omnibus Ecclēſiam eſſe dictant, ſine ſe in rebus  
fidei Papam nihil decernere nec poſſe, nec debere,  
conclaman. Nihil herede ſectus aut honorifcenti-  
us de ſummo Pontifice loquuntur, quam de  
puero ſub ſervila adhuc vivente, cui nihil niſi  
ad pedagogi ſui nutum integrum ſit aut liberum  
loqui (p).  
(E) Il courut même riſque de ſa vie. ] S'il  
n'eût pas été averti des embuſcades que les  
Reuchliniſtes lui dreſſerent ſur le chemin de  
Nuremberg à Cologne, il y fût tombé in-  
failliblement ; & après même qu'il en eût été  
averti, il n'aurait pu éviter le piège, s'il n'a-  
voit été préſervé du mal par le ſaufconduit  
qu'il obtint du Marquis de Brandebourg. Mon-  
ſieur Majus convient de toutes ces choſes. Non  
tantum honorum odium, dit-il, (q) ſed ingens  
præterea periculum ſibi acceſſit, quod vix ac ne-  
vix quidem evaſit. Nam cum Roma diſcedens No-  
bergam iter ſeciſſet, Coloniâ inde perrecturus,  
inſidiâ

(i) Ibid.  
p. 473. &  
ſeq.  
(k) Ibid.  
p. 417.

(l) Voyez  
l'article  
Foulques,  
p. 1178.  
Remarque  
K.  
(m) Her-  
mannus  
Novenaris,  
ut Buſchius  
Poliſienſis,  
in epist. ad  
Reuchli-  
um, apud  
Majum  
ibid. pag.  
464.

(n) Dans  
le dialogue  
intitulé  
Hochſtra-  
tus ovans,  
ſuivant  
duit par-  
lant ainſi :  
Necelle  
habui vul-  
gatam in-  
cedere  
viam, age-  
re literis  
commendati-  
ciis, pecuniis  
niti, &  
largitioni-  
bus im-  
modicis,  
atque  
mendicis  
mendicare  
fructu  
contra in-  
fontem  
que non  
inſolens,  
neque in-  
perite  
confinxi,  
atque  
haud diſſi-  
culter cre-  
dita ſunt  
Romanen-  
ſibus.  
Apud  
Majum  
ibid. pag.  
465.

(o) C'étoit  
le Préſident  
de la con-  
ſeil.  
(p) Ibid.  
(q) Ibid.  
Annuaire  
in vit.  
Reuchlini,  
pag. 477.

goient déjà à se servir des voyes de fait. Il meritoit peut-être le genre de mort qui selon Paul Jove l'ôta du monde; mais il n'est pas vrai qu'il ait eu (F) la destinée dont parle cet Historien; il ne mourut pas de chagrin se voyant tourné en ridicule par les satires de ses adversaires. Il fut l'un des premiers (G) qui écrivirent contre Luther; & l'un des (H) persecuteurs d'Erasme. En un mot pour

*insidia ipsi à Reuchlinistis parabantur, quas, si pramonitus non fuisset, certe haud effugisset. Ac ne sic quidem excessisset, evasisset, erupisset, nisi Marchionis Brandenburgensis salvo conductu à persequentibus citus fuisset.*

(F) Il n'est pas vrai qu'il ait eu la destinée dont Paul Jove parle. ] Il prétend que les satires publiées par Reuchlin contre le style barbare des Moines, firent mourir de chagrin Jaques Hochstrat, & obligèrent les camarades de cet Inquisiteur à recourir dans leur angoisse à la Cour de Rome, pour obtenir une défense d'imprimer & de vendre ces satires. Paul Jove parle des *obscurorum virorum epistola*: il prétend que Reuchlin en est l'auteur, & il en donne une idée qui est fort déobligeante pour les Moines en general, & pour les persecuteurs de Reuchlin en particulier. Admirabili (a) facetiarum lepore condita quibus ad excitandum risum, cucullatorum Theologorum ineptissimè, atque ideo ridiculè Latina lingua serbentium, stylus exprimitur. Ut cunctissimum satyra illudemis genere, quum maligna cucullatorum conspiratione tanquam Judæis parum aqous hostis, ac ex animo plinè recurtus impietatis accusaretur. Le moyen de convaincre de fausseté cet Historien, est de dire que Jaques Hochstrat a survécu à Leon X. & à Reuchlin. On ment donc quand on assure, que les *Obscurorum virorum epistola* ayant fait mourir de chagrin cet Inquisiteur, les amis & ses complices supplient Leon X. de condamner cet Ouvrage. 2. Que Reuchlin pour éluder les defences de Leon X. composa sous un autre titre un second volume de lettres plus piquantes que les premières. Voici donc deux mensonges de Paul Jove. *Hic (b) liber avide comptus & evulgatus adeo graviter calumniatores ejus ordinis perculit, ut conjurationis princeps Hochstratus letali dolore sanciatu interierit; & reliqui astutantes à Leone suppliciter impetrarim, ut edicto direndi, atque imprimi vetaretur; sed edicti majestatem Reuchlinus falso ingenio ludificatus, secundum Epistolarum volumen, tanquam ex titulo nimimè vetitum, altero quidem aculeatus impressoribus tradidit, ita ut cucullati miserè cum Hydra lucantes, animos in ea lite desponderint.* On me dira peut-être que ces deux fautes chronologiques n'empêchent pas qu'au fond il ne soit ties-vrai, que les lettres *Obscurorum virorum* firent mourir Jaques Hochstrat. Je repons qu'absolument parlant il est faux qu'elles ayent produit cet effet, car elles paraurent dix ans pour le moins avant la mort de ce Moine. Il ne mourut qu'en l'an 1527. & j'ai lu dans une lettre écrite le 16. d'Avril 1517. qu'Erasme desprouvoit fort ces lettres (c). On pourroit pousser plus loin cette critique, car il est fort apparent (d) qu'elles sont l'Ouvrage de Hurten, & non pas une production de Reuchlin.

(a) *Fovius in Elegiis, cap. 143. p. m. 125.*

(a) *Fovius in Elegiis, cap. 143. p. m. 125.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Magno pere mihi displicebant Epistolæ obscuro-rum viro-rum. Eras-mus, epist. ad Joann. Casarium, infera la-mentationis titulus ob-scuro-rum viro-rum, citante Masjo, not. in vitam Reu hlini, p. 25. 427.*

(d) *Jacob. Thomasius in præfatione ad Pauli Manutii Epistolæ, certa fide exploratum se habere affirmat, Hutennum esse earum autorem. Id. Majus ibid.*

Je suis moins surpris de toutes ces fautes de Paul Jove, que de voir que Monsieur Majus les

ait inserées comme un fait certain dans la vie de Reuchlin, & qu'il n'ait pas apci qu'il se contredit lui-même. Il suppose qu'après que le *speculum oculare* eut été brûlé à Cologne, Reuchlin se voyant attaqué par plusieurs satires, publia pour se venger les *epistola obscurorum virorum*, qui firent mourir bien-tôt Jaques Hochstrat. *Hic liber adeo graviter calumniatores Colonienfes perculit, ut conjurationis caput Hochstratus PAULO POST letali dolore sanciatu sanciatuque interierit (e).* En suite il raconte que Reuchlin porta son affaire devant le Pape, & que Jaques Hochstrat fit le voyage de Rome pour ce sujet, & pensa tomber dans les embuscades de ses ennemis en revenant à Cologne.

(G) *Des premiers qui écrivirent contre Luther.* ] Il s'y puit mal, si l'on en croit le P. Maimbourg, qui assure (f) que ce qui rendit la cause de Luther encore plus plausible, fut que Jaques Hochstraten Inquisiteur Dominicain écrivait contre lui, exhorta le Pape à n'employer plus contre un si méchant homme que le ser & le feu, pour en délivrer au plutôt le monde. Je m'en vais rapporter un passage de Valere André qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, & une matière de critique. *Primos inter in Lutherum calumniam strinxit: ob id tum ad hereticos quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vite atque ingenii liberioris, ut tunc tempora sercabant, scriptis lacessitus, & nominatim à Joan. Reuchlino sive Capnione epistolis quas obscurorum virorum titulo vulgavit.* La querre des Moines contre Reuchlin avoit commencé avant que Luther attaquât les indulgences, & s'assoupit d'elle-même lors que Luther leva l'étendard Reuchlin demeura uni au gros de l'arbre toute sa vie, & ne se mêla point des disputes Lutheriennes. Il est donc très-faux qu'il ait harcelé Hochstrat par divers écrits satiriques, pour le punir d'avoir été des premiers à écrire contre Luther. Les *Epistola obscurorum virorum* precederent la naissance de la Reformation Protestante. Valere André se trouve par là très-dument convaincu d'anachronisme. Au reste le conseil que Jaques Hochstrat donnoit au Pape contre Luther, nous fait clairement conoitre combien il étoit violent. Erasme lui écrivit une lettre (g) l'an 1519. toute pleine de bons avertissemens, sur l'aigreur inexorable qu'il avoit trouvée dans ses écrits contre Reuchlin. Voyez touchant les procedures d'Hochstrat à l'égard de Martin Luther les lettres d'Erasme (h).

(e) *Majus in vita Reuchlini.*

(f) *Maimbourg, Hist. du Luthéran. liv. 1. pag. 30. mechant homme que le ser & le feu, pour en delivrer au plutôt le monde. Je m'en vais rapporter un passage de Valere André qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, & une matière de critique. Primos inter in Lutherum calumniam strinxit: ob id tum ad hereticos quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vite atque ingenii liberioris, ut tunc tempora sercabant, scriptis lacessitus, & nominatim à Joan. Reuchlino sive Capnione epistolis quas obscurorum virorum titulo vulgavit.*

(g) *C'est la dernière du 16. livre.*

(h) *La 18. du 26. liv. p. 1249.*

(i) *Erasmi epist. 13. lib. 10. Aliquot (i) ex hostium numero perierunt: Lovanii Ecomondanus Carmelita vomit profocatus. . . Colonia perit dicitur du Jacobus Hochstratus corypheus hujus tragediæ, Mai 1527. qui tamen in morte dicitur nonnullis verbis prodidisse parum sinceram conscientiam. Dans la lettre où Erasme donne de si bons avis à l'Inquisiteur, il se plaint d'en avoir été mal traité, au sujet de son sentiment sur la dissolubilité du mariage (k).*

(e) *Majus in vita Reuchlini.*

(f) *Maimbourg, Hist. du Luthéran. liv. 1. pag. 30. mechant homme que le ser & le feu, pour en delivrer au plutôt le monde. Je m'en vais rapporter un passage de Valere André qui me fournit tout à la fois une preuve de mon texte, & une matière de critique. Primos inter in Lutherum calumniam strinxit: ob id tum ad hereticos quos in primis oderat, tum etiam ab aliis vite atque ingenii liberioris, ut tunc tempora sercabant, scriptis lacessitus, & nominatim à Joan. Reuchlino sive Capnione epistolis quas obscurorum virorum titulo vulgavit.*

(g) *C'est la dernière du 16. livre.*

(h) *La 18. du 26. liv. p. 1249.*

(i) *Erasmi epist. 13. lib. 10. Aliquot (i) ex hostium numero perierunt: Lovanii Ecomondanus Carmelita vomit profocatus. . . Colonia perit dicitur du Jacobus Hochstratus corypheus hujus tragediæ, Mai 1527. qui tamen in morte dicitur nonnullis verbis prodidisse parum sinceram conscientiam. Dans la lettre où Erasme donne de si bons avis à l'Inquisiteur, il se plaint d'en avoir été mal traité, au sujet de son sentiment sur la dissolubilité du mariage (k).*

pour s'attirer sa colere, il suffisoit d'être ennemi de la barbarie scholastique. Il mourut \* à Cologne l'an 1527. On a plusieurs Ouvrages de sa façon, qui pour la plupart se raportent à ses disputes contre Reuchlin, & contre Luther. On lui fit (I) une sanglante épitaphe.

HOE (MATTHIAS) fameux Ministre Lutherien, nâquit à Vienne l'an 1580. Il fut envoyé de si bonne heure aux Colleges Protestans †, qu'il se sentit Lutherien avant que d'avoir fait reflexion qu'il étoit né dans la Communion Romaine. Il étudia en Theologie à Wittemberg; & dès l'an 1602. il fut appelé à la Cour de Saxe pour prêcher devant l'Electeur. L'année suivante on lui donna la direction de quelques Eglises dans le Voigtland; & après qu'il eut exercé cette charge huit années, on l'envoya à Prague l'an 1611. pour y avoir l'Intendance des Eglises Allemandes. Deux ans après il fut rapellé à la Cour de Saxe où il fut élevé au grade de Conseiller Ecclesiastique & de premier Predicateur de son Altesse. Il posséda ces emplois tout le reste de sa vie, & il mourut le 4 de Mars 1645. Il s'étoit fait recevoir Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1604. Son mariage qui dura 43. ans, & qui lui donna six fils & quatre filles, le dedommagea (A) avec usure de tous les chagrins qui lui pouvoient arriver d'ailleurs. Il étoit né Gentilhomme ‡; & il eut la plume si guerriere, qu'il fit voir qu'il ne degeneroit pas. Il publia un très-grand nombre de livres †, les uns en Latin, & les autres en Allemand. C'étoit un homme qui ne vouloit point entendre parler de la réunion (B) des Eglises Protestantes; mais on l'accusa d'avoir travaillé pour de l'argent (C) à la réunion de quelques Princes de l'Empire avec l'Empereur, au grand prejudice des Protestans. Ce qu'il (D) publia sur l'Apocalypse a tout l'air d'un homme dont l'humeur étoit remuante.

HOELZ.

(I) On lui fit une sanglante épitaphe.] Paul Jove la rapporte, *Hoftrati autem tumulo*, dit-il, (a) hoc nobile carmen, *Capnionis puer affixit*,

*Illic jacet Hoftratus, viventem ferre patrique  
Quem potuere mali, non potuere boni.  
Crescite ab hoc taxi, crescant aconita sepulcro:  
Ausus erat sub eo, qui jacet, omne nefas.*

(A) Son mariage le dedommagea avec usure.] J'ai donné aux paroles Latines du Sieur Witte le sens le plus favorable; car comme elles sont un peu obscures, on pourroit s'imaginer qu'il a voulu dire que le mariage de Matthias Hoe étoit si heureux, que le bien y surpassoit (b) le mal. Ce seroit extenuer les douleurs de ce mariage; c'est pourquoi j'adopte l'autre interpretation, qui est qu'étant pesées dans une balance avec tous les maux à quoi le mari étoit exposé, elles prevaioient. Ainsi sa chere épouse le consolait agreablement de tous les chagrins, & de toutes les fatigues qu'il avoit à essuyer. Il étoit donc été bien à plaindre s'il eût vécu dans le celibat.

(B) De la réunion des Eglises Protestantes.] Gustave un peu avant sa mort avoit convoqué à Leipsic une assemblée de Lutheriens & de Calvinistes, afin de faire travailler à leur accommodation. Son autorité fut cause qu'on se separa en bons amis, & avec de fort bonnes esperances de paix. Sa mort dissipa ces esperances. Neanmoins Durax ne laissoit pas de travailler à la réunion, & il se rendit à Francfort où les Protestans étoient assemblez. Une lettre de Hoe très-dure contre les Reformez survint l'adessus, & fit un grand mal. C'est Grotius qui nous apprend tout ceci. (c) *Rex Suecia magnus Gustavus. . . non multum ante mortem Lipsia conventum instituerat utriusque sententia protestantium. . . Effecit sua auctoritate ut amice discederetur cum magna spe restituende unitatis. Sed tristis exitus tanti Regis salubre hoc captum inter-*

*scidit. Neque tamen desuit ejusdem negotii commendator ex Anglia Duraxus, multorum Anglie institutum instructus literis, qui Francosurtum ad Maximum venerat eo ipso tempore, cum ibi conventus fuisset. Ordinum Protestantium haberetur. Sed rem per se difficilem implicatorem etiam reddidit doctoris Hoi ex Aula Saxonica responsum immitte in eos quos Calvinianos vocat. Les Docteurs de la Confession d'Augsbourg elevent jusques aux nuës la vigilance avec laquelle il s'opposa aux moindres innovations. Ils disent même qu'il s'exposa pour cet effet à de grans dangers. (d) in solis radiis primum scriptum arbitror quos ille tuenda fidei gratia perulerit labores, quibuscum difficultatibus sit con-*

*batatur quousque Saxonicis censebat, quam ut quicquam in Germania de Evangelica Religione integritate (quam adversarum partium promachi contaminare sunt ausi,) decederet ac minueretur.*

(C) D'avoir travaillé pour de l'argent.] L'an 1635. l'Electeur de Saxe & le Landgrave de Hesse firent un Traité à Prague avec l'Empereur, qui s'engageoient dans les interêts contre la Couronne de Suede. C'étoit le moyen de detruire tout ce que Gustave avoit fait en Allemagne, pour le bien de la Religion Protestante. On croit que l'Empereur faisoit toucher une bonne somme au Docteur Hoe, l'engagea à lever tous les scrupules qui auroient pu embarrasser l'Electeur de Saxe. Pufendorf dont je cite les paroles (e) est mon garant.

(D) Ce qu'il publia sur l'Apocalypse.] De l'humeur dont il étoit, il ne faut nullement douter que ses Commentaires sur l'Apocalypse ne tendissent à faire entreprendre une guerre generale contre l'Eglise Romaine, c'est-à-dire à remplir l'Europe des plus affreuses desolations qui la pussent accabler. Quoi qu'il en soit, Mr. l'Evêque de Meaux le compte parmi les Interpretes de l'Apocalypse qui ne songent qu'à corner la guerre. Les Lutheriens, dit-il (f), n'étoient pas plus moderez que les Calvinistes; & le Ministre Holl.

\* Valer. Andr. ubi supra, pag. 413. Voyez le passage d'Erasmus remarque H.

† Postea orthodoxa id sibi vindicavit Ecclesia, Equidem parentum cura frugis bonæ adolefcens purioris æris, hoc est fidei laudanda gratia, ad loca evangelica ablegatus. Spizelius, Templ. honoris refert. p. 165.

‡ Tiré d'Henning. Witte, Mem. Theol. renovat. p. 1014. & suiv.

§ Voyez-en le catalogue apud eundem p. 1021. (d) Spizeuse difficultem implicatorem etiam reddidit doctoris Hoi ex Aula Saxonica responsum immitte in eos quos Calvinianos vocat. Les Docteurs de la Confession d'Augsbourg elevent jusques aux nuës la vigilance avec laquelle il s'opposa aux moindres innovations. Ils disent même qu'il s'exposa pour cet effet à de grans dangers. (d) in solis radiis primum scriptum arbitror quos ille tuenda fidei gratia perulerit labores, quibuscum difficultatibus sit con-

(e) Argueusque Saxonicis censebat, quam ut quicquam in Germania de Evangelica Religione integritate (quam adversarum partium promachi contaminare sunt ausi,) decederet ac minueretur.

(f) Dans son explication de l'Apoc. à la p. 2. de l'Assesment, dit-il (f), n'étoient pas plus moderez que les Calvinistes; & le Ministre Holl.

(a) Ubi supra pag. 286.

(b) Illius amore & convictissimo totis usus est noster tribus & quadraginta annis, ut multo plura haberet de quibus gaudium quam dolorem conciperet. Henning, Mem. Theol. renovat. p. 1018.

(c) Grotius epist. 444. part. 1. p. 165.

\* On l'a-  
pelle sou-  
jours  
Hoelzinus  
dans son  
Oraison  
funebre.

HOELZLIN \* (JEREMIE) Professeur en Grec dans l'Academie de Leide, étoit né à Nuremberg. Il fit si bien ses Humanitez à Augsbourg, qu'il devança tous ses condisciples tant sur la langue Greque, que sur la langue Latine. Après cela il se mit à étudier la Philosophie dans l'Université d'Altorf. Sa methode de l'étudier ne fut pas celle des autres; il s'arrêta peu à ce qu'on dictoit dans l'auditoire, comme il étoit bon Grec, il voulut lire les originaux & les anciens Interpretes d'Aristote, les Themistius, les Alexandres d'Aphrodisée, les Simplicius, les Ammonius. Il ne se contenta point d'Aristote; il étudia Platon aussi, & fut grand admirateur des Stoiciens. Après avoir employé huit ans à cette sorte d'étude, il se fit recevoir Docteur en Philosophie, & s'appliqua aux saintes lettres & à l'Hebreu. Il fut en suite Recteur de College à Amberg dans le haut Palatinat: la guerre l'en chassa, & le contraignit de se retirer à Breme, après avoir été depouillé de la meilleure partie de ses effets. Le Comte de Benthem lui voulut donner la prefecture de son College de Rhede, mais il mourut tout aussi-tôt, & alors la ville de Ham offrit un pareil emploi à notre Hoelzlin. Les soldats de l'Empereur faisoient de si étranges ravages dans ce pais-là, qu'il ne voulut pas être exposé à leurs violences. Il chercha donc un bon asyle, & le trouva en Hollande. Il se retira à Leide, & y publia une traduction des Pleaumes, dans laquelle on trouva de l'exactitude. L'Academie lui fit l'honneur de le retenir, lors qu'il se vit appellé à Middelbourg & à la (A) Briele. On le jugea digne d'un plus grand theatre, & on lui donna la profession des lettres Greques, que Vossius venoit de quitter. Il entreprit (B) de traduire Apollonius Rhodius,

principal de la Cour de l'Electeur de Saxe nommé Mathias Hohe, fit debiter à Francfort un livre dont le titre estoit: Le jugement & l'entiere extermination de la Prostituée, de la Babylone Romaine, ou livre VI. des Commentaires sur l'Apocalypse. Le livre n'est pas moins outré que le titre, & voilà ce qu'on écrit en Allemagne & dans le Nord. Monsieur de Meaux a tiré cela de la lettre d'un Ministre Arminien dont je rapporte tout le passage, parce qu'il contient quelques autres faits qui conviennent à cet article. „ J'ay

(a) Char-  
les de Niel-  
les, dans  
sa lettre à  
Uytenbo-  
gra, An-  
t. du  
Château  
de Louv-  
stein le 3.  
Juin  
1658. C'est  
la 638.  
dans l'édi-  
tion in fol.  
des Epit.  
ecclési. &  
theolog.

(b) Il fu-  
bit alors  
le 1. livre:  
le dernier  
fut impri-  
mé l'an  
1640.  
Voyez Spi-  
zelius ubi  
supra, pag.  
171.

„ veu (A) le Catalogue de ceste dernière sorte de Francfort, qui contient force livres pole- „ miques contre la Papauté, entr'autres un qui „ porte ceste inscription: *Judicium & excidium* „ *Merevricus Babylonis Romanae, seu Commenta-* „ *rium in Apocalypsu S. Johannis liber sextus,* „ *authore Matthia Hohe Doctore Theologo. Lipsi-* „ *ae, in 4.* Ce Hohe est le principal Ministre de „ la Court de l'Electeur de Saxe, de noble race „ du pays d'Aultriche, & lequel on a de long „ temps soupçonné d'estre couventement Pa- „ piste. Je m'estonne, qu'en ceste constitution „ du temps & des affaires, il trouve bon d'es- „ crire contre la Papauté d'un style si trenchant „ & odieux, d'autant plus, que l'Electeur de „ Saxe a tousjours fort cherché de nourrir entiere „ envers sa maison la bienveillance de l'Empe- „ reur. „ Hoe commença son travail sur l'A- „ pocalypse l'an (b) 1610. & le finit l'an 1640. „ Il comprind huit livres qui ont été rimprimez in „ folio à Leipzig l'an 1671. Jamais on n'empê- „ chera les esprits factieux & brouillons d'abusier „ des obscuritez de l'Apocalypse, pour tâcher de „ faire prendre les armes. La paix ne leur plaît „ point: la guerre est ce qu'ils souhaitent: ils n'y „ courent point de risques, & ils y trouvent le „ moyen de se rendre necessaires. Il y a quelque „ apparence que les Souverains ne sont pas fâchez „ de nourrir de tels brouillons; ils les regardent „ comme des gens propres à semer la confiance „ parmi le peuple, en tournant les Propheties „ tantôt d'un sens, tantôt de l'autre, selon le „ cours des affaires. De tels brouillons se font

craindre, & c'est pour cela que leurs maîtres les menagent.

(A) Et à la Briele. ] Il a été effectivement Recteur du College de la Briele, si l'on en croit Vossius, dont je raporte les paroles avec d'autant moins de repugnance; qu'elles ont besoin d'être corrigées, veu que le non propre de nôtre homme y a été miserablement desfiguré, non sans un gros solecisme. Vossius venoit de dire qu'Antoine Emilius avoit resû é la profes- sion en langue Greque, que les Curateurs de l'Academie de Leide lui avoient offerte, & puis il dit: (c) *Arbitror professionem eam dempeps esse- rendam Mag. Jeremiae Hoelzelii quondam correcto- rum Ambergensis Gymnasii Electoralis Collegae Beck- manni: nunc Britanna est Scholae Rectör. Vir est moribus simplex, sed trivium linguarum & Philo- sophiae admodum gnarus.*

(B) De traduire Apollonius Rhodius. ] L'édi- tion de ce Poëte, avec la version & le Commen- taire d'Hoelzlin, est de l'an 1641. à Leide ex- offina Elzeviriana. Monsieur Menage en a parlé fort desavantagieusement (d). D'abord il rapor- te ces paroles de Monsieur Baillet: On a d'an- ciennes Scholies sur Apollonius... l'édition nou- velle que Jeremie Hoelzlin en a donnée, est estimée de quelques-uns, mais d'autres n'en font gueres plus de cas que de plusieurs de celles qu'on appelle de Va- riorum: & puis ayant répondu à ce qui concer- ne les scholies, il pouffuit ainsi. „ Pour ce qui „ est de Jeremie Hoelzlin, c'est un miserable „ Ecrivain. Il est tout entier dans les Ebraisti- „ mes. Il affecte d'anciens mots qui ne sont plus „ en usage, & il en invente de nouveaux. Je re- „ marquerai ici en passant qu'il parle de Conra- „ dus Rittershusius comme de son patron. Con- „ radus Rittershusius sanctissimus ille juris inter- „ pres & vindex, idemque patronus olim meus „ insigniter pius & consilius amicus (e). C'est à „ la page 115. Il y a à la fin de son édition „ d'Apollonius des notes de Monsieur Holstein „ qui sont fort judicieuses. „ L'Oraison funebre „ raporte qu'Hoelzlin pendit qu'il fut à Altorf „ eut beaucoup de part à l'amitié de Scipion Clé- „ ment.

(c) Vossius  
epist. 143.  
ad Johann.  
Mauritium,  
pag. 181.  
edit. Lon-  
dini. 1693.  
C'este lettre  
est datée  
du 30.  
d'Août  
1631.

(d) Anti-  
Baillet,  
10. 1. pag.  
389. 390.

(e) C'est  
ainsi qu'il  
fait dire,  
& non pas  
antiquus,  
communis  
Ant. Mr.  
Montage,  
par les fau-  
tes des Cor-  
recteurs,  
d'impri-  
m. r. u.

Rhodium, & malgré ses maladies il en vint à bout, & y mit la dernière main fix jours avant que de mourir. Il étoit hydropique, & si abattu qu'enfin il ne put plus tenir la plume, & néanmoins son Ouvrage lui tenoit si fort au cœur, qu'il dicta ce qu'il crut y devoit être ajoûté. Il mourut le 25. de Janvier 1641. Il y avoit long tems qu'il étoit dans le mariage \*, mais il n'avoit point eu d'enfans. On l'en felicite dans son Oraïson funebre, à cause de l'embaras où il se trouva quand les fureurs de la guerre le contraignirent de s'exiler †.

HOESCHELIUS (DAVID) né à Augsbourg le 14. d'Avril 1556. étoit un fort savant homme. Le public lui est redevable de l'édition de (A) plusieurs anciens Auteurs Grecs. Il employa toute sa vie à l'instruction de la jeunesse dans le College de Sainte Anne, dont enfin il fut fait Recteur l'an 1593. par les Magistrats d'Augsbourg. Ils le firent aussi Bibliothecaire, & l'on ne sauroit assez louer les soins qu'il (B) prit d'enrichir leur Bibliothèque. Il connoissoit très-bien les bons manuscrits, & les bonnes éditions, & il faisoit en sorte que les manuscrits que l'on achetoit pour l'ornement de cette Bibliothèque, n'y demeurassent pas ensevelis comme un tresor caché sous la terre, il en publioit les plus rares avec des notes de sa façon. Il fit de bons (C) Ecoliers, & en attira un grand nombre dans Augsbourg ‡. Il y mourut l'an 1617. Je rapporterai ce (D) qu'en disoit Scaliger. Mr. Huet † a parlé avec éloge non seulement de la diligence qu'il apportoit à deterrer les vieux manuscrits, mais aussi de son habileté à traduire.

HOFFMAN (DANIEL) Surintendant & Professeur à Helmstad β, fut le chef d'une (A) faction Theologique qui excita quelques troubles vers la fin du

lis, à celle de Michel Picart, à celle de Conrad Rittershusius, & à celle de Daniel Swenferus; & que comme ils firent des vers en Grec & en Latin pour lui, il en fit aussi pour eux, & qu'une partie de ces vers a vu le jour. *Cum quibus Græcis Latinisque carminibus certabat quorum non pauca in lucem venerunt.*

(A) De l'édition de plusieurs anciens Auteurs.] Il publia les huit livres d'Origene contre Celse en Grec & en Latin à Augsbourg 1605. in 4. La Sapience de Jesus fils de Sirach, ou l'Ecclesiastique en Grec & en Latin avec des notes, à Anvers l'an 1604. La Bibliothèque de Photius en Grec avec des notes, à Augsbourg l'an 1601. in folio. L'Histoire de Procope en Grec avec des notes, dans la même ville l'an 1607. in folio. Ces deux derniers livres-là n'avoient jamais vu le jour. *Geographica aliquot excellentissimum auctorum Marcianni, Scylacis, Arimidoris, Dicaarchi,* à Augsbourg l'an 1600. in 4. Trois ou quatre Traitez de Philon. *Elogia legationum Dextippi Atheniensis, Eusepii, P. Patricii, Prisci Sophista, Malchi Philad, Menandri cum excerptorum corollis è libris Diodori Siculi amissis,* à Augsbourg l'an 1603. in 8. Quelques Traitez des anciens Peres, &c.

(B) Les soins qu'il prit d'enrichir leur Bibliothèque.] Le Sieur Spizelius va nous l'apprendre en Latin: on verra dans ses paroles qu'Eparque Evêque de Corfou avoit ramassé de très-excellens manuscrits, qui tomberent entre les mains d'Hoeschelius. (a) *Cum insuper celebratissima Bibliotheca Augustana administratio ipsi esset demandata, omni virum nisu ejus procuravit incrementum, nec ulli parcens labori, libros excusos pariter ac manuscritos, maximè Græcos, melioris inventæ auctores, ac librorum editiones conquisivit, sique Bibliothecam Augustinam veluti publicum aliquod Erarium instruxit ad omnium promissive indigentiam sublevandam. Et cum rarissimum Codicum MSS. Græcorum, magno ære ab Antonio Episcopo Corycensi coemptorum copiam esset consecutus, maximam curam adhibuit,*

*ne thesaurus iste librarius in arcanis Bibliotheca hujus recessibus veluti in perpetuo quodam custodiretur carcere, sed in publicam etiam lucem magno cum totius Reipublica literaria bono & commodo prodiret.* Le Catalogue des manuscrits Grecs de cette Bibliothèque composé par Hoeschelius, & publié l'an 1595, est de main de maître (b).

(C) Il fit de bons Ecoliers, & en attira.] Je me servirai encore des expressions de Spizelius, *Quam præclare, dit-il (c), quanquam feliciter demandata sibi functioni satisfecerit, plurimum testari possunt viri eruditi qui è variis Germaniæ, Italiae, Belgiquæ civitatibus Hoeschelii gratia Augustam contulerunt, quibus viri hujus institutione uti, inque lingua Græca proficere curæ & cordi fuit.* Voyez quod en marge (d) le distique qu'il lui applique. Le Sieur Colomiés (e) nomme quelques Voyageurs qui se loioient fort d'Hoeschelius.

(D) Je rapporterai ce qu'en disoit Scaliger.] *Hoeschelius Lutherianus mais docte, si Velle ne le soutenoit on l'auroit déjà chassé. Il est bien pedant, mais bon homme. Scaliger lui a envoyé son Procope, mais il en a eu un plus ample de la Bibliothèque de Baviere. Hoeschelius en son Procope a fait imprimer des fragmens de mes lettres & de celles de Casaubon. Il fait imprimer Origene. Hoeschelius non est magnus Græcus, sed diligentissimus.\**

(A) Le chef d'une faction Theologique.] Ce fut le 13. schisme qui s'éleva dans l'Eglise Luthérienne. (f) *Decimii tertii schismatis auctores Helmsstadenses, interque eos præcipui Heshulius & Hoffmannus, pessimo exemplo extiterunt. Formula enim concordia cum subscribenda, & apologia consicienda esset, illi, livore dicam an protervia, pium J. Andrea conatum spernentes, cum Christum exaltatum omnibus rebus ob realem idioma communicationem deberent dicere presentem, multipresenciam ejus saltem defendebant.* Le Jésuite Adam Contzen remarque (g) sous l'an 1584. que l'antagoniste d'Hoffman étoit le Predicateur de Henri Jules Duc de Brunsvic, &

\* Il avoit épousé la fille d'un Ministre de Nuremberg.  
† Tiré de son Oraïson funebre.  
‡ Tiré de Spizelius in Templo honoris referato, pag. 228. & seq. & ex Theodoro Erzdori, p. 1511.  
§ Huetius, De claris Interpretibus, p. 229. Voyez aussi Colomiés, Biblioth. choïse, pag. 194.  
¶ Il succéda à Tilemannus Heshulius l'an 1588. Melch. Adam, in cum totius Reipublica literaria bono & commodo vit. Theol. p. 622.  
(b) Voyez Colomiés, Biblioth. choïse, p. 8. 194.  
(c) Ibid. p. 329.  
(d) Vire de illo dici potest, quod mille foro dedit juvenes, bis mille ministrum Adjecit numero purpureæ que togæ.  
(e) Ubi supra, p. 195.  
(f) In Scalligeranus secundis, p. m. 112.  
(g) Microscopium, Hist. tor. eccles. lib. 3. sect. 2. p. 871. edit. 1679.

(a) Spizelius in Templo honoris referato, p. 330.

Julii Ducis  
Brunsvi-  
cenlis  
concionator  
aucto-  
ritas, gra-  
viter inter-  
fise de  
hoc dog-  
mate con-  
tenderent.  
Adam.  
Contzen in  
Fubilo-  
bolorum,  
p. 280.

(a) Micro-  
liu. ibid.

(b) Praefat.  
42. p. 247.

(c) Ad  
Theologos  
venio, è  
diverfo  
planè af-  
fectu idem  
dogma  
defentan-  
tes Non  
enim  
amore, fed  
odio Arif-  
totelis,  
non veno-  
ratione,  
fed dedig-  
nitate  
Philofopho-  
rum,  
in illam  
temerita-  
tem, ne  
quid gra-  
vius di-  
cam, præ-  
cipitati  
funt. Id.  
ibid.

(d) Id. ib.  
p. 245.

(e) Confi-  
mant infu-  
picionem  
quæ le-  
gantur in  
vitiabulo  
dicit Per-  
vigilii:  
aperta  
enim ibi  
Helm-  
fta in ab-  
H. iman-  
te, men-  
tio fa-  
ciunt huc  
& que le-  
gantur in  
contro-  
verfia Cra-  
meriana  
Magde-  
burgenfi-  
nam &  
huic ali-  
quid afi-  
nitatis  
cum Hof-  
manniana  
conftat  
intercef-  
fille.

(f) Vide  
in Difcur-  
fum IV.  
p. 64. &  
feq.

du 16. ſiècle. Il forma des difficultez ſur la Formule de concorde que l'on donnoit à ſouſcrire, & au lieu de concourir avec le Docteur Jean André pour le ſoutien de ce formulaire, il ſe retrancha dans des diſtinctions captiveuſes. Il ne voulut point admettre l'Ubiquité, mais ſeulement la préſence de J E S U S - C H R I S T en ſieurs lieux. Cette querelle qui ne dura point, laiſſa des (B) diſpoſitions à la diviſion dans les eſprits, de forte que l'on diſputa quelque tems après ſur d'autres matieres avec beaucoup de chaleur, Hoffman étant toujours chef de party. Il s'agiſſoit entre autres choſes de l'uſage que l'on devoit faire des principes de la Philoſophie dans les matieres de Théologie; & il eſt à remarquer que les Profefſeurs (C) en Philoſophie ſe rangerent du côté le plus favorable aux Orthodoxes. Daniel Hoffman & Theodore de Beze écrivirent l'un contre l'autre ſur la controverſe de l'Euchariftie. Voyez la remarque ou je donne les titres (D) de quelques Ouvrages d'Hoffman.

HOF-

& que ce Prince en qualité d'Administrateur de l'Evêché d'Halberſtad impoſa ſilence aux parties.

(B) *Laiſſa des diſpoſitions à la diviſion.* ] Le premier Auteur que je cite dans la remarque precedente contenué ainſi. (A) *ſed in cineribus ſuffocata eſt controverſa, cui utinam ſomes novus poſtea non eſſet quaſius! Sopita jaceat cum altera illa, qua de reſurrectione impietatum quaerebatur, an virtute meriti Chriſti futura ſit, necne? ut & cum illa, qua quaerebatur, an ſemper in forma ſyllogiſtica diſputari debeat: & cum aliis quaſtionibus vexatis, de philoſophiz uſu & abuſu.*

(C) *Les Profefſeurs en Philoſophie ſe rangerent du côté.* ] C'eſt le temoignage que leur rend le Sieur Jaques Thomafius dans l'une de ſes préfaces. *Celebris eſt, dit-il (b), qua parentum noſtrorum memoria Juliam conſuſi Academiam, Hofmanniana controverſa, ſintene ſeculo proximo praterito cepia, inveniſſe hoc noſtro ſeculo non ſine Philoſophorum, qui tum ab eſſe hanc partibus ſtatant, laude ſopita. De qua nihil addam, tum quod ob recentiore memoria nemini res eſt igno-*

*ta. . . tum maxime, quod in perſona Theologi unius alteruſque inconſiderari, ſanctiſſima ſcientia parcendum eſſe omnino exiſtimo.* Il examine dans ce diſcours ſi une choſe peut être vraie en Philoſophie, & fauſſe en Théologie, comme quelques-uns l'ont pretendu; & il obſerve qu'entre ceux qui ont oſé affirmer un tel paradoxe, les uns ont été pouſſez par un reſpect exceſſif pour Ariſtote (c), & les autres par une haine dereglée pour ce Philoſophe. Afin que l'on puiſſe mieux comprendre quel étoit le ſentiment de nôtre Daniel Hoffman, je mettrai ici encore un paſſage de Thomafius: il contient un fait qui mérite par lui-même d'être rapporté. (d) *Niſi enim fallor, inſelix illud eſt ſcandalo plenum certamen, quod noſtra memoria ſuper Quaſtione: ſintne D E U S peccati cauſa per accidens? certatum fuit, è ſepultra Hofmanniana controverſa cineribus aut propullulavit, aut videri ſaltem voluit propulluſſe. Non planè abluere à vero qua dixi, facile (opinor) perſpiciet, qui C. L. Vri, Pauli Slevogti Pervigilium de diſſidio Theologi & Philoſophi in utriuſque principiis fundato, ( hoc enim libello nomen eſt,) pervolaverit (e). Enim- verò hic inter primos fuit, qui quaſtionem modo dictam in iſthoc ſcripto, quod vigeſimus tertius hujus ſeculi annus produxit in ſcenam, excitaret, hujusque negativam in Scholis Theologorum, affirmativam inter Philoſophos veram eſſe (f) defendere. Cui anno ſtatim ſequente l'ir non minori eru-*

*ditionis laude clarus Andreas Keſſerus diſcurſuum Theologicorum quadragam (g) poſſuit.* Tho-

maſius a raifon de dire que ce fut une choſe très-ſcandaleuſe, de voir ſoutenir qu'il eſt vrai en Philoſophie que Dieu eſt autour du péché par accident, mais que cela n'eſt pas vrai en Théologie. Il a raifon d'approuver Caſman (h), qui a dit qu'un tel partage de la vérité eſt un moyen de ſoutenir les erreurs les plus impies: car en eſſet rien n'eſt plus propre que cela à introduire le Pyrrhonifme, puis qu'en raifonnant de la foie, on reſoit la vérité à la condition des qualitez corporelles. De ce que le même corps nous paroît petit ou grand, ſelon que nous le voyons ou ſans lunettes, ou avec des lunettes, on a droit de conclure que nous ignorons ſ'il eſt grand, ou ſ'il eſt petit abſolument parlant, & que la petiteſſe ou la grandeur abſoluë de corps nous eſt inconuë. Si donc la même propoſition étoit vraie & fauſſe, ſelon qu'on la conſidereroit ou en

Theologie ou en Philoſophie, il ſenſuivroit ne-clairement que nous ne connoiſſons pas la vérité en elle-même, & qu'elle ne conſulteroit que dans un raport muable aux diſpoſitions de nôtre eſprit; comme la bonté des viandes ne conſiſte que dans un certain raport aux diſpoſitions de la langue, leſquelles venant à changer, ſont cauſe que les alimens qui étoient bons ne le ſont plus.

(D) *Le titre de quelques Ouvrages.* ] Il publia à Helmſtad en 1583. *Queſtionum & reſponſionum in graviffima controverſia de ſacroſancta cena pars prima* in 8. Theodore de Beze le refuta l'année ſuivante; mais on v. paroître bien-tôt, (i) *Danielis Hoffmanni apologia miſſa ad Theodorum Bezeam, qua rō præter in verbis cena dominice im-motum, Bezeæ autem demonstrationes ſuſſiſſima demonſtrantur.* Beze publia en 1585. *Reſponſio pars altera contra Danielum Hoffmannum;* & l'an 1586. *Conſpiciuntur ad Danielis Hoffmanni demonſtrationes &c.* Voici d'autres livres d'Hoffman. *Reſponſio ad rationes & ſigna Chriſtophori Pezelii &c. quibus docuit veros ſacramentarios agnoſcere: De 17. erroribus craſſioribus Jacobi Andrea.* Ces deux Ouvrages ſont en Alleman. Ceux qui ſuivent ſont en Latin. *De uſu & applicatione notionum Logicarum ad res Theologicas, & de inſtitutarum prædicationum reductione contra Goclenium,* à Francfort 1596. *Libet apologeticus reſpondens charis Miniſtrorum Eccleſie Bremenſis,* à Helmſtad 1585. *Officina locorum Theologicorum. Explicatio ſententia in epiſt. Canonica Joh. Apoſtoli, ſanguis Jeſu Chriſti Filii Dei mundat nos ab omni peccato,* à Helmſtad 1581.

DIRE que ce qui eſt vrai en Philoſophie eſt faux en Théologie, eſt une erreur pernicieuſe.

(g) *Pro defendenda (quod ipſum quoque legitur in titulo) Philoſophi ac Theologi concordia.*

(h) *Non erubuerim dicere, duplicem illam eſſe vitam vitam eſt prædicatorum ſignificatum ad omnes errores & atheiſmos excuſandos & defendendos. Caſmannus Cosmopoeia cap. 1. q. 6. apud Thomafium ibid. pag. 243.*

(i) *A Helmſtad l'an 1585.*

**HOFMAN** (**MELCHIOR**) de simple \* artisan qu'il étoit s'érigea en Prédicateur, & se mit à dogmatiser dans la Livonie & ailleurs, sans avoir reçu de personne la moindre sorte de vocation. Il quitta la Saxe fort mécontent, & s'en alla dans le Holstein l'an 1527. Il fut établi Ministre à Kiel par le Roi de Danemarck, & il se maintint dans cette charge près de deux ans, malgré les (A) oppositions de Luther. Il prêchoit un je ne sai quel mélange de Zuinglianisme & de Fanatisme, & il n'expliquoit guere à ses auditeurs que la construction du Tabernacle Moïsaïque, les visions de l'Apocalypse, & choses semblables. Il pretendoit que le jour du jugement arriveroit l'an 1534. Ceux qui le refutèrent sur ce point-là ou sur d'autres, trouverent à qui parler; car comme il étoit fort en gucule, il leur répondit (B) avec le dernier emportement. Il accabla d'injures Marquardus Schuldorpius, & lui reprocha cruellement le crime (C) d'inceste. Pour prévenir les desordres qui pouvoient naître de ces disputes, le Roi de Danemarck ordonna une conférence † l'an 1529. dans laquelle Hofman fut confondu; & comme il ne laissa pas de persister dans ses opinions, on le chassa du Holstein. Il s'en alla à Strasbourg, où il publia (D) une fausse relation de la conférence. Il y fut emprisonné l'an 1532. après une dispute publique où il s'engagea avec les Ministres. Cela lui fit perdre sa reputation auprès de ses sectateurs. Il mourut l'an 1533. ou environ †. Il n'étoit pas du (E) Holstein, comme quelques-uns l'ont publié.

Ex pel-  
lione in  
theologas-  
trum  
transmu-  
tatus. Mol-  
lerus ubi  
est. 4.  
Elle fut  
renuë a  
Flen-  
bourg.  
Tiré de  
l'Ugoge  
ad Hilo-  
rum  
Cherifonefi  
Cimbricæ  
de Jean  
Mollerus  
3. part.  
pag. 123.  
p. 92.

**HONGRIE** (**MARIE**, **REINE DE**) sœur de l'Empereur Charles-Quint, fut mariée l'an 1521. avec Louis Roi de Hongrie, qui perit malheureusement à la bataille de Mohacs l'an 1526. Sa veuve fut établie Gouvernante des Pais-Bas l'an 1531. & fit paroître beaucoup de (A) courage & de prudence dans

(f) Son  
nom est  
Joh. Bug-  
enhagenius.  
(g) Idem  
Mollerus.

(A) Malgré les oppositions de Luther. ] Voici ce que Luther écrivit à un Ministre de Kiel: (A) A Melchiore pellifice velim cavere vos omnes, ac curare apud Magistratus ne ad conciones admittatur, citamse literas Regis ostentet. A nobis enim recessit indignabundus, dum non volumus ejus somnia probare. Ad docendum neque valet, neque vocatus est. Hæc dicto nomine meo omnibus vestris, ut ipsum vitent ac tacere cogant. Luther veut qu'on n'écoute point ce personnage, qui s'ingeroit de prêcher sans vocation ni capacité. François Burchard Conseiller des Ducs de Saxe avertit (b) aussi qu'on se gardât de cet homme.

(a) Lu-  
ther. epist.  
ad Wils.  
Prævest.  
anno 1528.  
Voyez  
ionum 2.  
epist. Lu-  
theri à  
Job. Acri-  
fabro  
Francosur-  
ii ad Vin-  
drum ann.  
1597. cil-  
iarum  
pag. 371.  
Mollerus.  
Ugoge  
ad Hitor.  
Cherifon.  
Cimbricæ,  
part. 3.  
p. 129.

(B) Il leur répondit avec le dernier emportement. ] Tous ses livres furent écrits en langue vulgaire: son Apologie contre Nicolas Ambsdorff premier Ministre à Magdebourg, fut imprimée l'an 1528. Ce Ministre l'avoit refuté sur le tems de la fin du monde. Opposuit ei Hofmannus apologiam amarulentissimam . . . in ista convitiatorum plaustro in Adversarium vomit (c).

(b) In epist.  
ad Petrum  
Saxo-  
nium Com-  
fil. Dani-  
cum A.  
1528.  
scripta,  
quam ex-  
hibet J.  
Manili  
Errato  
epist. Me-  
lanchih.  
p. 111.  
pag. 492.  
494. Mol-  
ler. ibid.  
(c) Moller.  
ibid. pag.  
139.

(C) Et lui reprocha. . . le crime d'inceste. ] L'accusation étoit fondée sur ce que Schuldorpius avoit épousé sa niece, Marg. (d) Schuldorpio, Kilonienſis, Parocho Slesvic. qui suam de S. Cœna sententiam impugnavat, duobus idem scriptis, Kilonii ann. 1528. impressis. . . respondit, & hominem, cum alias ob causas, tum ob matrimonium cum filia sororis, ope eloquentie sua canina, misere exagitavit. Schuldorpius allegua pour sa défense entre autres raisons l'autorité de Luther, dont il produisit une lettre où Pon avoué qu'on a conseillé ce mariage, & où l'on soutient qu'il est légitime. Utrique (e) Schuldorpius mox repositus Epistolam ad Fideles civitatis Kilonienſis Saxonicam, eique adiecit Lutheri ad se literas, in eandem Dialectum transfusas, & in quibus ille conjugio huic, cujus se suaforem fuisse fatetur, ingentem cum præpœtæ patrocinari, ac Abrahami, Saram ducentis, exemplo defendere istud non dubitat.

(d) Id. ib.  
(e) Id. ib.  
p. 131.

(D) Il publia une fausse relation. ] Il soutint qu'il avoit fermé la bouche à Pomeranus, (f) & que les Secrétaires de la conférence étoient des faussaires (g). Pomeranus pour refuter ces vanteries, publia les actes de la conférence revêtus des formalitez les plus authentiques. Il y ajouta la refutation de l'écrit d'Hofman, & la conversion d'Heggius (h). Cette conversion fut un des fruits de la dispute: Heggius y avoit été l'un des seconds de nôtre Hofman, & il y avoit acquis des lumieres qui l'avoient porté à renoncer à la secte ad (i). L'autre second d'Hofman avoit fait la même chose. Au reste, Pomeranus n'avoit point en colloquie avec la conférence comme disputant, mais (k) in mentem comme l'un des Directeurs sous le fils aîné de Sa Majesté Danoise. Il fit la clôture de ce Colloque par une harangue où il refusa les raisons d'Hofman. Finem Colloquio oratione Bugenhagenii adversus argumenta ipsius ἀνακελευσθη impositum (l).

(E) Il n'étoit pas du Holstein comme. ] Suerius (m) ortu fuit, non autem Holsatus, uti Conrad. Dietericus (n) & Sebastianus Schmidius (o) falso sibi persuadent.

(A) Beaucoup de courage & de prudence. ] Consultez Brantome, qui vous dira (p) que cette Reine d'Hongrie aida bien à l'Empereur, & qu'elle le fit si bien servi qu'on ne sait comment il s'en fut trouvé sans elle. Qu'aussi se fioit-il en elle du tout de ses affaires de son gouvernement, si bien que l'Empereur lui-même estant en Flandres, se renettoit du tout en elle de ses affaires de ces Pais-Bas. & le Conseil se tenoit sous elle & chez elle. Elle y fit de belles guerres, ores en personne toujours à mes galanchel, comme une genereuse Amazone. Ce qu'il dit (q) de la harangue qu'elle fit le jour de l'abdication, est fort curieux. Nous avons ici une preuve que les femmes sont capables de bien regner.

(f) Para-  
strate Hof-  
manni  
suere Jo-  
han. à  
Campen  
& Jac.  
Hegg.  
Dantiscan-  
us, ad  
faniorem  
me chose.  
colla-  
quo hoc  
reudent  
de id. Moller.  
p. 131.  
132.  
(k) Ibid.  
pag. 131.  
(l) Ibid.  
p. 127.  
(m) Idem  
p. 127.  
(n) In  
Analyſe  
Periocha  
Evangel.  
Dom. 11.  
Adventus.  
(o) In Diff.  
de Chiliaſe.  
Il mo Apo-  
calypſico,  
p. 92.  
(p) Brant.  
Dap  
mes galan-  
cheval, tome 2.  
p. 91.  
(q) Ibid.  
p. 97.

dans cet emploi. Elle l'exerça jusques à l'abdication de Charles-Quint, qu'elle suivit en Espagne, où elle mourut le 18. d'Octobre 1558. Elle avoit fort aimé la (B) magnificence, & s'étoit extrêmement pluë (C) à la chasse. On dit qu'elle travailla à faire moderer les peines (D) de ceux de la Religion. Elle entendoit \* le Latin. Il s'étoit glissé entre elle & Henri II. une haine personnelle qui causa bien des ravages. Ils porterent tour-à-tour le feu jusques dans les maisons de plaifance l'un de l'autre. Marie avoit commencé ces fortes d'hostilités, pour se venger de (E) quelques chansons qu'on avoit faites en France contre son honneur. Henri lui fut (F) rendre la pareille. Il souhaitoit pas-

\* Voyez la remarque H.

(a) Mémoires, tome 2. dans l'Eloge de Henri II. p. 23.

(b) Mémoires de Dames galantes, to. 2. p. 92.

(c) Hillarion de Coste, Elog. des Dames illustres, tome 2. pag. 561.

(d) Ceci paroit être la traduction de ces paroles de Fiamon Strada: Capiebat ut studio summo perre Gubernatrix plane ut Venatrix appellarant, habituque venatrix expingere: nec tem videlicet Marie Burgundæ, que ab infelicitatis feris nunquam destitit, donec inter venandum equo excussa vitam amittit, fato non tam suo, quam Maximilianum mari-

ti, cuius & uxore altera, Blanca Sfortia, invenatione equo decidit, oblitque. Eius modi autem arripuit tam avidæ, in cumque laborem duravit adeo membra decennis nondum puella, ut amitam per salus campoque sequebatur impavida. De bello Belg. l. 1. p. m. 45.

(D) A faire moderer les peines de ceux de la Religion. ] Lors que pour apaiser les mecontents du Pais-Bas, la Cour d'Espagne leur fit promettre l'an 1566. qu'on seroit cesser l'exercice de l'Inquisition, on ajouta que les loix imperiales qui condamnoient à la mort les Heretiques,

(B) Elle avoit fort aimé la magnificence. ] Brantome (a) assure que quand Philippe II. alla prendre possession des Pais-Bas, on lui fit les plus superbes entrées qui se puissent voir; mais sur tout, ajoute-t-il, la Reine d'Hongrie en demeura la superieure, & les surpassa toutes en ses maisons de Bains & Marimont. Il décrit en suite la fiente d'une place assiegée que cette Reine representa, pour regaler l'Empereur & toute sa Cour en sa belle maison de Marimont. Il dit dans un autre livre (b) qu'elle festoya à Bains l'Empereur Charles & toute sa Cour, lors que son fils le Roy Phillippe passa d'Espagne en Flandres, pour la venir voir, où les magnificences furent veuës & faites en telles excellences & perfections, qu'on n'a jamais parlé de ce temps-là, que de las fiestas de Bains, ainsi disoient les Espagnols: aussi me souvient-il, qu'au voyage de Bayonne quelle grande magnificence qui se soit presentée, quelques courtes de bague, combats, mascarades, des penes qu'on y a veuës, n'estoient rien au prix de las fiestas de Bains, ce disoient aucuns vieux Gentilshommes Espagnols qui les avoient veus.

(C) Extremement pluë à la chasse. ] Elle suivoit (c) par tout son mari, & mesme à la chasse, à quoy elle avoit une merueilleuse passion, aussi depuis estant Regente des Pais-Bas pour son frere l'Empereur Charles V. elle quitoit souvent l'agréable séjour de ses Palais de Malines & de Bruselles, pour aller demeurer à la campagne dans Marimont & ses Maisons voisines des forests, où depuis le matin jusques au soir elle se divertissoit à la chasse des bestes. C'est pourquoy les Flamans l'appelloient la Chasseresse, & la peignoient en Diane: elle fit venir cette inclination à sa niece Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme, qui a esté aussi Gouvernante des Pais-Bas. Elle avoit herité de cette passion aux penibles exercices de la chasse, de son ayeule paternelle Marie Duchesse de Bourgogne, femme de l'Empereur Maximilien I. qui estoit tant à la chasse (où elle se divertissoit presque tous les jours) tomba de cheval, dont elle mourut au grand regret des Flamans & de l'Empereur son mary, qui perdit encore sa seconde femme Blanche Sforce par le mesme malheur (d).

(D) A faire moderer les peines de ceux de la Religion. ] Lors que pour apaiser les mecontents du Pais-Bas, la Cour d'Espagne leur fit promettre l'an 1566. qu'on seroit cesser l'exercice de l'Inquisition, on ajouta que les loix imperiales qui condamnoient à la mort les Heretiques,

seroient mitigées, comme elles l'avoient été l'an 1550. à la requeste de la Reine de Hongrie. Inmo sic Casarem facturum fuisse si viveret, quando ipse ob similes difficultates anno millesimo quingentesimo quinquagesimoque, postulante Maria Hungaria Regina ejus sorore, easdem penas quas ante statuerat, emendare ac lenire non inutile aut indecorum arbitratus est (e).

(E) Pour se venger de quelques chansons. ] Voici ce qu'on trouve dans Brantome sur ce sujet, (f) J'ai oui raconter que la principale occasion, qui anima plus la Reine d'Hongrie à allumer ses beaux feux vers la Picardie, & aux tres parts de France, ce fut à l'appetit de quelques insolens bavards & caufeurs, qui parloient ordinairement de ses amours, & chantoient tout haut & par tout, au Barbançon de la Reine d'Hongrie, chanson grossiere pourtant, & sentant à pleine gorge son avanturier ou villanois. On voit par là que les peuples sont dectinez à porter la peine non seulement des folies de leurs Souverains, mais aussi de celles de bien d'autres gens. Je m'en vais rapporter un passage qui ne semble pas assez rempli.

(f) y avoit une ardente haine entre Henri II. & la Reine de Hongrie, dont je ne fais pas le sujet, mais seulement que les soldats François avoient fait des chansons d'elle, & de Barbançon le plus beau Seigneur de sa Cour. Il étoit aisé de fournir ce qui manque à ce discours; il n'y avoit qu'à dire que cette Reine fit mettre le feu en divers endroits de Picardie, sans épargner même la maison royale de Folembrai. On tient par là de part & d'autre la raison de la haine personnelle. Marie crut sans doute qu'Henri applaudissoit aux chansons: elle l'en haït personnellement. Henri de son côté prit pour un affront personnel l'incendie de sa maison de plaifance. Je ne fais ce qu'il faut croire des galanteries de cette Princesse; je me souviens seulement que Brantome dit (1), qu'elle estoit tres-belle & agreable, & fort aimable, encore qu'elle se monstroit un peu hommasse, mais pour l'amour elle n'estoit pas prise ni pour la guerre qu'elle prit pour son principal exercice.

(1) De là me souviens seulement que Brantome dit (1), qu'elle estoit tres-belle & agreable, & fort aimable, encore qu'elle se monstroit un peu hommasse, mais pour l'amour elle n'estoit pas prise ni pour la guerre qu'elle prit pour son principal exercice.

Si l'on veut savoir quand elle fit ces ravages en Picardie, qu'on jette les yeux sur les paroles suivantes. Durant (k) que l'Empereur son frere mit le siege devant Metz, elle vint pour divertir le Roy de secourir les assiegés avec le Comte de Reux en Picardie, où elle fit de grands degasts, mit (l) tout à feu, brusta Noyon, Nefte, Chauny, Roye, Folembrai, Maison Royale bastie par le Roy François I. ruina plus de sept ou huit cens villages: elle mit le siege devant Hédin, qu'elle prit.

(F) Henri lui fut rendre la pareille. ] Après avoir pris Mar.embourg & Dinant, & avoir rasé Bouvines, dont les habitans avoient été ou

(e) Fam. Strada, decad. 1. lib. 5. p. 217.

(f) Dames galantes, tome 2. p. 358.

(g) Quidam reges plebuntur Achivi.

(h) Horat. epist. 2. lib. 1.

(i) Mezerai, Hist. de France, tome 2. p. 1090.

(j) Dames galantes, to. 2. p. 190.

(k) Hillarion de Coste, Eloges des Dames illustres, to. 2. p. 567.

(l) De là est venu le commun dire, Elle a fait la folle en Bray, elle a esté Marie en Bourg,

lors que les François bruslerent cette ville.

(m) Mezerai, Hist. de France, tome 2. p. 1090. ad ann. 1554. Voyez aussi Gucciardin, Description des Pais-Bas, p. m. 468.

pendus

fionnement de la faire (G) prisonniere. Erasme dedica à cette Princeſſe un livre, où les Imprimeurs firent malicieusement une faute (H) bien étrange. Le P. Hilarion de Coſte (I) est tombé dans quelques petites erreurs de Chronologie;

(a) Il fa-  
loit dire  
Brinche.

pendus, ou passz au fil de l'épée, il passa la Sambre, il ruina tout le Hainaut, & brûla Mar-  
nemont Maison de plaisance bâtie par la Reine de  
Hongrie; & la jolie ville de Bains (a) avec ce  
magnifique Palais qu'elle y avoit bâti, orné d'une  
infinite de peintures, de statues antiques, & d'ou-  
vrages de gravure & de sculpture. L'ancienne ville  
de Bayets, de l'antiquité & grandeur de laquelle  
les vieux Chroniqueurs ont fait mille contes, souf-  
frit une pareille desolation. Ses incendies & ces  
destructions étoient fort éloignées de l'humeur de  
Henri Second, mais il se croyoit obligé d'honneur  
à prendre ainsi revanche de la ruine de son châ-  
teau de Folembrai, & de ce qu'au même endroit  
les Flamans avoient deux jours durant exposé à  
l'insolence des goujats un tableau du grand Roi  
François son pere. Joignons à ce temoignage  
de Mezerai celui de Brantome, qui contient  
plus de circonstances. « Ce fut elle qui la  
« premiere commença les grands feux à nôtre  
« France, & en fit de grands fur de belles mai-  
« sons & châteaux, comme sur celui de Fol-  
« lembrai, belle & agreable maison, que nos  
« Roys avoient fait bastir pour le desduit &  
« plaisir de la chassé; dont le Roy en prit si  
« grand despit & de plaisir, qu'au bout de quel-  
« que temps il luy rendit son change, & s'en  
« revengea sur la belle maison de Bains, qu'on  
« tenoit pour un miracle du monde, faisant  
« honte (s'il faut dire ainsi à ce que j'ay ouy  
« dire à ceux qui l'ont veüe en sa perfection)  
« aux sept miracles du monde, tant renomméz  
« de l'antiquité (b). » Il y avoit dans la cham-  
bre (c) de cette Reine une tapisserie de haute  
lisse toute d'or, d'argent & de joye, où estoient  
figurées & représentées au naturel toutes les con-  
quêtes, & toutes les expéditions de Charles-  
Quint. « (d) Bref il n'y avoit rien là dedans  
« qui ne fût très-exquis: mais la pauvre mai-  
« son perdit bien le lustre puis après; car elle  
« fut totalement pillée, ruinée & rasée. J'ay  
« ouy dire que la maistresse, quand elle en sceut  
« la ruine, tomba en telle destresse, despit &  
« rage, qu'elle ne s'en put de long-temps ra-  
« passer; & en passant un jour auprès, en vou-  
« lut voir la ruine, & la regardant fort pitou-  
« sement, la larme à l'œil, jura que toute la  
« France s'en repentiroit; & qu'elle ne seroit jamais  
« roit de ces feux, & qu'elle ne seroit jamais  
« à son aise, que ce beau Fontaine-bleau, dont  
« on faisoit tant de cas, ne fust mis par terre,  
« & n'y demeureroit pierre sur pierre. Et de  
« fait elle en vomit fort bien sa rage sur la pau-  
« vre (e) Picardie, qui la sentit bien, & ses  
« flammes; & croy que si la treve ne fust en-  
« trevenüe, que la vengeance eust esté grande:  
« car elle avoit le cœur grand & dur, & qui  
« mal aisément s'amolissoit; & la tenoit-on tant  
« de son costé, que du nostre, un peu trop  
« cruelle: mais tel est le naturel des femmes,  
« & mesme des Grandes, qui sont très-promp-  
« tes à la vengeance quand elles sont offensées.  
« L'Empereur, à ce qu'on dit, l'en aimoit da-  
« vantage. » Il y a des Historiens qui disent  
que Henri II. fit graver sur une pierre, une

inscription qui traitoit de folle cette Reine, &  
qui la faisoit souvenir de Folembrai (f).

(G) De la faire prisonniere. } C'est Brantome qui me l'apprend. (g) J'ay ouy dire, ce sont  
ses termes, que le feu Roy Henry Second ne de-  
siroit rien tant, que de pouvoir prendre prisonniere  
la Reine d'Hongrie, non pour la traiter mal, en-  
scavoir cor qu'elle luy en eust donné plusieurs sjez par ses  
bruslemens, mais pour avoir cette gloire de tenir  
cette Reine prisonniere, & voir quelle mine &  
constance elle tiendroit en sa prison, & si elle se-  
roit si brave & orgueilleuse qu'en ses ames: car  
ensin il n'y a rien si superbe & brave qu'une grande  
Daine, quand elle veut, & qu'elle a du courrage  
comme avoit celle-là, & qui se plaisoit fort au nom  
que luy avoient donné les soldats Espagnols, qui  
comme ils appelloient l'Empereur son frere, el Pa-  
dre de los foldados, eux l'appelloient la madre: in hac  
ainsi que Victoria, ou Victorina, jadis du temps  
des Romains, fut appellée en ses armées la Mere du  
Camp (h).

(H) Malicieusement une faute bien étrange. }  
Le livre qu'Erasme lui dedica l'an 1529. est in-  
titulé Vidua Christiana. L'Auteur temoigne  
qu'elle se plaisoit extremement à la lecture des  
livres Latins. *Cesaris germana Maria Latinus co-  
dices habebat in deliciis, cui nuper scripsi Viduam  
Christianam. Id est flagitabat à me quidam Ecce-  
lesiastes illi charissimus. Scena verum humanarum  
invenitur, monachi literas nesciunt, & semina  
Hbris indulgent (i).* Elle étoit alors en Autri-  
che, d'où elle se retira peu après dans la Mo-  
navie (k), ne se croyant pas en sûreté à Vienne  
à cause de l'irruption de Soliman. Mais pour  
venir à la faute malicieuse des Imprimeurs, il  
faut que je dise qu'ils étoient fâchez de n'avoir  
pas eu les étreues qu'ils attendoient de l'Auteur.  
Là-dessus le plus grand buveur de la troupe  
casé chargea de la vengeance, & en trouva un  
moyen dont Erasme fut fort chagrin, & qu'on  
ne sauroit traduire en une autre langue. Il faut  
donc s'arrêter à l'original. (l) *Nuper cum in-  
ter imprimendum excusores aliquot conquesti fuif-  
sent me sibi xenia nondum persolviffe, exortus est  
inter eos quidam ceteris violentior, qui profitere-  
tur se pomas à me exacturum, in darem: atque id  
professio veterator tam egregie fecit, ut auris  
nummis recentis redimere eam ignominiam voluif-  
sem. Cum enim in Vidua mea, quam Severissima  
Hungariz Regina dedicaveram, ad hunc cujus-  
dam sanctissima femina inter alia liberalitatem il-  
lius in pauperes referrem, hæc verba subjunxi: At-  
que mente illa usam semper fuiffe, que talem fecer-  
minam deceret. Unde scelestus ille animadvetens  
sibi vindictæ occasionem oblatam esse, ex mente illa  
mentula fecit. Itaque volumina mille suere impressa.*

(I) Le P. Hilarion de Coſte est tombé. } I.  
Il dit (m) que nôtre Reine de Hongrie mourut  
à Bruxelles le 13. de Septembre 1513. Cela est  
faux & impossible, veu que l'Archiduc son pere  
mourut l'an 1506. On a mis 1503. & non pas  
1513. dans le Dictionnaire de Moreri. H. Les  
Erdenburg  
cure. le 9. Jan-  
vier 1535.  
Coteleltre

(f) Bin-  
cium Mä-  
rix Hun-  
gariz Re-  
ginæ olim  
delicia, Henrici  
odum  
expertæ.  
Feruntque  
repetitum  
inibi si-  
xum, quod  
Henricus  
ville sue à  
Maria va-  
stare ultor  
inciderat  
in hæc  
verbi: In-  
sua Regi-  
na, Folem-  
braum  
memoria  
repete.

(g) Bran-  
tome a  
raison. Hic  
perulosus à  
Victoria  
Cesar est  
appellatus,  
quum illa  
florum ab  
exercitu  
nuncupata  
volutio in  
triginta  
tyrannus  
n. 24.

(h) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(i) Id.  
lib. 21.  
p. 1434

(k) Il est  
mort le 27. fev.  
1506.  
L'archiduc  
mourut le 9.  
Janvier 1535.  
Coteleltre

(l) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(m) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(b) Bran-  
tome, Da-  
mes galan-  
tes tome 2.  
pag. 92.

(c) Id. ibid.  
p. 93.

(d) Ibid.  
p. 94.

(e) Il sem-  
ble que  
Brantome  
faſſe ici un  
anachro-  
nisme: les  
ravages  
que cette  
Reine fit  
en Picardie  
avoient  
precedé la  
destruction  
de son beau  
Palais de  
Binche.  
D'ailleurs  
on ne trou-  
ve point de  
treve sous  
le gouver-  
nement de  
Marie de  
pays l'an  
1554.

(f) Bin-  
cium Mä-  
rix Hun-  
gariz Re-  
ginæ olim  
delicia, Henrici  
odum  
expertæ.  
Feruntque  
repetitum  
inibi si-  
xum, quod  
Henricus  
ville sue à  
Maria va-  
stare ultor  
inciderat  
in hæc  
verbi: In-  
sua Regi-  
na, Folem-  
braum  
memoria  
repete.

(g) Bran-  
tome a  
raison. Hic  
perulosus à  
Victoria  
Cesar est  
appellatus,  
quum illa  
florum ab  
exercitu  
nuncupata  
volutio in  
triginta  
tyrannus  
n. 24.

(h) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(i) Id.  
lib. 21.  
p. 1434

(k) Il est  
mort le 27. fev.  
1506.  
L'archiduc  
mourut le 9.  
Janvier 1535.  
Coteleltre

(l) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(m) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(n) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(o) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(p) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(q) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(r) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(s) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(t) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(u) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(v) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(w) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(x) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(y) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(z) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(aa) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(ab) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(ac) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(ad) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

(ae) Erasn.  
epist. 21.  
l. 19. pag.  
846. Voyez  
aussi epist.  
20. l. 26.  
p. 1432.

fut publiée par Mervin avec la vie d'Erasme l'an 1607. (m) Hi-  
larion de Coſte, Eloges des Dames illustres tome 2 pag. 559.

gie; & n'a pas été bien (K) copié en tout par Mr. Moreri. Je passe sous silence la chronique scandaleuse, touchant les amours de Charles-Quint pour la Reine de Hongrie, mere, dit-on, de Dom Jean d'Autriche.\*

\* Voyez le  
1. & 2. tome  
de ce Dic-  
tionnaire.  
p. 419.  
col. 1. à la  
marge.

HONGRIE (ISABELLE, REINE DE) sœur de Sigismond Auguste Roi de Pologne, a été une Princesse de grand mérite. Elle épousa en l'année 1539. Jean Zapoliha Vaivode de Transylvanie, qui avoit été élu Roi de Hongrie l'an 1526. & qui disputoit fortement cette Couronne contre Ferdinand d'Autriche, frere de l'Empereur Charles-Quint. Elle accoucha d'un fils le 7. de Juillet 1540. Son mari en fut si aise, qu'il fit des (A) excès à table qui le firent mourir le 21. du même mois. Isabelle ne se voyant pas en état de conserver à son fils une couronne que Ferdinand lui vouloit ôter, implora la protection de la Porte, & en reçut de si grans secours, que l'armée de Ferdinand qui assiegeoit Bude fut taillée en pieces. Soliman vint en personne en Hongrie pour mettre Ferdinand à la raison. Il fit des caresses (B) au petit enfant d'Isabelle; & s'il refusa

ceremonies du mariage de cette Princesse ne se firent point à Bude l'an 1521. (a) au grand contentement d'Uladius Roi de Hongrie; car Uladius mourut l'an 1516. III. La Reine Marie ne demeura pas (b) continuellement à Linz en Autriche, durant les années 1527. 1528. 1529. & 1530. J'ai cité (c) Erasme qui assure qu'en 1529. elle se retira dans la Moravie. IV. Elle n'a pas gouverné les Pais-Bas 28. ans (d), mais 24 (e), favoir depuis l'an 1531. jusq' à 1555. L'Auteur que je refuse se contredisant lui-même, avoue dans la page 569. que ce gouvernement ne dura que 25. ans; mais il fait là plusieurs fautes. V. Il suppose que la Reine de Hongrie remit ce gouvernement es mains de son frere au mois d'Octobre de l'an 1557. Ce fut le 25. d'Octobre 1555. VI. Il suppose que Marguerite d'Autriche Gouvernante des Pais-Bas mourut l'an 1532. Ce fut l'an 1530. Dans (f) l'éloge de cette Marguerite il la fait naître le 10. de Janv'cr 1480. & mourir (g) le 1. jour de Decembre 1532. âgée de 51. ans. Est-ce favoir compter? VII. Il suppose que la Reine de Hongrie commença de gouverner les Pais-Bas l'an 1532. Ce fut l'année precedente. VIII. Il suppose que quand elle remit à son frere ce gouvernement, elle fit une longue harangue au peuple. Ce n'est pas ainsi que l'on doit nommer l'assemblée devant laquelle Charles V. renonça à ses Royaumes.

(a) Hilar.  
de Coste,  
Eloges des  
Dames  
illustres  
tome 2.  
p. 560.

(b) Id. ib.  
p. 565.

(c) Dans  
la remar-  
que H.  
lettre k.

(d) Hilar.  
de Coste ib.  
p. 566.

(e) Bran-  
tomes, Da-  
mes galan-  
tes tome 2.  
p. 91. dit  
22. a 23.  
ans.

(f) Pag.  
313. du 2.  
tome.

(g) Ibid.  
P. 319.

(h) Ubi  
supra pag.  
370.

(K) Bien copié en tout par Mr. Moreri. ] Hilari-  
on de Coste avoit dit (h) que la Reine de  
Hongrie deceda, comme elle étoit prête à partir  
pour revenir en Flandre. . . où elle avoit envie  
de finir ses jours, à cause qu'elle étoit grandement  
cherie & honorée par ces peuples-là. Mr. Mo-  
reri au lieu de se contenir dans ces bornes, as-  
sûre qu'elle mourut dans le même tems qu'elle  
venoit reprendre le gouvernement des Pais-Bas. Il  
a été un plus fidelle copiste à l'égard de l'ame  
des fautes de l'Auteur Minime: il a dit avec  
lui que cette Reine gouverna les Pais-Bas 25.  
ans jusq' en 1557. qu'elle passa en Espagne. J'ai  
déjà dit qu'elle ne les gouverna que depuis l'an  
1531. jusques au 25. d'Octobre 1555. & j'ajoute  
qu'elle passa en Espagne l'an 1556. Mr.  
Moreri ne devoit pas dire qu'elle épousa, étant  
encore fort jeune, Louis Jagellon Roi d'Hongrie;  
car elle avoit 18. ans lors que les noces furent  
celebrées. On ne lui donneroit point cet âge,  
si l'on se regloit sur l'expression de Mr. Mo-  
reri. On fait que les filles & les freres de Rois  
sont quelquefois mariées avant l'âge de 10. ans.

(A) Qu'il fit des excès à table qui le firent  
mourir. ] Il étoit allé en Transylvanie pour y  
reprimer une sedition, que les partisans de Fer-  
dinand y avoient formée. Etienne Maillats le  
plus opiniâtre d'entre eux, s'étoit retiré au (i)  
Chateau de Fogaras, pour y attendre le secours que  
Ferdinand luy envoyoit sous la conduite de Nadas-  
dy. Le Roy l'assiegea là dedans, & le prit après  
un long siege. Cependant voicy vint un cour-  
rier, qui luy apporte nouvelles de la naissance d'un  
fils que Dieu luy avoit donné. Ces nouvelles estant  
agreables à tous ceux qui n'ont point d'enfans, &  
sur tout aux personnes avancées en âge, l'on se peut  
imaginer que Jean recut celle-là avec joye. Aussi  
fit-il un peu d'excès, beuvant à la Hongroise. Et  
cet excès ayant augmenté sa maladie, il mourut à  
Sasshebes, peu de jours après la naissance de son fils,  
la 53. année de son âge.

(B) Il fit des caresses au petit enfant d'Isabel-  
le. ] Je me servirai encore ici des paroles de  
l'Auteur que j'ai cité dans la remarque prece-  
dente. Soliman, (k) envoya des présents au  
jeune Roi. . . & fit prier la Reine de lui  
,, fuire voir son fils, l'assurant que ce n'étoit  
,, que pour obliger ses enfans à l'aimer davan-  
,, tage. Au même temps les Deputez eurent  
,, ordre de luy dire, que s'il ne la voyoit pas,  
,, c'estoit de peur que sa visite ne fust tort à sa  
,, reputation. La Reine remercia le Grand  
,, Seigneur de sa civilité, & chancelant dans le  
,, doute si elle devoit envoyer son fils, ou ne  
,, le point envoyer, George Martinus luy  
,, dit qu'elle ne le pouvoit pas refuser. Vain-  
,, cué donc de la necessité, elle le mit dans  
,, un berceau digne d'un tel enfant; & ayant  
,, commandé à la nourrice, à quelques autres  
,, matrones, & à plusieurs Seigneurs Hongrois  
,, de l'accompagner, elle l'envoya au Camp.  
,, Soliman le voulant honorer, le fit recevoir  
,, par une troupe de Cavalerie, le vit, le ca-  
,, ressa, & le fit caresser par ses enfans. ] Hilari-  
on de Coste (l) dans l'éloge de notre Rei-  
ne Isabelle, particularise fort au long toutes ces  
choses. Soliman, dit-il, envoya aussi pour  
les principaux Seigneurs & Barons des chaînes  
d'or, & des robes precieuses à la Turque. . . La  
Reine fit mettre son fils dans un carosse doré, &  
sorti riche avec sa nourrice, & quelques Dames  
qui avoient paré ce petit Prince pour lui être plus  
agreable.

(i) Dis-  
cours histo-  
rique & po-  
litique  
sur les  
causes de  
la guerre  
d'Hongrie.  
imprimé  
avec d'au-  
tres pieces  
curieuses  
à Cologne  
1660. in  
12. p. 237-  
238. Voyez  
aussi Hilari-  
on de  
Coste, Elog.  
des Dames  
illustres  
tome 1.  
p. 629.

(k) Dis-  
cours histo-  
rique & po-  
litique  
p. 242.

(l) Ibid.  
p. 631. &  
suiv.

refusa de la voir, il en allegua des (C) excuses remplies d'honnêteté. Mais il fit éclater bien-tôt ses mauvais dessein, il se rendit maître de Bude, & contraignit Isabelle \* de se retirer à Lippa. Ce fut un cruel chagrin pour cette Princesse, qui aimoit assez à regner. L'esperance de voir rendre le Royaume de Hongrie à son fils dès qu'il seroit parvenu à l'âge de majorité, cette esperance, dis-je, fondée sur les promesses de Soliman, n'étoit qu'une foible consolation. Elle témoigna beaucoup de constance dans cette fâcheuse épreuve, & se consola le mieux qu'elle put par la qualité de Regente de Transylvanie, que Soliman lui avoit laissée: mais comme il lui donna George Martinusias pour Coadjuteur, elle trouva mille causes de chagrin dans sa Regence. Ce n'étoit qu'un nom; l'autorité étoit toute entre les mains du Moine George †. Il en salut venir à une rupture ouverte, dont les suites acheverent de ruiner l'autorité d'Isabelle, car son adversaire soutenu de Ferdinand, fit venir une belle armée commandée par un ‡ Italien fort rusé, qui mania les choses avec tant d'adresse, qu'il engagea cette Reine à ceder la Transylvanie au Roi Ferdinand en l'année 1551. après quoi elle se retira dans Cassovie. Ce fut en y allant qu'elle écrivit sur un arbre (D) quelques mots Latins, dont les Historiens ont parlé. Ce n'étoit pas une femme qui

\* Le 5 de  
Septembre  
1541.

† C'est  
ainsi que  
l'on ap-  
pelle George  
Martinu-  
sias.

‡ Jean  
Baptiste  
Castalde  
Marquis  
de Cassi-  
no, qui  
avoit été  
nourri  
chez Fran-  
çois d'A-  
valos Mar-  
quis de  
Pescaire.  
Hilar. de  
Coste élog.  
des Dames  
t. 1. p. 644.

agréable. . . . Le Prince Ottoman envoya quelques troupes de chevaux en fort bel équipage, & des bandes de Janissaires au devant, pour luy faire un accueil & une reception honorable. Aussi-tost que ces troupes eurent salué le Roy de Hongrie, ils le mirent au milieu d'eux pour le mener en cette pompe à leur Empereur, lequel d'abord qu'il vit ce petit Prince, luy témoigna beaucoup d'affection, & le reçut fort amiablement, tant comme vassal de la Maison Ottomane, qu'en qualité de fils de Jean Roy de Pannonie, qu'il avoit grandement chery & honoré; l'ayant protégé contre les efforts de Ferdinand Roy de Boheme, & de l'Empereur Charles V. Il commanda à ses enfans Bajazet & Selim, qui estoient lors en son camp, de faire le semblable. Ceux-cy estoient fils de la belle Rose ou Roxelane. Cet Auteur pretend (a) que Soliman voulut decouvrir si cet enfant étoit fils ou fille, car on faisoit courir le bruit dans l'armée Turquesque que c'étoit une fille, & que cela étoit cause qu'Isabelle s'agelloit le faisoit nourrir secrettement.

(C) Des excises remplies d'honnêteté. ] J'ai déjà dit qu'il fit assûrer cette Princesse que s'il ne la voyoit pas, c'étoit de peur que sa visite ne fit tort à sa reputation. Voilà un menagement tout-à-fait honnête, & ce lit sûr qu'il auroit couru bien des mediances dans le monde, s'il y avoit eu une entrevue entre Soliman & cette Reine. Hilarion de Coste fait alleguer d'autres excuses qui ne sont point vraisemblables.

(b) Ils dirent aussi à cette Princesse que Soliman ne lui portoit pas moins de respect & d'honneur qu'au Roi son fils, tant pour ses merites, que pour estre la fille de Sigismond Roy de Pologne qu'il appelloit son pere, & que s'il luy eust esté permis par sa loy de la venir visiter, il n'y eust pas manqué; c'est pourquoy il ne pouvoit point mettre qu'elle vinst en ses tentes, & la prioit d'envoyer seulement son fils avec la nourrice, c'est (c). Si la Religion de Soliman lui eût descendu de recevoir Isabelle dans ses tentes, luy auroit-elle permis d'y recevoir la Nourrice du jeune Prince & les Dames qui l'accompagnerent (d) ?

(D) Qu'elle écrivit sur un arbre quelques mots Latins. ] Mr. de Thou observe, quand il rapporte cela, qu'elle étoit (e) savante, (f) Que (Regina) statim, ne privata in eo regno, cui summo cum imperio præfuisset, diutius viveret, convassatis rebus suis per monteis asperos Cassoviam versus iter direxit. Cum propter angustias viarum inter silvas de curru descendere cogeretur, dum anxia currum traduceret, ipsa retro in Daciam respiciens, pristini culminis, à qua deciderat, memor altum corde suspirium duxisse dicitur, & cum aliud non posset literata femina, in scripto arbori nomine, hæc addidisse, SIC FATA VOLUNT, eoque relicto justis doloris monumentis, rursus currum ascendit, institutum iter persequitur. Hilarion de Coste merite d'être copié, à cause du détail où il descend, (g) Comme cette vertueuse mais infortunée Princesse. . . . alloit à Cassovie par les fâcheux & difficiles chemins de ces contrées-là, elle fut contraincte dans un mauvais passage de descendre de son carosse, & de mettre pied à terre. Tandis que le cochier estoit empêché de retirer le carosse de ce mauvais pas voütu d'une fosse, rest, cette Heroïne non moins savante que magnanime tourna les yeux devers la Transylvanie qu'elle quittoit, & se souvenant des honneurs qu'elle y avoit recus, & de la condition qu'elle avoit changée, ne put s'abstenir de jeter un profond soupir, & de laisser sur l'escorce d'un arbre ces trois mots, pour marque de sa juste douleur, & de la connoissance qu'elle avoit de la langue Latine, SIC FATA VOLUNT. Ainsi veulent les Destins : c'est ainsi que Monsieur le President de Thou, & plusieurs autres Historiens le rapportent (h). Martin Fumée sieur de Genille l'a décrit en cette façon, disant que la Reine Isabelle passant la montagne qui separe la Transylvanie de la Hongrie, & descendant par une coste fort rude & fâcheuse, par laquelle son carosse ne pouvoit pas passer, pour la grande difficulté du chemin, de sorte qu'elle fut contraincte de marcher à pied pour descendre cette coste avec ses Dames, non sans endurer bien de la peine & de l'incommodité; tant pour la rudesse des chemins, qu'à cause d'une grosse pluye qui survint comme elle passoit la montagne, dont elle fut toute trempée \*. La pauvre Reine de Hongrie faisoit durant ce chemin des plaintes contre sa mauvaise fortune, laquelle ne se contentant pas de luy estre contraire es grandes choses, vouloit encor l'assieger dans

Delictus est Joan. Baptista Castaldus Padenæ Comes, & ob res recenter egreeie gestas (nam in bello Germanico castrorum præfècti summa cum laudem munus obiverat) Cassani Marchio à Castre creatus. Titianus lib. 9. pag. 180.

(g) Ubi supra pag. 648.

(h) Natasius Comes. J. A. Thuanus, p. Mithien. Arvis Thoman.

\* On rapporte cette periode dans le misérable état où le Moine Hilarion de Coste l'a laissée.

(a) Hilar. de Coste ibid. pag. 632.

(b) C'est-à-dire les Envoyez de Soliman qui avoient porté les presens au jeune Roi.

(c) Ubi supra pag. 632.

(d) Idem pag. 633.

(e) Elle entendoit l'Italian. Hilarion de Coste, ubi supra pag. 644. dit qu'elle harangua en cette langue, pour faire renoncer son fils au Royaume.

(f) Thuanus lib. 9. pag. 182. col. 2. ad ann. 1551.

se pût tenir en repos, elle ne s'arrêta guere à Cassovie, elle s'en alla dans la Silésie, & puis en Pologne auprès de Bonne Sforce sa mere, & de Sigismond Auguste son frere. Elle entretint des intelligences avec les Grans de Transilvanie, pour tâcher de regagner ce pais là. Elle recourut encore à la protection de Soliman, & employa tant de machines qu'elle rentra en Transilvanie l'an 1556. Elle s'y maintint jusques à sa mort, & retint par devers elle l'autorité (E) autant qu'elle put, sans en faire part à Jean Sigismond son fils. Les bigots (F) tâchent vainement d'excuser cette conduite. Elle mourut à Albe-Jule le 15. de Septembre 1558\*.

HONO-

„ Les petites, & attribuant cette disgrâce qui lui  
„ advint durant qu'elle passoit cette haute &  
„ difficile montagne, à Popiniastre malice de  
„ son destin, prit un couteau, & avec la poin-  
„ te, pour soulager un peu son affliction &  
„ sa douleur extrême, écrivit en l'écorce d'un  
„ grand arbre, sous lequel elle s'estoit retirée  
„ pour un peu se reposer, & éviter la phyre  
„ qui tomboit en grande abondance, ces mots  
„ Latins: *Sic fata volunt*, puis dessous, *Isabella*  
„ *Regina*: Ainsi veulent les destinées, Isabel-  
„ le Reync. „ Il y a lieu de croire qu'elle  
„ ne fit pas cette inscription sans un esprit de  
„ murmure, & de reproche contre la divine pro-  
„ vidence; car dans la harangue qu'elle fit en  
„ fe depouillant de la Royauté, elle debuta par  
„ des plaintes violentes contre le destin. *Encore*  
„ *que l'inconstante Fortune, dit-elle (A), suivant*  
„ *ses cruelles mutations retranchant & brouillant à*  
„ *son plaisir les choses de ce monde, ait tourné tel-*  
„ *lement les miennes, que maintenant mon fils & moi*  
„ *soyons contraints de quitter ce Royaume &c, C'e-*  
„ *stoit dire des injures à la providence de Dieu,*  
„ & l'accuser de cruauté, comme faisoient les  
„ Payens dans leurs infortunes.

(A) Hilar.  
de Coste  
ibid. pag.  
645. Dicit  
Mr. de  
Thou l. 9  
p. 182. elle  
parle ainsi  
à son fils.  
Quando  
tua aut  
mea po-  
tius fortu-  
na non  
tulit ut  
regno pa-  
terno legi-  
bus jure  
gentium  
tibi delato  
uti frui  
potesses,  
fatuorum  
iniquita-  
tem qui  
vix nulla  
vix nostra  
aut huma-  
na indust-  
ria cori-  
pi potest,  
aquo ani-  
mus ne-  
cessite est.

Cum (B) complexa sui corpus miserabile gnati,  
Atque Deos atque astra vocat crudelibus mater.

Vraisemblablement nôtre Princeesse eut envie de  
l'insérer sur l'écorce de cet arbre un monument de  
l'injustice qu'elle crut avoir reçue du ciel, &  
d'apprendre à tous les passans le courage qu'elle  
avoit eu de s'en plaindre.

(E) L'autorité aut. qu'elle put, sans en faire  
part à son fils. ] On peut prouver cela par  
la remontrance que Henri II. fit faire à cette  
Princeesse. Jean (C) Jaques de Cambrai Doyen  
de Bourges, Ambassadeur de ce Prince, l'avoit  
assurée en allant à Constantinople, qu'elle  
recevroit de la France tous les secours qu'elle pour-  
roit désirer. Ce qui l'obligea d'envoyer en France  
en Ambassade Christofle (D) Bathori. . . pour  
remercier le Roi tres- Chretien de sa faveur &  
de sa bonne affection. Bathori fut bien reçu par  
Henri II. & envoyé avec Pierre François Mar-  
tinez en Transilvanie, où ils donnerent assurance à  
la Reyne Isabelle de la part de sa Majesté Très-  
Chrestienne, de l'alliance qu'il vouloit faire avec  
elle par le mariage de l'une de ses filles avec son  
fils unique le Roy Jean- Sigismond, qui estoit  
agé de 17. ans, à condition qu'elle le fist nour-  
rir & élever avec éclat, & ne fist point approcher  
de sa personne tant de femmes, & des hommes de

(B) Virgil.  
Æneid. 5.  
v. 23.

(C) Hilar.  
de Coste  
ubi supra.  
Pag. 657.

(D) Pere  
du brave  
& informé  
né Sigis-  
mond Bathori  
Prince de Trans-  
silvanie.

basse naissance, qui ne sont pas propres pour estre  
nourris près des jeunes Princes, & qu'elle luy don-  
nât la connoissance de ses affaires. Petrouvitz,  
& la plupart des Seigneurs du Conseil de la Rey-  
ne Isabelle approuverent les raisons du Roy Tres-

Chrestien en presence de sa Majesté, & dirent  
hautement à l'Ambassadeur de France qu'ils avoient  
desja remonstré cela à la Reyne leur Maistresse,  
qui commença lors à avoir cette Ambassade pour  
suspecte, & crut que ces Seigneurs la avoient  
donné cet avis au Roy de France. Elle consulta  
sa mere qui lui fit cette reponse. „ (E) Ma fil-  
„ le, tenez toujours la puissance devers vous, (F) Hilar.  
„ & ne donnez point tant d'autorité à vostre  
„ fils: laquelle vous perdrez aussi-tost que vous  
„ luy donnerez pour femme la fille d'un si puis-  
„ sant Monarque que celuy de France. Isabel-  
„ le ayant fuivy le malheureux conseil de la  
„ Reyne Bonne sa mere, ne fit point alliance  
„ avec le Roy des François, & depuis eut tous-  
„ jours en aversion ceux qui luy persuadoient  
„ de faire voir les armées au Roy son fils, de  
„ luy donner la connoissance des affaires du  
„ Royaume, & de l'envoyer à Varadin. Elle  
„ donna la charge de toutes ses armées à Mi-  
„ chel Balassa, homme haut à la main. Ce  
„ qui ne fut pas fort agreable à ses sujets, qui  
„ eussent bien desiré qu'elle eust fait le choix  
„ d'un Chef plus traitable & plus humain que  
„ celuy-là.

(F) Les bigots tâchent vainement d'excuser  
cette conduite. ] Comme il n'y a point de pas-  
sion qu'ils ne justifient aux depens de la Religion,  
ils se font servis de cette admirable couverture,  
pour cacher l'ambition de nôtre Isabelle.  
Voici les paroles d'un Minime qui cite Flo-  
rimond de Remond. „ (F) Les Auteurs qui (F) id. ib.  
„ ont écrit en faveur de cette vertueuse Prin-  
„ cesse, disent qu'elle ne voyoit pas de bon  
„œil les grands Seigneurs de Hongrie & de  
„ Transilvanie: particulièrement Petrouvitz  
„ luy estoit odieux, à cause qu'il faisoit pro-  
„ fession de l'heresie de Luther, & que sous  
„ pretexte de luy donner connoissance des af-  
„ faires de son Estat, ils le vouloient éloigner  
„ de la Reyne sa mere, pour luy faire plus  
„ facilement quitter la vraye & ancienne Re-  
„ ligion, pour embrasser la nouvelle & la  
„ fausse. Ce qu'il a fait après le décès de  
„ la Reyne sa mere. „ Le P. Maimbourg  
(G) assure que Jean Sigismond n'osa point se (G) Maim-  
„ declarer pour les Heretiques, pendant la vie bourg Hist.  
„ de sa mere. Mais comment accorderons-nous nisme 10. 3.  
„ cela avec cette conference, dont cet Historien pag. 345.  
„ s'est plu à donner la description? Je parle de l'Édit. de  
„ la conference (H) qui se fit publiquement à Va- Hall.  
„ radin l'an 1566. en presence du Prince & de la (H) ibid.  
„ Cour entre Blandrata & François David, d'une part; & de l'autre Pierre Melvius & Pierre Ca-  
„ roli Calvinistes, & quelques Lutheriens qui soute-  
„ noient la même cause. Les Ariens, si l'on en  
„ croit le P. Maimbourg, (I) remporterent dans (I) ibid.  
„ cette dispute une victoire qui les fit triompher pag. 349.  
„ dans toute la Transilvanie. Puis que la Reine  
„ Ma-

(E) Hilar.  
de Coste  
ibid. pag.  
648.

(F) id. ib.

(G) Maim-  
bourg Hist.  
de l'Arri-  
enne 10. 3.  
pag. 345.  
Édit. de  
Hall.

(H) ibid.

(I) ibid.  
pag. 349.

(a) Hilar. de Coffe ubi supra p. 659. dit qu'elle mourut le 15. de Septembre 1578. comme remarquent la plupart des Auteurs qui ont parlé d'elle, & non pas l'an 1576. comme écrit Genebrard.

(b) Hæc hibidine inflammata euanchum legatum ad Attilam Hunnorum regem misit, conjugiæ & regnum ei offerens. Miffi igitur Attila legatus ad Valentinianum, qui suscipiendis minas adjicientes Honoriam petebant, sed priusquam etc. Christian. Matibie, Theatr. histor. p. m. 733.

(c) Id. ib. (d) Maimbourg Hist. de Arian. l. 9. p. 6. & 7. dit 3. tome edit. de Holl.

(e) Hist. Hungar. decad. 1. lib. 7.

(f) Marcellinus Comes in Chronice. apud Bartholin in Claudian. p. 766. edit. in 4.

(g) Tyrio qua fustus Honorius ostro, Carpebat tenera Maria cum conjugæ somnos. Claudian. de bello Gildanico v. 327.

HONORIA, sœur de Valentinien III. ayant encouru par ses impudicitez l'indignation de cet Empereur, s'en voulut venger par un autre crime. Elle fit solliciter Attila d'entreprendre la conquête de l'Empire, & lui promit de l'épouser. Les Auteurs varient un peu là-dessus. Il y en a qui prétendent qu'elle ne se debauchâ, qu'après (A) avoir vu échouer le dessein qu'elle avoit formé d'épouser ce Roi des Huns : d'autres disent (B) qu'avant que d'avoir cette pensée, elle s'étoit mal conduite.

HONORIUS, Empereur Romain, fils de Theodose. Pour ne point repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je ne m'arrête qu'à ses mariages. Il épousa successivement les deux filles (C) de Stilicon, qui moururent toutes deux, à ce qu'on dit, sans que leur mari les eût conués. Zosime (D) apprend là-

dessus. Isabelle ne mourut que deux (a) ans après, a-t-on raison de nous dire que pendant qu'elle vécut, le Roi son fils n'osa point favoriser ouvertement les Herétiques ?

(A) Qu'elle ne se debauchâ qu'après avoir vu échouer. Un Auteur moderne qui cite Sigonius & Marcellin, debite qu'Honoria (b) devorée par une flamme impudique, envoya un Eunuque vers Attila, pour s'offrir à lui en mariage avec l'Empire : qu'Attila envoya des Ambassadeurs à l'Empereur Valentinien pour lui demander Honoria ; mais qu'avant leur retour il devint si amoureux d'une jeune Demoiselle de sa nation, qu'il l'épousa, & qu'il se tua le jour des noces à force de boire, & de caresser son épouse : & qu'alors Honoria frustrée de ses esperances, s'abandonna à des galans qui Pengrosserent, après quoi on l'envoya à Constantinople. Honoria igitur cum spe sua frustraretur aliis se subbermit : inde gravida facta, Constantinopolim mittitur (c).

(B) Qu'avant que d'avoir cette pensée, elle s'étoit mal conduite. (d) Honoria, sœur de l'Empereur Valentinien, s'étant abandonnée à l'Intendant de sa maison, avoit été honoreusement chassée du palais par son frere, & en fuite contrainte de se retirer en Orient vers Theodose. Elle en conceût un si furieux desir de vengeance, que ne pouvant trouver d'autre moyen de satisfaire cette passion ; elle l'envoya secretement à Attila, pour lui persuader d'entreprendre la conquête de l'Italie, que la foiblesse de Valentinien, & le desordre des affaires de l'Empire lui rendroient très-facile. Selon le narré de Bonfinius, (e) elle étoit dans un Couvent lors qu'elle envoya sonder Attila, qui voyant que l'affaire ne s'avançoit point, crut qu'on le joiûoit : ce qui le porta à se marier avec la fille du Roi des Baétiens. Si Honoria étoit dans un cloître, c'est une marque qu'elle s'étoit mal conduite.

(C) Les deux filles de Stilicon. La premiere s'appelloit Marie, & l'autre Thermantia. Leur mere Serena possédée d'ambition, n'attendit pas que Marie eût atteint l'âge nubile, à la marier avec l'Empereur ; & après la mort de Marie, elle ne se hâta pas moins de donner Thermantia au même Prince. Les paroles que je vais citer temoignent qu'elles moururent pucelles. (f) Stilico Comes, cujus filia dua Maria & Thermantia singula uxores Honorii principis fuerant, utraque tamen virgo defuncta. Cependant le Poëte Claudien assure qu'Honorius & Marie couchoient ensemble (g). Voyez ce que nous va dire Zosime.

(D) Zosime apprend là-dessus quelques circonstances. ] Serena ne se pouvant refoudre ni à différer le mariage de sa fille Marie avec l'Empereur, ni à consentir que la nature fût violentée, par la consommation du mariage de Marie qui n'étoit pas encore dans l'âge de puberté, imagina un milieu : ce fut de faire nouër l'éguillette à Honorius. Elle trouva une femme experte en ces sortes de maléfices, qui fit qu'Honorius couché auprès de sa jeune épouse, ne vouloit ni ne pouvoit rendre ce qu'on appelle devoir conjugal. Marie mourut assez tôt, & avec son pucelage. Honorius (h) quelques tems après rechercha Thermantia sœur de Marie ; le pere n'étoit point porté pour ce mariage, mais Serena le souhaitoit ardemment, afin de maintenir son autorité. Le mariage se fit, mais il dura peu ; & Thermantia mourut bientôt, & avec le même sort que sa sœur. Cela veut dire qu'elle coucha avec un homme qui ne vouloit, & qui ne put la connoître : la Sorciere dont Serena s'étoit servie renouvella l'operation de ses charmes. Zosime ne dit point ceci expressément, ce n'est qu'une consequence que je tire de ses paroles. Je m'en vais autem les rapporter un peu au long : elles le meritent, Honorius, veu qu'elles contiennent un fait singulier. Τὸ γάμου πρὸς τὴν Μαρίαν Ὀνωρίῳ ἐπισημένῳ, γάμου μὲν ἔσχεν ἔπει τῶν κέρτων ἀγνοῦν ἢ μὴ τῆς ὀρέου, καὶ ἔτε ἀνακαλεσθῆναι τὸν γάμον ἀνεχομένην, καὶ τὸ πρὸς ἡλικίαν εἰς μὲν ἐκδύναν, φύσεως ἀδίκου καὶ ἄδην ἔπειρο εἶναι νομίζουσα, ἡνικαὶ τὰ ποιῶντα Ἰεραπέδων Ὀπισθὴν ἐλαττοῦσα, πρὸς τὴν Μαρίαν τῆς τοῦ στωϊκῶν καὶ τὴν Ἰουδαίαν τὴν βασιλῆα καὶ ὁμοεικόρον εἶναι. Τὸν δὲ κατε ἐπέλεον καὶ τῆς δύνουσα, τὰ τῷ γάμῳ πρὸς τὸν Ὀνωρίον. Ἐν τῷ τῆς ἑκείνου ἀπέρι γάμον Ἰουδαίαν, ἐκείνη ἢ Σερλίαν βασιλῆα γαμῶν Ὀπισθὴν δέει δὲ μὴ τῶν ποιῶντων αὐτῆς διωκτικῶν ἐλαττοῦσα, τῆς δὲ ἑτέρας Ἰουδαίαν στωϊκῶν τὸν Ὀνωρίον ἐπέλεον. ἢ δὲ ἡνωμένην τελευτῆ καὶ ἢ κέρη μετ' ἢ περὶ τῶν τῆς πρὸς τῆς παύσε. (i) Quam Honorius matrimonium cum Maria contraheret, mater ejus Serena qua puellam necdum nubilem etatem attigisse cermeret, ac neque sibi posset imperare ut nuptiæ differrentur, & immaturam maritali consuetudini tradere nihil esse arbitraretur aliud quam injuriam natura facere ; nacta mulierem qua rebus hujusmodi remedium adferre sciret, ejus opera perfecit ut filia cum principe quidem viveret, ac tori confors ejusdem esset, verum ille nec vellet nec posset, ea qua matrimonium requireret, implere. Interim puella virgine mortua, non abs re Serena qua sobolis imperatorie consequenda percupidia esset, ob metum ne quid sibi de tanta potentia decederet, id operam dabat ut Honorium alteri fi-

(b) Οὗ δὲ βασιλῆος Ὀνωρίου ἀπὸ παλαιῆ Μαρίαν αὐτῆς τελευτῶσασί τῆς ἡνωμένης τῆς τῶν τῶν ἐλαττοῦσα Ὀπισθὴν αὐτῆς ἐπέλεον καὶ τῆς δύνουσα. Ζοσίμος lib. 5. pag. m. 333.

(i) Id. ib.

\* Jean Hoornbeck son ayeul s'y retira avec sa femme. l'an 1543. Flandre sa patrie à cause de la Religion.

† Dans l'Academie d'Utrecht.

(a) Ο δὲ Βαρδάνης Οὐέρπενταν ἰσὶς γαμῶν Οὐερμαντίαν παρακληθεὶς σαρτὴ Βαρδάνης ἐκὸς τῆ μορτὴ τῆς σαρτῆς παρακληθεὶς οὐκ ἠθέλησεν εὐφρονοῦν. Imperator autem Honorius uxorem Thermanthiam augustinalem dejectam

deffus quelques circonstances; mais on lui reproche une insigne (E) contradiction.

HOORNBECK (JEAN) Professeur en Theologie dans les Universitez d'Utrecht & de Leide, a été un des plus illustres Theologiens qui ayent paru en Hollande au XVII. siecle. Il nâquit à Haerlem \* l'an 1617. & il y fit ses études jusqu'à l'âge de quinze à seize ans; après quoi il fut envoyé à Leide, où il aquit de grandes lumieres sous les savans Professeurs dont l'Academie étoit pourvuë. Ayant passé deux années dans cette ville, il fut étudier à Utrecht l'an 1635. d'où il retourna à Leide l'année suivante. Il fut reçu Ministre l'an 1639. & il alla exercer sa charge secretement à Cologne. Il en remplit tous les devoirs avec beaucoup de pieté & de prudence; & il ne s'étonna jamais des perils où il étoit exposé dans une ville aussi Papisite que celle-là. Il revint en Hollande l'an 1643. & fut promu† au Doctorat en Theologie avec beaucoup d'applaudissemens le 21. de Decembre de la même année. Les preuves qu'il donna de sa grande capacité, furent cause qu'on jetta les yeux sur lui pour la Chaire de Theologie, qui étoit vacante à Utrecht depuis la mort de Schoranus. Il accepta cette vocation preferablement aux emplois (A) qu'on lui offroit, en d'autres villes. Ce fut au mois de Juillet 1644. qu'il fut installé Professeur en Theologie à Utrecht. Il devint Pasteur ordinaire de la même ville l'année suivante. Quelque penibles que fussent les fonctions de ces deux charges, il s'en aquita avec (B) une grande exactitude, qui rendit ses beaux talens si utiles au public, qu'il s'aquit l'amour & l'estime de tout le monde. Mais afin qu'il ne succombât pas à tant de travaux, les Magistrats dispensèrent d'une partie des fonctions du Ministerc. Il fut apellé à Leide, pour y exercer les mêmes charges qu'il possédoit à Utrecht; & il accepta cette vocation l'an 1654. Il fut un grand ornement de cette celebre Academie jusques au jour de la mort, qui fut le premier de Septembre 1666. Il meritoit une vie beaucoup plus longue; mais on doit plus s'étonner qu'un (C) homme aussi laboricux qu'il l'étoit ait véeu environ 49. ans,

Quo facto, puella non multo post vitam cum morte committit, quam idem ei quod priori accidisset.

(E) On lui reproche une insigne contradiction. On vient de voir qu'il a dit que Thermantia mourut, peu après son mariage; cependant il assure dans le même livre qu'Honorius (a) ayant fait mourir Silicon, renvoja Thermantia à sa mere. Silicon fut tué la même année qu'Honorius épousa Thermantia, c'est-à-dire sous le Consulat de Bassus & de Philippe l'an 408. Quant à l'autre fille de Silicon, elle épousa l'Empereur l'an 398. qui fut l'année de la guerre contre Gildon. Voyez le passage de Claudien. (b)

(A) Qu'on lui offrit en d'autres villes. Au mois de Fevrier 1644. l'Eglise de Maeltricht le voulut avoir pour son Ministre. Celle de Graft dans la Northollande l'apella au mois de Mars de la même année, & on lui offrit la charge de Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre d'Hardevic (c) au mois de Mai suivant (d). Lors qu'à l'âge de 27. ans on est souhaité de la sorte, c'est une chose bien glorieuse.

(B) Il s'en aquita avec une grande exactitude. J'ai reservé le detail de tout cela pour cette remarque, où je me fers des paroles de celui qui a composé la vie de nôtre Hoornbeck. In (e) utraque autem Statione per decennium fere perseveravit, tanta eruditionis, eloquentia, pietatis & diligentia fama, omnibusque ordinibus adeo gratus, ut nullus in majori fuerit existimatione, non Ultrajecti solum, sed in toto Belgio. Nempe assistens erat in docendo, precando, concionando, legendo, disputando, regendo, presidendo, catechisationibus habendis, membris Ecclesie, imprimis

agris visitandis. Quibus arribus optimis certe, Magistratus Trajectum gratiam adeo meruit & inivit, ut Magistratus optimis suo proprio motu, non petentem, nec forte cogitatem, liberaverit dimidia parte oneris Pastoralis, servato tamen integro honore & honorario. Voulez-vous voir l'idée d'un bon Pasteur, lisez de quelle maniere celui-ci faisoit ses visites: Membra Ecclesia frequenter in-visebat, pios animabat, ignaros docebat, malos corripiebat; hereticos confutabat, afflictos solabatur, egros recreabat, infirmos roborabat, dejectos erigebat, pauperibus subveniebat, omnes denique juvabat pro eorum statu & conditione, omnibus aderat in omnibus, omnibus se amnia faciebat, gravibus gravem, hilaribus hilarem, afflictis condolentem, doctis doctum & Doctorem, plebi Pastorem, errantibus ducem, ut in viam reduceret veritatis. Et quant à sa vigilance dans les fonctions de Professeur, voici le temoignage qu'on lui rend.

(f) Studiosos vero Theologia velut filios omni cura (f) Expletebatur, laboresque suas precipuos iis impendebat; non lectiones solum in eorum gratiam habebat, sed frequentia Collegia omnis generis, atque Disputationes ordinarias & extraordinarias, ex quibus resultarum tot vassa & egregia volumina ad institutionem juventutis, imo ad usum omnium, sed imprimis ad conversionem Hæreticorum, (f) Expletebatur, laboresque suas precipuos iis impendebat; non lectiones solum in eorum gratiam habebat, sed frequentia Collegia omnis generis, atque Disputationes ordinarias & extraordinarias, ex quibus resultarum tot vassa & egregia volumina ad institutionem juventutis, imo ad usum omnium, sed imprimis ad conversionem Hæreticorum,

(C) Aussi laboricux qu'il l'étoit. On fa pu concôire par le detail contenu dans la remarque precedente, mais on le conôitra encore mieux par les paroles qui suivent. Elles se raportent au tems qu'il étoit à Leide Professeur en Theologie, & Pasteur. Curam Ecclesia suo jure poterat in Collegas derivare, quia primario (g) Pastori ab ea immuni adjunctus, cum eo labores, honores, præmia & privilegia omnia ex decreto sapientissimi Magistratus æqualiter distribuiebat. Sed ab Ecclesia

(d) C'est-à-dire la charge de Professeur & celle de Pasteur ordinaire.

(f) Expletebatur, laboresque suas precipuos iis impendebat; non lectiones solum in eorum gratiam habebat, sed frequentia Collegia omnis generis, atque Disputationes ordinarias & extraordinarias, ex quibus resultarum tot vassa & egregia volumina ad institutionem juventutis, imo ad usum omnium, sed imprimis ad conversionem Hæreticorum, (g) Pastori ab ea immuni adjunctus, cum eo labores, honores, præmia & privilegia omnia ex decreto sapientissimi Magistratus æqualiter distribuiebat. Sed ab Ecclesia

ans, que de voir qu'il n'ait pas vécu davantage. Le grand nombre de (D) livres qu'il a publicz font une preuve parlante de son extrême application, & de la vaste étendue de son savoir. Il entendoit beaucoup (E) de langues; & il eut part à l'amitié des plus excellens \* Theologiens de son siècle. Il ne s'écarta jamais de l'orthodoxie la plus rigide: & il ne fut pas moins recommandable par les qualitez du cœur & de l'honnête homme, que par les dons de l'esprit & de docte Professeur. C'est ce qu'on peut voir en detail dans sa vie f. Il a laissé des (F) enfans dignes de lui, & c'est beaucoup dire pour leur recommandation.

\* Voyez en la liste dans sa vie.  
† Elle est à la tête de son Traité De conversione Indorum & Gentilium, & a été composée par David Stuart.  
‡ En ai tiré cet article.

HORTENSIA, sœur de l'Orateur Hortensius. C'est ainsi qu'un Auteur moderne ‡ la nomme: mais comme il le reconoit lui-même en un autre ‡ endroit, le nom que Plutarque donne à la sœur d'Hortensius est Valerie. Cherchez donc VALERIE; car rien ne demande que nous donnions deux sœurs de different nom à Hortensius.

HORTENSIA, fille de l'Orateur Hortensius, se montra digne d'un tel pere par son éloquence, lors qu'elle plaida la cause des Dames Romaines devant les Triumvirs, qui en avoient condamné quatorze cens à declarer les biens qu'elles possédoient, & qui pretendoient les taxer après cela à leur fantaisie pour les frais de la guerre. Ces Triumvirs étoient Marc Antoine, Octavius, & Lepidus. Ils avoient d'abord signifié que celles qui ne seroient point une juste estimation de leurs biens, seroient mises à l'amende; & qu'on recompenseroit ceux qui temoigneroient contre leur mauvaise foi. Elles recoururent à l'intercession des Dames qui pouvoient avoir du credit sur les Triumvirs, & furent reçues civilement par la sœur d'Octavius, & par la mere de Marc Antoine; mais Fulvie la femme de ce dernier leur ferma la porte au nez; si bien qu'elles prirent le party de se présenter aux Triumvirs. Hortensia porta la parole pour toutes, & fit un très-beau discours. Quintilien β en a parlé avec élog. Les Triumvirs furent assez durs pour trouver mauvais que les Dames eussent eu la hardiesse qu'elles avoient remoignée: ils commanderent à leurs Huissiers (A) de les faire retirer. Cet ordre fit crier tout l'assemblée; le murmure empêcha les Huissiers d'exécuter ce

‡ Glan-dorp.  
‡ Onom.  
‡ pag. 106.  
‡ 1d. pag. 865.  
β Quinti Hortensii filie oratio apud Triumviro ha bita legi tur non tantum in sexus honorem. Instit. l. 1. c. 1.

clesia cura, membrorumque & agrorum visitatione dispensari noluit, contra vero, cum dimidias tantum Pastoris vices demandatas haberet, integras voluit implere, zelo & diligencia stipendi in homine alias occupatissimo, imo non tam onerato quam oppresso, & tantum non fatigante sub multiplici onere, cui plures simul juncti vix essent pares. Concionabatur in Templo, legebat in Academia, presidebat in Consistorio, Catechisationes instituebat in Choro, Collegia habebat in domo, scribebat in musæo, sepe in lecto, membra Ecclesie visitabat in adibus, agros etiam & pasciferos, curam ad omnes & ad omnia extendebat (a).

(D) Le grand nombre de livres qu'il a publicz. ] On en peut faire cinq classes, Didactica, Polemica, Practica, Historica, Oratoria. Ceux de la 1. sont Institutiones Theologicae in 8. Irenicum de studio pacis & concordiae, in 4. De consociatione Evangelica inter Reformatos & Evangelicos, in 4. Voici ceux de la 2. Socinianismi contra de Jesuitissis, Imaginibus & Festis, in 4. Examen Bulla Innocentii X. de pace Germaniae, in 4. Epistola ad Duranum de Independentismo, in 8. Commentarius de Paradoxis Heigelianis, in 12. Alogia pro Ecclesia Christiana hodierna, contra Libellum, ad Legem & Testimonium, &c. in 8. De observando à Christianis Praecepto Decalogi quarto, in 12. De episcopatu, in 8. Ceux de la 3. sont, Theologia practica tomus duo, in 4. De peste, in 12. Ceux de la 4. sont, Summa controversarum, in 8. Miscella vetera & nova. Je raporte à la 5. Orationes variae Inaugurales, Valedictoriae, Rectorales & funebres. Je ne donne point le titre de ses

(a) Ex eadem vita.  
\* Ce livre est sans doute celui sutati tomus tres, in 4. Pro convincendis & convertendis \* Judeis, lib. 8. in 4. De conversione Gentilium, libri duo in 4. Examen Bulla Urbani VIII. de Jesuitissis, Imaginibus & Festis, in 4. Examen Bulla Innocentii X. de pace Germaniae, in 4. Epistola ad Duranum de Independentismo, in 8. Commentarius de Paradoxis Heigelianis, in 12. Alogia pro Ecclesia Christiana hodierna, contra Libellum, ad Legem & Testimonium, &c. in 8. De observando à Christianis Praecepto Decalogi quarto, in 12. De episcopatu, in 8. Ceux de la 3. sont, Theologia practica tomus duo, in 4. De peste, in 12. Ceux de la 4. sont, Summa controversarum, in 8. Miscella vetera & nova. Je raporte à la 5. Orationes variae Inaugurales, Valedictoriae, Rectorales & funebres. Je ne donne point le titre de ses

Oeuvres Flamandes qui contiennent plusieurs Traitez.

(E) Il entendoit beaucoup de langues. ] Voici les paroles de l'Auteur de sa vie: (b) Linguae (b) In vici si species, novit plurimas doctarum & vulgarium, Latinae, Graecae, Hebraicae, Chaldaicae, Syriacae, Rabinnicae, Belgicae, Germanicae, Anglicae, Gallicae, Italicae, Arabicae & Hispanicae rudimenta attigit.

(F) Il a laissé des enfans dignes de lui. ] Il se maria l'an 1650. à Utrecht avec Anne Bernard. Ce mariage l'allia à des personnes illustres, comme à (c) Constantin l'Empereur Professeur (d) en Theologie, & à Jodocus (e) Hondius Geographe très-célebre, ayeul de Henri Hondius tué en se batant vaillamment pour le service de la patrie sur le vaisseau de l'Amiral Tromp qu'il commandoit. Mr. Hoornbeek laissa deux fils, Isaac HOORNBECK ci-devant Avocat célèbre à la Haye, & présentement Pensionnaire de la ville de Rotterdam, & Henri Emilius HOORNBECK, Commis Fiscal des impôts de la Province de Hollande.

(c) L'aveu- le pater- nelle d'Anne Bernard d'An- quelque- l'Empereur, & étoit tout- ce Cen- sistori l'Empereur, & de Jean l'Empereur Mi- nistre de la Haye.

(A) De les faire retirer. ] Au lieu de cela Jacques Philippe de Bergame, copié par Prosper (f) Mandose, debite que l'éloquence d'Hortensia si admirée des auditeurs qu'ils crurent avoir ouï son pere, obtint des Triumvirs tout ce que les Dames avoient souhaité, & de grandes loüanges par dessus. Il a fait deux autres fautes; 1. qu'Hortensia écrivit beaucoup de choses: 2. que les Dames Romaines furent taxées, à cause que le besoin du public le demandoit. Ce fut plutôt par l'avarice tyrannique des Triumvirs. Que l'envie de parler des gens avec élogé fait faire de fautes!

(d) A Harder- wic, & puis à Leide.  
(e) Il étoit ayeul ma- ternel d'Anne Bernard.  
(f) In Biblioth. Rom. cent. 2. v. 88.

\* Ex Ap-  
piano l. 4.  
bell. civil.

† Horten-  
tia Q. Hor-  
tensia filia  
cum ordo  
Matrona-  
rum gravi-  
tributo à  
Trium-  
viris effec-  
toneratus,  
nec quif-  
quam vi-  
rorum pa-  
trocinium  
eis accom-  
modare  
auderet.  
cauffam  
fœminarum  
apud  
Trium-  
viros con-  
ftanter &  
feliciter  
egit. Re-  
presenta-  
ta enim  
patris fa-  
cundia  
impetravit  
ut major  
pars im-  
petuæ  
pecunie  
his remit-  
teretur.  
Val. Max.  
l. 8. c. 3.  
Moreri a  
citè l. 3.  
Hofmau  
l. 2.

‡ Non  
videbit  
plebs Ro-  
mana for-  
didatos  
Tribunos  
fuos. C.  
Sempro-  
nium ni-  
hil moror  
quando  
hoc est in  
imperio  
confecu-  
tus ut tam  
carus effec-  
t militibus.  
Litus l.  
4. dec. 1.  
Voyez  
auffi Val.  
Max. l. 6.  
c. 5.

(A) De  
Hift. Lat.  
pag. 48. de  
Pœt. Lat.  
pœt. 15.

commandement : sur quoi les Triumvirs renvoyerent l'affaire au lendemain. L'iffuë fut qu'il n'y auroit que 400. femmes qui feroient obligées de declarer ce qu'elles avoient de biens \*. Voilà de quoi se faire une idée beaucoup plus juste de cet événement que par (B) le recit de Moreri, & même que par les paroles de Valere Maxime † qu'on voit à la marge.

HORTENSIUS. Nom d'une famille plebeïenne de Rome, tiré apparemment de l'application à la culture des jardins, comme celui de *Fabius*, de *Lentulus*, &c. est forti d'une telle source. Antoine Augustin n'a pas eu raison de mettre cette famille (A) parmi les Patriciennes, puis que nous trouvons dans les Fastes un Lucius HORTENSIUS, Tribun du peuple l'an 331. de Rome. Il accusa Sempronius Atratinus Consul de l'année precedente, d'avoir temerairement attaqué les Volkques : mais ses quatre Collegues qui avoient assisté à ce combat, le prierent si ardemment de se deporter de l'accusation, qu'après avoir fait de son côté tout ce qu'il put pour les obliger à le laisser faire, enfin il leur accorda cette grace, quand il les vit résolus à quitter les marques de leur dignité tout le tems que le procès dureroit. Il ne se voulut pas souffrir que le peuple vit ses Tribuns en cet équipage, ni pousser à bout un Consul qui pour le moins avoit gagné l'amitié de ses soldats. Plus de cent (B) ans après nous trouvons un Quintus HORTENSIUS, Dictateur. Il ramena le peuple qui s'étoit retiré sur le Janicule ; & fit une (C) loi que désormais tous les Romains fussent

(B) *Que par le recit de Moreri.* Il dit que le Senat avoit mis un rude impôt sur les femmes de Rome. . . & qu'Hortensia prit seule le parti de toutes les personnes de son sexe. 1. Ce furent les Triumvirs & non le Senat qui mirent ce rude impôt, si impôt y a. 2. Ils n'en vouloient pas à toutes les femmes de Rome, mais seulement aux plus riches ; c'étoit une taxe aux Aïcæ.

3. Hortensia fut bien la seule qui parla, mais elle ne fut point la seule qui agit pour son sexe, ou qui en prit le party, car toutes les intéressées allerent en corps solliciter les meres, les feux & les femmes des Triumvirs ; & puis elles se rendirent à l'Audience, où comme en toutes sortes de deputations, une parla pour toutes. Je ne parle pas des pechez d'omission, ni d'une faute dans la citation d'Appien Alexandrin, qui a été transférée dans l'édition de Hollande, avec un petit changement propre à imposer. Cette faute est originaire de l'imprimerie : Moreri avoit sans doute écrit *h. 4. belli civil.* au lieu de cela les Imprimeurs de Lion ont mis *h. 4. b. li. civil.* & ceux de Hollande *li. 4. b. li. civil.* Il y a eu bien des occasions où il n'en a pas falu davantage, pour faire croire qu'un Auteur avoit fait des livres auxquels il n'avoit jamais pensé. Qui ne croiroit en voyant citer Ovide *in eleg.* au bas de l'article d'Hortensius l'Orateur, tant à l'édition de Hollande qu'aux precedentes, qu'Ovide a fait un poëme intitulé *les Eloges* ? Tout le monde ne devine pas qu'au lieu de *in eleg.* il faloit dire *in eleg.* citation un peu vague à la verité, n'en déplaisé à Vossius (d) qui s'en est servi, mais néanmoins veritable dans le fond. Il y a plusieurs autres mauvaises citations dans cet article du Dictionnaire de Moreri ; Pliny y est cité à deux diverses reprises ; la premiere fois à faux. Le 5. chapitre du 3. livre de *re rustica* de Varron, & le 13. du 3. livre des *Saturnales* de Macrobe sont de mauvaises alloi, & montrent que le bon Mr. Moreri ne verifioit pas si les Imprimeurs de Vossius avoient mis un chiffre pour un autre.

(A) *Parmi les Patriciennes.* Le Traité d'Antoine Augustin de *Romanorum gentibus & familiis*, dont je me sers, a été imprimé à Lion en

1592. in 4. On y trouve mot pour mot sur la famille *Hortensia*, ce que Richard Streinius en dit dans le livre qu'il publia sur la même matiere l'an 1559. Ils se fondent l'un & l'autre sur une mechante raison, pour mettre cette famille entre les Patriciennes ; c'est, disent-ils, que Ciceron donne la qualité de noble à Hortensius dans ses harangues contre Verres. Qui ne fait que *nobilis* & *plebejus* n'étoient pas des termes incompatibles dans l'ancienne Rome ?

(B) *Plus de cent ans après.* Il est difficile de marquer bien précisément l'année de la Dictature de notre Quintus Hortensius. Je croi que Sigonius a raison de la placer à l'année 467. Le P. Hardouin (b) aprovoit sans doute ce sentiment, mais ses Imprimeurs par l'omission d'une lettre, lui ont fait dire que la sedition du peuple appellée par le Dictateur Hortensius arriva l'an cccclxvii. Sr. Augustin veut qu'Hortensius ait été créé Dictateur, à cause de cette retraite du peuple sur le Janicule, & cela est fort apparent. *Post graves (c) & longas Rom. seditiones quibus ad ultimum plebs in Janiculum hostili diremptione secesserat, cuius mali tam dira calamitas erat, ut ejus rei causa quod in extremis periculis fieri solebat, & Dictator crearetur Hortensius, qui plebe revocata in eodem magistratu expiravit, quod nulli Dictatori ante contigerat.*

(C) *Et sur une loi que désormais.* Un Auteur cité par Aulugelle nous apprend que les ordonnances faites au raport, ou à la requisition des Tribuns du peuple, n'étoient point proprement appellées loix, mais *plebiscita*, & qu'avant la Dictature d'Hortensius les Patriciens n'étoient pas soumis à cette sorte d'Ordonnances : *Ne leges (d) quidem proprie sed plebiscita appellantur Felix apud que tribunis plebis serenitibus accepta sunt, quibus rogationibus ante Patricii non tenebantur, donec Q. Hortensius Dictator eam legem tulit ut eo jure quod plebs statuisset, omnes Quiritis tenerentur.* Tite Live nous apprend tout le contraire, car il dit que L. Valerius, & Marc Horace, qui furent faits Consuls l'an de Rome 305. commencerent à remeigner leur complaisance pour le peuple par faire une loi, qui ne laissât plus en suspens si les loix établies par le peuple obligent

(b) In  
Pun. lib.  
16. c. 10.  
pag. 239.  
tom. 3.

(c) De ci-  
vit. Dei  
lib. 3. c.  
17.

(d) Lelius  
A. Gell. l.  
15. c. 27.

fussent obligez d'obeir aux ordonnances du peuple. Il mourut dans sa \* dignité, ce que l'on n'avoit pas vu encore. Moreri s'est (D) étrangement abusé sur ce Dictateur. De tous les Hortensius celui qui s'est rendu le plus illustre est l'Orateur dont je vais parler.

HORTENSIUS (QUINTUS) contemporain de Cicéron, & presque aussi grand Orateur que lui, naquit l'an (A) de Rome 639. Il plaida sa première cause à l'âge de dix-neuf ans, & y réussit de telle manière, qu'il remporta non seulement l'approbation de la compagnie, mais aussi celle des (B) deux Consuls, qui étoient les meilleurs connoisseurs de ce tems-là. Un peu après avoir plaidé pour l'Afrique devant le Senat sous ces deux Consuls, il plaida pour le Roi de Bithynie, & fit encore mieux qu'il n'avoit fait. La guerre Sociale s'étant élevée l'an de Rome 663. les procédures de Justice furent tellement interrompues dans la ville, qu'Hortensius embrassa le party des armes †. Dès sa seconde Campagne il fut Tribun de soldats: mais je croi qu'il en demeura là; & que ceux qui lui donnent la qualité de (C) Lieutenant General sous Sylla dans la guerre de

\* Livius in epist. l. 11.

† August. de civit. Dei l. 3. c. 17.

‡ Judicia intermissa bello... Erat Hortensius in bello primo anno miles, altero Tribunus militum. Cicero in Bruto.

geoient le Senat. Cette loi decida la chose à l'avantage du peuple. *Omnium (a) primum cum veluti in controverso jure esset tenerentur Patres plebiscitis, legem centuriatis comitiis tulere, ut quod tributum plebes jussisset populum teneret, qua lege tributis rogationibus telum acerrimum datum est.* On venoit de casser les Decemvirs, & de rappeler la populace mutine qui s'étoit retirée au mont Aventin; les nouveaux Consuls n'oublièrent rien pour se rendre populaires. Le Consul Quintus Capitolinus recontra la force de cette nouvelle loi trois ans après, puis qu'en représentant au peuple tous les avantages que le Senat lui avoit cédés, il met en ligne de compte

(A) Naquit l'an de Rome 639. Voyez la remarque suivante.

(B) Des deux Consuls qui étoient les meilleurs connoisseurs de ce tems-là. C'étoient Lucius Crassus & Quintus Scævola, dont (f) le premier étoit un des plus grands Orateurs, & le dernier un des plus grands Jurisconsultes qui eussent paru à Rome. Ce Consulat tombe sur l'an 658. de sorte qu'Hortensius n'ayant lors que 19. ans, c'est une conséquence nécessaire qu'il soit né l'an 639. Ce que l'on recueille encore de ce que Cicéron étoit moins âgé (g) que lui de huit ans, Cicéron, dis-je, qui est né l'an 647. Voici la preuve de ce que j'ai dit concernant le premier plaidoyé d'Hortensius: (h) Q. Hortensii admodum adolescentis ingenium, ut Phidias signum simul aspectum & probatum est. Is L. Crasso, Q. Scævola Cos. primum in foro dixit, & apud hos ipsos quidem Consules, & cum eorum qui assuerunt, tum ipsorum Consulum qui omnes intelligentia antecibat, judicio discessit probatus; undeviginti annos natus erat eo tempore. Cicero (i) fait parler ainsi ce L. Crassus: Ego esse jam judico (omnibus istis laudibus quas oratione complexus sum, excellentem Hortensium) & cum judicari cum me Consule in Senatu causam defendit Africe, nuperque etiam magis cum pro Eubynia rege dixit.

(f) Eloquentium jurisperitissimus Crassus, jurisperitorum eloquentissimus Scævola putaretur. Id. ibid.

(g) Me adolescentem (Hortensium) nactus octo annis minore quam erat ipse, Cicero in Bruto.

(h) Id. ib. (i) De orat. l. 3. sub fin.

(k) Στρατηγικὸς ἀναστρέφεται ἐν πολέμῳ. Vir rei bellicæ peritus & pervicax. in Sylla pag. 461.

(l) Onomast. pag. 474.

\* Triennium sero fuit urbs sine arpis, sed oratorum aut interitu aut discessu, aut fuga... Prinas in causis agebat Hortensius, magisque quæritæ probatur. Cicero in Bruto.

(a) Livius l. 3. dec. 1.

(b) Id. ib.

(c) Ut plebiscita omnes tenerent. Livius dec. 1. l. 8.

(d) Lib. 16. c. 10.

(e) In fast. ad ann. 467.

(D) Moreri s'est étrangement abusé. Deux grosses beuvées en peu de mots: l'une est de dire que c'étoit un célèbre Jurisconsulte & Legiflateur; l'autre est de dire que l'Orateur Hortensius étoit son petit-fils. S'étoit-on jamais avisé d'appeler Legiflateurs les Magistrats de la République Romaine qui ont fait passer quelque loi? en ce cas le nombre des Legiflateurs Romains seroit bien grand. Ce ne sont point non plus ces gens-là que l'on nomme Jurisconsultes. Or il est bien apparent que Mr. Moreri n'avoit autre connoissance de Q. Hortensius le Dictateur, sinon qu'il avoit fait une loi qui soumettoit le Senat aux Plebiscites. D'ailleurs puis que Mr. Moreri remarque que la Dictature de cet Hortensius tombe à l'an de Rome 468. comment a-t-il pu le prendre pour l'aïeul de l'Orateur Hortensius, Tribun militaire, selon lui, l'an de Rome 664? Quel défaut d'attention! Quelle negligence!

\* *Xiphilin.*  
*de Dion.*  
*l. 35. tit.*

† *Macrob.*  
*Satur.*  
*l. 1. c. 9.*  
*Moreri*  
*aptes Vos-*  
*sius cite*  
*l. 3. c. 13.*  
*or le 3. li-*  
*vre n'a*  
*que 12.*  
*chapitres.*

‡ *Dion*  
*l. 39.*

‡ *Varro de*  
*re rustica*  
*l. 3. c. 6.*  
*Plinius*  
*l. 10. c. 20.*  
*Ælian.*  
*l. 5. hist.*  
*anim. c. 21.*  
*Terull.*  
*de*  
*pallio sub*  
*sta.*

(1) *Cicero*  
*in Bruto.*  
*Voyez aussi*  
*Tustul. 1.*  
*de Aca-*  
*dem. 2.*  
*tit.*

(b) *Horten-*  
*sius in*  
*Sisenna*  
*provoca-*  
*rus in au-*  
*ditione*  
*perdidit*  
*diem to-*  
*tum, &*  
*omnes res.*  
*& pretia,*  
*& empto-*  
*ris ordi-*  
*ne argen-*  
*tariis re-*  
*cognos-*  
*centibus,*  
*ita ut in*  
*nullo sal-*  
*leretur,*  
*reconstit.*  
*Senec. prof.*  
*l. 1. con-*  
*trovers.*

(c) *Nesci-*  
*res utrum*  
*cupidius*  
*ad audien-*  
*dum eum,*  
*an ad spe-*  
*ctandum*  
*concurrer-*  
*etur, sic*  
*verbis*  
*oratoris*  
*aspectus*  
*& rursus*  
*aspectus*  
*verba ser-*  
*viabant.*  
*Itaque*  
*constat*  
*Æsopum*  
*& Ros-*  
*cium ludi-*  
*crae artis*  
*peritissi-*  
*mos viros*  
*illo causâ*  
*agente in*  
*corona*  
*fræquenter*

de Mithridate, le prenent pour un autre. Il passa successivement par tous les honneurs de la Republique, la Questure, l'Édilité, la Preture, jusqu'au Consulat qu'il obtint avec Q. Cecilius Metellus l'an de Rome 684. Le fort lui échut d'aller en Crete pour y reduire les habitans, mais \* comme il triomphoit à Rome par son éloquence, il aimoit mieux faire éclater son talent dans le Barreau, que d'aller faire la guerre. Il ceda donc cet emploi à son Collegue, qui y gagna l'honneur du triomphe, & le surnom de *Creticus*. Hortensius avoit la memoire (D) du monde la plus heureuse. Il gesticuloit (E) beaucoup en plaidant, ce qui lui attira une fois devant les Juges une raillerie assez grossiere, car L. Torquatus lui donna le nom de *Dionysia*, qui étoit une celebre danseuse. On peut voir dans Aulugelle ce qu'Hortensius lui repondit. On ne peut nier qu'il n'y eût beaucoup d'afféteries dans ses manieres, ou du moins une (F) propreté excessive dans ses habits. Il consultoit soigneusement son miroir en s'habillant, & l'on dit † qu'il intenta un procès à son Collegue, qui en passant par un lieu étroit avoit troublé la symmetrie de sa robe. Il avoit amassé de grans biens, & il s'en servoit largement pour prendre ses aises, soit à la ville, soit à la campagne. Il avoit diverses (G) maisons de plaisir, & comme il étoit fort somptueux, il s'opposa ‡ aux loix somptuaires que les Consuls vouloient établir l'an 699. de Rome. Il les loüa si adroitement de la magnificence de leur domestique, qu'ils n'osèrent insister sur une chose qui s'accordoit peu avec leur propre conduite. Il fut le premier qui fit aprêter des † paons; ce fut pour en faire un mets dans un repas qu'il donna au College des Augures. Il étoit fort curieux & fort magni-

reux, à cause ou de la mort, ou de l'absence des plus celebres Orateurs, ne repondent-elles pas au temps que Sylla avoit l'autre Hortensius dans son armée?

(D) *La memoire du monde la plus heureuse.* Il recitoit un plaidoyer tout comme il le meditoit, sans qu'il en écrivit un seul mot, & il n'oubloit rien de ce qui avoit été avancé par ses adversaires. (a) *Primum memoria tanta quantum in vtro cognovisse me arbitrator, ut qua secum commentatus esset, ea sine scripto verbis isdem redderet quibus cogitavisset. Hoc adjumento illo tanto sic utebatur, ut sua & commentata & scripta, & nullo referente omnia adversariorum dicta meminisset.* Ce que nous en dit Senèque est tout autrement remarquable. Sur un défi qu'on avoit fait à l'Hortensius, il se tint tout un jour à une vente publique, & nomma par ordre tout ce qui avoit été vendu, à qui, & à quel prix. On confronta son recit avec le registre des Contrôleurs, & on trouva que sa memoire l'avoit toujours servi très-fidèlement (b).

(E) *Il gesticuloit beaucoup en plaidant.* Voici que les gestes fussent assez beaux, pour donner envie aux deux meilleurs Acteurs de ce tems-là (c) de les imiter sur le theatre, il est certain qu'ils passoient les justes bornes de l'art Oratoire; *Vox canora & suavis*, dit Cicéron dans son Brutus, *motus & gestus etiam plus artis habebat quam erat Oratori satis.* Mr. Moreri rapporte mal la raillerie de Torquatus. *Il se renouvoit si fort en haranguant qu'on lui donna le nom de sauterelle, Dionysia Saltatricula.* Qui ne croiroit en vertu de ces paroles qu'Hortensius fut persécuté de ce sobriquet par toute la ville? Et néanmoins il n'y eut qu'un homme qui en une seule rencontre lui donna non pas le nom de sauterelle, mais le nom de *Dionysia* qui étoit une danseuse de reputation. C'est tout-à-fait mal traduire le mot *saltatricula*, que de le rendre par celui de sauterelle. Voici le passage d'Aulugelle au chap. 5. du 1. livre. *Cum L. Torquatus, subgressi homo ingenio & infestivo, gravius acerbitusque apud consilium judicium, cum de causa Sulla quæreretur, non jam hi-*

*strionem eum esse diceret, sed gesticulariam Dionysiamque eum notissima Saltatricula nomine appelleret; tum voce molli atque demissa Hortensius, Dionysia, inquit, Dionysia malo equidem esse quam quod tu Torquate, æque, & dygodia-*

(F) *Une propreté excessive dans ses habits.* Le passage d'Aulugelle que je vais citer, & qui precede les paroles qu'on vient de lire, nous servira à deux mains, à prouver les gesticulations d'Hortensius, & sa trop grande propreté. *Hortensius omnibus sermè Oratoribus ætatis sue nisi M. Tullio clarior, quod multa mundicia & circumspèctè conspiciendæ indutus & amictus esset, manusque ejus inter agendum forem arguta admodum & gestuosa, maledictis compellationibusque profusis in ipsis causis atque judiciis dicta sunt.* Quant au procès qu'il intenta pour le derangement de plus de sa robe, en voici la preuve (d) ou le

temoin; *Hortensius vir alioquin ex professo mollis & in præcinitu ponens omnem decorem, fuit enim vestitus ad munditiam curioso, & ut bene amictus iret, faciem in speculo ponebat: ubi se intuens togam corpori sic applicabat, ut rugas non forte sed industria locatas arifex nodus constringeret, & sinus ex composito deflexus nodum lateris amitteret. Is quondam cum incederet elaboratus ad speciem college de injuriis diem dixit, quod sibi in angustis obvius offensu fortuito structuram toga destruxerat, & capitale putavit quod in humero suo locum ruga mutasset.*

(G) *Diverses maisons de plaisir.* Plinè (e) fait mention du Tusculanum d'Hortensius, où il plaça les Argonautes du Peintre Cydias, qui lui coûtèrent 14. mille quatre cens francs de nôtre monnoye, selon la supputation du P. Hardouin. Il avoit une maison (f) à Bauli; une auprès de (g) Laurentum, & une auprès (h) de la porte Flumentane. Jugez de sa dépense par le grand nombre de muûis de vin qu'il laissa à son heritier: il lui en laissa plus de dix mille. *Hortensius (i) super decem millia cadum heredi reliquit.*

astitisse, ut foro petros gestus in scenam referent. Val. Max. l. 8. c. 10.

(d) *Macrob. l. 2. Saturnal. c. 9.*

(e) *Plinius l. 35. c. 11.*

(f) *Cicero. 2. Acad. quest. Varro de re rust. l. 3. c. 17.*

(g) *Varro ibid.*

(h) *Cicero. ad Att. l. 7. ep. 3.*

(i) *Varro apud Plin. l. 14. c. 14.*

sique en \* parcs & en viviers; & il n'avoit pas moins de soin de la (H) santé \* *Varro de re rustica l. 3. c. 13. & 17.* de ses poissons, que de celle de ses valets. Il faisoit qu'il aimât bien les † planes, † *Is Hortensius plantans suas vino irrigare convevit, adeo ut in actione* puis qu'il les arrosoit de vin; de quoi il faisoit si peu de mystere, qu'il pria un jour Ciceron de changer avec lui l'heure où il devoit plaider, car il faut, lui dit-il, que j'aïlle verser moi-même du vin sur un plane que j'ai à l'une de mes maisons de campagne. Pour peu qu'on conoisse le cœur de l'homme, on admirera beaucoup (I) plus que ces deux grans Orateurs se soient donnez l'un à l'autre en plusieurs rencontres bien des marques d'amitié, que de voir qu'ils n'ont pas toujours été veritablement amis; car après tout Ciceron fut causé qu'Hortensius

ne

(a) De re rust. l. 3. c. 17.

(b) Apud Baulos in parte Baiana Pissinam habuit Hortensius Orator, in qua Murænam adeo dilexit ut exanimatam fessile credatur. *Plin. l. 9. c. 55.*

(c) De asifin. l. 3.

(d) Saturn. l. 2. c. 11.

(e) Chil. 8. hist. 174.

(f) Cicero in Bruto inquit.

(g) At Hercule alter tuus familiaris Hortensius quem plena manu, quam ingenue quam ornate nostras laudes in astras susulit, quam de Flacci Prætura & de illo tempore Allobrogum diceret, Sic habeo necaman-tius, nec honorif-centius, nec copio-sus potuisse dici. *Id. ad Att. ep. ult. l. 2.*

(h) Vidi, vidi hunc ipsum Q. Hortensium lumen & ornamentum Reip. pro Milone.

(H) De la santé de ses poissons. ] Varron (a) raporte là-dessus des choses tout-à-fait singulieres. Hortensius faisoit à l'égard de ses poissons ce que les avarés à l'égard de leur argent; il n'osoit pas s'en servir; il aimoit mieux faire acheter des poissons dans quelque ville du voisinage, que d'en prendre de son vivier; il ne se contentoit pas de ne vouloir point que ses poissons lui servissent de nourriture, il les faisoit nourrir délicatement & largement. *Neque satis erat eum non piscis, nisi eos ipse pasceret ultro. . . . Celerrimè voluntate Hortensius ex equili educeret rhedarias ut tibi haberet mulas, quam è piscina barbarum nullum. . . . Non minor cura ejus erat de agrorum piscibus, quam de minus valentibus servis: itaque minus laborabat ne servus eger, quam aquam frigidam liberent sui piscet.* On dit qu'il aimà (b) si passionnément une marene qu'il en pleura la mort, ce que Porphyre (c), Macrobe (d) & Tzetzes (e) ont attribué à l'Orateur Crassus.

(I) On admirera beaucoup plus. ] Il n'y a rien peut-être sur quoi la jalousie soit plus capable d'aliener les esprits, que sur l'éloquence. Je ne sai s'il n'en faut point excepter la beauté & la poésie. Deux fameux Prédicateurs s'aïment rarement l'un l'autre, & se broüillent aisément jusqu'à la dernière rupture. C'est beaucoup s'ils peuvent cacher leur jalousie, & sauver les apparences. Ainsi ce qu'Hortensius a fait en faveur de Ciceron est digne d'étonnement; mais les mauvais offices qu'il peut lui avoir rendus en secret, ne doivent pas nous surprendre. Il le (f) fit entrer au College des Augures; il le loia magnifiquement (g) dans une occasion où les éloges pouvoient servir: il pensa (h) être tué pour l'amour de lui; & Ciceron avoué lui-même qu'il y avoit eu toujours entre eux un commerce reciproque de bons offices. *Cum presertim (i) non modo nunquam sit aut illius à me curfus impeditus, aut ab illo meus, sed contra semper alter ab altero adjutus, & communicando, & monendo, & savendo.* Les bons offices de Ciceron envers Hortensius, sont moins admirables que ceux d'Hortensius envers Ciceron; parce qu'encore que naturellement parlant Ciceron ait dû avoir plusieurs années le cœur rempli du venin de la jalousie, il dut en jeter plus de la moitié lors qu'il le vit supérieur. Il fut un tems qu'il n'égaloit point Hortensius; il en fut un où il l'égalà, & puis il le surpassa. Ce troisième periode est un excellent purgatif de l'humeur jalouse. Mais au contraire quel creve-cœur pour Hortensius, de voir que celui qui ne faisoit au commencement que le suivre, l'attrapa quelque tems après, & enfin le devança? (k) Hortensius . . . qui dixit principes Ora-

penè interici servorum manu cum mihi adesset. *Id. (i) Id. in Brut. (k) Quintil. instit. l. 1. c. 3.*

torum, aliquando emulus Ciceronis existimatus est, novissimè quoad vixit, secundus. Je sai qu'il ne fut pas inutile à l'Orateur d'avoir un émule tel que Ciceron. Les honneurs du (l) Consulato avoient tellement relâché l'ardente & l'insupportable application avec laquelle il avoit cultivé son esprit dès sa jeunesse, que l'on s'apercevoit de jour en jour qu'il ne se loutenoit pas. Il se ranima quand il vit les grands progrès de la gloire de Ciceron; mais en verité on le passeroit bien d'un tel secours, ou d'un tel reveille-matin, quand il en doit coûter la premiere place. Il n'y avoit gueres de grandes causes où ces deux celebres Orateurs n'eussent de l'emploi, quelquefois (m) pour les mêmes parties, quelquefois appointez contraires. Le fameux voleur Verres devoit avoir Hortensius pour son Avocat; ce fut l'une des plus fortes raisons que Ciceron allegua, pour faire exclure Cælius de la fonction d'accusateur. On peut voir dans (n) ce plaidoyé combien Hortensius étoit capable de faire valoir les causes qu'il soutenoit. Ciceron eut là toutes sortes d'avantages; il fut l'accusateur, & on dit qu'il ôta bien-tôt (o) à Hortensius la pensée de plaider pour l'accusé; tant on avoit de charges & de preuves contre Verres. *Multis diebus (p) prima actio celebrata est, dum testes Verrii producuntur criminum diversorum, dum recitantur publica privatæque literæ. Quibus rebus adeo suspensus Hortensius dicitur ut rationem defensionis omittetet.* Nous avons vu comment Ciceron a déclaré que jamais Hortensius ne lui avoit voulu rendre de mauvais offices; & nous pouvons voir au même lieu qu'il refusa ceux qui croyoient qu'Hortensius ne lui étoit pas favorable. (q) *Dolebam quod, non laudamina ut plerique putabant, adversarium aut obrectantem laudum mearum, sed socium potius & confortem gloriosi laboris miseram.* Cependant ce n'étoit point de ce style qu'il écrivoit à son frere Quintus (r), quand il lui disoit: *Quantum Hortensio credendum sit nescio: me summa simulatione doctores pour amoris, summaque assiduitate quotidiana sceleratissimè insidiosissimeque tractavit, adjuncto quoque Arrio: quorum ego consiliis, præceptis, vellem in destitutus in hanc calamitatem incidi.* Qu'il y a peu de personnes, même parmi ceux qui passent pour honnêtes gens, qui n'ayent deux sortes de langage, l'un pour les livres publics, l'autre pour les lettres qu'ils écrivent à leurs amis. Pendant qu'on ne publie point ces lettres, la duplicité, ou la nature amphibie du langage ne paroît pas; mais je les attens à la montre de leurs lettres. On seroit bien du chagrin à certains Auteurs, si on les obligoit à repeter en conversation, ou à ouïr repeter les mêmes éloges qu'ils ont donnez dans un livre. Prefaces, citations, necessiré agreable de faire un éloge funebre, que vous trompez bien du monde!

(a) *Varro de re rustica l. 3. c. 13. & 17.*  
 (b) *Is Hortensius plantans suas vino irrigare convevit, adeo ut in actione*  
 (c) *Plin. l. 9. c. 55.*  
 (d) *Macrob. Saturn. l. 2. c. 11.*  
 (e) *Tzetzes.*  
 (f) *Cicero in Bruto.*  
 (g) *Macrob. Saturn. l. 2. c. 9.*  
 (h) *Cicero in Bruto.*  
 (i) *Cicero in Bruto.*  
 (k) *Quintil. instit. l. 1. c. 3.*  
 (l) *Confulatavoient tellement relâché l'ardente & l'insupportable application avec laquelle il avoit cultivé son esprit dès sa jeunesse, que l'on s'apercevoit de jour en jour qu'il ne se loutenoit pas.*  
 (m) *Multis diebus prima actio celebrata est, dum testes Verrii producuntur criminum diversorum, dum recitantur publica privatæque literæ. Quibus rebus adeo suspensus Hortensius dicitur ut rationem defensionis omittetet.*  
 (n) *Cicero in Bruto.*  
 (o) *Quantum Hortensio credendum sit nescio: me summa simulatione doctores pour amoris, summaque assiduitate quotidiana sceleratissimè insidiosissimeque tractavit, adjuncto quoque Arrio: quorum ego consiliis, præceptis, vellem in destitutus in hanc calamitatem incidi.*  
 (p) *Id. in Bruto.*  
 (q) *Id. in Bruto.*  
 (r) *Id. in Bruto.*  
 (s) *Id. in Bruto.*

Epist. 2.  
ad  
L. S.  
L. au-  
tem L.  
Paulo, C.  
Marcello  
quod mor-  
tas, ex  
quo vide-  
mus cum  
sa Patro-  
norum  
Lumero  
annos  
quatuor  
& quadra-  
ginta fuit.  
Cicer.  
ad Brut.

Sic est  
Hortensius olim  
Absump-  
tus, causis  
etenim  
confectus  
agensis,  
Obiit cum  
cum vox  
domino  
vivente  
periret,  
Et non-  
dum ex-  
tincti mo-  
retur  
lingua  
differri.  
Serenus.

Clamore  
in actione  
causae di-  
ruptus, ut  
indicat Q.  
Serenus.  
Cicero in  
Orat.  
p. 406.

Perpau-  
cis ante  
mortem  
sibus una  
tecum  
foecurum  
tuum de-  
fendit Ap-  
pium.  
Q. Hor-  
tensius vox  
extincta  
fate suo  
est, nostra  
publico.  
Cicero in  
Bruto.

Voyez la  
citation  
precedente.

Uteba-  
tur intimo  
Q. Hor-  
tensio qui  
is tempo-  
ribus prin-  
cipatum  
eloquen-  
tium tene-  
bat, ut in-  
telligi non  
posset uter  
cum plus  
diligenter,  
Cicero an

ne conserva pas la gloire dont il avoit joui assez long tems, d'être le premier Ora-  
teur de Rome; & Hortensius fut cause que Cicero ne fut pas sans un rival dan-  
gereux, qui le talonnoit de près. Hortensius avoit publié non seulement des  
Harangues & des Annales, mais aussi des (K) Poësies lascives. Il ne s'est rien  
conservé de tout cela; & il faut avouer que sa langue (L) étoit meilleure que  
sa plume. Quoi qu'il eût gagné la cause de Messala fils de sa sœur, pour lequel  
il avoit plaidé de son (M) mieux, le voyant embarrassé d'une accusation de bri-  
gue, cela ne laissa point de lui faire beaucoup de tort, & de le l'exposer sur  
ses vieux jours à des huées, par où il étoit le seul qui n'avoit jamais passé. Il  
mourut l'an de Rome 703. à l'âge de 64. ans, dont 7. il avoit passé 44. ou 45.  
avec éclat dans les fonctions du Barreau. Quelcun a dit qu'il n'avoit tellement  
usé sa voix, qu'il la perdit avant que de perdre la vie. Un autre a si mal enten-  
du cette pensée, qu'il l'a prise comme si on avoit dit qu'il mourut tout en  
plaidant, les efforts de voix qu'il fit l'ayant crevé. Tenons cela pour fabuleux,  
puis qu'il plaida peu de jours avant sa mort une cause d'importance; & puis  
que Cicero bien loin de toucher un genre de mort tel que celui-là, comme il  
auroit fait sans doute si la chose se fut ainsi passée, nous fournit de quoi en

monde! Quoi qu'il en soit, on a raison de don-  
ner pour une adresse merveilleuse de Pomponius  
Atticus, d'avoir (a) pu se conserver l'amitié inti-  
me de Cicero & d'Hortensius, & de les avoir  
empêché de se brouiller.

(K) Des Poësies lascives. ] C'est ce qu'Ovi-  
de nous apprend au second livre des Tristes, où il  
fait un catalogue de ceux qui ont fait impunément  
des livres d'amour :

Is quoque Phasias Argo qui dixit in undas  
Non potuit Veneris iuxta tacere sua.  
Nec minus HORTENSI, nec suus minus impro-  
ba Servi  
Carmina. Quis dubitet nomina tanta sequi?

Aulugelle parle sans doute des mêmes vers  
d'Hortensius, lors qu'il dit (b) qu'ils étoient  
sans agrément, *invenusta*. Je ne fais pas si le poë-  
me que Varon (c) lui attribué est un autre Ou-  
vrage. Quant aux Annales, elles ont été citées  
par Velleius Paterculus. Je croi qu'Hortensius  
a été savant, car Cicero lui a donné cet élog-  
e; mais je ne voi pas que son poëme, les Anna-  
les, & l'office de Lucullus soient d'aussi bonnes  
preuves de son érudition, que Corradus vou-  
droit bien nous le faire accroire. *Sane*, dit-il (d),  
*videtur bene doctus fuisse, siquidem poema scrip-*  
*sit, ut Auctor est Varro libro primo de Analogia,*  
*& Annales, ut Paterculus affirmat: & certe cum*  
*Sisenna & Lucullo de Graece Latineque scribendo*  
*venit in eam contentionem quam Plutarchus in Lu-*  
*cullo refert. Je ne voi pas que Corradus ait pris*  
*le sens de Plutarque: il ne s'agit point là d'un defi*  
*entre Hortensius, Sisenna & Lucullus; mais*  
*d'une petite presumption de ce dernier, qui se*  
*fit fort devant les deux autres d'écrire la guerre*  
*Sociale ou en Latin ou en Grec, en prose ou en*  
*vers, à la décision du sort. Plutarque conjectu-*  
*re que le sort lui donna la prose Grecque, puis*  
*qu'on voyoit l'Histoire de cette guerre écrite en*  
*prose Grecque par Lucullus: mais encore un*  
*coup cela ne signifie nullement qu'Hortensius*  
*& Sisenna se fussent engagés au même travail,*  
*si le sort y échoua. Caracée (e) qui le debite ainsi*  
*se trompe.*

Hortensius, & id quod erat difficillimum effiebat ut inter quos  
tante laudis esset aemulatio, nulla intercederet obreclatio, elect-  
que talium virorum copula. Corael. Nepes in vita Pomp Attic.  
(b) Lib. 19. c. 9. (c) Lib. 1. de Anal. apud Corradum in Cicero.  
Brutum pag. 428. (d) Ibid. (e) In Plin. epist. l. 5. p. m. 283.

(L) Sa langue étoit meilleure que sa plume.]  
C'est ce que nous aprenons de Quintilien (f).  
Il montre que l'action a une force très-parti-  
culiere dans l'Orateur; & que comme c'étoit  
le grand talent d'Hortensius, on ne trouvoit  
pas en lisant ces plaidoyers, qu'ils fussent dignes  
de la reputation qu'il avoit acquise. *M. Cicero*  
*unam in dicendo actionem dominari putat, haec*  
*Antonium & Crassum multum valuisse, plurimum*  
*vero Q. Hortensium, cujus res fides est quod ejus*  
*scripta tantum infra famam sunt . . . ut appareat*  
*placuisse aliquid eo orante quod legentes non inve-*  
*nimus. Combien avons-nous de Predicateurs*  
*de qui on peut dire la même chose? Monsieur*  
*Morus en est un bel exemple.*

(M) Il avoit plaidé de son mieux. ] Cette cause  
fut plaidée l'an de Rome 702. Hortensius avoit  
alors 63. ans. Cet âge ne l'empêcha pas de faire  
un excellent plaidoyé. Brutus (g) qui l'avoit  
tousjours trouvé un grand Orateur, ne l'avoit  
jamais au. ant approuvé que ce j. jur-là; les autres  
en firent le même jugement, & Cicero ayant  
lu la piece publiée mot pour mot telle qu'elle  
avoit été prononcée, jugea comme les autres.  
Que si neanmoins Hortensius le vit exposé le len-  
demain à quelques huées, ce ne fut pas pour  
avoir plaidé moins éloquemment que de cou-  
tume, mais à cause qu'on étoit fâché qu'il eût  
obtenu l'absolution de son client. Ce chagrin  
avoit déjà éclaté contre les Juges. (h) *Clamori-*  
*bus salicet maximis iudices corripuerunt, & osten-*  
*derunt plane esse quod ferri non posset. . . Ac-*  
*cessit huc quod pessime ejus absolutorem in Thea-*  
*trum Curionis Hortensius introiit, puto ut suum gau-*  
*dium gauderemus. Hic tibi strepitus, fremitus,*  
*clamor, tonitruum & rudentum sibilus. Hoc*  
*magis animadversum est quod intactus ab sibilis*  
*pervenerat Hortensius ad senectutem. Sed tum ita*  
*bene ut in totam vitam curvi satis esset, & peni-*  
*teret eum jam vicisse. Il plaida peu de jours*  
*avant sa mort, comme Cicero le remarque:*  
*ce fut assurément un de ces habiles hommes*  
*dont l'esprit se soutient long tems. Il est vrai*  
*qu'il brilla plus dans sa jeunesse, que dans son*  
*âge plus avancé, de quoi Cicero (i) apporte*  
*deux causes. Si quarimus cur adolescens magis flo-*  
*raverit dicendo quam senior Hortensius, causas re-*  
*perimus verissimas duas. Il fut heureux même*  
*dans la conjoncture de sa mort; car il mourut*  
*à la veille des confusions déplorables où la Re-*  
*publique fut plongée (k).*

(f) In  
Orat. sub  
fin.

(g) Perpe-  
tua qua-  
dam fell-  
citate usus  
ille cessit  
vita suo  
magis  
citate suo-  
rum ci-  
vium tem-  
pore, &  
tum occi-  
dit cum  
lugere  
Ficilius  
Remph.  
posset si  
viveret  
quam  
favare.  
ib. int.

(h) Calius  
ad Cicero.  
epist. 2.  
ad  
Bruto.

(i) In  
Orat. sub  
fin.

penfer autrement. Hortensius époufa dans fa jeunefle une fille de \* C. Catulus. Je ne faurois bien dire fi elle étoit fille auffi de Servilia †, l'une des premieres femmes de Rome. Il étoit fon gendre durant le procès de Verres. Mais rien ne peut être plus fingulier que fon mariage (N) avec Marcia femme de Caton d'Utique, & fille de Marcius Philippus. Il la demanda à Caton en forme de prêt, & il l'obtint fans beaucoup de peine, encore que fa groffiffè temoignât qu'elle n'étoit point trop mal avec fon mari. Il eut un fils qui lui donna beaucoup de chagrin, de forte que quand il plaïda pour fon neveu, il voulut bien faire conoître qu'il l'avoit choïfi pour fon heritier au prejudice de fon fils. Cependant ce fut à ce fils indigne qu'il laiffa fon bien, fi nous en croyons Valere Maxime. Voyez l'article fuivant.

\* Id. de Orat. l. 3. sub fin.  
† Ex foenu tua, formina primaria Servilia. Id. Verr. 4.

(a) Pag. m. 770.

(b) Plus. ibid. pag. 784.

(c) Strabo l. 11. pag. 355.

(d) Ils étoient voifins des Parthes.

(g) Meth. Hift. c. 4. p. m. 78.

(h) Plus. in Cat. pag. 770.

HORTENSIUS (QUINTUS) fils du precedent, fe rendit fi peu digne d'un tel pere, qu'il penfa (A) en être deshérité. Mais fi c'est le même qui fut

Pro-

(N) Son mariage avec Marcia. ] Voici comment Plutarque raconte la chofe dans la (a) vie de Caton. Hortensius pria Caton de lui donner Porcie fa fille, qui étoit mariée à Bibulus, & qui avoit déjà accouché deux fois. Donnez-la moi auffi, lui dit-il, comme un champ fertile où je puiffe femer des enfans: je fai bien que felon l'opinion humaine cela eft un peu absurde, mais dans le fond y a-t-il rien de plus beau, & de plus conforme au bien des focietes, que de ne laiffèr pas inculte le champ fécond d'une jeune femme; & de ne fouffrir point d'autre côté qu'elle accable de trop d'enfans une famille qui en a affez? Outre que le prêt mutuel des femmes entre les honnêtes gens, repand la vertu parmi un plus grand nombre de familles, & un plus grand nombre d'alliances dans l'Etat; & que fi Bibulus ne fe veut pas entièrement defiffir de fa Porcie, je promets de la lui rendre après m'en être fervi pour en avoir des enfans, qui foient un lien plus étroit entre vous & moi & lui. Caton ne trouva pas à-propos de traiter de cette affaire; mais lors qu'Hortensius lui eut déclaré qu'il en vouloit à Marcia, la femme de lui Caton, attendu qu'elle étoit encore fort jeune, & que Caton avoit déjà affèz d'enfans, on lui promit la chofe, pourveu que Martius pere de la Dame le trouvat bon. Martius y donna les mains, & tout auffi-tôt Marcia fut transportée à Hortensius. Quand elle en fut veuve & heritiere tout enfemble, elle redevalt femme du premier mari. Ce que Cefar n'oublia pas dans l'Anticato. S'il avoit befoin de femme, difoit-il (b), pourquoi la ceder à un autre? Et s'il n'en avoit pas befoin, pourquoi la reprendre? Cela ne montre-t-il pas qu'on s'est fervi de ce leurre, afin de prêter une jeune femme à Hortensius, laquelle on recouvreroit riche? Strabon (c) ayant raporté que les (d) Tapyres avoient une loi, felon laquelle les maris donnoient leurs femmes à d'autres, dès qu'ils en avoient eu deux ou trois enfans, ajouta que Caton avoit pratiqué la même chofe, en faveur d'Hortensius qui lui demandoit fa Marcia; & il remarque que Caton ne fit que fuivre l'ancienne coutume des Romains. Il y a lieu de douter que ce fût leur ancienne coutume; car non feulement on en trouve fi peu d'exemples, que Tertullien (e) ne cite que celui de Caton; mais on voit auffi (f) qu'Hortensius reconoit dans fon defsein quelque chofe de bien étrange, ou de bien nouveau felon l'opinion des hommes. Il n'oppofe pas à cette opinion les anciennes loix, ou l'ancien ufage

des Romains, qu'un auffi grand Jurifconfulte que lui n'eût pas manqué d'alleguer en cette rencontre; il n'oppofe que la nature. Bodin (g) critique Plutarque mal-à-propos, lui imputant d'avoir dit qu'il étoit licite aux Romains de prêter leur femme; car cet Historien ne parle point de cela comme d'un ufage fondé fur les loix, ou comme d'une chofe qui fe pratique: au contraire il introduit Hortensius, qui avoué que fa proposition paroiffoit étrange ou nouvelle. C'eft une grande temerité au même Bodin, de ne vouloir pas ajouter foi au prêt de la femme de Caton; car c'eft une hiftoire que Thrafas (h) avoit prife des Ecrits de Muratius ami de Caton, & que Cefar n'auroit pas ofé reprocher, fi elle n'eût été connue. La raifon fur quoi Bodin appuie fon incredulité eft une nouvelle faute; c'eft, dit-il, que par la loi de Romulus, & felon la pratique ancienne que Tibere retablit, les parens châtioient à difcretion les femmes qui commettoient adultère. Mais que fait cela contre la femme de Caton, qui fut cédée à un autre par fon pere & par fon mari? Je ne dis rien contre ces paroles: (i) Plutarque & Strabo Parthas aque ac Lacedæmoniis mutuas uxores amicos dare confueviffe ajunt, quoi qu'elles foient très-capables de tromper; car qui ne croiroit en Hifant cela que Plutarque attribué cette conduite aux Parthes, & que Strabon l'attribué aux Lacedæmoniens? Ce n'eft point pourtant ce que Bodin a voulu dire; fon fens eft que Strabon (k) l'attribué aux Parthes, & que Plutarque l'attribué aux Lacedæmoniens. Cette maniere de citer n'eft que trop frequente, & jette dans l'illufion; elle femble donner plusieurs temoins d'une même chofe, lors qu'en effet il n'y en a qu'un. J'ai lu dans Monfr. Menage (l) que Cafaubon a imputé à Plutarque d'avoir raporté le mariage d'Hortensius & de Marcia, comme une chofe dont il doutoit. Monfr. Menage a raifon de dire que cela eft faux; ce n'eft point fur le fait même que Plutarque temoigne des doutes; il dit feulement que cet endroit de la vie de Caton eft comme l'endroit d'une piece de theatre, où l'intrigue n'eft pas débrouillée, c'eft-à-dire, ce me femble, qu'on en jugeoit fort diversément.

(A) Qu'il penfa en être deshérité. ] Ciceron fait affèz entendre dans fes (m) lettres que le fils d'Hortensius ne valoit rien, & (n) que fon mauvais naturel, & un Affranchi (o) nommé Salvius l'avoient gâté. Il femble dire que (p) fon pere ne l'aimoit pas; mais écoutons Valere Maxime qui eft là-deffus d'une clarté finguliere.

(f) Διὲς μοι γὰρ ἀνεγκλίτων ἕξαστο σίμου τὸ ταύρου, φέρει δὲ κελύκη πολυτικῶν. Nam esse hominum quidem illud opinione novum (c'est ainsi que traduisit Xilander) natura pulcherrimum tamen & civile. Plus. pag. 771.

(i) Bodin. ibid.

(j) Il faut dire aux Tapyres & non pas aux Parthes.

(k) Ad quem Strabonis locum notat Casaubonus, Plutarchum de Catone rem ita narrare ut de ea dubitasse significet. Anon. Strabo, c. 4. Je ne trouve point cela dans les notes de Casaubon sur Strabon.

(m) Epist. 3 l. 6. ad Attic.

(n) Natura metuenda est: hæc Cuiusmodi, hæc Hortentii filium non patrum culpa corripit. Ib. l. 10. ep. 4.

(o) Ilia Hortensiana omnia fuere infantia: ita fiet homo nequissimus: à Salvio liberto depravatus est. Ibid. ep. 18.

(p) Ibid. epist. 3 l. 6.

Proconfil de la Macedoine après la mort de Jules Cesar, on peut presumer qu'il changea de vie. Il embrassa avec chaleur le party de la liberté, & se \* joignit fortement à Brutus, pour lever des armées qui fussent capables de maintenir la Cause. Il fut pris à la bataille de Philippes, & massacré (B) en représailles par les ordres de Marc Antoine, sur le tombeau de Caius Antoine. Quelques-uns croyent que nôtre Hortensius est le même, que celui qui (C) avoit été dans le party de Jules Cesar contre Pompée. Or comme ceux qui parlent de lui font assez entendre qu'il étoit fils unique d'Hortensius, nous pouvons le regarder comme le pere de Q. HORTENSIUS Corbio, & de Marc HORTENSIUS Hortalus, dont celui-là fut un (D) monstre d'impuretez & de debauches, celui-ci tomba dans la pauvreté, & eut la discretion de ne se point marier †, jusques à ce qu'Auguste lui eût donné les moyens d'entretenir une famille. Mais la liberalité de cet Empereur n'ayant pas suffi aux besoins de tous les enfans qui nâquirent de ce mariage, Hortalus demanda (E) l'assistance du Senat. Tibere rejeta

\* Cicer. Philipp. 10.

† Tacite Ann. l. 2. c. 37-38.

(a) Lib. 5. 6-9. *gulerie. Q. Hortensii (a) qui suis temporibus ornamentum Romana eloquentia fuit; admirabilis in filia patientia exiit. Cum enim eo usque impietatem ejus suspectam & nequitiam invisam haberet, ut Messallam sua sororis filium heredem habiturus ambitus ream defendens iudicibus diceret, si illum damnassent nihil sibi præter osculum nepotum in quibus acquiesceret superfuturum. Hac scilicet sententia quam etiam edita orationem inseruit, filium potius in tormento animi quam in voluptatibus reponens: tamen ne natura ordinem confunderet, non nepotes sed filium heredem reliquit. Il est assez étrange qu'Hortensius ait fait connoître qu'il avoit choisi son neveu pour son héritier; car s'il jugoit son fils digne de l'exheredation, ne pouvoit-il pas transférer son héritage à ses petits-fils, comme il devoit qu'il seroit contraint de faire en cas que l'on condamnât son neveu? Étrange grand-pere qui ne songe à ses petits-fils, que lors qu'un fils de sa sœur lui manque! Valere Maxime a peut-être mutilé ce fait, par la suppression de quelques clauses essentielles. Peut-être aussi qu'il ne faut prendre la déclaration d'Hortensius, que pour une figure de Rhetorique; il y a des ruses de guerre dans ce métier que nôtre Orateur faisoit fort bien mettre en usage. Apparemment il vouloit attendrir les Juges, en paroissant s'intéresser à l'absolution de son client, comme à celle d'une personne qui lui devoit tenir lieu de fils. D'autres disent que (b) ce fut la femme d'Hortensius qui hérita de ses biens, la femme, dis-je, que Caton lui avoit prêtée, & qu'il reprit après le décès d'Hortensius.*

(b) Plutarcb. in Catoe min. pag. 724.

(B) Et massacré en représailles. ] Pour entendre ces représailles, il faut se souvenir que Caius Antoine frere de Marc Antoine tomba entre les mains d'Hortensius, durant les desordres qui suivirent la mort de Jules Cesar. Brutus ayant appris que les furcurs du Triumvirat avoient fait perir entre autres hommes illustres D. Brutus & Cicéron, écrivit à Hortensius d'immoler à leurs Manes son prisonnier (c). Cela fut fait. Voilà quelle fut la fin de Caius Antoine, & qu'il en fut la vengeance.

(C) Qui avoit été dans le party de Jules Cesar. ] Ce qui fait ici quelque peine, est que le fils d'Hortensius étoit à Laodicée (d) l'an de Rome 702, & qu'il y menoit une vie tout-à-fait honteuse. Quelle apparence que deux ans après il se soit poussé de telle sorte auprès de Cesar, que ce soit à lui que Cesar ait donné le commandement de ses troupes, le jour qu'il

(d) Cicer. epist. ad Attic. 3. l. 6.

vouloit passer le Rubicon, & se saisir d'Arimini, en quoi consista le debut de la grande affaire qui devoit décider de l'Empire? C'est néanmoins ce que fit Cesar (e) à l'Hortensius qu'il avoit dans son party. Quelque tems après il lui donna le (f) commandement d'une flotte sur les côtes d'Italie.

Je n'ai point trouvé dans Eutropius ce que (f) Appian. (g) Glandorp prétend avoir tiré du livre 6. l. 2. bell. civil. qu'Octavius & Libo Lieutenans de Pompée, desirerent cette flotte d'Hortensius. C'est Oro- (g) Onofius (h) qui le dit. Quoi qu'il en soit, Glandorp veut que le Commandant de cette flotte soit le même fils d'Hortensius l'Orateur, dont Valere Maxime dit tant de mal. Il est assez bien fondé en cela; car Cicéron (i) ne nous laisse pas douter que ce fils d'Hortensius ne fût passé dans le party de Cesar. Je n'ai pu trouver quand il en sortit, ni comment il obtint le Proconsulat de la Macedoine, poste où il mérita (k) les applaudissemens de Cicéron. (k) Phil- tanée (l) confondant le pere & le fils, attribue à l'Orateur d'avoir été dans le party de Pompée, d'avoir fait mourir Caius Antoine, & d'avoir été massacré par Marc Antoine.

(D) Un monstre d'impuretez. ] Valere Maxime donnant une liste (m) des esclaves qui ont vicié le proverbe, iterum filii noxa, oublie le fils (n), mais non pas le petit-fils d'Hortensius. Q. Hortensii . . . nepos Hortensius Corbio omnibus scortis abjectiorem & obsceniorum vitam exegit, ad ultimumque lingua ejus iam libidini cunctiorum inter lupanaria profertur, quam avi pro salute civium in foro excubuerat. Si Lipse s'étoit souvenu que cet Auteur a parlé au nombre pluriel des petits-fils d'Hortensius dans le chapitre 9. du 5. livre, il n'auroit pas cru (o) qu'Hortensius Hortalus, & Hortensius Corbio font une même personne. Le caractère que Tacite donne à celui-là, le distingue visiblement de celui-ci. Moreti & Hofman font la même faute que Lipse, puis qu'ils citent Valere Maxime au chap. 5. du 3. livre; Tacite au 2. livre des Annales; & Suetone dans la vie de Tibere, par rapport au petit-fils d'Hortensius qui étoit extrêmement debauché. Vossius est la cause de leur méprise, parce (p) qu'il a rapporté ces trois citations à un petit-fils d'Hortensius; tout comme si elles eussent concerné la même personne.

(E) Hortalus demanda l'assistance du Senat. ] Tacite (q) rapporte la harangue; il avoit amené avec lui ses quatre petits garçons, & en les montrant au Senat, il le pria d'avoir égard à la

(e) Plutarcb. in Caf. pag. 723.

(f) Appian. l. 2. bell. civil.

(g) Onofius (h) qui le dit. Quoi qu'il en soit, Glandorp veut que le Commandant de cette flotte soit le même fils d'Hortensius l'Orateur, dont Valere Maxime dit tant de mal. Il est assez bien fondé en cela; car Cicéron (i) ne nous laisse pas douter que ce fils d'Hortensius ne fût passé dans le party de Cesar. Je n'ai pu trouver quand il en sortit, ni comment il obtint le Proconsulat de la Macedoine, poste où il mérita (k) les applaudissemens de Cicéron. (k) Phil- tanée (l) confondant le pere & le fils, attribue à l'Orateur d'avoir été dans le party de Pompée, d'avoir fait mourir Caius Antoine, & d'avoir été massacré par Marc Antoine.

(i) In Phil. epist. l. 5.

(j) Epist. ad Att. 4. l. 17. 18. l. 10.

(k) Phil- tanée (l) confondant le pere & le fils, attribue à l'Orateur d'avoir été dans le party de Pompée, d'avoir fait mourir Caius Antoine, & d'avoir été massacré par Marc Antoine.

(m) Lib. 3. c. 5.

(n) Il en parle dans une autre occasion, comme on l'a vu dans la remarque A.

(o) Comus. in Tacit. Ann. l. 2.

(p) Vossius de Hist. Latin. pag. 48.

(q) Ann. l. 2. c. 37.

jetta d'abord cette demande fort durement ; & puis s'étant aperçu que sa dureté n'étoit point du goût de la Compagnie, il dit que si le Senat le souhaitoit, il donneroit \* une telle somme à chacun (F) des enfans mâles d'Hortalus. On l'en remercia : mais Hortalus foit de crainte †, foit par un reste de courage, ne dit mot ; & depuis ce tems-là Tibere ne lui faisant aucune liberalité, lui donna le tems & l'occasion de tomber dans la plus honteuse misere.

**HORTENSIVS JEAN** en François *Des-Jardins*, Medecin de François I. nâquit au voisinage de Laon en Picardie, de Jean Des-Jardins Capitaine du Chateau de Hamelle dans le Diocèse de Laon. Il professa les Humanitez à Paris dans le College du Cardinal le Moine ; & puis s'appliquant à l'étude de la Medecine, il fut fait Bachelier en cette science l'an 1514. Licencié l'an 1517. & Docteur l'an 1519. Il paroît par les registres de l'Université de Paris qu'il y étoit Docteur Regent l'année 1521. & qu'il fut Doyen de la Faculté en 1524. Comme il entendoit le Grec en perfection, il exhortoit vivement ses Ecoliers à l'étude de cette langue ; & afin que chacun fût en état de consulter l'original de Galien, il fit present de l'édition Greque de cet ancien Medecin à la Bibliothèque de la Faculté ; car en ce tems-là les ‡ Medecins de Paris avoient une Biblio-

\* Ducena  
sestertia  
singulis  
qui sexus  
virilis ei-  
sent. Ta-  
cit. *ibid.*  
Mr. Rijkk  
évalue ce-  
la à 5000.  
Ducatonis.

† Egere  
alii grates  
sicut Hor-  
talius, pa-  
vore an-  
avitate no-  
bilitatis  
etiam in-  
ter angus-  
tias fortu-  
nae reti-  
nens. Ne-  
que mis-  
ratus est  
posthac  
Tiberius,  
quamvis  
domus  
Hortensii  
exactem-  
dam ad  
inopiam  
diabere-  
tur. Tacit.  
*ibid.*

‡ Heme-  
rius dif-  
fert. de  
Academ.  
Parisensi.

(f) In Ti-  
ber. c. 47.

(g) On le  
dit dans le  
Moriere de  
Hollande  
au mot  
Hortalus.

(h) In Ti-  
ber. c. 47.

(i) Tacite  
s'accorde  
à cela.  
Ann. l. 1.  
c. 75.

(k) Tacit.  
Ann. l. 2.  
c. 37.

(l) Notis  
in Catull.  
epig. 67.

(m) Ob-  
servat. ad  
Catull.  
pag. 53.

(n) Pag.  
252.

à la posterité de tant de Consuls & de tant de Dictateurs, en *stirps & progenies tot Consulium, tot Dictatorum*. Lipse (a) trouve l'hyperbole un peu bien forte, attendu que la famille des Hortensius n'a donné qu'un Consul, & qu'un Dictateur. Il tâche d'exceuser Hortalus, en disant qu'il a eu peut-être en vuës ses ancêtres maternels. Mr. Ryck (b) n'en parle pas en doutant, il donne la chose pour indubitable, & il croit qu'on eut en vuë principalement les *Marcus Philippus* de la famille desquels étoit sortie, dit-il, Marcia le grand' mere d'Hortalus. Ce dernier fait n'a nulle apparence ; car d'un côté nous ne trouvons qu'un fils d'Hortensius l'Orateur ; ce fils étoit homme fait lors que Ciceron passa par Laodicée l'an 702. D'autre côté Caton ne pouvoit pas être fort jeune, quand il ceda Marcia à Hortensius, puis que sa fille Porcie (c) avoit eu déjà deux enfans.

Or Caton mourut âgé de (d) 48.ans l'an 707. de Rome : si donc on suppose comme il est très-vraisemblable qu'il avoit pour le moins 35. ans, lors qu'il se desira de sa Marcia en faveur d'Hortensius, il faudra dire que ce mariage se fit l'an de Rome 694. Il n'est donc pas possible que le fils d'Hortensius que Ciceron vit dans la ville de Laodicée l'an 702. de Rome, foit venu de Marcia. Mais qu'est-il besoin de conjecturer ? Nous avons un fait dans Plutarque qui decide la question : Marcia étoit encore (e) la femme de Caton pendant l'expédition de Cypre, c'est-à-dire l'an 696. de Rome. Il ne faut pas dissimuler qu'Hortalus est nommé jeune homme par Tacite, sous l'an de Rome 769. ce qui ne s'accorderoit gueres avec la supposition que le fils unique d'Hortensius, est ce debauché dont Ciceron & Valere Maxime parlent, qui perit peu après la bataille de Philippes en 712. Mais il est beaucoup plus juste de s'imaginer que Tacite n'a pas assez pris garde à l'âge de son Hortalus, que de chicaner sur la harangue que Valere Maxime avoit luë, & qu'Hortensius avoit recitée peu avant sa mort. Or cette harangue suppose visiblement qu'il n'avoit qu'un fils ; car si outre ce garnement qui salva Ciceron dans la ville de Laodicée, il eût eu quelque fils de Marcia, il ne lui auroit pas été nécessaire de choisir ses petits-fils pour heritiers au defaut du fils debauché, & de Messala son neveu.

(F) A chacun des enfans mâles d'Hortalus, ]

Cela donne lieu de croire qu'Hortalus n'avoit amené que ses quatre fils, mais qu'il avoit laissé chez lui des filles ; de forte que pour parler exactement, il ne faut point dire avec (f) pendant ad mariage, car s'il n'en avoit point eu plus de quatre, Tacite attribueroit à Tibere une absurdité. Je ne crois point non plus que l'on puisse dire en bonne & parfaite exactitude que (g) Tibere ne donna rien à Hortalus. N'os- frut-il pas de lui donner une somme, si le Senat le trouvoit bon ? n'en fut-il pas remercié ? Pouvoit-il douter de l'intention favorable de l'assemblée pour ce pauvre Sénateur ? Il est donc très-apparent que cette somme fut donnée ; mais comme ce fut l'unique liberalité du Prince, elle n'empêcha pas la misere d'Hortalus. Qu'on ne m'allegue point Suetone (h), qui prétend que les charitez de Tibere envers les Sénateurs pauvres furent attachées à des conditions, qui en exclurent celui-là. Ces conditions dit-il, étoient (i) que l'on seroit appa- roisque modestia & pudore deterruit, in quibus O- rtalium Q. Hortensii Oratoris nepotem. Mais il est très-faux que la honte ou la modestie aient empêché le petit-fils d'Hortensius d'accomplir la condition. N'avoit-t-il pas sa misere ? N'ama-t-il pas ses quatre fils, pour prier la Compagnie d'en avoir pitié ? Ne pria-t-il pas l'Empereur de les garantir de la faim ? *Nec ad invidiam ista, sed concilianda misericordia refero : adsequen- tur florente te, Caesar, quos dederis honores, inter- rim Q. Hortensii pronepotes, divi Augusti alumnos ab inopia defende* (k). Achille Statius (l) qui a dit que nôtre Hortalus est peut-être celui de l'Epigramme 67. de Catulle, ne songeoit pas que ce qu'il raporte de Tacite, & qu'on vient de voir, regarde l'an 769. de Rome. Je sui bien que Catulle n'est point mort en 697. Scaliger refuse solidement ce mensonge de St. Jerome, mais il n'y a nulle apparence qu'il ait vécu jus- ques à l'an 763. Nous refusons sur cela Joseph Scaliger dans l'article de Catulle. A coup sûr l'Hortalus de cet ancien Poëte étoit plutôt Hor- tensius que son petit-fils ; & je ne saurois assez m'étonner qu'Isaac Vossius dans le même livre (m) où il a soutenu contre Scaliger que Catulle est mort l'an 704. de Rome, ou l'an 705. ait voulu que l'Hortalus de ce Poëte foit (n) le même que celui de Tacite.

(a) Com-  
ment. in  
Tacit.

(b) In Ta-  
cit. p. 41.

(c) Plu-  
tarch. in  
Caton.  
Min.  
pag. 770.  
771.

(d) *Ibid.*  
pag. 794.

(e) Plu-  
tarch. in  
Caton.  
Utic. pag.  
777.

(k) Tacit.  
Ann. l. 2.  
c. 37.

(l) Notis  
in Catull.  
epig. 67.

(m) Ob-  
servat. ad  
Catull.  
pag. 53.

(n) Pag.  
252.

\* *Bulæus  
Hortensii  
Academ.  
Parisi.*

† *On l'a-  
jelloit en  
Laitin ou  
Hortensius, ou de  
Hortis.*

‡ *Elle est  
en Laitin,  
dans le vo-  
lume qu'il  
publia à  
Paris l'an  
1677-104.  
contenant  
la vie de  
Pierre Ay-  
rault, de  
Guillaume  
Menage.*

§ *Et, à ce  
au grand  
nombre de  
remarques.*

(a) *Re-  
marques  
sur la vie  
de Pierre  
Ayrault  
pag. 150.*

(b) *Ei  
piperacea  
& Martino  
Acacia &  
Michaeli  
Dumonio,  
Medici Pa-  
risiensibus  
doctissi-  
mis inter-  
pretationem  
libro-  
rum Hippo-  
cratis &  
Galeni  
de victus  
ratione in  
morbis  
acutis  
nuncupavit  
Johannes  
Vassæus  
Medicus &  
ipse Parisi-  
ensis doctis-  
simus.  
Menag.  
in eodem  
volamine  
Pag. 512.*

(c) *Ibid.  
pag. 514.*

(d) *Petrus Hortensium  
militem  
Brennum  
qui Margare-  
tam de Gra-  
vella, . . .  
notorem  
sibi ad-  
junxit. Ib.  
Pag. 517.*

theque publique de leurs Ecoles. Il s'acquit une telle reputation, qu'on le croyoit capable de guerir toutes fortes de maladies, pourveu que \* l'heure fatale ne fut pas venue. On (A) n'exceptoit que cela, de sorte qu'on lui appliquoit ordinairement ce proverbe, *Contra vim mortis non est medicamen in Hortis* †. On le voit (B) loué dans plusieurs livres: mais pour lui il ne fit jamais rien imprimer, & l'on n'a rien publié de sa façon après sa mort. Il épousa Jeanne Bourdin en 1520. & Marie le Tellier en 1541. Il laissa sept enfans de la premiere, & quatre de la dernière. Les établissemens qu'ils (C) ont eus, & les biens immeubles qu'il laissa, sont une preuve qu'il avoit gagné bien de l'argent. Il mourut de mort subite, frappé d'apoplexie, pendant qu'il donnoit à ses parens & à ses amis le repas de son jour natal en 1547. Cela donna lieu à un beau (D) sonnet de Des-Portes, que l'on verra tout entier dans les remarques. Mr. Menage qui étoit issu (E) de Jean Des-Jardins du côté des femmes, a fait sa vie. Nous en avons tiré ce morceau.

HORTENSIUS (L A M B E R T) né à Montfort dans la Province d'Utrecht le premier jour (F) d'Avril 1518. a tenu rang parmi les doctes de son siecle.

(A) *On n'exceptoit que cela.* ] Populairement parlant c'étoit beaucoup dire; mais dans le fond c'étoit excepter beaucoup; car si la mort ne s'en mêle pas, il n'est point de maladie qu'un Medecin ne guerisse; la nature toute seule est très-capable alors de les guerir. Néanmoins de la maniere que nous avons accoutumé de juger des choses, nous figurant une infinité de conditions très-possibles qui detourneront la route, & qui changeront la chaîne & le cours des événemens, c'est donner une grande idée d'un Medecin, que de dire que pourveu qu'une force majeure ne vienne pas l'interrompre, il redonnera la santé à un malade. Cela me fait souvenir de la pensée trop cavaliere qu'on impute à je ne sai quels Amiraux, qui étant prêts de donner bataille dans des circonstances favorables, & après des mesures bien prises, s'assuroient de vaincre pourveu que Dieu se tint neutre, & laissât faire les combatans.

(B) *On le voit loué dans plusieurs livres.* ] Mr. Menage (a) cite Arnauld d'Ollat dans son exposition contre Jacques Charpentier; René Moreau dans la vie de Jacques Sylvius; du Boulay dans l'Histoire de l'Université de Paris; Louis d'Orleans dans la Plante humaine; Pierre Ayrault dans ses livres *De Ordine judiciario*; Jean (b) Vassé dans une Epître dedicatoire.

(C) *Les établissemens qu'ils ont eus.* ] Voici comme parle Mr. Menage. (c) *Prædixim fuisse, ut tum erant tempora, testantur & ejus ades plurima, & prædia multa & liberti undecim qui nido majores pennas, ut Flacci verbiu utar, extenderunt.* Par le detail de ces onze enfans il paroît que les filles furent mariées à des gens considérables, à un Guillaume Verforis Conseiller au Chatelet, fils de Jean Verforis celebre Avocat au Parlement de Paris; à un Jean Metayer, Conseiller à la Cour des Monnoyes; à un Pierre Ayrault, Lieutenant Criminel d'Angers. L'un des fils fut Conseiller au Chatelet, un autre fut Chanoine de Senlis, un autre fut Conseiller à la Cour des Monnoyes. Le Conseiller au Chatelet laissa un fils qui exerça la même charge, fut Echevin de Paris en 1600. & laissa un fils qui eut entre autres enfans, la femme de Denys Godefroi Historiographe de France. Il ne restoit plus parmi les descendans de Jean Des-Jardins qu'une personne (d) qui portoit son nom, au tems que Mr. Menage faisoit ce livre.

(D) *Un beau Sonnet.* ] On ne fera pas fâché de le voir ici. Le P. Vauvaleur l'a mis en Latin, & Mr. Menage a fait une Epigramme sur la même pensée\*.

*Après avoir sauvé par mon art secourable  
Tant de corps languissans que la mort mena-  
çoit,  
Et chasse la rigueur du mal qui les pressoit,  
Gagnant comme Esculape un nom toujours du-  
rable.*

*Cette fatale saur, cruelle, inexorable,  
Voyant que mon pouvoir le sien amoindrisoit;  
Un jour que son courroux contre moi la porroit,  
Fini quant & mes jours mon labeur profitable.*

*P A S S A N T, moi qui pouvois les autres secourir,  
Ne dis point qu'au besoin je ne me pus guerir,  
Car la mort qui doutoit l'effort de ma science*

*Ainsi que je prenois sobrement mon repas,  
Me prit en trahison, sans & sans desiance,  
Ne me donnant loisir de penser au trespas.*

(E) *Qui étoit issu de Jean Des-Jardins.* ] Pierre Ayrault ayeul maternel de Mr. Menage, épousa Anne des Jardins fille de notre Hortensius, & de Marie le Tellier sa seconde femme, qui étoit de la même famille dont Monsieur le Chancelier le Tellier descendoit (e).

(F) *Le premier jour d'Avril 1518.* ] Je m'écarteren cela de Valere André mon Auteur, qui le fait naître en 1500. Il aura été trompé sans doute par ces paroles de Swert (f), *Nascentur anno c. l. d. x. v. i. i. Kal. Aprilis*: il aura cru que ces lettres numerales x v i i i. se rapportent au mot Kalendes, faire de s'être souvenu qu'il n'y a point dans le Calendrier Romain aucun dix-huitième jour avant les Kalendes d'Avril. Ce n'est point la seule raison qui m'ait déterminé à joindre x v i i i. avec les lettres precedentes, j'y ai été porté aussi par cette consideration; Valere André dit qu'Hortensius étoit fort (g) jeune lors qu'il vint étudier à Louvain sous Rutgerus Relcius, Professeur en Langue Greque, or il dit ailleurs (h) que Relcius deceda en 1545. qui étoit la 17. année de sa profession; il ne l'avoit donc commencée qu'en 1528. Comment est-ce donc qu'Hortensius auroit pu venir étudier fort jeune sous ce Pro-

\* *Tout ce-  
la se trou-  
ve ibid.  
pag 514.  
le jeune  
François  
est à la  
page 510.*

(e) *Ibid.  
pag. 517.*

(f) *Athen.  
Belg. pag.  
508.*

(g) *Ad-  
mo. sum  
adolefcens  
pag. 613.*

(h) *Pag.  
806.*

Il étudia à Louvain les langues savantes avec une extrême application, sous de fort excellents Maîtres; & il ouït aussi les leçons de Vives sur la Dialectique. Il donna des preuves de ses progrès en la langue Greque, par une version en vers Latins du Plutus d'Aristophane, laquelle il accompagna de notes. On a plusieurs autres livres (G) de sa façon. Il regenta fort long tems à Naerden en Hollande; & peu s'en falut qu'il ne perit lors que cette ville fut saccagée par les Espagnols en 1572. sous la conduite de Frideric de Toledé fils du Duc d'Albe. On lui avoit pillé sa maison; on lui avoit tué sous ses yeux son fils naturel; il alloit lui-même être égorgé nonobstant son caractère de Prêtre; mais par bonheur un Gentilhomme \* qui avoit été son Ecolier, & qui alors portoit les armes au service des Espagnols, se trouva là tout à propos afin de lui sauver la vie. On remarqua qu'il n'avoit eu rien que de sauver du naufrage ses notes sur la Pharfale de Lucain. Il fit une description du sac & du massacre de Naerden, de laquelle le manuscrit se voit à Utrecht. Il ne survécut gueres à cette desolation, car il mourut en † 1573. auprès de Naerden, dans une ‡ maison de campagne ¶.

HORTENSIUS (MARTIN) natif de Delf en Hollande, & Professeur en Mathématique à Amsterdam, auroit pu aller loin dans les matieres de sa profession, s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge (A) l'an 1639. La preface qu'il a mise au devant d'un livre β de Philippe Lansbergius qu'il avoit traduit en Latin, & dans laquelle il fait de puissantes objections au système de Tycho-Brahe, nous apprend de quelle maniere il cultiva l'étude de l'Astronomie, & y fut aidé par les conversations de Lansbergius, auquel Beekman Recteur de l'Ecole de Dordrecht, personnage fort mêlé dans l'Histoire de Mr. Descartes, le recommanda. Il a traduit outre ce livre l'Institution Astronomique de Guillaume Blaeuw; & a composé de son chef une Dissertation de *Mercurio sub Sole viso & Venere invisâ*, adressée à Gassendi; & une réponse à ce que Kepler avoit mis au devant de son Almanach de l'an 1624. Les lettres que Gassendi lui écrivoit temoignent une estime singuliere pour lui. On a imprimé dans le volume des lettres de ce fameux Philosophe celles qu'Hortensius lui avoit écrites. J'ai su par là qu'il étoit né en 1605. & qu'il avoit été reçu Professeur à Amsterdam l'année ζ 1634. Il ne paroïssoit pas content de sa condition; & il parle λ de l'espérance qui regnoit dans cette fameuse ville en homme piqué & outré de ce qu'on ne venoit pas à ses leçons, & qu'on ne favorisoit pas l'execution des machines qu'il meditoit, dont il esperoit un succès superieur ζ à tout ce qu'avoit fait Tycho-Brahe. On a quelques harangues de sa façon; une de *utilitate & dignitate Mathematicos*, & une de *oculo ejusque prestantia*. Il temoigne dans une π de ses lettres à Gassendi, que l'impression de sa réponse au livre que Pierre Bartholin avoit publié contre lui, pour la defense de Tycho-Brahe, n'étoit différée qu'à cause de la disette de papicr. Apparemment cet Ouvrage tint compagnie à la

R

Placado

feisseur, s'il étoit né l'an 1500. ? Mais s'il étoit né en 1518. rien n'est plus aisé à comprendre que cela. Paul (a) Freherus s'est trompé & dans l'année de la naissance, & dans celle de la mort, puis qu'il a dit que Lambert Hortensius naquit l'an 1501. & qu'il mourut l'an 1577.

(G) Plusieurs autres livres de sa façon. ] En voici les titres: *Enarrationes in Virgilio Aeneida*, in fol. *Explanaciones in Luciani Pharsaliam*, imprimées à Bâle l'an 1578. in fol. *Satyrarum in avi sui vitia & mores libri II*. *Epithalamiorum libri I*. *Secessionum civitum Ultrajectinarum libri VII*. *De bello Germanico à Carolo V. Casare gesto libri VII*. *Tumultuum Anabaptistarum (b) libri I*.

(A) L'an 1639. ] J'ai abandonné là-dessus l'Auteur (c) que je cite, car il marque l'an 1640. Ce qui m'a porté à l'abandonner est un passage de Mr. Descartes qui merite d'être copié: je le tire d'une (d) de ses lettres au P. Merfenne, qui pour n'être pas datée, ne laisse pas d'établir solidement la date dont j'ai besoin, puis que dès les premières lignes l'Auteur nous apprend qu'il l'écrivit en réponse à une lettre du dernier Decembre 1639. Voici ce que j'ai trouvé à propos d'en copier; Hortensius

étant en Italie il y a quelques années se voulut mêler de faire son horoscope, & dit à deux jeunes hommes de ce país qui étoient avec lui qu'il mourroit en l'an 1639. & que pour eux ils ne vivoient pas long tems après. Or lui étant mort cet Ete comme vous savez, ces deux jeunes hommes en ont eu telle apprehension que l'un d'eux est déjà mort, & l'autre qui est le fils de (e) Heinsius est si languissant & si triste, qu'il semble faire tout son possible, afin que l'Astrologue n'ait point menti. Voilà une belle science, qui sert à faire mourir des personnes qui n'eussent peut-être pas été malades sans elle. On auroit tort de m'objecter que Mr. Descartes pourroit avoir écrit cette lettre après l'été de l'an 1640. & qu'ainsi il ne diroit rien de contraire à Valere André: son commerce de lettres avec le P. Merfenne étoit si frequent, que cette objection ne sauroit être que fautive. Mais de plus je vois dans une lettre de (f) Boxhornius datée du 13. Septembre 1639. qu'il regrette la perte qu'on venoit de faire d'Hortensius,

qui n'est mort qu'en 1681. Mr. Baillet dit le contraire, prétendant qu'Heinsius avoit deux fils, & que celui dont parle Descartes mourut effectivement, & s'appelloit Daniel. (f) Vide Epistolâ Boxhornii pag. 144. edit. Francof. 1679.

\* Il s'appelloit Wel-dam.

† Anno à Ianuaria quæ fuit præter doctrinam singulariter perfectat atero, à nato Christo MDLXXIII. Voyez l'épigramme que ceux de Naerden lui firent faire dans l'Eglise de Saint Vit. Valere André la rapporte.

‡ Freherus dans son Theatre p. 1473. dit in præsidio suburbano. Il seuloit d'iro prædio.

§ Val. Andr. ibid. p. 652.

¶ Il a pour titre, Commentationes in motum terræ diurnum & annuum, & in verum aspectabilis cæli typum, & est imprimé à Middelbourg 1630. in 4.

ζ Voyez Polus de scient. Mathematic. pag. 201. 202.

η Oper. Gass. p. 418. 10. G. 2 Ibid. p. 422.

π Ibid. p. 425. Vide etiam pag. 429. & p. 432.

ρ Pag. 129.

σ C'est sans doute Nicolas Heinsius, qui n'est mort qu'en 1681. Mr. Baillet dit le contraire, prétendant qu'Heinsius avoit deux fils, & que celui dont parle Descartes mourut effectivement, & s'appelloit Daniel. (f) Vide Epistolâ Boxhornii pag. 144. edit. Francof. 1679.

(a) In Theatro, p. 1473. Kouig le fait aussi naître en 1501.

(b) J'ai cité ce livre dans l'une des remarques de l'Article Picards.

J'ajoute ici qu'il a été réimprimé à Amsterdam en 1636. avec l'Histoire Anabaptistica de sectione Monasticenli de Conrad Heresbachis, par les soins de Theodora Strackius, Ministre de Burik au país de Cleves.

(c) Val. André.

(d) C'est la 37. du 2. vol. dans l'Edit. de 1659.

\* Val. André ubi supra.

† Lettres tome 3. p. 191.

‡ Er mineux encore dans le Sieur Bullart, Académie des sciences tom. 1. p. 64. & suiv.

*Pleiadographia*\*, qui fut laissée manuscrite par le même Auteur entre ses papiers quand il mourut. Mr. Descartes n'a point parlé avantageusement de ses lumieres: *Pour les Professeurs de l'Ecole*, dit-il †, *pas un n'entend ma Geometrie, je dis ni Golius, ni encore moins Hortensius, qui n'en fait pas assez pour cela.*

HOSIUS (STANISLAS) Cardinal & Evêque de Warmie, a été un des plus habiles hommes que la Pologne ait produits. Il naquit à Cracovie l'an 1504. Vous trouverez dans Moren ‡ la suite de ses actions, & des honneurs où il monta. On ne trouvoit point pendant qu'il étoit l'un des Præsidents du Concile, qu'il eût toute la (A) finesse qu'un tel emploi demandoit. Ses Ouvrages de controverse ne cedent guere aux meilleurs qui furent faits en ce siècle-là. Casaubon n'a pas eu (B) tort de l'accuser d'avoir fait l'apologie de ce qu'a-

(A) *Qu'il eût toute la finesse qu'un tel emploi demandoit.* Le Cardinal de Mantouë étant mort le 2. de Mars 1563. ses collegues dans la presidence du Concile écrivirent d'abord au Pape. Celui qui se trouvoit le premier (a) demanda qu'on envoyât un Legat qui fût au dessus de lui. Hosius demanda qu'on lui permit de s'en aller en Pologne; mais Simonette conseilla au Pape de n'envoyer point à Trente de nouveau Legat. C'est qu'il eseroit de s'emparer de la direction, tant parce que le Cardinal Seripando étoit las de ce Concile, & n'avoit guere d'envie de le diriger, qu'à cause que le Cardinal Hosius étoit un homme simple, qui se

(a) C'étoit le Cardinal Seripando.

laissoit aisément conduire. (b) Simonetta, *desidero che la somma di guidare il Concilio restasse a lui, & havendo speranza di condurlo bene, con soddisfazione del Pontefice. & honor proprio; considerando che Seripando era faticato di quel negotio, & poco inclinato a volerlo guidare, & che Warmiense era semplice persona, disposta a lasciarsi reggere; mise in consideratione al Pontefice, che, ritrovandosi le cose del Concilio &c.* Mr. Amelot n'a pas bien traduit ces paroles; chacun en pourra juger facilement. Voici ce qu'il dit (c); „ Si-

(b) Fra-Paolo Istorica del Concilio di Trento l. 7. p. m. 693. Conférez avec ceci le passage du livre 6. p. 548. c'est la page 547. dans la version d'Amelot.

monette, qui en desiroit ardemment l'irrection, & eseroit d'en sortir à son honneur, & à la satisfaction du Pape, lui representa, que „ les affaires n'y étant pas en fort bon état, la „ moindre nouveauté les seroit encore aller plus „ mal, de sorte qu'il ne voyoit pas, qu'il fût be- „ soin d'envoyer un autre Legat: Que puis que „ Seripand, ennemi de l'embaras, n'étoit pas „ d'humeur à vouloir diriger le Concile; & que „ Warmie étoit homme simple, & tout gouver- „ né par autrui; il s'offroit en leur place, & se „ faisoit fort de conduire heureusement la bar- „ que, „ 1. L'original ne porte pas qu'Hosius „ fût tout gouverné par autrui. 2. Il n'est pas vrai que Simonette ait écrit au Pape qu'Hosius étoit un homme simple. Il le croyoit bien, & il bâtilloit là-dessus, mais il ne communiqua point au Pape cette pensée. Fra-Paolo distingue très-clairement ce que l'on pensoit d'avec ce qu'on écrivoit. Le Traducteur auroit dû suivre cette distinction.

(c) Hist. du Concile de Trente, p. 697. 698. édition d'Amsterdam, 1686.

(d) Hist. du Concil. Trident. l. 20. c. p. 6. n. 6.

Notez que le Cardinal Palavicin (d) pretend prouver par des pieces authentiques, que tout ce que Fra-Paolo avance concernant les artifices ambicieux de Simonette est un mensonge.

(e) Casaubon. in Baronium, exercit. 1. c. 33. p. m. 134.

(B) *Casaubon n'a pas eu tort.* Suivons le progrès de cette dispute, & commençons par les paroles de ce grand Critique; (e) *Verbo Dei vivens scripto minus etiam tribuit* (Scioppius (f)) *quam sive Pighius, sive alius qui dixit Patrum memoria: Scripturam si auctoritate Ecclesie de-*

(f) In Ecclesiastico, cap. 135.

stituatur, non plus per se valere quam verba Aelopi. *Quod blaphemum dictum postea defensus a suis est Cardinalis Hosius.* Le Jesuite Eudemon-Jean soutint que c'étoit une calomnie inventée par Brentius; & voici comment il pretendit le prouver. (g) *Jam verò quando non me- (g) Andr. morat, neque quis Aelopice hujus fabula auctor sit; Ludamone neque quo loco eam Hosius defenderit, vel ne con- Joannes Castigat. vium impostura posses, vel quod in aliquo alio rem exercit. eam legerat, & auctorem, & calumniam ex Ho- Joannes Cas- lio detegam: videant deinde lectores, quam bona fide infideles isti fidei patroni disputent. Is igitur lib. 2. c. 5. lib. 3. in prolegomena Brentii, ipso serè initio Magna pars, inquit, libelli [prolegomenorum Brentii] non aliunde constat, quam è fœnis, dictis, conviciis; in quo sic etiam ludit Scripturis, sic eis tractat joculariter, ut verè de ipso dici possit, quod venerabili viro Petro à Soto falso impingit, cum haud aliter Scripturis, quam Aelopi fabulis uti. Non est igitur ea Catholici cuiusquam Scriptoris vox; sed calumnia Brentii: quam vir illustrissimus falso in virum doctissimum excogitatum, in auctorem ipsum verè convenire descendit. On voit là 4. choses. 1. Une plainte de ce que Cas ubon n'avoit point marqué en quel endroit des Ouvrages d'Hosius se trouva cela. 2. Que Brentius accuse Soto de se servir de l'Ecriture comme des fables d'Esopé. 3. Qu'Hosius soutient qu'une telle accusation est calomnieuse à l'égard de Soto, & très-veritable à l'égard de Brentius. 4. Que ces paroles d'Hosius ont donné lieu au reproche rapporté par Casaubon. La premiere de ces quatre choses est juste. On ne sauroit trop se plaindre de la negligence de ceux qui ne citent point le chapitre, quand il s'agit d'accusations graves. Les grans Auteurs sont les plus sujets à ce défaut; ils s'imaginent qu'on les en croira sur leur parole; & là-dessus ils se dispensent de citer: il leur suffit de dire, *Plutarque, Cicéron, St. Augustin disent cela.* Une infinité de lecteurs aiment mieux croire, ou demeurer dans l'incertitude, que de prendre la peine de verifier. Casaubon n'ayant pas effectivement dessein d'empêcher qu'on ne decouvrit qu'il accusoit fausement, a néanmoins donné lieu à ce soupçon. Pourquoi d'Hosius citoit-il d'une maniere si vague? La deuxième & la troisième de ces quatre choses sont deux faits incontestables (h), mais qui ne servent de rien au fond de ce dissent. La quatrième est une insigne bevue de Jesuite, comme on le verra ci-dessous.*

La confiance avec laquelle il accuse Casaubon de calomnie contre le Cardinal Hosius, forme je ne sai quel prejuge au desavantage de ce Critique; mais quand on voit l'Apologiste fol-

(h) Les paroles d'Eudemon-Jean, se trouvent au 2. livre contre les Prolegomenes de Brentius pag. 106. edit Colon. 1558. in fol.

(a) Si nihil gravius dixit Hosius, crit hæc in Brentium calumnia, non in Spiritum S. blasphemiam. Ego Pighii. Hosii nihil habeo, nec Hermanni, cui blasphemiam hanc Scripturæ eum Ælopi fabulis comparationem tribuentes viros magnos audi. vi. Jacob. Capellus, Vindici. If. Casaub. l. 3. c. 5. pag. 78. (b) Hosius lib. 3. in Protegom. Brentii, pag. 230. 231. (c) Hosius venit de dire que Luther a appellé l'écriture Sainte le livre des heretiques. Gretser le remarque aussi Proteleg. Exam. Mylerii Plessani pag. 90. cite les paroles de Luther ex Postil. eccles. Domin. 8. post. Trident. (d) Continuat. de Script. ecclesiast. c. 32. pag. m. 23. (e) Patavii deinde Bononie. . . Jurisprudentie industriam primo addiverit, & lauream sub ipso Hugone Bonocompagno qui S. S. Gregorii XIII. nomine deinde prefatus, postremo adeptus est. Thuan. l. 68. sub fin. pag. m. 927.

voit dit un Controversiste, que sans l'autorité de l'Eglise la Sainte Ecriture n'a pas plus de force que les Fables d'Esopé. Le Jésuite qui a critiqué là-dessus Casaubon, n'a fait que marquer son ignorance\*. Hosius mourut proche de Rome le 5. d'Avout 1579. Mr. Moreri (C) a fait quelques fautes.

HOSPINIEN (RODOLPHE) en Latin *Hospinianus*, est un des plus grans Auteurs qui soient sortis de la Suisse. Il nâquit à Altorf village du Comté de Kibourg au Canton de Zurich le 7. de Novembre 1547. & dès l'âge de sept ans il fut envoyé à Zurich pour y commencer ses études. Il y fit de grans progrès, sous la direction de Jean † Wolphius son oncle maternel, & ayant perdu son pere † l'an 1563. il trouva un patron très-affectionné dans la personne de Rodolphe † Gualterus son parrain. Il sortit de Zurich pour aller voir les autres Academies au mois de Mars 1565. & s'arrêta deux ans à Marpourg, où il se distingua par son assiduité à l'étude, & par sa bonne conduite. Il fit la même

R 2

\* Voyez la remarque B. † Il étoit Ministre, & a publié plusieurs livres. † Il étoit Ministre à Altorf. C'étoit infameux Ministre, dont on a en Latin plusieurs Homilies.

de Casaubon demeurer court, & nous avouër froidement qu'il n'a aucun livre d'Hosius (a), on a du penchant à croire qu'Eudemon-Jean est bien fondé. Croit-on aisément qu'un Ministre qui entreprend de refuter le censeur de Casaubon, ne cherche pas les Ouvrages d'Hosius jusques à ce qu'il les trouve? Est-il si difficile de les trouver? On soupçonne donc que s'il avoué qu'il ne les a pas, c'est un subterfuge inventé afin de ne pas convenir de l'innocence de ce Cardinal. Mais ne soyez pas en peine pour Casaubon: il n'impute rien à Hosius qui ne soit très-venérable. *Fingamus autem nunc verum esse*, ce sont les paroles d'Hosius (b) au même livre qu'Eudemon-Jean a cité, *quod tu scripsisse nescio quem naras, nam nomen non exprimis, ac fieri potest ut sit commentum tuum, scripturas valere quantum fabulas Ælopi, si destituantur autoritate Ecclesie. Cedo Brenti, minus minis reverenter de Scripturis loquutus est, quam qui vocat eam librum (c) Hæreticorum, cum tamen nullorum sit minus quam Hæreticorum: est enim Catholicorum propria, qui tot seculis in ejus possessione præscripserunt. Et potuit illud tamen pio sensu dici, quem homo pins, qui charitatem habet, qua non cogitat malum, ex his verbis eliceret. Nam reversa, nisi nos Ecclesia doceret autoritas hanc scripturam esse canonicam, perexiguum apud nos pondus haberet.*

(C) Mr. Moreri a fait quelques fautes. I. Ce ne fut pas à Pavie, mais à Padoué que les parents d'Hosius l'envoyèrent étudier. Monsieur Moreri auroit pu conoître sa faute, s'il avoit su que *Lazare Bonamici* qu'il donne pour maître à Hosius, étoit Professeur à Padoué. Du Saussai (d) suppose qu'Hosius ayant été envoyé en Italie, par le conseil de Pierre Thomicki Evêque de Cracovie, s'arrêta à Boulogne. C'est mal distinguer les choses. Il faisoit dire qu'Hosius ayant étudié à Padoué pendant quelque tems, passa à Boulogne, & s'y fit recevoir Docteur en Droit (e). Cela montre la II. fausseté de Moreri. Il dit qu'Hosius reçut à Pavie le bonnet de Docteur. III. Il eut l'Evêché de Culmes à l'insistance du Roi Sigismond premier. C'est une autre fausseté: car ce fut Sigismond Auguste qui lui procura cette Prelature. IV. Comment est-ce que Sigismond premier l'aurait envoyé à Rome vers le Pape Jules troisième. Il mourut l'an 1548. & ce Pape ne fut créé qu'en l'année 1550. V. Il ne faisoit pas dire que s'étant retiré en Pologne après la clôture du Concile, il travailla à ses admirables Ouvrages qui nous restent de lui; car c'est déclarer qu'il n'avoit point fait de livres ayant ce tems-là; & néanmoins il est sûr que

sa reponse à Brentius fut imprimée à Cologne l'an 1558. C'est un in folio de quatre cens pages. Son livre qui a pour titre *Confessio Catholica fidei Christiana* (f) avoit déjà paru à Mayence. Son livre de *Communionis sub utraque specie*, & celui de *Sacerdotum conjugio*, & celui de *Missæ vulgaris lingua celebranda*, étoient sortis de dessous la presse à Paris (g) l'an 1561. Du Saussai (h) merite ici un mot de censure, car il met presque tous ces Ouvrages dans le catalogue des livres qu'Hosius fit imprimer après la teneur du Concile. VI. Il ne faisoit pas dire en general que les livres d'Hosius furent imprimez 32. fois durant sa vie: il faisoit y apporter quelque exception, comme a fait Monsieur Bullart. Plusieurs de ses écrits, dit-il (i), ont été imprimez trente deux fois pendant sa vie dans les principales villes de la Chretienté, & traduits en François, en Italien, en Allemand, en Flamand, en Polonois, des Français en Anglois, en Ecoissois & en Armenien. Mr. de la Rocheportai (k) a fait la faute de n'y en avoir aucune exception.

J'ai laissé passer à Monsieur Moreri ce qu'il dit, touchant les raisons qui obligèrent le Cardinal Hosius à n'assister pas à la 24. session. Il prétend que ce fut à cause qu'Hosius n'aprouvoit point ce qui avoit été décidé sur les mariages clandestins. Il est fort vrai qu'il desaprouvoit cette décision, & (l) qu'il tâcha trois ou quatre fois de la faire revoquer, ce qui le fit passer pour un opiniâtre; mais il n'est nullement certain que son absence soit fondée sur la raison de Monsieur Moreri: car il ne laissa pas d'assister à la session precedente, encore qu'il desaprouvât une partie des choses qui y furent décidées sur le sacrifice de la Messe. Il ne fit point scrupule de s'y opposer. Pourquoi donc n'auroit-il osé en faire autant sur les mariages clandestins? N'auroit-il pas été secondé par son collegue le Cardinal Simonette, & par quelques autres opinans? N'envoyait-il point par écrit son opinion qui étoit contraire au Decret? Ne déclara-t-il point par écrit qu'il se remettoit de tout cela au jugement du Saint Pere? En un mot fa maladie fut très-réelle, & dura long tems. Voilà presque toutes les raisons que Palavicin (m) employe pour refuter un conte adopté par Fra-Paolo, qu'Hosius fit semblant d'être malade afin de n'assister pas à la session, où le Decret pour les mariages clandestins devoit recevoir force de loi. On a quelquefois raison de dire que les maladies des Grans sont de commande, sont des grimaces de Politique; mais les Historiens trop speculatifs se trompent aussi quelquefois en le disant.

(f) Voyez la remarque B. (g) Il étoit Ministre, & a publié plusieurs livres. (h) Il étoit Ministre à Altorf. (i) Ubi seorsus in præface de sa reponse aux Protegomones de Brentius. (k) Bullart Academ. Athen. Romano pag. 615. (l) Ubi seorsus in præface de sa vie dans les principales villes de la Chretienté, & traduits en François, en Italien, en Allemand, en Flamand, en Polonois, des Français en Anglois, en Ecoissois & en Armenien. Mr. de la Rocheportai (k) a fait la faute de n'y en avoir aucune exception. (m) Ibid. lib. 23. cap. 7. n. 17.

\* Jus civitatis Tigurinae rara felicitate ipsi collarum est. Heidegger ubi supra.

(a) Jo. Henr. Heidegger. in vita et scriptis p. 3.

(b) Annosque plusquam triginta concorde in matrimonio tenuit Heidegger. ibid. p. 9.

(c) Quae animum agens sic fatis vegeta etiamnum in negro judicio & memoria ex qua non pauca mihi fugerit historiam hanc locupletantia, pollet. Id. ibid.

(d) Patienter tamen domesticam illam calamitatem, utcumque acerbum tulit, me mor utique, & mortalem se duxit, & ad alteram beatitudinem praesentis se. Consolabatur etiam mox orbitatem ejus secunda nuptiae cum matrona humilissima Magdalena Wirzli, nobilitis eximii viri Coura Wirzli Praefecti quondam Vadivillani, filia, bonis omnibus contracta, & d. xlii. Miji An. m. dc. xlii. solenniter celebratae. Id. ibid. p. 23.

(e) Id. ib.

chose à Heidelberg pendant les six mois qu'il y passa, en fuite de quoi ses superieurs le rapelerent, & le firent recevoir Ministre l'an 1568. Ce fut pour aller prêcher deux fois la semaine dans une Eglise de la campagne, à quatre ou cinq lieues de Zurich. Il fit ponctuellement toutes ces fonctions pendant huit années, quoi qu'il eût bien d'autres fardeaux sur les épaules dans la ville, car on lui donna à regenter la troisième Classe l'an 1569. On le fit Proviseur de l'Ecole Abbatiale l'an 1571. & cinq après il fut Proviseur de l'Ecole Caroline. Ce fut une pierre de (A) Sisyphus, qu'il roula avec une extrême patience pendant dix-neuf années. Il obtint le \* droit de bourgeoisie l'an 1569. & il se maria (B) heureusement la même année. Ses fatigues pastorales furent un peu diminuées l'an 1576. car on lui donna une Eglise qui n'étoit éloignée de Zurich que d'une lieue. La poussière du College ne lui ôta pas le courage de s'engager à une (C) entreprise relevée, & d'une vaste étendue. Comme il donnoit à l'étude de l'Histoire Ecclesiastique tout le tems qu'il avoit de reste, il forma le plan d'un Ouvrage qui pût montrer aux Catholiques Romains, que c'est à tort qu'ils se vantent que leurs doctrines sont conformes à l'antiquité. Il ne put pas achever son entreprise; mais il en fit voir de grans (D) morceaux, qui lui acquirent beaucoup de reputation, &

(A) Une pierre de Sisyphus qu'il roula. ] Je me fers de cette pensée après l'Auteur de sa vie. Hanc quoque Spartam ornavit, dit-il (a), quantum potuit, saxumque hoc vere Sisyphium volvit revolutique, & novemdecim annorum orbe circumiegit indefessus abieci pari & industria & successu. Ce qu'il dit un peu après est de bon goût: il s'étonne que l'esprit d'Hospinien ne se soit pas abâtardi dans ces pénibles occupations. Ferreum certe adamantinumque dixeris qui tot labores exantillare, & simul ingenium à suis & squalore vindicare possit.

(B) Il se maria heureusement la même année. ] Ce fut avec Anne Lavatere, fille de Louis Lavaterus Archidiacre alors de l'Eglise Caroline, & en suite Premier Ministre. I étoit fils de Rodolphe Lavaterus Bourgmaître de Zurich. La mere d'Anne Lavatere étoit fille de Henri Bullinger, l'un des principaux Reformateurs. Notre Hospinien vécut avec cette épouse (b) dans une grande concorde plus de 30. années, & en eut 14. enfans, dont Elizabeth la plus jeune de tous vivoit encoie l'an 1681. Elle étoit veuve de Rodolphe Stuckius, & âgée de 88. ans; & comme (c) elle avoit conservé son jugement & sa memoire, elle toumoit des materiaux à l'Historien de son pere.

Jean Henri H O S P I N I E N son frere fut Ministre de l'Eglise de Bulac, & Doyen du Chapitre de Reimsbourg. Rodolphe H O S P I N I E N son frere, Professeur en langue Hebraïque à Zurich, & Doyen de l'Eglise Caroline lassa deux fils, Rodolphe H O S P I N I E N qui étoit Prevôt du Chapitre de la même ville, lors que Monsieur Heidegger écrivit la vie de notre Rodolphe, & Jean Henri H O S P I N I E N Ministre de l'Eglise de Glarfeld. Vous trouverez dans Monsieur Heidegger bien d'autres personnes illustres de notre Rodolphe. Celui-ci ayant perdu sa femme l'an 1612. fit les reflexions que doit faire un bon Chretien (d), & chercha sa consolation assez promptement dans un second mariage. Il avoit éprouvé qu'une femme ne le détournoit aucunement de l'étude: Cujus consortium tantum abest ut, quod Romanenses nostris objecerunt, impedimentum aliquod studii ejus pias objecerit, ut magno illi contra & dilecti ad omne opus bonum incitamento adjumentoque fuerit (e).

(C) Une entreprise relevée & d'une vaste étendue. ] C'étoit l'Histoire des erreurs de la Papauté. La premiere pensée lui en vint après s'être entretenu dans un cabaret de vill ge avec son hôte, qui croyoit ridiculement que la vie monastique étoit issue du Paradis. Falsum (f) aliquando serunt, cum illa excursio necessum haberet in hospitio pernoctare, hospitem rusticum non incuriosum crebra secum colloquia miscerent, & de Origine Papatus, vita in primis Monastica, quam ille pro simplicitate sua ex Paradiso arcessendam ridicule sustinuerit, anxie inquirentem, ansam sibi libros de Origine errorum scribendis praeberit. Il considéra que les Papistes batus par l'Ecriture se retranchoient dans la tradition, & ne parloient que de leur antiquité, & de la nouveauté des Protestans. Pour leur ôter cet asyle il rechercha la naissance & les progrès des ceremonies & des doctrines Romaines, & par quels degrez la vérité que J. CHRIST & ses Apôtres avoient annoncée, avoit fait place aux innovations. Impetum concepti animo suo plane heroicam, & laude nunquam inmeritoria dignissimum scilicet illius vetustatis spectrum debellandi, Gibonicasque artes & fraudes, monstratis generum errorum, qui paulatim Ecclesiam inundaverant, originibus detegendi, convellendique. Et magna quidem molis, immensisque laboris opus aggrediebatur, cum de caelesti doctrina, & ceremoniis vera primitivae Ecclesiae, tum de inclinatione & depravatione ejusdem doctrinae, deque ceremoniarum mutatione, antione & progressu iis scilicet, quae Christum & Apostolos primum, deinde vero Constantinum Imperatorem, imprimis autem Gregorium M. secuta sunt. Il (h) se proposa principalement le Batême, l'Eucharistie, les temples, les fêtes, les jûnes, les Ordres, les Moines, la primauté du Pape, & les enterremens. Il commença aussi à composer la vie des Papes, & une critique de Gratien (i). Il avoit environ 41. an lors qu'il forma ce grand dessein.

(D) Il en fit voir de grans morceaux. ] Donnons ici un état des livres qu'il publia. Le premier fut une harangue de origine & progressu rituum & ceremoniarum Ecclesiasticarum. Il l'avoit recitée dans une assemblée Academique & il la fit imprimer l'an 1585. Deux ans après il publia son Traité de templis, hoc est de origine, progressu, usu & abusu templorum, ac omnino rerum omnium ad templa pertinentium. Il

id. ibid. pag. 8. (f) Heidegger. ibid. pag. 8. (g) Ibid. pag. 11. (h) Ibid. (i) Antigratianum insuper muliebatur, quo demonstrare insituerat. Gratianum in suo decreto multa falsaria, commentitia & notabilia, ree, fallaciter, mutilata & improprie corrupta. Id. ibid. en

& qui obligerent ses maîtres à le retirer de la poudre des Ecoles, pour le placer dans un lieu plus éminent. Il fut fait Archidiacre de l'Eglise Caroline le 25. de Septembre 1588. Six ans après on le fit Ministre de l'Eglise Abbatiale, emploi qui lui fut d'autant plus commode, qu'il ne le detournoit pas tant de son grand dessein. L'Ouvrage qu'il publia sur l'Eucharistie, & celui qu'il intitula *Concordia discors*, chagrinerent terriblement les Lutheriens. Ils le (E) chagrinerent à leur tour par leurs reponses; à quoi il n'acheva pas sa replique, parce qu'il fut

en fit l'an 1603. une 2. édition qui fut non seulement corrigée, mais aussi fort augmentée, car il y joignit la refutation des argumens que Bellarmin & Baronius avoient produits en faveur de leur party sur cette matiere depuis la 1. édition. L'an 1588. il publia le *Traité de Monachis, seu de origine & progressu monachatus ac ordinum Monasticorum, equitum militarium tam sacrorum quam secularium omnium.* Il en fit une 2. édition l'an 1609. dans laquelle il refuta le livre de Bellarmin de *Monachis*; publié depuis la 1. édition de son Ouvrage. Il étoit sur le point de publier l'an 1589. le *Traité de Origine & progressu jejuniorum*, lors qu'un Ouvrage de Bellarmin tout fraîchement imprimé, lui fit conoître que ce Jésuite promettoit un livre sur cette matiere. Il différa donc la publication de son Ouvrage, jusques à ce qu'il y pût joindre la refutation de ce que Bellarmin allegueroit. Mais comme il s'apliqua à d'autres choses en attendant, il n'acheva jamais ce *Traité-là*. Ces autres choses furent les fêtes, sur quoi il publia deux volumes, l'un en 1592. l'autre en 1593. Le premier traite de *festis Judaeorum & Ethnicorum, hoc est de origine, progressu, ceremoniis & ritibus festorum dierum Judaeorum, Graecorum, Romanorum, Turcarum, & Indianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1611. avec plusieurs corrections, & additions. Le second traite de *origine, progressu, ceremoniis & ritibus festorum dierum Christianorum.* Il le fit reimprimer l'an 1612. avec de bons supplémens, qui seroient à refuter Bellarmin sur l'idolâtrie Romaine, & Jacques Gretser sur la Fête-Dieu. L'an 1598. il publia le premier volume de l'Histoire sacramentaire: *Hoc est libros quinque de Cena Dominica prima institutione, ejusque vero usu & abusu in primitiva ecclesia, nec non de origine, progressu, ceremoniis & ritibus Missae, transubstantiationis & aliorum paene infinitorum errorum, quibus Cena prima institutio horribiliter in Papatu polluta & profanata est.* Quatre ans après il publia le second volume de cette Histoire, qui contient les demêlez qui ont regné entre ceux de la Confession d'Augsbourg, & les autres Protestans sur la matiere de l'Eucharistie. Le titre de l'Ouvrage est de *origine & progressu controversiae sacramentariae de Cena Domini inter Lutheranos & Orthodoxos quos Zwinglianos & Calvinistas vocant exorta, ab anno Christi Salvatoris 1517. usque ad annum 1602.* Il publia l'an 1607. un Ouvrage intitulé, *Concordia discors, seu de origine & progressu formulae Concordiae Bergensis.* L'an 1619. il publia un Ouvrage contre les Jésuites: *Historia Jesuitica hoc est de origine, regulis, constitutionibus, privilegiis, incrementis, progressu, & propagatione Ordinis Jesuitarum, item de eorum doctis, fraudibus, imposturis, nefariis facinoribus, cruentis consiliis, falsa quoque seditiosa & sanguinolenta doctrina.* (A) C'est par là qu'il finit les compo-

sitions, resolu de n'employer désormais sa vie qu'à des prieres, qu'à de saintes lectures, & qu'à de saintes meditations.

(E) Ils le chagrinerent à leur tour par leurs reponses. ] L'Histoire de la guerre sacramentaire entre les Lutheriens & les Calvinistes, & l'Histoire du Formulaire de la concorde font voir tant de confusions, tant d'empotement, tant de broüilleries, & tant de chicanes dans le party Lutherien, que ce seroit un miracle si ces deux livres n'avoient furieusement irrité les Theologiens Saxons. On choisit en Saxe pour refuter Hopsinen un homme qui étoit fort propre à éblouir le public, un homme, dis-je, qui traitoit ses adversaires de haut en bas, & qui se donnoit des airs de maître. Rien n'est aussi

propre que cela à cacher les mauvais endroits d'une cause. *Historia sacramentaria pars posterior & concordia illa discors vehementer eos, qui Lutherianorum partium affectas se professi sunt urebant; qui eorum operum vim christippis philisfnatis, & tortuosis argutiis, acerbisque dictis convellere maxinopere laborabant.* Constat autem, utriusque operis refutandi in Saxonis Professore, homini arroganti & prave sacundo, datum esse. Et primum quidem An. M. D. C. XI. personatus ille, uti prudenter conjectabam, prodit, larva scilicet assumpta cujusdam Christophori à Vallo, S. Theologia Candidati, sub qua adversus ea, quae Hopsiniam in Annalibus Sacramentariis ad annum (c) M. D. C. XIX. gesta prodidit, vernacula scriptioe ingeni sui libidinem proccaciter satis exerevit. Dès que David Pareus eut vu ce premier Ouvrage d'Huterus (d), il en aveutit Hopsinen, & lui con-

seilla de repondre en Allemand, sans attendre que son adversaire continuât à le refuter. *Adversus Commentarium tuum alterum de re sacramentaria, nec non Concordiam discordem comperimus, mandatum ex aula Saxonica D. Huterio datum, historiam tuam et refutaret. Laborasse etiam illum ea in re ex domesticis meis studiis cognovi. His mundanis Lipsensibus prodit Germanica haec Historie Sacramentariae consignatio, usque ad annum 29. deducta. Credo vobis non esse visam. Anthor magna pollicetur, & triumphus est, ut audio, nostris vicinis, &c. Percurri litterarum. Praeter magnifica mendacia nihil video novum. Suaeferim ut vestigia hujus scriptoris, qui haud dubie est ille Huterus, premas ilico, neque expectes, dum tota moles te opprimat. Feceris magnam opera pretium Germanice respondendo. Hopsinen (f) compofa tout aussi-tôt une replique, mais il ne la publia point. L'an 1614. on vit paroître un nouvel Ouvrage d'Huterus sous le titre de *Concordia concors, seu de origine & progressu formulae concordiae Ecclesiarum Confessionis Augustanae.* On pretendoit y depouiller Hopsinen de tout ce qu'il pouvoit avoir acquis de reputation, soit du côté de la science, soit*

(b) Hei- digg. ubi supra pag. 22.

(c) C'est une fautive d'impression, il faut lire M. D. XXIX.

(d) Notez qu'il y a des gens qui disent que Christ. Luthera- norum partium affectas se professi sunt, toporus urebant; qui eorum operum vim christippis philisfnatis, & tortuosis argutiis, acerbisque dictis convellere maxinopere laborabant. Constat autem, utriusque operis refutandi in Saxonis Professore, homini arroganti & prave sacundo, datum esse. Et primum quidem An. M. D. C. XI. personatus ille, uti prudenter conjectabam, prodit, larva scilicet assumpta cujusdam Christophori à Vallo, S. Theologia Candidati, sub qua adversus ea, quae Hopsiniam in Annalibus Sacramentariis ad annum (c) M. D. C. XIX. gesta prodidit, vernacula scriptioe ingeni sui libidinem proccaciter satis exerevit. Dès que David Pareus eut vu ce premier Ouvrage d'Huterus (d), il en aveutit Hopsinen, & lui con-

(e) Hei- digg. ib.

(f) Non deuit bo- nae cause Hopsinia- nus, utpo- te qui... personato larvam egregie detraxit, adornata scrip- tionem vernacula, qua & histo- ria de se signa- ta verita- tem in ar- ce colloca- vit, & ad- huc veritas vanitatem solide detexit. Neque tamen responso isthac, seu de omnibus numeris absoluta, lucem vi- dit. Id. aquis de reputation, soit du côté de la science, soit

(s) Tiré de sa vie com- posee par Mr. Hei- digger.

que les ennemis communs des Protestans se divertissoient un peu trop à ce spectaculaire. Il tourna donc ses armes contre les Jésuites. Je ne doute point que la suppression de sa réplique ne plût (F) beaucoup à quelques Princes. Une catastrophe le priva de l'usage de ses yeux pendant près d'un an. Il ne laissa pas de prêcher

soit du côté de la candeur. Quo quantum de libro ipso, tantum de eruditionis, candoris & iudicii Hospiniani fama, suaque ecclesie infamia se detrabere posse speravit. Opus ipsum haud exigua molis, & iuxta modum Evangelicis proditi, est si inanem verborum strepitum, & rerum, convivorum, splendidarumque calumniarum tumorem ei demeres, tantum non ad incutas redigi, atque in nihilum recidere liquebat. Les amis d'Hospinien lui consillerent de repliquer incessamment, & de (a) rabatre l'orgueil de son adversaire. Il prit aussi-tôt la plume, & travailla à une réplique, mais il n'y mit jamais la dernière main. Monsieur Heidegger temoigne que cet Ouvrage est admirable. L'Auteur se rebuta vraisemblablement d'avoir à faire à un ennemi si injurieux; il craignit aussi de trop divertir les Jésuites, en faisant durer la guerre civile, & quoi qu'il en soit son Ouvrage n'a jamais paru. Neque (b) tamen opus isthoc ad metam perduxit, seu radio victus est maledicentia adversarii, qui nescio quibus agitatedis furis ubique insultare, quam cum ratione quadam disputare maluit; seu sustiduum sibi ducendi suum moleste adeo concentionis, qua non tantum animos veritatis facta copia sanciatos agrofque, magis exulceratum int, sed etiam capitales religionis hostes, Jesuitas comprimis, insusisti certaminis illius futuros spectatores avidissimos, delicias jucundo ejusmodi spectaculo sibi facturos, . . . metuit. La victoire semble par là être demeurée aux Lutheriens, car on est assez porté à l'adjudger à celui qui parle le dernier. C'est demeuré le maître du champ de bataille. Nous allons parler d'une raison qui contribua apparemment au silence d'Hospinien.

(F) Plût beaucoup à quelques Princes. ] Environ le tems qu'Hospinien fit imprimer son Concordia discors, Frédéric IV. Electeur Palatin écrivit aux Magistrats de Zurich, touchant une Conference qu'on négocioit entre les Lutheriens & les Calvinistes, pour chercher des voyes d'accommodement qui servissent à une ligue des Princes Protestans, contre les deslins sanguinaires des Jésuites. C'est pourquoi on trouva qu'Hospinien avoit fait paroître son livre fort mal à propos. Il se justifia de ce contretems le mieux qu'il put, dans une lettre qu'il écrivit (c) à Maurice Landgrave de Hesse. Il dit qu'encore que ces conférences ne soient propres qu'à irriter la playe, comme l'expérience l'a montré diverses fois, il auroit néanmoins differé l'impression de son Ouvrage, ou même condamné son livre aux tenebres de son cabinet, s'il avoit plutôt connu l'intention des Princes: „ Libri (d) intempere editi culpam. . .

„ sic studiose amolitur, ut simul de institutis ejusmodi Colloquiis sententiam graviter proferat hinc „ ferè in modum : Etsi ego de hujusmodi colloquio mihi ipsi nihil boni polliceri possim, „ & majores animorum distractiones & conturbationes, odia item, contentionis ac dissidia post illud nocentissima vehementer metuatam, praesertim si mecum reputem, quæ „ Marpurgensè, Maulbrunnensè, Mompelgar-

„ dense & Ratisbonensè colloquia secuta sint; „ & adversarii palam protestentur, se non discere, sed docere, & ne in minimo quidem articulo sententiam mutare, sed in semel concepta opinione firmiter permanere velle: nihilominus editionem hujus libri vel in aliud tempus rejecissent, ac reservassent; vel, si ex usu ecclesie fuisset, profusus suppressissent, si hoc consilium & institutum illustriss. Principum vel ante semestrem mihi cognitum fuisset, non illud impedivisse accusari merito possem. La crainte qu'il eut de déplaire à quelques Princes, & d'exposer bien des gens à des perils très-fâcheux, l'obligea à ne point insérer dans son Ouvrage tout ce qu'il favoit. Falsus (e) est ingenue, operi illi de Concordia discorde, deesse plurima: nulla equidem sua culpa, sed tunc quod ad cognitionem & manus suas plura non pervenerint, tunc quod nonnulla dedita opera, omitti consultius visum sit, propter admonitionem ex aula potente insinuatam, ut in scribenda ea historia caute circumspicere agat, si quid secretorum ex cameris Principum, praesertim vero ex oris Saxonie habeat. Fore alioquin, ut res hac in genit periculo non careat, propter orthodoxos in locis suspectos, ne cum suis ludis Crellianis vel Proceribus ludatur. Il (g) est donc assez probable qu'il renonça à la réplique entre autres raisons, parce qu'il craignit qu'on ne le regardât comme la cause d'une guerre Theologique, qui empêchoit que les Etats Protestans ne songeassent de concert à leurs intérêts. On peut être très-assuré que les Princes de l'Empire tant Lutheriens que Reformez, furent bien aises de son silence, car l'Histoire de ce tems-là nous apprend que les querelles des Theologiens embarrassoient fort les Princes. Elles sont encore aujourd'hui de tems en tems la plus grande des iniquitades des Magistrats dans plusieurs villes imperiales. Dans quels troubles ne s'est pas vuë la ville de Hambourg depuis peu (h), pour les disputes des Ministres qui partageoient le peuple, & qui causoient des attroupemens? On n'apaise presque jamais ces disputes, que par l'exil de celui dont la cabale est la plus foible: Saxonie de sorte que si l'on oisoit se servir de comparaisons, on diroit que ces querelles ressembloit à celle de deux taureaux qui se batent pour une genette: le plus foible ne se montre plus, & va se cacher.

Nec (i) mos bellantes una stabulare: sed alter Vilis abit, longaeque ignotis exulat ovis, Multa gemens ignominiam, plagaque superbi Victoris, tuos quos amisit iultris amores: Et stabula aspectus regnis excessit avitis.

La raison dont j'ai parlé obligea peut-être Hospinien à n'achever pas l'Histoire de la reformation, projectée dans la Saxe sous l'Electeur Christian. On lui avoit fourni des memoires qui eussent pu irriter les successeurs. Voyez en marge le titre (k) qu'on auroit donné à cette histoire: & voici ce que Mr. Heidegger remarque

(a) Sine mora reprimendam exultantem hominis audaciam. Heidegger. ibid. p. 24.

(b) Id. ib.

(c) Le 22. d'Avril 1607.

(d) Id. ib. pag. 21.

(e) In literis ad Hoffmannum. quin Amalungum. Ecclesia Sorvestiane Pastorem & Superintendendam. tem, die 22. Aug. 1607.

(f) Je croi que c'est une cause d'impression pour Pucercianus.

(g) Id. Heidegger. ibid.

(h) Il y a deux ou trois ans que les Gazettes Flamandes ne parloient que de cela. On s'en est au mois de Septembre 1695.

(i) Virgil. Georg. l. 3. v. 224.

(k) Christianus redivivus, hoc est, de ortu & progressu suscepto à Christiano Electore Saxoniae Ecclesiarum & Scholarum in Saxonia superiore Reformationis Historia, ex actis & originalibus, ut sunt optimi Principis sancti vindictae perennes, fideliter congesta, & tribus libris comprehensa. Heidegger. ubi supra pag. 22.

cher comme à l'ordinaire. On la lui abatit heureusement le 18. de Septembre 1613. Quand il eut atteint l'âge de 76. ans il retomba en enfance, & ne sortit de ce miserable état que par la mort l'onzième de Mars 1626. courant sa 79. année. Ses Ecrits avoient donné une telle idée de son savoir, qu'on l'exhortoit de toutes parts à refuter les Annales de Baronius, & qu'on ne crut pas que personne en fût plus capable \*. On fit à Geneve unc (G) nouvelle édition de ses Oeuvres l'an 1681. en sept volumes in folio.

\* Tiré de sa vie composée par Jean Henri Heidegger, & mise à la tête de l'édition de ses Oeuvres 1681.

(a) Heidegger ubi supra pag. 22.

(b) Neque contemenda etiam illa que inchoata & affecta, quod nondum iustus ordo, lima & colophonibus adhibita, ultimaque manu perpolitae essent, neque ipse superfluo prodire passus est, cuius imperia fuisse narrantur famam nominis sui, neque eius voluntatem & consilium haereditas, meliorum illorum custodes, edere voluerunt. Id. p. 11.

(c) Né à Emmerick au pais de Cleves, selon Mr. Baillet 10. 2. des Antiquités p. 161.

(d) Redimendo Francisco Regi ad Titulum capto, ingeniem pecuniam vim solus fide sua curaverit summo Gallie bonum, summa sua cum laude. Petrus Neveletus Doctor Hotmanus, pag. m. 208.

(e) Id. ibid.

HOTMAN (FRANCOIS) en Latin *Hottomannus*, a été un des plus fameux Jurisconsultes du XVI. siecle. Il nâquit le 23. d'Août 1524. à Paris, où sa famille (A) originaire de Silesie florissoit depuis quelque tems. Dès qu'il eut atteint l'âge de quinze ans il fut envoyé à Orleans, pour y étudier en Jurisprudence; & il s'y rendit capable du Doctorat dans trois années. Son pere Conseiller au Parlement, qui lui destinoit déjà sa charge, le fit revenir auprès de lui, & le mit dans le Barreau: mais le jeune homme le degouta bien-tôt des chicanes du Palais, & s'enfonça dans l'étude du Droit Romain, & dans celle des belles lettres. Il goûta les nouvelles opinions, pour lesquelles on faisoit mourir beaucoup de gens dans le Royaume; & ne voyant pas qu'il en pût faire profession à Paris, il s'en alla à Lion l'an 1547. où il publia un livre. Ce fut (B) le second Ouvrage qu'il mit sous la presse. Voyant qu'il n'avoit rien à esperer de son pere pour subsister, il s'en alla à (C) Laufane, où Messieurs de Berne lui donnerent

marque touchant les Memoires qui avoient été fournis: Grande scilicet volumen ex Saxonia submissum in haereditum manibus versatur, quo Christiani Electoris illius Principis & pietissimi & fortissimi, dicere crederet soliti: Ego nec Calvinianus sum, nec Flaccianus, sed Christianus. Habent Flaccianum suum Caelum in quo etiam ipsum orbem collocant; Ephemerides accuratissime tenentur, & instituta ab ipso Ecclesiarum Saxoniarum Reformatio, subita & improvisa ejus morte interrupta, plenissime exponitur, ex quibus, aliquidque etiam irrefragabilibus monumentis Christianum illum redivivum orbis Christiani, non parum certè pia Principis illius meditamenta admiraturus, representare flauerat (a).

(G) Une nouvelle édition de ses œuvres. On ne l'a pas augmentée d'aucun des Traitez à quoi l'Auteur n'avoit pas mis la dernière main. Ses heritiers ont observé religieusement son intention (b); ils n'ont pas voulu les communiquer au public, ils ont seulement fourni quelques remarques qu'il avoit ajoutées à ses Ouvrages depuis l'impression. Vous trouverez dans sa vie quels sont les écrits qu'il avoit fort avancés, ou qu'il n'avoit fait qu'ébaucher. Cela sert à nous le représenter comme un homme d'une vaste érudition, & d'un grand travail.

(A) Sa famille originaire de Silesie. Il y a plusieurs familles du nom de Hotman à Breslawa capitale de la Silesie, & de celles-là sont descendus plusieurs autres établies dans le Lusace, dans la Misnie, dans le pais de Cleves &c. Lambert HOTMAN (c) alla en France pour porter les armes au service de Louis VI. & se maria avantageusement à Paris. Jean HOTMAN son fils aîné fut riche, qu'il fit compter de très-grosses sommes pour (d) la rançon de François I. Pierre HOTMAN le dernier des 18. enfans de Lambert fut Maître des eaux & forêts, & puis Conseiller au Parlement de Paris. Notre François Hotman fut son fils aîné (e). Le supplément de Moreri porte que Henri HOTMAN né à Cleves l'an 1466. fut le premier de ce nom qui vint en France, & qu'il y vint à la suite d'Engelbert Duc de Cleves, qui fut le premier Duc de Nevers.

(B) Ce fut le second Ouvrage qu'il mit sous la presse. Car il avoit déjà publié un petit livre de gradibus cognationis, qui fut fort estimé. Pene Hotman puer libellum de gradibus cognationis ad juncto diagrammate publicavit à doctissimis viris in pretio habitum, & mox à quodam haud ignobili Jurisconsulto probatum, ita ut cum suis in Institutiones commentarius vehementer commendatum inscriberet (f).

Le 2. Ouvrage fut un Commentaire ad titulum Institutionum de actionibus. La beauté du stile, & la conoissance des antiquitez Romaines qui éclatoient dans cet Ouvrage le firent fort estimer (g). Mr. Teiffier (h) ne devoit pas appliquer ce bel éloge au petit livre des degrez de parenté. S'il avoit consulté avec un peu plus d'attention l'Ouvrage (i) qu'il cite, il n'auroit pas pris l'un pour l'autre.

(C) Il s'en alla à Laufane. Mr. Teiffier (k) rapporte que François Hotman en sortant de France se retira à Geneve, & vécut quelque tems dans la maison de Calvin. Je croi qu'il a raison, encore que la vie d'Hotman qu'il cite ne parle point de cela. Il semble que Nevelet ait supprimé une chose qu'il ne devoit pas omettre. Il n'est pas trop apparent que Mrs. de Berne aient offert une chaire de Professeur aux belles lettres dans l'Academie de Laufane à un jeune homme de 23. ans qui demuroit à Lion. Mais il est probable qu'ils l'ont offerte à ce jeune homme, si l'on suppose qu'il demuroit à Geneve, & qu'il s'y étoit fait aimer de Calvin. Voilà des défauts d'exactitude qui se trouvent dans les meilleurs livres, parce que pour l'ordinaire les bons Auteurs sont ceux qui se piquent de dresser une narration. Ils ne prennent pas toujours garde qu'à force de la serrer ils l'étranglent. Brevis esse laboro, obscurus sio. C'est ce qui pourroit être arrivé ici à Nevelet: ou bien disons que n'ayant pas vu dans les Memoires qu'on lui donna que François Hotman se fût retiré à Geneve en quittant Lion, il a cru qu'il ne sortit de Lion que pour aller professer les belles lettres à Laufane (l). Mais ne decidons point en faveur de ce qui est le plus vraisemblable, car comme il y avoit déjà à Laufane plusieurs illustres réfugiés

(m) qui conoissoient & qui aimoient le merite &

(f) Idem Neveletus in vita Hotman.

(g) Jurisconsultus etiam magnis gratum ob Latini sermonis elegantiam, & Rom. antiquitatis exquisitam scientiam. Id. ibid.

(h) Addit. aux Elégies, tome 2. p. 115.

(i) La vie d'Hotman par Nevelet.

(k) Ibid.

(l) In urbem Equestrum... ad humaniorum que dicuntur literarum professionem honorifice à Senatu Bernensis Reipub. evocatus, cujus in ditione urbs illa se conuulit. Neveletus ibi supra p. 211.

(m) Idem, ibid.

\* Elle étoit d'Orléans, & s'appeloit Claude Anselm. Petrus Nevelerus ubi infra.

† Ab his paulo post, immo & ab ea que tum militem annis Regem regnumque administrabat, in Germaniam bis missus est de Regis regni que rebus legatus, & auxiliium à Cæs. Ferdinando ordinibus que Germanie rebus recuperatis iussus. Exiit dicta tum ab eo in comitibus Imperii Francofordienfis oratio. id. ib.

‡ Son fils le fit imprimer après la mort de son pere.

(a) Erant Laufanæ tunc temporis doctrina & pietate viri insignes Petrus Victorius Ecclesiæ Pastor . . . Franciscus Hottomannus eloquentissimus Professor. In vitis Theodori Beze, apud Melchior A. Lam. P. 205.

(b) Thuanus lib. 99. ad P. 276. ad ann. 1570.

la charge de Professeur aux belles lettres. Il y publia quelques livres; & il s'y maria avec une Demoiselle \* Françoisé, qui s'y étoit réfugiée pour la Religion. Son mérite fut si connu de toutes parts, que les Magistrats de Strasbourg lui offrirent une Chaire de Jurisprudence; & pendant qu'il en faisoit les fonctions, il se vit recherché par le Duc de Prusse, & par le Landgrave de Hesse. Il n'écouta point ces vocations; mais il ne refusa pas d'aller à la Cour du Roi de Navarre au commencement des troubles. Il alla deux fois en Allemagne, pour demander du secours à Ferdinand au nom des Princes du Sang; & même au nom de la Reine mere †. On a la harangue qu'il fit à la Diète de Franefort. Etant retourné à Strasbourg, il (D) se laissa persuader par Jean de Monluc d'aller enseigner le Droit à Valence; & il le fit si heureusement, qu'il releva la reputation de cette Université. Trois ans après il alla professer à Bourges, attiré par Marguerite de France sœur du Roi Henri II. mais il en sortit au bout de cinq mois, pour se rendre à Orleans auprès des Chefs du party, qui se fervirent utilement de ses conseils. La paix qui se fit un mois après ne l'empêcha pas de craindre le retour de la tempête; c'est pourquoi il se retira à Sancerre, & y attendit un meilleur tems. Ce fut là qu'il écrivit un excellent livre ‡ de consolation. Il retourna en suite à sa profession de Bourges, où il pensa périr pendant le massacre de l'an 1572. Ayant eu le bonheur d'en échaper il sortit de France, bien resolu de n'y retourner jamais, & s'en alla à Geneve. Il y fit des leçons en Droit; & y publia des livres si forts (E) contre les persécuteurs, qu'on lui fit faire de grandes promesses

& la piété de François Hotman, ils purent aisément obtenir de Mrs. de Berne qu'on lui adressât une vocation à Lion. Mr. Teiffier remarque que ce fut par l'entremise de Theodore de Beze, que la ville de Laufane offrit à Hotman la charge de Professeur en humanité. Je croi qu'il se trompe; & qu'il eût mieux valu faire intervenir Calvin: car Hotman étoit Professeur à Laufane (a), avant que Theodore de Beze y allât professer la langue Greque; & il est certain que Theodore de Beze eut besoin des bons offices de Calvin pour obtenir cette profession. Peut-on procurer à un autre une chaire de Professeur dans une ville où l'on n'est pas, & où l'on ne se peut établir soi-même que par le credit d'autrui? Mr. Teiffier a cru sans doute que Beze professoit le Grec à Laufane avant qu'Hotman y fût appelé. Jugez combien il est important pour la narration de cette sorte de petits faits de consulter bien les dates, & les rubriques de la chronologie.

(D) Etant retourné à Strasbourg il se laissa persuader par Jean de Monluc. ] Si Mr. de Thou avoit consulté les dates, il n'auroit pas dit que Jean de Monluc tira Hotman de Laufane pour l'établir à Valence; (b) Laufana primum docuit, INDE à Joanne Monlucio Valentia Episcopo, & postea à Margarita Buirigum Duce evocatus repetitis vicibus Valentia & Avarici Biturigum ubi eum aliquando audivi, evocatus &c. Ces paroles repetitis vicibus n'ont pas été entendues par le bon Mr. du Rier: il a cru qu'elles vouloient dire qu'Hotman enseigna la Jurisprudence tour à tour tantôt à Valence, tantôt à Bourges. Ce n'est point cela; il n'enseigna plus à Valence depuis qu'il en fut une fois sorti. Il faisoit donc dire que la Duchesse de Berri l'attira deux fois à Bourges, comme on l'a pu voir dans le corps de cet article. Ceux qui voyent dans la vie de François Hotman la suite de ses demenagemens d'une ville à l'autre, ne feront guere de cas des memoires qui furent fournis à Mr. de Thou, puis qu'il dit qu'après le massacre de l'an 1572. Hotman s'en alla à Montbelliard & de là à Bâle. Il faisoit dire qu'il s'en alla à Geneve, & de là à Bâle, & puis à

Montbelliard, en suite à Geneve, & enfin à Bâle.

(E) Et publica à Geneve (c) des livres si forts (c) Meze contre les persécuteurs. ] Voici ce qu'en dit l'Auteur de sa vie. „ (d) Ad Allobroges igitur iterum tanquam in portum se refert, scriptisque aliquot eruditius contra fideum, immo per fidei ipsam causam innocentiam constanter inquit: & quidem adeo efficaciter, ut qui mollem putabant futurum ejus in tanta calamitate animam, prolixis sollicitationibus hortantur ab istiusmodi scripturis, nis genere abstineret: quibus ille hoc tantum respondit, Nunquam sibi propugnatum causam quæ iniqua est: nunquam quæ jure & legibus nitetur, desertam præmiorum spe vel metu periculi; opprimi enim in bona causa melius, quam male cedere. Non modo non excusandum pericidium, ulro etiam defendendam causam innocentium. „ Un peu après il parle du livre de regni Gallia stitu, qu'Hotman mit en lumiere vers ce tems-là sous le titre de Franco-gallia. C'est un Ouvrage recommandable du côté de l'érudition, mais très-indigne d'un Jurisconsulte François, si l'on en croit même plusieurs Protestans. Voici ce qu'en dit Monfr. Teiffier: Son livre intitulé Franco-Gallia, lui attira AVEC RAISON le blâme des bons François. Car dans cet ouvrage, il tâche de prouver (e) que ce Royaume le plus florissant de la Chretienne n'est point successif, comme sont les heritages des particuliers, & qu'autre fois on ne venoit à la Couronne que par les suffrages de la Noblesse, & du peuple: si bien que comme anciennement le pouvoir & l'autorité d'élire les Rois appartenoit aux Etats du Royaume, & à toute la Nation assemblée en corps, aussi étoient-ce les Etats qui les déposaient du gouvernement. Et là dessus, il apporte les exemples de Philippe de Valois, de Jean, de Charles cinquième, de Charles sixième, de Louis onzième. Mais sur-quoi il insiste principalement, c'est de montrer que comme de tous tems on a jugé que les Femmes étoient incapables de la Royauté, on doit aussi les exclure de toute charge & administration publique (f) Joignons à ce passage de Mr. Teiffier ces judicieuses paroles

rai a tort de dire dans sa grande Histoire tome 3. p. 293. que Hotman étoit fugitif au Patalinas lors qu'il publia la Franco-Gallia.

(d) Pag. 221.

JUGEMENT du livre intitulé Franco-Gallia.

(e) Ceci n'est que la version du Latin de Mr. de Thou lib. 77 P. 49. ad ann. 1573.

(f) Teiffier ubi supra, pag. 116. de

promesses, pour l'obliger à ne plus écrire sur ce ton-là; mais il n'écouta point ces propositions. Quelque tems après il se transporta à Bâle, & y enseigna le Droit. La peste l'ayant obligé d'en sortir, il se retira à Mombeliard, où il perdit son épouse. Il alla en suite à Geneve, & y fit un livre (F) pour les droits du Roi de Navarre; après quoi il s'en retourna à Bâle, & y mourut le 12. de Février 1590. Il avoit refusé d'aller à Leide, où on lui offroit une Chaire de Professeur. Il avoit eu le tems de mettre en ordre ses Ouvrages pour une nouvelle édition \*, qui ne parut que long tems après sa mort en trois volumes in folio †. On n'y mit pas tout ce (G) qu'il avoit publié. Sa *Franco-Gallia*

\* Tiré de sa vie - composée par Petrus Nevelius Dofebus. C'est l'une des dix vies de Jurisconsultes que Leuckherus a fait rimprimer à Leipsic l'an 1680. Je me suis de cette édition.

† Il s'avent imprimez a Geneve par les soins de Jacques Loëtius l'an 1599.

(c) Hist. de la Ligue, que l'liv. 4. p. m. 367. ad ann. 1589.

(f) Id. Matthæus Zampinus Racanatis de J. C. a federatis subornatus, edita consultatione pro bare consuetudine fuerat. quem Fr. Hotomanus magni nominis nostraria te J. C. contraria consultatione Irindem edita confutavit. Thuanus lib. 51. Inti. ad ann. 1585.

(g) Mezerai, Hist. de France t. 3. p. 999. amplificate.

(h) Thuanus lib. 92. sup. Inti. Voyez aussi Mezerai ubi supra, pag. 708.

(i) Voyez Piacinus de J. C. de J. C. pag. 253. 153.

(k) Baillet to. 2. des Anti p. 8. 161.

(A) Elle fut écrite de Strasbourg en 1595. au sujet de la vie de François Hotman composée par Nevelet.

(B) Lettres de Bongars pag. 65. édition de la Haye 1695.

\* La plus forte raison que les Protestans de France ayent alléguée pour justifier leur première prise d'armes, est ce que Catherine de Medicis écrivoit au Prince de Condé. Ils reconnoissent donc l'autorité de cette femme. Hotman ne demandoit il pas du secours en Allemagne au nom de cette Reine. Voyez le corps de cet article.

(c) Dans la remarque H.

(d) Vexa tam illam rebus ita populantibus & magnis viris horrantibus tractavit controverham, de successione inter patrum & fratris filium, at que in universum de jure successio nis regie in regno Gallie. Nevelius ubi supra p. 224.

de Bongars, tirées d'une lettre (a) à Monsieur de Thou. » (b) Je vous confesserai librement, » de *Franco Gallia*, *vellum parvum*, tant pource » que le livre n'est pas de faison, que pource » qu'il me semble, que le bon homme s'est » grandement abusé en cette dispute-là. La » doute donnoit quelque couverture à l'Ouvrage, » lors qu'il fut imprimé la première fois : & » nous laissons échapper beaucoup de paroles, » en une facherie extrême, auxquelles nous » rougissions si elles nous estoient représentées, » après le cours de la passion : Je vous en écris » ce que j'en pense, ignorant quel jugement » vous en faires, je suis marry de ne l'avoir fait » plus tost, je n'aurois pas jeté l'œil sur ce traité » là : Je sçay bien que le bon homme se plai- » soit de cette piece-là, il l'avoit tesmoigné par » les Impressions reiterées. C'est une mala- » die, de laquelle beaucoup de nos gens, & » trop sont entachés, qui eussent volontiers re- » duit nostre Monarchie à une Anarchie. S'il » y a du mal en une chose, ce n'est pas à dire, » qu'il la faille ruiner. » Bongars, dira-t-on, » a mis le doigt sur la playe : Hotman étoit en co- » lere contre sa patrie quand il composa ce li- » vre, & non content de se venger de ceux qui » regnoient alors, il tâcha de decharger son ressen- » timent sur la Monarchie même, & sur tout le » corps de la nation; & cela avec si peu de juge- » ment, qu'il fournoit de très-fortes armes à la » Ligue pour l'exclusion d'Henri IV. car selon » ses principes les Catholiques de France étoient » en plein droit d'être pour Roi le Duc de Guise, » au préjudice des Princes du Sang. Un Ecrivain » passionné, pour suivra-t-on, n'est guere ca- » pable de songer à l'avenir, il ne songe qu'au » present; il ne considère pas que les tems peuvent » changer, & que la doctrine qui s'accorde au- » jourd'hui avec l'intérêt de nôtre cause, sera un » jour favorable à nos ennemis. C'est ce qui parut » en France sous Charles IX. & Henri III. » chaque party fut obligé de se refuser lui-même, » comme Montagne l'a finement dit : voyez la » remarque I. On est assuré que si Catherine de » Medicis s'étoit réformée, & qu'elle eût établi » par toute la France la Reformation, Hotman » eût fait un beau livre pour prouver que la Regen- » ce des femmes est une très-bonne chose, & se- » lon l'esprit de nos loix fondamentales. De quel- » le force n'auroit-il pas refusé les Papistes qui » auroient écrit contre cette Reine \* ? Nous verrons » ailleurs (c) qu'on l'accuse d'avoir usé de mauvai- » se foi dans sa *Franco-Gallia*, & nous tâcherons » de répondre quelque chose en faveur de ce grand » homme.

(F) Et y fit un livre pour les droits du Roi de Navarre. ] Ce fut celui du droit du neveu contre (d) l'oncle. La Ligue avoit mis en tête au Cardinal de Bourbon, oncle du Roi de Navar-

re, de se porter pour le legitime successeur, & on employa un Jurisconsulte Italien qui fit un Traité du droit de l'oncle contre le neveu, François Hotman le refusa doctement. Citons le Pere Maimbourg : Antoine Hotman, dit-il (e), Avocat general de la Ligue au Parlement de Paris, écrivit le Traité du droit de l'oncle contre le neveu pour succeder à la Couronne. Mais il arriva, par une heureuse & assez plaisante ren- » contre, que le Jurisconsulte François Hotman » frere de l'Avocat, voyant ce Livre qu'on devoit » en Allemagne où il estoit en ce temps-là, » souffrit avec beaucoup de force & de doctrine le » droit du neveu contre l'oncle, & fit voir mani- » festement dans un savant écrit qu'il publia sur ce » sujet, le foible & tous les faux raisonnemens du » Traité de son adversaire, sans sçavoir que ce fust » son frere, qui n'y avoit pas mis son nom. Il y a » plusieurs meprises dans ces paroles. 1. Il n'est » pas vrai que François Hotman ait écrit contre » un Auteur inconnu. Il écrivit contre le nommé » Mathieu Zampini, de Recanati, Jurisconsulte » Italien (f). 2. Par consequent il n'est pas vrai » qu'il ait écrit contre son frere. 3. Il n'est pas » vrai qu'il ait fait ce livre l'an 1589, il le fit en- » viron l'an 1585. comme le remarque Mon- » sieur de Thou : ce qui s'accorde avec Nevelet » qui lui donne alors 60. ans. 4. Il étoit en » ce tems-là à Geneve, & non pas en Allema- » gne. 5. Antoine Hotman n'étoit pas l'un des » Avocats de la Ligue l'an 1589, il ne le devint » que deux ans après (g), lors que Jean le Ma- » tre qui en faisoit les fonctions avec Louis d'Or- » leans, eut été promu à la charge de Presi- » dent au Mordier. Le President Brisson étoit » déjà mort. 6. Ce fut Antoine Hotman qui » écrivit contre son frere François Hotman, & » non pas celui-ci contre Antoine Hotman. Po- » stea (h) & peculiari libro quem consultationi à » Francisco fratre pro Navarra edita. . . opposuisse » videri voluit, (Antonius Hotmannus) rationes t. 3. p. 999. » amplificate.

(G) On n'y mit pas tout ce qu'il avoit publié. ] On n'y mit point les écrits burlesques qu'il avoit faits contre Matharel, & contre Papyre Masson, ni le livre qu'il publia sous le nom de François de Villiers, *Ad Remundum Rysum desensorem Rom. Pontificis contra Carolum Molinam*, ni la nullitatis protestatio adversus forniculam concordie (i), qu'il mit au jour sous le nom de Johannes Palverius, ni l'apologie de ce dernier livre dans laquelle il se déguisa sous le nom de Joannes Franciscus Asphastis Saliffi. On n'y mit point son *Anti-Tribonianus* qui parut en François l'an 1603, & dont la version Latine fut imprimée à Hambourg l'an 1647. Voyez touchant ce livre le curieux Monsieur Baillet (k). Enfin on n'y mit pas son *brutus salmen* qui n'est pas un Ecrit burlesque, comme Monsieur de Thou le

\* Voyez la remarque E.

dont il faisoit grand état \*, est celui de tous ses Ecrits que l'on approuve le moins, & persuada à quelques personnes qu'il étoit l'Auteur des (H) *Vindicia contra tyrannos*. On retourna contre lui ses (I) propres maximes quelque tems après.

II

(a) Lib. 82. p. 32. ad ann. 1585.

(b) De scriptis adpositis p. 84. edit. 1686.

(c) Neque unquam postea induci potuit, ut in patria consistendum sibi judicaret: non Andegavensis ipsius Ducis literis inflexus. non promissis. non denique cum ab eo Magister supplicium apud se libellorum dictus esset: hoc sepe usurpans: *Frustra Nepotium accusat, iterum quo non fragnum facit.* Nevelet, ubi supra pag. 221.

(d) Il avoit vu sans doute l'an 1586. au titre de quelques exemplaires: c'est un titre de Libraire pour mener à leurs livres un peu plus long tems la grace de la nouveauté.

+ Je n'ai rien dit du Traité de regno vulvatum, que Daurigené Conf. de Sancti l. 1. c. 3 attribue à Hotman: je ne fais ce que c'est.

(e) Pag. 901.

(f) Eπατιον άπιυδικά φησι, dit l'Ecriture aux Actes des Apôtres ch. 9. v. 1. touchant Saul. contra Monarchomachos cap. 1. pag. m. 311.

debite. C'est un Ouvrage tout-à-fait curieux, où François Hotman retire la Bulle que Sixte V. publia l'an 1585. contre le Roi de Navarre, & contre le Prince de Condé. *Fostea*, dit Mr. de Thou (a), & in censuram illam scripsit Francisus Hotmannus J. C. *joculari isto stilo, libroque Brutum Fulmen titulum fecit, quo & de B. Francis & B. Dominici vita ac moribus veteres historia, ab obsolete devotis vivis scripte ridicule discutuntur.* Il ne s'agit rien moins que de cela dans ce Traité de François Hotman. Le Sieur Deckher y (b) a été trompé par Mr. de Thou, mais il y a fait une faute de son chef: il veut que ce docteur Jurisconsulte se soit exilé de la France à cause de cet écrit. C'est un mensonge. Hotman quitta la France en l'année 1572. bien resolu de (c) n'y remettre jamais le pied. Le *Brutum fulmen* parut l'an 1585. comme le remarque le Sieur Deckher contre Goldast, qui a renvoyé (d) l'édition à l'an 1576. Voyez la marge l.

(H) *Qu'il étoit l'Auteur des Vindicia contra Tyrannos.* Lors que je parla de cet Ouvrage dans le *Projet de ce Dictionnaire*, je dis (e) que l'erreur de ceux qui attribuerent à François Hotman l'Écrit de Junius Brutus étoit petite. Hotman, continua-t-il, étoit sorti de France pour la Religion, & quoi qu'il ne fût pas aux termes de ces personnes qui s'uyent la persécution, aussi enflammées de menaces (f) & de terreur que les persécuteurs mêmes, il ne laissa pas de gronder & de murmurer dans sa retraite. Il fit un livre intitulé *Francogallia*, pour montrer que la Monarchie Française n'est pas ce qu'on pense, & que de droit les peuples y sont les véritables Souverains. Voilà ce qui fit croire qu'il avoit aussi composé l'Ouvrage de Junius Brutus, outre que l'on y voit parsemées beaucoup de maximes de la *Francogallia*. Barleui n'attaque que cette dernière raison, qui lui paroît assez plausible, & il prétend la renverser par quelque chose de plus plausible encore; c'est, dit-il (g), que Brutus se sert de diverses preuves qu'Hotman avoit sifficées & refusées, & qu'il tombe dans des erreurs si puériles à l'égard du Droit civil, qu'on ne voit pas qu'un homme tel qu'Hotman en soit capable. Cela est plus obligeant pour ce docteur Jurisconsulte, que ce qu'en a dit Boeclerus. Je voudrois, dit-il, qu'Hotman n'eût pas si opiniâtrément voulu paroître entre les Auteurs qui s'ont le Tocsin contre les Rois, & qui de leur autorité privée les convertissent en Tyrans, par des chicaneries qui devraient non seulement la bonne Philosophie, mais aussi l'Écriture Sainte. Je voudrois qu'il n'eût pas montré ce mauvais exemple aux autres dans sa *Francogallia*, & qu'il n'y eût pas faussifié l'Histoire plus d'une fois, pour enlever & pour faussifier à ses préjugez avec une complaisance trop servile. La phrase Grecque de Boeclerus a beaucoup plus de force que tout cela, *Εἰς τὸ ἀλλοῦρον τῆ ὀμοίωσιν*, etiam historiam non se-

mel corruptit (h). . . . (i) Je ne puis m'empêcher de dire que Boecleus maltraite beaucoup Hotman, qui encore un coup n'étoit pas un de ces hommes, qui à l'exemple de quelques Catholiques Anglois du dernier siècle, sortent de leur patrie pour la Religion, avec des airs menaçans, en jettant feu & flamme, en vomissant mille imprecations, en fulminant des *Maranatha*, en cherchant à y rentrer, & à la main, ou à la faveur des armes les plus exterminantes, en un mot en souhaitant un retour précédé, comme la fortune d'Égypte, de toutes les playes de Pharaon, le passage de l'Ange destructeur inclus. Hotman se contentoit de porter de bons coups de plume, & de toucher à certains chof's qui ne plaisoient pas. Il est vrai que sans y penser il travailloit pour la Ligue (k), & qu'il forgeoit des armes pour Bellarmin: il est vrai encore que ses coups étoient semblables à ceux des Parthes (l), je veux dire que dans son état de fugitif il faisoit mieux, qu'il n'auroit fait en ne se retirant pas: mais il s'en faut bien que ses Ecrits ne méritent la dégradation, qui doit tomber sur beaucoup d'autres éclos en pareille situation. Par exemple, les Catholiques d'Angleterre ont eu beau faire des satyres & des écrits violens (m) contre la Reyne Elizabeth, ce sont tous écrits perdus, dont les gens sages ne font ni mise ni recette présentement dans aucun party. Quoi qu'il en soit, les apparences étoient un peu contre Hotman, au sujet du livre de Junius Brutus, & comme je l'ai déjà dit, c'étoit une erreur fort petite, que de le faire l'Auteur des *Vindicia contra Tyrannos*.

(I) *On retourna contre lui ses propres maximes.* C'est par accident, & par une fatalité assez ordinaire qui change les intérêts des partis, que l'Ouvrage d'Hotman fut sujet à l'incommodité dont je parle. Les revolutions de France changèrent de telle sorte la scène, que les maximes des deux partis passèrent réciproquement du blanc au noir. Il fait beau entendre comment (n) Montagne se moque tout doucement des Catholiques. Voyez, dit-il, l. 2. ch. 12. l'horrible imprudence de quoi nous pelotons les raisons divines, & combien irreligieusement nous les avons rejetées & reprises, selon que la fortune nous a placé de place en ces orages publics. Cette proposition si solemnelle, s'il est permis au sujet de se rebeller & armer contre son Prince pour la défense de la Religion, souviens-vous en quelles bouches cette année passée l'affirmative d'icelle étoit l'arcboutant d'un party, la négative, de quel autre party c'étoit l'arcboutant: & voyez à présent de quel quartier vient la voix & instruction de l'une & de l'autre, & si les armes bruyent moins pour cette cause que pour celle-là. Et nous brûlons les gens qui disent qu'il faut faire souffrir à la vérité le joug de notre besoin, & de combien fait la France pis que de le dire? &c. Tant que le monde sera monde, il y aura par tout des doctrines ambulatoires, & dépendantes des tems &

(b) In Grovium ne jure belli & pacis lib. 1. cap. 4. p. m. 275.

(c) Dans le projet p. 92.

(d) Voyez la remarque suivante.

(e) Navita bolphorum Pœnus perhorrescit. . . Miles fagittas & ceterum fugam Parthi. Horat. Od. 13. l. 2.

(m) Voyez l'artice de cette Reine p. 1021. 1022.

(n) Essais, l. 2. ch. 12. p. m. 193.

(g) Barleui lib. 3.

Il est difficile d'éviter cet inconvenient, lors qu'on écrit sur de certaines matieres. Il fut bien payé (K) de son *Brutum fulmen* par le Roi de Navarre. Il fut de ceux qui n'ont amais consenti qu'on les peignit\*, mais on le fit peindre pendant qu'il étoit à l'agonie. Il laissa deux fils & quatre filles. Jean HOTMAN Sieur de Villiers, son aîné, passa pour l'Auteur de l'*Anti-Chopinus*, piece burlesque, & de l'*Anti-Colazon*, qui est une apologie pour son Traité de l'Ambafadcur

(a) Louis d'Orléans fait dire aux Catholiques Anglois dans leur prétendu Avertissement ce qui suit: Ils ne se peuvent plaindre qu'on les mesure à l'aune où ils mesurent autrui. Sivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'établir, vous établirez vous-mêmes, & les enveloppez de honte & de confusion. En leur François Gaule, qui est l'un des plus detestables livres qui ait vu le jour, & que l'on a composé pour mettre toute la France en combustion, il chante, qu'il est loisible de choisir un Roi à son appetit. Dites doncques aux Heretiques que le Roi de Navarre n'est à voter, & partant qu'il se tiennent en son Bearn jusques à ce que le goût vous en soit revenu. Ainsi les faut-il fouetter des verges qu'ils ont cueillies. (b) Matagonis de Matagonibus Monitoriale adversus Italogalliam sive Antifranco-galliam Antonii Matharelli. C'est une piece d'Hotman en stile Macaronique. (c) Quod dicit Franco-galliam compositam ab auctore bene poto in aliquo cenopolo, & eum evomuisse scriptum plenum furoris & insanie, video multo auctoris amicos, dictum istud appellare meretriciam impudentiam flagris & carcere dignam. . . . Ubi ulla iracundi animi signum? Ubi vox ulla perturbati animi in toto libro, ac non potius sedata & moderata narrationis? Idem ibid. (d) Sed adhuc requiritur tertius ut se expresse obliget ad penam talionis, in casu quo probetur calumniator: quod probatur per L. ult. C. de calumniatis. & omnes Canonistas, sed maxime per Hieronymum de Zanetinis in repetit. cap. 1. Extr. de accusat. De quo si sumus concordés, & Matharellus se subiciat talioni in casu quod calumniæ convincatur, totum negotium nostrum bene vadit, nisi forte &c. Idem ibid. (e) Pierre Victor Cayet, avant-propos de la Chronologie Nevenaire.

\* Neveles ibid. pag. 229.

& des lieux; vrais oiseaux de passage, qui font en un pais pendant l'été, & en un autre pendant l'hiver, & lumieres errantes, qui comme les Cometes des Cartesiens éclairaient tour-à-tour divers tourbillons. Quiconque voudra là-dessus faire le censeur, ne passera que pour un Critique chagrin, nâché de la Republique Platonique. Ainsi Hotman ne doit pas être responsable, de ce que le fameux (a) Avocat de la Sainte Ligue trouva moyen de se prevaloir de la *Franco-gallia*. C'est au fond un bel Ouvrage, bien écrit, & bien rempli d'érudition; & d'autant plus incommode au party contraire, que l'Auteur se contente de citer des faits, comme il le represente lui-même à ses censeurs. *Cur vel Massonus*, (b) dit-il, *vel Matharellus Franco-gallia scriptori & simplicii historiarum narratori in a terribilitate irascitur? Nam ut dicit Sylva nup. lib. 1. num. 10. quomodo potest aliquis ei succensere qui est tantum relator & narrator facti? Franco-gallista enim tantum narrationi & relationi simpliciter vacat, quod si aliena dicta delectentur, charta remaneret alba*. On lui avoit reproché (c) que son Ecrit paroissoit la production d'un homme yvre, furieux & insensé: il répond que ce reproche est une effronterie punissable, puis qu'il a toujours gardé dans ce livre le caractère d'un rapporteur moderé & de sang froid. C'est un merveilleux avantage dans ces sortes de livres. Au reste quoi que la réponse soit écrite en stile burlesque, il ne laissa pas d'y avoir mille choses qu'il faut entendre serieulement. *Ridentem dicere verum quid vetat? Tel est, par exemple, ce qu'il a dit à son adversaire, qu'il ne fust pas qu'il ait présenté son accusation, & donné caution de lite prosequendus; mais qu'il (d) faut de plus qu'il s'engage expressément à subir la peine du talion, en cas qu'il soit convaincu de calomnie.*

Si nous en croyons un (e) Historien qui avoit été Ministre, cet Ouvrage d'Hotman ne plut point à tous ceux de la Religion, & ne deplut pas à tous les Catholiques de France; ni ne tre point composé sans quelque relation à la Cabale du Marechal d'Amville. Peu après, dit-il, Monsieur le Duc d'Alençon frere de sa Matronie. (f) *Hotman in stile Macaronique.* (g) *Hotman in stile Macaronique.* (h) *Hotman in stile Macaronique.* (i) *Hotman in stile Macaronique.* (j) *Hotman in stile Macaronique.* (k) *Hotman in stile Macaronique.* (l) *Hotman in stile Macaronique.* (m) *Hotman in stile Macaronique.* (n) *Hotman in stile Macaronique.* (o) *Hotman in stile Macaronique.* (p) *Hotman in stile Macaronique.* (q) *Hotman in stile Macaronique.* (r) *Hotman in stile Macaronique.* (s) *Hotman in stile Macaronique.* (t) *Hotman in stile Macaronique.* (u) *Hotman in stile Macaronique.* (v) *Hotman in stile Macaronique.* (w) *Hotman in stile Macaronique.* (x) *Hotman in stile Macaronique.* (y) *Hotman in stile Macaronique.* (z) *Hotman in stile Macaronique.*

jeft se retira de la Cour avec plusieurs Seigneurs, pratiquez par ledit Sieur Marechal d'Amville, & prenant le nom de malcontens se joignirent avec les Huguenots, aucuns desquels commencerent lors à écrire autrement qu'ils n'avoient parlé par le passé; & Hotman Jurisconsulte dans sa Gaule Françoisse entreprit d'écrire, que le peuple François avoit eu une souveraine autorité, non seulement à élire leurs Rois, mais aussi à repudier les fils des Rois & élire des étrangers, & dit sur ce sujet plusieurs choses, louant les peuples qui brident la licence de leurs Rois, & les menent à la raison. Il se jette après plusieurs discours contre la Regence des Roynes meres des Rois, ce qu'il faisoit à cause que la Roynie mere avoit été déclarée Regente, en attendant le retour du Roy de Pologne son fils. Bref il s'escriera des histoires anciennes à droit & à revers selon sa passion. Ce livre fut agreable à quelques Reformez & à quelques Catholiques unis, lesquels n'aspiroient qu'à la nouveauté, & non pas à tous. D'Aubigné (f) (f) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670. de (g) Thou & Mr. de (h) Mezerai qui en donnent le même plan, le placent, celui-là simplement sous le regne de Charles IX. Mr. lui-ci avant le départ du Roi de Pologne. Ce livre de la renverse l'hypothese de Cayet, favoir que la Regence conférée à la Reine Catherine après la mort de Charles IX. fut un des griefs de François Hotman. Cet habile Jurisconsulte qui avoit renoncé à une charge de Conseiller au Parlement de Paris pour la Religion, auroit mieux fait de répondre serieulement & modestement à ses adversaires (i), que de se servir du stile Macaronique. Voyez ce qu'en a dit Monsieur Baillet dans la page 336. du 2. tome des *Anti.*

(K) Il fut bien payé de son *Brutum fulmen*. L'Auteur de sa vie semble dire le contraire: *His cin est dameritis*, dit-il (k), *præmium deberi cum intellexerit Henricus tum Navarra Rex, ultro condidit ad eum missi Senatoria in Consistorio suo dignitatis: cuius tamen eum fructum non tulit, quem beneficium Princeps voluerat: ac opinor in tantis rerum omnium angustiis factum, ut ex anno quod debebatur salario, vix ad eum quidquam, seu audito, pervenerit.* Bongars à qui Neveles adressa la vie d'Hotman, a fait une reflexion sur ce passage. (l) Il y a un autre trait. Après avoir dit que le Roi lui avoit, sur le *Brutum fulmen*, donné un éat de Conseiller d'Etat, *cuius tamen eum fructum non tulit quem beneficium princeps voluerat.* Je vous assure, Monsieur, que le Roi n'achepta jamais livre si cher que celui-là: il a été payé beaucoup par dessus son prix. On me dira, que je devois dire mon avis sur ces traités de meilleure heure: mais il adient souvent, (& à moy plus que trop souvent) que nous ne nous avisons qu'après le coup. J'escriis à Monsieur Hotman, ce qu'il

(f) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(g) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(h) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(i) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(j) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(k) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(l) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(m) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(n) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(o) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(p) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(q) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(r) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(s) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(t) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(u) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(v) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(w) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(x) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(y) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

(z) Hist. Univerf. rom. 2. pag. 670.

fadeur, où il avoit été, disoit-on, le plagiaire de Charles Paschal. Voyez Mr. Baillet\*. Mr. Moreri n'a pas fait (L) beaucoup de fautes.

\* Au 2.  
tome des  
Anis p. 15.  
120. &  
suiv.

HOTTINGER (JEAN HENRI) l'un des plus fameux Ecrivains du XVII. siecle, étoit né à Zurich le 10. de Mars 1620. Les progrès qu'il fit pendant ses premières études donnerent de si belles esperances, que les Curateurs des Ecoles prirent la résolution de l'envoyer étudier dans les pais étrangers aux frais du public. Il commença ses voyages le 26. de Mars 1638. & s'en alla à Geneve, d'où après un séjour de deux mois il passa en France. Il vit en suite la Flandre, & la Hollande, & choisit Groningue pour le siege de ses études: mais l'envie de se perfectionner dans les langues Orientales l'engagea au bout d'un an à se transporter † à Leide, pour y être Precepteur des enfans du Professeur Golius, l'homme du monde qui avoit le plus de conoissance de ces langues. Il profita beaucoup dans l'étude de l'Arabe par les secours de Golius, & par les leçons d'un Turc. Il auroit suivi à Constantinople, en qualité de Ministre, l'Ambassadeur ‡ des Etats l'an 1641. si Mrs. de Zurich y eussent voulu consentir: mais ils aimèrent mieux le rapler, afin de le faire servir à l'avantage & à la gloire de leurs Colleges. Ils lui permirent de voir l'Angleterre avant que de revenir en Suisse: & dès qu'il fut revenu ils le firent J. Professeur en Histoire Ecclesiastique; & un an après ils lui donnerent deux autres professions, celle de la Theologie catechetique, & celle des langues Orientales. Il se maria à l'âge β de 22. ans, & il commença à (A) s'ériger en Auteur à l'âge de 24. Il trouva

† L'an  
1639.

‡ Guillau  
me Boswel.

† L'an  
1642.

β Voyez la  
remarque  
F.

(a) C'est-  
à-dire de  
ce qui con-  
cerne la  
France-  
Gallia.  
Voyez ci-  
dessus les  
paroles de  
Bongars  
remarque  
E, p. 137.

„ me semble (a) du premier, je ne lui touche pas  
„ le second, il s'en pourroit offenser, ignorant  
„ comment le fait s'est passé. „ Notez que  
„ Nevelet ne parle pas là du *Brutum fulmen*, comme  
„ le suppose Bongars, mais de l'Ouvrage contre  
„ Zampini de *successione inter patruum & fratris*  
„ *filium*.

(L) Mr. Moyeris n'a pas fait beaucoup de fautes.]  
I. Il suppose fausement qu'Hotman fut sauvé par ses  
Ecoliers à Bourges, en un autre tems qu'au mas-  
sacre de la Saint Barthelemi, c'est-à-dire que  
d'un seul événement il en a fait deux. II. L'an-  
née de la mort n'est pas bien marquée; il faloit  
mettre 1590. & non pas 1591. Et III. il ne  
falloit pas imputer cette meprise à Mr. de Sponde  
ou le citant sous l'année 1591. n. 22. car c'est  
sous ce numero de l'année precedente qu'il parle  
de la mort d'Hotman.

(A) Il commença à s'ériger en Auteur à l'âge  
de 24. ans.] Et ce ne fut pas pour une petite en-  
treprise, mais pour attaquer sur une matiere très-  
épineuse l'un des plus savans personnages qui  
fussent alors dans l'Europe. Car il entreprit de  
rétuter les Dissertations (b) du P. Morin sur le Pen-  
tateuque Samaritain. On lui peut donc appliquer  
ces vers du Chapelain decoiffé.

(b) Imprimés l'an  
1631. &  
non pas  
l'an 1631.  
comme on  
le dit dans  
la vie du  
P. Morin  
p. 22. edit.  
Francois.

Mes pareils avec toi sont dignes de se battre  
Et pour des coups d'essai veulent des Heurs quatre.

Cet Ouvrage qu'il intitula *Exercitationes Anti-Morimane* fut fort goûté par les Protestans, soit à cause de l'érudition de l'Auteur, soit à cause de la matiere qui ne pouvoit pas être plus favorable, puis qu'Hottinger se battoit pour le texte Hebreu de la Bible, duquel le P. Morin énervoit l'autorité le plus qu'il pouvoit. Mr. Simon juge que cet Ouvrage est un des meilleurs qu'Hottinger ait publiés, & ainsi on pourroit dire que son coup d'essai fut son chef-d'œuvre. Rapotons tout le passage de Mr. Simon, il n'est guere avantagieux à la memoira du Docteur Suisse. „ Si (c) Hottinger avoit „ gardé quelque moderation dans ses Ouvrages, „ & qu'il ne se fût pas tant arrêté aux minuties,

(c) Simon, Histoire Critique de Vieux Testament liv. 3. ch. 19. pag. m. 474.

„ on pourroit y trouver quelque chose d'utile  
„ pour l'intelligence du sens literal de l'Ecritu-  
„ re. Mais comme il prend presque toujours  
„ parti, & qu'il composoit ses Livres avec trop  
„ de précipitation, il est sujet à se tromper sou-  
„ vent. Un de ses meilleurs Ouvrages sur cet-  
„ te matiere, est celui qu'il a écrit contre les  
„ *Exercitationes Samaritanæ* du P. Morin, & il  
„ n'est pas même tout-à-fait exact dans cet Ou-  
„ vrage. „ Il a critiqué dans un autre livre  
celui d'Hottinger, mais legerement & sans un  
veritable dessein de nuire: voici ses paroles.

(d) *Joannes Henricus Hottingerus, qui statim à* (d) In vita  
*Libri sui limine ejus hac est inscriptio, Excita-*  
*tationes anti-Morimane de Pentateucho Sama-*  
*ritano ejusque ueritatis authentica; Morinum*  
*appellat Monachum qui communem Monachorum*  
*sortem superet. Ille de Samaritanis & eorum ca-*  
*dicibus disserit, putatque Samaritanos à Judeis*  
*Pentateuchi sui exemplar hausisse; sed conjecturis*  
*tantum, non autem firmissimis rationibus, ut ita*  
*sentire adduci potuit; istud minus accuratum esse*  
*(e) Jo-*  
*probat exemplis aliquot pleonasmorum, vocum vel*  
*mutatarum in alias vel omisitarum, similibusque er-*  
*roribus quos profert, & ex quibus consici posse ar-*  
*bitratur, non magis credendum esse Samaritanis ad annum*  
*Pentateuchum suum jadantibus, quam Ebionitis*  
*verum & solum Matthei Evangelium Hebraicum ven-*  
*ditantibus, qua in re profecto gravissime halluci-*  
*natus est Hottingerus, qui tam veneranda anti-*  
*quitate Pentateuchum Samaritanum cum adulte-*  
*rato Ebionitarum Evangelio comparare audeat. Mo-*  
*rinum etiam imperitia arguit Hottingerus, quasi*  
*Rabbinorum quorundam quos laudaverat mentem*  
*hand affectus fuisset. Mr. Heidegger a raison de*  
*remarquer comme une chose glorieuse à nôtre*  
*Hottinger, le silence que le P. Morin garda,*  
*mais je doute qu'il ait penetré la pensée du P.*  
*Merlemme, (e) Liber toti erudito orbi charus, ac*  
*cepusque sunt. Constat Morinum dix adhuc super-*  
*stentem librum accepisse & legisse, neque contra mu-*  
*ritum ausum (f). Et Marsemus, cui Hottingerus*  
*librum adjunctis literis misit, id solum respondit,*  
*nec sibi Hottingeri juvenilem ardorem satis proba-*  
*ri, nec Hottingerum Morinum penitus nosse. Quasi*  
*pag. 122.*  
*videlicet*

„ (d) *Joannes Henricus Hottingerus, qui statim à*  
*Libri sui limine ejus hac est inscriptio, Excita-*  
*tationes anti-Morimane de Pentateucho Sama-*  
*ritano ejusque ueritatis authentica; Morinum*  
*appellat Monachum qui communem Monachorum*  
*sortem superet. Ille de Samaritanis & eorum ca-*  
*dicibus disserit, putatque Samaritanos à Judeis*  
*Pentateuchi sui exemplar hausisse; sed conjecturis*  
*tantum, non autem firmissimis rationibus, ut ita*  
*sentire adduci potuit; istud minus accuratum esse*  
*(e) Jo-*  
*probat exemplis aliquot pleonasmorum, vocum vel*  
*mutatarum in alias vel omisitarum, similibusque er-*  
*roribus quos profert, & ex quibus consici posse ar-*  
*bitratur, non magis credendum esse Samaritanis ad annum*  
*Pentateuchum suum jadantibus, quam Ebionitis*  
*verum & solum Matthei Evangelium Hebraicum ven-*  
*ditantibus, qua in re profecto gravissime halluci-*  
*natus est Hottingerus, qui tam veneranda anti-*  
*quitate Pentateuchum Samaritanum cum adulte-*  
*rato Ebionitarum Evangelio comparare audeat. Mo-*  
*rinum etiam imperitia arguit Hottingerus, quasi*  
*Rabbinorum quorundam quos laudaverat mentem*  
*hand affectus fuisset. Mr. Heidegger a raison de*  
*remarquer comme une chose glorieuse à nôtre*  
*Hottinger, le silence que le P. Morin garda,*  
*mais je doute qu'il ait penetré la pensée du P.*  
*Merlemme, (e) Liber toti erudito orbi charus, ac*  
*cepusque sunt. Constat Morinum dix adhuc super-*  
*stentem librum accepisse & legisse, neque contra mu-*  
*ritum ausum (f). Et Marsemus, cui Hottingerus*  
*librum adjunctis literis misit, id solum respondit,*  
*nec sibi Hottingeri juvenilem ardorem satis proba-*  
*ri, nec Hottingerum Morinum penitus nosse. Quasi*  
*pag. 122.*  
*videlicet*

(f) A cela  
se raporte  
ce que dit  
Hottinger;  
Non dis-  
plicuerant  
hæ primi-  
tæ viris  
eruditis,  
qui hinc  
inde novo  
Morini  
conatu  
ancem im-  
positum  
publicis  
testaban-  
tur scrip-  
tis. Hot-  
ting. in  
Biblioth.  
Tigurina  
pag. 122.  
videlicet

tant de goût à ce caractère, que dans la fuite il ne cessa de (B) produire livre sur livre. Cela ne lui étoit pas malaisé; car il étoit extrêmement laborieux, & il avoit une memoire prodigieuse. Il y a néanmoins lieu de s'étonner qu'un homme chargé de tant de fonctions Académiques, & détourné par (C) tant de visites & par un très-grand commerce de lettres, ait pu composer tant de volumes. On lui donna de nouvelles \* professions l'an 1653. & on l'aggrégea au College des Chanoines. Deux ans après il fut prêté pour trois années à l'Electeur Palatin, qui vouloit se servir de lui pour remettre en reputation l'Université d'Heidelberg. Avant que d'y aller il fut prendre à Bâle le Doctorat en Theologie. Il arriva à Heidelberg au mois d'Avril 1655. & y fut très-bien reçu. Outre la profession en Theologie du Vieux Testament & aux langues Orientales, on lui donna la direction du College de la Sapience, & la dignité de Conseiller Ecclesiastique. Il fut Recteur de l'Academie l'année suivante, & il composa quelque chose sur la réunion des Lutheriens & des Reformez. Ce fut pour complaire à l'Electeur, qui étoit un peu entêté de cette affaire, à quoi (D) il rencontra les obstacles qui avoient arrêté tant d'autres fois un pareil dessein. Hottinger accom-

\* Artium Rhetorico-logicarum ordinarius, & Theologiae Vetus Test. arg. controversiarum extra ordinem Professor designatus. Heidegger. ubi infra.

† Il le fut le 26. de Juillet 1655.

videlicet juveni integrum non fuerit senum deliria taxare, & ipse Morinus interiorum animi sui notam in vulgus edito libro non patefecerit. Le P. Merfenne, ce me semble, ne vouloit dire autre chose sinon qu'Hottinger ne connoissoit pas bien le P. Morin. Je ne doute point que le sens de la réponse qu'il fit ne fût celui-ci; *Le feu de la jeunesse vous a fait aller trop loin, & si vous connoissez à fond le mérite du P. Morin, vous ne le traiteriez pas de la sorte.* Refutez-vous cela en disant que le P. Morin a fait connoître le fond de son cœur par son Ouvrage? Je veux qu'il ait fait connoître qu'il avoit dessein de relever la Vulgate, & d'affoiblir l'autorité des textes originaux: n'est-ce pas l'intérêt & le dessein general des Controversistes de Rome? Hottinger ne connoissoit guere le P. Morin, puis qu'il le prenoit pour un Moine.

(B) De produire livre sur livre. ] Si vous voulez voir une liste exacte de tout ce qu'il a donné au public depuis l'an 1644. jusques en l'année 1664. lisez la (a) Bibliotheca Tigurina. Vous y trouverez l'histoire, & le catalogue chronologique de ses compositions, & un autre catalogue où il les range selon l'ordre des matieres. On a marqué aussi dans la vie selon l'ordre des années tout ce qu'il a publié: la quantité y est étonnante.

(C) Par tant de visites, & par un très-grand commerce de lettres. ] Les paroles qu'on va lire expliqueront cela en détail. (b) Non publicis tantum his, quibus districtus fuit, curacionibus vigilantissime vacavit, & quotidie calammum in exarandis, quos in publicum mitteret, libros exercuit: Verum etiam amicorum, peregrinorum & hospitum, qui ipsius videndi & audiendi gratia huc commearunt, desiderii satisfecit. Erat enim ipsius domus plena semper & frequens concursu splendidissimorum hominum. Quoties aliquid aditum quarebatur, ille thesaurus, ille delubrum adibat. Ex omnibus, quae ei obvennerunt, negotiis miro vigore & industria se explicavit. Neque enim desiciebat ad subita extemporali facultate. Veniebant omnium Ordinum, omnium aetatum viri: percontabantur de arduis, de dubiis questionibus, quarum ille pondus praesenti semper animo excepit. Quid molestiam epistolarum & scribendi ad amicos hic recessam; quo nunquam solo petire sibi diem sepe querebatur? Quotidie aut Galli, aut Germani, aut Belgae, aut Angli, aut Suedi, aut Dani, aut Itali ad ipsum Epistolae mistavere de lite-

ris, de castibus Ecclesiae, de Civilium rerum momentis, de aliis, quibus ille graviter & profundissime respondit (c). Entre les étrangers qui le viterent il ne faut pas oublier les Deputez des Janse-nistes, car il eut plusieurs conversations avec eux quand ils passerent par Zurich l'an 1653. en retournant de Rome à Paris. On a trouvé parmi ses papiers la relation de ce qu'il leur dit & de ce qu'ils dirent, & on l'a publié (d) depuis peu.

(D) Il rencontra les obstacles de la réunion qui avoient. ] Selon Mr. Heidegger ces obstacles sont l'animosité des parties, & une certaine ga-le des esprits qui se nourrit de disputes, comme le camleon se nourrit de vent; (e) Consiliis de pace Reformatos inter & Lutheranos facienda, & à Serenissimo Principe, suum temporis saxum illud (f) A le magna contentione volvente, implicitus, aliquot fit de disputaciones Irenicas ad ventilandum propositi; Janfeni-con eo tamen eventu, quem calidus votis boni omnes mi. publicè praeceperunt. Obstant eadem, quae antebac, par Mr. Leydecker à Utrecht l'an 1695. impedimenta, odia parum pia partium, & ingenio-ro pascuntur, stabies. Mr. Spanheim observe que l'entreprisè pacifique de l'Electeur Palatin fut renversée par (g) un écrit violent de Dan-hawerus Professeur Lutheran à Strasbourg. Il est certain que la réunion des Lutheriens & des Calvinistes seroit faite il y a long tems, s'il

n'avoit tenu qu'aux Princes, mais comme cette affaire depend des Theologiens, elle n'a pu jamais réussir, & aparemment elle ne réussira jamais. Ce n'est pas moi qui juge ainsi de ces Messieurs (g) generalement parlant; c'est l'un d'eux, & celui d'entr'eux qui en peut le mieux parler par experience. Il dit que l'affaire de la réunion doit être principalement commise à des personnes d'Etat (h), & non pas aux Ecclesiastiques; les Theologiens, ajoute-t-il, sont très-attachez à leur sens, & peu équitables à Palatino, l'égard de ceux qui ne sont pas de leur sentim-ent. . . Il ne faudroit pas disputer de la vérité des dogmes, car la dispute fait plutôt maître de nouvelles guerres, qu'elle n'apaise les vieilles. Les disputans ne cherchent point la concorde.

S 3

J. Conr. Danhawerus, A. 1658. scripto virulento Teutonico, Reformatorum salute, ad lapidem Lydiu exaratum, &c. Frid. Spanheim. elencho controverci pag. 235. edit. 1694. (g) C'est ainsi que toutes ces phrases s'entendent: elles ne tombent sur aucun particulier nommément, & laissent des exceptions. (h) Voyez les reflexions de Mr. de Meaux sur tout ceci à la fin de l'histoire des Variations, dans l'addition.

(a) Pag. 121. & seq.

(b) Heidegger, in vita Hotting.

(c) Quelques pages après Mr. Heidegger donne la liste de tous ceux qui avoient commerce de lettre

(d) Il rencontra les obstacles de la réunion qui avoient. ] Selon Mr. Heidegger ces obstacles sont l'animosité des parties, & une certaine ga-le des esprits qui se nourrit de disputes, comme le camleon se nourrit de vent; (e) Consiliis de pace Reformatos inter & Lutheranos facienda, & à Serenissimo Principe, suum temporis saxum illud (f) A le magna contentione volvente, implicitus, aliquot fit de disputaciones Irenicas ad ventilandum propositi; Janfeni-con eo tamen eventu, quem calidus votis boni omnes mi. publicè praeceperunt. Obstant eadem, quae antebac, par Mr. Leydecker à Utrecht l'an 1695. impedimenta, odia parum pia partium, & ingenio-ro pascuntur, stabies. Mr. Spanheim observe que l'entreprisè pacifique de l'Electeur Palatin fut renversée par (g) un écrit violent de Dan-hawerus Professeur Lutheran à Strasbourg. Il est certain que la réunion des Lutheriens & des Calvinistes seroit faite il y a long tems, s'il

(f) Qualiter etiam hoc fecerit in Colloquio Lipsiaco, anno 1621. ubi ad tria capita distinctus omnis re-dit; tum sub Carolo Ludovico, electore très-attachez à leur sens, & peu équitables à Palatino, l'égard de ceux qui ne sont pas de leur sentim-ent. . . Il ne faudroit pas disputer de la vérité des dogmes, car la dispute fait plutôt maître de nouvelles guerres, qu'elle n'apaise les vieilles. Les disputans ne cherchent point la concorde.

(g) C'est ainsi que toutes ces phrases s'entendent: elles ne tombent sur aucun particulier nommément, & laissent des exceptions. (h) Voyez les reflexions de Mr. de Meaux sur tout ceci à la fin de l'histoire des Variations, dans l'addition.

pagna ce Prince à la Diète Electorale de Francfort l'an 1658. & y (E) conféra avec Ludolfus sur des matieres importantes. Il ne fut rapelé à Zurich qu'en l'année 1661. car on avoit eu la complaisance de prolonger le terme pour lequel on l'avoit prêté à l'Electeur Palatin. Il fut choisi tout aussi-tôt pour President des Commissaires qui devoient revoir la traduction Allemande de la Bible. La guerre civile qui s'éleva dans la Suisse l'an 1664. fut cause qu'il fut envoyé en Hollande pour des affaires d'Etat. L'Academie de Leide lui adressa une vocation de Professeur en Theologie l'an 1667. mais n'obtenant point congé de ses Supérieurs il la refusa. On ne se rebuta point de ce refus: on insista pour l'avoit du moins en forme de prêt; & alors Mrs de Zurich ayant eu pour les Etats de Hollande qui s'étoient mêlez de cette affaire, la condescendance qu'on leur demandoit, il accepta ce party. Comme il prepaioit toutes choses pour son voyage, il perit malheureusement le 5. de Juin 1667. sur (F) la riviere qui passe à Zurich\*. Il avoit souvent (G) refusé les professions qu'on lui offroit. Les plus violens adversaires qui ayent écrit contre lui sont (H) Leon Allatius, Abraham Ecchel-

\* Tiré de sa vie composée par Joh. Henric. Heideggerus. Et imprimée à la tête du 9. tome de l'Histoire Ecclesiastique d'Hottinger.

mais la victoire: ceux qui se sentent batus deviennent plus fiers, & plus emportez. Quand on s'assemblera pour traiter de la réunion, il faudra reduire les Theologiens aux simples fonctions (a) d'Avocat: on les écouterà, mais ils ne seront point Juges; cette qualité doit être laissée aux gens d'Etat; & il faudra même faire jurer les Theologiens, qu'ils se soumettront à la sentence que les Juges politiques pronoceront. *Hoc opus per manus praesertim Virorum Politicorum, non autem Ecclesiasticorum est tractandum & inchoandum. Theologi sunt suorum placitorum tenacissimi, parum placitis alienis aequi (b) . . . . In colloquiis quae de pace inveniendâ habebuntur, de veritate dogmatum nullo modo erit disputandum. Pugnae non dirimunt bella, sed faciunt. In illis disputationibus non queritur pax, sed victoria. Nullum se victum unquam fatebitur, & si sentias se dejectum & prostratum, tantum abest ut ad concordiam fiat promior; contra ferocior evadet iratus & indignans, quod res ipsi male cedant (c).*

(a) Theologi amburum fidem suam juramento obstringant se judiciorum obtemperatores, nec quidemquam adversus pacem inolituros. Perius furiosus de passione. Ce fut dans une dispute Synodale, où il trouva que l'Eglise Reformée n'est pas schismatique (c).

Il ne faut pas oublier qu'en l'année 1666. Tobie Wagnerus Chancelier de l'Université de Tubinge, attaqua (d) l'écrie d'Hottinger sur la réunion dans son *inquisitio Theologica in Aëta heonica nostro potissimum tempore inter Theologos Augustane Confessionis & Reformatae Ecclesiae à Reformatu resistata.* Hottinger se defendit non par un Ouvrage exprès, mais en passant & par occasion. Ce fut dans une dispute Synodale, où il trouva que l'Eglise Reformée n'est pas schismatique (c).

(b) Id. ib. p. 262.

(c) Id. ib. p. 203.

(d) Heideggerus in vita Hotting.

(e) Id. ib. fol. F.

(f) Id. ib. fol. D. 4.

(E) Et y conféra avec Ludolfus sur des matieres importantes. ] Tout le monde sait que Jobus Ludolfus s'est acquis une conoissance admirable de l'Ethiopie. Lui & Hottinger prenoient des mesures pour envoyer secretement en Afrique quelques personnes qui entendissent les langues Orientales, & qui pussent s'informer exactement de l'état du Christianisme. (f) *Agitata praeterea inter eos sunt secretiora consilia de mittendis Principum auctoritate & impensis in Africam juvenibus uno vel duobus, in Orientalium idiomatibus & reprimis Ethiopticarum Ecclesiarum arcana pauld penitus indagarent, & novis monumentis ibi collectis copias nostras auferent.* Je croi bien qu'ils traitèrent principalement de ceci dans les lettres qu'ils s'écrivirent depuis la Diète de Francfort; mais je ne doute pas qu'ils n'eussent commencé d'en parler dans Francfort même.

(F) Il perit. . . sur la riviere. ] Il s'étoit mis dans un bateau avec sa femme, trois de ses enfans, son beau-frere, un deses bons amis & sa servante, pour aller passer le bail d'une terre qu'il avoit à 2. lieues de Zurich. Le bateau ayant donné sur un pieu, que la crue de la riviere empochoit de voir, se renversa, Hottinger, son beau-frere & son ami se tirent du peril à la nage; mais ils retentrent dans l'eau, quand ils aperçurent le danger où le reste de la troupe étoit encore. Ce fut alors qu'Hottinger perit: son ami & ses 3. (g) enfans eurent la même destinée; sa femme, son beau-frere & sa servante furent sauvez (b). Sa femme étoit fille unique de Jean Henri Huldric Ministre de Zurich, homme fort docte (i). Il en eut beaucoup d'enfans; car sans compter les 3. qui perirent avec lui, & ceux qui étoient déjà morts, il laissa 4. fils & deux filles.

(G) Il avoit souvent refusé les professions. Le Magistrat de Deventer le sollicita fortement en 1661. de venir occuper la place de Henri Dieft Professeur en Theologie, qui à cause de sa vieillesse étoit déclaré emeritus (k). Le Landgrave de Hesse le voulut faire venir à Marpourg pour la profession en Theologie, & chargea Felix Platerus Medecin de Bâle de negocier cela. Il fut fondé par les Magistrats d'Amsterdam, & par ceux de Breme (l).

(H) Les plus violens adversaires . . . sont Leon Allatius, Abraham Ecchellensis. ] Voyons de quelle maniere on a decrit dans sa vie l'emportement du premier. (m) *Quorum in numerum refero imprimis Labbeum Lojohitam miserum & rancidum, nec non morosum illum & tristem Senecionem Chiron, Allatium, qui vel solo illo libro contra Hottingerum furis inspirantibus & mentem ac calamum stentibus scripto, apud bonos omnes cognomen Leonis conturbavit ac decoxit, & Canis plasmquam Epitrotici jure meritorio obtinuit. Quae enim, malum, hac secalis insania est, quis furor, quae canina rabies, leviter sibi contradicentem, & contradicentem argumentis talibus, quibus si error insussisset, hominis tamen non pecoris eum fuisse apparet, munitent, non aequo animo tolerare, non sumentis, malagmatitis & lenibus remediis curare, sed probris veluti de plastro congestis non fol. e. cumulare sed obrutere, & eidem convitia ac maledicta atrocissima non modio nec trimodio, sed toto horreo admetri? Quae obscenitas ad nomen ita alludere, ut casta aures & purus animus abhorreat? Canem hac, non Leonem generosum, non hominens*

(g) Un fils & deux filles: l'aîné & la plus jeune de ses filles.

(h) Heidegger. uli supra fol. F. 4. Voyez aussi la lettre qu'il écrivit aux Curateurs de l'Academie de Leide le 9. de Juin 1667. Mr. Crenius l'a publié dans ses Animadversiones Philologicae & Historicae, à Rotterdam 1695.

(i) Voyez Hottinger. Biblioth. Tigur. p. 138.

(k) Heidegger. in vita Hotting. p. 138.

(l) Id. ibid. fol. C. 2.

(m) Id. ib. fol. C. 2.

Eccellenfis, & le P. Labbe. Le coup de dent que Mr. Arnauld lui porta, fut repouffé (I) par Mr. Claude.

HUYBERT (PIERRE DE) Seigneur de Burgh, Crayestein, &c. s'est rendu celebre par les grans services qu'il a rendus à la Republique des Provinces Unies du Pais-Bas, & particulierement à la Province de Zeelande. Sa famille est fort (A) ancienne, & l'on y compte plusieurs perlonnes fort considerables.

II

boninem, nedum Christianum obolent. Fuerit Allatius, ille Gigantum frater, paulò in Graecorum, imprimè eorum, qua hactenus medita nobis fortuna invidet, monumentis versator. Habuerit senex ingenium (a) ad corrumperendum & detorquendum, ad dolos ac fallacias instruendum, ad parasitan-dum denique subactus. Hac enim sola laus ipsi propria & eximia esse potest. Quamquam hominem in Graecia natum, & Graecum idioma calluisse paulò exactius, mediocri in laude ponendum mihi videtur. Sed fuerint haec, qua dixi, in eo summa. Quo pacto ille assurgat ad gloriam Hottingeri, qui, praeterquam quòd veritatis & Orthodoxia studio ductus sub signis Christi militavit, etiam excellit non in vernaculo sibi idiomate, sed in Hebraico, Chaldaico, Syriaco, Arabico, Coptico, Persico, in quibus singulis Allatius non tantum nihil vidit, sed culpa Tiresia caecior fuit? Olim Chiis in senatu Attico data est licentia vomendi. Credidi igitur lecto Allatii Chiis libro, quod tot convitia in Hottingerum nostrum non iactavit, sed vomuit, gentis suae antiqua licentia eum sibi voluisse. Hottinger se (b) defendit en peu de mots; & à l'égard d'Eccellenfis, il le fit un (c) peu souvenit des beuvés dont on l'avoit convaincu, & il lui en marqua quelques autres. (d) Praefatus est illi libro de gradibus studii Philologiae, inserta simul Apologia brevi adversus Abrahamum Eccellensem, qui Praefatione in Catalogum librorum Chaldaeorum Hebed Jesu Metropolitana Sobensis, traduxit Seldenum, Hottingerum nostrum, Calixtum, Ludovicum de Dicu, Constantinum l'Empereur, Salmasium, eo potissimum nomine, quod Orientalibus studiis intenti, germanam tamen verborum significationem, ut plurimum non deprehendant, ambigua & obscura pro certis & luculentissimis statuunt, atque interim ea, qua in clarissima luce versantur, quod ipsorum commenta radicibus extirpent, omnino praeferant. Verum non aliam defensionem tunc sui, tum virorum horum doctissimorum, quos eadem accusatione involverat adversarius, Hottingerus paravit, quam in memoria revocatis Eccellenfis errorum plausuris, qua ipsi à contribulibus Flavignio, Gabriele Siomita, Johanne Morino obiecta sunt; nec non ex proprio ingenio demonstratis notoriis sphaematis, qua ille in tractatu Arabico-Latino, Synopsis propofitorum sapientiae Arabum Philosopherum inscripto, adversus genium de Constantinopoli Arabica lingua admist.

(a) Voyez les paroles de Mr. Claude dans la remarque suivante.

(b) In Enneade Disfert. Philologico-Theolog. imprimée l'an 1662.

(c) Dans la preface Etymologica Orientalis, sive Lexici Harmonico-Pentagloti, publié l'an 1661.

(d) Heidegg. in vita Hotting.

(e) C'est-à-dire celle de Cyville Lucar Patriarche de Constantinople.

(f) Perpetuité de la foi i. 3. ch. 12. p. m. 467.

dise Mr. Arnaud, a toutes les marques d'un homme de bon sens, qui dit les choses comme il les fait. Le premier a plus de politesse & plus de tour, je l'avois, mais l'autre a plus de simplicité. Allatius dit de sa teste tout ce qu'il lui plais, Hottinger allegue ses temoins.

(A) Sa famille est fort ancienne, & l'on y compte. ] Il est descendu de Corneille de Huybert, & de Jeanne de Haemstede. La Maison de Haemstede descendoit de Witte de Haemstede fils naturel de Floris Comte de Hollande & de Zeelande, Seigneur de Fric &c. & d'une fille du Seigneur de Heusden, Maison très-considerable en ce tems-là. Cette fille n'avoit en trop de complaisance pour le Comte Floris, que sous promesse de mariage. Jacob & Herman de Huybert fils de Corneille, commandoient la flotte qui conduisit en Espagne l'Archiduc Philippe & la Reine son épouse l'an 1506. Ces deux augustes perlonnes étoient sur le bord de ces deux freres: la flotte qui étoit fort nombreuse, eussya une très-rude tempeste dans la Manche, plusieurs vaisseaux perirent à la vuë de l'Archiduc, & néanmoins à cause de quelques affaires qui s'étoient passées entre le Roi d'Angleterre & lui, il ne vouloit point qu'on relachât dans aucun port d'Angleterre: mais quand les deux freres Huybert lui eurent representé l'extrême peril où l'on se trouvoit, & qu'il étoit absolument necessaire de se sauver dans le Havre de Weimuyen, lui & son épouse se soumettent à ce conseil, & à leur bonne conduite. C'est alors qu'il leur donna la devise WAECKT HUYBERTS, c'est-à-dire VEILLEZ HUYBERTS. L'Empereur Maximilien & l'Archiduc Charles pour temoigner combien ils étoient satisfaits de ces bons services rendus au Roi de Castille leur fils & pere, honorerent le 13. de Mars 1513. les trois freres Jean, Jacob, & Herman de Huybert, & leurs descendans, du privilege de porter l'épée, avec permission à chacun d'eux, de la faire porter à trois de leurs domestiques, ce qui étoit un honneur très-particulier en ce tems-là. Jean & Herman furent envoyez le 19. de Decembre 1512. à Henri V I I I. Roi d'Angleterre, par Marguerite Archiduchesse d'Autriche, alors Gouvernante des Pais-Bas: ce fut pour des negociations qu'elle vouloit bien leur confier. L'Empereur Charles-Quint étant allé à la ville de Zircicee logea chez Livin Jacobsen de Huybert, qui étoit Intendant des diocèses. Les trois freres s'établirent dans la même ville, & y bâtirent chacun une maison, qui sont encore les plus grans & les plus considerables bâtimens de Zircicee (h).

(b) Tiré d'un memoire communiqué au Libraire.

(i) Dans la description du voyage de Don Philippe Prince d'Espagne par les Pais-Bas l'an 1548. imprimée à Anvers 1552. in fol. p. 203.

Junii Christoval Calvete de Estrella fait mention de cette famille avec éloge: y no poco nombrados, dit-il (i), eran los Huybertos de Cirixea por su valor y riqueza, c'est-à-dire, les Huyberts étoient fort celebres par leur valeur, & par leurs richesses.

(1) Fut repouffé par Mr. Claude. ] Je raporte toute cette (e) histoire principalement sur la foy d'Allatius, qui a eu un soin particulier de s'en informer, & qui estant Grec de nation, est plus croyable que des Ministres Hollandois ou Suisses; & entr'autres que Hottinger, qui est un des plus emportez & des moins incerecs écrivains que j'aye jamais lus. Ce sont les paroles de Mr. Arnaud (f). Voyons la reposte de Mr. Claude. (g) Pourquoi Mr. Arnaud veut-il que nous en croyons plutôt Allatius qu'Hottinger? Le premier a tous les caracteres d'un homme passionné qui est toujours dans les deliquisemens; ce dernier au contraire, quoy qu'en

Il nâquit à Middelbourg le premier d'Août 1622. & il fut élu Conseiller de cette ville le 24. de Mars 1646. Il fit tellement conoître sa capacité, que la Province de Zeelande le deputa à l'Assemblée des Etats Generaux, & puis aux premieres \* conferences qui se tinrent entre les Deputez du Roi d'Espagne, & ceux des Provinces Unies, après une longue & sanglante guerre de 80. ans, glorieusement terminée à Munster le 30. de Janvier 1648. Il fut envoyé en qualité d'Ambassadeur extraordinaire vers le Roi de Suede, le Roi de Pologne, & l'Electeur de Brandebourg, pendant la fameuse guerre où les Suedois se rendirent maîtres de la Pologne, & firent tant de conquêtes sur le Roi de Dannemarc, qu'ils le contraignirent à leur ceder trois belles Provinces au delà du Sond. Au mois de Mars 1659. il fut élu Secretaire d'Etat de la Province de Zeelande; & au mois de Mai de la même année il fut nommé Plenipotentiaire pour le Traité de paix † qui fut conclu entre la Suede & le Dannemarc, par la mediation de la France, de l'Angleterre & des Provinces Unies l'an 1660. On étoit si content de l'habileté & de la fidelité qu'il avoit marquées dans ces illustres emplois, qu'au mois de Mars 1664. on l'éleva à la charge de Grand Pensionnaire de Zeelande. L'instruction de cette charge porte entre autres choses, qu'on maintiendra en toute occasion & en tout tems les droits & préminences de l'Etat, & les loix & les privileges du païs, contre tous ceux qui voudroient y donner atteinte. Par là cet emploi devient fort épineux & fort penible; cependant il s'en est aqité 23. ans & demi avec l'aplaudissement de tout le monde, & au grand contentement de ses Maîtres, qui en le deputant le 27. de Septembre 1687. au grand Conseil d'Etat, marquent expressément dans sa commission, qu'ils étoient fort satisfaits de ses longs & fidelles services, dont ils conserveroient toujours une favorable memoire. Il ne faut pas oublier qu'il fut créé Plenipotentiaire des Provinces Unies l'an ‡ 1667. pour le Traité de Breda. Je parlerai de (B) ses trois fils dans les remarques.

HUNNIUS (ÆGIDIUS) né dans un village du païs de Wittemberg le 21. de Decembre 1550. a été un des plus fameux Theologiens de la Confession d'Augsbourg. Il fit ses études de Theologie à Tubinge sous Jaques André, sous Brennius le fils, & sous deux autres Professeurs; & il se rendit si habile pendant les huit années qu'il passa dans cette Université, qu'on le crut capable de professer la Theologie à Marpourg à l'âge de 26. ans. Il soutint très-bien l'opinion avantageuse qu'on avoit conçue de sa science; car ayant fait quelques leçons & quelques β Sermons à Marpourg, le Landgrave resolu à le retenir, le recommanda d'une maniere fort honorable au Duc de Wittemberg, pour la promotion au Doctorat en Theologie. Hunnius s'en retourna à Tubinge, & y fut reçu Docteur peu de mois après ses noces, le 16. de Juillet 1576. Pendant les six premieres années de sa profession, il ne publia point de livres contre les Calvinistes, mais d'ailleurs (A) il fut en guerre continuellement avec eux, & il ne les épargna pas dans ses disputes Academiques. Enfin il les (B) attaqua par des livres l'an 1584. & il s'acquit une telle reputation, qu'en l'année 1592. il fut appelé dans la Saxe pour y reformer l'Electorat. On le fit premier Professeur en Theologie à Wittemberg, premier Ministre de l'Eglise du Chateau, & membre du Senat Ecclesiastique. Il s'apliqua avec une vigilance extraordinaire à decouvrir (C) ceux qui

(B) Je parlerai de ses trois fils.] L'aîné est Antoine de HUYBERT Seigneur de Cruyningen, Conseiller dans la Cour souveraine de Justice. Le second est Jean de HUYBERT Seigneur de Nootgave. Il a suivi le party des armes, où sa bonne conduite & sa valeur l'ont élevé à la charge de General Major de la Cavalerie. Le troisieme a été Conseiller dans le Conseil de Flandres, & présentement il est l'un des Directeurs de la Compagnie des (a) Indes Orientales.

(A) Il fut en guerre continuellement avec les Calvinistes.] Voici ce qu'on en a dit dans son Oraïson funebre. (b) Quas autem & quam ferus, quamque frequentes velitationes in Hassiatam Castellis, quam Marpugi, jam cum clancularis, jam cum apertis hostibus, quos Sacramentarios Lutherani vocant, subire coactus fuerit; que & quam gravia certamina, ob sanctissimum religionis Christiana articulum, de personâ Christi,

esque ad dextram Dei sedentis adoranda majestate sustinerit: id Deo, rerum omnium inspectori ac judici notum est: naque fugit id multos pios & cordatos homines.

(B) Enfin il les attaqua par des livres.] Ecoutez encore le même Orateur, nous verrons que nôtre Hunnius ne borna pas ses exploits à la guerre Sacramentaire; il attaqua aussi les sectateurs du Lutherien Illyricus. (c) In publicum (c) Apud postea scriptis suis progressus sub annum octogelimum quartum, Danæum imprimis, Ursinurum, Pezelium, Grabium & alios oppugnavit, editis libellis de personâ Christi, esque ad dexteram DEI sedentis divina majestate: de altarum abrogatione. Postea & Flacianorum cohorti bellum sacrum indixit, edito libello de substantiâ peccati originis.

(C) A decouvrir ceux qui n'étoient pas bons Lutheriens.] Ce fut une espece d'Inquisition, qui fit perdre à beaucoup d'honnêtes gens leurs charges,

\* Ce furent les conferences de Malines en 1652. & 1653.

† Le Roi de Suede avoit renouvelé la guerre, & avoit conquis tout le Dannemarc à la referve de Copenhagen.

‡ Tiré d'un manuscrit communiqué au Libraire.

† Ce Traité fut fait par la mediation de la Suede, termina la guerre du Roi d'Angleterre Charles II. avec les Provinces Unies.

β L'an 1576.

(a) Tiré du susdit memoire.

(b) Apud Melchior. Adam. in vii. Toboloz. p. 727.

(c) Apud cum d. ibid.

qui n'étoient pas bons Lutheriens ; & comme il réussissoit fort bien à en purger le pais, on \* l'appella pour en faire autant dans la Silesie. Il fut créé surintendant de l'Eglise de Wittemberg l'an 1597. & la même année il eut un rude combat à soutenir contre Samuel Huberus, (D) touchant l'élection & la predestination. Il fut l'un des principaux tenants contre les Jésuites Gretzer & Tanner dans la conférence (E) de Ratisbonne l'an † 1602. Il mourut l'année suivante

Frliderus IV. Lignicenfium & Brigenfium in Silesia Dux, Hunnii potiffimum opera ac studio usus.

(a) In Jubilo Juliorum ad annum 1592. 1593. (b) Quin & Regidius Saxonicam visitationem contra Calvinistas defendit, refutationem enim (D) Samueli Huberus touchant l'élection. Cet homme avoit été Ministre dans un village proche de Berne, & ayant examiné les actes de la conférence (d) de Mombellard, il avoit trouvé 4. articles dans la doctrine de Beze qu'il crut peu conformes à l'Ecriture : 1. que J E S U S CHRIST n'est pas mort pour tous les hommes. 2. Que la plupart des hommes sont exclus des promesses de la grace. 3. Que la cause de la damnation des reprochez est le seul bon plaisir de Dieu, qui les a créés afin de montrer en eux le pouvoir de sa colere. 4. Que personne ne peut savoir si le Batême regnera les enfans. Il avoit eu le courage de contredire ces quatre articles, mais il s'étoit fait chasser à cause de cette hardiesse, Mulculus & Gryneus avoient travaillé heureusement à son expulsion. Il s'étoit retiré au pais de Wittemberg, & y avoit obtenu une Eglise après avoir embrassé la Confession d'Augsbourg. Quelques livres qu'il publia l'ayant fait conoître à l'Electeur de Saxe, il fut appelé à Wittemberg pour la profession en Théologie. A force de refuser les Protestans Suisses sur les matieres de la predestination, il se jeta dans une autre extremité, il en vint jusqu'à enseigner publiquement que Dieu a élu tous les hommes à la vie éternelle. Hunnius & ses Collegues l'avertirent de son erreur, & comme il ne s'en corrigea point, il fut chassé. Il s'en alla à Ratisbonne, il eut des conférences avec quelques Theologiens, il s'opiniâtra dans ses erreurs, & publia des livres à Spire pour les soutenir. Ce fut le 14. schisme de l'Eglise Luthérienne (e). Voilà l'homme avec qui nôtre Hunnius eut des affaires. Il fut assez heureux pour triompher de son ennemi, car il le fit deslister, mais il s'exposa à quelques soupçons d'heretodoxie, & il fut obligé d'écrire pour sa justification. Lisez en marge (f) les paroles de Calixte, & ce qui suit. Fortem se & fidam purioris doctrina hyperaspissem, adversus inanes Huberi Flavagias eo tempore praestitit Hunnius, dum partim monendo, partim scribendo, errantem Huberum in viam revocare studuit : quod ipsa res loquitur, & monumenta hac de controversia bene multa edita, cum primis verò ille tractatus Hunnii de providentiâ & praedestinatione filiorum Dei, satis luculenter testatur. Disidio autem illo Huberi remotione sapio, prodiit anno nonagesimo septimo epistola : qua variorum errorum, de cœnâ Domini, de baptismo, de libero arbitrio, de personâ Christi, de aeternâ praedestinatione fuit infimulatus. Hanc igitur Hunnius eodem anno

(c) Historia Sacramentaria parte altera p. 674. & seq. (d) Entre Theolore de Beze & Jean Ananari. (e) Tiré de Mirallus, Synag. Hist. Eccl. p. 871. (f) Post annum superioris seculi octogesimo Regidius Hunnius nisi fallor, primus vici certe inter primos praecipuus primum ante Augustinum in primitiva Ecclesia receptam sententiam revocavit, & in Ecclesia Scholasque nostras reduxit ; non tamen sine difficultate, contradictione & infimulatione Pelagianismi Calixtus confiteri.

(g) Hist. Eccl. p. 871. (h) Martien Hist. de la paix, lvo. 4. ad ann. 1601. p. m. 134. (i) Martien Hist. de la paix p. 266. n. 4. (k) Martien Hist. de la paix p. 266. n. 4. (l) Sur ceste dispute de Ratisbonne on voit outre les autres & registres des séances tenir par jour, un livre sous ce titre: Analysis Dialectica Colloquii Ratisbonensis anno 1601. de norma & judicio omnium controversiarum fidei Christianae habiti. (m) Ibid. p. 136.

resutavit : ut & eos qui in Anhaltinis ecclesiis altaria, imagines, organa musica, hostias, & alias ceremonias abrogarant (g). J'ajoute ces dernieres paroles afin qu'on sache qu'Hunnus ne Silesiam condamnoit pas les autels, & les images, & reformoit plusieurs ceremonies Romaines que d'autres Luthériens avoient en horreur.

(E) Dans la conférence de Ratisbonne. ] Je suis assuré que la plupart de mes lecteurs seront bien aises de n'avoir pas la peine de recourir à un hardi autre livre, pour savoir en gros ce que c'est que cette conférence ; c'est pourquoi je mets ici ce qu'en a dit Pierre Matthieu. » (h) Maximilien Comte Palatin du Rhin Duc de Baviere, & Superintendant ; Philippe Louys aussi Palatin du Rhin Comte de Veldents, & Sponhem cousins & communi-cris joints par le sang, mais separez & fort contentés, traites en l'union des esprits qui est la Religion, resoluement pour se réunir en une mesme créance, & ramener avec eux leurs subjets infra, à une mesme confession & profession de foy, & d'assembler à Ratisbonne les plus grands & celebres Theologiens d'Allemagne de l'une & de l'autre Religion, afin que par un amiable colloque ils fussent éclaircis des difficultez qui causoient ce miserable Schisme. La dispute ne fut que ceste These, si l'Ecriture sainte est suffisante pour regler les choses necessaires au salut. Les disputeurs Catholiques estoient quatre Professeurs en Théologie de l'Université de Paris, entre lesquels y avoit un Jésuite. Pour les Protestans estoient quinze Theologiens tant du Palatinat du Rhin, que des Duchez de Saxe, & Brandebourg & Wittemberg. . . Les Presidents, les deux Princes, les Parleurs Gretzerus Jésuite, & Heilbrun Ministre. . . Le Colloque employa quatorze sessions, auxquelles on parla longuement & opiniâtrément du pouvoir du Juge, mais non si clairement ni veritablement que de ceste dispute en paroles on n'ait fait de grandes Apologies par écrit (l).

La pensée de cet Historien est plaisante sur ces disputes verbales. Quand je considere, dit le Theologien, (m) le peu de fruit que ces disputes ont porté en divers endroits de l'Europe, & que l'Ecriture sainte est parene sur laquelle chacun est permis de combattre, il me prend envie de deshrer quelque severe desense de la terre si vulgairement, & seroit bon qu'elle fût enseignée à la façon des Atomes d'Epicture, des Nombrés de Pythagoras, des idées de Platon, de l'entelchie d'Aristote, & des Chiffres des Cavaliers. Afin que personne n'en eût l'intelligence que par justice. ceux qui sont capables de l'entendre. De ce que Gretzer a écrit sur ce sujet, il advient que d'une dispute de 18. ans, on par conséquent il n'étoit point Docteur en La Faculté de Paris.

Quand je considere, dit le Theologien, (m) le peu de fruit que ces disputes ont porté en divers endroits de l'Europe, & que l'Ecriture sainte est parene sur laquelle chacun est permis de combattre, il me prend envie de deshrer quelque severe desense de la terre si vulgairement, & seroit bon qu'elle fût enseignée à la façon des Atomes d'Epicture, des Nombrés de Pythagoras, des idées de Platon, de l'entelchie d'Aristote, & des Chiffres des Cavaliers. Afin que personne n'en eût l'intelligence que par justice. ceux qui sont capables de l'entendre. De ce que Gretzer a écrit sur ce sujet, il advient que d'une dispute de 18. ans, on par conséquent il n'étoit point Docteur en La Faculté de Paris.

\* Tiré de Dielehor Adam, qui a donné l'abrégé de l'Oratoire d'Hunnius prononcée par Leonard Amterus, in vltis Theolog. p. 73. & liq.

te le 4. jour d'Avril\*. Il fut fecond (F) & en livres, & en enfans. Quelques uns de ses fils se font fait conoitre (G) par leurs Ouvrages ; mais l'un deux (H) se fit Catholique Romain. Il n'y a point de livre où notre Hunnius ait plus fait paroître

mesme fleur le fidelle comme l'abeille y trouve du miel, le rebelle comme l'araignée en tire du poison, & plusieurs se sont abestis sur la beste de l'Apocalypse.

Joignons à ce passage ces paroles de Monsieur Baillet. (a) Il en fut de ce combat comme des combats où la victoire ne se regle pas sur le nombre des morts. Chacun prétendit en être sorti avec avantage, on en fit des relations de part & d'autre, & des traitez tant en Latin qu'en Allemand jusqu'au nombre de plus de vingt. Parmi ces écrits j'en ai remarqué un en langue vulgaire concernant le triomphe des Jésuites, imprimé à Tubingue ville Lutherienne l'an 1603. in 4. & un en Latin composé par Hunnius, & publié à Wittenberg en Saxe la même année en la même forme, sous le titre d'Epistola consolatoria cum not. . . Hunnius tâcha de vanger son parti par un Anti-Tanner. . . & par l'Anti-Gretser. Il avoit lu la relation historique que le Pere Tanner avoit faite ; (b) Mais il n'avoit pas été

(a) Ibid. p. 245.

satisfait d'un recit trop peu favorable à son parti. Pour prevenir les effets qu'il craignoit de sa lecture, il fit une contre-Relation, c'est-à-dire, une histoire à sa mode du Colloque de Ratisbonne, qui parut en 1602. à Wittenberg en Saxe. Le Pere Tanner ne crut pas devoir laisser cet écrit sans réponse : & non content d'avoir fait reimprimer sa Relation en Latin & en Allemand à Munich en Baviere, il publia encore des Reflexions sur celle de Hunnius sous le titre d'Examen Narrationis quam historice Relationis nomine insignitam de Colloquio Ratisbonensi edidit Egidius Hunnius Prædicans, à Munich 1602. in 4. C'est contre ce dernier ouvrage que Hunnius écrivit son Anti-Tanner, qu'il fit imprimer dès la même année à Wittenberg. Le Pere Tanner publia une réplique, dans laquelle il donna une défense de sa premiere refutation. . . & des remarques sur la mort de son Auteur. Elle parut à Munich l'an 1603. in 4. intitulée Apologeticus pro compendiaris relatione de colloquio Ratisbonensi 1601. adversus Anti-Tannerum cum appendice de morte Egidii Hunni. Monsieur Baillet (c) remarque que le P. Gretser ne put s'empêcher de faire des reflexions sur l'Anti-Gretser de Hunnius. Elles furent imprimées à Ingolstadt quelque tems après, & inserées depuis parmi quelques autres de ses œuvres, sous le titre d'Admonitio de Anti-Gretsero. Ce Jésuite publia quelque autre chose contre le même antagoniste. (d) Labyrinthus Critico-Hunnianus, hoc est, disputatio de Hunnio Prædicante, genitico Lutheranò semetipsum contradictionibus implicante & jugulante in aliquot articulis fidei 1602. & responsum ad theses Hunnianas, de Colloquio Pontificis juncuado (e), una cum sex digressionibus contra ejusdem Hunni calumnias, 1602. Notez que les deux Bibliothécaires des Jésuites attribuent au Pere Tanner un livre qui a pour titre Labyrinthus (f) Critico-Hunnianus, imprimé à Munich l'an 1612. Ne pourroit-on pas s'imaginer qu'il y a ici quelque (g) abus ? deux Jésuites auroient-ils voulu se servir du même titre, en écrivant contre le même adversaire.

(c) Ibid. pag. 182.

(d) Alegambe, Biblioth. Scriptar. Societ. Jesu p. 200.

(e) Il me semble que c'est une fautive d'impression pour incuado. Le P. Sauter la retient le mot juncuado.

(f) Faute d'impression sous l'Anti-Gretser.

(g) Voyez Mr. Baillet ib. p. 180.

(F) Fecond & en livres & en enfans. ] On a fait une édition de ses Oeuvres en 5. volumes.

(b) Primus varius tractatus de articulis fidei, alter polemica, tertius & quartus commentaria in Matthæum, Johannem & omnes pene epistolas Canonicas, quintus disputaciones & orationes varias continet. Edidit etiam vernacula lingua postillam Evangelicam & Episcopalem. Hamiliis in V. I. Prophetas, Threnos & Catechismum, confessionem de persona Christi & id genus alia. Quant à sa fécondité conjugale, on nous assure dans son Oraison funebre qu'il reçut du ciel la benediction promise aux fidelles par le Psalmiste (i).

Quant à l'heur de ta logne  
Ta femme en ta maison  
Sera comme une vigne  
Portant fruit à juison ;  
Et autour de ta table  
Seront tes enfans beaux,  
Comme un rang delevable  
D'oliviers tous nouveaux (k).

(G) Se font fait conoitre par leurs Ouvrages. ]

Plalmi, Nicolas HUNNIUS Professeur à Wittenberg, & puis Surintendant à Lubec a publié, Epitome credendorum : examen errorum Photinavorum : lationes capistrum Lucillotto impactum : necessaria defensionis de Papa Antichristo : refutatio Hægelianæ Theologia : apostasia Ecclesie Romana : pellis ovina papistica : innocencia Lutheranorum : fundamentalia dissensus Lutheranorum & Calvinianorum : necessaria admonitio contra (h) theosophos, novos Prophetas, nomine ministerii Lubecensis, Hambugensis, & Linnabygensis, & quelques autres Traitez. Il mourut l'an 1643. âgé de 58. ans. Son frere Gilles HUNNIUS étoit mort l'année precedente Surintendant General d'Altembourg (m).

(H) L'un d'eux se fit Catholique Romain. ] Il étoit Jurisconsulte, & s'appelloit Hellricus ULRICUS HUNNIUS. Il publia à Cologne l'an 1633. un livre où il prétendit faire voir que l'aveu même de quelques doctes Protestans est obligé de restituer à la Communion de Rome les biens d'Eglise qui lui furent enlevés pendant la reformation de Luther. On a reproché à Voetius d'avoir pillé dans ce livre-là des autoritez, & ses raisons contre les Chanoines d'Utrecht. (n) Iterato noto, pellucetum illum centonem, magnam partem consarcinatum esse ex duodecim causis Lutheranorum. . . simul editis per Hæfricum Ulricum Hunnium, J.C. filium Egidii Hunni, celebri quondam Theologie Doctore & Professoris in Academia Witebergensi, qui pellicentibus officii Antichristianæ, cum turpissime desecisset ad Pontificios, atque secundum factum Apostatarum, nequegeretur ab eis, qui exemplo diaboli Matth. 4. 9. plurimos sectatores sibi colligere solent, per mysticam illam vocem : Hæc tibi dabo : Colonia Agrippine anno 1633. divulgavit duodecim illa Responsa, seu, ut ipse pariter vocat, Præjudicia, inscripta Abbati Fuldensi, cum in sinem, et evincit possit, Lutheranos (per errores summius conjugit Calvinistas, quoniam neque Mattheus Wesenbecus, neque Hieronymus Treutlerus, prout fingit Hunnius, unquam vixerint in communione eorum, qui

(i) Inde diviaz uenit dicitio vestigia, tum in re familiarit, tum in eo potissimum deprehendit : quod justa promissionem

(k) Inde diviaz uenit dicitio vestigia, tum in re familiarit, tum in eo potissimum deprehendit : quod justa promissionem

(l) Pseu-me 123. selon la version de Clement Mars.

(m) Voyez Mollerus, Ulagoge ad Histior. Gersonese Cimbrica parte 3. p. 469.

(n) Tiré de Micra-lus ubi supra pag. 700. 701.

(o) Mar-tinus Schoockius exercitat. in 4.

paroître son entêtement & sa violenc, nus Judaïzans. On y accusa Calvin

(K) de tant de crimes en matiere d'heresie, qu'il eût eu sujet de craindre le traitement de Servet, s'il se fût vu à la

HUT-

qui Calviniste audiunt esse orthodoxos, atque dictante propria conscientia, debere restituere bona Ecclesiastica, à se invasa, occupata, direpta, ac prophanata, ut loquitur Samuelius Apostata in titulo. Verum esse quod dico, quivis cognoscat, si instituerit Consilium Theologicum comparare cum hisce Responsis; ubi aut Hunnius, aut ejus Typographus erravit in citandis authoribus, maxime juris Canonici textibus, pariter (respectu primam editionem) errant Architecti hujus, Kar' avt'pocav, Consilii Theologici; quod adeo impudens, ut pag. 25. spectatium in hunc Hunnii tractatum digitorum intendat. Mr. Baillet à qui rien n'échape n'a pas ignoré le changement de religion de cet homme; mais il n'a point su que c'étoit un fils de l'Auteur de l'Anti-Gresfer. Voyons ce qu'il dit: „Lors

pas être reformée (e), comme on l'a cru. Ce (e) Baillet, qui m'embarraße est de voir dans la vie de Pareus qu'en l'année 1595, Gilles Hunnius troubla la paix de l'Eglise, en accusant les Reformez, & nommément Jean Calvin de judaïzer. Je raporte un peu au long le passage, parce qu'on y trouvera quelques traits du caractère de nôtre Hunnius selon le jugement de ses adversaires: (f) Philiz. (f) Repertus est anno deinceps 1595, turbulentus quidam Gracchus, qui pacem Ecclesia livido calano inquietare paravit, egre ferens, Evangelicorum Principum animos à tribunitiis Ecebolorum concionibus abhorreere, unionemque ac concordiam Christianam serio meditari: quam proinde non alia fabrica melius se dissumpere posse speravit, quam si immani isto convitio gravaret Ecclesiam Reformatas, criminatus eas Judaizare: ac CALVINUM primipilarem Ecclesiarum Reformatarum Doctorem, Judaïcis glossis pleraque oracula Veteris Testamenti detemerare. Accusatio hæc tamen non communem causam Ecclesiarum Orthodoxarum tangeret, proprieque eam spectaret, cujus Episcopus fuisse Calvinus, tamen quia per illius latens cetera omnes inleapite CHRISTO unita petebantur, propudiosis istis calumniis CLYPRUM Veritatis Catholicae de sacrosancta Trinitate opposuit, Ecclesiasque Orthodoxas, & CALVINUM Electum DEI organon fortissime asseruit: adeoque in sumos dissipavit Judaïca & Arianica illa cymbala. En lisant cette conclusion, ne croiroit-on pas que la querelle fut entièrement amortie par la reponse de Pareus? Cependant cela n'est pas

(a) Baillet ubi supra p. 395.

(b) Voici le titre en son entier: Egidii Hunnii Calvinus Judaizans, hoc est, Judaïca & corruptela quibus Joannes Calvinus Judasiana seu Responsio Scriptura Sacra loci, & testimonia de gloria Trinitate, Deitate Christi, & Spiritus Sancti, cum primis autem vaticinia Prophetarum de adventu Messiae, nativitate ejus, passionis, resurrectionis, ascensionis ad caelos, & sessionis ad dexteram Dei detestandum in modum corrumperet non abhorruit.

(c) Voyez le 1. tome des Anti p. 359.

(d) In Jubilo Jubilorum pag. 507.

(a) que les Protestans qui nous alleguent l'Anti-Hunnius & la Résolution Anti-Hunnienne de Valentin Bullen Lutherien, content encore Hunnius parmi ceux de leur communion, ou ils nous donnent lieu de croire qu'ils ont confondu de Nicolas Hunnius Lutherien mort dès l'an 1643, avec Helvicus Ulricus Hunnius Jurisconsulte Allemand, converti du Luthérisme à l'Eglise Romaine, qui vivoit en même temps que l'autre Hunnius; ou ils ont voulu dissimuler sa conversion, soit qu'ils ne la crussent pas véritable, soit qu'ils la jugeassent de peu de durée. Quoi qu'il en soit, Val. Bullen fit imprimer contre luy son Anti-Hunnius à Leichen l'an 1633, in 8. sous le titre de Resolutio Anti-Hunniana seu Responsio ad calumniosam Resolutionem tertiam prejudicialium Questionum H. Ulr. Hunnii. Il témoigne dans cet Ouvrage estre très-persuadé qu'il n'y avoit point de dissimulation dans son renoncement au Luthérisme, & il fait assez connoître qu'il avoit lu son Livre des XI. Argumens indissolubles de la Religion Catholique, qui avoit paru à Cologne in 12. dès l'an 1632. Nôtre Ulricus Hunnius publia à Giesse un Traité de transactione l'an 1615. quatre livres variarum resolutionum Juris Civilis, à Francfort l'an 1620. & une dispute de homicidio & ejus pena, à Marbourg l'an 1625.

vrai. Hunnius repliqua; son adversaire repliqua aussi. Nous avons vu que selon Lipenius il parut un Anti-Pareus de Hunnius l'an 1594. Hutteus raporte qu'en 1598. Hunnius publia ni par (g) deux livres contre Pareus qui avoit écrit pour Calvin. Pareus revint à la charge par un livre, qu'il (h) fit imprimer à Neustadt l'an 1599. in 8. sous le titre d'Orthodoxus Calvinus adversus oppositum Pseudo-Calvino Judaizanti. Ouvrage qui fut réimprimé quarante deux ans après à Geneve. C'est Monsieur Baillet qui m'a

(g) Duo- bus libris

(h) Apud Melchior. p. 729.

(i) C'est le titre du livre dans l'édition de Geneve 1641.

(k) Praefat. p. 44.

(l) Ibid. p. 14.

(m) Ibid. p. 15.

(n) In vi- ja Hunnii p. 729.

(1) Qu'il intitula (b) Calvinus Judaizans. ] Je ne suis pas satisfait des lumieres que j'ai acquies jusques ici sur l'histoire de cet Ouvrage, & sur les suites qu'il a eues; mais je croi pouvoir dire, & j'espere que Monfr. Baillet (c) ne m'en saura pas mauvais gré, que ce livre ne parut point l'an 1575. Hunnius n'avoit alors que 25. ans, & s'il se fût signalé à cet âge-là par un tel Ouvrage, l'Auteur de son Oraison funebre n'auroit pas manqué de l'observer, & il n'eût pas dit que ce fut environ l'an 1584. qu'Hunnius commença d'écrire contre les Calvinistes. Le Jésuite Contzen (d) met à l'an 1593. l'impression du Calvinus Judaizans, & je croi qu'il a raison; car l'Anti-Pareus de Hunnius, id est resolutio in defensionem corruptelarum quibus Joannes Calvinus Scripturae testimonia de Trinitate & Christo corruptit, fut imprimé à Wittemberg l'an 1594. Cette date donnée par Lipenius ne doit

pas être reformée (e), comme on l'a cru. Ce (e) Baillet, qui m'embarraße est de voir dans la vie de Pareus qu'en l'année 1595, Gilles Hunnius troubla la paix de l'Eglise, en accusant les Reformez, & nommément Jean Calvin de judaïzer. Je raporte un peu au long le passage, parce qu'on y trouvera quelques traits du caractère de nôtre Hunnius selon le jugement de ses adversaires: (f) Philiz. (f) Repertus est anno deinceps 1595, turbulentus quidam Gracchus, qui pacem Ecclesia livido calano inquietare paravit, egre ferens, Evangelicorum Principum animos à tribunitiis Ecebolorum concionibus abhorreere, unionemque ac concordiam Christianam serio meditari: quam proinde non alia fabrica melius se dissumpere posse speravit, quam si immani isto convitio gravaret Ecclesiam Reformatas, criminatus eas Judaizare: ac CALVINUM primipilarem Ecclesiarum Reformatarum Doctorem, Judaïcis glossis pleraque oracula Veteris Testamenti detemerare. Accusatio hæc tamen non communem causam Ecclesiarum Orthodoxarum tangeret, proprieque eam spectaret, cujus Episcopus fuisse Calvinus, tamen quia per illius latens cetera omnes inleapite CHRISTO unita petebantur, propudiosis istis calumniis CLYPRUM Veritatis Catholicae de sacrosancta Trinitate opposuit, Ecclesiasque Orthodoxas, & CALVINUM Electum DEI organon fortissime asseruit: adeoque in sumos dissipavit Judaïca & Arianica illa cymbala. En lisant cette conclusion, ne croiroit-on pas que la querelle fut entièrement amortie par la reponse de Pareus? Cependant cela n'est pas vrai. Hunnius repliqua; son adversaire repliqua aussi. Nous avons vu que selon Lipenius il parut un Anti-Pareus de Hunnius l'an 1594. Hutteus raporte qu'en 1598. Hunnius publia ni par (g) deux livres contre Pareus qui avoit écrit pour Calvin. Pareus revint à la charge par un livre, qu'il (h) fit imprimer à Neustadt l'an 1599. in 8. sous le titre d'Orthodoxus Calvinus adversus oppositum Pseudo-Calvino Judaizanti. Ouvrage qui fut réimprimé quarante deux ans après à Geneve. C'est Monsieur Baillet qui m'a

(k) C'est le titre du livre dans l'édition de Geneve 1641.

(l) Ibid. p. 14.

(m) Ibid. p. 15.

(n) In vi- ja Hunnii p. 729.

(o) Praefat. p. 44.

HUTTEN (ULRIC DE) Gentilhomme de Franconie, naquit à Steckelberg \* Pan 1488. Il étudia premièrement à Fulde, puis à Cologne, puis à Francfort sur l'Oder, où il fut reçu Maître es Arts en l'année 1506. à la première promotion qui fut faite dans cette Academie que l'on venoit d'ériger. Comme il avoit du talent pour la Poësie, il debuta de ce côté-là pour se donner le titre d'Auteur: ce fut (A) Pan 1513. en publiant un Ouvrage qui étoit intitulé *Vir bonus*. L'année suivante le Prince Albert de Brandebourg ayant fait la première entrée à Mayence, dont il étoit Archevêque, donna lieu à la production d'un second Ouvrage. Hutten lui fit un ample panegyrique en vers, dans lequel il enferma avec assez d'industrie celui de toute l'Allemagne. Il avoit un cousin nommé Jean de HUTTEN, qui étoit Marechal de la Cour chez le Duc Ulric de Wirtemberg. Ce Prince mal satisfait de sa femme, & ne lui donnant point sujet d'être content de lui, (car il avoit des Maîtresses) tua ce Jean de Hutten dans la forêt de Beblingen en l'an 1515. Apparemment il le crut favorisé de la Duchesse. Notre Poëte en attendant qu'il pût remontrer son ressentiment à ce Prince les armes à la main, publia divers † écrits contre lui. Il étoit (B) alors en Italie, où il avoit

\* C'étoit le château de la famille. Elle posséda encore & fut figure.

† Voyez en la liste dans la remarque B.

*ludo aleatorio, versutia veteratoris, temeritate desultoria, Scripturas sacras à sensu proprio ad peregrinum insectat, quod eadem terribis corruptelis, glossis impiis, proditoriis elisionibus & plenis Judaicae perfidiae nequitiaeque strophis, ad suam & aliorum perniciem horribiliter alio detorqueat: quod testimonia de Deo uno & trino stropharum suarum spinis intricet: quod Scripturae locis aeternam Veritatem Christi confirmantibus caliginem Judaicam offundere non reformidet: quod illustrissima veritatem Prophetarum de Messia Judaicus perversionibus involvat; in fraudem Christianae religionis adulteret; & ad perfidiam Judaicam infidelitatis, Arianæque impietatis retinenda strophis nefariis bebetet, inutiliaque reddat: quod Evangelistarum, Apostolorumque sacrosanctas explicationes nequiter eludat: ipsos Apostolos sub serulam censoriam revocet; flagellet: quod Scriptorum Ecclesiasticorum, veterum & recentium, pias interpretationes altissime despiciat & irrideat, ipsosque sexagenarios de ponte precipitet, &c. Passim etiam non acerbis modo sarcasus furdo illudit, sed & conviciatur virulentissime, appellans acutum Diaboli instrumentum, Censorem, Aristarchum, Dictatorem, Apostolo Paulo doctorem, ἀπίθ δάκρυον Scripturae interpretem, Doctorem superciliosum, prestigiarum Judaicarum architectum, colubrum, angelum & Spiritum tenebrarum ex abyssi puteo emergentem, & quæ alia hujus generis infinita sunt maledicentia ejus emblemata, vel potius convicia, lectu sanè & auditu horrenda. Notez qu'il declare (a) que s'il ne fait voir à l'œil le Judaïsme de Jean Calvin, il veut que jamais on ne le croye sur aucune chose. Il n'est pas possible de s'empêcher de faire cette demande. Ou il étoit persuadé de ce qu'il disoit, ou il ne l'étoit pas? Le party de la charité chrétienne est de dire qu'il l'étoit, car sans cela il le faudroit prendre pour le plus méchant homme qui fut sur la terre. Disons donc qu'il parloit selon sa persuasion, & concluons de là que dans les temperamens chauds, comme étoit le sien, le zèle est une sorte d'ivresse qui trouble tellement l'esprit, qu'on voit tout (b) double, tout de travers. La Bacchante qui se rua sur son propre fils qu'elle prenoit pour un sanglier, (c) pendit qu'il regardoit sans aucune foi, ou plutôt avec mepris les ceremonies de la fête, est une image des vertiges qui faussifient les Zelateurs. Parcus attribué au Diable tous ces grans excès d'Hunnius: c'est le Diable,*

dit-il (d), qui s'est servi d'Hunnius comme (1) Parcus d'un ouvrier propre à cela, pour composer un livre si calomnieux. En vero tandem, Christiane Lector, extrema improbitatis Satana exemplum. Quasi enim hæcæus Nestorianismus, Arianismus, Turcisismus, Paganismus, Athetismus, & id genus impurissimus spiritus Ecclesiam nostram patriam conspiravit: nuper easdem etiam JUDAISMI stercoribus petulantissime conspersere est aggressus, consilio per idoneum artificem bello mendaci juxta & maledico, qui titulo CALVINI JUDAIZANTIS circumferretur. Le but de l'affaire, selon Parcus, c'étoit d'extirper les Reformez, afin que les Docteurs Ubiquitaires fussent dans une grande consideration. Hinc Pseudo-Calvinus Judaizans cuius hoc est argumentum & scopus. Calvinus est Judaizans, Arianizans: ergo & Calvinistarum Ecclesiae (quas vocant) sunt tales: ergo extirpanda: ergo cessabant Ubiquitati faciliere negotium: ergo stabit Ubiquitas: ergo in pretio erunt ubiquitarii Doctores. Hæc est Satanae Dialectica (e).

(A) Ce fut l'an 1513. Il étoit donc âgé de 25, ans lors qu'il commença de s'ériger en Auteur; Moreri s'est donc trompé, & n'a point su copier Melchior Adam, lors qu'il dit que dès la 18. année de son âge Hutten publia divers Ouvrages en vers.

(B) Il étoit alors en Italie. J'ai suivi la chronologie de mon Auteur Melchior Adam, mais je dois avertir ici mon lecteur qu'elle m'est un peu suspecte. Je ne croi pas que tous les Ecrits qui concernent la mort de Jean Hutten ayent été publiez avant le retour d'Ulric Hutten en Allemagne. Je voi dans la Bibliothèque de Gesner que le recueil de tous ces Ecrits fut imprimé dans le château de Steckelberg l'an 1519. in 4. Il comprend *Ulrichi Hutteni super interfectione propinqui sui Joannis Hutteni equitis à Wirtembergiensis Duce Ulricho deploratio, heroitis versibus. Ad Ludovicum Huttenum super interemptione filii consolatoria Oratio. In Ulrichum Wirtembergensem orationes quinque invective. In eundem dialogus, cui titulus Phalarismus. Apologia pro Phalarismo, & aliquot ad amicos epistole. Ad Franciscum Galliarum regem epistola, ne causam Wirtembergiensis iuratur exhortatoria. Inferuntur etiam epistola aliquot ad amicos.* Je voi d'ailleurs Melchior Adam citer une harangue d'Ulric Hutten contre le Duc de Wirtemberg, laquelle n'a été composée qu'en

(a) Hac lege dicitur se adhiberi (pag. 6) ut nisi Calvinum judaizantem ad oculum demonstraret, non sibi ulla unquam in se post-hac fidem adhiberi. Id. ibid. p. 16.

(b) Eum enim veluti demens vidi agnina Pentheus Et solem geminum, & duplices se ostendere Thebas. Virgil. Æn. l. 4. v. 469.

(c) Ille aper in nostris erat qui maximus aperis. Ille mihi ferendus aper. Ovidius Metam. l. 3. sub finem.

(e) Id. in Calvinio oratio. p. 311.

avoit donné diverses (C) preuves de courage, dans la guerre que l'Empereur Maximilien foutint neuf ans en ce pais-là. A son retour \* en Allemagne il fut tellement recommandé à cet Empereur par Conrad Peutinger, que ce Prince lui conféra (D) la couronne poétique. Depuis ce tems-là Hurten se fit peindre armé, avec une couronne de laurier sur la tête, & se plut infiniment à cet équipage. Il ne tarda gueres à s'en aller à la Cour de l'Electeur de Mayence, où il composa un dialogue intitulé *Aula* en 1518. Un peu après il fut à la Diète d'Augsbourg avec l'Electeur son maître, qui y reçut le Chapeau de Cardinal. On s'étoit plaint dans cette Diète contre le Duc de Wirtemberg; & on n'avoit pas oublié le meurtre du Marechal de sa Cour. Ces plaintes n'avoient pas produit un fort grand effet; mais enfin ce Prince s'étant emparé de la ville Imperiale de Reutlingen au mois de Janvier 1519. on fit une ligue contre lui dans la Suabe, qui ne mit bas les armes qu'après l'avoir chassé de tous ses Etats, où il ne rentra qu'au bout de quinze ans. Notre Hutten porta les armes dans cette guerre. La cause de Luther lui ayant paru fort bonne, il l'embrassa avec chaleur, & publia avec des gloses interlineaires & marginales la Bulle de Leon X. contre Luther en l'année 1520. dans lesquelles † gloses il rournoit cruellement en ridicule ce Pape. La liberté avec laquelle il écrivit (E) contre les desordres de la Cour de Rome irrita tellement Leon, qu'il ordonna à l'Electeur de Mayence de le lui envoyer pieds & poings liez. Hutten (F) se retira de cette Cour, & s'en alla au Pais-Bas à celle de Charles-Quint; mais il n'y demeura gueres, étant averti que sa vie n'y seroit point en sûreté. Il y a quelque apparence qu'il se retira alors dans la foretresse d'Ebernburg; car c'est là qu'il écrivit en l'année 1520. sa plainte à l'Empereur, à l'Electeur de Mayence, à celui de Saxe, & à tous les Etats d'Allemagne, contre les entreprises que faisoient sur lui les Emissaires du Pape. Ce fut du même lieu qu'il écrivit à Luther ‡ au mois de Mai 1521. & qu'il fit sortir divers Ecrits en faveur de la Reforme. On ne sait pas bien quand il sortit de ce chateau; mais il est sûr que dès le mois de Janvier (G) 1523. il étoit

\* En 1517.

† Elles sont dans le 2. tome des Oeuvres de Luther pag. 53. & suiv.

‡ Cette lettre est au 2. tome des Oeuvres de Luther edit. Witt. pag. 102.

T 3

qu'en 1519. c'est-à-dire deux ans après que l'Auteur fut retourné d'Italie en Allemagne; n'ai-je donc pas raison de douter de l'exactitude de mon Melchior Adam? Ce qu'il cite de cette harangue est trop singulier, pour ne devoir pas trouver ici quelque lieu. On y apprend que Jean Hurten fut deterré assez près de la forêt où on le tua, qu'il fut deterré, dis-je, pendant que les Confederez faisoient la guerre au Duc Ulrich de Wirtemberg. Il y avoit déjà quatre ans que le meurtre avoit été fait, & néanmoins le corps n'étoit pas pourri; il saigna quand on le toucha, le visage étoit encore reconnoissable. Ulric Hutten en tire une preuve de l'innocence de son cousin (a), qui avoit été apparemment soupçonné d'être trop bien dans les bonnes grâces de la Duchesse.

(C) Diverses preuves de courage. ] Celles qu'il donna à la guerre étoient sans doute inférieures à celle qu'il donna dans une rencontre particuliere. Il étoit allé de Roine à Viterbe, dans le tems qu'un Ambassadeur de France s'étoit arrêté à cette dernière ville. Il s'éleva une querelle où Hurten abandonné de ses camarades fut en tête cinq François, & les mit en fuite lui seul, malgré les blessures qu'il avoit reçues. Il a fait une épigramme là-dessus, in quinque Gallos à se prostigatos, que l'on peut lire dans Melchior Adam.

(D) La couronne poétique. ] Il se reconoit redevable de cet honneur aux bons offices de Peutinger, & lui en temoigne sa reconnoissance dans (b) un de ses livres. Il dit même que cette couronne avoit été faite dans le logis de Peutinger, par sa fille Constance dont il loué extrêmement la vertu & la beauté. *Illam ajo coronam, illam lauream quam tu ante domi tua, accurate contextente & adornante filia tua Constantia, omnium qua istic sunt puellarum & forma*

& moribus prestantissima, apparaveras. Il y avoit là de quoi débiter bien des pensées pour un Poete qui aimoit le sexe, comme faisoit Hurten; & ce seroit un grand hasard si la belle Constance Peutinger n'avoit pas été regalée de plusieurs épigrammes.

(E) Il écrivit contre les desordres de la Cour de Rome. ] Entre autres Ouvrages il publia un Traité historique en Allemand, sur la desobeissance continuelle des Papes envers les Empeereurs. On y trouve sur la fin que Maximilien I. ayant été trompé par Leon X. tint ce discours: *Ce Pape m'a déjà trompé méchamment, & je puis dire en verité qu'aucun Pape depuis que je suis au monde ne m'a été bonme de parole, mais avec la grace de Dieu j'espere que celui-ci sera le dernier.* Cochleus (c) dit qu'avant que Luther eût fait parler de lui, Ulric de Hutten avoit publié plusieurs choses contre les vexations que l'Allemagne souffroit de la part des Papes, & qu'en 1519. il fit un petit Ecrit intitulé *Trias Romana*, d'une invention tout-à-fait jolice, qui rendit extrêmement odieuse la Cour de Rome.

(F) Hurten se retira de cette Cour. ] Je ne trouve point dans sa vie que l'Electeur de Mayence l'ait fait jamais arrêter, comme Mr. Moreri l'assûre; je trouve seulement qu'il l'éloigna de sa Cour, *exclusus itaque aula & urbe Moguntina* \*, & qu'il défendit la vente & la lecture de ses Ouvrages à toutes personnes, sous peine d'excommunication.

(G) De Janvier 1523. il étoit sorti de Bâle. ] Cela paroît par ces paroles d'une (d) lettre d'Occolampade: *Sunt hic ex sacerdotibus & theologis qui de me pessime loqui cupiunt, nec desistunt ubi clam conveniunt. Tantum machinati ut Huttenu non fuerit diutius tutum hic agere, unde & medius tertius hinc discessit, quorsum autem nescio.*

(c) Añ. & script. Lutheri ad ann. 1519.

\* Melch. Adam. pag. 19.

(d) Datée de Bâle le 21. Janvier 1523. lib. 4. epist. pag. 608. apud Melchior. Adam. pag. 21.

(a) Rem admirandam, & cujus prope nullius fides capax sit, vidiffes. Quartum jam annum defossium corpus non consumtum, non putrefactum, totam adhuc faciem cognoscibilem: quin etiam sanguine commaduit attactum. En igitur innocentie testimonium! D. posuimus Ellinge, inde ad patriam sepulcrum devectori. Hurten in Orat. contra Wirtemb. apud Melchior. Adam. in vit. Juris. consult. pag. 17.

(b) Praefatione ad Principes German. ubi bellum Turcis inferans, apud Melch. Adam. ib. pag. 15.

forti de Bâle, où il avoit cru trouver une retraite assurée, au lieu de quoi il s'y étoit vu exposé à de grans dangers. Erasme s'étant excusé de recevoir sa visite, de peur d'augmenter les soupçons que l'on formoit contre lui, & de peur de quelque autre chose qu'il (H) a depuis avouée, se vit attaqué peu après par un écrit assez chaud d'Ulric de Hutten. Il y (I) répondit. Hutten lui eût repliqué sans doute s'il eût vécu assez de tems; mais il mourut dans une (K) Ile du lac de Zurich le 29. d'Août 1523. C'étoit un petit homme, d'un temperament foible & maladif; mais d'un grand courage, & un peu (L) trop emporté. On publia

(a) Cette lettre est la 115. du 19. livre pag. 949.

(b) Il y a beaucoup d'apparence qu'il entend ici la parole par scabies.

(c) Fuit hic Huttenus paucorum dierum hospes: interim nec ille me adit, nec ego illum; & tamen si me convenisset non repulsem hominem à colloquio. Erasmi. epist. 6. l. 23.

(d) Gesner in Biblioth. rich. l. 342.

(H) *Qu'il a depuis avouée.* ] Ecrivait à Melanchthon (a) au mois de Septembre 1524. il lui dit qu'il auroit fort bien reçu sa visite sans se foucier beaucoup du qu'en diroit-on; & que s'il avoit refusé celle de Hutten, ce n'avoit pas été par la seule crainte de se rendre odieux, qu'il en avoit eu une autre raison, c'est qu'il se seroit vu obligé de loger chez lui ce Fanfaron, chargé de misère & de gale, qui ne cherchoit qu'un nid où il se pût arrêter, & qui empruntoit à tout le monde. Ainsi les intérêts de la bourse agirent plus sur Erasme en cette occasion, que ceux de la renommée. *Quod Hutteni colloquium deprecabar non invidia motus tantum in causa fuit: erat aliud quiddam quod tamen in Spongia non attingi. Ille egens & omnibus rebus destitutus querebat nidum aliquem ubi moraretur. Erat mihi gloriosus ille miles cum sua (b) scabie in ades recipiendus, simulque recipiendus ille chorus titulo Evangelicorum, sed titulo dumtaxat. Sletitadii multavit omnes amicos suos aliqua pecunia. A Zuinglio improbe petiit, quod ipse Zuinglius mihi suis literis perscripsit. Jam amarulentiam & glorias hominis nemo quamvis patiens ferre poterat.* Vous voyez donc que nôtre Hutten ne fit point peur à Erasme sur le pied d'un bon Lutheranien, mais sur le pied d'un Officier devalisé, qui vouloit prendre son quartier d'hiver chez lui. Ne doutez point que ses visites accompagnées d'emprunt d'argent, ne déplussent à plusieurs qui étoient ouvertement Evangeliques.

(I) *Il y répondit.* ] Cette réponse est adressée à Zuingle, & a pour titre, *spongia Erasmi adversus asperges Hutteni.* Erasme y avoué de bonne foi qu'il fit prier Hutten de ne venir point le voir, si quelque raison importante ne l'y engageoit; mais il montre qu'il joignit à cette priere tant d'adoucissements, & qu'en suite il fit faire tant d'autres propositions à cet ami, que tout homme raisonnable en auroit été content. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est qu'il écrivit à Marc Laurinus Doyen de Bruges que si Hutten le fut venu voir, il n'auroit pas refusé de s'entretenir avec lui (c). Il ajoute que la raison qui les empêcha de se voir, fut que Hutten ne se pouvoit passer de poile, & que lui Erasme n'y pouvoit durer. Voyez par cet exemple combien les plus honnêtes gens sont sujets à ne dire pas toujours dans leurs lettres les choses comme ils les savent. Hutten s'emporta beaucoup contre Erasme, & ramassa une longue Kirielle de reproches desobligeans. Erasme s'en justifia le mieux qu'il put. Après la mort de Hutten il y eut un Medecin nommé Othon Brunkels, qui repliqua pour lui à Erasme.

(K) *Il mourut dans une Ile du Lac de Zurich.* ] Il y fut aussi enterré, & au bout de quelques années (d) on fit graver sur son sepulchre ce

distique, par les soins d'un Gentilhomme de Franconie.

*Hic equus auratus jacet, oratorque disertus  
Huttenus, vates carmine & ense potens.*

Ce qu'il y a de bien fâcheux est qu'il mourut de la verole. Si Monsieur Varillas (e) étoit le premier qui l'eût dit, je ne m'en allarmerois point; mais je voi ce fait dans la Bibliothèque de Gesner, & comment après cela ne d'explorer pas la bizarrerie de l'homme? Hutten errant de lieu en lieu pour la Religion, Hutten persécuté pour son zèle ardent, promene par tout sa verole, & en meurt enfin; quelle disparate! Il avoit publié un livre Latin en 1519. touchant le bois de Guaiac & la maladie Venerienne. Il en pouvoit parler dès lors en maître, car selon toutes les apparences il n'avoit point gagné ce mal depuis l'abjuration du Pape. On recte Monsieur Varillas supposé mal. Il dit que Hutten s'engagea dans le party de Luther cinq ans avant sa mort, & deux ans après la Diète d'Augsbourg, où il s'étoit opposé à la Ligue que la Cour de Rome vouloit former

contre les Turcs. Cette Diète se tint l'an 1518. il faudroit donc que Hutten fût devenu Lutheranien en 1520. or il ne vécut que trois ans depuis ce tems-là. La remarque de Mr. Varillas, qu'il étoit obligé de garder la continence puis qu'il avoit reçu les Ordres sacrez, n'est peut-être pas tout-à-fait fautive. car on lit ces paroles dans la vie de Melanchthon. *Invenisset Hutteno cum Croto Rubiano singularis usus à prima adolescentia, quo autore vel certe adjutore reliquit ille continentium Fuldanum, in quod pene puer magis disciplina quam religionis causa datus esset.*

(L) *Un peu trop emporté.* ] Gesner (f) remarque qu'au commencement de la Réformation, Hutten dit & écrivit beaucoup de choses hardiment & librement contre les Catholiques Romains, & beaucoup de choses aussi contre les Princes & contre les Magistrats des villes. Il embrassa le party de Capnon contre les Moines (g) avec tant de violence, qu'après avoir attaqué cette faction à coups de plume, il l'attaqua à coups d'épée. Il donna des nouvelles à Luther de la double guerre qu'il faisoit au Clergé. Hutten literas ad (h) me de-

*dit ingeni spiritus asuantes in Romanum Pontificem, scribens se jam & literis & armis in tyrannidem sacerdotalei quere, motus quod pontifex fides, nolas & venenum ei intenterit, ac Episcopo Moguntino mandavit, captum ac vinculum Romam mittere.* Puis que Luther desaprouva (i) la violence de cet homme, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait donné de l'inquietude à Melanchthon. Il eslimoit la science & l'esprit de Luther; mais il redoutoit la fierté, son impetuosité, & son humeur innovatrice. *Ut virum magni-*

(e) Hist. de Herésie. l. 4.

(f) Ubi se tra.

(g) Liti-gantes Monachos cap-nione variis exagitavit, & illam factionem quem quidem vehementissimis scriptis, fed aliquando post armis expeditis adortus est. Came-rar. in vit. Melanch.

(h) Luther. tom. 1. epist. pag. 282. & 287.

(i) Quid Huttenus petat videtur: ita scripti ad hominem. Id. tom. 1. epist. pag. 332.

publica un recueil de toutes ses Poësies à Franefort en 1538. \* On le croit Auteur (M) de divers libelles.

HUTTERUS (LEONARD) Professeur en Theologie à Wittemberg, naquit l'an 1562. à Ulme où son pere étoit Ministre. Il fut élevé avec tant de soin aux sciences, & il y fit de si grans progrès, qu'à l'âge de 33. ans on lui donna une profession en Theologie dans l'une des plus illustres Univerfitez. Il en fit toutes les fonctions d'une maniere qui le fit passer pour un homme laborieux, & très-propre à enseigner †. Il temoigna un zèle ardent pour le maintien de l'orthodoxie, selon toute la précision des Lutheriens les moins moderez. Ses Ecrits (A) respirent ce zèle par tout, & pour peu qu'on considère ce qu'il a dit sur les martyrs (B) de la confession de Geneve, on conviendra qu'il ou-

\* Tiré de sa vie dans Melchior Adam in vitis Jurisconsultor. Germanie pag. 13. & seq. † Celle de Wittemberg. ‡ Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq.

(a) Ubi supra.  
(b) Huttenus Carthusianus quia imagine sua pro anitertigiis usi sunt, in duobus millibus aureorum nummum multavit. Nicolaus Gerbelius epist. ad Jo. Schwebelium apud Melchior. Adam.  
(c) Ubi supra.  
(d) Gesner tom. 1. pag. 196. col. 2.  
(e) Palavicin. Hist. Concil. Trident. l. 1. c. 25. n. 1.  
(f) Melch. Adam in vitis Jurisconsultor.  
(g) Epist. Gesner.  
(h) Gesner in Bibl. qui vous brûlez mes livres, je brûlerai vos villes. timent cet Abydenus Corallus pour un nom supposé.  
(i) Voyez les lettres d'Erasmus pag. 543. & 575.  
(j) Voyez l'article Hochstrat pag. 106. col. 1.  
(k) Voyez le P. Labbe de script. Eccles. t. 1. pag. 922.  
(m) Melch. Adam & Moreri manquant sa naissance & à l'an 1483. & sa mort à l'an 1523. ne laissent pas de dire qu'il vécut 36. ans.

magnificere & admirari propter doctrinam eruditam & præstantiam ingenii, sic ab illius natura venemente & excelso animo, & voluntate ad novas res propensa. . . nonnihil timere Philippum Melancthonem licuit animadvertere. Camerarius (A) qui nous apprend cela ajoute qu'Ulric Hutten étoit fort mal endurant, & qu'à sa mine & à ses discours on pouvoit connoître le panchant qu'il avoit à la cruauté. Il lui applique ce qu'on a dit de Demosthene; car il dit que Hutten auroit bouleversé toute l'Europe, si ses forces avoient fécondé ses desirons & ses entreprises. Jugez de son humeur par ce petit trait. Ayant (b) après que les Chartreux avoient employé sa taille-douce à des usages de garderobe, il les condamna à une amende de deux mille pistoles. C'étoit faire payer bien cher le peu de considération que l'on avoit eu pour le laurier qui couronnoit cette image. Monsieur Varillas (c) dit que Luther la faisoit mettre à la tête de ses livres. Il faut avouer que Monsieur Moreri attrapa merveilleusement le caractère de notre Hutten, lors qu'il dit qu'il étoit bon gentilhomme. J'ai rapporté ailleurs (d) les menaces qu'il fit au Nonce Alexandre, après quoi je n'ai nulle peine à croire qu'il ait écrit à l'Electeur de Bayence, (e) si

aussi la dispute (o) pro formula concordia; son (p) Collegium Theologicum de articulis confessionis Augustana, & libro Christiana concordia; son Iremum vere Christianum, sive de Synodo & unione Evangelicorum non fucata concilianda tractatus pntin, Theologicus; son Sadeel Elenchomenus, hoc est tractatio pro majestate humana naturæ Christi. Il écrivit contre le Papisme avec beaucoup de vigueur. Voyez ses disputes de sacrificio Romanensium Missæ, ejusque horrenda abominatione de transubstantiatione & processionibus spiritus sancti, pro asserendo integro Sacramento Carne Dominica contra Jesuitas. Voyez aussi Resutatio duorum librorum Rob. Bellarmini de Missa; Triumphus de regno Pontificio: Ilias malorum regni Pontificis Romani, sive historica dissertatio de injustissimo Pontificis Romani in Ecclesia Dei dominatu: Actio in Jacobum Gretserum de Imperatorum, Regnum, ac Principum Christianorum in sedem Apostolico-Romanam munificentia pro Nicolao Clemangis (q). Je laisse le titre de plusieurs autres Ouvrages qu'on a de lui, tant en Allemand qu'en Latin. Son Calvinista Autico-Politicus sera cité dans la remarque suivante. C'est un Ouvrage imprimé à Wittemberg l'an 1615.

(B) Ce qu'il a dit sur les martyrs de la confession de Geneve. L'Electeur de Brandebourg avoit allégué entre autres choses dans son Edit de tolerance, les travaux & les supplices que les Calvinistes ont endurez de la part de l'ennemi commun; mais notre Huttenus lui opposa que les Ariens, les Anabaptistes & les Antitrinitaires se pouvoient servir d'une semblable maxime pour obtenir la tolerance. Il soutint que les Calvinistes n'avoient pas souffert la mort, pour avoir cru que le sang de JESUS-CHRIST les sauveroit, mais pour avoir refusé d'obéir au Pape qu'ils appelloient l'Antechrist. Scripsit quondam in Editto Serenissimus Elector Brandenburgicus, non excludendos esse à Christiana communione Reformatos, qui idem sentiunt in fundamento fidei, in Evangelio cum Lutheranis laborant, certant, luctantur, coque nomine à communi hoste innumeros cruciatus sustulerunt, sustinentque, quique etiam sanguinem pro confessione illa largissimè profuderunt. Cornus illi obvertere ausus Huttenus in Autico-Politic cap. 2. pag. 176. &c. ubi regerit, à Papisitis etiam Anabaptistas, Arianos, Antitrinitarios, aliosque supplicio affectos esse: causam supplicii nostrorum non fuisse, quod crederent, se per Christum servatum iri, sed quòd Romanum Pontificem non agnovissent Pastorem universalem, sed Antichristum, ejusque jugum detrectaverint ferre (r). Le Theologien Suisse dont j'emprunte ces paroles, re-

(a) L'an 1614. Voyez l'article Holsne remarque. (b) Impri-mée à Wittemberg l'an 1605. (c) Impri-mée à Wittemberg l'an 1610. (d) Impri-mée à Wittemberg l'an 1610. (e) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (f) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (g) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (h) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (i) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (j) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (k) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (l) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (m) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (n) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (o) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (p) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (q) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq. (r) Tiré de Spizelius in Templo honoris refero pag. 32. & seq.

(M) On le croit Auteur de divers libelles. De ceux-ci entre autres; Dialogus Philalcthis civis Utopiensis. Oratio ad Christum pro Julio secundo Ligure pontifice (f). Bullicida (g): Prædones: Momus: Carolus: Pictatis & superstitionis pugna: Conciliabulum Theologiarum adversus bonarum literarum studiosos. Apophtegmata Vasdisi & Pasquilli de depravato Ecclesie statu. Huttenus Captivus, Huttenus illustris, authore S. Abydeno Corallo Germano (h). On avoit imputé à Erasme une satire burlesque, intitulée Nemo, mais c'étoit (i) Hutten qui l'avoit faite; il s'en declara le pere, & se sâcha qu'on lui déroba cette production. Quelques-uns assûrent (k) qu'il est l'Auteur des Epistola obscurorum virorum. Cette fiction seroit plus souffrable qu'une autre qu'on lui impute; on pretend qu'il forgera lui-même la lettre qu'il publia sous le nom des Univerfitez de Paris, d'Oxford, & de Prague (l). S'il avoit vécu encore une (m) fois 35. ans, de combien de livres & de libelles n'eût-il pas inondé l'Europe? (A) Ses écrits respirent ce zèle par tout. Voyez principalement l'Ouvrage qu'il intitula Concordia concors, sive de origine & progressu formibula concordia Ecclesiarum Augustana confessionis mer unus, Rudolpho Hospiniano oppositus. C'est un in folio imprimé à Wittemberg (n). Voyez

troit les choses. Ce caractère d'esprit l'exposa à plusieurs disputes facheuses, où il eut à essuyer les coups de la (C) mesifance. Il mourut l'an 1616. Il ne faut pas le confondre avec celui qui a publié (D) une Bible Polyglotte.

I.

\* Valer. Andreas Desjélinus Bibl. Belg. pag. 154.

† C'est celui qui s'est rendu si célèbre sous le nom d'Abbe de St. Cyran.



JANSENIUS (CORNEILLE) Evêque d'Ipre, a été un des plus favans Theologiens du XVII. siecle. Il nâquit (A) proche de Leerdam en Hollande l'an 1585. On lui a souvent reproché que sa famille étoit Protestante, & qu'il avoit suivi quelque tems cette même (B) Religion : mais c'est une fausseté. Il alla étudier à Louvain l'an 1602. & il s'attacha si fortement à l'étude qu'il en tomba malade \*, de sorte qu'on lui conseilla de changer d'air. Il s'en alla à Paris, où il trouva Jean du Verger † de Hauranne, avec lequel il avoit lié une amitié

(a) Gemella his effutivit Dannenhawerus, Argentinensis Theologus, Colles. Decalog. p. 394. ubi Reformatorum Martyrium laudat vocat, & cum Judaeorum, Ethnicorum. Ariarum. Ariarum sub Athalaricho Gothorum Principis religionis causis occisorum Martyrio comparat non erubuit. Centi ualidiora talis enim Lutherane Ecclesie Martyrii veri palmas laudemque praedicaret. Heideggerus ubi supra.

\* Nullo modo eos habemus pro martyribus Diaboli quemmodum accusamus. Joh. Pappus apud Hist. Eccl. pag. m. 49.

(b) Spizellus ubi supra pag. 35.

marque judicieusement que cette methode d'avilir le martyre des Calvinistes, peut être employée avec le même succès contre les Martyrs Lutheriens. Il dit cela après avoir observé qu'un Theologien de Strasbourg employe la même chicane qu'Hutterus (a). Peut-on assez admirer les efforts de l'entêtement? Et n'est-ce pas une chose déplorable qu'un Missionnaire puisse objecter à ceux de la Religion, que le martyre de leurs freres est regardé comme un faux martyre par quelques Docteurs Lutheriens? Voyez l'une des remarques de l'article Westphale (Joachim). Notez que Pappus appelle calomniateurs, ceux qui accusent les Lutheriens de regarder comme des Martyrs du Diable les \* Martyrs Calvinistes.

(C) On il eut à essuyer les coups de la mesifance. ] On le compare dans son éloge aux Prophetes & aux Apôtres persecutez pour la vérité; & on assure qu'il n'oposa à la calomnie que le silence & le mépris. Je ne disputerai point sur ces faits-là; ils ne me font pas assez connus: mais je dirai en general qu'il y a certains Docteurs si emportez, si chagrins, si intolérans, qu'ils se font des ennemis non pas à cause qu'ils soutiennent l'orthodoxie, mais à cause des manières mal-honnêtes dont ils la soutiennent. On se venge d'eux par des reproches personnels; on publie leurs vices les plus facheux; on les convainc de plusieurs choses flétrissantes; ils ne sauroient s'en justifier. Que font-ils alors? Ils se font un grand mérite de leur patience; ils se comparent aux Prophetes & aux Apôtres, & à JESUS-CHRIST même: Persecutez comme eux pour la vérité, disent-ils, nous n'ouvrons point la bouche quand les ennemis de la vérité nous outragent. Moliere devoit inserer cela dans quelque scène du Tartuffe; car il faut bien remarquer que ces Messieurs ne se taisent point, quand ils ont des mesifances à publier contre leur prochain, ou quand ils peuvent alleguer des choses plausibles pour leur justification. Quoi qu'il en soit, le Panegyriste de notre Hutterus le couronne de ce bel éloge.

(b) Sicuti vero summus quibusque Viris non omnia omnino ex animi fluxere sententia, sed cruce, calumnia & persecutione varia illos exerceverunt, ita Hutterus certissimo hoc fidelium Dei Servorum caractere neutiquam caruit, quippe quo ab omnipotente Deo, Propheta, Apostoli, & sinceri Ecclesiae Doctores olim sunt signati. ... Idem profus nostro

fatum; quod aquo & patienti pertrulit animo, magisque de abstergendis calumniis, suis antecessoribus (c) Titè impatiis, quam fama & exifimatioms propria vindicatione fuit sollicitus, hand ignorans, omnes iniquitatis oblivione melius, quam commemoratione satisficari, & inimicorum calumnia contempium potius quam lingua esse vindicandas.

(D) Qui a publié une Bible Polyglotte. ] Il s'appelloit Elie HUTTERUS. D'abord il publia (d) une Bible en 4. langues, l'Hebraïque, la Grecque, la Latine & l'Allemande, à Hambourg l'an 1597. en suite il y ajoûta l'Italienne, la Francoise, la Slavonne & la Saxonne. Son nouveau Testament fut imprimé l'an 1600. en 12. langues qui sont le Syriaque, l'Hebreu, le Grec, le Latin, l'Allemand, le Bohemien, l'Italien, l'Espagnol, le François, l'Anglois, le Danois, le Polonois. Il les réduisit à quatre dans l'édition de l'année 1603, savoir l'Hebreu, le Grec, le Latin & l'Allemand. Cette Polyglotte est très-rare. Il y a un recueil de lettres contenant ce que les personnes doctes jugerent de cet Ouvrage (e).

(A) Il nâquit proche de Leerdam. ] Dans un village nommé Accoy. C'est ce que Mr. Leydecker observe. Fallunt, dit-il (d), operis post-buni editores quando referunt cum natum esse Leerdami modico Bataviae oppidulo, sed tanti viri natalibus jam magno. Etenim sciant ejus Afsecta enim in Comitatu quidem Leerdamensi natum, non tamen in oppido LEERDAMO (Lingerdamo alias, quod ad Lingam fluvium sit fivum) sed in quodam Pago, quod Urbecula subest, & ACCOY appellatur: sit Nepotes & Consanguinei, qui ibi adhuc degunt, testantur, superflue humili Dominacula, in qua primum lucem adspexit. Il ne faut point trouver de \* mystere en ce qu'il s'est appelé Leerdamensis, car selon l'usage ordinaire on prend le nom de la ville dans le territoire de laquelle on est né. Mille exemples prouvent cela.

(B) Et qu'il avoit suivi quelque tems la Religion Protestante. ] Un Jesuite de Bourdeaux nommé Moïse du Bourg, publia un petit livre (e) l'an 1658, où il dit (f); Que le P. de pag. 317: Cornelius Jansenius fit profession de l'herese des Calvinistes, quoi que son fils étant en âge se declarât Catholique. Le P. Labbe avant lui avoir triumphe publié la même chose: (g) Princeps eorum exortatus, inquit, CORNELIUS JANSENIUS qui generatus in patria Leerdamensis, inter haereticos à Paris educatus à puero, tum Lovanii &c. Le P. Har-

(c) Titè d'Horinger Biblioth. quadruparata lib. 1. c. 2. pag. 141. 142. (d) Leydecker de vita & morte Jansenii pag. 2. (e) Jansenius patria fuit Batavia, atque ut ipse scribit, in qua in honore id poneret, Leerdamensis, Leydecker. ibid. (f) Intrusus des parents de Jansenius, contenant sa conception, naissance, son accroissement & son agone. (g) Voyez les Facsimiles des parents de Jansenius dans le 8. tome de la Morale pratique pag. 317.

tié très-étroite à Louvain. A la recommandation de ce bon ami \* il entra Precepteur dans une bonne famille; & comme il étoit savant, il se fit bien-tôt connoître à des personnes illustres. Quelque tems après il s'en alla à Bayonne, pour rejoindre son bon ami qui s'y étoit retiré. Ils étudièrent ensemble (C) avec une application extraordinaire; & s'acquirent tellement l'estime de l'Evêque de Bayonne, qu'il procura à Du Verger un Canonicat dans sa Cathedrale, & à Janfenius la principalité d'un College †. Ayant été élevé à (D) l'Archevêché de Tours, il fit en sorte que Du Verger vint à Paris; & alors Janfenius séparé de son ami, & n'étant pas assuré de la protection du nouveau Prelat, sortit de Bayonne, & s'en retourna à Louvain, où on le fit Principal du College de Ste. Pulcherie: emploi dont il se degouta, parce qu'il ne lui permettoit pas de s'appliquer à l'étude selon toute son inclination. Cela même fut cause qu'il ne voulut pas s'engager à regenter la Philosophie ‡. Il fut reçu Docteur en Theologie avec beaucoup d'éclat †. l'an 1617. & aggregé au nombre des Professeurs ordinaires; & il s'acquit une relle estime, que l'Université (E) l'envoya deux fois

\* Leydecker ubi supra p. 8.

† Ibid. pag. 10.

‡ Ibid. pag. 12.

l. Valer. André ubi supra.

zart renouvela cette calomnie dans un Ouvrage Flamand, intitulé *Triomphe des Papes de Rome*, qu'il publia à Anvers l'an 1681. Son pere, dit-il, étoit *guens*, & quant à lui étant devenu plus grand, il se paroitre exterieurement qu'il étoit Catholique (a). Quand il se vit poursuivi en reparation d'injure, il allegua entre autres choses qu'il n'étoit pas l'inventeur de ce reproche, puis qu'il ne l'avoit publié qu'après Moïse du Bourg (b). On a prouvé invinciblement dans les Factums que je cite ce reproche est très-faux. Voici un passage de Mr. Leydecker, qui contient des particularitez qui ne sont pas dans les Factums. (c) *Parentes habuit honestos, Pontificia Religioni addictos, licet Evangelica lux Belgio affunderetur, quibusque modicæ opes. Ut male Hazardus Jesuita in Historiis Eum Patre Calviniano natum retulerit, illum falsi postulantibus, qui id non ferrent, Nepotibus. Pater appellatus fuit vernaculo nomine (d) JAN OTTIE, sabrili opere viduum quaritans, Mater autem L'YNTJE GYSBERTS, ceu referunt superstites, unde hic Filius CORNELIUS JANSEN dicitur est, amiqvo vulgi in Belgio more, at Latina vel erudita terminatione, CORNELIUS JANSENIUS.*

(e) *Factum pour les parens de Janfenius pag. 410.*  
 (f) *Ubi supra pag. 10.*  
 (g) *Ou plutôt beaufriere; car le Marquis d'Ancre s'appeloit Concini, & sa femme Galligai.*

(C) Ils étudièrent ensemble avec une application extraordinaire. ] Ce (e) fut chez Monsieur d'Hauranne qui fut depuis Abbé de S. Cyran, que Mr. Janfenius passa les 5. ou 6. années qu'il fut à Bayonne, s'appliquant à lire les Saints Peres & S. Augustin avec tant d'assiduité, que Janfenius ne paroissant pas si robuste, la Mere de Mr. d'Hauranne disoit quelquefois à son Fils, qu'il tueroit ce bon Flamand à force de le faire étudier. (D) Ayant été élevé à l'Archevêché de Tours. ] Selon Monsieur Leydecker (f) cet Archevêché étoit devenu vacant par la demission de Sebastien Galigai, frere du Marquis d'Ancre: Vacante Cathedra per spontaneam Sebastiani Galigaji Florentini, infelicis Marchionis Ancrati fratris (g), cessionem. (E) L'Université l'envoya deux fois en Espagne. ] Ses ennemis ont debité bien des mensonges là-dessus. Ils ont dit (h) qu'il s'enfuit d'Espagne sur le point qu'il alloit être pris par l'Inquisition pour y avoir debité sa nouvelle doctrine. C'est ce que le Pere Hazard a debité en copiant Moïse du Bourg. Voici ce que les Factums (i) repondent.

(h) *C'est-à-dire de Moïse du Bourg.*  
 (i) Son (k) ignorance dans les affaires de

» Monsieur Janfenius fait assez voir que c'est une  
 » modifance forgée à plaisir. Il parle de son  
 » voyage d'Espagne comme s'il n'en avoit fait  
 » qu'un, au lieu qu'il en a fait deux, (1) l'un en  
 » 1624. & l'autre en 1625. Et c'est ce qui  
 » auroit embarrassé ce Jesuite Bordelois: car  
 » en mettant son conte au premier voyage de  
 » Janfenius, la fausseté en eût paru visible,  
 » parce qu'il n'auroit eu garde d'y retourner  
 » une seconde fois. Et en le mettant au deu-  
 » xième, elle eût paru d'une autre maniere;  
 » en ce qu'il est infallible qu'un si sâcheux ac-  
 » cident auroit deconcerté toute sa negociation,  
 » & qu'il s'en seroit retourné tout honteux à  
 » Louvain; au lieu qu'il est certain qu'il s'y  
 » en retourna glorieux, ayant obtenu tout ce  
 » que l'Université de Louvain avoit demandé  
 » à Sa Majesté Catholique, pour arrêter les en-  
 » treprises des Jesuites. Enfin un Auteur d'ail-  
 » leurs si peu digne de creance, en est tout-à-  
 » fait indigne à l'égard d'un fait peu croyable  
 » de soy-même, lors que dans le même endroit  
 » il avance trois autres faussetez manifestes con-  
 » tre la même personne. Et c'est ce qu'a fait  
 » ce Jesuite de Bourdeaux. La 1. est. Que  
 » le Pere de Janfenius étoit Calviniste, &c.  
 » c'est la premiere calomnie, dont la fausseté  
 » est prouvé d'une maniere convaincante dans  
 » le premier & le troisieme Factum. La  
 » 2. est: *Que Janfenius étant de retour à Lou-  
 » vain après cette longue course qu'il avoit faite en  
 » France, il fut tant par ses intrigues que sous le  
 » titre de pauvre Catholique Hollandois, il fut  
 » fait Boursier d'un College, où l'on faisoit la dis-  
 » tribution de certains deniers pour l'entretien de  
 » tels pauvres Coliers. Impudent mensonge,*  
 » refuté par (m) Actes publics, puis qu'aussi-tôt  
 » qu'il fut retourné à Louvain l'an 1617. il  
 » prit le bonnet de Docteur en Theologie, &  
 » fut fait President du College de S. Pulche-  
 » rie: *Lovanium revocatus novo Collegio D. Pul-  
 » cherie præfuitur.* La 3. est une modifance in-  
 » fame, qui est que ce bon Boursier voloit l'ar-  
 » gent du College pour payer la pension de deux  
 » Nereux de l'Abbé de S. Cyran. Toutes faus-  
 » setez. 1. Monsr. l'Abbé de S. Cyran n'a-  
 » voit qu'un neveu à Louvain, & non pas deux.  
 » 2. Si Monsr. Janfenius n'avoit été que Bour-  
 » sier, comment auroit-il pu disposer des biens  
 » du College? 3. Ce prétendu vol est une  
 » calomnie atroce repandue en plusieurs libel-  
 » les des Jesuites, dont ils ont été convaincus

(D) Valer. André in festis Academicis pag. 393.

(m) *Essai Acad. pag. 138.*

en Espagne, pour des affaires de conséquence. Le Roi son maître l'établit Professeur aux saintes lettres l'an 1630. dans l'Académie de Louvain; & cinq ans après il l'éleva à l'Evêché d'Ipres. Un Ouvrage que Jansenius publia (F) contre la France, contribua puissamment à lui faire avoir cette Prelature. Il n'en jouit guere; car il mourut le 6. de Mai 1638. Il avoit travaillé plus de vingt ans à un Ouvrage où il expliquoit le système de St. Augustin, sur les matieres de la grace. Ce livre publié après sa mort a excité (G) de grans troubles dans

„ dans la 16. Lettre Provinciale en ces termes : „  
*Je vous diray &c.*

On a dit mille & mille fois qu'il n'y a point de Roman qui ne soit fondé sur quelque fait véritable. C'est ce qu'on peut dire de celui de Moïse du Bourg, car il paroît par une lettre de Jansenius que l'Inquisition d'Espagne fit quelques informations contre lui après son depart; voici les paroles de sa lettre (a). *On m'a écrit de delà les monts (Pirenées) que l'Inquisition a été suscitée contre un Docteur de Louvain qui a été en Espagne, & s'est adressée à Salamanca au logis de son hôte qui étoit le premier Docteur de delà & de l'Université, appelé Basilius de Leon, pour prendre information contre lui comme contre un Hollandois, & par conséquent heretique, qui leur repondu tant à l'avantage de ce Docteur que le nez leur saigna (b). Finitifons cette remarque par ces paroles de Valere André. (c) Brevi quoque tempore eam de se opinionem apud Academicos omnes excitavit, ut pro Jansenio alius magis idoneus non fuerit judicatus, qui nomine ejusdem Academia bis Legatus in Hispanias mitteretur. Ubi quâ prudentiâ ac dexteritate sese gesserit, tum apud Regem Catholicum, tum in Academiis Salamanticensi ac Vallisletana, felicissimus utriusque Legationis eventus docuit. Consultez Mr. Leydecker (d), touchant le sujet & le succès de ces deux voyages d'Espagne.*

(a) *Datée du 31. Décembre 1627.*

(b) *Factum pag. 462. 463.*

(c) *Bibl. Belg. pag. 154.*

(d) *Pag. 23. & seq.*

(e) *L'an 1635.*

(f) *Ubi supra pag. 94. & seq.*

(g) *Pag. 92.*

(h) *Opportune iam operam ostendebat P. Roscius, vir eruditissimus, Societatis Consilii Praefectus, cujus ante me meminimus, supereditato voluminis argumentum, quo vel penitentiam ageret. vel famam hujus accusaret. Istud autem erat Mars Gallicus, stylo quidem Jansenii ornandus, cujus tamen materia ipsius opus, eruditionem & ingenium excedebat. Leydecker ibid. p. 93.*

(F) *Un Ouvrage que Jansenius publia (e) contre la France,] C'est un Ouvrage d'une grande force: il a pour titre *Alexandri Patricii Armacani, Theologi, Mars Gallicus, seu de justitia armorum & fœderum Regis Galliae libri duo.* On y eric de la maniere du monde la plus maligne & la plus odieuse, contre les services continuels que rendoit la France aux Protestans de Hollande & d'Allemagne, au grand prejudice de la Catholicité. Les Hollandois y sont traités de rebelles, qui ne jouissoient de la liberté republicaine que par une infame usurpation. Ils ont repondu cent fois à ce reproche, & Monsieur Leydecker en dernier lieu n'a pas oublié d'y bien repondre (f). Il nous apprend un bruit qu'on a fait courir, (g) c'est que Jansenius ayant été consulté par le Duc d'Archeot, & par l'Archevêque de Malines après la perte de Boillode & de Macstricht, conseilla de secouer le joug de l'Espagne, & de se cantonner à la maniere des Suisses. On fut qu'il avoit donné ce conseil, & il en fut bien en peine. Là-dessus le President Rose lui fournit un expedient de sortir d'affaire; il lui proposa d'écrire contre la France, & lui communiqua la tablature du *Mars Gallicus* (h). Mr. Leydecker allegue une lettre du Nonce Fabio Chigi: *Et ne mentiri viderentur, literas produxere Fabii Gigbii, Nuntii Apostolici (qui deinde Alexander VII. fuit) ad F. Barberinum, Cardinalem, datas Coloniae 25. Martii, 1641. ubi haec scripta; Cardinalis Richelieu admodum stomachatur in Jansenium,**

*quod cum Rosæo Martem Gallicum conscripserit. Nimirum haec literæ adhuc in Collegio S. Officii Romæ asservantur (i).* Les Jesuites ne manquent pas d'irriter la Cour de France contre les sectateurs de Jansenius, par la raison que c'étoit un homme qui avoit déchiré la nation, & ses Monarques, presque depuis le premier jusques au dernier. Mr. Leydecker cite un long passage d'un livre qu'il croit (k) être du Pere Annat, & (k) *Ibid. qui selon toutes les apparences est du P. Vavaskeur pag. 69.*

(l) *Je ne rapporterai de ce long passage que ce qui concerne l'ingratitude qu'on reprochoit à Jansenius: (m) Ante omnia Jansenio exprobrat ingratum in Galliam animum, quæ ipsi valetudinem, quam recipere non posset in patria, concreto & pingui culo, restituerat puro & salubri; quæ vicium, cum egeret, præberet, tum domestico Præceptorum Lutetia Parisiorum, tum ludæ publici Magistrò Bajona, quæ notitia Virorum illustrium atque doctorum animum fecerat ad majora, aditumque & viam muniverat, Quin in Galliis, quod beneficii loco sine dubio numeravit, magnam adeptus erat librorum Calvinianorum copiam, quorum de fontibus hausit Augustini interpretationem, & invenerat homines à Calvinii disciplina non alienos, quibuscum liberiores de Gratia sermones contulerit.*

Admirons ici la vicissitude des choses humaines. Jansenius fut recompensé d'une mitre, pour avoir confondu la France sur ce qu'elle se liguoit avec les Etats Protestans, & aujourd'hui la Cour d'Espagne donneroit sans doute une bonne Prelature à un Docteur de Louvain, qui seroit un livre aussi fort pour la justification d'une telle ligue, que celui de Jansenius étoit fort contre la France; tant il est vrai qu'on peut parvenir à la même fin par des routes toutes contraires, & que ce qui est bon en un tems (n) est très-mauvais en un autre. La restitution d'un livre peut mériter la récompense que le livre même avoit méritée. Quel plaisir ne seroit-ce pas pour des gens non préoccupés, si l'on voyoit devenir Evêque un Professeur de Louvain, qui auroit solidement réfuté le *Mars Gallicus* de notre Corneille?

(G) *Ce livre a excité de grans troubles.] Il a fait produire une infinité d'autres livres, dont quelques-uns contiennent tout ce qui se pouvoit dire de part & d'autre sur cette matiere par des esprits deliez, subtils, favans; mais avec tout cela nous n'en sommes pas plus avancés, ni plus éclairés: & ce sera toujours la destinée des disputes de cette nature: plus on en parlera, plus on les embrouillera, plus on donnera sujet au Lecteur de dire, *Fecistis probe, incertior sum multo quam dudum (o).* Quelcun (e) Terent. *Phorm. act. 2. scen. 3.**

(i) *Ibid.*

(j) *On la lui donne dans le Catalogue de Sebastien Mabre-Cramoisy imprimé l'an 1678. p. 31. Le Jansenius suspectus, sui intrinseci l'an 1650. par Sebastien & Gabriel Cramoisy.*

(m) *Amor libri cui Jansenius inspicitur, apud Leydeckerum pag. 89.*

(n) *Voyez l'article Hotman pag. 137. col. 1. & pag. 138. remarque 1.*

(o) *Terent. Phorm. act. 2. scen. 3.*

la Communion Romaine, & a bien donné de l'occupation aux Papes. Ceux qui ont soutenu la même doctrine que Janfenius ont été nommez Janfenistes, & ont eu les Jésuites pour principaux adverfaires. Jamais peut-être on n'avoit si bien reconu la (H) mauvaise foi qui se mêle dans les combats de cette nature. Ce Docteur s'étoit mêlé de (I) controverfé contre ceux de la Religion, & leur

V 2

avoit

che d'en éviter un autre : *incidit in scyllam cupiens vitare Charybdim.* Tout se réduit enfin à ceci. Adam a-t-il péché librement ? Si vous repondez qu'oui, donc, vous dira-t-on, sa chute n'a pas été prévue : si vous repondez que non, donc, vous dira-t-on, il n'est point coupable. Vous écrivez cent volumes contre l'une ou l'autre de ces conséquences, & néanmoins vous avouerez ou que la prevision infaillible d'un événement contingent est un mythere qu'il est impossible de concevoir, ou que la maniere dont une creature qui agit sans liberté peche pourtant, est tout-à-fait incompréhensible. Je n'en veux pas davantage : puis qu'il faut avouer l'une ou l'autre de ces incompréhensibilités, à quoi vous sert de tant écrire ?

(H) *On n'avoit si bien reconu la mauvaise foi.* Tous ceux qui ont un peu de penetration voyent clairement, que sur la matiere de la liberté il n'y a que ces deux partis à prendre : l'un est de dire que toutes les causes distinctes de l'ame qui concourent avec elle lui laissent la force d'agir ou de n'agir pas, l'autre est de dire qu'elles la déterminent de telle sorte à agir, qu'elle ne sauroit s'en défendre. Le premier party est celui des Molinistes, l'autre est celui des Thomistes, & des Janfenistes, & des Protestans de la Confession de Geneve. Voilà trois sortes de gens qui combattent le Molinisme, & qui dans le fond ne peuvent avoir la-dessus que le même dogme. Cependant les Thomistes ont soutenu à cor & à cri qu'ils n'étoient point Janfenistes, & ceux-ci ont soutenu avec la même chaleur, que sur la matiere de la liberté ils n'étoient point Calvinistes. Il n'y a point d'artifices, ou de distinctions mal fondées dont on ne se soit servi, pour colorer cette pretension, & tout cela afin d'éviter les fâcheuses suites que l'on prevoit, si l'on demeurait d'accord de quelque conformité ou avec les Janfenistes, ou avec les Calvinistes. D'autre côté il n'y a point eu de sophisme dont les Molinistes ne se soient servis, pour faire voir que St. Augustin n'a point enseigné le Janfenisme : c'est qu'on n'osoit pas convenir que l'on fût contraire à ce grand Saint. Ainsi les uns ne voulant point avouer qu'ils fussent conformes à des gens qui passoient pour heretiques, & les autres ne voulant point avouer qu'ils fussent contraires à un Docteur dont les sentimens ont toujours passé pour orthodoxes, ont joué cent tours de souplesse si opposés à la bonne foi que rien plus.

(I) *S'étoit mêlé de controverfe contre ceux de la Religion.* Voici le précis qu'on nous (a) donne de cette dispute. Mrs. les Etats Generaux firent un Edit en l'année 1629, par lequel ils defendirent l'exercice public de la Religion Romaine dans Boileduc, & deslinèrent les revenus ecclesiastiques de la Mairie de cette ville à l'usage de la Religion Reformée, qu'ils y firent prêcher par 4. Ministres. Ceux-ci ayant été avertis que l'on feroit en cachette plusieurs

calomnies atroces contre leur doctrine, publierent un manifeste pour declarer qu'ils n'enseignoient que l'Evangile tout pur, & pour exhorter leurs adverfaires à proposer en public tout ce qu'ils auroient à objecter. On ne repondit à cela que par un Ecrit (b) dont Janfenius étoit Auteur. Gisbert Voetius l'un des 4. Ministres qui prêchoient à Boileduc, fit des remarques (c) sur cet Ouvrage, lesquelles furent refutées par un nouveau livre (d) de Janfenius. L'Auteur des remarques ne demeura point sans repartie, il refuta tout de nouveau son adverfaire par un gros livre qu'il publia l'an 1635. & qui a pour titre *desperata causa papatus.* Janfenius ne repliqua point, mais un de ses amis repliqua pour lui, ce fut Libertus Fromondus. Son livre (e) fut imprimé à Anvers l'an 1636. & refuté par Martin Schoockius Professeur en Histoire & en Eloquence à Deventer, qui intitula sa reponse *desperatissima causa papatus.* Elle fut imprimée l'an 1638. Ce fut la fin de cette dispute, si nous en croyons Mr. Leydecker (f). Cependant je trouve dans la Bibliothèque de Valere André, parmi les écrits de Fromondus, un écrit intitulé *Sycophama: epistola ad Gisbertum Voetium* imprimée l'an 1640.

Janfenius eut à soutenir une autre guerre qu'on peut nommer Protestante. Car Theodore Simonis (g) Catholique flotant, & cherchant maître, le fut trouver à Louvain, pour lui demander l'éclaircissement de quelques doutes sur l'infailibilité du Pape, sur l'adoration de l'Eucharistie, & sur quelques autres points. Janfenius embarrassé des objections de ce personnage, lui dit un jour qu'il ne vouloit plus disputer de vive voix, mais par écrit, & qu'il voyoit bien qu'il avoit à faire à un Catholique qui s'en iroit bien-tôt en Hollande se vanter de l'avoir vaincu. Simonis qui avoit beaucoup de peine à se refoudre à disputer par écrit, s'y détermina enfin. Mais après que l'on eut réitéré les écritures deux fois de part & d'autre, il se vit asségé dans son logis par des soldats, & menacé de la peine des heretiques. Le Secretaire du Duc d'Archeot cria au fagot, & disoit qu'il y avoit assez de bois dans la forêt de son maître pour brûler cet heretique. Mais comme celui qui interrogea Simonis au nom de l'Archevêque résida à Leide de Malines rapporta qu'il l'avoit trouvé bon Catholique, & bien resolu de perseverer dans la Communion Romaine, la liberté fut rendue au prisonnier, & il salut que Janfenius payât la dette des soldats &c. Simonis au bout de deux ans se fit de la Religion, & publia un livre (h) qui a pour titre *de statu & religione propria papatus adversus Janfenium* (i). J'ai lu depuis peu que cet homme étant passé du Lutheranisme au Papiisme, retourna dans le Lutheranisme, & embrassa enfin le party des Sociniens. Il fut principal de leur College de Kiffelin en Lithuanie (k). Il entendoit bien le Grec, & c'est lui qui a traduit en cette langue le *Janua linguarum* de Comenius

(b) *Intitulee, Alexipharmaca.*

(c) *Institutes, Philolous Romanus correctus.*

(d) *Institutes, Notarum responsio, imprimée l'an 1635.*

(e) *Institutes, Causa desperatae, Gisb Voetius adversus Spongham.*

(f) *Intitulee, Causa desperatae, Cornelii Jansenii eritis ostensa.*

(g) *Ubi supra, pag. 94.*

(h) *Il étoit des pais de Holftein.*

(i) *Impri- mée à Leide l'an 1638.*

(j) *Voyez l'histoire de tout ceci fait au long dans Mr. Leydecker pag. 68. & 69.*

(k) *Voyez Malenus, Itagege ad Hipsiam Chersofensi Cambriae part. 3. p. 108.*

(a) *Leydecker pag. 57. & seq.*

\* Il est  
inutile,  
D'Hist.  
ria Janse-  
niana libri  
VI. qui-  
bus de  
Concilio  
Janse-  
niana vita  
& morte,  
nec non  
de ipsius &  
sequacium  
dogmati-  
bus disce-  
ritur. A  
Ulrecht  
1695. in 8.  
† A Mr.  
Vincent.  
‡ Histoire  
de l'Edit  
de Nantes,  
tome 3.  
p. 93.  
§ Jarrige,  
retrac-  
tion pag.  
101.  
¶ Hist. de  
l'Edit de  
Nantes  
ibid.  
(a) Tiré  
de Valero  
André  
pag. 155.  
(b) Pag. 2.  
(c) Morale  
pratique  
tome 3.  
p. 130.  
(d) In no-  
tis ad Hist.  
ecclesiast.  
Hornii  
pag. 517.  
(e) St. Ro-  
mannus,  
Journal  
chronologi-  
que & his-  
torique,  
tome 2.  
p. 612.  
(f) Mr.  
Leydecker  
p. 131. le  
nomme  
Johannes  
Robleffius.

avoit laissé le champ de bataille. On a quelques autres (K) livres qui sont sortis de sa plume. Je n'ai pas dit que la Cour de Rome proceda (L) contre l'építaphe de cet Evêque. Consultez l'Ouvrage que Mr. Leydecker vient de publier. C'est un très-bon livre.\*

JARRIGE (PIERRE) natif de Tulle dans le Limousin, l'un des plus fameux Predicateurs qui fussent parmi les Jésuites, mais (A) d'ailleurs un mal-honnête homme, conçu un si vil ressentiment de n'obtenir pas dans son Ordre les emplois dont il se crut digne, qu'il résolut de se faire Protestant. Il communiqua ce dessein à un Ministre † de la Rochelle, qui ‡ lui menagea les expediens de se retirer en Hollande ; & il fit son abjuration dans le Consistoire de cette ville le jour de Noël 1647. Etant arrivé à Leide il prêcha devant une très-nombreuse assemblée sur les motifs de sa conversion, & dans la suite il tâcha de persuader qu'il ne tenoit plus au Papisme. Messieurs les β Etats lui accorderent une pension. Mais, les J. Jésuites firent informer contre lui avec la dernière fureur, & chercherent tous les moyens possibles de le diffamer. Ils le firent condamner

(K) Autres livres qui sont sortis de sa plume. ]

Une harangue de interioris hominis reformatione. Tetrateuchus sive Commentarius in 4. Evangelia. Pentateuchus sive Commentarius in v. libros Moysi. La reponse des Theologiens de Louvain, de vi obligandi conscientias quam habent editis regia super ve unmetavia, & celle des Theologiens Scdes Jurisconsultes, de juramento quod publica auctoritate Magistratus designati imponi solet, sont l'Ouvrage de Jansenius (a). Mr. Leydecker (b) se plaint que l'on attribue dans le Dictionnaire de Moreri la Concorde des Evangelies à nôtre Jansenius, au lieu qu'il faut la donner à l'autre

(c) Jansenius Evêque de Gand. Je n'ai point trouvé cela dans Moreri. L'erreur que Mr. Arnaud (c) a reprochée à George Hornius, d'avoir cru que nôtre Jansenius a été Evêque d'Ipres & puis de Gand, est corrigée dans l'édition de Mr. Leydecker (d).

(L) La Cour de Rome proceda contre l'építaphe de Jansenius. ] Le 10. de Decembre 1655. (e) l'Evêque de Ypre François de Robes (f) de la Maison des Comtes d'Annep, fit ôster de nuit à petit bruit la pierre du tombeau de son predecesseur Cornille Janse, où l'on lisoit l'éloge de sa vertu & de sa doctrine, & particulièrement de son livre intitulé Augustinus, portant que ce fidele Interprete des plus secretes pensées de Saint Augustin, avoit employé en cet Ouvrage un esprit divin, un travail insatigable, & tout le temps de sa vie, & que l'Eglise en recevoit le fruit sur la terre, comme me luy la recompense au Ciel. Paroles qui estoient outrageées aux Bulles des Papes Urbain VIII. & Innocent X. qui avoient censuré cét ouvrage. Cet Evêque en vint à cette ruine de Tombeau par ordre exprés du Pape Alexandre VII. & du consentement de l'Archiduc Leopold Gouverneur des Pays-Bas, nonobstant la resistance de son Chapitre, jusques-là qu'un des principaux qui en estoit, osa bien dire, que ce n'estoit pas au pouvoir du Pape ny du Roy de faire supprimer cét Epítaphe, tant luy & ses Collegues estoient asseés onnez à Jansenius. Voyez Monsieur Leydecker (g) qui rapporte tout ceci plus ample-ment. J'ai de la peine à croire ce qu'il observe (h), que le Jésuite la Chaise avoit conseillé de briser la pierre où l'építaphe de Jansenius étoit gravée, mais que l'Evêque d'Ipres se contenta de la jeter dans un coin. Je ne pense pas qu'en l'année 1655. le Pere la Chaise fût dans une situation à se mêler de pareils conseils.

Ajoutons ce fait curieux. La (i) dernière fois (j) Estime des parons de Janse- mus pag. 462. „ que le Roy Très-Chrétien fut à Ipres, une „ Religieuse hospitaliere qui l'avoit (k) assisté „ dans sa dernière maladie, & qui palloit de luy „ comme d'un Saint, racontoit en fondant en „ larmes à des Seigneurs de la Cour, qu'elle lui „ tenoit le bras lorsqu'il devoit son Testament, „ & elle les conjuroit en même temps de prier le „ Roi de faire reparrer l'injure qu'on avoit faite „ à un si saint homme, en ôtant la pierre de son „ tombeau. „

(A) Mais d'ailleurs un mal-honnête homme. ] Cela est incontestable par les choses qu'il avoue lui même dans sa retracation. Ainsi je n'ai pas besoin de me servir d'un argument, qu'un fort honnête homme fit valoir un jour en presence de plusieurs personnes de la Religion. Il disoit qu'un homme d'étude comme Jarrige, perpetuellement employé aux predcations, ne se seroit point souvenu à Leyde de tout ce grand nombre de petites avanures qu'il a étalées dans ses Jésuites mis sur l'échafaut, & dans sa reponse à Jaques Beautés, qu'il ne s'en seroit point souvenu, dis-je, si à mesure qu'il en entendoit parler il ne les avoit écrites, avec les noms & les surnoms des personnes, & avec toutes les menues circonstances des tems & des lieux. Or c'étoit le caractère d'un mal-honnête homme; car il n'auroit pas pris la peine de tenir un tel registre, s'il n'avoit eu dessein de se preparer des armes pour un jour à venir, en cas qu'il rompît avec les Jésuites. C'étoit donc songer à la vengeance, & aux moyens de se faire craindre, avant même qu'il fût si jamais cela lui seroit nécessaire. Il y a des gens qui gardent jusques aux moindres billets de leurs amis, & qui sur tout conservent précieusement les billets dont ils se pourroient prevaloir en cas de lupture. Ils font reflexion sur l'inconstance de nos passions, & ils aiment comme si un jour ils devoient haïr, & prendre leurs mesures là-dessus. Il est certain que ceux qui conservent dans cette vue les lettres de leurs amis, leurs conversations les plus libres, leurs confidences les plus étroites, sont de mal-honnêtes gens. L'homme dont je parle se servoit de cette comparaison contre le registre de Pierre Jarrige. Je ne garantis pas cette pensée; je la rapporte comme un simple fait: on en fera tel cas qu'on trouvera bon: j'ai sans cela de quoi commenter mon texte, comme on le verra dans les remarques suivantes.

(g) Ubi supra pag. 132. & seq.  
(h) Pag. 135.

(j) Estime des parons de Janse- mus pag. 462.  
(k) C'est-à-dire Jansenius.

REFFLIXION sur la conduite de ceux qui gardent tous les billets de leurs amis.

„damner par le Juge de la Rochelle à être pendu, & en suite brûlé . . . Mais  
 „ tout ce fracas ne servit qu'à rendre public le chagrin qu'ils avoient de cette per-  
 „ te, & à donner à Jarrige qui étoit violent & vindicatif, un pretexte de se ven-  
 „ ger d'eux. Il le fit par un livre qu'il intitula, *les Jesuites mis sur l'échafaud*, &  
 „ où il les traita d'une maniere si sanglante, que jamais il n'étoit arrivé à leur  
 „ Société rien de si mortifiant. Il répondit aussi en particulier au Pere Beaufès,  
 „ qui l'avoit extrêmement diffamé\*. La maniere dont il traita les Jesuites dans  
 ces deux Ouvrages, pouvoit faire croire que la rupture seroit éternelle. Cepen-  
 dant le Jesuite Ponthelier † qui étoit alors à la Haye à la suite d'un Ambassadeur,  
 ne désespéra point de ramener cet esprit; & il le menagea de telle sorte, qu'il  
 lui fit prendre la résolution de rentrer dans la Communion de Rome. La chose  
 fut exécutée l'an 1650. Jarrige sortit de Leide, & s'en alla chez les Jesuites  
 d'Anvers, & publia (B) promptement sa retractation: mais depuis ce tems-là

\* Dans un  
 livre qui  
 avoit pour  
 titre, Les  
 impietez  
 & sacrileg-  
 es de  
 Pierre  
 Jarrige.  
 Retr. Ant.  
 de Jarrige  
 pag. 70.

† Voyez la  
 remarque  
 C.

(a) Pag. 8.

(b) Pag. 11.

(c) Pag. 22.

(d) Pag. 69.

(e) Le Pro-  
 vincial des  
 Jesuites  
 obtint au  
 Presidial  
 de la Ro-  
 chelle une  
 sentence  
 qui con-  
 damnoit  
 Jarrige à  
 être pendu  
 & puis  
 brûlé. Il  
 me porta,  
 dit Jarrige  
 P. 72. de sa  
 retracta-  
 tion, sur la  
 potance,  
 & de la  
 potance  
 sur un  
 bucher,  
 fit imprimer  
 la sentence  
 du Presidial  
 la fit  
 dilater,  
 expliquer  
 les caütes  
 de mon  
 supplice,  
 porter  
 dans toutes  
 les  
 Provinces,  
 & eult  
 fait exé-  
 cuter sur  
 mon  
 corps, ce  
 qu'il fai-  
 soit en  
 mon effigie,  
 si  
 Dieu ne  
 m'eust  
 protégé  
 dans un  
 Etat, où  
 je n'étois  
 lors que  
 pour l'of-  
 fenfer.

(f) Pag. 73.

(B) Il publia promptement sa retractation. J H avoit (a) qu'une venimeuse passion de colere l'avoit fait sortir de chez les Jesuites, & qu'il n'y (b) eut partie dans le maudit & scandaleux Sermon qu'il fit à Leide, qui ne fut à veritablement parler un blasphème d'autant plus punissable au jugement de Dieu, que le sentiment de son esprit reffutoit ses paroles. Il s'accusa (c) d'avoir revêtu son premier & impudent mensonge, de circonstances aussi fausses que criminelles, à savoir qu'il y avoit 16. ans que Dieu avoit jetté dans son esprit les premiers fondemens de l'oeuvre qu'il avoit commencé dans son pais les mois passez, & qu'il achevoit heureusement & avec satisfaction dans les terres d'Hollande. Il confessa (d) que par un surcroit de malice il avoit diffamé plusieurs innocens, pour se vanger de deux qu'il croyoit coupables; qu'à la lecture de la sentence (e) par laquelle il étoit condamné de mourir pour une religion qu'il detestoit en son cœur. . . . la colere lui ôta le jugement, & que sans savoir ce qu'il faisoit, il fit comme les chiens enragés, qui mordent leurs maîtres même sans les connoître. Destitué doncques de raison, dit-il (f), & saisi d'un esprit de vengeance, j'écrivis un livre venimeux & cruel contre la Province de Guyenne dont j'étois sorti. . . . J'employay toutes les sottises de mon esprit pour déchirer leur reputation. La Rhetorique a les qualités de ces limaces d'approche, qui sont paraître les choses petites grandes, & representent une grenouille aussi grosse qu'un bœuf. Ce n'estoit assez d'avoir quelque leger fondement pour basir un grand crime; je ne me mettois pas en peine de dire la verité, pourveu que j'eusse quelque judicieux eschappatoire pour colorer mon mensonge. Je travaillois sur un petit fonds avec industrie, & par les circonstances que j'adjoins, je faisois d'une petite mouche un grand elephant. Ceux qui savent les petits accidens, & de peu de consequence qui sont arrivez dans cette sainte Province, voyent plus clairement que les autres que le desir de vengeance m'a souveny beaucoup de souplesse pour aggrandir des petites choses, & trop d'invention pour les rendre probables. Le Reverend Pere Ponthelier m'a reproché avec rigueur, & modestie néanmoins ce deguisement, lors que j'estois dans le plus grand feu de ma colere, & n'a receu d'autre réponse de moy, sinon que puis que le P. Rouffeu & le P. Beaufès avoient usé de mille supercheries, mille inventions pour me faire condamner au feu, il estoit bien raisonnable que je trouvasse des inventions pour me vanger, & que je bastisse sur un petit fondement de griesves accusations, comme ils avoient basti les leurs sur

des apparences. J'adjoins, qu'ils n'avoient pas simplement écrit comme je faisois, mais qu'effectivement ils m'avoient fait pendre, & puis brusler en effigie. . . . J'ay (g) pris en homme vindicatif le mauvais endroit pour faire couler mon venin avec esclat. . . . Si j'ay rencontré quelque leger occasion de gloser, je n'ay pas manqué de faire passer mes conjectures pour des preuves; & s'il est arrivé que quelques uns aient esté soupçonnez, ou à vray, ou à faux des domestiques, ou des estrangers, j'ay pris ces soupçons pour des verités, & ay taché de faire passer ordinairement pour des grands criminels des honestes gens, qui dans une serieuse perquisition seroient seulement coupables de quelque simplicité, ou pour le plus d'une faute legere. Qui examinera serieusement, & avec un esprit desinteressé mon discours, trouvera, que j'ay saisi des preludes specieux, & artificieuses tous ensemble pour faire glisser agreablement, & avec beaucoup d'apparence mes fourbes. J'en ay trop dit pour estre cru, & les heretiques mesmes, quoy qu'à l'advenir ils facent bouclier de mes dissimulations, les ont improüvées dans le Synode de Middelbourg: & faut avoir l'esprit aussi passionné qu'estoit le mien quand j'escrivois ce livre, pour donner consentement & adjoüster soy à mes contumelies. Certes si quelque chose s'est passé, les coupables ont esté renvoyez de la Compagnie, qui pour avoir les qualites du grand Ocean, ne peut recevoir dans son sein les cadavres: mes accusations donc sont injustes, d'avoir chargé une illustre Religion de fautes de ceux qu'elle a vomis, comme indignes de vivre parmi les saints, & nourrir un esprit de Demon parmi des Anges. Ma fureur m'a fait dire le mal, & cacher les remedes. J'ay bien dit en quelques endroits ce que quelques uns avoient commis, mais je n'ay pas adjoüsté qu'ils avoient esté chassés soudain, & sans delay comme pestes. Je faisois une satire pour me vanger, & non pas un panegyre pour les louer. Qui cognoist les Jesuites jugera que les crimes de Regicide, d'Infanticide, de Sodomie & tels autres forfaits abominables sont commis. . . . Combien (h) de fois me suis je (i) fery contre le principe de tout bon raisonnement de reflexions captieuses, pour au particulier conclure contre le general, & attribuer à toute la Société ce que je n'eusse pas pu verifiser d'un seul, si on m'eust réduit à une preuve juridique. Quelles Histories n'ay je pas forgé, altéré & corrompu en mille façons, afin de picquer plus sensiblement, & faire des playes plus larges & dangereuses? Si je voulois ici rapporter en detail, & resumer chascune chose en particulier, ou rendre raison de mes accusations, je l'accablerois, mon cher lecteur, de mille circon-

(g) Pag. 77.

(h) Pag. 79.

on ne fait point ce qu'il devint. Bien des gens croÿent que les Jesuites l'enfermerent (C) entre quatre murailles. Cela pourroit être; mais on peut donner d'autres raisons pourquoy un tel homme (D) auroit entierement disparu. L'Historien que j'ai cité ne trouvera pas mauvais, je m'assÿre, que pour l'instruction du public je rectifie (E) un peu son narré. On reprocha à Jarrige dans les

stances, qui rendroient ma retractation pleine d'espines, & peu religieuse? Suffit doncques de dire que je retracte ce livre pernicieux dans son tout & dans ses parties, sans y comprendre les choses que j'ay dit du P. Rousseau, & du P. Beausais pour ma justification & defense. Je supplie l'equitable lecteur de mettre au rang de ma declaration ce livre, & le conjure par les amoureuses entrailles de JESUS-CHRIST de ne lire plus celle-là, parce qu'elle est heretique, & ne jeter jamais les yeux sur cely-cy, parce que c'est un avorton que la mauvaise conscience a conceu, la melancholie a formé, & la vengeance a produit.

Je laisse à juger à mon lecteur si M<sup>s</sup>. de Port-Royal sont bien fondez à soutenir, que Pierre Jarrige publica une retractation insuffisante, & qu'il s'accuse bien lui-même d'avoir apporté trop de chaleur dans son livre contre les Jesuites, mais qu'il ne desavoie en particulier aucune des histoires scandaleuses qu'il avoit rapportées. Ceux qui repondent au Calvinisme de Monsieur Mairmbourg, ne manquent pas (a) de se prevaloir de cette remarque de M<sup>s</sup>. de Port-Royal.

(C) Que les Jesuites l'enfermerent entre quatre murailles. ] Comme il avoit prévu qu'on diroit cela, ou pis encore, il assëta de faire savoir que les Jesuites lui avoient fait un rës-bon accueil, & que ceux qui ne le voudroient point croire, n'avoient qu'à le venir voir. Voici ce qu'il écrivit à un Marchand. „ Je sçai bien „ que les Ministres & Messieurs que j'ay quité, „ diront que je suis mort ou em prisonné, mais „ faites moy cette grace, de dire à ceux qui „ viendront en Anvers, de me venir voir en „ dans le College, & je vous promets que non „ seulement je leur parleray libre & à mon aise, „ mais, s'ils veulent, je les accompagneray par „ la ville, & feray voyage avec eux dans les „ terres Catholiques (b). „ Joignez à cela ce „ passage de sa retractation. „ Je (c) sçay bien „ que les heretiques regardent les actions d'au- „ truy à la mesure des leurs, feroient courir des „ faux bruits, qu'un poison préparé m'a fait „ sortir du monde, ou que je suis entoncé dans „ un cachot d'où je ne vois la lumiere que par „ un trou, que le R. Pere Jean Pontchelier, „ qui a esté le principal instrument, duquel „ Dieu s'est servy pour me tirer de l'abyssme, „ m'a seduisé, & attaché finement du milieu „ des Provinces Unies, & d'un asyle assÿré, „ pour me livrer entre les mains de mes enne- „ mis, ou à la mort. Mais il va de la con- „ version de tous les Apostats de divers Ordres, „ qui sont encore dans la fange de l'erreur, & „ n'y font retenir que par la crainte des peines, „ de sçavoir que ces bruits sont faux, & que „ je suis sorti de la grille des loupes, pour en- „ trer dans le sein d'un Pasteur misericordieux, „ qui fait gloire de porter la brebis égarée „ sur ses espaulles. Certes si j'estois traitté à „ l'esgal de mes crimes, une prison de dix ans „ ne suffiroit pas pour les expier. Mais puis que

„ je me retire dans le sein de mon Pere volon- „ tairement, & sans estre contrainct, la où le „ peché a excédé deux ans, la grace aujourd'huy „ surabonde. „ Il assëta de faire savoir toutes „ les sùretés qu'on lui avoit accordées. J'ay „ obtenu de sa Majesté, dit-il (d), une des plus bel- „ les patentes de grace & d'absolution qui fut ja- „ mais, si bien que je ne crains plus ni Bourdeaux „ pour le livre, ni la Rochelle pour la sentence de „ mort. J'ay reçeu en 2. lieu Lettres d'affecra- „ tion, ou bien Lettres d'assurance de nostre Saint „ Pere le Pape, avec pouvoir de me retirer en quel- „ que ville Catholique que je voudrois, & est fait „ commandement par telles à toutes Magistrats seculiers „ & Ecclesiastiques, de me proteger, & de me „ contenir que je sois seulement en habit de Prestre. „ J'ay reçeu troisiëment de l'Archiduc Leopoldus „ passeport par toutes ses terres. Quatriëment le „ General de la Compagnie de Jesus, François Pico- „ lonim, m'a envoyé patentes pour entrer derechef „ parmy les Jesuites, où je suis avec une entiere ab- „ solution de ma faute, sans me donner aucune pen- „ itence, ni imposer satisfaction, que celle que je „ prendray moy mesme en particulier: le mesme m'a „ donné d'autres patentes, pour aller en quel Royau- „ me ou Province du monde je voudrois; si bien que „ j'ay eu le choix de tous les Colleges de la Com- „ pagnie: tout cela est signé des grands sceaux de son „ Office, & rien n'est de plus authentique. Et pour „ comble de mon bonheur, le Pere Pontchelier qui a „ esté le procureur & promoteur de toutes ces graces „ & merveilles, a congé de vivre tant qu'il plaira „ avecq moy, & cely là ne me quittera point, que „ je ne sois entierement satisfait, je vous l'assÿre; & „ outre ce (qui est une chose qu'on ne donne à personne) „ j'ay le choix d'estre Prestre seculier, ou de deme- „urer dans la Compagnie des Jesuites; & j'attens „ nouvelles de Rome definitive.

(D) Pourquoy un tel homme auroit entierement disparu. ] Sa retractation le convenoit d'être le plus grand siupon qui fût sur la terre; car il y reconnoissoit que pour se vanger de deux Jesuites, il avoit noirci tout le Corps par de fausses accusations, (e) de regicide, d'infanticide, de sodomie & de tels autres forfaits abominables. Quand on se reconoit calomniateur public sur de tels crimes, il n'y a point de meilleur party à prendre que de se cacher pour le reste de ses jours. Si l'on a de la conscience, il se faut confiner dans un lieu de penitence tout le reste de sa vie; si l'on n'en a pas, & si l'on a quelque reste de point d'honneur, il faut fuir toute compagnie, & à l'exemple de (f) Bellerophon, la pisse même des hommes. C'est alors qu'il faut pratiquer ce que Balzac disoit qu'il seroit pour une bien plus petite raison. J'irois, disoit-il (g), manger mon cœur dans les déserts de la Thebaïde, Ipse meum cor edens, hominum vestigia vitans.

(E) Je rectifie un peu son narré. ] Jarrige „ (h) étoit turbulent & ambitieux: & il entra „ peut-être dans sa conversion plus de deuit de „ se voir traversé dans le dessein qu'il avoit d'ar- „ river „ river

(a) Voyez l'Apologie pour les Reformateurs Eccl. livre 1. ch. 9 pag. 154. Édit. in 4. & la Critique generale lettre 9. pag. 147. de la 3. édition.

(b) Lettre de Jarrige au Sieur G. M. Marchand à Leide, datée d'Anvers le 8. Mai 1670. Elle fut imprimée à Leide la même année avec une réponse dont je parlerai ci dessous.

(c) Pag. 4

(d) Lettre au Marchand de Leide.

(e) Retractat. p. 79.

(f) A d'ors du xvi. siècle.

(g) Ibid. p. 200.

(h) Ibid. l. 6.

(i) Ibid. l. 6. v. 200.

(j) Lettre 34. à Chapelain liv. 5.

(k) Hist. de l'Église de Nantes de Nantes de Nantes 10. 3 p. 93.

les réponses qui furent faites à sa retractation, que ses mœurs n'avoient pas été

(a) *Ibid.*  
Pag. 94.

(b) *Jarrige, retractation p. 7.*

(c) *Tiré de la préface que Polycarpus Lyserus a mise au devant de l'Ouvrage d'Hafenmullerus.*

(d) *Hafenmullerus qui fut Jésuite, & écrivit un triumpheum Papalem, habet multa bona. Scilicet in Scaligeranis posterioribus p. m. 105. Il n'est pas vrai qu'il soit l'Auteur du Triumpheum Papalis, que l'on imprime au devant de son Histoire Ordinis c'est Maximilien Philon qui en est l'Auteur. On a fait dans le Catalogue d'Oxford la fautive de Scaliger.*

D'HASENMULLERUS EX-JESUITE, & de son Histoire Ordinis Jesuitici.

river aux dignitez de son Ordre, que de veritable zèle pour la verité. Il fit abjuration de la Religion Romaine au Consistoire de la Rochelle le jour de Noël, après quoi il se retira en Hollande. Ce fut la premiere breche faite à leur Société, dont on n'avoit vu personne avant lui abandonner la Religion Catholique. Au moins si d'autres avoient quittée, on n'en avoit point fait de bruit, soit que la prudence des Jésuites eût trouvé bon de ne faire point d'éclat, soit que les sujets ne méritassent pas qu'on en fit des plaintes. . . . (4) Quelque temps après que son livre eut vu le jour, Jarrige disparut; & les Jésuites se vantaient que n'étant sorti de leur Ordre, qu'il y étoit revenu par repentance; & qu'il s'étoit enfermé dans quelque une de leurs maisons, pour se détacher de tout commerce avec le monde, & pour faire pénitence toute sa vie. Mais comme on ne la jamais vu paroître depuis, on a cru au contraire que les Jésuites l'avoient fait enlever, & qu'ils avoient tiré de lui une secrette vengeance, du déplaisir qu'il leur avoit donné par son changement. En effet il n'est pas imaginable qu'après avoir tant fait d'éclat de sa perte, ils n'eussent pas voulu tirer quelque avantage de son retour, & le produire au moins quelquefois dans les Provinces où sa desertion étoit connue, pour y rabattre la joye que les Reformez avoient de cette conquête. D'ailleurs on a fait depuis cela bien d'autres experiences de ce qu'ils savent faire, contre ceux qui les abandonnent; & on n'ignore plus qu'ils savent les enlever dans les retraites les plus assurées; & qu'ils leur font expier après cela par de longs supplices, le crime d'avoir violé leurs vœux. Je n'ai que 3. notes à faire sur ce recit.

La I. sera fort courte: c'est qu'il ne faisoit pas s'exprimer par un peut-être, sur les motifs du changement de Jarrige. Il est évident qu'il n'y entra que du depot. Mr. Spanheim en fut convaincu dès (b) la premiere conversation qu'il eut avec lui, & tout sent cela dans la retractation de Jarrige.

Ma II. observation est que ce ne fut pas la premiere breche faite à la Société avec des suites de grand éclat. Dans le XVI. siecle un Jésuite nommé Elie Hafenmullerus abandonna l'Ordre pour se faire Lutheran. C'étoit un homme qui avoit curieusement observé le fort & le foible de cette Société; de sorte que dans la crainte qu'il n'en publiât une histoire, les Jésuites firent tout ce qu'ils purent pour se faire de sa personne. Il eut le bonheur d'éviter leurs pieges, en se cachant tantôt en un lieu, tantôt en un autre: mais enfin pour être mieux à couvert de tout attentat, il se retira à Wittenberg l'an 1587. (c) où il s'occupa à mettre la dernière main à une Histoire des Jésuites, qu'il avoit dessein de mettre au jour. Il mourut avant que de le faire: son manuscrit fut publié quelque tems après par Polycarpe Lyserus. C'est une piece (d) très-forte contre les Jésuites, & à tout prendre plus choquante que les livres de Jarrige, quoi que peut-être on n'y voye pas tant d'avantures particulieres. Cet

Ouvrage fut reçu avec de grands applaudissemens. Les Jésuites le firent refuser par Jaques Gretferus, ce qui donna lieu à plusieurs Ouvrages pour & contre.

J'ai dit que peut-être Hafenmullerus ne debite pas autant d'avantures que Jarrige; mais il est certain que dans le chapitre du vœu de chasteté il en debite de fort honteuses; & sans doute afin de faire condamner davantage les impuretez dont il accuse les Jésuites, il a étalé plusieurs precautions dont il dit qu'ils se servent contre ce vice. Il dit qu'ils se servent d'alimens qui mortifient & qui énervent la chair, & qu'ils ordonnent les veilles, les jûnes, les coups de foiet, les cilices à ceux qui confessent leurs tentations. (e) *In cibis & potu variis utuntur herbis & pharmacis, quibus natura vim enervant, & sobolem, ut ita dicam, intra viscerum propria occidunt quodvis potum, & à Deo ordinata humane propagationis vires. Si qui fratres in confessionibus conqueruntur de carnis infirmitate, conf. 1605.*

(f) *Ibid.* y en a qui s'étudient à exciter, & à fomentier dans leur ame une grande haine pour le sexe.

(g) *L'Auteur du Polygamia triumphatrix Voici ce qu'on trouve pag. 130. Hist. Jes. c. 6. p. 99. ubi dicitur, sed tamen veteram historiam narrat de optice quodam, qui apud Jesuitas laborans, comedens & bibens, uxori benevolentiam debitam non potuit reddere sed apud alios vel aquam bibentem virum se voluit prestare, eamque ob causam non voluit, ut amplius Jesuitis inferiret, uti & postea Lanibergenensis prohibuerint in Bavaria, ne amplius cerevitiam apud Jesuitas emerent.* Id. *ibid.*

(e) *Hafenmullerus, Historia Ordinis Jesuitici pag. 127. edit. Francof. 1605.*

(f) *Ibid.* pag. 131.

(g) *L'Auteur du Polygamia triumphatrix Voici ce qu'on trouve pag. 130. Hist. Jes. c. 6. p. 99. ubi dicitur, sed tamen veteram historiam narrat de optice quodam, qui apud Jesuitas laborans, comedens & bibens, uxori benevolentiam debitam non potuit reddere sed apud alios vel aquam bibentem virum se voluit prestare, eamque ob causam non voluit, ut amplius Jesuitis inferiret, uti & postea Lanibergenensis prohibuerint in Bavaria, ne amplius cerevitiam apud Jesuitas emerent.* Id. *ibid.*

\* Biblioth. été (F) édifians pendant qu'il avoit paru Protestant. Le Sieur Konig \* Pa-  
vetus & pelle Jarrichius, & veut qu'il ait publié l'an 1665. Le Jésuite sur l'échafaud.  
424. Ce sont trois fautes.

† Jésuitam . . . ferali peg- mate con- fiantum. Il faloit dire Jésuitas.  
‡ Sorel, Biblioth. Françoisse, p. 132.  
† C'est le nom que le P. Goulu se donna.  
‡ C'est le nom que le P. Goulu donna à Balzac.  
‡ Morisset, dans la Relation de la mort de Balzac.  
Elle est dans l'édition des Oeuvres de Balzac in fol.  
(a) Il se fit Lutherien environ l'an 1621.  
(b) Voyez la remarque C. pag. 158.

JAVRESAC (N) fut un des Auteurs qui se mirent sur les rangs lors de la grande querelle de Balzac avec le P. Goulu. Il étoit natif † d'une ville assez proche d'Angoulême, & il se transporta à Paris avec un livre contre † Phylarque & Narcisse tout ensemble, sous le nom d'Aristarque à Nicandre. Sa critique ne valoit rien en certains endroits; car par exemple il soutenoit, qu'il faut dire une Ruette, & non pas une Ruelle; un Livraire, & non pas un Libraire, puis qu'on dit un livre, & non pas un libre. Ce nouvel Auteur se vit attaqué dans son auberge, & jusques dans son lit, avec l'épée & le pistolet; mais comme il étoit jeune & vaillant, il prit son épée, & poursuivit son ennemi jusques dans la rue. Cela n'empêcha pas qu'il n'y eût quelcun qui fit dès le lendemain retentir le Pont Neuf du recit de cette aventure, tout (A) autrement qu'elle ne s'étoit passée. On publia un libelle intitulé, La défaite du Paladin Javresac par les alliez & confederes du Prince des feuilles. J'ai oui dire à un homme de beaucoup d'esprit, que Balzac étoit l'Auteur de cette piece, & que c'est la meilleure qui ait paru concernant cette dispute. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a publié que Balzac malade à la mort, s'étant souvenu que dans ses premieres années il s'étoit passé quelque chose entre Monsieur de Javresac & lui, envoya un de ses amis en sa maison éloignée de 7. ou 8. lieues d'Angoulême, le prier de lui donner une visite, pour avoir la joye de l'embrasser avant que de mourir. Qu'il l'embrassa

à sa femme ce qu'il lui doit, il est dispensé ipso facto de jûner.

Si la conversion du Jésuite Hafenmullerus fit beaucoup de bruit, celle du Jésuite Reihing en fit encore davantage (a). C'est celui qui passe pour avoir contribué à faire passer dans la Communion Romaine le Duc de Neubourg. Voyez l'article Reihing. Ainsi voilà deux conversions éclatantes de Jésuites antérieures à celle de Pierre Jarrige.

Ma III. observation est que Jarrige ne fut point enlevé: il se retira volontairement, engagé à ce retour par les suggestions du Jésuite Ponthelier. Cela paroît par des pieces authentiques qui ont été imprimées. Telle est la lettre qu'il écrivit au Marchand de Leyde, & plus encore sa retractation (b).

(F) Que ses moeurs n'avoient pas été édifians. J'ai vu deux reponses à sa retractation. L'une fut faite par Ezéchiel Daunois, Compiégnois, Ministre du St. Evangile: l'autre fut faite par Jean Nicolai, Luxembourgeois, membre de l'Eglise Françoisse d'Amsterdam. C'est dans la preface de cette 2. reponse que j'ai lu que Pierre Jarrige travailla inutilement à être reçu Ministre, avant que les 4. années d'ép'euve que les Synodes établissent pour ceux qui sortent de l'Idolatrie fussent expirées. Cette touche, lui dit-on, vous a fait crever de despit, après vostre dernière rebuë au Synode de Haerlem, où vous fusses aussi accusé, vostre conscience scit si ce fut à tort, d'une action aussi infame que ces vilainies, desquelles vous accusez les Jésuites de vostre Province pour les mettre sur l'eschaffaut. Or encore qu'elle ne fust pas pour lors recherchée plus à fonds, d'autant que les témoins n'estoient point presens, si est ce que le soupçon n'en fust point ôté de la pensée: ven la grande connoissance & experience, que vous témoigniez sur vostre Eschaffaut de semblables impudicités. La lettre que le Marchand de Leyde lui repondit, éclaircira tout ceci. On y trouve ces paroles: Vous vous souviendrez de quel esprit vous estiez mené, lors que retournant du Synode de Middelburg, auquel en vain vous aviez fait de si grandes instances, pour obtenir une

exception de l'ordonnance faite de n'admettre au St. Ministère (que vous vouliez entreprendre pour faire un plus grand scandale) ceux qui viennent de la Papauté, qu'après une épreuve de quatre ans; ayant esté refusé vous fistes éclater vostre presumption, orgueil & vanité: & retourner vous vous rencontrastes la nuit dans la chambrette du batteau où y avoit plusieurs femmes, auxquelles ne pouvant parler que par signes, vous exhibastes à la chandele vos infames pieces, & leurs fistes exciter un cri contre ce vilain & abominable Prestre, qu'elles apelloient, qui estoit non seulement un bon serviteur de Dieu qui estoit là, mais tout le reste du batteau, lequel courant à l'alarme, après avoir ouy ces femmes, on n'y parloit que de vous jeter en l'eau, sans ce bon personnage qui les adoncit; mais avec protestation du batteleur qui il en seroit le rapport au lieu d'où vous estiez party.

(A) Tout autrement qu'elle ne s'étoit passée. ] Jamais deux choses ne furent plus différentes, que la maniere dont cette aventure est racontée par Sorel, & celle dont on la raconte, dans la (c) (e) Co-  
defaute du Paladin Javresac. Cet imprimé dit n'est qu'une fenilla volante.  
des causes; qu'après la publication de son livre, il On l'a  
se fit un mauvais complot pour le charger en plein imprimé dans l'édition in folio de Balzac, avec d'autres pieces fautes pour  
re lui-même, mais qu'on fut contraint de l'attaquer dans sa chambre, parce qu'il s'y tenoit enfermé tout le long du jour; qu'on le surprit endormi entre les bras de la femme de son hôte, le Jeudi onzième d'Août 1628. à neuf heures du matin s'en aller pour  
& que l'on interrompit son sommeil par une salve de balonnades qui ne cessa que quand il plut à l'agresseur, veu que le Paladin ne fit que se resigner parfaitement à la providence. La conclusion du libelle est que les amis de Phylarque, joints en ceci avec ceux du party contraire, ont juré d'exterminer avant de Javresac qu'il s'en presentera, & de faire voir aux mauvais Poëtes qu'outre le siecle d'or, le siecle d'airain, & celui de fer qui sont si celebres dans les fables, il y a encore à venir un siecle de bois dont l'ancienne poésie n'a point parlé, & aux miseres & calamitez duquel ils auront beaucoup plus de part que les autres hommes.

*l'embrassa en effet avec un transport de joye incroyable, & versa dans son sein une esfusion d'amour qui étouffa agreablement dans leur esprit le souvenir de leur ancienne querelle. Que Monsieur de Favrezac en fut si touché, que sur l'heure les yeux tout trempés de larmes, il fit un Sonnet pour pleurer à jamais la perte de son ami.*

St. JEAN l'Evangeliste. Pour n'employer pas ce que l'on trouve dans Moreti, ou dans Mr. de Tillemont \*, je me contente de dire 1. que du tems de St. Augustin, on debitoit une tradition (A) pitoyable touchant l'état où étoit Saint Jean. 2. Qu'il n'y a rien de plus absurde que la chicane (B) qui a été faite à l'Auteur de la traduction de Mons, sous le faux, pretexte que la bien-séance ne souffroit pas, que ce saint Apôtre & la Vierge Marie logeassent ensemble 3. Que les choses qu'on a reponduës là-dessus à Mr. Mallet (C) meritent d'être

\* Memoires pour servir à l'Histoire Ecclesiastique que 10. 1. p. 910. & suiv. édit. de Bruxelles in 12.

(A) Une tradition pitoyable touchant l'état où étoit St. Jean. ] (a) n'y eut jamais de Païs si credible pour les traditions que les Asiati- ques, & en particulier les Ephésiens. St. Augustin raconte sur le sujet dont nous parlons une chose fort particuliere, qui fait bien voir l'excès de la credulité de ce peuple, & la fermeté de leurs traditions. Il dit que des Ephésiens (b) ou gens qui venoient d'Ephese, & qui avoient beaucoup d'esprit & de merite, & qui ne croyoient pas à la legere, non le- vibus hominibus, luy avoient assuré que Saint Jean n'estoit pas mort, & qu'à la verité il étoit enterré à Ephese, mais qu'il étoit dans son lit; & que comme on voit lever & tomber les draps & la couverture, à mesure qu'un homme qui dort respire, aussi que l'on voyoit lever & baisser par intervalles la terre de la fosse où Saint Jean étoit enterré. Y a-t'il rien de si impertinent qu'un pareil conte, Je viens d'apprendre (c) que le critique de Mr. de Tillemont le blâme d'avoir raporté ce conte, & plusieurs autres de cette nature. On auroit raison de le blâmer, s'il le raportoit comme une chose veritable, mais c'est ce qu'il ne fait (d) pas: on a donc tort de le censurer, car la compilation des erreurs est une partie très-utile de l'histoire. J'avoue qu'il paroît croire (e) ce qu'on conte de la manne du tombeau de nôtre Apôtre.

(B) La chicane qui a été faite. ] Commençons par rapporter le texte Grec (f): Καὶ ὁ π' ἐκείνης τῆς ἡμέρας ἔλαθεν αὐτὸν ὁ μαθητὴς εἰς τὰ ἴδια, c'est-à-dire selon la version de Mons, & depuis cette hebreu le disciple la prit chez lui. Voici comment on a critiqué cette traduction: „ Il (g) est certain que St. Jean qui avoit embrassé l'état de la pauvreté Evangelique, n'avoit point de maison, pour y recevoir la Mere de Dieu, & que quand bien même il en auroit eu, il y a beaucoup de raisons de bien-séance, & d'honnesteté, qui nous persuadent facilement, que la Vierge n'auroit pas jugé à propos de s'y retirer: cette conduite même pourroit avoir de mauvaisës conséquences dans la suite des tems; car les Ecclesiastiques scandaleux seroient bien-aisés de se justifier par un exemple si illustre, de la demeure du plus jeune & du plus chaste de tous les Apôtres, avec la plus prudente, & la plus innocente de toutes les Vierges. Et cette apprehension n'est pas sans fondement; car St. Epiphane, qui semble approuver la pensée des Traducteurs de Mons, a eu la même crainte, & il nous assure que quelques libertins avoient déjà

voulu couvrir leur conduite scandaleuse sur l'exemple de la demeure de la Vierge chez St. Jean, Vereor, dit-il en Pherese 78. où il parle de la demeure de la Vierge chez St. Jean, ne hoc ipsum, quod dicimus, fraudi sit aliquibus, ut ad contubernales & dilectas, quas vocant saminas, retinendas, quod genus pessimo sibi errore animi, machinati sunt, sicut inde aliquem, & colorem arcessisse videatur.

(C) Qu'on a reponduës. . . meritem d'être raportées. ] Car on y verra des principes generaux très-instructifs, pour ceux qui veulent juger des choses selon leurs ventables differents. Je ne m'arrête point à la reponse qui concerne l'objection de la pauvreté evangelique; je copie seulement la refutation de l'autre point. Il est bien étrange, dit Mr. Arnand (h), que Mr. Mallet n'ait pas vu ce qui est remarqué par les Interpretes de l'Ecriture, sur un sujet qui auroit dû paroître bien plus scandaleux. C'est celui des Apôtres qui menoiient par tout avec eux une femme Chretienne pour avoir soin de leur subsistance. Et cependant Saint Paul (i) dit qu'ils en avoient le pouvoir & qu'ils le faisoient: Surquoy Estius fait cette reflexion très-judicieuse, & qui marque les vrais principes sur lesquels on doit juger de ces sortes de choses, que M. Mall. devoit avoir sçeus, avant que d'entreprendre d'assujettir la Vierge à ses fausses regles de bien-séance. „ Si vous demandez, dit ce sçavant Theologien, comment les Apôtres s'apponvoient sans scandale mener avec eux des femmes qui n'estoient point leurs Epouses, je reponds que cette coutume estoit tellement reçue parmi les Juifs, que le Sauveur mesme n'a pas trouvé mauvais que cela se fît envers luy. Aussi cela ne se pratiquoit que par des femmes dont la chasteté jointe à la pieté estoit tellement connue & éprouvée, qu'elle ne laissoit point de lieu à aucun mauvais soupçon. A quoy on peut ajoûter que les Apôtres menoiient une vie si édifiante, & s'étoient acquis une telle reputation de sainteté, que, quoy que ces femmes les accompagnassent, nul n'eust osé former d'eux un mauvais jugement, comme les Juifs n'ont jamais rien soupçonné de cette nature, au regard de JESUS-CHRIST, quelque disposés qu'ils fussent à en dire du mal, & à le calomnier.

Rien n'est plus raisonnable, & c'est en effet par là que l'on doit juger qu'une chose qui pourroit mal-édifier, lors qu'elle n'est point accompagnée de circonstances favorables qui ostent tout lieu aux mauvais soupçons, n'a rien que d'édifiant quand elle est accompagnée de ces circonstances. Or quand est-ce que la consideration d'une Sainteté éprouvée sera capable de fermer la bouche à la calomnie, &

(a) L'Abbe Bayle, extrait d'un Sermon prêché le jour de S. Polycarpe pag. 30.

(b) Augustin, Comment. in Joan. in hac verba, Discipulus ille non moritur.

(c) Hist. des Ouvrages des Saints, mois de Mai 1695. pag. 427.

(d) Voyez pag. 947.

(e) Pag. 945.

(f) Evangelie de St. Jean chap. 19. v. 27.

(g) Mallet examen de quelques passages pag. 121. de la 3. édition.

(h) Nouvelle de- fense de la traduction pag. 430.

(i) 1. aux Corinth. chap. 15. v. 5.

d'être rapportées. 4. Que la manière dont on pretend que St. Jean (D) justifia les careffes qu'il faisoit à une perdris, est fort simple. 5. Qu'il y a des gens qui veulent que les noces de Cana (E) où l'eau fut changée en vin, soient les noces; & qu'à la vuë de ce miracle il ait renoncé au mariage, pour demeurer vierge toute sa vie.

JEANNE, Reine de Naples. Voyez NAPLES.

IGNACE,

d'empêcher mesme qu'il ne s'élève des soupçons dans les esprits les plus legers, & les plus portez à se laisser prévenir par les moindres apparences, si la veneration qu'ont toujours eu les fidelles pour la Mere de JESUS-CHRIST, & pour son plus cher Disciple, n'avoit pas eu le pouvoir de faire regarder comme très-sainte, & très-innocente la conduite qu'ils ont tenuë en demeurant ensemble, ensuite des ordres qu'ils en avoient receus du Sauveur mourant sur la Croix. . . . Mr. Mallet (a) est le premier & le seul qui ait eu une assez basse idée de la sainteté de la Vierge, & de l'opinion qu'on en avoit dans l'Eglise, pour s'imaginer, qu'à l'âge de plus de 50. ans elle n'avoit pu demeurer avec un Apôtre sans que sa reputation en souffrit, & que ce fust un exemple de dangereuse conséquence, comme estant capable d'autoriser les illeceures & suspectes, & descendues par les Canons, des Ecclesiastiques avec des femmes. Car il pouffe jusques la ses imaginations outrées contre l'honneur de la Vierge. Mais si les Auteurs de ces Canons avoient été aussi excessifs dans leurs soupçons que ce Centenaire de la Vierge & de Saint Jean, pourquoy auroient-ils excepté de leurs défenses de certaines personnes, comme la mere, les sœurs, les nièces. Est-ce qu'ils ont cru que les incestes fussent absolument impossibles? Non certainement. Mais c'est qu'estant conduits par l'Esprit de Dieu, & sachant qu'en matière de loix generales on doit éviter les excès, & demeurer dans une sage moderation qui oblige de n'avoir point égard à ce qui n'arrive presque jamais, ils ont jugé d'une part qu'il ne falloit que peu de vertu pour n'être pas tenté par la veüe de ces personnes, parce que la pudeur naturelle suffit d'ordinaire pour étouffer à leur égard les mouvements d'une affection impure. Et de l'autre que la pente des hommes à juger mal du prochain, ne va pas ordinairement jusqu'à lui imputer des crimes noirs sans des preuves bien claires; de sorte qu'ils n'ont pas cru que dans ces rencontres, il y eust lieu ny d'apprehender un mal effectif, ny d'en craindre les soupçons.

(D) Les careffes qu'il faisoit à une perdris. ] Un chasseur parut étonné de voir que ce grand Apôtre, si venerable par son âge & par sa vertu, s'abaisât à un tel amusement. L'Apôtre lui demanda, s'il tenoit toujours bandé l'arc qu'il portoit. On répondit que ce seroit le moyen de le rendre très-inutile. Si vous le relâchez, reprit St. Jean, afin d'éviter cela, j'en use de même à l'égard de mon esprit par une semblable raison. Je ne croi pas que cette histoire soit fort certaine, mais je ne pense pas que ceux qui n'en ont point ouï parler, soient fâchez d'apprendre qu'on la raconte. L'Auteur du Traité de la dictra diction l'a inserée dans son Ouvrage. Ses phrases étant nerveuses ne déplairoient pas aux habiles gens; il faut donc les en regaler. (b) Nec malus, ut opinor, interpretes Christi consiliorum & voluntatum Joannes discipulus, qui ad leves lusus atque oblectamenta puerorum descendit ipse jam senior, atque exemplo pravit, quatenus interjun-

gere, & ex quotidianis occupationibus reficere ac recreare mentem liceret. Hunc, mansuetacta per dicit blandè & suaviter alludentem, quidam cum arcu & sagittis venator offendit. Quod cum sacre cum vehementer miraretur, hominem id status, spectatum & cognitum diuturna virtute: sensu Joannes, & interrogavit, an illum ipsum, quem generet, arcum haberet semper intentum. Cui ille, Nequaquam vero, inquit: staccet enim arcus, & molliatur intentione perpetua, inutilisque fiat. Tum Joannes, Tu, mi homo, arcum remisisti ac relaxas, ne inutilis sit: ego animum, ne sit inutilis.

(E) Les noces de Cana. . . . soient les noces. Le curieux & docte Thomasius me fournira toute la matiere de cette remarque. Je voudrois avoir la Theſe qu'il fit soutenir (c) touchant le verre de St. Jean, mais je n'en ai que la (d) preface, où j'apprens une coutume qui m'étoit inconnue; c'est que dans les bons repas on fait vider aux conviez un verre de vin, que l'on nomme le verre ou la coupe de St. Jean. Ce n'est pas sans quel que mélange de superstition, qui a tiré son origine d'une legende, où l'on trouve que St. Jean ayant avalé du poison par l'ordre d'Ariflodeme n'en sentit aucune incommodité. Voilà sans doute la raison pourquoy les Peintres le representent tenant une coupe. Passons aux noces de Cana.

Les Legendaires supposent 1. que St. Jean l'Evangiliste y étoit le fiancé, & que Marie Magdelaine y étoit la fiancée (e). 2. Que l'un & l'autre convinrent de ne point consommer le mariage, mais de s'engager à une perpetuelle virginité. 3. Qu'aussi-tôt que St. Jean eut vu le miracle de l'eau convertie en vin, il se consacra au service de J. CHRIST, & laissa sa fiancée (f). 4. Que J. CHRIST alla tout exprès à ces noces, afin d'empêcher l'accomplissement du mariage (g). Une chose les embarrassé, c'est que la virginité de St. Jean ne sera point parvenue au plus haut degré de la perfection, s'il a eu dessein de se marier; car la parfaite virginité demande que l'on ait été toujours resolu à se contenir. Videbatur ejus virginitatis laudem hac fabula non tollere quidem labefactare tamen, aut in gradum inferiorem destrudere, cum ea denum numeris omnibus absoluta perhibetur virginitas, quam perpetua incorruptio nis nunquam corrupta meditatio pariat (h). Pour répondre à cette difficulté, ils disent entre autres choses que la providence divine a usé de cette dispensation, afin de mettre à un haut prix la virginité de St. Jean, veu que par là elle est devenue tout-à-fait semblable à celle de la Sainte Vierge, & qu'elle a été consacrée, ayant été jointe au mariage qui est l'un des sept Sacrements. Quin (i) ergo potius ita cogitemus, decuisse, ut eodem virginitatis gradu collocaretur Apostolus, quo Virgo mater, qua ipsi erat à Christo marito commendanda? Quid, quod ita denum consecrari virginitas censenda est, si cum cerentonia matrimoniali conjungatur? Neque enim virginitas,

(a) Voyez l'Abbe Foydit ubi supra pag. 37. Il procevo ibid. p. 36. que la Ste. Vierge n'alloit point avec St. Jean à l'Episc. il suscitait avec des femmes. Car il pouffe jusques la ses imaginations outrées contre l'honneur de la Vierge. Mais si les Auteurs de ces Canons avoient été aussi excessifs dans leurs soupçons que ce Centenaire de la Vierge & de Saint Jean, pourquoy auroient-ils excepté de leurs défenses de certaines personnes, comme la mere, les sœurs, les nièces. Est-ce qu'ils ont cru que les incestes fussent absolument impossibles? Non certainement. Mais c'est qu'estant conduits par l'Esprit de Dieu, & sachant qu'en matière de loix generales on doit éviter les excès, & demeurer dans une sage moderation qui oblige de n'avoir point égard à ce qui n'arrive presque jamais, ils ont jugé d'une part qu'il ne falloit que peu de vertu pour n'être pas tenté par la veüe de ces personnes, parce que la pudeur naturelle suffit d'ordinaire pour étouffer à leur égard les mouvements d'une affection impure. Et de l'autre que la pente des hommes à juger mal du prochain, ne va pas ordinairement jusqu'à lui imputer des crimes noirs sans des preuves bien claires; de sorte qu'ils n'ont pas cru que dans ces rencontres, il y eust lieu ny d'apprehender un mal effectif, ny d'en craindre les soupçons.

(b) Voyez le Traité de la dictra diction pag. 285.

(c) Le 30. de Janvier 1675.

(d) Imprimée avec plusieurs autres à Leipsic l'an 1681. Voyez le Journal de Leipsic 1682. pag. 51.

(e) Melanhus l. 4. de histor. sacrar. imaginum cap. 20. pag. 418.

(f) Haymon part. biennial. tomil. pag. 207. Barro. Annal. 10. 11. Annal. ad ann. 31. 10. 100. apud Thomaf. ib. p. 512.

(g) Messier de sanctis serm. 30. apud eundem ibid.

(h) Thomaf. insus ib. citant Pelbartus de Transsar dispensation, afin de mettre à un haut prix la virginité de St. Jean, veu que par là elle est devenue tout-à-fait semblable à celle de la Sainte Vierge, & qu'elle a été consacrée, ayant été jointe au mariage qui est l'un des sept Sacrements. Quin (i) ergo potius ita cogitemus, decuisse, ut eodem virginitatis gradu collocaretur Apostolus, quo Virgo mater, qua ipsi erat à Christo marito commendanda? Quid, quod ita denum consecrari virginitas censenda est, si cum cerentonia matrimoniali conjungatur? Neque enim virginitas,

(i) Thomaf. insus ibid. citant le même Pelbarti ibid. & Franc. Maro serm. de Sanctis pag. 30.

IGNACE, fondateur des Jésuites. Cherchez LOYOLA.

ILLYRICUS (MATTHIAS FLACIUS) l'un des plus favans Theologiens de la Confession d'Augsbourg. nâquit à Albona dans l'Istrie \* le 3. de Mars 1520. Il étudia les belles lettres à Venise sous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de dix-sept ans une forte inclination pour l'étude de la Theologie, il résolut de se faire Moine, parce qu'il n'avoit pas le moyen de s'entretenir dans les Universitez, & qu'ainsi le seul moyen de satisfaire son inclination étoit d'étudier dans un Monastere. Il communiqua son dessein à un Provincial des Cordeliers parent de sa mere, mais ce Provincial (A) qui sentoit déjà le fagot, lui conseilla de s'en aller en Allemagne, & non pas de s'enfermer dans un Couvent. Flacius suivit ce conseil, & arriva à Bâle (B) l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois il passa à Tubinge, d'où il alla à Witttemberg l'an 1541. & y fut disciple de Luther & de Melanchton. Il gaignoit sa vie à enseigner le Grec & l'Hebreu. Ayant communiqué à Pomeranus, & puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient sur le péché, sur la colere de Dieu, & sur la predestination, on fit des prieres publiques pour lui, & on lui administra les consolations de l'Ecriture, de sorte que cela se passa. Il reçut de Melanchton mille marques de bonté & de liberalité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Academie † l'an 1544. La guerre ayant dissipé les Ecoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunsvic, & s'y acquit beaucoup de reputation par ses leçons. Il alla reprendre son premier emploi à Witttemberg l'an 1547. & peu après il s'opposa d'une grande force à l'Interim, & à tous les menagemens que Melanchton insinuoit; & afin d'avoir plus de liberté de declamer contre le Papisme, sans garder aucune mesure, il se retira † à Magdebourg, qui étoit alors au ban de l'Empire. Il y publia divers Ouvrages: mais le plus considerable de ses travaux fut sans doute cette Histoire Ecclesiastique qui fut appelée les Centuries de Magdebourg, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557. dans la nouvelle Academie de Jene; \* & y professa cinq ans; après quoi comme il ne pouvoit s'accorder avec (C) Victorin Strigelius

\* Partie du pais qu'on nomme anciennement Illyrium. ou Illyris: de là vient que Matthias Flacius fut surnommé Illyricus. Il n'est pas vrai comme Melanchor Adam & plusieurs autres assurent, qu'il soit né dans l'Esclavonie.

† Miraculis se trompe d'avis, qui le fait Professeur à Witttemberg dès l'an 1540. Synagm. Histor. eccl. p. m. 751.  
\* Amois d'Avril 1549. Buchole. p. m. 564.

(a) Tirées des endroits citez ci-dessus.  
(b) Quas conjunctas exhibit quartas pars Glorific in Biblia ordinaria. Thomaf. ibid. pag. 516.

(c) Voyez en la preface de Thomaf. ib. p. 518.  
(d) Baldas autem ille, ut hoc in tempore ad damus, paulo post in suscipiendum hanc vicem venit: ac Venitius viginti iplos annos suum equalo. remque carceris, tandem in mari sum. merfus supplicium fortiter per tulit. Melchior Adam. in vit. Theol. pag. 472. Voyez aussi Verheiden in effigibus p. 157.  
(e) Ubi supra.

nitatis, sed conjunctim est in numero sacramentorum. N'oublions pas de dire que Baronius & Molanus rejettent ces traditions des Legendaires. Thomafius rapporte leurs paroles (a), & dit avec assez de vraisemblance que le livre d'Abdias a été la premiere source de ces beaux contes. Ce faux Abdias assure que J. CHRIST fut detourna trois fois Saint Jean de se marier. On s'est contenté dans deux prefaces sur l'Evangile de cet Apôtre, d'avancer en general que J. CHRIST lui avoit ôté la pensée du mariage. Ces deux prefaces (b) sont faussement attribuées l'une à St. Jérôme, & l'autre à Saint Augustin. Comme il n'y a jamais eu d'Auteurs plus hardis que ceux qui ont compilé les vies des Saints, ils ont voulu être plus dévotils que les Auteurs de ces deux prefaces, & pour cela ils ont supposé un tems & un lieu, c'est-à-dire les noces de Canas où J. CHRIST ait degagé son disciple du lien conjugal. Thomafius ne conteste nullement la virginité de cet Apôtre; elle est fondée sur une assez bonne tradition, testifiée par St. Jérôme, par St. Augustin, par St. Epiphane &c. mais Baronius a eu tort de citer aussi St. Ignace, qui ne parle (c) que de Jean Baptiste.  
(A) Ce Provincial qui sentoit déjà le fagot. Il merite une place dans le Martyrologe des Protestans, puis qu'après avoir souffert pendant 20. années les rigueurs de sa prison, à cause qu'on le soupçonnoit d'herésie, il fut jetté dans la mer. Il s'appelloit Baldas Lupatimus. Voyez la marie (d).  
(B) Et arriva à Bâle l'an 1539. Il avoit donc 19. ans: Verheiden (e) se trompe donc, lors qu'il dit qu'Illyricus fit le voyage de Bâle à l'âge de 17. ans. Mr. Teiffier (f) a suivi Verheiden.

(C) Il ne pouvoit s'accorder avec Victorin Strigelius. Ils étoient en different sur la conversion de l'homme, & sur les forces du franc arbitre. Ils disputèrent là-dessus en presence des Ducs de Saxe l'an 1560. à Weimar. Ils alloient dans les 2. extremités: Strigelius inclinoit du côté de ceux qu'on nommoit Adiphoristes & Synergistes, qui donnoient beaucoup au franc arbitre, & pretendoient que le péché originel ne (g) faisoit qu'effleurer l'ame. Flacius au contraire soutenoit que ce péché étoit la substance même de l'ame. La dispute dura treize seances: on en publia les actes accompagnez d'une preface de Musanus qui étoit l'un des sectateurs de Flacius (b). Nous avons ici un effet visible de l'envie de contredire: c'est une passion qui entraîne ordinairement au delà des bornes les personnes qui ont l'esprit vif. Flacius ne se pouvant contenter d'une mediocre opposition, s'éloigna de son rival le plus qu'il lui fut possible, & le voyant soutenir que l'ame n'étoit blessée par le péché originel, que par rapport à des facultez accidentelles, il prit le party de soutenir que la substance même de l'ame étoit corrompue, d'où il s'ensuivoit que le péché étoit la substance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit songé à ce dogme, si son collegue n'avoit enseigné le contraire. Mais si la dispute qui s'éleva entre ces 2. Professeurs, nous montre ce que peut faire l'esprit de contradiction, & l'abus de nos sens, elle nous montre aussi combien la Philosophie Peripateticienne est propre à fomenter les divisions des Theologiens: car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé personne, si l'on avoit cru avec les nou-

(g) Spondanus ad ann. 1560. n. 32.  
(b) Voyez Meralius. Synagm. Historiar. eccl. p. m. 827. 828.  
REFLEXION sur la doctrine de Flacius touchant la nature du péché.

\* Voyez la remarque C.

† Tiré de Melchior Adam in vitis Germanorum Theologorum pag. 472. & seq.

‡ Metu seditionum terrendos esse Principes. Melancthi. epist. 107. p. 134.

§ Nequidquam recte fecisse nisi cum moreretur. Guil. Budans, Centur. 16. Smolonia. ad ann. 1575.

¶ Quenstedt de pair. p. 263.

β Simlerus dans l'arégé de Gesner, & Teissier adit. aux éloges to. 1. p. 472. en donne l'analyse.

lius son collègue, il se retira à Ratisbonne, où il continua de publier quantité de livres. On l'appella dans le Brabant avec quelques autres l'an 1567. pour y dresser des Eglises selon la Confession d'Augsbourg; mais la persécution dissipa toutes ces Eglises bien-tôt après, de sorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il sentit une grande decadence de sa gloire, car il se vit abandonné de la plupart de ses partisans, à cause qu'on l'accusoit de Manichéisme, sous prétexte qu'il enseignoit que le péché n'étoit pas un accident, mais l'essence même \* de notre ame. Il mourut à Francfort l'onzième de Mars 1575. †. C'étoit un homme qui avoit d'excellens dons, l'esprit vaste, beaucoup de foy, un grand zèle contre le Papisme, mais son humeur turbulente, impetueuse, querelleuse, gâtoit toutes ses bonnes qualitez, & causoit mille desordres dans l'Eglise Protestante. Il ne faisoit pas difficulté de déclarer qu'il faisoit tenir en respect les Princes, par la crainte des séditions ‡. On n'eut pas sujet d'avoir regret à sa mort, car les divisions toujours scandaleuses de droit, étoient alors plus pernicieuses qu'à l'ordinaire, à cause des avantages que la Communion de Rome en tiroit, pour insulter la Réformation naissante. Quelques-uns ont dit que la seule bonne action qu'il eût faite, étoit de mourir. C'est ouïr les choses. Il publia un très-grand nombre de β livres, & personne de son tems ne faisoit fouiller avec plus de fruit dans les vieilles Bibliothèques. Il en tira une ancienne (D) Messe, qu'il fit imprimer l'an 1557. Nous aurons là une occasion

de veaux Philosophes qu'il n'y a point d'accidens distincts des substances, mais que par exemple la douleur n'est autre chose que l'ame même, entant que modifiée d'une certaine façon. Cela posé il est évident que la doctrine d'Illyricus est très-véritable; le péché n'est point un être distinct de l'ame qui péche, & la vertu n'est point un être distinct de l'ame vertueuse. Je ne comprends pas comment les Theologiens qui supposent une distinction réelle entre l'ame, & les modifications de l'ame, osent dire qu'il se fait un changement dans l'homme, lors qu'il passe de l'état de l'innocence à celui du crime, & de l'état de péché à celui de grace. Selon ces Theologiens, quand l'homme péche il se produit une entité distincte de l'ame, laquelle entité se joint avec l'ame, & compose avec elle un tout, qui contient deux êtres réellement distincts l'un de l'autre, dont l'un s'appelle substance, & l'autre accident. Je soutiens que cette jonction ne change point l'ame, & que l'ame continue d'être précisément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils cessent d'être du blé, & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il est vrai de dire que les composez deviennent capables d'une nouvelle action; mais chaque partie de ces composez, entant que distincte de toute autre, retient précisément la même nature qu'elle avoit auparavant. Disons de même que si l'ame étoit réellement distincte de son péché, c'est-à-dire du péché avec lequel elle seroit jointe, elle ne passeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le seroit toujours. Voyez ce que disent les (a) Nominaux, contre ceux qui enseignent que les modes sont réellement distincts des substances.

(D) Il en tira une ancienne Messe. Voici le titre de cet Ouvrage, imprimé à Strasbourg chez Christophle Mylius l'an 1557. *Missa latina que olim ante Romanam circa septingentesimum Domini annu in usu fuit bona fide ex vetusto authenticoque Codice descripta à Matthia Flacio Illyrico.* C'est ainsi que Mr. Colomiés (b) le donne; & peut-être Pa-t-il copié dans (c) l'Ouvrage du Sieur

du Peyrat. Il ajoute bien des curiositez touchant cette Messe. Il dit que les Lutheriens la croyant contraire à la créance & à la pratique des Catholiques, en triomphoient en toutes rencontres; que les Catholiques de leur côté sans examiner ce Missel font particulièrement le défendoient (d) dans leurs Indices; . . . que les Lutheriens venant à examiner ce Missel avec plus de soin, & voyant qu'il ne leur étoit pas favorable, supprimèrent tous les exemplaires qu'ils purent trouver, si bien qu'il est devenu extrêmement rare; & que les Catholiques (e) se prevalant de cette retractation ont fait réimprimer depuis ce Missel, nonobstant la défense du Pape & du Roi d'Espagne. Je ne doute point qu'il ne doive au Sieur

du Peyrat tout ce qu'il impute aux Lutheriens sur la suppression des exemplaires; en quoi je ne voudrois pas répondre qu'il n'ait eu un peu trop de crédulité; car du Peyrat ne donne point d'autre raison de ce qu'il impute aux Lutheriens, que la rareté des exemplaires de cette Messe. J'avoue qu'il cite un passage de Wicelius, où l'on reproche à Illyricus d'avoir été assez étourdi, pour fournir des armes aux Catholiques contre sa secte par l'impression de ce Missel; mais cela est plus contraire que favorable à la prétension du Peyrat. En effet Wicelius ne reproche point aux Lutheriens d'avoir réparé leur faute par la suppression des exemplaires; & néanmoins si du Peyrat avoit raison, ils les eussent déjà supprimés, lors que Wicelius publia son livre. Il le publia l'an 1564. Or la preuve de du Peyrat est tirée, de ce que Cassander & Pamelius son contemporain ne font aucune mention de la Messe d'Illyricus dans leurs livres Liturgiques. Neanmoins, dit-il (f), ils ont curieusement recherché (f) Usi tout ce qui se rapportoit à cette matiere, & ils avoient grand crédit dans l'Allemagne . . . pour recouvrer tous les livres qui leur pouvoient être nécessaires. Voici donc son raisonnement. Si les Lutheriens n'avoient pas exterminé les exemplaires de la Messe qu'Illyricus avoit publiée, Cassander auroit fait mention de cette Messe; car il en auroit vu sans doute un exemplaire. Or il n'en a fait aucune mention, il est donc

(d) Philip. pa l. 1. par le conseil & à la requeste du Duc d'Albe. & en suite Sixte v. Colomiés ibid.

(e) Le P. le Coigne l'a inséré en 2. tome de ses Annales ecclésiastiques de France, & le Cardinal Bona à la fin de ses Liturgiques. Id. ibid.

(f) Usi supra pag. 618.

(a) *Confirmatus Theologus in Atomis Participativis* t. 3. p. 249. & seq.

(b) *Bibliothèque choisie* pag. 12.

(c) *Antiquitez de la Chapelle du Roi* p. 561.

de discuter plusieurs choses. Il tira des mêmes sources une infinité de recueils qui

certain que les Lutheriens les avoient exterminés. Notez que le livre de Cassander sur les Liturgies, fut imprimé (a) quelques années avant celui de Wicelius. Nous verrons ci-dessous que le silence de Cassander est une très-mauvaise preuve de la rareté des exemplaires, & que ce n'est point un signe que cette Messe lui fût inconnue. Présentement je me contente d'observer que le reproche de Wicelius est une preuve contre le Sieur du Peyrat. Mais voyons ce qu'il allégué (b).

(a) L'an 1558. Voyez Valere André Bibl. Belg. pag. 261.

(b) Du Peyrat, ubi supra pag. 617.

(c) C'est ainsi qu'il le nomme toujours.

(d) Vile Georgium Wicellium in defensione Liturgie Ecclesiasticæ.

(e) L'épiscopat de Cassander fait par Cornelius Galenus de la ville de Gand, & mis en l'Eglise de S. François de Palogne, en fait fait, il se trouve au devant des Liturgies de Cassander.

(f) Ceci est fautive à l'égard de Pamelius qui est mort au mois de Septembre 1567. dans sa 52. année. Son livre des Liturgies fut imprimé l'an 1571. Voyez Valere André ubi supra pag. 425.

(c) Flavius Illyricus Payant fait imprimer en l'année 1557. à Strasbourg par mesgarde, & ne jugeant pas ce qu'il faisoit, & les Lutheriens & autres hérétiques d'Allemagne, reconnoissans le prejudice que cette ancienne Messe faisoit à leurs nouvelles opinions, en ramassèrent deçà delà tous les exemplaires qu'ils purent recouvrer, lesquels ils supprimèrent, afin qu'elle n'en vint point à la connoissance des Catholiques, & qu'on ne s'en servit contre eux, comme étant entièrement contraire aux sectes de Luther & de Calvin. Georgius Wicellius (d) ancien disciple de Luther, qui enfin se desbanda d'avecques luy, se jettant au giron de l'Eglise, parlant de Flavius Illyricus en sa défense de la Liturgie Ecclesiastique, imprimée l'an 1564. sept ans après que cette Messe Gauloise eut vu le jour, attaque rudement Flavius Illyricus sur le sujet de cette Messe Latine, disant que les aveugles mesme voyent clairement, que la faisant imprimer, il a par ignorance & par imprudence entrepris contre les sectes de Luther & Calvin, & grandement obligé les Catholiques; les paroles de Wicellius sont telles: *Matthias Flavius Illyricus edidit repertam Missam Latinam, non triumphantem tamen de Theodoro tanto adversus Catholicos, quam vel eccurienti homini apparet totum illud quod edidit, contra Lutheri, Calvinique sectas edidisse, sed & Catholicis nobis rem longe gratissimam fecisse; quid enim ibi nisi Missam Latinam, qua hodie in usu generali est, insciens, imprudensque defendit? Tantum avest, ut suo, sectæque more oppugnet; locupletior est illa quidem, plusque precum continet, sed omnino tam eadem cum usuratâ, cujus etiam dicta, factaque omnia passim sequitur, ut diversam esse confirmare nemo audeat.* Cela fut cause indubitablement que Flavius Illyricus, & ses adhérens d'Allemagne reconnoissans la faute par eux faite, brûlerent, ou autrement supprimèrent cette Messe Latine ou Gauloise, craignans de servir de risée à toute la terre habitable. Ce qui me confirme en cette opinion, est, que quoy qu'elle fust imprimée à Strasbourg en l'année 1557. George Cassander qui n'est mort qu'au mois de Février 1566. (e) & Pamelius son contemporain, n'en font point mention. Il repete la même chose dans la page 623. *Je soutiens, dit-il, plus que Cassander & Pamelius, qui ont été très-curieux de rechercher toutes sortes de Liturgies, n'ont jamais vu celle-cy, durant la vie de laquelle elle a toutesfois esté imprimée, huit ou neuf ans (f) avant la mort de l'un & de l'autre, & qu'à peine mesmes aujourd'hui elle se trouve en Fran-*

ce, & en Allemagne, que les Lutheriens, & les Calvinistes l'ont consacrée à Vulcain, aussi-tôt qu'elle a vu le jour, pour en faire perdre la connoissance aux Catholiques, & les empêcher de s'en servir contre eux, comme d'un couteau bien tranchant, sorty de leur boutique, & de leurs mains, pour leur couper la gorge, & justifier leur aveugle opiniastreté, contre l'ancienne & véritable doctrine de l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine. Voyons à cette heure si le silence de Cassander prouve quelque chose.

Monseigneur Colomies qui refut le Cardinal Bona, devoit sçavoir que du Peyrat avoit trompé ce Cardinal. C'est donc contre du Peyrat que la censure devoit premierement être lancée: quoi qu'il en soit, voici les paroles de Colomies. Le (g) Cardinal Bona s'est trompé, croyant que Cassander n'avoit jamais vu l'Ordre de la Messe publié par Illyric; Outre que dans un Recueil d'anciennes Prières fuit par Cassander, il s'en trouve quelques-unes qui sont aussi dans le Missel d'Illyric, voici comme parle Fr. Baudouin, fameux Jurisconsulte, écrivant à Cassander, de Francfort l'an 1557. c'est-à-dire la même année que ce Missel fut imprimé: *Francfordiam reversus, peri Illyrici ad me literas cum libello de Missa ad Palatinum nostrum.* (Il entend Othon Electeur Palatin à qui le livre est dédié, & Rogerus ille meum judicium de suis Missa antiquitatibus. Ego id ad te unice refero, & libellum ipsum nullo, de quo quid sentire debeamus familiariter nos moveas, ut de qua re tam multi multa confuse barbariunt, rectè & distinctè respondere aliquando possimus. J'ai une raison encore plus forte que celle-là, pour prouver que la Messe d'Illyric avoit passé par les mains de George Cassander; & ce qui est bien remarquable, c'est du Peyrat qui me fournit cette raison. Il y a une note (h) marginale à la page 622. de son livre, qui m'apprend qu'il est fait mention de cette Messe à la fin d'un livre, imprimé l'an 1561, & intitulé, *De officio publicæ tranquillitatis vere amantis viri &c.* Or il est sûr que Cassander composa le livre qui porte ce titre. Si du Peyrat avoit su cela: il n'auroit pas assuré que cet Auteur n'avoit jamais vu le Missel de Flavius. On voit par là qu'il s'est servi d'une fort mauvaise raison en ce qui concerne Cassander, pour prouver que les exemplaires de ce Missel étoient devenus fort rares. Mais enfin, dira-t-on, il est sûr qu'ils le devinrent, & que Cassander ne fit point mention de cette Messe dans son livre des Liturgies. Je repons quant au dernier chef, que peut-être cet Ouvrage de Cassander étoit achevé d'imprimer quand l'Auteur reçut le livre d'Illyricus. La Bibliothèque de Valere André marque que ce livre de Cassander fut imprimé l'an 1558. rien n'empêche que le titre ne porte cela, quoi que le livre eût été en vente dès l'automne de 1557. tems où Cassander pouvoit bien n'avoir pas reçu le livre qu'Illyricus avoit publié l'an 1557. Sur l'autre point je me contente de dire, qu'il y a plusieurs Ouvrages d'Illyricus aussi difficiles à trouver que sa Messe Gallicane, & néanmoins personne n'a travaillé à les supprimer. Il y a bien d'autres

(g) Ubi supra, p. 14.

(h) La voici: Ad calicem libelli de officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc Religiosis doctorum aliorum ac piorum virorum libri. ex quibus videri potest quam non sit difficultis controverfiam in Religione conciliatio, si controvertendi studium vitetur, inter quos fit mentio ejusmodi Missæ his verbis, Missa Latina vetus, que ante 700. annos in usu fuit in Ecclesia Gallicana, & Germanica. Argeneratorati apud Christ. Mylium 1577.

qui ont servi à bien des gens. Je parle des memoires (E) qu'il ramassa pour compiler son *Catalogus testium veritatis*. On pretend qu'il a (F) quelquefois deguise son nom. Mr. Moreri a eu grand tort de (G) le renvoyer à la lettre T sous *Trancowitz*.

INCHOFER (MELCHIOR) Jesuite Allemand, né à Vienne l'an 1584. entra dans la Societé à Rome l'an 1607. Il s'étoit déjà signalé dans l'étude de la Jurisprudence. Il enseigna long tems à Mesline la Philosophie, les Mathematiques, & la Theologie; & il y publia en l'année 1630. un livre (A) qui lui attira

causes de la rareté d'un livre, que le soin qu'on prend d'en jeter au feu tous les exemplaires que l'on en peut rassembler.

(E) *Memores qui il ramassa pour compiler.* ] Le mal est qu'on l'accuse d'avoir derobé des manuscrits. Voyons ce que Melchior Adam rapporte. (A) *Tertium locum facile obinet Martyrologium illud, quod hac occasione compilatum ferunt. Contexnit abbas Joannes Trithemius catalogum antorum. Hunc cum vidisset Flacius, temperare sibi non potuit: quin dissimulatâ personâ & habitu, aliquot in Germaniâ monasteriorum bibliothecas perlustraret: quos commodè possent historicos clam auferret: atque isto adminiculo librum, qui Catalogus testium veritatis indigitatur, confereberet.* Les Ecrivains Catholiques n'ont pas manqué de se prevaloir de cette remarque. Egre-

(A) Melch. Adam. in cur. Titul. pag. 475. ceterum, Keckerman. in method. histor.

(B) Spond. Anual. Eclesi. ad ann. 1560. n. 32.

(C) Opuscul. pag. 120.

(D) Spondanus ubi supra pag. 602. Posset. in apparat. sacr. tom. 1. & alii passim, comme le dit Mr. Baillet dans ses citations, disent la même chose. Il la dit aussi Jugem. des Savans to. 1. pag. 537. 538.

(E) Il vivoit au 9. siecle.

vers Allemand; il fut dedié à Salomon & à Luitbert Archevêques de Mayence, & à Louis Roi de la France Orientale (F). Mr. Wharton qui pretend (G) qu'Illyricus le publia sous le nom d'Achilles Gassars, me permettra s'il lui plait d'avertir tous mes lecteurs, qu'il y a eu au XVI. siecle un Medecin Allemand nommé Achilles Gassars, qui a publié des livres (B) avant qu'Illyricus fût sorti des basses classes.

(G) Mr. Moreri a eu grand tort de le renvoyer à la lettre T. ] Mr. Testier en a été cause par ces paroles de la page 471. de son 1. volume. Le nom de MATTHIAS FLACIUS étoit *Trancowitz*. Il cite *Verbeiden effigies*: mais Verbeiden ne dit point cela. Voyons ce que le curieux Colomies a deterré de son sujet. „ Ajoutez, tons (i) ici pour la fin le véritable nom d'Illyricus, qui est *Trancowitz*, comme le decouvre, Butholzer le fils à la page 831. de sa Chronologie, ou plutôt de la continuation de celle de son pere, imprimée à Gorlitz Pan 1599. „ *Verum & integrum*, dit-il, *Flacii nomen ego ex certis auctoribus cognovi esse tale: Matthias Trancowitzius, cognomento Flacius, gente Illyricus, patriâ Alboiensis.* „ König \* le nomme aussi *Trancowitzius*, mais Quenstedt † le nomme *Trancowitzium*.

(A) *Un livre qui lui attira des affaires.* ] En voici le titre: *Epistole B. Mariæ virginis ad Messanenses veritas vindicata*, in fol. La Congregation de l'Indice ayant ouï les raisons du Pere Inchofer, lui permit de faire reimprimer l'Ouvrage sous ce titre, *Conjectatio ad epistolam beatissime Mariæ virginis ad Messanenses*. Cette 2. édition fut faite à Viterbe l'an 1633. Il obtint la permission d'y ôter, & d'y ajouter ce qu'il trouveroit à propos. (k) *S. Congregatio non solum permittit eadem dictum opus de novo editione, mutato tamen jussis de causis titulo in hunc modum, Conjectatio &c. & quibusdam magis explicatis . . .* „ *sed etiam demendi & addendi si* (k) *Nath. que viderentur, liberam & amplam facultatem permittit.* Cela veut dire que pourveu qu'on n'affirme pas d'une maniere trop decisive, que la Sainte Vierge a écrit aux habitans de Messine la lettre qu'on fait courir sous son nom, il est permis de le croire, & de le persuader aux autres. Un Ecrivain Allemand (l) observe que (l) *Plac-*

(i) Biblioth. vet. & nov. 2. a p. 306. \* Biblioth. Societar. pag. 608. † De patriâ illustr. pag. 262.

(k) Nath. Sorvel Biblioth. Societar. pag. 608.

(l) Placius de pseudonymis 72. Rhodii n. 59. pag. 44. (m) Baroni ad ann. 48. n. 25.

sem rejiciendas esse omnes facile judicabunt. Mais pour

attira des affaires. Il fut obligé d'aller à Rome, pour répondre aux plaintes qu'on avoit portées contre lui dans la Congregation de l'Indice. Ses Juges furent fort contents des raisons qu'il allegua pour sa justification, & lui enjoignirent seulement de changer le titre du livre, & d'y expliquer plus amplement certaines choses. C'est ce qu'il executa dans une seconde édition. Il passa plusieurs années à Rome, & enfin il mourut à Milan le 28. de Septembre 1648\*. Outre les Ouvrages (B) qu'on a de lui, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de science; il en preparoit plusieurs autres†, qui eussent fait voir l'étendue de son érudition, si la mort ne l'eût empêché de les achever. On le croit Auteur d'une Satire contre les Jésuites, intitulée (C) *Monarchia Solipsorum*. Il n'étoit pas content ‡ d'eux.

INNOCENT XI. créé Pape le 21. de Septembre 1676. étoit de Como † dans la Lombardie, & se nommoit Benoit Odescalchi, comme on le peut voir dans Moreri, avec plusieurs autres choses que je passe sous silence pour cette raison. Sa premiere profession fut celle (A) des armes. Il la quitta pour se vouer

\* Tiré de Natanael Suetel. Biblioth. Scriptor. Societ. pag. 608.

† Voyez-en les titres dans Natanael Suetel ib.

‡ Ces paroles de la preface le temoignent: illud con- à stat nisi inter fo- lipfos rubiginasset, à l'autre la *Monarchia Solipsorum*. Il cite Christophle Pellerus, mais il lui fait dire plus qu'il & copiane faut; c'est que cette piece fut composée l'an 1648. Pellerus ne dit point cela. Si le Sieur König avoit pris garde que quand on ignore viros fuisse le nom de batême d'un homme, on met une N, se radiaturum.

ce qui est de Theophile Raynaud, il ne doit point être cité sur cette matière, puis qu'il ne parle que de la lettre qu'on pretend que la Sainte Vierge écrivit à St. Ignace. & des pretendus reponses de St. Ignace (a). L'Auteur Allemand n'est pas plus heureux à citer Rivet (b), qui sans faire aucune mention de la lettre de Messine, se contente de rejeter ce qu'on a dit du commerce épistolaire de la Sainte Vierge avec St. Ignace.

(a) Theophil. Raynaudus de malis & bonis libris n. 237. p. m. 148.

(b) In Critico Sacro l. 2. capp. primis.

(B) Les Ouvrages qu'on a de lui. ] Je ne re- pete point ce qui concerne son volume sur la pre- tendue lettre de la Sainte Vierge aux Messinois. Ses autres Ecrits sont, *Traictatus Syllepticus in quo quid de terra solisque motu vel statione secundum sacram Scripturam & SS. Patres sentiendam, quave certitudine alterutra sententia tenenda sit, ostenditur*, à Rome 1633. in 4. De *sacra Latinitate, hoc est de variis lingua Latina mysteriis, ex origine, progressu, fine, ceteraque instituti sui ratione ad Evangelii predicationem, Latina Ecclesie exaltationem, Romanique Imperii majestatem spectantibus*, à Messine 1635. in 4. & à Munich 1638. in 8. *Historia trium Magorum*, à Rome 1639. *Amalium Ecclesiasticorum Regni Hungariae Tomus I.* à Rome 1644. in folio. L'Oraison funebre de Nicolas Richardi Dominicain, Maître du sacré Palais. Il (c) publia quelques autres livres où il ne mit point son nom.

(c) Alia quorundam ipdient sub alieni nominis R. P. E. L. &c. & sub nomine Academici Vertumni, adjectum pralectionibus Joannis Baptistae Cortesii poema in laudem medicinarum & contra malos medicos. Suetel ib.

(C) Qui est intitulée *Monarchia Solipsorum*. ] L'Auteur de cette Satire se donne le nom de *Lucius Cornelius Europaeus*. Elle fut imprimée en Hollande l'an 1648. juxta exemplar Venetum, à ce que porte le titre: on y joignit une clef des noms deguisez. L'édition de Venise 1651. donne (d) cet Ouvrage à Melchior Inchofer. Le Sieur Christophle Pellerus en rapportant cette conjecture, dit aussi que ce Jésuite Allemand alla à Rome après avoir fait ce livre, & ne revint plus.

(d) Vide Placcium in Rhodiana Monarchia (e) Solipsorum quam perhibent scripsisse quempiam patrem ex Societate N. Inckhoferum Germanum, postea Romam profectum nunquam reversum. Il se trompe à l'égard de ce voyage de Rome, car il y avoit long tems qu'Inchofer avoit quitté l'Allemagne, lors qu'il écrivit cette Satire. Il ne l'écrivit qu'après avoir devoré plusieurs mecontentemens dans l'Ordre, dont il avoit pris l'habit à Rome à l'âge de 23. ans. Ce passage de Pellerus a été cause que le Sieur König (f) nous a donné deux Auteurs pour un. Il nous parle de Melchior Inchofer, & de Nicolas Inckhoffer; il dit du premier une par-

(f) Bibl. vet. Gno. va p. 417.

tie de ce qu'Alegambe en raporte, & il donne à l'autre la *Monarchia Solipsorum*. Il cite Christophle Pellerus, mais il lui fait dire plus qu'il & copiane faut; c'est que cette piece fut composée l'an 1648. Pellerus ne dit point cela. Si le Sieur König avoit pris garde que quand on ignore viros fuisse le nom de batême d'un homme, on met une N, se radiaturum.

Lucius Cornelius Europaeus, dit-il (g), sive is sit Gaspar Scioppius, sive quis alius ex genere Scriptorum satyricorum, in *Monarchia* quam dicit Solipsorum Leonii Allatio dedicata, &c. Deckker (h) ne rec- tement de conjectant point ni la conjecture de Peller (i), ni l'opinion de Tabor, en propose une autre qui n'a aucun fondement. Il croit que Gabriel Bariacus Rhodaniensis Termeus Gentilhomme du Languedoc, pour- roit avoir composé cette Monarchie des Solip- ses. Nous allons citer deux passages de Monf. Arnaud, dont l'un fixera nos incertitudes, l'autre nous apprendra le but d'Inchofer, & le sens du mot *Solipsi*. Il faudroit, dit Mr. Arnaud (k), que *Monarchia Solipsorum* fut de Scioppius, parce qu'elle se trouve imprimée en Allemagne, avec quelques livres qu'on ne doute point qui ne soient de cet Auteur. Et cependant IL EST RIEN DE CERTAIN que cette Monarchie des Solipses est d'un Jésuite Allemand, nommé Melchior Inchofer. Et on sait où est l'original de la lettre d'un Jésuite Espagnol qui le reconoit, & en fait de grandes plaintes. Voici l'autre passage. On sait assez que c'est votre caractère, Mr. Arnaud parle aux Jésuites, de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourveu que vous le fassiez seuls, & que personne n'en partage la gloire avec vous. Et si vous voulez être sinceres, vous avoiez que l'un de vos Peres Auteur du livre intitulé *Monarchia Solipsorum* vous connoissoit bien. Voyez les Thefes de Gisbert Voethus (m).

(g) Otto Scioppius, sive quis alius ex genere Scriptorum satyricorum, in *Monarchia* quam dicit Solipsorum Leonii Allatio dedicata, &c. Deckker (h) ne rec- tement de conjectant point ni la conjecture de Peller (i), ni l'opinion de Tabor, en propose une autre qui n'a aucun fondement. Il croit que Gabriel Bariacus Rhodaniensis Termeus Gentilhomme du Languedoc, pour- roit avoir composé cette Monarchie des Solip- ses. Nous allons citer deux passages de Monf. Arnaud, dont l'un fixera nos incertitudes, l'autre nous apprendra le but d'Inchofer, & le sens du mot *Solipsi*. Il faudroit, dit Mr. Arnaud (k), que *Monarchia Solipsorum* fut de Scioppius, parce qu'elle se trouve imprimée en Allemagne, avec quelques livres qu'on ne doute point qui ne soient de cet Auteur. Et cependant IL EST RIEN DE CERTAIN que cette Monarchie des Solipses est d'un Jésuite Allemand, nommé Melchior Inchofer. Et on sait où est l'original de la lettre d'un Jésuite Espagnol qui le reconoit, & en fait de grandes plaintes. Voici l'autre passage. On sait assez que c'est votre caractère, Mr. Arnaud parle aux Jésuites, de vous porter avec ardeur à faire le bien, pourveu que vous le fassiez seuls, & que personne n'en partage la gloire avec vous. Et si vous voulez être sinceres, vous avoiez que l'un de vos Peres Auteur du livre intitulé *Monarchia Solipsorum* vous connoissoit bien. Voyez les Thefes de Gisbert Voethus (m).

(i) Il y a Pecler dans l'édition de Deckker 1655.

(k) Morale des Jésuites, tome 3. pag. 686.

(l) Ibid. pag. 86.

(m) Vol. 3. pag. 687.

(A) Sa premiere profession fut celle des armes. ] Voici ce qu'on trouve dans l'Ecrie de 16. pages. „ Benoit donc prit envie en ses jeunes „ années de s'exercer au metier de la guerre, „ étant plus grand de courage & de valeur que „ de corps; & comme prevoyant de loin les „ guerres qu'il auroit à soutenir dans sa vieil- „ lesse, & souhaitant principalement d'avoir „ conoissance des armes, pour les introduire „ avan-

(n) Voyez- en le titre à la marge du corps de cet article, page 103.

\* *Tiré d'un Ecrit de 16. pages in 4. intitulé, La vie d'Innocent XI. Pape de Rome écrite par D. G. B. P. à l'illustre Seigneur le Baron Giovanelli contin de sa sainteté.*

à l'état ecclésiastique, & s'en alla étudier à Naples, où il reçut le Doctorat; après quoi il se retira à Rome sous le Pontificat d'Urbain VIII. qui le fit premier Secrétaire Apostolique. Il exerça si bien cette charge, qu'il fut élevé à celle de Président de la Chambre, & puis à celle de Commislaire Apostolique, & de Gouverneur de *Marca di Roma*. Il obtint le chapeau de Cardinal le 6. de Mars 1645. & la legation de Ferrare quelque tems après, & puis l'Evêché de Novare\*. Les François debitent que ses liberalitez (B) & ses souplesses de Cour lui procurerent le chapeau de Cardinal, par le credit de la Dona Olympia: mais ils ne fauroient nier qu'il n'ait fait paroître un fort grand éloignement de la vie voluptueuse. Sa morale étoit rigide, & il passa pour devout. Il fut bien plus favorable aux Jansenistes que ne l'avoient été ses predecesseurs; ce qui fit aussi que les Jansenistes (C) s'attachèrent à la cause des Papes avec plus de zèle qu'ils n'avoient fait. Il scandalisa une infinité de gens par la suppression d'un Office de la Conception immaculée; & par celle de plusieurs Indulgences. Il n'y eut en France que les Jansenistes qui fussent édifiés de cela. Ils repandirent (D) ces deux

Decrets,

„ avantagement dans l'Eglise militante. Et  
 „ parce qu'il savoit qu'elles sont les suites de la  
 „ guerre, & que la conoissance des armes ne  
 „ pouvoient s'acquérir que par une exercice conti-  
 „ nuelle, il alla à Pologne pour s'y appliquer dans  
 „ la guerre qu'elle avoit avec les Turcs, & pour  
 „ y montrer des preuves de sa bravoure. Le  
 „ raisonnement n'est guere meilleur que le langage  
 „ dans ces paroles; mais ce n'est pas de quoi il s'a-  
 „ git: disons seulement que cet Auteur nous fait  
 „ entendre que son Benoit ne porta les armes qu'en  
 „ Pologne. Cependant d'autres Ecrivains affir-  
 „ rent (a) qu'il les porta en Flandres au service des  
 „ Espagnols contre la France, & qu'il y reçut à  
 „ l'épaule droite un coup de mousquet, dont il a  
 „ été incommodé toute sa vie. J'ai lu dans je ne  
 „ sai quel Nouvelliste que la haine d'Innocent XI.  
 „ contre la France, venoit d'un affront qu'un  
 „ François lui avoit fait à la guerre; affront que  
 „ Benoit Odescalchi laissa impuni, & dont il ne  
 „ fe vengea que sur toute la nation, quand il fut  
 „ Pape.

(a) *Mercure galant du mois d'Août 1689.*

(b) *Ubi supra.*

(c) *Pag. 185. de la 1. édit. de Hollande.*

(d) *Talon, Plaidoyer pag. 42. édit. de Hollande.*

(B) *Ses liberalitez & ses souplesses de Cour.* Voyez que nôtre Benoit Odescalchi fils d'un riche Banquier de Come, jouïoit avec la Dona Olympia, & perdoit exprès son argent par complaisance pour cette femme. A propos de Banquier, je me souviens de cet endroit du *Menagiana*.  
 „ Le (c) Pape Innocent XI. étoit fils d'un Ban-  
 „ quier. Il fut élu le jour de St. Mathieu, & dès  
 „ le même jour le Paquin dit, *Invenient homi-  
 „ nem sedentem in telamo.*

(C) *Que les Jansenistes s'attachèrent à la cause des Papes.* C'est ce que Mr. Talon leur reproche dans le fameux plaidoyé qu'il prononça contre Innocent XI. le 23. de Janvier 1688. *Chose (d) étrange!* dit-il, que le Pape, à qui le principal soin doit estre de conserver la pureté de la foy, & d'empescher le progres des opinions nouvelles, n'a pas cesse depuis qu'il est assis sur la Chaire de St. Pierre, d'entretenir commerce avec tous ceux qui s'estoient declarez publiquement disciples de Jansenius, dont ses Predecesseurs ont condamné la doctrine: il les a comblez de ses graces; il a fait leurs eloges; il s'est déclaré leur protecteur: & cette faction dangereuse, qui n'a rien oublié pendant trente ans, pour diminuer l'autorité de toutes les Puissances Ecclésiastiques & Seculieres qui ne luy estoient pas favorables, érige aujourd'hui des Autels au Pape, parce qu'il appuie & s'oppose leur cabale, qui auroit de nouveau troublé la paix de l'Eglise, si la prévoyance

*& les soins insatigables d'un Prince, que le Ciel a fait naître pour estre le bouclier & le desenseur de la Foy, n'en avoit arrêté le cours.* Je ne croi point qu'aucun Janseniste se soit avisé d'écrire en faveur des quatre propositions décidées par le Clergé de France l'an 1682. contre lesquelles les partisans des doctrines Ultramontaines ont tant crié, & tant publié de livres. Si la même chose fût arrivée sous le Pontificat d'Innocent X. ou sous celui d'Alexandre VII. il est sûr que les Jansenistes auroient composé cent volumes, pour soutenir les décisions du Clergé, & pour refuter les Ecrits des Ultramontains. Il y a de l'homme par tout: la regle de nôtre conduite change selon les tems, & selon la disposition où nous nous trouvons envers les personnes. Par reconnoissance pour un bienfaiteur on épargne les mêmes doctrines, que l'on avoit foudroyées par ressentiment contre un oppresseur.

(D) *Ils repandirent ces deux Decrets.* L'un fut donné à Rome le 17. de Fevrier 1678. & porte que l'on condamne le livre intitulé, *Officio dell' immacolata concezione della Santissima Vergine nostra Signora, approvato dal sommo Pontefice Paolo V. il quale à chi devotamente lo recitarà concede indulgenza di cento giorni, come apparisce nel suo breve dato in Roma li x. Luglio M DC XV. in Milano per Francesco Vigone.* L'autre fut donné à Rome le 17. de Mars 1678. & supprime un grand nombre d'Indulgences. Les Jansenists firent imprimer en France secrettement ces 2. Decrets, & y joignirent des regles par lesquels on en peut connoître l'utilité. Elles consistent en un ramas de prestiges. Il ne sera pas inutile de voir ici la reflexion d'un Jésuite, sur l'empressement des Jansenistes à l'égard de ces Decrets, & sur le peu de compte qu'ils tiennent des constitutions des Papes contre Jansenius. „ Il (e) y a quelques „ années qu'on mit dans l'Index à Rome un „ livrer Italien imprimé à Milan, dans lequel „ se trouvoit l'office de l'immaculée Concep- „ tion de la Mere de Dieu. La defense ne „ tomboit pas sur l'office mesme de la Con- „ ception, qui est connu & autorisé dans „ l'Eglise il y a long-temps, & qui a encore „ esté approuvé depuis peu par Innocent XI. „ Mais ce decret regardoit d'autres choses fau- „ ses ou temeraires, qui se trouvoient imprin- „ mées dans le mesme livre: & d'ailleurs c'est „ toît uniquement pour l'Italie, & nullement „ pour

(e) *Le P. le Tellier, Observations sur la nouvelle defense de la conception de St. Jean pag. 412.*

Decreets, & y joignirent quelques notes. Innocent XI. a temoigné une roideur inflexible dans ses demêlez avec la France, & convaincu toute la terre que quand il s'agit (E) de se venger, les personnes qui se piquent de l'austerité des mœurs sont

„ pour le reste du monde, où ce livret n'avoit  
 „ garde de paroître. Cependant l'on vit aussitôt  
 „ tost ce decret-là imprimé en Latin & en Fran-  
 „ çois par les soins de quelques-uns du party,  
 „ avec une rapsodie de passages inutiles, pour en  
 „ faire un libelle considerable: on le vit, dis-  
 „ je, repandu par toute la France & dans les  
 „ Pays-Bas, avec autant d'empressement que si  
 „ ç'eust esté un Canon de quelque Concile gene-  
 „ ral sur un point capital de la Religion: & l'on  
 „ sçait à quels excès alla le zèle indiscret de cer-  
 „ tains d'entre leurs Directeurs. Voilà jusques  
 „ où ces Messieurs sçavent porter, quand il leur  
 „ plaist, la soumission aux Ordres de l'Egli-  
 „ se. Ne croiroit-on pas après cela que le  
 „ Pape (a) n'avoit qu'à interdire la version de  
 „ Mons, pour les empêcher de la debiter où de  
 „ la vanter dans le monde? Et n'avoit-on pas  
 „ lieu d'attendre qu'ils ne seroient pas moins  
 „ pour son nouveau Decret en faveur de l'offi-  
 „ ce de la Conception, qu'ils avoient fait pour  
 „ le premier dont je viens de parler? Mais on  
 „ se seroit bien trompé de l'espérer: ils ont d'au-  
 „ tres principes pour leur conduite en ce qui les  
 „ touche.

(a) Il par-  
 te d'Inno-  
 cent XI.  
 qui avoit  
 condamné  
 la version  
 de Mons.  
 Voyez les  
 Nouvelles  
 de la Rep.  
 des lettres,  
 mois de  
 Mai 1685.  
 p. 495.

(E) *Que quand il s'agit de se venger.* La Cour de France sous Louis XIV. & la Cour de Rome sous Innocent XI. étoient animées du même esprit de fierté, & d'inflexibilité, & par là elles ont soutenu à toute l'Europe un long spectacle d'assaut de reputation par rapport à cet esprit. C'étoit à qui se vengeroit le plus hautement, mais enfin il a fallu que le monde cedât à l'Eglise; le Pape a fait voir que ce n'est pas sans raison qu'il se qualifie Lieutenant de Dieu en terre, de Dieu, dis-je, qui s'est réservé la vengeance, & qui a déclaré (b) que c'est à lui qu'elle appartient, & qu'il la rendroit. Le Pape comme Lieutenant du Dieu des vengeances, a soutenu admirablement les droits de ce beau Vicariat. Je n'adopte point les pensées de ces esprits satiriques, qui prétendent que sur le chapitre de la vengeance les gens du monde sont des novices en comparaison des gens d'Eglise; mais on n'a vu guere de demêlez entre l'Eglise & le monde où les Papes n'ayent eu enfin le dessus, & où l'avantage de se mieux venger ne leur soit enfin demeuré. Ils sont les Vicaires, & les Procureurs de Dieu qui s'est réservé la vengeance, c'est tout dire. Si je m'en souviens bien la protection qui fut accordée par Innocent XI. à quelques Evêques de France, persectuez pour n'avoit pas consenti à l'extenion de la Regale, fut la premiere (c) demarche qui irrita la Cour de France, parce que les Brefs (d) d'Innocent XI. en faveur de ces Evêques contenoient des termes bien forts, & bien vigoureux. Quand on vit cette hauteur, on chercha les voyes les plus efficaces pour le chagriner. Le Clergé de France déclara (e) ses sentimens sur l'autorité de l'Eglise, & forma 4. propositions là-dessus qui réduisnt le pouvoir du Pape à des bornes très-odieuses à la Cour de Rome. Ce n'étoit point au fond une nouvelle doctrine, le Cler-

(b) Deute-  
 ronomie ch.  
 32. v. 35.

(c) Voyez  
 la liste de  
 plusieurs  
 autres me-  
 contente-  
 mens de la  
 France  
 postérieurs  
 à celui-là,  
 dans la re-  
 ponse à la  
 protestation  
 du  
 Marquis  
 de Lavar-  
 din p. m.  
 97. &  
 suiv.

(d) Ecrits  
 au Roi de  
 France  
 l'an 1678.  
 & l'an  
 1679.

(e) L'an  
 1682.

gé ne decidoit rien qui ne fût conforme aux maximes de l'Eglise Gallicane, & que la Sorbonne n'eût enseigné cent & cent fois. Ainsi on auroit pu croire qu'un autre Pape ne s'en seroit pas formalisé, & que peut-être Innocent XI. dissimuleroit son chagrin: mais pour le mettre dans la necessité d'avouer qu'il avoit reçu un très-grand affront, les decisions du Clergé furent proposées par l'autorité royale, comme une doctrine que personne n'auroit la permission de combattre, & qu'il faudroit faire soutenir à tous ceux qui voudroient prendre leurs licences en Theologie & en Droit Canon, & être promus au Doctorat. On étudia toutes les formalitez qui pouvoient donner le plus d'éclat aux Declarations du Roi sur cette affaire. Ces doctrines furent soutenues par le Recteur de l'Université de Paris, dans une These presidiée par l'Archevêque de Paris, & dans laquelle le Soutenant fut revêtu de toutes les marques de son Rectorat, afin qu'il parût que c'étoit le Corps entier de l'Académie, représenté par son Chef, qui soutenoit ces decisions. La These fut affichée à la porte du logis du Nonce, en depot des oppositions qu'il temoigna vouloir faire. Le Pape fit éclater son ressentiment contre le Clergé; il repondit durement à la lettre qu'il en avoit reçue, & ne voulut jamais accorder des Bulles à ceux qui assisterent à l'assemblée de l'an 1682. Il abolit les franchises de l'Ambassadeur de France, tout comme celles des autres, & ne voulut jamais recevoir le Marquis de Lavardin qu'on lui envoyoit en (f) Ambassade. La France fit (g) l'an alors un coup d'éclat. Cet Ambassadeur (g) entra dans Rome presque à main armée, & ayant pris possession de son quartier de franchise, il le fit garder comme une ville de guerre. Le Pape sans s'étonner se vengea avec un éclat surprenant: il jeta un interdit sur l'Eglise de St. Louis, parce qu'on y avoit reçu le Marquis de Lavardin, & il excommunia cet Ambassadeur, & s'obstina à ne le point reconnoître.

Les choses en étoient-là, lors que Sa Majesté très-Chretienne s'étant aperçue que la continuation de ces différens lui seroit prejudiciable, (h) dépêcha secrettement un homme de confiance auquel elle avoit donné une lettre de sa main en creance pour sa Sainteté. Cet homme devoit decouvrir au Pape les intentions les plus secretes du Roi, mais on ne voulut ni recevoir la lettre, ni lui donner aucune audience. Là-dessus le Roi écrivit une lettre au Cardinal d'Etrecé, qui fut communiquée aux Cardinaux. Il s'y plaignoit de cette conduite du Pape, & il marquoit en particulier le prejudice que l'Europe & l'Eglise pouvoient souffrir, de ce que le Pape avoit déjà fait contre le Cardinal de Furstemberg. Il attribuoit à cette partialité les mouvemens qui se formoient contre le Roi Jaques en faveur de la Religion Protestante &c. Cette lettre semée dans Rome fut peut-être un nouveau motif qui porta le Pape, à favoriser de plus en plus le Prince Clement de Baviere, au prejudice du Cardinal de Furstemberg. Or par l'exclusion de cette Eminence, il se vengea au centuple de tous

(g) Voyez  
 Mr. Leti  
 Monarchie  
 universelle  
 2. partie.  
 p. 346.  
 & suiv.

(h) Lettre  
 du Roi de  
 France au  
 Cardinal  
 d'Etrecé  
 du 6. Septemb.  
 1688. Elle  
 est dans  
 Mr. Leti  
 p. 447. &  
 suiv.

font incomparables. On pretend qu'un Pape voluptueux, mais qui auroit pu mieux que lui sacrifier ses passions particulieres aux interets politiques, auroit été (F) plus utile à la Catholicité. Les François sont fort en colere contre lui, & on dit que cela l'aidera beaucoup pour parvenir (G) à la canonisation. Il n'étoit (H) point savant. Il mourut le 12. d'Août 1689. La lettre du Roi de

les affrons qu'il pouvoit avoir reçus. Il ôta au Roi de France l'avantage d'être l'arbitre de la paix & de la guerre, & il l'engagea à être en guerre necessairement avec presque toute l'Europe. Il vit bien-tôt l'effet de cette conduite, & s'il ne vécut pas beaucoup après une si terrible vengeance, il vécut assez pour avoir la joye de voir la France attaquée par tant d'ennemis, que selon les conjectures generales elle devoit succomber, & fondre comme un abîme des la premiere campagne. Dites après cela que l'Eglise ne remporta pas la victoire sur le monde, dans une longue dispute à qui fauroit mieux se venger. Si Alexandre le Grand avoit été Catholique, il auroit eu bien de la peine en contestant avec le Pape à lui faire dire ce qu'il arracha (a) de la bouche de la Prêtresse de Delphes, *mon fils vous êtes invincible.*

(F) *Auroit été plus utile à la Catholicité.*

Ceux qui n'aiment pas ce Pape disent qu'il étoit assez instruit des affaires generales, pour savoir qu'en l'état où elles étoient lors que le Cardinal de Furstemberg postula l'Electorat de Cologne, il ne tenoit qu'à lui de sauver le Roi d'Angleterre, & de fournir à la France les moyens d'exécuter tout ce qu'elle entreprendroit: car avec le secours d'un tel Cardinal qui eût recueilli la succession toute entiere de son predecesseur, elle eût engourdi les bras à tous les Princes d'Allemagne mal-intentionnez contre elle. On en avoit fait l'épreuve l'an 1684. lors qu'elle demandoit une trêve. Or il est bien sûr que les victoires de cette Couronne eussent amplifié la Religion Catholique, & affoibli d'une étrange sorte la Protestante. D'où vient donc que le Pape fut si contraire à ce Cardinal? C'est, dit-on, qu'il haïssoit le Roi de France, & qu'il aimoit mieux renoncer aux avantages de la Religion Romaine qu'au plaisir de traverser son ennemi, & qu'à la douceur de la vengeance. Ces mêmes personnes disent qu'il faisoit fort bien qu'il se formoit une ligue, dont les Protestans seroient les principaux directeurs, & qui pourroit devenir capable d'opprimer à son tour presque par toute l'Europe la Religion Catholique; & que le moyen le plus efficace dont on se pût aviser pour prevenir cette ligue, étoit de mettre toute la succession du feu Electeur de Cologne, entre les mains d'un Cardinal qui ne se liquerait jamais avec les Princes Heretiques. D'où vient donc qu'Innocent XI. fut si opposé aux interets de ce Cardinal? C'est, dit-on, qu'il étoit ravi d'exposer la Monarchie Françoisé aux plus grans perils; & pourveu qu'il se pût venger de la Cour de France, il se mettoit peu en peine des pertes de la Pauperté. Voilà le langage de ses ennemis; il ne faut pas trop s'y fier: leur passion doit rendre suspectes leurs conjectures. Il est peut-être beaucoup plus raisonnable de dire que s'appliquant beaucoup à la reforme des mœurs, & aux exercices de pieté, il n'étoit capable ni de bien connoître ce qui étoit plus utile à sa Religion, ni de preferer l'utile à l'honnête. Or

il crut que la justice demandoit qu'il preferât le frere du Duc de Baviere au Cardinal postulant. Quelques-uns apliquent à Innocent XI. ce qu'osa disoit d'Hadrien VI. il étoit homme de bien, mais il n'entendoit pas le manage de la Politique. La bonne fortune des Protestans a voulu qu'en 1688. le siege de Rome fût occupé par un Pape ou peu éclairé sur ses interets, ou trop roide pour profiter des conjonctures, au prejudice de ses passions particulieres.

Mais au fond qui pourra nous assurer qu'Innocent XI. n'a pas eu à certains égards une bonne politique? La Cour de Rome n'a-t-elle rien à craindre de la trop grande puissance des Princes, les plus passionnez contre les sectes separées de sa Communion? Sixte V. dont les lumieres politiques étoient si grandes, n'aima-t-il pas mieux favoriser Henri IV. & la Reine Elisabeth, que de laisser acquerir un trop grand Empire au Roi d'Espagne (b)? Qui nous assurera qu'Innocent XI. n'a point été remué par un semblable ressort, quand il a pris des mesures si contraires aux interets de la France, & Elisabeth, si utiles aux Protestans? Une chose semble bien certaine, c'est que l'Auteur anonyme d'un petit écrit (c) intitulé *le reproche extravagant, où l'on fait voir qu'on ne peut sans folie reprocher au Pape la ruine de la Religion Catholique en Angleterre*, n'a point raison de qualifier ainsi ce reproche.

(G) *L'aidera beaucoup pour parvenir à la canonisation.* Il n'y a pas (d) long tems que les Nouvellistes de Hollande ont publié dans les petits livres qu'ils font tous les mois, qu'il se fait beaucoup de miracles au tombeau de ce Pontife, & que c'est une grande mortification pour la Cour de France; & qu'apparemment les ennemis de cette Couronne, pour lui faire dépit, travailleroient à faire canoniser ce Pape. Ce fera donc un Saint fait par dépit. Ordinairement la prudence veut que l'on se range au party le plus fort, mais cette maxime est quelquefois fautive. Il y a des Princes qui ne doivent leur élévation qu'à la fine politique qu'ils pratiquent, de se declarer de bonne heure ennemis irreconciliables d'un puissant Etat qui se fait craindre à tous ses voisins; car tous ceux qui craignent cette Puissance, favorisent cet ennemi déclaré, & lui fournissent tout ce qu'il souhaite autant qu'ils le peuvent: & il ne faudroit pas remonter jusqu'aux siecles du Paganisme, afin de trouver des Princes qui se sont perdus sans ressource, pour avoir preferé l'alliance du plus puissant de leurs voisins à celle des autres. Il est sûr qu'Innocent XI. s'est fait une infinité d'amis & d'admirateurs, par la seule raison qu'il a traversé le plus qu'il a pu les desirons de la Cour de France. Cela mettra sa memoire en bonne odeur, & fera que ses pretendus miracles seront plus aisés à croire.

(H) *Il n'étoit point savant.* Il avoit besoin, dit-on, que ses Secretaires lui expliquassent en Italien ce qu'ils écrivoient pour lui en Latin. Voyez là-dessus le *Menagiana*, vous y trouverez

(a) Delphos invinit, Apollinem de eventu belli, quod molebatur, consolturus. Sed virgo fatidica negabat per eos dies adiri deum fas esse: donec ipse co profectus, vi conripuit virginem, & ad templum traxit. Sed quum inter eundem illa patrum morem pertinacia regis vitium reputans, exclamasset, *invictus es, filii accipere onem*: dixit: *ne alio oraculo sibi opus esset.* Freinsheimius, *suppl. in Q. Curtium lib. 1. c. 11. n. 16. ex Plutarcho.*

(b) Voyez la remarque P. de Baviere Elisabeth. (c) Imprimé à Cologne chez Pierre Marbeau l'an 1689.

(d) On écrit ceci au commencement de Septembre 1695.

de France au Conclave signifie beaucoup (I) en peu de mots contre la memoire du defunt.

JOACHIM, mari (A) de Sainte Anne, & pere de la Sainte Vierge. Son mariage fut long tems sterile, & à cause de cela ses oblations furent rejctées par le grand Pontife Ifachar, qui lui fit de cruels reproches de son infecundité. Joachim fut si confus de se voir traiter de la sorte par le grand Pontife, qu'il n'osa retourner chez lui. Il s'alla cacher à la campagne parmi ses bergers. Il y fut consolé par un Ange, qui lui alla dire qu'il auroit d'Anne sa femme une fille nommée Marie. Cet Angefut annoncer tout aussi-tôt la même chose à Anne qui pleuroit à chaudes larmes, ne sachant ce que son mari étoit devenu. Cette nouvelle angelique lui fut sans doute très-agreable; car elle (B) étoit très-fâchée de n'avoir point eu d'enfans. Plusieurs croyent qu'un simple baiser de son mari la rendit enceinte: mais d'autres assürent (C) qu'il y falut employer la voye ordinaire; car autrement, disent-ils, la naissance de JESUS-CHRIST ne seroit pas

(a) A la page 52. de la 1. édit. de Hollande. Il semble que les Imprimeurs aient fautive quel dans l'Italien.

(b) La lettre est datée de Versailles le 24. d'Août 1689. Elle est toute entiere dans le Mercure Historique & Politique que du mois d'Octobre 1689. pag. 1026.

(c) Joannes Damascenus de file orthodoxo. l. 4. c. 15. apud Baronium apparatu n. 42.

(d) Contra Euzb. Manich. l. 23. c. 9. Voyez la remarque D, lettre c.

(e) Gregorius Nyssenus Orat. in natal. Domini, apud Baronium ibid. n. 44.

(f) Symeonius, apud Rivetum Apolog. pro sanctiss. virg. Maria c. 3. oper. t. 3. pag. 606. col. 2.

(g) Bernardus episcopus. 174. ad Canon. Epiphane. apud Rivetum ib. pag. 608.

ces paroles. (i) Favoriti Secretaire du Pape de-  
,, sunt lisant au Pape les Brefs qu'il avoit dressés,  
,, & les lui expliquant en Italien, le Pape pleu-  
,, roit de joye, & disoit, cosa diranno di noi nel-  
,, la posterita, quando vederanno cosi bella latinita  
,, nostra.

(I) signifie beaucoup en peu de mots. ] En  
voici le commencement: (b) Nous avons appris  
par votre lettre du 13. de ce mois la mort de notre  
Saint Pere Innocent XI. & nous avons juste sujet  
de croire qu'il a plu à sa divine Majesté de le re-  
tirer du monde en un tems où toutes les forces de  
l'heresie réunies semblent tracer la rume de notre  
Religion, à quoi ne contribue pas peu la division  
des Princes Catholiques. C'est dire en paroles qui  
ont un grand air de moderation, que les besoins  
de l'Eglise demandant un Pape qui en prit à cœur  
les interêts, Dieu avoit ôté du monde Inno-  
cent XI. mal-intentionné pour l'Eglise, ou inca-  
pable de travailler à son bien.

(A) Joachim mari de Sainte Anne. ] Voici sa  
genealogie. Levi de la tribu de David fut pere  
de Paandier; celui-ci fut pere de Barpamther qui  
fut pere de Joachim (a). Quelques-uns ont dit  
que Joachim n'étoit pas issu de David, mais de  
la tribu de Levi, & que même il étoit Prêtre.  
Les Manichéens fondoient sur cela une objection  
que St. Augustin (d) a examinée.

(B) Elle étoit très-fâchée de n'avoir point eu  
d'enfans. ] Elle se voyoit privée d'un certain hon-  
neur qui étoit rendu aux meres selon les loix;  
c'est pourquoi elle recourut à des prieres extraor-  
dinaires, afin de jouir de cet honneur; elle en-  
tra dans le Saint des Saints, & fit à Dieu des su-  
plications ardentes, representant qu'elle n'avoit  
rien commis contre la loi, & qu'ainsi elle ne de-  
voit pas être exclue des privileges que la loi don-  
noit aux femmes qui avoient eu des enfans. Sa  
priere fut exaucée, Dieu lui fit conoitre qu'elle  
enfanteroit (e). St. Gregoire de Nyse rapporte  
ce conte qu'il avoit lu dans un Ouvrage apocry-  
phe. Ceux qui savent qu'il n'y avoit que le grand  
Sacrificateur qui entrât dans le Saint des Saints,  
& que même il ne pouvoit y entrer qu'une fois  
l'an, n'ont pas besoin qu'on leur presente la  
fausseté de ce conte. Si Ste. Anne se preparoit  
d'un côté, son mari se preparoit de l'autre, car  
il jûna 40. jours sur une montagne, afin d'obte-  
nir de Dieu la posterité qu'il souhaitoit (f). Voyez  
dans la remarque suivante les paroles de Saint  
Epiphane.

(C) D'autres assürent qu'il y falut employer la  
voye ordinaire. ] St. Bernard soutient que c'est  
là le sentiment de l'Eglise. Si licet, dit-il (g),

loqui quod Ecclesia sentit, (& verum ipsa sen-  
tit) dico gloriosam de spiritu sancto concepisse, non  
autem conceptam fuisse: dico peperisse virginem, non  
tamen partam à virgine. Alioquin ubi erit pre-  
rogativa matris Domini qui singulariter dicitur  
exultare & munere proles & integritate carnis, si  
tandem dederis & matri ipsius? Non est hoc  
Virginem honorare, sed honori detrabere. Pelbart  
de Temeswar avec toute sa credulité bigote ne  
laisse pas d'embrasser le sentiment de St. Bern-  
nard. Simplicibus quibusdam tribuit hanc opinio-  
nem quod Anna conceperit per solum opulium  
Joachim. Agnoscat tamen eam de viro concep-  
cepisse concubitu matrimoniali (h). L'erreur (b) Stelle-  
de la pretendue virginité de Sainte Anne est  
fort ancienne, car Saint Epiphane fut obligé de  
la refuter. (i) Εἰ δὲ ἄγγελος προσκυνῶντος ἀρὰν Κρο-  
εὶ βίβλη, πῶσω μάλλον τὴν τοῦ ἁγίου ζεγεννημένη. τὴν ἰδί-  
αν, τὴν ἐκ τῆς Ἰωακείμ τῆς ἁγίας δεδομημένην, τὴν  
δι' εὐχῆς, καὶ πῶσω ἰσχυρότερον ἢ ἐπαγγελίας (i) Epi-  
πατρί, καὶ μετρί δωδέσσαν, ἢ μὲν ἑτέρως ζεγεν-  
νημένην ἀπὸ τῶν ἀνδρῶν φύσει, ἀλλὰ κα-  
τὰ πάντας οὐ σπέρματι ἀνδρός, καὶ μετρίος γε-  
νησῆς; εἰ δὲ καὶ ἡ ἁγία Μαρίας ἱστορία. καὶ πε-  
ραδύσας ἔχουσαν, ὅτι ἐρήθη τῷ πατρὶ αὐτῆς Ἰωα-  
κείμ ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὅτι ἠγωνίσασα σωματικῶς, εὐχ-  
ὄν ὅτι ἀνευ συζυγίας τέποι γενέσθαι, κἀδὲ ὅτι ἀνευ σπέρ-  
ματος ἀνδρός. Nam si ne Angelos quidem ado-  
rari permittit, quanto minus id Anne filia tribui  
concesserit; quam illi è Joacimo DEI bonitas in-  
dulsit? quam precibus, omnique animi studio, ac  
contentione, parens uterque promeruit? ita ta-  
men ut non aliam quam ceteri mortales nascen-  
di conditionem haberit; sed, ut illi, è virili fa-  
tu, ac matris utero prodierit. Quamvis autem  
ex Maria historia, ac Traditione illud habeatur:  
Joacimo ejus Patri divinitus hoc in deserto inacta-  
tum fuisse, uxori tuae concepit; non ita tamen ac-  
cipiendum est, quasi hoc citra nuptialem confoca-  
tionem, ac virilem fatum acciderit. Le Caval-  
lier Borti avoit une étrange pensée sur la concep-  
tion de la Vierge. Il croyoit que St. Joachim  
étoit impuissant, & que le St. Esprit s'incarna  
avec la Vierge Marie dans le sein de sa mere,  
qui par ce moyen demeura vierge après son ac-  
couchement. (k) Cadde in proposizioni più vidi-  
cole, insegnando che la Vergine non era stata con-  
cetta col seme umano, ma per opera divina, aven-  
do lo Spirito Santo pigliato carne nel ventre di S. Borti pag.  
Anna, e partorita dalla medesima, che asseriva 351.

(i) Epiphanius ad Colyribianus nos pag. 1022.  
(i) Relazione della vita del Cavogli.  
(k) Relazione della vita del Cavogli.  
(b) Stelle de la pretendue virginité de Sainte Anne est fort ancienne, car Saint Epiphane fut obligé de la refuter.

pas aussi merveilleuse que nous la tenons. Ce qu'il y a d'admirable, est qu'en-  
 core qu'on ne sache rien de certain ni (D) du nom, ni des qualitez, ni de  
 l'histoire du pere & de la mere de la Sainte Vierge, on n'a pas laiffé d'assûrer tout  
 ce que je viens de dire, & de consacrer des fêtes à (E) St. Joachim, & à sa son  
 épouse. Quelques-uns \* ont cru qu'il fortit trois filles de son mariage: d'autres  
 que Sainte Anne fut mariée trois fois, & qu'elle eut de chaque mari une fille.

JOB,

(D) On ne sache rien de certain ni du nom, ni des qualitez. St. Epiphane qui florissoit l'an 370. est le plus ancien Auteur qui nous dise comment s'appelloient le pere & la mere de la Sainte Vierge. Il est vrai qu'il pretend tirer de la tradition & de l'histoire de la Vierge Marie ce qu'il dit touchant les prieres de Joachim & de Sainte Anne, & touchant la revelation de l'Ange (a); mais n'avoût-t-il pas lui-même qu'il couroit des traditions très-abîurdes, concernant la naissance de Marie? Ne cite-t-il pas un livre sur cette matiere, dans lequel il y avoit des choses abominables (b)? Ne dit-il pas que l'on y trouvoit que Zacharie perdit l'usage de la parole dans le temple, parce qu'il y avoit vu un homme fait comme un âne. Il se preparoit à sortir, & à dire malheur à vous, quelle Divinité adorez-vous? Mais cette Divinité pour l'en empêcher le rendit muet, & lors qu'il eut recouvré l'usage de la parole, & qu'il revela ce qu'il avoit vu, on le tua. St. Epiphane ajoute qu'on trouvoit dans le même livre, que la raison pour laquelle le legislateur avoit ordonné au grand Pontife de porter de petites cloches, étoit celle-ci. On vouloit donner le tems à cette Divinité de se cacher, pour ne pas faire paroître sa figure d'âne; & ainsi afin qu'elle ne fût pas surpise, on vouloit que le son des petites cloches lui annonçât que le grand Pontife venoit. Je fai bien que toutes les traditions ne meritent pas d'être rebutées comme celles-là, mais enfin nous n'avons aucune raison solide qui nous aprenne, que celles que St. Epiphane a adoptées eussent un bon fondement. Cela est si vrai, que St. Augustin ne fût point sçupule de prendre pour des traditions incertaines & apocryphes, celles qui porteroient que le pere de la Sainte Vierge nommé Joachim étoit un Prêtre, (c) *Quod de generatione Mariae Patrus posuit quod patrem haberit ex tribus Levi sacerdotem quendam nomine Joachim, quia Canonicum non est non me confringit.* Il ajoute qu'il est possible qu'une même personne descende de deux tribus, & il conclut que s'il étoit obligé de deserer à des écrits apocryphes, il resoudroit ainsi l'objection du Manichéen, *Hoc ego potius vel tale aliquid crederem, si illius apocrypha scriptura nbi Joachim pater Mariae legitur, autoritate detineret, quam mentiri Evangelium in quo scriptum est &c.*

\* Voyez Baronius in apparatu n. 41.

(a) Voyez les paroles dans la remarque precedente.

(b) *Επιφαν. υπ. 7. 2. 2. Μαρίας βεβληος τι φασιν εινα ει η βλασφημια η ομοιωσις της εναντιον λεγουσιν. Cujusmodi est qui de prophetie Mariae liber insinuat, in quo horribilia quaedam ac detestanda illorum dicta continentur. Epiphani. aut. heret. p. 13. 94.*

(c) Augustinu. contra Faustum Manich. lib. 23. cap. 9. apud Ricciunum ubi supra p. 604. 605.

(d) Baronius ubi supra n. 41.

bus quibus ea acciderunt fuisse Isachar summum pontificem. Il a déclaré qu'encore que cet Ouvrage contienne plusieurs veritez, il ne s'y veut point fonder (e). Il renverse donc une partie du fondement. Allez voir comment Casaubon a renversé l'autre: il a fait voir que le livre de nativitate S. Mariae fausement attribué à S. Jérôme, est l'Ouvrage d'un Manichéen, & un Ecrit tout plein d'impietez & d'impertinences: (f) *à pestilentissimo heretico profectum, postremo nugarum & impietatum esse plenum.* Il s'étonne que le Jésuite Christophle de Castro ait osé se declarer pour un tel livre, dont la supposition a été si bien conuë à Erasme, à Melchior Canus, à Sixte de Siemie, à Baronius. Il en cite un passage qui me fournit une forte preuve: (g) *illud libere dico quod fidelium neminem negaturum puto; sive haec vera sunt, si auctoriis tibi vendicent auctoritate, maxima consecuta fuisse; & idcirco saltem fide, ab iis qui Deum sacere ista posse credunt, sine periculo animae suae credi & legi posse.* Ces paroles ne sont pas du Manichéen (h) Seleucus, id. ibid. Auteur de l'Ouvrage, mais de celui qui l'a traduit en Latin; & il est bon d'observer que ce Traducteur avouë qu'il y a bien des faussetez dans le livre qu'il traduit. (i) *Impietas istius Pseudohieronymi, excusari salvo pudore non potest: nam quum fateatur, Seleucum, sive Leucium de doctrina Apostolorum multa esse mentitum; ea tamen defendit, quae sunt ab eodem heretico scriptae de virtutibus & miraculis eorum. Poterat ne hic planus apertius ostendere, nullam sibi esse curam Leucii, veritatis, neque ullum se inter falsum & verum statuere discrimen? Adde de eo ipso libro quum vertebat: ita & his multa non vera de corde suo confingit. En faut-il davantage, pour se convaincre legitimentement de l'incertitude de toutes ces traditions? Celle que St. Gregoire de Nyffe allegue est manifestement fausse (k). Quant à Nicéphore Calliste, Germain Patriarche de Constantinople, Jean Damascene &c. ils ne phorum hunc fabulosissimè dans un siecle trop éloigné de la source, muni eût pour avoit des traditions non alterées. Chacun scripto-rem, & judicii in literis nullius, fatis notum est eruditiss. Casaub. ib.*

(e) Nec innotitur scriptio illi quae haecenas Hieronymi nominem ad Cro-mationi & Heliodorum scripta est, nam licet in ea complura veritatis constantia conscripta reperiantur, quae à dictis auctoribus tibi vendicent auctoritate, & fidem, tamen &c.

(f) Casaub. exer. tit. Baron. l. 2. p. 15. p. m. 90.

(g) Id. ib. pag. 91.

(h) D'auteurs le nomment hic planus apertius ostendere, nullam sibi esse curam Leucii, veritatis, neque ullum se inter falsum & verum statuere discrimen? Adde de eo ipso libro quum vertebat: ita & his multa non vera de corde suo confingit. En faut-il davantage, pour se convaincre legitimentement de l'incertitude de toutes ces traditions? Celle que St. Gregoire de Nyffe allegue est manifestement fausse (k). Quant à Nicéphore Calliste, Germain Patriarche de Constantinople, Jean Damascene &c. ils ne phorum hunc fabulosissimè dans un siecle trop éloigné de la source, muni eût pour avoit des traditions non alterées. Chacun scripto-rem, & judicii in literis nullius, fatis notum est eruditiss. Casaub. ib.

(k) Voyez ex-dessus la remarque B.

(n) *Non tantum eam Hieronymus non esse dixerimus, sed auctoris plane ut ignoti, sic profusus imperiti qui in ea condenda & conscribenda non novis aperta vitare mendacia, dum ait illis temporibus quibus ea acciderunt fuisse Isachar summum pontificem.* Il a déclaré qu'encore que cet Ouvrage contienne plusieurs veritez, il ne s'y veut point fonder (e). Il renverse donc une partie du fondement. Allez voir comment Casaubon a renversé l'autre: il a fait voir que le livre de nativitate S. Mariae fausement attribué à S. Jérôme, est l'Ouvrage d'un Manichéen, & un Ecrit tout plein d'impietez & d'impertinences: (f) *à pestilentissimo heretico profectum, postremo nugarum & impietatum esse plenum.* Il s'étonne que le Jésuite Christophle de Castro ait osé se declarer pour un tel livre, dont la supposition a été si bien conuë à Erasme, à Melchior Canus, à Sixte de Siemie, à Baronius. Il en cite un passage qui me fournit une forte preuve: (g) *illud libere dico quod fidelium neminem negaturum puto; sive haec vera sunt, si auctoriis tibi vendicent auctoritate, maxima consecuta fuisse; & idcirco saltem fide, ab iis qui Deum sacere ista posse credunt, sine periculo animae suae credi & legi posse.* Ces paroles ne sont pas du Manichéen (h) Seleucus, id. ibid. Auteur de l'Ouvrage, mais de celui qui l'a traduit en Latin; & il est bon d'observer que ce Traducteur avouë qu'il y a bien des faussetez dans le livre qu'il traduit. (i) *Impietas istius Pseudohieronymi, excusari salvo pudore non potest: nam quum fateatur, Seleucum, sive Leucium de doctrina Apostolorum multa esse mentitum; ea tamen defendit, quae sunt ab eodem heretico scriptae de virtutibus & miraculis eorum. Poterat ne hic planus apertius ostendere, nullam sibi esse curam Leucii, veritatis, neque ullum se inter falsum & verum statuere discrimen? Adde de eo ipso libro quum vertebat: ita & his multa non vera de corde suo confingit. En faut-il davantage, pour se convaincre legitimentement de l'incertitude de toutes ces traditions? Celle que St. Gregoire de Nyffe allegue est manifestement fausse (k). Quant à Nicéphore Calliste, Germain Patriarche de Constantinople, Jean Damascene &c. ils ne phorum hunc fabulosissimè dans un siecle trop éloigné de la source, muni eût pour avoit des traditions non alterées. Chacun scripto-rem, & judicii in literis nullius, fatis notum est eruditiss. Casaub. ib.*

(E) De consacrer des fêtes. ] Le mari est parvenu à cet honneur plus tard que la femme: il n'en jouit que depuis le 2. de Decembre 1622. le jour qu'on lui a destiné est le 20. de Mars. Mais la fête de Sainte Anne fut instituée le 1. Mars.

(m) Pag. 143. & sur. du x. 1. tome.

(n) Rives ubi supra e. 3. p. 607.

(o) Spon-damus, Annal. ad ann. 1622.

JOB, dont la patience a été représentée dans l'un des livres Canoniques du Vieux Testament. Pour ne pas repeter ce qu'on trouve dans Moreri, je me contente de relever quelques erreurs. On se trompe lors qu'on assure que les Turcs ont (A) beaucoup de veneration pour le sepulcre de ce saint personnage, le premier (B) Juge de la Cour de Salomon. C'est une impudence scandaleuse que de dire, que la maladie de Job étoit la (C) grosse verole. J'avoué que dans l'Eglise Romaine il est le (D) Patron des verolez ; mais cela ne conelut rien pour l'autre supposition. Il étoit veneré dans cette Eglise avant que la (E) verole fût conuë dans l'Europe. Tertullien a eu tort de dire que Job ne laissa aucune posterité. Voyez là-dessus Mr. Spanheim \* dans son Histoire de Job, qui est un fort bon Ouvrage.

\* *Frideric. Spanheim. Histor. Jobi. c. 15. p. 42.*

JODE L.

(\*) *Spondanus ubi supra.*

(b) *Voyez le livre intitulé. Les grands de Sainte Anne. La Bibliotheca que universelle en parle t. xi. p. 141.*

(c) *Tiré de Sponde ad ann. 1625. n. 3.*

(d) *Ricaut Etat present de l'Empire Ottoman traduit par Bespier. lev. 1. pag. 16.*

(e) *Bespier remarques curieuses p. 4.*

l'an 1584. D'abord il ne fut pas necessaire de necessité de precepte de la chomnier: ce (a) n'est que depuis l'an 1622. qu'elle est montée à cette prerogative. Dans tout le reste le culte de St. Joachim est très-inferieur à celui de son épouse. Elle est la Patronne d'un Ordre de Religieuses appellées les filles de Saint Joseph (b), & l'on parle fort de ses miracles. Le village de Ker-Anne dans le Diocèse de Vannes en Bretagne est merveilleusement celebre par cet endroit-là, & sur tout depuis qu'on a deterré une vieille image de cette Sainte qui avoit été cachée bien avant sous la terre. Il fut revelé à un Laboureur l'an 1625. où l'on trouvoit cette image. Dès qu'elle eut été deterrée, elle fit quantité de grans miracles. On fut bientôt en état de lui bâtir une belle Eglise; les aumônes des ames devotes qui accouroient là de toutes parts, fournirent de quoi soutenir cette depense. L'Evêque de Vannes obtint de Rome les indulgences necessaires pour ceux qui visiteroient cette image, & il remit la direction de cette nouvelle Eglise aux Carmes Reformez, & permit à Frere Hugues de Saint François, l'un d'eux, de publier les miracles qui s'étoient faits depuis peu en ces quartiers-là (c).

(A) *Que les Turcs ont beaucoup de veneration pour le sepulcre de Job.* ] Raportons ce passage de Mr. Ricaut. (d) „ C'est la coutume „ des Turcs, toutes les fois qu'il y a un nouvel „ Empereur, de le conduire avec toute la pompe „ pe imaginable à un endroit des fauxbourgs „ de Constantinople que l'on appelle Job. Là „ se voit un sepulcre ancien d'un certain Pro- „ phete ou saint Homme, que les Turcs, qui „ n'ont aucune connoissance de l'Antiquité ni „ de l'Histoire, font passer pour ce Job qui a „ servi depuis tant de siecles de modele de con- „ stance & de patience. „ Le Traducteur de Mr. Ricaut fait une note sur ces paroles qui merite d'être rapportée: *Je croi bien*, dit-il (e), *que quelques Turcs grossiers & mal instruits dans l'Histoire & dans la Chronologie, peuvent prendre le sepulcre de Job, qui est à Constantinople au pied des murailles de cette Ville, pour celui de ce saint homme, dont l'Histoire nous est rapportée dans le Vieux Testament; mais les Historiens des Mahometans nous apprenent eux-mêmes, que ce sepulcre a été bâti pour un autre Job, qui étoit Mahometan, & qui avoit été un des compagnons de Mahomet. Il fut tué au siege de Constantinople, qui étoit attaquée par Jezid fils du Calife Maavia, l'an 52. de l'Hegue, ou 672. de Jesus-Christ. C'est ce que remarque Elmacin dans son Histoire des Sarrasins, Chapitre 7. Livre 1. & quoy qu'Elmacin ait été Chrétien, nean-*

moins il ne fait que rapporter ce qu'il a trouvé dans les Historiens Mahometans, dont il avoit lui-même qu'il fait l'abbregé. Un des plus Savans Rabins du XVII. siecle a été dans la même erreur que ces Turcs grossiers, car il assure (f), *Que les Mahometans ont encore aujourd'hui beaucoup de veneration pour le sepulcre de Job qui est à Constantinople. . . . (g) il ignoroit sans doute que ce sepulcre fut d'un autre Job que de celui de l'Ancien Testament, & a cru mal à propos que les pieux Mahometans le prenoient tous pour le sepulcre de ce saint homme.*

(B) *Le premier Juge de la Cour de Salomon.* ] (g) *Bespier* Continuois de citer Mr. Ricaut, Les Turcs, dit-il (h), *confondent tellement toutes les histoires (i) Utis saute de savoir la Chronologie, qu'ils disent que Job étoit le premier Juge de la Cour de Salomon, & qu'Alexandre le Grand étoit General de ses armées.* Voici une assez bonne critique de ces paroles. „ (i) L'Auteur Anglois a pris cela de Bus- „ beque, mais il n'a pas bien compris le sens de „ ce qu'il dit. Car *Busbeque* ne dit pas que les „ Turcs croyent que Job étoit le premier Juge „ de la Cour de Salomon, ni qu'Alexandre étoit „ General de ses armées. Il dit seulement, que „ les Turcs savent si peu la Chronologie & „ l'Histoire, que s'il leur venoit dans la pensée, „ ils ne feroient nulle difficulté d'assurer que Job „ étoit le premier Juge de la Cour de Salomon, „ & Alexandre le General de son armée. Il y a (k) *Le Sr. Borremans* „ bien de la difference entre ces deux choses. „ Voyez *Busbeque, Epist. 1.* „ L'erreur de „ Mr. Ricaut a dejà passé dans quelques li- „ vres (k).

(C) *Que la maladie de Job étoit la grosse verole.* ] *Guy Patin* nomme deux Auteurs celebres qui ont dit cela. Voici ses paroles. (l) *Pour* *repondre à ce que vous me mandez, je vous dirai* p. 102. du *que Bolduc Capucin a écrit aussi bien que Pineda* 3. tome. *Jesuite Espagnol que Job avoit la verole. Je croirois volontiers que David & Salomon l'avoient aussi.* Notez que l'on peut pretendre que Job auroit eu cette vilaine maladie, sans avoir commis aucun acte d'impureté qui la lui eût attirée.

(D) *Il est le Patron des verolez.* ] Consultez le *Diarium Medicorum Ecclesiasticum* de Molanus, vous y trouverez ces paroles (m) sous le 10. de (n) *La Mai fête de Saint Job: Volunt nonnulli Sanctum* p. 224. 63. *Job peculiarem patronum esse eorum qui lue venerea laborant aut eam curant.*

(E) *Veneré. . . . avant que la verole fût conuë.* ] Le même Molanus nous avertit de ne point admettre l'erreur d'Agrippa, qui ose dire que la verole a été cause de la canonisation de Job. Avant cela, dit Molanus, il y avoit à Venise un temple & un jour de fête pour ce saint homme,

(f) *Menassch Ben Israel de resurrect. mortuar. l. 1. c. 16. apud Besp.*

(g) *Bespier*

(i) *Bespier*

(k) *Le Sr. Borremans*

(l) *Patin*

(m) *La Mai*

\* La Croix du Maine, & du Verdier Bibl. François.

† Baillet, jugem. sur les Poëtes t. 3. p. 426. Menage t. 2. de l'Anti-Baillet p. 27.

‡ Voyez l'Anti-Baillet t. 2. n. 111.

‡ Du Verdier, Bibliothéque

Françoise pag. 285.

Voyez aussi Paquier, recherches. Job in dros vetulisse. Quasi non multo ante l'eneid. 7. ch. 7.

A. Du Verdier ibid.

Id. ibid. 284. 285.

(a) Atolemus ibid. p. 69.

(b) Gib. Voetius disputat. Theolog. 10. 3. pag. 435. 436.

(c) Il y a dans les Appendix du 6. & 7. volume une dissertation sur cela.

(d) Bibliothéque Françoisise p. 286.

(e) La Croix du Maine Bibliothéque pag. 78.

JODELLE (ETIENNE) Poëte François & Latin au XVI. siecle, étoit de \* Paris. Il fut de la Pleiade † inventée par Ronfard. Quelques-uns lui attribuent l'invention des vers François composéz à la maniere des vers Latins, selon la quantité des syllabes ; mais d'autres veulent que Baif soit le premier qui ait produit de cette sorte de vers François †. Il importe peu à leur gloire qu'on établisse la verité de ce fait ; car cette invention tomba bien-tôt dans le mepris. On a plus de raison de pretendre, que Jodelle, fut † le premier de tous les François qui donna en sa langue la Tragedie & la Comedie en la forme ancienne. Il avoit une facilité (A) incroyable à faire des vers ; & il possédoit plusieurs autres conoissances. Il étoit β Orateur ; il entendoit l'Architecture, la Peinture, & la Sculpture, & manioit fort bien les armes. Il faisoit profession d'être homme d'épée γ : sa naissance (B) lui donnoit cette autorité. Il mourut au mois de Juillet 1573. à l'âge de 41. an. Ses amis publierent un recueil de ses Ouvrages l'année suivante δ. On a eu tort de dire qu'il mourut de (C) faim en puni-

me, qui dès le tems de Charlemagne fut inscrit au Martyrologe. (A) Cavendus est H. Cornelius Agrippa, qui vane scripsit lucem Veneremam recercheret. Job in dros vetulisse. Quasi non multo ante l'eneid. 7. ch. 7. Et à Græcis ad sextum diem Maii notatur sanctus & iustus Job qui multa contra Sathanam certamina sustinuit. Un fameux Theologien Protestant, qui a pris ici en quelque maniere le party d'Agrippa, observe qu'il y a dans la ville d'Utrecht un hospital où l'on pense les verolez, lequel porte le nom de Job. (b) Dici potest ad descensionem Agrippæ, Joham inter dros tutelares & quidem facti istius morbi, post eisdem morbi exitum, demum fuisse relatum. Quidquid sit, tanquam divus alexicacus ab hujus morbi mystis, amment Romanæ Ecclesiæ salutatur. Hinc in hac urbe Xenodochium s. Jobi olim dominante papatu constitutum, ubi illo morbo laborantes curari solent. Il n'y a pas long tems que l'on agita à Rome la question, si Job & les autres Saints du Vieux Testament meritent le culte que l'on rend aux Canonisez, & si on leur doit bâtir des autels. Voyez là-dessus les (c) Acta Sanctorum Maii.

(A) Une facilité incroyable à faire des vers. ] C'est du Verdier Vau-Privas (d) qui me l'apprend en ces propres termes. „ Il étoit admirable en une chose quasi incroyable, c'est que „ tout ce que l'on veira composé par Jodelle „ n'a jamais été fait que promptement, sans „ effude & sans labeur : & pouvons avecque „ plusieurs peronnages de ce tems tesmoigner „ que la plus longue & difficile Tragedie ou „ Comedie, ne l'a jamais occupé à la composer „ & écrire plus de dix matinées : mêmes la Comedie d'Eugene fut faite en quatre traittes. „ On lui a veu en sa premiere adolescence com- „ poser & écrire en une seule nuit par gageu- „ re cinq cens bons vers Latins, sur le sujet que „ promptement on lui bailloit. Tous les son- „ nets, mêmes ceux qui sont par rencontres, „ il les a tous faits en se promenant & s'amu- „ sant par fois à autres choses, si soudainement „ que quand il les prononçoit, on pensoit qu'il „ ne les eust encore commencez. „ Il ne faut donc pas s'étonner qu'il en ait produit un si grand nombre. On dit qu'il en composa environ (e) dix mille sur le passage du Rubicon. Siles amis avoient publié toutes ses pieces, à

combien de milliers monteroient-elles ? Il se méloit de tout (f), d'élegies, d'odes, de sonnets, de chansons, d'inscriptions, de cantiques. Il fit un poeme (g) contre l'arrière-Venus ou péché de Sodomie.

(B) Sa naissance lui donnoit cette autorité. ] Il étoit Gentilhomme à Seigneurie, car il prenoit qualité de Seigneur du Lyman (h).

(C) Qu'il mourut de faim en punition de ses impietez. ] Voetius (i) raconte qu'ayant lu dans p. 285. le theatre d'Honsdorf qu'Etienne Jodelle Poëte François, Epicurien & Athée mangea tout son bien, & mourut de faim (k) ; il s'informa diligemment si la chose étoit veritable, mais qu'il ne trouva aucun éclaircissement dans ses livres, ce qui l'obligea à consulter Mr. Rivet. Il prit par ce moyen qu'on ne trouvoit nulle trace d'Atheïsme dans les Oeuvres de Jodelle, & qu'au contraire on y trouvoit plusieurs marques d'orthodoxie, & que peut-être l'accusation d'impieteé qui lui étoit intentée, n'avoit point d'autre fondement que le sacrifice d'un bouc (l) qui fut offert à Jodelle comme au chef des Poëtes tragiques ; ce qui ne fut qu'un pur jeu d'esprit, si l'on en veut croire l'Auteur 1570. edit.

de la vie de Ronfard. Néanmoins Rivet n'osa décider, si pour cette seule action Jodelle ne meritoit point de passer pour un Athée. Voetius Gallici acquiesce à ce jugement : il veut comme son ami que si l'on n'a pas de preuves plus authentiques de l'Atheïsme de Jodelle, on ne l'en declare pas convaincu, mais en attendant il se garde bien de l'absoudre ; il permet que cela soit mis en question. In medio relinquit (Rivetus) ætum di-an ob idem factum Athenis sit dicendum, nisi alium de alia authentica testimonia suppetant. In cuius sententia & nos acquiescimus (m). Il n'y a nulle apparence que le compilateur Honsdorf se fût fondé sur le pretendu sacrifice ; il donne à Jodelle le caractère d'un debauché qui dissipait tout son bien : c'est donc sur un péché d'habitude qu'il se fonde, & non pas sur la momerie d'un pretendu sacrifice ; action où l'on ne se porta qu'une fois, & qui n'est pas moins à la charge de plusieurs autres beaux esprits, dont Honsdorf ne dit pas un mot, qu'à la charge de Jodelle. Disons donc que ce bon Compilateur d'exemples de la justice divine s'est lourdement abusé : & cependant voilà deux fameux Theologiens qui lui font l'honneur d'égalor son accusation destituée de toutes sortes de preuve, aux temoignages d'orthodoxie qui paroissent dans les livres de l'accusé : ils se croyent assez

(f) Voyez la remarque sur la remarque.

(g) Voyez Voetius ibid.

(h) Du Verdier ib. Voyez aussi la Croix du Maine ibid.

(i) Disputat. tom. 1. p. 137.

(k) Mem. Honsdorf Dicto libro exemplarum ad Decalogum, Lix. p. 101. ann. 1570. edit.

(l) Stephani Jodelli Poëte, quem Epicureum & Atheum dilapidatis bonis inedia confectum dicitur di-an ob idem factum Athenis sit dicendum, nisi alium de alia authentica testimonia suppetant. In cuius sententia & nos acquiescimus (m).

(m) Voyez la remarque sur la remarque.

tion de ses impietez ; & de crier au Paganisme, sous pretexte d'un divertissement de Carnaval où ses (D) amis lui consacrerent un bouc. Je n'oserois ajoûter foi

à

équitables, pourveu qu'ils ne prononcent ni pour ni contre. Est-ce à conduire par les maximes, *Quilibet presumitur bonus donec probetur malus. Actore non probante absolvitur reus* ? Il faut prendre garde que les copistes d'Honsdorf, ou ceux qu'il a copiez en quelque nombre qu'ils puissent être, ne valent pas tous ensemble l'autorité d'un témoin pendant qu'ils ne citent personne, ou qu'ils le citent l'un l'autre (a). Au reste je ne pretens pas nier que Jodelle ne soit mort (b) pauvre.

(D) Lui consacrerent un bouc. ] Claude Binet (c) nous va raconter comment cette farce fut jouée. Ils (d) le blasmoient entre autres choses d'avoir sacrifié un bouc à Jodelle au village d'Itercueil (e), mais il répond assez luy mesme à ce chef d'accusation, & voycy ce qui en est : Jodelle avoit fait représenter devant le Roy la Tragedie de Cleopatre qui eut tel applaudissement d'un chacun ; que quelques jours après, s'estant toute la brigade des Poëtes trouvée en ce village, pour passer le temps & s'esjouir aux jours licentieux de Carême-prenant, il n'y eut aucun d'eux qui ne fist quelques vers à l'imitation des Bacchanales des anciens, il vint à propos de rencontrer un Bouc par les rues, qui leur donna occasion de solastrier sur ce sujet, tant pour estre victime de Bacchus, que pour faire contenance de le presenter à Jodelle, & représenter le loyer de sa Tragedie à la mode ancienne, à laquelle les Chrestiens mesmes, & principalement les Poëtes recourant par fois, non par creance aucune mais par allusion permise. & ce qui en fit croire quelque chose furent les vers & solastries de ces Poëtes qui furent mises au jour, & mesme les Dythirambes de Bertrand Berger Poëte Dythirambique, où se lisent ces vers. . . . Tout cela ne fut qu'une seinte & mascarade. Peut-être ne seroit-on pas fâché de voir ici la reponse même que fit Ronfard, & que Binet a indiquée sans la rapporter. La voici :

(b) Voyez l'article Finé, pag. 1158. col. 2.

(c) Dans la vie de Ronfard p. m. 139.

(d) Il parle de deux Ministres qui avoient écrit contre Ronfard.

(e) Je croi qu'il faut Arcueil.

(f) Ronfard dans la reponse à quelque Ministre p. 92. du 9. tome de ses Oeuvres édit. de Paris 1604. in 12.

Et non sacrifié, comme tu dis menteur, De telle faulxe boardé impudem inventeur.

De quelque party qu'on soit on outre les choses, & on n'est que trop souvent la dupe des bruits populaires. Les Ministres ajoûterent foi trop legerement aux bruits qui coururent touchant le bouc de Jodelle, & comme Ronfard s'étoit érigé en persecuteur de robe longue & de robe courte, car il écrivoit contre ceux de la religion, & il leur courroit sus à la tête des milices, ils lui reprocherent la ceremonie de ce bouc, selon le tour le plus criminel que l'on y avoit donné. Ils l'objeeterent sur le pied d'un sacrifice payen, ils soutinrent que le bouc fut immolé à un faux Dieu. C'étoit une calomnie, mais ils n'en étoient pas les inventeurs. Nous allons entendre Scaliger qui accuse un Prêtre d'avoir donné la naissance à cette impollure, & remarquez bien qu'il a rejeté comme une fable ce prétendu sacrifice. Je ne fai pas s'il se souvenoit que quelques Ministres en avoient accusé Ronfard, mais je sui bien qu'il croyoit que son adversaire Scioppius le méloit lui Scaliger dans cette scène.

Voyons ses paroles.

„ Alt (g) illud, quod adjiciemus, omnia (h) Scaliger in Cera-  
 „ portenta amphitheatrica superat. Parisienses futat. ja-  
 „ illos amicos nostros imitatus, quo Dionysia agitasse, quia hircum  
 „ & hircum immolasse, fama est. Dionysia agi-  
 „ tare, dicit esse hircum immolare. Hujus agi-  
 „ onum, in simulacri sunt illi, de quibus nunc agi-  
 „ tur. Vespillonis filius, qui nunquam Lute-  
 „ tia fuit, in media Suburra habitans Roma, „ unde hoc mendacium expiscari potuit, nisi à „ quibus reliqua portenta didicistis? Quos putat „ Dionysia agitasse, vel hircum immolasse, ut „ illi persuaserint qui verum dicere, etiam si ve- „ lint, non possunt, il sunt, Petrus Ronfardus, „ M. Anton. Muretus, Janus Baiffus, Remi- „ gius Bellaqueus, Stephanus Jodellus, Nicol: „ Denifottus, Joan. Auratus, alii, omnes poë- „ tar, prater Patoletum, qui in historis con- „ scribendis omne studium suum collocarat. „ Quos tam falsum est adeo execrandum, ne- „ sandum, impium facinus fecisse, quam cer- „ tum est, impune illis futurum non fuisse, „ siquidem tam Christianæ pietatis, quam exi- „ stimationis suæ oblitum tam detestabile scelus „ in se admisissent. Si illi docti viri vive- „ rent, sur non inultum tulisset. Porro tam „ impudens calumniam auctor fuit sacrificalus „ Gentiliaci vici, in quo illi doctissimi viri de „ constituto coerant, ut de symbolis essent. „ Totum drama exponerem, si opus esset, ut Jo- „ sephus me docuit, qui illud ad unguem tenet. „ Tout va bien jusques-là; je voudrois que ce qui fut fut aussi juste, (b) Sed ponamus verum (d) l. l. et esse. Quid hæc ad Josephum, qui tunc puer Dav. p. 340. digala primis rudimentis Latini sermonis initiabatur? An quia sexto post, septimo, & octavo anno omnes, prater Jodellum, illos vidit, & familiariter novit, ideo ejusdem criminis postulantus erit? Hoc modo oporteret omnes, qui Muretum norunt, Dionysia agitasse, hoc est majorem partem eorum, qui hodie Roma agunt. Quanta invidia Josephum premerent, si verum crimen haberent, quod illi objicerent, quam aliorum facta, eaque falsa

à ce que j'ai lu dans la vie (E) de Theodore de Beze. Vous trouverez bien des choses concernant ce Poëte dans l'endroit que j'ai cité d'Etienne Pâquier.

JONAS (ARNGRIMUS) Islandois de nation, s'est fait estimer dans le XVI. & dans le XVII. siècles par les Ouvrages qu'il a publicz. Il étoit encore en \* vie l'an 1644. & il avoit plus de 90. ans. Il n'y avoit que quatre ans qu'il s'étoit remarié avec une jeune fille. Il étoit savant, & homme de bien, & en grande estime parmi tous les doctes. Il avoit été † Coadjuteur de Gundebbrand de Torlac, Evêque de Hole en Islande. Ce Gundebbrand étoit ‡ Islandois, homme de grand savoir, & de grande probité. Il avoit été disciple de Tycho-Brahe, & entendoit bien l'Astrologie. Après sa mort Arngrimus refusa l'Evêché de Hole, que le Roi de Dannemarck lui vouloit donner †: il pria ce Prince de *ven dispenser, tant pour se retirer de l'envie, que pour vaquer à ses études avec plus de repos.* Les livres (A) qu'il a publicz sont pour la plupart ou des Histoires & des descriptions de l'Islande, ou des Apologies pour sa nation. Blefkenius en avoit dit bien des choses défavantageuses, soit touchant (B) les fortileges, soit touchant (C) l'impudicité. Arngrimus le refusa.

J O U.

*falsa illi exprobrentur?* La chaleur de la dispute troubloit un peu Scaliger; il se justifie d'une chose dont on ne l'accusoit pas, il se plaint d'être calomnié lors qu'il ne l'est point, & par là il devient lui-même (a) calomniateur. Quand on dit qu'un homme imite les fautes de ses bons amis, on ne pretend pas affûrer qu'ils s'est trouvé avec eux en tel ou tel lieu où ils ont commis quelque crime; au contraire on suppose qu'il n'y étoit pas, car s'il y eût été, on l'appellerait complice & non pas imitateur. Il n'est donc (b) point vrai que Scioppius ait enveloppé Scaliger dans l'affaire de Jodelle. Il ne faisoit donc pas que Scaliger s'en plaignît, & qu'il alléguât son *alibi*.

(E) *Que j'ai lu dans la vie de Theodore de Beze.* J'y ai vu qu'Etienne Jodelle l'un des Poëtes de la Pleiade François fit un quatrain, sur ce que Beze travaillait à la traduction des Pseaumes sur attaqué de la peste. Voici ce quatrain:

Beze fut lors de la peste accueilli  
Qu'il retouchait cette harpe immortelle.  
Mais pourquoi fut Beze d'elle assailli?  
Beze assouloit la peste à tous mortelle.

\* La Peyrere. Relation de l'Islande p. 55. 56.

† Id. ibid. pag. 55.

‡ Id. pag. 5. & 55.

† Id. pag. 55.

(a) Voyez le 8. tome de La Motte rationale pratique des Jesuites chap. 18.

(b) Parisiens illos amicos tuos imitatis.

(c) Meleb. Adam l'a inserée presque toute entiere dans le volume de Theologians non Allemans.

(d) Il étoit Seigneur du Lymodin.

(e) Il écrivit à Voetius qu'Etienne Jodelle avoit loué la version des Pseaumes, & lui communi qua même le quatrain. Voet. ubi supra.

(f) Au livre 2. de la Digne médecine p. 186. il rapporte le quatrain, & le donne à Etienne Jodelle.

apparemment tous. *Idea veri Magistratus*, à Copenhague 1589. in 8. *Brevis Commentarius de Islandia*, à la même ville 1593. in 8. *Anatomie Blefkeniana*, à Hole en Islande 1612. in 8. & à Hambourg 1618. in 4. *Epistola pro patria defensoria*, la même 1618. *Απεργη Καλυμνία*, la même 1622. in 4. *Chrymogæa seu rerum Islandicarum libritres*, la même 1630. in 4. *Vita Gudbrandi Thorlacii*, la même 1630. in 4. *Specimen Islandia Historicum, & magna ex parte Chorographicum*, à Amsterdam 1643. in 4. (g). (g) Tiré

(B) *Soit touchant les fortileges.* Blefkenius dit (h) que les Islandois vendent le vent, & Bartholin qu'il l'a expérimenté. Arngrimus se moque de scriptis cela; car il dit, que le Marelot Islandois co-

noit le soir par la disposition de l'air, quel tems & quel vent il sera le lendemain; & que quand il venoit qu'il doit faire le vent l'étranger attend pour partir, il le va trouver, & s'engage de lui vendre ce vent;

ce qu'il fait de certe force. Il demande à l'étranger son mouchoir, dans lequel il fait semblant de murmurer quelques paroles, & noué (i) promptement le mouchoir, comme de peur que les paroles qu'il a prononcées ne s'envolent. Il lui rend après cela le mouchoir noué, & lui recommande de le garder tel qu'il le reçoit avec grand soin, l'assurant qu'il aura le vent bon durant tout son voyage.

Or il arrive quelquefois que ce vent soufflé le lendemain; mais le plus souvent ce même vent change après que l'étranger est parti, & qu'il est engagé en pleine mer. Que s'il est arrivé de cent fois une, que le vent ait conduit l'étranger là où il devoit aller, cette seule fois autorise l'erreur contre cent autres experiences, & l'erreux se repand par celui qui dit hautement, parce qu'il le croit aiosi, qu'il a acheté le vent en Islande, & que ce vent l'a mené à bon port chez lui.

Le même Blefkenius raconte (k) qu'il y a des Magiciens en Islande qui ont le pouvoir d'arrêter en pleine mer des vaisseaux qui vont à pleines voiles; il narre aussi que ceux qui sont arrêtés, se servent pour contre-charme de certaines fumigations (l) puantes dont il fait les descriptions, avec lesquelles, dit-il, ceux qui sont retenus chassent les Demons qui les retiennent, & les vaisseaux desenchantez reprennent leur cours.

(C) *Soit touchant l'impudicité.* Blefkenius dit (m) que les Allemans qui trafiquent en Islande,

(h) La Peyrere. Relation de l'Islande. pag. 28.

(i) Voyez Charles Ogier dans la page 433. de son Iter Polonicum.

(k) La Peyrere ibid. p. 31.

(l) Voyez Nouvelles de la Rep. des lettres. Fevrier 1685. pag. 135.

(m) La Peyrere ib. p. 23. 24.

J O U B E R T ( L A U R E N T ) Conseiller & Medecin ordinaire du Roi, & du Roi de Navarre, premier Docteur Regent, Chancelier & Juge de l'Université de Montpellier, néquit à Valence en Dauphiné le 6. jour du mois de Décembre \* 1529. Il fut disciple de Silvius à Paris, & de l'Argentier au delà des Alpes †; & il se rendit celebre par les leçons qu'il faisoit à Montpellier en qualité de Professeur, & plus encore par les livres qu'il publia. On étoit si prevenu de ses lumieres, qu'Henri III. souhaitant avec passion d'avoir des enfans le fit venir à Paris; tant il esperoit que l'habileté de ce Medecin leveroit tous les obstacles qui rendoient sterile son mariage ‡. Son esperance fut trompée. Joubert mourut à (A) Lombez le vingt-neuvième d'Octobre 1582. Il publia un

\* La Croix du Maine pag. 285.

† Sam. marthanus blog. pag. m. 75.

‡ Eum in aula vidi-mus à Rege Henrico III.

très-

evoca-tum, cum plus ille Princeps prolis in publicam utilitatem suscipiende cupidus, maxime voti sui spem in ejus industria nequidquam collocasset. Id. ib. pag. 76.

OBJECTION titée de l'impudence de certains peuples.

(A) Voyez les Nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg pag. 542. & suiv.

\* In elog. p. m. 76.

FAUTES de Morel

„ Istande, dressent des tentes près des havres  
 „ où ils ont abordé, & qu'ils y étalent leurs  
 „ marchandises, qui sont mantereux, fouliers,  
 „ miroirs, couteaux, & quantité de bagatelles  
 „ qu'ils échanget avec ce que les Istandois leur  
 „ apportent. Des filles qui sont fort belles dans  
 „ cette Ile, mais fort mal vêtues, vont voir ces  
 „ Allemans, & offrent à ceux qui n'ont point  
 „ de femme, de coucher avec eux pour du  
 „ pain, du biscuit, & pour quelque autre cho-  
 „ se de peu de valeur. Les peres mêmes presen-  
 „ tent leurs filles aux étrangers; & si leurs fil-  
 „ les deviennent grosses, ce leur est un grand  
 „ honneur, car elles sont plus considérées & plus  
 „ recherchées par les Istandois que les autres,  
 „ & il y a de la presse à les avoir. Quand les  
 „ Istandois ont acheté (c'est-à-dire changé)  
 „ du vin ou de la biere des Marchans étrangers,  
 „ ils convient leurs parens, leurs amis & leurs  
 „ voisins à boire l'un & l'autre, & ne se quit-  
 „ tent point que tout ne soit bu. Ils chantent  
 „ en beuvant les faits heroïques de leurs Capi-  
 „ taines. . . . C'est une incivilité parmi eux  
 „ que de sortir de table quand ils boivent, pour  
 „ aller faire de l'eau. Des filles qui ne sont pas  
 „ laides en ce pais-là, comme j'ai dit, coulent  
 „ sous les treteaux, & presentent des pots de  
 „ chambre aux beuveurs. Arngrimus Jonas  
 „ traite cette raillerie d'impoffure, & s'em-  
 „ porte avec colere contre Blefkenius, pour  
 „ l'outrage qu'il dit avoir fait à l'honneur des  
 „ filles Istandoises. Le bonhomme ne peut  
 „ souffrir qu'on parle avec mepris de ses com-  
 „ patriotes, & qu'on les traite de barbares. Si  
 „ jamais l'emportement fut permis à un faiseur  
 „ d'Apologie, celui d'Arngrimus ne sauroit être  
 „ blâmé; car il n'y a point d'apparence que l'E-  
 „ vangile qui est connu en Istande depuis tant de  
 „ siècles, y ait laissé les peuples dans une si cri-  
 „ minelle brutalité: ni qu'au cas que la Religion  
 „ eût fait si peu de progrès sur les Insulaires, le  
 „ Roi de Dannemare endurât qu'ils se moqua-  
 „ sent impunément de ce qui est dû à la bien-  
 „ sance publique. La coutume des festins ne  
 „ me paroît pas rapportée fidelement; on a grossi  
 „ la chose pour faire rire les lecteurs. Ouit-on  
 „ jamais parler d'un tel ministre, ou d'une pa-  
 „ resse si extravagante? Voici des gens qui non  
 „ seulement ne veulent pas prendre la peine de se  
 „ lever de table pour piffer, mais qui ne veulent  
 „ pas même qu'il leur en coûte le moindre mou-  
 „ vement de la main. C'est à quoi nous conduit  
 „ le conte; autrement pourquoi diroit-on que  
 „ les filles coulent sous les treteaux? On donneroit  
 „ bien le pot de chambre sans cela aux conviez,  
 „ s'il ne faloit que leur épargner la peine de se  
 „ lever. Si tout ce que Blefkenius vient de nous  
 „ dire étoit véritable, il faudroit demeurer d'ac-

cord que la jalousie (A) n'est pas inutile dans le monde.

S'il étoit permis de mentir en faveur de la vérité, il faudroit nier tout ce que l'on conte de l'impudence de certains peuples: car les Libertins tirent un grand avantage de ce qu'il y a, dit-on, certaines nations qui n'attachent aucune infamie à la prostitution des femmes. Les Istandois seroient dans le cas, selon le recit de Blefkenius, & ils iroient même plus loin, car ils regarderoient comme une gloire la grosseffe d'une fille qui se seroit abandonnée à des étrangers, & les peres s'estimeroient très-heureux que l'on acceptât l'offre qu'ils seroient du puçelage de leurs filles à des gens d'un autre pais. Où est donc, demanderoit-on, cette impression naturelle, qui fait discernier à tous les hommes le bien & le mal? Voilà des nations Chreutiennes qui non seulement ne font aucun compte de la chasteté dans la pratique, mais qui en ont même perdu la theorie: d'où il s'ensuit qu'à cet égard leur conscience est destituée du sentiment du droit naturel. N'est-ce pas une marque que les idées de la vertu dependent de l'éducation & de la coutume, & non pas d'une impression naturelle? Et comment guerir ces gens-là, puis que leur conscience est morte? Car s'il est possible, qu'avec les notions du bien & du mal la conscience jouisse d'une malheureuse securité, cela n'est-il pas impossible où ces notions sont éteintes? Il n'est pas necessaire de répondre à cette objection, puis qu'Arngrimus Jonas ne le fait. Il faut lui renvoyer tous ceux qui se voudroient prevalloir du recit de son adversaire. Et s'ils alleguoient des faits certains, alors on ne manqueroit pas de réponse.

(A) Mourut à Lombez.] C'est la Croix du Maine qui m'apprend cela. Il ajoute que Lombez est à 7. lieues de Toulouse; & comme c'est non du côté du Languedoc, mais du côté de la Guyenne, il est clair que Sainte Marthe \* se trompe, lors qu'il dit que Joubert mourut en retournant de Toulouse à Montpellier. La ville de Lombez est bien éloignée de cette route. Moreri est encore plus blâmable que Sainte Marthe: voici comment. Il a dit, comme il avoit lu dans la Croix du Maine, que ce Medecin mourut à Lombez, & il a joint à cela ce qu'il avoit lu dans Sainte Marthe, que Joubert mourut en retournant de Toloſe à Montpellier. La jonction de ces deux choses le convainc d'une ignorance géographique, que l'on ne peut pas reprocher à Sainte Marthe qui n'a rien dit de Lombez. On s'expose à beaucoup d'erreurs, lors qu'on mêle ensemble les extraits de differens Ecrivains, sans y corriger ce qui les rend incompatibles. Je ne parle point de la

très-grand (B) nombre de livres en Latin & en François. Celui qu'il intitula *Erreurs populaires* fit fort crier contre lui, parce qu'il y parla (C) trop librement de plusieurs matieres chatouilleuses. On trouva étrange en particulier qu'il eût dédié ce livre à la Reine de Navarre femme d'Henri IV. Mais tous ces vaeames bien loin d'empêcher le debit du livre, contribuerent notablement au grand (D) cours qu'il eut.

JOVE

bevuë chronologique qui se trouve dans Moreri: il est visible ou que c'est une faute d'impression, ou un défaut d'attention. Vous trouverez dans Moreri que Joubert est né l'an 1629. qu'il se rendit celebre dans le XVI. siecle; qu'il mourut l'an 1632. & que Du Verdier Van-Privas & la Croix du Maine parlent de lui dans des Ouvrages \* qu'ils publierent l'an 1584. & qui n'ont jamais été reimprimez.

\* Intitulés Bibliothèque François.

(B) Il publia un très-grand nombre de livres. Ses Traités Latins font 2. volumes in folio, dans les éditions de Francfort 1582. 1599. & 1645. L'un des plus considerables est un recueil de paradoxes, contre lequel plusieurs (a) Medecins écrivirent; auxquels il ne manqua pas de repliquer. Je remarque que son *Traité du Ris* fut fait en François; encore que quand il le publia il fit mettre au titre, que Jean Paul Zangmaître, Gentilhomme natif d'Augsbourg, disciple de Monsieur Laurent Joubert, l'avoit traduit en François sur le Latin dudit Joubert (b).

(a) Thomas Jourdain, François, Vallerois, Brunon Seidelius.

(b) Voyez la Croix du Maine pag. 255.

(C) Il y parla trop librement de plusieurs matieres chatouilleuses. ] Jamais peut-être on n'avoit écrit en François sur les questions du pucelage, & sur celles de la generation en termes si naturels. Il égaya tellement cette matiere, qu'il produisit trois formuliers d'attestations faites par des Matrones jurées, qui par ordre de la Justice avoient recherché si des filles qui se plaignoient d'avoir été violées, s'en plaignoient à tort. La 1. de ces 3. attestations fut rendue dans le Beam; la 2. à Paris; la 3. à Carcassonne. La 1. porte que la fille complaignante étoit pucelle; les 2. autres qu'elle avoit été déflorée. Joubert compare curieusement ensemble les termes dont se servent ces Matrones. On imprima en Hollande l'an 1636, un livre qui a pour titre, (c) *Tableau de l'amour considéré dans l'état du mariage*. L'Auteur s'y donne le nom de Salecini Medecin Venitien, mais on fait qu'il se nomme Nicolas Venette, & qu'il est Medecin à la Rochelle (d). Il raporte de semblables attestations; & c'est de lui que Furetiere a emprunté ce qu'il a dit là-dessus sous le terme *pucelage*. Pour revenir à Joubert, on l'accusa d'avoir inventé lui-même ces attestations. Il

(c) Voyez les Nouvelles de la République des lettres mois d'Octobre. 1636. pag. 1221. Il a été traduit en Flamand. Voyez le Bockxal du mois d'Avril 1699.

(d) Le Journal des Savans du 17. Mai 1636. p. m. 153. fait mention de lui.

(e) B. C. C. 2. Femmes, pour les sçavoir accommoder aux divers parties du membre qui distingue le sexe. Car il n'est pas en peine d'y troiver des Erreurs populaires de Laurent Joubert.

(c) Il refusa bien cela en l'Épître, à ses amis & bien disans, nommant celui qui luy a fourni celles de Paris & de Beam. Quant à celle de Carcassonne, je sçay bien qu'il l'a eue d'un qui estoit principal Secretaire de Monsieur le Marechal Dampville, qui la recitoit souvent pour plaisir. Et Monfr. Joubert est bien empêché d'entendre seulement les termes, desquels usent ces sages femmes, pour les sçavoir accommoder aux divers parties du membre qui distingue le sexe. Car il n'est pas en peine d'y troiver des Erreurs populaires de Laurent Joubert.

(D) Au grand cours qu'il eut. ] Servons nous du vieux Gaulois de l'Apologite de Joubert. Le *Traité des erreurs populaires*, dit-il (m), & (m) C'est imprimé dans six mois en quatre divers lieux: à Bourdeaux, Paris, Lyon & Avignon; & en chaque lieu on n'en a tiré moins de seize cens. Ce livre a eu si grande reputation, que n'estant au commencement qu'à dix ou douze sols, il s'est depuis vendu jusques à un escu, voire à qua-

l'ordre qu'elles se presentent, &c. ] La Croix du Maine observe que quelques-uns alleguent que Joubert a parlé trop librement, & allegué quelques passages trop lubriques en aucun de ses ouvrages, & principalement en ses doctes livres des *erreurs populaires*; mais s'il a usé, poursuit-il, de termes sçez chatouilleux pour les delicats oreilles, il lui a esté de besoin de parler ainsi, s'il vouloit estre entendu, & si on desiroit faire profit de ses livres. Seveole de Sainte Marthe a raison de dire que cela fit tort à l'Auteur (f). Joubert le comprit lui-même, car il discontinua son travail; & à l'égard de ce qui en avoit déjà paru, il tâcha de satisfaire à quelques plaintes. On avoit trouvé mauvais qu'il eût dédié son livre à la Reine de Navarre, très-vertueuse (g) & generouse Princeesse, vray miroir & patron d'honneur, veu qu'il avoit à traiter au commencement de son ouvrage des matieres grasses (comme on dit) & parites honteuses, escrivant de la conception, generation, grossisse & enfantement (h). Il satisfit à cette plainte dans la 2. édition; car outre les excuses que lui & Louis Bertravan alleguerent à Monsieur de Pibrac, Chancelier de ladite Dame, pour choisir & trier les propos desquels sa Majesté peut avoir cognossance, & en juger sans nul scrupule: ledit Seigneur se reservant le reste, comme estant plus propre à sa condition. On fai-

(f) Futurus tamen cautior, si contentus ius, quæ in utum eruditorum sermone Latino componeretur, & partibus honteosis, scriptio-nibus Gallicis abstineret, nec in hunc locum inisset. Naturam enim pro concessa Medicis facultate liberius evolvens, temere se in plebis Imperitiam certuram atque ritum objecit. Sammarthian. ubi supra.

(g) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(h) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(i) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(k) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(l) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(m) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(n) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(o) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(p) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(q) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(r) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(s) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(t) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(u) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(v) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(w) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(x) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(y) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

(z) Elle en savoit bien du long en ces sortes de matieres, si l'on en croit les fatras de d'Amignon.

JOVE (PAUL) en Latin *Jovius*, né à Come en Italie l'an 1483. s'acquit un grand nom par ses Ouvrages, & l'Evêché de \* Nocere : mais il passa pour une plume venale, de sorte qu'on n'ajoute pas beaucoup de foi (A) à ses Histoires. On dit qu'il ne se défendoit pas trop de cette mauvaise (B) qualité, qu'il avouoit assez franchement qu'il louoit ou qu'il blâmoit, selon qu'on avoit eu soin ou qu'on avoit négligé d'acquiescer ses bonnes graces. Jamais homme ne

\* Le Pape Clement VII le lui donna.

(f) Bodin. nos supra pag. 73.

tre francs ; tout ainsi qu'en la cherté (espece de femme) le pris du ble se hausse tous les jours. Que plus est, chacun demande aux Libraires & Imprimeurs la suite de cest œuvre : & mesmes son Auteur est journellement importuné de mettre le surplus en lumiere, au moins de cinq en cinq livres (s'il ne veut tout à un coup) surant le departement qu'il en a fait, outre ce qu'il promet d'avantage. Mais il est si despitè, & se ressent tellement des suscités piqueures, comme il est homme de grand cœur, extrêmement jaloux de son honneur, qu'il a souvent pensé, je le scay bien, de brusler tout ce qu'il en a fait. O quel dommage!

(A) On n'ajoute pas beaucoup de foi à ses histoires. ] Jaques Gohorri n'a pas fait difficulté de dire, que les aventures d'Amadis paotroient aussi veritables que les Histoires de Paul Jove. (a) Il est certain ad sempiternam memoriam restatum reliquit Gorraux Parisiensis, qui quas finxit (b) Amalists fabulas non minus veras ac probabiles quam Jovii scripta fore confidit. Mr. de Thou n'a pas usé de cette hyperbole, mais il en a dit assez pour nous apprendre l'estime qu'on a de cet Ecrivain. (c) Cum aliqui homo gratiosus se passim obnoxium prodant, eoque nomine ipsi in plerisque rebus fides derogetur, quod ad gratiam & in odium scripisse, & venalem calumiam habuisse fere omnibus persuasum sit. Ajoutez ce passage de Vossius qui témoigne que Paul Jove avoit en quelque façon dressé une banque : il promettoit une ancienne genealogie & une gloire immortelle à tous les taquins qui payeroient bien son travail, & il le dechiroit tous ceux qui n'achetoient pas ses mensonges. (d) Quam fluxa etiam fidei patrum avo jui Paulus Jovius quem constat in aula Henrici secundi quibusque terra filius bene de se merentibus generis claritatem ac perpetuum nomen pollicium : contraque maledice eos traduxisse qui venali historico morem non gererent. Il avoit offert sa plume à Dom Juan III. Roi de Portugal ; & parce qu'on n'accepta point ses offres, il passa sous silence une victoire que les Portugis remporterent. S'il avoit eu de bons gages pour écrire l'histoire de Portugal, il auroit forgé des victoires imaginaires, tant s'en faut qu'il eût supprimé les veritables. C'est donc avec justice qu'on l'a décrié. Voici le coup que lui porte l'Historien d'Emanuel. (e) Victoria fuit praclaræ quam tamen Paulus Jovius cum de Sultani classe hac in Indiam contra L. suanos delata narraret, silentio suppressit, iratus videlicet, quod cum Lusitana historia scribenda nuntius Joanni, hujus nominis tertio, Lusitania regi venale proponeret, rex optimus non illum muneribus Indici ad res Lusitanorum virtute gestas monumentis illustrandas invitavit. Il a eu le sort de tous les menteurs, c'est qu'on a de la peine à le croire lors même qu'il raporte la verité. Le mal est que ses mensonges lui ont été plus utiles, que ne l'est l'amour de la verité aux Historiens sinceres. Cette plainte de Bodin est très-bien fondée. Non

(f) quod multa non sint verè & eleganter ab eo scripta : sed hunc mendacium fructum tulit, ut etiam cum vera scribit, suspèctus habeatur. Hoc tamen acerbius est ac indignum, quòd cum historiam venalem prostituisset, uberioris tulit mendacium fructus, quam quis alius vera scribendo. Cet homme n'a pas été en état d'écrire une bonne histoire, car lors qu'il pouvoit dire la verité, il ne la vouloit pas dire, & lors qu'il eût voulu la dire il ne pouvoit pas : il n'avoit de bons memoires que pour les choses qui se passoient en Italie. C'est la pretension de Bodin (g) : il l'appuye sur ce que Paul Jove n'a point voyagé, n'a point assisté aux evenemens, mais s'est attaché à la Cour des Papes pendant 37. années. Il me semble que ce n'est pas une chose qui empêche de recueillir de bons memoires touchant les autres païs. Outre que Paul Jove se vante d'avoir vu des sieges, & des batailles (h) &c. Voyez dans la remarque F un autre passage de Bodin, & le jugement de Juste Lipse sur notre Auteur, qu'il accuse d'une extrême partialité.

(g) Cum ramoribus fitem habuerit, nec consilia principum, nec conciones, nec epistolas, nec uilla publica monumenta vidit: sic tamen scribit quasi rebus interesset. Quæ igitur verissime scribere poterit, nec ullum dubitationi locum relinquit. Quæ igitur verissime scribere non potuit: sed felicit externa. ibid.

(B) Qu'il ne se défendoit pas trop de cette mauvaise qualité. ] Bodin assure que Paul Jove interrogé, pourquoi il debitoit des mensonges, & pourquoi il suprimoit les veritables evenemens, repondit qu'il faisoit cela en faveur de ses amis ; qu'il favoit bien que ceux qui vivoient alors n'ajouteroient point de foi à ses histoires, mais qu'il favoit aussi que les siecles à venir ne douteroient point des choses qu'il avoit dites. (i) Cum autem rogaretur cur si mularet falsa, vera dissimularet, amicorum gratia id a se factum respondit : ac tametsi superstitibus se non intelligeret suis scriptis fidem derogaturos, atamen intelligebat infinite posteritati credibilia fore que sibi suisque popularibus laudem essent allatura. Il y a des gens qui supposent qu'il repondit : Dans cent ans il ne restera aucune preuve qui puisse me convaincre de fausseté, il s'aura donc nécessairement qu'on preme pour des choses veritables ce qu'on lira dans mes histoires. Quelques-uns disent qu'il se vançoit (l) d'avoir une plume d'or, & une plume de fer ; celle-là en faveur des Princes dont il recevoit des faveurs, celle-ci contre les Princes dont il n'en recevoit pas. On veut aussi qu'il ait avoué que la raison pour laquelle il suprima les trois livres où il parloit d'Antoine de Leve, étoit que ce fameux Capitaine ne lui avoit rien donné, & que si ri qu'il ne vouloit point qu'un ingrat fût inscrit dans son Ouvrage. (m) Quis nescit quanta fuerit virtus Antonii Leva Hispani ducis, ut solus dicitur, aut cum paucis Imperator appellari nostri temporis possit : tamen nequissimus (n) historicus, seu potius fabulator, quod pecunias non dedisset, maluit totam corrumpere historiam, tresque libros qui memoria in contrario; onde verranno i posteri necessariamente a dare indubitata fede à suoi scritti. Stefano Guazzo della civil conversazione lib. 2. pag. m. 242. (l) Testier, addit. aux Éloges t. 1. p. 67. (m) Cardanus in apologia Neronis. (n) Paulus Jovius.

Z 2

(a) Bodinus, in methodo historiar. e. 4. p. m. 71.

(b) Bodin s'exprime mal, Gohorri n'a été que le Traducteur d'Amadis.

(c) Thuanus lib. 11. sub fin. p. m. 235.

(d) Vossius de arte histor. c. 9. pag. 49.

(e) Orosius de rebus Emmanuèlis lib. 6. fol. m. 179.

(b) Voyez d'epitro de d'epitroire de son Histoire.

(i) Bodin. ibid.

(k) Anzi mi vien detto, che essendo biasimato il Gioiio d'or, & una penna di ferro, che si narra che fu in favore della infelice della sua storia, egli confessa per la quale il supprimeva i libri dove si parlova d'Antoine de Leve, che non gli aveva dato nulla, & che se non voleva che un ingrato fosse iscritto nell'opera sua. (m) Chi non sa quanta fu la virtù d'Antonio Leva, Duca di Spagna, che solo si dice, o con pochi Imperatori nostri tempi potrebbe essere: ma il più iniquo storico, o piuttosto fabulatore, che per non aver ricevuto denaro, volle corrompere tutta l'istoria, e i tre libri che sono in contrario; onde verranno i posteri necessariamente a dare indubitata fede à suoi scritti. Stefano Guazzo della civil conversazione lib. 2. pag. m. 242. (l) Testier, addit. aux Éloges t. 1. p. 67. (m) Cardanus in apologia Neronis. (n) Paulus Jovius.

demanda des presens (C) avec moins de retenuë que lui. On trouvera dans Moreri ce que Mr. de Thou raporte, touchant le chagrin de cet Auteur contre Anne (D) de Montmorency. Brantôme en parle plus amplement. On pretend que Paul Jove ne se plaignit d'avoir perdu quelques livres de son Histoire au saccagement de Rome, qu'à cause que des raisons d'intérêt ne souffrieroient pas qu'il les publiât. Il n'étoit pas estimé par rapport (E) aux bonnes mœurs, & on l'accusoit d'une grande negligence à reciter son Breviaire. Son stile (F) est assez brillant, mais non pas assez historique, ni assez pur. La mauvaïse foi n'est pas

qui illi debebantur intermittere, ne (ut ajebat) ingratum insereret historia. Pour moi j'ai bien de la peine à croire qu'il ait jamais avoué les choses que je viens de raporter. Je voy qu'il dit hardiment qu'il fait imprimer son Ouvrage, pendant la vie de la plupart des (a) acteurs, parce qu'il n'aprehende pas qu'ils le convainquent de mensonge, comme il leur seroit facile s'il n'avoit pas été fidelle.

(a) Absoluto tandem opere id in publicum edere non dubitem, magno hercule incorrupte veritatis argumento: quod quidem plerique eorum, qui hæc bello pacis que gestarunt, adhuc vivunt, ac hoc idcirco gravi existimationis nec cum periculo mentientem referere possunt.

(b) C'est-à-dire d'un homme que Balzac appelle Jean Jacques. Il entend celui qui fit l'Oratoire de Mr. de Peiresc à Rome.

(c) Balzac lettre 9. à Chapelain liv. 3. pag. m. 114.

(d) Brantôme, éloge de François I. au 1. tome de ses Mémoires pag. 228.

(C) Ne demanda des presens avec moins de retenuë. (b) Sa gueslerie me fait souvenir de celle de Paul Jove, qui demandoit encore plus ouvertement, & plus lâchement que lui. J'ay leu certaines lettres de sa façon, qui sont admirables en ce genre. Dans quelques-unes il proteste, que si le Cardinal de Lorraine ne le fait payer de sa pension, il dira qu'il n'est plus de la race de Godefroy, qui donna l'Archevesché de Tyr à un Peccateur. En d'autres, il demande deux chents, vaux au Marquis de Pescaire, & le prie, pour cet effet, de frapper la terre un peu plus fort icirco, que ne fit Neptune. En d'autres, il voudroit bien qu'une Dame de ses amies, luy envoyast des confitures de Naples, parce qu'il commence à s'ennuyer de l'usage des œufs fraïcs (c), &c.

(D) Contre Anne de Montmorency. Brantôme en parle.] Quel que le passage de Brantôme soit un peu long, je n'y retrancherai rien. (d) J'ai onzième à un grand personnage d'avoir veu dans la première impression Latine de Paul Jove (je ne sai s'il est vrai) un petit trait, qui dit, qu'en mesme temps que le Grand Seigneur Sultan Soliman disgracia & fit mourir son grand favori Hibrabim Bascha; qu'en mesme temps le grand Roy François disgracia son grand favori le Connestable Anne de Montmorency: mais pourquoy, dit-il, ne le fit-il pas mourir, comme l'autre Hibrabim, ou Hibrabim Bascha? Ce ne fut, ce dit-il, qu'il ne leust aussi-bien mérité. Et sur ce spécifie quelques ravauderies qui ne valent rien à dire, lesquelles sont faulces; mais que ce fut parce que ce grand Roy estoit bon & misericordieux, & l'autre estoit un tyran & cruel. Je ne say si cette édition Latine porte cela, mais ce personnage me s'assure. En la version François cela n'y est point; à quoy ne faut nullement ajoûter son foy, car le dit Paul Jove en parloit, s'il l'a dit, comme passionné & mal content dudit Monsieur le Connestable, lequel quand il fut rappellé du Roy Henry, & qu'il voulut faire le reglement de la maison du Roy ainsy, li qu'il en avoit toute la charge, il trouva parmy les pensionnaires du feu Roy, cinq cens escus de pension ordinaire qu'il donnoit audit Paul Jove, lesquels il trancha aussi-tost, faisant entendre au Roy que c'estoit un ar-

gent mal employé, pour estre plus Imperial passionné que François, & pour estre un grand menteur. Ledit Paul ayant seu sa rayeur de pension, se mit ainsi à desbagouler contre mondit Sicur le Connestable, & en dire pis que pendre. Que c'est d'avoir affaire à une langue & plume venimeuse, qui quand elle est piquée n'espargne rien. Aucuns disent, que ce Monsieur le Connestable avoit veu du temps de sa disgrace ce trait de plume, que ce galant avoit fait pour com- plainre au Roy que pour aucun sujet, comme me ordinairement tels Escrivains sont adulateurs & complaisans, pour tirer tousjours quelque lippée, & pour ce ledit Monsieur le Connestable, quand il vint avec son Roy Henry, la luy rendit bonne, & pis luy oust, fait s'il eust peu, car il fache fort à un valet-pécunius, reux & genereux Chevalier comme cely-là, d'estre ainsi piqué & blâsé d'un Escrivain sans raison. Je dirai en passant que François n'eust pas leu de se repentir de la pension qu'il accor-toit à Paul Jove, car il se trouva dans les écrits de son pensionnaire sous la forme d'un vainqueur, plutôt que sous celle d'un vaincu. On pretend que Charles-Quint fit (e) cette plainte.

(E) Il n'étoit pas estimé par rapport aux bonnes mœurs. Cardan l'accuse d'impudicité. Hic (f) nostri historici, dit-il, admirandus profectus magis (g) alius qui tumetis senex, parum absque (h) pepererit. Sed id detestabilis quod cum esset etiam Antistes, gaudebat numerari (i) procos adolescentulos. La note marginale de Cardan contient un fait bien étrange, c'est que Paul Jove étoit un hermaphrodite. Imperialis (k) avoué que cet Auteur fut accusé d'avoir mené une vie licentieuse, & d'être fort negligent dans l'raison & dans le recit du Breviaire.

(F) Son stile est assez brillant; mais non pas assez historique, ni assez pur. Scaliger en disoit ce que l'on va lire. (l) Paulus Jovius mendacissimus & Guiccardino inferior, nimis affectato & luxuriantes stylo, potius quam castigato utens. Rationem Des-Marets en parla avec le dernier mépris, jusqu'à le trouver plein de barbarismes. Quantum sentio, dit-il (m), non bonus est historia scriptor (Paulus Jovius) nec judicio satis valens: qui si vernacule scripsisset, nullo in numero haberetur. Latinus enim sermo quasi fucus quidam labes illius multas comegit: qui primis specie elegant videtur, nam belle sonat, & quibusdam impernit, mihi non item. Vix enim Latinus est, certe minime purus, rursusque idiotisimus scæter; nihil fere proprie esset, sed plerumque ædædædædæ loquitur, nec bene ulla vox est sine epitheto, Vollandus Marefius epist. 41. l. 1. p. m. tagueusement du stile de nôtre Paul Jove? N'en faut-

(c) Cum aliquanto Cæsar no-ster legeret victoriam quam de Gallis habuerat, dixit, profecto non memini, sed Galiorum Regis victoriam hic scripsit, indicans, ex pecuniis acceptis à Rege quanta mendacia in Apolo-ge Neronis.

(f) Id. ib.

(g) C'est-à-dire que les Historiens qui tumetis senex, les Historiens qui tumetis senex, Cardan avoit de nommer, & d'accuser de plusieurs vicieuses.

(h) Equippe Hermaphrodites.

(i) C'est ainsi qu'il y a dans Paulus Jovius mendacissimus & mon éditeur, je croi qu'on a oublié le mot inter.

(l) In Mulet: qui si vernacule scripsisset, nullo in numero haberetur.

(m) Scaligerana prima p. 22. m. 95.

(n) Rollandus Marefius epist. 41. l. 1. p. m.

pas l'unique défaut \* que l'on critique dans ses Histoires, qui est de tous ses Ouvrages (G) celui qu'il a le plus travaillé. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que cet Ecrivain n'eût de l'esprit, & qu'on ne trouve dans ses livres beaucoup

\* Voyez la remarque F.

de

faut-il pas conclure que le goût des plus excellents Critiques n'est pas uniforme, sur une matiere qui ne devoit point partager les jugemens? Quand on fait les regles de l'éloquence, & celles de l'art historique, ne devoit-on pas s'accorder ou à louer, ou à condamner le stile d'un Ecrivain? Mais voyons ce que Lipsé dit de Paul Jove.

(a) Lipsius nor. ad l. lib. Politic. c. 9. p. m. 218.

(a) Paulus Jovius multorum judicio magis acerba quam libera, expertur. Acriter valde in virum eunt. Ego de eo sic censo, stilo bonum gravemque esse & plane ad historiam: judicio ac fide ambiguum. Ubi affectus non distrahunt, rectum, ubi illi adsumt, obnoxium. Ad gratiam scilicet sat dat & curam. Laudationum nec causam sepe habet, nec modum. Genti suae, Vastio, Medicis minus ex professo additiss. His quidem ita ut Laurentium Medicen parvicidii reum velut apud iudices agit. Orationibus quoque aut frigidum interdum, aut ineptus. Laudandus tamen legendusque ob multiplicem & variam rerum seriem, quae redegit compositae & dilucide in unum historiae corpus (b). L'observation de Lipsé touchant les harangues froides & impertinentes que Paul Jove a inserées dans son Histoire, me fait souvenir de Bodin qui se moque d'y voir parler des soldats en Ecoiliers de Rhetorique: (c) Praesertim in concionibus, epistolis, federibus, decretis quae Jovius pro arbitrato fugit, in quo tamen decorum ita confudit, ut imperiti milites ipsius Alciati sui Laudatoris judicio, declamatoris scholastici esse videantur. Je m'assûre que mon Lecteur sera bien aise de trouver ici les propres termes d'Alciat, sur quoi Bodin s'est fondé. (d) Id à te praecipue desiderabam, ut ad illud quod Graeci νεμεν vocant, non absurdè responderem. Sicuti in ea oratione animadvertēbam, quae à Marconio gregario milite, ad legiones jam planè confematas & ad seditionem spectantes habebatur, quum Solymano Pannonia finibus excedente, Carolus Caesar Vienna profectus in Italiam rediret. In ea squident concione omnes artis nervos numerosque ita expressisti, ut ille Marconius nequaquam ab avatro Iolaterani agris ad signa vocatus: sed ex scola Ciceronis & Hermogenis ad suggestum raptus esse videatur, quum passim exacta eloquentia schemata intermitant, quae peroranti turbam patere cogerint.

(b) La Popeliniere sans parler de Lipsé, n'a fait que traduire ceci en donnant son jugement sur Paul Jove. Hist. des Histoires liv. 7. p. 403. Il n'a pas même entendu laudationum nec causam sepe habet, nec modum: paroles qu'il traduit par celles-ci; il n'observe les causes ni moyens en les louanges.

(c) Bodin ubi supra p. 72.

(d) Alciatus epistola ad Paulum Jovium in limine Historiarum Jovii.

(e) Adilit. aux Elites tirez de Mr. de Thien to. 1. p. 65.

(f) Voyez le 38. livre de l'Histoire de P. Jove.

cer à l'année 1494. qui fut celle où les François conquièrent Naples sous Charles VIII. Cette histoire comprend 45. livres, & s'étend jusques à l'année 1544. mais il y a une lacune considerable depuis le 19. livre jusques au 24. inclusivement. Ces six livres qui s'étendoient depuis la mort de Leon X. jusques à la prise de Rome l'an 1527. ne contiennent qu'un petit sommaire des évènements. Il perdit (g) au Sac de Rome ce qu'il avoit déjà composé sur cette partie de son histoire, & il ne voulut ni le refaire, ni achever ce qui y manquoit. Deux raisons principales l'en detournerent; l'une qu'il auroit fallu encourir la terrible indignation de certaines gens, l'autre qu'il ne vouloit pas exercer sa plume sur une matiere ignominieuse à l'Italie. (h) Feritas medicos imitatus, carcinomata desperata curationibus, quae si attraheret, & acris medicamine lacessas, in immensum furere, & pessifera edacique serpiente mortem afferre solent, natura relinquenda, neque his ulla pacto manum admoveendam judicavi. Quum obrem existimationi salutique meae consulens, dire tempestatis materiam, tanquam abominabilis impie operis, minime attingendam arbitratus sum, quando hac adversa fortuna accepta vulnera, infamiae nostrae detrimenta, non modo non prodenda posteris, sed pro virili occultanda esse videntur: Ea sequidem, quae italicum nomen dedecorent, neque memoria recoli sine dolore, neque stultitiam uberrimis lachrymis scribi, nec sine flagitio pudoreque posteris enarrari queunt. Nous avons vu ci-dessus (i) qu'on a fort glorie à son deshonneur sur cette lacune. C'est une chose remarquable, qu'encore qu'il eût allégué ces deux raisons comme une très-bonne apologie, il ne laissa pas (k) de s'engager envers le public dans la page suivante à donner bien-tôt la partie qui manquoit à son histoire. Outre qu'il apprend qu'il a suppléé à cette lacune par des vies particulieres qu'il a publiées. La premiere d'où j'ai emprunté ces faits fut écrite à Pise le 1. de Mai 1552. C'est l'épître dedicatoire du 2. volume de son Histoire. L'Autheur mourut au mois de Decembre suivant, & n'eut pas la satisfaction de voir sortir de dessous la presse le 3. volume qui est le dernier. Il fit imprimer son Ouvrage à Florence. Au reste celui qui m'apprend que ce fut le premier livre que Paul Jove composa, s'est brouillé pitoyablement dans ses calculs. Il dit que l'Autheur commença d'y travailler l'an 1515. âgé d'environ 30. ans, & qu'il mourut en y travaillant âgé de près de 75. ans, & que pendant les 37. premières années qu'il y travailla la fortune fut fort agitée. (l) Cum enim anno à nato CHRISTO qui numerabatur M. D. XV. etatis autem sua circa trigessimam, ea qua post annum M. CD. XC. IV. per totum orbem terrarum gesta essent, atque se Jovius vivo gererentur, animo complexus fuisset, & illud illustre sub tota opus, omnium suorum primum exortus fuit, si licet omnium posterum illud ediderit, eique quinque ferme annis septuagenario major immortalis est. Triginta itaque illis ac septem annis quibus voluit ubi historiam concinnavit, varia & ipse fortuna (n) nisi fieri

(g) Fatali illa sub Clemente VII. urbis aeternae cladē nonnulli libri in schedis tantum descripti illi deperiere. haud sine suo dolore maximo. Basilii Johannes Hierolus epist. adit. Oportet Jovii.

(h) Jovius praefat. 2. in com. Historiarum.

(i) Dans que B.

(k) Quod si mihi perquam pedibus capto, atque adeo graviter infenscenti, Deus magnus fatalis horae spatium extendat, perpetua procul dubio lucubratiōe cauit, ut totum id quod in clade urbis ereptum, vel à me postea

mihi quadam indignatione praetermissum fuit, non diti à horis mortaliibus dediderit. Jovii sub tota opus, omnium suorum primum exortus fuit, si licet omnium posterum illud ediderit, eique quinque ferme annis septuagenario major immortalis est. Triginta itaque illis ac septem annis quibus voluit ubi historiam concinnavit, varia & ipse fortuna (n) nisi fieri

de choses curieuses. Vous verrez dans Moreri qu'il mourut à Florence l'an 1552. Il s'étoit retiré dans cette ville fort mécontent de la Cour de Rome, à cause qu'il n'avoit pu obtenir (H) l'Evêché de Come. Il avoit un frere nommé Benedictus (I) Jovius, qui composa quelque chose. Il y a un Paul JOVE, qui dans le Concile de Trente opina d'une (K) maniere curieuse sur la question de la residence.

(f) Sed  
luc &  
Graecæ  
traductio-  
nis non  
ignobilia  
opera cum  
lepidis  
pœmaticis  
erudi-  
torum li-  
berorum  
diligentia  
publicabit.  
P. Jovius  
eleg. cap.  
100.

JOUR.

fieri solet) *Julius JOVIUS*. On peut compter là 3. fautes. 1. Un homme qui travaille à une chose depuis sa 30. année jusques à sa 74. y travaille 44. ans, & non pas seulement 37. 2. Paul Jove étant mort l'an 1552. n'a point vécu plus de 74. ans, s'il est vrai qu'en 1515. il n'en avoit qu'environ trente. Il n'auroit vécu qu'environ 67. ans. 3. L'épithape (a) de Paul Jove lui donne 69. ans 7. mois & 22. jours de vie, il n'est donc point vrai qu'il ait vécu près de 75. ans, & c'est parler sans exactitude, que de dire qu'il avoit environ 30. ans l'an 1515.

(d) *Apud Paulum Frobenium theatr. p. 1454. & apud Pope Blount. cens. Au- thor. pag. 419. où au lieu de 22. jours on met 12. jours. Mr. de Thou a 22.*

(b) *Heroldus ubi supra, qui nous aprenl l'origine des Ecrits que ces Anciens publia.*

(c) *Jovius epist. dedic. libri de Piscibus.*

(d) *Elle est imprimée à la tête de de l'histoire de Paul Jove.*

(e) *Cum ad Novocomensem Episcopatum omnibus votis anhæleret, suæque erga Medicam familiam, in cuius laudes profusus fuerat, observantiam merito id meritum fiduciam putaret, tamen ab eo obtinere non potuit: in quod in causa fuisse plerique credunt, cur Clementem in Hilioris avaritiæ & tenacitatis insimularet. Titian. l. xi. pag. 235.*

Par occasion je dirai que le livre de *piscibus Romanis*, est le (b) premier Ouvrage que Paul Jove ait publié. Il le dedica au Cardinal Louis de Bourbon. L'épître dedicatoire est datée du Vatican le 29. de Mars 1524. Il se proposoit alors une chose qu'il n'exécuta pas; c'étoit de mettre bien-tôt sous la presse la première decade de son histoire. (c) *Exibit in publicum propediem hujusmodi laboriosissimi operis prima decas, non sine aliqua spe immortalitatis.*

(H) *Qu'il n'avoit pu obtenir l'Evêché de Come.* Cela paroît par une lettre (d) qu'André Alciat lui écrivit. Elle est datée de Pavie le 7. d'Octobre 1549. & sert de réponse à une lettre que Paul Jove lui avoit écrite pour lui faire part de son mécontentement, & du dessein qu'il avoit formé de sortir de Rome, & de s'en aller à Florence. *Scrilibis te gravi injuria permotum, Urbe (quod nunquam fieri posse putaram) propediem excessurum, ne diutius acceptæ contumeliae deservitis in ca aula spectetur, in qua par nullis annos (mihi mihi videtur) cum aucta mediocritatis bonis placide beatus, tum studiorum inorum auctoritate clarus habitus fuisti. Mirum profectò videri potest, quod tibi doctrina ac ætatis honore majora merito, in petitione Pontificatus patriæ tuæ Paulus Pontifex quandam prætulit. At quem hominem? qui Comi neque natus, neque unquam visus sit, & qui (sicut à multis audio) ex arcanis cubiculi sordibus in lucem repente sit productus. Voilà qui ne va pas mal; c'est parler assez cavalièrement de Saint Pere: on ne le traite guere mieux dans la suite: *Quis in hoc Pontificem observantiam merito id meritum fiduciam putaret, tamen ab eo obtinere non potuit: in quod in causa fuisse plerique credunt, cur Clementem in Hilioris avaritiæ & tenacitatis insimularet.* Je crains bien que Mr. de Thou n'ait fait ici une faute: il prétend que ce fut Clement VII. qui refusa à Paul Jove l'Evêché de Come, & que ce refus lui attira des duretez dans les livres du postulant. (e).*

(I) *Nommé Benedictus Jovius, qui composa quelque chose.* Il étoit l'aîné de Paul, & il lui tint lieu de pere: ce fut lui qui l'éleva, & qui l'instruisit, & qui l'anima à être Auteur: car lui ayant montré deux de ses Ouvrages, savoir l'Histoire de Come, & un traité sur

les actions & sur les mœurs de la nation Suisse, il lui fit naître l'envie de composer une histoire generale. Il mena une vie fort tranquille & se retira dans le lieu de sa naissance, duquel il ne sortit jamais que pour aller entendre à Milan les leçons d'un Professeur Grec. Il avoit appris cette langue de lui-même, mais il souhaita d'apprendre à la prononcer; ce fut le sujet de son unique voyage. Il vécut 73. ans et toujours sain & vigoureux de corps & d'esprit. Il avoit destiné au public une centaine de lettres remplies d'érudition: ses fils devoient (f) avoir soin de les publier avec quelques autres compositions qu'il leur laissa, quelques traductions du Grec, & quelques pieces de poésie. Leur oncle attendoit cela de leur diligence (g), mais je ne pense pas qu'il y ait rien d'imprimé de cet Auteur que des poësies Latines. *Paulus JOVIUS Junior*, dont on voit plusieurs vers Latins dans les éloges que nôtre Paul Jove a composés, étoit neveu de *Julius Jovius*\* qui avoit succédé à l'ancien oncle Paul dans l'Evêché de Necece. J'ai dit ailleurs (h) que Paul Jove n'étoit point Poëte.

(K) *Opina d'une maniere curieuse sur la question de la residence.* Un de mes amis qui m'avoit entendu dire tout ce dont je me souvenois dans de nôtre Paul Jove, me représenta que Jou-l'endroit blôis le meilleur. Il fut, me dit-il, l'un des Peres du Concile de Trente; & comme il n'étoit nullement Theologien, car il avoit été remarqué Medecin avant que de parvenir à la Mtre, & qu'il ne discontinua jamais l'étude des belles lettres, je ne pense pas qu'il se signalât beaucoup dans cette assemblée, quand il falloit opiner sur quelque point de doctrine. Il avoit un grand intérêt à ne pas souffrir que l'on décidât que la residence des Evêques est de Droit divin. Cette Thèse si ardemment soutenue par quelques-uns des Deputez ne pouvoit point l'accommoder: c'étoit aux Evêques de Cour prêcher la residence. Il la combatit par des raisons de pratique: il fit voir que les Diocèses où la residence étoit observée n'étoient pas moins (i) dans le devoir, de sorte que les autres, & il cita notamment la ville de Rome. Mais il vaud mieux l'entendre lui-même. Cet ami me montra tout aussi-tôt contraints la page 470. de Fra-Paolo où je trouvai ce qui suit. *Si l'absence des Prelats étoit la vraie cause des abus, l'on verroit moins de corruption dans les Eglises, où les Evêques ont résidé de nôtre temps. Depuis cent ans, les Papes se sont tenus assiduellement à Rome, & ont apporté tous leurs soins à faire instruire le peuple, & avec tout cela nous ne voyons pas que cette ville en soit mieux poliee. Les villes Capitales des Royaumes, où les Evêques n'ont pas manqué de résider, sont plus gâtées que de miserables villes, qui n'ont point vu leurs Evêques depuis un siecle. Et pas-un des anciens Prelats, qui sont ici, & qui ont résidés (car il y a de la cause en quelques-uns) ne nous pourra montrer son Diocèse soit mieux réglé, que ceux de ses voisins, qui n'ont jamais résidé.* Ceux qui disent

(g) *Tiré de l'ul Jove au chap. 106. des eloges des Savans.*

\* *royez Ughelli. Ital. sacr. 10. 7. p. 746.*

(h) *Dans l'article d'Hadrien à l'art. res-marque G.*

(i) *Conferez avec cet article de François I. L. & joignez-y ces paroles de Mezerai Abrégé Chronolog. tom. 6. pag. 414.*

*Cette Le Parlement leur enjoignit par Arrêt, d'aller dans leurs Evêchez faire leur devoir, autrement qu'ils y seroient contraints par la siffie de leurs meubles & de leur équipage. Mais peut-être que de la raison çon que la plupart d'eux vivoient de leur absence cause soit moins de scandale, que n'ont fait leur residence.*

JOUR. Cet article qui a paru dans nôtre Projet, fera à la fin de ce Dictionnaire comme une Disertation. Voyez HIPPOMANES.

IRNERIUS\*, Jurifconsulte Allemand, vivoit au XII. siecle. Il passe pour le premier qui ait renouvelle la profession du Droit Romain, interrompue depuis l'invasion des Barbares. Il avoit eu beaucoup de credit en Italie aupres de la Princesse Mathilde, & ayant porte l'Empereur Lothaire à ordonner que le Code & le Digeste fussent lus dans les Ecoles, il fut le premier qui exerça en Italie cette profession. Sa methode fut de concilier les reponses des Jurifconsultes & les loix, qui paroissent contraires les unes aux autres. Il mourut environ l'an (A) 1190. & fut enterré à Boulogne†, où il avoit été Professeur. On pousse la chose plus loin, car on dit que Lothaire abrogeant toutes autres loix, ordonna que le Droit (B) de Justinien reprit son ancienne autorité dans le Barreau. Le celebre Calixte, Professeur en Theologie à Helmstad, a soutenu que c'est un mensonge; & il a été suivi en cela par le docte Conringius ‡. son Collegue. Mais Bertold Nihufius écrivit pour l'opinion β contraire, & mena rudement le Docteur Calixte. Il est certain que la tradition n'est point favorable à celui-ci, & qu'elle a donné à Irnerius la qualité de premier (C) restaurateur du Droit Romain. C'est encore lui, dit-on, qui porta l'Empereur Lothaire, dont il étoit Chancelier, à introduire dans les Academies la creation des Docteurs, & qui en dressa la formule: d'ou vint que dès ce tems-là on promut solennellement au Doctorat Bulgarus, Hugolin, Martin, Pileus; & quelques autres qui commencerent à interpreter les loix Romaines. Ce fut à Boulogne que ces belles ceremonies eurent leur commencement; elles se repandirent de là dans les autres Univerfitez, & passerent de la Faculté de Droit en celle de Theologie.

\* On le nomme aussi Wernerus, ou Guarnierius.

† Ex Forstero Hist. Juris Civil. Rom. l. 3. c. 6.

‡ In libello de morali Theologia.

§ Consulterez la pref. face de son Origo Juris Germanici, imprimée en 1643.

¶ Voyez la livre qu'il intitula Irnerius.

(a) Il prend que le Decret de la residence Droit se voit que les Evêques se confraient aux Papes, & les Curés aux Evêques.

(b) Fra Paolo Hist. du Concile de Trente p. 470. d. 200. p. 462. de traduction d'Arvelor. p. 499. de édition italienne 4.

(c) Est Paulus Juris Consultus; et sic fit ad instaurandum de son siele Jus Jus à l'Éché de nocce le 9. de ju. p. 60. Il mourut en 1585. Ghell. ubi pra.

(d) Incidit ec revocatio & (stitutio Juris Civili in annum Christi 1150. Orgerius, Hist. Juris Civil. l. 3. p. 6.

(e) Voyez remarque suscitante.

que ces Eglises sont des troupeaux sans Pasteurs, devroient considerer, que les Curés ont charge d'a-mes aussi bien que les Evêques, & neanmoins l'on ne parle que de ceux-ci, comme s'il n'y pouvoit avoir des Chrétiens fideles, où il n'y a point d'Evêques. Il y a dans les montagnes des peuples, qui n'en ont jamais vû, & qui pourtant peuvent servir d'exemple aux Villes Episcopales. Nous devons loier & imiter le zèle & la conduite des Pères de ce Concile sous Paul, qui ont ordonné des peines contre les Prelats, pour les obliger à la Residence, & ont commencé de lever les empêchemens qui les éloignoient de leurs Eglises. Plûtôt que de nous flater d'une vaine esperance, que la residence produira la reformation de l'Eglise, nous devons craindre, que comme nous cherchons maintenant des moyens pour la residence, les (a) inconveniens, qui en naîtront, n'obligent nos successeurs d'y appliquer le remede de l'absence (b). Je n'eus pas beaucoup de peine à desabuser mon ami: il ne falut que lui faire prendre gardé que l'Historien du Concile parle d'un Paul \* Jove Evêque de Nocce l'an 1562, dix ans après la mort du Paul Jove dont il s'agit dans cet article.

(A) Environ l'an 1190. ] J'ai de la peine à croire qu'il ait vécu jusqu'à ce tems-là, car en premier lieu Lothaire II. ne vécut que jusqu'en 1138. pour le plus; & c'est une preuve visible que Forsterus n'y a gueres regardé de près, car il a dit (c) que ce retablissement du Droit Romain arriva environ l'an 1190. Pour-quoi croiroit-on qu'à l'égard de la mort d'Irnerius, il ait calculé plus exactement? En 2. lieu on applique (d) cette affaire à l'an 1133. Or qui croira qu'une chose de cette importance ait été executée par les conseils d'un jeune homme? Il est cent fois plus probable qu'Irnerius ne fit reussir ses conseils, qu'à cause de la grande autorité qu'il s'étoit acquise par sa science & par sa prudence, & des là il ne faut plus gueres se l'imaginer au dessous de 40. bonnes années. S'il avoit donc vécu jusques en 1190. Il auroit vécu près de 100. ans, & en ce cas-là

Forsterus seroit inexcusable de n'avoir point marqué cette vieillesse si peu commune. Ajoutez qu'un Chancelier d'Empereur est presque toujours assez âgé. Ce qui accableroit Forsterus, seroit de lui soutenir que la Mathilde aupres de laquelle il donne tant de credit à Irnerius, a été cette Comtesse qui fut si liberale envers les Papes, & qui mourut l'an 1115. où cette Reine d'Italie qui fut femme de Conrad (e) fils de l'Empereur Henri IV. & fille de Roger Roi de Sicile.

(B) Ordonna que le Droit de Justinien. ] Voici ce qu'en dit Monfr. Heils dans son Histoire de l'Empire sous l'an 1133. Cette solemnité suite l'Empereur reprit le chemin d'Allemagne où par le conseil d'un certain nommé Werner Ursberg, autrement Irnerius (f) qui étoit fort savant dans le Droit ancien de Justinien, il ordonna que la justice se rendoit dans l'Empire selon le Digeste ou le Code dont l'usage avoit cessé depuis 5. ou 6. cens ans. De sorte que ces loix furent introduites en Italie, en Allemagne, & en suite en France & en Espagne, où les peuples auparavant se servoient du Droit qu'ils avoient en propre, & des coutumes qu'ils suivoient en particulier (g). Calvisius sans parler de nôtre Werner, dit sous l'an 1137. que Lothaire trouva dans la Pouille les loix Romaines, qu'il les donna aux Pisans, & qu'il ordonna qu'elles fussent expliquées, & qu'on s'y conformât dans ca. Christ. les Tribunaux de l'Empire. Il ajoute que ce Mathie Theatr. livre fut porté depuis dans la Bibliothèque de Florence. Un autre Historien (h) applique cela au tems que cet Empereur marcha contre Roger Roi de Sicile, environ l'an 1135. & remarque que le manuscrit des loix Romaines trouvé dans la Pouille ayant besoin d'un interprete, cette commission fut donnée à Irnerius.

(C) Restaurateur du Droit Romain. ] Voici comment un Auteur (i) que j'ai déjà cité en parle. Irnerius primus legibus glossas apposuit, & suo exemplo ceteris illuminandi juris exemplum dedit: unde LUCERNA JURIS dictus fuit, supra & instaurator legum Romanarum cognominatus.

(e) Qui mourut l'an 1101. Theatr. p. m. 902.

(f) L'Édition de son de par le conseil d'un certain nommé Werner Ursberg, dit Irnerius.

(g) Antea homines Juris incerto uterentur, Juris nempe Romanorum corrupto, Juris item Longobardico & lege Salica.

(h) Christ. Mathie Theatr. hystor. pag. 921.

(i) Christ. Mathie ib. p. 920. citant Cluverius in Chronol. p. 309.

\* *Mathias*,  
*Theatr.*  
*hystor.* in  
*ista Lo-*  
*tharus II.*

† Voyez  
son article  
à la lettre  
A. p. 125.

On pretend que l'Université de Paris ayant adopté ces usages, s'en servit la première fois à l'égard de Pierre Lombard, qu'elle crea Docteur en Theologie\*.

ISLEBIENS. C'est ainsi qu'on nomme ceux qui embrassèrent les sentimens d'un Theologien Saxon nommé Jean Agricola, natif d'Illebe, disciple & compatriote de Martin Luther. J'ai parlé fort amplement de ce † Jean Agricola. Il enseigna quelque tems une très-fausse doctrine touchant l'usage de l'ancienne Loi. Il avoit pris de travers les disputes de Saint Paul contre les Juifs; & l'opposition que ce grand Apôtre de la Grace a si souvent faite entre l'économie des œuvres, & l'économie de la Foi. Luther s'opposa si vivement aux erreurs d'Agricola, qu'il le contraignit à s'en dedire. Chacun peut conoitre pourquoi on donna le nom d'Antinomiens aux sectateurs de ce personnage. Leurs sentimens n'ont pas été fidelement representez par leurs adversaires, & il ne faut point douter qu'il n'y ait beaucoup d'exaggeration (A) dans ce que Prateolus en a dit. Mais ce n'est rien en comparaison des bouffonneries (B) dont Garasse s'est servi, en rapportant les pretendus heresies des Illebiens.

JUBA.

(A) *Beaucoup d'exaggeration dans ce que Prateolus en a dit.* Il n'a point été aux sources; il a seulement copié Staphylus, Hosius & Lindanus. Ce qu'il copie de Staphylus doit être reluit à ceci (a), que selon Jean Agricola la loi de Dieu est tout-à-fait inutile; qu'elle n'est nécessaire ni avant ni après notre justification, & que l'homme sous l'Evangile n'est point obligé à faire de bonnes œuvres. Ce qu'il copie de Lindanus est beaucoup plus dur: c'est que selon Jean Agricola, les hommes peuvent être justes contre leur conscience, & qu'un adultère, un usurier, un fornicateur, ou tel autre grand pecheur sera sauvé pourvu qu'il croye.

(b) *Antinomi à Joanne Illebio Lutheri vive ac discipulo exorti. Hi dogma sequuntur legibus divinis contrarium, (aut Querela Lutheri) legem operum rejicientes, finguntque homines contra conscientiam justos esse. Ajunt enim, teste Lutheri lib. de Concilio: Si es adulter, scortator, usurarius, avarus, aut aliis pollutus peccatis, si tantum credis, salvus es, Haecenus Lindanus.* Je ne saurois croire que ce soit rapporter fidelement les opinions d'Agricola.

(B) *Les bouffonneries dont Garasse s'est servi.* Il est utile de représenter aux lecteurs les vrais exemples de la hardiesse de certaines gens à calomnier; c'est pourquoi la longueur de ce passage n'empêchera pas que je ne l'insere ici.

(c) *Les Illebiens ou Antinomiens, qui sont autrement appelez les Nomomaches, d'autant qu'ils se font opposer à la loi de Moÿse, disent par leurs articles de Foy, que c'est une gese de nos ames, sont disciples d'un certain labourer nommé Joannes Illebius, lequel sortant du cul de la charuë, Triano se Theologum professus est, comme parle Melancthon, écrivant contre luy. Les principales reserves de ces gueux sont couchées ponctuellement, au livre, De libertate Christianâ, composé par le Docteur Paulus Crellius qui estoit l'un des principaux advocats de cette maudite secte. Je n'en mets que trois des plus signalées, prises mot à mot de leurs articles de foy. La première porte que tout l'Evangile & tout le vieux Testament, s'il n'est prêché de vive voix, sunt veteres calcei in angulo derelicti, sont comme des vieilles savates qu'on laisse dans un coing, lors qu'elles ne peuvent plus servir; mais quand on prêché l'Evangile, lors il se fait comme une paire de souliers, duquel il est parlé dans les Cantiques: Quam pulchri sunt gressus tui in calcamentis tuis filia*

„ principis. Et dans le Pseaume CVII. In Idem  
„ man extendam calcamentum meum; c'est  
„ à dire, suivant l'expofition de Beze:

„ Contre Edom peuple glorieux  
„ Je jeteray mes souliers vieux.

„ De façon qu'à leur dire les Predicateurs sont  
„ des savetiers, les Escritures saintes sont des  
„ vieilles savates; la chaire c'est la Savetierie,  
„ le Quaresme & les Advens sont la foire aux  
„ savates. La seconde proposition des Antino-  
„ miens est encore plus horrible, & je suis bien  
„ marry de ce que les paroles me manquent  
„ pour exprimer la pesanteur de mes pensées:  
„ elle est conçue en ces termes par le Docteur  
„ Crellius: Qui quarit salutem in veteri lege,  
„ quarit PEDICULUM IN SCABIE, qui  
„ cherche son salut dans la loi de Moÿse, &  
„ dans le vieux Testament, cherche des poux  
„ dans la GALE, c'est à dire que le salut  
„ de nos ames est semblable à DES POUX, &  
„ Dicu est semblable à de la TÊGNE. Je  
„ n'ay point de parole pour exprimer mon es-  
„ tonnement. . . La troisième maxime des  
„ Nomomaches est quottée par le Docteur Crel-  
„ lius en ces termes, *Moses ad corvos habeat cum*  
„ *lege sua, nam si non respicit, est damnatus ad*  
„ *omnes Diabulos.* Pour moy j'appelle de la sen-  
„ tence des Antinomiens, comme ayant pro-  
„ curation de Moÿse, & je trouve que l'estour-  
„ dissement des Nomomaches est beaucoup plus  
„ grand que celui des Manicheans; car lors  
„ qu'ils renvoioient Moÿse, ils pretendoient  
„ avoir des pretextes plus honorables au rap-  
„ port de St. Augustin au livre xv. contre Fau-  
„ ste; & enquis pourquoi ils rejetoient le  
„ vieux Testament, & toute la loi de Moÿse,  
„ ils respondoient avec des paroles specieuses &  
„ des phrases bien adancées, que pour eux ils  
„ pratiquoient en cela le commandement de  
„ JESUS-CHRIST, qui defendit à ses A-  
„ postres de mettre du vin nouveau dans de  
„ vieux outres; & que leur Eglise estoit com-  
„ me une jeune Damoyfelle, qui ne reçoit point  
„ de lettres ni de poulets de ses vieux amou-  
„ reux, lesquels rattachent de la suborner par  
„ promesse: c'est à dire, que leur Eglise ne re-  
„ çoit ny ne reconnoit le vieux Testament qui  
„ est un vieux vin poussé, un vieux lambeau  
„ de bureau tout déchiré, un vieux amoureux  
„ cassé aux gages; & puis ils ajoutoient com-  
„ me en triomphant, & insultant à nostre Egli-  
„ se;

(a) *Prateolus, in*  
*Eleocho*  
*heretico-*  
*rum, voce*  
*Antinomi,*  
*p. m. 41.*  
*Il dit que*  
*Staphylus*  
*tire cela*  
*des notes*  
*d'Agricola*  
*sur l'E*  
*vangile de*  
*St. Jean,*  
*en des dis-*  
*putes An-*  
*tinomiques*  
*de Luther.*

(b) *Prateolus*  
*ibid.*

(c) *Garasse*  
*se, Docteur*  
*curieuse*  
*liv. 6. sec-*  
*tion 16.*  
*p. 557.*



nedistin (B) a fait un livre pour refondre les difficultez qu'on propose contre cette histoire. S'il ne les a pas levées, il a du moins fourni divers éclaircissements utiles. Je me souviens d'avoir vu une Dissertation, où entre autres arguments on fait valoir celui-ci, c'est qu'il ne faut point regarder comme un livre Canonique un Ouvrage qui autorise l'assassinat. Cela me fait souvenir d'une chose qui (C) concerne l'assassin de Guillaume I. du nom Prince d'Orange. Quelcun a remarqué qu'on donne à Judith un éloge de grande signification, quand on assure que la medifance ne l'avoit (D) jamais attaquée.

## JULES

une tragedie. Il me semble que les Protestans se soucient peu de lever ces difficultez, car c'est leur interêt qu'elles subsistent, & qu'elles se multiplient d'une façon très-embarrassante. Ils montrent par là qu'ils ont eu raison de rejeter cet Ouvrage, & que l'Eglise Romaine prend pour un livre canonique ce qui ne l'est point. Je croi donc que quand cet Auteur a dit cela, il ne songeoit point au système des Protestans; il se les representoit intercellez, non moins que les Catholiques, à maintenir dans cet Ouvrage la gloire du Saint Esprit. Quand on ne peut pas la laver en accordant une chose avec les veritez historiques, on a recours aux allegories, aux paraboles, au sens mystique &c. C'est ce que feroient les Protestans, s'ils croyoient que l'Historien de Judith a été divinement inspiré; mais comme ils ne le croyent point, peu leur importe de dire que c'est une parabole.

(B) *Qu'un savant Benedistin a fait un livre.* ] Vous verrez son nom & le titre de son Ouvrage dans la remarque precedente. La methode qu'il a suivie pour conserver à l'histoire de Judith le rang qui lui est donné dans la Communion de Rome, est plus instructive, & en même tems plus édifiante que celle dont se servent les Controversistes Romains. Ceux-ci pour l'ordinaire ne s'amulent qu'à retorquer les objections. Ils tâchent de faire voir que les reproches des Protestans contre les livres apocryphes, peuvent être alleguez contre les livres canoniques. Mais Dom Bernard de Montfaucon passe fort legèrement là-dessus, & s'applique tout entier à répondre directement. Toute la recrimination est contenue dans ces paroles. (a) *N'y a-t-il pas plusieurs Histoires dans le Texte sacré, où l'on trouve ces difficultez, & même de plus grandes, sans que pour cela on se soit jamais avisé de nier qu'elles sont veritables dans le sens litteral? L'histoire d'Esther n'est-elle pas pleine d'embarras & de difficultez, dont il est presque impossible de se tirer? A-t-on jamais pu dire certainement qu'il est l'Assaerus dont il est parlé dans ce livre, & en quel tems l'histoire doit être placée? N'a-t-on pas la même peine à fixer le tems des histoires de Ruth & de la ruine de la Tribu de Benjamin, sans que pour cela on ose dire qu'elles ne sont que des histoires paraboliques ou énigmatiques? Jene fais'il avoit lu les objections de Rainoldus, qui est celui de tous les Auteurs Protestans qui a traité avec plus de force la controverse des livres apocryphes.*

(C) *Qui concerne l'assassin de Guillaume. . . Prince d'Orange.* ] Je parle du scelerat Balhazar Gerard qui le tua, car il y eut d'autres assassins qui ne firent que le blesser. (b) *Quoi qu'il fut de franc Catholique il contrefaisoit finement le gueux. Il se trovoit au Prêche. Il assistoit aux prieres du soir. Il avoit toujours les Pseaumes de Marot dans les mains, ou quelque autre livre Huguenot. Il*

*lisait aussi la semaine poetique de Barts, & l'on trouva que l'endroit le plus usé étoit l'histoire de Judith egorgeant Holoferne. Il n'y a point de doute que l'exemple de cette femme ne puisse persuader à bien des gens, que c'est faire une sainte action que de se glisser à la faveur de mille mensonges chez un Prince qui opprime la liberté & la religion; de s'y glisser, dis-je, afin de le poignarder, aussi-tôt que l'on en aura l'occasion. En un mor cete histoire une fois prise pour canonique, encourage les assassins à tout entreprendre contre la vie des Rois ennemis, & fournit aux Orateurs une couronne de gloire, pour la mettre sur la tête des Clemens & des Ravallies. Voici un passage du Sieur Mainbourg. Les Ligueurs, (c) publierent même dans leurs écrits imprimez à Paris & à Lyon, qu'un Ange avoit déclaré à Jaques Clement, que la Couronne de Martyr luy estoit preparée, quand il auroit delivré la France de Henry de Valois, & qu'ayant communiqué sa vision à un sçavant Religieux, celui-cy l'avoit approuvée, l'asséurant qu'en faisant ce coup, il seroit aussi agreable à Dieu que le fut Judith en tuant Holoferne. Et par ce que son Prieur étoit nommé le Pe.e Edme Bourgoing, fut aculé d'être celui de tous les Predicateurs de la Ligue, que qui s'emporta le plus à louer cet abominable parricide son sujet, Papostrophant en plusieurs manières, & l'appellant bienheureux enfant de son Patriarche & Saint Martyr de JESUS CHRIST, & le comparant à Judith, on bilis de ne douter point que ce ne fust luy auquel ce jeune homme qui étoit sous sa conduite s'étoit confié, & qu'il ne Peust ensuite confirmé dans son execrable dessein. Voyez la mar-*

*ge.* (D) *Que la medifance ne l'avoit jamais attaquée.* ] La pensée dont je parle se trouve dans l'extraict (d) d'un panygyrique, Monsieur l'Abbé de la Chambre faisant l'Oraison funebre de la feuë Reine (e) de France, p. 101, son texte dans ces paroles du livre de Judith, elle s'est rendue recommandable, fantolissima, en toutes choses, parce qu'elle craignoit grandement le Seigneur, & personne n'en disoit le moindre mal. C'est peut-être le plus bel éloge qui ait jamais été donné à une femme, car quoy qu'en dépit de cet énorme déchaînement de medifance qui regne depuis si long-temps dans le monde, il y ait des femmes à qui cet implacable & infatigable monstre ne touche point, il est très-rare que ce grand bonheur arrive à celles qui ont d'ailleurs une réputation (f) celatane, & qui sont, comme dit le texte, famossissima; de sorte qu'on peut défer hardiment tous les Grecs & tous les Romains, de nous montrer un passage dans leurs livres, où l'on donne en très-peu de mots une aussi grande idée, que celle que le Livre de Judith nous donne

(a) Pag. 253.

(b) Hist.

d'Alexan-

dre Barne-

se Duc de

Parme liv.

3. p. 207.

imprimée

l'an 1692.

\* J'ai lu

un livre

intitulé

Histoire de

la Ligue

pag. 378.

Ficci Ju-

ditha &amp;c.

imprimée

à Verone

l'an 1614.

Ce compo-

sé par Mica-

dith est

mauvaise,

ce que

Rossius,

Mariana

et autres

Monarcho-

maques

ont très

bien pre-

valué.

(f) Dans

les Nou-

velles de

la Repub.

il est des

lettres.

mots de

Decembre

1684.

art. 8. pag.

1021.

(e) On

écrivit ceci le

20. d'Avril

1695.

JULES II. créé Pape la nuit du 31. d'Octobre au 1. de Novembre 1503. étoit neveu de Sixte IV. & s'appelloit Julien de la Rouëre. & s'apelloit Julien de la Rouëre. Le bruit qui courut qu'il (A) avoit été Batelier, a tout l'air d'une calomnie. Il y eut quelque chose de (B) fort singulier dans son élection; car à proprement parler elle preceda l'entrée des Cardinaux dans le Conclave. Il avoit gagné la faction du Duc de Valentinois, en faisant (C) entendre à ce Duc qu'il étoit son pere, & en lui promettant de le traiter selon cette qualité. Il fit en suite tout le contraire. Jamais

„ dans les paroles qu'on vient de citer. L'adresse „ dont Homere s'est servi pour faire concevoir à „ son Lecteur une grande idée de la beauté d'He- „ lene, est assurément inferieure à la naïveté, „ & à la simplicité de l'Auteur Juif; & ce qu'il „ y a de plus beau dans sa manière de louer, c'est „ qu'il a renfermé dans son Eloge la veritable „ cause, & la source de la vertu qu'il a decrite, „ elle a eu, dit-il, une grande réputation en tou- „ tes choses, & à couvert de toute sorte de médi- „ sance, parce qu'elle étoit fort touchée de la crain- „ te du Seigneur. C'est sur cette heureuse ex- „ pression du Panegyriste de Judith, que Mr. „ l'Abbé de la Chambre a bâti l'Oraison funebre „ de la Reyne. „

(A) Qu'il avoit été Batelier. ] Erasme a inseré cette tradition dans ses Adages. *A remo ad tribunal*, dit-il (a), *Dici solitum ubi quis repente ad infima conditione provocabitur ad honesti muneris administrationem.* Id quod haud scio an ulli contigerit felicis quam Julio secundo. Nam sana est, hunc juvenem ad stipem scilicet remmo subigere solitum, & tamen à remulco non solum ad tribunal, verumetiam ad summum illud rerum humanarum culmen evectus est. Nec contentus hoc fastigio, pontificis ditiosis pomeria multum protulit: longius etiam producturus, si per mortis inclementiam vitam illi producere licuisset. Le P. Theophile Rinauld se trompe, lors qu'il dit (b) qu'Erasme fait mention de la même chose dans l'explication du proverbe, à scapha in triumphalem quadrigam: ce n'est pas lui, mais Hadrien Junius (c) qui a expliqué cet Adage, & qui a dit: *Esse potest de quovis è sacre hominum ad magnas opes dignitatesque provecto, quemadmodum Julius Ligur post sedentariam operam in duendo scilicet diu navatam, Sixti Pontificis beneficio insignitus Ecclesiasticorum honorum ornatus, tandem ad Pontificatum maximum emerfit.* Anastase Germonius Archevêque de Tarentaïse, a fait voir que tout ce qu'on a conté touchant la naissance de Sixte IV. & de Jules II. est faux. Il a prouvé que Leonard de la Rouëre pere de Sixte étoit un très-noble Chevalier, & qu'avant l'élevation de ce Pape la famille de la Rouëre étoit dans un grand éclat.

(d) Sixtus IV. falso jactatus est è plebeis & piscatoribus editus cum patrem haberet Leonardum de Ruvere, Equitem nobilissimum, ut observavit Anastasius Germonius, exponens indultum Hieronymi Cardinalis de Ruvere s. Sixtus num. 28. qui etiam s. Magnis, de gentis Ruverea antiquo, (etiam ante Sixtum) splendore, agit diffusissimè.

(B) Quelque chose de fort singulier dans son élection. ] Elle fut certaine avant que les Cardinaux entraient dans le Conclave, & ainsi Julien de la Rouëre y entra Pape. Il évita le coup de ce proverbe assez commun (e), que qui entre Pape au Conclave en soit Cardinal, Chi entra Papa, esce Cardinale. C'est qu'il avoit assuré sa brigade par tant de promesses, & qu'il avoit en main tant de moyens d'en-

richir ceux qui lui seroient favorables, qu'il n'étoit pas possible que la dignité Papale lui manquât. Outre les richesses qu'il avoit déjà acquises, il eut en main celles d'autrui: chacun s'empressa de lui offrir son argent, & même ses Benefices; de sorte qu'il se vit en état de promettre plus qu'on ne lui demandoit. Voilà les voyes iniques par où il monta au Pontificat. Ce n'est pas un Protestant qui le dit, c'est un Auteur Italien. (f) *Ma molto più ve lo (f) Guic-promosono le promissioni immoderate, & infinite carlin. lib. 6. fol. 165. m. 165. verso.* *fatte da lui a Cardinali, a Principi, a Baroni, & a ciascuno, che gli potesse essere utile a questo negotio, di quanto seppono dimandare: & hebbe oltra ciò facultà di distribuir danari, e molti beneficii, e dignità Ecclesiastiche, così delle sue proprie, come di quelle d'altri: perche alla fama della sua liberalità molti concorrevano spontaneamente ad offerirgli, che usasse a proposito suo i danari, il nome, gli ufficii, & i beneficii loro: ne fu considerato per alcuno essere molta maggiore le sue promesse di quello, che poi Pontefice potesse, o dovesse osservare: perche haveva lungamente havuto nome tale d'huomo libero, & veridico, che Alessandro Sesto, nimico suo tanto acerbo, mordendolo nell'altre cose, confessava lui essere huomo verace; laqual laude, egli sapendo, che NIUNO più facilmente inganna gli altri, che chi è solito, & ha fama di mai non g'ingannare; non teme conto, per conseguire il Ponteficato, di maculare. S'il n'eût pas employé cette simonie, comment eût-il pu porter les Cardinaux à lui donner leurs suffrages, lui qui (g) avoit toujours fait paroître un naturel si inquiet, & si terrible, & qui s'étoit fait beaucoup d'ennemis? L'argent vint à bout de tout; il fit un Pape avant qu'on se fût assemblé pour l'élection; chose qui ne s'étoit jamais vue. Il aveva Cardinale di San Pietro in Vincola potente d'amici di riputazione, e di ricchezza, haveva tirati a se i voti di tanti Cardinali, che non havendo ardire di opporseli quegli, che erano di contraria sentenza, entrando in Conclave già Papa certo, e stabilito; fu con esempio incognito prima alla memoria de gli huomini, senza che altrimenti si chiudesse il Conclave, la notte medesima, che su la notte dell'ultimo giorno d'Octobre, assunto al Ponteficato (h).*

(C) En faisant accroire au Duc de Valentinois qu'il étoit son pere. ] Je n'ai lu cela que dans un Ouvrage de Mr. Varillas. Cet (i) Historien raporte que les François accusèrent Jules II. d'être monté sur le trône de St. Pierre par deux voyes irregulieres, qui étoient celles de la simonie (k), & de la souberbie. Pour justifier la simonie, ils marqueroient les benefices, & les legations promises dans le Conclave, & données après l'élection aux Cardinaux, qui étoient chefs de faction, & specifierent les sommes d'argent, que d'autres Cardinaux avoient touchées pour prix de leurs suffrages. Pour demontrer la souberbie, on remontra au même Pape, que les Cardinaux Espagnols s'étoient engagés

(a) Adag. Chbl. 3. centur. 4. n. 86. p. m. 725.

(b) Theophil. Rinauld. Hom. plithera, scilicet 2. scrip. 3. cap. 1. p. m. 303.

(c) Adag. centur. 6. n. 43.

(d) Theophil. Rinauld. ibid. p. 304.

(e) Memoires des intrigues de la Cour de Rome, imprimées à Paris 1677. pag. 20.

(f) Guic-promosono le promissioni immoderate, & infinite carlin. lib. 6. fol. 165. m. 165. verso.

(g) Ilquale era notissimo essere di natura molto difficile, e formidabile a ciascuno; & il quale inquietissimo in ogni tempo, & aveva confumato l'età in continuo travaglio; & aveva per necessità offeso molti, & offuscato odii, e inimicizie con molti huomini grandi. Id. ibid.

(h) Id. ib. fol. 165.

(i) Anecdotes de Florence, de P. 229.

(k) Quant à la simonie, voyez ce qui a été cité de Guicciar. din ci-dessus ses remarques B.

mais homme n'eut l'ame plus (D) guerriere que celui-là. Il se trouvoit en personne au siege des (E) villes, & il étoit plus ardent que ceux qui commandoient ses armées. Une infinité d'Ecrivains assurent qu'il jetta un jour dans le (F) Tibre les clefs de Saint Pierre, afin de ne se servir que de l'épée de Saint Paul :

par serment à ne donner leurs voix, qu'à celui, qui leur seroit proposé par le Duc de Valentinois, le Cardinal de St. Pierre aux liens, qui étoit ennemi juré de ce Duc, lui fit persuader par des personnes apaisées, qu'il étoit son pere; qu'il avoit entretenu sa mere dans le temps qu'elle sembloit ne s'abandonner qu'au Cardinal Borgia, qui fut depuis Alexandre VI. que la jalousie que le même Borgia en avoit conçue, avoit été la seule cause de la persécution qu'il lui avoit faite durant plus de dix ans; mais que maintenant qu'il s'agissoit de faire un autre Pape, s'il le vouloit favoriser, il le traiteroit en fils. Le Duc de Valentinois avoit ajouté foi à ce qu'on lui disoit en confiance, & s'étoit relâché jusqu'à consentir que les Cardinaux de sa faction élussent St. Pierre aux liens, qui n'avoit pas manqué incontinent après de le dépourvoir de toute la Romagne, & de l'Umbrie, au lieu de l'avoir pour son fils.

(D) L'ame plus guerriere que celui-là. ] Voici ce qu'en a dit Jean le Maire Historiographe de Louis XII. (a) Encore declarerons nous une autre merveilleuse difference en la fin de ceste œuvre, c'est de la grateseté & tractabilité du soudan envers le Roy tres-Christien, au regard de la rigueur après de le dépourvoir de toute la Romagne, & de l'Umbrie, au lieu de l'avoir pour son fils.

(a) Prolegomena sur le Traité des soliman imprimé à Lyon l'an 1511.

(b) Cum interim sub iplo lanilla sanguinario. Du den de ass. apud Hotting. Hist. Eccl. to. 5. P. 545.

(c) Id. ibid. apud eundem Hotting. ib. P. 546.

Guillaume Budée l'a nommé un chef (b) fanguinaire de gladiateurs, & a touché d'une grande force le scandale que formoit un Pape, qui à l'âge de 70. ans se faisoit voir en habit de guerre, pendant que le peuple demandoit à Dieu la paix processionnellement. (c) Cum sacerdos septuagenarius Christi, Pacis conditoris & parentis Legatus, Bellona sacris operaretur; cui cum generis humani luculento dispendio litare contendeat. Id. que tum, cum profanum vulgus ad delubra pacis & concordia miserabilis specie supplicationes imbat. Eminerò visendum spectaculum, Patrem non modo sanctissimum, sed etiam senio & cantie spectabilem, quasi ad tumultum Gallicum Bellona fama suos evocatos clientem: non trabes, non augustis insignibus venerandum, non Pontificis gestibus sacrosanctum, sed paludamento & cultu barbarico conspicuum; sed furialis, ut ita dicam, confidentia succinctum, fulminibus illis bratis & inanibus lucidum, eminente in truci vultu cultique spirituum atrocitate.

(E) En personne au siege des villes, & il y étoit plus ardent. ] Du Plessis Mornai n'ajoute rien aux expressions de Guicciardin, quand il dit. (d) Resolu d'attaquer Ferrare est conseillé de prendre premierement la Mirandole, & ennuyé de ce que le siege ne s'avançoit pas à son gré (chose non attendue & non jamais advenue) s'y trouve en personne, contre une ville le Chrestienne le Vicaire de Christ en terre, dit Guicciardin, vieil & malade, en une guerre

(d) Mystere d'innocent. 578.

par lui suscitée contre les Princes Chrestiens, si aheurté, si impetueux, que rien ne se fait assez tost, toujours à crier après les Capitaines, toujours en furie, logé près de la batterie, jusques là, que deux hommes lui font-tuez dans la Casine, quelque remontrance que les Cardinaux lui fissent, du scandale dont il chargeoit & la personne & son siege. Guicciardin represente tout cela encore plus fortement, car il observe que ce Pape n'avoit nul égard au froid horrible de la saison, qui retardoit les travaux des assiegeans. (e) Parli il secondo di di Gemasio da Bologna accompagnato da tre Cardinali, e giunto nel campo, alloggiò in una casetta d'un villano, sottoposta a' colpi dell' artiglierie de' nimici; perche non era più lontana dalle mura della Mirandola che tiri in due volte una balistia commune: quivi affaticandosi, & esercitando non meno il corpo, che la mente, e che l'Impero, cavalcava quasi continuamente hora qua, hora là per il campo, sollecitando che si desse perfectione al piantare dell' artiglierie, delle quali insino a quel giorno era piantata la minor parte, essendo impedita quasi tutte l'opere militari da' tempi affrissimi, e dalla neve quasi continua. En se plainant de les Capitaines, il encourageoit les soldats par l'esperance da pillage; car il leur promettoit de ne point capituler avec la ville, mais de la leur laisser faccager. (g) Strette alla Concordia pochi giorni riconducendolo all' esercizio le medesima impatienza, & ardore, il quale non raffredò punto nel camino la neve grossissima, che suitava cadeva del Cielo, nè i freddi così snuivati che a pena i soldati potevano tollerargli: alloggiato in una Chiesetta propinqua alle sue artiglierie, e più vicina alle mura, che non era l'alloggiamento primo, nè gli satisfacendo cosa alcuna di quelle, che si erano fatte, e che si facevano con impetuosissime parole si lamentava di tutti i nuove eldes Capitani, eccetto che di Marc' Antonio Colonna, il quale di nuovo haveva fatto venire da Modena; nè procedendo con minore impeto per l'esercito, hora questi sgridando, hora quelli altri confortando, e facendo con le parole, e con i fatti l'officio del Capitano. Prometteva, che i soldati procedevano virilmente, che non accetterebbe la Mirandola con alcuno patto; ma lascierebbe in potestà loro il saccheggiarla. Les paroles de Monstrelet que Mr. du Plessis (h) a citées sont notables. (i) Il delaisia la chaire de S. Pierre, pour prendre le tiltre de Mars Dieu des batailles, desployer aux champs les trois couronnes & dormir en eschaquette; Et Dieu fait comme ces Mitres, Croix & Crosses étoient belles à voir voltiger parmi les champs: le Diable n'avoit garde d'y estre, car on faisoit trop bon marché de benedictions. Mezerai (k) rapporte que la ville ayant été prise (en composition) le 19. de Mars, le Pape se fit porter dedans par la brèche.

(F) Qu'il jetta un jour dans le Tibre les clefs de St. Pierre. ] Jusqu'ici je n'ai point trouvé d'autre garant de ce fait-là qu'une épigramme Latine d'un certain (m) Gilbertus Duherius Vultio, 1538.

(e) Guicciard. lib. 9 fol. 262. verso.

(f) De Lan 1511.

(g) Guicciard. ibid. fol. 263.

(h) Ubi supra.

(i) Monfieur aux nouvelles edes additions.

(k) Abrégé Chronolog. 10. 4. pag. 455. an. 1511.

(l) Il fa dolo lo de Janvier.

(m) Du Plessis pag. 580. ne cite que cet An-

(n) Du Plessis pag. 580. ne cite que cet An-

(o) Gilbertus Duherius Vultio, 1538.

Paul : mais comme ces Ecrivains se copient les uns les autres, sans citer un bon Auteur original, je ne conseillerois à personne de garantir ce fait-là. Quoi qu'il en soit, on peut dire que si ce Pape n'avoit pas les qualitez d'un bon Evêque, il avoit du moins celles d'un Prince conquerant. Il avoit un grand courage, & une habileté politique par laquelle il formoit des ligues, & les dispoit selon l'exigence de ses intérêts. Il en bâtit une très-formidable contre la Republique de Venise, & y paya entre autres choses du foudre de ses excommunications : mais quand il vit que la victoire que le Roi de France, l'un des Chefs de cette ligue, avoit remportée sur les Venitiens, affoiblissoit trop cette Republique, il abandonna ses allies, & se réunit avec elle. L'Empereur & le Roi de France également mécontents de lui, tâcherent de le mettre à la raison par une voye qui a été toujours formidable aux Papes, ce fut par la convocation d'un Concile\*. Mais il ne s'étonna point de cela, il proceda severement contre ce Concile, & il en convoqua un autre qui fut le dessus, & auquel enfin le Roi de France se soumit d'une maniere (G) assez rampante. Il est vrai qu'alors Jules II. n'étoit pas

\* Il fut convoqué à Pise, & puis transféré à Milan, & enfin à Lion.

(a) In Gallum, ut fama est, bellum gesturus acerbum, Armatum educit Julius urbe manum : Accinctus gladio, claves in Tiberidis amnem proiecit, & feras, talia verba facit : Quum Petri nihil efficere ad prælia claves, Auxilio Pauli forsitan ensis erit.

Aqua perennis. Je la mets en marge (a). Or on n'avouera qu'un tel fondement est bien fragile, car quand un Poëte a une jolie pensée ; & qu'il ne trouve point un sujet propre à quoi il la puisse appliquer, il ne se fait guere un cas de conscience de remedier à cela par ses amplifications, & par ses fictions : il aime mieux épargner la verité que perdre un bon mot : (b) Poëta modo aliquod arguit vel acutè dicere videantur, plerumque verumne sit an falsum, propemodum non curant. Quoi qu'il en soit, cette action de Jules II. vraie ou fautive se trouve dans beaucoup d'Auteurs. Un des plus modernes où je l'ay vuë la raporte ainsi. Percussit (c) cum ipsis (Venetis) sedere exercitum suum adversus Imperatoris confederatos Ferrarium & Ludovicum XII. Regem Francorum, iniquissimus & perfidissimus (d) bellator eduxit, cum ea voce, qua ipsam non S. Petri, sed perditissimi & sceleratissimi latronis successorem esse commonstravit. Cum exercitu enim Roma egressus, Petri clavem surribundus in Tiberim jactavit, adeoque, uti ingeniose Bi-

(b) Papyr. Masso in vita Leonis X.

Whander conclusit, omne, quod à Sancto Petro se habere finxit jus, Tiberino fluminis resignavit ; additis hisce verbis : Quia clavis S. Petri amplius nil juvat, (evaginato gladio) valeat gladius S. Pauli. Je ne dois pas omettre qu'Hotman raporte la même chose sur la foi d'Arnoul Ferron Historien Catholique, Is est Julius secundus, dit-il (e), de quo & Arnoldus Ferronus, vir imprimis doctus, & Gallia nostra historicus, & Burdegaleusis quondam Parlamentis Senator, itemque alii complures memoria prædiderunt : quod cum exercitu comparato Roma in Galliam, infesto in Regem nostrum animo, contenderet, suaque armatas copias ipse loratus ex urbe per Tiberis pontem educeret, multis hominum millibus audientibus hac pronuntiavit : Quando nobis claves Petri nihil profuit, age, gladium Pauli distringamus : simul claves, quas secum attulerat, in Tiberim proiecit, gladiumque vagina eduxit. Qua de re utrum illud vetus carmen

(c) Joan. Henricus Heideggerus, Historia Papatia pag. 192. 193.

est (f). Je n'aurois jamais cru qu'Hotman eût été capable de la mauvaise foi dont je m'en vais le convaincre. J'ai consulté Arnoul Ferron, & je n'ai point trouvé qu'il raporte l'épigramme de Ducheri, comme Hotman le lui impute. Les vers qu'il raporte sont d'une toute autre nature, & il y joint la réponse qu'y fit Jean Lascaris en faveur de Jules II. Je ne nie point qu'il ne raporte le conte des clefs de St. Pierre jetées dans le Tibre ; mais il doute si ce

(d) Du Plessis pag. 560. ne devoit pas vestre certe expedition peu après son éléction au Papat.

n'est pas une fiction. Quin vulgatum est, dicit (g), JO CONE CONFLECTO AN VERO, quando Romani pictores Petro Claves, Paulo enim tribuunt, illum in Gallos emissurum copias ense accinctum & clavibus ad Tybrim profectum in aquas amnemque projecisse claves, hac inferentem, quandoquidem nihil Petri claves prodesse, Pauli enim quem mox eduxerat auxilium suum. La sincerité souffre-t-elle que l'on appuye un tel conte sur l'autorité d'un grand Magistrat Catholique, en suprimant la déclaration qu'il a faite qu'il ne fait si ce n'est pas une imposture ? La plupart des livres sont pleins de semblables citations, & l'on ne sauroit prendre la peine de vérifier souvent si ceux qui citent les Auteurs y procedent de bonne foi, on ne sauroit, dis-je, prendre souvent cette peine, sans contracter un esprit de defiance qui oblige à ne croire que ses propres yeux. Si un Auteur aussi illustre que François Hotman se donne tant de licence, que ne feront pas de petits Auteurs qui n'ont rien à perdre ?

(e) In Bruto fulmine p. m. est (f).

(G) Se soumit d'une maniere assez rampante. ] Cela confirme ce que j'ai dit quelque part, (h) que les Princes ne sont presque jamais fortis de leurs demeures avec le Pape qu'à leur confusion. Louis XII. avoit convoqué une assemblée de l'Eglise Gallicane à Tours l'an 1510. pour savoir s'il pouvoit en conscience faire la guerre à Jules II. Il avoit pris de cette assemblée que ses armes étoient justes, (i) que celles du Pape ne l'étoient pas, & qu'il pouvoit aller jusqu'à l'offensive pour se défendre. A sa requête & à celle de l'Empereur, & (k) en execution du decret du Concile de Constance, quelques Cardinaux avoient convoqué un Concile general à Pise : lui & l'Empereur avoient approuvé par leurs lettres (l) patentes l'indiction de ce Concile. Il avoit protégé les Peres qui composoient ce Concile, & qui avoient déclaré Jules (m) suspens de l'administration du pontificat, & fait défense de lui obéir ; il les avoit protégés, dis-je, contre ce Pape qui les excommunia & les degrada dans son Concile de Latran, & néanmoins ce même Roi quelque tems après déclara qu'il tenoit l'assemblée de Pise pour un prétendu Concile. Ses Procureurs, ce sont les paroles de l'Acte, (n) Ayant eu main lettres patentes dudit Roy Tres-Christien, scellées de son sceau & par lui signées & expédiées de son mandement, se sont après la reverence & humilité, en tel cas requis, renduë, départis en-

(f) C'est l'épigramme de Ducheri rapportée ci-dessus. Hotman la met tout au long.

(h) Dans l'article de Gregoire VII. pag. 1294.

(i) Mezerai, Abr. Chronolog. tome 4. pag. 453.

(k) Id. ib. pag. 457.

(l) Au mois de Juillet 1511.

(m) Ibid. pag. 462.

(n) Il est tout entier dans la réponse de Coesterens au Mystere d'Amigues pag. 1221 & suiv.

(g) Arn. Ferronus in Ludovico XII. fol. m. 52. vers. 20.

(h) Dans l'article de Gregoire VII. pag. 1294.

(i) Id. ib. pag. 457.

(k) Id. ib. pag. 457.

(l) Au mois de Juillet 1511.

(m) Ibid. pag. 462.

(n) Il est tout entier dans la réponse de Coesterens au Mystere d'Amigues pag. 1221 & suiv.

en vic. La ligue sacrée qu'il forma en Italie reçut un terrible échec par la bataille de Ravenné; & si l'on avoit vu ou pu profiter de cet avantage, on seroit sans doute venu à bout de ce fier Pontife; au lieu qu'on lui permit de se relever (H) de ce rude coup, par le peu d'usage que l'on fit de cette victoire: à quoi contribuèrent notablement les puissantes diversions qui furent faites en sa faveur. Il obtint de grans secours de la Suisse, & fut fort liberal (I) de titres, & de plusieurs marques d'honneur envers les Cantons. Il mourut (K) de maladie, rempli de vaines desseins, le vingt-deuxième de Fevrier 1513. Il avoit aimé

tièrement du prétendu Concile de Pise, & pleinement renoncé à iceluy: Et se sont purement, librement & simplement arrestez. au tres-saint Concile de Latran, comme au vray, unique, & legitime. En outre, suivant leur procuracion susdite; ils ont promis, que désormais ledit Roy Tres-Christien ne donnera aucune faveur ny assistance en quelque maniere que ce soit audit prétendu Concile de Pise: ains plutoit que tous ceux qui se trouveront en sa ville de Lyon, ou autre part en son Royaume, terres & seigneuries qui luy appartiennent, persistans sous le nom dudit prétendu Concile de Pise, il les en fera vuider dans un mois prochain; & ceux qui y contreviendront opinastement de quelque estat, grade, dignité ou condition qu'ils soient, seculiers ou Ecclesiastiques, il les en chassera, & les reputera pour Schismatiques, & comme tels à tout mandement dudit saint Pere, il les poursuivra par main armée s'il en est de besoin. En outre, ont promis lesdits Procureurs au nom que dessus, que le susdit Roy Tres-Christien effectuera que six Prelats, & quatre Docteurs ou Graduez des plus apparens du nombre de ceux qui se sont trouvez audit prétendu Concile de Pise, seront deputez vers nostredit saint Pere le Pape, pour & au nom dudit prétendu Concile de Pise, & representans le corps de tous ceux qui ont adheré à iceluy, comparoistre entre icy & le premier de Janvier en personne devant sa Sanctité, afin de renoncer audit Concile de Pise, purement, & simplement, & iceluy abjurer, apres avoir requis, & receu la remission & l'absolution de sa Sanctité, humblement & en forme convenable. Et qu'au surplus ils adhereront, & incorporeront audit Concile de Latran, comme au vray, unique & indubitable, tant en leur nom que des autres leurs adherans. Que s'ils se rendent refusans de ce faire, le susdit Roy ne donnera aucun secours, assistance, ou faveur contre l'autorité du saint Siege Apostolique, à aucun de ceux qui se sont trouvez, ou qui ont favorisé audit prétendu Concile de Pise: au contraire il sera de tout son possible executer les sentences, decrets, & censure de nostre saint Pere, voire à main armée, si besoin est, sans dissimulation, ny fraude aucune. Voilà ce que gagnent les Prelats qui s'attachent au party de leur Prince dans ses demêlez avec Rome: on les sacrifie au Pape quand on s'accorde. Il y a lieu de s'étonner qu'il s'en trouve tant, qui preferent leur Prince temporel à leur Prince spirituel.

(H) On lui permit de se relever de ce rude coup. Il s'en releva si bien, que la même année les François furent contraints d'abandonner le Milanois. Rien ne fut aussi préjudiciable à Louis XII. que la superstition d'Anne de Bretagne son épouse. Elle se remplit la tête de tant de scrupules, sur la guerre que la France faisoit au Pape, qu'elle retardoit tous les bons desseins de son mari (a).

\* L'onzième d'Avril  
jour de  
Pâques  
1512.

(a) Voyez  
Mezerai  
ubi supra  
l'art. 457.  
450.

(I) Fort liberal de titres envers les Cantons. ]  
Au lieu que ses predecesseurs donnoient des privilèges aux Mandians, cestui-ci aux Cantons de Suisse, lors principaux executeurs de ses hautes entreprises, auxquels il donna le titre de perpeuel de defenseurs de la liberté ecclesiastique, avec plusieurs Bulles, Estendarts, Epées, & Bonnet d'or.

(K) Il mourut de maladie rempli de vaines desseins. C'est ce que temoigne Guiccardin. In questi tali e tanti pensieri c'èst-à-dire d'engager le Roi d'Angleterre à faire la guerre à la France, & de deposer Louis XII. & de donner le Royaume au premier qui le pourroit conquerir. e forse ancora in altri più occulti, e maggiori (perche in un animo tanto se-voce non era incredibile concetto alcuno, quantunque vasto, e suspirato) l'opresse dopo infermità di molti giorni la morte. . . Principe d'animo, e di costanza infessabile, ma impetuoso, e di concetti suspirati, per i quali che non precipitasse, lo sostenne più la riverenza della Chiesa, la discordia de' Principi, e la condizione de' tempi, che la moderazione, e la prudenza: degno certamente di somma gloria, se fusse stato Principe seculare, o se quella cura, & intentione, che hebbe ad esaltare con l'armi della guerra, la Chiesa nella grandezza temporale, avesse havuta ad esaltarla con l'armi della pace nelle cose spirituali: e nondimeno sopra tutti suoi antecessori, di chiarissima, & honoratissima memoria, massimamente appresso a coloro, iquali, essendo perduti i veri vocaboli delle cose, e confusa la distinzione del paese veramente, giudicano che sia più ufficio de' Pontefici, aggiungere con l'armi, e col sangue de' Christiani, imperio alla Sedia Apostolica, che l'affaticarsi con l'esempio buono della vita, e col correggere, e medicare i costumi trascorsi per la salute di quelle anime, per laquale si magnificano che Christo gli habbia costituiti in terra suoi Vicarii (c). Que-  
cela est judicieux, & que voilà une censure admirable de ces Docteurs impatiens qui un passage croyent que tout est juste, pourveu que la grandeur temporelle de l'Eglise s'y rencontre! En particulier cela porte contre le Cardinal Palavicin, qui parle si mollement des defauts de Jules II. & qui les excuse sur l'avantage temporel qui en revint au Patrimoine de St. Pierre. Eu dotato, dit-il (f), di spiriti eccelsi, à tal che se fosse stato principe di dominio sol temporale meriterebbe d'esser contato fra gli Eroi. . . Certamente senza una tal serocia non habrebbe ricuperato egli alla Chiesa il più e' il meglio del suo dominio.

(c) Voyez dans la remarque O un passage de Mezerai.

(g) Paul Jove temoigne que Jules II. mourut ayant un vaste dessein sur le Royaume de Naples. Hac ingenti animo verum agro corpore cogitantem, diuturnis silentis alvi morbus intercepit. On trouvoit que le titre de libérateur de l'Italie, dont il se faisoit cajoler, étoit un

(b) Du  
Fleffe  
Mornai  
ubi supra  
Voyez aussi  
Hedwigger  
ubi supra.

(e) Varil-  
las en se-  
cise sept  
de bon  
Louis  
xii. liv.  
no. pag.  
m. 217. &  
suiv.

(d) Guic-  
cardin lib.  
11. fol.  
325.

(f) Voyez  
dans la re-  
marque O  
un passage  
de Meze-  
rai.

(g) In vi-  
ta Alfonso  
Ferraria  
Duci pag.  
354.

(h) Jovius  
ibid. pag.  
354.

aimé (L) le vin & les femmes ; & on l'accusé même d'avoir été (M) Non-conformiste : & il n'y a forte de crime dont on ne le charge, dans un dialogue que (N) l'on feint qu'il eut à la porte du Paradis avec Saint Pierre. La haine qu'il conçut contre la France, où il avoit trouvé un si bon asyle sous le Pontificat d'Alexandre VI. fut si énorme, qu'il commanda de tuer (O) tous les François qu'on rencontreroit, & qu'il promit recompense à quiconque executeroit

(K) Joss. Zuinger, de sejo corporis Christi

(a) Ad un nom vuide, pendant que les Espagnols domi- noient à Naples: Si Dieu nous laisse faire, re- pondit-il (a) en frappant de son bâton le plancher, cela ne durera pas long tems.

(L) Il avoit aimé le vin & les femmes ] On raporte une exclamation de l'Empereur Maxi- milien: Bon (b) Dieu que deviendrait le monde, si vous n'en preniez un soin tout particulier, sous un Empereur comme moi, qui ne suis qu'un pau- vre chasseur, & sous un Pape aussi mechant & Neapolitain que Jules II. Il y a des Historiens qui remarquent que ce Pontife inventa un nou- veau nom pour accuser les François de boire beaucoup de vin, & de s'en decharger tout au- fût par les urines, & ils ajoûtoient que c'étoit là son grand défaut (c). Passons à son impu- dicité. Il avoit une fille qu'il maria avec Jean Jourdain des U-fins, & on lui fit dire dans un Dialogue (d) avec Saint Pierre qu'il avoit eu la verole.

(M) D'avoir été Non-conformiste. ] On me passa ce mot, quand on saura que le peché contre nature s'appelle le peché de non conformi- té. Monsieur Menage s'est servi de cette ex- pression dans l'Anti-Bailler. Or il est certain que l'on accuse Jules II. de ce mechant vice. Se (e) lit en un Escrié de nos Theologiens de Paris de deux jeunes Gentilshommes par lui for- cez, que la Reine Anne femme du Roi Louis XII. avoit recommandé au Cardinal de Nantes pour les amener en Italie. Apparemment Monsieur du Pleffis nous donne là une traduction de ces paroles de Wolfius. Legitur (f) in Commen- tario Magistrorum Parisiensium de Julio secundo Papa, quod duobus nobilissimè generis adolescenti- bus, quos Anus Galliarum Regina Nanetensi Car- dinali informandos commiserat, & aliis multis dia- bolicè rabie (proh facinus) stuprum intulerit. Cette citation me paroît trop vague ; il faut droit marquer où & en qu'il tems l'Ecrit de ces Docteurs de Paris fut imprimé. Jean Crepin s'étant mêlé de raporter cette aventure est toi- né dans l'anachronisme: On lit, dit-il (g), en un certain commentaire des Docteurs de Paris contre les Lutheriens, que ce Jules, étant poussé d'une rage diabolique, eut par force la compagnie charnelle de deux jeunes enfans de noble maison, que la Reine Anne de France avoit envoyez à Robert Cardinal de Nantes, pour les instruire. Les Docteurs de Paris n'avoient garde d'insérer une telle chose dans un écrit de controverse contre les Lutheriens: s'ils l'ont inseré quelque part, c'est dans les écrits qui furent faits contre Jules sous Louis XII.

(N) Dialogue que l'on feint qu'il eut. ] C'est une piece très-fatigueuse. Wolfius l'a inseré dans ses (h) leçons memorables. Rivet (i) assure qu'on l'imprima à Paris avec privilege du Roi l'an 1612. à la fin des actes du Concile de Pise.

(O) Tous les François qu'on rencontreroit, & qu'il promit recompense à quiconque executeroit

Voici le precis de cette satire. „ Paulo post ipsius mortem Vir quidam doctus in lucem emisit Dia- „ logum, quem inscripsit, Julius, in quo Pon- „ tificem hunc horrendorum criminum infamulat, „ n. n. quod fuerit homo palam scelerotus, re- „ mulentus, homicida, Simoniacus, venefi- „ cas, perjurus, rapax, portentosis libidinum „ generibus undique confpurcatus, denique sca- „ brie, quam vulgo Gallicam, totis cooper- „ tus (k). „ Faustus Andrelinus (l) pourroit bien être l'Auteur de cette sanglante piece. Quel- ques-uns l'attribuerent à Erasme; Monfr. Plac- cius assure que plusieurs Auteurs temoignent cela dans (m) les deux endroits qu'il indique de Mel- chior Adam. J'ai consulté ces deux endroits, & je n'y ai point trouvé d'autre temoignage que celui de Leon Juda. Ainsi Monsieur Placcius nous trompe. Erasme fut fort fâché qu'on lui donnât cet écrit; il s'en justifie bien serieuse- ment dans une lettre. Dialogi cujusdam suspicio- nem mihi moluntur impingere. Is ut ex argu- mento satis constat, scriptus est in odium divi Ju- lii Pontificis maximi schismatici tempore, sed à quo incertum, ante quinque annos degestavi verius quam legi. Post reperi in Germania apud quos- dam descriptum, sed variis titulis. Quidam testa- bantur Hispani cujusdam esse, sed suppresso no- mine, rursus alii Fausto Poète tribuebant, alii Hieronymo Balbo. Ego quid de his conjecem non habeo, subodoratus sum quod leuit, verum nondum pervestigavi, quod anno meo fuisset scri- ptum. Insuper quisquis scripsit, at majore supplicio dignus, quisquis evulgavit. Ac miror esse qui solo styli argumento mihi obtrudere parent, quem nec mea sit phrasis, nisi prosum ipse mihi sum igno- tus, nec mirum sit futurum, etiam si qui in ora- tione nonnihil referrent Erasmicum, quem verser in manibus omnium, & referimus ferè, in quo- rum assidua lectione versamur (n).

(O) Sa haine... contre la France... fut si énorme, qu'il commanda de tuer. ] (o) La co- lère de Jules n'avoit point de bornes: il avoit composé un Decret (p) au nom du Concile pour transférer le Royaume de France, & le titre de Très- Chretien, au Roy d'Angleter- re. Comme il estoit sur le point de le faire publier, le Ciel prenant pitié de luy & de la Chrestienté, l'appella hors du monde le 23 de Fevrier. Il mourut d'une fièvre lente cau- sée, disoit-on, par un chagrin qu'il eut de n'avoir pu porter les Venitiens à s'accommo- der avec l'Empereur; tant ses passions estoient furieuses, & plus convenables à un Sultan des Turcs, qu'au Pere commun des Chrestiens. Quant à l'ordre de massacrer, je ne l'ai lu que dans la page 109 & 110. du Brutum Fulmen de François Horman. Si que pariturum memo- ria, dit-il, in hoc regno contigerunt recordari volumus, primum hoc reperimus: Ludovicum

medefimamente la privazione della dignità, e del titolo di Re di Francia, concedendo quel Regno a qualunque lo occupasse. Guicciard. lib. 11. fol. 325.

123. 140

(l) Dans l'edition de Wolfius sur moi au titre F. A. F. Poëte Re- gius libel- lus de obli- tus Julii secundi.

(m) A De- riderio Erasmo Rotero- damo con- damno scri- ptus esse diver- sorum testi- moniis con- firmatur apud Melch. Adam. in vitis Theolo- gor. Germ. p. m. 96. & pag. 167. (n) fa- cite 167.) in vitis Me- dico. Germ. Placcius de n. 209.

(o) Eras- mus. 1. lib. 12. p. 573-576.

(p) Meze- ras. Abr. Chronol. 10. 4. pag. 464. ad ann. 1513.

(q) Con- tinuava il Re d'In- ghilterra alla guer- ra a quale haveva ordinato che per decreto del Conci- lio Late- ranense se trasferisse, il nome del Re Chriftia- nissimo: sopra la- qual cosa era già scuita una Bolla, contenen- dofi in es- so

quod Pon- tificis quali- tate scilicet inquitur quo inquitur pavimentum in- frendendo pertu- debat. res- pondit brevi fu- turo, ut Neapolitani non iratis fu- peris exter- num jugum ex- cuterent. Jovius ib.

(b) Deus æterne nitii vigi- lantes quam male esset mundo ! quem regimus nos ego miser veaton, & ebrius ille ac sce- leratus Ju- lius. Du Pleffis pag. 580. citant Joachim Curceus Freilla- diensis, in Annali- bus Gene- sis Sil- vae.

(c) Gallos in univer- sio novo no- mine augens Romanam supellecti- lem, Mi- taurivinos vocerat, quai im- modicos vini pote- res quod mex emittend- um esset, quo vitio ipse maxime laborabat. Arnoldus Ferranus in Ludov. XII. fol. 52. verso.

(d) Je parle de ce Dialogue dans la re- marque N.

(e) Du Pleffis, Mystere d'iniquité p. 581. (f) Wolfius Lection. memorab. to. 2. p. 21. (g) Dans l'Etat de l'Eglise, ad annum 1513. p. m. 512. (h) A la pag. 61. du 2. volume. (i) Re- marques sur la Respon- se au Mystere d'iniquité, 2. part. p. 634.

ect ordre. Il ne faut pas eroire que le vin & les jambons qu'il envoya au Roi d'Angleterre, ayent (P) été la vraye cause de la guerre des Anglois contre la France. Je ne sai s'il est possible de trouver une certaine harangue où il fut fort mal-traité. Mr. Varillas qui (Q) en parle, s'est exposé à la critique. L'Histoire de Venise composée par le Cardinal Bembo, suffit pour montrer l'emporemment, la mauvaise foi, & l'ambition prodigieuse de Jules II. quoi que cet Historien soit là-dessus moins prolix que Guicciardin.

JULES

XII. (at, quem Regem? qui Patris patria nomen summo bonorum omnium consensu adeptus est) urbes aliquot Italia, bello captas, Papa Julii secundi ditiori adjunxisset. Papam intermissis aliquot mensibus hanc Regi pro accepto beneficio gratiam retulisset, ut non modo eum schismaticum & hereticum pronuntiaret, proferberet, divi suis excommunicationum fulminibus insculiretur: verum etiam Gallos omnes hostilem in modum cruciandos, interficiendosque curaret: primum etiam percussibus polliceretur, peccatorum omnium veniam, & impunitatem, si quis vel unicum Gallum quoquo modo trucidaret. . . . Quo nuntio (a) Julius accepto, tanto dolore atque inacidia exarsit, ut non modo Gallis omnibus aqua & igne interdiceret, verum etiam obvium quemque mactari, trucidarique imperaret: primum etiam, ut dixi, sicarios ac percussores invitaret.

(a) C'est à dire que la Concile de Pise transféré à Milan l'avoit suspendu.

(P) Le vin & les jambons. . . . ayent été la vraye cause de la guerre. ] Monsieur de Sponde a été assez injuste pour insinuer cela, & pour y fonder des railleries; & il prétend que Polydore Virgile n'a supprimé ce fait-là, que pour nie-nager tout à la fois & l'honneur de l'Italie, & celui de l'Angleterre. Ce Polydore étoit Italien, & il demouroit en Angleterre; il s'intéressoit donc à la gloire de ces deux nations. Or il trouvoit indigne de l'Italie d'attirer les gens par un tel leurre, & indigne de l'Angleterre de se laisser attirer par cette amorce. Voici les paroles de l'Annaliste. (b) Festivum est quod refert Guicciardinus, appellisse hoc tempore in Angham Pontificem longam navem Falerno vino, caseis, suminisque onustam; qua nomine Pontificis Regi ac Principibus, Antisibusque donata, ab omnibus miro applausu accepta sunt: & plebem, quam plerumque non minus levita quam gravitate accendit, ad eam navem videndam summam cum voluptate accurrisset, gloriantem amica nunquam in eam insulam navim ullam cum Pontificis vexillis conspectam. Quibus bellam gentem nobis depingit Guicciardinus, & vini acutique gustus appetentem, quibus sciret Pontifex eam facile in partes suas trahi posse;

(b) Spondanus ad ann. 1512. n. 3. p. m. 259. où il met pour sommaire Quibus Pontifex sibi Anglos benevolos reddiderit.

(c) Parol. Dicoen. de gest. Longob. lib. 1. cap. 5.

hauri olim Narfes fecisse dicitur (c), ut Longobardos in Italiam alliceret; omnis generis poma, aliarumque deliciarum irritamenta, quorum Italia ferax esset, mittens, ut pauperibus sua rura deferentes ad occupandam regionem cunctis referant divitiis venirent. Eam vero rem adeo instigavit, & Regi, principibusque, & Antisibus, ac populo maxime acceptam gratiamque, cum Polydorus Virgilius sua Historia Anglicana non inseruit; existimamus, eum ut Italiam & in Angliam commoverent, utriusque nationis gratiam parcere voluisse. Mezeraï s'approche beaucoup plus de la raison, car il observe que le Pape priqua Henri VIII. de l'ambition de protéger la vraye

(d) Atregé Eglise. Les Anglois, dit-il (d), « cloient sur le point de rompre avec le Roy. » Car le Pape les avoit enyvrez de la vaine gloire de défendre le Saint Siège, & du fumet des vins

„ délicieux de toutes sortes, dont il leur avoit „ envoyé un grand navire tout chargé, avec des „ jambons, des fcaiffons, & des épiceries „ pour les leur faire trouver meilleurs. „ Selon Monsieur Varillas (e) ce fut par des motifs de Religion, qu'un Evêque Anglois coma la guerre le jour d'après le festin (f), où les principaux du Parlement furent regalez des bons vins & des excellens fromages que la galere du Pape avoit apportez à Londres. Ce Prelat représenta que Louis XII. étoit un persecuteur de l'Eglise, & qu'il seroit éternellement honteux à la nation Angloise de vivre en paix avec les persecuteurs du Saint Siege. Mr. Varillas devoit un peu mieux développer toutes les raisons de ce Prelat, & ne se pas contenter de faire entrevoir qu'on mêla aux motifs de Religion les motifs de Politique. Le Prelat Anglois représenta, n'en d'outons point, que Louis XII. ne vouloit déposer le Pape, que pour en créer un autre qui lui permit de conquérir l'Italie. Voilà sûrement le vrai ressort qui remua Henri VIII. il s'aperçut clairement que si l'on ne s'y opposoit, Louis XII. alloit recueillir la gloire, de déposer Jules II. le fleau de la Chretienité, & de faire créer un Pape à sa devotion, & de subjuger toute l'Italie. La politique humaine ni la jalousie ne permettent pas, que l'on consente à un tel aggrandissement de la gloire & de la puissance de ses voisins; & c'est pourquoy Louis XII. se vit sur les bras les forces de l'Angleterre, celles des Suisses, & celles d'Espagne.

(Q) Mr. Varillas. . . . s'est exposé à la critique. ] Il dit (g) que Pompée Colonne & Antoine Savelli s'y ont appis que le Pape étoit tombé dans une espece de syncope qui dura 4. heures, XII. l. 8. & donna lieu de croire qu'il étoit mort. . . . p. 8. ad ann. 1511. assemblerent (h) leurs amis, coururent par les rues, exciterent à sedition les bourgeois, & les (h) Ibid. menerent à l'Hôtel de Ville, où Colonne le plus eloquent des deux prononça la harangue la plus satyrique qui se soit conservée contre les Papes en general, & contre Jules en particulier. Il prétendit qu'ils avoient presque tous abusé de l'autorité Souveraine depuis qu'ils l'avoient usurpée; & faisant le denombrement des Villes qui avoient autrefois esté tyrannisées, il conclut qu'aucune d'elles n'avoit esté si mal traitée que celle de Rome. Il descendit dans le detail de la conduite des derniers Papes, & il luy échappa là-dessus des choses qu'il n'est pas bien-seant de rapporter. Monsr. Varillas ajoute (i) que Guicciardin avoit écrit cette harangue sur les memoires de deux ou trois personnes qui l'avoient ouïe, mais on l'a retranchée du corps de son Histoire. Elle se trouve néanmoins imprimée à part en Italien; & son Traducteur François qui l'avoit recouvrée, l'a remise en la place d'où elle avoit esté ôtée. J'ai besoin d'un autre passage de cet Auteur ayant que de faire la critique: (k) Du 3. voyons donc le commencement de sa (k) pre-tome de face. Lors que j'ay fait imprimer, dit-il, le l'Histoire de Louis huitième XII.

(e) Henri VIII. donna ce festin. (f) Histoire de Louis XII. l. 8. p. 8. &c.

(g) Varillai, Hist. de Louis XII. l. 8. p. 8. ad ann. 1511.

(h) Ibid. p. 10.

(i) Ibid. p. 13.

(k) Du 3. tome de l'Histoire de Louis huitième XII.

JULES III. créé Pape le 7. de Fevrier 1550. s'appelloit Jean Marie du Mont. Il étoit de basse naissance, & un vrai soldat de fortune ecclésiastique. Il avoit (A) passé de degré en degré jusques à la Présidence du Concile de Trente. C'étoit un homme (B) fort voluptueux, & qui aimoit passionnément un jeune (C) garçon fort laid, & de très-petite condition. Dès qu'il fut Pape il lui

huitième Livre de cette Histoire, je croyois que la Harangue de Pompée Colonne aux principaux Citoyens de Rome pour les obliger à secourir le jong des Papes, estoit une piece très-rare. Et de fait je ne l'avois veüe en aucun autre lieu, que dans la Bibliothèque du Roy. Mais j'ay seu depuis qu'elle avoit esté reimprimée par les soins de feu Monsieur de Viquefort au commencement du Livre qu'il a donné au public sous le titre de Thuanus Restitutus, & que par conséquent il n'est plus difficile de la recouvrer. Il est pourtant vray que le même Monsieur de Viquefort, ne s'est acquitté à cet égard que d'une partie de ce qu'il devoit au public, puisqu'il n'a pas marqué les motifs pour lesquels cette Harangue, la plus insolente que l'on puisse lire, fut prononcée; & comme Guichardin ne s'est pas non plus mis en peine de les rapporter, les Curieux ne seront peut-être pas fâchez que je supplée au manquement de ces deux Historiens. Le premier motif &c.

Je ne puis ni affirmer ni nier que cette harangue se trouve dans la Bibliothèque du Roi, mais je puis bien dire que Guicciardin ne l'a jamais insérée dans son histoire. Il ne parle (a) qu'en passant de l'émotion que ces deux personnes tâcherent d'exciter, & il ne dit point que ce fut Pompée Colonne qui comme plus éloquent fit la harangue. Il n'est point vray que son Traducteur François ait remis cette harangue en la place d'où elle avoit été tirée. Si cela étoit elle ne seroit pas une piece rare, car la Traduction Française de Guicciardin est un livre assez commun. Il n'est point vray qu'elle ait été reimprimée par les soins de Monfr. de Viquefort au commencement du Thuanus restitutus, mais voici sans doute ce qui a trompé Mr. Varillas. On a retranché du 4. livre de Guicciardin un long discours, sur la maniere dont les Papes sont devenus Seigneurs temporels d'une partie de l'Italie. Les Protestans (b) ont conservé ce discours, & l'ont publié à part une infinité de fois. On le trouve en Latin, en Italien, & en François à la fin du Thuanus restitutus imprimé à Amsterdam en 1663, & il est à la place où il doit être dans la Traduction Française de Guicciardin composée par Hierôme Chomedey, & imprimée à Geneve l'an 1593, avec des sommaires, & avec des notes marginales (c) qui sentent à pleine bouche le bon Protestant. Mr. Varillas ayant ouï dire quelque chose de l'histoire de ce discours, & quelque chose de la harangue de ceux qui tâchèrent de soulever les Romains l'an 1511. a confondu l'un avec l'autre.

(A) Il avoit passé de degré en degré. ] Pour ne rien dire de ses premiers avancemens, je remarquerai d'abord qu'il assista au Concile de Latran, & qu'il y fit la harangue solennelle de la clôture. Il fut Archevêque de Siponte, Auditeur de la Chambre Apostolique, & deux fois Gouverneur de Rome. Il fut donné en otage lors que Rome fut saccagée par les troupes de Charles-Quint, & depuis sa promotion au Car-

dinalat il exerça plusieurs legations dans les principales Provinces de l'Etat Ecclésiastique, comme à Plaisance, & à Boulogne (d). Il prit le nom de Jules en memoire de Jules II. qui avoit élevé sa Maison par la promotion d'Antoine del Monte son oncle au Cardinalat, & de qui il avoit obtenu l'Archevêché de Siponte. Il étoit né à Rome au Quartier del Pariute-San-Savino en Toscane, d'où il prit le nom de Monte, au lieu de celui de Giocchi qu'il portoit auparavant (e). Il obtint du Duc de Toscane l'investiture du Mont Saint Savin pour son frere: il ne put se priver de la joye de voir dominer sa famille dans ce lieu-là; (f) Impotens sibi temperandi ab ea voluptate qua suos adhiberet in illis dominantes inter quos educati fuerant aquales.

(B) C'étoit un homme fort voluptueux. ] Voici ce que Mr. de Thou en a dit. (g) Sub id tempus Julius III. intemperantia vita magis quam senio effatus fato concessit, qui Joanne Baptista Baldini fratris F. mortuo, cum non ita a Fabio juniori Baptista fratre sollicitaretur, totum se voluptatibus mancipaverat, parato ad delicias nobili illo secessu, structura & operibus antiquis admirando, in quo sere reliquam vitam à negotiis vacuus cum amicis suis similibus inter ludos, aleam, comedias, & que talia comitari autant, sacro fastigio indigna oblectamenta, continuatis noctibus transiegit.

(C) Un jeune garçon fort laid, & de très-petite condition. ] Quelques-uns disoient que c'étoit son fils, d'autres le nioient, & contendoient que le Cardinal du Mont ayant trouvé ce garçon badinant avec un singe dans les riës le prit à son service, parce qu'il n'y avoit que lui qui ôsât joüer avec cette bête. Voilà le fondement d'une amitié qui devint en suite une passion déreglée. Ce garçon n'avoit rien que de dégoûtant, excepté qu'il avoit acquis l'habitude de boufonner. C'est Thomas Erastus qui conte ces choses, voici ses propres termes. (h) Habet puerum quandam, nigrum, turpem, arrogantissimum bestiam, ineptam, ignorantem, & plane invertem, nisi quod nomihil eorum, qua scurra, dicte posteriorum in ore habet. In summa, corpore & animo monstrum. Quis, unde, aut cujus ille puer sit, iam sunt varie hominum sententia & opinio, nes, ut nemo exploratum habere videatur. Anniadverti ego quosdam, qui filium arbitrabantur, & qui filium negabant, ingeniosè aliorum dicta refutare, atque in plateis repertum educisse è parvulo, propter simiam, cum qua, præter illum nemo hominum ludere audeveret. Ea re Cardinalem (aut Episcopum tum) ita delectatum, ut pro suo haberit. Hunc puerum, miser, ita amat perditè, ita deperit (dicitur autem alios omnes vincere eum in παιδευασίᾳ) ut nihil possit dici vehementius. Mr. de Thou dit une chose qui confirme une partie de ceci: c'est premierement que ce garçon s'appelloit le singe, lors même qu'il eut obtenu le chapeau de Cardinal. En second lieu qu'il portoit

(a) Guicciardin liv. 10. fol. 280.

(b) Voyez l'article Guicciardin pag. 330. col.

(c) Elles sont du Sieur de la Nonè.

(d) Tiré de Paluziacin Histor. Concil. lib. 13. c. 10. n. 8.

(e) Amelot de la Honfaye à la marge de sa traduction du tiers Paul p. 280. ex Onuirio.

(f) Paluziacin. ibid.

(g) Thuanus lib. 15. 306.

(h) Thomas Luberas qui Erastus postea voca Græca appellari amavit in epistola ad Pellicanon, apud Horringrum Hist. Ecclésiast. tom. 5. p. 572.

lui donna (D) son chapeau de Cardinal, & se servit d'une plaisante (E) reponse quand on lui representa l'indignité du sujet. Ses discours étoient peu graves, & cela paroit par la reflexion qu'il fit un jour sur (F) la reponse que lui

furent

toit ce nom, à cause que son emploi chez le Cardinal son maître étoit d'avoir soin d'un singe.

(A) Thou-  
nis lib. 6.  
p. 121.  
col. 1.

(A) *Soluti ad omnem licentiam animi homo*, ce sont les paroles de ce grand Historien, elles rendent un sort mauvais temoignage au Pape Jules III. *statim adepta dignitate qualis esset, omnibus manifestum fecit. Nam cum antiqua consuetudinis sit, ut novus Pontifex galerum, cui velit, summi largiatur, eum juveni cuidam, qui Innocentio nomen, quique, quod in familia summe curam gereret, Summe etiam post adeptam dignitatem nomen retinuit, cognomine etiam suo atque insignibus attribuitis donavit.*

(D) *Il lui donna son chapeau de Cardinal.* Nous venons d'apprendre de Mr. de Thou que le Cardinal du Mont se voyant Pape, se hâta de conférer son chapeau, son nom, (b) & ses armes à un jeune homme qui s'appelloit Innocent, & qui avoit soin du singe. Erasme que j'ai déjà cité nous regalera d'un détail plus étendu. Ce garçon étoit demeuré à Boulogne, de sorte que Jules III. qui ne vouloit point le faire venir à Rome avant que de l'avoir élevé au Cardinalat, & qui avoit besoin d'un peu de tems pour faire agréer cette promotion, souffroit toutes les rigueurs de l'absence, & y cherchoit les meilleurs remèdes qu'il pouvoit trouver. Il n'étoit gai que quand il apprenoit des nouvelles de son Innocent, & il en demandoit à tous ceux qui lui en pouvoient donner. Il le fit venir proche de Rome, afin d'avoir la commodité de l'aller voir; & l'ayant fait venir une fois secretement dans la ville, il l'attendit aux fenêtres avec toute l'impatience d'un homme à qui la Maîtresse a promis une nuit. On lui entendit dire que la principale raison pourquoi il se rejoüissoit d'être Pape, étoit que cela lui donnoit lieu de faire du bien à Innocent; & qu'il s'estimoit moins redevable aux Cardinaux de ce qu'ils l'avoient fait Pape\*, que de ce qu'ils avoient agréé la promotion d'Innocent au Chapeau de Cardinal. Il l'établit pour son principal Ministre, & pour l'intercesseur de tous ceux qui voudroient obtenir des grâces. Afin qu'on voye si j'ai mal traduit le Latin d'Erasme, je le raporte tout du long.

\* Confes-  
rez ce qui  
est dit ci-  
dessus sur  
la marge M.  
lettre e.

(E) Erasme  
apud Hot-  
tingerum  
ubi supra.

(E) *Dum Romæ post electionem commemoraretur (manserat autem Innocentius, id ei nomen, Bononia) dicitur nunquam letus fuisse, nisi dum aliquid de Innocentio intelligeret. Et audivi ego à gravibus viris, inter tam multos Bononienses, qui Romam sunt profecti, neminem esse reperitum, quem sciret cum Innocentio, aut suspicaretur fuisse, qui non interrogatus ab eo esset, quid, & quomodo Innocentius ageret. Post aliquot menses propius Romam accedere jussit, ut ad eum deambulatum aliquando Roma exire possent. Non enim poterit adduci, ut pateretur enim ingredi Romam, nisi galero rubeo esset ornatum turpe caput. Ab hac re plurimi Cardinales videbantur abhorreere, minimeque passuri, ut in Cardinalium numerum cooptaretur, quem ne hominem quidem esse cognovissent. Accessit igitur noctu aliquando in urbem clam, atque ita in sensibus expectabat, ut si solent, quibus amica, qua nihil habent in vita charius, pollicita est noctem. Dicitur dixisse, se la-*

tari, quod in amplissimam illam potestatem esset collocatus non tam sua causa, quam quod possit bene de Innocentio mereri. Et tandem factus Cardinalis dixit, se pro beneficio magis Cardinalibus obstrictum esse, quam quod se Pontificem esse voluerint. Præterea, ut qui aliquid à se velint, id per Innocentium esse impetrandum. Quamobrem Legati Civitatum, Principum & Regum ad puerum concurrunt, illi sua negotia exponunt, ut is de rebus suis gravissimus etiam ad Papam referat. On (d) publia à Rome quelques fatices, où l'on disoit que ce Favori, quelque laid qu'il fût, étoit un nouveau Ganymede. Le Pape n'en faisoit pas un mystère; il contoit quelquefois aux Cardinaux les tours de lascivité de ce garçon. Nous parlerons encore de la fortune de ce personnage dans la remarque M.

(E) *Une plaisante reponse quand on lui representa.* Servons nous des termes de Jean Bodin. (e) *Le Prince qui surhanse un homme de tout indigne par dessus les gens de bien, ou qui le met au rang des plus grands personnages, faisant bien à l'un il fait injure à tous les autres: comme il fut remontré par le Consistoire des Cardinaux au Pape Jules du Mont, lors qu'il donna son chapeau de Cardinal à un jeune garçon qu'il aimoit, que c'étoit un grand deshonneur, de recevoir celui qui*

*n'avoit en soy ni vertu, ni sçavoir, ni noblesse, ni biens, ni marque aucune qui méritast, comme ils disoyent, d'approcher d'un tel degré. Mais le Pape qui estoit facetieux, s'adressant aux autres Cardinaux, Quelle vertu, dit-il, quelle noblesse, quel sçavoir, quel honneur avez vous trouvé en moy pour me faire Pape? N'étoit-ce pas se moquer du sacré College? Et ne pouvoit-on pas appliquer à ce Pontife l'exclamation de (f) Caton, Que nous avons un plaisant Consul! Quelques-uns raportent ainsi la reponse de Jules III. Je vous prie, qu'avez vous trouvé en moi, pourquoi vous m'avez fait ce honneur de me faire Pape, sans que je l'eusse mérité? Avantons donc ce jeune homme, & il le méritera (g).* Ces dernières paroles font une assez fine moquerie, & représentent un défaut qui regne par tout. Dès qu'on possède une charge, on trouve mille flatteurs qui publient qu'on l'a très-bien méritée. Montaigne dit quelque part qu'Antisthene fit sentir un jour aux Athéniens, l'abus qui se commettoit dans les promotions aux charges publiques; il leur conseilla qu'ils commandassent qu'on fut aussi bien labourer leurs ânes que leurs chevaux. Il lui fut répondu que cet animal n'étoit pas né pour cela: C'est tout un, repliqua-t-il, il n'y va que de votre ordonnance, car les plus ignorans & incapables hommes que vous employez aux commandemens de vos guerres, ne laissent pas d'en devenir incontinent très-dignes, parce que vous les y employez.

(F) *Sur la reponse que lui firent deux Cardinaux.* Ils le trouverent à la cour de son palais dans une posture fort indecente; car à cause de la chaleur il avoit quitté ses habits, & se promenoit en calçon. Il les obligea d'en faire autant, & puis il leur demanda ce que le peuple diroit d'eux, s'ils s'alloient montrer en cet état

(d) Romæ fama erat, & libellus quoque periclitipuum fuit, & Jove Ganymede, nec ipse Pontifex hoc ad reliquos Cardinales diffimulare, & per jocum fertur aliquando commemorare, quam sit lascivus adolescens & importunus. Sledanus, Histor. lib. 21. fol. m. 609. verso.

(e) Bodin, de la Re-  
publique  
l. 5. ch. 4.  
p. m. 748.

(f) Caton, seire exagitate sententias accuasset

Cato, seire exagitate sententias accuasset

(g) Paul Eber de l'Etat de l'Eglise, ad ann. 1550. p. m. 571. ex Paulo Vergerio.

au

furent deux Cardinaux. Le manque de gravité n'étoit pas son principal vice: on pretend que ses discours alloient quelquefois jusqu'à la profanation, & au blasphème; comme quand il excusa ses emportemens (G) sur la colere où Dieu se mit contre Adam pour une pomme. Pendant le Conclave où il fut élu il y eut des lettres interceptées, qui firent conjecturer que le Pape qu'on alloit faire seroit impudique, car ces lettres (H) étoient remplies des saletcz les plus énormes.

ait champ de Flore, & dans les rues de Rome? On nous prendroit, repondirent-ils, pour des gamemens, & on nous jetteroit des pierres. Donc, reprit-il, c'est à nos habits que nous avoies l'obligation de ne point passer pour des gamemens: ne femmes-nous pas bien redevables à nos habits? (a) *Cum aliquando exitis vestibus, diploide & caligis tantum indutus, in aula, quod sereret tempestas, obambulare, venerim Cardinales duo, collocaturi cum ipsa. Quos ipse ad excendas vestes suas, & deambulandum secum urgebat, mox autem nudos interrogabat: Quid si in Campo Flore, aut per plateas nudi sic deambularem, quid oro populum existimatis de nobis judicaturum? Responderunt: Judicarent nos esse nebulones, & conicerent in nos rudera atque lapides. Excepit Pontifex: Ergo quod non habemur pro nebulonibus, id acceptum ferre debemus nostris vestibus. Quantum igitur, ô fratres, debemus illis nostris vestibus?*

(G) *Il excusa ses emportemens sur la colere où Dieu se mit.* Voici comment cette affaire est rapportée dans le livre de Paul Eber. (b) Il se delectoit, entre autres viandes, à manger de la chair de porc & de paons. Mais comme son Medecin l'eust adverti qu'il se gardast de manger de la chair de porc, pource qu'elle est contraire à la goutte, de laquelle il estoit souffert toutiment: & toutesfois ne s'en vouloit point abstenir; le Medecin advertit secretement le maître d'hostel, qu'il n'ordonnast point qu'on servist de chair de porc. Comme donc quelque-fois on n'en eust point servi, & le Pape l'eust apperceu, il demanda au Maître d'hostel ou estoit son plat de chair de porc. Le Maître d'hostel respond que le Medecin avoit ordonné qu'on n'en servist point. Adonc il s'escria en ceste sorte, apporte moy mon plat, (al dispetto di Dio) c'est à dire en despit de Dieu. . . . Ayant un jour veu un paon à son dîner, auquel on n'avoit point touché, Gardé de moy, dit-il, ce paon froid pour le soupper, & me fay dresser la table au jardin, car je veux aujourd'huy avoir compagnie. Comme donc en son fuyant il eust veu d'autres paons chauds servis sur la table, ne voyant point son paon froid lequel il avoit commandé qu'on luy gardast, se courrouça amerement, il desgorgea un blasphème execrable à l'encontre de Dieu. Alors quelcun des Cardinaux qui estoient assis à table avec luy, dit, que vostre Sainteté ne se cholere point tant pour si peu de chose. Et ce Jules lui dit, Si Dieu fe vouloit, si fort courroucer pour une pomme, qu'il jeta nostre premier pere Adam hors de Paradis, pourquoy ne me fera-t-il licite, à moy qui suis son Vicaire, de me courroucer pour un paon, veu qu'un paon est beaucoup plus qu'une pomme? Ceux qui voudront lire ce conte en deux langues, pourront contenter leur envie, s'ils jettent la vue sur ce qui suit, (c) Sa-

*piissime nequissimus iste homo blasphemis illis usus fuit, que impurissimis lenonibus atisque desperata malitia hominibus tunc temporis frequenter in ore fuerunt, ad quas animus totus quantus exhorrescit, vid. Al dispetto di Dio, in (d) Le mot contemptum Dei, & Potta di Dio, i. e. ad vulvaram Dei &c. exemplum hujus rei proponit Auctor libri cui titulus, Lectura super Canone de consecr. dist. 3. ajens: Intellexi, portatam fuisse in Civitatem Padue quandam historiam, impressam Latinè, Italicè, Germanicè & Gallicè, in qua narratur, quod sanctissimus Dominus noster Papa Julius III. proximis diebus valde fuit iratus cum Episcopo Ariminense, ejus Magistro domus, propter certum pavonem, & quum sua pralibata Sanctitas bis blasphemasset, primò dicen-do, Potta di Dio, deinde, Al dispetto di Dio, quod fecit tantumquam Johannes Maria de Monte, & sic tantumquam homo, non tantumquam Julius III. Papa, & Vicarius Christi, de quo supra dixi. Et quum unus Cardinalis illi dixisset, quod non deberet irasci propter unam tantam pavonem rem, id est, propter unum pavonem, tunc sanctissimus D. Papa respondit, Si Deus fuit totus turbatus, & in magna ira & colera, propter unum pomum, & tanta mala fecit omnibus hominibus; quare non possum ego, qui sum suus Vicarius in terris, irasci cum meo Magistro domus propter unum pavonem?*

(H) *Ces lettres étoient remplies des saletcz.* Elles furent écrites le 26. de Janvier 1550. à un certain Annibal Contin, par Camille Olive Conclaviste du Cardinal de Mantouë, & accompagnées d'un petit poëme où l'Auteur decrivait vilainement la passion, & l'ardeur extrême qui lui faisoit souhaiter de rejoindre son anii. C'est Jean Sleidan qui conte cela. (e) *Dum in (e) Sleida. Conclavi res agitur, intercepta fuerunt litera, nus. Hist. lib. 21. fol. quas ex Cardinalis Mantuani familiaribus quidam, m. 609. Camillus Olivus, ad quendam summi Annibalem verso. Continum, Januarii die XXVI. scripsisse ser-*

*bat, & simul carmen lingua populari scriptum, de Theu à ubi de sua locutus affectione, & absentis desiderio, l'édictione de tam pudendis utitur verbis, ut sine flagitio hinc ea Francfort recitari liceat. Hinc jocus illorum, qui Pontificem dicebant aliquem obscenum pronunciarum, qui proditurus esset ex eo Conclavi, quod ejusmodi literas daret. Un Auteur cité ci-dessus ne rapporte ce passage qu'après avoir dit ce que l'on va lire. (f) Vir doctus anonymus in Epist. ad amicum narrat, ex eo Conclavi, in quo creatus est Julius, Zuingerus interceptas fuisse literas alicujus ex Conclavistis, i. e. ex illis, qui solent assistere Cardinalibus, Papam electuris, quibus quidem literis non paret ulli memoriam unquam scriptas fuisse illas obsceniores, sceleratiorisque. Nudis enim nefandissimisque verbis illic agi cum cinado, salvo honore. Has, fateri, ad se primum in Germaniam fuisse missas, sed dare typis excudendas (ut multi voluissent) nunquam quidem se voluisse. Paulo post addit, Julium III.*

(a) Bullinger in vita MS. Julii 111. apud Heideggerum Hist. Papatus p. 237.

(b) Ubi supra pag. 573.

(c) Joann. Zuingerus, in tractatu Historico-Theologico de festo Corporis Christi p. 145.

(d) Le mot contemptus, est à dire mépris, n'est pas la force de l'italien dispetto: il se loit dire invito Deo.

(f) Joann. Zuingerus ubi supra.

\* Poit  
Ingam  
Cardina-  
lium in  
conclavi  
discepta-  
tionem,  
cum, teste  
in Museo  
Historico  
Johanne  
Imperiali,  
quod supra  
Papa jam  
electus  
esset Re-  
ginaldus  
Folus,  
eamque  
electio-  
nem pro-  
mulgare  
nocte ap-  
petente  
inauspica-  
tum du-  
xissent  
idem;  
nocte  
transacta  
& muta-  
tionibus  
aureis  
Julius Pa-  
pa subitè  
emerfit.  
Heidegger.  
Hist. Papatus  
p. 233.

† Sponda-  
nus ad  
an. 1555.  
n. 4. Pa-  
lavicin lui  
donne 70.  
ans, Hist.  
Concil.  
lib. 13.  
c. 10. n. 7.

(A) Eoin-  
tanix Ju-  
ludis perve-  
nit, ut in  
perpe-  
tuam rei  
memo-  
riam ex-  
cudi cura-  
verit mon-  
netam,  
cujus alte-  
ra pars  
ejus ima-  
ginem tri-  
cornite-  
ram osten-  
tavit, al-  
tera in-  
scriptio-  
nem ejus-  
dem medi  
habuit: *Gen-  
s & Re-  
gentium,  
quod non  
servaverit  
tibi, peri-  
lit. Sibi  
stolidè  
vendicans,*  
quod  
Christo  
Elias. Sed  
diuturn-  
um &  
stabile  
gaudium  
neququam  
fuit. Heidegger. Hist. Papatus p. 238.

(B) Spondan. ad  
ann. 1555. n. 4. p. 556. ex Onuphrio Pennino. Mr. de Thou rap-  
porte la même chose lib. 15. p. m. 306. (c) Mart. epigr. 39.  
l. 7. (d) Sponda. ib. ex eod.

mes. On pretend \* que ses pistoles rendirent nulle l'élection du Cardinal Polus qui avoit été concluë, & dont la publication n'avoit été différée, qu'à cause qu'on craignit qu'il ne fût de mauvais augure de la notifier pendant la nuit. La médaille qu'il fit fraper après la mort d'Edouard Roi d'Angleterre, avoit pour mot un passage de l'Ecriture (I) dont l'application se trouva fautive dans peu de tems. Ce Pape mourut le 20. de Fevrier 1555. âgé d'environ 68. ans. Il avoit feint d'être (K) malade, & pour mieux tromper le monde il s'étoit réduit à une diete, qui lui procura une véritable maladie dont il mourut. Il y avoit eu, dit-on, une liaison si étroite entre lui & le Cardinal Crescence, qu'ils aimoient (L) en même lieu; & qu'ils nourrissoient à communs frais les enfans de leurs Maitresses, faute de savoir qui étoit le véritable pere. Chacun d'eux aussi payoit son écot pour l'entretien des Maitresses. Le Cardinal Palavicin extenuë autant qu'il peut (M) les défauts de ce Pontife; mais il ne refuse point

raldè malè audire in hoc obscenissimo genere, (Sodomitici nim. criminis) ita ut neque à Cardinalibus abstineat.

(I) Un passage de l'Ecriture dont l'application se trouva fautive. ] On témoigna dans Rome une joye extraordinaire de la mort du jeune Edouard, à cause que la Princesse Marie qui lui succéda remit l'Angleterre sous l'obéissance du Pape; mais les raisons de cette joye cessèrent en peu de tems. Elizabeth rétablit la Reformation, & rendit cette Ile l'un des plus florissans Royaumes de la Chretieneté: de sorte que la prédication de la médaille (A) fut une chimere.

(K) Il avoit feint d'être malade. ] La raison de cette feinte fut qu'il decouvrit, que les Cardinaux refuseroient de consentir à la demande que son frere le pressoit de leur faire. Son frere desiroit passionnément la possession d'une ville, & importunoit pour cela le Pape incessamment. Afin donc d'avoir un pretexte de ne point tenir Consistoire, Jules fit semblant d'être malade. Pour couvrir ce jeu il salut ne manger quere, & choisir des alimens propres aux malades. Ce changement de nourriture lui causa, dit-on, la maladie dont il mourut (h). Cela me fait souvenir du Cœlius de Martial :

(O) Discursus varios, vagamque mane,  
Et sustus, & ave potentiorum,  
Cum perferre patique jam negaret;  
Capit fingere Calius podagram.  
Quam dum vult nimis approbare veram,  
Et smas limit obligatque plantas,  
Inceditque gradu laborioso,  
(Quantum cura potest, & ars doloris!)  
Desit fingere Calius podagram.

Il y en a qui disent que le changement de nourriture fut bien la cause de sa maladie, mais non pas qu'il se fût réduit à la diete afin de tromper le monde: ils disent qu'il espérait de se délivrer par là des douleurs insupportables de la goutte. D'autres prétendent qu'un vieux mal fut la cause de sa mort, & ils avouent que c'étoit un homme adonné à ses plaisirs, qui songeoit beaucoup plus à jouir du Pontificat qu'à l'exercer.

(L) Sunt etiam qui dicant, eum veterano interivisse: cum, ut idem etiam auctor narrat, extenuis quæque parum curans, fruendo potius quam regendo Pontificatus incumberet, rotasque esset in extruenda elegantissima ad voluptarios secessus extra portam Flaminiam v'illa Julia, cujus insantire gaudium neququam fuit. Heidegger. Hist. Papatus p. 238. (B) Spondan. ad ann. 1555. n. 4. p. 556. ex Onuphrio Pennino. Mr. de Thou rapporte la même chose lib. 15. p. m. 306. (c) Mart. epigr. 39. l. 7. (d) Sponda. ib. ex eod.

studio videbatur; in quâ convivis potius quam publica procuratorum vacabat.

(L) Qu'ils aimoient en même lieu, & qu'ils nourrissoient. ] Thomas Erastus est celui qui n'apprend cela. Julius III. Pontifex, dit-il (e), & Crescentius fere omnes meretricis com- (e) Apud munes habuerunt, propriisque sumibus neuter, ubi supra sed communibus aluerunt, atque ut breviter dicam, omnium scelerum socii existerunt. Susceperunt ex quadam muliere, honesti viri Viterbensis filiam, quam, quod neuter suam esse dicere credereque possent, ut matrem, ita filiam quoque communibus sumibus educandam tradiderunt, utriusque dederunt Nobilissimo hujus urbis adolescenti, & inter Principes hujus urbis, qui sum 40. constitutum valuerunt. Voilà une (f) Pro-nus ad la- grande exemption de jalousie, & bien rare en xamenta, ce pais-là. sed æque etiam ad negotia.

(M) Le Cardinal Palavicin extenuë... les défauts... mais il ne refuse point. ] On avoue que ce Pape aimoit à se divertir, (f) mais on ajoute qu'il n'aimoit pas moins l'application aux affaires. On convient qu'il mourut sans être ni fort estimé, ni fort aimé (g), mais on pretend que la maniere d'agir un peu trop libre & familiere en fut cause; parce que ne s'attirant pas la veneration publique, il fit juger qu'il n'étoit pas un bon Pape. On ajoute (h) que ce jugement fut inique, & que si les défauts de Jules III. sautoient plus aux yeux que ses bonnes qualitez, ils étoient peut-être de moindre consequence que ses vertus.

Quant à la promotion du jeune garçon, (i) Nihon se contente de dire (i) qu'elle deshonorait les premiers jours de ce Pape. On reconoit que la naissance de ce personnage étoit si obscure, que'elle est encore ignorée: mais on pretend que l'amitié que le Cardinal du Mont eut pour lui, fut fondée sur ce qu'il le regarda comme le fils de son jugement. Voici ce que cela veut dire. Pendant que le Cardinal étoit Legat à Plaisance, il fut touché des gentillesces d'un petit garçon, qui s'approchoit souvent de sa table. Il prit cela pour une marque d'esprit, & resolut de faire élever à ses dépens cette jeune plante: & voyant que ce garçon faisoit des progrès il l'aima de plus en plus; il s'applaudit d'avoir fait une si heureuse conjecture, il le regarda comme un fils de son jugement, espece de creature dont nous faisons plus de cas que d'un enfant corporel. (k) Oblitus ex eo verus, sibi- que plaudens, quod sua quasi perspicacia plantam eximiam, adibus minutulam & in luto, (l) Id. discretivisset, majori in puerum benevolentia inca- lib. 11. lit, quâ illum prosequeretur veluti sui judicii cap. 7. n. 4. proleus,

(g) Esti-  
matione  
tenui, nec  
majorè  
benevo-  
lenti-  
am  
mortuus  
est. Id. ib.

(h) Nih-  
ominus  
ut mea  
fert opi-  
nio, hæc  
de illo  
existima-  
tio fuit  
iniqua:  
quia ipse  
quippe  
vitiâ ma-  
jora qui-  
dem ad  
speciem  
erant  
quam vir-  
tutes. sed  
non for-  
tasse ad  
pondus.  
Id. ibid.

(i) Id. lib.  
11. cap. 7.  
n. 4.

(k) Id.  
lib. 11.

(l) Id.  
lib. 11.  
cap. 7. n. 4.

ce que Fra-Paolo en dit. J'ai oublié d'observer que la Cour de France offrit au neveu de ce Pape (N) une Princeſſe du Sang, & que cette alliance fut reſuſée.

JULIE, femme de Septimius Severe Empereur Romain, & fille de Baſſianus (A) Prêtre du Soleil, étoit née dans la Syrie. Les Aſtologues (B) lui avoient prédit qu'elle épouſeroit un Souverain, c'eſt pour cela que Severus avant

(e) Onuſtre rapporte, que Jules deſoit qu'il étoit parvenu au Pontificat pour le bien qu'il avoit fait à cet en-

prolem, cujus filii pluris quam corporis ſoboles eſtimantur. Il voulut que ſon frere l'adoptât, & dès qu'il fut Pape il l'éleva à la dignité de Cardinal, le 30. de Mai 1550. Il l'avoit fait ſejourner juſqu'à ce jour-là dans un village à une journée de Rome. Il lui donna douze mille écus de revenu, mais il ne lui commit point alors l'adminiſtration des affaires. Ce nouveau Cardinal avoit à peine 17. ans; il ſe montra tout-à-fait indigne de cet honneur, & il ſalut que ſous les Pontificats ſuivans on le châtiait de ſes debauches. C'eſt tout ce que Palavicin obſerve. Il s'eſt bien gardé de critiquer le Pere Paul, qui a très-clairement fait connoître que le public regarda cette creature de Jules comme ſon mignon de couchet: la prudence ne permettoit pas que l'on reveillât ces idées. C'eſt pourquoi on n'accuſe point le Pere Paul d'avoir ramaffé malignement les medifances; on ſe contente de lui dire qu'il s'eſt trompé ſur le tems (a) de l'adoption, & quant au lieu (b) où ce jeune homme commença de ſe faire aimer. Voyons ce qu'a dit le P. Paul.

Jules (c) donna d'abord des échantillons de ſon gouvernement futur, en paſſant les jours entiers à ſe promener dans ſes jardins; & meditant de bâtir des maiſons-de-plaiſance; & en montrant un grand penchant pour les plaiſirs de la vie, & peu d'inclination pour les affaires (d), ſur tout celles, qu'il trouvoit difficiles à manier. L'Ambaſſadeur Mendonça, zélé ayant bien remarqué cette humeur, écrivit à ſon Maître, qu'il ſeroit aisé de réuſſir dans toutes les negociations que l'on auroit avec ce Pape, qui ne reſpirant que la joye & les delices, ſe tourneroit comme l'on voudroit, en lui faiſant peur. L'opinion, que l'on avoit, qu'il preſereroit ſes intérêts, & ſes affections particulieres au bien public, ſe confirma bien tôt par la promotion qu'il fit le 31. de Mai d'un Cardinal, à qui il donna ſon Chapeau, ſelon la coutume des Papes. Lors qu'il n'étoit encore qu'Arche-

en chemin. Le Legat avoit coutume de dire, qu'il l'aimoit, comme l'ouvrier de ſa fortune (e), d'autant que les Aſtologues avoient prédit de grandes richesses & de hautes dignitez, cet enfant, qui n'y pouvoit pas arriver, que par ſon exaltation au Pontificat. A peine fut-il Pape, qu'Innocent fut adopté pour ſils par Baudouin Del Monte, ſon frere: & puis lui ayant conſéré pluſieurs Benefices, il le fit Cardinal, comme j'ai dit. Ce qui ſervit de matière aux Paſquinades, & à la demangeaiſon de parler des gens-de-Cour, qui s'égorgeoient à l'envi de dire la vraie cauſe d'une action ſi ſurprenante, ſur diverſes conjectures tirées des accidens paſſés.

(N) La Cour de France offrit. . . une Princeſſe du ſang. ] Le Pape repondit que les mariages entre des perſonnes d'une condition ſi différente ne pouvoient pas être heureux, & que comme il reconnoiſſoit la Maiſon royale de France pour la plus noble qui fût au monde, il reconnoiſſoit la ſienne pour la plus vile qui fût ſur la terre. Cependant il ne donnoit pas la vraie raiſon de ſon refus, car ce qui le portoit à reſuſer une ſi glorieuſe alliance, étoit l'envie de marier (f) ſon neveu avec la fille du grand Duc: ce qui lui étoit plus utile, pour executer ce qu'il projettoit en faveur de la famille. C'eſt Monſieur de Thou qui nous apprend ce manège. Julius, dit-il (g), ad ſecuritatem uſque ſeſtativus, & alienam ab imata deſceſſoribus Pontificibus ambitione mentem præ ſe ſerens, cum tamē interea Ceſari, ut proximi & ſuorum rebus utiliſſimi principis adſinitatem ultra modum exſtineret, & Cæſarum principatum Fabio deſtinaret, ut conditionem tam amplam eluderet, ſic Lauſacum urgentem dimiſit, ut diceret, quam ex nobiliſſima omnium, qua uſquam fuiſſent, ſamilia rex prognatus eſſet, tam ſe ac ſuos omnium, qui viverent, mortalium ignobiliſſimos agnoſcere; proinde nuptias, qua inter pares melius coerent, inter inæquales adco perſonas commode contrahi non poſſe.

(A) Fille de Baſſianus Prêtre du Soleil. ] C'eſt ce qu'on peut recueillir de ces paroles d'Aurélius Victor. (h) Caracalla Severi filius. . . Baſſianus ex avi materni nomine dictus. . . (i) Hælius (Heliogabali) matris Semeæ avus Baſſianus nomine, fuerat ſolis ſacerdos, quem Phœnices unde erat, Heliogabalum nominabant. Semeæ (k) étoit fille de Maſa: or Maſa étoit ſœur de Julie (l), il fut donc que Baſſianus Prêtre du Soleil ſoit le pere de Julie. On ne ſauroit établir poſitivement ſi Emèſe, ou Apamée étoit la patrie de Julie; car ſelon quelques Auteurs (m) ſi ſœur Maſa étoit d'Emèſe, mais ſelon d'autres (n) elle étoit d'Apamée. Lampridius (o) nomme Julie nobilem Orientis mulierem, mais Dion (p) la fait roturiere ἐν δημωτικῆς γενεῆς, & genere plebeio.

(B) Les Aſtologues lui avoient prédit. ] Raportons les paroles de Spartien, ain qu'on con-

(f) Les paſſailles ſeroient faites entre l'une des filles de Ceſare Duc de Floren-

(g) Le bien de Baudouin, lequel Fa-

(h) Aurel. Victor in Epitome lib. 21. (i) Id. lib. 21. (k) On plût

(l) Herod. lib. 1. (m) Hierod. lib. 1. (n) Dio lib. 78. (o) Lampridius in Alexandra Severo cap. 5. p. 890. (p) Dio lib. 78. pag. 899. (q) Dio lib. 1605

(a) Palavicin lib. 11. c. 7. n. 4. dit que par le Journal de Maſſarel. . .

(b) Palavicin ibid. dit que ce ne fut pas à Bonlogne. . .

(c) Fra-Paolo lib. 3. ad ann. 1550. pag. 281. de la traduction d'Amelot.

(d) Qui occupacionibus totus intentus Cardinalis, veluti furtim, & le mena voluptates ſequabatur. Pontifex factus, l'avis des Medecins, à Verone, pour chan-

(e) Onuſtre

que de parvenir à l'Empire la recherche en mariage, & l'épouſa. Il deſeroit beaucoup à l'Aſtrologie, il crut donc qu'un tel mariage lui ſeroit une caution qu'il monteroit un jour ſur le trône. C'étoit une femme de beaucoup \* d'eſprit, & capable des grandes affaires. Quelques-uns diſent que ſon (C) mari lui donna beaucoup de part au gouvernement, quoi qu'il ne l'aimât guere. Elle cultiva la (D) Philoſophie, & donna beaucoup de tems à ouïr les beaux eſprits qui alloient

\* Voyez la remarque 1 à la ſu.

noïſſe de quoi Severe ſ'inſormoit, principalement lors qu'il le vouloit remarier; il ne ſ'inſormoit point du mérite de la perſonne, mais des prometteſſes de l'horoscope. (a) *Quum amiſſa uxore aliam vellet ducere, genituram ſponſarum requirebat, ipſe quoque matheſeos peritiſſimus: & quum audiviſſet eſſe in Syria quendam qua id genitura haberet ut regi jungeretur, eandem uxorem petiit, Juliam ſcilicet: & accepti interventu amicorum: ex qua ſtatim pater factus eſt.*

(C) *Que ſon mari lui donna beaucoup de part au gouvernement.* ] (b) Elle avoit la charge de ſes memoires, lectures, & requêtes de quelque conſequencé qu'ils fuſſent, ce dit Dion en la vie de Caracalla. Ce qui fait voir de quelle capacité elle étoit. Car elle donnoit ſon avis ſur toutes les affaires d'importance; & néanmoins il ne l'aimoit gueres, ni elle lui. Comme il ſe voit dans Dion & Herodian. Bien qu'elle eût accoutumée de recevoir cet honneur de ſa part, qu'il la nommoit toujours en ſes miſſives avec éloges & louanges, & lors même qu'il écrivoit au Senat, inferant ſon nom avec le ſien propre, & celui de ſes armées, ſelon le titre de ce tems-là. Auſſi tenoit-elle bien ſon rang, car elle ne faiſoit pas plus d'honneur, & ne ſuivoit pas avec plus de reſpect les plus grands perſonnages de l'Empire, que Severe ni Caracalla, la ne faiſoient. Toutes fois Caracalla étant parvenu à l'Empire rabatit cela de ſon autorité, qu'il ne ſuivoit rien moins que ſes conſeils, lors principalement qu'il lui prenoit la fantaiſie de faire mourir quelqu'un. Mais quant à Severus ſon mari, il deſeroit beaucoup à ſon avis & à ſon bon ſens. Voilà ce que dit le Sieur Triſtan, mais il eſt ſûr qu'il ſe trompe prenant le pere pour le ſils, car ce qu'il rapporte ne regarde point l'état où Julie ſe trouva ſous le regne de ſon mari; cela ne ſe doit entendre que de ſon état ſous l'empire de Caracalla. La choſe ne ſouffre point de difficulté, pour peu que l'on contidere les paroles de Xiphilin, (c) *Ουδε επεδετα ετε περὶ τῶν αὐτῶν οτε οὐδὲ τῶν ἄλλων τῆ κεντρὶ περὶ καὶ χρεοῖ περὶ αὐτῶν. καὶ τὰ καὶ τὴν τῶν βιβλίων τῶν περὶ τῶν ἀποφαινομένων, πῶς τὸ πᾶν ἀγαγεῖν, διὰ τὴν αὐτῆς ἀπειθεῖαν, καὶ τὸ ὄνομα αὐτῆς ἐν τῶν αὐτῶν τῶν βιβλίων ἀποφαινομένων τῆ τῶν αὐτῶν περὶ τῶν ἀποφαινομένων, οτι αὐτῶν, μετ' ἐπινοῶν περὶ τῶν ἀποφαινομένων, τὶ γὰρ δεῖ λέγειν, οτι καὶ ἐπεὶ δημοσίᾳ πάντες τὸς πῶτες, καὶ τῆ καὶ ἐκείνῃ. Quia in re caterisque omnibus minime obtemperabat mari juxta & utilia momenti, licet ei curam libellorum atque epistularum utriusque generis, (d) prater admodum necessarias, commiſſiſſet, ejuſque nomen pariter cum ſuo & exercitus nomine poneret cum maximis laudibus in epistolis quas mittebat ad ſenatum, dum omnes valere ſcriberet: nec opus eſt referre ab hac omnes primarios viros ſalutari non ſecus quam ab illo conſueviſſe. Je remarquerai que ce fut à la priere de nôtre*

(a) *Spartian, in Septim. Severo cap. 3. pag. m. 394. 10. 1. Voyez auſſi Lactantius ubi ſupra.*

(b) *Triſtan Comment. Hiſtor. 10. 2. p. 110.*

(c) *Xiphilin. ut epitome Dionis, in Caracalla p. m. 353.*

(d) *Triſtan n'a donc pas raiſon de dire qu'elle avoit la charge des requêtes de quelque conſequencé qu'elles fuſſent: il ſalut uſer comme a fait Mr. de Tillemont, Hiſt. des Empereurs 10. 3. p. m. 109. de cette exception à moins qu'il n'y eût quelque choſe de très-important.*

Julie que ſon mari entreprit la guerre contre Peſcennius Niger, & contre Clodius Albinus (e).

(D) *Elle cultiva la Philoſophie.* ] Immédiatement après les paroles qu'on vient de lire, Xiphilin aſſure que Julie au milieu de tant d'affaires ne laiſſoit pas de philoſopher. *καὶ ἡ μὲν καὶ μετὰ τῶν αὐτῶν ἐπινοῶν ἐφίλοσοφει. Sed ea nihil minus philoſophabatur.* Il avoit dit en un autre lieu (f) que ſe voyant perſécutée par Plautianus, dont le credit n'avoit point de bornes, elle commença à cultiver la Philoſophie, & à paſſer les journées toutes entieres avec les Sophiſtes: *καὶ ἡ μὲν αὐτῆς τὸ φιλοσοφῆν ἀπὸ τῶν ἡγεμόνων, καὶ σὺν αὐτοῖς ἀναμιμνήσκον. Quae dum ob eam cauſam philoſopharetur, & tempus cum Sophiſtis tranſigeret.* Philoſtrate l'a nommée la Philoſophe, *Ἀντωνίως*, dit-il (g), en parlant de Caracalla, *ἢ οὐ τὸς φιλοσοφῆς πατρὶς Ἰαλίως. Antoninus vero filius erat Julia Philoſophæ.* C'eſt ainſi qu'il ſait lire, ſelon l'heureux conjecture du ſavant Saumaſie (h). Il a corrigé un autre paſſage de Philoſtrate, où l'on apprend que le Sophiſte Philicus obtint une chaire de Profeſſeur à Athenes par le credit de Julie. Ce fut elle qui donna ordre à Philoſtrate de faire la vie d'Apollonius. Philoſtrate (i) le dit lui-même, & remarque en même tems que cette Dame aimoit ſoit la Rhetorique. Tzetzes fait mention de la bande des Savans hommes qui étoit auprès de Julie: voyez la marge (k).

Monſieur le Moÿne a fait deux remarques qui méritent d'être raportées: 1. il ſ'eſt étonné que Scaliger dont les conjectures étoient ſi hardies, n'ait oſé rien haſarder touchant l'Antonin ſils de Julie, duquel Philoſtrate fait mention: 2. il a confirmé par les paroles de Tzetzes la correction de Saumaſie, de laquelle néanmoins il ne paroît pas qu'il eût entendu parler. Voici ce qu'il dit à l'égard de Scaliger. *Sic Philoſtratus in vitis Sophiſtarum, in Philico, Ἀντωνίως τῆς ἡλικῆς οὐδὲ τὸς φιλοσοφῆς πατρὶς Ἰαλίως. Antoninus erat Filius Philoſophi Juliae. Ad que verba haren & antoninus Scaliger, Antonino qui Julie Philoſopho alius filius quam Commodus, alia uxor prater Fauſtinam? Niſi legamus, οὐδὲ Σεβήρη πατρὶς καὶ Ἰαλίως. Hoc etiam non accipiemus Tſetzem, nec mihi minoremovit admirationem. Quae nos proponimus Chronologis eruditus, & Antiquitatis inveltigatoribus, ut querant, & nos doceant, que ingenue nos necite proſitemur. Sed mirum hic reſponſum Scaligeri acumen, & moratam iſtam ſeltem audaciam, quae loca, hoc multo difficiliora, tam ſtrenue & alacriter ſuperaverat (l). Moÿne in Quant au paſſage de Tzetzes, il ſ'en fert pour faire voir que Philoſtrate n'a point dit τὸς φιλοσοφῆς; car ſi Tzetzes avoit lu cela dans Philoſtrate, il n'avoit pas dit que cet Aureus ne marque point avec qui l'Impératrice Julie étoit mariée. (m) *Ταυτῶν δ' αὐτῆς ἐπινοῶν ἐν βασιλείᾳ. Non dicit vera cuius Imperatoris illa ſueſupra.**

(e) *Capitolinus in Clodio Albinus c. 3. pag. 689.*

(f) *In vers. Severo p. 330.*

(g) *Philostatus in vitis Sophistarum, in Philico.*

(h) *Salmaſ. ad Spartian. in vita Severi c. 18. p. m. 625.*

(i) *Philostatus in vita Apollonii lib. 1. cap. 3.*

(k) *κἄν τῶν ἡλικῆς οὐδὲ τὸς φιλοσοφῆς πατρὶς Ἰαλίως. Antoninus erat Filius Philoſophi Juliae. Ad que verba haren & antoninus Scaliger, Antonino qui Julie Philoſopho alius filius quam Commodus, alia uxor prater Fauſtinam? Niſi legamus, οὐδὲ Σεβήρη πατρὶς καὶ Ἰαλίως. Hoc etiam non accipiemus Tſetzem, nec mihi minoremovit admirationem. Quae nos proponimus Chronologis eruditus, & Antiquitatis inveltigatoribus, ut querant, & nos doceant, que ingenue nos necite proſitemur. Sed mirum hic reſponſum Scaligeri acumen, & moratam iſtam ſeltem audaciam, quae loca, hoc multo difficiliora, tam ſtrenue & alacriter ſuperaverat (l). Moÿne in Quant au paſſage de Tzetzes, il ſ'en fert pour faire voir que Philoſtrate n'a point dit τὸς φιλοσοφῆς; car ſi Tzetzes avoit lu cela dans Philoſtrate, il n'avoit pas dit que cet Aureus ne marque point avec qui l'Impératrice Julie étoit mariée. (m) *Ταυτῶν δ' αὐτῆς ἐπινοῶν ἐν βασιλείᾳ. Non dicit vera cuius Imperatoris illa ſueſupra.**

(l) *Stephanus le Moÿne in Prolegomenis Varianum facrum fol. 25.*

(m) *Tzetzes in vita Apollonii lib. 1. cap. 3.*

(a) Amore Alrici qu'on fait le vel fra- trem laum diceat, & c. jus Philo- sophiam i- terarum- que intitu- tionem n- semper imitatus est. Spar- tian. in Geta. cap. 2.

(b) Aure- lius Victor in Caesarib. (c) Spar- tianus in Severo cap. 18. pag. 615. 616. (d) Voyez Triflan to. 2. p. 121. (e) Aurel. Victor in Caesaribus. Titian pag. 110. n. 2 pas bien tra- duit ce passage; il a crié qu'il pour ne pas conoitre qu'une entreprise de cet- te nature ne pouvoit lui être que funeste tant à elle qu'à ses deux fils. Mais on peut repon- dre 1. que nous agissons très-souvent contre nos veritables interets, quand il s'agit de satisfaire une passion importune, comme pouvoit être ou l'envie de se venger de quelque affront fait à Julie par son mari, ou l'envie de se delivrer d'une oppression insupportable. 2. Que Julie eût pu tellement menager les choses, que ceux qui auroient tué Severo, auroient donné l'Em- pire à son fils. Cela n'est pas sans exemple. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier qu'elle ne se soit trouvée dans l'oppression. Severo con- jure une amitié si ardente pour Plautien, que le credit de ce Favori fut visiblement supérieur à celui du Maître (b). Or Plautien se dechaina d'une maniere très-violente contre Julie: il ne cessoit de la noircir auprès de Severo, il fai- soit informer contre-elle, & il cherchoit des depositions qui la chargeassent, il en cherchoit dis-je, dans la question à quoi il faisoit appli- quer plusieurs femmes de qualité. (d) ὡσε- ἕ την Ἰουλίαν τὴν Αὐγούσταν πρὸς τὸν Σεβήρον ἀεί- νει δὶ ἐβάλεν, ἐκτετακίεν τε κατ' αὐτῆς, ἕ βασι- λειᾶ p. 100. apud eum Juliam Augustam semper calumniatus sit, & in eam ac de matris nobilitibus tormentis quaesiverit (k). L'Historien qui m'apprend ce- la, ne dit point que l'Imperatrice ait cherché sa delivrance dans quelque conspiration contre son mari, il dit seulement que cela fut cause

qu'elle étudia la Philosophie. On ne peut que la louer de ce qu'elle recourut à cette consola- tion. Le mal est que pendant que le Favori abusoit trop in'oleniment de son pouvoir, elle ne lui soumitoit peut-être que trop de raisons de la desferer pour ses adulteres. Rap- portons ici la reponse qui lui fut faite dans la Grand' Bretagne. Elle y avoit suivi son (l) (l) L'an 208. mari, & remarquant que les femmes de cette Ile communiquoient leurs faveurs à plusieurs hommes sans aucune honte, elle en fit des rail- ries piquantes à la femme d'Argentocoxus, laquelle lui repondit, Nous contentons les besoins de la nature mieux que vous ne faites vous autres Ro- mains, car nous avons à faire sans nous en cacher avec les plus honnêtes gens, mais vous autres vous commettez secretement adulerer avec les plus sceler- tats. Μαλὰ ἀσπίος Ἀρχηγοῦχος πῖος ἡμῶν Καλι- δονίος σπῆς τῶν Ἰουλιῶν τῶν Αὐγούσαν Δομοσίου ἑσσαν πρὸς αὐτῶν μὲν τὰς σπονδὰς ἑμῆν τῆ ἀνδρῶν σφῶν πρὸς αὐτοῦ ἀρρενας ευνοσῖα, εἰπῆεν λίγερται, ὅτι πολλῶ ἀμεινὸν ἡμῶς τὰ ἰ Φύσεως ἀναγκασία Δο- μοσίου ἑμῶν ἢ Ρωμαϊκῶν. ἡμῶς ὃ Φανερὸς πῖος ἀρῖστος ὀμιλῶμεν, ἡμῶς ἢ λάτρεσ ἑσῶ ἢ κα- νῖσων μοιχῶσθεσ (m). Urbane imprimis Argento- coxi Caledonii uxor, Julia Augusta qua ipsam mordebat, initis sederibus, quod ipsa impudenter cum maribus versarentur, dixisse fertur, Nos (in- quit) multo melius experimus ea que natura postu- lat necessitas, quam vos Romane. Nam aperte cum optimis viris habemus consuetudinem: vos autem occulte pessimi homines constuprant. Si l'on me demande à quel propos l'Historien fait mention de cette reponse, je dirai que c'est à l'occasion d'une loi que l'Empereur avoit établie contre l'adultere, & dont il fut obligé de negliger l'exe- cution, parce que la multitude (n) des accusez fut cause que les Tribunaux ne vouldrent plus s'a- mufer à ces procedures. Avouions que cette fem- me barbare repondit malignement aux railleries de l'Imperatrice; mais gardons nous bien de adulerer. croie que l'impudence de ces Insulaires fût moins blamable, que les adulteres secrets de Rome. Ceux qui font le mal en cachette retiennent les idées de la vertu, & leur rendent quelque hom- mage, mais ceux qui pechent sans honte, ne respectent la justice ni en theorie, ni en prati- que (o).

Brantome raporte une circonstance que je n'ai point luë dans les anciens Historiens. Elle contient la raison pourquoi Severo suportoit si patiemment l'impudicité de sa femme. Voici ce que dit Brantome. „ (p) L'Empereur Se- „ verus non plus se soucia de l'honneur de sa „ femme, laquelle estoit putain publique, sans „ qu'il s'en souciait jamais de l'en corriger, di- „ sant qu'elle se nommoit Julia, & pouce qu'il „ la falloit excuser, d'autant que toutes celles „ qui portoient ce nom, de toute ancienneté „ estoient sujettes d'estre très-grandes putains „ & faire leurs marys cocus; ainsi que je con- „ nois beaucoup de Dames, portant (q) certains „ noms de nostre Christianisme, que je ne veux „ dire,

(f) Domi- tamen minus cautus, qui uxorem Juliam famosam adulteris tenuit, etiam conjurationis conscium. Spartian. in Severo pag. 626. 627.

(g) Ubi su- bis κατ' εὐγενῶν ἡνωικῶν ποιῶμεν. Ut etiam apud eum Juliam Augustam semper calumniatus sit, & in eam ac de matris nobilitibus tormentis quaesiverit (k). L'Historien qui m'apprend ce- la, ne dit point que l'Imperatrice ait cherché sa delivrance dans quelque conspiration contre son mari, il dit seulement que cela fut cause

(h) Xibi- lia. in Se- vero p. m. 329-330. (i) Id. ibid. pag. 330. (k) Caseneuve dans ses remarques sur les lettres de Philostrate pag. 19. raporte ceci en François. tiré de Suidas; mais il y fait une fautive très-grasse: Plautianus . . . dit-il, tâcha de l'arguer de plu- sieurs crimes auprès de Severus, & fût à cest effect des enquestes à l'encontre d'elle. Il souloit aussi proposer diverses questions à des Dames.

(m) Xi- philin. in Severo pag. 343.

(n) On avoit de- feré 3000. personnes pour crime de l'adultere.

(o) Voyez l'article Jonas pag. 176.

(p) Brantome Dames Galantes to. 1. p. 33.

(q) Appli- quez ici ces deux vers de Rutilius Nomania- nus: Nominibus certis credam decurrere mores, Moribus an potius nomena certa dantur, dire,

\* *Herodotus lib. 4. cap. 3.* épousé (F) Caracalla fils de son mari; mais c'est une (G) fausseté. Elle n'étoit pas moins la propre mere de Caracalla, que de Geta. Elle eut le \* meilleur de

„dire, pour la reverence que je dois à nostre  
„sainte Religion, qui sont coutumierement  
„sujettes à estre puttes, & à hausser le devant  
„plus que d'autres portant autre nom, & n'en  
„a-t-on veu gueres, qui s'en soient eschap-  
„pées.

(F) *Qu'elle épousa Caracalla.* ] Cette fausseté n'est pas un conte forgé depuis peu, on la trouve dans Spartien, & dans Aurelius Victor. Voici comment Brantome l'a raportée. „Il (a) se lit encor de Julia, marastre de l'Empereur „Caracalla, estant un jour quasi par negligence nûe de la moitié de son corps, & Caracalla la voyant, il ne dit que ces mots: ha „que j'en voudrois bien, s'il m'estoit permis, „Elle soudain respondit, il vous est permis, „s'il vous plaist; ne sçavez vous pas que vous „estes Empereur, & que vous donnez les loix, „& non pas recevez. Sur ce bon mot & bonne volonté, il l'épousa, & se coupla avec „elle. . . (b) Il falloit bien qu'elle fust putain, „d'aimer & prendre à mary clouy, sur le sein „de laquelle quelque temps avant il avoit tué „son propre fils. Elle estoit bien putain & d'un cœur bien bis celle-là, toute-fois c'est une „grande chose: que d'estre Imperatrice, & pour „tel honneur tout s'oublie. Cette Julia fut „fort aimée de son mary, encor qu'elle fust „bien fort en âge, n'ayant pourtant rien ab- „bitu de sa beauté; car elle estoit tres-belle & „très-accorte; temoin ses paroles, qui luy „hausserent bien le cœur de sa grandeur. „Afin qu'on voye s'il y a là un peu de brodure; je rapporterai les termes des Auteurs Latins qui ont parlé de cela. *Interest scire*, dit Spartien,

(a) *Brantome Dames Galantes to. 2. p. 205.*

(b) *Id. lib. pag. 206.*

(c) *Spartienus in Caracalla c. 10. pag. m. 730.*

(d) *Aurelius Victor in Casaribus p. m. 144. Voyez aussi Eutrope lib. 3. & Orose l. 7. c. 18. qui parlent de cet inceste.*

(e) *Vigenere, Préface sur les Tableaux de Philostrate.*

(c) *quemadmodum novercam suam Juliam uxorem duxisse dicatur. Quæ quum esset pulcherrima, & quasi per negligentiam se maxima corporis parte nudasset, dixissetque Antoninus, Vellem, si liceret: respondisset servus, Si libet, licet. An necis te imperatorem esse, & leges dare, non accipere? Quo audito, furor inconditus ad effectum criminis roboratus est: nuptiasque eas celebravit quas si sciret se leges dare, vere solus prohibere debuisset. Matrem enim (non alio dicenda erat nomine) duxit uxorem, ad patricium junxit incestum: siquidem eam matrimonio sociavit cujus filium nuper occiderat.* Aurelius Victor represente un peu plus clairement l'artifice qu'elle employa. Elle ne fut point assés mal adroite pour se depouiller de but en blanc devant Caracalla, cette impudence eût pu rebuter le jeune homme; elle fit en forte que cela passât pour une surprise, elle fit semblant de ne savoir pas que Caracalla pût la voir en cet état; elle feignit d'ignorer qu'il fût où elle paroissoit nuë.

(d) *Parti fortuna, & eodem matrimonio, quo patet; namque Juliam novercam . . . forma captus, conjugem affectavit: cum illa sacrosior, aspectui adolescentis, præsentie quasi signata, semet dedisset, in toto corpore, asserentique, Vellem si liceret, uti: petulantius multo (quippe que pudorem velamento exuerat) respondisset: Libet? plane licet. Je ne sai où Vigenere trouva ce qu'il spécifie sur la circonstance du lieu, L'Imperatrice Julia, dit-il, (e) estoit femme sans doute de Se-*

vens: car Antonin Caracalla l'épousa depuis, combien qu'elle fust sa belle mere: & vint cest inceste, de ce que l'ayant veue un jour toute nuë aux estuves, par une fenestre qui respondoit secrettement là-dessus, il se manifesta; & elle luy ayant demandé ce qui luy en sembloit, il fit response; si bien que je vous desirerois sur toute autre, s'il m'estoit permis. Comment doncques (repliqua-elle foudain) estes vous encore si simple que vous ne sçachiez bien, qu'à vous qui estes Seigneur du rond de la terre, il n'y a rien qui ne soit loisible? Et là-dessus ils passerent outre à leur soiffature.

(G) *Mais c'est une fausseté.* ] On l'a fait voir si clairement, que Mr. Moreau n'est point excusable d'avoir debité ce conte comme un fait certain. S'il avoit lu les Commentaires du Sieur Tristan, il y auroit vu de bonnes preuves contre ce mensonge; quoi qu'il faille convenir que tous les raisonnemens de cet Auteur ne sont pas démonstratifs.

S. (f) 1. preuve est tirée du silence des Auteurs Grecs qui ont décrit exactement les actions de Caracalla, sans user de la moindre flaterie. Dion Cassius vivoit en ce tems-là, & avoit exercé de grandes charges: il ne pouvoit donc pas ignorer si Caracalla avoit épousé, ou n'avoit pas épousé Julie; & ayant connoissance d'un tel mariage il en eût parlé infailiblement, pour mieux diffamer cet Empereur, qu'il ne paroît point avoir eu envie d'épargner en aucune chose. Puis donc qu'il n'en parle pas, c'est une preuve certaine de la fausseté de ce mariage. Le silence d'Herodien confirme la même chose, d'Herodien, dis-je, qui raconte bien des choses particulieres & infamantes, & qui est beaucoup plus voisin de ce tems-là, que ceux qui affirment ce prétendu mariage.

Le 2. preuve est tirée de l'âge de notre Julie. Le Sieur Tristan (g) suppose qu'au tems auquel ils la font voir avoir attiré par sa beauté Caracalla à la servir épouser, elle étoit déjà âgée au moins de 45. ans, car elle devoit avoir eu 17. ou 15. (h) ans, lors qu'elle épousa Severe; & comme elle eut Caracalla la premiere année de son mariage, & que Caracalla étoit âgé de 27. ans lors qu'on suppose qu'il la vit nuë, il s'ensuit qu'elle étoit âgée de 44. ou 45. ans. Cet A-

uteur a raison de supposer que Julie n'étoit point la belle-mere, mais la propre mere de Caracalla. Il n'a point à craindre de bonne objection là-dessus, celles qu'on pourroit lui faire pour diminuer l'âge de Julie, & contre les consequences qu'il tire de l'âge de 45. ans, le pourroient plus embarrasser. Rien n'empêche, dira-t-on que Julie n'ait eu que 15. ans lors qu'elle épousa Severe, & il est probable que Caracalla l'épousa un an après (i) avoir tué Geta. Or Caracalla a régné six (k) ans depuis la mort de son frere, & il n'a vécu que (l) 29. ans: il a donc pu épouser Julie lors qu'il n'avoit que 24. ans, qui joints aux 16. dont sa mere étoit âgée lors qu'il nâquit ne font que 40. Tristan (m) veut que 44. ou 45. ans ne soient pas un âge auquel il put y avoir eu en elle tant d'éclat, vigueur &

(f) *Tristan, Commentaires. Historiques to. 2. pag. 113. & suiv.*

(g) *Ibid. pag. 114.*

(h) *Frute d'impression, remarques, pour 18.*

(i) *Il fit mourir sa femme, fille de Plautian, après s'être desfait de Geta, Herodian. lib. 4. c. 6.*

(k) *Herodian. lib. 4. c. 13. in fine.*

(l) *Tristan Ibid. pag. 119. 143.*

(m) *Ibid. pag. 114.*

de ne pouvoir entretenir la concorde entre ses deux fils. Son industrie quelque grande qu'elle fut, se trouva trop courte pour un tel ouvrage. Geta fut tué par Caracalla

à l'aimer, qu'il lui eust été nécessaire de l'espouser pour la posséder. On lui alleguera l'exemple de quelques femmes, qui à un tel âge ou même plus vieilles se font fait aimer ardemment des Princes; mais il pourroit répondre que ces femmes ne faisoient point de telles conquêtes tout-à-coup en montrant leur nudité. Les charmes de la conversation, les ruses d'amour, cent sortes de gentillesces étoient leurs plus fortes armes pour conquérir; & puis je ne sai quelle routine de corps & d'esprit leur donnoit lieu de conserver leurs conquêtes. La seule montre d'un corps qui a effusé les influences de plus de 40. ans, n'est pas une bonne biterie; ce n'est point se faire voir par son bel endroit. Il n'y a donc nulle apparence qu'une femme aussi rufée que Julie ait pris la route qu'on lui fait tenir pour se faire aimer de Caracalla, ou que fille s'en est servie elle y ait trouvé son compte. J'en demeure là: je croi que l'on pourroit repliquer; les raisons ne sont pas ici de nature à ne laisser aucun doute.

énervé de longue main, & très-mal propre pour cette sorte d'exercice: s'étant rendu tel par ses debauches, ὑπερον γὰρ (g) ἐξησθένειαν αἰνῶς πάσα (g) ἢ καὶ πρὸ ἀφροδισια ἰατρῶν, car, ce dit-il, la vigueur naturelle nécessaire pour servir au service des Dames estoit effeinte en lui sur les dernières années de sa vie. Il n'est pas vrai que Dion remarque que Caracalla étoit énervé à cet égard de longue main, & ainsi la 4. preuve est exposée au même inconvenient que la précédente, car on peut répondre que cet Empereur épuisa ses forces par ses debauches depuis qu'il eut épousé Julie. On fera peut-être bien aisé de favoir à quel propos Dion fait cette remarque. Il venoit de dire que Caracalla fit mourir 4. Vestales, & qu'il jouit de l'une d'elles autant que ses forces le lui permirent. L'Historien dit en suite ce que Tristan a cité, & ajoute que cette Vestale s'écria lors qu'on la menoit au supplice, l'Empereur lui-même fait bien que j'ai conservé ma virginité.

(g) Il faut dire ἔξωθεν ἰατρῶν. (h) Xiphil. in Caracalla p. 352.

(i) Tristana ubi supra p. 115. Il ne s'agit pas de Dion à la p. 809. de l'édition de 1606.

(k) Funus Getae accuratus totius dicuntur quam eius qui à fratre videtur occultus. (l) Funus Getae accuratus totius dicuntur quam eius qui à fratre videtur occultus.

(a) Tristan Voyons la 3. preuve. Dion (a) remarque que lors que Julie sent la mort de son fils elle se donna un coup de poing sur le sein (b), pour se faire mourir en reveillant & irritant un cancer qu'elle y avoit de longue main, & qu'en effet cela aida fort à la faire mourir depuis. Ce qui fait voir combien se sont rendus ridicules ceux qui ont forgé cette prétendue histoire, que Julie s'étoit montrée nue à Caracalla, & que sa nudité l'avoit rendu si esperdument amoureux. Car quelle apparence y a-t-il que cette femme se fust fait voir nue étant élevée de la sorte, & que Caracalla jeune Prince Monarque du monde, qui avoit à choisir tout ce qu'il y avoit de plus beau dans un si vaste Empire, eust esté prenable par cet objet de la sorte qu'ils le representent? Comme il n'y a rien dont un Sophiste ne soit capable, il se pourroit trouver quelque chicaneur qui diroit à Sieur Tristan, que Julie ne montra (k) point tout son corps: Spartien temoigne qu'elle en fit voir à nu seulement plus de la moitié. On peut donc supposer que la partie qu'elle tint cachée étoit la gorge, & qu'ainsi son cancer ne parut point. Ce ne seroit pas Monfr. Chevreau qui pourroit faire cette objection, car il a dit (d) que Julie avoit paru devant Caracalla assez negligée, & la

(c) Semaxima corporis partem nudavit. Spartian. ubi supra. (d) Chevreau. Histoire du monde to. 2. p. 306. édit. de Hollande.

(e) Εξ. αὐτῆς ποδῶν ὑποπόδια. Jam multo tempore. Dio in Macrino p. 362. (f) Tristan Dion (f) qui cognissoit parfaitement Caracalla dedans & dehors, remarque qu'il étoit extrêmement

(h) Τεσσαρὰς δὲ τῶν αἰεὶ παρθένων ἀπακτείνε, ὃν μίαν εἶπα, ὅσα γὰρ ἐκείνη ἢ περὶ τὰ ἀφροδισια ἰατρῶν. ἀφ' ἧσπερ καὶ ἑτερόν τινα τέσπρον αἰσθησθένειαν ἐλεγετο. ἡ δὲ ἢ χέρι αὐτῆς καὶ ἐν λέγω, Κλωδιὰ Λαίτια ἀνομαζέσθη, ἡ ποὺ μέγα ὄψεσθαι, Ὁ Γ' ἔδεν αὐτὴς ἄνταντιοῦ ἐπὶ παρθένου εἶδος, ζωπὴ κατωτέρω. Vestales occidit quantor, ex quibus unam quantum in ipso suit, vi-tiant: nam eum ad extremum vis in rebus venereis defecerat. qua ex re dicebatur flagitia observa alicuius generis facere. Hunc virgini Clodia Letia nomen suit, caque viva sepulta est. quam rati-nem exclamaret scire ipsam Antoninum se virginem esse.

(i) (i) est certain si Julie eût été la femme, que lors qu'elle fut decedée son corps n'eust pas premierement esté enseveli dans le monument des deux freres Lucius & Caius les Casars, & depuis dans celui des Antonins avec les os de Geta, mais avec lui. Cette preuve est très-mauvaise, & montre que l'on n'a point su que Caracalla & Geta étoient dans le même monument. G (k) fut mis au sepulchre de Severe, c'est-à-dire (l) à celui des Antonins, & Caracalla y fut mis aussi: (m) Corpus ejus Antoninorum sepulchro illatum est, ut ea sedes reliquias ejus acciperet qua nomen addiderat. Son corps avoit été envoyé à Rome par Pordre même de son meurtrier (n). D'autres disent que Macrin le fit brûler, & qu'il mit les cendres dans une urne qu'il envoya à Julie (o).

(l) Un-nulam autem locum Severi re-liquias Antoninorum continentem eamdemque Antoninorum sepulchro illatum. Id. in Severo c. ult. pag. 630. (m) Id. in Caracalla cap. 10. p. 730. (n) Capitolin. in Macrino cap. 5. p. 752.

(o) Contemporain se peut-il tromper fur un tel fait? & seroit-il menier à la vuë de toute

(o) Contemporain se peut-il tromper fur un tel fait? & seroit-il menier à la vuë de toute

\* Xiphilin. in Caracalla pag. 345. 349. + id. in Macrino pag. 362.

(a) Voyez Sarnadise in Spartianum c. 20. pag. 633. & Mr. Spanheim de praes. numismat. pag. 625.

(b) Spartian. in Geta c. 5. p. m. 740.

(c) Voyez la remarque L.

(d) Aurel. Victor in Epitome pag. 212.

(e) Helio-gabalus dictus Caracalla ex Semea c o n s o. E R I N A eculle stuprata filius. Id. ibid.

(f) Ulpian. lege ultima de Senator. apud Trifitan p. 117.

(g) Επειδ ουδ αυτην πατρησ τε αμφισβησασα δαδελφουσ, ινα ιον ιουδου αυτων οραμωδων εν τη πολωμω αυτη πινουσιν Cui mandatum erat, cuncta quae mitterentur, discernere, ne ad Antoninum occupatum in terra hostili frustra multitudo literarum mitteretur. Xiphilin. in Caracalla pag. 357.

(h) Herodian. lib. 4. c. 13.

(i) Xiphilin. in Macrino pag. 362.

(k) Id. ib.

Caracalla entre les bras de Julie, qui fut blessée elle-même, & qui n'osa dans la suite temoigner la moindre douleur \*. Si je ne me trompe le meilleur moyen dont Caracalla se servit pour donner quelque consolation à sa mere, fut de lui laisser prendre (H) beaucoup de part au gouvernement. C'étoit un grand charme pour cette Dame: & si elle se voulut donner la mort quand elle eut appris que Caracalla avoit été assassiné, ce ne fut pas tant parce qu'elle regrettoit la mort de son fils, que parce qu'elle craignoit de se voir bien-tôt reduite à la condition d'une personne privée †. Aussi ne songea-t-elle plus à la mort, dès qu'elle eut pris garde que Macrin, successeur de Caracalla, en usoit bien avec elle. Mais dès qu'elle eut (I) su qu'il vouloit se ressentir des injures qu'elle avoit vomies contre lui en aprenant l'assassinat de Caracalla, elle se laissa mourir de faim. Le titre de *Domna* (K) qu'on lui donne étoit un surnom de famille. Il y a quelques

la Cour, sur une chose qui n'est ignorée de personne? Peut-on ignorer à la Cour d'un Prince, si sa femme est la mere ou la belle-mere des fils de ce Prince? Je ne parle point des incursions

(a) où Julie porte le nom de mere de Caracalla. Or comme tous ceux qui parlent du pretendu mariage de Julie & de Caracalla supposent qu'elle étoit la belle-mere, ils ne meritent aucune croyance, ils bâtissent sur un mensonge. Remarquez même qu'ils sont tombez en contradiction: Spartien ne dit-il pas quelque part que Geta étoit plusaimé de sa mere que Caracalla? (b) *fratri semper invisus, mari amabilior quam frater*. Un homme qui seroit cetre remarque, persuadé que Julie étoit la mere de Geta, & la marâtre de Caracalla, auroit il le sens commun? Ce n'est pas la seule (c) preuve que Spartien a fournie contre lui-même. Aurelius Victor (d) assure que Caracalla mourut à l'âge de pres de 30. ans. Cela ne peut être vrai, si cet Empereur n'étoit pas fils de Julie. Voyez la remarque L. Le même Historien observe que Caracalla ayant eu à faire secretement avec Semea sa cousine, en eut un fils qui fut l'Empereur Helio-gabale (e). Si Caracalla étoit cousin de Semea, il étoit fils de Julie. Je dirai en passant que Mammae sœur de Semea, & mere d'Alexandre Severe, est appellée par Ulpian (f) cousine de Caracalla. Voici donc un Auteur contemporain qui temoigne que Julie étoit la mere de Caracalla.

(H) De lui laisser prendre beaucoup de part au gouvernement. ] Voyez ce qu'on a cité de Dion dans la remarque C; & joignez y ce que le même Historien nous apprend lors qu'il raconte la fin tragique de Caracalla. Il dit (g) que pendant l'expédition de Caracalla contre les Parthes, Julie se tenoit à Antioche, & recevoit toutes les depêches, & ne communiquoit à l'Empereur que celles qui en valaient la peine. Ainsi toutes les affaires d'Etat passôient par ses mains, & c'étoit elle qui discernoit si telles ou telles lettres écrites à l'Empereur lui devoient être envoyées, ou s'il faloit menager le tems qu'il lui eût fallu donner à les lire. C'est en même tems une preuve de la confiance que Caracalla prenoit en elle, & de la capacité dont il la croyoit pourvuë.

(I) Elle eut su qu'il vouloit se ressentir des injures. ] Macrin (h) lui envoya les cendres de Caracalla, & (i) lui écrivit une lettre remplie d'honnêteté: il voulut qu'elle conservât tout son train, & qu'elle eût des Gardes comme auparavant; cela fit qu'elle ne songea plus à se tuer.

(K) Επειδ ουδ αυτην τε βασιλικησ θεραπειασ εχεν

† τε δεσφουδουον μελ αυτησ φρουρας ηδωσθη, εχουσν τε θεραπειασ αυτησ επισηλασ, Ιουλιανησ τε, τελευτησ θανατουσ θρηνησιν καθησθητο. Sed postquam ille non modo nihil de regio famulatu ejus, aut de stupratoribus quos secum habebat custodia causa immutavit, verum etiam multa ad eam percommode scripsit, cepit bona spe injecta desiderium mortis deponere. Mais lors qu'il eut su qu'elle se c'étoit terriblement empoicé contre lui, & qu'elle faisoit des cabales pour se rendre souveraine en ce pais-là, à l'exemple de Semiramis & de Ntoctris, il lui donna ordre de sortir incontinent d'Antioche, & il lui permit de se retirer où elle voudroit. Alors Julie ne voulut plus vivre: elle craignit plus que la mort la condition d'une femme sans autorité. Il y en a (l) qui doutent si sa mort fut volontaire, mais Dion n'en parle pas sur ce pied-là: il assure (m) qu'elle se laissa mourir de faim, & qu'elle en vint à bout d'autant plus facilement, qu'elle avoit irrité son cancer en se frapant la poitrine. Le Sieur Tillan s'est imaginé qu'elle se donna un coup de poing sur le sein, pour se faire mourir en irritant son cancer; mais je doute fort que ce soit le sens de l'Historien. Je croi que Dion (n) n'a voulu dire autre chose, si ce n'est que cette Dame en se frapant la poitrine, pendant les lamentations qu'elle faisoit de l'assassinat de son fils, irrita le cancer. La coutume generale des femmes, à la nouvelle d'une peite comme celle-là, étoit non seulement de pleurer, mais aussi de se frapper la poitrine, Julie fit comme les autres, mais apparemment ce ne fut point par de tels coups qu'elle se voulut directement faire mourir. Puis qu'on la compare à Semiramis, il faut qu'on l'ait regardée comme une femme très-ambitieuse, & très-rasée. Cette dernière qualité ne lui manquoit pas, si nous en croyons Dion (o).

(l) Herodian. ubi supra.

(m) Xiphilin. lib. ioid.

(n) Voyez les fragments à la page 899. de l'édition de Dion.

(o) Νετς δα τατοις ειρησ τε τα παρθερον της μηλεσ, εχουσν Σουμωσ αυτησ βολωσ ην. Inerat ci trau & malitia matris, Syrtorum-

que ex quibus illa orta fuerat. Xiphilin. in Caracalla pag. 349.

(p) Ubi supra pag. 119. 120.

(q) Not. in Oppiani Cynegetica.

(r) Amænut. juris cap. 25. p. m. 159.

(s) Lib. 2. Parergonum juris cap. 22.

(t) Spanheim. de praesant. numismat. pag. 626.

(u) Bittenne.

ques difficultez (L) sur le tems de son mariage avec Severe. On a des inscriptions \* où elle est nommée la merc des Camps, la mere de la Patric, & la mere du Senat.

\* Triflan les raporte Comment. Histor. 10. 2. p. 117. 118.

JULIS,

(b) Ταύτην μοι ἐκ τῶν ἀγαθῶν ἐπαύει, ὡς εἶπε δὲ τῆς ταύτης βασιλέως διότιος Σεβαστοῦ. Que om-trompés les Interpretes; car il ne le marque point à l'égard de cette fonction de Faustine, qui est l'un de ces six presages: il la raporte comme quelque chose de réel, je veux dire sans avertir que ce fût un songe. Or puis qu'il en use ainsi à l'égard de quelques-uns des autres presages, qui manifestement ont été qu'un songe, & qu'on ad-puis qu'avant que de rapporter le presage qui consista dans une action effective, il avertit que tous les presages precedens appurent en seilla dormant, on peut conclure, ce me semble, qu'il donne pour la vision d'un homme qui dort ce preparatif du lit nuptial par Faustine au temple de Venus. Je ne sai point si jamais la chambre nuptiale d'un particulier lui a été preparée dans un temple. Il est donc plus facile d'aller au secours de Dion, que de tirer d'affaire l'autre Historien; & néanmoins on ob-jecte à celui-ci certaines contradictions sans beaucoup de fondement. C'est ce que l'on va examiner, après avoir dit que Mr. de Tillemont ne devoit pas se fonder sur ce passage de Dion, 3. c. 4. p. 194. (c) Aurel. Victor in Casaribus p. 211.

(a) Xi-phiia. in Severo p. 310.

(b) Tillemont, Hist. de l'Emp. 10. 3. pag. 389.

(c) Tillemont ubi supra pag. 389. 390.

(d) Niphil. in Caracalla pag. 246.

(e) Id. ib. p. 358.

(f) Herod. lib. 4. cap. 13. Voyez aussi Xiphilin ibid. pag. 358. qui dit que Caracalla regna fixe ans. deux mois & quelques jours. Deux jours selon l'édition de Dion 1606.

(g) Spart. in Severo cap. 4. p. 594.

(L) Quelques difficultez sur le tems de son mariage. J Dion (a) assure que Faustine femme de Marc Aurele prepara la chambre nuptiale de Severe & de Julie, au temple de Venus qui étoit dans le Palais. Or Faustine (b) mourut en Orient sur la fin de l'an 175. Il faut donc que le mariage de Severe & de Julie ne soit point postérieur à l'an 175. Julie fut bien-tôt mere; on ne fait pas si Caracalla fut l'aîné de tous ses enfans, mais cela pourroit bien être. Selon Spartien qui le fait vivre 43. années, Caracalla fut tué l'an 217. Il faudroit donc qu'il fût né l'an 174. s'il avoit vécu autant que dit Spartien. Si vous objectez à cet Auteur que le mariage de Caracalla & de Julie doit tomber vers l'an 212. puis qu'il est postérieur au commencement du regne de Caracalla, regne qui n'a duré que 6. ans; & si vous concluez de là que ce mariage n'est qu'une chimere, puis que Julie avoit alors plus de 50. ans; il vous repondra que Julie n'étoit point la mere de Caracalla; il vous soutiendra qu'elle ne fut mariée à Severe que long tems après l'année 174. Cependant Dion nous fournit une forte preuve, que Julie devoit avoir pour le moins cinquante bonnes années, lors qu'on veut que sa nudité ait eu tant de charmes pour Caracalla. Il nous engage à la supposer mariée avant la mort de Faustine, & par conséquent à lui donner 12. ou 13. ans pour le moins l'an 175. Nous allons voir qu'il n'est pas possible que Caracalla soit venu au monde la premiere année du mariage de Julie, s'il est vrai que ce mariage ait été fait avant la mort de Faustine.

bien des brouilleries dans tout ceci. Je ne fais on goûtera une conjecture que j'avance à tout hasard. Il me semble que Dion ne pretend pas que Faustine prepara effectivement la chambre des noces, mais que Severe crut voir en songe qu'elle l'avoit préparée. Cet Historien raconte là sept presages de l'élevation de Severe; & après avoir parlé des six premiers, il ajoute qu'ils lui aparurent en dormant (b); & puis il parle du septième comme d'une action fortuite faite en veillant. Quand il raconte les six premiers, il ne marque pas toujours sur chacun en particulier que ce fut un songe; mais il le fait trois ou quatre fois. C'est ce qui aura trompé les Interpretes; car il ne le marque point à l'égard de cette fonction de Faustine, qui est l'un de ces six presages: il la raporte comme quelque chose de réel, je veux dire sans avertir que ce fût un songe. Or puis qu'il en use ainsi à l'égard de quelques-uns des autres presages, qui manifestement ont été qu'un songe, & qu'on ad-puis qu'avant que de rapporter le presage qui consista dans une action effective, il avertit que tous les presages precedens appurent en seilla dormant, on peut conclure, ce me semble, qu'il donne pour la vision d'un homme qui dort ce preparatif du lit nuptial par Faustine au temple de Venus. Je ne sai point si jamais la chambre nuptiale d'un particulier lui a été preparée dans un temple. Il est donc plus facile d'aller au secours de Dion, que de tirer d'affaire l'autre Historien; & néanmoins on ob-jecte à celui-ci certaines contradictions sans beaucoup de fondement. C'est ce que l'on va examiner, après avoir dit que Mr. de Tillemont ne devoit pas se fonder sur ce passage de Dion, 3. c. 4. p. 194. (b) Aurel. Victor in Casaribus p. 211.

Le Sieur Triflan (1) raporte comme une preuve des contradictions de Spartien, ces paroles de la vie de Caracalla. Hic (m) tamen unctissimum durissimus, & ut uno complectar verbo, pariter & incestorum reus, patris, matris & fratris inimicus. Mais il ne me semble point qu'on puisse par là le convaincre de se contredire, & d'oublier son hypothese: il pourroit soutenir qu'il prend le mot mater, selon la notion qu'il explique 2. pages auparavant, Matrem enim (non in Caracalla dicenda erat nomine) duxit uxorem. Et nous voyons qu'il n'oublie pas l'inceste dans les paroles rapportées par Triflan. „ Le (n) même „ Spartian donne pour sujet legitime que Caracalla disoit avoir de faire tuer son frere, „ voir qu'il mesprisait leur mere, & ne luy portoit le respect qui lui estoit deu. Ce qui manifeste que Spartian, ou ce luy de qui il l'a pris, avoit reconu qu'elle estoit leur mere, commune. Car il n'eust pas eu sujet de se ca-brer de cette irreverence de son frere envers „ Julia, si elle n'eust esté sa mere, & le pre-tex-te en eust esté autant ridicule qu'il fut trou-

(1) Voyez Tillemont. 10. 3. pag. 389. Spartien in Severo pag. 310.

(m) Spart. in Caracalla dicenda erat nomine duxit uxorem. Et nous voyons qu'il n'oublie pas l'inceste dans les paroles rapportées par Triflan. „ Le (n) même „ Spartian donne pour sujet legitime que Caracalla disoit avoir de faire tuer son frere, „ voir qu'il mesprisait leur mere, & ne luy portoit le respect qui lui estoit deu. Ce qui manifeste que Spartian, ou ce luy de qui il l'a pris, avoit reconu qu'elle estoit leur mere, commune. Car il n'eust pas eu sujet de se ca-brer de cette irreverence de son frere envers „ Julia, si elle n'eust esté sa mere, & le pre-tex-te en eust esté autant ridicule qu'il fut trou-

(n) Triflan ubi supra p. 119.

(m) Spart. in Caracalla dicenda erat nomine duxit uxorem. Et nous voyons qu'il n'oublie pas l'inceste dans les paroles rapportées par Triflan. „ Le (n) même „ Spartian donne pour sujet legitime que Caracalla disoit avoir de faire tuer son frere, „ voir qu'il mesprisait leur mere, & ne luy portoit le respect qui lui estoit deu. Ce qui manifeste que Spartian, ou ce luy de qui il l'a pris, avoit reconu qu'elle estoit leur mere, commune. Car il n'eust pas eu sujet de se ca-brer de cette irreverence de son frere envers „ Julia, si elle n'eust esté sa mere, & le pre-tex-te en eust esté autant ridicule qu'il fut trou-

\* *Sirabo* lib. 10. *Suidas*, *Stephanus*.  
 † *Lib. 2.* cap. 6.  
 ‡ *Dans l'article Zia.*  
 † *Sirabo ubi supra.*  
 § *Bapenbergensis.*  
 ¶ *J'ai vu ce titre pour distinguer ce Camerarius d'avec son fils Joachim Camerarius, qu'on surnomme Norimbergensis.*  
 † *On verra dans l'article Longus une faute de Moreri touchant Jungerman.*  
 † *Diarium Biograph. Hennings Witten.*

JULIS, ville de l'île de Cea dans la mer Egée. C'est dans cette ville \* que naquirent le Poëte Simonide, le Poëte Bacchylide son neveu, le Sophiste Prodicus, le Medecin Erasistrate, & un Philosophe (A) nommé Ariston. Valere Maxime † raconte une chose fort singulière dont il fut témoin, lors qu'il passa par Julis à la suite de Sextus Pompée, qui alloit en Asie pour y exercer le Proconsulat. J'en parle ‡ ailleurs. Lors que les quatre villes de cette Ile furent réduites à deux, Julis fut l'une de ces deux-là. Elle étoit bâtie sur une montagne à trois milles de la mer. La patrie de tant de grands hommes ne devoit pas être omise par Mr. Moreri; ni chassée du Dictionnaire de Charles Etienne par Mr. Lloyd, qui auroit mieux fait de rectifier cet (B) article, que de le retrancher entierement.

JUNGERMAN (GODEFROI) s'est fait conoître par son érudition au commencement du XVII. siecle. Il étoit né à Leipfic, où son pere (A) Gaspard JUNGERMAN étoit Professeur en Droit. Sa mere étoit fille du celebre Joachim Camerarius de B Bamberg, Professeur aussi à Leipfic. Godefroi Jungerman entendoit la langue Greque en perfection. Le public lui est redevable de la premiere publication des Commentaires de (B) Jules Cesar en Grec. Il avoit déjà publié sa version Latine des Pastorales de 7 Longus, avec des notes. Il fit imprimer en mil six cens neuf des (C) remarques sur le Traité de Equuleo, que Magius avoit composé en prison. Nous avons aussi de ses lettres imprimées. Il mourut le seizième d'Août l'an mil six cens dix à Hanaw, où

„vé barbare, nonobstant toutes les autres raisons, qu'il controuva pour en publier (a) la violence & le crime. „ Voilà une objection qui ne vaut rien; car en 1. lieu ces paroles, (b)

*matri eum irreverentem fuisse*, signifient seulement que Geta ne respectoit point la mere; & il ne faut pas les traduire comme si dans la bouche de Caracalla elles vouloient dire, *Geta ne respecte point notre mere*. C'est pourtant ainsi que Tristan les a entendus, & c'est là faute. En 2. lieu c'est un pret. xte fort specieux pour extenuer un meurtre, que de dire que l'homme qu'on a tué maltraitoit sa mere. Un Usurpateur qui auroit chassé du trône un Prince insolent envers sa mere, ne manqueroit point de le charger de ce crime, quand même il ne seroit point parent de la famille detronée. Cromwel & ses partisans eussent épuisé tous les lieux communs de la Rhetorique, s'ils avoient pu reprocher à Charles I. une telle irreverence. A plus forte raison allegueroit-on ce pretexte, si l'on étoit beau-fils de la Dame maltraitée par son propre fils. On se croiroit obligé, diroit-on, à défendre les droits de la veuve de son pere envers tous, & contre tous. En un mot on allegueroit cent belles raisons très-plausibles, & très-capables de faire impression; & je ne sai point à quoi songeoit le Sieur Tristan, lors qu'il traitoit de ridicule un pareil pretexte.

Voici une objection plus réelle contre Spartien. Il dit (c) que Caracalla courant fa 13. année fut proclamé par les soldats participant de l'Empire, à cause de la prise de Ctesiphonte. Il ajoute que Severus étant retourné dans la Syrie, donna la robe virile à Caracalla, & le nomma pour son collègue au Consulat, dont ils prirent possession tout aussi-tôt. Ce Consulat tombe à l'an 202. & la prise de Ctesiphonte à l'an 198. Il n'est donc pas possible que Caracalla tué l'an 217. ait vécu autant que l'assûre cet Historien, c'est-à-dire 43. ans.

(A) *Un Philosophe nommé Ariston.* C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas comme Mr. Moreri, (d) *le Philosophe Arifson*, car cette maniere de s'exprimer porte à croire ou qu'il n'y

a eu qu'un Philosophe qui eût ce nom-là, ou du moins que celui qui étoit natif de Julis, étoit incomparablement plus celebre que tous les autres Aristons. Or l'une & l'autre de ces deux choses sont fausses.

(B) *Rectifier cet article.* Charles Etienne eût bien fait de ne pas dire si absolument, que l'île de Cea s'appelloit indifféremment Cea ou Cos, & de mieux examiner ce qu'il raporte, qu'il y avoit une loi à Julis qui condamnoit à la mort les personnes âgées de plus de 60. ans, & que cette loi avoit pour but de faire en sorte que les vivres ne manquaient pas aux autres personnes. Voyez ce que nous avons dit là-dessus dans les remarques de l'article Zia.

(A) *Son pere Gaspard JUNGERMAN.* C'est lui apparemment qui est l'Auteur de quelques Disputes sur des matieres de Droit, dont Draudius (e) fait mention, & d'un poëme de (e) *Bibliotheca classica pag. 716.* Draudius (f), & par Simler (g).

(B) *Des Commentaires de Jules Cesar en Grec.* Il accompagna cette version attribuée par (f) *Ibid.* quelques-uns à Planude, & dont le manuscrit, p. 1507. qui étoit dans la Bibliothèque de Mr. Petau, lui avoit été communiqué (h) par Bongars, me Bibl. (g) *Epitome me Bibl. des Gesneri* il l'accompagna, dis-je, non seulement de ses remarques sur le Traducteur Grec, mais aussi p. 258. de celles de plusieurs doctes Critiques sur les Commentaires de Jules Cesar. Cette édition faite à Francfort l'an 1606. in 4. est fort recherchée. (h) *Voyez les Epitomes Françaises écrites à Scaliger p. 368.*

(C) *Des remarques sur le Traité de Equuleo.* Le Journal des Savans a (i) parlé de ces remarques avec mépris; comme si elles étoient (i) *Du 2. Mars 1665. pag. m. 182.* presque toutes employées à des minuties, par exemple, à savoir s'il faut dire equuleus, ou euleus; mais on pourroit assûrer qu'il y a eu de la précipitation dans cette censûre; car encore que ce petit point d'orthographe ait été un peu bien au long approfondi par Jungerman, il ne faloit pas juger de toutes les remarques par celle-là, qui d'ailleurs n'est pas inutile au sujet, ni peu propre à plaire à plusieurs personnes.

(c) *In Sertorio cap. 16. p. 617. 617.*

(d) *Au mot Cée.*

où il avoit été long tems Correcteur d'imprimerie (D) chez les heritiers de Wechel.

JUNGERMAN (L'OUÏS) né à Leipsic le 4. Juillet 1572. & frere du precedent, a été un excellent Botaniste. Il s'attacha de bonne heure à la connoissance des plantes; & il y aquit une telle reputation, qu'on lui offroit en Angleterre la place du fameux Matthias Lobelius, qui mourut à Londres l'an 1616. mais il aima mieux demeurer en Allemagne. Il s'étoit déjà signalé en contribuant beaucoup à l'Ouvrage intitulé *Horius Eysletensis*, qui contient la figure & la description de toutes les plantes du jardin de l'Evêque d'Eichstet, & il avoit fait un Catalogue de toutes celles qui naissent aux environs de Nuremberg, lequel fut imprimé par les soins de Gaspar Hofman en l'année 1615. Il fut fait Professeur (A) en Medecine à Gießen l'an 1622. après y avoir dressé un jardin qui avoit beaucoup contribué au profit des Ecoliers. Il passa trois ans dans cette profession; & puis il en eut une semblable avec celle de Botaniste à Altdorf l'an 1625. Il les exerça jusques à sa mort, qui arriva le 7. de Juin 1653. & pendant les 28. ans qu'elles durèrent il prit un tel soin du jardin de Medecine, qu'il le rendit celebre jusques dans les pais étrangers. Il eut d'autant plus de tems à donner à cette fonction, qu'il passa toute sa vie non seulement sans se marier, mais aussi sans aucune distraction amoureuse: ce qui a fait dire\* qu'on ne pouvoit point louer sa continence, puis qu'il n'en avoit point eu de besoin; car la continence est une vertu qui, selon le sentiment d'Aristote, doit livrer un combat, dont il n'a paru aucunes marques dans la vie de Jungerman. Un Panegyriste de Moine auroit fait valoir la chose bien d'un autre air. Ce Professeur legua sa Bibliotheque à l'Université d'Altdorf. N'oublions pas qu'il se plut extrêmement à faire des (B) Anagrammes. Je ne sai s'il donnoit dans l'Astrologie judiciaire; mais dans le programme d'où je tire cet article on remarque fort sçavoiramment, que les humeurs d'une éresipele † s'étant arrêtées tout d'un coup lors que Mars étoit retrograde, produisirent à l'extrémité des pieds une gangrene scorbutique. Godefroi & Louis Jungerman avoient un frere nommé Gaspar, qui étoit homme ‡ de lettres.

JUNIUS (HADRIEN) né à Horn (A) en Hollande le premier de Juillet

(D) Correcteur d'imprimerie chez les heritiers de Wechel. ] C'est ce qu'on apprend par des lettres (a) qu'il écrivoit à Goldast. On y voit aussi qu'il travailloit sur Julius Pollux, mais on le sçavoit déjà par la preface de son édition d'Herodote. Il est enrichi de plusieurs pieces cette édition, & entre autres de plusieurs fragmens de Ctesias. Mr. Chevallier auroit pu le mettre dans sa liste (b) des Savans hommes qui ont été Correcteurs d'imprimerie.

(A) Il fut fait Professeur en Medecine à Gießen l'an 1622. ] Le Recteur de l'Université d'Altdorf a un peu brouillé la chronologie dans son Programme. Il veut que Jungerman ait acquis une si grande reputation, pendant qu'il étoit Professeur à Gießen, qu'on tâcha de l'attirer en Angleterre, afin qu'il y succédât au très-celebre Botaniste Lobelius. C'est confondre les tems, car Lobelius mourut l'an 1616. & Jungerman ne fut Professeur à Gießen que depuis l'an 1622. jusques en 1625. Quelle apparence que les Anglois aient laissé vuide la place de Lobelius six ou sept ans? Ils la destinerent sans doute à Jungerman peu après qu'elle eut été vacante: il avoit donc acquis avant que d'être Professeur à Gießen, la reputation qui lui procura cette grande marque de l'estime que les Anglois avoient conçue pour lui. Paul Freherus (c) qui a donné le précis de ce Programme, a d'un côté mieux spécifié les dates qu'elles n'y étoient spécifiées, mais de l'autre cela ne sert qu'à faire conoître plus clairement l'abus de calcul où il tombe. Voici son arrangement. *Doctor Med. creatus, & ad Professionem Med. publicam promotus est A. 1622.*

\* In quo (colibatu) non est necesse continen-tiam prædicari, quia nulla in ipso opus erat, virtus enim est cum laeta, Arist. totale cerebro, conjuncta, cujus indicium nulla que appquam illi hoc genere emicaret flamma, præbere animad-versa est. abilius (æw Ma-this. & Phys. Prof. & Rector Universitatis Altdorfis, in Programme apud Henning, Witten Memor. Medicorum.

† Cojus (eresipelatis) Ruxus conficci subito subsistens, gangrenam scorbuticam ante trime-nstre (circa motum Maris in loco Lunæ natalitio opposito tardum & retrogradum) in extremitate pedum pepererunt. Id. ibid.

‡ Voyez les notes de Godefr. Jungerman in Tractat. de equal. cap. 4. FAUTES de Moreri & de du Rier. (A) Il sem-ble que ce soit l'ine, qui répond au mot cul du Pro-gramme. Franc- a été mis par une faute d'impression pour Huic. Mais cette faute des Imprimeurs n'a pas mis en plus mauvais état l'ordre de l'Auteur.

Hinc (d) per triennium ea nominis celebritate præfuit, ut in Angliam quo celeberrimi Botanici Matthiæ Lobelii successor feret imitaretur A. C. 1616. sed ille Germaniæ conditiones prætulit, Ad descriptionem etiam Horii Eichstetensis tota Germania celebris laudabilem nec vulgarem operam contulit. Ce jardin d'Eichstet fut imprimé l'an 1613, jugez si les choses ont été placées selon leur tems. Le *Diarium Biographicum* de Mr. Witten suppose que nôtre Jungerman a été Professeur à Leipsic, & puis à Altdorf. Corrigez y cela à coup sûr en mettant *Gießens*, au lieu de *Lippsens*.

(B) A faire des Anagrammes. ] Il en publiâ un Recueil à Gießen l'an 1624. intitulé *Anagramm Academicum* in 4. On a deux autres Ouvrages de lui, sçavoir le Catalogue dont j'ai déjà parlé, & un autre Catalogue semblable sous le titre de *Cornucopia Flora Giessensis &c.* Giesse 1624. in 4.

(A) Junius. . . né à Horn en Hollande. ] de equal. cap. 4. Moreri dans l'article d'Hadrien Junius dit, que vulgairement son nom étoit *Jonghe* ou *Du Jon*; & puis quand il parle de François Junius Professeur à Leide, il ne lui donne pour nom vulgaire que *Jonghe*. Il n'y a rien d'exact là dedans; car en premier lieu il faisoit dire de *Jonghe*, & ne le dit qu'à l'égard d'Hadrien Junius, puis qu'il est faux qu'en langue Flamande, son nom ait pu être indifféremment ou de *Jonghe*, ou du *Jon*. En second lieu il est faux que le nom vulgaire de

C e 3

(a) Voyez le recueil des lettres de Goldast imprimé à Francfort en 1688.

(b) Origine de l'imprimerie de Paris pag. 195. 196.

(c) Theatr. pag. 138.

\* Voyez son Apologie parmi ses lettres p. 392. où il est qu'il y passa lors que Charles Quint étoit devant Landreci.

† Pag. 388. 469.

‡ Voyez sa lettre à Pulegamus pag. 124. où il se vante d'avoir méprisé cette flétrissure.

‡ Ibid. pag. 214.

Juillet (B) 1511. a été un des plus favans hommes de son siecle. Il étoit fils d'un (C) Bourgmaître de grand merite, & il étudia premierement à Haerlem, puis à Louvain & à Paris, & enfin à Boulogne en Italie, où il se fit recevoir Docteur en Medecine. Etant de retour en son pais, il passa en Angleterre l'an \* 1543. & y fut Medecin du Duc de Nortfolk, & puis d'une grande Dame. Il y composa quelques livres, & entre autres un Dictionaire Grec & Latin, où il avoit ajouté plus de 6500. mots. Il le dedia au jeune Roi Edouard en 1548. & parce qu'il lui donna le titre de Roi, on lui en fit des affaires long tems après à la Cour de Rome. Il fut fort sensible à cette persecution; car on vint de ses lettres † à Lindanus Evêque de Ruremonde, & au Cardinal de Granvelle, dans lesquels il temoigne fouhaiter passionnément, qu'on levât la flétrissure dont il se voyoit noté, depuis que les Censures avoient mis ses livres dans le catalogue des Ouvrages defendus. Il écrivit pour cela au Pape, par le conseil d'Arias Montanus, & il prepara une Apologie, où en protestant qu'il avoit été toujours bon Catholique, il faisoit voir qu'il n'avoit pu se defendre de donner le titre de Roi à Edouard ‡. Comme il étoit fort bon Poëte, il publia en 1554. un † Epithalame sur le mariage de Philippe II. avec la Reine Marie, qui lui auroit peut-être valu une fortune considerable, si l'Angleterre fût demeurée tranquille. Il s'en retira (D) durant les troubles, & s'en alla confiner à Horn; mais le Roi de Dan-

(a) Apud Tessier Aldus. aux Elages tom. 1. pag. 479.

(b) Ad Ar-muydam juxta Mildeburgum in Matricis se con-tulerat, ubi cum frustra consilio & diligentia sua concivibus laborantibus opem ferre conatus esset, ex cœli mutatione... in Ierusalem morbum incidit. Thuan. lib. 62.

(c) Je me ferai d'une édition de Dordrecht apud Vincetium Calmax in 12.

François Janius ait été autre que Du Jon. Du Ryer dans sa traduction de Mr. de Thou dit (a) que Horn, la patrie d'Hadrien Junius, est un village de Gueldres. C'est une insigne bevue que je ne trouve point dans l'édition de Mr. de Thou de Francfort 1625. si le Traducteur a travaillé sur une édition qui eût cette faute, on peut l'excuser; mais voici une autre chose à reprendre. Il dit que Junius étant sorti de Haerlem à cause du siege, s'en alla à Armuyde près de Mildebourg, où ayant employé inutilement toute sa diligence & tous ses soins, pour donner quelque remede aux malades de cette ville assiegée, il fut si incommodé du changement d'air &c. On voit assez clairement que cette ville assiegée ne se raporte ni à Middelbourg, ni à Armuyden, mais à Haerlem. Or il est très-faux que Junius ait songé au soulagement de cette ville assiegée, lors qu'il étoit à Armuyden, car il n'y alla qu'après la prise de Haerlem. Mr. de Thou (b) ne sauroit être bien justifié de cette meprise, car quoi qu'en écrivant en Latin on ne soit pas obligé à débarrasser une période selon la rigueur de la Grammaire Française, il ne se seroit jamais exprimé comme il a fait, s'il avoit cru que Junius n'étoit passé en Zelande qu'après la prise de Haerlem. On ne peut pas dire qu'il s'agit là ou du siege de Middelbourg, ou du siege d'Armuyden, veu que ces deux places ne furent point assiegées, pendant que Junius vécut en Zelande. Melchior Adam a copié la faute de Monsieur de Thou. Ils devoient savoir que ce Medecin s'arrêta quelque tems à Delph, depuis la prise de Haerlem, avant que de passer en Zelande.

(B) Le premier de Juillet 1511. ] C'est ce que porte la vie de Junius à la tête de ses épitres, vitam hanc orditur Kalendis Julii, anni 1511. Quelques pages après on y lit qu'il mourut die 16. Junii anno 1575. cum explevisset annum ætatis 63. qui magnus climactericus annus Medicis vocatur. Par là on refuse Mr. de Thou, & Melchior Adam qui le font mourir dans son année climacterique. Mais comme cette vie de Junius n'est gueres exacte, & que l'édition (c) des Epitres dont elle est en tête porte sur le front l'an 1552. quoi qu'elle contienne l'Epitaphe de l'Auteur decedé en 1575. & quelques-unes de ses lettres datées de l'an 1574. je

ne voudrais pas trop condamner la chronologie de Mehusius, qui met la nativité de (d) ce savant homme à l'an 1512. Ce qui me fait dire que sa vie (e) n'est point exacte, c'est qu'entre les deux dates que j'en ai citées, j'y trouve son épitaphe qui porte qu'il vécut 63. ans. Si l'Auteur de cette vie a cru que l'Epitaphe alloit bien, il a eu tort de placer le jour natal de Junius au 1. Juillet 1511. & de dire qu'au 16. Juin 1575. il l'avoit achevé l'année 63. de son âge. D'autre côté, lors qu'un homme a 64. ans accomplis à 15. jours près, c'est une grande negligence que de dire qu'il a 63. ans, ou qu'il a passé la 63. année. Mais qu'il y ait là ou peu ou beaucoup de negligence, toujours est-il bien certain qu'on y trouve la refutation de Moreri de Freherus, de Melchior Adam, de Pope Blount, & de ceux qui mettent la naissance de Junius à l'année 1513. L'édition de ses lettres n'est pas fort correcte; & d'ailleurs on ne les a point rangés selon le tems qu'elles ont été écrites, & l'on n'a pris aucun soin d'en deterrer & d'y suppléer la date quand elle y manque, ce qui arrive très-souvent. Ces deux défauts ne sont que trop ordinaires dans de semblables recueils.

(C) Fils d'un Bourgmaître de grand merite. ] Le pere de notre Junius avoit été non seulement Secretaire, & puis cinq fois Bourgmaître de Horn, mais aussi deux fois Deputé à la Cour de Danncemar, & une fois en Suede & en d'autres lieux. Il étoit homme de lettres, & il (f) composa un livre Latin qui n'a point été imprimé, contenant l'origine & l'accroissement de Horn.

(D) Il s'en retira durant les troubles. ] Faute de meilleur guide j'ai suivi la vie de Junius qui est au devant de ses épitres, quoi que je n'ignorasse pas que l'exacritude ne peut point souffrir qu'on fasse vivre cet Auteur en Angleterre, depuis la premiere fois qu'il y passa, jusqu'à des troubles posterieurs au mariage de Marie avec Philippe II. car je vois quelques-unes de ses lettres datées (g) de Haerlem, ou de Horn en l'année 1552. & au commencement de 1554. qui sentent un homme assez sedentaire. Plusieurs de ceux qui ont composé des vies avoient bon besoin d'avis.

(d) Valere André, Bibl. Belg. & Bullart, Academ. des Savans, l'ont survis.

(e) Je ne suis point sûr que celle que Desrosiers promet dans une lettre à Vossius datée le 12. Juin 1626. Voyez les lettres écrites à Vossius n. 75. p. m. 47.

(f) Boxhornius Theatr. Holland. pag. 373.

(g) Pag. 339. 345. 348.

Danemare l'en tira bien-tôt, pour le faire Precepteur du Prince \* son fils. Junius \* Voyez la remarque E. ne pouvant (E) s'accommoder ni du pais, ni du genie des habitans, se retira d'une maniere si brusque, qu'il ne prit pas même congé du Roi. Il y a de l'apparence que ce fut en 1564. † Il s'établit à (F) Haerlem; il y pratiqua la Medecine; il s'y maria; & y fut Principal du College. Les États de Hollande lui donnerent la commission d'écrire l'Histoire de la Province; de quoi il se seroit acquitté dignement, & avec plus d'exaétitude qu'il n'a fait, s'il avoit pu mettre la dernière main à l'Ouvrage, qui parut après sa mort sous le titre de ‡ *Batavia*. † Voyez ses lettres pag. 385. ‡ Voyez de scient. Marlbom. pag. 259. Pontus Heuter. lib. 2. de ver. Belgio cap. 25. Lors que les Espagnols eurent assiégué la ville de Haerlem, il trouva le moyen d'en sortir, pour aller voir le Prince d'Orange, qui avoit souhaité de se servir de ses remedes. La ville ayant été prise en 1573, sa Bibliotheque fut pillée, où il avoit laissé plusieurs Ouvrages qui lui avoient coûté une infinité de veilles, & par où il esperoit de s'immortaliser. Il auroit pu les mettre bien-tôt en état de voir le jour, & c'est ce qui augmentoit son chagrin. Il passa en Zeelande, où la recommandation du Prince lui fit avoir des apointemens publics, pour pratiquer la Medecine dans Middelbourg: mais l'air du pais lui fut fort contraire. Il y gagna des maladies qui jointes au regret d'avoir perdu sa Bibliotheque, le firent mourir le 16. de Juin 1575. âgé de 64. ans, moins quelques jours. Son corps fut porté d'Armuyden à Middelbourg, où son fils ainé le fit enterrer honorablement, & lui composa (G) une épitaphe. On a plusieurs (H) livres de sa façon. On avoit

(E) Ne pouvant s'accommoder.] C'est ce qui paroît par la page 385. de ses lettres où il parle ainsi à Sambucus: *Liberet mihi Polydori exemplo erumpere in hac verba, adsum projectus Danica è caligine, nisi longinqui ac molsti iuvenis cen partus recordationem obliterasset jucundus antecoritur reduci quotidie gratulantium . . . occursum.* Il ajoute diverses raisons pourquoy il renonce à l'apointement, d'ailleurs fort honnête (a), de quel il pouvoit jouir à Copenhague. Dans une autre lettre (b) il dit que lui & sa femme abhorroient ce pais-là. Dans une autre il demande augmentat. on de gages. Je voi bien là qu'il avoit été appellé pour être Medecin du Roi, mais non pas pour être Precepteur du jeune Prince.

(F) Il s'établit à Haerlem.] L'Auteur de sa vie n'a pas bien distingué les tems. Il ne le fixe à Haerlem, & ne le marie qu'après son retour de Copenhague. Or j'ai prouvé qu'il en revint en 1564. & l'on voit par une lettre (c) qu'il écrivit l'an 1559. qu'il avoit déjà planté le piquet à Haerlem depuis assez long tems, & qu'il s'y étoit marié avec une belle fille qui lui avoit apporté du bien. L'Épître dedicatoire de son Traité de anno; celle du Traité de coma, celle des *Animadversorum* sont datées de cette ville en 1556.

(G) Et lui composa une épitaphe.] Boxhornius ayant ajouté un Appendix à son Theatre de Hollande, pour les omissions qu'il crut devoir suppléer, y mit entre autres choses cette épitaphe en grans caractères; mais il y laissa glisser trois fautes, *velint* au lieu de *meruit*, 67. au lieu de 63. & 15. au lieu de 16. *Vixit ann. L X I I X.* obit die XV. &c.

(H) On a plusieurs livres de sa façon.] Ses principaux Ouvrages outre ceux dont j'ai déjà parlé sont *Animadversorum libri sex. Commentarius de Coma. Adagiorum* (d) *ab Erasmo onusorum centuria octo cum dimidia. Appendix ad Epitheta Textoris. Copia cornu, sive Oceanus enarrationum Homericarum ex Eustathii commentariis collectus in unum volumen. Un Nomenclator. Commentarius de anno & mensibus.* Plusieurs sortes de vers Latins. La traduction

d'Eunapius de vitis *Sophistarum*. Celle d'Hesychius Milesius, celle des propos de table de Plutarque (e), celle des questions medecinales de Cassius *Iatrosofista*, faite & imprimée à Paris en 1541. (c'est, je croi, le premier de ses Ouvrages.) Je ne parle point d'un fort grand nombre d'Auteurs qu'il a illustrés de notes, comme Nonius Marcellus, Plaute, Senecque, Pline (f). Il avoit fort travaillé sur Suidas, & il avoit même dessein de le dedier au fils du Prince d'Orange, comme il le temoigne à un (g) Seigneur Anglois, dont il implora les bons offices auprès du Prince, afin d'en être gratifié par avance de quelque present; car il sentendoit aussi bien qu'un autre à profiter d'une Epître Dedicatoire.

J'ai quelque chose à remarquer touchant trois de ses Ouvrages. I. L'Auteur de sa vie dit que les *Animadversorum libri sex* perirent lors que Haerlem fut pris: on n'entend pas trop ce qu'il veut dire, ils furent publiez par l'Auteur même, & dediez à Antoine Perenot Evêque d'Arras en l'année mil cinq cens cinquante six. Gruterus les a inserez dans le 4. volume de son Theatre Critique. II. Quant à l'*Appendix ad Epitheta Textoris*, on peut dire que Junius manioit cette matiere avec une toute autre érudition que Textor, qui y faisoit des fautes tout-à-fait grossieres. Voyez-en quelques-unes dans les lettres (h) de Junius. Il regardoit ce travail comme très-utile & très-peu noble (i). III. Son *Nomenclator* est en son genre fort excellent. Le choix des termes en 8. langues n'y est pas moins une preuve de l'érudition, que de la patience infatigable de Junius. On dit (k) qu'il entendoit bien 8. Langues; la Greque, la Latine, l'Italienne, la Francoise, l'Espagnole, l'Allemande, l'Angloise, & la Flamande. Ses voyages lui avoient rendu beaucoup de services pour cela: je trouve qu'il avoit été en France, en Italie, en Allemagne, & en Angleterre; mais non pas en Espagne, comme l'assurent (l) Valere André, Moreri, & Frocherus. Mr. Colomiés a publié (m) un petit conte qu'il tenoit d'Isaac Vossius, qui prouveroit que Junius ne negligeoit rien

(e) Mr. Huet de claris Interpretibus. parle avec beaucoup de mepris de ces versifions.

(f) Voyez sa vie à la tête de ses Epitres, & dans Melch. Adam.

(g) Epist. pag. 173. Voyez aussi pag. 116.

(h) Pag. 406.

(i) Ibid. pag. 116.

(k) Meursius Athen. Batav.

(l) Bill. Belg. pag. 12.

(m) Opusc. p. m. 132.

(a) Il étoit de quatre cens Ryksdalers, pag. 409.

(b) Ibid.

(c) Pag. 179. Voyez touchant sa Maîtrise pag. 109.

(d) Le Catalogue d'Oxford met ce livre parmi ceux de François Junius, Professeur en Theologie à Leiden.

\* Son non  
anglais  
étoit Du  
Jon, &  
non pas  
longue,  
comme le  
suppose Mr.  
Moreri.

† Et non  
pas Juris-  
consulte,  
comme dit  
le Pere Ja-  
cob Biblio-  
theca Pon-  
tif. p. 460.

(a) Elle est  
écrite à un  
Exécuteur,  
pag. 460.

(b) Athén.  
Batauv.  
p. 93.

(c) Theatr.  
p. 1270.

avoit jetté les yeux sur lui pour (I) une Chaire de Professeur à Leide, où l'U-  
niversité ne faisoit quasi que de naître lors qu'il mourut. Je n'ai pas eu encore  
le tems de bien averer s'il se fit enfin (K) de la Religion.

JUNIUS\* (FRANÇOIS) Professeur en Theologie † à Leide, nâquit à  
Bourges le 1. de Mai 1545. Sa famille (A) étoit noble. Son pere qui étoit  
un homme de robe se trouva exposé à bien des persecutions, pour avoir été  
suspçonné (B) de Lutheranism. Il exposa sa femme à de terribles medifan-  
ces,

pour perfectionner son Nomenclator, & qu'il  
s'abaisoit à boire avec des Chartiers pour apren-  
dre les termes propres de leur metier. Il me  
semble d'ailleurs qu'on remarque dans quelque  
(a) de ses lettres qu'il n'auroit pas cru faire  
un grand crime, s'il avoit bien bu sans s'eni-  
vrer.

(I) On avoit jetté les yeux sur lui. C'est  
Meurcius qui me l'apprend; *Sub mortis tempus*,  
dit-il (b), *Academia nascenti inter primos pro-  
fessores destinatus, sed inter ipsa iniuria morte ab-  
reptus inchoare munus non potuit.* Freherus (c)  
copiant cela sans ajouter de quelle Academie il  
s'agit, jette ses lecteurs dans les tenebres, ou  
dans l'illusion; il ne tient pas à lui que comme  
il vient de parler de Middelbourg, on ne s'ima-  
gine que c'est là qu'une Academie vient de naître.  
Je remarquerai à cette occasion que rien ne cause  
plus d'obscuritez dans les livres, que de ne pas  
prendre la peine d'ajouter les suppléments à ce que  
l'on a copié d'un autre. Mille choses sont clai-  
res dans l'original, qui ne sont qu'un galimatias  
impenetrable, si on les transporte toutes nuës  
dans un autre lieu.

(K) Pag.  
497.

(e) Pag.  
301.

(f) Pag.  
476.

(g) In eu-  
rodia &  
equili...  
Ludovici  
XII. mi-  
nistri.  
Franciscus  
Junius in  
vita sua,  
to. 1. Oper.  
p. 6. col. 1.

(h) Hinc  
ab avo fo-  
lennis li-  
terarum  
quas Dio-  
nyfio filio  
millebat,  
& facta in-  
scriptio,  
Dionysio  
d'iceto filio  
misso ad  
fraterni-  
tatem, pro  
e quo  
ad vulgo  
indeli-  
bunt, fu-  
denti. Id.  
ibid.

(K) S'il se fit de la Religion. Ce qui me  
tient en suspens est une lettre (d) qu'il écrivit  
à l'Evêque de Haerlem en 1573. pour lui ren-  
dre compte des efforts qu'il avoit faits, afin  
d'empêcher que la maison de ce Prelat ne fût  
pillée. Il lui apprend qu'il conserva ce dépôt  
autant qu'il put, & qu'il ne l'abandonna aux  
pillards que par une force majeure; s'étant vu  
menacé d'une mort prochaine, le pistolet à la  
gorge. Il ajoute que l'impunité de ces attentats  
l'obligea à demander la liberté de se retirer  
hors de la ville, ce qu'il obtint. Il est sûr  
qu'il se plaignit aux Magistrats, & cela bien  
vertement, (e) de la violence qui lui avoit été  
faite, & qu'il leur dit que les Espagnols com-  
mettoient à peine les mêmes excès, s'ils étoient  
les maîtres de la ville. Ce qu'il y a que je  
n'entens gueres, c'est qu'il dit à son Prelat que  
pour conserver sa maison, il avoit falu en faire  
sortir les François qui profanoient tout avec une  
cruelle rage, *excludendo barbaram & crudelem  
Gallorum omnia profanantium rabiem.* Je ne re-  
garde pas comme une preuve convaincante, l'in-  
dex librorum prohibitorum & expurgandorum, où  
il (f) est traité de Calviniste & d'Auteur *dam-  
nate memoria.*

(A) Sa famille étoit noble. Guillaume du  
Jon son ayeul, Seigneur de la Boslardiniere pro-  
che d'Issoudun, fut annoblî pour les bons servi-  
ces qu'il avoit rendus dans l'expédition de Na-  
varre, lors qu'on tâcha de retablir Jean d'Al-  
bret, & depossillé injustement de son Royaume  
par Ferdinand d'Aragon. Il avoit aussi servi  
(g) chez le Roi. Il laissa trois fils, dont le der-  
nier nommé Denys étudia en Jurisprudence,  
& prit ses licencés à Toulouse. Il fit fort mal  
ses études (h), car comme il avoit beaucoup

de cœur, il étoit toujours mêlé dans les que-  
relles des Ecoliers. En un mot ce fut un grand  
Duelliste. Il obtint la charge de Conseiller du  
Roi à Bourges, en recompense d'une action  
hardie qu'il avoit faite. On la verra dans la  
remarque suivante. Il eut neuf enfans, dont  
notre François Junius fut l'un (i).

(B) Avoir été soupçonné de Lutheranism. La  
Gardien des Cordeliers d'Issoudun prêcha  
si effrontément contre Marguerite Reine de  
Navarre, Duchesse de Berry, & sœur de Fran-  
çois I. qu'il osa dire qu'à cause qu'elle étoit  
Luthericne, elle meritoit qu'on l'envelopât  
dans un sac, & qu'on la jettât dans l'eau. Les  
Magistrats du lieu l'exhorterent à ne pas perdre  
ami le respect qui étoit dû à cette Princeesse,  
mais il se moqua de leur avis, & continua de  
prêcher sur ce ton-là. On fit informer contre  
lui, & on envoya au Roi les informations.  
Le Roi resolu de le punir du même supplice  
dont il avoit jugé digne la Princeesse, ordonna  
qu'on lui amenât ce Moine. La Reine de Na-  
varre intercedant pour le coupable, obtint que  
la peine seroit moderée. La difficulté étoit de  
se saisir du personnage, car il avoit la populace  
dans ses intérêts; & de sorte que les Magistrats  
d'Issoudun n'osèrent entreprendre d'exécuter  
l'ordre de la Majesté. Denys du Jon qui revenoit  
des Ecoles où il s'étoit tant battu, déclara (k) Id. ib.  
que si le Roi lui adressoit la commission de  
col. 2.

prendre le Moine, il l'exécutoit ponctuelle-  
ment. Cette commission lui ayant été expe-  
diée, il se mit à la tête des Archers, & malgré  
les oppositions de la populace, il tira du cloi-  
tre le Predicateur, qui fut envoyé aux galeres  
pour deux ans. Du Jon à la verité se mit par  
là dans les bonnes graces de François I. & de  
la Duchesse de Berry, mais il encourut la haine  
du peuple & celle des Cordeliers, & se attria une  
persecution de calomnies, & de menaces, &  
de procès, laquelle aboutit enfin au cruel mas-  
sacre qui fut commis en sa personne. *Hac (k)  
prima fuit actio, que in gratiam Regis, sororis  
quæ Regina infirmavit parvem: sed apud illam in-  
consultam plebeculam & Franciscanorum ordinem  
odia perpetua conciliavit: indignissimisque calum-  
nias, minas, criminationes, persecutiones, damna,  
cruentam denique cadem patri apportavit.* On (l)  
l'accusa de Lutheranism, & on suborna la ser-  
vante pour attester qu'il n'observoit point les  
jours de jûne. Il prit la fuite, ne voulant point  
se commettre avec des gens si passionnez: on se  
pro testi-  
faisit de ses biens, & il salut que la Reine de Navarre  
lui fournit pendant près d'un an de  
cebut fal-  
id. ut ma-  
trem sepe  
accusationes furent mises à naître, & alors Du  
Jon obtint une charge de Conseiller &c. *Libe-  
ratus (m) ab accusatione patet auctoritate Regis,  
patrium solon repetit, atque immigrat in Bitur-  
gum metropolim, ubi cum laude ad exitum usque (m) Id. ib.  
vixit Consularii Regi & pro Tribuno militum ho-  
p. 7. col. 1.  
nobilibus*

ees, parce qu'elle (C) devint grosse pendant qu'on croyoit qu'il étoit en fuite ; & on ne favoit pas qu'il étoit venu la voir une fois secrettement. Nôtre François Junius fut élevé avec soin, & devint un très-habile homme, à quoi sa honnête (D) naturelle, jointe avec beaucoup d'ambition, ne contribua pas peu. Il com-

noribus à Rege collatis defunctus est: prater alia commoda honoraria, qua à Regina sorore illius & Birviguim Duce acceperat. Voici comment il fut tué. Le jour de la fête-Dieu les Catholiques d'Issoudun, sans avoir égard au Traité de paix qui venoit d'être conclu, commirent mille violences contre les Reformez. Le Roi expédia une commission à Denys du Jon pour informer de cette émeute, & pour en punir les auteurs. Du Jon se rendit à Issoudun accompagné seulement de trois Archers; il dispersa les autres en divers lieux avant que d'entrer dans la ville, car il faisoit user de prudence dans une affaire si delicate. Ses precautions ne lui servirent de rien: on devina pourquoi il venoit, le peuple se saisit des portes, & assiegea le logis du Commissaire. On y entra, on tua du Jon, on le jeta par les fenêtres, on le traîna par les rues, on l'exposa aux chiens, on defendit (a) publiquement de l'enterrer (b). Le Conseil du Roi conçut contre cette audace l'indignation qu'elle meritoit, & ordonna que les murailles d'Issoudun fussent demolies; mais Cypierre & quelques autres Seigneurs firent changer cet arêt, & cela principalement à cause que le Commissaire massacré étoit suspect de Luthéranisme depuis plus de 24. ans. La veuve du defunt voulant poursuivre la vengeance de ce meurtre, s'attira la haine de beaucoup de gens, & se consuma en frais. *Hæc (c) cades consilium Regis commovit plurimum: & decretum de labefactandis muris totius oppidi in eo factum propter atrocitatem sceleris, & periculosissimum exemplum illius. Sed postea conversa est factionibus tota ratio consilii: tum propter Siperrii Gubernatoris & nonnullorum ex nobilitate procerum inveterata odia, tum propter religionis Pontificia Zelum, cujus odio indefinenter flagravisse inde ab amnis amplius viginti quatuor criminabantur patrem. Itaque eadem illam successu habuit mater in Regis consilio persequi ex eo tempore: quo facta, cum ipsa in se multorum concitavit odia, tum omnia ferme commoda qua ex bellica licentia, furtis, rapinis, grassationibusque restabant ipsi, in hac persecutione occupavit.*

(a) Il y eut néanmoins une femme qui l'enterra hûitamment. Id. ibid.

(b) Tiré de la vie de François Junius p. 5. 14.

(c) Id. ib.

REFLEXION importante sur les effets du faux zèle.

Je n'exhorte ici personne à admirer les mauvais effets du zèle de religion. Il fait que l'on approuve les incurtes, & qu'on desapprouve la conduite d'une femme qui demande la punition des incurteurs de son mari. Mais je prie mon lecteur de faire attention à une chose. La Religion qui est regardée par tout le monde comme le plus ferme appui de l'autorité souveraine, & qui le seroit effectivement si elle étoit bien entendue & bien pratiquée, est ordinairement ce qui énerve le plus cette même autorité. Il n'y avoit rien de plus juste que l'arrêt de François I. contre le Predicateur d'Issoudun; homme qui avoit eu l'audace de traiter si indignement en chaire la propre sœur de son Roi. Cependant aucun Magistrat n'osa exécuter les ordres de son Monarque contre ce mutin; & lors qu'un Gentilhomme a le courage de les exécuter, il s'expose à mille persecutions,

& il devient si odieux, que l'on protege hautement ceux qui le massacent. La Reine de Navarre (d) fut la premiere à conseiller à ce Gentilhomme de sortir de son pais, puis que l'exécution des ordres très-justes de son Prince l'exposeroit à la haine des bigots. Preuve évidente que la Cour ne se sent pas assez forte, pour proteger ses bons serviteurs persecutez par les gens d'Eglise. On dit ordinairement que le ministere evangelique est *ipsis Angelis tremendum*; ajoûtons y & *ipsis quoque Regibus*. Lisez bien l'Histoire de l'Eglise Romaine, vous trouverez que les plus grans Princes du monde ont eu plus à craindre les passions que les Zelateurs excient, que les armes des Infideles: ainsi ce qui devoit être l'affermissement de la republique, & de la majesté de l'Etat, est bien souvent l'obstacle le plus invincible que les Souverains rencontrent à l'exécution de leurs ordres (e).

(C) *Parce qu'elle devint grosse.* C'est une imprudence que de se mettre en état de le devenir quand le mari est fugitif; car s'il mouroit avant que de revenir, & avant les couches, & sans reconnoître qu'il est l'auteur de cette grosseffe, trois choses extremement possibles, comment pourroit-on se justifier envers le public? Mais de plus n'est-ce rien que de donner prise à la médisance, comme fit la femme de Du Jon? On me repondra que ceci est aisé à dire quand on en traite de sang froid, & qu'on ne le met pas à la place des personnes amoureuses. Après quelques mois d'absence leurs feux sont si ardens, qu'aucune consideration ne les fauroit retenir: la passion entraîne, on n'écoute rien: Ferrus (f) *equis auriga, neque audit curvus habenas*. Quoi qu'il en soit, (g) la mere de nôtre du Jon se vit disamée, & cela lui perçoit le cœur.

(D) *Sa honte naturelle jointe avec beaucoup d'ambition.* Ces deux passions ne semblent pas être faites l'une pour l'autre, & cependant elles s'allient quelquefois ensemble. Junius en est un exemple. Il avoué que dès son bas âge il souhaitoit plus qu'il ne faisoit d'être honoré & d'être loué, & qu'il ne pouvoit souffrir les louanges qu'il voyoit donner à d'autres. *Natura me puerum ad honoris & laudis appetentiam plus satis accendente. Sic enim mala radix illa vis eorum in me germinabat, ut nec alienam laudem ista aetate equo animo ferre possem miser, nec in mea existimatione illa conquisecere quam mihi nec anticonciliabam pertinacissima diligentia.* D'ailleurs lui il avoué qu'il étoit d'un naturel si timide, & si sujet à la honte, qu'à l'âge même de près de 40. ans il ne pouvoit parler à sa propre femme sans rougir, & qu'il n'osoit presque rien commander à ses domestiques. *Pudor summus qui me Francisca ad hanc usque aetatem sic pressit, ut rusticus magis ad omnia quam urbanus merito haberi possim. . . . Quid dicam nisi impudentem ferme pudorem esse graviditæ qui me tantopere impeditum distinet, ut vix sine pudore uxori res vulgareis emunciem, vix jam domi servitio imperem.* Il pretend avoit tiré de grans avantages de cette honte; parce que se desiant p. 7. col. 1.

(d) Felicius certe utilisque politicos honores gesturo, & Rempublicæ administraturo, si post tam forte autolum honesta & cauta mihi sepe fieri Navarre Regina nonnulli Procures cupiverunt, ut alibi Reip. interservire poter. libi profexisset. Id. ib. p. 6. col. 2.

(e) Conferenz ce qui a été dit dans l'article Abdas, remarque B. (f) Virgil. Georg. l. 1. v. 514.

(g) Proflagis pater clam ad mortem semel redierat, hinc gravis facta mater profunde, vulgo, tanquam si proficitur tua fuisse pudicitia illius. Utroque hoc in commodo factæ illius feminæ ne antipugnabatur, obiectibus maligne quam plurimis tum Francisca ni illius reverentem, tum graviditatem, ut vix sine ajetant. impudicitia. Ibid. p. 7. col. 1.

commença d'étudier en Droit sous Hugo Donellus à l'âge de treize ans. Quelques années après il fut envoyé à Lion, afin d'y joindre l'Ambassadeur que le Roi de France envoyoit à Constantinople : mais comme il n'arriva qu'après le départ de l'Ambassadeur, il s'arrêta à Lion, & s'y appliqua à l'étude avec un travail incroyable. Barthelemi (E) Aneau qui étoit le Principal du Collège de cette ville, lui donna de très-bons conseils touchant la bonne méthode d'étudier. Le jeune homme se vit exposé à deux tentations bien différentes, à celle de l'amour, & à celle de l'impieeté. Il résista vigoureusement à la première; car il donna un bon soufflet à (F) une fille qui lui vint faire des caresses: mais il succomba de telle sorte aux sophismes d'un libertin, qu'il se trouva (G) pleinement Athée, & après lui avoir prêté l'oreille pendant quelques jours. Il ne demeura pas long tems dans ce malheureux état; un tumulte de Religion qui l'obligea à prendre la fuite afin de sauver sa vie, lui fournit une occasion de reprendre la première foi. Son pere le rapella à Bourges, & decouvrit quelque chose des sentimens dont son fils étoit imbu. Il lui fit de bonnes leçons; & sans faire semblant de rien il l'attira à

(a) Ex pudore hæc consequuta sunt inde à puero quod mihi semper sim diffisus. quod aliorum factis audientis sermonibus observandis & advertendis in usum meum studuerim. Id. ibid. col. 2.

(b) Dans l'article d'Alciat, pag. 178. col. 1.

(c) Voyez la Croix du Maine pag. 32.

(d) Voyez la vie de Junius pag. 10. col. 2.

(e) Voyez l'article d'Elchodore, remarque C.

de foi-même (a), il s'appliquoit beaucoup plus à profiter de ce qu'il entendoit dire, & de ce qu'il voyoit faire; & il le declare qu'il n'apprendroit point à ses lecteurs son infirmité, s'il ne croyoit qu'elle seroit pour la jeunesse une leçon très-utile de modestie. *Hoc eo libentius prædico de infirmitate mea, ut juvenes ab exemplo meo præceptum hauriant *ταπεινοῦ* atque modestiæ, ut certum fructum perita certo judicio assequantur. Id enim testor, nihil mihi secundum benedictionem Dei tam commodavisse in rebus omnibus, quam illam de me ipso dissidentiam ex conscientia infirmitatis & pudoris mei, & studiosam aliorum, quibuscumque ad sui, observantiam. On ne sauroit trop louer la modestie, & cette humilité rare qui fait que l'on se desie de ses forces: mais il est sûr qu'elle ne vaut rien pour faire fortune dans le monde; & si un pere a dessein que ses enfans parviennent aux dignitez, je lui conseilerois de leur inspirer plutôt la vanité & la presumption, que la desiance de leur merite. Junius est peut-être le seul qui, par raport aux avantages mondains, se soit bien trouvé de sa modestie. Je ne pretens pas établir que l'arrogance soit toujours utile: elle perd quelquefois les jeunes gens, & les empêche de s'élever; je ne parle de ceci qu'en general; je ne m'arrête pas aux exceptions.*

(E) Barthelemi Aneau. ] J'ai parlé ailleurs (b) de son Commentaire sur les Emblèmes d'Alciat. Il s'appelloit en Latin *Annulus*, ou *Anulus*: il étoit natif de Bourges, (c) & il publia plusieurs livres. Il fut tué miserablement dans le tumulte de Religion où Junius pensa perir: sa femme auroit eu le même sort, si le Prevôt de Lion ne l'eût sauvée en l'emprisonnant (d).

(F) Un bon soufflet à une fille qui lui vint faire des caresses. ] Voici une chose tout autrement admirable que l'action de Theagene (e); car elle est historique, au lieu que celle de Theagene n'est qu'une fiction de Roman. Junius appliqué à ses études ne songeoit à rien moins qu'à faire l'amour. Cependant on le grondoit de son peu de galanterie, & on lui representoit qu'il n'apprendroit jamais la civilité, s'il ne devenoit amoureux. Ces discours ne le faisant pas changer de conduite, on l'exposa aux caresses de 3. ou 4. filles qui l'obsederent effrontément. Elles se jetoient sur lui à corps perdu, & n'oubloient rien pour triompher de sa pudeur. Enfin la patience lui échapa, il souffleta l'une d'entr'elles; ce soufflet causa un grand

bruit dans le logis. La fille qui l'avoit reçu ayant compris à l'air du jeune homme que ce n'étoit point pour rire, mais en se sachant qu'on l'avoit ainsi traité, se mit à crier & à pleurer. On se moqua d'elle, & de Junius aussi: mais cela le rendit odieux à plusieurs personnes. Il faut l'entendre lui-même. *Dies (f) & noctes appetebant canes illa promissæ, nescium quid sibi vellent, & gravitatis honestatque illius, quam in domo paternâ videram, subinde recordantem. Neque id seorsum tentabant singule, verumetiam ternæ aut quaternæ simul conterritis manibus in me irruebant immodestissimè, ut perducto ad suam impunitatem animo meo de spoliis pudoris mei triumpharent. Tandem vero adeo me puduit illarum impudentiæ, ut quum una multis spectantibus me amatoris esset adorsus palpo, ego contra colaphum gravem ei iniecerim: quem illa addubitanis utram in partem acciperet, deplexis oculis attenta respexit ad me, aliquantisper observans aliquam mei animi significationem: ut autem rem seriam à me esse vidit, tum illa vociferationibus & ejulatibus implevit domum, omniumque risum imprudens in sese, stultorum ad ea me concitavit. Il se trouva si fatigué de ces tentations, qu'il eut mille fois envie de s'en retourner chez son pere sans dire adieu à ses hôtes, chez qui sa chasteté souffroit tant d'attaques; mais il craignit leur ressentiment, & les calomnies dont ils le pourroient servir pour le decrier dans sa famille.*

(G) Qu'il se trouva pleinement Athée. ] Par le conseil de Barthelemi Aneau il avoit la Ciceron de legibus, & en avoit fait des recueils. Dans ces entre faites il reçut une visite d'un homme, & il l'entendit apuyer sur tant de raisons ce que Cicéron allegue qu'Epicure rejettoit la providence, qu'il se laissa persuader cette impieeté d'autant plus facilement, qu'on en (g) parloit tous les jours à table, & que tout le logis en retentissoit. *Me nimum, quam libros M. tullii de legibus per illud tempus, auctore & susatore Anulo (de quo ante dixi) expendere, & notas quasdam in eos animadvertionesque colligere, venire hominem ad me, & illa Epicuri verba qua libro primo exstant (h), nihil curare Deum nec sui, nec alieni, multis quam diligentissime confirmare: ad qua ego non ratione judicioque certe respondebam: sed assensum paulatim adhibens, sentiebam venenum serpens, quod imbiberam, confirmari in me: & cum auctoritate hominis, tum argutus dictorum ejus præceptis edeserebar, ut meus animus in ipso malo hærens occalesceret, totisque fieret ab acerbioribus (i).*

la (f) Junius ibid. pag. 9. col. 2.

(g) Ita horribili impietate constata erat quotidie mentis, personabat domus, circumstrepant omnia aures meas, adeo ut jam que ad alia omnia obfuscerem.

Nam quum omnibus horis aliquid atrociter fieri videremus, aut audimus, infulsum, qui natura mitissima sumus, assiduitate molestarum sensum omnem humanitatis ex animis amittimus: quum iracundie fieri aut dici, pietatis sentiamus. Id. ibid. pag. 10. col. 1.

(h) Voici un peché de mémoire: Junius a pris le titre de legibus, non le titre de livre de Deorum. (i) Junius ibid.

la lecture du Nouveau Testament. Les premières \* paroles que Junius (H) y \* Le commencement de l'Evangile de St. Jean. rencontra le touchèrent de telle sorte, qu'il se degouta bien-tôt de tout ce qu'il se raportoit pas à la pieté. Au commencement des guerres civiles il s'en alla à Geneve, pour y étudier les langues. Comme il n'y porta que peu d'argent, & qu'on ne lui en vouloit point; il se vit réduit à une (I) extrême nécessité. Enfin il reçut de quoi se tirer de la misere, & s'aquiter de ses dettes: & ayant appris la mort † tragique de son pere, il se resolut à gagner sa vie en instruisant de jeunes gens. Il fit ce metier à Geneve, jusques à ce qu'il fut envoyé ‡ dans le Pais-Bas, pour être Ministre de l'Eglise Wallonne d'Anvers. Il exerça cette charge au milieu de plusieurs perils; car quoi qu'il s'oposât au zèle indiscret de ceux qui sans toute autorité legitime brisoient les Images, & pilloient les Temples, il passa pour leur intligateur; ce qui fut cause qu'on tâcha plusieurs fois de l'emprisonner. Il eut le bonheur d'en être toujours averti assez à tems, pour éviter d'être pris. Il fut trouvé à propos qu'il passât dans le pais de Limbourg, & il y continua les fonctions du ministere avec un grand fruit; jusques à ce que les dangers où il étoit exposé, firent prendre la resolution aux Magistrats de lui conseiller de se retirer en Allemagne. La curiosité (K) qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë, tant elle est propre à faire voir la mauvaïse foi des persecuteurs, & la fortise des peuples. Junius fut reçu à Heidelberg par l'Electeur Frederic III. avec beaucoup de bonté, & fut voir sa mere à Bourges: d'où étant retourné au Palatinat, il y fut Ministre d'une petite .J. Eglise. Quelque tems après il fut envoyé par l'Electeur à l'armée du Prince d'Orange, pendant la malheureuse expedition de l'année 1568. Il fut Ministre de ce Prince jusques à ce que les troupes eurent regagné l'Allemagne: alors il retourna à son Eglise du Palatinat, & y exerça le ministere jusques à l'année 1573. après quoi il fut mandé

† Voyez la remarque B.

‡ L'an 1565.

‡ Scavo-vivis Ecdia.

D d 2

(H) Les premières paroles qu'il rencontra dans le Nouveau Testament le touchèrent. } La chose est si édifiante, & si capable de faire songer à l'efficacité de la parole de Dieu, qu'il ne faut rien retrancher de ce récit. Hic (a) ergo novum illud testamentum divinitus oblatum aperio: aliud agenti exhibet se mihi aspectu primo augustissimum illud caput Joannis Evangelista & Apostoli. In principio erat Verbum &c. Lego partem capituli, & ita commoveor legens, ut repente divinitatem arguentis, & scripti majestatem auctoritatenique senserim longo intervallo omnibus eloquentia humana fluminibus præcæntem. Horrebatur corpus, strepebat animus, & totum illum diem sic afficiebat, ut qui essent, ipse mihi incertus videretur esse. Recordatus es mei, Domine Deus mi, pro immensa misericordia tua, ovemque perditam in gregem tuum recepisti. Ex eo tempore, quum in me Deus tam potenter Spiritus sui virtute irruisset alia frigidius & negligentius legere & tractare capi: de his vero quæ ad pietatem pertinent cogitare amplius, & ardentius in eis versari.

(a) Junius ibid. p. 11. col. 2.

horam prædixit in ambulatione, legens & memoriam colens, medians, orans occupavi: memore autem cana frugali usus sum, plurimum sorbens bina ova, & mediocrem vini cyathum hauriens. Sed ex diuturna ista & pervicace media paulatim me invasit tabes, & ita exedat graviter, ut vires omnes exhaustum corpus desicerent. Quod malum tum demum sensi, quum instantibus amicu & tabem meam ex vultu recognoscenscibus, ad majorem cibi copiam sumendam veri, & vivere usum liberatius: nam vel indusis solum onere prægravati mihi esse humeri videbantur (c).

(c) Ibid. pag. 13. col. 2.

(K) La curiosité qu'eut un bon vieillard merite d'être conuë. } On lui avoit fait accroire que Junius Predicant heretique avoit les pieds foudus, & il ne fut desabusé de cette pensée, qu'après l'avoir considéré depuis la tête jusques aux pieds. Ce fut en presence d'une nombreuse compagnie, qui avoit esperé d'assister à une dispute entre Junius & un Cordelier. Le lieu & l'heure de la conference avoient été reglez, mais le Cordelier avoit rebrouillé chemin, sous pretexte d'avoir oublié quelque chose. J'avois ouï faire cent fois de semblables contes, mais je ne les avois jamais vus appuyez sur un temoignage imprimé & si authentique. Cela m'engage à rapporter les propres paroles de Junius. Ridiculum (d) est quod dicam, sed tamen indicium horum simplicitatis, & mendacissime illorum impudentia. Quum in campo essemus, Franciscani illius adventum expectantes, vir quidam senex frequentiam illam maximam quantum aderat perumpens, copiam sibi fieri videndi mei postulavit. Audito strepitu rogabam quid rei esset. Cognito hominem esse mei videndi cupientem, monui ut daretur homini ad veniendum locus. Tum ille demisso vultu inde à pedibus ad verticem usque observans diligentissimè constitutionem meam, erupit in hæc verba: eho, jamjam video non esse id verum, quod mihi de te fuerat enunciatum. Me autem dicente, quid ergo illud est? tibi, inquit, pedes sissos esse.

(d) Ubi supra pag. 20. col. 1.

(b) Certum delibatum que erat hebdomada de proxima sequuntura... alterius dies in egerenda terra ad fossam urbis, & in studiis confutere, Clear. this exemplo, ut levarem inopiam meam. Id. ibid.

\* Tremel-  
bins étoit  
son affié-  
dans ce  
travail.

+ Tiré de  
sa vie com-  
posée par  
lui-même,  
& publiée  
par Meru-  
la l'an  
1595. &  
put mis  
à la tête de  
ses Oeu-  
vres. Mel-  
chior A-  
dam en a  
donné un  
grand  
abrégé.

Moresi se  
trompe  
quand il  
cite, Me-  
rula in de-  
script. vi-  
ta Junii.

(a) Junius  
ib. d. p. 21.  
col. 2.

(b) Harum  
primam  
injuria ob-  
freticis è  
vita lusu-  
lit. quum  
ita corrup-  
tus in  
oblietrica-  
ta fuisset  
illius ure-  
ris, ut an-  
n- plus se-  
ptem in-  
descentem  
fanguinis  
de fluxio  
afflicta sit  
arque ex-  
hausta, in-  
credibili  
cruciati  
ipsum, &  
labore  
meo Ibid  
pag. 22.  
col. 1.

(c) Qu ne  
videtur  
pas. Ex  
prima, dit  
il, gemelli  
vix viderunt  
lucem.

(d) Filium  
du France  
Jean Cas-  
imir, Ad-  
ministrat-  
eur du  
Palatinat.

(e) Il a  
été Con-  
seiller de  
la Citadelle  
de Gron-  
ingue:

Metereen  
viele de lui  
Vitz Profess.  
Groning. pag  
224 (f) Il  
s'appelloit Jaques  
Taurinus, & étoit  
Ministre à Utrecht.  
Son écrit  
est intitulé: Statera  
Orationis Carletoni  
&c. (g) Voyez la  
vie des Professeurs  
de Groningue p.  
224. 225.

dé à Heidelberg par l'Electeur Palatin, pour travailler \* à la version du Vieux Testament. Il fut envoyé à Neustad l'an 1578. & au bout de quatorze mois à Otterbourg, où il s'arrêta dix-huit mois: en suite de quoi il retourna à Neustad, & y fit des leçons publiques; jusques à ce que le Prince Casimir, Administrateur de l'Electorat, le fit venir à Heidelberg, pour la profession en Theologie. Il retourna en France avec le Duc de Bouillon, & salua le Roi Henri IV. qui le renvoya en Allemagne pour quelques affaires. Il trouva bon de passer par la Hollande, avant que d'aller rendre compte de sa commission à Henri IV: & se voyant prié d'exercer à Leide la profession en Theologie, il accepta ce party, après en avoir eu l'agrément de l'Ambassadeur de France. Il s'acquita des fonctions de cette charge avec beaucoup de capacité, jusques à l'année 1602. qu'il mourut de peste. Il avoit eu de l'averfion pour les femmes; mais comme il l'avoué lui-même, (L) il en fut puni de Dieu par les quatre mariages qu'il contracta. Il laissa (M) quelques enfans; & il publia (N) beaucoup de livres.

Mr.

(L) Il en fut puni de Dieu par les 4. mariages qu'il contracta. ] Je craindrois de mal traduire ces paroles; c'est pourquoi je me contente de les rapporter. In (a) conjugis varie me driterque exercuit Dominus. Nam quatuor uxores duxi hæcenus: adeò me (qui prius propter canum impiarum scelera à feminis abhorream, & sanctio- nis meæ studio conjugum refugiebam perveracissime castigavit Dominus, præposterum judicium meum tacite exprobravit, & pernicia optimarum fidelissimarumque conjugum consuetudine evicit peccatum, indignaque de sexu femineo toto opinionem meam. Il observe qu'il perdit sa première épouse par l'ignorance d'une Sage-femme, qui lui gâta l'uterus (b) n l'accouchant de deux jumeaux. Les (c) suites de cette affaire furent très-fâcheuses, non seulement pour la femme, mais aussi pour le mari, savoir une perte de sang continuelle pendant plus de 7. années. Sa 2. femme mourut grosse le cinquième jour d'une fièvre continuë. La 3. mourut hydropique. La 4. étoit en vie lors qu'il écrivit ceci, environ l'an 1592. Depuis elle mourut de la peste.

(M) Il laissa quelques enfans. ] De sa 2. femme fille de Jean Cornput, Secrétaire & Bourgmaitre de Breda, il eut entre autres enfans une fille qui fut mariée au docteur Jean Gerard Vossius, & un fils nommé (d) Jean Casimir Junius, qui étudia en Theologie, & fut destiné par son père à la profession de l'Hebreu, mais cela ne réussit point. Il quitta la profession des lettres, & embrassa celle des armes, à la sollicitation de son oncle Jean Cornput (e), qui le fit Lieutenant de sa Compagnie. Il mourut à Gertrudenberg. Il avoit publié en Flamand l'Apologie de la harangue de Dudley Carleton Ambassadeur du Roi Jaques. Un (f) Arminien avoit refusé cette harangue, & il fut refusé par Jean Casimir Junius. Celui-ci la fit un fils nommé François Junius, né à Embden le 20. de Septembre 1624. qui a été Professeur en Droit dans l'Académie de Groningue (g). Dans l'article suivant je parlerai d'un autre François Junius, né du troisième mariage du Professeur de Leide.

(N) Il publia beaucoup de livres. ] Ses Oeuvres Theologiques rassemblées en un corps font 2. volumes in folio, & contiennent entre autres

choses; 1. un Commentaire sur les trois premiers chapitres de la Genèse, avec la réponse à 22. objections de (b) Simplicius contre ce saint livre. 2. L'analyse du Pentateuque, l'explication des Propheties d'Ezechiël & de Daniel & de Jonas. 3. Des parallèles sacrez, & des notes sur l'Apocalypse, & sur l'Épître de St. Jude. 4. Des observations contre Bellarmin, & sur l'anathème dont Gebhard Tuchs's Archevêque de Cologne fut frappé par Gregoire XIII. Il s'exerca sur la Critique profane, car il publia des notes sur Manilius, & sur les Epîtres de Ciceron: il en publia aussi sur Tertullien, & sur un Ouvrage de George Codinus Cropolitain. Il fit quelques traductions Latines; celle de la Demonomanie de Bodin, celle de Jean du Tillot, celle du plaidoyé d'Antoine Amauld contre les Jésuites, &c. Il fit une réponse (i) en François aux trois vertez de Pierre (j) Elle Chatron. Il ne faut pas oublier qu'il entendoit la langue Grecque, & les langues Orientales. Il fut le premier qui mit au jour le livre de Geor- l'an 1599. ge Codinus, de Officialibus Palatii Constantinopolitani, & officii magna Ecclesie. Il y ajouta une traduction Latine avec des notes. Il fit deux éditions de cet Ouvrage; la 1. l'an 1588. où il mit son nom en Hebreu, car il s'y nomma Nadabus (k) Agnonius. Il la dedica aux Magistrats de Francfort. Il la dedica la 2. à Marquard Freher, qui lui avoit procuré des manuscrits par le moyen desquels il remplit plusieurs lacunes de l'édition precedente. Il en preparoit une 3. qui auroit été exemte d'une partie des fautes qui lui étoient échappées dans les deux premières, & qui ont été critiquées par Jean-Gregerius (l). Ce que Vossius observe contre ce Critique est très-judicieux: il ne nie point que l'Ouvrage de Gregerius ne soit docteur, mais il trouve qu'on n'a pas assez considéré le bon service que Junius avoit rendu à la Republique des lettres: on ne s'est attaché qu'à relever ses défauts; & c'est-là, dit-il, la maladie epidemique des Savans. Multa (m) in iis sunt, quibus etiam doctissimos docent (Gregerius.) Nec pauca tamen, quæ pro Junio possim reponere. Sed hic eruditorum morbus est epidemicus: ut non tam cogitent, quantum boni aliquis præstiterit: quale est hic, quod primus cum scriptorem Junius sua lingua ediderit, Latine verterit, etiam illustravit Notis; in quibus humani aliquid subinde, in tam arduo negotio, perpersum fuisse, nec ipsi negamus. Sed, ut dici solet, inventis aliquid superaddere; vel, quando omnes sumus homines, etiam errores

(b) Et non pas Symmachus, comme le dit Melch. Adam in vita Junii p. 201.

(j) Elle fut imprimée à Leide en 4.

(k) Et non pas Aymonius, comme dit Placcius de pseudo-nymis p. 229. qui peu après met Cornelius au lieu de Codinus, & apprehendit au lieu de reprehendit.

(l) Voyez Vossius de Historicis Græcis pag. 368.

(m) Vossius ibid.

Mr. de Thou s'est (O) fort trompé en parlant de lui. Les memoires (P) de Scaliger qui haïssoit Junius, preoccuperent aparemment ce fameux Historien. Junius n'étoit point digne du mepris que Scaliger avoit pour lui. Il étoit savant, &

D 4 3

observare, non est usque adeo difficile. Junius avoit traduit les trois livres de Gelaze de Cyzi- que touchant le Concile de Nicée, & y avoit joint des notes (A). Vossius (b) promettoit de faire imprimer cela. Je ne dis point que Junius a traduit du Grec en Latin les livres qu'on nomme Apocryphes; & de l'Arabe, les Actes des Apôtres, & les Epîtres de St. Paul aux Corinthiens. Il traduisit de l'Hebreu tous les livres du Vieux Testament, non pas seul, mais avec Tremellius.

(O) Mr. de Thou s'est fort trompé en parlant de lui. Voyons ses paroles. Vir (c) desultorio ingenio qui multa contusus, an adsecutus sit quod molebatur, doctorem erit judicium. Lugduno Batavorum ubi diu professus est, ob rerum novarum suspicionem ab Ordinibus Belgii exaltus, sicuti suo loco diximus, & Altorfii ubi descendit, à Norimbergensi Rep. honorifico stipendio invitatus. Je n'examine point si l'on a raison de dire que Junius étoit un esprit volage, & qu'il se mêla de trop de choses. Vossius (d) son gendre l'a justifié solidement là-dessus; mais je remarquerai après lui (e) que Mr. de Thou s'est étrangement abusé, en supposant 1. que Junius fut chassé par les Etats de Hollande, pour quelques soupçons de cabale politique, 2. Qu'il fut attiré par les Magistrats de Nuremberg, & qu'il mourut à Altorf. 3. Que lui Mr. de Thou a parlé de cet exil sous l'année convenable. Pour commencer par cette dernière faute, je dis que Mr. de Thou n'a point parlé de Junius, mais de Donnellus, lors qu'il a décrit (f) la cabale qui fut découverte l'an 1587. Junius étoit alors au Palatinat, & ne vint à Leide que 5. ans après. Personne n'ignore que depuis l'an 1592. jusques à sa mort il exerça à Leide la profession en Théologie. Ce fut Donnellus (g) qui se retira à Altorf, & qui y mourut.

(P) Les memoires de Scaliger. . . . preoccuperent. . . . Mr. de Thou. ] C'est la conjecture de Vossius (h), & elle est très-vraisemblable. La haine & l'emportement de Scaliger contre Junius étoient & dans ses (i) conversations, & dans ses lettres. Cela n'est pas si visible à tout le monde dans ses lettres, parce (k) qu'Heinsius qui les publia l'an 1627. mit des étoiles aux endroits où Junius étoit maltraité, & en retrancha les noms propres, mais les injures n'en sont pas moins r'elles. Hocce anno Heinsius noster in lucem edidit Epistolas Scaligeri, in quibus non urbanitatem sed rusticitatem Junium tanquam Cumanum asinum tangit homo cetera magnus, sed nimis malignus (l). C'est Vossius qui parle ainsi: il venoit de dire qu'on avoit trouvé sur des livres faits par Junius, beaucoup d'injures grossieres écrites de la propre main de Scaliger. Quand on en vient là, de quoi n'est-on pas capable? Memor (m) eram, quælia superstes evenerit adversus Junium, cum totis in sermone jaceret. Et meminisse ipse potes. Adhuc in nostris, & aliorum manibus versantur codices Juniani, Scaligeri manu opplati bellis illis elogiis, simia, asinus, cojone, & alia id genus convitiis, Βρωδαδίζω (curra) non Scaligeri dignis. Notez en passant que Scaliger

ne laïssi pas de semer de très-grandes loüanges sur le tombeau (n) de Junius. Tant il est vrai (o) que les vers qu'on fait sur la mort des gens, sont un morceau de la grande comedie qui se joue dans le monde! Notez aussi en passant que Junius s'étoit attiré la haine de ce grand homme, par la liberté qu'il s'étoit donnée de le contredire quel- quefois sur des points de chronologie &c. Il y eut de jeunes gens qui versèrent beaucoup d'huile sur ce feu, en rapportant d'une maniere maligne ce que Junius disoit de l'autre ou dans ses leçons, ou dans ses conversations. Scis (o) quale fuerit illud maximi Scaligeri ingenium. Non ferebat dissensionem. Itaque semper eo nomine offensior Junio fuit, quod in quibusdam ad sacrum Χρονολογικον pertinentibus, ac credo in aliis etiam nonnullis à se discreparet. Offensam eam unus & alter discipulorum alebant, maligne interpretantes apud Scaligerum, qua vel publicè docuisset Junius, vel privatim dixisset. Quoi qu'il en soit, voilà sur quel fondement Vossius (p) jugea que Mr. de Thou avoit été préoccupé, au desavantage de Junius, par des lettres de Scaliger.

Cette pensée le tint d'abord en suspens, s'il feroit l'apologie de son beau-pere contre Mr. de Thou, ou non; car il prevoit que le fils de ce grand Historien justifieroit son pere, en produisant les lettres de Scaliger injurieuses à Junius; & en ce cas-là Vossius se seroit vu engagé à écrire contre Scaliger: or il trouvoit plus à propos de couvrir les fautes de ce grand homme, que de les faire conoitre. Enfin il prit le party que l'on peut voir dans la preface (q) que j'ai citée. Si (r) calamum adversus Thuanum strigam, periculum video, ne filius Thuanii, juvenis eruditus, & ut genere, atque opibus pollens, ita multis in Galliis carus, & maximis honoribus destinatus, qua de imperitia Junii modeste Pavens scripserit, ea aperte, & sine circumsione prodita, ostendat à Magno Scaligero, Reip. literaria dictatore, cui doctior orbis ludens eruditionis fasces submittit. Hinc mihi nova cura, etiam tuendi cum adversus Scaligeri calumnias, incumbet. Quem ego virum laudavi semper, ac porro laudare decrevi: non quia ejus impotentiam animi, aut maledicentiam ignorem; aut quasi nesciam, quam multis in locis aliquid humanitas patitur: sed quia ejus tanta virtutes, præclaræque adeo merita sunt, erga historiam, ac bonas literas, ut propterea, quæ peccavit, censam ei condonari, & æterna oblivione sepeliri oportere. Il épargne le nom de Scaliger dans cette preface, mais non pas sa personne; il est vrai qu'il lui enfonce le poignard avec respect. Voici ses paroles. Acerbè adeo ut summus vir (Thuanus) pronuntiaret, fecit amicus ejus, vir cetera egregius; sed, quod in aliis damnat, presidens, planeque dignior, & æquior, sæpe etiam turgens loliginis succo, ac si quis non per omnia assentiret, vehementer alieni nominis obtrectator: quo vitio non medicoriter sedabat egregias, imò admirandas animi dotes. Non me ariolari hic, sed certissima promerere, nullius possim indicis comprobare: sed ea sunt viri illustrius merita, ut quadam satius sit honoris causa cæci taceri (s).

(n) Voyez dans la preface de Vossius de Historicis Laticis les vers de Scaliger sur la mort de Junius.

(o) Vossius, epistola 65. pag. 105. edit. Londin. 1693.

(p) Voyez sa lettre à Gomarus. C'est la 65.

(q) Operis de Historicis Laticis. epistola 65. pag. 106.

(r) Vossius, epistola 65. pag. 106.

(s) Vossius præfat. de Historicis Laticis. Voyez aussi sa lettre à Gomarus.

(a) Vossius ubi supra pag. 264.

(b) Ibid.

(c) Thuanus lib. 127. sub fin. ad ann. 1602.

(d) Vossius in præfat. de Historicis Laticis.

(e) Ibid.

(f) Thuanus Hist. lib. 88. pag. 147.

(g) Ibid. lib. 100. pag. 405.

(h) Ubi supra.

(i) Voyez le Scaligeranus.

(k) Voyez la lettre de Vossius à Gretius, præmi ceteris des Arminianis lib. 448. pag. 726.

(l) Vossius in calens epistola.

(m) id. ib.

† Du troi- sième ma- riage con- tracté avec Jeanne l'Ermitte, fille de Si- mon l'Er- mitte Sei- gneur de Desnoyers, Echevin d'Amoy, & parente de Daniel l'Ermitte, de quo suo loco.

† Tiré de sa vie com- posée par Mr. Gre- vus, & mise à la tête du li- vre de Pictura Veterum et folio.

(a) Voyez la preface de son Traité de l'unité de l'Eglise, où il parle de quelques Ministres qui ont cru que la vraie Eglise est représentée dans divers- ses Com- munions.

(b) Voyez epistola ad Hugon. Grotium. C'est la 571. dans les Epist. Eccles. & Theolog. de l'édition in fol. pag. 818.

(c) Tiré de sa vie composée par Mr. Grevus, à la tête de l'édition in folio du livre de Pictura Veterum.

(d) Totus erat in contem- ptis Angli- sionis, Frisonis, par où il conut l'étymologie de plu- sieurs termes Italiens, François, & Espagnols: car les Gots, les Vandales, les François, les Bourgignons, & les Allemands repandirent leur langue dans les Provinces qu'ils conquièrent: il en reste encore des traces (e). Il s'appliqua à composer des Glossaires, & tout entier à composer des Glossaires, & (d) tout entier à composer des Glossaires, & (e) om- nibus linguis imbuendus cum satis diu insudasset, vidit, quod & privatim apud omnes, quibus cum (c) id ibid. agebat de hac doctrina, tum publice testatus est, Gothicam esse matrem omnium ceterarum Teuton-

& honnête homme ; au reste si éloigné d'outrier les choses, qu'il croyoit qu'on se (Q) peut sauver dans la Communion Romaine.

JUNIUS (FRANCOIS) fils du \* precedent, nâquit à Heidelberg l'an 1589. Son premier dessein fut de devenir homme de guerre: mais la treve qui fut conclûe l'an 1609. pour douze ans lui fit prendre une autre resolution ; ce fut celle de s'appliquer à l'étude. Il fit un voyage en France: d'où il passa en Angleterre l'an 1620. Il entra chez le Comte d'Arondell, & s'y arrêta pendant trente ans; après quoi il s'en retourna en Hollande, & y continua une étude à quoi il s'étoit fort appliqué en Angleterre, je veux dire celle des (A) langues Septentrionales. Il y fit des progrès extraordinaires. Il se passionna tellement pour cette étude, qu'ayant su qu'il y avoit en Frise quelques villages où l'ancien- ne langue des Saxons s'étoit conservée, il y alla demeurer deux ans. Il repassa en Angleterre l'an 1675. & après avoir séjourné deux années à Oxford, il le re- tira à Windfor chez Isaac Vossius son neveu, & y mourut au bout d'un an. L'Université d'Oxford à laquelle il legua ses manuscrits, lui a dressé un monu- ment très-honorable †. Nous parlerons des (B) livres qu'il a publiez. C'é- toit

(Q) Qu'on se peut sauver dans la Communion Romaine. ] Il ne laissoit pas de l'appeller avec les autres Ministres la Paillarde de l'Apocalypse; mais il disoit qu'elle étoit toujours l'épouse du fils de Dieu; une épouse dont JE S U S- C H R I S T supporte l'infidélité, & qu'il n'a point repudiée. Cela ne plaçoit point à Theodore de Beze, grand partisan de la Monarchie des Solispes. Qu'il me fût permis d'appeler ainsi les Communions qui se voyent seules dans la voye du salut. Junius donnoit assez d'étendue à la vraie Eglise. Mr. Nicole (a) ne le favoit pas peut-être. Deditissimus (b) s'écrit Junius cum nollet ab his discedere, qui Romanam Ecclesiam censent esse meretricem Babilonicam, & tamen statueret salvari in ea innumera millia, ajebat esse rivum corpus, sed ulceribus oblitum: meretricem esse, sed adhuc sponsam Christi, vel conjugem, quia Christus necdum ei misert libellum repudiavit. Sed non eo satis fecit Genevensibus: qui illum dicebant idololatricam, ac proinde neminem in ea salvari. Narravit mihi aliquando doct. Antonius Thyssus, cum primum Genevam venisset, & s'écrit mei nomine multa saltem diceret D. Bezæ, illum continuo sub- jecisse, Et quomodo valet castissimus frater Ju- nius: vir est egregie de Ecclesiis nostris me- ritus: quamquam in uno capite dissentiat à nobis. Id caput erat de Ecclesiis: quam Junius ne- gabat tam arctis limitibus concludi, ac multi vo- lunt.

(A) Ce fut celle des langues septentrionales. ] Ayant rencontré en Angleterre plusieurs livres Anglofaxons, il resolut d'en profiter; & comme il conut par l'intelligence qu'il acquit du lan- gage Anglofaxon, que cela lui donneroit lieu de detacher beaucoup d'étymologies pour l'il- lustration du Flamand, de l'Anglois, & de l'Allemand, il s'appliqua tout entier à cette étude, & aprit en suite l'ancienne langue des Gots, des François, des Cimbres, & des Anglois, Frisons, par où il conut l'étymologie de plu- sieurs termes Italiens, François, & Espagnols: car les Gots, les Vandales, les François, les Bourgignons, & les Allemands repandirent leur langue dans les Provinces qu'ils conquièrent: il en reste encore des traces (e). Il s'appliqua à composer des Glossaires, & tout entier à composer des Glossaires, & (d) tout entier à composer des Glossaires, & (e) om- nibus linguis imbuendus cum satis diu insudasset, vidit, quod & privatim apud omnes, quibus cum (c) id ibid. agebat de hac doctrina, tum publice testatus est, Gothicam esse matrem omnium ceterarum Teuton-

icarum linguarum, ex qua proflexerit vetus Cim- brica, monumentis Romanorum postera tradita, nec non Suecica, Danica, Norwegica, Islandica, qui- bus illius plaga homines isto tempore suas animi cogi- tationes explicant. Ex Anglofaxonica, que & ipsa aut propago est Gothica, aut illius soror germana, & ejusdem matris filia, manavit Anglica, Scotica, Belgica, Frisica vetus. Ex Gothica & Saxonica orta est Franeca, que Germanica superioris patens est. Harum veterinarum linguarum, & dialecto- rum, que ex illis ductæ sunt, cognitionem invictis studio, & incredibili assiduitate non primus tantum affectus est, sed & solus, viam secutus nullius ante tritam vestigia.

(B) Nous parlerons des livres qu'il a publiez. ] L'an 1637. il mit au jour un Traité de Pictura Veterum, qui est tout rempli d'une très-belle littérature. Dans la suite il l'augmenta de telle sorte, que la 2. édition qu'on (f) en a faite est un assez gros in folio, au lieu que la premiere n'étoit qu'un in quarto de 318. pages. Il y a très-peu de chose dans les Auteurs Grecs & Latins, touchant la Peinture & les Anciens Peintres, qui ait échappé à la diligence de cet Auteur. L'an 1655. il publia des remarques sur la paraphrase du Cantique des Cantiques, composée en langue Franque (g) par l'Abbé Willeram, & mise au jour la premiere fois par Paul Merula. Etant revenu en Hollande après les deux ans qu'il passa en Frise, il rencontra l'ancien manuscrit Gothique qu'on surnomme d'Argent (h): il s'appliqua uniquement à l'expli- quer, & il en vint à bout en peu de tems. Il publia donc cette paraphrase Gothique des 4. Evangiles, avec un Glossaire Gothique, à quoi il joignit l'ancienne version Anglofaxonne de ces mêmes Evangiles, corrigée sur de bons manu- serits, & éclaircie par les notes de Thomas Marechal. Ce n'est-là qu'une très-petite partie de ses travaux, ce qui en reste à imprimer est tout autrement considerable. Son Glossaire en 5. langues, où il recherche & où il explique les origines des langues septentrionales contient (i) XI. volumes manuscrits, que Jean Fell Evêque d'Oxford fit mettre au net pour les donner à l'Im- primeur. Son Commentaire sur l'Harmonie des 4. Evangiles, sur l'Harmonie, dis-je, de Tatien est fort ample. Je ne dis rien de tant d'autres livres, sur quoi il a fait des notes (k). Consultez le catalogue des manuscrits qu'il legua à l'Académie d'Oxford. Il est à la fin de sa vie.

(f) A Rot- terdam chez Re- nier Leers 1694.

(g) Fran- ca para- phrafi.

(h) Qui argenteus dicitur, quoniam Evangelia litteris argenteis in illo fure- rant de- scripta. Grevus ubi supra.

(i) Dans la vie de Junius on dit x1. mais dans le catalo- gue des manuscrits leguez à l'Acade- mie d'Ox- ford par Junius, on dit 1x.

(k) Tiré de sa vie.

roit non seulement un homme de très-grande érudition, mais aussi de très-bonne vie. On ne remarquoit en lui aucune passion vicieuse. Il ne songeoit ni aux biens, ni aux dignitez de la terre; ses livres étoient son unique soin: & jamais homme peut-être n'a plus étudié (C) que lui, sans faire aucun prejudice à sa fanté. Je rapporterai un passage (D) du Sicur Colomiés.

JUNON, sœur & femme de Jupiter, étoit fille de Saturne & de Rhée. Son pere bien résolu à devorer ses enfans, de peur qu'un jour ils ne le chassassent du trône, ne lui fit pas plus de quartier qu'aux \* deux filles qu'il avoit déjà avalées: mais il lui falut rendre gorge quelques années après. On lui donna un bruvage, qui lui fit vomir tous les enfans qu'il avoit eu l'inhumanité de devorer †. C'est ainsi que Junon revint au monde. On raconte diversément les circonfstances de son mariage avec Jupiter. Il y a une tradition qui porte qu'ils s'aimèrent, & qu'ils couchèrent ensemble à l'insu (A) de leur pere & mere, & ce-là sans qu'il paroisse qu'on ait fait long tems attendre le soupirant. Mais d'au-tres

\* A Vestis  
& à Ceres,  
sœurs ai-  
nées de Ju-  
non. Apol-  
lodor. lib.  
1. pag. 4.  
† Apollo-  
dor. lib.  
tres

(C) N'a plus étudié que lui sans faire aucun prejudice à sa santé. ] Il se levoit à 4. heures aussi bien l'hiver que l'été, & étudioit jusqu'à l'heure du dîner. Il dinoit à une heure, après dîner il faisoit (a) quelque exercice corporel jusqu'à trois heures; il prenoit les études à trois heures, & ne les quitoit qu'à 8. pour aller souper, & en suite il se couchoit. Il ne fortoit presque jamais de son logis, & jamais il n'en fortoit que pour quelque affaire. Tout cela n'empêchoit point qu'il ne jouit d'une parfaite santé. Il ne fut jamais malade. *Firma (b) fuit valetudine, ut prosperissima per omnem aetatem sine ulla corporis offensione uteretur, quamvis totos dies à summo mane usque ad noctem incumberet litteris, & rarissime, nec anquam nisi negotiorum ratio id ei quasi imperaret, prodiret in publicum.* Cette vie solitaire occupée pendant tant d'années sur des livres barbares, sur des mots sauvages, à faire cinq Lexicons Gothiques ou Tudesques, ne diminua rien de sa gayeté, non pas même dans la grande vieillesse: il fut toujours exempt des atteintes de l'humour chagrine, & toujours assable à ceux qui le visitoient, quoi qu'il n'aimât pas qu'on le detournât. Monsieur Grævius nous va decrire cela en beaux termes. In (c) assiduitate tanta licet invidus admodum avocaretur ab his, quibus insidabat, curis, tam longe tamen aberat omnis morositas ingenique tristitia, qua solet esse propria iis, qui à luce hominum & celebritate alieniores omne tempus & operam domi sua in doctrina & litterarum studiis consumunt, praecipue senes, ut nihil sine nostro fieri posset suavius & facilius. Les gens du monde ne suivoient se persuader qu'il n'ait pas été malheureux; ils aimeroient autant être condamnez aux galeres, qu'à passer leur vie, comme il faisoit, à l'entour de ses pulpitres sans goûter le plaisir du jeu, ni celui des femmes, ni celui de la bonne chere, ni celui des conversations. Et comment faire demandent-ils, sans vin le jour, & la nuit sans faire l'amour? Mais ils se trompent, s'ils croient que leur bonheur surpassé le sien. Il étoit sans doute l'un des hommes du monde les plus heureux, à moins qu'il n'eût la foiblesse que d'autres ont eue de se chagriner pour des verilles: car comme il y a des gens qui n'ayant mille raison de se rejouir, se font des (d) plaisirs chimériques qui les amusent; il y en a au contraire qui étant inébranlables aux plus légitimes causes du chagrin, s'inquietent pour des sujets ridicules, dont ils auroient honte de se plaindre.

(D) Un passage du Sicur Colomiés. ] J'ai

(e) conu à la Haye le savant Mr. Junius, fils de ce celebre François Junius, qui a été Professeur en Theologie à Leyde. C'est un Vieillard qui a près de 80. ans, mais qui est encore fort vigoureux. Il étudioit tous les jours treize ou quatorze heures, & a publié depuis peu les quatre Evangiles en langue Gotique avec un Glossaire fort travaillé. Il m'a fait present de ce bel ouvrage, & m'a dit qu'il seroit bien-tôt l'imprimer son livre de *Victoria Veterum*, avec les noms & les Ouvrages de tous les Peintres de l'Antiquité. Il sera dédié au Comte d'Amndel d'aujourd'hui, qui a été son Disciple, lors qu'il étoit en Angleterre Bibliothécaire de son pere. Je ne dois pas oublier, pour la gloire de Mr. Junius, que Grotius loué fort son livre de la Peinture dans une Lettre que voici. Cette lettre a été mise à la tête de la nouvelle édition de l'Ouvrage de nôtre Junius.

(A) A l'insu de leur pere & mere. ] Ceux qui voudront une bonne preuve de ce fait, la trouveront dans ces paroles de l'Iliade (f).

Ὅς δ' ἴδεν, ὡς μιν ἔσως ποικίλ' ἀμφοτέρωθεν,  
Ὅτεν ὄτε προῖπτον ἐμιοργέθην Φιλότητι,  
Εἰς ἑσθλὴν Φοιτῶντε, Φίλως λήθοντε ποικίλ'ας.  
Ut vero vidit, continuo illum amor prudentia  
praecordia cooperuit,  
Perinde ac quando primum misit sum amore,  
Ad cubile consuetudinis gratia euntes, suis clam  
parentibus.

Homere parle d'une occasion où Jupiter marié depuis plusieurs siecles avec Junon, sentit en la voyant par hazard les mêmes ardeurs, que lors qu'il jouit d'elle furtivement la premiere fois. Joignons au temoignage d'un Poëte Grec, celui d'un Poëte Latin. C'est un amant qui parle, un amoureux, dis-je, qui avoit trouvé l'heure du Berger (g), & qui se fâche de ce qu'avant lui, plusieurs autres avoient reçu à la derobée de semblables gratifications.

Istius (h) atque utinam facti mea culpa magistra  
Prima foret: lethum vita mihi dulcius esset.  
Non mea, non ullo moreretur tempore fama,  
Dulcia cum Veneris furatus gaudia primus  
Dicerer, atque ex me dulcis foret orta voluptas.  
Nam mihi non tantum tribuerunt impia vota,  
Autior ut occulti nosser foret error amoris.  
Jupiter ante sui semper mendacia furti,  
Cum Junone prius conjux quam dictus uterque esset,  
Gaudia libavit dulcem furatus amorem.

(g) Et mecum tene-  
ra gavisia  
est ludere  
in herba  
Purpureos  
fiores,  
quos infu-  
per ac-  
cumberat  
Candida  
formoso  
supponens  
brachia  
collo.  
Valerius  
Cato in  
Diris, pag.  
61. Cita-  
teliorum  
veterum  
Poetarum.  
(h) Valer.  
Cato lib.

(\*) Hora  
prima  
prandebat,  
seque  
corpore  
exercebat  
vel in area  
subdivani  
ambulans  
do con-  
tentus,  
aut etiam  
subulium  
non nun-  
quam cur-  
rendo,  
aut, si id  
non ferret  
aspirior  
tempestas,  
per omnes  
scalas in  
conacu-  
lum ascen-  
dendo va-  
litudinis  
intende-  
causa.  
Grævius  
ibid.

(b) Id. ib.  
(c) Ibid.

(d) Dam-  
vero  
regis, gau-  
dia falsa  
uuant.

tres disent qu'elle refusa (B) en fille de bien & d'honneur aux demandes de Jupiter, & que pour n'en être plus importunée elle s'enfuit dans un antre. Ils ajoutent qu'elle y rencontra un homme dont les discours l'attendrirent de telle forte en faveur de Jupiter, qu'elle consentit à le rendre heureux sur le champ \*. D'autres avoueroient peut-être que ce fut la première fois que Jupiter jouit d'elle; mais non pas la première fois qu'elle sentit ce plaisir, car ils prétendent qu'avant que Jupiter lui fit l'amour, elle passa par les mains d'Eurymedon, Geant felon & paillard, à telles enseignes qu'il la rendit (C) enceinte d'un fils qui s'appela Prométhée. Jupiter ne le fut qu'après ses nocés, & dechargea son chagrin sur ce bâtard sous d'autres pretextes. Il y eut d'autres rencontres où la chasteré de sa femme (D) fut pour lui une chose très-douteuse. Il meritoit bien cela, lui dont les galanteries étoient si fréquentes. Il n'y a guere d'animaux dont il n'empruntât la forme pour conquérir des pucelages. Tout le monde a ouï dire qu'il se métamorphosa en (E) coucou, afin de pouvoir jouir de Junon. Cette

\* Voyez l'article d'Achille pag. 67.

(g) Costar. De l'usage des Ouvrages de Virg. tome p. m. 116.

(h) Reponse à la Deesse de l'œuvre. sect. 26. pag. 194.

(i) In Coenast.

(k) Costar. Suite de la Défense pag. 382.

(a) Celle de Leucade.

(b) Ο Ζευς αιν ιπην Ηΐρα. Ιε-χιανος ην τη μη-τηρ Ιαδιδι-Γειο, ηδ ανθρωπινο τη σπιδη. Jovem Junonis amorem capium ad laxum hoc accessisse, atque ei invidendo amoris impotentiam fuisse. Proli. Hephaest. apud Ptolemaium cod. 190. p. m. 492.

(c) Ημεν τησιν ομοιωσιν παρτι ταισιν γουνοισιν ην ταισιν Επει-μαδαισιν δια-σπασαισιν. Ηδ ομοιωσιν ηδ ομοιωσιν ηδ ομοιωσιν. Schol. in Iliad. lib. 14. v. 295.

(d) Id. ib.

(e) Girac. replique à Costar, p. m. 545.

(f) Didy. in Homer. Iliad. 14. Enchirid. ibid.

(B) Qu'elle refusa en fille de bien & d'honneur. ] Sa vertu fut telle, selon quelques-uns, que si Jupiter n'avoit pas trouvé un remède à la place de celui qu'elle ne lui vouloit pas accorder, il n'auroit su que devenir. Mais il alloit s'assembler sur une montagne (a) toutes les fois qu'il n'en pouvoit plus, & il apaisoit ainsi les transports de sa passion (b). L'Auteur qui me fournit cette historiette, ne marque point si Jupiter étoit déjà marié avec Junon. Aussi n'étoit-il pas nécessaire de rien marquer sur ce sujet: les lecteurs les plus stupides comprennent de reste qu'il n'étoit point marié, & qu'il soupироit pour une cruelle.

(C) Encinte d'un fils qui s'appela Prométhée. ] Vous trouverez ce conte dans le Scholiaste d'Homere (c). Le ressentiment de Jupiter ne fut pas moindre contre le pere du bâtard, que contre le bâtard même, car si Prométhée fut mis à la chaîne, Eurymedon fut précipité dans les enfers. Je ne fais point sous quel pretexte Jupiter traita ainsi Eurymedon, mais il ne faut point douter qu'il ne cachât la vraie cause de sa colere: il avoit trop d'esprit pour se diffamer lui-même par sa vengeance. Il pretexta contre le bâtard le larcin du feu celeste. Le Scholiaste (d) que je cite emprunte cela d'Euphoriou.

(D) La chasteré de Junon. . . . fut une chose très-douteuse. ] Je commenterai ce texte par les paroles d'un Auteur moderne, qui voulant prouver que Jupiter étoit un insigne Cocu, s'exprime ainsi. » (e) Le Geant Eurymedon, avoit obtenu les premières faveurs de sa femme Junon (f), & sans parler de l'Isle de Samos, qui fut celebre par les impudiques amours de cette Déesse, ne savons-nous pas, que Jupiter, ayant reconnu peu de jours après son mariage, qu'elle seroit bien-tôt mere d'un enfant qui ne seroit pas à lui, elle seut toute-fois lui dire de si belles paroles, qu'il fut persuadé facilement, qu'elle avoit conceu d'elle-même, & qu'elle avoit conservé fidelement sa virginité toute entiere. Elle lui fit ac-

(E) Se métamorphosa en coucou, afin de . . . jour de Junon. ] Pour rapporter ce qui se peut dire de plus curieux sur cette matiere, je n'ai qu'à suivre la dispart de Costar & de Girac. En voici le fondement. Jupiter (g) ne fut pas moins oublieux en plusieurs autres occasions importantes. Pallas se plaint dans Homere qu'il ne songe pas au sage Ulysse. Un autre lui reproche que dans l'Etat de sa maison, il n'avoit point pensé au co-

couage, dont il avoit recu tant de services signalez. Ces paroles sont de Costar, Son adversaire lui repondit que ce reproche étoit très-injuste: Car le bon Jupiter, dit-il (h), pour remercier l'estime qu'il faisoit du Cocuage, & le desir qu'il avoit d'être cocu, se transforma en Poiseau qui porte ce nom, lors qu'il rechercha en mariage sa femme Junon. Et depuis, pour montrer sa gratitude, il ordonna à ceux d'Argos, de faire un beau Cocu d'or, & de le poser sur le sceptre de la statue de Junon, dont cette grande Déesse ne fut point offensée, ayant tiré pour le moins autant de bons services du Cocuage, que pouvoit avoir fait son mary. Et mesme proche la ville d'Hermione, il y a deux petites montagnes, dont l'une s'appelle la montagne du Cocu, sur laquelle on voyoit au tems de (i) Panfanias le Temple de Jupiter, & vis à vis sur l'autre montagne, celui de Junon.

Dans la Lybie, la statue de Jupiter Hammon avoit de grandes cornes sur la teste. Ce qui fut si agreable à ce Dieu, que bien que par tout le monde on luy eust erigé des statues, il ne rendoit néanmoins (k) des Oracles que par celle-là. Il se trouva si bien avec des cornes, qu'il obligea ses plus chers amis d'en prendre à son exemple. Bacchus (l) & Pan, les Satyres, les Dieux des rivieres, & plusieurs autres, ne manquèrent pas de l'imiter. Junon mesme fut de la partie, pour remercier qu'elle avoit quelquesfois de la complaisance pour son mary, & on voit encore aujourd'hui plusieurs médailles de cette Déesse avecque des cornes. Diane & Venus en prirent aussi, comme un ornement qui accompagnoit merveilleusement un beau visage. Cette reponse contient beaucoup d'érudition, mais elle est fautive, car on n'y voit rien qui prouve le fait dont il s'agit. L'état de la question est celui-ci; Jupiter a-t-il honoré la condition des maris dont les femmes ont des galns? Prouvez tant qu'il vous plaira qu'il a fait beaucoup d'honneur à Poiseau que nous appelons Cocu: ajoutez qu'il a voulu que les statues portassent des cornes, n'oubliez point celles que les autres Dieux voulurent porter, vous ne toucherez point au fait, parce qu'en ce tems-là le

(g) In Coenast.

(h) Costar. Suite de la Défense pag. 382.

(i) Panfanias le Temple de Jupiter, & vis à vis sur l'autre montagne, celui de Junon.

(k) Des Oracles que par celle-là. Il se trouva si bien avec des cornes, qu'il obligea ses plus chers amis d'en prendre à son exemple.

(l) Bacchus (l) & Pan, les Satyres, les Dieux des rivieres, & plusieurs autres, ne manquèrent pas de l'imiter.

(m) Junon mesme fut de la partie, pour remercier qu'elle avoit quelquesfois de la complaisance pour son mary, & on voit encore aujourd'hui plusieurs médailles de cette Déesse avecque des cornes.

(n) Diane & Venus en prirent aussi, comme un ornement qui accompagnoit merveilleusement un beau visage.

(o) Cette reponse contient beaucoup d'érudition, mais elle est fautive, car on n'y voit rien qui prouve le fait dont il s'agit.

(p) L'état de la question est celui-ci; Jupiter a-t-il honoré la condition des maris dont les femmes ont des galns? Prouvez tant qu'il vous plaira qu'il a fait beaucoup d'honneur à Poiseau que nous appelons Cocu: ajoutez qu'il a voulu que les statues portassent des cornes, n'oubliez point celles que les autres Dieux voulurent porter, vous ne toucherez point au fait, parce qu'en ce tems-là le

mot

des repon-

ses, mais

qu'il n'en

rendoit

par sa sta-

tuë qu'en

Egypte.

(f) Cic. i. de nar. Diss.

Déesse preffidoit sur les mariages, & ne devoit pas avoir cet emploi. Cela étoit de mauvais augure, car elle faisoit un mauvais menage avec son mari; & malgré les fortes

mot de Cocu, le mot de cornes ne se prenoient point au sens qu'on leur a donné depuis, & qu'on leur donne aujourd'hui. De plus se deguiser en Cocu pour réussir dans ses entreprises, ne seroit pas même dans nôtre siècle une marque que l'on souhaitoit d'être marié à une femme galante. Mon lecteur s'imagine facilement que Costar ne manqua pas d'apercevoir la nullité des reponses qui lui furent faites: mais si quelcun en doutoit, je le tirerai bien-tôt d'erreur en rapportant les paroles de Costar. On y verra que l'affectation d'éaler trop de lecture, l'engage à mêler dans ses repliques certaines choses qui gâtent sa cause. Il commence par la metamorphose de Jupiter en l'oiseau qui porte le nom de Cocu; & qu'on en dit.

& qu'elles ne furent point prises par complaisance pour Jupiter, & voici ses conclusions.

(f) Si de tout cela Monsieur de Girac peut faire quelque chose qui serve à son dessein, je ne suis pas resolu de m'y opposer: Mais je suis bien trompé s'il y réussit, & s'il nous contraint de reconnoître que Jupiter lors qu'il fist l'estat de sa Maison, n'oublia pas le Cocuage qui l'avoit toujours servi si utilement. C'est bien conclure, car c'est ramener les choses à l'état de la question, & c'est le centre auquel doivent aboutir toutes les lignes.

Considérons la replique. Girac (g) trouve fort étrange que Costar traite cette matiere à la rigueur de l'école, & dans le serieux. Il veut, dit-il, que je lui prouve par demonstration & par autorité, que ce fut l'amour du cocuage qui fit Jupiter Cocu. Il n'est point satisfait si je ne lui montre des manuscrits qui prouvent bien clairement que de ce temps-là, les cornes étoient des marques du cocuage. Cet homme n'est-il pas injuste? Il ne fait dans tous ses écrits que badiner, il avoué lui-même qu'il ne sauroit dire un mot sans le secours de sa chere ironie. Cependant il ne peut souffrir que je raille une seule fois. . . .

Encore que ma raillerie naisse de mon sujet, & qu'elle soit appuyée sur de très-belles antiquitez; car n'est-il pas vrai que Jupiter étoit un insecte Cocu, puis que le geant Eurymedon avoit obtenu les premieres faveurs de sa femme Junon? Vous trouverez ci-dessus (h) la suite de ce passage: il seroit inutile de la rapporter ici; le papier qu'elle rempliroit sera destiné plus utilement à ces 2. remarques. L'une est qu'encore qu'il soit permis de plaisanter dans une critique, il n'est pourtant point permis d'y mal raisonner. Raillez si vous le voulez, employez selon l'occasion ou le serieux ou le ridicule; mais gardez vous bien de vous servir d'une fausseté, & ne pretendez jamais qu'en plaisantant sur une fausse supposition, ou en appuyant des railleries sur une ignorance, vous ferez ou de bonnes objections, ou des reponses solides à une objection. Ma seconde remarque est que l'avanture du Geant, & les infidelitez de Junon viennent après-coup. L'Autcur n'en avoit rien dit dans sa reponse, ainsi elles ne peuvent rien faire contre Costar, qui n'étoit pas obligé de se regler sur ce que son Antagoniste diroit un jour. Elles ne peuvent point tirer d'affaire Mr. de Girac; car non seulement il ne s'en étoit pas servi pour soutenir sa critique, mais elles sont même très-incapables de prouver ce dont il étoit question. Que Junon ait eu cent galanteries, cela prouve-t-il que Jupiter se souvint du cocuage, lors qu'il fit l'état de sa maison? Chacun voit que ma premiere remarque ruine la cause de Girac, puis que tout ce qu'il allegue est fondé sur une fausse supposition. On le pourroit mettre dans cette sâcheuse alternative. Si vous avez ignoré qu'au tems que Jupiter se transforma en cocou, les maris des- honorez par l'infidelité de leurs femmes n'étoient point nommez cocus & cornards, vous avez très-mal plaisanté; car selon vos propres regles (i) les railleries sont mauvaises, quand elles sont fondées sur l'ignorance des choses qu'on

(f) Ibid. p. 386.

(g) Replique à Costar, scilicet. p. 544.

(h) Dans la remarque D.

(i) Girac, Reponse à la Defense de Voiture, scilicet. 26. p. 190. Voyez Costar, Suite de la Defense, pag. 381.

(\*) Costar, suite de La Defense, pag. 380.

(b) Equidem vix credo hanc fabulam apud veteres inveniri, sed suspicor ab otioso quopiam Grammatico fuisse conficiam, in fa forme ordinaire & luy promettant mariage, il receut d'elle la satisfaction qu'il desiroit. Ce froid que Jupiter suscita dans cette occasion, n'étoit pas plus grand que celui de la mauvaise raillerie de nôtre Savant. En effet il paroît que ce ne fut pas l'amour du Cocuage qui fit Jupiter Cocu, puis que ny parmi les Dieux ny parmi les hommes le nom de cet oiseau ne signifioit point alors un mari à qui la femme faisoit des infidelitez. Au moins il ne s'en voit aucune marque chez les Anciens. Au contraire il y a des femmes dans Plaute, qui appellent Cocus leurs maris, qu'elles surprennent en adultere: Et Juvenal (c) a nommé Fauvette un pauvre homme à qui l'on faisoit cette injure: sans doute parce que la sauvette nourrit les petits du Cocu qui les va pondre dans son nid. En suite il passe à la consideration des cornes, & s'exprime de cette façon. (d) Monsieur de Girac a-t-il quelque vieux manuscrit, qui prouve bien clairement que dès ce temps-là les cornes estoient des marques de Cocuage? (e) Et vous, Monsieur, qui savez tout, pourriez-vous bien me montrer que ces façons de parler, porter des cornes, & planter des cornes, au sens que nous nous en servons, fussent beaucoup plus anciennes qu'Artemidore qui florissoit sous Adrien? Les cornes de Jupiter Hammon n'estoient point celles d'un Cornard, c'étoient celles d'un beau Belier prophétisant sur les arènes de Libye, comme parle nostre Ronsard. Il examine en detail les noms de certaines Divinitez que Girac avoit alleguées, & il fait voir avec évidence qu'elles n'avoient nul rapport à la condition des maris que nous appellons cornards,

(c) Tu tibi nunc curruca places, hætumque labellis. Exorbes: Sat. 6.

(d) Ibid. p. 381.

(e) Il parle à Mr. Meunier.

fortes raisons qui l'engageoient à la supporter, après tant de justes sujets de jalousie qu'il lui donnoit, leurs (F) querelles furent poulées jusqu'au divorce: & je croi qu'avant

est obligé de savoir. Si vous avez su qu'en ce tems-la on n'attachoit point à ces mots les idées qu'on y attache aujourd'hui, vous êtes extrêmement blâmable d'avoir employé des preuves dont vous connoissiez la fausseté. Voyons la suite de sa réplique.

(a) Girac, *Replique, P. 545.* Nonobstant tout cela, dit-il (a), nostre Sophiste me presse de luy faire voir, que lors que le Pere des Dieux se revestit du plumage & de la figure d'un Cocu, le nom de cet oiseau signifioit un mari à qui sa femme faisoit des infidelitez. Je luy promets, & luy engage ma parole de le satisfaire,

(b) Liv. 2. ch. 11.

(c) Il faut consulter Mr. Menage dans ses Origines Françaises, où il a noté des cornes & cocu. quand il m'aura verifié, par de bonnes autorités, qu'on reprocha autrefois à Jupiter que dans l'estat de sa maison, il n'avoit point pensé au cocuage. Pour ce qui est des cornes, ce terme, en la signification que je luy ay donnée, est plus ancien qu'on ne pense. Nous apprenons de Nicéas, que l'Empereur Andronic, pour se moquer des habitans de Constantinople, & leur reprocher l'impudicité de leurs femmes, avoit accoustumé de faire dresser dans les lieux publics de cette grande ville, les plus beaux & les plus grans bois de cesty qu'on pouvoit par Costar, rencontrer; & Ariemidore, qui vivoit il y a plus de quinze cens ans, (b) se sert du mot, planter des cornes, comme d'un proverbe qui est commun, & qui n'avoit pas commencé de son temps (c). Ce seroit bien abuser de son loisir que d'en rechercher l'origine, & de se mettre en peine, s'il estoit en usage du temps de Jupiter Hammon. Quoy qu'il en soit, mon adversaire, qui fait tant le subtil, ne s'est pas apperçeu, à cette fois, que je me moquois de luy. On voit manifestement par ce passage que Mr. de Girac a perdu sa cause: il ne se sent pas en état de prouver ce qu'on lui conteste, & sans quoi sa critique est nulle, & il se vante de s'être voulu moquer de son adversaire. Il n'y a point d'Ecrivain qui ne pu sse recourir à ce subterfuge, quand il ne fait plus d'il en est. Nous allons voir Mr. Costar à son tour dans quelque embarras. Ses lumieres l'abandonnerent lors qu'il se servit de l'autorité d'Erasme, pour une chose où Erasme (d) n'avoit aucune raison. Que lui importoit-il que Jupiter ne se soit pas metamorphosé en coucou? Comment n'a-t-il point vu que cette metamorphose n'est en rien moins recevable, que tant d'autres que nous lisons dans Ovide? Ne temoigne-t-il pas en se chagrinant contre ceux qui l'ont débitée, qu'il la regarde comme un fait avantageux à son adverse partie; & n'est-ce point s'abuser fort lourdement à l'avantage de son ennemy? On ne manqua point de s'en prevaloir. Pesez bien tout ce qui suit. C'est un passage de Girac, (e) Ne pouvant nier que je n'eusse allégué très-à-propos la metamorphose, se de Jupiter en Cocu, il s'est avisé de traiter, cette fable de petit conte de vieille, & de venir, dicte invention; comme si le changement du meisme Dieu en cygne, en taureau & en aigle, avoit quelque chose de plus ingénieux, & de meilleur; comme si généralement toutes les fables n'estoient point également frivoles; & que celle-ci n'eût pas, aussi-bien que les autres, son allégoric, & son explication mythologique. Mais lors que Mr. Costar soutient que c'est l'invention d'un Gram-

(d) Le passage d'Erasme cité par Costar, rencontre; & Ariemidore, qui vivoit il y a plus de quinze cens ans, (b) se sert du mot, planter des cornes, comme d'un proverbe qui est commun, & qui n'avoit pas commencé de son temps (c). Ce seroit bien abuser de son loisir que d'en rechercher l'origine, & de se mettre en peine, s'il estoit en usage du temps de Jupiter Hammon. Quoy qu'il en soit, mon adversaire, qui fait tant le subtil, ne s'est pas apperçeu, à cette fois, que je me moquois de luy.

(e) Girac, *Replique, p. 545.* Nonobstant tout cela, dit-il (a), nostre Sophiste me presse de luy faire voir, que lors que le Pere des Dieux se revestit du plumage & de la figure d'un Cocu, le nom de cet oiseau signifioit un mari à qui sa femme faisoit des infidelitez. Je luy promets, & luy engage ma parole de le satisfaire, quand il m'aura verifié, par de bonnes autorités, qu'on reprocha autrefois à Jupiter que dans l'estat de sa maison, il n'avoit point pensé au cocuage. Pour ce qui est des cornes, ce terme, en la signification que je luy ay donnée, est plus ancien qu'on ne pense. Nous apprenons de Nicéas, que l'Empereur Andronic, pour se moquer des habitans de Constantinople, & leur reprocher l'impudicité de leurs femmes, avoit accoustumé de faire dresser dans les lieux publics de cette grande ville, les plus beaux & les plus grans bois de cesty qu'on pouvoit par Costar, rencontrer; & Ariemidore, qui vivoit il y a plus de quinze cens ans, (b) se sert du mot, planter des cornes, comme d'un proverbe qui est commun, & qui n'avoit pas commencé de son temps (c). Ce seroit bien abuser de son loisir que d'en rechercher l'origine, & de se mettre en peine, s'il estoit en usage du temps de Jupiter Hammon. Quoy qu'il en soit, mon adversaire, qui fait tant le subtil, ne s'est pas apperçeu, à cette fois, que je me moquois de luy. On voit manifestement par ce passage que Mr. de Girac a perdu sa cause: il ne se sent pas en état de prouver ce qu'on lui conteste, & sans quoi sa critique est nulle, & il se vante de s'être voulu moquer de son adversaire. Il n'y a point d'Ecrivain qui ne pu sse recourir à ce subterfuge, quand il ne fait plus d'il en est. Nous allons voir Mr. Costar à son tour dans quelque embarras. Ses lumieres l'abandonnerent lors qu'il se servit de l'autorité d'Erasme, pour une chose où Erasme (d) n'avoit aucune raison. Que lui importoit-il que Jupiter ne se soit pas metamorphosé en coucou? Comment n'a-t-il point vu que cette metamorphose n'est en rien moins recevable, que tant d'autres que nous lisons dans Ovide? Ne temoigne-t-il pas en se chagrinant contre ceux qui l'ont débitée, qu'il la regarde comme un fait avantageux à son adverse partie; & n'est-ce point s'abuser fort lourdement à l'avantage de son ennemy? On ne manqua point de s'en prevaloir. Pesez bien tout ce qui suit. C'est un passage de Girac, (e) Ne pouvant nier que je n'eusse allégué très-à-propos la metamorphose, se de Jupiter en Cocu, il s'est avisé de traiter, cette fable de petit conte de vieille, & de venir, dicte invention; comme si le changement du meisme Dieu en cygne, en taureau & en aigle, avoit quelque chose de plus ingénieux, & de meilleur; comme si généralement toutes les fables n'estoient point également frivoles; & que celle-ci n'eût pas, aussi-bien que les autres, son allégoric, & son explication mythologique. Mais lors que Mr. Costar soutient que c'est l'invention d'un Gram-

mirien abusant de son loisir; qu'elle est tirée d'un Scholiaste de Théocrite, & qu'il prouve par l'autorité d'Erasme, qu'elle ne se trouve dans aucun Auteur qui soit tant soit peu ancien; que fait-il autre chose que montrer qu'il est ignorant en compagnie, & qu'il ne lit les Auteurs que pour apprendre leurs fautes? En effet, je ne trouve point de fable, dont un plus grand nombre d'Ecrivains célèbres ayent fait mention, que de celle-cy. Et mesme le Scholiaste qu'allègue Mr. Costar (tant la stupidité de cet homme est grande!) assure, qu'il la prise d'un Traité (f) qu'Aristote avoit fait du temple d'Hermione. Plutarque en faitoit mention pareillement dans son livre des rivieres. Paulinias en parle en divers lieux dans les Corinthiaques; & Didymus sur le quatorzième de l'Iliade le rapporte d'Euphorion Artheur fort ancien, pour ne point citer le Scholiaste des Epigrammes Grecques, ni une infinité d'autres, dont la liste seroit trop ennuyeuse. Je laisse les autres choses fur Thronax, quoy Girac le critique doctement & raisonnablement, dans la matiere des cornes, & du cocu. Le grand nombre de bons Auteurs qui ont parlé de cette metamorphose de Jupiter, me fait de la peine pour l'amour d'Erasme. Il seroit à souhaiter pour les intérêts de sa gloire, qu'il eût laissé en repos le vicaux Scholiaste. Il auroit mieux valu dormir qu'avoir la plume à la main, puis qu'on avoit à écrire une telle chose. N'avoit-il point lu ce que dit Paulinias (g) touchant le mont Thornax (h), qui fut nommé Coccygius ou Coccyx, depuis que Jupiter metamorphosé en coucou, y eut baillé Junon? C'est une montagne de la Laconie. Le même Auteur dit que la raison pour laquelle la Junon (i) d'Argos portoit un sceptre sur lequel il y avoit un coucou, étoit que l'amoureux Jupiter avoit pris la forme de cet oiseau pour jouir de Junon. Je ne croy pas cela, ajoute Paulinias; mais néanmoins, dit-il, je n'ai pas cru le devoir omettre (k).

(F) Leurs querelles furent poulées jusqu'au divorce. ] Paulinias (l) conte qu'il y avoit 3. temples de Junon à Symphale ville d'Arcadie. Le premier étoit appellé le temple de Junon fille; le second, le temple de Junon mariée; & le troisième, le temple de Junon veuve. Ces trois temples lui furent bâtis par Temenus, après de qui elle avoit été élevée. Le dernier fut fait au tems qu'elle demeura à Symphale, où elle s'étoit retirée après son divorce. Vous trouverez dans le Dictionnaire de Charles Etienne augmenté par (m) Lloyd, la maniere dont Jupiter fit revenir Junon qui l'avoit quitté. Il fit courir le bruit qu'il alloit se marier avec la fille d'Asopus. Cette nouvelle fit plus d'impression sur le cœur de la Déesse irritée, que toutes les prières de Jupiter. Voyez la remarque P, à l'endroit où je raporte la generation de Typhon. Cuculum vero avem idcirco scepro ajunt impostum, quod virginis Junonis amore captus Jupiter, in eam se avem vertent, quam puella tanquam ludicrum captavit. Hæc epo. & quæ his sunt similia de diis vulgata, est vera nequitiam existimo, non putavi tamen negligenda. Paulan. ibid. (l) Id. lib. 8. p. 253. (m) Il cite Phylarchus lib. 19. Mais Naisius Comes Mythol. lib. 2. c. 4. p. m. 133. cite Dorotheus in lib. 2. narrationum fabulofarum.

(f) A. 50. t. 1. p. 179. (g) Lib. 2. (h) C'est ainsi qu'il faut la nommer. (i) non pas Thronax. (j) C'est dans la comédie de Thronax. (k) C'est dans la comédie de Thronax. (l) C'est dans la comédie de Thronax. (m) C'est dans la comédie de Thronax.

qu'avant que d'en venir là, il avoit essayé si en la batant il la pourroit mettre à la raison. Il la tint une fois (G) penduë entre ciel & terre pendant quelque tems. Michel de Montagne n'a pas bien su l'origine d'une aventure qu'il tire de Platon, & qu'il (H) exprime un peu trop gaillardement. On ne s'accorde pas touchant

(G) Il la tint une fois penduë entre ciel & terre. Ce fut à cause qu'elle avoit excité une tempête contre Hercule. Jupiter la fit souvenir de ce tems-là, lors qu'il eut su le tour qu'elle lui avoit jouté pendant le siege de Troye. Elle fut si bien le chatiner, & l'endormir entre ses bras, que Neptune eut tout le loisir nécessaire pour mettre en mauvais état les affaires des Troyens. Je parle amplement de cette ruse de Junon dans la remarque suivante. Jupiter qui lui avoit dit, & qui lui avoit fait sentir tant de douceurs, n'eut pas plutôt su le prejudice que les Troyens avoient souffert, pendant qu'il avoit été couché avec elle, qu'il lui parla des grossès dens. Il la menaça (a) du fouët, & lui demanda si elle avoit oublié le tems où il lui attacha une enclume à chaque pied, & la laissa pendre entre le ciel & la terre à la vuë de tous les Dieux, qui s'efforceroient en vain de la delier; car il en faisoit sauter de ciel en terre tout autant qu'il en prenoit.

(a) Καὶ οὐκ ἔλατ' ἄλλο τι πλοῦσι ἰουίσσῃ. Et te verberibus cadam. Homer. II. l. 15. v. 17.

Ἡ δ' ἐμὲν ὅτε τ' ἐπέμυθ' ὠλέθρον, ἐν δὲ ποδοῖσιν Ἀχιλλεύου ἦκα δῖος, πᾶσι χερσὶ δὲ δεξιῶν ἦλα χερσέων, ἀπῆκτον; σὺ δ' ἐν αἰθέρα κ' ἐπέβην. Ἐκέρειο, ἠλάττειν δὲ θεοὶ κ' μακρὸν Ὀλύμπου. Λύσει δ' ὅτε ἐδηγῶντο παρ' ἄστερον; ὃν δὲ λάβοιμι, Πῆλασκον τετραγών Σπῆ βυλῆ, ὅφ' ἄν ἴκηται Πῶ ὀλιγυπέτερον (b).

(b) Ibid. v. 18.

An non invenisti quando pendisti ab alto, à pedibus autem Incudes demisti duas, circum manus autem vinculum nisi Aureum, infrangibilem? tu autem in aethere & nubibus Pependisti, indignabantur autem dii per excelsum Olympum: Solvere autem non poteram circumstantes: quemcumque apprehenderem; Projiciebam correptum de limine-divino, donec perveniret In terram vix spirans.

Ce fut à Junon à faire la canne: elle se disculpa par de faux sermens, & promit de se conformer aux desirs de son mari. La querelle n'alla pas plus loin cette fois-là. Je ne dois pas oublier que Junon fut cause de la guerre des Titans. Elle les poussa à détrôner son mari (c), & à rétablir Saturne que Jupiter avoit détrôné. La jalouise fut alors plus forte que l'ambition: car le desir de voir (d) Euphrie gratifié d'un Royaume, fit que Junon aimoit mieux être une Déesse détrônée, pourveu que son mari fût détrôné, que de regner avec lui. Mais peut-être se proposoit-elle une vengeance où son ambition ne perdroit rien. Elle pouvoit esperer qu'en préférant les interêts de son pere injustement détrôné, aux interêts d'un mari usurpateur, elle auroit part au gouvernement sous son pere rétabli, & romproit pour toujours avec Jupiter.

Je ne puis penser à Junon penduë entre le ciel & la terre, sans proposer à mes lecteurs

un passage que je n'entens pas. Hygin (e) rapporte que Vulcain ayant forgé des fouliers d'or à Jupiter & aux autres Dieux, Junon ne se fut pas plutôt assise, qu'elle se trouva penduë au milieu de l'air. Vulcain en fut averti, afin qu'il vint delier sa mere qu'il avoit liée; mais il répondit, je n'ai point de mere. On l'avoit précipité du ciel, & il étoit encore indigné de ce traitement. Raportons le texte Latin. Vulcainus Jovi caterisque Diis soles ex adamante cum fecisset, Juno cum sedisset subitò in aere pendere cepit. Quod cum ad Vulcanum missum esset ut matrem quam ligaverat solveret, iratus quod de celo praecipitatus erat, negat se matrem ullam habere. Je louë les Critiques qui ont fait de si doctes observations sur les (f) premieres paroles d'Hygin; mais je voudrois bien qu'ils m'eussent appris comment des fouliers peuvent faire qu'une femme, des qu'elle est assise, se trouve penduë en l'air. Je ne voy pas même comment une chaise ou un trône peuvent produire cela, & sur tout à l'égard d'une personne liée. Il me semble qu'on pouvoit se plaindre du peu de jugement de l'Historien. A-t-il bien pu croire qu'un lecteur se contenteroit d'une narration si tronquée, si falsifiée? Servius conte mieux la chose: il dit que Vulcain fit une chaise sur laquelle Junon s'étant assise, ne se put jamais lever (g), jusques à ce qu'elle eût accordé à Vulcain ce qu'il demandoit. Il vouloit qu'on lui montrât ceux à qui il devoit la vie. (h) Alii l'Enclide, dicunt quod cum Vulcanus parentes suos diu quæreret, nec inveniret; sedile fecit tale, ut cum eo qui sedisset surgere non posset; in quo cum adfessisset Juno, nec posset exsurgere; Vulcanus negavit se soluturum omnino, nisi prius parentes suos sibi monstrasset, atque ita factum est ut in Deorum numerum reciperetur. Consultez Paulanias qui vous apprendra que Vulcain se voulant venger de Junon, lui envoya un trône d'or où elle se trouva liée dès qu'elle s'y fut assise (i). Il n'y eut que Bacchus qui pût refondre Vulcain à retourner dans le ciel (k); encore salut-il qu'il l'enivrât pour l'engager à ce voyage. Les Atheniens avoient un tableau qui representoit Bacchus revenant au ciel Vulcain (l): & on voyoit à Lacedemone un ouvrage de sculpture, qui representoit le même Vulcain deliant sa mere (m).

(e) Cap. 166.

(f) Pour savoir s'il faut lire solia, ou soles. Si l'on peut dire aureas ex adamante; & s'il ne vaudroit pas mieux dire solia aurea nexa adamante, ou solia ex auro & ex adamante. Voyez l'édition d'Amsterdam 1681.

(g) Conferrez ce qui est dit de Thésée au 6. livre de l'Enclide. Sedet æternumque sedebit infelix Thæcæus & ce que d'ont les Interpretes sur le siege où il fut mis. Consultez Mr. du Rondel sur le Chénix de Pythagore p. 95. & suiv.

(h) Servius in Eclog. 4. Virgil. v. 62.

(i) Paulan. lib. 1. p. 18.

(k) Id. ib.

(l) Id. ib.

(m) Id. lib. 3. pag. 99.

(n) C'est de quelquel Poëte distieux & affamé de ce deduit que Platon emprunta cette narration: Que Jupiter fit à sa femme une si chaste, leurse charge un jour, que ne pouvant avoir patience qu'elle eust gagné son lit, il la versa sur un plancher, & par la vehemence du plaisir oublia les resolutions grandes & importantes qu'il venoit de prendre avec les autres Dieux en la Cour celeste, se vantant qu'il avoit trouvé aussi bon ce coup-là, que lors que premierement il la depucella à cachette de leurs parens. Voilà ce que dit Montagne. Il a eu tort d'attribuer cette idée à quelquel Poëte affamé d'embrassemens, puis qu'Homere l'auteur

(c) Hygin. cap. 150.

(d) C'étoit un batard de Jupiter. Hyginus ibid.

(n) Montagne. Eff. lib. 1. chap. 29. p. m. 309.

\* Voyez la remarque I.

touchant le lieu où elle fut élevée: les uns disent que ce fut à \* Samos; d'autres disent que ce fut (I) dans l'Océan, &c. Mais il n'y eut point de ville où elle fut

(a) *Iliad. l. 14.*

teur de ce conte a clairement témoigné qu'il ne trouvoit pas vraisemblable, qu'un mari conçu de pareils transports pour sa femme. C'est dans cette vue qu'il (a) suppose que Junon ne se contenta pas de prendre les plus beaux atours, mais qu'outre cela elle eut l'adresse de se faire prêter le ceste de Venus, charme inévitable, philtre d'un effet certain. C'est à ce secours d'emprunt qu'il attribue la force qu'at Junon, d'inspirer à son mari un si violent accès de tendresse. Il y auroit bien d'autres choses (b) à critiquer dans ce récit de Montagne, s'il n'avoit pas eu la prudence de citer Platon. Dès là on ne doit point le prendre à partie sur les fautes de ce Philophe; c'est à Platon qu'il faut s'adresser.

(b) Voyez ci dessus lettre f & E.

Il est sûr qu'il raporte infidèlement le récit d'Homere, Voici comme il parle. (c) 'Η Δία καθυπνόντων ἤλικον θεῶν τε καὶ ἀνθρώπων, ὡς μὲν ἔργον ἔργον, ἀ βέλυσσαστο, πύτων πάλιν βελύσσοντες ἑπικαυδάνθρωπον, ἀφ' οὗ τῶν ἄφροδισίων ἑπιθυμίας; καὶ ἄτας ἀπὸ τῶν ἰδόντων τῶν ἠέρον, ὡς μὲν εἰς τὸ διαμύκτον ἔβλεπεν ἐλθεῖν, αἰετὸν αἰετὸν βελύσσοντα χλαμαὶ ἐυρήνησθε, καὶ λέγοντα ὡς ἄτας ἐπὶ ἑπικαυδίας ἐρχεται, ὡς κὼλ' ὅτε πρῶτον ἐφόρταν πρὸς ἀπὸ ἄλλας - Φίλιππος λέγοντες ταχέως.

(c) De Republica lib. 3. pag. m. 612. A.

Jovem ceteris tunc Diis, tum hominibus dormientibus omnium que vigilando traalaverat totum venerecatum cupiditate obtinuit, & usque adeo visum Junone percussum esse, ut nec dormiri venire sustinerent, sed ibidem huius congressi stantim voluerit, dicens vehementiori se cupidine inflantemari, quam olim cum priusnam clam parentibus invicem congressi fuerant? Platon veut dire que l'une des choses pour lesquelles ont doit entendre les poëtes d'Homere, est que l'on y trouve que pendant que les autres Dieux, & que les hommes reposent, Jupiter en tentation impudique ne peut dormir, & oublie toutes les résolutions qu'il avoit prises; & qu'à la vue de la femme il est transporté d'une passion si ardente, qu'il veut jour d'elle tout à l'heure, sans lui donner le tems de gagner son lit &c. Je le dis encore un coup, Platon altere le conte; car Homere ne dit point que les autres Dieux dormissent, ni que les hommes se reposassent. Il dit au contraire que les Grecs & les Troyens se battoient vigoureusement, & que Neptune agissoit contre les Troyens. Il ne dit point non plus que Jupiter oublia ses résolutions: Il suppose que Jupiter s'étoit posté sur le sommet du mont Ida, & que Junon l'y ayant vu forma le dessein de lui inspirer l'envie de se coucher avec elle. Il suppose qu'après d'exécuter ce projet elle s'alla bien laver le corps, elle s'ajusta & s'ajusta le mieux qu'il lui fut possible, & se munit de ceste de Venus. Par là il s'engage à décrire Jupiter fort amoureux, puis que les charmes les plus puissans étoient enfermés dans ce (d) ceste. Je ne pretens point l'exécuser; je conviens que Platon le condamne très-justement; car enfin c'est une chose très-scandaluse que de se jouer ainsi du principal de ses Dieux. Au reste l'empressement de Jupiter ne fut pas si grand, qu'il ne lui donnât le loisir de reciter une longue liste de ses Maîtresses. Quelques-uns trouvent qu'Homere ne place pas

(d) *Erida* οὐ αὐτὴν κήρυκα πύτων τινύλο. *Erida* ἰσὶ μὲν φιλύσσοντες, ὡς ἴσμεν, ἀφ' οὗ τῶν ἄφροδισίων ἑπιθυμίας; καὶ ἄτας ἀπὸ τῶν ἰδόντων τῶν ἠέρον, ὡς μὲν εἰς τὸ διαμύκτον ἔβλεπεν ἐλθεῖν, αἰετὸν αἰετὸν βελύσσοντα χλαμαὶ ἐυρήνησθε. In eo autem deliramenta omnia inclusa erant: Ibi inerat quidem amor, inerat desiderium, inerat & amantium colloquium, Blandiloquentia que furcipient mentem prudentium licet. *Homerus Iliad. l. 14. v. 215.*

bien ce récit; il n'est pas, disent-ils, de la prudence d'un mari galant, de représenter à sa femme les infidélités qu'il lui a faites; ce n'est pas un bon moyen de la cajoler. D'autres justifient Homere, par la raison qu'il doit être doux à une femme d'entendre dire à son mari, qu'il sent plus d'ardeur pour elle, qu'il n'en feroit lors qu'il obtint de telles & de telles Maîtresses la première jouissance. Voilà à quoi se réduisoit la declaration de Jupiter (e). J'ajoute qu'Homere a gardé les bienfances pour Junon. Il la fait représenter à son mari l'inconvenient qui arriveroit, si quelque Dieu les voyoit coucher ensemble sur le mont Ida, & en alloit avertir les autres; mais, lui représenta-t-elle, puis que le cœur vous en dit, montons dans votre chambre. Jupiter ne s'accommoda pas de l'expedient qu'on lui proposoit; il en trouva un autre, ce fut de former autour de sa femme une nuë si épaisse, que le soleil même n'y voyoit goutte, & ce fut sous cette nuë qu'il apaisa son ardeur. Non enim il ne versa point sa femme sur le plancher, comme dit Montagne, mais par terre, sur la dure, à la belle étoile. Il est vrai que la terre fit poulser d'abord des (f) fleurs & de l'herbe, qui leur tinrent lieu d'un bon marcelas. Homere ni Platon ne font point dire à Jupiter, comme fait Montagne, qu'il s'avoit trouvé si bon ce comfusus domuit, Neque quando captus fui amore Ixionis uxoris &c. *Hom. ib. v. 314.* choses.

(e) *Nos autem age in amore convertamur in lecto dormientes.* (f) *Id. ib. v. 347.*

(1) D'autres disent que ce fut dans l'Océan. Elle l'assure elle-même, dans le discours qu'elle tient à Venus en lui empruntant le ceste (h). Elle lui dit qu'elle en a besoin pour remettre la concordé entre l'Océan & sa femme Tetyus, qui ne couchoient point ensemble depuis long tems. Sa reconnoissance pour la bonne éducation qu'elle avoit reçue chez eux, l'engageoit à faire un voyage afin de les retenir.

(g) *J'ai rapporté ses paroles dans la remarque A. lettre f.*

(h) Voyez ci dessus lettre f qu'elle dit à l'Océan & à Tetyus dans Ovide Metam. l. 2. pour leur demander d'exclure de la constellation de Poursse.

(i) *Hom. Iliad. l. 14. v. 198.* Junon recite la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demanda de ou elle va. *Ibid. v. 301.*

(i) *Hom. Iliad. l. 14. v. 198.* Junon recite la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demanda de ou elle va. *Ibid. v. 301.*

(i) *Hom. Iliad. l. 14. v. 198.* Junon recite la même chose sur le mont Ida, quand Jupiter lui demanda de ou elle va. *Ibid. v. 301.*

fût plus (K) honorée que dans Argos. Elle le fut aussi (L) beaucoup à Carthage. Au reste les infidelitez conjugales de Jupiter étoient d'autant plus inexcusables,

(o) *Æneid.*  
l. 1. circa  
nis.

Si elle avoit eu en partage le *cesté* de Venus, cette amorce si efficace pour faire changer de conduite aux gens mariez qui font lit à part, on lui auroit contéré avec beaucoup de raison la préférence des mariages; mais elle a besoin d'emprunter la methode pacifique, & le puissant instrument des reconciliations: pourquoi ne donnoit-on pas sa charge à la Déesse dont il faloit emprunter le *cesté*? j'en laisserai chercher les raisons aux personnes de loisir.

(a) *Paufanias lib. 7. pag. 209.*

(b) *Id. ib.*

(c) *Lib. 1. v. 15.*

(d) *Schol. Apolloni in lib. 4. Il dit sur le vers 187. du 1. livre que l'imbrosie, riviere de Samos, fut nommée Uagdius, parce que Junon étant fille y avoit été élevée.*

Quant à son éducation à Samos consultez Pattanias, qui dit que les habitans de cette Ile soutenoient que Junon y étoit née sous un arbrisseau qu'on montre encore (a). Le temple de cette Déesse étoit fort ancien (b). Chacun se souvient de ces paroles de l'Æneïde (c). *Quam Juno fertur terra magis omnibus una Posthabitis coluisse Samo.* L'île fut nommée Parthenia (d), à cause que Junon y avoit été élevée pendant son état de fille. Ce fut aussi là que ses noces avec Jupiter furent célébrées, d'où vint qu'elle fut représentée dans son temple comme une fille qu'on épouse, & que l'anniversaire de sa fête se celebroit à la manière des noces. *Infulam Samum scribit Varro prius Partheniam nominatam, quod ibi Juno adoravit, ibique etiam Jovi nupsit: itaque nobilissimum, & antiquissimum Templum ejus est Sami, & simulacrum in habitu nubentis figuratum, & sacra ejus anniversaria nuptiarum ritu celebrantur (e).*

(e) *Lactant. lib. 1. c. 17. p. m. 54. Voyez aussi St. Augustin de Civ. Dei lib. 6. c. 7.*

(f) *Ex Paufanias lib. 2. pag. 59.*

(g) *Voyez l'article Chrysis.*

(h) *Paufan. ibid. Voyez aussi l. 3. p. 86.*

(i) *Id. ibid.*

(k) *Pag. 142. 628.*

(l) *Plurimum in Junonis honorem Aptum dicit equis Argos.*

(K) Où elle fut plus honorée qu'à Argos.] Les Argiens pretendoient que les trois filles de la riviere Asterion avoient nourri Junon. L'une d'elles s'appelloit Eubée: son nom fut donné à la montagne sur laquelle le temple de Junon étoit bâti. Eupoleme natif d'Argos fut l'architecte de ce temple. On voyoit au vestibule les statues de toutes les Prêtresses de la Déesse (f); leur charge étoit fort considerable, comme je l'ai remarqué en parlant de la malheureuse (g) Prêtresse qui fut cause que le temple fut brûlé. Paufanias dit (h) qu'elle se sauva à Tegée auprès de l'autel de Pallas, & que l'indignation des Argiens n'empêcha pas qu'ils ne laissassent la statue où elle étoit. Il dit que plus ancien simulacre de la Déesse étoit de poirier sauvage. On le conservoit soigneusement. Pirafe fils d'Argus l'avoit transporté à Tyrinthe; mais les Argiens ayant demoli cette ville le rapportèrent au temple de Junon (i). Voyez Benoît sur Pindare (k), touchant les jeux que l'on celebroit à Argos en l'honneur de cette Déesse. Voyez aussi les Commentateurs d'Horace sur l'ode 7. du 1. livre (l). Silius Italicus voulant parler de l'attachement de Junon pour la ville de Carthage, dit qu'elle la prefere à Argos & à Mycene,

(m) *Silius Italicus lib. 1. vers. 26.*

(n) *Iliad. l. 4. v. 51.*

*Hic Juno ante Argos (sic credidit alta vetustas) Ante Agamemnoniam gratissima teſta Mycenem, Optavit profugis æternam condere sedem (m).*

Selon Homere (n) les 3. villes que Junon aimoit le mieux étoient Argos, Lacedemone & Mycene. On s'étonne qu'il ne dise rien de Samos, le seul endroit dont Virgile ait fait men-

tion, lors qu'il a parlé de la preference de Carthage.

(p) *Æstor. lib. 6.*

(L) Elle le fut aussi beaucoup à Carthage.] J'ai cru fort long tems que Virgile se servit des privileges poetiques, sans aucun égard à l'histoire, lors qu'il represente Carthage (o) comme la ville favorite de Junon: & je ne me croyois pas obligé à changer de sentiment, pour voir dans Ovide & dans Silius Italicus la confirmation de ce que Virgile assure; car on ne sauroit raisonnablement douter qu'il ne soit cause qu'Ovide (p) fait parler ainsi Junon,

*Pœniteat quod non fovi Carthaginis arces, Cum mea sint illo currus & arma loco,*

(q) *Dans la remarque precedente, lettre m.*

(r) *Apulejus lib. 6. Metam. circa init.*

(s) *On pretendoit que son simulacre avoit été consacré par Dilon quand elle étoit Carthage.*

& que Silius Italicus a débite la pensée qu'on a vuë (q) ci-dessus. Mais ayant considéré d'autres passages de divers Auteurs, j'ai commencé à m'imaginer que l'hypothese de Virgile étoit fondée sur la tradition. La priere de Psyche n'est pas ce qui me frappe le moins: *Magni Jovis germana, dit-elle, (r) & conjuga: five tu Sami, que querulo partu vaganteque & alimonis tua gloriaris, tenes vetusti delubra? five celsæ Carthaginis, que te virginem vectura lonis calo commantem percolit, beatas sedes frequentas: five V. quæque prope ripas Inachi, qui te jam nupram Tonantis, & reginam dearum memorat, inelytis Argivorum præfides manibus: quam cunctis orientis Zygiæ veneratur, & omnis occidentis Lacnam appellat: sis meis extremis castibus Juno hospita, meque in tantis exantlatis laboribus desessam, imminemis periculi metu libera.* Cela regarde directement Junon & sans équivoque. Le passage d'Herodien touchant l'Uranie (s) de Carthage ne me paroît pas de la même force, car il nous porte à croire que cette Uranie n'étoit point Junon, mais la Lune. Or je ne considère point ici la Théologie de ceux qui reduisent plusieurs Divinites Payennes à une, je m'attache aux idées du public, selon lesquelles Junon a été adorée comme la sœur & la femme de Jupiter, & comme un objet distinct de Minerve, de Diane, de la Lune, de Proserpine &c. Au reste je ne saurois faire attention au culte qui étoit rendu à cette Déesse en tant de lieux, (t) & avec tant d'appareil, je ne saurois, dis-je, y faire attention, sans croire qu'il se méloit làdedans je ne sai quelles impressions de la coutume qui s'observe à l'égard des femmes. Lors qu'une femme a part au gouvernement, elle est beaucoup plus servie, honorée, respectée, que ne l'est un homme de pareille autorité. Considérez la maniere dont on fait la cour aux femmes des Gouverneurs de Province, quand on fait qu'elles ont un grand credit. Les honneurs qui leur sont rendus surpassent ceux que l'on rend à leurs maris. C'est l'usage de la terre, & on le transporte dans le ciel. Jupiter étoit servi comme un Roi, & Junon comme une Reine ambitieuse, fiere, vindicative, qui s'entendait avec lui le gouvernement du monde, & (v) qui assuëtoit à tous ses conseils. Je serois dire que les excès où les Chretiens se font porter envers la Vierge Marie, excès qui sur-

(t) *Nous dirons dans la remarque suivante que quelque chose étoit touché dans les Temples avoit dans l'Italie.*

(u) *Voyez Homere Pylhème d'Atollon.*

(v) *Quand il est dit que Junon à cause de la naissance de son mari pen- dant un an Oûri por- tis eorum dicitur hucusque, Oûri por- tis Sôxou tradidit. Id. v. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100.*

(w) *Nunquam ad cubile Jovis venit confiliarii.*

cusables, que Junon avoit le secret de (M) redevenir tous les ans pucelle. Ses amours pour Jason (N) n'ont pas fait beaucoup de bruit. Elle se tira honorablement des pieges (O) qu'Ixion lui avoit tendus. Si l'on en croit quelques Auteurs elle n'eut de son mari aucun enfant; & toutes les fois qu'elle conçut elle le fit d'une (P) façon tout-à-fait extraordinaire : mais elle eut du lait selon la coutume;

passent tout ce que le Payens ont pu inventer en l'honneur de Junon, sont sortis de la même source, je veux dire de l'habitude que l'on a d'honorer les femmes, & de leur faire la cour avec beaucoup plus d'attachement & de respect qu'à l'autre sexe. On ne sauroit se passer de femmes ni dans la vie civile, ni dans la vie religieuse. Qui auroit ôté à la Communion de Rome ses dévotions pour les Saintes, & sur tout pour celle qu'on y qualifie la Reine du Ciel, la Reine des Anges, on y verroit des vuides affreux; le reste s'en irait en pieces, & seroit arens sine calce, s'opéra dissoluta. Erasmé blâmant la coutume de saluer la Sainte Vierge en chaire après l'exorde du Sermon dit (a), qu'elle va contre l'exemple de tous les anciens, qu'il falloit plutôt imiter que je ne sai quelles gens, qui peut-être pour plaire aux femmes ont en cela suivi les Payens.

(M) De redevenir tous les ans pucelle. ] Pour cela elle n'avoit qu'à se laver dans une fontaine (b). Junon prenoit un grand soin (c'est un Auteur (c) de Dictionnaire qui parle) de se laver tous les ans dans la fontaine de Canathe auprès de Naples, que l'on appelle aujourd'hui Napoli de Romanie, où elle reconvoit toujours son pucelage, & cela la faisoit chérir de Jupiter, Paufan. lib. 8. Il n'est pas vrai que Paufanias observe que par là elle se faisoit chérir de son mari. Il dit seulement que les Argiens parloient de cette réparation du pucelage de Junon, & qu'ils fondoient ce discours sur la pratique de leurs ceremonies occultes dans les mysteres de cette Déesse. Il y a bien des Ecrivains qui en citant un Auteur, ont le défaut de lui faire dire tout ce qu'ils prétendent qu'il devoit dire. Voilà pourquoi on impute à Paufanias ce qu'il n'a point dit. L'Auteur de cette fausse imputation étoit apparemment plein de ce qu'il venoit de rapporter : „ L'histoire des „ Chérifs de Diego de Torrez dit que parmi les „, felicités que les Tures espèrent trouver en l'au- „, tre vie, ils croyent que leurs femmes s'y pré- „, senteront avec des nouveaux pucellages, cap. „ 74. „ La fontaine de Jouvence li chantée par nos vieux Poëtes & par nos vieux Roman- ciers, n'avoit point autant de vertu que celle de Canathus.

(N) Ses amours pour Jason. ] Quelques Auteurs disent que Jason ne se procura l'amitié & la protection de cette Déesse, que parce qu'il lui avoit rendu un bon service sans avoir qu'elle étoit. Junon déguisée en vieille le pria de la passer au delà d'une riviere : il le fit, & le perdit même l'un de ses fouliers en lui rendant cet office. Mais d'autres prétendent qu'il ne devoit qu'à sa beauté la faveur où il étoit. Junon ne put se défendre contre tant de charmes; elle devint passionnément amoureuse de ce beau garçon (d). Voici les Auteurs qui parlent de l'autre histoire, (e) Pelias. . . forte vidit Jaso- nem nudo pede venisse, qui dum Junonem transm- utatam in anus speciem credens mortalem petentem per vadum fluminis transferret, alteram ex caligis

in limo amiserat. Vous trouverez dans Hygin (f) ce même fait plus amplement exposé, avec les marques de reconnoissance qu'en donna Junon. Valerius Flaccus suppose qu'il faisoit un très-vilain tems lors qu'elle reçut ce service; & il Rhodius ajoute que Jason la reconut pour une Déesse à l'effroi qui la faisoit, parce qu'elle reconut que ce tonnerre étoit la voix de Jupiter qui la rapelloit. C'étoit donc un tems de fûite; elle étoit sortie de chez son mari, & n'avoit pas trop d'envie d'y retourner.

Onnipotens regina inquit, quam turbidus atro Ethere ceruleum quateret cum Jupiter imbrem Ipse ego præcipiti tumidum per Enipea nimbo In campos & tuta tuli, nec credere quivi Ante deam, quam te tonitru mutique repositi Conjugis, & subita raptava formidine vidi (g).

(O) Des pieges qu'Ixion lui avoit tendus. ] Ixion coupable d'un (h) parricide dont il ne trouvoit personne qui lui pût donner l'absolution, reçut enfin ce bon office de Jupiter même. Il en fut si meconnoissant, qu'il tâcha de faire porter des cornes à son bienfaiteur : il sima Junon & la pressa vivement de lui être complaisante. Elle n'en voulut rien faire, & se plaignit de cette injure à Jupiter. Celui-ci voulant se convaincre de l'attentat forma une nué toute semblable à sa femme, & la laissa à la discretion d'Ixion, qui ne manqua pas de faire tout ce de quoi les personnes les plus amoureuses sont capables. De là naquirent les Centaures. Il se vanta en suite d'avoir eu à faire avec Junon, & ce fut, dit-on, alors que Jupiter perdant patience le précipita dans les enfers, & le condamna au supplice de la roue (i). Il n'agit point en mari jaloux, car où trouveroit-on un Italien qui voulût souffrir que les galans de sa femme assouvisent leur passion sur sa figure? Il empêcheroit, s'il le pouvoit, qu'ils ne se divertissent avec elle par imagination & en songe.

(P) Elle conçut toujours d'une façon extraordinaire. ] Selon l'opinion la plus commune elle ne fut mere que de trois enfans, qui sont Mars, Vulcain, & Hebé. Pour ce qui est de Mars, elle le conçut par l'attouchement d'une fleur que Florc lui indiqua. Elle cherchoit à se venger de son mari qui avoit produit Minerve tout seul; & à lui montrer qu'elle en pouvoit faire autant sans le secours d'aucun mâle.

Protinus (k) hærentem decorsis pollice florem, Tangitur, & tacto concipit illa sinu. Jamque gravis Thracen & leva Propontidos intrat. Fitque potens voti, Marsque creatus erat.

Pour Vulcain elle le conçut de vent (l), par une vertu toute semblable à celle des jumens (m) d'Espagne. Ce fut pour avoir mangé des laitrues avec beaucoup d'appetit qu'elle devint greffe d'Hebé. Cette fille fut la Déesse de la jeunesse, & servit d'échançon aux Dieux jusques

(a) Erasmus in Ecclesiaste, apud Cardinalis, Rome Protesstante, pag. 25.

(b) Qui à Apollonius Canathus. Elle étoit dans le Peloponnese. Voyez Paufanias l. 2. fab. fin. p. 80.

(c) César de Rochefort, Dictionnaire général de curieuses, pag. 612. 613.

(d) O'ri d'ôvov... (e) S. r. v. in Eclog. 4. Virg. l. 34.

(f) Hygin. cap. 22. Voyez aussi c. 12. Apollonius l. 3. v. 66.

(g) Valer. Flaccus Argon. 1. v. 81.

(h) Tiré de Natalis Comes Mytholog. l. 6. t. 16.

(i) à quelques circonstances près tout ceci se trouve dans Diodore Sicile l. 4. c. 71.

(k) Ovid. l. 5.

(l) O'ri d'ôvov... (m) His autem similia etiam de Junone canunt, nempe hanc citra virilem congressum subventaneo concepta gravidam puerum edidisse Vulcanum. Lucianus de sacrificiis p. 352. tom. 1.

(n) Voyez l'article Hippodamnes.

coutume; & il faut bien qu'on le suppose, puis qu'on veut qu'elle ait donné à teter à l'un des batars de son mari. Il falut user de ruse pour l'y engager; & ce fut alors, dit-on, que se forma (Q) dans le ciel ce que nos peuples appellent le chemin de St. Jacques. Quelques-uns de ceux qui mettent au nombre des épi-  
thetes de Junon le mot *Regina*, (R) s'abusent puérilement; quoi que sous ce nom elle ait été la protectrice des Veiëntins\*, & placée à Rome fur l'une des sept montagnes. Je doute que ceux qui disent, qu'elle ne commença de favori-  
ser les Romains que dans la seconde (S) guerre Punique, ayent raison. Elle fut

\* Voyez la remarque 7.

.. fut

(A) Servius apud Lloy & voce Uibe.

(B) Querecum minu humum percussisset, sequenti postea tempore natus est ex ea terra Typhon.

(C) Comes Mytholog. l. 6. c. 22. p m 644. Vous trouverez la même chose dans le Dictionnaire de Lloy.

(D) H dē tētē' ēra tēpīs iōn-dīgōnō ēra ēgōtōtōi, Διός τ' ἀπ' αἰθέρος ἔτι Τυφώονος, ἠὲ καὶ Ἐρμίου.

Hec autem peperit neque diis similem, neque mortalibus. Gravemque difficilemque Typhoona, damnatum mortalibus. Homer. Hymn. in Apollin. p. m. 790.

(E) Achilles Tattias in Iliadē ex Eratosthene in Catamerisimo, apud Lloy voce Juno.

(F) Manilius lib. 1. p. m. 24.

(G) Voyez Phlegonius in l. Metrocor. apud Phlegonius Celesium in Caelo Afronico-Poëtico p. 15.

(H) Pauzanias lib. 9. pag. 300.

au malheur qui lui arriva dans un grand festin. Elle tomba, & fit voir aux Dieux tout ce qui étoit caché sous ses jupes. Elle perdit son emploi par cet accident (A). Je n'ignore point que selon d'autres, elle fut fille de Jupiter & de Junon par les voyes ordinaires.

Il faut refuser ici Natalis Comes, qui a été apparemment le mauvais guide de quelques Lexicographes. Il dit que Junon indignée de la naissance de Minerve pria le ciel & la terre, les Dieux célestes, les Dieux infernaux, de faire en sorte qu'elle devint mere sans aucune intervention de mâle. Elle frapa de sa main la terre, & au bout d'un certain tems la terre produisit Typhon (B). Pour prouver cela il cite quelques vers Grecs, qui signifient manifestement que Junon enfanta Typhon. N'est-ce pas bien entendre ce que l'on allégué?

Ὅν πατ' ἀφ' Ἡ' ρη ἔτικτε χλωροσπερὴν Διὶ πατρὶ  
Εἴτ' ἀγαθὴ Κρονίδης ἑρικυδέα γένεσθαι' ἀθήνῃ.  
Hunc (Typhona) irata Jovi patri Juno edidit  
olim  
Quum fuit illius de vertice nata Minerva.

Homer dans l'hymne d'Apollon raconte si clairement cette histoire, que l'on a lieu de s'étonner que tant d'Auteurs y aient pris l'un pour l'autre. Il dit que Junon ayant invoqué le ciel & la terre, & tous les Dieux infernaux, pour avoir un fils dans l'aide de Jupiter, frapa la terre & la fit trembler, & prit ce tremblement pour un bon augure, & se tint séparée de son mari un an durant, au bout duquel elle eut un fils qui ne ressembloit ni aux hommes ni aux Dieux (C) : ce fut Typhon.

(Q) Que se forma... le chemin de St. Jacques. ] Ce fut à Hercule qu'elle donna à teter: mais cet enfant dont la force étoit déjà prodigieuse lui pressoit & lui tiroit si rudement le bout du teton, qu'elle ne le put souffrir; & comme elle retira sa mamelle avec effort, il se repandit de son lait; & voilà de quelle matiere fut formé (D) ce cercle que les Grecs nommerent γαλαξίας, & les Latins orbis lacteus, via lactea &c. Le Poëte Manlie a touché à cette fable:

Nec (E) mihi celanda est fame vulgata vetustas  
Mollior : è niveo lactis fluxisse liquorem  
Pellore Regina Divum, celumque colore  
Insecessit suo. Quapropter lacteus orbis  
Dicitur, & nomen causâ descendit ab ipsâ.

Il y en a qui disent que le lait qui forma ce cercle, tomba de la bouche d'Hercule qui avoit tété Junon trop goulûment (F). Ces contes supposent que Junon étoit alors dans le ciel: mais les Thebains ne pretendoient pas cela: ils monstroient le lieu où cette Déesse trompée par Jupiter allaita Hercule (G).

(R) Le mot *Regina* s'abusent puérilement.]

Carils (H) aporent pour preuve un (i) passage de Virgile, où il n'y a point d'épithete particulière. Le Pere du peuple, le Magnifique le Grand, le Juste, le Sage &c. sont des épi-  
thetes ou des titres de distinction que l'on affecte à certains Princes, mais on ne peut pas dire cela du titre de Roi de France. On ne peut point non plus le dire de celui de Reine de France. Or Junon dans ces paroles de Virgile est appellée la Reine des Dieux, tout comme Anne d'Autriche femme de Louis de Juste étoit appellée Reine de France. Junon étoit femme de Jupiter le Roi des Dieux & des hommes,

Divum (K) pater atque hominum Rex, comme elle le qualifie (I) elle-même dans l'Enéide. Ailleurs (M) elle lui dit qu'il regne sur tous les Dieux, où je raporte ce qu'il raconte de mille touchant la prise de Veiens. Ces paroles de Juvenal (N) *niveam Regina cadinnam agnam*, suffisent pu fournir une preuve beaucoup meilleure, que celle qu'on a pretendu trouver au 1. livre de l'Enéide.

(S) Favoriser les Romains que dans la 2. guerre Punique. ] Camille se preparant à donner l'assaut aux Veiëntins, offrit la 10. partie du butin à Apollon, & pria Junon la protectrice des alliés de les quitter, pour se rendre à Rome où on lui feroit un temple digne d'elle.

(O) Tuo ductu, inquit, (Dictator) Pythice Apollo, tuoque numine instructus pergo ad delendam urbem Veios: tibi que hinc decimam partem prædæ voceo. Te simul Juno Regina que nunc Veios colis precor ut nos victores in nostram tuamque mox futuram urbem sequare: ubi te dignum amplitudine tua templum accipiat. Après le pillage de la ville, on travailla à la translation des Dieux, & on s'y porta avec beaucoup de respect. Quel-

cun demanda à la statue de Junon si elle vouloit venir à Rome, elle fit signe qu'oui, & l'on prétendit même qu'elle prononça cet oui. On n'eut aucune peine à la transporter; on eût dit qu'elle se donnoit du mouvement pour suivre les victorieux, Camille (P) lui dressa un temple sur le mont Aventin, selon la promesse qu'il en avoit faite. Les paroles de Tite Live sont belles & si memorables, que tous ceux qui entendent le Latin seront bien aises de les lire sans avoir la peine de se remuer: (Q) *Cum jam humana opes egestæ à Veis essent, amoliri tum matutæ Deum dona ipsosque Deos, sed colentium magis quam rapientium modo, cepere.* Nantque delecti ex omni exercitu juvenes, puræ loti corporibus, candida veste, quibus deportanda Romam Regina Juno assignata erat, venerabundi templum intræ, primo religioso admoventes manus: quod id signum more Etrusco nisi certa gemis sacerdos astræbare

(b) Francise. Pomey in Panthico Mythico p. m. 92.

(i) Ast ego que dixum incepto non plus le dire de celui de Reine de France. Or Junon dans ces paroles de Virgile est appellée la Reine des Dieux, tout comme Anne d'Autriche femme de Louis de Juste étoit appellée Reine de France. Junon étoit femme de Jupiter le Roi des Dieux & des hommes,

(H) Aristote lib. de Divis. M. Si montre qu'Homere par ces paroles, πατήρ ἀσθεῶν τῶ θεῶν τῶ, qui designent Jupiter, le declare Roi des Dieux &c. des hommes. Voyez le Virgile Varrionum de Leide 1680. An. l. 1. v. 67.

(I) Enéide l. 1. v. 65

(M) Iliad. lib. 4. v. 61.

(N) Sat. l. 1. v. 13.

(O) T. Livius dec. l. lib. 5. p. m. 148.

(P) Tum Junoni regine templum in Aventino locatino locavit delictum matutæ mari. Id. ibid. pag. 149.

(Q) Id. ib. pag. 149.

fut honorée (T) à Rome sous un autre titre, savoir sous celui de *Moneta*. Les honneurs

(a) Λοίσιος φρονισμοῦ ἐξ ἑαυτοῦ μὴ τῶν θεῶν οὐδὲ τῶν ἀνθρώπων ἔστι θεὸς. ἀπονεύσασθαι δὲ τὴν τιμὴν τοῦ θεοῦ βλαβερὰ καὶ ἀνομιὰ ἐστίν. ἀπονεύσειν δὲ τὴν τιμὴν τοῦ θεοῦ ἀνομιὰ ἐστίν. ἀπονεύσειν δὲ τὴν τιμὴν τοῦ θεοῦ ἀνομιὰ ἐστίν.

*non esset solitus. Deinde quam quidam, seu spiritu divyno tactus, seu juvenili joco, Vifine Romam ire Juno? dixisset, ammisit ceteri Deam clamaverunt: inde fabula adjectum est, vocem quoque dicentis, Velle audiant. Notam certe sese sua parvi molimenti administrulis, sequentis modo accepimus levem ac facilem translatu fuisse: integramque in Aventinam aeternam sedem suam, quod vota Romani dictatoris vocaverant, perlatam; ubi templum ei posita idem, qui venerat, Camillus dedicavit. Plutarque (a) impute à Tite Live de rapporter que Camille en priant Junon de venir à Rome toucha la statue de cette Déesse, & que quelques-uns répondirent qu'elle y consentoit, & qu'elle suivoit de bon cœur. Comparez cela avec les paroles de Tite Live, vous verrez très-clairement que Plutarque n'y a rien compris; ou plutôt qu'il a cité de mémoire, & qu'il a défiguré les circonstances: & comme vraisemblablement il s'est fié à la mémoire en une infinité de rencontres, je crains bien qu'à l'égard de beaucoup de faits nous ne trouvions dans ses livres non pas ce qu'il avoit lu, mais la forme que les historiens qu'il avoit lues prenoient dans son imagination. Tite Live n'attribue des prières à Camille par rapport à Junon qu'après la prise de Veïes. Comment donc le scroit-il prier les mains appliquées sur la statue? Ce que je vais dire fe raporte mieux à mon texte.*

(b) οὗτος δὲ ἀπονεύσειν τὴν τιμὴν τοῦ θεοῦ βλαβερὰ καὶ ἀνομιὰ ἐστίν. ἀπονεύσειν δὲ τὴν τιμὴν τοῦ θεοῦ ἀνομιὰ ἐστίν. ἀπονεύσειν δὲ τὴν τιμὴν τοῦ θεοῦ ἀνομιὰ ἐστίν.

Plutarque ajoute que ceux qui soutiennent que la statue de Junon répondit ou par signes, ou en parlant, qu'elle acquiesçoit aux prières de Camille, ont un très-puissant argument à alléguer, c'est-à-dire la prospérité de Rome; car cette ville, dit-il, de petite qu'elle étoit n'auroit pas pu s'élever à un si haut faite de puissance, sans la faveur continuele d'un Dieu présent (b). Il croit donc que Junon s'étant transportée de Veïes à Rome favorisa les Romains, & leur procura cette suite de victoires qui les rendit si formidables. Il faudroit donc mettre à l'an (c) de Rome 359, l'accomplissement de la prédiction de Jupiter, que Junon favoriseroit enfin la nation Romaine.

(d) *Quin aspera Juno*  
*Qua mare nunc terrasque motu calumpniae fatigat*  
*Consilium in melius referet, necumque forebit*  
*Romanos rerum Dominos gentemque togatam.*

Et néanmoins parce qu'il a plu à quelques Poëtes de reculer cette époque jusqu'à la (e) 2. guerre Punique (f), les Commentateurs s'arrêtent plus à cette fiction qu'à la foi des Historiens. J'observe ici qu'outre le temple que Junon avoit à Rome sur le mont Aventin, elle possédoit le temple du Capitole en commun avec son mari, & avec Minerve (g). Le temple de Juno *Moneta*, dont je parle dans la remarque suivante, me fournit une bonne preuve.

perpetuo ex multis & magnis sicutis presentis favore, evadere ad eam gloriam & potentiam haudquaquam potuisset. Idem ibid. (e) C'est celui du face de Veïes. (d) Virgii *Aeneid.* lib. 1. v. 279. (f) *Qui commoverit l'an de Rome 357.* (g) Quia bello Punico secundo, ut ait Ennius, placata Juno coepit favere Romanis. *De viris in bella lacum Virgilia.* Voyez Silius Italicus lib. 12. pag. m. 520. Horace lib. 2. Ode 1. (h) Voyez *Dausqueius sur Silius Italicus lib. 10. pag. 437.*

(T) Honorée à Rome sous . . . le titre de *Moneta*. ] Il paroît par divers passages des Anciens (h), que l'épithète de Regina étoit affectée à la Junon que Camille transféra de Veïes, & à laquelle il bâtit un temple sur le Mont-Aventin. Quant à la Junon *Moneta*, elle avoit son siege au Capitole. Valere Maxime est le seul peut-être qui l'ait confondue, avec celle dont le Dictateur Camille bâtit le temple sur le Mont-Aventin. Je ne doute point que ce ne soit l'une des méprises que l'on trouve en si grand nombre dans Valere Maxime. *Nec minus voluntarius, dit-il (i), in urbem nostram transitus. Captus à Furio Camillo Vejis, milites jussu Imperatoris simulacrum Junonis Moneta, quod ibi praecipua religionis cultum erat, in Urbem delataturi, sede sua movere conabantur. Quorum ab uno per jocum interrogata Dea, an Romanam migrare vellet, Velle se respondit. Hac voce audientia, lusus in admirationem versus est. Jamque non simulacrum, sed ipsam caelo Junonem portanti, portare se credentes, lati in ea parte montis Aventini, in qua nunc templum ejus cernimus, collocaverunt. On n'a besoin que de lui-même pour le convaincre de ses brouilleries, car dans un autre livre (k) il raporte que le temple de la Déesse *Moneta* étoit sur le Capitole, à l'endroit ou avoit été la maison de Manlius. Or selon Tite Live le Temple que l'on bâtit où cette maison avoit été, fut voué à Junon *Moneta* durant la guerre des Aurunces. (l) Il fut consacré l'année d'après, c'est-à-dire l'an de Rome 413. Ovide (m) s'accorde parfaitement en cela avec Tite Live. Les vers où il en parle nous apprenent que ce fut Camille qui voua ce temple: là-dessus un Critique observe (n) que néanmoins Plutarque ne dit nullement que Camille ait fait ce vœu, & qu'il se contente de dire que la maison de Manlius fut rasée, & que le temple de la Déesse *Moneta* fut bâti au même lieu où cette maison avoit été. Ce Critique a cru sans doute que le Camille dont parle Ovide, est celui dont Plutarque a écrit la vie; celui, dis-je, qui travailla si fortement à faire punir Manlius. Je ne croi point qu'Ovide se soit trompé si lourdement. Celui qui voua le temple de Junon *Moneta* étoit Camille le fils. Il ne faut donc pas trouver étonnant que l'Historien du pere ne dise rien de ce vœu; mais on le pourroit blâmer de la négligence, avec laquelle il raconte la destinée de la maison de ce Manlius. Il dit (o) que les Romains l'ayant demolié, firent bâtir à la place le temple de la Déesse *Moneta*, & ordonnerent que désormais nul Patricien ne demeureroit sur le Capitole. Ou sont les lecteurs qu'un tel narré ne porte à croire que ces 3. choses se firent en même tems? Qui se pourroit imaginer que ce temple ne fut voué que plus de 40. ans après le suicide de Manlius? Il y a dans Cicéron une chose qui produit ici un peu d'embarras, c'est que la Junon qui avoit un temple sur le Capitole, fut surnommée *Moneta*, à cause qu'elle avoit averti le peuple Romain qu'il falloit sacrifier une truë pleine. *Scriptum à multis cum terra motus factus esset ut suo plena procurat fieret, vocem ab eade Junonis ex arca exiisse, quocirca Junonem illam appellatam Monetam (p).**

(h) Decretum est Junoni Reginae in Aventino Junonice solipite Lanavii majoribus hostiis sacrificaretur. Livius lib. 12. Voyez autli l. 25. p. m. 432. quod ibi delecturaturi, sede sua movere conabantur. Quorum ab uno per jocum interrogata Dea, an Romanam migrare vellet, Velle se respondit. Hac voce audientia, lusus in admirationem versus est. Jamque non simulacrum, sed ipsam caelo Junonem portanti, portare se credentes, lati in ea parte montis Aventini, in qua nunc templum ejus cernimus, collocaverunt. On n'a besoin que de lui-même pour le convaincre de ses brouilleries, car dans un autre livre (k) il raporte que le temple de la Déesse *Moneta* étoit sur le Capitole, à l'endroit ou avoit été la maison de Manlius. Or selon Tite Live le Temple que l'on bâtit où cette maison avoit été, fut voué à Junon *Moneta* durant la guerre des Aurunces. (l) Il fut consacré l'année d'après, c'est-à-dire l'an de Rome 413. Ovide (m) s'accorde parfaitement en cela avec Tite Live. Les vers où il en parle nous apprenent que ce fut Camille qui voua ce temple: là-dessus un Critique observe (n) que néanmoins Plutarque ne dit nullement que Camille ait fait ce vœu, & qu'il se contente de dire que la maison de Manlius fut rasée, & que le temple de la Déesse *Moneta* fut bâti au même lieu où cette maison avoit été. Ce Critique a cru sans doute que le Camille dont parle Ovide, est celui dont Plutarque a écrit la vie; celui, dis-je, qui travailla si fortement à faire punir Manlius. Je ne croi point qu'Ovide se soit trompé si lourdement. Celui qui voua le temple de Junon *Moneta* étoit Camille le fils. Il ne faut donc pas trouver étonnant que l'Historien du pere ne dise rien de ce vœu; mais on le pourroit blâmer de la négligence, avec laquelle il raconte la destinée de la maison de ce Manlius. Il dit (o) que les Romains l'ayant demolié, firent bâtir à la place le temple de la Déesse *Moneta*, & ordonnerent que désormais nul Patricien ne demeureroit sur le Capitole. Ou sont les lecteurs qu'un tel narré ne porte à croire que ces 3. choses se firent en même tems? Qui se pourroit imaginer que ce temple ne fut voué que plus de 40. ans après le suicide de Manlius? Il y a dans Cicéron une chose qui produit ici un peu d'embarras, c'est que la Junon qui avoit un temple sur le Capitole, fut surnommée *Moneta*, à cause qu'elle avoit averti le peuple Romain qu'il falloit sacrifier une truë pleine. *Scriptum à multis cum terra motus factus esset ut suo plena procurat fieret, vocem ab eade Junonis ex arca exiisse, quocirca Junonem illam appellatam Monetam (p).*

Suivant

(1) Voyez *Dionys. d'Hist. Licar. nasse l. 4. ch. 69. Danquejus in Sim. Ital. l. 10 pag. 435. cite plusieurs autorités.*

(2) Il parait par *Tite Live l. 3. p. m. 79. que la Junon du Temple de Jupiter Capitolin étoit surnommée Regina.*

(3) *Antiquitat. Roman. l. 2. c. 6.*

(4) Noli te à sacris propriis Junonis Sospitæ, cui omnes Consules aware necesse est, domeli cum & fiam Consulom potissimum avellere. *Cicero orat. pro Muræna sub fin.*

(5) *Livius lib. 8. p. m. 224.*

(6) *Appian l. 5. de bello civil. pag. m. 399.*

(7) *Hist. animal. l. 11. c. 16. sacraque sua reddita cum eo ut ades lucusque Sospita Junonis communis Lanuvinis Municipibus cum populo Romano esset. Il y avoit un trésor dans le temple de cette Déesse: Auguste en tira de bonnes sommes, & promit d'en payer (f) l'intérêt. On croit que ce temple fut fondé par les Pelages originaires du Peloponèse, & l'on appuye cette opinion sur ce que la Junon de Lanuvium est nommée par (g) Elien *Juno Argolica. Voici l'équipage de cette Déesse. Nosstram Sospitam . . . tu nunquam ne in somnis quidem vides nisi cum pelle caprina, cum hasta, cum scutulo, cum calcolis repandis (h). On ne marque point dans ce passage si la peau de chevre étoit garnie de cornes, mais des gens fort savans n'en doutent pas. Il est certain que cette Junon étoit surnommée de chevre avec de véritables cornes, & il ne faut qu'avoir des yeux pour les reconnoître bien clairement dans les médailles Romaines de Coptius, & dans celle que rapporte Vigenaire dans ses annotations sur Tite Live (i). Notez bien ceci: le serpent du Temple de La-**

honneurs qu'on lui rendoit dans d'autres (V) villes d'Italie étoient fort considérables. Elle y faisoit beaucoup de miracles.

navium étoit quelque chose de miraculeux; il conoissoit si les filks avoient laissé prendre leur pucelage, ou non. Voyez Elien (k).

JUPITER,

La Junon LACINIA dont le temple étoit à six milles de Crotone, étoit merveilleusement célèbre. Ce temple étoit (l) une fois plus grand que le plus grand temple qui fût à Rome. Il étoit couvert de tuiles de maibre, dont une partie fut portée à Rome, pour servir de couverture au temple de la Fortune Equestre, que le Censeur Quintus Fulvius Flaccus faisoit bâtir: mais comme il perit misérablement, le Senat fit porter les tuiles au même lieu d'où on les avoit ôtées (m). Annibal n'exécuta pas le dessein d'enlever la colonne d'or, que l'on voyoit dans le temple de cette Junon (n). Pline rapporte que les cendres que l'on laissoit sur l'autel de cette Junon, exposées à toutes les injures de l'air, ne bougeoient jamais de leur place (o). Serenivius raconte un autre miracle; c'est que si quelmoible cum gravoit son nom sur les tuiles de ce temple, la gravure s'effaçoit dès que cet homme mouroit. *In hoc templo illud miraculi fuisse dicuntur, ut si quis serro in tegulis templi, ipsius nomen incidere, tandem illa scriptura maneret, quamdiu is homo viveret qui illud scripsisset (p).* Maxime Tite Live conte aussi un miracle, c'est que les mûchetiers de toute espèce consacrez à la Déesse passoisent dans les prairies du temple, sans que personne les gardât, & se retiroient le soir eux-mêmes, sans que jamais les bêtes sauvages ou les voleurs les inquiétassent. (q) *Letæ in medio pascua habuit (Lucus) ubi omnis generis sacrum deo pascuabatur pice sine ullo pastore: separantibus egressis cuiusque generis greges, non remanebant ad stabula, nunquam infidius ferarum non fraude violati hominum. Il fait assez conoître qu'il ne voudroit point jurer que cela fût vrai, & que le conte des centes immobles eût une plus grande certitude. On attribue, dit-il (r), presque toujours quelques miracles à cette sorte de lieux. Personne ne fait mieux cela que les Moines du Christianisme. Il ajoute que ce temple étoit célèbre non seulement par sa sainteté, mais aussi par ses (s) richesses.*

nibus examinabat. *Liv. Nonius in Goltzii Graec.*

(k) *Ubi supra. Voyez aussi Properce eleg. 8. l. 4.*

(l) *Voyez la page suivante lettre b.*

(m) *Valer. Maximus lib. 1. c. 1.*

(n) *Cicero lib. 1. de divinor.*

(o) In Lacinia Junone que les cendres que l'on laissoit sur l'autel de cette Junon, exposées à toutes les injures de l'air, ne bougeoient jamais de leur place (o). Serenivius raconte un autre miracle; c'est que si quelmoible cum gravoit son nom sur les tuiles de ce temple, la gravure s'effaçoit dès que cet homme mouroit. *In hoc templo illud miraculi fuisse dicuntur, ut si quis serro in tegulis templi, ipsius nomen incidere, tandem illa scriptura maneret, quamdiu is homo viveret qui illud scripsisset (p).* Maxime Tite Live conte aussi un miracle, c'est que les mûchetiers de toute espèce consacrez à la Déesse passoisent dans les prairies du temple, sans que personne les gardât, & se retiroient le soir eux-mêmes, sans que jamais les bêtes sauvages ou les voleurs les inquiétassent. (q) *Letæ in medio pascua habuit (Lucus) ubi omnis generis sacrum deo pascuabatur pice sine ullo pastore: separantibus egressis cuiusque generis greges, non remanebant ad stabula, nunquam infidius ferarum non fraude violati hominum. Il fait assez conoître qu'il ne voudroit point jurer que cela fût vrai, & que le conte des centes immobles eût une plus grande certitude. On attribue, dit-il (r), presque toujours quelques miracles à cette sorte de lieux. Personne ne fait mieux cela que les Moines du Christianisme. Il ajoute que ce temple étoit célèbre non seulement par sa sainteté, mais aussi par ses (s) richesses.*

(r) *Miracula aliqua. Personne ne fait mieux cela que les Moines du Christianisme. Il ajoute que ce temple étoit célèbre non seulement par sa sainteté, mais aussi par ses (s) richesses.*

(s) *Fama est aram vestibulo templi, cuius cinerem nullus unquam moverat ventus. Id. Crotone. Sex millia aberat ab (v) urbe nobile ibid.*

(t) *Inclusantem omnibus circa populis (x).* Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

(x) *Livius ubi supra.*

Il n'est pas étrange qu'il y ait diversité d'opinions touchant le fondateur de ce temple, & touchant l'occasion de la fondation, (r) car tous les peuples sont enclins à inventer mille belles choses sur de semblables matieres: mais on ne sauroit assez admirer, que les Auteurs soient si peu d'accord touchant la situation de cet édifice. Tite Live le met à 6. milles de Crotone. *Sex millia aberat ab (v) urbe nobile ibid.*

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

templum ipsa urbe nobiliss, Lacinia Junonis, (s) Includens sanctum omnibus circa populis (x). Mais Valere Maxime le met à Locres, & ce n'est pas le temple de Thysus p. 27. on fait dire à Tite Live, que le Temple étoit dans la ville, In urbe nobile templum, ipsa urbe erat nobiliss.

JUPITER, le plus grand de tous les Dieux du Paganisme, étoit fils de Saturne & de Cybele. Il n'y a point de crime dont il ne se fût souillé; car outre qu'il détrôna son propre (A) pere, qu'il le châtra, & qu'il le chargea de

(d) Que ad religionem pertinent cum cura facta: regulas relictas in area templi, quia reponendum nemo arretmette re rationem postuerit, sedem. p. 810.

Raportons ses paroles. Q. Fulvius Flaccus impune non tulit quod in censura regulas marmoreas ex Junonis Lacina templo in aedem Fortuna Equestrus, quam Roma faciebat, transfudit. Negatur enim, post hoc factum, mente constitisse: quin etiam per summam egritudinem animi expiravit, cum ex duobus filiis in Illyrico militantibus, alterum decessisse, alterum graviter audisset affectum. Cujus casu motus senatus regulas illico Locros reportandas curavit: & de rebus circumspiciatissima sanctione impium opus censoris retexit (A). Je me suis réglé ci-dessus à ce narré, quant au motif qui engagea le Senat à restituer des tuiles, mais je me réserve le droit de rectifier les choses selon le besoin par la relation de Tite Live. Sachez donc que ce grave Historien observe que le Censeur Fulvius Flaccus s'appliquoit avec ardeur à faire en sorte que le temple qu'il construisoit ne cedât ni en magnificence, ni en grandeur à aucun temple de Rome. Il crut qu'un toit de marbre donneroit beaucoup de relief à cet édifice, c'est pourquoi il fit decouvrir la moitié du temple de Junon Lacina (b). C'étoit assez pour son dessein. Ayant fait porter à Rome ces tuiles de marbre, il se garda bien de dire d'où il les avoit tirées; mais on ne laissa pas de l'apprendre, & de là sortirent tant de murmures, que les Consuls furent obligez de consulter le Senat sur cette affaire. Le Senat fit venir Flaccus, & après l'avoir laissé exposé pendant quelque tems à toutes sortes de cruels reproches, il resolut d'un consentement unanime que les tuiles seroient reportées au temple de Junon, & qu'on seroit pour apaiser la Déesse ce que les ceremonies prescrivoient. Les paroles de Tite Live m'ont tellement enchanté, que je m'imagine qu'elles seront très-agreables à la plupart de mes lecteurs: ce sont de belles paroles remplies de grandes pensées. (c) Postquam censor rediit tegulae expositae de navibus ad templum portabantur: quoniam unde essent silebatur, non tamen celari potuit. Fremtus igitur in curia ortus est: ex omnibus partibus postulabatur, ut consules eam rem ad senatum referrent. Ut vero accessit in curiam censor venit, multo infestius singulis universaque praesentem lacerare: Templum augustissimum regionis ejus: quod non Pyrrhus, non Annibal violassent, violare parum habuisset, nisi detexisset fecede ac prope diruisset. Detractum culmen templo, nudatum tectum patere imbris putrefaciendum. Censorem moribus regendis creatum, cui facta tecta exigere sacris publicis & loca tuenda more majorum traditum esset; cum per foriorum urbes diruentem templa, nudantemque tecta aedium sacrarum, vagari, & quod, si in privatis foriorum aedificiis faceret, indignum videri posset, id eum immortalium templa demolientem facere, & obstringere religionem populum Romanum, ruinis templorum templa aedificantem: tamquam non iidem ubique Dii immortales sint, sed spoliis aliorum referretur, apparet quid sentirent Patres: re-

latione facta in unam omnes sententiam ierunt, ut haec tegulae reportandae in templum locarentur, particularique Junoni fierent. L'arrêt du Senat ne fut point exécuté dans tous les points, car ceux à qui on donna la charge de faire retabir le toit, raportèrent qu'aucun Ouvrier n'avoit su remettre les tuiles à leur place (d), & qu'ainsi elles avoient été laissées à la cour du temple. Flaccus ne discontinua point son édifice: il l'acheva, & le consacra, & donna les jeux Sceniques pendant quatre jours, & les Circenses un jour (e). Voilà donc une insigne différence entre Tite Live & Valere Maxime, & qui montre que le dernier de ces deux Auteurs a fait un grand tort au Senat Romain: il a supposé qu'on ne s'avisait de reparer le dommage, qu'après avoir vu la punition prodigieuse que le ciel avoit infligée au Censeur Flaccus. Mais Tite Live nous apprend que le Senat se determina à cette action de pieté & de justice, par la seule considération du fait, & sans avoir vu aucune marque de l'irritation celeste. Il ne nie point la triste fin de ce Censeur, il la représente même plus funeste que n'a fait Valere Maxime, car il dit que Fulvius Flaccus se perdit, & qu'il ajoute qu'on disoit parmi le peuple que Junon lui avoit ôté le jugement. (f) Q. Fulvius Flaccus pontifex qui priore anno fuerat censor . . . facta morte perit. Ex duobus filiis ejus qui tum in Illyrico militabant, nunciatum alterum decessisse, alterum gravi & periculoso morbo egrum esse. Obruit animum simul lactus, metusque: mane ingressi cubiculum servi, laqueo dependentem invenerunt. Erat opinio, post censuram vinum compositum fuisse sui: vulgo Junonis Lacina iram ob spoliatum templum alienasse mentem ferebatur. On met à l'an de Rome 579. ce qui concerne les tuiles de marbre ôtées du temple de Junon.

(e) Fulvius aedem Fortunae aequifris, quam Proconsul in Hispania dimittens cum Celibero legionibus venerat, an nos sex postquam voverat, dedicavit, & scenicos ludos per quadri-duum, unum diem in circo fecit. Id. ib. pag. 812.

(f) Id. ib. pag. 819.

(g) Apollodorus lib. 1. tit. (h) Natalis Comes, Mythol. l. 2. pag. m. 86.

(a) Val. Maximus l. 1. c. 11. n. 20.

(b) Profectus in Brutios, aedem Junonis Lacinae partem dimidiam detegit, id natis fatis fore ratus ad tegendum quod edificaretur. Tit. Livius l. 41. tit. p. m. 809. C'est ce qui m'a fait dire ci-dessus après Cluvier, Ital. Antiq. l. 4. c. 15. que le Temple de Junon Lacina étoit une fois plus grand que le plus grand Temple de Rome.

(c) Livius ibid.

(A) Qu'il détrôna son propre pere, & c. ] Saturne souffrit en cela la peine du talion, puis qu'il avoit usurpé (g) l'Empire du monde que le Ciel son pere possédoit; mais Jupiter ne laissoit pas d'être coupable d'une usurpation horrible: il n'est pas permis de punir un crime par un autre crime; on ne se dispense pas en imitant les scelerats. Il est remarquable que le Ciel fut trahi par sa propre femme; car ce fut la Terre (h) femme du Ciel qui excita ses enfans à la revolte, & qui mit entre les mains du plus jeune (i) une faucille, dont il se servit pour couper le membre viril à son pere. Saturne qui fit cet exploit fut traité à la pareille si exactement, que Jupiter employa pour lui couper le membre viril (k), le même instrument qui avoit servi à la castration du Ciel. Notez que le party de Saturne fit une assez longue résistance; il ne succomba qu'après une guerre de (l) dix ans. Saturne vaincu fut chargé de chaînes, & précipité dans le Tartare (m). Les chaînes n'étoient pas pesantes, car elles étoient de (n) lai-

(b) Id. ib. (i) C'étoit Saturne. (k) Natalis Comes, Mythol. l. 2. pag. m. 86. (l) Apollodorus ibid. (m) C'étoit comme le plus profond des enfers. (n) Les chaînes n'étoient pas pesantes, car elles étoient de laine.

77. Is locus est ad Inferos tenebrosissimus, qui tantum à terra distat, quantum à coelo terram abesse ferunt. Apollodorus ibid. (n) Athenyoni in Perside, apud Natal. Comitem pag. 85.

chaines au plus profond des enfers, il commit inceste avec (B) ses sœurs, avec ses filles, & avec ses tantes; & il tâcha même de violer sa mere. Il debauchea une infinité de filles & de femmes; & pour en venir à bout, il prenoit la figure de toutes sortes de bêtes. Il donna dans le peché contre nature; car il enleva le beau Ganymede \*, & il le pourvut de l'office de grand Echanfon des Dieux,

\* Catamitus rapitur delicium futurus & poculo rum euflos, & ut afin Jovis dicatur pul-

F f 2

nc. On lui donnoit tous les ans quelques jours de liberté pendant les fêtes des Saturnales; tems auquel on permettoit aux esclaves d'agir librement (a). Quelques-uns disent que Saturne se sauva de la prison, & se retira en Italie chez le Roi Janus. D'autres veulent que son fils se soit contenté de le chasser. Virgile est de ce dernier sentiment :

Primus (b) ab aetherio venit Saturnus Olympo  
Arma Jovis fugiens, & regni exul ademptus.

Mais Stace n'en étoit point, puis qu'il parle de la liberté qu'on accordoit à Saturne une fois l'an :

Saturnus (c) mihi compe de exoluta  
Et multo gravidus mero December,  
Erid ridens jocus, & sales protervi  
Adfuit.

Joignez à cela ces paroles d'Arnohe. (d) Numquid paricidii causa vincium esse Saturnum, & ablu diebus statis, vinculorum ponderibus & levari. J'ai oublié de dire qu'après la victoire complete que le party de Jupiter avoit remportée, Apollon chanta sur sa lire un poème qu'il avoit fait à la louange des vainqueurs. Tibulle nous apprend cette circonstance dans une (e) élégie qu'il adresse à Apollon :

Sed nitidus pulcerque veni, nunc indue vestem  
Sepositam, longas nunc bene pelle comas,  
Qualem te memorant, Saturno regne fugato  
Victori laudes concinuisse Jovi.

Les meilleures allegories qu'on puisse trouver sous ces fables, est de dire que les Anciens ont voulu signifier que (f) l'ambition étouffe tous les sentimens de la nature, tous les droits de l'amitié & des alliances, & que les Poètes & les Orateurs sont toujours prêts à se declarer pour le party qui triomphe.

(B) Il commit inceste avec ses sœurs. &c.] Il jouit de sa sœur Junon sans attendre qu'elle fût sa femme, & puis il l'épousa. J'en parle (g) ailleurs. Il viola son autre sœur Ceres, & en eut Proserpine. Il coucha avec trois de ses tantes, savoir avec Themis, avec Dione, & avec Mnemolync. De son inceste avec la premiere sortirent les Heures & les Parques; de la seconde il engendra Venus; & il eut de la troisième les neuf Muses (h). Ayant vu (i) un jour sa mere endormie, il tâcha de jouir d'elle par surprise; mais comme elle s'éveilla, & se mit en état de lui résister, il employa la force, & auroit apparemment accompli son abominable dessein, si l'ardeur de sa passion ne se fût évaporée, dans les efforts qu'il employa pour surmonter la résistance de sa mere. Arnohe s'écrit là-dessus très-justement. (k) O rerum imaginatio indecora! ô habitus scdus Jovis ad observat certaminis expeditio-nem parati! Ergone ille rex mundi, cum incautus & protervus obreptionis effet rejectus à furto, in im-

petum se verit: & quum rapere voluptatem insidiola fraude non quirit, vi matrem aggressus est, & apertissimè capiti venerabilem subruere castitatem? Colluctatus ergo dirissimè cum invita est, ritus, fractus, superatusque defecit: & quum pietas dijungere ab insando matris non valuit appetitu, effusa libido dijunxit? Il observe que les Payens mirent à profit ces vains efforts de Jupiter: car ils dirent qu'une pierre en devint grosse, (l) Id. lib. Et en accoucha d'un fils au bout de 100. mois. (m) Et sanè hoc loco singularitatis magna viri, & circa res etiam sagittiosi operis parciores, ne sancta illa semina frustra videantur effusa, flex, inquit, cibus alius bit Jovialis incontinentia jactitatem. Quid deinde, Centaures quaso, consecutum est, dicite? In suu medio la-pidid, atque in illa cois darite informatus atque animatus est insans, Jovis magni futura progemini, &c. On a observé une semblable generation, touchant les efforts que fit Jupiter pour jouir de sa fille Venus. Cette fille, d'ailleurs qu'il voude si bonne volonté quand il s'agissoit d'admettre le mâle, résista vigoureusement à Jupiter. Je m'explique en marge (n) par les termes un peu grossiers d'un Auteur moderne. Arnohe fait mention d'un autre attentat de Jupiter qui lui réussit. Mais c'est selon l'opinion de ceux qui lui réussit que Ceres étoit mere de ce Dieu. Quon-

dam (n) Dieffiter, inquit, cum in Cerevum stam matrem libidibus improbis atque inconcessis cupiditatibus astuaret, nam genitrix hac Jovis regionis ejus ab accolis traditur, neque tamen aude-ret id, quod procati appetitione conceperat, aper-tissima vi petere, ingeniosos comminiscitur captio-nes, quibus nihil tale mentem castitate immi-neret genitricem: fit ex Deo taurus, & sub pe-coris specie subfessoris animum atque audaciam ce-Nonnus lans; in securam & nesciam repentina immittitur vi furens, agit incestus res suas, & prodiã per libidinem fraude, intellectus, & cognitus evolat, d'Alexan-drie in Proterpitice. Tzetzes de l'amour, passa par les mêmes épreuves que sa fille. (o) Quam (Proserpinam) cum vervecem Jupiter bene validam, floridam, & succi esse con-spiceret plenioris, obitus paulo ante quid malorum, & sceleris esset aggressus, & temeritatis quantum, redit ad priores actus: & quia nefarium videbatur, patrem cum filia comminus uxoria conjuga-tione miseri, in draconis terribilem formam mi-grat: ingentibus spiris pavescam colligat virgi-phanem in-nem, & sub obtentu fero, mollissimis ludit atque adulatur amplexibus. Meziriac (p) allegue plusieurs Auteurs, qui ont dit que Jupiter changé en serpent eut le puellage de sa fille Proserpine, dont il engendra le premier Bacchus surnommé Zagreus. Finissons cette remarque par un passage d'Arnohe. (q) Quid tantum queso, demande-t-il aux Payens, de vobis Jupiter iste, quicunque est, meruit, quod genus est nullum probrî infame, adul-terium nullum, quod in ejus non caput, velut in aliquam congeratis vilen lateamque personam? C'est pousser à bout le Paganisme.

(n) Arnohe lib. pag. 170.

(o) Ibid. p. 171.

(p) Ubi supra pag. 410. Meziriac lib. 5. & 6. p. 5. Clem. d'Alexandre in Proterpitice. Tzetzes de l'amour, passa par les mêmes épreuves que sa fille.

(q) Ibid. p. 171.

(r) Ibid. p. 171.

(a) Dans l'article Janon.

(b) Hesiodus in Theogonia. Apollodor. lib. 1. p. 9.

(c) Arnohe lib. 5. p. 161.

(d) Ibid. p. 162.

(e) Ibid. p. 162.

(f) Ibid. p. 162.

(g) Ibid. p. 162.

(h) Ibid. p. 162.

(i) Ibid. p. 162.

(j) Ibid. p. 162.

(k) Ibid. p. 162.

(l) Id. lib. 4. pag. 145.

(m) Non-nius l. 14. dit que les autres Centaures furent en-gendrez de la semence de Jupi-nies, &c. On a observé une semblable genera-tion, touchant les efforts que fit Jupiter pour jouir de sa fille Venus. Cette fille, d'ailleurs qu'il voude si bonne volonté quand il s'agissoit d'admettre le mâle, résista vigoureusement à Jupiter. Je m'explique en marge (n) par les termes un peu grossiers d'un Auteur moderne. Arnohe fait mention d'un autre attentat de Jupiter qui lui réussit. Mais c'est selon l'opinion de ceux qui lui réussit que Ceres étoit mere de ce Dieu. Quon-

(n) Arnohe lib. pag. 170.

(o) Ibid. p. 171.

(p) Ubi supra pag. 410. Meziriac lib. 5. & 6. p. 5. Clem. d'Alexandre in Proterpitice. Tzetzes de l'amour, passa par les mêmes épreuves que sa fille.

(q) Ibid. p. 171.

(r) Ibid. p. 171.

(s) Ibid. p. 171.

(t) Ibid. p. 171.

(u) Ibid. p. 171.

(v) Ibid. p. 171.

(w) Ibid. p. 171.

(x) Ibid. p. 171.

(y) Ibid. p. 171.

afin de l'avoir à sa main toutes les fois que le cœur lui en diroit. Les fourberies & les parjures, † & en general toutes les actions punissables par les loix, lui étoient fort familières. On est allé jusques à dire qu'il devora (C) l'une de ses femmes. On ne peut donc rien voir de plus monstrueux que le Paganisme, qui regardoit un tel Dieu comme le souverain maître de toutes choses; & qui proportionnoit à cette idée le culte de Religion qu'il lui rendoit. Les Peres de l'Eglise ont fortement pressé cette preuve de la fausseté de la Religion Payenne; & on peut dire que ce système étoit fort propre (D) à corrompre les bonnes mœurs. Je ne dirai rien touchant les fables qui concernent ou la naissance, ou l'éducation de Jupiter. Mr. Moreri en a touché quelque chose; & on trouve cela dans un grand nombre de livres, que les Ecoliers ont tous les jours entre les mains. Je ne parlerai que de l'aigle (E) qui lui portoit du nectar. Ce fait n'est pas si commun. Mr. Charpentier ne rapporte pas (F) fidelement une chose pour laquelle il cite Homere.

KECKER-

(C) Qu'il devora l'une de ses femmes.]

Hesiod observe que la premiere femme que Jupiter épousa, s'appelloit Metis (a). La voyant grosse il la devora, & devint lui-même gros d'enfant par ce moyen, & puis accoucha de Minerve. *Grauidam factam deglutivit, ut scripsit, Joannes Diaconus his verbis, καὶ ἀγχοῦν τρωτίω πινυτάδῳ, κατὰ τὴν αἰτίαν, ἦν αὐτῷ ἔδωκε τὸν ἦν δὲ τρωτίω πινυτάδῳ, ὡς αὐτῷ ἀναδεδῶς καὶ ἀπὸ τῶν ἑσπέρων: quam cum gravidam fecisset, deglutivit, ne quis alius Deorum nasceretur ex ea impudens ac fatuus. Ex eo cibo max ipse Jupiter pro uxore gravidus factus Palladem armatam è capite*

† Voyez les Peres qui Nestalis Comtes en aporet, Mythol. l. 1. c. 18. Or Arnobe cité dans la remarque B.

(a) Ζεὺς ἐξ ἑσπέρων ἀναδεδῶς τρωτίω πινυτάδῳ, κατὰ τὴν αἰτίαν, ἦν αὐτῷ ἔδωκε τὸν ἦν δὲ τρωτίω πινυτάδῳ, ὡς αὐτῷ ἀναδεδῶς καὶ ἀπὸ τῶν ἑσπέρων. Uxorem primam Metim sibi Jupiter addidit. Hesiod. in Theog.

(b) Natal. peperit (b). Comtes Mytholog. l. 2. p. 30.

\* Voyez Mr. Arnobe cité dans la 5. de la citation du préh. Pöleophili que p. 32.

(c) Meziriac sur Ovide pag. 419 420.

(D) Ce système étoit fort propre à \* corrompre les bonnes mœurs. ] (c) De ces actions infâmes de Juppiter les Auteurs Chrétiens ont tiré des puissans argumens, pour convaincre les Payens touchant la fausseté de leurs Dieux, comme on peut voir en plusieurs endroits de Lactance, de Tertullien, de Clement Alexandrin, d'Arnobe, & de plusieurs autres. Car outre que de si horribles crimes ne peuvent comparer avec la divinité, les Gentils pouvoient prendre de là un juste pretexte pour s'adresser à toutes sortes de meschancetez. . . . C'est aussi ce que veut dire Ion dans Euripide en la tragedie portant son nom :

Οὐκ ἔρ' ἀδρῆπτος κακῶς  
 λέγων δίκαιον, εἰ τὸ ἦν κακὰ  
 Μικροῦ δ' ἀπὸ τῶν δειδαιμόνων τάδε.  
 Il ne faut point blâmer les hommes malvaisans  
 s'ils imitent les Dieux, mais rejeter le blâme  
 sur ceux dont les forfaits leur serrent de patron.

Meziriac fait cette note sur un passage d'Ovide, où Phedre (d) remarque que le sermule de l'inceste étoit bon au tems grossier de Saturne, mais que sous le regne de son successeur il devoit être permis à une femme de coucher avec son beau-fils. Jupiter, dit-elle. marié avec sa sœur, autorise tout :

(d) In epist. ad Hieropolitam.

Nec quis privigno videat coitura moverca  
 Terruerim animos nominata vana tuos.  
 Ista vetus pietas, avo moritura futuro  
 Ruffica Saturno regna tenente, fuit.  
 Jupiter esse pium statuit quodcumque juvaret,  
 Et fas omne facit fratre marita soror.

(e) Meziriac pag. 419 fait cette remarque.

Ovide (e) tombe là dans une faute bien grosse,

puis qu'il est certain que Saturne fut marié avec sa sœur, tout comme Jupiter avec la sienne. On pourroit joindre au passage d'Euripide que Meziriac a cité cent autres passages de la même force. Rien n'est plus ordinaire dans les anciens Poëtes, que de voir des gens qui pour excuser leurs crimes, soutiennent ou qu'ils n'ont fait qu'imiter les Dieux, ou que les Dieux les ont poussés à faire du mal \*. Mais pour ne rien dissimuler, il faut dire à la gloire des Payens, qu'ils n'ont point vécu selon leurs principes. Il est vrai que la corruption des mœurs a été extrême dans le Paganisme, mais il s'y est trouvé beaucoup de gens qui n'ont point suivi l'exemple de leurs faux Dieux, & qui ont préféré les idées de l'honnêteté à une si grande autorité. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que les Chrétiens dont le système est si pur, ne cedent presque en rien aux Gentils par rapport au vice. C'est un abus que de croire que les mœurs d'une Religion répondent aux dogmes de la confession de foi.

(E) Que de l'aigle qui lui portoit du nectar. ] Une femme nommée Moero, Auteur d'un poëme (f) qui avoit pour titre la Memoire, dit que Jupiter à l'insu de tous les Dieux étoit nourri dans une caverne de l'île de Crete, par des colombes qui lui apportoient de l'ambrosie, & par un aigle qui lui apportoit du nectar. L'ambrosie venoit de l'Océan, & le nectar étoit tiré d'une pierre. Jupiter ayant détrôné Saturne immortalisa cet aigle, & le transporta dans les cieus :

Νῆστος δ' ἐκ πέτρης μέγας αἰθέρος αἰὲν ἀφύσσων,  
 Γαμφιπλήρῳ φέρεσκε [πέτρῳ] δαίμυθόνερα.  
 Τὸν ἢ νικηθεὶς πατέρα κρείον εὐρύπτοε Ζεὺς,  
 Ἀθανάτων πολίτην ἢ ἑβανῶν ἄγκυρῆνασσαν (g).  
 Nectar verò ex saxo ingens aquila semper hauriens,  
 Advolans portabat consulto prudentique Jovi.  
 Eam victo patre Saturno Juppiter altissimus,  
 Immortalitate donatum, in caelo habitare voluit.

(F) Mr. Charpentier ne rapporte pas fidelement. ] Je parle de M. Charpentier de l'Academie Française. Il croyoit haranguer le Roi à la tête de l'Academie après la prise de Mons; mais ce Prince ne voulut point de harangues ce coup-là. Celle de Mr. Charpentier fut inferée dans le Mercure Galant du mois de Mai 1691. On y trouve que le Roi est comme le Jupiter d'Homere, contre qui tous les autres Dieux sont unis, & qui après leur avoir reproché la vanité

\* Voyez l'article d'Helene, remarque B.

(f) Athen. lib. 15. p. 490.

(g) Id. ib. p. 491.

K.



**KECKERMAN** (BARTHELEMI) natif de Dantfic, y fut Professeur en Philofophie vers le commencement du XVII. siecle. Il avoit été auparavant Professeur en langue Hebraïque à Heidelberg. Il a composé un très-grand nombre d'Ouvrages, où il fait paroître (A) plus de methode que d'esprit. Il étoit Calvinifte. Il mourut l'an 1609. à l'âge de 38. ans \*. Ses livres sont

\* Konig mer sa naissance à l'an 1571. Et sa mort à l'an 1609. Vossius lui donne 42. ans de vie. De scient. Mathem. pag. 262.

pleins (B) de pillage, & ont été bien pillés. **KELLER** (JAQUES) l'une des bonnes plumes qui fussent parmi les Jésuites d'Allemagne vers le commencement du XVII. siecle, naquit à † Seckingen l'an 1568. Il se fit Jésuite l'an 1588. & après qu'il eut regenté les belles lettres, la Philofophie, la Theologie Morale & la Theologie Scholastique, il fut appelé au gouvernement, car on lui donna le Rectorat du College de Ratisbonne, & puis celui du College de Munich. La premiere de ces deux charges dura deux ans, mais la seconde lui fut laissée pendant seize années de suite. Il fut long tems Confesseur du Prince Albert de Baviere, & de la Princesse son épouse, & il fut souvent consulté & employé par l'Electeur Maximilien dans des affaires d'importance. Il disputa publiquement avec le plus celebre † Ministre du Duc de Neubourg, & s'il en faut croire ses (A) confieres, il le vainquit. Il publia quelques livres (B) de controverse, & divers Ouvrages de Politique sur les affaires du tems. Il prit un nom deguisé à la (C) tête de ses Ecrits politiques. Il mourut à Munich le 23. de Fevrier 1631: †.

† C'est une des quatre villes Foyettes.

† Nommé Jaques Hailbrunner.

† Tiré de Nathanael Sotel in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu pag. 373 374.

KEPLER

vanité de leur dessein, leur fait voir par experience que sa force est inébranlable; & tandis qu'ils tirent contre lui, il les enleve tous avec le globe de la terre & de la mer. Ne lui en déplaise, Jupiter dans Homere (A) ne met point cela en experience, il ne fait que s'en vanter; il ne fait que menacer.

(A) Plus de methode que d'esprit. Il a fait des systèmes de presque toutes les sciences. Voici le jugement que Vossius fait de lui. Parum idoneè judicat de eo (Diogenes Laërtius) vir cateroquum eruditus, sed novellorum scriptorum quam antiquitatis studiosior Bartholomæus Keckermannus. Ait ille libro suo de historia, scripsisse Laërtium languidè & frigide, sapè tamen non inutiliter. Que frigida profectio lans est operis utilissimi & auro contra non cari. Quippe ex quo discere sit cum alia tam multa ad historiam temporum pertinentia, tum praclarè tot veterum apophthegmata quorum Keckermannus, malo sanè exemplo, Erasmi laudare mavult auctorens quàm Plutarchum, Laërtium & similes (b).

(a) Voyez le 8. livre de l'Illiade au commencement.

(b) Vossius de Histor. Graecis pag. 223.

(c) Au 1. vol. p. 987. col. 2.

(d) Nommé Andreeus Aldius.

(e) Nommé pag. 349. pag. 153.

(f) Ibid. p. 351.

(g) Alegambe & Sotel in Biblioth. Scriptor. Societatis Jesu.

(B) Il publia quelques livres de controverse. En voici les titres. Tyrannicidium, seu scitum Catholicorum de tyranni interecione adversus nemicas Calviniani Ministri Calumnias in Societatem Jesu jactatas, à Munich 1601. in 4. en Latin & en Allemand. Papatu Catholicus, seu demonstratio fundamentalis veritatis Ecclesie Catholice Romanae contra Jacobum Hailbrunner, à Munich 1616. 2. vol. in fol. en Allemand. Compendium ejusdem operis, la même au même tems in 4. Agonia seu sudor mortualis Jacobi Hailbrunneri, hoc est resutatio Hailbrunneri qui extremam tentationem infernalis fuerat scripto libro, la même 1618. in 4. en Allemand. Fasciculus olivus 50. fasciculorum, id est absurditas predicantium in (h) Colloquio Ratisbonensi. Il se donna le nom de Jacobus Sylvanus à la tête de cet Ouvrage imprimé l'an (i) 1604. in 4. Il se donna le même nom dans un Ouvrage imprimé à Ingolstadt l'an 1607. & intitulé Philippica in anonymum quendam Predicantem qui Societatem Jesu mendacis operavit. Les Bibliothecaires des Jésuites n'ont point fait mention de ce livre de Jaques Keller. Le Sieur Placcius (k) nous apprend que c'étoit une réponse à un écrit Allemand, où l'on avoit recueilli plusieurs passages tirez des Ouvrages sedicieux de quelques Jésuites. L'Auteur du recueil refuta la Philippique de Keller l'an 1608. sa réponse est intitulée Antiphilippica: c'est un Ouvrage Allemand, où l'on acheva de recueillir ce qui se trouve de sedicieux dans les écrits de Jésuites (l). (l) Id. ib. L'Auteur de ces deux recueils étoit Conseiller de l'Electeur Palatin, & se nommoit Michael Loeffenius (m).

(h) Tiré d'Alegambe & de Sotel ubi supra.

(k) Placcius ibid.

(m) Drecker. de Scriptis Alesporis pag. 153.

(B) Ses livres sont pleins de pillage, & ont. J'ai raporté ci-dessus (c) la plainte d'un Ecrivain Ecossois, qui avoit été volé par Keckerman. Un autre Ecossois (d) fit tout le contraire; il vola Keckerman: c'est ce que Thomais (e) remarque dans son recueil des Plagiaires. Il accuse (f) de ce même crime quelques autres Ecrivains par raport à Keckerman.

(A) S'il en faut croire ses confieres, il le vainquit. Alegambe & Sotel disent que Jaques Hailbrunner fut tellement pressé dans cette dispute, qu'il fut presque réduit à ne dire mot, & qu'il en tomba malade la nuit suivante, ou qu'il fit semblant d'être malade, afin de n'être pas obligé de rentrer en lice le lendemain. Tam sortiter pressus est, ut tantum non obmutuerit, norbumque reipsa nocte illa contraxerit, vel ne cogeretur iterum in arenam descendere, callide simulavit (g).

(C) Un nom deguisé à la tête de ses Ecrits politiques. La sanglante guerre qui a desolé l'Allemagne depuis l'an 1618. jusques à la paix de Munster, a été sans doute une guerre de religion; car la ligue que les Protestans formerent, & à laquelle ceux de l'autre religion opposè-

\* Intitulé, Prodromus Differtationum de proportionibus coelestium, deque cunctis coelorum numeris, magnitudinibus, motuumque periodorum generationibus & propriis etc.

† Tiré de Gassendi in vita Tychoonis lib. 5. pag. m. 451.

‡ Id. Gassendi, pag. 450. & 459.

§ Ibid. pag. 460.

KEPLER (JEAN) l'un des plus grans Astronomes de son siecle, nâquit à Wiel au pais de Wirtemberg le 27. de Decembre 1571. Il commença ses études de Philosophie à Tubinge l'an 1589. & deux ans après il étudia les Mathematiques dans la même Université sous le fameux Michel Mœfflin. Il y fit tant de progrès que dès l'an 1595. il composâ un très-beau livre \*, qui fut imprimé à Tubinge l'année suivante. Il avoit été déjà appellé à Grats dans la Styrie, pour y enseigner les Mathematiques †. Tycho Brahé s'étant établi dans la Boheme, & y ayant obtenu de l'Empereur toutes sortes de commoditez pour perfectionner l'Astronomie, souhaita passionnément d'avoir Kepler auprès de lui, & il lui écrivit tant de lettres sur ce sujet, qu'il l'engagea à quitter l'Academie de Grats, & à se transporter en Boheme avec sa famille & avec sa Bibliothèque l'an 1600. ‡. Kepler gagna pendant le voyage une sievre quarte qui dura sept ou huit mois, de sorte qu'il ne put pas rendre à Tycho Brahé tous les services qu'il étoit capable de lui rendre. Il fut même un peu mecontent des réserves qu'on avoit pour lui †; car Tycho Brahé ne lui communiquoit pas tout ce qu'il favoit: & comme il mourut l'an 1601. il ne donna pas le tems à nôtre Kepler de lui être fort utile,

(a) Keller datus l'Appendix Cancellariae Anhaltinae, dit que cette prétention est fautive.

(b) Nicolaus Harstelin le nie dans la préface de sa Responsio apologetica a l'Ajax de Fabius Hercynianus.

(c) Alegambe s'est trompé a ce nom; il a dit Blesii & que cet étoit Chancelier. Le P. Sotuel n'a point corrigé ces deux fautes: il a mis Blesii etc. Le Sr. Placcius de anonymis n. 256. p. 7. Electorem Palatinum scopus principis apparet. Adjecti sunt sub finem Flores Scoppiani, ex Classico belli Sacri. Cet Ouvrage a la table des matieres, savoir vira demonstratio castellanum praesentium in Germania belli religionis ergo sussepti. La reponse du Jesuite Keller à ce livre de Camerarius est intitulée *Littra, seu Cuffigatio Cancellariae Hispanica, à Ludovico Camerario Excancellario Bohemico, Exconsulatio Heidelbergensi &c. instructa. Auctore Fabio Hercyniano*

rent une ligue Catholique dont l'Electeur de Baviere fut le chef, devoit sa naissance aux soupçons qu'on eut que la Cour Imperiale animée par les Jesuites vouloit casser la paix de Passau. L'Electeur de Baviere Prince très-habile, ne souffrit point que l'on accusât impunément les Catholiques d'un tel dessein. Il fit publier des livres où l'on accusoit les Protestans de s'être liguez pour des desfeins pernicieux, & nommé ment pour optimiser l'Eglise Romaine. Cette accusation parut l'an 1621. dans un Ouvrage intitulé *Cancellaria secreta Anhaltina; id est, Occulta Consilia, Inaudita Proposita, Periculosa adinventiones, & praestigiosa Machinationes Capitum ac Directorum unonum correspondentium in Germania, occasione Rebellionis Bohemicae ad ejusdem Carona, & Imp. Rom. perniciosè agitata. Post usperam illam, omnibus posteris memorabilem Victoriâ Pragensem, 8. Novemb. 1620. in Originalibus Scripturis ac documentis Cancellariae Anhaltinae, Divina Providentiâ deprehensa. Lus Princes Protestans firent refuser ce livre, que l'on pretendoit (a) avoir été compilé par Guillaume Jocher Conseiller de l'Electeur de Baviere, & par le Docteur Leickard. On a cru que ces Princes se seroient (b) de la plume de Volrad Pless, Conseiller de l'Electeur Palatin. Nôtre Jaques Keller le crut, car il refusa leur refutation par un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1624. sous ce titre: *Volradus (c) Plessii Heidelbergensis olim Consiliarii Ajax post oppugnatam frustra Cancellariam Anhaltinam in spongiam incumbens, sive Appendix Cancellariae Anhaltinae, auctore Fabio Hercyniano J. C. Alegambe & son Continuateur ont ignoré que leur confrere ait pris à la tête de cet Ouvrage le nom de Fabius Hercynianus. Il l'avoit pris des l'année precedente, en repondant à un livre que Louis Camerarius avoit publié l'an 1622. sous le titre de *Cancellaria Hispanica: adjecta sunt Acta publica, hoc est: Scripta & Epistola authentica, à quibus partim insulsius belli in Germania, partim Proscriptionis in Electorem Palatinum scopus principis apparet. Adjecti sunt sub finem Flores Scoppiani, ex Classico belli Sacri. Cet Ouvrage a la table des matieres, savoir vira demonstratio castellanum praesentium in Germania belli religionis ergo sussepti. La reponse du Jesuite Keller à ce livre de Camerarius est intitulée *Littra, seu Cuffigatio Cancellariae Hispanica, à Ludovico Camerario Excancellario Bohemico, Exconsulatio Heidelbergensi &c. instructa. Auctore Fabio Hercyniano****

no J. C. On en fit une nouvelle édition l'an 1624. à laquelle on mit ce titre: *Cancellaria Anhaltina, pars secunda. In qua non ita pridem à quibusdam edita Cancellaria Hispanica nervose simul & lepide refutatur: tum ex quibusdam interceptis ad Gaborem litteris, Hungaricum qui sequitur sum & adhuc duram motuum incontentos seu auctores demonstrantur. Auctore Fabio Hercyniano J. C. Alegambe & son Continuateur ont ignoré que Jaques Keller prenne ce faux nom dans le titre de cet Ouvrage. Ils ne l'ont pas ignoré à l'égard des deux écrits dont je vais donner le titre, *Rhabarbarum domandae hili quam in Apologu sua procuravit Ludovicus Camerarius propinatum a Fabio Hercyniano J. C. anno 1625. Tibus Gallaeanus, hebescentibus Ludovico Camerarii oculis, in littra Hispanica Cancellaria male adverteatibus, ad clarum videndum tornatus, à Fabio Hercyniano. Alditus in sine testimonio causâ, & pro Tubo, & pro Rhabarbaro, ipsius Camerarii epistolis anno 1625. Nicolaus Harstelin repondant à l'Ajax ou à l'appendix Cancellariae Anhaltinae, observe que le Jesuite qui en étoit l'Auteur étoit fort accoutumé à se deguiser. Nihil (d) à huc homini insolens esse, ut veritatem, ita nomen suum pervertere & modo sub Avimontii (à matre sua Goltbergera) modo sub Didaci Tamia, modo sub Fabi Hercyniani (a sylvia Hercynia, sive Nigra, prope quam supra Baislam in oppido Seckingen natus est) nomine fallere, & his literis, J. C. Nicol. Harstelinus Apolog. pag. 5. dans le Mercure François tom. 12. on donne ce livre à un Italien.**

donne le nom de Fabius Hercynianus.

(d) Nicolaus Harstelinus, Sicamber in praefat. responsionis apologeticae imprimet l'an 1625.

(e) Legat mysteria politica nuper à vobis, & quidem à te Jacobe Kellere (ut multorum fuit opinio) edita. Nicol. Harstelinus Apolog. pag. 5. dans le Mercure François tom. 12. on donne ce livre à un Italien.

(f) Voyez le Mercure François tom. 11. pag. 1062. & seq.

(g) Harstelinus ib. pag. 10.

(h) On écrit ceci au mois d'Octobre 1697.

utile, ni de profiter beaucoup auprès de lui. Depuis ce tems-là Kepler eut le titre de Mathematicien \* de l'Empereur toute sa vie, & s'acquit de plus en plus une belle reputation (A) par ses Ouvrages. L'Empereur Rodolphe  $\ddagger$  le chargea de mettre la dernière main aux tables de Tycho, qui devoient être nommées Rodolphines  $\ddagger$ . Kepler s'y appliqua soigneusement; mais les Thresoriers (B) de l'Épargne furent si mal intentionnez contre lui, qu'il ne put les publier qu'en l'année 1627. Il mourut au mois de Novembre 1630. à Ratisbonne, où il sollicitoit le payement des arrerages de sa pension  $\ddagger$ . Louis KEPLER son fils, Medecin à Konigsberg dans la Prusse, acheva de faire imprimer le *Somnium*, *Lu- narinum Astronomia* de son pere, & il eut bien peur (C) que ce soin ne le fit mourir.

\* Voyez la remarque des fautes de Moreri.  
 $\ddagger$  Gassendi ibid. lib. 6. pag. 471.  
 $\ddagger$  Elles ont paru sous ce titre.  
 $\ddagger$  Gassendi ibid. pag. 471.

(A) Une belle reputation par ses Ouvrages. ] Je me contente de marquer le titre de quelques-uns de ses livres. *Harmonices mundi libri V. Apologia pro sua harmonica mundi contra demonstrationem analyticam Roberti de Fluctibus. De Cometis libri tres. Ad Vitellionem Paralipomena, quibus Astronomia pars optica traditur. Epitome Astronomie Copernicana. Astronomia nova, seu physica caelestis tradita commentariis de motibus stellae Martis ex observationibus Tychoonis Braheii. Chilias logarithmorum in totidem numeros rotundos. Supplementum Chilias logarithmorum. Nova stereometria doliorum vinariorum & stereometria Archimedeae Supplementum. Dioptrice. De vero natali anno Christi. Ecloga Chyonica de tempore Herodis Herodiadumque, baptisimi, ministerii, passionis, mortis & resurrectionis Christi, deque tempore belli Judaici. Tychoonis Braheii Hyperaphistes adversus Scipionis Claramonti Anti-Tychohem in aciem productus.* Cela suffit pour montrer que Jean Kepler n'étoit pas un de ces genies qui ont de la force dans une petite sphere, il étendoit son activité sur un grand nombre d'objets. Voyez à la marge du texte de cet article le titre du premier livre qu'il publia. C'est le même que son *mysterium cosmographicum*, & c'est celui de tous les Ouvrages qu'il estimoit le plus. Il en fut tellement charmé pendant quelque tems, qu'il avoua qu'il ne renonceroit pas pour l'Électorat de Saxe, à la gloire d'avoir inventé ce qu'il debitoit dans ce livre. (a) *Thomas Lansius in Mantissa orat. pag. 792. memorat, Keplerum aliquando à se rogatum, quem ex editis à se libris loco dignaretur praecipuo, primum delisse Mysterio cosmographico, testatum in illo scripto quinque corporum regularium sublime secretum tot seculis absconditum pandi: inventum autem illud, cum adhuc recens esset, tanti se fecisse, ut, si eodem tempore Saxonia electoratus sibi dono oblatus fuisset, addita conditione, alterutrum, aut donum aut inventionem repudiandi: amplissima & tot metallorum copias sata provincia excidere, quam invadenda & perpetuam gloriam secum ductura inventionem carere maluerit.*

(B) Les Thresoriers de l'Épargne furent si mal intentionnez. ] Malheur aux favoris qui dependent de ces Messieurs, & qui ne peuvent perfectionner un Ouvrage sans la bonne humeur des Intendants des Finances, gens qui pour bien servir le Prince, doivent fatiguer par mille difficultés ceux à qui il fait des pensions. Ils lui laissent par ce moyen, sans qu'il lui en coûte beaucoup, la gloire de la liberalité. Je me fers des expressions de Gassendi pour marquer le mecontentement de Kepler. (b) *Alacriter quidem ille se accinxit; verum illa brevi, ac alia deinceps, partim ex operis natura, partim ex ter-*

*giversatione Praefectorum ararii, suborta suere difficultates, ut priusquam Tabula perfecta, evulgataque fuerint, annus seculi xxviii. adventaret. Conquestus est certè ab annis xi, ac xii. configi se limis Praefectorum oculis; & cum anno ix. frequentem laboris insigne, Commentaria de motibus Stella Martis edidisset, ac Rudolphus praeter editionis impensas, persolvi illi confestim mandasset, tum stipendiorum residua, quae, inquit, ad duo millia monetæ argenteae majoris excreverant, tum alia insuper duo millia; expostulabat tamen adhuc biennio post, decreta Rudolphi in se munificentissima nullum eventum consequi, ac se incassum facere sumptus, pulsareque jam Camera Silesitica, jam Imperialis ararii fores. Kepler ne fuit pas moins rebuté par les Financiers sous l'Empereur se ad hoc (c) Matthias, que sous Rodolphe. Il eut besoin de continuer sa patience sous l'Empire de Ferdinand, mais enfin il toucha les arrerages. (d) *Perseveravit adhuc querela post exactum xix. quo Ferdinandus Matthias successit, etiamque post xxxi. quo edidit partem doctrinae Copernicanae theoreticam juxta quam deductio tabularum foret: quousque optimus Imperator rebus licet nondum penitus compositis etiam vetera quo Antecessores debebant stipendia persolvit, ac ut necessarii ad maturacionem editionemque operis sumptus suppeditarentur mandavit.* La ponctualité à lui payer sa pension fut interrompue, car la raison pour laquelle il alla à Ratisbonne l'an 1630. fut qu'il avoit à solliciter le payement de ses arrerages (e).*

(C) il eut bien peur que ce soin ne le fit mourir. ] Le dernier Ouvrage que Jean Kepler composa fut la description de la Lune: il n'eut pas la joye de le publier, car il mourut pendant le cours de l'impression. Jacques Bartchius son genre, & son fidelle sectateur dans les opinions astronomiques prit soin de ce livre, & cembrius, continua de le mettre sous la presse; mais la mort vint interrompre cette occupation. Louis Kepler fils de l'Auteur fut si étonné de ces accidens, qu'on eut mille peines à lui faire prendre la resolution de se mêler de cet Ouvrage. Il craignoit d'y perdre la vie, comme son pere Eichstadius & son beau-frere l'y avoient perduë, & il salut que sa belle-mere, veuve de Jean Kepler, femme qui dans les difficultés de la pauvreté se trouvoit chargée d'enfans, employât bien des prières, & bien des raisons pour l'engager à cette entreprisse. Enfin elle en vint à bout. Un savant Professeur d'Utrecht s'est servi de ces circonstances, pour decouvrir la doctrine de Jean Kepler touchant le monde de la Lune. Unum, bri ob dit-il, praeterire nequeo, quod spectat Selenographiam Kepleriana natalet, unde jure merito male omnino Levania, ejusque incolis. Il raconte la mort de l'Auteur, & celle de Bartchius, & puis il

(c) Licet anno insequente Matthias Rudolphi successore & continuari stipendia, & exsolvi residua justifficet, tamen anno xvi. expectare mandatorum adhuc mandatorum expetitum ef- fectum. Id. ibid.  
 (d) Id. ib.  
 (e) Cum anno xxx. ad Comitiam Ratisbonensiam ad honorem, ut stipendiorum residua postulare, se contulisset, incidit in ardentem febrem, ex eaque obiisse initio Decembris, ut certe ad Deodatum scriptum fecerit Bednegerus, cum ex eximius Eichstadius ad quendam coetatum, quem catharros extinguit, & bien des raisons pour l'engager à cette entreprisse. Un qui savant Professeur d'Utrecht s'est servi de ces circonstances, pour decouvrir la doctrine de Jean Kepler touchant le monde de la Lune. Unum, bri ob dit-il, praeterire nequeo, quod spectat Selenographiam Kepleriana natalet, unde jure merito male omnino Levania, ejusque incolis. Il raconte la mort de l'Auteur, & celle de Bartchius, & puis il ajoute.

(a) Konig. Biblioth. pag. 444. in voce Keplerus.

(b) Gassendi in vita Tychoonis Braheii, lib. 6. p. m. 471.

mourir. Les opinions de Jean Kepler sont quelquefois assez singulieres: on droit qu'il a donné à la Terre (D) une ame douée de sentiment. On veut qu'il ait fourni de très-belles (E) ouvertures à Mr. Descartes. On peut le mettre au rang

(A) Garardus de Vires in Dissertatione de Lunicolis pag. 257. 254. Elle est imprimée avec la Physiologie de Daniel Voet à Utrecht 1688.

(B) Vossius de origine & progressu idæolærie lib. 2. c. 62. sub fin. pag. m. 641.

(C) Id. ib.

(D) Gasfend. Physica sect. 2. lib. 3. c. 6. Oper. to. 1. p. m. 635.

(E) Tantulum tantum quantum veritatem causis dare non potuit (Keplerus) tum quod Intellectus aut Impatiens radiationibus incomplexis habere proprietatem tantum tantum quod nondum illius tempore Geometria interior & scientia motuum eo quo nunc proficiscuntur. Act. Eruditor. Lipsiæ. 1609. pag. 82. 83.

ajoute: *Ista vero ut intellexit Ludovicus Keplerus, Johannis filius, noveca vidua inopis ac liberis omnia precibus atque erga patrum nomen affectu, vix vinci potuit ut libelli inchoata editioni absolunda manum admoveat, territus (quod ipse fatetur) improviso & patri & affinis obitu, mensurus que ne cum illis in Levantiam relegaretur (A).*

(D) *Qu'il a donné à la Terre une ame.* ] Vossius (B) ayant remarqué combien il étoit absurde de mettre la terre au nombre des Dieux, la terre, dis-je, que tout le monde prenoit pour un corps, & que l'on fouloit aux pieds, & que l'on couvroit de toutes sortes de vilainies, ajoute que les plus sages virent bien cette absurdité, & qu'ils dirent que la terre étoit ou un animal, ou une partie du grand animal que l'on appelle le monde. Kepler n'a pas été éloigné de ce sentiment, continué-t-il, car non seulement il a dit que le mouvement diurne de la terre vient de l'ame de la terre, mais aussi qu'elle s'aperçoit de l'apparition des Comètes, qu'elle en tremble, qu'elle en sué de frayeur, & que de là viennent de grandes pluyes. „ Audiamus (C) cum loquentem libro de comētis anni post millesimum & sexcentosimum septimum, atque item duodevicesimum: *Facultas mundi sublunaris cometam P E R S E N T I S C I T, E T O B S T U P E S C I T, nunc que facultates cetera omnium rerum sublunarium, Ac postea: Facultas telluris, insolentiam, Comete apparitione C O N S T E R N A T A, unquam, terrestris superficiæ loco multum exsultat vaporum, pro qualitate illius partis sui corporis, hinc diuturna pluvia, & eluviones.* „ Gasfendi observe que selon Kepler toutes les étoiles sont animées, & que comme les animaux se meuvent par le moyen de leurs muscles, la terre & les planetes ont aussi des muscles proportionnez à leur masse? & qui sont l'instrument par lequel elles se meuvent. Il donnoit au Soleil une ame très-noble & très-active, & il veut que les rayons du Soleil mettent en action l'ame des planetes. (d) *Adnoto duntaxat Keplerum ita sidera fecisse animata, ac ut instrumenta motus in Animalibus sunt fibra digestæ per musculos, sic ceteris fuisse illum esse & in Terra, & in Planetis ceteris ingentes fibras aliquas pro ratione molis constructas, per quas Anima vim suam motricem exercat. Censuit vero etiam, præter speciales Animas, & vitales, que insunt in ceteris, esse in ipso Sole Animam nobilissimam, potentissimamque, quæ dum Solem circa proprium axem (à centro Mundi propterea non discedentem) circumagitur, immatèrietas species (sic enim appellat) irradiando circumfundit, quibus Planetæ velut correpti, ipsi soli circumdantur. Voyez ce que je cite de Monsieur Leibnitz (E), & remarquez bien qu'il seroit assez difficile de refuser la supposition de Kepler; car nous ne sommes guere plus en état de bien savoir si la terre est animée, que l'est un pou de savoir si nous sommes animez. Un pou se contente de se nourrir de ce qu'il suce à la surface de nos corps, il ne fait point si nous pensons, il ne peut pas même decouvrir les ressorts internes qui nous meurent. Pouvons-*

nous faire plus de decouvertes sur la question si la terre pense, & si elle a des sentimens, qui comme les nôtres determinent certains ressorts intérieurs à se mouvoir d'une certaine façon?

(E) *De très belles ouvertures à Monsieur Descartes.* ] Voici ce que Monsieur Baillet en confesse. Kepler, dit-il (f), avoit particulièrement cultivé l'Astronomie & l'Optique, & quoi qu'il ait laissé apres lui beaucoup de choses à decouvrir ou à perfectionner, il s'avoit néanmoins que la lecture de ses écrits n'avoit pas été inutile à Monsieur Descartes. En un autre (g) endroit il marque trois choses qui semblent avoir été communes à Mr. Descartes avec Jean Kepler. „ La premiere est la connoissance des tourbillons celestes, „ dont on pretend que Kepler a eu l'idée au moins „ confuse, aussi bien que Jordanus Brunus. La „ seconde est l'explication de la pesanteur que Kepler a eu le premier par la comparaison „ son des brins de paille, qui par le mouvement „ d'une eau qu'on fait tourner dans un vase, „ se rassemblent dans le centre. La troisieme „ est la connoissance de l'Optique, dans laquelle „ le Monsieur Descartes a reconnu Kepler pour „ son maître dès l'an 1638. Voyez le témoignage qu'il en rendit au Pere Marfenne. Certe „ luy, dit-il (b), qui m'accuse d'avoir empu- „ ré de Kepler les ellipses & les hyperboles de ma „ Dioptrique, doit être ignorant, ou malicieux. Car pour l'ellipse, je ne me souviens „ pas que Kepler en parle, ou, s'il en parle, „ c'est alléguement pour dire qu'elle n'est pas „ l'anaclastique qu'il cherche. Et pour l'hyper- „ bole, je me souviens fort bien qu'il pre- „ tend demonstrier expressement que ce n'est „ elle non plus, quoy qu'il dise qu'elle n'est „ pas beaucoup différente. Or je vous laisse „ à penser, si je dois avoir appris qu'une chose „ fût vraye, d'un homme qui a taché de prou- „ ver qu'elle étoit fautive. Ce qui n'empêche „ pas que je n'avoie que Kepler a été mon pre- „ mier Maître en Optique, & qu'il est celuy „ de tous les hommes qui en a sçu le plus d'en- „ tre ceux qui l'avoient devancé. „ Monsieur Leibnitz dont j'ai rapporté les paroles concernant les tourbillons, touche en un autre lieu ce qui concerne la pesanteur. Il pretend que c'est à Kepler que nous sommes redevables de la cause de ce phenomene, & il accuse Monsr. Descartes de s'être servi de cette excellente decouverte, sans en attribuer l'invention à celui à qui elle apartenoit. (i) *Ipsi (Keplero) primum indicium debetur vera causa gravitatis, & hujus nature legis, à qua gravitas pendet, quod corpora rotata canantur à centro recedere per tangentem, & ideo si in aqua sessuæ vel palea innatent, rotato vase, in vorticem acta, sensibus densior, atque ideo fortius, quam ipsa, excessu à medio, sensibus versus centrum compellitur, quemadmodum ipse discrete duobus & amplius locis, in Eptome Astronomia exposuit, quanquam adhuc subdubitandum, & suas ipse opes ignorans, nec satis consensu quantà inde sequerentur, tum in Physica, tum speciatim in Astronomia. Sed his deinde egregie usus est Cartesius, etsi more suo autorelem*

(f) Vie de Descartes tome 1. pag. 226.

(g) Au 2. tome pag. 542. il cite Mr. Leibnitz. tom. 1. Ag. Eruditor. Lipsi. qui parle ainsi pag. 187. Cl. Speifius notat seulement Carlesio præterea nomina autorum, & exemplum assertur mandatum vorticum, aut quantum, & ad dicitur.

(b) Tom. 3. des lettres. pag. 397.

(i) Act. Eruditor. Lipsiæ. 1689. pag. 83.

dissimu-

rang des Auteurs \* qui ont dit qu'ils estimoient plus une production d'esprit, qu'une Souveraineté: Mr. Moreri a fait (F) plus de fautes d'omission, que de commission. \* Voyez la remarque A à la fin.

KERMATIENS, Secte en Arabie. Voyez la remarque A de l'article ABUDHAHER.

KILIANUS (CORNEILLE) natif du Brabant, se rendit recommandable dans les fonctions de Correcteur d'Imprimerie, qu'il exerça pendant 50. ans chez Plantin avec beaucoup de capacité. Il ne se contenta pas de bien corriger les Ecrits des autres; il fit aussi des livres qui (A) méritent d'être estimés. Il ne réussissoit pas mal à faire des vers Latins: son Apologie (B) des Correcteurs contre les Auteurs le témoigne. Il mourut fort âgé le jour de Pâque 1607. La plupart des choses que je viens de dire seront prouvées dans la remarque, où je raporte (C) son épitaphe.

(a) In censura Philosoph. Cartesianæ cap. 8. p. m. 216.  
 (b) Vossius de scient. Mathem. pag. 198.  
 (c) Ex inopinato literas accepit quibus Keplerus infirmavit non esse sibi integrum patitis conditionibus stare, quoad à Syriæ proceribus quorum in ære erat, unde quæ non probarentur. Gysf. sicut in vita Tycho. Brahe lib. 5. pag. 459. ad ann. 1600.  
 (d) Id. ib.  
 (e) Deducto ad Cæsarem Keplero, hæc est ipsius convaluisse, ac testatus est velle se eum quem eundem Mathematicum sibi habere, sed additum tamen Tycho. quod quasi minus à calculis. Id. ibid. pag. 460. col. 1.  
 (f) Id. lib. 6. p. 471. col. 2.

disimulavit. Voyez Mr. l'Evêque d'Avranches (a) qui cite quelques passages de Kepler, en reprochant à Mr. Descartes d'avoir dérobé plusieurs choses à cet Allemand.

(F) Mr. Moreri a fait plus de fautes d'omission que de commission. Les fautes de la première espèce paroîtront facilement, à tous ceux qui prendront la peine de comparer son article avec celui-ci. Que seroit-ce si on le comparoit avec un article, où l'on auroit mis ce que je n'ai pas observé? Voici les fautes de commission. I. L'Empereur qui succéda à Rodolphe ne s'appelloit point Mathieu, mais Matthias. Ces deux noms font très-différens, & personne ne le devoit mieux savoir que Monsieur Moreri, qui en qualité de Prêtre l'hoit tous les jours dans le Breviaire. La fête de St. Mathieu, & celle de Saint Matthias n'y sont-elles pas distinctes? II. Il ne faisoit pas dire que Kepler mourut vers l'an 1620, il faisoit dire l'an 1630. une erreur de dix ans n'est point pardonnable, quand il s'agit d'un grand homme de notre siècle. III. Il ne faisoit pas dire que Jean Kepler est différent de Louis Kepler; il faisoit dire que Louis Kepler étoit fils de Jean. Monsieur Moreri pouvoit éviter très-facilement la première faute, puis que Vossius qui le copioit parle ainsi: (b) *Primum Rodolphi imperatoris, exinde MATTHIÆ, tandem & Ferdinandi Cæs. Mathematicus fuit.* Par occasion je dirai ici qu'avant que Kepler eût ce titre, il avoit été Professeur à Grats dans la Stirie. Son engagement avec Tycho Brahe pensa se rompre, à cause que les Etats de Stirie ne l'approuvoient pas. (c) Tycho fit savoir à Kepler qu'il lui avoit procuré de plus gros gages à la Cour de l'Empereur, avec le caractère de Mathématicien de sa Majesté Impériale, & qu'ainsi la perte des gages qu'on lui donnoit dans la Stirie ne devoit pas l'arrêter (d). Là-dessus Kepler se détacha de l'Académie de Grats, L'Empereur Rodolphe le fit son Mathématicien, mais il l'engagea à servir d'Arithmétique à Tycho. Je (e) trouve que l'Empereur Matthias donna à Kepler un établissement fixe à Lints, & qu'il lui fit donner des gages par les Etats de la haute Autriche, qui furent payez pendant 16. ans. (f) *Neque enim sibi satis esse, quod Cæsar citum ante Imperium decrevisset idoneam, fixamque sedem Lincii; ac adjectis exhibenda à Proceribus Austriae sup. Austriacæ stipendia, quibus, donec res pacatores evaderent, sustentaretur; uti & sicut illis reipsa per annos sexdecim sustentatus. Voila pourquoi Vossius en parlant de la Stercome-*

trie qui fut imprimée l'an 1617. appelle Kepler: (g) *Cæsaris Matthias & illustrium Ordinum Archiducalis Austriae supra Onasum Mathematicus.* Je trouve aussi que Walfstein établit Kepler à Sagan dans la Silesie, & ce fut là que cet Astronome fit imprimer la suite de ses Ephemerides l'an 1630. (h) *Deinceps autem anno xxx. post editas Sagan Silesiorum (ubi Dux Meckelburgi Wulfstemus) sedem illi tribuerat in Ephemeridas (k) ad Comitatus Ratisbonensis.*

(A) Il fit aussi des livres. Swertius (l) en a commencé la liste par ses paroles. *Scriptis Etymologico-Teutonicæ linguæ, sive Dictionarium Teutonico-Latinum à Justo Lipsio laudatum. Typis Moreri 1599. in 8.* Ses autres Ouvrages sont des vers Latins, & la traduction Flamande de Philippe de Comines, & de (m) Louis Guicciardin.

(B) Son Apologie des Correcteurs contre les Auteurs. C'est une épigramme de 18. vers que l'on trouve dans le *Theatrum vite humanae* de Beyerlinch. Monsieur Chevillier l'a insérée dans son (n) Origine de l'Imprimerie de Paris; après avoir dit une chose qui mérite d'être rapportée. „ Nous ne chargerons pas néanmoins les Imprimeurs, ni les Correcteurs, de toutes les fautes qui sont dans les Imprimez. Ils ont leur excuse sur les Auteurs. Elles restent quelquefois dans une Edition par l'ignorance, ou par la négligence de celui qui a composé l'Ouvrage, ou qui a entrepris de le faire imprimer. Il a donné une Copie peu correcte, qui a été imprimée fidèlement, par conséquent avec les fautes du Manuscrit; mais il arrive que les Doctes, qui jugent sans flatter, venant à censurer ce qui mérite de l'être; alors on accuse celui qui n'est point coupable, tout le mal ayant été fait unquement par l'Auteur. Un fort habile Correcteur dans l'Imprimerie de Plantin appelé Corneille Kilian, a fait l'Apologie des Correcteurs contre les Auteurs, qui après s'être trompez, faute de science & de lumiere, & après avoir donné des Copies peu correctes, ne laissent pas de s'en prendre aux Innocens. „

(C) On je raporte son épitaphe. Elle fut faite par (p) François Swertius son ami, & (q) Mr. LIO KILIANO Dufflao, constantis laboris & perennis industria laude ornato & amato viro. 1. ann. Plantin. typographia correctorem gessit. Quam fideliter, perite, docte, ipsos rogatæ libros elegan-

KIRCH. (s) Vossius ubi supra pag. 340.

(g) Cæsaris Matthias & illustrium Ordinum Archiducalis Austriae supra Onasum Mathematicus. sicut ibid. pag. 472. col. 2.

(h) Deinceps autem anno xxx. post editas Sagan Silesiorum (ubi Dux Meckelburgi Wulfstemus) sedem illi tribuerat in Ephemeridas (k) ad Comitatus Ratisbonensis. Il falloit Walfstein.

(l) Celsi non se doit entretenir que de la 2. partie des Ephemerides; car la 1.

(m) De Lints l'an 1617.

(n) Athen. Belg. pag. 190.

(o) Tome 7. pag. 327.

(p) Chevillier pag. 196.

(q) A la page 203.

\* Quoniam vero precipuus conjugii scopus quo Kirchmannus collimavit est procreatio liberorum, . . . etiam hunc scopum attingit, & conjugium ex benedictione divina uti jucundum, ita & fecundum habuit. Ex uxore quippe suavissima, nunc pro dolor! vidua maerens, quibus liberos suscipit, filios tres & filias duas. Orat. funebr. pag. 531. apud Witten. Memor. Philosoph. P. 83. 531.

(a) Franc. Suetrius Alben. Belg. pag. 189. 190.

(b) Voyez Quantilien instit. Orator. lib. 1. c. 2. & Mr. Dacier remarques sur la vie de Numa à la fin.

(c) Jacob. Soltersfortius Orat. funebri Johannis Kirchmanni, apud Witten. Memor. Philosoph. Orator. Græc. pag. 525.

(d) Voyez ci-dessus la remarque D, lettre b. Consultez aussi l'article Eubert, pag. 1074 col. 1.

(e) Item Soltersfortius sur p. 530.

KIRCHMAN (JEAN) celebre par ses Ouvrages, nâquit à Lubeck le 18. de Janvier 1575. Il étudia dans sa patrie jusques à l'âge de 18. ans, après quoi il s'en alla à Francfort sur l'Oder, où il passa quatre années fort assidu aux leçons, & très-éloigné des amusemens & des debauches, à quoi la plupart (A) des Ecoliers perdent leur tems. Il étudia en suite dans l'Academie d'Inse, & puis dans celle de Strasbourg. Il fouhaitoit de voyager dans les pais étrangers, mais n'ayant pas assez de bien pour cela, il falloit qu'il refrenât son envie. Il ne fut pas long tems dans cette contrainte; car on lui donna à mener en France & en Italie le fils d'un Bourgmaitre de Lunebourg. Il fut de retour en Allemagne l'an 1602. & s'étant arrêté à Rostoch il y fit tellement conoitre sa capacité, que dès l'année suivante on lui donna la charge de Professeur en Poétique. L'Ouvrage qu'il publia l'an 1604. de *funeribus Romanorum*, lui aquit la reputation d'un très savant homme, & contribua peut-être à lui faire rencontrer un bon mariage aussi promptement qu'il le fouhaitoit; car il n'avoit pas moins à cœur d'augmenter (B) le nombre des habitans de la terre, que celui des livres. Ce fut donc un bonheur tout particulier pour lui, que de trouver une femme la même année qu'il s'érigea en Auteur, veu sur tout que la femme qu'il rencontra lui fit attendre \* le but à quoi il visoit; car elle lui donna des enfans, outre qu'elle vécut avec lui dans une (C) très-bonne intelligence. Comme il passoit pour un homme qui

*elegantia, nitore, fama aeterna artis primos. Nec semper alienos tractavit, cum & suos reliquerit, latina oratione disertus, versificata felix, parvum quoque eloquentiam excoluit, cultumque ejus & proprietatem revocavit. Obiit aetate operibusque gravis M. DC. VII. ipso paschatis festo (A).*

(A) A quoi la plupart des Ecoliers perdent leur tems. On dispute depuis plusieurs siècles (b) s'il vaut mieux faire étudier ses enfans chez soi, que les envoyer aux Academies. Il y a des raisons pour & contre; mais ce que l'on peut dire de plus specieux contre l'envoi aux Academies, est que le peul d'être entraîné dans la debauche est fort grand. Les Ecoliers studieux sont rares, mais ceux qui détournent les autres ou par leur mauvais exemple, ou par leurs sollicitations, ou même par des railleries sont en grand nombre. Voici ce qu'on dit de notre Kirchmannus, & de la plupart de ses camarades. (c) Ibidem per quadriennium fere subsistit; non cribos & potiones tantum percolando, non Charadrii vitam agendo, non ludicris aliorum exaggerationibus, aut lascivis Gynæcei istravationibus se oblectando, non scurrilibus Lusconum nugis optimam juventutis florem pessime corrumpendo, quibus egrogis, scilicet! exercitiis, deplorato & exulcerato hoc seculo, maxima, (d) prohi dolor! Academicorum pars dedita est, sed lectiones & disputationes publicas diligenter visitando, cum viru dacti familiariter conversando, & interdum noctuque bonis literis, quibus animum totum applicuerat, strenuè incumbendo.

(B) D'augmenter le nombre des habitans de la terre. Il est ici nécessaire, plus qu'en d'autres lieux, de rapporter les propres paroles de mon Auteur. Les voici. (e) Quemadmodum prole animi bonas literas promovere studuit Kirchmannus, ita etiam prole corporis humanum genus augere apud se constituit. Quamobrem eodem anno, quo Funera Romanorum publici juris fecit, usque nominis sui funera plane exterminavit, vita sociam sibi elegit Virgineam castissimam & pudicissimam. Emercentiam, Joachimi Schelii, Senatoris Rostochiensis prudentissimi, filiam. Voilà un homme qui avoit à cœur le bien public, il ne bornoit pas son zèle au bien de la Republique des lettres, il vouloit aussi travailler à

l'avantage de l'Etat en procreant des enfans: il consacroit & son esprit & son corps à l'utilité du genre humain. La savante Helene Piscopia Cornara ne lui ressembloit pas, car pour faire voir qu'elle marchoit sur les traces de Minerve la Déesse des sciences, qui garda toujours sa virginité, elle se fit agréger à l'Academie de gli *medicandi*. Mais d'ailleurs le très-docte Tiruqueau servoit d'exemple à notre Kirchman, car on dit que tous les ans il faisoit un livre, & un enfant. Voyez les Nouvelles de la Republique des Lettres (f) au sujet de Mademoiselle le Fevre.

(C) Ils vécutent dans une très-bonne intelligence. L'Oraison funebre assure que pendant les 37. ans que leur mariage dura, ils n'eurent jamais besoin de se reconcilier. (g) *Quod conjugium felicitibus auspiciis ceptum felici etiam successu non caruit. Tanto enim amore hi conjuges se mutuo sunt complexi, tantâ concordâ septem & triginta amos transegerunt, ut nunquam in gratiam redire, aut ad aram Bona Dea litare necesse ipsis fuerit. Pomponius Atticus eum un semblable bonheur avec sa femme & avec sa mere (h), mais non pas avec sa femme. L'Auteur de l'Oraison funebre pretend que cette concorde conjugale de notre Kirchmannus, proceda de ce que tant le mari que la femme avoient bien compris, qu'elle est agreable à Dieu & aux hommes, & que les incommoditez du mariage atiez grandes d'elles mêmes, ne doivent pas être aggravées par des contestations fâcheuses, mais qu'il faut plutôt les adoucir par un agreable commerce. (i) *NIMIUM uterque ipsorum probe intellexit, Deo hominibusque gratum; si bene inter maritum & uxorem conveniat, nec conjugii molestias, alias sat graves, odiosas rixas & acerbis contentationibus cumulandas, Sapius sed suavissimâ potius oblectatione, & juvenitissimâ conversatione leniendas esse. La-dessus il pousse un souhrit pathetique (k), que tous ceux qui sont un mauvais menage, examinent bien cette grande verité. Jene croi pas que cet Auteur donne dans la veritable cause. Il n'y a presque personne qui ne sache cette grande verité; on en est très-convaincu dans les familles où la discorde est la plus furieuse: mais on ne se**

(f) Mais! de Neumbrè 1684. art. 111. pag. 977.

(g) Orat. funebr. P. 83. 530.

(h) Voyez son article pag. 402. col. 2.

(i) Orat. funebr. ibid.

(k) Urganam id fecum probe volverent illi, qui conjugium, quod debeat esse civitatis vinculum, faciunt certamen rixosum, quo seipsos excarnificant, & quotidiana quavis morte muldantur quam contrarium tam tam fæde deturpasse. Id. ibid. pag. 531. regle

élevoit très-bien la jeunesse, & qui ne permettoit pas que ses (D) pensionnaires \* Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jacques Stalderhousius son gendre. Vite l'a inserée dans les Memoria Philosophorum p. 516.

filent la debauche dans sa maison, on lui envoyoit beaucoup d'Ecoliers des autres villes d'Allemagne; & enfin lors que les Magistrats de Lubec virent que leur Ecole avoit besoin d'un nouveau Recteur, ils le prièrent de se charger de cet emploi. L'une des raisons qui l'engagerent à l'accepter, fut qu'il (E) craignit d'offenser Dieu s'il refusoit une vocation aussi legitime que celle-là. Il fut installé dans cette charge l'an 1613. & il l'exerça tout le reste de sa vie avec une extrême application, quoi qu'il eût le déplaisir d'être exposé à beaucoup de (F) medifances, sous pretexte que l'Ecole dechoit visiblement. On pretend que ce n'étoit point sa faute. Il mourut le 20. de Mars 1643 \*. Je donnerai la liste de (G) ses Ouvrages.

KYRIANDER (GUILLAUME) Jurisconsulte Allemand, ayant commencé ses études de Jurisprudence en Allemagne, les continua en France, & à Padouë; & alla en suite à Venise, afin de joindre la pratique à la theorie en frequentant le Barreau †. Il y entreprit la traduction d'un Ouvrage ‡ de Leandre Alberti, qui fut imprimée à Cologne l'an 1567. Vous trouverez dans Monerri qu'il fut Syndic de Treves, & qu'il publia les (A) Annales de cette ville: mais

regle point sur cette persuasion, & je ne saimême si l'on n'y prend pas le party de se querreller, comme le moins incommode que l'on puisse prendre. On seroit plus tourmenté & plus bourrellé par le chagrin de l'anipathie, si l'on ne le faisoit exhaler par mille plantes, & par mille contestations. Les crialleries sont comme les larmes (A); elles foulagent la douleur dont on se sent opprimé.

(D) Qui ne permettoit pas que ses pensionnaires fissent la debauche. ] Il se trouve des Professeurs si avarés, que de peur que l'on ne decrie leur pension, ils se gardent bien de traverser les plaisirs de leurs pensionnaires. Ces jeunes gens pour se venger de la contrainte ou on les tiendroit, seroient accroire cent menfonges à leurs parens, afin d'aller loger ailleurs. Kirckman ne se regloit pas sur une semblable crainte. (b) Non enim Bacchanalia cum convivoribus suis Kirckmannus vivebat, non scyphos ad ordinem evacuabat, non ad mensuras sue mensura vivebat, non noctem Baccho ut pervigilem duceret domesticis suis permittebat, quemadmodum nunc non nullo in Academicis Professores & Juvenutis censors, egregios scilicet! sacere audimus, sed in omnibus se gerebat, ut studii mores convenienter irent; ipsiusque domestici, adeoque omnes litteris humanioribus addicti vivum haberent exemplum, ad quod vitam, mores, & res suas omnes examissimi componerent.

(E) Il craignoit d'offenser Dieu. ] Voilà sans doute une conscience fort delicate. Plusieurs raisons le detournoient de quitter Rostoch, mais voici la premiere chose qu'il opposa à ces raisons. (c) Contra vero ab hac parte non minus sollicite secum perpendebat divinum & legitimam vocationem, quam si contemptum repudiaret, in gravissimam Dei iram & certissimam ejus vindictam incurreret. Je croi qu'il étoit trop scrupuleux: sa vocation n'étoit pas comme celle d'Abraham; on auroit pu la refuser sans crainte d'irriter le Ciel.

(F) A beaucoup de medifances sous pretexte. ] Quand les Ecoliers faisoient des folies, on s'en prenoit au Recteur, & on medisoit de lui publiquement. (d) Statim bonus Kirckmannus cum suis Collegis vapulabat, & neglecti officii ac disciplina reus agebatur. Neque hac cautela in conviviis, transitis, & privatis congressibus tantum à vulgo, cui neque judicium, neque veritas,

identidem caneatur; verum etiam in publico sepius Vir optimus acerbe perstringebatur, ab iis, quorum officium potius fuisse, Kirckmanni & Scholæ nostræ causam agere, ipsiusque auctoritatem & existimationem, si qua à malevolis arderetur defendere. Il prenoit patience, & meprisoit même (e) courageusement ces injures. Son beau-fils s'étend beaucoup sur cela, & s'ancien (f) que Kirckman n'eût des defauts, il soutient que la decalence du College vint de ce que l'on introduisit dans la ville l'usage des Precepteurs domestiques. (g) Qui primum clancularios Præceptores in nostram civitatem introduxit, quisquis etiam fuerit, & quot domos tot serè scholas in nostrâ urbe aperuit, hunc violentam huic Lyceo manus intulisse, & ad prosternendum primo ictu petnisse, tam confidenter assero, ut nihil confidentius. Quid præterea accesserit, & scholæ nostræ fundamenta pene everterit, uniusquisque ipse secum reputet, in animo enim mihi non est omnia refricare, & Camarinam, quod ajunt, movere.

(G) La liste de ses Ouvrages. ] Elle est à la fin (h) de son Oraison funebre. Oratio funebris Amplissimo Viro, Jacobo Bordingo, Consuli Reipublicæ Lubecensis, scripta: Rostochii 1616. in 4. De Funeribus Romanorum libri quatuor: Hamburgi 1605. in 8. Lubecæ 1623. 1637. Brunsvigæ 1661. Francof. 1672. in 8. Lugd. Bat. 1672. in 12. De ira cobilenda Disputatio: Rostoch. 1611. in 4. Oratio de vita & obitu Pauli Merula: ibid. 1607. in 4. & Lugd. Bat. 1672. in 12. Ευχαριστικον, de Pacificatione Bonzenburgensi ad Legatos Ordinum Unitarum Belgii Provinciarum: Lubecæ 1620. in 4. (f) Ibid. Oratio de vita & obitu Georgii Stampelii, Ecclesiæ Lubecensis Superintendentis, habita: ibid. 1622. in 4. De Annulis liber singularis: ibid. 1623. Slesvigæ 1657. Francof. 1672. in 8. (h) Apud Lugd. Bat. 1672. in 12. Rudimenta Rhetorice: Wittenbæ: Bremæ 1652. in 12. Rudimenta Logica Pe-p. 533. ripatetica: Lub. 1669. & sapini in 8. Tabula Logica & Rhetorica: ibid. in fol. Genethliacum illustrissimi Principis, Adolphi Friderici, Ducis Megapolitani, Primogenito Filio scriptum: ibid. 1624. in 4. Il avoit dessein de publier avec des notes un manuscrit qui n'a paru qu'en France 1684. par les soins de son petit-fils (i).

(A) Les Annales de cette ville. ] C'est un in-folio qui fut imprimé à Deuxponts l'an 1603. 1683. avr. Le Sieur Michel Hertzius ne parle point de z.

(e) Ut magis & nobilis erat animi more magne feræ intratus minutum curus exaudiabat. & ut utilitatem, aut muscam circumstrepentem levi manu, & citra ita-cundiam abigimus: perverso judicantium ca-humias tristitia eludebat, proben-relligens. sapientiam vitam per ea, quibus petitur, illustrari. Ibid. Ευχαριστικον, de Pacificatione Bonzenburgensi ad Legatos Ordinum Unitarum Belgii Provinciarum: Lubecæ 1620. in 4. (f) Ibid. P. 542. (g) Ibid. (h) Ibid. (i) Voyez les Nouv. de L. Rep. des lettres, Février 1683. avr.

(a) Expletur lacry-mis, egeriturque dolor.

(b) Oratio funebris. P. 533.

(c) Ibid. P. 535.

(d) Ibid. P. 540.

mais vous n'y trouverez pas qu'il changea de Religion; & que son Ouvrage à été fort décrié à cause (B) de cela par les Jésuites.

KIRSTENIUS (PIERRE) Professeur en Medecine à Upsale, & Medecin extraordinaire de la Reine de Suede, étoit né à Breslaw, capitale de la Silesie, le 25. de Decembre 1577. Il aprit dans sa patrie le Latin, le Grec, un peu d'Hebreu & de Syriaque, la Physique, l'Anatomie, & la Botanique, après quoi il s'en alla voir les Academies de Leipzig, de Wittemberg & d'Iene; & ayant profité beaucoup pendant quatre ans sous les Professeurs de ces trois Universitez, il fit un voyage dans les Pais-Bas & en France. Il avoit ouï dire qu'à fin de se distinguer dans la pratique de la Medecine, il faloit entendre Avicenne, c'est pourquoy il conçut une forte envie d'apprendre l'Arabe, car il savoit que la traduction des Oeuvres de ce Medecin étoit fort mauvaise. Il s'apliqua donc fortement à l'étude de l'Arabe, & se proposa de lire non seulement Avicenne, mais aussi Mesue, Rhafis, Abenzoar, Abukafis, & Averroës. Il fut confirmé dans cette pensée par Scaliger & par Casaubon \*, qui le jugerent capable de se perfectionner dans cette langue, au grand bien de la Republique des lettres. Cette passion ne retarda point celle qu'il avoit de voyager. Il vit l'Italie, l'Espagne, (A) l'Angleterre, & ne fut de retour chez lui qu'au bout de sept ans. Il reçut à Bale le Doctorat en Medecine à l'âge de 24. ans. Un peu après son retour dans la Silesie il alla à Iene, & s'y maria; en suite il se vit appelé par les Magistrats de Breslaw, pour avoir la direction de leur College & de leurs Ecoles. Une maladie l'ayant contraint de renoncer à cette penible charge, dont il étoit d'ailleurs assez dégoûté, il s'apliqua tout entier à la Medecine, & à l'étude de l'Arabe. Il donna même la (B) preference à cette langue, & fit paroître qu'il étoit né pour y réussir. Il mêla beaucoup de pieté (C) dans la pratique de

cette édition; il ne marque que celle de 1625. & il pretend que ces Annales commencent à l'an du monde (a) 966. C'est les faire remonter plus de sept cens ans avant le deluge. Zeiller (b) eût pu lui apprendre qu'il faloit dire 1966. & non pas 966. Dans la 2. édition du Moretti de Hollande on a mis 1066. C'est remonter près de six cens ans au dessus de Noë.

(A) *Herizius, Bibliotheca Germanica n. 494.*

(B) *De Hist. 2. part. p. 81.*

(C) *Mafenius in dedicat. Hist. Teut. apud Mangram, eponymol. p. 498.*

(d) *Apud Witten Memoria Medicorum pag. 122.*

(e) *Orat. funebr. Kirstenii apud Witten ibid. p. 115.*

(f) *Raro sine & laudando exemplo. Quales sunt hujus avi mores, plerique quales sunt hujus aut scelerati eam loquant, aut fundis emendis, aut gulæ deputant.*

s'efforcent de devenir riches en terres & en argent: (g) *Divis agris, dives positus in senore numis; & ils suivent cette mauvaise maxime:*

*Vos (h) sapere & solos aio bene vivere quorum Conficiatur nitidus fundata pecunia villis.*

(C) Il mêla beaucoup de pieté dans la pratique de la Medecine. Ceci ne seroit pas moins rare que son disintéressement, si l'on suivoit les bruits vulgaires sur la religion des Medecins. On assure que Kirstenius ne comptoit pour rien l'efficace des remedes sans l'assistance de Dieu, & qu'il faisoit dependre de la benediction celeste le succès de la Medecine. (i) *Anspiciam suorum laborum à pietate Christiana scit, quam Esculapius ignorabat. Noster autem senex scitebat, virtutem herbarum & usum medendi inutilem esse sine virtute divina: itaque à DEO, cui soli est potestas summa in omnia à se creata, in ipsam vitam & mortem hominum, Medicina felicitatem & successum petendum esse. Il semble même qu'on dise qu'ordinairement il n'entreprendoit la cure de ses malades, qu'après qu'ils étoient reconciliés avec le bon Dieu (k). Il avoit aussi de coutume de donner courage à ses malades, en les exhortant à se confier en Dieu, qui dans un moment peut guerir les maladies les plus desesperées, à moins qu'il ne juge plus à propos de retirer les enfans de cette vallée de larmes, pour les transporter au ciel. (l) *Ægrotum malo ex lege humanitatis indolebat, etnque bono animo esse Deoque fidere jubebat, etiam in morbo dubia salutis: quod cum Comico sciret, bonum animum in re mala dimidium esse mali. Ægrotum jam à Medico desertum, vel solo DEI muti facile ad sanitatem reduci posse, si DEO volenti, ipsi salutis esset. Aut ex hac calamitosa vita ad meliorem transerri. Il étoit fort assidu aux exercices de pieté; il commençoit, & il finissoit sa journée par la lecture de la Bible; & il avoit**

la In publicandis ingenii monumentis sumptus facere rem sterilem esse credunt, & que nihil habent juvet. Ibid.

(g) Horat. Sat. 2. l. 1.

(h) Idem, epist. 15. l. 1.

(i) Orat. funebr. Kirstenii p. 117.

(k) Ita ægroti non minus Deo reconciliati curam aggredebatur. Ab ægrotis tamen in valitudine adhuc recentium inquam ingravescente ad vocari malebat, præsertim in gravibus & acutis morbis. Ibid.

(l) Ibid. p. 118.

la Medecine. On ne dit point la raison pourquoy il se transporta en Prusse avec sa famille, mais il eut sujet de se louer de cete transplantation, car elle lui donna lieu d'entrer chez le Chancelier Oxenstiern, qui le mena en Sued, ou on l'honora d'une charge de Professeur en Medecine dans l'Université d'Upsal l'an 1636. avec le caractere de Medecin de la Reine. Il se ferait encore mieux acquit- té qu'il ne fit des fonctions professorales, si les forces de son corps eussent fecondé la vigueur de son esprit: mais il étoit fort cassé, & il ne vécut que jus- qu'au 8. d'Avril 1640 \*. Il avoit publié divers (D) Ouvrages. On assure dans son épitaphe qu'il entendoit 26. langues.

KNOT † (EDOUARD) né dans le Northumberland en Angleterre, se fit Jésuite à l'âge de 26. ans: ce fut l'an 1606. étant déjà Prêtre. Il enseigna long tems à Rome dans le College des Anglois; en suite on le fit Sous-Provincial de la Province d'Angleterre, & après qu'il eut exercé cette charge hors du Royaume, on l'y envoya pour y faire les fonctions de Provincial. On lui conféra deux fois cet emploi. Il assista en qualité de Provincial à l'Assemblée generale de l'Ordre tenuë à Rome l'an 1646. & il fut élu Definiteur. Il mourut à Londres le 14. de Janvier 1656 †. Alegambe avoit mis entre les Oeuvres de ce Jésuite un Écrit qui concerne (A) la Hierarchie, & qui ne plut pas aux Evêques. Sotuel l'en

\* Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Jean Loccenius son Collegue, Professeur en Droit. Le Sieur Wüte l'a inserée dans ses Memoria Medicorum.

† Vero nomine Mathias Willfonus Sotuel nos instra.

† Sotuel, in Biblioth. a Scriptor. Societatis Jesu pag. 187.

(a) Orati. funebr. pag. 119. 120. lu seize fois ce divin livre d'un bout à l'autre. (a) à Bibliothum lectione diem ordiens & claudens, multoies illa pervolvavit. Sedecies ab illo perfecta libri ferunt. Il mourut fort pieusement (b).

(H) Il avoit publié divers Ouvrages. ] On en trouve cete liste à la fin de son Oraison funebre: (c) *Detas Sacra Cantiorum & Carminum Arabicorum ex aliquot MSS. cum Latina interpretatione.* Bressæ 1609. *Euangelistarum quatuor ex antiquissimo Codice MSS. Arabico Casareo eruta.* Francof. 1609. in fol. *Tria specimina Characterum Arabicorum; nempe Oratio Domini nostri Jesu Christi, Psalm. I. &c. Ibid. 1609. in fol. Grammatica Arabica.* Ibid. 1609. in fol. *Liber Secundus, de Canone Canonis à filio Sina studio, sumptibus ac typis Arabicis, quâ potuit fieri fide, ex Asiatico & Africano exemplari MSS. Casareo Arabico per partes editus, & ad verbum in Latin. translatus. notisque textuum concernentibus illustratus.* Ibid. 1610. in fol. *Epistola S. Juda ex MSS. Heidebergenfis Arabico ad verbum translata, additis notis ex textuum Græcorum & versionis Latinae vulgaris collatione.* Bressæ 1611. in fol. *Libre de vero usu & abusu Medecine.* Francof. 1610. & Germanicè, ibid 1611. in 8. *Oratio Introductoria in Gymnasio Uratislaviensium habita.* Ibid. 1611. in 4. *Nota in Euangelium S. Matthæi, ex collatione textuum Arabicorum, Syriacorum, & Egyptiacorum, Græcorum & Latinorum.* Bressæ 1612. in fol. *Trommors sive informatio Medica artis studiose perutilis, aliquandiu in Pharmacopolio versaturo Caspari Peuceri, edita à MSS. Petri Kirstenii.* Upsaliæ 1638. in 8.

(A) Un écrit qui concerne la Hierarchie. ] Voici les paroles d'Alegambe. (d) *Scriptis doctissimum libellum qui sub nomine Nicolai Smithi est editus hac epigraphe, Modesta & brevis discussio aliquarum assertionum D. Doctoris Kellisoni, quas in suo de Ecclesiastica Hierarchia tractatu probare conatur, ex Anglico in Latinum à Georgio Wrighto conversa, & plurimis Doctorum atque adeo Catholicarum Universitatum suffragiis approbata.* Ce livre fut imprimé à Anvers l'an 1631. in 12. Je suis assuré que la plupart de mes lecteurs seront bien aises de trouver ici le sujet & le progrès de cete dispute hierarchique. Vous saurez donc que Richard Smith Evêque de Chalcedoine, ayant reçu l'autorité d'Ordinaire sur les Catholiques d'Angleterre l'an 1626.

se transporta dans cete Ile peu de tems après. Il voulut étendre sa juridiction sur les Jésuites, & sur les autres Regulariers; mais il trouva tant d'obstacles, qu'il fut obligé de leur quitter la partie, & de s'en retourner en France. Ils avoient senti que les charitez se repandant sur ce Prelat, afin qu'il pût soutenir la dignité de son caractère, ne venoient plus de leur côté: cete diversion ne leur plut pas; ils formerent donc un party avec tant d'habileté, qu'ils contraignirent cet Evêque, à se retirer. Cete retraite fut bientôt suivie d'un furieux combat de plume. Le premier qui entra en lice fut le Docteur Kellison Professeur à Douai: il écrivit pour soutenir l'autorité de l'Evêque. Knot Provincial des Jésuites lui répondit sous le nom de Nicolas. (e) Smith. Un peu après on vit paroître un Ouvrage (f) sur cete matiere; duquel l'Auteur prit le nom de Daniel à Jesu, quoi qu'il s'appellât Jean Floyd. C'étoit un Jésuite, Professeur à St. Omer. L'Archevêque de Paris censura les livres de ces deux Jésuites: la Sorbonne & l'Assemblée generale du Clergé de France firent la même chose. (g) Ce qui bien loin de fermer la bouche aux Jésuites, les engagea à reimprimer leurs livres en langue Latine, avec de grandes approbations. Ils publierent aussi une remontrance contre l'Evêque de Chalcedoine, au nom des Catholiques d'Angleterre. Le Clergé secular publia dans la même année 1631. trois Ecrits en Angleterre (h) contre les Jésuites, qui bien loin de quitter le champ à cause du grand nombre de leurs ennemis, recommenceroient tout de nouveau la charge contre les Docteurs de Sorbonne & le Clergé de France, sous le nom pretendu d'Hermanus Loemelius, dont le principal Auteur estoit le Jésuite Floyd ci-dessus nommé. . . . Il parut aussi un autre livre contre la Faculté de Paris, avec beaucoup d'approbations d'Evêques, d'Universitez, & de Docteurs particuliers, qui n'estoit qu'une Apologie pour Knot ou Nicolas Smith, & pour les propositions d'Irlande, qu'on avoit censurées à Paris. Il parut peu après un livre sous le nom d'Edmondus Ursulanus, dont le nom véritable estoit Macmahone, Prieur du convent des Français à Louvain. Environ le même tems les Jésuites imprimèrent leur censure du Symbole Apostolique, à l'imitation des censures du Paris contre leur doctrine. . . . en quoy ils chargerent les Evêques

(e) Jésuite qui étoit mort de son pen. (f) Intitulé, Apologia S. Sacris A. postolice regimen Catholicorum in Anglia 1631. in 8. (g) Alegambe pag. 242. en parle, mais Sotuel n'en a rien dit. (h) Id. ibid. pag. 394. 395.

(d) Alegambe Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu pag. 99.

DISPUTE sur la juridiction episcopale entre les Jésuites & les autres Catholiques.

a effacé. On verra dans une remarque la liste qu'il (B) a donnée des Ecrits d'Edouard Knot.

KNOX (JEAN) Ministre Ecossois, a été l'un des principaux instrumens de l'oeuvre de la Reformation dans sa patrie au XVI. siecle. Il avoit été disciple de Jean Major, l'un des plus subtils Scholastiques de ce tems-là; & il suivit si heureusement ses traces en enseignant la Theologie Scholastique, qu'en certains choses il subtilisa mieux que lui: mais ayant examiné les livres de St. Jérôme, & ceux de St. Augustin, il se fit un goût tout nouveau, il s'attacha à une Theologie simple & solide, il decouvrit quantité d'erreurs; & il publia une Confession de foi qui le fit passer pour heretique. Il fut enfermé dans une (A) prison; & s'il n'avoit eu le bonheur de se sauver, il auroit laissé la vie sur un échafaut. Il se retira en Angleterre, & il s'y fit tellement considerer par le Roi Edouard, qu'il ne tint qu'à lui d'être (B) élevé à l'Episcopat: mais il se mit fort en colere

ques leurs ememis, de renouveler de vieilles heresies, & d'en faire de nouvelles. Les Jesuites ayant ainsi fait de grandes choses, triomphoient en tous lieux fort injustement, comme s'ils eussent parfaitement destruits leurs ememis, & les eussent forcez de leur ceder le champ, lors que deux Docteurs de Sorbonne Hallier & le Maître, entreprirent la dispute avec un certain Docteur, qui n'a paru que sous le nom de Petrus Aurelius, & à qui le Clergé de France donna hautement le prix, avec autant de louange & d'applaudissemens, qu'on en ay donné aux proffesses de la pucelle d'Orleans: & pour faire voir le merite de son Ouvrage, ils l'imprimerent à leurs depens, & firent un bel éloge de l'Auteur qu'ils y mirent à la teste. Le Clergé même seculier d'Angleterre luy écrivit une lettre de congratulation, signée par Jean Colleton Doyen du Chapitre, & par Edmond Dutton Secretaire, dans laquelle ils deploroient fort tristement les desordres qui ont esté ici parmi eux, & les heresies que cela a donné occasion à leurs adversaires de renouveler. Le principal de cette dispute regardoit la dignité, la necessité, & la jurisdiction de l'Ordre Episcopal, comme il paroit par les censures des Evêques de France, & par Aurelius qui dit (a), „ que quoy que „ l'Evêque de Chalcedon eust occasionné la dispute „ avec le Clergé d'Angleterre, cependant on l'a- „ voit poussé plus loing, sçavoir si l'Ordre Episcopal „ estoit necessaire pour faire qu'une Eglise fust rel- „ ligieuse? le? Sçavoir si il estoit de droit divin ou non? „ Sçavoir si la confirmation se pouvoit donner sans „ Evêques? Sçavoir si l'Ordre Episcopal estoit plus „ parfait que le Monastique? Sçavoir si les Regu- „ liers estoient sous la jurisdiction des (b) Evê- „ ques? „

(H) La liste qu'il a donnée des Ecrits d'Edouard Knot. Misericordia, & veritas, seu charitas propugnata à Catholicis. C'est un livre imprimé à St. Omer l'an 1634. in 4. contre le Docteur Potter, qui avoit accusé l'Eglise Romaine de manquer de charité, en soutenant que l'on ne peut pas se sauver dans la Communion Protestante. Christianitas propugnata, de eodem fere argumento adversus replicam cujusdam Hæretici Chillingworthii, à St. Omer 1638. in 4. Directio prævia ad eundem Chillingworthium, à Londres 1636. in 8. Infidelitas detecta adversus librum ejusdem, quo docuerat religionem Protestantium esse securam viam ad salutem, à Gand 1652. in 4. Quant aux Monita utilissima pro patribus Missionis Anglicanæ (c), ils n'ont pas été imprimez. On peut aisément deviner que des raisons de Politique ont empêché la publication de ce dernier livre.

(A) Il fut enfermé dans une prison. Melchior Adam nous donne ici un recit un peu estropié, & contraire en certaines choses à celui de Theodore de Beze. Rectifions-le, & disons que Jean Knox ne s'étant pas contenté de renoncer à la Scholastique, mais ayant même censuré fort librement plusieurs autres choses, se contraînt d'abandonner Edimbourg, & de se sauver à Hamelton (d) l'unique asyle des fideles en ce tems-là. Il y (e) publia une confession de foi, dont la suite fut que David Biron Archevêque de St. André le fit condamner par contumace comme heretique, & le degrada du sacerdoce (f), & qu'il auroit été tué par des assassins, si un Gentilhomme Ecossois n'eût garanti de leurs embûches. Il arriva depuis de grandes revolutions. Cet Archevêque qui étoit aussi Cardinal fut tué: les François se rendirent maîtres de la forteresse de St. André; Knox tomba entre leurs mains, & obtint sa delivrance, & s'en alla à Barwick comme ville d'Angleterre sur les confins de l'Ecosse. Il y disputa, selon Theodore de Beze, avec l'Evêque du lieu (g), illius civitatis Pseud-Episcopo: in visis leur différent fut renvoyé au Parlement d'Angleterre qui adjugea la victoire à Knox. Utroque ad supremam Angliæ senatum rejecto, (tum autem Eduardus regnare cøperat) tantum effecit ut Mel-victoria penes veritatem stante, damnaretur qui-dam falsa religionis pseudepiscopus, ipsum verò tum pietas, tum diligentia magnopere commendaret (h). un péché Je ne lui si cette dispute ne seroit point la même chose que ce qui fut fait par Jean Knox dans le Diocèse de Durham. On le contraignit de dire ce qu'il pensoit touchant la Messe, & il fit voir dans un Sermon avec tant de force les blasphèmes, & l'idolatrie de ce sacrifice, que l'Evêque Tonstal, ni ses Docteurs ne purent répondre rien de bon. Je crains que d'un seul événement on n'en fasse deux. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de ce que je viens de dire de ce Sermon. Specimen (i) ejus illustre de-mal expressit tum alias, tum anno 1550. in terra Dunelmensi: quando coactus coram Episcopo Tonstallo & ejus doctoribus super Missa Pontificia opinionem suam exponere: pro concione illius idololatrias & horrendas blasphemias tam solidis argumentis demonstravit, ut adversarii, quod vere opponeret, non haberent. On éclaircira peut-être ceci en consultant la vie (k) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(B) Il ne tint qu'à lui d'être élevé à l'Episcopat. Le refus qu'il fit d'une telle charge est fort loué par Theodore de Beze, qui sans dou-

(a) Petri Aurelii Opera to. 1. p. 62.

(b) Tiré d'un livre du Docteur Guiltingfleet intitulé, Traité où est examinée à fond la question agitée en ce tems, savoir si un Proctant, laissant la Religion Protestante, pour embrasser celle de Rome, peut se sauver dans la Communion Romaine, traduit en François par Louis Champion, & imprimé à Londres l'an 1673. in 8. Voyez aussi les lettres intralées des Imaginaires, lettre 3. p. m. 49. & seq.

(c) Tiré de Natanaël Sæuel pag. 185.

(d) Hamelton unicum tunc pium cogereur. Beza in Iconibus.

(e) Et non par à E-dimbourg, comme Melchior Adam, vèque du lieu (g), illius civitatis Pseud-Episcopo: in visis leur différent fut renvoyé au Parlement d'Angleterre qui adjugea la victoire à Knox. Utroque ad supremam Angliæ senatum rejecto, (tum autem Eduardus regnare cøperat) tantum effecit ut Mel-victoria penes veritatem stante, damnaretur qui-dam falsa religionis pseudepiscopus, ipsum verò tum pietas, tum diligentia magnopere commendaret (h). un péché Je ne lui si cette dispute ne seroit point la même chose que ce qui fut fait par Jean Knox dans le Diocèse de Durham. On le contraignit de dire ce qu'il pensoit touchant la Messe, & il fit voir dans un Sermon avec tant de force les blasphèmes, & l'idolatrie de ce sacrifice, que l'Evêque Tonstal, ni ses Docteurs ne purent répondre rien de bon. Je crains que d'un seul événement on n'en fasse deux. Quoi qu'il en soit, voici la preuve de ce que je viens de dire de ce Sermon. Specimen (i) ejus illustre de-mal expressit tum alias, tum anno 1550. in terra Dunelmensi: quando coactus coram Episcopo Tonstallo & ejus doctoribus super Missa Pontificia opinionem suam exponere: pro concione illius idololatrias & horrendas blasphemias tam solidis argumentis demonstravit, ut adversarii, quod vere opponeret, non haberent. On éclaircira peut-être ceci en consultant la vie (k) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(f) Theolog. extoror. pag. 137.

(g) Barwick ville episcopale: Beza s'effre de ce Sermon. Specimen (i) ejus illustre de-mal expressit tum alias, tum anno 1550. in terra Dunelmensi: quando coactus coram Episcopo Tonstallo & ejus doctoribus super Missa Pontificia opinionem suam exponere: pro concione illius idololatrias & horrendas blasphemias tam solidis argumentis demonstravit, ut adversarii, quod vere opponeret, non haberent. On éclaircira peut-être ceci en consultant la vie (k) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(h) Beza & Melchior Adam non haberent. On éclaircira peut-être ceci en consultant la vie (k) de nôtre Jean Knox que je n'ai pas. Nous allons voir ce que le Roi fit pour lui.

(k) Composé par Thomas Smeton.

lere quand on lui offrit un Evêché: il le rejeta  $\beta$  comme une chose qui ressembloit trop l'Antichristianisme. Après la mort de ce Prince il sortit de l'Angleterre, pour ne pas tomber entre les mains des persecuteurs, & se retira à Francfort, & puis à Geneve, où il prêcha aux Refugez de son pais, & où il lia une amitié fort étroite avec Jean Calvin. Il retourna en Ecosse l'an 1559. & y travailla à l'établissement des doctrines Protestantes avec un zèle extraordinaire, tant de vive voix que par des écrits. Ses ennemis l'ayant fait sortir d'Edimbourg, il se retira à St. André, où  $\gamma$  le Demon lui suscita beaucoup d'adversaires, & principalement lors qu'il se fut opposé à des gens qui conspirerent contre la Majesté royale. La nouvelle du massacre de la St. Barthelemi le plongea dans une cruelle douleur; dont il se sentit bien-tôt soulagé par le bon train que les choses prirent en Ecosse. On rapella à Edimbourg ceux qui en avoient été banis. Il \* y fut rapellé aussi, & il y reprit les fonctions du ministère. On lui accorda le college qu'il demanda; il l'installa le 9. de Novembre 1572. & ce fut le dernier Sermon qu'il prononça. Il tomba malade peu après, & ne fit autre chose jusques au 24. de Novembre suivant, qui fut le jour de sa mort, que tenir des discours pieux à sa femme, à son valet, & à ceux qui l'alloient voir †. Il vécut 57. ans ‡. On ne peut pas dire plus d'outrages à un homme, que Morcri † en a dit à nôtre Jean Knox en copiant Mr. de Sponde. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que les Episcopaux d'Angleterre s'accordent avec les Auteurs Papistes, à le decrier comme un Apôtre qui établit sa reformation (C) par le fer & par le feu,

$\beta$  Cum Episcopatus de Regis voluntate Cnox effect oblatu; indignandus Cnox non solum honorem recusavit, sed etiam oratione gravi titulos illos improbat, quasi regni Antichristiani quiddam redolentes. *Meteb. Adam. in vitis Theol. exterior. p. 137.*

(a) Beza in leonib. Peu après il parle ainsi: Non veram tantum doctrinam, sed etiam veram & ad divini verbi gloriam exactam diffinitionem possum in verbis, cum re ipsa fuerit. . . . Sicut non in illa gratia ipsius Episcopatus tyrannide cui merito fuit modestia exemplum administravit.

(b) Sponde ann. 1559. n. 30. pag. 587.

(c) Ad ann. 1567. n. 3. pag. 69.

(d) Id. Spond. ad ann. 1539. n. 7. pag. 456.

te quoi qu'en veuillent dire quelques Ministres modernes, étoit fortement persuadé avec ses Collegues que l'égalité des Pasteurs est de droit divin; & qu'ainsi la hierarchie ecclésiastique est un abus fondamental. Voici des coups de foudre lancés sur l'Episcopat par Theodore de Beze.

(a) Inde Novocastriam ac deinceps Londinium ad Regem accito (Knox) quum Episcopatus quidam offerretur, tantum abest ut illum receperit, ut etiam in totam illam verè Satanicam potestatem graviter sit invehctus, ut quæ divino jure nullo mutatur, ac ne ex veteribus quidem canonibus administraretur: qua in re, etsi non obtinuit (quod si in Angliæ & alibi factum esset, id est si causa illa Tyrannidis omnis Ecclesiasticæ præcipua & primaria esset sublata, longè alia facies Ecclesiasticæ esset) conscientiam tamen suam singulari cum christiana meritis fuit modestia exemplum administravit.

(C) Sa reformation par le fer & par le feu.] Mr. de Sponde ayant dit que Knox Prêtre & Moine Apostat, corrompue de plusieurs femmes, & même de sa marâtre, & Magicien, étoit retourné en Ecosse bien muni des instructions de Calvin l'an 1559. ajoute ce que l'on va lire. Aded prædicationibus suis & invectivis rem auxit, ut non solum passim templa & monasteria destructa fuerint, sacra conculeata, Imagines contræctæ, ornamenta & bona expolata, exturbati monachi, sacerdotes pulsi, Episcopi ejecti; verum etiam omnis obedientia Regenti renuntiata, omnisque auctoritas abrogata, & in quorundam, quos tanquam consiliarios eligebant, translata (b). Il dit ailleurs (c) en rapportant les divers avis de ceux qui déliberoient sur la destinée de la Reine Marie Stuart, que quelques-uns par le conseil de Jean Knox opinerent qu'on la fit mourir incessamment. Enfin il dit que le Roi Jaques recommanda à son fils de ne point lire les libelles de Buchanan, ni la chronique de Knox, mais au contraire de punir severement ceux qui garderoient ces mauvais livres, & de supposer, selon la doctrine de Pythagore, que l'ame de ces Auteurs seditieux étoit passée dans le corps de ceux qui lisoient leurs livres, ou qui soutenoient leurs sentimens, & qu'ainsi ils étoient dignes de la même peine que l'on infligeroit justement à ces Auteurs s'ils étoient resuscitez. (d) *Hautb.*

tamen sanos libros Buchananii, aut Knoxii Chronica evolveret: sed si quod ejusmodi scriptum inveniret, cum ejus depositarius ex legis severitate ageret. In eo Pythagora discipulum se profiteretur: ut existimaret ipsos manus istorum seditionum furibellorum metempsychosi quædam in eorum corpora transisse, qui carum vel libros retinerent, vel dogmata defenderent: eosque non minori supplicio plendendos, quam si ipsi auctores jam à mortuis essent resuscitati. Il cite le 2. livre du present royal: je l'ai consulté sans y trouver autre chose que ceci. „ Je (e) n'enten pas de ces historiens pleines de fâd & d'invectives, ces libelles diffamatoires, qui ne se doivent lire ni garder par vos sujets, sous grosses peines que vous y mettez. Car en ce point je veux que, comme disciple de Pythagore, vous croyez que qu'on l'on ait chassé les ames de ces soufflets de sedition sont passées en ceux qui gardent leurs écrits, & soustiennent leurs opinions; lesquels il faut châtier ne plus ne moins que les auteurs mêmes. „ Mr. de Sponde fort des bornes de l'Historien, nous qu'il impute au Roi Jaques d'avoir coté nommément ces deux Auteurs: il se devoit contenter de dire par conjecture que ce Prince vouloit parler d'eux. Voyons ce que disent les Episcopaux cités par Brethelius, car n'ayant pu trouver leurs livres, j'ai été contraint de m'en rapporter à lui, & de me redire à copier fidèlement ce qu'il rapporte, soit dans le corps de la page, soit dans la marge. „ (f) Et primo quidem de Joanne Knoxio, . . . novum atque ipsorum Protestantium testimonio confirmatum est, cum postquam Geneva in Scotiam redisset, Religionem vi & armis ad phantasmam suam ibi reformare aggressum esse, Cumque Castrum Sancti Andree claucauris insidiis (g) occupasset, & Cardinalem horrendo assassinatu in cubiculo suo occidisset.

„ *let.* 1604.

(f) Joannes Brethelius Sacerdos Anglicus in Apologia Protestantium pro Romana Ecclesia, tract. 2. sect. 2. p. 623. 624.

(g) Vide Hoeschedi magnam Chron. ultima editionis pag. 304. initio & finis: & Bucerof. in lib. Propositiones, etc. pag. 15. antemedium, ubi ait: Horrenda illa Card. & Archiepiscopi Sancti Andree, quippe qui & ante fuerat & tunc erat præfectus (novissimè Euanthelii adversarius. & ejus cædes anno 1547 perpetrata, nuper scripto descenditur, tanquam facinus piissimè, aliique ad paria facinora audendum excitatur per Knoxium in Historia Scotiae pag. 187.

Quo ut primum venit multos illi Satanas excitavit hostes, præsertim cum se illis qui contra regiam majestatem conspirant opposuissent. *Id. ib. p. 138.*

\* Il ne paroit point que Beze ait su qu'on l'on eût chassé.

† Tiré de sa vie dans les éditions de Hollande de l'article de Knox.

‡ On a chassé dans les éditions de Hollande de l'article de Knox.

(e) Prent royal. traduis par le Sr. de Villiers de Honnain, 3. part. feuil. 57. edit. de Paris, 1604.

& qui enseigne les (D) doctrines les plus seditieuses. Je n'ai pu verifier par la lecture de ses Ouvrages, si tout ce qu'on lui impute est certain : mais quand je considere ce que l'on (E) repond pour lui, je ne ferois point douter qu'il

(a) Homines ubi supra, p. 566. b. lin. 14 & 15 &c.

(b) Breviarius in libro cui titulus, Assertiones scandalosae, &c. p. 12.

(c) Ibid. pag. 13. initio, & Sicut dicitur in responsione ad libellum quendam eademque supplicem, pag. 93. Propositionem quorundam Peritorum, Num rationes à Knoxio & Wollocko allatae factis probarentur, rempe Principi, seu gubernatricem legitime constitutam, à subditis deponi posse, quemadmodum ipsi de factis Reginarum Scotiae gubernatricem regno abdicarentur?

(d) In lib. cui titulus, Assertiones scandalosae, p. 14. 15.

(e) Knoxius appellat. fol. 25.

(f) Idem ad plebem. fol. 49. 50.

(g) Idem Hist. pag. 343.

(h) Idem Hist. pag. 371.

(i) Idem ad Anglicanos Scotiam, folio 76.

(k) Voyez Sioulan. ad ann. 1599. n. 30.

set, & ob id scelus à Regina S'ryulingam ad jus dicendum (a) vocatus fuisset, nec compereret, perducendus declaratum esse. Ille vero audaciam non deponens, sed confirmans, mox Perthæ tubas ciere. Magistratum Sancti Joannis & Dundæ cum plebe ibidem tumultuante ut imagines, & Altaria, par omnes Ecclesias, & Monasteria, aliaque Religiosorum domicilia undè per circuitum diruerent, hostiari : Ipse autem post concionem, qua talia auditoribus suasit, habitam, Carthusianorum, Prædicatorum, & Carmelitarum Damos subvertit, Imagines & Altaria Fidei, Anguaræ, Memæ, & aliis in locis destruit, & sic omnes Religionis illius Ecclesias (novo scilicet modo) reformare pergebat. Post hæc inquit Bancroftus (qui & ipse Knoxii Chronicon citatis ipse solus ubi singula facta narratur, in testimonium adducit.) (b) Alia vice coeherunt reformatores ad Sancti Andree, ubi ex instigatione Knoxii pro concione tam fratrum Religiosorum domos, quam reliqua illius oppidi Monasteria spoliarunt, dejecerunt, vastarunt. Item Sconi, S'tyulingæ, Lithquo, & Edenburgi paratarunt : Regina ob metum fugam capere, & duobus mensibus in campo castra metati sunt, & mentem eundem instrumenta diripiunt, & factum defendunt, &c. Reginarum mentem esse sepe conviciati sunt, tamque indignissimis ladoris onerant, eique obedientiam præstare renueunt, Immo eam (i) omni auctoritate r gali exueunt, expresso instrumento, ad id à Knoxio exarato.

(D) Qui enseigne les doctrines les plus seditieuses. ] Continuum d'entendre Birecius, pag. 625. „ Summa autem opinionis ejus, ut ex scriptis suis colligitur, & ex ipso solo pro qualibet harum assertionum citato patet, his propositionibus (quas citat (d) Bancroftus) continetur, (e) Proce restentur in modo Rex nolit, Religionem reformare, plibis (f) est Religionem reformare, (g) Deus constituit Proce, ad Christianes Principum appetus coercendos. (h) Principes ob justas causas deponi possunt. (i) Si Principes adversus Deum ac veritatem, ejus tyrannicè se gerant, subditi eorum à jumento fidelitatis abolvuntur. Cum plerique, aliis id genus dogmatibus, Confèrez ceci avec les paroles de Petra Sancta qui seront citées dans la remarque suivante.

(E) Quand je considere ce que l'on repond pour lui. ] Avant toutes choses il faut que je dise que ceux qui diffament les actions & les opinions de nôtre Jean Knox, presupposent malignement qu'il agissoit (k) de concert avec Calvin, & qu'il avoit appris à Geneve les sentimens qu'il étala en Ecosse. Dans cette vue ils affectent de produire les éloges que Calvin & Beze lui ont donnez. Il faut entendre Birecius page 619. „ Hinc Joan. Knoxius sola (l) Genevæ discipulus (quem Calvinus (m) Virum

insignem vocat & fratrem suum reverendum) doctrina Calvinii probe conficius, ex opinione Calvinii & aliorum quorundam Ministrorum Genevæ commemorativum (teste (n) Sutchso & Bancrofto) in responsione docuit : Licere subditis si Principes nollent, immo si illi opus esse, vi & armis Religionem reformare. Hinc est quod licet doctrina & facta Goodmanii & Knoxii sic conjurationi, favcant, ut id nulla tergiversatione celari possent, sit, eos tamen ambos Calvinus (o fratres suos venerandos nominet, & audacem Knoxii in genere temeritatem laudet, (p) quem egregium Christo & Ecclesie operam navasse ait, (q) & se vehementer latari dicit, quod tam felices & laetos progressus fecerit. „ Ils'obligent (r) pas que Beze dans ses Icones le nomme l'Apôtre de l'Ecosse. A quibus (Anglis) ad Scotos transeuntibus primis occurrit nugens ille JOANNES KNOXUS quem si Scotorum in verito Dei cultu inflansundum velut Apostolum quendam dixero, dixisse me quod res est existimabo, & sequens vera ipsius vita narratio testabitur. Le Cardinal de Richelieu ne dit autre que Evêque de Luffon, publica un livre de controverse où il se sert de beaucoup des recueils de Jean Birecius, & nommément pour ce qui regarde les opinions seditieuses de Jean Knox. J'ai consulté les r'ponses qui furent faites à cet Ouvrage de r. Sted. l'Evêque de Luffon, mais j'avoué que je n'y arien trouve qui me puisse rendre suspects les citations de Birecius.

Ua Ministre (s) de Fontenai le Comte qui repondit à cet Evêque raporte en propres termes cette obj. énon. Je pourrois, &c. l'Evêque qui parle, verifie par un grand nombre d'authenticus, quel est vostre sentiment en ceste matiere, & je le serois volontiers, si ce que vous enseignez en ce subject, vous estoit aussi avantageux qu'il vous est prejudiciable. Je me contente de prier le lecteur de voir un livre intitulé Apologia Protestantium, un des plus utiles qui se soit imprimé de long temps, ou il trouvera beaucoup plus grand nombre de passages sur ce subject, & entre autres quelques-uns qui verifient que des vostres ont écrit que par droit divin & humain, il est permis de tuer les Roys impies, que c'est chose conforme à la parole de Dieu, qu'un homme privé par special instinct peut tuer un tyran, doctrine detestable en tout point, qui n'entrera jamais en la pensée de l'Eglise Catholique. Voici la r'ponse (t) à cette objection. „ Il n'estoit besoin ici, où il s'agit de la recherche de la verité, de telles fleurs de Rhetorique, qui ne sont que fictions & mensonges ; car comment seroit-il possible

qu'il fût tant facile que l'oppression des protestus & de l'effusion de sang ne fût pas un malheur, &c. quand do ad redimendum patres non, qu'il superior est toto mundo. (r) Spanham de (s) Nemme Pierre de la Vallée. Son livre imprimé à Rochelle l'an 1619 n. 4. est intitulé Apologie pour l'Esglise de Meilleurs les Ministres du S. Evangile de Paris, adressée au Roi. opposé au livre qu'a produit contre eux Armand Jean du Plestis de Rich. leu, Evêque de Luçon : contenant la décision sommaire des principales controverses de ce temps touchant la Religion, par l'authorité de l'Écriture, le témoignage des anciens Docteurs de l'Église. Avec une brève défense des reproches qui sont faites à ceux de la Religion, à l'occasion des troubles & guerres arrivées en France, en Allemagne, Angleterre, Ecosse & Dannemark. Extraite pour la plupart de l'Histoire de Jacques Auguste de Thou, Président en la Cour de Parlement de Paris ; ou bien des propres Historiens alleguez & receus par le Sieur Evêque de Luçon. (t) La Vallée Apologie p. 544.

(a) 174e  
(b) in  
Hist. Eccl.  
p. Scotis  
per Pan-  
trouellei-  
rum pag.  
213. &  
ciatur à  
Sutchso  
(c) in respon-  
ad libel-  
lum sup-  
plicem pag.  
192. &  
71. lu  
Assertioni-  
bus, &c.  
pag. 10.  
(d) Calvi-  
nus ut sa-  
na m:  
Calvini  
epist. 326.  
nisi tum  
virum exi-  
mum &c.  
fra-  
trem co-  
lo-  
& Knoxio  
rem fide-  
lem.  
(e) Calvi-  
nus epist.  
nisi supra  
pag. 566.  
et, fra-  
trem co-  
lo-  
& Knoxio  
rem fide-  
lem.  
(f) Calvi-  
nus ubi  
pag. 305.  
Joanni  
& je le serois volontiers, si ce que vous enseignez en ce subject, vous estoit aussi avantageux qu'il vous est prejudiciable. Je me contente de prier le lecteur de voir un livre intitulé Apologia Protestantium, un des plus utiles qui se soit imprimé de long temps, ou il trouvera beaucoup plus grand nombre de passages sur ce subject, & entre autres quelques-uns qui verifient que des vostres ont écrit que par droit divin & humain, il est permis de tuer les Roys impies, que c'est chose conforme à la parole de Dieu, qu'un homme privé par special instinct peut tuer un tyran, doctrine detestable en tout point, qui n'entrera jamais en la pensée de l'Eglise Catholique. Voici la r'ponse (t) à cette objection. „ Il n'estoit besoin ici, où il s'agit de la recherche de la verité, de telles fleurs de Rhetorique, qui ne sont que fictions & mensonges ; car comment seroit-il possible  
(g) Calvi-  
nus ubi  
pag. 305.  
Joanni  
(h) Knoxius appellat. fol. 25.  
(i) Idem ad plebem. fol. 49. 50.  
(j) Idem Hist. pag. 343.  
(k) Idem Hist. pag. 371.  
(l) Idem ad Anglicanos Scotiam, folio 76.  
(m) Voyez Sioulan. ad ann. 1599. n. 30.  
(n) Calvinus in epist. & respons. epist. 305. fuit; & pag. 305. in eodem libro illius epistola que ad Kexum scribitur, ubi sic habet: Vale eximie vir, & ex animo colende frater. Et Beza in epist. Theologicis epist. 74. sic habet: „ Joanni Knoxio Evangelii apud Scotos restauratori, fratri, & simillitè observando.

n'ait eu à l'égard de l'autorité royale les sentimens dont les Episcopaux & les Catho-

qu'il eust en main plusieurs auteurs pour nous rendre coupables d'une si detestable doctrine, & que cependant il n'en ait produit un seul qui en die un seul mot? Que mesme pour produire la foible preuve qu'il a mis en avant, il luy a fallu quasi tracafer toute la terre, aller en l'autre monde parmi les sauvages, & faire revivre Buccanan, qui y avoit pris naissance? & qui cependant ne fit jamais profession de la Theologie? Comment seroit-il croyable que l'Evesque se soit retenu de ceste production d'un grand nombre d'auteurs, parce que cela ne nous est pas avantageux, mais prejudiciable, puis qu'il a entrepris d'ecrite contre nous? Cela ne se peut faire sans estre prevaricateur, de taire ce qui nuit à son Antagoniste & partie adverse, & alleguer ce qui luy est profitable. Telles diffinitions ne sont bien feantes à un Evesque, qui fait profession d'avoir la verité en sa bouche: il ne falloit point nous espargner, puis qu'il s'agissoit de nous faire reconnoistre nostre faute, & un point si important; il ne falloit point nous renvoyer à vostre Apologia Protestantium, lequel livre je n'ay point veu, ni feu trouver, mais seay je bien que l'Auteur de ce livre, s'il est des nostres, ne tient point le langage que luy fait tenir l'Evesque, que s'il est des leurs, qu'il advance cela de foy mesme, si tant est qu'il le die, & qu'il n'en a aucune preuve valable. Il est visible que cette reponse ne sert de rien à la decharge de Jean Knox. Un autre Ministre (a) bien plus habile que celui de Fontenai le Comte repondit à l'Evesque de Lusion: il l'avoit (b) lu l'Ouvrage de Jean Brekeley, & il faisoit fort bien aux objections qu'on avoit fondées sur quelques passages de Calvin: mais il abandonne Jean Knox, & soutient que les éloges que Calvin & Beze lui donnent ne concernent nullement les sentimens sur l'autorité royale, ni les actions particulieres où il se pourroit trouver quelque trace de rebellion. Voici les paroles de ce Ministre. Quant (c) à Knox, Goodman, & Bucanan; Poccason & le temps auquel ils ont escrit diminue en quelque sorte l'envie de la doctrine qu'ils ont semée en Escosse inconsiderement & contre la verité, que la cholere nouvelle à la nation, & l'esbranlement general de l'Estat dans lequel ils estoient violemment emportez, les empeschoit de reconnoistre distinctement, selon l'ordinaire des hommes, qui choisissent de defendre (mesme avec aigreur ou opiniastreté) un mal auquel ils se seroient portez par passion sans mauvaise volonté, plustost que de confesser ce qu'ils ont fait, ou mal pris, ou par eux, ou par eux, & par les leurs.

(a) David Biondel. Sa reponse imprimée à Sedan 1619. in 8. est intitulée: Modeste declaration de la sincerité & verité des Eglises Reformees de France.

(b) Voyez sa reponse pag. 267.

(c) Biondel pag. 294.

(d) Il ne se trouve que 5. lettres à qui a esté mal fait, ou mal pris, ou par eux, ou par les leurs. Calvin & 2. de Beze: trois est grande personages, & qu'en autre chose ils n'ayent bien servi; Bucananu nommément en l'insinuation du Roy de la Grand Bretagne, & les autres en l'œuvre du ministre, auquel ils devoient estre entierement & solidairement dediez. Je veux donc que Calvin (d) ait (ces lettres qu'il leur a escrites) appellé les deux premiers les freres & hommes excellens; & que Beze ait attribué . . . au premier . . . le titre de Restaurateur de l'Evangile entre les Escossois. Cela fait-il qu'ils aient souscrit à leurs opinions touchant l'autorité souve-

raine des Rois, ou qu'elles leur aient esté communi- quées, ou qu'ils aient seu seulement ce qui s'est passé en Escosse en suite du changement de religion, ou que nos contredisans soient bien fondez en ce qu'ils afferment, contre la verité, que les livres de Knox & Goodman ont esté imprimez à Geneve, & sous l'approbation de Beze & Calvin? S'il plaist à ces Messieurs de prouver tout ce qu'ils certifient sur leur credit, & averer que les Ministres de Geneve aient communiqué avec les susnommés d'affaires autres qu'ecclésiastiques, ou qu'ils aient esté informez de leurs opinions particulieres touchant le droit des Rois; ou qu'ils aient entendu au vray, & depuis approuvé, ce qu'ils ont traité en fait de police: alors il leur sera permis de se plaindre. Mais au contraire, il appert par les lettres citées au livret du Sieur Evesque de Lusion, que les Ministres de Geneve n'ont jamais donné ni receu avis des estrangers, qu'en faitz purement ecclesiastiques, & particulierement (par celles que de Beze a escrit à Knox) qu'à Geneve l'on n'avoit aucunes nouvelles asseurées de ce qui se passoit entre les Escossois. . . . Si donc Calvin, si Beze, si Winkler, si quelque autre des nostres a appellé Knox & Goodman ses freres, il n'a point pourtaut espousé leurs opinions, mais seulement a regardé à l'office ecclesiastique auquel ils ont esté appelez. S'ils les ont louez, ils ne les ont louez que selon leur connoissance, & non pas qu'ils les aient estimez impeccables: car rien n'empesche qu'entre ceux qui preschent Christ (comme disoit St. Paul aux Philippiens) il s'en trouve qui le preschent par envie & contention, & qui meslent la ferveur de leur zèle de la contagion de leurs instrumens, parmi lesquelles si le Seigneur fait souvent son œuvre, & tire sa lumiere de nos tenebres, & son ordre de nostre confusion; c'est ainsy que la gloire de ce qui est bien fait appartient à sa conduite, & le mal aux imperfections de ses instrumens. N'est-ce pas convenir que Brekeley & ceux qu'il cite n'ont point calomnié Jean Knox, à l'égard des opinions qu'ils lui imputent?

Tout comme l'Evesque de Lusion s'étoit servi des recueils de Jean Brekeley, le J. suite Petrus Sancta se servit quelque temps après de l'Ouvrage de cet Evêque, pour objecter à du Moulin ce que d vers Protestans ont dit sur l'obéissance des sujets. Voici ce qu'il allegua (e) de Knox: Si principes, inquit (f), adversus Deum & veritatem ejus tyrannice se gerant, subditi eorum à juramento fidelitatis absolvuntur. Idem prater alia multa, illud, inquit, audacter affirmaverim, debuisse Nobiles, Rectores, Judices, Populumque Anglicanum, non solum resistere & repugnare Maria illi Jezabel, quam vocant Reginam suam; ejusmodi verim etiam de eâ & Sacerdotibus ejus, & aliis omnibus, quotquot ei auxilium tulerunt, mortis supplicium sumere, ut primum caperint Evangelium Christi suppressere. Qu'est-ce que repliqua Monsieur du Moulin? Il ne fit aucunement mention de Jean Knox, il se contenta de dire que Buchanan (g) dont le Jesuite parla aussi n'avoit traité que du Droit des Escossois, & que si d'autres Auteurs étoient tombez dans l'excès, cela devoit être mis sur le compte de leur genie particulier, & non sur le compte de l'esprit de leur religion. Monsieur Rivet repondant au même Jesuite le renvoya aux deux Ouvrages contre l'Evê-

(e) Silvester Petrus Sanctus in Molino ad Balzicorum pag. 104. Ce livre fut imprimé à Anvers l'an 1634. in 8. (f) In Almonio ad Nobiles & Pop. S. or. aigue Anglia.

(g) Buchananus scriptus de Jure regni apud Scotos, sed hoc nihil ad Galliam, Anglicam, Germaniam, Hispaniam Nec si quis aliquid scripsit quod modum excedat, debet continuo adscribi ejus religioni, potius quam ejus genio. Nam Maria illi Jezabel, quam vocant Reginam suam; ejusmodi libri quos citat Jo. fuit, live fuit, live filli, nullam praferunt fronte approbationem. Nec in Doc. Petrus Molinus in ejus opere lib. 1. cap. 11. pag. 492.

\* Olden-  
sworta  
Eidersta-  
dienfis.  
Moller.  
Hegge ad  
Hiflor.  
Cherfon.  
Cumb.  
partie 3.  
pag. 164.  
† Tobias  
Pannerus  
fyfitema  
Theologia  
gentilis  
pag. 35.  
‡ Nemo  
homo mi-  
hi vitio  
vertit, fi  
una cum  
meis gre-  
galibus  
(quorum  
innume-  
rus mihi  
numerus  
Lutetie,  
Amstelo-  
dami,  
Lugduni,  
in Anglia,  
Hambur-  
gii, Hafniae,  
nec non  
Hollimie,  
imo Romae &  
in congnis  
locis ad-  
fupulatur)  
universa  
Britia bel-  
lo fedella  
loco ha-  
bean, qua  
bullux, id  
eft, Chri-  
ftiani,  
rationem  
captivan-  
tes, & cum  
ratione  
infuante  
delect-  
tatur.  
Apud Mi-  
craculum  
Synagm.  
Hiflor.  
Ecclef.  
pag. ult.  
dit. 1679.  
‡ Mollerus  
ibid. pag.  
165.

Catholiques l'ont accusé. Quelques-uns lui attribuent (F) un esprit prophétique.

KNUZEN (MATHIAS) natif du pais \* de Holstein, se porta à un tel degré d'extravagance qu'il soutint l'Atheisme publiquement, & qu'il entreprit de grans voyages pour gagner des sectateurs. C'étoit un esprit inquiet, qui fit paroître le commencement de ses impietez à Konigsberg dans la Prusse †. Il se vançoit d'avoir un grand nombre de camarades dans les principales villes de l'Europe ‡, jufqu'à 700. dans la feule ville d'Icne. On nomma fa feête les *Conscientiaires*, parce qu'il difoit qu'il n'y avoit point d'autre Dieu, d'autre Religion, d'autre Magiftrature legitime que la confcience, qui apprend à tous les hommes les trois preceptes du Droit, *ne faire tort à perfonne, vivre honnêtement, & rendre à chacun ce qui lui est dû*. Il enferma le precis de fon fyfême dans une lettre assez (A) courte, dont il courut plusieurs copies. Elle est datée de Rome. Vous la trouverez toute entiere dans la derniere édition de Mircerlius. Il fit courir aufli quelques écrits †. Allemans. Tout cela fut refuté en la même langue par un (B) Professeur Lutherien nommé Jean Mufæus. Cette Secte commença environ l'an 1673.

KONIG

l'Evêque de Luffon que j'ai citez, & declara expreffément que ceux de la religion desaprouvoient les doctines de Jean Knox, & de fes semblables qui avoient plutôt agi felon l'esprit de leur nation, que felon l'esprit de leur religion. Sut quoi il remarque (a) que de 105. Rois qui avoient regné en Ecoffe avant Marie Stuart, il y en a en trois de depofez, cinq de chaftez, & trente deux de tuez. *Nemini (b) nostrum probantur que vel ex Goodmanno, vel ex Knoxo, vel ex Buchananò in eam sententiam describuntur, quamvis eò usque non procedam, quo Jesuita procefferunt, vel alii qui in Gallia scriperunt de Justa Henrici tertii abdicacione, & etiamnum in Belgio foventur, ubi scribit Jesuita Romanus. Id præterea observandum est, si que diversissimis persecutionum temporibus à Scotis & Anglis nonnullis temerè scripta fuerunt, ea posse imputari non tam Religioni, quam nationum illarum, Scoticane præsertim, fervido ingenio, & ad videndum prompto: quod tamen valde mitigatum fuisse accensa veritatis Evangelice luce, ex eo constat, quod ex centum quinque regibus suis, usque ad Marian, très exautorantur, quinque expulerunt, & triginta duos necarunt: quod ne Religioni imputetur magis vestra interest, quam nostra.* Après cela je m'assure qu'on me permettra de croire, que les livres de Jean Knox contiennent les propositions que Brierelius en a citées sur la foi des Evêques.

tratus & loco Sacerdotum esse scientiam & rationem cum conscientia conjunctam, qua doceat honeste vivere, nonnem ledere, & suum cuique tribuere. 4. Conjugium à fornicatione nihil differre. 5. Unicam esse vitam: post hanc nec præmium nec penam dari. 6. Scripturam sacram secum ipsam (f) putare. Ce fyfême outre l'impieteé la plus horrible, enferme visiblement l'extravagance; car il faut être tou à lier, pour croire que le genre humain pûsse subsister sans les Magiftrats. Il est vrai qu'ils ne seroient pas necessaires, si tous les hommes suivoient les preceptes de la confcience que cet impie nous articule; mais les suivent-ils, dans les pais mêmes où les Juges punissent avec le plus de severité le tort que l'on fait à son prochain? Je ne fai si l'on ne pourroit pas dire qu'il n'y a point d'impertinence, quelque insensé qu'elle soit, qui ne nous apprenne quelque verité. Les folies de cet Allemand nous montrent que les idées de la religion naturelle, les idées de l'honnêteté, les impressions de la raison; en un mot les lumieres de la confcience peuvent subsister dans l'esprit de l'homme, après même que les idées de l'existence de Dieu, & de la foi d'une vie à venir en ont été effacées.

(B) Par un Professeur Lutherien nommé Jean Mufæus. L'Auteur qui m'apprend cela observe que Mufæus s'ergocea à ce travail, afin de lever tous les soupçons qu'on eût pu former au delavantage de l'Academie d'Icne; car ce miserable Knuzen s'étoit vanté d'y avoir (g) beaucoup de complices. On voit dans cet écrit de Mufæus plusieurs choses ridicules, qui concernent la vie du Peterin; mais si l'on veut y trouver une apologie solide de l'Ecriture contre les blasphemés du personnage, il faut recourir à la 2. me. Il faut recourir aussi par le conseil de Mr. Mollerus (h) si vous entendez l'Allemand, l'Auteur l'a écrit (i) qu'il vous indique, & prenez garde à sa reflexion. Il dit que si l'on continué à rendre suspects d'Atheisme les ennemis, comme a fait l'Auteur de cet Ecrit par un zèle precipité, & confondu avec ses passions, on fournit une ample matiere au S'ieur Christian Thomafius, qui travaille à l'apologie de ceux qui ont été exposez sans cause à de semblables accusations. L'Auteur des Pensées sur les Commetes a instrué (k) le dessein d'un pareil Ouvrage,

(a) David  
Blondel  
l'avoit  
dès la re-  
marqué,  
ubi supra  
pag. 213.  
(b) Rivet  
in Castiga-  
tion. no-  
tarum in  
epistol. ad  
Basil. anm.  
c. 13. n. 14.  
Opor. io. 3.  
pag. 539.  
(c) Petra  
Stucta nobi  
fuit v. p. 107. Il cite Witak. Contr. 2. q. 5. c. 13.  
supra h. 2. 07. Il cite Witaker de Eccle. q. 5. esp. 13.  
epistola plus milles descripta est. Mircel. ubi infra.  
(d) Bondel ubi  
supra h. 2. 07.  
(e) Hæc

(E) Un esprit prophétique. ] Petra Sancta ayant raporté les loüanges que Calvin & Beze ont données à nôtre Jean Knox ajoûte (c), à Witaker ex omnium Scotorum sententia, spūitu Prophético & Apostolico præditus appellatur. David Blondel (d) a raporté quelque chose de plus precis, doité de l'esprit prophétique par lequel il a, au raport de ceux de sa nation, predit plusieurs choses arrivées depuis, comme le remarque Witaker en ses escrits. (A) Dans une lettre assez courte dont il court (c) plusieurs copies. ] Le Continuateur de Mircerlius a réduit à ces six articles la teneur de cette lettre. 1. Non est Deum neque Diabolum. 2. Magistratum nihil estimandum, templa contemnenda, Sacerdotes rejiciendos. 3. Loco Magif-

(f) Mi-  
craculus,  
Synagm.  
Hiflor.  
Ecclef. 1261.  
dit. 1679.  
(g) Blas-  
phemis  
luis . . .  
in solo  
oppido  
Jencnfi  
700. civis  
atque sin-  
dicos fal-  
fo jactabat  
adhupula-  
ri. Moller-  
rus. Ifago-  
ge ad  
Hiflor.  
Cherfon.  
Cumb.  
partie 3.  
pag. 166.  
(h) Ibid.  
pag. 167.  
(i) Athrif-  
mus devie-  
mus. Il fut  
imprime  
l'an 1672.  
L'Auteur  
l'appelle  
Jo. Muller-  
us. Anti-  
thes Ham-  
burgensiu.  
(k) Dans  
la Preface  
de l'Addi-  
tion im-  
primée à  
Rotter-  
dam 1694.

KONIG (GEORGE MATTHIAS) en Latin *Konigius*, Professeur en Poësie & en langue Grecque, & Bibliothecaire dans l'Academie d'Altorf, morte d'une façon particulière d'avoir ici une place, car je serois un ingrat si je ne reconnoissois que le livre \* qu'il publia l'an 1678. me rend des services confidérables. Je ne doute point qu'il ne soit utile à un très-grand nombre de gens de lettres, nonobstant la censure (A) qui lui est tombée sur le dos. Notre Konig étoit fils de George KONIG †, natif d'Amberg, mort l'an 1654 après avoir enseigné 38. ans la Theologie dans l'Université d'Altorf.

KORNMANUS (HENRI) Jurisconsulte Allemand, Auteur de quelques Traitez (B) assez curieux, dont on a plusieurs éditions. Il vivoit au commencement du XVII. siecle.

KOTTERUS (CHRISTOPHE) est l'un des trois Fanatiques dont on publia les visions à Amsterdam en l'année 1657. sous le titre de (A) *Lux in tenebris*.

\* Intitulé, Bibliotheca vetus & nova, in fol. Je le cite souvent. & je le cite que quel- quefois.

† Konig; Biblioth. pag. 448. Voyez son éloge dans les Mémoires de la Théologie de l'Université de Witten, tome 8, pag. 1100. & sq.

(c) V. locum celeberr. Ten- zellii max allegandam.

(d) P. I. Polyhist. Literarii, cap. 18. pag. 202.

(e) In Colloquiis vernaculis M. Marini A. 1689. pag. 316. 317.

(f) Senis de re licentia bene meriti. elogium Konigio ob alios ejus factum, ont été recriminez plusieurs fois. La plus ancienne édition que j'en connoisse est de Francfort 1610. La matiere est grande & fertile; mais cet Auteur ne fait que courir; il n'a approfondi rien, & ne debite que des choses très-communes: il est fort propre pour ceux qui aiment la brieveté. Ses autres Ouvrages sont *Templum natura historicum, seu de natura & miraculis quatuor elementorum. De miraculis vivorum, seu de natura, proprietatibus &c. hominum vivorum*, à Francfort 1614. De *miraculis mortuorum*; &c. Quelcun (g) a dit que Kirchmannus dans son livre de *funeribus Romanorum* emprunte beaucoup de choses de ce dernier Ouvrage de notre Kornmannus. Cependant je ne trouve pas que le livre de *miraculis mortuorum* ait précédé l'an 1610. Or le livre de *funeribus Romanorum* fut imprimé l'an 1604. Il est vrai que l'Auteur en donna une nouvelle édition l'an 1625. & il pourroit avoir profité de l'Ouvrage de Kornmannus pour ses additions. C'est ce qu'on pourra examiner une autre fois, si l'on en a le loisir.

(g) Anton. Borremans variis. liction. c. 4. p. 32.

(h) Dans l'article de Drabicius, pag. 991.

vrage, & en a donné une idée assez curieuse. Mais voyons dans les paroles de Mr. Mollerus la malignité de cette espece d'accusateurs. Quo (a) in opere optandum esset ut Theol. celeberrimus (Jo. Mullerus, Antistes Hamb.) suo in Amagonystas odio minus indulisset, nec per insignem animi impotentiam, Schuppit & maxime Demegorias, piis omnibus commendatissimas & Christi, Hoburgii, ad extremum Atheismo contrarium, superstitionem sc. & Enthusiasmum, proclivioris, scripta collo ob- torto iis, qua Atheismum vel occultant, vel quanda- tentus promovent, aggregasset. Certe, si zelo bujusmodi precipiti, privati que affectibus obnoxio, Theologi Atheomastiges sibi invidiosi in suspicionem impietatis Atheismo affinis pergere adducere, vetero ne calano Christ. Thomasti παρρησιαστικῶν, Gabr. Naudai (qui magia reus est patrocinatus) exemplo apologiam pro Atheismi falso insinulatis partu- rienti, campus se pandat amplissimus innocenciam illorum, cum hominum cordatorum applausu, vindicandi.

(A) La censure qui lui est tombée sur le dos. ] Un fort savant homme nommé Jean Mollerus, qui publia à Hambourg l'an 1691. une Isagoge ad historiam Chersonesi Cimbrica, avoit mis au jour quatre années auparavant *Cimbria literata prodromus*, où selon la liberté qui doit regner dans la Republique des lettres, il s'expliqua franchement sur les défauts qu'il trouvoit dans l'Ouvrage du Sieur Konig. Tout aussi-tôt Daniel Guillaume Mollerus Hongrois de nation, & Professeur en Metaphysique & en Histoire dans l'Academie d'Altorf, s'éleva contre le Censeur, & ne put néanmoins disconvenir qu'une partie des fautes qu'on avoit marquées ne fussent réelles. Or voici à quoi se réduit en gros la precession du Critique, comme il s'en est expliqué dans une (b) preface. Innumeros in opere Konigiano autores esse omissos, de Antiquis paucissima satisque confuse, in medium allata, & Recentiorum, etiam Polygraphorum, Scriptis quamplurimis plerumque vix unus aut alterius factam mentionem, ac raro Synoptican aliquam de Auto- ris patria, atate ac vita, librique editi loco ac tempore, narrationem adjectam, manifestus est, quam ut latere lectorem eruditum, aut negari ab homine candido possit. Nomina etiam sapies, uti in *Prodromo* momi, & scripta falsa auctoribus esse attributa, circa patriam atque vitam illorum erratum, inedita pro editis venditata, & ex uno scrip- tore duos aut tres inepte prociusis, exemplis pluri- mis & φησιν & αὐτῶν ἴσμεν ostendere, si in expur- gando hoc argie stabulo tempus pariter atque ope- ram vellein perdere, aut sordes illius in presatio-

nem hanc convettare. Il ajoûte que son juge- ment est en cela très-conforme à celui de plu- sieurs Savans. *Agnoveram eandem, quotquot ex chori literarii principibus, de Opere Konigiano, aut eadem mecum, aut his etiam asperiora judicaverunt. Petrus scil. Lambecius, non alio, quam Rhapsodi, titulo Autorem dignatus, (c) Dan. Georg. Morbosius (d), & (qui meum de eodem judicium suo verborum adjecti.) Axel. & Wilh. Ern. Tenzelus (e), alii item complures, quorum verba allegare supercedo, cum rerum testimonia ipsi ad- versario, nolenti volenti, veritatis confessionem extorsissent. Non audeo enim is Bibliothecam hanc, cui patrocinatur, veterem ac novam pro accurate, aut tali, qua Seculi applausum mereatur, venditare, sed fateor nomen in ista interdum cum nomine esse confusum, errata nonnulla commissa, & Autores aliquot omissos, in qua ipsu confessione acquiesco. Remarquez qu'il n'ôte point au Sieur Konig l'éloge (f) d'un vieux Professeur, qui a rendu de bons services à la Republique des lettres.*

(B) Auteur de quelques Traitez. assez curieux. ] Celui qui a pour titre de *virginitatis jure tractatus novus & jucundus, ex jure civili, canonico, patribus, historicis, poetis, &c. confectus*, & celui qui l'accompagne ordinairement sous le titre de *linea amoris, sive commentarius in versiculum Gl. visus, colloquium, convicius, oscula, alios ejus factum*, ont été recriminez plusieurs fois. La plus ancienne édition que j'en connoisse est de Francfort 1610. La matiere est grande & fertile; mais cet Auteur ne fait que courir; il n'a approfondi rien, & ne debite que des choses très-communes: il est fort propre pour ceux qui aiment la brieveté. Ses autres Ouvrages sont *Templum natura historicum, seu de natura & miraculis quatuor elementorum. De miraculis vivorum, seu de natura, proprietatibus &c. hominum vivorum*, à Francfort 1614. De *miraculis mortuorum*; &c. Quelcun (g) a dit que Kirchmannus dans son livre de *funeribus Romanorum* emprunte beaucoup de choses de ce dernier Ouvrage de notre Kornmannus. Cependant je ne trouve pas que le livre de *miraculis mortuorum* ait précédé l'an 1610. Or le livre de *funeribus Romanorum* fut imprimé l'an 1604. Il est vrai que l'Auteur en donna une nouvelle édition l'an 1625. & il pourroit avoir profité de l'Ouvrage de Kornmannus pour ses additions. C'est ce qu'on pourra examiner une autre fois, si l'on en a le loisir.

(A) Sous le titre de *Lux in tenebris*. ] J'ai remarqué ailleurs (h) la raison pourquoi on se

(a) Mollerus ibid.

(b) Dans la preface de l'Isagoge ad historiam Chersonesi Cimbrica.

*nebris.* Il demouroit à Sprottaw dans la Silefie. Ses visions commencerent au mois de Juin 1616. Il crut voir un Ange sous la forme d'homme, qui lui ordonna d'aller declarer aux Magistrats, que si l'on ne faisoit penitence la colere de

(a) Il l'a-  
pellait  
Laurent  
de Geer.

servit de ce titre; je ne la repete point. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1657. aux depens d'un riche (a) patron que Comenius avoit rencontré à Amsterdam. Il contient les revelations de nôtre Christophle Kotterus, celles de Christine Poniatovia, & celles de Nicolas Drabicius. Comenius en publia l'abregé l'an 1660. sous le titre de *Revelationum divinarum in usum seculi nostri scitarum Epitome.* Il redonna au public l'Ouvrage entier avec des augmentations, sous le titre de *Lux à Tenebris novis radiis aucta* &c. Cette dernière édition contient la suite des revelations de Drabicius jusques en l'année 1666. Un Professeur en Theologie à Franeker, Polonois de nation, nommé Nicolas Arnoldus, écrivit publiquement & promptement contre cet Ouvrage, & repliqua à l'Apologie de Comenius. Des-Marets Professeur en Theologie à Groeningue attaqua ce même Ouvrage, dans ses Theses de *tribus Videmibus* l'an 1659. & lors que dix ans après il publia une reponse (b) à un écrit de Comenius touchant le regne de mille ans, il lui reprocha plus d'une fois, & avec beaucoup de force l'impression de ces trois pretendus Prophetes. Cet Ouvrage au bout de quelques années tomba dans l'oubli & dans le mépris; mais lors que les Turcs assiegerent Vienne l'an 1683. il fut extrêmement recherché. Ceux qui en avoient mis les exemplaires dans un galeas, où ils croupissoient depuis long tems, les en tirent; en vendirent plusieurs un gros prix, & s'iles Turcs avoient pris Vienne, je ne doute point qu'il n'eût valu travailler à une nouvelle édition, quelque chers qu'eussent été les exemplaires. On en demandoit beaucoup en France; Monsieur d'Avaux y en envoya. C'est ce qui fait que l'on est surpris que Mr. Jurieu ait supposé l'an 1691. que Drabicius n'étoit point connu à Paris. Cette supposition n'est point pardonnable, puis qu'il n'y avoit pas long tems qu'il avoit lui-même fort contribué à faire voler par toute la terre le nom de ce Fanatique. Outre qu'il alleguoit cette mauvaise supposition comme une preuve d'un crime d'Etat; car il pretendit que l'Avis aux Refugiez faisoit mention de Drabicius, ne pouvoit pas avoir été fait en France. Ce sont là des choses que mes lecteurs auroient de la peine à croire, c'est pourquoi il est nécessaire que je les prouve en rapportant ce qui lui fut repondu. Voici donc ce que l'Auteur qu'il accusoit lui repon-

SI LE NOM  
de Drabi-  
cius étoit  
inconnu en  
France  
l'an 1690.

(c) Dans  
la Cabale  
chimerique  
pag. 130.  
Ce sur-  
la 2. édi-  
tion.

(d) Pag.  
12.

dit (c).  
„ La premiere de ses preuves est que l'Avis  
„ aux Refugiez n'a pas été fait à Paris. Or voici  
„ comment il le demontre.  
„ Celuy (d) qui a fait cet Avis fait le de-  
„ tail des Prophetes de Drabicius; il l'a vu,  
„ il l'a lu, & il en fait toutes les particulari-  
„ tez.  
„ Or les Savans de Paris favent à peine le nom  
„ de Drabicius.  
„ Donc l'Auteur de l'Avis n'est pas à Paris.  
„ Si je luyinois la premiere proposition, je  
„ suis bien sûr qu'il ne la prouveroit de sa vie,

„ parce qu'il ne paroît point par l'Avis aux Refu-  
„ giez, que celui qui en est l'Auteur sache autre  
„ chose de Drabicius, sinon qu'il a tâché d'ex-  
„ citer à la guerre contre la Maison d'Autriche  
„ tout ce qu'il a pu. Où est l'homme de lettres  
„ qui n'en puisse savoir autant, sans avoir jamais  
„ lu le livre de ce Prophete?

„ Mais la seconde proposition est encore plus  
„ visiblement fausse. Car pour ne pas dire que  
„ durant le siege de Vienne on parloit fort en  
„ France du livre de Drabicius, & qu'on en  
„ manda d'ici plusieurs exemplaires, (moy-  
„ même je fus prié par un de mes amis de  
„ Rouen de luy en envoyer un) qui ne fait  
„ que les grands éloges que Mr. Jurieu a don-  
„ nez au Triumvirat Prophetique, je veux di-  
„ re à Christina Poniatovia, à Cotterus, & à

„ Drabicius, dans un (e) ouvrage plus com-  
„ mun & plus répandu que les Almanachs de l'an-  
„ née, comme il s'en glorifie (f) luy même, on  
„ se servant de la plus juste comparaison que priné en  
„ l'on vit jamais; qui ne fait, dis-je, que ces  
„ grands éloges donnez à Drabicius, & si ca-  
„ pables de faire parler de ce Prophete, ont  
„ valu au Panegyriste certaines censures bien  
„ mortifiantes de la part de Mr. (g) l'Evêque  
„ de Meaux & de Mr. (h) Pellisson, dans des  
„ livres publiez à Paris avant l'impression de  
„ l'Avis aux Refugiez? Qui peut douter que  
„ la satire qui a tant couru le monde depuis  
„ l'an 1684. sous le titre d'Esprit de Mr. Ar-  
„ naud, n'ait excité dans l'ame d'une infinité  
„ de François la curiosité de connoître les Pro-  
„ pheties de Drabicius, dont Monsieur Jurieu  
„ trace là le (i) plan de telle sorte, qu'il pro-  
„ met d'un côté de la part de Drabicius au pu-  
„ blic la ruine de la Maison d'Autriche, au  
„ Roy de France la Couronne Imperiale, aux  
„ Turcs la prise de Vienne, de la Carinthie,  
„ de la Stirie, & de la destruction de la Repu-  
„ blique de Venise & de la ville de Rome; &

(e) Mr. de Meaux. (f) Lettre Pastorale de 1689. (g) Mr. de Meaux. (h) Lettre sur les Variations. l. 13. n. 41. (i) Tom. 2. pag. 291.

„ qu'il promet d'autre côté au public au nom  
„ de ceux de la Religion, tout ce qu'ils pourront  
„ pour accomplir ces Prophetes? „ Il faudroit  
„ que les Savans de Paris fussent bien stupides,  
„ s'ils ne s'étoient pas informez d'un Ouvrage  
„ dont Mr. Jurieu a donné l'idée que l'on va  
„ voir. Je trouvois, dit-il (k), dans les prophe-  
„ ties de Cotterus, de Christine & de Drabicius,  
„ que Comenius a publiées, quelque chose de grand  
„ & de surprenant. Cotterus qui est le premier de  
„ ces trois Prophetes, est grand & magnifique, les  
„ images de ses visions ont tant de majesté & tant  
„ de noblesse, que celles des anciens Prophetes n'en  
„ ont pas d'avantage. Elles sont aussi admirablement  
„ concertées, tout s'y soutient, & rien ne se demen-  
„ Il m'est inconcevable comment un simple artisan  
„ peut avoir imaginé d'aussi grandes choses, sans le  
„ secours de Dieu. Les deux années de la Prophe-  
„ tie de Christine sont, à mon sens, une suite de  
„ miracles aussi grands qu'il en soit arrivé depuis les  
„ Apôtres. Et même je ne trouve rien dans la vie  
„ des plus grands Prophetes, de plus miraculeux que  
„ ce qui est arrivé à cette fille. Drabicius a aussi  
„ ses grandeurs. Mais il a beaucoup plus d'obscuri-  
„ tez.

colere de Dieu seroit de terribles executions. Quoi qu'il eût reçu cet ordre six fois de suite, il ne l'exécutoit point; son Pasteur & ses amis l'en dissuaderent. Mais au mois d'Avril 1619. ayant cru voir le même Esprit, qui le menaçoit de la damnation éternelle s'il demouroit dans le silence, il s'acquita de sa commission en pleine assemblée des Magistrats le 29. d'Août 1619. On se moqua de lui. Les apparitions continuèrent, & furent suivies d'extases, & de songes prophétiques. L'Electeur Palatin déclaré Roi de Bohême par les Protestans, fut mêlé dans ces visions. Kottelus alla trouver à Breslaw au mois de Decembre 1620. & lui exposa ses commissions. Il fut dans quelques autres lieux, & enfin l'an 1625. à la Cour (B) de Brandebourg\*. Il fit connoissance la même année (C) avec Jean Amos Comenius, qui se rendit le promoteur † de ses propheties. Or com-

me

\* Tiré de ses revelations publiées par Comenius.

† Comenius, Hist. revelation. pag. 16. & seq.

me & de difficulté. Ces trois Prophetes s'accordent à prédire la chute de l'Empire Antichretien, comme devant arriver bien-tôt. Mais on y trouve d'autre part tant de choses qui achoppent, qu'on ne seroit point assuré de leur verité. Si cela n'est point excité l'envie de connoître la compilation prophetique de Comenius, pour le moins la curiosité en seroit venue à ceux qui virent les reflexions sur les differens de religion: Car il est impossible quand on a remarqué beaucoup de sçavoir dans un Ecrivain, de ne sentir pas quelque joye de le voir mortifié de la maniere que Mr. Pellisson mortifia Mr. Jurieu par ces paroles; (A) Prophete & plus que Prophete, précurseur sans doute du regne de mille ans qu'il nous annonce, au moins qui se donne l'autorité de re-

Vienne auroit plus fait parler de Drabicius que du grand Vizir. Le livre que Mr. Jurieu avoit composé pendant le siege de cette ville, pour faire l'éloge & l'apologie des 3. Prophetes de Comenius, par de beaux éclaircissemens, & de doctes commentaires, auroit été traduit en diverses langues; & auroit rendu Drabicius, pendant long tems, l'entretien des compagnies. Tout cela fut perdu pour la memoire de Drabicius par la levée du siege: le grand Sobieski de deux ou trois cens lieues loin, détruisit un livre qui étoit tout prêt à être donné à l'im-

meur. Je commençai à connoître pendant le siege de Vienne, combien je m'étois trompé, en croyant que l'on étoit enfin revenu de ces esperances chimeriques, qu'on avoit tant de fois fondées sur des visions. Je trouvois par tout des gens qui ne me parloient que des Prophetes de Drabicius, avec mille marques de persistance, & qui bâtissoient en l'air châteaux sur châteaux, de telle sorte que dans un moment, ils en étoient à détruire Babylone. Ils ne pouvoient assez admirer que Drabicius eût rencontré si heureusement à l'égard de Tekeli. C'est là où je les voulois, car je leur faisois voir que Tekeli qui étoit alors le grand Acteur de cet Opera, ne fait aucune figure dans le livre de Drabicius, ce qui est une nullité visible. Je ne doute point que les François n'eussent bien levé l'oreille, si l'entreprise du grand Vizir avoit réussi. Ils auroient volontiers prêté la main aux crédules touchant les visions de Drabicius, veu qu'elles promettent l'Empire au Roi de France. Il est donc certain que le nom de ce faux Prophete seroit devenu à Paris incomparablement plus fameux, si les Turcs avoient pris Vienne.

DISPOSITIONS des esprits pendant le siege de Vienne en 1683.

(a) Reflexions sur les differens de Religion 2. partie, former, corriger & chatier, quand il lui plaît sect. 17. p. 437. edit. d'Amst. 1689.

(b) Christophe Kotterus de Silésie, Christianisme Pontionouki, de Bohême; Nicolas Drabicius, de Moravie.

(c) Ibid. p. 501. & seq. Voyez aussi les Chimères de Mr. Jurieu, 4. partie, p. 131.

(d) Celles que j'ai rapportées ci-dessus de la preface de l'Accomplissement des Propheties.

Personne ne pourra dire que je m'écarte de mon sujet, car puis que c'est une fausseté de fait que de dire que le nom de Drabicius étoit à peine connu en France l'an 1690. elle est du ressort de ce Dictionnaire, & j'ai dû me servir de toutes les preuves qui refutoient cette fausseté.

Si l'on s'étoit contenté de dire, qu'en comparaison du bruit que le nom de Drabicius auroit fait en France, au cas que les Turcs eussent pris Vienne, il n'étoit presque pas connu à Paris, quand l'Avis aux Réfugiés fut composé, je ne pense pas qu'on eût eu tort; car la prise de

terre par la prise de Bude, quoi qu'ils nous eussent assuré de la part de Dieu, qu'elle ne reviendrait jamais aux Chrétiens par la force des armes, mais par un traité avec les Turcs. Il donna (c) les preuves formelles de tout ceci en citant les prophetes (d) paroles de Mr. Jurieu, & les endroits où Drabicius a dit si précifément que Bude ne sortiroit des mains du Turc qu'à l'amiable. Quand on est disposé envers un Auteur comme on l'étoit à Paris à l'égard de Mr. Jurieu, on est si aisé de le voir convaincu ou d'imposture, ou de fanatisme, qu'on cherche cette conviction dans sa source; Mais est-il bien vrai, se demande-t-on, que Drabicius ait dit cela, ne pourroit-on pas le voir de ses propres yeux, afin qu'il ne restât aucun scrupule, qui fût capable de diminuer le ridicule d'une telle scène? On cherche alors un exemplaire de Drabicius, par tout où l'on s'imagine qu'on le trouvera; & si on n'en peut rencontrer, on ne laisse pas d'être imprimé de ce nom, & de le garder comme un jouët.

(B) L'an 1625. à la Cour de Brandebourg. ] L'Electeur George Guillaume ayant ouï le grand bruit que l'on faisoit des revelations de Kottelus, voulut voir cet homme. Il le donna à examiner aux Theologiens de Francfort sur l'Oder, après quoi il le fit venir deux fois à Berlin, premièrement en l'année 1625. & puis l'an 1626. La renommée de cet homme parvenue jusqu'à Strasbourg y frapa tellement un des Bourgmaîtres, qu'il envoya un messager en Silésie pour prier Kottelus de lui éclaircir 62. points; & de s'en venir à Strasbourg où il prophétiseroit plus sûrement. Kottelus répondit aux 62. questions, s'excusa d'aller à Strasbourg sur ce que l'Esprit ne lui en donnoit point l'ordre, & souffrit que son portrait fut envoyé au Bourgmaître (e).

(C) Il fit connoissance. . . avec Jean Amos Comenius qui se rendit le promoteur. ] Après les Edits

(e) Comenius in epitoma revelationum append. 3. p. m. 209.

me la plupart de ces choses rouloient sur des préfaces de bonheur pour l'Electeur Palatin, & de malheur pour sa Majesté Imperiale, il arriva que David Wachman,

FAITS  
concer-  
nant l'his-  
toire des  
revela-  
tions de  
KOTTE-  
RUS.

(a) *His-  
toriam  
Abraham  
Mentius*

(b) *Alii  
rursum ex  
istidem  
meis sca-  
biophilis  
de Cotte-  
ra effusie-  
bant: hel-  
luonem,  
rei lux  
decasto-  
rem, de-  
speratio-  
ne ad  
propheta-  
ndum  
adictum  
desutan-  
tes, mira-  
que de  
prophetis  
ipsum  
mendacia  
inter se  
spargen-  
tes, nihil  
que retu-  
rent.*  
*Comenius,  
H. Hor.  
revolat.  
P. 21.*

(c) *Vides  
hanc Bi-  
bliothecam  
meam (in-  
structissimam  
meam habebat,  
celeberrimas  
ob eam totam  
per  
Germaniam,  
quo  
me secre-  
tus hoc  
colloquium  
expletum  
introduxerat)  
omnes*

Authores  
antiquos  
& recentes.  
Cela inquit  
Comenius,  
consilium  
ut quid de  
questione  
illa.  
Utrum  
lui distant  
qu'il ne  
faloit  
point  
douter  
de la  
mission  
extraordinaire  
de cet  
homme  
(c), ni  
se

Edits de l'Empereur, qui ordonnerent aux Ministres de Bohême & de Moravie l'an 1624. de sortir hors du pais, il fut resolu dans une assemblée secrete au mois de Mars 1625. que les Ministres de Bohême se retireroient dans la Pologne, & ceux de Moravie dans la Hongrie, & qu'on en deputeroit quelques-uns avec des lettres, tant en Pologne qu'en Hongrie, pour y preparer la reception. Comenius fut député en Pologne. En passant par Gorlitz dans la Lusace, le Gouverneur du jeune Comte de Zerotin lui aprit comme une nouvelle fort consolante que la ruine de l'Antechrist étoit prochaine, vu ce que le Saint Esprit en reveloit à un bon homme de Silesie nommé Christophle Kotterus. Il en raconta & en lut divers morceaux, & parce que Comenius faisoit trop le difficile, il l'exhorta à se porter sur les lieux pour y conferer avec le Prophete. Comenius passant par Sprottaw demanda à voir Kotterus: la femme lui repondit qu'il avoit été mandé par l'Electeur de Brandebourg, le Pasteur (d) du lieu lui confirma la même chose; & il l'assura que Kotterus étoit un véritable Voyant, & lui donna à lire ses revelations. Comenius en attendant que Kotterus fût revenu medita ce manuscrit, & en fut étonné. Peu après il vit Kottens, il fit son voyage, il revint bien-tôt à Sprottaw, il traduisit en langage Bohemien le manuscrit des revelations, & se convainquit pleinement qu'elles ne venoient que de Dieu. Il retourna en Pologne, & y mena le Prophete qui lui aprit en chemin, qu'il faisoit par revelation qu'il feroit un Concile de toute la Chretienité, où l'on deposeroit le Pape, & où l'on feroit un Canon qui defendroit à toutes personnes d'usurper jamais le titre d'Evêque Universel. Comenius lui representa qu'il n'avoit point lu cet article dans le manuscrit. Kotterus lui fit reponse, je n'ai point eu ordre de l'écrire, mais je l'ai apuré pourtant. Au retour de Pologne Comenius se separa de Kotterus, & s'en alla à Berlin, où il trouva que même parmi les Refugez de Bohême & de Moravie, on faisoit des jugemens bien differens de cet homme; les uns le tenoient pour un véritable Prophete, & principalement lors qu'ils aprenoient par les nouvelles de la poste que le Roi de Dannemarc levoit des troupes; les autres disoient que Kottens étoit un fourbe, & que ayant mangé tout son bien, & ne sachant que faire pour vivre (b), s'étoit érigé en Prophete. Cela inquietoit Comenius, mais Christophle Pelargus Sur-Intendant General des Eglises de Brandebourg, qui avoit examiné Kotterus par l'ordre de l'Electeur, le rassura en lui distant qu'il ne faloit point douter de la mission extraordinaire de cet homme (c), ni se

repentir d'avoir traduit en langage Bohemien ses revelations. Cette traduction ne fut point tenuë secrete, comme l'Auteur dit qu'il l'avoit recommandé; on la fit voir à des gens qui en voulurent retenir copie, & ainsi les copies s'en multiplierent prodigieusement dans la Bohême: il ne s'en faut pas étonner, c'étoit un livre qui promettoit cent triomphes au Roi Frideric. Quelque temps après le livre fut imprimé en Bohemien à Perna dans la Misnie avec des éloges & des notes marginales. Mais tous les Ministres ne donnerent pas dans le panneau. Il y en eut deux qui avec quelques Anciens trouverent mauvais que l'on copiât ce livre; l'interêt de la vraye foi, & le peril humain où l'on s'exposoit furent les deux causes qui les firent opiner à la suppression de ces chimeres; soit qu'elles ne fussent qu'un jeu d'esprit, soit qu'elles fussent les songes creux d'un Fanatique. *Scriptum (d) illud (sive id ab aliquo ingenioso (d) ibid. confictum, sive ab ipso fanatico homine conscriptum: 23. esse) supprimitur petentur. Duplex enim subesse periculum: & Conscientiarum, si se homines à certo Dei Verbo ad incerta id genus signimenta abducere patenterent: & Corporis atque vita, si hac in adversariorum veniant manus. L'an 1626. l'Electrice Julienne mere du Roi Frideric ayant fait favoir à un grand Seigneur de Moravie, qui aussi bien qu'elle étoit alors en refuge à Berlin, qu'elle avoit reçu une lettre du Roi son fils, par laquelle il demandoit si l'on pourroit avoir par écrit les Propheties de l'homme de Silesie, ce grand Seigneur en fit copier un exemplaire, & ne pouvant pas le donner lui-même à cause qu'il étoit malade, il en chargea Comenius qui étoit alors à Berlin. Comenius ne s'amuſa point à le remettre à l'Electrice, il alla tout droit au Roi qui étoit alors à la Haye, demanda audience, le harangua, & lui dit entre autres choses que puis que sa Majesté & ses enfans étoient le principal personnage dans cette divine Comedie, ceux qui avoient ce Manuscrit auroient cru se rendre absurdes, s'ils ne l'avoient pas communiqué à sa Majesté. *Cujus (Cotteti) omnia cum sint in scriptum relata, ibidemque Majestas Vestra, cum Progenie sua, tanquam primaria in hac Dei Comœdia introducitur Persona; absurdum visum est illis, qui ea suis hæcenus custodierunt manibus, ad notitiam Majestatis Vestrae hac non deduci. Non quidem ut Majestati Vestrae ista præcisè credendi imponatur necessitas: sed, Primum, ut hac apud Majestatem Vestram tanquam in archivo sacro asserventur, in futurum testimonium: nè, si denique post completa prædicta hac palam fuerit, ex eventu sic esse collecta, suspicari quis, aut calumniari, possit. Deinde, ut occasio sit attendendi, num forte divina providentia tales in eventus res disponat. (Nam si de imminente rerum mutatione Politicos discursus, vel Astrologicas prædictiones, aut similes Prudentiorum conjecturas, cognoscere non aspernamur, cur hæc ab altiori venientia principio, aspernari libeat?) Curarunt itaque ex authentico describi exemplar, quod Majestati Vestrae per me humiliter cum observantia exhibet: simulque exhibui (e).* Ce n'est pas, ajoûta-t-il, que (e) *ibid.* l'on p. 26.*

man, Procureur Fiscal de l'Empereur dans la basse Silesie & dans la Lusace, employa toutes sortes de moyens pour se saisir de Korterus, qu'il regardoit comme un imposteur séditieux. Korterus lui tomba entre les mains le 2. de Janvier 1627. On l'interrogea, on le mit dans un cachot, on attendoit de Prague la sentence de la Chambre des appellations: le Fiscal la reçut le 25. d'Avril; mais comme il mourut peu après, on n'a point su ce qu'elle portoit. Korterus fut tiré du cachot, & eut permission d'être visité de sa femme & de ses amis, & enfin on le mit (D) au pilori, & on le banit des Etats de l'Empereur à peine de la vie s'il y rentroit. Il s'en alla dans la Lusace, qui appartenoit alors à son Altesse Electorale de Saxe, & y vécut tranquillement jusques à sa mort, qui arriva l'an 1647\*. C'est par une faute d'impression que le Dictionnaire (E) de Moreri lui donne 92. ans de vie. On ne peut disculper (F) Comenius touchant l'impression de

\* Tiré de l'Abregé de ses révélations, append. 3. & de l'Historia revelationum pag. 21. 22.

l'on veuille lui imposer la nécessité de croire ces choses, mais on souhaite qu'elle les garde dans ses Archives, afin que si l'événement les confirme, personne ne puisse chicaner que les prédictons sont venues après coup, & afin aussi qu'elle ait là une occasion de prendre garde si la providence prepare les voyes à ces grandes revolutions.

C'est ici le fin du mystere: on veut que les Princes capables d'exécuter & interessés à l'exécution, en forment le dessein & l'envie, avec l'esperance d'y réussir. Voilà très-souvent le premier ressort de nos Devins, & de nos Commentateurs apocalyptiques, & de ceux qui les foudroient. Mais revenons au fil historique.

Comenius fut reçu & congédié honnêtement du Roi Frederic, & s'en alla en Boheme, où Korterus se rendit aussi au mois d'Octobre 1626. & conféra avec des Ministres & avec des Gentilshommes (A).

(D) On le mit au pilori. ] Voici les paroles de Comenius. Post (b) aliquot adhuc mensium liberationem ignominia pena affecerunt tali. Educium carcere collocarunt ad cippum forti, ferreo adstrictum collari, affixaque supra caput scheda, cui inscriptum fuit: Hic est Pseudo-propheta ille, qui prædixit quæ non evenerunt. Hora spatioso spectaculo relictus, per Liiborem urbe fuit euctus, exireque patriæ, nec in Casaris ditiones redire sub capitis pena, jussus.

(E) Que le Dictionnaire de Moreri. ] On le fait naître l'an 1585. & mourir l'an 1647. il a donc vécu 62. ans: & non pas 92. mais les Imprimeurs prennent souvent l'un pour l'autre, le chiffre 6. & le chiffre 9.

(F) On ne peut disculper Comenius touchant l'impression de ces sortes de propheties. ] Dieu me garde de prononcer jugement sur ce qui se passe dans le cœur de mon prochain: c'est de Dieu seul que ces mysteres relevent; mais il y a des occasions où l'on peut dire ce que l'on pense sur les apparences. A plus forte raison m'est-il permis de rapporter historiquement ce que d'autres ont pensé sur la conduite de Comenius. Pendant qu'il demouroit en Prusse, on delibera sur son chapitre dans la Cour de quelques Princes, & on mit en cas de conscience à examiner, s'il ne meritoit point la peine que la loi de Dieu ordonne contre les faux Prophetes. On l'a soupçonné d'avoir servi de conseil & de Secretaire à ceux qui machinoient une irruption dans la Boheme, & qui l'auroient executée, si les Anglois (c) leur avoient fourni les secours qui leur avoient été demandez.

Lui & ses semblables passerent pour les instigateurs de la guerre que Ragowski & les Princes Radzivil entreprirent contre la Pologne. L'Englise de Dieu à delivrer de la tyrannie Papale, étoit l'objet qu'on leur mit devant les yeux pour leur faire prendre les armes. Je ne dis rien là dont je n'aye un bon garant; car voici ce qu'Arnoldus écrit à Comenius.

(d) Prævaricatio (d) in illa, quam dicit, tanti tamen non fuit, ut super ea in aula Principum deliberaretur, casus conscientie formati viri doctis decidendi mitterentur, an mentium sim falsus Propheta, & consequenter, an in me

pena divinitus in falsos Prophetas statuta annuadvertendum non esset, quod de te in Borussia cum adhuc morarer perscripserunt, & forte autographum illarum literarum adhuc possideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam

Προφητῶν ἀνδρῶν ἀνδρῶν, ac deserti statione mea Professoria, Magnatibus pro stabello in concitandis moribus bellicis essem, uti de te rumor est, qui à manu & consilio intimis fuisse, illis dicens, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur, si modo annuissent illorum votis Angli sollicitati. Ego id non dico, quanquam stylus literarum tuo non sit absimilis. Jam per rumores in Borussia (uti nisi me omnino fallat memoria illinc ad te perscripsi,) audiveram, Principes Radzivilis & Rakocium à vobis fuisse inductos, qui arma contra Po-

lonos capefferent, spe liberanda Ecclesie à tyrannide Pontificia, cujus rei haud exigua passim in volumine illo truno extant argumenta. Ego tamen non desino. Je ne suis pas étonné que Comenius ait été suspect de machinations politiques, & d'intrigues de guerre; car un Theologien

voyageur autant que lui, & qui a si souvent une nédes affaires à la Cour des Princes, est un homme en qui l'on ne doit pas trop se fier. L'Electrice mere du Roi Frederic demande si l'on peut trouver un recueil des propheties de Korterus: celui à qui elle s'adresse en fait faire une copie, & ne pouvant la donner lui-même, il en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius.

lin, & qui n'a que deux pas à faire pour la donner à l'Electrice, aime mieux venir à la Haye, afin de la donner en main propre au Roi Frederic, & de le haranguer sur le contenu du livre, dont le pis aller, disoit-il, étoit de faire faire attention aux occurrences (e). Cela sent fort le manage d'une prophetie de faction. On nous reproche ce que l'on souhaite de faire entreprendre, & puis on remue ciel & terre, pour engager à l'entreprise ceux qu'on y croit propres. Il y a beaucoup d'apparence que la forte application, avec laquelle Comenius travailla à la réunion des Protestans (f), venoit de l'en-

vic

(a) Tiré de l'Historia revelationum publicè par Comenius l'aa 1659. pag. 15. & seq.

(b) Ibid. pag. 28.

(c) C'étoit au tems de Cromwel. Voyez l'article de Comenius, p. 885. col. 2.

(d) In illa, quam dicit, tanti tamen non fuit, ut super ea in aula Principum deliberaretur, casus conscientie formati viri doctis decidendi mitterentur, an mentium sim falsus Propheta, & consequenter, an in me pena divinitus in falsos Prophetas statuta annuadvertendum non esset, quod de te in Borussia cum adhuc morarer perscripserunt, & forte autographum illarum literarum adhuc possideo. Tanti, inquam, non fuit illa prævaricatio, ut propter eam Προφητῶν ἀνδρῶν ἀνδρῶν, ac deserti statione mea Professoria, Magnatibus pro stabello in concitandis moribus bellicis essem, uti de te rumor est, qui à manu & consilio intimis fuisse, illis dicens, qui in Bohemiam irruptionem ante annos moliebantur, si modo annuissent illorum votis Angli sollicitati. Ego id non dico, quanquam stylus literarum tuo non sit absimilis. Jam per rumores in Borussia (uti nisi me omnino fallat memoria illinc ad te perscripsi,) audiveram, Principes Radzivilis & Rakocium à vobis fuisse inductos, qui arma contra Po-

(e) Voyez ci-dessus pag. 246. col. 2.

(f) Il me en qui l'on ne doit pas trop se fier. L'Electrice mere du Roi Frederic demande si l'on peut trouver un recueil des propheties de Korterus: celui à qui elle s'adresse en fait faire une copie, & ne pouvant la donner lui-même, il en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius. Celui-ci qui est à la fois en charge Comenius.

ces fortes de propheties. Il en avoit vu une partie manifestement convaincuë de faulxete par l'évenement. Depuis sa mort elles ont été de plus en plus refutées par le cours des affaires de l'Europe : les Turcs (G). selon lui devoient ruiner la Maison d'Autriche, l'ont remis sur le pinacle par leurs pertes continuelles. Il s'est rendu fort suspect d'avoir eu en vuë d'exciter des guerres. On a les mêmes soupçons contre un Ministre (H) dont les propheties sont plus recentes; &

vic de former un puissant party, qui par les armes charnelles accomplit les propheties. Une autre chose se fait tort à Comenius. Il étoit docte & habile, il raisonna de bon sens dans d'autres matières, il payoit d'esprit dans celles-ci, on ne voyoit rien en sa personne qui sentit l'Enthousiasme. Cela portoit à croire qu'il n'étoit point persuadé de ce qu'il disoit. Il peut y avoir, & il y a quelquefois de l'imposture dans les grimaces extatiques; mais ceux qui se vantent d'inspiration, sans marquer d'ailleurs ou sur leur visage, ou dans leurs paroles que leur cerveau est detraqué, & sans sortir jamais de leur état naturel, sont incomparablement plus suspects de fouberie, que ceux qui de tems en tems souffrent quelques convulsions, comme la Sibylle plus ou moins.

(a) Virgil. *Ea. l. 6. v. 46.*

(b) *Ibid. v. 17.*

(c) On lui a prouvé par ses propres paroles qu'il croyoit fausses quelques unes des predictions de Drabicius, celle par exemple qui portoit que Comenius assisteroit à Presbourg au retour du Roi de Hongrie. Arnoldus pag. 42.

(d) Il s'agissoit d'Erasmus.

(e) In *Dissert. Theologica, pag. 5.*

(f) *Ibid. p. 50.*

(g) *Cortiana & Pontatoviana visiones ut vana ad silentium & rebras fuerunt ab illis condemnatae. Araldus ibid. p. 28.*

Deus (a) ecce, Deus: cui talia sunt, Ante fores subito non vultus, non color unius, Non comae mansere comae: sed pectus anhelum, Et rabie fera corda tument: majorque videri, Nec mortale sonans, adstrata est numine quando Jam propterea Dei. . . . . (b) At Phabi nondum patiens immanis in antro Bacchatur rates, magnam si pectore possit Excussisse deum: tanto magis ille fatigat Os ravidum, fera corda domans, fingitque pre-mendo.

Je consens qu'on ne soupçonne de Comenius rien de sinistre. Mais que dira-t-on contre ceux qui trouvent mauvais qu'il ait débité pour divines les revelations de Kotterus, lors même que l'évenement en avoit montré la faulxeté (c) ? J'avoue que cela me paroît inexcutable. Et quant à Drabicius, se pouvoit-on imaginer, que ce fût Dieu qui l'inspirât ? Si Dieu l'avoit inspiré, il auroit fortement voulu que Ragotski detruisit la Maison d'Autriche, & su que Dieu le destinoit à ce grand ouvrage. Mais si Dieu avoit voulu cela fortement, n'eût-il pas inspiré à ce Prince l'envie de faire la guerre à l'Empereur, ou du moins un peu de credulité pour Drabicius ? Voici un fait qui temoigne l'entêtement de Comenius. Son genre (d) pria Arnoldus Professeur en Theologie à Francker, d'assister de ses bons avis son beau-pere qui sembloit hesiter sur l'impression des trois Prophetes. Arnoldus confessa qu'on ne les imprimât point (e), le beau-fils (f) conseilloit la même chose, & le sondeur sur de très-fortes raisons. Mais Comenius n'avoit garde de desferer à l'avis de deux personnes, puis qu'il n'avoit nul égard au decret des Eglises Polonoises, qui après avoir examiné les revelations pretendues de Kotterus & de Christine Pontatovin, les condamnerent pour jamais à la suppression (g).

(G) Les Turcs qui selon lui devoient ruiner la Maison d'Autriche, l'ont remis sur le pinacle par leurs pertes continuelles.

cela les insultes mal-honnêtes de l'Auteur de l'Avis aux Refugiez. Il est certain, dit-il (h), que la gloire & le bonheur de Sa Majesté Impériale dans cette guerre contre les Turcs sont admirables, & qu'à l'éternelle confusion des Prophetes de votre Drabicius, Dieu a fait obtenir à ce Prince plus de grands succès qu'à l'Empereur Charles-Quint. Ces faux Prophetes plus empressés à maudire que Balaam, qui même lors qu'un Roi voisin l'en sollicitoit avec de grandes promesses, ne voulut rien precipiter, a lancé pendant plusieurs années sur la Maison d'Autriche les plus effroyables maledictions qui lui montoient dans l'esprit, & il l'avoit, pour ainsi dire, dévoué aux Furtes, & aux Dieux infernaux, Daris & numinibus infernis, à cause qu'elle avoit persecuté votre Religion. Mais l'évenement a fait voir qu'il n'entendoit pas ce mettre là, & qu'il n'avoit pas fort bonne main à maudire. Jamais homme ne mérita moins que lui l'éloge qui fut donné à Balaam, celui que tu beniras sera benit, & celui que tu maudiras, sera maudit, & si toutes vos imprecations Prophetiques ressemblent à celles de Drabicius, il y aura presse de se former à souhaiter vos maledictions, & on vous enverra chercher avec plus d'importunité pour les recevoir, que le Roi des Moxabites n'en employa pour tâcher de jeter sur ses yeux celles du faux Prophete Balaam. Depuis l'impression de cet Avis la prospérité des armes de l'Empereur a été interrompue quelques fois (i), mais ce n'a été pour les Turcs qu'un petit rept : leur mauvaise fortune a recommencé bien-tôt à d'ployer toute sa fureur. Elle pensa les accabler l'année dernière (k), elle leur fit sentir par tout son indignation, en Dalmatie, en Hongrie, en Pologne, sur l'Archipel, & s'il en faut croire nos Nouvellistes, ils perdirent deux batailles navales en très-peu de tems, Ph. ver dernier, quoi que les vainqueurs n'aient pas trouvé à-propos de poursuivre leur victoire, mais plutôt d'abandonner l'île de Chio. Le nouveau Sultan relève en quelque façon les esperances de la Porte. On lui applique ce que Florus a dit de (l) Trajan; mais jusques ici il ne paroît point par les relations de nos Nouvellistes qu'il ait eu beaucoup de succès. Et pour ce qui est de Tekeli, que l'on nous donnoit pendant le siege de Vienne pour le principal Heros de Drabicius, nous venons de l'apprendre par les Gazettes que les Turcs l'ont maltraité de son étoile, l'ont enfermé dans les sept Tours.

(k) On a vu que les Turcs ont gagné la bataille de Peterwaradin le 5 Octobre 1697. On a vu aussi que les Impériaux ont gagné la bataille de Zenta le 11 Novembre 1697. On a vu que les Impériaux ont gagné la bataille de Belgrade le 26 Mars 1699.

(l) Quibus Castrium quasi conuenit atque decortit, nisi quod sub Trajana principe movet laertes, & ipem omnium, imperii, quasi redirent, & deinde veniente, & deinde veniente, & deinde veniente.

(H) Les mêmes soupçons contre un Ministre dont les propheties sont plus recentes. Ce que j'ai dit de Comenius, je le dis aussi d'un fameux Theologien de Roerdam, qui a expliqué les prophetes de l'Ecriture avec une très-hardie prétension d'avoir été inspiré. Je ne prétens point juger de son intérieur, & je consens que l'on croie qu'il n'a point agi contre sa conscience : mais personne ne doit trouver mauvais que je dise qu'on l'a soupçonné de n'avoir

On s'est prevalu de quelques paroles qu'on a trouvées à l'écart dans son Ouvrage, & par lesquelles on a prétendu qu'il a decouvert le secret de son dessein. On

cu autre dessein que de soulever les peuples, & de mettre l'Europe en feu. On se fonde sur ce qu'il n'a paru en lui aucun signe de confusion, après que l'événement a démenti ses prophéties de la maniere du monde la plus incontestable. Il avoit, dit-on, une si haute opinion de ses lumieres & de son esprit, qu'il seroit tombé dans un chagrin & dans un abatement mortel, par une épreuve d'illusion & d'ignorance aussi terrible que le seroit celle-ci; mais étant convaincu intérieurement qu'il n'a point été trompé, il a conservé pour son esprit toute la même bonne opinion qu'il en avoit auparavant, & ainsi le mauvais succès d'une prophétie qui n'étoit qu'un jeu de passe-passe à son égard ne l'a point humilié. On appuie aussi sur ce qu'à l'exemple de Cœmilius, il a fait une tentative pour la réunion des Lutheriens & des Reformez (a), dans l'Espérance, dit-on, de grossir le nombre des troupes qui attaqueroient l'Antechrist. Encore un coup je consens qu'on ne regarde ceci, que comme un recit fidèle de ce que plusieurs disent & pensent. Passons plus avant: voyons ce que l'un de ses adversaires a publié. „ Il faut

(a) Voyez Mr. de Meaux, Addition à l'Histoire des Variations.

(b) Pellisson, Chimeres de Mr. Jurieu, 4. partie, pag. 184. 185. édit. d'Amsterdam.

„ (b) être stupide pour ne pas decouvrir un „ artifice si grossier, sur tout quand il semble „ vous en avertir luy-mesme, & laisser par cy „ par là dans ses Ecrits, comme des pierres „ d'attente pour vous decouvrir un jour son „ secret, & se mettre à couvrir de vos repro- „ ches. Il est certain, vous dit-il en un en- „ droit, que souvent les prophéties supposées ou „ véritables ont inspiré à ceux pour qui elles ont „ été faites, les desseins d'entreprendre les choses „ qui leur estoient promises. Il n'en faut pas da- „ vantage aux gens de bon esprit, pour leur „ faire entendre son intention, & connoître „ ses vûes. Et ailleurs: Peut-estre sçavra-t-on „ quelque jour la principale raison qui m'a fait par- „ ler d'une maniere si decisive, & d'un air si per- „ suadé sur l'explication des Prophéties. On le „ sçait, nos très-chers Freres, de la maniere „ dont il luy plaira alors. S'il s'est mecomp- „ té, comme il est aisé de le croire: Je n'a- „ vois, vous dira-t-il, que des conjectures; mais „ il falloit soutenir la bonne cause, comme on le „ pouvoit, & animer nos peuples par un peu d'es- „ perance. Je sçavois que les prophéties, mesme „ supposées, ont accoustumé de produire un effet „ semblable. Si au contraire les conjonctures „ présentes, la jalousie des nations, l'indigna- „ tion des Etats Protestans pour leur Religion „ attaquée, les demestres des François avec la „ Cour de Rome, produisoient quelque effet „ important, qui pult vous donner de nouvel- „ les esperances: Je sçavois bien, s'écrieroit-il, „ ce que je disois dès l'année 1686. un Ange „ m'avoit parlé, mais si je l'avois dit alors, on „ n'auroit pris pour un imposteur, l'Ange luy- „ mesme m'avoit defendu d'en parler. Il me parle „ encore, & me donne la liberté de vous le de- „ clarer. Sivez-moy, nous allons commencer ce „ regne de Dieu dont vous doutez, & que vous „ luy demandez, pourtant tous les jours dans vos „ prières. „ S'il étoit vrai que Mr. Jurieu fût coupable de l'imposture, dont on l'accuse, il

auroit eu peur que le public ne fût pas capable de penetrer son secret; aimant donc mieux courir risque pour son cœur que pour son esprit, il auroit glissé quelques (c) paroles qui decouvrirent le mystere aux clairvoyans.

Les fauterbes qu'on a decouvertes parmi les petits Prophetes de Dauphiné, ont donné lieu a des commentaires bien amples sur le passage de feu Mr. Pellisson que je viens de rapporter. On n'a qu'à lire un Ouvrage intitulé, Histoire du Fanatisme de notre tems, & le dessein que l'on avoit de soulever en France les mecontents des Calvinistes. Il fut imprimé à Paris l'an 1692. Mr. Bruycs qui en est l'Auteur, ayant ramassé divers endroits du livre de Mr. Jurieu, pour prouver que ce Ministre s'est érigé en Prophete, ajoute tout aussi-tôt: (d) On ne doit point pas s'imaginer que ce Ministre fût véritablement persuadé luy-mesme de ce qu'il vouloit persuader aux autres; c'estoit avec dessein qu'il affectoit de prendre ces airs de Prophete; il sçavoit bien qu'il ne l'estoit point; mais il vouloit imposer aux peuples, pour les soulever, & allumer une guerre civile dans le cœur de cet Estat, afin de favoriser les complots de nos Ennemis. Il estoit si plein de ce detestable projet lors qu'il composa son livre de Prophéties, qu'il ne peut s'empescher de decouvrir luy-mesme son dessein à un Lecteur qui a tant soit peu de penetration. Le temps auquel il Pecrivit, les motifs qui l'y portèrent, & les traits qui échappent à sa plume, où il a laissé repaître sans y penser quelques goues du venin dont son cœur estoit rempli, tout decouvre le dessein de ce Faux-Prophete. Je ne rapporterai point les preuves qu'il a données de chacune de ces remarques; je dirai seulement ce qu'il observe à l'égard de la dernière. Voici, dit-il (e), ce qui lui a échappé en quelques endroits de son livre, & qui decouvre manifestement qu'il n'avoit autre but que de soulever les peuples.

(c) Les deux passages par exemple que Mr. Pellisson rapporte de l'accomplissement des Prophéties.

(d) Bruycs Histoire du Fanatisme pag. 44.

(e) Ibid. pag. 51.

„ Les Prophéties qui sont dans cet écrit, „ avoient d'abord scandalisé les plus éclairés de „ son party: il nous le dit luy-mesme dans la „ seconde édition de son livre. Il (f) y a des „ gens, dit-il, qui croient que l'esperance que je „ donne de retablissemment dans peu d'années peut „ beaucoup nuire. Il s'attache d'abord à faire „ voir que cela n'est pas à craindre, & voicy „ ce qu'il ajoute: Il est certain, dit-il, que „ souvent les Prophéties supposées ou véritables ont „ inspiré à ceux pour qui elles avoient été faites, „ les desseins d'entreprendre les choses qui leur „ estoient promises. Pouvoit-il declarer plus „ explicitement le but qu'il avoit de risquer de „ fausses Prophéties pour soulever les mecon- „ tens de France, & leur inspirer les desseins „ d'entreprendre de se procurer eux-mesmes par „ la force cette prompte delivrance qu'il leur „ promettoit? Non seulement on avoit esté „ scandalisé dans son party qu'il eût osé publier „ ses Prophéties; mais on l'estoit encore da- „ vantage, de ce qu'il avoit parlé d'un ton trop „ affirmatif. C'est toujours luy-mesme qui „ nous l'apprend: A l'égard de la remarque, „ dit-il (g), laquelle tant de gens ont faite: c'est „ qu'on parle icy d'un ton trop ferme, & trop „ affirmatif

(f) Tom. 1. addition à l'avis, sec. édit.

(g) Tom. 2. & trop pag. 184.

On exaggeer un peu trop ce (I) qu'on lui impute : mon Lecteur en pourra juger

„ affirmatif de choses qu'on ne devoit tout au plus  
 „ proposer que comme de fortes conjectures ; peut-  
 „ être sçaura-t-on quelque jour la principale rai-  
 „ son qui m'a fait parler d'une maniere si decisive,  
 „ & d'un air si persuadé. Quelle est donc cette  
 „ raison principale qu'il n'ose dire, & qu'on  
 „ sçaura peut-être quelque jour ? Est-ce qu'il  
 „ dit ? C'est la seule raison qui doit obliger un  
 „ honneste homme à parler d'un ton ferme &  
 „ affirmatif. Mais si c'est là la sienne, que ne  
 „ la dit-il ? Craint-il de dire la verité ? Ne le  
 „ pressons pas davantage là-dessus : il est de  
 „ meilleure foy qu'on ne pense ; il l'a déjà di-  
 „ te luy-mesme cette principale raison ; ne vient-  
 „ il pas de nous dire, qu'il est certain que sou-  
 „ vent les Prophetes supposés ou veritables, ont  
 „ inspiré à ceux pour qui elles avoient esté faites,  
 „ les desseins d'entreprendre les choses qui leur  
 „ étoient promises ? Voilà sa principale raison : il  
 „ n'en faut point chercher d'autre. Ce faux Pro-  
 „ phete ne s'attendoit pas qu'on (a) joindroit  
 „ quelque jour ces deux passages : il les avoit  
 „ écartés à dessein en deux tomes separez : les  
 „ voilà presentement ensemble, & ils s'expli-  
 „ quent si naturellement l'un l'autre, qu'il au-  
 „ roit esté aveugle pour ne pas voir, que si  
 „ Monsieur Jurieu a parlé d'une maniere si de-  
 „ cisive, & d'un air si persuadé de la prochaine  
 „ delivrance qu'il promettoit aux Protestans de  
 „ France ; c'estoit à cause, que, selon luy,  
 „ souvent les Prophetes supposés ou veritables,  
 „ inspirent à ceux pour qui elles sont faites les  
 „ desseins d'entreprendre les choses qui leur sont  
 „ promises.

Monsieur Bruycz paroît tellement persuadé  
 d'avoir decouvert tout le mystere, qu'il ne se  
 lasse point de repeter cette observation : il a eu  
 même la malignité de faire faire attention sur les  
 artifices du Paganisme : raportons encore cela.

(b) Id. ib.  
 pag. 230.  
 231.

Ce (c) Ministre promettoit aux Calvinistes la  
 chute du Papsisme, & la prochaine delivrance de  
 leur Eglise : il leur promettoit ces choses de la part  
 de Dieu, en leur disant, qu'elles étoient conte-  
 nues dans les Oracles de l'Apocalypse. Il n'estoit  
 donc pas possible que ces Prophetes n'inspirassent  
 à ceux pour qui elles estoient faites, les desseins  
 d'entreprendre les choses qui leur estoient promises ;  
 parce qu'il n'est rien de plus fort sur l'esprit des  
 hommes que la Religion, & que tout paroît per-  
 mis, quand on croit sermentement que Dieu est de  
 la partie, & qu'on ne fait qu'exécuter ses or-  
 dres. Ceux qui sçavent à quel usage les habiles  
 Grecs & Romains mettoient leurs Oracles, leurs  
 Devins, leurs Augures, & ceux de leurs Pres-  
 tres, qu'ils appelloient Haruspices, Fociales, Pra-  
 tetes (1) & Oscines, dont les fonctions consistoient  
 à predire la volonté des Dieux, lors qu'on delibe-  
 roit de quelque affaire importante ; les uns, en ob-  
 servant les entrailles des victimes ; les autres, le  
 pas donné chant, le vol, ou les divers mouvemens de certains  
 oiseaux. Ceux, dis-je, qui sçavent de quel  
 usage estoient autrefois ces choses, n'ignorent point  
 que les gens de bon sens n'y ajoisoient aucune foy,  
 & ne s'en servaient que pour inspirer aux peuples  
 & aux soldats, les desseins d'entreprendre ce qu'ils  
 leur promettoient de la part de leurs Dieux ; mais  
 qui dans le fonds n'estoit que ce qu'ils avoient eux-

(c) Ces  
 deux noms  
 prapetes  
 & oscines  
 n'étoient  
 pas donnés  
 à des Pré-  
 tres, mais  
 à des oi-  
 seaux qui  
 servoient à  
 deviner.

mesmes resolu de faire, avant que de consul-  
 ter leurs Oracles. Voilà justement les Prophetes  
 supposés, & l'air persuadé de Monsieur Ju-  
 rieu.

Je renouvelle ici la protestation que j'ai déjà  
 faite ; c'est que je ne fais point ici les fonctions  
 de Juge, je raporte seulement ce que d'autres  
 disent. Il est vrai que je ne finirai point cette  
 remarque, sans dire que de tout tems, & en  
 tout pais on a supposé des prophetes pour porter  
 les peuples à la revolte. J'en pourrois citer cent  
 exemples, mais un me suffit ici. Les Espa-  
 gnols qui se souleverent contre Charles-Quint  
 firent courir une prophetie malicieuse, qui por-  
 toit qu'il regneroit dans la Castille un Prince qui  
 auroit nom Charles, qui ruineroit & brûleroit  
 le pais ; mais qu'un fils du Roi de Portugal  
 s'empareroit de la Castille, & remettrait le  
 Royaume en très-bon état. Les chefs de la se-  
 dition firent imprimer cette prophetie, & or-  
 donnerent que chacun de leurs auteurs en gardât  
 un exemplaire (d).

(d) Voyez  
 parmi les  
 Epitres do-  
 nées d'An-  
 toine de  
 Guereza,  
 celle que  
 l'Amiran-  
 te de Cas-  
 tille escri-  
 vit aux  
 habitans  
 de Seville  
 l'an 1520.  
 C'est la  
 13. du 3.  
 livre. Ce  
 que je ra-  
 porte est  
 p. m. 65.

(I) On exaggeer un peu trop ce qu'on lui  
 impute. ] Examinez bien les paroles de Monsieur  
 Bruycz, vous y trouverez une Rhétorique artifi-  
 cieuse, qui vous doit être suspecte. Il (e) n'est  
 pas possible, que les meilleurs amis de Mon-  
 sieur Jurieu n'avoient eux-mesmes, qu'il n'a publié  
 ses prédications sur l'Apocalypse, que dans le  
 dessein de soulever en France les Calvinistes  
 mécontents, afin que la Ligue qui se formoit  
 alors, trouvant ce Royaume divisé contre  
 luy-mesme, le renversast plus facilement de  
 fonds en comble, & que les Calvinistes vis-  
 sent rétablir leur Religion sur les ruines de  
 leur patrie.

Qu'on compte maintenant, si on le peut,  
 tous les crimes, & tous les attentats qui se  
 rencontrent dans un si exécrationnable projet : arti-  
 fices, suppositions & impostures pour séduire  
 les simples ; profanation de l'Écriture Sain-  
 te, & de ses sacrez Oracles ; impiété & blas-  
 phèmes contre le Saint-Esprit ; violement des  
 plus saintes loix du Christianisme ; renverse-  
 ment des principes de la morale de J E S U S -  
 C H R I S T ; mépris de la pratique constante  
 de l'Eglise, & des exemples des Martyrs ;  
 oubly de ses propres maximes ; préceptes de  
 révolte contre les Puissances que Dieu a éta-  
 blies ; exhortations à des Sujets, à des Chre-  
 tiens, à des François, de prendre les armes,  
 & de se joindre à ceux qui ont conjuré la rui-  
 ne de leur patrie : souhaits horribles qu'il les  
 porte à faire pour la défaite de nos armées, le  
 saccagement de ce Royaume, la desolation de  
 nos Provinces, l'embarquement de nos Villes,  
 l'effusion du sang, & les meurtres de leurs  
 Concitoyens, de leurs amis, & de leurs pa-  
 rens. Enfin, pour toutes les inhumanitez &  
 les barbaries, qu'une guerre civile & intelli-  
 ne auroit pu ajoiter à la plus furieuse, & à la  
 plus sanglante guerre étrangere qu'on eût ja-  
 mais veüe.

(e) Bruycz  
 ubi supra  
 pag. 241.

„ Tantum Religio potuit suadere malorum.

„ Voilà, à dire les choses comme elles sont,  
 „ ce que renferment les fausses Prophetes de

„ Mr.

ger par l'examen des passages que j'ai raportez. L'Auteur des Pensées sur les

(a) Cet anachronisme n'est pas le seul que l'on trouve dans le livre de Mr. Brueys. On y trouve p. 17. que Mr. Jurieu laisse de composer des livres de controverse, & recourir à l'écriture des lettres pastorales, résolu de changer de batteries, & d'aviser de s'ériger en Prophète. Il ne commença ses Pastoraux qu'après la publication de ses Propheties. Mr. Brueys p. 14. parle l'an 1682. il falloit dire l'an 1684. (b) Nicole, préface de l'amié de l'Eglise, p. 24. (c) Ce livre de Mr. Jurieu fut imprimé la même année que son accomplissement des Propheties. (d) Nicole ibid. p. 15. (e) Accomplissement des Propheties 2. partie, pag. 188. 189. 206. 207. (f) Mr. Jurieu, 2. part. p. 175. (g) Brueys ibid. p. 79. (h) Dans une Verretrie qui est située sur une montagne du Dauphiné appelée de Peyra. Brueys lb. p. 76. 77. (i) Id. ib. p. 75. 76.

Mr. Jurieu, & à quoy aboutissent les Ecrits séditioneux de ce célèbre défenseur du Calvinisme, qui pour faire rétablir en France l'exercice public de sa Religion, inspire aux siens plus de fureurs, & leur conseille plus de cruautéz, que le barbare Mahomet n'en fit commettre autrefois, pour l'établissement de son Alcoran.

C'est ici que je dois quitter le personnage de simple Copiste, afin d'agir en Critique. Il est faux qu'il se formât aucune ligue contre la France lors que Mr. Jurieu publia ses predicions, car elles étoient en vente dès le mois de Mars 1686. plus de deux ans avant qu'il eût le moindre soupçon des affaires qui célerent l'an 1688. Ainsi l'anachronisme (a) de son adversaire est ici une lourde faute. Si Mr. Brueys avoit consulté Mr. Nicole, il auroit été plus équitable, il n'auroit pas ignoré que Mr. Jurieu en publiant son explication de l'Apocalypse, croyoit que les armes n'auroient point de part aux évènements qu'il prédisoit. Voici la justice que Mr. Nicole lui a rendue. „Qui (b) ne prendroit, par exemple, pour une menace d'une guerre bien sanglante, ces dernières lignes de la préface de son système de l'Eglise, se (c) : Nous irons bien-tôt porter la vérité jusques sur le trône du mensonge, & le relèvement de ce qu'on vient d'abatre se fera d'une manière si glorieuse, que ce sera l'étonnement de toute la terre. Quel Auteur a jamais écrit de cet air ? Et qui ne croiroit qu'un tel discours ne dût être suivi d'une armée de cent mille Prophetans conjurez, pour rétablir en France les P. R. ? On en pourroit même faire un crime d'Etat à Mr. Jurieu, & le faire passer pour un séditioneux. Ainsi il est bon de rassurer le monde sur ce point, & de l'avertir que ce discours n'est nullement fondé sur aucune conspiration formée contre la France. . .

(d) Tout ce qu'il dit ici en passant d'une manière à faire peur, est beaucoup moins terrible étant expliqué tout au long par son accomplissement des propheties. Car c'est là qu'on voit que ce rétablissement glorieux des P. R. se fera (e) sans effusion de sang ou avec peu de sang répandu ; que ce ne sera pas même ni par des soldats étrangers, ni par une troupe de Ministres qui se répandront sur la face de la France ; mais par l'effusion de l'Esprit de Dieu, qui ranimera les corps étendus d'Énoch, & d'Élie, c'est-à-dire, selon Mr. Jurieu (f), des Religioneux autrefois témoins de la vérité, & qui l'ayant lâchement abandonnée sont maintenant privés de vie, & étendus dans la place de la cité de l'Antechrist ; c'est-à-dire par toute la France, principale partie, selon lui, de l'Empire antichretien. „ Il y a une autre chose en quoi Mr. Brueys me paroît blâmable. Il infinue (g) que Mr. Jurieu est Porcacle que l'on consulta, pour l'érection d'une école (h) où l'on apprendroit à des enfans à faire les inspirés. Voici la description de cet infame college. Le (i) pourroit-on croire si on ne l'avoit vu ? ce fut alors que pour la première fois, on vit dresser une Ecole, dans laquelle on enseignoit l'art de prophetiser, où l'on alloit apprendre à prédire l'avenir, & où, après avoir passé par les

épreuves qu'il y falloit faire ; on croyoit recevoir le Saint Esprit de la bouche impure d'un maître sacrilège, qui se vanoit de le fouffler avec un baïser, dans celle de ces malheureux écoliers. Un tel dessein est si horrible, qu'il ne faut jamais ni déclarer ni insinuer sans de bonnes preuves, qu'un Ministre ait l'ame assez noire pour en fuggerer le plan. Mr. Brueys a donné trop d'étendue aux conséquences qu'il tire, de ce que Mr. Jurieu n'a rien oublié pour sauver l'honneur des petits Prophetes. Il (k) ne fut jamais possible de le faire revenir de ce qu'il publia d'abord de cette

Prophétesse (h), & il le soutint dans toutes ses lettres avec tant d'opiniâtreté, qu'après même que Dieu eut retiré cette fille de ses égaremens, qu'elle fut devenue bonne & devote Catholique, & qu'elle eut avoué à ses Juges de quelle manière Du Serre l'avoit séduite, ce Ministre ne démorât point pour cela de ce qu'il avoit avancé, fut constant pour sa Bergere, toute infidèle qu'elle étoit devenue, & il eut même l'imprudenc de dire, en parlant d'elle & des autres petits Prophetes dormans, qu'ils pouvoient être devenus des fripons, mais qu'ils ne laissoient pas d'avoir été Prophetes. . .

Ce (m) Ministre se déclara hautement en faveur des petits Prophetes, contre tout ce que luy purent dire les honnestes gens de son party, & soutint que leur inspiration estoit véritable, avec une opiniâtreté invincible, mais affectée, ainsi que j'ay déjà remarqué ; parce qu'il avoit ses vues, & qu'il vouloit se donner des successeurs en Prophétie, comme il s'estoit déjà donné des précurseurs (n). . . Mr. Brueys n'ait pu se résoudre à abandonner des gens qui avoient si bien profité de ses Leçons, & qu'en peccant sur les défauts de ses enfans, il n'ait jamais voulu avouer la folie de ceux à qui il avoit donné la naissance. Les conséquences qu'on tire de là ne sont pas trop justes, car combien y a-t-il de choses que l'on s'opiniâtre à soutenir quand on les trouve toutes faites, sans savoir tout le crime de leur production, que l'on ne conseilleroit pas de produire d'une manière criminelle, si elles étoient à naître ? Voilà comment la charité veut que l'on extenué autant qu'il est possible les fautes de son prochain, & que l'on suspende son jugement malgré les plus fortes probabilités, si elles ne sont pas capables de former une bonne preuve.

On comprendra mieux la temerité de Mr. Brueys, si l'on prend garde que non content d'insinuer son accusation, il l'a proposée en termes clairs & affirmatifs non seulement contre le Ministre Jurieu, mais aussi contre plusieurs autres. Les plus saillies des Ministres fugitifs, dit-il, (p) qui brûloient d'impatience de revoir ce stratagème dont Mr. Jurieu s'étoit avisé pouvoit avancer leurs affaires, apprenant avec quelle avidité les mécontents de ce Royaume recevoient des Propheties qui les assuroient d'une délivrance prochaine, & se persuadant qu'il n'y avoit pas de meilleur expédient pour les porter à la révolte, crurent qu'il ne falloit pas laisser échapper une si belle occasion d'exciter dans le cœur de l'État cette Guerre civile qui devoit luy porter le coup mortel, dans la pensée de voir relever leur Religion sur les ruines d'une Monarchie qu'ils croyoient à deux doigts

(k) Brueys ibid. p. 98. (l) C'est-à-dire la Bergere de Cret. (m) Ibid. des petits Prophetes, contre tout ce que luy purent dire les honnestes gens de son party, & soutint que leur inspiration estoit véritable, avec une opiniâtreté invincible, mais affectée, ainsi que j'ay déjà remarqué ; parce qu'il avoit ses vues, & qu'il vouloit se donner des successeurs en Prophétie, comme il s'estoit déjà donné des précurseurs (n). . . Mr. Brueys n'ait pu se résoudre à abandonner des gens qui avoient si bien profité de ses Leçons, & qu'en peccant sur les défauts de ses enfans, il n'ait jamais voulu avouer la folie de ceux à qui il avoit donné la naissance. Les conséquences qu'on tire de là ne sont pas trop justes, car combien y a-t-il de choses que l'on s'opiniâtre à soutenir quand on les trouve toutes faites, sans savoir tout le crime de leur production, que l'on ne conseilleroit pas de produire d'une manière criminelle, si elles étoient à naître ? Voilà comment la charité veut que l'on extenué autant qu'il est possible les fautes de son prochain, & que l'on suspende son jugement malgré les plus fortes probabilités, si elles ne sont pas capables de former une bonne preuve. (o) Id. ib. p. 145.

les (K) Cometes a foutenu que les prophetics de Drabicius avoient trouvé peu de creance.

KRANTZ (ALBERT) Historien celebre, natif de (A) Hambourg, n'eut pas plutôt fait ses Humanitez dans sa patrie, qu'il se mit à voyager. Il vit les principales parties de l'Europe; & il cultiva si soigneusement les sciences pendant ses voyages, qu'il devint un très-habile homme. Il fut Docteur en Theologie & en Droit Canon, & Professeur en Philosophie & en Theologie dans l'Academie de Rostoch. Il y étoit \* Recteur l'an 1482. Ceux qui disent qu'il a été (B) Chanoine de Naumbourg, se trompent. Il ne jouit pas de ce Benefice en faisant comme tant d'autres, il s'occupoit à prêcher, & à donner des leçons en Theologie. Il fut élu Doyen du Chapitre l'an 1508. & il fit la visite du Diocèse avec les dispositions d'un homme qui vouloit ôter les desordres qu'il y trouveroit. Il s'occupa aux mêmes fonctions l'an 1514. Il rendit plusieurs bons (C) services à la ville de Hambourg, & aux autres villes Hanseatiques; &

\* Chytr. part. 1. Chronici Saxonici p. 496. & Petr. Lindenbergius l. 5. Chron. Rostoch. c. 11. apud Mollerum ubi infra.

doigts de sa perte. C'estoient pourtant ces mesmes Ministres qui avoient d'abord murmuré fort haut contre les prédictions, menacé de s'en plaindre, & trouvé mauvais qu'il eust parlé d'un ton trop affirmatif; mais le Faux-Prophete leur ayant fait confidence de son secret, leur ayant fait entendre, que souvent les Propheties supposées ou veritables inspirent à ceux en faveur de qui elles sont faites, les desseins d'entreprendre les choses qui leur sont promises; & leur ayant dit à l'oreille cette principale & secrette raison qu'on devoit sçavoir quelque jour, & qui l'avoit fait parler d'un air si persuadé, ils furent bien-tôt d'accord; son stratagème fut approuvé dans leur conseil secret, & il fut résolu de prophetiser pour soulever les peuples. Il y a là deux choses à critiquer; car en 1. lieu on ne sauroit donner nulle preuve que des Ministres François ayent eu part au noir complot de ces seducteurs qui apprirent à des peccans enfans à faire les inspirez, & en 2. lieu il n'est pas vrai que les Ministres François ayent murmuré fort haut contre les predicions de Mr. Juricu, & qu'ils ayent menacé de s'en plaindre. Mr. Brueys amene (A) cent fois cette faulxe supposition, quoi qu'il ait cité dans la page 216. un passage qui le devoit très-facilement tirer d'erreur. Voici ce passage: L'autre scandale que j'ai seu qu'on a pris, c'est Mr. Juricu qui parle, c'est sur LE REGNE DE MILLE ANS. Plusieurs Theologiens de CE PAÏS ICI en ont murmuré fort haut, jusqu'à menacer de s'en plaindre. Il est visible que ces hauts murmures & ces menaces de plainte venoient des Theologiens Flamans, & non des Ministres François, & ne regardoient point les promesses d'une delivrance prochaine, &c. mais le dogme du regne de mille ans, dogme tres-odieux aux Eglises de Hollande, & pour lequel Mr. Juricu eût couru risque, s'il n'eût pas en des apuis humains. Malgré ces apuis on porta plainte contre lui dans le Synode Wallon qui glissa quelque petit mot dans un acte, de quoi on peut dire ce que le Cardinal d'Osar disoit des coups (B) de baguette que reçurent les Procureurs d'Henri IV.

(A) Voyez le page 30. 219. 220. 223.

(B) Nous ne les sentons non plus que si une moule eut passé par dessus les céleste mens. Voyez l'article d'Henri IV. p. 66. col. 2.

(C) P. 25. 785.

(K) L'Auteur des Pensées sur les Cometes a soutenu. Il a été plus équitable que celui qu'on cite dans la remarque G: il a reconnu que les Protestans n'ont pas fait grand cas de Drabicius. Les Protestans eux-mêmes, dit-il, (C) ne sont pas trop persuadez que Drabicius ait été Prophete. Il y en a bien qui se persuadent que c'étoit un sanati-

que, à qui la lecture des Commentaires sur les Propheties du Vieux Testament & sur celles de l'Apocalypse, avoit bouleversé l'imagination; qu'après s'être rempli de ces idées, il ne concevoit les Empereurs d'Allemagne que comme des Pharaons, & des Semacheris, des Nabuchodonozors, & des Emissaires de la grande Paillardie, & enyvrez du vin de l'ire de sa paillardise; & qu'il vint enfin jusques à se persuader, que Dieu le destinoit à faire commandement à plusieurs Princes d'exterminer ces Persecuteurs. Ceux qui avoient souffert ces persecutions, & qui s'imaginoient que la Providence divine châtieroit tôt ou tard les auteurs d'une conduite si barbare, devoient apparemment se fier aux visions de de Drabicius. Neanmoins ils en ont fait peu de compte pour la plus-part, sur tout après avoir éprouvé qu'il s'abusoit, & qu'il se contredisoit assez souvent d'une maniere toute visible & qu'on ne peut excuser, qu'en recourant à un grand nombre de glofes, qui sont plus vire les incredables, que l'aveu sincere que l'on seroit des erreurs de cet homme-là; car avec cette sorte de glofes multipliées selon le besoin, il n'y a point de faux Prophete, dont on ne puisse faire l'Apologie.

(A) Nâts de Hambourg. ] Et non pas de Bamberg, comme (d) Bellarmin, Jean (e) Gerard, Christian (f) Matthias, David (g) Blondel, & Hottinger (h) passèrent. Il n'y a point à balancer là-dessus, encore qu'un Auteur moderne ait affecté de demeurer en suspens. Res (i) in aprico est positus, ac proinde risu digna est Mart. Disenbachii (k) nupera qui litem de loco ejus natali foretore quam decidere putavit consultus.

(B) Qu'il a été Chanoine de Nammbourg. ] Deux Auteurs fort doctes l'ont assuré, mais Mr. Sperladius qui travaille à la vie d'Albert Krantz doit faire voir qu'ils se trompent. Sunt qui in Collegio etiam Canoncorum Numburgensium aliquando vixisse, ac Diaconi partes obisse perhibent, & hoc inter Daumviri Celeberrimi, Henr. Meibonius Jun. (l) ac Cour. (m) Schurtzschichius. Sed falli eos, ac Krantzium Numburgum forte nunquam vidisse, satis sibi esse exploratum, Dn. Sperladius nobis significavit, in ipsi Krantzii Biographia proximus sententiam hanc impugnavit (n).

(C) Plusieurs bons services à la ville de Hambourg &. ] Sous pretexte que cette ville n'a commencé qu'en l'année 1546. d'avoir des Syndics ordinaires, on ne pourroit pas nier ce que l'on trouve dans la remontrance Danoise opposée à l'Apologie des Hambourgeois l'an 1642.

(d) De Script. eccles.

(e) In Theatro Histor. pag. 673. apud Melzerum sive ad Histor. Chersou. Cimbrica. p. 95.

(f) In Theatro Histor.

(g) De Johanne Papiſſa.

(h) Histor. Eccles. tom. 4. p. 148.

(i) Mollerus ibid.

(k) In Dissertat. de morte Henrici VII. p. 71.

(l) In Introduct. ad Histor. Saxon. inquam ser. p. 72.

(m) In Dissertat. de rebns Meleburgicis s. 8.

(n) Mollerus ibid.

& il s'étoit mis dans une telle reputation d'habileté & de prudence, que le Roi même de Dannemarc (D) le voulut avoir pour arbitre dans un demêlé confidérable. Il mourut le septième de (E) Decembre l'an 1517. ayant bien connu le besoin (F) que l'Eglise avoit d'être reformée \*. On a de lui plusieurs

\* Tiré de Mollerus, Voyage ad Histor. Chersones. Cimbrica. part. 1. pag. 95. & seq.

(A) Petr. Lindeberg. Chron. Rosfoch. lib. 4. pag. 401. apud Mollerum ibid. p. 97.

(B) Haraldus Huitfeldius, Chronie. Danic. part. 6. pag. 1021. & 1022.

(C) Ad. Trassgerus Chron. Hamb. Adio. apud Mollerum ibid.

(D) Moller. ibid. pag. 97. 98.

(E) Vido. Hissusfeldium l. c. pag. 1035. & Ant. Heimroicon Chronie. Dithmarisia. lib. 2. c. 5. pag. 126. 127.

(F) Moller. ibid. p. 99.

(G) Lib. 4. notitie orbis geographica cap. 14. p. 132. apud Ad. l. c. ter. ibid.

(H) In Dif. fertat. de comparan. prud. & eloq. civili n. 37.

(I) De go. Woonar in Reli. gionibus hie. malibus sile. methodo legendi Historias pag. 252. 273. apud Mollerum ibid. p. 94.

(J) Meleb. Adam. in vitis Phylloporum pendunt que la forêt où ils se retirent subsistera. Le Latin de Paterculus merite d'être rapporté.

(K) Paterculus lib. 2. cap. 27. serabatur erudendam delendamque urbem, adjiciens

1642. savoir qu'Albert Krantz a été Syndic de Hambourg, car on donnoit de son tems le nom de Syndic à ceux que la ville deputoit pour une affaire particuliere. Or il est sûr qu'Albert Krantz fut chargé de deputations 2. ou 3. fois. Il se trouva (a) de la part des villes Hanscatiques à l'Assemblée de Wismar l'an 1489. & il (b) alla en France l'an 1497. pour demander une treve, & en Angleterre l'an 1499. pour demander des privileges contre les pirates. C'est ce que nous apprend Mr. Mollerus dans le livre que j'ai cité, je mets ses preuves en marge.

(D) Le Roi même de Dannemarc le voulut avoir pour arbitre. ] Ce fut l'an 1500. lisez. ce qui suit. (c) *Quantum vero, in reliqua etiam Cimbría, Prudentia & Integritate singulari sibi conciliant Autoritatem, vel inde perspicies, quod A. 1500. Johannes, Rex Danie, & Fridericus, Duc Holstie, Arbitri ipsi Honorarii Partes, in Controversiis, que cum Dithmarisus sibi intercedebant, decidendis, deserere non dubitaverint (d).*

(E) Le 7. de Decembre 1517. ] Son épitaphe le temoigne: Ainsi c'est une faute que de dire avec les Continuateurs de Gesner, & avec Theodore Zwinger qu'il florissoit l'an 1520. Gesner n'a pas dû être regardé comme complice de cette faute par le Sieur Mollerus (e). L'erreur du Pere Fournier Jésuite, & de Jean André Bofius est bien plus grande. Le Jésuite (f) les ait mourir l'an 1569. & l'autre (g) l'an 1570. Ces fautes n'approchent point de la bevüé d'un celebre Professeur (h) d'Oxford, qui a cru qu'Albert Krantz n'est autre qu'Albert le grand Evêque de Ratisbonne.

(F) Le besoin que l'Eglise avoit d'être reformée. ] Il reconut ce besoin tant à l'égard de la doctrine qu'à l'égard des mœurs, s'il en faut croire Melchior Adam. \*\*, *Animadvertit in doctrina ejus temporis multum fuisse errorum & superstitionum: & mores Canonicorum ac monachorum acerrime reprehendit; eosque in ordinem redigere conatus est. Sed cum id frustra se tentare videret: quod perversitas illarum hominum nunquam esset auctoritate Pontificis, dixisse fertur: nunquam posse eos reduci ad meliorem frugem, nisi prius à viris doctis expugnata arce. Interrogatus cur sese ipse non opponeret tam crassis erroribus, respondit: se neque in cruditione neque atate parem esse tantis negotiis (i).* On voit là une chose qui me fait souvenir du Telesinus de Velleius Paterculus. Ce Telesinus étoit General des Samnites, & un très-brave Capitaine; il haïssoit mortellement les Romains, & il s'approcha de Rome avec une armée de 40. mille hommes, bien resolu de n'en faire pas à deux fois, & pour cela il ne cessoit d'animer ses gens par ces paroles, il faut ruiner cette ville, car jamais les loups, ravisseurs de la liberté de l'Italie ne manqueront pendunt que la forêt où ils se retirent subsistera.

(K) Circumvolans ordines exercitus sui Telesinus, dictansque adesse Romanis ultimum diem, vocatus serabatur erudendam delendamque urbem, adjiciens

*minquam desuturos raptores Italiae libertatis lapsum, nisi silva in quam refugere solerent, esset excisa. Il ne raisonnoit pas mal. Albert Krantz jugeoit de même que pendant que la Cour de Rome seroit laissée dans sa force, on ne viendrait jamais à bout de la corruption des Moines, & du Clergé. Il faut relever ici une insigne mauvaise foi de Monfr. Moreri, car c'est ainsi que sa faute doit être qualifiée. Il avoit lu ce que Melchior Adam rapporte, qu'Albert Krantz voyant des theses de Martin Luther contre la doctrine des Indulgences s'écria, il a de trop puisans adversaires, il ne réussira pas, je lui conseille de desister de son entreprise, & de s'enfermer dans sa cellule pour dire, Seigneur ayez pitié de moi (l).*

Qu'a fait Monfr. Moreri? il a tronqué ce passage, il n'en a pris que les dernieres paroles, & il les a détournées en un sens de condamnation de ce que faisoit Luther. Krantz, dit-il, deplora à l'heure de la mort ce (ni) malheur qu'il avoit prédit durant sa vie. On assure qu'à ce moment il repeta souvent ces paroles, en parlant contre le même Luther, *Frater abi in cellam & dic, miserere mei Deus.* Quand on ne seroit pas attention à plusieurs endroits des Ouvrages d'Albert Krantz, qui temoignent ce qu'il pensoit du mauvais état de l'Eglise, les paroles seules qu'il prononça à la vue des premieres theses de Luther nous seroient assez conoître la mauvaise foi de Monfr. Moreri. Considérez ce qui suit. (m) *Vitia que doctrinam & cultum Ecclesie Romanae publicum deformabant, agnovit, & quanto emendationis eorumdem desiderio teneretur, cum locis Scripturam suorum plurimis, tum Vocibus hinc Cygnus est restans, quibus suum de Theobus Lutheri Antitezellanis, in Lectulo sibi Emortuali oblati, judicium exposuit (n): Vera quidem dicis, bone Frater, sed nihil efficias: Vade igitur in Cellam tuam, & dic: Miserere mei Deus.* Concluons cette remarque par un passage qui nous apprendra, que si Flacius Illyricus ne s'est point servi de l'autorité d'Albert Krantz contre l'Eglise Romaine dans son Catalogue des temoins de la verité, les Compilateurs qui l'ont suivi ont reparé cette faute; car ils ont donné de bons recueils des choses qu'ils avoient lues dans Albert Krantz qui pouvoient les favoriser. On a pris même la peine de marquer ces choses dans des notes marginales aux éditions de Francfort.

Voici le passage que j'ai promis. (p) *Ipsi Theologi Protestantium Cordatiores scriptoris hujus, licet Pontificii, atque adeo ἀποφύλας, Lectiorem sibi habent commendatissimam, & Arma ex illo depromunt, quibus adversus Ecclesie Romanae Hyperaspistas haud infeliciter κατ' ἀδρωτον depugnant, Invektivis scilicet in Vitiis non Monachorum solum ac Canonicorum, sed & Episcoporum atque Pontificum, πειθιστικαίς, crebrisque de statu Ecclesie & Aula Pontificie corruptissimo querelas. Quas uti à Matth. Flacio in Catalogo Testium Veritatis miror omisissas, ita à Job. Walsio (q), Job. Conr. Dieterico (r), aliisque Recentioribus, satis diligenter video esse congestas. Observationes etiam quas Weheliensis Operum Krantzii Editionibus ac-*

(l) Nihil fictivum esse contra tam potentes adversarios: suum esse consilium ut ab incepto desisteret. Frater, frater, inquit, abi in cellam tuam, & dic miserere mei Deus. Meleb. Adam. ibid.

(m) Cest-à-dire l'entreprise de Luther.

(n) Moller. ubi supra pag. 98.

(o) V. J. Balch. Schuppii Speculum penitentie Nini-viticæ p. m. 18. alioque Theologas complures.

(p) Mollerus ibid. pag. 110.

(q) Centenario XV. Lect. memorabil. p. 963. 977.

(r) In Brevario Pontificum.

bons (G) Ouvrages; mais tous ceux qu'on lui (H) attribué ne viennent pas de sa plume. Sa reputation a été fort maltraitée (I) par quelques censeurs.

KÜCHLIN (JEAN) Ministre & Professeur en Theologie, néquit en 1546. dans une petite ville du pais de Hesse nommée *Wettera*. Son pere bon & honnête artisan, chargé de dix fils & de trois filles, qu'il ne faisoit subsister que par le travail de ses mains, ne laissa pas de destiner à l'étude celui-ci; mais la mort ne lui permit pas de l'y voir fort avancé. Le Pasteur\* du lieu prit soin de l'enfant, avec d'autant plus de joye qu'il lui vit faire de bons progrès & en Latin & en Grec, sous Justus Wulreus Recteur de l'Ecole de Wettera. Mais quand il fut question d'aller aux Academies, Kuchlin n'eut pas de petites difficultez à essuyer à cause de sa pauvreté. Il ne perdit pas néanmoins courage, il se resolut à busquer fortune, & pour cet effet il se mit à voyager comme un jeune aventurier de College. Il ne trouva rien à Francfort. L'hôte qu'il eut à Mayence le mena chez les Jésuites, qui ne le garderent que jusques à ce qu'ils eurent

\* Jean Pucier, beau frere du Professeur Hyerius, Professeur, dis-je, en Theologie à Marbourg.

cessisse diximus, Marginales loca ejusmodi studiose notantur; obelo vicissim hanc ob causam notata, & Impietatis insinulata, à Rob. Bellarmino (a), Joh. Bona (b) & Aub. Mirao (c), qui Textum etiam ipsum ab Hereticis esse vitiatum affirmare non erubescit.

(a) In lib. de Scrip. Eccl. pag. 304.

(G) On a de lui plusieurs bons Ouvrages. ] I. Une Chronique regnorum Aquilonarum, Danica, Suecica, & Norwegica. Henri d'Eppendorf la traduisit en Allemand sur le manuscrit qu'il en trouva à (d) Cologne, & publia sa version à Strasbourg l'an 1545. Il publia le texte Latin l'année suivante dans la même ville. Il s'en fit une 2. édition l'an 1562, Jean Wolsfus Conseiller du Marquis de Bade en fit faire une 3. & une 4. à Francfort l'an 1575. & l'an (e) 1583.

(c) P. I. Biblioth. Eccl. pag. 278.

II. Le livre intitulé *Saxonia, sive de Saxonica gentis vetusta origine, longinquis expeditionibus susceptis, & bellis domi pro libertate duo fortiterque gestis historia; libris 13. comprehensa & ad A. C. 1501. deducta.* La 1. édition est de Cologne 1520. Jean Soter ou Heylius la procura, & la dedia à Charles-Quint. L'Ouvrage fut imprimé dans la même ville l'an 1574. & l'an 1595. L'Imprimerie des Wechels en a fourni 3. éditions de Francfort l'an 1575, l'an 1580. & l'an 1621. qui sont preferables aux éditions de Cologne. Cet Ouvrage traduit en Allemand par Basile Faber fut imprimé à Leipsic l'an 1563. & l'an (f) 1582. III. Le livre intitulé *Vandalia, sive Historia de Vandalorum vera Origine, variis Gemibus, Crebris à patria Migrationibus, Regnis item, quorum vel Autores fuerunt, vel Everiores, Libris XIV. à prima eorum Origine, ad A. C. 1500. deducta.* La 1. édition qui est de Cologne 1519. a été suivie de 3. autres (g) à Francfort, & d'une à Hanaw (h). La version Allemande imprimée à Lubec l'an 1600. a pour Auteur Marc Etienne Macropus (i).

(d) Dans la Bibliothéque de Reinhard Comte de Westerbouurg, Poyin de Cologne.

(e) Tiré de Mollerus ubi supra pag. 37.

(f) Tiré au même pag. 100.

(g) Les années 1575, 1580, & 1601.

(h) L'an 1619.

(i) Tiré du même pag. 102.

(k) Tiré du même pag. 103.

(l) Les années 1574 & 1596.

IV. L'Ouvrage intitulé *Metropolis*; il contient en 12. livres l'histoire ecclesiastique de la Saxe, de la Westphalie, & du Jutland, avec la vie des Prelats qui depuis l'an 780. jusques à l'an 1504. ont occupé les 12. Evêchez de ce pais-là. Joachim Mollerus le jeune natif de Hambourg, Conseiller des Ducs de Brunswic, est le premier qui ait publié cet Ouvrage. Il le publia à la priere de Melancthon sur l'original de l'Auteur; c'étoit l'unique manuscrit que l'on eût de cet Ouvrage: Henri Bucholz Evêque de Lubec l'avoit donné au pere de ce Mollerus. La 1. édition est de Bâle chez Oporin l'an 1548. elle fut suivie de celle de l'an 1568. chez le même, & de deux (k) autres à Cologne (l),

& encore de trois autres à Francfort (m). (m) Les V. L'Ouvrage intitulé (n) *Spirantissimum opusculum in officium Missæ in optimum Ordinem pro sancta & sacri Sacerdotum Ecclesiæ institutione digestum*, celui qui a pour titre *Ordo Missæ secundum ritum Ecclesiæ Hamburgensis*, à Strasbourg 1509. in fol. *Constitutum de ordine & privilegiis creditorum in bonis suorum debitorum.* Il est inseré dans le 4. volume des *responsorum juris* imprimé à Francfort l'an 1572. *Institutiones logicae, compendiosa admodum, pariterque ablutissima nec minus latina*, à Leipsic l'an 1517. *Grammatica culta & succinta*, à Rostoch 1506. Il y a dans la Bibliothéque de Leipsic quelques Traitez de Philosophie d'Albert Krantz qui n'ont jamais été imprimés (o).

(H) Tous ceux qu'on lui attribué ne viennent pas. ] Il n'est point l'Auteur du *Traictatus de Romanis Pontificibus, & presertim de Victore II. alias Episcopo Eystretensi*, que le P. Jacob (p) lui attribué, ni de la vie d'Ansgarius que les Contineurs de Geslar lui donnent, ni du *scriptum de Imperii Romani interitu* qui lui est attribué par Scherzerus (q).

(I) Sa reputation a été fort maltraitée. ] On lui pourroit donner pour devise, aussi bien qu'à plusieurs autres grans hommes, *per convicia & laudes.* Plusieurs savans (r) personnages lui donnent de beaux éloges, mais il y a des censeurs qui courent sur lui d'une grande force. On l'accuse de debiter beaucoup de menfonges sur l'origine des peuples, de citer fort mal les auteurs, de copier des pages entieres d'autres Auteurs sans citer personne, & de falsifier les monumens de l'histoire en faveur de ses passions. Mr. Mollerus (s) vous nommera les Auteurs de ces diverses censures, & vous fournira quelques traits d'apologie; mais il ne nie point qu'Albert Krantz n'ait commis la faute des Plagiaires, il tâche seulement de l'en excuser sur la coutume du siecle: (t) *Solenne praterea ei esse fatemur, Eginhardum, Witckindum, Herm. Conr. tractatum, Adamum, Helmodum, Arnoldum Saxonem, Albertum Stadenensem, Gobelinum, Blondum, Cornerum, aliosque veteres, de verbo ad verbum exscribere, ac non Periodos solum, sed & paginas atque Capita integra, in sua inde scripta, nulla plerumque Autoris mentione adjecta, transferre. Observatum id nobis in Acuratori Narrationum de isstem Rebus Collatione: Observatum & ante nos Vellejo, Reineccio, Meibomiorum Trigæ, Vossio, Malinevio, Conringio, Bangerto, Sagittario; Schurzleischio, Madero, quorum Testimonis Lectores meos nolo obnuere.*

(o) Il fut imprimé à Rostoch l'an 1506.

(p) Tiré de Mollerus pag. 105, 106.

(q) Bibliothéca Pontificia pag. 243.

(r) Apud Mollerus pag. 107.

(s) Voyez-en la liste dans Mollerus pag. 107.

(t) Ubi supra pag. 111. & seq.

(u) Ibid. pag. 112.

eurent vu qu'il ne vouloit point abjurer le Protestantisme. Tout ce qu'il trouva à Strasbourg fut une lettre de recommandation de Jean Sturmius à Brentius, qui professoit à Tubinge. Celui-ci ne le garda pas long tems; il ne le crut pas assez prévenu du sentiment des Ubiquitaires. Kuchlin s'étant fait rendre la lettre de Sturmius, s'en alla à Heidelberg, où enfin il trouva ce qu'il cherchoit; car Ursin lui fit obtenir de quoi vivre pour continuer ses études en repos. L'Académie d'Heidelberg étoit alors très-florissante. Le jeune homme y fit beaucoup de progrès pendant six ans; après quoi il fut envoyé regenter dans (A) l'Ecole de Neustad, où il eut entre autres Collegues Fortunatus Crellius, & Frederic Sylburgius\*. En suite il fut reçu Ministre, & donné à l'Eglise de Tackenheim, qu'il servit fidelement, jusques à ce qu'après la mort de l'Electeur Frideric en 1576. Louïs son successeur chassa les Ministres qui ne voulurent pas être Luthériens. Kuchlin s'étant retiré au pais de Hesse sa patrie, & n'y ayant trouvé que du rebut, se tourna † par le conseil de sa femme du côté de la grande arche des fugitifs, je veux dire du côté de la Hollande. Il passa par Embden en 1577. & s'y arrêta quelque tems, d'où (B) ceux d'Amsterdam l'appellerent pour la charge de Ministre. Il l'accepta, & l'exerça dix-huit ans; après quoi il s'engagea tout de bon à la Principauté d'un College de Theologie, que Messieurs les États de Hollande avoient érigé à Leide en 1591. & dont il avoit eu dès lors la conduite pendant quelques mois. Ce fut en 1595. qu'il se detacha tout-à-fait de son Eglise d'Amsterdam, pour s'attacher à ce College. Il y enseigna la Theologie jusques à sa mort, qui arriva le 2. Juillet 1606. Il avoit marié ses deux filles à deux Savans, l'une à Pierre Bertius, & l'autre à Festus Hommius ‡. On recueillit en un volume in 4. à Geneve l'an 1613. toutes les Theses de Theologie qu'il avoit fait soutenir en divers tems.

KUHLMAN (QUIRINUS) a été un des Visionnaires du XVII. siecle. Il nâquit à Breslaw dans la Silesie le 25. de Fevrier † 1651. & donna de grandes esperances β par la prematurité de ses progrès. Ils se derouterent à cause d'une maladie qu'il eut à l'âge de dix-huit ans γ. On le tint pour mort dès le troisieme jour de sa maladie. Ce jour-là il eut une vision terrible. Il se crut environné de tous les Diables d'enfer, & cela en plein midi, & ne dormant pas. Cette vision fut suivie de celle de Dieu même environné de ses Saints, & de JESUS-δ

CHRIST au milieu. Il vit & sentit alors des choses inenarrables. Deux jours après δ il eut encore de ces sortes de visions: & lors qu'il fut guéri de sa maladie, il sentit à la verité un grand changement à l'égard de ces spectacles; mais il se vit toujours ζ accompagné d'un rond de lumieres qui se tenoit à son côté gauche. Il n'eut plus de goût pour les belles lettres. Il θ avoit quelquefois des distractions si extatiques, qu'elles l'empêchoient de voir & d'entendre ceux qui étoient avec lui; & il forma le dessein d'une infinité de livres qui étoient autant de methodes de tout apprendre sans beaucoup de peine & en perfection. A l'âge de dix-neuf ans il sortit de sa patrie, où on ne lui rendoit pas assez de justice, & s'en alla voir les Universtitez. Il fit une λ seconde édition de ses Epitaphes, Ouvrage qu'il avoit conçu à quinze ans; & il publia quelque ξ Traité de Mor-

(A) Regenter dans l'Ecole de Neustad. L'Auteur (a) du *Diarium Biographicum* dit que Kuchlin fut Recteur de cette Ecole; mais son Oraison funebre où l'on n'auroit pas vu cette dignité, marquo expressement qu'il enseigna à Neustad lors que Basile Pithopæus y étoit Recteur. Il y a une autre faute dans le même *Diarium*: on y donne comme deux Ouvrages differens les *Disputationes Theologicae ad Catecheses Ecclesiarum Belgicarum explicationem*, & les *Disputationes de Religione Christiana præcipuis capitibus*. Ce n'est qu'un seul & même livre.  
(B) D'où ceux d'Amsterdam l'appellerent. Mr. Moreri examinoit si peu les Auteurs qu'il consultoit, qu'il n'a considéré que la premiere partie d'une periode de Meursius. S'il avoit eu la patience de lire toute la periode, il auroit vu tout le contraire de ce qu'il affirme. Il dit que Kuchlin fut Ministre à Emden & à Groningue dans le Pais-Bas; mais il est certain qu'il ne le

fut pas à Groningue. Il avoit à choisir entre cette ville-là & Amsterdam, & il panchoit plus vers la premiere que vers la dernière: cependant il se laissa persuader la preference de celle-ci. Ecoutez Meursius (b). *In finitū uxoris quæ Belgica erat in Belgium abiit, Emdamque venit anno 1575 LXXVII. ubi cum operam aliquamdiu tam in schola quam in Ecclesia navasset, eodem tempore ab Amstelodamensibus & à Groeningensibus evocatus fuit. Ille, cum propter Germanici idiomatis vicinitatem Groeningenses præferendos judicaret, à clarissimo viro D. MENSONE ALTINCIO gravissimis rationibus permotus fuit, ut operam suam Amstelodamensibus Ecclesiæ addiceret.* C'est une grande negligence au même Moreri, d'avoir dit en general que Kuchlin enseigna la Theologie à Leyde. Il faisoit specifier si ce fut en qualité de Professeur de l'Academie, ou en qualité de Principal du College Theologique.

\* Il étoit son compatriote & son parent.  
† Meursius, dont les paroles sont citées dans la remarque B.  
‡ Tiré de son Oraison funebre, prononcée par Luc Delcatius. Voyez aussi Meursius Athen. Batav. p. 182.  
§ Epiß. Theopoli. cae. Leiden. ses p. 11.  
β Voyez son Prodromus quinquentennialis mirabilis p. 10. 11. & les fragments de lettre qu'il y a mis au devant.  
γ Prodrom. quinquentennialis mirabilis pag. 3.  
δ Ibid. p. 13. 14.  
θ Ibid. pag. 25.  
ξ Je croi que ce livre s'intituloit. Moralis Heraldus Historicus.

(a) Henningus White ad ann. 1606.

(b) Athen. Batav. pag. 182.

rale: mais comme il faisoit des progrès extraordinaires de jour en jour, il trouvoit \* indignes de lui les feuilles que l'Imprimeur lui envoyoit, tant les lumieres étoient cruës pendant le cours de l'impression. Il ne fit aucun cas des leçons ni des disputes publiques de l'Academie d'Iene; & il n'y eut point d'autre maître que le Saint Esprit. Le desir de voir la Hollande fut assez fort, pour ne lui permettre pas de différer ce voyage, jusques à ce que l'on vit plus clair dans l'issue de la guerre, qui avoit été si malheureuse à ce pais-là en 1672. Il débarqua à Amsterdam 4 trois jours avant que l'on eût repris la ville de Naerden. Il alla à Leide peu de jours après; & il n'y fut pas long tems sans tomber sur les Ouvrages de Behme, dont il n'avoit point ouï parler. Cette lecture fut de l'huile jetée dans le feu; il admira que Behme eût prophétisé des choses, dont il n'y avoit β que lui Kuhlman qui eût connoissance. Il y avoit en ce tems-là dans la Hollande un certain (A) Jean R o t h e , qui se mêloit de prophétiser.

\* Pro-  
drom. p. 23.  
26.  
+ Pag. 30.  
+ Le 2.  
Septembre  
1673.  
+ Pag. 38.  
A Pag. 40.

(A) Ut à prima la-  
magine summe  
melancholicus  
ita in elii-  
gendis  
quoad reli-  
gionem seque-  
tur paribus in-  
con-  
stantibus plu-  
ne ac de  
Historicus,  
Saldenus  
in otius  
Theolog.  
Pag. 194.  
(1) Idem  
Saldenus  
ibid.

(1) Ibid.  
f. 18. 195.

(A) Jean R o t h e qui se mêloit de prophétiser. ] Il étoit natif de vrie assez réglée; mais il fit paroître (A) de très-bonne heure qu'il étoit fort melancholique; & qu'il aimoit le change en matiere de Religion. Il fut si charmé du Sieur Labadie, qu'il se devoua à sa secte, & qu'il travailla de toutes ses forces à lui procurer de nouveaux disciples; mais quelque tems après il devint son schismatique, & s'érigea en chef de party. Il disoit que le regne glorieux de J E S U S - C H R I S T alloit venir, & il ne se contentoit pas des fonctions de St. Jean Baptiste, je veux dire de celles de precuteur & de celles d'annonciateur, il pretendoit être le directeur de ce grand ouvrage, & plus que Gonsalonnier de ce nouveau monde. (b) Ille à Johanne Labadæo, novo, ut videri volebat, Ecclesiarum Reformatore, morumque rigiditate castigatore, sub inextinguibili devotionis specte, in primum dementatus fuit, ut totus ei adhaereret non tantum, sed quoscunque posset, ad similitudinem ejus novam pertrahere totis viribus allaboravit. Verum postea, eo quod parem forsitan non serret, nequum superiorem, quo loco Labadæum nova devotionis artificem & præconem habere tamen tenebatur, quamdiu civitati ejus adscriptus esset, secessionem ab eo molitus est, gloriosum in Christo Regnum insando strepitu in terris, magno illo vexillifero, multo felicius crediturus. Il vanta ses revelations, il prouit monts & merveilles à ceux qui se viendroient ranger sous ses étendars; il trouva l'Eglise & l'Etat par ses libelles; il ne vit rien arriver de ce qu'il avoit prédit; & pour comble d'infortune il fut enfermé dans les prisons d'Amsterdam. Voyez tout ceci plus en détail dans ce narré de Mr. Saldenus. (c) Nunc numerosas vacillantium animarum copias colligere, socraticis suis aurcos montes promittere, Ecclesiam Republicanamque libellorum famosissimorum pluribus conturbare, Secvum Dei Johannem Prophetamque eximium se ipsum indigere, Revelationam tandem extraordinariam universæ volumina in vulgus spargere, neque erubuit neque desistit. At quis tandem omnium horum exitus?

manicæ, patriæ urbis de quædam inclusus est: imperatâ simul plenissimâ facultate & potestate, Prophetias suas ludicras & ridiculas resumendi & retrahendi, periculumque faciendi, non prædicere certum sicut forsitan possit, quo tempore & modo ex illo pro ergasterio liberandus tandem sit, quam multa præsumit. La Demoiselle Bourignon ne se laissa point séduire par les chimères de Jean Rothe; elle avoit un preservatif souverain contre de tels charmes; c'est qu'elle vouloit que sa prophétie fût semblable aux privilèges de ces Gentilshommes d'Allemagne qui sont immuniés de l'Empire; elle vouloit être Prophétesse en chef, & ne relever que de Dieu, sans aucune subordination, sans collatéraux. Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'elle jugea de Jean Rothe, & de Kuhlman. (d) Ce qui parut alors particulièrement dans l'occasion d'un celebre & prétendu Profete de Hollande, qui faisoit dresser des étendars pour y ranger les douze tribus de l'Empire; elle vouloit être Prophétesse, & ne relever que de Dieu, sans aucune subordination, sans collatéraux. Dans quelques visites qu'il alla lui rendre elle découvrit sans peine son illusion, quoi qu'il passât d'avis de voir des commerces ordinaires avec les Anges & avec Dieu, & qu'il dit à Mademoiselle Bourignon qu'il seroit dorénavant son Dieu, parce que Dieu ne le découvrirait plus à elle que par son moyen. Elle en fut si lasse que de ne plus vouloir le voir, ni ouvrir ses lettres profetiques, qui sont à présent encore cachées entre ses papiers. Elle avertit ses amis de se garder de lui, parce qu'indobitablement il n'estoit pas de Dieu; car elle l'avoit offert à Dieu expressément pour savoir ce qui en étoit; & Dieu sur la demande qu'elle lui fit, Seigneur, cet homme est-il vôtre Profete? lui avoit répondu, Non: & sur une seconde instance, Qu'est-il donc, Seigneur? il lui avoit répondu, C'est un homme presomptueux sur qui le Diable a beaucoup de puissance. Dieu lui avoit donné les mêmes sentimens de ceux de sa cabale, & particulièrement d'un certain Quirin Kuhlman, qui depuis peu a fait imprimer une lettre qu'il adresse à cette Demoiselle, pour éprouver s'il pourroit faire un mélange de l'esprit de Dieu avec les rêveries de Satan, desquelles ce faux Profete a la tête toute pleine, rodant d'un côté & d'autre pour séduire ceux qui méritent d'être, par le peu d'estime qu'ils font de la vérité que Dieu envoie (e).

Mons partitivit natusque est ridiculus mus.

Formæ, quæ prædixerat, nihil evenit, evenere è contra multa, quæ nec prædixerat nec præsigierat. Missio enim, quod crediturum se esse gloriatus erat, vexillo, & cum De Raatis, Someris, Richardsonis, novi Regni deservitis assessoribus, rediit in Patriam sacius, soluta societate tribunitiæ & schif-

(1) C'est-à-dire, que Dieu lui faisoit croire par l'expérience, que quelques gens de bien suivoient effectivement jusqu'à ce qu'il y eût de telles revelations chymériques. Dans quelques visites qu'il alla lui rendre elle découvrit sans peine son illusion, quoi qu'il passât d'avis de voir des commerces ordinaires avec les Anges & avec Dieu, & qu'il dit à Mademoiselle Bourignon qu'il seroit dorénavant son Dieu, parce que Dieu ne le découvrirait plus à elle que par son moyen. Elle en fut si lasse que de ne plus vouloir le voir, ni ouvrir ses lettres profetiques, qui sont à présent encore cachées entre ses papiers. Elle avertit ses amis de se garder de lui, parce qu'indobitablement il n'estoit pas de Dieu; car elle l'avoit offert à Dieu expressément pour savoir ce qui en étoit; & Dieu sur la demande qu'elle lui fit, Seigneur, cet homme est-il vôtre Profete? lui avoit répondu, Non: & sur une seconde instance, Qu'est-il donc, Seigneur? il lui avoit répondu, C'est un homme presomptueux sur qui le Diable a beaucoup de puissance. Dieu lui avoit donné les mêmes sentimens de ceux de sa cabale, & particulièrement d'un certain Quirin Kuhlman, qui depuis peu a fait imprimer une lettre qu'il adresse à cette Demoiselle, pour éprouver s'il pourroit faire un mélange de l'esprit de Dieu avec les rêveries de Satan, desquelles ce faux Profete a la tête toute pleine, rodant d'un côté & d'autre pour séduire ceux qui méritent d'être, par le peu d'estime qu'ils font de la vérité que Dieu envoie (e).

man fit mentir le (B) proverbe, que les gens de même metier se portent envie, car il \* écrivit le plus humblement du monde à ce Jean Rothe. Il le traita de l'homme de Dieu, & de Jean III. fils de Zacharie. Il lui demanda le secours de ses lumieres, & prononça (C) malheur sur ceux qui ne l'avoient point écouté. Ce fut à lui qu'il dedia son *Prodromus quinquevni mirabilis*, imprimé à Leide l'an 1674. Cela devoit être suivi de deux volumes. Il avoit dessein de mettre dans le premier les études & les decouvertes qu'il avoit faites depuis sa premiere vision, jusques en l'année 1674. On y eût trouvé cent mille inventions qui auroient étonné tous les siecles. Le dernier eût été la clef de l'éternité, de l'éternité & du tems. Il communiqua son dessein au Pere Kircher, & en louant les beaux Ouvrages que ce Jésuite avoit donnez au public, & nommément l'ars *combinatoria*, sive *ars magna sciendi*, on lui fit entendre qu'il n'avoit (D) fait qu'ébaucher, ce que l'on avoit dessein de pousser plus loin. Ce Jésuite repondit civilement & donna (E) de bons avis. Il en donna en particulier sur

\* Les lettres qu'il lui écrivit, & les réponses qu'il en reçut, sont imprimées sous le titre de Theosophica Epistole Lindenenses.

† Multa millena millia inventa omnem statum ad stuporem provocantia. Pag. 33.

(a) Ad calcem epist. Kircheri scripse p. 51.

(b) Prefat. Prokomi.

(c) Omijelli Theosophia & Diabologi nullis verbis, calumniis, invectio-nibus eluditis Prophetam, nimum Deo dilectum, Cui militat ether, Et conjurati veniunt ad classica venti. Ibid.

(d) In calce epist. ad Kircher. pag. 52.

(e) Theosoph. Epist. pag. 30.

(f) Innumera ex arte combinatoria inventi posse in Medicina Chymica, recte paraloxis tuis subjunxisti; sed hoc optarem (moneam liberè) ut magis interna quam externa, nucleum quam corticem quaereres.

(B) Fit mentir le proverbe.] Cela étoit plus édifant à tout prendre, que ce que l'on a vu depuis. On a vu deux Explicateurs de l'Apocalypse écrire l'un contre l'autre, quoi qu'ils se fussent accordez sur les pretendus mysteres de l'an 1689. Mais parce qu'ils étoient venus à ce point de réunion par des routes differentes, chacun voulut soutenir son hypothese au prejudice de son confrere. Cela n'étoit pas bien, & le public auroit pu être moins indulgent qu'il ne l'a été, sans qu'on eût dû le trouver étrange.

(C) Et prononça malheur.] Il entonna d'une manière foudroyante & redoublée, Va! va! si (a) prophetas ferrorum Dei spreveritis, seu Baryta, oliv mirabilis nunc miserabilis sprevis & mortuus spernit. Hoc anno, poursuivit-il, & hujus anni una die veniet & mors & luctus & sanies Babilonis Belgica, & igne exuretur celestis, quis validus est Dominus Deus damnans eam. Tout cela parce qu'on avoit bien crié contre Jean Rothe, & parce qu'on se moqua de ses visions. Kuhlman soutint que le Ciel s'étoit déclaré pour ce Prophete, (b) par le grand orage du 24. de Mars 1674. & par les ruines arrivées en divers lieux le 21. de Mai suivant. Il renvoyoit aux Gazettes qui en avoient parlé, & il appliqua (c) à son ami les celebres paroles d'un ancien Poëte. Il apostropha en particulier Amsterdam (d), où le vent avoit arraché plusieurs arbres; & il n'oublia point la foudre qui étoit tombée sur la principale Eglise d'Utrecht: mais principalement il cria miracle (e) sur ce qu'il avoit tonné le 24. de Mars, la veille du jour que Jean Rothe sortit de Hollande, & lors qu'il y avoit encore de la neige dans les rues, & de la glace dans les canaux. Ces tempêtes, ces tonnerres, ces foudres étoient selon lui les avantcoureurs de la ruine du pais. Cependant les affaires des Provinces Unies allerent toujours de mieux en mieux depuis ce tems-là. Il est bon de remarquer toutes ces choses, afin de faire connoître l'esprit qui domine ces sortes de gens; ils abusent de tout; ils trouvent leurs pretendus mysteres par tout. Nous en avons des exemples de plus fraîche datte.

(D) Qu'il n'avoit fait (f) qu'ébaucher.] Le P. Kircher ne s'amusa point à défendre ses Ouvrages, ni à faire assaut de lumieres avec cet homme. Il mit pavillon bas devant lui, & déclara que n'ayant écrit qu'en homme, il ne pretendoit pas s'égalier à ceux qui écrivoient par inspiration. Quod porro de arte combinatoria,

ceterisque paradoxis meis, tum in polygraphia, tum in mungia, jam publica luci traditis meliori modo fieri potuisse contendis, nil moror, cum scientiæ tuæ tam sublimis et beatissimæ profus incapacem ineptumque me esse humili mentis obsequio fatear. Quæ scripsi ego, divina aspirante gratia humano more, id est studio & labore acquisita scientia scripsi, non divinitus inspirata aut infusa, cujusmodi puram inter mortales dari non existimo. . . Non dubitem quæ tu pro incomparabili ingenio tui vastitate meis regis & majora & admiratione digniora sis proditurus. Notre homme prit cela pour argent comptant, & ne vit pas que le Jésuite se moquoit de lui: il eut grand soin de publier les reponses du P. Kircher, & de se servir de lettres capitales pour les endroits où il se croyoit loué.

(E) Et donna de bons avis.] La seconde lettre de Kircher fait aisément voir qu'il avoit connu l'égarément du personnage, & qu'il se moqua de lui en lui disant d'un air si sérieux, Magna sanè ætatis rebus avertenda promittis, quæ uti supra omnem humani ingenii captum longe constituta sunt, ita ea quoque a nemine hucusque non dicam tentata, sed nec cogitata quidem fuisse audacter affirmo, atque adeo aliud mihi suspicari non liceat, nisi talem te divino numere scientiam adeptum esse qualem sacra pagina de PROTOPLASTO & SALOMONE testatur: explico, Adamam, Salomoniam, verbo infusam, nulli mortalium nisi tibi soli notam, ceteris inexplicabilem scientiam. Mais ce qui suit est un avis charitable. Tout bien considéré le P. Kircher lui conseilla de garder pour soi cette science infuse, & de ne se pas commettre aux railleries d'un siecle aussi moqueur que le nôtre. Il semble en effet que nôtre siecle soit plus terrible aux Visionnaires que les precedens: Mr. de Meaux en a touché quelque chose dans l'un de ses livres; mais je ne fais pas si au fond (g) les aparences ne sont pas ici trompeuses. Quicquid sit, c'est Kircher qui parle, ego sane considerato rei non parvi momenti negotio, pro singulari quo Te prosequor assensu etiam atque etiam quam obnixissime contenderim, ne hanc etiam noviter obtentam scientiam Centralisque abyssu profunditatem ulli vana quadam jactantia ostenderes, ne Tertii post Adamum Salomonis dicam & cum visu nomen incurras. Potissimum hoc saculo sarcastico, quo Criticastro-

In quibus majora in omnibus scribitur, quam à nobis vel vultu homine expectantur. Monit. ad lectur. in lumine epistol. ad Kircher.

† Omnia quæ possit deo sapientie incarnate non mihi veniunt adhibenda. Ibid.

‡ Voyez les Eutresiens sur la Cabale chimerique imprimée en 1691. P. 109.

§ Diarium Biographicum Henningi Witter, tom. 2. p. 168.

\* Obvatiçnia quadam & seditionis motum concrematis. Id. Ibid.

(A) A Te, reverendissime Patrem, petere, ut denegares mihi occasionem prebere, quia Pontifex Maximus propriis manibus quadam Epistola à me in signum obsecrationis transmittenda tradetur. . . . Vellem enim arcanam proderetissima ad Christianæ Ecclesie commodum singulariter proficua, canalicore stiloque candido tam admirabili tempestate Pontifici communicare, amore Rip. Christiana impulsus.

(B) Voyez Mr. de Meaux sur l'Apocalypse, pag. 429. édition de Hollande.

le dessein (F) qu'on avoit d'écrire au Pape. Au reste l'esprit prophétique n'avoit point fait renoncer notre Kuhlman au plaisir d'être loué; car il n'y eut point d'éloge qui lui eût été écrit ou par ceux auxquels il avoit donné des exemplaires de ses Ouvrages, ou par d'autres gens, qu'il ne prit la peine de publier à la tête de son *Prodrome*. Quant aux loüanges qu'il donne lui-même à ses écrits, elles sont sans doute bien fortes; mais comme il declare que tout ce qu'il fait vient de la Sagesse Incarnée, je ne veux pas décider que c'est une preuve d'orgueil. Je ne fais pas bien quand il sortit de Hollande: mais je viens de voir un livre où l'on dit qu'il erra long tems en (G) Angleterre, en France, & dans l'Orient, & qu'enfin il fut brûlé en Moscovie le 3. jour d'Octobre 1689. pour quelques prédictions \* actuellement sediteuses. Je ne sai point s'il avoit fait frapper sa médaille, comme d'autres nouveaux Prophetes ont fait, mais le même livre m'a prend

rum, Trajannum & Syrophantiarum non parvus est numerus, qui aliud non moliantur quam ut gloriosos aliorum labores canino dente rodere, sanis lubricisque exponere non cessent. Et pour faire plus d'impression par ses remontrances, il vouloit bien lui avouer ce qui lui étoit arrivé à lui-même. Il lui confia donc qu'il étoit arrivé à lui-même. Il lui confia donc qu'il étoit arrivé à lui-même. Il lui confia donc qu'il étoit arrivé à lui-même. *Quanta malorum ilias ex inconsiderata scriptio resulset, ego jam 40. annorum spacio quo in hoc omnium gentium & nationum theatro, meam utut possim personam ago, frequentè experientia comperi.*

(F) D'écrire au Pape. ] Encore que Kuhlman s'imaginât qu'il étoit l'homme que Drabicius concernoit la ruine de l'Antechrist Romain, il ne laissa pas d'avoir envie d'écrire au Pape. Il consulta là-dessus le P. Kircher, & lui témoigna (a) qu'il souhaitoit passionnément de communiquer au souverain Pontife, ses grands secrets pour le bien de la Chrétienté. Je ne sai pas le détail des bons avis qu'il reçut de ce sainte sur ce sujet; il les

éclipsa de la reponse qu'il avoit reçue, car voyez comment il fit imprimer cet endroit-là. *Quod denique de literis ad summum Pontificem dandis, eidemque propriis manibus à me consignandis Te cogitare scribis. . . . qua scribo ut quanta cautela & circumspectione Roma procedendum sit cognoscas.* Mais il n'éclipsa point l'endroit où on l'assûra, que son grand Ouvrage dédié au Pape seroit aplaudi & admiré, pourvu qu'il n'y laissât rien qui pût offenser les Censeurs des livres, & qu'il se gardât bien de s'attribuer

une science d'inspiration, *silentio quoque suppressa divinitus Tibi inspirata scientia.* Ce dernier conseil bon en lui-même, étoit le moins propre de tous à être goûté; car c'est en se vantant d'une celeste illumination, que l'on frappe le grand (b) coup parmi les peuples. Disons un mot des fourberies ou de l'aveuglement des faux Prophetes. Environ le tems que celui-ci étoit prêt d'écrire fort respectueusement au Pape pour le bien du Christianisme, il écrivoit à d'autres son esperance de la destruction prochaine de la Papauté. C'est ce que signifient clairement, selon le stile de nos Visonnaires, ces paroles de Kuhlman: *O Pontifex Clemens X. ! an sigilli mei duplicatum Quinarium X. In Cle-*

mente I. Petro & Lino jure praterito Episcopatus Romanus incepti: in Clemente X. quid futurum sit tempus evolvere. Je pourrois nommer un (c) homme à qui on a fait un deuil extrême, en faisant savoir au public que pendant qu'il de clamoit furieusement contre Louis XIV. il écrivoit des lettres à un Duc & Pair toutes pleines de flatteries pour ce Monarque.

(G) Erra long tems en Angleterre, en France & dans l'Orient. ] Je viens de trouver plusieurs opuscules de ce Fanatique, imprimées à Londres à ses dépens, les uns l'an 1681. & les autres l'an 1682. Le premier de ces opuscules daté de Londres le 24. de Juin 1681. est dédié à Louis XIV. avec cette inscription familière, *Salve Indovice XIV. Rex Ligere, salve.* L'Auteur exhorte ce Prince à faire valoir la Regale dont on parloit en ce tems-là, & l'avertit que (d) Drabicius lui a promis la ville de Rome. On trouve dans ce recueil une lettre qu'il écrit de Lubec au Pere Kircher au mois de Fevrier 1676. *de sapientia insusur Adamea, Salomoneaque; & un écrit qu'il adressa à Mahomet IV. de conversione Turcarum.* Il est daté de Constantinople le 1. d'Août 1678. L'Auteur y apporta son seuu mystique à Londres le 1. de Mai 1681. & signa au Sultan que la comete qui avoit paru l'hiver precedent, presageoit la conversion de tous les peuples, & il felicita Sa Hauteesse de ce qu'Elle avoit ordonné un jour de jûne par tout son Empire. *Apexisti ante aliquot menses, O Capitaneæ grandis ab Oriente Solis, Cometam in-audite-ingentem, NUNTIUM REALEM REGNI JESUE-LITARUM, hoc est, restitutionis Populorum omnium ad Deum Unicum & Triumum! Bene Te, quod cor tuum coram Deo flexeris, & Proclamatione Diei penitentialis Catholici in Regnis tuis, inceperis adimplere verba Dei ad Prophetam Drabicium: Si Christiani voluntatem meam in destruendo Antichristianismo, Doctrinâque pravâ & Idololatriâ exequi renuent, facient id Christianis in opprobrium Turcæ & Tartari: quod horrori erit angelis meis & hominibus. Macte istâ indole.* Il écrivit à l'Agâ de Smyrne le 27. de Juin (e) 1678. Quelques mois après il s'adressa au Sieur van Dam le mystere des 21. semaines de Kotterus, où il declare que la Maison d'Autriche alloit perdre la Couronne Imperiale. Par l'écrit de magnalibus natura ultimo avo restervatis, qu'il adressa ad adeptos magosque orbis terrarum, à Geneve le 30. de Janvier 1682. il paroît qu'il s'en alloit en la Terre Sainte. Son Arcanum microcosmicum est daté de Paris le 1. Novembre 1681.

(A) A Te, reverendissime Patrem, petere, ut denegares mihi occasionem prebere, quia Pontifex Maximus propriis manibus quadam Epistola à me in signum obsecrationis transmittenda tradetur. . . . Vellem enim arcanam proderetissima ad Christianæ Ecclesie commodum singulariter proficua, canalicore stiloque candido tam admirabili tempestate Pontifici communicare, amore Rip. Christiana impulsus.

(B) Voyez Mr. de Meaux sur l'Apocalypse, pag. 429. édition de Hollande.

(C) Kuhlman étoit alors au port de Smyrne le 27. d'Octobre 1678. comme il paroît par la lettre qu'il écrivit à Jacques van Dam, Consul Hollandois.

(D) A Te, reverendissime Patrem, petere, ut denegares mihi occasionem prebere, quia Pontifex Maximus propriis manibus quadam Epistola à me in signum obsecrationis transmittenda tradetur. . . . Vellem enim arcanam proderetissima ad Christianæ Ecclesie commodum singulariter proficua, canalicore stiloque candido tam admirabili tempestate Pontifici communicare, amore Rip. Christiana impulsus.

(E) Kuhlman étoit alors au port de Smyrne le 27. d'Octobre 1678. comme il paroît par la lettre qu'il écrivit à Jacques van Dam, Consul Hollandois.

(F) D'écrire au Pape. ] Encore que Kuhlman s'imaginât qu'il étoit l'homme que Drabicius concernoit la ruine de l'Antechrist Romain, il ne laissa pas d'avoir envie d'écrire au Pape. Il consulta là-dessus le P. Kircher, & lui témoigna (a) qu'il souhaitoit passionnément de communiquer au souverain Pontife, ses grands secrets pour le bien de la Chrétienté. Je ne sai pas le détail des bons avis qu'il reçut de ce sainte sur ce sujet; il les

éclipsa de la reponse qu'il avoit reçue, car voyez comment il fit imprimer cet endroit-là. *Quod denique de literis ad summum Pontificem dandis, eidemque propriis manibus à me consignandis Te cogitare scribis. . . . qua scribo ut quanta cautela & circumspectione Roma procedendum sit cognoscas.* Mais il n'éclipsa point l'endroit où on l'assûra, que son grand Ouvrage dédié au Pape seroit aplaudi & admiré, pourvu qu'il n'y laissât rien qui pût offenser les Censeurs des livres, & qu'il se gardât bien de s'attribuer

une science d'inspiration, *silentio quoque suppressa divinitus Tibi inspirata scientia.* Ce dernier conseil bon en lui-même, étoit le moins propre de tous à être goûté; car c'est en se vantant d'une celeste illumination, que l'on frappe le grand (b) coup parmi les peuples. Disons un mot des fourberies ou de l'aveuglement des faux Prophetes. Environ le tems que celui-ci étoit prêt d'écrire fort respectueusement au Pape pour le bien du Christianisme, il écrivoit à d'autres son esperance de la destruction prochaine de la Papauté. C'est ce que signifient clairement, selon le stile de nos Visonnaires, ces paroles de Kuhlman: *O Pontifex Clemens X. ! an sigilli mei duplicatum Quinarium X. In Cle-*

prend qu'on a vu son effigie, sous laquelle on lui donne (H) tant de titres, que je ne croy pas que les Monarques de l'Orient s'en donnent un plus grand nombre. Si l'on trouve que je parle de lui trop serieusement, & trop au long, je souhaite que l'on sache qu'il y a un serieux qui sur ces fortes de choses est pire que la raillerie, & qu'il est bon que le monde soit instruit de la varieté prodigieuse du Fanatisme. C'est un mal plus contagieux que l'on ne pense. La lecture de (I) Drabicius acheva de perdre Kuhlman. Ceux qui n'auront pas le Prodrome de ce dernier, n'ont qu'à lire trois ou quatre pages \* du Polybius \* Depuis <sup>pag. 357.</sup> <sup>du Maine</sup> <sup>jusqu'à</sup> <sup>p. 291.</sup> <sup>361.</sup> <sup>de ce Fanatique.</sup>

L.

**L**ABE (LOYSE) Courtisane Lyonoise, a été mise entre les Auteurs François par la Croix du Maine, & par Du Verdier Vau-Privas. Elle fut florissante à Lyon sous Henri II. l'an 1555. Ses Oeuvres furent (A) imprimées dans cette ville la même année. Elle ne ressembloit pas en toutes choses aux Courtisanes; car si d'un côté elle étoit de leur humeur, en ce qu'elle vouloit être bien payée de ses faveurs, elle avoit de l'autre des égards qu'elles n'ont pas pour les Savans, car elle leur donnoit la passage gratuitement. On conoitra mieux son caractère par (B) le passage que je citerai.

LABE-

(H) On lui donne tant de titres. ] Voici ce que je trouve dans l'Ouvrage que j'ai cité (a). In effigie quam Andreas Lippinus edidit, ita celebratur :

(a) Diagramm Biographicum Henningi Witte, part. 2. p. 168.

Alter Scaligerum, Taubmannus, Grotius, Opitz, Barthus, Isaacus, Gryphius, Muretus, Erasmus! Henoch, Josephus, Davidus, Josua, Moses, Elias, Daniel, Salomon, Eliza, Johannes! Cyrus, Alexander, Constantin, Karl, Fridericus! Liliigerus, Juvenis, Frigerans, Artista, Sophata, O Mater hec tua sunt! Hac ad te cincha reflexit.

gina qu'il étoit ce double Quinarius que Felgenhaver avoit annoncé : deux raisons l'en convainquirent; l'une qu'il s'appelloit Quirinus; l'autre qu'en 1674. il y avoit cinq ans qu'il avoit reçu une science infuse. Il crut donc qu'alors le tems promis par Drabicius, cum numerabitur quinque, finem accipient filii contumacia, étoit venu; de sorte qu'il esperoit de faire tomber dans peu avec sa plume l'Antechrist & Babylon. Ecoutons les Alleluiah qu'il entonnoit par avance. Corruet Antichristus proprio suo judicio, & Babylon excidium suum propebrabit cum admiratione popolorum. Hallel. Quem Casares armis potentibus non debellaverit, juvenis inermis debellavit in virtute Jesu Christi pralians. Hallel. Stant Mercatores Antichristi horrore procul trementes desunt interituum suum in speratum ab in sperato timore futurorum. Hallel. (f). Si je n'avois vu de mes propres yeux (f) C'est tout ce que je viens de copier, j'aurois de la peine à croire que l'extravagance du Fanatisme fût allée jusques-là.

+ La Croix du Maine p. 291.

Peu auparavant on avoit dit qu'il s'est quelquefois appellé LUDOVICUS LUDOVICI. Le catalogue de ses Ecrites, tel que Mr. Witte le donne, ne comprend pas les Epistole Theosophica Leidenes; mais en recompense il en comprend neuf écrites au Pere Kircher; plus Epistolarum Londinensium Catholicorum ad Wicklesio-Waldenses, Hussitas, Zwinglianos, Lutheranos, Calvinianos; plus en Alleman, de caelesti osculo amoris, sive cogitationum poetica ex Cantico Cantico-rum. Discursus sacri & profani de pulcherrimis virtutum flosculis. Mortalitas immortalis, sive centum epitaphia. Caduceator Historicus. Neo-Behnius illustratus, &c.

(A) Ses œuvres furent imprimées. ] Elles (g) comprennent un Dialogue en prose Française intitulé: Le Debat de Folie & d'honneur, & plusieurs poëmes de son invention; (h) plus les écrits de divers Poëtes à sa louange, tant en vers Grecs, Latins, Italiens que François.

(f) C'est ce qu'il seroit à son confrere Jean Rhore le 24. Avril 1674. à Leide. Voyez Theosophia pag. ult.

(I) La lecture de Drabicius acheva. ] Kuhlman avoit trouvé dans les Propheties de Drabicius 2. passages dont il se fit l'application (b). Le premier contient ces paroles: Qui legit (c), intelligat! cum numerabitur QUINQUE finem accipient filii contumacia, confectio me pietatem habere in celos, terram, mare. Voici l'autre. Abundantia (d) benedictionis Te (Drabicius) jam parata expectat Hratilavia, ac si oculis videas ruis. Joignons à ces deux passages celui qu'il tira du Prognostic Astrologico-Prophetique composé par Paul Felgenhaver l'an 1647. & publié l'an 1655. Quantum error sit pacis spes illud nobis duplicatus QUINARIUS demonstrabit, cum venerit post paucos dies. Il (e) s'im-

(b) Epist. Theosoph. p. 2.  
(c) Revellat. 594. Febr. 7. ann. 1664.  
(d) Revellat. 608. 24. Mai. 1664.  
(e) Epist. Theosoph. ibid.

(B) On conoitra mieux son caractère par le passage que je citerai. ] Je ne change rien aux paroles de Du Verdier. Loysse Labe, dit-il (i), courtisane Lyonoise (autrefois nommée la belle Cordiere pour être mariée à un bon homme de Cordier) piquoit fort bien un cheval, à raison de quoi (l) Du les gentilshommes qui avoient accés à elle l'appelloient le Capitaine Loys: femme au demeurant de bon & gaillard esprit & de mediocre beauté. Elle recevoit gracieusement en sa maison Seigneurs, gentilshommes & autres personnes de merite avec entretien de devis & discours, Musique tant à la voix qu'aux instrumens où elle estoit fort d'uite, lecture de bons livres latins, & vulgaires Italiens & Espagnols dont son cabinet estoit copieux & garni,

(g) La Croix du Maine pag. 291.  
(h) Du Verdier vos Bibl. Française pag. 822.  
(i) Ibid.

L A B E R I U S ( D E C I M U S ) Chevalier Romain, & Poëte, réussit admirablement à faire des *Mimes*. Il n'osa refuser à Jules César de monter sur le théâtre pour jouer une de ces pièces, quoi que cela fût fort méssant à sa condition, & à son âge. Il s'en excusa le (A) mieux qu'il put dans le prologue; & malignement il fit couler quelques (B) traits contre César, qui determinerent ce Prince à le mortifier un peu, en donnant (C) la preference sur lui à un autre Poëte. Laberius fut raillé (D) par Cicéron ce jour-là \*, & lui rendit bien le change.

\* C'est à dire le jour qu'il joua pour contaire à Jules César.

garni, collation d'exquises confitures, en fin leur communiquoit privement les pieces plus secretes qu'elle eust, & pour dire en un mot saisoit part de son corps à ceux qui songeoient: non toutes fois à tous, & nullement à gens mechaniques & de vile condition, quelque argent que ceux là lui eussent voulu donner. Elle aima les savans hommes sur tous, les favorisant de telle sorte que ceux de sa cognoissance avoient la meilleure part en sa bonne grace, & les eust preseré à quelconque grand seigneur; & fait courtoise à l'un plusost gratis, qu'à l'autre pour grand nombre d'escus: qui est contre la coustume de celles de son mestier & qualité.

(a) Lettre 18. pag. 597.

(b) Ibid. p. 596.

Ce passage a été cité dans la suite (a) de la Critique générale du Calvinisme de Maimbourg, & l'on y a joint cette remarque. „ De molhene (b) eût été bien aise que la Courtisane Laïs eût ressemblé à cette autre; il n'auroit pas fait le voyage de Corinthe inutilement, ni éprouvé.

„ Qu'à tels seffins un Auteur comme un sot,  
„ À prix d'argent doit payer son cot.

Cette femme füssoit en même tems deshonorée aux lettres & d'honneur: elle les deshonoroit, puis qu'étant Auteur elle menoit une vie de Courtisane; & elle les honoroit, puis que les Savans étoient mieux reçus chez elle fans rien payer, que les ignorans prêts à lui compter une bonne formue.

(A) Il s'en excusa le mieux qu'il put dans le prologue. ] Macrobe nous l'a conservé, & a dit fort sçavamment qu'un maitre, lors même qu'il suplie (c), use d'une espece d'autorité à laquelle on ne fauroit resister. *Laberium (d) spera libertatis equitem Romanum Caesar quingentis millibus invitavit, ut prodiret in scenam, & ipse ageret mimos quos scripserat. Sed potestas non solum si invitet, sed etsi supplicet cogit. Unde se & Laberius à Cesare coactum in prologo testatur his versibus:*

(c) Aufone du plus: Quod est potentissimum imperandi genus rogabat qui jubere poterat. Praesat. centon. imp.

(d) Macrobius, Sarcenat. lib. 2. c. 7. p. m. 342.

Necessitas, cuius cursus transversum impetum, Voluerunt nulli effugere, pauci potuerunt, Quo me detrusit pæne extremis sensibus? Quem nulla ambitio, nulla umquam largitio, Nullus timor, vis nulla, nulla auctoritas Movere potuit in juvenæ de statu: Ecce in senectâ ut facile labefecit loco Viri Excellens mente clemente edita Submissâ placide blandiloquens oratio? Etenim ipsi Di negare cui nihil potuerunt, Hominem me denegare quis possit pati? &c.

(e) Macrobius, ibid. pag. 341.

(B) Il fit couler quelques traits contre César. ] C'est Macrobe qui nous l'apprend. In (e) ipsa quoque actione subinde se qua poterat ulciscabatur inducitur habitu Syri, qui velut flagris castus præteritque se similit exclaimabat:

Porro Quirites! libertatem perdimus.

& paulo post adjecit:

Necessè est multos timeat quem multi timent.

Quo dicto universas populi ad solum Casarem oculos & ora convertit, notantes impotentiam ejus hac dicacitate lapidatum. Le P. Briet n'a pas bien pris garde à ce passage, car il suppose que Laberius ne piqua César que long tems après. Procedente (f) tempore ipsum Casarem offendit, & (f) De Poët. Lat. p. 12.

Porro Quirites libertatem perdimus,

(g) Macrobius, ibid.

Item & isto

Necessè est multos timeat, quem multi timent.

(h) Sequenti statim committitur.

(C) En donnant la preference sur lui à un autre Poëte. ] Voici encore un passage de Macrobe. Ob (g) hac in Publum venit favorem. Is . . . productus Roma per Casaris ludos omnes qui tunc scripti & operas suas in scenam locaverant hos verba prædixit, ut singuli secum posita invicem mitterent pro tempore contenderent. Nec ullo recusante superavit omnes; in quibus & Laberium: unde Casar arridens hoc modo pronuntiavit:

Favente tibi me victus es Laberi à Syto:

Statimque Publii palmam & Laberio annulum attulit cum quingentis sestertis dedit. Tunc Publus ad Laberium recedens ait: Qui cum contendisti scriptor hunc spectator sublevari. Laberius quoque decedens, à quelquel tems après composa un Mime, où il déclara que les armes sont journalières sur le théâtre comme ailleurs, & que s'il étoit dechu du premier rang, la même disgrâce arriveroit à celui qui lui succéderoit (b). Mettons ici ces paroles d'Aulugelle. C. autem \* Casarem ita Laberius maledicentia & arrogantia offendeat, ut acceptiores & probatiores sibi esse Publum quam Laberium mimos prædicaret.

(i) A Gelius lib. 17. c. 14. (j) Macrobius, ibid. p. 329. (k) Ibid. lib. 7. c. 3. pag. 382. Voyez Mirum lui repondit l'autre, si anguste sedes qui aucti Seneca que contra vers. 18. (l) Exprobrata levitate Ciceroni. Macrobius, ibid. pag. 345.

(D) Fui raillé par Cicéron ce jour-là, & lui rendit. ] Après (i) que Laberius eut joué sa pièce, César lui fit présent d'une baguë, & lui donna permission de se retirer. Laberius s'en alla chercher une place au quartier des Chevaliers, mais ils firent en sorte qu'il n'y en trouva aucune. Cicéron le voyant dans l'embarras, lui dit recepssem te nisi anguste sedere. Mirum lui repondit l'autre, si anguste sedes qui aucti Seneca que contra vers. 18. Cicéron faisoit d'une pierre deux coups, si se moquoit de Laberius, & du grand nombre des Sénateurs de nouvelle création, simul & illum respiciens, & in novum senatum jocus, cuius numerum Casar supra fas auixerat (k). Mais la réponse qu'on lui fit (l) le taxoit de patelinage, c'est-à-dire de n'avoir été bon ami ni de César, ni de Pompée: Cicerone male audiebat tanquam nec Pompejo certus amicus, nec Casari, sed utriusque adulator (m). Je remarquerai en passant que Macrobe a confondu les places des Chevaliers avec celles des Sc-

(m) Seneca, ibid.

change. Il mourut \* dix mois après Jules Cesar. Ses vers n'ont pas été méprisés par Horace (E) autant que l'on s'imagine. Mr. Moreri (F) a fait quelques fautes.

\* Eusebins in Chronico.

LABOURLOTE (CLAUDE) l'un des plus braves Capitaines de son siècle, ne fut redevable de sa fortune qu'à son courage; car il étoit de si basse condition, qu'on n'avoit disputé encore s'il étoit Lorrain ou Francois. On dit qu'il avoit été Barbier (A) du Comte Charles de Mansfeld, & qu'il lui rendit un (B) service signalé. Il passa par tous les degrez de la Milice, jusques à ce- lui

† Voyez la remarque A.

(a) Quod Cicero dixit, nisi anguste sedevim, sicomma fuit in C. Caesarem, qui in senatum passim tam multos admittēbat, ut eos quatuordecim gradus capere non possent. Macrobius Saturnal. lib. 7. c. 3. pag. 582.

(b) Juvenal. Sat. 3. v. 159.

(c) Horat. Sat. 10. lib. 1. v. 5.

(d) Dacier remarques sur Horace tom. 6. pag. m. 607.

(e) Macrobius Saturnal. l. 2. c. 7. pag. 343.

(f) Jules Cesar l'avoit si fort goûté qu'il le fit Chevalier.

(g) Dacier ubi supra.

(h) Macrobius. lib. 3. cap. 3. pag. 329.

nateurs; il a (a) cru que les Senateurs s'assoient sur ce qu'on nommoit les 14. bancs, & il s'est trompé. C'étoit la place des Chevaliers depuis la loi de Roccus Othon. *Sic libitum vamo qui nos distinxit Othoni (b).*

(E) Par Horace autant que l'on s'imagine. Raportons ce que dit Horace (c).

*Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cetera, nam sic Et Labervi mimos, ut pulvra poemata mirer.*

Et joignons y la note de Mr. Dacier. „Hogradus ca-pere non possent. „Mimes de Laberius estoient agreables; „mais ce n'estoit pas de beaux Poemes, des Poemes pastifs. Aussi n'estoient-ils pas faits pour cela. Car les Mimes n'avoient que des plaisanteries obscenes. C'est pourquoy Ovide les appelle *Mimos obscana jocantes*, & leur seul but étoit de faire rire le peuple. Si Jule Scaliger avoit bien compris la pensée d'Horace, il n'auroit pas condamné le jugement qu'il fait icy des Mimes de Laberius.

(F) Mr. Moreri a fait quelques fautes. I. Le prenom de Laberius n'est pas Decius; mais Decimus. II. Il survécut si peu à Jules Cesar, qu'il n'étoit pas necessaire de dire qu'il vivoit du tems d'Auguste. III. Il n'est pas vrai qu'il ait reçu des presens d'Auguste. IV. Et que Macrobe le dise. V. Il est faux que Cesar ait fait Chevalier Romain. Voici comme parle Laberius dans le prologue de la Farce, qu'il joüa par complaisance pour cet Empereur.

(c) Ergo bis tricenis amissis sine nota, Eques Romanus Lare egressus meo Domum revertat nimis.

C'est une preuve invincible qu'il étoit Chevalier Romain independemment de Cesar. Ce qui a trompé Moreri avec plusieurs (f) autres, est que Cesar à la fin des jeux donna une bague à ce Farceur, comme nous l'apprend Macrobe; mais il est aisé de trouver là même une preuve de la justice de ma censure: voici le passage tout entier: *Deinde (g) cum Laberius in sine ludorum amulo honoratus à Casare evestigio in quatuordecim ad spectandum transit, violato ordame, & cum detrectatus est FIDES Romanus, & cum minus remissus, ait Cicero pratererunt Laberio & sedile quarenti, recepissim re, nisi anguste sedevim.* Il est évident que Macrobe dit que l'ordre des Chevaliers fut deshonore en deux manieres. 1. Parce qu'on refusa une place à un Chevalier Romain; 2. par-

ce qu'un Farceur fut renvoyé du theatre vers l'endroit où les Chevaliers Romains s'assoient. Concluez de là necessairement que Laberius ne devoit point sa chevalerie à un bienfait de Jules Cesar. Tout ce qu'on peut dire est qu'il de-rogea par la complaisance qu'il eut d'acquiescer une piece de theatre, & qu'il fut rehabilité par Jules Cesar: l'aveu qu'il en reçut pouvant être regardé comme de nouvelles lettres de Noblesse; mais cela ne dispulpe point Moreri. Senèque (h) confirme ce qu'on vient de lire.

(A) Barbier du Comte Charles de Mansfeld. Bongars Passire dans une lettre écrite à Camerarius le 6. d'AOût 1596. en lui mandant des nouvelles du siege de Hulst. *Quelques-uns, dit-il (i), écrivent qu'on y a (k) tué Labourlotte, cet homme si celebre par sa hardiesse & par son courage. Il avoit été autrefois Barbier de ce Comte Charles de Mansfeld qui mourut en Hongrie.* Le Cardinal se servoit principalement de la hardiesse de ce Labourlotte, & du Conseil de Rone (l). Celui qui a publié depuis peu l'histoire de l'Archiduc Albert, n'avoue pas que Labourlotte ait été Barbier, mais il ne dit rien qui puisse prouver le contraire. Sa naissance, dit-il (m), tient de celle des grans hommes, qui sont souvent douctes; la Lorraine se l'attribue, la Bourgogne la lui dispute. Le nom de Claude favorise les Bourguignons. D'où qu'il soit, est certain qu'il nous est venu de bon lieu. Le grand nombre d'ennemis qu'il a eus, sont des convictions de son merite extraordinaire: la foudre de l'envie passe les huissons, & elle s'attache aux hautes têtes. Ils disent qu'il étoit de basse extraction, & qu'il avoit manié le rasoir & la Lancette avant de manier l'épée, & la pique; mais ceux qui sont exemts de passion, en parlent autrement. Ils disent qu'en effet il savoit de bons remedes pour les blessures, mais que c'étoit une étude que la curiosité & la charité, & non pas la necessite lui avoient inspirée. Lors que d'Aubigné (n) rapporte que La Burtotte fut tué à une escarmouche aux contrefortis du fort d'Isabelle, qu'il avoit rasé & envaillé, il ajoute, regretté de l'Archiduc & de ses superieurs, non de ses compagnons, qui outre d'envie, ne pouvoient supporter que la vertu eût fait d'un Barbier de village un Colonel.

(B) Et qu'il lui rendit un service signalé. Il le tira de l'embarras d'un très-fâcheux mariage. Un Auteur que j'ai cité n'en veut rien croire; voici ses paroles. „On (o) dit qu'il gagna les bonnes graces de Mansfeld par le delivrer de sa femme incommode; mais je n'en crois rien: il étoit trop honnête homme, pour faire un coup si vilain. L'action seroit effectivement très-vilaine, quelque plaisir qu'elle eût pu causer au Comte. Ce qui me fait dire que l'incerdulité de cet Ecrivain pourroit être mal fondée, est que Grotius

(b) Divus Julius ludi suis mimam produxit (Laberium) deinde quæstri illum ordinum rediditum justitire lesistum in equestrio; omnes ita se coarctaverunt ut venentem non recipere sententia contra vers. 18. & par son courage. Il avoit été autrefois Barbier sub finem.

(i) Lettres de Bongars pag. 493 edit. de la Haye 1695.

(k) Cela n'étoit pas vrai. Voyez ci-dessous la remarque E.

(l) C'est ainsi qu'il faut traduire le qu'il avoit manié le rasoir & la Lancette avant de manier l'épée, & la pique; mais ceux qui sont exemts de passion, en parlent autrement. Ils disent qu'en effet il savoit de bons remedes pour les du Rosil, comme on a fait dans la version de ses lettres.

(m) Hist. d'Archiduc Albert, imprimée l'an 1693. liv. 4. pag. 263.

(n) Hist. universelle tom. 3. l. 5. chap. 19. pag. 729.

(o) Hist. de l'Archiduc Albert liv. 4. pag. 264.

\* Patria Lorharin-  
gus, vir-  
tutis sue  
fuffragiis  
ex gregario  
militie  
per omnes  
militarium  
honorum  
gradus ad  
Tribunatum  
evehit. Val-  
lonis ali-  
quot an-  
nos ma-  
gna cum  
laude gu-  
bernavit.  
Gallucci  
de bello  
Belgico  
lib. 13.  
p. m. 37.  
† L'Hist.  
de l'Ar-  
chiduc Al-  
bert, im-  
primee à  
Prinzelan  
1693. pag.  
264.

lui de Commandant des troupes Walonnes \* au service du Roi d'Espagne. Il y avoit plus de bonheur que (C) de conduite dans son fait; car jamais il ne s'engageoit plus volontiers à une entreprise, que lors qu'elle étoit fort perilleuse. Il fut blessé en diverses (D) occasions, & enfin il fut (E) tué d'un coup de mousquet le 24. de Juillet 1600. pendant qu'il faisoit travailler à un retranchement entre Bruges & le Fort Isabelle. Il laissa un fils (F) qui se fit Dominicain, & une fille qui épousa Robert de Celles Baron de Foi, au pais de Liège proche de Dinant.

LAIS, fameuse Courtisane, étoit d'Hyccara (A) ville de Sicile. Elle fut transportée en Grece lors que sa patrie eut été pillée par Nicias General des Atheniens

a designé cette action; marque évidente qu'il ne jugeoit pas que le bruit qui en couroit fût vain. Raportons ses paroles, elles en valent la peine, on y apprend le merite du defunt avec quelques circonstances bien exprimées. *Huc (a) quoque se Claudius Barlota transfulerat, bonamque & extremam navavit operam, trajectus globo vir nobilis audacia, Lotharingus ortu, curandis olim vulneribus vitam toleraverat: mox per facinus haud honestum conciliatus Mansfeldio ferebatur, dictus uxorem ejus sustulisse: sed nactus honores, ita se gesserat, ut meriti majora semper judicaretur, quo mors ejus nec luctu apud dñem, nec apud ipsius novitati invidentes gaudio caruit (b).*

(C) Plus de bonheur que de conduite. ] Voici ce qu'en dit le Pere Gallucci. *Animosus (c) magis quam cautus, accersere sepe non expectare mortem visus est. C'étoit (d) un homme à tout entre-*

prendre, nul danger ne l'épouvançoit; il entroit au combat comme s'il eût été assuré de la victoire. C'étoit à lui qu'on confioit les coups de main. Ceux qui n'aimoient pas qu'on les hafardast tant, ou qui se voyoient éclipsés de ses succès, le traitoient de temeraire heu-  
reux. ]

(D) Il fut blessé en diverses occasions. ] Au Siege de Noyon l'an 1593. à celui d'Ardes l'an 1596. à celui de Hullst la même année, à la bataille de Nieupoit l'an 1600. Voyez le Pere Gallucci (e) : je croi qu'il se trompe à l'égard de la dernière blessure: je n'ai point vu d'autre Historien qui en parle, & d'ailleurs ils disent tous que Labourlotte peu de jours après la bataille conduisit à Nieupoit un secours considerable, qui contribua beaucoup à faire lever le siege que le Prince Maurice avoit mis devant cette place. Quant à la blessure de Hullst elle ne fut pas mortelle, comme Bongars l'a prétendu. Ce que j'ai cité de lui dans la 1. remarque fut écrit le 6. d'Août 1596. il n'étoit point defabusé 20. jours après, car il assure dans sa lettre du 27. d'Août de la même année, que Labourlotte (f) étoit mort de ses blessures. Voilà comment les Ministres mêmes des Princes sont sujets à debiter de fausses nouvelles, & a n'en favoir pas promettre la fausseté. Ils devoient être plus circonspects là-dessus que ne l'étoit celui dont je parle, de qui d'ailleurs la capacité merite beaucoup d'éloges. Mais quand on le suit de près, on ne sauroit s'empêcher de dire qu'il croyoit trop légèrement les nouvelles agreables, & qu'il les communiquoit trop à la hâte à ses amis. En voici une preuve tirée de la même lettre où il assura que Labourlotte étoit mort. *Vous \* auez, aparemment de la joye quand vous appren-*

*rez, que le Roi d'Espagne est mort, & que les Espagnols ne veulent point recevoir son fils pour Roi, comme étant né d'un mariage incestueux.*

C'est ce qu'il écrivoit à son ami le 6. d'Août 1596. En ce tems-là toutes les nouvelles defavantageuses à l'Espagne étoient crues aussi aisément, qu'aujourd'hui celles qui sont defavantageuses à la France.

(E) Il fut tué. . . le 24. de Juillet 1600. ] L'Auteur de l'histoire de l'Archiduc Albert marque le 25. de Juillet à la p. 138. mais à la p. 264. il raporte l'épitaphe de Labourlotte qui marque le 24. de Juillet. Cette épitaphe sert à l'histoire de ce brave homme, elle merite donc d'être copiée ici. Il (g) est enterré à Loppogne dans une tombe relevée sous cette épitaphe: Ici git noble & illustre Seigneur Messire Claude la Bourlotte Chevalier & du Conseil de guerre du Roi, Colonel de douze compagnies Luxembourgaises, Seigneur de Bernstein de Boncour, de la Vallée, de Loppogne & de Basi. Il fut tué au Fort Isabelle le 24. Juillet de l'an 1600. Je ne pense pas que cet Auteur ait été un bon copiste, car pour raporter fidelement une épitaphe, il ne faut pas y changer la moindre lettre: il en faut retenir les barbarismes & les solecismes si l'on y en trouve, ou bien il faut

avertir que l'on n'en raporte que la substance. Voici l'épitaphe telle que Mr. le Baron le Roi (h) la donne, je croi qu'elle ne differe presqu'en rien de l'originale. *Jy gist noble & illustre Seigneur Messire Claude de Labourlotte, Chevalier & du Conseil de guerre, Colonel de douze compagnies Luxembourgaises, Seigneur de Berlestein, Seigneur de Boncour. La Vallée, Loppoigne, Basy: lequel a esté tué le 24. de Juillet 1600. Prié Dieu pour son ame.*

(F) Il laissa un fils. ] Je redresse ici mon Auteur, il devoit dire que Labourlotte laissa deux fils, Ernest & François. Celui-là fut Seigneur de Loppoigne, & mourut sans posterité: celui-ci fut Moine; ainsi la succession de leur pere fut pour leur sœur. Voyez la Topographie du Brabant (i) Wallon.

(A) Etoit d'Hyccara ville de Sicile. ] C'est Plutarque (k) qui nous l'apprend, lors qu'il parle de la prise de cette ville. On en vendit les habitans, & Lais fut vendue comme les autres: on la transporta au Peloponnese, elle étoit encore (l) fille. Quelques modernes assurent (m) qu'elle fut vendue à Corinthe; mais ils n'ont point consulté Pausanias, ni son Traducteur, qui leur eussent appris clairement qu'elle fut vendue à Hyccara, & puis transportée à Corinthe. Pausanias s'accorde en tout avec Plutarque, il dit comme lui qu'elle étoit encore une jeune (n) fille. Solin (o) s'est contenté de la faire Sicilienne, sans marquer en particulier la ville d'où elle étoit; mais Athenée (p) cite

(g) Hist. de l'Archiduc Albert p. 264.

(h) In Topographia Gulpho-Brabantie, imprimée à Amsterdam 1693. in fol. pag. 74.

(i) Uli supra.

(k) Plutarcho in Nicia pag. 533. Voyez-le aussi in Alcibiado sub finem.

(l) Erixi 239p. Virginiem etiam num. Id. in Nicia, p. 533. C.

(m) Thomas de varia Hist. lib. 1. c. 51. L'un des Commentateurs des emblèmes d'Alciat. p. m. 330. Du Verdier Vaufrivas, diverses leçons liv. 3. ch. 6. p. m. 184.

(n) Pausida uxor. Adhuc puellam Pausanias lib. 2. p. 45.

(o) Solini.

(p) Il cite Polemon, Nymphodore, & Timée. Lib. 13. p. 582.

BONGARS un peu credule.

(f) Borlotta post Rothium ex vulneribus obiit. Bongars. pag. 500. edit. de la Haye 1695.

\* Rideas etiam cum intelliges Regem Hisp. mortuum & filium repudiari ab Hispanis natum nuptias incestis. Id. ibid. pag. 497.

tiens. Elle s'établit à Corinthe, qui étoit la ville du monde la (B) plus propre aux femmes de son metier, & elle y fit un si grand fracas, qu'on ne vit jamais de Courtisane qui attirât plus (C) de monde. Les Orateurs les plus illustres, & même les Philosophes les plus sauvages devinrent amoureux d'elle. Personne n'ignore que Demosthene (D) alla tout exprès à Corinthe pour avoir une de ses nuits,

(a) A'φ  
νι αὐτῶν  
ἀλλ' ὅτι γε  
νομένη ἦν  
εἰς Κίπρον.  
Ex quo  
(ὀπίσω)  
Hyccaris)  
captiva  
Corin-  
thum ve-  
nit. Pole-  
mon apud  
Athen. ib.  
(b) In voce  
Υκκαρῶν.  
(c) In voce  
Εὐκαρπία.  
(d) In voce  
Κεραῖα.  
(e) In Ste-  
phan. voce  
Εὐκαρπία.  
(f) In  
Athen. pag. 869.  
(g) Solin.  
ubi supra.  
(h) Voyez  
Pinedo in  
Stepha-  
num, voce  
Εὐκαρπία.  
(i) Cele-  
bres me-  
retrices  
urbes  
etiam si  
Dii placet  
illustrant:  
de qua  
(Lais) de-  
cebat  
quandam  
civitate  
haud  
secus ac de  
Homero.  
Pinedo  
in voce  
Κεραῖα.  
Voyez-  
le aussi sur  
le mot  
Υκκαρῶν.  
(k) Lati-  
nius in  
Petronium,  
pag. 232.  
(l) Erasmi  
in proverb.  
Κορυθαῖα  
Ἰδαί, id  
est fortia-  
tionibus ac  
lustris in-  
dulgere, le-  
nocinium  
voe exerce-  
re. C'est le  
proverbe  
68. centur.  
3. ch. 12.  
4. pag. m.  
904.  
(m) Athe-  
neus lib.  
13. p. 573.  
ex Chama-  
leonte He-  
raclote in  
libro de  
Pindaro.

trois Auteurs qui disent expressément qu'elle étoit d'Hyccara dans la Sicile. L'un de ces trois Ecrivains remarque (a) qu'elle alla esclave à Corinthe, ce qui condamne les modernes dont j'ai parlé. Etienne de Byzance (b) dit aussi qu'elle étoit d'Hyccara, & il (c) cite Synesius qui l'a nommée ὑκκαρῶν ἀνδραπόδον, Hyccarian mancipium. Mais d'autre côté il (d) cite Néanthes, Auteur d'un livre des hommes illustres, qui a dit qu'elle étoit née à Crastus, ville de Sicile. Il cite même Timée, comme ayant dit qu'elle étoit d'Eucarpia dans la même Ile. Cependant nous venons de voir que Timée la fait native d'Hyccara, & comme d'ailleurs personne ne fait mention d'un lieu de Sicile nommé Eucarpia, je trouve très-vraisemblable la conjecture de Berkelius (e), savoir qu'Etienne de Byzance se servit d'un exemplaire de Timée, où les Copistes avoient mis εὐκαρπία pour ὑκκαρῶν. Casaubon (f) observe que la patrie de Lais, tout de même que celle d'Homere, & celle de quelques autres hommes illustres, n'a pas été bien connue, & il cite Solin qui a dit (g), Lais eligere patriam maluit quam fateri. Casaubon ajoute que quelques-uns la font naître à Pancarpia dans la Phrygie, mais apparemment fa memoire (h) le trompa; il se souvint confusément d'avoir lu qu'on la faisoit naître à Eucarpia dans la Sicile, lieu dont Etienne de Byzance fait mention dans l'article d'Eucarpia de Phrygie; ses idées se brouillerent là-dessus, il s'imagina qu'il avoit lu que Pancarpia dans la Phrygie étoit la patrie de Lais, selon quelques Ecrivains. Le Sieur Pinedo va infiniment plus loin que Casaubon, sur le parallele d'Homere avec cette Courtisane: il pretend que plusieurs villes se disputent la gloire d'avoir produit Lais (i).

(B) Corinthe... la ville du monde la plus propre aux femmes de son metier. Ne croyez pas pourtant tout ce qu'en débite Lotichius. Il (k) assure que les Corinthiens dans leurs prieres solennelles demandoient aux Dieux d'augmenter le nombre des Courtisanes. Il cite Athenée qui ne dit nullement cela. Mais voici apparemment ce qui a trompé Lotichius; il s'est reposé trop bonnement sur ces paroles d'Erasme (l). Tantis Corinthi bonos habebatur meretricibus, ut quemadmodum ex autoribus docet Athenaeus, illic in templo Veneris prostarent, atque in solemnibus precibus illud addi soleat, ut Dii angerent meretricium numerum. Quin & illud refert meretrices sacro Veneri, civitatem extremo periculo laborantem servasse placata Veneri. Erasme outre les choses. Athenée dit seulement qu'il y avoit à Corinthe une ancienne loi, qui ordonnoit que lors que la ville seroit faire des supplications à Venus pour quelque affaire d'importance, on assembleroit le plus grand nombre de Courtisanes que l'on pourroit, afin qu'elles assistassent à la pompe de la procession, & qu'elles prissent cette Déesse, & demeurassent les dernieres dans son temple (m). Dans le reste Erasme a été un fidelle rapporteur, car il est vrai qu'A-

thenée dit que l'on croyoit que les Putains de Corinthe avoient fort contribué au salut de toute la Grece, par les prieres qu'elles firent à Venus lors de l'irruption de Xerxes. Il ajoute que les bourgeois de Corinthe promettoient à Venus un certain nombre de prostituées, s'ils obtenoient les faveurs qu'ils lui demandoient, & que Xenophon le Corinthien lui fit un semblable vœu, en cas qu'il vainquit aux jeux Olympiques. Ayant obtenu la victoire, il s'acquitta de son vœu fort exactement, il consacra 25. filles au service de Venus, & les presenta à cette Déesse pendant la ceremonie du sacrifice qu'il lui offrit, après son retour des jeux Olympiques. Ces 25. filles entonnerent même le cantique que l'on chanta pendant que l'on immoloit la victime. Voyez touchant le Putanisme de Corinthe les Adages d'Erasme (n), où il cite un endroit notable de Strabon (o).

Cela suffit pour justifier mon texte, & en même tems pour faire voir que les Payens ne pouvoient pas dire, que les abominations qu'ils publioient de leurs Dieux n'étoient que des contes poétiques: car voici une ville très-florissante qui remonte par ses loix & par son culte public, qu'elle croit que les Courtisanes faisoient un service agreable à Venus en se prostituant, & que leur intercession auprès d'elle étoit souverainement efficace pour detourner les malheurs publics. C'est une marque qu'ils ajoutoient foi aux contes que l'on faisoit des adulteres de cette Déesse.

(C) De Courtisane qui attirât plus de monde. C'est de quoi Properce (p) rend un temoignage bien formel.

Non ita complebant Ephyræ (q) Laidos ades, Ad cuius jacuit Græcia tota fores.

Les expressions de Plutarque sont aussi fortes qu'elles pouvoient être: il dit (r) que la Grece brûloit de l'amour de Lais, & que deux mers se batioient pour cette femme, & qu'elle avoit une armée de galans (s). Ἰστὲ δὴ πῶθεν αἰοῦσ' αἰδία ἢ αἰδίου ἐσθίου ἐ πολυάρτων ἐς ἐπιφλερε πῶτα ἢ Ἐλλάδα, μάλλον ἢ ἢ δούρι ἢ πύρριμα χυλῶν ἢ ἡλασσασί. Inaudivisti haud dubie quid Laidi obigerit. Nobilis illa & tam multis exercitata viris qua sui desiderio Graciam inflammavit, atque adeo de qua duo maria certaverant. Voyez son epitaphe dans la remarque I.

(D) Que Demosthene alla tout exprès. (1) Dans ses Amnistes, amoniti & amoniti. (2) Anl. Gell. noff. Att. lib. 1. cap. 8. (3) libro cui titulus est Sositonis (4) Quod frustra ierit Corinthum ad Laidem qui non quires dare quod poscere-

(n) Erasmi in proverbiis. Non est cuiuslibet Corinthium appelleret. C'est le 1. de la 4. centurie de la 1. ch. liade, pag. m. 132.  
(o) Strabo lib. 7. pag. 261.  
(p) Propert. lib. 2. eleg. 6.  
(q) C'est-à-dire Corinthe; car l'ancien nom de la ville de Corinthe étoit Ephyræ. Plin. lib. 4. cap. 4.  
(r) Plutarch. in amatorio pag. 707.  
(s) Α'πο-δύματα τῶν ἀλλοτρίων κροθαῖων κροθαῖων ἰσθίου ἢ ἡλασσασί. Magnam aliorum amatorum clam subterfugientis exercitata. tam. Id. ibid.  
(1) Dans ses Amnistes, amoniti & amoniti.  
(2) Anl. Gell. noff. Att. lib. 1. cap. 8.  
(3) libro cui titulus est Sositonis  
(4) Quod frustra ierit Corinthum ad Laidem qui non quires dare quod poscere-



ne servoit alors (H) qu'au maquerillage. D'autres disent que le plaisir qu'elle trouvoit à se distinguer par le grand nombre de personnes qui recherchoient ses faveurs, ne l'empêcha point de quitter Corinthe, où elle avoit toujours une foule de galans, & de s'en aller dans la (L) Thessalie, pour y chercher un jeune homme dont elle étoit passionnée. Les femmes de ce pais-là congruent tant de

jalousie

humeur farouche, & à cause qu'elle rançonnoit ses amans, elle vouloit trop gagner, (a) & ne faisoit point quartier là-dessus. En particulier elle usoit d'une avarice demesurée à l'égard des étrangers, car comme ils devoient partir bientôt, elle voyoit qu'ils n'auroient pas le loisir de marchander, & que si elle ne prenoit pas d'eux tout à la fois une grosse somme, elle n'auroit point l'occasion de recouvrer ce qu'elle leur eût rabatu. Voyez le Grec d'Elie que je cite \* en marge. Athenée la peint beaucoup plus ac-

commodante. Il dit qu'elle ne faisoit point de différence entre les pauvres & les riches, & διακριτικῶς πλεῖστον ἢ πένητος (b). Elle ne prenoit rien de Diogene. Apparemment elle imitoit les Medecins charitables qui traitent les pauvres pour rien; mais elle se dedommageoit sur les riches, comme font plusieurs Medecins qui ne prenent rien des pauvres.

(H) Qu'elle ne servoit alors qu'au maquerillage. ] Il n'y avoit point de D.vinité dans le Paganisme qui fût plus fidelement servie par ses ministres que la Déesse Venus, car pour l'ordinaire les femmes qui se prostituoient, faisoient durer leur prostitution autant qu'il leur étoit possible; & quand les rides de la vieillesse les privoient de tout second, elles n'abandonnoient pas le service; elles se mettoient à faire des écolieres, & à menager des entreveués. C'est ce que Claudien a dit de Laïs.

*Haud (c) aliter juvenum flammis Ephyreia Laïs  
E gemino ditata mari, dum serva refundit  
Cassides, dum turba procaax, notisque recedit  
Ambitus, & raro pulsatur janua tactu,  
Seque reformidat speculo damnante senectus,  
Stat tamen, atque alias succingit lena ministros,  
Dilectumque diu quavis longeva lupanar  
Circum & retinet mores, quos perdidit etas.*

Cela me fait souvenir de ces Invalides dont nos Gazettes nous ont parlé quelquefois. Ne pouvant plus porter les armes ils sont envoyez sur les côtes, pour y faire faire l'exercice aux Mlles. Si vous voulez une autre comparaison, considérez cette mule dont un Historien Grec

(d) nous parle. Ayant rendu de longs services au peuple d'Athenes elle fut exemptée du travail, avec permission d'aller paître où elle voudroit; mais pour n'être pas inutile, elle s'alloit mettre au devant des chariots, & encourageoit en quelque façon les bêtes de somme qui les tiroient. Ce qui fut cause qu'on ordonna qu'elle fut nourrie toute sa vie aux depens du public.

Je ne dois pas oublier une beuvée du très-docte Barthius. Il a (e) cru que Synesius nous donne l'histoire de Laïs, dans la lettre où il est parlé d'une Courtisane qui fut d'abord la Concubine d'un Maître de navire, & puis celle d'un Rhetoricien, & puis celle d'un valet, & puis Patain publique, & enfin Maquerelle. Il est sûr qu'il ne s'agit point là de Laïs, mais de la

mere d'un Rhetoricien nouveau marié avec la niece de Synesius: mesalliance qui deplaisoit extremement à cet Auteur. Voici le passage tout entier, Πλω εἰ μὴ τι λέγουν ὅτι καὶ τὸν νεμφίον ἡμῶν μὴ ῥῶστε Σπυσιμῶνιστι γυναιλογούντες αὐτὸν ὡς τὸ ἐν Φήμῃ Λαίδῃ. ἢ ὅτι Λαῖς ἔφη πρὸ ἧδῃ λογογράφοι, ἀνδράποδον ἐν Ἰκαρικῶν. ἐν Σικελίας ἰωνησίων, ὅθεν ἡ καλλιπῆς ἡ τεκοῖσα τὸ πολέμοστον. καὶ αὐτὴ πάλαι μὴ ἐπιδικακῶς ναυκλήρω δεσπότη. ἐπεὶ μὲν τοὶ ῥήτορες, καὶ πάλαι δεσπότη. πάλαι μὲν οὐκ οὐκ ὁμοδῶλον καὶ λαδῶρα τῆ πόλει. ἐπεὶ λαμπρῶς τῆ πόλει, καὶ πρῶτον τὸ τέχνης, καὶ ἐπειδὴ πλεῖστα ἔπραξαν ἐπὶ χαλαρῶ ῥητοῖς καλλιπῆς, τοῖς ἐν ἡλικίᾳ παιδολογῆς, καὶ τοῖς ἔνοις ἀδικακῶσιν. Nisi (f) forte aliquid dicunt (f) Synesius qui & sponsum nobis à matris genere verbis effert. runt, genus ejus à famosa illa Laide ducentes. Nam Laïs (dixit jam quidam historiarum scriptor) de la mancipium fuit Hyppericum, enripum ex Scyllia, unde nobis venit illa pulcherrimum filiorum mater quo celebrem illum peperit. Et ipsa quidem olim stortum fuit Nauleri heri, deinde Rhetorici similiter heri, tertii deinde post illos conservi, & clam civitatis, deinde palam civitatis artique praesuit metreticia, à cuius opera postquam ob maturas rugas desinit, adultas jam puellas in ea instituit, hospitibusque pro se substituit.

(I) Dans la Thessalie pour y chercher un jeune homme. ] Ce qu'on vient de voir (g) sur la pauvreté, & sur les maquerillages de Laïs, ne s'accorde point avec ce que dit Plutarque; car il assure que quand cette Courtisane sortit de

Corinthe, elle y avoit une grande armée de Galans, & que les femmes de Thessalie ne la taçent; qu'à cause qu'elles portoiient envie à l'éclat de la beauté (h). Le Thessalien dont elle devint amoureuse s'appelloit Hippolochus, si nous en croyons Plutarque; mais Athenée (i) le nomme Pausanias. Ils conviennent l'un & l'autre que le temple de Venus; dans lequel elle fut tuée, aqut un surnom qui marqua ce crime: il fut surnommé selon Plutarque le temple de Venus homicide, ἀφροδίτης ἀνδροφόνος, & selon Athenée, le temple de Venus prophane, ἀνοσίως ἀφροδίτης. On bâtit un tombeau à Laïs sur la riviere de Penée, avec cette épitaphe (k):

*Τὸς ἢ πρὸ ἢ μεγαλαυχῶ Ἀνικητὸς τε πρὸς ἀλλήν  
Ἐπαῖς ἐδικλώθη καὶ ἐκῆσθε.   
Λαίδῃ, ἐν τένουσιν ἔρωι, ἠρέψεν ἢ Κορίνθῃ,   
Κεῖται δὲ ἐν κλεινοῖς Θεσσαλοῖς πεδίοις.   
Hujus aliquando, magnanima, & fortitudine in-   
victa   
Gracia, formae deabus equitanda, victa & in   
servitutem redacta est*

Laïdis; Amoris silita, alimna Corinthe,   
Qua in nobilibus Thessalia campis sita jacet.

Athenée refuse par là ceux qui disoient qu'elle avoit été enterrée dans le fauxbourg de Corinthe nommé Cranon. Il est pourtant vrai qu'on voyoit son monument dans ce (l) faux-

(f) Synesius qui & sponsum nobis à matris genere verbis effert. runt, genus ejus à famosa illa Laide ducentes. Je me ferz mancipium fuit Hyppericum, enripum ex Scyllia, unde nobis venit illa pulcherrimum filiorum mater quo celebrem illum peperit. Et ipsa quidem olim stortum fuit Nauleri heri, deinde Rhetorici similiter heri, tertii deinde post illos conservi, & clam civitatis, deinde palam civitatis artique praesuit metreticia, à cuius opera postquam ob maturas rugas desinit, adultas jam puellas in ea instituit, hospitibusque pro se substituit.

(g) Dans les deux remarques précédentes.

(h) Ἐκείνῃ αὐτὴν αὐτὴν ἠγάπησε ἡ πόλις ὅτι ἠγάπησε ἡ πόλις ὅτι ἠγάπησε ἡ πόλις

(i) Athen. lib. 13. pag. 589.

(k) Athen. lib. 13. pag. 589.

(l) Pausan lib. 2. pag. 45.

(a) Neque admittitur nisi quod potestabat autem illa nimum quantum. A. Gelius lib. 1. c. 8. (b) Athen. lib. 13. p. 588.

\* Ci-dessus page 264. lettre m.

(c) Claudian lib. 1. in Eutropium v. 90.

(d) Plutarch. in vita M. Catois.

(e) Barthius, Animagad. ad lib. 1. Claudiani in Eutropium vers. 95. pag. 1291. edit. in 4.

jalouſie contre cette belle creature, qu'elles s'en deſirent cruellement. Elles l'at- tirerent dans un Temple de Venus, & l'y aſſommerent à coups de pierre \*, ou ſelon d'autres, en lui jettant fur la tête les chaſſes qu'elles trouverent ſous leur main. Tous les Auteurs ne conviennent pas qu'elle ſoit morte (K) de cette façon. J'ai dit en un autre endroit †, qu'elle fit ſon apprentiſſage ſous le Peintre Apelles. Il ſemble en effet que ce fut lui qui enleva ſon pucelage. Voyez ‡ de quelle manière il repondit à ceux qui ſe moquent de lui, ſous pretexte qu'il avoit ehoili une novice. La conjecture de ceux qui diſent qu'il y a eu deux Courtiſanes (L) nommées Laïs, eſt fondée ſur ce que la chronologie ne ſouffre pas que l'on applique à la même femme tout ce qui ſe dit de Laïs. Il n'y a point d'apparence qu'elle fût fille d'Alcibiade †. Nous avons un épigramme d'Auſone qui eſt fort jolie, touchant le (M) miroir de cette impudique. J'ai oublié

(\*) Voyez la remarque 1.  
 † Dans l'article d'Apelles, pag. 300. remarque E.  
 ‡ *Ibid.*  
 † Voyez la remarque des ſuites de Mœteri.  
 (a) Pauſanias *ibid.*  
 (b) L'74. p. m. 329.  
 (c) *Proten. Hec. 2. 3. apud Phalaris p. m. 472.*  
 (d) *Oxyg. Axiog. 109. 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. p. 587.*  
 (e) *Imperatorum ſtan- mori oportere. Veſpaſianus, apud Sueton in Veſpaſ. cap. 24.*  
 (f) *Ad Plutun.*  
 (g) *Demosthene nâgus l'as 4. de la 98. Olympia- de. Voyez Exercitationes Pal- merii, apud Laïs, & apud Me- nigitum in Diogen. Laërt. l. 2. n. 75.*  
 (h) *Tre Acad. 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. p. 574.*

bourg; & rien n'empêche qu'on ne le vît là, & auſſi dans la Theſſalie; car encore que les Corinthiens n'euffent point fon corps, ils voulurent ſans doute lui ériger un monument. Ils y firent graver une honne dont les pieds de devant étoient appuyés ſur un belier (a). Voyez les emblèmes d'Alciat (b). Selon Pauſanias le galant que Laïs alla chercher dans la Theſſalie ſe nommoit Hippoſtratus.  
 (K) *Qu'elle ſoit morte de cette façon.* Il y en a qui (c) diſent qu'un noyau d'olive Pé- triangla; ainſi ſa mort fut aſſez ſemblable à celle d'Anacreon. D'autres prétendent qu'elle mourut dans (d) l'aſte Venerien. Pour une perſonne qui s'étoit vouée au ſervice de la Déesſe Vê- nus, c'étoit une mort glorieuſe, c'étoit mourir au lit d'honneur, & en ſignalant ſa fide- lité. C'eſt comme quand un guerrier eſt tué dans une bataille. Quelcun a dit (e) qu'il taloit qu'un Empereur mourût debout: mais ſelon les principes des Payens il ſaloit qu'une Courtiſane, pour mourir glorieuſement, fût dans une toute autre poſture; & Laïs en ſon eſpe- ce ſit ce que Veſpaſien preſcrivoit aux Empe- reurs.  
 (L) *Qu'il y a eu deux Courtiſanes nommées Laïs.* Celle dont je parle fut transportée à Co- rinthe; lors que Nicias commandoit l'armée des Atheniens dans la Sicile, c'eſt-à-dire l'an 2. de l'Olympiade 91. Elle avoit alors 7. ans, ſi nous en croyons le Scholiaſte (f) d'Ariſto- phane. Or puis que Demosthene n'oſa aller à Corinthe qu'en cachette afin de jouir de Laïs, il ſaloit qu'il ne fût pas un jeune Ecolier, mais un homme qui avoit aquis beaucoup de repu- tation. On doit donc ſuſoſer que pour le moins il avoit 30. ans; ainſi Laïs auroit eu alors 67. ans (g). Il n'y a donc nulle apparence, ni que Demosthene ſe fût ſoucié de la voir, ni qu'elle lui eût demandé une groſſe ſomme. Ce fut donc une autre Laïs qui la demanda à Demosthene. Il y a donc eu deux Courtiſanes nom- mées Laïs. La difficulté ſera très-grande, quand même on ſuſoſera que Demosthene ſit ce voyage de Corinthe à l'âge d'environ 20. ans; car notre Laïs eût été preſque ſexagénaire. Je voy que pluſieurs Auteurs ſe fondent ſur un paſſage d'Athenée, où il eſt dit qu'Alcibiade menoit toujours avec lui deux Concubines, favorit Da- maſandra (h) mere de la jeune Laïs, & Theo- dote qui eut ſoin de ſes funeraillies, quand il eut été tué dans un bourg de la Phrygie. Ce paſſage d'Athenée a quelque force, car il ſup- poſe qu'il y avoit eu une Laïs avant celle qui étoit fille de Damafandra; mais il reſte nen-

moins beaucoup de difficulté. En 1. lieu Athe- née qui raporte tant de choſes concernant Laïs, n'uſe jamais de diſtinction; tout va comme ſ'il n'y avoit jamais eu qu'une Laïs. S'exprime-t- on ainſi, quand on eſt perſuadé qu'il y en a deux, & quand on veut l'apprendre au lecteur? 2. Plutarque parlant de Laïs fille de la Concu- bine d'Alcibiade, dit expreſſément qu'elle étoit native d'Hyccara en Sicile (i), & qu'elle en fut transportée eſclave. Ainſi ſelon Plutarque la même Laïs qu'Athenée nomme la jeune, eſt celle qui étoit née en Sicile avant la 91. Olympiade; de forte que ſi celle qui demanda une groſſe ſomme à Demosthene, eſt diſtrente de celle-ci, il faudra qu'il y ait eu trois Laïs; car celle qui ſeroit la premiere ſelon Athenée, au- roit précédé la Sicilienne qui fut vendue dans Hyccara l'an 2. de la 91. Olympiade, & ſeroit encore plus incapable que la ſeconde d'Athe- née, d'avoir reçu une viſite de Demosthene. En 3. lieu, la groſſe ſomme demandée à cet Orateur, ſuprſe manifeſtement que la Courti- ſane étoit encore bien jeune. On ne fait pas tant la recherche au delà de 35. ans. Or comme il y a beaucoup d'apparence que la Concubine d'Alcibiade étoit déjà mere de Laïs, lors qu'Al- cibiade mourut la 1. année de la 94. Olympiade, il faudroit dire que Laïs étoit pour le moins plus âgée de 20. ans que Demosthene; & ſur ce pied-là, ſi cet Orateur âgé de 30. ans eût fait le voyage de Corinthe, afin de coucher avec cette Courtiſane, il auroit aimé une fem- me de 50. ans, qui taxoit à près de (k) 4000. francs l'une de ſes nuits. Pour moi, au lieu d'admettre deux Laïs, j'aurois mieux dire que les Auteurs Grecs qui obſervoient (l) mal la chronologie, ont appliqué à la Courtiſane de ce nom une aventure de Demosthene, qui con- cernoit une autre Putain. Notez qu'en un autre lieu Athenée dit qu'Alcibiade étoit General d'ar- mée, avoit avec lui 2. Concubines, Timandra mere de Laïs la Corinthienne, & Theodote l'Athenienne (m). Cela inſimé clairement que Timandra étoit déjà mere de Laïs; & il eſt ſûr que la même Laïs qui étoit née en Sicile, a été nommée la Corinthienne (n) Plutarque le dit p. m. 49. formellement. Notez auſſi qu'Athenée donne à la mere de Laïs tantôt le nom de Damafandra, tantôt celui de Timandra, & qu'il attribué à Theodote le ſoin des funeraillies d'Alcibiade; mais Plutarque (o) attribué à Timandra & d'a- voir été la mere de Laïs, & d'avoir enterré Al- cibiade.  
 (M) *Touchant le miroir de cette impudique.* Auſone n'a fait que traduire un épigramme, de

(i) *Tuótas l'agoras 2. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. p. 587.*  
 (k) *Laïs nâgus l'as 4. de la 98. Olympia- de. Voyez Exercitationes Pal- merii, apud Laïs, & apud Me- nigitum in Diogen. Laërt. l. 2. n. 75.*  
 (l) *Voyez Scaliger 1. Eſſebianus n. 786.*  
 (m) *Athe- neus lib. 12. p. 535.*  
 (n) *Plur- in Alcibi- de ſub. ſin. p. m. 213.*  
 (o) *Ibid.*  
 Platon,

oublié de dire qu'elle fut si amoureuse (N) d'Eubates, qu'elle l'obligea à lui promettre qu'il l'épouserait; mais il trouva les moyens d'é luder cette promesse. De quelques charmes qu'elle fut pourvuë, il ne lui fut pas possible de vaincre (O) la continence du Philosophe Xenocrate. Elle se defendit un jour fort (P) adroitement contre Euripide, qui la censuroit avec raison. Je ne ferai qu'une remarque

(a) Anthonius, epigram. 57.

(b) Emilian. Alciatus, pag. 330. edit. Patav. 1661. in 4.

(c) Accipitridem à viris Italici foli, id scriptam fuisse in quandam meretricem Venetam, quæ atatis hæpo, seu decurso flore, quoties se in speculo conspiceret, fronte jam rugis obliata, misere contabesceret, & nihilo feruius ardore teniginis premebatur. Ibid.

(d) Dices, heu (quoribus te speculo videris alterum)

Que mens est hodie cur eadem non puero fuit? Aut cur his animis incolomes non recidunt ge-

(e) Ηρόδοτος αὐτὴν εἶπε μάλιστα ἔτι περὶ γυναικὸς ἀλόγως προσηγορεύσασαν. Αἰδέσθαι ἴσμε ἀμαυί, & de marimonio feromonem intulit. Ellian. var. Hist. l. 10. c. 2.

(f) Ibid.

(g) Ὁ γὰρ Κερκυραῖος Ἀρχέλοος, Δαίδα ἱστῶσαν ὑπεγράμα μὲν ὄν, ὁμομοκάς δὲ τῆ ἱταίρῃ, ἣ μὴ ἀπέβη αὐτὸν εἰς τὴν πατρίδα, ἢ συμπαράξιν αὐτῷ τινά πρὸς τὴν ἀπλοχίαν, ἰπειθὲ διπαράξιν. χροϊδίος δὲ λέγει τὸν ἄρσεν, ἡρα- ἴαμῶν αὐτὸς ἄς ὄνι μάλιστα ὁμοεισέτην εἰκόνα, αἰέσθαι εἰς Κερκύρα. Et Cyrenæus Aristoteles amantem Laidem folus desepxit. Cum meretrici itaque jersisset, se eam esse in patriam abducturum, si ei adversus decernentes adversarios in aliquibus opem tulisset, postquam id perit, lepide à se scriptum jusjurandum exequens, ejus quam simillimam Cyrenæ statuit imaginem. Clem. Alexandrin. Stromas. lib. 3. p. 447.

Platon qui est dans l'Anthologie. Il y a bien réussi :

Lais (a) anus Veneri speculum dico: dignum habeat se

Æterna æternum forma ministerium, At mihi nullus in hoc usus, quia cernere talem Qualis sum nolo; qualis eram nequeo.

C'est supposer que Lais survécût à sa beauté, & que le miroir lui devint un meuble inutile, & même defagréable. Cela s'accorde avec les Auteurs dont j'ai parlé dans les remarques G & H, mais non pas avec Plutarque. Voyez la remarque I.

Vous trouverez dans les commentaires sur les emblèmes d'Alciat quelques vers Latins, où l'on représente fort joliment les doléances de Lais. Elles étoient fondées sur deux raisons; la première c'est qu'elle se voyoit toute délabrée quand elle consultoit son miroir; la seconde c'est qu'elle sentoit encore les flammes de l'impureté; elle se plaignoit d'avoir toutes les envies lascives de la jeunesse dans un corps presque decrepité. Cela étoit fort fâcheux.

Et (b) tamen idem animus simulus sub pectore eodem,

Et noto sensu servida corda Deo;

Sic secum: Facie nimium vivaciore, ô mens, Cur didum hac anus est, tuque puella manes.

La vérité est que sous son nom on (c) représentoit l'état d'une vieille Courtisane de Venise. Horace a fourni la tablature de cette pensée (d).

(N) Si amoureuse d'Eubates. ] Il faisoit que sa passion fût bien violente (e), puis qu'elle voulut s'engager sous les loix de l'Hyménée, qui ne lui eussent pas permis de continuer librement sa prostitution. Elle s'ouvrit à Eubates de l'envie qu'elle avoit de l'épouser. Il fit semblant d'y donner les mains, car il craignoit ses mauvais offices; mais il ne coucha point avec elle; il renvoya cette affaire après les jeux où il devoit disputer le prix. Il y fut vainqueur, & ne songea point à sa promesse de mariage. Il s'en retourna à Cyrene sa patrie, & se contenta de prendre avec soi le portrait de Lais. Il crut moyennant cela qu'il seroit homme de parole. La femme qu'il avoit à Cyrene se crut obligée à récompenser une si belle continence; c'est pourquoi elle fit ériger une statue à son mari.

J'ai bien peur qu'Elie (f) qui rapporte cette histoire, n'en ait ôté tout le sens. Clement d'Alexandrie la rapporte en moins de (g) mots,

mais il nomme Aristote, celui qu'Elie nomme Eubates; & il cite le livre d'Isler *ἐπὶ ἰδίῳ τῷ ἀβλῶν*, de proprietate certaminum. Il ne s'accorde pas avec Elie sur toutes les circonstances.

(O) Vaincre la continence de Xenocrate. ] Lais fit une gageure, qu'elle obligeroit ce Philosophe à se divertir avec elle au jeu d'amour. Elle fit semblant d'être effrayée, & sous ce pretexte elle se refugia chez lui, & y passa la nuit, mais sans qu'il la touchât. Quand on la somma de payer cette gageure, elle répondit qu'elle n'avoit point parié par rapport à une statue, mais par rapport à un homme. C'est ainsi qu'un vieux Interprete d'Horace (h) raconte le fait. Diogene Laërce attribue cela à la Courtisane Phrynée, & ne parle point de gageure. Il dit (i) qu'elle se retira chez Xenocrate sous pretexte qu'on la pour-

suivoit; & comme il n'y avoit qu'un lit dans la maison, elle pria le Philosophe d'agréer qu'elle en occupât une partie. Il y consentit. Après cela elle lui fit d'autres demandes qui n'aboutirent à rien. De là vint que quand on lui demanda comment les choses s'étoient passées, elle répondit qu'elle se levoit d'auprès d'une statue, & non pas d'auprès d'un homme. Quelques-uns disoient que les disciples de Xenocrate mirent une fois Lais dans son lit, & qu'il étoit si résolu à garder la continence, qu'il souffrit diverses fois qu'on lui fit des incisions au membre viril, & qu'on y appliquât le feu. *Ἐνίοι δὲ Δαίδα Φαίῳ παρασκευασμένην αὐτῆς πρὸς μάχητάς, ἣ ἦ ἔπος εἶναι ποῖτα ἐβραβεύθη, ὡς ἔνι πρῶτος ἢ καύσεισιν πολλοῖσιν ὑπομένει πᾶσι τὸ αἰδοῦν.* La version Latine porte, (k) *Quidam verò discipulos Laidem illi injerunt quod non y appliqué le feu.* *Ἐνίοι δὲ Δαίδα Φαίῳ παρασκευασμένην αὐτῆς πρὸς μάχητάς, ἣ ἦ ἔπος εἶναι ποῖτα ἐβραβεύθη, ὡς ἔνι πρῶτος ἢ καύσεισιν πολλοῖσιν ὑπομένει πᾶσι τὸ αἰδοῦν.* La version Latine porte, (k) *Quidam verò discipulos Laidem illi injerunt quod non y appliqué le feu.*

On ne doit être content ici ni de l'Auteur Grec, ni du Traducteur. Celui-ci ajoute de son chef que Xenocrate (l) semit venir la rebellion de la convoitise; & pour ce qui est de Diogene Laërce, il ne nous dit point ce que devint Lais, il la met au lit du Philosophe, sans dire ce qu'elle y fit, ni comment elle en sortit; & au lieu d'achever la narration de cette aventure particuliere, il se jette sur un fait general, c'est à dire sur les remedes que Xenocrate avoit employez en divers tems pour être à l'épreuve de l'amour.

(P) Fort adroitement contre Euripide qui la censuroit. ] Lais ayant vu Euripide dans un jardin, où la plume à la main il se preparoit à composer quelque chose, l'aborda, & lui demanda ce qu'il entendoit par certains (m) termes dont il s'étoit servi dans l'une (n) de ses Tragedies, pour designer en general un homme qui commet des actions sales. Euripide étonné de l'impudence de cette question, lui répondit, *Vous êtes (o) vous-même du nombre des gens que je de-*

signe. Elle se mit à rire, & lui allegua un vers dans l'Édipe où il disoit qu'une action n'étoit point fautive, à moins que celui qui la faisoit ne la crût sale,

(b) In Einar. Satyr. 3. lib. 2.

(i) Diog. Laërt. lib. 4. n. 7.

(l) Id. ib.

(m) Cum se ad libidinem incitari praesensisset, & secare & urere vendida sepe pateretur.

(n) Dans la Médie. On y trouve ce vers. *Ἐπὶ ἀγορῆς ποῖσι ἢ τικκῶν μιαιφόνων.*

(o) *Εὐριπίδης ὡς ἐπὶ τῆς ὡφείδου.* *Αἰγοποῖος.* Et tu porro, inquit, videris agere turpia. Apud Athen. ib.

(p) C'est le vers de l'Édipe d'Euripide.

(q) *Εὐριπίδης ὡς ἐπὶ τῆς ὡφείδου.*

que pour les fautes de Mr. Moreri, ( Q ) & pour celles de quelques autres Dictionnaires. Jamais il n'y eut de hardiesse plus extravagante que celle d'Antoiné ( R ) de Guerrara. Il a debité touchant Laïs mille faussetez ridicules, comme

fale, *Ti di' aizevén et un' tottes zepouvéous donés*, Equid ( a ) *vero turpe est nisi qui utuntur sic putent ?* On ne nous a point appris si Euripide fut terrassé par cet argument *ad hominem*, ou s'il reплика quelque chose; mais il est sûr que Laïs ne pouvoit pas se tirer d'affaire plus finement, ni embarrasser plus subtilement son censeur. Cette maxime étendrait le peché philosophique aussi loïn qu'il le peut être; & seroit d'une dangereuse consequence; c'est pourquoi le Philophe Antisthene ( b ) la corrigea de cette façon, *Antisthene aie' aizevén xev doné xev un' doné*. Ce qui est fale est fale, soit qu'il le paraisse, soit qu'il ne le paraisse pas à ceux qui le font. Scobée attribue cette correction à Diogene le Cynique ( c ), & non pas à Antisthene, comme a fait Plutarque.

Il y a lieu de douter de cette conversation, car puis qu' Euripide mourut ( d ) la 93. Olympiade, lors que Laïs ne pouvoit avoir qu'environ 15. ou 16. ans, on ne voit aucune apparence que ce Poëte soit entré en matiere avec cette Courtisane, ni sur ce point, ni sur aucun autre. On s'en convaincra plus aisément, si l'on considere qu'il passa les dernières années de sa vie à la Cour d'Archelaus, où aucun Auteur ne dit que Laïs ait jamais été. Supposez tant qu'il vous plaira deux Courtisanes de ce nom, vous n'éclaircirez pas la chose; car la premiere doit être celle qui fut vendue quand Hycchra fut pillée par Nicias. Or selon le Scholiaste d'Aristophane elle n'avoit alors que sept ans. Par cette chronologie ce Scholiaste propose une fort bonne ( e ) difficulté, sur ce qu'il est fait mention de Laïs dans le Plus d'Aristophanes Comedie qui fut jouée dans un tems où Laïs ne pouvoit pas être encore fameuse. La difficulté s'évanouira, si l'on suppose qu'il faut lire Nais au lieu de Laïs dans le Plus de ce Poëte. Vous trouverez cette correction dans Athenée. Vous trouverez cette correction dans Athenée nommée Nais, & appartenant plusieurs Auteurs l'ont confondue avec Laïs. C'est peut-être avec Nais qu' Euripide entra en conversation.

( Q ) Pour les fautes de Mr. Moreri, & . . . autres Dictionnaires. ] La T. faute de Mr. Moreri est de dire que Laïs vivoit l'an 420. de Rome. Ce seroit avoir vécu vers la fin de la 111. Olympiade: jugez si cela peut convenir à une personne qui fut transportée de la Sicile à Corinthe l'an 2. de la 91. Olympiade. On ne peut pas recourir à l'hypothese de deux Laïs, puis qu' outre que Mr. Moreri ne parle que d'une, il marque expressément qu'il parle de Laïs, native d'une petite ville de Sicile nommée Sicelrate. Cette Laïs est manifestement celle que Plutarque qui avoit sept ans, lors qu' Hycchra sa patrie fut pillée l'an 2. de la 91. Olympiade. Il n'est pas vrai que Plutarque dise qu'on croyoit qu'elle fut fille d'Alcibiade. On ne doit pas s'excuser de ce mensonge sur Amiot, car il est visible que dans cette phrase ( g ) l'on dit que Laïs . . . étoit sa fille; le mot sa se doit rapporter à l'imamand Concubine d'Alcibiade, &

non pas à Alcibiade. Le Grec ( h ) ne laisse ici aucune ombre d'équivoque. Comment est-ce qu' Alcibiade seroit le pere de Laïs, lui qui n'alla en Sicile qu'avec Nicias? Laïs n'avoit-elle pas déjà 6. ou 7. ans? 111. Il n'est pas vrai que Laïs soit allée au camp d'Alexandre; elle étoit morte depuis long tems lors qu' Alexandre naquit. Pour cette faute c'est Amiot qui l'a causée, car n'ayant point entendu un passage de Plutarque ( i ) où il manque quelque mot, il s'est avisé de traduire que Laïs atteinte de l'amour d'Hippothous. . . quitta le mont d'Acrocorinthe. . . & s'en alla hominemment au grand camp d'Alexandre.

Charles Etienne se trompe; quand il dit que Laïs se transporta de la Sicile à Corinthe, ain que sa prostitution fut plus lucrative. Elle n'avoit que sept ans lors qu'elle passa à Corinthe, & ce ne fut point de son bon gré qu'elle y passa; elle avoit été achetée dans Hycchra par un homme qui l'amena avec lui en Grece sur le pied d'esclave. Cette faute n'a été corrigée ni par Mr Lloyd, ni par Mr. Hofman. J'ai de la peine à croire que Charles Etienne ait pris dans de bons Auteurs ce qu'il conte: 1. que Laïs s'en étant allée dans la Thessalie, s'y fit tellement aimer par les jeunes hommes du pais, qu'ils versoiént du vin devant sa porte. 2. Que les femmes Thessaliennes mues d'envie la poignerent, pendant qu'on faisoit des dévotions au temple de Venus auxquelles les hommes ne pouvoient pas assister. 3. Que cette action attira sur la Thessalie une peste, qui ne finit qu'après que l'on eut bâti le temple de Venus *αλαξορία* ( k ). Lloyd & Hofman ont retenu ces trois fautes.

( R ) Antoine de Guerrara. . . a debité touchant Laïs mille faussetez ridicules. ] Je ne m'arrêterai point à les rectifier; je n'en veux même rapporter qu'une petite partie. Il dit ( l ) qu'elle étoit de l'île Bithine aux confins de la Grece, & selon que d'elle ont écrit les croniqueurs elle étoit fille d'un grand sacrificeur du temple d'Apollon, qui demouroit en Delphos, homme grandement expert en l'art de Magie, par laquelle science il prophetisa la perdition de sa fille. Or cette amoureuse Laïs fut en triomphe du tems du renommé Roi Pyrrhus. . . lequel étoit jeune de seize à dix-sept ans vint en Italie pour faire la guerre aux Romains. . . Cette amoureuse Laïs detintra un long tems au camp du Roy Pyrrhus, & avec lui vint en Italie & si retourna avec lui de la guerre. . . & se retira en la ville de Corinthe pour illec faire sa demourance, auquel lieu elle fut servie & pour suivie par maints Rois, Seigneurs & Princes. Il rapporte en suite l'avanture de Demosthene, & il conclut par dire que Laïs mourut à Corinthe âgée de 72. ans. Comment a-t-on la hardiesse de publier des mensonges si grossiers? Il y a plus de 130. ans entre la naissance de Laïs, & l'expédition de Pyrrhus contre les Romains, & plus de 40. entre la mort de Demosthene & cette même expedition. Cependant cet imposteur n'a pas laissé d'imposer à des gens d'esprit; car c'est après lui que Brantome a debité beaucoup

(a) Matabon ibid.

(b) Voyez Brodaus Miscell.in. lib.6. c.19.

(c) Voyez Leopardus Emendat. lib. 1. c.7.

(d) Voyez son article pag. 1120. col. 1. au commente thent.

(e) Docté & acute dubium movet, argue Aristophanem dicere ea que ratione temp. rum nequeunt convenire, quippe cum eo tempore quo Plutum fabulam dabat non poterit Laïs esse valde celebris, quippe quæ à Nicias impetratore capta sit in Sicilia septennis. l'alephus. not. in notis Manus. faci ad Harpocrat. p. 124.

(f) Altheus l. 13. pag. 592. Voyez aussi qui avoit sept ans, lors qu'Hycchra sa patrie fut pillée l'an 2. de la 91. Olympiade. Il n'est pas vrai que Plutarque dise qu'on croyoit qu'elle fut fille d'Alcibiade. On ne doit pas s'excuser de ce mensonge sur Amiot, car il est visible que dans cette phrase (g) l'on dit que Laïs . . . étoit sa fille; le mot sa se doit rapporter à l'imamand Concubine d'Alcibiade, &

(g) Amiot, c'est visible que dans cette phrase (g) l'on dit que Laïs . . . étoit sa fille; le mot sa se doit rapporter à l'imamand Concubine d'Alcibiade, &

(h) Τοδόνε Νίχου Νικιάδου Λαίδα.

(i) Dans le Traité de l'Amour, p. m. 796. out. in 8. 1621.

(k) L'Édition de Paris 1610. a le mot qu'il faut avoira.

(l) Ant. de Guerrara, Epitres dorées. liv. 1. pag. m. 262. de la traduction Francoise de Guerry.

comme s'il les avoit trouvées dans les livres des anciens. Peu s'en est falu que je n'aye passé sous silence l'avanture (S) du Sculpteur Myron.

L'AMBECIUS (PIERRE) l'un des plus favans hommes de son siecle, nâquit à Hambourg l'an 1628. Il alla étudier de bonne heure dans les pais étrangers, aux frais du docteur Luc Holstenius son oncle; & il fit de si grans progrès, qu'à l'âge de dix-neuf ans il publiâ un Ouvrage \* qui fut extrêmement applaudi. Il s'arrêta huit mois à Toulouse, chez l'Archevêque Charles de Montchal, & deux ans à Rome chez le Cardinal Barberin. Il fut fait Professeur en Histoire à Hambourg le 13. de Janvier 1652. & on lui donna le Rectorat du College de cette ville le 12. de Janvier 1660. Il avoit pris en France le degré de Docteur en Droit quelques années auparavant. Il eut mille chagrins à essuyer dans sa patrie, tant parce que les Ecoliers ne vouloient pas lui obéir, qu'à cause que ses ennemis l'aceuserent d'étérodoxie, & même d'Atheïsme, & critiquerent aigrement ses études & ses Ouvrages. Un malheureux (A) mariage qu'il contracta l'an

\* Intitulé,  
Lucubra-  
tionum  
Gelliana-  
rum pro-  
diomus.

1662

(a) Voyez  
l'article  
de Flora,  
pag. 1165.  
remarque  
F.

de fables concernant Flora (a). Je ne dis rien de Du Verdier Vau-Privas, qui a débité (b) que Laïs demeura long tems au camp du Roi Pyrrhe en Italie. Il avoit lu cela dans Guevara, & l'avoit pris pour une monnoye de bon alloi.

(b) Du  
Verdier,  
Diverses  
leçons,  
liv. 3. ch.  
6. p. 187.

(S) L'avanture du Sculpteur Myron. ] C'est une des ridicules avantures d'un amoureux en cheveux gris. Myron venerable par sa tête blanche, fut trouver Laïs pour lui demander une nuit; on le renvoya sans presque le vouloir écouter. Il crut deviner la cause d'un si grand dedain, & il espéra que pourveu qu'il se presentât avec des cheveux bruns, il seroit admis à la jouissance. Il fit donc changer de couleur à sa chevelure, & retourna vers Laïs: *Soit que vous êtes, lui dit-elle, vous venez me demander une chose que j'ai refusée à votre pere.* Aufone recite cela fort poliment:

(c) Aufo-  
nus. epi-  
gram. 17.  
p.m. 17.

Canus (c) rogabat Laïdis noctem Myron:  
Tulit repulsam proximus.  
Causamque sensu: & caput fuliginem  
Fucavit atra candidum.  
Idemque vultu, crine non idem Myron,  
Orabat oratum prius.  
Sed illa formam cum capillo comparans,  
Similemque non ipsum rata,  
Fortasse & ipsum, sed volens ludo frui,  
Sic est adorta callidam:  
Inepte, quid me, quod recusavi, rogas?  
Patri negavi jam tuo.

Costar a fait une liste de quelques bons mots qu'on attribue à différentes personnes; il y a mis cette reponse de Laïs. Spartien, dit-il (d), raconte qu'un vieillard qui avoit la teste toute blanche, ayant esté refusé de quelque grace de l'Empereur Adrien, la luy vint redemander peu de jours après, s'estant peint les cheveux du plus beau noir qu'il put rencontrer. Ce Prince ayant reconnu sa fourbe, luy répondit avec esprit, Ce que vous desirez de moy, je l'ay déjà refusé à vostre pere. Cependant dans Aufone, c'est la Courtisane Laïs qui fait une reponse si ingénieuse, quoi qu'Athenée n'en parle point, luy qui nous a conservé si soigneusement tous les beaux mots de cette brlle Dame. Si la conjecture de quelques modernes étoit juste, il ne faudroit pas s'étonner qu'Athenée ne dise rien de ce trait d'esprit de Laïs, car ils pretendent (e) qu'Aufone en est l'inventeur, je veux dire qu'ayant su la reponse de l'Empereur Hadrien, il feignit que Laïs s'en étoit servie, & il bâtit là-dessus une épigram-

(e) Scali-  
gor in hunc  
locum  
Aufonii.  
Baptista  
Pius in an-  
notationi-  
bus poste-  
rioribus,  
apud Vme-  
tum in  
Aufonium  
ibid.

me. Je croi que cette reponse vient d'une femme plutôt que de l'Empereur Hadrien, car on ne devine pas aisément de bonnes raisons, pourquoy un vieillard après un refus se seroit imaginé, que sous l'apparence d'un jeune homme il obtiendrait de ce Prince ce qu'il avoit à lui demander. On comprend facilement pourquoy il auroit formé cette esperance, s'il avoit sollicité un placet d'amour auprès d'une Dame. Il me semble donc qu'on pourroit dire que les Historiens d'Hadrien, personnages de peu de goût & de peu d'exactitude, ont confondu avec ses bons mots ceux qu'il ne faisoit que raconter. Il avoit lu quelque pare ce que l'on suppose que Laïs répondit à Myron: peut-être avoit-il lu que cette reponse fut faite à quelque autre vieux galant par quelque autre Courtisane: il en fit le conte devant ses amis: la chose allant de bouche en bouche perdit ses principales circonstances, de sorte qu'enfin ce fut Hadrien qui passa pour l'inventeur (f).

Je ne finirai point cette remarque, sans dire que Mr. Costar loué trop ce bon mot de Laïs: j'avoue que cette reponse ne manque pas de vivacité, & qu'elle étoit propre à mortifier le galant, & à donner à la Courtisane le plaisir de se moquer du bonhomme; mais enfin elle raisonnoit très-mal, & contre les regles de son art. Je l'ai refusé au fils, à plus forte raison le refuserai-je au pere: voilà le principe d'une Courtisane, c'est sur ce pivot qu'elle fait rouler ses raisonnemens; mais celle-ci au contraire suppose, que puis qu'on ferme la porte au pere vieillard cassé, on la doit fermer au fils jeune homme plein de vigueur. C'est abandonner son principe, & ses loix fondamentales.

Il faloit au reste que Myron ne fût point jeune, lors que Laïs étoit dans sa pompe: il fleurissoit (g) dans la 87. Olympiade, 7. ou 8. ans avant qu'elle vint au monde.

(A) Un malheureux mariage qu'il contracta. ] On peut dire de plusieurs Savans qu'ils se comportent à l'égard du mariage, comme Pomponius Atticus à l'égard de la poésie, Attigitt quoque (h) poeticon: credimus ne ejus experts esset suavitatis. Ils en veulent tâter, pour n'ignorer pas quel plaisir c'est. Mais je ne pense pas que Lambecius se proposât une telle fin, car il épousa une vieille femme; & comme elle étoit fort riche, il est vraisemblable qu'il n'espera de son mariage que le plaisir de posséder beaucoup de bien. Cette esperance fut bien-tôt trompée. La Dame étoit si avare, qu'elle ne

(f) Joca  
ejus pluri-  
ma extant.  
Nam fuit  
etiam di-  
caeculus.  
Unde illud  
quoque  
janoquit,  
quod  
quum  
cuidam  
caneicenti  
quidam  
negasset,  
eidem ite-  
rum pe-  
tentis, sed  
infesto  
capite,  
respondit.  
Jam hoc  
pari tuo  
negavi.  
Spartian.  
in Hadria-  
no.

(g) Pliu.  
l. 34. c. 8.  
p.m. 108.

(h) Cornel.  
Nepos in  
vita Attici  
cap. 18.

\* D. 27. 1662. ayant mis le comble à ses infortunes, il écouta volontiers les propositions de la Reine de Suede, qui lui conseilla de se retirer ailleurs. Il quitta donc & sa femme, & sa patrie, & fit un voyage à Vienne; d'où après avoir eu l'honneur de saluer sa Majesté Imperiale, il passa à Rome, & y fit profession publique du Catholicisme. Il avoit abjuré depuis (B) long tems la Religion Lutherienne; mais il n'avoit pas laissé de la professer. Il retourna à Vienne vers la fin de l'an 1662. & y fut très-bien reçu de l'Empereur, qui le fit d'abord son Sous-bibliothecaire\*, & en suite son Bibliothecaire en chef, avec le titre de son Conseiller & de son Historiographe. Il conserva cet emploi jusques à sa mort, & s'y acquit une très-belle reputation par les (C) Ouvrages qu'il publia. Il travailloit à plusieurs autres, qu'il n'eut pas le tems d'achever, étant mort (D) au mois d'Avril 1680. †

L A M B E R T,

permettoit point que ses richesses fussent à l'usage de son mari. Elle se declara si promptement sur ce chapitre, qu'il n'y avoit pas quinze jours que les noces étoient célébrées, lors que Lambecius plein de degout & de lassitude de sa condition sortit du logis, & de sa patrie pour n'y retourner jamais. Voici mon témoin. *Ad (a) hac adversa postquam tedium conjugii, inauspicato A. 1662. cum Verula Divite, sed parca, aique avata (A. 1690. Hamburgum desuncta.) contraxisset, accessit, haud difficulter a Christina, Suecorum Regina, Hamburgum delata, persuaderi sibi est passus, ut, duobus post nuptias hebdomadibus vix elapsis, patriam & uxorem d. 14. Apr. A. 1662. desereret, ac Vindobonam commigraret.*

(B) Il avoit abjuré depuis long tems la Religion Lutherienne. Nihusius fameux converti étoit en Hollande le directeur des études de Lambecius; il commença d'être son Convertisseur; après quoi le Jésuite Jaques Simonnet achève l'œuvre à Paris. Il vouloit en donner son Neophyte à prendre l'habit de St. Ignace; mais il n'en vint point à bout. Voyons les preuves que Pon donne de ces faits. *Cæterum (b) Ecclesia Romana publice se aggregavit. Sacris enim ejus die ante jam erat initiatus, cum in Batavia a Barth. Nihusio, Apostata celebri, ac studiosum ipsius Academicorum Ephoro, tum in Gallia a Jac. Simonneto, Jesuitarum doctissimo; sed externa Lutheranismi professione Civis incautos hætenus seseclerat. Constat id mihi ex Illustris Gudi, quo familiariter ille apud Exteros est usus, Narratione, & Gallica, quam Idem asseruat, Claud. Sarravii, Senatoris Parisiensis, ad Salmasium Epistola. Huic enim ille jam A. 1647. significat, Lambecium, Hoffem ex Sorore Nepotem, a Simonneto, in Jesuitarum cum Societatem pertrahere conato, & Militerio persuasum, ad Pontificios descivisse (c).*

(C) Par les Ouvrages qu'il publia. Disons quelque chose de ceux qu'il avoit donnéz au public, avant que d'être Bibliothecaire de l'Empereur. Le premier fut son prodrome *Lucubrationum Gelhanarum*, imprimé à Paris l'an 1647. Le second fut, si je ne me trompe, *Origines (d) Hamburgenses, sive liber rerum Hamburgensium primus ab V. C. & A. C. 808. ad A. 1225. Adjecta est tum duplex vita Ansgarii à Remberto, & Gualdone scripta, ac notis Lambecii illustrata, tum diplomatum libri hujus historiam illustrantium Enneas.* Il avoit dessein de continuer cette Histoire jusques à son tems, mais il n'a donné que le 2. livre. *Liber (e) secundus rerum Hamburgensium ab A. C. 1225. ad A. 1292. una*

*cum diplomatum veterum, lucem ei afferentium, Mantissa Chronologica & Anuario Libri 1. ab A. 808. ad A. 1072. Dissertatione de Afno ad Lyram, Monumento Adm. Cathedralis Sepulchrali insculpto, Scriptorum Antiorum Catalogo, & Epistolis tandem Joh. Christiani, L. Barovis à Boineburg, & H. Corvingii ad eundem encomiasticis.* Voici le jugement qu'a fait de ces deux Ouvrages l'Auteur que je cite si souvent dans cet article. (f) *Ambo libri (in quibus, præter nuntii in patriam affectus vestigia, passim obvia, & ab eodem subinde profuereunt, æquævalent, nihil facile reprehendas) summa diligentia & fide sunt congesti, & Narrationum singularum Veritas Locis Scriptorum ac Diplomatum Antiquissimorum, cum judicio selectis, confirmata.* Lambecius fit imprimer à Paris un in folio l'an 1655. où il deploya une grande érudition. Je parle de ses *Animadversiones ad Codici Origines Constantinopolitanas, & ad Anonymi excerpta & ad Iconis Imp. Oracula.* Je ne dis rien des harangues qu'il publia l'an 1660. ni de quelques autres livres qu'on a de lui; je passe à ce vaste Ouvrage qu'il a compilé à Vienne, & dont mon lecteur se pourra former une juste idée par ces paroles de Monsieur Baillet. (g) *Quoi que le Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque de l'Empereur à Vienne soit divisé en huit volumes in folio, il n'est pourtant pas encore achevé, & c'est la mort de l'Auteur qui nous a privé d'un ouvrage si curieux & si important. Monsieur Lambecius avoit entrepris dans ce grand ouvrage l'explication des Manuscrits de cette Bibliothèque, & c'est ce qu'il a fait d'une manière critique & historique; ayant eu dessein d'y faire entrer tout ce qu'il avoit d'érudition & d'industrie; en quoy il s'est fort distingué de tous les faiseurs de Catalogues dont nous venons de parler. On ne peut pas disconvenir qu'il n'ait quantité de choses très-particulières & très-curieuses dans ce Commentaire si diffus, & si splendide. Mais l'Auteur auroit pu renfermer la substance de tous ces grands discours de tant de volumes dans un espace beaucoup plus étroit, s'il eût voulu avoir plus d'égard aux finances & au loisir des particuliers, qu'à la magnificence & à la Majesté de ce Prince.*

(D) *Etant mort au mois d'Avril 1680.* Je me fixe à cette date, parce qu'en cela je trouve plus digne de foi (h) Nesselius, que ceux qui (i) mettent la mort de Lambecius au mois de Septembre 1679. On pourroit peut-être accorder facilement Meibomius & Nesselius quant au jour, car le 24. de Mars selon le vicux

\* D. 27. 1662. ayant mis le comble à ses infortunes, il écouta volontiers les propositions de la Reine de Suede, qui lui conseilla de se retirer ailleurs. Il quitta donc & sa femme, & sa patrie, & fit un voyage à Vienne; d'où après avoir eu l'honneur de saluer sa Majesté Imperiale, il passa à Rome, & y fit profession publique du Catholicisme. Il avoit abjuré depuis (B) long tems la Religion Lutherienne; mais il n'avoit pas laissé de la professer. Il retourna à Vienne vers la fin de l'an 1662. & y fut très-bien reçu de l'Empereur, qui le fit d'abord son Sous-bibliothecaire\*, & en suite son Bibliothecaire en chef, avec le titre de son Conseiller & de son Historiographe. Il conserva cet emploi jusques à sa mort, & s'y acquit une très-belle reputation par les (C) Ouvrages qu'il publia. Il travailloit à plusieurs autres, qu'il n'eut pas le tems d'achever, étant mort (D) au mois d'Avril 1680. †

† Tiré de Mollerus, l'usage ad Historiam Cæsarionensis Cimbrica, partie 3. p. 537. & seq.

(a) Mollerus, l'usage ad Historiam Cæsarionensis Cimbrica, partie 3. p. 537. & seq.

(b) V. Epist. ad Ren. Franc. Salsinum, libro 1. Operis de Biblioth. Vindob. insertam.

(c) Moller. ibid.

(d) Imprimé à Hambourg l'an 1652. in 4.

(e) Imprimé à Hambourg l'an 1661. in 4.

(f) Mollerus, ubi supra pag. 541.

(g) Baillet, Jugemens des Savans 10. 2. pag. 250.

(h) Il a succédé à Lambecius dans la charge de Bibliothecaire.

(i) Henningsus dans la Notice le fait in Diario Biographico.

LAMBERT, Evêque de Liege, ou pour mieux dire, de Maestricht.

C'est une opinion assez generale, comme on l'a dit ailleurs\*, qu'il fut tué par les ordres de Pepin, à la suggestion d'Alpaïde: mais la chose n'est pas fort certaine. C'est ce qu'on (A) va discuter. Tant de gens ont écrit fa vic, qu'elle (B) en est défigurée.

\* Dans l'article d'Alpaïde.

L A -

(a) Mollerus ubi supra pag. 540.

(b) In Inrod. ad Hist. Sax. inf. p. 62.

(c) In Supplemento Operis de Bibliob. Casarea, A. 1690. edito. V. Tenzellii Colloqu. morif. M. G. H. A. 1690. pag. 946.

(d) Dans la Topographia Historica Gallo-Brabantiae insérée à Amsterdam 1693. in fol.

(e) Accotens le Roi in Topogr. Hist. Gallo-Brabant. lib. 7. c. 2. p. 250.

(f) Ibid. pag. 251. ex Carolo le Comte Annal. Ecclesiast. Francorum 10. 4. pag. 476.

(g) Idem le Roi ibid.

(h) Sanctus Lambertus Pipinum Principem in herpare ausus, quod pellicem Alpaïdem Plectrudi legitima uxori suæ superdixerit, à Dodone fratre ipsius Alpaïdis Leonii martyrisatur. Sigebertus ad ann. Christi 696. Quo mortem Sancti Lamberti male contigit. Facobus le Roi ubi supra p. 251.

(i) Id. le Roi ibid. pag. 252.

(k) Id. ib.

vieux stile, appartient au mois d'Avril selon le nouveau. Mais ces deux Auteurs différencient beaucoup sur la maladie dont Lambecius mourut; l'un dit que ce fut la peste, l'autre que ce fut l'hydropisie. *Henr. (a) Meibomus Jun. (b) Peste illius Vienneſis Epidemia obſiſſe perhibens, ad d. 24. Mart. A. 1680. Successor autem ipſius, Dan. Neſſelus, qui Hydropem mortem ejus accelerasse testatur (c), ad M. Aprilem ejusdem A. 1680.*

(A) C'est ce qu'on va discuter. ] On se servira des preuves que Monfr. le Baron le Roi a étalées dans l'un de (d) ses livres. Son sentiment est que Pepin ni Alpaïde n'eurent point de part au meurtre de Saint Lambert, & il se fonde (e) 1. sur le silence de Godeſcalc Ecrivain contemporain. Voici donc une machine empruntée de l'argument négatif, que le Docteur Jean de Lanoui faisoit tant valoir. Ce Godeſcalc ne donne point d'autre cause du massacre qui fut commis en la personne de St. Lambert, que le meurtre de deux freres parens de Dodon. Ces deux freres avoient maltraité Lambert, & à cause de cela ils furent tuez par deux parens de ce Prelat. Dodon Seigneur puissant, & de beaucoup de credit auprès de Pepin, ne voulut ni laisser ce meurtre impuni, ni s'en venger sur des personnes peu considerables: il resolut donc de se desfaire de St. Lambert, pour l'amour duquel ses deux cousins avoient été massacrés. Voilà selon Godeſcalc l'unique raison de la mort de cet Evêque: il ne dit rien de Pepin ni d'Alpaïde. 2. Mr. le Roi

(f) observe que le premier qui a imputé le meurtre de St. Lambert à Pepin, est un Chanoine de Liege nommé Anselme qui vivoit dans l'onzième siecle. Ce Chanoine ne laissa pas de dire avec ceux qui l'avoient précédé, que Dodon fit massacrer St. Lambert, afin de venger la mort de ses deux parens; mais il rapporta aussi comme une autre tradition ce qui concerne le ressentiment d'Alpaïde contre ce Prelat. 3. L'on (g) observe que Sg. bert (h) supprima l'ancienne cause dont tous les Auteurs avoient parlé, & ne fit mention que de la nouvelle cause dont Anselme avoit commencé d'enrichir le monde. Voyons de quelle maniere les erreurs s'augmentent successivement & peu-à-peu. Les Auteurs qui sont venus après Sigebert n'ont rien dit de l'ancienne cause, ou bien ils l'ont confonduë avec la nouvelle, & ont ajouté à celle-ci cent circonſtances inconnues aux premiers (i) Historiens. Monfr. le Baron le Roi cite des Auteurs très-graves qui rejettent la nouvelle tradition, & qui repondent à l'instance que l'on forme contre le silence de Godeſcalc. On veut que pour ne pas irriter les successeurs de Pepin, il ait supprimé la vraie cause du martyre de Saint Lambert. Le P. Mabillon a répondu qu'on a bien osé publier que Charles Martel étoit damné: pourquoy donc n'auroit-on pas eu la hardiesse de dire que son pere avoit fait mourir un Evêque? (k) *Ut hæc ratio valuerit in Godeſcalco, inquit Mabillon, cur eam causam diſſimulavit Ste-*

*phanus qui sub extremis Caroline stirpis regibus vivebat? Sane longe atrocior erat fabula de Carolo Martelli damnatione, quam tamen Hinemarus Remorum Archiepiscopus, Adrevaldus aliique Auctores imperante Carolo Calvo Martelli abnepote in vulgus facere non dubitarunt. Unde omnino incertum videtur an Landebertus ob increpium de pellicatu Pipinum cesus sit, at vero alienum omnino videtur à tanti principis bonitate & clementia ut cadis illius fuerit auctor. Le Pere Jourdan cité par Monfr. le Roi ne doute point que Pepin n'ait épousé Alpaïde dans toutes les formes, après avoir renvoyé Plectrude. La (h) loi Chretienne, (l) Jourdan Hist. de France & de la Maison Royale 10. 3. p. 569. & suiv. apud le Roi ibid. (m) Apud le Roi ibid. pag. 253. (n) Cette haid parum simile veri est finxiffe hoc in Principum suorum gratiam auctorem, qui dominantibus Pipinot posteris scribere. & Alpaïdem que viva Plectrude justa & legitima Pippini uxorem vocavisse, ne Carolus ex pellice susceperetur, ceu regio generi aliqua inde nota inurere-ret. Hist. Valesius rerum Francicarum 10. 3. lib. 23. pag. 379. apud le Roi ibid. me*

phamus qui sub extremis Caroline stirpis regibus vivebat? Sane longe atrocior erat fabula de Carolo Martelli damnatione, quam tamen Hinemarus Remorum Archiepiscopus, Adrevaldus aliique Auctores imperante Carolo Calvo Martelli abnepote in vulgus facere non dubitarunt. Unde omnino incertum videtur an Landebertus ob increpium de pellicatu Pipinum cesus sit, at vero alienum omnino videtur à tanti principis bonitate & clementia ut cadis illius fuerit auctor. Le Pere Jourdan cité par Monfr. le Roi ne doute point que Pepin n'ait épousé Alpaïde dans toutes les formes, après avoir renvoyé Plectrude. La (h) loi Chretienne, (l) Jourdan Hist. de France & de la Maison Royale 10. 3. p. 569. & suiv. apud le Roi ibid. (m) Apud le Roi ibid. pag. 253. (n) Cette

(B) Qu'elle en est défigurée. ] Cette remarque est du Pere Mabillon: Mr. le Baron le Roi

LAMECH, fils de Mathusalem, & pere de Noé, étoit le neuvième homme depuis Adam inclus\*. Il vécut 777. ans. Isaac Vossius † se plaint de ce que Sigismond Gelenius a fourré dans la version de Josephé un fait qui n'est pas dans le texte Grec de cet Historien Juif, sçavoir qu'Adam étoit encore en vie du tems de Lamech. Ce Critique en censurant cette faute en a fait une autre: il a confondu Lamech pere de Noé, avec Lamech issu de Caïn, comme nous le montrons dans la dernière remarque de l'article suivant.

LAMECH, issu en droite ligne de Caïn, étoit de la septième generation à compter depuis Adam. L'Ecriture Sainte ‡ remarque qu'il eut deux femmes, dont l'une s'appelloit *Hada*, & l'autre *Tisilla*; & l'on croit que cette remarque n'est pas sans mystere, puis qu'elle sert à nous faire voir de quelle source est premierement venuë la polygamie. Elle n'a pas commencé dans les descendants de Seth qui craignent Dieu, mais dans la posterité corrompue & depravée de Caïn, & par un Lamech (A), qui dit lui-même à ses deux femmes qu'il tueroit un homme. Une telle origine, dit-on, ne sauroit être que flétrissante. Quoi qu'il en soit, le mariage de ce premier transgresseur de la loi monogamique établie dans le Paradis terrestre, ne porteroit point la marque de reprobation, si l'on en jugeoit par les benedictions temporelles, car il en sortit des enfans qui eurent l'adresse d'inventer (B) plusieurs bonnes choses. Or les inventeurs des arts ont été si estimez, qu'on les a presque tous mis au nombre des Dieux. C'étoit donc une grande gloire, & par conséquent un bien temporel insigne en ce tems-là, que d'avoir l'esprit qui est nécessaire pour inventer: mais ce n'est nullement une marque que Dieu ait approuvée la polygamie de Lamech. Josephé dit .j. que cet homme eut de ses deux femmes 77. enfans. Il n'est fait mention dans la Genèse que de 3 quatre de ses enfans. Le discours que Lamech tint à ses deux femmes est une (C) énigme pour moi, j'avoué ingénuement que cela me passé. *Je y tuera-*

\* Genes. chap. 5.

† De vera etate mundi p. 13. & 14.

‡ Genes. chap. 4.

‡ Antiq. l. 1. c. 2.

§ Voyez la remarque B.

¶ Genes. ch. 4. Je rapporte la version de Geneve.

(a) Mabillonius in comment. 1. no. ad eum. S. Lamerti, apud Baronem le Roi ubi supra pag. 231.

me l'a fournie. Sanctus (a) Landebertus . . . plures habuit vite sue scriptores. Godefridum Diaconum Leodiensem supradictum. Stephanum Episcopum Leodiensem in fine seculo x. Anselmum eiusdem Ecclesie Canonum medio seculo xi. Nicolavum in eodem Canonum, & Reineraum Monachum seculo xi. Denique Egidium Aurea Vallis Canonitum medio seculo xii. Feliciorem certe futurus si vel unicum eumque diligentem habuisset. At S. Landeberto, id quod pluribus sanctis, accidit, ut dum antiores alius post alium ipsius res gestas illustrare exornando, amplificandove moliti sunt, eas è contrariis incertis ac fabulosis narrationibus inepte obscurarunt atrocibusque mendis faderunt. C'est être au fait, c'est mettre la main sur la playe; voilà l'origine de tant de mensonges impertinens. La multitude de panegyriques & de vies produira toujours cet effet; personne ne se contente des merveilles que les precedens Auteurs ont débitées; on en invente donc de nouvelles; & cela bien plus en faveur du livre, & de son Auteur, qu'en faveur du Heros du livre.

(A) Et par un Lamech. C'est un plaisant homme que l'Auteur de Polygamie triumphatrix, qui usa ses biens & sa vie à travailler pour le dogme de la pluralité des femmes (b), lui qui en auroit eu trop d'une. Il traite d'action (c) heroïque la resolution que prit Lamech d'en épouser deux, & il le loue extraordinairement d'avoir été le premier (d) qui examina avec beaucoup d'attention cet ordre de Dieu, croissez & multipliez, & qui l'ayant bien examiné se mit en devoir d'y obéir selon toute l'étendue de ses forces, en se mariant à deux femmes. Personne n'avoit osé l'entreprendre avant lui; le souvenir de la faute d'Eve, & la consideration du bannissement d'Adam, avoient rendu les gens trop timides là-dessus. Lamech fut le premier qui osa franchir le pas avec un cou-

rage heroïque, sans avoir égard aux difficultez qu'il avoit envisagées: il (e) commenta non autem in super habicis omnibus im- bus & precon- ceptis dif- ficulitati- bus heroi- co animo hoc pri- mus ausus, & proprio facto ver- ba legis catholice (credate & multi- plicamini) non bene- dictoria tantum, sed simul imperato- ria: expla- nare, & bono exemplo omnibus suis poste- ris praeire voluit. Ibid.

(B) L'adresse d'inventer plusieurs bonnes choses. Jabel & Jubal fils de Hada, Tubal-Cain & Nahama (f) la femme qui avoient Tisilla pour mere, sont les 4. enfans de Lamech mentionnez dans l'Ecriture. Jabel inventa les tentes; Jubal inventa quelques instrumens de Musique; Tubal-Cain inventa divers instrumens d'airain & de fer. L'Ecriture Sainte qui nous apprend ces choses n'attribue aucune invention à Nahama, mais si l'on en croit les Rabins, (g) elle inventa l'art de travailler la laine, & de faire de la toile.

(C) Est une énigme pour moi. C'est n'est pas une petite affaire, que de sçavoir comment l'origina du discours de Lamech doit être traduit. La version de Geneve que j'ai rapportée se sert du futur, je tuera, & represente Lamech comme un homme qui aura reçu une blessure avant que de tuer: mais la version vulgare a traduit par le tems passé, j'ai tué, & pour la blessure on ne fait à qui elle en veut, car c'est in mar- cette phrase occidi virum in vulnus meum, est un barbarisme qui ne signifie rien en Latin, & qui signifiera tout ce qu'on voudra, dès qu'on se phi- fera

(b) Voyez les Nouv. des Lettres, Avril 1687. art. 1. & 2.

(c) Pag. 188.

(d) Pag. 191.

(e) Ipse qu'il avoit envisagées: il (e) commenta non autem in super habicis omnibus im- bus & precon- ceptis dif- ficulitati- bus heroi- co animo hoc pri- mus ausus, & proprio facto ver- ba legis catholice (credate & multi- plicamini) non bene- dictoria tantum, sed simul imperato- ria: expla- nare, & bono exemplo omnibus suis poste- ris praeire voluit. Ibid.

(f) Josephé la fait fille de Tubal-Cain.

(g) Apud Genebrard. in Chron. & in mar- gine ver- sionis Gal- lica Josi- signifiera tout ce qu'on voudra, dès qu'on se phi- fera

rai, leur dit-il, un homme moi étant navré, voire un jeune homme moi étant meurtri; car si Cain est vengé sept fois au double, Lamech le sera septante sept fois. Un grand nombre de gens prétendent qu'il (D) veut dire qu'il avoit tué Cain, & Tubal-Cain; car c'est une tradition assez \* repandue que Lamech, qui avoit fort aimé la chasse, continua à s'y occuper lors même qu'à cause de son grand âge il ne voyoit presque goutte. Il menoit alors avec lui † son fils Tubal-Cain, qui non seulement lui servoit de guide, mais qui aussi l'avertissoit où & quand il faloit tirer sur la bête. Un jour donc que Cain étoit couché entre des broffailles, le guide de Lamech voyant remuer quelque chose en cet endroit-là, l'en avertit, & là-dessus Lamech ne manqua point de tirer sa fleche, & de tuer Cain. Il en fut extrêmement fâché, & il batit tant son guide qu'il le laissa mort sur la place. Voilà, dit-on, le moyen de donner un sens à son discours, qui est tel selon la Vulgate, *Occidi virum in vulnus meum, & adolescentulum in livorem meum*; où il distingue entre la maniere dont il tua l'homme (ce fut par une bles-sûre) & la maniere dont il tua le jeune garçon, ce fut par des contusions qui lui rendirent le corps tout livide. Il y a mille (E) absurditez dans ce conte, & dans les circonstances dont on l'accompagne. Suidas veut que Lamech ait tué deux freres d'Enoch, & qu'il ait époué leurs femmes.

\* Vide Perer. in Genes. cap. 4 v. 23. & 24. Hist. degg. Hist. Patriarch. tom. 1. pag. 211.

† D'autres disent que son guide avoit un des vultres.

LAMIA,

fera delivré du joug des regles de la Grammaire. Quelques Interpretes (a) fort savans dans la langue de l'original ne traduissent ni par le preterit, ni par le futur, ils reduisent le tout à une proposition conditionnelle; je tuerois un homme par blesüre, & même un jeune homme à coups de bâton ou à coups de poing, s'ils me vouloient attaquer. Or quel moycn d'attraper la veritable construction d'une periode qui est tout aussi-tôt au futur qu'au preterit, & aussi-tôt à l'opratif qu'à l'indicatif. Mais quand on pourroit vider d'affaire avec le sens grammatical, on ne seroit pas fort avancé; il resteroit à examiner ce que Lamech a voulu dire à ses deux épouses; or ce n'est pas une petite difficulté. Rien ne me paroît moins éloigné de la vraisemblance, que la pensée de ceux qui prennent tout (b) ceci pour une fanfaronnerie de Lamech: d'autres le prennent pour une menace qu'il fait à ses femmes de les tuer, si elles continuent à lui rompre la tête par leurs crailleries, & par leurs disputes (c). Mais d'autres au contraire le prennent pour une interrogation destinée à les consoler de leurs allarmes; elles craignoient que quelqu'un ne le tuât; il les rassûre par ces paroles, ai-je tué un homme? &c.

(a) Apud Rivetium, Oper. t. 1. pag. 186.

(b) Vide Rivetium ibid. pag. 187.

(c) Vide Heidegg. Hist. Patriarch. tom. 1. pag. 212.

(d) Pererius in Genes. v. 23. 24.

de Cain avoit-elle rien de mysterieux, qui dût être enveloppé de tant d'expressions énigmatiques? En verité si l'on pouvoit que Moïse eut une semblable intention, il faudroit lui appliquer ce verset de l'Evangile, jamais homme ne parla comme fait cet homme, & s'écrier, tacui Domine quia fecisti, je me suis tû, Seigneur, parce que c'est vous qui l'avez fait. On ne pardonneroit jamais cela à un Auteur non inspiré. Au reste je ne pretens pas combattre generalement parlant, la pensée de ceux qui prennent pour des (e) marques d'inspiration dans les recits de Moïse certaines singularitez qui font de telle nature, qu'il ne semble pas qu'un Auteur les eût jamais employées, s'il avoit été le directeur de son Ouvrage.

(e) Nouveaux de la Rep. dans les lettres, Juillet 1686. art. 2. au commencement.

(f) Il y en a qui le font tout-à-fait avengé. Voyez Polygamia triumph. pag. 185.

(g) Hanc tradunt historiam Lamechum in æge decrepit l'empêchoit de voir le gibier, & senectute lui faisoit avoir besoin d'un guide qui l'avertit male tractatum esse ab uxori-bus, vel homine à tenir à ses deux femmes le discours propter nimiam ejus libidinem at-funt résister à son excessive lasciveté, soit à cause de la ferocité de ses enfans. Quelle apparence qu'à cet âge il ait pu donner sujet à deux femmes, de se plaindre de ses trop fréquentes ca-lissurum resses? IV. Il est absurde de dire (h) que quand Lamech eut commis ce double meurtre, ses femmes refuserent de coucher avec lui, parce qu'elles crurent que la race de Cain devoit perir selon Poracle après la septième generation, cela, dis-je, est absurde; car bien loin que Dieu eût menacé Cain de faire perir ses descendans après la septième generation, il l'avoit assuré que quiconque le tueroit seroit puni sept fois au double. V. Il est encore plus absurde de (i) dire que Lamech mena ses deux femmes à Adam, & qu'il le pria de vouloir les catechiser, sur le refus qu'elles lui faisoient de leur lit, & qu'Adam ayant commencé la mercuriale, fut interrompu d'une maniere qui lui

(E) Il y a mille absurditez dans ce conte. I. C'est une supposition assez mal bâtie que de dire, que Lamech étoit presque aveugle de vicillesse, pendant que Cain son quatriéme ayeul vivoit encore. II. Il est absurde de le faire aller à la chasse, dans un tems où son âge decrepit l'empêchoit de voir le gibier, & senectute lui faisoit avoir besoin d'un guide qui l'avertit male tractatum esse ab uxori-bus, vel homine à tenir à ses deux femmes le discours propter nimiam ejus libidinem at-funt résister à son excessive lasciveté, soit à cause de la ferocité de ses enfans. Quelle apparence qu'à cet âge il ait pu donner sujet à deux femmes, de se plaindre de ses trop fréquentes ca-lissurum resses? IV. Il est absurde de dire (h) que quand Lamech eut commis ce double meurtre, ses femmes refuserent de coucher avec lui, parce qu'elles crurent que la race de Cain devoit perir selon Poracle après la septième generation, cela, dis-je, est absurde; car bien loin que Dieu eût menacé Cain de faire perir ses descendans après la septième generation, il l'avoit assuré que quiconque le tueroit seroit puni sept fois au double. V. Il est encore plus absurde de (i) dire que Lamech mena ses deux femmes à Adam, & qu'il le pria de vouloir les catechiser, sur le refus qu'elles lui faisoient de leur lit, & qu'Adam ayant commencé la mercuriale, fut interrompu d'une maniere qui lui

(h) Gedalia in Canen. Esab. & Hist. ting. Hist. Oriect. apud Lysium Poljg. triumph. pag. 192.

(i) Abon Extra apud ennd.

\* *Homere*  
*Odysses*  
*lib. 10.*  
*fait men-*  
*tion de ce*  
*Lamus,*  
*qui habi-*  
*toit, au-d-*  
*ess grande*  
*vill.*

† *Juven.*  
*Satyr. 6.*  
*v. 383.*

‡ *Glan-*  
*dorp.*  
*Onomast.*  
*pag. 14.*  
*le fut le*  
*même qui*  
*mourut*  
*l'an 786.*  
*C'est le*  
*faire trop*  
*vaine.*

‡ *Voiez la*  
*remarque*  
*C, lettre 8.*

§ *Strabon.*  
*de famill.*  
*Romains.*

¶ *Glan-*  
*dorp.*  
*Ono-*  
*mast.*  
*pag. 14.*  
*§ 1.*

‡ *Diodor.*  
*Siculus*  
*lib. 18.*  
*Pausanias*  
*lib. 7. pag.*  
*215.*

§ *Suidas in*  
*Æliana.*

(a) *Dissert.*  
*de atate*  
*mundicæ.*  
*4. p. 14.*

(b) *Vide*  
*Pererium*  
*ubi supra.*

LAMIA, famille Romaine. C'étoit une branche de la Maison (A) des Æliens, & aparemment elle n'y étoit entrée que par adoption; car on la fait descendre de LAMUS \* fils de Neprune, & Roi des Lestrigons, qui demeuroit dans une ville qu'on nomma depuis *Formia*. C'est le (B) sentiment d'Horace. Uné aussi ancienne genealogie que celle dont ce Poète flate Ælius LAMIA son ami, est sans doute causée que Juvenal voulant designer une Dame de la première qualité, l'a désignée par ces paroles, *quædam de numero LAMIARUM* †. Il y a beaucoup d'apparence que celui à qui Horace adresse l'Ode 17. du 3. livre, & dont il parle en divers autres endroits avec des marques d'estime, étoit ‡ pere de Lucius Ælius LAMIA, qui mourut vers la fin de l'empire de Tibere, l'an 786. de Rome, après avoir (C) été Gouverneur de la Syrie, d'où on l'avoit tiré pour le faire Gouverneur de Rome. Il fut honoré de funeraux de Censeur J. De lui descendoit peut-être Ælius LAMIA, mari de Domitia Longina, laquelle Domitien lui ôta. Il le fit (D) mourir quelque tems après. Il y a eu aussi Lucius Ælius LAMIA, qui pour avoir embrassé avec trop de zèle le party de Cicéron contre Pison, fut relegué. En suite il fut Edile, & puis Préteur après la mort de César, l'an de Rome 711. On croit que c'est lui qui ayant (E) passé pour mort; de telle sorte qu'on avoit déjà mis le feu au bûcher, recouvra le sentiment par l'action du feu. Consultez Streinnius β, & Glandorp γ.

LAMIA, ville de Thessalie. Elle est principalement memorable par la bataille qui se donna dans son territoire, entre les Atheniens secourus des autres Grecs, & Antipater Gouverneur de la Macedoine. Ce fut après la mort d'Alexandre. Le succès de cette journée fut très-funeste aux Atheniens, & à plusieurs autres villes de la Grece δ. Suidas ζ se trompe quand il dit qu'Antipater perdit la bataille.

donna de la confusion. C'est bien à vous, lui dirent-elles, a nous prêcher votre devoir, faites premierement tomber vos censures sur vous mêmes, vous qui depuis tant d'années vivez separe de votre femme quant au lit. Je laisse le peu d'accord qu'il y a entre l'âge qu'on donne à Lamech, & son empressement à faire entendre raison à ses deux femmes sur le chapitre de la jouissance: je ne dis point que la pretendue récrimination auroit été imaginée avec un peu plus de justesse, si c'eût été Lamech qu'Adam auroit censuré à la requête & sur les plaintes de ses deux épouses; mais je dis que la separation de lit entre Adam & Eve après la mort d'Abel n'ayant duré, selon les traditions des Rabins, que 130. ans, il est absurde de supposer qu'on en fit reproche à Adam, comme d'une chose qui devoit encore quand Caïn fut tué. Vossius le jeune a confondu sur cette matiere Lamech le bigame avec Lamech pere de Noé. *Judaorum est fabella,* dit-il, (a) Lamechum de uxoribus conquestum esse apud Adamum, illum bis jussisse ut ad maritum revertentur ac sui facerent copiam. Ista respondisse Adamo ut ipse prius sue satisfaceret conjugii, à qua jam per centum & triginta annos propter scelus Caini esset separatus. Verum quis adeo sit hebes ut non videat narratiunculam hanc esse ineptissimam? Ex ea sequeretur Lamechum qui à Setho septimus fuit du fuisse antequam Sethus nasceretur. V I. Il est absurde de supposer que Tubal-Cain jeune garçon encore fut tué par son propre pere: comment auroit-il été l'inventeur de divers instrumens d'airain, comme l'Ecriture dit qu'il l'a été? Au reste Joseph ne s'a rien dit de ce pretendu meurtre de Lamech, ainsi (b) Tostat qui le cite pour cette vieille tradition n'a pas été bien servi de la memoire.

(1) *De la Maison des Æliens.* Les Antonins, Empereurs de Rome, étoient sortis de cette Maison: elle contenoit 7. ou 8. branches toutes Plebeïennes, celle des Caus, celle des Tu-

berons, celle des Gallus, celle des Stilons, celle des Praconins, celle des Scjans, & celle des Lamia (c). Personne ne dit que les Æliens descendent de Lamus Roi des Lestrigons, & on le dit des Lamia: il faut donc que ceux-ci soient entrez par adoption dans la famille des autres.

(B) *C'est le sentiment d'Horace.* Voici comment il parle (d).

*Æli vetusto nobilis ab Lamo,*  
*Quando & priores hinc Lantias serunt*  
*Denominatos, & nepotum*  
*Per memores genus omne fastos:*  
*Autore ab illo ducis originem*  
*Qui Formiarum mania ducitur*  
*Princeps, & inmantem Marica*  
*Istoribus tenuisse Lyrin*  
*Lute tyrannus.*

Les anciens Romains étoient aussi fous, qu'on l'est aujourd'hui sur le chapitre des genealogies. De combien de familles ne disoient-ils pas qu'ils descendoient, ou d'un compagnon d'Hercule, ou de quelque autre personnage des tems fabuleux? Silius Italicus a cru que Lamus avoit régné dans (e) Caiere. Voyez la Geographie sacrée de Bochart (f).

(C) *Gouverneur de la Syrie.* Il n'en avoit eu que le titre; & ne l'avoit pas même gardé long tems; l'injustice qu'on fit là-dessus le rendit recommandable (g). Il avoit commandé dans l'Afrique (h).

(D) *il le fit mourir quelque tems après.* J'en parle dans l'article de Domitia Longina, & j'y cite les autoritez nécessaires. Juvenal fait allusion (i) à la mort de ce Lamia dans la 4. satire.

(E) *Avant passé pour mort. . . recouvra le sentiment.* Voici ce qu'en dit Valere Maxime (k). \* Plinius l. quoque Lamia pretorio viro aque vocem fuisse super regum constitit. Pline \* en fait aussi mention.

(c) *Voiez*  
*Glandorp*  
*Onomast.*  
*p. 10. &*

(d) *Ode*  
*17. lib. 3.*

(e) *Er re-*  
*gnata La-*  
*mo Caje-*  
*ra. Sil.*  
*Ital. lib. 8.*  
*Voiez les*  
*notes de*  
*Dauf-*  
*queius.*

(f) *Lib. 1.*  
*cap. 33.*

(g) *Extré-*  
*mo anni-*  
*mors Ælii*  
*Lamiae*  
*funere*  
*cenforio*  
*celebrata,*  
*qui admi-*  
*nistrande*  
*Surie*  
*imagine*  
*tandem*  
*exsolutos*  
*ubi præ-*  
*fuerat.*  
*Genus illi*  
*decorum,*  
*vidua se-*  
*nectus; &*  
*non per-*  
*missa pro-*  
*vincia di-*  
*gnatio-*  
*nem addi-*  
*dérat. Tu-*  
*cit. Annal.*  
*lib. 6. cap.*  
*27. ad*  
*num. 786.*

(h) *Idem*  
*lib. 4. cap.*  
*13.*

(i) *Sed*  
*perit*  
*postquam*  
*Cerdoni-*  
*bustus esse*  
*timendus*  
*Cæperat,*  
*hoc no-*  
*cuit La-*  
*miarum*  
*cæde ma-*  
*denti.*  
*Juven.*  
*Satyr. 4.*  
*in fine.*

(k) *Valer.*  
*Maxim.*  
*lib. 1. c. 8.*  
*p. m. 118.*

L A M I E, fille de Neptune. Les Grecs disoient que les Africains l'avoient nommée Sibylle; que c'étoit la premiere femme qui eût prophetisé, & que Jupiter eut d'elle une fille qui fut nommée Herophyle, & qui fut l'une des Sibylles\*. D'autres disent que Lamie fut une belle (A) femme Africaine, à qui Jupiter fit des enfans, que la jalouse Junon fit tous perir, ce qui plongea leur mere dans une douleur si furieuse, que non seulement elle devint laide, mais aussi d'une cruauté qui la portoit à enlever les enfans d'autrui, & à les tuer †. De là vint sans doute la tradition populaire, à quoi les Poëtes (B) se conformerent sur le theatre. On parloit de Lamie, ou des L A M I E S, sous une autre idée; car on disoit qu'elles pouvoient se defaire de leurs yeux, & les reprendre quand bon leur sembloit. Elles s'en depouilloient dans leur logis, & les prenoient quand elles fortoient. C'est l'emblème (C) de la curiosité, & de l'amour propre. Philostrate les represente (D) fort lascives. Je ne fai si le poisson (E) L A M I A n'a pas eu ce nom, à cause de ce que les fables disoient des Lamies, ou si celles-ci doivent leur nom à celui de ce poisson. Les fautes de Mr. Moreri (F) ne sont pas considerables.

L A M I E, Courtisane celebre, fille d'un Athenien nommé ‡ Cleanor. De † Polemon, apud Athenæum lib. 13. p. 577.

M m 2

du du lib. 13. p. 577.

(a) Dans Suidas in voce Ad. mia.

(b) In pætem.

(c) Euripi- des apud Bochart. Geograph. sacr. lib. 1. cap. 33.

(d) Ἀφροδίτην ἠνεμόθυρον ὀνομάζουσιν ἡ Ἰουδαία.

(A) Une belle femme Africaine. Il y a bien des Auteurs qui s'accordent à faire naître Lamie dans l'Afrique. Doris, ou (a) Duris le fait: Hesychius le fait aussi: le Scholiaste (b) d'Aristophane assure qu'elle étoit fille de Belus & de Libye. Considerez ce passage d'Euripide,

Τῆς (γ) τέτυκται δὲ ἐπινοήδισον βραχίτις  
Ὀὐκ οἶδε λαμίας ἢ Λιβυαίας γένεσθαι;  
Quis Africana nesciat Lamia genus  
Infame nomen & tetrum mortalibus?

Diodore de Sicile raconte qu'Ophellas Roi de Cyrene allant trouver Agathodes qui faisoit la guerre aux Carthaginois, rencontra un (d) autre où la Reine Lamie étoit née, disoit-on. Bochart (e) s' imagine que le nom Lamia derive du mot Punique *laham*, ou *lahama*, qui signifie encore aujourd'hui chez les Arabes *de vorer*.

(B) A quoi les Poëtes se conformerent sur le Theatre. C'est sur cela qu'Horace leur donne tur. *Diod. lib. 1. c. 20. apud Bochart. lib. 1.*

Ficta (f) voluptatis causa sine proxima veris  
Nec quodcumque volet, poscat sibi fabula credi,  
Nec praeiuse Lamiae vivum parvum extrahat alvo.

(f) Horat. Philostrate dit que les Lamies aimoient fort (g) la chair humaine. Parmi les contes de vieille en certains pais il y en a quantité où l'on introduit des Fées, grandes mangeuses d'enfans.

(C) C'est l'emblème de la curiosité. Consultez Plutarque (h), qui vous dira qu'à l'exemple de Lamie qui étoit aveugle dans sa maison, & qui quand elle vouloit sortir tiroit ses yeux d'une boîte destinée à les garder, chacun de nous applique curieusement les regards aux défauts de son prochain, & ne se fert point de sa vue pour connoître ses propres vices.

(D) Philostrate les represente fort lascives. Il dit (i) que par un principe de lubricité elles attiroient les hommes qui elles souhaitoient de devorer en tems & lieu, & qu'elles se plaisoient sur tout à manger les beaux garçons, quand ils étoient devenus gras à pleine peau. Il n'étoit pas trop facile, ce me semble, de s'engraïsser au service de ces impudiques creatures. Philostrate devoit songer à cette difficulté. On pourroit peut-

être appliquer ici l'explication que quelques-uns ont donnée à la fable de ce Diomedes Roi de Thrace, qui faisoit manger à ses cavalles la chair de ses hôtes. Cela veut dire, selon quelques-uns, qu'il les contraignoit d'assouvir la lubricité de ses filles, jusques à ce qu'ils n'eussent que les os & la peau. Diomedes (k) Thracia Rex cum aliquot haberet filias salacissimas, cogebat hospites ut earum libidinem satarent; diūsus ob id equas humanis carnibus pascere: equi enim & mulier sola animalium appetunt mærem etiam prægnantes, unde equiendi vocabulum, ut ait Aristoteles (l), trahitur maledicto in feminas proceres: comedunt vero carnes humanas, cum viros exsugunt, & coitu emaciatis ad tabem perducunt; ut rectè Solomon l. 4. c. 5. (m) a mulierum consuetudine revocet adulescentes, ne frustra gremio incipient, posteaquam carnes suas consumpservint.

(E) Si le poisson L A M I A. Il est d'une (n) très grandeur énorme, & d'une voracité prodigieuse. On lui a trouvé quelquelsois au ventre un corps d'homme tout entier (o). Voyez (p) la remarque suivante à l'endroit où je censure Calépin.

(F) Les fautes de Mr. Moreri ne sont pas considerables. I. Phavorin qui est un Auteur moderne ne devoit pas être cité. II. Encore moins le devoit-il être avant Suidas. III. Au lieu de dire que les anciens ont donné aux Lamies le nom de *Lares*, il faisoit dire de *Larres*. IV. Il ne faisoit point citer Rhodiginus, mais Philostrate d'où il a tiré (o) tout ce qu'il dit des Lamies. V. En tout cas il faisoit citer son 29. livre, & non pas le 49. car ses leçons antiques ne contiennent que 30. livres. VI. Il ne faisoit point citer Plin, puis qu'il n'a rien dit du poisson qu'il appelle (p) Lamia, & néanmoins Mr. Moreri avoit besoin d'un Auteur, qui eût considéré les Lamies comme des poissons extraordinaires. Cela me fait souvenir d'une fautive citation que j'ai observée dans Calépin: on y cite Plin lib. 29. cap. 24. immédiatement après ces paroles, *Lamia item piscis est (unde & Lamiarum strigum nomen, quod ut Lamie sunt voracissime, à λαιμὸς guttur) tanto oris rictu tantaque voracitate ut & locuturum hominem devorasse compertus sit. Itaque de hoc intelligunt qui Jonam deglutierit.* Plin ne dit rien de tout cela en nulle façon, & en tout cas il faisoit citer le livre 9. & non pas le 29.

\* Pausan. lib. 10. p. 327.

† Suidas in Ad. mia.

‡ Polemon, apud Athenæum lib. 13. p. 577.

(k) Bal. rhasar Bonifacius Historia Indica

(l) Arist. de generat. animal. l. 6. c. 18.

(m) Idem Hist. animal. l. 6. c. 18.

(n) Privv. 5. v. 11. se.

(o) Voyez J. Rainis, Historia piscium.

(p) Le Pers Haradouis in hunc locum Plinii lib. 9. cap. 24. croit que c'est une espèce de rayz.

(i) Ubi supra.

du nom Roi d'Egypte: mais avant cela elle s'étoit rendue fameuse dans les fonctions de fille de joye\*. Elle fut prise avec plusieurs de ses compagnes †, dans la bataille navale que Demetrius Poliorcetes gagna sur ce Prince auprès de l'île de Chypre. Ayant été amenée à Demetrius elle lui parut si aimable, quoiqu'elle commençât (A) à être sur le retour, qu'elle fut depuis la plus chérie de ses Maitresses. C'est pourquoi on disoit qu'il étoit aimé des autres, mais qu'il aimoit celle-là. Il eut à essuyer quelques (B) railleries sur ce sujet. Il la combla de tant de biens, qu'elle se vit en état de (C) faire de grandes depenses. Elle

excelloit

\* Εἰς δὲ τὰς αἰῶνας ἢ πρὸς τὴν αἰῶνα ἢ Δαμωία, τὴν μὲν ἀρχὴν σπουδαίως ἐδιδόχετο τὴν δὲ τῆς τυχῆς (ἰδοὺ καὶ τὸν ἀλλοῦ ἐκ δυνάμει φρονιτάτος) ἔπειτα δὲ τῶν τοῖς ἑσπέραις καὶ λαμπρῶν γυναικῶν. In his nobilitis illa fuit Lamia, quæ initio propter artem fuit in pretio habita. Siquidem scianter tibia canebat. Post exiit commercio mercetricio celebris. Plutarch. in Demetrio. p. 895. E. † Id. ibid. (a) Δημότριος τῆς ἀπολιτορίας ἐκείνης ἐναὶ μῆνης ἐγεγύθη τῆς ἄλλων γυναικῶν ἐρωμένης. Time vero etiam exolefcente forma multo se minorem pellexit Demetrium, adeoque lepore devinxit & cepit enim, ut ab aliis mulieribus amaretur, unius illius esset amator. Je rapporterai ci-dessous (c) un autre passage qui n'est pas moins fort. On dit ordinairement que dans les familles l'amitié descend beaucoup plus qu'elle ne monte: les peres aiment beaucoup plus leurs enfans, que les enfans n'aiment leurs peres. On peut dire la même chose de l'amour des hommes pour les femmes; ils sont ordinairement plus âgés que celles qu'ils aiment. Mais cette règle souffre beaucoup d'exceptions: elle en souffre même dans les familles royales; témoin le Dauphin amoureux d'une vieille veuve, sous le regne de François I. J'en parle dans l'article de Diane de Poitiers. Nous voyons ici un jeune Roi qui se laisse captiver par une femme beaucoup plus âgée que lui. Il ne s'en faut pas tant étonner; car de vieilles Courtisanes avec quelques restes de beauté, soutenues de leur routine & de leurs finesces, peuvent mener loin un jeune homme. Quoi qu'il en soit, si Demetrius trouva de grans charmes dans Lamie la premiere fois qu'il la vit, il ne lui en trouva pas moins dans les privautés qu'ils eurent ensemble.\* (d) Φησὶ τὴν Λαμίαν τῆς βασιλῆς εὐμελῶς κληθῆσαι ὑπερπαινεμένης. Idem ait Demetrium ab incubante Lamia concinne suaviterque subagratum fuisse, & idcirco eam laudasse. Ce n'étoit point seulement l'agilité qui la faisoit trouver si charmante à Demetrius; elle lui donnoit des morsures (e) amoureuses, qui apparemment plaisoient à ce Prince, autant que sa passion pour cette femme déplaçoit à ses amis. Ils ne s'en pouvoient cacher, car lors que ses Ambassadeurs eurent vu les cicatrices que Lyfimachus leur montrait & sur ses cuisses & sur ses bras, ils lui répondirent que le Roi leur maître en avoit aussi sur le cou, qui étoient l'effet des morsures de la furieuse bête Lamia. Il faut savoir que Lyfimachus s'étoit batu contre un Lion, & qu'il leur monroit les marques des playes qu'il avoit reçues dans ce combat. Les termes de l'original ont plus de grace que le précis que j'en donne. (f) Ἀφίκομαι γὰρ ἡνέρος περὶ αἰσῶν καὶ πρὸς ἑσπέραις περὶ ἀσπίδα, οἱ δὲ αἰσῶν ἀπὸν ἠσπὶν ἐπίδειξαν ἐν τῆς μέρους καὶ τῆς βασιλίσσης ἀπειλάς βασιλέως ἰσχυρῶν ἀσπιδίων. καὶ δὴ γὰρ τὴν ἡρωικὴν αἰσῶν μαχίω

(A) Quoi qu'elle commençât à être sur le retour. ] J'aurois employé des termes plus propres à la représenter vieille, si je n'eusse consulté que Plutarque; mais ayant lu dans Athenée (a) qu'elle eut de Demetrius une fille, j'ai cru qu'il faloit adoucir les expressions. Voici ce que dit Plutarque. (b) Ἐπεὶ γὰρ ἦδη λήγουσα τῆς ἀεγῆς, καὶ πολὺ νεώτερον ἐαυτῆς λαβούσα τὸν Δημήτριον, ἐμωρῆτο τῆς χάριτος καὶ κατέλαβεν ὡς ἐκείνης ἐναὶ μῆνης ἐγεγύθη τῆς ἄλλων γυναικῶν ἐρωμένης. Time vero etiam exolefcente forma multo se minorem pellexit Demetrium, adeoque lepore devinxit & cepit enim, ut ab aliis mulieribus amaretur, unius illius esset amator. Je rapporterai ci-dessous (c) un autre passage qui n'est pas moins fort. On dit ordinairement que dans les familles l'amitié descend beaucoup plus qu'elle ne monte: les peres aiment beaucoup plus leurs enfans, que les enfans n'aiment leurs peres. On peut dire la même chose de l'amour des hommes pour les femmes; ils sont ordinairement plus âgés que celles qu'ils aiment. Mais cette règle souffre beaucoup d'exceptions: elle en souffre même dans les familles royales; témoin le Dauphin amoureux d'une vieille veuve, sous le regne de François I. J'en parle dans l'article de Diane de Poitiers. Nous voyons ici un jeune Roi qui se laisse captiver par une femme beaucoup plus âgée que lui. Il ne s'en faut pas tant étonner; car de vieilles Courtisanes avec quelques restes de beauté, soutenues de leur routine & de leurs finesces, peuvent mener loin un jeune homme. Quoi qu'il en soit, si Demetrius trouva de grans charmes dans Lamie la premiere fois qu'il la vit, il ne lui en trouva pas moins dans les privautés qu'ils eurent ensemble.\* (d) Φησὶ τὴν Λαμίαν τῆς βασιλῆς εὐμελῶς κληθῆσαι ὑπερπαινεμένης. Idem ait Demetrium ab incubante Lamia concinne suaviterque subagratum fuisse, & idcirco eam laudasse. Ce n'étoit point seulement l'agilité qui la faisoit trouver si charmante à Demetrius; elle lui donnoit des morsures (e) amoureuses, qui apparemment plaisoient à ce Prince, autant que sa passion pour cette femme déplaçoit à ses amis. Ils ne s'en pouvoient cacher, car lors que ses Ambassadeurs eurent vu les cicatrices que Lyfimachus leur montrait & sur ses cuisses & sur ses bras, ils lui répondirent que le Roi leur maître en avoit aussi sur le cou, qui étoient l'effet des morsures de la furieuse bête Lamia. Il faut savoir que Lyfimachus s'étoit batu contre un Lion, & qu'il leur monroit les marques des playes qu'il avoit reçues dans ce combat. Les termes de l'original ont plus de grace que le précis que j'en donne. (f) Ἀφίκομαι γὰρ ἡνέρος περὶ αἰσῶν καὶ πρὸς ἑσπέραις περὶ ἀσπίδα, οἱ δὲ αἰσῶν ἀπὸν ἠσπὶν ἐπίδειξαν ἐν τῆς μέρους καὶ τῆς βασιλίσσης ἀπειλάς βασιλέως ἰσχυρῶν ἀσπιδίων. καὶ δὴ γὰρ τὴν ἡρωικὴν αἰσῶν μαχίω

(g) Ἐἰς δὲ τὰς αἰῶνας ἢ πρὸς τὴν αἰῶνα ἢ Δαμωία, τὴν μὲν ἀρχὴν σπουδαίως ἐδιδόχετο τὴν δὲ τῆς τυχῆς (ἰδοὺ καὶ τὸν ἀλλοῦ ἐκ δυνάμει φρονιτάτος) ἔπειτα δὲ τῶν τοῖς ἑσπέραις καὶ λαμπρῶν γυναικῶν. In his nobilitis illa fuit Lamia, quæ initio propter artem fuit in pretio habita. Siquidem scianter tibia canebat. Post exiit commercio mercetricio celebris. Plutarch. in Demetrio. p. 895. E. (h) C'étoit une Courtisane qui avoit servi de concubine à Antigonius pere de Demetrius, & qui fut en suite aimée de Demetrius. Athen. lib. 13. p. 578. Plutarque dit qu'elle fut surnommée Lamia; mais Athenée ibid. parle de Demo & de Mania comme de deux Courtisanes. (i) Plutarque ibid. (k) Sconfessiones ἵδου τὸν ἰσχυρῶν τῆς ἰσχυρῶν ἀσπίδων. Callius jactavit illius Penelope putain qui fût sortie du theatre tragique. Il sum esse ibi ortum. ibid. pag. 900. D. (l) Il y a produent dans la version de Plutarque des que, ce qui est un solecisme, ou une fautesse. (m) Athen. l. 14. p. 614. (n) Τὸν ἀσπιδίων Λαμίαν ἰσχυρῶν. Inuenus Lamiam tibicinem. Id.

(g) Ἐἰς δὲ τὰς αἰῶνας ἢ πρὸς τὴν αἰῶνα ἢ Δαμωία, τὴν μὲν ἀρχὴν σπουδαίως ἐδιδόχετο τὴν δὲ τῆς τυχῆς (ἰδοὺ καὶ τὸν ἀλλοῦ ἐκ δυνάμει φρονιτάτος) ἔπειτα δὲ τῶν τοῖς ἑσπέραις καὶ λαμπρῶν γυναικῶν. In his nobilitis illa fuit Lamia, quæ initio propter artem fuit in pretio habita. Siquidem scianter tibia canebat. Post exiit commercio mercetricio celebris. Plutarch. in Demetrio. p. 895. E. (h) C'étoit une Courtisane qui avoit servi de concubine à Antigonius pere de Demetrius, & qui fut en suite aimée de Demetrius. Athen. lib. 13. p. 578. Plutarque dit qu'elle fut surnommée Lamia; mais Athenée ibid. parle de Demo & de Mania comme de deux Courtisanes. (i) Plutarque ibid. (k) Sconfessiones ἵδου τὸν ἰσχυρῶν τῆς ἰσχυρῶν ἀσπίδων. Callius jactavit illius Penelope putain qui fût sortie du theatre tragique. Il sum esse ibi ortum. ibid. pag. 900. D. (l) Il y a produent dans la version de Plutarque des que, ce qui est un solecisme, ou une fautesse. (m) Athen. l. 14. p. 614. (n) Τὸν ἀσπιδίων Λαμίαν ἰσχυρῶν. Inuenus Lamiam tibicinem. Id.

excelloit (D) en bons mots & en reparties; & comme les Atheniens pousserent la flaterie à l'égard de Demetrius jusqu'aux impietez les plus folles, ils dressèrent un (E) Temple à cette concubine sous le nom de VENUS LAMIE, quoi que dans une certaine rencontre ils eussent eu beaucoup de chagrin de voir leur argent (F) destiné à cette femme. Les Thebains \* commirent la même impiété Le conte qui se lit dans Athenée concernant Demetrius & Lamie, est d'une telle nature que le papier (G) ne le peut souffrir en François. Je ne fais Elien (H) a rapporté exactement ce qu'il dit de ces deux personnes. Plutar-

\* Polemon, Athen. lib. 6. p. 273.

que

des Rois se plaissent à immortaliser leur nom par des bâtimens superbes. Lamie fut de cette humeur; elle fit bâtir dans Sicione un très-beau portique, dont il y eut un Auteur (a) qui publia une description. Le festin qu'elle donna un jour à Demetrius fut d'une grande magnificence. Il y eut un (b) livre sur ce sujet. (c) Χαρις ἢ τῶν αὐτῶν καὶ ἰαυτῶν ἡ Λαμία τῷ βασιλεὶ ὠψοφραδίᾳ δειπνῶν, ἡγεμονόλογος πᾶσις, καὶ τὸ δειπνῶν ἕως ἡμέρας τῆ δὲ τῆ πολυτελείᾳ, ἀπεὶ ἔπεδ Λυγκίας, ἡ Σαμίας συγκυροσφ-  
βαι. δι' ὅ ἡ τ κορυκαῖος πρὶ τ Φαίλιος τῶ Λαμίαν Ἐλέπιν ἀναγῶς πρὸς εἶπε. Prater hac ipsa festinum Lamia conam regi parans, à multis pecuniam conciliavit, atque ob immensos sumptus usque adeo fuit illa celebrata cana, ut eam Lynceus Samius mandaverit literis. Quemobrem Lamiam comicus quidam apposite veram Helepolim vocavit. Plutarque venoit de parler des grandes femmes que Demetrius (d) avoit obligés les Atheniens à donner à Lamia; & il ajoute que cette femme de son côté, & outre cela, se fit donner de l'argent par plusieurs personnes, pour le festin qu'elle préparoit à Demetrius.

(a) Il s'appelloit Polemon. Voyez Athenée lib. 13. pag. 577.

(b) Composé par un Auteur nommé Lynceus. Voyez Athenée au commencement du 4. livre.

(c) Plutarque. in Demetrio pag. 901.

(d) Voyez la remarque E.

(e) Athen. lib. 13. pag. 577.

(f) Idem lib. 6. cap. 14. p. 253.

(g) Eπεὶ ἀθῶς, in inferis, pour ἐπ' αὐτῆ, sua aetate.

(h) Tacit. Annal. lib. 3. cap. 65.

na de lui compter incessamment deux cens cinquante talens. Il en fit faire la levée avec beaucoup de rigueur & de précipitation, & lors que l'argent fut prêt il leur commanda de le remettre à Lamie, & aux autres Courtisanes qu'elle avoit à sa suite, c'est dit-il, pour leur favon. Ces paroles & cet usage firent plus de peine aux Atheniens, que la perte de leur argent. (i) Ἴδὼν ἡθροισμένον τὸ ἀργύριον, ἐπέλαβε Λαμία καὶ παῖς αὐτῆν ἐπιπέρας εἰς στήθος αὐτῆς. ἡ δὲ αἰσχύνη, ἡ Σαμίας, καὶ τὸ ἔργον τὸ πηγύματος μάθων λυσιγχεῖ ποῦ ἀνδρῶν πικρῶ. Ubi coactum argentum vidit, Lamia iussit id, caterisque meretricibus quae circa eam erant, ad fmgna praeberi. Pupugit enim cyres pudor magis quam jaehura, & verba, quibus est usus ut quam exaltio. On se serviroit aujourd'hui du terme de paraguante, cu d'épingles de la Reine, plutôt que du terme de favon (k). Voyez la marge.

(k) On trouve dans le Plutarque d'Amies cette note marginale: Et quand on ne fauroient nettoyer ni laver ceux qui ont donné les talens familiers exigez sur les peuples, pour avoir les terres & Seigneuries témoins de telles putains, pestes execrables des Estats publics, & de la hif-toriette de cet Auteur. Elle m'est suspecte, car Demetrius ne vit point Lamie avant qu'on la lui eût présentée, après la bataille navale qu'il gagna sur le Roi d'Égypte. Lamie ne faisoit plus le metier de fille de joye, & étoit attaché à un Roi. Si on dit que depuis même qu'elle appartint à Demetrius elle eut sa maison à crocheter les coffres des grands & des petits.

(G) Le papier ne le peut souffrir en François. ] Et quand Jugez en par ce Latin. (l) De Lamia rursus Machon hac scribit, Demetrium aliquando inter pocula, varia genera unguentorum ostentantem Lamia tibicina, ut illa non ita jucunde olere dixit, non nihil commotum & tanquam vellitatum, quod improban omnia petulantius illuderet, inuissis ut Nardinum quoddam afferretur, & cum pudendum manu confricasset, ac digitis contrivisset, dixisse, hoc Lamia olsacito, quantum à reliquis distet, cognoscas: illam verò subridentem respondisse, quid mihi videtur: regemque mox subiecisse, & regia tamen glande per Jovem est, o Lamia.

(H) Si Elien a rapporté exactement. ] Demetrius, dit-il (m), qui regnoit sur tant de peuples, alloit souvent avec ses armes, & le diadème sur la tête chez la Courtisane Lamie. Il se seroit fort deshonorié s'il l'avoit mandée, mais il alloit la trouver chez elle avec un grand soin. Je suis moins de cas de ce Prince que de Theodore le flûteur, qui rejeta les prieres que Lamie lui fit de la venir voir. Voilà l'historiette de cet Auteur. Elle m'est suspecte, car Demetrius ne vit point Lamie avant qu'on la lui eût présentée, après la bataille navale qu'il gagna sur le Roi d'Égypte. Lamie ne faisoit plus le metier de fille de joye, & étoit attaché à un Roi. Si on dit que depuis même qu'elle appartint à Demetrius elle eut sa maison à crocheter les coffres des grands & des petits. Sur ce pied-là les censures d'Elien sont nulles; car dès qu'un Prince s'est engagé dans le crime du concubinage public, c'est la même chose soit qu'il aille chez sa Maîtresse, soit qu'il la fasse venir chez lui: & il est

(l) On trouve dans le Plutarque d'Amies cette note marginale: Et quand on ne fauroient nettoyer ni laver ceux qui ont donné les talens familiers exigez sur les peuples, pour avoir les terres & Seigneuries témoins de telles putains, pestes execrables des Estats publics, & de la hif-toriette de cet Auteur. Elle m'est suspecte, car Demetrius ne vit point Lamie avant qu'on la lui eût présentée, après la bataille navale qu'il gagna sur le Roi d'Égypte. Lamie ne faisoit plus le metier de fille de joye, & étoit attaché à un Roi. Si on dit que depuis même qu'elle appartint à Demetrius elle eut sa maison à crocheter les coffres des grands & des petits.

(F) De voir leur argent destiné à cette femme. ] Entre plusieurs violences que ceux d'Athènes eurent à souffrir de Demetrius, rien ne les fâcha davantage, que l'ordre qu'il leur don-

que raporte la maniere (I) dont Lamie critiqua un jugement rendu sur des matieres d'amour. Ce que j'ai dit contre Antoine de Guevarra à l'occasion de Laïs, je le repete à l'occasion de Lamie. Il a débité autant de mensonges sur l'une que sur l'autre. Brantome (K) s'y est laissé attraper. Comme Mr. Moreri n'a donné que trois lignes, je n'ai pas beaucoup (L) de fautes de commission à lui reprocher. Je suis surpris d'un doute (M) de Mr. Menage.

LAMPONIANO (ANDRÉ) fut l'un des trois domestiques de Galeas Sforce, Duc de Milan, qui conspirèrent contre ce Prince, & qui lui ôtèrent la vie dans l'Eglise de Saint Etienne le 26. de Decembre 1476. Ce fut Lamponiano qui lui donna les deux premiers coups. Il faisoit semblant d'écarter la foule, & d'avoir des lettres à présenter à ce Duc. Il étoit fâché contre lui (A) pour un procès, où il n'avoit pu faire intervenir les offices de ce Prince contre sa partie. Ses deux complices étoient Charles Visconti, & Jérôme Olgiati. Ce dernier fut engagé à ce noir complot, parлагоire qu'un (B) Maître d'Ecole, en-

(f) Menage, in Diogenis Laërt. lib. 5. n. 76. pag. 221.

(f) Thebanos autem Demetrio

est même plus scandaleux de la voir logée dans son Palais, que de lui voir un logis à part. Je suis fort persuadé que Lamie logeoit chez Demetrius, & qu'en tout cas Demetrius n'alloit point la voir sur le pied d'une Courtisane qui ouvroit sa porte à tout venant. C'est néanmoins la supposition d'Elie: c'est sur cela qu'il apuye la morale de son chapitre.

(I) Lamie critiqua un jugement. ] Voici le fait. Thonis Courtisane Egyptienne avoit demandé une grosse somme à un jeune homme qui l'aimoit: là-dessus le marché rompit; l'aimant se retira sans rien faire. Il lui sembla la nuit en dormant qu'il jouissoit de cette femme, cela le guérit de sa passion. Thonis ayant su tout ce mystere pretendit que le jeune homme la devoit payer, & l'assigna devant les Juges. Borchoris condamna le defendeur à mettre dans une bourse l'argent qu'on lui avoit demandé, & à la remuer de part & d'autre, & de telle maniere que l'ombre en tombât sur Thonis. Ce Juge marquoit par là que Popinion n'est qu'une ombre de la verité, & que cette jouissance en songe n'étoit qu'une ombre de la veritable jouissance. Lamie juge competent en ces matieres dit un jour que ce jugement étoit inique, parce que l'ombre de la bourse n'avoit point gueri la Courtisane de l'envie qu'elle avoit de posseder cet argent, au lieu que le songe avoit gueri la passion de ce jeune homme (A).

(A) Ex Plutarcho in Demetrio p. 901.

(B) Memoires des Dames galantes to. 2. sur la fin.

(C) Epitres dorees liv. 1. pag. m. 260. & suiv.

(D) Lloyd lui a dit la citation de Plutarque. Biefman a fait la même chose.

(K) Brantome s'y est laissé attraper. ] Il (h) débita quelques maximes comme si elles étoient de Lamie, & ce ne font que des fictions de Guevarra (c). S'il faut prendre avis pour ce sujet, dit-il, d'une Courtisane qui a été des plus fameuses du tems passé, & grande Clergesse en son metier, qui étoit Lamie (s'aïre le peut-on) qui disoit &c.

(L) Comme Mr. Moreri . . . je n'ai pas beaucoup. ] I. Cette expression, les Thebains lui consacrerent le Temple de Venus Lamie, est trompeuse: elle porte à croire que les Thebains avoient un temple de Venus Lamie, lequel ils consacrerent à la Maîtresse de Demetrius. Il faloit donc dire pour ôter les équivoques, que les Thebains bâtirent un temple en l'honneur de cette Maîtresse, & qu'ils le nommerent le temple de Venus Lamie. II. Il n'est pas vrai que Plutarque fasse mention de cela. C'étoit Athenée qu'il faloit citer. Charles Etienne (d) a prêté à Mr. Moreri cette fautive citation.

(M) Je suis surpris d'un doute de Mr. Me-

nage. ] Il ne fait si la Courtisane Lamie est la même Dame Athenienne que Demetrius Phalereus entretenoit. (e) An eadem est ac illa nobilis femina quam amabat Phalereus? Il la nomme templum me noble en vertu de ces paroles de Diogene Laërce; Αἰδὰ ἀπὸ τῆς ἐρωτικῆς ἀμαρτίας ἀμαρτία νεβηταιοῦσαν ἀμαρτία. Verum urbana ac nobilis amica Lamia utebatur quam amabat. En ponctuant ainsi, on doit nier sans la moindre repugnance que Lamie Maîtresse de Demetrius Phalereus ait été aimée de Demetrius Phalereus, car la Maîtresse de Demetrius Phalereus n'étoit qu'une joueuse de flûte, & par conséquent elle n'étoit point de famille noble. Monsieur Menage a eu raison de censurer Dalechamp, qui a traduit ces mots d'Athenée, Διμήτριος δὲ ὁ Πρωτοκλήτης ἡ δαμνίως ἔχε Λαμίαν τῆς αὐλοπαιδοῦ, par Demetrius Phalereus Lamiam tibicinem amavit. Il ne perditiffime; mais il devoit aussi censurer Al-dobrandin, qui a dit (f) que les Thebains par complaisance pour Demetrius Phalereus, bâtirent un temple de Venus Lamia, afin d'honorer la memoire de sa Maîtresse Lamie. Al-dobrandin cite Caelius Rhodiginus lib. 29. cap. parler.

5. Il y a 3. choses à reprendre là-dedans. 1. ce ne fut point par complaisance pour Demetrius Phalereus, mais pour Demetrius Phalereus que les Thebains bâtirent ce temple, lecan sfor. 2. Il faloit citer Athenée, & non pas Caelius Rhodiginus. 3. Il faloit dire que les Atheniens eurent la même complaisance que les Thebains.

(A) Il étoit fâché contre lui pour un procès. ] Voici l'état de l'affaire selon Paul Jove. Ad (g) audendum immane usque & periculosum factus vehementer incitabat illata sibi injuria à Castellionio Comensium antistite, a quo sacri latifundi possessione contra jus interrupta locazione, se perinique spoliatum querebatur. Totum autem ejus injuria odium venenum vertebat in principem qui à se suppliciter deprecante eam contumeliam, sepe rogatus adversarium in extrahenda lite propositentem, neque avertere, neque mollire voluisset, in Quat. Cui. l. 1. c. 9. Cela me fait souvenir de Philippe Roi de Macedoine, qui fut tué par un (h) homme qui n'avoit pu obtenir de lui la vengeance qu'il lui avoit demandée d'un sanglant (i) affront. Il lescens. . . ne songea plus à se vanger de l'auteur de cet affront, mais du Prince qui ne lui en faisoit pas justice (k).

(B) Par la gloire qu'un Maître d'Ecole envenim du Duc. ] Il s'appelloit Cola Montanus, & avoit été Precepteur de Galeas Sforce, qui

(g) Paulus Jovius in Atalio Gallicano pag. m. 244.

(h) Nomen Paulianus.

(i) Pausaniam Atalio Gallicano pag. m. 244.

(k) Pausaniam Atalio Gallicano pag. m. 244.

(l) Ad odium ab auctore injuriae in negligenti tem ejus vindicem convertit. Id. ibid. con-

nemi du Duc, lui faisoit voir dans le meurtre d'un tyran. Quant à Charles Visconti, deux raisons puissantes (C) l'y engagerent. Lamponiano se voulant sauver au travers des femmes fut tué par un More. Son cadavre (D) mordant la poussière fut \* livré à la populace, qui en fit son jouet pendant quelque tems †. Pierre Crinitus a fait (E) des vers à la louange de cet assassin. On dit que ce Duc de Milan avoit de belles qualitez ‡, & qu'il gouvernoit en bon Prince, sans autre défaut notable qu'une extrême impudicité; qu'il lui étoit d'autant plus facile de satisfaire, que les Dames de sa (F) Cour faisoient gloire de leurs galanteries.

\* Lamponianus insultantis plebis & puerorum turba ad ludibrium concessit, injecto laqueo per cunctas urbis regiones, raptatus est. Jovius ubi infra.

LANDO

avons ici un exemple de la docilité féminine : la sœur de François Visconti non contente de gratifier de l'usage de son corps le Duc de Milan, se prêtoit aussi à ses Bardaches quand il le vouloit. Apparemment elle n'avoit pas beaucoup de peine à donner cette marque de complaisance à ce Duc, puis que c'étoit en faveur d'un beau jeune homme.

(D) Son cadavre mordant la poussière. ] J'ai pu me servir de cette phrase au sens literal, puis que Paul Jove s'exprime ainsi. *Ipsius (g) Lamponiani cadaver solum lingua & dentibus commodens jacebat.*

(E) Pierre Crinitus a fait des vers à la loüange de cet assassin. ] Ils sont au 2. livre (h) de ses poësies, & ont pour titre de *virtute Joannis Andrea Lamponiani Tyranicida.* En voici les 6. premiers.

*Parabat olim sacra Brui manibus  
Antiqua virtus Italum.  
Ac forte lectam dum rependit hostiam  
Martii dicatam vindici,  
Frontem retorfit illico ad acres Infubres,  
Mirata sortem dexteram.*

Il ne faut pas s'étonner que Pierre Crinitus ait loué cet assassin, car nous voyons une hymne (i) à la loüange de (k) Balthazar Gerard, parmi les poësies sacrées de Levinus Torrentius Evêque d'Anvers. On y trouve entre autres éloges;

*Morte inferendus calicolum choris  
Æterno ab omni labe puram  
Reddis ovans animam paremi.*

(F) Les Dames de sa Cour faisoient gloire de leurs galanteries. ] La description que Paul Jove nous a donnée de la corruption des femmes de ce pais-là est horrible. Elles regardoient la chasteté comme un obstacle à la politesse : elles croyoient que s'attacher à cette vertu, c'étoit ne savoir pas vivre, c'étoit retenir l'air sauvage d'une campagnarde. Enfin elles ne croyoient pas que coucher avec un Prince fût une action opposée à l'honnêteté; elles pretendoient que le moyen de relever la condition de leurs maris par dessus les autres, étoit de leur faire porter des cornes d'or. Galeas qui étoit bel homme, jeune, vigoureux & impudique de temperament trouvoit là son compte. Les paroles de Paul Jove surpassent infiniment les miennes, c'est pourquoi je les mets ici. *His (l) artibus quam boni, splendidissimi que principis nomen tueretur, premebant ejusfamam intemperantes vageque libidines. Nam etiam erat ex multo ocio luxuriantis seculi conditio, in ipsi præcipue nobilitibus matronis, ut totum pudicitia*

† Tiré de Paul Jove in elego Galeas Crinitus. ‡ Jovius ibid.

(g) Ubi supra pag. 246.

(h) Pag. m. 833.

(i) Hymnus in laudem Balthazari Gerardi fortissimi tyranicida.

(k) Il tua le Prince d'Orange l'an 1584.

(l) Jovius ubi supra p. 243.

confervant plus qu'il n'eût été nécessaire le souvenir des coups de fouet qu'il avoit reçus de son Pedagogue, lui fit donner un jour publiquement les étrivères sur les fesses nues. *Hic*

(a) *Cola quondam Galeatii pedagogus ditum in principem odium conceperat impotenti ejus contumelia percussus, quod ille puerilium verberum unius memor, postquam adolevit, imperiumque suscepit, ipsi Cola tanquam inimiti subagrestique praeccepti, acceptas olim plagas nudavis claudibus loro palam rependi jussisset.* Cola indigné de cet affront piqua d'un ardent desir de gloire le jeune Olgiani, d'une gloire, dis-je, à acquerir en redonnant à sa patrie la liberté par le meurtre du Tyran : il lui releva jusqu'aux nues le merite de Brutus & de Cassius. En un mot ce fut lui (b)

qui par ses furieuses exhortations fit concevoir & exécuter cet attentat. *Olgianum (c) penè inurbem, levissimumque adolescentem inam spe paranda gloria inflaverat Cola Montanus literarum ludi magister; si occiso tyranno patriam in libertatem affereret; saepe Cassius & Brutus in schola magnis extollens laudibus, qui gloria ducti pulcherrimi facti consilium olim suscepissent.* Tant il est vrai qu'une mauvaise leçon est capable de faire du mal, & que les Princes mêmes doivent tâcher de ne se point faire de petits ennemis. Il y eut peu de tels. Cola (d) ayant été pris quelque tems après, tomba au pouvoir de Laurent de Medicis qui le fit pendre. Le courage qu'il avoit inspiré à Olgiani par l'esperance d'une renommée éternelle, ne se démentit point à la vue du dernier supplice. Olgiani & son camarade curent le tems de se sauver, à la faveur de la confusion que l'assassin du Duc causa dans l'Eglise: mais comme il n'y avoit personne qui osât leur donner retraite, ils furent pris deux jours après. Leur supplice fut proportionné à leur crime, & voici la sentence d'Olgiani.

Olgianus (e) *ipse mirum visu audituque vesana constantia obstinatum animum in conspectu carnificis gerens, seseque in ipsa morte confirmans hac contumaci ore protulit verba; Collige te Hieronymus, stabit vetus memoria facti; mors quidem erit acerba, sed tormentum breve, atque ejus fama perpetua.*

(C) Deux raisons puissantes l'y engagerent. ] En 1. lieu il étoit fâché de voir que les Sforces eussent usurpé la domination, au prejudice de sa famille. 2. Il avoit une sœur que Galeas avoit debauchée, & dont il avoit fait part à un beau jeune homme son mignon. *Germana sororis probo quam Galeacius adamaret, aique subigeret, permorabatur: tanto indignantis quod eam decore adolescenti, qui etatis flore principi fruendum dedisset, conciliasse & communicasse suspicaretur.* Ce (f) Prince passoit pour si impudique, qu'on parloit non seulement de ses amours, mais aussi de ses maquerelages. Nous

(a) Jovius ubi supra p. 245.

(b) Hojus Cole diris cohortationibus conjurationem inchoatam ad exitum que perductam fuisse. Olgianus ipse ex quaestione perscripserit. Id. ibid.

(c) Idem pag. 244.

(d) Idem p. 247.

(e) Idem p. 246.

(f) Principem enim in amore improbum atque adeo impudentem plerique vel falso existimabant, ut alienae libidini obsequium habens præbere crederetur. Id. p. 244.

**LANDO** (**HORTENSIO**) Medecin nâtif de Milan, vivoit au XVI. siecle. Il est Auteur de plusieurs Ouvrages, & il se plaifoit à les publier sous de faux noms. On le croit Auteur d'un Dialogue publié sous le nom de *Philalethes*, contre la memoire d'Erasme. Cette (*Z*) conjecture me paroît très-bien fondée.

**LANGIUS** (**PAUL**) Moine Allemand, ne seroit guere connu par la Chronique qu'il composa, s'il n'y eût inseré \* des plaintes contre la mauvaîse vie des Ecclesiastiques, & s'il n'y eût donné des éloges à Martin Luther. C'est ce qui a été cause que les Protestans l'ont cité mille & mille fois. Il étoit né à Zwicka dans le Voigtland, & il se fit Moine Benedictin l'an 1487. dans le Monastere de Bozau proche de Zeits dans la Misnie †. L'Abbé Tritheme l'envoyoit l'an 1515. fouiller dans tous les Couvens d'Allemagne, afin de ramasser tous les manuscrits qui pourroient servir à l'illustration de l'Histoire, ou à l'augmentation du Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques ‡. Langius travailla aussi pour soi en parcourant les Bibliothèques; car cela lui fut d'un grand usage lors qu'il (*A*) composoit sa Chronique. Elle commence selon Vossius à l'an 1468. mais il (*B*) se trompe.

\* Voyez *Hist. Litt. Memorabiles* to. 2. p. 169. & 170.

† Vossius, de *Hist. Litt.* pag. 644.

‡ *Id. ibid.*

† Vignier, *Theatre de l'Ante. Christ.* à l'index des Auteurs 1422.

*puclitia decus ab humanitate aula alienum prorsus & subagreste putaretur, ideoque princeps ad licentiam libidinis proclinatus, & juvena vigore venustateque oris supra omnes spectatu dignissimus, procacibus seminarum oculis & desideris cupidissime deserviret. Erat enim tum vulgation inter feminas, nullam ex principis concubitu fieri impudicum, eorumque maritos qui ineptis birici videri possent, ita excellere aureis cornibus, ut dignitate cunctos anteirent. Voilà sans doute le souverain degre de la corruption, car si quelque chose empêche que la chasteté ne soit bannie du monde, c'est que l'on attache à l'égard des femmes une idée de deshonneur au vice opposé (a). C'est la principale barriere dont la providence de Dieu s'est servie, pour arrêter un peu les progrès de l'impureté, & les empêcher d'inonder tout le genre humain, à la maniere des eaux du deluge, qui n'épargnerent que très-peu de gens.*

(*Z*) Cette conjecture me paroît très-bien fondée. Je m'acquiesce ici d'une promesse que j'ai faite dans les remarques (b) sur mon Erasme.

Voici donc ce que porte le memoire que j'ai cité en cet endroit-là. *Herold a cru que c'étoit un Medecin nâtif de Plaisance, nommé Bassiano Landi ou Lando, qui s'étoit caché sous le nom de Philalethes. Pour moi je croi que c'est plutôt Hortensio Lando Milanois, aussi Medecin, homme d'esprit, Auteur de plusieurs Ouvrages Latins & Italiens où il a toujours affecté de se masquer. Il s'est donné ce même nom de Philalethes dans un dialogue qu'il a intitulé Forciana quæstiones, où il examine les mœurs & l'esprit des divers peuples d'Italie. Il est vrai que dans ce dernier dialogue il s'appelle Philalethes Polytopienis, au lieu que dans celui contre Erasme c'est Philalethes Utopienis, ou ex Utopiâ civis. Ce qui bien loin de marquer une véritable difference, fait voir au contraire que c'est le même genie qui a produit l'un & l'autre Ouvrage. Il s'est aussi quelquefois nommé Hortensius Tranquillus, à quoi Simler abbreviateur, & continuateur de Gesner n'a pas pris garde, parlant d'Hortensius Tranquillus, & d'Hortensius Landus comme de deux differens Ecrivains. Nous avons de ce Lando Un commentario delle più notabili e mostruose cose d'Italia, in 8. Ouvrage divertissant, au devant duquel n'ayant pas mis son nom, il supplie à cela par un petit avertissement qui est à la fin où il dit: Godi, lettore, il presente commentario nato del costantissimo cervello di M. O. L. detto per la sua natural mansuetudi-*

(a) Confitez ce qui se trouve ci-dessus dans l'article Jonas, p. 177. col. 2.

(b) Pag. 1060. col. 1. lettre a.

ne il Tranq. *Qui ne voit que ces trois lettres M. O. L. signifient Messer Ortenzio Lando, & Tranq. Tranquillo. En suite de cela il y a un catalogo de gli inventori delle cose che si mangiano, & delle bevande c'hoggili s'usano, à la fin duquel sont ces lettres capitales SUISNETROH SUDNAL ROTUA TSE. Qui liés à rebours suivent l'ordre des mots sont: HORTENSIVS LANDVS AVTOR EST. De même à la fin de ses paradoxes imprimés à Venise in 8. 1544. SUISNETROH TABEDVL, c'est-à-dire HORTENSIVS LVEBAT. Il y a donc bien de l'apparence que ce n'est pas Bassiano, mais Hortensio Lando qui étoit Auteur du Dialogue auquel Herold a répondu: & ce qui me confirme dans cette pensée, est qu'Hortensio voulant prouver dans l'un de ses paradoxes que ce n'est pas un deshonneur d'être bâtard, alliege l'exemple de plusieurs hommes de lettres, de Pierre Lombard, de Giason Maino, de Longueuil, de Celio Calcagnini, & d'Erasme, parlant de ce dernier en ces termes: O quanti letterati hannoci ancora dato i furtivi abraçciamenti &c. hannoci dato un Erasmo di Roterodamo, e per opra d'un valente Abbate ce lo dettaro.*

(*A*) Lors qu'il composoit sa Chronique. Elle a pour titre *Chronicon Citiense*. Mais ce n'est pas à dire que Du Plessis en ait dû nommer l'Auteur Moine de Citique. Coeffiteau au lieu de le corriger s'est servi des mêmes mots. Ceux de Rivet ne sont pas meilleurs, et le Moine Citique. Voyez leurs passages dans la remarque C. Les étrangers ont grande raison de se plaindre que les François ont defiguré de telle sorte les noms propres, qu'on n'y reconoit plus rien. Vossius (c) fait cette remarque contre l'illustre Mr. de Thou. Mais ici le mal ne consiste pas seulement à defigurer un nom de ville, c'est quelque chose de pis, car sous pretexte que Langius a composé la Chronique d'une Cathedrale, on lui donne un nom dérivé de cette Eglise. Or ce nom ne lui convient point.

(*B*) Vossius se trompe. Cet Ouvrage de Langius est une Chronique de l'Eglise Episcopale de Zeits. L'Empereur Othon I. fonda cette Cathedrale l'an 968. le Pape Jean XIII. la confirma (d). Langius étend sa Chronique depuis cette fondation jusques en l'année 1515, il ne se contente pas de donner l'histoire des Evêques de Zeits, il parle aussi des autres Evêques de ces quartiers-là.

(c) Vossius de arte historica, c. 12. pag. 69.

(d) Teste Paulo Langio in *Chronico Citiensi* quod à dicto anno (968.) usque ad annum 1515. deduxit Episcoporum Citiensium & aliorum in vicinis antistitum res gestas commemorans. *Aut. Hist. Langi in Geographia Ecclesiastica* c. 124. quartiers-là.

pe. Coeffeteau ne se (C) servit pas d'une fort bonne défaite quand il repondit au Myſtere d'iniquité, où quelques paroles de Langius furent alleguées.

Une <sup>(2)</sup> Porro

(a) Du-Pleſſis Mornai, Myſtere d'iniquité, pag. 573.

(C) Coeffeteau ne se servit pas d'une fort bonne défaite. Du Pleſſis Mornai (a) n'oublia point les éloges que Langius donne à Martin Luther. Paul Langius Moine de Citique, disciple de l'Abbé Trithemius sur le point que Luther vint à paroître, bien qu'il ne laiſſait pas son Monastere s'en trouver tout eſmeu, & lui rend un teſmoignage non croyable. Ce Martin, dit-il, estoit un Theologien consommé, profond, incomparable, qui taſſoit de r'appeler la ſaincte Theologie à la dignité de ſa ſource, & à ſa premiere pureté, & à l'innocence, ſincerité & ſimplicité Evangelique, baſſant du tout toute Philoſophie ſeculiere. . . En un autre lieu ſur l'an 1503. lui baillant pour compagnons Coloſta de & Melancthon, ils traitent & enſeignent la ſaincte Theologie, baillans le ſourment de la parole de Dieu ſans aucune paille; c'est à dire, ſans y meſler la Philoſophie & les Syllogiſmes ſur tout ſe tiennent à l'Evangile de Chriſt & à l'Apôſtre St. Paul, qu'ils prennent pour patron & fondement, & avec eſtude des lettres conjointement la crainte de Dieu & les ſemences de toutes vertus qu'ils ſement es cœurs de leurs Diſciples par paroles, par exemples & par la plume. Et afin qu'on ne nous replique pas que c'estoit devant que Luther eust fait la guerre au Pape. Voici comme il en parle ſur l'an 1520. après avoir diſcouru des abus & excez des Indulgences; Icelui, dit-il, par ſa doctrine & predication admirable, mit à neant la valeur de toutes les Indulgences. Et les tourna du tout en doute, deſfournant le peuple de les acheter; ſçavoir qu'il aſſermeroit n'eſtre aucunement neceſſaires à ſalut, non une remiſſion des pechez, mais une nonchalance à ſe repentir & une laſcheté à toutes bonnes œuvres, meſmes un achoppement & un vice; Que les merites auſſi de Chriſt & des ſaincts, n'eſtoient pas le ſouls & l'eſpérance de ſes Indulgences; veu qu'en la primitive Eglise ny plus de 1000. ans après, il ne s'en trouvoit rien d'eſcrit par les ſaincts & Docteurs de l'Eglise orthodoxe. Auſſi peu qu'ils les euſſent en telle eſtime, & en creuſſent ſi magniſiquement, qu'aujourd'hui à l'appetit de l'argent qui leur en revient; Aſſerment de plus, & prouvent que l'Eglise Romaine de droit Divin n'eſt point la premiere ni le chef des autres, &c. Et pource, dit-il derechef, Juſques à preſent ils le perfectent comme un autre Athanaſe, principalement pour avoir diſputé ceſte Theſe; & quelques autres points de doctrine rares & hauts que non ſeulement les Romains contiennent à impugner, mais auſſi pluſieurs hommes très-doctes ſur tout les Thomiſtes; Toutesfois ce Martin, qui eſt ſans conteſtation le premier & le plus ſage Theologien de noſtre age, n'a peu eſtre vaincu juſques ici, ſortant & approuvant ſa doctrine par les teſmoignages de l'Evangile, de l'Apôſtre Saint Paul, meſmes des lieux originaux des anciens Peres orthodoxes. Du Pleſſis n'oublie pas le correctif appoſé par Langius à tant de propositions hardies, & ainſi nous en parle ce Moine, dit-il, non aſſertive ſed admirative, non pour rien aſſermer, mais par admiration ſuſpendant ſon jugement à la façon de pluſieurs juſques à ce que par un

Concile Oecumenique il en ait été deſſui. Je mets en marge les paroles de Langius (b), elles temoignent plus ſortement pour ſa catholicité.

Voici ce que repond Coeffeteau. Ce que le Sieur du Pleſſis nous oppoſe de Paul Langius Moyne de Citique diſciple de l'Abbé Trithemius, nous apprend quelle eſt la ſincerité des Proteſtans, & la bonne foy dont ils uſent en la publication des auteurs. Car ils ſont dire à Langius des choſes touchant Luther, qui ſont entierement contraires non ſeulement à la doctrine, dont Langius a tousjours fait profeſſion juſques à la mort, mais auſſi à ce qu'il a eſcrit en la meſme Chronique où ſont couchés ces loüanges de Luther. Peut eſtre que les Proteſtans ſe figurent qu'ils nous feront croire que cet auteur a eſté tout enſemble Lutherien & Papiſte, uſque per heretique & Catholique, autrement certes ne peuvent ils concilier ce qu'ils luy ſont dire avec ſes premiers eſcrits. Et qu'on ne ſe trompe pas au nom de Piſtorius qui l'a mis en lumiere, car encor qu'il ſe ſoit fait Catholique, ç'a eſté quelque temps depuis, & il eſtoit encor Proteſtant quand il publiâ ceſte Chronique avec quelques autres œuvres deſes, eſcrivains Allemans. Et meſme il dit qu'il l'avoit eue de Henry Petreus qui demouroit à Baſle parmi les Heretiques. Au ſurplus ceux qui ont fait la fourbe, ſe ſont bien ſuadez qu'on auroit peine de croire de Langius, qu'il eût parlé ſi avantageuſement, & de la perſonne, & de la doctrine de Luther; c'eſt pourquoy ils y ont adjouſté une maigre & inſipide défaite, luy faiſant dire que qu'il en a eſcrit, ç'a eſté non aſſertive, mais admirative, non pour rien aſſermer, mais par admiration ſuſpendant ſon jugement, &c. Vous diriez que ce Langius cherchoit maĩſtre, & eſtoit encor irreſolu quelle Religion il devoit embraiſſer (c). C'eſt une pauvre reponſe, il vaudroit mieux demeurer muet, que de ſ'en ſervir. Le P. Greſer y a renoncé, & a trouvé mieux ſon compte à ſuſpoſer que le bon Paul Langius mourant d'envie de collecter une femme, regardoit Luther comme un Heros qui ſeroit l'exterminateur du celbat. Voyons ce ego ſupra que l'Apologiſte du Sieur du Pleſſis repondit à cette plaiſanterie, & au ſubterfuge de Coeffeteau.

Paul (d) Langius Moine Citique donne de ſi beaux & grands teſmoignages à la doctrine de Luther, que nôtre Moine ne les peut ſouffrir, ſans accuſer ceux qui ont publié ſon œuvre, d'y avoir adjouſté du leur, tout ce qu'on en produit à ce propos, les meſurant à l'aulne des Papiſtes qui corrompent par additions & mutilations tous les eſcrits qui ſont ſent par leurs mains. Cependant Dieu a voulu la pour leur oſter cette objection, qu'il ait eſté mis en lumiere par un homme qui dès lors couvoit l'Apofſtaſie, qu'il a enſin eſcloſé, à ſçavoir Piſtorius, qui n'auroit depuis eu

N n

d'iniquité, pag. 1218. 1219. (d) Rivet, Remarques ſur la Reponſe au Myſtere d'iniquité, 2. partie, pag. 623.

qu'il étoit de Martin Lutheri doctrina diſerui, non ſicut diſcipulus illius aſſertive quod abſit, ſed potius admirative poſit, ut pote nullus adhuc juratus in verba magiſtri. Sed cum ſimul more ſuſpenſus multorum, quoniam que per Oecumenicum univerſale & generalium, quid in tam arduum ſit decretum fuerit, paratus nihil tamen minus, & modo & ſemper à recte ſapientibus doceri, etiam & poſſimum Romanæ Eccleſiæ judicio hæc præſentia, & alia qualiſcunque meſcripta, & corrigenda & examinanda ſubjicio: tamen ego ſupra narrata non de Romanis, ſed Romanenſibus. id eſt, non indigenis, ſed aliunde ad eam conſultentibus, deſcripte. rin. Lan- gius, apud Wolfium. Lect. me- morab. tom. 2. p. 175.

<sup>6</sup> Casfermontanus. Une reflexion d'André Rivet (D) par raport à Pistorius, qui publia la Chronique de ce Moine l'an 1583. ne me paroît pas solide. Les fautes de (E) Moreri ne font pas considerables.

LANGIUS (JOSEPH) natif de Kaisersberg \* dans la haute Alsace, & Professeur en Mathématique & en langue Greque à Fribourg dans le Brisgaw, travailloit l'an 1612. à son *elementale Mathematicum* †, qui selon Vossius ne fut imprimé ‡ que cinq ans après †. Isaac Habrecht Philosophe & Medecin l'augmenta, & l'orna de notes & de figures, & le fit ainsi imprimer β l'an 1625. Langius avoit publié à Strasbourg en 1598. un (A) *Florilegium* in 8. qui fut suivi quelque tems après d'un *in folio* intitulé (B) *Polyanthea nova*. Il vécut plusieurs années dans la Communione des Protestans, après γ quoy il embrassa la foi Romaine. Je donne le (C) titre de ses livres.

LAN-

β A Strasbourg.

γ Voyez la préface de son Polyanthea.

„ blie à decouvrir ce tour de souplesse, s'il l'a-  
„ voit fait, ou quelque autre à son sçeu. Grefser  
„ qui l'a peu interroger sur cela, n'a pas eu  
„ l'impudence, quoy qu'en lui elle soit au plus  
„ haut point, d'accuser l'infidelité de ceux qui  
„ l'ont donné au public. Il a mieux aimé mal  
„ traiter ce pauvre Moine en ces mots:  
„ C'est ce Langius auquel dès le premier petit bruit  
„ de l'Évangile Luthérien, les pieds demangeoient  
„ déjà, pour sauter hors du Monastere, estimant  
„ arrivé ce temps acceptable, auquel il seroit loisi-  
„ ble aux Moines de quitter le froc, & espouser  
„ des Nonnains. En ce temps-là, les Moines  
„ trouvoient bien moyen de coucher avec elles  
„ sans les espouser, & si autre demangeaison ne  
„ les eust tenus, Coëffeteau sçait assez, qu'ils  
„ trouvent bien moyen de se froter ailleurs. „  
„ Ces dernières paroles font voir manifestement  
„ que les lieux communs dont les Missionnaires se  
„ servent au sujet du mariage des Reformateurs,  
„ & des Moines qui embraslerent la Religion Pro-  
„ testante, ne font pas aussi favorables qu'ils se  
„ l'imaginent. Ils trouvent là un beau champ de  
„ declamation; les images les plus odieuses de la  
„ sensualité forcent en foule de leur plume: mais  
„ on les rembarre facilement, parce qu'il n'est que  
„ trop vrai que ceux qui sont veu de celibat  
„ ne l'observent pas toujours, & que le sens com-  
„ mun dicte que si les Ministres de l'Eglise n'ont  
„ pas la force de s'abstenir du commerce femi-  
„ nin, il vaut mieux qu'ils passent leur fougue  
„ avec leurs femmes, qu'avec les femmes d'au-  
„ trui.

(D) Une reflexion d'André Rivet. . . ne me paroît pas solide. ] Nous venons de voir qu'il pretend que Pistorius autoit fait favoir la fraude, après être devenu bon Papiste. Je croy qu'il se trompe. Si Pistorius avoit alteré le manuscrit de Langius, il ne s'en seroit jamais vanté. Le bien que l'Eglise Romaine eût pu tirer de cet aveu n'auroit pas été considerable. Que Langius ait loué Luther l'an 1520. ou qu'il en ait dit du mal, ou qu'il n'en ait point parlé, c'est au fond une très-petite affaire. Mais Pistorius n'auroit pu decouvrir la friponnerie, sans se rendre mepriable à ceux de l'Eglise Romaine, & sans s'exposer aux insultes des Protestans, qui eussent trouvé dans son propre aveu de quoi le convaincre qu'il étoit un malhonnête homme. De telles fautes ne s'avouent point: elles tirent trop à conséquence.

(E) Les fautes de Moreri ne font pas considerables. ] Il faloit nommer la patrie de Langius Zwickau, & non pas (α) Zwickau. Son monastere s'appelloit Bozan, & non pas Bozan. La faute

de Pistorius, au lieu de Pistorius, est corrigée dans les éditions de Hollande. Il ne faloit pas dire que sa Chronique commence à l'an 1468. c'est une faute de Vossius que j'ai déjà relevé, & que Zeillerus (b) a copiée.

(A) Un Florilegium. ] C'est un recueil alphabetique de sentences, d'apophtegmes, de comparaisons, d'exemples, & d'hieroglyphes. Les Ecoliers se servent utilement d'un pareil Ouvrage quand ils ont des chreies, ou des amplifications à composer. Les hommes doctes s'en pourroient aussi servir avec avantage, si tout ce que l'on y cite avoit été bien collationné aux Originaux, mais on n'a rien moins fait que cela. Notre Langius se contenta de copier les Compilateurs modernes, & entre autres Thomas Habernicus (c), dont l'Ouvrage intitulé *Flores doctorum* est tout plein de fautes.

(B) Polyanthea nova. ] L'Auteur a suivi dans cet Ouvrage la même methode que dans le *Florilegium*. L'Index d'Espagne y corrige quelques endroits, & donne une histoire des livres intitulés *Polyanthea*. Je ne pense pas être blâmable si je raporte le précis de cette histoire. Le premier *Polyanthea* fut imprimé (d) l'an 1512. c'est l'Ouvrage du Moine Dominicus Nanius Mirabellius, Auteur du *Monestesaron Evangelium*. Le second fut compilé par un Libraire de Cologne nommé Maternus Cholinus, & publié (e) l'an 1585. On ajoûta au travail de Mirabellius tout ce que l'on trouva à propos de copier de trois Ouvrages qui avoient paru, je veux dire du recueil de Bartholomæus Amanius, & du *sententiarum opus absolutissimum ex probatissimis autoribus excerptum* (f), & d'un Ouvrage anonyme imprimé à Lyon. Cholin outre cela fournit ses propres recueils. Le troisieme sous le titre de *Polyanthea nova*, est l'Ouvrage de nôtre Joseph Langius, & fut imprimé à Geneve l'an 1600. à Lyon l'an 1604. à Francfort l'an 1607. & diverses fois depuis. Le quatrième sous le titre de *Polyanthea novissima* est divisé en 20. livres, & ne differe du troisieme qu'en quelques augmentations. Le cinquieme sous le titre de *Florilegium magnum seu Polyanthea floribus novissimis sparsa*, fut publié à Francfort l'an 1621. Ce qu'il y a de nouveau dans cet Ouvrage est dû aux veilles de Francisus Sylvius Insulanus. Nous avons parlé ailleurs (g) des suppléments de Gruterus: ils contiennent 2. volumes, de sorte que le *Florilegium magnum* en comprend trois: le 1. est de Sylvius Insulanus; le 2. & le 3. imprimez à Francfort l'an 1624. sont de Gruterus.

(C) Le titre de ses autres livres. ] Une édition

(b) Zeillerus de Historiis, part. 1. pag. 87.

(c) Dietrichus in alio in Langio reprehendit quam credulitatem, quae se ab Ilbernico decipi pallius est. Thomassinus de plagio. n. 482.

(d) A Nante, & puis à Sarne l'an 1514. & à Cologne l'an 1539.

(e) Il fut imprimé à Venise l'an 1592.

(f) Par Francisus Tortius, seu de Tort, Angerin. L'Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1560. & l'an 1580.

(g) Dans l'article de Gruterus, pag. 1318.

α Dans le Moreri de Hollande en le nomme Zwickau.

ticti

LANGLE (JEAN MAXIMILIEN DE) Ministre de l'Évangile, naquit à Evreux en 1590. Il fut appelé à l'Église Reformée de Rouën en 1615. n'étant alors âgé que de 25. ans. Il y fit toutes les fonctions de son ministère pendant 52. ans, toujours avec beaucoup de reputation, de pieté & d'éloquence. On a de lui deux volumes de Sermons, l'un sur le huitième aux Romains, l'autre sur divers textes de l'Écriture; & une Dissertation en forme de lettre, pour la défense de Charles I. Roi d'Angleterre. Sept ans avant sa mort il tomba dans une paralysie, qui lui tenoit la langue empêchée; mais il ne laissoit pas de plaire, & d'édifier par des conversations pieuses & ingénieuses tout ensemble. Il mourut en 1674. en la 84. année de son âge, laissant plusieurs enfans (Z) qui heriterent de son merite & de sa vertu\*.

\* On trouve cet article tout tel qu'il a été communiqué.

† Thuanus lib. 74. circa fin. ad ann. 1581.

‡ Voyez la remarque A.

‡ Thuanus ibid.

LANGUET (HUBERT) natif de Viteaux † en Bourgogne, se rendit illustre par son habileté & par sa vertu au XVI. siècle. Ayant lu en Italie un livre de Melanchthon, il conçut un si grand desir de conoître ce grand Docteur, qu'il s'en alla le trouver en Allemagne. Il eut (A) avec lui les liaisons les plus étroites. Il le charmoit par ses belles conversations; car il avoit réuni la force de la memoire avec la finesse du jugement ‡. Il fut long tems † l'un des premiers Conseillers d'Auguste Electeur de Saxe; & il ne quitta cette Cour que lors qu'on le soupçonna d'avoir été l'un de ceux qui conseillerent à Gaspar Peucer de publier une exposition de la doctrine de l'Eucharistie, conformément à la Confession de Geneve. Il se retira à la Cour du Prince d'Orange β; & il mourut à Anvers l'an mil cinq cens quatre-vingt un à l'âge de soixante-trois ans. Il avoit eu

N n 2

beaucoup β id. ibid.

tion de Juvenal & de Perse à Fribourg 1608. *Tyrocinium Græcarum literarum ib. 1607. Adagia sive sententia proverbialia.*

(Z) Laisant plusieurs enfans. ] Samuel de LANGLE son fils aîné naquit à Londres, & fut porté en France à l'âge d'un an, & y a toujours demeuré, jusques à ce que la dernière persécution l'obligea à se retirer en Angleterre. Il fut Ministre à-peu-près dès la même année de son âge que son pere, & servit avec lui l'Église de Rouën pendant 23. ans. Il fut appelé en suite à Paris en 1671. pour l'Église qui s'assembloit à Charenton, fort honoré dans l'une & dans l'autre pour ses mœurs graves, son savoir solide, & une prudence conformée; lié d'une amitié particulière avec Mr. Claude. Les persécutions de France, & en particulier celle qui étoit aux peres leurs enfans, l'obligent à chercher une retraite en Angleterre. L'Université d'Oxford se fit un honneur de lui donner le degré de Docteur en Théologie, sans qu'il Peût demandé; & le Roi Charles II. lui marqua aussi son estime, en lui donnant un Canoniat à Londres dans l'Abbaye d'Westminster. Il étoit né en 1622. Il tomba malade en la 71. année de son âge en Juin 1693, d'une maladie violente qui dura 8. jours, mais qui n'empêcha point qu'il ne conservât toute la force de son esprit, faisant à toute heure d'excellens discours à ses proches & à ses amis, & fut tout à ses enfans, à qui il avoit donné la même éducation qu'il avoit reçue de son pere. Le public n'a eu encore d'autre Écrit de lui, qu'une lettre sur les differens d'entre ceux qu'on appelle *Episcopaux* & *Presbyteriens* en Angleterre. C'est Monsieur le Docteur Stillingfleet à présent Evêque d'Worcester, qui la fit imprimer à la fin d'un de ses livres sur le même sujet: mais on a trouvé parmi ses manuscrits un Traité de la vérité Chretienne qu'il avoit commencé il y a quelques années, & qu'il acheva peu avant sa mort. On espere que Mr. de Langle son fils aîné, & Ministre comme lui, donnera cet Ouvrage en peu de tems. L'illustre defunt avoit fait aussi plusieurs

remarques critiques sur divers endroits de l'Écriture, & en particulier sur les Pseaumes, qu'on croit qu'il eût donné lui-même, s'il eût vécu encore assez de tems pour les mettre dans l'ordre, & dans l'état qu'il sembloit s'être proposé (A).

Quant aux autres enfans de Jean Maximilien de Langle, le memoire que je cite n'en dit rien.

(A) Il eut avec Melanchthon les liaisons les plus étroites. ] Tout ce que j'ai dit là-dessus m'est fourni par Joachim Camerarius dans la vie de Melanchthon. (b) Hunc (Languetum) lectio libri cujusdam in italia ubi tunc ipse degere- ret, à Philippo Melanchthone composui cupiditate incenderat, videndi autorem illius, & ea stimulos perpetuo admoveus perpulerat tandem ut in Germaniam veniret, & Wittenbergam se conferret. Languet arriva à Wittenberg l'an 1549. (c) & s'attacha de telle sorte à Melanchthon, qu'excepté pour faire de tems en tems quelques voyages, il ne le quitta jamais. (d) Neque ab ipso discessit nisi interdum per intervalla quædam peregrinationum quibus mirifice delectabatur, donec Philippus Melanchthonis vita in terris duravit. La conversation de Languet étoit admirable. Il parloit savamment sur les interêts des Princes, & il fa-voit à fond l'histoire des hommes illustres (e). Sa memoire ne bronchoit jamais sur les circonstances du tems, ni sur les noms propres, & il avoit une sagacité extraordinaire à discerner les inclinations des gens, & à prévoir l'issue des choses. Celui qui lui rend ce temoignage l'avoit connu particulièrement. Neque ego, (f) dit-il, audivi ullum alterum, qui tam prudenter & certo, & plane, dilucide, disertè exponeret, quicquid narrare institisset. Non ille in hominum nominibus falli, non indicis temporum errare, non confundere rerum negotiorumque seriem. Erat autem in eo singularis sagacitas in notandis naturis hominum, & conjiciendo, quo quisque suoque ingenio deserretur, & qua esset voluntatis inclinatio. Consiliorum etiam solertissimus astimator, & eventuum futurorum provisione admirabilis.

(a) Memoire communiqué, qu'on imprime tout tel qu'il a

été envoyé.

(b) Joach. Camerarius in vita lectio libri cujusdam in italia ubi tunc ipse degere- ret, à Philippo Melanchthone composui cupiditate

(c) Ibid.

(d) Ibid.

(e) Erat autem Philippo grata at- que jun- cunda Melanchthonis vita in terris duravit.

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(j) Ibid.

beaucoup (B) de part à l'estime de Mr. du Pleffis Mornai. On le croit Auteur de la (C) harangue qui fut faite à Charles IX. le 23. de Decembre 1570. au nom de plusieurs Princes d'Allemagne. C'est à lui que l'on attribué le fameux Traité qui a pour (D) titre, *VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS*. Les lettres Latines qu'il avoit écrites à Philippe Sidney furent imprimées à Francfort l'an 1633. Celles qu'il avoit écrites en la même langue aux Camerarius pere & fils, parurent l'an 1646. & ont été rimprimées avec quelques autres l'an 1685.

a Qu'il avoit écrits à Auguste Electeur de Saxe.

\* Vossius de scient. Mathem. p. 347.

† 1<sup>re</sup> epistola de scient. Uranometria.

‡ Gonzales de Cordoue, fils du grand Capitaine.

(d) Vie de Du Pleffis Mornai pag. 56. ad ann. 1581.

LANSBERGIUS (PHILIPPE) a tenu rang parmi les Mathematiciens du XVII. siecle. Il étoit né \* en Zeelande l'an † 1561. Il fut Ministre de la parole de Dieu à Anvers en 1586. Depuis il le fut pendant (E) plusieurs années à Ter-Goes en Zeelande: & enfin ayant été déclaré *emeritus*, il se retira à Middelbourg ‡, où il mourut environ l'an 1632. On verra ci-dessous le titre (F) de ses Ouvrages.

LATINUS (JEAN) More de naissance, fut transporté en Espagne petit garçon, & servit chez (A) le Duc de Suesse †. L'esprit que l'on remarqua en lui fut causé qu'on lui laissa prendre part aux leçons qui étoient faites à son jeune maître, & par ce moyen il devint si docte, qu'ayant été afranchi il obtint de l'Archevê-

(B) Beaucoup de part à l'estime de Monfr. du Pleffis Mornai.] Cela paroît par ce passage (a).

A son arrivée à Anvers Mr. du Pleffis trouva femme & enfans malades; un fils même que Dieu luy avoit donné, en son absence aujustoit retiré à luy; mais outre cela Mr. Languet son singulier ami decedé, lequel Madame du Pleffis, bien que malade elle-même, avoit assisté jusques aux derniers soupirs. Ses derniers propos furent; Qu'il n'avoit regret, que de n'avoir peu revoir Mr. du Pleffis premier que mourir, auquel il eust laissé son cœur s'il eust pu. Qu'il avoit desiré de vivre pour voir le siecle amender, mais puis qu'il alloit toujours s'empirant, il n'y avoit plus que saire; que les Princes de ce temps estoient d'estranges gens; que la vertu y avoit beaucoup à souffrir, & peu à gagner; qu'il plaignoit bien Mr. du Pleffis, qui auroit à en sentir sa bonne part, & de mauvais temps à passer; mais qu'il prist courage que Dieu l'assisteroit. Au reste l'adjura de requerir de luy, en luy disant adieu de sa part, une ehoise; qu'au premier livre qu'il mettroit en lumiere il fit mention de leur amitié. Cela fit Mr. du Pleffis non long temps après par une petite Preface, à l'entrée de la version Latine de son livre, de la Verité de la Religion Chrestienne. Ce qu'il dit à la louange d'Hubert Languet dans cette Preface, & ce que d'autres ont publié sur le même sujet, a été diligemment recueilli par Voetius (b). L'épithape seule vaut un panegyrique. Vous la trouverez dans le même Voetius.

(C) On le croit Auteur de la harangue.] Mr. Colomiés en donne une très-solide preuve dans ses Melanges Historiques (c). Il la tire d'une lettre de Languet à Sidney, écrite de Vienne le 1. de Janvier 1574.

(D) Le fameux Traité qui a pour titre *VINDICIÆ CONTRA TYRANNOS*.] Ce que j'ai dit là-dessus dans le Projet de ce Dictionnaire au mot *Brutus*, est trop long pour être commodément inséré ici. J'ai trouvé plus à propos de le renvoyer à la fin de cet Ouvrage, sous la forme de dissertation.

(E) Pendant plusieurs années.] Vossius (d) dans la page 237. dit qu'il fut Ministre à Ter-Goes xxxix. ans plus ou moins; mais dans la page 341. il ne met que xxx. ans. Sans doute la faute est de l'Imprimeur; mais j'avoué que

je ne sai pas si elle consiste dans la soustraction, ou dans l'addition d'une x. C'est l'un des deux.

(F) Le titre de ses Ouvrages.] *Chronologia sacra libri VI.* imprimez en 1626. *Progymnasmata Astronomia restituta*, imprimez à Middelbourg en 1629. *Triangulorum Geometricorum libri IV.* imprimez au même lieu en 1631. *Uranometria libri III.* imprimez au même lieu la même année. *Commentationes in motum terre diurnum & annuum, & in verum aspectabilis caeli typum*, où il se declare hautement pour l'opinion de Copernic, & pretend même la perfectionner. Il composa cet Ouvrage en Flammant, mais il fut traduit en Latin par Martin Hortensius, & imprimé à Middelbourg en 1630. Fromond Docteur de Louvain le recita dans son *Ant-Aristarchus, sive orbis terre immobilis*. Lansbergius qui ne vécut pas assez pour repliquer, laissa un fils qui repondit à Fromond, & en même tems à Morin Professeur Royal à Paris, & à un Danois nommé Pierre Bartholin. Cette reponse intitulée *Jacobi Lansbergii Medicinae Doctoris apologia pro commentationibus &c.* imprimée à Middelbourg en 1633. fut refusée par un nouveau livre de Fromond imprimé l'an 1634. sous le titre de *Vestis*, ou d'*Ant-Aristarchi Vindex*. Je pense que la chose en demeura là.

(A) Et servit chez le Duc de Suesse.] Il le temoigna lui-même dans une Inscription que Dom Nicolas Antonio (e) rapporte. *Hæc Joannes Ethiops Christicola ex Ethiopia usque infans est advectus excellentissimi & invictissimi Consulis Ferdinandi à Corduba Ducis Suesse, Gonzalvi Magni Hispaniarum Ducis nepotis servus, ab ipso infantia Herum lacte simul nutritus, cum ipso à rudibus amicus liberalibus artibus institutus & doctus, & tandem in ludum literarium comitaretur, linguae Latinam exactam operam accepit moderandam, quam per viginti annos arripuit, feliciter moderatus est.* Par là nous convaincons de fausseté le Jesuite Schottus, qui a dit que notre More aprit le Latin en suivant Mendoza au p. 450. College (f). Le maître de notre Latinus ne s'apelloit point Mendoza. Vous trouverez dans Aubert le Mire (g) presque mot à mot tout ce que Scottus a dit de ce docteur Ethiopien.

(e) Nicol. Anton. Biblioth. Hist. 10. 1. p. 547.

(f) Hic dum Men- de. aum Heroa (je croi que c'est une faute d'impression, au lieu de Granatæ in ludum literarium comitaretur, linguae Latinam exactam operam accepit moderandam, quam per viginti annos arripuit. Schottus, Biblioth. Hispan. p. 450.

(g) De Scripiorib. Jaculi xvi. p. 92.

(d) De scient. Mathem.

L'Archevêque de Grenade la Regence de la langue Latine dans l'Ecole de l'Eglise de Grenade. Il s'acquit dignement de cette charge pendant vingt ans, & comme ses mœurs n'étoient pas moins dignes d'estime que son esprit, il trouva en mariage (B) un party fort avantageux. Il publia divers (C) Poèmes. \* Tiré de Dom Nicolas Antonio, Bibl. Hispan. tom. 1. pag. 547. Quelques-uns disent que Clenard l'amena (D) d'Ethiopie en Espagne, & qu'il l'introduisit aux belles lettres. Cela n'est pas vrai. Les fautes (E) de Mr. Moren font en petit nombre, mais très-grossières.

L A U -

(B) Il trouva en mariage un party fort avantageux. ] Il épousa (a) Donna Anna de Calval: Charus omnibus propter ingenii ac morum. doctes, matrimonio insuper honeste nec ingnobilis femina supra.

(b) Id. ib. na supra conditionem ornatus (b). On dit qu'il étoit bel homme; ce qui est peut-être aussi rare, selon le goût des Européens, que de voir un More (c) enseigner la langue Latine. Ludum hic (Garnata) parentum memoria aperuit (quis credat?) Joannes Aethiops genere, Latinus hinc ductus, ac praestanti forma & Musca ac Poëtica in paucis peritus (d).

(c) Granata linguam Latinam publice profiteri coepit, stupendo exemplo in cathedra nigrum hominem Latine loqui. (C) Il publia divers poèmes. ] Un sur la bataille de Lepante: un autre sur la mort de Pie V. & un bon nombre d'Épithaphes. Donnons les titres. Ausfradios libri II. sive de victoria navali Joannis Ausfradii ad Echinadas Insulas. De obitu Pii V. ejusque in Philippum regem studio. De augusta regaliū corporum ex variis tumulis in unum regale templum Escorialis translatione, atque illinc in Granatense Regina Joana, epigrammatum.

(d) Lu. luv. Nonius in Hispania, pag. 83: L'Inscription que j'ai rapportée dans la 1. remarque est tirée de ce dernier livre; & comme l'Auteur observe qu'il avoit 58. ans (e), nous pouvons connoître, dira-t-on, l'année de sa naissance. Un homme qui est dans la 58. année l'an 1576. doit être né l'an 1518. Mais donnons nous garde de raisonner de la sorte; car encore que les épithaphes & les épiigrammes de Latinus aient été publiées à Grenade l'an 1576. il ne s'en suit pas que l'inscription dont nous parlons ait été faite cette année-là. Cette conséquence seroit mauvaise, quand même on seroit certain qu'il étoit alors en vie: combien plus sera-t-elle fautive, si l'on suppose qu'il mourut l'an 1573. comme le porte son (f) épithaphé. Voici ce que l'on peut dire de certain: puis qu'il est mort l'an 1573, cette inscription n'a pas été faite après cette année, & ainsi l'Auteur avoit pour le moins 58. ans cette année-là, & fa naissance ne peut être postérieure à l'an 1515. Nicolas Antonio seroit blâmable, au cas qu'il eût pu marquer l'année où Latinus se donnoit 58. ans, car il ne la marqua point. Je voudrois pour la rareté du fait que nôtre Latinus eût trouvé place parmi les Poètes de Mr. Baillet.

(e) Tiré de Nicol. Antonio ibid.

(f) Elle est dans Nicol. Antonio ubi supra, & dans Moren.

(g) Bullart, to. 1. pag. 287. (D) Que Clenard l'amena d'Ethiopie en Espagne. ] L'Auteur (g) de l'Academie des Sciences nous dit que Clenard fortant de la Cour de Féz, fut seulement suivi d'un disciple Ethiopien, avec lequel étant arrivé à Grenade l'an 1542. il écrivit à l'Empereur Charles V. une lettre élégante, & mourut en cette même année, & laissa son disciple Ethiopien (cont sous le nom de Jean Latin) si bien instruit aux bonnes lettres, qu'il a composé un beau poème Latin sur la victoire. . . de Lepante. Plusieurs raisons me persuadent qu'il y a là quelques fautes. 1. Latinus (h) témoigne qu'il étoit encore enfant, lors qu'il fut

transporté d'Ethiopie en Europe. Cela ne seroit pas vrai, s'il étoit passé d'Afrique en Espagne avec Clenard l'an 1542. Il avoit alors pour le moins 27. ans. 2. Il dit que dès son enfance (i) il a été élevé & instruit avec Gonzales Fernand de Cordouë son maître, qui en-dubus enfin (k) lui donna la liberté. Auroit-il parlé de la sorte, s'il avoit été redevable de toute son érudition à Jaques Clenard, comme Mr. Bullart le suppose? 3. Il ne dit rien qui ait le moindre rapport à la narration de Mr. Bullart. Ma troisième observation me persuade qu'Aubert le Mire s'est trompé lors qu'il a dit (l), (m) Discipulum reliquit (Clenardus) Joannem Latinum Aethiopem (quod prodigii simile est) rhetorem liberrimum; cujus poema exstat panegyricum de navali Jo. Ausfradii ad Echinadas Insulas victoria. Sans doute Mr. Bullart a été trompé par ce passage d'Aubert le Mire; mais il y a joint une faute qui vient de son cru; il a supposé que Latinus fut amené en Europe par Jaques Clenard l'an 1542. Voici aparemment l'origine de l'erreur. Clenard raconte (n) qu'ayant été envoyé à Braga pour y dresser une Ecole, il produisoit ses 3. valets Mores devant les Ecoles, & leur commandoit en Latin de faire certaines postures. Ces Mores avoient appris chez lui assez de Latin par l'usage, pour entendre ce qu'il leur commandoit en cette langue. Erant mihi servuli tres, quos (u) supra nominavi, non sane periti (x) Ce mot Grammatici, verum domestica consuetudine tantum consecuti, ut mo perciperent, quicquid dice-rem, & contra Latine responderent, licet identidem peccantes in Priscianum. Hos in ludum productos, dialogos agere jussi, spectantibus discipulis, & cum eis multis de rebus sermonem miscbam, at tentissimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Aethiopes loquerentur Latine. Heus Dento, inquam, falta, &c. Sur ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Elève de ce docteur Grammaticien.

(E) Les fautes de Mr. Moren. ] I. Il n'est pas vrai que Gonzales Fernand de Cordouë ait fait esclave nôtre Latinus, lors qu'il n'étoit encore qu'un berceau. L'inscription (o) que j'ai rapportée insinué clairement, que lui & Latinus étoient à-peu-près de même âge: il faudroit donc que Gonzales couché encore dans le berceau, eût fait des expéditions en Afrique ou sur mer, s'il étoit vrai qu'il eût fait esclave Latinus. Je voudrois bien savoir pourquoi Moren ne s'achroit pas à traduire fidèlement ses originaux. Il avoit le livre de Dom Nicolas Antonio sous les yeux, que ne se contentoit-il de dire que Latinus étoit esclave de Gonzales Fernand de Cordouë? Cela signifie-t-il que Gonzales avoit pris lui-même cet Ethiopien, & qu'en suite (p) il l'avoit mené en Espagne? II. L'emploi de Latinus à Grenade n'étoit point uniquement d'enseigner les jeunes Clercs de la Metropolitaine. Il enseignoit publiquement le Latin à

(\*) Tiré de Dom Nicolas Antonio, Bibl. Hispan. tom. 1. pag. 547. (i) A rudibus annis. (k) Et tandem liberatus. (l) Et tan-dem liberatus. (m) Epist. lib. 2. pag. 303. (n) Ce mot se rapporte à ces paroles de pag. 295. Prudentem peccantes in Priscianum. Hos in ludum productos, dialogos agere jussi, spectantibus discipulis, & cum eis multis de rebus sermonem miscbam, at tentissimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Aethiopes loquerentur Latine. Heus Dento, inquam, falta, &c. Sur ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Elève de ce docteur Grammaticien. (o) Dans la remarque A. (p) La narration de Moren nous conduit à cette suite.

(q) Dans la remarque A. (r) Ce mot se rapporte à ces paroles de pag. 295. Prudentem peccantes in Priscianum. Hos in ludum productos, dialogos agere jussi, spectantibus discipulis, & cum eis multis de rebus sermonem miscbam, at tentissimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Aethiopes loquerentur Latine. Heus Dento, inquam, falta, &c. Sur ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Elève de ce docteur Grammaticien.

(s) Dans la remarque A. (t) Ce mot se rapporte à ces paroles de pag. 295. Prudentem peccantes in Priscianum. Hos in ludum productos, dialogos agere jussi, spectantibus discipulis, & cum eis multis de rebus sermonem miscbam, at tentissimo auditorio, adeo miraculi loco fuit, quod Aethiopes loquerentur Latine. Heus Dento, inquam, falta, &c. Sur ce narré on a pu bâtir facilement que Jean Latinus étoit un Elève de ce docteur Grammaticien.

\* *Memoires de la Ligue* 10. p. 349. Les autres Historiens ne disent pas qu'on lui ait donné cette Cure.  
 † *Memoires de la Ligue* ibid.  
 ‡ *Thuanus* lib. 95. pag. 280.  
 † *Cayet, Chronologie Noveuaire*, ad ann. 1591. à la. ibid.  
 (a) Cette faute a été corrigée dans les éditions de Hollande.  
 (b) *Thuan. Histor. lib. 86.* p. 112. ad ann. 1587. Voyez aussi *Misimbourg, Hist. de la Ligue*, l. 1. pag. 55.  
 (c) *Pag. 280* ad ann. 1589.  
 (d) *Rurfus olim sacerdos, & postea egerata majorum religione doctrinam protestantium amplexus pastorisque officio diu inter eos functus, uxore etiam ducta, cuius cum propter egestatem atate jam inclinata taderet, errore recantato ad nos redierat, sed incerta fide, quam mox ut se vere Catholicum approbaret, factiosus addidit.* On repete la même chose dans le livre (c) 95. avec une addition très-considérable ; car dans le denombrement des raisons qui avoient porté ce personnage à quitter les Reformez, on n'oublie point le châtement qu'il avoit à craindre ayant été convaincu d'adultere. Il entra dans le giron de l'Eglise, dit Mr. de Thou (d), soit qu'il se repentit de ses erreurs, soit qu'il fût las de sa femme, soit qu'il craignit la peine que les Protestans infligent à ceux qui sont convaincus d'avoir violé la foi conjugale. Je rapporterai ci-dessous un autre passage, où Mr. de Thou repete une partie de ces choses. Je n'allegue point ces paroles de Du Verdier Vau-Privas. Mathieu (e) de Launoy premierement Prêtre, puis Ministre de la pretendue Religion Reformée & à present retourné au giron de l'Eglise Chretienne & Catholique. L'autorité de Mr. de Thou suffit à prouver ce que j'avance. Voyons s'il y a lieu de douter qu'il ait eu raison de dire, que Mathieu de Launoy étoit Prêtre quand il se fit Huguenot. Si j'en doute je suis fondé sur le silence que cet Ex-Ministre garda dans une occasion, où il semble qu'il eût dû faire mention de sa prêtrise: Je laisse derriere, dit-il (f), ce qu'ils disent de ma vocation auparavant qu'ils m'eussent distrait du sein de l'Eglise Chretienne & Catholique, & de la desertion que je fis de la charge que j'avois. Car j'ay toujours eu charge

L'AUNOI (MATTHIEU DE) l'un des plus ardens Ligueux qui fussent en France, avoit exercé plusieurs années la charge de Ministre de l'Eglise Reformée ; mais ayant commis adultere dans la ville de Sedan, & n'esperant point qu'on relâchât en sa faveur les loix de la discipline, il entra dans la Communion Romaine. Je n'oserois assurer ce que j'ai lu dans de grans Auteurs, qu'il étoit Prêtre (A) lors qu'il se fit Protestant, mais s'il ne l'étoit pas alors, il le devint après qu'il eut renoncé à la Communion des Reformez. Quoi qu'on l'eût flétri à Sedan d'une maniere (B) tout-à-fait ignominieuse, à cause de son adultere, il ne laissa pas d'être reçu à bras ouverts par les Catholiques. Ils firent \* des quêtes pour lui ; on lui donna un Canonicat dans la Cathedrale de Soissons, & la Cure de Saint Mederic à Paris †. Il employa sa langue, sa plume, & tout ce qu'il eut d'industrie ‡ à fomentier la rebellion des Parisiens ; & il se rendit si considerable dans l'horrible faction des Seize, qu'il (C) presida à toutes les assemblées qui furent tenues pour faire mourir Barnabé Brisson, premier President au Parlement de Paris. S'il ne se fût sauvé promptement, il eût tenu compagnie à ceux que le Duc de Mayenne fit pendre, pour avoir été les promoteurs du supplice de ce grand personnage †. Il se retira en Flandres & ; je croi qu'il y passa le reste de ses jours. Il publia quelques livres de controverse, un (D) entre autres sur les motifs de son changement, & une reponse aux calomnies qu'il pre-

tendait tous venans ; c'étoit l'usage des Ecoles des Eglises cathedrales, comme Monfr. Joli l'a montré dans l'un de ses livres. III. C'est une grande ignorance (a) que de nous parler d'un poëme intitulé *Anfrizados*. C'est en vain qu'on se voudroit excuser sur l'original, puis que Nicolas Antonio ne se sert du genitif *Anfrizados*, qu'en y joignant *libros duos*.

(A) Qu'il étoit Prêtre lors qu'il se fit Protestant. ] Mr. de Thou l'assure. *Matthæus Laurentius*, dit-il (b), *sacri Sueffonum collegii Sodalis, & postea egerata majorum religione doctrinam protestantium amplexus pastorisque officio diu inter eos functus, uxore etiam ducta, cuius cum propter egestatem atate jam inclinata taderet, errore recantato ad nos redierat, sed incerta fide, quam mox ut se vere Catholicum approbaret, factiosus addidit.* On repete la même chose dans le livre (c) 95. avec une addition très-considérable ; car dans le denombrement des raisons qui avoient porté ce personnage à quitter les Reformez, on n'oublie point le châtement qu'il avoit à craindre ayant été convaincu d'adultere. Il entra dans le giron de l'Eglise, dit Mr. de Thou (d), soit qu'il se repentit de ses erreurs, soit qu'il fût las de sa femme, soit qu'il craignit la peine que les Protestans infligent à ceux qui sont convaincus d'avoir violé la foi conjugale. Je rapporterai ci-dessous un autre passage, où Mr. de Thou repete une partie de ces choses. Je n'allegue point ces paroles de Du Verdier Vau-Privas. Mathieu (e) de Launoy premierement Prêtre, puis Ministre de la pretendue Religion Reformée & à present retourné au giron de l'Eglise Chretienne & Catholique. L'autorité de Mr. de Thou suffit à prouver ce que j'avance. Voyons s'il y a lieu de douter qu'il ait eu raison de dire, que Mathieu de Launoy étoit Prêtre quand il se fit Huguenot. Si j'en doute je suis fondé sur le silence que cet Ex-Ministre garda dans une occasion, où il semble qu'il eût dû faire mention de sa prêtrise: Je laisse derriere, dit-il (f), ce qu'ils disent de ma vocation auparavant qu'ils m'eussent distrait du sein de l'Eglise Chretienne & Catholique, & de la desertion que je fis de la charge que j'avois. Car j'ay toujours eu charge

& autorité publique, depuis que je suis sorty des études : & nonobstant ma jeunesse, qui lors étoit bien verte, & loin de maturité, m'y suis comporté avec louange & honneur, au contentement de ceux auxquels j'avois à faire, jusques à ce qu'aucuns Ministres & autres de leur secte m'embroillèrent l'esprit de leurs illusions & reveries. Et l'estime en laquelle ils m'avoient, étoit telle, que si tôt que je me rangeay de leur party, qui fut l'an 1560. ils me contraignirent prendre charge entre eux me hâtant, en telle sorte qu'ils ne me donnerent aucun temps pour respirer, & adviser à ce qu'avois à faire, tant ils avoient crainte que je leur échappasse : même ils ne me firent proposer qu'une seule foys : & encores si tôt qu'ils me virent entré en matiere se contentans du commencement que j'avois fait, ils me firent cesser, & m'adjoignirent à leur nombre, pour m'envoyer en Champagne.

(B) D'une maniere tout-à-fait ignominieuse. ] Les memoires de la Ligue (g) portent qu'ayant été convaincu d'avoir engeffé une sienne cousine à Sedan, où il exerçoit le saint ministère, il y fut pendu en effigie.

(C) Qu'il presida à toutes les assemblées. ] Voyez la Chronologie novenaire (h) de Pierre Victor Cayet, vous y trouverez un plus grand detail que dans ces paroles de Mr. de Thou: *Matthæus (i) Laurentius qui olim Presbyter, postea egerata majorum religione Minister uxorem duxerat, ejusque pertusus ad sacra redierat. . . . principem locum in iis conciliabulis semper tenuit.* Cette preuve me suffit.

(D) Un entre autres sur les motifs de sa conversion. ] Il a pour titre, *La Declaration & refutation des fausses suppositions, & perverses applications d'aucunes sentences des saintes Ecritures, desquelles les Ministres se sont servis en ce dernier temps, à diviser la Chrétienté: avec une exhortation auxdits Ministres d'eux réunir, & ramener leurs auditeurs à l'Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, de laquelle ils ne se devoient pas separer. . . .* Par Mathieu de Launoy, & Henry Penneier n'agueres Ministres de la Religion pretendue Reformée : & à present retournés au giron de l'Eglise Chrétienne & Catholique : le tout mis en ordre, & disposé en trois livres, par ledit

(g) *Tome 6. p. 351.*  
 (h) *Tom. 1. fol. 108. & suiv. ad ann. 1591.*  
 (i) *Thuan. lib. 102. p. 443. ad ann. 1591.*

(b) *Thuan. ib.*  
 (c) *Bibliothèque Françoisse*, pag. 800.  
 (f) *Dejuste de Mathieu de Launoy & d'Henry Penneier . . . contre les fausses accusations & perverses raiomies des Ministres de Paris.* Sed n. & autres pag. 42. 44. Ce livre fut imprimé à Paris chez Jean du Carroi l'an 1577. in 8.

pretendoit que les Ministres avoient semées contre lui. Il est bien foible dans la reponse (E) à l'accusation d'adultere, & comme sa conduite au tems de la Ligue

(a) Elle est datée de Paris le 29. de Septembre 1577.

ledit de Launoy. L'épître dedicatoire (a) au Roi Henri III. nous apprend que ces deux Ministres se rencontrèrent au bourg de Guines au pais reconquis, le premier de Juin 1576. Penetrier y étant repassé d'Angleterre quelque temps auparavant, & l'autre retournant tout récemment de Hollande. Ce fut là, disent-ils, qu'ils dresserent cet Ouvrage, & qu'ils resolurent d'abjurcr ouvertement leurs heresies.

(b) Défense de Mathurien de Launoy p. 45.

(E) Bien foible dans la reponse à l'accusation d'adultere. Il se reconoit (b) homme fragile & sujet à tomber en ce peché. Il n'avoit point la faute dont on l'accuse, mais il n'allégué pour sa justification que de petites chicanes. Mes accusateurs, dit-il (c), se sont abusés au tems sçavoir d'avoir bonne memoire, car l'an 1574. j'étois en Hollande. Ils s'enveloppent en plusieurs variations, ajoit-t-il, ils disent que c'étoit une fille laquelle m'avoit esté baillée en deposit, c'est à dire en garde, par gens de bien & craignant Dieu : & puis apres ils disent que c'étoit une chambriere. Or il y a grande difference entre l'une & l'autre. Car quand une fille est baillée en deposit, cela presuppose qu'elle est de bonne maison, & a dequoy vivre ; tellement qu'on n'en sçait pas une chambriere de six ou sept livres tournois par an. Mais quoy ? ils vouloient d'avantage aggraver ce fait supposé. Car le crime seroit plus grief de corrompre une fille de maison baillée en garde, que si c'étoit une simple chambriere, qui se loné à gaiges pour servir & demeurer autant qu'on se trouve bien servi d'elle, on qu'autre occasion la retient. C'est mal se defendre ; j'ai cité (d) ci-dessus un Ecrivain qui dit que Launoy engrossa sa propre couline. C'étoit apparemment une fille qu'on avoit envoyée chez lui, pendant les persecutions de France, car alors plusieurs personnes de la Religion se refugioient à Sedan. Or comme Launoy n'avoit pas beaucoup de bien, & que sa refugiee n'avoit pas peut-être de quoi payer une pension, il est assez aparent que par des services domestiques elle le mettoit en état de se passer de servante, & ainsi sans nulle contradiction les uns pouvoient dire qu'il avoit couché avec sa chambriere ; & les autres qu'il avoit couché avec une fille qui lui avoit été consiée comme un dépôt.

(c) Ibid. p. 47.

(d) Dans la remarque B.

(e) Ibid. p. 48.

Voici une autre pretendue contradiction. Ils disent qu'ayant été convaincu du fait. . . je l'ai confessé à trois ou à quatre d'entr'eux ils sont incertains du nombre. Mais ils ne disent point comment j'ai été convaincu, ce n'a point été poursuivi-il (e), étant surpris sur le delict par le Juge même accompagné de ses sergents, & autres gens de son siege. Ce n'a pas été par temoignage irrefragable, car on n'appelle pas des temoins en telles besognes. Ce n'a pas été par presumption violente, car s'il y en avoit eu aucune, ils auroient grandement sailli selon leur discipline même. La presumption se prend ou par la trop grande familiarité des parties, ou par la grosseffe de la femme. S'ils ont pris presumption pour familiarité, ils nous en devoient advertir & l'un & l'autre, afin de nous garder par bonnes remontrances de tomber au mal : tellement qu'ils seroient grandement à reprendre, d'avoir laissé couler le mal, sans s'y opposer par une fra-

ternelle charité, ou par censures à ce requis. S'ils ont tiré leur presumption de la grosseffe d'elle, elle n'est suffisante pour m'accuser, & encores moins condamner. Ce seroit une belle Loy, que si une chambriere sait la sotte en la maison de son maître, & se fait saire un enfant, que le maître en fut coupable. Quelle raison y auroit-il ? Les peres & les meres sont souvent bien empêchez à garder leurs propres filles, quoy qu'ils les tiennent de près. Comment donc pourroit un maître redre conte du fait d'une chambriere, qu'on ne peut pas toujours avoir sous l'œil & sous la main ? Il n'auroit beaucoup mieux se servir soy-même. Telle presumption donc n'a aucune vertu. Mais voyant leur fille de bonne maison supposée être grosse, ils la devoient appeler, & sçavoir d'elle comment luy étoit advenu cela, & qui l'avoit fait grosse, lors ils eussent cognu la verité. Mais ils ont oublié à le faire, pourtant ils ne peuvent alleguer presumption sans se condamner eux mêmes ; & encores seroit-elle nulle. Il seroit aisé de montrer la foiblesse de cette defense, si l'on s'en vouloit donner la peine : mais la chose ne le meritant pas, je dis seulement que quand même il auroit fait disparoitre cette fille, on eût pu avoir des preuves tres-convaincantes de la grosseffe, de forte qu'il ne pouvoit point se prevaloir du défaut de confrontation, ou de celui d'interrogation.

La pretendue contradiction que l'on va lire ne vaut pas mieux que les precedentes. Ils (f) disent que j'ai été convaincu devant leur Conistoire, lequel selon leur dire étoit composé de dix-sept Ministres & treize Anciens qui sont trente personnes. Or ils me maintiennent convaincu par cette confession, laquelle, disent-ils, j'ai faite devant trois ou quatre, ce n'étoit donc pas leur Conistoire, car il s'en falloit vingt-six ou vingt-sept personnes. Vaine & puerile chicane. On ne pretendoit pas qu'il eût avoué sa faute devant tout le Conistoire ; on pretendoit que sans l'avoir avouée devant cette Compagnie, il en avoit été convaincu ; & on ajoitait qu'en particulier il avoit avoué la dette à 3. ou 4. personnes.

Il se plaint qu'ils (g) condamnerent l'un & (g) l'autre également d'adultere, & à mêmes peines & amendes. Or adultere selon les distinctions qu'on fait de la paillardise, se commet entre gens ou par gens mariez. Cependant ils disent que c'étoit une fille, elle n'a pas donc commis adultere en cette signification. Cela fait pitié, car pour commettre un adultere proprement dit, il n'est pas besoin que les deux parties soient mariées ; il suffit que l'une ou l'autre le soit.

La dernière chose qu'il objecte est l'acceptation de personnes (h) : il pretend qu'ils avoient eu beaucoup d'indulgence pour des fautes toutes semblables : il nomme les gens, & les lieux ; & soit qu'il cherchât une plus grande conformité entre le crime dont on l'accusoit, & celui dont il accusoit quelques confreres, soit qu'il eût d'autres raisons, il se trouve des servantes mêlés presque toujours dans ses recriminations. Il nomme un Ministre qui a paru à la tête de quelques beaux livres, & que l'on apelloit en Hollande le scheon (i) Predictant :

(f) Ibid. p. 49. 50.

(g) Ibid. p. 50.

(h) Pag. 51. Chap. six.

(i) C'est-à-dire le bon Ministre.

que a fait voir que c'étoit un scelerat, il ne faut point ajoûter foi aux (F) contes qu'il a publiez contre ceux de la Religion. Celui qui regarde deux pretendus (G) demoniaques, est le plus ridicule.

LAU-

(a) Ne fit  
uncille ti-  
bi amor  
pudori.  
Horat. Od.  
4. lib. 2.  
Voyez l'ar-  
ticle Bri-  
suis, pag.  
666. re-  
marque E.

cant : si nous l'en voulions croire, ce beau Ministre se seroit rendu redoutable aux hôtes par ses exploits sur les servantes, & auroit très-bien profité de la maxime d'un (a) Poete Romain. Je dirai dans la remarque suivante que Launoi n'étoit pas assez honnête homme, pour pouvoir faire du tort aux gens dont il medisoit.

Faisons une petite digression. Il faudroit ou permettre le mariage aux Ecclesiastiques, ou leur defendre d'avoir de jeunes servantes : car tout cet enorme concubinage des Prêtres qui a scandalisé le public pendant plusieurs siècles, doit son origine à la permission qu'on leur donnoit d'avoir des femmes chez eux qui eussent soin de leur menage. L'intention des superieurs étoit qu'elles se bornassent aux simples fonctions de servante, mais elles se laissoient facilement persuader de servir à tout : la fonction de concubine leur paroissoit si commode à tous égards, que leurs maîtres n'avoient pas beaucoup de peine à les y reduire. Depuis la reformation de Luther les Prêtres ont peu-à-peu diminué ce grand scandale, mais encore aujourd'hui leurs servantes, à moins que d'être fort vieilles, sont fort suspectes de leur servir à deux mains. Tout le monde fait la chanson, dont le refrain est, de nécessité necessaire, il faut que je baise ma servante. C'est un Prêtre qui parle. En general dans toutes les religions, s'il arrive quelque desordre d'impureté qui fasse porter des plaintes contre les Ecclesiastiques non mariez, c'est presque toujours par raport à leurs servantes. On comprend sans peine pourquoi c'est plutôt à leur égard ; les tentations de part & d'autre, & les occasions de pecher se combinent plus aisément, plus commodément : & de là vient sans doute que les Casuistes relâchent extenuent fort le peché d'une servante engraisée par son maître. La bassesse latinité nous fournit un terme qui est ici de grand poids. Au commencement le titre de *socrus* étoit honnête ; il seroit à designer une femme ou une fille qui seroit dans une maison, qui apretoit à manger au maître, mais dans la suite il n'a servi (b) qu'à signifier les concubines des Cleres : c'est parce que la plupart de leurs servantes continuoient à la verité d'être cuisinieres, mais de plus elles couchoient avec leurs maîtres. Concluons que la discipline ne devoit point tolerer en aucun pais du monde, que les jeunes Ecclesiastiques qui n'ont point de femmes prirent de jeunes servantes.

(b) Voyez  
le Glossaire  
de Mr. du  
Cange au  
mot socra-  
ria. pag.  
469. 470.  
edit. Paris.

(c) Desom-  
sien de Mat-  
thieu de  
Launoi,  
p. 38. &  
suiv.

(F) *Aux contes qu'il publioit contre ceux de la Religion.* Quand même on ne seroit pas attention aux crimes horribles qu'il commit pendant la ligue, on auroit lieu de le regarder comme un imposteur, à l'égard de plusieurs choses qu'il raconte des Ministres, car elles sont très-cloignées de la vraisemblance. Il (c) dit que les Ministres refugioient à Neufchâtel en Suisse ayant resolu de perdre un jeune homme, qui avoit preferé l'étude de la Medecine à celle de la Theologie, l'accuserent de plusieurs fausses doctrines, mais que l'un des plus celebres s'op-

posa à leur complot ; qu'ils ne laisserent pas de poursuivre ce Medecin, Les (d) uns l'appellant (d) 166.  
forcier, les autres Anabaptiste, les autres Atheis- P. 42.

te. D'autres luy disoient. Comment ? osez-vous bien dire que vous ne croyez pas toute la doctrine de Monsieur Calvin, par la bouche duquel nous parlons tous ? Luy repondant que Calvin étoit un homme sujet à faillir comme les autres : incontinent ils s'escrierent. O maudite Philosophie ! O blaspheme execrable ! Car parler contre la doctrine de Calvin, & contre l'intention & volenté de ces venerables, c'est, selon leur dire, parler contre Dieu, & mentir au Saint Esprit : & ne font conscience aucune de poursuivre la dessus un homme jusques à la mort, s'ils le peuvent attendre. Ce qu'il faut dire à ces Ministres touchant Calvin (e), est si éloigné de l'esprit & des maximes de l'Eglise Reformée, & si peu conforme au stile des Reformez, qu'il n'en faut pas davantage pour être persuadé qu'il seroit lui-même, & cela très-grossierement, les medifances qu'il publioit. Ainsi on ne sauroit faire tort à la memoire des interressez, si l'on se donnoit la berté d'insérer ici ce mauvais conte. „ L'ayné 636. versf.

„ (f) Capel peu auparavant avoit demandé un cercele luisire de son cerveau presques de même qualité, à une Dame de bonne maison : „ laquelle venue à Sudan pour occasion ne vouloit se manifester, ni être cognue d'aucun. „ Cependant luy même d'une trop grande curiosité fut si temeraire que d'abuser du Nom & „ son, pour entrer en la chambre de ladite „ Dame, & la voir. En même temps il jeta „ un autre trait, lequel ressembloit bien autant „ la quinte essence de son esprit, qu'une mauvai- „ se & impudique affection. Car sortant du „ préche me de je ne sçay quelle devotion, prit „ par le bras une jeune Demoyelle fille belle, „ bien honnête, & de maison fort honorable, „ & la pria luy pouvoir dire un mot. Ce que „ luy étant accordé, il luy dit à l'oreille, Ma- „ damoyelle me de bonnes parties que je voy „ en vous, tant de beauté que de toutes sortes „ d'honnêteté, & principalement de gentillesse „ d'esprit, je pren la hardiesse vous faire une re- „ quête : mais je voudroy bien n'être point „ éconduit. Luy étant répondu par la Damoy- „ selle, qu'elle ne luy pouvoit rien accorder „ qu'elle ne sçeut au préalable ce qu'il vouloit „ demander, il luy dit. Je vous voudroy bien „ prier me donner une heure de passetemps de „ votre corps : nous nous trouverons bien en „ lieu, ou il n'y aura que vous & moy. La po- „ vre fille toute honteuse & étonnée de l'insinc- „ tion que luy donnoit ce Philosophe reformé „ sortant du préche, se retira de vitesse vers sa „ mere, à laquelle elle declara le fait : ce que „ par la mere en forme de complainte me fut le „ même jour recité. „

(G) *Deux pretendus demoniaques est le plus ridicule.* Voici l'abregé de ce conte. Matthieu de Launoi étoit un celebre Ministre l'an 1562. Quelques Marchands du Pais-Bas l'ontret précher avec tant de satisfaction dans An en Cham-  
pagne,

LAUNOI (JEAN DE) en *Latin* *Launois*, Docteur en Theologie dans l'Université de Paris, étoit d'un petit village de Normandie auprès de Coutances. Il fit ses études de Philosophie & de Theologie à Paris, avec un si grand succès qu'il se rendit un terrible disputeur. Il fut fait Prêtre & Docteur en Theologie (A) l'an 1636. & il ne fit nullement valoir ces deux caractères à gagner du (B) bien, & à demander des Benefices, il ne songea qu'à devenir habile

(4) Non ante suam ete technu à Matthæo intellectæ. quam pecuniis non præstitis licem movere debitoribus demoniaci ceperunt: torque est ea fabula in Hollandia ad annum s. n. LXXIIII. Matthæo à duobus Christiano de la Quenouillerie textore lino, & Joanne Walle, qui chordis nectendis vitam conducere consuevit. commemorata. *Sedulius ubi infra pag. 283.*  
 (b) Henr. Sedulius, Apologus adversus Alcoranum Franciscanorum p. 280. c. 7. seq. Il cite Florentius vander Haer de initiis tumultuum Belgicorum.  
 (c) Vivit hodieque Matthæus Bruxella Principum urbe Brabantie. & multa adversus illos scribit, quibus mendacio pallente non possunt resistere. *Idem Sedulius ibid. p. 283.*  
 (d) Ad annum 1562. n. 50.  
 (e) Dans la remarque R. de l'article de Cahin.  
 (f) Studium Theologicum ingressus est anno trigesimo tertio supra millesimum & sexcentimum, illudque biennio integro ita percurrit, ut multos ingenio & eruditione præstantes vinceret, & à nemine vinceretur. Ad ordinem sacerdotalem anno instiganti, & ad Theologiae Magisterium erectus. *Elog. Launoii p. 2.*

avoient beaucoup d'esprit & beaucoup d'érudition. On ajoute qu'il fut promu l'année suivante au Sacerdoce, & au Doctorat en Theologie. J'ai cru que je devois mettre cette année suivante, après les deux ans de l'étude de Theologie; car si je l'eusse mis immédiatement après l'an 1633, il eût dû reconnoître que ce Docteur auroit étudié en Theologie comme un Ecolier un an durant, depuis qu'il auroit reçu le bonnet. Je ne veux pas néanmoins qu'on me préfère à Mr. Moreri; car l'Auteur de l'Eloge ne s'est pas piqué de beaucoup d'exactitude sur ces matières de chronologie. N'a-t-il pas dit (g) qu'après que Jean de Launoi eût employé 5. ou 6. ans à étudier la Philosophie & la Theologie scholastique, il commença son cours de Theologie, & y mit deux ans? Lit-ce s'exprimer selon la rigueur de l'exactitude? Mais quelque negligente qu'il ait pu être, j'ai préféré son autorité à celle de Mr. Moreri.  
 (B) A gagner du bien, & à demander des Benefices. Ceci demande une remarque, car il est si rare de trouver même parmi les Docteurs en Theologie, quelques personnes gueries de l'avarice & de l'ambition, que lors que l'on en peut rencontrer quelqu'une, il en faut avorter soigneusement le public. De tels exemples doivent être confiez; on doit s'empresse à leur faire rendre la justice qui leur est due; cela sert à l'édification publique; car cela fait voir que la providence n'abandonne pas entièrement le genre humain à la corruption. Je dis donc que Jean de Launoi (h) témoigna dès sa première jeunesse une grande indifférence pour les biens du monde, & que ces belles dispositions ne changerent point quand il fut d'un âge plus avancé; car alors il ceda à ses freres & à ses neveux tout ce qu'il pouvoit pretendre aux biens de son pere, & il ne voulut jamais écouter les conseils de ses amis, qui l'exhortoient à postuler des Prebendes & des Cures. Pour faire cesser leurs exhortations officieuses, il leur déclara qu'il ne se sentoit propre ni à chanter, ni à prêcher, & qu'il ne vouloit pas s'enrichir des biens de l'Eglise, pendant qu'il ne pourroit pas lui rendre de grans services par les fonctions de son ministère. (i) *Monitus aliquando ab amicis, ut parviciam præbendam vacantem, eo nomine peteret ab eo, cui conferenda illius munus incumberat, respondit, se huic utriusque officio parum aptum esse à natura, cum per latera parum firma, perque vocem minimè canoram, neque verba apud populum facere, neque psalmos hymnosque decantare posset. Ingerentibus nonnullis inde provenire non medicam copiam, quàm quis commodius ageret, continuo regebat, se si jure illo uteretur, prospicere, veniatis comparatam iri, ut Ecclesia sibi opibus suis fructum magnum, ipse nullum Ecclesia, aut certè exiguum, Ministerio suo asserret, quod factum minimè sane vellet, tanquam iniquum nimis & invidiosum. Il ne faut pas s'étonner qu'il soit devenu si savant, puis qu'il appliquoit à l'é-*

étude

(g) *Elog. Launoii p. 2.*  
 (h) *Onem ab incute adolefcentia exuerat opum cupiditatem, quam diuina vox flagitiorum fontem appellat. Sed ad firmam statem cum pervenisset paternam hereditatem, parvam illam quidem, fratribus nepotibusque reliquit. Ibid. p. 3.*  
 (i) *Ibid.*

\* Ex Elo-  
gio Joan-  
nis Lau-  
noi 1715  
vulgato  
Londini  
1635. m.S.

(a) Ad  
hæc ani-  
mos aru-  
go & cura  
peculi

Cum se-  
mel im-  
buir, et  
speramus  
carmina  
singi  
Poste li-  
nenda ce-  
dio. &  
levi ser-  
vanda cu-  
ræ.

Horat. de  
ars poet.

(b) Mea-  
grea pag.  
216.

(c) Prefa-  
ta, et ideo  
testatu-  
rum se de  
re tenui,  
quoniam  
a quo ad-  
morsus  
fuerat su-  
dis ubi  
mioribus,  
singulari

Dei bene-  
ficio intel-  
lexerat fa-  
cilius esse  
Christiani  
homini  
bonis ca-  
rere, quam  
in recte  
u. l. Elog.  
Launoi  
P. 35.

(d) Ibid.  
p. 36.

(e) C'est-  
à-dire  
l'exécuteur  
au testa-  
ment.

(f) Exilis  
d'avis est  
si non &  
multa lu-  
perant,  
& domi-  
num fal-  
lant, &  
prostant  
furibus.  
Horatius,  
epist. 6. lib.  
1. Voyez  
ce qu'Ha-  
racc dit de  
Luculle  
peu aupa-  
ravant.

(g) Elog.  
P. 7.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(k) Suam  
point dans le caractère (k) de ce Jésuite. Il

homme; & pour cet effet il continua à s'apliquer à l'étude avec une extrême assiduité. Il ne se contentoit pas de la lecture de toutes sortes de livres, il fréquentoit les plus (C) doctes Theologiens, afin de les consulter sur tout ce qui lui faisoit de la peine\*. Il profita principalement des doctes conversations du Pere (D) Sirmond. Ce ne fut pas pour sa propre satisfaction, mais pour l'utilité du public qu'il ramassa un si grand tresor de science; car il y a très-peu de Theologiens qui aient mis sous la presse un plus (E) grand nombre de livres que lui. Il attaqua intrepidement (F) plusieurs fausses traditions; & il fut un

trude un esprit vuide de l'envie d'amafter du bien, & de parvenir aux charges. Combien y a-t-il de gens qui deviendroient fort habiles, si le soin songeant de faire fortune ne les tiroit sans cesse de leur cabinet? Voyez ce que dit un Poëte (a), en considerant les obstacles de son metier.

Je n'oublie pas le testament de Jean de Lau-  
noi. La preface en étoit considerable. Apres  
les (b) paroles ordlinaires, au nom du Pere &c. il  
y avoit, J'aurai bien-tôt fait, car je n'ai pas  
beaucoup de biens. Mr. Menage ne disoit pas  
tout; il y avoit aussi la raison pourquoy le tes-  
tateur ne laissoit pas beaucoup de biens; c'est  
que Dieu lui avoit fait comprendre qu'un Chre-  
tien a bien plus de peine à se b'en servir des  
richesses, qu'à s'en passer (c). Ceci est remar-  
quable; Mr. de Launoi laissa plus d'argent qu'il  
n'avoit cru qu'on en trouveroit chez lui; mar-  
que évidente de son peu d'attachement aux  
biens de la terre. Il ne peenoit pas la peine de  
compter son argent, & il oubloit quelquefois  
qu'il en eût mis en tel ou tel lieu. (d) Certum  
illum (e) fecit Lauvoius, plus penes se post obitum  
signata pecunia reperitur in, quam prestaudis lega-  
tus requireretur; & revera longe plus reperitur  
est, plusque quam Lauvoius ipse reperitur in cre-  
deret. Sed id tantum abest ut ei vitio verti possit;  
quin potius laudi duci debet, cum illud omne quum  
oblivioni penè dedisset. Nous avons là une  
preuve que l'indifference pour les richesses, &  
l'extrême envie de s'enrichir peuvent produire le  
même effet; car il y a des avarés qui amassent  
tant de biens, qu'ils n'en savent pas tout le de-  
tail (f).

(C) Il fréquentoit les plus doctes Theologiens. ]  
Il ne se contentoit pas de cela: il consultoit par  
lettres les Savans qui demeuroient dans les Pro-  
vinces de France, ou dans les pais étrangers (g);  
& quand il alla à Rome ce ne fut pas pour y voir  
les antiquitez, ce fut pour y faire conoissance  
avec les habiles gens. Ceux qu'il y (h) frequen-  
ta le plus furent Luc d'Holstein, & Leon d'Al-  
lazzi. (i) Iter etiam suscepit in Italiam, non qui-  
dem ut fluvios inspiceret & maria, non ut urbes la-  
straret, non ut vetera aritum monumenta, novaf-  
ve adificiorum moles mirabundus intueretur, sed ut  
consuetudine fruere tur eruditorum.

(D) Des doctes conversations du Pere Sirmond. ]  
Il lui alloit proposer ses doutes; on lui respon-  
doit sans crier aller & sans s'échauffer. Cette ma-  
niere contenticuse de s'entretenir sur les scien-  
ces trop ordinaire parmi les Savans, n'entroit  
point dans le caractère (k) de ce Jésuite. Il

marquoit doucement à son ami les autoritez des  
Peres & des Conciles, sur lesquelles il fondeoit  
ses sentimens. Mr. de Launoi les examinoit  
avec une grande exactitude, & alloit revoir les  
Pere Sirmond, qui l'ayant ouï discourir sur ces  
matieres lui repondoit, au commencement j'y  
étois plus éclairé que vous, mais à cette heure  
vous les possédez beaucoup mieux que moi (l).  
Il n'y avoit aucun Jésuite qui eût plus de part que  
de Launoi à la confidence de celui-là, & cette  
conduite ne plaïsoit point aux Confreres. Cum  
nullum haberet inter sodales suos Sirmondus quo-  
cum sidentius loqueretur, de quo & ipsi nomi-  
quam conquesti sunt, crebrius inveni vehementer  
operabat à Lauoi, cui nihil erat quod minus cre-  
deret quam (m) sibi. Ajoûtions ce trait de Me-  
nagiana (n). Le Pere Sirmond disoit de Mr.  
, de Lauoy, que des qu'il lui avoit entendu di-  
, re quelque chose de bon il alloit faire un li-  
, vre. ]

(E) Un plus grand nombre de livres que lui. ]  
Voyez en le catalogue dans l'histoire qu'il publia  
du College de Navarre l'an 1677. Son Libraire  
l'avoit souvent publié à part. Voici un trait de  
sine critique qui me serble meriter ici quelque  
place. C'estoit là \* celui de ses Livres qu'il  
, aimoit le plus, soit qu'il prit plaisir dans ce té-  
, moignage glorieux qu'il avoit rendu au Public,  
, de la reconnoissance qu'il avoit pour cette Mai-  
, son de la Faculté qu'il considéroit comme sa  
, mere; soit qu'il ne fût pas entierement insensibi-  
, ble à la complaisance de voir tous ses propres  
, ouvrages ételez dans son livre. Car il y a infen-  
, ré le Catalogue de tous ses écrits qu'il avoit  
, bien voulu faire lui même, tant afin de le ren-  
, dre plus exact, que pour expliquer avec plus de  
, facilité les titres & les matieres mêmes de ses  
, plus petits Livres, & de toutes ses Lettres en  
, particulier, jugeant sagement que tout autre  
, que lui se seroit aisément rebuté de leur grand  
, nombre & de l'amplification si étendue de leurs  
, titres (o). ]

(F) Il attaqua intrepidement plusieurs fausses  
traditions. ] Comme l'arrivée de Lazare & de  
Magdeleine en Provence; l'Apostolat des Gau-  
les de Denys l'Arcopagite; la cause de la re-  
traite de St. Bruno fondateur des Chartreux; la  
vision de Simon Stoch; les privileges de la  
Bulle Sabbatine. Ceux qui avoient intérêt à  
maintenir ces sortes de sentimens (p) jeterent  
les plus hauts cris contre lui; à leur dire & é-  
toit un destructeur de la religion. Il ne s'éton-  
na point de leurs vacarmes, il poussa toujours  
sa pointe, & il defabula non seulement les ve-  
ritables Savans, mais aussi quelques personnes  
de temporiers assere-  
ret, tamen qui historis quas expungebat à teneris annis imbi-  
rent, quive illas credula plebi non sine aliquo commodo suo in-  
gerebant, eas sibi eripi ægre patiebantur, nec qui id tentasset  
mitius inculcabant, quam si firmissima religionis fundamenta con-  
cellere decrevissent. Elog. Lauoi. pag. 10.

(l) Tunc  
cujus soler-  
tiam &  
sagacita-  
tem suspi-  
cians Sir-  
mondus, di-  
cere sole-  
bat. Cum

primum loqui hæc  
de re cœpi-  
mus, erat in ea  
forsitan ali-  
quid quod pau-  
lo melius

perpexit-  
sem quam  
tunc memo-  
vero cum  
tam accu-  
rate per-  
tractasti, nibi fu-  
perest quod te  
luserit, quodque  
pienius per-  
fectius non te-  
neas, quam

ego un-  
quam tenuerim.  
Ibid.

(m) Ibid.  
(n) Ibid.  
Pag. 223.  
1. edit. de  
Hollande.

(o) Baillet,  
Jugemens  
des Savans  
to. 2. n.  
139. pag.  
171.

(p) Credi-  
vix potest  
quantam  
initio in-  
vidiam his  
scriptis in-  
se consti-  
verit; licet  
enim anti-  
quam at-  
que adeo  
genitum  
la traditione  
nem pro-  
pugnaret,  
ejuque  
fidem, ut  
ipse sepe  
ad locum  
Terullia-  
ni alludens  
dicebat, ex  
de temporis

des plus fermes apuis des privileges de l'Eglise Gallicane. Il étendit sa critique jusques sur les devisions ; & il en codta quelques Saints au Kalendrier. Il est bon de voir ce que Gui Patin (G) disoit là-dessus. Il étoit difficile que ce doc

de la populace. *Vicit tamen inexpugnabili constantia* Launois hominum imperitorum, & male feriarum importunas inofficiosasque querelas, & aniles eorum sabellas ita revocit, ut nullum jam patronum inveniant inter eos, qui aliqua curâ veritatem indagant, multò pauciores quàm antea apud vulgum, & apud eos qui ne literas quidem (a) norunt.

Il attaqua vigoureusement les Moines par deux autres endroits, (b) car il montra la fausseté des prétendus privileges en vertu desquels ils ne vouloient pas reconnoître la juridiction des Evêques, & il fit voir la nullité des raisons qu'ils alleguoient pour s'attribuer l'administration du Sacrement de penitence. Raportons ce que l'Abbé de Marolles a dit de lui. Il a trouvé l'art de decouvrir les veritez les plus cachées : & ceux qui les aiment, luy en sçavent autant de gré, que les gens qui sont incapables de les reconnoître & de les honorer, ont crû avoir de sujets de se plaindre de luy, pour avoir fait de siglorieuses conquestes. Ils ne luy sçavoient pourtant rien reprocher : & il n'a pas été possible jusques icy à ses Adversaires de le convaincre de la moindre fausseté, ni d'avoir fait une mauvaise induction sur les témoignages des Escrivains touchant les points qu'il a examinés. Il est vray que tout ce que nous avons vû de luy, est peu de chose en comparaison de ce que nous en devons esperer, s'apliquant, comme il fait, à des estudes très-serieuses sur des sujets importants ; mais les plus habiles y trouveront toujours beaucoup à profiter, soit en sa methode, soit en la connoissance certaine des choses, dont l'Eglise pure ne trouvera pas moins de sujet de se glorifier, que la superstition infame en aura de s'affliger (c).

(G) Ce que Guy Patin disoit là-dessus. Je vous donne avis que j'ai delivré un petit panquet à un jeune homme de Lyon. . . Vous y trouverez entr'autres le livre de Monsieur de Launois, où il vent prouver, qu'il n'y eut jamais de St. René, ni aucun Evêque d'Angers de ce nom-là. C'est le même qui a écrit contre St. Denis Arcopagite, disant qu'il n'est jamais venu en France : contre le Scapulaire des Carmes, & contre la Madeleine, pretendant qu'elle n'est pas aussi venue en Provence. C'est un Docteur en Theologie, Normand, homme de mauvaise mine, mais savant, & principalement dans l'Histoire Ecclesiastique. Il y en a ici qui l'appellent esprit ferré & ame damnée, disant qu'il se fait garder de lui, qu'il ôte tous les ans un Saint du Paradis, & qu'il y a du danger qu'il n'en ôte à la fin Dieu même. Neanmoins jusques ici personne ne lui a répondu. Un de ses amis m'a dit qu'il avoit été long-tems pensionnaire des Jesuites (e), qui se servoient de lui pour approuver leurs livres : mais qu'enfin ils l'ont cassé aux gages, pour n'avoir point voulu donner quelque approbation à une nouvelle Doctrine qu'ils vouloient publier. Ce que je vais dire est curieux : je l'emprunte de Monsieur Menage, & c'est lui qui parle (f). Monsieur de Launois,

Docteur en Theologie de la Faculté de Paris a prétendu que plusieurs de nos Saints n'avoient point existé : ce qui a fait dire de lui à Monsieur Feramus (g).

Tu quoque, Launois, veri indagator & index, Addita qui falsis Numina fallâ docces,

De mon côté, j'ay fait là dessus cette épigramme Grecque,

Τὸν Λαυνοῦτον ὄψας, δὲ σὺφθετον Οὐρανίωνων  
Ἔψαε, ποδὲς τετραγῶν Σοῦ Βηλᾶ θεοπεσιόιο.

On dit que ce dernier vers est pris tout entier d'Homere : lequel l'a employé dans son Iliade en parlant de Jupiter, qui precipita Vulcain du Ciel d'un coup de pied. Mais c'est ce qui fait la beauté de mon épigramme. Elle seroit ridicule, si ce vers étoit de moy : & j'ose dire qu'elle est fort belle, à cause de cette application, pour laquelle Mr. Daillé le père, homme très-versé dans la lecture d'Homere, m'a souvent félicité. Monfr. l'Abbé Faydit n'a pas pris garde, qu'il n'y a que le dernier vers de Mr. Menage qu'il faille donner à Homere : il a cité une partie du premier comme si elle se trouvoit dans l'Iliade, & qui pis est, il a pretendu que Jupiter chassa toute la racaille des Dieux. Voici ses paroles, (h) Rome n'a pû supporter qu'avec indignation que Monsieur de Launois quelque sçavant qu'il fût ait ôté du nombre des Saints 5. ou 6. connus, qui dans les temps d'ignorance s'étoient introduits dans le Breviaire, & qu'il l'exemple du Jupiter d'Homere, qui chassa toute la racaille des Dieux, & d'un coup de pied au cû les fit tomber du ciel en terre, aussi ce Docteur d'un coup de plume ait deniché du Throne de la gloire quelques saints que Rome y avoit placé avec trop de facilité.

(i) Οὐ πέρυγοντο ἱερωνίωνων  
Ἔψαε πῶθ' ὄτε τετραγῶν Σοῦ Βηλᾶ θεοπεσιόιο.

Elle a crié contre cette entreprise, comme contre le plus horrible de tous les sacrileges. Elle a mis ses livres à l'inquisition ne pouvant y faire trainer l'Auteur. Elle l'a decrié comme un homme suspect dans la foy, & comme un ennemy des saints. Il est sûr qu'Homere (k) ne dit autre chose, sinon que Jupiter prennt Vulcain par le pied le jeta en bas du parricelle ciel. Si Monsieur Menage disoit en conversation la même chose que l'Abbé Faydit, il en feroit conclure ou qu'il n'y regardoit pas d'aussi près que quand il avoit la plume à la main pour le public, ou qu'il brodoit l'aventure afin de la faire trouver plus agreable, & plus susceivable du parallele. Quoi qu'il en soit voici un passage de la suite du Menagiana, où l'on impute à Homere ce qu'il n'a point dit. (l) Mr. Godefroi Historiographe étant sorti de son logis de grand matin le premier jour de l'an, rencontra dans la rue de la Harpe Mr. de Launois qui s'en alloit

(g) Dans son Elegie sur la mort de Mr. Du Ray.

(h) Extrait d'un Sermon prêché le jour de St. Polycarpe pag. 290.

(i) Toutes les fautes dans ce Grec sont apparemment d'impression.

(k) Homere. Iliad. lib. 1. v. 591. Il y a dans le 15. livre de l'Iliade un passage qui sembleroit plus favorable à Mr. Faydit. Voyez le dans l'article Junon.

(l) p. 219. lettre b; mais au fond il ne lui est point favorable.

(m) Suite du Menagiana pag. 203. 204. édition de Hollande.

(a) Ibid.  
(b) Voyez son Eloge à pag. 10. usque ad pag. 18.

(c) L'Abbé de Marolles, Mémoires, pag. 160.

(d) Patin, lettre 49. pag. 207. du 1. tome. Elle est datée du 18. de Novembre 1670. Voyez aussi la lettre 151. pag. 594. du même tome.

(e) Cela est apparemment très-faux.

(f) Menage, Anecdotes, tome 2. p. 216.

te Theologien écrivit tant de volumes contre les maximes (H) des flatteurs du Pape, & contre les superstitions, & les prétendus exemptions des Moines, sans se faire beaucoup d'ennemis. Il éprouva sur ses vieux jours qu'il avoit choqué un party fort redoutable. On \* lui défendit de (I) tenir des assemblées dans sa chambre, comme il faisoit depuis long tems un jour de chaque semaine; & on fit (K) des affaires à son Imprimeur. Il supporta très-patiemment ces avan-

\* Ex 10- dem Elogio p. 30.

(a) Le Dis- que Grec se trouve- ra dans la suite du Menagiana, avec quelques autres- ment d'im- pression.

(b) Char- tenu se sou- vint de la Chapelle: Depuis long tems on ne voit que No- blesse

Sur tous les grans chemins, Chargez de delais, & remuant sans celle Tous leurs vieux parchemins, Disant, veill pour vous faire voir comme

Je suis Gentilhomme moi, je suis Gentilhomme. Mais ils n'ont pas achevé de produire, Qu'un Commis de Boil- feu Dit & redit, ne cherchant qu'à leur nuire, Je veux m'inscrire en faux, De ce contrat la grosse je rebute, J'en veux la minute, moi, j'en veux la minute.

(c) Juren. Sac. 13. v. 45.

\* Voyez le Valetiana p. 48. 49. 4dir. de Hell.

alloit en Sorbonne. Il l'aborda & lui dit en l'embrassant: Bon jour & bon an, Monsieur, Quel Saint denicherez-vous du Ciel cette année? Mr. de Launoi surpris de la demande, lui repondit: Je ne deniche point du Ciel les véritables Saints que Dieu & leur merite y ont placé, mais bien ceux que l'ignorance & la superstition des peuples y ont fait glisser sans qu'ils le méritassent, & sans l'aveu de Dieu & des Savans. Cette reponse a été cause de l'Épigramme que j'ay faite sur Mr. de Launoi, où je le compare au Jupiter d'Homere, qui chassa du ciel toute la racaille des faux Dieux qui s'y étoit glissée parmi les véritables, & qui leur donnant du pied au cu les fit tomber du haut de son trône & des étoiles en terre (a).

Si je ne craignois d'être trop prodigue de digressions, je dirois qu'il seroit à souhaiter qu'on laissât faire à plusieurs habiles gens ce que faisoit Mr. de Launoi. Les faux Saints ne se font pas moins multiplier que les faux Nobles: de sorte que comme les Princes sont travailler de tems en tems à la recherche des faux Nobles, afin de remettre à la condition roturiere les usurpateurs de la qualité de Gentilhomme, il faudroit que le Clergé nommât quelques Commissaires aussi rigides que (b) Boileau, qui examinassent les titres & les lettres de sainteté. Si les troupes de l'Église triomphante passoient en revue devant de bons Commissaires, on y trouveroit beaucoup de pastevolans, non pas parmi les soldats, mais parmi les hauts Officiers, je veux dire parmi les Saints qu'on invoque. Le Calendrier a plus de besoin de reforme à cet égard, que par rapport à la precession des équinoxes, & au lieu qu'un simple retranchement de dix jours a suffi pour cette dernière reformation, il faudroit pour faire l'autre retrancher par centaines & par milliers. Il y a long tems que l'année ne peut plus fournir un jour à chaque canonisé; il faut entasser plusieurs Saints les uns sur les autres dans les mêmes places, & c'est à présent qu'on peut dire avec Juvenal, *Nec turba deorum Talis ut est hodie, contentaque sidera paucis Numimbus miserum urgebatu Atlanta minori Pondere* (c). Combien trouveroit-on de Senateurs visio creati, \* dans la Cour celeste, si l'on y procedoit rigoureusement? Voyez à combien de volumes montent déjà les Acta sanctorum? On leur pourroit appliquer ce

Scripta gigantea quorum sub pondere molis Tristior Encladus bibliopola genit.

Ce qui soit dit sans prejudice de l'estime que l'on a pour leurs doctes Compilateurs.

(H) Contre les maximes des flatteurs du Pape. Pour aller à la racine du mal, en refusant les exemptions que les Moines s'attribuoient, il crut qu'il falloit établir cette importante verité, c'est que le Pape ne peut rien contre les

Canons des Conciles. Il composa plusieurs lettres sur cette matiere qui ont été trouvées si bonnes en Angleterre, & si propres à mortifier les Ultramaritains, qu'on les a reimprimées à (d) Cambriège. Il s'achama principalement sur Bellarmin, & voici l'état où l'on veut qu'il ait réduit ce grand defendeur des Papes.

(e) *Quod adversarium inter alios nactus est rui, natif Cardinalem Robertum Bellarminum, qui absurdissimam quaque Romanam curie placita defendenda suscepit. Si que porro in eorum confirmationem desumpta ex sacris literis testimonia adduxit, clarissime demonstravit Launoiis, jusse ea in praxim detorta sensim, & aliter intellecta quam ea sanctissimi quoque patres intellexerint, a quorum sensu in exponendis scripturis recedere, nihil aliud est quam fidelissimos duces, & à Tridentina Synodo datos aspernari, & in errores omnes seipsum con-*

*ficere. Si quo etiam canones aut patrum textus laudat Bellarminus, & mala fide relator, sicque ostendit Launoiis, & mala fide relator, sicque hominem armis Scripturae & traditionis nudatum exponit, velut nutritum in philosophica palestra tyrannidem, qui adversus invictam castrorum aciem irrito nitendoque conatu delatatur; & tela ab Aristotele desumpta juvencler vibrat.* Un Ministre

(f) Lutherien publiâ un livre l'an 1685. qui à proprement parler n'est qu'un abrégé des lettres de nôtre Docteur. Il y mit deux titres qui servent à nôtre sujet. Sur le haut des pages dans tout le livre vous lisez ceci, *Joh. Launoius Theol. Paris. Anti-Bellarminus.* Mais à la frontispice de l'Ouvrage vous lisez, *Johannes Launoius Theologus & Sorbonista Parisiensis testis & confessor veritatis Evangelico-Catholicae in posterioribus fidei capitibus controversis adversus Robertum Bellarminum & alios quosdam sedis Romanae defensores egregius & luculentus, nunc post obitum contra Christianum Lupum Iovaniensem, Imperantulem à Schelstrate Antverpiensem, Natalum Alexandrum Parisiensem, Dominicum Galecium, & Franciscum Marchesium Romanos vindicatus.* L'Auteur de ce livre pretend, que Jean de Launoi est un sujet propre à être mis dans l'appendix du Catalogue des témoins de la vérité d'Illyricus.

(1) On lui défendit de tenir des assemblées. Il n'y avoit rien de plus innocent que ces assemblées: on ne s'y entretenoit que de sciences utiles; on lui fit dire que le Roi ne souhaitoit qu'elles cessassent (g). On crut que l'Archevêque de Paris fut l'auteur de cette si id présumptueuse, & il y eut des gens qui en prirent occasion de dire du mal de lui. Mr. de Launoi ne se donna pas cette licence, & ne souffroit pas même qu'on lui attribuat cette action à cet Archevêque; mais il ne laissoit pas de dire que on l'en accusoit avec raison, quo qu'on lui imputoit justement une extrême ingratitude.

(K) On fit des affaires à son Imprimeur. Ce fut en l'année 1675. il faisoit imprimer son

(J) L'an 1689. in fol.

(e) Elog. Launoi: pag. 21.

(f) Antonius Reiffenberg, & Possessor de la Paroisse de St. Jacques à Paris. Son Ouvrage est en quatre 82. pages.

(g) Elog. Launoi: p. 30.

(h) Hos animo motu utentur que sedebat Launoius, reque acerbitatem benignam interpretatione le-nicibat. Abintestate ipse semper ab atrocitate verborum, Archiepiscopus nec incu- fibat ipse, nec inca- lant ab aliis, carpi- tamen sed cum vir ille can- didissimi pectoris, diffidit non pote- rat, quin fitisset Parisiensis praesul, laboraret vehementer ingratum animi vi- cetera omnia facile conti- neret.

(i) *lib. p. 32. livre*

nies, & ne laissa pas de travailler pour le public. On peut dire qu'il est \* mort la plume à la main; car non seulement il avoit un livre (L) sous la presse pendant sa dernière maladie, mais aussi il en corrigea les épreuves un jour avant qu'il mourût. Il fut enterré aux Minimes, comme il l'avoit ordonné par son testament; mais on n'eut pas la liberté de mettre sur son tombeau (M) l'épita-

\* Voyez le Mercure Galant, mois de Mars 1678.

livre de la Simonie, où entre autres choses il attaque les Annates, & refuse le Jésuite Azorius, qui fit un livre vers la fin du XVI. siècle pour les purger de Simonie. On fit saisir chez l'Imprimeur les exemplaires de cet Ouvrage de Mr. de Launoi: on emporta ceux qu'il livra, & on lui défendit de vendre les autres; mais moyennant une amende de 50. livres cette défense fut levée.

(a) Elog. pag. 28. & seq.

(b) Mercur. galant, mois de Mars 1678. pag. 116. 117. édit. de Hollande.

(L) Il avoit un livre sous la presse pendant sa dernière maladie. Raportons ce que Mr. de Vizé (b) a dit de lui. „L'on peut dire qu'il est mort en quelque façon la plume à la main, puis qu'un jour auparavant il corrigeoit les épreuves d'un Livre qu'il a fait pour défendre les Interests du Roy. C'est une réponse à un Ecrivain d'Italie, qui depuis quelque temps a fait imprimer un Traité contre le Droit des Princes Seculiers touchant les empeschemens de mariage. Mr. de Launoy avoit déjà soutenu une Doctrine toute contraire dans un Livre publié en 1674. où les Droits du Roy, & en mesme temps de tous les Princes Seculiers, sont si solidement établis, que cet Ouvrage peut estre regardé comme un des plus utiles à l'Etat. On y avoit répondu en Italie, & comme cette Réponse estoit aux Princes Seculiers le droit essentiel qu'ils ont sur le Mariage pour rendre leurs Sujets habiles ou inhabiles à contracter, ce grand homme ne s'estoit pas tû, & donnoit ses soins, quand il est mort, à l'impression de ce qu'il a écrit pour refuter les erreurs de l'Auteur Italien. Ainsi tout son temps a toujours esté employé ou pour l'Eglise, ou pour son Prince, & on peut l'appeller non seulement Docteur des Droits du Roy, mais encore Défenseur de la juste Autorité des Evêques, Destructeur des faux Privileges, & Docteur des Libertez de l'Eglise Gallicane. L'Auteur de l'éloge de Mr. de Launoi ne s'accorde pas avec le Mercure Galant, par rapport au livre qui étoit alors sous la presse. Ce n'étoit point selon lui une Apologie du droit des Princes sur les mariages, mais une réponse au Pere Alexandre. Il nous dit à l'égard du Traité sur ce droit des Princes, que Mr. de Launoi le commença à la priere du Cardinal Bentivoglio. Mr. de Launoi étant à Rome, lors qu'on examinoit en France si le mariage du Duc d'Orleans frere de Louis XIII. avec la Princesse de Lorraine étoit valide, rencontra dans la Bibliothèque des Dominicains le Cardinal Bentivoglio, & lui proposa cet argument. Si les Princes ont eu le pouvoir de faire des loix sur les obstacles du mariage, ils l'ont encore au cas qu'on ne le leur ait pas ôté. Or ils l'ont eu, & l'on ne sauroit prouver qu'il leur ait été ôté. Donc. Le Cardinal pria Mr. de Launoi d'écrire sur cette matiere, & d'exposer cette preuve. L'Ouvrage étoit petit au commencement, mais avant qu'on le publiât l'an 1674. il étoit devenu fort gros.

Dominique Galeusius Evêque de Ruvo au Royaume de Naples écrivit contre ce livre. Mr. de Launoi n'eut pas plutôt vu l'Ouvrage de ce Prelat, qu'il prit la plume pour le refuter; à peine eut-il achevé la (c) refutation, qu'il entreprit de reprendre au P. Alexandre (d). Il s'en falloit peu que sa réponse ne fût achevée, lorsqu'il fut saisi de la maladie dont il mourut en peu de jours. On avoit déjà commencé à imprimer ce dernier Ouvrage. Cela montre que Mr. de Vizé & l'Elegiste ne s'accordent pas sur le livre, que de Launoi avoit sous la presse en mourant.

(M) L'épitaque qu'on lui avoit préparée. Mr. de Launoi avoit fait son testament onze ans avant que de mourir, & il avoit prié Mr. le Camus premier Président à la Cour des Aides, son ancien & intime ami d'en être l'exécuteur. Mr. le Camus s'acquitta fidelement de cet emploi, & fit faire par Monsieur Clement, ancien Conseiller de la Cour des Aides, une épitaphe (e) pour le defunt. Les Minimes l'ayant lûe & examinée montrèrent une lettre de leur General, qui déclaroit qu'on ne pouvoit point admettre cette épitaphe, puis qu'elle attribuoit à de Launoi la louange d'avoir toujours soutenu l'orthodoxie: & quelque tems après, ils declarèrent que les deux Puissances, la Royale & l'Ecclesiastique, leur avoient enjoint de ne souffrir aucune inscription qui louât Monsieur de Launoi. \* Ubi illam (inscriptionem) expendierunt, attulerunt propositis sui generalis literas, quibus renunciabatur, nec probari nec recipi à se posse inscriptionem, quâ Launoi laus defensa perpetuo veritatis, & optima summa, & maximeque venerationis apud probos quaestita tribuatur. Postea vetitum sibi predicarunt regis simul & sacrâ auctoritate, ne ullum apicem in capella sua extare sinerent, quo Launoi nomen commendaretur. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres (f), & encore plus la lettre à un Prelat de la Cour de Rome sur le decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690. j'en vais tirer un passage qui sert à l'histoire de notre Docteur. L'Abbé qui a écrit cette lettre, remarque que la Cour de Rome maintient ses droits avec plus de politique, que la Cour de France ne maintient les siens: il observe que la Cour de Rome recompense magnifiquement ceux qui écrivent en sa faveur, mais qu'on néglige en France ceux qui écrivent pour les privilèges de l'Eglise Gallicane. Au moins dit l'Auteur de cette lettre, si j'en étois cru, on seroit comtoire à la posterité par quelque marque de bonneur l'estime qu'on fait de leur merite, & la reconnaissance qu'on a de leurs travaux. Mais vous sçavez comment on le fit à l'égard d'un de vos amis. Nous n'avons point eu d'homme plus zélé pour la doctrine du Clergé de France, ni plus infatigablement appliqué à l'éclaircir & à la défendre que le bon Mr. de Launoy, qui outre cela étoit d'un désintéressement achevé. Qu'a-t-on fait pour honorer sa memoire? Vous le sçavez. On n'a

(c) Haec titulum esse voluit. Indistinctissimè errorum in libro scriptoris Itali contentorum. Elog. pag. 33.

(d) Qui Annatas à Simonie randas susceperat, & Summam Theologicam Thomæ Aquinani tantquam vero auctori asserendam. Ibid. p. 34. Voyez touchant cet Ouvrage du Pere Alexandre le Journal des Savans du 18. Novembre 1675.

(e) Elle est dans l'Eloge p. 37.

\* Elog. Laun. pag. 33.

(f) Mois de septemb. 1686. pag. 1033.

phe qu'on lui avoit preparée. J'ai oublié de marquer qu'il mourut (N) à l'Hôtel d'Errée le 10. de Mars 1678. \* âgé de plus de 77. ans. C'est un homme à qui le public a de grandes obligations. Quand il n'auroit publié que le livre de *auroritate negantis argumendi*, il auroit fait un très-grand bien à la Republique des lettres, car il a donné mille belles ouvertures par cet Ouvrage, pour discerner le vrai & le faux dans les matieres historiques. Il a eu des démêlez avec bien des gens, & entre autres avec le Pere (O) Nicolai Dominicain, & avec Mr. Thiers. †

LAURENTIO (NICOLAS) vulgairement appelle *Cola di Rienzo*, a été dans le XIV. siecle l'un de ces hommes que la providence de Dieu employe de tems en tems, comme un theatre où l'on puisse voir les (A) vicissitudes & les bizarreries de la condition humaine. Il étoit fils d'un petit Cabaretier & d'une Lavandiere. L'attachement qu'il eut à l'étude dans sa jeunesse, & la force naturelle de son esprit, le rendirent fort habile. Il devint très-éloquent, & il faisoit par cœur les plus beaux endroits de Cicéron, de Tite Live, de Jules Cesar, de Valere Maxime & de Senèque. Il aimoit extrêmement les anciennes inscriptions, & les savoit fort bien déchiffrer. Il obtint une charge de Notaire, qui en ce tems-là étoit assez estimée, pour que des Gentilshommes ne dedaignassent pas de l'exercer. Les Commissaires des Quartiers de Rome l'ayant député au Pape Clement VI. qui siegeoit à Avignon, il harangua si éloquemment, qu'il s'attira l'estime & la bienveillance de ce Pape, & l'admiration de cette Cour. Cela lui donna le courage de declamer fortement contre les grands Seigneurs de Rome, qui opprimoient la bourgeoisie. Le Cardinal Jean Colonna lui en voulut du mal, mais ayant mieux considéré cette affaire, il cessa de le rendre odieux au Pape. Laurentio s'échauffa de plus en plus contre ces petits Tyrans de Rome; & il harangua un jour dans le Capitole avec tant de liberté contre eux, qu'on lui donna deux soufflets lors qu'il eut fini. Un Seigneur de la Maison Colonna, qui étoit alors Camerier de Rome, & Thomas Fortificocca, Secretaire du Senat, furent ceux qui le souffleterent. Il dissimula, & ne laissa pas de haranguer dans le Capitole & dans divers Eglises, & de faire des emblèmes, le tout afin de marquer la mauvaise administration de la Justice. Les intercesseurs prirent cela pour un jeu, & principalement lors qu'ils virent que ses harangues étoient mêlées de plaisanteries, & qu'il menaçoit du dernier supplice quelques-uns d'entre eux. Apparemment ils crurent alors que par ses extravagances il se mettoit

\* Elog.  
pag. 37.  
Il n'étoit  
donc pas  
né le 21.  
Decembre  
1603.  
comme  
Moreri  
l'assure.

† Voyez ce  
que dit  
Mr. Sallé  
touchant  
l'Ouvrage  
de Mr.  
Thiers con-  
tre Mr. de  
Launoi,  
Journal  
des Savans  
du 16.  
Mars  
1665.

(a) Vous  
trouverez  
dans la  
page 159.  
de ses Mé-  
moires im-  
primés  
l'an 1676.  
ces paroles:  
L'estime  
qu'il fait  
de Mr. de  
Launoy  
Docteur  
en Theol-  
ogie,  
l'un des  
premiers  
hommes  
du siecle  
en science  
& en pro-  
bite, est  
une mar-  
que de  
son juge-  
ment. Et  
certes  
ayant un  
tel per-  
sonnage  
auprès de  
lui, il ne  
le peut  
considérer  
avec trop  
de soin:  
c'est un  
tresor qui  
ne se peut  
avoir che-  
rir.

(b) Journ.  
des Sa-  
vans du 9.  
Avril  
1668.

(c) Journ.  
des Sa-  
vans  
du 10.  
Decembre  
1668.

(d) Journ.  
des Savans  
du 17.  
Juin  
1675.

pas seulement voulu souffrir sur son tombeau le petit témoignage que ses amis rendent à son mérite & aux services qu'il avoit rendus à l'Eglise de France; & on lui avoit même comme jermé la bouche quelques années avant sa mort, en luy descendant de continuer certaines Conférences qu'il faisoit chez luy sur ces matieres, & où l'on peut dire qu'il se sermoit plus de défenseurs de nos Libertez que par tout ailleurs. C'est même comme un miracle que nous ayons ce qu'il a fait imprimer durant sa vie pour la supériorité des Conciles, & contre l'insubmissibilité des Papes, & sur d'autres sujets de cette nature, & nous le devons à l'invention dont il s'avisé, qui fut de le donner par morceaux dans des Lettres qu'il adressoit aux uns & aux autres, se delivrant par ce moyen de la servitude insupportable de la Censure de certains Docteurs de son tems, sans l'agrement desquels nul privilege n'étoit expédié, & qui paroissent gagez pour arrêter tous les bons Livres, & faire desesperer les Auteurs.

(N) Il mourut à l'Hôtel d'Errée. ] Mr. le Cardinal d'Errée n'étant encore qu'Evêque de Laon s'étoit en quelque maniere approprié Mr. de Launoi. Voyez Mr. de Marolles (a).

(O) Avec le Pere Nicolai Dominicain. ] Le Journal des Savans a fait mention de trois Ouvrages de cet Auteur. 1. De (b) ses deux dissertations de concilio plenario quod contra Donatistas baptisimi questionem deservit. 2. De (c) ses deux dissertations de baptisimi antiquo usu. 3. De (d) son livre de jejuniu Christiani & Christiano-

rum abstinentia vero ac legitimo ritu juxta veterem Ecclesie universalis usum. Le premier de ces trois Ecrits est uniquement contre Monfr. de Launoi, qui pretendoit que St. Augustin a entendu le Concile d'Arles, en disant que l'erreur des Donatistes sur la nullité du bapême des heretiques fut condamnée dans un Concile general. Mr. de Launoi tiroit de cela un bon nombre de conséquences defavantageuses aux Ultramontains. Il ne s'agit point de lui dans le second livre du Dominicain, Ouvrage dont les Protestans de France se sont prevalus, parce qu'on y trouve la condamnation formelle de ceux qui contraignent les Infidelles à se faire baptiser. Le troisieme Ouvrage du Jacobin est contre Mr. de Launoi. Voici un petit extrait de la suite du Menagiana. » Je (e) disois un jour à » Monsieur de Launoy qu'il avoit choqué tous » les Jacobins, dans les écrits qu'il avoit fait » contre le Pere Nicolai, & qu'ils écrivoient » tous contre lui. Il me repondit malicieuse- » ment: Je crains bien plus leur canif que leur » plume. »

(A) Comme un theatre où l'on puisse voir les vicissitudes. ] Les Payens appelloient cela les momens (f) de la belle humeur de la Fortune, mais ils auroient pu ajoûter que ce jeu finit ordinairement à la maniere des Tragedies. C'est sur ce pied-là que fut denouée la piece que nôtre Laurentio joua sur le grand theatre du monde, *Tollantur in altum Ut lapsu graviore nitantur* (g).

(e) Suite  
du Men-  
agiana pag.  
172. édit.  
de Holl.

(f) Quales  
ex humili  
magna ad  
fastigia  
rerum  
Extollit,  
quoties  
voluit for-  
tuna joca-  
ri. Juven.  
Sat. 3.  
v. 39.

Dii nos  
quasi pilas  
hominis  
habent.

Plautus.  
Ludis in  
humanis  
divina po-  
tentia re-  
bus Ovid.  
de Ponto  
l. 4. eleg. 3.

(g) Clau-  
dian. in  
Ruffin. lib.  
1. arca  
monde.  
Tollantur in altum Ut lapsu graviore nitantur.

mettoit hors d'état de nuire; mais ils se tromperent; car se prevalant de l'absence d'Etienne Colonna, qui étoit sorti de Rome avec des soldats pour faire venir des vivres, il assembla le peuple, il harangua, il fit des loix, il chassa de la ville tous les Grands, il s'empara des fonctions de judicature, & fut déclaré Tribun Auguste & liberateur du peuple en 1346. La faction des Exilés fut incapable de lui résister, à cause du peu d'union qui étoit entre eux; ainsi il disposa des choses à sa fantaisie, & se vit le Chef d'une nouvelle République Romaine, au nom de laquelle il écrivit aux autres États, à l'Empereur, & au Pape même. Pour mieux affermir son autorité il condamna bien des gens au dernier supplice, & entre autres il fit pendre Martin de Porto, l'un des petits tyrans de Rome. Il reçut des Ambassades de la part de plusieurs Princes & de plusieurs Républiques, & cita hardiment le Pape à venir séjourner à Rome avec le College des Cardinaux. Il fut si heureux dans la guerre qu'il foutint contre la faction des Nobles, qu'il la dissipa entièrement. Mais alors il fit comme la plupart de ceux qui se soulèvent sous le beau pretexte de la liberté: ce n'est point la tyrannie qu'ils haïssent, mais les tyrans; ils sont fâchez que d'autres qu'eux exercent la souveraine puissance. Laurentio n'eut pas plutôt abatu la tyrannie des autres, qu'il devint lui-même tyran. On le traita alors comme il avoit traité les autres. Il fut contraint de s'enfuir, & on le pendit en effigie dans Rome comme un traître. Après s'être tenu caché quelque tems il se presenta à l'Empereur, qui lui permit, sans néanmoins le lui conseiller, d'aller faire la reverence au Pape. Il en fut d'abord mal reçu; mais après quelques mois de prison, il suivit à Rome le Legat du Pape. Il y releva son party jusques au point de pouvoir rentrer en guerre avec les Colonnes: mais sa rigueur envers le peuple, & ses exactions le rendirent si odieux, qu'on se souleva. Il crut que son éloquence calmeroit cette tempête, comme en tant d'autres rencontres. Il se trompa, & eut beau se montrer au peuple & le haranguer à ses fenêtres, on ne laissa pas de mettre le feu à son Palais. Il tâcha de se sauver en habit de gueux, & il étoit presque hors de peril, lors qu'un certain petit homme le reconut. Un autre lui donna un coup d'épée à travers le ventre. On le perça de mille coups; on le traîna par les rues, & on le pendit par les pieds \*. Il fut deux jours en cet état, après quoi les Juifs bruleront son corps à la campagne †. Quelques-uns (B) de ses Ecrits subsistent encore.

LELAND (JEAN) natif de Londres, s'apliqua avec tant de soin à la recherche des antiquitez de l'Angleterre, & parut si propre à y réussir, que le Roi Henri VIII l'honora d'une très-bonne pension, & du titre d'Antiquaire. Cette charge commença & finit en lui. Pour en bien remplir les devoirs il parcourut toutes les Provinces de l'Angleterre, il examina tous les debris des vieux monumens, il feuilleta les manuscrits des Couvens & des Colleges, & ayant employé six ans à ce voyage, & recueilli autant de memoires qu'il lui fut possible, il entreprit plusieurs (A) Ouvrages considerables: mais il n'eut pas le tems de les achever, ni même de les avancer. La Cour ne lui fournit point les appointemens qui lui étoient dus; & soit à cause de cela, soit pour quelques autres raisons, il tomba dans une (B) noire melancolie qui lui fit perdre l'esprit. Il mourut

(B) Quelques-uns de ses Ecrits subsistent encore.] La lettre qu'il écrivit à ceux de Viterbe se trouve dans un livre intitulé *Prose antiche di Dante Petrarca, Boccaccio & altri nobili & virtuosi ingegni*. On y trouve aussi les harangues que Pandolphe Francus & François Baroncelli ses Envoyez à la République de Florence firent au Senat Florentin: quelques lettres qu'il écrivit à Charles Roi des Romains, & à l'Empereur Louis de Baviere se trouvent dans le xiv. tome des (a) Annales de Bzovius. Petrarque fit un beau poëme Italien à la louange de Laurentio (b).

(A) Il entreprit plusieurs Ouvrages considerables. ] Un livre de *Topographia Britannia primæ, in quo vetustas etiam locorum quorum meminissent scriptores Romani, appellationes sibi caligine obfusas in lucem esse revocaturus*. Cinquante livres de *antiquitate Britannica; sive de civili historia*

*juxta comitatum Anglia & Wallia, qua tunc temporis obtinuerat, partitionem*. Six livres de *insulis Britannia adjacentibus*. Trois livres de *nobilitate Britannica*. Voilà ce qu'il promettoit dans une requête qu'il presenta au Roi Henri VIII, la 37. année de son regne. Cette requête intitulée *Strena* fut mise au jour par Barlaeus (c).

(B) Il tomba dans une noire melancolie. ] Ser- vons nous des expressions nouvelles de M. Astruc Smith. (d) *Probi tristes rerum humanarum vices! prohi viri optimi deplorandam infelicissimamque sortem! Non enim multo postquam fidem quod susceperat prestandi quasi signatis tabellis obstrinxisset, sive operis promissi difficultatibus deterritus, sive im- mensis laboribus satigatus fractaque, sive dolore nimio & melancholia, quod fructum industria justaque expectationi parem nondum percepisset, sorte oppressus, sive quacunq; aliâ de causa, abalienata mentis,*

\* Tiré de la Bibliothèque Romaine de Prosper Mandosio, centuria 2. num. 55.

† Ceci se fit le 8. de Septembre 1553.

(c) Tiré de la vie de Camden composée par le Docteur Thomas Smith, pag. 29.

(d) Thom. Smith ibid.

(a) Ad ann. 1347.  
(b) Ex Bibliotheca Romana Prosperi Mandosii cent. 2. p. 55.

mourut dans ce triste état. On trouve ses manuscrits dans la Bibliotheque d'Oxford. Ce sont des (C) masses informes, qui temoignent néanmoins sa grande capacité. On la conoit encore plus clairement par un (D) Ouvrage auquel il mit la dernière main, & qui seroit digne d'être imprimé \*. On accusa Camden de s'être fort prevalu des manuscrits de Jean Leland. Mr. Smith † a refuté cette accusation.

\* Tiré de la vie de Camden, & inséré par le Docteur Thomas Smith, pag. 28. & suiv.

† Ibid.

LEON I. surnommé le Grand, prit possession du Papat le 10. de Mai 440. C'étoit un fort habile homme, qui avoit beaucoup d'éloquence & de courage, & qui entendoit les affaires. Les occasions de faire paroître son grand merite ne lui manquèrent pas: il trouva de quoi s'exercer dans les heresies qu'il eut à combattre, & dans les ravages que souffrit l'Empire Romain. Son zèle contre les Manichéens, contre les Priscillianistes, contre les Pelagiens, contre les Nestoriens, & contre les Eurychéens, fut merveilleusement fécondé par les loix penales des Empereurs severement executées. Il ne desaprouvoit point qu'on en vint jusqu'à (A) l'effusion du sang. Sa deputation vers Attila (B) produisit un

mentis, nullis à Religione & Philosophiâ, nullis à Medicinâ petitis remediis ad pristinum sanumque statum revocanda, egritudinem perpessus est; vastâ interim observationum, quas in Adversaria sine ordine & proferante calamo, prout ipsi occurrissent, congesterat, mole relicta.

(C) Ce sont des masses informes. ] C'est ce qu'on a pu déjà conoitre par les dernières paroles du passage que je viens de rapporter: en voici la suite; on y verra un témoignage plus

(1) Thom. s. sub. ibid. p. 30. & beaucoup plus circonstancié. (a) Harvini (observationum) quatuor libros, ut loquuntur, in folio, & septem minoris formæ, manu Lelandi præterquam ex parte descriptos, in perpetuam ipsius memoriam Bibliotheca Bodl. Oxon. dono dedit V. Cl. Gulielmus Burtonus, summa ob editam Agri Leicestrensis descriptionem, apud Antiquarios nostros notissima. Reperitur quoque aliud volumen Collectionum Lelandi (b) in Bibliotheca Cottoniana. Non irritabo Lelandi manes, si dixerò, totum opus, quod sæpè tractavi, mire confusum, distractum, nulloque ordine digestum, limam ubique desiderare, & tanquam corpus exsuccum, exsangue, animâque destitutum proficere. Voyez en marge (c) le jugement que cet Auteur porte du vaste dessein de Leland.

(b) Sub Julio C. 6.

(c) Vir minime vanus & omni procul obtentione proficetur, se multa & magnâ... quæ infinitam illius industriam, solertiamque, & excellentiam, ad maximam quæque aspirantem, præclarissimas cogitationes conatusque abunde testantur, movi. Id. ib. pag. 29.

(d) Id. ib. pag. 31.

(e) In Bibliotheca Car. p. 187.

plusieurs autres furent condamnez, ce que Sulpice Severe desaprova hautement, comme une chose d'un très-pernicieux exemple. (f) C'est qu'il croyoit qu'on n'avoit encore rien veu de pareil. Pour ce qui regarde l'exil on ne peut nier qu'il n'ait tort. Car tout le monde sçait que Constantin bannit les Evêques qui refusèrent de souscrire la condamnation d'Arius, qu'il punit aussi de l'exil, ce que les autres Empereurs ont fait après luy. Pour la peine de mort il est vray qu'on ne l'avoit pas encore imposée jusqu'alors aux Heretiques; mais ce n'est pas qu'on ne pût très-justement user contre eux de cette rigueur, comme on a depuis souvent fait. Et sans parler de ceux qui ont prouvé dans leurs Ecrits qu'il estoit non seulement permis, mais aussi très-bon d'en user ainsi, il ne faut que voir ce qu'a écrit sur cela saint Leon, lorsque donnant, comme nous le dirons bientôt, les ordres nécessaires pour agir en Espagne contre l'herésie de Priscilien, il loue Maxime de cette action, & dit: (g) Que la rigueur & la severité de sa justice contre cet Heretique & ses disciples que ce Prince fit mourir, a esté d'un fort grand secours à la clemence de l'Eglise. Car bien qu'elle se contente de la douceur du jugement que les Evêques portent selon les Canons contre les Heretiques obstinez, & qu'elle ne veuille point de sanglantes executions, elle ne laisse pas d'estre beaucoup aidée & bien soutenue par les severes constitutions des Empereurs, puisqu'elle craint d'un si rigoureux supplice fait quelquesfois que les Heretiques recourent au remède spirituel, pour guerir la maladie mortelle de leur heresie par une vraye conversion. ]

(f) Maimbourg, Hist. du Pontificat de St. Leon, liv. 1. p. 55. 56. edit. de Holl.

(g) Proferitur dictis distributio Ecclesiastica lenitatis, que est iudicialis contenta iudicialis crucientis refugium uliones; tamen Christianorum Principum constitutionibus adjuvatur, dum ad spiritale nonnullam recurreunt remedium, qui timent corporale supplicium. S. Leo epist. 95. ad Turib.

(B) Sa deputation vers Attila produisit un très-bon effet. ] Comme c'est un des plus beaux endroits de la vie de ce Pape, il est juste de l'exposer ici avec un peu d'étendue, Attila s'étoit rendu maître d'Aquilée, & l'avoit réduite presque en cendres: (h) Il avoit tout ruiné sur son passage depuis Aquilée jusqu'à Pavie, & à Milan: il s'étoit rendu maître de ces deux grandes villes, & il les avoit traitées comme il avoit fait toutes les autres, en y renversant tout de fond en comble. (i) Tant de sâcheuses nouvelles arrivant coup sur coup à Rome, y causèrent une grande consternation. Le Senat fut assemblé pour deliberer si l'Empereur abandonneroit l'Italie, comme Aëcius le lui conseilloit: on ne savoit quel party prendre. (k) De defendre Rome en

(h) Maimbourg ibid. liv. 3. pag. 219. ad ann. 452. (i) Idem pag. 220. (k) Ibid. pag. 221. en

un très-bon effet; mais le miracle (C) qu'on y ajoute n'est qu'une fable. Son

P p

élo.

„ en l'état où elle étoit contre cette innombrable  
 „ multitude de Barbares, c'est ce qui sembloit  
 „ impossible; de l'abandonner & s'enfuir, pour  
 „ chercher ailleurs un azile, c'étoit la dernière  
 „ honte à un Empereur, qui devoit plutôt pe-  
 „ nir honorablement, que de vivre après une si  
 „ honteuse lâcheté. Quoy faire donc? On prit  
 „ le milieu entre ces deux extrémités, qui fut  
 „ d'envoyer une celebre Ambassade à Attila,  
 „ pour obtenir de luy la paix à quelque condi-  
 „ tion supportable. Cela résolu de la sorte, on  
 „ jugea qu'il n'y avoit personne qui pût mieux  
 „ s'acquitter de cette charge que le saint Pape  
 „ Leon, à qui la force de son esprit, sa pru-  
 „ dence consommée, son adresse à manier les  
 „ esprits, sa vertu, sa science & son éloquence,  
 „ jointes à sa dignité de Souverain Pontife, qui  
 „ le rendoient venerable à toute la terre, avoient  
 „ acquis dans tout le monde la reputation d'estre  
 „ sans contredit le plus grand homme de son  
 „ tems. L'Empereur le conjura donc de vou-  
 „ loir accepter cet employ, ce qu'il fit très-vo-  
 „ lontiers pour sauver la Capitale de l'Empire,  
 „ & le saint Siege, de l'invasion des Barbares.  
 „ Pour honorer l'Ambassade & le Pape qui en  
 „ estoit le chef, on luy donna pour Ajoins  
 „ deux des plus grands de l'Empire, Avienus  
 „ & Trigetius, dont l'un avoit été Consul,  
 „ & l'autre Prefet de Rome. On y ajouta quel-  
 „ ques Sénateurs, entre lesquels étoit le Pere de  
 „ Cassiodore, qui se laissant emporter à l'affec-  
 „ tion filiale dans une de ses Epîtres, où il  
 „ parle en Orateur, en faisant l'éloge de son  
 „ pere, luy attribue tout l'honneur & l'effet  
 „ de cette importante Ambassade. Mais dans  
 „ sa Chronique où il parle en véritable Histo-  
 „ rien, il s'en dédit, & donne tout unique-  
 „ ment à saint Leon, comme font tous les au-  
 „ tres Auteurs. „ Attila reçut (a) favorablement  
 „ cette Ambassade (b) près de Mantoue, peu  
 „ loin de l'endroit où le fleuve Mincius se va decharger  
 „ dans le Po; & quelque feroce que fût ce Prin-  
 „ ce (c), il fit toute sorte d'honneur au Pape; il  
 „ écouta favorablement sa harangue, qu'il se fit in-  
 „ terpreter, & la trouva si belle, si judicieuse, si  
 „ forte & si touchante, que cet Attila, ce fleau de  
 „ Dieu, cet ennemy du genre humain, dont la venue  
 „ seule jettoit la terreur dans l'ame des plus intrepides,  
 „ & le seul nom faisoit trembler toute la terre,  
 „ s'amollit tout à coup, devint doux comme un agneau,  
 „ de loup ravissant qu'il estoit auparavant, & luy  
 „ offroya sur le champ la paix qu'il luy demandoit,  
 „ & il la donna sans exiger aucune sâcheuse condi-  
 „ tion, luy promettant de la garder inviolablement  
 „ de son côté, après quoy rebroutant chemin il s'en  
 „ retourna au de-là du Danube, d'où il ne revint plus.

(a) Tota  
 legatione  
 dignanter  
 accepta.  
 ita summi  
 Sacerdotis  
 presentia  
 Rex gavi-  
 sus est, ut  
 bello ab-  
 stineret.  
 Diu, cet ennemy du genre humain, dont la venue  
 seule jettoit la terreur dans l'ame des plus intrepides,  
 & le seul nom faisoit trembler toute la terre,  
 s'amollit tout à coup, devint doux comme un agneau,  
 de loup ravissant qu'il estoit auparavant, & luy  
 offroya sur le champ la paix qu'il luy demandoit,  
 & il la donna sans exiger aucune sâcheuse condi-  
 tion, luy promettant de la garder inviolablement  
 de son côté, après quoy rebroutant chemin il s'en  
 retourna au de-là du Danube, d'où il ne revint plus.

(b) Maim-  
 bourg ibid.

(c) Ibid.  
 pag. 224.

(C) Le miracle qu'on y ajoute n'est qu'une fable. ] Si j'alleguois un Protestant, j'effaroucherois les esprits tendres de la Communion Romaine; c'est pourquoi j'aime mieux citer un homme qui a vécu long tems parmi les Jésuites, & qui n'est rien moins que disposé à favoriser les non-Catholiques. Voici ses paroles.

(d) Idem  
 ibid.

(d) Je scay ce qu'on dit ordinairement pour rendre la chose plus merveilleuse, que les Capitaines d'Attila luy ayant demandé pourquoy il avoit tant honoré ce Pontife, jusqu'à luy obéir en tout ce qu'il luy avoit commandé, ce Prince leur avoit répondu en tremblant

„ que tandis que Leon le haranguoit, il avoit  
 „ veu auprès de luy un venerable vieillard, qui  
 „ tenant l'épée nuë le menaçoit de le tuer, s'il  
 „ ne faisoit tout ce que ce Pape vouloit. Mais  
 „ je suis obligé de dire que sans estre incredules,  
 „ on peut n'en rien croire; aussi ne trouve-t-  
 „ on pas cette vision dans le Breviaire de Paris,  
 „ depuis que nôtre sçavant Archevêque Mon-  
 „ seigneur François de Harlay l'a retabli dans  
 „ l'état où il doit estre; ayant pris grand soin  
 „ d'en ôter tout ce qui est apocriphe, ou fort  
 „ incertain, & d'y mettre pour les Leçons les  
 „ plus beaux endroits des Ouvrages des Saints  
 „ Peres, & les plus conformes au sujet qui se  
 „ presente, & à la Feste qu'on celebre. Je di-  
 „ rai donc hardiment qu'on peut sans scrupule  
 „ n'estre pas de l'avis de ceux qui croient cette  
 „ apparition: car les anciens Auteurs comme  
 „ Jornandes, Theophane, Suidas, le Comte  
 „ Marcellin, Cassiodore, Anastase, & les au-  
 „ tres qui ont écrit cette legation de saint Leon;  
 „ que dis-je, saint Prosper qui estoit alors à Ro-  
 „ me, & nous en a appris toutes les circonstan-  
 „ ces, & saint Leon même qui en parle dans  
 „ un de ses (e) Sermons, ne disent rien de cet-  
 „ te vision, qu'ils n'auroient pas supprimée si  
 „ elle estoit vraie. Bien loin de cela, au lieu  
 „ d'attribuer cette condescendance d'Attila à la  
 „ crainte qu'il eut de cette apparition & de cette  
 „ épée menaçante, ils disent tous d'un commun  
 „ accord, que ce fut un effet de la presence tra-  
 „ jectueuse, & de la forte éloquence de saint  
 „ Leon, qui amollit & adoucit le cœur de ce  
 „ Barbare; & le saint Pape qui n'avoit garde de  
 „ s'en glorifier, dit qu'il le faut attribuer, non  
 „ pas à l'influence des étoiles, comme quelques  
 „ profanes le vouloient, mais uniquement à  
 „ l'infinité misericorde de Dieu (f), qui s'est lais-  
 „ sé flechir par l'intercession de ses Saints, & en  
 „ suite a daigné adoucir & changer le cœur  
 „ des Barbares. Il n'y a rien en tout cela qui  
 „ marque cette vision. Ce qui lui a donné cours  
 „ dans les derniers tems, est qu'on l'a trouvée  
 „ dans l'Histoire apellée Miscellâ, qu'on attri-  
 „ buë faussement à Paul le Diacre. Mais outre  
 „ que les anciennes éditions de ce Compilateur  
 „ ne l'ont pas, ce qui fait voir qu'on l'y a ajou-  
 „ tée comme on a voulu sans preuve, & sans  
 „ autorité, outre que cette Histoire contient  
 „ bien d'autres faussetez toutes visibles; cette  
 „ apparition n'y est rapportée que sur un bruit  
 „ incertain en ces termes, Ferunt post disces-  
 „ sum Pontificis interrogatum esse Attilam à suis, &c.  
 „ On dit qu'après le départ du Pape les gens  
 „ d'Attila lui demanderent, &c. Ainsi j'ai  
 „ raison de dire qu'on peut ne pas croire cette  
 „ vision, & qu'il ne faut point chercher icy  
 „ de plus grand miracle, que celui que fit saint  
 „ Leon, en adoucissant & changeant tellement  
 „ par son éloquence le cœur du plus feroce,  
 „ & du plus formidable de tous les hommes;  
 „ qu'il en obtint sur le champ sans condition la  
 „ paix, & lui fit quitter l'Italie. Ce qu'il y a  
 „ en ceci de très-remarquable, est que ce grand  
 „ homme, qui eut le pouvoir de flechir si fa-  
 „ cilement les cœurs de ces Barbares infidèles,  
 „ n'en put faire autant par ses lettres à l'égard  
 „ des Heretiques. „ Ces dernières paroles four-  
 „ nissent à l'Historien une transition heureuse.

(e) Sermon  
 in Otho.  
 Apollol.

(f) Quo-  
 rum pre-  
 cibus divi-  
 na cœn-  
 su flexa  
 sententia  
 est. Non  
 sicut opi-  
 nantur  
 impii stel-  
 larum as-  
 sectibus,  
 sed ineffa-  
 bilis omni-  
 potentis mi-  
 sericordie  
 deputan-  
 tus, qui  
 corda fir-  
 rentium  
 rum miti-  
 gare di-  
 gnatus est.  
 Miscellâ.  
 l. 15.

éloquence n'eut pas le même succès auprès du (D) Roi Giseric, & néanmoins elle ne fut pas entièrement infructueuse. Ceux qui disent qu'il se (E) coupa lui-même la main, pour avoir senti quelques mouvements irréguliers pendant qu'une femme la lui baisoit, & qui ajoutent qu'il la recouvra par ses prières ardentes, débitent deux faussetez. La meilleure édition de ses Ouvrages est celle du \* P. Quelnel. Quelques-uns des livres qu'on lui donne dans cette édition, sont attribuez par (F) d'autres Auteurs à St. Prosper. De là est sortie une fa-

\* Imprimée à Paris l'an 1675. Voyez le Journal des Savans du 17. Février 1676. & la Bibliothèque de du Pin t. 3. 2. partie, pag. 164. Edit. de Hollande.

(D) N'eut pas le même succès auprès du Roi Giseric, & néanmoins.] L'Imperatrice Eudoxia veuve de Valentinien, avoit été obligée d'épouser Maxime, qui s'étoit emparé du trône après avoir fait assassiner Valentinien. Ce Maxime eut l'imprudence de dire à Eudoxia, que la passion qu'il avoit de la posséder étoit l'unique motif qui l'avoit poussé à être perir l'Empereur. Eudoxia furieusement (a) irritée d'une si horrible déclaration. . . envoya secrètement un de ses plus affidés, à Carthage, vers Giseric Roy des Vandales qui s'étoit rendu maître de l'Afrique, le conjurant par tous les plus puissans motifs qu'elle lui put représenter, sur tout de la facilité de l'entreprendre, tout étant sans défense à Rome, comme en pleine paix, de venir au plus tôt venger la mort de Valentinien son allié, & de le tirer de l'oppression ou elle étoit sous la tyrannie du plus cruel & du plus scelerat de tous les hommes. Ce Roy Barbare qui avoit alors au Port de Carthage une bonne Armée Navale, ne manqua pas de se servir de cette occasion : il monta sur ses vaisseaux; il débarqua en Italie sans trouver nulle résistance; il s'avança vers Rome, & (b) sans tirer l'épée il trouva que cette ville se rendoit à sa discrétion, lui laissant ouvertes toutes les portes. » Ce fut alors

(a) Id. Naimb. ibid. lrv. 4. pag. 246. ad ann. 457.

(b) Id. ib. pag. 247.

» que saint Leon voyant son pauvre troupeau » exposé à la fureur de ces bestes feroces, s'alla » lui-même, comme le bon Pasteur qui met » sa vie pour sauver ses brebis, présenter au Roy » Vandale & Arien, qu'il sçavoit être ennemy » mortel des Catholiques, & principalement » des Evêques, sur lesquels il avoit déchargé sa » rage en Afrique, en les traitant avec une barbare cruauté plus inhumainement que tous » les autres. Cependant ce cruel qui estoit » prest d'entrer à Rome, en résolution d'y mettre tout à feu & à sang, s'arrêta tout à coup » à la vue de cet admirable Pontife; & comme si cette auguste & sainte majesté qui éclairoit sur son visage, eût changé tout à coup » ce cœur de Tigre qu'il avoit, en celui d'un » homme raisonnable, il lui rendit tout l'honneur qu'on devoit au Chef de l'Eglise. Il » écouta paisiblement tout ce qu'il voulut dire, » & si son éloquence ne fit pas alors le même miracle qu'elle avoit fait en la personne d'Attila, le faisant retourner sur ses pas, d'où il étoit venu; elle en fit trois autres très-signals. Car elle fut si persuasive, qu'il lui permit qu'on ne mettroit point ni la main au sang, ni le feu aux maisons, & que l'on ne toucheroit pas aux trois principales Basiliques; qui sont la Constantienne, celle de saint Pierre au Vatican, & la troisième de saint Paul hors des murs. Il tint parole: & après avoir permis durant quatorze jours le pillage de Rome, il s'en retourna sur ses vaisseaux chargé de butin, & de riches prisonniers, pour eutier rançon, entre lesquels étoit l'Imperatrice Eudoxia, & les Princeffes Eudocia &

Placidia ses deux filles, qu'il traita tout-à-fait en galant homme. »

(E) Qu'il se coupa lui-même la main.] Une femme devote & belle fut admise, dit-on, le jour de Pâques, selon la coutume, à baiser la main de ce Pontife: il sentit je ne sais quoi qui tenoit trop de l'humanité (c), & il crut qu'il falloit suivre à la lettre le précepte de J. CHRIST, Si ta main te fait chopper, coupe-la. Mais comme depuis cette violation il ne disoit plus la Messe, il s'éleva des murmures parmi le peuple, qui firent qu'il demanda instamment à Dieu la restitution de sa main: il l'obtint. Depuis ce temps-là, dit-on, la coutume de baiser les mains du Pape fut changée en celle de lui baiser les pieds. D'autres disent que St. Leon se coupa la main, à cause que sa conscience lui reprochoit d'avoir conféré les Ordres à un homme indigne. Cum tamen sanctus Leo eam ob causam sacrificare desisset, idque in populo Romano murmur non leve excitaret, impetravit à Deo ardentissimis precibus, ut manus abscissa sibi restitueretur. Ex eo tamen tempore, abolito usu manibus Pontificis oscula figendi, inductus est usus figendi osculum pedibus. Scribunt hæc de sancto Leone varii, ac nominatim Sabellicus lib. 5. Andreas Ebovensis tit. de Castitate, ac Majorus lib. 1. de irregulari. cap. 14. n. 4. qui addit, aliquos asserere, contigisse ut sanctus Leo manum sibi abscinderet, actus sancto erga se odio, ob male impostas alicui manus, & præcipitem indigni hominis imitationem (d). L'Auteur dont j'emprunte ces paroles renvoye cela au pais des fables, & observe que la coutume de baiser la main du Pape le jour de Pâques n'a pas été interrompue, de quelque sexe que l'on soit; & quant au scrupule de l'ordination mal confectée, il en raporte cette origine. Quod (e) ad eos attinet qui hanc narrationem referunt ad manus indigno appositas, videntur adduci ad hæc fabellam de sancto Leone confingendam, ex lectione revelationis ex Moscho de scripta capite 149. Præterit sua sancti spiritus. Quod scilicet sancto Leone pro peccatis suis ferventer precato, apparuerit ei B. Petrus, dicens exorasse se ei omnium errorum veniam, ibid. scilicet salva discussione peccatorum, si que fuissent ab eo admissa ob indignorum ordinationem. At aliud est fabulosa calumnia quam retulimus. (a) Id. ib. pag. 409.

(F) Sont attribuez par d'autres Auteurs à St. Prosper.] Le P. Quelnel pretend que les deux livres de la vocation des Gentils; la lettre à Demetriade, & les Capitules sur la grace & le libre arbitre ne sont point de St. Prosper, comme on le croit communément, mais de Saint Leon (f). Mr. l'Abbé Anthelmi a fortement

(c) Fuent qui scriberent eum pie mulieris specie præstantis, osculo manui Pontificis religioso admoto periculum, muliere neque participæ, neque conciscia, cœni aliquid contraxisset. Theoph. Roynaud. Hist. hebre. scilicet. 2. seric. p. m. 261. Cum ipso die Pa-pacharis, pro more recepto, mulieribus ad figendum manui suæ osculum admittisset, humatum qui piam passiam manus illius abscisione se multavit: fecutus illam Christi vocem: si manus dicitur 18. abscinde eam. Id. ibid. scilicet pag. 409.

(f) Voyez le livre intitulé, De veris Operibus SS. Patrum Leonis Magni & Prosperi Aquitani, Dissertationes criticæ, quibus Capita de Gratia, &c. Epistolam ad Demetriadem, necnon duos de Vocatione omnium Gentium libros Leoni nuper adscriptos abjudicatis, & Prospero postliminio restituit Josephus Antelmus, Presbyter & Canonicus Ecclesiæ Forojulienensis. In 4. a Paris 1689.

vante dispute. Un fameux Ministre s'est un peu (G) embarrassé, en mettant l'époque de l'Antechrist sous le Pape Saint Leon. Ce Pape mourut l'an 461.

LEON X. créé Pape Ponzième de Mars 1513, s'apelloit Jean de Medicis. Il avoit été honoré du chapeau de Cardinal à l'âge de 14. ans par le Pape Innocent VIII. & long tems après de la dignité de Legat par le Pape Jules II. Il exerçoit cette dignité dans l'armée qui fut batuë par les François proche de Ravenne l'an 1512. Il y fut fait prisonnier; & durant sa detention il fit une épreuve merveilleuse (A) de la force des superstitions sur l'esprit même des soldats:

On

combattu cette prétension: il a même soutenu que St. Prosper est le véritable Auteur des Sermons qui passent pour un Ouvrage de St. Leon. Ce qu'il y a de remarquable dans cette dispute, est que l'un & l'autre des combatans allègue la conformité du stile; l'un pour prouver que ces Ouvrages sont de St. Leon; l'autre pour prouver qu'ils ne le sont point, mais qu'ils sont de St. Prosper (a). La peine que Mr. l'Abbé Anthelmi s'est donnée là-dessus est singulière: il a fait des tables à 2. colonnes, où il met en parallèle plusieurs passages de St. Prosper, tirés des livres qui lui appartiennent incontestablement, & des livres qu'on lui conteste, & il fait voir une grande conformité entre les uns & les autres de ces passages. Ces parallèles à l'égard des Sermons de St. Leon, nous montrent (b) des façons de parler spécifiques, des expressions & des tours si étudiez, & si concertez, qu'il semble qu'ils ne peuvent avoir été conçus que par un même esprit. Tout cela n'empêche point que Mr. Du Pin (c) ne dise, que le système de Mr. l'Abbé Anthelmi sur les Sermons qui portent le nom de Saint Leon lui paroît chimerique, & que les preuves qu'il en apporte sont extrêmement faibles. Bien plus Mr. Du Pin nie la conformité du stile alléguée par Mr. Anthelmi, & la conséquence qu'on veut tirer de cette conformité.

Si (d) l'on se donne même la peine de consulter les passages qu'il allègue, on verra qu'il n'y a aucune conformité de style entre les passages d'un Auteur & ceux de l'autre, quoi que les mêmes mots s'y rencontrent. Et d'ailleurs, quand il y auroit quelque légère conformité de style entre les Ecrits de St. Prosper & ceux de St. Leon, n'auroit-on pas plus de raison de dire que Saint Prosper auroit imité son maître qu'il entendoit souvent parler & prêcher, dont il lisoit les Sermons, & dont il faisoit peut-être des copies pour les garder in scrinio Romanae Ecclesiae, supposé qu'il ait été Notaire de l'Eglise de Rome. Voici un fait qui confirme les réflexions que l'on a pu lire dans les Entreciens (e) sur la cabale chimerique. Voyez l'article (f) d'Erasme, & celui de (g) Jules II.

(G) Un fameux Ministre s'est un peu embarrassé. Il (b) va estre poussé bien plus avant.

Selon luy, du temps de Saint Leon l'idolatrie estoit assez grande dans l'Eglise pour en faire une Eglise Antichrétienne, & faire de St. Leon l'Antechrist même; & néanmoins le Ministre écrit ces paroles dans la treizième Lettre de cette année. Pendant que l'Antechrist fut petit, il ne ruina pas l'essence de l'Eglise, Leon. . . & quelques-uns de ses successeurs furent d'honnêtes gens, avant que l'honnêteté & la piété sont compatibles avec une ambition excessive. Il est certain aussi que de son temps l'Eglise se trouva engagée FORT AVANT

DANS L'IDOLATRIE du culte des créatures, qui est un des caractères de l'Antichristianisme: & bien que ces maux ne fussent pas encore extrêmes, & ne fussent pas tels qu'ils D'ASSSENT la personne de Leon, qui d'ailleurs avoit de bonnes qualités; c'estoit pourtant assez pour faire les commencemens de l'Antichristianisme. Vous voyez donc qu'on n'est pas damné, quoy qu'on soit non seulement idolâtre, mais encore fort avant engagé dans l'idolatrie du culte des créatures. Si on n'est pas du nombre des Saints, & qu'il faille rayer Saint Leon de ce catalogue, on est au moins du nombre des honnestes gens, & le mal de l'idolatrie n'est pas si extrême qu'on en perde le salut. Poufions encore. On a démontré dans le livre des Variations & ailleurs, par les paroles expressées de Saint Jean, que la Bessé & l'Antechrist ont blasphémé & idolâtré dès leur naissance, & pendant toute l'étendue des 1260. jours de leur durée. Le Ministre a voulu le dissimuler, pour n'estre point obligé de reconnoître ces attentats, du temps & dans la personne de Saint Leon, de Saint Simplicie, de Saint Gélase, & des autres Saints Pontifes du cinquième siècle; mais à la fin il a fallu trancher le mot. Il est certain que dès ce temps commencèrent tous les caractères de la Bessé. Dès le temps de Leon les Gentils ou Payens commencèrent à fouler l'Eglise aux pieds, car le Paganisme, qui est le culte des créatures, y entra. Dés lors on commença à blasphémer contre Dieu & ses Saints; car offrir à Dieu son véritable culte pour en faire part aux Saints, c'est blasphémer contre Dieu. Voilà donc le blasphème & l'idolatrie antichrétienne établie sous Saint Leon. Il n'en estoit pas exempt; puis qu'il estoit luy-même l'antechrist; & en effet, il est constant qu'il n'honora pas moins les reliques, & ne demanda pas moins le secours de la prière des Saints que tous les autres. Voilà donc non seulement un idolâtre, mais encore le chef de l'idolatrie antichrétienne dans le nombre des évêques; & l'idolatrie n'empêche pas le salut. Comme c'est une dispute d'homme à homme, & non pas une controverse sur les dogmes généraux des deux Communions, il me sera permis de dire que l'Auteur embarrassé a pris le meilleur party qu'il pouvoit prendre selon la prudence humaine: il s'est tû; il n'a pas fait semblant de savoir qu'on eût montré son desordre aux yeux du public.

(A) Une épreuve merveilleuse de la force des superstitions. Les soldats qui l'avoient vaincu lui témoignèrent une si grande veneration, qu'ils lui demanderent humblement pardon de leur victoire, qu'ils le supplierent de leur en donner l'absolution, & qu'ils lui promirent de ne plus porter les armes contre le Pape. C'est le Cardinal

(a) Voyez le Journal des Savans 1689. pag. 290. 294. 301. 321. édit. de Holl.

(b) Ibid. p. 321.

(c) Du Pin Biblioth. ubi supra p. 177.

(d) Id. ib. p. 158.

(e) Pag. 170. & suiv.

(f) Pag. 1071. remarque T.

(g) Pag. 191. remarque N.

(h) Mr. de Meaux, 3. Averriffement aux Protestans sur les lettres du Ministre Julien contre l'histoire p. 86. édition de Hollande.

On pretend qu'il n'y eut rien qui contribuât davantage à l'élever à la Papauté, que les blessures qu'il (B) avoit reçues dans les combats veneriens. Il fit des depenses (C) excessives le jour de son couronnement; & il mena une vie peu convenable aux successeurs des Apôtres, & tout-à-fait (D) voluptueuse. Il se

(d) Propter inannatum ab

ina sede abicessum Romam medicis itineribus ad comitendit.

Jovius in vita Leonis X. lib. 3. p. 126.

Fuere qui exultarent vel ob id te-

mores ad ferenda suffragia facilius accessisse, quod pridem diffu-

pro eo abscessu qui sedem occuparat, tanto fastore ex

profuente sanie totum comitium implevis-

set, ut tanquam à mortifera rabe infectus, non diu superviv-

eturus esse vel medicorum testimonio crederetur. Id. ib. p. 128.

(e) Voyez la remarque N.

(f) Constat tamen eum, quod à prima adolescentia opinione omnium summam contumacitatem laudem fuisse adeptus, non importuna qua-

dam pudicitiam castitatemque profusa quaevivisset quando nequa-

pas quam prius vix

more tam multis delicatissime obsonis uteretur. Jovius ibid. pag. 193.

(g) Hist. Lucifera. lib. 1. p. 190. col. 1. n. 3. & col. 2. littera e.

(h) Vestus est etiam in pompa illo eodem equo Thracio in quo ad Ravennam captus fuerat, quem ab hostibus pecunia redemptum ita adamavit, ut postea usque ad extremam senectutem summa cum indulgentia alendum curavit. Jovius ibid. pag. 129. 130.

(i) Ubi supra.

(k) Guicciard. lib. 11. fol. m. 326. verso.

(l) Greiser. in Exam. Myster. Plessuani pag. 561. citans la page 618. du Mystere.

dinal Palavicin qui m'apprend cela, après avoir observé qu'au mépris de l'autorité royale, les Milanois regardent avec horreur les Cardinaux de l'Assemblée de Pise. In (a) Milano con vilipensione dell' autorità Reale furono ricevuti non come Cardinali, Grado riveritissimo nella Christianità, mà come biominimi pestiferi e scelerati, e comete di sciagura ne paesi dove giugnessero. Anzi, non ostante che i Francesi ripartassono la memorabile vittoria di Ravenna, e conducessero prigione à Milano il Cardinal Giovanni de' Medici Legato dell' Esercito pontificio, che poi assunto al Pontificato prese il nome di Leon Decimo; non si temero i soldati vincitori dall' andare con incredibile frequenza à venerar come Legato del Vicario di Cristo il lor prigioniero; ricevedone l'assoluzione ch'egli haveva potestà di dar loro per haver combattuto contro alla Chiesa, con promessa d'astenersene per innanzi.

(a) Pala. vic. Istoria del Consiglio di Trento lib. 1. c. 1. n. 2. p. m. 47. Voyez aussi Paul Jove in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 110.

(B) Blessures qu'il avoit reçues dans les combats veneriens. J'ai tant de fois dit pourquoy j'aime mieux citer sur de telles choses les Ecrivains Catholiques que les Auteurs Protestans, que sans aucun préambule je rapporterai ici les paroles d'un Historien François, fort passionné contre ceux de la religion.

(b) Varillas, Anecdotes de Florence, liv. 6. p. 253.

Il (b) n'y avoit point encore trois mois que le Cardinal de Medicis, étoit rentré dans Florence, lors que la mort du Pape Jules II. l'obligea d'en sortir, pour aller à Rome. Il se fit porter dans une litiere, à cause d'un abcès qu'il avoit aux parties que la pudeur défend de nommer, & voyager si lentement, que les obseques du Pape étoient déjà faites, & le Conclave commencé quand

(c) Id. ib. p. 257.

il y arriva. . . Le (c) Conclave n'eût pas si-tôt fini, parce que les jeunes & les vieux Cardinaux persistoient dans une égale obstination, sans une aventure bizarre qui les mit d'accord. Le Cardinal de Medicis s'éleva tant agité extraordinairement par le nombre de visites, qu'il faisoit chaque nuit à tous les Cardinaux de sa faction, son abcès s'ouvrit, & le pus qui en sortit exhalait une telle puanteur, que toutes les cellules, qui n'étoient séparées que par de légers cloisons, furent empestées. Les vieux Cardinaux dont le temperament étoit moins capable de résister aux malignes impressions d'un air si corrompu, consulterent les Medecins du Conclave sur ce qu'il y avoit à faire pour eux, & les Medecins qui voyoient le Cardinal de Medicis, & jugeoient de sa constitution plutôt par les mauvaises humeurs qui sortoient de son corps, que par la vigueur de la nature à les pousser dehors, repondirent après qu'ils eurent été gagnés par les promesses de Bibiana, que le Cardinal de Medicis n'avoit pas encore un mois à vivre. Cette condamnation le fit Pape,

en ce que les vieux Cardinaux pensans être plus fins que les jeunes leur voulurent donner une satisfaction, qu'ils presumoient ne devoir pas être de longue durée. Ils les alerent trouver, & leur dirent qu'ils ce- doient enfin à leur opiniâreté, à condi-

tion qu'on leur rendroit la pareille une autre fois. Ainsi le Cardinal de Medicis fut élu Pape sous un faux donné à entendre, n'ayant pas encore trente-six ans accomplis, & com- me la joye est le plus souverain des remèdes, il recouvra bien-tôt après une santé si par- taite, que les vieux Cardinaux eurent sujet de se repentir d'avoir été trop credules. Pour ne rien dissimuler je dois avertir mon Lecteur, que Paul Jove ne met point l'abcès aux mêmes parties que Varillas; il le met au fondement de ce qui ne marqueroit pas une origine honteuse. Par la même bonne foi j'ajoute que ce Pape monta sur le trône avec une grande reputation de chasteté, si nous en croyons Guicciardim (e): & que depuis son adolescence il passoit pour continenc, si nous en croyons Paul Jove (f). Il en faudroit conclure que la dignité Papale fut ce qui perdit les bonnes mœurs de Leon X. il se gâta où il auroit dû se corriger. Quoy qu'il en soit, j'ai donné aux paroles de Varillas le même sens que Mr. de Seckendorf (g).

(C) Des dépenses excessives le jour de son couronnement. Il voulut être couronné le même jour qu'il avoit perdu la bataille de Ravenna & la liberté l'année d'auparavant, & il monta le cheval Turc qu'il avoit eu le jour de cette bataille, car l'ayant retiré des mains des François à rançon, il l'aima d'une façon particulière & le fit nourrir jusqu'à une extrême vieillesse avec un grand soin: & comme il avoit la tête toute remplie des magnificences de l'ancien Roine, & des journées triomphales des anciens Consuls, il tâcha de renouveler ces beaux spectacles, & il fut si bien servi dans ce dessein, qu'on n'avoit point vu à Rome depuis l'irruption des Goths une pompe plus magnifique que la sienne. Voyez en la description dans Paul Jove (i). Il convient avec Guicciardim (k) que cette pompe coûta cent mille ducats. Le Pere Greiser accuse Monsieur du Plessis de dire qu'elle en coûta un million, (l) nec mirus agit Plessens cum Leone X. quem die coronationis suæ decies centena aureorum millia, hoc est ut vulgo loquimur millionem consumpsisse scribit. Cela se trouve dans l'édition Latine dont le Pere Greiser se servoit, mais dans l'édition Française dont je me sers, Monsieur du Plessis Mornai ne cite que les cent mille ducats de Guicciardim.

(D) Une vie . . . tout-à-fait voluptueuse. On ne peut pas accuser Paul Jove d'avoir épargné l'encens à Leon dixième, mais d'autre côté on doit convenir qu'il s'explique assez nettement sur les vices de ce Pape, pour ne laisser

more tam multis delicatissime obsonis uteretur. Jovius ibid. pag. 193. (g) Hist. Lucifera. lib. 1. p. 190. col. 1. n. 3. & col. 2. littera e. (h) Vestus est etiam in pompa illo eodem equo Thracio in quo ad Ravennam captus fuerat, quem ab hostibus pecunia redemptum ita adamavit, ut postea usque ad extremam senectutem summa cum indulgentia alendum curavit. Jovius ibid. pag. 129. 130. (i) Ubi supra. (k) Guicciard. lib. 11. fol. m. 326. verso. (l) Greiser. in Exam. Myster. Plessuani pag. 561. citans la page 618. du Mystere.

plaisoit trop à la chaffe. On dit que sa vuë y étoit d'une (E) portée surprenante. Comme il avoit eu des Precepteurs qui l'avoient parfaitement bien instruit aux

pas en peine un lecteur intelligent. Les plaisirs, dit-il, où il se plongeoit trop souvent, & les impudicités qu'on lui objectoit, ternirent l'éclat de ses vertus. Il ajoute qu'un naturel plus facile & plus complaisant que corrompu le fit tomber dans ce précipice, n'ayant eu auprès de lui que des gens qui au lieu de l'avertir de son devoir, ne lui parloient que de parties de plaisir. L'original est plus nerveux que l'abregé que j'en donne, c'est pourquoy j'ajoute ici les paroles de Paul Jove. (a) *Has præclaras liberalis excelſique animi virtutes, cum nimia sepe vita luxuria, tum objecta libidines obſcurabant: ira tamen, ut jucunditate blanda faciliſque natura potius, ac regia quadam licentia, quam certo depravati animi judicio in ea vitia prolabi videretur, quam frequenti blandientium turba cubiculi fores obſeſſe paucos admitterent, qui alioqui docilis verendum hominis ſolus moros cohiberet, amicorum optimis ad ea comiventibus, ac libenter sese illecebrarum ministris immiſcentibus, ne gratiam apud ſummos principes in lubrico poſt am in discrimen adducerent, ſi ingratum acerbis potentium reprehenſionis effuſiois honeſtatis atque benevolentie ſpecie ſuſcepſiſſent. Verum hominem hilaritati humanique ſenſibus facile ſervientem mirum in modum vitabant plerique Cardinales opibus atateque florentes, qui illuſtri loco nati, ac liberaliter educati, regio lucu vitam in venationibus, convivis, atque ſpectaculis libentiſſime traducebant. Un peu après il avouë que ce Pape fut diſſimé pour le crime de sodomie: (b) Non caruit etiam inſamit, quod parum honeſte nomenclus è cubiculariis (erat enim è tota Italia nobiliſſimi) admanere, & cum his teneris atque liberè jocarî videretur. Sed quis, vel optimus atque ſanctiſſimus princeps in hac maleſcentiſſima aula lividorum aculeos vitavit? & quis ex adverſo tam maligne improbus ac invidiæ tabe conſumpſus, ut vera demum poſſet obſectare, noſtrum ſecreta ſerutatus eſt? Je laiſſe ce ſommaire qu'on nous raconte (c) ſur le luxe de ſa table, & ſur les bouffonneries qui s'y faiſoient. J'en ai touché quelque choſe dans l'article (d) d'Hadrien VI. ſuccesseur de Leon dixième, & reconnoît ſon formateur de ſon luxe, comme on va le voir. L'autre jour les paleſtrienſis (e) du deſſus le Pape Leon, deputerent un Embaſſadeur d'entr'eux, & l'envoyerent à ce Pape pour luy porter parole pour tous les autres: le Pape s'enquit combien ils eſtoient à la ſuite de Leon, ceſtuy reſpond, qu'ils eſtoient cent. Adrian faiſant le ſigne de la croix, comme*

prenant. ] C'est de quoi l'on parlera après avoir remarqué la paſſion extrême de Leon X. pour la chaffe. Il s'y plaisoit extraordinairement, il en connoiſſoit & il en obſervoit les loix bien mieux que celles de l'Ecriture, & il ne pouvoit ſouffrir que l'on y troublât ſes plaisirs; il n'y avoit point de quartier pour ceux qui, par imprudence ou autrement, eſtoient cauſe qu'on ne prenoit pas la bête. Il les accabloit d'injures. Il étoit de ſi mauvaiſe humeur quand la chaffe ne lui reuſſiſſoit pas, qu'on ſe gardoit bien alors de lui demander des grâces; mais ſi elle étoit heureuſe, il en ſentoit tant de joye, que c'étoient les momens (f) les plus favorables pour obtenir tout ce qu'on lui demandoit. Paul Jove narre cela fort élégamment. (g) *Venationibus & aucupis nobilioribus adeo perditæ ſtudebat, ut ſpurciſſimas ſepe tempeſtates inſalubres, que venator, & frequenta manſionum ac innumeram incommoda obſtinatè contemneret. . . . In (h) venando autem ſicuti præcepta artis ad normam exactioris & 293. diſcipline patientiſſimè obſervare erat ſolitus, ita ſeveritatè ſperè admodum vir alioqui leniſſimus ſemper exercebat, in eos præertim, qui petulantè diſcurſu aut vocibus temerè editis impromptu ſeris eſſugia præbuſſent: ita ut claros ſepe viros acerbiſſimis contumeliis oneraret. At ſiquando imperitia, vel fortuito errore hominum, aut ſeris ſubritore aliquo imperite ſugæ compendio ſervatis, vel iis denſo in nemore contumaciis latentibus inſelicitèr venaretur, incredibile eſt quali vultu animique habitu dolorem iracundiæque præferret. Propterea amici familiares ea temporis momenta provocandæ liberalitati maxime adverſa ſedulo devitabant: quando alias ſecundum optimam venationem, ac præſertim vario ac inſigni labore aliquo nobilem, maxima beneficia incredibili benignitate collocaret.*

A l'égard de ſa vuë voici un paſſage que je tire des Bigarrures du Sieur des Accords. » Le » (i) Pape Leon ayant fait poſer ces lettres » Numerales en une table d'attente, pour ſignifier l'an de ſon Pontificat, furent ainſi inter- » pretés. M. CCCC. LX. Multi Cardinales ſol. m. » ceci crearunt casum Leonem decimum. Or di- » ray je ce mot en paſſant, je ne ſçay comme » on l'appelle borgne, veu qu'il voyoit fort » bien en l'air haut eſlevez les Eſperviers, Vau- » tours, & Aigles, avec les lunettes, allant à » la chaffe fort ſouvent: mais en reconpenſe, » il liſoit mettant la lettre auprès du nez, en- » cor n'y pouvoit il voir goutte, comme teſ- » moigne Lucas Gauricus in ſchematicis celeſti- » bus. Qui n'a fait reſouvenir d'un bon Curé: » qui ne peut lire ès groſſes lettres des livres » d'Egliſe ſans lunettes, & neantmoins voit » fort bien ès plus petits dez qu'on ſçaurait » choiſir, & ne le pourroit-on abuſer. » Paul Jove ne confirme cela qu'en partie, car il aſſure que Leon dix liſoit les plus petits caractères fort aſſément, lors qu'il mettoit le papier proche de ſon œil. (k) *Subtrahabant magna ex parte oris ſuavitatem, obſeſa mala & oculi extantes con- » volutivæ & hebetes, verum ſi ad pupillam in- » ſpicienda propriis admoveret, ſupra fidem acutiſſimi: ſupplices enim libellos, vel minutifſimos literis, & crebris ſyllabarum compendiis properanter exa-*

(a) *Jovius ubi ſupra pag. 188.*

(b) *Id. ib. pag. 192.*

(c) *Mire quoque favit Poggio ſeni, Pogii hiſtorici filio, itemque Moro nobili à gula imperantia, articularibus dololibus diſtorto, & Brando equiti, Maria noque ſannonie cucullato factiſſi meli- luonibus. & in omni genere popinalium deliciarum eruditifſimis. . . . Verum feſtiviſſimis eorum facer- que & perurbanis qu'on nous raconte (c) ſur le luxe de ſa table, & ſur les bouffonneries qui s'y faiſoient. J'en ai touché quelque choſe dans l'article (d) d'Hadrien VI. ſuccesseur de Leon dixième, & reconnoît ſon formateur de ſon luxe, comme on va le voir. L'autre jour les paleſtrienſis (e) du deſſus le Pape Leon, deputerent un Embaſſadeur d'entr'eux, & l'envoyerent à ce Pape pour luy porter parole pour tous les autres: le Pape s'enquit combien ils eſtoient à la ſuite de Leon, ceſtuy reſpond, qu'ils eſtoient cent. Adrian faiſant le ſigne de la croix, comme*

(d) *Pag. 14. col. 1. à la mar- ge.*

(e) *Ce mot paleſtrienſis ne ſignifie point valet, d'eſtable, ainſi ſont des ſerviteurs plus honorables, qui ſiſſent au Pape, veſtus de robes longues, & eſpée au coſte, lors que il marche par Rome.*

(f) *Molles alitudo, & que moliffi- ma fandi ut ſpurciſſimas ſepe tempeſtates inſalubres, que venator, & frequenta manſionum ac innumeram incommoda obſtinatè contemneret. . . . in (h) venando autem ſicuti præcepta artis ad normam exactioris & 293.*

(g) *Jovius ubi ſupra pag. 192.*

(h) *Id. ib. pag. 197.*

(i) *Des Accords, Bigarrures fol. 12.*

(j) *105. verſo.*

(k) *Jovius ubi ſupra pag. 211.*

(E) Sa vuë étoit à la chaffe d'une portée sur-

aux belles lettres, il aime & il protegea les Savans & les beaux esprits. Il favorisa principalement les Poëtes, & cela sans garder toujours les (F) mesures de gravité que son caractère demandoit. Cela parut en plusieurs rencontres, & même dans les privileges qu'il accorda aux poëties de l'Arïoste \*. Il n'eut pas le même goût pour (G) les études de Theologie. Je ne voudrois pas garantir le conte

\* Voyez la remarque F vers la fin.

ratos celerrimè & distinctissimè lectitabat : admota autem cristallo concava, oculorum aciem in venationibus & aucupis adeo late extendere erat solitus, ut non modo spaciis & sinibus, sed ipsa etiam discernendi felicitate cunctos anteciret.

(F) Il favorisa... les Poëtes... sans garder... les mesures de gravité. Les plaisirs qu'il se donnoit avec eux degeneroient quelquefois en bouffonnerie. Quernus qui avoit été couronné solennellement, & promu à la dignité d'Archi-

(a) Jovius poëte, (a) pouvoit passer pour un Farceur. Il se trouvoit aux repas de Leon dix, & mangeoit à la fenêtre les morceaux qu'on lui envoyoit de main en main. On lui donnoit largement à boire du vin du Pape, mais c'étoit à condition qu'il seroit des *improptus* sur les sujets qu'on lui marqueroit. Il faloit que pour le moins il fournît deux vers, & s'il y manquoit, ou si ses vers ne valaient rien, on lui imposoit la peine de boire son vin fort trempé. Fut (b) *diu inter instrumenta erudita voluptatis longe gratissimus, quum cenante Leone porrectus de manu semetipso obsonis, stans in fenestra vesceretur, & de principis lagenâ perpotando, subitanea carmina factitaret; ea demum lege, ut per scripto argumento bina saltem carmina ad mensam, tributi nomine solverentur, & in penam sterili vel inepto longe dulcissimè foret peribendum.* Quelquefois le Pape se mettoit aussi à faire des *improptus* avec son Archipoëte, ce qui faisoit éclater de rire la compagnie: quel manque de gravité! Ab (c) *hac autem opulenta hilarique sagina, vehementem incidit in podagram; sic ut bellissimè ad visum eveneret, quum de se canere jussus, in hunc hexametrum evasisset;*

(b) Id. ib. p. 191.

(c) Ibid.

Archipoëta facit versus pro mille poëtis, Et demum hastitaret, inexpectatus Princeps hoc pentametro perargute responderit; Et pro mille aliis Archipoëta bibit. Tum verò astantibus obortus est risus: & demum multo maximus, quoniam Quernus stupens & interritus, hoc tertium non inepte carmen induxisset. Porridge, quod faciat mihi carmina docta Falernum. Idque Leo repente mutatus à Virgilio, subdiderit, Hoc etiam enervat, debilitaque pedes.

(d) Tiré d'un livre intitulé, La sage folie, traduite de l'Italien d'Antoine Marie Spelle, Historiographie du Roi d'Espagne, & imprimé à Rouen 1635. 1. partie, p. 103. 104.

Un jour un Poëte lui presenta quelques vers Latins rimez; le Pape pour se divertir ne lui donna point d'autre recompense qu'un *improptus*, qui contenoit pareil nombre de vers sur les mêmes rimes. Le Poëte indigné de voir que Leon ne lui donnoit rien lui décocha ce distique. Si tibi pro numeris numeros fortuna dedisset, Non esset capiti tanta corona tuo.

Alors le Pape usa envers lui de sa liberalité accoutumée (d). On peut conoître par là qu'il employoit tout pour le divertir. Mais voici un fait qui temoigne clairement l'esprit farceur

qui regnoit alors au Palais du Pape. Un homme ayant quelque chose à demander à Leon dixième & se voyant amusé depuis plusieurs jours par des delais incommodes qui lui faisoient perdre toute esperance d'être introduit, s'avisade de cette ruse. Il fit entendre au grand Camerier de Leon, qu'il vouloit montrer au Pape les plus admirables vers qu'on eût jamais vus. Le Camerier part de la main, & tout transporté de joye va dire au Pape qu'il y avoit là un archisou qui seroit très-propre à le divertir. C'étoit la methode des Courtisans de Leon dixième, ils cherchoient des gens à demi fous, & (e) ils achevoient de les demonter pour le divertissement du Chef de l'Eglise. Mais ils furent la dupe du pretendu Poëte dont je parle ici; car dès qu'il fut auprès du Pape, il lui avoit la véritable raison qui l'avoit porté à faire semblant d'être un fou de Poëte, & lui exposa ce qu'il avoit à lui dire. Ceux qui entendent le Latin liront cela avec plus de satisfaction dans ces paroles de Nicius Erythreus. Hoc (f) hominum ridicule insipientium, genere non minimum delectabatur Leo X. Pontifex Max. cujus Gnathones, quos circa se habebat, dabant operam, ut eos, quibus levis mens esset, ad insaniam adigerent, seque eos esse, qui non essent, arbitrarentur. In quo mirabiliter lusus est à quodam, cui petenti dictum convenendi non dabat: qui cum multis dies expectasset, atque omnes ad Pontificem allegationes difficles, omnes aditus arduos interclusosque videret, sedulo Pontificii cubiculi præfecto in aurem dixit, se esse poëtam, solum præter ceteros, qui sua vellent carmina Pontifici tradere, quibus lectis obstupesceret, horreret, ad incredibilem admirationem efferretur. Quo ille audito, ventis atque avibus oculis advolavit in Leonis cubiculum, atque hilaritate latitæque redundans, invenimus, inquit, perfectæ insanie hominem, qui tibi voluptati maxima erit. At ille sine mora intromissus, ex illis se integram simulatorem evoluit, causam, cur insaniam simulasset, aperuit, negocium, quod volebat, exposuit. Itaque ille deridiculo eos habuit, quibus ludendus tradebatur. Etoit-ce garder le decorum de la Papauté, que d'expedier une Bulle si favorable aux poëties de l'Arïoste? Le Cardinal Hippolyte d'Est à qui l'Orlando Furioso de ce Poëte fut dédié en jugea très-bien, lors qu'il demanda à l'Auteur, Messer Lodovico dove Diavolo havete pigliato tante coyonerie, d'où Diable avez-vous pris tant de fadaïses? Leon X. fut infiniment plus debonnaire pour cet Auteur. Presque (g) au même tems qu'il foudroya ses anathèmes contre Martin Luther, il n'eut point de honte de publier une Bulle en faveur des poëties prodigieuses de Louis Arïoste, menaçant d'excommunication ceux qui les blâmeroient, ou empescheroient le profit de l'Imprimeur. Nous verrons ailleurs (h) qu'il faisoit grand cas des pieces comiques.

(e) Voyez Paul Jove in vita Leonis X. lib. 4. pag. 159. 160. lors qu'il parle du Musicien Evangeliste Tariscon, & du Poëte Baraballus.

(f) Jannus Nicius Erythreus Pinacoth. 2. cap. 33. p. 110.

(g) David Blondel, ex-amen de la Bulle d'Innocent X. p. 3. (h) Dans les remarques de l'article de Machiavel.

conte qu'on fait, qu'il traïta un jour de pure fable (H) toute la doctrine Chrétienne. Il eut l'induftrie de mettre en poudre le Concile que l'Empercur & le Roi

fit plus de cas de ceux qui faoient la fable, les anciens Poëtes, & l'érudition profane, que de ceux qui entendoient la Theologie, & l'histoire ecclesiastique. Voici ses paroles, elles sont plus franches, & n'ont pas autant de biais qu'à l'ordinaire. (a) *Gli oppone il Soave, ch'egli haveffe maggior notizia di lettere profane che sacre ed appartenenti alla religione: nel che io non gli contradico. Havendo Leone ricevuto d. Dio un ingegno capacissimo e singolarmente studioso, ed appena uscito dalla fanciullezza reggendosi posto nel supremo Senato della Chiesa; mandò al suo debito con trascurar nella letteratura una parte non solamente la più nobile, mà la più proporzionata al suo Grado. E s'accrebbe tal mancamento quando in età di trentasett'anni costituito Presidente e Maestro della religione, non solo continuò di donarsi tutto alle curiosità degli studi profani; mà nella Reggia della medesima religione con maggior cura chiamò coloro à cui fosser note le favole della Grecia e le delizie de' Poeti, che l'istorie della Chiesa, e la dottrina de' Padri. Non lasciò ei veramente di remunerar la Scolastica Theologia, onorandola con la Porpora in Tommaso di Vio, in Egidio da Viterbo, e in Adriano Florenzio suo Successore, e coll'ufficio di Maestro del Sacro Palazzo in Silvestro da Prerio; le cui penne illustrarono immortalmemente quella sacra disciplina. Mà nè co' Teologi usò di conversare come co' Poeti; ne promosse l'erudizione sacra come la profana; lasciandò la Chiesa in quella scarsezza in cui la trovò di persone che dopo l'infelice ignoranza di molti secoli raurivassero la prima, come si raurivava già la seconda.*

(H) *Qu'il traïta . . . de pure fable toute la doctrine Chretienne.* ] On veut qu'ayant ouï alleguer à son Secrétaire Bembo quelque chose de l'Evangile il lui repondit, On fait de tems immemorial combien cette fable de JESUS-CHRIST nous a été profitable, quantum nobis nostrisque ea de Christo fabula profuerit satis est omnibus seculis notum. On voit ce conte dans le Mystere d'iniquité (b), & dans une infinité d'autres livres, toujours sans être muni de citation, ou n'ayant pour toute preuve que l'autorité de Baleus: de sorte que trois ou quatre cens Auteurs plus ou moins, qui ont debité cela en se copiant les uns les autres, doivent être reduits à un seul témoin qui est Baleus, témoin manifestement recusable, puis qu'il écrivoit en guerre ouverte contre le Pape, & contre toute l'Eglise Romaine. Il n'y a point de tribunaux dans le monde qui requissent les depositions d'un pareil témoin jurant qu'il a vu, ou qu'il a ouï, car dès qu'il paroîtroit de la guerre ouverte où il vivroit avec celui contre lequel il déposeroit, on déclareroit valables les recusations de l'accusé. Puis donc que les livres de controverse font les piéces que les parties produisent dans un procès que se plaide devant le public, il est sûr que le témoignage d'un Controversiste Protestant sur un fait qui flétrit les Papes, ni le témoignage d'un Controversiste Papiste sur un fait qui flétrit les Reformateurs, ne doivent être comptez pour rien. Le public Juge choisit du procès doit met-

tre à neant tous ces temoignages, & n'y avoir pas plus d'égard qu'aux choses non avenues. Il est permis aux particuliers, s'ils sont une fois bien persuadez de la probité de Baleus, de croire ce qu'il affirme; mais il faut garder sa persuasion pour soi-même, il ne la faut point produire aux yeux du public, comme une piéce justificative de ses pretensions contre sa partie. C'est à quoi on ne prend pas assez garde ce me semble.

On raporte un autre conte qui est exposé à la même batterie que le premier. On dit que Leon ayant ouï disputer deux hommes, dont l'un nioit & l'autre affirmoit l'immortalité de l'ame, prononça que l'affirmative lui sembloit vraie, mais que la negative étoit plus propre à donner de l'embonpoint. *Leonis X. Papa dictum refert (Lutherus) qui audita disputatione in qua unus immortalitatem anime defendebat, alter oppugnabat, dixerit, tu quidem veraciter dicere, sed adversarii tui oratio facit bonum vultum, id est latiorum mentem (Ital. buona cera) ex Epicuri scilicet sententia. C'est Luther (c) qui dit cela. Si l'on veut, on (c) Com-*

pourra croire qu'il a raison, mais on ne doit point alleguer son temoignage: c'est un homme en guerre ouverte avec le Pape, c'est un ennemi persecuté, & foudroyé d'anathêmes; la pratique judiciaire demande qu'il soit reculé, & que son serment même ne soit point requis, il doit ou prouver ou ne rien dire. Un celebre Professeur en Theologie à Zurich raporte ce conte, sur la foi d'un homme qui est aussi recusable que Luther même. (d) *Qua-*

(a) *Compositus. cap. 19. Confessio. fol. 132. apud Siculendorf. Lutherana. lib. 3. pag. 676. col. 1.*  
 (b) *Heidegger. Hist. Cap. 19. pag. 204.*  
 (c) *Id. ib. pag. 205.*  
 (d) *Id. ib. pag. 205.*  
 (e) *Id. ib. pag. 205.*  
 (f) *Cephen-dant ce que Mr. Heidegger raporte n'est allegué par le neveu de Jean Picret & ad hoc (f) testem damus, qui que comme une chose qu'on disoit qu'on devoit avoir confessé. Il ne dit pas qu'il est du Pape même.*

(a) Palaz-  
zie. ubi  
supra cap.  
2. n. 2.  
p. 50.

(b) Le  
Cardinal  
Bembo son  
Secrétaire  
(ces deux  
qualitez  
ne s'ac-  
cordent  
pas, Bem-  
bo n'étoit  
point Car-  
dinal sous  
Leon X.)  
lui alle-  
guant un  
jour quel-  
que mot de  
l'Evangile,  
il fut si ofé  
de lui dire  
que c'est  
fable de  
Christ  
nous a fait  
de bien, &c.  
à tout nô-  
tre College.  
Du Plelius.  
Mystere  
d'iniquité,  
p. 584.

Roi de France avoient opposé à Jules II. & il fit triompher le Concile de La-tran; car il obtint de Louis XII. tout \* autant de soumissions qu'il en pouvoit souhaiter. Il obtint de François I. un avantage beaucoup plus solide, par le Con-cordat qu'ils conclurent l'an 1515. Cela ne le rendit point mieux intentionné pour la France. Il fit des ligues contre elle; & il prit tellement à cœur cette af-faire-là, qu'ayant reçu les nouvelles de la mauvaite fortune des François, il en mourut (L) de plaisir †, dit-on. Ce n'est pas qu'il n'y ait des Ecrivains qui allèrent

(a) Du Plessis Mornai, Mystere d'iniquité, pag. 590.

(b) Respon- s au Mys- tere d'in- iquité, pag. 123.

(c) Intol- erabilis Porro & plane dia- bolica ex- lumata est, cum scribit Plessis, ea que Theore- mare quarto Joannis Fran- cisci continen- tur, de quodam Pontifice, qui do- mesticis consiliis fuerit, nullum se Deum ali- quando, etiam dum Pontificiam Sedem tene- ret, credidisse, qua ejus verba libro de fide & ordine credendi, theorem. 4. pag. 259. 260. legere est. On fera bien aisé de voir ici plus au long, & en François, le raport de Jean Fran- çois Pic. „(a) Traitant aussi la question si les Conciles, ou les Papes peuvent errer, allé à décider par lui mesmes, puis qu'il presup- pose qu'ils peuvent se devoier des saintes Ecritures, il nous discourt que plusieurs Con- ciles ont erré, plusieurs Papes tombez en he- resie, souvent advenu, que celui qui on tenoit pour President de l'Eglise, ou ny presidoit pas de droit, ou du tout n'y pouvoit presider; Car, dit-il, 1. L'histoire nous enseigne qu'un- ne femme a este creüe Pape; & je me sou- viens qu'en nosr siecle, un homme docte ap- prouve en ses memoires, & qui avoit aquis des hon- neurs en sa religion, prononçoit, b en que non du tout publiquement, que celui qui estoit te- nu pour Pape ne l'estoit point, parce qu'il avoit exercé l'office du Pape, premier que d'estre esleu par les deux parts des Cardinaux, contre les loix de l'Eglise, qui decernent, que tel homme, non seulement n'est point Pape, mais mesmes est du tout inhabile & incapable pour l'estre, en- tant qu'il est sous Anatheme. II. Nous nous souvenons aussi d'un autre, creu & adore pour Pape, que toutesfois plusieurs grands hommes croyoient ne l'estre point, & ne le pouvoit estre, savoir, qui ne croyoit aucun Dieu, & estoit au dessus de tout comble d'infidelité, ce qu'il testifioit par ses œuvres tres-mechantes, ayant achevé la Papauté & y exerceant toutes sortes de vices; dit Com- mentarium de Fide & Pontificali, il ne croyoit point en Dieu. III. Nous avons ouy parler d'un autre, qui vivant avoit déclaré à un sien familier, qu'il ne croyoit point l'immortalité des ames, mais montrant lui appa- rut, qu'il veilloit, & lui manfestoit, qu'il en esprouvoit l'immortalité, damné au feu éternel Quomodo „ par un juste jugement de Dieu, „ Mr. du Plessis a cru que la 1. de ces trois choses re- gardoit Jules second, & que la 2. regardoit rix seu Jean Leon dixième. Coeffeteau (b) se contenta de répondre que Du Plessis entrant en la consience de tout le monde, avoit fait cette application sans preuve & sans raison, mais Grefier repondit mieux: il (c) fit voir qu'aucune de ces trois choses ne concernoit Leon X. puis que le livre de Jean François Pic fut imprimé pendant le Pontificat de Jules II. Monfr. Rivet aquiesça à

cette censure, voici ses paroles. Quant (d) à l'application que faisoit nostre auteur à Jules II. & à Leon X. de ce qu'il disoit de quelques Papes, que plusieurs grands hommes ne tenoient point pour tels, pour les raisons qu'il en apporte, il n'importe au fonds a qui le paquet s'adresse, pourveu qu'il conste que c'est à des Papes, de l'un de lesquels il dit qu'on tenoit qu'il ne croyoit aucun Dieu, qu'il estoit au dessus de tout comble d'infidelité, & disoit qu'il ne croyoit point en Dieu, par ses detestables propos. Si on en veut purger Leon X. (d'unquel possible il ne parloit pas, pour ce qu'il de- d ses livres à Jules, sinon qu'il les ait amplifiez depuis, comme on s'acit) on ne le peut nier d'Ale- xandre VI. Il n'y avoit en luy (dit (e) Gui- schardin) point de verité, point de foy, point de Religion. Voilà ce que dit Mr. Rivet. Notez que la Simonie ou l'achat de la Papauté ne convient pas à Leon X. si nous en croyons Guic- ciardin (f).

Si Mr. Heidegger qui a une si belle memoire se fut souvenu de ceci: il n'auroit pas cru que Jean François Pic étoit un témoin des impietez de Leon dixième. Concluons que le devoir d'un bon Juge ne permet pas de prononcer contre ce Pape, pendant qu'on n'aura pas de plus sures de- positions. On verra dans d'autres remarques \* si ses apologies s'es raisonnent bien.

(1) Il en mourut de plaisir, dit-on.] „ Ayant rallumé la guerre entre l'Empereur Charles & le Roi de France pour chasser les François d'Italie, on lui raporte en un sien lieu de plaisir nommé Maligno les nouvelles de la prise de Milan & de Parme sur iceux, dont il entra en tel excès de joye, que la nuit même il lui survint une petite fievre dont peu de jours après il mourut (g). „ C'est de Mr. Du Plessis que j'emprunte ces paroles. Tous les Historiens conviennent que Leon dix reçut ces bonnes nouvelles avec une merveilleuse satisfaction; mais je n'en trouve pas beaucoup qui disent que cette joye lui causa la mort: & quand même plusieurs le diroient je n'en croirois rien; car ceux qui meurent de joye, meurent tout à coup, opprimez selon toutes les apparences par un trop grand effusion de sang dans les ventricules du cœur. Si l'on resiste aux premieres impressions d'une grande joye, comme fit ce Pape, on s'en porte mieux dans la suite, bien loin qu'on se trouve saisi quel- que tems apres d'une fievre dangereuse, lors que d'autres raisons ne la causent pas. La narra- tion de Jean Crespin seroit beaucoup plus vrai- semblable que celle de Du Plessis, car cet Au- teur Protestant suppose que la mort de Leon dixième fut subite. Ayant (h) entendu que les François avoient esté vaincus à Milan par les gens de l'Empereur, & chassés hors de tout l'Italie: ce qui aussi ne s'estoit point fait sans son moyen: comme en beuvant & faisant grand chere, il se resjouissoit merveilleusement de telles nouvelles, on dit

(d) Rivet Reimar- quel sur la repon- se au Mystere d'iniquité, 2. partie, pag. 626.

(e) Hist. d'Italie livre 1.

(f) Voyez la remar- que N.

\* Dans les remarques O & P.

(g) Du Plessis ubi supra.

(h) Jean Crespin. Etat de l'Eglise, ad ann. 1521. pag. m. 516.

affèrent qu'on l'empoisonna. Il ne tint pas toujours une conduite (K) agreable à l'Empereur Maximilien. Le trafic fordide où il reduisit la (L) distribution des Indulgences, donna lieu à la reformation de Luther, comme tout le monde fait. Quelques-uns disent qu'au commencement il parla avec (M) éloge de ce grand Reformateur. Je n'ai point trouvé que Guicciardin ait maltraité ce Pontife (N) autant que Mr. Vanillas l'insinué; mais l'apologie de Paul Jove

(a) Sacra sub extrema si forte requiritis hora Cur Leo non poterat succedere? vendiderat.

(b) Voyez Paul Jove ubi supra pag. 209.

(c) Proloc. Academi. 2. lib. 2. p. m. 247. C. 57.

(d) Homod. 172. da. tion de Guicciardin liv. 14. chap. 14. fol. 143. ad ann. 1521.

(e) Mori di morte insipetata. Guic. lib. 14. fol. m. 415. verso.

(f) Ricovrone incredibile piacere; sosprespro la notte medesima di picciola febbre, e fattosi il giorno liequente portare à Roma &c. Id. ibid.

(g) Nisi me hic quoque Papa fecisset, ille unicus esset cuius bonam fidem laudare possent. Voyez Steckenors. Hist. Lutheran. l. 1. p. 43. col. 1.

(h) Voyez aussi Heidegger. Hist. Patrum. pag. 201.

(i) Guic. lib. 13. fol. 395. verso. Voyez aussi Fra-Paolo liv. 1.

dût qu'il rendit subitement l'esprit : luy qui n'avoit jamais creu qu'il y eust enfer ne paradis apres ceste vie presente. Le distique (a) de Sananazar allegué par cet Auteur favorise la supposition de la mort subite, mais néanmoins il est certain que la maladie dont Leon dixième mourut dura quelques jours (b). Famién Strada a fait deux recits (c) de la mort de ce Pontife, l'un selon le stile de Tite Live, l'autre selon les manieres de Tacite. Ils sont beaux & bien travaillés.

Il faut que je marque ici une bevü du Traducteur de Guicciardin. Les nouvelles vindrent, dit-il, comme le Pape Leon estoit mort le premier jour de Decembre de mort soudaine. Car lui ayant recçu au village de Magliane, où il alloit souvent se recréer, les nouvelles de la prise de Milan, il entra en tel excès de joye, que la nuit mesme lui survint une petite fièvre, pour raison de laquelle s'estant fait le jour d'apres porter à Rome, encores que les medecins du commencement ne fissent pas cas de sa maladie, il mourut dans l'espace de jours, non sans un grand soupçon d'avoir esté empoisonné (ainsi qu'on disoit) par Barnabé Malepine son Chambrier, qu'on avoit depute pour lui donner à boire (d). Quelle absurdité de dire presque dans la même periode qu'un homme meurt de mort soudaine, & qu'il meurt d'une petite fièvre inspirée par les Medecins au commencement. Guicciardin n'étoit point capable de cette bevü, il n'a point dit (e) que cette mort fut subite, & il n'a point lié la (f) grande joye du Pape avec la fièvre, comme la cause avec son effet. Cette liaison est une licence plus que poetique de Traducteur. Notez en passant combien il faut prendre garde de près aux termes de l'original, quand on veut traduire fidelement.

(K) Une conduite agreable à l'Empereur Maximilien. Il avoit conçu bonne esperance de Leon X. mais quand il eut su les liaisons que ce Pape prit avec les François, il s'cria, Si ce (g) Pape ne m'eût pas trompé lui aussi, il auroit été le seul l'ape dont j'aurois eu lieu de louer la bonne foi.

(L) Où il reduisit la distribution des Indulgences. On faisoit de cela une espee de monopole, on mettoit en party les Indulgences; les Commissaires proposz au recouvrement des sommes achetoient du Pape leur commission, en suite de quoi ils se servoient d'une exaction rigoureuse, & gardoient si peu le decorum, qu'ils jouoient dans les cabarets la faculté de tirer les ames du Purgatoire. C'est Guicciardin qui l'a fait. (h) Haveva sparsò per tutto il mondo senza distinction di tempi e di luoghi, indulgentie amplissime, non solo per poter giovare con esse quelli, che ancora sono nella vita presente; ma con facultà di potere oltra questo liberare l'anime de' defuncti dalla pena del Purgatorio: lequali, perche era notorio che si concedevano solamente per esortazione d'anari da gli huomini, & essendo

essercitate imprudentemente da Commissarij deputati a questa esortazione, la più parte de' quali comperava dalla Corte la facultà di essercitare; haveva concitato in molti luoghi indignatione, e scandalo assai, e specialmente nella Germania, dove a molti de' ministri era reduto rendere per poco prezzo, ò giocarsi su la taverna la facultà de liberare l'anime de' morti dal Purgatorio. Le mecontentement des peuples devint plus grand, lors qu'on fut l'usage à quoi ces sommes étoient destinées: presque tout l'argent qui se levoit en Allemagne, tournoit au profit de la seur du Pape.

(M) Il parla avec éloge de ce grand Reformateur. Cette particularité ne seroit guere connue, si Colomies n'en eût fait mention: c'est de lui que Mr. de Sockendorf (i) l'a sué, ayant été (i) Histor. Lutheran. lib. 1. pag. 40. col. 2. litem b. ce qu'il se souvenoit d'avoir lu dans les Histories Tragiques du Bandel, un éloge donné à Luther par le Pape Leon dixième; j'allay aussi-tôt dans sa Bibliotheque, ou feuilletant tant les Histoires de cet Auteur, vœci ce que je trouvoy dans la Preface sur la vingtcinquième Nouvelle de la troisième Partie: „ Nel principio che la Setta Lutherana cominciò à germogliare, essendo di brigata molti Gentiluomini, ne l'hora del meriggio, in casa del nostro virtuoso Signor L. Scipione Attellano, è di varie cose ragionandosi, furono alcuni che non poco bisognarono Leone X. Pontefice, che ne i principii non si mettesse remedio, à l'hora che Frate Silvestro Priore, Maestro del sacro Palazzo, gli mostrò alcuni punti d'heresia che Fra Martino Luero haveva sparsò per l'opera, la quale de le Indulgentie haveva introciata; perche ciabbe imprudentemente rispose, che Fra Martino haveva un bellissimo ingegno, e che cotesse erano invidie Fratresche. Paroles que Sleidan n'auroit pas manqué de mettre à la teste de son Histoire, s'il les avoit seüs.

(N) Autant que Mr. Vanillas l'insinué. Cet Auteur a composé quantité de livres contre la Maison d'Autriche, qui auroient été imprimez peut-être, si Mr. Colbert n'eût representé après la paix des Pienées, qu'il seroit de mauvaïse grace de mecontenter les Espagnols par l'impression de tant de volumes injurieux. On a vu le plan de ce gros Ouvrage dans un écrit intitulé, La politique de la Maison d'Autriche. L'Auteur y prend les devans, par raport à la (m) Dans la 21. liere. liberté qu'il s'est donnée de toucher aux vices des Princes. Je ne fais, dit-il (l), qu'imiter le stile & copier l'envers du tableau que Tite Live a fait (m) d'Hannibal, & je me suis même retranché si fort au deça, qu'on ne verra personne de quelque condition qu'elle puisse être, si maltraitée dans mon livre que le Pape Leon X. l'est dans l'éloge que Guichardin (n) lui dresse, & dont je n'ai lu nulle part (o) qu'il ait été repris. V. litem b. fibic-

(i) Histor. Lutheran. lib. 1. pag. 40. col. 2. litem b.

(k) Colomies, Recueil de particulartez. p. m. 111.

(l) Voyez dans la Politique de la Maison d'Autriche. p. 73-74. édition de la Haye 1688.

(m) Dans le 21. liere.

(n) Dans le 12. liere de son Histoire.

(o) Non pas même par le Bezy.

me (O) paroît très-foible: elle a fait mettre en question \* s'il doit passer pour Athée.

\* *Fortius, Disputat. tom. 1. pag. 204.*

(a) *Lib. 14. fol. 398. verso.*

(b) *Quali furie di buffonerie, e di faccette piacevero a Papa Leone; si può raccogliere dal lib. 4. della vita di lui del Gioiolo: dove pone, che furono recitate Comedie, si fece professione di fare impazzire huomini, & altre piacevollezze tali onde il Tarafone si persuase d'essere gran Musicò, il Baraballo fu l'ureatore Poeta, e mandato fu l'Eletrante, & i Passarri furono sommanamente favoriti.*

(c) *Guicci. ibid. fol. 416.*

(d) *Idem lib. 11. fol. 326.*

(e) *Voyez ci dessus les paroles de Paul Jove, remarque D.*

(f) *Ita natus & factus, ita alius atque educatus, ita denique crudeliter atque institutus hic est, ut nemini secundus ingenio, nec aequalibus industriis, nec preceptoribus literaturæ, neque gravitate famulis concesserit. Nativa*

siblement on nous donne là cet éloge de Leon X. comme une piece bien fatuïque, car autrement il seroit absurde de proposer cet exemple. Or il est certain qu'on ne trouve pas dans Guicciardin de quoi remplir cette idée. Le 12. livre cité par Mr. de Varillas est moins propre que les deux suivants à être cité. C'est dans le 13. livre que se trouve la description du trafic des indulgences, comme on l'a vu ci-dessus. On trouve dans le 14. la censure des grandes dépenses du Pape, & de son inclination aux plaisirs de la musique, & des farces. (a) *Egli per natura dedito all'io, & a piaceri, & hora per la troppa licenza, e grandezza aliena sopra modo dalle faccende, immerso ad un certo tutto'l giorno musiche, (b) faccette, e buffoni, inclinava ancora troppo più che l'honestà a piaceri; pareva dovesse essere totalmente alieno dalle guerre.* Enfin on voit dans le même livre un jugement general sur la conduite de ce Pape; cela est mêlé de louanges & de blâmes, & ne peut nullement passer pour une satire, ni même pour quelque chose de trop peu respectueux. Voici les paroles de Guicciardin. *Principe (c) nel quale erano degne di laude, e di rispetto molte cose, e che inganno assai l'esperatatione, che quando fu assunto al Pontificato s'haveva di lui: conciosia ch'è rivisitate di maggior prudenza, ma di molto minore bontà di quello ch'era giudicato da tutti.* Lors que cet Historien parle de l'élection de Leon dix, il le fait d'une manière très-glorieuse à ce Pape. Il avoue qu'elle fut exempte de simonie, & de tout autre mauvais soupçon, & que la reputation du Cardinal qui avoit été choisi, étoit très-belle du côté des meeurs. *Senti (d) di questa elezione quasi tutta la Christianità, grandissimo piacere, persuadendosi universalmente gli huomini che haveste a essere rarissimo Pontefice, per la chiara memoria del valore paterno, e per la fama che risonava per tutto della sua liberabità, e benignità, stimato caso e di perfecti costumi, e sperandosi che a essere più del padre haveste a essere amatore de' letterati, e di tutti gli ingegni illustri: laquale esperatatione accresceva l'essere stata fatta l'elezione candidamente senza simonia, e sospetto di macula alcuna.* Voyez dans la remarque Q la contradiction où Varillas est tombé. (O) L'apologie de Paul Jove me paroît très-foible. Les moyens de cet Auteur pour justifier Leon dixième se peuvent réduire à quatre. I. Il pretend (e) que ce ne fut point par un mauvais naturel, mais par une humeur douce, facile, & magnifique que ce Pape obsédé de personnes voluptueuses s'engagea un peu trop avant dans les plaisirs. C'est une pauvre excuse; il y a beaucoup de filles de joye qu'on pourroit justifier par ce principe. Elles ne sont point naturellement mechantes, brutales, cruelles; un grand fond de facilité, de douceur, & de complaisance les fait tomber dans le piège du tentateur. Je remarquerai en passant que Politien a dit des merveilles de Leon dix. C'est dans une lettre qu'il écrit au Pape Innocent huitième, lors que ce jeune garçon fut fait Cardinal. Voyez la marge (f). Paul Jove dit en I. I. lieu que si l'on compare Leon X. avec ses predecesseurs, on le trouvera fort sage.

*Si aliqua ex parte eo nomine fuggiari inlicitavitur potuit, Leo certe cum superiorum principum summa comparatus estimatissime obfonsi uteretur laudem feret (g).* Cette excuse ne vaut guere mieux que l'autre. I. I. Il dit que ce Pape ayant eu une belle renommée par rapport à la continence, se precautionna enfin contre les attaques de l'impureté, en renonçant à la bonne chere, & par des jeunes reglez. (h) *Constat tamen eum, quod à prima adolescentia opinione omnium summam continentiam laudem fuisse adeptum, non importuna quadam pudicitia castitatisque præsidiâ quæsiisse: quando nequaquam præfina vitæ more tam multis delicatisque obfonsi uteretur. Itaque anno vixit pudico die mercurii carnes non edere, die autem Venuris nihil gustare præter legumen & olera, ac die domini Saturni cæna penitus abstinere, incorrupta lege insinuisse. Cecit vult micux que tout le relie. IV. Enfin il dit qu'on doit faire une grande différence, entre les vices qui conviennent à un Souverain tant que tel, & les vices qui lui conviennent tant qu'homme. Et il nous allegue l'Empereur Trajan si aimé du peuple Romain, que le comble des souhaits qu'on faisoit pour les Empereurs, étoit qu'ils regnassent aussi bien que lui, & néanmoins on n'ignoroit pas la pederastie & l'ivrognerie de Trajan. Cela veut dire que les vices de Leon dix n'étoient pas contraires aux qualitez d'un bon Souverain, mais seulement à celles d'un bon Chretien, & qu'ainsi on doit pardonner les dereglemens de sa jeunesse, puis qu'ils ne l'ont pas empêché d'être un bon Prince. (i) *Alti principis, alia hominis esse vicia quis nescit? hæc uni privata conditione quum nocent, etiam aliquibus fortasse profunt: illa verò ad dira potestate, & luctum & calamitatem univærsis mortibus apportant: idque verissimum esse constat præclaro quodam populi Romani testimonio, qui neminem sibi principem Trajano meliorem exoptavit, quamquam eum cum lacte illicitæ libidinis ac ebrietatis cœsurâ notasset. Sed demus aliquid humanitati Leonis, ut in summa libertate fervide ætatis ac prosperæ valetudinis æstium egerint sustinenti, postquam in magnis salutariibusque virtutibus optimi atque benefici cognitum facile meruerit.**

Generalement parlant il faut convenir de la maxime de cet Auteur: il est très-possible qu'un Prince soit homme de bien, & en même tems un pauvre Roi, c'est-à-dire un Roi qui ne sache point maintenir la vigueur des loix, ni remédier aux maux de l'Etat. D'ailleurs il est très-possible qu'un Prince observe très-mal les regles des meeurs, qui prescrivent aux particuliers ce qu'ils doivent faire, & que néanmoins il soit un bon Roi, c'est-à-dire un Roi qui maintient l'ordre dans son Etat, & qui distribue sagement les peines & les récompenses, sans être à charge à son peuple par des impôts, & par des Edits burlesques. Mais il est très-rare qu'un Prince voluptueux, & prodigue comme l'étoit Leon X. soit un bon Prince: il faut qu'afin de fournir à ses dépenses il surcharge ses sujets, & pour l'ordinaire il distribue les graces selon le caprice des ministres de ses plaisirs, & par conséquent à des personnes indignes, dont il n'a pas le tems de puir

in eo probitas, & genuina diligentia quoque parentis iram impense culta est, ut ex illius ore non modo verbum dictum sed nelevius quidem unquam aut etiam licentia eiciderit. Non actio, non genus, non inaccessus in illo notatus: non aliud potremo quod in deteriori partem contempseretur. Sic in viridi ætate cana matutatis, ut qui loquentem vides audire, & qu'ainsi on doit pardonner les dereglemens d'un jeune homme, puis qu'ils ne l'ont pas empêché d'être un bon Prince. (i) *Alti principis, alia hominis esse vicia quis nescit? hæc uni privata conditione quum nocent, etiam aliquibus fortasse profunt: illa verò ad dira potestate, & luctum & calamitatem univærsis mortibus apportant: idque verissimum esse constat præclaro quodam populi Romani testimonio, qui neminem sibi principem Trajano meliorem exoptavit, quamquam eum cum lacte illicitæ libidinis ac ebrietatis cœsurâ notasset. Sed demus aliquid humanitati Leonis, ut in summa libertate fervide ætatis ac prosperæ valetudinis æstium egerint sustinenti, postquam in magnis salutariibusque virtutibus optimi atque benefici cognitum facile meruerit.*

Athée. Les autres Apologiftes n'ont (P) guere mieux reüffi. On n'a befoin pour refuter Mr. Varillas que de lui-même. Je lui alleguerai un long paffage de

292

nir les malverfations, trop occupé de fes voluptez, pour pouvoir donner aux fonctions de la Royauté l'application qu'elles demandent. Il feroit facile de prouver que les fujets de Leon X. avoient fur le dos beaucoup de charges. De plus ne fonge-t-on pas que la principale dignité de Leon étoit une dignité facrée, une dignité ecclefiaftique ? Anfi pour conoitre s'il a rempli fes devoirs, il ne faut pas examiner principalement s'il a fait ce que demandoit fa dignité temporelle, on ne le feroit juftifier à moins qu'on ne montre qu'il s'eft acquité foigneufement de ce qu'exige l'autre dignité, c'eft-à-dire à moins qu'on ne montre qu'il a obfervé les preceptes de l'Evangile, & qu'il n'a rien oublié pour les faire pratiquer aux autres. Voilà fes principales fonctions, & là-deffus fon Apologifte eft (a) contraint de l'abandonner.

Je dirai par occasion que ce mélange d'autorité temporelle, & d'autorité ecclefiaftique dans une même perfonne, eft ordinairement la ruine de l'efprit évangélique. Cette combinaison avoit lieu parmi les Payens (b), & n'étoit pas inutile au bien temporel de la Religion : elle a fervi notablement aux mêmes fins dans le Chriftianifme ; mais elle y a produit une extrême corruption des mœurs. Le caractère ecclefiaftique devoit prevaloir, & tenir lieu de principal, puis que l'autre dignité n'eft qu'un accessoire ; cependant il eft prefque toujours abforbé par fon compagnon. Joindre ces deux chofes enfemble, c'eft jointe un cadavre (c) à un corps vivant ; jonction funefte, où le cadavre communique fa pourriture au corps vivant, & ne reçoit de lui aucune influence vitale. Le monde, la chair, la partie foible attire à foi les refolutions & les conclufions, tout de même que dans le fyllogifme la plus foible des premisses eft la règle de la conféquence (d). L'Auteur de la Critique generale (e) en parlant de la diftinction qu'on a forgée entre un Pape qui prononce *ex Cathedra*, & le même Pape qui prononce d'une autre maniere, a rapporté le bon mot d'un paiffan de l'Electorat de Cologne. J'ai cru pendant fort long tems que ce bon mot ne fe confervoit que par tradition, mais je me trompois : il eft imprimé depuis plus d'un fiecle dans des livres graves. Duarcin l'a inferé dans l'un (f) de fes livres, & l'a copié de Fulgofe. Voici en vieux Gaulois toute l'histoire : il eft vrai qu'on n'y parle pas nommément d'un Electeur de Cologne.

Le conte eft fort plaifant d'un villageois Allemand, qui travaillant en fon champ, vid paffer fon Evefque, accompagné de train plus digne d'un Satrape, que de celui qui fe dit fucceffeur ou Lieutenant d'un Apoftre : dont eftant scandalifé, fut contraint de rire, & s'efcrier fi haut que le reverend fut emen lui en demander la raifon. Il répond en fon naturel, comme villageois, c'eft à dire comme perfonne véritable & fimple ; Je ri quand je penfe en St. Pierre & St. Paul, & que je te voi en tel équipage. Comment cela ? dit l'Evefque. Et demandés vous comment, dit le Pitant, ils eftoient fort mal-advifés d'aller ainfi feuls par tout le monde, & à pied, veu qu'ils eftoient les chefs de

l'Eglife Chreftienne, & Lieutenans de Jesus-Christ Roi des Rois. Et toi qui n'és que noftre Evefque, (g) Pierre tu vas fi bien monté, & as fi grande fuite de fuffuffus, que tu reffembles pluffoft à un Satrape, qu'à un Pafteur d'Eglife. A cela replique le rev. r. ind. au Traité Mais mon aut, tu ne confideres pas que je fuis auffi bien Comte & Baron, que ton Evefque. A chap. 6. quoi le ruffique rit plus qu'auparavant ; & lui demandant l'Evefque, pourquoy ? Il répond, deà (h) Remonfieur, quand ce Comte & Baron, que vous dites efre, fera en cufer ; où fera lors Monfieur l'Evefque ? Ainfi confus, le reverend fuis moi re-p. 1227. pondre pour lui : fon cheuvin (g).

(P) Les autres Apologiftes n'ont guere mieux reüffi. ] Difons un mot fur la maniere dont quelques Auteurs ont voulu juftifier Leon X. par raport à l'impicté. Coeffereau (h) n'allegue point d'autre apologie que ces paroles d'Onuphre Panvinius (i). Erat rerum divinarum diligens observator. Rivet (k) lui replique que : Il y a assez de prophanes & Athées qui obfervent exactement les ceremonies, pour cacher leur impiété sous ces feuillets, qui entre amis difent qu'elles font ad morem, non ad rem, legibus juffa, non Diis gratæ. Sannazarus qui lui fait mourir fans prendre les Sacrements, pource qu'il les avoit vendus auparavant, ne nous le donne pas tel qu'Onuphre le veut peindre. Remarquez bien que Sannazar ne prétend pas que Leon ait refusé les Sacrements. Si ce Pape ne communia pas, &c. au lit de la mort, ce fut à caufe de fon delire. Jaques Gretfer outre les paroles de Panvinius, allegue la Bulle de Leon X. contre Luther. (l) Bulla qua Leo Lutheri errores damnat, immutem hanc pſendologiam perfpicue redarguit. Cela eft pitoyable, car quand ce Pape n'auroit eu nulle Religion, il auroit pourtant fuivi le ftile ordinaire dans fa Bulle, & fait éclater beaucoup de zèle contre un Heretique, qui lui difpoutoit une autorité d'où dependoit tout fon bonheur temporel. Palavicin (m) veut lant repondre au reproche que le P. Paul a fait à ce Pape, d'avoir eu (n) très-peu de foin de la pieté, fait trois chofes ; il allegue 1. le témoignage de Politien (o) ; 2. les jûnes du Pape ; 3. la majefté & la bonne grace avec quoi Leon celebroit la Meffe. La 2. de ces trois chofes, fi elle eft telle que Paul Jove (p) l'a rapportée, eft, ce me femble, une bonne preuve de Religion, quand on en pefe bien les circonstances. La 1. ne fignifie rien, car les enfans jufques à un certain âge font toujours perfuadez des leçons de leur Catechifte ; ils n'y oppoſent aucune objection. S'ils deviennent impies, c'eft quand ils font hors de Page, & qu'ils ſe gâtent ou par un mauvais commerce, ou

en philoſophant de travers. La dernière chofe eft plutôt un talent du corps, qu'un figne des perfuaſions de l'ame. Voyons ce que dit Paul Jove. Sacra confecit, ſingularque ceremoniarum obivit rurnia ſingulari cum majeſtate. Il y a beaucoup d'apparence qu'Onuphre n'entend pas que cela, lors qu'il debite que ſuit rerum divinarum diligens obſervator, & ſacris ceremoniis deditus. Preuve tout-à-fait équivoque de pieté.

(a) Conclufion fur le mélange de l'autorité temporelle & de l'eccléfiaftique. (b) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (c) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (d) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (e) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (f) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (g) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (h) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (i) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (j) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (k) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (l) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (m) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (n) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (o) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c. (p) In veteri Romæ republica, cum imperatoris & pontificis officia in eodem homine conjuncta fuiffent, &c.

(a) In his vero que rem divinam respicerent nequaquam secunda fama pregraviari est vitium. Nam in diligentibus vetera Pontificum ad parandam pecuniam instruendo adeo plene atque affluenter provinciam dedit, ut fidem facrosanctæ potestatis elevare videretur. Jovius ib. p. 193.

REFLEXION sur le mélange de l'autorité temporelle & de l'ecclésiastique.

(b) Rex Anius Rex idem hominum Phœbique sacerdos. Virgil. Æn. l. 3. v. 80.

(c) Mortua juncturiam jubebat corpora vivis. Compositis manibus atque oribus ora. (Tormen-ti genus) & fanie, tabeque fluentes. Complexu in misero, longa sic anore necabat. Id. lib. 8. v. 487.

(d) Conclufion fe-queur de-billiozem pararem.

(e) Tom. 2. pag. 161. de la 3. addition.

(f) De sacris Eccléf. mi-niftr. l. 1. c. 4.

\* Voyez dans Mr. Menage, Historia mulierum philosopharum in calce Diogenis Laertii pag. 499. les passages entiers de l'Auteur Chronici Palchalis, de Sacrate, d'Evangelus, de Nicephore, touchant les suites des regnemens de Leonce.

(a) Dans les 12. premiers ars de son Histoire.

ses (Q) Anecdotes, qui contient un abregé assez juste du caractère de Leon X. & où je prie mon Lecteur d'aller chercher ce qui manque au corps de l'article. Mr. Varillas s'est aussi trompé (R) touchant Paul Jove.

LEONCE, en Latin *Leontius*, Philosophe Athenien vers la fin du IV. siècle, eut une fille qu'il éleva aux sciences, & qu'il rendit très-habile. Voyant d'ailleurs qu'elle ne se distinguoit pas moins par les avantages du corps, que par les dons de l'esprit, il crut que le savoir & la beauté lui tiendroient lieu de patrimoine. C'est pourquoi il ne lui laissa rien par son testament: il donna tous ses biens à ses deux fils. Cette injustice de Leonce fit naître à sa fille l'occasion de parvenir à l'Empire; car ce fut elle qui sous le nom d'Athénaïs parut si aimable à l'Empereur Theodosè, & à la Princesse Pulcherie, qu'elle devint l'épouse de cet Empereur. Le procès qu'elle intenta à ses freres à cause du testament de son pere, la contraignit d'implorer la protection de Pulcherie; & de là vint son bonheur \*. Le Pere Garasse (A) a mal rapporté ceci.

LEON-

(Q) Un long passage de ses Anecdotes. ] On le trouve dans la preface de cet Ouvrage, & il contient ce qu'on va lire. » Guichardin. . . nous (a) donne ce Pape pour un modele achevé de la politique moderne, & pour le plus grand homme de cabinet de son siècle: il le met au dessus du Roi Ferdinand le Catholique, & le fait triompher en sa jeunesse des ruses de ce vieil usurpateur. C'est à lui qu'il attribue le secret de faire bon gré malgré seconder tous ses dessein par le Conseil d'Espagne. Après avoir établi ces merveilleux principes, il n'est point de vertus éclatantes qui ne relevent la peinture de Leon X. Il forme dès l'age de douze ans, qu'il fut fait Cardinal, ces vastes projets qu'il exécuta depuis lors qu'il fut élevé sur la Chaire de Saint Pierre. Il négocia avec les Etats de Venise pour sauver les débris de sa Maison, qui avoit échoué contre la fortune de nôtre Charles V I I. Il ne change point de résolution pour avoir vu périr son frere au passage d'une riviere. Il n'a de pensées que pour élever le fils unique que ce frere avoit laissé dans le berceau, & là-dessus il retourne à Rome où ses intrigues lui donnent accès à la faveur du Pape Jules II. & le font élire Legat dans l'armée destinée pour chasser les François d'Italie. Il est fait prisonnier à la bataille de Ravenne, mais il se salva dans une conjoncture fatale pour lui, puis que Jules venoit d'expirer; il entre dans le Conclave où il profite si bien du caprice des jeunes Cardinaux, qui s'étoient mis en tête de faire un Pape de leur âge, qu'il fait pencher leurs suffrages en sa faveur. Il se joint aux Espagnols, & ménage leur amitié tant qu'elle lui est utile pour rétablir sa Maison dans les principales fonctions de la Magistrature à Florence; mais dès que la fortune leur tourne le dos, & qu'il découvre que leur Conseil n'est pas d'humeur à souffrir qu'il usurpe le Duché d'Urbin pour en investir son neveu; il traite avec les François à cette condition; il dresse le fameux Concordat, dans lequel il se joint des stratagemés & de la longue experience du Chancelier du Prat; il caresse François premier tant que ce Roi est en état de lui faire du bien; mais il n'en a pas plutôt tiré tout ce qu'il pretendoit, qu'il quitte pour se reconcilier avec Charles-Quint. Il projette avec celui-ci une ligue pour rétablir les Sforces dans le Duché de Milan. Il réussit plutôt qu'il ne pensoit, & reçoit de la nouvelle qui lui en est apportée, une joye qui lui donne la mort.

(R) S'est aussi trompé touchant Paul Jove. ] Cet Historien, si l'on en croit Mr. Varillas, n'a pas tant fait une histoire qu'une satire à l'égard de Leon X. Paul Jove, dit-il (b), le (c) Preface fait passer pour un homme haut à la main, & qui des Anecdotes de vouloir toujours emporter les choses de vive force. Florence. Il lui impute la même humeur guerriere dont avoit été agité Jules II. son predecesseur; il lui fait concevoir avant même son exaltation, un mépris dédaigneux de tout le reste du sacré Collège, fondé sur une preséance imaginaire de la Maison de Médicis sur les autres d'Italie; il lui fait intervenir dans ces prières dans toutes les actions d'éclat, & même dans les plus augustes cérémonies, il le prend pour la source & le fondement de la guerre obstinée contre le Duc d'Urbin, & des autres quelconques qui survinrent dans toute l'étendue de son Pontificat: en un mot il vent que la vanité, mais une vanité fiere & choquante ait été sa plus forte inclination. Si vous étiez en peine de savoir comment Paul Jove a pu être si avant dans l'esprit de Leon, pour en prononcer un jugement si décisif, il vous répond lui-même par avance qu'il a été la creature de ce Pape; que ce Pape, fut lui qui lui fit quitter la profession de Médecine, & la prétention d'une Chaire à Padoue, pour s'engager dans l'Etat Ecclesiastique, qui le fit Evêque de Cosme, qui le choisit pour être son confident, & pour assister aux Conseils où se prevoient les résolutions les plus importantes & les plus secretes; qu'il l'engagea à écrire l'histoire de son temps, qui fit faire des offices pour lui en France & en Espagne, afin qu'on lui communiquât les pieces ameniques dont il croyoit avoir besoin, pour la perfection de son Ouvrage: & qui se devoit à lui tout entier dans les entretiens frequens & familiers. Nos remarques precedentes montrent que Paul Jove ne cache pas les défauts de Leon X. mais il est sûr que le vice dont parle Mr. Varillas, est celui de tous que Paul Jove lui donne le moins: il est même vrai qu'il lui donne la vertu contraire. Pontifex, dit-il (c) cuius mite ingenium facilemque naturam in specimen ceterarum virtutum omnes illo tempore laudabant, clementius agendum sibi. . . existimavit. Cet Auteur ne fut jamais Evêque de Côme; & il n'obtint point de Leon X. mais de Clement V I I. la dignité Episcopale \*. Cette confiance intime, cette admission aux conseils les plus secretes me paroissent une fiction de Roman: je n'en ai trouvé nulle trace dans les Ecrits de Paul Jove.

(A) Le Pere Garasse a mal rapporté ceci. ] Dieu me semble faire, dit-il (d), comme fit jadis le Philosophe Leontius, lequel ayant trois filles, l'une de

(c) Jovius Historiar. lib. 11. sub fin. Voyez le raisonnement de Leonis X. p. m. 109. \* Le 13. de Janvier 1528 Ughelli, Ital. Script. tom. 7. pag. 744. de Paul Jove. (d) Somme Theologique liv. 2. de Philosoph. 131.

LEONCLAVIUS (JEAN) l'un des plus doctes peronnages du XVI. siecle, étoit né dans la Westphalie, & bien Gentilhomme. Il passa près de deux ans à la Cour du Duc de Savoye, pour les affaires de Lazare Suendius\*, & puis il voyagea long tems à la suite du Baron Zerocini. Il vécut aussi quelques années chez le Baron de Kiltz. On l'avoit appellé à Heidelberg pour la profession en Grec; mais la mort du Prince Casimir rendit cette vocation inutile †. Pendant le séjour qu'il fit en Turquie, il ramassa de très-bons matcriaux pour composer l'Histoire Ottomane; & c'est à lui que le public est redevable de la meilleure connoissance (A) que l'on ait de cette Histoire. Il avoit joint à l'Intelligence des langues savantes celle du Droit; ce qui le rendit très-propre à bien réussir dans la (B) traduction des Basiliques. Ses autres versions (C) furent estimées, quoi que les Critiques ayent pretendu y trouver bien des défauts. Ce qu'il

\* C'étoit un General d'armée.

† Tiré de Melchior Adam in vitis Philosphorum pag. 379.

(f) Triffier ibid. pag. 186.

Scaligerana pag. 139.

(A) Thuan. lib. 104. sub fin.

(B) Inter-preté de la langue Turque auprès de Ferdinand.

(C) Annales Sultanzorum Ottomanidarum, à Turcis sua lingua scriptos, & studio Hieronymi Beck à Leopoldsdorff Constantinopoli advectos, juslique Ferdinandi Cæsaris interprete Turcico J. Spiegel Germanice traditos, Leonclavius Latine redditos illustravit, & ad annum 1588 usque auxit. Melch. Adam. in vitis Philosphorum pag. 380.

(d) Ibid. (e) Triffier. addit. aux Eleges, 10. 2. p. 187.

de rare beauté, & les autres grandement difformes, n'assigna pour mariage à la première que sa beauté seulement, disant qu'elle étoit la mieux pourvuë, comme en effet sa beauté la fit Imperiere, & donna tous ses biens aux autres deux, disant qu'avec tout cela elles auroient bien de la peine à trouver party: car pour les terres qui d'elles-mêmes sont belles, bonnes & fertiles, Dieu ne leur donne autre douaire que celui-là &c. Tous les Auteurs qui parlent d'Athensais lui donnent deux freres, & non pas deux sœurs; ainsi on ne fauroit assez condamner la licence d'un moderne, qui non content de convertir des freres en sœurs, donne à celles-ci une laidour effroyable, & prête à leur pere des discours débouligans qu'il ne tint jamais.

(A) De la meilleure conoissance que l'on ait de l'Histoire Ottomane. ] Voici ce que Mr. de Thou dit de lui. *Juris (a) Romani Græcique consultissimo, & rerum Turcicarum apprime perito, ad quas lingua ipsius Byzantina peregrinatione comparatam cognitionem, exactam ultimam historiam Græcæ lectionem, & acce ad admirandum judicium attulit, quod non solum scriptis ab ipso dum viveret publicatis, sed in iis que post mortem ejus edita sunt, elucet.* Leonclavius a composé l'histoire Musimanica Turcarum libri 18. Apologistici duo, prior est libitinaris index Osmanidarum, posterior continet epistolam de rebus Turcicis. *Commones facta de presentis rerum Turcicarum statum.* Annales Turcici cum supplemento, & pandectis historia Turcica. Ce dernier Ouvrage n'est proprement qu'une traduction d'un livre composé par les Turcs mêmes; je veux dire des Annales Turques, que Jérôme Beck de Leopoldsdorff Ambassadeur de Ferdinand, apporta de Constantinople l'an 1551. Ferdinand les fit traduire en Allemand par Jean Spiegel (b); & puis Leonclavius les traduisit en Latin (c).

(B) Dans la traduction des Basiliques. ] Je veux dire de l'abregé des Basiliques: son Ouvrage a pour titre *Verfio & nota ad synopsin 60. librorum Basilicon, seu universi juris Romani, & ad novellas Imperatorum.* Il fut imprimé à Bâle l'an 1575. Melchior Adam (d) en parle ainsi. *Evulgavit cum annotationibus sexaginta librorum Basilicon, hoc est universi juris Romani auctoritate principum Romanorum in Græcam linguam traditis, Eclogam sive Synopsin ante non visam: item Novellarum antea non publicatarum librum.* Mr. Teiffier voudra bien que je remarque, que la maniere dont il rapporte ce titre peut abuser les lecteurs: il a aussi donné au public, dit-il (e), *sexaginta libros Basilicon, Eclogam sive Synopsin, & Novellas cum notis.* C'est marquer les

Basiliques toutes entieres, & un second livre intitulé *Ecloga sive Synopsis*, & par consequent c'est amplifier & brouiller la chose. Le même Auteur assure en citant Melchior Adam, que (f) Scaliger apelle Leonclavius le plus docte Jurisconsulte de son tems, & le met même au dessus du grand Cujas. C'est de quoi Melchior Adam ne dit rien; & d'ailleurs ce que l'on trouve à la louange de Leonclavius dans le second Scaligerana, est fort au dessous de cet éloge. „Leonclavius \* est le meilleur qui ait écrit des Turcs, „ Leunclavius sive Westphalus, sed non Barbarus, „ rus: bene intellexit Græca Constantinopolitana & inferioris ævi; omnia ejus scripta sunt „ utilia, imo necessaria; Græca Jurisconsultorum „ rura intellexit, sed Autorum Veterum non „ intellexit, ut H. Stephanus, qui paulo ante „ obitum multa scripsit ad me contra Leunclavius „ vii editionem Xenophontis. Leunclavius habebat scorta secum. Clusius enim novit facta „ miliarissimè. „ Voilà ce qu'on trouve dans le second Scaligerana. Le savoir de Leonclavius y est plus loué que ses mœurs, puis qu'on y assure qu'il avoit des patains chez lui. N'oublions pas son *Jus Græco-Romanum* (g) en deux volumes in folio, & ses notes ad paratitla seu ad collectionem constitutionum Ecclesiasticarum (h) in 8.

(C) Ses autres versions furent estimées, quoi que les Critiques. ] „ Il (i) est un des plus celebres Traducteurs que l'Allemagne ait jamais portez. Il nous a donné la version de Xenophon retouchée par trois fois; celle de Zozime, des Annales de Constantin Manasses; de celles de Michel Glycas; de l'abregé des soixante livres des Basiliques; divers Ouvrages de saint Gregoire de Nazianze. . . . Il a encore corrigé les versions de Dion par Xylander, & de Chulcondyle par Clauser. „ Monfr. Baillet dont j'emprunte ces paroles les accompagne des loüanges que Mr. Huet a données à ce Traducteur. Elles sont très-avantageuses. Les notes sur Zozime dans l'édition d'Angleterre 1679. ne donnent pas une telle idée de la capacité de nôtre homme. Henri Erienne le critiqua vigoureusement (k) sur la traduction de Xenophon, & eut des plaintes fâcheuses à effuser de la part de son adversaire. Mr. Baillet parle de cette dispute: voici ce que Melchior Adam nous en apprend. *Litem (l) tamen ei super ista interpretatione Xenophontea criticam & Grammaticam movit Henricus Stephanus; vii & typographus clarissimus, edita in ejus errores insignes inquisitione autopsediasistica. Contra & Leonclavius de Stephano conqueritur, quod contra fidem datam,*

(f) Triffier ibid. pag. 186.

Scaligerana pag. 139.

(g) Gradæ Latini & Franc. sivi. 1596.

(h) A Francofort 1593.

(i) Baillet. Jugemens des Savans tom. 4. n. 833. pag. 457.

(k) Voyez ci-dessus le passage du Scaligerana.

(l) Melch. Adam. ubi supra.

\* Melch. Adam. ubi supra. qu'il publia de Cæfarius, mit (D) fort en colere Jaques de Billi. Il \* mourut à Vienne en Autriche au mois de Juin 1593. âgé de près de soixante ans †.

LEONICENUS (NICOLAS) né à Vicenze en Italie l'an 1428. enseigna la Medecine dans l'Université de Ferrare pendant plus de soixante ans †. Il étoit non seulement très-habile dans sa profession; mais aussi très-bien versé dans les belles lettres. Il fut le premier † qui traduisit en Latin les Oeuvres de Galien. Quelque admirable que fût son érudition, sa vertu l'étoit encore davantage. On ne peut pas être plus degagé que lui des plaisirs des sens. La sobriété, la chasteté, l'éloignement de l'avarice, (A) parurent en lui d'une façon éminente; & ce fut à cette grande pureté de mœurs qu'il (B) attribua la vigoureuse santé dont il jouit jusques à une extrême vieillesse, car il vécut 96. ans. Il faut bien que son merite soit éclatant, puis que les deux (C) Scaligers en ont parlé avec éloge. Je ne fais s'il faut croire ce que l'un d'eux dit, que Leonice-nus persécuté du (D) haut mal dans sa jeunesse, s'ennuyoit de vivre, & se porta presque à se tuer. Cet habile Medecin composa plusieurs (E) beaux Ouvrages,

† Titian. Hist. lib. 104. sub fin.  
‡ Mercklinus in Lindenio renovato, pag. 837.  
† Primus Græci Galeni volumina Latine interpretando studio-sis per-dicenda demon-stravit. Jovius Elog. c. 70.

Et præter officium viri boni, Xenophontis à se Latine redditi exemplar, sicut & Zosimi, detinuerit. Et factus est Stephanus, accepisse se illam Xenophontis versionem ab annis circiter octodecim: post tredecim aut quatuordecim amplius annis sibi non visam, sed cum à sua suppellectile libraria, nullius incuria, belli tempore aliquot libri incendio perissent: nescivisse, an in illorum numero Xenophon à Leonclavio versus, fuisset. Tandem, interjecto anni amplius spacio, librum inventum fuisse, seu oblitum, & membrana crassa, qua involutus erat, conservatum.

(D) De Cæfarius mit fort en colere Jaques de Billy, Leonclavius publia 4. Dialogues (a) de Cæfarius frere de Saint Gregoire de Nazianze, lesquels il avoit traduits en Latin. On dispute si cet Ouvrage doit être attribué à Cæfarius. Le P. Labbe a renvoyé cet examen à une autre fois. Plura, dit-il (b), adversus Leonclavium primum eorum (dialogorum) editorem declamavit Jacobus Billius Prunus præfatone in deciman orationem sancti Nazianzeni, qua alias expenduntur accuratius. Lambecius (c) prend hautement le party de Leonclavius contre les invectives de Jaques de Billi.

(a) De questionibus & responsis Philosophici, præcipuo vero Theologici.

(b) De Scripior. Eccles. 10. 1. p. 217.

(c) Lambecius. Biblioth. Cæsar. lib. 4. pag. 31. & sequent.

(A) La sobriété, la chasteté, l'éloignement de l'avarice parurent en lui, S'il n'eût pas été d'une humeur gaye, & d'un visage riant, on l'auroit pris pour un vrai Stoïque. Il mangeoit peu, il dormoit peu, il s'abstenoit du vin & des femmes; il ne lui importoit point qu'on lui donnât à manger une chose plutôt qu'une autre; il prenoit sans choix la nourriture qu'on lui presentoit, & il ne faisoit pas même discernement une piece de monnoye d'avec une autre. Cibi (d) & vini maxime abstinentes, somnique minimi, præsertim vero Veneris continentissimus, usque adeo mollioris vita voluptates abdicavit, ut pecunias, luxuria instrumenta, nec agnita quidem moneta nota continerent; oblatum, & nulla delectum cura cibum caperet; nec unquam de fortunâ quæreretur. . . . Eum hercle perfectum Stoicum putasses, nisi honesto ori liberatis hilaritas affuisset.

(d) Jovius Elog. c. 70. p. m. 162.

(B) Ibid. pag. 163.

(B) Qu'il attribua la vigoureuse santé, Paul Jove (e) en parle comme le lui ayant ouï dire. Quum ego aliquando comiter ab eo peterem, ut ingenium præferret, quoniam arcano artis uteretur, ut tanto corporis atque animi vigore vitia senectutis eluderet: Vividam, inquit, ingenium, perpetua, Jovi vita innocenta, salubre verò corpus, hilaris singularitatis præsidio facile tuemur. Il venoit

de dire (f) que Leonice-nus à l'âge de 90. ans (f) Per-venit ad nonagesimum annum intertensibus, vegetaque memoria, nec incurva quidem cervicè, quum esset staturæ celsioris & fine scipione venerabilis. 14. ibid. (g) Scali-gerana p. m. 97. (h) Josph. Scaliger epist. 19. p. 104.

(C) Les deux Scaligers en ont parlé avec éloge. Voici en quels termes. Leonice-nus (g) à quatre-vingt ans, & la mémoire courbée, quoiqu'il eût la taille haute. Prenez bien garde que la bonne vie ne produit pas toujours l'effet que Leonice-nus lui attribue. Il y a des gens qui eussent pu lui disputer la couronne de la chasteté & de la sobriété, & dont la conscience n'étoit pas moins nette que la sienne, dont néanmoins les jours ont été courts & mauvais: ils n'ont guère vécu, & ils ont été souvent malades.

(D) Persécuté du haut mal dans sa jeunesse s'ennuyoit de vivre. Mirum præterea, continuè-t-il, accipi de viro. A pueritia, imò à cunabulis ipsis ad 30. annum morbo comitiali adeo tentabatur, ut cum ad se redierat, pertusa vita pene sibi manus afferret. Sed post trigessimum annum plane co malo desinctus, omnibus membrorum ac sensuum officis integer, nulla morbi suspitione ad 94. annum pervenit. Et si bene memini, triduo antequam decederet de vita, operam dederat lectioni. Voilà un fort bien digne d'envie, non pas à cause que Leonice-nus vécut 96. ans; ce seroit très-peu de chose sans le reste, & un grand mal plutôt qu'un bien; mais à cause qu'il conserva dans cette grande vieillesse l'usage de son esprit, & de sa mémoire, & de ses sens, & que sa dernière maladie fut très-courte.

(E) Leonice-nus composa plusieurs beaux Ouvrages. La traduction de plusieurs Traitez de Galien, celle des Aphorismes d'Hippocrate, & celle du 1. livre d'Aristote de partibus animalium. De Plinii & plurimum aliorum Medicorum in medicina erroribus. De tribus doctrinis ordinatis secundum Galeni sententiam. De formativa virtute. De Dyspæde & pluribus aliis serpentinibus. Quædam de herbis & fructibus, animalibus, metallis. De morbo Gallico, sive Neapolitano. Contra suarum translationum obrectatores apologia. Un livre intitulé Antisophista, qui a fait dire à Paul Jove que

vrages, & faisoit fort bien (F) des vers. Il mourut l'an 1524. Il s'étoit érigé en grand Critique de Pline, ce qui ne plaçoit pas trop à son disciple Calcagninus, dont (G) je rapporterai les paroles. Elles font beaucoup d'honneur à Leonicenus.

LEONTIUM, Courtisane Athenienne, se rendit fameuse premierement par ses impudicitez, & en second lieu par l'application à l'étude de la Philosophie. La seconde profession auroit réparé la honte de la premiere, si Leontium avoit renoncé au commerce de l'amour dès qu'elle se fut avisée de philosopher; mais on pretend qu'elle ne rabatit rien de ses desordres; & qu'en devenant l'écoliere d'Epicure, elle se prostitua à tous les disciples de ce Philosophe. On dit même qu'il en prit sa part, & qu'il ne s'en cachoit à personne. \* Ceux qui pretendent que les medifians n'ont couru contre ses mœurs, sont des impostures malignes de ses ennemis, qui'avoient point qu'il se soit passé rien de malhonnete entre lui & Leontium; mais ils ne sauroient disconvenir qu'il n'ait marqué dans ses lettres, qu'il y avoit pour elle beaucoup d'amitié. Elle fut ou la femme, ou la concubine de Metrodore, l'un des principaux disciples d'Epicure; & elle eut un fils de lui, qu'Epicure recommanda aux executeurs de son testament. Cela fournit une preuve contre la lettre où l'on suppose, qu'elle se plaignit de l'humour bourrué & degoutante de ce vieux galant. Quelques-uns croyent qu'elle est la (A) même Leontium qui fut Maitresse du Poëte Hermefianax. Il est plus certain qu'elle (B) s'appliqua tout de bon à philosopher; & que même elle s'é-

\* Tiré d'Athenée lib. 13. pag. 398. J'ai rapporté ses paroles dans l'article d'Epicure, pag. 1049. Voyez Diogene Laerce lib. 10. n. 5. Voyez l'article d'Epicure, p. 1049. col. 2. (i) Histor. mulierum philosopharum, ad calcem Laertii, pag. 498. n. 70. (k) In Tractatu de statu de Poët. Græc. au nombre des Poëtes dont le tems est inconnu. (l) Metamorph. cap. 39. (m) Voyez Vossius de Hist. Græc. tiré du 2. livre de ces elegies une histoire d'amour. Parthenius a cité de ce même Poëte l's. 5. (n) Est & la 22. de ses histoires. A l'égard de la 22. il cite Hermefianax en general; mais à l'égard de la 5. il le cite ainsi Ερμεσιάνης Αέοντι. Il est évident qu'il faut lire (m) Αέοντι, & non pas de patria Αέοντι. Mr. Menage ajoute qu'Hermefianax composa sur la ville de Colophon un excellent poëme, dont Pausanias a parlé (n). Vossius a trompé sans doute Mr. Menage par ces paroles. Hermefianax (o) Colophonius, poëta Elegiacus de patria Colophone egregium carmen composidit, ut ex Pausania cognoscere est. Pausanias ne donne point lieu à lui imputer cela. Il se contente de dire qu'il ne croit pas qu'Hermefianax fût en vie, lors que Lyfimachus détruisit la ville de Colophon; car, ajoute-t-il, Hermefianax auroit sans doute deploré dans quelque endroit de ses poësies la ruïne de cette ville (p). Il venoit de parler du Poëte Phenix natif de Colophon, qui avoit fait pleurer ses Muses sur ce sujet. Nous pouvions recueillir de ce passage de Pausanias qu'Hermefianax a été contemporain d'Epicure; & qu'ainsi la chronologie peut fort bien souffrir qu'ils ayent aimé la même Leontium. Pausanias ne se seroit pas exprimé comme il a fait, si l'un de ces Poëtes avoit précédé de beaucoup d'années le tems d'Epicure. Prenez garde que Lyfimachus qui ruina la ville de Colophon, est l'un de ceux qui partagerent les conquêtes d'Alexandre.

(a) Jovius ubi supra p. 162. (b) Il dit aussi que imperitorum latrabus publicatis summa eloquentia commentariis occurrerat. Ibid. (c) Id. ibi. p. 163. (d) Caelius Rhodigin. Antiq. lect. l. 6. c. 16. tum in juvenis (sua aetate non modo meditata arguere p. m. 298. & doctè composuisti, sed etiam nunc sapere mihi memorare solitus fuit, ex tempore & impræmeditata carmina cecimisti (f). (g) Je rapporterai les paroles de Calcagninus. Elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Erasme le 6. de Juillet 1525. Leonicenus medicus, dicit-il (g), jam mensis aliquot hunc vitam mimum absolvit, viri ad aeternitatem natus, quem ego ultimis heroum & aurei seculi reliquias appellabam. Ex illa enim aetate qua magnum habuit ingentorum proveniunt, & Hermolaos, Politianos, Picos, Merulas, Dornitos nobis tulit, hic ultimus decessit jam propè cenarius, integris, quod mirum videri possit, adhuc sensibus. Multa scripsit, multa venit & Græcis, multa in Sylva medica jam conchinnata nobis restituit. Adversus barbaros medicos perpetuas inimicitias exercuit: quin & Plinium, à quo proposito frustra hominem sapere deterrui, inclementer nimis semper insectatus est. Denique quod paucis contigit, vixens posteritatem suam vidit: ejus obitum acerbè tuli, tum privato nomine, fuerat enim mihi preceptor, tum publico: videbam enim rem Latinam ejus morte insignem plagam accepisse.

(A) La même Leontium qui fut Maitresse. . . d'Hermefianax. ] Athenée (h) parle de cette Maitresse, & il rapporte même une assez longue tirade de vers pris du 3. livre des elegies qu'Hermefianax composa en faveur de Leontium. Mr.

Ménage (i) est persuadé que cette femme ne differe point de la bonne amie d'Epicure; & par là il censure Vossius qui a mis (k) Hermefianax au nombre des Poëtes dont le tems est inconnu. Les vers de ce Poëte rapportez par Athenée contiennent une longue liste de personnes amoureuses, & il est fort apparent que tout l'Ouvrage rouloit là-dessus, car Antonin Liberalis (l) a tiré du 2. livre de ces elegies une histoire d'amour. Parthenius a cité de ce même Poëte l's. 5. (o) Est & la 22. de ses histoires. A l'égard de la 22. il cite Hermefianax en general; mais à l'égard de la 5. il le cite ainsi Ερμεσιάνης Αέοντι. Il est évident qu'il faut lire (m) Αέοντι, & non pas de patria Αέοντι. Mr. Menage ajoute qu'Hermefianax composa sur la ville de Colophon un excellent poëme, dont Pausanias a parlé (n). Vossius a trompé sans doute Mr. Menage par ces paroles. Hermefianax (o) Colophonius, poëta Elegiacus de patria Colophone egregium carmen composidit, ut ex Pausania cognoscere est. Pausanias ne donne point lieu à lui imputer cela. Il se contente de dire qu'il ne croit pas qu'Hermefianax fût en vie, lors que Lyfimachus détruisit la ville de Colophon; car, ajoute-t-il, Hermefianax auroit sans doute deploré dans quelque endroit de ses poësies la ruïne de cette ville (p). Il venoit de parler du Poëte Phenix natif de Colophon, qui avoit fait pleurer ses Muses sur ce sujet. Nous pouvions recueillir de ce passage de Pausanias qu'Hermefianax a été contemporain d'Epicure; & qu'ainsi la chronologie peut fort bien souffrir qu'ils ayent aimé la même Leontium. Pausanias ne se seroit pas exprimé comme il a fait, si l'un de ces Poëtes avoit précédé de beaucoup d'années le tems d'Epicure. Prenez garde que Lyfimachus qui ruina la ville de Colophon, est l'un de ceux qui partagerent les conquêtes d'Alexandre. (B) Qu'elle s'appliqua tout de bon à philosopher. ] De là vient que le Peintre Theodore la peignit comme meditante. Leontium (q) Epicuri cogitantem. eam excisionem deploravit; nam Hermefianax qui non elegos scripsit, ad illud usque tempus superstitem fuisse non credidit, neque enim is in aliqua carminum suorum parte excisam Colophonem non defleat. Pausanias lib. 1. pag. 8. (q) Plinius lib. 35. cap. 11. pag. m. 256.

(a) Jovius ubi supra p. 162. (b) Il dit aussi que imperitorum latrabus publicatis summa eloquentia commentariis occurrerat. Ibid. (c) Id. ibi. p. 163. (d) Caelius Rhodigin. Antiq. lect. l. 6. c. 16. tum in juvenis (sua aetate non modo meditata arguere p. m. 298. & doctè composuisti, sed etiam nunc sapere mihi memorare solitus fuit, ex tempore & impræmeditata carmina cecimisti (f). (g) Je rapporterai les paroles de Calcagninus. Elles se trouvent dans une lettre qu'il écrivit à Erasme le 6. de Juillet 1525. Leonicenus medicus, dicit-il (g), jam mensis aliquot hunc vitam mimum absolvit, viri ad aeternitatem natus, quem ego ultimis heroum & aurei seculi reliquias appellabam. Ex illa enim aetate qua magnum habuit ingentorum proveniunt, & Hermolaos, Politianos, Picos, Merulas, Dornitos nobis tulit, hic ultimus decessit jam propè cenarius, integris, quod mirum videri possit, adhuc sensibus. Multa scripsit, multa venit & Græcis, multa in Sylva medica jam conchinnata nobis restituit. Adversus barbaros medicos perpetuas inimicitias exercuit: quin & Plinium, à quo proposito frustra hominem sapere deterrui, inclementer nimis semper insectatus est. Denique quod paucis contigit, vixens posteritatem suam vidit: ejus obitum acerbè tuli, tum privato nomine, fuerat enim mihi preceptor, tum publico: videbam enim rem Latinam ejus morte insignem plagam accepisse. (A) La même Leontium qui fut Maitresse. . . d'Hermefianax. ] Athenée (h) parle de cette Maitresse, & il rapporte même une assez longue tirade de vers pris du 3. livre des elegies qu'Hermefianax composa en faveur de Leontium. Mr.

(a) De natura Deorum lib. 1. p. m. 135.

(b) Ceu vero ne sciam ad verius Theophrastum, hominum in eloquentia tantum ut non in divinum inde invenerit.

(c) Cripisse etiam fenestram, & proberium inde natum, suspensio eligendi. Plin. in praesat.

(d) Athen. lib. 13. p. 593.

(e) Απ. ριμωτορ δ' εστι τορ κρημιον αττιου, ος διναυος εσ τοκοι καταφοροισι τορ ζυικ, οτι εγυ τορ γρημοισ μοι αδιδω σισοσα, τοισατι ζαβιλα παρ τορ διμοισι λαοοειν λαοοειν δ' εστιν ος τορ αλιδωτορ, τρημοισατε τρημοισ αβιται. Cum ad precipitium decederet, dixisse, a multis non injuria Deos contemni. Nam quod, inquit, virum meum servavi, hanc mihi gratiam Diis rependunt quod autem Laodice maritum suum interfecerit, in maximo honore est. Id. ibid. ex Phylarcho.

(f) Bodin de la Republique, liv. 4. p. m. 559. Voyez la p. 638.

(g) Leovic (e) avoit predit pour chose asseurée, que Maximilien Empereur seroit Monarque de l'Europe, 1601, in 8.

(C) Elle s'érigea en Auteur. Elle eut une fille qui se gouverna très-mal, & qui perit (D) de mort violente, comme on le verra ci-dessous.

LEOVITIUS CYPRIEN fameux Astronome, étoit né dans la Bohême. Il se mêla de prédictions astrologiques, & n'y réussit nullement. Bodin Pa (A) fort censuré. Louis Guyon (B) copiant Bodin en vrai plagiaire, n'a

(C) Elle s'érigea en Auteur. Elle écrivit contre Theophraste qui étoit le plus sçavant de la secte d'Acistote, & l'ornement de son siècle. Cicéron temoigne qu'elle écrivit cet Ouvrage fort poliment. Non modo Epicurus, dit-il, (a) & Metrodorus, & Hermachus contra Pythagoram, Platonem, Empedoclema dixerint, sed meretricula etiam Leontium contra Theophrastum scribere ausi est, sicut quidem illa sermone & Attico, sed tamen tantum Epicuri hortus habuerit licentia, & solentis queri. Ces dernières paroles ont exercé les Critiques, on les arrange en plusieurs façons, & je doute que l'on sache la véritable: on ne la sçait pas de connoître le but de l'Auteur. Il veut exagérer la licence que l'on se donnoit dans l'école d'Ep cure: afin de mieux réussir il allége la hardiesse de Leontium, femme débauchée qui osa prendre la plume contre Theophraste. Mais quelque habile Rhetoricien que fût Cicéron, il a beaucoup moins réussi que Plinè à donner une forte idée de l'indignité qu'il trouvoit dans l'entreprise de Leontium. Nous apprenons de Plinè (b) que l'audace de cette femme fit naître un proverbe dont le sens étoit, qu'il ne restoit plus qu'à s'aller pendre, puis que les habiles gens étoient exposez à de tels affronts.

(D) Une fille qui... perit de mort violente comme on le verra. Cette fille s'appelloit DANAE. En fait de galanterie elle suivit le train de sa mere: je ne sçai point si elle se melatoit ou tard de philosophe. Athenès: n'en dit rien, & il est l'unique Auteur qui m'ait apais quelque chose touchant cette femme. Il dit (c) qu'elle se jeta dans la profession de Courtisane, & qu'elle devint concubine de Sophron Gouverneur d'Ephese. Elle s'insinua aussi dans les bonnes graces de Lrodice, jusques à être sa confesseuse & la confidente de tous ses secrets. Ayant su que Laodice vouloit faire mourir Sophron, elle lui fit signe de se retirer. Il comprit le peril dont elle avertissoit, & il fit semblant d'avoir oublié quelque chose, sans quoi il ne pouvoit pas répondre sur la matiere qu'on donnoit à examiner. Il obtint du tems pour rappeler ses idées, mais il ne comparut plus, il se sauva de nuit à Corinthe. Laodice n'eut pas plutôt decouvert que Danaé avoit été cause de cette évasion, qu'elle la condamna à être précipitée. Danaé sachant le peril qu'elle couroit, fut assez fiere pour ne vouloir rien répondre aux questions de Laodice; mais elle ne fut pas muette en allant au lieu du supplice; il lui échapa un murmure très-insolent contre la divinité, C'est avec raison, dit-elle, que plusieurs personnes méprisent les Dieux, car toute la recompense qu'ils m'accordent pour avoir sauvé la vie de mon mari, c'est que je vais être précipitée, pendant que Laodice qui a fait mourir le sien jouit d'une grande dignité (d).

(A) Bodin Pa fort censuré. Voici ses paroles. Leovic (e) avoit predit pour chose asseurée, que Maximilien Empereur seroit Monarque de l'Europe,

pour chasser la tyrannie des autres Princes. . . ce qui n'est point encores advenu, & n'y a pas grande apparence qu'il puisse advenir: mais il n'avoit pas prédit ce qui advint un an après sa prophétie, que Sultan Soliman devoit assiéger, & forcer la plus forte place (f) de l'Empire, voire de l'Europe, à la veüe de l'Empereur, & de l'armée de l'Empire, sans aucun empeschement. . . Mais l'édition c'est merveille, que Leovic n'avoit rien veni au changement d'Espagne de trois Roymées de ses proches voisins: comment pourroit-il avoir connu la fin du monde, qui ne fut onques revelée aux Anges? Car pour toute raison, il ne dit autre chose, sinon qu'il faut que la religion de JESUS-CHRIST & le monde chrême fin sous la triplicité aquatique, puis que J. CHRIST naquit sous la triplicité aquatique: voulant insérer un autre deluge: en quoy il n'y a pas moins d'impieté que d'ignorance: soit qu'on tieme la maxime des Astrologues, qui disent que jamais planete ne ruina sa maison. Or il est certain que Jupiter est aux poissons, en la grande conjonction de l'an M. D. LXXXIII. & LXXXIIII. & que la conjonction de ces deux planettes est toujours amiable: soit qu'on prenne l'autorité de Platon au Timée, & des Hebreux, qui disent que la corruption du monde se fait successivement par eau, puis par feu. Joignez à ce passage celui (g) de la page 554. ou l'on voit précieusement que cet Astrologue avoit mis la fin du monde à l'an 1584. Puis qu'il l'assure si fort, qu'on n'en doit aucunement douter, pourquoi a-t-il taillé des ephemerides pour trente ans après la fin du monde? C'est ce que Bodin (h) demande avec beaucoup de raison. Mais cela suppose que les Ephemerides de Leovic s'étendoient jusques à l'année 1614. Cependant l'Epitome de Gesner, Mr. de Thou (i) & plusieurs autres temoignent qu'elles n'alloient que jusq'à l'an 1606. Elles furent imprimées à Augsbourg l'an 1557. Quant à son prognosticon in 20. annos il fut imprimé l'an 1564. & traduit en François l'année suivante. C'est à celui-là que Bodin rapporte l'ignorance de Leovicus sur la prise de Sigeth.

(B) Louis Guyon copiant Bodin en vrai plagiaire n'a su se servir. Le chapitre 23. du 3. livre de Guyon (k) ne contient presque rien qui ne soit tiré de Bodin, tant pour les faits que pour les paroles, & cependant Bodin n'y est pas cité une seule fois. D'ailleurs Louis Guyon se sert très-mal des remarques de Bodin; je n'en donnerai qu'une preuve. Leovic (l) avoit prédit, dit-il, (m) pour chose asseurée que Maximilien Empereur seroit Monarque de l'Europe pour chasser la tyrannie des autres Princes. . . ce qui n'est point encores advenu & n'y a pas grande apparence qu'il puisse advenir. Ce sont les propres termes de Bodin: ils étoient de fort bons sens dans l'original, mais ils sont absurdes dans le copiste, i. sçavoir car lors que Guyon les employa, il y avoit fort long tems que l'Empereur Maximilien étoit mort. N'avoit-on donc pas bonne grace de dire, qu'il n'y avoit pas grande apparence qu'il

(f) C'est-à-dire Sigeth. Voyez Bodin ibid.  
(g) Cyprian Leovic assure par ses Ecrites, que la fin de ce monde sera pendant l'an mil cinq cents et quatre.  
(h) Ibid. pag. 554.  
(i) Thuan. lib. 59. p. 109.  
(k) Au 2. volume de ses divers leçons.  
(l) Ubi supra pag. 153.  
(m) Louis Guyon dit le l'Empire de l'Europe de 2. volume, i. sçavoir 1613. Maximilien n'avoit pas été mort.

fu se servir de ce qu'il lui déroboit: mais il nous apprend une chose très-curieuse, touchant les (C) allarmes où Leovitius jeta les gens par sa fausse prédiction de la fin du monde. Ce grand Astrologue mourut \* à (D) Lawingen en l'année 1574.

LESLIE †, Maison illustre d'Ecosse, issuë d'un des (A) principaux Gentilshommes qui allèrent de Hongrie en Angleterre, & puis d'Angleterre en Ecosse, avec la Reine Marguerite † environ l'an 1067. Il s'appelloit Barthelemi, & il épousa l'une des filles d'honneur de cette Reine, & en eut un fils nommé Malcolm. Quelques-uns disent que sa femme étoit propre sœur de la Reine. Il se fit tellement estimer du Roi d'Ecosse, entre autres actions pour avoir construit & courageusement défendu la forteresse d'Edimbourg, qu'il (B) en obtint des récompenses très-honorables. Il mourut chargé d'années, & couvert de gloire l'an 1120. Ses successeurs en droite ligne parurent avec éclat, tant par les nouveaux bienfaits qu'ils obtinrent de leurs Princes, que par les mariages qui les allierent aux plus illustres familles, jusques à David de LESLIE, qui étoit le huitième depuis Barthelemi. Ce David après avoir fait la guerre dans la

R r

Palestine

devint le Monarque de l'Europe ? Bodin qui s'étoit servi de ces termes dans son édition Française, parce que Maximilien vivoit encore, n'eut garde de les laisser dans son édition Latine, à laquelle (a) il travailloit après la mort de cet Empereur.

(C) Touchant les allarmes où Leovitius jeta les gens. ] Servons nous des paroles de Louïs Guyon. (b) L'an 1584, il courut un bruit presque par toute la Chréienté, que sans doute la fin du monde avendroit cette année. Et tous les Mathématiciens Astrologues l'avoient assuré dans leurs almanachs, mesmes plusieurs Curés, & Prédicateurs le disoient aux Eglises à leurs paroissiens. Dont il print telle frayeur à plusieurs qu'ils prirent le saint Sacrement, ayant jeûné & s'estants confessés avant. Mesmes en aucuns Bourgs de ce pays, & de la Marche, que je ne veux nommer, ils firent leur testament, & n'estant trouvé là, je leur remonstroy que si toutes personnes perissoient, qu'ils ne pourroient trouver d'héritiers, mesmes aussi que tous les biens periroient. . . Or le pauvre peuple ignorant, de mois en mois faisoit jeunesses & force biens aux Ecclesiastiques, à fin d'allonger le temps du grand & dernier Jugement. Ceste opinion estoit précédée de Cyprian Leonice Allemand. Voila un Auteur qui insinué que les gens d'Eglise fomentoient adroitement cette terreur, afin de s'attirer des offrandes. Ils péchoient en eau trouble. Ils savent profiter de tout. Je lui fais bon gré de sa remarque, sur la contradiction où l'on tomboit. On croyoit fermement la fin du monde, & on faisoit son testament; qu'elle absurdité! Je m'étonne que Mr. Petit (c) se soit souvenu de deux ou trois prédictions de cette nature faites par Stofler & par Regiomontanus, & qu'il n'ait rien dit de celle de nôtre Leovitius.

(D) Mourut à Lawingen. ] C'est une ville de Suabe sur le Danube. Leovitius y faisoit sa résidence ordinaire. Ce fut là que Tychon Brahé l'alla voir l'an 1569. & qu'il s'entretint à table avec lui de plusieurs choses concernant l'Astronomie (d). Mr. de Thou s'est trompé quant à la ville où Leovitius mourut: il dit que (e) ce fut à Augsburg.

(A) D'un des principaux Gentilshommes. ] Il descendoit, dit-on, d'une très-ancienne famille Hongroise, & nommément d'un Leslie qui étoit gendre d'un Empereur. Originem (f)

suam duxisse asseritur ex pervetusto sanguine Hungarico, & specialiter à Lesko quodam, qui, ut antiquissima referunt Familia monumenta, perhibetur extruxisse magnus Imperatoris Locumienensis, cujus etiam filia et in thori consorem est concessa. Ab hoc porro vetusto Leskorum cognomine varia ad hæc usque tempora loca in Hungaria summi nomen derivarunt, qua inter LESLINA, LESSILIA, LELLES ac alia temporum vicissitudine denominationem immutavit possunt recesseri.

(B) Qu'il en obtint des récompenses très-honorables. ] La manière dont le Roi Malcolm se servit pour favoir les terres qu'il lui donneroit, à quelque chose de singulier. Il voulut que nôtre Barthelemi allât tout un jour à cheval vers les Provinces du Nord, & il lui donna un mille à la ronde toutes les terres (g) par tout où le cheval auroit repu. Voici du Latin où l'on verra cette récompense & toutes les autres. (h) Fuit Bartholomæus tanta æstimationis apud Regem Malcolmum, præsertim ob arcem Edinburgensem valide à se militam, & strenuè deum propugnatum; ut eum non solum Equitem Auratum creavit, & toto vita tempore dicta arci præfecerit; sed præterea in præsitiorum obsequiorum mercedem ei concesserit; ut, ubi DUMFERMLINGO septentrionem versus super eodem equo unâ die iter ageret; intra quamcumque Provinciam ad pabulandum semel descenderet; eum totum circumcirca agrum ad mille passus hereditario jure suum faceret. Primò itaque descendit ad FESCHIL, nunc dictum LESLIE in Fisa; alterâ vice apud INNERLEPAD in Angusta; tertio apud FESKIE, seu ESKIE in Mermia; quarto apud CUSHNIE in Marria; & ultimam demum ad locum deum LESLIE nuncupatum in Gariotia, ubi equus defecit; reducem cum Rex interrogaret ubi equum reliquisset, respondisse ei dicitur, At the Lesle Ley befide the mair. Latine: In campo minori prope majorem, tunc Rex advertens locum cognomini convenire: Lord LESLEY Shall thou be, and thy heirs after the. Latine: Dynasta de LESLEY eris tu, & hæredes tui post te: simulque donationem omnium illarum possessionum illi confirmavit; quam & ratam habuit Alexander primus, ejus filius; uti hæc super re adhuc tempore Joannis LESLÆI Episcopi Rossensis exstabat diploma Regium apud Baronem de LESLIE; multique ex his fundis etiamnum à Comite de ROTHES LESLIE, seu superiore suo dependent.

\* Eubolus in Ind. Chronolog. p. m. 639.

† Les François écrivent & prononcent Leslé. En Latin on dit Lesleus.

† Elle a été canonisée: c'est celle qu'on nomme Ste. Marguerite. Voyez l'article Drummond, pag. 998.

† Malcolm me 111. du nom d'Edinburgensis, regnoit alors en Ecosse.

(g) Conferez ce qui a été dit dans l'article Hay, pag. 16. remarque A.

(h) Laurus Lesliana fol. 4.

(a) L'an 1583. Voyez sa République en Latin lib. 4. p. m. 625. édit. 1601. in 8.

(b) Guyon nés supra pag. 577. 578.

(c) Petit, Intendant des fortifications. Dissertat. sur la nature des Comètes, pag. 337. 338.

(d) Gassendus in vita Tycho. Brahe lib. 1. pag. 391. volum. 5. Operum. Il nomme cette ville Lauginga.

(e) Vöi supra.

(f) Laurus Lesliana pag. 1. Voyez tout le titre de cet Ouvrage au corps de cet article à la marge.

Palestine contre les Sarrazins pendant sept ans, revint en Ecosse, & quoi qu'il eût 80. ans il se maria, & fit un fils qui fut le premier qui s'appela Baron de Leslie. Ses descendans finirent à la septième generation, en la personne de George Baron de Leslie qui mourut fort endetté. Sa veuve épousa Jean Forbes, qui payant les creanciers devint possesseur de la \* Baronic de Leslie. Tous les LESLIES qui subsistent aujourd'hui descendent de deux branches collaterales, savoir de celle de ROTHES, & de celle de BALQUHANE. La branche de Rothés commença à Normand Leslie, frere de David, & s'acrut merueilleusement en biens & en dignitez. George arriere-petit-fils de Normand, fut le premier qui s'apela † Comte de Rothés. La droite ligne masculine de ses descendans a fini l'an 1681. par la mort de Jean de Rothés, que le Roi (C) Charles II. avoit créé Duc, & élevé aux plus grandes charges. Les branches (D) collaterales sont en grand nombre, & de l'une d'elles descendoit Jaques de Leslie, qui se signala dans les armées du Grand Duc de Moscovie, où il étoit Colonel. Pour ce qui est de la branche de Balquhane, elle commença en la personne de George second fils d'André, lequel André, étoit le sixième Seigneur de Leslie depuis Barthelemi fondateur de la famille. George premier Baron de Balquhane obtint du Roi David Brusé plusieurs Seigneuries, & mourut l'an 1351. Sa posterité divisée en (E) diverses branches, a produit plusieurs personnes de grand merite. On y comptoit tout à la fois trois Generaux, un (F) en Ecosse, un en (G) Allemagne,

\* Elle apparient encore à la famille Forbes.

† Ses predecesseurs ne poroient que le titre de Baron.

(a) Il est de la famille Hamilton.

(b) Laurus Lesliana.

(c) Ibid.

(d) Ibid.

(e) Ibid.

(C) *Que le Roi Charles II. avoit créé Duc, & élevé.* Ce Jean de Rothés avoit épousé Anne Lindsay fille du Comte de Crauford: il n'en eut que deux filles, dont l'aînée fut mariée au (a) Comte de Haddington, & la cadette au Marquis de Montrose, & puis à Jean Bruce Baron de Kinlosse. Le fils de l'aînée a pris le nom & les armes de Leslie, & sera Comte de Rothés après la mort de sa mere (b). Voici les charges dont Jean de Rothés fut honoré par Charles II. *Hic Joannes post infelicem pugnam ad WORCESTER diu in Anglia captivus detinebatur; Rege dein Carolo secundo ad Regna reverso, factus est primò Regiarum excubiaron Praefectus, mox thesaurarius, & omnium Scottiarum copiarum Generalis, paulo post supremus Commissarius, ac demum usque ad mortem magnus Regni Cancellarius; creatus fuit ab eodem Rege Dux de ROTHES, & Marchio de BAMBURGH, &c. quae dignitas etiam ad naves posteros devoluta fuisset, nisi eis caruisset.*

(D) *Les branches collaterales de Rothés sont en grand nombre.* Il y a celle des Seigneurs de Lindors, celles des Seigneurs de Newwarke, celle des Barons de Newtoun, celle des Sieurs de Finrassie, celles des Sieurs de Burdsbank, celle des Sieurs de Aikenway, & celle des Sieurs de Pitnamon (c).

(E) *La posterité du Baron de Balquhane divisée en diverses branches.* Outre la ligne directe il y a la branché des Sieurs de Kincragie, celle des Barons de Wardes, celle des Sieurs de Bucharne, celle des Sieurs de Clifton, celle des Sieurs de Newleslie, celles des Sieurs de Kininvie, celle des Barons de Pitcaple, celle des Sieurs de Crichtie, celle des Comtes de Rossie (d).

(F) *Un en Ecosse.* Il étoit de la branche de Kininvie, fils de George Sieur de Drumvir. Il aprit le metier des armes en Allemagne, & eut de très-grands emplois dans les armées du Roi de Suede. Quand il fut de retour en son país, il eut le Generalat de toute l'armée d'Ecosse. Il fut fait Comte de Leyvin par le Roi Charles I. & mourut l'an 1650. âgé de 70. ans. Son petit fils lui succeda, & ne laissa que des filles (e).

(G) *Un en Allemagne.* Il s'apelloit Walter, & étoit fils de Jean dixième Baron de Balquhane. Il alla jeune en Allemagne, & porta les armes au service de l'Empereur. Le service qu'il rendit à S. M. Imperiale quand Walftein fut tué lui valut un Regiment, & plusieurs autres recompenses. Ferdinand III. le fit Comte de l'Empire, Marechal de Camp general, Conseiller du Conseil privé, & Gouverneur (f) d'une Province. Il fut Ambassadeur de S. M. Imperiale à Rome, & ailleurs, & on l'envoya à la Porte pour la ratification de la paix conclue l'an 1664. Il étoit déjà Chevalier de la toison d'or. Le Jesuite Paul Taffener son Confesseur a publié une relation de cette Ambassade de Constantinople. Le Comte Walter Leslé mourut à Vienne le 4. de Mars 1667. âgé de 61. ans; il s'étoit marié avec Anne Frangoise de Dietrichstein, fille du Prince Maximilien de Dietrichstein grand Maître de la Cour de l'Empereur; & n'en ayant point eu d'enfans, il institua son heritier Jaques son neveu, fils d'Alexandre I. Baron de Balquhane. Il l'avoit appellé auprès de lui en Allemagne depuis long tems, & lui avoit servi d'un très-bon patron. Ce neveu monta du plus bas degré de la milice à la charge de Marechal de camp general. Il épousa Marie Therese de Liechtenstein, fille du Prince Charles de Liechtenstein Duc de Troppau, de laquelle il n'a point d'enfans. Il laissera tous ses biens à deux neveux (g). Voici les titres (g) Ibid.

qu'on lui donne dans une Epître (h) Dedicatoire. *Jacobo S. R. J. Comiti de Leslie, Libero Baroni de Balquhane, Dominio Neeshadid ad Met-torian; Petovii, Pernegg, &c. S. C. M. Caesae l'annu merario, & Consiliario Actuali Inimio, Consilio ante Bellici Int. Aust. Praefidi, Generali Campi Marschallo, Pedestris Regiminis Colonello, &c. Les éloges qu'on lui donne dans la même épître sont en partie ceux-ci. *Tu ex viginti; quibus per Germaniam, Hungariam, Belgium inter-fuisti praelis; nunquam victus, plerumque victor discessisti: Intra ultimum tantum biennium, quo ante graviores egritudinem Tuam castra frequen-tare licuit, Viennam introduclo opportunè praesidio immi-**

(f) Supremus confisionum Slavonice ac Petri-nice Præ-fectus.

(h) Celle du Laurus Lesliana, 1692.

lemagne, un en (H) Moscovic \*. J'en parle dans les remarques. Le fameux Evêque de (I) Rossé, sous le regne de Marie Stuart, étoit de cette Maison. Moreri en parle sous le mot *Leslei*.

\* Tiré d'un livre imprimé à Gratz l'an 1692. apud Hæredes Widmanradii, & intulit, Laurus Lesseana explicata, sive clarior enumeratio personarum atrijusque sexus cognominis Leslie. una cum affinis, titulis, officiis, dominiis, gestisque celebrioribus breviter indicatis, quibus sexcentis & amplius annis propria illa floret; ex variis authoribus, manuseri- ptis, & testimo- niis fide dignis in unum col- lecta.

LESSEVILLE (EUSTACHE LECLERC DE) Evêque de Coutance, étoit fils de Nicolas Leclerc de Lesseville, Seigneur de Thun & d'Eucquemont, mort Doyen de la Chambre des Comptes, & de Catherine le Boulanger, sœur du President le Boulanger, qui avoit été Prevôt des Marchans, & qui mourut dans la Grand' Chambre en opinant. Comme Nicolas Leclerc de Lesseville avoit plusieurs enfans, & qu'Eustache n'étoit que le troisième, ayant avant lui Antoine Seigneur d'Eucquemont, mort jeune, & Charles, mort Doyen du Grand Conseil, il se destina de lui-même à l'Eglise, & prit le party d'étudier en Sorbonne, ce qui pour lors n'étoit pas ordinaire aux gens de naissance. Il n'avoit pas encore vingt ans lors qu'on le nomma Recteur de l'Université; & ce fut lui qui le premier fit aller l'Université en carosse, au lieu qu'auparavant elle alloit toujours à pied. Ce qui avoit fait dire à Henri IV. que sa fille aînée, parlant de l'Université, étoit bien cottée. Eustache eut tant de vocation pour l'Eglise, qu'on remarque qu'il se fit Prêtre sans avoir encore aucun Benefice. Il fut Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & bien-tôt après le Roi Louis XIII. le choisit pour un de ses Aumôniers ordinaires. Il traita dans la suite d'une charge de Conseiller au Parlement, & fut pourvu de la Cure de St. Gervais à Paris, dans le tems des troubles, ce qui lui sauva la vie: car étant dans l'Hôtel de ville avec plusieurs Deputez tant du Parlement, que des autres Compagnies, & le peuple comme tout le monde fait, s'étant ému, & ayant massacré plusieurs des Deputez, & entre autres le Sr. le Gras Maître des Requetes, qui avoit épousé la sœur de celui dont nous parlons, quelques Bateliers & autres gens de cette espece crurent qu'il étoit de leur devoir de sauver leur Curé. C'est pourquoi ils le furent enlever du milieu de l'assemblée, & le conduisirent chez lui en toute sûreté. Quelque tems après il eut l'Abbaye de St. Crespin proche de Soissons, & la Baronie de St. Ange, & fut Chanoine d'honneur du Chapitre de Brioude, qui donne le titre de Comte. Enfin le Roi lui donna l'Evêché de Coutances, vacant par la demission de Claude Auvri, Tresorier de la Ste. Chapelle à Paris. Quoiqu'il n'ait pas vécu long tems après, il n'a pas laissé de s'attirer l'estime & l'amitié de tout son Diocèse, où son nom est encore en veneration. Il étoit particulièrement recommandable par une grande capacité, & par une connoissance profonde de la Theologie. & de la Jurisprudence. Comme il étoit Docteur de Sorbonne, & qu'il avoit été quatorze ans Conseiller au Parlement, il étoit également versé dans l'une & l'autre de ces sciences, ce qui le rendoit l'arbitre des affaires les plus importantes de la Province. Il mourut à Paris le quatrième Decembre 1665. pendant l'assemblée du Clergé, à laquelle il étoit député, & fut enterré aux Augustins dans la sepulture de ses ancêtres. Leclerc de Lesseville porte d'azur à trois eroisfians d'or. †

R r 2

LEU

† Memoire Publiée sous tel qu'il a été communiqué.

(a) Laurus Lesseana ibid.

*imminetent contra hostem providè munivisti, & allatus postmodum à Te ipso inter primos, suppeditis ejus elationem insigniter promovisti, Tartaros à superiore Austria non semel fortiter recessisti; Vitrouitiam, Brejoviziam, Slatinam, atque propugnacula, barbaris castris, & Casaricis finibus longè, lateque in Sclavonia propagatus feliciter expugnasti; pauca Tuorum millia ad Ternaviziam contra Ottomanici exercitus robur rarè industrià, & fortitudine servasti; ac denum ad Gloria Tuæ cumulum Pontes Jessekianos, & civitatem inter hostes cum exigua militum manu plurimum dierum confecto itinere flammis injectis audacter incinerasti, festivisque quasi ignibus Tuos Triumphos adornasti: Quod si biennio solum tot, & tantas Laureas messisti; quot hæcenus, & quantas messisses, si infirma Tua valetudo permisisset?*

(II) Un en Moscovic. ] Il s'appelloit Alexandre, & il étoit de la branche de Crichie. Il parvint au Generalat, après une longue suite de grans services qu'il rendit aux Ducs de Moscovic dans leurs armées, & il fut Gouverneur de Smolensko. Il mourut l'an 1661. à Page

de 95. ans. Il y avoit alors en Moscovic 7. Colonels, plusieurs Capitaines & autres bas Officiers du nom de Leslie (a)

(I) Le fameux Evêque de Rossé. ] Il étoit fils de Malcolme, fils d'André troisième Baron de Balquhane. Son pere étoit un habile Jurisconsulte, qui après avoir voyagé en Italie, en France, aux Pais-Bas, & en Angleterre, mourut le 16. de Mars 1554. Le Prelat dont nous parlons eut beaucoup de part à l'estime de la Reine Marie, qui lui donna une charge de Conseiller à la Cour souveraine d'Ecosse, & à son Conseil privé, & l'employa dans les affaires d'Etat. Il fut en suite Coadjuteur de l'Abbaye de Lindors, & enfin Evêque de Rossé. Il rendit de grans services à cette Princesse, & fut emprisonné en Angleterre pour l'amour d'elle, quoi qu'il fût Ambassadeur du Roi son fils. Il negocia pour sa liberté à Rome, à Vienne & dans plusieurs autres Cours; & puis sol. T. On il mourut à Bruxelles l'an 1595. Il a composé plusieurs livres, & entre autres une Histoire d'Ecosse (b).

(b) Ibid. fol. T. On la cite sous le nom de Joannes Leslieus.

\* Strabon l. 2. p. 40. & l. 10. pag. 311.  
 † Cypselus les avoit envoyez pour fonder des colonies sur cette cote.  
 ‡ Voyez Casaubon sur Strabon ad pag. 311.  
 § C'est le nom que l'île de Leucade porte aujourd'hui.

LEUCADE, en Latin *Leucas*, étoit \* au commencement une peninsule attachée à la terre ferme de l'Acarnanie, mais elle devint une île par le travail des Corinthiens †. Ils couperent l'Isthme, & bâtirent auprès du canal une ville qu'ils appellerent Leucade, où ils transporterent les habitans de la ville de Neritus. Ce travail ‡ ne facilita pas beaucoup la navigation; & si nous en (A) croyons Plin, les fables que les vents accumulèrent firent un Isthme. Nous dirons dans l'article de Sainte †. Maure ce qui concerne son état présent. Quant à son état ancien, il me semble que si quelque chose mérite d'en être rapportée, c'est la cérémonie de la (B) précipitation. Il semble qu'il y ait eu des personnes qui

(A) Lib. 4. cap. 1.  
 (B) A la marge du texte, au commencement.  
 (C) Metamorph. lib. 15.

(A) Si nous en croyons Plin. ] Il ne semble pas être exempt ici de contradiction, car dans le chapitre 90. du 2. livre il met Leucade entre les pays qui ont été détachés de la terre ferme par un coup de mer; ailleurs (A) il attribue cela au travail des habitans, *Leucadia ipsa peninsula quondam Nerius appellata, opere accolarum abscissa a continenti, ac reddita ventorum flatu convertem arena accumulaminum.* Strabon aux deux endroits que j'ai cotés (b) le favorise à l'égard du dernier passage, mais non pas quant au premier. Ovide (c) semble lui être plus favorable à l'égard du premier, qu'à l'égard de l'autre, quand on songe qu'il fait parler Pythagore sur les changemens de la nature.

*Leucada continuum veteres habere coloni,  
 Nunc freta circumvenit. Zanele quoque junctis  
 fuisse  
 Dicitur Italia, donec confusa pontus  
 Absulit, & media tellurum repulit unda.*

Mais après tout on ne sauroit entièrement disculper Plin, non pas même par l'expedient officieux du P. Hardouin, qui veut que l'on reconnoisse que Leucade a été rejointe deux fois à la terre ferme; ce qu'il prouve parce qu'au tems de la guerre des Romains contre Philippe Roi de Macedoine, Leucade étoit une presqu'île (d), & que du tems de Tite Live & de Strabon, c'étoit une île. Selon cela ce pays avoit été isolé, dans le tems qui s'écoula depuis cette guerre des Romains jusques à l'Empire d'Auguste, & il étoit re-venu peninsule dans le tems qui s'écoula depuis Auguste jusques à Plin. S'il avoit été isolé par l'effort d'une tempête, il ne faisoit pas marquer une (e) opposition entre le travail des habitans, & celui des vents. Il faut donc dire que les habitans iso-lerent leur pays. Mais en ce cas-là où trouverons nous la vérité de ce que Plin avoit dit dans le chapitre 90. du 2. livre *perrupit mare Leucada.* Cet événement auroit précédé sans doute la guerre contre Philippe; mais dans ces tems antérieurs nous trouvons que ce furent les Corinthiens, & non pas la mer qui couperent l'isthme de Leucade.

(f) Strab. lib. 10. pag. 311.

(B) La cérémonie de la précipitation. ] Il y avoit sur le promontoire de Leucade un temple d'Apollon, & il faisoit selon l'ancienne coutume (f) que tous les ans au jour de la fête de ce Dieu, on précipitât du haut de ce promontoire quelque criminel, afin de détourner les maux dont on pouvoit être menacé; mais on attachoit à ce criminel beaucoup de plumes & beaucoup d'oiseaux, dont on esperoit que le vol rendroit moins rude la chute de ce misérable. On tâchoit de le recevoir au bas de ce précipi-

ce sur de petites barques rangées en rond, & si on le pouvoit sauver on le bannissoit. Voilà ce que l'on faisoit par l'autorité publique, & pour le bien de la patrie; mais il y avoit des particuliers qui de leur propre mouvement, & dans l'esperance de faire cesser les peines que l'amour leur faisoit souffrir, se précipitoient du haut de cette montagne. De là vint que ce lieu-là fut nommé le (g) *saut des amoureux.* Strabon nous apprend que Menandre avoit débité, que Sappho éperdument amoureuse de Phaon qui la méprisoit, fut la première qui fit le précipita de Leucade: il cite des vers de Menandre, mais apparemment il n'a point cité tout le passage, car on ne voit point dans ce qu'il cite, que Sappho ait fait la première ce saut périlleux. D'ailleurs Strabon ne se range pas à l'opinion de ce Poëte; il dit que ceux qui ont approfondi plus exactement l'antiquité, témoignent que ce fut Cephale qui fit le premier essai de ce violent remède, lors qu'il étoit amoureux de Paola. Un Auteur (h) dont Photius nous a donné des extraits, remonte jusque l'origine de cette pratique. Il dit que Venus après la mort d'Adonis le chercha par tout, & le trouva enfin à Argos dans l'île de Cyre au temple d'Apollon Erichien. Comme elle ne fit point un mystère de sa passion pour Adonis à ce Dieu, il la mena sur le rocher de Leucade, & lui dit de se précipiter de ce lieu-là. Elle le fit, & se trouvant délivrée de son amour, elle en voulut favoriser la cause, Apollon lui fit réponse qu'il faisoit entant que Prophete, que Jupiter se sentant saisi d'amour pour Junon venoit regulierement s'assoir sur ce roc, & appaïsoit ainsi la violence de sa flamme. Il ajoïta qu'un fort grand nombre de gens de l'un & de l'autre sexe s'étoient gueries du mal d'amour, en sautant du haut de cette montagne. On trouve dans cet endroit de Photius le nom de plusieurs personnes qui recoururent à ce remède; les uns s'en trouverent bien, les autres en perdirent la vie. Je n'y ai pas trouvé Calyce, & j'en ai été moins surpris que de n'y pas voir l'infortunée Sappho. Elle nous apprend dans la lettre où Ovide lui a servi de secrétaire, que Deucalion (i) amoureux de l'indifférente Pyrrha fit le saut de Leucade, sans fe faire de mal, après quoi il cessa d'être amoureux, & Pyrrha commença de l'aimer. Divers Auteurs (k) ont parlé de cet étrange remède d'amour, & il y en a même qui ont dit qu'on faisoit aussi ce saut pour une autre chose, savoir pour apprendre des nouvelles de ses parens.

J'ai dit qu'on ne trouve pas Calyce dans le catalogue de nos auteurs de Leucade. Elle étoit devenue amoureuse d'un jeune homme nommé Evathlus, & avoit inutilement prié la

(g) Pro-pierca dicebatur ille *αἰμα τῶν ἔρωτων.*  
 Scalig. in *Auson. Cupid. crucif.*  
 T. ἀρμα τῶν ἐρωτων *παρσιουί-ων.* Solus quo fuiti amores *credidum est.* Strab. ubi supra.  
 (h) Prolo-meo fil. d' Steph. sion. apud Phot. Bibl. n. 191. pag. 491.  
 (i) Hinc se Deuca-lion Eyr-rhæ fuc-census amore Mistr. & illaso cor-pore pres-tit aquas. Nec mo-rra: versus amor te-tigit len-tissima Pyrrhæ Pectora; Deucalion igne levatus erat.  
 (k) Ampe-lius in li-bro memo-rials c. 8. Athenaus l. 14. c. 3. Servius in *Eclog. 8.* n. 59. & in *Æn. 3.* v. 274 & 279. Voyez Scaliger & Vint in *Auson. Cupid. crucif.*  
 Déeffe

qui s'engageoient (C) tous les ans comme à prix fait, à donner un tel spectacle.

LEUCIPPE, Philosophe Grec. On n'est point d'accord sur le lieu de sa naissance, mais presque tous les Auteurs conviennent qu'il a inventé le système des atomes, & qu'il ne faut point s'arrêter au temoignage du (A) Philosophe Posidonius. On ne fauroit nier qu'en certaines choses (B) le système Cartesien ne soit semblable aux hypotheses de Leucippe; & l'on doit (C) blâmer Epicure

Déesse. Venus de faire en sorte qu'il voulut bien l'épouser. Evathlus persifla dans ses rigoureuses froideurs, & Calyce s'alla precipiter à Leucade (a). Je croi que si on comptoit bien, l'on trouveroit un peu plus de femmes que d'hommes qui firent ce fait perilleux.

(C) Qui s'engageoient tous les ans. Un passage de Servius a inspiré cette conjecture à Elie Vinet (b). Voici les paroles de Servius (c). *Fœminas in sui amorem traherat (Phaon) in quibus fuit una que de monte Leucate cum potiri ejus nequirit, abjecisse se dicitur; unde nunc aucturare se quotannis solent qui de eo monte jacunt in pelagus.* Vinet pense qu'on pourroit retrablit ce passage en cette maniere, *unde nunc aucturare se quotannis solent qui se de eo monte jacunt in pelagus.* & que cela peut signifier qu'il se trouvoit des personnes qui pour de l'argent entreprenoient de faire ce fait, comme d'autres s'engageoient pour une certaine somme à s'entretuer dans l'Amphitheatre. Les Curieux feroient bien d'aprofondir cette particularité par leurs recherches. Il est certain que l'on s'engageoit par vœu à faire ce fait: cela paroît par la reponse d'un Lacedemonien qui fut insulté, à cause qu'il reculoit à la vuë de ce precipice.

Je ne (d) savois pas, dit-il, que mon vœu avoit besoin d'un autre vœu encore plus grand. Les vers de Menandre raportez par Strabon (e) temoignent que de se precipiter, c'est-à-dire apparemment qu'elle consacra cette action à cette Divinité. J'ai oublié de dire qu'il y a deux vers d'Anacreon touchant ce fait des amoureux. Scalliger (f) les raporte; mais je pense que ceux (g) qui disent qu'Hephestion les a conservez, se trompent.

(A) Au temoignage du Philosophe Posidonius. Selon ce temoignage il faudroit croire qu'un Philosophe Phenicien nommé Mofchus, qui vivoit avant le siege de Troie, a inventé les atomes; car voici ce que Strabon nous apprend. (h) *Πι δ' ἄρ' Πασειδωνίου πεισεύπει, καὶ τὸ ἀεὶ ἄταμιον δόγμα παλαιόν ἐστι ἀνδρὸς Σιδωνίου Μόσχου πρὸς τὰν τρωϊκῶν χρόνων γεγονότων.* Imo si Posidonio credimus, antiquum de atomis dogma Moschi est, hominis Sidonii qui ante Trojanum bellum tempus vixit. Sextus Empiricus remarque la même chose, & de la même maniere que Strabon, c'est-à-dire en citant Posidonius avec je ne sai quelle marque de defiance (i), qui ne paroît pas dans Strabon à l'égard des autres dogmes originaires de Phenicie. Si vous joignez à cela l'esprit fabuleux que Cicero n a reconu dans les manieres de son maître, & vous ferez comme le docteur Thomas Burnet, qui ne croit point qu'il faille donner à Mofchus l'invention des hypotheses que Leucippe & Democrite ont soutenus. *Vini esse hanc doctrinam sit statuendum, & ut ait Stoicus Posidonius, à Mofcho viro quodam Phœnicæ adductam. Sextus Empiricus ad-vers. Mathem. pag. 367.*

des (k) *rem totam in minus Posidonii fidem referri, & de hujus fide utrumque auctorem subdubitare; cum itaque Atomorum hypothese inaccessibile Leucippum aut Democritum multo plures, & probatores fidei testes affirmet: & inter alios hujus ipsius Posidonii discipulus Cicero: his ego libentius assentior; maxime, cum idem Cicero hinc philosopho latidici notam adicere non veretur: Quædam etiam Posidonius, pace magistri dixerim comminifit videtur. Apparemment Posidonius tenoit un peu de la maladie qui regne dans tous les siecles: on ôte autant que l'on peut la gloire de l'invention à ceux qui s'en glorifient, ou qui ne sont pas de notre party; & on aime mieux chercher dans les tems & dans les pais les plus éloignez un autre inventeur.*

(B) Le système Cartesien ne soit semblable. La maladie dont je viens de faire mention a paru dans notre siecle par raport à Monsieur Descartes; on tâche de le depouiller de toute la gloire de l'invention, pour la partager entre plusieurs autres Philosophes anciens & modernes. Je n'entre point dans cet examen; je me contente de dire qu'en certaines choses on a raison de pretendre qu'il n'a fait que renouveler de vieilles idées; car par exemple, l'hypothese des tourbillons n'est-elle pas de Leucippe? Le favant Mr. Huet le prouve très-clairement. *In variis vortices, dit-il (l), sine mundos primam rerum materiam distribuerunt Leucippus, Democritus & Epicurus: unde existimemus mentione in vorticum horum inventione tantum se jactet Cartesiana Schola. Ac de his quidem manifestares est apud Diogenem Laërtium & Hefychium Illystrinum. Agebant (m) enim corpuscula ex infirmitate simul collecta, divisa ἀπερὶζέσθαι; vorticem efficere; & ἡ τὴν ἑ μέσων ἀντρέσιον ἀεὶ δινέσθαι, εἰλεσθαι, συστρέφασθαι, retinente medio circumvolvi: ex hac vertigine particularium secessiones & conjunctiones oriri; ex conjunctionibus enasci globosum acervum, σύνικμα σφαιροειδές.* On trouve de plus dans le système de Leucippe, les semences de ce grand principe de Mechanique que Mr. Descartes employe si efficacement, favoir que les corps qui tournent s'éloignent du centre autant qu'il leur est possible. L'ancien Philosophe enseigne que les atomes les plus subtils (n) tendent vers l'espace vuide comme en s'élançant. C'est le manege que Mr. Descartes auroit donné à sa matiere subtile, s'il avoit suivi son principe; mais par une consequence qu'on ne peut assez admirer, il chasse au centre des tourbillons cette matiere subtile, & à la circonférence les globules les plus massifs (o), j'ai parlé ailleurs (p) de ceux qui disent qu'à l'égard des tourbillons, & des causes de la pesanteur, Descartes est le Copiste de Kepler. Ils devoient ajoûter que Kepler est le Copiste de Leucippe.

(C) Blâmer Epicure de ce qu'il n'avoit pas. C'est la maladie des grans esprits; ils avoient

(i) T. Burnetius. Arcebol. philosoph. lib. 1. cap. 6. p. 314. edic. Amstel. 1694.

(l) Petrus Daniel Huetius, Confessor Philosophiæ Cartesianæ cap. 8. p. m. 213. 214.

(m) Laërtius Hefychius in Leucippo, Democrito & Epicuro.

(n) Ταῦτα μὲν ἀπὸ τῶν κενῶν εἰς τὰ ἴσα κέντρα ἀπερὶζέσθαι, τὰ δὲ λεπτά συμμαίνεσθαι. Evilla quidem ad exterius vacuum contendunt velut distillantia: cætera consistere. Diogenes. Laërtius in Leucippo lib. 9. n. 31.

(o) Voyez le Journal de Leiffic 1689. pag. 187. 188.

(p) Dans l'article Kepler, pag. 232. col. 1.

cure, de ce qu'il \* n'avoit pas qu'il eût profité des inventions de ce Philo-  
phe. Ceux qui se font tant moquez de l'invention des atômes, n'ont pas usé  
du (D) *distinguo* avec tout le soin qu'il l'auroit fait.

LÆVIUS.

\* Bien loin de  
Paroître  
il nous que  
Leucippe  
eût excité.  
Voyez Gaf-  
fendi in  
vita Epi-  
curi l. 5.  
c. 1.

(a) Cicero  
de natura  
Deorum  
lib. 1. p. m.  
101.  
D'autres  
font le  
même re-  
proche à  
Epicure;  
Voyez Gaf-  
fendi in  
vita Epi-  
curi l. 1. c. 4.  
c. lib. 5.  
c. 1. & 2.

(b) Hera-  
clitus, apud  
Laertium  
lib. 2. de  
vita Phi-  
lofopho-  
rum, . . .  
particulie  
jactat  
nemini  
se audivif-  
fe, per fe  
quæfivif-  
omnia, &  
à fe didi-  
ciffe: ut  
qui nihil  
fecit, ad-  
olens, vir  
nihil  
ignoraret:  
cum ta-  
men Xe-  
nopho-  
nem audi-  
viffet. Ni-  
mirum  
fibi dede-  
cori non  
duxit, fa-  
cior morbo  
teneit, lic  
enim ar-  
rogantiam  
Heraclitus  
iple voci-  
tabat, li-  
cèt videri.  
La Scalpiter  
Comment.  
in Cicero,  
de natura  
Deorum,  
p. 101.

(c) La-  
cælius,  
Drinar.  
inftitua.  
lib. 3. cap.  
17. p. m.  
190.

difficilement qu'ils foient relevables de leur  
fcience aux lumieres de leur prochain; ils ven-  
lent qu'on fâche qu'ils ont tiré tout de leur  
propre fond, & qu'ils n'ent point eu d'autre  
maître que leur génie. On a fait ce reproche à  
Epicure, lui qui n'avoit fait que retourner en  
certains endroits le fyftême de Democrite, dont  
Leucippe étoit le premier Auteur. Cicero nous  
va temoigner toutes ces chofes. (a) *Ifta enim à  
vobis quasi dicata redduntur: quæ Epicurus ofertans  
hællucinatus est, cum quidem gloriaretur, ut vi-  
demus in fcriptis, se magiftrum habuiffe nullum:  
quod & non predicanti, tamen facile credendum:  
ficut mali aditu domino gloriandi, se architectum  
non habuiffe. . . . Xenocrateum audire po-  
tuit: quem virum? dii immortales! & sunt qui  
pntent audiviffe, ipse non vult. Credo plus ne-  
mini. Pamphilum quendam, Platons auditorum,  
ait a se Sami audiviffe. . . . Sed hunc Platonem  
cum nãtiffic contemnit Epicurus: ut metuit, ne  
quid inquam didiciffe videatur. In N. in fiphane De-  
mocrito tenetur: quem cum à fe non neget audi-  
tum, vexit tamen omnibus contumelias. Atqui fi  
hæc Democrite non audiffet, quid audierat? Quid  
est in phyfics Epicuri non à Democrito? Nam est  
quædam commutatio, ut, quod paullo antè de in-  
clinatione atomorum dixi, tamen pleraque dicit ca-  
dem; atomos, inane, imagines, infumatum lo-  
corum, immutabilitatemque mundorum, certum  
ortus & interitus, omnia fere, quibus natura raro  
continetur. Le P. Leucopiter remarque qu'He-  
racleus auffi s'est vanté (b) de ne devoir à per-  
fonne ce qu'il favoit, & que par là il temoigne  
qu'il ne tenoit point à honte d'être frappé de la  
maladie fiercée, c'est-à-dire de l'arrogance. Voi-  
là un étrange nom donné à l'orgueil. On par-  
donneroit cela à ceux qui autoient connu la fier-  
té des Eccl. fiaftiques fous les Papes de Rome.  
Si quelque forte de vanité meritoit ce nom, ce  
feroit en quelques rencontres celle des perfonnes  
qui fe glorifient de ne devoir leurs lumieres ni à  
leur lecture, ni aux leçons des Professeurs. Vous  
pretendez donc, leur peut-on dire, avoir été  
in piez.*

(D) *N'ont pas usé du distinguo avec tout le soin  
qu'il l'auroit fait.* Laënce employe toutes les  
forces à refuter l'hypothese de Leucippe, tant  
par l'origine & la direction des atomes, que par  
leurs qualitez. Il a très-bien reuffi sur le pre-  
mier point, mais il est pitoyable sur le fecond.  
Les episthetes de fou, de rêveur, de visionnai-  
re font duës à quiconque veut que la rencontre  
fortuite d'une infinité de corpuscules ait  
produit le monde, & soit la cause continuelle  
des generacions: mais si l'on donne les mêmes  
titres à ceux qui pretendent que la diverse com-  
binaifon des atomes forme tous les corps que  
nous voyons, on fait voir manifestement que  
l'on n'a nul goût ni aucune idée de la veritable  
Phyfique. Avotions donc que, dans les paroles  
de Laënce que l'on va lire, il y a & de bon-  
nes & de mauvaises objections. Ce qui pro-  
cede de ce qu'il confond des chofes qu'il auroit  
falu distinguer. (c) *Non est, inquit, providen-  
tia opus, sunt enim semina per inane volitantia,*

quibus inter se tenerè conglobatis universa gignuntur,  
atque coarcescunt. Cur igitur illa non sentiuntur,  
aut certum? Quia nec colorem habent (inquit)  
nec colorem ullum, nec odorem: faporis quoque  
& humoris expertia sunt, & tam minuta,  
ut secari, ac dividi nequeant. Sic enim, quia  
in principio falsum susceperit, consequentium ve-  
rum necessitas ad debramenta perduxit. Ubi enim  
sunt, aut unde isti corpuscula? Cui illa nono praeter  
unum Leucippum somnava? A quo Democri-  
tus eruditus hæreditatem stultitie reliquit Epicuro.  
Quæ si sunt corpuscula, & quidem solida, ut di-  
cunt, sub oculis certe venire possunt. Il dilate  
ces objections dans un autre livre. (d) *Primum  
minuta illa semina, quorum concursu fortuito to-  
tum cohesisse mundum loquuntur, ubi, aut unde  
sunt quæro. Quis illa vidit inquam? quis sensit?  
quis audivit? An solus Leucippus oculos habuit,  
solus mentem? qui profecto solus omnium cecus,  
& excors fuit, qui ea loquuntur, quæ nec ager  
quisquam delirare, nec domitius possit somnare.  
Quatuor elementis constare omnia Philosophi veteres  
differabant. Ille noluit, & aliter vestigiis vi-  
deretur insistere; sed ipsorum elementorum alia vo-  
lunt esse primordia, quæ nec videri possunt, nec  
tangi, nec ulla corporis parte sentiri. Tam minuta  
sunt (inquit) ut nulla sit acies setri tam subtilis,  
quæ secari, ac dividi possunt: unde illis nomen  
impositum atomorum. Sed occurrebat ei, quod si  
una esset omnibus, eademque natura, non possent  
res effecere à versas, tanta varietate, quantum vi-  
demus esse mundo. Dixit ergo levitia esse, & aspe-  
ra, & rotunda, & angulata, & hamata. Quanto  
melius fuerat tacere, quam in usus tam misera-  
biles, tam inanes, habere linguam. Et quidem ve-  
reor, ne non minus delirare videatur, qui hæc pu-  
tet resellenda. Respondemus tamen velut aliquid  
dicenti. Si levita sunt, & rotunda, utique non  
possunt invicem se apprehendere, ut aliquid corpus  
efficiant; ut si quis milium velut in unam coagmen-  
tationem constringere, levitudo ipsa gravitatem in  
massam coire non sinat. Si aspera, & angulata  
sunt, & hamata, ut possunt coherere, dividua er-  
go, & secabilia sunt; hamis enim necesse est, &  
angulis eminerè, ut possunt amputari. Itaque quod  
amputari, ac divelli potest, & videri poterit, &  
teneri.*

On se moqueroit aujourd'hui d'un homme qui  
feroit de semblables objections; car depuis qu'on  
a banni les qualitez chimeriques que les Scho-  
lastiques avoient inventées, le seul party que  
l'on prend est d'admettre des parties insensibles  
dans la matiere, dont la figure, les angles, les  
crochets, le mouvement, la situation fassent  
l'essence particuliere des corps qui frappent nos  
sens. Cicero (e) a introduit un personnage  
qui a montré à Laënce la fausse methode de  
n'user pas du *distinguo*; car il fait tomber la  
même qualification sur la figure des atomes,  
& sur leur rencontre fortuite. Les modernes  
ont mieux distingué; ils rejettent l'éternité des  
atomes, & leur mouvement fortuit, mais en  
retenant à cela près l'hypothese de Leucippe,  
ils en font un tres-beau syftême. C'est ce qu'a  
fait Gassendi, qui ne differe de Descartes quant

(a) Id. lib.  
de ira Dei,  
cap. 10.  
Pag. 533.

(e) Ista  
enim fla-  
gitiâ De-  
mocriti,  
si ve eriam  
ante Leu-  
cippi, esse  
corpufcula  
quædam  
levia, alia  
aspera,  
rotunda  
alia, par-  
tim angu-  
lata, cur-  
vata quæ-  
dam &  
quasi  
adunca:  
ex his ef-  
fectum  
esse œcu-  
lum atque  
terram,  
nulla con-  
gente na-  
tura, sed  
concurfu  
quodam  
fortuito.  
Cicero de  
nat. Deor.  
lib. 1. pag.  
91.

LÆVIUS, Poëte Latin. On ne fait pas bien quand il a vécu, mais il y a beaucoup d'apparence que ç'a été avant Cicéron. Il avoit fait un poëme intitulé *Erotopagnia*, c'est-à-dire *jeux d'amour*. Aulugelle \* en cite deux vers. Apulée † rapporte six vers de ce même Poëte; mais il ne dit pas de quel Ouvrage il les emprunte. Lævius avoit fait un poëme intitulé *les Centaures*. Festus le cite au mot *Petrarum*. Je (A) remarquerai quelques fautes.

\* *Noël. Attic. lib. 2. c. 24.*

† *In Apologia.*

LEUWENTZ, ville de Hongrie. Je n'en parle que pour relever deux grosses fautes (B) du Supplément de Morcri.

LICINIA, vierge Vestale, punie pour ses impudicitez environ l'an 640 de Rome. Il y eut tout à la fois trois Vestales qui se gouvernerent mal. L. Metellus Grand Pontife n'ayant point puni assez rigoureusement ce desordre, fut tiré en cause là-dessus à la requête de Sextus Peduccus Tribun du peuple. Le Grand Pontife n'avoit condamné que l'une ‡ des trois Vestales, & avoit absous les deux autres §. Licinia étoit l'une de ces deux dernières, cependant elle n'étoit pas moins coupable que celle qui fut condamnée. Elles étoient toutes deux fort décriées à cause de la multitude de leurs galans, & elles se déchiroient l'une l'autre. D'abord elles n'avoient eu à faire qu'à un petit nombre de bons amis, & cela sous le voile d'un grand secret, & en déclarant à chacun qu'il étoit le seul

‡ *Elle s'appelloit Emilia.*

§ *Afronius Pedanus in Orat. pro Milone.*

aux principes des corps, qu'en ce qu'il a retenu le vuide. Les objections de Laënce contre l'indivisibilité des atômes sont les plus foibles qu'on puisse faire aux Atomistes: les Sectateurs d'Aristote & ceux de Mr. Descartes en proposent de bien plus nerveuses; mais après tout ils ne peuvent parvenir qu'à la division possible de toute sorte d'étendue; car pour la division actuelle, toutes les sêtes sont obligées de la fixer quelque part. Il est trop visible qu'il y a nécessairement une infinité de corpuscules qui ne sont jamais divisés, & cela suffit à rendre nulles les objections de Laënce par la voye de la restitution. Pour juger bien sainement du système de Leucippe, il en faut juger comme le Docteur Thomas Burnet. Voici ce qu'il en a dit. (a) *Ad hanc sêctam Eleaticam aggregari solent Leucippus & Democritus, viri celebres & eximii, qui hypothesein Atomorum invenerunt: qua licet, mea sententia, falsa sit & male fundata, dedit tamen occasionem philosophandi strictius & accuratius. Hi enim non quarunt corporum principia, aut agendi vires inter numeros, proportionales, harmonias, ideas, qualitates, aut formas elementares, ut ab aliis factum est: sed ipsa adeunt corpora, eorumque conditiones Physicas & Mechanicas examinant, motum, figuram, partium situm, tenuitatem aut magnitudinem, & similia: & ex his cujusque virtutes asstant, actiones definiunt, effectus explicant, idque recte solideque, ut mihi videtur, hucusque. Quod vero has minutias indivisibiles esse vellent, aut innatum impetum habere, aut inclinationes ad certa loca, aut denique inanis spatii disjungi, hæc & hujusmodi, non tantum gratis dicta sunt, sed etiam clara rationi refragantur. Utique, cum viam aperuerint ad saniorum differendi methodum circa res physicas, & in hac parte de republica literaria non male meruerint, illos laude sua ne fraudemus.*

(A) Je remarquerai quelques fautes. J] Puis que Vossius (b) a reconnu les deux dernières citations que je marque, il est bien étrange qu'il ait mis Lævius parmi les Poëtes dont on fait seulement qu'ils ont vécu avant Charlemagne. Mais cette méprise est légère en comparaison de la faute d'un Auteur (c), qui a corrigé dans Aulugelle Livius, au lieu de Lævius, & prétendu qu'Aulugelle a cité Livius Andronicus. Comment auroit-on cité de ce Livius un passage où il s'agit

d'une loi (d) faite l'an de Rome 656. comment dis-je, auroit-on pu citer sur cela Livius Andronicus, qui étoit déjà homme fait l'an de Rome 514. car on joua (e) l'une de ses Comedies cette année-là? L'Auteur que je refuse prend que Nævius & Pacuvius ont fleuri après Livius Andronicus: mais n'avoit-il point vu dans Aulugelle une chose qui prouve manifestement, que ce Livius n'a pu avoir connoissance de la loi Licinia? Aulugelle nous apprend (f) que Nævius fit jouer des Comedies l'an 519. de Rome, & qu'il avoit porté les armes à la première guerre Punique.

(B) Deux grosses fautes du Supplément de Morcri. ] 1. Assurer que cette ville dépend de l'Archiduc d'Autriche, c'est tromper son lecteur, car c'est déclarer ou que cette ville est annexée à l'Archiduché d'Autriche, ou qu'elle appartient à un Prince distinct de sa Majesté Impériale, & conu sous le titre d'Archiduc d'Autriche. L'une & l'autre de ces deux choses sont fausses. Il n'y avoit rien de plus facile que de bien entendre cette phrase de Mr. Baudrand que l'on n'a pas entendue, *sub dominio Austriacorum etiamnum*. Monsr. Baudrand écrivoit son Dictionnaire (g) avant que les Turcs eussent fait des pertes dans la Hongrie, & pendant qu'ils jouissoient de leurs derniers conquêtes, & nommément de Neuhaufel dont il venoit de parler. C'est pour cela qu'il crut devoir dire que la Maison d'Autriche possédoit encore Leuwentz: car ayant dit que cette ville dependoit du gouvernement de Neuhaufel, il portoit tous les lecteurs à juger qu'elle appartenoit aux Turcs, puis qu'on leur avoit cédé la possession de Neuhaufel par le traité de l'an 1664. La II. faute est très-absurde. Mr. de Souches qui batit les Turcs à Leuwents l'an 1664. n'étoit point General des François, quoi qu'il fût François de nation. Il falloit distinguer ici ces deux choses d'autant plus soigneusement, qu'il étoit facile de faire illusion au lecteur, à cause que les François ont extrêmement prôné la part qu'ils eurent l'an 1664. à la défaite des Turcs au passage du Raab. Mr. Baudrand est à couvert de cette critique, quoi que sa phrase *grandi clade affecti fuerit à Souchis Duce Gallo*, soit un peu trop équivoque.

(d) *C'est la loi sumptuaire de Licinius.*

(e) *C'est la première qui ait été jouée à Rome. Voyez Cicéron in Bruto.*

(f) *Lib. 17. c. 21.*

(g) *Il fut imprimé à Paris l'an 1662.*

(a) *Archæolog. philosoph. l. 1. c. 12. p. m. 378.*

(b) *De Poët. Lat.*

(c) *Philippus Carolus, Animadvers. in A. Gelium pag. 162.*

à qui on fit cette grace : mais en suite le nombre des participans multiplia d'une étrange forte, parce que plus elles perfeveroient dans le desordre, plus étoit-il facile de les en convaincre. Elles avoient donc à craindre les delateurs, & ne trouverent point de meilleur moyen de les obliger au silence, que de les admettre à la dernière faveur. Cela ne plaïsoit guere aux premiers Galans : mais ils n'osoient en faire de bruit, car ils se seroient decouverts par des plaintes éclatantes. Le mal alla si avant, que les deux Vestales ne firent plus difficulté de se livrer à plusieurs Galans, au su & au vu les uns des autres\*. Je croi qu'elles furent quelque tems en fort bonne intelligence, & qu'alors Emilia fut l'introductrice de son frere auprès de Licinia, & celle-ci l'introductrice de son frere auprès d'Emilia. Quoi qu'il en soit, il est sûr que chacune † d'elles avoit pour Galant le frere de l'autre. Plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe, libres, esclaves, favoient la mauvaise vie de ces Vestales, & néanmoins leur crime demeura caché pendant fort long tems, eu égard à ce qu'on appelle le public. Enfin un certain Manjus qui avoit été le premier instrument, ou le premier marquerceau de cette debauché, se porta pour delateur. Il n'avoit point été affranchi, ni recompensé selon l'étenduë de ses esperances, & d'ailleurs c'étoit un homme qui se plaïsoit à faire du mal ‡. J'ai déjà dit que le Grand Pontife, Juge né de ces sortes de pechez, n'eut point la severité nécessaire. Le mecontentement que l'on eut de sa mollesse, fut cause que l'on donna (A) commission à Lucius Cassius d'examiner tout de nouveau ce procès. C'étoit un Juge rigoureux & inflexible, comme je l'ai dit en parlant de lui. Licinia n'eut garde de lui échapper : comment auroit-elle pu éviter le dernier supplice, puis que (B) Martia sa compagne, qui ne s'étoit divertie qu'avec un seul Chevalier Romain, ne l'évita pas? La severité de Cassius à rechercher & à punir les complices fut si grande, qu'on crut qu'elle avoit passé les justes bornes †.

\* Voyez les Excerpta de Dion écrits par Hérodote p. 627. 628.

† Dio, ibid.

‡ Ibid.

† Voyez dans la remarque A les paroles d'Asconius Pedianus.

β Diogene Laërce le nomme Cypsele, in vita Periantri.

LYCOPHRON, fils de Periander Roi de Corinthe, eut une destinée fort singuliere. Il étoit âgé de dix-sept ans lors que Mélisse sa mere fut tuée par Periander, & il avoit un frere β qui avoit dix-huit ans. Procles leur ayeul maternel, Roi d'Epidaure, les fit venir auprès de lui, & lors qu'il les renvoya à leur pere il leur dit, qu'il falloit qu'ils se souvinssent qui avoit tué leur mere. Cette parole toucha tellement Lycophron, qu'étant de retour à Corinthe il s'obligna à ne point parler à son pere, ni pour l'interroger, ni pour lui répondre. Periander outré de cette conduite, le chassa de son logis, & ayant fu de son fils aîné ce que Procles leur avoit dit, il envoya defendre à ceux qui donnoient retraite à Lycophron, de le garder davantage chez eux. Le jeune homme contraint de sortir trouva pour quelques jours d'autres hôtes : mais dès qu'on favoit où il logeoit, on envoyoit ordre au maitre de la maison de le chasser, & enfin

on (c) Dio, ibid.

(a) Voyez ci-dessus l'article Cassius, pag. 777. col. 1.

(A) L'on donna (A) commission à Lucius Cassius d'examiner tout de nouveau. [Asconius Pedianus nous l'apprend en cette maniere. Ob quam severitatem quo tempore Sixtus Peduceus Tribunus plebis criminatus est L. Metellum Pontif. Max. totumque collegium Pontificum male judicasse de incestu Virginum Vestalium, quod unam modo Emilianam damnaverat, absolverat autem duas, Martiam & Liciniam, populus hunc Cassium creavit qui de eisdem virginibus quaereret, isque & utrasque eas & praterca complures alias nimia etiam, ut existimatio est, asperitate usus damnavit. Au lieu d'alias, je voudrois lire alios, car le nombre des Vestales étoit trop petit, pour qu'on puisse dire après la condamnation de deux, qu'on en condamna plusieurs autres. Il faut donc que ces plusieurs autres d'Asconius soient les galans, les maquerelles &c. des Vestales. Dion remarque que les Vestales criminelles envelopperent dans leur malheur quantité de gens : Αἱ ἱεραὶ τὸ πλείονος αὐτῶν τῶ τε ἐλέθρου καὶ τῆς αἰσχρῆς ἀπέθανον, συγκροῖς δὲ δὴ καὶ ἀπὸ τοῦ μεγάλου κακῶν αὐταὶ ἐγένοντο ἢ τε πόλις ἀπέσσω ἀπ' αὐτῶν ἐπαρῆσθην. Virgines Vestales ipsa quidem maximam mali ac dedecoris partem tulere; sed tamen alios quoque plurimos in gravissima mala conjecere, & universam civitatem suo scelere perturbavere (b).

(b) Excerpta ex Diene pag. 626.

(B) Martia sa compagne qui ne s'étoit divertie. Si les compagnes avoient gardé les mêmes mesures qu'elle, il y a quelque apparence qu'elles auroient violé leur regle impunément. Peut-être même que Martia n'auroit perdu ni sa bonne renommée ni sa vie, si l'on n'eût commis pour reparer la mollesse des premiers Juges le trop rigide L. Cassius. Μαρία μὲν τῆ τε καὶ αὐτῆ καὶ πρὸς ἓνα πνα ἵππα ἡρώδην καὶ δέλεον εἰ μὴ πὲρ ἡ θήτιος ἐπὶ τῶ ἀλλων ἐπὶ πλείονibus, & ἀπέθανον καὶ ἐκείνην προσκατέλαθεν... διὰ τῶν ἡ que inconsultus te viris mificuitas Vestae sane necessitate, sit inculpam vindictam: in refuldis impunita-tem fecerunt, non castitas auctor, sed impudicia felicitior. Minucius Felix p. m. 236.

(c) Voyez les Perses diverses sur les Cometes pag. 308.

(e) Cum plene in pluribus virginibus, & que inconsultus te viris mificuitas Vestae sane necessitate, sit inculpam vindictam: in refuldis impunita-tem fecerunt, non castitas auctor, sed impudicia felicitior. Minucius Felix p. m. 236.

on publia une ordonnance par laquelle on condamnoit à une amende applicable à Apollon, & telle qu'on jugeroit à propos, quiconque le logeroit, ou daigneroit lui parler. \*Chacun ayant obéi à cet ordre, Lycophron fut quatre jours sur le pavé fans manger ni boire. Periander touché de compassion, se mit alors à lui parler, & lui représenta debonnairement qu'il valoit bien mieux succéder à ses richesses, & à sa couronne, que de se rendre misérable par un ressentiment mal entendu. Toute la réponse qu'il en tira fut un avis de payer l'amende, puis qu'il avoit parlé lui-même à son fils. Periander connoissant que le mal étoit sans remède, envoya Lycophron à Corfou, & l'y laissa sans songer à lui, jusques à ce qu'il eût pris garde que sa vieillesse ne lui permettoit plus de bien remplir les fonctions de la royauté. Alors l'incapacité de son autre fils l'obligea d'envoyer offrir à Lycophron le gouvernement. Cette proposition fut tellement méprisée, qu'on dédaigna même de parler au messager. La sœur de Lycophron lui fut dépêchée, & lui représenta vainement tous les avantages de l'autorité souveraine. Enfin on lui envoya proposer de venir regner à Corinthe, & que son pere iroit regner à Corfou. Il accepta ces conditions, mais les habitans de Corfou le tuèrent, pour prévenir cet échange qui ne leur revenoit pas. Voilà ce me semble comment il faisoit faire (X) l'abregé de la narration d'Herodote\*.

LYCOPHRON, Poëte Grec. Vous trouverez dans Moreri d'où il étoit, & quand il vivoit. Le poëme (Y) que nous avons de lui est un Ouvrage très-obscur; mais il me semble qu'il faisoit avoir non seulement une grande érudition, mais aussi beaucoup d'esprit pour composer un tel livre. Voyez dans Mr. le Fevre † une infinité de pensées savantes & ingénieuses sur les tenebres de cet Ouvrage. Je ne sai pourquoi Mr. le Fevre débite que Suidas nous a conservé les noms des douze ou treize Tragedies que Lycophron avoit composées; car on trouve dans Suidas le titre de vingt Tragedies de Lycophron. Ce Poëte fut tué d'un coup de fleche, & il n'y a qu'Ovide (Z) qui nous apprenne cette particularité.

LYCORIS. C'est le nom que Virgile donne à une celebre Courtisane, que d'autres Auteurs nomment Cytheris. Il en parle dans sa 10. Eclogue, & cela pour (A) consoler un ami, qui étoit au désespoir de ce qu'elle lui preferoit Marc Antoine. Nous avons parlé amplement ailleurs ‡ de l'attachement de Marc Antoine pour Cytheris; mais nous n'avons pas assez fait conoitre l'histoire de cette femme. Disons donc ici que c'étoit une fameuse Comedienne que

\* Tiré d'Herodote lib. 3. cap. 50. & seq.

† Vie des Poëtes Grecs, p. m. 136. & suiv.

‡ Dans l'article de Fulvie, remarque L.

S f

Volum.

(a) Diog. Laërt. in vita Periandri.

(b) Voyez Canterus, not. in Lycophron. in.

(c) Voyez Vossius de Poët. Græcis p. 64.

(d) Utque cothurnatum permissis Lycophrona narrans, hæreat in fibris missa sagittatus. Ovid. in Ibin v. 533.

(e) Not. in Ibin apud Boissieu pag. 107.

(f) Comment. in Ibin pag. 107.

(X) Voilà... comment il faisoit faire l'abregé.] Diogene Laërce (a) a estropié cette narration: Mr. Moreri ne s'est pas contenté de la mutiler, & de la falsifier, il l'a de plus embarrassée d'un ténébreux galimatias. Car ce qu'il dit que Lycophron ne voulut jamais retourner à Corinthe, & qu'il refusa toujours d'y revenir, est dementi formellement par Herodote. Mr. Hofman dit la même fausseté.

(Y) Le poëme que nous avons de lui.] Il est intitulé *Alexandra*, & contient une longue suite de prédictions. L'Auteur suppose que Cassandre fille de Priam est l'oracle qui prédit toutes ces choses: ce n'est pas néanmoins elle qui parle; celui qui porte la parole est un homme qui rend un fidele compte à Priam de ce que Cassandre prophétisoit (b). Dection, Orus, & Theon avoient fait des notes sur ce poëme qui se sont perdus (c). Le Commentaire de Tzetzes subsiste encore. Entre les Critiques modernes Guillaume Canterus, & Jean Meursius se font doctement exercer sur l'*Alexandra* de Lycophron. L'édition de Meursius est accompagnée d'une traduction Latine composée par Joseph Scaliger, & accommodée au caractère de l'original, car elle est fort difficile à entendre, & toute hérissée de termes barbares.

(Z) Il n'y a qu'Ovide (d) qui nous apprenne cette particularité.] Valere André Desselius (e) qui pretend que Theodoret en parle s'est trompé, comme le savant Mr. de Boissieu (f) l'observe. Il fait voir que Theodoret ne parle point

de la mort de Lycophron, ni même du lieu de sa sépulture, car au lieu de Lycophrone il faut lire *Leucophryne*; cela paroît par ce passage d'Arnobé (g): *Leucophryna monumentum in suo apud Magnesium Diana esse Myndius presbiter ac memorat Zeno*. Voici les paroles de Mr. de Boissieu: *De obitu Lycophronis ne verbum quidem apud illum (Theodoretum) reperitur: deinde Theodoretus locus (h)... ubi ex Zenone, Lycophronem in Diana Magnesia templo conditum esse refert plane depravatus est, & pro Lycophrone, reponendum esset Leucophryne, cujus monumentum erat apud rai. Magnetes in Diana templo, ut ex eodem Zenone tradit Arnobius*. Je m'étonne que Mr. le Fevre n'ait point parlé de ce passage d'Ovide.

(A) Et cela pour consoler un ami.] Cet ami, (i) in si l'on en croit Servius (j), étoit l'Orateur Caius Afinius Gallus, fils d'Afinius Pollion. Mais comme Servius ajoute que ce Gallus est le premier qui ait été Gouverneur d'Egypte, on se desfie de son Commentaire; car on voit manifestement qu'il a confondu le Poëte Cornelius Gallus avec l'Orateur Afinius Gallus (k). Celui qui n. 1990. obtint d'Auguste le gouvernement d'Egypte immédiatement après la conquête de ce Royaume, est le Poëte Cornelius Gallus. C'est apparemment à lui que Virgile adresse son Eclogue de consolation, sur les infidélitez cruelles de la Cytheride Courtisane Cytheris. Celui à qui ce Poëte parle composa 4. livres de poésies sur ses amours (l). Il nous en reste quelque chose, si l'on en croit quelques Critiques.

(g) Arnob. lib. 6 pag. m. 192.

(h) Theodoret. lib. 8. de Grec. affect. cu.

(i) Theodoret. lib. 8. de Grec. affect. cu.

(j) In Eclogam 10 Virg. lib.

(k) Voyez Scaliger in Enselii Cyron.

(l) pag. 167.

(m) Amorum suorum de rum de Cytheride libris scripsit quatuor. Servius Ibid.

(a) Ubi supra. Volumnius (B) aime, & qu'il affranchit. Ce fut la raison pourquoi elle prit le nom de Volumnia, dans les voyages qu'elle faisoit avec Marc Antoine par les villes sup. 10.

(b) Vehementur in effredo

Trib. plebis : lictores laureati antecesserant. Mima portabat, quam ex oppidis municipales homines non effugiam prodentes, non vero illo & mimico nomine, sed Volumniam consulabant. Cic. Phil. 2. p. m. 736.

(c) Hercule suspicatus sum illum asseve sed tamen ne Aristippus quidem ille Socraticus erubuit cum esset obiectum habere eum Laide : habeo, inquit, non habeo à Laide (c). Il est visible que Cytheris est ici une Courtisane que Volumnius entretenoit en pot & à feu. On veut que cette lettre de Cicéron ait été écrite l'an de Rome 703. Il en écrivit une autre (d) à Volumnius la même année, sans rien dire qui se rapportât à la Courtisane. Le P. Abram qui s'imagine le contraire n'y avoit pas regardé de près ; ad hunc amorem, lib. 7. ep. 32. alludit scribens ad eundem Volumnium, Ut nihil sit tam deobrevog quod non aliquid venustum esse videatur (c). Cela se rapporte uniquement au mauvais goût touchant les bons mots. Cicéron veut dire qu'il n'y en a point de si plat ni de si fautive, qui ne paroisse beau à quelqu'un. Auresse on ne trouve pas de quelle manière Cytheris passa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine, si ce fut par la cession de Volumnius, ou par l'inconstance & l'ingratitude de la maîtresse. Je croirois plutôt le premier que le dernier, parce qu'il est sûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine.

(d) La 32. quelle manière Cytheris passa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine, si ce fut par la cession de Volumnius, ou par l'inconstance & l'ingratitude de la maîtresse. Je croirois plutôt le premier que le dernier, parce qu'il est sûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine.

(e) Abram qui s'imagine le contraire n'y avoit pas regardé de près ; ad hunc amorem, lib. 7. ep. 32. alludit scribens ad eundem Volumnium, Ut nihil sit tam deobrevog quod non aliquid venustum esse videatur (c). Cela se rapporte uniquement au mauvais goût touchant les bons mots. Cicéron veut dire qu'il n'y en a point de si plat ni de si fautive, qui ne paroisse beau à quelqu'un. Auresse on ne trouve pas de quelle manière Cytheris passa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine, si ce fut par la cession de Volumnius, ou par l'inconstance & l'ingratitude de la maîtresse. Je croirois plutôt le premier que le dernier, parce qu'il est sûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine.

(f) Addite Antonii collatores & sodales Eutrappelum, Melam, Cerialium &c. Philipp. 13. circa 200.

(g) In vita tribuit ut plura à parente proficisci non potuerint. . . Attici c. 9. (h) L. Fulvii Calidum. . . propter magnas ejus Africanas possessiones in proscriptionum numerum à c. 12. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(i) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(j) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(k) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(l) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(m) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(n) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(o) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(p) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(q) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(r) Ibid. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

(B) Que Volumnius ama & qu'il affranchit. ] Servius témoigne que la Lycoris de Virgile étoit la Courtisane Cytheris, que Volumnius avoit affranchie: Hic (a) autem Gallus amavit Cytheridem meretricem libertam Volumni. Il ne dit pas que ce fût une Comedienne, mais nous l'apprenons d'ailleurs. On fait que la Courtisane Cytheris maîtresse de Marc Antoine se faisoit appeler Volumnia (b). Pourquoi, si ce n'est à cause que Volumnius l'avoit affranchie? Or la Cytheris de Marc Antoine étoit une Comedienne, il faut donc que celle dont Servius parle l'ait été aussi. Il ne reste qu'à prouver qu'elle fut aimée de Volumnius. En voici la preuve tirée d'une lettre de Cicéron. Accubueram hora nona . . . apud Volumnium Eutrappelum, & quidem supra me Atticus, infra Verrinus. . . infra Eutrappelum Cytheris accubuit. In eo igitur, inquit, convivio Cicero ille quem adspiciabant, cuius ob os Graji ora obvertebant sua? non melior. Hercule suspicatus sum illum asseve sed tamen ne Aristippus quidem ille Socraticus erubuit cum esset obiectum habere eum Laide : habeo, inquit, non habeo à Laide (c). Il est visible que Cytheris est ici une Courtisane que Volumnius entretenoit en pot & à feu. On veut que cette lettre de Cicéron ait été écrite l'an de Rome 703. Il en écrivit une autre (d) à Volumnius la même année, sans rien dire qui se rapportât à la Courtisane. Le P. Abram qui s'imagine le contraire n'y avoit pas regardé de près ; ad hunc amorem, lib. 7. ep. 32. alludit scribens ad eundem Volumnium, Ut nihil sit tam deobrevog quod non aliquid venustum esse videatur (c). Cela se rapporte uniquement au mauvais goût touchant les bons mots. Cicéron veut dire qu'il n'y en a point de si plat ni de si fautive, qui ne paroisse beau à quelqu'un. Auresse on ne trouve pas de quelle manière Cytheris passa des mains de Volumnius en celles de Marc Antoine, si ce fut par la cession de Volumnius, ou par l'inconstance & l'ingratitude de la maîtresse. Je croirois plutôt le premier que le dernier, parce qu'il est sûr que Volumnius a été l'un des bons amis de Marc Antoine. Cela paroît par ce passage de Cicéron \*. Scripsi ad Antonium de legatione, ne si ad Dolabellam solum scripsissem iracundus homo commoveretur : quod autem aditus ad eum difficilior esse dicitur, scripsi ad Eutrappelum, ut si ei meas litteras redderet, legatione mihi opus esse. Cela fut écrit à Atticus peu de mois après la mort de Jules César. C'est du même Volumnius, si je ne me trompe, que Cicéron a parlé dans la 13. Philippique, en donnant la liste des camarades de jeu de Marc Antoine (f). Nous allons entendre Cornelius Nepos, qui nous apprendra que Volumnius ami intime de Marc Antoine, avoit une charge considérable dans les troupes de cet ami. (g) Familiares ejus (M. Antonii) ex urbe profugientes quantum potuit texit (Atticus) quibus rebus indignum adjuvit : P. vero Volumnio ea (h) In vita tribuit ut plura à parente proficisci non potuerint. . . Attici c. 9. (h) L. Fulvii Calidum. . . propter magnas ejus Africanas possessiones in proscriptionum numerum à c. 12. P. Volumnius praefecto fabrum Antonii, absentem

relatum, expedit. La maison de ce Volumnius fut l'asyle de Pomponius Atticus (i) pendant les tuteurs de la proscription Triumvirale. Il est impossible ce me semble de décider, si notre Volumnius est le même que celui qui fut tué de sang froid par les gens de Brutus (k). Les ruses d'en douter sont 1. que Plutarque (l) traite manifestement de Comédien celui que les gens de Brutus tuèrent. 2. Qu'il l'affranchit avec un boufon. 3. Qu'il remarque que Brutus ne faisoit nul cas de ces deux personnes. Cela ne convient point au Volumnius dont parle Cornelius Nepos. Mais d'autre côté l'auteur railleur lui convient parfaitement, la demangeaison, dis-je, des bons mots qui dominoit tellement le Volumnius de Plutarque, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en dire contre ceux mêmes qui le tenoient en prison. Une lettre (m) de Cicéron que j'ai citée, témoigne que Volumnius Eutrappelus (n) étoit grand dilecteur de bons mots. Cicéron ne craignoit que lui en ce genre de perfection, & il lui recommanda deux choses, l'une de ne point souffrir qu'on attribue à lui Cicéron les mauvaises pointes, les sots quolibets, & les mechantes turpitudes que l'on débitoit à Rome sous son nom, pendant son absence; l'autre de protéger le plus qu'il pourroit l'Empire de Publius, contre les funestes interruptions de la mauvaise plaisanterie. N'est-ce pas nous représenter Volumnius comme un bel Esprit? Quibus (o) in litteris omnia mihi perjuranda fuerunt, praeter illud, quod parum diligenter possessio fabrum marum à te procuratore defenditur. Ais enim, ut ego discesserim, omnia omnium dicta, in his etiam Sextiana, in me concidendi temperaveris. Quid? tu id patris? nonne descendis? nonne resistis? equidem sperabam, ita notata me retuleris. Id. ib. (m) La 32. du 7. livre ad mot est de lui, & prie Volumnius de garantir même avec serment (p), que tout ce qui n'est pas marqué à ce coin vient d'ailleurs que de Cicéron. Urbanitatis (q) possessionem amabo, quibusvis interditi defendamur : in qua te unum metuo, sursum contemno ceteros. Voici un autre éloge bien fort. Opus (r) est huic limatulo & polito tuo iudicio, meur & illis interioribus litteris meis quibus saepe veracundiorum me in loquendo facis. Un homme de ce mérite & de cette qualité peut-il être le Comédien dont Plutarque fait mention? & n'est-il pas plus vraisemblable que ce Comédien étoit un homme que Volumnius avoit affranchi, & qui à l'exemple de Cytheris se donnoit le nom du maître à qui il devoit sa liberté? Je ne décide rien. Je croi que Plutarque auroit pu se tromper facilement, par la raison que je m'en vais dire. Volumnius selon toutes les apparences lâcha tellement la bride à son genie railleur & goguenard, qu'il ne garda pas plus de mesures, & qu'il n'eut pas plus d'égard aux bienfaisances & à la qualité, qu'un Comédien de profession. Cela étoit presque inevitable à un homme qui comme lui avoit le talent des bons mots, & une liaison intime avec Marc Antoine, le plus libéral de tous les hommes envers ceux

(k) Plutarque. in Brutio, p. 1005. (l) l'1. de Brutio. (m) La 32. du 7. livre ad mot est de lui, & prie Volumnius de garantir même avec serment (p), que tout ce qui n'est pas marqué à ce coin vient d'ailleurs que de Cicéron. Urbanitatis (q) possessionem amabo, quibusvis interditi defendamur : in qua te unum metuo, sursum contemno ceteros. Voici un autre éloge bien fort. Opus (r) est huic limatulo & polito tuo iudicio, meur & illis interioribus litteris meis quibus saepe veracundiorum me in loquendo facis. Un homme de ce mérite & de cette qualité peut-il être le Comédien dont Plutarque fait mention? & n'est-il pas plus vraisemblable que ce Comédien étoit un homme que Volumnius avoit affranchi, & qui à l'exemple de Cytheris se donnoit le nom du maître à qui il devoit sa liberté? Je ne décide rien. Je croi que Plutarque auroit pu se tromper facilement, par la raison que je m'en vais dire. Volumnius selon toutes les apparences lâcha tellement la bride à son genie railleur & goguenard, qu'il ne garda pas plus de mesures, & qu'il n'eut pas plus d'égard aux bienfaisances & à la qualité, qu'un Comédien de profession. Cela étoit presque inevitable à un homme qui comme lui avoit le talent des bons mots, & une liaison intime avec Marc Antoine, le plus libéral de tous les hommes envers ceux

(a) Agrum villas d'Italie. Marc Antoine lui faisoit rendre beaucoup d'honneur, & la mettoit dans une litiere ouverte, & faisoit suivre l'équipage de sa propre mere, qui ne feroit qu'au cortège de la Courtisane\*. Ce fut dans cette rencontre que des (C) lions furent attelés au carrosse de Marc Antoine. Un autre Auteur dit seulement que le train de Cytheris (D) n'étoit pas moindre que celui de la mere de son Galant. Il auroit dit une chose encore plus vraisemblable, s'il avoit dit que ceux qui demandoient des graces à Marc Antoine sollicitoient plus humblement auprès de sa maîtresse, qu'auprès de sa mere. Servius nous eût fait bien du plaisir, s'il nous eût marqué avec plus de précision en quel (E) tems cette

ceux qui le faisoient divertir (a), & envers les Comediens dont sa maison étoit toute pleine. Nous avons vu ci-dessus que Volumnius étoit l'un de les jouteurs : le passage que je viens de mettre en marge donne la même qualité aux Comediens & aux Comediennes. Il arriva donc peut-être que Volumnius mêlé tous les jours avec cette sorte de gens chez Marc Antoine, & plaisantant & bouffonnant autant qu'eux, se fit traiter de Comedien, & que Plutarque le prit bonnement pour un homme de ce metier. Un (b) favant Critique assure que le Volumnius de Plutarque, ne differe point de celui de Cicéron. Je n'ose assurer la même chose, j'aime mieux dire non liquet : j'avoue seulement que l'opinion de ce Critique me paroît beaucoup plus probable, que celle qui affirmeroit le contraire. Il me reste à remarquer touchant nôtre Volumnius, qu'on croit que c'est de lui qu'Horace a parlé, lors qu'il a dit qu'Eurapelus faisoit habiller magnifiquement ceux à qui il vouloit rendre de mauvais offices. Cela sans doute étoit fondé sur quelqueun de ses lieux communs, où il exploitait par quels degrez la vanité fait rouler les hommes jusques aux plus viles occupations.

(f) Voyez Eurapelus (i), cuiusque nocere volebat, Vestimenta dabat pretiosa: beatus enim jam Cum pulchris tunicis sumet nova consilia & spes: Dormiet in lucem: scortis postponet honestum officium: nummos alios pascet: ad immum Thrax erit, aut olivios aget mercede caballum.

(c) Que des lions furent attelés au carrosse de Marc Antoine. ] Il fut le premier qui les fit servir à cet usage parmi les Romains. (d) Jugo subdit eos primisque Roma ad currum junxit M. Antonius, & quidem civili bello cum dimicatum esset in Pharsalicis campis, non sine quodam ostentio temporum generosos spiritus jugum subire illo prodibat. . . gis significante: nam quod ita velle est cum Minis Cytheride supra monstra etiam illarum colonitarum fuit. Selon ces paroles de Pline ce nouveau spectacle ne parut en Italie qu'après la bataille de Pharsale; il semble pourtant que Cicéron dise le contraire dans une (e) lettre qu'il écrivit à Atticus avant cette fameuse journée, Tu Nunc (g) infans amor divine Martis in armis Tela inter media atque adversos detinet hostes. Tu procul à patria (ne sit tibi credere) tantum, Alpinas ab dura nive, & frigora Rheni Me sine sola vides: ah te ne frigora ledant: Ah tibi ne teneras glacies fecet aspera plantas.

(b) Abram in Cicero. Orat. 1. 2. Antonii leones pertimescas cave: nihil est illo homine jucundius. Il veut dire, ce me semble, qu'Atticus ne devoit pas s'effrayer de ce que le Lieutenant de Cesar faisoit traîner son carrosse par des lions. Il assûreroit cela plus clairement, si la conjecture de Victorius étoit certaine. Ce docte Critique (f) veut qu'on lise leonibus au lieu de leonibus dans le passage de la 2. Philippique que je mets en marge (g). Ses raisons sont specieuses, & je croirois sans peine qu'il a raison, comme l'a cru le P. Abram (h). En ce cas-là (i) Plutarque & Pline n'auroient point

agi en fideles Historiens; car il est indubitable que les paroles de la 2. Philippique concernent les promenades que Marc Antoine fit faire par les villes d'Italie à la Comedienne Cytheris, pendant que Cesar faisoit la guerre en Espagne aux Lieutenans de Pompée, un an avant la bataille de Pharsale. Au pis aller, je veux dire posant le cas qu'il ne fallût point avoir égard aux paroles de Cicéron, nous ne laisserions pas de convaincre André Alciat un gros mensonge, car il a supposé que Marc Antoine ne se servit d'un attelage de lions, qu'après avoir fait mourir le pere de l'éloquence.

Romanum postquam eloquium, Cicero precepto Perdiderat patriæ pestis acerba sua, Inscedit curus victor, junxitque leones, Compulsi & duram colla subire jugum: Magnanimos cessisse suis Antonius armis Ambage hac captiens significare duces (k).

Ce (l) mensonge est d'autant plus inexcusable, que l'Auteur y a fondé un éloge de Cicéron, & quelques moralitez.

(D) Le train de Cytheris n'étoit pas moindre. ] (m) Plutarque en mettant de l'égalité entre ces deux équipages, affoiblit extremement les idées de Cicéron, (n) Rejella mater amicam impuri filii tanquam nurum sequebatur. Voilà les idées que Cicéron nous communique, & voici celles de Plutarque (o), Ο ἦ ἄ λας πόδες ἐπιών ἐν Φαρσάλῃ περιπέλο, καὶ τὸ Φαρσάλῃ ὄδα ἐλάτῃς ἢ τὸ τὸ μισθὸς αὐτῆς περιπέπτες διαλάθων. Hanc urbem peragrans circumducebat leſica, leſicam ejus non minor comitatus quam matris ipsius sequebatur. Ni lui ni Cicéron ne parlent pas de la femme de Marc Antoine, c'est une marque qu'il n'étoit point alors marié. Voyez l'article de Fulvie (o).

(E) En quel tems cette Courtisane suivit Marc Antoine. ] Nous savons qu'elle le suivit au delà des Alpes.

(p) quid infans? inquit: tua cura Iycoris Perque nive altum, perque horrida castra scintilla est.

Nunc (g) infans amor divine Martis in armis Tela inter media atque adversos detinet hostes. Tu procul à patria (ne sit tibi credere) tantum, Alpinas ab dura nive, & frigora Rheni Me sine sola vides: ah te ne frigora ledant: Ah tibi ne teneras glacies fecet aspera plantas.

Mais auroit-elle suivi Marc Antoine lors qu'il alloit servir dans (r) les Gaules sous Jules Cesar, ou lors qu'il s'y retira après avoir été batu à Modene? J'aurois mieux prendre ce dernier party, parce qu'autrement il faudroit dire que Virgile mettroit l'appareil à une fort vieille playe; il

\* Voyez sur tout ceci l'article de Fulvie remarque L.

(k) Alciat. emblem. 29.

(l) Il a été remarqué par les Commentateurs des Emblemes, & par le P. Abram ubi supra.

(m) Phil. 2. p. 736.

(n) In Antonium pag. 920. A.

(o) Pag. 1209.

(p) Virg. Georg. 10. v. 22.

(q) Ibid. v. 44.

(r) Il y a la deux fois, 1. après le retour d'Egypte, où il avoit servi en 698 sous Gabinus: 2. après avoir été fait Quæstor.

Voyez Cicéron Phil. 2. p. 730. 731.

Quæstor dans les Gaules sous Cesar l'an 702. à ce que dit Hirtius.

Courtesane suivit Marc Antoine à l'armée. Je ne (F) pense pas qu'elle l'ait suivi en Asie après la bataille de Philippes. Lors qu'Ovide remarque\* que le nom de Lycoris est connu depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, je ne doute point qu'il n'ait en vue les vers de Gallus concernant cette Courtesane. Cicéron rapporte une raillerie où Fulvie avoit peut-être moins de part (G) que Lycoris.

LYCOUR.

\* Vesper  
& Ebor  
novere  
Lycorida  
terre.  
Ovid. lib.  
3. de arte  
amandi.

il consoleroit un homme 10. ans après que sa Lycoris lui auroit été infidelle. Les Bucoliques de Virgile sont postérieures à la mort de Jules César, & par conséquent si Lycoris avoit abandonné Gallus pour s'en aller dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant que César y faisoit la guerre, Virgile auroit excité sa Muse sur une amourette, ou sur une infidélité surannée. Mais en supposant l'autre partie de l'alternative, la playe de Gallus étoit toute fraîche, & ainsi les vers de Virgile pouvoient venir fort à propos. Selon cette dernière supposition Marc Antoine se souvint peu de sa parole. Il avoit promis à Fulvie (a) l'an 709. de renoncer pour jamais à sa Comédienne. Il la quitta apurement pour un tems, & ce fut dans cet intervalle que Gallus s'empara de Cytheris. S'il n'eût pas le tems de versifier ses 4. livres, avant que la guerre de Modène lui debauchât sa Cytheris, il y employa les années suivantes; car il n'est pas nécessaire de supposer qu'il n'y avoit pas parmi tant de vers beaucoup de reproches de perfidie. J'ai remarqué ci-dessus que la lettre où Cicéron se justifie de s'être trouvé à un repas avec Cytheris, passe pour avoir été écrite l'an 703. C'est une difficulté contre ceux qui voudroient dire que Cytheris alla dans les Gaules avec Marc Antoine, avant la rupture de César & de Pompée. Voyez la note marginale: mais j'avoue que je ne voy rien qui me porte à croire, que l'on ait bien deviné la date de cette lettre.

(a) Voyez l'article Fulvie, p. 1210. lettre b.

(b) Sur ces paroles de Virgile. Perque horrida castra locuta est, illi, Horrida semper, nunc propter bella civilia, & subiliter hic tangit Antonium, ut supra diximus. Voilà qui prouve que Lycoris s'en alla dans les Gaules avec Marc Antoine, pendant la guerre civile qui s'éleva entre Octave & Marc Antoine, sous le Consulat d'Horace & de Panthéon. Nec nos debet movere, quod cum mutaverit partem quarti Georgicorum, hanc eclogam sic reliquit. Nam licet consoletur in ea Gallum, tamen alius intuitu vituperatio est. Nam & in Gallo impatentia turpis amoris ostenditur: & aperte hic Antonius capitur inimicus Augusti, quem contra Romanum morem, Cytheris est in castra comitata. Finissons par cette remarque du même Commentateur. Il y eut en même tems 3. fameuses filles de joye, savoir Cytheris, Origo, & Arbutula. Les deux dernières se trouvent dans les vers d'Horace (d) sur le pied de Comédiennes, elles l'étoient donc toutes trois.

(c) Servius in eclog. 10. nit.

(d) Sat. 2. & ultima lib. 1.

(e) Nouvelles dialogues des morts 2. part. p. m. 28.

(F) Je ne pense pas qu'elle l'ait suivi en Asie. Un bel Esprit est néanmoins de ce sentiment. (e) Marc Antoine étoit fou de la Comédienne Cytheris (c'est la réponse qu'il suppose avoir été faite par Fulvie à Helene sur la question si elle excita Marc Antoine son mari à faire la guerre à Auguste) & j'eusse bien voulu me venger de lui en me faisant aimer d'Auguste, mais Auguste étoit difficile en maîtresses. Il ne me trouva ni assez jeune, ni assez belle, & quoi que je lui fisse entendre qu'il s'embarquoit dans la guerre civile

faute d'avoir quelques soins pour moi, il me fut impossible d'en tirer aucune complaisance. Je vous dirai même, si vous voulez, des vers qu'il fit sur ce sujet, & qui ne sont pas trop à mon honneur. Les voici (f).

Parce qu'Antoine est charmé de Glaphire (g) Fulvie à ses beaux yeux me veut assujettir. Antoine est infidèle. Hé bien donc? est-ce à dire

Que des fautes d'Antoine on me fera point?

Qui? moi? que je serve Fulvie?

Suffit-il qu'elle en ait envie?

A ce compte on verroit se retirer vers moi,

Mille épouses mal satisfaites.

Aime moi, me dit-elle, ou combatons. Mais

quoi?

Elle est bien laide! Allons sonnez trompettes.

Prenez garde que ces vers concernent l'année d'après la bataille de Philippes, où Brutus & Cassius périrent. Auguste étoit alors en Italie, & Marc Antoine en Asie. Nous avons vu dans l'article de Glaphyra qu'elle passoit en Italie pour une Dame galante, qui avoit gagné les bonnes grâces de Marc Antoine, & l'on ne voit point qu'en ce tems-là Cytheris fût avec lui. Je croi donc qu'il n'y a nul déguisement de nom dans l'épigramme d'Auguste. Ce n'étoit point au sujet de Cytheris, mais au sujet de Glaphyra que Fulvie le prioit de la venger. De plus ses menaces n'étoient point qu'en cas de refus elle exciteroit Marc Antoine à faire la guerre à Auguste: elle menaçoit de prendre les armes; & nous avons vu dans son article qu'elle les prit en effet, & que sans l'intervention de son mari, elle mit en combustion toute l'Italie; de quoi Marc Antoine la querella rudement lors qu'il la revit.

(G) Fulvie avoit peut-être moins de part que Lycoris. ] On reproche dans la 2. Philippique à Marc Antoine le tour qu'il avoit joué à sa femme. Il étoit entré de nuit dans la ville comme un Courier dépêché par Marc Antoine, & il (h) avoit donné à Fulvie une lettre où son mari lui parloit le plus amoureusement du monde. Il s'étoit couvert le visage, afin de n'être pas reconnu en donnant la lettre à Fulvie; mais pendant qu'elle la lisoit il se fit connoître, & lui sauta au cou. On voulut savoir pourquoi il avoit tenu cette conduite qui avoit alarmé toute la ville, il répondit qu'il étoit venu pour son affaire. Cela fit courir une raillerie contre lui. Citons les paroles de Cicéron. (i) O hominem nequam! . . . Ergo ut te catamitum nec Philip. 2. opinato cum ostendisses, prater spem mulier adspiceret, iccirco urbem terrore nocturno, Italiam multorum dierum metu perturbasti? Et domi quidem castissimam amorem habuit, foris etiam turpiter, ne L. Plancus praedes suos venderet. Productus in concionem à Trib. Pleb. cum respondisses, te rei tuae causam venisse, populum etiam decem in te reddidisti. Manuce a fait une note là-dessus, qui est

(f) Vous trouverez ces vers Latins dans Martial. lib. 11. Epigr. 21. Consultez aussi l'article de Glaphyra, p. 1240. col. 2. (g) C'est ainsi que cet Auteur nomme Cytheride.

(h) Voyez l'article Fulvie, p. 1210. col. 1. lettre b.

(i) Cicero in Philip. 2. p. m. 744.

LYCURGUE, Législateur de Lacedemone, vivoit je ne sai quand. La diversité\* des opinions est trop grande & trop embrouillée là-dessus, pour en tirer quelque chose de bien certain. Il donna des preuves extraordinaires de sa générosité, par le soin qu'il prit de conserver la couronne à celui à qui elle apartenoit, lors qu'il eût pu s'en emparer très-facilement, s'il avoit voulu se prevaloir des occasions qui lui en étoient offertes †. Vous trouverez cela dans le Dictionnaire de Moreri, avec plusieurs autres faits que je ne repeterai point. Je m'arrêterai à une chose que cet Auteur n'a point touchée. Les reglemens de Lyeurgue contre le luxe sont très-beaux. Il avoit fort bien compris que pour empêcher que le courage des Lacedemoniens ne s'amolît, il falloit les éloigner de la volupté, & que pour les en éloigner, il falloit leur faire perdre la pensée de s'enrichir, & leur en ôter les moyens. La maniere dont il voulut que les enfans fussent élevez, étoit fort propre à les rendre de bons foldats; mais il étendit trop loin la methode de les rendre forts & courageux, puis qu'il voulut que les jeunes filles fissent (A) les mêmes exercices que faisoient les jeunes garçons; & qu'elles

\* Voyez Scaliger Annad-nerf. in Eusebium, n. 1132. pag. 63.

† Voyez Plutarque en la vie de Lyeurgue.

est plus vague que celle de Mr. de Valois le jeune. *Ex ambiguo sensu*, dit Manuce, *illorum verborum, rei tua causa: quod referri etiam ad concubitum potest.* Mais voici l'autre note: elle est dans la page (A) 121. du *Valesiana*.

*Custodes*, (b) *lœtica*, *Cinifones*, *Parasita*, *Ad talos sola demissa*, & *circumdata palla Plurima*, *qua invidant pure apparere tibi rem.*

*id est cunnum. Quod noto primus, ut apud Ciceronem Philippica 2. . . . O hominem nequam! ergo ut te cataninum (c) &c. cum respondisses te rei tuæ causa venisse populum in te dicacem etiam reddidisti. Scilicet populus lufit in nomine rei, & quod Antonius dixerat se rei suæ, id est rerum suarum causa in urbem venisse, populus, ut est dicax, eum cum uxoris causa venisse dixit, & dicacitatis materiam invenit in eo verbo.* Dans la page 71. du même livre vous trouvez ceci. *Probari alibi ex Cicerone in Philippica 2. de Marco Antonio, qui rei suæ causa se venisse dicebat, populumque his verbis dicacem reddidit; & ex Horatio, Plurima qua impediunt pure apparere tibi rem, & ex aliis, rem aliquando cunnum significare. Sic Martialis:*

*Parce tuis igitur dare mascula nomina rebus.*

*id est, podici tuo & cunno, ô uxor.* Monfr. de Valois (d) censure indirectement Scaliger, qui in *Priapica ex Arnobii nescio quibus locis & ex versione carminum Orphei ait mentulam rem vocari.* Je ne croi point que Scaliger se soit abusé: le mot *res* avoit sans doute une signification aussi étendue parmi les Latins, que le mot *affaire* parmi les François: or il est sûr que le mot *affaire* se prend quelquefois pour les parties naturelles de l'un & de l'autre sexe. Cela est si vrai, que des gens mêmes qui ne savent que peu de François, sont instruits de cette signification. J'ai ouï faire cent plaisanteries à des jeunes Hollandois, qui avoient ouï prêcher un Moine à Spa. Le Prédicateur avoit pour thème l'importance du salut. Il faisoit voir que c'étoit la grande affaire de l'homme, l'affaire par excellence, & en parcourant toutes les occupations criminelles; il representoit qu'elles ruinoient nôtre affaire. *Messieurs & Dames*, disoit-il, *prenez garde à vous, si vous faites ceci ou cela vous gâterez vôtre affaire.* La repetition trop fréquente de cette expression *amena plu-*

sieurs auditeurs au sens grossier & burlesque du mot *affaire*, de sorte qu'il y en eut qui en plaisanterent long tems. J'ai une autre chose à remarquer contre Monsieur de Valois: dans les vers d'Horace qu'il raporte le mot *res* doit signifier en general *marchandise*: le Poëte ne se borne pas à la partie que Monfr. de Valois nomme en Latin: il se repand sur tout le reste que l'habit couvre. Les paroles qui precedent & celles qui suivent manifestent ce sens-là. Voici celles qui suivent.

*Altera nil obstat: Cois tibi pene videre est Ut nudam: ne cruce malo, ne sit pede turpi: Meiiri possis oculo latus: an tibi maris Insidias ferri pretiumque avellier, ante Quam MERCEM offendi?*

Je croi donc que ceux qui tournerent malignement les paroles de Marc Antoine, avoient pour le moins autant d'égard au sens qui a été adopté par Scaliger, qu'à celui que Monsieur de Valois explique: & comme d'ailleurs c'est l'esprit de la médifance de s'attacher à ce qui est plus criminel, je ne doute pas que l'on n'en voulût à Marc Antoine par rapport à sa maîtresse la Comedienne Cytheris, plutôt que par rapport à sa femme legitime: car puis qu'il protelle dans sa lettre qu'il renonceroit désormais à la Comedienne, c'est un signe que le peuple Romain étoit encore persuadé qu'il la voyoit. Et voilà enfin le commentaire du texte de cette remarque.

(A) *Fissent les mêmes exercices . . . & qu'elles danssissent toutes nues.* Je m'en vais rapporter les paroles de (e) Plutarque. „ Il (f) regardoit l'éducation des enfans comme la plus „ grande & la plus importante affaire d'un Le- „ gislateur. C'est pourquoy il y pourvut de „ loin, en réglant tout ce qui regardoit les ma- „ riages & les naissances; car il ne faut pas „ croire ce que dit Aristote, qu'ayant tenté de „ régler & de reformer les femmes, il y re- „ nonça ne pouvant venir à bout de leur li- „ cence effrenée, & de la trop grande autorité „ qu'elles avoient prise sur leurs maris, qui à „ cause des frequents expéditions de guerre „ où ils alloient, étoient obligez de les aban- „ donner à leur conduite, & pour les empê- „ cher d'abuser de cette liberté, se voyoient „ réduits à les flatter, à les adoucir, & à les „ appeler leurs dames & leurs maîtresses. Au

(e) In Ly-curgo, pag. 47. Je me sers de la traduction de Mr. Dacier. (f) C'est à dire Ly-curgue.

(a) Edit. de Hollan-de.

(b) Horat. Sat. 2. lib. 1.

(c) Voyez ci-dessus pag. 324. lettre i, ce qui man-que ici.

(d) Ibid. pag. 121.

qu'elles danssient toutes nuës devant eux, & se moquaient d'eux, ou les loüaient, selon qu'ils s'aquitoient mal ou bien de ce qu'ils avoient à faire. Notez qu'ils étoient tout nus devant elles. N'étoit-ce pas le moyen de les rendre devergondées? Et se faut-il étonner après cela, que les filles de (B) Laeëde-<sup>(c) Plut. in parrall. Lycurgi</sup> mone ayent été en si mauvaise reputation? Je ne fai pas s'il raisonnoit juste, lors qu'il

<sup>(c) Plut. in parrall. Lycurgi</sup>  
<sup>(d) Numa Pompilius, pag. 76.</sup>

„ contraire il prit d'elles tout le soin qu'il étoit  
 „ possible d'en prendre. En effet, pendant  
 „ qu'elles étoient filles, il endureissoit leur  
 „ corps, en les exerçant à la course, à la lut-  
 „ te, à jeter le pilet, & à lancer le javelot,  
 „ afin que le fruit qu'elles concevoient dans  
 „ la suite, trouvant un corps robuste & vigou-  
 „ reux, y prit de plus fortes racines, & qu'el-  
 „ les mêmes fortifiées par ces exercices, en-  
 „ cussent plus de facilité, de force & de cou-  
 „ rage pour résister aux douleurs de l'enfante-  
 „ ment. Pour leur retrancher toute sorte de  
 „ délicatesse, & de mollesse, il les accoutuma  
 „ à paroître en public toutes nuës, de mé-  
 „ me que les jeunes garçons, & à danser en  
 „ cet état devant eux à certaines fêtes solemnel-  
 „ les, en chantant de belles chansons où elles  
 „ lançoient à propos des traits de raillerie, qui  
 „ piquoient jusqu'au vif ceux qui avoient mal  
 „ fait leur devoir, & où elles donnoient au-  
 „ contraire de grands éloges à ceux qui avoient  
 „ fait des actions dignes de mémoire. Par ce  
 „ moyen elles embraisoient le cœur des jeunes  
 „ gens de l'amour de la gloire & de la vertu,  
 „ & excitoient entre eux une noble jalousie.  
 „ Car celay dont on avoit tant vanté les belles  
 „ actions, & qui voyoit son nom celebre par-  
 „ my ces jeunes filles, s'en retournoit tout fier  
 „ des loüanges qu'il avoit reçues, & les bro-  
 „ cards & les railleries, dont les autres se ven-  
 „ toient atteints, leur étoient plus sensibles,  
 „ que n'auroient été les plus severes remontran-  
 „ ces & les plus cruelles corrections; d'autant  
 „ plus que tout cela se passoit en présence de  
 „ tous les Citoyens, des Senateurs & des Rois  
 „ mêmes.

(B) Que les filles de Lacedemone ayent été en si mauvaise reputation. ] On les apelloit mon-  
 treuses de cuisses, & enragées de jour du mâ-  
 le: médifances qui de l'aveu même de Plu-  
 tarque étoient fondées sur la trop grande liber-  
 té que Lycurgue donnoit aux filles. Je parle  
 ainsi de Plutarque, à cause qu'il a fait l'apologie  
 de ce grand Législateur sur ce point-là. Il dit  
<sup>(a) In Ly-</sup> <sup>(a) τῶν παρθένων ἴδων αἰσχρὸν</sup>  
<sup>curgo,</sup> <sup>εἶχεν αἰδοῦς μὴ παρούσας, ἀνασχίας ἢ δακρυο-</sup>  
<sup>pag. 48.</sup> <sup>αἰδᾶ ἰδομένων δ'εὐαῖ καὶ ἔχλον δολήσιας ἐνεργάζετο,</sup>  
<sup>καὶ φρονήματ' οὐ τὸ ἴδιον παρέργον ὅσην ἀγνοῦσιν,</sup>  
<sup>ὡς μὲν δὲ ἦσαν αὐτῶν ἢ ἀρετῆς ἢ φιλοτιμίας με-</sup>  
<sup>(b) Je ne</sup> <sup>(b) Spartæ étant la (b) trône de la pudour, & l'imem-</sup>  
<sup>crois pas</sup> <sup>perance n'y étant pas même connue. Cela les ac-</sup>  
<sup>que Plu-</sup> <sup>coutumois seulement à des mœurs simples, leur don-</sup>  
<sup>tarque ait</sup> <sup>noit une merveilleuse émulation à qui avoit le corps</sup>  
<sup>voulu dire</sup> <sup>plus robuste & plus dispos, & leur devoit en mé-</sup>  
<sup>autre chose</sup> <sup>me temps le courage, en leur faisant connoître</sup>  
<sup>si ce n'est</sup> <sup>qu'elles devoient participer à la gloire des hommes,</sup>  
<sup>que la nu-</sup> <sup>& aspirer à la même générosité & à la même ver-</sup>  
<sup>ité de ces</sup> <sup>tu. Plutarque oubliant cette apologie trent-</sup>  
<sup>filles n'ex-</sup> <sup>te pages après, avoué que Numa Pompilius re-</sup>  
<sup>choisient point</sup> <sup>duisit les filles beaucoup mieux que ne fit Ly-</sup>  
<sup>la pudour,</sup> <sup>curgue.</sup>  
<sup>en n'étant</sup>   
<sup>point jointe</sup>   
<sup>avec des</sup>   
<sup>passions</sup>   
<sup>inséparables,</sup>

curgue à la bienséance de leur sexe, & que la  
 licence que Lycurgue leur accorda, les expo-<sup>(d) Euripi-</sup>  
 soit aux faties poetiques. (c) Εἴπ' ἢ μάλλον ἢ <sup>des in An-</sup>  
 ἀεὶ τὸ παρθένους Φιλακὴ κατὰ λατρίῳ Νουμῶ <sup>dro macha.</sup>  
 ὡς Εὐριπίδου. Præterea curam puellarum vestim-<sup>v. 595.</sup>  
 xit ad pudorem multibrem & verecundiam Numa <sup>rom. 519.</sup>  
 ce que le <sup>Traduc-</sup>  
 artilius: Lycurgi soluta profusa & fluxa in jocos <sup>teur a</sup>  
 mœturis potiarum, φαινομενίδας enim vocant eas, <sup>rien mal</sup>  
 velut Ilycus, quòd incestu coxas retigerent: <sup>rendu par</sup>  
 & ἀδρμαγίας, quasi virolas & in viros infano <sup>valtant;</sup>  
 ardentes amore, ut Euripides. Les deux vers <sup>car le Poë-</sup>  
 d'Euripide citez par Plutarque, ne prouvent pas <sup>me neus</sup>  
 assez pleinement ce que j'ai ici à prouver, de <sup>qu'elles</sup>  
 là vient que je raporte tout le passage de ce <sup>allent la</sup>  
 Poëte: on y verra que la nudité, & la coc- <sup>maison,</sup>  
 tume de faire les exercices mêlé avec les <sup>mais qu'el-</sup>  
 garçons passioient pour la véritable cause de l'im- <sup>les en ser-</sup>  
 pudicité des filles de Lacedemone. <sup>tent, qu'el-</sup>  
<sup>les la de-</sup>  
<sup>serient.</sup>

Οὐδ' (d) ἄν, εἰ βόλοισι πρὸς, <sup>(f) Τῷ</sup>  
 Σαφρον ἦσαντο Σπαρτιατῶν κέρη, <sup>τοῦ οἴτι τῷ</sup>  
 Ἄ' ἐνὶ νεύσιν (e) ἐξερμηῶσαι ὄμιες, <sup>παρθενικῷ</sup>  
 Γομῶσι μερούς, ἢ πύλοισι ἀνιμυῖοις, <sup>ἡδὲ οὐ αἰ</sup>  
 Δρόμος πελαίφρας τ' ὅση ἀνασχετῆς ἰαμῶ, <sup>σπύρησι ἀν</sup>  
 Κοινὰς ἔχουσι, καὶ τε θυμῶμαζεν χροῖαν, <sup>ἦσαν ἀσπ-</sup>  
 Εἰ μὴ γυναικάς σιφφρονας παιδεύειτε. <sup>ρημιμίας</sup>  
 Neque si velt aliqua, <sup>καύσασθαι,</sup>  
 Puella Spartana, possit esse casta: <sup>ἀλλ' ἀν-</sup>  
 Qua relinquentes domos, cum juvenibus <sup>πισσοσθε</sup>  
 Nudis femoribus, & tunicis laxatis, <sup>ἢ σωματι-</sup>  
 Cursus, & palæstras non tolerandas mihi, <sup>σμοιο</sup>  
 Communes habent, deinde an mirari oportet, <sup>ἢ ἐν τῷ</sup>  
 Si non educatis mulieres castas. <sup>βαδίζω</sup>  
<sup>τοῦ μερού,</sup>  
<sup>ἢ σφιγ-</sup>  
<sup>τα τὰ γυ-</sup>  
<sup>νημῶσι</sup>  
<sup>ἰστικῶ</sup>

Ceux qui aiment le vieux Gaulois seront bien  
 aisés de trouver ici la traduction qu'Amiot nous  
 a donnée des deux vers d'Euripide citez par  
 Plutarque.

- „ Filles qui hors leurs maisons paternelles
  - „ Sortent ayas des garçons avec elles,
  - „ Montrans à nud les cuisses decouvertes,
  - „ Aux deux côtes de leurs cottes ouvertes.
- „ (f) Aussi à la verité, ajoute Plutarque; les  
 „ flans de leurs cottes n'étoient point couffus  
 „ par embas, de sorte qu'en marchant elles  
 „ monstroient à nud la cuisse decouverte, ce  
 „ que Sophocles donne bien clairement à en-  
 „ tendre par ces vers :
- „ Vous chanterez la robuste pucelle
  - „ Herminione, la cote de laquelle
  - „ Sans rien cacher à l'entour de la cuisse,
  - „ Qui sort dehors toute nue, se plisse.

aperiebat femur: id quod clarissime hinc verbis ostendit So-  
 phocles: Stola caret, tunicam induens Hermione Dilatidam rete-  
 git femur juvenula. Unde prociatoris dicuntur fuisse, & primum  
 adversus ipsos viriles viros. Plutarch. ubi supra pag. 77.

Plutarque a dit voulu dire autre chose si ce n'est que la nudité de ces filles n'exchoisient point la pudour, en n'étant point jointe avec des passions inséparables,

qu'il pretendoit que ces usages exciteroient (C) les jeunes gens à se marier. La forte envie qu'il eut que les Spartiates fussent robustes, lui fit faire des reglemens

(a) Fe me fers ici de la version d'Amoi.

(b) M. M. . . . alloit en Bretagne avec Mad. la Marquise de Lavardin, pour voir Mad. de Sevigny. Il étoit dans le carrosse de la Marquise, & dans le chemin, per non parer troppo coglione, lui contoit des douceurs, & lui prenoit les mains pour le baiser. Mad. de Lavardin lui dit en riant, Monsieur vous recordez donc pour Mad. de S. . . ? Suite du Menagiana, p. 378. édit. de Hollande.

(c) Plutarque in Apophth. Lacon. pag. 232.

(d) Epiqr. 57. lib. 4.

(e) Cum . . . que- relis uxori- rum post tam longam vi- dium revo- catur. Justin. lib. 3. c. 4.

(f) Id. ib.

(g) Η δὲ μάθησις ἐν τῷ παρορμητικῷ ἀπορροήσῃ ἀπὸ τῆς ἰσχυρῆς ἐπιθυμίας τῶν παρθένων, καὶ τῶν ἀπορροήσῃ τῶν ἀρσένων, ἢ ὅταν τῶν νέων ἀγαθῶν ἢ ἡρωϊκῶν, ἀδελφικῶν (ἐν Φιλονίῳ Πλάτων) ἀνάγκαις. Et quamquam hi quoque ad nuptias erant stimuli, pompas dico virginum, vestium detractioem, certamina quoque inspectantibus adolescentibus peragebant, non geometricis sed amatoris (ut ait Plato) coactibus. Plutarque in Lycurgo, pag. 48.

», Pourtant dit-on qu'elles estoient audacieuses, », viriles & magnanimes contre leurs maris mes- », mes les premiers (a). Il ne faut plus s'éton- », ner de ce qu' Euripide assure, qu'il étoit im- », possible qu'avec une telle éducation les femmes », de Lacedemone fussent honnêtes. Des filles », ainsi habillées qui s'en alloient promener avec », des garçons, avoient bien-tôt les oreilles accom- », tumées à toutes sortes de vilains mots. La », conversation ne pouvoit être qu'une école d'im- », pudence; je vous laisse à penser si les garçons, », qui à peine de passer pour des (b) benêts s'ima- », ginent qu'il faut entreprendre beaucoup plus que », ne permet la coutume, laissoient en repos leurs », mains & leur langue auprès de semblables filles: », joint qu'elles n'avoient la permission de monter », ainsi leurs parties, qu'afin de trouver un », homme, car des qu'elles étoient mariées elles », disoient adieu aux nuditez. C'est Plutarque », qui nous l'apprend. (c) Πυθαρνομήνους δὲ τῶν ὄ- », ρων πὶ τοῖς μὲν κίερος ἀκαλλιπῶς, τὰς δὲ γυναι- », κὰς ἐγκωκαλυμμένας εἰς πυμφοδὸν ἀγροῦσι, Ὅτι », (ἐφ' ἣ) τὰς μὲν κίερος, ἀνδρες ὄρεον θεοῖ. τὰς », δὲ γυναικῶν, σαύειν τὸς ἔχοντες. Quaranti cur », Spartam virginis detectas, mulieres velatas in pu- », blicum emitterent : Quia, inquit, virginibus qua- », rendi sunt viri, mulieribus opera danda ut servent », maritos. Je laisse ce trait de Martial (d) aut », libidinosa Ledaas Lacedaemonis palaestras. J'ai un », fait plus fort que les medances des Poëtes. Les », Lacedemoniens occupez depuis 100. ans à un fige », & rapellez par les plaintes de leurs femmes », qui ne s'accommodoient nullement d'une si lon- », gue viduité (e), renvoyerent à Lacedemone les », plus jeunes de leurs soldats, & leur permirent de », coucher indifferemment avec tout autant de fem- », mes qu'ils voudroient. Cette jeunesse fut très- », bien reçue; & marque évidente que les femmes de », Lacedemone n'avoient aucune vertu. Les en- », fans qui nâquirent de ce commerce fonderent », une Colonie à Tarente. Aucun d'eux ne sa- », voit qui étoit son pere. Itaque legunt juvenes », ex eo genere militum, qui post jurjurandum in », supplementum venerant, quibus Spartam remissis », promiscuus omnium seminarum concubitus permi- », sere; maturiorem futuram conceptionem rati, si », eam singula per plures viros experirentur. Ex his », nati, ob notam materni pudoris, Parthenia vo- », cati. Qui cum ad annos xxx pervenissent, metu », inopia (nulli enim pater existerat (f) &c. Je », n'ai rien dit de l'impudence lascive que les jeunes », filles pouvoient contracter, en voyant les jeunes », garçons tout nus; j'en parlerai dans la remar- », que suivante.

(C) Exciteroient les jeunes gens à se marier. ] Nous aprenons de Plutarque (g) que Lycurgue prescrivit cette éducation & ces nuditez aux filles, afin qu'elles donnaient de l'amour aux jeunes garçons. C'étoit encore une amorce, dit- il (h), pour le mariage, je parle de ces danses & de ces combats que ces jeunes filles ainsi nues faisoient devant les jeunes gens qui étoient attirés,

comme dit Platon, non par une nécessité géomé- », trique, mais par une nécessité plus forte encore, », & qui vient d'un attrait d'amour. Lycurgue », confidera peut-être que le nombre des bel- », les femmes étant par tout fort petit, en com- », paraison de celles qui ne le sont point, & que », n'étant pas une chose rare que celles qui ne », sont point belles reçoivent de la nature un no- », table dedommagement dans les parties que les », habits cachent, il faisoit donner lieu à toutes », les filles de faire agir toutes leurs forces. Appa- », rement il espera que celles qui ne pourroient », pas donner de l'amour par les charmes du vi- », sage, étaleroient d'autres attraits qui leur ga- », gneroient le cœur de quelque jeune homme. », Voyez dans Athenée le bonheur de deux par- », sifanes qui firent bâtir un temple (i). D'au- », tre côté les jeunes garçons mal adroits sur qui », les filles decochoient des railleries insultantes, », pouvoient à la faveur de leur nudité se faire », valoir, & conquérir le cœur d'une belle sans », que l'étoile s'en mêlât, n'en deplaisa à Juve- », nal (k). C'étoit donc ce precautionner contre », la laideur, & faire en sorte que personne n'é- », chapât aux traits de l'amour, & ne pût se plain- », dre d'être lezè dans son marché, pour n'avoir », pas eu la montre de la marchandise. Mais n'é- », toit-ce point introduire dans un commerce ut », l'hommeté doit regner, les pretendus commo- », ditez des lieux de prostitution qu'Horace a tant », celebés ?

Regibus (l) hic mos est; ubi equos mercantur, », apertos », Insipient: ne, si facies (ut sapè) decora », Mollis sulca pede est, entorem inducat biantem, », Quod pulchra clines, breve quod caput, ardua », cervix. Hoc illi rellè, ne corporis optima Lynceis », Contemplerè oculis: Hypses cactor, illa, », Qua mala sunt, species: o crux, o brachia: verum », Depygis, nasuta, brevi latere, ac pede longo est. Matrona prater faciem nil cernere possis, », Catera, ni Cacia est, demissa veste regenti. Si interdita petes, vallo circumdata (namte », Hoc facit insanam) multa tibi tum offient res: », Custodes, letrica, Cinsifones, parasita, », Ad talos stola demissa, & circumdata palla, », Plurima, que invadeant pure apparere tibi rem. Altera nil obstat: Cois tibi penè videre est », Ut undam: ne cruce malo, ne sit pede turpi: », Metiri possis oculo latus: an tibi movis », Infidias veri, pretinque avellerè ante, », Quam mercem ostendi? . . .

N'étoit-ce point inspirer aux filles l'effronterie », des yeux, qui est pire que l'effronterie des oreil- », les? C'étoit le moyen, dira-t-on, d'émouffer », la pointe d'une curiosité qui est fort rageante? », Mais cette pretenduë raison n'a pas empêché », les nations civilisées d'inspirer au sexe beaucoup », d'horreur pour les nuditez en peinture; & voi- », ci un Legislatèur de Lacedemone qui laissoit », voir aux jeunes filles les nuditez en original. », Il faut Envoyer à l'école des Romains (m). », La curiosité dont je parle a été délicatement », touchée par Mr. de la Bruyere. » Tout (n) le », monde

(i) A Tarente aux belles festes. Kwidia-pyrgu A'φραδ'εγ. Athen. lib. 12. lib. finem. Costar a raporte cette lesf-tore avec plusieurs alterations, comme on le fera voir peut-être dans quel- que arti- cle.

(k) Fatum est & par- tibus illis Quas sinus abscondit, nam si tibi sidera essent Nil faciet, &c. Ju- ven. Sat. 9. v. 32.

(l) Ho- rat. Sat. 2. l. 1. v. 85.

(m) Nil dictu for- dum visu- que hæc lumina tangat, Intra que puer est. Juvenal. Sat. 14. v. 44.

(n) La Bruyere, Caractères ou maxims de ce siecle, pag. 268. 269. de la 8. édition, à Paris 1694.

(h) Selon la version de Mr. Dacier, pag. 246.

mens sur le mariage qui meritent d'être condamnez. Il voulut que les maris ne s'approchassent (D) de leurs femmes qu'à la derobée, & qu'ils se levassent de cette table avec une bonne partie de leur appetit. Passé pour cela, mais il permettoit aux (E) vieillards qui avoient une jeune femme de la communiquer à un

„ monde connoit cette longue levée qui borne &  
 „ qui resserre le lit de la Seine; du côté où elle  
 „ entre à Paris avec la Mame qu'elle vient de re-  
 „ cevoir, les hommes s'y baignent au pied pen-  
 „ dant les chaleurs de la canicule, on les voit de  
 „ fort près se jeter dans l'eau, on les en voit  
 „ sortir, c'est un amusement: quand cette saison  
 „ n'est pas venuë, les femmes de la ville ne s'y  
 „ promettent pas encore; & quand elle est passée,  
 „ elles ne s'y promettent plus. „

(D) Ne s'approchassent de leurs femmes qu'à la derobée. Je me servirai encore de la traduction de Mr. Dacier. „ Ceux (a) qui se mar-  
 „ rioient étoient obligez d'enlever leurs mai-  
 „ tresses, & il ne faloit pas les choisir trop pe-  
 „ tites ni trop jeunes, mais dans la vigueur de  
 „ l'âge & en état d'avoir des enfans. Quand  
 „ il y en avoit quelqu'une d'enlevée, celle qui  
 „ faisoit le mariage la prenoit, luy rasoit les  
 „ cheveux, la vétait d'un habit d'homme avec  
 „ la chaufsure de même, & après l'avoir cou-  
 „ chée sur une paille, elle la laissoit là tou-  
 „ te seule sans lumiere. Le marié, qui n'é-  
 „ toit ni yvre ni enervé par les voluptez, mais  
 „ sobre à son ordinaire, comme ayant tou-  
 „ jours mangé à la table commune, entroit,  
 „ delioit la ceinture à son épousee, & la pre-  
 „ nant entre ses bras, la portoit dans un autre  
 „ lit. Il demouroit là un peu de temps avec  
 „ elle, & s'en retournoit en suite modestement  
 „ dans la chambre où il avoit accoutumé de  
 „ coucher avec les autres jeunes gens, & con-  
 „ tinuoit toujours de même, passant les jours  
 „ & les nuits avec ses camarades, & n'allant  
 „ voir sa femme qu'à la derobée, & avec tou-  
 „ tes les precautions possibles, pour n'avoir pas  
 „ la honte d'être apperceu. La jeune mariée  
 „ de son côté, ne s'épargnoit pas à chercher  
 „ des ruses & des stratagemes qui leur donnaient  
 „ sent le moyen de se trouver ensemble sans  
 „ qu'on les vist. Ce commerce secret durait  
 „ quelquefois si long temps, que très-souvent  
 „ des maris avoient des enfans, avant que d'a-  
 „ voir vu en public leurs femmes. Toutes ces  
 „ difficultez ne les accoutumoient pas seulement  
 „ à la temperance & à la sagesse, mais elles  
 „ leur rendoient le corps vigoureux & second,  
 „ & entretenoient toujours nouvelle l'ardeur de  
 „ leurs premiers feux; de maniere qu'ils étoient  
 „ toujours aussi amoureux que le premier jour,  
 „ & nullement rassasiez ni languissans, comme  
 „ ceux qui sont toujours près de leurs femmes  
 „ avec une entiere liberté, & sans aucune con-  
 „ trainte. Car en se quittant, ils se laissoient  
 „ l'un à l'autre un reste de flamme très-vive, &  
 „ un merveilleux desir de se revoir. „ Les Au-  
 „ teurs modernes ont raisonné sur ce reglement,  
 „ & voici ce qu'en a dit Louis Guyon. *Lycurgue*

(a) Louis  
 Guyon,  
 diverses  
 leçons 10.  
 p. 551.

(b) Legislateur de Lacedemone, voulant & desirant que les mariez receussent beaucoup de plaisir & volupté en leur mariage, & qui durassent fort longuement, & qu'engendrassent des enfans fort robustes: pour ce faire defendit, que les mariez ne couchassent ensemble: mais s'ils se rencontroient

de jour en quelque lieu secret, qu'ils se frequen-  
 tassent: car la volupté brève & en petite quantité  
 se trouve de meilleur goust; aussi qu'en usant de  
 ceste façon, l'on ne s'affoiblissoit pas tant, ains les  
 personnes en estoient plus gaillards. Il y a une  
 autre raison aussi, que le coucher ensemble jour-  
 nellement, fait mespriser la femme, & en des-  
 serrer d'autres: & la femme de mesme de recher-  
 cher un autre homme, & cela se void ordinaire-  
 ment: aussi que donnans tres-sues à leurs frequen-  
 tations souvent, leur saison renouveller leur amitié.  
 Et pour ceste cause les enfans & filles que produi-  
 roient ces mariages, seroient plus robustes & vali-  
 des: aussi que l'on void communément, que ceux  
 qui (c) abusent du coit, sont souvent des enfans mu-  
 tiles ou imbecilles. Et cependant commanda, que  
 les enfans desobeissans aux peres & meres, fussent  
 mis dans un sac, & jettez dans la mer (d).

(E) Aux vieillards qui avoient une jeune fem-  
 me de la communiquer. ] Plutarque continue son  
 recit en cette maniere. „ Après (e) avoir éta-  
 „ bli une si grande pudeur & un si bon ordre  
 „ dans le mariage, il travailla à en bannir tou-  
 „ te vaine jalousie, qui n'est qu'une maladie de  
 „ femme, en faisant passer pour honnête & d'a-  
 „ voir la  
 „ femme, en faisant passer pour honnête & d'a-  
 „ voir la  
 „ raisonnable non seulement de chasser de son  
 „ menage les desordres & les violences, mais  
 „ encore de permettre à ceux qui en étoient  
 „ dignes d'avoir des enfans en commun, & se  
 „ mocquant de ceux qui poursuivent & van-  
 „ gent par des meurtres & des guerres sanglan-  
 „ tes le commerce qu'on a avec leurs femmes.  
 „ Un vieillard donc qui avoit une jeune fem-  
 „ me, & qui connoissoit quelque jeune hom-  
 „ me bien fait & bien né, pouvoit sans blef-  
 „ ser les loix ni la bienfiance, le mener cou-  
 „ cher avec elle, & l'enfant qui naissoit d'une  
 „ race si noble & si genereuse, il pouvoit le  
 „ recevoir & l'avouer comme s'il étoit à luy,  
 „ D'un autre côté un homme bien fait & bien  
 „ né, qui voyoit à un autre une femme fort  
 „ belle, fort sage & d'une taille à porter de  
 „ beaux enfans, pouvoit de même demander  
 „ au mary la permission de coucher avec elle,  
 „ pour avoir des enfans bien faits & bien for-  
 „ mez, qui des deux côtés viendroient de ce  
 „ qu'il y avoit de meilleur & de plus honnê-  
 „ te. Car premierement Lycurgue pretendoit  
 „ que les enfans n'appartenoient pas en parti-  
 „ culier aux peres, mais à l'Etat. C'est pour-  
 „ quoy il vouloit que ses Citoyens eussent pour  
 „ leurs peres les plus gens debien, & non pas  
 „ les premiers venus & des hommes ordinaires.  
 „ D'ailleurs il trouvoit beaucoup de sottise &  
 „ de vanité dans les ordonnances qu'avoient fait  
 „ sur les mariages les autres Legislateurs, qui  
 „ cherchoient pour leurs chiennes les meilleurs  
 „ chiens, & pour leurs jumens les meilleurs  
 „ étalons, n'épargnant ni soin ni argent pour  
 „ les avoir de leurs maîtres, & qui renfermoient  
 „ leurs femmes dans leurs maisons & les re-  
 „ noient là captives, afin qu'elles n'eussent des  
 „ enfans que d'eux, quoy qu'ils fussent sou-  
 „ vent infensez, dans un âge caduque, ou va-  
 „ letu-

(c) Confe-  
 rez ce que  
 dit J'en-  
 bert ci-  
 dessus,  
 article  
 d'Herli-  
 cius, re-  
 marque II.

(d) Je ne  
 me sou-  
 viens point  
 d'avoir lu  
 cette or-  
 donnance  
 de Lycur-  
 gue.

(e) Plu-  
 tarque. ibid.  
 p. 48. 49.  
 J'ai fait la  
 version de  
 Mr. Da-  
 crier.

un jeune homme bien fait; & d'autre côté il permettoit à un tel homme d'aller faire des enfans chez son prochain, d'accord de partie avec le mari. Cela ne valoit rien; c'étoit autoriser l'adultere, & même le maquereillage des maris. De la même source vint le reglement barbare contre les enfans, qui ne sembloient pas promettre en venant au monde, qu'ils seroient un jour bien faits & bien vigoureux. Lycurgue (F) voulut que l'on s'en desist; n'étoit-ce pas une injustice criante? L'impie Vanini \* n'en tomberoit pas d'accord. Il seroit facile de critiquer en + d'autres choses les loix de Lycurgue. Mais il y a un point en quoi il est plus louable que Numa Pompilius, c'est qu'il ne permettoit point que l'on mariât les filles dans une (G) trop grande jeunesse. J'ai quelque chose à ob-

servir. Letulinaires. Comme si ce n'étoit pas le malheur & le dommage des peres & des meres, que les enfans naissent ainsi viciés & defectueux pour avoir été engendrez de personnes tarées, & au contraire leur bonheur & leur avantage, quand ils naissent bien faits & bien conditionnez, pour être foris de parens bien sains & bien robustes.

Bannir la jalousie est sans doute delivrer d'une grande & affreuse peste les gens mariez; cependant Lycurgue étoit bien blâmable de la chasser par un remede qui étoit pire que le mal; Elle n'est au fond qu'un mal physique qui a ses usages dans le monde, (a) car elle contribue plus qu'on ne pense à y conserver la pudeur, & à prévenir mille infamies, mais le maquereillage & l'adultere font un mal moral. Or selon la bonne Morale, il ne faut jamais guerir par un crime ce qui n'est qu'un mal physique. Mr. Dacier (b) blâme justement Lycurgue d'avoir sacrifié toute sorte d'honnêteté & de bienfaisance à des vûes chimeriques sur l'utilité du public, comme si ce qui est honteux pouvoit jamais être utile. On peut même dire que ce grand Legislateur bannissoit toute sorte de politesse, en donnant lieu aux femmes de devenir impudentes; car il est sûr que si le beau sexe ne confervoit pas la modestie, & l'honnêteté qu'il conserve parmi tous les peuples civilisez, le genre humain tomberoit par tout dans une saie & brutale grossiereté.

Au reste Plutarque pretend que Numa Pompilius imita en quelque façon Lycurgue. Par la communauté des femmes & des enfans, dit-il (c), ils voulurent l'un & l'autre bannir du mariage toute sorte de jalousie, mais ils ne prirent pas le même chemin, car le mari Romain, qui avoit assez d'enfans, & qui n'en desiroit pas davantage, donnoit sa Femme à celui qui n'en avoit point, & qui venoit la demander, & il dependoit de lui de la laisser avec ce second mari, ou de la reprendre. Au lieu que le Lacedemonien quand quelq'un lui demandoit sa Femme pour en avoir des enfans, il la prestoit sans la quitter, & son mariage subsistoit toujours de même; encore bien souvent, comme nous l'avons dit, s'il voyoit un homme bien fait dont on pût esperer une bonne & belle race, il le prioit de lui donner des enfans, & le menoit à sa Femme. La note marginale de Mr. Dacier merite d'être rapportée, C'est vrai de Lycurgue, dit-il, mais il ne paroit nulle part que Numa ait eue le même dessein: il seroit même aisé de prouver que cette communauté des femmes ne commença pas à Rome sous Numa, mais beaucoup plus tard, & qu'elle n'étoit pas generale. Pour en être convaincu, il ne faut point recourir à d'autre temoin qu'à Plutarque même. Voyez le discours qu'il met en la

bouche d'Hortensius; j'en parle (d) ailleurs. Bodin que j'ai refuté en ce même endroit, ignore ce que Plurarque impute à Numa; s'il l'avoit su, sa critique n'auroit pas tant merité d'être critiquée. Il est difficile qu'un Auteur qui a écrit autant de livres que Plutarque ne se contredise souvent.

(F) Lycurgue vouloit que l'on s'en desist. Les peres n'étoient pas les maîtres d'élever leurs enfans à leur fantaisie; mais sitôt qu'un enfant étoit né, il falloit que le pere le portât lui-même dans un lieu appellé Lesché, où les plus anciens de chaque tribu, qui y étoient assemblez, le visitoient, & s'ils le trouvoient bien formé, vigoureux & fort, ils ordonnoient qu'il fût nourri, & lui assignoient six des neuf mille portions pour son heritage; & au contraire s'il étoit mal fait, de lieat & foible, ils l'envoyoient jeter dans un lieu appellé les Apothetes, qui étoit une fondrière près du mont Taigete; car ils estoient moient qu'il n'étoit expedient, ni pour lui, ni pour la Republique qu'il vécut, puis qu'il des sa naissance il se trouvoit composé de force, ni santé. C'est pourquoy aussi les Sages-femmes ne lavoient pas dans l'eau les entans naissans, comme par tout ailleurs, mais elles les lavoient avec du vin, pour éprouver s'ils étoient de bonne constitution & de bonne trempe; car on dit que ceux qui sont épileptiques & malades, ne pouvant resister à la force du vin qui les penetre, meurent de lanté; & que ceux qui sont bien sains, en viennent d'une complexion plus due & plus forte.

(G) Dans une trop grande jeunesse. Ecoutons Plutarque selon la version de Mr. Dacier. Le tems auquel l'un (f) & l'autre vouloient que l'on mariât les filles, repond aussi à la maniere dont ils les élevoient. Car Lycurgue ne les marioit que lors qu'elles étoient en état d'avoir des enfans, & qu'elles souhaltoient un mari, afin que la compagnie de l'homme leur étant donnée lors que la nature la demandoit, fût plutôt pour elles un commencement d'amour & de plaisir, qu'un principe de haine & de crainte, si on les contraindoit avant le tems; & encore afin que leurs corps fussent plus forts & plus robustes pour supporter les grossesses, & resister aux douleurs de l'enfantement, les enfans étant la suite du mariage. Le fin qu'on se proposoit dans le mariage. Les Ro-

ca confociatio impellente jam natura, benevolentie & amoris potius quam odii & timoris contra naturam coactarum esset ingressio, corporaque firmiora essent ad uterum ferendum atque entendum, velut ad nihil aliud nuberent, quam ad parandum. Plutarque. in Numa, pag. 77. C.

\* Voyez l'article Desjotarsus, pag. 939. col. 1.

+ Voyez les remarques de Mr. Dacier sur la vie de Lycurgue, qu'il a servé de Plutarque.

(d) Dans l'article Hortensius, pag. 125.

(e) Plut.

(f) Les remarques sur cet ouvrage de Mr. Dacier, au livre 8. des Politiques, où cette dernière ordonnance de Lycurgue est approuvée.

(g) C'est-à-dire Lycurgue & Numa.

(h) Tū ποτὶ ἀσθενεῖς ἀποθνήσκουσιν, ὡς οἱ ἐπιληπτικοὶ καὶ ἀσθενεῖς, οἱ δὲ καὶ οἱ ἀσθενεῖς ἀποθνήσκουσιν ἀπὸ τοῦ οἴνου, ὡς οἱ ἀσθενεῖς ἀπὸ τοῦ οἴνου, ὡς οἱ ἀσθενεῖς ἀπὸ τοῦ οἴνου, ὡς οἱ ἀσθενεῖς ἀπὸ τοῦ οἴνου.

Lycurgus maturas & viri appetentes eloccat, quoc

(a) Voyez les nouvelles lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, pag. 557. & suiv.

(b) Remarques sur la vie de Lycurgue, pag. 289.

(c) In parvum Lycurgi & Numa, pag. 76. selon la version de Mr. Dacier, pag. 362.

server contre l'Auteur (H) de Lacedemone ancienne & nouvelle. Il est trop galant homme pour s'en fâcher.

LYCUR-

„ Romains au contraire les marioient à douze ans, & au dessous, pretendant que par ce moyen la femme plus pure & plus chaste, non seulement pour le corps, mais aussi pour les mœurs, s'accoutume mieux aux manieres de son mary. Ainsi l'un est plus selon la nature „ pour avoir des enfans, & l'autre plus selon „ la Morale, pour bien vivre ensemble en bon- ne intelligence, & dans une parfaite union.

Le partage que fait ici Plutarque entre ces deux Legislatheurs ne paroît pas juste, & n'est gueres obligant au sexe. Il trouve dans les reglemens de Lycurgue le bien physique, & dans ceux de Numa le bien moral. N'est-ce pas dire (a) qu'après l'âge de 12. ans un homme a sujet de craindre de ne plus trouver dans sa compagnie ni la pureté du cœur, ni celle du corps ? N'est-ce point s'ériger en satirique ? Il faloit donner tout l'avantage aux loix de Lacedemone ; car celles des Romains étoient d'un côté fort propres à gâter les mœurs, & de l'autre prejudiciables à la force des enfans, & à la vie des meres. Aristote donne sur cela quelques preceptes fort bien raisonnez. Il veut (b) que l'on ne marie les filles qu'à l'âge de 18. ans, & les garçons qu'à l'âge de 37. Il remarque que les habitans de toutes les villes où les mariages se contractent entre de trop jeunes gens, sont infirmes & petits, & que cela fait mourir en couche un plus grand nombre de femmes. Il raporte (c) l'oracle celebre qui fut donné aux Trezeniens, dont le sens étoit qu'ils mourroient parce qu'ils mangeoient leurs fruits trop verts, & qui fut expliqué comme si l'oracle eût dit, qu'ils mourroient parce qu'ils prenoient des femmes trop jeunes, & non pas parce qu'ils cueilloient leurs fruits avant qu'ils fussent meurs. Aristote observe que les enfans qui ne sont guere plus jeunes que ceux à qui ils doivent la vie, n'ont point de respect pour eux, & que de là naissent cent desordres domestiques. Voilà un inconvenient de Morale ; il en touche un autre de même espece, puis qu'il concerne la chasteté. Εἰς τὴν ἀσχημίαν ἀπολαύονται τὰς ἐπιθυμίας πρὸς τὰς γυναῖκας ἀπολαύοντες τὰς ἐπιθυμίας. Præterea vero & ad temperantiam adiuvat elocare paulo atate grandiores, videntur enim esse intemperatores ac libidinosiores ea que vultu puella rebus veneris usa sunt. C'est aux Medecins à raisonner sur ces paroles ; mais il n'y a personne qui sans aller si avant, & sans sortir de ce qui paroît aux conversations, ne soit en droit d'affirmer qu'un mariage precoce ne permet point à la pudeur de prendre d'assez profondes racines. Le respect qu'on a pour le sexe, & le soin qu'on prend de ne point tenir de discours trop libres en sa presence, diminue de la moitié envers celles qui ont, ou qui ont eu un mari. On les regarde comme des personnes initiées, à qui l'on ne doit point cacher les mysteres, & de sorte que des filles qui se marient fort jeunes, n'ont pas le tems de s'accoutumer à un extérieur severé, qui a plus d'influence qu'on nes' imagine sur l'interieur. Les Romains étoient si persuadez du mauvais effet des discours libres, qu'ils ne souffroient pas que les

jeunes (d) filles assistassent à des festins (e). Ils supposoient qu'elles avoient l'oreille bouchée aux mots sales, jusques à ce que de petits garçons leur debouchassent à cet égard le jour des nocces. Pueri obscenis verbis nova nupta aures returrant (f). Le conœil d'Horace devroit être une loi par tout, comme dans Lacedemone. Voici ce conœil.

Nondum (g) subacta ferre jugum valet  
Cervix : nondum munia comparis  
Æquare, nec tauri ruentis  
In venerem tolerare pondus.  
Tolle cupidinem  
Inmitis ira : jam tibi lividas  
Distinguet autumnus raciones  
Purpureo variis colore.

(d) Virgo de conu-  
vio abidi-  
catur ideo  
quod ma-  
iores no-  
stri virgi-  
nis acerbe  
aures ve-  
neris vo-  
cabulis  
imbuere no-  
luerunt.  
Varro in  
Agathone,  
apud No-  
vium Mar-  
cellum vo-  
ce acer-  
bum pag.  
m. 247.

(e) Confe-  
rez ce que  
dit St. Cy-  
rien ci-  
dessus à  
l'article  
Guarini,  
pag. 132.  
col. 2.

(f) Varro  
vid. apud  
eundem,  
voce retu-  
rante, pag.  
m. 167.

(g) Horat.  
Ode. 5. lib.

(h) Varil-  
las, Hist.  
de Fran-  
coi l. I. fu.  
13. p. m.  
287.

(i) Id. ib.

(k) Dis-  
Bou.

(l) Suite  
du Men-  
giana pag.  
197. edit.  
de Holl.

Les raisons d'Etat obligent les Princes à negli- ger cette loi : témoin la conduite de Charles- Quint envers Marguerite sa fille naturelle. Elle n'avoit (h) que dix ans lors qu'il la promit à Alexandre de Medeis, afin de détacher le Pape Cle- ment VII. des interêts des François ; & le maria- ge fut achevé avant qu'elle en eût douze. Pour le dire ici en passant, cet Empereur violenta la nature d'une maniere toute opposee dans le 2. mariage de Marguerite. (i) La jeune veu- ve ne fut de long temps remariée, parce que Charles qui avoit trouvé son conte dans les premières noces de cette Princesse, le cher- choit encore dans les secondes. Elle souhaita en vain qu'on la donnât pour femme à Cosme de Medicis successeur d'Alexandre, qui la de- mandoit avec d'autant plus d'instance, qu'il n'auroit eu par ce moyen ni doüaire à payer, ni dot à restituer. Le party étoit convenable ; mais Charles pretendoit acheter par les secon- des nocées de sa fille l'amitié du Paul Pape III. comme il avoit acheté par les premières celle de Clement VII. Et de fait, il l'accorda à Octavian Farnese qui n'avoit que douze ans, ce qui donna lieu à un Poëte (k) Angevin de faire une des plus belles épigrammes qui pa- rurent dans le siecle passé. Il ne faudroit pas faire de grans changemens à l'épigramme du Menagiana, pour faire croire que c'est celle dont Mr. Varillas a voulu parler. (l) Je ne fai de qu'il est cette belle épigramme ; mais elle est très-nette, & le sujet en est bien traité :

„ Impubes nupti valido, mine firmior annis,  
„ Exsucco & molli sum satirata viro.  
„ Ille fatigavit teneram, hic atate valentem  
„ Intactam tota nocte jaceve finit,  
„ Dum licuit, nolui; nunc dum volo non licet uti.  
„ O Hymen! aut annos, aut mihi redde virum.

(H) Contre l'Auteur de Lacedemone ancienne & nouvelle. ] Je n'ai que trois choses à lui ob- jecter.

En I. lieu je voudrois qu'il n'eût point tâ- ché de faire Papologie de la rudité des filles de Lacedemone. Mr. Dacier a eu le goût bien meilleur : il s'est hautement déclaré pour le bon party,

(a) Οὐτα γὰρ ὁν μαλίστω ἢ τὸ αἰμα, ἢ τὸ ἡδὺ καὶ ἀπορῆν ἀδύνατον ἐστὶ τῶ γυναικῶν ἰσότης. Ita potissimum corpus & mores puros illibatosque in manum viri centesententis perventuros. Plat. ibid.

(b) Aristot. tel. lib. 7. de Rejuvilitate, c. 10.

(c) Je me sers des paroles de Mr. Da- cier, Remarques sur Numa, pag. 411.

LYCURGUE, Orateur Athenien, fils de Lycophon, & petit-fils d'un autre Lycurgue que les trente tyrans firent mourir, florissoit en même tems que Demosthene.

party; il a trouvé que Lycurgue sacrifia les loix de la bienfaisance, & les impressions de la pudour à de fausses vûes de Politique.

En II. lieu je ne voy pas que l'apologie soit fondée sur d'assez bonnes raisons. C'est ce qu'on va examiner: voici les paroles de Mr. Guillet.

(a) Lacedemoune ancienne & nouvelle pag. 167. édit. de Holl.

Les (a) filles de Sparte dansoient toutes nues en public; & peu de gens sont persuadez qu'il y eût de la modestie à ce spectacle. Je m'imagine que les Lacedemoniens avoient pourtant leur raison, & que la chose étant toute commune parmi eux, elle ne faisoit pas dans leur ame une impression dangereuse & criminelle. Il se fait une habitude de l'œil & de l'objet, qui dispose à l'insensibilité, & qui bannit les sales desirs de l'imagination. L'émotion ne vient que de la nouveauté du spectacle. Une coutume perpétuelle rebute plus les yeux qu'elle ne les tente; & si vous vous mettez une fois dans l'esprit l'intégrité des mœurs de la nation, vous demeurerez persuade de ce bon mot. Les filles de Sparte n'étoient point nues, l'honnêteté publique les couvroit. Generally parlant, je ne vous diray pas que leur excuse fût une excuse pour vous: mais enfin il y a encore aujourd'hui quantité de lieux dans l'Amerique Septentrionale, où les femmes paroissent toujours dans l'état de celles qui dansoient à Sparte, & cependant tous nos Voyageurs assurent que le crime en est entièrement banny. Mais je serois bien sûr dix ans entiers à plaider la cause des filles de Sparte; je voy bien que je ne vous donnerois jamais bonne opinion de leur modestie. Vous en croirez bien plutôt les Sartyres piquantes des Atheniens, & même celle d'Aristote, qui tout Macedonien qu'il étoit, avoit demeuré trop long tems à Athenes, pour n'y avoir pas contracté la haine contagieuse qui y regnoit contre les Spartiates. Voici ce qu'il a dit des Lacedemoniens dans le second livre de ses Politiques. Quand Lycurgue a entrepris d'introduire à Sparte la fermeté & la patience, c'est une chose évidente qu'à l'égard des hommes il y a réussi: mais il s'y est pris plus negligentement du côté des femmes, car elles y vivent dans une mollesse & un derangement general, il ajoute que Lycurgue essaya vainement de les reformer; en quoy il est demeyné par Plutarque. Ce qu'on nous dit de cette habitude de l'œil, & de l'objet qui dispose à l'insensibilité, est bon & solide generalment parlant, & c'est une des remarques de Balzac contre le fameux Sonnet de Job. L'auteur (b) du Sonnet fut accusé de se contredire (c); & voici comment on prétendit l'en convaincre. Il (d) a peur que sa Dame ne soit pas émue d'un objet digne de compassion; & immédiatement après, il desire qu'elle s'accoutume à voir cet objet. Par conséquent il desire ce qu'il craint. Cette accoutumance à voir, devant ôster à sa Dame l'émotion qu'il voudroit qu'elle eût, il la prie d'une chose qu'il a tesmoigné de ne vouloir pas. Il prendra la peine, s'il luy plaist, d'accorder cela, & le fouviendra, cependant; de ce vieux mot, dont l'Univérslé retentit, depuis saint Yves jusqu'à sainte Geneviève, Ab assuetis non fit passio. L'ame ne recevant l'émotion que par le passage de yeux, quand ils font une fois bien assurez, elle ne sauroit estre surprise. Quand les yeux ont contracté habitude & familiarité avec les plus étranges objets, ces objets, de farouches qu'ils estoient, devanant apprivoisez, & entrant dans l'ame comme amis, ils n'y excitent plus de tumulte, & rien ne s'émue à leur veü. A force de voir des monstres, ce ne sont plus monstres aux yeux qui les voyent. Les spectres mesmes & les Furies, armées de leurs torches & de leurs serpens, perdroient leur force & leur horreur dans nostre imagination, par l'accoutumance de les voir. A plus forte raison, &c. Mais quelque solide que puisse être cette doctrine, je ne laî si on la peut appliquer à nôtre sujet, puis que les filles de Lacedemone ne paroissent nues qu'en certains jours de ceremonie, & que le reste du tems elles portoiient un habit qui ne laissoit voir que leurs cuisses. C'étoit le moyen d'irriter la corruption, sans disposer à l'insensibilité par une coutume perpétuelle. De plus il y a une grande différence entre Lycurgue, & tant de nations sauvages où la nudité se pratique. Celles-ci sont de tout tems en possession de cet usage, mais Lycurgue introduisit la nudité dans une ville où elle n'étoit pas connue, & pendant que tous les peuples voisins observoient la bienfaisance. On ne sauroit donc l'excuser. Enfin la vertu des Americaines, si ce que les voyageurs en disent est veritable, ne sert de rien pour justifier ce Legislatteur; car l'évenement a fait voir que Lacedemone n'étoit pas un lieu où de telles nouveautez pussent être innocentes introduites. C'est en vain que l'on s'efforce d'affoiblir le témoignage d'Aristote. Il n'y a rien de plus grave ni de plus finé, que le livre où ce Philosophe parle si mal (e) des Lacedemoniennes: l'esprit de partialité ne paroît point dans cet Ouvrage; & ainsi au lieu de dire que les medifances des Poëtes ont fait impression sur l'esprit de ce Philosophe, il s'osoit dire que l'autorité de ce Philosophe justifie les medifances des Poëtes. Au reste il n'est pas vrai que Plutarque ait dementi Aristote dans le fait dont il s'agit. Il est clair, quand on lit avec attention, que ce Philosophe ne parle que de la coutume qu'avoient les Lacedemoniennes de maitriser leurs maris. Lycurgue voulut reformer cela, en ôtant aux femmes l'empire qu'elles exerçoient; mais n'ayant vu aucune apparence d'y réussir, il desista de son (f) entreprisa, sans negligier néanmoins de faire plusieurs reglemens qui se raportoiient au sexe, & qui curgen le rendoiient très-propre à produire des enfans vigum robustus. C'est en vertu de ces reglemens que Plutarque a dementi Aristote; mais il est tombé dans le sophisme que l'on nomme ignorantio cum ille Elenchi: il n'a point su de quoy il étoit question. Lycurgue, dit-il (g), regla d'abord tout ce qui regardoit les mariages & les naissances; car tenant, il ne faut pas croire ce que dit Aristote, qu'ayant tenté de regler & de reformer les femmes, il y renonça, ne pouvant venir à bout de leur licence ibid. pag. 247. avoient prise sur leurs maris. Il est visible que Plutarque raisonne mal: un Legislatteur qui

(a) Οδορ... (b) Πόλις... (c) Ισχυρή... (d) Οδορ... (e) Φασίδες... (f) Τας... (g) Ρεπει...

(b) C'étoit Benfaisance.

(c) A cause de ces paroles: Il craint. Que vous n'en soyez pas émue. Accoutumez-vous à la vue d'un homme qui souffre & se plaint.

(d) Balzac, à la fin du Sonnet de Chrétiens, p. 112.

Demosthene. Il philosopha d'abord sous Platon, mais en suite il s'attacha à Part oratoire sous Isocrate, & s'avanga aux emplois publics \*. Ce fut un Juge tout-à-fait

abandonne l'entreprise de soumettre les femmes à leurs maris, n'abandonne pas pour cela tous les soins qui se rapportent à l'éducation des filles, à leur mariage &c. & néanmoins voici Plutarque qui pour montrer qu' Aristote n'a pas eu raison de dire, que Lycurgue renonça à l'entreprise de reformer la domination des femmes, allegue des reglemens de Lycurgue qui ne tendent qu'à exciter les garçons à se marier, & qu'à faire en sorte que les enfans soient robustes. On trouveroit un million de pareils sophismes dans Plutarque, si on prenoit la peine de les bien chercher. Il rapporte dans la page suivante une réponse qui suppose manifestement cette verité de fait, que les maris à Lacledemone étoient dominez par leurs femmes. C'est une marque que Lycurgue ne reforma point cet abus. Remarquez bien qu' Aristote reconoit dans le même lieu, que Lycurgue fit des loix pour la multiplication des enfans (4).

(a) Βαλόνιον ὄνομα γὰρ ἐν ἡμετέροις οἰκιστῶσι τῶν Σπαρτιάται, πρὸς ἧμῶν τοῖς πολιταῖς οἱ κληθεῖσιν ποτιδάαι σπαρτιάται.

Ma III. remarque est sur ces paroles de Mr. Guillet. Je n'oserois vous décrire, dit-il (b), l'habit des filles de l'ancienne Lacledemone. Sophocle vous l'apprendra, si vous voulez voir comment il a décrit celui d'Hermonie, dans un fragment que Plutarque rapporte; il étoit si court, que le Poète Ibycus en s'en moquant les appelloit Phanomerides. Il est sûr 1. qu'on ne trouve point dans ce fragment de Sophocle la description d'un habit, car ce Poète dit seulement que la tunique d'Hermonie étoit entrouverte, & qu'elle la-issoit paroître les cuisses. 2. Ibycus apellant les filles de Lacledemone Phanomerides, ne se fondeoit point sur ce qu'elles portoient un habit fort court, mais sur ce que leur habit fendu de chaque côté la-issoit voir leurs cuissés. C'est Plutarque qui nous donne très-clairement (c) cette raison de la raillerie d'Ibycus. Je m'étonne que Cragius ait pu commettre la faute qu' on va lire. *Et* (mulieres) *instituit veteri vestes supra genua decuratas ferebant.* Unde *Deavouμιδες dicta sunt ab Ibyco Poëta, ut testatur Plutarchus, tanquam qua femora nuda ostenderint (d).* Peut-on dire qu'un habit qui ne va que jusqu'au genou laisse voir les cuissés? Le haut de chausses que les hommes portent depuis tant de siècles ne prouve-t-il pas le contraire, dans toutes les variations par où la mode le fait passer? 3. Il n'est pas vrai, généralement parlant, que l'habit des Lacledemoniennes fût court. L'autorité de Clement Alexandrin est mal alleguée. Cragius ne l'a pas prise du bon côté. Οὐδὲ β, dit ce Pere (e), ὡς τὸ γένυ καθάπερ τὰς Λακωνίας Φασί παρθένους ἐκπλάσσει καὶ οὐ εὐδὲν πρὸς μέγαν ὄψιν ἀποτομῶν δὲν γυναικὸς εὐπεπέης. C'est - à - dire, Il n'est pas beau de porter des robes qui n'allent que jusqu'au dessus du genou, comme on le dit de celles des filles de Lacledemone; car la bienséance ne souffre pas qu'une femme fasse voir à nud aucune partie de son corps quelle qu'elle soit. D'abord on voit là que Clement Alexandrin ne pretend pas que cette vêtue Lacledemonienne laissât voir les cuissés, mais qu'il la blâme de ce qu'elle la-issoit voir les pieds & les jambes. Cragius devoit pour le moins s'en tenir là, & ne monter point plus haut. J'ajoute que l'on peut conserver à ce passage toute la verité nécessaire,

(b) Cragius, de Republ. Lacledem. lib. 3. c. 9. p. m. 155.

(c) Clem. Alexandr. in Pedag. 80. lib. 2. cap. 10. pag. 204.

sans suposer que Clement Alexandrin ait pretendu que les filles de Lacledemone alloient toujours ainsi vêtues: il suffit qu'elles parussent en cet état, quand elles alloient à la chasse, quand elles lutoient, ou quand elles faisoient quelque autre exercice. Or cela ne prouve point que leur habit fût fort court; cela prouve seulement qu'elles le trouvoient jusqu'au dessus du genou, afin de n'en être pas embarrassées. C'est ce qu'il faut supposer nécessairement, à moins qu'on ne veuille accuser Virgile d'une grossiere ignorance; car il a donné aux filles de Lacledemone une longue & large robe, mais retrouvée sur le genou quand elles chassoient:

Cui (f) mater medius sese tulit obvia sistris  
Virgins os habebatque gerens, & virginis arma  
SPARTANÆ . . . . .

Namque humeris de more habilem suspenderat  
arcum  
Venatrix, dederatque comam diffondere ventis  
NUDA GENU, NODOQUE SINUS  
COLLECTA FLUENTES.

La description que Pollux nous a laissée de l'habit des filles de Lacledemone, ne nous permet pas de douter qu'il ne fût long; car cet Auteur dit que quand elles se delacoient justes à un certain point, elles la-issoient paroître leurs cuissés depuis leurs pieds. C'est ainsi qu'il s'exprime (g). On peut donc compter que pour une chose certaine, qu'à l'égard du fait Cragius & ceux qui le suivent le trompent: mais on pourroit dire quelque chose en leur faveur, à l'égard du raisonnement qu'ils ont fondé sur le fait. Un habit pourroit être si court qu'il la-isseroit voir les cuissés, Voyez ces paroles de Martial (h), *Dimidiatque nates Gallica palla regit;* & ce que Dubravius observe des modes qu'un Roi (i) de Boheme apporta de France. Il laissoit croître ses cheveux fort longs, se chaussoit de soulers pointus, & ne s'habillait que de petits manteaux courts, qui ne couvroient que le haut des cuissés: *Inerat ei peregrinus habitus in nutriendis comis, in calcandis pedibus restratis calcis, in vestiendo corpore pallolis vix dimidias nates regentibus (k).* Mais je persiste à maintenir que la nudité des cuissés que l'on reprochoit aux Lacledemoniennes, ne venoit point de ce que leur juppe étoit trop courte; car si elle eût ressemblé à nos culottes de Page, ou aux habits dont parlent Martial & Dubravius, on ne se fût pas contenté de les appeller Phanomerides. Il n'y a personne qui ne comprenne fort aisément, que si leur juppe qui étoit fendue des deux côtés, sans être coufue au bas des fentes, ne fût descendue qu'un peu au dessous des fesses, elles eussent fait beaucoup pis que montrer la cuisse, quand elles eussent marché; de sorte que les Poètes qui avoient en ce tems-là plus de liberté qu'aujourd'hui de s'exprimer grossièrement, leur eussent donné une épithete beaucoup plus forte que n'est celle de *phanomerides*, *montreuses de cuisse.* Il n'est pas nécessaire d'éclaircir plus amplement cette pensée.

(f) Virgil. Æneid. lib. 1. v. 314.

(g) Εὐκαλιπτο δὲ τῶν σπάρτιαται ἡ παρὰ τὴν ἡμετέραν τῶν ποτιδάαι σπαρτιάται, ἐν τῇ κατὰ τὴν πύξιν ἡγορησίου ἀντομῶν. Ita autem dicebatur vitium virtutum: quia pinnales: quia idcirco phanomeridas appellabant. Jul. Pollux, apud Meursium Mifcell. Laconic. lib. 1. cap. 19. p. 87.

(h) Martial. Epigramm. lib. 1. v. 93. lib. 1.

(i) Jean de la Maison de Luxembourg.

(k) Dubravius, Histor. Bohem. lib. 20.

à-fait severe, & qui va (Z) de pair avec le Preteur Cassius. On parle assez amplement de lui dans le Supplément de Moreri, mais non pas sans commettre quelques (Z) fautes. On le confond \* quelquefois avec Lycurgue le Legislateur de Lacedemone.

LYDIUS (MARTIN) Ministre de l'Evangile, ayant quitté le Palatinat sa patrie à cause des persecutions, se retira en Hollande, & fut Professeur à Francker. Il laissa deux fils qui furent Ministres. Balthazar LYDIUS l'aîné commença d'exercer son ministère à Dordrecht vers l'an 1603. & mourut l'an 1629. Il composa quelques (A) livres, & eut quatre fils qui furent Ministres. L'aîné s'apelloit Isaac, & mourut Ministre de Dordrecht, laissant un nommé Mathieu, qui est mort Ministre environ l'an 1685. & qui avoit une belle Bibliothèque. Jaques LYDIUS, second fils de Balthazar, a été Ministre de Dordrecht, & a composé (B) divers livres. L'autre fils de Martin Lydius s'apelloit Jean.

\* Lindenbroch in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9. & Corradus in Cicero. ad Atticum lib. 1. epist. 13. present pour Lycurgue de Lacedemone, celui qu'il faisoit prendre pour l'Orateur Athenien.

(a) Amm. Marcellin. lib. 22. c. 19. p. m. 321.

(b) Διμοῦ δὲ ἑστῶτος εὐδοκίμωνων, οὐκ ἔστιν ὅτι αὐτῶν ἢ μὴ αὐτῶν ἢ τῶν ἑσῶτων ἢ τῶν ἀπῶτων. Postmodum lepide ait Demades fingente Draconem non avaritiam scripserit leges. Plutarch. in Solone. p. 87. E.

(c) Plut. in vitis decem Rhetorum, p. 841.

(d) Ηἱ δὲ ἀρετῆς ἐστὶν ἡ ἀρετὴ τοῦ σώματος καὶ τῆς ψυχῆς. Diodor. Siculus lib. 16. Voyez aussi Dony. d'Hist. sacrée in Centuria vet. scriptor. p. m. 192. 193.

(e) Cicero ad Attic. epist. 13. lib. 1.

(f) Plutarch. in vita Isidori. supra se fert du mot κακοῦργος, à peu près à une cigogne, de même que le hibou maleficus. avait été consacré à Xenophon. C'est n'entendre rien dans les paroles de Plutarque sur quoi Pon se fonde; voici comment Amiot les a traduites. On survenoit Lycurgus, l'ois qui est une cigogne noire, & disoit on communément à Ly-

(g) Plut. ibid. pag. 842. E.

(h) Id. ib. curgus l'ibis, à Xenophon le Chastivan. Ce pas-

sage de Plutarque (i) est en fort mauvais état, mais il est pourtant aisé de voir qu'il ne signifie pas ce que l'on debite dans le supplément. Le docteur Henri Valois nous aidera à l'entendre; (k) Unde, dit-il, etiam lris cognominatus esse videtur, quod scilicet ut lris auges, sic ipse notus civis & peregrinos expelleret. Aristophanes in Avibus;

Γῆς Λακωνικῆς, Χαιρεφῶν τὸν νεαγέλι. (k) C'est à dire, parce qu'il accusoit aigrement, & ardemment.

Quamquam scio Scholiastem ejus cognominis aliam asserre causam, quod scilicet Aegypto oriundus aut quod longis crucibus esset Lycurgus. Sed non-feram sententiam confirmare videtur Plutarchus in Lycurgi Rhetoris vita: ubi & versum illum Aristophanis adducit, sed mendosum (l). Il me vient un petit doute. Cette Comedie d'Aristophane fut jouée (m) l'an 2. de la 91. Olympiade, & Lycurgue non seulement étoit en vie l'an 2. de la 111. Olympiade, mais il étoit l'un des plus fameux Orateurs (n) que ceux d'Athènes refusèrent de livrer à Alexandre. Quel âge ne faudroit de lui qu'Aristophane a parlé dans sa Comedie? Ce Poète faisoit-il mention de gens obscurs? V. Quand on dit que sur le témoignage de Demosthene les fils de Lycurgue furent bien-tôt remis en liberté, on declare manifestement que Demosthene temoigna de leur innocence, mais cela est faux. Il étoit alors en exil, & il écrivit aux Atheniens (o) qu'on les blâmoit du traitement qu'ils faisoient aux fils de Lycurgue. Là-dessus on les relâcha. Ce ne fut point parce que sur le témoignage de Demosthene on les crut injustement accusés. V. I. Il ne falloit point citer Herodote, qui étant mort avant que Lycurgue fût au monde n'a pu rien dire de lui. La citation de Pausanias est souffrable, quoi qu'il n'ait dit (p) qu'une petite partie de ce qu'on rapporte; mais n'avoit pas cité Plutarque c'est une omission qui ne se peut pardonner.

(l) Henric. Valensis in Ammian. Marcellin. lib. 22. cap. 9.

(m) Vide Sion. Petiti. Miscellanea lib. 1. cap. 10.

(n) Diod. Sicul. lib. 17. c. 15.

(o) Plutarch. in vita Isidori. supra.

(p) Pausanias lib. 1. cap. 29.

(A) Balthazar LYDIUS composé quelques livres. Il publia deux volumes in 8. intitulés Waldensia, id est, conscriptio vera Ecclesia demonstrata ex confessionibus Taboritarum & Bohemorum. Le 1. tome fut imprimé à Rotterdam l'an 1616. & l'autre à Dordrecht l'année suivante. Les autres Ouvrages de cet Auteur sont Facula (q) accusa historica Waldensium. Novus orbis seu navigationes prima in Americam.

(B) Jaques LYDIUS a composé divers livres. Je ne parle point de plusieurs poèmes qu'il publia en Flaman, ni de son (r) Roomschen Uylen-Papijtes.

(r) C'est à dire, les absurditez des Papijtes.

Il exerça son ministère à Oudewater en Hollande, & publia (C) plusieurs Ouvrages. Ses deux fils ont été Ministres. Il n'y a peut-être point de famille qui ait fourni plus de Ministres que celle-là.

LIEBAUT (JEAN) natif de Dijon, pratiqua la Médecine à Paris au XVI. siècle avec quelque sorte de succès. Il y épousa Nicole Etienne (A) qui étoit savante, & fille de Charles Etienne. Il publia plusieurs (B) livres, dont il quitta Paris je ne sai pourquoi, & s'en retourna (C) dans sa patrie, où il mourut je ne sai quand.

LIMEUIL (\*ISABELLE DE LA TOUR DE TURENNE, DEMOISELLE DE) fille d'honneur de Catherine de Médicis, vérifia par sa conduite le bon mot qu'on trouve dans *Menagiana*, que la charge de fille d'honneur d'une Reine est très-mal aisée à exercer. Elle succomba sous le poids de sa dignité

\*Varillas, Histoire de Charles IX. liv. 5. p. 612. édit. de Paris in 12. 1684.

(a) Bibliothèque Française, p. 358.

(b) C'est-à-dire apparemment Philippe des Foies.

(c) Médecin de la Duchesse de Ferrare.

(d) Ubi supra pag. 187.

(e) Par exemple dans le chap. 11. du 2. livre p. m. 243. ayant rapporté deux précautions qu'on doit observer pour lever la sterilité, il ajoute, La sterilité que le Ventré venérien ne soit attenté sans illégitimes de mesme amour & concupiscence, après s'être que temps contentus; & que tous deux se conduisent en secluy seclon la forme que qu'il eût desiré en ce livre Latin, qui ne fait mention de ce dire au vray dire assez peu honneste a déclaré en François pour l'effrénée pe-tolance des hommes, nécessaire toutesfois pour la génération; voyez le Latin.

spiegel, imprimé à Dort l'an 1671. in 8. mais voici deux ou trois livres qui témoignent qu'il étoit versé dans les belles lettres. 1. *Sermonum convivialium libri duo, quibus variarum gentium mores ac ritus in uxore expendis, sponsalium contrahendos, nuptiarum faciendis ac persiciendis enarrantur.* Ils furent imprimés à Dort l'an 1643. in 4. On les a imprimés en suite in 12. II. *Agonistica sctæ. III. Florum sparsio ad historiam passionis Jesu Christi.* Outre cela il a fait un livre intitulé *Belgium gloriosum.*

(C) Jean LYDIUS publia plusieurs Ouvrages.] Il fit imprimer à Leide l'an 1610. un livre de Prateolus intitulé *Conselia Ecclesiæ Christianæ*, & y joignit sa critique. Cinq ans après il publia dans la même ville la vie des Papes composée par Robert Barnes, & par Jean Balcus, & continuée jusques à son tems. Il étoit l'Auteur de cette continuation. Il avoit donné une édition de Nicolas de Clemangis l'an 1613. avec des notes & un glossaire.

(A) Nicole Etienne qui étoit savante.] La Croix du Maine (a) fait mention de 3. Ouvrages qu'elle avoit faits, mais qui n'étoient pas imprimés. 1. *Reponse aux Stances du mariage écrites par (b) Ph. des P. 2. Le mépris d'amour. 3. Apologie pour les femmes contre ceux qui les méprisent.* Jacques Grevin (c) fut amoureux d'elle, & la rechercha en mariage, & comme il étoit Poète il composa une infinité de vers sur ses amours, & à la louange de sa Nicolle qui il nommoit Olympe. Le volume de ses vers d'amour eut à cause de cela le titre d'Olympe. C'est-ce qu'on apprend de la Croix du Maine (d). Un autre emporta la proye, car cette fille ne fut point femme de Jacques Grevin, mais de notre Jean Liebaut.

(B) Il publia plusieurs livres.] La Bibliothèque des Médecins augmentée par Mercklinus ne fait mention que de 3. Ouvrages de Jean Liebaut. *Thesaurus sanitatis parati facili*, à Paris chez Jacques du Puy 1577. *De præcavendis curandisque venenis Commentarius. Scholia in Jacobi Hollerii commentaria in Pb. v. 11. aphorismorum Hippocratis.* On a publié les plus curieux de ses livres, ce sont ceux qui traitent des maladies des femmes, & ceux qui concernent l'ornement & beaultez des femmes. Il les composa en Latin. Il furent en suite mis en François, mais le Traducteur se vit obligé en quelques rencontres à sauter (e) l'original, parce qu'il auroit falu decrire des choses qui eussent choqué la pudeur. Nous verrons ci-dessous qu'on ne peut pas dire que Liebaut n'ait été que le Traducteur d'un Médecin Italien. Il ne fut que cela à

Pégard d'un Médecin Allemand nommé Gaspar Wolfius, dont il traduist en François les 4. livres (f) des secrets de Médecine, & de Chymie. Il eut bonne part à un livre d'Agriculture que l'on estima beaucoup, & dont on a plusieurs éditions (g). Cet Ouvrage est intitulé *La Maison rustique.* Charles Etienne en fut le premier Auteur, Liebaut son genre le retoucha & l'augmenta notablement. Il fut traduit (h) en Anglois, en Flamand, & en Allemand.

(C) Et s'en retourna dans sa patrie.] Voici un passage de Patin. «(i) Pour ce qui est de Jean Liebaud, c'étoit un Médecin Bourguignon, qui ne fit jamais icy fortune. Il étoit Genre de Charles Etienne, qui mourut accablé de dettes dans le Chatlet. Après cette mort, Liebaud s'en alla mourir à Dijon son pais. Sa femme s'appelloit Nicole Etienne; elle étoit nièce du grand Robert Etienne, lequel quitta Paris après la mort de François I. se voyant privé de son bon maître & perfectionné par les Sorbonistes, pour se retirer à Genève. Ce livre de la maladie des femmes, de Liebaud, n'est qu'une traduction de Marinellus, qui l'avoit fait en Italien sous le titre de *Comata*. Je ne sai comment accorder cela avec ces paroles de la Croix du Maine, Liebaud florist à Paris cette année 1584. car s'il demeurait alors à Paris, il n'en étoit point parti peu après la mort de Charles Etienne, & c'est pourtant ce que signifient les termes de Guy Patin. Notez que Charles Etienne mourut l'an 1566. Il n'est pas vrai que le livre de Liebaud sur la maladie des femmes ne soit qu'une traduction de Marinellus. Je n'ai point la première édition de l'Ouvrage de cet Italien, je n'ai que celle de Venise impresso Giovanni Valersio 1574. in 8. C'est une (k) édition augmentée & corrigée, & qui a pour titre non pas la *Comata*, mais le *medicines partementi alle infermita delle donne.* Je l'ai comparée avec l'Ouvrage de Jean Liebaud, & je l'en ai trouvée très-différente. Il est vrai que l'Auteur François dit beaucoup de choses que l'Italien avoit dites, mais après tout on ne peut pas l'accuser de n'être qu'un Traducteur. Marinello n'eut point les mêmes scrupules que celui qui mit en François le livre de Jean Liebaud: il l'expliqua en langue vulgaire cent choses (l) qu'il auroit mieux fait ou de laisser imprimer, ou de ne decrire qu'en Latin. Mercklinus ne connoissoit point cet Ouvrage de Jean Marinello, ni celui de gli ornamenti delle donne, qui fut publié pour la seconde fois par le même Auteur l'an 1574.

(f) Cet Ouvrage de Wolfius plus est en Latin. Voyez La Croix du Maine p. 237.

(g) Celle dont j'emprunte est de Rouen chez Dardou Berthelet en 1666.

(h) Voyez l'avisissement au Lecteur. F. anth. Languiere Théologal de Riez en est l'Auteur.

(i) Patin, lettre 296. p. 572. du 2. tome.

(k) C'est la 2. édition la première est de l'an 1503. On a pour titre dans le Catalogue d'Oxford, Trattato di tutte l'infirmita delle donne, come curarfi debbono que' mali che possono scio-gliere il legame del matrimonio.

(l) Voyez par exemple le feuillet 79. vers 19. où il y a une des conseils de un mari qui n'a point d'enfant, & qui subsiste d'un avis.

dignité à la vue de toute la Cour ; car elle accoucha chez la Reine sans avoir été mariée. Le Prince de Condé lui avoit fait cet enfant. Il s'est élevé là-dessus une dispute (A) de Chronologie. Et d'ailleurs les Ecrivains sont partagés sur

(A) Il s'est élevé là-dessus une dispute de Chronologie. C'est à quoi sans doute les deux amans ne s'attendoient pas : ils ne s'imaginoient point que leurs caresses produiroient une matiere de dispute entre les Auteurs à cent ans de là. Voici le fait. Commençons par ces paroles de la Critique generale de l'Histoire du Calvinisme.

(a) Critique generale, lettre 3. p. 45. de la 3. édition.

„ (a) Le Prince de Condé étant devenu amoureux d'une des filles de la Reine, nommée Mardemoiselle de Limeuil, luy en conta si bien, qu'ils en vinrent à ce qu'on appelle la conclusion du Roman. Elle en eut un fils dont elle accoucha sous le regne de Charles IX. le 25. de May 1561. dans le Louvre même ; mais la Reine qui en ce temps-là avoit besoin du Prince, pour balancer la puissance de la Maison de Guise qui s'élevoit trop, eut compassion de la fragilité humaine. C'est ainsi qu'en parle un bel Esprit, dans une maniere de Roman qu'il intitule le Prince de Condé, où l'on voit plusieurs traits historiques très-curieux, & très-fidèlement rapportez. Même aventure arriva à une autre fille de la Reine au bout de deux ou trois ans : Catherine de Medicis s'estant aperçeu que le Prince aimoit cette jeune Demoiselle, se voulut servir de l'occasion pour penetrer ses desseins ; c'est pourquoi elle excita la jeune fille, qui auparavant n'avoit pas besoin de sollicituer pour cela, à ne point faire la prude. Monsieur de Mezeray vous le dira mieux que moy. (b) La

(b) Abreg. Chron. ad ann. 1563. Mr. de Thou l. 35.

„ Reine se fit à enchaîner le Prince de Condé à la Cour par les charmes de la volupté, & par les appas de l'une de ses filles d'honneur, qui n'ayant rien épargné pour servir sa maîtresse, s'en trouva incommoquée pour neuf mois, & fut quelque temps enretien de la Cour, à qui de semblables accidens donnent plutôt du divertissement que du scandale. Le Prince eut une autre galanterie de grand éclat, avec la veuve du Maréchal de St. André, & l'eust épousée, si l'Admiral n'eust paré ce coup en l'engageant dans un autre mariage. . . . (c) Il lui fit de si fortes (d) remontrances, qu'il l'obligea de rompre par le lien conjugal toutes ses permicieuses attaches avec la Maréchale de St. André, qui en tâchant de donner de l'amour au Prince, en prit tant pour luy, qu'elle acheta son contentement au prix de sa terre de Valery, qu'elle luy donna.

(c) Critique generale, lettre 3. p. 47.

(d) Mezeray ubi supra.

Plusieurs personnes se font aperçues qu'il y a deux insignes fautes dans ce récit ; car il n'est point vrai que la Demoiselle de Limeuil ait accouché en l'année 1561. & qu'une autre fille d'honneur de la Reine soit tombée dans la faute de celle-là avec le Prince de Condé quelques années après. Il y a néanmoins des opiniâtres qui persistent à soutenir, que la date qui se trouve dans le Roman, que le Critique de Mr. Maimbourg a cité, est juste, & par conséquent que le Prince de Condé débaucha en peu de tems deux filles d'honneur de Catherine de Medicis. Cette conséquence est très-certaine, si l'Auteur de ce Roman ne s'est point trompé ; car on ne sauroit nier que l'une des

filles d'honneur de cette Reine n'ait accouché l'an 1564. en suite de son commerce avec le Prince : mais encore un coup, l'Auteur du Roman a débité un mensonge. Ce n'est ni une faute d'impression, ni une fiction poétique ; c'est une fausseté d'histoire. Toute la suite du livre fait voir manifestement que l'Auteur parle d'une amourette qui precede l'emprisonnement du Prince, & l'arrêt de mort donné contre lui au mois de Novembre 1560. C'est donc de l'Auteur, & non pas des Imprimeurs que vient le chiffre 1561. On ne peut pas dire qu'il s'est servi volontairement d'une antedate, selon les privileges du poëme épique, & du Roman ; car comme son livre est tout parsemé de dates aussi exactes que celles de Mezeray, soit touchant la mort de François II. & celle du Roi de Navarre, soit touchant l'absolution du Prince, &c. il faut croire qu'il a pretendu donner la vraie date des couches de la Demoiselle. Les circonstances du jour, & du mois, & du lieu qu'il a si soigneusement marquées, confirment ce sentiment, veu qu'elles ne servent de rien pour l'économie de la piece ; il ne les touche qu'en passant, afin de piquer l'attention de son lecteur, par une particularité qui est assez rare dans cette sorte de livres. A quoi bon auroit-il anticipé de deux ans la grossesse d'une fille de la Reine ? Le Roman n'y gagne rien : cela eût été tout aussi bon à deux ans de là, afin d'amener l'intrigue où on la vouloit. La lecture de la piece le fait voir évidemment. Il faut donc que cet Auteur ait été trompé par des memoires où l'an 1561, avoit été mis pour l'an 1564. J'ai vu des gens qui après quelques reflexions sur cette matiere, s'imaginoient que la Demoiselle de Limeuil avoit fait deux fois le fait avec le Prince, & que l'Auteur du Roman parle de la premiere grossesse, & Monsieur de Mezeray de la seconde. Je ne saurois me persuader qu'ils aient raison ; car encore que la Cour de France fût en ce tems-là fort déreglée, il n'entre pas dans l'esprit qu'une fille de la Reine ait pu accoucher au Louvre l'an 1561. & tomber en rechute trois ans après, sous la même qualité de fille d'honneur de cette Reine. On gardoit encore quelques mesures ; on avoit encore quelques égards pour la voix publique. Brantôme qui le favoit d'original, nous le dit en termes (e) (e) Voyez l'article Garnache, pag. 1220. lettre d.

express. La signification la plus naturelle de ses paroles, est que les filles de Catherine de Medicis n'ont jamais eu de meilleur tems, que celui qu'elles ont passé auprès d'elle, parce qu'elles avoient une aussi grande liberté de goûter les joyes du mariage, que de s'en abstenir, pourveu qu'elles eussent l'habileté & l'industrie de ne pas devenir grosses. Il falloit donc qu'il y eût à craindre quelque disgrâce, quand on n'avoit pas cette industrie : il falloit que cette Reine fût à-peu-près comme les Lacedemoniens, qui châtoient non pas le vol, mais le peu d'adresse à le cacher. Nous verrons bien-tôt que la Limeuil fut disgraciée. Ceux qui en demandent des preuves, se font une horrible idée de Catherine de Medicis.

fur les (B) fuites de cette avanture. Il y en a qui pretendent que (C) la Demoiselle

(B) Sur les suites de cette avanture. ] Les meilleurs Historiens conviennent que la Reine mere prêta la main aux amours du Prince, & de la Limeuil. Voyez dans la remarque (a) precedente un passage de Mezerai : il est tiré de son abrégé chronologique. (b) La Reine n'ayant rien avancé par cette (c) roye. . . s'avisâ d'un autre moyen plus subtil, qui étoit de gagner le Prince par les apaisés des carresses & des voluptez, auxquelles les ames les plus fieres se laissent enchaîner sans contrainte. Elle le traita avec des demonstrations d'une amitié cordiale, & d'une parfaite confiance; elle lui fit donner le gouvernement de Picardie, premier sujet de son mécontentement, & rendre tous les respects qu'on doit à un premier Prince du sang. Outre cela elle avoit des gens apostez pour l'entretenir dans toute sorte de jeux & de passe-temps, & les charmes de la belle Limeuil de ses filles, la servirent si bien dans ses intentions, qu'il oubliâ pour un tems toutes autres pensées, dont Eleonore de Roze son épouse, femme d'une austere chasteté, mourut de dépluistr, lequel accident causa beaucoup de joye à la Reine, parce que cette Dame étant d'un naturel impercieux, & fort attaché à la Religion Huguenote, étoit le plus piquant aiguillon qui reveillât le courage du Prince. Mais d'autre part la Maison Royale, & elle-même souffrirent un grand scandale de ces amourettes, parce que la Limeuil s'étant abandonnée à la passion du Prince plus qu'elle ne devoit, fut si imprudente, & prit si mal ses mesures, qu'elle accoucha dans sa garde-robe au feu de tout le monde; à raison de quoi elle la châssa avec ignominie, mais non sans qu'elle parlât bien hautement. Mr. Varrillas n'a point oublié cette intrigue. Voyons un peu ce qu'il en dit. (d) L'amour se mit de la partie, & seconda les artifices de la Reine. La Demoiselle de Limeuil étoit la plus belle de ses filles d'honneur, & le Prince en devint si passionné, que la Princesse sa femme s'en étant aperçue, en mourut de jalousie. La Regente attentive aux moindres occasions s'affermir sa puissance, regarda cette conjoncture comme l'une des plus favorables qui lui pouvoit arriver. Elle s'imagina que comme les Châtilions avoient engagé le Prince dans Phérese, en lui faisant épouser leur nièce, elle pourroit aussi le ramener à la communion de l'Eglise, en lui donnant pour femme une fille qui avoit l'honneur d'être sa parente, dont les charmes antécéderoient son inconstance, & lui tiroient les secrets du Calvinisme. Elle commanda sur cette présupposition à la Demoiselle de ne rien oublier de ce qui pourroit contribuer à rettenir le Prince dans ses chaînes. Mais c'étoit exposer à trop de risques une vertu médiocre, que de la commettre avec un amant qui se servoit des moindres avantages en amour, comme en guerre, pour porter d'abord les chofis à l'extrémité. La Demoiselle en feignant de l'affection pour le Prince, en prit tout de bon, & pour son malheur ne fut pas la seule de la Cour, dont le cœur se trouva insensiblement engagé. Il raconte en suite les amours de la Marchale de St. André pour ce Prince, & les liberalitez extraordinaires qu'elle lui fit; & puis il ajoute.

(e) La Demoiselle de Limeuil fit des reflexions fort éloignées de la verité sur une avanture si peu commune. Elle supposa le Prince moins amoureux, ou plus intéressé qu'il n'étoit, & s'imagina que puis qu'il avoit accepté la terre de St. Valeri, il vouloit tout de bon épouser la Marchale. Sa jalousie en augmenta de sorte, que n'ayant point assez de biens pour égaler la liberalité de sa rivale, il lui prit envie de la surpasser, en accordant au Prince ce qu'elle avoit de plus cher. La grossesse qui suivit de bien près sa faute, la rendit publique, & la Demoiselle fut honteusement chassée de la Cour.

(C) Qui pretendent que la Demoiselle fut chassée. ] Mezerai & Varrillas viennent de nous l'atturer, & il n'y a point de doute que cela ne soit veritable. Un Auteur fatigué en tombe d'accord, dans un écrit très-injurieux à la Reine mere : il avoué que la Demoiselle fut envoyée dans un Couvent (f). Mr. le Laboureur rapporte un fragement de cette satire, qui ne sera point mal placé ici. J'y joindrai le preambule de Mr. le Laboureur, parce qu'on y trouvera une autre cause des amourettes du Prince, & le tems auquel la Demoiselle se délivra de son fardeau. (g) Parmy ces nouvelles, il est parlé de l'accouchement de la belle de L. . . l'une des filles de la Reine, à propos de quoy il sera bon de remarquer, que depuis la paix d'Orléans, le Prince de Condé enfant fit conduire par un de ses valets de chambre nommé Gentil, au Couvent de la ville d'Auffon, ne croyant peut-être pas que cette amitié deût ne passer la galanterie; mais fois que la fille ne pût résister à la qualité & à la raison d'Etat jointes ensemble, ou bien à l'eslime de son Prince, ou qu'elle espérait de l'épouser un jour, comme l'on dit qu'il luy avoit promis, au cas que Leonor de Roze sa femme qui estoit d'une santé desespérée, vint à mourir, comme il arriva l'année mesme : elle ne put long-temps tenir contre l'ambition & contre l'amour, & tout fut revelé par la naissance de ce fils pendant le voyage de Lyon. C'est ainsi qu'en parle ce libelle (h).

„ Puella illa nobilis  
 „ Qua erat tam amabilis,  
 „ Conmisit adulterium  
 „ Et nuper fecit siliam.  
 „ Sed dicunt matrem Reginam  
 „ Illi fuisse. . .  
 „ Et quod hoc patiebatur  
 „ Ut Principem lucraretur.  
 „ At multi dicunt quod pater  
 „ Non est Princeps, sed est alter,  
 „ Qui Regi est à Secretis  
 „ Omnibus est motus satis.  
 „ Contra hanc tamen Regina  
 „ Se offendit tantum plena  
 „ Cholera, ac si necisset

(r) Id. ib. pag. 348. 349.

(f) Les notes marginales du Charles IX. de Varrillas de l'édition de Paris in livra de son fardeau. (g) Parmy ces nouvelles. 12. liv. 5. pag. 604. portent, que la Reine la paix d'Orléans, le Prince de Condé enfant fit conduire par un de ses valets de chambre nommé Gentil, au Couvent de la ville d'Auffon, ne croyant peut-être pas que cette amitié deût ne passer la galanterie; mais fois que la fille ne pût résister à la qualité & à la raison d'Etat jointes ensemble, ou bien à l'eslime de son Prince, ou qu'elle espérait de l'épouser un jour, comme l'on dit qu'il luy avoit promis, au cas que Leonor de Roze sa femme qui estoit d'une santé desespérée, vint à mourir, comme il arriva l'année mesme : elle ne put long-temps tenir contre l'ambition & contre l'amour, & tout fut revelé par la naissance de ce fils pendant le voyage de Lyon. C'est ainsi qu'en parle ce libelle (h).

(g) Le Laboureur. Adit. aux Memoires de Cassel. au to. 2. p. 371.

(h) C'étoient des nouvelles en rime profanes, adressées sous le nom de Jean Philogolatus Docteur de Sorbonne, à Maître Vandalphe Verucellius Bachelier, du 9. Juillet 1564. Le Laboureur ib. p. 369.

(a) Lettre b.

(b) C'est à lire en tête de la desfanon entre le Prince de Condé & l'Amiral de Châtillon.

(c) Mezerai. Hist. de France, to. 2. pag. 133. ad ann. 1564.

(d) Varrillas. Hist. de Charles IX. liv. 5. pag. 345. edit. de Holl. ad ann. 1563.

moiselle fut chassée: & d'autres qu'elle ne perdit (D) point les bonnes graces de la Reine. En un mot, il y a ici (E) beaucoup de variations. Quoi qu'il en soit, elle étoit fille \* de Gilles de la Tour, Seigneur de Limeuil, & se maria en fuite avec Scipion de Sardini, Baron de Chaumont † sur Loire, &c. noble Luquois. Elle rabrouïa (F) un jour extremement l'homme du monde le plus terrible,

\* Le Laboureur, Admis aux Mémoires de Castellana, to. 1. pag. 327. comparé avec to. 2. p. 371.

„ Hoc quod Puella fecisset,  
 „ Et dedit illi custodes  
 „ Superbos nimis & rudes,  
 „ Mittens in Monasterium  
 „ Quærere refrigerium.  
 „ Sed certè pro tam levi re  
 „ Sic non debebat tractare,  
 „ At excusare modicum,  
 „ Tempus, personam & locum.  
 „ Alius non fit taliter  
 „ Quæ faciunt similiter.

„ Frides venit nuncium  
 „ Puellum esse mortuum,  
 „ Et fuit magna iactura,  
 „ De tam pulchra creatura,  
 „ Quæ nunc est cum caltibus  
 „ Rogans Deum pro patribus,  
 „ Et ut Patri sit melius.

„ La Reine s'offensa d'autant plus de ce desordre arrivé dans sa Maison, qu'il fut si public qu'on ne le put celer; mais le temps apaisa tout, & puis la Demoiselle se maria. „ La Cour arriva à Lyon vers la mi-Juin 1564. Puis donc que la Demoiselle accoucha pendant ce voyage; on peut raisonnablement suposer que son enfant vint au monde le 25. de Mai de la même année; de sorte que l'Auteur du Roman aura bien marqué le jour, mais non pas l'année.

(D) Qu'elle ne perdit point les bonnes graces. ] C'est l'opinion de celui qui composa le Roman dont j'ai parlé. La Reine, dit-il (a), qui en ce tems-là avoit besoin du Prince de Condé, pour balancer la puissance de la Maison de Guise qui s'élevait trop, eut compassion de la fragilité humaine. Il supose que la Demoiselle continua ses fonctions de fille d'honneur auprès de la Reine, & qu'elle tâcha de porter le Prince à ne point prendre les armes. Mademoiselle de Limeuil, dit-il (b), compagne de Mademoiselle du Rouet (c), & fille d'honneur comme elle, que le Prince de Condé avoit autrefois aimée, jusqu'à en venir à une familiarité dont elle avoit esté quelque temps incommodée, fit tout ce qui lui fut possible pour convertir la passion qu'il avoit de combattre, en une autre où elle trouvoit que le combat avoit quelque chose de plus agreable. Elle s'avoit son penchant, & tout vaillant qu'il étoit, elle ne doutoit point qu'il ne fust aussi sensible à l'amour qu'à la gloire. Elle lui écrivit, & le pria de considérer qu'il alloit faire la guerre à une personne à qui il ne l'avoit pas toujours faite, puis que sa Religion la mettoit au nombre de ses ennemis. Cet Auteur s'abuse, car il est sûr que la Reine fit mettre cette fille dans un Couvent, & qu'elle ordonna (d) qu'on l'y tint de court. Il ne faisoit pas supprimer cela dans le Discours merveilleux de la vie de Catherine de Medicis. Voyons tout ce que l'Auteur de cette satire observe touchant la Limeuil. Il dit (e) que le Prince de Condé commença d'en être amoureux pendant sa prison, & que cette Demoiselle étoit l'une des filles que la Reine

mere lui avoit baillées pour le debaucher, comme l'ambition trouve tout loisible pourveu qu'elle atteigne à ses desseins. Après avoir parlé de la paix qui fut conclüe le 18. de Mars 1563. il dit (f) que la Reine pour mettre le Prince de Condé en mauvaise réputation envers les siens, l'entretint toujours aux despens de l'honneur de Limeuil qui devint grossi. Et la Reine pour faire bonne mine, l'en voulant tancer, Limeuil eut bien la hardiesse de lui dire, qu'elle avoit en cela suivi l'exemple de sa Maîtresse, & accompli son commandement. Voilà tout ce qu'il dit: la bonne foi exigeoit qu'il avoût que la Limeuil fut chassée & enclotrée.

(E) il y a ici beaucoup de variations. ] Dans le Discours merveilleux on assure que le Prince aimoit la Limeuil dès le tems de sa prison, après la journée de Dreux; mais Mr. de Mezerai & Mr. Varillas assurent qu'il ne l'aima qu'après la premiere paix. Varillas assure que la Reigente se proposa de marier cette Demoiselle avec le Prince, & que la Demoiselle se flattant de cet honneur, n'épargna rien pour y parvenir: mais l'autre Historien n'attribue qu'à la Marechale de St. André l'esperance d'épouser le Prince. Varillas assure que le Prince fut aimé tout à la fois de ces deux Dames, & qu'elles lui donnerent à l'envi l'une la plus belle de ses terres, & l'autre son puclage. Mezerai ne dit rien touchant cette émulation: il (g) supose que le Prince étoit lors, que la Reine essaya de l'engager à épouser la Marechale: si cela est, que deviendra l'émulation dont parle Mr. Varillas: cette émulation qui faisoit que ces deux Dames combattoient à qui seroit plus prodigue de ses faveurs envers le Prince? Ce n'est qu'une chimere selon le système de Mezerai; car Elconor de Roye (h) vivoit encore lors que la Limeuil accoucha, & ainsi avant que le Prince fût veuf, cette Demoiselle étoit sortie ignominieusement de la Cour, & avoit été enterrée dans un Monastere. Elle ne disputoit donc pas le terrain à la Marechale; elle n'opposoit pas le present de son puclage, à la donation de la terre de Valen en Gatinois.

(F) Elle rabrouïa. : le Connétable de Montmorenci. ] Donnons ce récit tout tel qu'il se trouve dans Brantôme. „ Un (i) jour au siege de (k) Rouën ainsi que la Reine alloit au port de Sainte Catherine de Rouën, accompagnée de ses filles, Monsieur le Connétable, luy ayant dit un mot, & pris congé d'elle, vint à rencontrer Mademoiselle de Limeuil, l'une des belles & spirituelles filles de la Cour, & qui disoit aussi bien le mot, & vint tout à cheval la saluer pour causer avec elle, & l'appelloit sa maîtresse, & tousjours la vouloit accoster, car le bon homme n'étoit pas ennemy de la beauté ny de l'amour, fût ou par effets ou par paroles; car il avoit eu de bons, nes pratiques en son jeune temps que je ne diray point. Mademoiselle de Limeuil qui n'étoit pas ce jour-là en ses bonnes humeurs,

† Varillas ubi supra. (f) Ibid. pag. 46.

(g) Mezerai, Hist. d. France, tome 2. pag. 133.

(h) Elle mourut le 23. de juillet 1564. La Limeuil accoucha pendant le voyage de Lion; la Cour entra dans Lion à la mi-Juin 1564.

(i) Brantôme, éloge de ce Connétable, au 2. tome de ses Mémoires, p. 171. 72.

(k) Rouën fut assiéé pendant l'Automne de 1562.

(a) Pag. 70. édit. de Hollan- de 1681.

(b) Pag. 132.

(c) Maîtresse du Roi de Navarre.

(d) Voyez la prose Latine rimée de la vie de la Reine précédente.

(e) Discours merveilleux de Catherine de Medicis p. m. 42.

terrible, je veux dire le Connetable de Mommorenci. Je rapporterai un passage de (G) Brantome qui la concerne, & qui est assez curieux. Sa sœur ainée, fille d'honneur de Catherine de Medicis, mourut à la Cour. Brantome (H) en parle.

## LINGELS.

„ ne fit pas grand cas de luy, car elle estoit altrie-  
 „ re quand elle vouloit, & commença à le ra-  
 „ brouer fort, & renvoyer Monsieur le Conne-  
 „ table, qui luy dit, Et bien ma maistresse, je  
 „ m'en vais, vous me rabrouëz fort. Elle luy  
 „ respondit, C'est bien raison que vous rencon-  
 „ triez quelque personne qui vous rabrouë, puis  
 „ que vous estes coutumier de rabrouer aussi tout  
 „ le monde. Adieu donc, dit-il, ma maistres-  
 „ se, je m'en vais, car vous m'avez donné la  
 „ miéne. „

(G) Un passage de Brantome qui la concerne. ]  
 Je ne crains pas que les conoisseurs se declarent  
 contre ma conjecture, quand ils auront bien exami-  
 né les circonstances du recit que l'on va lire. Il  
 est difficile de n'y pas trouver la Limeuil & le  
 Prince de Condé.

(a) Bran-  
 tome, Me-  
 moires des  
 Dames  
 galantes,  
 tome 2.  
 pag. 392.

(b) Il ve-  
 noit de  
 parler de  
 l'avanture  
 d'un très-  
 grand  
 Prince  
 souverain.

(c) J'ai de  
 la peine à  
 croire que  
 la Limeuil  
 ait consu-  
 mé sa ga-  
 lanterie  
 avec le  
 Prince de-  
 puis qu'il  
 fut vénéfi-  
 car il le  
 devint  
 pendant  
 qu'elle  
 étoit dans  
 un Monas-  
 tère.

„ J'ay (a) connu un autre Prince, mais non  
 „ pas si grand (b), lequel durant ses premieres  
 „ nopces & fa viduité (c), vint à aimer une fort  
 „ belle & honneste Demoiselle de par le monde,  
 „ de, à qui il fit, durant leurs amours & sou-  
 „ las, de fort beaux presens de carcaus, de  
 „ bagues, pierreries, & force autres belles har-  
 „ des, dont entr'autres il y avoit un fort beau  
 „ & riche miroir où estoit sa peinture. Or le  
 „ Prince vint à épouser une fort belle & hon-  
 „ neste Princeesse de par le monde, qui luy fit  
 „ perdre le goût de sa premiere Maistresse, en-  
 „ cor qu'elles ne desuint rien l'une à l'autre de  
 „ la beauté. Cette Princeesse sollicita & persuada  
 „ tant Monsieur son mary, qu'il envoya de-  
 „ mander à sa premiere Maistresse tout ce qu'il  
 „ luy avoit jamais donné de plus exquis & de  
 „ plus beau. Cette Dame en eut un grand cre-  
 „ ve-cœur, mais pourtant ell: avoit le cœur si  
 „ grand & si haut, encor qu'elle ne fust point  
 „ Princeesse, mais pourtant d'une des meilleu-  
 „ res Maisons de France, qu'elle luy renvoja  
 „ tout le plus beau & le plus exquis, où estoit  
 „ un beau miroir avec la peinture dudit Prince:  
 „ mais avant pour le mieux décorer, elle prit  
 „ une plume & de l'encre, & luy ficha dedans  
 „ des cornes au beau mitan du front, & deli-  
 „ vrant le tout au Gentilhomme, luy dit: Ten-  
 „ nez mon amy, portez cela à vostre Maistre,  
 „ & que je luy envoie tout ainsi qu'il me le  
 „ donna, & que je ne luy ay rien osté ny ad-  
 „ jousté, si ce n'est que de luy-mesme il y ait  
 „ adjousté quelque chose du depuis: & dites à  
 „ cette belle Princeesse sa femme, qui l'a tant  
 „ sollicité à me demander ce qu'il m'a donné,  
 „ que si un Seigneur de par le monde (le nom-  
 „ mant par son nom, comme je sçay) en eust  
 „ fait de mesme à sa mere, & luy eust repeté,  
 „ & osté ce qu'il luy avoit donné pour cou-  
 „ cher souvent avec elle par son pardon d'a-  
 „ mourettes & jouissance, qu'elle seroit aussi  
 „ pauvre d'affiquets & pierreries que Dame de  
 „ la Cour: & que sa tette qui en est si fort  
 „ chargée aux depens d'un tel Seigneur, & du  
 „ devant de sa mere, que maintenant elle seroit  
 „ dans les jardins à cueillir des fleurs pour s'en  
 „ accommoder, au lieu de ces pierreries: or

qu'elle en fasse des pastes & des chevilles, je  
 „ les luy quite. Qui a connu cette Demoiselle-  
 „ là, jugeroit bien qu'elle avoit fait ce coup, &  
 „ ainsi elle-mesme me l'a raconté, car elle estoit  
 „ tres-libre en paroles; mais pourtant elle s'en  
 „ cuida trouver mal, tant du mary que de la fem-  
 „ me, pour se sentir ainsi deservie: à quoy on  
 „ luy donna blafme, disant que c'estoit sa faute,  
 „ pour avoir ainsi depité & desespéré cette pau-  
 „ vre Dame, qui avoit fort bien gagné tels pre-  
 „ sens par la sueur de son corps. Cette Demoi-  
 „ selle, pour estre l'une des belles & agreables de  
 „ son temps, nonobstant l'abandon qu'elle avoit  
 „ fait de son corps à ce Prince, ne laissa à trou-  
 „ ver un party d'un tres-riche homme, mais non  
 „ de semblable Maison, si bien que venant à  
 „ reprocher l'un à l'autre les honneurs qu'ils s'es-  
 „ toient faits de s'estre entre-marié: elle qui  
 „ estoit d'un si grand lieu de l'avoir espoufé, il  
 „ luy fit reponse; & moy j'ay fait plus pour vous  
 „ que vous pour moy; car je me suis deshonorié  
 „ pour vous remettre vostre honneur; voulant  
 „ inférer par là, que puis qu'elle l'avoit perdu  
 „ estant fille, il le luy avoit remis l'ayant prise  
 „ pour femme. „

(H) Sa sœur ainée. . . . Brantome en parle.]

Voici en quels termes. Il (d) escheut à l'aisnée (d) Bran-  
 Limeuil, à son commencement qu'elle vint à la (d) Bran-  
 Cour, de faire un pasquin (car elle disoit & es- (d) Bran-  
 crivoit bien) de toute la Cour, mais non point scan- (d) Bran-  
 daleux pourtant, si non plaisant; mais assurez- (d) Bran-  
 vous (e) qu'elle la repassa par le soiet à bon escient, (e) C'est-  
 avec deux de ses compagnes, qui en estoient du (e) C'est-  
 consentement, & sans qu'elle avoit cet honneur de (e) C'est-  
 luy appartenir à cause de la Maison de Touraine, (e) C'est-  
 alliée de celle de Boulogne, elle l'eust chassée igno- (e) C'est-  
 minieusement par le commandement exprès (f) du (f) C'est-  
 Roy, qui detestoit tels escrits. Dans l'éloge de (f) C'est-  
 Catherine de Medicis il remarque que cette fille (f) C'est-  
 mourut à la Cour. Il nous apprend ailleurs un (f) C'est-  
 fait singulier touchant cette fille. Durant sa ma- (f) C'est-  
 ladie, dit-il (g), dont elle trespassa, jamais elle (g) C'est-  
 ne cessa, ains causa tousjours; car elle estoit fort (g) C'est-  
 grande parleurse, bracadoufe & tres-bien & fort (g) C'est-  
 à propos, & tres-belle avec cela: quand l'heure (g) C'est-  
 de sa fin fut venue, elle fit venir à soy son valet (g) C'est-  
 (ainsi que les filles de la Cour en ont chacune un) (g) C'est-  
 qui s'apelloit Julien, & sçavoit tres-bien jouer (g) C'est-  
 du violon: Julien, luy dit-elle, prenez vostre (g) C'est-  
 violon, & sonnez-moy tousjours jusques à ce que (g) C'est-  
 me voyez morte, (car je m'y en vais) la desfaite (g) C'est-  
 des Suisses, & le mieux que vous pourrez; & (g) C'est-  
 quand vous serez sur le mot, tout est perdu, son- (g) C'est-  
 nez-le par quatre ou cinq fois le plus piteusement (g) C'est-  
 que vous pourrez: ce que fit l'autre, & elle- (g) C'est-  
 même luy aidoit de la voix, & quand ce vint, tout (g) C'est-  
 est perdu, elle reiterra par deux fois, & se tour- (g) C'est-  
 nant de l'autre costé du chevet, elle dit à ses com- (g) C'est-  
 pagnes, tout est perdu à ce coup, & à bon escient, (g) C'est-  
 & ainsi deceda. Voilà une mort joyeuse & plaisante: (g) C'est-  
 je tiens ce conte de deux de ses compagnes, dignes de (g) C'est-  
 soy, qui vivent jouer le mystere. Ceux qui feront (g) C'est-  
 une liste des personnes qui sont mortes en plai- (g) C'est-  
 santant, ne devront pas oublier cette Demoiselle, (g) C'est-  
 (g) Ibid. pag. 341.

LINGELSHHEIM (GEORGE MICHEL) Precepteur \*, & puis Con-  
 feiller de l'Electeur Palatin, florissoit au commencement du X VII. siecle. Il  
 étoit né à Strasbourg †. Il a passé pour (A) l'Auteur d'un livre intitulé, *Ido-*  
*lum Hallensé*, où Lipsé est fort maltraité. Il entretenoit commerce de lettres  
 avec Bongars, mais on se trompe quand on (B) assure qu'il avoit été son Sec-  
 retaire, & qu'il a publié les lettres qu'ils s'étoient écrites. J'ai dit ailleurs ‡ qu'il  
 fut le depositaire du manuscrit de Mr. de Thou.

\* Scaliger-  
 rum, pag.  
 m. 141.  
 † lbi.  
 p. 162.  
 ‡ Dans  
 l'article de  
 Camille,  
 p. 746.  
 col. 2.

L I N G E N

(A) Il a passé pour l'Auteur d'un livre. . .  
 où Lipsé est fort maltraité. ] Il en envoya des  
 exemplaires (a) à ses amis, & il leur en deman-  
 doit leur pensée, avec je ne sai quel empresse-  
 ment qui seutoit l'Auteur. On fut donc assez  
 excusable de s'imaginer qu'il avoit fait l'*Idolum*  
*Hallensé*. Scaliger ce grand Critique se fonda  
 sur d'autres raisons; il crut trouver dans cet  
 Ouvrage le genie de Lingelsheim. Autor de *Idolo*  
*Hallensé est Lingelsheim* . . . disoit-il, (b). C'est  
 lui qui m'en a envoyé un exemplaire. . . Je reco-  
 nais en de *Idolo Hallensé* les traits de l'esprit de Lin-  
 gelsheim; je le conois fort bien: il m'a envoyé le li-  
 vre, & prié de lui en écrire mon jugement. Voilà

de ses discours de conversation: sa plume les  
 confirme dans une lettre (c) qu'il écrivit à Lin-  
 gelsheim touchant l'*Idolum Hallensé*, où il lui  
 attribua cet Ouvrage, & lui en dit beaucoup  
 de bien; mais il fut en suite que Denaisius l'a-  
 voit composé. Lingelsheim, dit-il, m'a écrit  
 que l'Auteur de *Idolo Hallensé est Denaisius Affes-*  
*seur de la Chambre Imperiale, & parce qu'il vit*  
*entre des Jésuites il ne desire être nommé (d).* Mr.  
 Placcius a fort bien fait d'observer, que le juge-  
 ment de ce souverain Critique n'étoit pas tou-  
 jours bien sûr. (e) *Itac sane vice erravit, & in-*  
*feliciter cristo suam quam ipsemet tantopere predicat-*  
*er solebat, exercuit Heros ille Criticorum Hypercri-*  
*ticus.* Il cite Melchior Adam (f) qui a donné  
 cet Ouvrage à son véritable Auteur Pierre De-  
 naisius: il remarque que Colomiés ignoroit la  
 vérité sur cette affaire, ayant dit en deux en-  
 droits (g) que Lingelsheim étoit l'Auteur de  
 ce livre. Baudius conjectura comme Scaliger,  
 & assura que la voix publique étoit conforme  
 à sa conjecture; tant il est vrai que l'on est  
 sujet à se tromper dans ces fortes d'attributions.

(h) *Viro gravi & sapienti Johanni Lingelsheimio offi-*  
*ciosam salutem nunciari cupio. Consentiens fama*  
*est eum esse auctorem libelli de Idolo Hallensé ad-*  
*versus Lipsium, & id ipse conieceram cum primum*  
*in manus meas venit. Non est quod patrem pudeat*  
*sue prolis, cum non pudevrit tantum virum tales*  
*nugas effutire in dedecus ameparta fame.* Mon-  
 sieur Tciffier (i) a suivi la foule. Selon toutes  
 les apparences Lingelsheim aprit à Bongars  
 que Denaisius étoit l'Auteur de cette Idole de  
 Hal: voyez sa lettre 157. Ce livre au resté  
 fut imprimé l'an 1605. in 4. sous ce titre,  
*Dissertatio de Idolo Hallensé Jussi Lipsii mangonio*  
*& phaleris exornato atque producto.* J'ai lu dans  
 une lettre (k) de Lingelsheim que Goldast  
 passa pour l'Auteur de cet Ouvrage, & que  
 l'*Amphitheatrum honoris* le donnoit à Scaliger.  
 Une autre lettre de Lingelsheim nous apprend  
 que Goldast avoit eu soin de l'impression, &  
 que cela lui fit beaucoup d'ennemis; car ce li-  
 vre irrita sur-toutement les Jésuites. *Quam gau-*  
*deo (l) probari tibi scripsum de Idolo, certe om-*  
*nium honorum cum magno applausu acceptus est,*  
*sed faceto ille scholasticæ commoverunt nostros Aca-*

*demicos, adeo ut Rector distractionem libelli editio-*  
*inhibuerit, & jam vindictam spirant magistri, eo*  
*quod nimis contumeliosus sit interpres in totum or-*  
*dinem, & quia Goldastum editorem hujus ludi ex*  
*typographo cognoverunt, & stitit & tals in illum*  
*insurgunt, a quo etiam auctus in partes trahunt,*  
*quos nimis rusticatum ille tetigerit.* Dans une au-  
 tre lettre il observe que le Carme (m) qui répon-  
 dit pour Juste Lipsé, vomit mille injures contre  
 Bongars, & le regarda comme l'Auteur de l'*Ido-*  
*lum Hallensé*. Lingelsheim auroit voulu que Bongars  
 eût demandé justice par le moyen de l'Am-  
 bassadeur de France. (n) *Indignatus sum quum*  
*reperi anagramma sus obmtra, ubi monastico actu-*  
*nime suspicionem suam prodit quasi tu autor esses.*  
*Cogitavi, anme per Oratorem Regium qui Bruxelle-*  
*ensis pro-*  
*est. si est tibi amicus, negotium bestia illi creati*  
*posset ob atrocis injurias quas in te effundit, cum*  
*tamen author libri non sis, & quam voluptatem in*  
*maleducendo cepit, eandem in lite molestæ & infa-*  
*mentia qua condemnatos injuriarum manet, perdat.*  
 Idoli Hal-  
 lensis  
 1607.  
 (n) Lin-  
 gelsheim.  
 que qui passe son chemin, sans se détourner pour  
 aller mordre un petit chien qui aboie contre lui,  
 il ne daigna s'abaisser à combattre l'anonyme.  
 C'est ainsi qu'on parle presque toujours lors  
 qu'on ne sait que répondre. Exinde maledicta  
 acerbiora nescio quis terra filius, Idoli Hallensis  
 (à Lucianeam blasphemiam igne Tartarico expian-  
 dam!) titulo enentio, sparsit in vulgus. Sed pruden-  
 dentioribus amicis suadentibus, LIPSIUS sinit,  
 & judicio contentis, atque aded contentu solo no-  
 vum istum Porphyrium vincendum esse censuit. Sic  
 ferè generosior molossus importunum catulum steldæ  
 adlatrantem praterit, nec dente aut pugna digna-  
 tur (o).

(B) On se trompe quand on assure qu'il avoit  
 été son Secrétaire, & qu'il, ] J'en veux ici au  
 savant Mr. Morof: voici ses paroles. (p) Bon-  
 garsii & (q) Lingelheimii epistola edita sunt Ar-  
 gentor. (r) an. 1660. in 12. Erat Bongarsius vir  
 suo tempore magni nominis sub Henrico IV. nego-  
 tiis publicis sepe adnotus. . . Lingelheimius itidem  
 vir in publica dignitate constitutus, & ad Helvetios  
 legatus, olim Bongarsio ab epistolis literas Bongar-  
 sianas una cum suis publicavit: fuit enim inter illos  
 commercium literarum mutuum. Comparez cela  
 avec la préface du Libraire, vous serez épou-  
 vanté que d'habiles gens soient sujets à prendre  
 le change d'une façon si énorme. La destinée  
 des Auteurs est déplorable; car lors même qu'ils  
 croyent appliquer le plus fortement leur atten-  
 tion, ils prennent mal le sens d'un passage très-  
 facile; je crains extrêmement que cela ne me  
 soit arrivé une infinité de fois. Voici ce que  
 le Libraire de Strasbourg expose à la tête de son  
 édition. *Ieges hic Bongarsii & Lingelheimii Epi-*  
*stolas multa eruditione & variis prudentia docu-*  
*mentis*

(a) Voyez  
 Scaligera-  
 na, voce  
 Lingel-  
 hemius,  
 & les let-  
 tres de  
 Lingel-  
 heim pag.  
 194.  
 (b) Scali-  
 gerana id.  
 (c) Voyez  
 ses lettres  
 lib. 4. epist.  
 315.  
 (d) Scali-  
 gerana,  
 voce De-  
 naisius.  
 (e) Plac-  
 cius de  
 anonymis,  
 voce De-  
 naisius.  
 (f) In vi-  
 sis Juris-  
 consult.  
 p. 447.  
 (g) Dans  
 la clef des  
 lettres pag.  
 153. &  
 155. quæ  
 excludum  
 edit. Ul-  
 traj. 1609.  
 (h) Bau-  
 dius, epist.  
 10. centur.  
 2. pag. m.  
 167.  
 (i) Elog.  
 addit. to. 2.  
 p. 383.  
 (k) Elle est  
 dans le re-  
 cueil des  
 lettres  
 écrites à  
 Goldast,  
 imprimé  
 l'an 1688.  
 pag. 167.  
 (l) Lin-  
 gelsheim  
 epist. 57.  
 ad Bon-  
 garsium.

(m) An-  
 der.  
 Mirus in  
 vita Lipsii  
 ad ann.  
 1605. pag.  
 m. 24.  
 (n) Mer-  
 borius,  
 Polyhist.  
 lib. 1. cap.  
 306.  
 (o) Il se-  
 loit dire  
 Lingel-  
 heimii.  
 (p) Voyez  
 l'article  
 Bongars.  
 remarque  
 H.

\* En no-  
minis co-  
lebritate  
per Gil-  
liam annis  
36. ut qui  
cum illo  
in mōnere  
superavit  
inventus  
fit noſtra  
arate ne-  
mo, & vix  
ellus qui  
acquaverit.  
Nat. Sa-  
tuel Bi-  
blioth.  
Script. So-  
ciat. pag.  
133.

LINGENDES (CLAUDE DE) l'un des plus celebres Predicateurs du XVII. ſiecle, nâquit à Moulins l'an 1591. & ſe fit Jeſuite à Lion l'an 1607. Il enſeigna quelque tems la Rhetorique & les belles lettres; mais comme il avoit une merveilleuſe naiſſance pour la Chaire, on l'appliqua preſque toute ſa vie à prêcher: & il s'acquit de ce côté-là une telle reputation \*, qu'il y eut très-peu de Predicateurs qui l'égalafſent, & qu'aucun ne le ſurpaſſa. Il fut Recteur du College de Moulins pendant onze années, & en ſuite il fut Provincial de la Province de France. Il fut député trois fois à Rome aux aſſemblées generales de la Societé; & mourut à Paris Supérieur de la Maiſon Profeſſe le 12. d'Avril 1660. † & non pas en l'année 1666. comme l'aſſure Morcri. On a publié ſes Sermons après ſa mort: j'en dirai (T) quelque choſe de très-remarquable. Il n'avoit publié (Z) que deux Ouvrages.

LINGENDES (JEAN DE) nâtit de Moulins, & couſin du precedent, fut un celebre Predicateur, & parvint par cette voye à l'Evêché de Sarlat, & puis à l'Evêché de Mâcon. Il prononça l'Oraïſon funebre de Louis XIII. à St. Denys. Elle fut imprimée peu après ‡. Il fut donné pour Precepteur à Mr. le Comte (A) de Moret, fils naturel d'Henri IV. l'an mil ſix cent dix-neuf. Le Poëte

‡ Voyez  
l'Abbé de  
Marolles,  
dans le de-  
nombrement des  
Autteurs  
qui lui ont  
donné des  
livres.

(a) Voyez  
l'article  
Bongars,  
p. 626.  
lettre d.

(b) Jour-  
nal des  
Savans du  
4. d'Avril  
1667.

(c) La  
premiere  
est de l'an  
1661. in 4.  
Deux ans  
après on  
publia dix  
Sermons de  
ce Jeſuite,  
ſur le St.  
Sacrement,  
qui furent  
en ſuite  
imprimés  
en Fran-  
çois, de  
la même  
maniere  
que les  
Sermons  
du Caré-  
me.

mentis plenas, beneficio Nobiliſſimi Ampliſſimeque  
dignitatis viri qui Inlyta Reip. ad Helvetios legatus  
à clarifſimo viro Dn. Franciſco Veyrazo eas in lu-  
men viderent, accepit. Has venerandis hic ſenex  
qui in contubernio illuſtris Bongarſii duodecim an-  
nos, eidem ab epifſolis vixerat, deſcripſit integras.  
Le Libraire parle là de deux perſonnes; de la  
premiere ſans la nommer, & de la ſeconde en  
la nommant François Veyraz. Celui-ci avoit  
fourni les lettres à l'autre, qui avoit été député  
de la ville de Strasbourg en Suiffe. C'eſt ſans  
doute de Veyraz qu'il faut entendre ce que le  
Libraire expoſe dans la dernière partie du paſ-  
ſage que j'ai raporté; c'eſt Veyraz qui a été Se-  
cretaire de Bongars pendant 12. ans; c'eſt lui qui  
a copié les lettres que ce Libraire a publiées. Il  
y avoit long tems que Lingelſheim étoit parti de  
ce monde, lors qu'elles virent le jour. Ainſi  
Mr. Morhof (a) s'eſt trompé en pluſieurs ma-  
nieres.

(T) Je dirai de ſes Sermons quelque choſe de  
très-remarquable. ] Je ne fais que rapporter ce que  
dit Mr. Gallois, quand il parla des sermons  
ſur tous les Evangiles du Carême par le R. P.  
de Lingendes, imprimés à Paris en 2. volu-  
mes in 8. l'an 1666. „ C'eſt (b) une choſe  
„ aſſez ſurprenante que le Pere de Lingendes  
„ étoit toute la France a admiré l'éloquence,  
„ n'entendoit point les termes dont il ſe ſervoit,  
„ & s'en miſt ſi peu en peine, qu'il compo-  
„ ſoit en Latin les Sermons qu'il devoit pronon-  
„ cer en François. Mais ce grand homme ne

„ penſoit qu'à la force du raïſonnement, à la  
„ vehemence des paſſions, & à la grandeur des  
„ figures; & il étoit de l'avis de cet Ancien  
„ qui tenoit qu'un diſcours étoit fait, lors  
„ qu'il n'y avoit plus que les paroles à trouver.  
„ Après la mort de ce Pere on publia en La-  
„ tin pluſieurs de ſes Sermons qu'on trouva  
„ écrits de ſa main; & on en a deſia (d) fait  
„ deux éditions. Mais cette langue n'eſtant  
„ pas entenduë de tout le monde, pluſieurs per-  
„ ſonnes ont ſouhaité qu'on les donnât en  
„ François. Il ſembloit que la choſe étoit  
„ d'autant plus facile, qu'on n'auroit pas meſ-  
„ me la peine de les traduire. Car comme tous  
„ les Sermons de ce Pere avoient été écrits par  
„ pluſieurs Copiſtes lors qu'il prêchoit, on  
„ croyoit qu'il n'y avoit qu'à les ramaffer, &

„ à les mettre en lumiere tels qu'on les trou-  
„ veroit. Cependant la diverſité qui s'eſt trou-  
„ vée entre les différentes copies des meſmes  
„ Sermons, a fait connoiſtre qu'elles étoient  
„ peu fideles. C'eſt pourquoi on a jugé a  
„ propos de traduire ces Sermons ſur l'original  
„ Latin, ſans neantmoins negliger ces manu-  
„ crits François, dont on a retenu les expreſ-  
„ ſions autant qu'il a été poſſible. On a auſſi  
„ adjoué des tranſitions, des expoſitions, &  
„ quelques ornemens qui ne ſont point dans  
„ le texte Latin de l'Auteur, mais qui ſe trou-  
„ vent dans tous les Recueils des Ecrivains,  
„ & que la chaleur du diſcours luy fournisſoit  
„ ſur le champ: De maniere que cette édition  
„ François n'eſt pas une ſimple traduction de  
„ la Latine. Mais la difference qu'il y a entre  
„ ces deux éditions, c'eſt que la Latine donne les  
„ Sermons tels que l'Auteur les écrivoit; la Fran-  
„ çoiſe les donne à peu près tels qu'il ſes pronon-  
„ çoit: La premiere fait voir l'analyſe du diſ-  
„ cours; La ſeconde en montre les parties join-  
„ tes enſemble: L'une eſt plus utile à ceux qui  
„ veulent faire des Sermons; & l'autre eſt plus  
„ propre pour ceux qui ne veulent que les lire.  
„ L'édition Latine eſt auſſi beaucoup plus ample  
„ que la François. Car de tous les Sermons  
„ qui ſont dans l'édition Latine, on n'a choiſi  
„ que les pieces les plus achevées, & ſeulement  
„ autant qu'il en faut pour compoſer un Caré-  
„ me.

(Z) Il n'avoit publié que deux Ouvrages. ]  
L'un en Latin, l'autre en François: Futurum  
monumentum ab Urbe Molinensi Delphino oblatum  
anno 1639. in 4. Conſeils pour la conduite de la  
vie.

(A) Pour Precepteur à Mr. le Comte de Mo-  
ret. ] Il (d) n'y demeura pas long tems pour  
„ la premiere fois, car par je ne ſai quelle in-  
„ trigue ſecrete, contre l'intention mêmes de  
„ Madame la Comteſſe de Moret, & de ſes  
„ freres le Chevalier de Baël & de la Perriere,  
„ on ſubſtitua Croſſilles en ſa place qui leur  
„ étoit auparavant le plus agreable du monde.  
„ Le Comte ſouffrit ce changement quoi qu'il  
„ aimât de Lingendes, mais il ne haïſſoit pas  
„ Croſſilles, & voulut obeïr de bonne grace  
„ au Roi. . . . Mais enfin De Lingendes fut re-  
„ tablî.

(d) Me-  
moires de  
P. Abbé de  
Marolles,  
p. 42. 43.  
ad. inv.  
1619.

Poëte (B) de LINGENDES étoit son cousin. Cette famille (C) subsiste encore.

LIPPOMAN (ALOISIO) natif de (A) Venise, fut un des sçavans Prelats du XVI. siecle. Il exerça habilement plusieurs Nonciatures. La premiere fut, ce me semble, celle de Portugal. Il étoit Evêque de Modon, & Coadjuteur de Verone, lors qu'il fut envoyé de Bologne à Rome avec quelques autres Prelats \*, pour plaider la cause de (B) la translation du Concile l'an 1548. Il avoit opiné fortement dans cette assemblée contre la pluralité des Benefices, comme l'observe le P. Paul †, qui d'ailleurs lui donne l'éloge d'avoir vécu exemplairement ‡. Après l'interruption du Concile †, il fut envoyé Nonce en Allemagne l'an 1548. d'où le Pape Jules III. le rapella deux ans après β. Il le fit l'année suivante l'un des trois Présidens du Concile γ. Paul IV. l'envoya en Pologne l'an 1556. pour y reprimer les progrès des Protestans δ. Il l'éleva à l'Evêché de Bergame l'an 1558. & le fit son Secrétaire ζ. Lippoman mourut le 15. d'Avril 1559. λ. Il publia (C) beaucoup de livres. On dit qu'il fit paroitre une grande érudité (D) contre les Sectaires, pendant sa Nonciature de Po-

\* Palavic. Hist. Concil. Trid. lib. 10. c. 15. n. 2.  
 † Hist. du Concile de Trente, l. 2. p. m. 234. ad ann. 1547.  
 ‡ Id. l. 3. sub fin. p. 292. ad ann. 1551.  
 δ Palavic. ibid. l. 11. c. 2. n. 6.  
 β Id. ibid. c. 3. n. 6.  
 γ Id. ibid. c. 13. n. 1.

LIPSE

δ Id. lib. 13. c. 13. n. 2.  
 † Id. lib. 14. c. 7. n. 4.  
 ‡ Id. ibid. c. 9. n. 4.

(a) De nombre-ment des Auteurs.

(b) Art poétique, Discours de l'éloquence pag. 33. à la fin du vol. apud Baillet, Jugemens sur les Poëtes, n. 1448. p. 134.

(c) Tiré du Mercure galant de Juin 1689.

(d) Hic sine illustra-tionibus, Patrius erat Venetus. Sauffians in continuat. Bel-larm. de Scrip-tor. Eccles. n. 47.

(e) Palavi. Hist. Con-cil. Trid. l. 10. c. 15.

(f) Che-billier, Origine de l'imprime-rie de Pa-riis, pag. 149. 150.

(g) Le Lexicon Grec de Jaques Tzetsanus.

(B) Le Poëte de LINGENDES. ] Voici ce qu'en dit le même Abbé de Marolles (a). Il écrivoit avec reputation dès les années 1607, & 1610. & il se voit de lui un poë-me pour la naissance de Monfr. le Duc de Retelois, & cet autre si fameux au sujet du bannissement d'Ovide, qui se lit devant les Metamorphoses de la traduction de Nicolas Renouard. A force d'imiter Politien, si nous en croyons Colletet (b), il se rendit enfin à plus poli que Politien même dans quelques unes de ses pieces.

(C) Cette famille subsiste encore. ] Nicolas de LINGENDES frere de l'Evêque de Sarlat, fut Maître ordinaire de l'hôtel du Roi. On l'envoya en Espagne pour la negociation du mariage de Louis XIII. avec Anne d'Autriche. Il épousa en premieres noces Marie d'Abra de Raconis, tante de Charles de Raconis Evê-que de Lavaur, & en eut Charles de LINGENDES Maître d'hôtel du Roi, sous-Doyen des Chevaliers de St. Michel, & pere de Jean Augustin de LINGENDES Capitaine de Cavalerie (c).

(A) Natif de Venise. ] Les uns disent qu'il étoit (d) d'une famille très-noble : d'autres soutiennent qu'on n'a jamais su qui étoit son pere. Voyez la remarque D.

(B) Pour plaider la cause de la translation. ] Les Legats du Pape ne voulant point continuer le Concile à Trente, l'avoient transporté à Boulogne, & il y avoit des Evêques qui n'approuvant point cette translation étoient demeurez à Trente. C'est pour cela que les Legats deputerent un certain nombre d'Evêques au Pape, pour rendre raison de leur conduite. Lippoman fut un de ces deputez (e).

(C) Il publia beaucoup de livres. ] Les plus considerables, si je ne me trompe, sont Catena sanctorum patrum in Genesim, & in Exodum. Il fit imprimer la Catena in Genesim à Paris in fol. par (f) Charlotte Guillard l'année 1546. C'est une très-bonne impression. Il vint à Paris trouver la veuve, & l'obligea à faire cesser un grand Ouvrage (g) que l'Université attendoit avec impatience, pour travailler à l'impression du second volume, Catena in Exodum, qui fut achevé l'année 1555. Elle est en la même forme & de la même beauté que la precedente. Ces éditions sont mêlées

d'Hebreu, de Grec & de toute sorte de bons caractères. Je ne sai comment accorder ceci avec plusieurs bons Catalogues qui marquent que la Catena in Exodum est imprimée à Paris l'an 1550. Les autres Ouvrages de Lippoman sont Catena in aliquot Psalmos. Une compilation des vies des Saints en 8. volumes. Confirmatione di tutti gli dogmi Catholique, con la subversione di tutti i fondamenti delli moderni heretici, à Venise 1553. Epistioni volgari sopra il sanblo apostolico, il pater nostro &c.

(D) Une grande érudité contre les Sectaires . . . en Pologne. ] Selon l'Auteur que je citerai, Lippoman fut le premier Nonce Apostolique que l'on eût vu en ce pays-là. Il se servit du supplice de quelques Juifs pour intimider les heretiques. A force d'argent il suborna des accusateurs, qui dirent qu'une femme avoit vendi une hostie à quelques Juifs, & que ces impies en avoient tiré à coups d'aiguilles une phiole de sang, pour guerir la playe de la circoncision. On surprit un ordre de Roi pour les faire brûler. Ils protestèrent de leur innocence sur le bûcher. Le Roy ayant su comment la chose s'étoit passée, en conçut une grande indignation contre Lippoman. Neanmoins on fit une relation de tout cela sous le nom du Roi; laquelle fut envoyée à Rome, pour y grossir les documens des miracles dans les Archives. Je m'en vais rapporter les paroles de l'Ecrivain Polonois qui narre ceci. Il commence par un reproche de basse naissance à Lippoman. (b) Primus id officii apud nos (b) suscepit Aloysius Lipomanus Venetus, homo ut facta testantur, perricax & crudelis. Quod tanto minus mirandum, quanto Asperius nihil est humilli cum fureit in altum. Dicebatur enim eum incerto patre fuisse natum. Hunc quamprimum Nunciis Terrarum in Comitio viderent, extemplo eum compellarunt: Salve progenies viperarum. Talem se reipsa fuisse Lipomanus probavit. Videns enim dogma eorum de Sanctissimo, ut vocant, Sacramento in magno versari discrimine, coacto Loviciani Pontificum omnium generis conventu, è re sua judicavit exemplum severitatis, vel potius ferocitatis, ad incutendum populo sibi parenti metum, & dissentientibus horrorem in aliquo ex infama vulgi sece ideoque impunus stavit. . . . Hinc impetu in Judæos quam odio publico laborantes, tant innocentie præsidio defessos, sacro, tres è grege eorum

\* Mr. Desjardins, Auct. aux éloges de Mr. de Thou, to. 2. p. 381. & 432. Baillet, Academie des Sciences, to. 2. p. 193.

† Baillet, éloges celebres, p. 184.

‡ Cette profession dura un peu plus d'un an. Lipsius epist. 87. cent. 2. miscell. p. m. 313. Il sortit d'une le. de Mars 1574. Id. epist. 68. centur. ad German. & Gallos, p. 702.

(a) Id. Lubinien. eius ind. p. 76.

(b) C'étoit le Gouverneur de leur lieu.

(c) Tantum in odium scditionum incurrat, ut ab eis de vita fit periclitatus frequentier, sed Deo protegente incolu-mis reverfus. Sauffais ubi supra.

(d) Ad ann. 1566. n. 7. p. m. 564.

(e) Voyez l'Épître dédicatoire de l'ouvrage d'Épiphane contre les Prolégomènes de Brentius.

(f) Il le composa l'an 1603.

(g) Il le composa l'an 1604.

LIPSE (JUSTE) en Latin *Lipsius*, a été un des plus savans Critiques qui ayent fleuri au XVI. siecle. Je pourrois rapporter beaucoup de choses curieuses sur son chapitre; mais comme d'autres\* les ont déjà ramassées, & n'ont pas même oublié ce qui concerne son éducation, & la  $\dagger$  prématurité de sa science, je me vois réduit à ne parler que de ce qu'ils ont négligé. Un des plus grands défauts qu'on reproche à Lipse, est l'inconstance en matiere de Religion. On fonde ce blâme sur ce qu'étant né Catholique, il professa la Religion Protestante pendant qu'il  $\ddagger$  fit des leçons publiques à Jenc. En suite étant retourné dans le Brabant, il y vécut à la Catholique; & puis ayant accepté une profession à Leide, il y vécut à la Protestante. Enfin il sortit de Leide, & s'en retourna dans le Brabant, où non seulement il entra dans la Communion Romaine, mais aussi il se jeta dans une bigoterie de femme; ce (A) qu'il temoigna par

(b) Lipsius, epist. 59. centur. 5. miscellan.

(c) Amber. Miras. in vita Lipsii, p. m. 23.

des (k) Cui Virgini Hallensi moriens suam pelliceam testamentamento legavit: in quo, non potuit quin factorum hominum urbanitatem incurreret; qui quidem ridiculum, sed non admodum religiose, ideo lacernam pelliceam Virgini illi relictam ajebant: quod ejus miracula, que tantopere in caelum efferebat, frigerent ad populum. Strucius Erythraeus. Emaoith. 3. pag. 6.

rum & feminam quandam Dorotheam Laziciam in vincula conjecerunt. Capita accusationis hac fuerunt: Laziciam cum de more seleni ante Paschatos festum ad Sacram communionem accederet, occultatam in ore hostiam Judas vendidisset: hos acubus eam confixisset: inde ampullam sanguinis, quo ad sanandum infantium circumcisorum vultus opus habeant, collegisset. . . . Mandata (a) nomine Regio ad (b) Borcum per dispositos equites misere, ut Judaeos ex mente Legati Apostolici & Spiritus S. (scilicet) concilium Lovicense regentis ad rogum damnaret. Lata in Judaeos sententia, Hi ad rogum deducti palam libere dicere: Nunquam nos hostiam eminus vel acubus confiximus: Nos enim nequaquam credimus hostia inesse Dei corpus: Imo scimus Deo nullum corpus sanguineve esse: & more Majorum credimus, Messiam non futurum fuisse ipsum Deum, sed ejus unctum &

(a) Legatum: Compertum quoque habemus farina n' inesse sanguinis. Testatur ad ultimum nos nullo sanguine opus habere. . . . His auditis crudelitatis Lipomaniane & Pontificae administrari piecum ardentem ori miserorum infuderunt. Tam horrendum omni ex parte facinus monumentis Romanis insertum & pro miraculo vulgatum, Regis nomine, ad conciliandum rei fidei fidem, adpusto. Id scripti à Myssovio traditum Regi, indignationem & iram ejus excievit, annunquie à Lipomano avertit. Hinc Rex in os dicere non erubuit: se facinus illud inmane detestari: & nequaquam adeo mente captam esse, ut hostia isti sanguinem inesse credat.

Du Sauffai (c) assure que Lippoman fut si haï des Sectaires, qu'il pensa perir plusieurs fois par leurs attentats. Monsieur de Sponde (d) pretend que le miracle qui parut alors sur l'hostie, entre les mains de ces miserables Juifs, fut fondé sur trois raisons: la dernière fut que le Nonce Lippoman déchiré par les libelles des heretiques, & courant risque de la vie, avoit besoin que la providence lui conciliât une grande autorité. Stanislaus Hosius Evêque de Varmie, temoigna une extrême indignation de ce que Pierre Paul Vergier dediant un livre au Roi de Pologne, avoit dédié Lippoman Nonce Apollonique à une dispute publique dont le Roi seroit le Juge (e).

(A) Il temoigna par bigoterie par des livres imprimez. } Lun de ces livres a pour titre, *Justi Lipsi Diva Virgo Hallensis: beneficia ejus & miracula fide atque ordine descripta* (f). Un autre est intitulé, *Justi Lipsi Diva Sicheniensis sive Aspricollis: vota ejus beneficia & admiranda* (g). Il y adopte les plus petits contes, & les traditions les plus incertaines qui se puissent ramasser sur ce sujet. Quelques-uns de

ses amis l'avoient voulu détourner de ce travail & lui avoient allegé l'incertitude de ces traditions, & le tort qu'il se feroit, mais leurs conseils ne le purent détourner de son entreprise. At (h) mali aut morosi quidam & prave sapientes non occulte deterruit aut improbant, tanquam à narrationibus parum certis, ut ajunt, & opinione saepe mixis. Non debere talibus obsoleverit auctoritatem nostram si quam habemus, dissentio. Les vers qu'il fit lors qu'il consacra à notre Dame de Hal une plume d'argent, sont tout-à-fait singuliers, tant à cause des éloges qu'il s'y donne, qu'à cause des hommages excessifs qu'il y rend à la Sainte Vierge. Ipse (i) pennam argenteam (nec potuit pretiosius quidpiam) in templo ante aram Virginis suspendit, & pios hostes versus subscripsit:

Hanc, DIVA, PENNAM interpretem mentis meae, Per alta spatia quae volavit atheris, Per ima quae volavit & terra; & maris: Scientiae, Prudentiae, Sapientiae Operata semper, aucta quae CONSTANTIAM Describere, & vulgare; quae CIVILIA, Quae MILITARIA, atque POLIORCE TICA: Quae ROMA MAGNITUDINEM adstruxit rotam:

Variisque luce scripta prisca saeculi Affecti, & perfudit: hanc PENNAM tibi Nunc DIVA, merito consecravi LIPSIVS. Nam numine istae inchoata sunt tuo, Et numine istae absoluta sunt tuo. Porro o benignitatis aura perpetim Hac spiret! & famae fugacis in vicem, Quam PENNA peperit, tu perenne gaudium Vitamque DIVA, LIPSIO parces tuo.

Il legua (k) par son testament sa robe fourrée à la même Notre-Dame; ce qui fit dire qu'il en usoit de la sorte, parce que les miracles qu'il avoit tant celebres mouroient de froid. Quelques Protestans écrivirent contre lui d'une grande force; & il les laissa dire, & ne repondit qu'en très-peu de mots à l'un d'eux: voyez sa *rejectionculi* à la fin de la *Virgo Aspricollis*. On s'ouhaitoit qu'il se défendit contre (l) l'Auteur du Traité de *Idolo Hallensi*, & contre Thomson (m) qui le refusa entre autres matieres sur la *Virgo Sicheniensis*: mais (n) il refusa de s'engager dans ces disputes, & fit sagement. Voyez dans la remarque D ce que Baudius disoit des livres de devotion de ce Critique.

(m) Mr. Tessier ibi le nomme Thomson.

(n) Mirasus ubi supra pag. 24. 25.

des livres imprimez. Ce qu'il y eut d'étrange dans sa conduite , & qui ne lui a pas été pardonné , fut qu'étant à Leide dans la profession extérieure de l'Eglise Reformée, il approuva publiquement les principes de perfection qui se pratiquoient par toute l'Europe contre cette Eglise. On l'embarraffa (B) étrangement lors qu'on lui fit voir les conséquences de son dogme; & ce fut sans doute

(b) Pro- diit etiam recentissima dum hæc scri- bo calum- nia eadem de Socie- tra in li- bello quem Au- ctor in- scribit, *Scribituræ politicae* & in quo imprimis accribit me inveni- hitur in lustissimum Ordinum stipendarius fuisse, post- quam insalutatis hospitibus bene meruis abisset, *sy- lum in eos convertit, & adversus Rempublicam Ita. var. in eorum, consilia subministravit. Quis fuerit au- ejusl. Molonai ad Balta- cum, p. 96. Le livre de Petra Sancta fut imprimé quos anno 1579. præfatis ad Zelandos libro ad- l'an 1634. versus tenebram quendam. Editi fuerunt tum Leyde apud Andream Schoutenum, & quo ani- mo fuerit, aut esse sinxerit, indicant. Audi il- lum,*

(B) On l'embarraffa étrangement lors qu'on lui fit voir les conséquences. ) Voici ce qu'on trouve là-dessus dans le Commentaire Philo- sophique sur *contrain les d'entrer.* „ J'ai vu „ un autre embarras qui a du rapport à ces ma- „ tieres dans un Traité de Juste Lipsé. Cet „ homme ayant été ruiné par les guerres du „ Pais-Bas trouva une retraite fort honorable „ à Leide où on le fit Professeur, & il ne fit „ point scrupule d'abjurer extérieurement son „ Papiſme. Pendant ce tems-là il fit impi- „ mer quelques livres de Politique, où il avan- „ ça entre autres maximes qu'il ne faut souffrir „ qu'une Religion dans un Etat, ni user d'au- „ cune clemence envers ceux qui troublent la „ Religion, mais les poursuivre par le fer & „ le feu, afin qu'un membre perissé plutôt que „ tout le corps. Clementia non hic locus. „ Ure, *seca, ut membrorum potius aliquod quam „ totum corpus intereat.* Cela étoit fort-ma- „ honnête à lui, entretenir comme il étoit par „ une Republique Protestante qui venoit de „ reformer la Religion, car c'étoit approuver „ hautement toutes les rigueurs de Philippe II. „ & du Duc d'Albe. Et c'étoit d'alléurs une „ imprudence terrible & une execrable impie- „ té, puis que d'une part on pouvoit concla- „ re de son livre qu'il ne falloit souffrir en Hol- „ lande que la Religion Reformée, & de l'au- „ tre que les Payens ont fort-bien fait de faire „ pendre les Predicateurs de l'Evangile. Il fut „ entrepris sur cela par le nommé Theodore „ (a) Cornhert, & poussé dans l'embaras, car „ il fut obligé de répondre en louvoyant, & en „ déclarant que ces deux mots *Ure, seca,* n'é- „ toient qu'une phrase empruntée de la Me- „ decine, pour signifier non pas litteralement le „ fer & le feu, mais un remede un peu fort. „ C'est dans son Traité de *una Religione* que „ l'on voit toutes ces tergiversations. C'est bien „ le plus-méchante livre qu'il ait jamais fait, ex- „ cepté les impertinentes Histoires & les fades „ Poësies qu'il fit sur ses vieux jours sur quel- „ ques Chapelles de la Vierge, son esprit contra- „ riant à baïsser comme celui de Pericles, lors „ qu'il se laissa entourer le cou & les bras d'a- „ nulettes, & de remedes de femme, & étant „ tout insatué des Jesuites, entre les bras des- „ quels il se jeta lors qu'il vit que le petit mé- „ chant livre en question seroit regardé de tra- „ vers en Hollande; cela fit qu'il s'évada sur- „ tivement de Leide. Pour revenir au petit li- „ vre, c'est une méchante Rapodie de passa- „ ges qui autorisent toutes les impietez païen- „ nes sur quoi on fondeoit la perfection hor- „ rible des premiers Chrétiens, & d'autres pas- „ sages qui disent tout le contraire. Et com- „ me l'Auteur n'osoit avouer la force de ces „ 2. mots *Ure, seca,* il se servit de méchantes „ distinctions qui revenoient à ceci, qu'il ne „ falloit faire mourir les Hérétiques que rare- „ ment, & secrètement, mais que pour les „ amandes, les exils, & les notes d'infamie,

„ les degradations il ne falloit pas les leur épar- „ gner. Tout cela tombe par terre par les re- „ flexions ci-dessus faites. „ Coornhert n'est „ pas le seul qui ait maltraité Juste Lipsé sur cette „ matiere, car le Jesuite Petra Sancta ayant „ fait des plaintes contre l'Auteur anonyme des „ *Strictura Politica* (b), voici ce qui lui fut re- „ pondu: (c) *Conquereris de autore notatum sine „ stricturarum in proditoriam Justi Lipsii episto- „ lam qui quum in Belgio federato vixisset, & il- „ lustrissimum Ordinum stipendarius fuisse, post- „ quam insalutatis hospitibus bene meruis abisset, „ lum in eos convertit, & adversus Rempublicam Ita. var. in „ eorum, consilia subministravit. Quis fuerit au- „ tor stricturarum illarum, seu notatum satcor me „ ignorare: sed quisquis ille fuerit, patria sua aman- „ tissimus, & Lipsii fraudum callentissimus. . . .* Le livre „ de Petra Sancta fut imprimé quos anno 1579. præfatis ad Zelandos libro ad- l'an 1634. versus tenebram quendam. Editi fuerunt tum Leyde apud Andream Schoutenum, & quo ani- mo fuerit, aut esse sinxerit, indicant. Audi il- lum,

Duplicia Hesperii rupistis vincula tyranni, „ Mattiaci: atque armis afferitis patriam: „ Afferitisque fidem, patriam sed turbat Iberus. „ Ecce iterum, ecce fidem turbat hic ardello. „ Verum alii patriam: sed tu Feugræ, tueri „ Perge fidem, & fidei qui faciunt tenebras, „ Scriptis illucere tuis: sunt vera Ministri „ Hæc munia, ingenio digna tuo & genio.

Vides quo loco tum fuerit apud Lipsium Hispania „ nam Ri- „ Rex, quo Romana fides & Religio: qui postea „ chard Montacu- „ factus est Religionis transfuga, infide & con- „ tium cum „ stantiam *divorçicam*, & ut loquitur Montacu- „ tus (d). Ces vers de Lipsé deshonoreroient fa me- „ moire, quand on les compare avec l'aveu qu'il „ a fait, qu'il n'étoit à Leyde Protestant qu'en „ apparence, & que son cœur étoit Catholique. „ Voici cet aveu. *Sed altera calumnia, in te- „ rutione mutavi. Nego, in sede vestra, non in „ sensu sui, & ut in peregrinatione corporis non an- „ ni requiem illi elegi. In tempore, ut meum in- „ genium est, quiete modestaque me habui: an in sa- „ cra aut ritus vestros transivi? nec impudentia hoc „ dicit (e). Il avoit beau faire & beau dire; lui „ & tous ses apologistes étoient incapables d'élu- „ der les preuves qu'on alleguoit, pour faire voir „ que son stile avoit répondu à sa profession ex- „ térieure, pendant qu'il avoit paru Protestant. „ L'Auteur de l'*Idolum Hallense* prouve que Lip- „ se ayant protesté à Iène devant Tilemannus „ Heshusius, qui étoit alors (f) Recteur de l'A- „ cademie, qu'il embrassoit sincerement la Re- „ ligion Luthérienne, communia (g) publique- „ ment, & que dans une oraison funebre qui „ fut imprimée, il declara que Dieu avoit don- „ né à son Eglise la Maison de Saxe, pour rui- „ ner (g) Eam- „ que pro-*

(c) Rivet. *Calignat. Notarum in epist. ad Balzacum, cap. 12. n. 14. Operum tom. 3. p. 535.* (d) Rivet *peu appa- raitant avoit dit. Vide si placet Ex- postulatione* (e) Lipsius, *in rejec- tiuncula, ad calcem Virginis Aspicillii.* (f) C'est- à-dire vers la fin de St. Michel. (g) Eam- que pro-

(a) Voyez touchant cet Au- teur, Co- lomés Me- lang. his- tor. p. 63. Son Ou- vrage a pour titre Processus de non occiden- dis hære- ticis, con- tra tria capita li- bri 4. Po- liticorum J. Lipsii. La réponse de Lipsé intrusive, de une re- ligione, adversus dialogi- stam, fut refusée par le même Coornhert peu après qu'elle eut paru.

cessionem sicæ eæne ibidem usu & communicatione publice ob- signavit. *Dissert. de Idolo Hallensi pag. 17.*

l'une des raisons qui l'obligerent à sortir de la Hollande. On lui avoit offert une profession à Pise, avec promesse (C) qu'il y jouiroit de la liberté de conscience; mais il refusa cette vocation. Il se fixa à Louvain, où il enseigna les belles lettres d'une manière qui lui fut glorieuse, & il y mourut le 23. de Mars 1606. dans sa 59. année. Il se trouva des Protestans (D) qui ne seconderent pas la

(C) Voyez Pains, lettre 27. p. 114. du 1. vol. ou il cite aussi du Meulin & Kockerman.

passion

ner la peste de la Papauté. De bello Smalcaldico locutus causa bonitatem à Saxone, fortunam & martem ab Imperatore stetit dicit & . . . Saxonicam (a) generosam stupem ad Dei hostes extirpandos, errores evertendos, PESTEM PONTIFICIAM excindendam donatam divinitus & concessam ECCLESIA esse. On avoué qu'il ne communia point à Leide; mais on prouve (b) par plusieurs extraits de ses lettres que pendant qu'il y séjourna, il regardoit la cause des Espagnols comme le mauvais party, dont il souhaitoit la ruine, & qu'il lui échappoit plusieurs expressions (c) qui sentoient le Protestant.

(a) Dissertat. de Idol. Hall. pag. 16.

(b) Ibid. pag. 22. & 174.

(c) Ibid. p. 17. 18.

(d) Dans sa 2. lettre écrite de Bologne le mois de Janvier 1591.

(C) Avec promesse qu'il y jouiroit de la liberté de conscience. ] Acidalius raconte (d) que Mercurial negociateur de l'affaire, lui avoit dit que le grand Duc avoit fait offrir à Lipsé une chaire de Professeur dans l'Academie de Pise, avec le privilege de croire tout ce qu'il voudroit sur la religion, & que ce Prince avoit obtenu à Rome cette tolerance pour ce savant homme. En même tems Acidalius ajoute que le bruit couroit que ce Professeur avoit embrassé la foi Romaine en Allemagne, & il assure que Lipsé en refusant la chaire de Pise, n'avoit allégué pour raison que l'infirmité de sa santé, & la distance des lieux, via longinquitatem, & valetudinis imbecillitatem. Il n'avoit garde d'alléguer son Protestantisme, car il étoit assez disposé à la profession publique de la Religion Romaine. Mais néanmoins nous voyons ici qu'on le prenoit en Italie pour un très-bon Calviniste, puis qu'on lui negocia à Rome la liberté de conscience. Il y a 2. lettres (e) de Lipsé d'où nous pouvons inferer qu'Acidalius étoit bien instruit de ce qu'il disoit, mais elles ne parlent pas de l'offre de la liberté de conscience.

(e) La 1. de la censure ad Italos & Hispanos, & la 3. de la 3. censure ad Belgas. Dans celle-ci il dit que le Pape l'exhortoit de venir à Rome: Ipse Pontifex caput nostrum recenter nunc me Roman invitavit.

(f) Baudius, epist. 56. centur. 2. p. m. 241.

(g) Id. ib.

(h) Id. ib. pag. 242.

(D) Des Protestans qui ne seconderent pas. ] Un Ministre nommé Lydius voulant publier les Lettres que son pere avoit reçues de Juste Lipsé, fut instantment supplié par Baudius de ne le pas faire, par Baudius, dis-je, qui sachant que Lydius persisto dans son dessein, se prepara à écrire contre lui en faveur de Lipsé. (f) Perstat in incepto, ut sermonem tuum audio. Sed quia sibi sumit eam licentiam ut faciat quæ sunt contra morem honorum, contra sagentium, contra jus humanitatis: saxo dicat se nactum, qui hac in parte causam amici & quondam doctoris indefensam esse non patiarur. Ce n'est pas que Baudius aprouvât les deux Ouvrages de Lipsé sur les miracles de la Sainte Vierge, au contraire il en parloit avec le dernier respect, mais il croyoit que les lettres que les amis s'entr'écrivent doivent être un secret inviolable. Non (g) quod ejus Divas nullo colore defendi posse censam, sed interim non est tollenda à vita vita societas, quod faciunt qui literas, hoc est amicorum colloquia absentium, foras eliminant. . . . (h) Deest scilicet hostis, & seges ac materies metenda gloria non suppe-

tit, nisi ex labe & ruina celebratissimi in literis viri, & honorifice à bonis nominandi, tametsi famam suam misere decoxerit duplici illa publicatione Virginum, quibus sæpe incolunt authore

(i) lumbisragum exoptari. Encore que Lydius fut un grand Pédicateur, Baudius ne laissoit pas d'espérer d'en avoir fort bon marché. Etiam si

(k) multum in concubibus valeat, vereor tamen ut huc stare possit. Fervida ingenia plerumque violentiam natura & profundam ambitionem vultare solent praclaro schemate cæsi, quod est everriculum & mamile multarum fraudum. Sed non desunt nobis rationes quibus saculo planum & perspicuum fiet, Quod solidum creper & pictæ rectoria linguæ. Il nous apprend dans la même lettre (l) que Scaliger avoit trouvé fort mauvais, & que quod Thomson eût fait un livre si violent contre Lipsé. Il dit aussi que c'est ignorer les loix de l'humanité, & les droits des belles lettres, que de prétendre que les Savans doivent épouvanter les uns contre les autres les guerres d'Etat, & les querelles de religion, & que pour lui il suivra jamais ces maximes, & pendant qu'il lui restera une goutte de bon sens: Non (m) dissimulo, nec inquam dissimulabo, mercedere mihi cum Lipsio, extra causam religionis & libertatis, ob quam publice bello decertamus, omnia jura summa necessitudinis, quæ cum ullo mortali esse possunt. Nuncquam litarunt Grævis, & ignorant quid humaniores literæ, quid humanitas ipsa flagitet, qui ob eam rem restat immunitas promissæ omnibus intendendis esse arbitrantur. In eo me petierunt, quamdiu sanam animi mentem obtinebit. Guterus qui avoit des lettres de Lipsé, ne voulut jamais les communiquer à ceux qui lui demanderoient, pour en faire part au public. Il (n) ne voulut pas fournir des armes contre l'honneur de ce savant homme. Mais (o) Lingelsheim ne fut pas si délicat, veu qu'après s'être servi de quelques lettres de Lipsé (p), il les offrit à Goldast pour être imprimées. Goldast avoit déjà fait à Lipsé la supercherie dont j'ai parlé en un autre lieu.

(l) Opus est sane non inruditum & quod scriptorem multæ lectio nis: nisi quod supra modum modestè effervescit, quo nomine etiam se-ritio reprehenus est ab heroe Scaligero. P. 242.

(m) Ibid.

(n) Lipsii epistolæ multæ à me petierunt, per negavi quod nolui multi à me petierunt, ut supra in epistola

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

(t) Ibid.

(u) Ibid.

(v) Ibid.

(w) Ibid.

(x) Ibid.

(y) Ibid.

passion de quelques-uns de leurs confreres, pour diffamer ce savant homme. Il s'étoit marié à Cologne avec une veuve environ l'an 1575. Il n'en eut point d'enfans. Quelques-uns disent que c'étoit une (E) très-méchante femme; mais il assure qu'il vécut en paix avec elle. Je ne sai si je dois dire que son (F) écriture étoit très-mauvaise, & que sa conversation & sa mine (G) ne repondoient point à l'idée qu'on s'étoit faite de lui. Ses amis ne (H) l'abandonnerent point après la mort à la critique de ses adversaires; mais il étoit difficile en bien des choses de faire son apologie. On a mis entre les plus grans perils à quoi il ait été exposé, la maladie qu'il gagna (I) dans un repas. C'est une chose étrange

X x

qu'un

tem, tollere amicorum colloquia absentium? Quam multa joca solent esse in epistolis, quae prolata si sunt incepta videantur? quam multa seria neque tamen ullo modo divulganda? Sit hoc inhumilitatis tuae. Bien des gens croyent qu'en faveur de la religion il eût permis de violer cette belle loi, c'est-à-dire lors qu'on peut decrir un homme qui a écrit contre nôtre religion, ou qui par sa revolte pourroit ébranler la foi des simples; & ainsi (a) ils ne font point de scrupule de publier jusqu'à des billets de cet homme-là, s'il leur en tombe des copies entre les mains. Ils seroient peut-être plus scrupuleux, s'ils étoient eux-mêmes la personne à qui l'on auroit écrit ces billets, car il n'est pas aussi contraire à la loi dont nous parlons de publier une lettre qu'un autre a reçue, que de publier une lettre que l'on a reçue soi-même.

(E) Que c'étoit une très-méchante femme.] Le (b) bonhomme Lipse qui avoit une méchante femme a dit quelque part en ses Epures, qu'il y a quelque secret du destin dans les mariages. Voici le passage dont Patin entend parler: *Uxorero duxi, dit Lipse (c), mei magis animi quam amicorum impulsu. Sed, ut ille (d) ait, τὸ ἄλλ' ἂν πρὸς ἡμετέραν βελὸν αἰνοῖ, à Diis fataliter hoc decretum, & concorditer sane vivimus, sicutus tamen matrimonii, id est liberorum exfortes.* On a cru que Lipse ne changea de religion qu'à cause de son ambition, & de l'importance de sa femme qui étoit extraordinairement superstitieuse. Mr. Teiffier (e) assure cela sur la foi de Scaliger, dont il cite la 120. lettre du 2. livre. J'ai parlé à des gens qui m'ont fait des contes de l'homme bourré de cette femme. Ils les avoient ouï faire à des vieillars qui avoient vu Lipse.

(F) Son écriture étoit très-mauvaise.] Il avoué lui-même, & il le refusa par là ceux qui pretendoient avoir imprimé sur l'original la harangue de duplicité concordia, sur un original, dis-je, très-bien écrit. *Ego belle & mundule scribo?* dit-il (f), *Vellem, sed totam Europam testem reddiderat hujus habeo, & querelas quod autographa mea agere vel non legant.* Confirmons cela par ce passage de Gabriel Naudé. Ce (g) di-gne écolier de nôtre Murat M. Antonius Bonaldicé. *curiosus de Perouse se plaignoit un jour, qu'il ne pouvoit lire que les deux ou trois premières lignes des lettres que Lipse lui écrivoit, parce que tout le reste étoit griffonné d'une étrange sorte.* Naudécius en disoit autant de l'écriture de Ramus.

(G) Sa conversation & sa mine ne repondoient point.] Voici l'aveu d'Aubert le Mire (h) sur ce fait-là. *In gestu, cultu, sermone modicus fuit: adeo ut plerique, quibus magnos viros per ambitionem aestimare mos est, viso aspectoque Lipsiano quærent sanam, pauci in-*

terpretarentur (i). Constat certe exteros, quos ab ultimâ etiam Sarmatia, ejus videndi audienti- que gratiâ (ut olim magni ultus Livii) frequenter venisse scimus, cum Lipsium viderent, eundem saepe requisivisse.

(ii) Ses amis ne l'abandonnerent point. . . à la critique de ses adversaires.] Le Jésuite Scribanus, selon l'esperance (k) de Lipse, se porta pour son defenceur. Voyez son *Oribodoxa fidei controversa, sa defensio Lipsii postuma* &c. Claude Danqueus Chanoine de Tournai publia l'an 1616. un livre qu'il intitula D. MARIAE A S. majora PRICOLLIS ΘΑΥΜΑΤΟΕΠΡΟΤ ΣΕΝΤΙΜ. . . alterum item J. Lipsii factum: utrumque adversus Agricola Thraci satyricas petitiones. Il veut dire qu'il répond à un Ouvrage que Georges Thomson, Ecoislois, publia à Londres l'an 1606. sous ce titre: *Vindex veritatis adversus fuerit non Justum Lipsium libri duo.* Prior insanam ejus religionem politicam, fatuam nesariamque de Fato, qua mactelestisimam de fraude doctrinam resellit. Posterior de doctrina Schemienfis, id est Idoli Apriocollis, & Dea liguae miracula convellit. Uterque Lipsium ab orio Gentilissimum revocasse docet. Voyez la remarque A de l'article Lingselsheim lettre m. Je ne parle pas de ceux qui l'ont attaqué ou défendu sur des matieres de littérature. Vincent Contarini successeur de Sigonius dans la chaire de Padoué, critiqua (l) assez doctement Juste Lipse l'an 1609. circa frumentariam Romanorum largitionem & militare Romanorum stipendium.

(I) La maladie qu'il gagna dans un repas.] Voici les paroles de Nicus Erythreus. *Sapienter in vita mansuetum vite discernen adit; ter in Pan 1609. puerili etate . . . deinde lethali morbo pene sublitus est Dole, qua Sequanorum est Academia, ubi quum luculentâ oratione Victorem Gislhnum, inter medicos allechum, laudasset, ac statim deinde, opparato convivio excepisset, in quo, ut mos est illarum regionum, conviva invitare se plurculum solent, & in sese largius merum immergere, repente, insolito horrore correptus, cum febri domum rediit.* Lipse ayant fait une harangue dans la promotion de ce Medecin, fut sans doute regardé comme l'un des principaux heros du repas; on le fit boire d'autant, & on le pensa tuer. S'il eût été Italien ou Espagnol, cette aventure ne seroit pas surprenante, car il est vray qu'à de telles gens un repas academique, un repas de promotion dans des Universitez septentrionales, est une occasion aussi perilleuse qu'une bataille rangée à un Colonel, à moins qu'ils n'obtiennent dispense de faire raison à chaque santé. Mais Lipse étoit un Flamand; n'importe, il succomba, il fut vaincu dans une jourée bacchique par des Frances-Comtois: il lui en coûta presque la vie. Les regles les plus generales souffrent exception.

(d) Tacitus in vita Agricola.

(e) Hens imperator ne qui jam ab eundem & 1616. magisque seria meditantem, supervacuo laetificans quod laetificans il vult dire qu'il répond à un Ouvrage que Georges Thomson, Ecoislois, publia à Londres l'an 1606. sous ce titre: *Vindex veritatis adversus fuerit non Justum Lipsium libri duo.* Prior insanam ejus religionem politicam, fatuam nesariamque de Fato, qua mactelestisimam de fraude doctrinam resellit. Posterior de doctrina Schemienfis, id est Idoli Apriocollis, & Dea liguae miracula convellit. Uterque Lipsium ab orio Gentilissimum revocasse docet. Voyez la remarque A de l'article Lingselsheim lettre m. Je ne parle pas de ceux qui l'ont attaqué ou défendu sur des matieres de littérature. Vincent Contarini successeur de Sigonius dans la chaire de Padoué, critiqua (l) assez doctement Juste Lipse l'an 1609. circa frumentariam Romanorum largitionem & militare Romanorum stipendium.

(l) Sicutus in vita Lipsii.

(m) Prae-cob. 3. p. 6.

(n) Prae-cob. 3. p. 6.

(a) Voyez l'Asseris- fentent des confidra- tions gene- rales sur le leure de M. Brueys, imprimées à Rotter- dam 1684. On y dis- vulgue un secret que Mr. Brueys avoit écrit à un ami. Voyez aussi les Nou- velles de la Republi- que des Lettres, Dec. 1685. p. 137. dans l'ex- trait des Dialogues de Photin Ep d'Ire- lande, où l'on insere une lettre de Mr. Ranchin. Le Juris- consulte Batadonin, Respon- siteria ad Jo. Calvi- num, pag. 56. retro- uve à Cal- vin d'un- voir ma- gistré plu- sieurs let- tres qu'il lui avoit écrites. (b) Patin, lettre 294. p. 565. du 12. tome. (c) Epist. 87. centur. 13. miscell. (d) p. 313. (e) Voici ce que dit Aubert le Mire dans la vie de Lipse p. 12. Sed, ut ille ait, sic erat in fa- tis, & fa- talem viro famineque vorum esse Euripides olim mo- dit, Lip- sus vult ille dicit. (f) Ad. lit. aux Eloges t. 2. p. 383. (g) Lipsius epist. 68. centur. ad Germanus & Guallos, p. m. 701. (h) Dialo- g. de Mafes- rat, p. 263. (i) In vita Lipsii pag. 32.

qu'un stile Latin aussi mauvais que le sien, ait pu (K) créer une secte dans la Republique des lettres. Voyez en marge β une faute de Mr. Teillier.

LYSERUS (POLYCARPE) celebre Theologien de la Confession d'Augsbourg, né à Winenden au pais de Wirtemberg le 18. de Mars 1552. Il n'avoit que deux ans lors que son pere \* mourut, mais sa mere se remariant † lui procura un beau-pere qui eut un grand soin de lui. Les progrès qu'il fit dans son enfance le firent juger d'être élevé aux depens du Prince de Wirtemberg, dans le College de Tubinge. Il employa si bien son tems qu'il fut installé au ministere l'an 1573. & au Doctorat en Theologie l'an 1576. Sa reputation se repandit de toutes parts, de sorte qu'Auguste Electeur de Saxe l'appella pour être Ministre de l'Eglise de Wittemberg l'an 1577. A peine eut-il fait paroître ses talens dans cette Eglise, qu'il fut aggregé au nombre des Professeurs en Theologie. Il fut un des principaux directeurs du livre de la Concorde, & il exerça vigoureusement (A) la charge de Millionaire, pour le donner à signer à ceux qui étoient dans les emplois. Il assista à toutes les assemblées qui furent tenues touchant ce livre, ou touchant la réunion des Calvinistes & des Luthériens, qui étoit negociée par les Agens du Roi de Navarre. Christien Electeur de Saxe ayant succédé ‡ à la dignité de son pere, mais non pas à son Lutheranisme rigide, fut ravi de voir que Lyserus lui communiquât (B) les conditions avanta-

geuses

\* Pasteur & Surintendant de Winenden.

† Avec Luc Ofsander fameux

Theologien. β L'an 1566.

(a) Scalliger, voce Lipsius, pag. m. 143.

(b) Horat. epist. 19. lib. 1.

\* See Varie lectiones l'an 1566.

(c) In Scalligerianis nōi supra.

(d) Philippus Parvus in vitiis Davidis Parei, p. m. 18.

(e) Jacob. Pontanus Soc. Jesu Variarum rerum quest. xi. apud Philippanum Parvum lib. p. 19.

(K) Un stile Latin aussi mauvais que le sien ait pu créer une secte. ] Lipsius (a) est cause qu'on ne fait gueres état de Cicéron : lors qu'on en faisoit état, il y avoit de plus grans hommes, en éloquence que maintenant. C'est Scalliger qui parle ainsi, preuve évidente que la secte des Lipsiens s'étoit fort accrue. Mais c'est ici qu'on doit s'écrier (b), O imitatores servum pecus, ut mihi sate Bilem, sate jocum vestri movere tumultus ! Il faut bien aimer les mauvais modeles, quand on est capable de preferer le stile de Lipsé à celui de Paul Manuce, ou à celui de Muret ; un stile qui va par sauts, & par bons, heussé de pointes, & d'ellipses, à un stile bien lié & coulant, & qui developpe toute la pensée. Lipsé est d'autant moins excusable, qu'il étoit passé d'un bon goût au mechant goût. Il écrivoit bien dans sa jeunesse, cela paroît dans le livre \* qu'il dedica au Cardinal de Granvelle, & dans l'Oraison funebre du Duc de Saxe. Il se gâta en vieillissant : sa troisième ceinture d'Epitres, disoit (c) Scalliger, ne vaut rien du tout : il a desapris à parler, je ne sai quel Latin c'est. Un sçavant Humaniste a cru faire honneur à son pere qui étoit un Theologien illustre, il a cru, dis-je, lui faire honneur en publiant son mepris pour le langage que Juste Lipsé mit à la mode : Imprimis (d) vero suscebat scribendi illam novam formam quam magnus ceteroquin vir Justus Lipsius saculo nostro obstruxit, quemque servum pecus imitatores pluvium arripuerunt, quamvis impari felicitate. Il raporte le jugement que faisoit du même stile Jaques Pontanus & Marc Vellerus. (e) Nos Justi Lipsii excellens ingenium, summamque doctrinam suspicimus, & predicamus, nec de studiis nostris quemquam melius meritum statuimus. Ab ejus autem idiotismo, & excogitata heresi in scribendo, pluribus, & opinor justis de causis refugimus, & horremus. Marcum Vellerum ipsi Lipsio amicissimum profertentem meis auribus audivi : mal se in scribendo Murettum, quam Lipsium posse exprimere. Adeo, cujus probabat ingenium, & scientiam summopere, ejus novitiam, & plus equo existantiam & affectatam ditionem non probabat. Enfin il raporte que Scalliger prêt à rendre l'ame, temoigna qu'il abhorroit cette affectation

de stile. Il falloit que la chose lui tint au cœur, puis que même dans cet état - là, où des objets infiniment plus importants devoient attirer son attention, il voulut apprendre à la compagnie ce qu'il en pensoit. Jam (f) in agone mortis (f) Philippius, in Epistola ad Isaacum Cæsarionum hoc animi de eo scribit Heysius : Justi Lipsii affectationem in stilo vehementer fastidire solebat : in his præsertim, quæ senex scripsisset, & nonnunquam literas ejus cum indignatione legebat, eodem modo te quoque judicare, certo scio. Henri Etienne publia un livre de 560. pages l'an 1595. (g) contre la latinité (g) De Lipsii latinitate (ut ipsi) (ut ipsi) Antiquarii Viri magni judicium de imitatione Lipsianæ latinitatis. Il ne faut pas examiner une affectation semblable dans notre langue, quand même le feu premier President de Novion (i) reviendroit au monde.

(A) Il exerça vigoureusement la charge de Millionaire. ] Je me fers de ce mot en considerant les courtes qu'il falut faire de ville en ville pour exiger les signatures, & pour degradé les Non-conformistes. Voyez la remarque C de l'article Hummus, & considerez ces paroles d'un Theologien Allemand. (k) Inciderant Ministerii ipsius Winbergensis primitia in illud ipsum tempus, quo strenuè cura maxime impensis Electoris Saxonie, & AUGUSTI Liberi Christiana Concordia Collegii, conscriptus & plurimorum Ecclesiarum calculi approbatus fuerat. In hoc ergo opere feliciter promovendo partes nimis potestimas sestimuit Polyergus, dum de mandato ac voluntate Electoris, nec cum reliquis ad hanc rem deputatis Nobilibus Theologis, non Winbergensibus, sed & Torge, Lipsie, Misene & alibi subscriptiones ab illis exposcere necesse habuit, qui publicis docendi muneribus vel in Ecclesiis vel in Scholis tunc erant præfati. Tanto autem tamque arduo labore superato, &c.

(B) Que Lyserus lui communiquât les conditions avantageuses. ] Il ne songeoit à rien moins qu'à

(i) Spizerius in Templo honoris referate p. 12.

gênes qu'on lui offrit à Brunfwic. Il le congédia de bon cœur, & au grand regret de ses sujets. Lyserus ne fut d'abord que Coadjuteur à Brunfwic, mais il y fut en suite Intendant. On le rapella à Wittemberg après la mort de Chriftrien; & il fut fait Ministre de Cour à Dresde l'an 1594. Il s'arrêta là toute sa vie, & employa son tems non seulement aux fonctions du ministère, mais aussi à l'éducation des jeunes Princes, & à composer (C) des livres. Il mourut le 22. de Février 1601. pere de (D) treize enfans, & grand-pere de trois petits-fils & d'une petite-fille. Son testament fut une preuve de la charité envers les pauvres, & (E) envers les Etudiâns necessiteux. Il avoit eu à (F) soutenir beaucoup de querelles.

\* Tiré de sa vie & imposé par Melchior Adam, qui la tira presque toute de son Oraison funebre prononcée par Leonard Hutter.

(a) Melch. Adam, in vitis Theolog. p. 800. Voyez aussi Spizelius ubi supra p. 13.

(b) Dans l'article Jarrige, pag. 179. col. 1.

(c) Cum Jesuita Ingolstadiensi Jacobo Greffero, ob publicationem historiam Hafnenmullerianam, publicum eum intercessit certamen: in quo prout unamque alteram veltationem illud Poeta usurpandum sibi statuit: Cede repugnanti: eisdem videri abibi. Melch. Adam, ubi supra p. 801.

(d) Melch. Adam, ibi.

(f) Spizelius en donne la liste p. 16.

(g) Voyez le Theatre de Paul Freber, pag. 452. 453. vous y trouverez le catalogue des livres de ce Polycarpe Lyserus.

LYSERUS (JEAN) Auteur de plusieurs Ecrits touchant la polygamie. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres †; & joignez-y ce qui suit.

X X 2

† Mois d'Avril 1685 art. 1 p. 370. & suiv. Voyez aussi l'article Larnach romainque 4.

qu'à les accepter, & il croyoit sans doute que cela ne seroit qu'à lui procurer l'avantage d'être retenu, avec des temoignages utiles de la haute estime qu'on avoit pour lui. Qui fut étonné ce fut Lyserus, quand il vit la réponse de l'Electeur, car il n'y eut plus moyen de remercier Mrs. de Brunfwic; il falloit accepter ce qu'ils offroient. Ce fut un coup de foudre pour les zéléz; on fit en vain cent remontrances à la Cour. Voici les paroles de Melchior Adam. Cum (a) aliud agens Lyserus, conditionis opinie occasionem apud Brunswicensis sibi obtingere, datus ad aulam literis, ostendisset: responsionem planè *απεσθηδον* tulit: ut frueretur, quam sibi oblatam putaret, felicitate: ecclesie Wittembergensi de alio pastore prospèctam iri. Hoc responsio ordines conseruati non literis modo, sed & legatis ad aulam Electoralis missis, causas plane sonicas, exposuerunt, ob quas de retinendo Lysero sicut solliciti: verum irrito planè conatu.

Dresde le 26. d'Octobre 1592. Il fut Professeur en Theologie à Wittemberg &c. & mourut le 8. de Février 1649. laissant plusieurs enfans de l'un & de l'autre sexe (b).

(E) De sa charité envers les pauvres, & envers les Etudiâns necessiteux. ] Voici les paroles de Melchior Adam. Testamento (i) cavit, ut quotannis in die Polycarpi & Elisabethæ, certa quadam pecunia summa impenderetur, in laudem victum eorum, qui communi mensa vivebant. Cet Auteur nous apprend là qu'une chose qui merito peut-être un peu de reformation. Les Ministres seroient plus considerez qu'ils ne le sont dans l'Allemagne, si les Etudiâns en Theologie étoient moins souvent de la condition dont il nous parle.

(i) Voyez le même Theatre p. 542. 543. vous y trouverez le catalogue des livres de Guillaume Lyserus.

(k) Melch. Adam, ubi supra, p. 802.

(F) Il avoit eu à soutenir beaucoup de querelles. ] Raportez ici ce que j'ai dit ci-dessus (k), & ajoutez ici une chose que Melchior Adam n'a point dite. Il y eut un Poète nommé Jean Major, qui fit des vers contre la conduite qu'on avoit tenuë à l'occasion des signatures du formulaire, & qui maltraita sur tout les Theologiens de Wittemberg. Lyserus prit à partie ce Jean Major avec tant de force, qu'il ne se donna point de repos, jusques à ce qu'il l'eût fait chasser de l'Academie. Il se fit beaucoup d'ennemis par cette victoire; & à son tour il succomba sous leurs efforts; il perdit tous les établissemens qu'il avoit à Wittemberg. Tant il est vrai qu'en certaines occasions, il est plus utile de se contenter d'un mediocre avantage sur ses adversaires, que de les pousser à bout. Mais où sont les gens qui se puissent moderer, lors qu'ils ont le vent en poupe, & que leur faction domine leur permet de se venger? Sub (l) initium anni 86. supra sesquimillesimum turbas Collegio

Thologico Wittebergensi dare cepit Joannes Major Poeta, homo desperata levitatis, qui editis in publicum carminibus, Religionis sinceritatem & bonorum Virorum, Theologorum cum primis famam vellecare haud dubitaverat, cujus improbis comitibus cum Polycarpus tum publicè tum privatim magno spiritu se opposuisset, tandemque effuisset, ut Poeta Wittebergensi Academia sit proscripius; dici non potest quos quantosque crabrones tunc excitaverit tam in Aula quam in Academia, quantamque invidiam sibi apud multos atraxerit; que postea non sine gravi Ecclesia scandalo in verum ita erupit, ut Polycarpus tota Ecclesia & Academia reclamante functione sua excederet. Sa retraite (m) ne le mit pas à couvert de la morsure. Sinon avions un grand detail sur tout ceci, nous trouverions aparemment que nôtre Lyserus avoit la moitié du tort.

(l) Dans Theologico Wittebergensi dare cepit Joannes Major Poeta, homo desperata levitatis, qui editis in publicum carminibus, Religionis sinceritatem & bonorum Virorum, Theologorum cum primis famam vellecare haud dubitaverat, cujus improbis comitibus cum Polycarpus tum publicè tum privatim magno spiritu se opposuisset, tandemque effuisset, ut Poeta Wittebergensi Academia sit proscripius; dici non potest quos quantosque crabrones tunc excitaverit tam in Aula quam in Academia, quantamque invidiam sibi apud multos atraxerit; que postea non sine gravi Ecclesia scandalo in verum ita erupit, ut Polycarpus tota Ecclesia & Academia reclamante functione sua excederet. Sa retraite (m) ne le mit pas à couvert de la morsure. Sinon avions un grand detail sur tout ceci, nous trouverions aparemment que nôtre Lyserus avoit la moitié du tort.

(m) Dans la remarque C.

(n) Spizelius ubi supra, pag. 12.

(o) Neque vero in hac quantumsvis splendida statione constitutus, filiorum fratrum venenosus morsus effugere potuit. Id. p. 13.

\* Il fut imprimé l'an 1682. sous le titre de Polygamia triumphatrix, in 4.  
† Quem tegula solatuetur. A pluvia, mollesubi reddunt ova columbae. Juvenal. Sat. 3. v. 201.  
‡ Voyez son épitaphe dans les Antiquitez de Paris du Breul p. m. 322.  
§ Du Breul ib. β Dans l'article Beda, pag. 522. 523.  
(a) Thuanus, Hist. lib. 6. p. 122. ad ann. 1550.  
(b) Voyez l'article Guise, pag. 1336. col. 2. lettre d & e. J'ai oublié de marquer que l'Imprimeur du Sieur de la Planchette a mis apparemment sans autre prétexte toutesfois, au lieu de sous autre prétexte toutesfois.  
(c) Lizetus qui se initio virum praeberat, in constantia minime perseveravit, verum se ad Lo. la (d) demission de Louis de Lorraine Cardinal de Guise. Le Pere du Breul en citant Mr. de Thou, raconte la chose comme si tout s'étoit fait le même jour, & dans la même séance; mais Mr. de Thou ne dit point cela, & il insinué même le contraire. Quoi qu'il en soit, rapportons les termes du Pere du Breul. „ Monsieur (e) le President Jaques de Thou. . . „ desiré élégamment en termes exquis la cause „ pour laquelle ce bon Justicier se demit de son „ estat de premier President, & accepta l'Abbaye de St. Victor, soit qu'il la demanda, „ ou qu'on luy offrit (car on ne le pouvoit deposer, sinon pour crime punissable de mort) „ iceluy, dit-il, appellé au Conseil privé (où „ le Cardinal de Lorraine presidoit, non moins „ dre en autorité qu'un Vice-Roy) & requis

avoiit un frere ainé Surintendant de l'Eglise de Magdebourg. Il étoit dans la dernière misere à Amsterdam lors qu'il y faisoit imprimer son dernier livre \*, dont le Libraire ne lui donna que vingt ducats : & pendant même sa maladie il étoit logé dans un galetas † immédiatement sous le toit. Ja tiens cela d'un de ses amis qui le visitoit souvent.

LIZET (PIERRE) premier President au Parlement de Paris. Je n'en parle que pour éclaircir certaines choses que Mr. Moreri n'a pas assez entendues. Cela regarde la (A) disgrâce de Pierre Lizet, & ses (B) livres de controverse. Il mourut ‡ le 7. de Juin 1554. âgé de 72. ans. Il avoit .j. reçu l'Ordre de Prêtrise l'an 1553. J'ai parlé de lui au β sujet de la repudiation de la Reine d'Angleterre.

LISMA-

(A) La disgrâce de Pierre Lizet. ] On en parle de telle sorte dans le Dictionnaire de Moreri, que l'on fait juger que la Duchesse de Valentinois & le Cardinal de Lorraine en furent les promoteurs, comme deux causes différentes. Or c'est tromper le lecteur, car le Cardinal & la Duchesse ne doivent passer ici que pour une seule cause. Le Cardinal intéressa (a) l'ambition & l'avarice de cette Dame, au dessein qu'il avoit formé d'éloigner des charges ceux qui ne lui plaissent pas; après quoi il fit une querelle d'Allemand à Pierre Lizet, de laquelle les suites furent, que ce premier President quitta sa charge. Les Guises étoient fâchés contre lui, à cause qu'il avoit empêché qu'on ne leur donnât dans le Parlement le titre de Prince (b); & d'ailleurs le Cardinal de Lorraine vouloit avoir dans ce poste un homme qui ne lui refusât rien. Voici la querelle qu'il fit à Lizet: il l'accusa d'avoir parlé insolentement dans le Conseil de la Majesté, le fondement de l'accusation fut que Lizet ne voulut pas opiner debout, & la tête nue, dans un Conseil où le Cardinal presidoit. Il dit hardiment qu'il ne voyoit là aucune personne qui méritât de lui une telle soumission. Mais il ne s'agit point de dire son opinion, répondit franchement, „ Je ne cognois personne en la compagnie devant lequel je dois dire mon opinion debout & tête nue. De quoy le sentant picqué ledit Cardinal, proceda à injures, l'appellant arrogant, & le menaçant du Roi. Ce qui esbranla ce bon vieillard aagé de 68. ans, & trop timide, „ qui ne persevera en sa constante réponse, ains „ au contraire le jette aux genoux dudit Cardinal, & luy demanda pardon, ex viro congressu primo, mulier posteriore factus. Il ne „ laissa pourtant à declarer son innocence & integrité, & protester que pour avoir esté trois „ ans Conseiller au Parlement, douze ans Advocat du Roy, & vingt ans premier President, il n'avoit pas acquis autant de terre „ qu'il y en avoit sous la plante de ses pieds: „ & même qu'il tenoit son logis à loüage de „ Monsieur l'Abbé de Saint Jean des Vignes „ de Soissons, siz à Paris en la rue St. Jacques „ près l'Eglise St. Yves. Lequel logis tenoit „ le nom de ladite Abbaye, jusques au temps „ des alienations des biens d'Eglise, que Mr. „ Jaques Legier, Thresorier de Monseigneur le „ Cardinal Charles de Bourbon, l'ainé, l'achepa, „ ta. „ Il y a là plusieurs choses qui ne sont point dans Mr. de Thou, & dont quelques-unes sont certaines; car il est certain que Lizet fut Conseiller au Parlement de Paris pendant 3. ans & c. Son épitaphe le témoigne. Qui (f) olim ob hereticos animi sui detrita, vir singulari memoria, & ibid.

summa juris prudentia in supremum Parrhisiense centuria Senatum à Rege Lodoico XII. adscitus, Senatoris munere triennio functus est. Deinde Triumviratus Regii Advocati munus XII. annis Duce Francisco I. feliciter obivit. Ac demum ob sua via integritatem, in summum Curia Magistratum evectus, Justitia habens XX. annorum curriculo ita moderatus est, ut qui Religiose domus Abbas, volente Henrico secundo, ferret, dignum omnium calculo videretur. Par cette épitaphe on convainc Mr. Moreri de deux mensonges contenus dans ces paroles, On le nomma Conseiller de la Cour en (g) 1515. & deux ans apres il fut honoré de la charge d'Avocat General du Roi. (g) Louis XII. mourut le 1. Janvier 1515. à commencer l'année au mois de Janvier.

(B) Et ses livres de controverse. ] L'indulgence de Mr. Moreri n'a pu tenir contre l'arrêt de Mr. de Thou; il a avoué que ces livres étoient peu dignes de la reputation de Pierre Lizet. Voyons ce qu'en dit Mr. de Thou. In (h) quo (Sanvictoriano cenobio) reliquum atatis excessu extrema clausula minime priori vita & famulus ubi respondente, dum litterarum sacrarum homo rudis, supra Theologicis libris in illo otio scriptis se deridendum propinavit; quibus contrario scripto artificioso ridiculo sub Benedicti Passarantii nomine à Theodoro Beza,

(e) Monsieur (e) le President Jaques de Thou. . . „ desiré élégamment en termes exquis la cause „ pour laquelle ce bon Justicier se demit de son „ estat de premier President, & accepta l'Abbaye de St. Victor, soit qu'il la demanda, „ ou qu'on luy offrit (car on ne le pouvoit deposer, sinon pour crime punissable de mort) „ iceluy, dit-il, appellé au Conseil privé (où „ le Cardinal de Lorraine presidoit, non moins „ dre en autorité qu'un Vice-Roy) & requis

LISMANIN (FRANÇOIS) natif de Corfou, Docteur en Thologie, & Cordelier celebre\*, entra dans l'Eglise Protestante, mais il ne s'arrêta pas où il devoit ; car il poussa jusques dans l'Arianisme. Cela se fit par degrez. Il étoit Confesseur † de Bonne Sforce Reine de Pologne, & son Predicateur en langue (A) Italienne, &c. lors que Jean Triceflus †, homme docte & de quali-

\* Biblioth. Anturini-tariorum p. 34.  
† Ibid.

té, † Hifloria Reformat. p. 18.

(g) Intitulé, Défens. fédes verſions. . . contre la ſentence de l'Offi-cial de Paris du 10. Avril 1688.

(h) Re-gu-ſtion de Mr. d'Archievêque d'Autun. . . que l'on ſeroit imprimer aux depens du Clergé, un Recueil d'Auteurs du dernier ſiècle qui ont condamné les verſions en langue vulgaire, tant de l'Ecriture que des Offices divins. Et en eſſet, ajoute-t-il, (i) ce livre a eſté imprimé ſous ce titre ſcandaleux, (k) A Lion Colleccio quorundam gravium authorum, qui ex profeſſo, vel ex occasione ſacræ Scripturæ aut divinorum officiorum, in vulgarem linguam tranſlationes damnarunt. Et pour titre con-trant dans tout le livre, Colleccio autorum verſionum vulgares damnarunt. C'eſt un ſatras des plus impertinens Auteurs qui ayent écrit ſur cette matiere, mêlez avec quelques bons, mais qui ne diſent rien de ce que porte le titre de cette Col-leccion, ou qui diſent tout le contraire. C'eſt un parle point livre d'un Preſident Liſet, qui roule tout entier ſur cette ſolle penſée, que quand la Bible a eſté traduite en Latin au commencement de l'Egliſe, il y a celle de avoir deux ſortes de Latin, l'un conforme aux regles de la Grammaire qui n'eſtoit entendu que des Scavans, & l'autre qui n'eſtoit pas aſtreint à ces Regles, qui eſtoit le ſeul que le peuple entendait, que de Mr. & qu'ainſi la verſion Latine de l'Ecriture ayant eſté ſuite en ce premier Latin, ce n'avoit pas eſté pro-prement une verſion en langue vulgaire : ce que ce mention de Preſident devenu Abbé étend à toutes les autres langues, L'Epitome de Geſner fait mention de deux autres livres de Pierre Liſet ; l'un de autoritate Eccleſiæ, & poteſtate Pape ; l'autre de Hæreticis, & eorum paenis. On imprima (k) après ſa mort ſon Traité de la maniere de proceder, tant à l'inſtitution & deciſion des cauſes criminelles que civiles, enſemble la forme & maniere d'informer eſt-les cauſes civiles & criminelles. La Croix du Maine mourut l'an 1554. Il (l) le fait fleurir diſſerent de l'an 1557.

(i) Ibid.

(k) A Lion le 11. Janvier 1567. par la di-gence de Loys le Roy de France.

(l) Ibid.

(m) Bi-blioth. An-turini-tariorum p. 34.

(n) Bi-blioth. An-turini-tariorum p. 34.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

(t) Ibid.

(u) Ibid.

(v) Ibid.

(w) Ibid.

(x) Ibid.

(y) Ibid.

(z) Ibid.

(aa) Ibid.

(ab) Ibid.

(ac) Ibid.

(ad) Ibid.

(ae) Ibid.

(af) Ibid.

(ag) Ibid.

(ah) Ibid.

(a) Die Breul ubi ſupra pag. 323.

(b) Il ſe-roit d'ira precep-tionibus.

(c) Vous trouvez dans la Bi-bliothèque de Du Ver-dier Van-Privas, p. 1018. Petri Li-zetii Al-vernii Montigne, utro-que jure conſulti, primi Præſidis in ſupre-mo regio Franco-rum Conſiliorio, Abbas, qui com-mendatarii S. Victoris, adverſus Pſeudo-euangeli-cam he-reſim libri ſe-ſu commen-tarii 11. duobus excuſi volumini-bus, Lutetie 4. apud Pon-ſetum le Preux 1551.

(d) Ceci eſt capie du Supple-mentum epitomes Bibliothecæ Geſnerianæ, autore Antonio Verderio, P. 44.

(e) Lettre 6. p. 147.

(f) Ar-naud, pre-face de la Let-ture de l'Ecri-ture Sain-te. C'eſt le 3. come de ſa nou-velle de-ſenſe du Nouveau Teſtament de Mons.

ut creditur, reſponſum eſt. Le Pere du Breul pretend que Pierre Liſet fit une partie de ces livres de controverſe, avant ſa retraite de Saint Victor. Ledit Liſet, dit-il (a), n'eſtant encore qu'Advocat du Roy, compoſa un livre où il demonſtre que la Bible ne doit eſtre traduite en François. Et quand il fut Preſident, il compoſa ſix livres de mobilibus Eccleſiæ perceptionibus (b). Depuis il compoſa trois livres : le premier, de la Confeſſion auriculaire ; le ſecond, que la Profeſſion monaſti-que ne repugne à la liberté Evangelique ; le troiſieſme eſt intitulé, De l'avenglement de noſtre ſie-cle. Si le Pere du Breul ne ſe trompe pas, Mr. de Thou eſt coupable d'une faute conſiderable. Ce qu'il y a de certain, eſt que tous les cinq Ouvrages dont ce Pere donne le titre, furent publiez (c) enſemble en 2. volumes, depuis que Liſet ſe fut enſermé dans l'Abbaye de St. Victor ; car on en fit une édition à Paris l'an 1551. & une autre à Lyon l'an 1552. Le catalogue d'Oxford fait mention de celle-ci en ces termes, De S. Scripturis in linguas vulgares non vertendis per modum dialogi. De auriculari confeſſione. De monaſtico inſtituto. De hujus ſæculi cæcitate & circumventione. De mobilibus Eccleſiæ præceptionibus. Ce que je vais copier augmente les brouil-leries, (d) Petri Liſetii Jurisconſulti, dum ſequentem componeret librum in ſupremo Francorum conſiſtorio regii Advocati, & poſtea Abbatis com-mendatarii Sancti Victoris, ſummique Senatus Pa-riſienſis Protopræſidis, de mobilibus Eccleſiæ præ-ceptionibus tractatus ſex libros continens. Ejuſdem de ſacris utriuſque inſtrumenti libris in vulgare elo-quiū minime vertendis, rudiſque plebi hancqua-m in vulgandis, Dialogus inter Pamarchem & Neoterum. Ejuſdem de auriculari confeſſione lib. 1. De monaſtico inſtituto lib. 1. De hujus ſæculi cæcitate ac circumventione dialogus inter ſpiritualem & mundanum. Qua omnia excuſit Lugduni in 4. Sebastianus Griphius 1552. Un peu après que ces livres eurent paru, Beze qui étoit encore un jeune homme, s'aviſa de les tourner en ridicules, par un écrit macaronique tout-à-fait plaifant, où il ſuſpoſe que Maſter Benedic-tus Paſſavantius, envoyé à Geneve par Pierre Li-zet pour ſavoir ce qu'on y diſoit de ſes Ouvra-ges, lui rend compte de la commiſſion. Il faut mettre cette piece entre les Juvenilia Theodori Bezæ. Voyez les nouvelles lettres (e) contre le Calvinisme de Mr. Maimbourg.

Je penſe qu'on ne ſera pas fâché de trouver ici le jugement de Mr. Arnaud ſur l'Ouvrage de Pierre Liſet, touchant les verſions de l'E-criture en langue vulgaire. Il n'y a qu'un point, dit-il (f), où ils pourroient peut-être ſe plaindre avec quelque ſondement, que j'ai traité Mr. Mal-let avec injuſtice. C'eſt en ce que je puis en avoir parlé en divers endroits, comme s'il eſtoit le pre-mier Auteur de pluſieurs choſes fort impertinentes, que j'ay reconnu depuis qu'il peut avoir priſes d'un pitoyable livre que je n'avois pas vu. Mais je veux bien auſſi leur donner l'exemple de ce que l'on doit faire quand on eſt tombé dans quelque faute. Je

reconnois donc celle-là, J'ay eu tort d'avoir regardé Mr. Mallet comme le premier Auteur de toutes les extraragances dont ſon livre eſt plein. Il y en a quelques unes qui luy ſont propres ; & ce ſont les plus groſſieres. Mais j'ay découvert par le livre dont je viens de parler, que ſouvent il n'a ſait que ſui-vre avenglement cinq ou ſix Auteurs du ſiècle paſſé, dont il eſt honteux au noſtre d'avoir conſervé les On-vrages, tant ils ſont indignes du ſoin qu'on a pris de les tirer de l'oubly, où nos anceſtres plus ſages ſe-des verſions. . . Monsieur Arnaud parle là d'un certain recueil de divers Traitez, dont le premier eſt celui de Pierre Li-zet. Il explique cela dans un autre livre (g) ? Paris où il nous apprend (h) que l'Assemblée du Cler-gé de France ordonna l'an 1660, ſur la requi-ſition de Mr. d'Archievêque d'Autun. . . que l'on ſeroit imprimer aux depens du Clergé, un Re-cueil d'Auteurs du dernier ſiècle qui ont condamné les verſions en langue vulgaire, tant de l'Ecriture que des Offices divins. Et en eſſet, ajoute-t-il, (i) ce livre a eſté imprimé ſous ce titre ſcandaleux, (k) A Lion Colleccio quorundam gravium authorum, qui ex profeſſo, vel ex occasione ſacræ Scripturæ aut divinorum officiorum, in vulgarem lin-guam tranſlationes damnarunt. Et pour titre con-trant dans tout le livre, Colleccio autorum verſionum vulgares damnarunt. C'eſt un ſatras des plus impertinens Auteurs qui ayent écrit ſur cette matiere, mêlez avec quelques bons, mais qui ne diſent rien de ce que porte le titre de cette Col-leccion, ou qui diſent tout le contraire. C'eſt un parle point livre d'un Preſident Liſet, qui roule tout entier ſur cette ſolle penſée, que quand la Bible a eſté traduite en Latin au commencement de l'Egliſe, il y a celle de avoir deux ſortes de Latin, l'un conforme aux re-gles de la Grammaire qui n'eſtoit entendu que des Scavans, & l'autre qui n'eſtoit pas aſtreint à ces Regles, qui eſtoit le ſeul que le peuple entendait, que de Mr. & qu'ainſi la verſion Latine de l'Ecriture ayant eſté ſuite en ce premier Latin, ce n'avoit pas eſté pro-prement une verſion en langue vulgaire : ce que ce mention de Preſident devenu Abbé étend à toutes les autres langues, L'Epitome de Geſner fait mention de deux autres livres de Pierre Liſet ; l'un de autoritate Eccleſiæ, & poteſtate Pape ; l'autre de Hæreticis, & eorum paenis. On imprima (k) après ſa mort ſon Traité de la maniere de proceder, tant à l'inſtitution & deciſion des cauſes criminelles que civiles, enſemble la forme & maniere d'informer eſt-les cauſes civiles & criminelles. La Croix du Maine mourut l'an 1554. Il (l) le fait fleurir diſſerent de l'an 1557.

(A) Et ſon Predicateur en langue Italienne &c.] Pour expliquer ici cet Etcetera, je raporte la liſte entiere des charges de Liſmanin : (m) Theo-logia Docteur, monachus Franciscanus. Circiter an-no 1546. jam erat Bona Regina. (n) (matri ſigifmunda Auguſti Regis) à concionibus Italicis & confeſ-ſionibus ſacris : nec non Franciscanorum ſeu Mino-ritarum in Polonia Provincialis, & omnium carvo-p- bitorum

té, repandoit clandestinement à Cracovie les semences de la reformation. Lismanin fort ébranlé par la lecture d'un livre dont la Reine lui avoit fait present \*, se confirma dans ses soupçons contre l'Eglise Romaine en se conférant avec Jean Tricellius, qui outre cela se lui prètoit les livres des Reformateurs. Il devint bien tôt suspect d'heresie; mais il joita de tant d'adresse, que l'Evêque de Cracovie ne put jamais le convaincre d'avoir les livres de Luther & de Calvin. Il évita les pieges que ce Prelat lui tendit à Rome. Lismanin y étoit allé l'an 1550. pour féliciter de la part de la Reine Bonne le nouveau Pape Jules III. L'Evêque écrivit à Rome que c'étoit un heretique caché, & qu'il faloit le mettre en prison, & l'empêcher de revoir jamais la Pologne. Cet avis arriva un peu trop tard, Lismanin s'en retournoit déjà auprès de la Reine sa maîtresse. Dès qu'il fut arrivé à Varsovie où elle faisoit sa résidence, il reçut des lettres du Roi de Pologne Sigismond Auguste, fils de cette Reine, qui le chargeoient de travailler à la faire revenir de sa colere, car elle étoit fort irritée de ce que ce Prince s'étoit marié (B) avec Barbe Radzivil. Il fit trois voyages pour (C) mettre la paix entre les deux Reines: le Roi en fut si content, qu'il lui fit promettre le premier Evêché qui vaqueroit. Sur ces entrefaites Lelius Socin, qui arriva en Pologne l'an 1551. se conseilla à Lismanin de jeter le froc, & de s'en aller dans les pais reformez, & en Suisse principalement. Lismanin auroit suivi ce conseil, s'il n'eût vu dans l'esprit du Roi une forte disposition à la reforme. Il peütreint dans ce goût, & il reçut même de lui une commission de (D) voyager y pour

\* *Historia reformat. Polonica* pag. 23.  
 † Ex lectione concionum Bernardini Ochini Itali . . . a Regina Bona libi oblaturum, totum religionem Romanam in susceptionem traxerat. *Ibid.*  
 ‡ *Ibid.* p. 21.  
 † *Ibid.* p. 24.  
 § *Ibid.* p. 40.  
 † *Ibid.* p. 41.

biorum monialium regnâ Clara Ephorus, qui vulgo Commissarius dicitur: atque Parochus Chovivius.

(B) De ce que ce Prince s'étoit marié avec Barbe Radzivil. ] L'Auteur que je cite observe que ceux qui commencerent dans la Pologne le grand Ouvrage de la Reformation, firent une grande faute: ils s'opposèrent à ce mariage de Sigismond, pendant que les Evêques leurs plus grans persecuteurs y donnoient les mains. En s'opposant aux inclinations du Prince, & à sa passion favorite, ils le disposerent à rejeter la reformation; mais ceux qui applaudissoient à son mariage gaignoient son cœur, & se mettoient en état d'obtenir de lui la liberté toute entiere de persecuter les Lutheriens. (a) Impediēbat ventatus in Regio corde progressum industria & vigilancia, asistitque Pontificum Romanorum, Latera Regia semper claudendum, aures ejus occupantium, ingenia Regni & cor Regis, custodiam legum tenentium, oracula Regia edentium. . . & quod tam serè maxime tempore & rebus eorum accommodum erat; matrimonium Regium cum Barbara Radzavilla, Stanislas Gasoldi Palatini Trocensis relicta vidua, femina ad invidiam pulcherrimam initium, approbantium & defendentium. Nam cum multi etiam ex illis qui veritati & reformationi favere ceperant, convulsum illud, nepote cum privata & privata, inconsulto Senatu, contractum destruerent, e contra Maciejovius ille, tum Andreas Lebridovius, . . . Episcopi, abique Primores Pontificii illud adstruerent, factum est, ut Rex aversum ab illis animam ac favorem in hos converterit. . . Itaque boni illi Viri, Veritatis fautores graviter in eo, quod in hoc negotio Regi tanto conati se opposuerint, erraverant: otores verò ejus & adversarii eorum contraria parti se applicant Regi gratiam in se derivarunt. Adhuc & hic verum apparuit illud Christi oraculum: filios tenebrarum prodenciores esse in generatione sua quàm filios lucis. S'il ne fut pas plus utile, il fut du moins plus glorieux aux reformateurs de la Pologne d'avoir été si peu politiques.

(C) Il fit trois voyages pour mettre la paix entre les deux Reines. ] Sa negociation eut plus

d'éclat que de succès, & si elle fut agreable au Roi, elle fut fort desagréable à la Reine mere, qui n'étoit rien moins que ce que son nom (b) signifioit. Quo officio postquam susceptis anno 1551. m. Januar. Febr. & Martio Cracoviam tribus itineribus majori cum Regis quam Regina Bona gratia (publice enim in templo arvis, & in magna Aula frequenta, imprudens tamen, Rege scilicet id procurante, Legationem conciliationis Reginarum sociis & nurus peregrin) persequutus est, Rex ab eo tempore eum carum sibi habuit (c). Un Panegyriste de Bonne Storce remarque qu'elle (d) se rendit partizane des Seigneurs & des Palatins de Pologne qui n'avoient pas approuvé ce mariage la, ne voulant pas voir m le Roi son fils ni sa femme qui ne porta pas long tems la couronne Polonoise estant morte assez fondainement à Cracovie non sans soupçon de poison. . . Par la mort de la Reine Barbe les dissensions & les troubles du Royaume de Pologne furent appaisez, & le Roi & la Reine Bonne sa mere se reconcilerent; mais les reproches qu'elle lui fit sur cette mesalliance, repouffez par des reproches de même nature, rompirent bientôt la paix. La Reine (e) après leur premiere reconciliation ayant souvent reproché au Roy son fils, qu'il avoit épousé en secondes noces une simple Demoiselle veuve d'un simple Gentlehomme, qui n'étoit pas de si bonne Maison, que celle de Radzivil dont cette Dame estoit illiè: Sigismond Auguste repartit trop brusquement à la Reine sa mere, qu'il n'avoit pas fait tant de deshonneur à la Reine Maison des Jagellons & à la Couronne de Pologne, se poustant publiquement & en la face de l'Eglise cette très-belle veuve, en laquelle les graces du corps & de l'esprit reconvenoient, avantageusement ce qui manquoit à sa naissance, ou plustost à celle de son premier mary Gastold, que non pas elle qui s'estoit mariée secretement apres la mort du feu Roy Sigismond le Grand, de sainte & de loüable memoire, à un homme de basse condition nommé mé Pappacoda.

(D) Une commission de voyager pour aquerir les lumieres. ] N'allez pas vous imaginer que ses

(b) Literas à Rege . . . accepit, quibus ei mandavit ut Regine consorti suæ conciliaret favorem maris suæ Regine Bonæ, cui complicitis nuptiæ illi Regis erant ingratis, & animum exasperantem naturalium malignum. Nam non temere in eam quispian lullit: Qui tibi cinque Bonæ factis dam tingeris undis Impofuit nomen, omniaus impofuit. *Id. ibid.* p. 36.  
 (c) *Id. ib.* p. 37.  
 (d) *Hilar. de Coste, Elèges des Dames Illustres* tome 1. p. 201.  
 (e) *Id. ib.* p. 204. Voyez les paroles de Mr. de Thou dans *Thou dans Aragon.* p. 342.  
 lettres

(a) Stanislaus Lubovicitas, *Historia reformat. Polonica*, p. 21.

(b) Literas à Rege . . . accepit, quibus ei mandavit ut Regine consorti suæ conciliaret favorem maris suæ Regine Bonæ, cui complicitis nuptiæ illi Regis erant ingratis, & animum exasperantem naturalium malignum. Nam non temere in eam quispian lullit: Qui tibi cinque Bonæ factis dam tingeris undis Impofuit nomen, omniaus impofuit. *Id. ibid.* p. 36.  
 (c) *Id. ib.* p. 37.  
 (d) *Hilar. de Coste, Elèges des Dames Illustres* tome 1. p. 201.  
 (e) *Id. ib.* p. 204. Voyez les paroles de Mr. de Thou dans *Thou dans Aragon.* p. 342.  
 lettres

acquérir les lumieres qui leur étoient nécessaires afin de dresser un meilleur gouvernement ecclesiastique. Il vit l'Italie, la Suisse, Geneve, Paris, & s'acquita fidelement de sa commission; mais étant retourné à Geneve il s'y maria, par le conseil de Calvin & de Socin, & malgré les remontrances (E) très-judicieuses de Budzinius son Secrétaire. Le Roi de Pologne \* en fut si fâché, qu'il aban-

\* Id. Hist. reformat. Polon. pag. 43.

lettre de creance portassent, qu'il avoit ordre de s'instruire des bonnes manieres de reformer la religion. Il n'avoit reçu cet ordre que verbalement, & le Roi n'avoit point voulu qu'on lui rendit compte de cette affaire par écrit, mais seulement de vive voix. Lismanin ne laissa pas de lui en écrire. Le pretexte de son voyage fut celui-ci. On le chargea de voyager, afin d'acheter plusieurs bons livres pour la bibliothèque du Roi. Ce n'étoit pas uniquement un pretexte, car il fut effectivement chargé d'acheter des livres, & en l'acheta même beaucoup qu'il (a) envoya en Pologne. De (b) negotio religionis amplius colloquentes, decreverunt.

(a) Libros jussu & impensis regis coemptos, biennio postquam duxerat uxorem ad eum subinde milit. Lubzanicus ubi supra p. 43. 44.

(b) Id. ib. p. 41.

(c) Ibid. p. 42.

(d) Nec non literas quas celeberrimi in Helvetia viri ad eum scripserunt quarum autographa 30. annis à morte Regis in manus Budzini pervenirent, ita ut ejus industriae conservacionem illorum debeamus. Horum Praestantium Contradi Gesneri, Henrici Bullingeri, tum Joan. Calvinii ad Regem litera, qua & ad Proceres Regni ab Equite veritatis Evangelice selectores scripta per ora & manus plurimum (e) ferebantur. Il est sûr aussi que sa Majesté Polonoise fit reponse aux lettres des trois Docteurs que j'ai nommez. (f) Litera ille ad Lismaninum per Budzinium Ministrum ejus misse fuerit, qui & literas Regias quibus Gesnero, Calvino & Bullingero respondit, ad eos pervenit (g). Mon Auteur se plaint de celui qui a publié les lettres de Jean Calvin. Il l'accuse d'avoir supprimé les louanges que Calvin avoit données à Lismanin dans ses lettres au Roi de Pologne. (h) Monoc amantem veri ex officio viri Christiani & fidelis scriptoris, ut quæ ratione in legendis celeberrimorum Auctorum scriptis, circumspicillos eos esse oportet, videant, non bona fide in edendis illis epistoliarum gravium autographis ab insectis veritati hominum actum esse. Nunc ne quid dissimulem: Epistola, quam ad Regem Augustum Calvinus Novis Decembri. CIO IC LIV.

(e) Ibid. p. 55.

(f) C'est à dire celles que le Synode de Pistoie écrivit à Lismanin.

(g) Lubzanicus ib. p. 53.

(h) Ibid. p. 44.

dederat, satis cordate contra Pontificiam arrogantiâ scripta, exstat quidem inter epistolas Calvinii pag. 139. sed Lismanini nomen initio epistolæ parum candidè agens editor ejus omisit. Il rapporte une lettre de Calvin selon la teneur de l'original: si vous la comparez avec celle qu'on a imprimée, vous trouverez bien des omissions dans celle-ci; on en retrancha (i) tout ce passage. (k) Equidem optimo viro & fideli sermo Christi Franc. Lismanino, quum à me consiliu peteret, auctor esse non dubitavi, ut ipsis statim concederet, si quis sorte opera ejus usus fuerit, saltem pio ejus desiderio libenter subscripsi: nec verius sum ne ejus profectio quasi intemptiva Majestati Vestra displiceat, cujus presentiam multis modis utilem experientia ipsa ostendet. Quid si (l) Ibid. palam à Rege ipsum proferri mox à primo ingressu nondem commodum videbitur, mihi tamen per sacrum Christi nomen roganda suppliciter & obsecranda est V. M. ut recte currenti saltem aliunde pastetiam viam curet. Voilà une preuve convaincante de la mission de Lismanin: ou plutôt de la commission que le Roi son maître lui avoit donnée de prendre langue avec les Reformateurs, & de s'instruire des meilleurs moyens de reformer la Pologne. En même tems voici une preuve déplorable des supercheries qui se commettent dans l'impression des livres postumes. On en retranche tout ce qui déplait, & qui nous assûtera que l'on n'y fait point d'additions & de changemens?

(E) Malgré les remontrances très-judicieuses de... son (1) Secrétaire.] Je veux que nôtre homme fût fortement persuadé de la nullité de ses vœux, & que son esprit non moins que sa chair conçût de la repugnance pour la loi du celibat, il faisoit néanmoins qu'il attendit à se marier, qu'il eût rendu compte de sa commission au Roi de Pologne. Tout ce qui est permis n'est pas pour cela faisable: l'importance est de prendre toujours bien son tems. Budzinius le représenta à son maître avec beaucoup de solidité, mais il le trouva inflexible, il ne put jamais l'induire à différer son mariage. Le Socinien que je vais citer blâme judicieusement cette précipitation, & trouve mauvais que les conseils de Calvin & ceux de Socin, ayent eu plus de crédit que ceux de Budzini. (m) Quod Lubzanicus tamen (mandatum regis) paulo post neglexit, ubi supra postquam Genevam reversus, ne cum horrido cutello in Poloniam rediret, uxorem duxisset, auctore Calvino & Lelio Socino (qui paulo postquam Cracovio sementem veritatis jecisset, Genevam eodem anno redierat, quâ tamen mox, Calvinii ingemum vel non ferens vel metuens, relicta, Tiguri sedem fixerat) sed contradicente Budzino, ministro suo, & ob oculos ponente Regis indignationem, qui cum sumibus suis in exterâs regiones ad omnia perlustranda & exploranda ablegati, & tantorum constantium alium eventum quam ablegati sui, ejusque Monachi, nuptias expectet, fide etiam promissi sibi data, tum & successum ejusmodi martimian, quod magis edificata subruere, quam aliquid

(i) Impressum exemplar cuncti ista bis de Lismanino omisit. Ibid.

(k) Ibid. Certe leturum de Calvini christi nomen roganda suppliciter & obsecranda est V. M. ut recte currenti saltem aliunde pastetiam viam curet. Voilà une preuve convaincante de la mission de Lismanin: ou plutôt de la commission que le Roi son maître lui avoit donnée de prendre langue avec les Reformateurs, & de s'instruire des meilleurs moyens de reformer la Pologne. En même tems voici une preuve déplorable des supercheries qui se commettent dans l'impression des livres postumes. On en retranche tout ce qui déplait, & qui nous assûtera que l'on n'y fait point d'additions & de changemens?

(E) Malgré les remontrances très-judicieuses de... son (1) Secrétaire.] Je veux que nôtre homme fût fortement persuadé de la nullité de ses vœux, & que son esprit non moins que sa chair conçût de la repugnance pour la loi du celibat, il faisoit néanmoins qu'il attendit à se marier, qu'il eût rendu compte de sa commission au Roi de Pologne. Tout ce qui est permis n'est pas pour cela faisable: l'importance est de prendre toujours bien son tems. Budzinius le représenta à son maître avec beaucoup de solidité, mais il le trouva inflexible, il ne put jamais l'induire à différer son mariage. Le Socinien que je vais citer blâme judicieusement cette précipitation, & trouve mauvais que les conseils de Calvin & ceux de Socin, ayent eu plus de crédit que ceux de Budzini. (m) Quod Lubzanicus tamen (mandatum regis) paulo post neglexit, ubi supra postquam Genevam reversus, ne cum horrido cutello in Poloniam rediret, uxorem duxisset, auctore Calvino & Lelio Socino (qui paulo postquam Cracovio sementem veritatis jecisset, Genevam eodem anno redierat, quâ tamen mox, Calvinii ingemum vel non ferens vel metuens, relicta, Tiguri sedem fixerat) sed contradicente Budzino, ministro suo, & ob oculos ponente Regis indignationem, qui cum sumibus suis in exterâs regiones ad omnia perlustranda & exploranda ablegati, & tantorum constantium alium eventum quam ablegati sui, ejusque Monachi, nuptias expectet, fide etiam promissi sibi data, tum & successum ejusmodi martimian, quod magis edificata subruere, quam aliquid

(m) Quod Lubzanicus tamen (mandatum regis) paulo post neglexit, ubi supra postquam Genevam reversus, ne cum horrido cutello in Poloniam rediret, uxorem duxisset, auctore Calvino & Lelio Socino (qui paulo postquam Cracovio sementem veritatis jecisset, Genevam eodem anno redierat, quâ tamen mox, Calvinii ingemum vel non ferens vel metuens, relicta, Tiguri sedem fixerat) sed contradicente Budzino, ministro suo, & ob oculos ponente Regis indignationem, qui cum sumibus suis in exterâs regiones ad omnia perlustranda & exploranda ablegati, & tantorum constantium alium eventum quam ablegati sui, ejusque Monachi, nuptias expectet, fide etiam promissi sibi data, tum & successum ejusmodi martimian, quod magis edificata subruere, quam aliquid

donna son projet de reformation , quoi que Lismanin lui eût fait tenir les lettres de plusieurs Ministres touchant cette affaire. Le premier Synode qui fut tenu en Pologne par les Reformez écrivit à Lismanin , qui çà étoit allé en Suisse , une lettre fort obligeante pour le prier de revenir. Il partit de Suisse l'an 1556. & s'en alla en Pologne , où il se tint caché quelque tems , car çà il n'ignoroit pas qu'il y avoit contre lui une sentence de proscription. Plusieurs grans Seigneurs intercederent pour lui de sorte qu'il lui fut permis de se montrer. Il n'adhéra point d'abord à deux novateurs , dont l'un s'appelloit JESUS-CHRIST n'étoit point Mediateur selon la nature divine , l'autre s'appelloit le préeminence de Dieu le Pere. Mais lors qu'il eut eu quelques conférences avec Blandrata l'an 1558. il commença de douter du mystere de la Trinité ; & il se rendit si suspect d'Arianisme , qu'il fut deferé au Consistoire de Cracovie. Il se justifia mal , & comme Blandrata cut des fauteurs , & que d'autres disputes avoient divisé déjà les esprits , on ne vit que confusions dans tous les Synodes. Lismanin chercha un milieu pour accorder les parties ; il vouloit que l'on s'en tint à l'autorité de quatre Peres de l'Eglise , & pour cet effet il fit un centon de divers passages de ces quatre Peres , qui auroit servi d'asyle à plusieurs fortes d'interpretations. Ce projet fut rejeté. Alors Lismanin se retira à Konigsberg dans la Prusse , & y mourut miserablement ç environ l'an 1563. La plupart de ceux qui parlent de lui ignorent son nom. Il n'écrivit presque rien.

LISOLA

\* A Fini.  
zove l'an  
1555. Id.  
Hist. re-  
format.  
Polon.  
P. 59.  
† Ibid.  
p. 57.  
‡ Ibid.  
p. 65.  
§ Il se  
nommoit  
François  
Stancarus.  
¶ Il s'ap-  
peloit Paul  
Goncius.  
|| Ibid.  
p. 118.  
d St. Am-  
broise , St.  
Jerôme ,  
St. Augu-  
stin , St.  
Chrysostô-  
me. Ibid.  
Pag. 168.  
Voyez la  
remarque  
I.  
¶ Ibid.  
p. 170.  
(a) Qui-  
bus ad-  
junxit se  
Franciscus  
Lismaninus  
Corycius  
Corycius ,  
qui paulo  
ante reli-  
ctis Fran-  
cis  
Cracovis  
educatis  
secum al-  
quot Mo-  
nachis in  
societas in  
Euan-  
gelii tran-  
iverat.  
Jo. Latus  
Compend.  
Hist.  
universalis  
p. m. 390.  
(b) Lubie-  
necius ubi  
supra pag.  
23.  
(c) Ita-  
tors tulit  
ut Blan-  
drata , qui  
drata l'avoit  
mandé , Ma-  
thien Griba-  
ldus allerent  
l'y joindre , &  
que Pierre  
Stator . . .  
Lismaninus . . .  
Goncius (c) . . .  
& Okin  
y accoururent ,  
pour y combatre  
ouvertement la  
divinité in-  
vincible de J.  
CHRIST. Il met  
en marge l'an  
1561. mais il est  
certain que Lis-  
manin s'en re-  
tourna en Polo-  
gne 5. ans avant  
que l'on y  
ed reverteret :  
ubiniqum scilicet illi  
aditus ad nostros  
patuit , quantumvis à  
D. Joanne Calvino  
differenter præmonitis :  
illum præsertim in  
illustris. & præstantis  
a quoque Principis  
cujusdam gratiam  
insinuante Lismanino  
quodam Corycensi . . .  
magnum tum apud  
Polonicas omnes  
Ecclesias auctoritatis  
viro. Beza epist. 81.  
(d) Histoire de l'Acro-  
sine lra. 12. p. 351. 352. du  
3. tome edit. de  
Hollande. Voyez un  
semblable anachronisme  
dans l'article Blandrata ,  
p. 594. col. 2. (e) Il s'ap-  
peloit Paul Goncius.

aliquid edificare possit , infaustum ; quod etiam  
reipsa evenisse suo loco videbimus. Sed surdo cecinit.  
Namque Monachus calbatum , & spiritu & carne  
merito illum damnante , perosus , & ad castas ,  
intempestas tamen , nuptias properans , quod in-  
stituit , effectum dedit , & accepta uxore , Geneva  
mansit. Quod ejus factum Rex moleste ferens ab  
incepto de exploranda religione resilit. Corrigez  
une faute qui se trouve dans l'histoire univer-  
selle de Jean Latus. Il dit que Lismanin (a)  
sortit du cloître de Cracovie avec quelques au-  
tres Moines pour se faire Protestant. Qui ne  
croit-on en lisant cela , que cet homme suivit de  
quelques confreres abjura dans la Pologne sa  
religion ? Ce n'est pas néanmoins ainsi que la  
chose se passa : les Cordeliers de Cracovie qui  
se firent Protestans (b) precederent Lismanin.  
Celui-ci dissimuloit , & ne jeta bas le masque  
qu'à Geneve , pendant le voyage que le Roi lui  
faisoit faire , & qui avoit pour pretexte l'emplette  
de plusieurs livres pour la Bibliothèque de sa  
Majesté.

(F) Qu'il eut eu quelques conferences avec  
Blandrata. ] Je ne sai pas si avant que Lisma-  
nin eût fait le voyage dont j'ai parlé , il avoit  
servi de patron à ce Blandrata , & l'avoit in-  
troduit auprès de la Reine de Pologne sur le  
pied d'un bon Medecin ; mais du moins est-il  
bien sûr qu'il l'introduisit auprès d'un grand  
Prince après son retour (c). Je remarquerai ici  
un anachronisme du P. Maimbourg. Il assure  
que (d) Gentilis étant allé en Pologne où Blan-  
drata , qui drata l'avoit mandé , Lelio Socini  
Sienois , & Mathien Gribaldus allerent l'y  
joindre , & que Pierre Stator . . . Lismaninus . . .  
Goncius (e) . . . & Okin y accoururent ,  
pour y combatre ouvertement la divinité in-  
vincible de J. CHRIST. Il met en marge l'an  
1561. mais il est certain que Lismanin s'en re-  
tourna en Pologne 5. ans avant que l'on y

mandât Gentilis. Il est encore certain que ce  
ne fut pas afin de combatre la divinité de J.  
CHRIST , car il ne peut adopter cette here-  
sie qu'après avoir vu les disputes de Stancarus ,  
& qu'après avoir conféré avec Blandrata , qui  
étoit retourné en Pologne deux ans après lui.  
Quant à Paul Goncius il n'alla point joindre  
Gentilis , car il étoit en Pologne des (f) l'an  
1556.

(G) Et y mourut miserablement. ] Il tomba  
en frenesie , & se jeta dans un puits où il se  
noya. Quelques-uns disent que sa femme , fort  
suspecte de lui avoir fait porter des cornes , fut  
la cause de cet accident funeste. (g) Regionani  
ubi apud Ducem Borussiae degebat , in phrenesim  
lapsus , (cui à juvenute obnoxius erat) in putrem  
decidit , atque ita submersus est , circa annum ut  
collego 1563. Budzinius cap. 29. hunc casum nar-  
rans , dicit , non ea de re sermaretur , relatum  
sibi esse , uxorem ejus (qua jam antea adulterio  
suspecta erat) hujus interitus causam fuisse. Je ne  
sai que croire d'un conte qu'on lit dans Florimond  
de Remond , que Lismanin ne travailla à établir  
les nouveautez Lutheriennes , que pour l'amour  
d'une femme avec laquelle il cochoit. (h) Francis-  
cus Lismaninus Monachus Apostata (qui postea ad  
Alicorantium doctrinam suam conformavit)  
mutationibus illis & novitatibus non levem causam  
dedit , non tam novi Evangelii studio , quam femina  
cujusdam amore ejus consuetudine nebatur.

(H) Ignorant son nom. ] Nous venons de citer  
un homme qui l'appelle Lismanus. D'autres  
l'appellent Lismaninus , ou (i) Lismanius.

(I) Il n'écrivit presque rien. Voici ce qu'on  
trouve là-dessus dans le recueil (l) des Ecri-  
vains Antitrinitaires. Litera (m) ad generosum  
Dominum Stanislaus Ivanum Karnienseum , data  
Pincovis die 10. Septembris an. 1561. M. S. in  
quibus sententiam Stancari oppugnat , ac multis te-  
stimoniis Patrum , probat , Patrem esse causam ac  
originem Fidei , eoque majorem : porro se ipsam ab  
Arianismo sibi obiecto purgat : Stancaro autem Sa-  
bellianismum imputat. Ab hoc tempore ansæ ex hac  
epistola arrepta , caput Gregorius Pauli , in ecclesia  
Cracoviensi , fortius urget eminentiam Dei Patris :  
prout refert Budzinius , qui dicitur epistolam operis  
sui

(f) Lubie-  
necius ubi  
supra pag.  
111.

(g) Bibl.  
Anturmit.  
p. 35.

(h) Florim.  
Ravennus  
Histor. &  
p. 4.  
Je ne  
cite la  
version  
Latine,  
n'ayant  
pas l'écri-  
ture  
Françoise.

(i) Hoorn-  
beck , Ap-  
parat. pag.  
31.

(k) Spon-  
danius ad  
ann. 1561.  
n. 33.

(l) Bibl.  
Anturmit.  
p. 35.

(m) Cette  
lettre est  
imprimée  
dans l'His-  
toire re-  
formatio-  
naire Polo-  
nienne pag.  
119. &  
seq.

LISOLA (FRANÇOIS DE) s'est rendu illustre par ses Ambassades en plusieurs Cours de l'Europe. Il étoit de Bezançon, & il entra au service de l'Empereur environ \* l'an 1639. Depuis ce tems-là jusques à sa mort il fut attaché aux intérêts de la Cour Imperiale avec un zèle très-ardent, & il employa au bien & à l'avantage de la Maison d'Autriche tous les talens de sa plume, & toute la vigilance d'un habile négociateur. Il n'avoit pas plus de trente ans lors qu'il exerçoit en Angleterre la charge de Resident de l'Empereur Ferdinand III. Il s'en acquitta si bien, qu'on lui continua cet emploi plus de quatre ans. Le livre qu'il intitula *Bouclier (A) d'Etat & de Justice*, est un excellent Ouvrage. Il y refusa solidement ce que la France avoit publié touchant les *droits de la Reine sur divers Etats de la Monarchie d'Espagne* l'an 1667. Je ne doute point qu'il ne soit l'Auteur de plusieurs petits Ouvrages contre la France qui lui sont attribués; mais je crois aussi qu'on lui en donnoit plusieurs qu'il ne faisoit pas. Artifice de Libraire, pour donner cours à une mechante piece. Il se rendit odieux à la France par cette maniere d'écrire; & il y eut des François qui le maltraitèrent beaucoup dans quelques livres. Ils se plainquirent de son humeur emportée & satirique, qui n'épargnoit pas même la personne du Roi Très-Chrétien. Il se justifia là-dessus d'une (B) maniere très-serieuse. Je pense qu'il n'y a per-

\* Dans la préface du *denouement des intrigues du tems imprimé l'an 1672. on observe, qu'il a servi 33. ans sans reproche sous deux Empereurs.*

† Richard, Description de la Franche-Comté, dans l'Atlas de Blaeuw.

*fui historici cap. 20. inseruit. Brevis explicatio Doctrinae de sanctissima Trinitate, quam Stanca-ro & alii quibusdam opposuit, praemissa ad Regem Sigismundum Augustum epistola apologetica Kal. Junii 1563. Cracovia scripta. Subscripsit eum ipso, Felix Cruciger Superintendens ecclesiarum in minori Polonia, aliique circiter triginta Seniores & Ministri: inter quos erat, Gregorius Pauli Senior in diocesi Cracoviensi. Apologia hac excusa est typis, anno 1565. Le centon dont j'ai parlé dans le corps de cet article fut imprimé; néanmoins Lubienicus ne l'avoit point vu. Pour la singularité du fait, je rapporterai les paroles qui témoignent que Lismanin vouloit terminer par l'autorité des Peres les differens des Ministres. Lismaninus tamen studia redintegranda concordiae vel stabilicande res resumere: media ad hanc rem obtinendam idonea quaerere: ad ultimum quatuor illorum Ecclesia quarti Seculi Doctorem, Ambrosii, Hieronymi, Augustini, & Chrysostomi auctoritatem quasi peritibus dissidentibus conciliandis commodum medium proponere: hinc centonem ex illis consuere. Id scripti, licet lucem viderit, videri mihi non contigit (a).*

(A) Le livre qu'il intitula *Bouclier d'Etat & de Justice, est un excellent Ouvrage.* Voici ce que Monsieur de Lyonne en écrivit au Roi son maître. «(b) J'avois oublié de dire touchant ce livre que les Espagnols ont publié pour répondre au Traité des Droits de la Reine, lequel est intitulé *Bouclier d'Etat & de Justice*, & (qui doit être de la composition de Lisola) que le sentiment de van Beuningen, est que ce Livre-là a pleinement & convainquamment détruit toutes les prétentions du Roy sur la Franche-Comté, Namur, Limbourg, Haynau, Artois, &c. sans que l'on y puisse faire une bonne réplique de nostre part, en sorte qu'il ne peut rester au Roy, & ce qu'il dit avec quelque apparence de justice, que sa prétention sur le Brabant pour le Droit de Devolution, d'où il conclut qu'il ne doit demander qu'une satisfaction proportionnée à cette prétention-là, & P. 377. du 3<sup>e</sup> tome de cette intercession, qu'ayant promis qu'elle seroit modérée, il en tire maintenant la conséquence que la Franche-Comté, & quelques autres places devroient suffire à Sa Majesté. L'Apostille,

que Monsieur le Tellier mit au bas de cet endroit de la dépêche de Mr. de Lyonne par ordre du Roi contient ces paroles, *On peut espérer avec fondement que le sentiment de van Beuningen touchant ce livre-là ne sera pas suivi.*

(B) il se justifia là-dessus d'une maniere très-serieuse. Voici les paroles; il y parle de lui-même en tierce personne. (c) Il fait paroître dans toutes ses actions une estime toute particulière pour la Nation Françoisse; il la reconnoît comme l'une des nourrices des sciences & des Arts, polie dans ses discours & dans ses écrits, agreable dans ses conversations, fertile en grands hommes, abondante en bons soldats, industrieuse, hardie, & appliquée au travail. Il a des semimens pour sa M. T. C. qui passent jusques à l'admiration, il en parle en toute sorte de rencontres avec autant de respect que ses propres sujets; il loue avec tous les éloges possibles les beaux reglemens qu'il a mis dans son Royaume, & s'il luy voyoit appliquer son grand genie & sa puissance à des conquêtes moins dangereuses, & plus esloignées, il accompagneroit ses desseins du plus ardent de ses vœux. Voyons comment-il se justifia sur le chapitre des libelles.

(d) Cet Ecrivain l'accuse d'une demangeaison, son demeuré de se produire en public par ses écrits, & je puis dire avec tous ceux qui le connoissent, que c'est l'une de ses plus grandes aversions, quoy que dans tout le cours de sa vie, il ait employé ses heures de loisir à la composition de plusieurs ouvrages, dont il auroit pu attendre autant d'approbation que de ceux qu'il a été obligé de mettre en lumière, jamais les sollicitations de ses amis n'ont pu vaincre la repugnance, qu'il a toujours eue à les exposer en public, & hors du Bouclier d'Etat qu'un commandement absolu & une nécessité indispensable l'obligeroient de mettre au jour, avec une précaution qui ne luy permit pas de le polir, comme il auroit souhaité, jamais aucune piece de sa façon n'a paru de son sçeu & de son consentement. Il est vray que l'avidité des Libraires leur a fait ramasser quelques fragmens mal-agencés de deux ou trois autres de ses ouvrages, qu'ils ont mis tous la Presse avec tant de défauts, que l'Auteur même a de la peine à les reconnoître, mais

(c) De nouveau des triques du tems. 16. de la deduction du fait.

(d) 1611. p. 12.

\* Il s'a-  
pelle pre-  
sentement  
Comte de  
Cresy.

sonne qui ait écrit contre lui avec plus d'aigreur (C) que Monsieur Verjus \* : c'étoit pour repousser des injures bien sanglantes. N'oublions pas que Monsieur de Lisola fut honoré de la qualité de Baron. Il mourut avant l'ouverture des conférences de Nimegue. Il y auroit été sans doute Plenipotentiaire de la Majesté Imperiale : & peut-être auroit-il mieux réussi que ne firent ses successeurs à reculer le Traité de paix. Il étoit, dit-on, plus propre à faire (D) continuer une guerre, qu'à la terminer : & il favoit tellement jeter l'allarme dans les esprits, qu'il

„ il a sujet de se plaindre de ce que la malice  
„ de quelques uns, & l'ignorance de quelques  
„ autres, luy attribuent souvent des fruits, (a)  
„ qu'il n'a pas produits, & qui ont des caracte-  
„ res si contraires aux siens, que pour peu qu'on  
„ veuille luy faire justice, on demeurera fa-  
„ cilement d'accord que ce sont des Enfants  
„ supposés. „

L I S O L A  
justifié  
d'avarice  
& d'em-  
por-  
ment.

(a) Confe-  
rez, avec  
ce i ce pa-  
role de la  
page 234.

Il moure  
qu'il se  
connoit  
fort mal  
en stile,  
lors qu'il  
impute la  
lettre des  
Etats Ge-  
neraux à  
la plume  
du Baron  
de Lisola.  
Les bons  
connois-  
seurs n'en  
feront pas  
le m. fine  
jugement ;  
& je ne  
m'elon-  
neray plus  
de for-  
mais, si  
les igno-  
rans luy  
attribuent  
tant de  
fautes  
pieces,  
comme ils  
ont fait  
du passé.

(b) Ibid.  
Pag. 9.

(c) Ibid.  
Pag. 11.

(d) Ibid.  
Pag. 14.

Pour n'en faire pas à deux fois, rapportons ici ce qu'il répond aux reproches d'avarice & de violence. „ (b) Il l'attaque par son fort lors qu'il le taxe en termes couverts d'estre gagné par les Estats, & d'agir par un principe d'intérest & d'ambition, c'est mal connoître son génie & celui des Provinces Unies. Il est aussi peu d'humeur à recevoir qu'elles le sont à donner; ce n'est pas la methode des Républiques populaires de faire de semblables profusions. . . . (c) Au fond chacun sçait le peu d'application, que le Baron de Lisola a pour sa fortune, & qu'il a tous les jours à essuyer des reproches de ses plus intimes amis, de l'extreme negligence qu'il fait paroître dans ses propres intérêts. L'estat où il se trouve après les belles occasions qu'il a eues de s'enrichir, fait connoître évidemment qu'il a jusques icy plus travaillé pour le public que pour soy-même : quelques Ministres de France pourroient rendre un témoignage authentique de la manière dont il reçoit des offres de cette façon, toute la Cour Imperiale déposera en sa faveur qu'il y a plus de trois ans qu'il sollicité ardemment son Maître, de luy accorder pour prix de tous ses services une petite retraite, où il puisse passer en repos le reste de ses jours hors du tracés des affaires. Si les offices de ses ennemis luy pouvoient procurer auprès de son Maître ce bonheur, auquel il aspire uniquement, ils seiferoient de luy de bien meilleure grace, & avec plus de repos de conscience, que par la lâche, & par l'indigne voye des injures & des calomnies; je sçais qu'il se tiendroit redevable à leur hayne; & droit de bon cœur *salutem ex inimicis*. „ Voilà pour ce qui concerne l'accusation d'avarice : passons à l'autre. Quant à (d) sa conduite dans les affaires publiques, tous les Ministres de l'Empereur peuvent donner fidelle témoignage, qu'il n'a jamais rien proposé de violent, ny d'injuste, qu'il a toujours porté les choses à l'union & à la douceur, à mesme temps que la France marche à grands pas sur l'ancienne maxime de *Divide & Impera*, dans tous les demeslés qui se sont présentés, il a mis ses soins & son estude à chercher les voyes d'accommodement, il a veini Monfr. l'Electeur de Brandebourg à la Pologne, & ne trouva point d'obstacle à sa negociation, que ceux que les Ministres de France y avoient mis. Tout le monde sçait quelle facilité il apporta à la Paix d'Olive, avec quel empressement il a travaillé à celles de

Portugal & d'Aix la Chapelle, & les soins qu'il a employés pour l'affermir par une solide garantie; il a souvent sollicité des Lignes défensives qui sont les fondemens de la Paix & de la securité des Estats, il a toujours desconsillé autant qu'il a pu les offensives qui peuvent donner de la jalouse, & inciter à noiveaux troubles, il demeure mesme d'accord qu'il souhaite la subsistance, & la conservation des Provinces Unies, parce qu'il les considère comme les Boulevards de l'Empire, & les plus fermes appuis des Pays-Bas, les Mediateurs & les garants de la Paix.

(C) Avec plus d'aigreur que Monsieur Verjus. ]

On attribue au Baron de Lisola le livret qui a pour titre la Saute au Verjus (e). Piece tout-à-fait sanglante contre celui dont le nom est designé. Cette allusion, & le titre tout entier de ce libelle ont fort déplu au Pere Bouhours; je rapporterai un peu au long ce qu'il a dit là-dessus: on y trouvera la preuve de ce que j'avance, c'est quel on attribuoit cet écrit à Monfr. de Lisola. „ (f) Un homme à quolibet ne manquera pas de joier sur un nom dans des écrits injurieux. Il intulcra un libelle, la Saute au Verjus; & dira en suite, les rascins qui ne peuvent jamais meürir, sont bons à faire du vin. La France approuve ces dessein par son Ministre a la Cour de Brandebourg, & la fausse court risque de n'estre pas des meilleures, puis qu'on y met trop de verjus, il faut avoir le goût bien méchant, pour trouver bon un mot de cuisine. Rien ne fait plus mal au cœur que ces allusions fades, qui n'ont ni sel ni grace; & je ne sçay si je n'aimerois point autant la plaisanterie de ce Predicateur si fameux, qui prechant devant un grand Prince, & ayant pris pour son texte, *omnis caro fenum*, commença par dire, Monsieur, *soin de vous, soin de moy, soin de tous les hommes, omnis caro fenum*. Mais à parler serieusement, la turlupinade du Ministre de Vienne, & celle du Predicateur de Paris, se valent bien; l'un offense la majesté de l'Empire par un mot grossier & ridicule, en voulant la soutenir; l'autre deshonnore la sainteté de la parole divine par une expression hasse & bouffonne. L'un & l'autre blesse la dignité de nostre Langue, qui ne peut souffrir qu'on plaizante mal à propos & grossierement. „

(c) Impri-  
mé l'an  
1674.

(f) Bon-  
hours, Re-  
merques  
sur la Lan-  
gue Fran-  
çoise, p. m.  
428.

(D) A faire continuer une guerre qu'à la terminer. ] Ce fut donc pour lui un emploi très-agreable que celui dont l'Empereur le chargea pendant la guerre de Charles Gustave Roi de Suede contre la Pologne, car voict ce que Monfr. de Wicquefort nous conte. En (g) l'an (h) 1655. pendant la rupture entre les Couronnes de quefort, de Pologne & de Suede, l'Empereur envoya offrir sa l'Ambassade mediation à celle-cy par le Comte de Pottinguet, Vicechancelier de Boheme. Elles avoient desjà commencé à traiter sans Mediateur : les Suedois estoient

(g) l'an (h) 1655.  
pendant la rupture entre les Couronnes de quefort, de Pologne & de Suede, l'Empereur envoya offrir sa l'Ambassade mediation à celle-cy par le Comte de Pottinguet, Vicechancelier de Boheme. Elles avoient desjà commencé à traiter sans Mediateur : les Suedois estoient

qu'il animoit à se liquer ceux mêmes qui avoient le plus de passion de demeurer neutres. Je me garde bien d'affirmer ce que bien des gens ont dit, qu'il ne faisoit point scrupule de semer dans plusieurs Cours comme des lettres interceptées, je ne fai combien de plans & de projets d'alliance, & d'instructions d'Ambassadeurs, qui faisoient voir que la France vouloit devorer toute l'Europe; toutes pieces qu'il forgeoit lui-même dans son cabinet, dit-on. Je demanderois de fortes preuves de cela, avant que d'y ajouter foi: & d'ailleurs ces fraudes sont bien bonnes pour le peuple, *ad populum phaleras*; mais les Princes pacifiques s'y laisseroient-ils tromper? Il eut le malheur de se rendre desagrèable (E) au Roi de Pologne, comme je le dirai ci-dessous en citant Mr. de Wicquefort. On a cru qu'il fut le premier auteur, & le principal directeur du dessin qu'on (F) exécuta dans Cologne sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg, du-

rant

estoit persuadés, que l'intention de l'Empereur estoit d'agrir les choses plustost que de les accommoder. Ils sçavoient que si la negociation se devoit faire par des Mediateurs, on ne se pouvoit passer de ceux qui y avoient desjà travaillé à Lubec: que l'Empereur avoit tâché d'obliger le Moscovite à déclarer la guerre à la Suede, & mesmes que Lessinsky, que le Roy de Pologne avoit envoyé à Vienne, en avoit remporté quelque assurance de secours. Le Comte arriva à Thorn au mois de Decembre; mais parce que le Roy estoit en des mouvements continuels, il ne luy put parler que le 5. Avril de l'année suivante, & il ne le vit plus depuis ce temps là, & s'estant vendu avec Lisola dans l'armée de Pologne, il renonça luy mesme à la qualité de Mediateur.

(E) De se rendre desagrèable au Roi de Pologne. ] Mr. de Wicquefort nous va reciter ceci d'une maniere qui fournira quelques traits pour le tableau de nôtre Baron. Je (a) joindrai à l'exemple d'Appelboom (b) celuy de François Baron de Lisola, Ambassadeur de la part de l'Empereur à Warsovie. Ce Ministre, qui avoit de l'esprit, s'estoit rendu d'abord fort agrèable au Roy & à la Reine de Pologne, qui en tiroient d'affés importants services; jusques à ce que voyant en l'an 1661, que la Reine entreprenoit de faire élire un Successeur du vivant du Roy, & qu'elle travailloit à faire réüssir l'élection en faveur d'un Prince François, il s'opposa affés ouvertement aux intrigues, qui se faisoient pour cela parmi les Senateurs. La Reine, qui ne le pouvoit pas ignorer, & qui estoit pour le moins aussi capable de regner que le Roy, fit retentir, qu'elle estoit de Warmie & le Pape latin de Pomeranie iroient dire à Lisola, que les cabales qu'il suscitoit dans le Royaume, empêchoient leurs Majestés de le plus admettre à l'audience. Lisola, pour s'assurer de leur intention, & pour sçavoir si en cela il y avoit quelque chose au delà du personnel, & si les desenfes s'estendoient jusques à la negociation, qu'il avoit à faire de la part de l'Empereur son Maître, demanda à voir le Roy, qui luy fit dire, que s'il avoit quelque proposition à faire, il le pouvoit faire par écri. Lisola refusa de le faire, & en donna advis à la Cour de Vienne, d'où on luy fit réponse: Que l'Empereur estoit d'autant plus étonné du procedé du Roy de Pologne, que devant que d'en user d'une maniere si opposée à la bonne intelligence, qui devoit estre entre des Princes voisins, & si proches parents, & au Droit des Gens mesme, il en devoit avoir fait ses plaintes. Le Roy de Pologne écrivit de-

puis sur ce sujet à l'Empereur, & son Resident Vespasien Landscoronsky, seconda de ses offices les raisons du Roy son Maître; mais l'Empereur, à qui il importoit d'empescher l'élection d'un Prince François, approuva la conduite de son Ambassadeur. Toutefois considerant, qu'il ne luy pourroit plus rendre service dans une Cour, à laquelle il s'estoit rendu desagrèable, il le renvoia à son instance mesme, & sous un autre pretexte. Lisola en partit, sans prendre congé du Roy & de la Reine, & l'Empereur l'a toujours employé depuis dans les negociations de la dernière importance: à quoy il s'est appliqué avec beaucoup de suffisance, quoy que souvent avec peu de succès. L'Auteur du Traité curieux sur l'enlevement du Prince de Furstemberg, avoué que Lisola étoit malheureux: il lui donne d'ailleurs de grans éloges, & comme tout ce qu'il dit sert à l'Histoire de ce Baron, j'en rapporterai un long fragment. Lisola (d) a cru ces choses, mais nous avons (e) nos faites; il est vray que comme on le craignoit, étant vif, on se contenta de l'attaquer après sa mort; ce qui n'est ny genereux, ny honnête, & marque nostre foiblesse, ou nostre timidité. . . . Je vous en donneray cent (f) exemples, s'il faut, pour montrer que l'on accuse à faux un homme que l'on n'oserait regarder en face, s'il vivoit, (g) Mr. d'Amburn parle plus modestement, & tout ce qu'il luy objecte, est qu'il l'appelle un Auteur connu par ses écrits envenimés contre la France, sans les censurer: tant ce genie estoit fort, & admiré de tous ceux qui jugent sagement des choses. Il avoit une force d'esprit qu'on ne peut concevoir, beaucoup de facilité, une penetration grande, voyoit loin, paroit ou portoit adroitement ses coups, possèdoit la Politique, n'ignoroit aucun de ses ressors, avoit du zèle, écrivoit merveilleusement & sans peine, & enfin il publioit des pieces excellentes quand on ne croyoit pas même qu'il les avoit composées. . . . Or (h) avec ces qualitez essentielles Lisola avoit du malheur, & est mort perpetuellement traversé, quand l'Empereur touché de ses services, & pour luy en donner le prix juste, l'avoit appelé à Vienne le statant de cent esperances. C'est brillé sur sa fin, & un reste d'éclat d'un Astre qui expire, après avoir éclairé toute la terre.

(F) Qu'on exécuta. . . sur la personne du Prince Guillaume de Furstemberg. ] Les François suposeroient toujours comme un fait incontestable,

(c) Imprimé l'an 1676.

(d) Traité curieux, p. 13.

(e) L'Auteur parle comme s'il étoit François.

(f) C'est-à-dire d'Ambassadeurs punis.

(g) Il parle de Mr. d'Amburn, son Evêque de Metz, qui publia un livre sur les droits du Roi à la succession d'Espagne l'an 1674.

(h) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(i) Il parle de Mr. d'Amburn, son Evêque de Metz, qui publia un livre sur les droits du Roi à la succession d'Espagne l'an 1674.

(j) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(k) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(l) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(m) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(n) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(o) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(p) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(q) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(r) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(s) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(t) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(u) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(a) Wicquefort ib. tome 1. pag. 301. 302.

(b) Resident de Suede à la Haye, que le Roi son maître ne voulut point rappeler, qui que Messieurs les Etats en 1677. eussent déclaré qu'ils ne vouloient plus traiter avec lui.

(c) Imprimé l'an 1676.

(d) Traité curieux, p. 13.

(e) L'Auteur parle comme s'il étoit François.

(f) C'est-à-dire d'Ambassadeurs punis.

(g) Il parle de Mr. d'Amburn, son Evêque de Metz, qui publia un livre sur les droits du Roi à la succession d'Espagne l'an 1674.

(h) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(i) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(j) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(k) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(l) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(m) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

(n) Les paroles qu'on cite sont dans la preface. Il regarroit Lisola comme l'Auteur d'un Ecrit imprimé à Liege l'an 1674. intitulé l'Orateur François. C'étoit la refutation de la harangue que ce Prelat avoit faite au Roi le 30. Mars 1673.

rant les conferences de la paix le quatorzième de Fevrier mil six cens soixante-quatorze.

LOGES (MARIE BRUNEAU\*, DAME DES-) a été une des plus illustres femmes du XVII. siecle. Elle fut mariée l'an 1699. avec Charles de Rechignevoisin, Ecuyer, Seigneur Des-Loges, qui quatre ans après fut Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Elle mourut le 7. Juin 1641. & fut enterrée en un lieu qu'elle avoit choisi elle-même, à deux cens pas de la maison de La Pleau en Limoufin. Son zèle pour la Religion Reformée, dont elle fit toute sa vie une constante profession, sa pieté, & la grandeur de son ame parurent avec un nouvel éclat sur la fin de sa vie, dont les dernières années, & quelques autres aussi avoient été traversées de plusieurs (A) chagrins domestiques. Elle avoit eu (B) neuf enfans, & une sœur qui fut mariée avec (C) Monsieur de Beringhen. Les remarques apprendront combien elle étoit estimée non seulement des plus grands esprits, tels que (D) Malherbe & Balzac; mais aussi des

\* Et non pas Blainex, comme dit Hillarion de Coffe, Eloge des Dames, tome 2. p. 669.

(a) Deckherus, de scriptis adscriptis, p. 110 edit. 1686.

(b) Id. ib. p. 134

(c) Quam diu Catonem civitas ignoravit? respuit nec intellexit nisi cum perdidit.

Seneca, e. lib. 79. Ordinairement on cite cela comme si Senèque avoit dit, Catonem suum faculum parvum intellexit. Voyez Colzar, Lettres, vol. 1. p. 621.

(d) C'est celui dont Mr. le Laboureur parle dans le voyage de la Reine de Pologne lors qu'il dit p. 68. qu'entre les Gentilshommes François employez en l'armée des Etats qui accompagnèrent le Prince Guillaume, fils unique du Prince d'Orange Frédéric Henri, lors qu'il fut audience de cette Reine à Amsterdam.

étaient les Sieurs de Beringhen, frere de Monsieur le premier Ecuyer de notre Roi Très-Chrétien, & Des-Loges Maître de Camp. Voyez aussi pag. 74.

ble, que le Baron de Lisola fut le promoteur de l'enlèvement. On croit qu'il fit un livre pour justifier cette action. Le Sieur Deckherus en parle ainsi. *Gulielmi (a) Principis Furstenbergi detentio, ad Caesaris auctoritatem, tranquillitatem imperii, Pacis promotionem, justis, perutilis, necessaria: auctore Christophoro WOLTFANGO, Anno MDCLXXIV. publicata, illustri stylo, experientia profunda, consummata eruditione prorsus excellens, ab orbe erudito adscripti meruit Pra-Illustri Antonio PERIANDRO, Rhato; qui susceptam modestam nominis detentionem gratiose interpretari non dignabitur: Causa enim ibi pro honore Imperatoris & Salute Imperii magnifice defensa; neque styli Mars Ventsque PORTNERUM serio dissimulare visit; quatenus hodie Illustrem Dom. Franciscum Baronem DE ISOLA, negotiatoribus irrita pacis immixtum, auctorem videre & eligere maluerint.* Par occasion je dirai qu'il attribue au même Auteur un livre anonyme contre la France imprimé environ l'an 1673. Voici ses paroles. *Eodem (b) tempore prodit Consilium status secretius Regis Galliarum, Gallicæ & Germanicæ manifestatum: die Franzosische Rathstube; non sine veri conjectura, suaque rei, inde spe, hinc metu, à Germanis arreptum, à Gallis cum indignatione rejectum: ut ex libello nuper in contrarium edito, Dominum Franciscum Baronem de ISOLA auctorem incusante, curiosa nostra Reipublica Vindici patefcit.*

(A) De plusieurs chagrins domestiques. ] C'est le sort ordinaire des personnes de son sexe, qui se distinguent par un grand esprit fortifié des lumieres de l'étude; c'est, dis-je, leur sort assez souvent, si elles s'engagent dans les liens du mariage. Elles ne devraient pas le faire: assez d'autres auroient soin que le monde ne peût pas. C'est beaucoup quand leur patrie ne leur fait point l'injustice dont parle (c) Senèque au sujet de Caton, de ne pas comprendre le prix du tresor qu'elle possède. Ce que la patrie ne fait pas toujours, un mari le fait encore moins.

(B) Elle avoit eu neuf enfans. ] Il n'en restoit que cinq de vivans, 3. fils & 2. filles, lors qu'elle mourut. L'un des fils porta les armes en Hollande, (d) & s'y maria avec une Demoiselle de la famille Vander Myle. Il ne reste que des filles de ce mariage.

(C) Qui fut mariée avec Monsieur de Beringhen. ] De ce mariage étoit sorti Monsieur le Marquis de Beringhen, mort à l'âge de 89. ans au mois de Mars 1692. après avoir été pendant fort long tems premier Ecuyer du Roi. Cette alliance a donné de petites nièces fort illustres à notre Madame Des-Loges, par les sœurs de Mr. le Marquis de Beringhen. L'Auteur de plusieurs livres qui ont paru depuis peu sous le titre de Voyage d'Espagne, &c. est une de ces petites nièces. Il y en a deux autres (e) qui par zèle pour la Religion Reformée ont quitté tous les avantages de leur patrie, & qui relevent par leur pieté toutes les autres belles qualitez dont elles sont ornées.

(D) Estimée. . . de Malherbe & de Balzac. ] Pour se faire une juste idée de l'habileté & de l'esprit de Madame Des-Loges, il suffiroit de considerer que Malherbe (f) étoit un de ses plus assidus Courtisans, & qu'il la visitoit reglement de deux jours l'un. Qui dit Malherbe dit un homme qui ne loüoit, & qui n'ellimoit presque personne, & l'un des premiers & des plus grands maîtres qui aient formé le goût, & le jugement de notre nation en matiere d'Ouvrages d'esprit. Balzac valoit bien Malherbe pour le moins, & a peut-être plus contribué que lui à la politesse qui s'est répandue dans le Royaume; en tout cas il n'a pas été moins l'admirateur de la Dame dont nous parlons. Les lettres qu'il lui a écrites en sont un temoignage public; & l'on ne s'aperçoit pas moins de son estime pour elle en considerant ce qu'il en dit à ses amis, qu'en considerant ce qu'il lui écrit à elle-même. Il avoue dans un endroit de ses Ouvrages, que s'il est devenu meilleur menager de son encens, il en a principalement l'obligation aux bons avis qu'elle lui donna. „ La bonne „ Madame Des-Loges, dit-il (g), me fit de terribles reprimes sur ce sujet quelque tems avant sa mort. Elle me reprocha que j'étois la dupe de tous les regnes, (ce sont ses propres termes à son égard) „ que je me laissois excroquer mes louanges „ tous ceux qui faisoient semblant de valoit „ quelque chose; que je croyois trop au rapport d'autrui, à la premiere couleur du bien, „ à l'apparence de la vertu, & ce qui s'ensuit. „ En un autre endroit où (h) il fulmine contre le stile burlesque, qui devenoit trop à la mode, „ au grand regret principalement de ceux qui s'étoient acquis de la gloire par le stile grave, il ne croit pas avoir assez foudroyé cette herésie fondamentale dans son empire, s'il ne

(e) Ce sont Mesdemoiselles de La Luzerne, réfugiées en Hollande.

(f) Entretien 37. de Balzac.

(g) Différent. à la fin du Socrate Chrétien, p. 176.

(h) Entretien 38.

plus grans (E) Princes. Nous rapporterons un conte curieux, (F) que Mr. Menage a rectifié.

LOYER

ne la condamne par un arrêt de cette Dame. Cette sorte de raillerie, dit-il, sent plus la Comedie que la conversation, & plus la farce que la Comedie. Ce n'est pas railler en honnête homme. Madame Des-Loges disoit, qu'elle aimeroit autant voir faire l'yrroque ou le Gascon... mais elle disoit bien davantage, elle n'estimoit pas plus un pareil jargon qu'une épée de bois au côté, & de la chabiser: il s'agit sur le visage. Mr. de Baurru (a) qui n'étoit pas naturellement grand admirateur, admiroit sans doute cette Dame, puis que pour marquer le peu d'adresse d'un homme, qui ne favoit point profiter de la conversation des beaux esprits, en les mettant sur des choses dignes d'eux, il se (b) servit de ces quatre exemples :

Il mene aux Allobroges

Balzac, Boissat, Conat, & Madame Des-Loges.

Je ne croy pas que ceux qui se conoissent en preuves, puissent douter du rare merite de cette Dame, après avoir fait reflexion sur ce que je viens de dire.

(E) Mais aussi des plus grans Princes.] Balzac sera mon témoin. Si vous ne conaissez pas, dit-il (c), URANIE cette Nymphe que j'ay tant louée, & que je pleure si amercement, je vous avertis que c'est seule ma bonne amie Madame Des-Loges, qui durant sa vie a été appelée plus d'une fois, & par plus d'un academicien la Cestelle, la Divine, la dixième Muse, &c. qui a été estimée dedans & dehors le Royaume par les têtes couronnées, par les demi-Dieux de notre siècle, par Monseigneur le Duc d'Orleans, par le Roi de Suede, le Duc de Weimar, &c. J'ai quelque opinion que les vers qui celebrent sa memoire (je parle de l'éloquente URANIE) valent bien ceux qu'un certain Antipater Sidomen a faits sur la mort de la savante Sapho.

(F) Un conte curieux que Mr. Menage a rectifié.] C'est une aventure qui a été publiée en deux façons. Voici comment Mr. de Balzac la debite dans son Entretien 27.

Malherbe étoit un des plus assidus Courtisans, sans de Madame Des-Loges, & la visitoit régulièrement de deux jours l'un. Un de ces jours-là, ayant trouvé sur la table de son Cabinet le (d) gros livre du Ministre Du Moulin contre le Cardinal du Perron, & l'enthousiasme, l'ayant pris à la seule lecture du titre, il demanda une plume & du papier, sur lequel il écrivit ces dix vers :

Quoy que l'Auteur de ce gros livre  
Semble n'avoir rien ignoré,  
Le meilleur est toujours de suivre  
Le Prône de notre Curé.  
Toutes ces doctrines nouvelles  
Ne plaisent qu'aux folles cervelles;  
Pour moi comme une humble brebis,  
Sous la houlette je me range,  
Il n'est permis d'aimer le change,  
Que des femmes & des habits.

Madame Des-Loges ayant lu les vers de Malherbe, piquée d'honneur & de zèle, prit

la même plume, & de l'autre côté du papier écrivit ces autres vers :

C'est vous dont l'audace nouvelle  
A rejeté l'amiquité,  
Et du Moulin ne vous rapelle  
Qu'à ce que vous avez quitté:  
Vous aimez mieux croire à la mode,  
C'est bien la foy la plus commode,  
Pour ceux que le monde a charmez:  
Les femmes y sont vos idoles:  
Mais à grand tort vous les aimez,  
Vous qui n'avez que des paroles.

La conclusion des deux Epigrammes plaira sans doute aux profanes, & à ceux qui font les galans. Pour moi je tiens que sur les matieres de religion, il faut toujours s'éloigner du genre comique. La premiere n'est pas assez grave pour un homme qui parle tout de bon, & l'autre est trop gaillarde pour une femme qui parle à un homme.

Monsieur Menage croyant que la chose s'étoit ainsi passée, fit imprimer ce recit dans ses Observations sur les poésies de Malherbe, tout tel que Mr. de Balzac l'a débité. Mais voici ce qu'il a mis à la fin du livre.

Depuis cette note écrite & imprimée j'ai sçu de Mr. de Racan, que c'étoit lui qui avoit fait ces vers, que Mr. de Balzac attribuoit à Malherbe, & que Mr. de Gombaud avoit fait ceux qu'il donne à Madame Des-Loges, & que la chose s'étoit passée de la sorte. Madame Des-Loges qui étoit de la Religion protestante Reformée, avoit prêté à Mr. de Racan le livre de Du Moulin le Ministre, intitulé le Boucher de la foy, & l'avoit obligé de le lire. Mr. de Racan après l'avoir lu fit sur ce livre cette épigramme, que Mr. de Balzac a altérée en plusieurs endroits :

Bien que Du Moulin en son livre  
Semble n'avoir rien ignoré,  
Le meilleur est toujours de suivre  
Le Prône de notre Curé.  
Toutes ces doctrines nouvelles  
Ne plaisent qu'aux folles cervelles,  
Pour moi, comme une humble brebis  
Je vais où mon Pasteur me range,  
Et n'ai jamais aimé le change  
Que des femmes & des habits,

L'ayant communiquée à Malherbe qui l'étoit venu voir dans ce tems-là, Malherbe l'écrivit de sa main dans le livre de Du Moulin, qu'il renvoya au même tems à Madame Des-Loges de la part de Mr. de Racan. Madame Des-Loges voyant ces vers écrits de la main de Malherbe, crut qu'ils étoient de lui; & comme elle étoit extraordinairement zélée pour la Religion, elle ne voulut pas qu'ils demeurassent sans repartie. Elle pria donc Mr. de Gombaud qui étoit de la même Religion, & qui avoit le même zèle d'y répondre, Mr. Gombaud (je le sâi de lui-même) qui croyoit comme Madame Des-Loges, que

la 1. fois à Sedan in fol. en 1627. Voyez la Biblioth. choisie de Colomies, p. 38. 39.

LOYER (PIERRE LE) Conseiller au Presidial d'Angers, nâquit au vil-  
lage d'Huillé dans l'Anjou le 24. Novembre 1540\*. C'étoit un des plus fa-  
vans (A) hommes de son siecle, & tout ensemble un des plus grands vifionai-  
res que l'on vit jamais. Il entendoit parfaitement les langues Orientales, mais  
il s'infatua tellement (B) d'étymologies amenées de l'Hebreu, qu'il se rendit  
ridicule. Il pretendoit aulli trouver dans (C) Homere tout ce qu'il vouloit. Il

Malherbe étoit l'Auteur de ces vers, y re-  
pondit par l'Epigramme que Monfr. de Balzac  
attribué à Madame Des-Loges, & qu'il trou-  
ve trop gaillarde pour une femme qui parle  
à un homme. Ce n'est pas au reste la pre-  
miere fois, que Monfr. de Balzac a attribué à  
cette Dame des vers ou e'le n'avoit aucune  
part; car dans une de ses lettres il lui attri-  
bué la chanson de l'Amant qui meurt, dont le  
refrain est,

Ab'en est fait, je cede à la rigueur du sort;  
Je vais mourir; je me meurs; je suis mort;

qui est de feu Mr. Habert Cerisi, l'un des plus  
beaux esprits de nôtre tems.

Qui ne voit là un exemple de l'incertitude  
historique? Mr. de Balzac croyoit communi-  
quer à son ami un fait très-certain, un mor-  
ceau incomparable d'anecdotes, & infiniment  
precieux à quiconque souhaite de bien favoir ce  
qu'on appelle personnalitez. Il l'avoit persuadé à  
tous ses lecteurs; Mr. Menage l'ayant transferé  
dans l'un de ses livres, étoit prêt à le repandre  
encore de toutes parts; le hasard voulut que  
Mrs. de Racan & de Gombaut véussent en-  
core, & défabussent Mr. Menage avant que  
ses Observations sur Malherbe se vendissent.  
Voilà d'où vient que le public n'est plus dans  
l'erreur. Si ces deux Messieurs fussent morts  
sans avoir parlé de cela à Mr. Menage, on s'ils  
lui en eussent parlé en un autre tems, la pre-  
miere narration auroit peut-être encore tout  
son credit. Combien y a-t-il d'autres faits,  
& beaucoup plus importants, qui passent d'âge  
en âge, & de generation en generation, sans  
que personne en connoisse la fausseté, faute de ces  
rencontres fortuites, qui ressemblent à la con-  
versation de Mr. Menage avec Mr. de Racan,  
& avec Mr. de Gombaut? Quoi qu'il en soit,  
voilà Madame Des-Loges déchargée du blâme  
d'avoir composé des vers un peu trop gaillards.  
On ne peut nier que Balzac n'ait eu raison, de  
trouver que la fin de l'Epigramme est peu con-  
forme à la modestie, & à la pureté qui doit  
regner dans tous les écrits du beau sexe. Ce  
n'est pas qu'il faille adopter la temeraire & la  
trop rigide maxime de ceux qui pretendent,  
qu'une femme qui reprocherait à un homme  
qu'il n'a que des paroles, declaireroit en même  
tems qu'elle est bien fachée de n'en avoir point  
être, & de n'en tirer point journellement quel-  
que chose de plus réel. Cette maxime est on-  
trée & fautive; mais qui n'admireroit Mr. de Ra-  
can, s'il étoit vrai qu'il (a) fût l'Auteur de la  
vie de Malherbe, imprimée avec quelques pe-  
tits Traitez en 1672. qui ne l'admireroit, dis-  
je, de ce qu'il auroit appris à Mr. Menage les  
impressions de Balzac, & qu'il n'auroit pas laissé  
d'insérer tout ce récit (b) de Balzac dans la  
vie de Malherbe, sans le recuser le moins du  
monde?

PETITES  
reflexions  
sur ce que  
deffus.

(a) Mr. Menage dans ses Observations sur Malherbe cite souvent cette vie, comme faite par Mr. de Racan. Mais on ne l'a point vu, il s'est contenté de dire dans l'avis de Malherbe, qu'on attribue cette vie à Balzac.

(b) J'ai ouï dire que ce récit a été joint par une licence de Lorraine à la vie de Malherbe dans l'édition de 1672. Les licences des Libraires devoient être citées en exemple de celles des Poetes, car elles les surpassent.

(A) Un des plus favans hommes de son siecle.]  
Voici ce qu'en dit Mr. Menage. Erat (c) qui-  
dem Loerius Græci & Latine, Ebraicè, Arabicè,  
Chaldaicè doctissimus, sed juris in quo versabatur  
plane ignarus. Il y a beaucoup de gens de ce  
caractere: ils n'ignorent rien que ce qu'ils de-  
vroient le mieux favoir. Un Conseiller comme  
lui devoit entendre la Jurisprudence, & n'a-  
voit que faire ni de l'Hebreu, ni de l'Arabe;  
pendant il ne savoit rien en Droit, & il étoit  
profond dans les langues Orientales. Contiu-  
ment d'entendie les éloges que Mr. Menage lui  
a donnez. A (d) la reserve de ces vifions, Pierre le  
Loyer étoit un grand personnage. C'étoit un des  
hommes du monde qui avoit le plus lu, comme le Pierre  
temoignent ses Ouvrages, ses Colonies, ses Spec-  
tres, sa Paraphrase sur le Magnificat. Il avoit  
outre cela de belles lettres. Il a écrit des vers Grecs,  
Latins & François. Etudiant en Droit à Toulouse il  
remporta aux jeux Florans le prix de l'Eglantine. Il  
a fait une Comedie en vers François, intitulée la Ne-  
phelococigie, sur laquelle Ronsard a fait ce (e) qua-  
drain. Voyez la Croix du Maine & Du Verdier  
Vauprivas dans leurs Bibliothèques Françoises.

(B) Il s'infatua tellement d'étymologies am-  
nées de l'Hebreu. ] (f) Dans ses livres (g) des  
Colonies Idumées. . . il fait venir de la  
langue Ebraïque ou Caldaique, non seule-  
ment les noms des villes de France, mais ceux  
des villages d'Anjou; des hameaux; des mai-  
sons; des bordeages; des pieces de terres; des  
morceaux de pré. Je dirai donc premierement,  
dit-il à la page 217. que le village d'Huillé (c'est  
le lieu de sa naissance) est d'Ahalé ou Oholé  
d'Ezechiel, qui est Ada ou Bada femme d'Esau,  
& mere d'Elphaz. Près d'Huillé & à demi mille  
sur la riviere de Loir, se voit en un costau un pe-  
tit hameau de maisons appellé Bafletas, que je  
derive de Bafemath & de Baflemis, autre  
femme d'Esau & mere de Raguel, ayeule de Je-  
rahb & bisayeule de Job. Mr. Menage ayant  
raporté 3. ou 4. autres exemples de même force,  
ajoute (h) Tout le livre est rempli de semblables  
observations: ce qui me fait dire hardiment que nous  
n'avons pas fait une grande perte, dans la perte  
de dix ou douze volumes d'autres livres, de colo-  
nies du même Auteur.

(C) Trouver dans Homere tout ce qu'il vou-  
loit. ] (i) Ce Pierre le Loyer trouvoit de mes-  
me toutes choses dans Homere. Il y a trouvé  
dans un seul vers son nom de batesme, son  
nom de famille, le nom du village où il avoit  
pris naissance, le nom de la Province où est  
situé ce village, & le nom du Royaume où  
est située cette Province. Dans une cho-  
se aussi peu croyable qu'est celle dont je par-  
le, je me sens obligé de rapporter icy les pro-  
pres termes. C'est dans les Colonies Idumé-  
nes. Apres cette grande prophetic qu'on me de-  
vra toute, Homere vient à dire ce vers (k), adres-  
sé, en parlant à Ulyffe,  
Εν δ' ἔπω τις ἔχων τις ἄλλων γέρας. ἀπὸ ἐθνῶν.  
Et

(c) Menag. in vita Pie-  
tri Ahræi  
p. 20.

(e) Loyer  
ta docte  
Musse n'er-  
re  
De lair  
une ville  
en l'air,  
Où les Co-  
lonies pui-  
sent voler-  
Pour eux  
trop petite  
est la ter-  
re.

(f) Menag.  
ibid.  
p. 166.

(g) Impr-  
mez à Pa-  
ris l'an  
1620. in 8.

(h) Menag.  
ibid.  
p. 167.

(i) Id. ibid.

(k) Vers  
183. de  
l'Odyssée  
A.

y trouva le village de sa naissance, & son propre nom: & de peur qu'on ne l'accusât de se vanter d'une connoissance extraordinaire, il declara que c'étoit la grace de Dieu qui operoit dans son esprit tous ces merueilleux effets. On voit dans son livre des spectres une lecture prodigieuse; mais quelque savant qu'il fût, & ecla avec un si grand mélange de folie, il a été entierement inconnu (D) à Vostius, & à Colomiés. Ce dernier ne l'a point mis dans sa Gallia Orientalis. Pierre le Loyer mourut à Angers l'an 1634. âgé de 84. ans.

\* C'est le siège que les François y mirent l'an 1521. & qui fut suivi de la reddition de la place.

LOYOLA (IGNACE DE) Fondateur des Jesuites, nâquit l'an 1491. dans la Province de Guipuscoa en Espagne. Il fut élevé à la Cour de Ferdinand & d'Isabelle, & dès que son âge lui permit de porter les armes il chercha les occasions de se signaler. Il donna des preuves d'un grand courage au siege \* de Pamplonne, & il y fut même blessé d'un coup de canon qui lui fracassa la jambe droite. Pendant qu'il guerissoit de cette blessure, il forma la résolution de renoncer aux vanitez de la terre, & d'aller à Jerusalem, & puis de mener un genre de vie fort distingué. Dès qu'il fut guéri il prit le chemin de Nôtre-Dame de Monserrat †; & lors qu'il y fut arrivé il fit appendre ses armes sur l'autel de la Sainte Vierge, & se consacra à son service la nuit du 24. de Mars 1522. Il imita autant qu'il put les ceremonies de (A) l'ancienne Chevalerie ‡, & en se rangeant

† En Catalogne à une journée de Barcelone.

‡ Com autem in profanis libris legitur quomodo inaugurabatur, ut eius ritus imaginem quandam spiritualiter in se repræsenterent, nota contra diabolum qui merite d'etre raportée. La premiere chose qu'il faut remarquer en lui (a), dit-il, (b) est qu'il fut converti en lisant les legendes des Saints, & devint en même temps Dom Quixot le sur à la vie Romanesque, par la lecture des vieux Romains. . . . Son Compatriote ne fut jamais plus touché des Aventures des premiers Chevaliers, qu'ignace le fut des II stoires de St. Dominique & de St. François (c), car ce sont celles qui le touchèrent particulièrement, & devant que prendre une serme resolution de courir comme un Religieux Errant par le monde, il se represen a les difficiles Aventures de ces deux illustres heros, & trouva qu'il avoit assez de courage pour en entreprendre aucun. Ainsi dans un acces (d) de zèle, il se jeta une nuit de son lit, se mit à l'Eglise genoux devant l'Image de la bienheureuse Vierge, & dans cette posture voia d'estre son Chevalier, & ce qui est une si considerable circonstance que je de la trame d'histoire que Mattée l'ayt omise, aussi bien que l'esfrange bruit qui se fit dans la maison, le tremblement de la Chambre, & le fracassement de toutes les vitres des fenestres qui arriva pour lors, l'an 1673. marque dit Orlandin que le diable luy dit adieu. Apres ceci La Vierge luy apparut avec beaucoup de gloire tenant son fils en son giron, ce qui l'encontroira de sorte dans son premier dessein, qu'un peu apres il prit le chemin de Monserrat, qui est un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant il pensa commencer sa premiere aventure par se battre contre un More, qui avoit que la B. V. e, ayant esté Vierge jusqu'à son enstement, voit qu'elle l'eust esté apres. Car St. Ignace confiderant ds que il estoit Chevalier, devint si enragé, qu'il se creut absolument obligé, de vanger sur le More l'affront qu'il avoit fait à sa Maistrisse, mais consultant un peu ce qu'il seroit, le More prit une autre route, & luy, laissa l'affaire au jugement de sa mule luy mettant la bride sur le col, resolu de luy ôter la vie si au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il avoit pris. La bonne mule sachant assez bien l'intention de son Maistre Lassa le grand chemin, & prit celuy de Monserrat, où estant arrivé il s'y acquitta d'une ceremonie remarquable

Et personne, ce dit l'Ombre d'Anticlee à son fils Ulyse, n'a encore ton loyer, & toutefois bien reposé: & ce qui s'ensuit, qui touche un autre sens. En tout ce long vers vous y usez entremement; Piere & d'Anticlee, A d'Anticlee, & d'Anticlee, C'est-à-dire, Pierre le Loyer, Angevin, Gaulois, d'Huillé. Il n'y a ny plus ny moins: con-cédant à qui voudra, d'en faire l'espy. Cela s'offre à ceux qui ne livent pour tout garentage; combien que je ne sois tenu garentir ce qui est notoirement mien dans Homere. Il n'y a point de satisfaction que d'une chose qui n'est sienne, ou doublée d'estre sienne. Et Homere m'attribue ce vers, qui, ce faisant, est mien, & non d'autre. En quelque façon qu'on tourne le vers d'Homere, il sera toujours mien: & le plus vendiquer pour mien. Il y a trois lettres qui restent de tout ce vers, qu'on pourroit à l'aventure dire superflues, & ne le seroient pourtant. Ce sont les lettres numerales Grecques de, e, z, x, qui dénotent le temps que seroit révéle le nom qui est porté en ce vers d'Homere, qui est l'an de Christ 1620. Et qu'est ce qu'il y a moins icy de superflus? Or ce sera assez parlé de ce qui me touchoit: que je ne rapporte point pour gloire que j'en est-père; ains parce que je ne pouvois & devois taire ce qui avoit esté révéle à Homere de moy. Ceci si servira davantage pour valider mon Oeuvre des Origines, migrations & colonies des peuples, qui m'estoient réservées. Homere a eu beau cacher l'origine de beaucoup de nations sous l'ecorce de ses Fables; si est-ce qu'il y en devoit avoir un ez siècles à venir, qui découvrirroit ce qu'il avoit pensé si bien cacher. Je ne me vante point pour cela savoir plus que les autres. Mais qui voudra impugner la grace de Dieu coopérante en moy? C'est ce qu'a découvert Homere, jusques à nommer le petit village où je prendrois ma naissance, ains que je ne me glorifiasse point en mon imbecilité & bassesse, ains en Dieu qui me fait ce que je suis, & qui me rend assez-puis-sant & vigoureux en ce qu'il me conforste \*. Il n'y avoit rien à retrancher dans ce long passage, où tout marque une folie si docte & si singuliere.

ignorance. Il croit que Loerius de spheris a été dit pour Lavareus. (A) Il imita autant qu'il put les loix de l'ancienne Chevalerie. Un des plus savans hommes de ce siecle a plaisanté sur ceci d'une maniere qui merite d'etre raportée. La premiere chose qu'il faut remarquer en lui (a), dit-il, (b) est qu'il fut converti en lisant les legendes des Saints, & devint en même temps Dom Quixot le sur à la vie Romanesque, par la lecture des vieux Romains. . . . Son Compatriote ne fut jamais plus touché des Aventures des premiers Chevaliers, qu'ignace le fut des II stoires de St. Dominique & de St. François (c), car ce sont celles qui le touchèrent particulièrement, & devant que prendre une serme resolution de courir comme un Religieux Errant par le monde, il se represen a les difficiles Aventures de ces deux illustres heros, & trouva qu'il avoit assez de courage pour en entreprendre aucun. Ainsi dans un acces (d) de zèle, il se jeta une nuit de son lit, se mit à l'Eglise genoux devant l'Image de la bienheureuse Vierge, & dans cette posture voia d'estre son Chevalier, & ce qui est une si considerable circonstance que je de la trame d'histoire que Mattée l'ayt omise, aussi bien que l'esfrange bruit qui se fit dans la maison, le tremblement de la Chambre, & le fracassement de toutes les vitres des fenestres qui arriva pour lors, l'an 1673. marque dit Orlandin que le diable luy dit adieu. Apres ceci La Vierge luy apparut avec beaucoup de gloire tenant son fils en son giron, ce qui l'encontroira de sorte dans son premier dessein, qu'un peu apres il prit le chemin de Monserrat, qui est un lieu de grande devotion à la Vierge. En y allant il pensa commencer sa premiere aventure par se battre contre un More, qui avoit que la B. V. e, ayant esté Vierge jusqu'à son enstement, voit qu'elle l'eust esté apres. Car St. Ignace confiderant ds que il estoit Chevalier, devint si enragé, qu'il se creut absolument obligé, de vanger sur le More l'affront qu'il avoit fait à sa Maistrisse, mais consultant un peu ce qu'il seroit, le More prit une autre route, & luy, laissa l'affaire au jugement de sa mule luy mettant la bride sur le col, resolu de luy ôter la vie si au premier carrefour elle prenoit le chemin qu'il avoit pris. La bonne mule sachant assez bien l'intention de son Maistre Lassa le grand chemin, & prit celuy de Monserrat, où estant arrivé il s'y acquitta d'une ceremonie remarquable

\* Conferez avec ceci ce que Monagne, Etais l. 3. chap. 10. si servira davantage pour valider mon Oeuvre des Origines, migrations & colonies des peuples, qui m'estoient réservées. Homere a eu beau cacher l'origine de beaucoup de nations sous l'ecorce de ses Fables; si est-ce qu'il y en devoit avoir un ez siècles à venir, qui découvrirroit ce qu'il avoit pensé si bien cacher. Je ne me vante point pour cela savoir plus que les autres. Mais qui voudra impugner la grace de Dieu coopérante en moy? C'est ce qu'a découvert Homere, jusques à nommer le petit village où je prendrois ma naissance, ains que je ne me glorifiasse point en mon imbecilité & bassesse, ains en Dieu qui me fait ce que je suis, & qui me rend assez-puis-sant & vigoureux en ce qu'il me conforste \*. Il n'y avoit rien à retrancher dans ce long passage, où tout marque une folie si docte & si singuliere. † C'est la 530. (D) Inconnu à Vostius. J'ai lu dans quelcune de ses lettres † une conjecture qui fait foi de cette

rangé sous les étendars de cette milice spirituelle. Il partit avant le jour, & s'habilla en Pelerin, & s'en alla à Manresa, où il séjourna environ un an parmi les pauvres de l'Hôpital, & dans toutes sortes de macérations. Ce fut là qu'il écrivit son livre des (B) exercices spirituels. S'étant embarqué à Barcelone pour

Orlandin. Hist. l. 1. n. 18. Massius, l. 1. c. 4.

marcable que voicy. Ignate, comme Orlandin & Massée le disent expressément, ayant lu dans les livres de chevalerie que les anciens chevaliers prenant sur eux cet honorable employ, avoient toujours en de coutume de veiller toute la nuit dans leurs Armes, il se crut obligé de commencer de même: Il vous pendit donc son Espée & sa bayonnette devant l'autel de la V. se revêsti de ses habillemens, & au lieu d'armes éclatantes, prit une longue Robe de fort gros drap qu'il ceignit d'une grosse corde, à quoy il attachâ une bouteille pour mettre de l'eau; au lieu de Lance il prit un simple Baston, marchant un soullay d'ortier dans un pie & l'autre nu, sans prendre de marrion en teste pour l'exposer aux injures du vent. Devant qu'entrer en ville il attachâ tous ces vestemens, qu'il s'estoit procurés par le chemin, au pommieu de sa celle, dit Massée, de peur que le peuple ne le crut en son bon sens, & ne les vestit point qu'il ne fust au lieu où par les lois de Chevalerie il devoit veiller ainsi enchainé à sa guise. Estant venu au dit lieu il les mit, & veilla, disent-ils, tantôt en se tenant d'un bout, tantôt en s'agenouillant, & se consacrant ainsi de tout son pouvoir au service de la B. V. ce qu'il fit, & s'en alla de grand Matin, ce qui est une circonstance nécessaire aux Aventureurs, à Monresa, où il se logea dans l'Hôpital de la ville laissant croistre ses cheveux & ses ongles, menant de porte en porte, jeunant tousjours six jours de la semaine, se donnant la Discipline trois fois le jour, demeurant sept heures tous les jours en prieres vocales, & ne se couchant que sur la terre simplement, afin de se mieux préparer pour ses aventures vers Jerusalem.

Massius, l. 1. c. 3.

(B) Son livre des exercices spirituels. ] Le composa en Espagnol l'an 1522. & le publia à Rome l'an 1548. traduit en Latin par André Fesius, & muni de l'approbation de Paul III. Ceux qui s'étonnent qu'il ait pu lire les vies des Saints pendant la cure de sa jambe fracturée, attendu qu'il (a) n'avoit presque pas appris son A. B. C. auroient raison de s'étonner qu'il ait pu faire le livre des exercices dans le tems de son ignorance, ils auroient, dis-je, raison de s'en étonner, s'ils ne savoient pas ce que Louis du Pont assure, que Dieu revela ces exercices à St. Ignace, & que la Sainte Vierge l'aïda à les composer. (b) Refert Ludovicus de Ponte, vir omni exceptione major, in vita P. Bullbafariz Alvarez c. 43. fida traditione inde usque à P. Jacobo Lainio, altero Societatis Jesu Praeposito Generali, acceptum haberi, Deum hæc exercitia Sancto Patri Nostro revelasse: inò per Gabrielem Archangelum non nemini, fuisse à Deiparâ Virgine significatum, se patronum eorum, fundatricem, atque adjutricem fuisse, docuisseque Ignatium, ut ea sic conciperet; quo nomine se huic operi dedisset initium. Au bout d'un siecle on intenta publiquement un procès de vol (c) au fondateur des Jésuites touchant cet Ouvrage: on soutint qu'il ne l'avoit pas composé. C'étoit faire injure à Paul III. & à la Congregation des Rites, car ce Pape assure formellement le con-

(a) Stralingerfætz ibid. pag. 289. ex Massio in vita Ignat. lib. 1. c. 1.

(b) Alegambe, Biblioth. Societatis Jesu p. 1.

(c) Voyez Alegambe & Sotuel Bibl. Societ. int.

traire dans l'approbation du livre, & lors que le Cardinal François Marie del Monte rapoita devant Gregoire X V. Les procedures de cette Congregation à l'égard de la canonisation de St. Ignace, il exposâ que le livre des exercices spirituels étoit un Ouvrage de celui qu'on alloit canoniser. Les (d) Benedictins de la Congregation du Mont Cassin conlammement dans une assemblée (e) generale le Livre où St. Ignace étoit accusé d'être plagiaire. Innocent dix met la chose hors de doute, à ce que pretend le Pere Sotuel, car ce Pape a fait interdire dans le Breviaire Romain un témoignage pres que St. Ignace est l'Auteur des exercices. (f) Nunc extra omnem controversiam Catholicis certa esse debet (ca res) postquam in Breviario Romano est relata, atque in lectionibus toti Ecclesie propositis auctoritate Innocentii X. Pont. Max. in festo S. Ignatii diserte tradita his verbis, quo tempore homo literum plane rudis admirabilem illum compertum Exercitiorum librum, S. Apostolica sedis judicio & omnium utilitate comprobatum. Alexandre VII. confirma la même chose par un Bref du 12. d'Octobre 1657. où il accorde indulgence (g) plenièrè à tous ceux qui pratiqueront les exercices spirituels de St. Ignace.

Les 2. Bibliothécaires de la Compagnie n'ont point fait l'honneur au Benedictin de le nommer, mais on fait d'ailleurs qu'il s'appelloit Constantinus Caetanus. Il debita qu'un Benedictin nommé Garcias Cisneros, est le vrai Auteur des exercices spirituels qui ont couru sous le nom du fondateur des Jésuites, & que trois Moines du Mont Cassin donnerent au même Ignace le livre des constitutions de la Compagnie de Jesus, s. s. lors qu'il alla faire un tour chez eux pendant qu'il rouloit dans sa tête le dessein d'un nouvel O. dre. Ce Benedictin qui met ainsi St. Ignace au nombre des Plagiaires, se fortifie du témoignage d'un fameux Jésuite, dont il a mal pris la pensée, car ce Jésuite n'a dit autre chose sinon que le fondateur des Benedictins assista de ses divines lumieres St. Ignace, pour former les constitutions de la Compagnie. Cela veut-il dire que trois Moines de St. Benoît dicterent ces Constitutions à Ignace comme à un Copiste? (h) Dixi Societatem Jesu videri chartam S. Benedicto, in cuius sinu Lucetia primum delinecta sit; & postmodum Cassini sancto fontanori illic digresso, Sancti sive Patriarcha illius loci preses, multa humum & caelestes afflatus exorasse visus est. Hoc Caetanus ad exceptas inibi per S. Ignatium à tribus Monachis Constitutiones Societatis Jesu traxit; quasi quod dixi, S. Benedictum, (ut pius est arbitrari) caelestem lucem, herenti in ade sua S. Ignatio esse applicatum, idem sonet, quod tres Monachos nigros, distasse S. Ignatio velut amamentis, suas Constitutiones. Notez en passant (i) que ce même Benedictin soutient que le Jésuite qu'il cite commit un peché mortel, en mettant un autre nom que le sien à la tête de son Ouvrage (k). Un Jésuite nommé Jean Rho a fort mal traité cet accusateur d'Ignace. Il me reste à dire une chose touchant

(d) Sotuel ibid. p. 1. col. 2.

(e) Tenuè a Ravennè l'an 1644.

(f) Sotuel ibid.

(g) Concessa indulgentia peccatorum plenipotentibus omnibus Christi fidelibus exercitia spiritualia à S. Ignatio instituta peragenda in domibus Societatis Sotuel ib.

(h) Thesaurus Raynandus, Historiæ sct. serie 2. cap. 12. p. m. 156.

(k) Ibid. Traité de equivocatione, contre Jean Barnes.

pour son voyage de Jerusalem, il arriva à Caiète dans cinq jours, & ne voulant point continuer son entreprise sans avoir reçu la benediction du Pape, il vint à Rome\*, d'où après avoir fait la reverence à Hadrien V I. il s'en alla à Venise. Il s'y embarqua le quatorzième de Juillet 1523. & arriva à Joppe le dernier d'AOût, & à Jerusalem le 4. de Septembre de la même année. Ayant satisfait en ce pais-là fa devotte curiosité, il s'en revint à Venise, d'où il fut s'embarquar à Genes, pour retourner à Barcelone, où il s'arrêta, comme à un lieu très-commode au dessein qu'il avoit fait d'étudier la langue Latine. Je ne parle point des aventures (C) miraculeuses de son voyage; je n'aurois jamais fait si je voulois copier là-dessus son Historien. Il se mit aux rudimens de la Grammaire l'an 1524. & trouvant que la lecture d'un (D) livre d'Erasme ralentissoit sa devotion, il ne voulut plus ouïr parler de cet Écrivain, & s'attacha à Thomas à Kempis.

Il y arriva le jour de Pâques fleuries 1523.

le livre des exercices. On tâcha de le faire condamner en Espagne l'an 1553. Melchior Canus s'y employa vivement, & l'Archevêque de Tolède n'auroit pas été fâché que cela eût réussi, mais le Docteur qu'il consulta fut d'un autre sentiment. C'est ce que les Jésuites racontent: qui fait s'ils disent vrai? (A) Inventi sunt qui . . . anno 1553. cum librum non allatarent modo, sed & morderent, Thomas quidem Pedrovius, aliena ea in re voluntatis admittit, & Melchior Canus, cujus suggestiones, & obelos, cum Paschali Mantio Ord. Predicatorum, Complutensi Theologo primario, exhibuisset Joannes Siliceus Præsul Tolentanus, qui librum illum cupiebat ab eo improbari, responsum retulit, nihil esse in sic distincto libro damnatione dignum, præter Cani dispositiones, & suggestiones, ut ad illum annum recitat Orlandinus, addito pergravi Bartolomæi Torres, postea Cameracensis Præsulis elogio eorundem exercitorum.

On attribue quelques autres livres à ce même Auteur, une lettre de religieuse obediencia ad usitatis socios ac filios, écrite de Rome le 26. de Mars 1553. elle a été insérée dans la Bibliothèque des Peres. Une lettre de religieuse perfectione ad Hispania socios, écrite le 4. de Mars 1547. elle est imprimée en Latin dans le Recueil des lettres des Generaux des Jésuites. Il y en a une autre version Latine (b) imprimée à Cracovie l'an 1607. dans le recueil qui a pour titre, Thesaurus spiritualium rerum ad Societatem Jesu pertinentium. Une lettre à Claude Roi d'Ethiopie en date du 22. de Fevrier 1555. on la trouve dans l'Histtoire des Jésuites composée par Orlandin & ailleurs. Il avoit fait un Ouvrage sur la Trinité, avant que de s'être mis à l'école. On ne fait comment ce livre s'est perdu. Personne ne doute qu'il ne soit l'Auteur du livre qui a pour titre Constitutiones Societatis Jesu decem in partes distributus, mais quelques-uns croyent que Jaques Lainez est l'Auteur des declarations qui y sont jointes. Le P. Sotuel refuse cette (c) opinion. Ce livre des Constitutions &c. fut imprimé la premiere fois à Rome chez les Jésuites l'an 1558. in 8. Depuis on le publiâ dans la même ville en Latin, & en Espagnol in folio l'an 1606. Le version Latine fut faire par Jean Polancus Secrétaire de l'Auteur (d).

(C) Des aventures miraculeuses de son voyage. ] Le seul recit de ses visions extatiques rempliroit une forte longue remarque, si je m'amusois à rapporter toutes celles qui se trouvent dans son histoire. Voyez le Docteur Stillingfleet (e), qui tire de là une bonne preuve que les Jésuites,

aussi bien que les autres Moines, ont un Institut fondé sur le Fanatisme. Il cite Melchior Canus qui dit que Loyola s'enfuit d'Espagne, de crainte que l'inquisition qui le soupçonnoit de Heresie des Illuminez ne l'empisonnât (f). Melchior Canus ajoute que Loyola lui conta hors de propos mille choses touchant ses vertus & touchant ses revelations, & qu'il parla de l'un de ses camarades comme d'un grand Saint. Ce prétendu Saint interrogé par Melchior Canus debta plusieurs heresies par ignorance. Loyola pour l'excuser allegua que ce n'étoit pas un heretique, mais un fou qui avoit de bons intervalles, & qui alors à cause de la nouvelle lumene n'étoit pas bon Catholique: (g) Cum aliquando Romæ essem, inimicum istum videre nihil vult: qui in sermone sine ulla occasione cepit sicam commemorare justitiam, & persecutionem, quam passus esset in Hispania nullo suo merito. Multa etiam & magna predicabat de revelationibus, quas divinitus habuisset, idque nulli ejus rei necessitate, que fuit occasio, cur eum pro homine vano haberem, nec de revelationibus suis quicquam ei crederem. . . (h) Quendam factorum pro sancto predicatore cepit, qui cum accitus venisset, illico homini non satis incolumi capite mihi suspicionem movit cumque de rebus divinis eum percunctatus essem, multa heretica respondit, quippe qui idioti, planeque rudis & indoctus esset. Inimicus ejus causa confusus, iste, inquit, non est hereticus, sed stultus, credoque eum lucida habere intervalla, jamque adeo propter conjunctionem Lune non esse usquequaque Catholicum.

(D) Que la lecture d'un livre d'Erasme ralentissoit sa devotion. ] Ce livre d'Erasme a pour titre Enebridion militis Christiani. Tout le monde le regarde comme un écrit, où la pureté du stile est jointe avec les plus sages regles de la Morale Chretienne. Cependant Loyola ne s'en accommoda point; c'étoit une glace qui amortissoit en lui le feu de l'amour divin: c'est pourquoy il le prit en aversion, & ne voulut jamais lire les écrits de cet Auteur; il voulut même que ses disciples ne les lussent point. Ribadeneira nous va raconter ce fait. (i) In hac studiorum palestra versanti, pii quidam ac docti viri consilia dederunt, ut Erasmi Roterodami, qui eo tempore bona Latinitatis auctor habebatur, libellum de milite Christiano legeret, ut sermonis scilicet elegantiam cum pietate conjungeret. Cujus consilii Confessarius etiam ad reliquos auctor accessit. Quod cum Ignatius simpliciter fecisset, observavit illius libelli lectioe refrigescere in se spiritum Dei, & devotionis sensum ardorem restringi. Qua re animadvertsa, librum de manibus omnino abiecit, &

(f) Melchior Canus in judicio de Societate Inimici Loyola anno 1548. (g) Interis confirmato. (h) Scippius le cite in sim. Fa. lumen n'étoit pas bon Catholique: (g) Cum aliquando Romæ essem, inimicum istum videre nihil vult: qui in sermone sine ulla occasione cepit sicam commemorare justitiam, & persecutionem, quam passus esset in Hispania nullo suo merito. Multa etiam & magna predicabat de revelationibus, quas divinitus habuisset, idque nulli ejus rei necessitate, que fuit occasio, cur eum pro homine vano haberem, nec de revelationibus suis quicquam ei crederem. . . (h) Quendam factorum pro sancto predicatore cepit, qui cum accitus venisset, illico homini non satis incolumi capite mihi suspicionem movit cumque de rebus divinis eum percunctatus essem, multa heretica respondit, quippe qui idioti, planeque rudis & indoctus esset. Inimicus ejus causa confusus, iste, inquit, non est hereticus, sed stultus, credoque eum lucida habere intervalla, jamque adeo propter conjunctionem Lune non esse usquequaque Catholicum. (i) Ribadeneira, in consilia dederunt, ut Erasmi Roterodami, qui eo tempore bona Latinitatis auctor habebatur, libellum de milite Christiano legeret, ut sermonis scilicet elegantiam cum pietate conjungeret. Cujus consilii Confessarius etiam ad reliquos auctor accessit. Quod cum Ignatius simpliciter fecisset, observavit illius libelli lectioe refrigescere in se spiritum Dei, & devotionis sensum ardorem restringi. Qua re animadvertsa, librum de manibus omnino abiecit, &

(a) Theophil. Raynaud. de multis & bonis libris n. 514. p. m. 293.

(b) Institut. De fervore spiritus vite in nobis excitando.

(c) C'est celle de Theophile Raynaud tome 18. traitata contra Clementem Scutum.

(d) Tiré du même Sotuel pag. 1. & 2.

(e) Ubi supra, de page 286. jusqu'à la page 303.

Kempis. Au bout de deux ans on jugea qu'il avoit fait assez de progrès, pour être admis aux leçons de Philosophie; il s'en alla donc à Complute l'an 1526. Sa vie de mendiant, son équipage, & celui des quatre compagnons qui s'étoient déjà attachez à sa fortune, & les instructions qu'il donnoit à plusieurs personnes qui s'atroupoient autour de lui, obligerent l'Inquisition à examiner ce que c'étoit. La chose alla si avant qu'on le (E) fit mettre en prison, d'où il ne sortit qu'à condition qu'il \* s'abstiendroit de dogmatiser pendant quatre ans. Cette loi ne s'accommodoit nullement à son dessein; ne voulant donc pas s'y soumettre il se retira à Salamanque, où il continua de discourir sur des matieres de devotion. On l'emprisonna tout de nouveau, & on ne le mit en liberté qu'aux conditions de Complute. Ce fut alors qu'il resolut d'aller à Paris. Il y arriva au commencement de Février 1528 avec une ferme resolution de bien étudier; mais la misere où il se trouva reduit, qui l'obligea à mendier par les rues, & à se mettre dans l'Hôpital de Saint Jaques, traversa extremement son dessein. Il se servit de plusieurs expediens pour lever tous ces obstacles; mais à mesure qu'il se delivroit d'une sacheuse difficulté, il s'élevoit d'autres embarras; parce que l'on s'aperçut que l'empressément avec lequel il exhortoient les jeunes gens à la spiritualité, les portoit à une maniere de vie très-particuliere. On le deféra à l'Inquisiteur de la Foi; & peu s'en falut qu'on ne lui donnât le fouët (F) au Col-

\* Ribaden. ubi supra. c. 14 p. 73.

(g) Stif. lingituz ubi supra. p. 293.

(h) Il fa. loit dire à 33. ans.

(i) Mass. l. 1. c. 16.

(k) Orlan. Hist. l. 1. n. 47.

(l) Il s'a. pelloit Je. ques Go. zea.

(m) Voyez Ribadenti. ra lib. 2. c. 3.

(n) Quid multa?

ita est aversatus, ut nec ipse amplius legerit illius auctoris libros, & passim in Societate nostra legi veturit.

(E) La chose alla si avant qu'on le fit mettre en prison. Avant que d'en venir là on avoit fait des enquêtes sur sa vie, & sur sa doctrine, & on lui avoit seulement enjoint de se chauffer, & de ne pas faire porter à ses compagnons le même habit. Mais quand on cut remarqué qu'une veuve accompagnée de sa fille avoit entrepris un pelerinage à pié & en mendiant, on cria beaucoup contre Ignace qui étoit leur Directeur. Ce fut alors qu'on le fit emprisonner. Je ne m'étonne pas que l'on s'alarmât à la vue du grand ascendant que prenoit cet homme sur le beau sexe. On continua de s'atrouper autour de lui dans sa prison, pour l'entendre discourir, & il y eut bien des personnes de qualité hommes & femmes (a) qui lui offrirent leurs bons offices, mais il les en remercia. Interrogé s'il étoit l'auteur du pelerinage de la veuve, il répondit qu'au contraire il l'avoit deconseillé, craignant que la jeune fille qui étoit très-belle, ne s'exposât pendant cette course à quelque inconvenient (b). La sentence lui fut prononcée le 42. jour de sa prison, & il fut mis en liberté (c). On le traita plus durement à Salamanque (d).

(F) Qu'on ne lui donnât le fouët au College de Ste. Barbe. ] Considérez bien ce narré de Mr. Jurieu. Il (e) vint à Paris l'an 1528. & étant bien convaincu de son ignorance, il entra dans le college de Montaigu, il y recommença ses classes, se mit dans la sixiesme pour y apprendre une seconde fois la Grammaire, & pria son Regent de luy regler ses leçons, & de luy donner le fouët comme aux autres escoliers, quand il manqueroit à les apprendre. Il avoit alors 37. ans, c'étoit un fort plaisant spectacle, de voir troubler la chemise de ce venerable saint, au milieu d'une troupe de petits garçons spectateurs de la comédie. . . . Nous (f) avons déjà vu comment après cela, à l'âge de 37. ans il se faisoit donner le fouët dans le college de Montaigu en presence des petits escoliers. On assure-là deux choses, l'une que non seulement Ignace pria son Regent de le fouëtter, mais aussi qu'il fut fouëtter; l'autre que ce fut à Paris dans le College de Montaigu.

Je pense que l'on se trompe dans l'un & dans l'autre de ces deux faits, & qu'il vaut mieux s'en tenir à la narration suivante. (g) Étant de retour à Barcelone il commença la gram. maire à (h) 30. ans, mais comme dit Massé, (i) à peine pouvoit-il dire amo sans que son esprit s'égarât je ne sai où, & il avoit tous jours tant de visions, qu'il ne pouvoit se souvenir d'un seul mot de ce qu'il apprenoit. Ceci l'obligea de prier son maitre à genoux, avec beaucoup d'humilité. . . . qu'il lui veniam (k) plutôt de l'attacher ponctuellement à une lesson comme il faisoit les autres Escoliers, & de le fouëtter après cela bien serré s'il manquoit. Vous voyez que tout se reduit à la simple resolution de souffrir d'être fouëtter, en cas que l'on n'aprit point sa leçon, & que ce fut à Barcelone à l'âge de 33. ans, & non à Paris à l'âge de 37. que l'on se voulut soumettre à ce châtiment. Je sai bien qu'à Paris même Ignace voulut se soumettre au fouët, mais ce fut après qu'on lui eut appris que le Principal (l) du College avoit resolu de le lui faire donner, & il sentit plusieurs combats entre la chair & l'esprit, avant que de se déterminer à souffrir cette ignominie (m). Ce ne fut point au College de Montaigu, mais à celui de Sainte Barbe où l'on eut dessein de le fouëtter, & la raison n'étoit pas qu'il n'aprit pas bien sa leçon, c'étoit à cause qu'il y avoit des Escoliers qui manquoient à leurs exercices, pour pratiquer les conseils de spiritualité dont il les infatuoit. Or bien loin que le Principal du College executât sa resolution, qu'au contraire quand il eut ouï Ignace (n), il se jeta à ses pieds pour lui demander pardon. Notez qu'Ignace étudia dans le College de Montaigu (o) l'Langue Latine, mais je n'ai point lu qu'il y ait fait toutes les classes à commencer par la sixième, comme l'assure Mr. Jurieu. Il est vrai que l'on seroit excusable de l'insérer de ces paroles de Massé. (p) Igitur ad montis Ignatii acuti Collegium iret quotidie, atque inter proci-

(a) Entre autres Tereze de Cerdenas & Eleonor Mascarena, qui fut en suite Conventuelle de Philippe II. Ribaden. ubi supra cap. 14. p. 73.

(b) Nihil certe mi nus immo hoc tibi asserim percussiones ejusmodi in universum illis distulsi. ne filia ea arate ac forma in cujusdam pecculantiam incurret. l. 11. ib. p. 74.

(c) Ex Ribadeneira lib. 1. cap. 14.

(d) Id. ib. c. 15.

(e) Apolog. pour la Reformation 1. partie, chap. 50. p. 50.

(f) Ibid. p. 51. 52.

(g) mauu Go. vnanus ad cocuatio- nem Ignacium ad- dicit. hic repene se omni- us inspectan- ribus, illi ad pedes subject: tachymis veniam

(h) Lute- re pri- mum in Montis Acuti Gymnasio se bonis Latinis præcepto- ribus reforman- dum tradidit, in eoq. studio bien- nium fere consum- pfit. Id. ib. c. 1. p. 87.

(i) Massé. in vita des Jésuites, liv. 1. chap. 11.

(k) P.2. quier. Ca- techisme des Jésuites, liv. 1. chap. 11.

lege de Sainte Barbe. Tous ces embarras n'empêcherent point qu'il ne fit son cours de Philosophie & son cours de Theologie, & qu'il n'attirât un certain nombre de compagnons qui s'engagerent par vœu à une nouvelle vie. Ils firent cela dans l'Eglise de Montmartre le 15. d'Avril 1534. & ils renouvelerent deux fois de fuite au même lieu, & à pareil jour, & avec les mêmes ceremonies leur engagement. D'abord ils n'étoient que sept, en y comptant Loyola même; mais enfin ils furent dix. Il fut arrêté entre eux qu'Ignace s'en retourneroit en Espagne pour y regler quelques affaires, & qu'en fuite il s'en iroit à Venise, & qu'ils partiroient de Paris le 25. de Janvier 1537. pour l'aller rejoindre. Il s'en alla en Espagne l'an 1535. il y prêcha (G) la repentance, & s'y fit suivre par une foule prodigieuse d'auditeurs. Il se souvint des affaires que ses compagnons lui avoient recommandées, après quoi il passa par mer à Genes, & s'en alla à Venise, où ils le rejoignirent \* le 8. de Janvier 1537. En les attendant il ne se tint pas oisif: il gagna des ames, & il fit connoissance avec (H) Jean Pierre Caraffa, qui a été Pape. Comme ils s'étoient engagez par vœu au voyage de Jerusalem, ils se preparerent à cette course; mais ils voulurent avant toutes choses saluer le Pape, obtenir sa benediction & sa permission. Ils allerent donc à Rome, & y obtinrent ce qu'ils souhaietoient. Etant retournez à Venise pour s'y embarquer, ils n'en trouverent aucune occasion: la guerre qu'on avoit avec la Porte fit cesser entierement le transport des Pelerins. Là-dessus pour n'être pas sans rien faire, ils résolurent de se repandre dans les villes des Venitiens. Ils y prêcherent dans les rues, & puis ils allerent dans les villes d'Academie pour gagner des Ecoliers, & enfin ils retournerent à Rome. Ce fut là qu'Ignace forma le plan d'une nouvelle Societé, que le Pape Paul III. confirma l'an 1540. avec quelques limitations, & l'an 1543. sans limitations. Ignace fut créé General de ce nouvel Ordre l'an 1541. Il se tint à Rome pendant que ses compagnons se repandoient par toute la terre, & s'occupa à diverses choses, soit pour la (I) conversion des

\* Ils étoient partis de Paris le 5. de Novembre 1536. & n'avoient pas attendu la terre dont ils étoient convenus.

(a) Ribadeneira lib. cap. 5. p. 105.

(b) Idem lib. 2. cap. 6. p. 109.

(c) Morale pratique des Jesuites, 10 3. p. 275.

(d) Joannes Rho. Mr. Arnaud eum pu adjouit Francisus Sacchinus, qui a joint à la 1. partie de l'histoire des Jesuites composee par Orlandin, une preface, & un Traité eujus sit auctoritatis quod in B. Cajetani Thienaei vita de S. Ignatio traditur à Joanne Baptista Castaldi, instituit ipsum ut Theatinorum Ordinem admitteretur. Sicut in Biblioth. p. 251.

(G) *Il prêcha la repentance.* Il cria entre autres choses contre le concubinage des Prêtres, qui ne passoit presque plus pour malhonnête; car leurs servantes prenoient hardiment la coiffure d'une femme mariée, & en usoient avec eux comme s'ils eussent été maris legitimes. Ignace fut caulé que l'on fit des loix severes contre cet abus. (A) *Quibus quidem operibus & vite exemplo, prudentiaque tantum apud illos homines profecit, ut errores multos corrigeret, vitia, qua in sacerdotum etiam mores irrepserant, & longa jam consuetudine honestatis nomen obsidebant, emendare non desistit: multaque constituit, qua ad hominum mores conformandos, pietatemque augendam pertinerent. In his severae leges fuerant ejus operatae à magistratibus, de alea, de concubinato sacerdotum. Nam cum patrio more Virgines, quoad viro traderentur, capite aperto essent, pessimo exemplo multa, cum apud clericos turpiter viverent, perinde caput obnubebant, ac si legitimo eis matrimonio junctae fuissent: quibus fidem, quasi maritis, prestabant. Quod nefarium institutum, ac sacrilegum, funditus tollendum curavit.*

(H) *Il fit conoissance avec Jean Pierre Caraffa.* Qui fut Pape sous le nom de Paul I V. & qui alors s'étoit joint (b) avec quelques autres devots, pour former la Congregation qu'on nomma les Theatins. Ceux-ci ont eu dans ce siecle une fort grosse querelle avec les Jesuites. Voyons l'usage que Monsr. Arnaud en fait. On peut juger, dit-il (c), en s'adressant aux Jesuites, de votre peu de sensibilité, par la maniere si aigre & si dure dont vos (d) Ecrivains ont traité les Theatins, pour avoir dit dans la vie du bienheureux Cajetan: Que St. Ignace quatre ou cinq ans avant l'établissement de votre Societé, demeurant chez les Theatins à Venise, lors qu'il y passa au sortir d'Espagne l'an 1536. avoit été si édi-

fié & si touché de la sainteté de ses hôtes, qu'il demanda à être reçu parmi eux: mais que le bienheureux Cajetan ne voulut pas lui accorder ce qu'il demandoit, parce que Dieu lui avoit fait conoître qu'il fonderoit un autre Institut plus appliqué à l'action. *Que cela soit vrai ou non, avoit-ce été un sujet de vous mettre si fort en colère, & de continuer une guerre si échauffée pendant près de 30. ans, s'il étoit vrai que vous fussiez aussi peu sensibles, que vous dites, à ce qui ne touche que la reputation de votre Societé.* Mr. de Sponde (e) remarque que Jean Sleidan & quelques autres à sa suite, ont dit fausement que les Jesuites furent fondez par ce Jean Pierre Caraffa. Ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est que comme les Jesuites vinrent au monde peu après les Theatins, & presque sous le même habit, on les nomma Theatins, & on leur donna encore ce nom en Espagne & en Italie. Si en revanche on donna celui de Jesuites aux Theatins, il faudra moins s'étonner du mensonge de Sleidan. L'auteur que j'ai tant cité avoué que ces deux Ordres de Clercs Regulariers se suivirent de si près, & furent semblables en tant de choses, qu'on donna aux Jesuites le titre de Theatins. (f) *A quibus vulgi errore falsa Theatinorum in nos est appellatio, cognomenque transfusum. Nam cum ordo uterque, noster & illorum, clericorum Regularium sint, eodemque ferme tempore nati, neque habitu valde dissimiles, populus ruidus externa specie decepsus, alienum nomen nostris imposuit, Romae primum, unde in alias deinde urbes infuxit, & in remotas etiam provincias penetravit.*

(e) Spondanus ad ann. 1555. n. 8. Il cite Sleidan. lib. 26.

(f) Ribadeneira lib. p. 109.

(I) *Soit pour la conversion des Juifs.* Il nourrit dans la maison des Jesuites quelques Juifs qui s'étoient fait baptiser, & à force de sollicitations il obtint qu'on entretenoit dans une

Juifs, soit pour la conversion des femmes de (K) mauvaise vie, soit en faveur des orfelins. Il se vit exposé aux plus furieuses (L) médifances, ce qui ne l'empecha

certaine maison destinée à cet usage, tous les Juifs qui embrasseroient la vraie foi. A sa priere le Pape Paul III. ordonna qu'ils conserveroient tous leurs biens, & que (a) s'ils étoient entans de famille, & que malgré leurs peres & meres ils se convertissent, tout le patrimoine seroit pour eux. Et quant aux biens acquis par usure, & dont le véritable maître seroit inconnu, on ordonna qu'ils seroient donnez aux Juifs convertis. Jules III. & Paul IV. ajoûterent une nouvelle ordonnance; c'est que toutes les Synagogues d'Italie seroient taxées tous les ans à une certaine somme applicable à l'entretien de ces profelytes (b). Les Convertisseurs de France ont imité de nos jours une partie de ces reglemens.

(a) Imo vero Judaeorum liberis ad Christum contra parentum voluntatem venientibus, bona ipsorum omnia integra omnia esse. Ribaden. lib. 3. c. 9. p. 213.

(b) Tristis de Ribadeneira ibid.

(c) Magna Roma mulierularum earum vitium multitudine, quae ex prostituta pudicitia quædam faciebant (major enim per id tempus, morum in urbe incensia, quæ sanctissimum Pontificum vigiliantia, severis postea legibus compressa est) & urbis ipsi meretricis fortibus oblectabatur. id. ibid.

(d) On la nomma la Communauté de la grace de la Sainte Vierge.

(e) id. ib. p. 214.

(f) C'est à dire le Couvent des Magdelonnetes.

(g) Ribaden. lib. 3. p. 215.

(K) La conversion des femmes de mauvaise vie. ] En ce tems-là (c) leur nombre étoit prodigieux: celles qui se vouloient retirer de cette infamie étoient reçûes au Couvent des Magdelonnetes, pourvu qu'elles s'engageassent à une éternelle clôture, & à tous les vœux de l'Ordre. Cette condition un peu dure retardoit le fruit que l'on avoit attendu de l'institution de ce Couvent: elle excluoit toutes les femmes mariées, & toutes les filles & veuves qui vouloient bien se retirer de la corruption, mais non pas s'assujettir aux loix d'une longue penitence. Il y avoit donc deux sortes de debauchées pour qui il falloit travailler. Celles qui craignoient le ressentiment de leurs maris avoient besoin d'un lieu d'entrepos où elles fussent en sûreté, jusques à ce qu'elles eussent fait leur paix avec eux. Celles qui vouloient quitter le crime, sans renoncer d'ailleurs aux plaisirs honnêtes, avoient besoin aussi d'un lieu qui ne fût pas un Couvent, & qui leur fournit de quoi subsister, pendant qu'elles ne gagneroient rien au metier de Courtisane. C'est pourquoy Ignace fit bâtir des appartemens dans l'Eglise de Ste. Marthe, dans lesquels on fonda une nouvelle (d) Communauté pour cette espèce de repentées. (e) Per multa ex iis imptæ sunt, quæ hoc perfugio excluduntur: quibus tamen locus aliqui dandus est, quo se recipiant, dum maritis reconciliantur, ut à vitæ honestate, quam petunt, abest periculum. Porro alia emergere quidem ex facibus illis vellent, sed non continuo se diuturnæ penitentia dederunt: neque si ut pessima fugiam parata sum, seclari iudicio optima concupiscunt: quibus receptum ad tempus dari (f) Cœnobii illius leges non sinunt. Ignatius igitur, ut omnium salutem consulere: & ne quæ esset, quæ vitæ quærendi difficultatem sua turpitudine prætereret, locum peropportunitatem institutum curavit, quod omnium esset commune perfugium. Il fut le premier qui consacra à cet édifice une bonne somme d'argent: son exemple fut suivi par plusieurs personnes, & principalement par Leonora O'oria, femme de Jean Vega Ambassadeur de Charles-Quint. C'étoit un spectacle bien curieux, que de voir le General des Jésuites à la tête de plusieurs filles de joye, qu'il amenoit ou à l'Eglise de Ste. Marthe, ou chez des femmes de qualité qui se chargeoient de les instruire. (g) In hoc autem diva Marthe Cœnobium, mulierculas à turpi quaestu abductas ipse

met sepe pueri, ne perirent, vel in matrona aliquis honesta domum, institutendas ad virtutum studium, id ætatis vir, & Generalis Præpositus dæducebat. Quand on se mettoit à lui dire, que les soins qu'il se donnoit pour la conversion de ces debauchées étoient une peine perdue, veu qu'elles étoient endurcies au péché, & qu'elles se replongeroient bien-tôt au vomissement, il répondoit qu'il croiroit tous les travaux de sa vie bien employez, s'il pouvoit faire que ces Creatures s'ablissent seulement une nuit d'offenser Dieu, & qu'étant même persuadé que le lendemain elles se replongeroient dans leur infame commerce, il ne laisseroit pas de travailler de toutes ses forces à sauver ce petit espace de tems. (h) Cum autem Ignatio objiceretur, in curandis hujusmodi mulierculis male operam poni, quippe quæ in vitis jam occalluissent, facile reverterentur ad vomitum: Minime sanè, inquit Ignatius: sed si omnibus mea vita curis, atque laboribus id possim efficere, ut vel unam noctem, peccato vacuum præterire istarum aliqua velit: omnes ego quidem nervos contendam, ut vel illo tam exiguo tempore Deus ad Dominum noster non offendantur: etiam si sciam illam statim ad ingemum redituram (i). S'il eut soin de reparer le passé, il n'oublia point le mal à venir. Il savoit que l'honneur de plusieurs filles est en peril soit à cause qu'elles sont pauvres, soit à cause que leurs meres n'en prenent pas assez de soin, ou même qu'elles en deviennent les maquerelles: il fit donc en sorte que l'on bâtit un Couvent, où l'on transférât les filles qui seroient dans un tel danger. (k) Illud etiam excogitavit, in lubrico versanti virginum pudicitia qua ratione succurreret: ne videlicet pellaris castitas, aut matrum turpitudine incuriari desisteret, aut paupertate, pour justifier Roberte d'Arbissel d'Arbissel Cœnobium constructum est, sanctæ Catherine, ut au grand vulgo vocant, de sanariis: in quod, tanquam in asylum arcemque transferantur adolescentula, quæ in periculo pudicitie versantur. (l) Il se vit exposé aux plus surieuses médifances. ] Ribadeneira n'est point entré dans le détail, & je ne crois point avoir aucun livre où les particularitez de ces médifances soient exposées. Je dirai donc seulement après cet Historien, qu'Ignace ayant fait mettre dans l'hôtel de Sainte Marthe une femme mariée qui s'étoit laissée enlever par son galant, s'exposa à l'indignation de ce ravisseur, qui étant un homme fort emporté, ne se contenta pas de jeter des pierres pendant la nuit sur la maison où sa Maîtresse étoit enfermée, mais de plus il diffama les Jésuites par toute la ville, & sema contre eux cent pasquinades. Il les accusoit de toute sorte de dereglemens; & des crimes les plus impies, & les plus sales. Il preoccupa de telle sorte contre eux la ville de Rome, qu'ils n'osoient presque se montrer, car ils reconnoient par tout des gens qui les insultoient & les maudissoient. Je rapporte les paroles de Ribadeneira, afin qu'on ne croye pas que j'amplifie. (1) Ut erat vir acer, ac ferax, & in ipsum Sanctæ Marthæ Cœnobium surere nocturnis lapidationibus cepit, & in nostros iniquis criminationibus

Id. ib.

(i) Le Pere de la Mainferme, in Clypeo nascunt. Fontebra. Ordinis dit.

ser. 4.

P. 219.

pècha point de travailler à tout ce qui pouvoit servir à la gloire, & à l'affermissement de son Ordre. Il y eut des personnes (M) de l'autre sexe qui voulurent se foudmettre à la discipline, mais la peine que la direction de trois femmes lui avoit donnée, l'obligea à delivrer pour toujours de cette fatigue sa Société. Ayant fait confirmer son Ordre par le Pape Jules III l'an 1550. il voulut se remettre de son Generalat, mais les Jésuites n'y voulurent point acquiescer. Il garda donc cette charge jusques à sa mort, c'est-à-dire jusques au dernier de Juillet 1556\*. L'Auteur que je cite ayant reconnu de bonne foi, que son Saint Ignace n'avoit pas eu le don des miracles, & ayant même prevenu les objections qu'on pouvoit craindre de ce côté-là, fut averti sans doute qu'il s'étoit trop avancé, & qu'il n'étoit pas de la prudence de faire de tels aveux devant le public. Quoi qu'il en soit il se retracta (N) dans un nouveau livre, & raconta je ne fai

\* Tiré de la vie d'Ignace de Loyola composée par Ribadeneira.

(d) Horat. Ode 1. lib. 2.

(e) Voyez les remarques de l'article Hirpins.

bus de bacchari : multaque in vulgus spargere, quae non solum falsa essent, sed dicta etiam turpissima. Eoque processit (gratia fortasse, qua valebat plurimum, & auctoritate fretus) ut Ignatii nomen publice inficeretur, & laceraretur : & ea nostris per se, & suos coram objiceret, quae honeste audire non possent. Famosis praeterea libellos confecit, & vulgo jactavit, quibus multa nefaria, & impura, multa impia, & scelerata continebantur : ut nostris vix in publicum prodire, vix cum hominibus de ipsorum salute agere liceret : ita aut convitiis ab improbitissimo quoque, aut maledictis excipiebantur. Ignace supplia le Pape de nommer des Commissaires qui examinassent ces accusations. Elles furent examinées par le Gouverneur & par le Vicaire de Rome qui declarerent dans leur sentence renduë le 10. d'Avril 1543. que c'étoient des calomnies. Il y eut un Prêtre à Rome qui noircit terriblement la reputation des Jésuites. Il les accusa d'heresie, & de reveler le secret des confessions, & de commettre des choses que la pudeur defend de nommer, & qui rendoient Ignace digne du feu. Voyez en marge les paroles de Ribadeneira (a), qui observe que ce Prêtre fut suspendu, & privé de ses Benefices, & condamné à une prison perpetuelle pour des crimes que le tems revela enfin. Car quant aux accusations que je viens de rapporter, les Jésuites ne s'en plainquirent point : ils les laisserent tomber sans rien dire.

(a) Invidie stimulis incitatus ita exarsit, ut falsis illum odiosisque criminatibus in invdiam vocare, nostrosque infamiae labe aspergere conaretur. Nam & haereticis calumniam, & auditarum confessionum sacratissima jura violata, & alia quae honeste dici non possunt, non est verendum objicere. & Ignatium ipsum vivam flammis cremandum jactare. Ribaden. ib. p. 230.

(M) Il y eut des personnes de l'autre sexe.] Vous ne voyez guere de Religion parmi les Moines qui n'ait des Couvens de filles, & je ne sai si l'on pourroit nommer plusieurs Fondateurs, qui pendant leur vie n'ayent pas eu des devotes qui ne pouvoient les quitter. Ignace eut les siennes, mais il ne consentit point qu'il se formât des Couvens de filles qui embrassassent sa regle. Isabelle (b) Rosella fa bienfaitrice eut tant de passion de le revoir, qu'elle alla d'Espagne à Rome pour se mettre sous sa discipline. Elle & quelques autres obtinrent du Pape la permission de faire les mêmes vœux que les Jésuites. Ignace ne s'y oposa qu'après qu'il eut éprouvé la peine extrême qu'elles lui donnoient. Voyant donc que cela incommoderoit sa Compagnie, il représenta si fortement ses raisons au Pape, qu'il impetra la decharge de ce fardeau. Mirum (c) est trium mulierularum gubernatio, quantum illi molestie & occupationis paucis diebus attulerit. Ergo Pontificem Maximum docet, quanto ea res impedimento Societati sit futura : orat, obsecratque Pontificem, ut se praesenti molestiae, Societatem metu perpetuo liberet : neque permittat nostrorum homines, alius in rebus magnis, utilibus, necessariis occupat.

(b) Id. ib. cap. 14. p. 230.  
(c) Id. ib. p. 231.

ros, hac mulierum cura minus necessaria implicari. Quod utique Pontifex, rationes Ignatii probans, Societati dedit : literasque Apostolicas scribi jussit, quibus nostri in perpetuum ab onere Monialium eximuntur, & quarumcumque mulierum cura sub obedientia nostrorum in communi, vel alias vivere volentium, anno 1547. 13. Kalend. Junii. Quo non contentus Ignatius, ut locum huic maxime periculosum committeret, omnesque aditus obstrueret, illud etiam anno 1549. ab eodem Paulo III. impetravit, ne curam Monialium, seu Religiosarum quamlibet personarum reciperentur, per literas Apostolicas impetratas, vel in posterum impetrandas : nisi de indulto illo, & ordine nostro, expressam facientes mentionem.

Au reste ce ne fut point par precaution pour sa chasteté qu'il se voulut delivrer de cette sorte d'affaires, car si l'on en croit ses historiens, la Sainte Vierge lui accorda un tel don de continence, que depuis qu'il fut son Chevalier jusques à sa mort, il ne sentit pas même les commencemens d'une tentation par rapport aux femmes. Il pouvoit donc les frequenter impunément, & se consacrer au milieu de toutes ces flammes, aussi entier que les trois Juifs dans la fournaise de Babylone. Les plus grandes liaisons avec le sexe n'auroient pas été pour lui une occupation qui eût merité qu'on lui eût dit. Periculosa (d) plenum opus alic traxias, & incedas per ignes suppositos cineri doloso. A cet égard il avoit le don des (e) Hirpes. Ce que l'on dit de certains soldats charmez, qu'ils n'ont rien à craindre, quoi qu'ils s'exposent à une furieuse grêle de mousquetades, est l'image de la continence de Loyola : les cellades les plus lascives, les caresses les plus tendres, & en general tout ce que les femmes auroient voulu mettre en oeuvre contre sa vertu, l'auroit trouvé impenetrable. Bien entendu que l'on s'en rapportera aux paroles de (f) Mattée. J'ai lu un parallelé (g) de Luther & de Loyola, où l'on observe que Luther sans aucune grace extraordinaire, vécut dans un chaste celibat jusque à l'âge de 42. ans, & que s'étant marié en suite, il ne blessa point la pudeur & la pieté : & qu'après tout la chasteté de Loyola ne meriteroit aucune louange (h), puis qu'il n'y a point de vertu sans une victoire disputée contre les passions.

(N) Il se retracta . . . & raconta je ne sai combien de miracles. ] Le 13. chapitre du 5. livre de la vie de St. Ignace composée par le Jésuite Ribadeneira est fort remarquable. Il commence par cette objection : (i) Si tout ce que vous venez de dire est vrai, d'où vient que la sainteté de Loyola n'a point été certifiée par des miracles, com-

(f) Virginius beneficio impetravit, ut ab illo die usque ad ultimum vitae omnibus libidinis sensu caruerit. Seckendorf. Hist. Lutheren. lib. 3. pag. 315. ex Massio in vita Ignat. Loyola.

(g) Apud Seckendorf. ibid.

(h) Hæc quidem assertionem austeritatis laus destruitur, quæ non est virtus quando cupiditatis non exerceatur quas vincat. Id. ib. Voyez l'article Jungermann, pag. 205.

(i) Sed dicat aliquis, si hæc vera sunt, ut profecto sunt, quid causæ est quomobrem illius sanctitas minus est testata miraculis ? & ut multorum sanctorum vita, signis declarata, virtutumque operationibus insignita ? Ribaden. ib. c. cap. 13. p. 559.

combien de miracles du Fondateur de son Ordre. Vous trouverez dans Moreri que le Pape Paul V. beatifia Ignace l'an \* 1609. & que Gregoire XV. le mit au catalogue

\* Et non pas l'an 1609. comme l'assure s etuel Biblioth. Societ. Jesu. pag. 2.

(a) Ribaden. aen. 1612. p. 543.

(b) Ibid.

(c) Ibid. pag. 543.

(d) Tantum abest ut ad vitam Ignatianam illi illustriam miracula deesse videantur, ut multa, caque praestantissima, junctim in media luce verari. Nam five initia hujus Societatis, five institutum speciemus, five propagationem, consecrationem, que ex ea utilitates, miracula certe nulla detrahimus: cum tam multa in illis rebus miracula inesse apprehendamus, per que Deus, & hoc opus suum edic. & radicis naturam, ex truncis ostendit, ex fructu Ibid. pag. 543.

me celle de tant d'autres Saints? L'Auteur répond, Qui a connu l'intention de Dieu, ou qui a été son Conseiller? Dieu seul fait des choses merveilleuses, & comme c'est lui seul qui les peut faire, c'est aussi lui seul qui conoit les tems & les lieux où les miracles doivent être faits, & par les prières de qui, (a) Ut solus ille hac potest efficere, ut ille solus novit quo loco, quo tempore miracula & quorum precibus facienda sunt. Il ajoute que tous les Saints n'ont pas eu le don des miracles, & que les Saints les plus distinguez par la grandeur, ou par le nombre de leurs miracles, n'ont pas pour cela surpassé les autres en sainteté. Car ce n'est point par les actions miraculeuses, mais par les actions de charité qu'il faut juger de la sainteté des personnes. Il prouve cela par l'autorité de St. Gregoire, par des raisons tirées de l'Ecriture & par des exemples, Neque (b) omnes sancti viri miraculis excelluerunt: neque qui illorum aut magnitudine praestiterunt, aut copia, ierisco reliquos sanctitate superaverunt. Non enim sanctitas cuiusque signis, sed charitate asstimanda est. Il fait voir par l'Ecriture que le don des miracles est accordé quelquefois aux faux Docteurs, & en très-pen de paroles il étale tout ce que les Protestans peuvent dire de plus fort, contre ceux qui leur reprochent que Luther & que Calvin n'ont pas eu ce don. Je ne dis pas cela, continué-t-il, pour extenuer cette vertu, mais afin de faire entendre au lecteur prudent qu'il faut se remettre de tout cela à la providence du bon Dieu, qui distribue ses dons comme bon lui semble. Il rapporte en suite quelques raisons pour lesquelles Dieu a pu permettre, & cela en faveur même des Jésuites, que leur Fondateur fût privé du don des miracles. Il fait l'entendre lui-même. (c) Hac dixerim non ut miraculorum vim elevem, sed ut prudens lector intelligat, non totam Deo committendam: qui dona sua cuique distribuit, prout vult. Potuit ille, pro sua occulta sapientia, nostra hoc imbecillitati dare, ne miracula unquam jactare possemus. Potuit utilitati, ut auctore instituti nostri minus illustri, à Jesu s u potius, quam ab illo, nomen traheremus: & nostra nos appellatio sacra moneret, ne ab illo oculis unquam dimoveremus: quem non solum, ut communem humani generis liberatorem ac Principem, sed etiam, ut praecipuum Duceum colere, atque imitari debemus, minime hanc Societatem sui nominis glorioso titulo decorantem. Porrit hoc etiam tribuere temporibus, quibus hac miracula necessaria non sunt. Enfin il dit (d) que la maniere dont la Compagnie des Jésuites a été instituée, son agrandissement, & les miracles qui ont été faits par quelques-uns de ses membres, sont une assez forte preuve que c'est l'Ouvrage de Dieu, & fournissent assez de moyens de donner l'éclat des miracles à la vie de son Fondateur. C'est ainsi que les anciens Peres ont observé que la prompte propagation de l'Evangile par toute la terre, & encore que les instrumens dont Dieu se servoit n'eussent rien de considérable selon le monde, & qu'ils trouvaissent de fortes oppositions, est un miracle si éclatant, qu'il suffiroit seul à prouver la divinité du Christianisme. Les Protestans alleguent la mê-

me chose, quand on leur demande quels miracles Luther & Calvin ont faits pour soutenir leur mission. Citons encore Ribadeneira. Quid admirabilis, dit-il (e), quam militarem boum, ferro & castris assuetum, à spiritu Dei alienum, na immutatum, ut non solum ipse Christianus militaret, sed sacra militia antesignanus esset, & princeps? Quid insuper, quam tot homines ingenio, studio, atate florentes, ab Ignatio egeno ac despicato, nulla magna vel literarum scientia, vel sermonis elegantia & copia, huc adduci potuisse, institutum ut vite cursum abrumperent, spes suas prodigerent, paupertatis, dedecoris, atque ignominie sese teli obicerent, & tot laborum, periculorumque offerrent incursum? Il a oublié une circonstance qui rend ici plus sensible à certains égards le merveilleux; c'est qu'il a peu dans la vie de Loyola depuis son voyage de Monferat, jusques à ce qu'il se fût fixé à Rome tant de marques d'égarement, & tant de signes d'un esprit demonte, insensé, ruiné par le fanatisme, qu'il est étonnant que des personnes d'un savoir solide, comme Lainez & Salmeron, se soient attachés à lui, & que son Ordre ait si tôt passé par dessus la tête de tous les autres. Mais en tournant la médaille de l'autre côté, on comprend que cela même diminué le merveilleux; car rien n'est plus propre à tromper le monde que tout ce qui paroît surnaturel en folie, en extravagance, & en sottise. Quoi qu'il en soit, nous avons ici un fameux Jésuite (f) contemporain, qui avoué clairement que son Fondateur ne fit jamais de miracles; mais il ne mourut pas dans la profession de cette foi: il changea bien de langage dans un (g) autre livre. Il est vrai que la plupart des miracles qu'il rapporte furent faits par St. Ignace déjà mort. Voici comme il parle. (h) Quia vero postremo quinti libri capite de miraculis breviter egimus quasi nulla fecisset, aut ad demonstrandum ejus sanctitatem necessaria non essent, statui nunc ea paulo susius exponere, non omnia quidem (res enim nimis in longum excurreret) sed partem duarum eorum que Deus efficere per servum suum dignatus est. Quamvis enim cum anno 1572. primum vitam ejus latine scriberem alia nonnulla miracula ab eo facta novissem, tamen adeo mihi certa & explorata non erant ut in vulgus edenda mihi persuaderem; postea vero questionibus de ejus in divos relatione publice habitis gravibus & idoneis testibus fuerunt comprobata. Enimvero Deus ut servum suum extollat in terris tam frequentibus enim in dies miraculis dignatur, ut maxum parvum esse decem litteris hic mandare nonnulla è publicis actionibus sumta. Remarquez bien qu'il ne parle que de la premiere édition qui fut celle de l'an 1572. il ne dit rien de la seconde qui fut celle de l'an 1587. & qu'il augmenta beaucoup. Il y ajouta plusieurs choses ou qu'il avoit apprises depuis par le temoignage de quelques personnes de très-grand poids, amis intimes d'Ignace, ou dont un examen fort severe lui avoit montré la certitude, quoiqu'il les eût regardées comme douteuses auparavant. Mucha (i) mihi necessario addenda profatione judicavi. Primum nova quaedam, que post libellum excusum, gravissimi viri, & Ignatio valde familiares, (f) Cujus ego viri historiam, quoniam à puero sanctissime ipsius vite spectator atque admirator fuis, plenam ac majori rum hinc scibere poteram. Ribaden. (g) Dans l'épître de la vie de St. Ignace, qu'il publia lors qu'on faisoit des formations pour la canonisation. (h) Ribadeneira in vita Ignatii in compendium reducit. cap. 18. pag. 121. (i) Ibid. p. 1612.

catalogue des Saints l'an 1622. Innocent X. & Clement IX. ont (O) augmenté les honneurs de ce nouveau Saint. Mais quelque chose qu'on fasse pour lui, il n'y aura rien de plus surprenant à dire sur son sujet, que la puissance prodigieuse que son Ordre s'est acquise en si peu d'années, dans le vieux Monde & dans le nouveau, malgré les fortes oppositions de ses adversaires. Je ne pense pas que jamais aucune Communauté ait eu autant d'ennemis & au dehors, & au dedans, que les Jésuites en ont eu, & en ont encore: cependant leur autorité qui est montée si promptement à un si haut point, semble plutôt croître tous les jours que diminuer. Les seuls livres qu'on a publiez contre eux, formeroient une nombreuse Bibliotheque. Ils peuvent dire que bien des gens les (P) condam-

ment

familiares, & ante Societatem conditam intimi necessarii, quasi testes oculari de ipso Ignatio nobis retulerunt. Tunc alia, quae dubia antea mihi erant, & diligenti postea inquisitione investigata, certa esse comperi. Concluons de là que les miracles de St. Ignace ne sont point des choses que ses amis aient apprises à Ribadencira pendant les 15. ans qui separent les 2. éditions, ni que cet Auteur ait pu tirer de l'incertitude dans cet intervalle de tems. Et néanmoins il nous assure qu'en l'année 1572. il savoit quelques miracles de son Fondateur, mais non pas avec toute la certitude nécessaire pour les publier. Il n'y eut rien sans doute parmi les choses dont il n'étoit pas alors parfaitement assuré, dont il rechercha plus soigneusement la certitude que des miracles de son Apôtre: puis donc qu'il continua de dire dans l'édition de 1587. que le bienheureux Ignace n'avoit point fait de miracles, il résulte nécessairement que ses enquêtes les plus exactes ne lui avoient rien appris de certain sur ce chapitre; car si elles lui avoient decouvert quelque certitude, il auroit joint à sa 2. édition ce grand article avec plus d'empressement, que les autres choses qu'il n'y ajouta que parce que d'incertaines, elles lui étoient devenues certaines, par la diligence exacte avec laquelle il s'en étoit informé. De plus un Jésuite qui auroit vu l'an 1572. que son Fondateur a fait des miracles, & qui ne se seroit abstenu de les insérer dans un Ouvrage public, que parce que ses lumières là-dessus n'étoient pas telles qu'elles doivent être lors qu'on imprime des faits semblables, avoueroit-il que son fondateur n'a fait nuls miracles? raisonneroit-il sur cela avec tant d'étude? répondroit-il si exactement aux objections? Son devoir sans doute seroit de se taire, jusques à ce qu'il fût parfaitement éclairé, & il y a bien de l'apparence que Ribadencira eût pris ce party, & que tout ce qu'il a dit après coup est peu sincère, & rempli d'obliquité. N'oublions pas de dire que si quelque chose étoit capable d'être amenée à la pleine certitude durant l'intervalle des deux éditions, c'étoient les miracles de Loyola, faits surprenans, qui s'impriment dans la memoire plus que tous les autres, & qui se répandent de lieu en lieu avec plus de bruit que tous les autres. Les amis intimes, les compagnons inseparables d'Ignace n'auroient-ils rien dit là-dessus à Ribadencira, ceux qui lui apprirent tant d'autres choses dont il n'étoit pas informé l'an 1572. & qu'il ajouta à son livre l'an 1587.? Cela rend suspect, pour ne rien dire de pis, tout ce qu'on publie des miracles que l'on prétend avoir été faits par Ignace, avant la 2. édition de Ribadencira. Les autres miracles du même Saint sont en très-grand nombre, si l'on en veut croire ses bons amis. Voyez la remarque suivante.

(O) Ont augmenté les honneurs de ce nouveau Saint. Je me servirai des paroles du Pere Nathanaël Sotuel. Eundem (Ignatium) Officio Ecclesiastico ubique terrarum coli jussit Innocentius in Biblioth. Societ. Jesu pag. 2. X. P. M. sub ritu semiduplice die 29. Octobris anno 1644. Auxit cultum Clemens IX. P. M. & ad ritum duplicem exivit die 11. Octobris (a) An-1667. Cet Auteur ajoute (b) que Pon a déjà consacré à St. Ignace plus de 50. Eglises en divers païs du monde; & que les miracles faits par ce Saint pendant sa vie & après sa mort; sont si nombreux & si illustres, qu'ils peuvent remplir tout un livre; car outre ceux dont il est parlé dans sa vie, & dans la Bulle de sa canonisation, le Pere Bartoli en rapporte cent (c) bien certifiés. Alphonse de Andrada en rapporte plusieurs autres, qui ont été faits à Manbrega dans l'Aragon, où l'on verra une Image miraculeuse de St. Ignace. Tout fraîchement une Image de papier du même Saint, a jeté du sang par le doigt dans une ville de Sicile. On voit là-dessus un livre qui fut imprimé à Palerme l'an 1668. Hic (d) consummata narratur contigisse in Sicilia Regalibus Diac. Catanensis, ubi Imago papyracea S. Ignatii anno Dom. 1666. e digito Judæi prodigiose sanguinem, & hæc omnia examinata accurate, atque ab Episcopo loci illustrissimo D. Fr. Michaeli Angelo Bonadies olim Generali Seraph. Ordinis S. Francisci de observantia approbata, & mandata typis Pavorini 1668. Voyez la remarque où je parlerai des Sermons.

(P) Ils peuvent dire que bien des gens les condamnent par prévention. Il est certain que tout ce qu'on a publié contre eux, est cru avec une égale certitude à-peu-près par leurs ennemis, tant Catholiques que Protestans: Il est même vrai qu'on en renouvelle l'accusation, toutes les fois que l'occasion s'en présente dans quelque livre nouveau. Cependant ceux qui examinent avec quelque sorte d'équité les Apologies innombrables que les Jésuites ont publiées, y trouvent à l'égard de certains faits d'assez bonnes justifications, pour faire qu'un ennemi raisonnable abandonne l'accusation. J'en vais donner un exemple.

L'an 1610. il parut un livre (e) sanglant contre les Jésuites, où l'on assura (f) que l'Abbé du Bois avoit soutenu, & soutiendroit au Pere Cotton, que sentence avoit été donnée contre lui à Avignon, pour avoir engrossé une Nonnain. Le Pere Cotton répondant à ce libelle, produisit (g) la lettre que l'on va lire. Je soussigné certifie d'avoir été en Avignon tout le temps que le R. Pere Cotton de la compagnie de JESUS y a demeuré, & n'avoir jamais ouï dire à aucun qu'il ait commis chose qui contrariait à la dignité & qualité de sa profession, & en particulier ce de quoy l'Anticoton

(a) Sotuel in Biblioth. Societ. Jesu pag. 2.

(b) An-1667. Cet Auteur ajoute (b) que Pon a déjà consacré à St. Ignace plus de 50. Eglises en divers païs du monde; & que les miracles faits par ce Saint pendant sa vie & après sa mort; sont si nombreux & si illustres, qu'ils peuvent remplir tout un livre; car outre ceux dont il est parlé dans sa vie, & dans la Bulle de sa canonisation, le Pere Bartoli en rapporte cent (c) bien certifiés. Alphonse de Andrada en rapporte plusieurs autres, qui ont été faits à Manbrega dans l'Aragon, où l'on verra une Image miraculeuse de St. Ignace. Tout fraîchement une Image de papier du même Saint, a jeté du sang par le doigt dans une ville de Sicile. On voit là-dessus un livre qui fut imprimé à Palerme l'an 1668.

(c) Refert centum ex authenticis de sumpta documentis noster Daniel Bartolus de vita S. Ignatii lib. 5. & permulta recentior noster Alphonus de Andrada, opere de miraculis patris Mu-nibrega in Arago-nia, ubi pie colitur Imago admirabilis Sancti Ignatii. Id. ibid.

(d) Hic consummata narratur contigisse in Sicilia Regalibus Diac. Catanensis, ubi Imago papyracea S. Ignatii anno Dom. 1666. e digito Judæi prodigiose sanguinem, & hæc omnia examinata accurate, atque ab Episcopo loci illustrissimo D. Fr. Michaeli Angelo Bonadies olim Generali Seraph. Ordinis S. Francisci de observantia approbata, & mandata typis Pavorini 1668.

(e) Idem F. 2. & 3.

(f) Institutio Anticoton.

(g) Anticoton, p. m. 63.

(h) Repon-se apologe-tique a l'Anticoton pag. 199.

nent pas prevention, & ils ne manquent pas de s'en prevaloir, afin que sans prendre

le charge : dans lequel Anticoton, pour ce que je suis fait auteur d'une calomnie manifeste, dont on charge le Sr. Pere Coton: je dis franchement que je ne sçay ce que c'est, & que toujours j'ay cognu ledit R. Pere Coton pour venerable, & bon Religieux. En tesmognage de quoy j'ay escrit & signé ceste mienne presente d'apostion. A Paris, en mon estude, ceste veille Saint Denys Martyr, 1610. L'ABBÉ DU BOIS OLIVIER. Et Lay cachetée de mon cachet. Outre cela il produisit 4. attestations (a), vües & reconües pour authentiques, vrayes & legitimes par des Noüaires royaux de la ville de Paris. La 1. étoit signée Louys Beau Prorotaire du St. Siege Apostolique, & scellée de son cachet, & de ceux de deux Archevêques subsecutifs en la Metropolitaine d'Avignon, desquels il avoit été Vicare General durant tout le tems du sejour du Pere Coton en Avignon. La 2. fut signée par quinze personnes, qui faisoient & representoient tout le Clergé d'Avignon. La 3. fut signée par les deux Consuls d'Avignon & leur Asteleur, & scellée du scel de la maison Consulaire. La 4. fut donnée par l'Evêque d'Orange. Ces quatre attestations s'accordent non seulement à demettre l'Auteur de l'Anticoton, comme un calomniateur infame, mais aussi à combler d'éloges de bonne & de pieuse conduite le Pere Coton. Outre ces (b) attestations Messieurs d'Avignon escrivirent à ce Jesuite en ces termes. „ Si ces attestations des Prelats & des „ Consuls ne bastent, nous ferons signer la plus „ grand partie des Gentilshommes, Docteurs, „ Bourgeois, Marchands, & autres de la ville. „ Je ne sai si l'on peut produire rien de plus fort pour justifier un accusé. Cependant il y a une infinité de gens qui n'ont pas laissé de croire que la Nonnain fut engrosée, & que l'on rendit sentence contre le P. Coton à ce sujet-là. Ils ont ajouté plus de foi à l'Anticoton qui n'alleguoit aucune preuve, ni aucune attestation authentique, qu'à un Pere Coton, qui alleguoit tout ce que les procedurs juridiques les plus exactes pouvoient demander. Ce ne peut être que l'effet d'une prevention outrée.

(a) Repon-  
se de l'An-  
ticoton,  
p. 200.

(b) Ibid.  
p. 206.

(c) Scio  
tuisse non-  
nullus qui  
ita exili-  
marent, ju-  
ventu-  
tem quæ  
domum  
Casilinæ  
frequentat.  
bat parum  
honeste  
pudici-  
tiam ha-  
buisset. sed  
ex aliis re-  
bus magis,  
quam  
quod cui-  
quam id  
comper-  
tum foret.  
hec fama  
valdebat.  
Sallust. in  
bello Ca-  
tilinæ. p. m.  
33.

(d) Reli-  
gion des  
Jesuites,  
pag. 77.  
edit. de la  
Haye  
1689.

Il est arrivé aux Jesuites la même chose qu'à Casilina: on fit courir contre lui des accusations dont on n'avoit nulle preuve; mais on se fendoit sur ce raisonnement general, puis qu'il a fait telle chose, il est bien capable d'avoir fait celle-ci & celle-là, & il est très-ayant qu'il a fait le reste. L'Historien Salluste (c) a solidement marqué cette illusion, qui n'est pas un sophisme de l'Ecole, mais un sophisme de ville. Il y a 6. ans que l'on publia à la Haye un livre intitulé la Religion des Jesuites. L'Auteur avoué que la prevention contre ces Messieurs est si generale, que de quelques attestations d'innocence qu'ils se fortoient, il ne leur est pas possible de defabuler le monde. Il faut sçavoir, dit-il, (d), qu'on ne peut rien dire de si terrible contre les Jesuites, bien que douteux, qui ne devienne vray-semblable à cause de leur caractère, & de ce qu'on sçait qu'ils sont capables de faire. Il en donne 2. exemples: Pun est le bruit qui se repandit non seulement à Heydelberg, mais par toute l'Europe, qu'ils avoyent apposté un faux esprit revenant de l'autre monde, qui toutes les nuits crioit aux ore l-

les du vieu Duc qu'il n'y avoit point de salut pour luy, à moins qu'il n'exterminât l'herese & les berretiques de ses nouveaux Etats, suivant le conseil des Peres Jesuites. Le Duc las de ces visions voulut s'en éclaircir. Il s'en ouvrit à l'un de ses Officiers, qui luy promit de conjurer l'esprit tres-efficacement sans oraisons ni eau benite. L'Officier se cacha sous le lit du Prince, & quand l'esprit vint, il le fit saire de maniere qu'il en demeura fort blessé; & l'on dit qu'il en est mort. Cet Officier qui avoit fait le coup eut l'indiscretion de le dire à sa femme, contre les defenes expressees que le Duc luy en avoit faites. La femme ne fut pas plus secretaire que le mary. Ainsi la chose se divulgua. Il n'est rien que les Jesuites n'ayent tenté pour se justifier de ce fait. Le Duc a fait de rigoureuses defenes dans ses Etats de parler de cela. Les Jesuites ont tiré des attestations & des signatures des Protestans mêmes de la fausseté de cette histoire. Mais ils ont beau faire. Jamais ils ne détruiront les soupçons que ces bruits faux ou vrais ont imprimé dans l'esprit des peuples; parce qu'on les connoit capables de cette friponnerie pas d'autres qui ne valent pas mieux. Il en rapporte quelques-unes en general, je veux dire sans circonstances de tems, & de lieux, & de personnes; & apres avoir enseigné à rejeter leurs attestations du Palatinat, il conclut ainsi. (e) Quoy qu'il en soit, que l'histoire soit une histoire ou une fable, on sçait ce qu'ils savent faire, & c'est assez pour rené la chose vray-semblable. L'autre exemple est que depuis peu les Jesuites avoient (f) comploté d'empoisonner l'Empereur en luy donnant la Communion. Le Prince en fut averti, & ne communiqua pas le lendemain, & même il trouva moyen de faire prendre au Jesuite le bastie empoisonnée, & le Jesuite ne manqua pas d'en mourir. L'Empereur & la Cour de Vienne selon sa devotion ordonna le secret sous de terribles peines, au peu de personnes qui en étoient. Il ne fut pas pourtant bien gardé; il se repandit au moins un peu. Et ce Gentilhomme (g) d'honneur jurait que la chose passoit pour certaine dans Vienne. . . On (h) ne la donne pas pour vraye, poursuit l'Auteur, & même pour dire tout, on n'a pas grande disposition à la croire, mais quelque fausse qu'elle puisse être, jamais les Jesuites n'empêcheront qu'elle ne paroisse vray-semblable, à cause du caractère de la Societé qui est connu de toute la terre. Il y a quelques autres remarques qui tendent à persuader à ses lecteurs, que cette histoire de Vienne est certaine; & puis il dit: (i) Cela peut donc être faux, mais jamais on ne cessera de le regarder comme probable, ven la conduite ordinaire des bons Peres. . . (k) Ceux qui croiroient que l'histoire de Vienne est fausse, la croiroient pourtant vray-semblable. Si elle est fausse, au moins elle servira à justifier ce que je disois tout à l'heure, que la haine contre la Societé est extrême, dans l'Eglise Romaine même.

Sans tout ce grand nombre de repetitions on auroit fort bien compris la pensée. Il veut dire qu'on n'a qu'à publier hardiment tout ce qu'on voudra contre les Jesuites, on peut s'assurer qu'on en persuadera une infinité de gens. Je croy qu'il a raison, & que pour le moins en ceci il sera un bon Prophete. C'est sans doute dans cette assurance qu'il a publié l'histoire de Vienne, quoi qu'il la crût fautive. Mais si d'au-

(e) Ibid.  
p. 79.

(f) Ibid.  
p. 80.

(g) C'est  
lui dont  
l'auteur  
parle en  
ces termes  
p. 79. Un  
Gentil-  
homme  
parfaitement  
homme  
d'hon-  
neur, qui  
est au ser-  
vice d'un  
grand  
Prince  
d'Allema-  
gne, re-  
vient de  
Vienne il  
y a quel-  
ques mois,  
& rapporta  
comme  
certaine  
une chose  
sûre &  
vraye  
l'histoire  
qui suit.  
savoir  
qu'on avoit  
voulu em-  
poisonner  
l'Empereur  
dans l'acte  
de la Com-  
munion.

(h) Ibid.  
p. 81.

(i) Ibid.  
p. 82.

(k) Ibid.  
p. 83.

prendre la peine de répondre aux plumes qui les maltraitent, ils ayent (Q) un lieu commun general qui affoiblisse les accusations. Mais il est certain que plusieurs

tres Auteurs en ont usé comme lui, que deviendront tant de faits que les ennemis des Jésuites ont publié? N'auroit-on pas lieu de croire qu'ils en ont divulgué plusieurs dont ils connoissent la fausseté, ou qu'ils regardoient comme très-douteux, & qui néanmoins à leur compte paroitraient certains, & seroient reçus du public comme une chose très-véritable? Je ne saurois m'imaginer que les regles de la Morale souffrent qu'on abuse ainsi d'une prevention publique: elles nous ordonnent d'être équitables envers tout le monde, & de ne représenter jamais les gens plus perdus qu'ils ne le sont. J'avoue sans peine à cet Auteur, que cette facilité avec laquelle le public se persuade tout le mal qu'on dit des Jésuites, est (a) une marque d'une aversion affreuse contre la Société; & je ne nie point que cette aversion ne fournisse des conséquences très-raisonnables qui les flétrissent (b), & même des convictions mortifiantes au dernier point. Il a raison d'ajouter (c) que les bons Peres ne seront pas mal de nous expliquer cet énigme: comment étant si bons, si officieux, & si aimables, ils sont pourtant si terriblement haïs, pendant que les (d) Jansénistes & les Jacqbins ne sont pas décriés dans le monde comme les Jésuites. Mais on l'embarasseroit peut-être, si on lui demandoit l'explication d'une autre énigme, d'où vient qu'il y a des Ministres pleins de toutes sortes de vertus, à ce qu'ils prétendent, qui sont haïs comme la peste dans toutes les Communions différentes de la leur, & qui ont un nombre infini d'ennemis dans la leur propre, & de qui on ne sauroit rien publier qui ne parût vraisemblable, pendant que Mr. Daillé & Mr. Claude conservent par tout une belle réputation? Quoi qu'il en soit, je doute que cet Ecrivain ait eu toute la prudence d'un fin disputeur, lors qu'il a tant insisté sur cette grande disposition du public, à croire tout ce qui s'imprime contre les Jésuites. Cela est plus propre qu'il ne pense à leur conserver leurs amis, qui croiroient sans peine que Son s'est trop prevalu de cette préoccupation, pour publier les histoires les plus mal fondées. Et comme dans le fond c'est un grand défaut, que d'être tout prêt à croire ce qui se publie au desavantage de ses ennemis, vrai ou faux, douteux ou certain, il y a plus d'indiscrétion que de bonne foi à révéler cette prevention. Un ennemi bien rusé decouvrirait-il ce foible? Mais en matière d'indiscrétion cet Auteur est incomparable. Ne dit-il pas dans le même livre que l'Esprit de Mr. Arnaud ne fut interdit en Hollande, qu'à cause (e) de l'AFRAYEUR où le pays étoit alors de se brouiller avec les Anglois? N'prend-il pas au public que (f) cette interdiction n'empêcha pas que le livre ne fût vendu sans peril, & sans autre précaution que celle de ne le pas mettre sur la table d'une boutique. Les amendes, ajoute-t-il (g), auxquelles l'Imprimeur avoit été condamné, ne furent ni exigées, ni payées, ce fut une piece par forme pour fermer la bouche à la Cour d'Angleterre; & ceux-là même qui l'avoient défendu, auroient été bien sâchez, qu'on ne l'eût pas débité. Cela n'a pas empêché non plus qu'il n'ait été imprimé dans ce pays. Celui qui passoit pour être l'Auteur du livre, n'en

fut pas moins bien reçu à la Cour & par tout ailleurs. N'est-ce point parler avec le dernier mépris de son Souverain, que de représenter la Hollande si timide & si peureuse à l'égard de l'Angleterre? Quand cette prétendue frayeur seroit véritable, un bon sçavant ne la cacheroit-il pas? La révéleroit-il au public? Auroit-il que les ordonnances de l'État contre un livre, ne sont qu'une vaine formalité dont les Libraires se moquent? Je laisse le reste; c'est un abîme au bord duquel la prudence veut que je m'arrête. Mon indiscrétion seroit cent fois plus blâmable que celle de cet Auteur, si je ne jectois un voile sur ce dont il a eu la témérité de se vanter, & si je ne m'écriois, *procul hinc, procul este profani*. Il a facilité à la tendresse paternelle les choses qu'il devoit le plus respecter; car personne ne doute que l'Auteur de l'Esprit de Monsieur Arnaud, & l'Auteur de la Religion des Jésuites ne soient la même personne. Il n'est pas mal aisé de le reconnoître; car les éloges qu'on donne au premier de ces deux Ouvrages dans le dernier, ne peuvent venir que d'un pere idolâtre de ses enfans, & frappé d'une ingénieuse prédilection pour l'Esprit de Monsieur Arnaud, fondée sur ce que c'est un Ouvrage qui à double titre est l'enfant de son esprit, car il l'a fait à son image & semblance; & il s'est lui-même ici peint (h).

(Q) De s'en prevaloir afin: : : qu'ils ayent un lieu commun general. Autrefois ils répondoient à tous les livres que l'on publoit contre eux; mais enfin ils se sont lassés de ce travail. La raison qu'ils allèguent de leur silence, est qu'ils ne sont pas plus obligés de refuter les satires de leurs ennemis, que le Roi de France de faire répondre aux Gazettes d'Amsterdam. Pourquoy ne voudroit-il pas, c'est le Pere le Tellier (i) qui parle, que les Jésuites eussent pu négliger de répondre à des libelles qui ne sont à leur avis ny moins fabuleux, ny moins méprisables que les Gazettes d'Amsterdam, & que les systemes historiques ou prophétiques de Mr. Jurieu? Doivent-ils être plus délicats sur le fait de leur réputation, que ne le sont ceux que Dieu a mis sur nos têtes? Ne doivent-ils pas, ou du moins ne leur est-il pas permis après ces grands exemples, de mépriser ce qui ne touche que leur honneur particulier? Voici d'autres raisons: elles sont prises de l'inutilité des réponses, & de la disposition d'un certain public, à prendre pour vrai tout ce qu'on lui donne contre eux. On (k) n'a pas si-tôt répondu à quelqu'un de leurs satyres, qu'ils en ont six autres toutes prestes à publier. Ils en tiennent des magasins tout pleins: on leur en envoie de toutes les parties de la terre. Celles qui furent retournées il y a cent ans, ou dont le monde se moqua sans qu'on les refusât, ils les rappellent aujourd'hui, avec la même hardiesse que si c'étoient des pieces nouvelles, ou qui fussent demeurées sans réplique: & ceux qui les suivront à 40. ou 50. ans d'icy, feront la mesme chose de celles qu'on invente de nos jours, & toutes méprisables & toutes méprisées qu'elles sont. Que servira-t-il, par exemple, aux Jésuites de la Chine, d'avoir été les premiers

(l) Dans la page 72. de la Religion des Jésuites nous trouverez ces paroles: Pour juger équitablement, disent-ils de l'Esprit de Mr. Arnaud quel que l'Auteur fatyrique le peigne, & de l'Esprit de cet Auteur tel qu'il s'est decouvert dans son livre, il faut avouer que rien n'est si semblable que ces deux esprits, & qu'on peut sans se tromper prendre le portrait de l'un pour le portrait de l'autre. On cite lettre apostolique pour Mr. Arnaud.

(i) Défense des nouveaux Chrétiens 1. partie p. 25. imprimée à Paris l'an 1687. J'ai une partie de ce passage dans l'article de Bellarmin pag. 533.

(k) Ibid. p. 28.

(a) Relig. des Jésuites p. 84.

(b) Voyez la Dissertation de Fortunius Galindus Cantaber de causis publici erga Jesuitas odii. Elle est dans un recueil de pieces qui fut imprimée à Genève l'an 1690. sur la titre de Arcana Societatis Jesu.

(c) Relig. des Jésuites p. 84.

(d) Ibid. p. 76.

(e) Ibid. p. 44.

(f) Ibid. p. 46.

(g) Ibid.

fiereux choses ont rendu justement odieuse leur Societé. On n'aquiert pas une si grande puissance, & on ne la conserve pas si long tems, sans le secours d'une politique humaine très-rasinée. Or n'est-ce point l'encyclopédie de la mauvaïse Morale quant aux pechez spirituels? D'ailleurs ce sont les Jésuites qui ont poussé le plus ardemment & le plus loin les conséquences de plusieurs doctrines qui étoient nées avant eux, & (R) qui exposent les Souverains à de continuelles

revolu-

» & presque les seuls qui se soient soumis, & sans  
 » la moindre résistance, aux Vicaires Apostoli- (c)  
 » ques, dès qu'ils y ont paru en 1684. puis que  
 » cela n'a pas empêché leurs ennemis de publier  
 » encore l'esté passé par la plume de leur Secre- (c)  
 » taire le Gazetier de Hollande, que le saint Pere  
 » estoit extremement irrité contre les Jésuites,  
 » de ce qu'ils ne vouloient pas reconnoître les  
 » Eveques qu'il envoyoit à la Chine. Peut-on  
 » deuter que dans quelques années ce mensonge  
 » ne revienne à son tour sur la scene? De mesme  
 » que servira-t-il aux Jésuites d'Allemagne, d'a-  
 » voir une attestation signée par quatre des prin-  
 » cipaux Conseillers de Monsieur l'Electeur Pala-  
 » tin, tous Protestans, dans laquelle ils témoi-  
 » gnent que l'histoire de Jesuë contrefaisant une  
 » voix du ciel, pour tromper ce Prince, & l'a-  
 » nimer à la destruction de l'heresie, n'est qu'une  
 » pure fable? Cet acte empêchera-t-il qu'un  
 » jour sur la foy du Gazetier de Hollande, quel-  
 » que bon Protestant qui continuera l'histoire  
 » Jesuïtique, ne fasse un chapitre de cette chi-  
 » merique aventure? Pourquoi ne s'y atten-  
 » droit-on pas, lors qu'on voit les plus graves  
 » Auteurs de ce party-là, nous debiter serieu-  
 » sement le conte des Emballeurs d'Amiens, avec  
 » toutes les circonstances capables d'en faire une  
 » histoire ridicule. . . . . Après (a) cela que le  
 » Gazetier Hollandois ne se repente point d'avoir  
 » publié, par exemple, que ce sont les Jésuites  
 » qui par leur avarice & par leurs méchans con-  
 » seils ont engagé l'Empereur dans la dernière  
 » guerre de Hongrie: que le peuple de Vienne  
 » irrité contre eux pour ce sujet, en massacra  
 » plusieurs lors qu'ils vouloient se sauver à l'ap-  
 » proche de l'armée Othomane: que c'est eux  
 » qui brûlerent Stokolm l'année dernière, (c'est-  
 » toient un peu auparavant quatre Turcs déguiléz  
 » qui l'avoient fait) &c. Qu'il ne se repente  
 » point d'avoir publié toutes ces sottises-là, ny  
 » cent autres de la mesme force, & qu'il ne  
 » change pas de stile à l'avenir. Si on les mé-  
 » prise dans ce temps, du moins il peut s'assurer  
 » qu'un jour ce seront de fort bons memoires  
 » pour celuy qui sera le vingtième ou le trentième  
 » tome de la Morale pratique, Vous voyez  
 » avec combien d'artifice ils se prevalent de la  
 » preoccupation de leurs ennemis; & ils versifient  
 » la maxime à quelque chose malheur est bon: ils  
 » profitent de la haine que l'on a contre eux,  
 » fruuntur Diis iratus. Il est certain que leurs en-  
 » nemis leur feroient beaucoup plus de mal, s'ils  
 » mesuroient mieux les coups qu'ils leur portent;  
 » car dès qu'on entasse pêle-mêle les accusations  
 » bien fondées, avec celles qui ne le sont point,  
 » on favorise l'accusé; on lui donne lieu de ren-  
 » dre suspects de faux celles qui sont veritables.  
 » Il faut être bien aveugle, pour ne prévoir pas  
 » que plusieurs libelles (b) qui paroissent tous  
 » les jours contre la Societé, lui fourniront de  
 » bonnes armes. Si elle payoit les Auteurs pour  
 » publier de telles histoires, on pourroit dire qu'il

le employeroit bien son argent. Voyez la remar-  
 que (c) que j'ai faite sur l'art de medire. Notez  
 que les \* Janfenistes se glorifient finement de  
 n'avoir pas contre les Jesuites la credulité de  
 ceux de la Religion.

(R) De plusieurs doctrines qui étoient nées avant  
 eux, & qui exposent. ] L'opinion que l'autorité  
 des Rois est inferieure à celle du peuple, & qu'ils  
 peuvent être punis par le peuple en certains cas,  
 a été enseignée & mise en pratique dans tous les  
 pais du monde, dans tous les siècles, & dans  
 toutes les Communions Chretiennes qui ont fait  
 quelque figure. L'histoire nous montre par tout  
 des Rois deposez à l'infatigation, ou avec l'apro-  
 bation du Clergé. L'opinion que les Souverains  
 ont reçu de Dieu le glaive pour punir les hereti-  
 ques, est encore plus universelle que la precede-  
 nte, & a été reduite en prat que parmi les  
 Chrciens depuis Constantin jusques à present,  
 dans toutes les Communions Chretiennes qui ont  
 dominé sur les autres, & à peine ose-t-on écrire  
 en Hollande contre une telle opinion. Ce ne  
 sont donc pas les Jésuites qui ont inventé ces deux  
 sentimens; mais ce sont eux qui en ont tiré les  
 conséquences les plus odieuses, & les plus pre-  
 judiciables au repos public: car de la jonction de  
 ces deux principes ils ont conclu, & cela en  
 croyant raisonner très-consequemment, qu'il  
 faut deposer un Prince heretique, & extirper  
 l'heresie par le fer & par le feu, si on ne la peut  
 exterminer autrement. Si les Souverains ont  
 reçu le glaive ain de punir les heretiques, il est  
 évident que le peuple, le veritable souverain de ses  
 Monarques, les leur prend pour principe, les doit  
 punir dès qu'ils s'opiniâtrent dans l'heresie. Or  
 la plus douce punition qu'on puisse infliger à un  
 heretique est sans doute la prison, l'exil, la confi-  
 scation des biens; & par consequent un Roi  
 heretique doit pour le moins être detôné par  
 le peuple son souverain, & son Commettant,  
 s'il n'est permis de se servir de ce mot Wal-  
 lon dans une matiere où il est fort propre,  
 puis que selon le premier principe, les Mo-  
 narques ne sont que des Commissaires à qui le  
 peuple, ne pouvant exercer par lui-même sa  
 souveraineté, en recommande les fonctions &  
 l'exercice, avec la reserve, & le droit inalien-  
 nable de les leur ôter, quand ils s'en acquient  
 mal. Or il n'y a point de cas où il faille plus  
 soigneusement les en depouiller, que lors qu'ils  
 meritent les peines que les Souverains, selon le  
 second principe, ont ordre de Dieu d'infliger  
 aux heretiques. Mais comme le plus souvent  
 il n'est pas possible d'ôter aux Monarques par  
 les formes judiciaires les biens dont ils sont  
 dechus de droit, en vertu des loix que Dieu veut  
 que l'on établisse contre l'heresie, comme, dis-  
 je, le plus souvent ils ont en main assez de forces  
 pour se maintenir dans l'exercice de la royauté,  
 exercice qui ne peut être qu'une usurpation  
 depuis qu'ils sont heretiques, & s'ensuit qu'on  
 peut recourir à l'artifice, afin de leur faire subir

(c) Dans  
 la remar-  
 que B de  
 l'article  
 Annat, &  
 dans la re-  
 marque E  
 de l'article  
 Bellarmin.  
 Voyez aussi  
 Gregoire  
 VII. pag.  
 1301.  
 col. 1.  
 Arnaut,  
 Morale  
 pratique  
 to. 3. p.  
 dernière.

(a) Defen-  
 se des non-  
 vranes  
 Chrétiens,  
 1. partie,  
 pag. 31.  
 Voyez sur  
 tout ces  
 les réponses  
 de Mr.  
 Arnaut  
 dans le 2.  
 volume de  
 la Morale  
 pratique,  
 chap. 11.  
 & 12.

(b) Par  
 exemple  
 celui qui a  
 pour titre,  
 Les Jesu-  
 tes de la  
 Maison  
 professe  
 de Paris  
 en belle  
 humeur,  
 imprimé  
 l'an 1695.  
 Conferez  
 ce qu'on a  
 dit dans  
 l'article  
 Annat, re-  
 marque B.

revolutions, les Proteftans au carnage, & la Morale Chretienne au plus déplorable (S) relâchement que l'on puiffe apprehender. Pour revenir à Loyola, je

dois

les peines qu'ils ont encourues de droit, c'est-à-dire qu'on peut former des confpirations contre leur perfonne, puis qu'autrement ce glaive que Dieu a donné au peuple comme au véritable Souverain, pour la punition des heretiques, demandoit inutile. D'autre côté si les Souverains ont reçu le glaive pour punir les infractions des deux tables du Decalogue, il s'ensuit qu'ils doivent punir avec plus de vigilance les heretiques qui violent la premiere table, que les meurtriers & les larrons qui violent la seconde; car les infractions de la premiere font des crimes de leze-majesté divine au premier chef, & attaquent Dieu directement; au lieu que les infractions de la seconde l'attaquent d'une maniere plus indirecte. C'est donc le devoir des Ecclesiastiques d'animer les Souverains à la punition des heretiques, violateurs du Decalogue quant à la premiere table; & si les Princes se relâchent à cet égard, il faut crier beaucoup plus contre cette negligence, que contre celle qu'ils pourroient avoir de punir les homicides, & les voleurs. Il faut même leur représenter, que si le danger inevitable de perdre l'Etat les oblige à accorder des Edits de tolerance aux heretiques, ils ne font tenus à leur parole qu'autant de tems que ce peril dure, & qu'ainsi ce peril cessant, ils doivent remettre l'épée à la main pour l'extirpation de l'heresie, tout de même qu'ils l'y remettroient contre les voleurs & les meurtriers, dès que le peril qui auroit contraint de faire trove avec eux seroit passé. En un mot si Dieu a mis le glaive en main aux Souverains pour la punition de l'heresie, ils ne peuvent lui accorder l'impunité sans se rendre aussi criminels devant Dieu que s'ils l'accordoient au vol, à l'adultere, & à l'homicide; & la seule chose qui pourroit les disculper, seroit de dire que pour éviter un plus grand mal, la ruine inevitable de l'Etat & de l'Eglise, il a fallu promettre de suspendre l'execution des loix penales: d'où il résulte qu'ils sont obligés de reprendre leur premier engagement, dès que le peril est cessé, car tout serment qui engage à desobéir aux loix de Dieu est nul essentiellement. Voilà sur quels fondemens on a bâti le système qui a rendu les Jésuites si odieux, & qui a fait avoir une horreur si juste des maximes que plusieurs d'entr'eux ont débitées. Ils ont bâti sur un fondement qu'ils avoient trouvé tout fait; ils ont élevé consequence sur consequence à perte de vue, sans s'étonner de la laideur des objets, ils ont cru que d'une part cela serviroit au bien de l'Eglise, & de l'autre qu'ils ne feroient rien contre l'art de raisonner. Je n'examinerai point si en effet la Dialectique les a pu mener par toutes ces consequences: la matiere seroit trop odieuse. Je me contente de dire que la France ayant vu perir tout de suite deux de ses Rois, sous le pernicieux pretexte qu'ils étoient auteurs d'heretiques, ne crut point pouvoir mieux ruiner cette malheureuse gradation de consequences, qu'en renversant le principe primitif d'où on la faisoit couler. C'est pour cela que la Chambre (a) du tiers Etat voulut faire condamner comme un dogme peni-

cieux, l'opinion qui fait dependre d'ailleurs que de Dieu l'autorité des Monarques. J'ajoute à ceci une observation de Mr. Jurieu: il ne peut pas être suspect de partialité pour les Jésuites, & néanmoins il est sûr qu'il a loué ce raisonnement, *les Princes peuvent faire mourir les heretiques, donc ils doivent les faire mourir*, & qu'il s'est moqué d'un homme qui ne blâmoit ni ceux qui les font mourir, ni ceux qui ne les font point mourir. Voyons les paroles de Monsieur Jurieu (b).

„ J'explique (c) ma pensée, & je dis que je suis <sup>(b) Vrai</sup> <sup>le système de</sup> <sup>l'Eglise</sup> <sup>p. 638.</sup> pour ceux qui ne font pas mourir les heretiques, & j'opine qu'on suive leur exemple. Mais comment je crois d'une autre part qu'il est permis de punir les heretiques du dernier supplice, je ne condamne pas ceux qui les y livrent. Les uns & les autres sont bien selon mon sentiment. Mr. Ferrand ajoute cette dernière periode pour expliquer sa pensée à ce qu'il dir. Il n'eût pas mal fait d'en ajouter encore deux ou trois autres pour l'expliquer davantage. Car tous les gens qui ont un peu de penetration auront peine à démêler les sentimens de l'auteur. Ils jugeront qu'il a pris là un plaisant milieu. Il trouve qu'il est tres permis & par consequent tres juste de faire brûler les Calvinistes, mais pourtant que le meilleur est de ne le faire pas; quelque discours incommode raisonnera ainsi. Il n'est jamais permis de faire souffrir la mort qu'à ceux qui la meritent. S'il est permis de faire mourir les Calvinistes, ils meritent assurément la mort. Or comment la raison, la justice, & l'équité peuvent-elles permettre qu'on laisse vivre dans la société publique des gens qui meritent la mort? Je sçay bien que bien qu'un souverain peut sans crime donner la vie à un meurtrier, à un larron, à des belles qui meritent la mort: mais on suppose que ce sont des gens repentans qui sont tombés une fois dans le crime, qui y ont renoncé, & qui s'engagent à n'y retourner jamais; à tout péché misericorde. Mais il n'y a rien de semblable, à laisser vivre des heretiques qui meritent la mort par leur heresie, & qui perseverent pourtant & déclarent vouloir perseverer dans leur heresie. J'aurois tout autant dire qu'il est juste de faire mourir les larrons, les homicides, & les forciers qui protestent qu'ils voleront, qu'ils tueraient, & qu'ils empoisonneront autant de gens qu'ils pourront, tout autant qu'on les laissera vivre.

Mr. Jurieu raisonne aussi bien dans ce passage, qu'il raisonne mal dans un autre livre (d) où il soutient que les Magistrats sont obligés de punir les idolâtres, & où néanmoins il ne blâme pas l'impunité dont les Etats de Hollande les laissent jouir pendant des siècles entiers.

(S) Au plus déplorable relâchement. Ce ne sont point les Jésuites qui ont inventé les observations mentales, ni les autres opinions que Mr. Pascal (e) leur a reprochées, ni même le péché (f) philosophique. Ils ont trouvé tout cela dans d'autres Auteurs ou formellement, ou dans l'Eglise Romaine. Ils ont trouvé tout cela dans l'Eglise Romaine.

(a) L'An 1615.

(b) Vrai le système de l'Eglise p. 638.  
(c) Les paroles de ce passage imprimées en italique sont tirées d'un livre de Mr. Ferrand intitulé, Réponse à l'Apologie pour la Réformation.

(d) Dans la 8. lettre au Tableau du Socinisme.

(e) Dans les lettres provinciales.

(f) Ce dogme est une suite presque inevitable de la définition de la liberté, par laquelle on établit qu'une action libre, est faite que l'agent se puisse déterminer sans être à droit ou à gauche, sans être nécessaire d'ailleurs. Or cette définition est la plus commune dans l'Eglise Romaine.

dois dire que la maison où il naquit s'appelle presentement la *Santa Casa*, & que la Reine Douairiere d'Espagne en a fait cellion (T) aux Jesuïtes; & qu'on pronça

se qui le produit par des consequences. Mais comme on a vu dans leur Compagnie un plus grand nombre de partisans de ces opinions, que dans les autres Communautez, & qu'entre leurs mains les maxims relâchées devoient seconder de jour en jour, par l'application avec laquelle ils disputoient sur ces choses, on les a pris à partie nommément & formellement. Malheureux fruits de la dispute : la methode d'étudier y a eu pour le moins autant de part que la corruption du cœur. Avant que de regenter la Theologie Morale, on a enseigné un ou plusieurs cours de Philosophie; on s'est fait une habitude de pointiller sur toutes choses, on a ergotisé mille fois sur des êtres de raison, on a ouï soutenir autant de fois le pour & le contre sur les questions des Univerfaux, & sur plusieurs autres de même nature: on a tellement tourné son esprit du côté des objections, & des distinctions, que lors qu'on manie les matieres de Morale, on se trouve tout disposé à les embrouiller. Les distinctions viennent en foule, les argumens *ad hominem* vous obligent à vous retrancher de toutes parts, & à relâcher aujourd'hui une chose, demain une autre. Tout cela est fort dangereux: disputez tant qu'il vous plaira sur des questions de Logique, mais dans la Morale contentez-vous du bon sens, & de la lumiere que la lecture de l'Evangile repand dans l'esprit: car si vous entreprenez de disputer à la façon des Scholastiques, vous ne faurez bien-tôt par où sortir du labyrinthe. Celui qui a dit (a) que les livres des Casuïstes sont l'art de chicaner avec Dieu, a eu raison: ces Avocats du barreau de la conscience trouvent plus de distinctions, & plus de subtilitez que les Avocats du barreau civil. Ils sont du barreau de la conscience un laboratoire de Morale, où les veritez les plus solides s'en vont en fumée, en sels volatils, en vapeur. Ce que Ciceron (b) a dit touchant les subtilitez de Logique, convient admirablement à celles des Casuïstes: on s'y prend dans ses propres filets, on s'y perd, on ne fait de quel côté se tourner, & on ne se sauve qu'en se relâchant presque sur tout. Ceux qui ont lu (c) le livre du Pere Pirot m'avoueront qu'il est plus aisé de le censurer, & de sentir qu'il contient une mauvaise doctrine, que de refoudre ses objections.

(a) Voyez le Journal des Savans du 30. Mars 1665. p. m. 249. & ce que Mr. Bernier rapporte du premier President de Lamouignon, Abregé de Gassendi to. 7. l. 2. ch. 8. pag. m. 525.

(b) Dialectici ad extremum ipsi se compungunt suis acuminibus, & multa querendo reperiri non modo ea que jam non possint ipsi dissolvere, sed etiam quibus ante exorta & potius de-texta proponantur. Cicero de Oratore lib. 2. cap. 38.

(c) Intitulé, l'Apolo-gie des Casuïstes.

(d) Voyez les Observations du P. le Tellier sur la defense de la version Françoise du Nouveau Testament imprimé à Mons, p. 377. & suiv.

(e) Voyez le Journal aux Jesuïtes, scilicet. 10. p. 525. 526.

seigneur en Theologie dans le College royal de sa Compagnie à Salamanque. Il n'a entrepris de deterrer les antiquitez de la Cantabrie, que parce que c'est le país où Ignace de Loyola est né. Il dit qu'aujourd'hui cette Prouince comprend le Guipuscoa, la Biscaye, & le país d'Alava. Ces deux dernieres contrées ont produit les ancêtres de St. Ignace: la premiere lui a donné la naissance dans le territoire d'Azpeytia, car le chateau de Loyola est situé dans ce territoire. Les fons baptismaux de l'Eglise de St. Sébastien d'Azpeytia, dans lesquels Ignace reçut le batême, sont tous les jours un objet de devotion. Les femmes grosses y accourent, & desirent passionnément que leurs enfans y soient baptez, & qu'on leur donne le nom d'Ignace, ou d'Ignacia, afin que cela leur porte bonheur. Le chateau de Loyola où il naquit subsiste encore, & s'appelle la *Santa Casa*. Louis Henri de Cabrera & Terese Henriette Velasca de Loyola Marquis & Marquisse d'Alcanizas & d'Oropesa derniers possesseurs de ce chateau, en firent une cession solennelle l'an 1681. à Marianne d'Autriche, mere du Roi d'Espagne à present (f) regnant. Cette Princesse le donna l'année suivante aux Peres Jesuïtes, afin qu'ils y fondassent un College de leur Societé, & ne se reserva que le droit de patronage tant pour soi pendant sa vie, qu'après sa mort pour le Roi son fils, & pour les Rois d'Espagne qui succederont à son fils. Mais elle impola aux donataires la même charge qui avoit été annexée à la cession qui lui en fut faite, c'est (g) qu'il ne seroit permis de demolir aucune muraille du chateau, & qu'on se contenteroit de bâtir auprès.

Si après avoir indiqué un livre curieux de Gabriel Henao, je n'en disois pas quelque chose, on se pourroit plaindre que je n'aurois fait qu'irriter mal à propos la curiosité du lecteur. Je dirai donc que ce Jesuïte publia un volume in folio l'an 1652. intitulé *Empyreologia, seu philosophia Christiana de Empyreo celo*, où il étale si distinctement le bonheur du paradis, qu'il dit (h) qu'il y aura une musique dans le ciel avec des instrumens materiels comme sur la terre. Mais son detail, si je ne me trompe, n'est pas comparable à celui de Louis Henriqués son confrere qui assure: (i) Qu'il y aura un souverain plaisir à baiser & embrasser le corps des bienheureux; qu'ils se baigneront à la vuë les uns des autres, qu'il y aura pour cela des bains très-agreables, qu'ils nageront comme des poissons; qu'ils chanteront aussi agreablement que les calandres & les rossignols. Que les Anges s'habilleront en femmes, & qu'ils paroisstront aux saints avec des habits de dames, les cheveux frisez, des jupes à vertugadins & du linge agreablement que les calandres & les rossignols. Que les hommes & les femmes se rejoindront avec des mascarades, des festins, des ballets. Que les femmes chanteront plus agreablement que les hommes, afin que le plaisir soit plus grand; qu'elles ressusiteront avec les cheveux plus longs; & qu'elles se pareront avec des rubans & des coiffures, comme on fait dans le monde. Que les gens mariez se baisseront comme en cette vie, & leurs petits mignons d'enfans, ce qui sera avec un grand plaisir.

(f) On écrit ceci le 23. de Novembre 1695.

(g) Ne sicut ul-lum profuturi collegii fabrica parietem demoliri fas est, sed antiquis hujusce domus muris ob vetustatis venerationem illibatibatis, contrigua modicia adju-gere & excitare liceret.

(h) *Acta Eruditor. Liff. ubi supra p. 527.*

(i) Dans son livre intitulé, l'Apolo-gie des Casuïstes, p. 273.

(j) Dans le 1. volume de la Morale pratique des Saints, p. 274.

nonça trois Sermons sur sa beatification, qui furent très-fortement (V) censurés

(V) Trois Sermons sur sa beatification . . . censurés par la Sorbonne. ] Paul V. ayant beatifié Ignace l'an 1609. les Jésuites (a) en firent fête solennelle par toutes leurs Maisons, Colleges, & Novitiats, où ils choisirent & prirent les plus grands Theologiens & qui n'étoient de leur Ordre, de faire le Panegyrique. Valderrame Prieur des Augustins de Seville fit le Sermon le 31. de Juillet 1610. Pierre Deza Dominicain de Valence le fit le 26. de Janvier 1610. Jaques Rebullosa Dominicain de Barcelonne, le fit le quatrième Dimanche de l'Avent 1609. Un Jésuite Limousin nommé François Solier, traduisit d'Espagnol en François ces trois Sermons, & les publia à Poitiers l'an 1611. On y trouva 4. articles que la Faculté de Theologie de Paris assemblée dans la sale de Sorbonne le 1. d'Octobre 1611. foudroya d'une terrible maniere.

(b) Le premier est en la premiere predication de Frere P. de Valderame page 54. & 55. Nous sçavons bien que Moÿse portant sa baguette en main, faisoit de très-grands miracles en l'air, & en la terre, en l'eau, es pierres, & en tout ce que bon lui sembloit, jusques à submerger Pharaon avec son armée dans la mer rouge, mais c'estoit l'ineffable nom de Dieu, que le docteur Toftat Eveque d'Avilla dit avoir esté gravé en ceste verge ou baguette, lequel operoit ces merveilles. Ce n'estoit pas si grand cas que les creatures voyant les ordonnances de Dieu leur souverain Roy & Seigneur, foudrites de son nom, lui rendissent obeïssance. Ce n'estoit pas aussi grande merveille que les Apostres feissent tant de miracles, puis que c'estoit au nom de Dieu par la vertu & pouvoir qu'il leur en avoit donné, le marquant de son cachet, *In nomine meo demonia ejiciunt, linguis loquentur novis &c.* Mais qu'il gnauce avec son nom écrit en papier, face plus de miracles que Moÿse, & autant que les Apostres: que son signet aye tant d'authorité sur les creatures qu'elles lui obeïssent soudain, c'est ce qui le nous rend grandement admirable. Le second, pag. 91. de la mesme predication, Tandis qu'Ignace vivoit, sa vie & ses mœurs estoient si graves, si saintes, & si relevées, mesme en l'opinion du ciel, qu'il n'y avoit que les Papes, comme saint Pierre, les Imperatrices comme la mere de Dieu, quelque souverain Monarque comme Dieu le pere & son saint Fils, qui eussent le bien de la voir (c). Le troisieme est en la predication de Frere Pierre Deza, page 111. & 112. Sans doute les autres fondateurs des ordres Religieux furent envoyez en faveur de l'Eglise &c. Novissime autem diebus isis loquutus est nobis in filio suo Ignatio, quem constituit heredem universorum, & auquel il ne manque autre point de louange que, *per quem fecit & sacula.* Le quatrieme est en la predication de frere Jacques Rebullosa, page 207. Le Martyr Ignace portoit une tant particuliere affection, au saint Pere & Pape de Rome, comme au legitime successeur de J E S U S - C H R I S T, & son Vicaire en terre.

(d) La Faculté (d) opinâ & decreta sur le premier article, que ceste forme de parler par laquelle le nom de la creature est égalé au nom de Dieu

tout puïssant; les miracles faits au nom de Dieu, amoindris; & finalement que les miracles qui n'estoyent pas encores certains estoient preserez à ceux que l'on devoit tenir d'une foy Catholique, indubitable, estoit scandaleuse, erronée, blasphemante & impie. Quand au second, que ceste assertion, laquelle feint que Dieu recoit quelque bien de la vision de la creature, est de soi detestable, fausse, & manifeste herese. Quant au troisieme, où on a approprié le texte de saint Paul, Novissime autem &c. à autre qu'à J E S U S - C H R I S T; il est execrable, & retient du blasphème & de l'impie. Quant au dernier article, il a deux parties contraires, l'une desquelles destruit l'autre: la dernière à la verité est Catholique & approuvée, sçavoir que le Pape est le Vicaire de J. C H R I S T en terre: mais la première, sçavoir que le Pape est legitime successeur de J. C H R I S T, est une proposition manifestement fausse & du tout heretique. Signé C. Petit Jan Curé de S. Pierre.

Le P. Sollier publia une (e) apologie très-hardie & menaçante, où il dit entre autres choses qu'il falloit se souvenir que l'on parle populairement es (f) sermons & declamations, sur tout au genre qu'ils appellent demonstratif & enco-miatique, qui recoit plus facilement les amplifications que le deliberatif ou judiciaire, & qu'il est aisé de conoître quand le Predicateur avance une conception (g) plutôt pour delester l'oreille que pour enseigner serieusement ses auditeurs. Il fit voir que Louis de Grenade, Saint Antonin & Saint Bernard ont fait des applications de l'écriture aussi fortes, ou même plus fortes que celles dont on se plaignoit. Il cita plusieurs (h) passages de l'écriture, pour justifier cette pensée de Valderrame. Tandis qu'Ignace vivoit, sa vie & ses mœurs n'étoient conues de tous, & n'y avoit que Dieu le Pere & son fils qui eussent le bien de la voir, mais soudain qu'il fut mort tous les courtisans du Roi éternel accoururent pour le voir. Il demanda si quand le St. Esprit dit es Cantiques à une ame choisie, ostende mihi faciem tuam, sonet vox tua in auribus meis, vox enim tua dulcis & facies tua decora, ce seroit mal traduire, ce seroit blasphemer ou paraphraser le passage, que de dire, Ma colombe fais que j'aye le bien de voir ta face & d'entendre ta voix, d'autant que ta voix est douce & ton regard de bonne grace. Il ne repond rien sur la 4. proposition qui fut censurée, & il paroît ignorer qu'elle peut étre. Ce n'est pas qu'il n'entreprenne de justifier 4. articles, mais il suppose que le quatrième étoit celui-ci. (i) Il n'y a que l'ordre de S. François qui face des miracles en matiere de pauvreté volontaire. Car un Frere-lai de son Ordre, dit-il, avec le cordon qui lui sert de ceinture, en sa main, fait plus de miracles que ne fit jamais la verge de Moÿse, parce que celle-la ne tira que de l'eau d'une pierre, & c'estui-ci tire pain, vin, chair, & tout ce qui lui fait besoin des poitrines plus dures que les rochers. Il justifie cela en deux manieres. 1. En disant que c'est une de ces pensées qu'un Predicateur avance non pas pour dogmatifer serieusement, mais pour chatouiller l'oreille de ses auditeurs. 2. En soutenant qu'au pied de la lettre la proposition est veritable: Mais, dit-il, quand on voudroit la prendre à l'estroit du

garrot,

(a) Mercure François, 10. 2. p. m. 264. ad ann. 1611.

(b) Mercure François ibid. p. 265. Voyez aussi le 1. tome de la Morale pratique pag. 22.

(c) Hospinien à la page 11. de son Historia Jesuitica, donne à ces paroles un ridicule tout particulier: il les traduit ainsi: Denique Monarche supremo, Deo Patri, ejusque sanctissimi mo Filio, eos intueri & videre tanquam ex singulari gratia successum.

(d) Mercure François ibid. pag. 266.

(e) Les Bibliothèques des Jésuites n'en parlent point, non plus que de la version des trois Sermons.

(f) Mercure François ibid. p. 271.

(g) Entre les autres Proverbes chap. 8. v. 31. De- hinc mecum filius hominum.

(i) Mercure François ibid. pag. 271. C'est Deza qui se seroit de cette pensée p. 151.

jez par la Sorbonne. Il s'éleva quelques differens en France (X) touchant le jour de sa fête , après que le Pape Urbain VIII. eut publié la Bulle de sa Canonisation.

(e) Voyez le livre mentionné, Mala fides & calumnie auctoris anonymi &c.

LOLIUS

garrot, & avec toutes les rigueurs de l'eschole, n'est-il pas vrai que c'est une plus grande œuvre de se choisir un cœur accré en malice, & endurci en impiété, que de faire jaillir l'eau claire des rochers ? S. Bernard n'a-t-il pas dit en ce sens, que JESUS-CHRIST a été plus miraculeux en la conversion de Marie Magdelaine, qu'en la resurrection de son frere Lazare ? Il auroit bien fait de s'en tenir à la premiere raison, c'est-à-dire de représenter uniquement qu'il faut faire grace aux faillies d'un Orateur, & que l'éloquence de la chaire principalement parmi les Moines, & le jour d'un Panegyrique, est en possession d'une licence presque sans bornes. Mais cela n'empêche point qu'on ne doive censurer quelquefois les enthousiasmes de cette licence, comme Monsieur l'Archevêque de Reims (a) l'a pratiqué depuis peu. Je n'oublie point que Scioppius (b) a fort plaisanté sur un endroit de ce Sermon de Pierre Deza. C'est celui où le Predicateur fait valoir comme un grand miracle le bonheur qu'avoient les Jesuites d'obtenir universellement ce qu'ils demandoient, dans un siecle avare, dur & foudré à la charité.

(a) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Sarrasins, mois d'Avril 1655. pag. 555.

(b) Scioppius, in fam. Eamiani Strada p. 159.

(c) Erroz lubolait tandem & deprehensum est tres has conciones à Jesuitis confectas, habitas & publicatas fuisse. Hist. Hispanica, lib. 1. pag. 11. edit. 1681.

(d) Au 1. tome de la Morale pratique des Jesuites p. 22.

Hospinien en parlant de cette affaire a dit une chose qu'il a sans doute persuadée à bien des gens, & qui néanmoins semble très-fausse. Il dit que les Jesuites composent eux-mêmes ces trois sermons, mais que pour faire plus d'honneur à leur Saint Ignace, ils s'en font écrire par des Dominicains Espagnols les avoient prêchéz. Il ajoute (c) que cette fraude fut découverte. Le sens commun se souleve contre cette accusation; car prenez que les Jesuites soient aussi mechans qu'il vous plaira, vous ne tenez rien, il faut de plus que vous supposiez qu'ils sont stupides, & fots comme des enfans; puis qu'il n'y a que des benets qui soient capables d'ignorer, que dans deux mois pour le plus tard ils seront couverts de honte aux yeux du public, s'ils se hafardent de faire imprimer fausement que tels & tels Moines, designez par le lieu de leur residence, par leur dignité, par leur nom, ont prêché telles & telles choses un tel jour dans une telle ville. De pareils mensonges ne peuvent manquer d'être bien-tôt refusez par un dementi public & juridique, qui rend le menteur éternellement l'objet de la risée de ses ennemis. S'il n'y a que des benets qui soient capables de ne pas prévoir comme très-prochaine cette rude mortification, il n'y a que des brutaux & des stupides qui l'ayant prevue soient capables de s'y exposer. Ainsi toutes les apparences veulent que nous croyions, que les Jesuites fort jaloux de la gloire de leur Ordre, fort éclairés sur leurs interets, & fort observez par des ennemis alertes, n'ont point supposé les trois Sermons que François Solier fit imprimer à Poitiers: & puis que les Janfenistes (d) n'en attribuent aux Jesuites que la traduction Française, c'est une preuve évidente qu'Hospinien s'est trompé. Ceci me fait souvenir d'une certaine inscription en faux qui fut malheureuse aux Capucins de Paris. Ils prétendirent que l'approbation d'un de leurs Peres mise au devant

du livre d'Amadeus Guimenius étoit supposée. Nous declaron, dirent-ils, qu'aucun des nôtres n'a approuvé ce livre, & bien plus qu'il n'y a eu & qu'il n'y a dans notre congregation aucun Religieux Provincial, qui s'appelle Luisius de Valence, qui a été deux fois Ministre Provincial de l'Ordre des Fr. Mineurs de St. François Capucins de la Province du sang de J. CHRIST dans les Royaumes de Valence & de Meurcie, Maître es Arts, premier Professeur & Lecteur Jubilé de la Sacrée Theologie, & Conseiller Qualificateur de l'Inquisition de l'un & l'autre Royaume, & que nous n'avons en Espagne aucune Province qui soit aussi appelée. Nous protestons aussi que ces pompeuses qualitez, dont on revêtit l'Auteur de cette approbation empruntée, sont extraius tres-éloignées de la simplicité dont nous faisons profession. Nous declaron ces choses sur le remoi gnage de notre très R. P. General, qui ayant appris que ce livre paroissoit avec cette approbation a remoi gné que nous venons de dire. Cette inscription en faux fut refusee dans tous ses chefs (e) par des actes authentiques, & revêtus de tout ce que la procedure juridique la plus exacte peut demander de formalitez. A quoi songeroient les bons Capucins de Paris ? Pouvoient-ils bien se persuader que d'habiles imposteurs marqueront tant de caractères, nom propre, nom de dignité, nom de residence &c. s'ils avoient à produire une fausle approbation ? Ne seroit-ce point marquer à les ennemis la route qu'il faudroit prendre pour trouver la bête au gîte ? Ne seroit-ce pas les conduire comme par la main à la découverte de l'imposture ? Les Janfenistes ont reconu publiquement que l'attribution des Capucins de Paris contient un faux exposé (f).

Notez en passant que les noms propres sont vilainement deliquéz dans le recit d'Hospinien; c'est apparemment par la negligence des Correcteurs. Vous y trouvez Valderama, & Vualderama, au lieu de Valderrama; Doza au lieu de Deza; restatus au lieu de Tostatus; Titefac au lieu de (g) Fitefac; Ducal au lieu de (h) Du Val.

(X) Quelques differens en France touchant le jour de sa fête. ] Mr. Heidegger raconte que le Pape ayant assigné à Saint Ignace le meme jour de fête qui appartenoit depuis long tems à Saint Germain, les Jesuites effacerent des fastes ecclesiastiques le nom de Saint Germain, pour mettre à la place le nom de leur Fondateur (k). Les François s'en scandaliserent à cause de leur grande veneration pour Saint Germain: le Prince de Condé fauteur des Jesuites assura que St. Ignace lui aparut, le jour que l'on celebroit sa fête à Rome. La cause portée à Rome fut decidée de la maniere que l'on va voir. Le Pape ordonna que la fête de Saint Germain & celle de Saint Ignace seroient celebrees le meme jour, mais que s'ils ne pouvoient pas s'accorder ensemble, Ignace comme le plus jeune seroit obligé d'attendre l'année bissextile, où il auroit pour lui seul la journée intercalaire (l). Je voudrois que Mr. Heidegger eût cité quel que bon Auteur, car je n'ai pas trouvé tout

per Dacien Campfordum, in primée à Cologne l'an 1682.

(f) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Sarrasins, mois de Janvier 1688. pag. 140.

(g) Il demanda la censure des articles extraits des trois sermons.

(h) Il se joignit à la censure, & on n'eut point d'égard à sa remontrance.

(i) Savoir le 31. de Juillet.

(k) Eo impudenti. . . proceffi sunt, ut ex factis Calendario ipso Romano, eraso nominis S. Germani qui eum sibi diem habentis vendicaverat. Ignatium suum substituerent.

(l) Heidegg. Hist. Papat. p. 357.

(m) Lis ad cem delata ridiculata decessa est, ut eodem die simul Germanus & Ignatius celebrarentur. Les François s'en scandaliserent à cause de leur grande veneration pour Saint Germain: le Prince de Condé fauteur des Jesuites assura que St. Ignace lui aparut, le jour que l'on celebroit sa fête à Rome. La cause portée à Rome fut decidée de la maniere que l'on va voir. Le Pape ordonna que la fête de Saint Germain & celle de Saint Ignace seroient celebrees le meme jour, mais que s'ils ne pouvoient pas s'accorder ensemble, Ignace comme le plus jeune seroit obligé d'attendre l'année bissextile, où il auroit pour lui seul la journée intercalaire (l). Je voudrois que Mr. Heidegger eût cité quel que bon Auteur, car je n'ai pas trouvé tout cela Id. ibid.

**L O L L I U S ( M A R C )** Consul de Rome l'an 733. L'Empereur Auguste lui donna de grandes marques de son estime ; car non seulement il l'honora du gouvernement d'une très-belle Province \* l'an 729. mais il le fit aussi Gouverneur de Caius Cesar son petit-fils, lors qu'il envoya ce jeune Prince dans l'Orient pour y mettre ordre aux affaires de l'Empire. La conduite de Lollius fit éclater dans ce voyage les mauvaises qualitez qu'il avoit finement cachées, sous les fausses apparences de la vertu. Sa dissimulation avoit été si heureuse, qu'encore que l'avarice fût son foible il avoit passé pour (A) imprenable à l'argent. Les presens immenses qu'il extorqua pendant qu'il fut auprès du jeune Cesar, lui firent perdre cette fausse reputation. Il fit paroître d'autres défauts dans ce même emploi, car afin de se rendre plus nécessaire, il (B) entretenoit la discorde entre Tibere & Caius Cesar ; & on croit même qu'il servoit d'espion au Roi des Parthes, pour éloigner la conclusion de la paix. Caius aprit (C) cette trahison, lors qu'il s'aboucha avec ce Monarque dans une Ile de l'Euphrate, & il conçut une telle haine pour son Gouverneur, que celui-ci s'en desespéra : il se fit mourir (D) lui-même. Il avoit vaincu les Besses l'an 738. & ayant porté tout de suite la guerre dans l'Allemagne, il y avoit reçu (E) un affront ; mais il avoit eu sa revanche, & reduit les Allemans à faire la paix.

\* Celle qu'on fit de la Galatie, de la Lycadie, de l'Asie, de la Pisidie, après la mort du Roi Aminias. Voyez le Pere Nodding, Cenot. Pisan.  
 † Voyez la remarque D & G.  
 ‡ Patereulus lib. 2. c. 101.  
 § Dio lib. 54. p. m. 612.

(a) Elle est dans le Recueil des pieces concernant le N. Testament de Mons. 1. partie, p. 534.  
 (b) Pag. 593.  
 (c) In Compendio Historie sive rerum salutarum p. m. 544.  
 (d) In Historie Romanorum. p. m. 313.  
 (e) Horat. Ode 9. lib. 4.  
 (f) Sub Legato M. Lollio homine in omnia pecuniæ quam rechte facienti cupidiore, & inter summam vitiatorum dissimulationem vitiatissimo Patereulus lib. 2. c. 97.  
 (g) Sueton. in Tiberio 6. 12.

bus M. Lollii comitis & rectoris ejus. Cela seroit encore plus clairement par le temoignage que Tibere rendit à Quirinus Gouverneur de Caius Cesar. Datusque (h) rector C. Casari Armeniam obtinenti Tiberium quoque Rhodi agentem coluerat, quod tunc patere fecit in senatu, laudat in se officium, & incensat M. Lollio, quem autorem C. Casari pravitatis & discordiarum ardebat.

(C) Caius aprit cette trahison. ] Considerex ces paroles de Patereulus. Quo tempore M. Lollius quem veluti moderatorem juvenis filii sui Augusti esse voluerat, perfidiam & plene subdoli ac versuti animi consilia per Parthum indicata Casari (i), facere licentia vulgavit.

(D) Lollius se fit mourir lui-même. ] C'est Plinè qui nous l'apprend. (k) M. Lollius infamatus regum munibus in toto Oriente indicata amicitia à C. Casare Augusti filio venenum bibere. Solin (l) temoigne la même chose ; Patereulus plus voisin de ce tems-là doute si Lollius se fit mourir : (m) Caius mors intra paucos dies sortuita an voluntaria fuerit ignoro ; mais il assure que Lollius ne vécut guere depuis l'entrevue de Caius Cesar, & du Roi des Parthes. Il semble que Suetone (n) fût vivre quelque tems Lollius depuis sa disgrâce, car il dit que Caius Cesar saché contre Lollius s'apaisa envers Tibere, & consentit qu'on le rapelât à Rome.

(E) Il y avoit reçu un affront, mais il avoit eu sa revanche. ] La honte fut plus grande (o) que la perte dans l'échec de notre Marc Lollius. On M. Lollius (p) y perdit l'aigle de la 5. legion. Eusebe sans offenser, parler d'aucune disgrâce de Lollius, assure que les Germains furent batus par ce General l'an 4. de la 190. Olympiade. Scaliger (q) pretend qu'Eusebe se trompe, & quant au fait, & quant à l'année ; mais puis que Dion (r) assure que les Germains ayant eu les préparatifs de guerre de Lollius, & le voyage qu'Auguste faisoit en (o) Lollia-Gaule avec une armée, se retirerent dans leur pais, & firent la paix, & donnerent des otages, il est apanant qu'ils avoient été batus en quelque rencontre, comme Eusebe le suppose.

(h) Tacit. Annal. lib. 3. cap. 48.  
 (i) Je mets la virgule après Casari, & non pas devant, comme Boetius : mais j'aime mieux enlever l'ira vulgavit.  
 (k) Plin. lib. 9. c. 37.  
 (l) Solin. cap. 53. p. m. 85.  
 (m) Patereulus lib. 2. c. 102.  
 (n) Is Caius Cesar forte tunc M. Lollius (p) y perdit l'aigle de la 5. legion. Eusebe sans offenser, parler d'aucune disgrâce de Lollius, assure que les Germains furent batus par ce General l'an 4. de la 190. Olympiade. Scaliger (q) pretend qu'Eusebe se trompe, & quant au fait, & quant à l'année ; mais puis que Dion (r) assure que les Germains ayant eu les préparatifs de guerre de Lollius, & le voyage qu'Auguste faisoit en Lollia-Gaule avec une armée, se retirerent dans leur pais, & donnerent des otages, il est apanant qu'ils avoient été batus en quelque rencontre, comme Eusebe le suppose.  
 (o) Lolliam nam (latam) maris in-imagis, il est apanant qu'ils avoient été batus en quelque rencontre, comme Eusebe le suppose.  
 Id. in Augusto c. 21.

Non (e) ego te meis  
 Charis inornatum sileri,  
 Torve tuos patiar labores  
 Impune, Lolli, carpere lividas  
 Obliviones, est animus tibi  
 Remque prudens, & secundis  
 Temporibus dubisque rectus,  
 Vindex avara fraudis, & ABSTINENS  
 DU CENTIS AD SE CUNCTA PECUNIÆ,  
 Consulque non unius anni,  
 Sed quoties bonus atque fidus  
 Index honestum pratulit utili, ET  
 REJECIT ALTO DONA NOCENTIUM  
 VULTU: & per obstantes catervas  
 Explicuit sua victor arma.

Quoi qu'un Poëte de Cour ne fasse guere conscience de donner aux gens les éloges dont ils sont reconus indignes, il faut croire qu'Horace se regle ici sur les apparences, c'est-à-dire qu'il proportionne ses éloges à l'estime où celui qu'il loué étoit alors ; car nous apprenons d'un celebre Historien que ce (f) Lollius cachoit admirablement ses mauvaises qualitez.  
 (B) Il entretenoit la discorde entre Tibere, ] C'est ce qu'on peut inferer de ces paroles de Suetone. (g) Namque privignum Cajum orienti præpositum cum visendi gratia trajecisset Samum (Tiberius) alio morem sibi sensit ex criminationi-

(p) Patereulus lib. 2. cap. 97. (q) Scalig. Animadv. in Enst. p. m. 171. (r) Dio, ubi supra.

L I U S ( F ) son fils fut Consul on ne fait en quelle année, & laissa une fille qui fut femme de Caligula , comme je le dis dans ( G ) les remarques.

LONGVIC

(a) Tacite dit Annal. l. 12. c. 1. que Lollia Paullina étoit fille M. Lollii Consularis.

( F ) Son fils fut Consul ( a ) . . . & laissa une fille . . . femme de Caligula. ] Il y a bien des Auteurs ( b ) qui disent que Lollius Gouverneur de Caius César, étoit le pere de cette fille; c'est un mensonge; Lollia Paullina étoit la petite fille de ce Lollius : nous trouvons cela dans Pline ( c ) en propres termes, & d'ailleurs nous le pouvons insérer solidement de la concurrence où elle fut avec Agrippine, quand il fut question de remarier l'Empereur Claude. Tout ce ( d ) qu'il y eut de Dames recommandables par leur naissance, par leur beauté, par leurs richesses, entrerent en lice pour disputer ce mariage, mais enfin toute la dispute fut réduite à la question si Agrippine seroit préférée à Paulline, ou à Elia Petina. Jugez si cela peut convenir à une femme d'environ 50. ans. Paulline ne pouvoit pas être de beaucoup plus jeune, si elle étoit fille de notre Marc Lollius, qui sortit de Rome avec son élève environ l'an 751. & mourut deux ans après: or la dispute dont je parle éclata l'an de Rome 801. Il n'est pas aisé de bien décider si celui à qui Horace adresse la 2. & la 18. lettre du premier livre, est le même que celui à qui il adresse l'ode 9. du 4. livre. Mr. Dacier qui l'affirme, croit par conséquent que ces trois pieces sont adressées à Marc Lollius Gouverneur de Caius César. Il croit même que Lollius avoit cette charge lors qu'Horace lui écrivit la 18. lettre, qu'il suppose ( e ) que l'on peut dater de l'an de Rome 742. Il y a deux choses à observer contre cela. 1. Aucun Historien ne fait mention que Lollius ait eu cette charge avant que ce jeune Prince fût envoyé dans l'Orient. 2. Il n'est nullement vraisemblable que si Horace avoit écrit cette lettre au Gouverneur de Caius César, il n'eût rien marqué qui se rapportât à cet honneur. Or il est certain qu'on ne trouve dans cette lettre aucune chose qui fasse conjecturer, que Lollius avoit été jugé digne d'être proposé à l'éducation du petit-fils de l'Empereur. Où est le Poète qui s'aviserait de donner mille conseils au Gouverneur de Phenitier presomptif d'un grand Empire, sans instruer pour le moins qu'il parle à un homme très-capable de faire leçon aux autres sur la vertu ( f ) civile, & qui instruisoit actuellement un jeune Prince par le choix d'un grand Monarque? La même raison me persuade que Lollius n'étoit pas encore Gouverneur du jeune César ( g ), lors qu'Horace lui adressa l'ode 9. du 4. livre. Le Poète se fût-il dispensé de le louer de ce côté-là? De plus Horace s'adresse à un homme qui avoit porté les armes au commencement de sa jeunesse, dans l'expédition d'Auguste ( h ) contre les Cantabres. Ce peuple fut subjugué en l'année 729. lors que notre Lollius gouvernoit la Galatie. Par cette remarque le Pere Noris ( i ) fait voir qu'Horace n'a point écrit à Marc Lollius Gouverneur de Caius César la lettre dont nous parlons. Mr. Dacier ( k ) a beau dire qu'Auguste fit son premier voyage contre les Cantabres l'an de Rome 726. & que ce voyage dura 4. ans, & que puer signifioit souvent un homme fait; & que Lollius avoit eu dispense d'âge

(b) S. In ubi supra le dit.

(c) Lib. 9. cap. 35. p. m. 337.

(d) Voyez Tacite cité dans la remarque suivante.

(e) Mr. Dacier sur Horace 10. 10. p. 428. edit. de Hollande.

(f) C'est sur cela que roule la 18. lettre du 1. livre d'Horace Voyez les notes de Mr. Dacier ibid. 10. 9. p. 146.

(g) Mr. Dacier sur Horace 10. 4. pag. m. 242. croit que Lollius avoit déjà cette charge.

(h) Militiam puer, & Cantabrica bella tubili Sub duce, qui templis Parthorum signa refulsit, Et nunc, si quid abelli, Italici adjudicet armis. Horatius epist. 18. l. v. v. 55.

(i) Noris, Conotaph. Pisan. pag. 257.

(k) Remarques sur Horace tome 9. p. 177.

pour être Consul l'an 732. il n'affoiblit point la preuve du Pere Noris ( l ). Disons donc avec ce savant Auteur, qu'Horace a écrit la 2. & la 18. lettre du premier livre au fils de ce Lollus.

( G ) Comme je le dis dans les remarques. C'est ici que l'on trouvera l'article de L O L L I A P A U L L I N A petite fille de notre Marc Lollius. Son premier mari s'appelloit Caius Memmius Regulus: il étoit Consul lors que Sejan fut tué: quelque temps après étant à ( m ) la tête d'une armée, il reçut ordre d'amener sa femme à Rome, pour la marier avec l'Empereur Caligula. Je dis pour la marier, car ce Prince ayant ouï dire que l'ayeule de Lollia Pallina avoit eu une très-grande beauté, commanda tout aussitôt que Memmius lui donnât en mariage la femme, agissant dans le contrat de mariage comme un pere qui marie sa fille. Lolliam ( n ) Paullinam C. Memmio Consulari exercitus regenti nuptiam facta mentione avia cjus, ut quondam pulcherrima, subito ex provincia evocata ac perducam à marito conjunxit scriberet ( p ). Ceci arriva l'an de Rome 791. n. 2056.

Caligula degoûté bien-tôt de Paulline la repudia sous prétexte de sterilité, ( q ) & lui ordonna de n'avoir jamais à faire avec aucun homme. Misfam ( r ) fecit interdicio cuiusquam in perpetuum cum. Neuf ans après ce divorce, Paulline étala tous les avantages pour supplanter ses rivales auprès de l'Empereur Claude qu'elle vouloit épouser, mais fa faëtion fut moins forte que la brigade d'Agrippine. Cade Messalina convulsa principis domus orto apud liberos certamine quos deligeret uxorem Claudio calibus vite intolerami, & conjugum imperis obnoxio. Nec minore ambitu femine exarserant, suavi quaque nobilitatem, formam, opes contendere, ac digna tanto matrimonio ostentare. Sed maxime ambigebatur inter Lolliam Paullinam, M. Lollii consularis filiam, & Juliam Agrippinam Germanicam genitam: huic Pallas, ille h Callistus, fautores aderant: at Elia Petina qui cum familia Tiberonum, Narcisso fovebatur ( s ). Le Favori qui portoit Paulline alleguoit que comede elle n'avoit point d'enfans, elle seroit une bonne belle-mere aux enfans de Claude, Callistus ( t ) . . . longe rectius Lolliam induci quando nullos liberos genuisset, vacuam annulatione, & privignis parentis loco futuram. Mais les Favori qui agissoit pour Agrippine, allegua des raisons plus fortes, si bien que ce fut en sa faveur que Claude se declara. Ce triomfe devoit effacer la haine que la concurrence de Paullina avoit excitée dans le cœur d'Agrippine, ce pendant la rivale heureuse n'oublia rien pour perdre la malheureuse; elle la fit accuser d'avoir consulté les devins, & l'oracle d'Apollon sur le mariage

( l ) Ce Pere refuse Grandjor, qui a cru Onomast.

( m ) P. 547. qu'Horace adresse la lettre 2. & 18. du 1. livre au Gouverneur de Caius César.

( n ) Selon Dion. l. 58. P. 731. il étoit Gouverneur de Asie & de Macédoine.

( o ) Suetonius in Caligula c. 25.

( p ) In Chronico de Caligula c. 25.

( q ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( r ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( s ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( t ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( u ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( v ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( w ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( x ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( y ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

( z ) Voici la remarque de Calpurnius: Ait Eulebius, scriberet, nempe in dotali instrumento, nam ut omnia acta legitime viderentur, omnia fo-

LONVIC (\*J AQUELINE DE) Duchesse de Mompensier, a été une \* Jacoba Dame de grand (A) merite & de grand credit vers le (B) milieu du XVI. siecle. de Thou.

mariage de l'Empereur : le procès se termina par un arrêt qui condamna Lollia Paulina au bannissement, & à la confiscation de la principale partie de ses biens. On ne lui laissa qu'environ 130. mille écus. Les paroies de Tacite que je vais citer nous apprendront quelque chose du parentage de Pauline. Atrox (a) odii

(A) De grand merite.] Monsieur de Thou (f) en parle tort honorablement. Sub id tempus (f) Lib. Jacoba Lonviana Mompensier uxur V. Kal. Sept. 28. ad ex tate decessit, virili animo & prudentia sexum insignis, que semper publica tranquillitate studuerat, & si diutius vixisset, motus qui postea secuti sunt impediura creditur. Le President de la Place ne lui rend point un témoignage moins glorieux. Si elle eût plu longuement vécu, dit-il (g), l'on estime que les troubles ne fussent tels servens que depuis ils survinrent, pour ce quelle eût d'une part fort amee & creue de la Rep. l. 6. Roynie, & d'autre le Roy de Navarre se sentoit fol. 215. foit obligé à elle, qui servit d'un lien pour les unir & entretenir en paix & amitié. Elle étoit femme de bon entendement, & clairvoyante aux affaires même d'Etat. Ce fut à elle que l'Archevêque de (h) Vienne eut recours comme à la dernière ressource, & lors qu'il vit qu'on alloit opprimer les Princes du sang sous le regne de François II. Il lui (i) depêcha un Exprés, pour lui dire que si elle ne tenoit pas la promesse qu'elle avoit donnée de traverser la Maison de Guise, tout étoit perdu. Le President de la Place qui rapporte ce fait au long, donne un petit coup en passant à la Duchesse; mais il insinue qu'il eût plus au Connétable de Mommorenci qu'à elle, qu'on ne remedât au mal. Ladite Dame de supra fol. Mompensier, dit-il (k), ayant entendu ce propos, D'Ambricorez qu'elle fust timide, fit donner congé audit que se personnage, qui avoit parlé à elle pour aller aux bains (l) d'Aspas au Liege; lequel passant à Meru le jour Saint Martin suivant, parla audit Connétable, & peu y projeta. Nous verrons ci-dessous même (m) qu'on l'a blâmée d'avoir tout gâté, par le conseil qu'elle donna au Roi de Navarre.

(a) Tacit. Annal. l. 12. c. 22. ad ann. 802. Agrippina, ac Lollia insensa, quod secum de matrimonio principis certavisset, molitur crimina, & accusatorem, qui objiceret Chaldæos, magos, interrogatumque Apollinis Clarii simulacrum super nuptiis imperatoris. Exim Claudius mandata res, multa de claritudine ejus apud senatum profatus, sorore L. Volusii genitum, majorem ei patrum Cottam Messallinum esse, Memmio quondam Regulo nuptam (nam de C. Cæsaris nuptiis consulto recebat) addidit perniciosa in Rempub. consilia, & materiem sceleris detrahendam. Proin publicatis bonis, & exheredita Italia. Ita quinquagesis festivum ex opibus mensis exuli restitum. Agrippine ne pouvant contenter sa haine sans la mort de sa rivale, la fit (b) tuer dans le lieu de son exil, & pour être bien assurée que c'étoit la tête de Pauline qu'on lui apportoit, ce qu'elle ne pouvoit pas bien connoître au village, elle lui ouvrit la bouche, car elle favoit que les dens de cette Dame avoient quelque chose de singulier (c). Ἡδὴ δὲ πικρὰ ἔχων τῶν ἐπιφανῶν γυναικῶν ἑλοπιποσοσι εἴθερος, ἔχων τὴν τε Παυλίαν τὴν Λοιδίαν, ἐπειδὴ ἐλαττωθῆναι πικρὰ εἶχε τῆς Κλαυδίου συνουκιστην ἐχόντων, ἀπέκτεινε. τὴν τε καὶ Φαλλῶν αὐτῆς κεραισεύσαν αὐτῆς ἡ γυναικοσοσι, τὸ τε σῆμα αὐτῆς αὐτοχρησίου λυθουσε, ἔχων πικρὰ εἶχε ἐπιφανῆσασο, ἰδίως πως ἔργωνται. Multas illustres & nobiles feminas nonnulla invidia perdidit: in quarum numero fuit Lollia Paulina: quæ ab ea propterea necata est, quod se Claudio nupturam esse aliquando speraverat: cujus caput ad se perlatum quum non agnosceret, os ejus manu sua aperuit, ut dentes inspiceret, quos illa non perinde ut cætera solem habuerat. Par la somme qui fut laissée à Pauline, on put connoître qu'elle étoit extrêmement riche, & mais on la conoitra mieux si Pon considère la somptuosité prodigieuse de ses vêtements. Pline qui l'avoit vuë nous apprend que même dans des occasions qui n'étoient pas des plus pompeuses, elle portoit sur ses habits & à sa coiffure pour 4. millions de pierres.

(c) Xiphil. in Claudio p. m. 173. Ἡδὴ δὲ πικρὰ ἔχων τῶν ἐπιφανῶν γυναικῶν ἑλοπιποσοσι εἴθερος, ἔχων τὴν τε Παυλίαν τὴν Λοιδίαν, ἐπειδὴ ἐλαττωθῆναι πικρὰ εἶχε τῆς Κλαυδίου συνουκιστην ἐχόντων, ἀπέκτεινε. τὴν τε καὶ Φαλλῶν αὐτῆς κεραισεύσαν αὐτῆς ἡ γυναικοσοσι, τὸ τε σῆμα αὐτῆς αὐτοχρησίου λυθουσε, ἔχων πικρὰ εἶχε ἐπιφανῆσασο, ἰδίως πως ἔργωνται. Multas illustres & nobiles feminas nonnulla invidia perdidit: in quarum numero fuit Lollia Paulina: quæ ab ea propterea necata est, quod se Claudio nupturam esse aliquando speraverat: cujus caput ad se perlatum quum non agnosceret, os ejus manu sua aperuit, ut dentes inspiceret, quos illa non perinde ut cætera solem habuerat. Par la somme qui fut laissée à Pauline, on put connoître qu'elle étoit extrêmement riche, & mais on la conoitra mieux si Pon considère la somptuosité prodigieuse de ses vêtements. Pline qui l'avoit vuë nous apprend que même dans des occasions qui n'étoient pas des plus pompeuses, elle portoit sur ses habits & à sa coiffure pour 4. millions de pierres.

(d) Plinius l. 9. c. 35. p. m. 335. Lolliam (d) Paulinam, qua fuit Cæsi principis matrona, ne serio quidem ac solenni matrimoniarum aliquo apparatu, sed medicorum etiam consilio curata, vidi smaragdum margaritisque operam, altero textu fulgentibus, toto capite, crinibus, spiribus, auribus, collo, manibus, digitisque: qua summa quadringentes H-S. colligebat: ipsam confestim paratam nuncupationem tabulis probare. Nec dona prodigi principis fuerant, sed avite opes, provinciarum scilicet spoliis parata. Hic est rapinarum exitus: hoc fuit quare M. Lollius infamatus regum muneribus in toto Oriente, interdita amicitia à Cæso Cæsare Augusti folio venenum biberet, ut neptis ejus quadringentes H-S. opera spectaretur ad lucernas. J'ai dit ailleurs (e) qu'Ulseus s'est trompé, en prétendant que cette femme fut mariée à Caius Cesar petit-fils d'Auguste.

(f) De l'Etat de la Relig. & de la Rep. l. 6. Roynie, & d'autre le Roy de Navarre se sentoit fol. 215. foit obligé à elle, qui servit d'un lien pour les unir & entretenir en paix & amitié. Elle étoit femme de bon entendement, & clairvoyante aux affaires même d'Etat. Ce fut à elle que l'Archevêque de (h) Vienne eut recours comme à la dernière ressource, & lors qu'il vit qu'on alloit opprimer les Princes du sang sous le regne de François II. Il lui (i) depêcha un Exprés, pour lui dire que si elle ne tenoit pas la promesse qu'elle avoit donnée de traverser la Maison de Guise, tout étoit perdu. Le President de la Place qui rapporte ce fait au long, donne un petit coup en passant à la Duchesse; mais il insinue qu'il eût plus au Connétable de Mommorenci qu'à elle, qu'on ne remedât au mal. Ladite Dame de supra fol. Mompensier, dit-il (k), ayant entendu ce propos, D'Ambricorez qu'elle fust timide, fit donner congé audit que se personnage, qui avoit parlé à elle pour aller aux bains (l) d'Aspas au Liege; lequel passant à Meru le jour Saint Martin suivant, parla audit Connétable, & peu y projeta. Nous verrons ci-dessous même (m) qu'on l'a blâmée d'avoir tout gâté, par le conseil qu'elle donna au Roi de Navarre.

(B) Et de grand credit.] On croit (n) que sans elle le Duc de Bouillon n'auroit pas pu conserver le gouvernement de Normandie après la mort de Henri II. comme il le conserva. Mais écoutons Brantome, qui nous dira bien d'autres nouvelles du credit de cette Dame. Après avoir dit pourquoi sous le regne de François I. le Duc de Mompensier ne réussit gueres, par rapport à ses prétentions sur les biens du Connétable Charles de Bourbon, il ajoute: „ Du (o) temps du Roy Henry il en eut quelques li- „ pées, par le moyen de Madame Jquette de „ Long-Vic, de la Maison ancienne de Givry, „ issuë de celle de Chalons & des Palatins de „ Bourgogne. Cette Dame Madame la Duchesse de Mompensier, du tems du Roy „ François, par un moyen que l'on disoit „ alors, Monsieur d'Orleans la servait, „ mal pour cela? (Monsieur de Rostain, qui „ vit encore, le sçait bien) eut grande faveur „ à la Cour, mais elle n'y put rien faire à cette „ succession, pour la raison que j'ay dite; aussi „ qu'elle estoit jeune, & non si spirituelle comme elle le fut depuis. Du temps du Roy Henry „ elle eut beaucoup de faveur, car elle devint „ plus habile & gouvernoit fort la Roynie. Le „ Roy François second vint à son regne, où elle „ put beaucoup, car je l'ay veu gouverner si bien „ Le Roy & la Roynie, que j'ay veu aussi deux „ fois de mes yeux, que le Roy faisoit recom- „ B b b „ mander

(e) Dans l'Article de Caligula, p. 725. Le P. Norris Genesiph. Eisan. pag. 180. a relevé cette méprise d'Ulseus.

(f) Lib. 28. ad ann. 1561. (g) De l'Etat de la Relig. & de la Rep. l. 6. Roynie, & d'autre le Roy de Navarre se sentoit fol. 215. foit obligé à elle, qui servit d'un lien pour les unir & entretenir en paix & amitié. Elle étoit femme de bon entendement, & clairvoyante aux affaires même d'Etat. Ce fut à elle que l'Archevêque de (h) Vienne eut recours comme à la dernière ressource, & lors qu'il vit qu'on alloit opprimer les Princes du sang sous le regne de François II. Il lui (i) depêcha un Exprés, pour lui dire que si elle ne tenoit pas la promesse qu'elle avoit donnée de traverser la Maison de Guise, tout étoit perdu. Le President de la Place qui rapporte ce fait au long, donne un petit coup en passant à la Duchesse; mais il insinue qu'il eût plus au Connétable de Mommorenci qu'à elle, qu'on ne remedât au mal. Ladite Dame de supra fol. Mompensier, dit-il (k), ayant entendu ce propos, D'Ambricorez qu'elle fust timide, fit donner congé audit que se personnage, qui avoit parlé à elle pour aller aux bains (l) d'Aspas au Liege; lequel passant à Meru le jour Saint Martin suivant, parla audit Connétable, & peu y projeta. Nous verrons ci-dessous même (m) qu'on l'a blâmée d'avoir tout gâté, par le conseil qu'elle donna au Roi de Navarre. (n) Dans la remarque 1. (o) La Place ubi supra. fol. 100. (p) Il eût valu dire de Spa. (q) Brantome, Mémoires, tome 3. p. 276.

siecle. Elle étoit fille (C) puinée † de Jean de Longvic, Seigneur de Givri, & fut mariée en 1538. à Louis de Bourbon II. du nom, Duc de Montpensier. Elle fut la favorite de Catherine de Medicis; & si elle ‡ avoit vécu dans le tems que cette Reine lia les intrigues qui pensèrent perdre le Royaume, elle lui auroit peut-être fait prendre de meilleures resolutions. Peut-être aussi que ses bons conseils & son adresse n'eussent rien pu operer contre une ame de cette trempe, dont l'ambition étoit un feu vorant. Quoi qu'il en soit, elle mourut à la veille des grands troubles de Religion le 28. d'Août 1561. Elle avoit nettement fait paroître pendant sa longue maladie, ce de quoi son mari l'avoit soupçonnée depuis long tems, savoir qu'elle (D) étoit de la Religion; & ce fut sans doute par ses catechismes particuliers, qu'elle jeta dans l'ame de quelques-unes de ses filles les semences de Reforme qui fructifierent quelque tems après; car François de Bourbon sa fille aînée, mariée l'an 1558 avec Henri Robert de la Mare, Duc de Bouillon, professa ouvertement la Religion Reformée, sans que les soins inéroyables que son pere se donna (E) pour la faire revenir, produisissent au-

cun

„ mander la cause de madite Dame, qui faisoit  
 „ tout, & son mary peu, & solliciter contre  
 „ la sienne propre. Cela estoit fort commun à  
 „ la Cour; & si vis une fois Monsieur le Car-  
 „ dinal de Lorraine, de la part du Roy, en par-  
 „ ler à Messieurs de la Cour, qu'il avoit aussi  
 „ envoyé querir à son Hostel de Cluny, lors  
 „ que le Roy alla à Orleans, & leur recom-  
 „ manda le droit de ladite Dame, (elle y estoit  
 „ présente) jusques à dire que le Roy la vou-  
 „ loit gratifier en cela; qu'il renonçoit pour sa  
 „ part, & son droit à cette succession, & qu'il  
 „ n'en vouloit nulle portion ny part, & qu'ils  
 „ passassent & coulassent cela le plus legerement  
 „ pour luy qu'ils pourroient. Pour fin cette  
 „ Princesse & ce Prince, & les leurs les uns après  
 „ les autres ont tant travaillé, sollicité & plai-  
 „ doyé, qu'ils en ont eu pied ou aïse, fors la  
 „ Duché de Chastelleraut, que les Roys par  
 „ cy-devant n'avoient voulu delmordre, & qu'il  
 „ voient mise à leur propre, laquelle depuis  
 „ donnerent pour appennage à Madame leur  
 „ sœur naturelle legitimée, que nous avons  
 „ veu long-temps appeller Madame de Chas-  
 „ telleraut, aujourd'huy Madame d'Angou-  
 „ leme.

(a) Hist. de la Mai-  
 son Royale,  
 p. 306.

(b) Mandatorum  
 summa  
 hæc erat ut ipsa  
 fidei datae  
 recordaretur, quan-  
 primam  
 bona ma-  
 riti ex Ca-  
 roli avunculi hereditate à  
 rege posses-  
 sionem recu-  
 perasset, daturam  
 operam ut  
 Guisano-  
 rum con-  
 tus impe-  
 diderent, tempus  
 ventile  
 belloio-  
 centibus  
 ac Dum-  
 baribus  
 receptis  
 quo fidem  
 liberaret.  
 Thuanus  
 l. 26. init.  
 La Place  
 dit la même  
 chose  
 fol. 100.

(c) Dans l'argu-  
 ment du  
 22. liv. de  
 l'Hist. de  
 l'Herese.

tant parce qu'ils le connoissoient plein de haine pour les Calvinistes, que parce que tout le monde savoit (d) que Jaqueline de Longvic sa femme le (d) Varil- gouvernoit absolument, & que cette Princesse avoit Las lev. 23. de l'Hist. une si étroite liaison avec la Reine mere, qu'elle de l'Herese ne seroit jamais que ce qu'il plairoit à sa Majesté. sic. p. m. C'étoit là le lieu de debiter ce que cet Auteur a 134. debité dans la vie de Charles IX. touchant le Huguenotisme de cette Duchesse; mais on ne fait pas toujours, quand on fait un livre, ce que l'on fait lors qu'on en compose un autre; & de là viennent tant de differentes hypotheses de Mr. Vaillan.

(C) Fille puinée.] François de Longvic sa sœur aînée fut femme de l'Amiral Chabot, & (e) Le P. Anselme Hist. des Offic. pag. 13. (e) lui laissa posterité. Le P. Anselme dit fort improprement que Jaqueline fut heritiere de Jean de Longvic. Il donne la même qualité à François. L'expression ne seroit pas juste, quand même on auroit donné à chacune la moitié des biens paternels.

(D) Savoir qu'elle étoit de la Religion.] Voyons ce qu'en dit le President de la Place, „ Elle „ desiroit que le Duc de Longueville épousât la „ (f) troisième, destinée par le pere à être Re- (f) Cet Anteur ne savoit pas qu'ils avoient 5. filles. „ lieuse à Frontevault, au grand regret de la „ dite Dame, ainsi qu'elle fit entendre à son „ mari par ses derniers propos, ne lui celant ce „ dont il l'avoit auparavant soupçonnée, qu'elle „ étoit de la Religion dite Reformée, ce qu'elle „ avoit bien fait paroître durant sadite maladie „ (qui fut longue) étant à Fontainebleau, & „ le Roi à Reims pour son sacre, où elle de- „ manda un Ministre de ladite Religion, pour „ conférer avec lui du fait de sa conscience. „ Malo lui ayant été envoyé, qui lui refusa de „ lui administrer le Sacrement de la Cène, qu'il „ le demandoit, pour autant qu'elle étoit seule, „ & n'y avoit autre pour communier avec elle, „ remontrant ledit Malo qu'ilcelui. Sacrement „ n'étoit institué pour être particulièrement ad- „ ministré, comme étoit bien le Baptême, ains „ pour être communiqué à plusieurs fidèles en- „ semblement: dont toutes-fois elle ne se (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) „ pouvoit contenter, voulant en toutes sortes „ faire declaration de la Religion en laquelle „ elle vouloit mourir. „ Mr. de Thou (g) (h) (i) (j) (k) (l) (m) „ rapporte en substance la même chose, & de- „ puis peu Mr. Vaillan (b) l'a adoptée, marque „ évidente qu'il n'a point cru que ce fut un conte „ à la Huguenote.

(E) Pour la faire revenir.] Entre autres cho-  
 ses

cun effet. Charlotte la quatrième fille de ce Duc avoit été mise dans un Couvent, (F) contre l'avis de sa mere, qui souhaitoit de la marier avec le Duc de Longueville. Elle fut Abbessé de Jouiare, mais comme ce genre de vie ne s'accordoit pas avec les lumieres que sa mere lui avoit données, ni peut-être auili avec son inclination, elle se sauva en Allemagne l'an 1572. y abjura le Papisme, & fut mariée deux ans après au Prince d'Orange. Des trois autres filles de Jaqueline de Longvic & du Duc de Mompenfier, il y en eut deux qui persevererent dans la vie monastique à laquelle on les avoit sacrifiées, & une qui épousa le \* fils du (G) Duc de Nevers. Elle avoit fui en Espagne † la Reine Elisabeth, qui (H) l'aima beaucoup. Si Jaqueline avoit converti son époux, elle

\* Le P. Anselme ibid.  
† Johannus lib. 23.  
‡ La Place Etat de la Relig. & Républ. liv. 6.

ses il fit disputer devant elle deux Docteurs de Sorbonne & deux Ministres, aux mois de Juillet & d'Août 1566. Cette conference ne put se tenir dans l'hôtel de Mompenfier, parce que ce Prince voulut exiger que les Ministres ne priassent point Dieu avant l'action, à quoi ils ne voulurent point consentir. La partie fut donc rompue, mais on la renoua quelque tems après, & on l'executa dans l'hôtel du Duc de Nevers. J'en parle ailleurs (a). Les deux Docteurs étoient Simon Vigor & Claude de Xainctes; les deux Ministres étoient Spina & Sureau. Il y eut bien des paroles en repliques, dupliques &c. & puis des imprimez où chaque party s'attribuoit la victoire; mais le bon fut pour les Ministres que la Duchesse leur demeura, & c'étoit le prix de la course. Il arriva le contraire dans la dispute de Mr. l'Evêque de Meaux & de Mr. Claude: Mademoiselle de Duras adjugea le prix au Champion Catholique.

(F) Contre l'avis de sa mere. ] Ceci me donne lieu de toucher à une contradiction de Mr. de Thou. Il dit dans le livre 28. que Jaqueline de Longvic étoit (h) indignée de la clôture de sa Charlotte pour deux raisons; l'une qu'elle l'avoit destinée au Duc de Longueville; l'autre qu'elle lui avoit déjà remarqué de la repugnance pour la vie religieuse. Dans le 51. livre il dit qu'elle l'éleva à la Religion Protestante, mais en secret par la crainte de son mari; & qu'en suite cette Charlotte n'ayant à peine qu'un an, fut jetée dans le Couvent de Jouiare; *Vix ammicula in Jovariense Monasterium conjecta.* Si elle n'avoit qu'un an, tout ce qu'on a dit de son instruction & des marques de sa repugnance est faux & impossible. Il faut sans doute ou que ce grand Historien ait été dans des distractions d'esprit peu ordinaires, ou, ce qui est plus vraisemblable, qu'il ait entendu par *amiculus* un âge plus avancé que celui d'un an. Mais se trouve-t-il de bonnes autoritez pour ce sens-là?

(G) Le fils du Duc de Nevers. ] On l'appelloit le Comte d'Eu. Je ne trouve point en quel tems il se maria; mais je me desie du P. Anselme, qui (c) dit qu'Anne de Bourbon fut mariée par contract du 6. de Septembre 1561. avec François (d) de Cleves II. du nom Duc de Nevers, & qu'elle mourut sans enfans l'an 1572. Car quelle apparence qu'on ait marié cette Princesse huit ou neuf jours après la mort de sa mere? Je n'insiste point sur ce qu'a dit le (e) President de la Place, que le Duc de Nivernois mourut peu après le mariage de Henri de Cleves son fils avec Anne de Bourbon; d'où il faudroit conclure que ce mariage preceda la mort de la Duchesse de Mompenfier, si l'on ne prenoit point garde que ceux qui mettent la

mort du Duc de Nevers au 13. de Fevrier 1561. (f) seignent sur la coutume qui duroit encore de commencer l'année à Pâques. Or sur ce pied-là il est clair que ce Duc mourut après Jaqueline de Longvic, & qu'ainsi ce qui a été cité du President de la Place, ne repute point le Pere Anselme. J'aimerois mieux me prevaloir de Brantôme, qui dit que le Comte d'Eu alla épouser en Espagne la Princesse Anne. C'étoit dit-il (g), le plus beau Prince à mon avis que j'aye jamais veu, & le plus doux & le plus aimable; nous le tenons tel parmi nous, & lors qu'il s'en alla (h) épouser Madame sa femme en Espagne, fille à Mr. de Mompenfier; il y fut aussi tout estimé & admiré avant de ceux de la Cour, que de tout le pais. A qui croirons nous, ou à Brantôme qui dit que la Princesse fut épousée en Espagne, ou à Mr. de Thou & au President de la Place, qui disent celui-là qu'après son retour d'Espagne elle épousa Henri de Cleves, celui-ci, que la Duchesse sa mere la rapella d'Espagne, afin de la marier à ce Henri? Mr. de Thou qui remarque qu'elle mourut peu après ses noces, auroit pu en dire autant de son mari tué à la bataille de Dreux, par la faute d'un Enseigne du Duc de Guise, qui laissa debander son putolet. Voilà ce qu'en dit Brantôme: mais d'Augbigné (i) le conte tout autrement, & nous fait savoir que ce jeune Duc de Nevers avoit eu connoissance de la verité. C'est apparemment pour cela que Jaqueline de Longvic avoit voulu être sa belle-mere. Beze rapporte assez au long la mort & la Religion de ce Duc (k); & comme il remarque (l) que le Marquis d'Illes son frere, & la Marquise sa femme assilloient aux exercices de pieté avec lui, & qu'ils firent même la Cene tous ensemble le jour de Pâques 29. de Mars 1562. comme, dis-je, il remarque cela sans dire jamais un seul mot de la Duchesse, il faudroit conclure qu'elle mourut peu après son mariage, ainsi que Mr. de Thou l'a avancé, si l'on ne voyoit deux Auteurs qui s'y opposent; l'un est le P. Anselme assurant que cette Dame decéda l'an 1572. l'autre est Brantôme qui en (m) parle comme de la venue du Comte d'Eu, depuis Monsieur de Nevers, lors qu'il donne la liste des Dames de la Cour de Catherine de Medicis.

(II) La Reine Elisabeth qui l'aima beaucoup. ] Brantôme m'apprend (n) que cette fille de Monsieur de Mompenfier, très-sage, très-vertueuse & belle Princesse, & pour telle tenue en France & en Espagne, avoit été nourrie quelque tems en Espagne avec la Reine Elisabeth de France, étant sa Coespere, lui donnant à boire, d'autant que la Reine étoit servie de ses Dames & filles, & chacune avoit son état. Cette Reine lui donna un diamant de 15. cens à deux mil écus. Une

(f) Mr. le Laboureur est de ceux-là, tome 2. p. 106.  
(g) Mais Theodor de Beze li. 5. pag. 749. remarque expressément que ce Duc mourut le 14 de Fevrier 1562. commençant l'année en Janvier.  
(h) Apud le Laboureur ibid.  
(i) En 1561. Id. lib. p. 107.  
(j) Tome 1. p. 237.  
(k) Hist. Eccl. l. 6. p. 241.  
(l) Lib. 5. p. 748. 749.  
(m) Brantôme, Discours de Catherine de Medicis, dans le tome des Dames illustres.  
(n) Dames Galantes, tome 2. p. 396.

(a) Sous le mot Ro-tiers.

(b) Fremente matre quez Carlotam Longavillano duci uxorem destinaverat, & jam tum animadvertere sibi videbatur agre filiam in monasticam vitam consentire.

(c) Ubi supra.

(d) Le President de la Place & Mr. de Thou le nomment Henri.

(e) Ubi supra.

4 *Discours du Duc de Montpensier, au tome 3. de ses Mémoires. Voyez l'art. siele Babelot, remarque C.*

† Si Pergama dextra Defendi possent, etiam hac defensa fuissent. Virg. Æn. lib. 2. v. 291.

‡ De l'origine des Romains. p. 65. 66. édit. Latine.

auront épargné bien du sang à ceux de la Religion, & bien des angoisses aux personnes de son sexe; car il en usoit avec la dernière dureté, comme on le peut lire dans \* Brantome. Leur fils quoi que bon Catholique, ne suivit point les Li- gueux. Quand cette Dame n'aurait fait que procurer (A) à la France un Chancelier d'autant de mérite que Michel de l'Hospital, on devroit benir sa mémoire; car il n'étoit point possible de choisir un meilleur sujet que celui-là, & personne ne pouvoit être autant que lui le soutien de la Monarchie dans une conjoncture si périlleuse. La sagesse & la fermeté de ses conseils auroient été le bras d'Hector †, qui eût maintenu le repos public, si les destinées plus puissantes que toute l'industrie des hommes, n'eussent permis que les mal-intentionnez l'éloignassent de son emploi.

LONGUS, Sophiste Grec, Auteur d'un livre intitulé Ποιμενικά, c'est-à-dire *Pastorales*, qui (A) est un Roman sur les amours de Daphnis & de Chloé. Mr. Huet ‡ Evêque d'Avranches, qui est un grand juge en toutes matieres, dit assez de bien de cet Ouvrage; mais il y remarque aussi beaucoup de défauts, dit entre lesquels le plus grand sans doute consiste dans les (B) obscenitez qui s'y trouvent.

Maitresse du Comte d'Eu temoignant beaucoup d'envie d'avoir cette bague qu'elle vit au doigt du Comte, l'obtint sans peine, & la porta toujours pour l'amour de lui. La Comtesse à qui son mari avoit fait accroire qu'il avoit perdu ou engagé ce diamant, le vit entre les mains de la Demoiselle qu'elle savoit bien être maitresse de son mari, & tourna la tête de l'autre côté, & jamais n'en forma mot à l'un ni à l'autre. Brantome a raison de l'en louer: mais quel desordre! Ce Comte vécut peu de tems depuis ses nocces, & il ne laissa pas d'être infidèle à sa femme.

(1) *Procurer à la France un Chancelier.* Mr. de Thou (a) nous apprend ce fait en cette manière: *Id autem factum Jacobe Lovivane Montpenserii uxoris commendatione qua in Catharina amicitia precipue florebat, excelsio ingenio mulier, & que crescentem Guisaniarum potentiam suspectam habebat. Illa Catharinam Guisaniarum violentiam jam expertam proprio metu incendebat, & ad imperium anhelanti certissimum viam ostendebat, si aliquem deligeret cujus salutaribus monitis eorum perniciososa consilia revinceret.* Voyez une ample paraphrase de ce Latin dans Varillas (b) à la vie de François I. où l'on trouve aussi comment la Duchesse de Montpensier (c) contribua à sauver le Prince de Condé sous le même regne. Cet Historien ne lui est pas si favorable dans la vie de Charles IX. Il veut qu'elle ait été cause de ce que le Roi de Navarre renonça à la Regence en faveur de la Reine mere. *Les persuasions*, dit-il (d), de la Duchesse de Montpensier, que l'on appelloit la Sirene, l'emporterent sur les remontrances des Montmorencis, des Chatillons, des Calvinistes & des plus zélés Catholiques. . . La facilité de ce Prince fut la cause ou l'occasion de tous les maux qui affligerent la France durant si long tems. Mais puis qu'il avoué que le Connétable & l'Amiral, au lieu de le détourner d'un si honteux dessein, l'y confirmerent par cette seule raison (e), que son inconstance les embarrassoit trop, & qu'ils disposeroient plus aisément de la Reine, après l'avoir obligée par un bienfait aussi considérable qu'étoit celui de porter le premier Prince du sang à lui céder la Regence, il n'y a pas tant à crier contre la négociation de cette Duchesse. Mr. de Thou (f) ne la blâme point.

(a) *Lib. 14. fab. 56.*

(b) *Pag. 195. & suiv. édit. de Holl. Voyez aussi p. 264.*

(c) *Pag. 295.*

(d) *Tome 1. p. 9. ad ann. 1560. Il cite la négociation de la Duchesse de Montpensier avec le Roi de Navarre.*

(e) *Dero- bee à l'éccl. de Heze Hist. Eccl. lib. 4. p. 406.*

(f) *Lib. 25. p. 525.*

(A) *C'est-à-dire Pastorales.* Le mot *Pastoralis* lu dans Vossius par Mr. Moreri lui a fait juger que cet Ouvrage est en vers; Longus,

dit-il, *laisse quatre livres de vers Pastoraux ou Eglogues que Gaudesroi Jangerman nous a données en Latin avec des remarques de sa façon, & il a dédié cet Ouvrage à son cousin Louis Camerarius.* Les Pastorales de Longus sont en prose; le Traducteur Latin s'appelle Godesroi Jangerman; & il étoit inutile de remarquer qu'il dedia cette version à Louis Camerarius son cousin. Vossius de qui Moreri a tiré cette particularité, a eu des raisons de la fourrer dans son livre, tirés du tems & du pays où il écrivait; car ce Mr. Camerarius étoit fort connu en Hollande, où il avoit été Ambassadeur du Roi de Suede: c'est ce que Vossius ne manqua pas d'ajouter (g). Moreri qui n'avoit point les mêmes raisons devoit négliger cette queue, ou en tout cas il devoit dire tout ce que Vossius avoit dit; par là il eût donné lieu à ses lecteurs de se faire quelque idée de celui auquel on avoit dédié la version de Longus. De plus habiles gens que Mr. Moreri ont cru que les Pastorales dont je parle étoient en vers. Malincrot a été dans (h) laudable cette erreur, comme le remarque le Sieur König (i), qui de son côté ignore qu'avant l'édition de Jangerman (il le homme Jugerman) & ces Pastorales eussent paru en Latin.

(B) *Dans les obscenitez qui s'y trouvent.* Je ritie d'ailleurs que ce fut à cause de cela que Mr. Huet n'acheva pas de le traduire en Latin, car il nous apprend (k) qu'il entreprit cette traduction dans sa jeunesse, avant qu'il eût parfaitement le caractère de cet Ouvrage, & combien cette lecture pouvoit nuire aux jeunes gens, & convenoit peu à des personnes âgées. Cette raison n'empêcha pas un Professeur de Franeker de traduire ce Roman, & de le donner au public avec de savantes notes l'an 1660. Il craignit la censure de certaines gens, dont l'humeur austere & chagrine ne peut souffrir que l'on publie des aventures de mauvais exemple. Voici les

devans qu'il prit contre eux; ses paroles méritent d'être rapportées, parce qu'il y a bien des Auteurs dont la vertu & la sagesse pourroient être chicanées, si on n'opposoit à la critique farouche & maligne des faux Catons le bouclier de ce Traducteur de Longus. *Dicam hic quod in Acad. sentio, dit-il: (1) Non feram judices nostra in Frankera. causa, Caperatà fronte Catones, qui sine dubio na, episto- me altum stertere, aut cucurbitas pingere mallet, la deca- tor. Longi quam tanto conatu, tam immanes nugas agere, Pasto- ritioque fortasse mihi vertent, quod logos hosce hunc.*

amatorios

(g) *Opera- ram suam dicavit confobri- no suo Ludovico Camera- rio tum Electori Palatino à Consiliis, postea serenissi- mi Suediz Regis Lec- gator ad Federa- tos Belgas. Vossius de Historiis Græcis p. 517.*

(h) *Longus Suphi- la scripsit Heroico carmine de amori- bus Daph- nidis & Chloes libris qua- tuor. Mal- liner. Pa- ralympomen- de Hist. Græc. pag. 39.*

(i) *Biblio- thec. pag. 450.*

(k) *Quam puer cl- sem, hunc autorem Latine in- terpretan- dum sul- ta is habe- rem ex- nandum latis habere- rum ex- plurimum quid in eo laudabile est, quid vitiosum, & quantum ejus lectio pue- ritia dam- nosa sit, quam pa- rum etiam xati pro- vectiori decora. Daniel Huetius, de origine fibularum Romanen- teris, in- Guilermo Pyrrhone, pag. 67.*

(l) *Petrus Moll. Sna- canus, J. U. D. & Gr. lingua Professor ordinarius in Acad. sentio, episto- la deca- tor. Longi quam tanto conatu, tam immanes nugas agere, Pasto- ritioque fortasse mihi vertent, quod logos hosce hunc.*

trouvent. Cela est encore plus éloigné de la politesse de nos Romains, que la conduite de la Bergere de Longus: elle aime trop tôt, & accorde (C) des baisers trop promtement. On croit que Longus a fourni l'idée d'une galanterie fort platte qui regne dans quelques Romains: la Bergere versé à boire, & boit un peu la première, & puis elle présente de telle sorte le verre au Berger, qu'il faut

amatoris (quid enim queso est, quod non vellicare malignitas possit?) haud tamen illepidos, nec infictos, latine conversos, grandior aetate, & γερονός μὲν ἀλικίας ἤδη πέδω, in lucem edere sategerim. O formidabilem censorum severitatem! Quorum censura actum erit de Homero, homine ab ipso gratis scito, venereos amores, adulteria, incesta, scelera prolixe describere: quem tamen Alexander tanti fecit, ut suo puvillo noctibus singulis subdidit: Actum de Aristophane, quem nihilominus Johannes ille Antiochenus, summorum Theologorum lumen, qui propter aureum eloquentiam, Chrysofomi cognomen obtinuit, nocturna diurnaque versasse manu, à viris fide dignis memoria proditum est. Nullum equidem Poëtarum inventas, qui multa multorum scelera nefaria narret, non quidem ad bonos lubeatandos, corrumpendosque mores, sed potius ad eosdem emendandos, atque flagitia illa detestanda, abominanda. Multo minus viriligatores, (quorum seges in hoc seculo densa est) homines, ut Plinius ait, ad venenatos, qui nullum aliud abominati spiritus premium novere, quam odisse omnia: At potius rerum humanarum aequos mihi estimatores exopto. Ce Professeur de Francker s'est vu indispensablement obligé dans son commentaire à toucher les impuretez de Longus, mais il l'a fait en y apposant sa detestation. Que pouvoit-il faire davantage? Opus aliquot tam obscenum est, ces paroles font de Mr. Huet, (a) ut qui sine rubore legat eum Cynicum esse necesse sit. Cet aliqui le rapporte à un grand défaut qu'il venoit de remarquer. C'est que Longus commence son livre à la naissance de son Berger & de sa Bergere, & le continue jusques à leur mariage, & à leurs enfans, & à leur vieillesse (b). C'est fort entièrement du vrai caractère de cette espece d'écrits. Il les faut finir au jour des noces, & se taire sur les suites du mariage. Une Heroïne de Roman grossié & accouchée est un étrange personnage.

(E) Elle accorde des baisers trop promtement.] Vous n'avez pas lu cinq ou six pages que vous trouvez Daphnis extasié du plaisir qu'un baiser de sa Bergere lui cause. (c) Ἐπὶ Φιλίᾳ καὶ ἄνδρῳ, s'écrite-t-il. ἐκπνέει μὲν τὸ πνεῦμα ἑξαιρέτως ἢ καεῖται, τρέχεται ἢ λυγρῆ, καὶ ὁμοῦ περὶν Φιλίᾳ καὶ ἑλῶ, Hoc osculum admirabile est, quippe spiritus meus exultat, cor exilit, anima liquefit: attamen iterum suaviari cupio. Une lacune qui est dans la même page nous empêche de savoir les circonstances de ce baiser. Peu après on trouve qu'il manie les tetons (d) de sa Bergere sans qu'elle s'en fâche. Cette pauvre fille l'ayant vu tout nud fondit d'amour, elle ne vit rien en lui que de très-aimable, elle fut si peu effrayée de cet objet qu'elle s'en approcha hardiment, & qu'après avoir baisé son Berger, elle l'aïda à reprendre ses habits. (e) Ἢ μὲν δὲ ζυμῶν ὄρω (α Δαφνίω, ἑτασθέν ἐνέστητε τὸ καὶ ὄρω, & ἐτήκετο, μὴδὲν αἰστέ μίεθ' μεμύλασθαι θναυδῶν. . . (f) Ἢ δὲ, τῶ ἐδόντα αἰστέ λαομῆνε & ζυμῶν ὄρω ἐνέδωτο, πτόπερον δὲ αὐτῷ Φιλίᾳ. Illa

enim nudum conspicatus Daphnidem, efflorescentem in ejus pulchritudinem incidit, atque contabuit, cum nullam ejus partem vilipendere posset. . . At illa vicissim, dato osculo, vestem illius, jam loti atque denudati, indubat. Toutes ces choses feroient des monstres dans les Romains d'aujourd'hui. On ne pardonne point au Marquis d'Urfé les faveurs legeres qu'il fait obtenir à Celadon: on lui fait un crime du plaisir qu'il lui procure de voir Astrée toute nue. Voici les termes de l'accusation; c'est Astrée qui parle. C'est vous, dit-elle (g), en jetant les yeux sur Dursé, c'est vous qui êtes l'auteur de l'injure dont je me plains, & votre plume remeraire a jeté des traits dans mon Histoire qui me blessent dans la partie de l'ame la plus sensible. Je ne suis pas plus delicate qu'une autre, poursuivie-elle, j'exécuse les emportemens amoureux, lors qu'une passion toute pure les produit: un huïser surpris galamment n'ésaroucha jamais ma pudeur, & je scay qu'il y a de petites privautés que l'amour inspire, & que la raison ne condamne pas. Mais quand je considère que je suis une des trois Bergeres que vous présentez à Celadon toutes nues, de quel œil puis-je regarder une aventure si injurieuse à ma vie? Et ne dois-je pas croire, ou que vous avez eu mauvaise opinion de ma pudeur, ou que vous m'avez prise pour une esclave que vous vouliez vendre à ce Berger. Si je ne me flatte point dans ma beauté, je croy que mon visage tout seul pourroit bien faire une conquête, il y avoit assez de feu dans mes yeux pour brûler un cœur, & je puis dire sans presumer trop, que ma modestie n'étoit point de l'essence de ma victoire. C'est un delaut trop ordinaire aux Auteurs des Romans (h) Grecs: les femmes y sont les premières avances; les hommes y sont trop feges. Mr. Huet ne disconvient pas que cette conduite des hommes ne soit fort louable selon les regles de la Morale; mais il soutient avec raison qu'elle est absurde selon les loix du Roman. Prior amicitia Hysminia, dit-il (i) en parlant du livre d'Eustathius, où le Heros ne répond rien à une declaration d'amour que lui fait son Heroïne, prior amorem & fateatur & offert sine modis, sine pudore, sine arte: Atque his blanditis neque movetur Hysminias, neque respondet. Tandis même id quidem est, si ad leges Moralis Philosophia; incipitum si ad Romanensia praecepta exigatur. Voyez ci-dessus (k) Theagene qui donne un soufflet à Chariclee parce qu'elle le vouloit baiser. On diroit que Mademoiselle de Scuderi est la première qui ait banni du Roman une oeconomic qui faisoit tort à son sexe, & en general à la bienséance: elle crut introduire des nouveautez en donnant aux Heroïnes beaucoup de pudeur, & aux Heros beaucoup de tendresse, c'est pourquoy elle se crut engagée d'en proposer ses raisons dans la preface de son Ibrahim qui est le premier de ses Romains. Voici ses paroles. Vous y (l) verrez, Lecteur, (si je ne me trompe) la bien-séance des choses & des conditions assez exactement observées: & je n'ay rien mis en mon livre

(a) Ubi supra.  
(b) Pejus etiam vitium est perverbia & praepostera operum oeconomia. A pastorum cubilibus inepte orditur, & vix in eorum nuptiis definit ad eorum usque liberos, imo & senectutem sua narratione progreditur. Haec. ibid.  
(c) Longus lib. 1. pag. 12. edit. Francker. in 4.  
(d) Καὶ ἄνδρῳ εἰς τὰ στήνα τῆς ζῆρας. Mémus sua praeterea illius admoda.  
(e) Ibid. p. 18.  
(f) Ibid. p. 19.

(g) Parvise reformé pag. 136. edit. de Hollan. partie de l'ame la plus sensible. Je ne suis pas plus delicate qu'une autre, poursuivie-elle, j'exécuse les emportemens amoureux, lors qu'une passion toute pure les produit: un huïser surpris galamment n'ésaroucha jamais ma pudeur, & je scay qu'il y a de petites privautés que l'amour inspire, & que la raison ne condamne pas. Mais quand je considère que je suis une des trois Bergeres que vous présentez à Celadon toutes nues, de quel œil puis-je regarder une aventure si injurieuse à ma vie? Et ne dois-je pas croire, ou que vous avez eu mauvaise opinion de ma pudeur, ou que vous m'avez prise pour une esclave que vous vouliez vendre à ce Berger. Si je ne me flatte point dans ma beauté, je croy que mon visage tout seul pourroit bien faire une conquête, il y avoit assez de feu dans mes yeux pour brûler un cœur, & je puis dire sans presumer trop, que ma modestie n'étoit point de l'essence de ma victoire. C'est un delaut trop ordinaire aux Auteurs des Romans (h) Grecs: les femmes y sont les premières avances; les hommes y sont trop feges. Mr. Huet ne disconvient pas que cette conduite des hommes ne soit fort louable selon les regles de la Morale; mais il soutient avec raison qu'elle est absurde selon les loix du Roman. Prior amicitia Hysminia, dit-il (i) en parlant du livre d'Eustathius, où le Heros ne répond rien à une declaration d'amour que lui fait son Heroïne, prior amorem & fateatur & offert sine modis, sine pudore, sine arte: Atque his blanditis neque movetur Hysminias, neque respondet. Tandis même id quidem est, si ad leges Moralis Philosophia; incipitum si ad Romanensia praecepta exigatur. Voyez ci-dessus (k) Theagene qui donne un soufflet à Chariclee parce qu'elle le vouloit baiser. On diroit que Mademoiselle de Scuderi est la première qui ait banni du Roman une oeconomic qui faisoit tort à son sexe, & en general à la bienséance: elle crut introduire des nouveautez en donnant aux Heroïnes beaucoup de pudeur, & aux Heros beaucoup de tendresse, c'est pourquoy elle se crut engagée d'en proposer ses raisons dans la preface de son Ibrahim qui est le premier de ses Romains. Voici ses paroles. Vous y (l) verrez, Lecteur, (si je ne me trompe) la bien-séance des choses & des conditions assez exactement observées: & je n'ay rien mis en mon livre

† A com-  
mencer  
l'année au  
mois de  
Jouvier.  
At veri  
quo le fait  
voit l'an  
1519. se  
rompte.  
Son épita-  
phe porte  
qu'il mou-  
rut v. 11.  
Kal Jan.

faut qu'il applique les (D) levres précisément à l'endroit où elle avoit appliqué les siennes. Personne parmi les anciens ne parle de Longus, ce qui fait qu'on ne sauroit bien dire en quel tems il a vécu. On a plusieurs éditions (E) & plusieurs versions de son Ouvrage.

LORRAINE (CHARLES DE) Cardinal & Archevêque de Rheims, fils de Claude premier Duc de Guise, nâquit au mois de Fevrier † 1525. C'étoit un homme (A) qui avoit de très-grandes qualitez, mais il en abusa au grand prejudice de la France, pour satisfaire son avidité insatiable d'acquérir des biens & des dignitez. Il recueillit une succession (B) très-ample de Benefices l'an

1574. &  
qu'il vécu  
annos 49.  
mensis 10.  
dies 8.  
horas  
quatuor.  
Voyez le  
Nomen-  
clator  
Cardina-  
lum pag.  
141.

que les Dames ne puissent lire sans baisser les yeux & sans rougir. Que si vous ne voyez pas mon Heros parfaite d'amour par des femmes, ce n'est pas qu'il ne fust aimable, & qu'il ne peust estre aimé; mais c'est pour ne choquer point la bienséance en la personne des Dames, & la vray-semblance en celle des hommes, qui rarement sont les cruels, & qui n'y ont pas bonne grace. Enfin, sçait que les choses doivent être ainsi, soit que j'aye jugé de mon Heros par ma foiblesse; je n'y ay point voulu mettre sa fidelité à cette dangereuse espreuve, & je ne suis content de m'en faire pas un Ulys, sans en vouloir faire un Hippolite.

(D) Applique ses levres précisément à l'endroit où la Bergere.] Le Traducteur de Mr. Huët explique cela de cette façon. (a) Ab hoc (Longo \*) Eustathius summissè videtur hoc elegans urbanitatis genus, quæ Hyzinniam pocula ministrantem induxit, & quæ parte poculi labra de bibans labris suis ipsa tetigerat, eadem Hyzinnia bibituro tangenda leniter ostendit. Eustathius pourroit avoir tiré de plus haut cette belle galanterie, car nous la trouvons dans Lucien. Ce raillerie introduit Junon qui reproche à Jupiter de boire les restes de Ganymede, & d'appliquer sa bouche précisément au même endroit de la tasse que Gany-

(a) Huët ubi supra p. 64.

\* 17de Longi Pa-  
loralia  
lib. 3. pag.  
75. edit.  
Franker.

(b) Luciani in Dialogo Deorum, p. m. 129. tom. 1.

(c) Fac primus raptus illius tacta libellis Pocula, quaque bibit parte puella bibas.

(d) Vossius de Hist. Grecis, pag. 517.

(e) Je n'avance cela que sur la foi de Catalogue d'Oxford, où vous trouvez à la fin de la p. 37. & G. Lat. Heid 1601. 8.

ne édition in 8. en Grec & Latin par les Com-melms) an 1606. J'ai dit quelque chose (f) ci-dessus de l'édition de Francker. Au reste je ne saurois comprendre ce qui a porté Vossius à dire, qu'il y avoit 170. ans que Gambara avoit fait la version de Longus; car il s'enfuiroit de là qu'il y auroit présentement (g) plus de deux cens ans qu'elle a été faite, & néanmoins Monsieur de Thou ne place (h) la mort de Gambara qu'en l'année 1586. Il est vrai qu'il lui donne l'âge de 90. ans, mais il est d'autant plus impossible de trouver là de quoi ajuster le compte de Vossius, qu'il est certain que Gambara fit cet Ouvrage dans sa vieillesse (i), & (l) obstat pendant que le Cardinal de Granvelle auquel il la dedié étoit Viceroy de Naples. Mr. Teiffier (k) ne parle point de la traduction de Longus dans le denombrement des Ouvres de Gambara.

(f) Dans la remarque B.

(g) On écrit ceci l'an 1694.

(h) Thou. 84 p. 76.

(i) Mezerai, Hist. de France, tome 3. p. 2.

(k) Mezerai, Hist. de France, tome 3. p. 2.

(m) Ce (m) Maimbourg, Prince, dont le nom est si celebre dans l'Hissoire, & qui avoit l'esprit extrêmement vif & penetrant, & le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des personnes de sa qualite, & que son éloquence s'ajoutoit par sa grande encore qu'elle n'estoit en effet, estoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre de grandes choses & de vastes desseins; mais aussi le plus timide & le plus foible, quand s'il s'agissoit d'en venir à l'execution, & qu'il y voyoit du peril: & sur tout, on ne peut nier qu'il n'ait en toute sa vie une passion demesurée pour l'agrandissement de sa Maison. Ces paroles de Monsieur Maimbourg precedent l'endroit où il raconte, que ce Cardinal forma dans le Concile de Trente le premier plan de la Ligue.

(n) Varil- las, Hist. de François 1. liv. 7. p. 164. ad Canon. sacres & des plus anciennes Loix de l'Eglise, se,

(f) Dans la remarque B.

(g) On écrit ceci l'an 1694.

(h) Thou. 84 p. 76.

(i) Mezerai, Hist. de France, tome 3. p. 2.

(k) Mezerai, Hist. de France, tome 3. p. 2.

(l) Mezerai, Hist. de France, tome 3. p. 2.

(m) Ce (m) Maimbourg, Prince, dont le nom est si celebre dans l'Hissoire, & qui avoit l'esprit extrêmement vif & penetrant, & le naturel ardent, impetueux & violent, une rare éloquence naturelle, beaucoup plus de doctrine qu'on n'en doit attendre des personnes de sa qualite, & que son éloquence s'ajoutoit par sa grande encore qu'elle n'estoit en effet, estoit le plus hardi de tous les hommes dans le cabinet à imaginer & à vouloir entreprendre de grandes choses & de vastes desseins; mais aussi le plus timide & le plus foible, quand s'il s'agissoit d'en venir à l'execution, & qu'il y voyoit du peril: & sur tout, on ne peut nier qu'il n'ait en toute sa vie une passion demesurée pour l'agrandissement de sa Maison. Ces paroles de Monsieur Maimbourg precedent l'endroit où il raconte, que ce Cardinal forma dans le Concile de Trente le premier plan de la Ligue.

(n) Varil- las, Hist. de François 1. liv. 7. p. 164. ad Canon. sacres & des plus anciennes Loix de l'Eglise, se,

l'an 1550. par la mort du Cardinal Jean de Lorraine son oncle; dont il ne paya point les dettes, (C) quoi qu'il l'eût promis aux creanciers. En même tems il s'insinua par de basses complaisances dans les bonnes \* graces de la Duchesse de Valentinis, & s'aquit une autorité extrême, faisant élever aux plus belles charges du Royaume les personnes qui lui étoient devoüées. Il n'attendoit pas toujours que ces charges fussent vacantes, il favoit fort bien les ôter à ceux qui les occupoient. Le premier President du Parlement de Paris † en fit une triste épreuve. Ce Cardinal qui avoit eu sous le regne de Henri II. un credit presque sans bornes, se vit encore beaucoup plus puissant sous le regne de François II. car lui & le Duc de Guise son frere gouvernoient tout le Royaume à leur fantaisie, sous pretexte qu'ils étoient oncles de la jeune Reine Marie Stuart. Il parut beaucoup dans le colloque de Poissi par son éloquence, & par son érudition, & il est fort vraisemblable qu'il ne (D) consentit à la tenuë de cette assemblée, qu'afin

\* Voyez la remarque C.

\* Voyez l'article Lizet, & la 1. remarque.

se. Il étoit en même temps Archevêque de Lyon, de Reims, & de Narbonne, Evêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Teroüane, de Luçon, d'Alby, & de Valence, & Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny, & de Marmoutier. Son neveu ne recueillit point toute cette succession, mais seulement une très-bonne (a) partie. L'Evêché de Metz fut donné à Robert de Lenoncourt qui contribua beaucoup à faire tomber cette ville sous le pouvoir de la France (b) peu de tems après.

(a) Voyez dans la remarque suivante les paroles de Mr. de Thou.

(b) Théau. lib. 6. pag. 122. ad ann. 1550.

(c) Id. ib.

(C) Dont il ne paya point les dettes. ] Il faut entendre Mr. de Thou. (c) At Carolus Guilielmus, qui denuum Lotaringus dici cepit, cum patris mortuo opulentissimorum sacerdotiorum possessionem adeptus esset, nequaquam grande ad alienum exsolvit sicuti receperat, quo ille mersus pleurosq; creditores secum una mersit. Is in archiepium Pictaviensis familiaritatem, que totum regis animum occupaverat, turpibus obsequiis cum se insinuavisset, auctor illi fuit quo regni negotiorum administrationem penes se haberet, ut &c.

(d) Varillas. Hist. de Charles IX. to. 1. p. 55.

(e) Maimbourg. Histoire de Calvin. p. 212.

(D) Qu'il ne consentit à la tenuë de cette assemblée qu'afin de faire paroître qu'il parloit bien. ] Mr. Varillas avouë que ce Cardinal la souhaita, (d) par la trop bonne opinion qu'il avoit de son éloquence, & par le desir de disputer contre des personnes qui avoient employé tout leur tems à l'étude de la controverse. Mr. Maimbourg soutient que c'est (e) une de ces malignes conjectures qu'on a faites assez souvent, au desavantage de ce grand Prelat, qu'on a voulu en cette occasion taxer de vanité. S'il eût eu autant de pouvoir, ajoutet-il, qu'il en avoit sous le Regne precedent, il eût sans doute empêché la tenuë de ce Colloque. Je le croi aussi, car sous le regne precedent il n'eût pas soutient que les Calvinistes eussent la liberté de se plaindre; mais quelque changement qui fût arrivé à son credit, il avoit encore assez de pouvoir pour rompre la conference, si elle lui eût déplu. N'avoit-il pas été cause (f) par la remontrance qu'il fit à leurs Majestez à la tête du Clergé, qu'elles n'osèrent maintenir le premier (g) Edit de Janvier favorable aux Huguenots, & qu'elles allerent tenir leur lit de Justice au Parlement de Paris pour prendre de nouveaux expédients? N'avoit-il pas été cause que les resolutions qui furent prises dans cette Assemblée, produisirent l'Edit de Juillet si terrible & si accablant pour ceux de la religion? N'avoit-il point par là triomphé de la Regente fortifiée du Prince de Condé, & de l'Amiral de Coligni, & du Chancelier de l'Hôpital? Quand on peut tout cela, il ne doit pas être

(f) Varillas. lib. 1. p. 52.

(g) Il ne faut pas confondre cet Edit du 25. Janvier 1562. avec celui qui fut donné le mois de Janvier 1562. pour supprimer l'Edit de Juillet.

fort mal-aisé, ce me semble, d'empêcher le Colloque de Poissi. Il est donc probable que le Cardinal de Lorraine, ravi d'une si belle occasion de faire briller son savoir & son éloquence, contribua puissamment à la tenuë de ce Colloque. Outre qu'il étoit assuré que la doctrine des Calvinistes y seroit condamnée par les Evêques, & qui feroit de nouvelles armes aux Catholiques zéléz & persecuteurs.

Ceux qui connoissent la vanité de ce Cardinal, par les marques qu'il en donna dans le Concile de Trente, blâmeront sans doute Mr. Maimbourg. On voulut imiter à la clôture de ce Concile l'usage des acclamations & des prières, qui s'étoit pratiqué dans l'Eglise Orientale, & ce fut le (b) Cardinal de Lorraine qui prit non seulement le soin de composer ces acclamations, mais encore la peine de les entonner, ce qui le fit

(b) Voyez Fra Paolo traduit par Amelot. livre 8. pag. 789. Voyez aussi Mezerai, Abrégé Chronolog. to. 5. p. 83.

blâmer universellement de (i) vanité, cette fonction qui eût été bonne pour un Diacre (& qui autrefois étoit toujours faite par des Diacres) paroissant peu décente pour un Cardinal Prince.

(i) Dans la même Histoire de Fra-Paolo pag. 794. parmi les choses dont ce Cardinal fut blâmé en France, vous trouvez qu'on lui disoit, qu'il pouvoit bien se passer de composer les acclamations, encore plus de les entonner. Et c'est ainsi, ajoûte-t-il, que souvent les gens vains pour un peu de gloire qu'ils perdoient gagner, perdent tout à la fois celle qu'ils ont acquise.

Ayant été capable de donner dans une si puérile ostentation, il est tout-à-fait apparent qu'il souhaitta d'entrer en lice avec les Ministres en présence de toute la Cour, afin de faire paroître son esprit & son éloquence. Il s'étoit si fort attaché au gouvernement de l'Etat, & aux intrigues de la Politique, qu'il avoit lieu de craindre qu'on ne le crût un mechant Theologien. A la verité il pouvoit croire qu'on l'excuseroit d'avoir oublié les idées qu'il avoit de composer dans les Ecoles, mais plus il étoit apparent que sa profonde habileté dans les affaires politiques seroit croire qu'il n'étoit pas fort versé dans les matieres de controverse, plus se persuadoit-il qu'il acqueriroit de la gloire en faisant voir qu'il les entendoit à fond, & qu'il en pouvoit discourir éloquemment & savamment. Voilà l'écueil où sa vanité échoua, & on peut dire qu'une vanité le guerit d'une autre: car s'il n'eût pas eu l'ambition de faire dire qu'il excelloit jusques dans les choses les plus éloignées de ses continuelles occupations, il eût trop méprisé le rang & la naissance des Ministres, pour vouloir entrer dans une dispute réglée avec eux. Je voudrois que Montagne eût parlé de lui dans le chapitre de ses (k) Essais où il remarque, qu'il advient le plus souvent que chacun choisit plutôt à discourir du metier d'un autre que du sien, estimant que c'est autant de nouvelle réputation acquise. . . . Voyez combien Cesar se le v. du deploye largement à nous faire entendre ses inventions

(k) C'est le 16. du 1. livre.

tion. . . .

qu'afin d'avoir lieu de faire paroître qu'il parloit bien, & qu'il avoit de l'esprit. Il parut aussi beaucoup dans le Concile de Trente, mais il n'y foutint pas les librettes de l'Eglise Gallicane \* avec toute la vigueur (E) que la Cour de Rome avoit redoutée. Il trouva plus à propos pour les intérêts de sa Maison, de s'humilier avec le Pape. Son credit qui avoit souffert un peu de diminution par la mort du Duc de Guise son frere, se releva (F) quelque tems après. On l'a regardé comme le principal auteur de la guerre d'Italie, où ce Duc de Guise pensa perdre toute sa reputation. On citera sur ce sujet un passage (G) de Brantome qui merite d'être lu. On en citera un autre qui temoigne la vanité de ce Cardinal,

\* Voyez  
Fra-Paolo  
traduit  
par Anne-  
lot lro. S.  
p. 794. &  
Le marge  
de page  
769.

tions à bâtir ponts & engins, & combien au prix il va se serrant, où il parle des offices de sa profession, de sa vaillance, & conduite de famille, des exploits le versifent assez Capitaine excellent, il se veut faire connoître excellent Ingenieur, qualifié aucunement étranger. La Theologie, me dira-t-on, est le metier d'un Cardinal: je répondrai que cela souffre trop d'exceptions, & que si c'est un Cardinal Prince, ou premier Ministre d'Etat, la Theologie n'est pas plus de sa profession, que de celle d'un General d'Armée.

(E) *Tout le vigueur que la Cour de Rome avoit redoutée.* ] Le (a) Cardinal de Lorraine, arriva à Trente accompagné d'un grand nombre d'Evêques, & y prit telle autorité, que le Pape en ayant conçu jalousie, l'appelloit entre ses familiers, le petit Pape d'au delà des monts. Il sçavoit qu'il venoit avec intention d'agir de concert avec les Impériaux, pour faire donner quelque contentement aux Luthériens (lesquels il desiroit detacher des Huguenots, s'étant pour cet effet abouché luy & son frere avec le Duc de Wirtemberg, & autres Princes de cette croyance, à Saverne.) C'est pourquoy il avoit bien pourveu à se fortifier contre luy par un grand nombre d'Evêques Italiens, que de tous costez il envoya à Trente avant que ce Cardinal y fust arrivé.

Quelques mois après sa venue, on receut deux grandes nouvelles au Concile, l'une de la mort du Roy de Navarre, l'autre à quelques mois de là du gain de la bataille de Dreux. Toutes deux firent croire au Cardinal que son frere alloit devenir maistre de la France, & cette consideration augmenta fort son pouvoir dans le Concile; & par conséquent celui des Ambassadeurs avec lesquels il estoit bien uny du commencement.

Ils proposerent donc, selon la charge qu'ils en avoient, trente-quatre articles de reformation. . . . Le Cardinal de Lorraine les eust sans doute appuyez fortement, si la mort du Duc de Guise ne fust pas survenue, mais comme la bonne fortune de ce frere luy avoit fort élevé le courage, sa perte le rabaisa infiniment; il ne songea plus qu'à s'accommoder avec le Pape, & relâchant de ses grands desseins, obligea aussi tous les Evêques de sa brigade à relâcher: Ainsies Legats, & autres gens dependans de la Cour de Rome, demeurèrent les maistres du Concile, & y firent passer beaucoup de choses selon leurs intentions.

(F) *Son credit . . . se releva quelque tems après.* ] En voici une marque. (b) Les gardes despinex pour la sûreté du Cardinal de Lorraine eurent ordre de ne l'accompagner pas seule-

ment jusques dans le Louvre: mais même de ne le pas quitter à l'Autel, & de mêler ainsi l'odeur de la poudre à canon & de la mèche, parmi l'odeur de l'encens & des autres parfums sacrez. Ce fut Charles IX. qui lui accorda cette faveur, comme le remarque Mr. Aubert (c), en parlant d'un privilège presque semblable accordé au Cardinal de Richelieu. (c) *Ibid.*

(G) *On citera un passage de Brantome sur la guerre d'Italie.* ] Tant (d) y a que telles deux fautes sont arrivées par telles gens, qui veulent manier les armes, & n'en sçavent le métier. Et c'est pourquoy ce grand Duc de Guise, après qu'il fut grandement trompé en son voyage d'Italie, il disoit souvent, j'ai me bien l'Eglise de Dieu; mais je ne feray jamais entreprise de conquestes sur la parole & la foy d'un Prestre. Vouloit par là taxer le Pape Caraffe, dit Paul quatrième, qui ne luy avoit tenu ce qu'il avoit promis par de grandes & solennelles paroles; ou bien Mr. le Cardinal son frere, qui en estoit allé prendre langue, & fonder le goût jusqu'à Rome, & puis tout legerement avoir poussé Mr. son frere à cela. Il se peut entendre que mon dit Seigneur de Guise l'entendoit & de l'un & de l'autre, car comme j'ay ouy dire, qu'ain- si mon dit Seigneur repetoit souvent telles paroles devant Mr. le Cardinal, lequel pensant que ce fust une pierre tirée dans son jardin, il en enrageoit, & se fâchoit fort sous bride. Les deux fautes dont Brantome parle, sont celle de Louis Roi de Hongrie, & celle de Dom Sebastien Roi de Portugal. Louis (e) mourut en une bataille qu'il donna contre les Turcs, non tant pour raison, que par la persuasion & opiniâtreté d'un Cardinal, qui le gouvernoit lors, luy alleguant qu'il ne se saloit mesfier de la puissance de Dieu, ny de sa juste cause; que quand il n'auroit, que par maniere de dire, dix mille Hongres, estant si bons Chrestiens, & combattant pour la querelle de Dieu, il desairoit cent mille Turcs; & le poussa & le precipita tellement à ce point, qu'il perdit la bataille, & se voulant retirer, tomba dans un marais, où il se suffoqua. De mesme arriva au Roy dernier de Portugal, Sebastien, lequel se perdit miserablement, quand estant par trop foible de force, il se hazarda à donner la bataille contre les Mores, qui estoient trois fois plus forts que luy; & ce sur la persuasion & les opiniâstretes d'aucuns Jesuites, qui luy mettoient en avant les puissances de Dieu, qui de son seul regard pouvoit foudroyer tout le monde, mesme quand il se banneroit contre luy; comme certes c'est une maxime tres-veritable. Mais pourtant il ne le faut tenter, ny abuser de sa grandeur, car il a des secrets que nous ne sçavons pas. Aucuns ont dit, que les dits Jesuites le faisoient, & disoient en bonne inten-

REFLE-  
XION sur  
les guer-  
res con-  
seillées par  
des gens  
d'Eglise.

(d) *Brantome, Dames galantes, p. 88.*

(e) *Id. ibi p. 87.*

(a) *Mex-  
rai. Abre  
2e Chrono-  
logique,  
t. 6. pag.  
420. C'est  
dans le  
dix-neuf  
de l'Eglise  
xvi. siecle,  
ad ann.  
1562.  
1563.  
Voyez aussi  
la page 67.  
du 5. tome.*

(b) *Auber-  
ri. Histoire  
du Cardin-  
al de Ri-  
chelieu,  
livre 2.  
pag. 87.  
du 1. tome,  
edit. de  
Hollande,  
1666.*

nal, c'est-à-dire la fierté avec laquelle il parla à la Duchesse de Savoie, (H) en la baisant par force. Remarquez bien que c'étoit un baiser de ceremonie. Il aimoit assez les autres (I) baisers, comme Brantome nous l'apprendra. J'ai parlé ailleurs\* de sa haine contre la Religion Protestante, & des écrits satiriques à quoi il fut exposé pour cette raison. J'aurois pu marquer qu'il fut comparé à Senèque (K) dans l'une de ces satires. On se moqua un peu de lui lors qu'il reçut

\* Dans les remarques de l'article Guise (Françoi.)

tion, comme il se peut croire; autres, qu'ils avoient esté apostez & gagez du Roy d'Espagne, pour faire ainsi perdre ce jeune & courageux Roy, & tout plein de feu; afin qu'après il pût plus aisément empieter ce qu'il a empieté depuis. Pour un lecteur qui me blâmera d'avoir alongé cette remarque par le récit de ces deux faits, il y en aura plus de cent qui m'en remercieront dans leur cœur. C'est pour faire plaisir à de telles gens, que je donne quelquefois plus d'étendue à mes remarques que le texte ne le demande. Ils éprouvent avec plaisir qu'en chemin faisant ils rencontrent plus de choses qu'ils n'en cherchoient.

(H) *Ala Duchesse de Savoie en la baisant.* ] Il portoit de son naturel (a) beaucoup de respect aux Dames. Mais il Poulba & non sans sujet à l'endroit de Madame la Duchesse de Savoie, Donne Beatrix de Portugal. Luy passant une fois par le Piedmont, allant à Rome pour le service du Roy son Maître, visita le Duc & la Duchesse; après avoir assez entretenu Monsieur le Duc, il s'en alla trouver Madame la Duchesse en sa chambre pour la saluer, & s'approchant d'elle, elle, qui étoit la même arrogance du monde, luy presenta la main pour la baiser: Monsieur le Cardinal impatient de cet affront s'approcha pour la baiser à la bouche, & elle de le reculer: luy perdant patience, & s'approchant de plus près encor d'elle, la prend par la teste, & en dépit d'elle la baïsa deux ou trois fois, & quoy qu'elle en fist ses cris & exclamations à la Portugaise & Espagnole, si salut-il qu'elle passast par là. Comment, dit-il, est-ce à moy à qui il faut user de cette mine & façon? je baise bien la Reine ma Maîtresse, qui est la plus grande Reine du monde: & vous, je ne vous baiserois pas, qui n'estes qu'une petite Duchesse crottée? & si vous que vous sçachiez, que j'ay couché avec des Dames aussi belles, & d'aussi ou plus grande Maison que vous. Possible pouvoit-il dire vrai. Cette Princesse eut tort de tenir cette grandeur à l'endroit d'un tel Prince de si grande Maison, & mesme Cardinal, veu ce grand rang d'Eglise qu'il tient; qui ne s'accouple qu'aux plus grands Princes de la Chrestienté. Mr. le Cardinal aussi eut tort d'user de revanche si dure: mais il est bien facheux à un noble & genereux cœur, de quelque profession qu'il soit, d'endurer un affront.

(I) *Il aimoit assez les autres baisers.* ] Ce que l'on va lire est un morceau de la Comedie que les gens du monde jouent. Par les gens du monde j'entens aussi bien plusieurs Princes de l'Eglise, que les Laïques les plus attachez à la terre. Laissons parler Brantome, il nous apprendra que le Cardinal de Lorraine n'étoit pas moins liberal en matiere de charité, qu'en matiere de galanterie. Très-liberal, dit-il (b),

puis je l'appeller, puis qu'il n'eût son pareil de son temps: ses despenses, ses dons, ses gracieusetés en ont fait joy, & sur tout sa charité envers les pauvres. Il portoit ordinairement une grande gibeciere, que son valet de chambre, qui luy manioit son argent des menus plaisirs, ne failloit d'emplir tous les matins de trois ou quatre cents escus: & tant de pauvres qu'il rencontroit, il mettoit la main à la gibeciere, & ce qu'il en tiroit sans consideration, le donnoit, sans y rien trier. Ce fut de luy que dit un pauvre aveugle, ainsi qu'il passoit dans Rome & que l'aumône luy fut demandée de luy, il jeta à son accoustumée une grande poignée d'or, & s'escriant tout haut, O tu sei Christ, à veramente el Cardinal di Lorraina; c'est-à-dire: ou tu es Christ, ou le Cardinal de Lorraine. S'il étoit aumoner & charitable en cela, il étoit bien autant liberal es autres personnes, & principalement à l'endroit des Dames lesquelles il attrapoit aisément par ces appas: car l'argent n'étoit en si grande abondance de ce temps, comme il est aujourd'huy: & pour ce en estoient elles plus friandes, & des bombances aussi & parues. J'ay oüy conter que, quand il arrivoit à la Cour quelque fille ou Dame nouvelle, qui fust belle, il la venoit aussi-tôt accoster, & l'arrasonnant, il luy disoit qu'il la vouloit dresser de sa main: quel dresser! Je croi que la peine n'y étoit pas si grande, comme à dresser quelque poulain sauvage: aussi pour lors disoit-on qu'il n'y avoit gueres de Dames ou filles résidentes à la Cour, ou fraîchement venues, qui ne fussent desbauchées ou attrappées par la largesse dudit Monsieur le Cardinal; & peu ou nulles sont elles sorties de cette Cour femmes & filles de bien. Aussi voyoit-on pour lors leurs coffres & grandes garde-robbes plus pleines de robes, de cottes, & d'or & d'argent, & de soye, que ne sont aujourd'huy celles de nos Reines, & grandes Princeses de ce temps. J'en ay fait l'expérience pour l'avoir veu en deux ou trois, qui avoient gagné tout cela par leur devant: car leurs peres, meres & marys ne leur eussent pu donner en si grande quantité.

(K) *Fut comparé à Senèque.* ] On ne s'en étonnera pas, quand on saura que l'auteur de ce parallele prenoit ce Philosophe pour un méchant homme. Servons nous des paroles de Montagne: elles sont dignes de son bon goût. Parny une milliaise de petits livres, dit-il (c), (c) Mon- que ceux de la Religion prétendue Reformée sont l'agne, ceux qui parviennent à la défense de leur cause, qui parviennent par fois de bonne main, & qu'il est grand dommage n'estre occupée à meilleur sujet, j'en ay veu 702. autresfois un, qui pour alonger & remplir la similitude qu'il veut trouver, du gouvernement de nostre pauvre sen Roy Charles IX. avec celuy de Neron, apparie feu Monsieur le Cardinal de Lorraine avec Senèque: leurs fortunes à avoir esté tous deux les premiers au gouvernement de leurs Princes, & quant & quant leurs mœurs, leurs conditions & leurs deportemens. En quoy à mon opinion il fait bien de l'honneur audit Seigneur Cardinal; car en-

(a) Brantome ibid. p. 364.

(b) Ibid. pag. 361. & suiv.

(c) Mon- l'agne, Effais, l'ivi 2. ch. 32. p. m. 702.

dans Paris un affront sanglant du Marechal (L) de Mommorency. Il mourut le 26. de Decembre 1574. Vous trouverez des choses curieuses \* sur cette mort dans

\* Journal d'Henri III. an. 1574.

core que je sois de ceux qui estiment autant son esprit, son eloquence, son zele envers sa Religion, le service de son Roy, & sa bonne fortune, d'estre nay en un siecle ou il s'est si nouveau & si rare, & quant & quant si necessaire pour le bien publique, d'avoir un personnage Ecclesiastique de telle noblesse & dignite, suffisant & capable de sa charge: si est-ce qu'à confesser la verite, je n'estime sa capacite de beaucoup pres telle, ny sa vertu si nette & entiere, ny si ferme que celle de Senecque. Or ce livre de quoy je parle, pour venir à son but, fait une description de Senecque tres-injurieuse, & emprunté ces reproches de Dion l'Historien, duquel je ne crois nullement le temoignage.

(L) Il reçut un affront sanglant du Marechal de Mommorency, ] Quoy que Charles IX. eût delendû le port des armes, ce Cardinal ne laissa pas de s'approcher de Paris avec une troupe de gens armez, & de pretendre d'entrer dans la ville avec cette escorte. (a) Il avoit une permission scellée du grand seau, d'avoir des gardes qui fussent armez. Le Marechal de Mommorency Gouverneur de Paris le sçavoit bien; mais il voulut que le Cardinal lui envoyât faire compliment sur cela, & il lui envoya commander par un Prevost des Marchaux de faire poser les armes à ses gens. Le Cardinal ne laissa de passer outre. Le Marechal bien acompagné alla à la rencontre, le chargea dans la rue St. Denis. . . . Les gens du Cardinal s'écartèrent ça & là, & lui se surva dans une boutique avec son neveu (b). Le soir ils se rendirent tous à l'Hôtel de Clugny qui étoit le logis du Cardinal. Le lendemain le Marechal passa & repassa avec bravade devant sa porte. . . . Le Prevost des Marchaux de la part du Parlement accommoda cette affaire: il obtint du Cardinal qu'il sortit de la ville; & du Marechal qu'il laissât les armes aux Gardes de ce Prince, suivant la permission du Roi dont il lui montra la copie (c). On lira plus agreablement le recit de Monfr. le Laboureur. (d) Il luy fit dire civilement qu'il ne le recevroit point avec cet équipage guerrier, & le mepris qu'il en fit l'obligea d'autant plus de se commettre à l'extremité, qui fut de repousser la force par la force, & de se mettre en devoir de faire main basse sur ses gens, s'ils n'eussent souffert qu'on les desarmât: comme il fut fait sans autre perte, que l'un des siens qui se voulut mettre en défense, & dont le Cardinal qui n'estoit pas si vaillant, quoy que plus violent que ses freres, fut si épouvanté, qu'il s'alla cacher dans une boutique de la rue aux Fers, auprès de laquelle l'affaire se passa. On le mena en suite à sa maison de l'Hotel de Cluny où il fut quelques jours sans se montrer, & enfin il se retira de nuit en son Archevesché de Rheims, pour mediter plus en seureté des desseins de vengeance, non publique comme estoient ses amis, mais secreete & de cabinet, telles que sont celles de ceux de sa condition, & quand ils peuvent faire une affaire d'Etat de leur querelle particuliere. Cette aventure fut publiée par toute l'Europe, & les Huguenots ne l'oublierent pas dans leurs libelles, & principalement dans une plainte qu'ils font faire au Cardinal, du peu de secours qu'on luy

(a) Mezerai, Abrégé Chronolog. 10. 5. pag 86.

(b) Le Duc de Guise.

(c) Ceci arriva au mois de Janvier 1567. Voyez Mr. de Thou lib. 26. f. 743.

(d) Le Laboureur, Additions aux Memoires de Castellan, tome 2. pag. 377.

prestoit pour l'execution de ses desirés, où il parle ainsi:

Mesmes Paris entier, duquel le Comperage  
Envers mon frere & moy obligoit le courage,  
Me delaisse du tout. Je le puis voir ainsi  
Quand pres St. Innocent me fit Mommorency  
Descendre de visse, & gagner une porte,  
Ma garde desarma, & mit à pied; de sorte  
Qu'elle ainsi mise en blanc grand des-bonneur en a  
Et.  
Ab! que j'ay de dépit qu'en abaissant ma corne  
Il me fit en public recevoir telle escome,  
Sans que de se mouvoir nul homme fit semblant  
En toute la Cité, & que d'un cœur tremblant  
A luy le lendemain j'envoyay me soumettre,  
Le requerant vouloir octroyer & permettre  
Me retirer armé, de crante des Mutins.  
Ce que de luy encor tant brave je n'obins,  
Ains m'en allay de nuit, emmenant un bon nombre  
Des miens; si qu'en fuyant avois peur de mon  
ombre.

Oh! quel estois-je lors, ô combien disirent  
Esloit Charles nouveau, de ce Charles Parent,  
De l'épouse à François! Oh que cette nuit coye  
Disirent du plein jour auquel remply de joye,  
Je condamnay en Roy, mique & deloyal,  
A la cruelle mort le juste Sang Royal.

(e) Ceci écrit est intitulé, Lettre d'un Seigneur du pays de Hainaut envoyée à un sien voisin & ami suivant la Cour de l'Espagne.

il parut d'abord une lettre (e) qui fut promtement restituée. Cette lettre étoit destinée à justifier le Cardinal, & contenoit plusieurs medifances contre la Maison de Mommorency, & contre l'Amiral de Coligny. La reponse fut tres-vigoureuse; elle venoit d'une plume mieux taillée que celle de l'Apologiste du Cardinal. Monfr. de Thou fait mention de plusieurs écrits qu'on publia pour & contre sur cette affaire, & qui eussent été multipliez à l'infini, si le Parlement de Paris n'eût fait defendre le debit de pareils Ouvrages. Ce même Historien observe que Louis Reynier Sieur de la Planche passa pour l'Auteur du premier écrit que l'on vit paroître; & étoit une relation du fait en faveur du Marechal. Il remarque aussi que le sentiment le plus commun fut, que ce Marechal n'avoit point agi en habile homme, puis qu'il aimoit mieux irriter par un grand affront, mais peu dommageable, un ennemi tres-puissant, que de le ruiner tout-à-fait. Monoranui prudentiam plerique tunc requirerunt, qui potentis inimicos levissimo animo irritare, qui amperdere cum possent, mulerit. Le Prince de Condé le blâma de cette conduite (f), & disoit souvent que si Mommorency ne vouloit que se divertir, il en fit trop; & que s'il y alloit tout de bon, il n'en fit pas assez (g). Peut-être ce Prince n'eût-il pas été fâché que sans qu'il y eût nulle part, on l'eût défait tout d'un coup d'une famille si redoutable.

(f) Cette Conduite . . . . . factum improbavit, subinde delectum morantium quidem juco age-ret plus quam de-buerit, si serio minus quam oportuit ioculle. Th. nus ubi supra f. 744.

La même année le Cardinal de Lorraine s'embarassa dans un demêlé qui ne lui réussit point. La scène de cette querelle fut le pais Messin, où Salcede qui en étoit Baillif s'opposa vigoureu-sément aux entreprises du Cardinal. Cela fut nommé guerre Cardinale, dont on imprima tout aussitôt une relation.

(g) Un Acre desit cela dei tournois. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Novembre 1684. art. 9. p. 957.

dans le Journal de Henri III. La Reine d'Ecosse sa niece fut assez fine, pour éluder le dessein qu'il eut (M) de lui retenir ses pierreries. J'ai oublié de marquer qu'il fut le principal promoteur d'un Edit du Roi, qui rendit (N) semestre le Parlement de Paris. Cela ne dura guere.

LOTICHIUS (PIERRE) Abbé du Couvent de Solitaire en Allemagne dans le Comté\* de Hanaw, nâquit l'an 1501. Il fut retiré des Ecoles de Leipfic à l'âge de seize ans, afin d'être consacré à la vie monastique dans le Couvent de Solitaire. Il reçut l'Ordre de Prêtrise en 1523. & en fit paisiblement les fonctions jusqu'en 1525. c'est-à-dire jusques à ce que la guerre des paisâns l'eût contraint de se refugier avec son Abbé & ses confreres auprès des Comtes de Hanaw. Cet Abbé ayant ramené son monde dans le Monastere, & après que ces furieux troubles eurent été appaisés, commit la † conduite de son Eglise à Lotichius; qui ayant lu les livres de Luther & de Melanchthon se trouva capable de prêcher, & de faire toutes les autres fonctions de sa charge mieux qu'aparavant. L'Abbé mourut l'an 1534. & Lotichius qui lui succeda pensant tout de bon à reformer cette Abbaye, y ouvrit une Ecole où un grand nombre de jeunes gens furent instruits, dont plusieurs devinrent Ministres de la parole de Dieu, après avoir continué leurs études à Wittemberg & à Marpourg. Il établit hautement la Religion Protestante dans son Monastere, & dans tous les lieux qui en dependoient l'an 1543. & il écrivit une belle lettre en Latin à l'Abbé de Fulde, pour lui prouver la justice de sa conduite. Il fut la principale cause de la courageuse resolution que les Ministres du voisinage prirent de rejeter l'Interim en 1549. Le reste de sa vie répondit à ce grand zèle, par des actes de pieté & de charité. Son Eglise, son Ecole, & plusieurs Savans éprouverent les effets de son humeur liberale. Il mourut chez le Comte de Hanaw le 23. de Juin 1567. Son corps fut enseveli deux jours après dans l'Abbaye de Solitaire †.

LOTICHIUS (PIERRE) neveu du precedent, prit le surnom de Secundus, afin de n'être pas confondu avec son oncle. Il nâquit à Solitaire le 2. de Novembre 1528. Son pere †, quoi qu'il ne fut qu'un bon paisân, ne laissa pas de le destiner aux études; & il ne s'en faut pas étonner, veu ce qui vient d'être dit de l'Abbé Lotichius. Cet oncle ayant remarqué par les progrès que son neveu fit à l'Ecole de Solitaire, qu'il étoit très-propre aux sciences, résolut d'en prendre un soin tout particulier, & l'envoya à Francfort, où Micyllus enseignoit les belles lettres avec beaucoup de reputation. Ayant appris là beaucoup de Latin & de Grec, & mieux encore les regles de l'art poétique, à quoi son inclination le portoit extraordinairement, il fut envoyé à Marpourg l'an 1544. & puis à Wittemberg, où Melanchthon & Camerarius attiroient une infinité de monde. Le jeune Lotichius aquit bien-tôt l'amitié de ces deux illustres Professeurs, celle de George Sabinus qui étoit un fameux Poëte, & celle de plusieurs autres Savans. La guerre qui s'éleva dans la Saxe l'an 1546. obligea Melanchthon & ses collegues à sortir de Wittemberg. Le premier se retira à Magdebourg β, & y fut luivi par nôtre Lotichius; mais lors qu'il en sortit afin de chercher une meilleure retraite, Lotichius au lieu de le suivre prit party dans les armées. Ce genre de vie n'interrompit point entierement son (A) commerce avec les Muses, & ne dura pas beaucoup; car on fait que dès l'an 1548. il vivoit paisiblement parmi ses livres à Erfort. Peu après il retourna à Wittemberg, où la paix avoit permis à Melanchthon d'aller continuer sa charge. Il y acheva

Ccc 2

(M) De lui retenir ses pierreries. Marie Stuart après la mort de François II. son mari passa en Ecosse. Le Cardinal de Lorraine son oncle étoit d'avis qu'elle lui laissât en dépôt ses pierreries, jusques à ce que la fortune eût décidé du succès de son voyage; mais elle sachant fort bien de quel esprit il étoit mené, lui répondit que se hasardant elle-même à tous les perils de la mer, elle auroit tort d'avoir plus de peur pour ses bijoux, que pour sa personne. Voyez en marge les paroles de Mr. de Thou (a).

(N) Qui rendit semestre le Parlement de Paris. Mr. de Thou en parle sous l'an 1554. & il observe que Jean Daurat Precepteur alors des Pages du Roi, fit des vers (b) un peu trop hardis, afin de flater le Cardinal de Lorraine. Il

compôra le Parlement à l'Androgyné de Platon.

(A) N'interrompit point entierement son commerce avec les Muses. Ecoutons ce qu'il en dit lui-même en lui adressant la parole:

Vos (c) quoque sum lituos inter veneratus & enses, Quodque fuit vacuum tempus ab hoste dedi. Deque tot amissis etiam nunc pauca supersunt Carmina, militia tempore sacra mea.

Au reste il ne fit gueres plus d'une campagne; ainsi les Auteurs citez par Mr. Baillet n'auroient pas raison de dire (d) en general, que ce qu'il y a de remarquable c'est que Lotichius composoit ses vers parmi le tumulte du camp, & sous les armées. p. 275.

\* Par une suite d'impression n'aparemment il y a dans les Jugemens des Savans sur les Poëtes tom. 3. pag. 272. Naltau pour Hanaw.

+ Ecclesiæ Solitariensis ut inspectorem præfeci. Paul Fréher. Theat. Treves. pag. 213.

† Tiré du Theatre de Paul Fréherus pag. 213. Fréherus cite la Bibliothèque poétique de Jean Pierre Lotichius.

‡ Il s'appelloit Louis Lotichius. Melanchthon changea ce mot en celui de Lotichius (qui lui sembla plus emphatique) pour Pierre Lotichius Secundus son Ecolier.

§ Le Theatre de Fréherus pag. 1249. dit à Marpourg.

(c) Eleg. 11. lib. 1.

(a) Diferenti Regine confilium dederat Lotichius. ut suppellectilem, mundumque multibrem magni pretii, quem in Gallia lucrifererat, velut in alium orbem transfutura, apud se deponeret, donec de sui itineris eventu fortuna statuisset: verum illa quæ avunculi ingenium probe noisset, argute respondit, cum se maris periculo committeret, non videre, cur mundum magis caveret. Thom. lib. 29. circa init. p. m. 580. ad ann. 1561.

(b) In eain rem Joan. Auratus, tunc alicorum puerorum præceptor & mox professor regius, vir divini ingenii, carmen elegantissimum, sed petulanti libertate, in gratiam Cardinalis Lotaringi, qui negotium illud urgebat, conscripsit, quo ampliff. ordinem androgynico Platonicocomparat. Id. lib. 13. sub fin. p. m. 278.

ses études de Philosophie, & puis il s'en alla en France, étant Gouverneur des neveux de Daniel Stibar, Doyen du Chapitre de Wirtzburg; homme de grand mérite, & intime ami de Joachim Camerarius. Ce fut en 1550. qu'il commença ce voyage, qui dura (B) près de quatre ans. Il s'arrêta beaucoup à Montpellier, & apparemment lui & ses élèves y auroient souffert bien des avanies \*, pour avoir mangé de la viande pendant le Carême, si Clusius qui étoit logé chez Rondelet, n'eût intercedé auprès du Dominicain qui faisoit l'office d'Inquisiteur. On en fut quitte pour de l'argent. A peine fut-il de retour en Allemagne, qu'il songea au voyage d'Italie. Il le fit comme celui de France aux dépens de Daniel Stibar; mais il eut le malheur de lier société avec un trop grand nombre de personnes. Il logea à Boulogne avec un jeune Chanoine de Munich, qui pouvant † trouver au logis une hôtesse fort commode, alla faire l'amour dehors. L'hôtesse aussi éperdument amoureuse que jalouse, lui prépara un philtre, mais par malheur Lotichius trouvant fa soupe trop grassé, l'échangea contre (C) celle du Chanoine, & devint furieux tout à coup. Il fut soulagé en vomissant une partie de ce philtre, néanmoins il eût une fièvre maligne qui lui fit tomber les ongles, & dont il pensa mourir. Hubert Languet son bon ami voyageant en Italie, le trouva en ce pitoyable état à Boulogne. La malignité de la drogue opera tellement sur Lotichius, qu'il ne se passa point d'année sans qu'il eût quelques accès de cette première maladie, jusques à ce qu'enfin il en mourut. Avant que de quitter l'Italie, il recut à Padoue le degré de Docteur en Médecine. Quelque tems après son retour en Allemagne il fut appelé à Heidelberg, pour y être Professeur en cette science. Il accepta cette vocation, & s'en alla à Heidelberg l'an 1557. Il y gagna l'estime & les bonnes grâces de l'Electeur Palatin Orthon Henri, & de tout le monde: & comme il avoit toutes sortes de raisons d'être content de son emploi, il n'accepta pas les offres qui lui furent faites à Marbourg, ou de la charge de Professeur en Médecine, ou de celle de Professeur en Poësie. Il ne jouit pas long tems de cette douce condition. Il fut attaqué de son mal au commencement de Novembre 1560. & en mourut le 7. du même mois. C'étoit un homme d'un fort bon commerce; la candeur & la sincérité (D) même ‡. On publia un recueil de ses Poëses (E) l'an 1561. Il

\* On les menaçait de les obliger à faire amende honorable.

† Tum forte (ut ni) amare foris, quod domi habebat, ut ait Terentius. Id impatientius ferens hospita juvenis formosissimi amoris capta &c. Hagius in vita Lotichii p. 63.

‡ Tiré de sa vie composée par Jean Hagius son oncle ami, & publiée 25. ans après la mort de Lotichius. Melchior Adam a donné un abrégé de cette vie, in vitis Medicorum p. 112.

(A) Reverentes tandem igitur post exactum jam sermone quadricentum ex Gallis.

Hagius in vita Lotichii p. 56.

(B) Idem p. 42. 44.

(C) Toffet. Adit. aux Elo. ges, 10. 1. p. 207.

(D) Hagius ibid. pag. 63.

(E) Id. ib. secreti supremi dei sui nec vita longioris consensum fallere puellam ingeniam illam, feminamque genus, aut lactare spe comitibus fortunamque stabilioris nolle.

(B) Qui dura près de quatre ans. ] Ce fut la durée (A) de tout le voyage. Or comme ils virent d'abord Paris, Rouen, Dieppe, Lion, & qu'ils (B) alloient à pied piec que toujours, n'ayant qu'un cheval à eux onze pour porter leurs hardes, il est sur qu'ils ne demeurèrent pas à Montpellier l'espace de quatre années, comme l'a dit (C) un habile homme. Ils y demeurèrent de suite plus de deux ans: Cum biennio jam atque eo amplius forte in Academia Mompeliana vixissent, dit Hagius dans la page 47.

(C) Contre celle du Chanoine. ] De la manière que Hagius raconte la chose, ce fut dans la soupe que le philtre fut donné: mais il se trompe étrangement, s'il s'imagine, comme il semble le faire, que les Italiens donnent le nom de *Minestra* à ces bruvages enchantez que les Grecs appellent *Philtion*. *Jus parare*, dit il (D), *nescio quod male temperatum ac conciliatum Circum*, Itali *minestram* illud, hoc *philtion* Græci vocant. Les Italiens entendent simplement par *ministra*, on *menestra*, du potage, de la soupe.

(D) La candeur & la sincérité même. ] Son Historien en donne une preuve tres-remarquable. Il ne tenoit qu'à lui de se marier fort avantageusement; mais parce qu'il croyoit mourir bientôt, il ne pouvoit se résoudre à tromper la femme qu'on lui eût donnée; & ainsi il refusa tous

(E) Id. ib. les partis qui lui furent proposez. (E) *Quod se secreti supremi dei sui nec vita longioris consensum fallere puellam ingeniam illam, feminamque genus, aut lactare spe comitibus fortunamque stabilioris nolle.*

(E) On publia un recueil des poëses de Loti-

chius l'an 1561. ] Joachim Camerarius en fit l'Épître dedicatoire: il y donne à Lotichius l'Éloge du meilleur Poète que son siècle & l'Allemagne eussent vu. Depuis cette première édition on en a fait plusieurs autres, augmentées de diverses pièces. Mr. de Thou (F) qui a mis trois ans entre la mort de Lotichius, & la publication de ses poëses par Camerarius, s'est trompé de deux années. Moreri a copié cette faute, & y a joint de son cru un petit anachronisme sur le jour mortuaire, qui ne fut pas, comme il dit, le 24. Octobre, mais le 7. de Novembre. Mr. de Thou qui a mis cette même mort au premier jour de Novembre, n'est pas exempt d'anachronisme. Freherus (G) met aussi trois ans entre la mort de Lotichius, & l'édition de ses vers. Mr. de Thou (H) a mis ce Poète au dessous d'Eobanus Hessus. Camerarius prétend que si celui-ci étoit en vie, il le reconnoitroit inférieur à Lotichius. (I) *Sed & Tobæus & Sabinus, si viverent, cum omnia in Lotichii scriptis magnopere probarent, tum elegantiam & suavitatem aique exprimendi vetustatis similitudinem contentione, se ab hoc alcibi superari non negarent.* Hagius assure que les plus grands Poëtes d'Allemagne ont témoigné publiquement l'estime particulière qu'ils avoient pour les vers de Lotichius; & il prétend que selon l'opinion commune, Lotichius étoit les plus excellents Poëtes anciens & modernes, & qu'il étoit préférable peut-être à quelques-uns des anciens. Il cite des vers de Paul Melissus, où l'on donne la supériorité sur tous les Poëtes Allemands à Lotichius en matière d'Élegie. Melchior (K) p. 210.

(F) Thou. 26. sub fin.

(G) Theatr. p. 1250.

(H) Thou. ubi supra.

(I) Camerarius, in præf. ad editionem Operum Petri Lotichii.

(K) In vita Lotichii, p. 210.

Adam

contient tant de vers d'amour, qu'on crut que l'Auteur avoit besoin là-dessus d'un morceau d'apologie. Hagijs y. (F) travailla. La quatrième élegie du second livre a quelque chose de surprenant: elle roule sur un songe qui semble être une

Adam s'écarte un peu de l'exactitude en abregant cet endroit, puis qu'il fait dire à Hagijs que les plus grands hommes, & nommément George Sabin, Jean Stigelius, George Fabrice, Posthius & Melissus ont donné la palme à Lotichius en fait de vers élégiaques. Hagijs à tout rompre ne fait donner cette palme nommément que par Posthius & par Melissus, & il ne dit rien des trois autres; ni expressément ni obscurément, qui se puisse rapporter à cela.

(F) Hagijs travailla à l'apologie des vers d'amour. ] Il (F) avoué qu'étant fort jeune il faisoit souvent reflexion avec quelque sorte d'étonnement, sur les plaintes perpetuelles dont les Poëtes remplissent leurs vers; qu'ils brûlent d'amour, qu'ils sont tout percerz des fleches de Cupidon, & qu'ils ne trouvent aucun remede aux flammes qui les consomment.

*Mille fatigatus rerum discrimina vici,  
Sape graves astus, frigora saepe tuli:  
Unus haud possum superare Cupidinis ignes,  
Nec desideris fortior esse meis.*

Après ces vers de Lotichius il en cite trois de Virgile.

*Aspice aratra iugo referunt suspensa iuveni,  
Et sol crescentes decedens duplicat umbra.  
Me tamen urit amor, quis enim modus adisti  
amari.*

Il ajoute qu'ayant demandé à des Poëtes l'explication de ces choses, Lotichius lui repondit que c'est le feu de l'amour divin, & non pas l'amour venerien qui brûle les Poëtes.

*Cur vatam pars magna suos decantet amores  
Mitaris, Hagi candide, & causam rogas.  
Accipe, non illos Veneris sax improba, verum  
Aeterni amor generosus irit minibus.*

Cette reponse est ridicule; c'étoit prendre Hagijs pour un enfant. Il n'en parle pas comme il devoit; car il se contente de dire que Melissus lui expliqua beaucoup mieux tout le (b) mystere. Melissus lui representa que si quelque chose est très-capable d'attirer les cœurs, & de verser jus-

qu'au fond des mouëlles ses charmes insurmontables, c'est l'amour qu'un objet modeste & pudique allume. Le ciel (c) le plus pur, ajoute-t-il, forma cet amour, & lui assigna pour trône les cœurs embrasés. Les astres ont soin de nourrir ce feu; & comme les Poëtes reçoivent du ciel les influences qui sont la cause de la poésie, il ne faut pas s'étonner qu'ils sentent si vivement le feu de l'amour; car ces influences ayant la même origine que (d) l'amour, l'excitent & l'entre-

*Sic propagare laborat  
Indita natura semina quisque sua.*

Pour reduite cette explication au langage humain, & à la juste simplicité, il faut supposer que

Melissus a voulu dire, que le même temperament qui dispose un homme à être Poëte, le rend susceptible d'amour. On ne prouveroit pas facilement cette these, car outre qu'il y a plusieurs personnes qui ont le talent de la poésie sans être d'un temperament amoureux, il est certain qu'une infinité de gens qui ne savent point faire de vers, sont plus furieusement tourmentez du feu de l'amour, que ceux dont les poëtes sont les plus tendres. Combien a-t-on imprimé de vers d'amour qui ne sont qu'un jeu d'esprit? Un Poëte mediocrement touché s'applique tout ce qu'il trouve dans les elegies les plus passionnées; il tâche même de rencherir sur ce qu'il a lu, il invente de nouveaux tours, il étudie les caractères les plus lugubres. C'est afin de faire admirer ses vers; c'est afin d'exercer sa veine sur des pensées qui fissent honneur à son esprit, & qui puissent en même tems flater l'objet qu'il adore. Il y en a même qui ne sont point amoureux quand ils composent de semblables vers. Theodore de Beze étoit de ceux-là. (e) *Istos bonos viros non pudet quicquid de poetica Candide amoribus lusi, (e) Rex ut epistola iudicatoris (lusi autem certe pleraque, veteres illos imitatus, priusquam etiam per atatem, quid istud rei esset, intelligerem) ad castissimam & lectissimam familiam accommodare. Id autem non aliter se habere quam dico, non it tantum testari possunt quibuscum per id tempus vixi, verum etiam res ipsa declarat: quum nullo unquam libero ex uxore suscepserim, in meis autem illis carminibus, Candidam pregnantem superis commendem: quod tum mihi nimirum illud fictitium argumentum, ut alia subinde multa, occurreret. Voyez dans ces dernieres paroles un exemple de la conduite des Poëtes: ils se donnent des sujets imaginaires, afin d'avoir occasion de debiter quelques traits d'esprit. Mais venons à l'apologie de Lotichius.*

Il eut 4. Maitresses (f) successivement, & il fit pour elles beaucoup de vers; il ne se proposa jamais, dit-on, d'en obtenir aucune faveur criminelle, & ce n'est que de lui-même, & remoin en sa propre cause, que l'on fait cela. *Non fecit id non honeste, quia & caste amavit Lotichius & sine crimine ac scelere: si modo castissimi Poëta verbis versibusque dignatur aliquam habere non dubiam fidem, sic etenim ipsemet de amoribus suis canit, & Claudia sua (g).*

*Feliciter arsi*

*Inque meo nullum crimen amore fuit.*

*Non ego te, mea lux, deceptam fraude reliqui  
Non spoliolum rapto turpe pudore tuli.  
Dii mihi sunt testes, si mentior, a quoque vasto  
Obtruar, & nutis piscibus esca natem.*

L'apologiste remarque que les privileges de la poésie permettoient à Lotichius d'exercer sa Muse sur les beautés de la terre, car c'est un art qui embrasse la contemplation, & l'explication de tout ce que l'Univers a de beau. *Fecit Lotichius, qui ubi id primum iure poetices optimo, ad quam scilicet rerum omnium pulcherrimarum quae magna hac uni-*

une prédiction (G) du saccagement de Magdebourg. On n'a point dû trouver étrange que Jules César Scaliger n'ait (H) pas loué Lotichius.

LOTI.

veritate orbis continentur, caelestium terrestriumque spectabilium formarum contemplatio, commentatioque vite pertinet. De plus comme il étoit civil & poli, il s'apliqua à faire des vers d'amour, & ne voulut point se priver de cette galanterie, qui lui fut d'ailleurs avantageuse pour polir ses Muses. Ex quo illud saltem consecutus est commodi. ut molles amores cantando mollius carmen deduceret. Enfin il avoit besoin de cette agreable occupation, (A) afin de chasser les pensées chagrinales dont il se trouvoit persécuté.

(G) Un songe qui semble être une prédiction du saccagement de Magdebourg. C'est-à-dire du saccagement affreux que cette ville souffrit l'an 1631. ayant été prise par les troupes Imperiales. Voici la remarque de Mr. Morhof, (b) Illud singulare in hoc viro & propemodum divinum est, ac plus quam Poeticum & Divinacium arguit, quod in Elegia 4. lib. 2. ad Joachimum Camerarium scripta tristissima obsidionis & expugnationis Magdeburgensis fata integro seculo prädixerit. Res omnino notatu digna, ac elegia illa pulcherrima est. Hac ille aurea carmina, quod mireris, inter arriorum strepitus ipse miles scribat. Lotichius vit en songe une grande ville assiegée, & une fille qui se disoit la Protectrice du lieu, & qui se plaignoit des malheurs qui desoleroient cette ville, & qui en seroient un monceau de cendres. Il ne nomme point la ville, & il ne fait même si elle étoit sur le Rhin ou sur le Danube, ou sur l'Elbe, mais il croit que c'étoit sur l'Elbe. Il faut pourtant qu'il ait caractérisé Magdebourg, puis qu'on a donné à son élegie ce titre, de Obsidione urbis Magdeburgensis. Il y a sans doute ici quelque chose de surprenant, quoi qu'il faille convenir que l'état où étoit alors le Poète diminue le merveilleux. Il (c) étoit dans l'armée de la ligue de Smalchalde, plus assuré apparemment des bons succès de Charles-Quint, que de ceux de cette ligue. Son imagination se repandoit (d) sur les suites que pourroient avoir les victoires de Charles-Quint. Peut-être en songeant il tomba sur cette supposition, c'est que l'Empereur châtieroit severement Magdebourg, si l'armée des Allies étoit battue. Un Poète se prepare tout aussitôt à deplorer les malheurs d'une ville saccagée: l'une de ses fictions est que la Déesse tutélaire (e) fait ses plaintes &c. Quand on se reveille on brouille aisément les especes, parce qu'on ne se souvient pas de leur ordre: on oublie celles qui servent de liaison, & de là vient que l'on s'imagine que les idées que l'on a enchainées soi-même les unes avec les autres, nous sont venues tout à coup par inspiration. Il est presque aussi facile de se faire des systèmes sur les affaires generales en dormant qu'en veillant: une infinité de personnes après avoir lu de grandes nouvelles dans la Gazette, se font un plan admirable des suites qu'elles pourront avoir. Dans un quart d'heure ils menent le victorieux à la ville capitale du vaincu; ils se représentent des trônes renversez, ils font changer de face à toute l'Europe: & s'ils sont Poètes ou Orateurs, ils joignent à tout cela le plan d'un beau poëme, ou d'une belle harangue. Ils en tiennent les figures toutes prêtes: ils se représentent même l'air & les paroles des De-

putez qui viendront porter les clefs des villes. On peut assurer que toutes les heures du jour il se passe de telles choses dans la tête de plusieurs personnes. Leur ame quand ils dorment, n'est pas moins active à l'égard de ces chimeres. Elle fait des plans à perte de vue. C'est peut-être ce que fit Lotichius cette nuit-là. J'ai dit la raison pourquoy il n'auroit point dû s'apercevoir en se reveillant qu'il étoit l'auteur de cette suite de visions, comme ceux qui bâtitent des châteaux en l'air pendant qu'ils veillent, savent & sentent qu'ils en sont les vrais auteurs, sans qu'aucune intelligence étrangere se fourre-là pour leur reveler l'avenir; ce qui fait aussi qu'ils n'y trouvent aucun presage.

Voilà une observation que l'on pourroit faire en admettant la supposition de Morhof, savoir que Lotichius fit ce songe avant la bataille de Mulberg, où l'armée de la Ligue fut vaincue par Charles-Quint. Mais cette supposition n'ayant aucun fondement, j'aurois mieux dire que Lotichius fit ce songe durant le siege de Magdebourg l'an 1551. Il étoit facile de s'imager, que Maurice Electeur de Saxe qui commandoit à ce siege de la part de l'Empereur prendroit la ville, & la traiteroit cruellement. Lotichius agité de cette crainte se representa en songe le sac de la ville, & se jeta sur les fictions poetiques. Il ne manqua pas d'introduire la Déesse tutélaire qui protektoit de son innocence, & de sa fidelité, encore que l'Empereur la chassât de sa demeure, &c. Le lendemain il trouva cette matiere si propre à être traitée en vers, qu'il en fit une élegie, à laquelle il donna lui-même le titre de obsidione urbis Magdeburgensis. Je croy bien qu'il s'imagine qu'il y avoit quelque chose de prophetique dans ce songe: c'est qu'il ne se souvenoit point du commencement de la rêverie, c'est qu'il ignoroit qu'il eût enfilé lui-même toutes ces visions, comme les Nouvellistes enfilent eux-mêmes (f) en veillant toutes les suites qu'il leur plaît de supposer aux sieges & aux batailles. Or comme le siege de Magdebourg fut terminé non par la prise de la ville, mais par un traité de paix, Lotichius se desabusa sans doute lui-même: il conut la fausseté de ses songes; mais ses vers se conserverent, & virent le jour après sa mort. Que sait-on même si ne se fégim pas qu'il songea cela? Les poëtes ne se donnent-ils pas tous les jours cette licence?

(H) Que Jules César Scaliger n'ait pas loué Lotichius. Nous avons vu que Lotichius mourut l'an 1560. & que ses poëties furent imprimées après sa mort. D'ailleurs il est très-certain que Jules César Scaliger decceda l'an 1558. il ne faut donc pas s'étonner qu'il n'ait pas donné des louanges à ce bon Poète Allemand, & ainsi la plainte de Monfr. Morhof est un peu injuste.

(g) Fuit Phoenix Poëtarum Germania Lotichius, omnibus exteris si non superior, certe aequalis. Hujus tamen vel ipsi Germani pene ignotum nomen est: exeteri nullam ejus mentionem faciunt. J. C. Scaliger cum censuram Poëtarum Germanorum instituit in Hypercritico suo ne verbum quidem de hoc nostris, qui tamen omnibus ceteris erat anteferdendus. Monfr. Teiffier (h) craignant peut-être de deso-

(a) Oblectationem cum amici honestam ad tenendas animi curas, mollestias, agilitudines duceret maximam. Quod poeta ipse de seculo nostro profiteretur, Morhofi fæpe quidem de lucra carminum tenio, Non tamen ut pueri auribus illa præberem. Sat mihi sit rigidas ut ridem su lere curas, Solemneque mali premia magna voco.

(b) Morhofius, Polyhist. lib. 1. c. 19. p. 226.

(c) Je parle selon la supposition de Mr. Morhof, qui n'est pas certaine. Voyez la fin de cette remarque.

(d) Noret, uten son gers, Somnia sunt curas hoc imitatus meas.

(e) Voyez ce qui sera cité de Balzane dans l'article Thonias (Paul) à l'occasion d'un bois coupé.

(f) Voyez la description que Mr. de la Bruyere nous a donnée du caractère de ces Messieurs, soit qu'ils aient trop d'estime, soit qu'ils aient trop de desiance. Caracteres de ce liecle, au titre du Souverain, p. m. 378. & suiv.

(g) Morhof, ubi supra pag. 225.

(h) Addit aux Eleges titres de Mr. de Thou, etc. pag. 197. édit. d'Utrecht 1696.

LOTICHIUS (CHRÉTIEN) frere cadet du precedent, ne fit point paroître dès l'enfance moins de dispositions que lui pour les études. Ainsî son oncle l'Abbé Payant fait d'abord instruire soigneusement dans son Ecole de Solitaire, l'envoya en suite à Wittemberg, pour y étudier en Philosophie, & principalement en Theologie. Ce ne fut point dans cette Univerfité, mais dans celle d'Heidelberg, qu'il reçut le degre de Maître es Arts en 1549. après quoi son oncle lui donna la conduite de son Eglise & de son College. Pendant qu'il étoit ainsî le Vicaire de l'Abbaye, il se vit exhorté par plusieurs Savans à recueillir toutes les poésies de Lotichius Secundus, & à les donner au public, avec une histoire exacte de la vie & des études de cet illustre frere. Il y travailloit encore, lors que la mort de l'Abbé Lotichius son oncle vint interrompre ce travail l'an 1567. Il ne tint qu'à lui de succeder à la dignité abbatiale; car les suffrages de ceux à qui l'élection appartenoit se declarerent pour lui: mais il aimâ mieux céder son droit à son beaufreire Sigefroi Hettenus, Ministre de l'Eglise de Groningue. Il n'eût pas joui long tems de la qualité d'Abbé s'il l'eût acceptée, car il mourut en 1568. Il s'étoit assez heureusement mêlé de faire des vers. On en imprima un recueil \* en l'année 1602. par les soins de Jean Pierre Lotichius son petit-fils, qui le joignit avec ses vers propres. Je n'ai point trouvé dans Freherus, qui m'a fourni cet article, que l'on ait jamais imprimé † ensemble les poésies de Lotichius Secundus, & celles de Chretien Lotichius.

\* Drauidias, Bibliothek. p. 1573. edit. 1625.

† Le Dictionnaire de Moreri imprimé en Hollande de l'Assure pourvint sous la censure de Freherus.

‡ Voyez l'épître de Lotichius de son Petrone.

§ Voyez Sainte Marthe in Elog. Marcini.

LOTICHIUS (JEAN PIERRE) petit-fils du precedent, s'est fait connoître par un grand nombre de livres qu'il a publiez, tant en vers qu'en prose. Il étoit Medecin de profession, & fort versé dans l'étude des belles lettres. Le Commentaire qu'il publia sur Petrone à Francfort l'an 1629. repond (1) à ces deux qualitez. La recompense de la (Z) dedicace de ses Epigrammes fut tout-à-fait mince. Il fut appellé ‡ à Rintel pour y être Professeur en Medecine.

LOUDUN, dans le haut (A) Poitou, aux confins de l'Anjou & de la Touraine, & au Diocèse de Poitiers, est une ville assez ancienne, quoi qu'il ne faille pas trop ajoûter foi au sentiment du peuple, qui en attribue la fondation à Jules Cesar. Elle se fit considerer dans les guerres (B) civiles du XVI. siecle,

defobliger les amis de Morhofius n'a pas marqué cette faute qu'il lui a été très-facile d'observer, puis qu'il a dressé une table Chronologique des années mortuaires de ses hommes illustres, dans laquelle il a placé Jules Cesar Scaliger sous l'an 1558. & Lotichius sous l'an 1560. D'autre côté le texte de son commentaire porte que les poésies de Lotichius furent imprimées trois ans après sa mort. Quoi qu'il en soit il raporte cette plainte de Morhofius contre Scaliger, sans avvertir son lecteur qu'elle est mal fondée.

(1) Repond à ces deux qualitez. ] Car il y explique à part tout ce qu'il y a dans Petrone qui a du rapport à la Medecine; & puis dans une autre partie il donne des notes critiques & philosophiques sur ce même Auteur. Il paroît avoir plus de lecture & de memoire, que de penetration & de jugement. Voici l'estime que Goldast faisoit de ce commentaire: *Mitro (a) tibi Lotichii commentaria in Petronium cum aliorum notis... vides quantum abs tuo instituto ac judicio Lotichius dissideat. Volebam hominem amicum hac occasione ad lectionem veterum Medicorum deducere, quorum illum profus expertem & negligentem esse adverteram. Sed judicio destitutus nec in bonis auctoribus versatus, nobis undequaque complavit qua ad grandendum librum convasare ex Cornucopia, Calepino, Textoris Officina, Erasmi Chitadibus & consimilibus scriptis poterat, ut tandem monstrosam, horrendam, & insanam magnam istud commentum pareret. Adeo sibi philatru placet, ut etiam sordes suas putet meret oleo cinnama.*

(Z) La recompense de la dedicace de ses epigrammes.

grammes. ] Non seulement il les dedia à Maurice Landgrave de Hesse, mais aussi il lui en donna de sa propre main un exemplaire. Ce Prince l'en remercia par une epigramme (b); & ce fut là tout le present qu'il lui fit. C'étoit imiter un grand Empereur (c). Celui qui m'a prend cette particularité d't aussi qu'il a dédié un très-grand nombre de livres aux Princes & aux Republiques, sans que cela lui ait jamais procuré un sou.

(A) Dans le haut Poitou. ] Coulon a mis dans la table de son livre des Rivieres de France que Loudun est en Touraine. Mr. de Marolles a été dans la même erreur, car il a dit (d) que Loudun fait partie de la Touraine, bien que le Loudunois soit du Diocèse de Poitiers. Il devoit dire que Loudun est aussi dans ce Diocèse. Ce qu'il y a de vrai, c'est que l'Election de Loudun depend de la Generalité de Tours.

(B) Durant les guerres civiles. ] Voici une historiette qui fait honneur à cette ville. D'Aubigné (e) raconte qu'en 1569. Pluviau avec 60. lances de coureurs étant à vuë d'Anville, où le Duc d'Anjou étoit logé, vit sortir 80. Cavaliers qui étoient les galans de la Cour, comme ceux de Guise, Brissac, Pompadour, Ferragues, Lansiac, Jersai, Fontaine & autres. Il les attendit de pied ferme, le combat fut rude, & renouvelé deux fois; mais nul des gens de Pluviau ne quitta sa place, D'Anselot paroissant avec 12. Cornettes obligea les Courtisans à se retirer, avec deux des leurs morts & plusieurs blessés. Ils voulurent savoir à quels gens ils avoient eu affaire. La Curée-Jersai qui avec Clermont, la Barbée & autres chercheurs de corps

(b) Nuper Doctor Lotichius sua epigrammata illustravit & in praesentiarum obtulit, qui ei epigramma eucharisticum honorarii loco redonavit. Goldastus ib. p. 561.

(c) Voyez ce que Marcrobie dit d'Auguste, Saturnal. lib. 2. c. 4. sub fin.

(d) Dans le denoement de ceux qui sont de leurs livres. mor Chevreau.

(e) Histoire universelle tome 1. p. 392.

(a) Goldastus, epistol. ad Hofmannum, inter Richterianas p. 555.

cle, tant à cause de son château, que le Roi Louis XIII. fit demolir \* en 1633. qu'à cause de sa situation. Le Duc d'Anjou † tâcha en vain de s'en rendre maître l'an 1569. mais le Roi de Navarre ‡ la soumit très-facilement vingt ans après. On y voit plusieurs Couvens; celui des Carmes est le rendez-vous de plusieurs personnes devotes, qui y vont †. en pelerinage à Notre-Dame de *recouvrance*. Celui des Ursulines se rendit extrêmement celebre, lors qu'en 1633. & 1634. on parla tant de la possession de plusieurs de (C) ces Religieuses. Ceux de la Religion perdirent en ce tems-là le College (D) qu'ils y avoient. Leur dernier Synode National fut tenu dans cette ville, depuis le 10. de Novembre 1659. jusques au 10. de Janvier 1660. Loudun a été la patrie de plusieurs hommes de lettres, comme de Salmon Macrin, de Scevole de Sainte-Marthe, de Jules Cesar Balenger, d'Ismaël Bouillaud, d'Urbain Chevreau &c. Quelques-uns la nomment en Latin *Juliodunum*, mais (E) ce n'est pas son vrai nom. Le Geographe du Val B<sup>a</sup> a eu tort de dire qu'elle a titre de Duché; s'il avoit consulté Moreri il ne se fût point exprimé par le tems present. Cette Dame de la Maison de Rohan, en faveur de laquelle Moreri dit que l'érection s'étoit faite, est la Dame de la Garnache, dont j'ai parlé en son lieu.

LOUIS VII. Roi de France, fut sacré à Reims le 25. d'Octobre 1131. & regna avec son pere jusques au 1. d'Août 1137. & puis tout seul jusques au mois de Septembre 1180. Il épousa Elconor fille & heritiere de Guillaume IX. du nom Duc de Guyenne l'an 1136. Cette Princesse étoit un très-grand party, soit à cause de sa beauté, soit à cause des belles Provinces que son pere lui avoit laissées; mais on pretend qu'elle fut très-impudique, & que son mari auroit eu de justes raisons de faire casser son mariage, si la prudence humaine avoit pu permettre qu'il renonçât par ce divorce à la possession des grans biens d'Eleonor. Tous les Historiens le blâment d'avoir été plus jaloux que politique; car enfin ne pouvant plus soutenir le poids de sa jaloufie, & du deshonneur qu'il pretendoit que la vie deregulée de son épouse faisoit rejallir sur lui, il *pour suivit chaudement sa separation d'avec sa femme, & l'obtint par la sentence des Prelats du Royaume, qu'il avoit assemblez à Baugency l'an 1152.* Il fit ce que

de pistolets tenoit à gloire de suivre ce Capitaine aux occasions seulement, en lieu de nommer ces galans, répondit que c'étoit la Compagnie de Pluviaud, & Lanfuc ayant repliqué, comment les Sires de Loudun? Comme la plupart étoient de ce lieu & de cette qualité, le Duc de Guise cria, laissez ce discours, ils sont tous bien Gentilshommes.

(C) La possession de plusieurs Religieuses de Loudun. J'en ai parlé amplement dans un (a) autre lieu, mais je ne savoy pas alors une chose que j'ai trouvée depuis peu dans le Journal des Savans, à l'endroit où il est parlé de la vie du Pere Scurin Jesuite, l'un des Exorcistes de ces Religieuses. (b) A l'occasion des combats donnez par ce Pere aux demons, l'Auteur (c) de sa vie, prouve fort au long la verité de la possession des Religieuses de Loudun, sur tout par le témoignage de deux des plus grans esprits de ce siecle. L'un est le Cardinal de Richelieu qui envoya à Loudun des Exorcistes entretenus aux depens du Roi, & l'autre le Milord de Montaignu, qui ayant vu sortir les demons du corps de la Mere des Anges, en fut parfaitement convaincu, & en entretenut Urbain VIII. lors qu'il abjura l'herese, & fit profession de la Foi Catholique entre ses mains. Par occasion je remarquerai une faute du P. Labbe. Il dit (d) qu'en 1566. la possédée de Loudun si celebre fut delivrée par la sainte Eucharistie en presence de plus de 10. mille hommes, & entre autres de Florimond de Remond, qui se fit en suite Catholique de Huguenot qu'il étoit. Au lieu de Loudun, il faisoit dire Laon, qui est une ville Episcopale dans la Picardie; ce fut là que Florimond de Remond vit cette fameuse possédée, comme il le raconte en deux (e) endroits de ses Ou-

vrages. M. de Sponde (f) raporte ce fait, & (f) Sponde se sert du mot *Laudunum*. C'est peut-être ce qui a persuadé au Pere Labbe que cette aventure s'étoit passée à Loudun.

(D) Le College qu'ils y avoient. L'Historien de l'Edit de Nantes raconte (g) que les Reformez de Loudun avoient perdu leur College dès l'année 1635. & que Laubardemont y avoit logé les pretendues possédées. Depuis cela ils n'avoient pu trouver de moyen ni de se faire rendre leur bien, ni de se faire indemnifier de ce qu'il leur avoit coûté. Mais la Cour passant à Loudun l'an 1650. ils s'adresserent au President Molé qui étoit alors Gardes des Seaux. La conclusion fut qu'à la priere de la Reine, ils se contenterent d'une somme fort au dessous du prix de leur College, qui leur étoit offerte au nom des Ursulines. Cette somme étoit à peu près le quart de la valeur des bâtimens, & n'étoit pas la moitié des intérêts. Voyez dans le même Auteur (h) la perffidie dont on se servit pour tâcher de faire perdre l'exercice à ceux de la Religion.

(E) Juliodunum, mais ce n'est pas son vrai nom. J. Mr. Valois le jeune dit (i) que Macrin & Scevole de Sainte-Marthe ont été les premiers, ou des premiers qui par une licence poétique ont appellé Loudun *Juliodunum*, afin de faire participer leur patrie à la gloire de Jules Cesar. Selon lui son plus ancien nom est *Castrum Lanfudunum*; celui de *Lodunum* est plus nouveau. On lui a donné aussi le nom de *Lancidunum*, de *Laudunum*, & de *Lodunum*, Guillaume le Breton lui a donné ce dernier au livre 8. de sa Philippeide.

\* *Mercurius* François tome 20. p. 768.

† *D'Aubigné* 10. 3. p. 123.

‡ *Du Chesne* *Antiq. des villes.*

l. *Id. ibid.*

§ *Dans son* *Traté de la France* p. 144.

¶ *Mezerai*, *Abregé Chronolog.* tome 2. p. m-554.

‡ *Id. ibid.* p. 557.

§ *Id. ibid.* p. 570.

(a) *Dans l'article* *Grandier.*

(b) *Journal des Savans* du 9. Mai 1689. pag. 311. *édit. de Holl.*

(c) *Il s'agit de Henri Marie Boudon, Docteur en Theologie, & grand Archidiacre d'Evreux.*

(d) *Labbe*, *Chronolog. François.* tome 5. p. 783.

(e) *Dans son livre de l'Antechrist, & dans l'Ouvrage de la naissance & progrès de l'herese* livre 2. chap. 12.

n. 31.

(g) *Hist. de l'Edit de Nantes* de L'Éd. née 1635. & que Laubardemont y avoit logé les pretendues possédées. Depuis cela ils n'avoient pu trouver de moyen ni de se faire rendre leur bien, ni de se faire indemnifier de ce qu'il leur avoit coûté. Mais la Cour passant à Loudun l'an 1650. ils s'adresserent au President Molé qui étoit alors Gardes des Seaux. La conclusion fut qu'à la priere de la Reine, ils se contenterent d'une somme fort au dessous du prix de leur College, qui leur étoit offerte au nom des Ursulines. Cette somme étoit à peu près le quart de la valeur des bâtimens, & n'étoit pas la moitié des intérêts. Voyez dans le même Auteur (h) la perffidie dont on se servit pour tâcher de faire perdre l'exercice à ceux de la Religion.

(h) *Tome 3. art. 2. p. 758.*

(i) *Notit. Galliar.* p. 265. & 450.

Marc Aurele auroit fait en pareil cas, mais il auroit été plus *(A)* habile s'il eût imité cet Empereur, je veux dire si pour l'amour de la dot il avoit rejeté toute pensée de divorce. Il restitua à la Princesse repudiée tout ce qui lui appartenoit; & par là il mit en état son plus dangereux voisin d'opprimer la France: car le Roi d'Angleterre \* préférant les interêts de sa grandeur à la honte *(B)* d'épouser une Princesse repudiée & décriée, alla pour ainsi dire en poste à † Bourdeaux

\* C'étoit Henri II. Il ne regnoit pas encore.  
† Larrey, Héritière de Guyenne, p. 61.  
pour

(a) Capitulum in Marco Aurelio cap. 19. p. m. 362. tom. 1.

*(A) Il auroit été plus habile s'il eût imité Marc Aurele, J* Quand on représenta à cet Empereur, que puis qu'il ne vouloit point tuer sa femme dont les impudicités étoient portées au comble de l'infamie, il la devoit repudier, il répondit, mais si je la repudie il faudra que je lui restitue sa dot, c'est-à-dire que je me dépouille de l'Empire. *(a)* *Faustinam satis constat apud Cæcilianum conditiones sibi & nauticas & gladiatorias elegisse: de qua quum diceretur Antonio Macro, ut repudiaret, si non occideret, dixisset fertur, Si uxorem dimitimus, reddamus & dotem. Dos autem quid eras, nisi imperium quod ille ab socio, volente Adriano adoptatus, acceperat?* Cette réponse est très-digne d'un Empereur Philosophe: on y voit que Marc Aurele favoit accorder ensemble les devoirs de ces deux titres. S'il eût retenu l'Empire après le divorce, il eût fait une action injuste, il eût donc mal soutenu sa qualité de Philosophe. S'il eût mieux aimé se réduire à une vie privée, que d'être cocu, il n'eût point aimé la grandeur & l'autorité, il eût donc mal soutenu sa qualité d'Empereur. La justice de sa maxime n'avoit pas été inconnue à Burrhus Gouverneur de Neron: car lors que ce Prince voulut repudier Octavie fille de l'Empereur Claude, Burrhus *(b)* tâcha de l'en détourner, en lui disant que s'il la repudioit, il faudroit lui rendre l'Empire. Nous avons ici un Roi de France qui pratiqua si exactement ce principe, qu'on peut assurément qu'il fut scrupuleux non seulement au delà de ce qu'un Prince le devoit être, mais aussi plus qu'un particulier ne l'auroit été. Pour prouver cela je me servirai des paroles d'un Historien moderne grand partisan d'Eleonor. Elle se retira, dit-il *(c)*, sur le champ dans ses Etats de Guyenne, dont le Roy fit sortir ses garnisons, sans retenir aucune place: quoiqu'ayant deux filles de ce mariage qu'il garda auprès de luy, il semble qu'il eût pu sous prétexte d'assurer leurs prétentions en la succession de leur mere, se saisir des forteresses de la Duché. Peut-être qu'il en usa ainsi par politique, pour ne point soulever la Guyenne, dont les peuples restèrent jaloux de leurs droits n'auroient pas souffert qu'il se fût rendu maître au prejudice de leur légitime Souveraine: de sorte qu'il aimoit mieux attendre que la mort de cette Princesse en mit ses filles en possession. Peut-être aussi que ce fut une délicatesse de conscience; ne croyant pas qu'il pût avec justice retenir les Etats d'une Princesse qu'il avoit repudiée. D'ailleurs, il avoit perdu depuis peu les deux plus habiles hommes de son Etat, l'Abbé Suger, & le Comte de Vermandois, qui moururent la même année: & comme ils avoient eu toute la direction du Royaume, sans qu'il s'en mêlât, il se trouvoit par leur mort aussi étouffé, qu'un homme que ses guides abandonnent au milieu d'une forêt. Tant il importe à un Souverain de s'instruire de bonne heure des interêts de son Etat, & de le gouverner par ses lumières, & non par celles

(b) Kai τρι...  
(c) Mr. de Larrey, dans son Héritière de Guyenne, ad ann. 1152.

de ses Ministres. Cependant la Reine Eleonor fut alors bien-heureuse que Louis VII. plus Moine que Roy, écoutât plutôt les scrupules de sa conscience, que les mouvemens de son ambition. Je n'aï rien voulu retrancher de ce passage: tout m'y a paru bien pensé, & propre à instruire le lecteur. Un autre Ecrivain moderne raisonne sur les motifs de Louis VII. sans y mêler du scrupule de conscience: Voici ce qu'il dit,

„Louis *(d)* étant-retourné des Saints lieux avoit fait casser son mariage avec Eleonor d'Aquitaine, sous pretexte qu'ils estoient parens, mais en effet pour punir cette Reine d'un commerce suspect qu'elle avoit eu en Orient avec un Turc nommé Saladin, & d'autres de ces bauches trop publiques pour pouvoir estre tenues secretes. Le chagrin luy fit faire ce divorce avec si peu de précaution, que contre toutes les regles de la politique il renvoya Eleonor dans son pays, qu'il luy rendit: ne croyant peut-estre pas, qu'il y eust un homme assez hardi pour épouser une Princesse qu'il auroit repudiée, ou un Prince assez peu délicat pour prendre une femme décriée, & dont il avoit eu deux filles. L'événement fit voir qu'il s'estoit trompé. Henri, alors Duc de Normandie, passa par dessus cette delicatessé pour faire dépit à Louis, & encore plus pour joindre la Guyenne à tant d'autres belles terres qu'il possédoit en France, par lesquelles il se voyoit en passe d'y estre un jour aussi puissant que le Roy. Joignez à ceci le passage de Mezerai que je cite dans la remarque suivante.

(d) Le Père d'Orléans, Histoire des révolutions d'Angleterre, to. 1. p. 88. 153. 154.

Au reste je ne pretens pas établir un parallele entre Faustine & la Reine Eleonor. Les plus médifans ne disent pas de celle-ci, ce qu'Histoire dit de Faustine. Elle alloit elle-même choisir des galans au bord de la mer *(e)*, parmi des bateliers & des matelots, & cela parce que pour l'ordinaire ils alloient nus. On entend bien ce que je veux dire.

(e) Cujus M. Aurelii Antonini divina omnia domi militæ que facta conjugis imperudentia regende conjugis attaminavit: quæ in tantum petulantie proruperat, ut in Campaniæ sedens amœna litortum oblidere ad legendos æ nauticis, quæ pleurique nudi agunt. apiores. Aurel. Vistor in Cæsaribus, p. m. 131.

*(B) A la honte d'épouser une Princesse repudiée & décriée. J* Un passage de Mezerai va nous apprendre deux choses, qui étonneront les gens de bien & les gens d'honneur: les uns s'étonneront que le Roi de France déferât trop aux loix severes de l'Evangile, & les autres qu'un héritier presomptif de l'Angleterre ne déferât pas assez aux loix de l'honneur humain. „Louis VII. étant de retour de la Terre Sainte *(f)* songea à se defaire de sa mechante femme, bien qu'il en eût deux filles, Marie & Alix. Pour cet effet ayant déclaré au Pape qu'elle étoit sa parente au degré défendu, il fit assembler un Concile à Bagnency, où les Evêques se crètement avertis du vrai sujet de ce divorce prononcèrent la nullité de ce mariage. Eleonor l'ayant aussi passionnément souhaitée que lui, parce, disoit-elle, qu'il étoit plutôt Moine que Roi. Et véritablement bien lui en prit, car s'il n'eût été un peu

„Moine,

(f) Mezerai, Hist. de France, vol. 2. p. 103.

pour l'épouser, dès qu'elle se fut offerte à lui après le divorce. Il sacrifia sans peine, & avec beaucoup de joye, à l'ambition la délicatesse du point d'honneur. Comme si les galanteries d'Eleonor n'avoient pas eu un theatre assez spacieux dans l'Europe, le Roi de France l'avoit amenée avec lui dans (C) l'Asie, où l'on

„ Moine, il l'eût châtiée d'une autre façon,  
„ & n'eût pas été si consciencieux que de lui  
„ rendre la Guyenne & le Poitou; mais il les  
„ eût confisqués pour son crime, lui faisant au  
„ reste grace de la vie, s'il l'avoit jugé à propos.  
„ Mais il ne faut pas s'étonner s'il commença  
„ si lourde faute en matière d'Etat, où il avoit  
„ peu d'expérience, en ayant toujours confié  
„ les negociations, en un mot tout le gouverne-  
„ ment & la direction à son Ministre l'Abbé Su-  
„ ger, lequel mourant l'année d'après l'avoit  
„ laissé aussi étonné, que le seroit un hom-  
„ me qui auroit perdu son guide en un pais d'étr  
„ & inconnu. Les plus gens de bien trouverent  
„ étrange cette sciuculeuse restitution, & les  
„ gens d'honneur s'étonnerent encore de voir  
„ que Henri, à qui Estienne n'ayant point d'en-  
„ fans avoit après sa mort cédé le Royaume  
„ d'Angleterre, épousât cette Princesse dont le  
„ libertinage étoit si public, que le Roi n'eût  
„ jamais pensé qu'un simple Gentilhomme eut  
„ eu la lâcheté de mettre ce deshonneur dans sa  
„ maison.

(C) Dans l'Asie où l'on pretend qu'elle ache-  
ra de se perdre. ] Le P. d'Ulcans vient de nous  
dire qu'elle y eut un commerce suspect avec  
un Turc nommé Saladin. Cela merite d'être  
ici developé, de la maniere qu'un Historien  
Apologiste de cette Reine le developpe. Pend-  
ant le séjour de Louis VII. à Antioche, la  
(a) Reine écrivit à Saladin pour la liberté d'un  
de ses pareus qu'elle aimoit beaucoup, & ac-  
compagna sa lettre d'une somme considerable pour  
sa rançon. . . . Il (b) accorda à la Reine la li-  
berté de son parent sans en prendre de rançon, &  
fit à sa lettre une réponse fort spirituelle & fort  
civil. Le prisonnier en fut le porteur, & la  
rendit à la Reine sans en rien dire au Roi. Il  
parloit souvent de la generosité de Saladin avec  
la Reine, & il contoit par tout sa bonne mine &  
son mérite, avec cette exaggeration qui est naturelle  
à ceux qui parlent de leur bienfaiteur. Le Roy  
en fut averti, & voulut sçavoir le détail de cette  
avanture. Le mystere que la Reine luy avoit fait  
de ce qu'elle avoit negocié avec Saladin luy parut  
suspect, & le procede du Sultan luy sembla si ex-  
traordinaire pour un Turc, qu'il ne put croire  
que sa generosité fût desinteressée. Il pensoit qu'un  
Avanturier comme Saladin, un Chef de voleurs,  
rels qu'étoient alors les Turcs, n'avoit pas esté ca-  
pable d'une action aussi noble que celle qu'il venoit  
de faire, s'il n'avoit eu le dessein de se dédom-  
mager par quelque chose de plus avantageux que la  
rançon qu'il avoit refusée. Il ne chercha pas long-  
temps quel pouvoit être ce dessein. Ce qu'on luy  
dit de la bonne mine & de la galanterie de Saladin,  
de la lettre que la Reine luy avoit écrite, & de  
la réponse qu'il luy avoit faite, luy fit regarder la  
Reine comme une femme qui le trahissoit, & qui  
avoit avec Saladin un commerce criminel. Il ne  
fit point reflexion sur l'éloignement des lieux, ni  
sur la qualité des personnes, qui rendoient ce com-  
merce impossible; & s'imagina que ce Sultan ve-  
noit déguisé à Antioche, & que la Reine le voyoit

chez son oncle. Ajoutez à cela, que cette Princesse  
irritee de ses soupçons, ne prit pas soin de l'en guer-  
rir; mais qu'étant possee par son oncle, qui vou-  
loit se vanger du refus au Roy, sa lieu d'avoir de  
la douceur, & de la complaisance, elle luy ré-  
moigna un grand népris, & luy proposa la dissolu-  
tion de leur mariage, que la parente, disoit-elle,  
qui étoit entr'eux rendoit illégitime. Ce fut alors  
que le Roy craignit qu'elle ne le quittât au premier  
jour pour suivre son amant: & ce fut la peur qu'il  
en eut qui l'obligea à la suivre partir d'Antioche à une  
heure extraordinaire, ne doutant point après une  
telle proposition, qu'elle n'en eût formé le dessein.  
Voilà ce que l'Histoire nous apprend de cette avanture,  
qui pouvoit donner lieu aux deshasins d'un  
Prince aussi foible & aussi soupconneux que l'étoit  
Louis VII. mais qui ne devoit pas servir de sujet  
aux calomnies dont la plupart des Historiens ont  
noiré l'innocence de cette Reine.

Je tombe d'accord avec Mr. de Larrey, que  
les medifances qu'on a fondées sur cette avanture,  
comme si actuellement Saladin avoit cou-  
ché avec la Reine Eleonor, sont frivoles; mais  
je ne crois pas avec lui que Louis VII. ait  
donné des marques d'un Prince très-foible &  
très-soupconneux, lors qu'il crut trouver la-  
dedans un mystere d'iniquité: le Prince le plus  
ferme & le plus grand auroit eu un juste su-  
jet de s'en allarmer. Les Historiens les plus  
reservez avouent que la Princesse étoit (c) co-  
quette, & que (d) brûlant d'amour & d'ambition,  
elle épousa quelques mois après son divorce,  
Henri Duc de Normandie & Roi presomptif d'An-  
gleterre, Prince jeune, avent & romfseau, bien  
capable de contenir tous ses desirs. Elle étoit  
amoureuse avant qu'elle fût repudiée, & ce fut  
cette passion qui l'engagea à presser la dissolu-  
tion de son mariage, comme Mr. de Larrey  
(e) l'avoué. Elle étoit fort capable par un mo-  
tif tout pacif de courir après (f) Saladin. J'ai  
lu dans un livre de la Dame de Villedeu une  
chose qui me paroît singuliere; & que je rapor-  
terai sans la garantir pour veritable. (g) L'His-  
toire a rendu la beauté de cette Princesse si fa-  
meuse, qu'il seroit inutile de la dépeindre. Ce  
fut elle qui charma le courage du brave Saladin  
(h) Chef de l'armée des Sarrasins; & qui luy  
ayant fait connoître qu'elle ne croyoit les pro-  
testations d'Amour que dans sa langue, força  
ce grand Capitaine à cet effet d'Amour surpre-  
nant, d'apprendre la langue Françoisse dans  
quinze jours.

Mr. de Larrey voudra bien sans doute, qu'a-  
près être convenu avec lui qu'il n'y a nulle  
apparence qu'Eleonor ait eu à faire avec le grand  
Saladin, j'avertisse mon lecteur que les bons  
Historiens qui parlent du dereglement de cette  
Reine, ne suposent pas que son amant fût  
le même Saladin qui s'est rendu si illustre par  
ses conquêtes. Ils disent qu'elle avoit com-  
merce dans Antioche avec un nommé (h) Sala-  
din Turc batisé. D'autres sans spécifier la con-  
version de ce personnage, disent simplement que  
c'étoit un Turc nommé Saladin, & il y en a  
même

(a) Larrey  
nôis supra.  
p. 45.

(b) Id. ib.  
p. 45.

\* C'est à-  
dire le  
conquerant  
Saladin.

(c) Meze-  
rai, Abre-  
gé Chro-  
nologique,  
tome 2.  
p. m. 566.

(d) Id. ib.  
supra pag.  
55.

(e) Ubi  
supra pag.  
55.

(f) Supposé  
qu'en ce  
tems-là  
il fut Sou-  
dan, ou à  
la tête d'une  
grande ar-  
mée, et  
que je re-  
sulte de  
dessein.

(g) Annon-  
ces galan-  
tes, 1.  
partie,  
pag. 31.  
édit. de  
Hollande  
1677.

† Saladin  
a été chef  
des Turcs,  
& non pas  
des Sarras-  
ins.

(h) Meze-  
rai, Hist.  
de France,  
tome 2.  
pag. 102.

(a) *Lar-*  
*dans l'A-*  
*vertis-*  
*ment au*  
*Leiteur.*  
(b) *Page*  
*44-45.*  
(c) *Voyez*  
*Minim-*  
*bourg Hist.*  
*des Crois-*  
*des liv. 5.*  
*10. 2. pag.*  
*177. edit.*  
*de Holl.*  
*ad ann.*  
*1190.*  
(d) *Brant-*  
*ome, Me-*  
*moires des*  
*Dames ga-*  
*lantes,*  
*10. 2. pag.*  
*211. 312.*  
\* *Cette*  
*Reyne Leo-*  
*nor ne fut*  
*pas la seule*  
*qui accom-*  
*pagna en*  
*cette guer-*  
*re sainte le*  
*Roy son*  
*marry, mais*  
*avant elle.*  
*Et avec*  
*elle, &*  
*après plu-*  
*sieurs*  
*grandes*  
*Princeses*  
*Et Dames*  
*avec leurs*  
*marry se*  
*croisèrent,*  
*mais non*  
*leurs jam-*  
*bes, qu'ils*  
*couvroient*  
*Et d'argi-*  
*rent à bon*  
*escient, si*  
*qu'aucunes*  
*de meurre-*  
*rent, & les*  
*autres en*  
*retourne-*  
*rent de*  
*tres-bonnes*  
*vestes, &*  
*sous la cou-*  
*verture de*  
*honneur,*  
*visiter le*  
*S. Sepul-*  
*chre par-*  
*my tant*  
*d'armes,*  
*qu'elles*  
*amour con-*  
*viennent*  
*bien ensem-*  
*ble, tant la*  
*sympathie*  
*ou est bon-*  
*ne & bien*  
*conjointe.*  
*Id. p. 312.*  
(e) *Mez-*  
*rai ubi fu-*  
*pra p. 564.*  
*ad ann.*  
*1146.*  
(f) *Id. ib.*  
*p. 565.*

l'on pretend qu'elle acheva de se perdre. Je rapporterai ce (D) qu'en dit Brantome. Les chagrins qu'elle causa à son mari dans cette croisade, ne furent pas les moins sensibles disgraces à quoi cette expedition l'exposa. St. Bernard n'avoit point (E) promis ces mauvais succès : au contraire il avoit fait esperer de grandes victoires, & s'étonna si peu des murmures qu'on fit éclater contre lui, qu'il s'âlut que des personnes moins zélées, & par consequent plus capables de raisonner sur les suites, l'empêchassent \* de s'engager à une seconde croisade. \* *Voyez la remarque C.*

Louis eut lieu toute sa vie de se repentir de la faute qu'il avoit faite, en permettant que l'heritage du Duc de Guyenne passât entre les mains des Anglois. Il fut obligé pour résister au Roi d'Angleterre, de tenir une conduite très-injuste en elle-même, & d'un pernicieux exemple à tous les Rois; c'est qu'il excita les fils de ce Prince à se rebeller contre leur pere, & qu'il les protegea dans leur rebellion : mais il le fit foiblement, & avec si peu de bonheur, qu'il contribua

même qui suposent qu'il n'étoit pas baptisé: ils rad partit avec une armée de 60. mille chevaux, & arriva à Constantinople sur la fin de Mars 1147. Louis se mit en marche la 2. semaine d'après la Pentecôte de la même année, & arriva en Syrie pendant le Carême de l'an 1148. Manuel Empereur de Constantinople fit mêler du plâtre & de la chaux dans les farines qu'il fournissoit à Conrad, & (g) lui donna (g) *ibid.* des guides qui après avoir promené l'armée par de longs detours ou elle consuma toutes ces munitions, La liverent demi morte & languissante entre les mains des Turcs, qui la taillerent toute en pieces, en sorte qu'il n'en resta pas la dixième partie. Louis courut les mêmes risques que Conrad; néanmoins il s'en sauva avec plus de bonheur que de prudence. Il gagna une bataille au passage du fleuve Meandre : mais il n'en tira aucun fruit : car après cela ne se tenant pas sur ses gardes, il reçut un notable eschec à un dessein de montagne. Ensin il parvint à Antioche, dont Raimond oncle paternel de la Reyne sa femme tenoit alors la Principauté. Ce fut là qu'il decouvrit le commerce de sa femme avec Saladin, & qu'il se vit sollicité à la rupture de son mariage. Il ne trouva point d'autre remede pour éviter ce scandale, que de tirer son épouse la nuit d'Antioche, & de l'envoyer toujours devant en Jerusalem. Lui & Conrad assiegerent Damas, & (h) *ibid.* réussirent dans cette entreprise aussi mal que dans tout le reste, par l'énorme trahison des Chrétiens même de ce pais-là. Ainsi ces deux Princes detestant leur mechanceté. . . ne songerent plus qu'à leur retour. Louis étant monté sur ses vaisseaux (i) *Id. ib.* rencontra sur sa route l'armée navale de ces persides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme, selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmeneroient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de Roger Roy de Sicile leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien l'eschec prise, ayant bruslé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux. Le mauvais succès de cette croisade (k) qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de homes Maisons, & tant dépeuplé de pays, excita des murmures & des reproches contre la reputation de (l) *Id. ib.* Saint Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre evenement que celui-là. De sorte que lors que le Pape voulut à deux ans de là, luy faire prescher une autre Croisade, & l'obliger à passer luy-même en La Terre sainte, afin que plus grand nombre de gens le suivissent : les Moines de Cîteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eust pû estre plus grand que le premier.

(D) Je rapporterai ce qu'en dit Brantome.] Il parle d'Elconor sur un mechant pied: il blâme Edouard III. d'avoir confiné sa mere dans un chateau pour des amourettes. Petit forfait, dit-il (d), puis qu'il est naturel; & que malheureusement, & qu'elle s'estoit tant accoustumée à garçonner avec eux parmy les armes, tentes, & pavillons, elle se pouvoit contenter de demeurer, qu'elle ne garçonast aussi entre les courtines; comme cela se voit souvent. Je m'en rapporte à nostre Reyne Leonor, Duchesse de Guyenne, qui accompagna le Roy son mary outre mer & en la guerre sainte, pour pratiquer si souvent la gendarmerie & la soldatesque, elle se laissa fort aller à son ouverture de honneur; jusques là qu'elle eut affaire avec les Sarrazins, dont pour ce le Roy la repudia; ce qui nous cousta bon. Pensez qu'elle voulut esprouver si ces bons compagnons estoient aussi braves champions à couvert comme en pleine campagne; & que possible son humeur estoit d'aimer les gens vaillants, & qu'une vaillance attire l'autre, ainsi que la vertu: car jamais celui ne dit mal, qui dit, que la vertu ressembloit le foudre, qui perce tout. Voyez la suite à la marge \*.

(E) St. Bernard n'avoit point promis ces mauvais succès.] Ayant ordre de prêcher la croisade par toute la Chretienité (e), il commença par la France. Il fit assembler un Concile national à Chartres, dans lequel il fut choisi pour Chef Generalissime de cette expedition: mais il le refusa, & se contenta d'en estre la trompette. Il la publia par tout avec tant de ferveur, avec tant d'assurance de bon succès, &c, comme on le croyoit, avec tant de miracles, que les villes & les bourgs demouroient deserts, tout le monde s'enrouillant pour cette guerre. L'Empereur (f) Con-

rad partit avec une armée de 60. mille chevaux, & arriva à Constantinople sur la fin de Mars 1147. Louis se mit en marche la 2. semaine d'après la Pentecôte de la même année, & arriva en Syrie pendant le Carême de l'an 1148. Manuel Empereur de Constantinople fit mêler du plâtre & de la chaux dans les farines qu'il fournissoit à Conrad, & (g) lui donna (g) *ibid.* des guides qui après avoir promené l'armée par de longs detours ou elle consuma toutes ces munitions, La liverent demi morte & languissante entre les mains des Turcs, qui la taillerent toute en pieces, en sorte qu'il n'en resta pas la dixième partie. Louis courut les mêmes risques que Conrad; néanmoins il s'en sauva avec plus de bonheur que de prudence. Il gagna une bataille au passage du fleuve Meandre : mais il n'en tira aucun fruit : car après cela ne se tenant pas sur ses gardes, il reçut un notable eschec à un dessein de montagne. Ensin il parvint à Antioche, dont Raimond oncle paternel de la Reyne sa femme tenoit alors la Principauté. Ce fut là qu'il decouvrit le commerce de sa femme avec Saladin, & qu'il se vit sollicité à la rupture de son mariage. Il ne trouva point d'autre remede pour éviter ce scandale, que de tirer son épouse la nuit d'Antioche, & de l'envoyer toujours devant en Jerusalem. Lui & Conrad assiegerent Damas, & (h) *ibid.* réussirent dans cette entreprise aussi mal que dans tout le reste, par l'énorme trahison des Chrétiens même de ce pais-là. Ainsi ces deux Princes detestant leur mechanceté. . . ne songerent plus qu'à leur retour. Louis étant monté sur ses vaisseaux (i) *Id. ib.* rencontra sur sa route l'armée navale de ces persides, qui le guetoient pour l'enlever. Comme ils en estoient aux mains, ou mesme, selon quelques Auteurs, qu'ils l'emmeneroient prisonnier, arriva par bonheur l'armée de Roger Roy de Sicile leur ennemy capital, conduite par son Lieutenant, qui leur fit bien l'eschec prise, ayant bruslé, pris & coulé à fond quantité de leurs vaisseaux. Le mauvais succès de cette croisade (k) qui avoit tant fait de veuves & d'orphelins, tant ruiné de homes Maisons, & tant dépeuplé de pays, excita des murmures & des reproches contre la reputation de (l) *Id. ib.* Saint Bernard, qui sembloit avoir promis tout un autre evenement que celui-là. De sorte que lors que le Pape voulut à deux ans de là, luy faire prescher une autre Croisade, & l'obliger à passer luy-même en La Terre sainte, afin que plus grand nombre de gens le suivissent : les Moines de Cîteaux en rompirent toutes les mesures, de crainte d'un second malheur, qui eust pû estre plus grand que le premier.

(D) Je rapporterai ce qu'en dit Brantome.] Il parle d'Elconor sur un mechant pied: il blâme Edouard III. d'avoir confiné sa mere dans un chateau pour des amourettes. Petit forfait, dit-il (d), puis qu'il est naturel; & que malheureusement, & qu'elle s'estoit tant accoustumée à garçonner avec eux parmy les armes, tentes, & pavillons, elle se pouvoit contenter de demeurer, qu'elle ne garçonast aussi entre les courtines; comme cela se voit souvent. Je m'en rapporte à nostre Reyne Leonor, Duchesse de Guyenne, qui accompagna le Roy son mary outre mer & en la guerre sainte, pour pratiquer si souvent la gendarmerie & la soldatesque, elle se laissa fort aller à son ouverture de honneur; jusques là qu'elle eut affaire avec les Sarrazins, dont pour ce le Roy la repudia; ce qui nous cousta bon. Pensez qu'elle voulut esprouver si ces bons compagnons estoient aussi braves champions à couvert comme en pleine campagne; & que possible son humeur estoit d'aimer les gens vaillants, & qu'une vaillance attire l'autre, ainsi que la vertu: car jamais celui ne dit mal, qui dit, que la vertu ressembloit le foudre, qui perce tout. Voyez la suite à la marge \*.

(E) St. Bernard n'avoit point promis ces mauvais succès.] Ayant ordre de prêcher la croisade par toute la Chretienité (e), il commença par la France. Il fit assembler un Concile national à Chartres, dans lequel il fut choisi pour Chef Generalissime de cette expedition: mais il le refusa, & se contenta d'en estre la trompette. Il la publia par tout avec tant de ferveur, avec tant d'assurance de bon succès, &c, comme on le croyoit, avec tant de miracles, que les villes & les bourgs demouroient deserts, tout le monde s'enrouillant pour cette guerre. L'Empereur (f) Con-

\* *Voyez la remarque C.*

D d d 2

beau-

*ibid.*

beaucoup plus à la gloire de son ennemi, qu'il ne lui causa de prejudice. Eleonor se trouva très-mal de son second mariage. Elle fut pour le moins aussi jalouse (F) du second mari, que le premier l'avoit été d'elle. Mais le second mari lui fut bien plus rude que le premier, il la fit mettre en prison, & l'y tint étroitement enfermée (G) toute sa vie, comme on le verra dans nos remarques, avec

(F) Eleonor fut . . . jalouse du second mari. ] Servons nous des expressions d'un Historien moderne que nous avons déjà cité. „ La (a) Reine de Eleonor la personne du monde à qui il convenoit le moins d'estre jalouse d'un mari, l'estoit à outrance, & en avoit sujet. Henri estoit décrié pour les femmes, & le monarque qui nous est resté de la fameuse Rosemonde, est un témoignage à la posterité du dérèglement de ce Prince. Celle qui au temps dont je parle causoit la jalousie de la Reine, estoit Alix de France, accordée avec le Prince Richard, & donnée comme sa sœur Marguerite à élever à son beau-pere, qui en estoit devenu amoureux. Piquée de cette passion, & en même temps de la crainte, que si le fils estoit vaincu, le pere irrité ne se portast à quelque extremité contre luy, Eleonor se fit bien persuader à Richard & à Geoffroy, qu'il estoit de leur interest de ne point se separer de leur aîné, qu'elle les engagea à entrer dans la ligue des mécontents. Afin que tous mes lecteurs entendent ceci, je dois dire que le fils aîné du Roi d'Angleterre, & de la Reine Eleonor s'estoit rebelle contre son pere. Il avoit enlevé la Princesse Marguerite de France fille de Louis VII, qui devoit être sa femme, & que le Roi d'Angleterre devoit dans son Palais. Selon quelques Historiens (b) c'estoit elle qui causoit la jalousie d'Eleonor, & c'estoit Eleonor (c) qui poussa son fils aîné à la rebellion, comme dans la suite elle engagea ses deux cadets à se joindre à leur aîné. Cette affaire fut traité pendant que le Roi étoit en Irlande. Dès qu'il fut repassé en Angleterre, la (d) premiere chose qu'il fit, ce fut de faire mettre Eleonor dans une prison fort étroite, où elle demeura tout le temps que son mari vécut depuis, & paya bien chèrement la satisfaction qu'elle avoit cherchée dans une vengeance qui n'avoit respecté ni les droits du Trône, ni ceux du lien conjugal.

(b) Larrey nos supra p. 66.

(c) Idem l. 87.

(d) Id. ib. p. 90. ad ann. 1173.

(e) Idem p. 137. ad ra. ann. 1189.

(f) Idem p. 141. ad ann. 1189.

(g) Idem p. 155.

(h) Fille de Louis VII. qui n'étant encore qu'enfant avoit été fiancée à Richard, & mise en la garde du Roi Henri, jusques à ce qu'elle fut adulte.

(G) En prison toute sa vie, comme on le verra . . . avec la suite. ] Pour ôter le sens équivoque de cette phrase, je dois dire qu'Eleonor fut prisonnière jusqu'après la mort du Roi son époux. Ce Prince mourut l'an 1188, Richard son troisième fils lui succéda. Il étoit alors en France, où il avoit fait la guerre à son pere à toute outrance. La premiere chose qu'il fit apres son retour en Angleterre, (e) ce fut de delivrer la Reine Eleonor sa mere, qui étoit prisonnière depuis 16. ans. Il la fit Regente du Royaume (f) lors qu'il s'en alla dans la Terre Sainte. La jalousie qui duroit encore dans son ame, la porta à faire un voyage en Navarre, pour y chercher une femme au Roi son fils. Pour entendre ceci il faut sçavoir, qu'on (g) rapporte à cette Reine dans sa prison que Henri avoit dessein de la repudier. . . après d'épouser en suite la Princesse (h) Alix. La crainte qu'elle en eut luy fit haïr mortellement cette Princesse; & lors qu'elle fut en état de s'en vanger, elle porta les cho-

ses à l'extremité. Comme elle avoit tout pouvoir sur l'esprit de Richard, elle tâcha de le détourner de ce mariage, en luy donnant des soupçons de la conduite que son pere avoit tenu avec cette jeune Princesse; & voyant que ses soupçons ne suffisoient pas, elle ajouta que Henri l'avoit violée, & qu'il en avoit eu un fils. Enfin craignant que les charmes d'une si belle Princesse ne prevalussent dans le cœur de Richard sur ses paroles, elle se bâta de le marier avec une autre. C'est pour cela qu'elle étoit allée à la Cour du Roy de Navarre, voulant faire le mariage de la Princesse Berengere avec Richard, dont elle avoit obtenu la permission, avant qu'il partist d'Angleterre, de negocier ce Traité. Il ne luy fut pas difficile d'en venir à bout, ayant autant d'habileté qu'elle en avoit, & le party paroissant d'ailleurs au Navarrois aussi avantageux qu'il étoit effectivement. Elle amena en suite la Princesse de Navarre en Sicile à son fils, qui consumma le mariage avant que de faire voile vers la Terre Sainte. Eleonor retourna en Angleterre, d'où elle passa en Allemagne (i) l'an 1194. (i) Idem pour delivrer Richard prisonnier du Duc d'Autriche. Richard étant mort l'an 1199. elle cabala pour faire tomber la couronne sur la tête de Jean son fils, Comte de Mortaign, à l'exclusion d'Artus son petit-fils, quoi qu'elle eût plus (k) de tendresse pour Artus que pour Jean, (k) Idem & qu'elle fût persuadée que les pretentions de Jean étoient injustes. Mais son ambition fut la seule regle de la conduite. Elle (l) apprehenda (l) Ibid. que si Artus regnoit, il ne se lassist gouverner par la Duchesse Constance sa mere, jeune d'un esprit solide & d'un courage ferme, qui ne luy seroit aucune part de l'autorité. Ainsi elle luy presera le Comte de Mortaign, Prince sans soy & sans honneur, parce qu'elle crut qu'ayant besoin d'elle, il la seroit regner avec luy. Ce Comte est le même que celui qui est nommé Jean sans terre. Par la paix qu'il fit avec Philippe Auguste Roi de France l'an 1201. il fut dit que l'Infante de Castille sa niece épouserait Louis fils unique de Philippe. La (m) Reine Eleonor nonobstant son grand âge alla querir cette infante sa petite-fille, à la Cour de Toledo, & l'amena en Normandie. Elle fut assignée dans Mirebeau par le Prince Artus son petit-fils l'an 1202. Mais Jean sans terre la secourut, & fit prisonnier ce Prince, & le massacra quelque tems après. Il n'osa le faire, dit-on, pendant la vie d'Eleonor. Cette Reine mourut environ l'an 1202. chargée d'années & de pechez. Servons nous des phrases de Mr. de Mezerai. „ Cette femme conformée en toutes sortes de mechancetez, vécut plus de 80. ans; „ entreteint la guerre durant plus de 60. & laissa „ entre la France & l'Angleterre une haïne qui a „ duré plus de trois siècles; de forte qu'avec raison on pourroit dire d'elle ce que le Poëte Grec „ a dit de la femme de Menelas, qu'on a souffert non pas dix ans, mais quatre cens, pour „ une telle femme & le ser & la flame. (n) „ Sa fécondité ne merite qu'une partie des épithetes que l'on a données à la fécondité de (o) Julie fille

(i) Idem p. 210.

(k) Idem p. 240.

(l) Ibid. Voyez aussi le P. d'Orléans ubi supra pag. 283.

(m) Larrey ibid. pag. 241.

(n) Mezerai. Hist. de France. tome 2. pag. 139.

(o) Reverlus inde siliam Ozaris Juliam quam in matrimonio Marcellus habuerat duxit uxorem, fecerunt neque sibi neque publice felices uteri. Pa. reculus lib. 2. cap. 93.

avec la fuite de l'histoire de cette Reine. Louis \* mourut le 18. ou 20. de Septembre 1180. deux ans après avoir fait un (H) voyage de devotion en Angleterre. Il en avoit fait un semblable à St. Jaques de Galice l'an 1152. Il fit lacrer à Reims son fils Philippe, le premier de Novembre 1179. Il l'avoit eu d'Alix de Champagne sa troisième femme. Je ne me suis pas arrêté sur le detail chronologique de ses actions, parce qu'on le peut trouver dans Moreri.

\* Mezerai ubi supra p. 583.

LOUIS

filles d'Auguste ; car les fils d'Eleonor eurent une grande complaisance pour les passions de leur mere : ils se revoltèrent contre leur pere quand elle le souhaita ; & ceux qui regnerent la laisserent jouir de la regence ; mais d'ailleurs ils causerent mille maux à leur patrie. Ils eurent du cœur comme des lions, mais c'étoit moins un veritable courage, qu'une hardiesse déterminée à mespiser les maledictions de la renommée, & à regarder d'un œil froid l'atrocité de plus grans crimes. En un mot ils ne firent honneur, ni à la France d'où ils étoient originaires, tant du côté paternel que du côté maternel, ni à l'Angleterre l'heritage de leur pere. La mort d'Eleonor est mise au 31. de Mars 1204. par Monsieur Moreri, qui ajoûte qu'étant sortie de prison l'an 1194. elle se vit dans un Monastere, & mourut à celui de Fontevraud. Il se trompe de cinq ans à l'égard du tems où elle sortit de prison : il se trompe beaucoup plus à l'égard de la retraite qu'il lui attribue ; car depuis sa liberté elle fit paroître autant que jamais son ambition, son esprit d'intrigue, son humeur jaloux & vindicative. Mais il est vrai qu'elle (a) voulut être enterée à Fontevaux, & qu'elle prit le voile de l'Ordre. Elle avoit fait beaucoup de bien (b) à cette Maison ; c'est pourquoi on la represente dans le Necrologe de Fontevaux, comme une des plus vertueuses Princesses du monde ; tant il est sûr que pour obtenir de Messieurs les Moines une attestation de bonne vie, au milieu d'une conduite si scandaleuse que l'histoire la plus flatueuse n'ose s'en taire, il suffit (c) de les enrichir. *Migravit à seculo domina Alienoris Regina Francia & Anglie, Ducissa Aquitania, qua nitore Regie sobolis suam mundum illustravit. Nobilitatem generis, rita decoravit honestate, morum ditavit gratia, virtutum floribus picturavit, & incomparabilis probitatis honore, ferè cunctis prestitit Reginis mundanis (d).* Je suis fâché que le P. de la Mainferme n'ait point marqué le jour & l'année de la mort d'Eleonor ; car si c'est le 31. de Mars 1204. comme l'assûre Mr. Moreri, il s'ensuit que Mrs. de Mezerai & de Larrey se sont trompez, quand ils ont dit que Jean sans terre n'osa tuer son neveu Artus pendant la vie de sa mere.

(H) *Un voyage de devotion en Angleterre.* Servons nous des paroles de Mezerai. „(e) Comme la devotion envers les Reliques de St. Thomas de Cantorbéry croissoit par l'exemple „mesme du Roy Henry, qui de son perfectionneur estoit devenu son adorateur, le Roy „Louis passa en Angleterre, fit ses prieres sur „son tombeau, & y laissa de riches marques „de sa pieté. „Ce Prince avoit déjà fait un voyage de devotion. Voici ce qu'en dit Mezerai. „(f) Il n'estoit point permis aux Rois „de France, ce dit Yves de Chartres, d'espouser des bastardes. Or il courut un bruit que „Constance (g) l'estoit. Voilà pourquoi Louis „deux ans après son mariage s'en voulut éclair-

cir luy-mesme ; & sous pretexte d'aller en „pelerinage à St. Jacques en Galice, passa „par la Cour de son beau-pere, le plus magnifique Prince de son temps, qui le reçut & „le traita royalement à Burgos, & luy offra le „doute qu'il avoit dans l'esprit. „Cela nous montre que la devotion a été l'une des qualitez principales de Louis VII. Il fut peu heureux en ses grandes entreprises, c'est (h) Mezerai qui parle, & trop mal dans les affaires qui desiroient de la vigueur ; mais aussi pieux, charitable, bon, équitable, liberal & vaillant qu'aucun Prince de son siècle. On ne luy peut reprocher que deux fautes ; l'une contre la prudence, d'avoir repudié sa femme ; l'autre contre les droits de la nature, d'avoir soutenu la rebellion des enfans du Roy Henry contre leur pere. La devotion & la pieté sont incontestablement les plus grandes de toutes les vertus. Un Prince n'est pas moins obligé qu'un particulier à les posséder ; & s'il aime mieux en observer les devoirs, que de conserver ses Etats, il est devant Dieu l'un des plus grans hommes du monde ; mais il est sûr que selon le train des choses humaines, il n'y a rien de plus capable de ruiner une nation, que la conscience scrupuleuse de celui qui la gouverne. Si ses voisins l'issoient comme lui, on auroit à esperer de sa pieté le plus grand bonheur dont les peuples puissent jouir ; mais si pendant qu'ils pratiquent toutes les ruses de la Politique, il se roidit à ne s'écarter jamais des regles severes de la Morale de l'Evangile, lui & ses sujets seront infailliblement la proye des autres nations, & tout le monde dira qu'il est plus propre à la vie monastique, qu'à porter une couronne, & qu'il seroit bien de ceder sa place à un Prince moins scrupuleux. *Excusat aula qui volet esse pius.* Cette maxime regarde principalement le chef d'une Cour. Je ne parle point de cette pieté qui consiste à faire bâtir de magnifiques Eglises ; à étendre par la voye des armes les limites de sa Religion, & à extirper les sectes. Cette espee de pieté sert (i) quelquefois au bien temporel d'un Prince, à son agrandissement, à ses conquêtes : je parle d'une pieté qui empêche de se servir des obliques de la Politique ; je parle d'une conscience qui prefere toujours l'honnête à l'utile, & qui rejette toutes les maximes de l'art de regner qui sont contraires à l'exacte probité. Cette vertu est sans doute préjudiciable, par raport au bien temporel, à cause qu'elle ne permet pas que l'on résiste aux attaques & aux cabales de l'ennemi. Louis VII. en est un exemple (k), quoi qu'il faille avouer que ses scrupules étoient d'un tour fort particulier, car ils ne l'empêchoient point d'exciter à la revolte les enfans contre leurs peres, ni de proteger cette rebellion ; mais ils ne lui permettoient pas d'être marié à une batarde ; ils le contraignirent à faire un voyage, pour favoriser son épouse étoit fille legitime du Roi Alfonso ; il craignoit d'offenser les loix du Royaume, Pour-

(b) Mezerai ubi ibid. p. 583.

REFLEXION sur les Princesses scrupuleuses.

(f) Il a fait une restriction ; car quelquefois aussi cette pieté apporte un grand préjudice aux plus puissans Princes. La Maison d'Autriche par son bien temporel d'un Prince, à son agrandissement, à ses conquêtes : je parle d'une pieté qui empêche de se servir des obliques de la Politique ; je parle d'une conscience qui prefere toujours l'honnête à l'utile, & qui rejette toutes les maximes de l'art de regner qui sont contraires à l'exacte probité. Cette vertu est sans doute préjudiciable, par raport au bien temporel, à cause qu'elle ne permet pas que l'on résiste aux attaques & aux cabales de l'ennemi. Louis VII. en est un exemple (k), quoi qu'il faille avouer que ses scrupules étoient d'un tour fort particulier, car ils ne l'empêchoient point d'exciter à la revolte les enfans contre leurs peres, ni de proteger cette rebellion ; mais ils ne lui permettoient pas d'être marié à une batarde ; ils le contraignirent à faire un voyage, pour favoriser son épouse étoit fille legitime du Roi Alfonso ; il craignoit d'offenser les loix du Royaume, Pour-

(k) Voyez le Pere Maimbourg, Histoire des Croisades liv. 3. pag. m. 317. & luy, où il montre que les scrupules de ce Monarque firent la cause de la ruine de ses affaires à l'expédition de la Terre Sainte.

(a) Ad ultimum tanto nobis effecta est vinculo sincerissimi dilectionis, quæ Religio-nis aïas quasi respiciens, velamen nostri Ordinis suscepit, & in nostra præelegit Ecclesia sepeliri. Ex Necrologio Fontis-Ebraldi apud Patrem de la Mainferme, Cyprio nascentis Ordinis differtat. 3. p. 159.

(b) Voyez le livre du P. de la Mainferme ibid.

(c) Voyez l'article Gregoire P. p. 1291. col. 2.

(d) Ex Necrologio Fontis-Ebraldi, apud la Mainferme ibid. p. 158.

(e) Mezerai, Abrégé Chronolog. 10. 2. p. m. 582. ad ann. 1178.

(f) Ibid. p. 571. ad ann. 1172. mais il faut marquer l'an 1154.

(g) Fille d'Alfonse VI. Roi de Castille, mariée à Louis l'an 1152.

LOUIS XII. Roi de France, arriere-petit-fils (A) de Charles V. succeda à Charles VIII. le 7. d'Avril 1498. Il avoit porté le titre de Duc d'Orleans, & avoit essuyé plusieurs disgraces sous le regne de son predecesseur. Aussi n'avoit-il pas eu la soumission qu'il devoit à son Souverain, il avoit porté les armes contre lui, & on l'avoit même fait prisonnier dans une bataille gagnée \* sur les Bretons par l'armée de Charles VIII. Il aimoit l'heritiere de Bretagne, & il espéroit de l'épouser; mais il n'eut ce contentement qu'après que le Roi son predecesseur fut mort: & il lui en coûta une action tout-à-fait odieuse & injuste; car il falut qu'il fit casser (B) son mariage avec la Princesse Jeanne de France.

Son

Pourquoi ne craignoit-il pas d'offenser la loi de Dieu, qui ordonne que les enfans honorent leurs peres?

Je finis par un passage de Mr. Amdot de la Houllaye, où il cite Machiavel. (a) L'homme, dit-il dans le chapitre 15. de son Prince, qui voudra faire profession d'être parfaitement bon, parmi tant d'autres qui ne le sont pas, ne manquera jamais de périr. C'est donc une necessité, que le Prince qui veut se maintenir, apprenne à pouvoir n'être pas bon, quand il ne le faut pas être (b). Et dans son chapitre 18. après avoir dit que le Prince ne doit pas tenir sa parole, lors qu'elle fait tort à son intérêt, il avoue franchement, que ce precepte ne seroit pas bon à donner, si tous les hommes étoient bons; mais qu'étant tous mechans & trompeurs, il est de la sûreté du Prince de le favoriser aussi. Sans quoi il perdrait son Etat, & par conséquent sa réputation, étant impossible que le Prince qui a perdu l'un, conserve l'autre. Quelques pages après il parle ainsi: Il faut interpreter plus équitablement qu'on ne fait de certaines maximes d'Etat, dont la pratique est devenue presqu'absolument nécessaire, à cause de la mechanceté & de la perfidie des hommes. Joint que les Princes se sont tellement raffinés, que celui qui voudroit aujourd'hui procéder roûlement envers ses voisins, en seroit bien-tôt la dupe.

(A) Arriere-petit-fils de Charles V. Il étoit fils de Charles Duc d'Orleans, qui étoit fils de Louis de France Duc d'Orleans, assassiné dans Paris par son oncle le Duc de Bourgogne le 23. de Novembre (c) 1407. Ce Louis fils de Charles V. avoit épousé Valentine de Milan; de sorte que Louis XII. petit-fils de Valentine avoit les plus legitimes pretensions du monde sur le Duché de Milan, & néanmoins il ne put jamais se maintenir dans ce pais-là.

(B) Il falut qu'il fit casser son mariage avec la Princesse Jeanne de France. Elle étoit fille de Louis XI. & sœur de Charles VIII. On la maria à l'âge de 22. ans avec nôtre Louis l'an 1476. Elle en usa bien avec lui pendant qu'il étoit disgracié; & ce fut elle qui (d) par ses prieres le fit sortir de prison l'an 1491, mais cela ne fut point capable de balancer dans le cœur de son mari, l'inclination violente qu'il avoit pour la veuve de Charles VIII. C'étoit Anne de Bretagne; & il l'avoit aimée, & en avoit été aimé avant qu'elle épousât Charles. Afin donc de contenter son envie, il fit rompre son mariage, & il promit tant de recompenses au Pape Alexandre VI. qu'il en obtint tout ce qu'il vouloit. Il y a peu de gens qui ne soient persuadés qu'il se parjura, en soutenant qu'il ne l'avoit point connue. (e) Il protesta de l'avoir épousée par force, craignant l'indignation du Roi

\* C'est la bataille de St. Aubin du Cormier, gagnée le 28. de Juillet 1488.

(a) Amelot, Préface de la traduction Française du Prince de Machiavel.

(b) Plutarque dit que s'il faloit absolument remplir tous les devoirs, & observer toutes les regles de la justice pour bien regner. Jupiter même n'en seroit pas capable.

(c) Le P. Anselme, Histoire genealogique p. 178.

(d) Id. ib. p. 129.

(e) Brantome, Mémoires des Dames illustres, Louis XI. son pere, qui étoit un maître-homme;

Et qu'il ne l'avoit jamais connue ni touchée. C'est Brantome qui dit cela; mais il ajoute: (f) Je croy que son mary, comme j'ay ouy dire, l'avoit fort bien connue & vivement touchée, encore qu'elle fut un peu gâtée du corps. Car il n'étoit pas si chaste de s'en abstenir, l'ayant si près de soy & autour de ses costez, veu son naturel qui estoit un peu convoiteux & beaucoup du plaisir de Venus, comme ses predecesseurs; mais il voulut rattrapper ses premiers amours, qui estoit la Reine Anne, & cette belle Duché, qui lui donnoient de grandes tentations dans l'ame, & pour ce il repudia cette belle Princesse, & son serment fut creu & recu du Pape qui en donna la dispense, recéu en la Sorbonne & Cour de Parlement de Paris. Monfr. Varillas nous va donner le detail des injustices qui furent commises dans cette affaire (g). Louis XII.

avoit sollicité la dissolution de son mariage avec Jeanne de France fille & sœur des deux derniers Rois, quoi qu'il lui eût obligation de la liberté & de la vie: il avoit juré devant les Commissaires du Saint Siege que le mariage n'avoit point été consommé, quoi que cette Princesse eût juré le contraire; & les miracles qu'elle fit depuis semblerent confirmer ce qu'elle avoit dit: il avoit soutenu par écrit d'autres faits fur ce sujet qui n'étoient pas plus vrais-semblables: il avoit corrompu par argent le Secrétaire du Legat (i); & ayant

scu de lui que la permission de se remarier étoit expédiée, il avoit épousé la Reine, sans attendre que cette permission lui eût été mise en main, ce qui fut cause que le Legat empoisonna son Secrétaire. Ceux mêmes qui voudront nier que cette Princesse ait fait des miracles, seront obligés de reconnoître qu'elle vécut exemplairement depuis son divorce, & que sa moderation dans une injure si sensible fut admirable. Ainsi la raison veu qu'on ajoute plus de foi à sa parole, qu'aux sermens de son mari. Or il est certain qu'elle déclara aux Commissaires, avec toute la modestie que sa vertu & son sexe demandoient, que le mariage avoit été consommé. (h) Jeanne de France interrogée, son tour sur les mêmes articles, répondit...

que l'honnêteté ne lui permettoit pas de s'expliquer nettement sur le (i) troisième article, & que néanmoins sa conscience l'empêchoit d'en demeurer d'accord. S'il étoit vrai, comme un Jésuite l'affûre, qu'il parut de grands prodiges lors que ce mariage fut déclaré nul, il ne faudroit point douter des injustices; & du parjure de Louis XII. La declaration de la rupture (m) fut suivie, ou du moins accompagnée de prodiges furieux, comme de tremblement de terre, d'orage, de tempête, de tonnerre, & sur tout d'une obscurité si grande, qu'en plein jour on fut obligé, dit cet Auteurs (n), de se servir de flambeaux pour pouvoir lire la sentence de

separation. (f) Varillas, Hist. de France t. 1. p. 253.

(g) Varillas, Hist. de France t. 1. p. 8. édit. de la Haye 1690.

(h) Dans le volume manuscrit de la Bibliothèque du Roi qui contient le procès pour la dissolution du mariage de Louis XII. avec Jeanne de France.

(i) César Borgia.

(l) Qui étoit que Louis XII. s'étoit abstenu de consommer le mariage. Id. ibid.

(m) Journal des Savans du 7. Août 1684. dans l'extrait de la vie de la Reine Jeanne de France faite par Louis de Bony, séparé.

(n) Louis de Bony.

Son regne fut remarquable par de grans évènements, les uns heureux, & les autres (C) malheureux; mais à tout prendre il fut un des plus illustres que l'on eût vus depuis quelques siècles. La République de Venise étoit devenuë fort puissante, & la fierté qui accompagnë le grand pouvoir ayant trop paru dans sa conduite, plusieurs Etats (E) se liguerent pour la mettre à la raison. Louis XII. qui entra dans cette ligue, eut presque lui seul toute (E) la gloire d'avoir humilié

(4) Nouvelles de la Repub. des lettres, mois de Septembre 1684. P. 755.

(b) Mezerai Abrégé Chronolog. tome 4. p. 418.

(c) Hilarion de Coste. Eloges des Dames illustres, tome 2. p. 20 dit que Louis XI.

ayant su que Dieu fait de continuel miracles au sein de la Reine Jeanne, écrivit plusieurs fois au Pape pour la déclarer bienheureuse, & que ce Pape nomma des Commissaires pour en faire l'enquête.

(d) Aufsi-ubi supra p. 126.

(e) Id. ib. p. 128. Mezerai ubi supra dit le 18.

(f) A Trionfo.

(g) Mezerai ubi supra p. 420. ad ann. 1500.

(h) Ils firent tomber Ludovic Sforza entre les mains des François, quoi qu'ils fussent à ses gages. Voyez Mezerai ibid. p. 421. ad ann. 1500.

separation, & de cette nullité de mariage. Voilà des faits surprenans, & dont les Auteurs contemporains n'ont point dû se taire: leur silence general seroit un prodige plus étrange que ceux-là. Il faut pourtant qu'ils n'ayent rien dit de déssus; car s'ils en avoient parlé, la connoissance d'une telle chose ne se seroit pas si mal conservée, & qu'il n'y a presque personne qui ne la regarde comme une nouvelle découverte dans le livre de Jesuïte. Raportons ici la reflexion d'un Auteur moderne. *Comment se peut-il faire, dit-il (a), qu'un événement de cette nature n'ait pas été connu à Brantome, ni à Mr. Varillas qui ont vu, ou lu tant de Memoires secrets? On doit remarquer cette petite difference entre eux deux, que le dernier dit nettement que la Reine Jeanne a fait des miracles, au lieu que le premier s'est contenté de ces paroles, on la tenoit pour Sainte, & quasi si fuisent miracles. En ces matieres plus on est éloigné de la source, plus on en fait.* Notez que (b) le peuple de Paris murmura hautement de ce que le Roi avoit repudié la fille de Louis XI. & qu'il y eut des Docteurs scrupuleux qui l'en blâmerent dans les chaires. Jugez par là si l'on se fût tû sur les prodiges. On pourroit dire que depuis la mort de Brantome il s'est fait plusieurs (c) miracles au tombeau de cette Reine; & qu'ainsi Mr. Varillas a pu être plus positif que Brantome ne l'avoit été. Quoi qu'il en soit, la sentence qui déclara nul ce mariage ayant été prononcée (d) le 22. de Decembre 1498. le Roi épousa Anne de Bretagne (e) le 8. de Janvier suivant.

(C) Et les autres malheureux. ] Il faut mettre entre les plus grans malheurs de Louis XII. la perte du Royaume de Naples, & celle du Milanese. Il fut la dupe du Roi d'Aragon à l'égard de la premiere de ces deux pertes; mais on ne la pouvoit pas attribuer toute entiere aux fourberies de la Cour d'Espagne. Les François furent batus en plusieurs rencontres; & ainsi l'on peut dire que la Cour de France se laissa jouer vilainement par celle d'Espagne, & que les soldats François se laisserent battre par les soldats Espagnols. La mauvaise conduite des Generaux de Louis XII. cause manifeste de ces disgrâces, n'est pas un sujet de consolation & d'apologie; c'est plutôt une autre mortification pour ce Prince: cela temoigne qu'il choisissoit mal ceux qu'il employoit à ses affaires. L'autre perte; je veux dire celle du Milanese, temoigne visiblement ce défaut. Il en donna le gouvernement à un (f) homme fort haï, & qui dans ce poste se rendit plus odieux qu'il ne l'étoit; & qui entre autres fautes commit celle de souffrir que les François provoquassent la jalousie des habitans, (g) par les libertez qu'ils se donnoient auprès des femmes. Encore cette fois-là on eut la consolation de recouvrer promptement le Milanese; de quoi l'on fut redevable à un coup de perfidie qui est très-rare parmi les Suisses (h): mais jamais Louis XII. ne put re-

parer les autres pertes de ce pais-là. Ce fut en vain qu'il mit sur pied de grandes armées pour se venger du Roi d'Aragon; il échoua par tout, & en Italie, & dans la Biscaye, & dans le Roussillon. Le déplaisir qu'il eut de tant (i) de mauvais succès, de la perte de sa réputation, & de ne pouvoir développer toutes ces sources Espagnoles, fut si grand qu'il lui causa une maladie qui le mit à l'extrémité.

(D) Plusieurs Etats se liguerent pour la mettre à la raison. ] Louis étoit fort en colere contre les Vénitiens, à cause d'une (k) vingtaine d'offenses qu'ils lui avoient faites. Le Pape, l'Empereur, & le Roi d'Espagne (l) ne les bassoient pas moins pour différentes causes, & particulièrement parce qu'ils avoient empiété des terres sur chacun d'eux. Tous ces Princes firent une ligue à Cambrai l'an 1508. pour la ruine des Vénitiens (m); qui tout habiles qu'ils étoient, n'en apprirent la conclusion que quand elle commença d'être exécutée (n). L'Ambassadeur (o) de France déclama contre eux d'une terrible maniere, dans une harangue qu'il prononça devant l'Empereur Maximilien l'an 1510. Il raconta (p) l'origine, les progrès, les desseins, les artifices & les moyens de régner de cette République. Mais il faut se souvenir qu'un Orateur qui veut animer à la guerre ceux à qui il parle, ne se pique pas trop de l'exacritude d'un Historien. Quoi qu'il en soit, cette République avoit été déjà maltraitée autrement que par des paroles. C'est ce qu'on va voir.

(E) Presque lui seul toute la gloire d'avoir humilié. ] Les Vénitiens le virent en même tems (q) delà les Monts avec 40000. combattans, leur commencer la guerre, & le Pape les fourvoyer de ses excommunications, qui sont grande impression sur les peuples, quand elles sont fortifiées par la terreur des armes. Le Roy ayant passé la riviere d'Adde, pour suivre, vit de si près leur armée qu'il la combattit le 14. jour de May, & gagna cette mémorable journée de la Giera-d'Adde, près du village d'Aignadel à quatre milles de Caravaz. Toute leur Infanterie y demeura, & leur General Alvirade ayant perdu un œil fut fait prisonnier. En quinze jours de temps le Roy, presque sans coup ferir, conquit toutes les places qu'ils lui denoient. Il eust bien pû prendre encore Vicenze, Padouë, Veronne, Trevis, & toutes celles qui appartiennent à l'Empire ou à la Maison d'Autriche, s'il eust moins eu de justice que d'ambition. Il renvoya les Deputez de toutes ces villes qui lui apportèrent les Clefs, à l'Empereur, qui les recut sous son obéissance, & y mit quelques garnisons. Le Pape avoit fait entrer une armée de 10. à 12. mille hommes dans la Romagne. . . Le Roy Ferdinand n'avoit qu'une petite armée navale dans le Golfe, & s'attendoit à profiter, comme il fit, du travail & de la dépense des François. (r) Or la seule

(i) Mezerai ibid. P. 429. ad ann. 1504.

(k) Id. ib. P. 446.

(l) Id. ib. ad ann. 1507.

(m) Ibid. ad ann. 1508.

(n) Ibid. P. 447.

(o) Louis Helian.

(p) Voyez la preface de cette harangue dans la traduction François.

(q) On en joignit à la traduction François de Squintio della liberta Veneta. Tout cela fut réimprimé en Hollande, avec l'histoire par Amelot de la Houffaye.

(r) Mezerai ibid. ad ann. 1509.

(s) Id. ib. p. 448.

» perte

humilité cette puissance, qui s'étoit renduë formidable & odieuse à tous ses voisins. Après un si beau succès ce fut contre ce Monarque que l'on se liguâ, par les intrigues d'un Pape \* qui étoit non seulement un grand guerrier, mais aussi un fin politique. Louis terrassâ de telle sorte cette ligue, que si le Duc de Nemours n'avoit pas été tué à la journée de Ravenne, on auroit vu ce Pape fier & belliqueux (F) chercher un asyle hors de Rome. La France l'auroit même fait déposer,

\* Jules II. Voyez son article.

„ perte de la bataille d'Aignadel mit la Seigneurie de Venise dans une telle consternation, „ que désespérant de pouvoir rien garder dans „ la terre ferme, elle résolut de se resserrer dans „ les Isles de son Golfe; Et dans ce desespoir „ elle commanda à tous les Gouverneurs des „ places qui avoient été au Pape ou à Ferdi- „ nand de leur ouvrir les portes, & rappella ses „ Magistrats de Veronne, Padouë, Vicenze & „ autres sur qui l'Empereur avoit prétention. „ Voilà comme ces trois Potentats par la valeur „ des François, plustost que par leurs forces, „ recouvrerent tout ce qui avoit été empiété sur „ eux; Et comme l'ambition des Venitiens; „ pour n'avoir point eu de bornes, vit restreint „ en moins de rien celles de leur Seigneurie jus- „ qu'au bord de leur Canal. „ C'est un Histo- „ rien François qui parle, me dira-t-on; il est „ suspect de flaterie en attribuant à Louis XII. „ tous les effets de la Ligue de Cambrai. Citons „ donc Paul Jove qui reconoit que l'Empereur „ n'avoit presque fourni que des Envoyez, lors „ que l'armée de France avoit déjà confinée toutes „ les forces des Venitiens dans leurs canaux. Ci- „ tons, disje, Paul Jove, qui pour excuser le Pa- „ pe de ce qu'il abandonna la Ligue, & se réunie „ avec eux, représente que c'étoit le seul moyen de „ conserver l'Italie. Il ne dit pas qu'elle eût à „ craindre l'Empereur ou le Roi d'Espagne, il „ ne parle que de Louis XII. ses paroles sont „ très-fortes. (a) *In praetis animi receptibus gra-*

(a) *Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 2. p. m. 73. 74.*  
*viores causa pontificem cum suis sensibus peracrem strenuum, indomitum vehementer excitabant, ut saluti Italiae maturè prospiceret, diligentissimeque caveret, ne deletis Venetiis, impotenti demum barbaro foret servendum. Namque Ludovicus ubi nro secundo praelio Venetas opes contrivit, ac ademptis tot urbibus continentis, gentem adverso rerum successu contreritam intra paludes, ipsaque Veneticis circumflui maris beneficio permunitas compulsi, eunctis formidandus evaserat: praefertim quum ad id bellum Maximilianus Caesar nihil ferè praeter legatos & Augusti nomen attulisset. Noverat Julius Galli regis ingenium proferendi imperii maxime avidum: noverat inexhaustas Gallorum opes: videbat florentissimum Mediolanensium imperium exarctis Sfortianis Galliae attributum; Ligures verò suos, armis plane donitos, ac arce cervicibus imposita in servitutem redactos. Porro Venetos, quorum toto orbe terrarum paulo ante summa & inveterata fuisset auctoritas, unius hora momento, copias, imperio, ac dignitate penitus esse spoliatos. Quibus rebus adductus (uti pium aquisimisque & verè Italum pontificem decebat) Venetos, ne se tantis finibus obrutos, plane demersos, ac penitus extinctos vellet, suppliciter deprecantes, sublevandos censuit.*

(F) Chercher un asyle hors de Rome. ] Avant même que Gaston \* de Foix, ce foudre de guerre qui auroit aparemment surpassé les deux Scipions s'il avoit vécu autant qu'eux, avant, dis-je, qu'il eût remporté la victoire de Ra-

\* C'est le même que le Duc de Nemours.

venne, Jules II. fut sur le point d'abandonner Rome, pour ne pas tomber entre les mains des François, & il l'eût abandonnée, si Louis XII. ne se fût laissé enchanter par les charmes de la superstition. C'est Mezerai qui me l'apprend.

(b) *Dans cette consternation, ne voyant pas mesme de secreté pour lui à Rome, si l'armée du Roy vic-*

(c) *Erant Plerique adeo mentes confiterentur encore le Pape, & le tirerent d'affaire. nati, ut Julio veluti de desperantibus rebus ab Offia trimeribus fugientibus dum esse par des propositions d'accocommodement, & de sane trepidè agir la Reyne, qui par des motifs de conscience, Jovius in*

(d) *Dans l'article de Louis XII. pag. 393. & 395.*  
 (e) *Mezerai, Hist. de France, tome 2. pag. 890. 891.*  
 (f) *Mezerai ibid. p. 891.*  
 (g) *Non tibi que juncta recumbit, que j'ai citè observe que de certains Religieux qui Dicendi dirigeoient la conscience de cette Reine, lui rempussioient l'ame de scrupules si bien qu'elle ne cessoit d'en importuner son mari. Si Juvenal avoit su mone rotato Torqueat en thymema, nec historias sciat omnes. Juvenal. Satyra 6. v. 446.*

deposer, nonobstant la mort du Duc de Nemours, si presque toute l'Europe n'avoit conjuré contre elle. On n'avoit jamais vu contre un seul Royaume un tel (G) concours d'ennemis. Aussi doit-on avouer que la France se vit reduite à de grandes extremitez \*. Mais outre qu'il est fort glorieux à Louis XII. que ses voisins l'ayent assez redouté, pour croire qu'à moins que d'agir tous de concert ils ne l'arrêteroient pas, il eut encore la gloire de dissiper cette formidable ligue par la voye (H) de la negociation. La paix qu'il fit avec les Anglois fut un grand coup de partie. Il est vrai que par accident elle lui devint funeste, l'ayant attiré dans un mariage qui lui causa plus de mal, que n'auroit fait une armée de cent mille hommes; car ce Prince eut épousé la sœur d'Henri VIII. jeune Princeesse fort aimable, s'abandonna un peu (I) trop aux plaisirs du mariage. Il ne proportionna point à ses forces, ni à son âge, mais à la jeunesse de son épouse les devoirs qu'il lui rendoit. Comme il n'avoit que des filles, il souhaitoit ardemment qu'elle lui donnât un successeur. Il usa bien-tôt à cet exercice la delicatessé de son temperament. Il † consumma le mariage le 10. d'Octobre 1514. & il mourut d'un flux de ventre le premier jour de Janvier ‡ 1515. à l'âge de 53. ans., sans avoir pu avec tant d'efforts si prejudiciables à sa vie, venir à bout d'engrosser la Reine. Ce fut un bonheur pour la France; car si la Reine avoit accouché d'un fils, on auroit eu à la place de François I. un Roi

\* Voyez la remarque H.  
 † Mezerai Abregé Chronolog. tome 4. p. m. 470.  
 ‡ A commencer l'année au 1. jour de Janvier.  
 † Mezerai ibid. pag. 471.  
 (d) Mezerai dit ici, que le Roi ayant refusé de ratifier ce Traité, leurs têtes couronnées un extrême danger. La

E e e

en-

(a) Mezerai. (a) L'esprit du Roy se soustenoit contre toutes ces adversitez: mais il avoit une peine domestique plus grande que celle que luy faisoient tous ses ennemis. C'estoit sa propre femme qui

touchoë des scrupules ordinaires à son sexe, ne pouvoit souffrir qu'il fût mal avec la Pape, & qu'il entretint un Concile contre luy. Comme elle luy rompoit perpetuellement la teste sur ces deux points, il estoit souvent contraint pour paiz avoir, d'arrestes ses armes, lors que ses affaires alloient le mieux, & qu'il estoit sur le point d'amener Jules à la raison. Enfin estant tout-à-fait vaincu par ses importunités, & par les remonstrances de ses sujets qu'elle suscitoit de tous costés, il renvoya à son Concile de Pise, & adbera à celui de Latran par ses Procureurs; qui firent lire son mandement dans la huitiesme Session le 14. de Decembre, le Pape y presidant \*.

(G) Contre un seul Royaume un tel concours d'ennemis. Louis XII. eut à soutenir la guerre tout à la fois contre le Pape, contre la Republique de Venise, contre l'Espagne, contre l'Angleterre: ou contre le Pape, contre l'Angleterre, contre l'Empereur & contre les Suisses: & pour surcroit il lui falut soutenir un miserable Roi (b) depouillé, qui ne l'aidoit que de la justice de sa cause, & qui ne servit de rien: & c'est assez ordinaire.

(b) Jean d'Albret Roi de Navarre.

(c) Mezerai ibid. p. 467. ad ann. 1513.

† C'est-à-dire l'Empereur.

(H) Par la voye de la negociation. La France se trouva dans le plus grand danger où elle eust esté de longtems. Car d'un costé les Suisses extrêmement enflés de la victoire de Novare entrèrent par la Duché de Bourgogne, & luy † avec l'Anglois Pattaqua du costé de la Picardie. Les Suisses assiegerent Dijon avec 2500. hommes, auxquels l'Empereur avoit joint la Noblesse de la Franche-Comté, & quelque Cavalierie Allemande commandée par Ulric Duc de Virtemberg. La Tremouille l'ayant defendu six semaines, jugea qu'il estoit meilleur de destourner ce torrent, qui après la prise de cette place, eust tout inondé jusq' à Paris, que de le rendre plus violent en l'arrestant. Il entra en negociation avec eux, & la conduisit si bien qu'il les renvoya en leur pays, s'obligeant de faire en sorte que la Roy leur fouroit 600000.

escus, & qu'il renonceroit au Concile de Pise & à la Duché de Milan. Il n'avoit point d'ordre exprès de leur accorder ces conditions: mais il crut le devoir faire pour sauver la France, & leur donna six ostages, deux Seigneurs, & quatre Bourgeois (d) . . . Au mesme temps & vers la my-Juillet l'Empereur & le Roy d'Angleterre avoient affigé Terouenne avec plus de 50000. hommes. L'armée Françoise jeta assez heureusement un convoy de vivres & de munitions dans les fosses: mais au retour ne se tenant point sur ses gardes, elle fut chargée & mise en desroute. Le combat se donna le 18. Aoust près de Guinegaste, on le nomma la journée des Espérons, parce qu'en cette occasion les François s'en servirent mieux que de leurs espées. Terouenne (e) capitula 15. jours après. Tournai se rendit de bonne heure. La paix vint donc à propos: elle fut conclue (f) à Londres le 2. d'Aoust 1514.

(I) S'abandonna un peu trop aux plaisirs du mariage. Guicciardin & Paul Jove font cette remarque. *Calibi Ludovico, dit (g) ce dernier, supra solemne pacis ac amicitie fœdus, Maria Henrici regis soror eximia venustatis virgo despondatur. Qua in Galliam perducta, Ludovicus incredibili sumptu & mira ludorum varietate nuptias celebravit. Sed dum stratis & valetudinibus qua ei scilicet in festum intum erat tenuissima, penè oblitus, intemperantius cecidit, nec (ut ferunt) procreandis liberis operam daret, concepta edaci febricula non multos post dies interit.* Voici les paroles de Guicciardin. (h) Il se dit de profusario vultus extinctus est. (i) Mezerai, Histoire de France, 10. p. 872. (k) Varillas Histoire de Louis XII. livre 11. p. m. 387.

qu'eurent les Suisses de perdre les grandes sommes d'argent qu'il leur offroit, fautive de ce inoccens. (e) Id. ib. p. 468. (f) Ibid. p. 470. (g) Paulus Jovius in vita Leonis X. lib. 3. pag. 146. Dans le 14. livre de son Histoire il parle ainsi: *Sed Rex ante proventus . . . quum intemperantius puellarium complexibus indubissis, in festum intum multo post inolefcente etiam profusario vultus extinctus est.* (h) Guicciardin lib. 12. fol. 351. verso. (i) Mezerai, Histoire de France, 10. p. 872. (k) Varillas Histoire de Louis XII. livre 11. p. m. 387.

enfant, qui auroit été (K) fort foible toute sa vie. Louïs XII. fut si porté à floger ses sujets, qu'il merita le surnom de pere du peuple, éloge mille fois plus glorieux que celui de grand, d'auguste, de magnifique, de hardi, &c. Il souffrit patiemment les satires (L) contre sa personne, mais non pas contre la Reine. Il aimoit tendrement cette Princesse, & il eut des égards pour elle qui furent prejudiciables à son Etat. Elle le remplit de scrupules \* qui furent contagieux, & qui fortifierent Jules II. le plus mortel ennemi que la France ait jamais eu dans l'Italie. A cela près c'étoit une grande Reine, & (M) d'une rare chasteté.

\* Voyez la remarque F.

On

(K) Qui auroit été fort foible toute sa vie. ]  
On ne trouve point ceci comme très-certain, mais seulement comme vraisemblable, & on se fonde sur la raison que de bons Auteurs ont donnée des infirmités de Charles VIII.

(a) Naudé, Addition à l'histoire de Louis XI. p. 41.

(b) Livre 8. ch. 13.

(c) Initio lib. 11.

(d) In Carmine de prima etate Caroli VIII.

(e) Juvenalis saty. 14. 10.

(f) Initio 2. de famit. tuenda.

(g) Brantome, Mémoires des Dames illustres, p. 11.

(h) Costar. Lettres, tome 1. p. 729.

(a) Que Charles VIII. fust doué d'une nature si foible que nous avons dict, il n'y a lieu d'en douter, puisque Comines assure que ce Prince (b) ne fut jamais que petit homme de corps & d'entendement, & que Gaguin (c) l'a bien encore enchery par dessus, lors qu'il dit, Teneris a que imbecillius membris adeo Carolus fuit, ut sedulo duci illum & gestari molliter priusquam solide incederet oportuerit. Ce que l'on peut raisonnablement croire, estre arrivé à cause de la vicillesse de son pere, veu que suivant la remarque de Dominicus & Mucinus,

„ Pronus (d) in canos Ludovicus annos  
„ Cum daret vires animo senectus  
„ Corpori auferret, mernit decoram  
„ Giguere prolem.

„ Or est-il qu'entre les incommoditez de cet  
„ age celle-cy a toujours esté mise pour l'une  
„ des principales

„ Coitus (e) jam longa oblitio, vel si  
„ Coners, jacet exiguis cum ramice nervus.

„ Et si tant est qu'après l'usage des medicamens,  
„ appellez par les Medecins Entatica, & mille  
„ careffes amoureuses,

„ Incendi jam frigidus avo  
„ Laomedonades, vel Nestoris hernia posuit.

„ On ne peut toutesfois espérer une bonne issue  
„ de leur combat, par ce que, comme assure

Galen, (f) Quæ stentem etatem vel præcedunt atates, vel sequuntur, aut plane semen non efficiunt, aut certe infocundum, aut male fecundum eniunt. Ce qui en effect se trouva véritable en Charles VIII. qui eut toutes les incommoditez mentionnées cy-dessus de la vicillesse de son pere.

(L) Les satires contre sa personne, mais non pas contre la Reine. ] Citons là-dessus les memoires de Brantome: Le Roy, dit-il (g), honoroit de telle sorte Anne de Bretagne son épouse, que luy estant rapporté un jour que les Clercs de la Basoche du Palais, & les Escoliers aussi avoient joué des jeux où ils parloient du Roy & de sa Cour, & de tous les grands, il n'en fit autre semblant, sinon de dire qu'il falloit qu'ils passassent leur temps, & qu'il permettoit qu'ils parlassent de luy & de sa Cour, mais non pourtant dereglement, & sur tout qu'ils ne parlassent de la Reyne sa femme en façon quelconque, autrement qu'il les ferait tous pendre: void l'honneur qu'il luy portoit. Je joins à ce passage ces paroles de Costar, (h) Nostre Louis douzième, qui merita le titre de Pere du peu-

„ ple, ne fut-il pas joué en plein theatre dans  
„ sa bonne ville de Paris, & representé comme  
„ un avare insatiable qui buvoit dans un grand  
„ vase d'or, sans pouvo'r estancher une soif si  
„ deshonneste? Il en loüa l'invention, & s'en  
„ rejouit comme les autres, & peut-estre mes-  
„ me fut-il bien aisé que l'amour qu'il avoit  
„ pour les richesesses, n'ayant jamais fait pleurer  
„ le moindre de ses Sujets, leur donnât matie-  
„ re de rire & de se divertir agréablement. En  
„ general ce Monarque avoit le naturel si doux  
„ & si debonnaire, qu'on prit pour un coup d'en-  
„ haut la rigueur qu'il exerça contre le Duc de  
„ Milan. (i) Il le fit traduire de Lion à Loches  
„ où il fut enfermé jusqu'à sa mort dix ans durant,  
„ avec une rigueur si contraire à la misericorde de  
„ ce bon Prince, qu'on crut que c'estoit un visible  
„ châtiment de Dieu. Ce miserable Duc de Mil-  
„ lan fut enfermé dans une cage de fer, où il n'eut  
„ pas même la consolation de pouvoir lire ni  
„ écrire. Cette seule action de severité fit juger  
„ à bien des gens que Louïs XII. étoit cruel.

(K) Eum tamen pervicacis obstinataque natura, & (l) Paulus proinde serum & inexorabilem plerique existima- Jovius-  
runt, vel ob id præcipue, quod Ludovicum Sfor- Histor. lib.  
tiam crepto omni scribendi, & qua cuperet legendi solatio, serrata in cavea omnium miserrimum mori cogeret. 14. sub fin.

(M) Une grande Reine, & d'une rare chasteté. ] Voyez son éloge dans (1) Brantome, & dans (m) Hilation de Coste, je me contente de vous indiquer ces sources: mais je n'en userai pas ainsi à l'égard de Pierre de St. Julien, je le copie touchant un fait bien curieux. La Reine

Ame Duchesse de Bretagne, dit-il (n), & Madame (m) Vies des Dames illustres, illustres (cette-là deux fois Reine de France, & cette-cy fille du Roy Louis XI. & Regente en France pendant la minorité du Roy Charles VIII. son frere) avoient si vertueusement extirpé l'impudicité, & planté l'honneur au cœur des Dames, Damoselles, & toutes autres sortes de femmes de villes, & toutes autres sortes de femmes Françoises, & celles qu'on pouvoit savoir avoir offensé leur honneur, estoient si abonties & mises hors des rangs, que les femmes de bien sent pensé faire tort à leur reputation, si elles les eussent souffertes en leur compagnie. Je ne croi point qu'il y ait de meilleur moyen de faire fleurir la pudicité que celle-là. Si l'on mettoit en coutume que toutes les femmes de bonne reputation refusassent de se trouver où il y auroit des femmes suspectes de galanterie, verroit-on des Dames qui osassent se decrier? Il seroit très-facile aux Reines, ce me semble, de mettre leur sexe sur un bon pied: elles n'auroient qu'à mettre hors des rangs les Dames dont on causeroit sur de bonnes apparences. En un mot elles n'auroient qu'à imiter Anne de Bretagne. Un Auteur moderne (o) indique la source la plus féconde du dereglement de notre siècle, quand

(1) ubi supra pag. 421. au si que ad 31.

(m) Vies des Dames illustres tome 1. au commencement.

(n) Pierre de St. Julien. Antiquitez de Mafcon, apud Hilation de Coste ubi supra pag. 54. 55.

(o) La Chetardye. Instruction pour une jeune Princesse. Voyez les Nouv. de la Rep. des Lettres, Octobre 1687. art. 1. p. 1075.

quand

On raporte \* plusieurs bons mots de Louis XII. Je n'en toucherai (N) qu'un. \* Voyez Mezerai, Histoire de France, tom. 2. p. 873. 874. & Varillas Histoire de Louis XII. livre 11. p. 395. & sur.

Je donnerai aussi la description de son corps, telle (O) qu'on la trouve dans un livre de Barthelemi Coeles.

LOUIS XIII. Roi de France, fils & successeur de Henri le Grand, naquit à Fontainebleau le 17. de Septembre 1601. & commença de regner le 14. de Mai 1610. Si les dix premieres années de son regne furent troublées (A) par plusieurs factions, qui degenererent quelquefois en guerres civiles, les vingt & trois

quand il dit qu'au lieu qu'autrefois une femme qui auroit été jalouse de sa reputation, se seroit fait un scrupule de se trouver avec une autre dont on auroit seulement douté de la vertu, on fait à present le même visage à celles qui tiennent une conduite reguliere, & à celles qui ne la tiennent point. C'est (a) degoûter de la vertu que de lui ôter ses recompensés temporelles: or c'est les lui ôter que d'avoir les mêmes égards, & les mêmes civiltés pour une femme dont la reputation est delabrée, que pour une femme de bien & d'honneur: & voilà presque l'état où sont les choses. En (b) effet que pourroit-on alleguer qui s'obtienne plus aisément par celles qui sont continuellement sur leurs gardes, que par celles qui sont dans quelque decui? Les unes vont-elles plus hardiment que les autres aux grandes fêtes, & aux assemblées de ceremonie, ou y reçoivent-elles de plus grandes civiltés? Est-ce un obstacle pour les grands établissemens, que d'avoir été l'entree d'un Peuple? En est-on moins loué dans une Epître Dedicatoire, ou dans une Oraison funebre? Nullement, & l'on peut dire avec Salomon sur tout ceci, qu'un même accident arrive à celui qui sacrifie, & à celui qui ne sacrifie point.

(a) Nouvelles de la République des lettres ibid. pag. 1076.

(b) Ibid.

Revenons à la Reine Anne de Bretagne: sa chasteté ne lui fut pas inutile pour soutenir son humeur altere: voici les paroles d'un de ses Panegyristes. „(c) Je n'ignore pas que quelques-uns (d) ont écrit que ce bon Roy voyant que cette Princeesse avoit une extrême passion de dominer, lui laissa gouverner paisiblement son Duché de Bretagne; & qu'ayant scû qu'elle tramoit quelque chose contre sa volonté & son service, neantmoins il ne s'en voulut jamais vanger, disant à ceux qui l'en pressoient: Il faut donner quelque chose à la femme pudique. „ Il y a des gens qui aimeroient mieux que leurs femmes fussent galantes, & soumisses, que (e) chastes & impericulus. Louis XII. n'étoit pas de cette humeur. Voyez la satire X. de Mr. Despreaux, à l'endroit où il raporte le prix à quoi une épouse vertueuse fait taxer sa pudicité.

(c) Hilar. de Coste ubi supra to. 1. p. 6.

(d) A. Ferran & autres Historiens.

(e) Malo Venetianam quam te Cornelia, mater Gracchorum, si cum magnis virtutibus affers Grande supercilium. Juvenal. sat. 6. v. 166.

(f) Varillas, Hist. de Louis XII. livre 11. p. 397.

(N) Je ne toucherai qu'un de ses bons mots. ]  
 (f) Après la Ligue de Cambray les Venitiens deputerent vers luy, pour essayer de l'en detacher. Le Senateur qui estoit Chef de l'Ambassade, luy fit une Harangue toute remplie de la sagesse de leur Republique; & Louis qui ne vouloit ni le contredire, ni luy accorder ce qu'il demandoit, repondit agreablement, J'opposeroi un si grand nombre de Foux à vos Sages, que toute leur sagesse sera incapable de leur resister: car nos Foux sont des gens qui frappent par tout sans regarder où, & sans entendre aucune raison, Il pouvoit bien dire qu'il opposeroit des foux aux Venitiens, car tout ce que les François firent en Italie sous Charles VIII. & sous Louis XII.

fut l'ouvrage de cette fureur martiale, que les étrangers mêmes reconnoissent dans le temperament des soldats François au commencement des combats. Leur ardeur & leur promptitude produisoient les bons succès; mais comme leurs Geneveux n'étoient pas des gens de tête, & qu'alors il y avoit très-peu de conduite dans les affaires de France, la perte des conquêtes n'étoit guere moins subite que les conquêtes mêmes. Il n'y avoit guere alors de prudence ni dans le chef, ni dans les membres du Conseil. Ce fut ce qui favorisa l'Italie, comme l'a reconu depuis peu un (g) celebre Professeur de Fisle.

(O) La description de son corps. ] Naudé l'a inserée dans ses additions (b) à l'histoire de Louis XI. & il remarque qu'il l'a trouvée dans un livre fort rare, & imprimé il y a six vingt ans (i). On le verra à la marge. Caput (k) non magnum, acutum, frons angusta, oculi grossi: eminentes, facies macra, capilli curti, nares ampla & elevata, Labra grossa, & mentum acutum, S.c.d. ut collum curvum & subitè, humeri angusti, manus & brachia subitè & longa, epiglottis eminentes, furcula pectoris stricta, pectus angustum, statura potius curva quam erecta, corpus colericum, & motus oculorum velox & sursum revolventes se, & crura subitè.

(A) Plusieurs factions qui degenererent quelquefois en guerres civiles. ] Quand on lit l'histoire du regne de Louis XIII. on est mille fois tenté de se demander à soi-même, Mais est-il vrai que je lis des choses faites en France? N'aurois-je point sous mes yeux un livre où par des fictions romanesques, quelques Ecrivains se plaisent de peindre le caractère d'un peuple mutin; & d'une Noblesse encline à la rebellion, caractère que ces Auteurs se sont avisés de publier sous le nom de France, afin de cacher le nom d'une autre nation? On est sur tout tenté de se faire ces demandes, lors qu'on s'est laissé preoccuper par les railleries des étrangers, qui accusent les François d'être idolâtres de la Monarchie, & de leurs Monarques, ou par les éloges que plusieurs Auteurs François repandent sur leur nation, comme si elle étoit naturellement soumise à ses Rois avec un zèle, & avec une fidelité incomparables. Il n'y a rien de plus faux que ces railleries des étrangers, & que ces éloges de plusieurs plumes Françaises. L'Auteur du Testament politique de Mr. de Louvois a bien mieux connu le genie de la nation. Il pose en fait que le seul & le vrai moyen d'éviter en France les guerres civiles, est la puissance absolue du Souverain soutenu avec vigueur, & armée de toutes les forces nécessaires à la faire craindre. Pour des broutilons & des rebelles, dit-il (l), il est constant qu'on en a vu en France sous les Regnes precedens, & au commencement de celui de V.M. avant qu'en aucun autre endroit de l'Univers. Il établit la même maxime lors qu'il fait cette re-

mark (g) Si Carolus VIII. & Gallitum tempore sua fuissent animati, sicut est Ludovicus XIV. & ejus consilium, cujus insubititate rationesque ferre sunt mathematicæ, acutum fuisset de Italia, cujus nolum la amplius erat vis militaria. S.c.d. ut Galli hanc expeditionem impetu marcosilio, fati non prudentia ductu susceperant, & executi erant, ita non eum, idem factum, deficientem constantia, illos destituit. Viricus Huber Historie civilis tomo 2. pag. 112. 113. Editionis Francker. 1692.

(b) Pag. 44

(i) Ce livre de Naudé fut imprimé l'an 1630.

(k) Barthelemi Coeles lib. 2. Physioq. questio 15.

(l) Testamento de Mr de Louvois, p. 388.

\* Il y a comme au train de guerre ordonné aux morts sur la terre. Chap. VII. V. 1.

trois autres ne furent pas moins agitées ou par des guerres de Religion, ou par des guerres étrangères; de forte que c'est à ce Prince que convient d'une façon particulière, ce que Job \* dit en general de tous les hommes. Ce regne si peu pacifique fut extrêmement glorieux; & il y avoit long tems que la France n'avoit remporté tant de victoires éclatantes. On peut néanmoins dire qu'au milieu de tant de triomphes & de tant de gloire, ce Monarque a été (B) fort malheureux;

(a) Testi- ment jol- tique de Mr. de Louvois, p. 343.

marque touchant les Anglois. On (a) sait assez quelle est dans le fond leur disposition. Ils sont aussi légers & aussi remuans que les autres Nations, mais quoi qu'on en dise ils ne le sont pas plus. C'est l'occasion, c'est la forme du Gouvernement, c'est l'impunité, ce sont les moyens qu'on leur laisse qui les rendent remuans. On verroit dans les autres Etats les Sujets qui sont les plus soumis devenir aussi broüillons & aussi mutins, si la prudence, l'autorité, & la vigueur de leurs Souverains ne les retenoit, & ne leur en retranchoit toutes les occasions. Considérez comment il raisonne sur la différence qu'il y a en France entre ce regne & les regnes precedens. Oü (b)

(b) Ibid. pag. 385. 389.

est-elle aujourd'hui cette multitude d'esprits remuans & enclins à la revolte? N'ont-ils pas tous les pretextes qu'ils ont jamais en? Les guerres & les autres dépenses que V. M. est obligée de faire pour soutenir l'éclat de sa gloire, ne l'obligent-elles pas d'imposer sur le Peuple des tributs plus excessifs qu'il n'en fut jamais levé mesme sous Louis XI. Les P. Reformez, n'ont-ils pas esté poussé plus loin que sous Charles IX. & sous Louis XIII? La Noblesse n'est-elle pas plus chargée qu'elle n'a jamais esté? Le Clergé ne contribue-t-il pas aux besoins de l'Etat plus qu'il n'a jamais fait, & dans ce siecle & dans tous les siecles passez? Et V. M. n'a-t-elle pas autant de démeslez avec le Siege de Rome qu'aucun Roi de France en ait eu? Cependant tout est tranquille, tout est soumis. Point de revolte, point de trahison. La guerre & les troubles ne sont qu'au dehors, au lieu qu'autrefois ils estoient au dedans. . . . D'oü (c) vient donc cette différence? . . . D'oü vient ce changement? De la différence avec laquelle V. M. mane l'autorité Royale; de son discernement à en faire le véritable usage, de son adresse à conduire cette beste brute qui s'appelle le Peuple, & qui demeurant sans frein court à l'abandon de tous les costez. où son instinct la pousse; mais qui s'accoutume insensiblement à se laisser regir par le mors qu'on lui donne, & à marcher mieux à proportion de ce qu'on lui tient la bride plus serrée. C'est le pouvoir absolu qui seul est le véritable frein capable de dompter la fougue d'une multitude aveugle & capricieuse. Il dit en un autre endroit. (d) Que l'autorité limitée du Souverain & celle des Reputés, blicques ont plus de mauvais costez, & sont sujettes à plus de fâcheuses suites pour l'Etat & pour le peuple, que n'est le pouvoir arbitraire. Les factions, les séditions, les tumultes, les guerres civiles, sont souvent plus de mal en un an, que tout le dérèglement d'un Monarque absolu n'en pourroit causer en toute sa vie. Il se pourroit tromper par rapport à certains païs, mais il n'y a point d'apparence qu'il se trompe à l'égard de la nation: elle est d'un tel genie, que le plus fâcheux état où elle se puïlle trouver est de vivre sous un gouvernement mou & foible. Alors chaque Gentilhomme est le tyran de son village, chaque grand Seigneur le tyran de son canton:

(c) Ibid. p. 392. 393.

(d) Ibid. p. 383. 384.

alors on ne voit que séditions & (e) soulèvemens. Lisez l'Histoire de France, remarquez principalement les minoritez, vous serez convaincu de ce que je viens de dire. Vous trouverez le caractère de cette nation dans celui que Monsieur de la Bruyere donne aux enfans. Voyez la marge (f).

(B) Au milieu . . . de tant de gloire ce Monarque a été fort malheureux. Un Auteur moderne voulant prouver le neant des prosperitez humaines se sert de deux grands exemples: il parcourt la vie d'Auguste, & puis il continue de cette maniere. (g) Venons au second exemple, & regardons d'abord le plus glorieux Potentat de ce siecle, dans une continuation de benedictions du Ciel, telles que toute la Terre a eu sujet de s'en étonner. On peut bien juger que je veux parler de Louis Treizieme, dont ceux qui viendront après nous, admireront sans doute les prosperitez, s'ils en jugent par l'éclat de ses actions heroïques, par le nombre de ses trophées, par l'étendue de ses conquêtes, & par la grandeur de ses triomphes. En effet, soit que vous considériez les monstres qu'il a domptez au dedans, soit que vous jettiez les yeux sur les avantages qu'il a eus par tout au dehors, vous serez contraint d'avouer que la France n'a jamais eu de Roy plus fortuné que luy. Elle n'a point de frontiere qu'il n'ait avancée de beaucoup dans le païs ennemi. Elle n'a point d'envieux dont il n'ait dompté l'orgueil, & confondu les desseins. Et si vous prenez garde à ce qui s'est passé tant sur l'Océan que sur la Méditerranée, vous jugerez que tous les Elemens combattoient pour nous sous la domination de ce Prince. Or les marques de son bonheur n'estoient pas moindres dans son domestique; & c'est sans doute qu'il avoit de grands avantages sur Auguste de ce costé-là. Dieu luy donna pour compagne de sa couche une Princeesse, que la bonté singuliere, jointe à plusieurs autres vertus extraordinaires & véritablement heroïques, luy eussent pu faire aimer, quand elle n'eust point esté une des plus parfaites au reste, & des plus agreables de son temps. Il se voyoit pere de deux fils tres-dignes de son affection, pour estre si beaux, & si bien formez de Nature, qu'il n'eust pas pu les souhaiiter plus accomplis, outre que le temps auquel il les avoit eus les luy devoit rendre encore plus chers. Tout le monde le respectoit, & de quelque costé qu'il seournast dans son Louvre, il n'y voyoit que des témoignages d'amour & de reverence. Pouvoit-il donc refuser quelque chose à sa felicité pour estre plus entiere, si nous en jugeons par les apparences? Avec tout cela néanmoins, ce dirons nous si par sa propre confession il n'a jamais passé un jour sans quelque mortification, ni goûté en sa vie la douceur d'une joye, qui ne

(e) Voyez le passage de Cassar dans la dernière remarque.

(f) L'avis que font les enfans est de trouver l'en-droit foible de leurs maîtres, comme de tous ceux à qui ils font faux amis des qu'ils ont pu les en-tasser de cognoître le dessein, & prennent sur eux une ascendence que qu'ils ne perdent plus. Ce qui nous fait de voir une premiere fois de cette supériorité à leur égard, est toujours ce qui nous empêche de la reconquerir. La Bruyere, Caractères de ce siecle, pag. 228. 439.

(g) La Motte le Vayer, Discours de la prospérité, au tome 8. de ses Œuvres, pag. 228. Ce Justo, édit. de Paris 1631. in 12.

reux ; car l'interieur de sa maison le plongeoit éternellement dans le chagrin. Il ne se pouvoit fier ni à sa (C) mere, ni à la femme, ni à son frere, trois per-

son-

ne fust détrempée dans l'amertume du déplai-  
 ,, fir. Je m'empescheroi bien ici de commet-  
 ,, tre la faute de celuy que les Atheniens trait-  
 ,, terent si mal, pour les avoir obligez à pleu-  
 ,, rer une seconde fois les infortunes de leurs  
 ,, allies, en les representant sur un Theatre.  
 ,, Et de vrai, mon imprudence seroit plus  
 ,, grande que la sienne, si je voulois aujour-  
 ,, d'huy m'étendre sur un sujet si emuyeux que  
 ,, nous seroit celuy des foveux cuifans, & des  
 ,, iniquitudes continuelles de ce Monarque.  
 ,, Mais tant y a que puis qu'en mourant ses  
 ,, dernieres paroles, que les Jurisconsultes nom-  
 ,, ment sacrées, & qui passent pour des Ora-  
 ,, cles dans des bouches moins veritables que la  
 ,, sienne, nous ont assuré que ses contentemens  
 ,, n'ont jamais esté purs, ni ses plaisirs exempts  
 ,, de tristesse & d'afflictions, ne pouvons-nous  
 ,, pas bien conclure que tout son bonheur, non  
 ,, plus que celuy d'Auguste, n'avoit rien d'es-  
 ,, sentiel, & qu'il estoit seulement de la nature  
 ,, de ces choses qui ne subsistent que dans l'o-  
 ,, pinion ? Je ne fais point de remarques  
 ,, sur ce long passage, quoi qu'il soit peut-être  
 ,, facile d'y trouver quelque sujet de critique : je  
 ,, me contenterai d'observer que l'on y voit une  
 ,, preuve de mon texte la plus convaincante qui  
 ,, se puisse. Louis XIII. avoué qu'il a été  
 ,, malheureux ; personne ne le pouvoit sçavoir aussi  
 ,, bien que lui, & rien ne l'engageoit à dissimu-  
 ,, ler dans l'état où il étoit. Voyez dans la re-  
 ,, marque E ce que je cite de Monsieur le La-  
 ,, boureur.

jamais fait ; & mesme de ce qui luy avoit déplu  
 dans sa conduite, le suppliant particulièrement  
 de ne point croire qu'elle eust eu aucune part dans  
 l'affaire de Chalus, ny qu'elle eust trempe dans  
 le dessein d'espouser Monsieur, apres que Chalus  
 auroit fait mourir le Roy, il respondit sur cela  
 à Monsieur de Chavigny sans s'émouvoir, en l'estat  
 où je suis je luy dois pardonner, mais je ne li  
 dois pas croire. Notez que le Roi s'en alloit  
 mourir lors qu'il parla de la sorte. C'est un  
 tems où pour l'ordinaire on dit ce qu'on pense,  
 & principalement par raport aux choses où le  
 mensonge ne sert de rien. Il faut donc con-  
 clure qu'il mourut très-persuadé que son épouse  
 étoit complice d'une énorme conspiration, où  
 l'on avoit résolu de se défaire de lui, & de la  
 faire épouser au Duc d'Orléans son cœffeur.  
 Or comme l'affaire de Chalus s'étoit passée  
 l'an 1626. jugez si ce Prince avoit vécu peu  
 d'années dans la deffiance par raport à cette  
 Reine, & dans les degouts d'un triste ressen-  
 timent. Il ne faut plus trouver étrange qu'elle  
 ait été si long tems sterile : les maris les plus  
 incontinens pourroient-ils bien se refouler à  
 s'approcher de leurs femmes, s'ils les croyoient  
 coupables d'une si noire trahison ? Il faut bien  
 du tems à un Prince pour digerer ce morceau :

il faut que son (d) Confeffeur revienne sou-  
 vent à la charge, lors même que plusieurs  
 années ont passé sur cette playe. Que Louis  
 XIII. eût raison, ou qu'il n'en eût pas, c'est  
 tout toute la même chose. Son cœur n'en souf-  
 froit pas moins. Monsieur de la Rochefoucault  
 dit (e) que le Roi, quand il fit cette reponse  
 à Monsieur de Chavigny, croyoit que la Reine  
 avoit encore des liaisons avec les Espagnols par  
 le moyen de Madame de Chevreuse qui étoit alors  
 à Bruxelles. Il observe aussi qu'il falut faire  
 jouer mille machines, afin d'obtenir du Roi  
 que la Reine fût Regente ; Elle (f) croyoit le  
 Roi très-éloigné de cette pensée, par le peu d'in-  
 clination qu'il avoit toujours eu pour elle  
 Elle (g) & Monsieur qui avoient en trop de mar-  
 ques de l'averfion du Roi, & qui le soupçonnoient  
 presque également de les vouloir exclure du mani-  
 ment des affaires, cherchoient toutes sortes de voyes  
 pour y parvenir. Elle n'y seroit jamais parve-  
 nue, s'il avoit valu que le Roi la laissât pleine-  
 ment maitressé ; mais dans l'esperance qu'il eut  
 de ne lui laisser qu'une ombre d'autorité, il passa  
 la declaration. Il (h) ne pouvoit consentir à la  
 declarer Regente, & ne se pouvoit résoudre aussi  
 à partager l'autorité entre elle & Monsieur. Les  
 intelligences dont il l'avoit soupçonnée, & le rap-  
 don qu'il venoit d'accorder à Monsieur pour le traité  
 d'Espagne, le tenoient dans une irresolution qu'il  
 n'eust peut-estre pas surmontée, si les conditions  
 de la declaration, que le Cardinal Mazarin &  
 Monsieur de Chavigny luy proposèrent, ne luy  
 eussentourné l'expedient qu'il souhaitoit pour di-  
 minuer la puissance de la Reine, & pour la ren-  
 dre en quelque façon dépendante du Conseil qu'il  
 vouloit établir.

(d) Voyez  
 l'article  
 Gaultin,  
 remarque  
 B, p. 817.  
 col. 2.

(e) Dans  
 ses Memoi-  
 res p. 3.

(f) Me-  
 moires de  
 la Rochef-  
 ouc.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(a) La  
 Motte le  
 Vayer ibid.

(b) Tibere  
 successeur  
 d'Auguste  
 étoit fils  
 d'un hom-  
 me qui à  
 la verité  
 se declara  
 contre Au-  
 guste pen-  
 dant la  
 guerre de  
 Peranse, &  
 puis tâcha  
 de faire un  
 party en  
 faveur du  
 fils de  
 Pompée, &  
 enfin s'at-  
 tacha à  
 Marc An-  
 toine, mais  
 peu apres  
 il fit sa  
 paix avec  
 Auguste,  
 & lui céda  
 même sa  
 femme.  
 Sueton. in  
 Tiberio,  
 cap. 4.

(c) Me-  
 moires de  
 Mr. de la  
 Rochefou-  
 cault p. 5.

La Morhe le Vayer dit une chose qui m'en-  
 gage à un petit supplément. Auguste, dit-il (a),  
 eut la disgrâce de laisser pour héritier de la plus  
 grande partie de ses biens, & pour successeur à  
 l'Empire le fils de son ennemi mortel. Cela est  
 faux (b) : mais il très-vrai que Louis XIII.  
 laissa la Regence de son Royaume à une per-  
 sonne qu'il haïssoit de tout son cœur, & qu'ainsi  
 sa disgrâce fut plus fâcheuse que ne l'eût été  
 celle d'Auguste. On devine aisément pour-  
 quoi cet Auteurs ne compara pas à cet égard les  
 malheurs de l'Empereur Romain avec ceux du  
 Roi de France. La remarque suivante nous  
 apprendra le peu d'affection qu'avoit Louis XIII.  
 pour son épouse, qu'il declara néanmoins Re-  
 gente.

(C) Il ne se pouvoit fier ni à sa mere, ni à sa fem-  
 me, ni à son frere.] Voici de quoi diviser cette  
 remarque en trois articles.

I. Il falut que pour le bien de son Royaume,  
 c'est-à-dire pour ôter aux esprits factieux les  
 moyens de cabaler dangereusement, Louis XIII.  
 donnât ordre à sa mere de sortir de France : & il  
 ne se porta à ces dures extremités, qu'après avoir  
 essayé une longue suite de broüilleries, où l'auto-  
 rité Royale étoit fort mal menagée. Il fut ne-  
 cessaire plus d'une fois de subjuguier par les armes  
 les partisans de Marie de Medicis.

II. Quant à sa femme, je vous renvoye aux  
 Memoires de Mr. de la Rochefoucault. J'ai (c)  
 sçeu de Mr. de Chavigny mesme, dit ce Duc,  
 qu'ayant allé trouver le Roy de la part de la Reine,  
 pour luy demander pardon de tout ce qu'elle avoit

III. Quant à son frere, tout le monde fait  
 ses chures & ses reches ; on l'engageoit dans  
 toutes sortes de complots : il y avoit des Pro-  
 vinces

nes qui se faisoient gouverner par des esprits brouillons & factieux, & très-mal-intentionnez. Ses sœurs mêmes lui étoient contraires, & sur tout celle qu'il avoit mariée avec le Roi d'Angleterre; car elle recevoit à bras ouverts tous les mecontents, & fortifioit le penchant de son mari pour les intérêts de l'Espagne. Louis XIII. n'ayant pas la tête assez forte pour pouvoir régner par lui-même, & se laissant toujours mener par des Favoris, ne fourniroit que trop de pretextes aux esprits inquiets; & si dans la nécessité où il se trouvoit de dependre de ses Ministres, il ne fût pas tombé enfin sous le pouvoir du grand Cardinal de Richelieu, il eût couru (D) risque pour le moins de sa couronne: mais cet habile Ministre engagé par ses propres intérêts à soutenir l'autorité de son maître, s'appliqua avec tant de vigilance à dissiper tous les complots, qu'il les fit aller en fumée. Il faut faire sauter quelques têtes d'importance; mais (E) cette severité étoit alors absolument nécessaire: la clemence si utile en tant d'autres occasions,

(b) L'an 1526.

(c) Encore que le Roi trouva son compte dans cette perre, & qu'apparemment il en devint le moins fâché par raison de la jalousie qu'il avoit eue de ce mariage, que la

vinces qui se soulevoient pour lui: il avoit des intelligences en Espagne. En un mot puis que le Roi le croyoit complice de l'affaire de Chalais, il ne pouvoit le regarder que de mauvais œil. Cet objet le faisoit relouvenir qu'on avoit voulu lui ôter la vie, pour faire épouser la veuve au Duc d'Orléans qui lui auroit succédé. Je ne fais point si la jalousie de mari se mêla dans les chagrins de Louis XIII. mais on assure que la Reine carestioit beaucoup le Duc d'Orléans. Voici ce que nous apprenent des

(a) Mémoires de feu Mr. le Duc d'Orléans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable depuis l'an 1608. jusques qu'en l'année 1636. A Amsterdam chez Pierre Mortier 1685. in 12.

Mémoires publiés l'an 1685. Monsieur (a) faisoit tous les jours sa cour aux Reines, qui étoient demeurées à Paris durant le Siege de la Rochelle; & c'étoit avec beaucoup de franchise, même avec la Reine regnante, avec laquelle il avoit toujours été en bonne intelligence, & n'observoit pas trop de cérémonie. Des qu'elle vint en France elle le traita de Monsieur, en parlant à lui & de lui, & a toujours continué. A quoi quelques-uns ont trouvé à redire, attendu qu'en lui écrivant elle ne le traite que de mon Frere. Pendant le petit voyage que le Roi vint faire à Paris, Monsieur ayant rencontré la Reine une fois, elle venoit de faire une Nécrologie pour avoir des enfans, il lui dit en riant, Madame, vous venez de solliciter vos Juges contractés moi: Je consens que vous gagniez le procès, si le Roi a assez de crédit pour cela. Tel qu'on nous le représente dans ces Mémoires, il avoit un peu besoin de l'avis qui (b) fut donné au Duc de Valois. Le même livre nous apprend que le Roi étoit pour le moins aussi chagrin de ce que son frere avoit des enfans, que de la sterilité de la Reine. Voici les alarmes qu'on lui donna sur le mariage du Duc d'Orléans avec l'héritière de Montpensier. Tronson (c) Secrétaire

(b) Voyez l'histoire d' François I. remarquable B.

(c) Mémoires du Duc d'Orléans pag. 41.

du Cabinet, & quelques autres serviteurs particuliers du Roi, qui regardoient seulement l'intérêt de sa personne Royale, & non celui de l'Etat, ayant représenté au Roi de quelle importance il lui étoit de marier Monsieur son Frere à une riche héritière, alliée comme celle-là à la Maison de Guse, qui avoit autrefois voulu envahir la Couronne; & avec un tel appanage qu'on lui donnoit, que sa Majesté n'ayant point d'enfants, il ne seroit plus considéré que comme un Roi languissant, & que toute la Cour qui ne se conduoit que par intérêt, l'abandonneroit pour aller à Monsieur, comme à un Prince vigoureux, qui promettoit bien-tôt lignée, sur laquelle chacun fonderoit ses esperances, & seroit des desseins qui ne pourroient être qu'au prejudice de sa Royale per-

sonne. Sa Majesté en fut tellement touchée de jalousie, que le Pere Souffran son Confesseur, l'eut venu trouver un matin dans son Cabinet, Sa Majesté ne faisant que sortir du lit, elle se jeta à beaucoup son col tout éplorée, dit qu'il comissoit par effet de sa trahison que la Reine sa Mere se souviendrait toute sa vie de ce qui s'étoit passé à la mort du Maréchal d'Ancre, & que les avantages qu'elle procuroit à Monsieur ne permettoient pas de douter qu'elle ne l'aimât plus que lui. Le Pere bien étonné de ce discours, essaya d'effacer doucement ces pensées de l'esprit du Roi, l'assura au contraire, &c. On reconnoit le calme dans son esprit; le mariage fut conclu: il en vint bien-tôt une fille, tout pour avoir cela chagrinoit le Roi, & ce fut un bonheur pour lui que sa belle-sœur mourut peu après les couches: il ne laissa pas d'en paroître fort affligé. Voyez la maigrie (e). Il se garda bien depuis (f) de consentir à un second mariage de son frere.

(D) Il eût couru risque pour le moins de sa couronne. Ceux qui obédoient les deux Reines & Monsieur, n'espéroient rien sous le ministère du Cardinal de Richelieu, & espéroient tout pourvu que S. A. R. montât sur le trône. Il y avoit deux moyens de lui mettre la couronne sur la tête; l'un étoit de se défaire du Roi, l'autre étoit de le traiter comme on a

traité depuis Dom Alfonso Roi de Portugal. Le second moyen n'étoit pas facile à exécuter dans une Nation qui est jalouse (g) de ses loix fondamentales, & sous un Ministre aussi vigilant, & aussi habile que l'étoit le Cardinal. Voilà pourquoi on avoit choisi l'autre expedient, s'il est vrai que Chalais eût eu le dessein que nous avons vu ci-dessus \*, dans le passage de Mr. de la Rochefoucault. On ne sauroit dire à bien des gens la pensée qu'il se formoit tout infame mystere d'iniquité, pour donner tout à la fois au Duc d'Orléans la couronne & la femme de son frere (h). Je ne fais ce qui en est.

(E) Quelques têtes d'importance; mais cette severité étoit... nécessaire. De tous ceux qu'on decapita pour crime de rebellion sous le regne de Louis XIII. il n'y eut personne que l'on regretât autant que le Duc de (i) Montmorency. Aussi étoit-ce un Seigneur d'un grand mérite, adoré dans le Languedoc son gouvernement, & admiré de toute la France, comme

(i) Il fut de-né à Toulouse l'an 1632. Voyez son éloge, & les regrets de sa mort, dans les Mémoires du Sieur de Pontis, tome 2. p. 44. & suiv. édit. d'Amsterdam 1694.

grossesse de lui avoit depuis été, se trouvant plus grand de, se trouvant libre de toutes ces craintes, sa Majesté ne se laissa pas de de moi-même un extrême de plaisir, pour avoir en grande estime de cette Princesse: mais il ne fut pas marié qu'elle n'ait laissé qu'une fille. Ibid. p. 59. (f) Ibid. p. 72. (g) Notez que cette nation soit aussi sujette à se soulever, il n'est toujours au party qui dresse toujours un au gros de dans les guerres civiles.

(h) Voyez la vie du Cardinal de Richelieu son lieu impri-gouvernement, & admiré de toute la France, comme Amst. 1694. to. 1. p. 304.

eût été très-pernicieuse dans celle-ci. Nonobstant les machinations interieures que ce Cardinal eut à combattre, il ne laissa pas de travailler utilement aux affaires de dehors. Il aquit au Roi son maître la gloire d'avoir abaissé la Maison d'Aurichie,

comme il parut par l'empressement avec lequel on sollicita sa grace. Mais c'étoit cela même qui en bonne politique devoit porter le Monarque, à ne lui point pardonner le crime de felonnie. Il étoit dangereux de laisser vivre une personne si généralement admirée, & qui pouvoit facilement entraîner dans une seconde rébellion tout le Languedoc. S'il l'avoit fait dans le tems (a) que les Espagnols assiegeoient Lectate, que seroit devenue la France? Et qu'on ne me dise pas que la gratitude l'avoit attaché au service de son Prince; ou que la foiblesse qu'il avoit reconu au Duc d'Orleans, l'avoit guéri de l'envie de se soulever pour lui. Ce sont de pauvres raisons. Le Duc de Mommorency remis en grace n'auroit jamais pu souffrir le credit du Cardinal, & il auroit mieux pris ses mesures une seconde fois pour le perdre. Il se seroit prevalu des témoignages que les Grans & les Provinces lui avoient donnez de leur estime extraordinaire pendant sa prison, &c. Il faisoit de grands exemples de severité, sous un regne où la Noblesse Françoisé s'apivoisoit de telle sorte aux conspirations, aux soulèvemens, aux intelligences avec l'Espagne, qu'on auroit dit que l'idée d'infamie, ni même l'idée de faute n'étoit plus jointe avec ces sortes de crime. Autant vaudroit-il changer le gouvernement monarchique en anarchie, que de laisser prendre cours à de tels abus. Monsi. le Laboureur raconte une chose qui est très-curieuse; c'est que le Roi ne consentit à la mort de Monsieur de Mommorency, que par un esprit de servitude. Je rapporterai tout le passage: il fait voir que Louis XIII. le sceptré en main, & la couronne sur la tête, étoit plus gêné & plus malheureux, que s'il avoit eu les fers aux pieds.

(a) L'an 1637.

(b) Le Laboureur, Addit. aux Memoires de Castillon 10. 2. p. 152.

siuifres rapports, & d'estre toujours en desiance de nos plus proches, de nos principaux Officiers, & de ceux que nous affectionnons, & de soumettre & de régler toute nostre conduite sur de phantomes de Politique, qui ne sont bien souvent que l'interet d'autrui.

Il y a plusieurs veritez dans ce discours, je n'en doute point. Je suis persuadé que le Cardinal de Richelieu representa plus d'une fois au Roi son maître, les desseins des sujets rebelles avec beaucoup d'exaggeration; car dans le grand nombre de complots qui se formerent sous ce regne, il y en eut plusieurs qui n'eurent pour but que la ruine du Cardinal: on n'en vouloit ni à la personne, ni à l'autorité du Prince; & neanmoins cette Eminence avoit (c) l'adresse d'influier, & même de persuader qu'on machinoit une translation de la couronne en faveur du Duc d'Orleans. C'est par là qu'on fit consentir le Prince à faire fauter tant de têtes. Il connoissoit dans la suite ces illusions, & en gemissoit secretement. Il étoit il lui avoit mis dans le coeur qu'il seroit bien qu'il ne pouvoit sortir de sa servitude, qu'en passant sous un autre joug encore plus incommode, & que ce fut la raison qui l'empêcha de chasser le Cardinal, quoi qu'il le haït. L'éloignement de ce Ministre eût mis Louis XIII. pieds & poings lez tous la puissance du Duc d'Orleans. On lui eût peut-être laissé le titre de Roi; on eût gouverné sous son nom; mais toutes les affaires se seroient passées selon le caprice des Favoris de ce Duc. On auroit vu un étrange regne. Les deux Reines & leurs Creatures, le Duc d'Orleans & les siennes auroient tout brouillé & tout confondu, & l'on n'eût formé aucun grand dessein pour la gloire de la Monarchie, & contre les interêts de l'Espagne; & si quelques evenemens avoient été glorieux, le Roi auroit vu que le Duc son frere en eût remporté la louange, cruel sujet de jalousie, mille fois plus dur que ne l'étoit l'ascendant du Cardinal. On n'ignore pas combien de fois la jalousie d'autorité mit martel en tête à Louis XIII. Il tomba malade lors qu'on eut appris que les Anglois étoient descendus dans l'Isle de Rhé, & ne put aller en personne sur les côtes du Poitou. Il fut conseillé d'y envoyer Monsieur pour son Lieutenant General. La premiere entreprise de Monsieur n'ayant pas trop bien réussi, le Roi lui en écrivit une lettre pleine de ressentiment, de ce qu'il n'avoit si légèrement exposé les troupes sans qu'il eût sût besoin, & contre les ordres exprés de Sa Majesté, qui étoient de tenir seulement les choses en état, & de ne rien hasarder jusqu'à son arrivée. Peut-être auroit-on trouvé encore plus mauvais que Monsieur eût réussi à ses premieres armes; & l'on croit que cette crainte fut ce qui fit avancer au Roi le temps de sa parfaite convalescence, afin de pouvoir au plutôt se rendre à son Camp. Le Roi ayant déclaré le Duc d'Orleans General de l'armée d'Italie, à la sollicitation de la Reine sa mere, se repentit ensuite de lui avoir donné cet emploi, dans la pensée que son frere

(c) Le Connestable de Luynes n'avoit déjà servi de cette sorte que comme Marie de Medicis le vouloit traiter comme Catherine de Medicis avoit traité Charles le 1<sup>er</sup>. Voyez l'Hist. de Nantes 10. 2. liv. 6. p. 288.

(d) Me-moires du Duc d'Orleans imprimés l'an 1685. p. 81. (e) Ibid. p. 83. (f) Hist. du Cardinal de Richelieu, tome 1. p. 436. ad ann. 1629. (g) Baffomp. tom. II. p. 521. loit

triche, qui faisoit trembler tout le reste de l'Europe. Pour le porter à faire la guerre à l'Espagne, il lui leva les scrupules de (F) conscience qui l'en empêchoient; car comme Louis XIII. haïssoit les Protestans, il ne pouvoit se résoudre à traverser la Maison d'Autriche qui les avoit sur les bras. Le Cardinal le tira de ces vuës de Religion, & l'engagea dans une ligue avec la Hollande. Ce fut l'an 1635. qu'elle fut conclue, & qu'on déclara la guerre à l'Espagne. On n'avoit pas aux François que les sollicitations pressantes des Provinces-Unies ayant surmonté la repugnance qu'ils y avoient. On pretend que ce furent eux qui en dernier (G) lieu temoignerent le plus de hâte. Quelques-uns disent que le Cardinal

loît acquiescer beaucoup de gloire en Italie, & que cela terniroit la sienne. Il se mit si violemment cette opinion dans la tête, que le chagrin l'empêchoit de dormir. Etant allé à (a) Chahot où étoit le Cardinal, il lui dit qu'il ne pouvoit souffrir que Monsieur allât commander en Chef l'armée d'Italie, & qu'il fit en sorte qu'on lui pût ôter cet emploi. Le Cardinal repondit, „ qu'il ne sçavoit qu'un seul moyen d'ôter cet emploi au Duc d'Orleans, qui étoit que le Roi allât lui-même en Italie; mais que s'il prenoit cette résolution, il falloit qu'il partît dans huit jours au plus tard. „ Le Roi dit qu'il le seroit, & se disposa des-lors à cela. Il faut peu conoître les Princes; pour nier que la jalousie qu'ils conçoivent contre leurs fils ou contre leurs freres, & en general contre ceux qui leur doivent succeder, est un mal beaucoup plus fâcheux, que le chagrin de trop dependre d'un premier Ministre. Voyez dans Brantome \* la furieuse jalousie de Charles IX. contre son frere le Duc d'Anjou, General des troupes qui batoient les Protestans à Jarnac & à Montcontour. Ne doutez point que ce ne fût un moindre mal pour Louis XIII. d'être dominé par le Cardinal de Richelieu; que ne l'eût été de voir son frere, sa mere, sa femme trop acroître à la Cour. Les Creatures de ces trois têtes n'étoient capables que de petites intrigues de Cour, qui eussent ruiné les affaires generales, Ainsi le bien du Royaume (b) demandoit que l'on usât de severité contre les Chefs des rebelles, qui vouloient mettre le gouvernement en de telles mains trop Espagnoles.

(F) Les scrupules de conscience qui l'empêchoient d'attaquer l'Espagne. ] Mr. Silhon nous apprend cela. Quelque juste, dit-il (c), que fut le sujet de cette rupture (d), on eût encore balancé de la faire sans les violentes poursuites des Hollandois, & les ardens offices de quelques amis qu'ils eurent auprès du Roi & du Cardinal de Richelieu. Le Roi y avoit de la repugnance par scrupule de Religion, qui lui fut levé par une assemblée de Docteurs qu'on convoqua sur ce sujet. On conoît mieux les dispositions de ce Prince dans ses alliances avec les Protestans, si l'on consulte le *Museum italicum* de deux celebres Benedictins.

(e) On leur montra dans la Bibliothèque du Cardinal François Barberin, une lettre du feu Roi Louis XIII. Le Pape Urbain huitième se s'étoit plaint à sa Majesté de son alliance avec les Suedois, dont les armes victorieuses ravageoient alors l'Allemagne. Le Roi repondit secretement au Pape de sa main, & offrit de se departir de l'alliance des Suedois, pourvu que le Roi Catholique cessât de donner sa protection à feu Monsieur, retiré alors à Bruxelles, & qu'il voulust joindre ses forces à celles de France, pour les tourner toutes contre les Protestans d'Allemagne,

& contre les Huguenots de France. Sa Sainteté communiqua la lettre du Roi à l'Am-bassadeur d'Espagne qui en écrivit à Madrid, & n'en reçut point de reponse. Sans cette lettre originale, le public n'auroit point eu de connoissance de ce trait curieux de nôtre histoire. Ce passage est tiré du Journal de Mr. Cousin. Joignons-y ce que l'on trouve dans l'un des Journaux de Monsieur Gallois. On y apprendra que si Louis XIII. avoit suivi son genie, il auroit laissé ruiner la Religion Protestante en Allemagne par l'Empereur, puis qu'avant le ministere du Cardinal de Richelieu, il rendit de très-grans services à la cause Catholique dans l'Empire. Voici les paroles de Mr. Gallois dans l'extrait qu'il donne de l'Ambassade de Messieurs les Ducs d'Angoulesme, Comte de Bethune, & de Chateaufort envoyez par le Roi Louis XIII. en Allemagne l'an 1620. „ (f) Le motif de cette Ambassade fut aussi glorieux à la France, que le succès en fut avantageux à la Maison d'Autriche. Ferdinand II. à son avènement à l'Empire, se vit dépouillé de la Couronne de Boheme par le Prince Palatin, & de celle de Hongrie par Bethlen Gabor. Il vit en même temps la haute Autriche revoltée, & la plupart des Princes Protestans en armes contre lui. Le Roy pouvoit attendre en repos la ruine d'un Prince dont les desseins ne pouvoient que luy estre suspects. Mais parce que la Religion Catholique eust pu souffrir quelque diminution en Allemagne par la perte de ce Prince, il luy fit offrir un puissant secours; & ce pendant pour l'aider de ses conseils & de l'autorité de son nom, il envoya Mrs. d'Angoulesme, de Bethune & de Chateaufort Ambassadeurs en Allemagne. A leur arrivée ils firent le Traité d'Ulme, par lequel fut arrêtée une surseance d'armes entre les Princes Catholiques & les Protestans; ce qui fut cause du gain de la bataille de Prague, & en suite du rétablissement des affaires de l'Empereur. N'allez pas vous imaginer que ce langage soit un artifice du Journaliste, car les Protestans conviennent (g) que cette Ambassade servit de beaucoup à l'Empereur, & qu'elle fut préjudiciable aux Princes qui s'étoient liguez contre la Maison d'Autriche.

(g) On écrit ceci le 7. de Decembre 1695. „

Quantum Gallicis erat fixum animo, rebus in Hispanorum laboribus factatis, spe certa magnorum progrossum in bellum adversus illos erumpere, tam callide tam men hoc condilium diffimularunt, ut à Foderatis, quos interim modicis fovebant subsidiis, per integrum annum sequebantur rogari & observari sustinerint. Priusquam animus & arma detegerent, facti judicaverunt, ut Regis fratrem cum matre Bruxellis agentem, sibi reconciliarent, cumque in Gallia en Droit dans l'Academie de Frise, pretend (i) completerentur. Ulric. Huber Hist. civilis to. 3. pag. 180.

(G) Que ce furent les François qui en dernier lieu temoignerent le plus de hâte. ] Mr. Huber qui est mort depuis quelque tems (h), Professeur en Droit dans l'Academie de Frise, pretend (i) completerentur. Ulric. Huber Hist. civilis to. 3. pag. 180.

(a) Le 3. de Janvier.

\* Memoires tome 4. pag. m. 3. dans l'éloge de Charles IX.

(b) Voyez dans la dernière remarque les paroles de Costar.

(c) Silhon, Eclaircissement de quelques difficultez touchant l'administration du Cardinal Mazarin, liv. 1. pag. 127. edit. de Holl. m. 12.

(d) C'est à dire la déclaration de guerre faite à l'Espagne l'an 1635.

(e) Journal des Savans, du 26. Janvier 1688. pag. 249. 250. edit. de Holl.

(f) Journal des Savans,

du 7. Mars 1667. p. m. 95.

(g) Voyez Wicquefort Traité de l'Ambassadeur liv. 1. p. 448. & liv. 2. p. 426.

(h) On écrit ceci le 7. de Decembre 1695.

(i) Quantum Gallicis erat fixum animo, rebus in Hispanorum laboribus factatis, spe certa magnorum progrossum in bellum adversus illos erumpere, tam callide tam men hoc condilium diffimularunt, ut à Foderatis, quos interim modicis fovebant subsidiis, per integrum annum sequebantur rogari & observari sustinerint. Priusquam animus & arma detegerent, facti judicaverunt, ut Regis fratrem cum matre Bruxellis agentem, sibi reconciliarent, cumque in Gallia en Droit dans l'Academie de Frise, pretend (i) completerentur. Ulric. Huber Hist. civilis to. 3. pag. 180.

dinal precipita \* trop cette affaire, & ils se fondent sur l'embaras où il se trouva dès la seconde campagne; mais ils ne songent pas que la plus sublime des intelligences humaines n'auroit jamais pu prévoir, que la première campagne se passeroit de la maniere qu'elle se passa. Elle avoit commencé par une victoire complete sur l'armée des Espagnols, & selon toutes les apparences elle devoit les deconcerter pour plusieurs années: cependant ce fut la plus pitoyable campagne que l'on (H) vit jamais. Il y a long tems que les François en ont imputé la

\* Voyez les Mémoires de Montreuil liv. 1. pag. 74. & suiv. où l'on blâme fort le Cardinal.

(H) Baptiste Nani,

dois à Nortlingen, le Cardinal de Richelieu temoigna un empressement extrême pour se liguier avec la Hollande. Neque tamen aliter se commiser, quam ubi prater Suocos, etiam Belgas foederatos stabili & fidenti federe sibi conjuxissent, à quo multi in Hollandia imprimis, adhuc erant alieni. Mirum est, quanto studio & fervore Richelius extremo tempore, cum prius se rogari passus esset, in hoc federe fabricando versatus sit, quod tandem consecutum die viiii. Februar. MD CXXXV. (a). Si l'on en veut croire les François, le Cardinal ne sortit de son irresolution que par la force des machines que les Hollandois firent jouer. Nous avons déjà

ouï (b) là-dessus Monsieur Silhon, mais il nous va bien dire d'autres choses. (c) Ce qui fit prendre party en cet estat d'incertitude, & tomber la balance dans les contrepoids que faisoient diverses considerations dans l'ame du Roy & du Cardinal, fut la Trêve que les Hollandois se laisserent clairement entendre qu'ils seroient, si nous ne nous resolvions à

la guerre. Les conséquences de cette Trêve (s'ils l'eussent faite) estoient sans doute fort à craindre pour nous, & pour nos autres Allies, mais non pas au point qu'on se le representoit à la Cour, & que le Pere Joseph & Charassé, qui pouvoient fortement à cet égard, le figurent. . . Les préfens qui ne furent point espargnez de la part de Messieurs les Estats, durant cette poursuite & depuis, acheverent d'applanir toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Outre cela, comme la crainte des inconveniens dont la Trêve nous menaçoit, avoit été le plus puissant motif qui nous avoit fait entendre à la guerre, l'esperance des fruits que nous en devions recueillir, ne fut pas un petit charme pour nous y engager. C'estoit à peu près la moitié de tout ce que l'Espagne possède aux Pais-Bas, qui nous en devoit revenir par les conditions du Traité, & le partage entre les Hollandois & nous en estoit fait sur le papier avec une telle bienfaisance, que chacun avoit pour soy ce qui l'accommodoit le mieux, en cette pretendue despoille. Avec ces machines ils nous poufferent où ils voulurent; & l'ardeur que nous fimes paroistre à suivre tous leurs mouvemens fut si grande, qu'au lieu qu'ils nous eussent donné de l'argent pour nous obliger à rompre, si nous leur eussions tenu le marché haut, ils en obtindrent de nous en une quantité notable, & ne voulurent pas mesme le recevoir qu'en quarts d'escus de poids, afin de les pouvoir convertir avec plus de profit aux espèces de leur pais. Ce qui fut le meilleur pour eux fut, que nous consentimes que le Prince d'Orange auroit toute la direction de la guerre, & que nos Generaux luy seroient subalternes, & recevroient la loy de luy.

(H) Ce fut la plus pitoyable campagne que l'on vit jamais. Laissons parler un Historien qui n'est ni François, ni Hollandois, ni Espagnol. Comme les François, dit-il (d), marcherent vers Maestricht. avec plus de trente mille hommes de guerre, & quarante canons, le Prince Thomas avec des troupes qui n'étoient pas extrêmement fortes, essaya de leur disputer le passage à Avesnes (e), où il fut battu, & perdit beaucoup de gens. En suite les victorieux s'étant avancez sans trouver d'opposition, se joignirent au Prince d'Orange, qui les attendoit avec vingt mille hommes de pied, six mille chevaux, & quatre-vingt pieces de canon. Cette armée paroissoit épouvantable, tant par son nombre que par sa valeur, & déjà le monde s'attendoit à des succès qui repoudroient à la grandeur de ses forces. Mais quels furent ses exploits? Elle força (f) une bicoque où il fut commis des barbaries (g) épouvantables: elle (h) fit semblant d'aller à Bruxelles; mais le Prince d'Orange ayant retardé la marche, donna le tems aux Espagnols de s'en approcher. Elle mit le siege devant Lœuvain avec le succès que l'on va lire.

La hardiesse des attaquans ayant été d'abord un peu arrestée, l'armée Françoisé commença à se dissiper; car les Hollandois faisant venir ponctuellement des lieux voisins des vivres pour leurs troupes, n'en laissoient pas suffisamment pour les François, qui bien que par leur hardiesse & par leur force ils eussent pu surmonter toutes sortes de perils, éprouvoient que la faim estoit un ennemi invincible. Une grande partie perissoit de misere; une plus grande partie desertoit, qui estoient tuez ensuite par les paysans; de sorte que les forces estoient extrêmement affoiblies, & les vivres ayant manqué, les Generaux tomberent d'accord qu'il falloit lever le siege, & permettre à chacun de se sauver où il pourroit. Les Chefs & ceux qui resterent de l'armée de France, furent reduits à s'aller embarquer en Hollande, où le peuple se moquoit d'eux, voyant qu'il ne restoit plus d'une si grande armée qui aspireroit à de si importantes conquêtes, qu'un petit nombre de gens abbatus, dans le desordre, & contrainsts de se refugier chez leurs Allies. (i) L'armée Françoisé ne fut pas si tost dissipée, que la crainte qui troubloit auparavant les Provinces qui dependent de l'Espagne, vint troubler les Hollandois à leur tour, & les penetra jusques dans le cœur. Le Comte d'Embden surprit le Fort de Skin, qui ouvre l'entrée dans le cœur de la Hollande. Le Prince d'Orange sans perdre tems alla y mettre le siege. Le Cavalier Nani fit ici une lourde faute: il suposa d'un côté que les Espagnols ne prirent le Fort de Schenk qu'après la dissipation des troupes Françoises; & de l'autre que les François n'eurent point de part à la reprise de ce Fort. Ce sont tous (k) menfonges. Silhon en parle bien autrement. C'est bien plus,

(d) Histoire de la République de Venise, tome 4. liv. 10. p. 7. del'edition de Hollande 1682. Je me ferai de la traduction de Mr. de Tallemand.

(e) Il falloit dire Avesin.

(f) Tillemont.

(g) Le pillage, la mesure, le viol.

(h) La profanation des choses saintes y furent horribles. De Pontis attribue tout cela aux troupes de Hollande.

(i) Les Ecrivains de ce temps de France se glorifient de ce succès.

(k) Nani ibid. p. 8.

(l) Idem ibid. p. 10.

(m) Lisez de Pontis & Puyfieur qui servoient dans l'armée Françoisé, vous voyrez que les François furent employés au siege de Fort de Schenk.

(a) Ulric. Huber ib. p. 182.

(b) Dans la remarque F. lettre c.

(c) Silhon, ubi supra, p. 127. 128.

faute au (I) Prince d'Orange, le Generalissime de toute l'armée, & qu'ils ont dit même que le Cardinal de Richelieu, avec toutes ses lumieres, s'étoit laissé tromper (K) par les Hollandois. Le celebre Cavalier Nani a trop deféré à

ccs

(a) *Silbon ubi supra* p. 133. 134. plus, dit-il (a), après avoir rapporté la mauvaise foi dont il accuse les Hollandois, comme si fortune nous eût voulu donner moyen de nous venger genereusement des Hollandois, & de leur rendre du bien pour le mal qu'ils nous avoient fait; elle permit que les Espagnols surprissent le fort de Schink dans le Betau; c'est-à-dire, qu'ils eussent pénétré dans les propres entrailles de la Hollande. . .

(b) *Ibid.* p. 134. 135. (b) En ce dur & triste accessoire la France ne manqua point à ceux-cy; & sans se souvenir de ce qui s'estoit passé de leur part en nostre armée, elle envoya ordre au Marechal de Brezé, qui estoit demeuré seul à la commander, de ne se separer point du Prince d'Orange, jusqu'à la reduction du fort de Schink, qui se fit plusieurs mois après son attaque.

Mais voici des reflexions plus mysterieuses. J'ai lu dans un livre (c) imprimé l'an 1664. que les François se sont plaints que les Hollandois avoient laissé prendre le Fort de Schenck, afin d'avoir un pretexte de separer les armées, dont la jonction leur étoit suspecte. Voici les paroles de ce livre. Si (d) l'on en vouloit croire les François, ils nous donneroient d'une autre tablatyre; car ils disent que cette perte fut faite du consentement des Etats, qui jaloux de voir les forces d'un si puissant Roy entrer trop proche de leurs limites, laisserent perdre exprés ledit Fort, pour avoir occasion de se separer d'avec l'armée de France, pour reprendre la clef de leur pais; & pour maintenir leur dire ils alleguent deux raisons: La premiere est que l'on n'y laissa point de garnison considerable, & que les deux vaisseaux de guerre s'en étoient retirés le jour de la prise; & pour la deuxieme raison, ils disent que l'on fit perdre leur armée de necessité; si bien que de quarante mille hommes, il n'en retourna pas plus que cinq mille en France, lesquelles paroles il ne faut pas prendre pour article de foy.

(1) En ont imputé la faute au Prince d'Orange. Je ne cite point les Auteurs qui ont écrit depuis l'an 1672. Un De Pontis (e) qui nous represente ce Prince tout-à-fait cahin de la victoire d'Avein; un Abbé Bizot (f) qui accuse la Hollande d'avoir agi de mauvaise foi dans le siege de Louvain, & en quelques autres rencontres. Je citerai un Ouvrage imprimé l'an 1651. Voici ce que l'on y trouve. Les (g) Hollandois ne mirent pas long temps à nous faire ressentir les effets de cette jalousie. Le gain de la bataille d'Avein, dont le premier mouvement de nos armes fut suivi, contre l'attente de tout le monde, ne leur donna guerre moins l'allarme, qu'aux Espagnols qui la perdirent; & de peur que cet avantage n'en tirât d'autres après luy, comme c'est la coutume, & que nos Generaux qui estoient le Marechal de Chastillon & le Marechal de Brezé, ne poussaient plus avant la victoire, le Prince d'Orange leur envoya ordre de le venir joindre. Si neantmoins Chastillon, qui ne sçavoit qu'aller droit aux choses dont il se mesloit, en eût esté cru, on fût allé assieger Namur, & faire là un bon établissement, nonobstant les ordres du Prin-

(c) *De Pontis, Mem. presens, tome 2.* p. 76. 77.

(f) *Hollande meridionale.* Voyez le Journal des Sarcans de 10. Janvier 1658. pag. 237. edit. de Holl.

(g) *Silbon ubi supra* p. 131.

ce d'Orange. Mais Brezé qui avoit la confiance du Cabinet, & le secret des affaires, s'y opposa, & fit résoudre son compagnon à obéir à leur Generalissime, suivant l'intention de la Cour. Et ce fut là le premier germe de la division, qui vint depuis si fortement à s'éclore entre ces deux Generaux, qu'ils furent une fois à en mettre l'épée à la main l'un contre l'autre. . . (h) Le Prince d'Orange fit promettre si long temps nostre armée sans rien faire, au siege de Tirlémont près, & la laissa tellement dénuée de subsistance, quoy qu'il se fût (i) obligé de luy en fournir, qu'elle se desit d'elle-même: ou plutôt l'on peut dire que les Hollandois la desirerent sans combattre, à faute de la secourir, & qu'ils en eurent la deponille, qui estoit ample & riche, presque pour rien. Outre cela ce procéda du Prince d'Orange, & les longueurs & tournoyements des marches de son armée & de la nostre, sans rien entreprendre, donnerent loisir aux Espagnols de revenir de la consternation, où la bataille d'Avein les avoit jettez, & d'évoquer un puissant secours d'Allemagne, qui nous mit presque sur la défensive.

(K) Le Cardinal de Richelieu . . . s'étoit laissé tromper par les Hollandois.] Ceux-ci devoient (k) attaquer avec 50. mille hommes de pied, & 10. mille chevaux les Provinces qui obéissent à l'Espagne. . . L'on avoit ainsi partagé les conquêtes: le Luxembourg, Namur, le Hainaut, l'Artois, & le Cambrésis devoient être pour la France, avec une partie de la Flandre en deçà de la ligne que l'on devoit tirer de Blachembert entre Bruges & Dam, en y comprenant Ruremonde. Le reste devoit appartenir aux Etats de Hollande, qui promettoient de laisser l'exercice de la Religion Catholique en tous les lieux où elle se trouveroit. On convenoit aussi de ne faire ni paix ni trêve, que d'un commun consentement, & de n'entrer en aucun accommodement ni traité, que les Espagnols n'eussent esté entièrement chassés des Pays-Bas. On devoit assieger les places alternativement, à sçavoir une de celles qui seroient destinées à la France, & ensuite une de celles qui seroient assignées à la Hollande, & laisser aux Generaux d'armée le choix d'attaquer celles qu'ils jugeroient à propos. On devoit outre cela mettre conjointement une armée navale en mer. La France devoit déclarer la guerre à l'Empereur, & à tout autre Prince qui sur ce sujet entreprendroit d'apporter quelques troubles aux États des Provinces Unies. Sur cela on fait ce dilemme que le Cardinal de Richelieu a été persuadé que les Hollandois observeroient ce Traité, ou il n'en a pas été persuadé. S'il l'a été, qu'avoit-il fait de ses lumieres? Le plus petit sens commun ne dicte-t-il pas qu'il étoit incomparablement plus de l'intérêt de la Hollande, que l'Espagne conservât une partie du Pais-Bas, que de souffrir qu'il fût entièrement partagé entre la France

(h) *Ibid.* p. 133.(i) *Mr. Huber nie cela: voyez la remarque L. leivre d.*(k) *Nani, ubi supra, pag. 5.*

ces pensées Françôises, comme un (L) Jurisconsulte Frison le lui a fait voir. Louis XIII. mourut le 14. de Mai 1643. après une longue maladie, & si la voir.

fa

(c) Nani, ubi supra

France & les Provinces Unies? Si le Cardinal de Richelieu ne croyoit pas que la Hollande fût assez simple, pour consentir que l'Espagne perdît tout ce pais-là, il étoit bien simple lui-même de faire un Traité qu'il savoit bien que la Hollande n'exécutoit jamais, & que le bien public, la loi souveraine des Etats, ne lui permettoit jamais d'exécuter. J'avois qu'il est difficile de tirer de ce labyrinthe le Cardinal, & de ne voir point qu'il fit un grand pas de Clerc; à moins qu'on ne dise que le pitoyable état où étoient les Suédois, & l'assront sanglant que la France avoit reçu par la detention de l'Archevêque de Treves, ne permettoient point à cette Couronne de laisser l'Espagne en repos, & l'engageoient à se liguier avec la Hollande à des conditions qu'on savoit bien qu'elle n'exécutoit jamais entièrement. Le mal présent exigeoit qu'on se contentât de l'exécution d'une partie, & qu'on laissât faire le tems. Voici les reflexions de Mr. Silhon.

(a) Silhon, ubi supra p. 130. 131. (b) C'est à-dire par le Traité conclu avec la France.

Les (a) Hollandois, par ce (b) moyen faisoient deux choses fort considerables pour eux. L'une de nous embarquer dans la même guerre qui les occupoit, d'où il leur étoit apparemment infaillible, de ne sortir jamais que par une paix, qu'ils seroient reconnoître pour Souverains, par ceux qui les traitoient de sujets: ce qu'ils s'effoient proposé en traitant avec nous. L'autre, qu'encore que le partage concerté s'il venoit à s'accomplir, leur deust estre un principe immortel de jalousie, & qu'ils croissent que nous avoit pour voisins au lieu des Espagnols, n'étoit que changer de crainte, & peut-estre qu'entrepirer de condition, ils jugerent qu'il valoit mieux s'exposer à un mal certain, & contre lequel il y avoit plusieurs remèdes, pour obtenir un bien présent & d'une telle importance, que celui de nous rendre compagnons de leur fortune; c'est-à-dire, de leur donner par cette société une base plus seure & plus ferme qu'elle n'avoit. Qu'à la vérité ils souffroient bien, que nous nous rendissions maîtres des places de la mer, qui estoient si fatales à leur commerce entre les mains des Espagnols, & même de quelques autres de leurs places qui estoient frontieres des nostres. Mais que de nous établir dans le cœur de la Flandre, & aux lieux qui leur estoient proches, ce qui leur faisoit de la peine: ou que le cours de la guerre l'empêcherait de leur servir, ou qu'ils trouveroient moyen de le divertir, soit en cessant d'agir contre les Espagnols, & d'occuper, comme ils faisoient, une partie de leurs forces; ou prenant le tems de s'accorder avec eux, sous quelque texte plausible, que l'estat des choses leur fourniroit.

(L) Un Jurisconsulte Frison le fait voir au Cavalier Nani. Ce Cavalier s'est imaginé que le Prince Frederic Henri laissa périr l'armée de France, pour se venger d'une injure qu'il avoit reçue du Cardinal de Richelieu, & qu'il chercha l'occasion de faire voir à toute l'Europe, qu'il avoit plus de genie que ce Cardinal. Il

n'y a point de doute, dit-il (c), que de mesme que les Provinces-Unies avoient consenti à tous les partis qui pouvoient obliger les François à rompre ouvertement avec l'Espagne, elles ne craignoient rien tant, après avoir obtenu ce qu'elles souhaitoient, que de les avoir sous ombre d'amitié pour voisins. Aux interets generaux de la Hollande, venoient se joindre les ressentimens particuliers du Prince d'Orange contre Richelieu; car celui-ci, quoiqu'il fût profession d'estre ami de ce Prince, & luy témoignât de la confiance, avoit peu d'années auparavant, par quelques pratiques secretes, tâché de se rendre maître d'Orange, ville dont les aînez de la Maison de Nassau portent le nom, & qui est située vers le Dauphiné: mais comme ce dessein ne réussit pas, le Cardinal cacha la chose tout autant qu'il put, & empêcha qu'on n'en parlât. Frederic-Henry de son costé dissimula cette injure avec autant d'artifice qu'on en avoit apporté pour la supprimer, & attendit une occasion favorable pour s'en vanger. Enfin ce Prince trouva le moyen de pouvoir faire dire de lui, que si par la prise de plusieurs places d'importance il avoit acquis la reputation d'un grand courage, & d'une grande valeur, en surpassant Richelieu par son esprit, on ne luy pouvoit refuser dans le monde la louange d'une grande Politique & d'une grande prudence. Richelieu neanmoins voyant qu'il avoit besoin de l'alliance des Hollandois, & de l'amitié de ce Prince dans la guerre qui avoit esté entreprise, méprisa les moindres vengeances pour s'apliquer aux plus grandes. Voyons la reponse de Mr. Huber.

Il dit 1. que si les François manquent de vivres, ce fut leur faute; que n'établissoient-ils des magasins? Le Traité ne (d) portoit pas que la Hollande leur fournît les provisions nécessaires; que si les Vivandiers aimoient mieux vendre leurs denrées aux Hollandois qu'aux François, c'étoit parce que ceux-ci n'avoient point d'argent, & n'observoient point de discipline (e). 2. Qu'il ne tenoit qu'aux Hollandois d'éloigner de leurs frontieres les Etats du Roi de France, en s'accordant avec l'Espagne, & que la haine (f) qu'ils avoient pour la nation Espagnole, ne leur donnoit pas le tems de réfléchir sur le mal que c'est d'estre voisin de la France; & qu'après tout le Cavalier Nani juge de leurs mœurs selon les ruses mystérieuses d'Italie. Non est dubium quin Nanius Belgarum ingenia moreque secundum Italos eorumque profundas artes aestimet (g). 3. Que le Prince d'Orange étant le Generalissime des deux armées, & ayant travaillé avec ardeur à la conclusion de cette ligue, il n'y a point d'apparence que pour se venger de quelques pratiques du Cardinal, il eût voulu se priver de la belle gloire d'une très-heureuse campagne, ni exposer la Republique au ressentiment d'un Allié si nécessaire & si redoutable. 4. Enfin que l'alliance ayant subsisté pendant douze ans, les François ne se font pas plaints de la prétendue perfidie. (h) Arausionensis summo studio belliciositatem procuraverat, Imperium in ipsum Gallorum exercitum suo conjunctum acceperat, ut omnis gloria in ipsum redundaret: hoc unice in eam gratiam, ut propter evanidas in arcem Arausionensem

(d) In fecerunt non erat conuenientium, ut Belgis in hostili foederis du Gallis de comitatu prospicerent; id incumbebat pro se, ut Belgis profus id faterentur. Ulricus Huber Historia civilis tom. 3. pag. 188.

(e) Si negotiaris Belgis quam Gallicis vendere maledicerint, ac inde Gallosum inorta, id horum rapinam & impendiorum defectum imputandum. Si hac fiducia Brauannum inuocasti, quod Brauannus illos male rationem putaverunt. Id. ibid.

(f) Nihil est certius, quam quod Brauannus plebique Belgarum tum d'Orange étant le Generalissime des deux armées, & ayant travaillé avec ardeur à la conclusion de cette ligue, il n'y a point d'apparence que pour se venger de quelques pratiques du Cardinal, il eût voulu se priver de la belle gloire d'une très-heureuse campagne, ni exposer la Republique au ressentiment d'un Allié si nécessaire & si redoutable. 4. Enfin que l'alliance ayant subsisté pendant douze ans, les François ne se font pas plaints de la prétendue perfidie. (h) Arausionensis summo studio belliciositatem procuraverat, Imperium in ipsum Gallorum exercitum suo conjunctum acceperat, ut omnis gloria in ipsum redundaret: hoc unice in eam gratiam, ut propter evanidas in arcem Arausionensem

(g) Id. ib. (h) Id. ib. p. 189.

sa condition, qu'il ne cessoit de repeter ces paroles du saint homme Job, *Tadet animam meam vite mee\**. Il avoit aimé la guerre, & s'étoit trouvé en person ne à plusieurs belles expeditions. Il porta le surnom de *Juste*, titre qui selon la maxime des anciens † renferme toutes les vertus morales. Il n'avoit jamais aimé la lecture, depuis qu'on l'en eut (M) degouté, en lui faisant lire un Ouvrage qui lui deplaisoit. Je copierai le caractère qu'on a (N) donné à ce Prince dans l'Histoire de l'Edit de Nantes. La même raison qui m'empêche dans plusieurs autres articles de rapporter un detail d'actions selon la suite du tems, m'en a detourné ici, c'est que je ne veux pas repeter ce qu'on trouve dans Mr. Moreri. Je suis surpris qu'il ait oublié l'acte solennel ‡, par lequel Louis XIII. mit sa personne & son Royaume sous la protection de la Ste Vierge. Mr. Godeau exerça sa muse sur ce sujet avec peu de jugement. Un savant (O) Critique le poussa d'une grande force. J'ai oublié de dire que l'autorité royale se fit sentir

\* *M. u ame est enuyée de ma vie.* Chap. x. v. 11.

† *Εὐ δὲ δεικνύοντες ἐπιδοκίμους πᾶσι δόξαις ἰσῶν. In justitia autem comprehensim omnis virtus inest.* Theog. m. v. 147.

‡ Voyez la remarque O.

*sem insidias à Richelieu propositas, Regem potentissimum deformi prodicione lethali ter offenderet? Remque publicam tunc ejus amicitia indignam daret præcipitem, & Societatem tanta Principis ipsius cura studioque contractam incontinenti abrumperet? Quid enim aliud ab immuni prodicione perfidiâque poterat expectari? Cum tamen eadem Societas per duodecim annos continuata sit, nec quequam ejusmodi tunc temporis v. l. unquam postea Galli de federatis Belgis, etiam cum irati essent, conquesti fuerint.*

(M) En lui faisant lire un Ouvrage qui lui deplaisoit. ] „ Le Roi Louis XIII. pour n'avoir „ pas été conduit selon ses inclinations, ni par „ le chemin que son esprit vouloit prendre, se „ laissa tellement dans la lecture utile mais defa- „ greable des Antiquitez de Fauchet, qu'il eut „ une aversion si generale pour toutes sortes de „ livres, & si longue, qu'elle n'a pu être bor- „ née que par la fin de la vie. „ L'Auteur (a)

(a) Le Pere David de l'Enfant, Domin. cam. Hist. generale de tous les siecles de la nouvelle loi, sous de Mars pag. 160.

(b) Menagiana, pag. 219. de la 1. édition de Holl.

(c) Histoire de l'Edit de Nantes, tome 2. livre 5. p. 220.

dont j'emprunte ces paroles cite Gomberville dans la doctrine des mœurs, & met ce fait sous le 24. de Mars. Je ne sai pas pourquoi il choisit ce jour. Voyez le Menagiana, vous y trouverez ceci. (b) Mr. de Gomberville de l'Academie Françoise étoit fils d'un Buvetier de la Chambre des Comptes. Il a écrit dans son livre de la Doctrine des mœurs, que ce qui detourna le Roi Louis XIII. de l'étude, fut qu'on lui donna à lire l'Histoire de France par Fauchet. Le mauvais langage de cet Auteur lui donna ce degout, quoi que d'ailleurs il y ait de bonnes choses.

(N) Le caractère qu'on a donné à ce Prince dans l'Histoire de l'Edit de Nantes. ] (c) Il étoit... „ jaloux de sa puissance jusqu'à l'excès, quoy „ qu'il ne fût ni la connoître, ni en jouir. „ Jamais dans tout le cours de sa vie il ne put „ ni l'exercer par luy-même, ni la souffrir dans „ les mains d'un autre. Il luy étoit également „ impossible de n'élever pas ses Favoris à une „ extrême puissance, & de les supporter dans „ cette grandeur que luy-même leur avoit don- „ née. A force de les enrichir, il les mettoit „ en état de luy deplaire. L'excès de sa con- „ plaisance pour eux étoit comme le premier „ degré de sa haine : & je ne say si on trouve- „ roit dans son histoire l'exemple d'un Favori, „ dont il ait plaint la mort ou la decadence. „ Mais ses sentimens demeueroient cachez dans „ son cœur : & parce qu'il les communicoit „ à peu de personnes, ceux qui veulent qu'il y „ ait toujours du mystere dans la conduite des „ Princes l'accusoient d'une noire & profonde „ dissimulation. A dire le vray au fond, la „ raison de son silence étoit qu'il ne se fioit ni

„ à luy-même, ni à personne; & qu'il avoit „ beaucoup de timidité & de foiblesse. Presque „ tous ceux qui ont parlé de luy reconnoissent „ qu'il avoit du courage, que dans le danger il ne „ perdoit pas le jugement; qu'il aimoit & enten- „ doit la guerre; qu'il possédoit plusieurs bel- „ les connoissances : mais qu'il n'avoit pas la for- „ ce de regner. Ce portrait semble assez bien „ tiré d'après nature.

(O) Un savant critique poussa Mr. Godeau. ] La Declaration du Roi touchant cet acte de devotion pour la Sainte Vierge est datée du 10. de Fevrier 1638. Vous la trouverez toute en-

tiere dans le Mercure François (d); je me con- tente d'en detacher cette partie. „ A C E S

Voyez „ C A U S E S nous avons déclaré & declaron, que „ prenant la tres-sainte & tres-glorieuse Vierge, „ pour Protectrice speciale de nostre Royaume, „ Nous luy consacrons particulièrement nostre f. 578.

„ Personne, nostre Estat, nostre Couronne, „ & nos Sujets, la suppliant de nous vouloir „ inspirer une sainte conduite, & defendre avec „ tant de soin ce Royaume contre l'effort de „ tous ses ennemis; que soit qu'il souffre le „ fleau de la guerre, ou jouisse de la douceur „ de la paix, que nous demandons à Dieu „ de tout nostre cœur, il ne sorte point des „ voyes de la grace qui conduisent à celles de „ la gloire. Et afin que la posterité ne puisse „ manquer à suivre nos volontez en ce sujet, „ pour monument & marque immortelle de la „ consecration presente que nous faisons, nous „ ferons construire de nouveau le grand Autel „ de l'Eglise Cathedrale de Paris, avec une „ Image de la Vierge, qui tienne entre ses bras „ celle de son precieux Fils, descendu de la „ Croix; nous serons representez aux pieds, & „ du fils & de la Meré, comme leur offrant „ nostre Couronne & nostre Sceptre. Nous „ admonestons le Sieur Archevesque de Paris, „ & neantmoins luy enjoignons, que tous les „ ans, le jour & feste de l'Assomption il fasse „ faire commemoration de nostre presente De- „ claration à la grande Messe, qui se dira en „ son Eglise Cathedrale, & qu'après les Vespres „ dudit jour, il soit faite une Procession en la- „ dite Eglise, à laquelle assisteront toutes les „ Compagnies Souveraines, & le Corps de Vil- „ le, avec pareille ceremonie que celle qui s'ob- „ serve aux Processions generales plus solennel- „ les. Ce que nous voulons aussi être fait en „ toutes les Eglises, tant parrochiales, que cel- „ les des Monasteres de ladite Ville & Faux- „ bourgs; & en toutes les villes, bourgs & „ villages

(d) Tome 22. p. 284. & suivr. Voyez l'Histoire de l'Edit de Nantes, tome 2.

fentir sous le regne de Louis XIII. plus (P) fortement, qu'elle n'avoit jamais fait en France. J'examinerai peut-être ailleurs \* Phoroscope qui se trouve dans les Memoires de Sulli.

\* Dans l'Article Riviere.

LUBIE.

„ villages dudit Diocèse de Paris. Exhortons pa-  
„ reillement tous les Archevesques & Evêques  
„ de nostre Royaume, & neantmoins leur en-  
„ joignons de faire celebrer la mesme solennité  
„ en leurs Eglises Episcopales, & autres Eglises  
„ de leurs Dioceses. „

Mr. Godeau fit une hymne sur ce sujet, dans laquelle le Roi s'adressant à la Sainte Vierge, lui étale le merite extraordinaire du Cardinal de Richelieu, & le reconoit non seulement pour son collègue, mais aussi pour un collègue qui veilloit aîn de laisser dormir son associé. Le Jésuite (a) qui critiqua Monfr. Godeau sortit des termes de la modestie, & s'emporta; mais au fond il avoit raison de censurer cette conduite. Je rapporterai un peu au long sa censure, & n'aurai pas peur d'en être blâmé, comme à l'égard de plusieurs autres citations empruntées de certains livres qui ne sont rien moins que rares, car le livre de ce Jésuite n'est guere conu, & ne se trouve presque plus. Citons en donc hardiment un bon morceau, qui nous apprendra que Louis XIII. n'aimoit point qu'on louât à ses dépens le premier Ministre. Il sentoît sa dependance, mais il étoit fâché qu'on s'en aperçût; & il est même certain que le Cardinal menaçoit adroitement dans ses paroles, & dans sa conduite extérieure la délicatesse de son maître. Ainsi Mr. Godeau se feroit de flateries qui n'étoient ni conformes au decorum, ni à la prudence.

(a) François Vassier de Gaisé sous le nom de Candidus Hefychius

(b) Cum Ludovicum XIII. offerentem se ac regnum Mariae Virginis, induceret, huic de isto sermone affinxit, qui totus abhorreat à regis sensu & consuetudine, Cardinalis prudentia, ac voluntate, rei natura. Quid attingit à rege, sanctis ac religiosis suis ad Dei matrem precibus, cuiusquam mortalibus laudes admiseri? quid necesse fuit, minus atque enucleate exaggerari? quid convenit tam multis in tam exiguo carmine? ... Verum veniunt pessimi poeta errata, atque condono. Quis hoc, Antoni, tibi ignoscat, vel civis bonus, vel vir non excors, quod regi socium & confortem regni invidiosissimum addidisti?

(b) Anton. Godeau, Episcopus Grassensis, utrum Poëta, pag. 51. & seq.

Tandis qu'un si sage Ministre  
Avec moy tiendra le timon.

Quid ais, perduellis? Tenir le timon avec le Roy, tenere clavum & principatum cum rege pariter? neque est enim istuc proregem agere, sed unâ cum rege regem esse. Quod si de filio regis amico, herede proximo & vero, patre vivo, dicas, crimen innumera majestatis incurras: cum de alieno, de cive, de ministro, de eo, qui hoc sine seclere cogitare non auit, dixeris; omni culpa, reprehensione, pena liber sis? Nescis quam retinens Ludovicus auctoritatis? quam nihil hujus perferens, amde peti vel tamulum majestatis videretur? quam quatuor istorum cardinalis, neque quidquam tam verens, quam ne quis istiusmodi parum consideratus sermo & improbus ac seditiosus ad aures regis accederet, aut in vulgus serperet? ut mirum sit, ni apud utrumque, si modo legere scripturanciam istam tuam curavit, graviter offenderis. Praesertim cum nihil excusare posses, neque hoc tibi imprudenti excidisse, neque ullis versus angustis, ac

necessitate coactum fecisse; cui tam facile fuerit tam apertum nefas advertere, & invidiam verbis atque asperitatem vel tollere omnino, vel sic mitigare: Tandis qu'un si sage Ministre Dessous moy tiendra le timon... Quod sequitur, satis ridiculum, eundem Cardinalem unum apponi inferis ac demonibus cunctis: Les enfers n'ont point de demon, dont je craigne rien de finistre. Et hoc arrogans ac propè impium: C'est par luy que tout m'est possible. Nempè si Cardinalis assisset, non esset rex mortuus. Vivendum sanè fuit, ut ne id usurpares, in quo aperta assentatio minimum est, quod reprehendatur, illum ipsam regem futurum fuisse, nisi regi adjutor & comes adjunctus esset: Et vous en eussiez fait un Roy, Ibid. &c. Non possum verò tibi, Godeau, non succedere, quòd in tam essistis administri regii laudibus, regem deprimis, & nobis exhibes somnulosum, ac nihil agentem, qui hoc etiam consueatur de se:

P. 136.

P. 137.

Ibid.

Je goûte en repos le sommeil, &c. Ibid. Quem porro regem? vigilantissimum, laboriosissimum, patientia injuriarum cali ac terra insignem, qui multiplices & diversi in ultimis regni oras expeditione, valetudinem & corpus amisti, neque vitam longius, quam in quartum \* & quadragesimum annum produxit.

Ibid.

(P) L'Autorité royale se fit sentir... plus fortement. ] chose remarquable; sous un Prince qui ne jouissoit pas lui-même de l'autorité, ni d'une pleine liberté, la puissance royale s'est plus fortement établie qu'elle n'avoit fait sous les Monarques les moins dependans de leurs Ministres, & les plus habiles dans l'art de regner. C'est proprement sous Louis XIII. que les Rois de France ont été mis hors de Page, & non pas sous le regne de Louis XI. C'est au Cardinal de Richelieu qu'on doit imputer cela: c'est lui qui commença l'œuvre de la puissance arbitraire, & qui l'amena bien près de la perfection; mais non pas aussi près que l'on s'en plaignoit alors: la suite a montré qu'il manquoit beaucoup de choses à cet ouvrage; on les y a jointes depuis, ou on les y joint encore. Les peuples & les Magistrats sentirent cette nouveauté, & en murmurerent (c). Ce fut le

\* Le P. Vauviffieur le trompe: Louis XIII. ne vécut que 41. ans & 8. mois.

(c) Voyez les Memoires de Marolles p. 143.

(d) Manilius.

(e) Costar, Entretien avec Poëta, pag. 563.

sujet de mille conversations. Costar raisonnoit une fois contre un Politique qui lui souvenoit, „ qu'il n'y a point de Princes plus dangereux „ que ceux qu'un Poëte Latin (d) appelle nimium „ reges: des Souverains qui sont trop souverains, „ & des Rois qui sont trop Rois. „ Ceux qui voudront voir les raisons de Mr. Costar n'ont qu'à lire la dernière lettre de ses Entretiens. Sous les regnes foibles, dit-il (e), les guerres étrangères & domestiques sont inévitables. Si un Roy n'est bien absolu chez soy, il est impossible qu'il soit redouté chez ses voisins, & le mépris que les ennemis feront de ses forces, excitera nécessairement leur ambition, & leur avarice. ... Pourveu qu'on laisse faire Monsieur le Cardinal, pourveu que Dieu ne se contente pas de l'avoir montré aux hommes, & qu'il nous laisse jouir longues années du beau present qu'il nous a fait en le donnant à la terre; tous ces petits tiercelets de Rois, qui partageoient

LUBIENIETZKI (STANISLAS) en Latin *Lubieniecus*, Gentilhomme Polonois, a été un des plus celebres Ministres qu'ayent eu les Sociniens au XVII. siecle. Il nâquit à Racovie le 23. d'Août 1623. Il fut élevé avec un soin tout particulier par son pere, qui étoit Ministre de Racovie, & qui non content de l'envoyer dans les Ecoles, lui fit voir aussi les Dioces de la Pologne, afin de le faire conoître aux Grands, & de l'instruire de toutes les choses qui convenoient (A) à sa naissance. Il l'envoya en suite à Torn, où le jeune homme s'arrêta pendant deux années, & se joignit \* aux deux Deputez Sociniens pendant le Colloque qui se tint dans cette ville l'an 1644. pour la réünion des Religions. Il dressa un procès verbal de ce Colloque. Ayant été donné pour Gouverneur au jeune Comte de Niemirycz, il luy fit voir la Hollande, & puis la France, & se fit estimer de plusieurs personnes doctes avec qui il conféra sur les matieres de Religion, sans jamais dissimuler la sienne, ni perdre les occasions de la foutenir. Il perdit son pere l'an 1648. & s'en retourna dans la Pologne. Il se maria l'an 1652. avec la fille d'un Socinien zélé, & fut fait Coadjuteur de Jean Ciachovius Ministre de Siedliski, & comme il donna bien-tôt de bonnes preuves de sa prudence, & de son érudition, le Synode de Czarkovie le reçut Ministre, & le donna pour Pasteur à l'Eglise de ce nom. L'irruption des Suedois l'en fit sortir l'an 1655. & l'obligea de se retirer à Cracovie avec sa famille le 6. d'Avril 1656. Il y employa son tems en jeûnes & en oraisons, & à prêcher. La ville étant retombée au pouvoir des Polonois l'an 1657. Il suivit la garnison Suedoise avec deux autres Sociniens, afin de supplier le Roi de Suede de faire en sorte que les Unitaires qui s'étoient mis sous sa protection, fussent compris dans l'amnistie, par la paix qui seroit conclüé avec la Pologne. Il arriva à Volgast le 7. d'Octobre 1657. & y fut très-bien reçu du Roi de Suede. Il mangea à la table de sa Majesté : c'étoit un honneur que ce Prince lui avoit déjà fait à Cracovie. Il s'insinua dans la conoissance de quelques Seigneurs Suedois, malgré (B) les traverses des Theologiens, & discourut de sa Religion en plusieurs rencontres. On

+ JONN Slichtingio & Martino Ruraro, qui est Ecclesiaz nomine venerant, adfuit. *Vita Stanislas Lubieniecii in hunc Historiam reformatae Polonicae, fol. 2. verso.*

† Totum tempus Cracovianae commemoratiois nostrae cum reliquis Ministris praedicatione verbi divini, frequentibus Jejunii, precibus, quae transigebat, ipsique pietate in gratiam Unitariorum Ungarorum, qui cum Principe Rakoci Cracoviam venerant, Latine concionabatur, sic ut quaeque Eucharistiam administrabat. *Ibid. fol. 3.*

en quelque sorte le Royaume, verront leur tyrannie détruite ; & s'ils sont encore considerables, ce ne sera plus par la puissance de mal faire, mais seulement par le merite de leur personne, & l'utilité de leurs services. . . Il y a long-temps qu'on a comparé le peuple à la mer, qui est naturellement tranquille & qui jouit d'une bonace continue, si elle n'est troublée par la violence des vents. Mais nostre sage Pilote a trouvé l'invention de les lier, de les enfermer, & de s'en rendre le maitre : De façon qu'en l'estat où il nous a mis, s'il se pouvoit élever encore quelque trouble ou quelque sedition, manquant de chefs pour la conduire

(a) Dans les malades intestines dont la France avoit traitée, il a fait pour la sauver lui réiterer les saignées. Coïstâr ubi môrt (a), à quoi il avoit falu recourir pour dissiper les fictions.

(A) Qui convenoient à sa naissance. ] La famille Lubienietzky est fort noble: celui dont nous parlons étoit parent au 4. degré de la Maison Sobieski (b) qui regne aujourd'hui glorieusement dans la Pologne. André Lubienietzki paroissoit beaucoup à la Cour, lors qu'ayant goûté la doctrine des Unitaires, il resolut de favoriser sa fortune à la profession de cette secte. Il s'y engagea de telle sorte, qu'après y avoir exercé

celle charge de Diacre, il y endossa celle de Ministre, & l'exerça en divers lieux à ses depens. Il mourut l'an 1623. âgé d'environ 72. ans (c). Il avoit deux freres qui suivirent son exemple; ils renoncèrent à la faveur de leur Prince pour être Ministres Sociniens. L'un s'appelloit Stanislas, & l'autre Christophle. Celui-là mourut l'an 1633. ayant vécu environ 75. ans (d); l'autre mourut à Racovie l'an 1624. (e) & laissa un fils nommé Christophle qui fut Ministre Socinien à Racovie, & à Lublin, & mourut l'an 1648. (f) c'est le pere de celui dont il s'agit dans cet article.

(B) Malgré les traverses des Theologiens. ] Il ne faut pas s'étonner que les Seigneurs Suedois ayent eu plus de complaisance pour nôtre Ministre Socinien, que les Ministres de la Confession d'Augsbourg, car c'est l'affaire des Ministres, & non pas celle des Courtisans de prendre garde que l'heresie ne repande son poison, ne quid religio detrimenti capiat. Il étoit donc du train naturel que Lubienietzki fût traversé par les Ministres de la Confession d'Augsbourg; pendant que les personnes de qualité lui faisoient des honnêtetes. Cum in Pomerania com-

(c) Bibliotheca Antiquaria. p. 89.  
(d) Ibid.  
(e) Ibid. p. 90.  
(f) Ibid. p. 142.

(g) *Vita Lubieniecii* fol. 3. verso.  
(h) *Vita Stanislas Lubieniecii* pag. 1.

(i) Secum solebat ad nos parlorum étoit parent au 4. degré de la Comitum alioque Maison Sobieski (b) qui regne aujourd'hui glorieusement dans la Pologne. André Lubienietzki paroissoit beaucoup à la Cour, lors qu'ayant goûté la doctrine des Unitaires, il resolut de favoriser sa fortune à la profession de cette secte. Il s'y engagea de telle sorte, qu'après y avoir exercé

On dit même qu'il fut honoré d'une (C) insigne revelation pendant le siege de Stetin. Il fut à Oliva lors que l'on y faisoit le Traité de paix; & il eut le plaisir de voir que les Unitaires furent exclus de l'amnistie que l'on accorda aux autres non Catholiques. Se voyant ainsi exclus de l'esperance de retourner dans la Pologne, il fit voile vers Copenhagen. Il arriva le 28. de Novembre 1660. & tâcha d'obtenir du Roi un lieu de retraite pour ses freres banis de Pologne. Ce Prince lui temoigna (D) une grande consideration; mais comme cela ne pouvoit pas aboutir à un établissement pour la secte, nôtre homme retourna en Pomeranie\*, & se donna tous les mouvemens qu'il put en faveur de son party. Ses adversaires ne le laissant point en repos, il fut obligé de quitter Stetin, & de s'en aller à Hambourg, où il fit venir sa famille l'année suivante. Il y conféra souvent avec la Reine Christine sur des matieres de Religion, en presence de quelques Princes. Le second voyage qu'il fit à la Cour de Dannemarc, lui fut assez favorable: les Magistrats de Frideriksbourg consentirent que les Unitaires demeurassent dans leur ville, & y eussent l'exercice domestique de leur Religion. Mais par les soins du Surintendant Lutherien, le Duc de Holstein leur donna ordre quelque tems après de sortir de cette ville. Lubienietzki chicana long tems le (E) terrain contre les Ministres de Hambourg: enfin les Magi-

\* Il arriva à Stetin le 13. de Juin 1661.

† L'an 1662.

(b) Quæ etiam relationes rariore) Regi non semel lecte, officium illas Regi perscribendi ipsi pepererunt. Ibid. fol. 4. verso.

(c) Oblatum est à Rege honorarium rogatum, quæ ut que in Europa geruntur per litteras aulicæ regie referret, certus de annuo Regis fabricio. Ibid.

(d) Dans la Bibliothèque des Antiquités pag. 105. il y a qu'il mourut agens Secretarium Regis Poloniz. Par inadvèrteance on a mis Poloniz pour Daniz. On a fait la même faute dans la vie de Lubienietzki, Frustra Secretarium Regis Poloniz obtendenti. Voyez ci dessus lettre h.

(e) Vita Lubienietzki Ibid.

(f) Ibid. fol. 5.

(g) Ibid. fol. penult.

(h) Il faisoit dire Daniz.

inno-

(C) Honoré d'une insigne revelation. ] Il n'y a point de secte qui ne s'attribue quelque part aux grades extraordinaires, & miraculeux. En voici un exemple. Nôtre Lubienietzki étoit à Elbing, pendant que les troupes de l'Empereur & celles de Brandeburg assiegeoient Stetin. Deux grandes raisons l'animerent à prier Dieu de faire lever le siege, car sa femme & ses enfans étoient dans Stetin, & un Comte Suedois avoit promis de se faire Socinien, si Lubienietzki pouvoit obtenir par ses prieres que cette ville ne fût point prise. Ce Ministre excité par les interêts de sa famille, & par l'esperance de conquérir un illustre profelyte, passa 3. semaines en jeûnes & en oraisons, après quoi il alla trouver le Comte, & l'assûra que la ville ne seroit point prise. Le Comte & ceux qui étoient avec lui prirent cela pour un trait de réverie, d'autant plus que Lubienietzki ne fut pas plutôt forti qu'il tomba malade; mais lors qu'au bout de six jours on eut su que le siege étoit levé, ce Comte fut fort surpris, car personne n'avoit pu apprendre à Lubienietzki la bonne nouvelle qu'il avoit annoncée. On somma le Comte de tenir promesse, mais il répondit qu'ayant demandé à Dieu s'il seroit bien d'embrasser la religion de ce Ministre, Dieu l'avoit confirmé dans la Confession d'Augsbourg. Afin qu'on voye si j'ai été un fidelle traducteur, ou si j'ai brodé le conte, je rapporterai les termes de l'original, (A) *Accidit . . . ut Comes Slippenbachius polliceretur Stanislai nostri Religionem amplecti, modo id à Deo precibus obtineret, ut Stetinum urbs non satis munita nec rebus ad obsidionem solerandam necessariis instructa, de cuius liberatione propterea desperabam, liberaretur ab hostibus. Lubienietcius imprimis suorum miserâ motus, tribus hebdomadibus & precibus ad Deum ardentibus & jejuniis frequenti consumptis, veniens ad Comitum, urbem extra periculum esse affirmavit, bonoque eos esse animo jussit. Comes adstantesque insinire eum putabant, praesertim quod ab iis reversus, in morbum incidit. Ejus vero assertio post sex dies litteris Stetino liberato datis confirmata, graviter perterrefecit Comitum. Id enim temporis Lubienietcius à veniunt certus hac de re fieri potuit. Promissum cum Lubienietcius, pro suo cum Comite familiaritate, aliquando reposceret, dixit ille, sese in genua proclivisse, Denique orasse patefaceret*

sibi nun Religio Lubienietcii suscipienda esset, nec ne, sed à Deo in confessione Augustanâ confirmatum esse.

(D) Le Roi de Dannemarc lui temoigna une grande consideration. ] Lubienietzki entretenoit un grand commerce de lettres, & cela lui fut fort utile pour s'influier dans les bonnes grâces des Grands, parce qu'ils étoient bien aises d'apprendre par son moyen plusieurs nouvelles particulieres des autres pais. Le Roi de Dannemarc à qui on (b) lut de ces nouvelles, en fut si content qu'il conféra une charge à Lubienietzki. Ce fut celle de copier pour sa Majesté les lettres qu'il recevroit. On lui promit pour cela une pension annuelle (c). Voilà sur quoi on se fonde, quand on dit que ce Ministre Socinien fut (d) Secretaire de sa Majesté Danoise. Ce Prince lui déclara en particulier qu'il ne pouvoit que lui accorder par connivence, que les Unitaires s'établissent à Aithena. Il ne le voyoit jamais à la Cour sans l'appeller, afin de l'entendre d'escourir sur des matieres de religion; ce qui exposa à l'envie le Ministre Polonois, car on craignit que le Roi de Dannemarc n'embrassât l'Arrianisme. *Solebat Rex, quotiescumque Lubienietcium in Aula conspexit, relictiis cæteris, eum propius ut accederet compellere, & de Religionis capitibus imprimis colloqui. Quæ res invidiam etiam creavit Lubienietcio, timentibus Theologis, ne Rex fieret Arianus (e):* Ce Prince mit aux prises son Confesseur avec nôtre Lubienietzki, & assista à cette dispute. *Cum M. Eryco Grario Aulico concionatore & confessionario suo Rex eum commisit, ipseque d'sputationi adfuit (f).* Il tâcha d'obtenir des Magistrats de Hambourg qu'ils le laissassent en paix, mais son intercession ne fut pas assez puissante. *(g) Cum iterum iterumque instaret, ut antea fecerat, Magistratus, urbeque per nuntios Lubienietcio interdiceret, frustra Secretarium Regis Polonia (h) obtendenti, nibilque proficiuntibus ejusdem Regis intercessoribus, in lethalem incidit morbum.*

(E) Il chicana long tems le terrain contre les Ministres de Hambourg. ] Ils sollicitèrent si souvent & si instamment les Magistrats à faire sortir Lubienietzki, qu'il reçut plusieurs fois ordre de se retirer; & il eut beau dire que sa Majesté Danoise l'honoroit de la protection, & qu'il étoit

(a) Vita Lubienietzii fol. 4.

trats lui firent signifier un ordre precis de se retirer. Il étoit alors malade, & il promit d'obeir; mais il mourut quelques jours après (F) fort devotement. On l'avoit empoisonné. Ses deux filles perirent du même poison le 16. de Mai 1675. Il eut le tems de les plaindre en vers, car il ne mourut que le dix huit

(a) Magistratus Hamburgensis ad importunam Sacerdotum instantiam ut urbe excederet denunciavit, idque Magistratu sapienter Lubienicio frustra innocentiam suam & Regis protectionem opponente, ad Regem profectus est Hafnia. *lib. fol. 6.*

(b) *Ibid.*

(c) *Ibid. fol. 5. verso.*

(d) Mollerus, *Historiam Cheronensis Cimbriæ, part. 3. p. 105.*

(e) *V. P. iam Lubienitius, ejus Historiam Reformationis Polonicæ, Præsidi A. 1685. excusæ, præfixam, & Ant. Hemmerlii Hist. Eccl. Sierov. l. 4. c. 3. p. 227. 228.*

innocent, il faut ceder à l'orage (a). Il ne laissa pas quelques années après de retourner à Hambourg, il crut que l'on ne songeroit plus à lui, mais il se trompa: un Licenté en Théologie fut si vigilant & si ardent, qu'il fit renouveler les instances auprès des Magistrats, & on avoit tellement animé le peuple, en représentant sur la chaire que Lubienietzki étoit une peste publique, qu'il n'osoit presque sortir du logis. (b) *Post annos aliquot consilio amicorum, credentium jam de furore remississe adversarios, ob commoditatem dirigendarum literarum Hamburgum se contulit cum familia, sed nimis vigilantem expertus est Dominum Edsardum Licentiatum Theologia, qui in despresso studio id egit, ut cum collegis suis magistratum incitaret ut Lubienicium urbe ejiceretur. Dignus qui hic nominetur, gloriatur enim, se auctore Lubienicium cum familia urbe exactum. Imo propter Ministrorum zelum, qui etiam ex cathedra in templo cum absente Lubienicio disputabant, eumque hæreticum, terribissimamque civitatis pestem proclamabant, ut ex Lubienicium manuscripto colligi potest, quod jam fecerant cum primâ vice per Hamburgum Holsuam transiret anno 1667. Lubienicio ante migrationem, dono exire non semper tutum fuit. Ce que le Sieur Edsardus fit dans cette ville, fut pratiqué à Fridericshourg par le Sieur Reinboht, qui poussa le Duc de Holstein à faire sortir les réfugiés Sociniens. (c) His patris discessit Hafnia, venique Fridericopolim, ibique à Magistratus urbis obtinuit ut exules in communionem & sacram & civilem reciperentur, privatimque in adibus more Polono exercitium Religionis perageretur; quod etiam per literas Fratibus significavit. Lubienicium in id laboravit, nec sumptibus pepercit & damnum rei familiaris subiit, quo posset eò frates deducere, deductis succurrere, donec ex urbe secedere jussi sunt à Principe Holsatia, quod debent partim Domino Superintendenti Lutheranò Joanni Renbotto. Monieur Mollerus témoigne la même chose. Socinians, dit-il, (d) ab oppidi Friderichstadiensis Magistratu, & incolendi istud potestatem, & sacrorum exercitii libertatem, a. 1662. obtinuit Stanisl. Lubienitius, promachus scilicet istius non incelebris, sed incassum. Sereniss. enim Dux Holsato-Gottorpiensis, quo ignato hæc erant gesta, edicto publico, jussu Joh. Reinbohtii, Theologi aulici, promulgato, & civitate ista, & ditionibus suis universis, non multo post iisdem interdixit (e). Lubienitius ipse, quem singulari Rex Danicæ, Frid. 111. favore dignabatur, urbe, quam per aliquot lustra, comivente Magistratu, incoluerat, Hamburgensi a. 1675. Edsardi & Pastorum ordinariorum instinctu, jussus excedere, antequam obsequi Senatui posset, veneno, cibo ipsius immixto, cum biga filiarum a. 18. Maji perit. Il n'y a presque personne ni parmi les Catholiques, ni parmi les Protestans, qui ne loué cette conduite des Ministres Lutheriens. Si vous leur alleguez que c'est témoigner un peu trop qu'ils se défient de leur cause, ils ne manqueront pas de bonnes réponses: ils diront que la méfiance est la mere de la sûreté, & que quand J. CHRIST a promis à son Eglise que les portes*

de l'Enfer ne prevaudront point contre elle, il n'a point voulu exclure les moyens humains qui sont très-propres à conserver l'orthodoxie: je veux dire les édits des Princes qui ferment la bouche aux heterodoxes, & qui étouffent la confiance des objections qu'on peut faire contre la saine doctrine. Si vous repliquez qu'après tout ils se comptent comme s'ils n'avoient jamais lu le livre (f) d'Edsard, où la force de la vérité est représentée superieure à toute autre force, à celle du vin, à celle du Roi, à celle des femmes; & qu'au contraire, ils ne croient pas qu'elle soit capable de se soutenir dans les lieux où elle domine, si on l'y laisse exposée aux attaques de 3. ou 4. fugitifs: ils vous répondront que le cœur de l'homme est plus porté vers le mal que vers le bien, & qu'ainsi le mensonge est plus capable de le séduire, que la vérité n'est capable de le detromper, de sorte que la prudence Chretienne ne souffre pas que l'on permette aux heretiques de proposer leurs raisons. Je ne sai s'il y eut jamais de matiere plus féconde que celle-ci en repliques & en dupliques; on la peut tonner plusieurs fois de chaque sens, & de là vient qu'un même Auteur vous soutiendra aujourd'hui que la vérité n'a qu'à se montrer pour confondre l'heresie, & demain que si l'on souffroit à l'heresie d'étaler ses subtilitez, elle contromproit bien-tôt tous les habitans. Un jour on vous représentera la vérité comme un roc inébranlable, un autre jour on vous dira qu'il ne faut point la commettre au hasard de la dispute, & que c'est un choc où elle se briserait par rapport aux auditeurs. Comment faire \* dans cette volubilité de raisonnemens? Il y a des gens qui conservent la vérité comme un vase de porcelaine, & qui semblent être convaincus que comme elle a l'éclat du verre, elle en a la fragilité (g). (f) Il mourut fort devotement. [ Voici les paroles de son Historien. (h) *Commendato spiritum in manus Jesu salvatoris sui, cui fideliter servierat, excessit à vita: toto tempore agrotationis ad extremum serè habitum, sermones habuit plenos in Deum fiducia & interni gaudii, domesticorum benedictionis, admonitionis, nominis Divini invocationis. On n'explique point comment il fut empoisonné, mais on nie que ses domestiques soient coupables de cette action, & on se plaint d'un Theologien qui les a noircis, & qui a imputé cet accident aux heresies de Lubienietzki. (i) *Causa morbi fuit venenum, ignotum (k) ubi insusant; non ut confidenter affirmat ad demgrandos Lubienicium domesticos adversarius ejus Edsardus, (qui hujus infortunii serieni occasione datâ enarrare voluit,) quod vitio religionis Lubienicium adscribit, non cogitans multos tunc ex Lutheranis Reformativæ quam Pontificis pejori, non tantum simili, fato animam exhalasse, quasi hujus cladis ipsa conjux silique occasione per imprudentiam dedissent. Sed vitii injuria est veritati. Venenum enim ambas filias consecit. Uxor etiam quod tantillum de cibo sumisset, via à limine mortis revocata. Notez qu'un Auteur Socinien avoué que Lubienietzki fut (l) empoisonné par sa servante.**

(f) III. livre d'Edsard chap. 3. & 4.

† Voyez l'arielle Hadrien page 7. col. 1.

\* Quo tenentur vultu tantem Protea nodis. Horat. epist. 1. lib. 1.

(g) Voyez le Commentaire Philosophique sur Contraintes d'entreprendre, au supplément. pag. 303. 304.

(h) Vita Lubienitii fol. 6. verso.

(i) *Ibid.*

(k) Un peu plus bas le même Auteur dit, Quis autor mortis fuerit non facile divinare, imo nec cui fiat injuria, nec divinare licet.

(l) Veneno ab ancilla subornata à nesciis hominibus à medio sublatum. Hist. reformat. Polonicæ. lib. 3. c. 17. p. 278.

du même mois. Il fut enterré à Altena, nonobstant (G) l'opposition des Ministres \*. Je parlerai de ses (H) Ecrits. Il avoit un grand commerce de lettres † par toute l'Europe. J'ai oublié de dire qu'il avoit obtenu une ‡ retraite pour ses freres à Manheim, ville de l'Electeur Palatin, le Prince du monde le plus *latitudinaire*.

LUCILIUS (CAIUS Chevalier Romain, & Poëte Latin, naquit à Sueffa (A) au pais des Auronces, dans l'Italie, l'an de Rome 605. Il porta les armes (B) sous Scipion l'Africain à la guerre de Numance, & il eut beau-

\* Tiré de sa vie, mis à la tête de son Histoire Reformativnis Polonicae, imprimée l'an 1685.  
† Voyez la remarque D.

(a) Ce n'est pas toujours par politique: plusieurs sont persuadés de ce qu'ils publient sur ce sujet.

(b) C'est ce qu'on a publié de Luther, & de Calvin &c.

(c) Vita Lubienicci sed finem.

(d) Bibliotheca Antrinitar. p. 165. & seq.

(e) Impri- me à Am- ster- dam 1667. in fol.

(G) Il fut enterré à Altena nonobstant l'opposition des Ministres. Nous venons de voir l'exercice d'une maxime des religions dominantes, car aussi bien que les Princes de la terre elles ont leurs coups d'Etat. L'un des aphorismes de la politique (a) ecclésiastique, est de trouver toujours quelque marque de la colere de Dieu dans la mort des Heretiques. Qu'il soit très-vrai que le même genre de mort qui les a ôtez du monde a fini les jours de quelque Orthodoxe, cela n'y fait rien; il ne faut pas laisser de dire qu'un jugement très-particulier de Dieu s'est fait remarquer dans la catastrophe (b) de leur vie. Les reflexions qu'on établit sur ce fondement fortifient la persuasion des Orthodoxes, & leur donnent une plus grande averfion pour l'heresie. Cela vaut bien la peine que l'on se donne. Un autre aphorisme, ou un autre coup d'Etat, c'est de noter de quelque infamie le cadavre de l'heretique. Les Theologiens de Hambourg n'oublient point cela: n'ayant pu empêcher que ce Ministre Unitaire ne fût enterré dans le temple d'Altena, ils empêchèrent pour le moins que les Regens de l'Ecole, suivis de leurs Ecoliers, n'assistassent selon la coutume aux fenerailles.

(c) Enus Altenavian Hamburgo deductum legitimo prohibuissent Concionatoris sepulcro, nisi jam in templo Altenaviensi emptum fuisset; nihil tamen omiserunt quo impedire possent, quod potuerunt effecerunt, ne, ut ibi moris est, in exsequis Scholasticorum Rectores cum discipulis sumis comitarentur. Sit ipsis benignior Deus quam illi fuerint proximo suo, ob Religionem duntaxat & conscientiam gravissimè vexato. Les deux aphorismes dont on vient de faire mention, & quelques autres qu'on y pourroit joindre, sont d'un si grand usage, qu'il faut louer la prudence de ceux qui s'en servent. Ce sont des moyens si propres à nourrir la foi des peuples, & à les empêcher de se détacher du gros de l'arbre, que les argumens les mieux subtils, & les livres de controverse les plus subtils n'ont pas autant de vertu. Il faut s'accommoder au goût & à la portée de vulgaire, & cela veut dire qu'il faut recourir aux impressions machinales qui excitent les passions. Si tous les hommes étoient Philosophes, on ne se serviroit que de bons raisonnemens; mais dans l'état où sont les societés, il faut quelque autre chose que la raison pour les maintenir, & pour conserver la prééminence quand on l'a une fois acquise.

(H) Je parlerai de ses écrits. Il composa beaucoup de livres, mais la plupart n'ont jamais été imprimés. Vous en trouverez les titres dans la (d) Bibliothèque des Unitaires: le plus considerable de ceux qui ont vu le jour est son

(e) Theatrum Cometicum divisé en trois parties, quarum prima continet communicationes de cometiis anno 1664. & 1665. cum viris per Europam clarissimis habitis, eorumque observationes tabulis

ancis expressis. Secunda est historia Cometarum à diluvio ad annum Christi 1665. Historia Universalis synopsin quandam continens. Tertia agit de significacionibus Cometarum suis quorundam amicorum objectionibus, responcionibus autoris, & judiciis virorum clarissimorum. Ceux qui eurent loin de l'impression firent quelques triponneries, qui obligèrent (f) l'Auteur à faire un voyage en Hollande. Il travailloit à l'Histoire de la Reformation de Pologne, mais il mourut avant que de l'avoir achevée. Ce qui en a été trouvé vé parmi ses papiers fut imprimé en Hollande l'an 1685. in 8. Les Imprimeurs y ont fait beaucoup de fautes, & on n'y trouve guere de choses qui sentent la dernière main de son Auteur.

(A) Nâquit à Sueffa au pais des Auronces. Conectum . . . l'an de Rome 605. La Chronique d'Europe met la naissance de Lucilius à la 1. année de la 158. Olympiade: c'est l'an 605. de Rome, Aufone parle de ce Poëte, quand il dit (g) rudes Camenas qui Sueffa provenis: Juvenal (h) Aufone parle aussi de lui quand il vit, Per (b) quem magnus equos Aurunca flexit alumnus. Il faut donc donner à Lucilius la patrie que je lui donne, & non pas Sueffa Pometia, comme fait le P. Briet. C. Lucilius, dit-il (i), Romanus Eques ex Sueffa Pometia urbe Aruncorum non procul à Pompeiâ p. lude ortus fuit. S'il avoit consulté Clavier il auroit appris que Sueffa Pometia étoit au pais des Volques, & non pas au pais des Auronces. Clavier distingue deux villes nommées Sueffa; l'une (k) que l'on surnommoit Pometia étoit au pais des Volques, l'autre que l'on surnommoit Aurunca étoit dans la Campanie au delà du Liris. Il y a (l) des Commentateurs de Juvenal qui par une insigne bevue, disent que Lucilius naquit à Arunca, ou Aurunca ville des Rutules. Le tems a été encore plus mal rapporté que le lieu de la naissance par le Pere Briet, qui refuse l'abandonner, puis que selon lui (m) le Poëte Lucilius porta les armes à la guerre de Numance, postérieure de 50. ans à l'Olympiade 149.

(B) Il porta les armes. . . à la guerre de Numance. C'est Velleius Patreculus qui nous l'apprend. Celebre, dit-il (n), & Lucili nomen fuit, qui sub P. Africano Numantino bello eques militaverat. Quo quidem tempore juvenis adhuc Jugurtha ac Marius sub eodem Africano militantes in isdem castris didicere quae postea in contrariis facerent. Avouons que ceci ne s'accorde guere avec la Chronique d'Europe, car lors que Scipion fit la guerre aux Numantins, Lucilius par cette Chronique n'avoit que 15. ans. Etoit-on enrôllé dans les troupes de Cavalerie

† Dans la même vie de son Histoire Reformativnis Polonicae, imprimée l'an 1685.  
‡ Voyez la remarque D.  
(f) Eodem anno Hollandiam abiit.  
(g) Eodem anno Hollandiam abiit.  
(h) Aufone.  
(i) Romanus Eques ex Sueffa Pometia urbe Aruncorum non procul à Pompeiâ p. lude ortus fuit.  
(j) Briet.  
(k) Pometia.  
(l) Clavier.  
(m) Mili- tarii sub juniori Africano bello Numantino.  
(n) Vellei. Patreculi lib. 2. cap. 9.

coup de part à (C) l'amitié de ce fameux General, & à celle de Lelius. Il composa trente livres de satires, où il censuroit (D) avec un sel bien piquant plusieurs personnes qualifiées, en les nommant par leur nom. On veut qu'il soit le premier Auteur de cette espece (E) de poésie, mais quelques Savans n'en conviennent pas. Il avoit acoutumé de dire qu'il ne souhaitoit ni des (F) lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans. Il n'y a point d'apparence qu'il soit mort

(a) Scalig. Animadvers. in Enchiridion, n. 1914. p. m. 149. avant que de prendre la robe virile ? Scaliger (a) observe que les peres menoiérent quelquefois leurs fils à l'armée avant la prise de cette robe, mais ce n'est point ce qu'on appelloit *militare equitem* ? Or c'est ce que Paternulus assure de nôtre Lucilius.

(C) *Beaucoup de part à l'amitié de Scipion & de Lelius.* Ils l'honoroiérent d'une telle familiarité, qu'ils badinoient & qu'ils solâtoient avec lui. Voyez le Scholiaste d'Horace (b) sur ces paroles de la 1. satire du 2. livre.

(b) Scipio Africanus & Lelius feruntur tam fuisse familiares & amici Lucilio, ut quodam tempore L. h. circumspectos lectos tricinii fugienti. Lucilius superveniens eum oborta mappa quasi feritureretur. *Quin, ubi se à vulgo, & scena, in secreta remorant*  
Virtus Scipidae, & mitis sapientia Lali:  
Nugari cum illo, & discincti ludere, donec  
Decoqueretur olus, soliti.

(D) Où il censuroit. . . plusieurs personnes qualifiées en les nommant. ] Raportons ce qu'Horace venoit de dire.

(c) *Quid cum est Lucilius ausus*  
Primum in hunc operis componere carmina morem,  
Detrahere & pellem, nitidus qua quisque per ora  
Cederet, introsum turpis? um Lelius, aut, qui  
Duxit ab oppressa meritis Carthagine novem,  
Ingenio offensus? aut lesa dolere Metello?  
Famosisque Lupo cooperio versibus? atqui  
Primos populi arripuit, populomque tributum,  
Scilicet un aquis virtuti, atque ejus amicis.

(d) Horat. Satyra 1. lib. 2. v. 62. Perse (d) temoigne la même chose en moins de paroles. Voyez Juvenal qui rapporte que Lucilius faisoit trembler les coupables avec sa plume, ni plus ni moins que s'il les eût poursuivis l'épée à la main.

(d) Secuit Lucilius urbem Te Lupo, te Muti, & genuinum Fregit in ilis. Pers. Sat. 1. v. 115.

(e) *Ense (e) velut frusto, quoties Lucilius ardens*  
Inscruit, rubet auditor cui frigida mens est  
Criminibus, tacita sudant præcordia culpa.

(f) Horat. Satyra 1. v. 165. (E) Le premier Auteur de la Satire, mais quelques Savans n'en conviennent pas. ] Ceux qui lui en donnent l'invention se fondent sur ces paroles d'Horace: (f) *Quid cum est Lucilius ausus*  
PRIMUM in hunc operis componere carmina morem?

(f) Horat. ubi supra, v. 43. Ils alleguent aussi un passage de Quintilien, & ces paroles de Pline (g): *Si hoc Lucilius qui PRIMUS condidit styli nasum, dicendum sibi putavit.* Voici le temoignage de Quintilien (h): *Satira quidem tota nostra est, in qua PRIMUS insignem laudem adeptus est Lucilius.*

(h) Quintil. instit. Orat. lib. 10. c. 1. Mais nonobstant ces autoritez, Mr. Dacier a soutenu avec beaucoup de vraisemblance que Lucilius n'a fait que donner à ce genre de poésie une forme mieux entendue, & qu'y repandre plus de sel que n'avoient fait ses predecesseurs Ennius & Pacuvius (i).

(i) Voyez la préface du 6. tome de l'Horace de Mr. Dacier. (F) Ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans. ] Il y a dans ce souhait un je ne sai quoi qui marque beaucoup de bon sens.

Ces 2. sortes de lecteurs sont quelquefois également redoutables; les uns ne voyent pas assez, & les autres voyent trop: les uns ne connoissent pas ce qu'on leur presente de bon, on n'a aucune justice à attendre d'eux, & l'on ne sauroit cacher aux autres ce que l'on a d'imparfait. L'un des interlocuteurs de Cicéron dans le 2. livre de l'Orateur rapporte cette pensée de Lucilius & l'approuve, & s'en fait à lui-même l'application, je veux dire qu'il souhaite la même chose. Voici ce qu'il dit. *Quod (k) ad-*

*didisti tertium vos eos esse qui vitam insuavem sine his studiis putaretis; id me non modo non hortatur ad disputandum, sed etiam deterret. Nam ut Cajus Lucilius homo doctus, & perurbanus dicere solebat, ea que scriberet, neque ab indoctissimis, neque ab doctissimis legi velle, quod alteri nihil intelligerent, alteri plus fortasse quam ipse de se, quo etiam scripsit: Persium non curio legere. Hic enim fuit, ut noramus, omnium serè nostrorum hominum doctissimus. Latum Decimum volo, quem cognovimus virum bonum & non illiteratum, sed nihil ad Persium. Sic ego, si jam mihi disputandum sit de his nostris studiis, nolim equidem apud rusticos, sed nullo minus apud vos. Malo enim non intelligi orationem meam, quam reprehendi. Cicéron dans un autre livre où il parle en son propre nom, se declare fort éloigné du souhait de Lucilius; il demande les lecteurs les plus habiles, il ne craint personne. Nec enim, dicit (l), ut nosser Lucilius recitabo quo minus on-*

nes mea legant. Utinam esset ille Persius, Scipio vero, & Rutilius multo etiam magis, quorum ille judicium reformidans, Tarentinis aut se, & Consennis, & Siculis scribere: sciret is quidem sicut alias, sed neque tam docti tunc erant ad quorum judicium elaboraret, & sunt illius scripta leviora, ut urbanitas summa appareat, doctrina mediocris. Ego autem quem tantam lætorem, quam (m) ad-

te ne Græcis quidem cedentem, in philosophia antele à Brutus. (m) Il parait par la préface de Pline, qui après un si grand exemple se fait honneur de l'adopter. Præterea est quedam publica etiam eruditorum rejectio. Utitur illa & M. Tullius, extra omnem ingenii aleam positus, & (quod miremur) per advocatum defenditur. Nec doctissimis: Manium Persium hæc legere nolo, Junium Congum volo. Quod si hoc Lucilius, qui primus condidit stylinasum, dicendum sibi putavit: si Cicero mutinandum, præsertim cum de Republica scriberet: quanto non castatius ab aliquo Judice defendimus? Le P. Hardouin a chassé Latum Decimum de ce passage de Pline, pour y mettre Junium Congum, conformément aux manuscrits. Il observe que Lucilius employa plus d'une fois cette pensée, & nomma tantôt certaines personnes, & tantôt d'autres, & qu'aini on a eu tort de prétendre qu'il y a dans Pline Latus Decimus, sous pretexte qu'on trouve ce nom dans Cicéron au 2. livre de Oratore.

mort à l'âge (G) de 46. ans, comme quelques-uns l'assurent. De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des (H) fragmens de ses Satires. C'est dommage; car si on avoit toutes ses Oeuvres on y apprendroit bien des choses. Ciceron s'est (I) contredit sur le fâveur de Lucilius. Je ne pense pas que l'on eût raison de blâmer Horace (K) du jugement qu'il faisoit de ce Satirique. Pompee

(a) Videtur porro hæc asseri ex præfatione Cicero- nis in li- bros suos de Repu- blica, quos Plinius recipere se plane mox signifi- cat. Inde Luciliani versus, qui tro- chæicus est, finis citatur, Nec dolens finis, ut subintelligatur, hæc scribo: quem al- ter tro- chæicus integer mox se- quatur, Admimum Præfatum hæc legere volo, Ju- nium Con- gum volo. Ubi meri causa in Manio Perlioque iota coit. Harduinus not. in libr. 1. Plinii, n. 4. p. 14. (b) Cajus Lucilius satyrarum scriptor Neapoli moritur, ac publico funere ef- fertur, anno æta- tis 46. Enst. in Chron. ad ann. 2. Olymp. 169. (c) Lex deinde Licinia rogata est. Hujus legis Lævius poëta m- minit. Lucilius quoque legis istius meminit in his ver- bis. Legem enim Scipionis majoris res gestas cecimisse constat. Lucii- A. Gellius lib. 2. c. 24. (d) Horat. Sat. 1. lib. 2. v. 28. (e) Nonius voce Eugium cite epodus hymnos de Lucilius. On cite aussi sa Co- medie intitulée Nummularia. Voyez Joffius de poët. Latin. pag. 12. (f) Voyez Douza le fils in Fragm. Lucilli p. m. 99. (g) Fran- çisus Jami filius Douza in Lucilli reliquiis pag. 98.

Oratore. Pline n'a point eu en vuë cet endroit de Ciceron, mais un passage des livres de Republica. Voyez la marge (a).

(G) Qu'il soit mort à l'âge de 46. ans. ] La Chronique d'Eusebe ne lui donne que cet âge-là: elle met sa naissance au premier an de la 158. Olympiade, & sa mort (b) à la 2. année de la 169. Olympiade, qui est l'an 651. de Rome. On ne doit pas accuser Glandorp de la faire vivre 64. ans; c'est une fuite des Imprimeurs, qui ayant transposé les chiffres nous ont donné 64. pour 46. de telles fautes leur sont ordinaires. Pour prouver qu'Eusebe se trompe, il faut seule- ment considérer que Lucilius a fait mention (c) de la loi Licinia, établie contre la dépense des festins l'an de Rome 656. ou environ. Il a donc vécu 5. ou 6. ans depuis l'année où l'on prend qu'il mourut à Naples: & si d'autre côté nous considérons qu'il doit être né avant l'année 605. de Rome, puis qu'il portoit les armes devant Numance l'an 620. nous trouverons que sans figure Horace l'aura pu traiter de vicil- lard. C'est lors qu'il dit que Lucilius repandoit tous ses secrets dans ses livres, de sorte que l'on y trouve sa vie comme dans un tableau ex voto.

(d) Me pedibus deleclat claudere verba Lucili ritu, nostrum melioris utroque, Ille velut fides arcana sodalibus, olim Credebat libris: neque, si male gesserat usquam Decurrans aliò, neque si bene, quo fit, ut omnis votiva parcat veluti de scripta tabella. Vita SENIS.

(H) De tous ses Ouvrages il ne nous reste que des fragmens de ses satires. ] Car cinq ou six mots qui nous restent de ses autres (e) piéces ne meritent pas qu'on y ait égard, & même on ne demeure pas d'accord que ces piéces soient de (f) lui. Quelques-uns disent qu'il fit la vie du même Scipion l'Africain dont Ennius chanta les victoires. Douza le nie par une raison qui me paroît très-infirme, il l'emprunte de ce que Lucilius & ce Scipion ne vécurent pas en même tens. C'est une mauvaise preuve: un Poëte qui vivra d'ici à cent ans ne pourra-t-il pas faire la vie privée ou du Prince de Condé, ou de Mr. de Turenne? Je croi néanmoins avec Douza que Lucilius fit la vie de ce Scipion l'Africain avec qui il vécut familièrement. Ejustem Scipionis, c'est Douza (g) le fils qui parle, vitam pri- vatam postea descripsit, in quo Pseudoporphyrionem mansisti erroris convincit Patens meus, qui Lucilianum vitam privatam Scipionis, Ennium verò bella descripsisse annotat: ubi malè nomina Scipionum inter se confusa. Ennium enim Scipionis majoris res gestas cecimisse constat. Lucii-

lius autem ut ejusdem vitam privatam descripserit, ratio temporum planè vetat. Il fut que Mr. Dacier ait cru que cette raison étoit bonne puis qu'il parle ainsi. (h) Lucilius outre ses fa- tires avoit fait un Ouvrage particulier de la Vie du jeune Scipion l'Africain, fils de Paulus & Amilius, où il parloit de sa justice & de sa valeur. Ceux qui ont cru que Lucilius avoit parlé du Grand Scipion, & que c'est celui dont Horace parle icy, confondent les temps. Le Grand Scipion étoit mort plus de trente-cinq ans avant la naissance de Lucilius. Si Lucilius étoit avant la naissance de Scipion, cela refuteroit invinciblement ceux qui lui attribuoient l'Histoire de ce General Romain: mais les vouloir refuter par la raison qu'il est né 35. ans après la mort de ce Heros, c'est être en distraction d'esprit. Il est non seulement possible que ce Poëte ait fait l'Histoire de Scipion l'Africain l'ancien, mais aussi il est vraisemblable qu'il l'a faite: & cela à la priere de Scipion l'Africain le jeune son bon ami, qui pouvoit lui mettre en main cent bons memoires. Je ne me dedis pas pourtant de ce que j'ai avancé; combien de choses y a-t-il qui ne sont pas vrayes, encore qu'elles soient très-vraisemblables? Au reste les fragmens de Lucilius furent recueillis avec un grand soin par François Douza, & (i) publiez à Leide avec des notes l'an 1597. Ils auroient bon besoin d'être encore mieux éclaircis par quelque savant Critique.

(I) Ciceron s'est contredit sur le fâveur. ] Dans le 1. livre de l'Orateur il reconoit que Lucilius étoit un homme savant. Ses paroles meritent d'être rapportées. Sed ut solebat C. Lucilius sæpe dicere homo (k) tibi sibiratus, mihi propter eam ipsam causam minus quam volebat familiaris, sed tamen & doctus & perurbanus, sic sentio neminem esse in oratorum numero habendum, qui non sit celestibus omnibus is artibus que sunt libero homine digna per- politus (l). Il lui donne le même éloge de docteur au 2. livre (m) du même Ouvrage, mais il le lui ôte au 1. livre (n) de Finibus. Quintilien le lui donne sans retraction: je le citerai dans la re- marque suivante.

(K) Blâmer Horace du jugement qu'il faisoit de Lucilius. ] On en murmura, & il s'en justifia. Voyons ses paroles, en commençant par la critique, & en finissant par l'apologie.

Eupolis, (o) atque Cratinus, Aristophanesque atque alii, quorum comædia præca virorum est: Si quis erat dignus describi, quod malus, aut fur, Quod macchus foret, aut scævius, aut alioqui Famofus: multa cum libertate notabam. Hinc omnis pender Lucilius, hoste secutus: Mutatis tantum pedibus, numerisque factus: Emuncta navis, durus componere versus. Nam fuit hoc vitiosus: in hora sæpe ducentos, Ut magnum, versus dicebat stans pede in uno: Cum sueret luteolentus, erat quod tollere velles:

(b) Dacier 10. 7. p. 27. commen- tant ces paroles d'Horace Sat. 1. l. 2. Attamen & justum poterat & scribere fortem Scipidam ut sapiens Lucilius. (i) Avec l'Horace de Crat- quinus. (j) C'est- à-dire à Marcus Cereola. La raison qu'on donne de Scholiasta Dauphin de la 179. lettre de l'Al- ciele d'Al- cius de Pag- busius pag. 179. lettre c. (k) Cicero de Orator. lib. 1. fol. 62. A. (m) Voyez la remar- que F, lettre F. (n) Horat. Sat. 4. l. 1.

pée du côté maternel croit (L) petit-fils, ou plutôt petit neveu de Lucilius. Je remarquerai les fautes (M) de Mr. Moreri, & celles de (N) quelques autres Ecrivains, & nommément un (O) anachronisme d'Etienne Paquier. Il y a

Garrulus, atque piger scribendi ferre laborem : Scribendi rectè : nam ut multum, nil moror.

Nous allons voir de quelle maniere Horace se justifie.

(a) Horat. Nempe (a) incompofito dixi ped currere verus Lucit : quis tam Lucili fautor inepte est, Ut non hoc fateatur ? at idem, quod sele malto Urbem deficiunt, charta laudatur eadem. Nec tamen hoc tribuens, dederim quoque cetera, nam sic Et Laberi mimos, ut pulchra poemata, mirer.

Il répond en suite aux admirateurs de Lucilius sur le mélange des mots Grecs avec les Latins, & proteste qu'il ne pretend pas lui arracher la couronne qui lui est si justement due.

(b) Ibid. v. 45. Hoc (b) erat, experto frustra Varrone Atacino, Atque quibusdam aliis, melius quod scribere possent, Inventore minor : neque ego illi detr. abere ausim Haremem capiti multa cum laude coronam.

Il demande la même liberté à l'égard de Lucilius que chacun se donne à l'égard des plus grans Poëtes, & que Lucilius a puise par raport à Ennius ; & il soutient que si l'Auteur qu'il a censuré vivoit encore, on le verroit reformer ses propres Ouvrages, & travailler avec plus de peine.

(c) Ibid. v. 58. At dixi (c) fluere hunc lulentum, sepe ferentens Plura quidem tollenda relinquentis, age, queso, Tu mihi in magno doctus relinquentis Homero ? Nil comis Tragicis mutat Lucilius Atti ? Non ridet versus Enni gravitate minores, Cum de se loquitur, non ut majore repressis ? Quid vetat, & nosmet Lucili scripta legentes Quarere, non illius, non rerum dura negarit Versiculos natura magis factos, & euntes Mollis ?

(d) Ibid. v. 64. Fenerit (d) Lucillus, inquam, Comis & urbanus : fuerit limator idem, Quam rudis, & Græcis intacti carminis auctor, Quamque Poetarum seniorum turba : sed ille, Si foret hoc nostrum fato dilatus in ævum : Detereret sibi multa : recideret omne, quod ultra Persiculum traheretur : & in versu faciendis Sape caput scaberet : vivos & ruderet unguis.

J'ai cru devoir rapporter tous ces longs passages, parce qu'ils feront conoître à mon lecteur le caractère de Lucilius, & qu'on est bien aise de ne se pas detourner pour courir après des renvois, quand on lit la vie d'un homme illustre. Mr. Dacier n'a jamais donné de meilleures preuves de son bon goût, que quand il s'est (e) déclaré pour Horace contre Quintilien ; car il est étrange que cet habile Rheteur n'ait pas applaudi au jugement de ce Poëte. Nous verrons dans ses paroles la prevention prodigieuse, où plusieurs étoient en fa-

(e) Sur Horace Sat. 4. l. 1. p. 211. du 7. tome. (f) Quintil. lib. 10. cap. 1. p. 107. v. 2. Satira (f) quidem tota nostra

est, in qua primus insignem laudem adeptus est Lucilius, qui quosdam ita de ditos sibi adhuc habet amatores, ut eum non ejusdem modo operis amantibus, sed omnibus poëtis præferre non dubitent. Ego quantum ab illis, tantum ab Horatio dissentio, qui Lucilium fluere lulentum, & esse aliquid quod tollere possit, putat. Nam & eruditio in eo mira, & libertas, atque inde acerbitas, & abunde salis.

(L) Pompée . . . étoit petit-fils ou plutôt petit neveu de Lucilius. ] Porphyrius sur ces paroles d'Horace, (g) quidquid sum ego, quamvis infra Lucili censum ingeniumque, observe que Lucilius étoit frere de l'aycul de Pompée, & par conséquent grand oncle maternel de Pompée.

(h) autre vieux Interprete d'Horace, dit que Lucilius étoit aycul de Pompée. Ce dernier sentiment est moins vraisemblable que le premier, car si (i) Lucilla mere de Pompée avoit été fille de Lucilius, je ne pense pas que Vellecius Patriculus eût oublié de le dire. Il faut donc croire qu'elle étoit fille d'un frere de Lucilius, & qu'ain-

si Porphyrius ne marque pas bien le fondement de la parenté. C'est ainsi que le savant Antonius (k) Augustinus, & François Douza raisonnent & conjecturent.

(M) Je remarquerai les fautes de Mr. Moreri. ] I. Lucilius n'étoit point né de Suessa Pomeria. II. Cette ville n'étoit point au païs des Autroques. III. Il n'est pas certain que ce fut lui qui composa le premier des satyres en vers Latins. Mr. Dacier fait voir le contraire : voyez ci-dessus la remarque E. IV. Et en tout cas il ne faloit pas pretendre, qu'outre cela il fut l'Auteur d'une espece de ces vers inconus aux Grecs, Græcis intacti carminis auctor, car si ces termes d'Horace (l) concernoient Lucilius, ils ne seroient que lui donner l'invention de la Satire.

(n) Dans la remarque A. (o) Dans la remarque A. (p) a cru que celui dont Cicéron parle, comme d'un Auteur qui ne vouloit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans, n'est point le même Lucilius qui a composé des satyres. C'est un erreur. Charles Etienne a commis la même faute : Lloyd, & Hofman l'ont gardée, & ont d'ailleurs pretendu que nôtre Lucilius naquît en la 53. Olympiade, & qu'il mourut en la 69. à l'âge de 46. ans ; absurdité qui faute aux yeux. Ils citent Quintilien 17. 21. qui est une citation chimérique.

(O) Un anachronisme d'Etienne Paquier. ] Voici ses paroles. C'estoit (q) ce en quoy les Advocats de Rome se joüoient plus de leurs esprits quand ils vouloient reveiller leurs Juges. Voyez cette

(N) Les fautes de quelques autres Auteurs. ] Voyez ci-dessus (n) celles du P. Brier. L'Abreviateur de Gesner s'est trompé grossierement sur l'âge de Lucilius, ou Lucillus comme il l'appelle, s'écrit, dit-il (o), secundi belli Punici temporibus. Glandorp (p) a cru que celui dont Cicéron parle, comme d'un Auteur qui ne vouloit ni des lecteurs ignorans, ni des lecteurs très-savans, n'est point le même Lucilius qui a composé des satyres. C'est un erreur. Charles Etienne a commis la même faute : Lloyd, & Hofman l'ont gardée, & ont d'ailleurs pretendu que nôtre Lucilius naquît en la 53. Olympiade, & qu'il mourut en la 69. à l'âge de 46. ans ; absurdité qui faute aux yeux. Ils citent Quintilien 17. 21. qui est une citation chimérique.

(q) C'est-à-dire le quoy les Advocats de Rome se joüoient plus de leurs esprits quand ils vouloient reveiller leurs Juges. Voyez cette

(r) Dans la remarque A. (s) Dans la remarque A. (t) Dans la remarque A. (u) Dans la remarque A. (v) Dans la remarque A. (w) Dans la remarque A. (x) Dans la remarque A. (y) Dans la remarque A. (z) Dans la remarque A.

(z) Dans la remarque A. (aa) Dans la remarque A. (ab) Dans la remarque A. (ac) Dans la remarque A. (ad) Dans la remarque A. (ae) Dans la remarque A. (af) Dans la remarque A. (ag) Dans la remarque A. (ah) Dans la remarque A. (ai) Dans la remarque A. (aj) Dans la remarque A. (ak) Dans la remarque A. (al) Dans la remarque A. (am) Dans la remarque A. (an) Dans la remarque A. (ao) Dans la remarque A. (ap) Dans la remarque A. (aq) Dans la remarque A. (ar) Dans la remarque A. (as) Dans la remarque A. (at) Dans la remarque A. (au) Dans la remarque A. (av) Dans la remarque A. (aw) Dans la remarque A. (ax) Dans la remarque A. (ay) Dans la remarque A. (az) Dans la remarque A. (ba) Dans la remarque A. (bb) Dans la remarque A. (bc) Dans la remarque A. (bd) Dans la remarque A. (be) Dans la remarque A. (bf) Dans la remarque A. (bg) Dans la remarque A. (bh) Dans la remarque A. (bi) Dans la remarque A. (bj) Dans la remarque A. (bk) Dans la remarque A. (bl) Dans la remarque A. (bm) Dans la remarque A. (bn) Dans la remarque A. (bo) Dans la remarque A. (bp) Dans la remarque A. (bq) Dans la remarque A. (br) Dans la remarque A. (bs) Dans la remarque A. (bt) Dans la remarque A. (bu) Dans la remarque A. (bv) Dans la remarque A. (bv) Dans la remarque A. (bw) Dans la remarque A. (bx) Dans la remarque A. (by) Dans la remarque A. (bz) Dans la remarque A. (ca) Dans la remarque A. (cb) Dans la remarque A. (cc) Dans la remarque A. (cd) Dans la remarque A. (ce) Dans la remarque A. (cf) Dans la remarque A. (cg) Dans la remarque A. (ch) Dans la remarque A. (ci) Dans la remarque A. (cj) Dans la remarque A. (ck) Dans la remarque A. (cl) Dans la remarque A. (cm) Dans la remarque A. (cn) Dans la remarque A. (co) Dans la remarque A. (cp) Dans la remarque A. (cq) Dans la remarque A. (cr) Dans la remarque A. (cs) Dans la remarque A. (ct) Dans la remarque A. (cu) Dans la remarque A. (cv) Dans la remarque A. (cw) Dans la remarque A. (cx) Dans la remarque A. (cy) Dans la remarque A. (cz) Dans la remarque A. (da) Dans la remarque A. (db) Dans la remarque A. (dc) Dans la remarque A. (dd) Dans la remarque A. (de) Dans la remarque A. (df) Dans la remarque A. (dg) Dans la remarque A. (dh) Dans la remarque A. (di) Dans la remarque A. (dj) Dans la remarque A. (dk) Dans la remarque A. (dl) Dans la remarque A. (dm) Dans la remarque A. (dn) Dans la remarque A. (do) Dans la remarque A. (dp) Dans la remarque A. (dq) Dans la remarque A. (dr) Dans la remarque A. (ds) Dans la remarque A. (dt) Dans la remarque A. (du) Dans la remarque A. (dv) Dans la remarque A. (dv) Dans la remarque A. (dw) Dans la remarque A. (dx) Dans la remarque A. (dy) Dans la remarque A. (dz) Dans la remarque A. (ea) Dans la remarque A. (eb) Dans la remarque A. (ec) Dans la remarque A. (ed) Dans la remarque A. (ee) Dans la remarque A. (ef) Dans la remarque A. (eg) Dans la remarque A. (eh) Dans la remarque A. (ei) Dans la remarque A. (ej) Dans la remarque A. (ek) Dans la remarque A. (el) Dans la remarque A. (em) Dans la remarque A. (en) Dans la remarque A. (eo) Dans la remarque A. (ep) Dans la remarque A. (eq) Dans la remarque A. (er) Dans la remarque A. (es) Dans la remarque A. (et) Dans la remarque A. (eu) Dans la remarque A. (ev) Dans la remarque A. (ev) Dans la remarque A. (ew) Dans la remarque A. (ex) Dans la remarque A. (ey) Dans la remarque A. (ez) Dans la remarque A. (fa) Dans la remarque A. (fb) Dans la remarque A. (fc) Dans la remarque A. (fd) Dans la remarque A. (fe) Dans la remarque A. (ff) Dans la remarque A. (fg) Dans la remarque A. (fh) Dans la remarque A. (fi) Dans la remarque A. (fj) Dans la remarque A. (fk) Dans la remarque A. (fl) Dans la remarque A. (fm) Dans la remarque A. (fn) Dans la remarque A. (fo) Dans la remarque A. (fp) Dans la remarque A. (fq) Dans la remarque A. (fr) Dans la remarque A. (fs) Dans la remarque A. (ft) Dans la remarque A. (fu) Dans la remarque A. (fv) Dans la remarque A. (fv) Dans la remarque A. (fw) Dans la remarque A. (fx) Dans la remarque A. (fy) Dans la remarque A. (fz) Dans la remarque A. (ga) Dans la remarque A. (gb) Dans la remarque A. (gc) Dans la remarque A. (gd) Dans la remarque A. (ge) Dans la remarque A. (gf) Dans la remarque A. (gg) Dans la remarque A. (gh) Dans la remarque A. (gi) Dans la remarque A. (gj) Dans la remarque A. (gk) Dans la remarque A. (gl) Dans la remarque A. (gm) Dans la remarque A. (gn) Dans la remarque A. (go) Dans la remarque A. (gp) Dans la remarque A. (gq) Dans la remarque A. (gr) Dans la remarque A. (gs) Dans la remarque A. (gt) Dans la remarque A. (gu) Dans la remarque A. (gv) Dans la remarque A. (gv) Dans la remarque A. (gw) Dans la remarque A. (gx) Dans la remarque A. (gy) Dans la remarque A. (gz) Dans la remarque A. (ha) Dans la remarque A. (hb) Dans la remarque A. (hc) Dans la remarque A. (hd) Dans la remarque A. (he) Dans la remarque A. (hf) Dans la remarque A. (hg) Dans la remarque A. (hh) Dans la remarque A. (hi) Dans la remarque A. (hj) Dans la remarque A. (hk) Dans la remarque A. (hl) Dans la remarque A. (hm) Dans la remarque A. (hn) Dans la remarque A. (ho) Dans la remarque A. (hp) Dans la remarque A. (hq) Dans la remarque A. (hr) Dans la remarque A. (hs) Dans la remarque A. (ht) Dans la remarque A. (hu) Dans la remarque A. (hv) Dans la remarque A. (hv) Dans la remarque A. (hw) Dans la remarque A. (hx) Dans la remarque A. (hy) Dans la remarque A. (hz) Dans la remarque A. (ia) Dans la remarque A. (ib) Dans la remarque A. (ic) Dans la remarque A. (id) Dans la remarque A. (ie) Dans la remarque A. (if) Dans la remarque A. (ig) Dans la remarque A. (ih) Dans la remarque A. (ii) Dans la remarque A. (ij) Dans la remarque A. (ik) Dans la remarque A. (il) Dans la remarque A. (im) Dans la remarque A. (in) Dans la remarque A. (io) Dans la remarque A. (ip) Dans la remarque A. (iq) Dans la remarque A. (ir) Dans la remarque A. (is) Dans la remarque A. (it) Dans la remarque A. (iu) Dans la remarque A. (iv) Dans la remarque A. (iv) Dans la remarque A. (iw) Dans la remarque A. (ix) Dans la remarque A. (iy) Dans la remarque A. (iz) Dans la remarque A. (ja) Dans la remarque A. (jb) Dans la remarque A. (jc) Dans la remarque A. (jd) Dans la remarque A. (je) Dans la remarque A. (jf) Dans la remarque A. (jg) Dans la remarque A. (jh) Dans la remarque A. (ji) Dans la remarque A. (jj) Dans la remarque A. (jk) Dans la remarque A. (jl) Dans la remarque A. (jm) Dans la remarque A. (jn) Dans la remarque A. (jo) Dans la remarque A. (jp) Dans la remarque A. (jq) Dans la remarque A. (jr) Dans la remarque A. (js) Dans la remarque A. (jt) Dans la remarque A. (ju) Dans la remarque A. (jv) Dans la remarque A. (jv) Dans la remarque A. (jw) Dans la remarque A. (jx) Dans la remarque A. (jy) Dans la remarque A. (jz) Dans la remarque A. (ka) Dans la remarque A. (kb) Dans la remarque A. (kc) Dans la remarque A. (kd) Dans la remarque A. (ke) Dans la remarque A. (kf) Dans la remarque A. (kg) Dans la remarque A. (kh) Dans la remarque A. (ki) Dans la remarque A. (kj) Dans la remarque A. (kk) Dans la remarque A. (kl) Dans la remarque A. (km) Dans la remarque A. (kn) Dans la remarque A. (ko) Dans la remarque A. (kp) Dans la remarque A. (kq) Dans la remarque A. (kr) Dans la remarque A. (ks) Dans la remarque A. (kt) Dans la remarque A. (ku) Dans la remarque A. (kv) Dans la remarque A. (kv) Dans la remarque A. (kw) Dans la remarque A. (kx) Dans la remarque A. (ky) Dans la remarque A. (kz) Dans la remarque A. (la) Dans la remarque A. (lb) Dans la remarque A. (lc) Dans la remarque A. (ld) Dans la remarque A. (le) Dans la remarque A. (lf) Dans la remarque A. (lg) Dans la remarque A. (lh) Dans la remarque A. (li) Dans la remarque A. (lj) Dans la remarque A. (lk) Dans la remarque A. (ll) Dans la remarque A. (lm) Dans la remarque A. (ln) Dans la remarque A. (lo) Dans la remarque A. (lp) Dans la remarque A. (lq) Dans la remarque A. (lr) Dans la remarque A. (ls) Dans la remarque A. (lt) Dans la remarque A. (lu) Dans la remarque A. (lv) Dans la remarque A. (lv) Dans la remarque A. (lw) Dans la remarque A. (lx) Dans la remarque A. (ly) Dans la remarque A. (lz) Dans la remarque A. (ma) Dans la remarque A. (mb) Dans la remarque A. (mc) Dans la remarque A. (md) Dans la remarque A. (me) Dans la remarque A. (mf) Dans la remarque A. (mg) Dans la remarque A. (mh) Dans la remarque A. (mi) Dans la remarque A. (mj) Dans la remarque A. (mk) Dans la remarque A. (ml) Dans la remarque A. (mm) Dans la remarque A. (mn) Dans la remarque A. (mo) Dans la remarque A. (mp) Dans la remarque A. (mq) Dans la remarque A. (mr) Dans la remarque A. (ms) Dans la remarque A. (mt) Dans la remarque A. (mu) Dans la remarque A. (mv) Dans la remarque A. (mv) Dans la remarque A. (mw) Dans la remarque A. (mx) Dans la remarque A. (my) Dans la remarque A. (mz) Dans la remarque A. (na) Dans la remarque A. (nb) Dans la remarque A. (nc) Dans la remarque A. (nd) Dans la remarque A. (ne) Dans la remarque A. (nf) Dans la remarque A. (ng) Dans la remarque A. (nh) Dans la remarque A. (ni) Dans la remarque A. (nj) Dans la remarque A. (nk) Dans la remarque A. (nl) Dans la remarque A. (nm) Dans la remarque A. (nn) Dans la remarque A. (no) Dans la remarque A. (np) Dans la remarque A. (nq) Dans la remarque A. (nr) Dans la remarque A. (ns) Dans la remarque A. (nt) Dans la remarque A. (nu) Dans la remarque A. (nv) Dans la remarque A. (nv) Dans la remarque A. (nw) Dans la remarque A. (nx) Dans la remarque A. (ny) Dans la remarque A. (nz) Dans la remarque A. (oa) Dans la remarque A. (ob) Dans la remarque A. (oc) Dans la remarque A. (od) Dans la remarque A. (oe) Dans la remarque A. (of) Dans la remarque A. (og) Dans la remarque A. (oh) Dans la remarque A. (oi) Dans la remarque A. (oj) Dans la remarque A. (ok) Dans la remarque A. (ol) Dans la remarque A. (om) Dans la remarque A. (on) Dans la remarque A. (oo) Dans la remarque A. (op) Dans la remarque A. (oq) Dans la remarque A. (or) Dans la remarque A. (os) Dans la remarque A. (ot) Dans la remarque A. (ou) Dans la remarque A. (ov) Dans la remarque A. (ov) Dans la remarque A. (ow) Dans la remarque A. (ox) Dans la remarque A. (oy) Dans la remarque A. (oz) Dans la remarque A. (pa) Dans la remarque A. (pb) Dans la remarque A. (pc) Dans la remarque A. (pd) Dans la remarque A. (pe) Dans la remarque A. (pf) Dans la remarque A. (pg) Dans la remarque A. (ph) Dans la remarque A. (pi) Dans la remarque A. (pj) Dans la remarque A. (pk) Dans la remarque A. (pl) Dans la remarque A. (pm) Dans la remarque A. (pn) Dans la remarque A. (po) Dans la remarque A. (pp) Dans la remarque A. (pq) Dans la remarque A. (pr) Dans la remarque A. (ps) Dans la remarque A. (pt) Dans la remarque A. (pu) Dans la remarque A. (pv) Dans la remarque A. (pv) Dans la remarque A. (pw) Dans la remarque A. (px) Dans la remarque A. (py) Dans la remarque A. (pz) Dans la remarque A. (qa) Dans la remarque A. (qb) Dans la remarque A. (qc) Dans la remarque A. (qd) Dans la remarque A. (qe) Dans la remarque A. (qf) Dans la remarque A. (qg) Dans la remarque A. (qh) Dans la remarque A. (qi) Dans la remarque A. (qj) Dans la remarque A. (qk) Dans la remarque A. (ql) Dans la remarque A. (qm) Dans la remarque A. (qn) Dans la remarque A. (qo) Dans la remarque A. (qp) Dans la remarque A. (qq) Dans la remarque A. (qr) Dans la remarque A. (qs) Dans la remarque A. (qt) Dans la remarque A. (qu) Dans la remarque A. (qv) Dans la remarque A. (qv) Dans la remarque A. (qw) Dans la remarque A. (qx) Dans la remarque A. (qy) Dans la remarque A. (qz) Dans la remarque A. (ra) Dans la remarque A. (rb) Dans la remarque A. (rc) Dans la remarque A. (rd) Dans la remarque A. (re) Dans la remarque A. (rf) Dans la remarque A. (rg) Dans la remarque A. (rh) Dans la remarque A. (ri) Dans la remarque A. (rj) Dans la remarque A. (rk) Dans la remarque A. (rl) Dans la remarque A. (rm) Dans la remarque A. (rn) Dans la remarque A. (ro) Dans la remarque A. (rp) Dans la remarque A. (rq) Dans la remarque A. (rr) Dans la remarque A. (rs) Dans la remarque A. (rt) Dans la remarque A. (ru) Dans la remarque A. (rv) Dans la remarque A. (rv) Dans la remarque A. (rw) Dans la remarque A. (rx) Dans la remarque A. (ry) Dans la remarque A. (rz) Dans la remarque A. (sa) Dans la remarque A. (sb) Dans la remarque A. (sc) Dans la remarque A. (sd) Dans la remarque A. (se) Dans la remarque A. (sf) Dans la remarque A. (sg) Dans la remarque A. (sh) Dans la remarque A. (si) Dans la remarque A. (sj) Dans la remarque A. (sk) Dans la remarque A. (sl) Dans la remarque A. (sm) Dans la remarque A. (sn) Dans la remarque A. (so) Dans la remarque A. (sp) Dans la remarque A. (sq) Dans la remarque A. (sr) Dans la remarque A. (ss) Dans la remarque A. (st) Dans la remarque A. (su) Dans la remarque A. (sv) Dans la remarque A. (sv) Dans la remarque A. (sw) Dans la remarque A. (sx) Dans la remarque A. (sy) Dans la remarque A. (sz) Dans la remarque A. (ta) Dans la remarque A. (tb) Dans la remarque A. (tc) Dans la remarque A. (td) Dans la remarque A. (te) Dans la remarque A. (tf) Dans la remarque A. (tg) Dans la remarque A. (th) Dans la remarque A. (ti) Dans la remarque A. (tj) Dans la remarque A. (tk) Dans la remarque A. (tl) Dans la remarque A. (tm) Dans la remarque A. (tn) Dans la remarque A. (to) Dans la remarque A. (tp) Dans la remarque A. (tq) Dans la remarque A. (tr) Dans la remarque A. (ts) Dans la remarque A. (tt) Dans la remarque A. (tu) Dans la remarque A. (tv) Dans la remarque A. (tv) Dans la remarque A. (tw) Dans la remarque A. (tx) Dans la remarque A. (ty) Dans la remarque A. (tz) Dans la remarque A. (ua) Dans la remarque A. (ub) Dans la remarque A. (uc) Dans la remarque A. (ud) Dans la remarque A. (ue) Dans la remarque A. (uf) Dans la remarque A. (ug) Dans la remarque A. (uh) Dans la remarque A. (ui) Dans la remarque A. (uj) Dans la remarque A. (uk) Dans la remarque A. (ul) Dans la remarque A. (um) Dans la remarque A. (un) Dans la remarque A. (uo) Dans la remarque A. (up) Dans la remarque A. (uq) Dans la remarque A. (ur) Dans la remarque A. (us) Dans la remarque A. (ut) Dans la remarque A. (uu) Dans la remarque A. (uv) Dans la remarque A. (uv) Dans la remarque A. (uw) Dans la remarque A. (ux) Dans la remarque A. (uy) Dans la remarque A. (uz) Dans la remarque A. (va) Dans la remarque A. (vb) Dans la remarque A. (vc) Dans la remarque A. (vd) Dans la remarque A. (ve) Dans la remarque A. (vf) Dans la remarque A. (vg) Dans la remarque A. (vh) Dans la remarque A. (vi) Dans la remarque A. (vj) Dans la remarque A. (vk) Dans la remarque A. (vl) Dans la remarque A. (vm) Dans la remarque A. (vn) Dans la remarque A. (vo) Dans la remarque A. (vp) Dans la remarque A. (vq) Dans la remarque A. (vr) Dans la remarque A. (vs) Dans la remarque A. (vt) Dans la remarque A. (vu) Dans la remarque A. (vv) Dans la remarque A. (vv) Dans la remarque A. (vw) Dans la remarque A. (vx) Dans la remarque A. (vy) Dans la remarque A. (vz) Dans la remarque A. (wa) Dans la remarque A. (wb) Dans la remarque A. (wc) Dans la remarque A. (wd) Dans la remarque A. (we) Dans la remarque A. (wf) Dans la remarque A. (wg) Dans la remarque A. (wh) Dans la remarque A. (wi) Dans la remarque A. (wj) Dans la remarque A. (wk) Dans la remarque A. (wl) Dans la remarque A. (wm) Dans la remarque A. (wn) Dans la remarque A. (wo) Dans la remarque A. (wp) Dans la remarque A. (wq) Dans la remarque A. (wr) Dans la remarque A. (ws) Dans la remarque A. (wt) Dans la remarque A. (wu) Dans la remarque A. (wv) Dans la remarque A. (wv) Dans la remarque A. (ww) Dans la remarque A. (wx) Dans la remarque A. (wy) Dans la remarque A. (wz) Dans la remarque A. (xa) Dans la remarque A. (xb) Dans la remarque A. (xc) Dans la remarque A. (xd) Dans la remarque A. (xe) Dans la remarque A. (xf) Dans la remarque A. (xg) Dans la remarque A. (xh) Dans la remarque A. (xi) Dans la remarque A. (xj) Dans la remarque A. (xk) Dans la remarque A. (xl) Dans la remarque A. (xm) Dans la remarque A. (xn) Dans la remarque A. (xo) Dans la remarque A. (xp) Dans la remarque A. (xq) Dans la remarque A. (xr) Dans la remarque A. (xs) Dans la remarque A. (xt) Dans la remarque A. (xu) Dans la remarque A. (xv) Dans la remarque A. (xv) Dans la remarque A. (xw) Dans la remarque A. (xx) Dans la remarque A. (xy) Dans la remarque A. (xz) Dans la remarque A. (ya) Dans la remarque A. (yb) Dans la remarque A. (yc) Dans la remarque A. (yd) Dans la remarque A. (ye) Dans la remarque A. (yf) Dans la remarque A. (yg) Dans la remarque A. (yh) Dans la remarque A. (yi) Dans la remarque A. (yj) Dans la remarque A. (yk) Dans la remarque A. (yl) Dans la remarque A. (ym) Dans la remarque A. (yn) Dans la remarque A. (yo) Dans la remarque A. (yp) Dans la remarque A. (yq) Dans la remarque A. (yr) Dans la remarque A. (ys) Dans la remarque A. (yt) Dans la remarque A. (yu) Dans la remarque A. (yv) Dans la remarque A. (yv) Dans la remarque A. (yw) Dans la remarque A. (yx) Dans la remarque A. (yy) Dans la remarque A. (yz) Dans la remarque A. (za) Dans la remarque A. (zb) Dans la remarque A. (zc) Dans la remarque A. (zd) Dans la remarque A. (ze) Dans la remarque A. (zf) Dans la remarque A. (zg) Dans la remarque A. (zh) Dans la remarque A. (zi) Dans la remarque A. (zj) Dans la remarque A. (zk) Dans la remarque A. (zl) Dans la remarque A. (zm) Dans la remarque A. (zn) Dans la remarque A. (zo) Dans la remarque A. (zp) Dans la remarque A. (zq) Dans la remarque A. (zr) Dans la remarque A. (zs) Dans la remarque A. (zt) Dans la remarque A. (zu) Dans la remarque A. (zv) Dans la remarque A. (zv) Dans la remarque A. (zw) Dans la remarque A. (zx) Dans la remarque A. (zy) Dans la remarque A. (zz)

a des vers assez anciens qui temoignent, que l'on s'exposoit à un grand peril quand on (P) medisoit des poëties de nôtre Lucilius.

LUCRECE,

cette piece de Ciceron en son plaidoyé pour Milon, Est enim hæc Judices, non scripta, sed nata lex, &c. Vous la trouvez venir au paragon des plus beaux vers de toute l'ancienneté. Ce qui se tourna depuis en telle affectation, & abus, que Lucilius Poëte Satyrique s'en moqua fort bravement en l'une de ses satyres, dont Aulegelle rapporte les vers au treizième Livre de ses Veilles\*. Garasse ne lui pardonna point cette meprise; il faut l'entendre. En (a) quoi je dis que Maistre Paquier s'est fort bravement exposé, à la risée des hommes mediocrement versés en Chronologie: Car Lucilius qui fut environ cent ans devant Ciceron, comment se pouvoit-il moquer depuis de ce qui se faisoit cent ans après sa mort? C'est comme si je disois parlant de ceste scrupuleuse poësie, liée & tendue, qui est maintenant en usage depuis Berthaud & Malherbe, que Marot & Saint Gelais la trouverent si desplaisante, qu'ils s'en moquerent par écrit & en firent des Satyres. Telle fut la suffisance de ce vieux Galoche rapportée par Severinus Boerius au livre De disciplina Scoliarum, qui demandoit si Aneas n'étoit pas la femme de Jules César, telle fut l'impertinence de ce Ministre notée par Horace Dolabella au chap. 6. de son Apologie, lequel estant enquis Uter fuerit prior secundum Annales Ecclesiæ Constantinus an Nero? Je desist fort ingénieusement de ceste demande par les paroles de Nostre Seigneur qui disoit, Non est vestrum nosse tempora vel momenta. Act. 1. vers. 7. Et encors pense-je que ces hommes, . . . quoy que fort ignorans, s'ils eussent veu la difference du style qui est entre Lucilius & Ciceron, n'eussent jamais revoqué en doute, si Lucilius avoit esté devant Ciceron, comme il ne faudra pas estre fort versé en Chronologie, pour sçavoir dire d'icy à cent ans, si Alain Charretier, Frossard & Monstrelet ont esté devant Monsieur du Vair; & seroit une ignorance bien grossiere si je disois, qu'Alain Charretier ou Monstrelet ont improvisé le style, la diction & les figures d'Amior ou de du Vair. Il étoit difficile de bien répondre à cette censure; aussi voyons nous que les fils du docte Paquier le defendirent fort mal sur ce point-là: voici ce qu'ils repondirent. Garasse (b) dit, que Lucilius estoit cent ans devant Ciceron, cela est très-faux, car Ciceron & Pompée estoient en mesme temps: Or Lucilius estoit l'oncle de Pompée: de façon qu'il est aisé de juger que nostre Calomnieux s'est grandement abusé en son calcul. En second lieu il dit, qu'on le pouvoit reconnoistre par la difference du style. Ceste ignorance est plus insupportable que la premiere; car Pline remarque nommément, que primus fuit Lucilius qui stylum acuisse dicitur, Horace l'appelle emunctæ naris, & dit qu'il faisoit deux cens vers en une heure, & Quintilian le nomme principem Satyricorum, jusques là mesmes, qu'Adrian l'Empereur le preferoit à Virgile. Regardez, je vous prie, en quelles absurditez on se met quelquefois, pour vouloir critiquer un Auteur. Il n'y a rien de bon

dans cette replique que la remarque sur les cent ans que Garasse met entre Ciceron & Lucilius. Ce Jésuite se mêlant de critiquer un anachronisme en fit un autre; car il n'est point vrai que Lucilius fut environ cent ans devant Ciceron; il mourut quelques années après la naissance de Ciceron: il étoit facile aux Apologistes de Paquier d'averer cela, mais au lieu de bonnes preuves, ils se contentent d'alleguer que Lucilius étoit oncle de Pompée contemporain de Ciceron. Ils se trompent; Lucilius (c) passe ou pour l'ayeul ou pour le grand oncle de Pompée. Ils ont grand tort de pretendre qu'on ne peut pas reconnoître que le stile de Lucilius differe de celui de Ciceron. Il y a plus de difference entre le stile de Ciceron & celui de Lucilius, qu'entre le stile de Monsieur Flechier & celui de Clement Marot. Pour en être bien-tôt convaincu, on n'a qu'à jeter les yeux avec quelque goût sur les fragmens du satyrique Latin, & sur Ciceron à l'ouverture du livre. Opposer au Pere Garasse les termes de Pline (d) mal rapportez, & ceux de Quintilien (e) mal rapportez tout de même, c'est pretendre qu'à cause que Regnier est le premier qui ait écrit de bonnes satires Françoises, son stile ne differe point de celui de Monsieur Patru, ou de celui de Monsieur Despreaux. L'emunctæ naris d'Horace ne prouve rien; on le dit de Clement Marot, & de Regnier avec beaucoup de justice, & néanmoins quelle difference n'y a-t-il pas entre leur langage, & celui de Messieurs Patru & Despreaux? Voyez tout le vers d'Horace, Emunctæ naris durus componere versus. N'a-t-il pas falu tronquer pitoyablement son temoignage, afin d'oser s'en servir? Si on l'avoit donné tout entier, n'auroit-on pas fourni des armes à son adversaire? Mais cette preuve tirée d'Horace est beaucoup moins ridicule que celle qui suit, & qui est tirée de même Auteur. Lucilius fut hoc au raport d'Horace faisoit deux cens vers en une heure, donc il écrivoit aussi bien que Ciceron. Quel monstre de consequence! Et qui n'en seroit étonné, quand on considere qu'Horace rapporte cela comme un défaut de Lucilius (f), & qu'aussi-tôt il compare les poëties de cet Auteur à des eaux bourbeuses. La dernière preuve des Apologistes d'Etienne Paquier ne vaut pas mieux que les autres. Elle est fondée sur un fait faux, dont la consequence porteroit contre eux, s'il étoit vrai. Ce n'est pas à Lucilius, mais à Ennius qu'Hadrien donnoit la preference sur Virgile, & tout ce que cela prouve c'est que le stile d'Ennius étoit plus rare & plus moisi, car c'est ce qu'Hadrien choisit, comme le remarque son Historien. Amavit (g) præterea genus dicendi vetustum. Cicero, Catone, Virgilio Ennium, Sallustium Calium prætulit. (P) S'exposoit à un grand peril quand on medisoit des poëties de Lucilius. Il y a long tems que j'ai lu ce que je vais copier. Nôtre peccateur en (h) fait à peu près autant. Sans mentir un homme de cette humeur est bien sujet à se faire battre, (j) entens à coups de langue & à coups de plume) car nous ne vivons

\* Paquier, Recherche de la France liv. 7. chap. 11. p. 595.

(a) Garasse Recherche des Recherches p. 565.

(b) Defense pour Etienne Paquier contre les impostures & calomnies de François Garasse, pag. 791. 792.

(c) Voyez la remarque L.

(d) Pline a dit, primus condidit stylum, Opposer au Pere Garasse les termes de Pline (d) mal rapportez, & ceux de Quintilien (e) mal rapportez tout de même, c'est pretendre qu'à cause que Regnier est le premier qui ait écrit de bonnes satires Françoises, son stile ne differe point de celui de Monsieur Patru, ou de celui de Monsieur Despreaux.

(e) Quintilien dit, Regnier avec beaucoup de justice, & néanmoins quelle difference n'y a-t-il pas entre leur langage, & celui de Messieurs Patru & Despreaux? Voyez tout le vers d'Horace, Emunctæ naris durus componere versus. N'a-t-il pas falu tronquer pitoyablement son temoignage, afin d'oser s'en servir? Si on l'avoit donné tout entier, n'auroit-on pas fourni des armes à son adversaire? Mais cette preuve tirée d'Horace est beaucoup moins ridicule que celle qui suit, & qui est tirée de même Auteur.

(f) Nam Lucilius fut hoc au raport d'Horace faisoit deux cens vers en une heure, donc il écrivoit aussi bien que Ciceron. Quel monstre de consequence! Et qui n'en seroit étonné, quand on considere qu'Horace rapporte cela comme un défaut de Lucilius (f), & qu'aussi-tôt il compare les poëties de cet Auteur à des eaux bourbeuses. La dernière preuve des Apologistes d'Etienne Paquier ne vaut pas mieux que les autres. Elle est fondée sur un fait faux, dont la consequence porteroit contre eux, s'il étoit vrai. Ce n'est pas à Lucilius, mais à Ennius qu'Hadrien donnoit la preference sur Virgile, & tout ce que cela prouve c'est que le stile d'Ennius étoit plus rare & plus moisi, car c'est ce qu'Hadrien choisit, comme le remarque son Historien. Amavit (g) præterea genus dicendi vetustum. Cicero, Catone, Virgilio Ennium, Sallustium Calium prætulit.

(g) Spartian. in Hadriano, cap. 16. p. 158. totum.

(h) C'est-à-dire, Girac comme Diogene fait tout le contraire de ce que le poëte fait.

LUCRECE, en Latin *Titus Lucretius (A) Carus*, a été un des plus grands Poëtes de son siecle. Il nâquit selon la Chronique d'Eusebe (B) l'an 2. de la 171. Olympiade, & il se tua lui-même à l'âge de 44 ans. Cela veut dire qu'il

» vivons pas en un siecle si licentieux que l'estoit  
 » celui de ces jeunes Romains de condition,  
 » qui se promenoient par les rües tout le long  
 » du jour, cachant sous leur robe de longs  
 » fouets, pour châtier l'insolence de ceux qui  
 » n'approuvoient pas le Poëte Lucilius, s'ils  
 » estoient si malheureux que de se rencontrer en  
 » leur chemin (A). » Je crus en lisant cela  
 » que puis que Costar ne citoit personne, il n'en  
 » savoit pas la source, & je me mis en devoir de  
 » la chercher. Je la trouvai dans quelques vers  
 » qui ont passé pour être d'Horace, & qui ont  
 » paru à la tête de (b) l'une de ses satires dans  
 » de certaines éditions. Mr. Dacier les a inferez  
 » dans ses remarques sur ce Poëte; je copierai  
 » tout ce qu'il dit là-dessus: on y verra que  
 » Mr. Costar grossit les objets, & que sa bro-  
 » dure est trop relevée.

(A) Costar  
 Saire de la  
 defense de  
 l'histoire,  
 p. 40.

(b) La 10.  
 du 1. livre.

(c) Dacier  
 sur la 10.  
 satire du  
 1. livre  
 d'Horace  
 p. 602. du  
 6. tome.

» On (c) peut dire de Lucilius, qu'il a eu  
 » le bonheur de certaines femmes, qui avec  
 » très-peu de beauté, n'ont pas laissé de causer  
 » de violentes passions. Parmi ses Partisans il y  
 » en avoit de si outrez, qu'ils courtoient les rües  
 » avec des fouets sous leurs robes, pour fraper  
 » tous ceux qui oseroient dire du mal des vers de  
 » Lucilius:

» *Lucili, quam sis mendosus, teste Catone*  
 » *Defensore tuo pervincam, qui male factos*  
 » *Emendare parat versus. Hoc lenius ille*  
 » *Est quo vir melior. Longe subtilior ille*  
 » *Qui multum puer & lovis & funibus utis*  
 » *Exornatus ut esset opem qui ferre Poëis*  
 » *Antiquus posset contra fastidia nostra,*  
 » *Grammaticorum Equitum doctissimus.*

(d) Com  
 ad com-  
 mune to-  
 tius fami-  
 lie cogno-  
 men aut  
 Vespillo-  
 nis, aut  
 Otelle,  
 cogno-  
 men Cari  
 accessisset,  
 vel pro-  
 pter inge-  
 nii magni-  
 tudinem  
 ac præ-  
 stantiam,  
 vel pro-  
 pter mor-  
 um suavi-  
 tatem &  
 comita-  
 tem, vel  
 propter  
 aliquid  
 tale. Lam-  
 binus in  
 vita Lu-  
 cretii.

» Lucilius, je rai vous prouver, que vous estes  
 » plein de fautes, par le témoignage mesme de Ca-  
 » ton, vostre plus grand Partisan. Il se prepare  
 » à corriger vos vers mal tournez. Comme il est  
 » plus homme de bien qu'un autre, il a pris en ce-  
 » la le parti le plus honeste & le plus doux. Mais  
 » il n'est pas si fin & si subtil que ce savant Che-  
 » valier, qui a soin de se munir de bonnes escrivie-  
 » res & de bonnes cordes mouillées, pour ranger de  
 » ses vers à la tête de cette Saire, comme s'ils  
 » estoient d'Horace, & que ce fust le commen-  
 » cement de cette piece. Canterus & Lilius  
 » Gyraldes s'y sont trompez. Mais quoy qu'ils  
 » ne soient pas d'Horace, ils ne sont pourtant pas  
 » mauvais: & ils servent à faire voir, que les  
 » vers de Lucilius n'avoient pas esté toujours es-  
 » timez de tout le monde.

(e) Dans  
 la vie de  
 Lucrece,  
 au devant  
 de sa tra-  
 duction  
 Françoisse.

» (A) *Titus Lucretius Carus*.] Lambin con-  
 » jecture que nôtre Poëte étoit ou de la famille des  
 » Lucreces surnommez *Vespillo*, ou de la famille  
 » des Lucreces surnommez *Osella*, & que le surnom  
 » de *Carus* fut en lui un quatrième titre,  
 » qui marquoit (d) ou son grand genie, ou la  
 » douceur de son naturel, ou quelque chose de  
 » cette nature. Il produit quelques exemples de  
 » gens qui avoient deux surnoms. Mr. le Baron  
 » des Courtes (e) passe plus avant; il affirme  
 » comme un fait certain que Lucrece fut surnom-

» mé *Vespillo* ou *Osella*, parce qu'il tiroit aparem-  
 » ment son origine d'une de ces deux Maisons. Le  
 » même Lambin conjecture que Lucrece étoit ou  
 » frere, ou cousin germain des deux Orateurs  
 » dont Cicéron parle, l'un surnommé *Vespillo*,  
 » & l'autre *Osella*, ou bien de *Lucretius Vespillo*  
 » dont parle Jules Cesar. Ce dernier Lucrece  
 » étoit Sénateur, mais cela n'empêche point qu'il  
 » ne pût être proche parent de nôtre Poëte; car  
 » il y avoit des familles où quelques-uns s'éle-  
 » voient à la dignité de Sénateur, pendant que  
 » les autres demouroient dans le rang des Cheva-  
 » liers. Pour le prouver Lambin se sert d'une  
 » fausse supposition. Il dit que si le frere de Ci-  
 » ceron n'eût point aspiré aux grandes charges,  
 » on auroit vu deux freres l'un Sénateur, l'autre  
 » simple Chevalier; mais il reconoit que le  
 » frere de Cicéron ne fit point cela. Finge (f) ex (f) Lam-  
 » binus ubi  
 » supra.  
 » *duobus fratribus alterum se ad honores petendos,*  
 » *& Romæ gerendam contulisset: alterum luce popu-  
 » lari carere, suum negotium agere, intra pelluculam  
 » se continere voluisse (quod tamen secus factum est)*  
 » *sed finge ita evenisse, procul dubio is qui adilita-  
 » tem majorem, præturam, consulatum adeptus es-  
 » set, ut Marcus, Senatoris ordinis factus esset: ille  
 » alter qui nullum Magistrum gessisset, in equestri or-  
 » dine mansisset.* Mr. le Baron des Courtes passe  
 » encore ici plus avant; il affirme que nôtre Lu-  
 » crece resta toujours dans l'Ordre des Chevaliers,  
 » & que Cicéron qui posséda toutes les plus conside-  
 » rables charges de la Republique, eut toujours  
 » *Quintus Tullius son frere dans l'Ordre des Che-  
 » valiers.*

(B) L'an 2. de la 171. Olympiade. C'est  
 » une opinion assez commune (g) que Lucrece (g) Lam-  
 » bin, Gifa-  
 » binus, Da-  
 » niel Pa-  
 » niel Pa-  
 » reus, in  
 » vita Lu-  
 » cretii.  
 » l'apron-  
 » vent.  
 » vint au monde 12. ans après Cicéron, sous le  
 » Consulat de L. Licinius Crassus, & de Q. Mu-  
 » tius Scevola l'an de Rome 658. Monsieur le  
 » Baron des Courtes (h) est le premier que je  
 » sache, qui ait mis la naissance de Cicéron 12.  
 » ans après celle de Lucrece. Il marque d'ail-  
 » leurs pour la naissance de l'un & de l'autre, les  
 » Consuls qui sont marquez par les autres Ecri-  
 » vains. Lambin fait ici trois fautes. Il dit qu'Eusebe  
 » a mis la naissance de Lucrece à l'Olympiade  
 » 171. c'est-à-dire sous le Consulat de Cn. Do-  
 » mitius Enobarbe, & de Caius Cassius Longi-  
 » nus l'an de Rome 657. & que d'autres la met-  
 » tent à l'Olympiade 172. c'est-à-dire sous le  
 » Consulat de L. Licinius Crassus, & de Q. Mu-  
 » tius Scevola l'an 658. d'où il paroît, ajoûte-t-il,  
 » que ce Poëte étoit plus jeune de douze ou onze  
 » ans que Cicéron, qui nâquit sous le Consulat de  
 » Q. Servilius Cepion, & de C. Attilius Sana-  
 » nus. 1. Eusebe met la naissance de Lucrece  
 » à l'an 2. de la 171. Olympiade. Or Domitius  
 » Enobarbe & Cassius Longinus furent Consuls  
 » l'année d'apparavant. 2. Leur Consulat & ce-  
 » lui de Licinius Crassus, & de Mutius Scevola  
 » n'appartient pas à l'Olympiade 172. mais à l'O-  
 » lympiade precedente. Il est un peu étrange que  
 » Lambin nous distingue si froidement l'Olym-  
 » piade 171. & l'Olympiade 172. par les années  
 » 657. & 658. de Rome. 3. Puis que le Con-  
 » sulat sous lequel Cicéron nâquit tombe à l'an  
 » de

qu'il se tua l'an de Rome 702. On lui avoit donné un philtre, qui le fit tomber en fureur. Cette manie lui laissoit des (C) intervalles lucides, pendant lesquels il composa les six livres de *rerum natura*, où il explique sàvamment la Physique d'Épiqueure.

de Rome 647. il faisoit dire que Lucrece étoit plus jeune que Cicéron de 10, ou 11. ans, & non pas de 12. ou de 11. Gifanus & son copiste (a) Daniel Pareus en mettant la naissance de Lucrece à l'an 658. ont tort de le faire naître 12. ans avant Cicéron. Je ne croy point que Velleius Paternulus parle d'un Lucrece différent du Poète, comme Lambin le suppose.

J'ai compté jusqu'à 8. fautes dans 8. lignes du Pere Briet (b). Il veut que Lucrece soit né l'an 2. de la 175. Olympiade, & que cette année-là soit la 543. de Rome. Il veut que Lucrece soit mort l'an de Rome 584. à l'âge de 36. ans, ou plutôt à l'âge de 40. sous le Consulat de Pompée & de Crassus; & que cette année-là soit celle où Virgile prit la robe virile. Enfin il impute à St. Jérôme d'avoir dit que Lucrece s'ôta la vie à l'âge de 40. ans. Comptons bien ses fautes. En I. lieu il devoit mettre la naissance de Lucrece sous la 171. Olympiade, & non pas sous la 175. En II. lieu l'année Olympique qu'il marque répond à l'an de Rome 674. & non pas à l'an 543. En III. lieu il est absurde de dire qu'un homme né l'an 543. & mort l'an 584. est mort à l'âge de 36. ans; cela, dis-je, est absurde, encore qu'on le corrig' par ces paroles, ou plutôt à l'âge de 40. car outre qu'il faisoit dire 41. & non pas 40. on ne doit jamais se servir d'une telle disjonctive, à 36. ans, ou à 40. lors qu'il est constant que la premiere partie de cette proposition est fautive. Le P. Briet est dans le cas: il pose sans balancer la naissance de Lucrece à l'an de Rome 543. & sa mort à l'an 584. il n'a donc point dû avancer 2. opinions sur la durée de la vie. IV. Comme Crassus & Pompée ont été Consuls deux fois ensemble, c'est une faute que de marquer simplement qu'une telle chose est arrivée sous le Consulat de ces deux hommes. Il faut spécifier sous quel Consulat. V. Crassus & Pompée furent Consuls la premiere fois l'an de Rome 683. & non pas l'an 584. En VI. lieu ou il ne faisoit point parler de Virgile, ou il en faisoit parler comme Donat, qui marque que ce Poète prit la robe virile le même jour que Lucrece deceda. La plus grande force de la singularité consiste dans la rencontre du jour; le P. Briet l'énervé en se contentant d'observer que Virgile prit la robe virile l'année de la mort de Lucrece. VII. Ce fut (c) sous le 2. Consulat de Crassus & de Pompée, que Virgile prit cette robe l'an de Rome 698. il ne faisoit donc pas mettre à l'an de Rome 584. la mort de Lucrece. VIII. St. (d) Jérôme a dit clairement que Lucrece se tua à l'âge de 44. ans (e). Gassendi s'est étrangement abusé sur ce passage de St. Jérôme; il a cru que l'année de la mort y avoit été marquée. & non pas celle de la naissance, ce (f) qui lui a fait conclure que Lucrece étoit plus âgé que ce Zenon l'Épicurien, dont Cicéron & Atticus avoient été auditeurs. Monsieur Screech a mis la naissance de Lucrece à l'an 659. & la mort à l'an 702. & il pretend que Virgile vint au monde le jour que mourut Lucrece; ce qui pourroit faire croire à un secta-

teur de Pythagore, que l'ame de Lucrece passa dans le corps de Virgile. *Vix (g) absoluto opere movitur, eo ipso die quo natus est Virgilius, & aliquis Pythagoreus credit Lucretiam animam in Maronis corpus transisse, ibique longo usu & multo studio exercitatum Poëtam evasisse.* Cette faute est considerable; car il en faudroit conclure que Virgile fit ses Eclogues à l'âge de 8. ou 9. ans. Voilà comment les plus doctes brouillent leurs idées. Ils convertissent le jour que Virgile prit la robe virile en celui de sa naissance. Lambin \* avoit fait le même faux pas.

Si l'on en jugeoit par le sùle, on s'imagineroit aisément que Lucrece a été plus vieux que Cicéron; mais cette règle seroit trompeuse. Combien avons-nous d'Auteurs bien plus jeunes que Balzac, qui écrivoient en vieux Galois pendant que Balzac écrivoit cloqueinement & poliment? Quoi qu'il en soit, j'ai lu dans quelques modernes que Lucrece a precedé Cicéron. *Paulo antiquior fuit Terentio Varrone, & M. Tullio, ut quidam scripserunt.* C'est Crinitus (h) qui dit cela. Charles Etienne, Lloyd & Hofman l'ont bien copié; mais Decimator le copiant sans poser les virgules, a debité un gros mensonge. *Lucretius*, dit-il (i), Poëta à Francfort in 8. *Latinus paulo antiquior Terentio, Varrone & M. Tullio.* Dans un autre livre (k) il avoit dit tout simplement que Lucrece est plus ancien que Terence & que Cicéron. Un illustre Anglois (l) que je cite assez souvent veut que Lucrece ait été contemporain de Cicéron, & de Varron, mais un peu plus âgé qu'eux. Il met en marge que Lucrece florissoit 105. avant JESUS-CHRIST. Or selon lui la naissance de JESUS-CHRIST tombe (m) sur l'an de Rome 751. il croit donc que nôtre Lucrece florissoit l'an de Rome 646. Il faut donc qu'il le fass' naître environ l'an 620. C'est bien s'écarter de l'opinion ordinaire, & de l'opinion de St. Jérôme. La vie de Lucrece porte Lambin dans l'édition dont je me sers (n), que qu'il mourut à l'âge de 43. ans sous le 3. Consulat de Pompée, l'an de Rome 751. le jour que Virgile naquit. Des deux fautes qu'il y a là l'une (o) est sans doute une faute d'impression, l'autre est une faute d'Auteur. Lambin au lieu de mettre le jour que Virgile prit la robe virile, a mis le pour de la naissance; & quand on le rectifieroit ainsi, on ne l'exemteroit point d'erreur, car ce fut sous le deuxième Consulat de Pompée que Virgile prit la robe (p) virile l'an 698.

(C) Cette manie lui laissoit des intervalles lucides pendant lesquels il composa. J. Ceux qui liront dans Monsieur de Thou (q) que le Tiffé étoit sujet à de grands accès de folie, qui ne l'empêchèrent pas de faire d'excellens vers, ne trouveront pas incroyable ce qu'on nous dit ici de Lucrece; (r) *Amatorio poculo in furoribus versus, quam aliquot libras per intervalla infantia conscripssit.* Quelques-uns croient que Stace a voulu parler de cette fureur quand il a dit (s) & *debi furor arduus Lucreti*; mais d'autres estiment qu'il n'a voulu désigner que l'enthousiasme poétique, & qu'il a fait allusion à ces termes de Lucrece: (t) *sed acris Percussit thyrsa laudis spes magna meum cor.* Voyez Barthius (v).

(a) Le Scobliaste Dauphin avoit mis a la tête de son Lucrece la vie de ce Poète faite par Daniel Pareus, devant savoir que à quelques retranchemens près c'est mot à mot celle que Gifanus a composée.

(b) De Poësis Latinis p. 9.

(c) Decimo septimo anno aetatis virilem togam cepit illis Consulibus iterum quibus natus erat. Evenitque ut eo ipso die Lucretius poeta abstruse, encore qu'on le corrig' par ces paroles, ou plutôt à l'âge de 40. car outre qu'il faisoit dire 41. & non pas 40. on ne doit jamais se servir d'une telle disjonctive, à 36. ans, ou à 40. lors qu'il est constant que la premiere partie de cette proposition est fautive. Le P. Briet est dans le cas: il pose sans balancer la naissance de Lucrece à l'an de Rome 543. & sa mort à l'an 584. il n'a donc point dû avancer 2. opinions sur la durée de la vie. IV. Comme Crassus & Pompée ont été Consuls deux fois ensemble, c'est une faute que de marquer simplement qu'une telle chose est arrivée sous le Consulat de ces deux hommes. Il faut spécifier sous quel Consulat. V. Crassus & Pompée furent Consuls la premiere fois l'an de Rome 683. & non pas l'an 584. En VI. lieu ou il ne faisoit point parler de Virgile, ou il en faisoit parler comme Donat, qui marque que ce Poète prit la robe virile le même jour que Lucrece deceda. La plus grande force de la singularité consiste dans la rencontre du jour; le P. Briet l'énervé en se contentant d'observer que Virgile prit la robe virile l'année de la mort de Lucrece. VII. Ce fut (c) sous le 2. Consulat de Crassus & de Pompée, que Virgile prit cette robe l'an de Rome 698. il ne faisoit donc pas mettre à l'an de Rome 584. la mort de Lucrece. VIII. St. (d) Jérôme a dit clairement que Lucrece se tua à l'âge de 44. ans (e). Gassendi s'est étrangement abusé sur ce passage de St. Jérôme; il a cru que l'année de la mort y avoit été marquée. & non pas celle de la naissance, ce (f) qui lui a fait conclure que Lucrece étoit plus âgé que ce Zenon l'Épicurien, dont Cicéron & Atticus avoient été auditeurs. Monsieur Screech a mis la naissance de Lucrece à l'an 659. & la mort à l'an 702. & il pretend que Virgile vint au monde le jour que mourut Lucrece; ce qui pourroit faire croire à un secta-

(d) Fuguez à ces 8. fautes celle que le P. Briet a faite un peu après, disant qu'Ovide a donné à Lucrece l'épithete de *divyn*, *Carmina divini tunc sunt peritura Lucreti*, *Existeras cum dabit una dies.* Il y a *sublimis*, & non *divini*, dans Ovide de amor. lib. 1.

(e) Propria se manu interfecit anno aetatis quatuordecimo quarto. In Chronie. Eusebii.

(f) Aliquanto venustior, sed Rome, fuit T. Luere. Lucrece; ce qui pourroit faire croire à un secta-

(g) Thom. Creech in prefat. Lucretii.

(h) In 2. parte sylvarum vocatur *bulorum*, imprimée à Francfort in 8. l'an 1591.

(i) Pope Blount, Censura Authorum p. 39.

(m) Voyez ce qu'il dit de la mort de Cicéron p. 40.

(g) Thom. Creech in prefat. Lucretii.

\* Voyez la fin de cette remarque.

(b) De Poësis Latinis, l. 2. p. m. 657.

(i) In Theatro suo linguarum voce Lucretius.

(h) In 2. parte sylvarum vocatur *bulorum*, imprimée à Francfort in 8. l'an 1591.

(l) Pope Blount, Censura Authorum p. 39.

(m) Voyez ce qu'il dit de la mort de Cicéron p. 40.

(n) C'est celle des Scobliaste Dauphin de Lucrece.

(o) 751. au lieu de 701.

(p) Donatus in vita Virgilit.

(q) Thuan. Hist. lib. 112. pag. 686. ad ann. 1595.

(r) Chron. Eusebii.

(s) Stat. Silv. 7.

(t) Lucret. l. 2. v. 76.

(v) Lucret. l. 1.

(w) In *novi In Percussit thyrsa laudis spes magna meum cor.* Voyez Barthius.

d'Epicure. La même Chronique nous apprend, que cet Ouvrage fut corrigé par (D) Cicéron après la mort de l'Auteur. Jamais homme ne nia plus hardiment que ce Poëte la (E) providence divine; & cependant il a reconnu un je ne fai quoi (F) qui se plaît à renverser les grandeurs humaines. Et l'on ne sauroit nier

(D) *Fut corrigé par Cicéron.* ] Il semble que le Pere Bricet le croye puis qu'il se sert de ces paroles; *In suis versibus, avris quidem, sed valde Latinis, & Tullii lima dignissimis.* Quelques-uns (a) croyent qu'il a voulu dire que les poëtes de Lucrèce avoient besoin de passer par la lime de Cicéron, mais d'autres jugent qu'il a voulu dire qu'elles font honneur à Cicéron par qui elles ont été corrigées, ou qu'il paroît bien qu'elles ont passé par la lime de ce grand homme.

(E) *Ne nia plus hardiment la providence.* ] Car il entre en matière par cet impie debut.

(b) *Lucr.* Omnis (b) enim per se Divum natura necesse est  
lib. 1.  
v. 59.  
Immortali avo summa cum pace fruatur,  
Semota à nostris rebus, sejunctaque longè.  
Nam privata dolore omni, privata periculis,  
Ipsa suis pollens opibus; nihil indaga nostris,  
Nec bene promeritis capitur, nec sanguitur ira.

Il continue par donner des louanges infinies à Epicure qui avoit eu le courage d'attaquer la religion, & qui en avoit triomphé.

(c) *Ibid.* Humana (c) ante oculos foedè cum vita jaceret  
v. 64.  
In terris oppressa gravi sub religione:  
Que caput à cali regionibus ostendebat,  
Horribili super adpectu mortalibus instans:  
Primum Grajus homo mortales tollere contra:  
Est oculos ausus, primisque obistere contra:  
Quem nec fama Deum, nec fulmina, nec amittant  
Murmure compressit calum: sed eo magis acrem  
Virtutem irritat animi, confringere ut ardua  
Natura primus portarum claustra cupiret.

Quare religio pedibus subjecta vicissim  
Obvertitur; nos exaquat victoria calo.

Il dit dans le même livre qu'une des choses qui l'encouragent le plus, est la louange qu'il espere de meriter en traitant d'une matière toute neuve, & en rompant les liens de la religion (d).

(d) *Pri-* *(F) Un je ne sai quoi qui se plaît à renverser les*  
mum *grandeurs humaines.* ] Ayant parlé de la peur qui  
v. 100. *salut les Amiraux à la vue d'une tempête, il ajoû-*  
quod ma- *te que c'est en vain qu'ils font des vœux, tant il*  
gnis doceo *est vrai qu'une force occulte semble se jouer des*  
de rebus, *dignitez de la terre.*  
& arctis  
Religio-  
num ani-

(e) *Idem* *Summa (e) etiam cum vis violenti per mare venti*  
lib. 5.  
v. 1225. *Induperatorem classis super aquora verrit,*  
*Cum validis pariter Legionibus, atque Elephantis:*  
*Non Divum pavidas pates, animasque secundas?*  
*Nequequam: quoniam violento turbine sepe*  
*Concepit nibilo fectur minus ad vada lethi:*  
*Usque adeo res humanas vis abdita quadam*  
*Obvertit, & pulchros Fascis, savasque Secureis*  
*Proculcare, ac Ludibrio sibi habere*  
*videcur.*

Voilà un Philosophe qui a beau nier opiniâtrément la providence, & la force de la fortune, & attribuer toutes choses au mouvement ne-

cessaire des atômes, cause qui ne fait où elle va, ni ce qu'elle fait, l'exécution le contraint de reconoitre dans le cours ces évènements, une affectation particulière de renverser les dignitez éminentes qui paroissent parmi les hommes. Il n'est presque pas possible de reconoitre cette affectation, quand on étudie attentivement l'histoire, ou seulement ce qui se passe dans les pais de sa conoissance. Une vie médiocrement longue suffit pour nous faire voir des hommes, qui étant montez par une suite précipitée de bons succès à une haute fortune, retombent dans le neant par une suite semblable de mauvais succès. Tout leur réussissoit auparavant, rien ne leur réussit aujourd'hui; ils ont part à mille infortunes qui épargnent les conditions médiocres, posés pour ainsi dire au même chemin. C'est contre eux que la fortune paroît irritée, c'est leur ruine qu'il semble qu'elle ait conspiré, pendant qu'elle laisse en repos les autres hommes. Je ne m'étonne donc point que Lucrèce se soit aperçu d'une telle affectation, inexplicable selon ses principes, & très-mal aisée à expliquer selon les autres systèmes: car il faut demeurer d'accord que les phenomenes de l'histoire humaine ne jettent pas les Philosophes dans de moindres embarras, que les phenomenes de l'histoire naturelle. Ce qu'il y a de plus sensible dans l'histoire humaine, est (f) l'alternative d'élevation & d'abaissement dont je parle (g) (f) *Quid-*  
ailleurs, & qui au dire d'Esopé est l'occupation quid in  
ordinaire de la providence. Comment accor- *sum For-*  
der cela avec les idées d'un Dieu infiniment *tuna tulit*  
bon, infiniment sage, & directeur de toutes *ritura le-*  
choses. L'être infiniment parfait se peut-il plai- *bon; in-*  
re à élever une creature au plus haut faite de la *finiment*  
gloire, pour la precipiter en suite au plus bas *sage, &*  
degré de l'ignominie? Ne seroit-ce pas se con- *directeur*  
duire comme les enfans, qui n'ont pas plutôt *de toutes*  
bati un chateau de cartes qu'ils le desont, & *vat modi-*  
qu'ils le renversent? Cela, dira-t-on, est ne- *choses.*  
cessaire parce que les hommes abusant de leur *L'être in-*  
prospérité, en deviennent si insolens, qu'il faut *finiment*  
que leur chute soit la punition du mauvais usage *parfait se*  
qu'ils ont fait des faveurs du ciel, & la con- *peut-il plai-*  
solation des malheureux, & une leçon pour *re à élever*

nier que son Ouvrage ne soit parfemé de plusieurs (G) belles maximes contre les

eu besoin de cette leçon, & il n'y a nulle apparence que les siècles à venir soient moins exemts de cette vicissitude dont parloit Esope, que ceux qui ont precedé. Ainsi cette alternative ne porte point le caractère d'un être infiniment bon, infiniment sage, infiniment immuable. Je sai bien qu'on peut inventer mille raisons contre ces difficultez, mais on peut aussi inventer mille repliques: l'esprit de l'homme est encore plus fecond en objections qu'en solutions; de sorte qu'il faut avouer que sans les lumieres de la revelation, la Philosophie ne se peut débarrasser des doutes qui se tirent de l'histoire humaine. C'est aux Theologiens, & non pas aux Philosophes qu'il appartient d'aplanir cela. Les Poëtes du Paganisme recoururent à une hypothese qui fut fort goûtée des peuples: ils pretendirent que dans ce grand nombre de Divinités qui se mêlent du gouvernement du monde, il y en a qui portent envie aux hommes heureux, & qui pour apaiser le chagrin que cette envie leur cause, mettent tout en œuvre afin de perdre ces hommes-là. D'où vint que le Paganisme eut un soin tout particulier d'apaiser ces Dieux jaloux: la Déesse Nemesis qu'on se figuroit à leur tête, avoit autant de part qu'aucune autre Divinité aux cultes & aux honneurs de la religion, & lors même que l'on croyoit avoir été abatu, autant que ces êtres envieux eussent pu le souhaiter, on (a) les supplioit très-humblement de cesser leur persecution. Si on admettoit une fois cette hypothese, on expliqueroit pourquoi les grandeurs humaines sont plus exposées aux revers de la fortune que les conditions mediocres; chacun comprendroit la cause de l'affectation que Lucrece même n'a pu nier. Or de tous les systèmes de Philosophie, il n'y en a point qui succombe sans ressource, autant que celui d'Epicure, aux difficultez dont je parle. Lucrece ne savoit à quoi se prendre, il ne pouvoit se servir ni de l'hypothese des Poëtes, ni d'aucune sorte de moralité, car il ne donnoit aux Dieux aucune part au gouvernement de l'Univers, & il ne reconnoissoit dans nôtre monde aucun composé invisible, qui conût ou qui voulût quelque chose, & par consequent son *vis absita* quedam est une preuve convaincante contre lui-même. Il renversoit par là ses principes.

Je dirai en passant qu'il lui eût été très-facile, de concilier avec son système l'existence de ce qu'on nommoit Fortune, Nemesis, bons Genies, mauvais Genies. Il pouvoit laisser les Dieux dans l'état où il se les figuroit, contents de leur propre condition, & jouissant d'une souveraine felicité, sans se mêler de nos affaires, sans punir le mal, sans recompenser le bien &c. mais il pouvoit supposer que certains amas d'atomes, qu'il auroit nommez tout comme il auroit voulu, étoient capables de jalousie par rapport à l'homme, & capables de travailler invisiblement à la destruction des hautes fortunes. Il y a long-tems que je suis surpris que ni Epicure, ni aucun de ses sectateurs n'ayent pas considéré que les atomes qui forment un nés, deux yeux, plusieurs nerfs, un cerveau, n'ont rien de plus excellent que ceux qui forment une pierre (b), & qu'aini il est très-absurde de supposer que

tout assemblage d'atomes, qui n'est ni un homme ni une bête, est destitué de connoissance. Des qu'on nie que l'ame de l'homme soit une substance distincte de la matiere, on raisonne puerilement, si l'on ne suppose pas que tout l'Univers est animé, & qu'il y a par tout des êtres particuliers qui pensent; & que comme il y en a qui n'égalent point les hommes, il y en a aussi qui les surpassent. Dans cette supposition les plantes, les pierres sont des substances pensantes. Il n'est pas nécessaire qu'elles sentent les couleurs, les sons, les odeurs &c. mais il est nécessaire qu'elles ayent d'autres connoissances: & comme elles seroient ridicules de nier qu'il y ait des hommes qui leur sont beaucoup de mal, qui les deracinent, qui les coupent, qui les brisent, comme, dis-je, elles seroient ridicules de le nier, sous pretexte qu'elles ne voyent pas le bras & la hache qui les mal-traitent, les Epicuriens sont de même très-ridicules de nier qu'il y ait des êtres dans l'air ou ailleurs qui nous connoissent, qui nous font tantôt du mal, tantôt du bien, ou dont les uns ne sont enclins qu'à nous perdre, & les autres ne sont enclins qu'à nous proteger: les Epicuriens, dis-je, sont très-ridicules de nier cela, sous pretexte que nous ne voyons pas de tels êtres. Ils n'ont aucune bonne raison de nier les sortileges, la magie, les larves, les spectres, les lemures, les tafadets, les lutins, & autres choses de cette nature. Il est plus permis de nier cela à ceux qui croient que l'ame de l'homme est distincte de la matiere; & néanmoins par je ne sai quel travers d'esprit, l'existence des Demons n'est rejetée que par ceux qui tiennent que l'ame des hommes est corporelle.

(G) Belles maximes contre les mauvaises mœurs. ] Un savant Critique qui a travaillé sur ce poëme autant que qui que ce soit, en porte ce temoignage: (c) *Ambitionem etiam sine aetatis gravissimis versibus libro tertio & quinto reprehendit* (Lucretius). *Quam sanctis denique fuerit moribus Poëta testis est locupletissimus epus gravissimum, multisque praeclaris ad bonos mores commendandis alhortationibus illuminatum.* Ainsi on ne fait que penser du Pere Jesuite, qui a été soutenir (d) que tout le monde convient des mauvaises mœurs de Lucrece, lesquelles ajoutent-il, on ne voit que trop étalées dans son Ouvrage. C'est sur le temoignage de ce Jesuite que Mr. Baillet (e) a raison de debiter, que les vices, *uns ont trouvé mauvais que Lucrece n'ait point dissimulé plus qu'il n'a fait la corruption de ses propres mœurs, d'autant plus qu'il avoit moins d'occasion de la faire paroître.* Mais il est certain que ce Jesuite s'abuse, & qu'il n'y a rien dans le poëme de *verum natura*, d'où l'on puisse raisonnablement inferer que l'Auteur étoit debauché; tant s'en faut que l'on puisse dire qu'il y étale la corruption de ses propres mœurs. J'avoué qu'il y explique en termes fort sales (f) certaines choses qui concernent la generation, mais nos Medecins les plus estimez & les plus honnêtes n'en disent-ils pas pour le moins autant, dans les livres où ils traitent de ces matieres, & de plusieurs autres. Lisez les observations de Mr. Menjot, qui étoit de la religion, & un parfaitement honnête homme, lisez, dit-

H h h

je,

(a) Vos quoque Pergamez jam fas est parere genti, Dique omnes, quibus obstitit Ilium & ingens Gloria Dardania: Virg. Æn. l. 6. v. 63.

EPICURE a du reconnoître des Esprits en confonnannt confusement.

(b) Conferez avec ceci ce qui a été dit dans l'Article d'Hommes, p. 103. remarquez.

(c) Giffartius in vita Lucretii.

(d) Sed de vita hujus annis scriptores minus conueniunt, de infamia omnes & turpissimis moribus, quos nimis prodidit in suis versibus. Eulippus breviter de Poët. Lat. p. 10.

(e) Jugemens sur les Poëtes 10.2. p. 95.

les mauvaises mœurs. Ceux qui ont écrit sa vie assurent \* qu'il étoit parfaitement honnête homme. Quelques-uns veulent que l'invocation qui se trouve à la

je, la dissertation de sterilité, vous y trouverez des vers de Lucrece precedez d'une explication qui pour ne rien dire de pis, ne cede point aux vers mêmes.

(a) Antonomastice Mten-jouis, Dissertat. Patholegi-corum. parte 3. f. 41. Voyez aussi sa dissertation de favore uterino.

(a) *Causis etiam sterilitatis annumeratur incompotus inter cocundam motus, diem scilicet clunibus & coxendicibus sublevatis lumborum cristitudinis fluctuat, sive, ut dixit Martialis, \* vibrat sine hinc pruriens lascivos docih tremore lumbos femina in dōdis (Latini crissare, Græci πρῶρον) unde bellua à natura docta in congressu citrà ostēnav quietā perstint. Lucretius, † quem nescias utrumque inter Poetas an inter Philosophos numeres, hanc rationem reddidit*

\* 5. Epigr. gr. 79. † L. 4.

Nec molles opū sunt motus uxoris hīlum, Nam mulier prohibet se concipere atquē repugnat, Clunibus ipsa viri Venerem si læta retractet Atquē exostitō ciet omni pectore fluctus. Ejicit enim sulci rectā regione viāque Vomere, atque locis avērit feminis ictum. Idque suā causā confuerunt scorta moveri Nē complerentur crebrō, gravidæque jacerent.

Il y a une grande difference entre les Poëtes qui publient des saletés à la manière de Catulle & d'Ovide, & les Poëtes qui pour expliquer les effets de la nature sont obligés de se servir de mots obscènes. Lucrece doit être mis dans cette dernière classe, & par conséquent son stile ne peut point titer à consequence contre ses mœurs. Il n'en va pas de même de Catulle & de ses semblables, qui ne publient des ordures que pour faire l'histoire de leurs amours, ou qu'afin d'exciter le monde à la débauche la plus impure. En un mot Lucrece est un Poëte Physicien; & les autres sont des vers galans; il lui est permis de se servir du stile des Medecins, mais l'obscénité n'est point supportable dans des vers de galanterie. Je ne parle point du poëme où l'Abbé Quillet (b) apprend aux hommes à faire de beaux enfans; je n'ignore point les coups que Monsieur Baillet (c) lui porte; ainsi je m'abstiens de dire que si un Poëte Chretien, ne s'est point bani du nombre des honnêtes gens par les descriptions qu'il a données sur le sujet de la generation (d), Lucrece n'en doit point être banni.

(a) Voyez Mr. Baillet Jugem. sur les Poëtes, 10. f. P. 61. Ce poëme de l'Abbé Quillet a pour titre Gall. p. dia.

(c) Ibid. & p. 62.

(d) Ibid.

(e) Libet hac annotare quam verecunde, quam lætis verbis soleant poetæ rei venerere turpitudinem significare. Lamius in Horat. Ode 5. lib. 2.

Je ne me veux point prevaloir du temoignage de Denys Lambin. C'est un Auteur qui voulant prouver par des exemples (e) la pudeur avec laquelle les anciens Poëtes devoient ce qui concerne l'exercice Venerien, allegue entre autres passages celui de Lucrece que j'ai cité ci-dessus \*. Ad genera verecundiora redeo. Pindarus Apollinis cum Cyrena concubitum narrans, ita testis verbis utitur, ut ne virginales quidem aures eis offendi posse videantur hoc modo, ἦρα δὲ ἐν λειπέων κίβητι μολύβδου ποταμῶν, &c. id est, licet ne ex ejus cubili suavem herbam tondere? & ibid. de Antei filia, quam pater optime curreati premium proposuerat, χρῆσασθεραυὸς ἢ οἱ ἕβας κάρπῶν ἀποσπῶν? ὡς δὲ ἐλαίου ἕδρανον, id est, curiosos autem sterentem ei pubertem aurea fructum decerpere volebant, in extr. Lucret. lib. 4. de muliere

motum adhibente in concubitu. Ejicit enim sulci recta regione, viaque Vomere, atque locis avērit feminis ictum. Ce qui m'empêche de me prevaloir de ce temoignage, est que Lambin se connoissoit peu en delicateité sur ce chapitre; car nous regarderions aujourd'hui comme quelque chose de très-grossier, les expressions qui seroient semblables à celles qu'il cite. L'un des exemples de Pindare contenus dans les paroles que j'ai copiées répond à cette expression Françoisise, ils vouloient lui ôter la fleur de sa virginité. Les exemples qu'il cite d'Homere (f) sont pour la plupart aussi forts que les expressions de copulation charnelle, & de cohabitation, que les Notaires de village n'oseroient presque plus insérer dans les contrats de mariage, comme on faisoit autrefois. Il nous allegue encore ces mots d'Horace. Inachiam ter nocte potes, où dit-il, verbum in quo turpitudō & obscenitas inest tacetur: mais encore que deux (g) Poëtes nâti de Vire en Normandie ayent usé de la même suppression qu'Horace en traduisant ces paroles, leur traduction ne laisse pas d'être sale. Je laisse à dire que l'ode dont Lambin a pris cet exemple d'une si honnête conduite, fournit un exemple tout contraire peu après.

Inachid (h) Langues minis, ac me. Inachiam ter nocte potes: mihi semper ad unum Mollis opus: percat male, quæ te Lesbis, quarerit taurum, monstravit inertem! Cum mihi Cans adesset Amyntas, Cujus in indomito confrancior inguine nervus, Quam nova colibus arbor inhaeret.

Ne nous fions donc point à Lambin; il n'est point juge competent: ce qu'il appelle expressions chastes & honnêtes, ne se souffre point aujourd'hui dans les pieces de poésie galante, dans un Ouvrage de bel esprit, dans un sermon, dans une harangue. Il n'y a que des Physiciens, ou des Avocats, ou ceux qui sont des relations historiques, ou un Dictionnaire &c. qui les puissent louablement employer.

Finissons par le bel élege qu'un excellent Commentateur de Lucrece vient de lui donner. Rien ne prouve mieux ce que je viens d'affirmer dans le texte de cette remarque. Hinc calunnia ita profugata succedit alia elatior aspectu, & voce truculentior; clamitans vesanum esse, immodestum, impium, voluptatis magistrum pour peu-omniū denique spurcitiō, qua decet porcum ex Epicuri grege, inquinatum: Ego vero nunquam animon meum iradere potui ut credam, Pomporii Attici, castissimi viri familiarum, utriusque Cicetoni's delicias, & excimum suæ aratus ornamentum tot vitis (de impietate aprior erit dicendi locus) sedatum: Testes igitur quero, sed nullibi inveniam, scripta vobro, at in illis omnia longe dissimilia; multa adversus mecum sortiter, in temporiam severè, libidinem castè disputantur, que Lucretii, hortari ad virtutes, ab avaritia, ambitione, luxuria possint detertere pluma: & qui ad illius precepta vitam moreque componi, illum privati habebunt integerrimum amicum, civem (i) Respu-blica.

(f) Eodem modo cum canquam committatur. Misa dicitur. Cum colectum habuit commu-nem. Lambin. ibid.

(g) Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux, freres.

(h) Horat. epod. 12. Les freres le Chevalier d'Agneaux ont ainsi traduis: Plus qu'Inachie au choc je te sens vain. Tu peux trois coups le faire à Inachie. Un seul

toujours mol tu me vas touchant. Ecce. Le teste est trop sale pour être mis ici.

(i) Thomas Creech in prefatione præfatione Lucretii, editi à Theatro Sbrldonis in 1695. in 8.

la tête (H) de son poëme soit propre à montrer qu'il s'est contredit, & que dès la premiere ligne il a quitté son systême. Ils auroient (I) raison, s'il étoit vrai que

(H) Que l'invention qui se trouve à la tête de son poëme. ] Mr. le Baron des Coutures (a) observe que cette invocation a surpris beaucoup de savans, comme contraire à la doctrine d'Epicure. Lambin, ajoute-t-il, cite un Florentin qui prend en avoir trouvé la raison, parce que ce Philo-  
 sophé ayant soutenu que nos crimes n'attiroient point la colere des Dieux, non plus que nos bonnes actions leurs bienfaits, il admettoit néanmoins les prieres, & vouloit qu'ils écoutassent celles des hommes. Je n'examine point si sous pretexte qu'Epicure a fait profession d'honorer les Dieux, il est permis de conclure qu'il a fait aussi profession de les invoquer, & d'attendre qu'ils exauceroient ses prieres. Il n'y a nulle consequence de l'une de ces deux choses à l'autre. On peut estimer, respecter, venger un être à cause des perfections de sa nature, sans pourtant lui adresser des prieres, & car on pourroit être persuadé qu'il ne se mêle de rien, & qu'il ne dispense ni les biens ni les maux. Je n'examine point non plus si Epicure n'a fait semblant d'honorer la Divinité, que pour s'exempter des peines établies contre l'athéisme. Je renvoie mon Lecteur au (b) Traité du Savant M. du Rondel. Mais j'ose bien assurer que Lucrece n'a point invoqué la Déesse Venus, pour se conformer aux principes que ce Florentin attribué à Epicure, que les Dieux sont dignes de nos prieres encore qu'ils ne gouvernent pas le monde. Je ne suis pas du sentiment de Lambin, (c'est Mr. le Baron des Coutures (c) qui parle) qui applaudit à ce Florentin, lui-même il explique pas mieux la chose, en adjoignant que Lucrece ne s'est peut-être adressé à Venus que suivant la coutume des Poëtes, & que ce n'est point en qualité de Philosophe qu'il pretendoit que ses charmes obtiendroient de Mars la paix, que les Romains souhai-toient, ou peut-être qu'Epicure mettant le souverain bien dans la suite de la douleur, s'estoit adressé à la maîtresse des plaisirs, ou parce qu'enfin elle estoit mere d'Enée, d'où sortoit le fondateur de Rome; pour moy je soutiens que Lucrece ne s'est point éloigné du sentiment d'Epicure, en invoquant Venus, ce n'est point une saillie de Poëte ny une reconnaissance Romaine, c'est une réflexion de Philosophe: Il n'a point regardé la Maîtresse de Mars comme une Déesse, puisque lui-même dans son second livre dit, que Bacchus & le vin, Ceres & le bled sont les mêmes choses: Il ne s'est pas non plus imaginé que Mars fût un Dieu, mais comme il écrivoit un poëme de la nature des choses, pouvoit-il mieux s'adresser qu'à la generation qu'il entend par la mere des Amours, & que tous les Naturalistes ont connu pour cet appetit secret qui a esté donné à chaque espece pour sa propagation. Cela n'ôte point la difficulté, car il est sûr que Lucrece considère Venus selon les idées de ceux qui la prenoient pour une Déesse. Il ne la regarde point comme la passion naturelle qui porte les sexes à s'unir, car selon cette notion Venus n'est pas plus la mere d'Enée, que la mere d'Epicure, & néanmoins il la designe d'abord par l'épithete d'*Aeneadam genitrix*. Ce qu'il y a de plus raisonnable, ce me semble, est de dire que tout ceci n'est qu'un

jeu d'esprit. Lucrece voyant que tous les Poëtes invoquoient les Muses au commencement d'un grand Ouvrage, ne voulut pas que son poëme fût privé d'un ornement de cette espece: il debuta donc par invoquer Venus, comme la divinité la plus convenable à un Physicien. Mais il ne pretendit nullement que ce fût un acte de religion, ni que la Venus qu'il combloit de tant d'éloges fût un être qui entendit rien. C'est ainsi qu'il invoque (d) dans un autre endroit la Muse Calliope, sans pretendre s'adresser à aucun être intelligent. Il n'a donc rien fait contre ses principes. J'aurois autant accuser Lipse d'avoit fait un acte d'idolatrie payenne, par les vers (e) qu'il adressa à la Planete de Venus en faveur de son jardin, que d'imputer à nôtre Lucrece d'avoit fait un acte de religion, par la priere qu'il adressé à la mere d'Enée. Notez qu'une infinité de Poëtes Chrétiens, mille fois plus ennemis de tous les Dieux du Paganisme que Lucrece ne l'étoit, invoquent souvent les Muses ou Bacchus dans leurs poëties. C'est pour imiter les anciens, & non pas pour faire aucun acte de religion, car ils ne songent point alors à invoquer Dieu.

Au reste le Florentin dont parle Mr. des Coutures est le docteur Pierre Victorius. Mr. Minutoli m'en a écrit l'an 1693. Voici ses paroles plus amplement que je ne les ai rapportées dans l'article d'Epicure. Il y a dans le même recueil à la page 19. une lettre de Petrus Victorius à Jean della Casa Archevêque de Benevent, qui roule sur la question si le Poëte Lucrece, qui dans le commencement de son poëme, me invoque Venus, ne peche pas en cela contre la doctrine d'Epicure son patron, & si ce-la est compatible avec cette inaction qui est attribuée aux Dieux par ce Philosophe. Mr. du Rondel dont je n'ai pas lu l'Ouvrage qui fait l'apologie d'Epicure à cet égard, fait mention de cette difficulté, & cite-t-il cette lettre? Tycho Brahé fut consulté sur cette question par Hâc Pontanus l'an 1596. & répondit pertinemment. Ad questionem illam Josephi, dit-il, (h) & nonnihil Criticam antiqui Lucretii, cum is sectam Philosophorum Deos eorumque providentiam inficiantium prosteretur, Venerem nihilominus, Aeneadam genitricem, prius mordio sui operis, ejusque opem imploret, non habeo serio dicere, quomodo hac resolvenda sit, à Leida siquidem non ad Veneris fidem caeleste, quod non una cum ceteris subinde scrutatur, sed ad terrestrem illam Venerem, Aeneadam, uti fingebant Poëta, matrem, & aliorum quoque hominum genitricem pertineat. . . . (i) Si quid tamen in his nostri valent lusus, crediderim Lucretium ad imitationem aliorum Poëtarum sic exorsum esse, non quod revera aliquam Deam, qua Venus appellaretur, aut ulla alia numina statureret. Idcirco sub hoc nomine voluptatem corporis, quam etiam Deum subinde nuncupare non veretur, intellexisse arbitror.

(I) Ils auroient raison si . . . cette priere fût autre chose qu'un jeu d'esprit. ] Avant que d'abandonner cette matiere, il faut que je dise que si Lucrece avoit invoqué ou Venus ou Callio-

(a) Remarques sur le 1. livre de Lucrece, au commencement, pag. 340.

(b) Jacob. Rondellus, de vita & moribus Epicuri, Amstelod. 1693: in 12. Voyez l'article Epicure remarque K.

(c) Ubi supra pag. 343.

(d) Tibullus lib. 6. p. 91.  
 (e) Venus invenit Calliope, fin de la lettre de la 1. centurie.  
 (f) Pag. 1090. col. 21.  
 (g) C'est le volume des lettres recueillies par Jean Michel Benius.  
 (h) Voyez les loires publiées par Mr. Mattheus l'an 1695. in 8. pag. 162.  
 (i) Ibid. p. 163.

que cette priere fût autre chose qu'un jeu d'esprit. On pretend qu'il a été disciple (K) de Zenon. Ceux qui ont critiqué cela n'ont pas trop bien réussi.

Nous

St Epi-  
cure a  
pu accor-  
der son  
système  
avec le  
culte pu-  
blic, &  
tromper  
les Athé-  
niens.

(a) Nam  
tu sola po-  
tes tran-  
quilla pace  
juvare  
Mortalis:  
quoniam  
belli fera  
moerora  
Mors  
Armipos-  
tens regit:  
in gre-  
mum qui  
sepe tuum  
se  
Resicit,  
aeterno  
devinctus  
vulnere  
amoris.  
Lucret. lib.  
1. v. 32.

(b) Voyez  
la remar-  
que E,  
lettre.

\* Miror  
cur Ana-  
xagoras  
res factus  
fit quia  
solum esse  
dixit lapi-  
dem, ar-  
dentem,  
negans  
utique  
Deum,  
cum in ea-  
dem civi-  
tate gloria  
floruerit  
Epicurus,  
vixerit-  
que secu-  
rus non so-  
lum solum  
vel illum  
viderum  
Deum esse  
non cre-  
dens, sed  
nec ju-  
vem nec  
illum  
deorum  
omnino in  
mundo  
habitare  
conten-  
dens, ad  
quem pre-  
ces homi-  
num sup-  
plicatione-  
neque  
perve-  
niant.  
August de  
civitate Dei  
lib. 18.  
c. 41.

pe, avec la persuasion que sa priere lui procure-  
roit quelque bien, il se seroit contredit d'une  
maniere tout à fait indigne non seulement d'un  
Philosophe, mais même d'un homme medio-  
crement capable de raisonnement. Car à peine  
a-t-il fini cette prétendue invocation de la Maî-  
tresse de Mars (a), qu'il établit pour principe  
que les Dieux ne se couloient, & ne se mêlent  
de rien (b), & dans tout son livre il prend à  
tâche d'expliquer les phénomènes de la nature  
par le mouvement des atomes, & de refuser  
ceux qui y sont intervenir le ministère des  
Dieux. On ne peut point inferer de là ni qu'il  
n'ait point cru leur existence, ni qu'il n'ait point  
eu du respect & de la veneration pour eux,  
car selon ses principes il n'est point absurde qu'il  
se soit formé des êtres beaucoup plus parfaits  
que l'homme, & contents de leur condition,  
& nullement curieux ou de faveur, ou de re-  
former les actions & les affaires d'autrui : &  
comme il est très-certain que nous admirons  
avec beaucoup de veneration le mérite de quel-  
ques grans hommes, sans avoir jamais reçu  
d'eux aucun bienfait, ni sans en attendre au-  
cun faveur, ou en craindre nul mauvais offi-  
ce, rien n'empêche que les sectateurs d'Epi-  
cure n'ayent effectivement veneré les Dieux.

Mais on peut très-bien inferer du système de  
Lucrece, que cet homme n'a point dû les invo-  
quer, & qu'il a dû regarder comme une chose  
très-inutile tout le culte de religion qui se pra-  
tiquoit dans Rome, les vœux, les sacrifices,

les fêtes &c. Il se présente ici une reflexion à  
faire sur la conduite des Prêtres Athéniens par  
rapport à Epicure. Ils ont fait punir en divers  
tems les Philosophes qu'ils accuôient d'Atheîs-  
me, & ils firent un grand procès à Aristote pour  
un simple acte de profanation \*. D'où vient  
donc qu'ils ne harcelèrent point Epicure? Fut-  
ce à cause qu'il ne se brouilla jamais avec eux  
par quelque intérêt personnel, par quelque of-  
fense personnelle, comme avoient fait peut-être  
ceux qu'ils poursuivirent, & que peut-être ils  
n'accusèrent d'irreligion que pour contenter  
leurs passions particulières, sous le manteau de  
la pieté? Fut-ce à cause qu'Epicure eut la po-  
litique de se conformer au culte public, & de  
l'approuver hautement? Je croi bien qu'ils étoient  
capables de se contenter de l'extérieur, com-  
me l'on fait aujourd'hui, sans vouloir fouiller dans  
les pensées : mais ne faloit-il pas comme au-  
jourd'hui que cet extérieur fût conservé jusques  
dans les livres, & dans les leçons? Souffri-  
roient-ils qu'on dogmatifât dans son Ecole, le  
contraire de ce qu'on disoit dans les rues &  
dans les temples? Il est difficile de s'imaginer  
cela. Cependant le système d'Epicure comba-  
toit formellement & clairement le culte des  
Dieux, tel que les Athéniens le pratiquoient : il  
ne pouvoit compatir qu'avec l'estime, le respect,  
les louanges des Dieux, & nullement avec les  
prieres, les sacrifices, & les actes de penitence.  
Ainsi tous les inconveniens que l'on pouvoit  
craindre de l'Atheîsme, l'anéantissement de  
la confiance en la protection du ciel, la des-  
truction de l'esperance d'être heureux en bien

vivant, & de la peur d'être malheureux en vi-  
vant mal; tous ces inconveniens, dis-je, sans  
en excepter un seul, couloient aussi naturel-  
lement & aussi nécessairement de la doctrine d'E-  
picure, que de la doctrine des Athées. Les es-  
prits les moins pénétrés comprennent très-bien,  
que tous les usages de la religion sont fondez  
non pas sur le dogme de l'existence de Dieu,  
mais sur le dogme de sa providence : puis  
donc qu'Epicure a été souffert dans une ville  
où l'on punissoit les Athées, il s'ensuit que l'ac-  
ception de personnes y avoit lieu, & qu'on y  
avoit double poids, & double mesure; ou que  
les Athéniens si fins & si delectés dans le reste,  
étoient fort stupides sur le chapitre de la reli-  
gion. Us se laissoient jouer comme des enfans;  
ils ne s'apercevoient pas qu'en dogmatifant com-  
me Epicure, on se moquoit d'eux si l'on pro-  
testoit que l'on aprovoit l'usage des sacrifices,  
& des prieres, & toutes les autres parties du  
culte public. Cette raison là me paroîtroit forte,  
pour prouver que ce Philosophie a dogmati-  
sé la providence de Dieu, comme le pretend  
Mr. du Rondel, elle me paroîtroit, dis-je,  
bien forte, si je ne voyois que Lucrece comba-  
tant manifestement la providence, sans detour  
ni équivoque, & sans qu'on pût former pour  
lui les apologies que l'on forme pour Epicure, à  
véu dans une entiere tranquillité à Rome, vil-  
le qui n'étoit pas moins jalouse de la religion, ni  
moins severe contre les impiés, que le peuple  
Athénien. Notez en passant que les bonnes  
mœurs de tout homme qui reconoit comme  
Lucrece l'existence, la sainteté, le bonheur,  
l'immortalité de Dieu, sans reconoitre sa pro-  
vidence, sont une aussi bonne preuve de cer-  
te these, l'Atheîsme n'est pas nécessairement  
conjoint avec les mauvaises mœurs, que la preuve  
que l'on tiroit de la bonne vie de ceux qui  
nierent tout à la fois la providence de Dieu &  
son existence : car il est visible que la foi de l'ex-  
istence, sans la foi de la providence, ne peut pas  
être un motif à la vertu, ou un frein contre le  
vice.

(K) Disciple de Zenon. Ceux qui ont criti-  
qué cela. Si l'on admet une fois le sentiment de  
ceux qui disent que Lucrece fut envoyé à Athè-  
nes pour y étudier, on ne pourra guere revo-  
quer en doute qu'il n'ait été l'un des disciples  
de Zenon, le chef de l'école d'Epicure en ce  
tems-là. Aussi voyons nous que Lambin &  
Gifanius joignent ensemble ces deux opinions :  
(c) Credibile est Lucretium . . . sese Athenas  
contulisse ibique Zenonem illum Epicureorum Co-  
ryphaum audivisse. Voilà ce que dit Lambin, &  
voici les paroles de Gifanius : (d) Praerant bor-  
tis eo tempore Zeno acriculus ille senex & Pha-  
drus homo, ut Cicero ait, humanissimus, itaque  
his videtur usus preceptoribus Titus, quos etiam At-  
ticius paulo licet hoc poeta grandior audivit. Mr. le  
Baron des Coutures a suivi les mêmes traces : (e) Dans  
est vraisemblable, dit-il (e), que Lucrece . . .  
alla à Athènes, où Zenon qui étoit l'honneur de la  
secte Epicurienne s'étoit acquis une estime generale.  
On a inferé dans la Bibliothèque universelle (f)  
une lettre qui contient quelques remarques con-  
tre

(c) Lambi-  
nus in vita  
Epicuri.

(d) In vi-  
ta Epicuri.

(e) Dans  
la vie de  
Lucrece.

(f) Tome  
22. p. 157.

tre

Nous dirons en refusant (L) Mr. Moreri, & quelques autres (M) Ecrivains, plusieurs choses qui concernent Lucrece. Ceux qui desirent de savoir les éloges, qu'on lui a donnez, n'ont qu'à consulter les Auteurs que Barthius \* nous indique. Mr. Creech vient de nous donner une édition † de ce Poëte, accompagnée d'une excellente paraphrase & de belles notes.

LUGO

tre ce Baron. La dernière est celle-ci. Enfin la 5. bénué est que Zenon est dit avoir été l'honneur de la secte Epicurienne, au lieu qu'il est reconnu pour le chef des Stoïciens. Le censeur n'a pas pris garde qu'il y a eu plus d'un Zenon : il a cru qu'on avoit voulu parler du fondateur des Stoïques, & sur ce pied-là il devoit trouver dans les paroles qu'il critiquoit une insigne faute de chronologie dont il ne parle pas. Zenon le Chef des Stoïciens mourut la 1. année de la 129. Olympiade; il faut donc dire que sa mort a précédé de plus de 160. ans la naissance de Lucrece. On devoit donc soupçonner que l'Auteur que l'on censuroit avoit eu en vue un Zenon différent du fondateur des Stoïques, & si ce soupçon avoit engagé à quelques recherches, on auroit trouvé un fameux Epicurien nommé Zenon (a), qui enseignoit dans Athenes au tems de Lucrece.

(a) Il étoit de Sison. Voyez Fenjus de Scripor. Histor. Philosph. p. 112.

(L) Entesutant Mr. Moreri. ] I. Il ne devoit pas dire que notre Poëte s'appelloit T. Carus Lucrece. Carus n'étoit point son nom, mais son surnom, cognomen. II. Par ces mots Romain de nation, Moreri a voulu dire sans doute que Lucrece étoit né à Rome. C'est mal exprimer la pensée; car où est l'Auteur exact qui seroit difficile de fournir que Cicéron & Tite Live sont Romains de nation, comme Demosthene & Thucydide sont Grecs de nation? III. On n'a nulle preuve que Lucrece soit né à Rome; il ne faisoit donc pas lui donner affirmativement cette patrie, comme a fait Moreri. IV. Encore moins faisoit-il dire, que Lucrece temoigne lui-même qu'il étoit natif de Rome. Je n'ai trouvé dans Lucrece qu'un passage sur quoi l'on se puisse fonder, pour dire qu'il se donne cette patrie, mais ce passage n'est d'aucune force. Le voici,

(b) Lucret. lib. 1. circa init. (c) Lambinus & Gifanuis in vita Lucretii. Thom. Creech. Profas. Lucretii Oxonii editii 1695.

Funde, (b) petens placidam Romanis incluta pacem, Nam neque nos agere hoc patrias tempore iniquo Possumus aquo animo.

Cicéron, Tite Live, Florus, Seneque n'eussent point parlé autrement, eux qui étoient nez hors de Rome. Tous les habitans d'un pais pourroient dire dans un tems de guerre civile leur patrie est affligée, encore que le lieu particulier de leur naissance fût exempt du malheur public. De plus (c) s'avans hommes que Moreri ont affirmé ce qu'il affirme : Mr. Morhof plus sage qu'eux, me dira-t-on, s'est servi de la particule peut-être; mais il est sûr que son forte se rapporte à un autre doute; nous le pouvons donc compter entre ceux qui disent positivement que Lucrece vint au monde dans Rome (d) même. V. Il ne faisoit pas affirmer que les parens de Lucrece l'envoyent étudier à Athenes. Il y a, je l'avoüe, beaucoup d'apparence à cela, mais enfin puis qu'on n'en a nulle preuve, il n'en faisoit parler qu'en conjecturant, ou tout au plus il se faisoit contenter de dire qu'on n'en

doutoit point. C'est ce qu'a fait Gifanuis (e). Adolescentulus autem, dit-il, quin à parentibus, foris 1695. seu propinquis, considerata ejus ad bonas artes nata panè divina indole, Athenas more patrio sit missus, Athenas non ita pridem à P. Sulla crudeliter vastatas, non dubito, postulat hoc Romanorum consuetudo, ac doctrina ratio. VI. Il n'est pas vrai que Velleius Paterculius & Cicéron ayent dit, que l'éloquence de Lucrece le rendoit le plus sublime des Poëtes de son tems. Cicéron ne parle qu'une fois de lui, & on ne fait pas encore certainement si les louanges qu'il lui donne sont grandes ou mediocres, car on est fort partagé sur la leçon de son passage (f); les uns (g) y trouvent qu'il n'y avoit pas beaucoup d'esprit ingenii, dans le poëme de Lucrece; mais que néanmoins il y avoit beaucoup d'art; les autres (h) y trouvent que cet Ouvrage brilloit de grands traits d'esprit, & que néanmoins l'art y paroïssoit beaucoup. Se rongeant tant qu'on voudra à la leçon la plus favorable, on ne trouve point que Cicéron dise ce que Moreri lui attribue. Quant à Velleius Paterculius il s'est qu'il fut contenté de mettre Lucrece dans la liste des grands esprits, (i) eminentium ingeniorum notare tempora : il n'en a rien dit de particulier. VII. Ce n'est pas une petite faute que de dire qu'une femme nommée Lucilia, fit avaler à Lucrece un philtre amoureux qui le fit tomber dans une étrange frenesie. C'est avoir omis une circonstance capitale, savoir qu'on dit que (k) Lucilia étoit femme de Lucrece. VIII. Il n'est pas vrai que Cicéron dise, que Lucretius Offella étoit plus propre à faire des harangues qu'à prononcer des jugemens : il l'a fait plus propre à haranguer (l) qu'à plaider des causes, (m) aptior concionibus quam judiciis. IX. Cicéron, Velleius Paterculius, & Cesar ne parlent point d'un autre qui étoit apparemment frere ou oncle du Poëte. Il est bien vrai que celui dont Cicéron & Cesar parlent, celui-là dans ses lettres (n) à Atticus, celui-ci dans la guerre civile, est le même homme; mais celui dont Velleius Paterculius parle est différent de celui-là, au sens (o) C'est à ment de Lambin, qui en se servant d'un peut-être le confond avec Lucretius Offella, homme plus propre à haranguer qu'à plaider des causes. J'ai déjà dit (p) mon sentiment sur cette pensée de Lambin.

† Impri. inée à Ox. ford 1695. in 8. (c) Ubi supra. (f) Lucretii poë. mata, ut scribitis. (g) Ubi sunt multus luctu minibus ingenii, multa tamen artis. (h) Cicero ad Quintum fratrem 1. 2. fol. 105. A. Quæques-uns pressentendent que l'usage de ces termes n'est pas ita. (i) Char. les Estienne, Glensorp, Lloyd, Hoffmann, Baillet, Pope blonne. (k) Tana: quibus, le Baron des Coutures. (l) Lib. 2. c. 36. (m) C'est à elle qu'on applique ces paroles Livia vi. rum suum occidit quem nemois odes. (n) Lucretius fait dire à Lambin, que l'élocution de Lucrece est preferable à celle de Cesar, & de Cicéron. (o) quem nemois amaceron. (p) Hoc non dubitanter affirmat. Sen. que, mabo nullum in tota lingua latina scriptorem Lucretio n'en font point.

(L) Mr. le Baron des Coutures dans la vie de Lucrece dit, plus propre à être Juge que grand Orateur. (m) Cicero in Bruto, pag. m. 291. (n) Epist. 4. lib. 8. (o) Dans la remarque A. (p) Lambinus in vita Lucretii sub fin. Voyez aussi ses notes sur Horace O. d. 5. lib. 2.

H h b 3

LUGO (FRANÇOIS DE) frere aîné du Cardinal de ce nom, duquel je parle ci-dessous, nâquit à Madrid l'an 1580. & se fit Jésuite à Salamanque l'an 1600. Il se plaçoit tant à s'humilier, qu'après avoir enseigné la Philosophie, il demanda à ses Supérieurs l'emploi d'expliquer les rudimens de la Grammaire, ce qu'il obtint. Ayant en suite enseigné la Theologie, il demanda d'être envoyé dans les Indes, afin d'enseigner le Cathéchisme & la Grammaire aux Infideles. Mais on l'employa à des choses plus relevées; on lui donna une chaire de Theologie dans la ville de Mexique, & dans celle de Sainte Foi. Comme il vit que les charges qu'on lui donneroit en ce pais-là ne repondroient point à l'humilité où il vouloit vivre, il demanda qu'on le renvoyât en Espagne. Il perdit en y retournant la plus notable (Z) partie de ses Commentaires sur la Somme de Thomas d'Aquin. Il fut député à Rome par la Province de Castille, pour assister à la huitième Assemblée generale des Jésuites, & il s'arrêta là après la clôture de cette Assemblée pour y exercer deux charges, celle de Censeur des livres que les Jésuites publioient, & celle de Theologien du General. Mais voyant que l'on faisoit de jour en jour plus de cas de lui, depuis que son frere étoit Cardinal, il s'en retourna en Espagne, où il fut Recteur de deux Colleges. Il mourut le 17. de Decembre 1652 \*. Il est Auteur de plusieurs (Z) Ouvrages. Si l'on ne veut pas croire ce qu'on vient de lire de l'humilité de ce Jésuite, je n'en ferai point de procès aux incredules.

\* Tiré de Natanael Sornel. Societ. Jesu p. 255.

(a) Passant par Florence par vous rencontré un Commentaire de Victorius sur un livre d'Aristote, dans lequel ce Commentateur chagrin accuse Virgile, qu'elle est prise, bon Dieu! & quels attentats! de prendre des mots pour les autres, & d'être moins par ce moins Latin que Lucrece. Bidez 3. de l'ense à Menandre p. m. 405. des ouvrages divers.

(b) Morhof, de Patria Liviana pag. 156.

(c) Borrichius de Poësis Latinus f. 45.

(d) Osmast, pag. 557.

(e) Natanael Sornel Biblioth. Societ. Jesu pag. 255.

LUGO (JEAN DE) Jésuite Espagnol & Cardinal, nâquit à Madrid le 25. de Novembre 1583. Il se disoit pourtant de Seville, parce que son (A) pere y faisoit sa residence ordinaire. Dès l'âge de trois ans il fit paroître son esprit, car il favoit lire les imprimez & les manuscrits. Il soutint des theses à quatorze ans, & il fut envoyé à Salamanque aussitôt après pour y étudier en Jurisprudence. A l'imitation de son frere aîné, & nonobstant les oppositions de son pere, il se fit Jésuite le 6. de Juillet 1603. Il acheva son cours de Philosophie chez les Jésuites à Pampelonne, & il étudia en Theologie à Salamanque. Après la mort de son pere il fut envoyé à Seville par ses Supérieurs, pour se mettre en possession de son patrimoine qui étoit fort considerable. Il le partagea du consentement de son frere entre les Jésuites de Seville, & les Jésuites de Salamanque. Il regenta

cretio latine melius esse locutum: non M. Tullii, non C. Cæsaris orationem esse puriorem. C'est à Pierre Victorius que l'on pourroit imputer quelque chose de semblable, car il preferoit hautement (a) Lucrece à Virgile. Il est surprenant après le passage qu'on vient de voir, que l'on accuse Lambin de dire qu'il trouve mechante la latinité de Lucrece. (b) Quo respexit forte Dionysius Lambinus cum Lucretium malum latinum avian-torem vocat, qua tamen cum sententia ille immine audiendus est. Borrichius suppose que Ciceron, Aulugelle, & Scaliger ont loué Lucrece de s'être servi d'une très-pure latinité, (c) Certe purissima latinitatis esse omnia in confesso est. . . Laudaturque hoc nomine Ciceroni, Gellio, Scaligero, aliis. Nous avons vu ci-dessus que l'éloge de Ciceron n'a nul raport à la pureté du stile. Glandorp (d) se trompe, quand il suppose que Lucrece a suivi les sentimens d'Empedocle: s'il avoit pris garde au 1. livre de Rerum natura où Empedocle est réfuté, il n'auroit point dit cela.

(Y) La plus notable partie de ses Commentaires. Il pensa être pris lui-même par les Hollandois. Duni navigat in Hispaniam classe ab Hollandis intercepta, ipse quidem in terram evasit in Insula Cuba, sed maxima pars commentariorum suorum in totam summam Theologicam Sancti Thoma jacturam fecit (e).

(Z) Il est Auteur de plusieurs Ouvrages. On en va voir les titres, & on conoitra par là qu'il a écrit sur les mêmes choses que son frere, Commentarii in primam partem S. Thoma de Deo, Trinitate, & Angelis, à Lion 1647. deux volumes in folo. De Sacramentis in genere, bap-

tisimo, confirmatione, & Sacra Eucharistia, à Venise 1652. in 4. Disertus prævius ad Theologiam moralem, sive de principis moralibus actuum humanorum, à Madrid 1643. in 4. Quaestiones morales de Sacramentis, à Grenade 1644. in 4. (f):

(A) Parce que son pere faisoit sa residence ordinaire à Seville. Il exerçoit une charge assez honorable; je la nommerois si je savois comment elle a nom en (g) Espagnol; mais ne le sachant pas je me servirai des termes Latins de Dom Nicolas Antonio; (b) Joannes de Lugo, Joannes filius civis & Jurati (quomodo secundi subfelli decuriones vocant) Hispanensis. Les Etats du Royaume ayant été convoquez à Madrid, il y assista comme (t) Deputé de sa patrie; il se maria dans la même ville avec Therese de Quiroga, & il y eut (h) le fils qui fait le sujet de cet article. Ce fils eut raison de se surnommer Hispanensis, plutôt que Madritensis, car lois qu'une femme accouche pendant le cours d'un long voyage, on ne donne point pour patrie à son enfant le lieu où il naît, mais le lieu où son pere & sa mere sont établis. On en use de même envers les enfans d'un Ambassadeur, nez dans le lieu où il exerce son ambassade. Ils sont censéz nâître du lieu où leur pere residetoit, s'il n'étoit pas Ambassadeur; & parce qu'il est absent pour des affaires publiques, republica causa, ils ont part aux privileges de ceux qui naissent dans la patrie. Le pere du Cardinal de Lugo étoit dans le cas, il sejournoit à Madrid comme Deputé de Seville à l'Assemblée des Etats du Royaume.

(f) Tiré de Sornel ibid.

(g) Je croi que ceux qui ont cette charment Jurados, & se nomment Jurados, comme les Consuls de Bourdeaux appellent Jurats; mais ces Consuls se renouvellent tous les ans.

(h) Bibliotheca Scrip. Hispan. to. 1. p. 556.

(i) Id. ib.

(k) Nat. Sornel, Biblioth. Societ. Jesu p. 471.

regenta la Philosophie \* pendant cinq ans, après quoi on lui fit professer la Theologie à Vailladolid. Le succés avec lequel il remplissoit cet emploi, le fit juger digne d'une chaire plus éminente; ainsi la cinquième année de cette profession il reçut ordre d'aller à Rome, pour y enseigner la Theologie. Il partit au mois de Mars 1621. & après avoir eslué plusieurs dangers dans les Provinces de France qu'il traversa, il se rendit à Rome au commencement de Juin de la même année. Il y professa la Theologie pendant vingt ans avec une extrême reputation; car il entendoit à fond la Scholastique, il choisissoit † bien les opinions qu'il soutenoit, & il favoit joindre admirablement la brieveté avec la clarté. Il s'attachoit uniquement à son emploi, sans s'amuser à faire la Cour aux Cardinaux, & à fréquenter les Ambassadeurs. Il ne songeoit point à publier quelque chose; mais on lui ordonna de le faire, & son vœu d'obediene ne lui permit pas de résister. Il fit imprimer sept gros (B) volumes in folio, dont il dedia le quatrième à Urbain VIII. Ce Pape le fit Cardinal le 14. de Decembre 1643. On raporte des choses fort singulieres sur le (C) peu d'ambition de ce Jésuite. Pendant qu'il fut Cardinal il se montra fort charitable envers les pauvres: il distribuoit liberement du (D) Quinquina à ceux d'entr'eux qui avoient la fievre. Il mourut le 20. d'Août 1660. laissant ses biens aux Jésuites de la Maison professé de Rome,

\* Nicolas Antonio Biblioth. Scriptor. Hispan. to. 1. pag. 556. dit que de Lugo enseigna la Philosophie à Medina del Campo.

† Erat quippe in feligendis melioribus sententias praestantis judicii, in explicandis iidem eximie claritatis, & cum perspicuitate, quod rarum est, conjugebat congruam brevitate. Nat. Sotuel Bibliotheca Scriptor. Societ. Jesu pag. 471. 472.

(B) Sept gros volumes in folio. ] Le I. traite de incarnatione dominica, & a été imprimé à Lion l'an 1633. & l'an 1653. Le II. traite de Sacramentis in genere & de ven. Eucharistia sacramento & sacrificio, à Lion 1636. Le III. traite de virtute & sacramento penitentiae, à Lion 1638. 1644. & 1651. Le IV. & le V. traitent du iustitia & iure, à Lion 1642. & 1652. Le VI. traite de virtute divinae fidei, à Lion 1646. & 1656. Le VII. est un recueil responsum moralium, à Lion 1651. & 1660. Outre cela il a fait des notes, in privilegia viva vocis oraculo concessa societati, imprimés à Rome l'an 1645. in 12. & il a traduit d'italien en Espagnol la vie du bienheureux Louis de Gonzague (a). Le 4. de ces volumes fut dédié au Pape Urbain huitième: l'Auteur fut obligé alors (b) d'aller faire la reverence à ce Pape à qui il n'avoit jamais parlé. Il en fut fort bien reçu, & depuis ce tems-là Urbain se servit de lui en plusieurs rencontres, & lui temoigna une affection particuliere. De Lugo se voyant contraint d'être Auteur ne se servit du secours d'aucun Copiste, ni d'aucune autre personne pour mettre ses manuscrits en l'état où ils devoient être, quand ils étoient envoyez à l'Imprimerie. Il soutint tout seul le poids de ce grand travail (c). Le P. Maimbourg s'est servi d'une pensée de ce Cardinal qu'on fera peut-être bien aise de trouver ici, & qui peut aider à faire conoître les principes de ce Docteur Espagnol. L'Eglise, ce sont les paroles du Pere Maimbourg (d), n'a pas encore jugé qu'il salut rien de determiner d'essentiel sur la conception immaculée de la Sainte Vierge. Elle n'en a pas usé de la sorte sur le chapitre de l'exemption du peché venel, car elle a décidé ce point-là comme étant des apartenances de la foi. . . . Elle a consulté l'Ecriture, & la Tradition Apostolique, & le sentiment des saints Peres sur la qualité de Mere de Dieu, pour en découvrir toute l'étendue. Et (e) comme en suite elle a trouvé que l'exemption du peché venel étoit comprise dans cette dignité suprême, comme une consequence necessaire dans son principe, elle l'a desinié comme un point de Foy (f), & révelé dans la parole de Dieu qu'il l'enferme. C'est la remarque du sçavant & du subtil Cardinal de Lugo (g), dans son excel-

lent Traité de La Foy, que j'ay eü l'honneur de prendre de luy à Rome, lors que j'y estois son disciple.

(C) Sur le peu d'ambition de ce Jésuite. ] Il fut créé Cardinal sans avoir été averti, ni sans avoir eu le moindre soupçon que le Pape eût ce dessein. Ayant su la nouvelle de sa creation il en fut presque consterné, & il ne fit point au porteur de la nouvelle le present qui lui étoit dû selon la coutume: il allegua pour raison que cette nouvelle lui étoit defageable, & il ne voulut point que le College des Jésuites donnât des marques de joye, ni des vacances aux Ecoliers. Il regarda comme son cerceuil le carrosse que le Cardinal François Barberin lui envoya, & lors qu'il fut au Palais du Pape, il declara aux Officiers qui se preparoient à l'habiller à la Cardinale, qu'il vouloit avant toutes choses représenter à sa Sainteté, que les vœux qu'il avoit faits entant que Jésuite lui defendoient d'accepter le chapeau de Cardinal. On lui repondit que le Pape l'avoit dispensé de ces vœux; Les differens, repliqua-t-il, laissent un homme dans sa liberte naturelle, & si l'on me laisse jour de ma liberte, je refuserai toujours le Cardinalat. Il salut donc qu'on l'introduisit auprès du Pape: il lui exposa ses raisons, & lui demanda si sa Sainteté lui commandoit en vertu de sainte obediene d'accepter cette dignité: le Pape lui repondit qu'oui, & alors de Lugo aquiesça humblement, & baissa la tête pour recevoir le chapeau. La pourpre ne l'empêcha point de retouner toujours auprès de lui un Jésuite, comme un temoin perpetuel de ses actions: il continua de s'habiller & de se deshabiller lui-même, sans souffrir qu'aucun de ses domestiques l'aïdât en cela. Il ne fit point tendre des tapisseries dans son hôtel, & il y mit un tel ordre que ce fut une espèce de Seminaire. Voilà une bonne partie de ce que conte le P. Sotuel (h): chacun en croira ce qu'il voudra.

(D) Il distribuoit liberement du Quinquina. ] Ce febrifuge vient du Perou. Il fut porté à Rome l'an 1650. par les Jésuites: de là vient qu'en certains lieux on le nomma poudre des Jésuites. On tâcha de le decrier, & cela fut cause que le Pere (i) Fabri publia un livre à Rome l'an 1655. intitulé Pulvis Peruvianus febrifugus

(h) Vis supra. Nicolas Antonio ubi supra dit en general les memes choses.

(i) Il se deguisa à la tête de ce livre sous le nom d'Antonius Sotuel ubi supra pag. 370. Je croi qu'au lieu de Coningius il faisoit dire Conygius, nom formé du Grec pour signifier une poudre de sauté.

(a) Tiré de Nathanael Sotuel ubi supra.

(b) Ea occasione necesse habuit adire suam Sanctitatem, quam nunquam antea fuerat allocutus. Idem ibid. pag. 472.

(c) Id. ib. (d) Maimbourg, Atribode pacifique pag. 60. de la 3. édition, qui est de l'année 1682.

(e) Aug. lib. de nat. & grat. c. 36.

(f) Conc. Trid.

(g) Disput. 3. sect. 5. n. 73.

\* Tiré de Nathanael Sirel, Biblioth. Scriptor. Societ. Jesu pag. 471. 472.

& voulut être enterré aux pieds d'Ignace de Loyola, fondateur de l'Ordre\*. Il inventa l'hypothese des (E) points enfez, pour se tirer des objections acceblantes que l'on fait, tant contre les parties divisibles à l'infini, que contre les points mathematiques. Un fragment d'une de ses (F) lettres nous a decouvert un mystere assez curieux; c'est qu'il y a quelquefois une fine politique dans la devotion pour la Sainte Vierge.

LUPERCALLES, fête que les Romains celebroident le 15. de Fevrier. Romulus † n'en a pas été l'inventeur. Ce fut Evander qui l'établit en Italie ‡, où il se retira soixante ans avant la guerre de Troye. Comme Pan étoit la grande Divinité de l'Arcadie, Evander nâtif de ce pais-là établit la fête des Lupercales † en l'honneur de cette Divinité, dans l'endroit où il bâtit des maisons pour la colonie qu'il avoit menée, c'est-à-dire sur le mont Palatin. Il bâtit là un β Temple au Dieu Pan, & il ordonna une fête solennelle, qui fe celebroid par des sacrifices offerts à ce Dieu, & par des courses de gens nus & des portans des fouëts à la main, dont ils frapoiënt ceux qu'ils rencontroient. Denys d'Halicarnasse cite Ælius Tubero, dont il louë l'exacritude, il le cite, dis-je, pour montrer que cette fête fe celebroid selon l'institution d'Evander, & que Romulus & Remus fongeaient à bâtir Rome. Mais comme on pretendoit qu'une louve les avoit nourris, dans l'endroit même qu'Evander avoit consacré au Dieu Pan, il ne faut pas douter que cela n'ait déterminé Romulus à continuer la fête des Lupercales, & à la rendre plus celebre. Les LUPERCALLES (c'étoit ainsi qu'on nommoit les Prêtres preposés à cette religion particuliere de Pan) étoient divisez en deux Communautez, dont l'une γ portoit le nom de Quintiliens, & l'autre celui de Fabiens, pour perpetuer, dit-on, la memoire d'un Quintilius, & d'un Fabius, qui avoient été les chefs l'un du party de Romulus, & l'autre du party de Remus. Long tems après on y ajouta le College ou la Communauté δ des Juliens, en l'honneur des Jules Cesar. Marc Antoine s'y (A) fit agreger. Quoi que la celebration des Lupercales ne fût propre qu'à deshonorer la religion, Augulte ζ s'étant aperçu que depuis quelques années on la discontinuoit, ne

† Valere Maxime l. 2. c. 2. ne remouit pas plus haut qu'à Romulus.

‡ Denys d'Halicarnasse l. 1.

† In hujus (montis Palatini) radicibus templum Lyceo quem Græci Panam, Romani Lupercum appellent constituit (Evander) Ipsum Dei simulacrum nudum caprina pelle amictum est, quo habitu nunc Romæ Lupercalibus decurritur. Justinus l. 43. c. 1.

β Nommé Lupercal.

γ Voyez Ovide Fastor. l. 2.

δ Dion lib. 44. (Hesman cite 21.) Sueton. in Cesar. c. 76.

ζ Sueton. in Aug. c. 31.

(a) Quibusque (pauperibus) corticem Peruanum non levis pretii contra febres benignè & liberaliter distribuebat. Ibid. p. 472.

(b) An natus Quintina.

brisagus vindicatus. Cette poudre coûtoit beaucoup en ce tems-là, comme le remarque le Bibliothecaire Sorel. Il releve par ce moyen la charité de son Cardinal. On a remarqué dans le Dictionnaire de Furetiere (a), que ce sebrifuge fut nommé au commencement la poudre du Cardinal de Lugo.

(E) Il inventa l'hypothese des points enfez. ] Pour parler plus exactement je pense qu'il faudroit dire, que trouvant cette hypothese presque abandonnée il l'adopta, & la fit valoir. Elle ne remedie point aux difficultez que l'on propose contre les points mathematiques, & d'ailleurs elle enferme manifestement une absurdité incomprehensible, c'est qu'un corpuscule qui en lui-même n'a ni parties ni étendue peut se gonfer de telle sorte, qu'il remplit plusieurs parties d'espace. La doctrine ordinaire des Scholastiques touchant la (b) rarefaction, donnoit lieu à Jean de Lugo d'éluder les grands inconveniens de cette étrange absurdité: mais comme cette doctrine est absolument incomprehensible & contradictoire, elle ne pouvoit fournir à ce Jésuite qu'un très-petit avantage. Voyez de quelle maniere Arriaga (c) le refuse sans le nommer.

(F) Un fragment d'une de ses lettres. ] Les Jésuites, n'enseignent (d) pas la conception immaculée par pieté, mais par haine contre les Dominicains, & pour les rendre odieux à tout le peuple. Le Cardinal de Lugo Jésuite

(e) Ils enseignent qu'un corps qui se rarefie occupe un plus grand espace qu'auparavant, sans acquerir de nouvelles parties de matiere. le même corps, disent-ils, occupe tantôt un plus grand espace, tantôt un plus petit. (d) Roder. de Arriaga disputat. xv. i. physica sect. 9. pag. 421. & seq. edit. Paris. 1629. (e) Morale Pratique des Jésuites tom. 1. p. 270.

;; écrivit cette lettre à un de leurs Peres de Madrid. Que vostre Reverence fisse en sorte que les vestres s'appliquent avec soin dans vos quartiers à reveiller la devotion de la Conception, à laquelle on est fort assidonné en Espagne, pour voir si par ce moyen nous pourrions detourner ailleurs les Dominicains, qui nous pressent fort icy en descendant S. Augustin: Et je crois que si on ne les oblige de s'employer sur quelque autre matiere, ils nous surmonteront dans les principaux points de Auxiliis.

(A) Marc Antoine s'y fit agreger. ] Cicero dans la 2. Philippique lui dit, Ita eras Lupercus ut te Consulare esse meminisse deberes; d'où l'on peut raisonnablement conclure qu'il étoit Lupercus Julien; car un aussi grand flatteur de Jules Cesar que lui, n'avoit garde de s'agreger aux deux anciennes societez, pendant qu'il y en avoit une nouvelle établie en l'honneur de Jules Cesar. Mais sans avoir besoin de tirer des conclusions, on trouve clairement le fait dans la harangue de Cicero contre M. Antoine, comme Dion (f) Cassius la rapporte. Τά γὰρ λυκαία ἦν ἡ (f) Lib. 45. ἐστὶ δ' ἑταερευή δ' Ἰσλὴ ἐτέτακτο. c'est-à-dire selon la traduction de Xilander, Nimirum agenda ei erant Lupercalia unii ex Collegio Julio. Le P. Abram (g) a traduit plus exactement le Grec (g) Compar ces paroles, Lupercalia enim erant, & mensur. in ipse in sodalitate Julia erat constitutus. Après la mort de Jules Cesar on ôta aux Lupercques les revenus qu'il leur avoit attribuez. M. Antoine s'en plaint dans la letere à Hirrius & à Octavius, qui est si exactement refusée par Cicero dans la 13. Philippique. Manuce lisant ainsi le passage, Vestigalia Juliana Lupercu admissu, est en (h) peine de savoir si la liberalité de Cesar

(b) In Pbia sipp. 13. Cesar

laissa pas d'ordonner qu'elle fût remise (B) à la mode. Cela est infiniment moins étrange, que de voir qu'elle ait continué sous les Empereurs Chrétiens, & que lors qu'enfin le Pape Gelase ne voulut plus la tolérer \* Pan 496. il se trouva des Chrétiens parmi les Sénateurs mêmes qui tâchèrent de la maintenir, comme il paroît par l'Apologie que ce Pape écrivit contre eux. Non seulement les Luperques couroient comme des fous dans les rues pendant les Lupercales, n'ayant qu'une petite ceinture pour couvrir les parties qu'on ne nomme pas; mais il y avoit aussi plusieurs jeunes gens de qualité, & quelques-uns même (C) des principaux Magistrats, qui ¶ couroient comme eux en même pos-

\* Voyez Baronius tome 6. ad ann. 496. n. 28. & supra. † Baronius la raporte sous cette titre ubi supra.

Cesars s'étoit étendu sur tous les Colleges des Luperques, ou seulement sur celui qu'on lui avoit consacré; mais le Pere Abram (a) n'est pas dans ce doute, puis qu'il suit cette leçon, *Vestigia Julianis Lupercis admissis*. Voyez ce que Nonius (b) cite d'une lettre de Cicéron au jeune Cesar.

(a) In Philipp. 13. P. 703. (b) Voyez Constat. La lettre citée est du 2. livre.

(B) Qu'elle fût remise à la mode. ] Moreri fait dire à Suetone qu'Auguste rétablit les trois sociétés de Luperques. Cela suppose qu'elles avoient été supprimées; mais Suetone ne dit point cela: il se contente de dire qu'Auguste rétablit ces ceremonies Lupercales, *Sacrum Lupercale*, qui avoient été abolies peu-à-peu. Combien y a-t-il de coutumes ecclésiastiques ou civiles, qui tombent peu-à-peu dans le non-usage, quoi que les Corps ou Communautés qui les devoient pratiquer subsistent avec tous leurs biens? Cicéron ne dit-il pas en quelque (c) lieu qu'on n'observoit presque plus l'ancienne coutume des auspices? Cependant les Colleges des Augures, des Pontifes &c. subsistoient comme auparavant.

(c) De Divinat. lib. 2. fol. m. 318. verso.

(C) Quelques-uns mêmes des principaux Magistrats. ] C'est Plutarque qui nous l'apprend.

(d) In vita Antonii.

Il dit la même chose en un autre endroit (e), & se sert du même terme d'ἀρχόντων. Amiot qui le traduit ceux qui ont les plus grands Magistrats de cette année-là, ou ceux qui lors font en Magistrat, ne rencontre pas mal, ce me semble; car une parenthese dont Plutarque se sert en un autre lieu (f), montre clairement qu'il croyoit que ceux qui étoient actuellement Consuls, étoient obligés de courir avec les Luperques.

(f) In vita Antonii.

Antonus autem unus eorum erat qui sacrum eusum peragebant (gerebat enim Consulatum.) Mais il y a bien de l'apparence que Plutarque en donne à garder à ses lecteurs; car si la coutume étoit telle (je raporte ses propres paroles (g) selon la traduction d'Amiot) qu'à ce jour il y eut plusieurs jeunes hommes de noble maison, & même ceux qui avoient les plus grands Magistrats de cette année-là, qui courussent tous nus par la ville oings d'huile d'olive. Si (h) Antonius étoit l'un de ceux qui couroient cette course sacrée (des Lupercales) pource qu'il étoit lors Consul, comment est-ce que Cicéron auroit osé dire en plein Senat (i), que depuis la fondation de Rome non seulement aucun Consul, mais non pas même aucun Preteur, ou Tribun du peuple, ou Edile, n'avoit jamais fait ce que Marc Antoine avoit osé faire? Or quelle étoit cette action? c'est qu'étant Consul il étoit allé nu & graillé d'onguens à la place publique, sous pretexte des Lupercales, il étoit monté sur la

(g) In vita Antonii.

(h) In vita Cesar.

(i) Apud Dion. lib. 45.

Tribune, il avoit harangué le peuple. Marc Antoine tâcha de justifier cette conduite par sa qualité de Luperque; mais on lui repondit que la qualité de Consul qu'il avoit alors, devoit l'emporter sur celle de Luperque, & que personne n'ignoroit que le Consul ne fût une dignité de tout le peuple, dont il faisoit conférer par tout la majesté, sans la mettre à nud, & sans la deshonorner en aucune maniere. Qu'on ne m'aïlle pas dire que Cicéron ne blâme ce Consul que d'avoir harangué nud; car outre que le contraire paroît par les citations que l'on vient de voir, il faut que l'on sache que Cicéron s'est servi d'une figure qui contient manifestement cette maxime; Les Lupercales pouvoient être célébrées selon toutes les ceremonies qui leur conviennent, sans que le Consul desonorât toute la ville par sa nudité & par ses peffures. Il est donc vrai que Plutarque s'est trompé; car Cicéron plus digne de foi que lui dans ce qui concerne les dependances du Consul, pose en fait que les courses des Luperques sont incompatibles avec cette dignité, & que jamais aucun Consul, ni aucun des autres principaux Magistrats de Rome n'avoient eu part à ces courses avant M. Antoine: mais pour Plutarque, il prend que le Consul & les autres Magistratures y engageoient.

† Plutarque dans la vie de Cesar, & dans celle de M. Antoine. Voyez aussi Festus in voce Cre-

Qui ne seroit surpris que le Pere Abram (k) ait tiré des principes & du raisonnement de Cicéron cette conséquence, qu'il faisoit qu'une seule & même personne fût tout-à-la-fois Consul & Luperque: unum & eundem & Consulem & Lupercum fieri debuisset. Il ne lui est pas mal aisé de refuser cette conséquence par les paroles de Plutarque, qui assûrent, comme nous l'avons déjà vu, que la jeune Noblesse Romaine, & les Magistrats faisoient les courses des Lupercales. Il ajoûte en confirmation le passage du même Historien, où il est dit qu'à cause que Marc Antoine étoit Consul, il fut l'un de ces coureurs, & il en conclut que Plutarque a voulu nous insinuer, que ceux qui n'étoient pas Magistrats étoient exclus de ces courses. Peu s'en faut qu'on ne conseille de renoncer à l'étude, quand on voit d'habiles gens s'embarraffer dans de telles absurditez, sur des choses tout-à-fait claires. Au moins devoit-il refuser Plutarque, par le long passage de Dion qu'il a en partie cité, & en partie indiqué.

¶ Plutarque dans la vie de Cesar, & dans celle de M. Antoine. Voyez aussi Festus in voce Cre-

(k) In Philipp. 2. pag. 704. (l) In Juvenal. Satyr. 2. p. 142. p. 83. edit. Paris. 1613. in 4.

Britannicus (l) assûre qu'il étoit permis à tout le monde, tant aux hommes qu'aux femmes, de célébrer cette fête; d'où vient que Plutarque écrit que Marc Antoine en la célébrant, fut porté nud en carrosse dans les rues, par des femmes & des filles tout-à-fait nues (m). Ce Commentateur a mal exprimé ce qu'il vouloit dire; car un homme porté par des femmes comment se promeneroit-il en carrosse par la ville?

(m) Præter Sacerdotes licet omnibus tam viris quam mulieribus ludos celebrare, unde scribit Plutarchus. M. Antonium nudum in Lupercalibus curru per urbem fuisse vectum à matronis & virginibus omnia membra nudatis. Britannicus ibid.

ture, & oints (D) d'huile d'olive, & qui comme eux donnoient le fouët aux personnes qui leur tomboient sous la main. Sous Auguste β ceux qui n'avoient point encore de barbe, n'eurent point la permission de courir avec les Luperques. Bien loin que les femmes craignissent ces coups de fouët, elles s'y expoioient au contraire volontairement \*, dans l'esperance d'en devenir fécondes, si elles étoient steriles, ou d'enfanter plus aisément si elles étoient grossës, mais je doute fort de ce que dit le Pape Gelase, que † les Dames Romaines se faisoient fouëtter toutes nuës publiquement dans ces occasions: je croi qu'elles tendoient seulement (E) la main, comme un Ecolier ‡ à qui on donne la † ferule. Quant aux ceremonies que les Luperques devoient observer en sachant, qui étoient sans doute assez singulieres, veu qu'entre autres choses il falloit deux garçons qui risissent, voyez Plutarque en la vie de Romulus. Et quant aux raisons pourquoy ces Prêtres étoient nus pendant le service divin, & en courant par les ruës, voyez Ovide qui en rapporte un grand nombre au second livre des Fastes. Il y en a une tirée d'un mauvais succés des amours de Pan qui est plaisante, (F) & qui a été très-mal racontée par Du Boulai.

(e) Notez que cette maniere de fouetter les Vestales n'avoit point alors lieu à Rome, puis que ce fut Numa qui les y établit.

(f) Fastor. lib. 2.

LUTHER

Luperques les fouëttaient autrement que sous la custode, & de la maniere que le grand (e) Pontife fouëttoit les Vchales qui avoient la tête éteindre le feu sacré. Cette maniere de l'exécution remplissoit le sens de l'Oracle; il faut croire que les maris s'y bornoient, & peut-être même se tenoient-ils à portée de prevenir que les Luperques n'employassent une forte de verges pour une autre.

Voici l'historiette d'Ovide. Il dit (f) que (g) Utilius du tems de Romulus les femmes devinrent si dures à concevoir, que ce Prince s'écrioit qu'il lui eût beaucoup mieux (g) valu de n'en enlever aucune. On recourut aux prieres; maris & femmes al'event flechir le genou dans un bois consacré à Junon. La réponse de cette Déesse les jeta dans une extrême perplexité; car on ouït distinctement ces paroles, qu'un vilain bouc fust les femmes de Rome, *hædæ mares, inquit, caper hirtus inito*. Par bonheur un Augure qui se trouva là, les mit hors de peine; il imola (h) un bouc dont il ordonna que la peau fût employée à fessier les femmes. A quoi ayant consenti, elles ne manquerent pas d'accoucher au 10. mois. Thomas Bartholin (i) qui a fait venir à son sujet la coutume generale de se faire fouëtter par les Luperques, de laquelle Meibomius (k) ne s'étoit pas souvenu, auroit trouvé mieux son compte dans l'aventure particuliere que je viens de rapporter.

(g) Utilius non fuerat non habuiffet natus.

(h) Ille caprum mactat; iustæ sua terga fœnitæ; hædæ mares, inquit, caper hirtus inito. Par bonheur un Augure qui se trouva là, les mit hors de peine; il imola (h) un bouc dont il ordonna que la peau fût employée à fessier les femmes.

(i) Dans son Traité De flagrorum usum pag. 22. où il cite tout ce que j'ai mis intelligible au

(F) Qui est plaisante, &c. ... racontée par Du Boulai. Comme Du Boulai (l) l'a rapportée avec une infinité d'alterations, je me trouve obligé d'en faire ici le recit fidelle, afin d'inspirer à mes lecteurs une juste defiance des Ecrivains, qui se copient les uns les autres sans recourir à la source. Voici la chose selon l'original \*. Hercule voyageant un jour avec Omphale fut aperçu de Faunus (m), qui devint tout aussi-tôt amoureux de cette belle, & chercha sans perdre tems les occasions d'en jouir. Hercule & Omphale logerent cette nuit-là dans une caverne, où pendant qu'on leur apporta à souper, Omphale s'amusa à faire échanger d'habits avec Hercule, à le parer de ses bijoux & de ses bijoux, & à prendre à la place la peau de lion, la massüë & le carquois. Ils souperent en cet équipage, & ne le quitterent point en se couchant. Il falut faire lit à part cette nuit-là, parce que dès le matin ils devoient sacrifier à Bacchus, acte de Religion qui demandoit qu'on

(l) Dans le Traité de flagrorum usum pag. 22. où il cite tout ce que j'ai mis intelligible au

(m) Ici Faunus est la même Divinité que Pan, qu'on

β Luper-calibus ve-tuit curre-re imber-bes. Sue-ton. ubi supra.

\* Plut. in Casare & in Romulo.

† Apud illos nobi-les ipsi currebant & matronæ, nudato publice corpore vapula-bant. Apud Ba-ronium ubi supra n.

‡ Plut. in Casare.

§ De là vient cette expression de Juvenal, Nil prodest agilis palme-berbe Luperco. Satyræ 2. v. 142.

(a) Philippi 13.

(b) Nudum etiam concupis tunc illis unctum ne-fo an vulgo notum fit, sed eruo ex Appian. lib. 2. bell. civil.

(c) Ἀνά-νισθ' ἄνα-ταύων σπον-ἀδύτη καί-σπερι καὶ δίασίου τὸν γυμ-νὸς ἀλφ-λυμῆνιθ' (ἀσπίς τὸν ἀσπί-νισθ' ἴππε) ἐπι-τη βυβλάδα ἀναδραματὶ ἐξιδύωνται διαδύωνται. Lloyd voce Luperca-lix. Ce passage d'Appien veut dire, Antonius ipsius in Consulatu Collegæ dilectus nulus & unctus (ut de ne l'ordonnoit pas; ni de consentir que les mos est per la soleinne Luperca) descendensque rostra diadema capiti ejus impositus. (d) Nudi per urbem caritabant multum palmas uterisque caprina pelle ferientes.

Mais ce n'est pas le pis: on ne peut gueres douter qu'il n'impute fausement à Plutarque d'avoir écrit une telle chose, & qu'au fond elle ne soit fausse. Si le fait étoit vrai, les Philippiques de Cicéron qui n'en disent rien en feroient un bruit horrible.

(D) Oints d'huile d'olive. J'ai suivi la traduction de Xilander & celle d'Amot. D'autres traduisent le Grec de Plutarque ἀλειψόμενοι λίμα par unguento delibuti. La difference est petite. Cicéron (a) parlant des Lupercales de Marc Antoine se sert du terme unguentis oblitus. Dion rapportant la harangue de Cicéron contre Marc Antoine, employe deux-fois sur le même sujet des Lupercales le terme ἀλειψόμενοι, unguentis delibutus. Mr. Lloyd (b) pretend dire une chose peu connue, quand il dit qu'un passage d'Appien lui a fait conoitre que les Luperques s'ignoient le corps. Il ne cite ni Plutarque, ni Dion, ni Cicéron; il se borne à la citation d'Appien qui n'a fait que copier Plutarque, (c) hormis la parenthese que l'on peut voir à la marge, où il est marqué nommément que l'onction étoit une chose de coutume.

(E) Je croi qu'elles tendoient seulement la main. Je ne pretens pas m'inscrire en faux contre ce que disent Charles Etienne, & plusieurs de ses copistes ou de ses originaux, savoir que les (d) Luperques en courant nus par la ville, donnoient des coups de fouët aux femmes sur les mains & sur le ventre; mais je soutiens que cela ne justifie pas le Pape Gelase; car il faut supposer sans doute que ces coups sur le ventre ne se donnoient que par dessus les habits. Pour ce qui est de l'historiette qu'Ovide raconte, & qui semble faire contre moi, je repons 1. qu'elle ne se rapporte qu'au tems particulier où l'oracle fut rendu, & qu'il ne faut point croire que d'autres femmes que celles qui étoient alors mariées, & en âge d'avoir des enfans, aient subi l'exécution de l'oracle. Je dis en 2. lieu qu'Ovide n'explique point comment ni par qui elles furent fouëtées; si ce fut à nud ou par dessus les habits; si ce fut par leurs maris ou les Luperques. De quelque façon que l'on y ait procédé, nous n'y voyons point la preuve de ce que le Pape Gelase a dit; car les maris n'avoient garde de les fouëtter publiquement, puis que l'oracle de ne l'ordonnoit pas; ni de consentir que les mos est per la soleinne Luperca) descendensque rostra diadema capiti ejus impositus. (d) Nudi per urbem caritabant multum palmas uterisque caprina pelle ferientes.

LUTHER (MARTIN) Reformateur de l'Eglise au XVI. siecle. Son histoire est si connue, & se trouve dans un si grand nombre de livres, & nommément dans Moreri \*, que je ne m'amuserai point à la rapporter. Je m'arrête principalement aux mensonges qu'on a publiez contre lui. On n'a eu égard en cela ni au vraisemblable, ni aux regles de l'art de medire, & on s'est donné toute la hardiesse de ceux qui sont très-persuadez que le public adoptera aveuglément tout ce qu'ils debiteront, quelque absurde qu'il puisse être. On a osé publier qu'il étoit né du commerce de sa mere avec un (A) Esprit incube; & on a fait même le jour de sa naissance, afin d'avoir lieu de lui dresser (B) un horoscope

\* Il est facile à tout le monde d'y separer le bon grain d'avec la paille: c'est pourquoy je n'examine point les fautes que cet Auteur peut avoir commises dans l'article de Luther.

qu'on passât la nuit dans la continence. Faunus qui avoit suivi l'objet aimé, entra dans la caverne à la faveur des tenebres, & du profond sommeil des domestiques, non sans esperer que les maîtres ne seroient pas moins endormis, & que cela lui donneroit lieu de faire son coup. Il va de côté & d'autre à tâtons; tant qu'enfin il rencontra le lit d'Omphale; mais il n'a pas plûôt touché la peau de lion, qu'il recule tout effrayé. Un peu après en tâtonnant il trouve le lit où étoit Hercule, & jugeant à la delicateffe mouëlleuse des échos qu'Omphale étoit là, il se couche (a) tout de son long, & plein d'ardeur il commence à trosser la jupe, & sans se rebouter de ce qu'il trouve des jambes horriblement veluës (b), il le met en train d'achever. Alors ce Heros lui donnant du coude, le fait sauter hors du lit. Omphale s'éveille, appelle du monde, demande de la chandelle: on en apporte, & on voit Faunus par terre qui a de la peine à se lever; & chacun se moque de lui. Ovide pretend que c'est là une des raisons de la nudité des Luperques: Faunus ayant pris en horreur les habits qui l'avoient trompé, voulut que ses Prêtres n'en portassent point pendant les ceremonies de son culte.

Comptons presentement les fautes que Mr. du Boulai a faites dans l'espace de 21. lignes. I. Il dit qu'Hercule passoit par les quartiers du mont Palatin; lors que sa femme donna de l'amour à Faunus: mais s'il avoit lu Ovide (c), il eût appris qu'Hercule étoit alors en Lydie. II. Il ne fait si la femme qui accompagnoit Hercule, étoit Jole ou Omphale. Le texte d'Ovide, sans laisser aucun lieu à l'alternative, nous doit fixer à Omphale. III. Il dit qu'Hercule se retira dans une forêt, pour éviter l'ardeur trop vehemente du soleil. Ovide le fait retirer dans une caverne, & seulement quand il fut tard. IV. Il dit qu'en se couchant Omphale comme la plus frilleuse & peureuse prend la peau de lion que portoit son mari pour se couvrir, & la massie même pour se defendre des bêtes. Il n'y a pas un mot dans Ovide sur aucun de ces motifs; & d'ailleurs quelle inconsequence, de suposer d'un côté une saison où l'ardeur vehemente du soleil engage les gens à se retirer dans une forêt; & de l'autre une nuit si froide, qu'il faut qu'une jeune femme se couvre d'une peau de lion, si elle ne veut pas transir de froid? V. Il dit que Faunus prit garde à tout hormis au changement d'habit. Ovide ne le fait prendre garde à rien, & ne l'envoie dans la caverne qu'à minuit, lors que tous les domestiques d'Hercule dorment déjà. VI. Il dit qu'Hercule éveilla sa femme, & se fit allumer du feu pendant qu'il tenoit cet insolent. Dans Ovide c'est Omphale (d) qui crée, & qui commande non pas que l'on allume du feu, (ce n'est pas ainsi

qu'on s'exprime en ces sortes d'occasions) mais qu'on apporte de la lumiere. De plus Hercule ne fait que jeter cet insolent hors du lit; il ne le tient pas. VII. Il dit qu'on frota Faunus d'import. mee. C'est de quoi Ovide ne dit pas un mot. VIII. Il dit que cette aventure fut causée qu'Hercule se leva tout nud: mais au contraire, selon le recit d'Ovide, il avoit été toute la nuit vêtu des habits d'Omphale. Quelle apparence qu'il se soit deshabilité, pour se lever d'une rencontre comme celle-là? IX. Il dit qu'Hercule garantit sa femme de la violence. Cela est faux; car le galant ayant pris le mari pour la femme, n'entreprit quoi que ce soit contre celle-ci. X. Il dit qu'à cause qu'Hercule s'étoit levé tout nud, & avoit garanti sa femme de la violence, il ajouta la ceremonie de la nudité aux autres qui se pratiquoient à la fête de ce Dieu, pour l'apaiser du traitement qu'il lui avoit fait. Tout cela est faux & absurde: les deux causes de l'augmentation des ceremonies sont chimeriques, comme on vient de voir; & ce ne fut pas Hercule, mais Faunus ou Pan qui établit la ceremonie de la nudité.

(A) Qu'il étoit né du commerce... d'un Esprit incube. ] Le P. Maimbourg a été assez étonné pour rejeter cette sottise. Il nâquit à Islebe, dit-il, (e) ville du Comté de Mansfeld l'an 1483, de la mere non pas d'un Incube, ainsi que quelques-uns pour le rendre plus odieux l'ont écrit sans aucune apparence de verité, mais comme naissent les autres hommes, & l'on n'en a jamais douté depuis qu'il devint heresiarque, ce qu'il a bien pu être, sans qu'il soit besoin pour cela de substituer un Diable à la place de son Pere Jean Luder, & de deshonorer sa mere Marguerite Lindenman (f) par une si vilaine naissance. On a de la peine à pardonner de telles fables, à ceux mêmes qui ne les debitent que comme des jeux d'esprit. C'est ce que qu'a fait un Theatin (g) Italien, dans un poëme où il suppose que Luther né de Megere l'une des Furies, fut envoyé des enfers en Allemagne. Cela est encore plus monachal que poétique.

(B) Un horoscope de savantageux. ] Martin Luther vint au monde le 10. de Novembre, entre onze heures & minuit à Islebe, où sa mere étoit allée à cause de la foire, & ne croyant pas être si proche de son terme: car il faut favoir que son mari, homme de petite condition, & qui travailloit aux mines, ne demouroit point alors à Islebe, mais au village de Mera (h). La bonne femme interrogée par Melancthon touchant l'année où elle accoucha de Martin Luther, repondit qu'elle ne s'en souvenoit pas bien; elle favoit seulement le jour & l'heure (i). C'est donc par une malignité visible, que Florimond de Remond a mieux aimé dire que Luther nâquit le 22. d'Octobre, Il a cru confirmer par là les prediCTIONS astrologiques de

(e) Maimbourg. Hist. de Luther. liv. 1. pag. 23. 24. Voyez aussi Spoudani Annales ad ann. 1517. n. 13.

(f) Seculendorf. Hist. Lutherana. lib. 1. pag. 20. col. 2. avouez que c'est le vrai nom de la mere de Luther.

(g) Cajetanus. Voyez le Journal de l'Hist. 1686. pag. 573. dans l'extrait du Sac. Helicon de cet Auteur. On prend dans cet extrait Thomas de St. Julien pour le Fonditeur des Theatins. & pour la même personne que Cajetan Thiene. C'est une erreur.

(h) Seculendorf ubi supra.

(i) Id. ib. Junctin,

(a) Adscendit, spondaque sibi propiore recumbit: Et rigidu cornu du riu guen erat. Interca tunica orâ subducit ab imâ, Horrebant densis aspera crura pilis. Cætera tentantem cubito Tityrius Heros Reppalit: Et summo decidit ille toro.

(b) Conferez l'histoire d'Hercule, remarque F.

(c) Jam Baccha nemus Tmolii vineta tenebat.

(d) Inclamat comites, & lumina poscit: Mezonit, illatis ignibus acta patet.



lui impute d'avoir eu des (F) idées basses & charnelles du Paradis, & d'avoir composé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel (G) on le fait fort

(a) *Ubi supra p. 879.*

(b) *Ibidem.*

complures esse Genevæ in ecclesia, quam dicunt, Italica, unum illud satis superque arguit, quod cum isti Calviniste de abolendo semel pontificatu Romano, Purgatorio extingendo, alisque Catholicæ Dei ecclesiæ dogmatibus delectandis, inter se confulerent, annis præcæteris eximie sui magistri meadorum patris astatu raptus: Dicamus animam, inquit, una cum corpore extingui, sic Purgatorium cum Missâ & Romano Pontifice semel abolibimus. Hæc Lindanus. Præteolus in Elencho hæreticæ vocæ Athei, p. m. 72. (c) *In Divinatio, dialogo 2. p. m. 247. 248.* \* Voyez la 1. note marginale de la colonne suivante. (d) *Henric Fitz-Simon, in Britannomachia Ministro-rum l. 1. cap. 12. p. 12.* (e) *Brentius, Homil. 37. in cap. 20. Luca.*

ment il cite Præteolus. La doctrine de Calvin, dit-il, (a) tient & doit tenir le mortalité de l'ame, si elle veut parler avec quelque entrefuite, & du Preau l'avoit fort bien reconnu en son livre des Hæretiques, verbo Athei, car il remarque là dedans, que s'estant saïte une assemblée generale à Geneve, de tous les Estats, pour deliberer sur le fait du Purgatoire, un des plus habiles & considerables, dit expressément quand ce vint à son rang pour opiner. Purgatorium cum Missâ & Romano Pontifice nullus abolere non possumus, quàm si dicamus, simul animam cum corpore extingui, tel fut Ladvis de Monsieur. Et puis après, pour confirmer cette doctrine sortirent au jour des Theses publiques imprimées, & disputées dans Geneve l'an MDLXVIII, qui portioient ces paroles: Quicquid de animarum habetur immortalitate, ab Antichristo ad statuendum suam culinam excogitatum est. Tout ce qu'on dit touchant l'immortalité de l'ame, & de ce Proposant, n'est autre chose, qu'une invention de l'Antichrist pour faire bouillir sa marmite. Du Preau (b) n'a fait autre chose que citer Lindanus, qui a dit que les Protestans Italiens refugiez à Geneve ayant consulté un jour sur les moyens d'abolir le Purgatoire, le Pape, & les autres dogmes de l'Eglise Catholique, l'un d'eux opina qu'il falloit dire que l'ame meurt avec le corps. Par ce moyen, continua-t-il, nous destruirons le Purgatoire, la Messé & le Pape tout à la fois. Lindanus (c) cite les actes du procès de Valentin Gentilis. C'est un livre où les Reformez se plaignent de quelques membres de l'Eglise Italienne de Geneve infectez d'Arianisme, & que l'on chassa à cause de leurs erreurs. Jugez si cela est propre à ternir les Calvinistes, & à donner quelque atteinte à l'orthodoxie des Genevois. Admirez sur tout l'aveuglement du P. Garasse, qui a converti en une assemblée generale de tous les Etats, l'assemblée de 10. ou 12. Italiens, & en theses soutenues publiquement, une opinion qu'un petit particulier avoit avancée dans une chambre. Si ce Jésuite abuse ainsi de l'autorité de Præteolus, quel fond peut-on faire sur ce qu'il nous citera des propos de table de Martin Luther? Je ne le refuserai que par cette voye generale, car n'ayant point le livre même, je ne puis en opposer les paroles aux allégations de Garasse. J'ajoute qu'il a rapporté une chose tout autrement qu'un de ses confreres ne la rapporte: Articulus ille, dit un Jésuite (d) Irlandois, quo creditur animam esse immortalem, Luthero judice est veritatem in Romano herquinio Decretorum quod Papa condidit sibi & suis fidelibus. Pour avoir de justes soupçons que cela est mal rapporté, il suffit de jeter les yeux sur le reste du discours de ce Jésuite. Si dubites, continuë-t-il, an forte conagio hujus portentosi Paradoxi alios de Reformatione afflaverit, Respondet Joannes Brentius (e): Et si inter nos nulla sit publica professio quod anima simul cum corpore intereat, & quod non sit mortuorum resurrectio: tamen impurissima & profanissima illa vita quam maxima pars hominum sectatur, perspicue indicat quod non sentiant

esse vitam post hanc. Nonnullis etiam tales voces tam ebruis inter pocula excidunt, quàm sobriis in familiaribus colloquiis. Quibus declaratur, licet non publica, saltem privata persuasione, & licentia vitæ, hanc invaluisse sententiam, eamque vel ipsos sobrios prostere. Peut-on rien voir de plus étonnant? Un Pasteur deplore la corruption de son troupeau: Quoi qu'il n'y ait point parmi nous, dit-il, aucun sermulaire de foi public par lequel nous déclarions que l'ame meurt avec le corps, & que les morts ne résusciteront point, cependant la vie impure & profane que mènent la plupart des gens est un signe manifeste qu'ils ne croient point l'immortalité de l'ame. Quelques-uns même laissent échapper de tels discours non seulement quand ils sont ivres, mais aussi quand ils s'entretiennent avec leurs amis sans boire. Là-dessus on viendra accuser toute une Eglise qu'elle ne croit point l'immortalité de l'ame, & que les mesures qu'elle garde sont seulement de ne pas faire de cela un article de sa confession de Foi. Qui pourroit souffrir des consequences où l'aveuglement de la passion est si scandaleux? Voyez la marge †.

(F) Des idées basses & charnelles du Paradis. Citons encore le P. Garasse. Luther, dit-il, (f) estant parvenu à l'athéisme parfait, a esté encores plus ridicule, d'autant qu'il a controuvé des sottises intolerables au rapport de son disciple Reshenok, car il prescha un jour publiquement, que Dieu pour donner du plaisir à ses esclaves, estoit résolu de créer après le Jugement final de petits chais, & de petits barbets, Quorum cutis erat aurea, & capilli de lapidibus pretiosis, & qu'il en donnera à tous les bien-heureux pour leur servir de contenance, comme aux Dames qui les mettent dans leur manchon. Il adjouste qu'il y aura des serpents, des crapaux, des chenilles en Paradis, mais qu'elles seront toutes de fin or de ducat, & qui plus est, il y aura, dit-il, des fourmis, des poux, des puisses, & des punaises en Paradis, mais elles seront toutes de pierres précieuses, & sentiront beaucoup mieux que la civette (g), car voylà ses paroles en termes exprés. Ibi formicæ, cyniphes & omnia fecunda, & male olentia animalia, meræ delicta erunt, & optimum odorem spirabunt. Toute l'excuse que je pourrois porter pour couvrir l'impieté de ce gros homme, c'est que disant & escrivant ces choses il estoit ivre, car ce fut, In sermonibus col. 2. CONVIVALIBUS titulo de vitâ æterna pag. 454.

(G) En l'honneur de l'ivrognerie, vice auquel on le fait fort adonné. Martin (h) Luther au premier tome de ses œuvres, au chapitre de l'ivrognerie, après avoir autorisé ce vice, & montré le mieux qu'il luy a esté possible, que c'est le naturel de tous les grands personages qui furent onques: Enfin se souvenant des Hymnes Ecclesiastiques, qu'il avoit coutume de chanter iadis dans les Cloistres, en fait un en l'honneur de l'ivrognerie, qui consiste en deux couplets, dont voicy le premier.

„ Si vino te impleveris  
„ Dormire statim poteris,  
I i i 3

„ Et

† N'ayant point précisément les actes du procès de Valentin Gentilis je ne puis dire si Lindanus a bien rapporté ce qu'il en allegue, & si en effet il y eut quelque Italien qui opinât comme Lindanus. Garasse ubi supra pag. 320. (h) Confitez ce qu'on a dit dans l'original Loyola, p. 370. col. 2.

(h) Garasse ubi supra pag. 772.

fort adonné. On assure qu'il a degorgé mille blasphèmes contre l'Écriture Sainte, & nommément (H) contre Moïse. On va même jusqu'à soutenir qu'il fit traduire (I) l'Amadis en beau François, afin de donner du degout au monde pour

„Et post somnum, ventriculum  
„Vino implere iterum,  
„Nam Alexandri regula  
„Præscribit hæc remedia.

(a) Garaf-  
se ibid.  
p. 773.

„... (a) Il se void dans le livre qui s'appelle,  
„Concordia Protestantium, que Luther est qua-  
„lisé de ces Eloges, Divus Lutherus zelo plenus,  
„Et comme les peintres ont coutume de re-  
„présenter nos Saints par leurs marques pa-  
„ronnelles, saint Hierosme par un lyon,  
„(quoy que ce soit une faute des peintres, can-  
„nonisée par l'ancienne coutume; car c'est  
„saint Gerasme, & non pas saint Hierosme,  
„qu'il faut représenter avec un lyon;) saint  
„Ambroise par une ruche de mouches à miel,  
„saint Augustin par un jeune enfant, saint  
„Gregoire par un pigeon blanc; ainsi est-ce une  
„coutume par toute l'Allemagne de peindre  
„ce nouveau Saint de la Religion pretendue  
„Reformée, avec ces marques spécifiques,  
„sçavoir, avec un grand verre plein de vin,  
„lequel ainsi que j'ay marqué cy-devant &  
„rapporté de Rebenstok, il appelloit, Poculum  
„Catechisticum: Telles sont les armes de Lu-  
„ther, & Jean Mathois adjouste qu'il se van-  
„toit de ce que personne ne pouvoit avaler  
„son verre d'une halenée, que luy seul; com-  
„me personne ne pouvoit se servir de la Masse  
„d'Hercule (b) qe luy seul.

(b) Je  
ne sçonne  
que Garaf-  
se, puis  
qu'il par-  
le d'Hér-  
cule, n'ait  
fait ici al-  
lusion à la  
coupe de  
ce Heros.  
Voyez la  
remarque  
D de son  
article, &  
l'article  
Goulu,  
remarque  
N.

(c) Fitz-  
Simon,  
Britanno-  
machiæ,  
lib. 1. cap.  
11. pag.  
95. 96.

Le passage où  
Garafse nous renvoye touchant le gobelet cate-  
chistique est à la page 59. le voici: Le plus gal-  
lard de tout estoit Martin Luther au rapport de  
Rebenstok & de Matbois en sa vie, car ce gros  
buffle estant à table, se faisoit ordinairement por-  
ter son grand gobelet, lequel il appelloit Pocu-  
lum catechisticum, qui ne tenoit qu'environ  
deux pintes, & lequel il avaloit d'une seule hale-  
née, se vantant de ce qu'il n'y avoit personne qui  
le pût faire que lui seul; comme Ulysses, disoit-  
il, avoit un arc que personne ne pouvoit tendre  
& envoyer que luy seul. Or quand il s'estoit  
eschauffé de vin, ayant consulté trois ou quatre fois  
son gobelet catechistique, il en contoit les plus  
plaisants du monde, car se jetant sur la drappe-  
rie des anciens Docteurs, il les entluminoit de bel-  
les couleurs. Raportons aussi ce que l'on trou-  
ve dans l'Ouvrage de Fitz Simon: je mets en  
marge ses citations. (c) Att de se Lutherus, nihil  
singulare in vita mea eminent. Possam jocari,  
potare, frontem exporrigere, ridere, sumque  
commodus & facetus convivator, cumque  
unum biræ, sive cervixæ cantharum teneo (verbi  
gratia vitrum illud monstrum, horrendum, infor-  
me, ingens, ex Apostolorum Symbolo, Dominica  
oratione, & decem præceptis constans, quod uno  
haustu Lutherus exhaurire consuevit) statim do-  
lum ipsum totum concupisco, sapiusque bene  
bonum haustum facio in Dei gloriam. Prò eo  
itaque quod prius macerabam corpus meum,  
mox cum mortuus & in capulo positus fuero,  
vermibus ventricosum beneque crassum Docto-  
rem escam dabo. Ventrucosum itaque & bene  
crassum Doctorem discipuli Reformati, Enangeli-  
stamque jocosum, bibacem, commodum & sacre-

tum convivatorum, proprii oris confessione Enange-  
licæ nostri Reformatores nasci sunt. Dans un autre  
endroit (d) de son livre on rencontre ces paroles.  
Quasi vero Lutherus in immanti suo vitro catechisti-  
co, quod solus ille exhaurire potuit, unam aqua  
guttulam infillari tulit?

(d) Lib. 3.  
cap. 2.  
p. 270.  
Il cite  
Joann.  
Fredericus  
Matens.  
de ritu  
bibendi  
super sa-  
nitate  
pag. 76.

(H) Luthermum contre Moïse. ] „Mar-  
„tin (e) Luther n'avoit quasi parole plus sou-  
„vent en bouche, nommément lors qu'il estoit  
„entre deux vins, sinon, Que les comman-  
„demens du Decalogue, estoient la source & la  
„fontaine, de laquelle estoient sorties toutes  
„les mechancetez du monde: ainsi l'a rappor-  
„té Rebenstok en ses Colloques, en la pag.  
„CCCLXIX. & au second Tome de ses Oeu-  
„vres de l'édition de Wittemberg, page CXXII.  
„il fait un vœu à Dieu, quasi de parcelle nature  
„à celui du malheureux Theophile au Sonnet  
„premier du Parnasse Satyrique, car pour luy  
„il promet authentiquement & devotement de  
„ne garder jamais aucun des commandemens du  
„Decalogue, & en somme estant en l'extase  
„de ses devotions, il dit: Tollantur à medio  
„omnia Dei præcepta & cessabunt omnes hereses:  
„Pour estendre les hereses, qu'on ne me parle  
„ny de disputes, ny de conferences, ny de  
„guerre, ny de commandement des Princes:  
„je sçay un expedient plus court que tout cela:  
„c'est qu'on jette au feu le Decalogue, & il ne  
„se verra plus d'heresie au monde. . . .

(e) Garaf-  
se ubi su-  
pra p. 561.

„Que si (f) on veut encores plus clairement  
„sçavoir & decouvrir le sentiment de Luther  
„touchant le Decalogue & la loy de Moïse,  
„voici comment il en parle au premier Tome  
„de ses Oeuvres, de l'édition de Wittemberg  
„MDL. en la page CCXXV. Vide ut sis prudens, &  
„Mosem cum sua lege, quam longissime amovet,  
„& in malam rem abire jubeas, neque quicquam  
„illius terrore ac nimis movearis, sed suspectum  
„eum habeto, ut pessimum hereticum, anathe-  
„matizatum & damnatum hominem, multoque  
„deteriorem Papa & Diabolo. Soyez sage, dit-  
„il, & tenez-vous sur vos gardes, & quand il  
„fera question de Moïse, renvoyez-le moy à  
„tous les Diaboles, avec tout son Vieux Testa-

(f) Ibid.  
p. 562.

„ment, & ne vous fouciez pas de ses menaces,  
„d'autant que c'est un mechant heretique, ex-  
„communié, une ame damnée. En somme  
„un mechant homme, plus maudit que n'est  
„le Pape & le Diable. „ Garafse avoit déjà  
„dit que (g) Luther estant par sa soigneuse diligence  
„parvenu à l'Atheïsme, tenoit aussi le mesme lan-  
„gage, au raport de Rebenstok en ses Colloques de  
„Table. Ego non plura facio sexcenta loca Scrip-  
„tura, quam putridam nucem. Je ne fais non  
„plus d'État de six cens passages de la Bible, quand  
„on m'en produiroit tout autant, que d'une noix  
„pourrie. Enfin il avance que (h) Luther disoit  
„souvent après dîner, qu'il savoit un fort bon moyen  
„d'empêcher qu'on n'offensât Dieu mortellement,  
„c'est, disoit-il, de jeter le Decalogue & la Bible  
„au feu.

(g) Ibid.  
p. 881.

(h) Intissa-  
li, Lectio-  
nes mora-  
les in Jo-  
nam Pro-  
phetam.  
Il com-  
prend 3.  
vol. in fo-  
lio, im-  
primez à  
Anvers,  
les deux  
premiers  
l'an 1680.  
le dernier  
l'an 1683.  
Voyez le  
Journal  
de Leuffe,  
Oâ. 1684.  
p. 443.

(I) Qu'il fit traduire l'Amadis. ] On trou-  
ve ce beau mensonge dans le livre (i) d'un Ja-  
cobin Italien, qui s'appelle Frere Ange Pacu-  
chelli.

pour l'Écriture, & pour les livres de devotion. On garde si peu de mesures dans les calomnies qu'on debite contre lui, qu'on l'accuse d'avoir dit qu'il ne croyoit rien (K) de ce qu'il prêchoit, & qu'il se rejoüissoit d'apprendre que d'autres Ministres lui ressembloient en cela. La plupart de ces medifances sont fondées sur quelques paroles d'un certain (L) livre publié par les amis de Luther, auxquelles on donne un sens très-malin, & fort éloigné de la pensée de ce Ministre. Ce n'est pas qu'il ne faille convenir qu'il y eut une très-grande imprudence à publier une telle compilation. Ce fut l'effet d'un (M) zèle inconsidéré, ou

chelli. Son Ouvrage composé en langue Italienne, a été traduit en Latin par Charles de Marimont Theatin Lorrain. Le Journal de Leipzig en parle: c'est là où j'ai trouvé ce que l'on va lire. *A veritate (a) maxime alienum est, quod Lestione statim prima, qua S. Scriptura & Affectuorum librorum necessitatem & utilitatem commendat, de B. Lubero traditur: sceleratum felicit illum vitium, cum Germaniam execrabili heresi contaminare decrevisset, profanis eam libris corrupisse, curavisseque ut lingua Gallica liber quidam donaretur, Amadis dictus, & quidem omni elegantia exornatus per Principum aulas spargeretur; seque paulatim sacrarum paginarum spiritualiumque librorum nausea curiosorum anticorum animis instillaretur. Cujus ineptissima calumnia, qua nobis quidem non indignationem sed risum movet, non poterit non cordatiores ex Romano-Catholicis parere, quos minime fugit, quanto zelo ad sacre scriptura, qua ipsi tunc clero tantum non sordebat, lucorum vero manibus exorta plane erat, frequentissimam lectionem, omne hominum genus, summus, mediocimus, infimus Lutherus nosse revocaverit, sacris in eum sinem Bibliis (non Amadiso) in vernaculam linguam incredibili labore atque studio traductis. De quo l'homme n'est-il pas capable en matiere de calomnies grossieres, & diametralement opposées à la vraisemblance, puis qu'on ose dire que Luther a souhaité qu'on se degoutât de l'Écriture: Luther, dis-je, qui n'eut point de plus grans reproches à eslayer avec tous les Reformateurs, que celui de trop recommander aux laïques la lecture de la Bible en langue vulgaire?*

(K) *Qu'il ne croyoit rien de ce qu'il prêchoit.* Il (b) y a plusieurs Chrétiens, qui sont Chrétiens par contenance, qui croient en Dieu par contenance, par maniere d'acquiescement, par complimment; afin de n'être point estimés des Athéistes: Sturnius reprochoit à Beze qu'il estoit de cette categorie, & se souvenant du dicton de Socrates, par lequel il disoit, *Hoc unum me scire scio, quod nihil scio*, il l'appliquoit à Theodore de Beze, par une gentille parodie, *Hoc unum me credere credo, quod nil credo*: de cette humeur estoit le gros homme Martin Luther, lequel rendit grâces à Dieu, de ce qu'il n'estoit pas tout seul de sa confrerie: car je ne croy rien, disoit-il, de ce que je presche, & Dieu soit beny de ce qu'il y en a plusieurs qui sont touchez du mesme mal parmy nos Ministres; c'est ainsi que Jean Mather, l'escriit en sa vie: c'est cela que j'appelle croire en Dieu par contenance, ce sont ceux-là que j'appelle Chrétiens par contenance, qui croient en Dieu par complimment, *Ne nihil credere videantur*. Comparez cela avec le chef de latin du Pere Mathesius cité par Fitz Simon, vous trouverez que Garasse est un amplificateur. *Joannes (c) Mathesius in vitam Lutheri*

*plures conciones composuit, quas tandem in lucem emisit. In earum verò duodecima, sic ait: Magister Joannes Mula Prædicans Rochlizenis narravit mihi, se quodam tempore admodum dolentem Luthero questum esse, quod ipse met ea credere non posset quæ aliis prædicabat. Tum respondit Lutherum: Benedictus ergo sit Deus, cum idem aliis quod mihi ulu venit. Adhuc enim mihi soli id usque venire credidi.*

(L) *D'un certain livre publié par les amis de Luther.* Si Pon eût suivi l'usage present, on auroit intitulé cet Ouvrage *Lutheriana*, ou *Lutherana*. Le titre qu'on lui a donné *Sermones mensales*, ou *Colloquia mensalia*, est meilleur, car les discours que Luther tenoit à table, sont la matiere de ce livre. Il fut publié l'an 1571. par Henri Pierre Rebenstock Ministre d'Eischedheim. André Rivet, si je ne me trompe, dit quelque part que c'est un Ouvrage supposé: mais Gisbert Voet (d) aussi zélé pour le moins que lui contre le Papisme, avoué tout le contraire. Mr. Seekendorff ne s'est pas inscrit en faux contre ce livre; il s'est contenté de remarquer que ces Entretiens de table furent (e) recueillis avec assez peu de discretion, & imprimés avec trop peu de prudence par une personne . . . imprudemment idolâtre de Luther. Les Controversistes de l'autre parti s'en sont prevalus, comme il paroît par les passages de Garasse cités ci-dessus, & par les notes de Feuardent sur St. Irénée (f). Ils ont fait le même usage des lettres de Martin Luther, publiées avec peu de discretion & de prudence. Voyez les lettres de controverse de Monsieur Gustincau, qui en cite plusieurs pieces peu honorables à la memoire de l'Auteur. Voici ce que Monsieur Salden a répondu à Bellarmin, qui vouloit prouver par les entretiens de table que Luther ôte le livre de Job du Canon des Ecritures. *Impedit (g) Luthero quod Jobi etiam Libro divinam auctoritatem detraxerit, argumento à Convivialibus ejus Sermonibus deprompto, at ludicro plane & calumnioso; cum neque Libri illius Autor unquam fuerit Lutherus, neque eo vivente vel approbante editus sit.*

(M) *Ce fut l'effet d'un zèle inconsidéré.* L'apologiste de Voiture se servit d'une pensée qu'on peut appliquer ici: (h) je rapporterai au long ce passage, parce qu'il contient plusieurs faits curieux. Il estoit à desirer que le public eust reçu des mains propres de Monsieur de Voiture le present qu'on lui a fait de ses vers & de ses lettres. Sans doute il en eût retranché quelque chose pour le rendre accompli. . . . Il n'eust pas voulu paroître devant tout le monde, comme il se laisse voir dans quelques-unes de ses lettres, en desordre, en deshabiller, en robe de chambre. Il eust pris ses habits de ville, ou mesme de cerc-

(d) Voet. Disputat. Theolog. to. 4. pag. 673.

(e) Seekendorff, apud Beauval, Hist. des Ouvrages des Savans, Fevrier 1692. pag. 262. Les paroles de Seekendorff sont, Libro colloquiorum mensalium minus quidem cause compoesto & vulgato. Hist. Lutheran. lib. 3. p. 643.

(f) Lib. 3. cap. 20. Vous y trouverez plusieurs Landevaux du recueil de Rebenstock, comme le remarque Garasse ubi supra p. 60. Vous en trouverez aussi dans la Theomachia Calvinistica de Feuardent.

(g) Salden in oris Theolog. p. 489. Il cite, Bellarm. de verbis Dei. lib. 1. cap. 5. 7.

(h) Costar, Dispositio des Ouvrages de Voiture, p. 10. & suiv.

,, monic

(a) Journal de Leipzig ib. p. 444.

(b) Garasse ubi supra p. 109. 110.

(c) Fitz-Simon ubi supra l. 1. c. 11. pag. 100. Il est de Joan. Mather, chef de vita Lutheri conc. 12. fol. 147.

plûtôt d'une préoccupation excessive, qui empêchoit de conoître les défauts de ce grand homme. On ne peut nier que l'ardeur impetueuse de son temperament ne lui arrachât des expressions condamnables, comme quand il déclara son sentiment (N) sur l'Épître de St. Jaques. On a long tems ignoré la faute qu'il fit,

en

monie & de fesse. Il eust gardé de tous points les plus étroites loix de la bien-séance, de la régularité desquelles, il a crû se pouvoir légitimement dispenser, traitant en secret & en liberté avec les amis & les confidens. Ceux qui nous ont donné ses Ouvrages. . . . font tombez dans la faute qui ne s'évite presque jamais en pareilles occasions, & ont mieux aimé se servir de leur diligence, pour ramasser de tous costez les pièces de nostre Auteur, que de leur jugement pour les bien choisir. Et certes, il n'y a pas de quoy s'estonner, que d'habiles gens, quelque fin & delicat qu'ils eussent le goust, se soient mépris de la sorte. Cet aimable A. franchy de Ciceron, qu'il nomme quelque part le *Reformateur & la regle de ses écrits*; & qui principalement par la beauté de son esprit, avoit mérité les plus tendres affections, fit quelque chose de bien pis encore. Après la mort de son Maître, il publia un recueil de ses railleries, où par un excès de passion & de zèle, n'ayant pas le courage de rien laisser, il y en mit plusieurs si froides & si insipides, que Quintilien souverain Juge de ces matieres, les trouve indignes d'estre avouées d'un Orateur si celebre. Ce-la veut dire, Monsieur, que tout ainsi que la pieté confecture les plus viles choses, quand elles ont touché les corps Saints, ou seulement leurs os & leurs cendres, de mesme, l'admiration & l'amour se font des Idoles de tout ce qui porte le nom des hommes extraordinaires, qui leur ont esté ravis; & comme si chacun estoit capable de la mesme devotion & du mesme culte, elles les proposent en veneration à toute la Terre & à tous les Siecles. Il ne leur est point eschappé de billets si peu importants ni si negligez, que leurs Partisans passionnez ne regardent comme de précieuses reliques de ces grands Esprits, dignes d'estre gravées dans le marbre & dans le bronze, & de passer jusqu'à la dernière posterité. . . . Au reste quoi qu'on en puisse dire, ce ne sont point là de vicieuses (a) extremitez; & puis que c'est la violence d'une amitié noblement placée qui produit ces fortes d'excès, ils sont plus à estimer que la moderation des autres vertus: & ce n'est pas assez de les excuser, ils meritent d'estre louez. Ce sont les curiositez ridicules qui sont condamnables; comme celle de ce Grec qui acheta trois mille dragmes la lampe de terre dont Epictete s'estoit servy pour éclairer ses veilles & ses études; ou de ce Prince extravagant, qui donna je ne sçay combien de talens pour les tablettes du Poëte Eschyle, ou de cet autre encore, qui corrompit les Prestres de Delphes, pour tirer de leurs mains la lyre d'Orphée, quoy qu'il ne sceust pas la toucher, ni mesme la mettre d'accord. J'ai vu dans une édition du *Scaligerana* une preface (b) qui contient en moins de mots la même pensée. *Ea plerumque*

*est in istos literatorum heroes prapostera vulgi religio & quadam velut idolomania, ut ne verbum quidem illis excidere patiatur quod non avide colligat, & inter pretiosissima recondita sedulo recondat. Pœne quomodo hodierni *Συνοχαιτες*, divotum cineres, ungues, pilos, ossium fragmenta, vestium fimbrias aut lacrimas, & cetera que reliquiarum nomine censent venerabundi servant. Sic Virgiliae speculum, & quidem inter sacra monumenta, Dionysiani in agro Parisiensi Monachi non sine risu visendum præbent. Sic Italos Petrarcha sui non modo tumulum adeoque, sed & urcum & sedile, imo & domestica selsu scelerum cadaver aliisque nescio quot ejusdem farinae quisquiliis magna pompa peregrinantibus ostentare refert Jo. Philippus Thomassinus, libro quem de divini poetae rebus composuit. Voilà des choses qui représentent naïvement l'état où se sont trouvez les compilateurs des entretiens de Martin Luther.*

(N) *Son sentiment sur l'Épître de St. Jaques.* Il la traita d'ouvrage de paille, en comparaison des Épîtres de St. Paul, & de St. Pierre. Les Controversistes Catholiques ont fait là-dessus mille vacarmes, sans s'être assurés par leurs propres yeux que Luther eût dit cela. L'avanture d'Edmond Campian est remarquable: il avoit accusé Luther de s'être servi de cette expression: on lui en donna le démenti, & il eut la honte de ne se pouvoir justifier, quoi qu'on eût fourni les livres qu'il demandoit (c). Ce triomphe vain & imaginaire à le bien prendre, ne laissa pas d'être fort solide par la confusion où il jeta le Jésuite, & par la joye qu'il causa aux Protestans. Le docteur Wittaker jouit, je pense, toute sa vie de cette agreable joye; il soutint que Luther n'avoit point parlé de la sorte, & que Campian le calomnioit. Laissons dire cela à Mr. Daille. Monsieur (d) Cottibry impute bien à Luther d'avoir dit, que cette Épître est un ouvrage de paille. Mais il ne marque point le livre, ni le lieu de Luther, où se trouvent ces paroles; ce qui me fait soupçonner, que sans les y avoir jamais vus, il s'en est fié à Edme Campian Jésuite, ou à quelque autre semblable auteur, qui emportez d'une haine furieuse contre nôtre Religion, ne font point de scrupule de nous imputer tout ce qui leur vient en l'esprit, quelque faux & incroyable qu'il soit. Je ne suis pas résolu d'aller lire les sept ou huit gros Tomes de Luther, pour savoir s'il a écrit ces paroles dont votre disciple l'accuse. Je vous diray seulement que relisant ce que Guillaume (e) Vitaker, homme grave & savant, répond à votre Campian, qui disoit la mesme chose de Luther, j'ai trouvé qu'il l'accuse d'une insigne fausseté; & qu'il dit, qu'après avoir bien cherché la preface de Luther sur cette Épître, d'où Campian citoit ces paroles, il l'avoit enfin rencontrée; & qu'elle commençoit ainsi. Bien que cette Épître de S. Jacques ait été rejetée par les Anciens; quant à moy néanmoins je la loue, & la tiens pour utile & commode. Il ajoute, que le mesme dans le livre de la Captivité Babylonique en parle encore en ces termes; Je laisse (dit-il,

(a) *Coffar se arripit, et sic sunt vitiosas presque solvitur.*

(b) *On l'attribuë à Mr. Daille, j'ai vu des gens qui la donnent à Mr. le Moine. Cette édition est de Cologne l'an 1667.*

(c) *Qua fronte id ausus es absolute asserere, postquam ante multos annos, Edmundus Campianus clecta tua pieudomartyr super eare falsi convictus fuisse in Anglia, ubi cum id objectisset, prolati libris, nihil unquam tale reperire potuit? Rerutus, Castigat. notat. in epist. ad Balzac. cap. 9. n. 6. Oper. 10. 3. p. 524.*

(d) *Daille, Réplique à Adam & 3. part. chap. 23. p. 205.*

(e) *Vitaker. Resp. ad Rat. Camp. ad l. p. 7. col. 2.*

en consentant que le Landgrave de Hesse eût (O) deux femmes tout à la fois. Mais enfin elle est devenuë publique : les Catholiques Romains en ont fait beau-

coup

il) ce que plusieurs affirment avec beaucoup d'apparence que cette Epître n'est pas de l'Apôtre Saint Jacques, & qu'elle n'est pas digne de l'esprit d'un Apôtre. Mais pour cet ouvrage de paille, dont parlent votre Pere Campian, & votre nouveau disciple, il proteste, qu'il ne l'a remontré nulle part dans Luther. Il est pourtant vrai que cela se trouve dans une preface de ce Reformateur. Continuons d'entendre Monsieur Daillé. „ Depuis Monsieur

(a) Daillé „ Rivet (a) répondant au Jésuite Sylvestre de Pierre-sainte, qui mettoit aussi la mesme calomnie en avant, ajoite, que quelques-uns ont

(b) A. Rivet. Jéf. Vapul. c. 9. §. 6. p. 188.

(c) Celle de Luther sur l'Epître de St. Jacques.

(d) Fitz Simon ubi supra pag. 135.

(e) Hist. des Variat. liv. 3. n. 48. p. 129.

(f) De capt. Babylon. 7. l. 86.

(g) Fitz Simon ibid. p. 132.

(h) Luth. in 2. proœmio Novi Test. 1. edit.

(i) Vide Sixt. Senen. pref. in Biblioth. Sanctam.

(k) Varillas, Hist. de P. Hesse liv. 12. p. 177.

„ pas; & les Chirurgiens qui l'ouvrirent après sa mort, en trouverent une cause naturelle, que la pudeur de nôtre langue ne permet pas d'exprimer en François (l). . . Il se persuada que son infirmité le dispensoit de la rigueur de l'Evangile, & luy permettoit d'avoir deux femmes en mesme tems. Rien ne luy fit de la peine dans l'idée qu'il en conçut, que la nouveauté de la chose: Mais il suppose que l'approbation de Luther, & des autres Theologiens les plus celebres de sa Secte, & purgeroit de ce défaut. Ils les fit assembler à Vittenberg en mil cinq cens trente-neuf en forme de Concile. L'affaire y fut examinée avec toutes les precautions que l'on jugeoit capables d'empêcher, que ce qui y seroit décidé ne fût tourné en ridicule. L'on prévint les fâcheuses suites de ce que l'on alloit faire; mais enfin la crainte de desobliger le Landgrave l'emporta dans le sentiment de Luther, & de ses principaux Disciples, sur la Loy de J E S U S - C H R I S T, sur la conscience, sur la reputation, & sur toutes les autres raisons humaines & divines. Le Resultat de l'Assemblée de Vittenberg, fut écrit de son propre main de Melancthon, & signé par Luther, & par les autres Theologiens les plus fameux de la Saxe. On l'exprima en des termes trop énergiques, pour laisser aucun doute dans les esprits, & on l'envoya au Landgrave en la forme qui suit. „ Monsr. Varillas met là l'Acte tout entier en Latin & en François. On y voit une permission expresse accordée à ce Landgrave d'épouser une seconde femme, pourveu qu'il n'y eût que peu de personnes qui le fussent. On y voit aussi qu'il certains cas de nécessité tout autre homme se pourroit remarquer pendant la vie de sa femme, & voici deux cas de nécessité spécifiés par ces Docteurs. 1. Si un homme captif dans un pais éloigné ne peut conserver ou recouvrer sa liberté que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme est marié avec une femme (m) ladre. Mr. Varillas raporte en Latin & en François le contrat de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouse de ce Prince donna son consentement. Cet Historien fait beaucoup de reflexions la-dessus, qui tendent à faire voir que les raisons de ces Casuistes ouvrent un chemin fort large à l'usage de la polygamie, & il observe que les deux (n) actes qu'il raporte, (o) ont été fidelement transcrits & collationnez par des Notaires Impériaux, sur les originaux qui se conservent dans les Archives de Ziegenhain, communs à la Branche de Hesse-Cassel, & à celle de Hesse-Darmstadt.

„ pas; & les Chirurgiens qui l'ouvrirent après sa mort, en trouverent une cause naturelle, que la pudeur de nôtre langue ne permet pas d'exprimer en François (l). . . Il se persuada que son infirmité le dispensoit de la rigueur de l'Evangile, & luy permettoit d'avoir deux femmes en mesme tems. Rien ne luy fit de la peine dans l'idée qu'il en conçut, que la nouveauté de la chose: Mais il suppose que l'approbation de Luther, & des autres Theologiens les plus celebres de sa Secte, & purgeroit de ce défaut. Ils les fit assembler à Vittenberg en mil cinq cens trente-neuf en forme de Concile. L'affaire y fut examinée avec toutes les precautions que l'on jugeoit capables d'empêcher, que ce qui y seroit décidé ne fût tourné en ridicule. L'on prévint les fâcheuses suites de ce que l'on alloit faire; mais enfin la crainte de desobliger le Landgrave l'emporta dans le sentiment de Luther, & de ses principaux Disciples, sur la Loy de J E S U S - C H R I S T, sur la conscience, sur la reputation, & sur toutes les autres raisons humaines & divines. Le Resultat de l'Assemblée de Vittenberg, fut écrit de son propre main de Melancthon, & signé par Luther, & par les autres Theologiens les plus fameux de la Saxe. On l'exprima en des termes trop énergiques, pour laisser aucun doute dans les esprits, & on l'envoya au Landgrave en la forme qui suit. „ Monsr. Varillas met là l'Acte tout entier en Latin & en François. On y voit une permission expresse accordée à ce Landgrave d'épouser une seconde femme, pourveu qu'il n'y eût que peu de personnes qui le fussent. On y voit aussi qu'il certains cas de nécessité tout autre homme se pourroit remarquer pendant la vie de sa femme, & voici deux cas de nécessité spécifiés par ces Docteurs. 1. Si un homme captif dans un pais éloigné ne peut conserver ou recouvrer sa liberté que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme est marié avec une femme (m) ladre. Mr. Varillas raporte en Latin & en François le contrat de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouse de ce Prince donna son consentement. Cet Historien fait beaucoup de reflexions la-dessus, qui tendent à faire voir que les raisons de ces Casuistes ouvrent un chemin fort large à l'usage de la polygamie, & il observe que les deux (n) actes qu'il raporte, (o) ont été fidelement transcrits & collationnez par des Notaires Impériaux, sur les originaux qui se conservent dans les Archives de Ziegenhain, communs à la Branche de Hesse-Cassel, & à celle de Hesse-Darmstadt.

„ Mais après lui est venu un plus fin Controverfiste (p), qui a tiré du même sac une autre

K k k

tem inibi alteram uxorem superinduceret, vel si quis haberet leprosum; his casibus alteram ducere eum consilio sui Pastoris, non intentione novam legem inducendi, sed sue necessitati consulendi, hunc neficimus, quia ratione damnare licet. Apud Varillas ibid. pag. 92. (h) La consultation des Theologiens, & le contrat du mariage. (i) Varillas ibid. p. 86. 87. (j) Mr. de Meaux, Hist. des Variations liv. 6. n. 1. & suiv.

(l) Thuanus lib. 41. ad annum 1567. Ad dam quod pierique ritu digmum minime pratermittendum est ipsum tam inexactis reos utis fisci fuisse cum uxore sola crederet, & illa toties illum admittere non possent, vir alloqui casus qui vagis libidinibus minime oblectabatur ex ejus permissu, negotio cum Pastoribus communicato, non cubinum unum fuperinduxit, eujus consuetudine ardore aliquantum perdimittitur, parcius ac moderatius cum uxore verifactor. Tandem hoc anno, qui illi dimacterium fuit, postride Paschæ mortalitatem exiit. Inspecito Medicis corpore Triorches reperitus est. (m) Certis tamen casibus locus est dispensationi, si quis apud exteras nationes captivus, ad curam corporis & sanitatem inibi alteram uxorem superinduceret, vel si quis haberet leprosum; his casibus alteram ducere eum consilio sui Pastoris, non intentione novam legem inducendi, sed sue necessitati consulendi, hunc neficimus, quia ratione damnare licet. Apud Varillas ibid. pag. 92. (h) La consultation des Theologiens, & le contrat du mariage. (i) Varillas ibid. p. 86. 87. (j) Mr. de Meaux, Hist. des Variations liv. 6. n. 1. & suiv.

coup de bruit; & il s'est trouvé des Ministres qui n'ont pas eu toute la prudence nécessaire (P) en repondant pour Luther. Ils ont avancé des principes mani-

(a) Cum videam quod ab hoc agendi modo penes modernam uxorem meam nec potissimum nec velim abstinere. Apud Eusebium Hist. des Variat. lru. 6. pag. m. 259.

(b) Hist. des Variat. ibid.

(c) Luther erroris huius dicam scriptis Bellarminus loco ano hado. At patrocium Lutheri praeferre conatus est Johannes Gerardus etiam si (ne quid dissimulem) maculam illam tam plene eluere non potuerit, quin concedendum sit, Virum illum magnum impudentissimule nonnumquam de materia hac locutum esse. Saldanus in Otis Theolog. p. 393.

(d) Polygamia triumphantrix.

(e) Hist. des Variat. lru. 6. n. 1. p. m. 227.

(f) On se trouve dans le fils & successeur de Charles Lenuis étoit mort quand Mr. de Meaux écrivit cela.

ere piece, & qui a fait sur tout cela bien des reflexions subtiles. Cette autre piece est l'instruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raisons qui portoit ce Prince à ce second mariage; & de l'autre les raisons par lesquelles il vouloit porter les Theologiens à y consentir. Il expose qu'il n'a jamais aimé la Princeesse son épouse, & qu'elle est si degoutante, & si sujette à s'enivrer, qu'il ne pourra & ne (a) voudra jamais s'abstenir des autres femmes, pendant qu'il ne sera marié qu'à elle, & que néanmoins il ne veut point encourir les peines que l'Écriture denonce aux fornicateurs & aux adultères. Les Medecins, ajoute-t-il, savent la force de mon temperament; & d'ailleurs je suis obligé d'assister souvent aux Dietes; elles durent long tems; & l'on y fait tres-bonne chere; comment pourrois-je y garder la continence; car je ne puis pas toujours y amener mon épouse avec son grand train? (b) *Primo quod initio, quo eam duxi, nec animo, nec desiderio eam complexus fuerim. Quali ipsa quoque complexionem, amabilitate, & odore sit, & quomodo interdum se superstitio potu gerat, hoc scivim ipsius aula Praefecti; & Virgines, aliquae plures: cumque ad ea describenda difficultatem habeam, Bucero tantum omnia declaravi. Secundo, quia valda complexionem, ut Medici sciunt, sum, & saepe contingit ut in sedentium & imperii comitibus viser, ubi laute vivitur & corpus curatur; quomodo me ibi gerere queam absque uxore, cum non semper magnam Gymnaceum mecum ducere possim, facile est conjicere & consulari.* Il joignit à tout cela je ne sai quelles menaces & quelles promesses, qui donnerent à penser à ses Casuistes; car il y a beaucoup d'apparence que si un simple Gentilhomme les eût consultez par un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raisonnablement qu'ils furent de petite foi: ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promesses de JESUS-CHRIST, ils craignirent que si la reformation d'Allemagne n'étoit soutenue par les Princes qui en faisoient profession, elle ne fût étouffée. L'expérience du passé les rendoit timides: ils voyoient que la violence des persecutions, & les armes employées par les Princes Catholiques, contre ceux qui étoient sortis de la Communion Romaine, avoient toujours extirpé ces reformations naissantes. Il étoit naturel de craindre un semblable sort, à moins que la force ne fût repoussée par la force. Mais quoi qu'il en soit, on ne peut nier generalement parlant que les livres de Luther (c) ne contiennent plusieurs choses favorables aux Polygames. Le Sieur Lyserus (d) en donne diverses preuves. Voyez la remarque S. Je finirai celle-ci par ces paroles de Mr. de Meaux, *Maintenant, dit-il (e), tout ce mystere d'iniquité est decouvert par les pieces que l'Electeur Palatin Charles Louis (c'est le (f) dernier mort) a fait imprimer, & dont le Prince Emest de Hesse, un des descendants de Philippe, a manifesté une partie depuis qu'il est fait Catholique.* Le livre que le Prince Palatin fit imprimer a pour titre, *Considerations consciencieuses sur*

le mariage, avec un éclaircissement des questions agitées jusqu'à present touchant l'adultere, la separation, & la polygamie. Le livre parut en Allemand en 1679. sous le nom emprunté de Daphneus ARCATIUS, sous lequel estoit caché celui de Laurentius Beger un des Conseillers de ce Prince.

Il faut observer ici que Monsr. de Thou étoit mal instruit des circonstances de cette affaire: le Landgrave, selon lui, étoit d'un côté si chaud à l'exercice conjugal, que sa femme ne l'y pouvoit point admettre aussi souvent qu'il le vouloit, & de l'autre tellement chaste qu'il n'auroit point à se divertir ailleurs. Ainsi la Princeesse (g) consentit à la diversion qu'une concubine seroit des forces de son mari; & la chose ayant été communiquée aux Ministres, on donna au Landgrave une concubine qui le domtât un peu, & qui l'obligât à être plus moderé envers son épouse. Ce ne fut point cela. Il ne l'avoit jamais aimée, il l'épousa contre son inclination, & ayant commencé trois semaines après les noces à se servir d'autres femmes, il continua toujours sur le même pied (h), jusques au tems de son mariage. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle ignoroit qu'il tût si ardent, ou qu'elle ne le savoit que par oui-dire. Loïn d'ici ces mauvais plaisans qui seroient capables de critiquer Mr. de Thou, pour avoir pensé que la Princeesse ne se sentant pas la force de soutenir si souvent le choc, implora l'aide d'une concubine. Montagne eût été capable de railler la-dessus cet Historien, mais son autoin est suspecite. Voici un passage de ses Lettres. *Nous (i) avons leu encores le different advenu en Catalogne, entre une femme je plaignant des efforts trop assiduels de son mary, (non tant à mon avis qu'elle en fust incommodée, car je ne crois les miracles qu'en soy, comme pour retrancher sous ce pretexte, & brider en ce mesme, qui est l'action fondamentale du mariage, l'autorité des maris envers leurs femmes; & pour monstrer que leurs bergnes & leur malignité, passent outre la couche nuptiale, & soulent aux pieds les graces & douccurs mesmes de Venus) à laquelle plainte le mary répondoit, homme vraiment brutal & dénaturé, qu'aux jours mesme de jesus il ne s'en scauroit passer à moins de dix: Sur quoy intervient ce notable Arrest de la Reyne d'Arragon; par lequel, après meure de liberation de conseil, cette bonne Reyne, pour donner regle & exemple à tout temps, de la moderation & modestie requise en un juste mariage; ordonna pour bernies legitimes & necessaires, le nombre de six par jour; Relascham & quittant beaucoup du beson & desir de son sexe, pour établir, disoit-elle, une forme aisee, & par consequent permanente & inamuable. En quoy s'escrient les Docteurs, quel doit être l'appetit & la concupisence feminine, puisque leur raison, leur reformation, & leur vertu, se taille a ce prix?*

(g) Voyez ci-dessus p. 429. lettre 1. les paroles de Mr. de Thou. (h) Initio, quo eam duxi. nec animo nec desiderio eam complexus fuerim. Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, vere imprudens homo tunc temporis fui. & ab aliis quibus meorum Consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id perlatius sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi. Apud Hist. des Variat. l. 6. pag. 259. (i) Montagne, Hist. lru. 3. ch. 5. p. 121. 122.

(k) Luther ne devoit pas accorder au Landgrave toute la prudence. ] La seule reponse qu'il faisoit faire à Monsr. de Meaux étoit de dire comme a fait Monsr. Basnage fort sagement: 1. Que

(k) Luther ne devoit pas accorder au Landgrave

(g) Voyez ci-dessus p. 429. lettre 1. les paroles de Mr. de Thou.

(h) Initio, quo eam duxi. nec animo nec desiderio eam complexus fuerim. Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, vere imprudens homo tunc temporis fui. & ab aliis quibus meorum Consiliariorum, quorum potior pars defuncta est, ad id perlatius sum. Matrimonium meum ultra tres septimanas non servavi, & sic constanter perrexi. Apud Hist. des Variat. l. 6. pag. 259.

(i) Montagne, Hist. lru. 3. ch. 5. p. 121. 122.

(k) Basnage, Hist. de la Religion des Eglises Reformées tome 1. p. 428.

manifestement pernicieux; & ce qu'ils alleguent de plus suportable est d'une telle

de Hesse la permission d'épouser une seconde femme lors que la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raison de le condamner sur cet article. 2. Que les Papes sont tombez dans des excès beaucoup plus énormes, d'où il s'ensuit que la faute de Luther reprochée par des Papistes n'a aucune force: car si cette faute l'empêchoit de pouvoir être un instrument en la main de Dieu pour annoncer la verité, & pour redresser l'Eglise, les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes, qui se sont rendus coupables de plusieurs pechez plus crians que celui-là, n'ont pas laissé d'être l'oracle vivant de l'Eglise, & les Vicaires de J. C H R I S T. Il est sûr que les Catholiques ne peuvent rien inférer de cette action des Reformateurs, ni d'aucune autre pour invalider la reformation, sans ruiner eux-mêmes un principe qui leur est tres-necessaire, savoir que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant ex cathedra n'annoncent une verité que tous les fideles doivent embrasser.

Si l'Auteur des Pastorales avoit été aussi judicieux que Mr. Baining, il n'auroit pas exposé sa cause à des objections dont il ne s'est jamais pu tirer. Premièrement il eût avoué le fait; car s'il est permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles Louis fit publier, avec une attestation d'un Notaire Imperial, qui porte qu'ils ont été copiez sur l'original des Archives de la Maison de Hesse, il ne sera plus possible de prouver les faits: les declarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit seau, le grand seau; & tout ce que l'on pourra imaginer de plus juridique, sera une foible barriere contre l'opiniâtreté d'un disputeur. Ainsi la prudence demandoit que l'on ne mit point en doute, si le Landgrave Philippe obtint de Luther & de quelques autres Ministres la dispense d'avoir deux femmes. Je dis plus: le respect que l'on doit porter à la très-illustre Maison de Hesse, & à la memoire d'un Electeur Reformé, ne souffre pas que l'on doute de cela, & néanmoins l'Ecrivain des (a) Pastorales a déclaré fort nettement qu'il en doute. Mais sa grande faute consiste en ce que pour extenuer la complaisance qu'eurent ces Ministres, il étale tout ce qui peut faire voir que la loi du mariage d'un avec une est sujette à mille exceptions: il veut nommément qu'on la sacrifie au pouvoir imperieux d'un temperament lascif. Il n'y a pas de comparaison, dit-il (b), entre ces deux maux, de recourir au sâcheux remede d'un second mariage, ou à se répandre en mille impuretez qui sont des suites insaisissables du celibat, dans les personnes qui n'ont pas le temperament tourné du côté de la continence. Il a trouvé là-dessus des adversaires & au dehors & au dedans. L'Auteur de l'Histoire des Variations lui a dit que l'on ira loin par ce principe. La perpétuelle indisposition survenue à un mari, ou à une femme, n'est pas un empêchement, moins invincible que l'absence ou la captivité, & même: il faut donc que les mariez se quittent impitoyablement dans ces tristes états. Mais l'incompatibilité des humeurs, maladie, des plus incurables, ne fera pas un empêchement moins nécessaire (c). Ce Ministre

a trouvé dans sa propre Communion bien des adversaires, les uns laïques, & les autres Theologiens. Mr. de Meaux (d) lui allegue une lettre d'un Ministre, qui rougit pour son confrere de ces necessitez, contre l'Evangile, & de ces impuretez inevitables, . . . & qui voit l'inconvenement de cette impure doctrine qui introduiroit le divorce, & même la polygame aussitôt que l'un des conjoints seroit travaillé de maladies, je ne dis pas incurables, mais longues, ou qu'il seroit vât d'ailleurs quelque empêchement qui les obligât à demeurer separez. Ce Ministre ne s'est point nommé; mais un autre marchant la tête levée a denoncé cette doctrine pour la faire censurer, & enfin il a publié que c'est un principe d'où cette conclusion coule naturellement (e), c'est qu'un homme dont la femme est malade, peut se marier à une autre. Il n'est rien de plus certain, ajoute-t-il, Une égale necessité donne un égal privilege, & si un mari est autant empêché d'habiter avec sa femme par une paralysie, que par sa detonction chez les barbares, il est autant en droit de chercher un remede à son inconvenement dans un second mariage. Mr. de Beauval entre les Laïques a poussé encoie (f) cela plus fortement. Un autre Laïque a soutenu que cette maxime (g) ouvre la porte aux plus étranges dereglemens; elle autorise un inconvenement dont la femme est long-tems malade, à se marier à une autre, & puis à une autre sans fin & sans cesse, si la Providence de Dieu veut qu'elles soient toutes mal saines. Ainsi voila par cette belle porte la Polygamie Turque faisant irruption dans le Christianisme, & le remplissant de ses brutales lascivitez. Bien plus, voila dans le Christianisme ce qui ne s'est point vu dans l'ancien Paganisme, & ce ne se voit point aujourd'hui dans le Mahometisme; voila, dis-je, les femmes autorisées à avoir plusieurs maris en même tems, lors que n'ayant pas le don de continence, elles ont pour époux un homme mal-sain: car il seroit ridicule de prétendre qu'à leur égard c'est un moindre mal de se répandre dans ces impuretez, qui sont, selon ce Ministre, des suites insaisissables du celibat pour certains temperaments, que de recourir au remede d'un second mari. On voit donc que sa maxime est une source des plus honteuses & des plus sales licences qui se soient vûes dans le monde; & que rien n'exposera nôtre Communion à des reproches plus mortifians, que cette doctrine du Sr. Furieu, si nos Synodes ne la condamnent. Toutes les loix que la bienfaisance & la sagesse des Magistrats ont introduites pour empêcher les veuves de se remarier avant un certain terme, tombent par terre, ou ne sont qu'une tyrannie qui fait répandre en mille & mille impuretez celles qui ont un certain temperament. L'Auteur des Pastorales a trouvé cent expedients (h) pour tâcher de sortir d'affaire, par raport à quelques autres difficultez qu'on lui avoit proposées touchant le divorce, & les seconds mariages, mais il n'a pu se debarrasser de celle-ci, cela n'étoit pas possible. Tout ce qu'il a fait s'est réduit à des calomnies contre son denonciateur, car c'est une calomnie que de se plaindre, qu'on a été accusé d'une chose dont on n'a point été accusé (i). Voilà combien il importe que ceux qui repondent à un Ouvrage de controverfe sachent aller bride en main,

(d) Ibid. p. 136.

(e) Voyez le livre d'Elie Saurin, Pasteur de l'Eglise d'Utrecht, intitulé, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 801.

(f) Voyez sa reponse à l'Avv.

(g) Declaration de Mr. Bayle, p. 18.

(h) Voyez la 6. lettre du Tableau des Societians.

(i) Voyez Saurin ubi supra.

(a) Voyez la lettre Pastorale de l'an 1688. p. 166. in 12. & la 6. lettre des Tableaux du Societianisme p. 302.

(b) VII. lettre Pastorale de 1688. pag. 176. in 12.

(c) Mr. de Meaux, IV. Avertissement, pag. 131. édit. de Holl.

telle nature, qu'il eût mieux (Q) valu n'en rien dire. La maniere dont Monsieur Claude parle de ce (R) grand Reformateur est très-judicieuse; il

car s'ils s'abandonnent à l'impetuositè étourdie de leur esprit & de leur temperament, ils gâtent les meilleures causes.

Ce que j'ai dit du respect que l'on doit porter à la très-illustre maison de Hesse; & à la memoire d'un Electeur reformé, ne seroit pas bien intelligible à tout le monde, si je n'y joignois une explication. Les actes de ce second mariage ont été tirez des (a) Archives de Ziegen-

(a) Varillaz ibid. supra p. 57.

(b) Voyez Varillaz ibid. supra Mr. de Meaux Hist. des Variat. liv. 6. m. 1. sub fin.

hain communs à la branche de Hesse Cassel, & à celle de Hesse Darmstadt. Le Prince Ernest de Hesse-Rhinfelds ayant embrassé la foi Romaine fut ravi qu'ils vissent le jour, parce qu'il crut que cela seroit du tort à l'Eglise qu'il avoit quittée (b), & il est visible qu'ils font un grand tort à Luther, à Melancthon, à Bucer &c. Il n'y a donc nulle apparence que les Landgraves de Hesse-Cassel, & les Landgraves de Hesse-Darmstadt, ceux-ci Lutheriens, ceux-là Calvinistes eussent gardé le silence, s'il y eût eu quelque soupçon que ces actes fussent supposés. On ne pourroit assez blâmer ces grands Princes, si ayant quelques soupçons là-dessus, ils n'eussent rien fait pour s'opposer au dessein du Landgrave Ernest nouveau Catholique. C'est donc manquer au respect qui leur est dû, que de douter si ces actes sont legitimes, car c'est pretendre qu'ils souffrent que sous l'autorité de leurs archives, on calomnie publiquement les Reformateurs, & qu'on les flétrisse très-injustement, pour faire tomber le deshonneur sur l'Eglise Protestante. Comme ils ne sont pas capables d'une rumeur qui leur seroit si injurieuse, il faut être très-certain que le silence qu'ils ont gardé prouve clairement la validité des actes. Et pour ce qui est de l'Electeur Palatin, de quelle honte ne le couvrirait-on pas, si l'on faisoit voir qu'il a donné ordre à l'un de ses Conseillers de publier de faux actes de cette nature? Je fais bien qu'il lui importoit qu'ils fussent très-legitimes, parce qu'il a fait tout son possible pour legitimer son mariage avec une Dame qu'il a voit entretenu du vivant de l'Electrice son épouse, ce qui avoit été cause que cette Princeesse le quitta, & ne voulut plus être sa femme: mais enfin il avoit & trop d'honneur, & trop de prudence, pour vouloir s'autoriser d'un fait supposé, & dont la supposition auroit pu être prouvée facilement par les parens de Madame l'Electrice\*.

\* Elle étoit de la Maison de Hesse.

(c) Voyez la 6. lettre du Tableau du Socinianisme, p. 303. & suiv.

(d) Mr. de Meaux, Défense de l'Hist. des Variations.

(Q) Qu'il eût mieux valu n'en rien dire.] L'Auteur des Pastorales s'est fort étendu (c) sur la pratique de quelques Etats. C'est donner lieu à trois instances; car 1. ses adversaires (d) n'ont pas manqué de s'en prevaloir, comme si les loix civiles des Protestans lâchoient trop la bride à l'homme sur les causes matrimoniales, & comme s'il n'y avoit qu'un petit nombre de particuliers qui l'eussent desaprouvé, pendant qu'il a pour lui la pratique generale. 2. Tous les exemples qu'il allegue ou qu'il pourroit alleguer, sont hors de l'espece dont il s'agissoit. Ce ne sont point des mariages d'un homme avec deux femmes logés chez lui en même tems, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. 3. Enfin ce n'est point sur la pratique

tolérée par les Souverains qu'un Casuiste se doit regler. Ou sont les gens qui ignorent les abus extrêmes que les loix civiles ont autorizés, ou tolerez dans le Christianisme (e) pendant plusieurs siècles à l'égard du mariage? L'Eglise a-t-elle tenu bon, & par ses oppositions elle a fait changer ce qui ne s'accordoit pas assez avec l'Evangile. Ou en seroit-on, si les Casuistes vouloient approuver tout ce que les Souverains permettent? Ne laissent-ils pas impunie presque par tout la fornication? S'il arrive quelque procès entre une fille & celui qui lui a fait un enfant, le pis qu'elle puisse craindre est qu'on

(e) Voyez l'article Lambert, p. 271. col. 2.

(f) Je ne parle pas de celles qui ont été engraisées par un homme de leur condition; celles-ci obtiennent souvent un arrêt qui condamne l'homme à les épouser. (f) ne se condamne pas cet homme à lui donner quelque argent; pour des censures, ou d'autres peines, elle n'a que faire de les redouter. Les Juges se remettent de tout cela à son Confesseur, à ses parens, à son Confesseur. Et la Comedie n'est-elle pas non seulement tolérée; mais munie de la protection du Souverain? A Paris les Acteurs de l'Opera n'ont-ils pas un corps de garde tiré des troupes de la Maison du Roi? Cependant les Predicateurs cessent-ils de tempter contre ces spectacles? & dès qu'il s'éleve quelque Auteur Ecclesiastique qui ose écrire en faveur de la Comedie, n'est-il pas tout aussitôt accusé d'écrits contraires, & contraint de se retracer (g)? Ainsi un bon Moraliste ne reglera point ses opinions sur l'usage du Droit civil, quand il s'agira d'un relâchement.

(f) Je ne parle pas de celles qui ont été engraisées par un homme de leur condition; celles-ci obtiennent souvent un arrêt qui condamne l'homme à les épouser.

Qui voudra voir une reponse aussi bonne qu'on en pouvoit faire à Monfr. l'Evêque de Meaux sur le mariage du Landgrave, sera bien de lire Mr. Sockendorf (h).

(g) C'est ce qu'on a vu à Paris l'an 1694. au sujet d'un livre en faveur de la Comedie, duquel le Peuple François passoit pour l'Auteur. Voyez le Journal de Hambourg 1694. pag. 24. 62. 65.

(R) Dont Mr. Claude parle de Luther.] Voici ses paroles „ J'avoué (i) qu'il seroit à souhaiter „ que Luther eût gardé plus de mesure qu'il n'a „ fait dans la maniere d'écrire; & qu'avec ce „ grand & invincible courage, avec ce zèle ardent pour la verité, avec cette inébranlable „ fermeté qu'il a toujours fait paroître, on eût „ pu voir en luy plus de retenue & de modération. Mais ces défauts qui viennent le plus „ souvent du temperament, n'empêchent pas „ qu'on n'estime les hommes, lors que d'ailleurs „ leus on voit en eux un bon fond de pieté, „ & des vertus tout à fait héroïques, comme „ on les voyoit reluire en Luther. Car on ne „ laisse pas de louer le zèle de Lucifer Evêque „ de Cagliari, ni d'admirer les grandes qualités de Saint Jérôme, encore qu'on reconnoisse trop d'aigreur & d'emportement dans „ leur stile. Et peut-être même, qu'il y avoit „ quelque nécessité particuliere, au temps de „ la Reformation, d'employer la force des expressions pour retirer plus facilement les hommes de ce profond assoupissement, où ils „ étoient depuis si long-temps. Quoy qu'il „ en soit, je veux bien demeurer d'accord que „ Luther devoit être plus retenu dans ses termes, & si l'Auteur des Préjugés se fût contenté de se plaindre de l'acreté de son stile, „ on se fût aussi contenté, pour toute reponse, „ de le prier que désormais il n'imitât plus „ luy-même ce qu'il condamnoit en autrui. „ Tout cela est beau & solide. Je remarquerai

(h) Hist. Lutheran. lib. 3. n. 79. addit.

(i) Claude, Défense de la Reformation, chap. 5. p. 331. edit. de Holl. in 12.

il Pa justifié entre autres choses sur un point qui a donné lieu à divers Ecrits, c'est sur la (S) dispute avec le Diable au sujet des Messes privées. Luther mou-

(k) Lutherus de Missa privata tom. 6. Jen. fol. 81. apud Hofmannum Hist. Sacrament. parte 2. fol. 220. edit. 1681.

(a) Dans l'article Jules II. p. 190. lettre f. (b) On peut appliquer ici la pensée de Juvenal: Exspectes cadem à summo minimoque poeta. Sat. 1. v. 12.

(c) Prejugez legi- mes contre les Calvinistes ch. 2. p. 17. édit. sur le besoin que l'Eglise avoit alors d'un Pape qui fût guerrier. (S) Sur la dispute avec le Diable au sujet des Messes privées. ] Il y a des objections que les grans Controversistes abandonnent aux disputeurs du plus bas étage, mais il y en a d'autres que tous les Auteurs employent, grans & petits (h), ceux qui prêchent la controverse sur un theatre dans les carrefours, & ceux qui enseignent dans les chaires les plus relevées: Pobjection dont je parle ici est de ce nombre. Le plus petit Missionnaire de village l'a toujours mise en avant; fut Monsieur Nicolle l'a proposée d'un air fort grave. Il n'y a jamais eu, dit-il, (e) que Luther qui ait osé se vanter dans un Ouvrage imprimé qu'il avoit eu une longue conference avec le Diable, qu'il avoit esté convaincu par ses raisons que les Messes privées estoient un abus, & que c'estoit là le motif qui l'avoit porté à les abolir. Mais le sens commun a toujours fait conclure à tous les autres . . . que c'estoit un excès d'extravagance de prendre le Demon pour maître de la verité, & de s'en rendre disciple. Mr. Claude repondit (d) très-bien à cette objection. Ce fut un des 4. endroits de son livre où les Jansénistes repliqueroient dans un Ouvrage qui a pour titre, Refutation de la repouse d'un Ministre Luthérien sur la conference de Luther avec le Diable, & ils ne manquerent point d'insérer cette partie de leur replique dans la 2. (e) édition des Prejugez. Pour voir une reponse complete à cette objection, on n'a qu'à lire l'écrit dont l'extrait a été donné dans les nouvelles de la Republique des lettres, au mois de Janvier 1687. Cet (f) écrit est une forte refutation d'un petit livre de l'Abbé de Cordemoi. Monsieur de Meaux (g) n'oublia point ce reproche contre Luther, mais voyez ce que Monsieur Bafnage (h) lui a répondu.

(d) Claude Défense de la Reformation, ubi supra p. 333. & suiv. (e) C'est celle de 1682. Le titre porte qu'elle a été imprimée à Bruxelles chez Eug. Honvri. (f) Mr. Sickenlopf en est l'Auteur. Voyez l'index des 10. premiers tomes du Journal de Leipfic, & le 8. tome p. 70.

(g) Hist. des Variat. livre 4. n. 17. (h) Basnage ubi supra p. 431. & suiv.

(i) Multas noctes mihi factis amarulentas & acerbis redde-re ille novit. Luther ubi supra apud Hofmannum ubi supra.

seulement qu'une methode generale de justifier les gens, par la raison que leurs qualitez étoient fort propres veu l'état où étoit le monde, à produire de bons effets, seroit un grand fond d'illusion. Personne ne doute que la providence ne sache choisir les moyens les plus efficaces pour parvenir à ses fins; mais comme les mauvaises qualitez des hommes sont plus propres en certains tems que leurs vertus à l'execution des decrets de Dieu, ce seroit très-mal raisonner que de conclure que la violence & l'emporement sont louables, sous pretexte que la corruption du monde a besoin d'être durement traitée. La sagesse de Dieu, je l'avoué, éclate dans l'emploi de tels instrumens, mais les instrumens pourroient fort bien être un très-grand vice. J'ai remarqué ci-dessus (a) que le Cardinal Palavicin a excusé Jules I. p. 17. édit. sur le besoin que l'Eglise avoit alors d'un Pape qui fût guerrier.

meurt subitement. Il croit que ce malheur arriva à Oecolampade & à Emferus. Le seul agrément, selon lui, qui se rencontre dans ces disputes, est que le Diable les expedie promptement, & ne les laisse pas traîner long tems, lors qu'il trouve un homme solitaire dans sa maison. Diabolus (k) sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur. Nec longis & nullis meditationibus disputationes ejusmodi transiguntur, sed momento uno & quaestio & responso absolvitur. Senti equidem & probo expertus sum, quam ob causam illud nonnunquam evenire soleat, ut sub autoram quidam mortui in stratis suis inveniantur. Corpus ille perimere vel jugulare potest: Nec id modo, verum & animam disputationibus suis ita urgere, & in angustiam coarctare novit, ut in momento quoque illi excidendum sit, quo suave me quoque non semel tantum non perpulit. . . . Credo equidem quod (l) Emferus & Oecolampadus, aliqui horum suiles & istiusmodi ignitis satanae telis & hastis confossi subtrahantur morte perierint. Nemo enim mortalium citra singulare Dei auxilium ac robur illas sustinere & perferre potest. Facundum equidem sese disputando prabet, felicit. Brevibus enim transigit omnia, nec diu moras necit, siquidem virum solitarii domi suae invenerit. On pretend que Luther a dit que si les Sacramentaires n'entendent pas l'Ecriture, c'est parce qu'ils ne disputent pas avec le Diable, le meilleur oppo- sant que l'on puisse rencontrer; & qu'à moins que de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne sauroit être qu'un Theologien speculatif. Quod Sacramentarii (inquit Lutherus) sacram Scripturam non intelligunt, hac causa est, quia verum opponentem, nempe diabolum non habent qui deum bene docere eas solet. Subdit: Quando diabolum ejusmodi collo non habemus affixum, nihil nisi speculativi Theologi sumus (m). . . . Ego Diabolus intus & in cute novi, quippe quocum plus uno salis modo comederim (n). . . . Diabolus multo frequentius & propius mihi in lectio accubare solet seu condormit, quam mea Catherina. Mecum in dormitorio deambulare solet. . . . Ego Diabolum de collo meo affixum habui (o). Je conclus que Mr. Claude ne devoit avoir aucun soupçon que cette dispute de Luther fût une espece de parabolé.

(l) Foenes à ces paroles du tome de Luther édit. 171-172. fol. 230. Ur- tian (sa- ran) in- immen- sium cor- dae definiti- nifit repul- sus verbo Dei: & ego plane perclusus sum, Em- pscrum & Oecolam- padium & similes. his- tibus hor- billi- bus & quaestio- nibus sub- tilité ex- tinctos esse; nec enim hu- manum cor hor- rendum hanc & ineffabi- lem impe- tum, nisi Deus illi adit, per- ferre po- test, &c. Voyez la 2. édition des Prejugez. de Mr. Nicolle pag. 366.

Il a repoussé une autre objection de l'Auteur des Prejugez, fondée sur ce qu'il semble que Luther ait animé ses sectateurs au carnage. Mr. Nicolle Pen accuse, mais Mr. Claude Pen justifie. Je croyois qu'il eût repoussé encore une attaque, c'est celle qu'on fonde sur les fameux paroles, si nolit uxor veniat ancilla; mais ayant parcouru à la hâte la Défense de la reformation, & le livre des Prejugez, je ne suis point tombé sur aucun endroit qui le reporte à cela. Monsieur de Meaux n'a point oublié ce reproche des Missionnaires. Voici ses paroles, (p) J'ai toujours craint de parler de ces inevitables necessitez, qu'il reconnoissoit dans l'union des deux conc. » flexis, Dom. re- minere.

Kkk 3 inter 27. conciones Witebergae & Argentine in pressas in 4. fol. 19. (o) Fitz Simon ubi pag. 353. 354. Il cite les Colloquia mensalia: (p) Hist. des variat. l. 6. n. 11. p. 235.

(m) Fitz Simon ubi supra pag. 90. Il cite Luth. in colloquis Illeb. de verbo Dei fol. 23. in colloq. Francofurt. fol. 18. (n) Idem Fitz Simon ubi supra pag. 353. Il cite Emferus & Coeleus de Luth. conc. Dom. re- minere.

rut le 18. de Fevrier 1546. On a debité sur sa mort (T) une infinité de fables :

„ sexes , & da Sermon scandaleux qu'il avoit  
„ tait à Vittemberg sur le mariage : mais puis  
„ que la fuite de cette histoire m'a une fois fait  
„ rompre une barriere que la pudeur m'avoit  
„ imposée, je ne puis plus dissimuler ce qui se  
„ trouve bien imprimé dans les œuvres de Lu-  
„ ther. Il est donc vray que dans un Sermon  
„ qu'il fit à Vittemberg pour la reformation du  
„ mariage, il ne rougit pas de prononcer ces  
„ infames & scandaleux paroles : Si (a) elles  
„ sont si opiniâtres, il parle des femmes, il est  
„ à propos que leurs maris leur disent : Si vous ne  
„ le voulez pas, une autre le voudra : Si la maî-  
„ tresse ne veut pas venir, que la servante appro-  
„ che. . . . Il faut pourtant auparavant que le  
„ mari amene sa femme devant l'Eglise, & qu'il  
„ l'admoneste deux ou trois fois : après repud ez-  
„ là, & prenez Ester au lieu de Vasti. Mr.  
„ de Meaux s'exprime ainsi en un autre endroit.

(a) T. V. Sermon de matrim. f. 123.

(b) Ibid. li. 3. n. 49. pag. 130.

(c) Ep. ad Volf. T. VII. f. 505. &c.

(d) Benè cum Re-publica agi, si in aliqua una civitate vel quinque & quinque mares annuum viginti annorum casu attigerint; idque plus esse quam tempore Apostolorum, & Martyrum, accidit. . . . Demum, non ininus vires nature transgredi hominem celibem, quam si nihil omnino comederet vel biberet.

Luther. Sermon de tribus re-gibus pag. 198. Colmarie an. 1523. apud Fitz Simon ubi supra pag. 155.

(e) Mal-fendi. Voyez Sec-kendorf Histor. Luther. l. 2. p. 39.

(f) Sarius Commentar. pag. 195.

qu'il estoit aussi peu possible de l'accomplir que de se depouiller de son sexe (e). La pudeur seroit offensée si je repetois les paroles dont il se sert en plusieurs endroits sur ce sujet, & à voir comment il s'explique de l'impossibilité de la continence; je ne sçay pour moy ce que deviendra cette vie qu'il dit avoir menée sans reproche durant tout le temps de son celibat, & jusqu'à l'âge de quarante-cinq ans. On l'accuse d'avoir prêché que c'est un bonheur, s'il se trouve dans une ville cinq femmes, & des siècles des Martyrs, & qu'un homme qui se passe de femme ne s'élève pas moins au dessus de la nature, que s'il peut vivre sans rien manger (d). Voilà des choses qu'il ne faut point entreprendre de justifier: ce sont des excès, ce sont de premiers-mouvements dont Luther evoit sans doute avant sa mort. Que peut-on dire de plus fatigant contre les loix canoniques & les loix civiles, qui ne forcent pas les gens à se marier; & qui leur ordonnent de n'épouser qu'une femme? Ces principes de Luther sont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces faillies fougueuses de son zèle contre les vœux monastiques, n'ayent donné lieu à l'accusation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe se plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres, que depuis que Luther avoit enseigné qu'une femme qui ne concevoit pas de son mari, devoit s'adresser à un autre homme, & que si elle devenoit grosse il faloit que son mari nourrit l'enfant; bien entendu qu'un mari dont la femme étoit sterile devoit se servir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce reproche (e) dans une lettre qu'il lui écrivit l'an 1526. Quando tam numerosa (f) perpetrata sunt adulteria quam postea quam tu scribere non dubitasti: si mulier è viro suo concipere nequeat, ut ad alium se transferat à quo possit facundiri, & maritus prolem inde natam alere nequeat: itidemque vir faciat. C'eût été rencherir sur Lycurgue.

(T) Une infinité de fables sur la mort de Luther. ] Quelques-uns ont dit qu'il mourut

de mort subite, d'autres qu'il se tua lui-même, d'autres que le Diable Pétrangla, d'autres que son cadavre étoit si puant qu'on fut contraint de le laisser en chemin. Ce ne sont pas des gens sans nom qui debitent ces calomnies, ce sont des Ecrivains fort celebres, & cela fait honte à tout le Corps du Papisme: car on ne devroit point permettre que de telles fables fussent imprimées; les censeurs de livres les devoient rayer, à moins qu'ils ne les visissent prouvées juridiquement. On va voir quels sont les Auteurs qui ont publié ces impertinences. Pontifici (g). . . . asserunt mortem Lutheri fuisse malam & infelicem, sed de mortis genere non unam eandemque forent sententiam. Quidam contendunt, Lutherum sibi ipsi violentas manus intulisse; ita Luthero adversario tribuit Thomas Boezius de Signis Ecclesie T. 2. lib. 23. c. 8. Quem locum etiam adducit Cornelius à Lapide, qui ad cap. II. post. Epist. Petri scribit: Lutherum cum vespere lautè cœnasset, noctu desperatione & furis Daemonum actum sibi injecto laqueo necem intulisse, adseruit ejus famulus postea ad orthodoxam fidem conversus. Quidam calumniantur, Lutherum morte repentina obiisse. Ita Bellarminus l. 4. de Eccles. c. 17. §. Lutherus, ex Cahlo de vita Lutheri hac adducit: Lutherus morte repentina sublatus est. Nam cum vesperè opiparam cœnam fuisset, latus & fanus, & factis suis omnes ad risum provocasset, eadem nocte mortuus est. Quidam è impudentia progredimur, ut cum à Cacodæmone sublatus fuisse calumniantur. Ita Guilielmus Bessiers Jesuita Gallus in Concept. Theol. Sabbath. post cineres, p. 102. de morte Lutheri dicitur: Lutherus benè potus, & ebrius distentus absque ullo pictatis signo cubitum secedens apud inferos pernoctavit. Unde & Costerus in venenato suo carmine de morte Lutheri ita canit:

Infelix ex alvo animam diffudit ARIUS,  
Hunc sequeris nimio vane Lutherè mero.

His omnibus pollicem premit Fabianus Justinianus, qui in Comment. in cap. VI. Tobias ita scribit: Ipsismet Lutherum subitanè & improvissè morte à suo Cacodæmone sublatus, peremptumque plurimi censent, quòd vocati ad eum Medici morbum vel ignorare se faterentur, vel apoplexiam fingerent. . . . Extat historia de morte Lutheri à viris fide dignis, qui ipsi agonizanti adstiterunt, descripta videlicet à Justo Jona, Michæle Calio, Johan. Aurisabro Vmariensi, qui coram Deo & in conspectu Christi testantur, quòd sancta fide & bonâ conscientia historiam obitûs Lutheri reserant, que habetur Tom. 8. Jenens. Germ. quam viderat lectur veritatis amans eique addat B. M. Johan. Matthesii concionem XIV. de vita Lutheri. Sleidan. l. 16. Comment. inò ipsum Jacob. Augst. Thuanum Historicum Pontificum l. 2. Hist. p. 30. Que omnia Pontificiorum mendacia de morte Lutheri effusa, facti negotio dissipare, & in jagulum calumniantium redigere possunt. . . . Mortuo Luthero nondum quiescent Pontifici, sed demò factus irarum suarum evomunt, & cæno calumnia post mortem ipsius corpus adspargunt. Fabulantur enim, corpus electi Dei organum, ob intolerabilem fetorem in itinere

(g) Joh. Adamus Olander, in tractatu Theologico de Magia pag. 271. & seq.

& on n'avoit pas attendu à mentir (V) sur cette matiere, qu'il fût parti de ce monde. Je n'ai rien dit de son mariage, parce que j'en ai parlé amplement \* ailleurs. Ses plus grans ennemis ne fauroient nier qu'il n'ait eu des qualitez éminentes; & l'Histoire ne fournit rien de plus surprenant que ce qu'il a fait: car qu'un simple Moine ait pu fraper sur le (X) Papifine un si rude coup, qu'il n'en faudroit qu'un

\* Dans l'article bore.

\* Voyez la note marginale de la colonne suivante. (a) Maimbourg Hist. du Lutheran. liv. 3. pag. tome 1. p. 301. 302. édit. de Holl. (b) Seckendorf Hist. Lutheran. liv. 3. pag. 645. (c) Simon Fontaine, Histoire Catholique liv. 17. fol. 232. (d) Seckendorf ubi infra. (e) Nata forte hinc est immortalia de ejus obitu fabula, quæ Tom. VIII. Alt. fol. 415. & sequ. lingua Italica, & in Germanicam versa, legitur. Scribunt autem, cum magna quædam exultatione & gratulatione, tanquam de miraculo à Deo, in honorem Christi, terrorem malorum, & salutem bonorum, ut impie angantur, edico, ex Legati Regis Galliarum literis innotuisse, quod Lutherus periculose ægrotans, assistens non fuerit malades, & plures d'entendard, tr'eux se repentirent, & renerent dans le giron de l'Eglise Catholique. Cet imprimé (e) étoit en langue Italienne, & l'on y marqua avec

en l'honneur de J E S U S - C H R I S T , pour la terreur des mechans & pour la consolation des gens de bien, & qu'on avoit su cet événement par des lettres de l'Ambassadeur de France, Lutherayant lu cette relation le 21. de Mars 1545. la fit imprimer, & y joignit une apostille. Quelques Catholiques Romains confus de cette imposture, voulurent en éviter l'infamie par une autre fraude. Il tâcherent de persuader que Luther, ou bien quelcun de ses amis étoit l'Auteur de ce Roman, mais on a des preuves très-authentiques du contraire. (f) Fuerrin: ex ad-versa parte, quos protervi signenti pudit, & ideo inventorem ejus ipsam Lutherum substiture voluerunt, vel aliquem ex suis; impudenter utique & vane. Extant enim... litera Landgravi ad Electorem Saxonie d. 12. Mart. authentica, in quibus ei relationem istam Italicam misit, significans, se eam ab Augustano quodam, cujus literas etiam adjunxit, accepisse, ex quibus percipitur typis excusum schedam illam Neapoli & multis aliis locis fuisse. Quel scandale pour ceux qui favent de quoi il se faut scandaliser, que d'apprendre de telles suites du faux zèle de religion (g)!

(X) Qu'un simple Moine ait pu fraper sur le Papifine un si rude coup. ] Combien d'États, combien de peuples ne porta-t-il point en très-peu de tems à se separer de la communion Romaine? Cela fut representé sur une tapisserie fort heureusement, & quoi que d'une façon un peu burlesque. Lisez ce passage; il est tiré d'une lettre de Costar. La dernière fois que le Roi fut à Chalons, on rendit dans sa chambre une tapisserie fort riche qui venoit de la seûe Reine de Navarre, où étoient representez Luther & Calvin qui donnoient un lavement au Pape, dont le Prince étoit tellement ému qu'on le voyoit ailleurs travaillé d'un grand devoiement par haut & par bas se purger de quantité de royaumes & de souverainetez, de Danemarck, de Stuede, du Duché de Saxe &c. Wiclef, Jean Hus, & plusieurs autres avoient entrepris la même chose, & n'y avoient pu réussir. C'est, dira-t-on, à cause qu'ils ne furent pas favorisez du concours des circonstances: ils n'avoient pas moins d'habileté ni moins de merite que Luther, mais ils entreprirent la guerison de la maladie avant la crise, & pour ainsi dire dans le croissant de la lune. Luther au contraire l'attaqua dans un tems critique, lors qu'elle étoit parvenue au comble; lors qu'elle ne pouvoit plus empirer, & qu'il falloit selon le cours de la nature qu'elle cessât ou qu'elle diminuât: car dès que les chofes sont parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre. Il sembleroit qu'il eût le même bonheur que ces remèdes que l'on employe les derniers, & qui remportent la gloire de la guerison, parce qu'on les applique quand la maladie a jeté tout son venin. On ajoutera si l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles-Quint fut

(f) Id. h. col. 2.

(g) Notez qu'il y a eu des gens qui ont pu mourir comme Luther.

(h) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(e) Nata forte hinc est immortalia de ejus obitu fabula, quæ Tom. VIII. Alt. fol. 415. & sequ. lingua Italica, & in Germanicam versa, legitur. Scribunt autem, cum magna quædam exultatione & gratulatione, tanquam de miraculo à Deo, in honorem Christi, terrorem malorum, & salutem bonorum, ut impie angantur, edico, ex Legati Regis Galliarum literis innotuisse, quod Lutherus periculose ægrotans, assistens non fuerit malades, & plures d'entendard, tr'eux se repentirent, & renerent dans le giron de l'Eglise Catholique. Cet imprimé (e) étoit en langue Italienne, & l'on y marqua avec

On (d) publia un écrit à Naples & en d'autres lieux, duquel voici la substance. Luther dangereusement malade desira de communier, & mourut dès qu'il eut reçu le viatique. Il demanda en mourant que son corps fût mis sur l'autel afin d'y être adoré, mais cette demande fut negligée; on l'enterra. Il s'éleva une si furieuse tempête lors qu'on l'enterreroit, qu'il sembloit que la fin du monde fût à la porte. La terreur fut universelle. Ceux qui leverent les yeux vers le ciel s'aperçurent que l'hostie que le defunt avoit osé prendre étoit suspendue en l'air; on la recueillit avec beaucoup de veneration, & on la remit dans un lieu sacré, & la tempête finit: elle revint la nuit suivante avec encore plus de fureur, & remplit d'effroi toute la ville. Le lendemain le sepulcre de Luther fut ouvert, on le trouva vuide, & il en sortoit une odeur soufrière que personne ne pouvoit souffrir. Les assistans non furent malades, & plusieurs d'entendard, tr'eux se repentirent, & renerent dans le giron de l'Eglise Catholique. Cet imprimé (e) étoit en langue Italienne, & l'on y marqua avec

(i) Notez qu'il y a eu des gens qui ont pu mourir comme Luther.

(j) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(k) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(l) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(m) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(n) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(o) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(p) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(q) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(r) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(s) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(t) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(u) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(v) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(w) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(x) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(y) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

(z) Invidia fortum feris, ses font parvenues au plus haut point où elles pussent monter, c'est l'ordinaire (h) qu'elles commencent à descendre.

qu'un semblable pour renverser entièrement l'Eglise Romaine, c'est ce qu'on ne peut assez admirer. Il n'est pas vrai comme quelques-uns l'assurent, que son entreprise ait inspiré (I) le mépris de la Religion Chrétienne à beaucoup de gens. Qui voudra s'instruire à fond de l'histoire de ce grand personnage, n'aura qu'à lire le gros volume \* de Mr. de Seckendorf. C'est en son espece un des bons livres qui ayent paru depuis long tems. Je conseillerois aussi de lire le *Lutherus defensus* d'un Ministre † de Hambourg; car on refute dans cet Ouvrage tous les reproches personnels.

LUTORIUS PRISCUS (CAÏUS) Chevalier Romain, fut puni du dernier supplice pour une faute qui ne semble (A) pas capitale. Après avoir reçu de Tibere une bonne recompense, pour un poëme qu'il avoit fait sur la mort

\* *Historia Lutherana*.  
Voyez l'histoire des Ouvrages de Savans, Février 1692. art. 13.

† *Nommé Jean Multerius.*

(a) *Erasme Hist. du Concile de Tronc. lru. 1. p. 4. sion la traduction d'Amelot de la Houffaye.*

(b) *C'est-à-dire des indolgenses de Leon X.*

(c) *Opprobriis magnis conatibus transilus rerum, dit Tacite Hist. 1.*

(d) *Simon Fontaine, Docteur en Théologie à Paris, Histoire Catholique de notre temps t. 7. fol. 91. cit. de Paris 1562.*

(e) *Coeffeteau, Réponse au Mystère d'iniquité. p. 1237.*

(f) *Exod. 23.*

fut fatale dans cette affaire. Je répondrai que cela n'empêche point qu'il n'ait fait des dons éminens, pour produire la révolution que Martin Luther a produite. Voici une excellente pensée de Fra-Paolo. „(a) S'il y eut quelque chose dans l'établissement de cete (b) nouveauté, qui causa du scandale, comme je le raconterai, il se voit néanmoins, que les Prédécesseurs de Leon avoient fait plusieurs concessions pareilles, par des motifs encore moins honorables, & avoient porté plus loin leur avarice, & leurs extorsions. Mais furent il échappé de belles occasions de faire de grandes choses, faite de gens qui les connoissoient (c), ou qui s'achent s'en servir. Outre que, pour l'exécution, il fut attendu le tems que Dieu a destiné, pour punir les fautes & les dérèglements des hommes. Et tout cela se rencontra sous le Pontificat de Leon, de qui nous parlons maintenant. Il faut avouer que plusieurs choses favorisèrent Luther: les belles lettres levoient la tête parmi les Laïques, pendant que les gens d'Eglise ne vouloient point renoncer à la barbarie, & persécutoient les savans, & scandaloisient tout le monde par une impudicité effrénée. On a eu raison de dire qu'Erasme par ses railleries prépara les voyes à Luther. Il fut son St. Jean Baptiste. Le Docteur Simon Fontaine se plaint que (d) par occasion Erasme a fait plus de mal que Luther: pource que Luth. n'a fait que élargir l'ouverture de l'abus auquel Erasme avoit ja creusé la serrure, & l'avoit entre ouvert.

(I) *Ait inspiré le mépris de la Religion Chrétienne.* Si Coeffeteau avoit dit que Luther fut cause qu'une infinité de gens se damnerent par la profession de l'herésie, il auroit parlé selon l'esprit de ses préjugés, on le lui pardonneroit; mais ce n'est point-là le mal qu'il deplore. Ecoutons-le. Cependant, dit-il, (e) au lieu de nous représenter ici les sottises de ce furieux esprit de Luther, l'insolence duquel a mesme déplu aux Calvinistes, le Sieur du Pleffis devoit méditer l'horreur de son crime, & se représenter devant les yeux la grande perte des ames dont il est coupable devant Dieu & devant ses Anges, pour avoir esté auteur de toutes les disputes qui se sont élevées en la Chrestienne. (f) Dieu avoit ordonné en l'ancien loy, que s'il arrivoit que quelques-uns ayans debais les uns contre les autres frappassent une femme enceinte, de sorte qu'ils estoussent son fruit, leur vie iroit pour la vie de l'enfant. Et donc qu'ordonnera sa Divine justice, contre ceux qui par leur ambition & par les disputes qu'ils ont excitées en l'Eglise ont fait mourir tant de millions d'ames, qui se sont rebuées de la Religion Chrestienne,

voians ceux, qui s'en disent les Ministres, si mal d'accord, des principaux points du saint Evangile? On peut assurer que le non-bre des esprits riedes, indifférens, écogétez du Christianisme, diminua beaucoup plus qu'il n'augmenta par les troubles qui agiterent l'Europe à l'occasion de Luther. Chacun prit parti avec chaleur: les uns demeurèrent dans la communion Romaine, les autres embrassèrent la Protestante: les premiers concurent pour leur communion plus de zèle qu'ils n'en avoient, les autres furent tout de feu pour leur nouvelle croyance. On ne faisoit mention ces personnes qui au dire de Coeffeteau rejettoient le Christianisme à la vue de tant de disputes. S'il avoit dit que les divisions des Chrétiens, & la conduite qu'ils tiennent les uns contre les autres, après avoir formé plusieurs sectes, sont très-propres à inspirer du degout, & de l'incrédulité pour l'Evangile, je croi qu'il eût eu raison; mais il eût falu suposer en même tems une chose que très-peu de personnes mettent en pratique. Il auroit falu suposer qu'il y a beaucoup de gens qui n'ont pas deux poids, c'est-à-dire qui examinent sans préjugé ce qui se passe & au dedans & au dehors. Mais où trouveroit-on de telles personnes? où sont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choses sont très-justes quand ils les font souffrir aux autres, & très-injustes quand ils les souffrent eux-mêmes? Avec cet esprit n'avez pas peur que la multiplicité des sectes fasse beaucoup de Pyrrhoniens; chacun, qu'il arrive, se tiendra colé au parti qu'il aura pris. L'antiprisme que les nouveaux Physiciens ont banie de la nature, a lieu dans la religion. Le zèle se ralentit quand on n'est pas observé, & environné d'une autre secte, & il se rallume quand on l'est. Coeffeteau a pris le change; il a pris pour une chose effective, ce qui devoit arriver en cas que les hommes raisonnassent d'une certaine manière.

(A) *Pour une faute qui ne semble pas capitale.* Il n'est pas facile d'établir l'espece de cette action. De fort habiles gens (g) croyent que la faute de Lutorius consistoit en ce qu'il trompa Tibere, en lui présentant une elegie sur la mort de Germanicus, laquelle il avoit faite auparavant pour à-dire la Drufus, qui étoit échappé d'une maladie dont on croiroit qu'il mourroit. D'autres croyent qu'il mofos libellos. C'est le sentiment de Theophile Raynaud: Ex ea (h) item \* Th. R. 1. lege, dit-il, Lutorius Priscus apud Dionem lib. n. 57. quod in Drufo egrotans mortem, famosum libris carmen scripsisset, mori iussus est Senatus decreto. Ces deux sentimens me paroissent faux; j'aime mieux dire qu'on accusa Lutorius d'avoir

LES DISPUTES de religion ne font pas beaucoup de Pyrrhoniens.

(g) *Amelot de la Houffaye, Morale de la Avarice. n. 17 pag. m. 30 31. Il a changé de sentier.*

(h) *C'est-à-dire la Drufus, dont on lot in fa-Annals de Tacite.*

de Germanicus, il fut accusé d'en avoir composé un autre sur la mort de Drusus, pendant que ce Prince étoit malade\* ; & l'on soutint qu'il avoit tenu toute pré-

\* Tacitus. Annal. lib. 3. cap. 49. ad ann. 774.

te cette poésie afin de la produire, sous l'esperance d'une plus grande recom-

„ succession, qui n'est point, tant qu'il plaira  
 „ à Dieu le nous laisser au monde. C'est pour-  
 „ quoy par decret du cinquième Concile de  
 „ Tolode en Espagne, tenu durant le siege de  
 „ Honorius premier (g), environ l'an six cens (g) 2. 170.  
 „ vingt-deux, vivant l'Empereur Heraclius, & lum. Con-  
 „ Chuncillius Roy des Espagnes, tous ceux-là cil. cap. 4.  
 „ sont excommuniés qui s'informent, & font fol. 739.  
 „ semblant d'avoir soin, ou s'enquerir qui sera  
 „ leur Roy, après celly qui tient le sceptre.  
 „ Donques, dit le texte, parce qu'il est contrai-  
 „ re à la pieté, & dangereux pour les hommes, de  
 „ penser aux choses futures illicites, & s'informer  
 „ des accidens des Princes, ou pourvoir à l'advenir  
 „ sur iceux, d'autant qu'il est escript, Ce n'est pas  
 „ à vous de sçavoir les momens, ou les temps que  
 „ d'avancer, qu'un Poëte qui au lieu de  
 „ faire des vœux, & d'avoir de la confiance en  
 „ la fortune de la Republique, pendant que l'he-  
 „ ritier presomptif de la Couronne est malade,  
 „ chante la mort de ce Prince, & communique  
 „ à ses amis les noires & tristes idées d'un état si  
 „ lamentable qui n'est pas encore arrivé, qu'un  
 „ tel Poëte, dis-je, s'occupe d'une pensée execr-  
 „ able, & qu'il en occupe ses auditeurs. Si (h)  
 „ patres conscripti unum id spectant quam nefaria  
 „ voce Lutorius Priscus mentem suam & aures ho-  
 „ minum polluerit, neque carcer, neque laqueus,  
 „ ne serviles quidem cruciatus in eum suffecerint. Ce  
 „ sont les termes de Manius Lepidus. Soit donc  
 „ conclu que le crime dont on accusa ce Poëte,  
 „ fut d'avoir écrit par avance sur la mort de Dru-  
 „ sus fils de l'Empereur. Il y avoit sans doute  
 „ plus d'imprudéce que de crime dans cette  
 „ action.

(h) Idem cap. 17. fol. 74.

(i) Mer- cure Fran- çois to. 3. p. 304.

(a) Mois de Juin 1686. pag. 633.

(b) Tacitus Annal. lib. 3. cap. 50.

C'EST un crime que de consulter l'avenir sur la vie du Souverain.

(c) Jul. Paulus V. Sentent. 21. apud Forstnerum in Tacit. Annal. l. 2.

(d) Forstnerus ibid. citant Am. mien Marcellin l. 29.

(e) Libanius Orat. 12. apud Harduinum not. in Themistium pag. 430.

(f) Beloi, Apologie Catholique 1. partie, fol. 12. vers.

Je ne nie pas que les loix n'ayent traité comme un crime capital l'action de ceux qui consultent l'avenir touchant la vie du Prince : Capitale (c) est de salute principis vel de summo Reip. respondere aut consulere. Je fai que plusieurs personnes ont souffert le demer suplice à cause de cette curiosité. Valens (d) imperator sub uno proloquio justit occidi omnes qui de suo successore spiritus consuluerant, nec modo qui consuluerant, sed omnes qui aliquid ea de re inaudierant, nec ad se detulerant. L'Empereur Julianus Didius (e) faisoit brûler ceux qui consultoient les Devins sur la fortune de l'Empereur. Les loix canoniques ont condamné aux peines de l'excommunication, ceux qui se mêlent des intrigues de la succession pendant la vie du Prince. C'est ce que le doctre Jean Beloi representa aux Ligueux sous le regne de Henri III. „ Par ces „ moyens, dit-il (f), ils semblent conspirer „ sa mort, qui est en effect, se bander contre „ la nature, les bonnes mœurs, contre la pie- „ té Chrestienne, & bien-vueillance que nous „ devons à nostre Roy, auquel nous sommes „ tenus de tousiours bien prier, bien desirer, „ & bien preslager, tellement que d'attendre ce „ sien accident. & infortune, seroit contre toutes loix civiles, & naturelles. Aussi ne peu- „ vent les gens de bien trouver bon que contre „ le desir de leur Roy, & en sa vie, on „ dispute, & mette en difficulté le doute de sa

penſe en cas que Drufus mourût B. La guérifon de ce Prince devoit obliger ce Poète à ſupprimer ſon Ouvrage ; cependant il n'eut point la force de renoncer à ſ'en faire honneur : il le lut en préſence de plufieurs Dames, qui à la réferved'un ne n'ofèrent nier le fait. Tous les Juges, excepté deux, opinèrent à la mort. Tibère qui étoit abſent ꝑ employa ſes (B) obliques ordinaires, quand il eut ſu l'exécution de cette ſentence, & fit quelques reglemens pour l'avenir. Manius Lepidus qui n'opinoit qu'au banniſſement, donna un (C) tour fort ingénieux à ſon ſuſfrage. Mr. Moreri a fait (D) quelques fautes.

Corripuit delatorem, obceffus agro Drufo compoſiſſe, quod ſi exiliatus foret, majore præmio vulgaretur. Tacitus ubi ſupra.

† Urdelator exillit, ceteris ad dicendum reſtitutum exercitiſis, ſola Vitellia nihil ſe audiviffe adlèveravit. Id. ib.

‡ Dio, lib. 57. p. m. 707.

‡ Tam multa in ſcribendo opera fecit, ut in dextera manus pollice atque indice quæ parte calamus adtingitur, ex affidua illuſtratione, duo quaſi ſolci aut impreſſi conſpicerentur. Nicias Erythreus Pica coth. 1. p. 278.

\* Tiré de Nicias Erythreus ubi.

(a) Terull. apud Eſtium, in Eccl. Annal. lib. 3. p. 25. m. 140.

(b) Tacit. Annal. lib. 3. cap. 51.

(c) Dio, lib. 57. p. 707.

(d) Dans la remarque A, p. 447. lettre b.

(e) Tacit. ubi.



MACCIUS (SEBASTIEN) ſavant Humanifte, a fleuri en Italie au commencement du XVII. ſiècle. Je n'en parle qu'à l'égard des choſes que Moreri a oubliées. Maccius étoit un homme fort laborieux, & qui compoſoit des vers avec une facilité ſurprenante. Il en publia un grand nombre. Il s'appliqua ſi fort à écrire, qu'il ſe forma un gros creux. †, aux deux doigts dont il ſe ſervoit pour tenir la plume. Il perdit un fils qui n'avoit que dix-huit ans, & qui étoit déjà Docteur \*. Il n'eſt pas vrai que ſes (A) deux filles ayent été Religieufes. Sa définition de l'Hiftoire (B) enferme une contradiction.

tionnées, comme Tertullien le remarque. Cui (a) enim opus perſervari ſuper Caſaris ſalute niſi à quo aliquid adverſus illum cogitatur, vel optatur, aut poſt illum ſperatur & ſuſtinetur ? non enim ea mente de caris conſultur qua de dominis. Que peut avoir de commun avec cela l'impatience des Poètes, qui pendant la maladie du Prince préparent des vers, pour les produire en cas que le Prince vienne à mourir ? Il n'y eut que beaucoup d'indifcretion & de vanité dans la conduite de Lutorius. Il ne devoit pas lire ſon poème: il n'en devoit pas regaler les Dames, pour être à ſon tour regalé de leur encens.

(B) Employa ſes obliques ordinaires. ] Il ſouha le zèle que le Senat avoit témoigné de punir ſeverement les moindres offenſes qu'on faiſoit à l'Empereur, mais il demanda qu'on ne fût pas ſi précipité à les châtier. Il ſouha Lepidus, & ne blâma point Agrippa. Celui-ci étoit Conſul deſigné, & opina au dernier ſuſſice : Lepidus le contentoit du banniſſement. Il fut reſolu qu'à l'avenir les arrêts de mort ne ſeroient exécutés qu'au 10. jour. Id (b) Tiberius ſolitis ſibi ambagibus apud ſenatum inculcavit, cum extolleret pietatem, quamvis modicas principis injurias, acriter ulciſcentium ; deprecaretur tam præcipientes verborum pænes : laudaret Lepidum, neque Agrippam argueret. Igitur ſacrum S. C. ne decreta patrum ante diem decimum ad ætatum deſerentur ; idque vitæ ſpatium damnatis prorogaretur. Quelques-uns (c) attribuent tout ceci à l'ambition de Tibère : ils prétendent qu'il fut fâché non pas qu'on eût fait mourir Lutorius, mais qu'on l'eût condamné à mort ſans l'avis de l'Empereur. Ils ajoutent qu'afin de ſe rendre maître de tous les arrêts de cette nature, lors même qu'il ſeroit abſent, il fit ordonner que l'exécution en fût différée.

(C) Donna un tour fort ingénieux à ſon ſuſſrage. ] J'ai raporté le (d) commencement de ſon diſcours, en vo'ci un autre morceau. Vita (e) Lutorii in integro eſt, qui neque ſervatus in periculum Reipub. neque interfeſſus in exemplum ibit. Studia illi in plena vecordia, ita invidia & fluxa ſunt : nec quidquam grave ac ſerium

## M.

ex eo metuas, qui ſuorum ipſe flagitiorum proditor, non virorum animis, ſed mulierularum adrepti : cedat tamen urbe, & bonis amiſſis aqua & igni arceatur. On n'a rien à craindre de Lutorius en lui conſervant la vie, diſoit-il, & on n'établiſa pas un grand exemple en la lui ôtant. C'eſt un extravagant qui ne s'amuſe qu'à des bagatelles ; il ne cherche qu'à s'inſinuer dans l'eſprit des femmes ; n'aprehendons point de lui une entrepriſe ſérieuſe, ni quelque choſe de grave.

(D) Mr. Moreri a fait quelques fautes. ] Il n'a conſulté que Dion qui a raconté ceci d'une manière trop abrégée, non pas dans le 27. livre comme Moreri l'aſſûre, mais dans le 57. On devoit conſulter Tacite, dont le recit eſt plus ample & plus exact. Mais la grande faute de Moreri eſt d'avoir dit, que Lutorius fut accusé d'avoir fait un poème contre Drufus. Eût-on dit cela, ſi l'on avoit ſu que ce Poète fut accusé d'avoir voulu publier ce poème en cas que Drufus mourût, & d'avoir cru qu'il en tireroit plus de profit, que de celui qu'il avoit fait ſur la mort de Germanicus ?

(A) Que ſes deux filles ayent été Religieufes. ] Afin qu'on voye ſi l'on peut ajouter foi à Monſi. Moren, je comparerai ſa traduction avec le Latin qu'il a traduit. Maccio, dit-il, avoit deux filles Religieufes qui leroient des lettres latines. Il ſe fonde ſur ces paroles de Nicias (f) Erythreus. Ex duabus ſeminis ejus que monaſticam amplecti diſciplinam, epiſtola aliquot Latina leguntur (g). Peut-on ſe fier à un homme qui falſifie ſi étrangement les choſes les plus faciles à bien raporter ?

(B) Enferme une contradiction. ] Voyez Volſius (h) qui le nomme Sebaſtianus Maccius Durantinus. Il falloit dire Durantinus. Maccius étoit de Chateaudurant. (i) Caſtri Durantis quod nunc (h) Urbania appellatur ortus. Leandre Albert (l) veut que ce lieu ait été ainſi nommé, à cauſe que Guillaume Durant Auteur du Speculum juris le fit bâtir, pendant qu'il étoit Nonce & Threſorier de Martin IV. dans la Romagne.

(f) Er non pas Erythreus, comme dit Moreri.

(g) Nicias Erythreus Pica coth. 1. p. 279.

(h) Voſſius de arce hiſtorica. cap. 4.

(i) Nicias Erythreus ib. p. 277.

(k) Moreri ubi Urbania.

(l) In Deſcriptione Italia. p. m. 436.

M. ACCOVIUS, Théologien Protestant, cherchez M A K O W S K I.  
 MACEDO (FRANÇOIS\*) l'une des plus fertiles plumes du XVII. siècle, nâquit à Comibre l'an 1596. & se fit Jésuite l'an 1610. Il enseigna la Rhétorique plusieurs années, la Philosophie pendant un an, & la Chronologie assez long tems. Il fit profession du quatrième vœu l'an 1630, & néanmoins il quitta l'Ordre des Jésuites, & entra chez les Cordeliers l'an... Il ne cessa point pour cela de travailler à la (A) gloire de St. Ignace. Il embrassa avec chaleur le party du Duc de Bragançe élevé à la Couronne de Portugal, & publia plusieurs (B) livres pour la justice de cette cause. Il accompagna en France & en Angleterre les Ambassadeurs de ce Prince. Il fut appelé à Rome pour des emplois honorables; car on lui donna à professer la Théologie polemique dans le College de *propaganda fide*; & puis l'Histoire ecclésiastique dans le College de la Sapience, avec la fonction de Censeur du Saint Office. Il passa de Rome à Padouë environ l'an 1670. pour y enseigner la Théologie †. C'étoit un esprit ardent, & assez universel, & qui a eu (C) beaucoup de querelles. Les Bibliothécaires des Jésuites n'ont fait mention que des (D) Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers. Dom Nicolas Antonio donne (E) le titre de quelques autres. Macedo vivoit encore l'an 1676. & étoit Lecteur plus que jubilé. Les éloges que Mr. J. Leti lui donne sont capables d'étonner tous les Lecteurs.

MACEDO (ANTOINE) frere du precedent, nâquit à Comibre l'an 1612. & se fit Jésuite l'an 1626. Il enseigna les Humanitez & la Morale, il prêcha, & puis il passa en Afrique pour y être Missionaire, & enfin il fut choisi par Jean IV. Roi de Portugal, pour accompagner l'Ambassadeur que l'on en-

\* Depuis qu'il fut Cordelier il se nomma, François à Sancto Augustino.

† Nathanaël Sotuel, Biblioth. Scriptorum Societ. Jesu, p. 235.

‡ Tiré de Dom Nicolas Antonio, Bibliotheca Scriptorum Hispan. to. 1. p. 336.

§ Notez que dans plusieurs livres li-

res que le P. Macedo a publiez pendant son Professorat de Padouë, il se qualifie Professeur en Philosophie morale.

¶ Dans son Italia regnante. Vous en trouverez des extraits dans le Polyhistor. de Morbois lib. 1. c. 22. pag. 259. in folio.

(e) Bibliotheca Scriptorum Hispan. to. 1. p. 337.

(f) König, Biblioth. vet. & nova p. 491.

L l l 2

voyoit

(A) De travailler à la gloire de St. Ignace. ] Voyez le livre qu'il publia à Venise l'an 1668. intitulé, *Conventus Eucologicus Sanctæ Matris Ecclesiæ in breviario, & S. Augustini in libris, adjuncta harmonia exercitiorum S. Ignatii Soc. Jesu Fundatoris, & Operum Sancti Augustini Ecclesiæ doctoris.* Après avoir montré amplement dans cet Ouvrage que les oraisons du Breviaire ont une merveilleuse conformité avec les écrits de St. Augustin, il fait voir une semblable conformité entre ces mêmes écrits & les exercices spirituels de St. Ignace; & non content de cela il compare ensemble les mœurs & la vie de ces deux Saints, pour y trouver une grande sympathie (a).

(B) Et publia plusieurs livres pour la justice de cette cause. ] Entre autres de *jure succedendi in regnum Lusitanie*, à Paris 1641. in 4. & *Propugnaculum Lusitano-Gallicum contra calumnias Hispano-Belgicas, in quo ferme omnia utriusque regni tum domi tum foris præclare gesta continentur.* A Paris 1647. in folio. Je me souviens d'un passage de l'Hexameron rustique que je m'en vais alleguer. „ Les (b) deux freres de Sainte Marthe, the ayant raporté quelque chose dans la layette de Champagne cotée F, le Pere Macedo „ dans sa Lusitanogallia cite cela, & fait un „ homme d'un tiroër, *Franciscus Layette Campanus.* „

(C) Et qui eut beaucoup de querelles. ] J'en parlerai plus amplement une autrefois. Il me suffit ici de marquer qu'il (c) n'entreprit la critique du Cardinal Bona, que parce que ce Cardinal ne l'avoit jamais cité. C'est une preuve que Macedo étoit fier & querelleux. La République des Lettres à ses Bretears, Macedo en étoit un (d).

(D) Que des Ouvrages qu'il publia avant que d'entrer chez les Cordeliers. ] Ce sont des theses de Rhétorique qu'il fit soutenir dans Madrid, & des poësies lyriques sur l'apocheose de François Xavier, & de Ste. Elizabeth Reine de Portugal, on des éloges sur la mort de François de Mendoza, & outre cela un abrégé de Chrono-

logie, depuis le commencement du monde jusques à l'année 1633. Un Traité de l'art poétique, & la vie de Dom Louis de Ataide Viceroi des Indes. Ce dernier Ouvrage est en Espagnol.

(E) Dom Nicolas Antonio (e) donne le titre de quelques autres. ] Des deux dont je parle dans la remarque B; des *Elogia Gallorum*, à Aix en Provence 1642. in 4. du *Tesseræ Romani auctoritatis pontificiæ adversus buccinam Thomæ Angli & Lituus Lusitanus, hoc est Apologia mentis Innocentii X. adversus Thomam Anglam*, à Londres 1654. c. 22. pag. in 4. du *Scrinium Divi Augustini de prædestinatione gratiæ, & libero arbitrio*, à Paris 1648. in 4. du *Mens divinus inspirata Sanctissimo P. N. Innocentio X. super quinque propositionibus Cornelii Jansenii*, à Londres 1643. in 4. du *Scho-*

la *Theologia positiva ad doctrinam Catholicorum & refutationem hæreticorum aperta*, à Rome 1664. in folio, & de plusieurs autres. Je ne garantis pas que Dom Nicolas Antonio marque bien par tout le lieu & l'année de l'impression. Consultez König (f) qui vous dira que Macedo a publié 47. volumes: il donne le titre de quelques uns, & nous renvoie à l'*Italia regnante* de Mr. Leti. Le 13. *Giornale de Letterati* de l'an 1676. nous apprend que le *Schema sacrae congregationis S. Officii Romani*, imprimé à Padouë l'an 1676. étoit le 47. tome des Oeuvres du Pere François Macedo. On élève l'Inquisition jusques aux nuës dans cet Ouvrage: que dis-je, jusques aux nuës? on en met la première institution dans le Paradis terrestre, & on pretend que Dieu commença d'y faire la fonction d'In-

quisiteur, & qu'il la continua hors du Paradis contre Cain, & contre ceux qui bârrent la tour de Babel, & que St. Pierre agit en la même qualité contre Ananias & Saphira, & qu'il la transmit aux Papes qui en investirent saint Dominique & ses successeurs. C'est ainsi que Macedo prouve par l'écriture la justice de ce Tribunal (g). Je ferai mention ci-dessous (h) de la réponse au Critique de l'Apologiste d'Annus de Viterbe.

(a) Voyez le Giornale di Letterati, du 29. de Decembre 1669. pag. 135.

(b) Hexameron rustique, pag. 29.

(c) Jean Pasfricius apris cela au Pere Mabillon. Voyez le Musæum Italicum de ce Pere.

(d) Voyez l'article Anglus, p. 275. remarque E.

(g) Voyez le 13. Journal d'Italie 1676. pag. 201. 202.

(h) Dans la 1. remarque de l'article suivant.

\* Modo est Ulyssipone Re-ctor do-mus pro-bitionis, & Magi-ster Tiro-num. Sauelet ubi infra.

† Tiri de Natanael Sauelet, Bi-blioth. Societ. p. 77.

‡ Lisez sur cela Saint Evremond, dans le ja-gement sur un Trage-die de Ra-cine intitule, Le Grand Alexan-dre, au 1. tome de ses Oeuvres melées, & dans la comparai-son de Cé-sar & d'Alexan-dre au mê-me tome. Voyez-le aussi au 2. tome p. 97. édit. de Hollande 1693.

voiyot en Suede auprès de la Reine Christine. Il plut tellement à cette Princeesse, que ce fut à lui qu'elle s'ouvrit seeretement du dessein où elle étoit de chan-ger de Religion. Elle l'envoya à Rome avec des lettres au General des Jesuites, par lesquelles elle demandoit qu'on lui depêchât deux Religieux de la Compagnie, Italiens de nation & savans, qui prendroient un autre habit, & avec qui elle pourroit conférer tout à son aise sur les matieres de Religion. On lui acor-da (Y) sa demande, mais Antoine Macedo ne revint point en Suede. Il de-meura à Rome en qualité de Penitencier Apostolique de l'Eglise du Vatican de-puis l'année 1651. jusqu'à l'année 1671. après quoi il s'en retourna en Portugal, & eut \* à Lisbonne divers emplois †. Il a composé (Z) quelques Ouvrages.

M A C E D O I N E ( A L E X A N D R E L E G R A N D, R O I D E ) a été le plus extraordinaire de tous les hommes; & si tout ce que les livres raportent de lui est veritable, c'étoit moins un homme, qu'une Intelligence incarnée. On diroit que la providence l'avoit choisi, pour montrer à la terre jusqu'où se peu-vent étendre les forces d'un instrument humain, lors que le tems des revolutions les plus suprenantes est arrivé. Les Poètes & les Orateurs n'ont pas été les meilleurs Panegyristes d'Alexandre, les Rois qui se mêlent le plus de guerres & de conquêtes, font (A) son éloge beaucoup mieux que ne sauroient faire les Ecri-vains. Qu'on ne dise pas que les occasions (B) lui ont été favorables, & que tel Prince qui dans une longue guerre ne gagne que peu de pais, auroit subjugué un grand Empire s'il avoit eu à combattre contre les Perses. Ce sont des excuses, ce sont des consolations peu solides. La rapidité avec laquelle Alexandre se ser-voit de l'occasion, & profitoit de ses avantages, lui eût fait trouver une moisson de triomphes, où bien d'autres Rois ne peuvent rien conquérir. C'est à lui que l'on pouvoit dire après ses premieres victoires, *Je t'attens dans deux ans sur les bords de l'Euphrate*. Je ne pretens pas donner ici un abrégé de sa vie, car outre que les autres Dictionnaires sont assez prolixes sur ce sujet, il n'y a rien de plus com-mun à toutes sortes de lecteurs que l'histoire d'Alexandre le Grand. Il semble mê-me que ce seroit un travail bien superflu, que de donner son caractere. On le conoit assez; personne n'ignore que les grandes vertus & les grands vices y en-trent

(a) Sauelet, (Y) On accords à Christine sa demande. ]

On lui envoya tout aussi-tôt deux Jesuites, savoir François Malines qui enseignoit la Theo-logie dans Turin, & Paul Casatus qui profes-soit les Mathematiques à Rome (a). Ceux-ci acheverent ce qu'Antoine Macedo, le premier confident du dessein de cette Reine, avo t com-mencé. Je l'appelle premier confident, moi que je n'ignore pas qu'Henschenius & Papebroch donnent à un autre cette gloire: mais le Biblio-thecaire de leur Compagnie est contre eux, & le Pere François Macedo les a refutez solidement. La chose lui tenoit si fort au cœur à cause des interêts de son liere, qu'il fit un apen-dix pour les soutenir dans un Ouvrage qui n'a-voit aucun raport à cela. Cet Ouvrage est intitulé, *Responsio ad notas nobilis Critici anony-mi in (b) Apologiam F. Thomæ Mazzæ pro Jo-annem de c. Anno Viterbiense*, & fut imprimé à Verone l'an 1674. Voici ce que le Journaliste d'Italie a dit de l'appendix. Si (c) aggiunge nel fine una scrit-tura dove l'Autore prova che il P. Antonio Macedo Gesuita fu il primo al qual la Regina di Suetia comunicasse il pensiero della sua conversione, e non il P. Gottofredo Frankeno, come hanno scrit-to Henschenio & Papebrokio nella vita del Bol-lando.

(Z) Il a composé quelques Ouvrages. ] Dont voici les titres, *Lusitania Insulata & purpurata, seu Pontificibus & Cardinalibus illustrata*, à Paris chez Sebastien Cramoisi (d). 1673. in 4. *Vita P. Joannis de Almeida Societatis Presbyteri in Brasilia. Theses Rhetorica variâ eruditione referta: alogia nominata & descriptio coronationis Serenissi-mæ Christinæ Regine Suetiæ*, en prose & en vers à Stocholm 1650 (e).

(A) Font son éloge beaucoup mieux que ne sauroient faire les Ecrivains. ] Rien n'est plus propre à nous remplir d'admiration pour Alexandre, & à nous faire soupçonner, en lui des quelitez qui surpassent l'imagination, que de voir dans tous les siecles plusieurs grands Princes qui avec tout leur courage, toutes leurs intrigues, toute leur prudence, tous leurs bens succès, ne s'agrandissent que bien peu. Ils savent vaincre, mais non pas profiter de leurs victoires. Voyez nos remarques (f) sur Jules Cesar. De quoi servirent à Charles-Quint tant d'avantages, qu'il remporta sur la France? Augmenterent-ils son patrimoine? Ne fut-ce pas beaucoup après la grande vic-toire, qui fut gagnée à Saint Quentin par son suc-cessur, que de recouvier ce que la France avoit pris au Duc de Savoye, allié de la Maison d'Autriche? Et ne falut-il pas même obtenir cela par la force, ou par l'infidélité des Favoris de (g) Henri second?

(B) Que les occasions lui ont été favorables. ] Je ne pretens pas le nier: ma pensée est seule-ment que ceux qui veulent diminuer par là son mérite, & justifier les Princes qui ont usé inu-tilement toute leur vie à vouloir faire des con-quêtes, se font des illusions. Je croy bien que contre un Scythois, contre (h) un Cyrus, con-tre un Cesar, les grands deslins d'Alexandre auroient pu échouer de fond en comble; mais combien y a-t-il eu de grands Rois qui avec des troupes plus nombreuses & plus aguerries que celles d'Alexandre, n'eussent fait qu'un petit mal à Darius? Ainsi tout ne dependoit pas des occasions. Voyez nos (i) remarques sur Jules Cesar.

(a) Sauelet, Biblioth. Societat. p. 77. (b) Cette Apologie est dans Oeuvres d'Italien, imprimé à Verone l'an 1673. in folio. Tomaso Mazzæ qui en est l'Auteur, est un Jacolin. Le Journal d'Italie du 25. Fevrier 1674. par le simplement de cet Anno Viterbiense. (c) Gher-nade de Lett. Litt. du 28. Janvier 1675. p. 25. 13. (d) On placai 1683. comme le Nicodas Abonio tom. 1. p. 112. (e) Ex Na-tan Sauelet ubi supra.

(f) Pag. 221. col. 1. (g) Voyez l'article Henri II. remarques G & H. (h) Voyez les Penfées diverses sur les Cometes, n. 213. (i) Pag. 822.



Dieu; & de l'autre il étoit superstitieux (F) jusqu'à la foiblesse feminine. Quelque louange (G) qu'il ait meritée en certaines occasions par rapport à la continence;

mais comme les deux choses qui lui servoient de preuve qu'il n'étoit point Dieu revenoient souvent; je ne voy pas de quelle maniere il auroit pu laisser ancrer dans son ame la foi de sa prétendue nature divine. Nous rapporterons plusieurs choses sur ce sujet dans les remarques de l'article Olympias.

(a) Voyez l'article Aristandre, remarque A. (F) Il étoit superstitieux (a) jusqu'à la foiblesse feminine. ] Jamais cela ne parut autant que l'année de sa mort; ce qui ne pouvoit pas être attribué au declin de l'âge, & aux malignes influences de la vieillesse, veu qu'il n'avoit pas encore 33. ans lors qu'il mourut. Cette augmentation notable de superstition proceda de quelques évènements, qu'on lui fit prendre pour des presages d'autant plus sinistres, qu'il étoit allé à Babylone malgré les avis de n'y point aller que Nearchus lui avoit donnez, au nom de quelques Devins Chaldéens. Ce redoublement de mauvais presages le consterna de telle sorte, qu'il se desioit & des Dieux & des hommes. Il crut que la protection divine l'abandonnoit, & que ses amis lui devenoient infidèles. Cette desiance lui troubla tellement l'esprit, que la moindre chose extraordinaire qui lui arivoit lui paroissoit un prodige; sa maison ne dessemplissoit point de Prêtres, & de Devins; il ne s'occupoit

(b) Ο Ἰδὼν Ἀλεξάνδρου ὡς ἐπιθύειν τὸν πῦρ τῆ Σουλ ταυρῶνθεν ηγοραῶντος ἐπὶ τῶν δειπνοῦντων ἑδρῶν ἢ μισοῦντος τοῦ ἄρθου ἢ ἀποπύου τοῦ καρπῶ ἀποτίσσο το σημεῖον, ἃ δὲ εὐνομαίαν ἢ κακομαίαν ἢ ἰσομαίαν ἐν τῷ βασιλείῳ γένοιτο ἢ ἴσως εἴηαι μὴ ἀρετῆ πρὸς τῷ Σουλ ἢ κακομαίαν ἢ ἀρετῆν ἀείρει. Sic ἢ διευδαίμονια δὲν ἰδιώτες αὖτις πρὸς τὸ κρινόμενον, καὶ ἀνατληροῦν ἢ ἀλλήθειας ἢ φῶς τῶν Αλεξανδρῶν ἠντιμαχῶν. Plutarcb. in Alex. p. 700.

(c) Diodor. Sicul. l. 17. § m. 429. (d) Idem l. 431.

de sacrifices, que d'expiations, que d'augures. Ecoutez Plutarque qui ne raconte pas la chose sans y apposer sa reflexion. (b) Alexander igitur postquam semel religione obstrictus est tumultuante & trepidante animo praeditus, nulla res insolita & aliena tam oblata exigua est quam non verteret in prodigium & ostentum, sed sacrificantium, expiationum, & vaticinationum erat regia referta. Adeo res est horrida incredulitas & contemptio deorum, horrenda item superstitio, quae aqua modo vergit ad demissa impletque absurdas opinionibus & metu mortales, ut tunc Alexandrum. Tant a de pouvoir, je me fers de la version d'Amiot, & de France, d'un côté la mesreance & l'impieté de contemner les Dieux, quand elle se met es coeurs des hommes, & de l'autre côté aussi la superstition, conlam toujours, ne plus ne moins que l'eau contre bas es anes abassées & ravalées par crainte, comme elle remplit alors Alexandre de folie depuis qu'une fois la frayeur l'eut saisi. Il est bon de dire que les avis des Chaldéens notifiez par Nearchus, firent tant d'impression sur Alexandre, qu'il n'osa entrer dans Babylone, jusques à ce que les Philosophes Grecs ayant su le fondement de ses scrupules l'allieent voir, & le firent convenir de la vanité des sciences divinatoires par la force de leurs raisons. Il fit alors son entrée dans Babylone (c). Les mauvais augures dont il se remplit la tête effacerent les impressions que ces Philosophes lui avoient donnees; il revint à la grande estime qu'il avoit conçeu pour la science des Chaldéens; il detesta les Philosophes qui lui avoient persuadé d'entrer dans la ville, & il se fâchoit contre tous ceux qui vouloient lui faire entendre raison (d). Voyez plusieurs choses concernant la superstition d'Alexandre dans les remarques de l'article d'Aristandre son Devin. Je les ai renvoyées là de peur que cet article-ci

ne fût trop long; j'en ai usé d'une semblable maniere à l'égard de bien d'autres faits, & quand l'occasion le demandera je me servirai de cette methode.

(G) Quelque louange qu'il ait meritée . . . par rapport à la continence. ] Dans le premier feu de sa jeunesse il parut si indifférent à l'égard des femmes, que sa mere craignit que cela n'allât trop loin, & ne procedât d'impuissance; c'ést pourquoy du consentement de son mari elle fit coucher auprès d'Alexandre une très-belle Courisane de Thessalie, afin de rendre la glace, & de recueillir le goût du jeune homme. Callixena (c'étoit le nom de la belle Thessalienne) fit de son mieux à plusieurs reprises pour se faire caresser, & n'obint rien (e). (c) Θεοῦ. Si ce conte est vrai il faut croire que la nature, qui en toutes autres choses avoit été si diligente pour ce Prince, fut paresseuse, & seleva un peu tard sur ce point-là. On debite (f) qu'il porta son pucelage en Asie, & que la (g) veuve de Memnon a été la premiere femme dont il ait joui, & que quand il se maria il n'avoit eu encore à faire qu'avec cette veuve. Il salut même que Parménion le poussa à la caresser, quelque capable qu'elle fût de toucher un homme. Si cela est vrai, ceux qui nous parlent de la complaisance d'Alexandre pour Apelles se trompent. Ils disent qu'ayant donné à peindre toute nue la plus belle & la plus chérie des (h) concubines à Apelles, & s'étant aperçu qu'Apelles en étoit devenu amoureux, il lui en fit un présent. Cette histoire & celle de Plutarque sont incompatibles, car la veuve de Memnon ne fut prise que lors qu'Alexandre se rendit maître de Damas, & ce fut à Ephese qu'il conut Apelles, assez long tems avant la prise de Damas. On pourroit rendre compatibles ces deux histoires, si l'on supposoit qu'Alexandre n'avoit point encore joui de sa concubine lors qu'il en fit cession au Peintre, ou qu'il la lui donna à peindre depuis la prise de Damas. Mais la 1. de ces deux suppositions est contre l'histoire même dont il s'agit; car Plinie (i) qui la rapporte ne se contente pas d'observer que cette maîtresse étoit fort (k) belle, & la plus aimée de toutes les concubines d'Alexandre, il remarque encore que ce Prince ceda son lit & son affection au Peintre. Elic qui rapporte la même histoire marque que cette circonstance, que la concubine en question (l) étoit de Larisse en Thessalie, & la premiere femme qui eût fait sentir à Alexandre ce que c'est que le plaisir Venereen. La 2. supposition n'a nulle ombre de vraisemblance; auroit-on envoyé à Ephese une femme d'une si grande beauté, & qu'on aimoit si tendrement, l'y auroit-on, dis-je, envoyée de si loin, pour l'y faire peindre toute nue? Et si l'on avoit mandé Apelles, ne verriions-nous pas cette circonstance dans les Auteurs qui ont conservé la memoire de ce beau present? Outre que cette seconde supposition n'ôte pas l'incompatibilité qui est entre Elien & Plutarque. Jusqu'ici donc ce dernier Auteur n'a guere prouvé la continence de son Heros; mais il

(e) Elle s'appelloit Barsene. Voyez l'article de Memnon. (f) Elien la nomme Pancate. (g) Plinie Campaspe.

(h) Si se vitit, nec totum tantum suum, sed etiam affectum donavit. Plin. l. 35. c. 10.

(i) Selon Plinie le portrait de Venus sortant des mains, sub celui de Campaspe.

(k) Ταύτη ἡ πρώτη φανερὸν Ἀλιεῶνδος αὐμίδου. Cum qua Alexander rem habuit. Elian. div. histor. l. 12. c. 34. nous

nence, il s'en faut bien que sa vie n'ait été (H) dans l'ordre sur ce chapitre.

(h) Id. id.

(i) J'en parle dans

Son l'article

Roxane.

(k) Pellée

amoro

avidus in

te Dea vi-

cest. Lib. 1.

(m) Diod.

(n) Siculus

l. 17.

Quinte

Curce l. 6.

c. 6. les

mes au

nombre de

360.

(o) Exilis

domus est

ubi non e-

multa fu-

perfont.

Et domi-

num fil-

lunt, &

præfunt

furibus.

Horat.

epist. 6.

l. 1.

(p) Pelli-

cest 360.

totidem

quot Darii

fuçrant,

regiam

imple-

bant; quæ

spadonum

greges, &

ipfi mu-

liebria

pati adfue-

bantur.

Hæc lux

& peregr-

nis infæta

moribus

veterez

Philippi

même l'on ne

conoit pas.

Les Rois qui se piquent d'avoir

les plus belles écuries ne montent qu'un tres-

petit nombre de leurs chevaux; ils en laissent

vivre & mourir la plus grand' part sans jamais

les essayer. Quelques-uns desertent de magni-

fiques Bibliothèques, & ne touchent jamais à

aucun livre. Ce seroit donc une preuve un peu

équivoque de l'impudicité d'Alexandre, que

d'alleguer le grand nombre de ses concubines;

quoiqu'il soit certain que (p) cet attrail & le

reste du bagage ait justtement scandalisé les an-

ciens sujets, & doive flétrir sa memoire; (r) Nabar-

mais voici des témoignages plus formels contre

sa reputation. Il faisoit inettre (q) à sa table

quantité de femmes de joye, & il accepta (r)

Bagoas qui avoit été le mignon de Darius. On gentia

forens, inter que Bagoas erat specie singulari quæ in ipso flore pueritæ, cui & Darius fuerat ad-

(a) ἡ ἑστία... Qualis non in hostium castris, verum in fabricis & sanctis Vestæ templis servare, in abdito extra aliorum oculorum agerent. Plutarch. in Alexand. p. 676.

(b) Id. ib.

(c) Id. ib.

(d) Ibid.

(e) Ibid.

(f) Ibid.

(g) Ibid.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

(j) Ibid.

(k) Ibid.

(l) Ibid.

(m) Ibid.

(n) Ibid.

(o) Ibid.

(p) Ibid.

(q) Ibid.

(r) Ibid.

(s) Ibid.

(t) Ibid.

(u) Ibid.

(v) Ibid.

(w) Ibid.

(x) Ibid.

(y) Ibid.

(z) Ibid.

(aa) Ibid.

(ab) Ibid.

(ac) Ibid.

(ad) Ibid.

(ae) Ibid.

(af) Ibid.

(ag) Ibid.

(ah) Ibid.

(ai) Ibid.

(aj) Ibid.

(ak) Ibid.

(al) Ibid.

(am) Ibid.

(an) Ibid.

(ao) Ibid.

(ap) Ibid.

(aq) Ibid.

née vainqueur: Dii patrii primum mihi stabilit regnum: deinde si de me jam irasfactum est, proce- regnum: deinde si de me jam irasfactum est, proce- tam misericors victor (k).

(H) ait ere dans l'ordre sur ce chapitre.] C'est déjà une chose qui tient du dereglement que d'avoir épousé trois ou quatre femmes (l) sans être veuf, & que d'avoir donné à peindre nue si concubine Pancafte. Les plaisirs de l'atou- chement ne suffisoient pas à la passion, il vou- loit encore repaire ses yeux de la nudité ou peinture de sa maîtresse; signe évident qu'il les repaissoit aussi de la nudité originale: il don- noit donc dans l'excès, & dans un excès que le Dieu Mars Galant de Venus ne conoissoit pas, si nous en jugeons par les paroles de (m) Lu- crece. On pardonneroit plus facilement ce mau- vais plaisir des yeux aux personnes qui ne pou- vant avoir que cela, pafson gli avidi fguardi. Mais cette débauche d'Alexandre quelque cri- minelle qu'elle fût, n'est rien en comparaison de ce qu'il fit après ses grandes prosperitez. Je ne parle pas des concubines qu'il voulut avoir au même nombre que Darius, c'est - à - dire au- tant qu'il y a de jours dans l'année, car l'His- torien (n) qui raporte que ces concubines se choisirent chaque soir au Roi, afin qu'il en choisît une pour passer la nuit avec elle, témoi- gnent qu'Alexandre haïsoit rarement ce choix. Il est certain que les Princes de l'Orient, & Salo- mon tout le premier à leur exemple, qui se pi- quoient d'avoir tant de femmes, ne pouchoient pas avec toutes. Ils en usoient avec elles à peu près comme aujourd'hui les Sultans; ils en al- sembloient un grand nombre, afin de faire im- meilleur choix de quelques - unes; les autres ser- voient à montrer leur opulence, comme font tant de meubles inutiles des maisons riches dont on ne se sert jamais, & Philippe (o) même l'on ne conoit pas. Les Rois qui se piquent d'avoir les plus belles écuries ne montent qu'un tres- petit nombre de leurs chevaux; ils en laissent vivre & mourir la plus grand' part sans jamais les essayer. Quelques-uns desertent de magni- fiques Bibliothèques, & ne touchent jamais à aucun livre. Ce seroit donc une preuve un peu

équivoque de l'impudicité d'Alexandre, que d'alleguer le grand nombre de ses concubines; quoiqu'il soit certain que (p) cet attrail & le reste du bagage ait justtement scandalisé les an- ciens sujets, & doive flétrir sa memoire; (r) Nabar- mais voici des témoignages plus formels contre sa reputation. Il faisoit inettre (q) à sa table quantité de femmes de joye, & il accepta (r) Bagoas qui avoit été le mignon de Darius. On ne sauroit représenter son débordement par des termes plus expressifs que ceux d'Athénée.

(f) Φιλίππου ἦν ἐν ἐπιμακίῳ καὶ ἀλέξανδρου ὁ βασιλεὺς. Δικτάσθητε γὰρ ἐν τῷ περὶ τῶν ἡλικιωσίων Βαγῶν ἔτι ἰνὴν ἄνω φησὶν ἠέρεται, ἡς ἐν ἄλλοις βεβαίως ὄντι καὶ ἀφαιρεῖν αὐτῶν ἀνακλάσονται, καὶ τὸ βεβαίως ἐπιφρονήσονται καὶ κέρως αὐτῶν ἀπειθήσονται πάλιν ἀνακλάσονται ἐφίλησται. Alexan- der Rex ad insaniam amore puerorum exarsit. Di- cearchus libro de sacrificio quod ad liliam peractum est, eunuchum Bagoam adeo ipsum deperisse scri- bit, ut resipinus in conspectu theatri totus eum suaviaretur, exclamante vero cum plausu spectato- rum 13: 1. 503.

(i) Ob hæc ipsa amantis animus in sollicitudinem suspitionemque revolutus est; desiderium captivæ profecto à consuetudine stupri ortum esse conjectans. Id. ibid.

Son déreglement à l'égard du (J) vin fut prodigieux. La cruauté qu'il fit paroître contre (K) les habitans de Tyr n'est point excusable. Tant de vices n'ont point empêché qu'après sa mort on ne l'honorât comme un Dieu, & que même sous les Empereurs Romains il n'y ait eu des familles qui le choisissent pour (L) leur Divinité tutélaire. La flaterie n'avoit point de part à cela, comme

rum turba, & tanquam ad iteranda oscula invitante, paruisse, atque rursus inflexa cervice basia congeminaisse.

(1) Son déreglement à l'égard du vin fut prodigieux. ] Il s'enivroit, & il faisoit en cet état mille desordres. Le vin fut cause qu'il (a) tua Clitus qui lui avoit sauvé la vie, & qu'il brûla Persepolis l'une des plus belles villes de l'Orient. La Courtisane Laïs qui ne se méloit pas moins de la debauche bacchique que de la venerienne (b), le poussa à cet incendie; & cette circonstance ne peut servir qu'à rendre l'action plus mauvaise. Ceux (c) qui firent le journal de sa vie remarquerent qu'il cuvoit son vin quelquefois pendant deux jours & deux nuits. Si fort peu de verres l'eussent enivré, il eût été moins condamnable de succomber quelquefois à cette foiblesse, mais il avoit jusqu'à vingt coupes d'une grandeur énorme avant que d'être ivre. Aussi mourut-il de trop boire; ce fut le lit d'honneur où il expira. Il voulut porter une santé au plus (d) grand buveur de son siècle, & il lui salut vider un vase (e) qui tenoit furieusement. Aussi-tôt qu'il l'eut vuide il tomba évanoui, & fut failli de la maladie dont il mourut (f). Plutarque refuse cela: il (g) dit qu'Alexandre n'avoit point vuide la coupe d'Hercule, ni senti tout aussi-tôt une grande douleur au dos, comme si on l'eût blessé d'un coup de lance; ce dont, dit-il, des inventions destinées à un embellissement lugubre & tragique de la scene. Ταῦτα τῆς ἰστορίας εἰς ἡμεῖς οὐκ ἀποδέχομαι, ἀλλὰ μάλα τῶν ἀρχαίων ἐξ ἑδῶν ἐκλεμῆς ἠδὲ ἀνομιᾶς. Hac putaveram quidam scribenda quasi magne fabula tragicorum exordium & lamemabile fingentes (h).

(a) Plutarque l. 8. c. 1.

(b) Id. l. 5. c. 7.

(c) Eumenes Carthaginiensis, & Diodorus Erythraeus, apud Athenaeum l. 10. c. 9. p. 434.

(d) C'étoit un Macédonien nommé Proteas.

(e) Quod duos congios capiebat. Plutarque l. 10. c. 9.

(f) Id. ib. ἀπὸ τοῦ θανάτου. Plutarque l. 10. c. 9. p. 706. Voyez l'article Hercule, l. 7. c. 7.

(g) Plutarque l. 10. c. 9.

(h) Epist. 83.

(i) Lib. 17. sub fin.

(l) Voyez ce qui a été cité de Diodore de Sicile dans la remarque E.

à Antipater le poison qu'il faisoit mettre en usage (m). N'oublions point qu'Alexandre fit pompeusement célébrer les funérailles de Callanus (n). Oraison funebre, combats, jeux solennels, tout en fut: mais veu l'inclination des Indiens pour le vin, il s'avisâ d'établir un combat (o) d'ivrognerie; il y eut trois prix pour les vainqueurs; le premier valoit un talent. De ceux qui entrèrent en lice il y en eut 35. qui moururent sur le champ, & six qui les suivirent d'assez près. Le vainqueur nommé Promachus avoit avalé quatre (p) congiés, & ne vécut que trois (q) jours depuis sa victoire.

(K) La cruauté qu'il fit paroître contre les habitans de Tyr. ] La fortune d'Alexandre qui avoit jusques-là couru avec la rapidité d'un torrent, trouva devant cette place une forte digue qui la contraignit de s'arrêter plusieurs mois (r). Ce Prince ne comptoit que trop les mauvaises suites que pouvoit avoir cette interruption; il perdit la principale rouë de sa machine, s'il donnoit lieu de croire qu'on le pouvoit arrêter. Trouvant donc mille sujets de chagrin & à lever le siege, & à le continuer, il se résolut à faire de nouveaux efforts contre cette ville. Ille (s) rex fatigatus stuerat soluta obsidone Egyptum petere, quippe quum Asiam ingenti celeritate percussisset circa muros unius urbis harebat, tot maximarum rerum opportunitate dimissit. Ceterum tam descendere inritum quam morari pudebat. Famam quoque qua ptyra quam armis evertat ratus leviter fore, si Tyrum quasi testem se posse vini reliquisset. Igitur ne quid inexpectum ommitteret &c. Ses nouveaux efforts réussirent, il força la place, mais il deshonora sa victoire par sa cruauté. Il commanda qu'on mit le feu aux maisons, & qu'on passât au fil de l'épée tout ce qui ne seroit pas retiré dans les temples, & il fit attacher en croix deux mille habitans qui étoient moins échappés à la fureur du soldat, qu'à la lassitude de tuer. (t) Triste deinde spectaculum victoribus na pravit regis: duo milia in quibus occidendi defecerat rabies crucibus adfixi per ingens litoris spatium pendebant. Il n'y a point aujourd'hui de Prince que mille volumes ne dégradassent de toute sa gloire, s'il faisoit la vingtième partie de ce que fit alors Alexandre.

(L) Qui le choisissent pour leur Divinité tutélaire. ] Je n'oserois assurer que son pourpoint que l'on se vantoit d'avoir à Rome, passât pour un gage de quelque benediction celeste; & il ne faut pas compter beaucoup sur ce que Caligula ne manqua pas de le prendre un jour de ceremonie. Ce n'étoit pas un homme superstitieux que Caligula, & s'il eût été Chrétien, je ne pense pas qu'il eût eu beaucoup de foi pour le scapulaire. Sans que pour cela je pretende disconvenir qu'il n'y ait de grands scelerats qui ont des superstitions puériles. Mais quoi qu'il en soit, je ne puis rien dire sur le sentiment de Caligula, par rapport à cette relique d'Alexandre.

(m) Plutarque l. 8. p. 707.

(n) Philostrate Inscrit, qui se brûla lui-même en grande ceremonie.

(o) Alexandre, apud Athenaeum l. 10. pag. 437.

(p) Ibid.

(q) Plutarque l. 10. c. 9. p. 703.

(r) Apollonius, sive fato, rapidissimi currentis imperii cursus parumper... suppressitur. Florus l. 1. c. 13.

(s) Plutarque l. 4. c. 4.

(t) Id. ib.

me lors que pendant sa vie on lui rendoit des honneurs divins : c'étoit un vrai culte de superstition. Il mourut à Babylone, âgé d'environ 33. ans. Les uns disent qu'on l'empoisonna ; les autres \* en plus grand nombre, le nient. Ses conquêtes à la vérité furent brisées en plusieurs pieces après sa mort ; mais les morceaux en furent bons, & rendirent celebre & puissante pendant long tems la nation Greque dans l'Asie. Il n'avoit mis gueres de tems à les faire ; car il passa l'Hellepont la 2. année de la 111. Olympiade, & il mourut la 1. année de la 114. Il étoit né la 1. année de la 106. & il avoit commencé son regne la 1. année de la 111. Il n'est pas besoin de dire que Philippe son pere descendoit d'Heracle, & qu'Olympias sa mere descendoit d'Achille, & qu'ainsi son extraction étoit aussi glorieuse qu'elle l'eût pu être, s'il avoit eu la liberté de se la choisir dans l'Histoire. Nous ne parlerons pas ici de ses femmes & de ses enfans : nous renvoyons cela à l'article de Roxane. Il seroit de l'esprit de ce Dictionnaire de marquer toutes les fautes qui concernent ce Conquerant ; que n'en marquerois-je néanmoins que quelques-unes. Les Juifs (M) prétendent qu'il vuida plusieurs procès qu'ils avoient avec leurs voisins. Quelques-uns disent que les Romains

\* Voyez Plutarque in Alex. sub fin. p. 707. & cy-dessus la remarque 1.  
+ Julia Sestum Calvisium, qui fut courir l'année de la mort d'Alexandre avec l'an 430. de Rome, & avec l'an 321. lui ayant JESUS-CHRIST.

(a) Lib. 59

d'Alexandre, puis que Dion (a) n'en parle pas. Le zèle de Caracalla pour Alexandre étoit bien ardent : cet Empereur se seroit d'armes & de gobelets, & de soldats semblables à ceux d'Alexandre : il persecuta les Peripateticiens, & voulut jeter au feu tous les livres de leur maître, à cause du bruit qui courroit que ce Philosophe fut complice de l'empoisonnement d'Alexandre. Il temoigna par cent autres choses sa veneration pour ce Conquerant, mais je me garderai bien d'imiter un savant (b) Critique, qui se sert de ces faits là pour prouver que l'on rendoit à Alexandre un culte de religion. Ce qu'il cite de Trebellius Pollio & de Lampridius est d'une toute autre force. Le premier de ces deux Historiens nous apprend que l'on croyoit, que l'effigie d'Alexandre gravée en or ou en argent portoit bonheur à quiconque l'avoit sur soi. L'autre Historien nous dit qu'il y avoit dans la ville d'Arce un temple consacré à Alexandre le grand. *Alexandri (c) nomen accepit (Alexander Severus) quod in templo dicato apud Arcenam urbem Alexandro magno natus esset, quum casu illic die festo Alexandri pater cum uxore patria solemnitate implenda causis venisset. Cui rei argumentum est quod eadem die natalem habet hic Mamuca Alexander, qua ille Magnus excessit à vita.* Ce passage montre que les habitans d'Arce celebrent la fête d'Alexandre tous les ans, le jour qu'il mourut. Voilà ce qu'on s'entend encore aujourd'hui à l'égard de plusieurs Saints ; leur fête tombe au jour de leur mort. Quant au passage de Trebellius Pollio, je m'en vais le rapporter tout du long ; c'est en faveur de ceux qui lient ce Dictionnaire sans avoir beaucoup d'autres livres, ou qui n'aimeroient pas à se remuer de leur place pour consulter cet Auteur. Ceux qui ne se soucieront pas de savoir ce qu'il a dit n'ont qu'à sauter les lignes suivantes. *Videatur mihi (d) non pratermittendum de Mærianorum familia, qua hodieque floret, id dicere quod speciale semper habuerunt. Alexandrum Magnum Macedonem viri in annulis & argento, mulieres in reticulis & dextrocheris, & in annulis, & in omnium ornamentorum genere, exsculptum semper habuerunt : eo usque ut tunica & limbi & penula matronales in familia ejus hodieque sint quæ Alexandri effigiem de licis variantibus, non sicut. Vidimus proxime Cornelium Mærum in eadem familia virum, quum canam in templo Herculis daret, patrem electivam, qua in medio vultum*

(b) Barthelemy in Statium, tom. 1. p. 404.

(c) Lampridius in Alexandro Severo, p. m. 889.

(d) Trebellius Pollio in 30. tyranno. pag. 295.

*Alexandri haberet, & in circuitu omnem historiam contineret signis brevibus & minutulis, pontifici proponere, quam quidem circumferri ad omnes tantissimi viri cupidissimos jussit. Quod idcirco posui quia dicitur jurari in omni alio suo, qui Alexandrum expressum vel auro gestitum vel argento. Je n'alloge point les prieres dont parle Justin (e) ; elles ne sont pas une preuve d'un culte & d'une invocation fixe. Les Macedoniens étoient alors dans la demiere consternation ; ils imitoient ceux qui n'oyent, ils se prenoient à tout ce qu'ils rencontrent. En ce tems-là on canonise des sujets qui n'ont ni temple ni fête.*

(M) Les Juifs prétendent qu'il vuida plusieurs procès. Ils suposent que trois sortes de gens s'adresserent à Alexandre, pour lui demander la restitution des biens que les Juifs leur retenoient injustement. Les Chananéens qui échaperent aux armes de Josué vinrent de l'Afrique, pour se plaindre de l'usurpation des Juifs : les Egyptiens vinrent demander la vaisselle que les Juifs leur emprunterent en fottant d'Egypte ; les Arabes ou les descendans d'Ismaël & des fils de Kethura, vinrent demander leur part à la succession d'Abraham. Le Rabin (f) Gibe Ben-Pesifa plaida pour les Juifs. Les demandeurs citerent quelque passage de l'Ecriture, & dès la premiere reponse du Rabin tirée pareillement de l'Ecriture, ils ne furent plus que dire, & se retirerent de honte. Jamais cause ne fut gagnée plus facilement. Je n'entens rien à la reponse que Gibe fit aux Egyptiens ; on diroit qu'il se servit de ce principe, que les Juifs avoient tant travaillé pour les Egyptiens, que leur emprunt n'égaloit pas le moindre salaire qu'on puisse donner à un Ouvrier. Tertullien a dit quelque part (g) que les Juifs prétendent qu'ils eut des conferences entre les Envoyez des Egyptiens & les leurs, & que les Egyptiens renoncèrent à leur vaisselle, quand ils entendirent les pretensions que les Juifs fondoient sur leurs grands travaux d'Egypte. Il semble approuver qu'en vertu de cette raison ils aient gardé la vaisselle qui leur avoit été prêtée ; mais il est certain que se seroit introduire la mauvaïse morale des Casuïstes modernes, que de se fonder

(e) Hæc cum nunquid tunc per omnem Macedoniam esset ut urbium clauduntur, licet omnia replerentur. nunc orbem amiliorum filiorum dolent, nunc ex illa mercedibus, nunc Alexandri Philippi que Regnum suorum nomina sicuti Numina in auxilium vocabant. Sub illis non solum tutor, verum etiam victores orbis terrarum existisse, ut tuentur partem suam quimigra via rerum gestarum ex celo proximam reddidissent, ac opem afflicti ferrent quos furor & temeritas polenari Regis perdidisset, orabant. Justinus, l. 24. c. 7.

M m m

(f) Il s'appelle aussi Gibe Ben Kofan. C'étoit un fameux Jurisconsulte, à ce que dit Abraham Faruth, in Sopher Juchasin l. 13. apud Auteurs Polygamie triumph. p. 287. (g) Adversus Regem c. 2. c. 20. apud eundem.

lui envoyèrent (N) des Ambassadeurs. Tite Live est tombé (O) en contradiction quand il a parlé de ce Prince. Un de nos plus excellens (P) Poëtes semble s'être contredit sur le même sujet. Nous verrons ailleurs \* s'il est croyable que la Reine des Amazones ait fait un très-long voyage pour coucher avec ce Prince; & que la mer de Pamphylie ait abandonné le rivage, pour faciliter la marche de son armée. Si pour rallier ses troupes il s'étoit servi d'une cornue dont le

\* Dans l'article de Thales.

† Dans l'article de Phafle.

der sur un tel droit: comment pourroit-on par ce principe blâmer un valet qui vole son maître jusques à la concurrence de ses gages? Il est même vrai que la cause de ce valet seroit meilleure que celle des Israélites, puis qu'ils emportent le bien de ceux pour qui ils n'avoient point travaillé; leur travail étoit pour le Prince, & ils prouvoient leur salaire sur le bien des particuliers. C'est comme si aujourd'hui les Protestans à qui la persécution a ôté leurs biens en France, se dédommageoient sur leurs concitoyens Catholiques en se retirant dans les pais étrangers. Il ne faut donc justifier la conduite des Israélites que par l'ordre exprès de Dieu, qui étant le maître souverain de toutes choses, en peut transporter la propriété d'une personne à une autre comme il lui plaît. Il n'est pas nécessaire que je dise que ces procès intentez aux Juifs devant Alexandre sont des chimères; il suffit de dire que ce conte est rapporté un peu autrement dans la *Bereſchith Rabba* (d), que dans la *Genava Babylonica* (b). Je me garderoi bien de mettre au nombre des fables le voyage d'Alexandre à Jerusalem: la narration que Joseph (c) en a laissée pourroit bien être fabuleuse quant à certains points; dita qui voudra qu'elle l'est en tout & par tout: le silence des Auteurs Payens qui ont parlé de tant d'autres choses moins considérables concernant ce Prince, & arrivées d'ans des pais aussi obscurs pour le moins que la Judée, s'ra une raison forte pour qui voudra, mais non pas pour moi.

(d) *Paraph.* 61. fol. 68. col. 21. apud *Autorum Polyim. triumph.* p. 283.

(b) *Ad titulum. Saubier.* c. 11. f. 91. apud *eundem. Autorum* p. 287.

(c) *Antiq.* l. 11. c. 8. (d) Clitarque probablement ingénieux, fides infamatur. *Quintil.* l. 10. c. 1.

(e) *Joannes Eschbart.* de *ſile histori.* c. 130. ex *Rupertio in Histor. univ.* Obs. ad *Synepſin min.* *Besolui* cap. 19. p. 678.

(f) *T. Livii* lib. 9. p. m. 240.

(N) Que les Romains lui envoyèrent des Ambassadeurs. On en doute, quoi que Clitarque l'ait assuré: car ce Clitarque (d) ne passé point pour un Ecrivain fidele. Il fut de la suite d'Alexandre, & il pouvoit par là être bien instruit des choses, mais cela ne sert de rien quand on se plaît à mentir. Un Auteur moderne (e) rapporte que cette Ambassade des Romains est mise au nombre des fables, à cause que ni les Historiens de Rome, ni Ptolomée & Aristobule n'en ont point parlé. *Romanos Alexandrum M. legatione veneratos esse contra Memnonem* c. 24. *Plinium* lib. III. c. 5. *negant cum Arriano* lib. VII. *quod de eare ſileant non solum ſcriptores Romani omnes, sed & Ptolemæus & Aristobulus historiæ, uterque Alexandri Socius, alter etiam Dux & postea Rex Ægypti.* Je ne trouve point au chapitre 24. des extraits que Photius donne de Memnon, qu'Alexandre ait reçu aucune Ambassade de Rome. Pline ne le dit point non plus, il dit seulement que Clitarque en avoit parlé.

(O) Tite Live est tombé en contradiction. Il (f) examine avec soin ce qu'auroit pu faire Alexandre, s'il avoit voulu porter la guerre dans l'Italie après avoir subjugué l'Asie, & il dit que les Romains avoient choisi Papyrius Cursor, pour l'opposer en ce cas là à ce Conquerant. *Haud dubie illi atate que nulla virtutum feracior fuit nemo tuus erat vir quo magis inimica res Ro-*

*mana ſaret: quim eum patrem DESTINARANT animis magno Alexandro ducem, si arma Asia perdomitia in Europam vertisset.* La digression de l'Historien n'est pas fort longue, néanmoins à peu près vers le milieu il declare qu'il ne croit pas que la renommée d'Alexandre fût venue jusques à Rome. Il dit cela pour répondre à une objection (g). Les Grecs jaloux de la gloire des Romains qui les avoient subjugué, jaloux, dis-je, de cette gloire jusques à devenir flatteurs envers les Parthes pour tâcher de l'obscurcir, disoient qu'Alexandre par la seule majesté de son nom, par le seul éclat de sa renommée auroit abattu le courage des Romains. Tite Live répond que ce danger étoit peu à craindre, pour des gens qui n'avoient pas même ouï parler de ce Prince: pourquoi donc avoient-ils destiné le commandement de leurs armées à Papyrius Cursor, en cas qu'Alexandre fier de ses conquêtes d'Asie, vint faire la guerre en Italie? On ne peut disculper Tite Live; sa distraction, son peu d'attention, la contradiction en un mot sautent aux yeux.

(P) Un de nos plus excellens Poëtes semble s'être contredit. Je n'ai plus les remarques que Des-Maréts de l'Académie Française publiâ contre les Satires de Monfr Despreaux environ l'an 1674. mais il me reste une memoire confuse qu'on critiqua fortement cette belle & ingénieuse invective (h).

*Quoi donc à votre avis, fut-ce un son qu'Alexandre? Qui? cet écorché qui mit l'Asie en cendre? Ce fougueux l'Angeli qui de sang alteré Maître du monde entier s'y trouvoit trop serré? L'enragé qu'il étoit, né Roi d'une Province, Qu'il pouvoit gouverner en bon & sage Prince, S'en alla follement & pensant être Dieu Courir comme un Bandit qui n'a ni feu ni lieu, Et traînant avec soi les horreurs de la guerre De sa vaste folie emplir toute la terre. Heureux! si de son tems pour cent bonnes raisons La Macedoine eût eu de Petites Maisons; Et qu'un sage Tuteur l'eût en cette demeure Par avis de Parents, enfermé de bonne heure.*

Le Critique se fondoit entre autres choses, si je m'en souviens bien, sur ce que Mr. Despreaux lotoit ailleurs Alexandre, & le comparoit à Louis XIV. Il ne tint pas à Des-Maréts qu'on ne convertit sa censure en accusation de crime d'Etat, capable de faire perdre à l'accusé les bonnes grâces du Prince. Le public étoit tellement prevenu en faveur de Mr. Despreaux, & reconnoissant de s'être bien divertit aux depens de plusieurs personnes à la lecture de ses Satires, qu'on ne fit nul cas des remarques de Des-Maréts, quand elles eussent été toutes très-folides & victorieuses, on les auroit méprisées, la faison ne leur étoit pas favorable: & c'est à quoi un Auteur ne doit pas moins prendre garde qu'un Jardinier. On peut appliquer à cela ce que je cite (i),

(g) Id verum periculum erat, quod leventissimi ex Græcis qui Parthorum quoque contra Romanum gloriam tulerunt, in seipsum quibusdam parois dans plusieurs livres sur les matières de tems) ditentare solent, ne majestatem nominis Alexandri, quem nequam quidem illis notum arbitror fuisset, suffinerent non potuerit populus Romanus. *Livius* lib. 109. 249.

(h) Elle est dans la Satire 8.

(i) *Parlementum est maximum caritati hominum, ne temere in eos dicas qui diligentur.* *Cicero* de *orat.* lib. 2.

le son portoit jusqu'à deux cens stades , queleun des Historiens qui nous restent enauroit parlé, & nous n'aurions pas besoin de chercher cela dans un \* manuscrit du Vatican. Je ne mets point au nombre des fables ce que l'on raporte du mepris qu'il eut pour un homme, qui lui donna des preuves ( Q ) d'une adresse extraordinaire.

MACHIAVEL (NICOLAS) natif de Florence , a été un homme de beaucoup d'esprit, & une très-belle plume. Il ne savoit que peu de Latin; mais il fut au service d'un savant homme, ( A ) qui lui ayant indiqué plusieurs beaux endroits des anciens Auteurs, lui donna lieu de les inserer dans ses Ouvrages. Il fit une Comedie sur le ( B ) modele des anciens Grecs, qui réussit admirablement.

\* Le P. Kircher in arte magna lucis & umbræ l. 2. par. 1. c. 7. dit que ce manuscrit traite de secretis Aristotelis ad Alexandrum. Voyez les Memoires des arts & des sciences de Mr. Denis, 2. de Mai 1672. pag. 111. 112.

f In nulla vel certe mediocri Latinarum literarum cognitione. Jovius, Eleg. c. 87. p. 205.

(f) Elianus, cont. Histor. lib. 2. c. 27.

(g) Paul. Jovius, Eleg. c. 87. p. m. 206.

(h) Id. ib. p. 205.

(i) Varillas, Anecdotes de Florence, p. 248.

(k) Paul Jove nomme cette Comedie Nicia: il dit donc sans doute qu'il n'y a point dans les Oeuvres de Machiavel. On n'y trouve pas la premiere de Mandragola, & la seconde Clitina.

(a) La Mothe le Vayer, 10. 1. p. 226. Edit. in 12. 1681.

(b) Quint. lib. 2. in lit. c. 20.

(c) Εὐκαταίριος ἐστὶ καὶ ἡσυχῆος (ou plûrôt καλῶτος) διαφανῆς παρρησίας, ἡ σάφειά, ἡ σαφὴρ ἀντιθέσις τῶν βαρύνων ὀφθαλμοῦ. Il est plus facile qu'un chameau (en plûrôt qu'un cable) passe par le trou d'une aiguille, qu'il ne l'est qu'un ricin entre au Royaume de Dieu. Mart. ch. 19. v. 24.

(d) Alexander magnus hominem solo oris halitu cicera minutissima ex magno intervallo in acum certissime ingenitem, cicenum modico donari voluit, quò se ille navigator in tam ludicre artis facilitate ditius exercebat. Nonnulli in Syntagma de studio liberalis.

(e) Lucian. in encom. Demost. p. m. 929. 930. 10. 2.

τινῶν σπυδαίων. πῶσαν δὲ ἀπὸ τῶν Ἀθηναίων εἰς ἐκείνα σκοπεύσαν ἀνάγκη ἐλαγασθῆν τῶν ὄντων. Δεμαστῶσαν δὲ καλοῦν. (f) Plato nimiam ejus industriae reprehendit, inquit, fieri non posse, ut qui rebus tam nullius pretii operam navaret admodum diligentem, possit magnis & praclaris negotiis illis vacare. Quum enim omnis cogitatio in ista conferatur, necessum esse, ut ea negligat, quae revera sunt admiratione digna.

(A) Au service d'un savant homme qui lui ayant indiqué. ] Ce fut Marcellus Virgile; comme nous l'apprenons de Paul Jove qui le tenoit de Machiavel. (g) Constat eum, sicut ipse nobis scirebatur, à Marcello Virgilio, cuius & notarius, & affecta publici muneris fuit, Graeca atque Latinae linguae flores accepisse, quos scriptis suis insereret.

(B) Une Comedie sur le modele des anciens Grecs. ] Il y joüa plusieurs Florentins qui n'oseroient temoigner le chagrin qu'ils en conçurent. (h) Comiter astimemus Etrusco sales, ad exemplar comediae veteris Aristophanis, in Nicia praesertim comedia; in qua adeò jucundè vel in tristibus risum excitavit, ut illi ipsi ex persona scite expressa, in scena induciti civis, quamquam praetere commorderentur, totam in ista nota injuriam civili lenitate pertulerint: atque Florentia, ex ea miri lepore sama Leo Pontifex, infamato ludo, ut Urbis ea voluptas communicaretur, cum toto sena cultu, ipsique histrionibus Romam acciverit. Ces paroles de Paul Jove nous apprenent que le Pape ayant pris le grand succès que cette piece avoit eu sur le theatre de Florence, donna ordre qu'elle fût jouée à Rome, par les mêmes Acteurs & avec les mêmes decorations. Je ne sais d'où Mr. Varillas a pris tant d'autres particularitez qu'il n'a point luës dans Paul Jove. Voici son narré. (i) Un jour que Machiavel contrefaisoit les gestes & les demarches irregulieres de quelques-uns des Florentins, le Cardinal lui dit qu'elles paroïtroient bien plus ridicules sur le theatre, dans une comedie faite à l'imitation de celle d'Aristophanes. Il n'en salut pas davantage pour disposer Machiavel à travailler à sanicia (k), où les personnes qu'il vouloir jouer se trouverent si vivement depeintes, qu'elles n'oseroient s'en sâcher, qui qu'elles assistassent à la premiere representation de la piece, de peur d'augmenter le risée publique en se decouvrant. Le Cardinal de Medicis en fut si charmé, que depuis étant Pape il fit transporter à Rome la decoration du theatre, les habits & les Acteurs mêmes, pour en donner le divertissement à sa Cour. Non seulement Mr. Varillas raconte des choses que Paul Jove n'a point dites; mais il suppose, contre le narré de cet Auteur, que la piece fut jouée sur le Theatre de Florence, avant que Leon dixième fût Pape.

(i) Un jour que Machiavel contrefaisoit les gestes & les demarches irregulieres de quelques-uns des Florentins, le Cardinal lui dit qu'elles paroïtroient bien plus ridicules sur le theatre, dans une comedie faite à l'imitation de celle d'Aristophanes. Il n'en salut pas davantage pour disposer Machiavel à travailler à sanicia (k), où les personnes qu'il vouloir jouer se trouverent si vivement depeintes, qu'elles n'oseroient s'en sâcher, qui qu'elles assistassent à la premiere representation de la piece, de peur d'augmenter le risée publique en se decouvrant. Le Cardinal de Medicis en fut si charmé, que depuis étant Pape il fit transporter à Rome la decoration du theatre, les habits & les Acteurs mêmes, pour en donner le divertissement à sa Cour. Non seulement Mr. Varillas raconte des choses que Paul Jove n'a point dites; mais il suppose, contre le narré de cet Auteur, que la piece fut jouée sur le Theatre de Florence, avant que Leon dixième fût Pape.

Par occasion je dirai ici une chose que j'ai

mirablement, de forte que Leon X. en voulut regaler la ville de Rome. Il fut Secretaire de la Republique de Florence, & puis Historiographe. Les Medicis lui procurerent ce dernier emploi avec de bons gages, afin d'appaiser le ressentiment où il étoit de la question qu'il avoit souferte \*. On lui fit donner parce qu'on le soupçonna d'être complice des machinations qui furent faites par les Soderini, contre la Maison de Medicis. Il eut † la force de résister aux tourmens, & n'avoit rien. Les louanges ‡ qu'il donnoit à Brutus & à Cassius dans ses discours & dans ses livres, le rendirent fort suspect d'avoir été le principal directeur d'un (C) attentat qui fut decouvert. Neanmoins on ne fit contre lui nulles procedures. Mais depuis ce tems-là † il vécut dans la misere, se moquant de tout, & n'ayant nulle religion. Un remede qu'il avoit pris par precaution lui donna (D) la mort l'an 1530. Quelques-uns disent qu'il falut avoir recours à l'autorité

\* Jovius ubi supra p. 206.

† Varillas, Anecdotes de Floren. ce, p. 247.

‡ Jovius ibid.

† Voyez la remarque D.

(a) Dans l'article Leon X. remarque F, a la fin.

(b) Paul. Jovius in vita Leonis X. pag. m. 159.

(c) Idem Historiar. lib. 11. sub fin. Voyez le aussi in vita Leonis X. l. 3. p. m. 145.

(d) Strada in resolution. Academ. lib. 2. pro luf 5. pag. m. 334. Voyez aussi p. 359. où il dit: Fuit id Leoni persequendum ingenia, & solitus esset intendendum severitatem imperii atque acres generis humani curas eruditus hinc volupratis temperare.

(e) Id. ib. proluf. 6. p. 393.

(f) On l'accho da Diacetto.

(g) Pierre de Bossat, Histoire genealogique de la Maison de Medicis, p. 241, 242.

promise (a). Leon X. oubliant la dignité de son caractère assista un jour à la Comedie, avec & u fu de tout le monde. Ce fut à la priere du Cardinal Bibbiena qui étoit bon Poëte Italien, & qui composa une piece de theatre en l'honneur de la Duchesse de Mantouë: Poëtices (b) & Hetrusca lingua studiosus, comœdiis multo sale, multisque jaceis rejetas componebat: ingenuos juvenes ad histrionicam hortabatur, & scenas in Vaticano spatiosis in conclavibus instruebat. Proprietas quum fore Calandrum comediam à molibus argutusque leporibus perjuvandum in gratiam Isabelle Mantuani principis uxoris per nobiles comedos agere statuisset, precibus impetravit, ut ipse pontifex e conspicuo loco despectaret. Je croirois sans peine, quoi que l'Historien ne le dise pas, que Leon dix assista à la representation du Penulus. C'est une piece de Plaute qui fut jouée à la Cour du Capitole avec toute soite de pompe l'an 1513. (c) Eodem quoque anno Julianus Medicus Leonis fra et ubi Senatu populoque Romano civitate donatus est: in cuius gratiam, in area Capivoli temporarium theatrum extructum est omni picturarum varietate mirifice cultum. Egere in scena Plauti Penulum decore mirabili, & prisca quidem elegantia Romana juventutis lepidissimi quique, veraque extra ordinem poemata recitata, florentibus non aliis facundiore saculo Poëtarum ingenis. Famién Serada raconte que non seulement ce Pape (d) assistoit aux conferences des Poëtes, mais qu'il aprovoit aussi qu'ils instituassent des combats publics dont il étoit spectateur. Il est vrai qu'il se plaçoit dans une loge où l'assemblée ne le voyoit pas. In Aula omnium ordinum frequentia, & Pontificis potissimum assidens reserta, nulla exedrarium, louique discrimine confidunt. Nam Leo Pontifex ratus inferius esse majestate Principis, se se in conspectum concionæ daret; in Aula recessu, loculamento se suo sublatu in speculam inferuæ (e). Ne doutez point que la fiction que Serada recite ne fût fondée sur des faits conus.

(C) Directeur d'un atemat qui fut decouvert. ] Il en coûta la vie à un Poëte, & à un Garde du corps, si nous en croyons Paul Jove. Quum dicendo scribendoque Brutos & Cassios Laudaret ejus conjurationis architectus fuisse putaretur, in qua Ajaxetus Poëta, & Alamanni ex ipsa turma pratoraria levissimus eques concepti sceleris capite penas dedervit. Ces gens-là avoient eu dessein de tuer le Cardinal Julien de Medicis, qui fut en suite le Pape Clement VII. Celui que Paul Jove nomme Ajaxetus est nommé par d'autres Jaques Diacetin (f). Il (g) frequentoit souvent les maisons & les jardins de Ruscelay: les gens de

savoir, citoyens & estrangers y estoient bien venus & entre autres, Zanobi Buonelmonti, & Louis Alamanni, & s'entre enoient communement à l'entour de Cosmus Ruscelay... homme impotent qui se faisoit porter comme dans un berceau: & avec eux se trouvoit aussi Nicolas Machiavel, qui leur faisoit voir ses œuvres, & dedia ses Discours, œuvre de nouvelle invention, à Cosmus. Ceux-cy qui avoient cognoissance des bonnes lettres, & de la Philologie, se mirent en teste de tuer le Cardinal, non pour aucune mal-vuillance; mais pour mettre, comme ils disoient, la Republique en liberté. Diacetin le confessa ainsi devant les Juges, & luy & le Courrier furent executez par Justice. Machiavel en fut sans soupçon: Alamanni se trouva aux champs, & se sauva au Duché d'Urbain: Buonelmont fut forcé par sa femme de sortir de sa maison, & se jeta hors la ville, & se sauva en la Casfagnana, où estoit Gouverneur pour le Duc de Ferrare le Poëte Louys Arioste, qui le conserva. Mr. Varillas (h) suppose que Leon dix étoit en vie au tems de cette conspiration: il s'abuse en cela autant que dans l'intervalle (i) qu'il a mis entre la promotion de Machiavel à la charge d'Historiographe, & l'exaltation de ce Pontife. Mais les fautes de Paul Jove sont bien plus grossieres. Il suppose que la principale qualité de son Ajaxetus, & son caractère distinctif étoit d'être Poëte; cela n'est pas vrai. Il devoit dire cela de son Alamanni, au lieu d'en faire un Chevau-leger de la garde, & il ne devoit pas le mettre au nombre de ceux qui furent detapez. Aloisio Alamanni bel esprit & grand Poëte fut complice de cette conspiration, mais il n'en fut pas puni: il se sauva au delà des Alpes, & fut très-bien regu de François I. Il publia plusieurs poëmes à la louange de ce Prince, & sur quantité d'autres sujets, & il fleurissoit en France l'an 1540. si nous en croyons le Poccianti (k). Il y a un chapitre (l) qui le concerne dans les Raggiugli du Boccalin. Il y est blâmé des éloges excessifs qu'il avoit donnez aux François dans une harangue, & on ajoute qu'il fut bientôt degouté de cette nation, à cause que les François lui firent conoitre trop clairement qu'ils le meprisoient.

(D) Lui donna la mort l'an 1530. ] Voici les termes de Paul Jove: (m) Fato sanctus est quum accepto remere pharmaco, quo se adversus morbos pramuniret, VITÆ SUÆ JOCA BUNDUS ILLUSSSET, paulo antequam Florentia Casarum subacta armis, Medicos veteres dominos recipere cogereut (n). Il avoit dit peu auparavant, Fuit exinde semper inops, uti viris & atheos. Il suppose donc que les Medicis l'abandon-

(h) Anecd. de Floren. p. 249.

(i) Ibid. p. 248.

(k) Floruit in maximo pretio in Gallia transalpina, 1540. Michael Porciantius in Catalogo Scriptorum Florentinorum p. 7. edit. Florent. 1589.

(l) C'est le 19 de la 2. centurie.

(m) Jovius, Elcg. p. 206.

(n) Floren. ce se rendit le 9. d'Avril 1530.

Pautorité publique pour le contraindre de prendre les Sacremens \*. D'autres furent qu'il mourut † en proferant des blasphèmes. Celui de ses livres contre lequel ‡ on s'est le plus soulevé, est un Ouvrage de Politique (E) qu'il intitula

\* Voyez Varillas ibid. pag. 249.

† Blasphé- mans evon

le mult im- probum spiritum. Th. Ray- naud, de malis & bonis li- bri n. 46. p. 28.

‡ Theoph. Raynaud ibid. donne la liste de plusieurs Auteurs qui ont re- fusé Ma- chiavel.

donnerent, dès qu'ils l'eurent soupçonné d'avoir eu part au complot de Diaceten, mais il se trompe. Clement VII. n'étoit point encore Pape, & nous voyons que Machiavel en dediant les 8. livres de l'histoire de Florence à Clement VII. avoué qu'il étoit entretenu par les liberalitez de ce Pontife. *Io vengo allegro in campo sperando che come io sono dalla humanita di V. B. honorato e nutrito, così farò delle armate legioni del suo santissimo giudicio ajutato e difeso.* Cette circonstance du tems nous fait voir une fausseté insigne de Varillas: il dit (a) que Machiavel écrivit les 8. livres que nous avons de l'histoire de son país, dont le st. le est si fleuri & si châtié, qu'on l'accuse de l'être trop. Et c'est principalement en cela, qu'on lui prefere la facilité & la douce liberté de Boccace. Sa narration est quelquefois maligne, & satirique; & Marc Musurus l'en convainquit si clairement, qu'il n'osa lui répondre. Musurus mourut sous le Pape Leon X. il n'a donc point critiqué cet Ouvrage de Machiavel qui ne parut que sous Clement VII. Mr. Varillas pervertit & falsifie d'une étrange sorte ces paroles de Paul Jove, (b) *Pedestrem patrii sermonis facultatem à Boccacii conditoris vetustate diffusum novis & plane Atreicis vinculis astrinxerat, sic ut ille castigatior, sed non purior aut gravior otiosis ingenii existimetur.* Selon Paul Jove le stile de Boccace est plus châtié que celui de Machiavel, mais il n'est pas plus pur ni plus grave. Au reste si j'ai dit que Machiavel mourut l'an 1530. je l'ai fait pour m'accommoder aux expressions de Paul Jove; sans savoir s'il vaut mieux le faire que de suivre le Poccianti (c), qui met sa mort l'an 1526.

(a) Varillas, Ancedotes de Florence, p. 248.

(b) Jovius Elog. pag. 206.

(c) Pocciantius ubi supra, p. 137.

(d) Elle est in 8.

(e) Au 2. tome des Anti, pag. 129. & suiv.

(f) Nouv. de la Rep. des lettres, mois de Janvier 1687. pag. 99.

(g) Le Chancelier Bacon avoit dit la même chose. Est quod gratias agamus Machiavello & hujusmodi Scriptori- bus, qui aperte & indiffimulenter proferunt quid homines facere soleant non quid debeat. De aug- ment. Scientiar. l. 7. c. 2. p. m. 397.

„ Princes sont, & non ce qu'ils devoient faire. Il est surprenant qu'il y ait si peu de personnes qui ne croient que Machiavel apprend aux Prin- ces une dangereuse politique, car au contrai- re ce sont les Princes qui ont appris à Machiavel ce qu'il a écrit. C. à l'étude du monde, & l'observation de ce qui s'y passe, & non pas une creüe meditation de Cabinet qui ont été les Maîtres de Machiavel. Qu'on brûle ses livres, qu'on les refuse, qu'on les traduise, qu'on les commente, il n'en fera ni plus ni moins par rapport au gouvernement. Il faut par une malheureuse & funeste nécessité que la Politique s'éleve au dessus de la Morale, elle ne l'avoué point, mais elle fait pourtant comme Achille, *jura negat sibi nata.* Un grand Philosophe de ce siècle ne faisoit souffrir qu'on dise qu'il a été nécessaire que l'homme pechât, je croi néanmoins qu'il avoué qu'à l'égard des Souverains le peché est désormais une chose nécessaire, sans que pour cela ils soient excusables; car outre qu'il y en a peu qui se contentent du nécessaire, ils ne seroient point dans cette facheuse nécessité s'ils étoient tous gens de bien. On peut ajouter à cela ce que dit un ancien Poëte, que par le seul exercice de la royauté les plus innocens apprendroient le crime sans l'aide d'aucun Précepteur: *Ut nemo doceat fraudem & scelerum vias regnum docebit (h).* Tout le monde a ouï (b) *Senece* parler de la maxime, qui nésit dissimulare nescit regnare, & pour nier qu'elle soit très- véritable il faut être fort ignorant dans les affaires d'Etat. Boccacini nous fait entendre finement, que le regne de quelques Papes avoit appris à Machiavel la politique de son Prince. Voici l'apologie qu'il prête à cet Ecrivain. *Io (i) in tanto non intendo difendere gli scritti miei, che pubblicamente gli accuso, e condanno per empì, per pieni di crudeli, & esecrandi documenti da governare gli Stati. Di modo, che se quella, che ho publicata alla Stampa, è doctrina inventata di mio capo, e sono Precetti nuovi, dimando, che pur hora contro di me invemissibilmente si eseguisca la sentenza, che a i Giudici e piaciuto darli contro: ma se gli Scritti miei altro non contengono, che quei Precetti politici, e quelle regole di Stato, che ho cavate dalle attioni di alcuni Principi, che se vostra Majestà mi darà licenza nominarò in questo luogo, de quali è pena la vita dir male, qual giustizia, qual ragione vuole, ch'essi, che hanno inventata l'arrabbiata, e disperata Politica scritta da me, sieno tenuti sacrosanti, io che solo l'ho publicata, un ribaldo, un atheista? Che certo non sò vedere, per qual cagione stia bene adorar l'originale di una cosa come santa, & abbruciar la copia di essa come esecrabile: e come io tanto debba esser perseguitato, quando la letitione delle Historie, non solo permessa, ma tanto commendata da ogni uno notoriamente hà virtù di convertire in tanti Macchiavelli quelli, che vi attendono con Pochiale Politico.* Prenez garde à ces dernieres paroles; Boccacini pretend que puis qu'on permet, & qu'on recommande la lecture de l'histoire, on a tort de condamner la lecture

(b) Senece in Theop. ad. 2. v. 212. Il avoit dit Boccalin nous fait entendre finement, que le regne de quelques Papes avoit appris à Machiavel la politique de son Prince. Voici l'apologie qu'il prête à cet Ecrivain. Io (i) in tanto non intendo difendere gli scritti miei, che pubblicamente gli accuso, e condanno per empì, per pieni di crudeli, & esecrandi documenti da governare gli Stati. Di modo, che se quella, che ho publicata alla Stampa, è doctrina inventata di mio capo, e sono Precetti nuovi, dimando, che pur hora contro di me invemissibilmente si eseguisca la sentenza, che a i Giudici e piaciuto darli contro: ma se gli Scritti miei altro non contengono, che quei Precetti politici, e quelle regole di Stato, che ho cavate dalle attioni di alcuni Principi, che se vostra Majestà mi darà licenza nominarò in questo luogo, de quali è pena la vita dir male, qual giustizia, qual ragione vuole, ch'essi, che hanno inventata l'arrabbiata, e disperata Politica scritta da me, sieno tenuti sacrosanti, io che solo l'ho publicata, un ribaldo, un atheista? Che certo non sò vedere, per qual cagione stia bene adorar l'originale di una cosa come santa, & abbruciar la copia di essa come esecrabile: e come io tanto debba esser perseguitato, quando la letitione delle Historie, non solo permessa, ma tanto commendata da ogni uno notoriamente hà virtù di convertire in tanti Macchiavelli quelli, che vi attendono con Pochiale Politico. Prenez garde à ces dernieres paroles; Boccacini pretend que puis qu'on permet, & qu'on recommande la lecture de l'histoire, on a tort de condamner la lecture

le Prince. Plusieurs Auteurs l'ont refuté. Possévin qui ne l'avoit (F) point lu, fut néanmoins causé que l'Inquisition le condamna. Machiavel publia sept livres

(a) Voyez Mascardi, de arte historica.

(b) Pro Machiavello inter alios apologetiam scripsit Scioppius in libello Politice, & Diffinitione adversus Paganinum Gaudium. Essais de comparanda trad. civil. n. 93. apud Magisim Eponymol. p. 552.

(c) Conringius in prefat. sua libri de Principe editionis. apud Magisim pag. 553.

(d) Raporoz a ces te p roles du Sicut Naudé ch. 1. des coups d'Etat. Vouloir parler de la politique suivant quel le se traitte & excite aujourd'hui, sans rien dire de ces Coups d'Etat, c'est proprement ignorer la Pédie, & le moyen que Aristotele dans ses Analytiques, pour parler de toutes choses à propos, & dans le passage du Commentaire de Thomas d'Aquin sur principes & démonstrations, qui leur sont propres & essentielles, Est enim pedia infertentia nefire, quorum oportet quere demonstrationem, quorum vero non oportet: comme il dit en si Metaphysique (e) Conringius, Introduit in Polit. Aristoteles, cap. 2. p. 683. apud Thomasmum de Plagio literario pag. 223. 224. (f) In prefat. lib. 2. Commentarior. adversus Machiavelum. (g) Au chap. 1. p. m. 16. (h) Dans ses notes sur le Prince de Machiavel.

ture de Machiavel. C'est dire que l'on apprend dans l'histoire les mêmes maximes que dans le Prince de cet Auteur. On les voit là mises en pratique: elles ne sont ici que conseillées. C'est peut-être sur ce fondement que des personnes d'esprit jugent (a), qu'il seroit à souhaiter qu'on n'écrivit point d'histoires. Cela ne disculpe point Machiavel: il avance des maximes qu'il ne blâme pas; mais un Historien qui rapporte la pratique de ces maximes la condamne. Cela met une grande différence entre le livre du Florentin, & l'histoire: & néanmoins il est sûr que par accident la lecture de l'histoire, est très-propre à produire le même effet que la lecture de Machiavel. Il y a d'habiles gens qui ont fait (b) son apologie, & qui ont dit que tous ceux qui l'ont attaqué témoignent leur ignorance dans les matières de Politique. (c) *Quicumque sane hactenus MACHIAVELUM sibi jure sibi conjuratum, si verum licet profiteri, suam civilis philosophiae doctrinam aperte prodiderunt. Ita voco cum Aristotele, summo dicendi Magistro, imperitiam & retortam adhibere (d) sive natura & indolis politica scientia ignorantiam. Enim vero omnes penè videas dissere, quasi non alia sint Republice, quam qua primo ac perse, imo unice, salutem populi spectant, aut vero affectant plenam exaltantque humana viæ felicitatem; eoque & politico Magistro de solis illis agendum esse: hinc sanè omnem doctrinam, qua non est de Rebus publicis, quas illi unice cognoscendas hominibus arbitrantur, dominare solent, & extra limites politicae methodi adsciscere.* Vous trouverez plusieurs remarques de cette nature dans la preface que le docteur Conringius a mise au devant du Prince de Machiavel. Prenez garde qu'on accuse nôtre Florentin de s'être enrichi des dépouilles d'Aristotele: il y a donc long tems que les maximes de politique sont dans les livres. C'est le même Conringius qui lui intente cette accusation. (e) *Nicolaus Machiavellus cymbalum illud Politicarum artium non ferè dominatùs arcanum consilium Principum suum potuit docere, quod non dudum ante ad tyrannidem & dominarum conservandum sacere Aristoteli sit libro V. (Politicoorum) observatum. Quin sua omnia vaserrimus hic nequiritè Doctor dissimulato plagio ex Aristotele fortasse transcripsit: eo tamen discrimine, quod hic impie ac impudenter omni Principi commendat, que non nisi Dominis ac Tyrannis convenire longè rectius ac prudentius scripsit autè Aristoteles. Gentillet (f) te dans ses l'Accuse d'être le plagiaire de Bartole. Je métonne qu'on ne dise pas qu'il a dérobé ses maximes à l'Ange de l'École, ou au Docteur Angelique le grand Saint Thomas d'Aquin. Voyez dans les Coups (g) d'Etat de Naudé un long passage du Commentaire de Thomas d'Aquin sur le 5. livre de la Politique d'Aristotele. M. Amelot (h) prouve que Machiavel n'est que le dis-*

ciple ou l'interprete de Tacite, & il fait la même remarque que Conringius. De tous ceux qui censurèrent Machiavel, dit-il, (i) vous trouverez que (j) Amelot les uns avouent, qu'ils ne l'ont jamais lu, & que de la Hous les autres qui disent l'avoir lu, ne l'ont jamais vu, préface du entendu, comme il paroit bien par le sens littéral de ral, qu'ils donnent à divers passages, que les Politiques savent bien interpreter autrement. De sorte que qu'à dire la venue, il n'est censuré, que parce qu'il est mal entendu: & il n'est mal entendu de plusieurs, qui seroient capables de le mieux entendre, que parce qu'ils le lisent avec préoccupation: au lieu que s'ils le lisoient comme juges, c'est-à-dire, tenant la balance égale entre lui & ses adversaires, ils verraient, que les maximes, qu'il debite, sont, pour la plupart, absolument nécessaires aux Princes, qui, au dire du Grand-Casme de Medicis, ne peuvent pas oûjours gouverner leurs Etats avec le Chapelet en main (k). Il venoit de dire (l) qu'il ne faut pas s'otomer si gli Stati Machiavel est censuré de tant de gens, puisqu'il y en a si peu, qui sachent ce que c'est que Raison-Pater-d'Etat, & par conséquent si peu, qui puissent être juges competens de la qualité des preceptes qu'il donne, & des maximes qu'il enseigne. Et je dirai en passim, qu'il s'est vu force Ministres, & force Princes, les érudits, & même les praticiens de l'Épiscopat, qui les avoient condamnés & detestés, ayant que de parvenir au Ministère, ou au Trône. Tant il est vrai, qu'il faut être Prince, ou du moins Ministre, pour connoître, je ne dis pas l'utilité, mais la nécessité absolue de ces maximes. C'est appliquer à Machiavel ce qu'on a dit sieur de Tacite. (m) Ceux qui l'accusent de tenir des maximes pleines d'impieeté, & contraires aux bonnes-mœurs, me pardonneront, si je ce de leur dis, que jamais Politique ne traita les rois d'Etat plus raisonnablement que lui, & que les plus scrupuleux, qui les ont blâmées, tandis qu'ils étoient personnes privées, les ont étudiées & pratiquées, lorsqu'ils ont été appliqués au maniment des affaires publiques. (n) Mr. Amelot ayant cité ces paroles de Monsieur de Chanvalon, les confirme tout aussi-ôt par un exemple. L'Allemagne, dit-il (n), en a vu tout récemment un bel exemple dans le dernier Evêque de Vienne, qui, lorsqu'il n'étoit que le Pere Erme-depuis au ric in puris naturalibus, investiroit dans tous ses sermons contre les maximes de la Politique, jusqu'à ne croire point de salut, pour ceux, qui les possé-voient en usage; mais qui, dès qu'il se fut introduit à la Cour de l'Empereur, & possé dans le Ministère, changea d'opinion, comme de fortune, & pratiqua lui-même (mais plus finement) tout ce qu'il condamnoit auparavant dans ses predicateurs, (o) Dans les Princes d'Aversberg & de Lobkowitz, dont l'un avoit procuré la disgrâce, & dans le Comte d'Autriche de Walsheim, son concurrent à l'Evêche de la Cour de Vienne, & au Cardinalat (o).

(F) Possévin qui ne l'avoit point lu, fut... cause que l'Inquisition, Ce Tribunal s'avisâ bien mand. Ce tard de condamner cet Ouvrage. Le Prince de Machiavel fut publié environ l'an 1515. & détroché à Laurent de Medicis, neveu de Leon X. et le Cardinal de Furstemberg. qui néanmoins est le premier qui ait menacé de

livres de l'art militaire, qui le firent passer dans l'esprit du Duc d'Urbain pour un homme très-capable de mettre une armée en bataille; mais il eut la prudence de n'oser (G) jamais essayer sa théorie, non pas même sur un escadron. On a publié depuis peu une (H) nouvelle version Française de la plupart de ses li-

\* Il semble qu'il faudroit Possévinus & non pas Machiavellus.

(a) Nec tamen à Papa illi hoc vel liber ullo fuit finifro, verbo notatus, (quamvis Leo omnium primus intenderit vim liberum pro hinc habitioriam, veritatis legi diffidentium scriptis omnibus sub excommunicationis pena, quod haftenus carebat exemplo) vel auctori pristino gratia loco motus. Conringius praefat.

(b) Conringius, ibid. apud eundem ibid.

(c) Daté du 22. d'Avril 1531. Il est à la tête des Oeuvres de Machiavel.

(d) De libris à Christiano detestandis, & ex Christianismo penitus removendis.

(e) Il le composa par ordre d'Innocent IX. & il le publia à Rome l'an 1592. Il en a inséré une partie dans sa Bibliotheca choise. Conring. ibid. apud eundem Magium ibid.

(f) Conringius ibid. apud eundem p. 549.

de l'excommunication ceux qui lioient un Ouvrage défendu (a) : ce que je remarque afin de faire conoître que l'impunité de ce livre de Machiavel, ne doit pas être attribuée à quelque relâchement general du Pontificat de Leon, par rapport aux mauvais livres. Le Pape discontinua si peu de temoigner son amitié à l'Auteur, qu'il l'employa à faire un livre qui demandoit le secret. Il lui fit faire un Traité sur la maniere de reformer la Republique de Florence. *Valuit in tantum apud Leonem, ut hujus jussu arcana disquisitionum concinnaretur de reformatione Reip. Florentinae, quam manuscriptam in bibliotheca Gaddiana superesse testatur Jacobus Gaddus (b).* Hadrien VI. successeur de Leon X. laissa en regard l'écrit de Machiavel. Clement VII. successeur d'Hadrien VI. fit plus que cela; car non seulement il trouva bon que Machiavel lui dédât son Histoire de Florence, mais aussi il accorda un privilege (c) à Antoine Bladus, pour imprimer à Rome les Oeuvres de cet Auteur. Les successeurs de Clement VII. jusques à Clement VIII. exclusivement permettent dans toute l'Italie le débit du Prince de Machiavel, dont il se faisoit souvent des éditions, & des traductions. On sçavoit pourtant que cet Ouvrage deplaisoit à quelques Docteurs; car un (d) livre d'Ambrôise Catharin imprimé à Rome l'an 1552. contient un chapitre contre les discours & le Prince de Machiavel. Enfin sous le Pontificat de Clement VIII. on condamna les Ecrits de ce Florentin, après les vacances que firent à Rome le Jésuite Possévin, & un Prêtre de l'Oratoire nommé Thomas Bozius. Il est néanmoins certain que ce Jésuite n'avoit point lu le Prince de Machiavel. Voyez le jugement (e) qu'il a publié sur 4. Ecrivains, La Nouë, Bodin, Du Plessis Mornai, & Machiavel, vous verrez qu'il suppose que le Prince du quatrième est divisé en 3. livres, ce qui est visiblement faux. Il impute à Machiavel des choses qui ne sont point dans le Prince. Conringius devine très-bien la source de ces erreurs; c'est que Possévin ne connoissoit cet Ouvrage que par la lecture de Genillet. In (f) ea (dissertatione Possévin) verò ita differitur, quasi à MACHIAVELLO tres de Principe libri compositi sint: hinc statim initio, ubi de MACHIAVELLO agit, aliquot ejus sententias enumeratis, & haec quidem, inquit ille, sceleratum illud Satanae organum prioribus duobus libris, quibus de Principe agit, insititenti mundo obstruit. Non multo post cum diceret: redeo ad casidem labes MACHIAVELLI, ut cognita pestis magis caveatur. In margine libri notat librum tertium: quasi libro tertio MACHIAVELLUS doceat, belli justitiam in ea, quam sibi quisque putat esse necessitatem, collocari. At verò certo est certius, non nisi unicum, & quidem exiguum, libellum de Principe MACHIAVELLO auctore esse compositum, & nusquam terrarum tres in partes illum fuisse sectum, nec in hoc libello reperiri ea, quae inter alia criminatur Possévinus, religionem Ethnicam Christiana preferendam, aut Doctores Christiana Religionis nihili faciendos: ut nec quicquam hoc libro (quod itidem Possévinus conqueritur)

inolementius dicitur in Romanam Ecclesiam, sed (g) Et verò illud cap. XI. ipsum principatum Pontificum non humanis consiliis atque artibus, sed quâdam iniustatâ vi, & quidem solius Dei favore, salvum esse; quod vix quisquam Zelotici gregis affirmaverit. Nec tamen longe petenda aut haviolanda venit causa crassissimi Posséviniani erroris, modo quis eximiam insperavit volumem illud, quod Anti-Machiavelli dignitatis atque existimationis viros, Machiavellieis excerptis sententis, Innocentius n. Gentilletus. Hoc enim tres in libros est distinctum, qui scripto publico & in ejus duobus prioribus reprehensa sunt illa, quae duobus prioribus de Principe libri haberi Possévinus ridicule affirmat: in tertio etiam illorum librorum animadvertitur in ea, quae ex tertio libro de Principe frustra repetit \* MACHIAVELLUS. Ut liquido appareat, ex illo volumine Anti-Machiavellico, non autem ex MACHIAVELLO ipso Possévinum sua accepisse, &c. Voyez en marge la (g) reflexion de Conringius.

(G) Il eut la prudence de n'oser jamais essayer sa théorie. ] Quand on ne fait la guerre que par la lecture, on s'en doit tenir à la théorie; car si l'on entreprenoit d'aller faire l'exercice à un Regiment, on s'exposeroit à la risée du moindre soldat. Machiavel est loisible d'avoir restitué aux exhortations du Duc (h) d'Urbain. Nous ne faisons pas peut-être ce fait, si Cardan n'en eût fait mention. *Machiavellum seculi superioris Doctorem qui tot & tanta de militari Romanorum disciplina diversissime scripserat, ne unam quidem cohortem, quantumvis cum id ut tentaret, Urbem Principe hortaretur, instruere ausum esse Cardanus (i) testatur.*

(H) Une nouvelle version Française. ] C'est le Sieur Henri Desbordes Libraire François à Amsterdam qui l'a imprimée en 6. volumes in 12. Le 1. parut l'an 1691. & comprend les deux premiers livres des discours sur Tite Live. Le troisième livre de ce discours fait le 2. tome & parut l'an 1692. L'Art de la guerre fut imprimé l'an 1693. L'Histoire de Florence en 2. volumes fut imprimée l'an 1694. & enfin nous (k) venons de voir le Prince & quelques autres opuscules. On a traduit ce dernier livre, quoi que Monsieur Amelot de la Houffaye l'eût publié en François depuis peu d'années; on l'a, dis-je, traduit nonobstant cette raison, parce qu'on a cru que le public seroit bien aise d'avoir de la même main tout le corps des Oeuvres de Florentin. Elles meritoient d'être traduites tout de nouveau en notre langue, car l'ancienne version Française n'a plus de grâces. Je l'ai vu d'une édition de Paris postérieure à l'an 1630. mais c'étoit une nouvelle édition, car on y trouve des vers François composés par le Sieur de Beaurval (l) nous a fait savoir le nom (m) de celui qui a donné la nouvelle traduction de Machiavel, & qui a mis à la tête du 1. volume une preface (n) qui merite d'être lue; elle sert

(l) Hist. des Oeuvres de Saumay sur la grace universelle. (n) Voyez Mr. de Beaurval ibid. & la Bibliothèque universelle t. 20. pag. 328. Mr. Beughem Bibliographe comp. p. 192. Je trempe, en disant que la traduction dont parle la Biblioth. universelle, est de Mr. Amelot.

(b) Il étoit fils de Pierre de Meudicis, & neveu de Leon X.

(c) Cardan. lib. 3. de milit. c. 1. p. 3. & 4. apud Thomassin praefat. p. 118.

(k) On écrit ceci le 5. de Janvier 1696.

(l) Hist. des Oeuvres de Saumay, 1691. pag. 483.

(m) C'est Mr. Tard. Roussigné.

(n) France, au tems des

¶ Voyez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.

7. Pag. 96. de l'édition de Holl.

¶ Machiavellus pluri: multa communi- scatur in vita Castruti: nempe quia is hostis fuit sic Reip. Florentinae. Vrsini de arte historica cap. 10. p. 56.

¶ Forcius ubi supra p. 205.

¶ Eufus de consar. prud. civ. n. 42.

¶ Coming. prefat. Principis Machiaveli.

¶ De Bello Gall. l. 7.

¶ Hadr. Valefius not. Gall. pag. 322. 323.

¶ Boze Hist. Lecl. l. 3. p. 214.

¶ Id. l. 15. p. 497.

¶ Id. l. 1. p. 422.

(1) Dans la remarque D.

(2) Centio executi ad altum terminum medio-crem perveniente, speramus actua-rium Domini nostri Iesum Christum, nam hoc loco circa creatio nem nuna- di fuit.

(3) Reze, Hist. Eccl. l. 15. p. 429.

Sa nouvelle de Belphegor, piece très-ingenieuse, fut publiée par Mr. le Fevre de Saumur le 12. Janvier 1664. On trouve dans la suite du *Menagiana* une chose très-curieuse, sur la finesse dont Machiavel se servit en composant la vie de Castrucio Castracani. Cette vie a été traduite en François par Mr. Guiller. On pretend qu'elle fut écrite de mauvaise foi, & on fait le même jugement de son (D) Histoire de Florence. Quelques-uns disent qu'il fut au service de César Borgia en qualité de Conseiller favori; & peut-être négocioit-il pour lui en France, lors qu'il eut à Nantes avec le Cardinal de Rouën la conversation dont il a parlé dans le 3. chapitre du Prince.

MACON, ville de France sur la Saone, dans la Duché de Bourgogne. César en parle, & lui donne le nom de *Matisco*. Les Tables de Peutinger, & l'Itineraire d'Ethicus en parlent aussi, mais Strabon & Ptolomée n'en disent rien. Il y a cinq cens ans que par une transposition assez ordinaire on changea *Matisco* en *Mastico*, & c'est de là qu'est venu le nom François *Macon*, que l'on prononce *Macon* \*. Cette ville se sentit cruellement des desordres que les guerres de Religion causerent en France dans le XVI. siecle. Les Reformez y dressèrent une Eglise l'an 1560. & ils y multiplièrent de telle sorte, qu'ils se rendirent les maîtres de la ville fort facilement, lors que le massacre de Vassil les eut obligez à songer à leur sûreté. Ce fut au commencement de Mai 1562. qu'ils s'en rendirent les maîtres sans beaucoup de violence, & sans effusion de sang. Trois jours après on prit que les Images avoient été brisées dans la ville de Lion, & il fut impossible aux Ministres & aux Anciens d'empêcher que ceux de Macon n'en fissent autant, & dès lors l'exercice de la Religion Romaine y fut supprimé. Tavanes tâcha plusieurs fois de reprendre cette ville, sans y pouvoir réussir; mais enfin il y pratiqua des intelligences, par le moyen desquelles il la surprit le 19. d'Avril 1562. Il s'en rendit maître après quelques combats assez chauds qu'il lui fallut essuyer dans les rues. On y exerça toutes sortes (A) de pilleries & de barbaries, & ce fut alors que se firent (B) les sauteriers de Macon, des- quelles

d'apologie à Machiavel, & traite l'Inquisition comme il faut.

(1) De son Histoire de Florence. ] J'ai déjà parlé (a) de cet Ouvrage, & j'y ajoute que Jérôme Turlerus Jurisconsulte Allemand en fit imprimer le premier livre l'an 1564. Il devoit traduire en Latin; & Machiavel explique dans cette premiere partie de son Ouvrage les revolutions que l'Empire Romain souffrit par les irruptions des peuples barbares, le Traducteur en prend occasion de faire une Epître dédicatoire, toute remplie de mysteres astrologiques & nombreux, qui faisoient perir la Religion Mahometane au bout de cent ans, & marquoient le (b) tems de la fin du monde. Lazare Zetznerus Libraire de Bale ayant vu que la traduction Latine du premier livre se vendoit bien, & se rimprimoit de tems en tems, fit traduire le reste en la même langue, & publia cette Histoire toute entiere avec la vie de Castracani. L'édition dont je me sers est de l'année 1610. in 8.

(A) Toutes sortes de pilleries. ] Lors que les maisons de ceux de la religion eurent été si bien nettoyez qu'il sembloit qu'on n'y eust rien laissé, Madame de Tavanes y fut bien découvrir les caches. Et si subtilement qu'elle eut pour sa part du pillage environ 180. bahus de meubles tous pleins, outre le fil, pieces de toiles & toutes sortes de linge comme linceuls, nappes & serviettes dont Macon avoit la reputation d'estre bien meublée entre les villes de France. Quant aux rançons, bagues, vaisselle & autres joyaux on n'en a pas bien su la valeur, mais tant y a que ceux qui avoient manie- ment de tel: affaires disoient à leurs amis, que Tavanes y avoit aquis de quoi acheter contant dix mille livres de rente. Il ne faut pas s'étonner

après cela que les Grands Seigneurs fomentassent le discord, & nourrissent autant qu'ils pouvoient les flammes de la persecution. C'étoient leurs Finances, c'étoit une maltote tres-lucrative.

(B) Les sauteriers de Macon. ] Je me servirai des propres termes de l'Historien qui a parlé dans la remarque precedente. „ L'exercice „ (d) de l'Eglise Romaine y fut aussi retabli „ incontinent, & les Prêtres & Moines redies- „ sez en leur premier état, & le (e) bordeau tout „ ensemble. Pour comble de tous malheurs „ Saint (f) Point (homme du tout sanguinaire „ re & plus que cruel, lequel sa propre mere „ a déclaré en jugement pour decharger sa con- „ science être fils d'un Prêtre qu'elle même „ nommoit) fut laissé par Tavanes Gouverneur „ de la ville, lequel pour son pasticisme après „ avoir festoyé les Dames, avoit accourumé de „ demander si la farce, qui depuis fut nommée „ la farce de Saint Point, étoit prête à jouer. „ C'étoit comme un mot du guct, par lequel ses „ gens avoient accourumé de tirer de la prison „ un ou deux prisonniers, & quelquefois davan- „ tage, qu'ils menoit sur le pont de la Saone „ ne, là ou comparoisant avec les Dames, „ après leur avoir fait quelques belles & plaisan- „ tes questions, il les faisoit precipiter & noyer „ en la riviere. Ce lui étoit aussi une chose ac- „ coutumée de faire donner de fausses allarmes, „ & de faire sous ce pretexte noyer ou arquebou- „ zer quelque prisonnier, ou quelque autre qu'il „ pouvoit attraper de ceux de la religion, lui „ mettant à sus d'avoir voulu trahir la ville. „ Il fut tué par Achon avec lequel il avoit une querelle. Il revenoit alors de sa maison près de la ville où il avoit porté environ 20. mille écus de pillage.

(d) Bez. ibid. pag. 429.

(e) Ilavoit dit p. 424. Que les ribaudes & les pillardes des Prêtres qui avoient été chassés auparavant, rentreront le jour de la prise, & serviront à ces bourreaux d'enfermer les maisons de ceux de la Religion, & sur tout de ceux qui avoient poursuivi leur deschaînement.

(f) D'An- bigné l'a- pelle Saint

pillage.

quelles j'ai promis ailleurs \* que je parlerois ici Je m'acquitte de ma promesse; \* Dans la  
& en même tems on verra pourquoi (C) je touche ces effroyables desordres en  
divers

remarque  
C de l'ar-  
ticle Beau-  
mont,  
p. 513.

(a) Hist.  
1000. 1.  
p. 216.

(b) Pag.  
202.

(c) Flu-  
riarch. in  
Flamin.  
p. 379.

(d) Con-  
jurie ad  
idus.

Et quantes  
victor fer-  
rum jugu-  
lo inferit,  
illa  
Delicias  
ad esse  
suas, pe-  
ctusque  
jacentis  
Virgo  
modesta  
juber con-  
versio pol-  
lice rum-  
pi. Pruden-  
tia lib. 2.  
in Sym-  
mach. v.  
1095.

(e) Voyez  
l'article  
Beau-  
mont,  
remarque  
E.

(f) Tome  
1. p. 204

(g) Lib.  
12. pag.  
265. 269.

(h) Pag.  
224.

(i) Pag.  
422.

(k) Voyez  
Mascardi  
Discours  
sur l'His-  
toire.

pillage. Ce fut peu après la Pacification du mois de Mars 1563. D'Aubigné (a) peint merveilleusement la barbarie de cet homme, sous l'image d'une école où pendant le dernier service de la table, au milieu des fruits & des confitures, on enseignoit aux filles & aux enfans à voir mourir les Huguenots sans pitié. Il dit ailleurs (b) que Saint Pont *boissonoit en executant les cruautés, & qu'au sortir des festins qu'il faisoit il donnoit aux Dames le plaisir de voir sauter quelque quantité du pont en bas.* La conduite de ce Gouverneur étoit beaucoup plus criante que celle de Lucius Flaminius, qui (c) donna ordre pendant qu'il dînoit que l'on fit mourir en sa présence un criminel, afin de faire plaisir à l'objet de ses infames amours qui n'avoit jamais vu tuer personne. Mais d'autre côté la conduite de ces Dames de Mâcon étoit beaucoup plus blâmable que celle de ces Vestales, qu'un Poète (d) Chretien a tant censurées du plaisir qu'elles prenoient à voir tuer des Gladiateurs. Je ne doute pas que Saint Point n'alleguât pour ses excuses les faits que Des-Adrets avoit fait faire aux soldats (e) de Montbrison, comme celui-ci s'excusoit sur les cruautés exercées à Orange: & voilà comment un mauvais exemple en attire un autre presque à l'infini; *abyssus abyssum invocat.* C'est pourquoi la plus grande faute est celle de ceux qui commencent; en bonne justice ils devoient porter la peine de tous les crimes qui suivent le leur. D'Aubigné n'avoit pas bien consulté les dates, lors qu'il dit (f) que le Baron Des-Adrets piqué du faccagement d'Orange & des precipices de Mâcon marcha à Pierrelate, se rendit maître de plusieurs villes, & enfin vint à Montbrison. Il paroît par (g) Theodore de Beze que Pierrelate & d'autres villes avoient été subjuguées par des Adrets avant le 26. de Juin, & que les soldats de Montbrison sautèrent (h) le 16. de Juillet, & que Mâcon fut pris par Tavanex (i) le 19. d'Août.

(C) Pourquoi je touche ces effroyables desordres. ] Pour l'honneur du nom François & du nom Chretien, il seroit à souhaiter que la memoire de toutes ces inhumanitez eût été d'abord abolie, & qu'on eût jeté au feu tous les livres qui en parloient. Ceux qui semblent trouver mauvais que l'on fasse des histoires, parce, disent-ils, (k) qu'elles n'apprenent aux lecteurs que toutes sortes de crimes, ont à certains égards beaucoup de raison par rapport à l'histoire des guerres sacrées. Elle paroît extrêmement propre à nourrir dans les esprits une haine irreconciliable: & c'est un de mes plus grands étonnemens que les François de différente religion aient vécu après les Edits dans une aussi grande fraternité, que celle que nous avons vue, quoi qu'ils eussent éternellement entre les mains les Histoires de nos guerres civiles, où l'on ne voit que faccagemens, que profanations, que massacres, qu'atels renversez, qu'assassins, que parjures, que fureur. La bonne intelligence eût été moins digne d'admiration, si tous les particuliers eussent ignoré ce que les Histoires de chaque parti reprochent

à l'autre. Ne peut-on pas donc me dire qu'il semble que j'aye dessein de reveiller les passions, & d'entretenir le feu de la haine, en repandant par-ci-par-là dans mon Ouvrage les faits les plus atroces dont l'Histoire du siecle passé fasse mention: siecle abominable, & auprès duquel la generation presente pourroit passer pour un siecle d'or, quelque éloignée qu'elle soit de la véritable vertu. Il est juste que je satisfasse à cette difficulté. Je dis donc que tant s'en faut que j'aye dessein d'exciter dans l'esprit de mes lecteurs les tempêtes de la colere, que je consentirois volontiers que personne ne se fiovint jamais de cette espece d'évenemens, si cela pouvoit être cause que chacun étudioit mieux, & remplît mieux ses devoirs dans le silence de ses passions; mais comme ces choses font repandues dans un trop grand nombre d'Ouvrages, pour esperer que l'assuetude de n'en rien dire dans celui-ci pût apporter aucun bien, je n'ai point voulu me contraindre, & j'ai cru que je devois prendre librement tout ce que je trouverois sur ma route, & me laisser conduire par la liaison qui seroit entre les matieres. Mais je ne dois pas oublier que comme toutes choses ont deux faces, on peut souhaiter pour de très-bonnes raisons que la memoire de tous ces effroyables desordres soit conservée soigneusement. Trois sortes de gens auroient besoin d'y jeter chaque jour la vuë, & de s'en faire un *songez y bien.* Ceux qui gouvernent se devroient faire dire tous les matins par un Page: *Ne tourmentez personne sur ses opinions de Religion, & n'étendez pas le droit du glaive sur la conscience. Voyez ce que Charles IX. & son frere y gagnerent; c'est un vrai miracle que la Monarchie Française n'ait point peri pour leur Catholicité. Il n'arrivera pas tous les jours de tels miracles, ne vous y fiez point. On ne voulut pas laisser en repos l'Edit de Janvier, & il salut après plus de trente ans de desolation, après mille & mille torrens de sang repandus, mille & mille perfidies & incendies en accorder un plus favorable.* Ceux qui conduisent les affaires Ecclesiastiques sent la seconde espece de gens qui doivent se bien souvenir du XVI. siecle. Quand on leur parle de tolerance, ils croyent ouïr le plus affreux & le plus monstrueux de tous les dogmes, & afin d'interesser dans leurs passions le bras seculier, ils crient que c'est ôter aux Magistrats le plus beau fleuron de leur couronne, que de ne leur pas permettre pour le moins d'emprisonner, & de banir les heretiques. Mais s'ils examinoient bien ce que l'on peut craindre d'une guerre de Religion, ils seroient plus moderés. *Vous ne voulez pas, leur peut-on dire, que cette secte prie Dieu à sa mode, ni qu'elle prêche ses sentimens, mais prenez garde si l'on en vient aux épées tirées, qu'au lieu de parler & d'écrire contre vos dogmes, elle ne renverse vos temples, & ne mette vos propres personnes en danger. Que gagnés-vous en France & en Hollande en conseillant la persecution? Ne vous fiez point à votre grand nombre. Vos Souverains ont des vœux, & par consequent vos sectaires ne manqueront ni de protecteurs, ni d'assistance, fussent-ils Turcs.*

divers endroits de cet Ouvrage. Ces fauterics ont été mieux immortalifées que celles (D) de l'Île de Caprée.

MACRIN (SALMON) Pun des meilleurs Poëtes Latins du XVI. fiecle, étoit de Loudun. Ce que Mr. de Thou a dit de lui, & les Additions de Mr. Teiffier, font entre les mains de tout le monde depuis l'édition d'Utrecht. J'y renvoye donc mon Lecteur, & me contente de dire une chose fort (A) finguliere, mais un peu douteufe, que Monsieur Varillas avoit aprife de Monsieur Bouillaud. On dit que *Macrin* (B) n'étoit pas le nom de famille de nôtre Poëte

MAETS

(A) Illi robur & as triplex Circa peclus erat qui fragilem truci Commisit pelago ruten Primus, nec timuit præcipitem Aitium Denertantem Aquilonibus, Nec trifideis Hydridis, nec rabiem Noti.

... Quem proptis timuit gradum, Qui siccis oculis monstra narasta. Qui vidit mare urgidum & Isameis scopulos Actuce traulia? Horat. Od. 3. lib. 1.

(B) Il y a de l'apparence que les Français & les Espagnols avoient beaucoup moins respecté de long Trajefant qu'ils ne l'ont, si on ne les avoit mis en foreur par le renversement de leurs Anceles, de leurs Images, &c.

(C) Carnificine ejus (Tiberii) ostenditur lecus Capreis, unde damnae post longa & exquifita tormenta præcipitari coram Jubebat, excipiente classiariorum manu & confis arque remis eli-

Enfin que ces Theologiens remuans qui prennent tant de plaisir à innover, jettent continuellement la vuë sur les guerres de religion du XVI. fiecle. Les Reformateurs en tiuent la cause innocente : nulle consideration ne devoit les arrêter, puis que selon leurs principes il n'y avoit point de milieu, il falloit ou laisser damner éternellement tous les Papistes, ou les convertir au Protestantisme. Mais que des gens qui sont persuadés qu'une erreur ne damne pas, ne respectent point la possession, & qu'ils aiment mieux troubler le repos public que supprimer leurs idées particulieres, c'est ce qu'on ne peut assez detester. Qu'ils considerent donc les suites de leurs nouveutez, & de l'accon qu'ils intentent à l'usage; & s'ils peuvent s'y en barquer sans une absolue necessité, il faut qu'ils ayent une ame de tigre, & plus de bronze autour du cœur, que celui qui hafarda le premier sa vie sur un vaisseau (A). Il n'y a point d'apparence qu'il s'élève jamais dans le sein des Protestans au-m parti qui entreprenne de reformer leur religion, de la maniere qu'ils ont reformé l'Eglise Romaine, c'est-à-dire sur le pied d'une religion d'où il faut sortir necessairement, si l'on n'aime mieux être damné : ainsi les desordres qu'ils avoient à craindre d'un parti, imoyateur seroient moins terribles, que ceux du fiecle passé, les animositez pourroient être moins échauffées qu'en ce tems-là, veu principalement qu'aucun des partis ne trouveroit à detruire dans l'autre aucun objet sensible de superstition; point de Divinitez topiques, ni de Saints tutelaires à briser ou à monnoyer, point de reliques à jeter au vent, point de ciboires, point d'autels à renverser (B). On pourroit donc être en discussion de Protestant à Protestant, sans avoir à craindre toutes les fureurs qui parurent dans les demêlez du Protestant & du Catholique; mais le mal seroit toujours assez funeste, pour meriter qu'en tâche de le prévenir, en appliquant ceux qui aiment trop les disputes à la consideration des maux horribles qu'elles ont causés, & en leur representant avec quelque force que la plus funeste intolerance n'est pas celle des Souverains, qui usent du droit du glaive contre les sectes; c'est celle des Docteurs particuliers, qui hors les cas d'une très-urgente necessité s'élèvent contre des erreurs protegées par la prevention des peuples & par l'usage, & qui s'obstinent à les combattre, lors même qu'ils voyent que tout est déjà en feu.

(D) De l'Île de Caprée.] Et néanmoins un celebre Historien les a inserées dans son Ouvrage, & en quelque (C) façon l'on montreroit le lieu comme l'une des singularitez de l'Île. Mais enfin je ne croi pas que les anciens puissent être comparez aux modernes, en fait de transporter les mêmes choses de livre en livre, & par

consequent les fauterics de Macon se lisent en plus de lieux : & ont plus de monumens pour gages de leur immortalité, que celles de l'Empereur Tibere. Il n'étoit pas honorable à ceux qui se feyrirent de ce suplice dans le XVI. fiecle d'avoir marché sur les traces d'un tel Tyran. On se souviendra peut-être, en lisant ceci de mes remarques sur Leucade (H).

(A) Fort finguliere, mais un peu douteufe. que Mr. Varillas.] » Son (C) grand ami de Loudun » qui avoit changé son nom de Mitron en celui de Macrin, Valet de chambre du Roy, » Poëte Latin, & grand imitateur de Catulle » comme lui, ne fut pas plus heureux. On l'accusa, devant le Roy d'être de la nouvelle Religion; & Sa Majesté le menaga de le faire pendre, s'il en estoit convaincu. On ne seait s'il estoit coupable, & tout ce que l'on en peut dire, est que presque tous les beaux esprits panchoient alors vers le Calvinisme. La menace de sa Majesté intimidada Macrin jusques-là, que sortant du Leuvre, voyant de loin un poulain, instrument dont les Fonceillers se servent pour descendre le vin dans les caves, il le prit pour une potence; & en perdit l'esprit, de sorte qu'il se jeta, & se noya dans le premier puits qu'il rencontra (F). L'autorité de Mr. Bouillaud, natif de Loudun comme Macrin, & l'un des hommes du monde qui avoit le plus de memoire, & qui favoit le mieux l'histoire des hommes doctes, donne un grand poids à ceci, & particulièrement si l'on s'apose que Mr. Varillas mit par écrit tout aussi-tôt ce qu'il lui avoit ouï dire. D'autre côté quand on songe que Sevole de Sainte Marthe natif de Loudun, & plus voisin de ce tems-là que Mr. Bouillaud, assure que Salmon Macrin mourut de vicillesse à Loudun où il s'étoit retiré depuis long tems (G), on a de la peine à croire le recit de Vaillias. Car comment se persuader qu'un recident si tragique demeure inconnu à tous les Auteurs qui ont parlé de Macrin, à Sevole de Sainte Marthe son compatriote qui recherchoit des memoires de toutes parts, à Mr. de Thou (H) qui n'en recherchoit pas moins, &c? Mettons donc ceci entre les choses qui demandent une plus ample information, puis que non seulement les meilleurs Auteurs n'en parlent pas, mais aussi qu'ils sont un narré destructif de celui-là.

(B) Macrin n'étoit pas le nom de famille de nôtre Poëte. ] Nous venons de voir que selon Mr. Varillas il changea son nom de Mitron, en celui de Macrin, mais selon Mr. Baillet (I) il s'appelloit Jean Salmon, & pour sa maigreur il étoit souvent appelé en riant Macrinus par le Roi François I. de sorte que voyant que son nom de Jean ne plaisoit point à sa femme, il s'en despit, & s'appella pour toujours Salmonius Macrinus.

dente cavera; nec cui residui spiritus quicumq; inellet. Sueton. in Tiberio cap. 62.

(C) Fort finguliere, mais un peu douteufe. que Mr. Varillas.] » Son (C) grand ami de Loudun » qui avoit changé son nom de Mitron en celui de Macrin, Valet de chambre du Roy, » Poëte Latin, & grand imitateur de Catulle » comme lui, ne fut pas plus heureux. On l'accusa, devant le Roy d'être de la nouvelle Religion; & Sa Majesté le menaga de le faire pendre, s'il en estoit convaincu. On ne seait s'il estoit coupable, & tout ce que l'on en peut dire, est que presque tous les beaux esprits panchoient alors vers le Calvinisme. La menace de sa Majesté intimidada Macrin jusques-là, que sortant du Leuvre, voyant de loin un poulain, instrument dont les Fonceillers se servent pour descendre le vin dans les caves, il le prit pour une potence; & en perdit l'esprit, de sorte qu'il se jeta, & se noya dans le premier puits qu'il rencontra (F). L'autorité de Mr. Bouillaud, natif de Loudun comme Macrin, & l'un des hommes du monde qui avoit le plus de memoire, & qui favoit le mieux l'histoire des hommes doctes, donne un grand poids à ceci, & particulièrement si l'on s'apose que Mr. Varillas mit par écrit tout aussi-tôt ce qu'il lui avoit ouï dire. D'autre côté quand on songe que Sevole de Sainte Marthe natif de Loudun, & plus voisin de ce tems-là que Mr. Bouillaud, assure que Salmon Macrin mourut de vicillesse à Loudun où il s'étoit retiré depuis long tems (G), on a de la peine à croire le recit de Vaillias. Car comment se persuader qu'un recident si tragique demeure inconnu à tous les Auteurs qui ont parlé de Macrin, à Sevole de Sainte Marthe son compatriote qui recherchoit des memoires de toutes parts, à Mr. de Thou (H) qui n'en recherchoit pas moins, &c? Mettons donc ceci entre les choses qui demandent une plus ample information, puis que non seulement les meilleurs Auteurs n'en parlent pas, mais aussi qu'ils sont un narré destructif de celui-là.

(F) Vitæ cœlibis pauper & aulicæ pertaxus, uxorem duxit, civem suam, mortuamque suis & amicorum versibus commendavit, suscipit ex ea utriusque sexus hæc. domi suæ senio planctu confectus occidisset. Sammarthanus in Eleg. lib. 1. p. m. 21, 22.

(G) L'autorité de Mr. Bouillaud, natif de Loudun comme Macrin, & l'un des hommes du monde qui avoit le plus de memoire, & qui favoit le mieux l'histoire des hommes doctes, donne un grand poids à ceci, & particulièrement si l'on s'apose que Mr. Varillas mit par écrit tout aussi-tôt ce qu'il lui avoit ouï dire. D'autre côté quand on songe que Sevole de Sainte Marthe natif de Loudun, & plus voisin de ce tems-là que Mr. Bouillaud, assure que Salmon Macrin mourut de vicillesse à Loudun où il s'étoit retiré depuis long tems (G), on a de la peine à croire le recit de Vaillias. Car comment se persuader qu'un recident si tragique demeure inconnu à tous les Auteurs qui ont parlé de Macrin, à Sevole de Sainte Marthe son compatriote qui recherchoit des memoires de toutes parts, à Mr. de Thou (H) qui n'en recherchoit pas moins, &c? Mettons donc ceci entre les choses qui demandent une plus ample information, puis que non seulement les meilleurs Auteurs n'en parlent pas, mais aussi qu'ils sont un narré destructif de celui-là.

(H) Thouan: lib. 19. sub fin. ad ann. 1557.

(I) Jugement sur les Poëtes. tom. 2. p. 1292.

MAETS (CHARLES DE) Ministre & Professeur en Theologie à Utrecht, nâquit à Leide le 25. de Janvier 1597. A peine avoit-il deux ans lors que son pere \* se transporta à Middelbourg. Ce fut là que nôtre Charles fit ses études jusques en l'année 1615. Alors il fut tems de l'envoyer aux Academies, & l'on prefera celle de Franeker à celle de Leide, parce que l'on regardoit celle-ci comme le principal champ de bataille des Remonstrans & des Contre-Remonstrans. Après avoir assez demeuré à Franeker, il fut étudiant à l'Academie de Sedan. Il fit son tour de France; il retourna chez lui; il se fit recevoir Ministre l'an 1620. & servit l'Eglise de *Scherpenisse* dans la Zeelande, jusques à ce qu'il fut appellé à celle de Middelbourg l'an 1629. Cinq ans après il fut employé, avec quelques autres savans Ministres, à la revision de la traduction Flamande du Nouveau Testament, & des livres Apocryphes. En 1636. on lui offrit à Utrecht une place de Ministre, & la profession en Theologie, qu'il ne voulut pas accepter, à cause que les Magistrats & le Consistoire de Middelbourg souhaitoient passionnément de le retenir. Mais la même vocation lui ayant été présentée l'an 1639. il l'accepta. Il fut installé l'année suivante, & il exerça ce double emploi jusques à sa mort, qui arriva en 1651. Il épousa (A) trois femms. Il publia (B) quelque chose †; & il fut fort opposé à Mr. Descartes ‡.

MAGIN (JEAN ANTOINE) Professeur en Mathematique dans l'Université de Boulogne & de Padouë. Il publia beaucoup de .j. livres d'Astronomie, & il s'attacha entièrement à faire des horoscopes. On pretend qu'il reussissoit (C) à merveilles dans ces sortes de predictions, & qu'il ne se trompa point sur (D) son propre pronostic. L'Empereur Rodolphe ne pouvant l'attirer à Vienne, où il lui vouloit donner une chaire de Professeur, ne laissa pas de l'honorer d'une fort bonne pension. Magin est le premier qui ait fait des Cartes & des commentaires sur la Geographie de Ptolomé. Il étoit si gros & replet, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il soit mort d'apoplexie. Ce fut l'onzième de Fevrier 1617. Il étoit dans sa 62. année. Il eut trois fils & une fille; celle-ci fut Religieuse. Deux de ses fils moururent de son vivant: le troisième fut Jacobin §.

N n n 2

MAGIUS

\* Il avoit été chassé de Franckes à cause de la Religion Protestante.  
 † Tiré de son Oraison funebre, prononcée par HORNBECK le 20. Avril 1651. d'où à coup sûr on peut conclure que le Sr. Wette se trompe de mettre dans son Diarium Biographicum la mort de Charles de Maets au 20. Avril.  
 ‡ Voyez Mr. Baillet sur vie de Descartes tom. 2. passim.  
 § Moresi a donné le titre des Principaux.

‡ Tiré de son éloge composé par Jacques Philippe Thomassin.  
 (e) Infestis astrorum folis ad corpus Martis quos libi prænoveat obtutibus, concredens.  
 Roffenus in epitaphio Magini.  
 Obiit . . . sole currente prope centrum Martis, & circa exagonum Saturni.  
 Ibid.  
 (f) In Astronomia solum pag. 129. Il est parlé de ce livre dans l'Histoire des Ouvrages des Savans Janvier 1691. pag. 204.  
 (g) Sic enim genitum suam & climactericum annum requirere.

(\*) Elle est sœur de la femme de Boxhornius, Professeur à Leide.

(†) Mois de Septembre 1685. au Catalogue n. 8.

(‡) En Latin Reclus.

(§) Jacobus Philippus Thomassinus in Eleg. viro-rum illustrium p. 283. 284.

(A) Il épousa trois femmes. ] La premiere à Scherpenisse, la seconde (a) à Middelbourg, & la troisième à Utrecht. Il laissa des enfans des deux premieres. L'un de ses fils nommé Charles est devenu Professeur en Medecine & en Chymie dans l'Université de Leide, & a publié des experiences. Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres (b).

(B) Il publia quelque chose. ] Nous avons un livre in 4. de Charles de Maets imprimé à Utrecht l'an 1650. & intitulé *Sylva questionum insignium*. La principale chose qu'il y a traitée roule sur une question qui fit un grand bruit en ce tems-là, c'est de savoir s'il est permis aux hommes de porter les cheveux longs. Un Theologien nommé Jaques de (c) Reves avoit écrit pour l'affirmative; De Maets fit des Theses contre lui; on lui repliqua dans le livre qui a pour titre *Libertas Christiana circa usum capillitii defensa*, & il repliqua à de Reves dans sa *Sylva questionum*, où par occasion il traite de plusieurs cas de Morale. On a rafraichi depuis peu le titre de cet Ouvrage; c'est un signe qu'il ne s'est pas bien vendu.

(C) Qu'il reussissoit à merveilles dans les horoscopes. ] Il ne flatoit point les gens, car s'il predictoit aux uns le Cardinalat, ou de belles charges, il avertissoit les autres qu'ils seroient bleffez, banis, ou affligés en d'autres manieres; il amonnoit ingenuement tout ce que ses conjectures lui faisoient lire dans les astres, à quoi, disoit-il, toutes choses sont soumises. *Urbis (d) proceribus ex natalicia illorum figura multa feliciter divinabat: Equitibus tiram, & purpuratas togas, hereditates, & accessus ad magistratus & aulæ principum: aliis vulnera, ulna,*

*exilia, domestica dissidia, res adversas omnes quoad ejus conjectura conj. qui potuit, prædicebat Idem astrologiam aliorum nugis & mambus ac superstitionis ausus, icus obteneratam miris conatibus illystravit, & amulus ac infusa plecti cuncta celo subjicit, à celo cuncta moveri liquido demonstravit.*

(D) Qu'il ne se trompa point sur son propre pronostic. ] Thomassin observe que Magin ayant atteint son année 61. fut frappé d'une apoplexie qui l'envoya dans l'autre monde, & qu'il y avoit long tems qu'il avoit dit à lui Thomassin, & à d'autres qu'il craignoit cette année-là. Cet Historien se refuse peu après, par l'épithaphe qu'il produit. Cette épithaphe temoigne que Magin vécut 61. ans sept mois, 28. jours & une heure. On n'a donc point dû alleguer comme une marque de l'habileté astrologique de Magin, les malignitez qu'il avoit trouvés dans son horoscope par rapport à sa 61. année, car il vécut près de 8. mois au delà de cette terrible année. Son disciple Jean Antoine Roffenus Professeur en Philosophie menage mieux l'honneur de son maître; car sans faire aucune mention de l'année soixante-unième, il se contenta de dire que Magin mourut sous (e) un aspect des planetes, qui selon ses predictions lui devoit être funeste. Le Sieur Jean Goad (f) n'a pas manqué de citer cette épithaphe, pour prouver par un exemple de grand poids la certitude de l'Astrologie judiciaire. Roffenus, ajoute-t-il, conut aussi par son horoscope le tems de sa mort, car pendant la maladie dont il mourut il assura qu'il n'en échapperoit pas, & que la figure de la nativité, & son année climacterique le condamnoient à cela (g). Ricciolus qui le rapporte le lui avoit ouï dire.

\* Je le mets sous son nom Latin, que quelques-uns, comme du Ryer dans la version de Mr. de Thou, ont traduit par Maggi, quelques autres par Magio, comme Mr. le Pelletier dans la version de Gratiani de la guerre de Chypre.

† Magius, Miscell. l. 4. c. 1.

‡ Idem de Timinab. c. 18.

† Voyez ce qu'il en dit Miscell. l. 1. c. 1.

β Ad huc Venetis, ubi & Typographis operam navasse fertur &c. Fr. Sverius in elogio Magii, vit. lib. de Timinab. v. An. Maria Gratiani, guerre de Chypre l. 3.

(a) Remarque, que Mr. de Thou la nomme Anglaria: ainsi il ne se trompe pas au nom, mais à la possession.

(b) Ubis infra: l'un des 2. passages est tiré du 1. livre ch. 2. de muniendis civitatibus. & l'autre du 4. livre des Miscellanees ch. 9

le témoignage de Gratiani l. 3. de bello Cypro p. 181. Il auroit pu citer l'endroit des Miscellanees l. 1. ch. 20 où Magius appelle la Toscane, nostiam Hetruriam. (c) Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou t. 1. p. 381. (d) J'ai plus de raison de donner le premier rang à celui ci, que le Journal des Savans du 4. Janv. 1666. de le donner au Traité de Equileo. (e) Il s'appelle Charles Rym, & soit de Gand, comme nous l'apprenons de Sverius in elogio Magii. (f) Jungerman dans ses notes sur le Traité de Equileo, croit que c'est François de Noailles, Evêque d'Ac. Mr. de Fresne Trichet le croit aussi in elog. Magii in it. tractat. de Equileo, edit. Amst.

MAGIUS\* (JEROME) a été un des savans hommes du XVI. siecle. Il étoit né à Anghiari (A) dans la Toscane, & ayant étudié les Humanitez, & les premiers élémens du Droit Civil sous Pierre Antoine Ghetti †, il s'en alla à Boulogne pour y profiter des leçons de Robortel. Il fit des progrès considérables en diverses sciences, & donna à conoître de bonne heure qu'il étoit propre aux emplois publics; car il fut † député à Florence pendant sa jeunesse. C'étoit un esprit qui ne se bornoit pas à un certain nombre d'études, il donnoit presque dans tout; car outre les belles lettres, & la Jurisprudence, il vouloit savoir l'art militaire, & composer même † des livres là-dessus; quoi que la mediocrité de sa fortune, qui l'obligea à se mettre aux gages des β Imprimeurs de Venise, sembleroit demander qu'il ne se repandît pas sur ces fortes d'occupations. Mais c'est de ce côté-là qu'il s'est signalé davantage, puis qu'ayant été envoyé dans l'Isle de Chypre par les Venitiens, pour y exercer la charge de Juge d'armée, & les Turcs ayant assiégé Famagouffe, il y rendit tous les services qu'on pouvoit attendre d'un excellent Ingenieur. Il trouva l'invention de certains fourneaux, & de certains feux d'artifice, avec lesquels il ruinoit les travaux des Mahometans, & renversoit en un moment des ouvrages qui leur avoient coûté une longue peine. Mais ils n'eurent que trop d'occasions de se venger du retardement qu'il causa à leur entreprise; car la ville étant enfin tombée en leur puissance au mois d'Avout 1571 Magius devint leur esclave, & en fut traité cruellement. Sa consolation en ce triste état fut le souvenir qu'il avoit autrefois apprises, & comme il avoit beaucoup de memoire, il ne se crut pas incapable, quoi que destitué de toutes sortes de livres, d'en composer qui fussent remplis de citations. Ce fut à quoi il employoit une bonne (B) partie de la nuit, étant obligé de travailler pendant le jour comme le plus vil esclave. Il conjura l'Ambassadeur de l'Empereur, & celui de France de travailler à sa liberté: mais soit qu'ils (C) ne prissent pas assez à cœur ses intérêts, soit que leurs bonnes intentions fussent éludées par

(A) Il étoit né à Anghiari dans la Toscane. ] En Latin on nomme cette ville Anglora, & il ne faut pas la confondre avec celle qu'on nomme en Latin Angleria ou Anglaria, ou en Italien Angiera, & qui est dans le Milanais sur le lac Majur. C'est à tort que Monsieur de (a) Thou, S. erit, Aubert le Mire, Quenise & plusieurs autres ont donné cette dernière ville pour patrie à Magius; car il nous apprend lui-même qu'il étoit d'Anghiari dans la Toscane. Monsieur Trichet du Fresne a rapporté (b) deux passages qui sont si formels sur cela, que M. Tessier (c) qui le cite ne devoit pas, ce me semble, la fier ses lecteurs dans l'incertitude où il les laisse par ces paroles: Hierome Maggi naquit à Anglaria dans le Duché de Milan, ou à Anghiari dans la Toscane suivant quelques-uns. (B) Il employoit à composer des livres une bonne partie de la nuit. ] Il composa dans sa prison un Traité des (d) cloches, de timinabulis, & un autre du Chevalet, de equileo. Ce qui lui fut choisir ces matieres, fut d'un côté qu'il remarqua que les Turcs ne se servoient point de cloches, & de l'autre qu'en roulant dans son esprit diverses sortes de tourmens à quoi sa condition l'exposoit, il se souvint que personne n'avoit bien expliqué encore ce que c'étoit que l'equileus. Il dedia le premier de ces deux Traités à l'Ambassadeur (e) de l'Empereur à Constantinople, & l'autre à l'Ambassadeur (f) de la cite aussi le témoignage de Gratiani l. 3. de bello Cypro p. 181. Il auroit pu citer l'endroit des Miscellanees l. 1. ch. 20 où Magius appelle la Toscane, nostiam Hetruriam. (c) Addit. aux Eloges tirez de Mr. de Thou t. 1. p. 381. (d) J'ai plus de raison de donner le premier rang à celui ci, que le Journal des Savans du 4. Janv. 1666. de le donner au Traité de Equileo. (e) Il s'appelle Charles Rym, & soit de Gand, comme nous l'apprenons de Sverius in elogio Magii. (f) Jungerman dans ses notes sur le Traité de Equileo, croit que c'est François de Noailles, Evêque d'Ac. Mr. de Fresne Trichet le croit aussi in elog. Magii in it. tractat. de Equileo, edit. Amst.

France au même lieu. Ces deux Traités ne sont sortis de dessous la presse que plusieurs années après sa mort. Le manuscrit de celui de Timinabulis fut donné par Philibert Rym aux Jésuites (g), qui le laissèrent imprimer avec des notes de François Sverius à Hanaw l'an 1608. L'année d'après on imprima au même lieu avec des notes de Jungerman le Traité de Equileo, dont le manuscrit (h) avoit été laissé à A nous Manlius par Magius même. Ils ont été imprimés à Amsterdam l'an 1664. & l'an 1689. (C) Soit qu'ils ne prissent pas assez à cœur ses intérêts, soit &c. ] Je croi qu'on fait tort à ces deux Ambassadeurs, quand on affirme qu'ils ne firent aucun compte des prieres de Magius; & je ne saurois comprendre comment Monsieur Trichet du Fresne a pu les accuser de (i) surdité à cet égard; lui qui immédiatement après cite le journal du Medecin Manlius, par où l'on apprend que ce qui perdit Magius, fut que par une ostentation imprudente on le fit venir au logis de l'Ambassadeur, & qu'on le delivra à contretems. Imprudenti ambitione in nostram Carvasaram ductus. . . Constantinopol: intemptive liberatus, strangulavi à Mahomete Bassa in carcere jussus. Il n'y a plus lieu de douter après ces paroles, que le marché pour la redemption n'ait été conclu; mais voici apparemment ce qui gâta tout. Mahomet Bassa prit que Magius avoit été chez l'Ambassadeur de l'Empereur; il crut remarquer là trop d'empressement; il se souvint des coups que cet habile Ingenieur avoit su faire: il n'en falut pas davantage pour le porter à donner ordre qu'on l'étranglât la nuit suivante. Mr. Gallois (k) en parle d'un ton encore plus affirmatif dans l'extrait du Traité des cloches. Les Ambassadeurs, dit-il, traitèrent de sa rançon: mais en pensant avancer sa liberté, ils

(g) Sverius. ubi supra. (h) Epist. Jungerm. & Jungermannus tractat. de Equileo. (i) Fuitea facti inolementia & atrocitas, ut Legatus (dictu pudentium) ejus precibus furdi fuerit, barbarique imbecillitate laqueo eum in carcere strangulaverint. (k) Journ. des Savans du 4. Janvier 1646.

par la barbarie des Turcs, il est certain que Magius bien loin de recouvrer sa liberté, fut étranglé en prison le 27. Mars 1572. (D) ou 1573. comme on l'a vu par le Journal d'Arnoul Manlius, Medecin de l'Ambassadeur de l'Empereur. Je donne la liste des livres qu'il avoit (E) publiez avant que d'aller en Chypre.

MAGNI (VALERIEN). Capucin Milanois, s'est rendu celebre dans le XVII. siecle. Il s'apliqua non seulement à la (A) controverse, mais aussi aux experiences physiques. On pretend qu'il se voulut attribuer (B) l'invention de celles de Torricelli, & qu'on le convainquit d'être plagiaire. Il écrivit contre \* Ariftote violemment. Mais je ne fai s'il y a rien qui le fassé tant conoitre, que

\* Voyez La  
remarque  
B.  
l'usage

ils ne firent qu'avancer sa mort; car un Basia qui n'avoit pas oublié les maux que Magius avoit fait aux Turcs au siege de Famagouste, ayant appris qu'on l'avoit mené au logis de l'Ambassadeur de l'Empereur, l'envoya reprendre; & le fit étrangler la nuit même dans la prison.

(a) Nouvelle fautive: il s'agit d'Equileo, & non pas l'Empereur, l'envoya reprendre; & le fit étrangler la nuit même dans la prison.

(b) Triche du Erefue ubi supra.

(c) Histor. l. 49. ad ann. 1571.

(d) Swert. in Elog. König Biblioth. pag. 494.

(e) 1572. 27. Martii nocte diei Jovis necatur in carcere Hieronymus Magnus.

(f) Hunc librum mihi reliquit D. Hieronymus Magnus paucis post diebus ab impio Mahomete Basia strangulatus. Confut. 1572. Ex Sagenis epist. ad Jungern.

(g) Swert. ubi supra.

(h) Il s'agit de son 4. livre. Gruter les a inferez dans le 2. vol. de son Thefaurus Criticus. L'Epitome de la Bibliothéque de Gesner 1583. distingue mal à propos les Miscellanea des Varie lectiones.

(i) Livres qu'il avoit publiez avant que d'aller en Chypre. Magius avoit fait imprimer de mundi exitio per exustionem libri quinque, Basilea 1562. Vita illustrium virorum, auctore Emilio Probo, cum Commentariis, Basilea, fol. Lambin a été accusé d'avoir (g) pris beaucoup de choses dans ces Commentaires, sans en faire honneur à Magius. Commentaria in quatuor Institutionum civilium libros, Lugduni, 8. Miscellanea (h), sive variae Lectiones, Venetis apud Jordanum Zilettum 1564. 8. Il avoit publié aussi quel-

ques livres en Italien, comme il le dit expressément dans l'Épître dedicatoire de Timimabulis; & néanmoins l'un (i) de ceux qui nous ont donné son éloge, ne marque qu'un livre Italien parmi ceux qui ont été publiez, duquel il raporte l'impression à l'an 1584. Il a pour titre della fortificazione delle città. Magius avoit écrit plusieurs autres Ouvrages qui n'ont jamais paru: Svercius (k) en donne la liste; quelques-uns de ceux là ne laissent point d'être raportez par Simler comme s'ils avoient vu le jour, & nommément celui qui étoit intitulé Μισοπορυσία, Odium padicum, titre bien opposé à celui qu'on veut que Jean de la Casa ait mis au devant de l'un de ses poëmes.

(A) Il s'apliqua . . . à la controverse. ] Son Judicium A Catholicorum & Catholicorum regula credendi, publié à Vienne en Autriche l'an 1649. l'exposa à une longue dispute, parce qu'il fut obligé de repliquer à plusieurs Ecrits des Protestans. J'en parle ailleurs (l).

(B) Qu'il se voulut attribuer l'invention. . . de Torricelli. ] Mr. Baillet nous va instruire de cette affaire, (m) Le Pere Valerien Magni, . . . ne s'étoit avisé de faire l'expérience de Torricelli, qu'après avoir publié à Warsovie son Traité de l'Aethisme d'Aristote, qu'il avoit écrit (n) au Pere Merienne; & l'édition de ce livre étoit postérieure non seulement à l'imprimé de Mr. Pascal, mais encore à la mort de Torricelli. Quoi que le P. Capucin n'eût fait autre chose que repeter l'expérience de Torricelli sans y rien ajouter de nouveau, & ne l'attribuer, comme si elle luy eût été propre, dans le récit qu'il en fit imprimer l'année suivante, sans reconnoître qu'elle eût été faite en Italie & en France avant luy. L'écrit du Pere Valerien surprit les connoisseurs qui découvrirent son usurpation; & sa prétention fut repoussée incontinent par Monfr. de Roberval, qui se servit de l'imprimé de Monfr. Pascal comme d'une preuve indubitable contre luy. Il le convainquit de n'avoir même fait son expérience, que sur l'énonciation qu'il en avoit vuë dans l'écrit que Monfr. Pascal en avoit fait envoyer en Pologne comme dans le reste de l'Europe: & la lettre Latine qu'il luy en écrivit luy ayant été renduë par l'entremise de Mr. des Noyers Secrétaire des commandemens de la Reyne de Pologne, ce bon Pere ne fit point de réponse, & l'on prit son silence pour un désistement de son usurpation. J'ai un livre de ce Capucin imprimé à Warsovie l'an 1648. C'est un recueil de Traitez Philosophiques dédié à la sainte Vierge, de peripatu; de Logica; de per se notis; de Syllogismo demonstrativo; experimenta de incorruptibilitate aqua; de vitro mirabiliter fracto. On y a joint une lettre d'un éluite, où l'on sou-

(i) Triche du Erefue.

(k) Ubi supra.

(l) Dans la Dissertation sur Finius Bruius, à la fin de ce volume.

(m) Baillet, vie de Desfartes, tome 2. p. 229. ad ann. 1647.

(n) La date de l'Épître dedic. est du 19. de Novemb. l'an 1647.

l'usage que l'on a fait de l'une de ses pensées (C) dans les lettres Provinciales. Il eut de grandes querelles (D) avec les Jésuites, & y perdit sa liberté. Je pense qu'il donnoit trop d'étendue à son caractère de Missionnaire Apostolique aux pais du Nord.

MAHO.

tient *experimenta vulgata non vacuum probare, sed plenum & antiperistisim stabilitre.* Il avoit publié à Venise l'an 1639. *Ocularis demonstratio loci sine locato, corporis successive motum vacuo, & luminis nulli corpori inhaerentis;* & à Rome l'an 1642. de *lucis mentium & ejus imagine.*

(C) L'usage que l'on a fait de l'une de ses pensées dans les lettres Provinciales. Cette pensée est une methode sûre de pousser à bout les médians & les calomnieux, qui cherchent une retraite dans des termes vagues. Ne semble-t-il

(a) Pascal, xv. lettre Provinciales, p. m. 252.

pas, dit Mr. Pascal (a), qu'on ne peut convaincre d'imposture un reproche si indetermine? Un habile homme néanmoins en a trouvé le secret. C'est un Capucin qui s'appelle le P. Valerien, de la maison des Comtes de Magnis. Vous apprendrez par cette petite histoire comment il répondit à vos calomnies. Il avoit heureusement réussi à la conversion du Landgrave de Darmstat. Mais vos Peres, comme s'ils eussent eu quelque peine de voir convertir un Prince souverain sans les y appeler, firent incontinent un livre contre luy, (car vous persecutez les gens de bien par tout) où falsifiant un de ses passages, ils luy imputent une doctrine heretique. Ils firent aussi courir une lettre contre luy, où ils luy disoient: O que nous avons de choses à decouvrir, sans dire quoy, dont vous serez bien affligé! Car si vous n'y donnez ordre, nous serons obligés d'en avertir le Pape & les Cardinaux... Que feray-je, répondit-il (b), contre ces injures vagues & indeterminées? Comment convaincray-je des reproches qu'on n'explique point? En voicy néanmoins le moyen. C'est que je declare hautement & publiquement à ceux qui me menacent, que ce sont des imposteurs insignes, & de très-habiles & très-impudens menteurs, s'ils ne decouvrent ces crimes à toute la terre. Paroissez donc, mes accusateurs, & publiez ces choses sur les toits; au lieu que vous les avez dites à l'oreille, & que vous avez menti en assurance en les disant à l'oreille. L'Auteur des Provinciales (c) observe que les Jésuites n'ayant point répondu à ce défi, ne laisserent pas quelque tems après d'attaquer encore de la même sorte sur un autre sujet le P. Valerien. Il se defendit (d) aussi de même. Il y a peu de gens, dit-il (e), qui soient capables de s'opposer à une si puissante tyrannie. C'est ce que j'ay fait néanmoins. J'ay arresté leur impudence, & je l'arresteray encore par le mesme moyen. Je declare donc qu'ils ont menti très-impudemment, MENTIRI IMPUDENTISSIME. Si les choses qu'ils m'ont reprochées sont véritables, qu'ils les prouvent, ou qu'ils passent pour convaincus d'un mensonge plein d'impudence. Leur procédé sur cela decouvra qui a raison. Je prie tout le monde de l'observer, & de remarquer cependant que ce genre d'hommes, qui ne souffrent pas la moindre des injures qu'ils peuvent repousser, sont semblant de souffrir très-patiemment celles dont ils ne se peuvent defendre, & couvrent d'une fausse vertu leur véritable impuissance. C'est pourquoy j'ay voulu irriter plus vivement leur pudeur, afin que les plus grossiers reconnoissent, que s'ils se laissent leur patience ne sera pas un effet de

(b) Dans un livre imprimé à Prague l'an 1657. p. 112.

(c) Pascal ibid. pag. 253.

(d) Je cray que ce fut dans son livre de homine infamii personato sub titulis M. Jocoli Severi medii. Dannbawer en cite quelques passages dans son Vale triumphale, pag. 8. 9. 136. 138.

(e) Pascal ibid. pag. 254.

leur douceur, mais du trouble de leur conscience. Mr. Pascal n'a pas plutôt rapporté cette methode du P. Valerien, qu'il s'en sert en faveur des Jansenistes. Ce pere, dit-il (f), a trouvé le secret (f) Ibid.

de vous fermer la bouche; c'est ainsi qu'il faut faire toutes les fois que vous accusez les gens sans preuves. On n'a qu'à répondre à chacun de vous comme le Pere Capucin, mentiris impudentissime. Il renouvella l'imitation 15. jours après. (g)

(g) faut parler mes Peres, il faut le nommer, ou souffrir la confusion de n'estre plus regardé que comme des menteurs indignes d'estre

jamaïs creus. C'est en cette maniere que le bon P. Valerien nous a appris qu'il falloit mettre à la gese & pousser à bout de tels imposteurs. Votre silence là-dessus sera une pleine & entiere conviction de cette calomnie diabolique. Les plus ayugles de vos amis seront contraints d'avouer que ce ne sera point un effet de votre vertu, mais de votre impuissance. Depuis ce tems-là Mr. Arnaud s'est servi plus d'une fois de la pensée du Capucin, & enfin elle est passée dans quelques livres des Protestans. Elle a paru dans la Cabale Chimerique (h), & n'a pas produit un autre effet que dans le livre de son inventeur, car le denoncateur de cette cabale n'a point relevé ce défi, & s'est obstiné à le faire. Mais quoi qu'il en soit, le nom du P. Valerien s'est fait conoitre de toutes parts à la faveur de cette invention.

(h) Imprimée à Rotterdam 1691. pag. 357 358. de la 2. édition.

(i) Voyez le passage de son histoire de Danbawerus in Vale triumphali p. 288.

(k) *actu disputationis eo se abripi passus homo est, ut sua vincula graviter cadens, quod res est, scriberet, Primaum & infallibilitatem Romani Pontificis ex Scripturis probari non posse, sed sola traditione constare. Quod Majestati Pontificia violata nefas interpretati Jesuita deperibit, effecerunt, ut Valerianum in vincula raptus, ex infamem causam dicere coactus fuerit.* Il ne s'agissoit pas toujours d'eterodoxie dans ces demêlez avec les Jésuites: les interêts pecuniaires y furent aussi mêlez. Ce Capucin se plaint fort des pieges qui avoient été tendus à une veuve fa parente au prejudice d'un pupille. *Est quoddam genus hominum grave, dit-il (l), & intolerabile Orbi Christiano, viduis vero pris specialiter exitiale. . . . Neminem nomino, sed do in argumetum veritatis, si nemo omnium sit, qui non intelligat quos designo: si nemo eorum sit, qui me postulet reum detractionis apud Judicem competentem. Huic genti, eorumque mancipis imputo, que sub nomine mee charissima cognata sunt. Hos enim nec postulante, Vir omni exceptione major,*

(l) In Comment. de homine infamii personato apud Dannbawer. ibid. pag. 136.

(m) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(n) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(o) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(p) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(q) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(r) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(s) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(t) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

(u) *Idem V. scal. lettre xv. p. 275.*

MAHOMÉT, fondateur d'une Religion qui eut bien-tôt, & qui a encore une très-grande (A) étendue, naquit à la Meque dans l'Arabie au VI. siècle. On n'est point d'accord sur l'année (B) de sa naissance, ni sur l'état (C) de sa famille; mais personne ne nie qu'Abdalla son père, & Emima sa mere ne fussent pauvres. Abdalla \* mourut deux mois avant la naissance de Mahomet. Emima le suivit au bout de six ans, & Abdolmuleb père d'Abdalla mourut deux ans après elle. Il falut que cet enfant fût élevé par Abutaleb son oncle. Abutaleb & sa femme furent fort contents de la conduite de leur neveu; mais n'ayant pas assez de bien pour le marier, ils trouverent à propos de le placer au service d'une femme qui envoyoit des marchandises dans la Syrie. Cette femme nommée Chadighe, devint amoureuse (D) de Mahomet son voiturier, ou le conducteur de ses chameaux, & l'épousa. Il avoit alors 25. ans. Il eut de cette femme 4 trois fils qui moururent fort jeunes, & quatre filles qui furent bien mariées. Comme il étoit sujet au mal caduc, & qu'il vouloit cacher à sa femme cette infirmité; il lui fit croire (E) qu'il ne tomboit dans ces convulsions, qu'à

\* Elnacin. apud Hottinger. Histlor. Oriental. lib. 2. c. 1. p. 205.  
+ Abunacorus pag. 161. apud Hottinger. ibid.  
+ Id. apud eundem Hotting. ib. p. 219.

causé (F) Hottinger. ubi supra pag. 137.

(m) Hotting. ibid. p. 136.

(n) Conferet ce qui a été dit d'aquile dans la remarque I. de son article.

(O) Chevreau Hist. du Monde. liv. 5. ch. 1. pag. 100. du 3. tome de l'édition de Hollande.

(p) Samuel de Chabretus in Ecclesia Muhammedana p. 13. 14. C'est une thèse soutenue à Strasbourg l'an 1667. sous Dannbawerus.

(q) Tom. 3. p. 127. b. R. l. 18. p. 255. (r) Zonaras l. c. Cedren. p. 247. ad Heracl.

(s) Eudæm heram suam in sui primum convertit amorem triop. cons. praestigis illud factum scribit Zonaras (q), habitum enim pro mago testantur Richardus in Confessione Alcorani, & non pauca Alcorani Azoaræ) cujus potius matrimonio, (r) & cum ea divitiis amplissimis, (s) ingentia moliri cepit, & est, ibid. ampliarum regionum Imperium tantum non deglutire.

(v) Zonaras l. c. p. 127. b.

7 Poffel in prefat. Grammat. Arabica. Ludovici Regii de vicistudiorum l. 8. in fine, apud Brewood Recherches sur la diversité des langues, chap. 14. p. 203.

(a) Brewood ibid.

(b) Freherus in Chronologia ad Jus Græco-Romanum Leucina. vii.

(c) Puffifer ubi supra p. 207.

(d) Erpenius, Orat. 2. de ling. Arabica p. 42. apud Hottinger. Histlor. Oriental. p. 145.

(e) Schindlerus in Lexico, apud Hoornbeek Summa controversar. p. m. 76.

(f) Vide Genbr. Chronolog.

(g) Joh. Andreæ in confusione sectæ Muhammedicae, apud Hotting. ibid.

(h) Histlor. Oriental. p. 145.

(i) Alla Eruditor. Lpf. 1689. p. 377.

(k) Ludovicus Godefrelus in Archæolog. Cosmog. apud Hotting. ubi supra pag. 136.

ex meo scripto monuit, frustra tamen, de omnibus, quæ iniquissime perpetraverunt, velut ex sententia vidua, in quam pravus artibus conatur devolvere jura heredis minoræ, futuri heredis ipsius vidua, in præmium quod eam irriterint ut artibus. (A) Qui a encore une tres-grande étendue. ] Il ne faut pas croire ceux qui disent qu'elle occupe la moitié du monde ou plus; il suffit de dire que si nous divisons les régions cognées de la terre en 30. parties égales, celle des Chrétiens sera comme cinq, celle des Mahométans comme six, & celle des Payens comme dix-neuf (a). Ainsi la Religion Mahométane est beaucoup plus étendue que la Chrétienne, car elle la surpasse de la 30. partie du monde connu, ou cette 30. partie est un país bien considérable.

(B) On n'est point d'accord sur l'année de sa naissance. ] Il naquit selon (b) quelques-uns l'an 560. ou (c) l'an 577. selon (d) d'autres l'an 580. ou (e) l'an 593. ou (f) l'an 600. ou (g) l'an 620. Mais l'opinion la plus vraisemblable est celle qui le fait naître l'an 571. ou l'an 572. C'est l'opinion d'Elmacin: vous voyez que même en ne s'attachant qu'à un seul Auteur on n'évite pas les varietez. Elmacin, si nous en croyons Hottinger (h), met la naissance de Mahomet à l'an 671. mais si nous en croyons Reiskius il la met à l'an 572. Cum nativitas Muhammedis inter Arabes & Christianos historicos valde sit controversa, ex omnibus Elmacinum se sequi profectetur Reiskius, tanquam antiquum in historia Saracenicâ scriptorem, & ex seculo post N. C. septimo supersessit. Emergit vero sic annus nativitatæ post N. C. 572, diesque 22. mensis Nisan, h. e. Aprilis. C'est ainsi que parlent les Journalistes de Leipzig (i) dans l'extrait du Chronicon Saracenicum & Turcicum Wolfgangi Drechleri, imprimé pour la première fois l'an 1550. & en dernier lieu à Leipzig l'an 1689. N'est-ce pas une honte à l'homme que l'on ait si mal observé l'année où naquit un faux Prophete, qui fit tant parler de lui pendant sa vie, & qui est devenu l'idole de tant de peuples après sa mort?

(C) Ni sur l'état de sa famille. ] Une infinité d'Auteurs ont écrit que ce faux Prophete étoit d'une basse naissance, & que son père étoit Payen, & sa mere Juive. Mahometis (k) Arabis vitam qui descripserunt multi fuerunt qui est non uno modo illius res tradunt, in eo tamen conveniunt omnes quod eum à plebeo vilique genere ortum pauperibus parentibus, patre Ethnuc, ma-

tre Judæa affirmant. Mr. Moreri a suivi ce sentiment, qui est peu conforme aux Auteurs Arabes: ils ne pretendent pas que le pere de Mahomet fût riche, mais ils soutiennent qu'il étoit de grande naissance, & que la tribu des Coréichites à laquelle il appartenoit, surpassoit en rang & en dignité toutes les autres tribus Arabes (l). Iha Calican Auteur Arabe dit expressément qu'Emine étoit de cette tribu, & cela est fort vraisemblable, veu que les Arabes gardent encore aujourd'hui fort exactement la coutume de se marier (m) avec des femmes de leur tribu.

(D) Chadighe devint amoureuse de Mahomet . . . & l'épousa. ] Quelques-uns disent qu'il se servit de sortilèges pour se faire aimer de cette femme, (n) mais d'autres prétendent qu'il n'eut besoin que de sa jeunesse, & de la vigueur naturelle qui étoit fort surprenante, comme on le verra ci-dessous. Monfr. Chevreau dit une chose que la plupart des Ecrivains ne disent pas, c'est que cette femme étoit mariée, lors in Ecclesia que Mahomet servoit chez elle. Il (o) fut vendu ou confié à Abdmonophi, le plus riche marchand des Ismaélites. Outre qu'il rendit à ce marchand d'excellents services, il donna dans la vue de sa femme Chadighe: & le Facteur avoit peut-être des qualités qui manquoient au maître. Si l'on s'en raporte à quelques Auteurs, il avoit la taille ramassée, & méd ocre; la tête grosse; le visage brun; la couleur vive; le regard modeste; l'air noble; le corps libre & dégagé; l'abord civil; la conversation insinuante; l'esprit fin & subtil; étoit éloquent, robuste, & méprisoit ordinairement les dangers que craignent les autres. Voici un passage qui temoigne ce que j'ai dit de ses sortilèges. Tum (p) verò animi æquè ac corporis doctus . . . ornatus, Chædæm heram suam in sui primum convertit amorem triop. cons. praestigis illud factum scribit Zonaras (q), habitum enim pro mago testantur Richardus in Confessione Alcorani, & non pauca Alcorani Azoaræ) cujus potius matrimonio, (r) & cum ea divitiis amplissimis, (s) ingentia moliri cepit, & est, ibid. ampliarum regionum Imperium tantum non deglutire.

(E) Il fit croire à sa femme, qu'il ne tomboit dans ces convulsions. ] Il avoit 40. ans lors qu'il commença à s'ériger en Prophete, & il voulut que sa femme fût sa première Proclayte. Uxor (t) sua primus, (v) adjutus Mona-

cause qu'il ne pouvoit soutenir la vuë de l'Ange Gabriel, qui lui venoit annoncer de la part de Dieu plusieurs choses concernant la Religion. Chadighe ou trompée, ou feignant de l'être, s'en alloit dire \* de maison en maison que son mari étoit Prophete, & par ce moyen elle tâchoit de lui procurer des sectateurs. Son valet & quelques autres personnes qu'il suborna travaillerent à la même chose, & cela avec tant de succès, que les Magistrats de la Meque craignirent une sedition. Afin donc de prévenir les desordres que la naissance d'une secte a coutume de produire, ils resolurent de se desfaire de Mahomet. Il en fut averti, & il prit la fuite. Le tems de cette évafion est l'Epoque (F) des Mahometans, & c'est de là qu'ils comptent les années de l'Hegire. Il se retira à Medine accompagné de peu de gens; mais il y fut joint bien-tôt après par plusieurs de ses disciples. Il ne tarda gueres à faire éclater le dessein qu'il avoit pris d'établir sa Religion par les armes. Il donna son † grand étendard à son oncle Hamza, & l'envoya en party avec trente hommes. Cette premiere tentative n'eut aucun succès. La seconde fut très-heureuse: il chargea avec 319. hommes une Caravane d'environ mille Koreischites, & la batit. Le burin fut considerable. Il perdit quatorze hommes, qui ont été honorablement placez au (G) Martyrologe Mahometan. Après plusieurs combats bien plus importants, il se rendit maître de la Meque par l'an 8. de l'Hegire †. Il mourut 3. ans après à Medine, à l'âge de 63. ans selon quelques Historiens †. Il n'est pas aisé de favoir le vrai detail de ses actions; car si les Ecrivains de sa secte ont inventé mille fables pour l'honorer, il n'y a point d'apparence que

\* Voyez la remarque E.

† Hottinger, ubi supra pag. 269. ex Elmascino.

† Id. pag. 271.

† Id. ibid. p. 273. ex Elmascino & Astrucide.

(a) Ceterum illius Bizantinorum operâ, sicut persuasit revelationes, Gabrielem Angelum à DEO missum secum colloqui fingens; & de diversis ad religionem spectantibus rebus monere ac instruere, cujus aspectum quod ferre nequiverit, se oborta ex metu vertigine, collabi, & humi procumbere; hæc autem ratione comitalium morbum quo vexabatur, callide excusabat (a). Illa verò Chadiga circum cursitare, maritum suum cum Prophetam depradicare, in eundemque citarem alias gentiles suas pertrahere, pariri (b) etiam inuere fungente servo Zeido, aliisque, (c) quos auro corruerat Muhammed. S'il voulut commencer par la seduction de sa femme, ce ne fut pas dans la vuë de se servir de l'artifice de presque tous les Novateurs. Ils affectent d'avoir des devotes, & d'employer les intrigues & le zèle de quelques femmes pour réussir dans leur dessein. Mahomet, comme on le verra ci-dessous (d), negligea ce stratagème. Il eut des femmes & des concubines en fort grand nombre, mais ce fut pour l'usage naturel, pour le remede de son incontinence, pour le plaisir venerien, en un mot, & non pas pour la propagation de sa foi. Il ne gagna point l'affection de ses épouses, ce furent elles, dit-on (e), qui lui ôterent la vie. Il leur étoit infidèle, & il les battoit; & il fit même une loi qui permettoit aux maris de battre leurs femmes, quand cela seroit nécessaire. Il allegua cet édit lors qu'il eut batu l'une des femmes, & qu'il eut vu que les autres en murmuroient; & de peur que cette raison ne fust pas à les apaiser, il y joignit un plaifant sophisme, un distinguo ridicule. Je ne l'ai pas battu, dit-il, entant qu'elle est mon épouse, mais entant que c'est une très-méchante vieille. Licentiam (f) verberandarum uxorum, ex proprio dabit exemplo, nam quum aliquando diris excepisset mulierum suarum aliquam, & cetera indignarentur, ipse cum legis patrocinio usus fuit, tum tali distinctione: quod illum verberasset, non (g) quatenus uxor ejus, sed quod execranda esset verberata.

(b) Ceterum illius Bizantinorum operâ, sicut persuasit revelationes, Gabrielem Angelum à DEO missum secum colloqui fingens; & de diversis ad religionem spectantibus rebus monere ac instruere, cujus aspectum quod ferre nequiverit, se oborta ex metu vertigine, collabi, & humi procumbere; hæc autem ratione comitalium morbum quo vexabatur, callide excusabat (a). Illa verò Chadiga circum cursitare, maritum suum cum Prophetam depradicare, in eundemque citarem alias gentiles suas pertrahere, pariri (b) etiam inuere fungente servo Zeido, aliisque, (c) quos auro corruerat Muhammed.

(c) Dans la remarque D.

(d) Mahomedes... dolo suorum uxorum perit anno Heraclii 12. Christi 622. Joannes Cluverius, Historiarum totius mundi epitome, in Heraclo, p. m. 346. Il cite Pritius Dicit lib. 18. Illeph.

(e) Hocnateb, Summe controvers. pag. 162.

(f) L'Époque des Mahometans.] Ils la nomment Hegire. Ce mot

signifie fuite; mais afin que leur époque portât un nom honorable, ils affectèrent de prendre ce mot dans un sens particulier (g), je veux dire pour un acte de religion, qui fait que l'on quitte la patrie, & que l'on cede à la violence des persecuteurs de la foi. Les Koreischites regardent Mahomet comme un seditieux, & comme un impie qui s'enfuyoit afin d'éviter le juste supplice qu'on lui préparoit. Lui au contraire & les compagnons de son exil, prétendirent être de Saints Pelerins, & des fugitifs pour la religion, & pour la cause du vrai Dieu. Il y avoit déjà long tems que Mahomet faisoit le Prophete, lors qu'il abandonna sa patrie, & il avoit passé bien des jours dans une caverne pour preparer ses propheties. (h) Quod autem seditionem hinc metuerent Meccani, præveniendum his censiere motibus novis, ut ubi Muhammedaque seditionis, sub religionis prætextu mota, accusatum, convictum & condemnatum è medio tollere constituerant, nisi Muhammed de periculo admonitis solum ac civitatem vertisset, quod anno ætatis ipsius quinquagesimo quarto contigit, cum jam 15. per annos Pseudopropheticam in spelunca Garberû (nisi Numa cum Egeria) prope Meccam, in qua multos ad crepusculum usque delinuerat soles, (i) partim consilisset, partim in vulgus sparsisset. Cette fuite tombe (k) au 16. de Juillet 622.

(g) Au martyrologe Mahometan.] Ce sont de plaifans martyrs, que des gens qui sont tuez au pillage d'une riche caravane, & en faisant le metier de Mikelet, & de Bandi. Elmascin rapporte que Mahomet ne fit cette course que pour piller cette caravane. Audiverit (l) autem Abusophianum filium Harethi in Syriam cum magna caravana Koreischitarum opibus onusta contendere. EGRESSUS IGITUR EST EAS DIREPTUM... Vicerunt Mussimini occidentes insidelium 700. totidemque capientes. Ex Mussiminis vero tanquam Martyres occuberunt 14. Les Auteurs Arabes ont fort loüé ce combat: l'Alcoran même en fait mention plus d'une fois, comme d'une affaire où Dieu & ses Anges protegerent merveilleusement la bonne cause.

(g) Hottinger, ubi supra pag. 261.

(h) Schultze, ut ubi supra.

(i) Joh. Anreæ l. 1. p. 17.

(k) Hottinger, ubi supra pag. 262.

(l) Elmascino, ubi supra pag. 269.

(m) Voyez Hottinger ibid. pag. 269. 270.

que ses adverſaires ayent fait ſcrupule de debiter des menſonges contre lui. C'eſt une choſe bien notable qu'il diſoit lui-même (H) qu'il ne faisoit point de miracles, & cependant ſes ſectateurs lui en attribuent beaucoup. Ils pretendent même que

(H) Il diſoit lui-même qu'il ne faisoit point de miracles, & cependant ſes ſectateurs. } Grocius ſ'eſt ſervi de cet aveu pour combattre le Mahometiſme, après avoir obſervé que Mahomet ne nie point les miracles de J E S U S C H R I S T. *Jefus (a) viſum cecis, claudis grefſum, agrotis ſumtatem dedit, imo ſatente Mahomete, etiam vitam mortuis. Mahometus (b) ſe miſum ait non cum miraculis, ſed cum armis. Secuti tamen ſunt, qui ei & miracula attribuerent, at qualis? Nempe que aut arte humana facile poſſunt effectui reddi, ut de columba ad aurem ad-volante: aut quorum nulli ſunt teſtes, ut de camelo noctu ei locuto: aut qua ſui abſurditate reſelluntur, (c) ut de magna Lune parte in manicum ipſius deſepta, & ab ipſo remiſſa ad reddendam ſideri rotunditatem. Je m'étonne que Mr. Simon ait oublié le beau miracle dont Grocius vient de nous parler, certe portion de la Lune qui étoit tombée dans la manche de Mahomet, & que Mahomet renvoyoit au ciel, afin que cet aſtre ne perdît rien de ſa rondeur.*

(a) Grocius de veritate Religionis Chriſtiane l. 6. pag. m. 202. Il cite AZOARA l. v. XLI.

(b) Grocius cite AZOARA l. III. XVI. XXX. LXXI.

(c) AZOARA l. XV. Vide latus hanc fabulam ex epite Cera-mur, apud Cantacuzenum Oratione in Mahometem n. 23.

(d) Simon Histoire Critique de la creance des nations du Levant chap. 15. p. 107.

(e) Augustinus Pfeifferus dans le 7. vol. de la Biblioth. uni-verſelle. Le livre dont l'extrait ſe trouve dans ce volume eſt intitulé Theologie Juidaïque, ou l'attaque Muhammediciæ principiæ ſubſiſta & fructus peſſi-lentes.

ne vouloit rien manger qu'il ne le lui donnât de ſa propre main. Mr. Pfeiffer reconoit que les Arabes n'ont jamais rien écrit de pareil, & que ce ſont des productions du zèle dé-reglé de quelques Chrétiens contre cet im-poſteur.

Ne pourrions nous pas représenter à Monsieur Pfeiffer que les Chrétiens en ont uſé à l'égard des Mahometans, comme ceux de la Religion en uſent à l'égard des Catholiques? Il y a dans quelques Legendaires pluſieurs miracles, dont les Auteurs graves de la Communion Romaine ne parlent jamais, ou même dont ils ſe moquent. S'enſuit-il que les Proteſtans ſoient des calomniateurs, ou des Ecrivains transportez de trop de zèle, lors qu'ils reprochent aux Catholiques l'abſurdité de tels miracles? Pourquoi ne dirions nous pas que les Chrétiens qui ont raillé les Mahometans, ſont des miracles qu'on ne trouve point aujourd'hui dans les Ecrivains Arabes, avoient lu quelques Auteurs de neant qui s'étoient donné l'eſſor en l'honneur du faux Prophete, comme ſont nos Legendaires en l'honneur des Saints? Si l'on ne trouve pas dans les Auteurs graves tout ce que Monſ. Chevreau va nous dire, on le trouve peut-être dans des Ecrivains de mauvais alloi; & ſemblables à ceux qui publient les petits livrets couverts de bleu que les Colporteurs vendent dans les ruës. Laiſſons parler Mr. Chevreau.

Quant (f) les Co-reuſchites de la Mecque (g) l'eurent prie de ſa-re un miracle pour faire connoître ce qu'il étoit, il diviſa la Lune en deux pieces entre les-elles deux arbres, ils ſe joignirent pour aller à lui, & ſe ſeparerent en ſe retirant, par le com-mandement qu'il leur en fit. Dans tous les endroits où il paſſoit, il n'y avoit ni arbre ni pierre, qui ne le ſaluât avec reſpect, & qui ne lui dit; La paix ſoit ſur vous, Apôtre de Dieu. Il faiſoit ſortir d'entre ſes deux doigts des fontaines, qui dans la pluſ grande ſecherelle, fournifſoient de l'eau à tous ſes ſoldats, & à toutes les bêtes de charge de ſon Armée, qui étoit nombrée. Avec un Chevreau & quatre petites meſures d'orge, il contenta la faim de quatre-vingt hommes; en nourrit un plus grand nombre, avec quelques pains: & une autrefois raſſiſſa geneſalement toutes ſes troupes avec peu de Dattes qu'une jeune fille lui avoit portées dans ſa main. Un tronc de palmier, devant lequel il avoit accoutumé de prier Dieu, eut une ſi grande paſſion pour lui, qu'en ſon abſence on l'enten-dit crier plus haut qu'un chameau, & ne cria plus dès le moment qu'il s'en approcha. . . . S'il faloit compter ſes miracles, on en compteroit juſques à mille, ſelon quelques-uns; juſques à trois mille, ſelon quelques autres.

(f) Chevreau, Hiſt. du Monde liv. 5. tom. 3. p. 8.

(g) C'est-à-dire Mahomet.

Je ne voudrois pas nier qu'à certains égards le zèle de nos diſputeurs ne ſoit injuſte; car ſ'ils ſe ſervent des extravagances d'un Legendaire Mahometan, pour rendre odieux ou ridicule Mahomet même, ils violent l'équité que l'on doit à tout le monde, aux plus mechans

La naissance fut (I) accompagnée de circonstances si miraculeuses, qu'on n'en sauroit être assez étonné. Il y a des gens qui s'imaginent qu'il a pu (K) croire ce qu'il disoit, & qui desaprovent que l'on debite qu'il n'attira tant de sectateurs,

comme aux gens de bien. Il ne faut jamais imputer aux gens ce qu'ils n'ont point fait, & par conséquent il n'est point permis d'argumenter contre Mahomet en vertu des rêveries que ses sectateurs content de lui, s'il n'est pas vrai qu'il les ait lui-même débitées. Il sera assez chargé quand même on ne lui fera porter que ses propres fautes, sans le rendre responsable des sottises, qu'un zèle indiscret & romanesque a fait couler de la plume de ses disciples.

(I) *Que sa naissance fut accompagnée de circonstances si miraculeuses.* Pourvu (a) qu'on en croye quelques Arabes, voici les miracles qui précéderent, ou qui accompagnerent la naissance de Mahomet, & qui donnerent de l'étonnement à tout le monde. *Emine porta sans inquiétude dans son ventre, ce nouveau Prophete. Elle accoucha de lui sans douleur; & il tomba, quand il vint au monde, le visage contre terre, pour honorer Dieu. En se relevant & haussant la tête, il s'écria; Qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, qui l'avoit choisi pour son Envoyé. Il naquit Circoncis, ce que la plus part des Juifs croyent d'Adam, de Moïse, de Joseph, & de David: & les demons furent tous alors chassés du Ciel. Sa nourrice Halma, ou la debonnaire, qui n'avoit point de lait dans son sein, en eut quand elle s'offrit au nouveau né. Quatre voix furent entendues aux quatre coins de la Caabah, & en publièrent les merveilles. Le feu des Perses, qui avoit toujours éclairé, s'éteignit. Un Palmier sec poussa des feuilles & du fruit. Des sages-femmes d'une beauté extraordinaire, se trouverent là sans y avoir été appelées: & il y eut même des oiseaux qui avoient pour bec, des Facines, dont l'éclat brilloit depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.* Il n'y a rien de plus ridicule que ce qu'on veut qu'ayent fait les Anges gardiens de Mahomet. Ils (b) le transportèrent sur une montagne, & ils lui fendirent le ventre, ils lui laverent si bien les boyaux qu'ils les rendirent plus blancs que la neige, ils lui ouvrirent la poitrine, & lui ôtèrent du cœur le grain noir, ou la goutte noire qui est une semence diabolique, qui tourmente tous les autres hommes; ils lui firent tout cela sans qu'il sentit aucune douleur, & ayant été ainsi lavé & nettoyé au dedans du corps, il s'en retourna de lui-même au logis. Notez qu'il n'avoit alors que quatre ans.

(K) *Qu'il a pu croire ce qu'il disoit.* Voici leur raisonnement. Tous les Chrétiens demeurent d'accord que le Diable est le vrai auteur du Mahometisme, & qu'il ne s'est servi de Mahomet que comme d'un instrument pour établir dans le monde une fausse religion. Il faut donc dire que Mahomet fut livré au Diable par la providence de Dieu, & que le pouvoir que Dieu donna au Demon sur ce miserable fut beaucoup moins limité que celui qu'il eut sur Job; car Dieu ne permit point au Demon de pervertir l'ame de Job, comme il lui permit de se servir de l'ame de Mahomet pour tromper les hommes. Avec un si grand em-

pire qui de l'aveu de tous les Chrétiens a été cause que le Demon a poussé ce personnage à dogmatiser, n'a-t-il pas pu lui persuader que Dieu l'avoit établi Prophete? Il aura pu lui inspirer le vaste dessein d'établir une religion; il aura pu lui communiquer l'envie de se donner mille peines pour tromper le monde, & il n'aura pas pu le seduire? Quelle raison peut-on avoir d'admettre l'un, & de nier l'autre? Est-il plus difficile de pousser la volonté à de grans desseins, malgré les lumieres opposées de l'entendement, que de tromper l'entendement par une fausse persuasion, ou que d'incliner la volonté vers une fausse lumiere, en sorte qu'elle y acquiesce comme à une vraie revelation? J'avoue que l'une de ces deux choses ne me semble pas plus difficile que l'autre. Mais si le Demon a pu seduire Mahomet, n'est-il pas très-vraisemblable qu'il l'a seduit effectivement? Cet homme étoit plus propre à executer les desseins du Diable, s'il étoit persuadé, que ne l'étoit pas. On ne sauroit me nier cela; car toutes choses étant égales d'ailleurs, il est manifeste qu'un homme qui croit bien faire sera toujours plus actif, & plus empressé qu'un homme qui croit mal faire. Il faut donc dire que le Demon se conduisant avec une extrême habileté dans l'execution de ses projets, n'a point oublié la roué la plus necessaire à sa machine, ou la plus capable d'en augmenter le mouvement: c'est-à-dire qu'il a seduit ce faux Prophete. S'il l'a pu, il l'a voulu, & s'il la voulu, il l'a fait, or on a prouvé ci-dessus qu'il l'a pu faire. Ajoutez à cela, disent ces Messieurs, que l'Alcoran est l'Ouvrage d'un fanatique; tout y sent le desordre, & la confusion, c'est un cahos

(c) de pensées mal accordantes. Un Comedien auroit mieux rangé ses doctrines: un Comedien auroit eu plus de justesse. Et qu'on ne dise pas que le Demon ne lui auroit point persuadé de combattre l'idolâtrie, ni de tant recommander l'amour du vrai Dieu, & la vertu: cela prouve trop, on en pourroit conclure que Mahomet n'a point été son instrument. Outre que nous pouvons dire 1. qu'il lui suffisoit d'opposer au Christianisme une fausse religion, encore qu'elle tendit à la ruine du Paganisme: 2. qu'il n'est pas possible de faire accroire que l'on vient de la part de Dieu (d), si l'on ne produit de beaux dogmes de Morale. Il ne serviroit de rien de dire que ce faux Prophete se vante d'avoir un commerce avec l'Ange Gabriel; car puis que l'Ecriture nous apprend que le Demon se transfigure en Ange de lumiere, ne-pouvons-nous pas pretendre qu'il s'est présenté à Mahomet sous le nom, & sous la figure de l'Ange Gabriel? Mais Mahomet faisoit accroire que cet Ange lui venoit parler à l'oreille sous la figure d'un pigeon, or c'étoit un vrai pigeon que Mahomet avoit dressé à lui venir bequeter l'oreille. Nous verrons bien-tôt que (e) c'est un conte, dont les Arabes ne font aucune mention. Le celebre Gisbert Voetius ne doute point que Mahomet n'ait été un Enthousiaste, & même un Energumene: voici ses paroles, on y verra

(a) Chetivreau ibid. p. 7. Voyez aussi l'histoire de Mahomet, & qui donnerent de l'étonnement à tout le monde. Emine porta sans inquiétude dans son ventre, ce nouveau Prophete. Elle accoucha de lui sans douleur; & il tomba, quand il vint au monde, le visage contre terre, pour honorer Dieu. En se relevant & haussant la tête, il s'écria; Qu'il n'y avoit qu'un seul Dieu, qui l'avoit choisi pour son Envoyé. Il naquit Circoncis, ce que la plus part des Juifs croyent d'Adam, de Moïse, de Joseph, & de David: & les demons furent tous alors chassés du Ciel. Sa nourrice Halma, ou la debonnaire, qui n'avoit point de lait dans son sein, en eut quand elle s'offrit au nouveau né. Quatre voix furent entendues aux quatre coins de la Caabah, & en publièrent les merveilles. Le feu des Perses, qui avoit toujours éclairé, s'éteignit. Un Palmier sec poussa des feuilles & du fruit. Des sages-femmes d'une beauté extraordinaire, se trouverent là sans y avoir été appelées: & il y eut même des oiseaux qui avoient pour bec, des Facines, dont l'éclat brilloit depuis l'Orient jusqu'à l'Occident.

(b) Hoornbeek ibid. p. 78. Il cite Joh. Andriam Confess. secta Muhammed. cap. 1. & Alkoranam Germanicum cap. 4.

(c) Rudis indigesta que molles Nec quicquam pondus iners, conflagaque eodem Non bene juncturam discordia femina rerum. Ovidius, Metam. l. 1.

(d) Voyez les Pensées diverses sur les Comètes, n. 190.

(e) Dans la remarque V.

tateurs, qu'à cause que sa Morale s'accommodoit à la (L) corruption du cœur, & parce qu'il promettoit aux hommes un (M) Paradis sensuel. La principale cause

d'autres gens qui en ont jugé de la sorte. Non (a) video cur hoc negandum sit (epilepsia, & maniacis delirius aut entusiasmis diabolicis Muhammedi adfuisse emergema?) si vitam & actiones ejus intueamur, Et exerte de illo probat Johannes Andreas Maurus in Confusione sectæ Mahometicæ cap. 1. enim à Meccanis civibus pro saturo & obfesso, & à propriâ uxore pro Phrenetico & à Satana tentationibus deluso fuisse habitum. Idem ibid. & Philippus Guadagnolo in apologia contra Achmedum Alabadin c. 10. scet. 1. ex libris Saracenicis Agar & Assifa probant eum ex vita eremitica, & nimio jejunio factum fuisse insomnem & furiosum, & in spelunca commorantem audisse voces & sermones, loquentem autem neminem vidisse. Ita cum furiosis & demoniacis Emhustafis, ac prophetis Monasteriensibus quos patrum nostrorum atas vidit, in eo comparari posse.

Quelque specieuses que puissent être ces raisons, j'aime mieux croire comme l'on fait communément que Mahomet a été un imposteur; car outre ce que je dirai (b) ailleurs, ses manières insinuantes, & son adresse à s'acquérir des amis, témoignent qu'il ne se servoit de la religion que comme d'un expédient de s'agrandir. (c) Facetus moribus, voce suavi, visitandi & excipendi vices talionis lege suis reddens, pauperes numerans, magnates honorans, converfians cum junioribus, petentem à se aliquid repulset nunquam abigens, aut sermone facili non excipiens. Un vrai fanatique eût-il jamais un tel caractère? entend-il si bien son monde? Un homme qui auroit cru pendant quelque-tems que Dieu lui envoie son Ange pour lui reveler la véritable religion, ne se desabuseroit-il pas en éprouvant qu'il ne peut justifier sa mission par aucun miracle? Or voilà l'état où Mahomet se trouva réduit. Les Koreïschites lui offroient d'embrasser la nouvelle religion pourveu qu'il fit des miracles; mais jamais il n'eut la hardiesse de leur en promettre: il s'aida subtilement leur proposition, tantôt en disant que les miracles n'étoient plus nécessaires, tantôt en les renvoyant à l'excellence de l'Alcoran (d). N'y avoit-il point là de quoi se convaincre soi-même, que l'on n'étoit pas appelé de Dieu extraordinairement pour fonder une nouvelle religion? Voyez la remarque N à la fin.

(L) Que sa Morale s'accommodoit à la corruption du cœur. Sur ce point-ci je ne doute pas que les personnes dont je parle dans la remarque précédente ne soient mieux fondées, que quant à la prétendue bonne foi de Mahomet. Je ne voy point que ce faux Prophète ait derogé (e) à la Morale de l'Evangile, & je voy au contraire qu'à l'égard des ceremonies il aggrave notablement le joug des Chrétiens. Il ordonne la circoncision, qui pour les adultes est une chose bien dure: il veut qu'on s'abstienne de certaines viandes; c'est une servitude qui n'accorde gueres les gens du monde: il interdit l'usage du vin, or c'est un précepte qui à la verité n'est pas aussi rude pour les peuples Africains, que pour les nations septentrionales, & qui à coup sûr eût fait échouer les Wil-

librods, & les Bonifaces: mais néanmoins il est incommode dans tous les pais où il croit du vin; & l'on fait par l'ancienne histoire & par la moderne, que cette liqueur ne plaisoit pas aux Orientaux. Outre cela Mahomet impose des jûnes, & des lavemens très-importuns, & une assidue aux prières qui est bien penible. Il veut qu'on fasse des pelerinages: en un mot vous n'avez qu'à considerer les quarante Aphorismes (f) de sa Morale, vous y trouverez tout ce qui s'oppose le plus à la corruption du cœur; le précepte de la patience dans l'adversité, celui de ne point medire de son prochain, celui d'être charitable, celui de renoncer à la vanité, celui de ne faire tort à personne, & enfin celui qui est l'abregé de (g) la loi & des Prophetes, faites (h) à votre prochain ce que vous voudriez, qui vous fait.

C'est donc se faire illusion, que de pretendre que la loi de Mahomet ne s'est étendue avec tant de promptitude, que parce qu'elle étoit à l'homme le joug des bonnes œuvres, & des observances penibles, & qu'elle lui permettoit les mauvaises mœurs. Si je ne me trompe, les seules choses en quoi elle lâche le neau que l'Evangile a serré, sont le mariage, & la vengeance; car elle permet la polygamie, & de rendre le mal pour le mal: mais les Juifs & les Payens n'y gagnoient guere, ils étoient en possession d'un usage qui ne les génoit pas beaucoup à cet égard. Hottinger (i) nous donne une longue liste des Aphorismes moraux, ou des apophthegmes des Mahometans. On peut dire sans flater cette religion, que les plus excellents préceptes qu'on puisse donner à l'homme pour la pratique de la vertu, & pour la fuite du vice, sont contenus dans ces Aphorismes. Hottinger

(k) ne fait point difficulté de relever cette Morale au dessus de celle de plusieurs Moines. Mr. Simon n'a point parlé moins avantageusement de la religion Mahometane par rapport à la Morale. Elle consiste, dit-il, (l) à faire le bien, & à éviter le mal: c'est ce qui fait qu'ils examinent avec soin les vertus & les vices, & leurs Casuistes ne sont pas moins subtils que les nôtres. Après avoir rapporté quelques-uns de leurs principes touchant la nécessité de la foi, & la confiance en Dieu, & l'humilité, & la repentance &c. il ajoute (m): Je passe sous silence le reste de leur Morale, d'autant que ce que j'en ai rapporté suffit pour monstrer quelle elle est; & je puis assurer qu'elle n'est point si relâchée que celle de quelques Casuistes de vostre siecle. J'ajouteroi seulement, qu'ils ont quantité de beaux préceptes touchant les devoirs des particuliers envers leur prochain, où ils donnent mesme des regles de la civilité. Ils ont aussi escrit de la maniere dont on se doit comporter envers son Prince; & une de leurs maximes est, qu'il n'est jamais permis de le tuer, ni mesme d'en dire du mal sous pretexte qu'il est un Tyran.

(M) Qu'il promettoit aux hommes un Paradis sensuel. Il faut convenir que cette promesse pouvoit être un leurre pour les Payens, qui n'avoient que des idées confuses du bonheur de l'autre vie: mais je ne sai si elle étoit propre à

(f) Vous les trouverez dans Hottinger ib. p. 248. & seq.

(g) Evangelio de St. Mathieu chap. vii. v. 12.

(h) Si tantum bonæ feceris alii quicquid gratum esset, si tibi fieret. Hottinger. ib. p. 250.

(i) Hottinger. ubi supra pag. 315. & seq.

(k) Ipsi judicent adversarii ex illis que ex Arabum nunc monumentis afferemus. Nonne minus fere & virtutum studium & victorium odium præ se ferant Muhammedanicorum Pontificiorum religio. Id. p. 314.

(l) Histoire Critique du Levant, p. 173.

(m) Ibid. p. 175.

(a) Voyez Dissertat. 10. 1. pag. 1057. 1058.

(b) Dans la remarque T, à la fin.

(c) Elmacin, apud Hottinger. p. 241.

(d) Voyez Hottinger ubi supra p. 302. 303.

(e) Voyez Hottinger Historia Oriental. p. 247. & seq.

caufe de fes progrès fut fans doute le party qu'il prit de contraindre par les armes

tenter les Juifs, & je ne croi pas qu'elle ait pu rien operer fur les Chrétiens; & cependant conbient ne fit tomber dans l'apoftatie? Je veux qu'il faille prendre à la lettre ce qu'il difoit des voluptez de fon Paradis, (a) que chacun y auroit

(a) Che-  
vreaux ubi  
supra pag.  
14. Voyez  
les remar-  
ques de  
GG.

la force de cent hommes pour se satisfaire entiere-  
ment avec les femmes, aussi bien que pour boire  
& pour manger, cela ne blânceroit point l'idée  
que l'Ecriture nous donne du bonheur de l'autre  
vie: car elle en parle (b) comme d'un état  
dont les delices surpassent tout ce que les yeux  
ont vu, tout ce que les oreilles ont ouï, &  
tout ce qui peut monter au cœur de l'homme.  
Dès qu'on ajoûte foi à l'Ecriture, on se repre-  
sente le bonheur du Paradis comme quelque  
chose qui surpasse l'imagination, on n'y donne  
point de bornes. Tâchez de vous fixer à  
quelque idée, vous n'en venez point à bout,  
vos esperances vous portent plus haut, elles  
s'élancent au delà de toutes bornes. Mahomet  
ne vous laisse point cette liberté, il vous renferme  
dans de certaines limites; il multiplie  
cent fois les plaisirs que vous avez éprouvez, &  
vous laisse là. Qu'est-ce que cent fois en com-  
paraison d'un nombre ou l'on ne trouve jamais  
le dernier terme? Mais dira-t-on l'Ecriture ne  
vous parle que de plaisir en general, & si elle  
se fert d'une image corporelle, si elle (c) promet

(c) Eseau-  
me 26. v.  
9. Voyez  
Gassius  
Ethice  
lib. 1. c. 2.  
p. m. 679.  
qui s'atta-  
chant à la  
force de  
l'hebreu  
rapporte  
ainsi ce  
passage:  
Inebria-  
buntur ab  
ubertate  
domus  
tux, &  
de turren-  
te volu-  
ptatis tux  
potabilis  
co.

\* Prenez  
garde à la  
nois mar-  
gnole de  
la colonne  
s'ouvrante.

que l'on sera rassasié de la graisse de la  
maison de Dieu, que l'on sera abbuve au fleuve  
de ses delices, vous êtes avertis tout aussi-tôt  
que ce sont des metaphores, qui cachent un  
plaisir spirituel. Ceci ne touche pas les ames  
mondaines, comme si on leur promettoit les  
plaisirs des sens. Je repons que les ames les  
plus plongées dans la matiere prefereront tou-  
jours le Paradis de l'Evangile à celui de Maho-  
met, pourveu qu'elles ajoûtent foi historique-  
ment aux descriptions de la vision beatifique,  
quand même elles ajoûtent la même foi à  
l'Alcoran\*. Je m'explique par cette supposition.  
Représentons-nous deux Predicateurs l'un Chre-  
tien, & l'autre Mahometan qui prêchent de-  
vant des Payens. Chacun tâche de les attirer  
à soi par l'étalage des joyes du Paradis: le Ma-  
hometan promet des festins, & de belles fem-  
mes: & pour mieux toucher ses auditeurs, il  
leur dit qu'en l'autre monde les plaisirs des sens  
seront cent fois plus delicieux qu'ils ne le sont  
dans celui ci. Le Chretien declare que les joyes  
du Paradis ne consisteront ni à manger, ni à  
boire, ni dans l'union des deux sexes; mais  
qu'elles seront si vives, que l'imagination d'au-  
cun homme n'est capable d'y atteindre, & que  
tout ce que l'on se peut figurer en multipliant  
cent fois, mille fois, cent mille fois &c. les  
plaisirs de cette vie, n'est rien en comparaison du  
bonheur que Dieu communique à l'ame en se  
faisant voir à elle face à face &c. N'est-il pas  
vrai que les auditeurs les plus impudiques &  
les plus gourmands, aimeront mieux suivre le  
Predicateur Chretien que l'autre, quand même  
on supposeroit qu'ils ajoûtent auant de foi aux  
promesses du Mahometan, qu'aux promesses du  
Chretien? Ils seroient sans doute ce que l'on  
voit faire à un soldat, qui fait les offres de deux  
Capitaines dont chacun leve du monde. Quoi

qu'il se persuade qu'ils sont tous deux bien sin-  
ceres, c'est-à-dire, qu'ils donne ont tout ce  
qu'ils promettent, il ne laisse pas de s'emôler  
sous celui qui offre le plus. Tout de même  
ces Payens prefereroient le Paradis de l'Evangile  
à celui de Mahomet, quand même ils seroient  
persuadez que l'un & l'autre de ces deux Predi-  
cateurs seroit trouver à ses disciples la recom-  
pense qu'il auroit promise\*. Car il ne faut pas  
s'imaginer qu'un voluptueux aime les plaisirs des  
sens, uniquement parce qu'ils decoulent de cer-  
te source; il les aime tout également s'ils ve-  
noient d'ailleurs. Faites lui trouver plus de  
plaisir à humer l'air dans une caverne, qu'à  
manger de bons ragotés, il quittera de bon  
cœur les meilleurs repas pour aller dans cette  
caverne †. Faites lui trouver plus de plaisir à  
examiner un problème geometrique, qu'à jouir  
d'une belle femme, il quittera volontiers cette  
belle femme pour ce problème, & par consé-  
quent on seroit deraisnable, si l'on supposoit  
qu'un Mahometan entraînoit après lui tous  
les auditeurs voluptueux; car puis qu'ils n'ai-  
ment les plaisirs des sens que parce qu'ils n'en  
trouvent point de meilleurs, il est clair qu'ils  
y renonceroient sans aucune peine pour jouir  
d'un bonheur encore plus grand. Que m'im-  
porte, diroient-ils, que le Paradis des Chrétiens  
ne fournisse pas les plaisirs de la bonne chere,  
la jouissance des belles femmes &c. puis qu'il  
fournit d'autres plaisirs qui surpassent infinie-  
ment tout ce que les voluptez de la terre ont  
de plus sensible. Gardons nous donc bien de  
croire que les esperances que Mahomet a don-  
nées du bonheur de l'autre vie, ayent attiré à  
sa secte les Chrétiens qui s'y engagerent. Di-  
sons à-peu-près la même chose à l'égard des  
Juifs; car il paroît par plusieurs Pseaumes de  
David qu'ils se faisoient une idée merveilleuse  
du bonheur de l'autre vie. Les Payens étoient  
plus aises à leurrir, à cause que leur religion les  
laissoit dans des tenebres fort épaisses sur le de-  
tail des joyes du Paradis: mais ne tient-il qu'à  
dire aux gens qu'après cette vie ils jouiront des  
voluptez sensuelles avec beaucoup plus de satis-  
faction que dans ce monde? Et qui êtes vous,  
d'entanderoit-on, qui nous promettez cela?  
qui vous l'a dit? d'où le savez-vous? Il faut  
donc supposer avant toutes choses que Mahomet,  
indépendamment des promesses de son Paradis,  
s'est établi sur le pied d'un grand Prophete; &  
qu'avant que de se laisser prendre à l'apais de  
ces voluptez, on a été persuade qu'il avoit une  
mission celeste pour l'établissement de la vraye  
foi. Ainsi les progrès de cette secte n'ont point  
eu pour cause les promesses d'un Paradis sen-  
suel; car ceux qui ne le croyoient pas envoyé  
de Dieu, ne tenoient nul compte de ses pro-  
messes, & ceux qui le croyoient un vrai Pro-  
phete n'auroient pas laissé de le suivre, encore  
qu'il ne leur eût promis qu'un bonheur spiri-  
tuel après cette vie. Ne donnons point lieu  
aux libertins de retorquer cette objection con-  
tre l'Evangile, comme s'il n'avoit eu tant d'ef-  
ficace pour convertir les Payens, qu'à cause qu'il  
leur promettoit un Paradis, ou une felicité qui  
surpasse infiniment tout ce que l'on peut ima-  
giner de delicieux. En particulier absténon-

\* Ceci se  
doit enten-  
dre en  
mettant à  
part la  
doctrine de  
la grace,  
selon la-  
quelle il  
faut dire  
que c'est  
par un don  
de Dieu, &  
par la fa-  
veur du  
St. Esprit  
que l'on  
choisit la  
vraye Egli-  
se. Nous  
parlons ici  
selon la  
supposition  
où l'on ne  
considere  
que les  
moyens  
ou d'a-  
mour pro-  
pre, qui de-  
terminent  
seroient les  
gens au  
choix d'une  
religion.

† Trahit  
sua quem-  
que vo-  
luptas.  
Virgil.  
eclog. 2.  
v. 65.

mes (N) à se foumettre à sa Religion, ceux qui ne le faisoient pas volontairement. Par là nous conservons à la Religion (O) Chretienne l'une des preuves de sa divinité: c'est celle qui est tirée de la prompte propagation par toute la terre

(b) Droits des deux Souverains RC: p. 280. Il dit p. 297.

(a) Dans le chapitre 21.

nous des railleries qui seroient fondées sur l'or & les pierreries, & sur tels autres ornemens du Paradis de Mahomet; car vous trouvez de telles choses, & autant d'espèces de pierres precieuses, que dans la boutique du plus fameux Jouiillier, dans la description que l'Apocalypse (a) nous donne du Paradis. Et qu'on ne me dise pas qu'une ame charnelle & brutale croit plutôt les plaisirs grossiers que les plaisirs spirituels, car s'il y a des choses qui lui paroissent incroyables c'est principalement la resurrection: de sorte que si Mahomet a pu lui persuader la resurrection, un Chretien lui eût pu persuader les joyes spirituelles de l'autre monde.

(N) De contraindre par les armes à se soumettre à sa religion. Il ne faut point chercher ailleurs la cause de ses progrès; nous l'avons ici toute entiere. Je ne nie point que les divisions de l'Eglise Greque, où les sectes s'étoient malheureusement multipliées, le mauvais état de l'Empire d'Orient, & la corruption des mœurs, n'aient été une favorable conjoncture pour les desseins de cet Impolteur; mais enfin comment résister à des armées conquerantes qui exigent des signatures? Interrogez les Dragons de France qui servoient à ce metier l'an 1685. ils vous répondront qu'ils se font forts de faire signer l'Alcoran à toute la terre, pourveu qu'on leur donne le tems de faire valoir la maxime, *compelle intrare, contrain-les d'entrer*. Il y a bien de l'apparence que si Mahomet eût prévu qu'il auroit de si bonnes troupes à sa devotion, & si destinées à vaincre, il n'auroit pas pris tant de peine à forger des revelations, & à se donner des airs devots dans ses écrits, & à rajuster ensemble plusieurs piéces detachées du Judaïsme & du Christianisme. Sans s'embarasser de tout ce tracas, il eût été assuré d'établir la religion par tout où ses armes auroient pu être victorieuses; & si quelque chose étoit capable de me faire croire qu'il y a eu bien du Fanatisme dans son fait, ce seroit de voir une infinité de choses dans l'Alcoran qui ne peuvent sembler nécessaires, qu'en cas qu'on ne veuille point user de contrainte. Or il y a beaucoup de choses dans cet Ouvrage, qui ont été faites depuis les premiers succès des armes de Mahomet.

(O) Nous conservons à la Religion Chretienne l'une des preuves de sa divinité. L'Evangile prêché par des gens sans nom, sans étude, sans éloquence, cruellement persecuté & destitué de tous les apuis humains, ne laissa pas de s'établir en peu de tems par toute la terre. C'est un fait que personne ne peut nier, & qui prouve clairement que c'est l'Ouvrage de Dieu. Mais cette preuve n'aura plus de force dès que l'on pourra marquer une fausse Eglise, qui ait acquis une semblable étendue par des moyens tout semblables; & il est certain que l'on ruineroit cet argument, si l'on pouvoit faire voir que la religion Mahometane ne doie point à la violence des armes la promesse de ses grans progrès. Comme donc ce font deux choses également claires dans les monumens historiques, l'une que la religion Chretienne s'est établie sans le secours du bras feculier, l'autre que la religion de Mahomet s'est

établie par voye de conquête, on ne peut former aucune objection raisonnable contre notre preuve, sous pretexte que cet infame imposteur a inondé promptement de ses faux dogmes un nombre infini de Provinces. Bien nous en prend d'avoir les 3. premiers siècles du Christianisme à couvert du parallel, car sans cela ce seroit une folie que de reprocher aux Mahometans la violence qu'ils ont employée pour la propagation de l'Alcoran: ils nous seroient bien-tôt taise, ils n'auroient qu'à nous citer ces paroles de Monsieur Jurieu. (b) *Peut-on nier que le Paganisme est tombé dans le monde par l'autorité des Empereurs Romains? On peut assurer sans temerité que le Paganisme seroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe seroient encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour du Tablanc l'abolir.* . . . (c) *Les Empereurs Chrétiens ont du Sacramenté le Paganisme en abattant ses Temples, en consumant ses simulacres, en interdisant le culte de ses faux Dieux, en établissant les Pasteurs de l'Evangile en la place des faux Prophetes & des faux Docteurs, en supprimant leurs livres, en repandant la saine doctrine.*

Il faut avouer la dette; les Rois de France ont établi le Christianisme dans le pais des Frisons, & dans celui des Saxons par les voyes Mahometanes. On s'est servi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens moderez quand ils le lisent dans l'Ouvrage (d) de Mr. Ombialms. On s'est servi des mêmes voyes contre les sectes qui ont osé condamner le Pape; on s'en servira dans les Indes (e) dès qu'on le pourra: & de toute cette conduite il résulte manifestement, qu'on ne peut plus former une preuve au prejudice de Mahomet de ce qu'il a étendu sa religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point souffrir les autres. Car voici ce qu'il pourroit dire en argumentant *ad hominem*: si la contrainte étoit mauvaise de sa nature, on ne s'en pourroit jamais servir legitiment; or vous vous en êtes servis depuis le IV. siecle jusques à cette heure, & vous prenez n'avoir rien fait en cela que de très-louable; il faut donc que vous avouiez que cette voye n'est point mauvaise de sa nature, & par conséquent j'ai pu m'en servir legitiment dès les premieres années de ma vocation: car il est absurde de pretendre qu'une chose qui seroit très-criminelle dans le premier siecle, devient juste dans le quatrième, ou qu'une chose qui est juste dans le quatrième, ne l'est pas dans le premier.

On pourroit le pretendre si Dieu faisoit de nouvelles loix au IV. siecle: mais ne fondez-vous pas la justice de votre conduite, depuis Constantin jusqua au tems présent, sur ces paroles de l'Evangile *contrain-les d'entrer* (f), & sur le devoir des Souverains? Vous auriez donc dû li vous l'aviez pu user de contrainte dès le lendemain de l'ascension. Bellarmin & plusieurs autres Ecrivains du party de Rome lui avoueroient cela; car ils disent que (g) *si les Chretiens ne deposeroient pas Neron & Diocletien, si les Chretiens ne deposeroient pas Neron & Diocletien*.

O o o 3

(g) Bellarmin. de Rom. Pont. l. 5. c. 7. §. quod si, apud Duillé Replique à Adam, 2. p. 3111, chap. 21. p. 125.

298. que Papijme ne sera aboli que par l'autorité des Princes qui l'ont établi, & que le Paganisme seroit encore victorieux & regardant à l'ombre du dogme de la tolérance.

Voyez aussi la 8. lettre de l'Europe seroit encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour du Tablanc l'abolir. . . . (c) Les Empereurs Chrétiens ont du Sacramenté le Paganisme en abattant ses Temples, en consumant ses simulacres, en interdisant le culte de ses faux Dieux, en établissant les Pasteurs de l'Evangile en la place des faux Prophetes & des faux Docteurs, en supprimant leurs livres, en repandant la saine doctrine.

Il faut avouer la dette; les Rois de France ont établi le Christianisme dans le pais des Frisons, & dans celui des Saxons par les voyes Mahometanes. On s'est servi de la même violence pour l'établir dans le Nord. Cela fait horreur aux gens moderez quand ils le lisent dans l'Ouvrage (d) de Mr. Ombialms. On s'est servi des mêmes voyes contre les sectes qui ont osé condamner le Pape; on s'en servira dans les Indes (e) dès qu'on le pourra: & de toute cette conduite il résulte manifestement, qu'on ne peut plus former une preuve au prejudice de Mahomet de ce qu'il a étendu sa religion par la contrainte, je veux dire en ne voulant point souffrir les autres.

(c) Ibid. p. 239. (d) Intitulé, Historie Sacrorum Gothorum que vous avouiez que cette voye n'est point mauvaise de sa nature, & par conséquent j'ai pu m'en servir legitiment dès les premieres années de ma vocation: car il est absurde de pretendre qu'une chose qui seroit très-criminelle dans le premier siecle, devient juste dans le quatrième, ou qu'une chose qui est juste dans le quatrième, ne l'est pas dans le premier.

(e) Voyez dans la remarque A. A. les paroles du Jesus sur le devoir des Souverains? Vous auriez donc dû li vous l'aviez pu user de contrainte dès le lendemain de l'ascension. Bellarmin & plusieurs autres Ecrivains du party de Rome lui avoueroient cela; car ils disent que (g) si les Chretiens ne deposeroient pas Neron & Diocletien, si les Chretiens ne deposeroient pas Neron & Diocletien

(f) Voyez sur tout ceci le Commentaire de Bellarmin, l. 1. chap. 7.

re: mais nous pardons la preuve que son (P) étenduë avoit fournie. Il ne faut plus s'étonner que ce faux Prophete n'ait pas eu recours à un artifice, dont tous les

clétien, c'est parce qu'ils n'avoient pas les forces temporelles pour le faire, & que quant au droit

(1) Bellarmin. *ibid.* §. probatur hujus apud Dailé *ibid.*

(b) I. X. lettre Pastorale de l'an 1688. pag. 202. *clat. in 12.*

(c) Droits des deux Souverains p. 289.

(d) *ibid.*

(e) C'est-à-dire de ce que la Cour de France seroit persuadée qu'il faut tolérer les fausses Religions.

ils le pouvoient faire, étant (a) tenus de ne point souffrir sur eux un Roi qui n'est pas Chretien, s'il tâche de les détourner de la foi. Ils étoient donc obligés à se donner un Souverain qui établit l'Evangile, & qui ruinât le Paganisme par la voye de l'autorité. Mr. Jurieu ne s'éloigne pas du sentiment de Bellarmin, il enscigne (b) que la plupart des premiers Chrétiens n'étoient patients que par foiblesse & par impuissance; & quoi qu'il ne blâme pas la conduite qu'ils ont tenuë de ne point prendre les armes contre leurs Princes, il juge qu'ils avoient droit de le faire, & que s'ils les eussent prises, on ne les en pourroit pas blâmer. Il approuveroit sans doute que s'ils l'eussent pu, ils eussent mis sur le trône un Constantin & un Theodose dès le siècle de Neron. Notez je vous prie qu'il ne raporte pas comme un simple fait la maniere dont le Paganisme a été ruiné, mais comme une chose juste: car il la compare avec la conduite des Protestans, & avec celle que les Princes Catholiques tiendront bien-tôt à ce qu'il pretend pour ruiner l'Eglise Romaine. Les trois exemples qu'il donne de la voye de l'autorité légitimement employée sont celui des Rois (c) d'Israël, celui des Empereurs Chrétiens, & celui des Princes Reformez. Ceux-ci, dit-il (d), ont aboli le Papisme dans leurs Etats en lui ôtant les chaires, en y mettant des Docteurs sains en la doctrine & purs pour les mœurs, en brûlant les images, en faisant enterrer les reliques, en interdisant tout culte idolâtre. Bien-loin qu'en faisant cela ils aient fait contre la loi de Dieu, ils ont entierement suivi ses ordres. Car c'est sa volonté que les Rois de la terre depouillent la bête & brisent son image. Jamais aucun Protestant jusqu'ici n'y a trouvé à redire, & jamais aucun esprit droit ne comprendra la chose autrement. Les choses ont toujours été ainsi, & s'il plaît à Dieu, elles iront toujours de même malgré nos libertins ou nos imprudens. Consultez la page 284. de son livre, vous y trouverez ces paroles memorables. Pour le petit profit que vous (e) en tirez, aujourd'hui, l'Eglise en souffriroit de grandes pertes, & vous-même peut-être dans quelques années seriez obligé de vous dedire, & vous le seriez sans doute. Car si les Rois de France & d'Espagne venoient à se servir de leur autorité pour chasser le Papisme de leurs Etats, comme ont fait les Rois d'Angleterre & de Suede, bien-loin de les blâmer & de le trouver mauvais, vous le trouveriez fort bon. Soyez assuré que cela doit arriver ainsi; car le St. Esprit dit que les Rois de la terre qui ont donné leur puissance à la bête la lui ôteront, qu'ils la depouilleront & qu'ils mangeront sa chair. C'est l'autorité des Rois de l'Occident qui a bâti l'Empire du Papisme, ce sera leur autorité qui le détruira. Et cela sera entierement conforme au dessein de Dieu & à sa volonté: c'est pourquoi nous n'avons aucun lieu d'y trouver à redire. Afin donc d'être toujours unformes dans vos sentimens, soyez dans la verité qui ne change jamais, & ne les reglez point selon les meréts qui changent tous les jours. Vous voyez bien qu'il

établi comme un principe immuable & de tous les tems, que la voye de l'autorité est juste pour la propagation de la foi. Il faudroit donc que s'il en étoit en dispute avec des Mahometans, il renoncât aux arguments qu'à toujours fourni contre eux la maniere dont leur religion s'est étendue; car ce n'a pas été, dit-il, (f) en mettant l'épée (f) I. X. à la gorge des Chrétiens pour leur faire abjurer le Christianisme & leur faire embrasser le Mahometisme, mais par la pauvreté, la bassesse, la misere, & l'ignorance auxquelles ils ont réduit les Chrétiens; voyez beaucoup moins dures, & plus lentes que celles dont il dit qu'on se servira très-justement pour abelir le Papisme. Voyez la remarque AA à la fin.

(P) Nous pardons la preuve que son étenduë avoit fournie. ] Je ne quite point encore cette matiere: il me reste à faire une observation qui a quelque poids. Les Peres se sont servis d'une preuve que l'on employe mal à propos contre les Reformateurs du XVI. siècle. L'étenduë de l'Evangile fournissoit aux Peres un bon argument contre les Juifs, & contre les scétés qui se formoient dans le sein du Christianisme, parce qu'elle faisoit voir l'accomplissement des oracles de l'Ecriture, qui avoient prédit que la connoissance & le service du vrai Dieu sous le Messie ne seroient point renfermez comme auparavant dans un petit coin de la Palestine, mais qu'alors toutes les nations seroient le peuple de Dieu (g). Ce raisonnement terrassoit les Juifs; & les heretiques, & a conservé toute sa force jusqu'au tems de Mahomet. Depuis ce tems-là il y faut renoncer, puis qu'à ne considerer que l'étenduë, la religion de ce faux Prophete se pouvoit attribuer les anciens oracles, tout de même que le Christianisme se les étoit attribuez. On ne feroit donc être assez surpris que les Bellarmins, & tels autres grans Controveristes aient dit en general que l'étenduë est la marque de la vraie Eglise, & qu'ils aient pretendu par là gagner leur procès contre l'Eglise Protestante. Ils ont eu même (h) l'imprudence de mettre la prosperité entre les marques de la vraie Eglise. Il étoit facile de prévoir qu'on leur repondoit, qu'à ces deux marques l'Eglise Mahometane passera plus justement que la Chretienne pour la vraie Eglise. La religion de Mahomet a beaucoup plus d'étenduë que n'en a le Christianisme, cela n'est pas contestable: ses victoires, ses conquêtes, ses triomphes ont progressivement plus d'éclat que tout ce des-quoil les Chrétiens se peuvent glorifier, en ce genre de prosperité. Les plus grans spectacles que l'histoire puisse produire, sont sans doute ces-là. Les actions des Mahometans. Que peut-on voir de plus admirable que l'Empire des Sarrazins, étendu depuis le detroit de Gibraltar jusques aux Indes? Tombe-t-il? Voilà les Turcs d'un côté, & les Tartares de l'autre qui conservent la grandeur & l'éclat de Mahomet. Trouvez-moi parmi les Princes Chrétiens des Conquerans qui puissent tenir la balance contre les Sarradins, les Gingis Chams, les Tamerlans, les Amurats, les Bajazeths, les Mahomets seconds, les Solimans? Les Sarrazins ne resserrent-ils

(f) I. X. lettre Pastorale de l'an 1688. p. 196.

(g) Voyez le Pere Thomassin de l'Unité de l'Eglise, tome 2.

(h) Elmacini Historica Saracena luculentissime quos brevi tempore

Mulhammedica petit habuerit progressum incomparabilem plus d'éclat que tout ce des-quoil les Chrétiens se peuvent glorifier, en ce genre de prosperité. Les plus grans spectacles que l'histoire puisse produire, sont sans doute ces-là.

Adco ut mirari libeat quod animi fuerit Bellarmino. cum ad justum modi la plus est nugas. Hottinger, ubi supra

p. 339.

les chefs de party, en matiere \* d'heresies & de sectes, se sont servis: il ne s'est \* Confer point <sup>que supra in Grigorio I. pag. 1287.</sup>

(a) Voyez l'article d'Adrienne.

(b) Dans l'article suivant, remarque D.

(c) Athenensium res gestæ, sicut ego existimo, satis ample, magnificè, que fuerunt, verum aliquanto minores tamen, quam fama feruntur: sed, quia provere ibi magna scriptorum ingenia, per terrarum orbem Athenensium facta pro maximis celebrantur. Ita eorum qui ea fecerunt, virtus tanta habetur, quantum verbis exornare extollere præclara ingenia.

A. populorum nunquam ea copia fuit: qua prudentissimi quisque negotiosissime erat. Ingenium nemo sine corpore exercebat. Optimis quique facere, quam dicere; sua ab aliis benefacta laudari, quam ipse aliorum narrare, malebat.

Sallust. in bell. Catilin. p. m. 14.

(d) Voyez l'article suivant, remarque D.

(e) Thomas Bozins, de ruinis gentium.

(f) Voyez les Pensées sur les Comètes, n. 141.

(g) Voyez l'histoire Ecclesiastique d'Hottinger.

pas le Christianisme jusqu'au pied des Pyrenées ? N'ont-ils pas fait cent ravages dans l'Italie, & jusques au cœur de la France (a) ? Les Turcs n'ont-ils pas poussé leurs conquêtes jusques aux confins de l'Allemagne, & jusques au golfe de Venise ? Les ligues, & les Croisades des Princes Chrétiens, ces grandes expéditions qui épuisoient d'hommes & d'argent l'Eglise Latine, ne doivent-elles pas être comparées à une mer qui pousse ses flots depuis l'Occident jusqu'à l'Orient, pour les briser à la rencontre des forces Mahometanes, comme à la rencontre d'un rivage bien escarpé ? Il a fallu enfin céder à l'étoile de Mahomet, & au lieu de l'aller chercher dans l'Asie, on a compté pour un grand bonheur de se pouvoir batre en retraite dans le centre de l'Europe ? Voyez ci-dessous (b) les monuments éternels que le Christianisme a élevés à la supériorité de la fortune Mahometane. On peut appliquer aux Mahometans & aux Chrétiens ce que Salluste (c) remarque des Athéniens & des Romains. Les Mahometans plus appliquez à la guerre qu'à l'étude, n'ont point composé d'historiques qui égalent leurs actions; mais les Chrétiens fertiles en gens d'esprit, ont composé des histoires qui surpassent tout ce qu'ils ont fait. Ce manque de bons Historiens n'empêche pas que ces Infidèles ne fassent dire (d), que le Ciel a de tout temps rendu témoignage à la sainteté de leur religion, par les victoires qu'ils ont remportées. Il leur faisoit laisser ce sophisme, & ne les point imiter mal à propos, comme a fait un Pere (e) de l'Oratoire. Son Ouvrage est scandaleux & de pernicieuse conséquence; car il roule sur cette fautive supposition, que la vraie Eglise est celle que Dieu a le plus enrichie de bénédictions temporelles. A vuidier par cette regle les disputes de religion, le Christianisme perdroit bien-tôt son procès. La prudence ne souffre pas qu'on le mette en compromis, sans se retrancher sur les confessions de foi, & sans stipuler qu'on n'aura égard ni à l'étenduë, ni au plus grand nombre de victoires. Je ne sai si l'on devroit se hasarder à être jugé par les mœurs; mais si les Infidèles consentoient que l'on adjugât la preference à l'esprit, à l'érudition, & à la vertu militaire, il les faudroit prendre au mot, ils perdroient infailliblement leur cause à l'heure qu'il est. Ils sont fort au dessus des Chrétiens à l'égard de ces trois choses. Bel avantage que d'entendre beaucoup mieux qu'eux (f) l'art de tuer, de bombarder, & d'exterminer le genre humain ! Notez je vous prie que la religion Mahometane a eu bonne part autrefois à la gloire temporelle, qui consiste dans la culture des sciences. Elles ont fleuri dans l'Empire des Sarrazins avec un très-grand éclat (g). On y a vu de beaux esprits, & de bons Poëtes; on y a vu de grands Philosophes, & de fameux Astronomes, & des Medecins très-illustres. Pour ne pas dire que plusieurs Califes se sont acquis une très-belle reputation par leurs qualitez morales, & par ces vertus de paix qui ne sont pas d'un moindre prix que les vertus militaires. Il n'y a donc aucune espece de prosperité temporelle dont

cette secte n'ait été favorisée avec une insigne distinction.

J'ai dit qu'il ne seroit pas trop sûr, de laisser juger par les mœurs si le Christianisme est la vraie Eglise. Cela demande une petite explication. Je ne pretens pas que les Chrétiens soient plus dereglez quant aux mœurs que les Infidèles, mais je n'oserois affirmer qu'ils le soient moins. Les relations des voyageurs ne s'accordent pas: il y en a qui donnent beaucoup d'éloges à la probité, à la charité, à la devotion des Turcs, & qui représentent les femmes Turques comme la pudeur & la modestie même: il y en a aussi qui parlent très-mal des mœurs de cette nation. Hottinger cite un Auteur (h) qui admire la vertu des Turques, & qui l'opose à la conduite des Chrétiennes. Les femmes Turques ne montrent jamais le visage, sortent peu, & croiroient se deshonorer si elles alloient à cheval. Les discours qu'un mari tient à sa femme dans son logis font si modestes, qu'on n'y remarque rien de sensuel, Hottinger non plus que dans sa contenance. Etiam (i) in domibus propriis viri cum uxore nunquam in actibus & moribus vel colloquutione minimum indelicatas civia vel inhonestatis deprehendi potest. Monfr. Chardin nous apprend qu'en Perse on se marie sans le voir, & (k) qu'un homme ne voit sa femme que quand il a consommé le mariage, souvent il ne le consomme que plusieurs jours après qu'on l'a conduite chez lui, la belle s'ayant se cachant parmi les femmes, ou ne voulant pas laisser faire le mari. Ces façons arrivent souvent (l) Id. ibi; entre les personnes de qualité, parce qu'à leur avis cela sent la débauchée de donner si-tôt la dernière faveur. Les filles du sang royal en usant particulièrement de la façon, il faut des mois pour les reduire. Il parle tout autrement des Georgiennes qui font profession du Christianisme; car après avoir donné aux Georgiens tous les défauts imaginables, il ajoute (m), Les femmes ne sont ni moins vicieuses ni moins mechantes, elles ont un grand foible pour les hommes, & elles ont assurément plus de part qu'eux en ce torrent d'impureté qui inonde tout leur pais. L'Auteur cité par Hottinger n'éleve pas moins (n) les mœurs des Turcs au dessus des mœurs des Chrétiens, que la conduite des Turques au dessus de la conduite des Chrétiennes. D'autres relations accusent les Turcs d'un extrême dereglement, & n'oublent pas la multitude de leurs concubines, qu'ils achètent au marché, & qu'ils visitent & touchent par tout (o) avant que de venir du prix, tout comme font les bouchers, quand ils achètent quelque bête. Verè (p) ut Pius II. (lib. I. Epist. 131. & Boskhierus ex eo que non cite dem Philip. 10. pag. 362.) de Turcis scripserit esse populum lambentem, fellatorem, Lesbiatorem, feminarum omnium concubitum stantem & delibantem, addimus & verè formicatorium, utpote, qui non tantum Virgines violant (scribente Bartholomæo Georgieviz.) (cap. 6. & 7.) etiam ante ora patrum, sed etiam masculos captivos, in domite libidinis hi homines sibi substerunt (Boskhier. pag. 61. & 89.) In foro venales nudoque exponunt viros, feminasque, videndos & coram omnibus contractandos, etiam quâ pudor natura debetur, nudo currere, saltare jubent, quâ

(b) Cette mihi magna admiratio oritur quantum ad honestatem quam vidi in Itemiæo sexu inter Turcos conidero, & impudicissimos, immo probos & matmos fecerunt inter Christianos conficio. Sitten- Castrensis c. 12. quod Hottinger. Etiam (i) in Oriental. pag. 311. Septem- Castrensis est un Moine qui fut long tems prisonnier parmi les Turcs. (k) Non-elles de la République que des lettres Oâ. 1686. pag. 1139. dans l'extrais des voyages de Mr. Chardin. (l) Ibid. pag. 1129. (m) Sep- tem- Castrensis de Turcarum moribus c. 8. p. 38. apud Hotting. ibi. (n) Con- ferez ce Pius II. (lib. I. Epist. 131. & Boskhierus ex eo que non cite dem Philip. 10. pag. 362.) de Turcis scripserit esse populum lambentem, fellatorem, Lesbiatorem, feminarum omnium concubitum stantem & delibantem, addimus & verè formicatorium, utpote, qui non tantum Virgines violant (scribente Bartholomæo Georgieviz.) (cap. 6. & 7.) etiam ante ora patrum, sed etiam masculos captivos, in domite libidinis hi homines sibi substerunt (Boskhier. pag. 61. & 89.) In foro venales nudoque exponunt viros, feminasque, videndos & coram omnibus contractandos, etiam quâ pudor natura debetur, nudo currere, saltare jubent, quâ

virtu,

point appuyé sur des intrigues de femme; & il n'a ( Q ) nullement mis le beau sexe

*vitia, sexus, aetas, corruptio vel integritas apparent.* Voila un Pape qui impute aux Turcs beaucoup de sales actions, mais ce que des Ecrivains Catholiques ont écrit de la Cour de Rome, & ce que l'on peut écrire de plusieurs nations Chrétiennes n'est pas meilleur: de sorte qu'il semble qu'on puisse assurer en general que les Chrétiens & les Infidèles n'ont rien à se reprocher, & que s'il y a quelque différence entre leurs mauvaises mœurs, c'est plutôt la diversité de climat qui en est la cause, que la diversité de religion.

( Q ) *Il n'a nullement mis le beau sexe dans ses intérêts.* La permission qu'il accorde aux hommes d'avoir plusieurs femmes, & de ( a ) les fouetter quand elles ne voudront pas obéir, & de ( b ) les repudier si elles viennent à déplaire, est une loi très-incommode au beau sexe. Il se garda bien d'accorder aux femmes la permission d'avoir plusieurs hommes, & il ne voulut pas même qu'elles pussent sortir de chez un mari fâcheux, à moins qu'il n'y consentit ( c ). Il ordonna qu'une femme repudiée ne pût se remarier que deux fois, & que si elle étoit repudiée de son troisième mari, & que le premier ne la voulût point reprendre, elle renonçât au mariage pour toute sa vie ( d ). Bien loin de leur permettre de monter la gorge, ou du moins le cou, il ne voulut pas qu'on leur vît les pieds: leur mari seul pouvoit avoir ce privilege. *Mulieris itaque bonus se curant, ne lunaticum aspiciant, suaque poplo te gentes collum & pectus, omnemque suam pulchritudinem, nisi quantum apparere necessitas coget, celent omnibus, speciemque pedum etiam eundo nisi maritis suis ( e ).* Mais il est vrai qu'en cela il ne fit que retenuir la coutume qui s'observoit dans l'Arabie; car nous aprenons de Tertullien que les femmes de ce pais-là couvroient tellement leur visage, qu'elles ne se pouvoient servir que d'un ceil. *Judicabunt ( f ) vos Arabiae femine Ethnica, que non caput, sed faciem quoque ita totam tegunt, ut uno oculo liberato contenta sint dimidiam sui lucem, quam totam faciem profiturere.* Je croi qu'on se trompe ( g ), quand on débite que Mahomet a permis aux hommes d'épouser autant de femmes qu'ils voudroient; car il modifia sa proposition, & il la limita de telle sorte,

qu'on voit bien qu'il a seulement voulu permettre qu'ils en épousassent jusqu'à quatre, s'ils se sentoient capables de les contenir en paix. *Quotcumque ( h ) placuerit, duas scilicet, aut tres vel quatuor uxores ducite, nisi timueritis eas pacificare posse.* Mais on ne se trompe point, quand on assure qu'il ne leur a point limité le nombre des concubines. Aussi voit-on que les Turcs en peuvent avoir tout autant qu'ils sont capables d'en entretenir. La condition des quatre épouses n'est-elle pas déplorable, sous une loi qui donne droit au mari de retourner ce qui leur est dû sur de jolies esclaves, autant qu'il en pourra acheter? Qu'on ne me dise point que la loi y a pourvu, ( i ) ayant accordé aux 4. épouses de coucher une fois chaque semaine avec le mari. De sorte que s'il s'en trouve quelqu'une qui ait passé une semaine entiere sans joir de ce privilege, elle est en droit de demander la nuit du Jendy de la semaine suivante, & peut poursuivre son mari en Justice,

en cas de refus. Ce droit-là n'empêche point que la loi ne soit très-dure; une loi, dis-je, qui réduit à de petites portions, ce qui suffiroit à peine s'il étoit entier, & qu'on peut enfreindre à si bon marché. Voilà une belle satisfaction pour la partie offensée: une seule nuit obtenue en réparation d'une semaine perdue, est bien peu de chose: ce n'est pas la peine de se pourvoir devant les Juges, & de s'engager à une poursuite si delicate, & si contraire à la pudeur. Et quel agrément peut-on trouver dans une chose de cette nature, quand on ne l'obtient qu'en execution de la sentence du Magistrat? Ce ne doit pas être œuvre de commande, *nihil hac ad edictum Pratoris.* Quand on ne fait cela que par maniere d'aquiescement, *persuadone, & dicis causa,* ce ne doit pas être un grand ragout. Avoions donc que Mahomet ne menageoit guere le sexe.

Voici bien d'autres nouvelles. Il ne se contenta pas de le rendre malheureux en ce monde, il le priva même de la joye du Paradis. Non seulement il ne voulut pas l'y admettre, mais il voulut aussi que cette joye servit d'affliction aux femmes; car on prend qu'il a enseigné que les plaisirs du mariage dont les hommes jouiront après cette vie, leur seront fournis par des pucelles d'une beauté ravissante, que Dieu a créées au ciel, & qu'il leur a destinées de toute éternité; & pour ce qui est des femmes, elles n'entreront pas dans le Paradis, & ne s'en approcheront qu'autant qu'il faudra, pour decouvrir à travers les pallissades ce qui s'y fera. C'est ainsi que leurs yeux seront temoins du bonheur des hommes, & du plaisir qu'ils prendront avec ces filles célestes. Que pouvoit-on imaginer de plus incommode? N'étoit-ce point être ingénieux à mortifier son prochain? Lucrece a ( k ) dit quelque part qu'il est agreable de voir un naufrage que l'on ne craint pas:

Quand ( l ) on est sur le port à l'abry de l'orage,  
On sent à voir l'horreur du plus triste naufrage  
Je ne sçay quoy de doux:

Notre que le mal d'autrui soit un objet qu'on aime,  
Mais nous prenons plaisir à voir que ce mal même  
Est éloigné de nous.

C'est tout le contraire pour les femmes dans le ( m ) On système de Mahomet: la vue d'un bonheur pourroit dont elles seroient privées les affligeroit, & leur seroit plus douloureuse, parce qu'elle leur seroit conoitre le bien d'autrui, que parce qu'elle leur seroit conoitre le bien qui leur manque; car le tourment de la jalousie vient beaucoup moins de ce que l'on est dans l'indigence, que de savoir que d'autres jouissent. J'ai ouï dire à bien des gens, & je pense même l'avoir lu, que les damnés auront une idée fort exacte du bonheur du Paradis, afin que la conoissance des grans biens qu'ils ont manqué d'acquiescer augmentent ( n ) leur desespoir, & que ce sera le Diable qui le servira de cet artifice, pour les rendre plus malheureux. C'est bien entendre la methode d'aggraver les peines d'un miserable. Disons donc encore un coup que Mahomet n'auroit pu faire conoitre sa dureté plus malignement. Il vouloit que l'on vît de loin ce qui n'étoit

( a ) Quasi forte precepta non observaverint à vobis correcta & castigata. in domibus lectivae detentur verberentur, usque quo vestris nutibus & preceptis pareant. Alear. Surat. 9.

( b ) Quia non amplius tibi placeant commutare eas licet. ibi. Surat. 8.

( c ) Mulier ad fugam se preparans in itinere marito relicto cuperetur ab eo. ibi. Surat. 3.

( d ) Ibid.

( e ) Ibid. Surat. 34.

( f ) Tertull. de virginibus velandis.

( g ) Voyez Ricaut, état de l'Empire Ottoman. l. 2. ch. 21. & les notes de Esquier.

( h ) Alear. Surat. 8.

( i ) Ricaut ibid. pag. 477.

( k ) Suave mari magno turbantibus aquora ventis.

( l ) E terra, magnum alterius spectare laborem. Non quia vexari quem est jucunda voluptas; Sed quibus ipse malis careas, quia certe suave est. Lucret. lib. 2. init.

( m ) Sentim. de Cleanthe, p. 36

( n ) On pourroit appliquer ces vers à Perse u. 36. Magne pater Di. ce que l'on est dans l'indigence, que de savoir que d'autres jouissent. J'ai ouï dire à bien des gens, & je pense même l'avoir lu, que les damnés auront une idée fort exacte du bonheur du Paradis, afin que la conoissance des grans biens qu'ils ont manqué d'acquiescer augmentent ( n ) leur desespoir, & que ce sera le Diable qui le servira de cet artifice, pour les rendre plus malheureux. C'est bien entendre la methode d'aggraver les peines d'un miserable. Disons donc encore un coup que Mahomet n'auroit pu faire conoitre sa dureté plus malignement. Il vouloit que l'on vît de loin ce qui n'étoit

sexé dans ses intérêts. (R) La cru que la valeur de ses troupes lui suffiroit. Peut-être ne redoutait-il (R) les Persanes, que parce qu'il voulut établir un code plein de dureté contre les femmes. Il en aimoit pourtant furieusement la pouriffance, & l'on conte des choses bien singulieres de sa (S) vigueur à cet égard.

Sa

n'étoit propre qu'à donner des tentations inutiles, & des regrets insupportables.

Mais pour dire les choses comme elles sont, je dois avertir que les habiles Mahometans ne disent point que les femmes seront exclues du Paradis (A) : j'ai cru néanmoins qu'il m'étoit permis de rapporter ce que j'avois lu dans plusieurs Auteurs. Je n'en cite qu'un. (B) *Hæc mulieres statuant non humanas atque ex hominibus genitas, sed ab æterno in hunc finem à Deo creatas, & caelestes esse; suas enim quas hic habuerunt Muhammedani mulieres statuant exsortes fore Paradysi, atque extra eum foris constitutas, per cancellos enim virorum gaudia, & cum aliis sc. uxoris congressus consecratis. Longe plures ibi credunt fore mulieres, quam viros, singulisque viris plures vel paciores pro merito addendas, quibus non ad prolem, sed unice ad libitum & satietatem voluptatis usuri sunt; quin & vires iis submissas majoras eum in finem, ut sepius coire possint easque eundem in finem fore mundas à mensuris.* Cet Auteur ne cite personne, & il venoit de rapporter quelques passages de l'Alcoran, qui ne nous apprenent autre chose sinon que les Dames du Paradis (C) auront les yeux très-brillans, & de la grandeur d'un œuf, & qu'elles seront si modestes, qu'elles ne jetteront jamais la vue que sur leurs maris. Ce n'est donc point dans l'Alcoran que l'on trouve ce que cet Auteur rapporte touchant ces Dames; c'est qu'elles seront en plus grand nombre que les hommes, afin que chacun en puisse avoir deux ou trois, ou davantage à proportion de son mérite; c'est qu'elles ne seront données que pour le plaisir, & non pas pour enfanter; c'est qu'elles seront toujours en état de contenter leurs maris, n'étant point sujettes au flux menstruel, comme l'appellent les Medecins; c'est qu'elles seront si belles, qu'il n'en faudroit qu'une pour éclairer toute la terre pendant la nuit; c'est que si elles crachoient dans la mer, elles lui ôteroient son amertume. (D) *Tanta istarum puellarum deprecatur pulchritudo & gratia, ut si istarum modo una atquando noctu in terrâ appareret, totam eam facile esset collustratura; vel si in mare sorte dispueret, totam ejus salsedinem extingueret, inque mel dulcissimum commutaret.* J'ai trouvé une partie de ces choses dans une lettre de Clenard; mais ce n'est que l'opinion d'un particulier; cela ne donne point droit de les imputer à tout le corps du Mahometisme. (E) *Andi queso, ce sont les paroles de Clenard, quod hic mihi narravit præceptor dum legeremus locum Alcorani de Paradiso, ubi sic scriptum est, & in eo uxores habituri sunt mundas. Mundas, inquit, id est, liberas à mensuris, scilicet ut quovis tempore liceat coire. Quid inquam, an in paradiso celebrantur nuptialia? Quid ni? Attamen non est futura proles, inquit. Nam voluptatis causa illie erunt uxores, non propagandis liberis, quin & singulis viris complures illic futurae sunt uxores, pro meritorum ratione. Deusque huic plus, illi minus vicium largiturus est, ut vel paucis, vel multis reddat debitum.* Faisons la

même remarque touchant ce que je vais dire. On ne doit point l'imputer à Mahomet, comme fait Pierre Belon; ce sont des contes, ou de fausses glofes de quelques Docteurs visionnaires ou burlesques. (F) *Après que les Turcs auront beau & mangé leur saoul dedans ce paradis, alors les Pages ornés de leurs joyaux & de pierres précieuses, & anneaux aux bras, mains, jambes & oreilles, prendront aux Turcs chacun tenant un beau plat à la main, portant un gros citron ou Poncire dedans, que les Turcs prendront pour odorer & sentir; & soudain que chaque Turc l'aura approché de son nez, il sortira une belle vierge bien ornée d'acoustremens, qui embrassera le Turc, & le Tarc elle, & demeureront cinquante ans ainsi embrassans l'un l'autre, sans se lever ne separer l'un de l'autre, prenans ensemble le plaisir en toutes sortes que l'homme peut avoir avec une femme. Et après cinquante ans, Dieu leur dira, O mes serviteurs, puis que vous avez fait grand'chère en mon paradis, je vous vueil marier mon visage. Lors ostera le linge de devant sa face. Mais les Turcs tomberont en terre de la clarté qui en sortira; & Dieu leur dira: Levez vous mes serviteurs, jouissez de ma gloire; car vous ne mourrez jamais de plus, & ne recevrez tristesse ni desplaisir. Et le dit de quelvans leurs testés, voiront Dieu face à face; & de là que chacun reprenant sa vierge, la menera dedans sa chambre au palais, où il trouvera à boire & à l'épouse manger; & s'ils font grand'chère, en prenant plaisir avec sa vierge, passera son temps joyeusement sans avoir peur de mourir. Voilà que Mahomet a racompté de son paradis, avec plusieurs autres telles folles, dont nous semble que l'origine des Turcs provient de ce que Mahomet a dit des Dames vierges chastes furent ainsi créées de Dieu en paradis, & sont bien gardées & renfermées de murailles. Et dit Mahomet, que si une d'elles sortoit hors par un andu Serrail de paradis à la minute, elle donneroit c'en lumière à tout le monde, comme fait le soleil; & que si l'une d'elles crachoit dedans la mer, l'eau en deviendroit douce comme miel.*

(R) *Ne redoutait-il les Persanes.* Un Auteur moderne (G) sans citer personne, m'apprend que ce seducteur avoit que l'aprehension seule des femmes de Perse, étoit cause qu'il n'alloit en ce pais-là, puis qu'elles étoient si pleines d'attraits, que les Anges mêmes en pourroient devenir amoureux, & s'assujettir à elles. Il craignoit apparemment qu'elles ne reglassent la plume, & les prendrât de revelations, pour lui faire prononcer des loix trop effeminées (H) qui l'eussent fort décrié; car il sentoit bien que ses actions impudiques donnoient assez de scandale. Voyez la marge.

(S) *On conte des choses bien singulieres de sa vigueur.* Les Auteurs ne font pas d'accord sur le nombre de ses femmes; mais on convient assez généralement qu'il en eut plusieurs à la fois, & qu'il s'acquittoit de la fonction conjugale avec une grande force. L'on (I) peut voir dans Abul-Farage qu'il eut, selon quelques-uns, jusqu'à dix-sept femmes, sans les maîtresses qu'il entretenoit. . . . (K) On n'aura pas trop de

P p p , , peine

(a) Voyez l'article Hali-Beig pag. 13. col. 1.

(b) Hornbeck's Journey into Constantinople pag. 175.

(c) Erucenur's Journey into Constantinople pag. 48. Duchari's Journey into Constantinople pag. 304. Les Mores par un andu Serrail de paradis à la minute, elle donneroit c'en lumière à tout le monde, comme fait le soleil; & que si l'une d'elles crachoit dedans la mer, l'eau en deviendroit douce comme miel. leur Prophete Mahomet ne voulut jamais aller à Seiras, de crainte que s'il y eût vu une fois ces belles femmes, jamais après sa mort son ame ne fût entrée en

(d) Hornbeck's Journey into Constantinople pag. 42.

(e) Clenard's Epistol. lib. 1. pag. 42.

(f) Pinro Belon ubi infra est pag. 392.

(g) La Roche le Vayer lettres 114. tom. 12. p. 112.

(h) C'est-à-dire trop favorisables aux femmes, comme on le plus, & ne recevrez tristesse ni desplaisir. Et le dit de quelvans leurs testés, voiront Dieu face à face; & de là que chacun reprenant sa vierge, la menera dedans sa chambre au palais, où il trouvera à boire & à l'épouse manger; & s'ils font grand'chère, en prenant plaisir avec sa vierge, passera son temps joyeusement sans avoir peur de mourir.

(i) On trouve ces paroles dans Brantome, pages & des vierges du paradis: car il dit que les Dames vierges chastes furent ainsi créées de Dieu en paradis, & sont bien gardées & renfermées de murailles. Et dit Mahomet, que si une d'elles sortoit hors par un andu Serrail de paradis à la minute, elle donneroit c'en lumière à tout le monde, comme fait le soleil; & que si l'une d'elles crachoit dedans la mer, l'eau en deviendroit douce comme miel.

(j) Chevreau Hist. du monde lib. 5. pag. m. 14.

(k) Ibid. pag. 19.

\* Voyez la remarque 2.

Sa lubricité fut sans doute cause qu'il permit la polygamie avec quelques bornes\*, & le concubinage sans aucunes bornes. Il n'osa pas être le seul (T) qui jouit de ce privilege, quoi que pour l'inceste il ait eu l'audace de l'interdire à ses sectateurs,

(a) C'est-à-dire Ali.

(b) Etat présent de l'Empire Ottoman tom. 2. pag. 456.

(c) Bepier, remarques curieuses tom. 2. pag. 681.

(d) De la religion des Turcs l. 1. ch. 2. apud Bepier ibid. pag. 682.

(e) Ibid.

(f) Psefjer, in Theologia Mohammediæ præcipuis subleis, dans la Bibliothèque Universelle tom. 7. pag. 257.

(g) Belon observations de plusieurs singularitez l. 3. chap. 10. p. m. 42. Voyez la remarque GG.

(h) Par le dit serment qu'avez fait, quantes fois de bon compte ordinairement le faites vous par jour? Fr. dix. Pan. Et de nuit? Fr. dix. Canere, dit frere Jean. le pèillard ne daignerait passer si vite, il est honteux. Rabelais l. 5. chap. 28.

peine à le (a) croire Saint à leur maniere, quand on saura qu'il n'époula que quatorze femmes; & que cette grande devotion n'étoit à peu près que de trois degrés au dessous de celle de Mahomet qui eut dix-sept femmes, sans comprendre ses maîtresses, qui se faisoient un excès de joye de contribuer au divertissement de leur grand Prophete. Il est vrai qu'Ali étoit moins ardent que son beau-pere, qui se vantoit de satisfaire toutes les nuits aux justes devoirs du mariage, & d'avoir recçu par un privilège particulier, la force de quarante hommes en cette rencontre. Voyons la note du Sieur Bepier sur ce que Monsieur Ricaut (b) a dit, que Mahomet avoit eu 9. femmes, & Aly 14. (c) Jean André dans une même page au commencement du 7. chap. de la confusion de la secte de Mahomet, dit que Mahomet a eu neuf femmes ensemble, sans les esclaves; & au même lieu il dit qu'il en a eu onze, & le prouve par un livre qu'il appelle l'Assimel, qui est, dit-il, le livre des bonnes coutumes de Mahomet. Les paroles que Jean André cite de ce livre, signifient que la force de Mahomet étoit si grande, que dans une heure il pouvoit connoître ses 11. femmes. Robur ejus, super eum pax, tantum erat ut videret (circumiret) uxores suas unius hora spatio, licet undecim forent. Baudier (d) donne 15. femmes à Mahomet, sans les esclaves. Elmacin ne parle que de trois femmes de Mahomet, mais il omet la première, qui étoit morte avant qu'il épousât les trois autres. Je croy qu'il n'y a rien de bien assuré (c'est Bepier (e) qui parle) à l'égard du nombre de femmes de Mahomet, & encore moins d'Aly, de qui, jusques ici, je n'ay point vu qu'il eut épousé d'autre femme que la seule fille de Mahomet, nommée Fatime. Mr. Psefjer rapporte que ce faux Prophete (f) prit jusqué à dix-sept femmes, selon quelques-uns, & jusqué à vingt-une selon les autres. Cela seroit peu étrange; mais ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est ce que Belon rapporte, & dont j'ai déjà parlé. Il est écrit dans un livre Arabe, dit-il (g), intitulé des bonnes coutumes de Mahomet, le louant de ses vertus, & de ses forces corporelles, qu'il se vantoit de pratiquer ses onze femmes en une même heure, l'une après l'autre. Plusieurs se souviendront ici du Frere Fredon de Rabelais (h).

(T) Le seul qui jouit de ce privilege, quoi que pour l'inceste. ] Pour colorer son incontinence qui l'avoit poussé à épouser plusieurs femmes, il suppose que Dieu lui avoit revelé que cela étoit permis. Il faut donc qu'il insérât cet article dans son Alcoran. Mais parce que ses servantes lui donnerent la vue, & qu'il coucha avec elles, il eut besoin d'une nouvelle revelation en faveur de l'adultere; il faut donc qu'il fit un article exprés touchant le concubinage des maris. Il n'avoit encore que deux femmes, lors que Marina sa servante, creature très-jolie, lui plut si fort, qu'il coucha avec elle sans attendre qu'elle fût en âge nubile. Ses femmes le surprirent en flagrant delit, & s'emporterent. Il leur jura qu'il n'y retourneroit plus si elles vouloient se taire; mais comme il viola

ce serment, elles firent beaucoup de bruit, & sortirent de chez lui. Pour remedier à ce grand scandale, il seignit une voix du ciel, qui lui aprenoit qu'il étoit permis d'avoir à faire avec ses servantes. Voilà comme cet imposteur commençoit par faire le crime, & finissoit par le convertir en loi generale. Cela ne sent point le Fanatisme. Une bonne pierre de touche pour connoître si ceux qui se vantent d'inspirations, soit pour debiter de nouvelles propheties, soit pour expliquer les anciennes, l'Apocalypse par exemple, y procedent de bonne foi, est d'examiner si leur doctrine change de route à proportion que les temps changent; & que leur propre intérêt n'est plus le même qu'au paravant.

(i) Id quoque notandum (je me fers de l'autorité d'un celebre Theologien) leges istas in suorum facinorum patrocinium, excogitatas ab ipso semper fuisse post commissâ illa, non ante; ut ita manifestissimè liquet, ista in criminum suorum excusationem vel defensionem ab eo commenta dolo pessimo fuisse. . . . (k) Tale istud quod (l) id. ib. de Muhammede narrat, cum cum puellâ formosâ, sed infra ætatem, Marinâ in adulterio deprehensâ, à conjugibus suis Asâ & Chadiâ juramento adactum promississet, modo tacerent, ab istâ puellâ posthac absenturum; verum quod non servavit: quare illa eum deseruerit, & ad patrias reversa sit ades. Quem tumultum us servavit iterum more solito divinum commentus hoc responsum fuit, quod est cap. de prohibitione, quo datur viris cum ancillis congregandi potestas (ancilla quippe Mohamedis erat etiam illa Marina), quando & quousque liberit, nequidquam reclamantibus & amulantibus uxoris. Sed jam ante hanc consuetudinem legem id facinus commiserat, & fidem de non committendo incepto servat, perjurus adulter & stuprator (l). Par une impudence dont on ne sauroit s'étonner suffisamment, il suposa que Dieu defendoit l'inceste aux autres hommes, mais qu'il le lui permettoit par une grace particulière. (m) Aliis severe ipse interdicit, cap. de mulieribus, ne quasvisque & consanguineas ducant; ne commisceantur cum mulieribus, quæ cognitate fuerint à Patribus vestris, quoniam tu ipse est Gnadage & malum, & iniquum: prohibita sunt vobis matres vestrae, & filia vestrae, & amita vestrae & patruelles vestrae, & filiae fratris vestri, & filia sororis vestrae &c. Sibi vero licentiam tribuit, quasi ex oraculo divino, quamlibet potendi. Cap. de hærcibus, vel scitis. O Propheta, nos à vincere certe concedimus tuis, inquit ei Deus, potestatem in uxores tuas omnes quibus dederis mercedes suas, & quasvisque acceperit manus tua, & filias patrum tuarum, & filias amitarum tuarum, & filias fratris matris tuarum, & filias materterarum tuarum, quæ peregrinatæ sunt tecum, & quamviscunque mulierem credentem, quæ se tibi Prophetæ profuturæ voluerit, idque tibi speciatim, & singulariter conceditur; non verò aliis quibuscumque. Dignum certe Prophetæ privilegium! Et post copulare cum quacunque ex illis tibi liberit, & tecum fac inhabitare quamviscunque volueris, & non erit tibi crimini, vel ad hanc accedere, vel ab illâ recedere. Hoc autem parum est: verum

(i) Hoornbeek, ubi supra pag. 117. (l) Id. ib. de Muhammede narrat, cum cum puellâ formosâ, sed infra ætatem, Marinâ in adulterio deprehensâ, à conjugibus suis Asâ & Chadiâ juramento adactum promississet, modo tacerent, ab istâ puellâ posthac absenturum; verum quod non servavit: quare illa eum deseruerit, & ad patrias reversa sit ades. Quem tumultum us servavit iterum more solito divinum commentus hoc responsum fuit, quod est cap. de prohibitione, quo datur viris cum ancillis congregandi potestas (ancilla quippe Mohamedis erat etiam illa Marina), quando & quousque liberit, nequidquam reclamantibus & amulantibus uxoris. Sed jam ante hanc consuetudinem legem id facinus commiserat, & fidem de non committendo incepto servat, perjurus adulter & stuprator (l). Par une impudence dont on ne sauroit s'étonner suffisamment, il suposa que Dieu defendoit l'inceste aux autres hommes, mais qu'il le lui permettoit par une grace particulière. (m) Aliis severe ipse interdicit, cap. de mulieribus, ne quasvisque & consanguineas ducant; ne commisceantur cum mulieribus, quæ cognitate fuerint à Patribus vestris, quoniam tu ipse est Gnadage & malum, & iniquum: prohibita sunt vobis matres vestrae, & filia vestrae, & amita vestrae & patruelles vestrae, & filiae fratris vestri, & filia sororis vestrae &c. Sibi vero licentiam tribuit, quasi ex oraculo divino, quamlibet potendi. Cap. de hærcibus, vel scitis. O Propheta, nos à vincere certe concedimus tuis, inquit ei Deus, potestatem in uxores tuas omnes quibus dederis mercedes suas, & quasvisque acceperit manus tua, & filias patrum tuarum, & filias amitarum tuarum, & filias fratris matris tuarum, & filias materterarum tuarum, quæ peregrinatæ sunt tecum, & quamviscunque mulierem credentem, quæ se tibi Prophetæ profuturæ voluerit, idque tibi speciatim, & singulariter conceditur; non verò aliis quibuscumque. Dignum certe Prophetæ privilegium! Et post copulare cum quacunque ex illis tibi liberit, & tecum fac inhabitare quamviscunque volueris, & non erit tibi crimini, vel ad hanc accedere, vel ab illâ recedere. Hoc autem parum est: verum

tateurs, & de s'en donner la permission par un privilege special. Mr. Moreri rapporte un conte à quoi on a oublié de joindre une circonstance essentielle, c'est touchant cet homme qui fut accablé de pierres (V) dans un puits sec. L'un des plus impertinens mensonges qu'on ait debitez touchant Mahomet, est de dire

P p p 2

qu'il

rum etiam gratum habeant ipsæ quidquid tibi libuerit, & non contristentur, & complacent sibi de quacunque re quam illis dederis. Propudium hominis! sibi primas in promiscuâ & turpissimâ libidine explendâ concedens partes. Il n'osa pas toujours étendre ses prerogatives; car il se fit defendre d'enlever à l'avenir la femme de son prochain. Il se contenta d'apprendre au monde que Dieu aprouvoit le passé, à condition que l'on n'y retomât plus. Pour bien entendre ceci, il faut savoir que Mahomet mari dejà de neuf femmes, en épousa une dixième qu'il avoit ôtée à son valet. On en murmura; le valet cria contre cette injure. Le faux Prophete, pour faire cesser le scandale, fit semblant d'avoir envie de restituer ce qu'il avoit pris; mais comme ce n'étoit pas sa pensée, il trouva bientôt le moyen de s'en dispenser. Il feignit que Dieu l'avoit censuré de cette resolution, & lui avoit ordonné de garder sa dixième femme, sans avoir la complaisance de deserer au scandale humain au prejudice de l'approbation celeste.

(a) Id. ib. pag. 117.

(a) *Illam (uxorem servi sui Zaidis) constupratam mox quasi ex divino iterum oraculo desponsavit in uxorem, quamvis novem alius stipatus. Quare ut, tum alius hoc indignantibus factum, tum servo Zaidi satisficeret, introducit in Alcorano, capite citato, Deum se reprehendentem, quod cogitasset uxorem Zaido reddere, ob offensam, quam hinc nempe homines capiebant; & cum diceret illi, cui Deus beneficia contulit, & tu quoque contulisti: accipe tibi uxorem tuam, & time Deum, & abscondedas in corde tuo quod Deus operabatur, & timebas homines, & Deus dignior est ut timeas cum. Cum ergo Zaidus illam cognoverit, seu desoraverit eam, vos copulavimus eam tibi, ne sit fidelibus peccatum in uxoribus desideriorum eorum, cum cognoverint eas, & imperium Dei completum est: non est imputandum ad culpam Prophetæ illud, quod Deus illi speciatim permisit. Il s'aperçut bien que cela jetteroit l'alarme dans l'ame de tous les maris, c'est pourquoi il eut l'adresse de rassurer tout le monde: il publia qu'à l'avenir par ordre (b) de Dieu il laisseroit aux maris leurs femmes, encore qu'il en devint amoureux.*

(b) Non licet tibi posthac O Mahomet, ut auferas uxores à viris suis, etiam si earum pulchritudine captus fueris. Apud eundem ibid.

(V) *Accablé de pierres dans un puits sec.* On verra cette aventure à la fin d'un long passage des coups d'Etat qui va être rapporté, & qui contient plusieurs choses touchant nôtre faux Prophete. (c) Voyant qu'il étoit fort sujet à tomber du haut mal, il s'avisâ de faire croire à ses amis que les plus violens paroxismes de son épilepsie, étoient autant d'extases & de signes de l'esprit de Dieu qui descendoit en lui; il leur persuada aussi qu'un pigeon blanc qui venoit manger des grains de bled dans son orelle, étoit l'Ange Gabriel qui lui venoit annoncer de la part du même Dieu ce qu'il avoit à faire. En suite de cela il se servit du Moine Sergius pour composer un Alcoran, qu'il seignoit lui estre dicté de la propre bouche de Dieu. Finalement il attira un fameux Astro-

logue, pour disposer les peuples par les predctions qu'il faisoit du changement d'Etat qui devoit arriver, & de la nouvelle loy qu'un grand Prophete devoit établir, à recevoir plus facilement la sienne, lors qu'il viendrait à la publier. Mais s'étant une fois aperçu que son Secrétaire Abdala Ben-salon, contre lequel il s'étoit piqué à tort, commençoit à découvrir & publier telles impostures, il pégorgea un soir dans sa maison, & se fit mettre le feu aux quatre coins, avec intention de persuader le lendemain au peuple, que cela étoit arrivé par le feu du Ciel, & pour chasser ledit Secrétaire, qui s'étoit efforcé de changer & corrompre quelques passages de l'Alcoran. Ce n'étoit pas toutefois à cette fin, n'est-ce que devoient aboutir toutes les autres; il en falloit encore une qui achevât le mystere, & ce fut qu'il persuada au plus fidèle de ses domestiques, de descendre au fond d'un puits qui étoit proche d'un grand chemin, afin de crier lors qu'il passeroit en compagnie d'une grande multitude de peuple, qui le suivoit ordinairement, *Mahomet est le bien-aimé de Dieu, Mahomet est le bien-aimé de Dieu*: & cela étant arrivé de la façon qu'il avoit proposé, il remercia soudain la divine bonté d'un témoignage si remarquable, & pria tout le peuple qui le suivoit de conbler à l'heure même ce puits, & de bâtir au dessus une petite Mosquée pour marque d'un tel miracle. Et par cette invention ce pauvre domestique fut incontinent assommé, & enseveli sous une greffe de cailloux, qui lui ôtèrent bien le moyen de jamais découvrir la fausseté de ce miracle, *Except sed terra sonum, calanique loquaces (d)*. On a oublié de nous apprendre comment le public a su que Mahomet favorisa cet homme. Que n'ait-on eu l'industrie de supposer que ce miserable avoit revelé tout le secret à sa femme, qui ne manqua pas de le dire à ses voisines, & aux passans, dès qu'elle eut appris la fin tragique de son mari? Les mots Latins que Naudé cite ne sont qu'une ingénieuse explication d'une circonstance de la fable de Midas; mais elle n'éclaircit rien, & infinie qu'on ne s'est jamais avisé d'inventer un denouement, ou une cause de la découverte du pot aux roses. Quant au pigeon dont parle Naudé, je dois dire que Pococke ayant lu ce conte dans le livre de Grotius (e) 232. 233. de veritate Religionis Christiane, pria Grotius de lui marquer d'où il avoit pris une telle chose, qui ne se trouve dans aucun Auteur Arabe. On lui répondit qu'on ne l'avoit debitée que sur la foi des Auteurs Chrétiens. Grotius \* nonnulla recensens columba ad Mohammedis autem advolare solite meminit; cujus cum nullam apud eos mentionem repererim ac claviss. virum ea de re consulerem, se in hoc narrando non Mohammeditarum, sed nostrorum hominum fide vixum, dixit, ac præcipue Scaligeri, in cujus ad Manilium notis idem narratur. Voyez la remarque CC.

(d) L'histoire de cet homme accablé de pierres dans un puits se trouve dans un autre livre de Naudé, favor dans l'Apologie des grans hommes accusés de Magie pag.

(e) Lib. 6. p. m. 202.

\* Eddard. Percecius not. in socrum. Arabum pag 156. 187.

\* *Etiam in illa dicit qui ex reum Turcicam ignorantia in medium proferant quibus potius Mahometanis excident, ac in errore eos obdurate redidant Lnd. Maraccius laites (b).*

qu'il a (X) été Cardinal. Il y a eu, même dans la Communion des Protestans ; quelques Docteurs, qui l'ont pris (Y) pour l'Antechrist. Je ne saurois croire que son cadavre (Z) ait été mangé des chiens, comme plusieurs le débitent ; & le Pere Louis Maracci a raison de remarquer, que les Chrétiens font des reproches à la secte de Mahomet qui temoignent tant d'ignorance des faits veritables, que cela fait rire les Infidèles, & les rend plus opiniâtres dans leur infidélité \*. On a publié un testament (AA) de Mahomet, qui a bien la mine d'être une piece su-

(f) Ad ana. 628.

(g) Ad ana. 620. n. 9. & sequent.

(h) Abstinuit libentius quod multum in eis posita invenierimus. Ibid. n. 12.

(i) Samuel Schulcrus ubi supra pag. 17.

(j) Hist. Or. l. 2. c. 4. pag. 273.

(k) Baronius a inferé dans ses Annales un fragment de l'apologie d'Eulogius Auteur du 8. siecle. On trouve bien de petits contes dans ce fragment, & entre autres celui que je viens de rapporter. Il y est même avec une circonstance qui merite d'être sué. C'est que Mahomet avoit assuré ses disciples, que l'Ange Gabriel le viendrait resusciter au troisième jour. Ils se tinrent tout ce tems-là autour du cadavre, après quoi ils se retirerent, s'imaginant que leur presence faisoit peur aux Anges ; mais Mahometius personne ne gardant le corps les chiens allerent manger : ils n'en laisserent que peu de chose qui fut enterré par les disciples de l'imposteur, bien reclus de le venger de cette injure, en faisant mourir tous les ans beaucoup de chiens.

(l) Baronius nous renvoie à plusieurs volumes qui ont été composez sur la vie de Mahomet, & il avoué qu'il (h) s'est abstenu d'autant plus facilement de s'en servir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de mensonges. Un Auteur Lutherien (i) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui rapporte ce conte sans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ses citations. Cadaver (k) aliquot diebus mansisse insepultum, quod tertio die se resurrexerunt dixisset, postea vero à canibus atrosam feribum Eulogius & Vincentius (l). Sed cum parcum semper fuisse Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigijs virtute suam propagandam esse scripsit scilicet, hanc narrationem suis potius relinquitur autoribus. Le Pere Maracci n'a pas été si incredule : il ne rejette point ceux qui ont dit que les disciples de Mahomet negligèrent tellement son corps, à cause qu'ils étoient en custodien-

(m) Baronius nous renvoie à plusieurs volumes qui ont été composez sur la vie de Mahomet, & il avoué qu'il (h) s'est abstenu d'autant plus facilement de s'en servir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de mensonges. Un Auteur Lutherien (i) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui rapporte ce conte sans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ses citations. Cadaver (k) aliquot diebus mansisse insepultum, quod tertio die se resurrexerunt dixisset, postea vero à canibus atrosam feribum Eulogius & Vincentius (l). Sed cum parcum semper fuisse Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigijs virtute suam propagandam esse scripsit scilicet, hanc narrationem suis potius relinquitur autoribus. Le Pere Maracci n'a pas été si incredule : il ne rejette point ceux qui ont dit que les disciples de Mahomet negligèrent tellement son corps, à cause qu'ils étoient en custodien-

(n) Exiguam portionem in illo inveniri, colligunt Aug. & non abstinuit vero esse, quod graves scriptores prodiderant, quom post mort. m. Mahumeti de imperio procedent certarent, cadaver enim in tumultu, à canibus dilaceratum fuisse. Lucius Maraccius in Prodr. mo ad testut. Alcorani apud Acta Erudit. Liff. 1692. pag. 334.

(o) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Saints Ombres 1690. pag. 80.

(p) Grotius le croit supposé. Editit Gabriel Sionita,

(X) *Qu'il a été Cardinal.* ] „ (a) Benevenuto „ di Simola le dit expressément en ses Commentaires sur Dante. „ Ce qui n'est pas moins absurde que ce qu'a dit le Glossateur du Droit Canonique, que Mahomet a été le chef des Nicolaites (b).

(Y) *Qui l'ont pris pour l'Antechrist.* ] Voyez la Dissertation intitulée *Anti-Christus Mahometes, ubi non solum per S. Scripturam, ac Reformatorum testimonia, verum etiam per omnes alios probandi modos & genera, plenè, suè, invictè, solidèque demonstratur MAHOMETEM esse Unum ilhon verum, Magnum, de quo in sacris sit mentio, Anti-Christum.* Elle fut imprimée (c) l'an 1666. Corneille Uythagius, Docteur en Theologie, qui en est l'Auteur, & qui temoigne beaucoup de zèle contre le Papisme, assure dans la preface qu'il ne fait que developper, & que prouver les sentimens de quelques Reformateurs. *Sunt semperque fuerunt, dit-il, qui Mahometem pro Anti-Christo illo magno agnoverunt, & per Babylonem civitatem illam magnam Apoc. cap. 17. nobis describitur, Constantinopolim, Romam Novam intellexerunt, inter quos sunt, antiquissimus Theologorum Arethas Casarea Cappadocia Episcopus Angelus Græcus, qui Constantinopoli vixit: Calius Secundus Curio: Wenceslaus Endovez Camerarius consultarius, qui aliquamdiu Constantinopoli degit: Boskhiernus; & inter nostros Reformatos magnus ille Melanthon, Bucerus, Musculus, Zanchius, & si qui cum recentioribus, tum antiqui cum illis. Mr. de Meaux nomme d'autres Ecrivains qui sont de ce sentiment. Voici ses paroles. „ S'il (d) falloit tout reserver à la fin du monde, & au temps de l'Antechrist, auroit-on permis à tant de scévans hommes du siècle passé, à Jean Annius de Viterbe, à Jean Hantenius de Malines, à nos Docteurs Josse Clitou, Génèbrard, & Feuardent qui loué & qui suit ces graves Auteurs, de reconnoître la Beste & l'Antechrist dans Mahomet, & autre chose, qu'Enoch & Elie dans les deux temoins de Saint Jean? „*

(Z) *Que son cadavre ait été mangé des chiens.* ] Camerarius a inseré ce conte dans ses Meditations historiques : il nous dira d'où il le tire. Mahomet (e) „ avoit prédit à ses disciples qu'il „ deslogeroit du monde l'an dixième de son „ regne, mais qu'au troisième jour il resusciteroit. Sur ce un sien disciple, voulant esayer s'il disoit vrai, lui empoisonna son bruvage : l'ayant avalé & se sentant près de la fin, il dit à ceux qui estoient autour de lui, „ par l'eau vous recevrez remission des pechez : „ puis tout soudain mourut. Ses disciples gardoient le corps, attendans l'issuë de sa prediction : mais son corps puoit si fort, que ne pouvans supporter ceste ordure, ils se tirent „ rent arriere, & revenans dix jours après trou-

(a) Nam le Dialogue de Malice rai p. 45.

(b) Glossatorem autem Corporis Canonici qui Nicolaum Mahometum fuisse dicit sequè absurdum esse notat ac Beneventum Imolesem, qui Mahometum Sancti Romanæ Ecclesie Cardinalem fuisse asserit. Thomas Tiquens de heresarchis et Apostolici apud Acta Eruditior. Liff. an. 1690. pag. 307. 308.

(c) A Amsterdam apud Joannem Waavelijmum in 12.

(d) Mr. de Meaux, preface sur l'Apocalypse n. 13. pag. 11. 32. 33.

(e) Camerarius, Medit. histor. t. 1. l. 3. chap. 1. pag. 204. 205. je me feroi de la traduction de Simon Goulart.

(f) Ad ana. 628.

(g) Ad ana. 620. n. 9. & sequent.

(h) Abstinuit libentius quod multum in eis posita invenierimus. Ibid. n. 12.

(i) Samuel Schulcrus ubi supra pag. 17.

(j) Hist. Or. l. 2. c. 4. pag. 273.

(k) Baronius a inferé dans ses Annales un fragment de l'apologie d'Eulogius Auteur du 8. siecle. On trouve bien de petits contes dans ce fragment, & entre autres celui que je viens de rapporter. Il y est même avec une circonstance qui merite d'être sué. C'est que Mahomet avoit assuré ses disciples, que l'Ange Gabriel le viendrait resusciter au troisième jour. Ils se tinrent tout ce tems-là autour du cadavre, après quoi ils se retirerent, s'imaginant que leur presence faisoit peur aux Anges ; mais Mahometius personne ne gardant le corps les chiens allerent manger : ils n'en laisserent que peu de chose qui fut enterré par les disciples de l'imposteur, bien reclus de le venger de cette injure, en faisant mourir tous les ans beaucoup de chiens.

(l) Baronius nous renvoie à plusieurs volumes qui ont été composez sur la vie de Mahomet, & il avoué qu'il (h) s'est abstenu d'autant plus facilement de s'en servir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de mensonges. Un Auteur Lutherien (i) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui rapporte ce conte sans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ses citations. Cadaver (k) aliquot diebus mansisse insepultum, quod tertio die se resurrexerunt dixisset, postea vero à canibus atrosam feribum Eulogius & Vincentius (l). Sed cum parcum semper fuisse Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigijs virtute suam propagandam esse scripsit scilicet, hanc narrationem suis potius relinquitur autoribus. Le Pere Maracci n'a pas été si incredule : il ne rejette point ceux qui ont dit que les disciples de Mahomet negligèrent tellement son corps, à cause qu'ils étoient en custodien-

(m) Baronius nous renvoie à plusieurs volumes qui ont été composez sur la vie de Mahomet, & il avoué qu'il (h) s'est abstenu d'autant plus facilement de s'en servir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de mensonges. Un Auteur Lutherien (i) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui rapporte ce conte sans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ses citations. Cadaver (k) aliquot diebus mansisse insepultum, quod tertio die se resurrexerunt dixisset, postea vero à canibus atrosam feribum Eulogius & Vincentius (l). Sed cum parcum semper fuisse Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigijs virtute suam propagandam esse scripsit scilicet, hanc narrationem suis potius relinquitur autoribus. Le Pere Maracci n'a pas été si incredule : il ne rejette point ceux qui ont dit que les disciples de Mahomet negligèrent tellement son corps, à cause qu'ils étoient en custodien-

(n) Exiguam portionem in illo inveniri, colligunt Aug. & non abstinuit vero esse, quod graves scriptores prodiderant, quom post mort. m. Mahumeti de imperio procedent certarent, cadaver enim in tumultu, à canibus dilaceratum fuisse. Lucius Maraccius in Prodr. mo ad testut. Alcorani apud Acta Erudit. Liff. 1692. pag. 334.

(o) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Saints Ombres 1690. pag. 80.

(p) Grotius le croit supposé. Editit Gabriel Sionita,

(q) Baronius nous renvoie à plusieurs volumes qui ont été composez sur la vie de Mahomet, & il avoué qu'il (h) s'est abstenu d'autant plus facilement de s'en servir, qu'il y avoit trouvé beaucoup de mensonges. Un Auteur Lutherien (i) que j'ai cité deux ou trois fois, & qui rapporte ce conte sans le croire, nous va nommer divers Auteurs qui en font mention. Prenez garde à ses citations. Cadaver (k) aliquot diebus mansisse insepultum, quod tertio die se resurrexerunt dixisset, postea vero à canibus atrosam feribum Eulogius & Vincentius (l). Sed cum parcum semper fuisse Muhammedem in jactandis miraculis, & ferro, non prodigijs virtute suam propagandam esse scripsit scilicet, hanc narrationem suis potius relinquitur autoribus. Le Pere Maracci n'a pas été si incredule : il ne rejette point ceux qui ont dit que les disciples de Mahomet negligèrent tellement son corps, à cause qu'ils étoient en custodien-

(r) Exiguam portionem in illo inveniri, colligunt Aug. & non abstinuit vero esse, quod graves scriptores prodiderant, quom post mort. m. Mahumeti de imperio procedent certarent, cadaver enim in tumultu, à canibus dilaceratum fuisse. Lucius Maraccius in Prodr. mo ad testut. Alcorani apud Acta Erudit. Liff. 1692. pag. 334.

(s) Voyez l'Histoire des Ouvrages des Saints Ombres 1690. pag. 80.

(t) Grotius le croit supposé. Editit Gabriel Sionita,

posée: c'est un Traité de mutuelle tolérance, qui fut conclu, dit-on, entre lui & les Chrétiens. Il est sûr qu'au commencement il eut pour eux plus d'humanité que pour les Juifs, ce qui est assez étrange; car avec l'esprit de Conquerant qu'il fit éclater,

bien fondé dans les raisons pour lesquelles il prétend qu'ils parurent redoutables à ce faux Prophète. Les Chrétiens, dit-il (g), se rendoient recommandables par leur zèle, par leur dévotion, & par la pratique de toutes sortes de vertus. Tout cela étoit joint à la pureté de la doctrine, & à une sainte & ferme union dans la profession de la Foy, & comme les Empereurs étoient Chrétiens en ce temps-là, le Christianisme ne se soutenoit pas seulement par sa pureté, par ses saintes, & par son espérance, comme il avoit fait dans les premiers siècles, il étoit encore appuyé par les armes & par la protection des Empereurs. Cela est contraire au sentiment de tout le monde. On convient généralement que la démission des Chrétiens, leurs vices, & ceux de la Cour Impériale (r) faciliterent extrêmement les progrès du Mahometisme.

Je ne saurois passer à une autre chose, sans faire une réflexion sur celle-ci. Les Mahométans, selon les principes de leur Foi, sont obligés d'employer la violence pour ruiner les autres religions, & néanmoins ils les tolèrent depuis plusieurs siècles. Les Chrétiens n'ont reçu ordre que de prêcher & d'instruire, & néanmoins de tems immémorial ils exterminent par le fer & par le feu ceux qui ne sont point de leur religion. Quand vous rencontrerez les infidèles, c'est Mahomet (s) qui parle, tuez-les, coupez-leur la teste, ou prenez les prisonniers, & les liez jusques à ce qu'ils aient payé leur rançon, ou que vous trouviez à propos de les mettre en liberté. N'appréhendez point de les persécuter, jusques à ce qu'ils aient mis bas les armes, & qu'ils se soient soumis à vous. Il est pourtant vrai que les Sarrazins cessèrent d'assez bonne heure les voyes de la violence, & que les Eglises Greques, tant la principale que les schismatiques, se sont conservées jusqu'à présent sous le joug de Mahomet. Elles ont leurs Patriarches, leurs Métropolitains, leurs Synodes, leur discipline, leurs Moines. Je sai bien qu'elles ont beaucoup à souffrir sous un tel maître; mais après tout elles ont plus à se plaindre de l'avarice & des chicanes des Turcs, que de leur épée. Les (t) Sarrazins étoient encore plus doux que ne sont les Turcs; voyez les preuves que Mr. Jurieu (v) en a données, & qu'il a prises d'Elmacin & d'Eutychieus. On peut-être très-assuré que si les Chrétiens d'Occident avoient dominé dans l'Asie, à la place des Sarrazins & des Turcs, il n'y resteroit aujourd'hui aucune trace de l'Eglise Greque, & qu'ils n'y eussent pas toléré le Mahometisme, comme ces Infidèles y ont toléré le Christianisme. Il est bon d'entendre Monsieur Jurieu. „ On (x) „ peut dire avec vérité qu'il n'y a point du tout „ de comparaison entre la cruauté des Sarrazins „ contre les Chrétiens, & celle du Papisme „ contre les vrais fideles. En peu d'années de „ guerre contre les Vaudois, ou mesme dans les „ seuls massacres de la Saint Barthelemy, on a „ répandu plus de sang pour cause de Reli- „ gion, que les Sarrazins n'en ont répandu dans „ toutes leurs persécutions contre les Chrétiens.

(a) Grotius  
epist. ad  
Gallios pag.  
239. apud  
Hotting.  
Hiflor.  
Orient.  
l. 2. c. 2.  
pag. 237.

(b) Voetius,  
Disput.  
Theol. t. 2.  
pag. 668.

(c) Hoorn-  
beck ubi  
supra pag.  
88.

(d) Bepfier  
remarques  
sur Ricaut,  
tome 1.  
pag. 623.

(e) Ho-  
ting. ibid.

(f) Szil-  
masi.  
fol. 20.  
lib. 1. pag.  
44.

(g) Voyez  
l'Hif. des  
Ouvrages  
des Sarrazins  
ubi supra.

(h) Ricaut,  
état de  
l'Empire  
Ottoman  
l. 2. ch. 2.  
pag. 307.

(i) Ibid.  
pag. 308.

(k) Il n'a  
point su  
que cet  
Ouvrage  
fut en le  
jour à Pa-  
ris l'an  
1590. &  
à Roßbach  
l'an 1638.

(l) Ibid.  
pag. 316.  
317.

(m) Bep-  
fier fait  
ici cette  
remarque.  
Il n'y a  
nullé ap-  
parence à  
cela, &  
même ce  
Traité est  
signé à  
Medine.

(n) C'est l'an 4. de l'Hégire.  
Voyez les Pensées sur les Comètes n. 244.  
(o) Securitatem peti-  
torum libri. Voyez Hotting. ubi supra pag. 236. citant Elmacin.  
Hist. Sarac. pag. 11.

(r) Voyez  
Hottinger  
ubi supra  
pag. 239.

COMPARAISON  
de la tolé-  
rance des  
Mahomé-  
tans avec  
celle des  
Chrétiens.

(s) Dans  
le chapitre  
9. de l'Al-  
coran.  
Voyez Ri-  
caut l. 2.  
chap. 2.  
pag. 318.

(t) Voyez  
Ricaut  
ibid. &  
chap. 3.

(v) Apolo-  
gie pour la  
reforma-  
tion to. 2.  
pag. 55. &  
Juv. édit.  
in 4. Voyez  
aussi les  
Pensées sur  
les Comé-  
tes p. 738.

(x) Jurieu  
ibid.

ter, il étoit fort propre à se faire suivre par la nation Judaique, (BB) comme le Messie

„ Il est bon qu'on soit défabulé de ce préjugé,  
„ que le Mahumétisme est une secte cruelle,  
„ qui s'est établie en donnant le choix de la  
„ mort ou de l'abjuration du Christianisme:  
„ cela n'est point, & la conduite des Sarrazins  
„ a été une débonnairété evangelique, en com-  
„ paraison de celle du Papifme, qui a surpassé,  
„ la cruauté des Cannibales. Ce n'est donc  
„ pas la cruauté des Mahometans qui a perdu le  
„ Christianisme de l'Orient & du Midi, c'est  
„ leur avarice. Ils faisoient acheter bien cher  
„ aux Chrétiens la liberté de conscience, ils  
„ imposent sur eux de gros tributs, ils leur  
„ faisoient souvent racheter leurs Eglises, les-  
„ quelles ils vendoient quelque fois aux Juifs,  
„ & après cela il faisoit que les Chrétiens les  
„ rachetaient: la pauvreté aneantit les esprits  
„ & abaisse les courages. Mais sur tout le  
„ Mahumétisme a perdu le Christianisme par  
„ l'ignorance. „ Il a redit la même chose en

visus agnoscerent, neque rationibus quantumlibet  
efficacibus crederent; Pro-rex in compendium misso  
negotio malo huic nodo malum concumit oppont, le-  
gem promulgat, ut intra quadragessimam diem a de-  
creti promulgatione Brachmanes cum suis omnibus,  
qui Chrystriani fieri nollent, suppellectili omni, qua-  
que in raris & censibus haberent, intra id tempus di-  
stractis in exilium abirent; qui non parerent, jactu-  
ram ejus facturos, & ad triremes abreptum iri com-  
minatus est. Voyez la marge \*.

(BB) Comme le Messie que les Juifs atten-  
doient. ] Il y a des Auteurs qui disent que Mahomet  
pendant quelque tems se debita pour le  
Messi; & qu'il s'appliqua (d) les oracles du  
Vieux Testament qui avoient été accomplis en  
notre Seigneur. Par cette adresse il attira beau-  
coup de Juifs: le mauvais état où étoit cette  
nation dans l'Arabie la rendoit plus propre à  
être trompée. On dit qu'ils ne rompirent avec  
lui que lors qu'il s'en fut de la Meque, & on  
ne donne guere de bonnes raisons de cette rup-  
ture: car de dire, comme font plusieurs, qu'ils  
se degouterent de lui à cause qu'ils lui avoient  
vu manger d'un chameau, c'est nous conter  
des sottises, & je ne comprends pas même qu'ils  
l'aient pris quelque tems pour le Messie, puis  
qu'un côté l'Écriture dit formellement que  
le Messie sortiroit de la famille de David, &  
que de l'autre il étoit notoire que Mahomet n'en  
descendoit point, & qu'il étoit de race Payen-  
ne. Quoi qu'il en soit, ciens les Auteurs qui  
ont dit ce que je raporte. Et (c) quidem prin-  
cipis temporibus Muhammed se ipsum apud Chadi-  
gam uxorem, Arabes, Judaeosque venditabat pro  
Messia, quem Judaei expectarent, ut est apud Emi-  
stinum in Geneal. Mahom. p. 10. Abbas Usper-  
genfis in Chrono p. m. 150. Hic erat Pseudo-  
propheta, sed apud illos magno asfirmabatur,  
ita ut etiam in principio adventus ejus attima-  
rent hunc esse illum, qui ab eis expectetur  
Christus. . . . Secti (f) hunc sunt complures  
Judaei, qui Muhammedum illico pro vero agnovere  
Messia. Theophanes alique istius temporis scripto-  
res scribunt, Judaeos adhuc esse Muhammedo usque  
ad eadem illius; μὲντοι τὸς Θεωφάνης αὐτῷ. Pro  
θεωφάνης rectius legi φαρῶς, usque ad fugam illius,  
monet vir literarum Graecarum peritissimus Isaacus  
Vossius in allegatis sbyllinis oraculis. p. 24. asserens  
Theophanem alioque pravam sectos fuisse lectio-  
nem. Itidem tradunt recessisse Judaeos a Muham-  
medo, cum eum cum carnibus vescentem con-  
spexissent. Alias alii asserunt separationis causas.  
Il est indubitable que les Juifs n'ont point suivi  
Mahomet jusques à sa mort; car il les persecuta  
à toute ouurance, & par le fer & par la plume;  
il les deteste dans plusieurs endroits de son Alco-  
ran, & la guerre qu'il leur fit fut très-sanglante,  
& très-fumelle pour eux (g). Les Turcs suivent  
admirablement en cela le genie de leur Prophete,  
car ils ont plus d'averfion pour les Juifs, que pour  
aucun peuple du monde, & ils ne souffrent point  
qu'un Juif qui s'est fait Mahometan soit enterré  
dans leurs (h) cimetières. Mais ce qu'on débite  
qu'ils ne veulent pas qu'un Juif, qui desire em-  
brasser le Mahometisme, passe tout d'un coup à la  
profession de foi, & ayant que de se faire Chré-  
tien, est faux (i).

\* Les bar-  
bares que  
les Espa-  
gnols ont  
exercés  
dans l'A-  
merique  
font horri-  
bles.

(d) Plera-  
que Vete-  
ris Instu-  
mentiloca  
ad Mes-  
siam per-  
tinentia  
impleverit  
vult olim  
jam ob-  
servatum  
Petro Clau-  
nicensi  
apud Ista-  
cum Vof-  
sium in  
scripto de  
Sibyllinis  
Oraculis  
pag. 25.  
Job. à  
Lent de  
Judaeorum  
Pseudo-  
Messias  
pag. 28.  
29.

(e) Job.  
à Lent.  
29.

(f) Ibid.  
pag. 30.

(g) Voyez  
Hattinger  
ubi supra  
pag. 214.  
& seq.  
Jean. à  
Lent ubi  
supra pag.  
30. ex El-  
macino  
pag. 6.

(h) Ricaut.  
ubi supra  
chap.  
325.  
pag. 325.

(i) Id. ib.

(a) La 9.  
de l'an  
1688. pag.  
196. J'ai  
cité ses pa-  
rolles en-  
dessus re-  
marque O,  
lettre f.

(b) Voyez  
ce que j'ai  
cité des  
arrets des  
Souverains  
ci-dessus  
remarque  
O, lettre d.

(c) Ludol-  
vici Frois  
in epistola  
ad fratres  
in Europa  
degentes  
scripta Goa  
primo die  
Decembris  
1500.  
apud  
Dannha-  
werum in  
Vale  
triumphali  
pag. 10.

La conclusion que je veux tirer de tout ceci,  
est que les hommes se conduisent peu selon leurs  
principes. Voilà les Turcs qui tolerent toutes  
sortes de Religions, quoi que l'Alcoran leur  
ordonne de persecuter les Infideles: & voilà  
les Chrétiens qui ne font que persecuter, quoi  
que l'Évangile le leur defende. Ils feront un  
beau manege dans les Indes, & dans la Chine,  
si jamais le bras feculier les y favorise; assûrez  
vous qu'ils s'y serviront des maximes de Mr.  
Juricu. Ils Pont déjà fait en quelques endroits.  
Lisez ce qui suit, vous y trouverez que les rai-  
sons ne suffisent pas à convertir les Infidelles,  
on pria le Viceroi de Goa de secourir l'Évan-  
gile par des arrets de confiscation &c. Cum (c)  
necessarium esset, ut prater autoritatem Ecclesia  
potestas Principum Virorum ad copiosam hanc fru-  
gem accederet, qua obstacula omnia amoliretur,  
Deus Dominus noster Pro-rege tanquam instrumento  
in multis usus est. Itaque ubi Brachmanni rationi-  
bus se destruit viderant, ad defensionem satis esse  
putabant, ut quoquo modo de cassibus effugerent  
quod se more Majorum vivere profiterentur. Sed  
cum pro invariata animi pertinacia neque unquam se

fic qu'elle attendoit. Les Mahometans ont pour lui une (CC) très-grande veneration, de quoi ils donnent des temoignages bien particuliers. Ils font des pe-

(CC) Ont pour Mahomet une très-grande veneration. ] J'en pourrais marquer un grand nombre de circonflances, mais je me contenterai de quelques-unes. Le Grand Seigneur

(a) Ricaut, (a) envoyé tous les ans en Arabie cinq cens fequins, un Alcoran couvert d'or, porté sur un chameau, & autant d'étoffe noire qu'il en faut pour servir de tente à la Mosquée de la Mecque. Lors qu'on met cette nouvelle couverture, on ôte celle de l'année précédente; les Pelerins la mettent aussitôt en pieces, & chacun en emporte ce qu'il peut, qui plus, qui moins. Ils gardent chacun ce lambeau chez eux comme une Relique, & comme une marque de leur Pelerinage. . . . Quand le chameau qui a porté l'Alcoran est de retour, on le pare de fleurs & d'autres ornemens; & après avoir fait ce saint voyage, il est exempté tout le reste de sa vie de toute sorte de travail & de service †. Les Turcs (b) ont beaucoup de veneration pour le chameau: Et ils mettent au nombre des plus grands pechez, de lui donner trop de charge, & de le faire travailler plus qu'un cheval. La raison de cela est que cette beste est fort commune dans les lieux saints de l'Arabie, & qu'elle a l'honneur de porter l'Alcoran, lors qu'on fait le pelerinage de la Mecque. J'ay remarqué que ceux qui ont le soin de cet animal prennent de l'écume qui luy sort de la bouche, après l'avoir fait boire dans un bassin, & s'en frottent la barbe avec beaucoup de devotion, comme si c'étoit quelque baume de grand prix, ce qu'ils font, en repetant quantité de fois d'un ton religieux, Hadgi Baba, Hadgi Baba, c'est à dire, ô Pere Pelerin, ô pere Pelerin! Voici un passage que je tire de la Mothe le Vayer.

(c) Par tout où s'étend la fausse Religion des Mahomet, ceux de sa lignée qu'on nomme (d) Cherifs, y font en telle veneration, qu'autres qu'eux n'oseroient porter le Turban

verd \*, & qu'ils font même irreprouchables en Justice. Et comment les Turcs & les autres Musulmans ne respectoient-ils pas les desobediens de cet Imposteur, puis qu'ils estiment, tellement jusques aux chevaux istus de la cavalle qui le portoit, qu'on n'oseroit les battre, ni les mal-traiter, comme nous l'apprenons de la Relation du Sieur de Breves? Plusieurs Pelerins après avoir vu le sepulchre de Mahomet se crevent les yeux, comme si tout le reste du monde étoit devenu indigne de leurs regards, depuis la vue d'un tel objet. J'ai lu cela dans Brantome: on fera bien aise de sçavoir à quel propos il en parle. Le jour venu, dit-il (e), que les Ambassadeurs de Pologne firent la reverence à la Reine de Navarre, elle leur parut si belle & si superbe-

ment & richement parée & accoustrée, avec si grande majesté & grace, que tous demeurèrent perdus d'une telle beauté; & entre autres il y eut de Laſqui, l'un des principaux de l'Ambassade, à qui je vis dire en se retirant, perdu d'une telle beauté: non je ne veux rien plus voir après telle beauté, volontiers je serois comme font certains Turcs Pelerins de la Mecque, où est la Sepulture de leur Prophete Mahomet, qui demeurent si aises, si esperdus, si ravis, & transis, d'avoir vu une si belle & si superbe Mosquée, qu'ils ne veulent rien

plus voir après, & se font brusler les yeux par des bassins d'airain ardent, qu'ils en perdent la vue, tant subtilement se sçavent-ils faire, disant qu'après cela rien ne se peut voir de plus beau, ny ne veulent plus rien voir après, ainsi disoit ce Polonois de la beauté admirable de cette Princeſſe. Comme l'autorité de Brantome ne suffiroit pas, je citerai deux Maronites qui ont dit: Hinc (g) factum est ut multi hujus loci desiderio patriam consanguineosque reliquerint: plerique etiam tali insania dementiaque capti fuerint, ut sibi sponte oculos exterrerint, ne scilicet quicquam mundanum iniquum, viderent: reliquum vita curricula ibi peregerint. Cela me fait souvenir d'une pensée de Mr. Ogier: il employa pour composer l'oraison funebre de Philippe IV. Roi d'Espagne (h) tout ce que l'exercice & l'étude de plusieurs années pouvoient lui avoir acquis de science dans l'art de bien dire, & il se recolut après cet ouvrage de ne se plus mêler d'éloquence & de suivre l'exemple . . . d'un Seigneur des Pais-Bas, qui après avoir regalé Charles-Quint dans une de ses maisons, la fit voler le lendemain en l'air avec de la poudre à canon, ne jugeant pas qu'aucun homme fust digne d'y estre reçu après cet incomparable Prince †. Je n'ai pas encore rapporté tous les honneurs qu'on rend aux bêtes pour l'amour de Mahomet. Il y a dans le territoire de la Mecque une infinité de pigeons, car comme on s' imagine qu'ils descendent de celui qui s'approchoit de l'oreille du faux Prophete, on croiroit faire un grand crime non seulement si les leurs tuoit, mais même si on les prendoit, ou si on les faisoit fuir. (i) Summa columbarum copia invenitur que quia sunt de genere atque stirpe ejus qua ad Mohamedis aures (ut Moslemanni nuntiantur) accedebat, eo pollent privilegio atque auctoritate, ut non solum eas occidere, sed aut capere aut fugare nefas esse existimant. J'ai copié ce passage, afin de montrer qu'il y a des Ecrivains celebres, qui assurent que les Musulmans font mention de cette colombe qui s'approchoit de l'oreille de Mahomet, de quoi pourtant les Auteurs Arabes n'ont point parlé, si nous en croyons Pocock \*. N'oublions pas le chameau, qui (k) droit à la porte du logis de Jil, fameux Capitaine Turc que ce Prophete s'étoit proposé de visiter, sans sçavoir l'endroit où étoit logé un si vaillant homme. Les Mahometans pretendent que ce chameau (l) resuscitera, & qu'il jouira du bonheur du Paradis. Que dirai-je de la chemise de Mahomet? On la garde au Caire d'Egypte, (m) & on la porte en procession à certains jours avec de grandes ceremonies.

(g) Gabr. Sionita & Jo. Hebronita ubi infra pag. 26.

(h) Journal des Savans du 22. de Fevrier 1666. p. m. 160. 161.

(i) Conferez avec ceci le passage de Terence dans l'art de bien dire, & il se recolut après cet ouvrage de ne se plus mêler d'éloquence & de suivre l'exemple . . . d'un Seigneur des Pais-Bas, qui après avoir regalé Charles-Quint dans une de ses maisons, la fit voler le lendemain en l'air avec de la poudre à canon, ne jugeant pas qu'aucun homme fust digne d'y estre reçu après cet incomparable Prince †. Je n'ai pas encore rapporté tous les honneurs qu'on rend aux bêtes pour l'amour de Mahomet. Il y a dans le territoire de la Mecque une infinité de pigeons, car comme on s' imagine qu'ils descendent de celui qui s'approchoit de l'oreille du faux Prophete, on croiroit faire un grand crime non seulement si les leurs tuoit, mais même si on les prendoit, ou si on les faisoit fuir. (i) Summa columbarum copia invenitur que quia sunt de genere atque stirpe ejus qua ad Mohamedis aures (ut Moslemanni nuntiantur) accedebat, eo pollent privilegio atque auctoritate, ut non solum eas occidere, sed aut capere aut fugare nefas esse existimant. J'ai copié ce passage, afin de montrer qu'il y a des Ecrivains celebres, qui assurent que les Musulmans font mention de cette colombe qui s'approchoit de l'oreille de Mahomet, de quoi pourtant les Auteurs Arabes n'ont point parlé, si nous en croyons Pocock \*. N'oublions pas le chameau, qui (k) droit à la porte du logis de Jil, fameux Capitaine Turc que ce Prophete s'étoit proposé de visiter, sans sçavoir l'endroit où étoit logé un si vaillant homme. Les Mahometans pretendent que ce chameau (l) resuscitera, & qu'il jouira du bonheur du Paradis. Que dirai-je de la chemise de Mahomet? On la garde au Caire d'Egypte, (m) & on la porte en procession à certains jours avec de grandes ceremonies.

(k) Chevreau ubi supra pag. 14.

(l) Id. ib. Mothe le Vayer les tom. 116. tom. 12. p. 116.

(m) La Bibliotheque Universelle le tom. 7. pag. 177.

(n) Dans le 2. tome du M. de La Mothe le Vayer les tom. 116. tom. 12. p. 116.

(o) Cap. 125. Voyez la Bibliotheque Universelle le tom. 7. pag. 177.

† J'ai lu dans la relation de l'entrée de Clemeus VIII. à Ferrare, que la ha-guene ou mule qui sert à de telles ceremonies ne travaille plus.

(a) La Mothe le Vayer tom. 8. p. 304.

(b) Leon d'Afrique.

\* Mr. Spon voyage 1. 2. p. 16. assure que ceux qui font nez lors que leur mere faisoit le voyage de la Mecque ont le même privilege de porter le Turban vert.

(c) Vies des Dames Illustres au discours de la Reine Marguerite p. 205.

(f) Ceux qui offrent le Couronne au Duc d'Anjou frere de Charles IX.

(g) Gabr. Sionita & Jo. Hebronita ubi infra pag. 26.

(h) Journal des Savans du 22. de Fevrier 1666. p. m. 160. 161.

(i) Gabriel Sionita & Joannes Hebronita in tractatu de nonnullis Orientalium urbibus c. 7. p. 21.

\* Voyez ci-dessus pag. 481. à la fin.

(k) Chevreau ubi supra pag. 14.

(l) Id. ib. Mothe le Vayer les tom. 116. tom. 12. p. 116.

(m) La Bibliotheque Universelle le tom. 7. pag. 177.

(n) Dans le 2. tome du M. de La Mothe le Vayer les tom. 116. tom. 12. p. 116.

(o) Cap. 125. Voyez la Bibliotheque Universelle le tom. 7. pag. 177.

pelerinages fort devots à la ville de sa naissance, & à celle où est son tombeau. Il n'est pas vrai que ce tombeau (DD) soit suspendu, comme plusieurs Ecri-

„ la lever. Il fait faire par Tancrede une Ha-  
„ rangue tout à fait pathétique à cette statue;  
„ où reconnoissant que c'étoit celle de Maho-  
„ met, il s'écrie: c'est ce scelerat de Mahomet,  
„ qui a été le premier Antechrist. O si l'Antechrist  
„ qui doit venir être présentement avec celui-ci!  
„ ah vraiment je l'aurois bien-tôt écrasé sous mes  
„ pieds. Ceux qui ont quelque connoissance  
„ des sentiments des Mahometans, savent qu'ils  
„ ne tiennent aucunes images, ni dans leurs  
„ Mosquées, ni dans leurs maisons. „ C'est  
„ une question si les Musulmans invoquent ce  
„ faux Prophete, & s'ils croyent qu'il est au ciel:  
„ bien des gens leur imputent cette croyance.  
„ Mais (a) il n'y a aucune de leurs prieres so-  
„ lennelles qui ne s'adresse directement à Dieu,  
„ qu'ils prient même pour Mahomet; & ils  
„ soutiennent que toutes les autres, celle du Pro-  
„ phete comme celles des autres, sont jusqu'au  
„ j'ur du jugement dans les tombeaux, où  
„ leurs corps ont été ensevelis. . . . L'ame  
„ (b) de Mahomet est aussi renfermée dans son  
„ sepulchre, car il a refusé le ciel, où Dieu lui  
„ a offert de le recevoir, n'y voulant pas être  
„ sans ses fideles. Cette ame conduira, au  
„ dernier jour, toutes les ames Mahometanes  
„ à la gloire celeste. . . . Afin que l'on voye  
„ qu'ils prient Dieu pour Mahomet, voici la  
„ conclusion de l'une de leurs prieres: O mon  
„ Dieu sois propice à MAHOMET, & au pen-  
„ ple Mahometan, comme tu as été propice à  
„ Abraham & à son peuple, parce qu'on te loué  
„ & qu'on te glorifie. „ Si l'on n'avoit point de  
„ meilleures preuves que Mahomet n'est pas in-  
„ voqué par ses sectateurs, je ne voudrois pas nier qu'il  
„ ne le fût, car j'ai rapporté un formulaire de prie-  
„ res (c) qui montre qu'ils invoquent Dieu pour  
„ les mêmes Saints qu'ils invoquent. Quant à leur  
„ respect pour l'Akoran, voyez ce qu'en dit Mr.  
„ Pfeiffer dans le 7. volume de la Bibliotheque  
„ Universelle (d). Leur attachement au Maho-  
„ metisme est si fort, qu'on n'en peut presque con-  
„ vertir aucun à la religion Chretienne (e), &  
„ sans doute il y a bien plus de Chretiens qui se  
„ font Mahometans, que de Mahometans qui em-  
„ brassent l'Evangile. Les Payens (f) sont plus  
„ faciles à convertir. La distinction du Moine  
„ Richard me paroît vaine. Il dit qu'un Maho-  
„ metan se seroit plutôt Chretien à l'article de  
„ la mort que dans sa bonne fanté, & qu'un  
„ Chretien n'embrasseroit point le Mahometisme  
„ à l'article de la mort: qu'ils conviennent donc l'un  
„ & l'autre que la religion Mahometane est plus  
„ commode pour vivre, & que la Chretienne est  
„ plus sûre pour mourir. *Christianus (g) quidem  
„ nunquam in morte fieret Saracenus, sed in vita;  
„ Saracenus autem potius in morte fit Christianus,  
„ quam in vita: uterque igitur horum potius eligit  
„ Christianus mori, quam Saracenus.* Cette dis-  
„ tinction est un avantage dont les Catholiques  
„ Romains & les Reformez se vantent égale-  
„ ment. Mais la verité est qu'à la réserve d'un  
„ petit nombre de gens, chacun souhaite de mourir  
„ dans la religion où il a été élevé: s'il l'a  
„ quittée, ç'a été pour quelque avantage tempo-  
„ riel; quand il s'en va mourir cet avantage lui est

inutile, il souhaite donc de mourir dans sa pre-  
miere communion. Un Mahometan en est  
logé à tout comme les autres, s'il lui est arrivé  
pour des considerations humaines d'abjurer sa foi.  
L'ignorance fait dans le cœur de ces Infideles,  
ce que la science produit dans le cœur d'un or-  
thodoxe honnête homme, je veux dire un atta-  
chement invincible à ses opinions. Mais je di-  
rai en passant que la religion Mahometane n'est  
pas aussi depouvuë d'Apologues qu'on le croit  
ordinairement. Il y a des Arabes qui ont écrit  
en faveur de l'Akoran, & contre la Bible, avec  
assez d'industrie pour fomenter les préjugés. Hot-  
tinger parle d'un (h) Auteur qui épluche les con-  
tradictions apparentes de l'écriture, & qui pre-  
tend même prouver par la Bible la mission de  
Mahomet. Nous serions fort simples si nous  
croyions qu'un Turc qui examine cela, le trou-  
ve aussi foible que nous le trouvons. Il n'aper-  
çoit aucune force dans les objections contre l'A-  
koran, il en aperçoit beaucoup dans les objec-  
tions contre les Chretiens. Tant est grande la  
force des préjugés!

(DD) Que son tombeau soit suspendu. ] Une  
infinité de gens disent & croyent que le cercueil  
de Mahomet étant de fer, & sous une voûte  
de pierres d'aimant se tient suspendu en l'air,  
& que cela passé pour un grand miracle dans  
l'esprit de ses sectateurs. C'est une fable qui les  
fait bien rire (i), quand ils savent que les Chre-  
tiens la racontent comme un fait certain. Mais  
s'il s'étoit avilé d'une telle ruse, il n'auroit fait  
que renouveler une invention assez vieille.  
Un Roi d'Egypte avoit eu dessein de procu-  
rer le même avantage à la statue de son épou-  
se, & la mort & celle de l'Architecte en empê-  
cherent l'exécution. Magnete (k) lapide Dino-  
chares architectus Alexandria Arsinoës templum con-  
camerare inchoaverat, ut in eo simulacrum ejus de  
ferro pendere in aëre videretur. Invenit mors  
Arabum & ipsius & Ptolemæ, qui id fortis sua jussu  
fieri. Si nous en croyons Aulone ce dessein fut  
exécuté, car il en parle comme d'une chose  
qui existoit actuellement, mais les Poëtes n'y  
regardent pas de si près: croyons plutôt ce que  
Pline en dit.

Conditor (l) hic forsitan fuerit Ptolemæidos aut  
Dinochares: quadro cui in sustigna cono  
Surgit, & ipsa suas consumit Pyramis umbras,  
Fossus ob incesti qui quondam factus amoris  
Arsinoen Phari suspendit in aëre templi.  
Spirat enim telli resubinde vera Magnetis,  
Affertamque trahit serrato crine puellam.

Saint Augustin ne doutoit point que l'industrie  
de Phomme n'eût produit un tel spectacle: il ne  
marque pas (m) en quel endroit, il disoit  
qu'on voyoit dans un certain temple une sta-  
tue de fer au milieu de l'air, également éloigné  
de fer au milieu de l'air, également éloigné  
paré & de la voûte, parce que la pierre d'aimant  
qui attiroit par dessous, & celle qui attiroit  
par dessus étoient de même vertu. *Quamobrem  
(n) si tot, & tanta, tamque mirifica, que conjuncti  
de parate appellant, dei creatura ventibus, humanis  
artibus sunt, ut ea qui nesciunt, opinantur esse  
divina,*

(a) Biblio-  
toque  
Univesl.  
le tom. 10.  
pag. 98.  
dans l'ex-  
trait d'un  
livre pu-  
blé par  
Mr. Bar-  
row intitlé  
Abregé  
de la foi  
& de la  
religion  
des Turcs.  
(b) Ibid.  
l'ib. 100.  
(c) Dans  
l'article  
Fatime  
pag. 1132.  
remarque  
D.  
(d) Pag.  
264.  
(e) Expe-  
riença  
haëtens  
docuit, &  
quodam  
cristianem  
nostrates  
docuit in  
Indie  
Orientali  
Mulaëcis  
Tarnata-  
no &c. ab  
Ethnicis-  
non plures  
posse con-  
verti, à  
Muham-  
medismo  
fere nullos  
aut pau-  
cissimos.  
Gisb. For-  
tus disp.  
toms 2.  
pag. 668.  
(f) Voyez  
les paroles  
de Voëtius  
que je  
viens de  
rapporter.  
(g) Richar-  
dus confut.  
legis Sara-  
cen. c. 10.  
apud  
Hornb.  
ubi supra  
pag. 208.  
(h) Il s'a-  
pelle  
Ahmed  
Abulabbas,  
Ben Edris,  
Sanha-  
phius,  
Melkira.  
Voyez Hot-  
tinger ubi  
supra pag.  
337.  
(i) Unde  
ignitur no-  
bis Mo-  
hamme des  
citra fer-  
reæ inclu-  
sus & ma-  
gnetum  
vi in aere  
pendulus?  
Hæc cum  
Muham-  
meditis  
recitantur,  
rûs explo-  
duntur, ut  
in ipso-  
rum rebus  
inficitur  
argumen-  
tum  
Pocockius;  
chares archi-  
tecto Alexan-  
dria Arsinoës  
templum con-  
specin.  
camerare in-  
choaverat, ut  
in eo simulacrum  
ejus de ferro  
pendere in aëre  
videretur. In-  
venit mors  
Arabum &  
ipsius & Pto-  
lemæ, qui id  
fortis sua jussu  
fieri. (h) Plinius,  
lib. 24.  
qui existoit  
actuellement,  
mais les Poëtes  
n'y regardent  
pas de si près:  
croyons plutôt  
ce que Pline en  
dit.  
(k) Magnete  
(l) Conditor  
(m) Augustin  
(n) Quamobrem

Ecrivains le disent en se copiant les uns les autres. Il court plusieurs prediçtions qui menacent le (EE) Mahometisme depuis long tems. Je dois dire en faveur des

(a) Ruffinus lib. 2. hystor. eccl. c. 12. 23. apud Coqueaum nois in Auguſt. de civit. Dei ubi ſupra p. m. 961. (b) Proſper raitibus, quid ſuſum eſſet ac deorum, quaſi numinis poteſtate penderet. Il obſerve que le peuple qui ne ſavoit pas la cauſe de cet effet, l'attribuoit à la puiſſance de Dieu. Il eſt apparent que le temple que ſaint Auguſtin ne nomme pas étoit celui de Serapis à Alexandrie, car voici ce que dit Ruffin en racontant les fourberies que l'on decouvrit dans ce temple, lors que les Chrétiens en furent les maîtres. Erat (a) aliud fraudis genus huiusmodi, natura lapidis magnetis huius virtutis eſſe perhibetur, ut ad ſe rapiat & attrahat ferrum, ſignum ſolis ad hoc ipſum ex ferro ſubtiliſſima manu artiſicis fuerat fabricatum, ut lapis, cuius naturam ferrum ad ſe trahere diximus, deſuper, in laquearibus fixus cum temperate ſub ipſo radio adhiberem fuiſſet poſitum ſimulacrum, & vi naturali ad ſe raperet ferrum, aſſurxiſſe populo ſimulacrum, & in aere pendere videretur. Proſper raconte la même choſe, avec une circonſtance dont Ruffin ne parle pas : il dit qu'un bon ſerviteur de Dieu ayant lu par inſpiration en quoi conſiſtoit l'artifice, ôta de la voure la pierre d'aiman, & qu'auffi-tôt cette ſtatue tomba & ſe brisa en mille piéces. Apud (b) Alexandriam in templo Serapidis hoc argumentum demonis fuit, quadruga ferrea nulla baſi ſuſſulta, nullis unciſ infixis parietibus colligata, in aere pendens cunctis ſtuporem ac velut divinum ſubſidium oculis mortalium exhibebat, quum tamen lapis magnus, qui ferrum ſibi met attributum ſuſpenderit, eo loco camerae affixus totam illam machinam ſuſtentabat. Itaque cum quidam Dei ſervus inſpiratus id intellexiſſet, magnetem lapidem è camera ſubſtraxit, ſtatimque omne illud oſtentum cadens conſtratum comminutumque oſtendit divinum non eſſe, quod mortalis homo firmaverat. Si l'on en croit (c) Caſſiodore, il y avoit au temple de Diane un Cupidon de fer ainſi ſuſpendu. L'Auteur anonyme des Annales de Treves cite une lettre de Galba Viatore écrite au Sophiſte Licinius, où ce Galba fait ſavoir qu'il a vu à Treves une ſtatue de Mercure, faite de fer & fort peſante, qui demouroit ſuſpenduë entre le ciel & la terre, à cauſe de l'équilibre des forces qui l'attiroient en haut & en bas (d) : il y avoit un morceau d'aiman au pavé, & un autre à la voure, & l'on avoit mis cette ſtatue immédiatement au deſſus & au deſſous de ces deux morceaux d'aiman. J'ai bien de la peine à croire ces choſes, tant à cauſe de l'éloignement conſiderable, qui étoit, dit-on, entre les ſtatues de fer, & les pierres qui les attiroient, qu'à cauſe des diſſicultez inſurmontables que l'on trouveroit à balancer ſi juſtement les attractions (e). Je croirois plutôt ce qu'on a dit de cette ſtatue de (f) Mars, qui ſe coloït (g) à une Venus d'aiman. Mais au moins eſt-il bien ſûr que le ſépulchre de Mahomet ne doit pas être compté parmi ces merveilles. Ce faux Prophete fut enterré à Medine où il étoit mort : on le mit dans le tombeau d'Aaiſe l'une de ſes fem-

mes, celle qui l'avoit le plus aimé, celle que les Muſulmans qualiſient, la mere des éroyans, ou la mere des ſidelles, femme qui avoit entendu les langues, & qui s'étoit appliquée diligemment à l'étude de l'Histoire (h). Ce tombeau eſt une urne de pierre : elle eſt par terre dans une chapelle où perſonne ne peut entrer, car elle eſt entourée de barreaux de fer. Les pelerins de la Meque vont là avec une extrême devotion, & baüent religieusement ces barreaux. C'eſt ce que vous trouverez dans un petit livre de nonnullis Orientalium Urbibus, compoſé par Gabriel Sionita & par Jean Heronita, & mis à la fin de la Geographia Nubienſis, où ils publièrent une traduction latine à Paris l'an 1619. Voyez auſſi la diſſertation du Sieur Samuel André de ſepulchro Muhammedis. Je ne quitterai point cette matiere, ſans rapporter un conte bien ridicule que j'ai lu dans les Voyages de Monconys. (i) L'Oia de Monconys, ſieur l'Ambaſſadeur dit qu'il y avoit une pierre à la Meque ſuſpenduë en l'air, depuis que Mahomet y avoit monté deſſus pour monter de là ſur le Bouraq; c'eſt un animal, ſelon l'Alcoran, plus petit qu'un mulet, & plus grand qu'un âne, que Dieu lui avoit envoyé pour le porter au Ciel. Comme la pierre le vit monter elle le ſuivit, mais lui s'en apercevant la fit arrêter, & elle demeura à l'en-droit de l'air où elle ſe trouva alors; d'autres diſent que depuis quelques femmes groſſes paſſant deſſous, de crainte qu'elle ne leur tombât deſſus, s'étoient bleſſées, & qu'on y a mis des pierres deſſous pour la ſoutenir, mais qu'elles n'y ſervent de rien, & que ſans cela elle ne laiſſeroit pas de demeurer ſuſpenduë en l'air. (EE) Plusieus prediçtions qui menacent le Mahometiſme. J Bibliander (k) aſſûre qu'il y a une Prophetic celebre parmi les Mahometans, qui fait beaucoup de peur & aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire ſera ruiné par l'épée des Chrétiens. Voici en quels termes eſt conqûe cette Prophetic, traduite de Perſe en Latin par Georgievitz. (l) Imperator legi & noster veniet, Gentilium Regnum capiet, rubrum malum capiet, ſubjugabit ſeptem uſque ad annos: Ethnicorum gladius ſi non reſurrexerit, duodecim uſque ad annos in eos dominabitur, domum adificabit, vineam plantabit, hortos ſepe muniet, filium & filiam habebit: duodecim poſt annos Chriſtianorum gladius inſurget, qui & Turcarum retrorſion proſtigabit. Sanſotün (m) publia un livre l'an 1570. où il aſſûre qu'il y a une prediçtion que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs ſe nira ſous le 15. Sultan \*. Il ajoute que Leon le Philoſophe, Empereur de Conſtantinople, a dit dans l'un de ſes livres, qu'une famille blonde avec ſes competeurs mettra en fuite tout le Mahometiſme, & prendra celui qui poſſède les ſept montagnes. Familia ſlava cum competitoribus totum Iſmaëlem in fugam conſiciet, ſep-temque colles poſſidentem cum ejus poſſeſſionibus capiet. Le même Empereur fait mention d'une

(k) Gabriel Sionita & par Jean Heronita, & par Jean Heronita, & mis à la fin de la Geographia Nubienſis, où ils publièrent une traduction latine à Paris l'an 1619. Voyez auſſi la diſſertation du Sieur Samuel André de ſepulchro Muhammedis. (l) Voyages de Monconys ſieur l'Ambaſſadeur dit qu'il y avoit une pierre à la Meque ſuſpenduë en l'air, depuis que Mahomet y avoit monté deſſus pour monter de là ſur le Bouraq; c'eſt un animal, ſelon l'Alcoran, plus petit qu'un mulet, & plus grand qu'un âne, que Dieu lui avoit envoyé pour le porter au Ciel. Comme la pierre le vit monter elle le ſuivit, mais lui s'en apercevant la fit arrêter, & elle demeura à l'en-droit de l'air où elle ſe trouva alors; d'autres diſent que depuis quelques femmes groſſes paſſant deſſous, de crainte qu'elle ne leur tombât deſſus, s'étoient bleſſées, & qu'on y a mis des pierres deſſous pour la ſoutenir, mais qu'elles n'y ſervent de rien, & que ſans cela elle ne laiſſeroit pas de demeurer ſuſpenduë en l'air. (m) Publia un livre l'an 1570. où il aſſûre qu'il y a une prediçtion que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs ſe nira ſous le 15. Sultan \*. Il ajoute que Leon le Philoſophe, Empereur de Conſtantinople, a dit dans l'un de ſes livres, qu'une famille blonde avec ſes competeurs mettra en fuite tout le Mahometiſme, & prendra celui qui poſſède les ſept montagnes. Familia ſlava cum competitoribus totum Iſmaëlem in fugam conſiciet, ſep-temque colles poſſidentem cum ejus poſſeſſionibus capiet. Le même Empereur fait mention d'une

(h) Gabriel Sionita & par Jean Heronita, & par Jean Heronita, & mis à la fin de la Geographia Nubienſis, où ils publièrent une traduction latine à Paris l'an 1619. Voyez auſſi la diſſertation du Sieur Samuel André de ſepulchro Muhammedis. (i) Voyages de Monconys ſieur l'Ambaſſadeur dit qu'il y avoit une pierre à la Meque ſuſpenduë en l'air, depuis que Mahomet y avoit monté deſſus pour monter de là ſur le Bouraq; c'eſt un animal, ſelon l'Alcoran, plus petit qu'un mulet, & plus grand qu'un âne, que Dieu lui avoit envoyé pour le porter au Ciel. Comme la pierre le vit monter elle le ſuivit, mais lui s'en apercevant la fit arrêter, & elle demeura à l'en-droit de l'air où elle ſe trouva alors; d'autres diſent que depuis quelques femmes groſſes paſſant deſſous, de crainte qu'elle ne leur tombât deſſus, s'étoient bleſſées, & qu'on y a mis des pierres deſſous pour la ſoutenir, mais qu'elles n'y ſervent de rien, & que ſans cela elle ne laiſſeroit pas de demeurer ſuſpenduë en l'air. (k) Bibliander aſſûre qu'il y a une Prophetic celebre parmi les Mahometans, qui fait beaucoup de peur & aux hommes & aux femmes, & qui porte que leur Empire ſera ruiné par l'épée des Chrétiens. Voici en quels termes eſt conqûe cette Prophetic, traduite de Perſe en Latin par Georgievitz. (l) Imperator legi & noster veniet, Gentilium Regnum capiet, rubrum malum capiet, ſubjugabit ſeptem uſque ad annos: Ethnicorum gladius ſi non reſurrexerit, duodecim uſque ad annos in eos dominabitur, domum adificabit, vineam plantabit, hortos ſepe muniet, filium & filiam habebit: duodecim poſt annos Chriſtianorum gladius inſurget, qui & Turcarum retrorſion proſtigabit. (m) Publia un livre l'an 1570. où il aſſûre qu'il y a une prediçtion que les loix de Mahomet ne dureront que mille ans, & que l'Empire des Turcs ſe nira ſous le 15. Sultan \*. Il ajoute que Leon le Philoſophe, Empereur de Conſtantinople, a dit dans l'un de ſes livres, qu'une famille blonde avec ſes competeurs mettra en fuite tout le Mahometiſme, & prendra celui qui poſſède les ſept montagnes. Familia ſlava cum competitoribus totum Iſmaëlem in fugam conſiciet, ſep-temque colles poſſidentem cum ejus poſſeſſionibus capiet. Le même Empereur fait mention d'une

des Auteurs Chretiens, que ce sont les sectateurs de cet imposteur qui ont debité de lui les fables les plus ridicules. Ce sont eux qui nous aprenent que le riz,

(m) Tom. 2. p. 884 & s. q.

colonne qui étoit à Constantinople, & dont le Patriarche du lieu expliqua les inscriptions de telle sorte, qu'elles signifient que les Venitiens & les Moscovites prendront la ville de Constantinople, & qu'après quelques disputes ils éiront d'un commun accord, & couronneront un Empereur Chretien (a). Cette famille blonde si fatale aux Musulmans, me fait souvenir d'un passage de Monfr. Spon que je m'en vai rapporter.

(b) De tous les Princes de la Chrétienté, il n'y en a point que le Turc craigne tant que le grand Czar de Moscovie. . . Aussi ay-je ouï dire à quelques Grecs, entr'autres au Sieur Manro-Mannea marchand de la ville d'Arta, homme d'esprit & d'étude pour le pays, qu'il y avoit une Prophetie parmi eux, qui portoit que l'Empire du Turc devoit être détruit par une Nation *Chrysoxenos*, c'est-à-dire blonde, ce qui ne peut s'attribuer qu'aux Moscovites qui sont presque tous blonds. Il est parlé de ceci dans les Pensées diverses sur les Cometes (c), à l'occasion de je ne sai quelle tradition que l'on fait courir, que c'est aux François que les destinées (d) promettent la gloire de ruiner les Turcs. Voyez l'une des remarques de l'article de Jean des-Marets. La prophetie des Abyssins ne designe qu'en Roi Chretien, dont la patrie sera au Septentrion. (e) *Memorian facit Duret*, hist. des Langues fol. 575. *cujusdam Prophetia, quam magis estimant Abyssini*; quod nescipé, aliquando Mecha, Medina, aliaque foelicis Arabiae urbes, destructur, Mahometique & ejus symystrarum cineres dissipabuntur; haecque omnia facturus sit Rex aliquis Christianus, in regionibus septentrionalibus natus; qui pariter Aegyptum & Palaestina sit occupaturus. On pretend qu'il fut fait un livre en Arabe touchant cette Prophetie (f) avant la prise de Damiette, & que ce livre fut trouvé par les Chretiens. Wallichius (g) rapporte que les Turcs trouvent dans leurs Annales, que le regne de Mahomet subsistera jusqu'à l'arrivée des garçons blonds, *donec veniant higlivoli biondi, id est, flavi & albi filii, vel filii ex septentrione flavis & albis capillis*. Quelques-uns veulent que cela designe les Suedois, mais Antoine Torquatus fameux Astrologue, en faisoit l'application (h) au Roi de Hongrie. Je ne parle point de la Prophetie qui courait sous l'Imperatrice Theodora, que la destruction des Sarrazins seroit l'ouvrage des Macedoniens; ce qui fut causé que l'Empereur Monomaque fit lever des troupes dans la Macedoine, & les envoya au (i) Levant. Les suites n'ont point confirmé cette prophetie, ni le Commentaire sur les predicions de l'Empereur Severe, & sur celles de l'Empereur Leon imprimées à Francfort avec des figures l'an 1597. Ce Commentaire (k) avoit promis que l'Empire des Otomans finiroit sous le Sultan Mahomet III. Le Commentaire de Philippe Nicolai sur l'Apocalypse n'a pas été plus heureux que celui-là. Ce Ministre Luthérien avoit pre-lit (l), en vertu de quelques paroles de St. Jean, que l'Empire Turc finiroit l'an 1670. Wolfius a inseré dans ses Leçons memo-

rables (m), un Ecrit qui a pour titre *Discursus de futura & sperata victoria contra Turcam, è futuris prophetis, aliisque ratiocinis, prodigiis & prognosticis desumptus, ac noviter in lucem datus per Johannem Baptistam Nazarium Brixiensem*. Il norum fut imprimé l'an 1570. L'Auteur discute plusieurs passages prophetiques de l'Ecriture, & il trouve, de quelque façon qu'il les tourne, & qu'il en calcule les lettres numerales, qu'ils marquent la ruine des Turcs, & par même moyen une paix universelle pour l'an 1572. ou pour l'an 1575. Les autres oracles qu'il consulte, sont certains Auteurs fatidiques, les signes qui avoient paru au ciel, les constellation; tout cela lui fait conclure que l'Empire Turc, & tout le Mahometisme est à la veille de sa destruction; qu'ils n'en peuvent pas échapper, & qu'on touche presqu'au bout du doigt le siecle d'or, qui établira sur la terre la paix generale. Besoldus (n) est admirable; il fait mention & de ce Traité de Nazarus, & d'un autre (o) qui fut écrit l'an 1480. & imprimé à Paris environ l'an 1520. On y promettoit aux Chretiens cent beaux tiomphes, qui n'ont été que des chimeres, & néanmoins (p) il assure que la fin du Mahometisme aproche; il se fonde sur ce que les sciences n'y fleurissent plus comme autrefois. Le Sieur König (q) nous apprend que Mr. Basire Chapelain de Charles I. Roi d'Angleterre, déclara en passant par Leipzig, lors qu'il s'en alloit à diu, Londres après le rétablissement de Charles II. que selon l'Apocalypse on auroit bien-tôt la guerre contre les Turcs; que nous étions au tems de la 6. phiole; que les Turcs seroient très-heureux dans cette guerre, & qu'ils attaqueroient la ville de Rome; & qu'en suite de cette victoire leur Empire declineroit & periroit; & que les signes de cette nation le croyoient ainsi. On imprima un livre à Paris l'an 1686. où l'on infera quantité de Propheties funestes aux Orientaux, prononcées (r) par l'Abbé Joachim, par St. Neries Patriarche des Armeniens, par St. Catal Evêque de Trente, par St. Ange Carne, par Berobius de Patras. L'Auteur pretend que ces Oracles ont en vue le Roi très-Chretien, l'exhorte à faire la guerre aux Ottomans. Je ne repeterai point ce que j'ai dit en un autre (s) lieu; qu'on y recoure. Je dirai seulement que parmi tant de Prophetes qui ont presque tous prononcé malheur, malheur, au Theatre de la Turquerie, & qu'il est trouvé qui lui ont promis une grande benediction. Les Astronomes de Tolède divulguerent une prediction au XIII. siecle, que dans sept ans il s'deveroit des disputes entre les Sarrazins, & qu'ils abandonneroient leur religion, & embrasseroient l'Evangile. Un Theologien (t) de Francker representa à Comenius la fausseté de cet oracle, en lui citant une these où Des-Marets avoit dit, qu'il seroit facile de prouver par l'Ecriture, que les Turcs & les Tartares ne seront point convertis, mais que se joignant aux restes de l'Antechrist, ils tâcheront de ruiner le Christianisme: que Dieu par ses miracles les en empêchera, & qu'ils seront abîmez de fond en comble au second avnement de

(n) Usi supra pag. 43.

(o) De futuris Christiannomphis in Sarcenosis. L'Auteur appelle Magister Johannes Viterbien

(p) Haecque omnia, licet vana & fanatica multis videantur, ac etiam ratione temporis vel loci falli possint certum tamen habent, & adpropinquare quae quae Saracenicæ legibus ruinam. Nam sine jam quod discipina & eruditio ab eadem recessit. Besoldus ibid.

(q) König, Biblioth. Ter. & nova p. 90. ex epistola Luthera scripta die 24. Aug. 1661.

(r) Voyez le Journal de Lestrie. mois de Février 1628. pag. 1628. St. dans l'extrait du Theatre de la Turquerie. Sr. Michel le Fevre.

(s) Dans l'article Herclius pag. 78. remarque F.

(t) Nicolas Andrusaldus differt Theolog. Comenium, imprimés à Francker l'an 1662. de

(a) M. Spon ibid.

(b) Spon, voyages, tom. 1. pag. 270. edit. de Hollande.

(c) P. 50. 783.

(d) Voyez plusieurs auteurs dans les Pensées sur les Cometes. p. 5. 781.

(e) Besoldus ibid. pag. 48.

(f) Voyez Hottinger in Theoporo Philologico.

(g) In vita Mahometis pag. 158. apud Schultzeum ubi supra pag. 22.

(h) Apud Leonicinium in sua epist. f. 84. citant Schultetio ibid.

(i) Cesareus pag. 954. apud Schultesium ibid.

(k) Schultet. ibid.

(l) Schultet. pag. 21.

& la rose nâquirent de sa (FF) sueur ; & que l'Ange Gabriel lui enseigna la com-

de JESUS-CHRIST, Ce n'est pas le compte des Millenaires que Des-Marets combattoit : ils pretendent que les Turcs se convertiront. Raportons ce qui regarde les Astronomes de Toledo. (a) *Ac prout eventu caruit illa Astronomorum Toletanorum prædictio ante 400. annos edita, quæ ex Wendovero refertur in Additamentis Matthæi Parisiensis ex edit. Londinensi anni 1632. & juxta quam intra septennium ab edito illo Oraculo ortura erat diabietas inter Saracenos, & erant relicti Mahumerias suas, & futuri unum cum Christianis; ita non debemus nos facile lactere noni spe conversionis Turcarum, quæ nusquam in Dei Verbo promissa est. Il se trouve aussi des gens qui predictent de grandes conquêtes aux Turcs : ils seront des courtes, dit-on, jusqu'en Flandres & en Picardie. Lisez ce que je vais copier. Je mets en marge les citations de l'Auteur sans y rien changer. \* *Quam* (senecturem imperii Turcici) *etiamsi nondum agnoscant plurimi Gogiticam prius expectantem irruptionem, vel militia Turcica Coloniam usque (b) dedicationem, tum Picardiam, Flandriam & Brabantiam (c), imò omnium omnino regionum (d) per Turcas, præcessuras in-curssiones; nos tamen de Turcicâ senectute præsentis non vaticinia tantum, sed alia etiam indicia reddunt certissimum.**

(a) Marefui disp. 3. th. 28. apud Arnoldum ubi supra p. 91. 92.

\* Schulzeus ubi supra pag. 21.

(b) Methodius apud Wolf. rer. memor. T. 2. A. 1571.

(c) Claromontanus ap. Wolf. l. 1.

(d) Secundum Prophetiam Hebraeam à Bemecho Paternesi Episcopo in Latinum translata.

Si nous voulions attribuer toutes ces menâces prophetiques à une seule cause, nous nous tromperions. L'envie de se consoler par l'espérance de la ruine d'un furieux persecuteur, fait trouver facilement cette ruine dans les predictions de l'Écriture, ou dans quelques autres sources. Voilà donc des gens qui predictent par crédulité, & par illusion. L'envie de consoler les peuples, & de dissiper leurs craintes, oblige certaines gens à supposer que l'Écriture, les prodiges, & plusieurs autres pronostics promettent la prochaine ruine de la puissance que l'on redoute. Voilà donc des gens qui predictent par Politique. Ceux qui le sont afin de rendre plus courageuses les troupes qu'on met sur pied, sont des Prophetes de la même classe. Il y en a qui le sont afin d'exciter les soulèvemens dans le païs ennemi; par exemple, afin d'animer les Grecs qui reconnoissent le grand Turc pour leur Souverain, à prendre les armes contre leur maître. Ceux-ci appartiennent à une autre classe; il les faut nommer Prophetes de sedition. Mettez dans la classe qu'il vous plaira, peu m'importe; les Payens dont parle St. Augustin, qui furent courir une prophétie, selon laquelle le Christianisme devoit périr après qu'il auroit duré 365 ans. (e) *Excogitaverunt nescio quos versus Græcos, tanquam consulenti cuidam divino oraculo effusos, ubi Christum quidem ab hujus tanquam sacrilegii crimine facium innocentem: Petrum autem maleficia seuisse subjungunt, ut cohereret Christi nomen per 365. annos: deinde completo memorato numero annorum, sine mora sumeret finem. St. Augustin trouve qu'en comptant ces 365. années depuis la resurrection de JESUS-CHRIST, elles expirèrent un an avant que le Paganisme recût, pour ainsi dire, le coup mortel par la destruction de ses temples. (f) *Sequenti anno, consule Manlio Theodoro, quando jam secundum illud oraculum demonum aut signum hominum, nulla esse debuit religio Christiana, quid per alios**

(e) Augustin. de civit. Dei l. 18. c. 53. Voyez Mr. de Menoux explicat. de l'Apocalypse p. 19. pag. 231. edit. de Holl.

(f) Id. Augustin. ib. c. 54.

terrarum partes sensitan factum sit, non fuit necesse perquirere. Interim quod scimus, in civitate notissima & eminentissima Carthagine Aphrica Gaudentius & Jovius comites Imperatoris Honorii, quarto decimo calendis Aprilis falsorum Deorum templa everterunt, & simulachra fregerunt. St. Augustin remarque que plusieurs Payens furent convertis, par la reflexion qu'ils firent sur la fausseté de cet oracle. Quant aux motifs de ceux qui le divulguerent, voyez ce que je cite de Baronius (g).

Quelques-uns de ceux qui ont promis de grandes conquêtes aux Turcs, y ont été peu à peu déterminés par la haine qu'ils avoient conçue contre la Maison d'Autriche: soit que cette haine les eût rendus fanatiques, soit qu'ils fissent seulement semblant d'avoir des visions. Mais quelques autres n'ont été conduits que par le système qu'ils s'étoient fait sur les Propheties de l'Apocalypse, sur Gog & Magog &c. On m'a dit depuis peu deux choses. 1. Qu'un fameux Ministre d'Amsterdam avoit assuré, que les Turcs réussiroient au siege de Vienne l'an 1663. Il se fonda sur quelques passages de l'Écriture. 2. Que la levée de ce siege lui causa tant de chagrin, qu'il en mourut. Ce n'est pas qu'il souhaitât, comme auroit fait Drabicius, que les Turcs fissent des progrès dans l'Allemagne, mais il fut mari de s'être trompé. Quoi qu'il en soit, nous pouvons conclure que ceux qui se mêlent de nous révéler l'avenir par rapport au Turc, prennent mal leur tems; quand ils l'ont menacé de ruine, il a triomphé; quand ils lui ont promis de conquêtes, il a perdu des batailles, & des Provinces, comme l'a vu depuis l'année 1683. (h). Mais observons qu'au tems même de Drabicius il y eut des gens en Hollande, qui promirent que le Turc seroit détruit. On publia à Leide l'an 1664. deux écrits bien differens. Le premier avoit pour titre de *Tartarorum irruptione succinâ dissertatio (i)*; & l'autre étoit une parænesis ad Christianos, *suggerevis consiliis ad eos liberandos, & opprimendos Turcas*. Dans le premier la Hollande est menacée des irruptions des Tartares, si elle ne fournit beaucoup d'argent pour la levée des troupes qui sont nécessaires à la guerre contre les Turcs. On promet dans l'autre la conquête de l'Empire Turc, pourveu qu'il se fasse de grandes levées d'hommes & de deniers, & l'on marque de quelle façon il faudra que cette conquête soit partagée.

(g) Tanta gloria ejus (Christi) Ecclesia aucta... accidit ut Gentiles qui vident ecclesiam Christianam tantam gloria auctam, adeoque immanè claritudinem illustrant, invidia turbescentes, quo solatio aliquo lenirent de Christianorum gaudio & incrementis conceptum merorem & amorum acerbitatem; novum oraculum confluxerunt, atque ore omnium diffusam Græcis quibusdam veribus præcipientes Christianam religionem 365. annis duraturam quorum 313. jam prope elapsi essent. Baronius ad ann. 313. n. 174. p. m. 130.

(FF) *Le riz & la rose nâquirent de sa sueur.* Voici les paroles de deux savans Maronites. (h) *Inepid Mohamedis sequaces confabulantur, ortam esse ex ipsius Mohamedis sudore atequam nundo se manifestaret, mundum infestaret penè dixitum, cum thronum Dei circumbaat in paradiso: Deus enim conversus respexit eum, Mohamedes præ pudore sudavit, tergensque digito sudorem, sex extra paradysum guttas misit, ex quarum una rosa, ex altera ortiza productæ sunt, ex reliquis quatuor, quatuor Mohamedis socii nati sunt. Voilà qui surpasse les plus absurdes visions des Legendaires Chrétiens. Mahomet, disent ses sectateurs, faisoit le tour du trône de Dieu dans le Paradis, avant que de se montrer aux hommes. Dieu le tourna vers lui, & le regarda : Mahomet en*

(i) Voyez l'article Karticus pag. 245. col. 1. & pag. 248. col. 2.

(j) La version Flamaule est à retradire.

(k) Gabriel Sponita, & Jeanne Histronia de nonnullis Oriental. arabis. pag. 5.

composition d'un ragoût (GG) qui lui donnoit de grandes forces pour jouir des femmes. Au reste la Religion de cet imposteur a été sujette au même inconvenient

(a) Balzac, entre-tien 5. chap. 2. p. m. 57.

(b) En voici la composition Solent

(Arabes) frequenter nutriti pulmento quodam Heiſſe dicto, quod extritico prius decocto conſtitunt, post ſoli extricacum exponitur, tum in urna contunditur donec emunde-tur, postremo pingui carne simul coquitur. donec citro confumatur, quod ſane palato non eſt ingratum.

(c) Gabriel Sion. 7e. Eſſon. ibid.

(d) C'eſt-a-dire ſi je ne me trompe Mohamedes Ben-Calem duquel ils eurent p. 2. hortus rerum delectabiliſſim.

(e) Ricaut ubi supra pag. 322.

(f) Bſhier remarques curieuses pag. 625.

cut tant de honte qu'il en fua, & ayant eſſuyé fa ſueur avec ſes doigts, il en fit tomber fix gouttes hors du Paradis, l'une deſquelles produiſit la roſe, une autre le ris; les quatre autres formerent les quatre compagnons du Prophete. (a) Que dites vous, Monſieur, de la viſion des Arabes, ces paroles ſont de Balzac, qui ont oſté la roſe à la Deſſe Venus, pour la donner au Prophete Mahomet, & qui tiennent (C'eſt Buſbequius qui le dit dans ſes Relations) que les premieres roſes ſont nées de la ſueur de ce grand Prophete? N'admirez-vous point leur Chronologie, qui ne veut pas qu'il y ait eu de roſes dans le monde, avant l'Empire d'Heracles?

(GG) Ragoût qui lui donnoit de grandes forces pour jouir des femmes. Il ſe vançoit d'avoir appris de l'Ange Gabriel, que la vertu de ce ragoût (b) étoit de fortifier les reins. En ayant mangé une fois par l'ordre de l'Ange, il eut la force de ſe battre contre 40. hommes: dans une autre occaſion il eut à faire 40. fois avec des femmes, ſans en être fatigué. (c) Mohamedes. . . affirmabatur. . . hoc pulmentum à Gabriele Angelo ſe adactum fuiſſe, & utilitatem ejus, eodem Angelo teſte, in eo conſiſtere, ut renes corroboret. Quandoque Angeli juiſſu Mohamedes ex eo edens una nocte pugnavit adverſus quadraginta viros, aliſque quadragies indefatigatus rem cum ſeminis habuit. Sane hæc, annuum delirantium ſabellas aut alicujus Moſlemaitica ſacile aſoris calumnias eſſe opinamur, niſi præſtanti (d) authorem juris peritiſſimum eundemque obſequentiſſimum Mohamedis ſectatorem ea omnia diſerte Arabico ſtylo, capite de quorundam ciborum delectu & utilitate videremus referentem.

Nous avons ici un Auteur grave parmi les Mahometans, qui raconte ces infamies de ſon Prophete: on ne doit donc pas ſoupponner que les Chretiens ou les Juifs ayent inventé ces contes pour noircir cet Impoſteur; & ainſi encore que nous ne liſons pas dans l'Alcoran, que les plaiſirs de l'union entre les deux ſexes dureront chaque fois 60. ans entiers, il ne faut pas laiſſer de croire que c'eſt une tradition Mahomettaue. Mais afin de donner lieu à un chacun de mieux juger de cela, il faut que je raporte un paſſage, qui nous apprend que Mr. Pocock ſi verté dans la lecture des Auteurs Mahometans, ne raporte point cette tradition. Voici une note du Sieur Beſpier, ſur ce que Mr. Ricaut (e) dit, que le faux Prophete promettoit un Paradis où il y auroit de belles femmes, dont la jouiſſance donneroit des plaiſirs exceſſifs. . . & qui dureroyent 60. ans entiers ſans diſcontinuation.

(f) L'Alcoran ne parle nulle part du temps de ces plaiſirs. Baudier ne fait point de difficulté de l'étendre juſques à cinquante ans, pag. 661. de ſon Hiſtoire de la Religion des Turcs. C'eſt ce qu'il a pris de Vigenere pag. 208. de ſes Illuſtrations ſur Chalcondyle; ou qu'ils ont pris l'un & l'autre de Jean André pag. 72. où il dit la même choſe. Je ne trouve-rais pas mauvais, qu'ils l'euffent copié en une infinité d'endroits, comme ils ont fait, & ſur tout ſur les delices du Paradis, où ils ont preſque pris mot pour mot quatre ou cinq pages. Mais ce que je ne puis approuver, eſt

que ni l'un ni l'autre ne le nomme en pas un des endroits où il le copie. Au reſte je ne ſçay ſi la Zuve parle de ces cinquante ans, comme l'aſſûre Jean André; mais Pocock qui a été fort exact à deſcrire tout ce que les Mahometans diſent des delices du Paradis, ne parle ni des cinquante ans de Jean André, de Baudier & de Vigenere, ni des ſoixante ans de nôtre Auteur; il dit ſeulement que ces Infidèles aſſûrent qu'il y aura cent divers degrez de plaiſirs dans le Paradis, dont le moindre ſera ſi grand, qu'aſin que les Fidèles les puiſſent goûter, ſans en être accablez, Dieu leur donnera à chacun la force de cent hommes. Kovat miſt ragoût.

Admirons ici la foibleſſe humaine. Mahomet pratiquant & enſeignant la plus exceſſive impudicité, a néanmoins fait accroire à un grand nombre de gens, que Dieu l'avoit établi le fondateur de la vraye Religion. Sa vie ne refuſoit-elle pas fortement cette impoſture? car ſelon la remarque de Maimonides, le principal caractère d'un vrai Prophete eſt de meſpriſer les plaiſirs des ſens, & ſur tout celui qu'on nomme venerien. (g) Licet hic adſcribere que habet Maimonides in Moreh, l. 2. c. 40. ubi quomodo probandi ſunt Pſendoprophete, docet his verbis. Modus autem talem probandi, eſt ut perfectionem perſonæ ipſius animadvertes, & in facta ejus inquiras; & conversationem obſerves; ſignum autem præcipuum quo dignoſcatur eſt, ſi abdicaverit voluptates corporæ & eas contemptuſi habuerit, (hic ſiquidem primus eſt gradus ſcientiæ prædicatorum, multo magis prophetarum) inprimis vero ſenſum illum qui juxta Ariſtotelem opprobrio nobis eſt, ac turpitudinem rei Veneræ; ideoque hoc indicio detexit Deus omnes falſos deſuſtato prophætico gloriabundos, ut ita pateſceret veritas eam indagantibus, & ne in errorem inducantur. Qu'on ne diſe point que perſonne ne ſ'y trompa, & que ceux qui s'attachèrent à Mahomet, ne le firent que par amour propre, & en connoiſſant ſes impoſtures. Ce ſeroit une pretention inſoutenable. La plupart de ſes diſciples rejetterent la nouvelle de ſa mort comme un menſonge, qui ne pouvoit compaître avec ſa miſſion celeſte; & il ſalut pour les detromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir (h). Ils s'étoient donc laiſſé ſeduire par ſes paroles. Or quand une fois on eſt prevenu de l'opinion qu'un certain homme eſt Prophete, ou un grand ſerviteur de Dieu, on croit plutôt que les crimes ne ſont point crimes quand il les commet, que l'on ne ſe perſuade qu'il fait un crime. C'eſt là l'eſſet de la ſotte prevention de pluſieurs peccés eſprits. Senèque (i) lui-même ne diſoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'ivrognerie eſt louable, que non pas que Caton commît un peccé en s'enivrant? Les ſectateurs de Mahomet diſoient de même en leur cœur, il vaut mieux croire que l'impudicité n'eſt pas un vice, puis que nôtre grand Prophete y eſt ſujet, que de croire que puis qu'il y eſt ſujet, il n'eſt pas un grand Prophete. Tous les jours

(g) Eduardus Pocockius notis in ſpecimen hiſtoria Arabum pag. 181.

ETRANGES effets de la prevention mort comme un menſonge, qui ne pouvoit compaître avec ſa miſſion celeſte; & il ſalut pour les detromper, qu'on leur prouvât par l'Alcoran qu'il devoit mourir (h). Ils s'étoient donc laiſſé ſeduire par ſes paroles. Or quand une fois on eſt prevenu de l'opinion qu'un certain homme eſt Prophete, ou un grand ſerviteur de Dieu, on croit plutôt que les crimes ne ſont point crimes quand il les commet, que l'on ne ſe perſuade qu'il fait un crime. C'eſt là l'eſſet de la ſotte prevention de pluſieurs peccés eſprits. Senèque (i) lui-même ne diſoit-il pas qu'on prouveroit plus facilement que l'ivrognerie eſt louable, que non pas que Caton commît un peccé en s'enivrant? Les ſectateurs de Mahomet diſoient de même en leur cœur, il vaut mieux croire que l'impudicité n'eſt pas un vice, puis que nôtre grand Prophete y eſt ſujet, que de croire que puis qu'il y eſt ſujet, il n'eſt pas un grand Prophete. Tous les jours

(h) Voyez Pocock. ibid. pag. 178. 180.

(i) Catoni obſecta

et arfacilius efficit quæſquis obſecrit, hoc crimen ho-neſtum, quam turpem Catonem. Seneca de tranquillitate animi c. 15. pag. m. 674.

venient qu'on a remarqué à la naissance du Christianisme, & à celle de la reformation de Luther; car dès qu'il eut prophétisé, il s'éleva (HH) plusieurs faux Prophetes, & ses sectateurs se divisèrent bien-tôt. Je m'étonne moins de sa hardiesse à l'égard de la promesse du *Paraclet*, que de celle de quelques Auteurs Arabes, qui se vantent d'avoir lu des exemplaires (II) de l'Evangile, qui

con-

on voit des diminutifs de ce préjugé: un homme s'est-il une fois acquis la réputation de grand zéléur de l'orthodoxie; s'est-il signalé dans les combats contre l'hérésie offensivement & défensivement, vous trouvez plus de la moitié du monde si prevenu en sa faveur, que vous ne pouvez leur faire avouer qu'il ait tort, en faisant des choses qu'ils condamneraient si un autre les faisoit. St. Paul a dit seulement (a) que la femme infidèle seroit sanctifiée dans le mari fidèle; mais s'il eût parlé selon le goût de ces gens-là, il auroit dit que tout ce qui appartient à l'homme fidèle, à l'homme orthodoxe, & tout ce qu'il fait est sanctifié en lui.

(HH) Il s'éleva plusieurs autres faux Prophetes. ] Je me souviens de l'exorde d'un sermon de Monsieur Daillé: il rouloit sur cette pensée, qu'aussi-tôt que Dieu fait annoncer aux hommes sa vérité, le Diable suscite de faux Docteurs qui annoncent des hérésies. Il suscita au tems des Apôtres un Cerinthus, un Ebion &c. & au tems des Reformateurs un Jean de Leide, un David George, un Servet, & un Socin. Le but du Demon est de traverser les progrès de la vérité; car il étoit naturel de croire que les Juifs & les Payens mépriseroient l'Evangile, dès qu'ils verroient plusieurs sectes parmi ceux qui l'annonçoient. Pareillement il y avoit lieu de croire que les Catholiques mépriseroient & insulteroient la reformation, dès qu'ils verroient Luther, Zuingle, Muncer, Calvin marcher par diverses routes, & soutenir des disputes contre plusieurs chefs de party, qui à leur exemple sortiroient de la communion Romaine. Il vint d'abord deux objections dans l'esprit. 1. Si ces gens-là étoient inspirés de Dieu, ils parleroient le même langage. 2. Posé le cas qu'il falût quitter l'ancienne doctrine, quel party choisirions nous parmi tant de sectes nouvelles? Il vaut mieux demeurer où l'on se trouve, que de discuter si l'une d'elles est véritable, & laquelle c'est. L'évenement ne confirma pas ces conjectures selon toute leur étendue; car quoi qu'on ne puisse nier que la multitude de faux Docteurs qui s'éleverent dans le premier siècle, & qui formèrent tant de partis dans le sein de l'Evangile naissant, n'ayent fait beaucoup de tort à la bonne cause, il s'en faut beaucoup que cela n'ait fait tout le mal que le Demon en avoit pu esperer. Le Pyrrhonisme y gagna fort peu de chose; j'en ai (b) déjà dit les raisons. On peut appliquer cette remarque aux tems de Luther & de Calvin. Ces deux grans Reformateurs ne firent pas tous les progrès qu'ils auroient faits, s'ils eussent été retinés dans les mêmes sentimens, & si tous ceux qui combattoient l'Eglise Romaine avoient tenu le même langage. Leur division fut un préjugé qui retint plusieurs personnes dans la communion du Pape: néanmoins la religion Protestante ne laissa pas de s'accroître en peu de tems, & d'acquiescer une consistance durable. Quoi qu'il en soit, tout le monde

peut comprendre que le Demon suit fort bien ses intérêts, s'il traverse les progrès d'une nouvelle orthodoxie, comme Monsieur Daillé le suppose: mais il n'est pas facile de concevoir, qu'ayant suscité Mahomet pour établir une fautive religion, il lui oppose les mêmes obstacles qu'aux Apôtres de JESUS-CHRIST. D'où vient donc que de faux Prophetes émissaires de Satan, s'efforcent de perdre le Mahometisme dans sa naissance? D'où vient que Mahomet (c) a des émules, qui se vantent de l'inspiration ecclésiastique aussi bien que lui? D'où vient que Mufélema son disciple l'abandonne, afin de faire une secte à part (d)? D'où vient qu'un Afwad, un Taliha, un Almotenabbi s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de sectateurs (e)? Il n'est point facile de donner raison de ces phénomènes, si l'on ne suppose que la division n'est pas moins grande entre les mauvais Anges qu'entre les hommes, ou que les hommes sans l'inspiration du Demon entreprennent de fonder de fausses sectes. Les Chefs de party que j'ai nommez traitoient Mahomet de faux Prophete; mais il s'en éleva d'autres après sa mort, qui sans revoquer en doute son autorité dispuoient à qui entendoit mieux l'Alcoran. Les deux grandes sectes qui se formerent d'abord, celle d'Ali & celle d'Omar subsistent encore. Souffrir cela n'étoit-ce point travailler au dommage du Mahometisme? Etoit-ce l'intérêt du Demon?

Quelque grande que paroisse cette difficulté, on y peut faire diverses réponses. On peut dire qu'il importe peu au Demon qu'un faux Prophete soit traversé par de faux Prophetes, & que chacun de ces imposteurs débâche les sectateurs de ses concurrents: le Demon n'y perd rien; on est à lui également soit qu'on suive Mahomet, soit qu'on suive Mufélema, ou Almotenabbi. Les combats, les guerres, les desordres de toute nature que ces divisions produisent, sont un spectacle plus divertissant pour l'ennemi du genre humain, que ne le seroit le cours tranquille & heureux d'une seule fautive secte. D'ailleurs c'est une chose très-capable de flatter l'orgueil d'un esprit ambitieux, que de faire voir qu'il peut établir le Mahometisme en dépit de cent obstacles. Ne peut-il pas esperer que s'il donne de merveilleux accroissemens à cette secte, quoi qu'elle soit combattue dans sa naissance par d'autres sectes, il y marquera un caractère de divinité, & il se rendra le singe de Dieu, qui n'a jamais fait paroître plus sensiblement la force de sa protection sur l'Evangile, qu'en empêchant les mauvais effets des hérésies, & des schismes du premier siècle?

(II) D'avoir lu des exemplaires de l'Evangile. ] Les plus incrédules sont ébranlez, quand ils voyent des Auteurs graves qui affirment certaines choses avec un grand air de circonspectance, & comme les ayant vues de leurs propres yeux. Il est donc utile de faire voir

(a) 1. aux Corinth. chap. 7. v. 14.

(c) Voyez Hottinger histor. Oriental. l. 2. c. 3. à part (d)? D'où vient qu'un Afwad, un Taliha, un Almotenabbi s'érigent en Prophetes, & attirent à eux autant qu'ils peuvent de sectateurs (e)?

(d) Id. ib.

(e) l.l. p. 15. 159.

(b) Dans l'article de Luther, remarque 7.

contenoient touchant Mahomet les choses qu'ils pretendent que les Chretiens ont effacées. Je ne sai si l'on doit croire ce que disent quelques-uns, que Mahomet declara qu'il n'y avoit que le (KK) tiers de l'Alcoran qui fut veritable.

MAHOMET II. onzième Sultan des Turcs, né à Andrinople le 24. de Mars 1430. a été l'un des plus grans hommes dont l'Histoire fasse mention, si l'on se contente des qualitez necessaires aux Conquerans; car pour celles des hommes de bien, il ne les faut point chercher dans sa vie. Il n'est pas vrai que sa mere fut Chretienne\*. Il a fort bien merité le titre de GRAND, qu'il souhaita avec beaucoup d'ambition, & que les Turcs ne (A) manquent pas de lui donner, car, il a <sup>†</sup> signalé son regne par la conquête de deux Empires, de douze Royaumes, & de deux cens villes considerables. Mais ses progrès n'ont pas été l'effet d'une revolution rapide, ou d'une fortune aveugle qui l'ait conduit de victoire en victoire, sans que la prudence y ait contribué. Le sang qu'il a perdu dans de grandes occasions, prouve que ses avantages lui ont été disputés. Il a levé des sieges, fait des retraites precipitées, & perdu des batailles: mais les disgraces qui rebutent les esprits communs, encourageoient le sien, ou plutôt l'instruisoient pour l'avenir, & le jugement lui faisoit reparer par la patience, ce qu'il avoit perdu par l'impetuosité. Infatigable au delà de l'imagination, on l'a vu plus d'une fois commencer glorieusement une campagne en Europe, & aller achever encore plus glorieusement en Asie. Sa bonne fortune l'a fait naître dans un siecle, où la valeur de ses ennemis étoit infiniment (B) propre à relever la gloire de ses triomphes. Il n'est pas necessaire

\* Voyez la remarque F.

† Guillet, Histoire de Mahomet II. pag. 111. Il cite Phranza lib. 1. cap. 33. Barlet. de Expug. Scodr. lib. 1. Bapr. Egnat. de Orig. Turc. Phil. Lonicer. lib. 1.

par des exemples notables, que ces sortes d'affirmations sont quelquefois illusoires. Quel plus grand exemple pourrois-je citer que celui que l'on va lire. On y verra un Mahometan qui assure qu'un Chetieu lui a montré un exemplaire de l'Evangile, où se trouvent quantité de choses claires & precises touchant Mahomet, & qu'il n'y a qu'un autre exemplaire au monde qui soit semblable à celui-là. Inter (a) nomina seu titulos blasphemii impostoris Paracletum numerant, teste Aljannabio: quin & alius in loco non uno, ante Evangelia à Christianis corrupta expressim ejus factam mentionem sibi facile persuadent, idque ab ipsis Christianis edoceri, ut refert Author modo laudatus; Mohammedem scil. Alselencium, nescio quem, à Sacerdote quodam magni inter Christianos nominis didicisse nullibi extare Evangelii exemplar incorruptum, quam apud se unum, ac Parisiis alterum, atque e suo multa coram ipsis legisse, in quibus multa & perspicua de Mohammede narrarentur.

(K K) Que le tiers de l'Alcoran qui fut veritable. ] Le P. Joseph de Sainte Marie Carme dechaussé, Missionnaire Apostolique dans le Royaume de Malabar, assure (b) que les habitans de Mascate se piquent d'être les plus fidelles observateurs de la loi de Mahomet, & qu'ils pretendent que Mahomet declara, que de douze mille paroles qui se trouvent dans l'Alcoran, il n'y en a que quatre mille de veritables. Quand on les refuse sur quelque point, & qu'ils ne savent comment se defendre, ils le mettent au nombre des 8. mille faussetez. Voilà qui est bien commode pour se tirer de tout mauvais pas dans la dispute.

(A) Le titre de GRAND . . . , que les Turcs ne manquent pas de lui donner. ] Ils (c) avouent que toutes les conquêtes de ses successeurs ont eu les siennes pour fondement & pour modelle, & qu'il leur a été bien facile de suivre un chemin qu'il leur a ouvert, & dont il a levé tous les obstacles. Aussi lors qu'ils parlent de lui, ils suppriment ordinairement son nom de MAHOMET, quoi qu'en leur

langue il ait la signification glorieuse de Loué ou d'Aymé (d), & le distinguent des autres Sultans par les titres magnifiques de Boine & d'Aboulsetch, dont l'un signifie le Grand & l'autre le Pere de la Victoire. On lui reproche que pendant sa vie il a recherché ambitieusement le premier de ces titres; mais n'a-t-il pas travaillé assés pour le meriter? Les Chretiens mesme ne le lui ont pas contesté, & l'on convient qu'il a été le premier des Empereurs Otomans à qui nos Nations Occidentales ont donné la qualité de Grand-Seigneur, ou de Grand Turc, que la posterité a consacré à ses descendans.

(B) La valeur de ses ennemis étoit. . . . propre à relever sa gloire. ] C'est un bonheur qui a manqué au grand Alexandre, car il ne trouva dans l'Asie que de foibles ennemis, quoi qu'ils fussent innombrables. Il ne semble donc pas qu'il ait été le mignon de la fortune au même point que Mahomet, qui presque toujours avoit à vaincre de braves gens: ce qui le distingue des autres grans Conquerans avec beaucoup d'avantage. Prouvons ceci par les paroles d'un Auteur moderne qui nous a donné une belle histoire de ce Sultan. On (e) ne peut pas dire qu'il ait eu affaire à des ennemis obscurs, & à des Nations peu belliqueuses, puis qu'entre les Capitaines illustres qui firent chanter sa fortune, on conte Huniade & Matthias Corvin, avec les forces de Hongrie; Scander-beg, avec celles des feroces Albanais; le Valaque Uladus aussi intrepide qu'eux; bien qu'à la verité moins honneste homme; les Empereurs de Grece & de Trebizonde; de, les Rois de Perse, de Naples & de Bosnie, les Princes de Grece, de Serbie, de Sioope, & de Caramanie, les Republiques de Venise & de Gennes, les Chevaliers de Rhodes, & les armées de la Croisade, c'est-à-dire, l'élite de nos Nations Occidentales. Il n'y pas un seul de tant d'ennemis qu'il n'ait été chercher de dessein formé, par une bravoure extraordinaire, & qui n'ait à

(d) Anton. Geusfranz in Nomencl. Poca. Ital. Bar.

(a) Poccokius ubi supra pag. 187. 186.

(b) Dans le livre intitulé Prima speditione all' Indie Orientali imprimé à Rome. Le Journal d'Italie du 31. de Mars 1668. en fait mention.

(c) Guillet, Histoire de Mahomet II. liv. 1. pag. 8.

(e) Guillet, ibid. pag. 6. & 7.

faire de chercher parmi les Turcs de quoi se former une juste idée de son mérite; les Chrétiens lui ont dressé des (C) monumens qui donnent plus de relief à ses victoires,

la fin cédé à sa valeur ou à sa prudence. Chrétiens ou Mahométans, toys estoient en butte à son ambition, & les interets de sa Religion n'entroient jamais dans les maximes de sa politique. Jusqu'icy, il a esté le seul de tant de Sultans qui ait osé faire passer des troupes réglées en Italie, où en divers temps elles ont gagné une bataille rangée, & pris une bonne place; non pas par une insulte inopinée, à la maniere des Corsaires; mais par les droites attaques d'un siege dans les formes.

(C) Les Chrétiens lui ont dressé des monumens.]

En voici la preuve: le même Historien me (a) l'a fournie. Je (a) ne croi pas être blâmable de renouveler la memoire de ce Conquerant, puis que d'ailleurs il est impossible qu'elle perisse, & (b) qu'il n'y a jamais eu de Prince Infidelle qui ait laissé parmy nous de semblables Monumens. L'Eglise (c) Catholique prend le soin de nous faire souvenir de luy chaque jour de l'année, par un signal remarquable & perpetuel; car les coups de cloche qu'on sonne chaque jour pour la priere de midy, n'ont esté ordonnés par un de nos Papes, que pour avertir le peuple de recommander à Dieu les Fidelles qui combattoient contre ce Sultan. (d) Pour une Bataille qu'il a perdue, nous rendons encore chaque année des actions de grâces au Ciel, en solemnisant la Feste de la Transfiguration du Sauveur, qui fut instituée pour cette Victoire. Mais ce qui ne mérite pas moins de reflexion, luy seul a donné lieu à la convocation d'un Concile general, & au projet de plusieurs autres. Ses (e) armes seules ont rendu à plusieurs Chrétiens à luy opposer celles d'une Croisade, qui s'est distinguée évidemment de toutes les guerres Saintes, puis qu'un Pape y marcha en personne, suivy du College des Cardinaux. Enfin, luy seul a obligé un des Empereurs d'Occident à instituer l'Ordre des Chevaliers d'Autriche, qui sous ce grand nom, tiré de la Maison de son fondateur, & sous les auspices de Saint Georges, s'engageoient par des vœux formels à traverser des progrès si étonnans. Un (g) Archevesque, un Cardinal, un Pape mesme ont publié pendant sa vie ses victoires par leurs écrits, pour luy susciter des ennemis en faveur de nos autels. L'aveu qu'ont fait nos Historiens n'est pas un moindre témoignage de sa gloire, que les preparatifs qu'avoit faits le Pape pour se retirer à Avignon, en cas que l'Italie fut attaquée par Mahomet en personne. Achmet qui commandoit dans Otrante en partit pour aller trouver son maître: „Et contrefit (h) avec luy sur le progrès de ses armes en Italie, où mesme il se promettoit de l'amenner. Les menaces qu'il en fit en s'embarquant jetterent les Italiens dans la dernière consternation, & leur firent craindre une Campagne d'autant plus funeste, que la garnison Ottomane continuoit chaque jour ses courses avec de nouveaux avantages; de sorte qu'Otrante regorgeoit d'Esclaves Chré-

tiens, & de butin. L'Italie a souffert de plus grands maux, mais elle n'a jamais eu de frayeur pareille, & il sembloit que les peuples y estoient déjà condamnés à porter le Turban. Il est certain que le souverain (i) Pontife Sixte IV. croyant déjà voir Rome enveloppée dans l'affreuse destinée de Constantinople, fit dessein de la confier à la protection des Apostres, & ne songea plus qu'à faire équiper des galeres pour passer en Provence, & transférer une seconde fois le saint Siege à Avignon. Les Historiens de ce temps-là ont écrit qu'il n'y avoit plus de salut pour l'Italie, parce qu'en effet on n'y voyoit plus une seule place de guerre à l'épreuve de cent mille Mahométans, qu'on supposoit y devoit estre encouragés par la presence du Sultan. Parmy tous les témoignages de cette consternation, je ne rapporteray que celui de Sabellicus, qui estoit du pais, & qui vivoit de ce temps-là. Il (k) n'y a point de doute que c'estoit fait de l'Italie, si la souveraine providence n'eût arresté le cours d'un mal si horrible par la mort de Mahomet. Je citerai bientôt (l) un passage de Platine qui pourroit estre joint aux precedens.

Voici un autre monument élevé par les Chrétiens à la gloire de ce Prince Turc. Ils se rejouirent de sa mort avec des excès qui valent les plus beaux panegyriques de la Grece. Laissons parler encore Mr. Guillet. Les (m) nouvelles de la mort de Mahomet furent reçues dans la Chrétienté avec les plus grands transports de joye qu'elle ait jamais fait éclater. Rhodes, où elles furent plustost annoncées qu'ailleurs, en fit des rejoissances solennelles. Mais elles n'égalèrent pas celles de Rome. Le Pape Sixte fit ouvrir toutes les Eglises, & cesser le travail des Artisans, ordonna des Festes qui durèrent trois jours, avec des prieres publiques & des Processions generales; commanda que pendant ce temps-là toute l'Artillerie du Chasteau de Saint-Ange fist des décharges continuelles, & ce qui est plus remarquable, fit cesser les apprêts du voyage d'Avignon, où il alloit chercher un asyle contre les Armes Ottomanes. L'Historien ayant senti que tant de demonstrations de joye peuvent faire tort au nom Chrétien, parce qu'elles ne font pas une marque de cette noble grandeur d'ame dont l'ancienne Rome s'est piquée, a éludé ou refusé cette objection par une note pieuse. Il faut avouer, dit-il (n), que la Religion Chrétienne a bien mis de la difference entre les mœurs des Anciens Romains & des modernes, & qu'elle l'y a mise avec une justice qu'on ne scauroit trop respecter. Car l'ancienne Rome, prevenüe de ses maximes orgueilleuses, & d'une politique où le faste avoit plus de part que la generosité, ne se seroit pas rejouïe de la mort de ses ennemis, de peur d'estre soupçonnée d'avoir honteusement apprehendé leur puissance. Ainsi Cesar affecta de pleurer la mort de Pompée, & l'Histoire Payenne est remplie de traits d'une pareille ostentation. Mais dans le siecle de Mahomet, la destruction des Autels sacrés, & la profanation de nos plus saints mysteres demandoit legitimement une joye éclatante pour le trépas

(a) Id. ib. pag. 4 & 5.

(b) Platina. Vit. Calist. Girolamo.

(c) Briani. lib. 17.

(d) Pandect. Leunclav. cap. 133. Turco-Grac. pag. 62. Platina. vit. di Pio II.

(e) Lazius lib. 3. rerum Vien-nensium.

(f) Leon. Arch. Mistyl. Iph. Ruben. Carli. SS. Pet. & Mart. Pius II.

(g) Id. ib. liv. 7. pag. 374. 375. ad ann. 1480.

(i) Cusipian. vit. Mahom.

(k) Sabellic. Ennead. 10. lib. 7.

(l) Dans la remarque E.

(m) Ibid. pag. 384.

(n) Ibid.

victoires, que les Annales Ottomanes, & que tout ce que les Turcs ont su inventer pour éterniser la grandeur de ses actions. Il est donc bien étrange qu'il se trouve des Ecrivains distinguez dans le Christianisme, qui soutiennent que la prospérité (D) est la marque de la bonne cause, & qu'il n'y a que les Princes ver-

ver-

de ce fameux sacrilège, comme une pieuse reconnaissance que Rome doit au Ciel pour le bonheur de la Chrestienté. J'ai déjà dit (a) que les Chrétiens ont donné à ce terrible ennemi le surnom de Grand Seigneur.

(D) Que la prospérité est la marque de la bonne cause. J'ai déjà montré l'impertinence de ces Ecrivains, dans l'article (b) de Mahomet le faux Prophete. J'ai montré qu'en matiere de triumphes l'étoile du Mahometisme a prevalu sur l'étoile du Christianisme, & que s'il faisoit juger de la bonté de ces religions par la gloire des bons succès temporels, la Mahometane passeroit pour la meilleure. Les Mahometans sont si certains de cela, qu'ils n'alleguent point de plus forte preuve de la justice de leur cause, que les prosperez éclatantes dont Dieu l'a favorisée. Voici ce qu'un Moine qui a demeuré long tems en Turquie nous apprend, sur les motifs qui retiennent ces Infideles dans leur religion. *Secundum e motum est victoria eorum continuus contra Christianos: quod aliquos multum movet. Unde victores se nominant, & gloriantur quasi victores totius mundi. Orant etiam pro victoriis specialiter in omnibus congregationibus suis, praesertim in continuis post comestitionem gratiarum actionibus. Superbiunt insuper & Christianos faminas despicendo nominant, & se viros eorum. Et ut ad hoc magis ac magis incitentur, antecessorum victorias describunt, decantant, laudant, ac praconizant. Joignons un autre temoin à celui-là.*

(a)

Seitem-Castrerfi de moribus Turcarum c. 11. pag. 40. apud Hittenger. hystor. Oriental. l. 25. 333.

(A) Ricaut, état present de l'Empire Ottoman livre 2. chap. 3. p. 10. 314.

„ L'heureux (d) succès des armes de ces Infideles, est un autre argument dont ils se servent pour appuyer la „ vérité de leur Religion. Car comme ils „ croyent que Dieu est l'auteur de tous les „ bons evenemens, ils concluent, que plus ils „ réussissent dans leurs guerres, & plus aussi „ Dieu fait paroître qu'il approuve leur zèle & „ leur Religion. C'est cette persuasion qui fait „ que les Turcs haïssent & detestent les Juifs par „ dessus tous les autres peuples du monde. Ils „ les appellent abandonnez de Dieu, à cause „ qu'ils n'ont point de demeure fixe sur la terre, „ & qu'ils n'ont aucun Prince de leur nation, „ qui les protege & qui les defende.

Le Moine que j'ai cité nous dit une chose qui est digne d'attention, c'est que les Turcs en se regardant comme des hommes, consideroient les Chrétiens comme des femmes. Comment accorderons-nous cela avec nos histoires, qui nous apprenent que les Turcs n'ont jamais vaincu les Chrétiens sans être 10. ou 12. contre un, & sans perdre 20. fois plus de gens que les Chrétiens n'en perdoient? Si cela étoit vrai, les Turcs ne seroient-ils pas contraints d'avouer que les Chrétiens sont de bons soldats? Diroient-ils que ce sont des femmes? Je ne sai que dire sur ce sujet; mais je suis persuadé d'une part que nos Chrétiens occidentaux ont toujours été d'aussi bons soldats pour le moins que les Ottomans, & de l'autre que nos histoires sont pleines de fables touchant le nombre des morts, & celui des combatans:

elles le grossissent prodigieusement du côté des Infideles; & ne l'amoindrisent pas moins de l'autre côté. Elles font ce que nous avons vu faire aux Gazetiers de chaque parti dans ces dernieres campagnes, aux deux (e) sieges de Namur. Tour-à-tour les Gazettes des assiegez ont parlé de plusieurs assauts imaginaires, où l'ennemi perdoit une infinité de monde: tour-à-tour elles ont tellement grossi ses pertes dans les assauts effectifs, que qui joindroit ensemble les morts, les blessez, les deserteurs, & les malades de ces relations, on ne trouveroit plus personne à l'armée des assiegeans, qui eût pu entendre battre la chamade. Quoi qu'il en soit, les choses sont bien changées, les Turcs ont montré & dans la Hongrie, & dans la Grece depuis l'an 1683. qu'ils font de pauvres soldats, & qu'ils ne sauroient resister aux troupes Chrétiennes inferieures en nombre. S'ils avoient été toujours si malheureux, ils n'auroient pas pris la prospérité pour une marque de la vraie religion. Ils ont fait de très-grandes pertes dans l'Europe: nos Nouvellistes ont pretendu qu'ils en avoient fait de très-funestes dans l'Asie; car combien de fois avons-nous lu dans les Gazettes que la Meque, que le grand Caire, & que les Provinces voisines avoient été sacagées, & que la consternation étoit grande dans Constantinople à l'occasion de ces irruptions, & de ces soulèvemens. C'étoient des hableries, & des fraudes politiques, destinées à persuader aux peuples que toutes les troupes Imperiales seroient bien-tôt sur le Rhin. Deux ou trois petites consequences très-aisées à tirer meoient d'abord à le lecteur.

Il semble que les Turcs depuis ces disgraces devoient douter que leur religion fût bonne; cependant ils ne le font point: ils ne sont pas plus capables que les autres hommes de raisonner consequemment, & de suivre leurs principes: ils font ce que seroient les Orthodoxes, ils attribuent leurs malheurs non pas aux deffauts de leur religion, mais au peu de soin qu'ils ont eu de la pratiquer. Qu'il me soit permis de dire un mot sur l'inconstance des raisonnemens de l'homme, à l'égard de l'adversité, & de la prospérité. On a là-dessus des maximes toutes opposées. On vous dira (f) & que ceux qui veulent vivre selon la pieté souffriront persecution, & que (g) la pieté à les promesses de la vie presente, & de celle qui est à venir. On vous dira & que Dieu laisse prosperer les nichans en cette vie, & que si nous y prenons garde de près, nous trouverons véritable la maxime de Tire Live (h), que ceux qui craignent Dieu réussissent dans leurs desseins, & que les impies ont la fortune contraire. Ce n'est pas le tout: dans la these generale on conviendra qu'il ne faut point juger des choses par l'évenement, & que ceux qui le (i) seront méritent d'être malheureux. Mais representons-nous deux grans partis opposez, dont l'un forme une importante entreprise. Si elle réussit, il ne manque pas d'en inferer qu'elle est jus-

(e) Le premier en 1692. le second en 1695.

† Conferrez ces paroles de Juvenal sat. 8. v. 407. Quodam facit illic Niphatem In populosis, magnogue illic cuncta arva teneri Diluvio, nutare urbes, sublidere terras.

COMMENT les hommes se joient de differens principes touchant la prospérité & l'adversité.

(f) 2. Epit. à Timoth. c. 3. v. 12.

(g) 1. Epit. à Timoth. ch. 4. v. 8.

(h) Invenietis omnia prospera evenit sequenti. bus Deos, adversa spernentibus. 7. Livius l. 6. 5.

(i) Careat succellibus opto Quisquis facta non-tanda putat. Ovid. Epist. Penelope. Ulyss.

vertueux \* qui ayent part aux faveurs de la bonne fortune. C'est inutilement \* qu'on viendroit nous alleguer, que si les Princes Chrétiens n'eussent (*E*) pas été desunis, ils eussent batu les Mahometans. Il y a des gens qui ont écrit que ce (*F*) Sultan étoit Athée. Cela pourroit être vrai; & il est du moins certain qu'il

te; il soutient que ce bon succès est une marque de l'approbation de Dieu; l'autre party soutient au contraire qu'il s'en faut tenir à la these generale, & au *careat successibus opto* &c. & que Dieu permet très-souvent pour punir les hommes, que les mechans réussissent dans leurs pernicieux complots. Mais si le parry qui moralise si bien forme peu après une entreprise de consequence, & qu'il la voye réussir, il ne veut plus entendre parler de la these generale: il dit à son tour que le bon succès est une marque de la justice de cette affaire, & qu'il paroît bien que Dieu l'approuve, puis qu'il l'a accompagnée si visiblement de sa sainte benediction. Alors l'autre party n'aura point de honte de venir dire, qu'il ne faut point juger des choses par l'événement, *careat successibus opto* &c. & de debiter cent beaux lieux communs. Y-a-t'il rien de plus commode que cela? N'est-ce point être fourni de principes comme d'habits, les uns pour l'éché, & les autres pour l'hyver \*?

(*E*) *Que si les Princes Chrétiens n'eussent été desunis.* ] Une infinité de livres sont pleins de murmures, de ce que les Princes Chrétiens s'entre-mangent les uns les autres, ont laissé perdre Constantinople, l'île de Rhodes, la Hongrie &c. ce qu'ils auroient pu empêcher facilement, s'ils eussent eu leurs forces contre l'ennemi du nom Chrétien. On a raison de le croire, & de se plaindre d'une discorde qui a été si utile aux Turcs. Mais on seroit bien ridicule, si l'on employoit cette remarque à faire voir que la sainte Eglise n'a pas été plus comblée de prosperitez temporelles, que la véritable: car cette discorde des Princes Chrétiens est elle même un très-grand malheur, & s'il estoit arrivé que les Infideles ne s'en fussent pas prevalus, elle n'eût pas laissé de prouver manifestement les adversitez du Christianisme. Remarquez bien que dans la question, si le Christianisme a eu plus de part aux prosperitez que les fausses religions, il ne s'agit pas de savoir si les Sultans ont remporté des victoires par la valeur de leurs troupes, ou par la foiblesse de leurs ennemis; mais s'ils ont conquis des Royaumes, & s'ils ont gagné des batailles sur les Chrétiens. Qu'ils l'ayent fait par bonheur, ou par bravoure, c'est toujours une prosperité temporelle; & ainsi on ne remédie à rien, en affoiblissant la gloire de leurs triomfes, sous pretexte qu'ils ont tiré avantage de la desunion des Chrétiens: c'est plutôt de donner de nouvelles preuves de l'infortune du Christianisme. Comptons donc pour un monument érigé par les Chrétiens à la fortune & à la gloire des Turcs, rant de harangues qui ont été publiées pour exhorter les Princes Chrétiens à unir leurs forces contre ces Infideles. Un remis a été que nos Professeurs en Eloquence n'auroient pas cru être dignes de leur penison, s'ils n'avoient fait une harangue de cette nature; & ce n'étoit point un jeu d'esprit, ou un exercice d'Écolier, comme les declamations qu'on faisoit à Rome sur

Annibal (*a*), & sur Sylla (*b*): c'étoient des discours sérieux & graves, destinez à persuader aux Princes une prompte ligue & une celebre expedition. Jérôme Reuñerus a recueilli plusieurs volumes de ces harangues. Ce n'étoient pas seulement les Princes qui avoient besoin qu'on les exhortât à la concorde; il y avoit une autre espece de desunion qui n'étoit pas un petit mal dans la Chrétienté. Les gens d'Eglise se repoisoient sur les Laïques, & ceux-ci attendoient qu'il plût aux Ecclésiastiques de fournir au frais de la guerre. Platin nous represente naïvement les mauvais effets de cette attente reciproque. *Mahometus arabs*, dit-il (*c*), . . . *ergo magnum feruise subduxi magnum in Christiano populo excitavit incendium: & nos & ita magnum, ut verear ne ejus secta nostra potissimum astate reliquis Christiani nominis penitus extinguat: adeo tepe sumus: & animo ac corpore languidi interitum nostrum expectantes condimus. Invaluit ejus secta nunc multo magis quam antea. Nam tota Asia & Aprica, magna que pars Europe Mahometanis principibus subiecta est. Vixant nunc Thurei terra ac mar: ut in eruant. Sedenus ociofi: alter alterum expectantes, quasi hoc malum unverse reipublica Christiane non immineat. Expectant sacerdotes ut à secularibus hoc tantum bellum & tam necessarium sumatur. Expectant item secularis ut Presbyteri tuenda religionis causa pecunias in sumptus bellicos polliceantur & subministrerent, nec in peiores usus effundant, quemadmodum facere plerique consueverunt, pecunias elemosinis & sanguine martyrum comparatas, in aurea & argentea vasa & pergrandia quidem fundentes: parum de futuro solliciti: Dei quem tantum utilitatis gratia colunt, & hominum contemptores.*

C'est donc avec beaucoup de justice (*d*) qu'on se moque de Bellarmin, qui a osé mettre la prosperité entre les marques de la vraye Eglise. C'est aux Mahometans qu'il convient de dogmatifer de la sorte, comme le fait voir Hottinger, qui montre d'ailleurs (*e*) que les autres maïques (*f*) à quoi Bellarmin pretend que l'on reconnoisse la vraye Eglise, sont les mêmes que les sectateurs de Mahomet alleguent à l'avantage de leur religion.

(*F*) *Que ce Sultan étoit Athée.* ] Voici ce que Paul Jove remarque sur ce sujet. (*g*) *Natus erat ex Despoti Servia filia, qua puerum Christianum praeceptis & moribus imbuerat, quorum mox oblitus adolescendo, ita ad Mahometum sacra se contulit, ut neque hos, neque illos ritus teneret, & in arcana prorsus Atheos haberetur; nupte qui nunquam tantum bonae fortunae munus coleret, quod praeclearè conciliari vivida efficaciae animi virtute predicabat. Itaque nulli addictus religioni, eumdem honorem accuratas de Diis, tanquam humana nihil curantibus, cogitationes iridebat; eo animi de quaes Pancreto, ut nullum unquam jus amicitiae aut fœderis des mœurs; le témoignage des adversaires. (*g*) *Jovius in elog. virtutum bellica virtute illustrium lib. 3. p. m. 262.**

\* Voyez ce que Bozius a écrit contre Mahomet.

(*a*) I des meins & cur-re per Alpes. Ut pueris placens & declamatio fiat. Juven. Sat. 10. v. 166.

(*b*) Et nos ergo magnum feruise subduxi magnum in Christiano populo excitavit incendium: & nos Consilium dedimus Sylla privatus ut altum dorum. Mirariet. Id. Sat. 1. v. 13.

(*c*) Platin in Bonifano 5.

(*d*) Quas uti ponit loco notas Bellarminus 1 X. & X. infelicem exitum Ecclésiastiam oppugnantium, felicitatem vero Ecclésiastiam defensionem, nomen notarum adeo non merentur, ut mirum sit non cogitasse Caroinnolis hanc ratione Muhammedanis contra nos suppeditari arma. Hottinger. histor. Orient. pag. 339.

(*e*) Ibid. dans tous une longue duree non interrompue.

(*f*) Le nom de Catholice, que les Pancreto, une longue duree non interrompue.

(*g*) Jovius in elog. virtutum bellica virtute illustrium lib. 3. p. m. 262.

\* Apliquez ici ce que dit St. Hilaire lib. 2. ad Constant. contre les annus atque menstruas de Deo fides, qui étoient plutôt fides temporum quam Evangeliorum. Voyez aussi l'avis aux Réfugiés pag. 85.

qu'il faisoit la guerre pour contenter son ambition, & non pas pour agrandir le Mahometisme. Il preferoit ses interets à ceux de la foi qu'il professoit, & de là vint qu'il eut de la tolerance pour l'Eglise Greque, & (G) même beaucoup de civilité

ris, nisi ex comodo, exceptaque ad profere-  
dum imperium occasione, colendum atque servan-  
dum arbitrareretur. Il y a deux observations à  
faire sur ce passage; 1. Paul Jove se trompe,  
quand il assure que la mere de Mahomet étoit

(a) Guillet  
ubi supra  
liv. 1.  
pag. 10.

Chrestienne. (a) On ne sçait ny le nom ny  
la qualité de sa mere, quoy que tous les His-  
toriens d'Occident, prévenus d'une erreur  
generale, nous l'ayent voulu faire connoître  
sous des noms diversément forgez, tantost de  
Melisse & d'Irene, tantost de Marie fille du  
Despote de Servie, & qualifiée de Despane,  
tantost d'honneur que les Grecs donnoient aux  
Princesses Chrestiennes de l'Orient. Mais  
quoy que cette Despane eût épousé le Sultan

(b) Phranz.  
lib. 2. cap.  
2. Chri-  
cond. lib.  
7. Turco-  
Graec. pag.  
22. Annal.  
Sultan.  
cap. 93.  
p. 95.

Amurat, elle n'estoit que belle-mere de Ma-  
homet, & n'eut jamais d'entans, comme il  
est clairement justifié par l'ambassade de l'His-  
torien (b) Phranza, qui fut envoyé auprès  
d'elle pour la solliciter d'épouser l'Empereur  
Constantin, quand elle fut veuve d'Amu-  
rat. Les Turcs & le reste des Grecs en con-  
viennent. (c) Il y a de grandes conjectu-  
res que la (d) Despane Marie, qui par un  
privilege particulier \* y vivoit dans l'exercice  
de la Relig'on Chrestienne, eut quelque soin

(c) Guillet  
ib. pag. 11.

de luy; car elle luy apprit l'Oraison Domini-  
cale & la salutation Angelique, non pas comme  
une instruction de pieté, qu'Amurat jaloux  
de son culte auroit rigoureusement condam-  
née, mais comme le simple amusement d'un  
enfant, dont la curiosité s'attachoit déjà à  
toutes choses. Ma 2. reflexion est que Paul  
Jove se contredit grossièrement; car si Maho-  
met II. reconnoissoit & servoit la divinité de la  
Fortune, & s'il croyoit que l'on en gaignoit  
les bonnes graces par l'application, & par la  
force de son courage, il n'étoit point Athée,  
& il ne rejettoit point entierement la providence.

\* C'est-à-  
dire dans  
le Serrail.

Il est visible que cette Fortune qu'il servoit,  
ne pouvoit être dans son esprit que sous l'idée  
d'un être qui dispose des événemens, & qui  
favorise certaines personnes. Cela ne peut con-  
venir à un être aveugle, & qui n'auroit qu'une  
force naturelle de se mouvoir. Il faut que cet  
être puisse diriger ses forces selon ses desirs,  
& qu'il connoisse ce que font les hommes, &  
qu'il les distingue les uns des autres. Chacun  
voit que le système des Athées est incompati-  
ble avec la supposition d'un tel être. (e) Le Pere

(e) Voyez  
l'article de  
Cesar, pag.  
827. col. 2.

Maimbourg copiste ici de Paul Jove, est tom-  
bé dans la même contradiction. Il n'y eut ja-  
mais, dit-il (f), de plus grand Athée que ce Prin-  
ce, qui n'auroit que sa bonne fortune, qu'il re-  
connoissoit pour l'unique divinité, à laquelle il estoit  
toujours prest de sacrifier toutes choses; qui se mo-  
quoit de toutes les Religions, de la Chrestienne, en  
laquelle il avoit esté instruit dès son enfance par sa  
Sultane sa belle-mere, fille du Despote de Servie;  
de celle de Mahomet, qu'il traitoit de chef de Ban-  
dits entre ses Confidens; & de tous ceux qui  
croyoient qu'il y eût une autre Providence que celle  
que chacun doit avoir pour soy-mesme. De là vient  
que son meresi, sa grandeur, & son plaisir es-  
toient l'unique regle de ses actions, & qu'il ne gar-

(f) Maim-  
bourg.  
Histoire du  
Schisme  
des Grecs  
li. 6. pag.  
291. cité  
de Holl.  
il cite  
Ducis  
c. 33.

doit ni soy, ni parole, ni serment, ni traité,  
qu'autant qu'il les trouvoit commodes, & utiles  
pour arriver à quelqu'une de ces trois fins, à  
laquelle il tendoit toujours en tout ce qu'il entre-  
prenoit.

C'est une opinion fort generale que certain-  
es gens ont du bonheur, & que d'autres ont  
du malheur; & il est bien difficile de ne croire  
point cela, quand on prend garde aux événe-  
mens publics. Il y a des Amiraux qui sont tri-  
vervez presque toujours par les vens contraires,  
dans les desleins les plus importants: il y en a  
d'autres pour qui le bon vent semble se lever,  
toutes les fois qu'ils ont à excuter de grandes  
choses. Ces coups de malheur & de bonheur  
ne paroissent pas si visiblement dans les armées  
de terre; mais on ne sauroit nier que les phyces  
ou le beau tems, & plusieurs autres occurren-  
ces qui ne dependent point de nôtre sagesse,  
ne travaillent ou ne favorisent plus souvent les  
entreprises de certains Generaux, que les entre-  
prises de quelques autres. Il semble même que  
l'on puisse remarquer qu'il y a des Generaux,  
qui ne font jamais secondez de ce qu'on appelle  
coups de bonheur, que lors qu'ils combattent  
contre des Chefs qui passent pour malheureux.  
Si l'on suivoit à la trace les aventures des particu-  
liers, on y trouveroit à proportion autant  
de marques de ces coups de berne ou de mau-  
vaise fortune. Il n'y a point d'Athée, il n'y  
a point d'Epicurien qui puisse admettre cette  
distinction de bonheur & de malheur; elle  
n'est pas compatible avec leur système. Alle-  
gueront-ils les influences des astres? Mais cela  
n'est bon à dire que dans un Sonnet: elles ne  
peuvent rien ici, à moins qu'elles ne soient di-  
rigées par un principe intelligent; & c'est ce  
qu'ils n'admettent pas. Ils disent bien que c'est  
un malheur, si un homme qui achete 200.  
billets de loterie sur 3000. n'emporte aucun lot;  
& que c'est un bonheur, si un homme qui n'a-  
chete que trois billets sur cent mille a le gros  
lot: mais ils foudroient que cela se fait sans  
la direction d'une intelligence, & par une suite  
necessaire du mélange des billets. En effet,  
quand même il n'y auroit point de providence,  
il faudroit necessairement que quelqu'un eût le  
gros lot, celui-ci plutôt que cent autres: mais  
ils ne peuvent point avouer selon leur système,  
que certains hommes auroient toujours le gros  
lot, en n'achetant que peu de billets; & que  
d'autres qui en acheteroient un grand nombre, ne  
gagneroient jamais rien; car cela remiroit  
clairement la direction de quelque genie ami ou  
ennemi. Voilà pourquoi ils ne peuvent point ad-  
mettre la distinction, proprement dite, de gens  
malheureux & de gens heureux. En un mot,  
pour revenir à Mahomet, s'il a reconnu la Di-  
vinité de la Fortune, il n'a été ni Athée, ni  
Epicurien.

(G) De la tolerance pour l'Eglise Greque, &  
beaucoup de civilité pour le Patriarche. Je m'as-  
sûre que mon lecteur sera bien aise de trouver  
ici un petit detail, sur un fait aussi curieux que  
celui-là. Je me servirai des paroles du P. Maim-  
bourg,

REFLE-  
XION sur  
ce qu'on  
croit qu'il  
y a des  
gens heu-  
reux.

civilité pour le Patriarche de Constantinople. Il n'y a nulle apparence qu'il ait fait le vœu (H) qu'on lui attribué. On dit que pour faire voir à ses soldats que

la

(a) Maimbourg ibid. pag. 358. & suiv.

(b) Phranza l. 3. c. 19.

(c) Phranza lib. cit. Leo Allat. de perp. confen. l. 3. c. 5. 6.

(d) Maimbourg ibid. pag. 361. 362.

(e) Turco. Graec. l. 2. Panmacharist.

bourg, qui ayant décrit la prise de Constantinople, & l'entrée triomphale de Mahomet dans cette ville, continué ainsi. „Après (a) cela, „comme il estoit extrêmement adroit, ne vou- „lant pas perdre avec les Chrétiens les princi- „pales forces, & le plus grand revenu de son „nouvel Empire, il fit un traité de très-habile „Politique, pour les rassûrer, en leur faisant „voir qu'il les vouloit traiter très-favorablement „en bon maître, & leur laisser l'exercice libre „de leur Religion. Car ayant appris (b) que le „Siege Patriarcal estoit vacant, par la renoncia- „tion volontaire de Grégoire Protosyncelle, „qui s'estoit retiré à Rome, il voulut qu'il y „en eust un : & pour agir aussi d'abord en Em- „pereur, il ordonna qu'il se fît à la maniere „accoutumée sous les derniers Princes. . . . „Il fit assembler quelques Evêques qui se trou- „verent alors aux environs de Constantinople, „avec si peu d'Ecclesiastiques qui y estoient „restez, & les principaux d'entre les Bourgeois, „ceux-cy élurent, selon ses ordres, le celebre „Senateur (c) George Scholarius, celui-là mes- „me qui s'estoit déclaré si hautement pour la „Foy Catholique au Concile de Florence, & „que Mahomet, qui aimoit les habiles gens, „avoit épargné, quand il fit mourir tant de „personnes de qualité, ayant feu que c'estoit „le plus sçavant, & le plus éloquent de tous „les Grecs. Il fut donc choisi, sous le nom „de Gennadius ; & le Sultan voulut observer „en cette occasion toutes les mesmes cérémonies „que les Empereurs de Constantinople „gardoient, en installant le Patriarche en cette „maniere. . . . (d) Aussi-tôt qu'il eut fait „élire Gennadius, on le conduisit par son or- „dre en grande pompe au Palais, où il le re- „çut avec toute sorte d'honneur, & de témoi- „gnage de bienveillance, le faisant mesme man- „ger à sa table, s'entretenant long-temps avec „luy, comme s'il eust esté le plus intime de „ses confidens. Après quoy l'ayant mené dans „la grand' Sale, il luy mit en cérémonie le bas- „ton Pastoral entre les mains, en présence des „Tures & des Chrétiens accourus à un specta- „cle aussi surprenant que celui où l'on voit „le Sultan des Tures, ennemi mortel du Chris- „tianisme, donner l'investiture du Patriarcat „de Constantinople, par la Croix. Il fit plus : „car quoy que le nouveau Patriarche fît tout „ce qu'il put pour s'y opposer, alleguant l'ex- „emple des autres Empereurs, qui n'avoient „jamais porté la bonté & la civilité si loin, il le „voulut conduire jusqu'à la porte du Palais, où „l'ayant fait monter sur le plus beau cheval de „son écurie, superbement enhamaché de satin „blanc tout brodé d'or, il ordonna à tous ses „Visirs, & à ses Bachas de l'accompagner, „comme ils firent, en marchant en bel or- „dre, à pied, les uns devant, & les autres „après luy, dans une longue & superbe suite, „au travers de (e) toute la ville, jusqu'à la cele- „bre Eglise des douze Apostres, qu'il luy avoit „assignée pour estre sa Patriarcale, au lieu de „celle de Sainte Sophie, dont il avoit fait la „grande Mosquée. Il l'alla mesme visiter quel-

ques jours après dans le nouveau Palais Patriar- „cal de l'Eglise de nostre-Dame, qu'il avoit „obtenû du Sultan au lieu de celle des Apostres ; „& là il le pria de luy expliquer les princi- „paux points de la Religion Chrétienne : ce „que ce grand homme fit avec tant de juge- „ment, de force & de netteté, & tant d'a- „probation du Sultan, qu'il en voulut avoir „l'exposition par écrit, qui se voit encore au- „jourd'huy en Grec, en Latin, & en Arabe „demy-Turc. Voila ce que fit cet habile Prin- „ce, pour obliger, par cette sainte douceur du „commencement de son Empire, les Chrétiens „Grecs à supporter plus doucement un joug „qu'ils ne trouveroient pas si dur, qu'ils l'ont „depuis expérimenté jusqu'à maintenant. Con- „sultez Mr. Guillet (f) qui raconte tout ceci am- „plement & exactement, & qui rapporte plusieurs „choses qui furent faites par Mahomet en faveur „des Grecs. On en verra le précis dans la remar- „que suivante.

(H) Le vœu qu'on lui attribué.] „C'est (g) „dans l'année 1469. que le supplément (h) des „Annales de Baronius assure que Mahomet em- „porta de zèle pour sa Religion, fit solemnelle- „ment le vœu que voicy, contre la nostre. Je (i) „fais serment, & proteste par un vœu, que je „dresse au seul Dieu Createur de toutes choses, que „je ne glorifieray ny les douceurs du sommeil, „celles de la bonne chere, que je renoncerois mesme „aux souhaits des voluptés, & au plaisir des sens ; „& que je ne tourneray point mes regards de l'O- „rient vers l'Occident, jusqu'à ce que j'aye soulé „sous les pieds de mon cheval tous les Dieux que les „adorateurs de CHRIST formeront de bois, „d'airain, d'argent, d'or, & des couleurs de per- „sonne la peinture ; en un mot, que je n'aye purgé la „face de la terre de leurs impietez, depuis l'O- „rient jusqu'à l'Occident, afin d'y faire éternel- „lement retentir les loüanges du vray Dieu, & „de son Prophete Mahomet. Les Historiens „Grecs de ce temps-là qui pouvoient parler „avec certitude des affaires de leur pais, & qui „ne pardonnoient rien au Sultan, ne disent pas un „mot de ce vœu. Est-il possible que les Histo- „riens Latins qui l'ont rapporté, sans citer au- „cun garant, ayent fait Mahomet si zélé pour sa „Religion, eux qui soutiennent qu'il n'en pro- „fessoit aucune ? Diraient-ils que ce Prince ait „voulu faire l'hypocrite, pour flatter ses sujets „par ce faux éclat de pieté, luy qui toujours „fiert, & toujours persuadé de sa toute-puis- „sance, n'a jamais daigné rien ménager avec „eux, & qui ne s'y est point veu réduire par „aucune sedition de l'armée ou du peuple, ny „par aucune formalité des ceremonies de sa „loy ? Il luy estoit aisé de commencer à s'ac- „quiescer de ce vœu dans la Turquie, où la „nation sacrilege n'auroit pas mieux aimé que „de seconder ce faux zèle. Il est évident que „contre le but de cette prétendue Politique, il „s'y seroit rendu ridicule, en faisant chaque „jour à leurs yeux le contraire de ce qu'il avoit „promis : car nous avons marqué ses soins à „retablir la dignité de Patriarche, à entrete- „nir une espece de société familiere avec les Pa- „triarches

(f) Ubi supra, liv. 3. p. 259. & suiv.

(g) Guillet ubi supra liv. 6. p. 154. & suiv.

(h) C'est-à-dire Spode dans la continuation des Annales. Il cite la lettre 380. du Cardinal de Pavie. Et il cite la copie de ce vœu à Raguse ou le traduit en Italien. Et on l'en voya aux Vénitiens, qui le communiquèrent au Pape. Apparemment cette piece fut fabriquée ou par quelque homme de loisir, ou par quelque politicien, afin d'animer à une guerre de ligue les Princes Occidentaux.

la volupté n'étoit point capable d'amolir sa vertu guerriere, il coupa la tête à une (J) Maîtresse qu'il aimoit éperdûment. Cela me semble un peu apocryphe. La plupart des Historiens Chrétiens, en parlant de lui, ont sacrifié (K) la bonne foi à leur passion & à leur ressentiment. Il mourut † le troisiéme de Mai 1481. dans une bourgade de Bithynie, comme il entroit dans sa 52. année. Il a été \* le premier des Sultans qui se soit préparé un tombeau particulier. Je pense qu'il fut aussi le premier Sultan qui aima les (L) arts & les sciences. Son

† Guillet, ibid. livre 7. pag. 378. 379.

\* Id. ib. pag. 381.

„ triarches Gennadius & Maxime, à autoriser  
„ de temps en temps l'exercice de leur Religion  
„ par des Lettres Patentes, ou par les reglemens  
„ de ses Cadi's, & à peupler Constantinople des  
„ familles Chrétiennes qu'il tiroit de chaque ville  
„ Grecque, à mesure que ses armes l'en ren-  
„ doient maître. Il ne faut que considerer  
„ l'estat present de la Grece, où les successeurs  
„ ont souffert l'exercice du Christianisme, se-  
„ lon la liberté qu'il en donna quand il en fit la  
„ conquête. On montre encore aujourd'hui  
„ dans les plus celebres Monasteres du pais, les  
„ Sauve-gardes & les Titres d'exemptions qu'il  
„ accorda generalement aux Calogites. Il ne  
„ défendit point aux Grecs la veneration des  
„ Images sans relief, qui leur est encore con-  
„ tinuée contre les termes formels de ce veu,  
„ & eut la mesme tolerance pour les Images en  
„ relief, reveres par les Gennois de l'Eglise  
„ Romaine établis à Galata, & par les Alba-  
„ nois du mesme Rit, qui avoient esté Sujets de  
„ Scander-beg. Les Historiens Latins ont en-  
„ core écrit, qu'autant de fois que Mahomet fai-  
„ soit rencontre d'un Chretien, il (a) se croyoit  
„ souillé d'une tache spirimelle, & couroit in-  
„ continent aux ablutions de l'Alcoran, en se  
„ lavant le yeux & la bouche: mais cela étant,  
„ il avoit bien de ces sortes de purifications à fai-  
„ re, quand à la teste de son armée il en ren-  
„ controit une de cinquante ou soixante mille  
„ Chrétiens.

(a) Isidor. Recen.

(b) Guillet, ibid. l. 3. pag. 393. n. l. ann. 1455.

(c) Id. ib.

(d) Ibid. pag. 399.

(e) Guillet, ubi supra l. 1. pag. 9.

(1) Il coupa la tête à une Maîtresse. ] Elle s'appelloit (b) Irene, & n'avoit que 17. ans. Un (c) Bacha l'avoit faite esclave à la prise de Constantinople, & donnée au Sultan. Vous trouverez dans Monsieur Guillet les circonstances de cette aventure; mais comme il remarque (d) que tous ceux qui en ont parlé, l'ont copiée de Bandelli, Moine Italien qui semble en avoir été toute créance, par les fautes qu'il y a faites contre l'ordre des tems, & contre les noms & le rang des personnes qu'il y introduit, je ne la tiens pas fort certaine. Mr. de Scuderi qui avoit fait tant de harangues sous le nom des Dames illustres, fit des discours politiques sous le nom des Rois. L'un de ces discours est la réponse pretendue de nôtre Sultan aux murmures de son armée.

(K) Ont sacrifié la bonne foi à leur passion. ] Monsieur Guillet ayant observé que les nations occidentales ont donné à ce Sultan la qualité de Grand Seigneur, ou de Grand Turc, ajoute tout aussi-tôt: „ Il (e) est vrai que ce favorable temoignage de nos peuples a esté contredit par la plupart des Historiens d'Occident qui écrivent de son temps; car il n'y a point d'opprobres ny de titres outrageux dont leur plume n'ait voulu ternir ce Prince. A la verité, il faut louer leur zèle pour la Religion Chrestienne, quand selon l'occasion ils se sont emportés contre les impietés de Mahomet; mais aussi selon l'occasion devoient-ils publier ce

„ qu'il a eu de qualités louables. C'est le juste  
„ temperament qu'ont seu garder Philippes de  
„ Commines, Chalcondile, & la Lettre du Pa-  
„ pe Pie I. I. qui ont parlé de ce Prince pendant  
„ sa vie, en se dépouillant des préjugés vul-  
„ gaires, & avec les sages reserves qu'il faut  
„ toujours avoir pour les testes couronnées. Car  
„ enfin, de tout temps, un usage peu hon-  
„ nête a banny la moderation qui devoit re-  
„ gner entre les Ecrivains de diverse Religion  
„ & de differens partis, & leur a suggeré l'in-  
„ vective & l'animosité; comme si la justice  
„ & la raison avoient besoin d'un secours si bas  
„ & si honteux. Aussi faut-il avouer que si de  
„ toutes les injures publiées en ce temps-là con-  
„ tre Mahomet, on en excepte quelques-unes  
„ qui sont veritablement autorisées par la pu-  
„ deur & par la pieté, le reste est une louan-  
„ ge déguisée, & la vaine menace de ceux qu'il  
„ faisoit trembler. „ Cet Auteur fait à un por-  
„ trait qui ressemble à beaucoup de gens repandus dans tous les siècles, & dans toutes les nations.

(L) Le premier Sultan qui aima les arts & les sciences. ] Il estoit (f) souvent l'histoire d'Auguste, & celle des autres Césars, & avec encore plus de plaisir celles d'Alexandre, de Constantin & de Theodose, parce que tous trois ont regné dans les pais de sa domination. . . De (g) l'amour qu'il avoit pour l'histoire, il passa avec le tems à l'estime des Historiens, & leur en donna des marques. . . Il aima avec passion la peinture & la musique, & s'appliqua à la cizelite & à l'agriculture. . . La (h) connoissance des Langues étrangères luy fut si chere, contre le genie de sa nation, qu'il ne parloit pas seulement celle des Arabes, qui est affectée aux loix Ottomanes & à la Religion du Legislateur Mahomet, mais encore la Persane, la Grecque & la Françoisse, c'est-à-dire, l'Italienne corrompue, se facilitant ainsi une communication avec les peuples qu'il menaçoit de ses armes. Sur tout, il excelloit dans l'Astrologie, & pour encourager ses troupes, & effrayer ses ennemis, publoit que le mouvement & les influences des corps celestes luy promettoient l'Empire du monde. Pour savoir combien il se connoissoit en tableaux, on n'a qu'à lire dans Mr. Guillet (i) ce que le Vafari raconte touchant Gentile Bellino fameux Peintre Venitien, qui fut quelque tems à la Cour de Mahomet, & qui en revint chargé de presens. Il apporta le portrait de cet Empereur; & ainsi il n'a pas été mal aisé aux Historiens de nous apprendre comment ce Prince étoit fait: néanmoins on le represente bien différemment. Le P. Maimbourg maltraita un peu sur ce sujet le P. Bouhours. Voyez la (k) Critique generale de l'histoire du Calvinisme, Finissons cette remarque par ces paroles de Paul Jove. Caterion (l) Mahomet qui impietatis apud suos, apud nostros verò perfidia, & inhumana crudelitate notam habuit, hanc saltem confessione om-

(f) Id. ib. pag. 15.

(g) Id. ib. pag. 16.

(h) Ibid. pag. 17.

(i) Ibid. pag. 18.

(j) Ibid. pag. 19.

(k) Lettre de la 3. édition.

(l) Paulus Jovius ubi supra pag. 265.

(m) Ibid. pag. 265.

(n) Ibid. pag. 265.

(o) Ibid. pag. 265.

(p) Ibid. pag. 265.

(q) Ibid. pag. 265.

(r) Ibid. pag. 265.

(s) Ibid. pag. 265.

(t) Ibid. pag. 265.

(u) Ibid. pag. 265.

(v) Ibid. pag. 265.

(w) Ibid. pag. 265.

(x) Ibid. pag. 265.

(y) Ibid. pag. 265.

(z) Ibid. pag. 265.

Son (M) épitaphe merite d'être considérée. J'aurai quelques fautes (N) à reprocher à Mr. Moreri; & je ne laisserai point passer au P. Maimbourg la témérité qu'il a eue, d'imputer (O) au schisme des Grecs les maux qu'ils souffrent sous ce Prince Turc.

MAHO.

nium certam laudem à Barbaris repudiatam, non insulse tulisse existimatur, quod ei literarum, & praeclentium artium decus cordi fuerit; quando civitas clarissimarum gentium Historias, sibi verum in Turcicam linguam suberet, ut inle haustus militum praecipis, actionum suarum disciplinam, exemplorum varietate confirmaret, & praeclaros artifices pictoresque praesertim insigni liberalitate complecteretur. Nam & commentaria rerum ab ipso gestarum à Liberto ejus \* Vicentino conscripta legimus; veraque ejus imagine sumus potui, quam Gentilis Bellinus, à Venetis Byzantium evocatus pinxerat; quum ibi regiam multis tabulis rerum novarum ad oblectationem jucundissimam reserpsisset.

\* C'est sans doute Angiolello, dont s'ai donné l'article.

(M) Son épitaphe merite d'être considérée. (a) On porta son corps dans la Mosquée de la fondation, où l'on voit encore aujourd'hui son turban & son sabre. Muis ce qu'il y a de singulier, l'épitaphe qu'on luy fit ne parloit point de ses grandes actions, & sembloit meisme les conter pour rien, en comparaison de ses dernieres penitèes, que l'on se contenta d'y exprimer comme le plus grand éloge, & le plus fidele tableau de son courage. L'inscription ne consistoit qu'en neuf ou dix paroles Turques, expliquées par celle-ci: Je me proposois la conquête de Rhodes & celle de la superbe Italie. C'est nous faire entendre très-clairement: 1. qu'on ne marqua dans l'épitaphe de Mahomet aucun des desseins qu'il avoit executez, mais seulement les desseins qu'il vouloit executer. 2. Que ces actions à venir furent marquées en langue Turque. Cela est bien different du narré de Mademoiselle de Scuderi. (b) Comme l'ambition estoit la passion dominante au cœur de Mahomet, elle le suivit jusques à la mort, ordonnant que l'on mist sur son tombeau cette inscription en Langue Latine, après une grande narration de toutes ses victoires en Langue Turquesque. IL AVOIT INTENTION DE RUINER RHODES ET LA SUPERBE ITALIE. Spandiginus (c) est conforme à ce narré, si ce n'est qu'il ne dit point que les dernieres paroles fussent en Latin. Je trouve assez apparent que Selim I. pour rencherir sur cette épitaphe, s'en fit faire une (d) où il disoit, qu'il faisoit encore la guerre après sa mort.

(a) Guillet, nobi supra lrv. 7. pag. 381.

(b) Scuderi, Illustr. Bassa to. 1. pag. 320. 321.

(c) Apud Spandiginum ad ann. 1481. n. 2.

(d) Voici la substance de cette épitaphe rapportée par du Verdier Historie des Turcs. Je suis ce grand Solim qui debellai la terre, Qui cherche les combats encor après ma mort: La fortune a toujours fléchi sous ruon effort; Mon corps est au tombeau, mon esprit en la Guerre.

(e) Voyez Paul Jouve nobi supra pag. 263. & Guillet li. 7. pag. 290. 291.

(f) Guillet. li. 7. pag. 377.

dire que Mahomet ne manquoit pas de courage. C'est ainsi qu'on parle d'un homme soupçonné de poltronnerie, & qu'on tâche d'en justifier; c'est ainsi qu'on parle d'un Prince fort pacifique, & qui n'ayant jamais donné des preuves publiques de sa valeur, a fait néanmoins connoître dans le cabinet, qu'il ne craignoit pas la mort ni les perils: mais il est absurde de s'exprimer de la sorte, en parlant d'un foudre de guerre, & d'un Conquerant tel que nôtre Mahomet, qui, pour me servir des termes d'un Historien que Moreri devoit connoître, (g) est de la nature un corps extrêmement robuste, & capable de toutes les fatigues de la guerre, dont il fit son occupation continuelle durant toute sa vie; un temperament tout de feu, un naturel impetueux, hardi, entreprenant, & insatiable de gloire; un cœur plus grand encore que sa naissance & sa fortune, un courage intrepide. V. I. Mr. Moreri s'exprime très-mal un peu après, lors qu'il assure qu'à parler ingenuement, on ne peut entendre parler sans mepris des debauches de Mahomet: & tout aussitôt il rapporte cet infame vœu de forcer le Prince de Valachie. N'est-ce pas avec horreur, & non pas avec mepris qu'on entend parler de semblables dereglemens? V. II. Mahomet ne coupa point lui-même la tête à une femme, parce qu'elle lui paroissoit trop belle: ce fut à cause que ses soldats murmuroient de voir qu'il perdit sa reputation, & de belles occasions entre les bras d'une fille. Encore n'est-ce pas un fait certain (h), V. III. Il est faux que ce Sultan après la prise de Constantinople, ait déchargé sa colere sur le corps mort de l'Empereur Constantin. Le (i) Chancelier de cet Empereur qui étoit dans Constantinople, & qui n'a écrit que ce qu'il avoit vu lui-même, dit le contraire. Il nous assure que le Sultan ayant fait chercher fort exactement par tout, pour s'éclaircir de ce dont on doutoit encore, à sçavoir s'il estoit viif ou mort, son corps fut enfin trouvé parmi ceux de plusieurs Turcs & Chrétiens entassés les uns sur les autres, sans doute à l'endroit meisme où ce brave Prince avoit été tué, avec ces vaillans hommes qui perirent avant luy, après avoir fait un grand carnage de leurs ennemis; car dans les portes il n'y avoit que des corps de Chrétiens ou écouffez dans le pressé, ou tuez, tandis qu'ils s'efforçoient de passer dans cet embaras. Il ajoute qu'on reconnut ce corps tout défiguré, par les botines de pourpre enrichies d'aigles en broderie d'or, que les seuls Empereurs portoient, & que Mahomet, qui voulut honorer le courage & la vertu d'un si grand Prince, commanda qu'on luy rendist tous les honneurs funebres qui estoient dûs aux Empereurs.

(O) D'imputer au schisme des Grecs les maux. Il ne cesse de repeter (m) que la prise de Constantinople, & la ruine de leur Empire furent la juste punition de leur opiniâtreté, à refuser au siege de Rome la soumission qu'ils lui devoient. Il ne profita guere des censures qu'il eussy, pour avoir dogmatiqué d'une semblable maniere dans

(g) Maimbourg des Grecs 299. il cite Leuch. l. 15. Lonic. Hist. Turc l. 1. Cuius in Mahom.

(h) Voyez la remarque I.

(i) Il s'agit de Phranzesi.

(k) Maimbourg Histoire du schisme des Grecs l. 6. pag. 347.

(l) Il cite pag. 348. il cite Phranz.

(m) Dans l'histoire du schisme des Grecs lrv. 6.

\* Dom Clement Toji Bened. de la Congregation de St. Sireffre dans le 1. volume de son Gentilefimo confutato.

† Mori nel 1605. senza fiperi di qual fetta egli fosse fito. Giornale de letterati du 27. Juin 1609. p. 83. dans l'extrait du Gentilefimo confutato.

‡ Voyez la remarque A.

(a) Voyez les Entre tiens d'Eu doxe & d'Eucharifte pag. 95. e nit. de Hollande.

(b) Ibid. pag. 96.

(c) Soff. 15. quilber tyranno &c.

(d) Voyez Orofe dans fa prefate, & St. Augustin de civitate Dei in praetax & alibi pafim.

(e) Evangelie de St. Luc chap. 13.

MAHOMET GALADIN, Empereur du Mogol, se rendit illustre par ses belles qualitez, & sur tout par sa grande application à écouter les demandes & les plaintes de ses sujets. Il leur donnoit audience deux fois le jour; & afin que les personnes de basse condition, qui pour l'ordinaire ne peuvent ou n'osent s'approcher du tribunal, eussent lieu d'exposer leurs griefs, il fit mettre une cloche auprès de lui, & y attacher une corde qui donnoit dans la rue; & dès qu'il entendoit le son de la cloche il sortoit, ou bien il faisoit entrer celui qui avoit tiré la corde \*. Il mourut † l'an 1605. sans que l'on ait jamais pu favoir de quelle secte il avoit été. Il pensa se faire Chretien; mais les Prêtres Mahometans l'en detournerent (A) par deux raisons.

MAIGNAN (EMANUEL) l'un des plus grans Philosophes du XVII. siecle, étoit Religieux Minime, natif de Toulouze. Il abandonna les opinions de l'Ecole, & les combatit fort solidement. Il n'étoit ni Cartesien, ni Gaslëndiste; mais il s'accordoit avec les deux chefs de ces deux sectes à rejeter les accidens, les qualitez, & les formes substantielles, & à cultiver la Physique expérimentale. Il entendoit bien les Mathematiques; & il avoit joint à toutes ces sciences celle de la Theologie, jusques au point d'être capable de l'enseigner dans Rome ‡ même. Il a eu beaucoup de disputes à soutenir contre les Peripateticiens; & il étoit d'autant plus propre à leur tenir tête, qu'il gardoit beaucoup

l'histoire des Iconoclastes. On lui fit voir que cette doctrine est seditieuse. Il avoit dit (a) que Dieu ôta l'Empire d'Occident aux Grecs, en punition de leur revolte si souvent renouvellee contre l'Eglise, & voici comment on le critiqua. Il (b) n'y a que Dieu qui comioisse la cause du chingement des Empires & des Rojannes, & c'est être au moins temeraire que d'en attribuer la cause à l'impieté ou aux heresies so des Souverains; soit des sifjets de ces Empires. Croyez-vous continuer-il, qu'il soit permis de dire d'un Roy, d'un Empereur heretique, ou d'un Souverain dans les Etats duquel il y a des heretiques; lors qu'on les en voit depouiller, qu'ils les ont perdus à cause de celles qui se font elevées dans leurs terres? Cela n'approche que trop, repartit Eucharifte, de cette detestable doctrine, condamnée d'heresie dans le Concile general de Constance (c). Car si l'on peut dire d'un Prince qui a perdu sa Souveraineté, qu'il en a été privé de Dieu pour ses crimes, pour son heresie, ou pour celles qui regnoient dans ses Etats, n'est-ce pas dire que ces crimes meritent qu'il soit privé de ses Etats? Non seulement cette doctrine est seditieuse, mais aussi une imitation des plaintes qui furent faites par les Payens contre l'Eglise Chretienne (d), à l'occasion des ravages que les Goths firent dans Rome, & dans toute l'Italie & ailleurs. La ville de Rome fut aussi maltraitée par les troupes de Charles-Quint l'an 1527. que celle de Constantinople le fut quand les Turcs la prirent. Le Pere Maimbourg trouveroit-il bon que les Grecs lui dussent, que Rome fut alors ainsi desolée, à cause qu'elle avoit eu l'ambition d'exiger que l'Eglise Greque lui rendît obeissance? Que repondroit-il à cela, si ce n'est que Rome a raison, & que les Grecs n'en ont point, mais ne seroit ce pas la petition du principe? On ne devoit pas s'ingérer autant que l'on fait dans les conseils de la providence. Tous les partis ont besoin de cette leçon; ils attribuent trop souvent les calamitez du party contraire aux qualitez de sa doctrine, c'est mal profiter des declarations de (e) JESUS-CHRIST. Le P. Maimbourg n'auroit pas été beaucoup plus deraisonnable, s'il avoit adopté le conte raporté par Chalcondyle. Cet Historien pretend que les Romains descendus d'Ence, & s'interessant encore à la

ruine d'Illion, disoient que les Grecs n'avoient souffert tant de maux à la prise de Constantinople, qu'en punition des ravages qu'ils avoient commis autrefois dans le Royaume de Primm. Facetus (f) est Chalcondyles d'im ait Romanos seu Latinos constantier asseverare, hanc cladem contigisse Gracis in ultionem eorum que olim fecissent barbaris in destructione Illi: quod videlicet vicantur Romani à Trojanis descendisse. Selon cette belle chimere il ne faudroit pas laisser les nombres dans le Decalogue tels qu'ils y sont. Il faudroit croire que Dieu vint l'unique des peres sur les enfans, non pas jus'qu'à la quatrième, mais jus'qu'à la millième generation, & ce seroit ici que la prescription n'auroit jamais lieu, *Delicta (g) majorum immeritus lucet Romano.* La France auroit sujet de craindre que d'ici à deux mille ans, une irruption de barbares ne vint venger les injures que les Romains & les Grecs requerent des Brennus.

(A) L'en detournerent par deux raisons. Par une raison d'esprit, par une raison de cœur. Ils lui dirent que la religion Chretienne lui proposeroit à croire des mysteres où il ne comprendroit jamais rien, & qu'elle l'engageroit à n'épouser qu'une femme. Il y a beaucoup d'apparence que la dernière raison fut plus forte que la première; car ceux qui ont été élevez dans la doctrine de la Polygamie, & qui l'ont mise en pratique, se font une idée affreuse de la doctrine Chretienne sur ce point-là; & quand même l'on auroit dit au grand Mogol que cette pratique Evangelique n'incommode pas beaucoup les Princes Chretiens, parce qu'ils s'en dispensent presque tous; non pas à la verité en épousant plusieurs femmes, mais en se donnant des Maîtresses, il n'auroit pas laissé de la trouver dure; car enfin il y a beaucoup de difference entre pouvoir faire les choses conformément à sa religion, & ne les pouvoir faire sans violer les loix de sa religion. (b) Poco vi manco che non accettasse la nostra religione, e ne fu ritirato da i Malassi Sacerdoti Mahomettani dal non poter capir i misteri della fede col lume naturale, e l'obbligo di contentarsi d'una sola moglie. Le Sieur Lyserus grand apologiste de la Polygamie, n'a pas oublié d'observer que la loi du mariage d'un avec une retarde la conversion des Infidèles (i).

(f) Spondanus ad ann. 1453. l. 17. pag. m. 30.

(g) Horatius Od. 4. l. 3.

(h) Giornale de letterati du 27 de Juin 1609. pag. 81. dans l'extrait du Gentilefimo confutato de Dom Clement Testi.

(i) Voyez la polygamia triumphans pag. 92.

de la methode des Scholastiques dans ses Ecrits. La maniere dont il explique la conservation des accidens sans sujet dans le mystere de l'Eucharistie, est plus heureuse que celle de Mr. Descartes. J'ai lu dans queleun des Journalistes qu'on travailloit à faire fa vic. Si je l'avois luë, j'eusse fait très-volontiers un long article de cet habile Minime. Je dirai un mot de (A) ses Ecrits. On l'a confondu avec un autre Philosophe nommé (B) Magnen. Cet article étoit déjà à l'imprimerie, lors que j'ai decouvert le Pere Maignan hors de sa place dans le Supplément de Moreri. Recourez-y pour apprendre qu'il est mort l'an 1676. âgé de 75. ans

† Sous le mot Magnan.

MAIMBOURG (Louis) naquit à Nanci l'an 1610. & se fit Jesuite l'an 1626. Il enseigna les Humanitez pendant six ans, après quoi ses Superieurs l'appliquerent aux fonctions de Predicateur. Il les exerça dans les principales villes du Royaume\*, & je pense qu'il les finit contre la version de Mons. Les réponses que les Jansenistes publierent à ses Sermons contre cette traduction, le firent conoître d'une maniere un peu defavantageuse. Il fit trois Traitez de controverse†, qui ne sont pas mal tourneés; mais il s'aquit encore plus de reputation par plusieurs Histoires‡ qu'il publia. Les Jansenistes critiquerent celle de l'Arianisme, & celle des Iconoclastes, & laisserent passer les autres. Celle qu'il fit du Calvinisme l'an 1681. lui suscita une rude guerre, dont il laissa toutes les operations à ses ennemis: il se tint dans l'inaction; il n'agit point offensivement, & ne se tint point sur la defensiva. Il étoit déjà sorti de chez les Jesuites, par ordre du General de la Compagnie, lors qu'il publia cette Histoire du Calvinisme. La raison qui obligea ce General à le degrader, fut qu'il s'étoit déclaré trop fierement pour les doctrines de l'Eglise Gallicane, contre celle des Ultramontains. Il se retira dans l'Abbaye de St. Victor, & il y mourut le 13. d'Avril 1686. après avoir fait un (A) testament qui temoigne qu'il étoit mal satisfait des Jesuites. Il avoit eu beaucoup de part à l'amitié (B) du Pere Ferrier Confesseur

\* Tiré de Notanael Sornel Bibl. Societ. Jesu pag. 567.

† Voyez la remarque D.

‡ Le supplément de Moreri en donne la liste.

(A) Je dirai un mot de ses Ecrits. ] Il se imprimer à Toulouse un cours de Philosophie en 3. volumes in 8. si je ne me trompe, environ l'an 1650. Il l'a redonné au public in folio (a) l'an 1673. avec beaucoup d'additions, & l'a dédié au President d'Onoville, si loué dans le voyage de Mrs. de Bachumont & la Chapelle. Il y a joint entre autres choses la critique des tourbillons de Mr. Descartes, & une Dissertation sur la tromperie à parler de loin, inventée par le Chevalier Morland. On a aussi de lui un Ouvrage de Theologie intitulé *Philosophia Emis facta*, & une *perspectiva horaria*, imprimée à Rome l'an 1648. in folio, &c. Voici ce qu'on trouve dans Mr. Baillet à l'égard de ce dernier

(a) Imprimé à Lion chez Jean Gregoire.

(b) Baillet, vie de Descartes to. 2. pag. 379. 380. ad an. 1649.

En 1648. in fol. à Rome. Perspective va Horaria &c.

Lett. Ms. de Maignan à Mersenne du 17. juillet 1648. pag. 512. du 1. vol. des Lettr. Ms. à Mersenne V. riorum.

*sertatio Theologica de usu licito pecunie*, publiée par nôtre Minime l'an 1673. in 12.

(B) On l'a confondu avec un autre Philosophe nommé Magnen. ] Quelques-uns (je me sers des termes de Mr. (c) Baillet) ont confondu mal à-propos Emmanuel Maignan avec Jean Chrysofotome Magnen Professeur de Pavie, qui avoit publié en 1648. le *Democrite resuscité*, qui se croit aux Hollandois que c'étoit un Philosophe Cartesien. Mr. Baillet cite *Reviv. Statens* pag. 243. Ce Jean Chrysofotome Magnen étoit la Medecine à Pavie. Outre le *Democritus reviviscens* imprimé à Leyde l'an 1648. in 12. & dont l'Epitre dedicatoire est datée du 30. d'Avril 1646. j'ai vu de lui un Traité (d) de *Manna*, imprimé à la Haye l'an 1658. in 12. & dont l'Epitre dedicatoire est datée du 5. d'Avril 1648. ces éditions de Hollande ne sont pas les premières.

(c) Ibid.

(d) On le joint avec celui de Tabacco du même Auteur.

(A) Un testament qui temoigne qu'il étoit mal satisfait des Jesuites. ] Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, mois de Septembre 1686. (e).

(e) Page 1024. & suiv.

(B) A l'amitié du Pere Ferrier. ] Il nous l'a prend lui-même dans son Saint Leon; car après avoir expliqué ce que c'est qu'une opinion veritablement probable, contre la fausse idée que quelques-uns s'en sont formée, il ajoûte, (f) Et c'est aussi ce qu'on trouvera très-solidement prouvé dans le petit livre de l'opinion probable, composé par le feu Pere Ferrier Confesseur du Roy, & l'un des plus sçavans Theologiens que j'aye jamais connus, de qui la memoire ne sera toujours en singuliere veneration, tant pour son merite très-distingué, que pour les obligations très-particulieres que je lui ay, & dont je ne puis m'acquiescer que par ce petit temoignage de ma gratitude, que j'en veux laisser à la posterité. ,,

(f) Maimbourg. Histoire du pontificat de Sr. Leon 4. pag. 342. & lit. de Escil.

\* Dans  
l'article  
Lugo pag.  
429. lettre  
E.

feffeur du Roi. J'ai dit ailleurs \* qu'il étudia à Rome sous Jean de Lugo. Les livres qui ont paru contre lui sont si communs, & contiennent si amplement ce qui regarde le caractère de son esprit, & sa conduite, qu'il n'est nullement nécessaire de compiler ici ces faits-là. Mais comme ceux qui ont refuté son Calvinisme n'ont rien dit d'un certain Sermon, qui a fourni un recit (C) assez fatécieux à un Ecrivain de Port-Royal, il sera bon que j'en fasse une remarque. J'en ferai une autre touchant les Oeuvres du (D) Pere Maimbourg; & une autre

(C) Un recit assez fatécieux.] On le trouve dans une preface qui est au devant de la Defense de la traduction de Mons, à l'édition de Cologne 1668. & qui n'a pas été rimprimée dans l'édition qu'on fit à Geneve de toutes les pieces qui concernent cette traduction. Voilà pourquoi ce conte n'est guere connu, & n'a point été mis en avant par les censeurs de l'histoire du Calvinisme. Il ne sera donc pas hors de propos que je l'infere dans cette remarque. Le voici, c'est l'Auteur de la preface qui parle.

(a) Preface de la Defense de la traduction du Nouveau Testament imprimé à Mons, contre les Sermons du Pere Maimbourg page 6.

„ Il y a plus de vingt ans qu'estant allé par hazard en la Chapelle du College de Clermont, je vis monter en chaire un homme d'une mine extraordinaire & qui n'estoit pas de ceux dont l'Ecriture dit, que la sagesse de leur ame reluit sur leur visage. On ne voyoit au contraire que fierté dans ses yeux, dans ses gestes & dans tout son air, & il auroit esté capable de faire peur aux gens, si cette fierté n'eût esté mêlée avec mille gestes de theatre qui devoient à faire rire. . . . Son discours fut encore plus étonnant que son air; & la bizarrerie en fut si étrange, qu'il m'a esté impossible de l'oublier. C'estoit le deuxième Dimanche d'après Pasques où l'on lit l'Evangile du bon Pasteur: il prit sujet sur cela de relever l'état des Bergers, en remarquant que ce n'étoit pas autrefois la profession des gens de neant comme à présent; mais que les Rois & les Princes ne la jugeoient pas indigne d'eux. Il fit ensuite un grand denombrement des Princes Bergers. Il n'y oubliâ pas les Patriarches, & il en conduisit le Catalogue jusques à David sur lequel il s'arrêta fort long-temps, car il fit une description badine de sa beauté, de la couleur de ses cheveux, de ses habits, & enfin de son chien. C'estoit, dit-il, un brave chien, & qui avoit tant de courage, qu'il est à croire que cependant que son maître se battoit contre Goliath, ce chien pour n'avoir pas le deshonneur de demeurer sans rien faire, alla chercher de l'occupation contre les loups. Quand ce bon Pere fut une fois entré dans la matiere des chiens, comme s'il y eût esté attaché par quelque secreete sympathie, il n'en put sortir, & il en tira la division de son Sermon qui fut distribué en 4. points, selon 4. especes de chiens. La premiere espece estoit des dogues d'Angleterre. La 2. des mâtrins. La 3. des bichons, & la 4. des bons chiens; dont il fit une application aux différentes sortes de Predicateurs. Les dogues d'Angleterre estoient les Janfenistes, ou comme l'on parloit alors les Armudistes, qu'il representoit comme des gens indifferets qui déchiroient indifferemment tout le monde, qui ne faisoient nulle distinction entre les innocens & les coupables, qui accabloient tout le monde de rudes penitences. Il decrivit les mâtrins comme des chiens poltrons qui ne sont vaillans que sur leur fumier,

„ & qui hors de là sont toujours dans la crainte, ce qu'il appliqua aux Predicateurs de cette humeur. Les bichons estoient selon luy les Abbez de Cour. Ils sont, disoit-il, vaillans, en lions, & ils font beaucoup de bruit, mais quand on les void de près on se moque de leur bruit. Il decrivit sur cela leurs manchettes, leurs rabas, leurs surplis, leurs gestes. Et enfin les bons chiens estoient les Jésuites, & les Predicateurs tels que luy. Il est impossible de s'imaginer de quelle sorte il traita ce ridicule sujet, & jusques à quel excès il porta la bouffonnerie de ses descriptions. Ce que je puis assurer, y ayant esté present, est que j'y vis tous les Reverends Peres qui estoient dans les galeries qui sont au dessus, se tenir les côtes de rire depuis le commencement du Sermon jusqu'à la fin, & le reste de l'auditoire ne put pas demeurer dans une plus grande retenue. Ce n'estoit qu'éclats que l'on ne pouvoit empêcher, cher. Tout cela divertissoit le bon Pere, & luy donnoit une nouvelle ardeur à augmenter toujours le ris de ses auditeurs par nouvelles grimaces. Après avoir esté spectateur de cette étrange profanation, & m'estre informé du nom du Jesuite qui avoit presché, que l'on me dit être le P. Maimbourg, je sortis plus scandalisé de la Société que de son Predicateur.

(D) Touchant les Oeuvres du Pere Maimbourg.] Il publia à Rouen deux panegyriques l'an 1640. l'un est celui de Louis XIII. sur ce que ce Prince avoit mis la France sous la protection de la Vierge; l'autre est un éloge des Rois de France. Il avoit publié à Rome l'an 1638. l'oraison funebre de Nicolas Zappi Moine Augustin, & il publia à Paris l'an 1670. ses sermons du Carême en 2. volumes in 8. Le P. Sotel qui m'apprend cela ne parle point des lettres de François Romain, qui est un Ouvrage du P. Maimbourg, dont le seul titre fait comprendre qu'il roule sur la maniere dont il fait concilier l'obeissance due au Pape, avec celle qui est due au Roi. Sotel n'a pas oublié les Traitez de controverse du P. Maimbourg. Ce sont trois petits Traitez dont l'un est intitulé, La methode pacifique pour ramener sans dispute les Protestans à la vraye foi sur le point de l'Eucharistie, au sujet de la (c) contestation touchant la perpetuité de la foi du même mystere. Le second a pour titre, de la vraye Eglise de Jesus-Christ, & le troisieme, de la vraye parole de Dieu. Le premier de ces trois Ouvrages a paru si bon aux Catholiques Romains, qu'il tient la 5. place entre les 16. Methodes de convertir les Huguenots, qui furent recommandées par le Clergé de France aux Controversistes l'an 1682. Voici les paroles du Memoire qui fut dressé par cette assemblée, La cinquieme est la methode pacifique & sans dispute, soulevée sur le Synode de Dordrecht, que toutes les Eglises P. R. de France

(b) Imprimé à Paris l'an 1670. Il y fut reimprimé pour la 3. fois l'an 1682.

(c) C'est celle qui faisoit alors tant de bruit entre Mr. Arnaud & Mr. Claude.

autre sur un cousin (E) qu'il avoit, qui se fit de la Religion, & qui est Auteur.

MAINUS

ont reçu, & qui a défini par l'écriture sainte, que quand il y a contestation sur quelque article controversé entre deux partis qui sont dans la vraie Eglise, il s'en falloit rapporter à son jugement, sur peine à celui qui refuse de s'y soumettre, d'être coupable de schisme & d'herésie. C'est en cela effectivement que consiste toute la force de la méthode du Pere Maimbourg. Il montre par la conduite qui fut tenue en Hollande, lors qu'il s'y éleva des disputes entre les Arminiens & les Gomaiistes, que selon la doctrine des Protestans, c'est à l'Eglise dans le sein de laquelle il se forme des contestations à faire droit aux parties, en décidant qui a tort ou qui a raison; & qu'en suite de son jugement définitif, il faut qu'elles cessent de disputer, & que ceux qui ne veulent pas se soumettre à la décision soient réputés hérétiques, & soient retranchés du corps comme des rebelles. Suivant ce principe, dirait-on, les Protestans doivent reconnoître, que c'étoit au Concile de Trente à prononcer en dernier ressort sur les disputes de Luther & de Calvin; & qu'après la décision de ce Concile il n'a plus été permis de se quereller, mais qu'il a fallu que chacun se conformât à l'arrêt définitif avec les Docteurs Romains, à peine de mériter les foudres de l'excommunication comme un hérétique, & comme un rebelle. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cet argument *ad hominem* a quelque force (a): il suffit de dire que l'Eglise Protestante ne sauroit être blâmée d'avoir établi un ordre, sans lequel il est impossible qu'aucune société puisse subsister. Il faut que dans toutes les sociétés il y ait un tribunal, qui prononce en dernier ressort sur les disputes des particuliers, & qui ait le droit d'infliger les peines de la rébellion à ceux qui refusent de se soumettre à ses arrêts; car autrement il ne seroit pas possible de remédier à aucun désordre, ni d'empêcher que les disputes ne durassent éternellement. Je sais bien que l'on objecte qu'à ce compte il n'y a point d'autre différence entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Reformée, à l'égard de l'autorité, si ce n'est que l'une déclare qu'elle est infaillible, & qu'il n'est point permis aux particuliers d'examiner ses décisions; au lieu que l'autre se reconnoît faillible, & permet aux particuliers d'examiner tout, pourveu qu'enfin ils se soumettent à ses arrêts: je fais bien, dis-je, que l'on objecte qu'à ce compte, la voye de l'autorité n'est pas moins le dernier refuge pour les Protestans, que pour les Papes; mais je fais aussi ce que répondent les Protestans. Trois (b) de leurs Auteurs ont refusé cette Méthode du Pere Maimbourg. Celui que je nomme le dernier a pris le meilleur expédient qui se pouvoit prendre: ses réflexions sont belles & bonnes: mais il ne s'est pas toujours aperçu si ses réponses étoient un paralogisme. J'en vais donner un exemple.

(a) Mr. Jurieu, Traité de la puissance de l'Eglise page 322, avoué qu'il y a de l'adresse & de l'esprit dans ce livre de Maimbourg & p. 325, que le tour qu'il donne à la difficulté a quelque chose d'éblouissant, & jette dans l'esprit l'idée d'une assez grande difficulté.

(b) Savoir 1. Mr. Lefant Ministre de Chastillon sur Loing, père de Mr. Lefant Ministre à Berlin. 2. Un cousin du Pere Maimbourg, dont je parlerai ci-dessous. 3. Mr. Jurieu dans ses lettres sur la puissance de l'Eglise, imprimées à Rouen l'an 1677.

(c) Jurieu 347. Si (c) l'on n'est pas obligé de se soumettre aux décisions des Conciles & des Synodes; s'il est toujours permis d'en appeler, si chacun est en droit de regarder ces décisions comme de simples conseils, & de les rejeter quand on ne les juge pas conformes

à la parole de Dieu, il n'y aura pas de moyen de vider aucune controverse, ni de la terminer. Il répond entre autres choses que ceux qui font si fort valloir cette difficulté, ne la levent point par le dogme de l'infaillibilité de l'Eglise. Il le prouve (d) par les deux cens hérésies qui selon le calcul de Bellarmin ont fait de grands ravages dans l'Eglise Romaine, qui a toujours déclaré, dit-on, qu'elle étoit infaillible. Il ajoute (e) qu'il y a dans la naissance des hérésies ce qu'on appelle *heresi*, quelque chose de surnaturel, & qu'ainsi il ne faut pas s'imaginer que nous ayons des moyens d'arrêter ces maux, sans que Dieu s'en mêle d'une manière extraordinaire. Il y a deux grans défauts dans cette réponse: 1. c'est avouer aux adversaires que Dieu n'a laissé à son Eglise aucun moyen ordinaire qui soit capable de terminer les disputes: 2. que la multitude des hérésies qu'on a vué dans le Christianisme, fait voir que le dogme de l'autorité n'est pas propre à les éteindre. Comment cet Auteur n'a-t-il point vu que ces hérésies n'auroient jamais pu durer, si leurs sectateurs avoient adopté ce dogme? Elles ne se font maintenus qu'en le rejetant: cela prouve-t-il quelque chose contre la bonté du remède? Un malade qui ne guérit point, parce qu'il rejette tout ce que le Médecin lui ordonne, peut-il être un témoignage que les remèdes de ce Médecin ne valent rien? Cela soit dit en passant, pour avertir les Lecteurs qu'il y a une ample moisson de critique dans les ouvrages de controverse.

Je reviens aux livres du Pere Maimbourg sans donner le titre de ses histoires: on le trouvera dans le Supplément de Morri. Je croi pouvoir dire qu'il avoit un talent particulier pour cette sorte d'Ouvrages. Il y repandoit beaucoup d'agrémens, & plusieurs traits vifs, & quantité d'instructions incidentes. Il y a peu d'Historiens, parmi même ceux qui écrivent mieux que lui, & qui ont plus de savoir & d'exactitude que lui, qui ayent l'adresse d'attacher le Lecteur autant qu'il fait. Je voudrois que ceux qui pourroient le surpasser en bonne foi & en lumières, nous donnaissent toutes les histoires qu'il eût entreprises, s'il avoit vécu encore 20. ans, & qu'ils y semassent les mêmes attraits que lui. Ce ne seroit pas un bien médiocre pour la République des lettres. J'ai dit dans le corps de cet article que son Histoire de l'Arianisme, & celle des Iconoclastes furent critiquées. Cette critique (f) est fort bonne: elle fut brûlée à Paris l'an 1674. On la rimprima en Hollande l'an 1683. Son Histoire de l'Eglise de Rome a été aussi critiquée, & j'ai ouï dire que l'Auteur de cette critique est Mr. Boileau le Docteur. Son Ouvrage a été imprimé (g) deux fois, & il est fort augmenté dans la 2. édition. Il est parlé de la première dans les Nouveaux (h) de la République des lettres. L'extrait qu'on y trouve de cette piece fait voir que Monfr. Maimbourg réusit très-mal dans les affaires qu'il donna à l'infaillibilité du Pape, & à la supériorité du St. Siege sur les Conciles.

(E) Sur un cousin qu'il avoit nommé Theodore M A I M B O U R G . ] Il se conforma à la

(d) Firmic. lib. 1. pag. 348.

(e) Ibid. p. 351.

(f) Elle a pour titre, Entretien d'Eudoxe & d'Euchariste sur l'Histoire de l'Arianisme & de l'Iconoclastie du P. Maimbourg.

(g) En Hollande l'an 1686. & Pan 1688.

(h) Mois d'Avril 1686, pag. 461.

MAINUS (JASON) l'un des plus celebres Jurisconsultes de son siecle, naquit l'an 1435. Andreot Mainus son pere ayant été banni de Milan, pour un crime qu'il y avoit commis, se retira à Pésaro, & y engrossa la servante\*. C'est à cette belle action que nôtre Jurisconsulte doit sa naissance. Il fut élevé à Milan, où son pere s'en retourna; mais son Precepteur le traita fort durement, & n'eut pas pour lui les mêmes soins que pour les fils legitimes d'Andreot Mainus. On l'envoya étudier en Jurisprudence à Pavie. Il s'adonna tellement au jeu des cartes, qu'après y avoir perdu tout son argent & ses livres, on le vit aller par les rués dans (A) un miserable état. Il profita des châtimens que son pere lui fit souffrir; car il s'appliqua si bien à l'étude, qu'il fit des progrès admirables tant à Pavie, qu'à Boulogne; de sorte qu'il fut jugé digne d'enseigner le Droit l'an 1471. Il l'enseigna dans Pavie depuis cette année-là jusqu'en 1486. qu'il fut appelé à Padoué. Quoi qu'on lui donnât de (B) gros gages, il ne s'en contenta point, &

\* Pissaurum ad Galeacium Malatellam oppidum dominum venit, ubi ex ancilla Annæ concubina . . . Insonem filium suscepit. Gnidus Panzirolus ubi infra, p. 281.

(a) Au château de Calonge, dans le Condomois proche d'Agen.

(b) Composé par Mr. Bossuet, alors Evêque de Condom. Ce livre fut imprimé pour la première fois l'an 1671.

(c) Dans l'Arrestement de sa Réponse au livre de Mr. de Condom. Voyez l'Arrestement de ce Prelat sur la 2. édition p. 25. edit. de Holl.

(d) Ibid.

coutume du tems qui étoit que ceux qui changeoient de Religion, publiaient quelque chose sur les motifs de leur changement. La lettre qu'il écrivit sur ce sujet à son frere aîné fut imprimée l'an 1659. Il se retira en Guyenne (a) chez le Marquis de Bougi, & composa une *reponse sommaire à la methode du Cardinal de Richelieu*. Il la dedica à Madame de Turenne, & envoya le manuscrit à Samuel DesMarets, qui le publia à Groningue l'an 1664. L'Auteur se donne le nom de R. de la Ruelle. Il rentra dans la Communion Romaine quelque tems après, & il en faisoit profession lors que le fameux Ouvrage (b) de l'exposition de la doctrine Catholique fut imprimé. Il fit même des reflexions sur cet Ouvrage, qui furent vuës en manuscrit par des gens de la religion. C'est ce qui fit que Monsieur de la Bastide (c) avança qu'on savoit une personne Catholique qui écrivoit contre l'exposition de Monsieur de Condom. Je me fers des mêmes paroles que Monsieur de Condom cite entre tirées de la page 23. de la preface de Monsieur de la Bastide: mais voici ce que je trouve dans cette preface à la page 30. de la 2. édition. On a feu qu'il y a quelque personne de l'Eglise Romaine qui écrit contre cette même Exposition de Monsieur de Condom, & ce que ceux de sa Communion pourront dire touchant leur propre créance, sera encore de plus de poids, & moins suspect dans leur bouche que dans la nôtre. Monsieur de Condom remarque que l'on abusoit Messieurs de la religion quand on leur disoit cela. Ce seroit certainement, ajoûte-t'il (d), une chose rare, que ce bon Catholique, que les Catholiques n'ont jamais connu, eust été faire confidence aux ennemis de l'Eglise de l'Ouvrage qu'il meditoit contre un Evêque de sa communion. Mais il y a trop long-temps que cet Ecrivain imaginaire se fait attendre; & les Pretendus Reformez seroient de facile créance, s'ils se laissent dorénavant amuser par de semblables promesses. Cette personne de l'Eglise Romaine dont Monsieur de la Bastide vouloit parler, étoit nôtre Theodore Maimbourg qui passa en Angleterre environ l'an 1682, pour rentrer dans l'Eglise Protestante. Il prit avec lui divers manuscrits qu'il avoit faits, & entre autres une reponse à la Methode pacifique de son cousin le Jesuite, & une reponse à l'Ouvrage de l'Evêque de Condom. La premiere de ces deux pieces fut imprimée à Rotterdam l'an 1683. On exhorta le Libraire à imprimer incessamment la seconde, mais le debit de la premiere ne l'y encouragea point. Ainsi l'Ouvrage est demeuré dans les tenebres du cabinet.

L'Auteur fut donné pour Gouverneur à l'un des fils naturels du Roi d'Angleterre Charles II. Il est mort à Londres il y a deux ou trois ans (e), & si l'on en veut croire les bruits qui courent, il déclara aux Ministres qui le preparerent à la mort qu'il mouroit Socinien, & qu'on ne put jamais l'en faire demordre. J'ai ouï dire que c'étoit un homme de bonne mine, & qui avoit de l'esprit, & assez de science du monde.

Il y a eu un Jesuite Lorrain nommé Jean MATIMBOURG qui ne cedoit ni en savoir, ni en esprit au fameux Serarius, autre Jesuite Lorrain; mais il ne voulut jamais publier de livres, quoi qu'on l'y exhortât vivement. C'est un Jesuite du même país qui conte ces choses. Magnum (f) uterque Lotharingia lumen, magnum eruditio-nis omni ornamentum, magnum pietatis, & Christiane modestie decus. Ambo florentes ingenii, eruditi ambo, ambo in omni generis autorum as-sidua lectione versati, vel potius omnibus tum sa-cra tum profane doctrina partibus absoluti atque perfecti: ambo sacras literas, & hanc ipsam, que me suspensum tenebat, inscriptionem,

(e) On écrit ceci au mois de Janvier 1696.

(f) Nicol. Abramus in Pharo Testamen-ti, p. 256. col. 2.

Explanare pares, & respondere parati.

Alter scriptis in lucem publicam emissis illustrior: alter ingenii par, eruditio, virtutibus: hoc uno dumtaxat inferior quod adduci nunquam potuit, ut ingenii doctrinaeque suae factus exprimeret, ac prolo mandari pateretur. Alter erat Nicolaus Serarius, alter Joannes Maimbourg.

(A) On le vit aller par les rués dans un miserable état. ] Il le faut tondre à cause que la teigne lui mangeoit la tête, & d'ailleurs il étoit très-mal habillé. Servons nous des termes de Panzirolle. (g) In pestilenti chartarum usu adeo miserè deperditus est, ut omni consumpta suppelle-tile etiam jurium volumina in membranarum magno Inter-pretio descripta vendere cogeretur, ad extremam-que inopiam deductus vili veste, & tonso capite, quod deformi tinea obstrum erat, omnium sordidissimus incedebat.

(B) Quoi qu'on lui donnât de gros gages. ] C'est-à-dire la somme de mille ducats, ce qui ne s'étoit jamais fait. Il fut le premier qui jout d'une si forte pension; avant lui on ne donnoit aux Professeurs en Jurisprudence que 2. ou 300. ducats. (h) Primus ex nostris jurium interpretibus mille aureorum salarium obtinuit, cum ante ducentis aut summum trecentis aureis docerent. Il fut aussi le premier qui se fit donner pour une consultation cinquante ducats, & même cent ou davan-

(g) Panzi-rolus de elaris le-gum Inter-pretibus, lib. 2. cap. 127. pag. m. 281.

(h) Idem p. 282.

& cela fut cause que n'ayant pu obtenir qu'on les augmentât, il se retira au bout de trois ans à Pise, où il eut une meilleure pension. Il fut rapellé à Pavie l'an 1491. & s'y rendit si celebre qu'il avoit jusqu'à 3000. disciples. Il fut envoyé à Rome l'année suivante, pour feliciter le nouveau Pape Alexandre VI. Sa harangue fut très-belle. Celle qu'il fit sur le mariage de Maximilien d'Autriche, Roi des Romains, avec la niece de Louis Sforce, ne fut pas moins applaudie à la Cour de l'Empereur, d'où il revint chargé de presens & de (C) titres honorables. Il harangua aussi l'an 1495. lors que Louis Sforce fut déclaré Duc de Milan, ce qui lui valut de nouveaux \* titres. Etant devenu presque aveugle, il interrompit (D) ses leçons, & ne put être engagé à les reprendre que par les pressantes sollicitations de Louis XII. Il fut honoré de la presence de (E) ce Prince à l'une de ses leçons; cela fut accompagné de mille agrémens: mais le sief dont on l'investit ne lui apporta jamais un sou †, & au contraire l'engagea à des depenses considérables. La jalousie de profession entre lui & (F) Philippe Decius alla fort loin. Ce n'étoit pas un homme qui eût l'esprit fort subtil, ni

\* Voyez la remarque C.

† Voyez la remarque D.

(a) Primus etiam 50. 100. & amplius aureos pro reipontis accepit. cum prius quatuor aureolis honorarentur. Panzirol. ubi supra p. 282.

(b) Idem pag. 285. Il cite Marza. conf. 1. fol. 10. & 12. in princ.

(c) Panzirol. ubi supra p. 283.

(d) Bullart. Academie des Sciences. 10. 1. pag. 212.

(e) Ejus (Ladovici Sfortia) Senator ac Patricius est declaratus. Panzirol. ubi supra.

(f) Castrum Pioperam Rex in feudum Jafoni, dum viveret, cum multis prædiis & preventibus concessit, hoc animo, ut Jura profiteri teneretur, nisi valitudine esset impeditus. Id. ibid. p. 283.

(g) Dominus à Corcu regis domus magister Jafonem Castro spoliavit, et si post acquiesciturum Castrum semper docuit. Id. p. 284.

affaire lui avoit coûté, sans qu'il eût tiré des terres que le Roi lui avoit données un seul denier. Panzirole ajoute que ces choses arriverent l'an 1500. & que Mainus continua d'enseigner jusqu'en l'année 1511. L'interruption n'avoit commencé pour le plutôt qu'en 1495. où trouverons-nous des neuf ans que Panzirole lui donne? Autrefois j'étois surpris quand je rencontrois de telles fautes d'Arithmetique dans les bons Auteurs; mais à present elles ne me surprenent plus; j'en ai trouvé un trop grand nombre pour n'y être pas accoutumé, & bien endurci.

(E) De la presence de Louis XII. à l'une de ses leçons. Louis XII. étant allé à Pavie voulut l'entendre. Mainus vêtu d'une robe d'or le conduisit à l'auditoire. Le Roi le fit passer devant (h), & dit que la puissance royale dans ces lieux-là étoit inferieure à celle des Professeurs. Il étoit suivi de cinq Cardinaux & de cent Seigneurs. Il embrassa Mainus à la descente de la chaire, & lui fit present d'un chapeau. On peut comparer ceci avec les honneurs rendus par Pompée au Philosophe Posidonius. Le Sieur Bullart (i) ne devoit pas dire que Louis XII. entra souvent dans cet auditoire. Mais voilà l'esprit de presque tous ceux qui font des éloges; ils ne prennent point garde aux nombres; ils multiplient tout. La matiere qui fut traitée par Mainus dans cette leçon, ne doit pas être oublié: il fournit que la dignité de Chevalier, conférée par un Prince à celui qui se signale dans un combat, doit passer du pere aux enfans. (k) Ea lectione dignitatem equestrem ob spectatum in acie facinus de manu Regis traditam, accendenda virtutis ergo ad posteros manare diffinit.

(F) La jalousie de profession entre lui & Philippe Decius alla fort loin. Il n'est rien de plus ordinaire que de voir produire à cette espèce de jalousie un torrent d'injures, & une grêle de medissances; mais il est rare que ceux qui en sont atteints se jettent des pierres au sens literal, comme firent un jour ces deux Professeurs. Ils se rencontrerent dans une petite rue, & se disputèrent le haut du pavé, & pensèrent s'effommer l'un l'autre à grands coups de pierre. Quel spectacle! & qu'il étoit propre à divertir les enfans, & tous les passans! (l) Jafonis nominis invidiâ exagitatâ Philippus Decius, ipsum usque ad insanas cavillationes nunquam infectari desinit. In tantum denique odium prorupere, ut

(h) Rex cum vult præceptorum præire justit. quod eo in loco profectibus relictam inferiorem esse diceret. Panzirol. p. 283.

\* Cn. Pompejus confectio Mithridatico bello intraturus Posidonius sapientie professione clariorum flores percuris de more à lictore venit, & facies litterarum junue submisit is cui se oriens occidensque submiserat. Plinius l. 7. c. 30.

(i) Bullart ubi supra.

(k) Jovius in Elog. cap. 66. p. 154. Voyez aussi Panzirole ubi supra p. 283.

(l) Panzirol. p. 284. scmel

\* Voyez la remarque B.

† Ferunt eam sentio confectum delirantem, & sepe à Com.

Hippolyto ex fratre nepote pugnis exilium fuisse. Panzirol. pag. 286.

‡ Tiré de Panzirole lib. 2. de claris legum inter prebitis cap. 127.

qui fit scrupule de se servir du (G) travail d'autrui. Il rançonnoit cruellement ceux qu'il venoient consulter, mais il promettoit de leur rendre leur argent s'ils perdoient leur cause\*. Il fut dispensé de faire leçon des dernieres années de sa vie. Ce fut une grace qu'il obtint du Duc de Milan, & que le mauvais état de son esprit lui auroit suffisamment procurée. Cette dernière partie de sa vie fut triste: il † avoit perdu l'esprit, & il avoit un neveu qui le battoit. Il mourut à Pavie le 22. de Mars 1519. âgé de 84 ans, & laissa un fils naturel, qui eut des charges dans la Republique de Genes ‡. La reponse qu'il fit à Louis XII. a été mal rapportée par (H) Mr. Moreri. Il est Auteur de plusieurs (I) livres. Il étudioit à la chandelle (K) en plein jour.

MAJORAGIUS (MARC ANTOINE) Professeur en Eloquence à Milan au XVI. siecle, s'acquit beaucoup de reputation par la politesse de son stile, & par son habileté dans les belles lettres. Il étudia à Come sous un Professeur qui étoit (A) son proche parent; après quoi il s'en alla à Milan, où il trouva un

simel in angiporen obvium facti, cum de loco contereudere cepissent, etiam lapidibus sese incisisse feruntur.

\* Il est dans la ciste de Thoma. sui n. 471.

(a) Panzirol. lib. 2. p. 285.

(b) Azo. stil. ad cou. 62. Et 163. Decii.

(c) Moreri au mot Mayni.

(d) Me audiente interrogatus, auditores aluisse dicitur, qui eorum descriptas lectiones ad se referrent: id & ejus commentaria ostendunt, & Ruinus sepe publice deploravit, qui, mutata per indignationem sententia, surreptas opiniones consutare consueverat.

(e) Panzirol. p. 283.

(f) Confrez ce que répondit Alitius, d'ami son article fit (f).

(g) Panzirol. p. 282.

(G) Ni qui fit scrupule de se servir du travail d'autrui. Si on ne l'avoit pas encore enrôlé dans les listes des plagiaires, on auroit eu tort: car il s'attribua un livre qu'Alexandre d'Inola avoit composé, & il avoit à ses gages quelques Ecclésiastiques qui alloient copier les leçons des plus savans Professeurs, dont en suite il faisoit son profit. L'un de ces Professeurs s'en plaignit publiquement, & fut si outré de cette supercherie, qu'il changea de sentiment par dépit, & qu'il rejeta les opinions qu'on lui avoit enlevées. Lisez ce Latin, vous y trouverez le nom des personnes intéressées. (a) Alorum etiam laboribus Jason liberet fruebarur, siquidem commentarium in multum de Actonibus ab Alexandro Inolensi scite elaboratum sibi adscripsisse, & in lucem edidisse, ferunt. (b) Hieronymi Terii Papiensis, qui cum Jacobo Puteo in patria vesperinas lectiones paulo ante explicuerat, & alorum scriptis locupletari voluit; Bononia quoque dum ibi Bartholomaeus Socinus, deinde Carolus Ruinus proficerentur, auditores aluisse dicitur, qui eorum descriptas lectiones ad se referrent: id & ejus commentaria ostendunt, & Ruinus sepe publice deploravit, qui, mutata per indignationem sententia, surreptas opiniones consutare consueverat.

(H) Mal rapportée par Mr. Moreri. (I) Paul Jove... ajoute que le Roi Louis XII. lui ayant demandé sa présence, pour quelle raison, son il ne s'étoit jamais marié, il répondit qu'il s'étoit persuadé qu'à la sollicitation de sa Majesté, jecté le Pape Jules II. le feroit Cardinal. Ce n'est pas traduire comme il faisoit les paroles de Paul Jove; vous les trouverez à la (d) marge; mais on ne laisse pas de conceire dans cette mauvaise version, que Mainus avoit souhaité le chapeau de Cardinal. Il ne lui servit de rien de découvrir le secret de son ambition. (c) Hoc responso animi quidem secretum ostendit, sed nunquam voti compos factus est. Voilà ce que dit Panzirolle, après avoir dit ce que l'on va lire. In domestico colloquio ab eodem (Rege) interrogatus Jason, cur nunquam uxorem duxisset, Ut tina, inquit, amplissime Rex, opera Julius Pontificis me ad purpureum Galerum promovere possit (f).

(K) (I) Il est Auteur de plusieurs livres. D'un Commentaire sur les Pandectes, & sur le Code de Justinien, outre 4. volumes de réponses, & l'explication du titre de actionibus (g). Il compiloit beaucoup, mais il ne consprenoit pas toujours ce qu'il empruntoit des autres. (h) Jason non multum ingenio acutus ob hastationem indecisus quandoque articulos reliquit, nec semel male percepta aliorum argumenta recitat, ac in referendis receptis opinibus, quae Communes vocantur, non nunquam decipitur. Vir aliqui laboriosus, & in cumulandis aliorum dictis diligens, (i) quicquid enim legebat, scripsit mandabat, unde à solo ca-lamo Juris studio sum adparari dicitur, & se, quisquam studere, tantum scribere referebat.

(K) A la chandelle en plein jour. J'ai ouï dire cela de quelques autres Savans, & je suis bien aise de le trouver imprimé touchant Jason Mainus (k). On devine facilement la raison de cette conduite: il y a de certains esprits qui ne peuvent rien produire s'ils ne se recueillent, s'ils ne se concentrent en eux-mêmes; & ils ont beaucoup de peine à prévenir les distractions. C'est pourquoy il faut qu'ils dérober à leurs yeux la diversité des objets que le grand jour leur présente.

(A) Sous un Professeur qui étoit son proche parent. Il s'appelloit Premier le Comte, Primus Comes. Ce nom fut le fondement d'une équivoque qui surpita Erasme; car cet Italien ayant mis son nom en Latin au bas d'un billet, où il lui faisoit savoir qu'il vouloit lui rendre visite, fut cause qu'Erasme tout infirme qu'il étoit, s'empressa de lui aller au devant, bien persuadé que c'étoit quelque grand Prince. Il fut bien étonné de ne trouver qu'un petit homme tout seul, mais il ne se repentit pas de s'être pressé; la conversation de ce personnage lui plut beaucoup. Majoragus raconte cela beaucoup mieux que je ne fais; il le mérite qu'on l'entende. (l) Cum in Germaniam ea de causa profectus fuisset, ut Erasmi consuetudine per aliquod tempus frueretur, priusquam ipsum Erasmus conveniret, ad eum literas dedit, quibus adventus sui causam declarabat, quorum in extrema parte nomen suum, ut sit, ita subscripserat: Tui studiosissimus Primus Comes Mediolanensis. Hanc cum Erasmus subscriptionem vidisset, credidit statim magnum aliquem adesse Principem, sui visendi gratia. Quare licet admodum senex & infirmus esset: tamen quo studio, quoque apparatu potuit, obvians conforibus meo longe processit. Sed postquam hominunculum unum, nullo comitatu, nullo servorum grege stipatum: & bene quidem literatum, sed nullo elegantiori cultu vestitum reperit, erroneus suum videre jucundissimè cepit: & tamen cum sibi multò gratiores advenisse, quam si magnus Princeps

(b) Panzirol. p. 285. (c) Hieron. in l. 1. s. f. qui simplici-ter. obligo. (d) Lintso capiti obvoluit, etiam medicis oculis occulsi ad accensum lumen elucubrare consueverat, ne caeli claritate mentem evagari sine-ret. Panzirol. lib. 2. p. 285.

(h) Lintso capiti obvoluit, etiam medicis oculis occulsi ad accensum lumen elucubrare consueverat, ne caeli claritate mentem evagari sine-ret. Panzirol. lib. 2. p. 285.

(i) Majorsus. Orat. 10. p. m. 221. (l) 222.

un Patron \* chez qui il logea cinq années, si appliqué à l'étude (B) qu'il en pensa perdre la vie. Il se mit en tête de faire revivre la coutume de declamer, qui faisoit qu'anciennement la jeunesse se trouvoit si-tôt capable de haranguer éloquentement; & après avoir donné sur cela des instructions fort utiles à quantité d'Écoliers, & les avoir dressés à cet exercice dans une chambre, il resolut de s'employer à cette fonction publiquement. Les Curateurs du College lui furent si favorables, qu'ils lui contererent cet emploi dès qu'ils eurent connu ses intentions. Il n'avoit alors que 26. ans. Il s'acquita parfaitement bien de cette charge. Mais au bout de deux années on congédia tous les Professeurs, à cause que l'on se voyoit menacé d'une perilleuse guerre dans le Milanez. Il se retira à Ferrare, où il étudia en Jurisprudence sous André Alciat, & en Philosophie sous Vincent Magius. Il publia (C) quelques pièces; où il se donna le nom de *Marcus Antonius*

\* *Nommi Lancelot Egniano.*

ceps fuisse, multis audientibus testatus est. Il nous apprend au même lieu qu'une des raisons pour-quoi (A) il quitta le nom de Comte, fut que Gryphius s'y étoit laissé attraper; car en répondant à une lettre de Majoragius, il prit le surnom d'un homme qui auroit écrit à un Prince. (B) Eadem ratione deceptus aliquando fuit in nomine meo vir insignis ac literatus *Sebastianus Gryphius*. Cum enim ad eum literas dedissem, & me Comitem inscripsissem, ille mihi tanquam alicui Principi respondit, & clarissimum Comitem non semel appellavit.

(A) *Nous verrons ci-dessous que Majoragius s'appelle Antonio Maria Comes.*

(B) *Majoragius sibi supra pag. 222.*

(B) Si appliqué à l'étude, qu'il en pensa perdre la vie. Les divertissemens, les jeux, les festins n'avoient pour lui aucuns charmes; & on avoit beau l'avertir qu'une application si forte aux livres le tueroit, il ne se relâchoit point; mais enfin une dangereuse maladie lui fit sentir qu'il auroit falu deserer aux exhortations de ses amis.

(C) *Id. ib. p. 196.*

C'est lui-même qui nous l'apprend. (C) Fui apud hunc annos circiter quinque, quo quidem tempore literarum studiis adeo vehementem operam dedi, ut totum illud quinquennium in labore atque contentione animi contriverim, ut me non quies, non remissio, non equalium studia, non ludii, non convivia delectarim. Testis est vir iste gravissimus atque ornatissimus *Lancelotus Farnianus*, patronus meus, qui mihi adest, de me sollicitus est, meum honorem atque existimationem tuetur. Qui cum in studiis literarum me continenter versari videret, magno quodam cum amore sepius reprehendere solebat, quod acquirere scientiam desiderio, profria salutis obvisceret. Testes sunt omnes, qui me norant eo tempore, ut non semel propter nimis assiduum studium, cum in gravissimos morbos incidissem, de vite periculo dolerem. Après qu'il fut guéri il n'eut pas moins de besoin qu'on l'avertit qu'il travailloit trop: l'amour des sciences & de la gloire l'entraînoit de telle sorte, qu'il ne fongeoit point au préjudice que sa santé en pourroit encore souffrir. (d) Quo quidem munere (Oratoriam artem publicè docendi) duos annos ita persumctus sum, ut (ne quid arrogantius de me dicam) novo diligentiam aut industriam meam desiderarit. Quin potius ita uolens & dies in omnium doctrinarum meditatione versabar, ut non tantum propinquique atque necessarii mei, sed etiam multi ex vobis, P. C. me sepius reprehenderent, quod nimis inagnos labores & viribus meis impares assumere non dubitarem. Ardebam enim (ut ingenue fatear) incredibili glorie cupiditate, quam in adolescente nequaquam esse vituperandam sapientes omnes existimant. Nullum igitur omnino diem esse patiebar, in quo non aut publicè docerem, aut privatè mecum ipse meditarem, & vel scriberem, vel

(d) *Ibid. p. 198.*

declamarem: frequenter autem eodem die hac omnia faciebam.

(C) Il publia quelques pieces où il se donna le nom. J'ai de la peine à le trouver juste dans ses calculs. Il expose dans son plaidoyé (e) qu'étoit à Ferrare, il resolut par le conseil de ses amis de faire imprimer quelques Traitez. C'étoient des (f) harangues, & l'Apologie de Ciceron contre Calcagninus. Depuis qu'elles eurent vu le jour, il commença d'être connu à Ferrare sous le nom qu'il s'étoit donné à la tête de ses Ecrits. En suite il retourna à Milan, & il y reprit sa premiere profession, nonobstant les mauvais offices de ses ennemis. Quelque tems après on l'accusa de son changement de nom, comme nous le dirons dans la remarque suivante. On n'accorde pas cela aisément avec l'épître dedicatoire de sa reponse à la Critique de Calcagninus: elle est datée du 8. de Juillet 1543. & il y parle comme un homme qui exerceoit tranquillement à Milan les fonctions de sa profession. Il n'est donc pas vrai que ce livre soit sorti de dessous la presse, pendant que l'Autteur se tint à Ferrare; où il s'étoit retiré lors que les desordres de la guerre interrompirent les leçons publiques dans la ville de Milan. Auttre remarque. Il nâquit (g) le 26. d'Octobre 1514. & il fut fait Professeur en Rhetorique ayant (h) à peine 26. ans. c'est-à-dire l'an 1540. Il exerça cette charge pendant (i) deux ans, & puis il s'en alla à Ferrare. Il y alla donc l'an 1542. Or il étoit à Milan au mois de Juillet 1543. & il y faisoit sa charge paisiblement; & ce fut alors qu'il publia la defense de Ciceron contre Calcagninus. Il s'abuse donc lors qu'il expose que cet Ouvrage parut pendant que la guerre interrompit ses leçons, & avant qu'il quittât Ferrare pour retourner à Milan. Passons plus avant. Il étudia en Droit à Ferrare sous André Alciat, qui n'y commença ses leçons (k) qu'en l'année 1543. Donc Majoragius debite mensonge, quand il dit qu'il fut reçu Professeur à l'âge de 26. ans, & qu'au bout de deux années il s'en alla à Ferrare, où il ouit les leçons d'Alciat. C'est en cela qu'il s'est abusé: passez lui ce mensonge, il sera facile d'ôter toutes les autres difficultez, & d'établir la vraye époque de son voyage de Ferrare. Puis que les leçons publiques cessèrent à cause (l) que l'armée de France étoit arrivée dans le Piemont, & studia hierarum interrupta. Majoragius paisible dans sa maison au mois de Juillet de l'année preceden-

(e) *Orat. 109. pag. m. 199.*

(f) *Ibid. e. p. 200.*

(g) *Hannib. de rerum Roman. Scri. p. 176. à la marge. 215.*

(h) *Majoragius ib. p. 198.*

(i) *Ibid.*

(k) *Voyez l'article d'Alciat, p. 176. à la marge.*

(l) *Cum apud nos maxima esset belli suspicio, quoniam ingentes Gallorum copie jam Alpes transcenderant, atque in Taurinis confederant, omnes publici bonarum artium Professores, ut fit in ejusmodi temporibus, dimissi sunt. & studia hierarum interrupta. Majorag. ibid. pag. 198.*

\* Tiré de la x harangue de Majoragius. C'est celle où il se justifie du changement de son nom.

*tonius Majoragius.* Les alarmes de la guerre étant apaisées il retourna à Milan, & il y fut retablî dans sa profession avec des gages plus considerables. Ses ennemis qui avoient tâché inutilement d'empêcher cela, se dechainerent (D) contre lui, & lui interentent procès sur le nom qu'il avoit pris à la tête d'un Ouvrage. Il plaîda sa cause publiquement, & la gagna \*. Il continua d'enseigner avec une forte application, qui sans doute lui abregea la vie, car il ne vécut qu'environ 40. ans & six mois. Il mourut le 4. Avril 1555. Mr. Moreri a donné le (E) titre de

(a) Hic est exacte vite meæ curfus. P. C. hæc studiorum meorum ratio; hoc duorum & triginta annorum, quibus hætenus vixi, spacium. *Id. Majoragius lib. pag. 201.*

(b) *Ibid. p. 199.*

(c) *Ibid. pag. 190. 213.*

(d) *Deus l'article Agrippa, p. 129. remarque C.*

(e) *Himnius, de Romanarum scriptoribus. l. 1. p. 215. se trompe quand il dit, In avi materni memoriam . . . Antonius dictus est.*

(f) *Boni omnis gratia . . . nomini meo Mariam addidit, de sanctissimum illud divinæ matris nomen. magna quadam pietate muliebrique religione mihi additum, gratiorem ex nomine meo forum atque amabiliorem ad ipsius matris aures apporret. Eam enim sepissime commemini dicere, se Mariæ nomine mirandum in modum solitam esse recitari. *Id. ibid. p. 195. (g) Il s'appelle l'ens Fabius Lupus, & Marcinus Niger.**

te, avoit composé l'Épître dedicatoire de son Traité contre Calcagninus; mais avant qu'il mit cet Ouvrage sous la presse, il falut qu'il s'en allât à Ferrare, & ce fut pendant qu'il y séjourna qu'il le mit au jour. Cette même époque se peut prouver par quelques endroits de la harangue, où Majoragius se justifie sur le changement de nom. Il observe qu'il est âgé de (a) 32. ans: il se justifioit donc l'an 1546. Il observe qu'André Alciat avoit enseigné le Droit à Ferrare les (b) 4. dernières années: cela n'est pas incompatible avec l'an 1546. Il observe qu'il étoit revenu à Milan (c) depuis un an. Il y étoit donc revenu l'an 1545. d'où l'on doit conclure que l'interuption de ses leçons, & son séjour à Ferrare durerent un an, pendant lequel il publia des harangues, & l'apologie de Cicéron.

J'ai montré ailleurs (d) que les Doctes marquent quelqu'fois assez mal la date de leurs aventures. En voici un qui s'est fait plus jeune qu'il ne l'étoit à son entrée aux charges publiques.

(D) Un grand procès sur le nom qu'il avoit pris. } Son nom de bapême étoit Antoine, comme celui de son ayeul paternel (e). Sa mere de son autoité particuliere y joignit celui de Marie, tant à cause de sa devotion pour la sainte Vierge (f), qu'à cause qu'elle se plaîsoit à ouïr ce mot. Ainsi dès le berceau nôtre Majoragius fut appellé Antoine Marie: son pere & tous les voisins lui donnoient ce nom; & ce fut sous celui-là qu'on le contut dans la suite, par tout où il se faisoit conoitre. On fut donc surpris de voir qu'à la tête de son premier livre il s'appellât Marc Antoine, suprimant le nom venerable de la sainte Vierge qu'il avoit toujours porté. Je m'étonne de ne voir point que ce fut la principale baterie de ses accusateurs, & qu'ils ne tâchassent pas de le convaincre d'avoir fait injure à la mere du fils de Dieu. La cause fut plaîdée devant le Senat de Milan avec beaucoup d'apparat. Je ne fais point si le plaîdoir des accusateurs (g) fut rendu public; mais nous avons la defense de l'accusé parmi ses harangues. Il se justifia fort éloquentement, & cita beaucoup d'exemples illustres de la liberté qu'il avoit prise. Il avoit de bonne foi la raison qui l'avoit mu à n'oser paroître en public sous le nom d'Antoine Marie; c'est qu'il étoit si scrupuleux dans le choix des termes, qu'il n'en osoit employer aucun qui ne se trouvât dans les Auteurs de la belle latinité. Or il n'y a point d'exemple dans l'antiquité Romaine, qu'un homme ait été nommé Marie, ni qu'il ait eu tout à la fois un nom masculin & un nom féminin. Voilà pourquoi il convertit le nom Maria en celui de Marcus, par l'allongement de la dernière syllabe, & le mit devant celui d'Anto-

nus; car c'est été une barbarie, un usage inconu à l'ancienne Rome, que de s'appeller Antonius Marcus. Il falut donc non seulement allonger l'un de ses noms, mais aussi lui faire changer de place. Comme nous avons ici un exemple des superstitions de la secte (h) Cicéronienne, il faut raporter les propres paroles de cet Auteur. (i) *In verborum delictum, quod C. Cæsar eloquentis principium esse dicitur, addo diligens, & peve diximus superstitiosus eram, ut nullam omnino verbum, nullam verborum conjunctionem, nullam dicendi formidam admittendam mihi Cicero non esse censere, quam non apud veteres Latinos ar- serui. pour- ceu qu'ils meo præcipue servandum esse statuëbam, nes, fuffent cum Latina lingua candorem & elegantiam profunderet, aliqui mihi barbarum nomen & inusitatum Etruscianis aliquando possent objicere: atque eò magis, quod de l'antibi nullo modo convenire videbatur, ut muliere cienne nomen cum virili conjungeretur. Quis enim apud me. Voyez la remarque E. antiques unquam talis nominis conjunctionem vel legit, vel audivit, ut quis à vivo & muliere nominaretur? Quant au nom de Majoragius, il le pretera à celui de Comes, par la raison que j'ai raportée ci-dessus (k). Ainsi au lieu d'Antonius Maria Comes, qui étoient les noms qu'il avoit portez avant que d'être aggregé au Corps des Auteurs, il se nomma Marcus Antonius Majoragius en s'élevant en Auteur. J'ajoute que Majoragius étoit le nom de son pere, & que son pere avoit eu ce nom à cause qu'il étoit né dans le village de Majoraggio proche de Milan. (l) *Julianus Comes, homo cum innocentia atque integritate vita, tum officio, fide, autoritate sui municipis facile Princeps, mihi pater fuit. P. C. qui cum Majoragium vicum habitaret, atque in se comiter liberaliterque gereret, ut vicinis omnibus gratus & carus haberetur, cognomen à loco sortitus est, & Majoragius appellatus. Au reste, ce Julien Majoragius ayant épousé Magdeleine le Comte, se nomma Comes, à l'imitation de ses beaux-freres, qui ne trouvoient point du bel usage de se dire de Comite, ou de Comitibus. C'est nôtre Majoragius qui me l'apprend. (m) *Cum hoc locutionis genus à consuetudine Latini (m) libid. sermonis abhorreter: primo vir eruditissimus avunculus meus, qui per multos annos Mediolani magna cum gloria publicè docuit, cum elegantia sermonis admodum studiosus esset, non amplius se de Comitibus, ut ceteri faciebant, sed Petrum Comitens caput inscribere. . . . Hunc imitati sunt ejus fratres Jacobus & Aloisius, atque etiam pater meus Julianus, qui horum sororem Magdalenam, matrem meam in matrimonio habebat. Notez que Julien & sa femme (n) étoient issus de mêmes ancêtres. (n) *Idem Orat. 8. p. 141.****

(E) Mr. Moreri a donné le titre de quelques-uns de ses livres. ] Il a oublié les harangues & les prefaces, imprimées plusieurs fois. Je pense que la premiere édition fut faite à Venise par les soins de Jean Pierre Ayrolodus Marcellinus. Elle

de quelques-uns de ses livres, & a fait quelques (F) petites fautes. Mr. de Thou (G) en a fait aussi quelqu'une.

MAJUS (JUNIANUS) Gentilhomme Napolitain, enseigna les belles-lettres dans Naples vers la fin du XV. siecle\*. Il eut entre autres disciples le celebre (A) Sannazar. Il contribua beaucoup par ses leçons & par ses livres à retablir le bel (B) usage de la langue Latine; mais il se distingua encore

\* Voyez la Bibliothèque Napolitana de Nicola Toppi, p. 163.

(b) Voyez la remarque D, lettre l. II dit p. 222. Cum præsertim Majoraggi cognomentum habere ad hoc à parte hæreditarium.

comprend 25. harangues, 14. prefaces, & le dialogue de eloquentia. Je me fers de l'édition de Leipzig 1628. enrichie de notes marginales par Valentin Hartungus Professeur en Medecine. On n'avoit point osé publier en Italie la (a) harangue de Majoragius contre l'avarice du Clergé. C'est une très-belle piece, & aussi finement tournée qu'il le puisse. Mr. Gudius la publia en Allemagne l'an 1677. Mr. Morhof ayant vu que les exemplaires en étoient devenus rares, la fit rimplimer avec un discours qu'il avoit fait selon ce modèle. Vous trouverez un fort long extrait de cette harangue de Majoragius dans le Lutheranisme (b) de Mr. de Seckendorf. Mr. Moreri devoit un peu mieux expliquer le sujet de la querelle de Majoragius avec Calcagninus, & avec Nizolius. La querelle avec Calcagninus fut soutenue pour les Offices de Ciceron, contre lesquels Calcagninus avoit publié 25. discussions. Majoragius les refuta toutes par aiant de decisions: c'est le titre qu'il donna à ses reponses publiées l'an 1543. Jaques Grifolus refuta aussi les discussions de Calcagninus. Ces trois pieces, je veux dire la Critique de Calcagninus, & les reponses de Majoragius & de Grifolus furent publiées ensemble en 8. au XVI. siecle. Mr. Grævius a inseré tout cela dans son excellente édition des Offices de Ciceron. Quant à Nizolius il se brouilla avec Majoragius par jalousie de merier: il eut du desous parce que peu d'habiles gens s'accoutumeroient de son caprice de Ciceronien rigide. (c) Hinc Tullianæ elucubrations gemium cum inter ceteros ejus etatis præferret etiam Marius Nizolius Brixellensis, orta est inter utrumque de prime laudis acquisitione contentio multa vicissim sibi publicè objectionem, ac sua vicissim scripta carpentem: in quo tamen Nizolius idè acerbiora tulit eruditiorum judicia, quod subacti & teretica superstitione in tantâ Latinorum Procerum secunditate ne hilum quidem à Ciceronis formulis recedendum putaret. Sua igitur tutatus Majoragius placita perdocti ac industrii ingenii nomen emeruit.

(a) Elle a pour titre Philochrysus, sive de laudibus auri.

(b) Seckendorf, Hist. Luther. lib. 3. pag. 342. c. 59.

(c) Paull. Ereherus in Theatro, p. 1457. ex Masæo Historico Joh. Imperiatis.

(d) In Apologia p. 28. apud Almelovevium in Flagitiorum syllabo p. 27.

(e) Majoragius, Orat. 10. p. 220.

(f) Il en tendit parler de trois freres, que Didier Roi des Lombards, levr oncle maternel, éleva à la dignité de Comte, & à qui il donna plusieurs terres.

(g) Licet in tenuissima re familiariter versaretur. Majorag. lib. p. 236.

qu'il fût domestique du Seigneur de son village. II. Ce ne fut point lui mais son pere (b), qui à cause du village de Majoraggio où il demouroit, prit le nom Majoragius. III. Il n'est point vrai que son nom fût Marc-Antoine Maria. IV. Ni qu'il ait enseigné à Ferrare.

(G) Mr. de Thou a fait aussi quelque faute. I. Il ne devoit pas dire que (i) Majoraggio fut appelé de ce nom, d'un bourg où son pere demouroit, j'ai déjà fait voir que son pere s'appelloit Majoragius. II. Son épitaphe dans le Musæum d'Imperialis porte qu'il enseigna pendant 14. ans, mais dans le théâtre de Ghilini elle porte qu'il n'enseigna que 9. ans. Mr. de Thou dans Mr. Teiffier fait cesser la profession de Majoraggio au bout de 8. ans, & suppose qu'il la quitta, pour s'appliquer entièrement à l'étude de la Theologie. Mon édition de Mr. de Thou porte que Majoragius ne commença cette étude qu'après avoir employé 13. ans à instruire la jeunesse. II. Il dit dans le même Mr. Teiffier que Majoragius a vécu 42. ans. L'édition Latine ne lui en donne que 40. la verité est qu'il vécut 40. ans & près de six mois.

(A) Il eut entre autres disciples... Sannazar. Cela paroît par la 7. élegie du 2. livre de Sannazar dediée ad Junianum Majum præceptorem. Jen citerai ci-dessous un long passage.

(B) A retablir le bel usage de la langue Latine. C'est la louange que Sabellic lui a donnée. Subjicit his aliquis, dit-il, (k) haud immerito Jo. Torrellium Aretinum & Junianum Parthenopæum. Joverunt illi industria uterque sua, nec mutuum inter se diversa verborum utriusque lingua copiam. Majus publia un livre à Naples l'an 1475. de prisorium proprietate verborum, qui fut réimprimé dans la même ville l'an 1490. La 2. édition est pleine (l) de fautes d'impression, mais il se loué beaucoup des Imprimeurs de la premiere. Les paroles dont il se feroit plairont aux curieux, car elles apprenent le nom de celui qui commença d'exercer l'imprimerie dans ce pais-là. (m) Accedit ad hæc quod Germani solerti, ac incredibili quodam invento nuper novam quandam imprimendi rationem invenerunt, præcipue Matthias Moravus vir summo ingenio summaque elegantia in hoc genere impressionis effloruit. Quem consilio Blasii Monachi Romæ viri sacris literis instituti ac sanctis moribus probati, hæc non sua urbe excepisse gratulamur, &c. Quelques-uns croyent que Volaterran a parlé de notre Majus dans les paroles que l'on va lire. Chalcedius (n) Gracorum non erat ignarus, nec imperius Grammaticus, attamen infans & absque genio. Dictionibus in primis invigilabat, lexiconque condiderat quod obitu ipsius superveniente Fortunianus ejus discipulus sibi vindicavit. Ce Chalcedius enseigna dans Rome. Majus meritoit une place parmi les Plagiaires, si Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi (o).

(k) Nicolo Toppi Biblioth. Napolet. pag. 405. (l) Nicolo Toppi Biblioth. Napolet. pag. 163. (m) Accedit ad hæc quod Germani solerti, ac incredibili quodam invento nuper novam quandam imprimendi rationem invenerunt, præcipue Matthias Moravus vir summo ingenio summaque elegantia in hoc genere impressionis effloruit. Quem consilio Blasii Monachi Romæ viri sacris literis instituti ac sanctis moribus probati, hæc non sua urbe excepisse gratulamur, &c. Quelques-uns croyent que Volaterran a parlé de notre Majus dans les paroles que l'on va lire. Chalcedius (n) Gracorum non erat ignarus, nec imperius Grammaticus, attamen infans & absque genio. Dictionibus in primis invigilabat, lexiconque condiderat quod obitu ipsius superveniente Fortunianus ejus discipulus sibi vindicavit. Ce Chalcedius enseigna dans Rome. Majus meritoit une place parmi les Plagiaires, si Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi (o).

(b) Voyez la remarque D, lettre l. II dit p. 222. Cum præsertim Majoraggi cognomentum habere ad hoc à parte hæreditarium. (k) Sabellicus de lingua Latina reparatoribus, pag. 405. (l) Nicolo Toppi Biblioth. Napolet. pag. 163. (m) Accedit ad hæc quod Germani solerti, ac incredibili quodam invento nuper novam quandam imprimendi rationem invenerunt, præcipue Matthias Moravus vir summo ingenio summaque elegantia in hoc genere impressionis effloruit. Quem consilio Blasii Monachi Romæ viri sacris literis instituti ac sanctis moribus probati, hæc non sua urbe excepisse gratulamur, &c. Quelques-uns croyent que Volaterran a parlé de notre Majus dans les paroles que l'on va lire. Chalcedius (n) Gracorum non erat ignarus, nec imperius Grammaticus, attamen infans & absque genio. Dictionibus in primis invigilabat, lexiconque condiderat quod obitu ipsius superveniente Fortunianus ejus discipulus sibi vindicavit. Ce Chalcedius enseigna dans Rome. Majus meritoit une place parmi les Plagiaires, si Volaterran parloit de lui. D'autre côté Calepin profita beaucoup du livre de Majus, à ce que remarque le Toppi (o).

plus par l'explication (C) des songes. Ce fut le plus grand Onirocritique de son siecle, & l'on recouroit à lui de toutes parts, pour favoir ee que presageoient tels & tels songes. Plusieurs pretendoient que les reponses leur avoient été fort utiles. Cela n'est pas indigne d'une (D) reflexion.

MAKOWS.

(C) Par l'explication des songes. ] Alexander ab Alexandro qui avoit été son disciple, en dit des merveilles par raport à cette science. Tous les matins le logis de Majus étoit plein de gens qui lui alloient dire leurs songes, afin d'en apprendre l'interpretation. Il y avoit des personnes d'importance parmi ces gens-là. Il leur repondoit non pas comme la plupart des autres en paroles couvertes, & en peu de mots, mais clairement & amplement. Plusieurs personnes ayant suivi ses conseils se garantirent de la mort, & previnrent quelquois de tres-grans chagrins. On verra ceci dans une plus grande force si l'on consulte le Latin d'Alexander ab Alexandro.

(a) Alexander ab Alexandro Genial. diurnum lib. 1. cap. 11. p. m. 81. 82.

Junius Majus, dit-il, (a) *conterraneus mens, vir bene literatus, in exquirendis adnotandisque verborum & sententiarum viribus, multi studii fuit: & preterquam quod in erudiendis juvenulorum annis, imbuendisque doctrina pueris, castigatissima disciplina, somniorum quoque omnis generis ita verus conjector fuit, ut ipsius responsa, divina fere monita haberentur. Ad eum memini, cum puer adhuc essem, & ad capiendum ingenii cultum frequentans apud eum veniretarem, quotidie somniantium turbam, hominesque celebri fama & multi nominis, de somniis consultum venisse. Declarabat definitaque ille, non breviter aut subobsure, ut plerique, sed exposite atque aperte assignata somniorum, sive boni, sive mali praevenia: ita apte, ut judicium factum à veridico diceret. Multi quoque illius monitu, vita interitum, nonnunquam animi egritudines vitarent. Sanazar autem discipule de cet interprete des songes, s'étoit bien trouvé d'avoir eu recours à un tel oracle, tant pour lui que pour sa maîtresse. Il l'éleve jusques au ciel, & il le met au dessus de tous les anciens Augures. Soutenez-vous qu'il écrit en Poëte. Il n'a donc pas eu dessein qu'on ajoutât foi à ses paroles sans en rien rabattre. Quoi qu'il en soit laissons-le parler.*

(b) Sanazar. At (b) tibi venturos, Mai, praedicere casus Fas est, & mites consultasse Deos. Nec tantum aut ara fumos, aut mentia sensis Fulgura, sed Stygiis somnia missa locis, Somnia quae miseram perturbant saepe quietem, Dum mens incertis pendet imaginibus, O quoties per te tantum posuisse timorem Me memini, & letos continuasse dies. O quoties, trepidus cum non spernenda putarem, in nostrum cavi damna futura caput. Saepe mea tibi cum narrassem visa puella, Dixisti, certos haud procul esse metus. Saepe illam madidos lustrare in flumine crines Jussisti, & misto solvere sarra sale. Quod si olim terris talem te fata dedissent, Sprevisset Tibuscos Martia Roma viros. Nam te quis melius calidas deprendere fibras, Consulere acrias aut potuisset aves? Illa triumphatum &c.

Martin Del Rio si credule d'ailleurs, & si peu accoutumé à rejeter les hableries, parle de Majus sur un autre ton; il le traite avec le dernier

mepis. (c) *Ceterorum onirocriticorum veterum, non magna recipib. jactura omnes libri interierunt, praeter unum Artemidorum Daldianum delirum senem, qui libris quinque cuncta ab aliis tradita complexus fuit. Brevior est Astrampylus Graecus & Latine his annis editus: sed aequè nugax ut & alius ille Arabs, qui Graecè barbarizans una cum Artemidoro in lucem prodit in Gallia. Hodie in pretio habent Aponasuris Arabica Apotelesmata, ex recensioribus Coura. Wimpina, vellem ne tam multa sine antidoto congestisset (d). Avorum quoque memoria, hanc in Italia vauissimè profitebatur artem. Junianus Majus (e): cuius extant epistola & libelli quidam Grammatici.*

(c) Mart. Del Rio, Diquisit. Magic. r. l. 4. cap. 3. p. m. 278. (d) L. de divinot. c. 14. & l. de inform. p. m. de recentioribus Coura. Wimpina, vellem ne tam multa sine antidoto congestisset (d). Avorum quoque memoria, hanc in Italia vauissimè profitebatur artem. Junianus Majus (e): cuius extant epistola & libelli quidam Grammatici. (e) De quo Alex. ab Alex. lib. 1. cap. 11.

(D) *Cela n'est pas indigne de reflexion.* ] Je croirois à souhaiter pour le bien & pour le repos d'esprit d'une infinité de gens, que l'on n'eût jamais parlé des songes comme d'une chose qui presage l'avenir; car les personnes qui sont une fois imbuës de cette pensée, s'imaginent que la plupart des images qui leur passent par l'esprit pendant leur sommeil, sont autant de predictions le plus souvent menaçantes: de là naissent mille inquietudes, & pour un homme qui n'est point sujet à ces foiblesses, il y en a mille qui ne feroient s'en défendre. Je croi que l'on peut dire des songes la même chose à-peu près que des sortileges; ils contiennent infiniment moins de mylthes que le peuple ne le croit, & un peu plus que ne le croyent les esprits forts. Les hilloires de tous les tems & de tous les lieux raportent & à l'égard des songes, & à l'égard de la Magie tant de faits si surprenans, que ceux qui s'obstinent à tout nier se rendent suspects ou de peu de sincerité, ou d'un défaut de lumiere qui ne leur permet pas de bien discerner la force des preuves. Une preoccupation outrée, ou un certain tour d'esprit naturel leur bouche l'entendement, lors qu'ils comparent les raisons du pour avec les raisons du contre. J'ai connu d'habiles gens qui nioient tous les presages des songes, par le principe que voici. Il n'y a que Dieu, disoient-ils, qui connoisse l'avenir, c'est-à-dire l'avenir qu'on appelle contingent: or presage toujours c'est l'avenir contingent que les songes nous annoncent, quand on suppose qu'ils sont des presages: il faudroit donc que Dieu fût l'Auteur de ces songes, il les produiroit donc par miracle, & ainsi dans tous les pais du monde il produiroit une infinité de miracles, qui ne portent point le caractère ni de sa grandeur infinie, ni de sa souveraine sagesse. Ces Messieurs insistoient beaucoup, sur ce que les songes les plus mystiques sont aussi communs parmi les Payens, & parmi les Mahometans, que parmi les sectateurs de la vraye religion. En effet lisez Plutarque, & les autres Historiens Grecs & Romains, lisez les livres Arabes, Chinois &c. vous y trouverez tout autant d'exemples de songes miraculeux que dans la Bible, ou dans les hilloires chretiennes. Il faut avouer que cette objection a beaucoup de force, & qu'elle semble nous conduire necessairement à un tout autre systéme, qui seroit d'attribuer ces fortes

REFLEXION sur les songes.

MAKOWSKI (JEAN) en Latin *Maccovius*, Gentilhomme Polonois, & Professeur en Theologie à Franeker, étoit né à Lobzenic l'an 1588. Il comença

de songes, non pas à Dieu comme à leur cause immediate, mais à de certaines Intelligences qui sous la direction de Dieu ont beaucoup de part au gouvernement de l'homme. On pourroit supposer selon la doctrine des causes occasionnelles, qu'il y a des loix generales qui soumettent un très-grand nombre d'effets aux desirs de telles & de telles Intelligences, comme il y a des loix generales qui soumettent aux desirs de l'homme le mouvement de certains corps. Cette supposition est non seulement conforme à un sentiment qui a été fort commun parmi les Payens, mais aussi à la doctrine de l'Ecriture, & à celle \* des anciens Peres. Les Payens reconnoissoient plusieurs Dieux inferieurs qui presidoient à des choses particulieres, & ils pretendoient même que chaque homme avoit un Genie qui le gouvernoit. Les Catholiques Romains pretendent que leur doctrine de l'Ange gardien, & d'un Ange qui preside à tout un peuple, à une ville, à une Province est fondée sur l'Ecriture. Si vous établissez une fois que Dieu a trouvé à propos d'établir certains Esprits cause occasionnelle de la conduite de l'homme, à l'égard de quelques évenemens, toutes les difficultez que l'on forme contre les songes s'évanouiront. Il ne faudra plus s'étonner de ne trouver point un caractère de grandeur, ou de gravité (a), dans les images qui nous avertissent en songe. Qu'elles soient consécues, ou puériles; qu'elles varient selon les tems & les lieux, & selon les temperamens, cela ne doit point surprendre ceux qui savent la limitation des creatures, & les obstacles que se doivent faire reciproquement les causes occasionnelles de divers espede. N'éprouvons nous pas tous les jours que notre ame & que notre corps se traversent mutuellement, dans le cours des operations qui leur sont propres. Une Intelligence qui agiroit & sur notre corps, & sur notre esprit, devoit trouver nécessairement divers obstacles dans les loix qui établissent ces deux (b) principes cause occasionnelle de certains effets. Mais d'où vient, demande-t-on, que ces Genies invisibles ne prennent pas mieux leur tems, pourquoi n'avertissent-ils pas de l'avenir pendant qu'on veille, pourquoi attendent-ils que l'on dorme? *Illud (c) etiam requiro, cur, si deus ista visa nobis providendi causa dat, non vigilantibus potius det, quam dormientibus. Sive enim externus, & adventitius pulsus animos dormientium commovet, sive per se ipsi animi moventur, sive qua causa alia est, cur secundum quietem aliquid videre, audire, agere videantur, eadem causa vigilantibus esse poterat: idque si nostra causa dii secundum quietem facerent, vigilantibus idem facerent; praesertim cum Chrysippus, Academicus refellens, permuldo clariora, & certiora esse dicat, quam vigilantibus videantur, quam qua somniantibus. Fuit igitur divina beneficentia dignus, cum consuleret nobis, clariora visa dare vigilantibus, quam obscuriora per somnium: quod quoniam non fit, somnia divina putanda non sunt. Jam verò quid opus est circutione, & anfractu, ut sit utendum interpretabus somniorum potius, quam directò? deus si quidem nobis consulebat, Hoc facito, Hoc ne fe-*

ceris, diceret? idque visum vigilantibus potius, quam dormientibus daret? Pourquoi sont-ils plutôt part de leurs predictions à des gens d'un esprit faible, qu'aux plus fortes têtes? Il est facile de répondre que ceux qui veillent ne sont pas propres à être avertis; car ils se regardent alors comme la cause de tout ce qui se presente à leur imagination, & ils distinguent fort nettement ce qu'ils imaginent d'avec ce qu'ils voyent. En dormant ils ne sont nulle difference entre les imaginations & les sensations. Tous les objets qu'ils imaginent leur semblent presens, & (d) ils ne peuvent pas retenir exactement la liaison de leurs images: & de là vient qu'ils se peuvent persuader qu'ils n'ont pas enlulé eux mêmes celles-ci avec celles-là; d'où ils concluent que quelques-unes leur viennent d'ailleurs, & leur ont été inspirées par une cause qui les a voulu avertir de quelque chose. Peut-on nier qu'une machine ne soit plus propre à un certain jet, quand quelques-unes de ses pieces sont arrêtées, que quand elles ne le sont pas? Disons le même de notre cerveau. Il est plus facile d'y diriger certains inouvemens pour exciter les images presageantes, lors que les yeux & les autres sens externes sont dans l'inaction, que lors qu'ils agissent. Savons nous les facilités que donneent aux auteurs des songes les effets de la maladie, ou de la folie? Pourvons-nous douter que les loix du mouvement selon lesquelles nos organes se remuent, & qui ne sont soumises que jusqu'à un certain point aux desirs des Esprits créés, ne troublent & ne confondent les images que l'auteur du songe voudroit rendre plus distinctes? Cicero croit triompher sous pretexte que ces images sont obscures & embarrassées. *Jam (e) verò quid opus est circutione, & anfractu, ut sit utendum interpretibus somniorum potius, quam directò? . . . Venit (f) in contentione, sit probabilis, deosne immortales, rerum omnium praesentia excellentes, concurrere omnium mortalium, qui ubique sunt, non modo lectos, verum etiam grabatos, & cum stertentes aliquos viderint, objicere his quadam tortuosa, & obscura, qua illi exterriti somnio ad conjectorem manè deserant, an natura fieri, ut mobilitè animus agitur, quod vigilans viderit, dormiens videre videatur.* Mais on peut répondre que toute creature est bornée & imparfaite: il peut donc y avoir des variations, & même des bizarreries, selon notre façon de juger, dans les effets qui sont dirigés par les desirs d'un Esprit créé. Ceci peut servir contre quelques objections que les esprits forts alleguent à ceux qui leur parlent de l'existence de la Magie. Enfin je dis que la connoissance de l'avenir n'est pas aussi grande que l'on s'imagine, en supposant qu'il y ait des songes de divination: car si nous examinons bien les relations & la tradition populaire, nous trouverons que pour la plupart ces songes n'apprenent que ce qui se passe dans d'autres pais, ou ce qui doit arriver bien-tôt. Un homme songe la mort d'un ami ou d'un parent, & il se trouve, dit-on, que cet ami ou ce parent expiroit à 50. lieues de là au tems du songe. Ce n'est point conoître l'avenir que

\* Selon la Theologie de St. Augustin qui renferme, comme l'enseigne le P. Thomassin, l'ancienne tradition de tous les hommes, rien ne se fait presqu'que dans le monde que par les Anges ou par les Demons, ou par des sentimens que Dieu imprime dans les esprits des hommes. Arnaud contre le système de Mallebranche tom. 1. pag. 191.

(d) Voyez ci-dessus l'article Lotichius. p. 388. remarque G.

(e) Cicero ubi supra. (f) Id. ib.

(a) Il n'y a tel songe qui est un tems de Terribles, comme ce lui dont parle Brantome, qui presagea à Marguerite d'Autriche, destinée à épouser Charles VIII. qu'Anne de Bretagne lui enleveroit la couronne de France: elle songea que se promenant dans un jardin, un âne lui vint ôter un bouquet qu'elle tenoit.

(b) C'est à dire la machine humaine, & l'ame humaine.

(c) Cicero de divinat. lib. 2. fol. m. 322. A.

(i) Voyez l'article Caimtes f. 720. col. 2.

(b) Voyez Cicéron de divinatio- ne, lib. 1. fol. m. 311. -1.

(c) Id. ib. B.

(d) Somnia neque sua, neque aliena de re negli- gebat. Sueton. in Augusto, cap. 91.

(e) Voyez Casaubon sur Suetone in Aug. c. 91. qui cite Aris- midore lib. 1. c. 2.

(f) Hinc Epicurum hominem esse divinum, qui ejusmodi libidina facillima ratione con- demnat. Somnia, que mentes involantibus num- bis, Non delicta Deum, nec ab athere numina mit- tunt; Sed sua quisque facit. Nam cum proferta som- pore Urget membra quee, & mens sue ponere lu- dit. Quisquis luce fecit, tenebris agit. Oppida belli. Qui qua- tit, & flammis miseran- das fecit in urbes. &c. Pa- tronius, pag. 178. edit. Rot- rod. 1693.

(g) Dans l'article de Aricmi- dore, re- marque B. & C.

mença un peu tard à étudier, mais il repara ce retardement par une grande appli- cation, & par sa vivacité naturelle. Il fit ses études du Latin & son cours de

Philoso-

de reveler une telle chose. Un autre songe je ne fat quoi qui le menace de quelque malheur, de la mort si vous voulez. Le Genie auteur du songe peut conoitre les complots, les machinations qui se trament contre cet homme; il peut voir dans l'état du sang une prochaine disposition à l'apoplexie, à la pleuretie, ou à quelque autre mala- die mortelle. Ce n'est point conoitre l'avenir qu'on appelle contingent. Mais, dit-on, il y a des particuliers qui ont songé qu'ils regneroient, & ils n'ont régné qu'au bout de 20. ou 30. ans. Repondez que leur Genie d'un ordre bien relevé, actif, habile, s'étoit mis en tête de les élever au trône, il (a) s'assuroit d'en menager les occa- sions, & d'y réussir, & sur ces conjectures pres- que certaines il communiquoit des songes. Les hommes en feroient bien autant à proportion de leurs forces.

Je ne donne point ceci pour des preuves, ou pour de fortes raisons, mais seulement pour des reponses aux difficultez que l'on propose contre l'opinion commune: & il faut même que l'on sache que je me renferme dans les bornes des lumieres naturelles, car je suppose que les disputans ne se voudroient point servir des autoritez de l'Ecriture. Je souhaite aussi qu'on remarque que ceux qui sou tiennent qu'il y a des songes de divination, n'ont besoin que d'é- nerver les objections de leurs adversaires; car ils ont pour eux une infinité de faits, tout de même que ceux qui soutiennent l'existence de la Magic. Or quand on en est là il suffit qu'on puisse répondre aux objections, c'est à celui qui nie ces faits à prou- ver qu'ils sont impos- sibles: sans cela il ne gagne point sa cause. Je dois aussi avertir que je ne pretens nullement excuser les anciens Payens, soit à l'égard du soin qu'ils ont eu de rapporter tant de songes dans leurs histoires, soit à l'égard des demar- ches qu'ils ont faites en conséquence de cer- tains songes. Quelquefois ils n'ont point eu d'autre fondement pour établir (b) certaines ce- remonies, ou pour condamner des acculez. Quum (c) ex ade Herculis patera aurea gravis sur- reptu esset, in somnis vidi (Sophocles) ipsum deum dicentem, qui id fecisset. Quod semel ille, iterumque neglexit, ubi idem sapius, ascendit in Ariopagum: detulit rem. Ariopagita comprehen- di jubent eum, qui à Sophocle erat nominatus. Is, questione adhibita, confessus est, pateramque re- tulit. Quo facta, sanum illud indicis Herculis no- minatum est. On se peut moquer fort juste- ment de la foiblesse d'Auguste (d), & plus en- core de la loi (e) qui ordonnoit en certains pais à tous les particuliers, qui auroient songé quelque chose concernant la Republique, de le faire sçavoir au public ou par une affiche, ou par un crieur; & si l'on excepte quelques songes particuliers, je consens que (f) l'on dise de tous les autres ce que nous lisons dans Pe- trone, & je ne persèverer dans le sentiment que j'ai déclaré ailleurs, (g) qu'il n'y a point d'oc- cupation plus frivole & plus ridicule que celle des Onirocritiques. Nôtre Junius Majus meri- toit une censure plus rude, que celle que Mar- tin Del Rio lui a faite. Si nous voulions com-

parer avec ce qui nous arrive une infinité d'im- mages qui s'élevent dans nôtre esprit, quand nous nous abandonnons en veillant à tous les ob- jets qui voudront s'offrir à nous, je fais sûr que nous y verrions autant de rapport à nos aventu- res, que dans plusieurs songes que nous regar- dons comme des presages; & je ne fais aucun cas de la raison qui paroit si forte à bien des gens, c'est disent-ils, que non seulement nous voyons en songe les objets, mais nous leur en- tendons dire des choses qu'ils ne nous ont ja- mais dites en veillant; & dont par consequent nous n'avions aucune trace dans nôtre cerveau. Nous croyons voir quelquefois en songe un li- vre nouveau dont jamais nous n'avions ouï par- ler, & nous y lisons le titre, la preface, & cent autres choses. Cette raison est nulle; ne fai- sons-nous pas tout cela en veillant? ne nous re- presentons-nous pas un tel & un tel, qui nous tiennent cent discours dont nous formons les architectes? ne nous figurons nous pas s'il nous plait, qu'un tel vient de publier un livre qui trait- te de telles & de telles choses? Ainsi cette pre- tendue grande raison n'est d'aucun poids: mais je croi en même tens que l'on ne sauroit dou- ter de certains songes dont les Auteurs font men- tion, ni les expliquer par des causes naturel- les; je veux dire sans y reconoitre de l'inspi- ration, ou de la revelation. Voyez Valere (b) Valer. Maximus lib. 1. c. 7. Quant aux objections de Cicéron, très-fortes à la verité & presque insolubles, elles ne sont fortes qu'en supposant que Dieu \* lui-même est l'Auteur immediat de nos songes. Primum igitur, dit-il (k), intelligendum est, nullam vim esse divinam effectricem somniorum. Atque illud quidem perspicuum est, nulla visa somnium profecti à nativitate. Nostri enim causa aut il- sacerdot, ut providere futura possemus. Quotus igitur est quidquam, qui somnium pareat? qui intel- ligat? qui moneat? qui nihil verum, qui consilii remittat, eamque superfluum imbecillit animi, atque anis putent? Quid est igitur, cur his homi- nibus consulens deus, somnium moneat eos, qui illi non modo cura, sed ne memoria quidem digni ducant? nec enim ignorare deus potest, qua mente quisque sit: nec frustra, ac sine causa quid sit- cere, dignum deo est: quod abhorret etiam ab ho- minibus constantia. Ita si plerumque somnia aut igno- rantur, aut negliguntur; aut vesit hoc deus, aut frustra somniorum significacione utitur. Sed horum neutrum in deum cadit. Nihil igitur à deo som- nium significari fatendum est. Voilà la 1. raison: nous avons veu la 2. ci-dessus (l): voici la 3. f. 3. sub Jam (m) verò qui dicere audent, vera omnia esse somnia? Aliquot somnia vera, inquit Eminus; sed omnia non est necesse. Que est tandem ista distinctio? que vera, que falsa habet? & si ve- rit supra, ra à deo mittuntur, falsa unde nascuntur? nam si ex quoque divina, quid inconsistens deo? quid incertis autem est, quin mentes mortalium falsis, & mendacibus visis concitare? sin vera vi- sa divina sunt: falsa autem, & inania, humana: que est ista designandi licentia, ut hoc deus hoc nar- tura fecerit potius, quam aut omnia deus, quod negatis, aut omnia natura? Il en propose une 4.

(b) Valer. Maximus lib. 1. c. 7.

(k) Grotius lib. 1. c. 7.

(l) Grotius lib. 1. c. 7.

(m) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(n) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(o) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(p) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(q) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(r) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(s) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(t) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

(u) Cicero de divinatio- ne lib. 1. c. 7.

Philosophie à Dantzic, avec des progrès si considerables sous le fameux Keckerman, qu'il se distingua glorieusement de ses condisciples, & particulièrement à la dispute; & qu'étant de retour chez son pere, on le donna pour Gouverneur à quelques jeunes Gentilshommes\*. Il voyagea avec eux, & cultiva en toute occasion tantôt contre les Jesuites, tantôt contre les Sociniens, son talent de bien (A) disputer. Il vit les plus florissantes Academies d'Allemagne, celle de Prague, celle d'Heidelberg, celle de Marbourg, celle de Leipfic, celle de Wittemberg, celle d'Éne; & puis il vint à Francker, où il reçut le bonnet de Docteur en Theologie le 8. de Mars 1614. Il donna tant de preuves d'esprit & d'érudition, que les Curateurs de l'Academie resolut de le retenir, & pour cet effet ils le firent Professeur extraordinaire en Theologie le 1. d'Avril 1615. & Professeur ordinaire l'année suivante. Il exerça cette charge pendant près de 30. ans, c'est-à-dire jusques à sa mort, qui arriva vers la fin du mois de Juin 1644. Il avoit eu trois femmes, dont on pourra voir les familles, si on le souhaitte, dans l'Oraison funebre qui m'a fourni cet article. Cocceius son collègue qui la prononça, nous apprend que Maccovius soutint avec un grand zèle; & même avec un peu trop de bile, la bonne cause contre les Arminiens, ce qui lui fut une source (B) d'amertumes. Il eut des affaires au Synode (C) de Dordrecht.

*Il s'ap-  
pelloient  
Seminis.  
Le Dia-  
rium bio-  
graphi-  
cum du  
Sieur Wite-  
re la mes  
au 24. de  
Juillet: ce  
qui ne peut  
être, puis  
que l'Orai-  
son funebre  
fut pro-  
noncée le  
2. Juillet.  
Maccovius  
étoit dece-  
de huit  
jours au-  
paravant,  
de Lun-  
ante octi-  
dum, dit  
Cocceius  
dans l'O-  
raison fu-  
nebre de  
Macco-  
vius.  
(f) Cnf.  
(g) Afin  
qu'on vît  
que je  
n'amplifie  
pas les  
pensées de  
Cocceius,  
je voulais  
les mettre  
ici en La-  
tin selon  
l'original,  
mais je  
n'ai pu re-  
trouver  
l'Oraison  
funebre.  
(h) Qui  
revera  
primo  
quoque  
auditu vi-  
debantur,  
exceptis  
uno aut  
altero, non  
fuisse tanti  
momenti,  
ut homo  
illis co-  
ram Syno-  
do accusa-  
de accusa-  
compulsi-  
mi ipso-  
rum erant  
ex ista re-  
cepissima  
distinguo-  
ne agens  
physice &  
moralis-  
ter ab ac-  
cusatore  
maleintel-  
lecta.  
G. Balan-  
quallus,  
Aind Epist.  
Eccles &  
Theolog.  
p. 572. col.  
1. édit in-  
fol. 1684.  
puté.*

(a) Ci-dessus pag. 511. lettre e.  
fondée sur l'obscurité des songes: on l'a déjà vu, mais on va le voir encore mieux. Il n'y a personne, dit-il, qui ait assez de capacité pour bien expliquer les songes, & par conséquent si les Dieux nous parloient par cette voye ils seroient semblables aux Carthaginois qui harangueroient en leur langue le Senat de Rome, & qui n'amen- droient aucun Trucheman. Vide (b) igitur, ne etiam si divinationem tibi esse concessero, quod nunquam faciam, neminem tamen divinum reperire possimus. Quis autem ista mens est deorum, si neque ea nobis significavit in somnis, que ipsi per nos intelligamus? neque ea, quorum interpretes habere possimus? similes enim sunt dii, si ea nobis obijciunt, quorum nec scientiam, neque explanatorem habeamus, tanquam si Pami, aut Hispani in senatu nostro loquerentur sine interprete. Jam verò quò pertinet obscuritates, & ænigmata somniorum? intelligi enim à nobis dii velle debebant ea, qua nostra causam nos monerent.

(b) Cicero ibid. B.  
(A) Son talent de bien disputer. ] A Prague il attaqua les Jesuites dans une dispute; à Lublin il entra souvent en lice contre les Sociniens; & pendant qu'il étudioit à Heidelberg, il alla à Spire afin de disputer contre les Jesuites, à la place de Barthelèmi Copennius qu'ils avoient déshé au combat, & qui n'avoit pu obtenir de l'Electeur la permission d'y comparoi-

(c) Tiré de Cocceius, Orat. funeb. Maccovii.  
(B) Ce qui lui fut une source d'amertumes. ] Cocceius (d) après avoir dit que Maccovius ne fut pas un chien qui ne sût japper pendant les troubles de l'Eglise, mais qu'il combatit vaillamment pour la verité de la Grace, ajoute que ces sortes de guerres ayant accoutumé de produire de mauvais soupçons, des inimitiez & des discordes à cause de l'infirmité humaine, il ne faut pas trouver étrange que l'infirmité de la chair ait fait avaler à Maccovius beaucoup d'amertumes. Les esprits ardents, pour s'uit-il, ont cela qu'encore qu'ils défendent la bonne cause, ils paroissent quelquefois donner dans l'emportement. Il leur arrive souvent la même chose qu'aux bons (e) chiens (qu'il me soit permis d'étendre jusques-là une comparaison empruntée de l'écriture) qui pendant qu'ils gardent la maison de leurs maîtres, aboyent contre tous les inconnus, fussent-ils les plus grands amis de la maison; ainsi les defenseurs de la verité (auf-

(e) Voyez touchant cette comparaison le 1. volume de ce Dictionnaire p. 560. remarque C. & p. 794. remarque I.

quels le Prophete (f) Esaié commande, comme aux chiens de dogues qui gardent le troupeau, de bien aboyer pendant qu'ils s'agitent contre l'ennemi & qu'ils ne songent qu'au combat, ne prennent pas garde bien souvent à ce qu'ils font; & repandent quelquefois mal à propos leur aigreur & leurs duretez sur des innocens. Après cela il employe la comparaison de son des Matelots, qui dans une violente tempête grondent & crient les uns contre les autres, & il s'étoit fait frapper à son tour de tous les deux. Voilà les fruits de la dispute; les chiens au grand colier s'imaginent qu'ils voyent le loup par tout, dès qu'on ne donne pas dans toutes leurs hypotheses, & si c'est un confire qui s'en écarte, ils laissent là l'ennemi commun, & se tuent sur le compagnon d'œuvre, comme sur un traître. On leur dit leurs veritez, hinc illa lacrima. Consultez la marge (g).

(C) Il eut des affaires au Synode de Dordrecht. ] On lut dans la 138. Session la requête qu'il presenta à la compagnie: il se plaignoit d'avoir été accusé d'heretie devant les États de Frise par son collègue Sibrand Lubbertus, & il supplioit très-humblement le Synode de vouloir juger ce diferent, ou de permettre que l'accusateur & lui choisissent des Commissaires dans cette assemblée qui informassent du fait, & qui en rendissent compte à la compagnie. Lubbertus interrogé là-dessus nia qu'il l'eût accusé, & soutint qu'il n'avoit été que la bouche de la classe de Francker, la véritable accusatrice de Maccovius, & qu'ainsi il ne vouloit point être reconu partie dans ce procès. Il fut ordonné qu'on liroit les actes qui étoient venus de Frise touchant cette affaire. Il furent lus dans la 140. Session, & on y trouva d'abord 50. erreurs dont Maccovius avoit été accusé, qui (h) parurent presque toutes de peu d'importance, & fondées sur les mauvais sens que l'accusateur donnoit aux paroles de l'accusé. On lut deux Apologies de Maccovius, & il y eut des Deputez étrangers qui dirent que l'on auroit pu reduire à quatre les chefs d'accusation, & que le crime d'heretie im-

Dordrecht. On verra ci-dessous le (D) titre de la plupart de ses Ecrits imprimés. Je laisse ceux qu'on trouva parmi ses papiers, & que le public n'a jamais vus.

MALDONAT (JEAN) Jésuite (A) Espagnol, nâquit l'an 1534. Il fit ses études à Salamanque, & il y enseigna la Philosophie, la Theologie, & la langue Greque, avant que de se vouër à la Compagnie des Jésuites dans la même ville. Il n'y prit point l'habit de l'Ordre, mais à Rome l'an 1562. Il fut envoyé à Paris l'année suivante, pour y enseigner la Philosophie dans le College

(f) Legitur, & per plura Synodi suffragia approbatur, sententia deputatorum in causa Macoviciana, qui cum ab omni heresi absolvendum censuerunt; sed monendum; ut Theologiam docendi modum commodiorem sequatur, verbo- rumque formis sacra Scriptura petitis utatur; etiam iustam cum reprehensionem incurere ob quasdam propositiones ab ipso crudus & rigidus assertas. Balcanquallus ibi pag. 576. col. 1.

(a) Balcanquallus ubi supra.

puré à Maccovius ne paroïssoit nulle part. Quidam (a) ex Extens Theologis dicebant, potuisse illos quinquaginta errores, ad quosque vel etiam quatuor reduci; nec ullam crimen hæreticos, sicut obiectum suerat, in illis deprehendi. Quand Lubbertus opinâ il se mit fort en colere contre un des membres de la compagnie, & il produisit un nouveau rôle des erreurs de Maccovius. On lui répondit que l'on avoit oui dire à des personnes dignes de foi, qu'encore qu'il ne voulut point être partie, c'étoit lui qui avoit extrait des theses & des leçons de Maccovius les propositions prétendues erronées. Il s'échauffa, & jura deux fois que ce'a n'étoit pas vrai.

(b) Ibid. col. 2.

Quod (b) ut audiebat D. Sibrandus, vehementissime commotus, his Deum vindicem in animam suam precabatur si isthæc vera essent; adeo ut D. Preses cum sapientia modestia sanctæ, & reverentia Synodo debita jussit non movere. Dans la 142. Session il fut trouvé à propos de ne point lire devant le Synode la 3. Apologie de Maccovius, parce qu'elle contenoit plusieurs choses personnelles contre Lubbertus. Elle ne fut luë que dans un Comité particulier, dont Scultet (c) voulut bien être, quoi qu'il fût mal propre à être juge, puis que les Theologiens d'Heidelberg avoient déjà déclaré qu'ils condamnoient l'accuse. Certe (d) Exteri mirabantur D. Scultetum nominatum fuisse à Provincialibus; & multo magis, D. Scultetum id munus velle subire, cum facultas Theologica Heidelbergensis, cujus ipse pars esset, theses illas, quæ examinande sunt, jam hæcenus tanquam otiosas, metaphysicas, & falsas damnarent. Le jugement des Commissaires fut que Maccovius avoit été accusé mal à propos, & qu'il n'étoit coupable ni de Paganisme, ni de Judaïsme, ni de Pelagianisme, ni de Socinianisme, ni d'aucune autre herésie; mais qu'il auroit dû ne se point servir de phrases obscures & ambiguës, empruntées des Scholastiques, & ne pas nier certaines propositions. On les verra dans le Latin que je m'en vais rapporter: on saura par ce moyen qu'il étoit supralapsaire, & qu'il s'exprimoit durement sur des matieres où il faut choyer la delicateffe des oreilles. Legitur (e)

(c) Deputatus Palatinus, & Professor en Theologie à Heidelberg.

(d) Ibid.

(e) Ibid. p. 577. col. 2.

judicium deputatorum à Synodo in causa Macoviciana, cujus summa hæc erat; D. Macovium nullius gentilismi, Judaïsni, Pelagianismi, Socinianismi, aut alterius cujuscunque hæreticos reum teneri, immeritoque illum fuisse accusatum, peccasse eum, quod quibusdam ambiguis, & obscuris phrasibus scholasticis usus sit; quod scholasticum docendi modum conetur in Belgicis Academiis introducere; quod eas selegerit questionibus disceptandas, quibus gravatur Ecclesia Belgica: Monendum esse eum, ut cum Spiritu Sancto loquatur, non cum Bellarmino aut Suarezio: hoc vitio vertendum ipsi, quod distinctionem sufficientiam & efficientiam mortis Christi asseruerit esse futilem; quod negaverit humanum genus lapsum esse obiectum predestinationis;

quod dixerit Deum velle, & decernere peccata; quod dixerit Deum nullo modo velle omnium hominum salutem; quod dixerit duas esse electiones. Judicium denique, litulam hæc inter D. Sibrandum, & D. Macovium componendam esse, & ut deinceps neminem debere eum talium criminum insimulare. Le Synode (f) approuva le jugement des Commissaires; & voilà quelle fut l'issue de ce procès. Il y eut un Deputé de Frise qui demanda que l'on procédât contre les accusateurs, & qui s'offrit de prouver par des pieces authentiques, que Lubbertus avoit eu ordre de se porter pour accusateur. Cette influence remua si fort les humeurs, que les Deputez politiques recoururent aux coups de marteau, dont ils se servoient quand ils vouloient imposer silence. Communi (g) collegarum nomine coram Synodo protestari, salvo jure ut agant contra accusatores; partes autem accusatorias domino Sibrando esse demandatas, constare ex literis quibusdam publicis, quas è sinu deprompsit, ac coram Synodo legi postulavit; increbescens hæc in expostulatione plurimum ferrori, ac multiloquio, modum imponunt Delegati politici malleo suo, quo nos est silentium obstrepentibus imperare.

(D) Le titre de . . . ses Ecrits. ] Je le tire du Diarium Biographicum du Sieur Witte où se trouvent ces paroles. (b) Requit Collegia Theologica: Locos Communes: Distinctiones & Regulas Theol. ac Philosophicas: Opuscula Philosophica. (h) Ad Negotium Jædæ & Anabaptistarum: Negotium Jædæ, p. 164. (i) Nomine Nicolæ Arnoldus. \* Voyez Saldenus de libris p. 156. (k) Tiré de Natanaël Sotel, Biblioth. Societar. p. 473. (l) In Agiologio ad diem 6. Januarii apud Sotel. ib. p. 475. (m) Thanaeus lib. 53. p. 1088. (n) Alegambe, Biblioth. Societar. p. 255. (o) In Bibliotheca Hispan. 10. p. 558.

(A) Jésuite Espagnol. ] Le lieu de sa naissance s'appelle Las Casas de la Reina: il est situé proche de Lerena dans la Province d'Extremadure, & appartient au grand Maître des Chevaliers de St. Jacques. Maldonat atteste toutes ces choses dans un écrit signé de sa main, qui est conservé à Rome dans les Archives des Jésuites (k). Ainsi George Cardose (l) & Mr. de Thou (m) se trompent quand ils le font Portugais. Alegambe ne connoissoit pas ceci trop exactement, car il nomme la (n) patrie de Maldonat Fuente del Maestro in ditone Zafrensi. Nicolas Antonio (o) la nomme de même: Moreri a perverti ce nom en celui de Fuente deli Maestro.

que les Jésuites venoient d'obtenir. Il y enseigna en suite (B) la Theologie avec un très-grand succès; car ce que l'on conte (C) de la multitude de ses auditeurs est admirable. Il fut envoyé à Poitiers avec neuf autres Jésuites l'an 1570. Il y fit des leçons Latines, & il y prêcha en François: mais n'ayant pu y fonder un bon établissement, il s'en retourna à Paris, après avoir soutenu quelques disputes contre ceux de la Religion. Il fit une course en Lorraine, & en passant par Sedan il disputa contre plus (D) de vingt Ministres. Il eut de fâcheuses affaires à Paris; car non seulement on l'accusa d'herésie, mais (E) aussi d'avoir volé une succession, en seduisant le President de St. André, pour l'obliger à lais-

ser

(B) Il y enseigna en suite la Theologie. ] Je n'ai pas voulu dire qu'il l'y enseigna pendant 10. ans tout entiers, encore que (a) Sotuel l'assure, car j'ai trouvé cela un peu embrouillé. Cet Auteur debite que Maldonat enseigna d'abord la Philosophie à Paris, où il avoit été envoyé l'an 1563. & qu'il alla à Poitiers environ l'an 1570. & qu'en suite il fit une course en Lorraine. On ne nous parle plus de ses leçons en Theologie: où prendrons-nous donc les 10. ans? Sotuel auroit dû dire qu'après le voyage de Lorraine Maldonat recommença à professer au College de Paris. Maldonat regenta d'abord la Philosophie, & commença de le faire (b) l'an 1564. Il employa deux ou trois ans à cela; un cours de Philosophie ne duroit guere moins alors. Il enseigna en suite la Theologie, & en acheva le cours dans 4. ans. Tradit (c) ille primum totam Theologiam comprehendit annis quatuor. Nous voilà au tems qu'il fut envoyé à Poitiers. Or comme un (d) Ministre qui avoit changé de religion; pendant le massacre de la St. Barthélemi, l'accompagna au voyage de Lorraine, nous ne pouvons placer ce voyage avant le mois de Septembre 1572. Il y a beaucoup d'apparence qu'étant de retour à Paris, il commença d'exercer le dessein qu'il avoit formé de dicter un cours de Theologie plus ample que le precedent; car s'il eût commencé de l'exercer après son retour de Poitiers, l'eût-on tiré de cet exercice pour l'envoyer en Lorraine? Ce cours plus ample fut interrompu par les procès d'herésie, & de seduction testamentaire qui lui furent intentez.

(a) Totos decem annos Theologiam professus est. Sotuel Biblioth. Scriptor. Societat. p. 474.

(b) Richeome, Plaine apologet. p. 33.

(c) Sotuel ibid.

(d) Du Rosier. Voyez Mr. de Thou, liv. 53. p. 1088.

(e) Sotuel ibid.

(C) De la multitude de ses auditeurs. ] Les Bibliothecaires de la Compagnie assûrent que de peur de ne trouver point de place, on se rendoit à l'auditoire deux ou trois heures avant qu'il montât en chaire, & qu'il fut souvent obligé de faire leçon dans une cour, & dans les rues, parce que les bancs ne suffisoient pas à ceux qui venoient l'entendre. Ils ajoutent

qu'il y eut même des Ministres qui furent à ses leçons. Ne (f) ipsi quidem Calvinistæ, & Calvinistarum Ministri ipsius prælectionibus assisterent. Duabus quotidie, tribusve horis assidua certatim implebant, quam ludum ille ingrederetur, ne excluderentur. Sæpe in aperto, atque adeo in viis publicis docere coactus est ob multitudinem Auditorum, quos nulla exedra capiebant.

(D) Il disputa à Sedan contre plus de 20. Ministres. ] Genebrard Auteur suspect témoigne que Maldonat le terrassa tous, & qu'il y en eut deux qui se convertirent. (g) De quo certamine Genebrardus sic ait, Joannes Maldonatus Capellum, Holinum Loqueum, & x. alios Ministros Calvinistas, primum disserendo, deinde declamitando profavit: nam in declamationibus disputationem commutandam Ministri censuerant, quod ejus vim syllogisticam non possent depellere. Addit, que Launcum & Henricum Pennetierum Ministros, qui aderant, fuisse conversos. Il est sûr que Matthieu de Launoy, & Henri Penetier changerent de religion, mais ce ne fut pas en conséquence de cette dispute de Maldonat. Ils se firent Papistes environ l'an 1577. & publierent aussi-tôt (h) un Ouvrage de controverfe qu'ils dedicierent au Roi de France. Ils y font mention de Maldonat, mais sans dire qu'il eût disputé avec les Ministres de Sedan, ni que ses raisons leur eussent ouvert les yeux. Ils nous aprenent (i) que l'Ex-Ministre du Rosier accompagnoit Maldonat; & qu'il le quitta à Metz pour s'en aller en Allemagne, parce que les Ministres de Sedan lui persuaderent que s'il s'en retournoit à Paris avec ce Jésuite, on le feroit mourir, & que Maldonat en avoit domé quelque enseigne disant qu'il sentoit encore le fagot. Ils ne disent pas en quelle année cela se fit, mais on peut être assuré que ce fut trois ou quatre ans avant leur abjuration: car comme je l'ai déjà remarqué, ce fut après la St. Barthélemi que Maldonat & Du Rosier furent envoyez à Metz. L'on (k) crut à la Cour de France que Du Rosier ayant changé de religion, & contribué beaucoup à l'abjuration du Roi de Navarre, de la Princeffe Catherine, du Prince de Condé, de la femme & de la belle-mere de ce Prince, seroit un bon instrument de conversion à Metz, & c'est pourquoy on l'y envoya avec Maldonat. Le Duc de Mompensier le pria d'aller à Sedan, afin qu'ils desubassent la Duchesse de Bouillon sa fille, qui étoit fort bonne Hugonote (l).

(E) Non seulement on l'accusa d'herésie, mais aussi d'avoir volé. ] Citons Alegambe. Alienissimo (m) sanè tempore, ab hostibus variis calamitatis appetitus est: nam & Præsidentem Montbrunensem S. Andrea moribundum circumvenisse, & postero

(f) Sotuel ibid.

(g) De (g) Idem ibid.

(h) Voyez en le titre dans l'article Lau-noi, pag. 286. remarque D.

(i) Fol. 139.

(k) Thuan. lib. 53. pag. 1088. ad ann. 1572. Voyez aussi Theodore de Beze, Hist. Eclesiast. liv. 16. p. 475.

(l) Thuan. ibid.

(m) Alegambe & Sotuel ubi supra.

fer son bien aux Jésuites. Pierre de Gondi Evêque de Paris le (F) justifia d'heresie, & le Parlement le declara innocent de l'autre crime. Mais cela n'empêcha point que Maldonat ne prit la resolution de s'aller cacher dans le College de Bourges, pour s'y appliquer tout entier à des Commentaires sur l'Ecriture. Il fit un songe que (G) l'évenement confirma. Etant allé à Rome par ordre du Pape, pour travailler à l'édition de la Bible Greque, il y acheva son Commentaire sur les Evangiles, & le presenta au General Aquaviva le 21. de Decembre 1582. Un peu après il tomba malade precisément selon son songe, & fut trouvé mort dans son lit la veille des Rois 1583. Il n'y a point de doute qu'une trop ardente application à l'étude ne lui ait abrégé les jours. Il composa (H) quantité de livres,

*ejus fortunis evertisse, illi persuadendo ut sua omnia Societati legaret, dicebatur, seductor simul & prado muneratus; & à nonnullis Lutetia zelo preposito, heresis est accersitus; verum ab hac cum injuria vindicavit Summi Pontificis Gregorii XIII. auctoritate Petrus Gondius Parisiensis Antistites; ab illa verò publico Senatus consulto liberatus est. Verum quamvis sic ejus innocentia publicè satis testata foret, satius tamen fore putavit, si paucorum emulacioni, præsertim ingravescente aetate vivibusque labefactis, cederet, lucemque illam hominum fugeret.*

(F) Pierre de Gondi. . . le justifié d'heresie, ] Les Bibliothecaires des Jésuites n'ont point dit de quelle heresie il fut accusé; mais en voici un petit detail que Monsieur Simon me fournit. „ Il (a) étoit difficile qu'un homme de ce merite, & qui faisoit profession de dire librement ses sentimens, sans s'arrêter aux prejugez des autres, plût à tout le monde. Quelques faux zélés Paccaferent d'avoir enseigné des heresies. Leurs accusations allerent si loin, qu'ayant été portées à Rome, le Pape Gregoire XIII. les renvoya à l'Evêque de Paris, pour être examinées sur les lieux. Les faits de l'accusation, consultoient en ce qu'il avoit enseigné, contre le sentiment de la Faculté de Theologie de Paris, qu'il n'étoit point de foy que la Sainte Vierge eut été conçue sans péché originel. Les Docteurs poursuivirent cette affaire avec tant de chaleur, que Maldonat qui renvoyoit de si bons services à la Religion & à l'Etat, fut obligé de comparoître au tribunal de l'Evêque, où il fut absous. Ses Confreres jugerent à propos de faire imprimer la sentence de son absolution à la tête de son Commentaire, de la maniere qu'elle avoit été publiée. Elle ne se trouve cependant que dans les premieres éditions, c'est-à-dire dans celle de Pont à Mousson qui parut en 1596, & dans les autres jusques à 1615. auquel tems les Jésuites retoucherent ce Commentaire dans une édition de Lyon: & je voy qu'on a suivi presque toujours dans la suite cette édition reformée, d'où l'on a ôté la sentence d'absolution que je rapporterai ici entiere, comme je l'ay lue dans l'édition de Pont à Mousson. „ Mr. Simon ayant rapporté toute la sentence, j'ajoute qu'encore qu'elle fût bien favorable, Maldonat (b) jugea qu'il étoit plus à propos d'abandonner entierelement ses leçons de Theologie, que de donner occasion à ses ennemis de luy susciter de nouvelles affaires. Il se retira à Bourges, pour y étudier en repos dans le College de sa Societé.

(G) Il fit un songe que l'évenement confirma. ] Il crut voir un homme pendant quelques nuits,

qui l'exhortoit à continuer vigoureusement son Commentaire, & qui l'assuroit qu'il l'acheveroit, mais qu'il ne survivroit guère à la conclusion. En disant cela cet homme marquoit un certain endroit du ventre, qui fut le même où Maldonat sentit les vives douleurs dont il mourut. (c) Cum autem institisset primum in quatuor Evangelia Commentarios scribere, per aliquos noctes visus est sibi videre quandam, qui ut strenue captum opus prosequeretur, exhortabatur, fore enim illud ex sententia perfectum: sed operi parum diu supervicturum; atque hac cum diceret, intento digito certam aliquam ventris partem illi signabat. Hoc visum quanquam pro summi ludibrio habitum, comprobavit eventus; nam à Gregorio XIII. Pontifice Maximo è Gallia in urbem accersitus, ut operam suam præstaret ad editionem Græcæ I. xx. Interpretum, quam parabat, non diu Romæ superstes fuit. Ibi lucubrationem illam suam absolvit, & Claudio Aquaviva recens in Præpositum generalem electo ad diem xxi. Decembris, anno MDLXXXII. obtulit; ac secundum id, accertimus eum dolor incessit eâ corporis parte, qua tanto jam prius illi fuerat per nocturnam signata visioem. Il est très-probable qu'on a su cela de Maldonat même, & qu'il n'a point pretendu tromper ceux à qui il le racontoit. Il est d'ailleurs peu probable que le hasard ait été cause de cette grande conformité, entre le songe de ce Jésuite & l'évenement. De tels faits dont l'Univers est tout plein, embarrassent les esprits forts plus qu'ils ne le temoignent.

(H) Il composa beaucoup de livres. ] Il ne publia rien lui-même; tout ce qu'on a vu de lui a été mis sous la presse depuis sa mort. Le premier de ses Ouvrages qui ait vu le jour, est le Commentaire sur les 4. Evangiles. Monsieur Simon en a dit beaucoup de bien. Voici ses paroles; elles sont critiques & historiques en même tems. „ (d) De tous les Commentateurs dont nous avons parlé jusques à present, il n'y en a peu qui ayent expliqué avec tant de soin, & même avec tant de succès le sens literal des Evangiles, que Jean Maldonat Jésuite Espagnol. Etant mort à Rome avant qu'il eût atteint l'âge de 50. ans, Claude Aquaviva General de sa Societé, à qui il recommanda son Commentaire en mourant, donna ordre aux Jésuites de Pont à Mousson de le faire imprimer, sur une copie qui leur fut envoyée. Ces Jésuites temoignent dans la Préface qui est à la tête de cet Ouvrage, qu'ils y ont inséré quelque chose de leur façon, & qu'ils ont été obligez de redresser la copie MS. qui étoit defectueuse en quelques endroits, n'étant point en leur pouvoir de consulter l'original qui étoit à Rome. L'Auteur de plus n'ayant point marqué à la marge de son exem-

(a) Simon, Histoire Critique des Commentaires des Jésuites du Nouv. Testament, chap. 42. p. 620.

(b) Id. ib. p. 621.

(c) Alet. Gambe ubi supra pag. 256.

(d) Simon ubi supra, p. 618.

vres, qui temoignent qu'il avoit beaucoup de capacité\*. Mr. de Thou lui donne de (I) grans éloges. Quelques Protestans lui en donnent aussi beaucoup,

\* Tiré de National 601. 41. mais Euclith. Scriitor. Societat. h. 473. & l'édition des nouveaux Traitez de Maldonat: il y (f) a mis une preface qui contient l'éloge de ce Jésuite.

plaire les livres & les lieux, d'où il avoit pris une bonne partie de ses citations, ils ont suppleé à ce défaut. Il paroît même que Maldonat n'avoit pas lu dans la source tout ce grand nombre d'Ecrivains qu'il cite; mais qu'il avoit profité, comme il arrive ordinairement, du travail de ceux qui l'ont précédé. Aussi n'est-il pas si exact, que s'il avoit mis la dernière main (a) à son Commentaire. Nonobstant ces défauts, & quelques autres qu'il est aisé de redresser, on voit bien que ce Jésuite a travaillé, avec beaucoup d'application à cet excellent Ouvrage. Il ne laisse passer aucune difficulté, qu'il ne l'examine à fond. Lors qu'il se présente plusieurs sens littéraux d'un même passage, il a de coutume de choisir le meilleur, sans avoir trop d'égard à l'autorité des anciens Commentateurs, ni même au plus grand nombre, bre, ne considérant que la vérité en elle-même. Il rejette souvent les interpretations de Saint Augustin, &c.

que Mr. du Bois Docteur de Sorbonne a procuré l'édition des nouveaux Traitez de Maldonat: il y (f) a mis une preface qui contient l'éloge de ce Jésuite.

(1) Mr. de Thou lui donne de grans éloges. Selon lui le merite de Maldonat fut cause que le Parlement de Paris ne prononça rien au déavantage des Jésuites, quoi qu'ils fussent devenus suspects aux plus sages têtes, & que toute l'Université les haït beaucoup. Peut-on mieux louer un homme? (g) Unus in causis existisse merito creditur, ut sodalium illud toti Academia valde invisum, & aliqui jam prudentiaribus suspectum, obtanti viri gratiam ac commendationem à Senatu apud quem lis adhuc indecisa pendebat, tamdiu toleraretur; & consue dum rebus sodalium in urbe confirmatis, Maldonatus post conciliam insigni sua unius eruditione nova ordini celebratam, à Gregorio XIII. Pontifice Romam evocatus est. Monfr. de Thou venoit de dire que ce Jésuite avoit joint une pieté singuliere, & la pureté des mœurs, & un jugement exquis, avec une exacte connoissance de la Philosophie & de la Theologie: (h) Qui ad exactum philosophia & theologia studium singulari pietatem, morum candorem & acerrimum judicium cum attulisset, magna cum laude & frequenti omnium Odinum concursu totos X. annos Lutetia Parisiorum, ubi & cum pueri audivimus, in Claromontana schola professus est. Il n'a point eu le véritable âge de Maldonat; il le fait vivre plus de 56. ans, & il ne faisoit pas même lui en donner 50. On s'étonnera moins de cette faute, quand on saura que Richeome a fait Maldonat plus jeune qu'il ne faisoit, dans un tems où l'intérêt de sa cause sembloit demander, qu'au lieu de lui ravir des années il lui en donnât. On reprochoit aux Jésuites (i) qu'ils mettoient de jeunes gens pour enseigner les basses classes. Richeome répond (k) que Jean Maldonat commença à lire la Philosophie l'an 1564. âgé de 27. ans. C'est une erreur, il faisoit dire âgé de 30. ans; & par là, dira-t-on, la réponse eût été meilleure. Il le semble d'abord; mais quand on y regarde de près, on trouve que le mensonge de Richeome fait du bien à sa cause; car son but étoit de prouver qu'un homme pour être jeune, ne laisse pas d'être propre à bien enseigner. Maldonat dont les leçons furent admirés en est un exemple. Or plus vous le ferez jeune, plus vous donnerez de poids à cet exemple. Ainsi Richeome ne se trompoit pas à son dam.

Blount. Censura Astorum. p. m. 535. (f) Simon ubi supra p. 620. (g) Thuan. lib. 78. p. 481. (h) Richeome. Plainie apologetique, pag. 32. (i) Ibid. pag. 33.

(a) Mr. de Thou est du même avis. Nil vivens publicavit, dit-il lib. 88. p. 451. post mortem ejus, opera ac cura Clementis Putemii ex eadem fidalitio viri doctissimi, prodierunt eruditissima Commentaria in IV. Evangelistas blussiponti edita, & meliora & integriora multorum judicio futura, si superstitio auctore edita fuisset.

(b) Ale-gambe, pag. 257. Socrus, pag. 475.

(c) Bibliotheca Scriptor. Hist. tom. 1. p. 552.

(d) Addit. aux Eloges, to. 2. p. 14. édit. 1696.

(e) Ex ejus schola prodierunt viri eruditi quamplurimi, & vix quipiam postea fuit in Gallia qui cum ejus auditor esse non potuisset, quæ in scholis distaverat sibi domi descripta non haberet. Aleg. p. 257. Socrus, p. 474.

Les Commentaires de Maldonat sur Jeremie, Baruch, Ezechiel & Daniel furent imprimés à Lion l'an 1609, & à Cologne l'an 1611. On y joignit son exposition du Pseaume 109. & une lettre touchant sa dispute de Sedan. Son Traité de Fide fut imprimé à Mayence l'an 1600. & celui des Anges & des Demons à Paris l'an 1605. Quant à la Somme des cas de conscience, & aux Controverses des 7. Sacremens, deux Ouvrages qui ont paru sous son nom, les Bibliothécaires de la Compagnie les traitent de supofez. Voici leurs paroles. (b) Summa casuum conscientie, que tanquam hausta & scripta & doctrina Maldonati & collecta per Martinum Codognat Minimum prodit Lugduni apud Hæredes Gulielmi Rovillii MDCLV. Venetiis etiam & alibi partus suppositivus est, erroribus fecatus, Maldonato profus indignus, & merito ab Apostolica Sede damnatus. Similiter Disputationum ac Controversiarum decisurarum circa VII. Ecclesia Romana Sacramenta, tom. II. Lugduni sine Typographi nomine, nec illius, nec ullius de Societate sunt, & suos etiam errores continent. Ils ne disent rien d'un in folio, qui fut imprimé à Paris chez Sebastien Cramoisy l'an 1643. sous le titre de Joannis Maldonati Soc. J. Commentarii in præcipuos sacra Scriptura libros Veteris Testamenti. Dom Nicolas Antonio (c) en fait mention; & de quelques autres Ouvrages manuscrits du même Jésuite. On publia à Paris en 1677. quelques pieces de Maldonat qui n'avoient jamais paru; son Traité de la Grâce; celui du Peché originel; celui de la Providence, & de la Justice; celui de la Justification, & du merite des œuvres; ses Prefaces; ses Harangues; ses Lettres. Ces nouveaux Traitez ne composent pas 3. volumes in folio, comme l'assure Mr. Teiffier (d); ils n'en composent qu'un. Les deux autres imprimés en même tems chez Pralard, avoient déjà vu le jour. On fait esperer d'autres Traitez de ce Jésuite, & il est assez probable qu'on en trouvera, parce qu'un grand nombre de gens (e) firent copier ce qu'il dictoit à Paris. Je croi

J'ai dit ailleurs qu'il est difficile de bien abréger un livre: disons ici qu'il est mal aisé d'y bien faire des additions. Il y a telle addition qui demande que l'on corrige vingt endroits. La patience seule ne rend pas toujours capable de faire ces changemens: il faut de plus s'apercevoir des rapports les plus imperceptibles, & s'en souvenir long tems, & toutes les fois que cela est nécessaire. Un Auteur qui augmente son propre Ouvrage, n'a pas toujours ses qualitez; mais pour l'ordinaire il s'acquie mieux des corrections que les endroits ajoûtez demandent, que ne fait un homme qui augmente le travail d'autrui. On doit excuser sa faute, quand l'addition

mais ils se plaignent des (K) emportemens de sa plume. Quelques autres en parlent avec le dernier mepris. On a fait plus de vacarmes que la chose ne méritoit, sur une de ses leçons touchant l'existence de Dieu; & je m'étonne que Paquier n'ait pas (L) compris la foiblesse de cette objection.

MAL-

dition est fort éloignée du lieu qui doit être corrigé. Sottu el n'est point dans le cas à l'égard de ce qu'on va censurer; car son addition ne précède que de peu de lignes les paroles d'Alegambe, qui devoient être corrigées. Alegambe a dit que Maldonat étoit mort (a) au commencement de sa cinquantième année le 5. de Janvier 1583. S'il ne l'a pas pu dire sans s'exposer à débiter un mensonge, il a pu du moins le dire sans se refuser soi-même, puis qu'il n'a marqué quoi que ce soit touchant l'année de la naissance. Sottuel son continuateur a inféré quelques additions dans l'article de Maldonat; une entre autres qui nous apprend que ce Jésuite naquit l'an 1534. Dès lors les paroles d'Alegambe que j'ai rapportées sont fausses, & néanmoins Sottuel n'y a rien changé; il les a donc rapportées, & par conséquent il est coupable de contradiction, ou de faux calcul.

(K) Des emportemens de sa plume. Quelques

(a) Mortuus in lectulo inventus, atatis vixidum anno L. saluus vero MDLXXXIII. ineunte pervigilio Epiphaniarum. Alegambe p. 256.

(b) Casaubon, in Baronium, exercitat. 15. n. 12. p. m. 347. col. 1.

(c) Id. ibid. col. 2.

(d) Scaligeriana, pag. 148.

(e) Opportunus Grævius in Amphiboliarum Scioptianis p. 254.

(b) Citons Casaubon. (h) *Quum ibique videntur hic scriptor in magnos viros pro sua modestia, pari petulantia & impudentia debacchetur; nunquam tamen maledice lingua sua luxuriosas habenas indulsit, quam in hac disputatione: hereticos tertio quoque verbo nominans illos, qui eandem cum Augustino & aliis sententiam tenentes PETRAM exponunt de Christo: cujus Majestatem defendere, hodie est hæresim committere. . . .*

(c) *Omnium accuratissime (quod equidem sciam) ejusmodi argumenta congeffit in hunc locum Maldonatus, acris & magni ingenii vir; si affectibus, si lingua, si odio veritatis, potuisset moderari. Il y a là & des choses obligantes, & des choses offensantes; mais Scaliger ne garde pas ce temperament, il ne parle de ce Jésuite qu'en mal; s'il lui accorde l'avantage d'avoir débité de bonnes choses, il lui en ôte toute la gloire, car il l'accuse de les avoir dérochées. (d) Maldonatus in Evangelia maledicus, insignis tamen quadam habet boni. Ayant tout pris de Monsieur de Beze il en meslât. Quando aliquid habet boni furatur à Calvino, & ut agnoscat, maledicit ei, ut Eusebius ex Africano conatur furta sua regere. Il s'étoit servi du mot de lion pour le désigner; mais il le nia quand il vit que l'on en tiroit avantage. Il faut croire qu'il ne se souvenoit pas d'avoir employé ce terme, & qu'il ne prétendit point quand il s'en servit, qu'il demeurât rien d'obligant dans son allusion. Quoi qu'il en soit, voici mes preuves. (e) Pag. 313. Insultas Scioptio: Proferat fur (inquis) scriptum meum, in quo ulla vestigia exsunt, quod Maldonatum L E O N E M vocarim. Proh Deum immortalen! tunc tam impudens es, ut id negare audeas? Cedo enim, an non hæc tua sunt verba de Maldonato in Elencho tribaresti adversus Serarium cap. x. fol. 89. Raro verum dicit, nisi in illis, quæ ab aliis accipit, quibus cum maledicit, putat se furta sua occultare posse. Utinam viveret, non insultas sycophantias ferret. Sed L E O N I non responderetur post mortem ejus. Immo, & Scioptium mendacii postula. Rivet a suivi les traces de Scaliger; il ne laisse à Maldonat aucu-*

ne bonne qualité (f); il en fait & un fort mal honnête homme, & un ignorant, ou du moins un faux savant. Parcus a censuré ce Jésuite très-souvent & très-fortement dans son Commentaire sur St. Matthieu.

(L) *Que Paquier n'ait pas compris la foiblesse.* Voici un passage du plaidoyé qu'il prononça contre les Jésuites l'an 1564. (g) *Depuis deux mois en ça votre Metaphysicien Maldonat, a voulu par l'une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, & en l'autre par mesmes raisons, qu'il n'y en avoit point. Faire le fait & le desait sur un si digne sujet. Je demanderois volontiers auquel il y a plus d'impiété & transgression, ou en la première, ou en la seconde? Et en effet ce sont les saints mystères esquels vous refusez sur le peuple, ce sont les belles semences que vous dispersez, entre nous. Il y a 3. fautes dans ce reproche. 1. C'est agir contre la bonne foi, que de prétendre qu'un homme qui après avoir exposé les preuves de l'existence de Dieu, expose les raisonnemens ou les objections des Athées, pretend renverser ce qu'il avoit établi. On ne peut donc disputer cet Avocat: il a rapporté infidèlement l'état de la chose; il a voulu persuader que Maldonat s'étoit proposé également de prouver qu'il y a un Dieu, & qu'il n'y a point de Dieu. Ce n'étoit point l'intention de ce Jésuite; il se proposoit dans l'une & dans l'autre de ses leçons la preuve de l'existence de Dieu: dans la première, par l'exposition des argumens très-solides de ceux qui la tiennent; dans la seconde, par l'exposition des argumens foibles de ceux qui la nient. 2. Paquier se trompe puerilement, lors qu'il blâme cette methode de dogmatifer; car il n'y a point de matiere sur quoi il ne faille qu'un Philosophe examine les objections des adversaires, sans les énerver par polémique. Ainsi le Metaphysicien Maldonat ne faisoit que son devoir, lors qu'il destinoit une leçon à l'examen des raisonnemens des impies. 3. C'est une absurdité, je ne dirai pas indigne d'un aussi docte personnage qu'Etienne Paquier, mais de tout homme qui a un peu de sens commun, que d'assurer qu'il y a autant d'impiété à prouver un Dieu par raisons naturelles, qu'à prouver par mêmes raisons qu'il n'y en a point. Tous ceux qui feront attention à ces trois censures du passage de Paquier, croiront sans peine, & sans attendre des preuves, que cet habile Avocat a eu la honte de succomber là dedans. Je ferai voir néanmoins de quelle façon on le poussa.*

(g) *Paquier, Recherches de la France. lvo. 3. chap. 43. p. m. 337.*

(b) *Dévant que montrer icy l'ignorance de Paquier, faut noter le subject de la calomnie. Maldonat en ceste année l'an 64. traitoit la question utile en tout temps, & nécessaire au nostre; question que le maître des sentences, S. Thomas & Simon Ma- rion eb. 37. tous les autres Docteurs Theologiens, traitent es questions de Deo, à sçavoir s'il y a un Dieu: laquelle question se doit décider par raisons naturelles, & sert pour oppugner les Athées, qui ne croyent point de Dieu, & en disputant ne reçoivent aucun tesmoignage de l'Esécriture, mais seulement les argumens tirez du cru de la nature. Pour la*

traitter

MALHERBE (FRANÇOIS DE) le meilleur Poëte François de son tems, nâquit à Caen environ l'an 1555. & mourut à Paris l'an 1628. Je n'en dirai

trâffer solidement les Theologiens apportent les argumens pro & contra, & confirment la verité par vives raisons, & par les mesmes refutent le mensonge & impieté des Athées, & leurs arguments contraires. Ainsi fit Maldonat. Pasquier n'ayant ny sçeu ni voulu entendre le sens de la question, a fait le fond de la calomnie tant sur son ignorance, que sur sa malignité. Or en ceste question il y a deux propositions contradictoires : L'une est, il y a un Dieu; l'autre est, il n'y a point de Dieu. Pasquier appelle l'une & l'autre de ces propositions impieté également & avec transcendance, c'est-à-dire de mesurement. Et en cela nous fait premierement voir qu'il est de mesurement ignorant, non seulement en la religion, mais aussi au premier principe de la nature. Secondement que luy-mesme est impie. L'Avocat des Jesuites gâte ici sa cause; car il prend de travers la pensée de son adversaire, & le refuse sur une impieté chimerique; car le sens de Pasquier n'est point qu'il y ait autant d'impieeté dans cette proposition il y a un Dieu, que dans celle-ci il n'y a point de Dieu: c'est néanmoins ce qu'on lui impute, & à la refutation de quoi on employe toute une page que je ne raporte point. Son sens est qu'il y a autant d'impieeté à prouver par des raisons naturelles l'existence de Dieu, qu'à la nier par des raisons naturelles. Voici de quelle maniere on le bat en ruine, en l'attaquant de ce côté-là, qui étoit le seul par où il le faisoit attaquer. Il (a) n'est pas moins ignorant & impie en la religion Chrestienne, qu'en la nature, quand il pense estre impieté de prouver un Dieu par raisons naturelles. Je le montre aussi clairement. Il n'y a Chretien si peu instruit en nostre foy, qui ne sçache que Dieu se montre & se prouve luy-mesmes par ses œuvres. Il n'y a aucun bon Philosophe encore que Bayen, qui n'aye naturellement cogneu & confessé un Dieu par les œuvres de Dieu. L'Esriture dict apertement que les choses créées témoignent qu'il y a un Dieu. St. Paul le montre à dessin, écrivant aux Romains disant, Les choses invisibles viennent en évidence par les choses faites visibles. Et parlant des Philosophes il dict, Lesquels ayans cogneu Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu.

Si Pâquier s'étoit servi de sa sagesse, il se seroit tenu toute sa vie dans un moine & profond silence, à l'égard de son reproche contre Maldonat; mais quelque foible qu'il se sentit, & quelque incapable qu'il se trouvât de se donner là-dessus les airs triomphans qu'il se donne dans le reste de son Catechisme, il ne voulut point se taire; il pretendit (b) que les Jesuites qui soutenoient Maldonat étoient tombez dans des heresies condannées par toute l'Eglise Gallique, & par le Pape Innocent II. savoir dans les heresies de Pierre Abelard, qui avoit dit qu'il ne faut croire que les choses que l'on peut prouver par des raisons naturelles. C'étoit rendre sa dernière condition plus mauvaise que la première: & ce sera toujours le sort de ces opiniâtres, qui étant tombez dans de lourdes fautes, ne veulent ni les reconnoître de bonne foi, ni se taire, mais soutenir qu'ils ont raison. Il leur arrivera toujours de se défendre d'une fausseté par une autre (c). Ce fut ainsi qu'en usa Pasquier,

& il s'en trouva très-mal. Lisez ce qui lui fut repliqué. (d) On l'avoit noté d'avoir dict, calomniant les leçons de Jean Maldonat Theologien de ceste Compagnie, que c'étoit aussi grande impieté de prouver par raisons naturelles, les qu'il y a un Dieu, comme de prouver qu'il n'y en a point; blasphème & ignorance grossiere: donnant contre Dieu qui se prouve & mauffeste luy-mesme par toute la nature; contre les Saints; contre la sainte Ecriture, & contre tout l'Univers, qui témoignent ensemblement par les creatures qu'il y a un Dieu, tout puissant, tout bon & tout sage. Comment s'est-il purgé de ce crime? En disant que les Jesuites enseignent aujourd'huy par la plume de René de la Fon, que la Deité se doit prouver par raisons naturelles, & que celui qui s'arreste seulement à la foy est impie. Double imposture pour justification: car René de la Fon dict seulement, comme disoit Maldonat & tous les Theologiens, qu'on peut enseigner avec piété, qu'il y a un Dieu par raisons naturelles, contre les Athées, qui est la doctrine Catholique: & non qu'on doive prouver la Deité par raisons naturelles seulement sans s'arrester à la foy, qui seroit l'heresie d'Abailard, qui ne vouloit rien croire que par raisons naturelles, & détruisoit la foy, qui croit ce qui est par dessus la raison & le sens. Et partant au lieu de se purger, il s'est chargé de deux nouvelles calomnies.

Pâquier auroit pu se defendre moins grossierement, s'il avoit dit que puis qu'on ne prouve pas les premiers principes, tous ceux qui s'avisent de prouver qu'il y a un Dieu, avouent par là qu'ils ne mettent point entre les premiers principes cette these, il y a un Dieu. Or c'est un acte impie que de ne la pas compter parmi les premiers principes. Mais cette réponse quoi que moins grossiere que l'autre n'eût pas laissé d'être très-mauvaise; car elle eût porté accusation d'impieeté contre les plus saints, & les plus celebres Auteurs, & contre l'usage même de tous les siècles, autorisé par l'Estat & par l'Eglise. Je n'aurois jamais fait, si j'entreprendois de nommer tous les Auteurs qui ont prouvé par des raisons naturelles qu'il y a un Dieu: je dis les Auteurs pieux, & autant recommandables par leur vertu que par leur étude. Et chacun fait que dans toutes les Ecoles de la Chrestienté où l'on enseigne la Philosophie, il y a toujours un chapitre de Metaphysique destiné aux preuves que la lumiere naturelle nous fournit de l'existence de Dieu, & à la refutation des sophismes des Athées. La plupart des Lieux communs de Theologie qu'on a publiez contiennent un tel chapitre. On seroit donc ridicule, si l'on pretendoit que tous ceux qui prouvent par des raisons naturelles qu'il y a un Dieu, sont impies, ou ne reconnoissent pas comme un principe cette these, il y a un Dieu. Il faut savoir que toutes les propositions qu'on nomme principes, ne sont pas également évidentes. Il y en a qu'on ne prouve point, parce qu'elles sont ou aussi claires, ou plus claires que tous les moyens dont on se voudroit servir

(a) René de la Fon ubi supra p. 175.

(b) Pâquier, Catechisme des Jesuites, liv. 2. cane. & par le Pape Innocent II. savoir dans les heresies de Pierre Abelard, qui avoit dit qu'il ne faut croire que les choses que l'on peut prouver par des raisons naturelles. C'étoit rendre sa dernière condition plus mauvaise que la première: & ce sera toujours le sort de ces opiniâtres, qui étant tombez dans de lourdes fautes, ne veulent ni les reconnoître de bonne foi, ni se taire, mais soutenir qu'ils ont raison. Il leur arrivera toujours de se défendre d'une fausseté par une autre (c). Ce fut ainsi qu'en usa Pasquier,

(c) Voyez l'artiele de Luther, pag. 431. lettre i.

(d) Richleone, Plinse apologetique, n. 56. pag. 200. 201.

rai pas beaucoup de choses. Mr Moreri en a dit assez pour la plupart des Lecteurs; & ceux qui en fouhaiteront davantage, pourront aisément se satisfaire dans

pour les prouver. Telle est par exemple cette proposition. *Le tout est plus grand que sa partie: si de deux quantitez égales, vous ôtez des portions égales, les restes seront égaux: deux & deux sont quatre.* Ces axiomes ont cet avantage que non seulement ils sont très-clairs dans les idées de nôtre esprit, mais qu'ils tombent aussi sous les sens. Les experiences journalieres les confirment, ainsi la preuve en seroit très-inutile. Il n'en va pas de même à l'égard des propositions qui ne tombent pas sous les sens, ou qui peuvent être combatus par d'autres maximes: elles ont besoin d'être discutées, & prouvées. Il faut les mettre à couvert des objections. On ne peut nier que cette These, *il y a un Dieu*, ne soit de ce nombre: elle ne tombe jamais directement sous les sens: elle a été niée dans tous les siècles par des gens d'étude, & qui faisoient profession de raisonner, & nous verrons ci-dessous qu'elle est niée aujourd'hui par des (a) sectes florissantes. Il n'est donc point superflu d'en entreprendre la preuve; il est même très-utile, & très-necessaire de la donner, encore qu'on ne la pût pas faire sentir aux esprits vulgaires, comme les propoietez des nombres. C'est-ce que pretend un fameux Ministre (b).

(a) Dans un passage de Mr. Arnaud.

(b) Cette verité, il y a un Dieu, se peut démontrer, comme je croi, mais ce n'est pas par une demonstration qui soit sensible à un esprit vulgaire, comme on peut faire sentir à tout esprit quel que bas qu'il soit, que six font la moitié de douze. Jurieu, de la nature & de la grace, p. 248.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas une conduite bien scandaleuse, que de proposer comme un problème dans une leçon de Metaphysique s'il y a un Dieu? J'ai oûi parler d'un Prince Allemand qui fut sur le point de casser une Academie qu'il avoit fondée, ayant appris qu'on y agitoit cette question. Apparemment quelcun l'avoit allarmé, de la maniere que l'on tâcha de surprendre le Parlement de Paris contre Maldonat: disons un mot sur cette difficulté. Il est sûr que suivant les regles, & la methode de la dispute, il faut reduire en question cette grande & importante verité, des qu'une fois on prend le party de prouver par des raisons Philosophiques qu'il y a un Dieu: car le but naturel & legitime de cette entreprise, est de convaincre de fausseté ceux qui nient cette these. Or selon les regles de la dispute l'on peut & l'on doit exiger d'eux qu'ils se defassent de leurs préjugez, & qu'ils n'employent pas leurs principes particuliers contre les raisons qui leur seront opposées; car s'ils le faisoient, ils tomberoient dans le sophisme que les Ecoles apelent *petitio principii*, défaut énorme, & qui doit être banni d'une controverse, comme un obstacle essentiel au dessein qu'on a de déclaircir une verité. Ils ont un semblable droit d'exiger la même chose, puis que dans toute dispute bien réglée les combatans se doivent servir d'armes égales. Ainsi pour un certain tems, c'est-à-dire, pendant que chaque party alleguera les raisons, ceux qui nient, & ceux qui affirment doivent mettre à part leur these, en ôter l'affirmative & la negative. Ce sera donc une question; ce sera une matiere de recherche, ou pour proceder de bonne foi il ne faudra point permettre, que nos opinions preconçues donnent du poids aux argumens qui les favorisent, ni qu'elles ébranlent les raisons contraires. Il faudra examiner tout, comme si nous étions une table rase.

Il n'est pas necessaire de douter actuellement, & moins encore d'affirmer que tout ce que nous avons cru est faux; il suffit de le tenir dans une espece d'inaction, c'est-à-dire de ne point souffrir que nôtre persuasion nous dirige, dans le jugement que nous porterons sur les preuves de l'existence de Dieu, & sur les difficultez, & les argumens des Athées. C'est sans doute ce qu'a pretendu Monfr. Descartes, lors qu'il a voulu que son Philosophe doutât de tout, avant que d'examiner les raisons de la certitude. Si l'on ne m'en veut pas croire, qu'on écoute pour le moins un Ministre qui veut qu'en disputant avec les Athées, on renonce pour un tems aux principes dont ils ne conviennent pas. *Ut clarè ostendamus*, dit-il, *(c) que ista tantoperè delecta dubitatio est, cui tot retrò annis tanta lites hinc inde motæ atque etiamnum moventur, rem ipsam paulo altius & ab intus repetemus.* Constat, ab omni tempore repertos esse, qui Dei naturam, existentiam, providentiam, & quicquid horum est, quibus omnis planè mitur Religio, nescio quibus non subtilitatibus aut evertere, aut dubia saltem reddere non verentur. . . . Cui tamen malo quantum pote obviam eundo, usque quos infecisset, convinculis, haud pauci semper viri docti ac egregii ingenia calamitose suos acervunt. Quibus certè, si quid proficere volumus, non ex principiis adversè parti negatis, sed ab eadem concessis necessario est disputandum; ut illa alia in se ipse possint esse certissima. Quod cum rectè penderet Cartesius, eaque de existentia Dei argumenta proferre studeat, ad que pertinacissimus quisque Scepticus obmutesceret, eequid potuit aliter, quam ut ea omnia de quibus isti dubitant, tamisper seponeret? Il nomme Diogoras, Epicure & les Sceptiques; il auroit pu citer des Corps entiers de Chinois, comme a fait Monfr. Arnaud, voici comme il parle en s'adressant aux Jésuites. *(d) Les plus habiles Missionnaires de la Chine, dont il y en a qui sont de vostre Societé, soutiennent que la plus part de ces Lettrez, sont Athées, & qu'ils ne sont Idolâtres que par dissimulation & par hypocrisie, comme beaucoup de Philosophes payens qui adoroient les memes idoles que le peuple, quoiqu'ils n'y eussent aucune creance; ainsi qu'on peut voir par Cicéron & par Senèque. Ces memes Missionnaires nous apprennent que ces Lettrez ne croyent rien de spirituel, & que le Roy d'en haut, que vostre P. Mathieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'est que le Ciel materiel; & que ce qu'ils appellent les esprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne sont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs disent, qu'ils ne sont tombez depuis quelques siècles dans cet athéisme, que pour avoir laissé perdre les belles lumieres de leur Philosophie Confucius. Mis d'autres qui ont étudié ces matieres avec plus de soin, comme vostre P. Longobardi, soutiennent que ce Philosophe a dit de belles choses touchant la morale & la politique; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de sa Loy il a esté aussi aveugle que les autres.*

REFLEXION sur le doute Cartesien. (c) Abraham dubitatio est, cui tot retrò annis tanta lites hinc inde motæ atque etiamnum moventur, rem ipsam paulo altius & ab intus repetemus. Consultat. ad res tempore repertos esse, qui Dei naturam, existentiam, providentiam, & quicquid horum est, quibus omnis planè mitur Religio, nescio quibus non subtilitatibus aut evertere, aut dubia saltem reddere non verentur. . . . Cui tamen malo quantum pote obviam eundo, usque quos infecisset, convinculis, haud pauci semper viri docti ac egregii ingenia calamitose suos acervunt. Quibus certè, si quid proficere volumus, non ex principiis adversè parti negatis, sed ab eadem concessis necessario est disputandum; ut illa alia in se ipse possint esse certissima. Quod cum rectè penderet Cartesius, eaque de existentia Dei argumenta proferre studeat, ad que pertinacissimus quisque Scepticus obmutesceret, eequid potuit aliter, quam ut ea omnia de quibus isti dubitant, tamisper seponeret? (d) Les plus habiles Missionnaires de la Chine, dont il y en a qui sont de vostre Societé, soutiennent que la plus part de ces Lettrez, sont Athées, & qu'ils ne sont Idolâtres que par dissimulation & par hypocrisie, comme beaucoup de Philosophes payens qui adoroient les memes idoles que le peuple, quoiqu'ils n'y eussent aucune creance; ainsi qu'on peut voir par Cicéron & par Senèque. Ces memes Missionnaires nous apprennent que ces Lettrez ne croyent rien de spirituel, & que le Roy d'en haut, que vostre P. Mathieu Ricci avoit pris pour le vray Dieu, n'est que le Ciel materiel; & que ce qu'ils appellent les esprits de la terre, des rivieres, & des montagnes, ne sont que les vertus actives de ces corps naturels. Quelques-uns de vos Auteurs disent, qu'ils ne sont tombez depuis quelques siècles dans cet athéisme, que pour avoir laissé perdre les belles lumieres de leur Philosophie Confucius. Mis d'autres qui ont étudié ces matieres avec plus de soin, comme vostre P. Longobardi, soutiennent que ce Philosophe a dit de belles choses touchant la morale & la politique; mais qu'à l'égard du vray Dieu & de sa Loy il a esté aussi aveugle que les autres. pag. 136.

Concluons que nôtre Jean Maldonat ne meritoit point la censure qu'Etienne Pâquier a inserée dans son plaidoyé contre les Jésuites. Aucun lecteur n'en pourra douter.

dans des livres \* qu'on trouve par tout. Je fai sur quoi Monfr. Moreri se pouvoit fonder, lors qu'il a dit, que Malherbe s'exprimoit de très-mauvaise grace : mais Racan temoigne le contraire. Il nous apprend une chose qui confirme ce que j'ai dit dans l'article de Lotichius †, c'est que les Poëtes (B) font des Maitresses imaginaires, pour avoir lieu de debiter des pensées. Il y a beau-

\* La Vie de Malherbe par Racan, imprimée à Paris l'An 1672. Les Entretiens de Balzac. Recueil des plus belles piéces des Poëtes François, reimprimé en Hollande 1692. tome 2. p. 215.

(A) Sur quoi Mr. Moreri se pouvoit fonder. . . Mais Racan temoigne. ] Moreri se pouvoit fonder sur ces paroles de Balzac. On (a) vous a dit la verité; Malherbe disoit les plus jolies choses du monde; mais il ne les disoit point de bonne grace, & il estoit le plus mauvais Recitateur de son temps. Nous Pappelions l'Antimondary; il g'issoit ses beaux Vers, en les prononçant. Outre qu'on ne l'entendoit presque pas, à cause de l'empêchement de sa langue, & de l'obscurité de sa voix: il crachoit pour le moins six fois, en recitant une Stance de quatre Vers. Et ce fut ce qui obligea le Cavalier Marin à dire de luy, qu'il n'avoit jamais veü d'homme plus humide, ni de Poëte plus sec. Racan tient un tout autre langage: (b) Racan. Voilà, dit-il (b), les discours ordinaires, qu'il tenoit avec ses plus familiers amis; mais ils ne se peuvent exprimer avec la grace qu'il les prononçoit; parce qu'ils tiroient leur plus grand ornement de son geste, & du ton de sa voix.

(B) Les Poëtes se font des Maitresses imaginaires. ] C'est ce qu'on verra dans ce recit. Racan & Malherbe s'entretenoient (c) un jour de leurs amours, C'EST-A-DIRE, du dessein qu'ils avoient de choisir quelque Dame de merite & de qualité, pour estre le sujet de leurs vers. Malherbe nomma Madame de Rambouillet, & Racan Madame de Termes, qui estoit alors veuve; il se trouva que toutes deux avoient nom Catherine; sçavoir, la premiere qu'avoit choisie Malherbe Catherine de Vivonne, & celle de Racan Catherine Chabot. Ils passèrent tout le reste de l'après-dinée à chercher (d) des Anagrammes sur ce nom, qui eussent assez de douceur pour pouvoir entrer dans des vers, ils n'en trouverent que trois, Arthenice, Eracimbe, & Charimée; le premier fut jugé plus beau; mais Racan s'en estant servi dans sa Pastorale, qu'il fit incontinent après, Malherbe méprisa les deux autres, & se determina à Rodante. . . Il estoit alors marié & fort avancé en âge; c'est pourquoy son amour ne produisit que quelque peu de vers, entre autres ceux qui commencent; Chere beauté, que mon ame ravie, &c. Et ces autres, que Boisset nait en air: Ils s'en vont ces Rois de ma vie. Il fit aussi quelques Lettres sous le nom de Rodante; mais Racan, qui avoit trente-quatre ans moins que luy, & qui estoit alors garçon, changea son amour Poëtique, en un amour veritable & legitime, & fit quelques voyages en Bourgogne pour cet effect. Remarquez bien la difference qu'ils mettent entre un amour poëtique & un amour effectif. A cet âge là le bon Malherbe n'étoit propre qu'à aimer poëtiquement; & néanmoins si l'on eût jugé de lui par ses vers, on auroit dit qu'il avoit une Maitresse qui le faisoit bien soupiter, & qui l'embrassoit jusqu'aux mouelles, lui qui étoit si frileux que numerotant ses bas par les lettres de l'alphabet, de peur de n'en mettre pas également à chaque jambe (e), il avoit un jour qu'il en avoit jusques à PL. On favoit ses infirmités, & on l'en railloit: on lui reprocha un jour en vers qu'à grand tort (f) les femmes étoient ses idoles, puis qu'il n'avoit que des paroles. Voici d'autres vers qui le regardent (g).

Avoir quatre chaussons de laine,  
Et trois casaquins de sutaine,  
Cela se peut facilement:  
Mais de danser une Bourrée  
Sur une Dame bien parée,  
Cela ne se peut nullement.

Il ne sentoit que trop sa foiblesse, & si s'en plaignit bien trittement. Je (h) ne suis pas enrerré, mais ceux qui le sont, ne sont pas plus morts que je suis. Je n'ay graces à Dieu dequoy murmurer contre la construction que la Nature m'avoit donnée; Elle estoit si bonne, qu'en l'âge de soixante & dix ans je ne sçay que c'est d'une seule des incommoditez dont les hommes sont ordinairement assaillis en la vieillesse: & si c'estoit estre bien que n'estre point mal, il se voit peu de personnes à qui je deusse porter envie. Mais quoy? pour ce que je ne suis point mal, serois-je si peu judicieux que je me fisse accroire que je suis bien? je ne sçay quel est le sentiment des autres, mais je ne me contente pas à si bon marché, l'indolence est le souhait de ceux que la goutte, la gravelle, la pierre, ou quelque semblable indisposition mettent une fois le mois à la torture. Le mien ne s'arreste point à la privation de la douleur, il va aux delices: Et non pas à toutes, car je ne confonds point l'or avec le cuivre: mais à celles que nous font goûter les femmes en la douceur incomparable de leur communication. Il décrit en suite cette douceur, & puis il dit: \* Si apres cela il y a mal-heur égal à celui de ne pouvoir plus avoir de part en leurs bonnes graces, je vous en fais juge, & m'asseure que vous avez de la peine à me condamner. Mais il ne faudroit gueres continuer ce discours pour me porter à quelque desespoir. Il dit un jour à Monsieur de Bellegarde, vous sçaites bien le galant & l'amoureux des belles Dames, lisez-vous encore à livre ouvert; c'estoit sa façon de parler, pour dire s'il estoit encore prest à les servir. Monsieur de Bellegarde luy dit, qu'ouï: Malherbe repondit en ces mots; parbieu, Monsieur, j'aymeroie mieux vous ressembler en cela qu'en vostre Duché & Patrie (k). Quelque chicaner me viendra dire peut-être que Malherbe ressembloit à cet ancien qui ne renonçoit pas à l'amour, lors même que l'âge le contraignoit de renoncer à la jouissance.

† Pag. 387. col. 2.

(h) Malherbe, Lettre à Balzac. p. 63. du recueil de Nouvelles Lettres imprimé à Paris 1642.

\* Ibid. pag. 65.

(k) Racan, Vie de Malherbe. p. 19.

(c) Id. ib. p. 43. +

(e) Id. ib. p. 17.

(f) Voyez l'article Loges, p. 355. col. 2.

(g) Menages. Observations sur les Poëtes de Malherbe, p. 497.

Amare (l) liceat, si potiri non liceat.  
Fruantur alii: non moror, non sum invidus  
Nam sese excuriat qui beatis invidet:  
Quos Venus amavit, facit amoris composites:  
Nobis Cupido velle dat, posse abnegat  
Hac illi faciant, queis Venus non invidet,  
At nobis casto saltem delectamine  
Amare liceat, si potiri non liceat.

(l) Apulianus in Avianis. ex Menandro. in eorum Poëtarum Catalogo ad Calpurn. Peroniam. p. m. 210.

Je repons que si Malherbe eût été encore en état de se donner une Maitresse effectivie, il n'auroit pas choisi Madame de Rambouillet, dont la qualité & plus encore la vertu auroient été à Malherbe jusqu'aux plus petites esperances. L'hôtel

coup d'apparence que Malherbe n'avoit guere (C) de religion. Son bon ami ayant voulu faire en sorte que l'on ne crut pas cela, s'y est pris d'une maniere à n'en

\* *Mengiana*, pag. 156. 157.

de Rambouillet qui est devenu si celebre étoit un veritable palais d'honneur. Il (m) n'y avoit là que de la galanterie, & point d'amour. Mr. de Voiture donnant un jour la main à Mademoiselle de Rambouillet, qui fut depuis Madame de Montausier, voulut s'émanciper à lui baiser le bras. Mais Mademoiselle de Rambouillet lui remontra si serieusement que sa hardiesse ne lui plaisoit pas, qu'elle lui ôta l'envie de prendre une autre fois la même liberté. Concluons de tout ceci que les Maitresses des Poëtes, je veux dire ces Claudines, ces Phyllis &c. pour lesquelles ils font tant de vers d'amour, ne font pas toujours un objet aimé. Ce sont des Maitresses poëtiques; on se fert d'elles pour avoir un sujet fixe à quoi on puisse appliquer quelques pensées.

(C) *Que Malherbe n'avoit guere de religion.* ]

(a) *Racan*, Vie de Malherbe, p. 15.

Quand (a) les pauvres luy disoient qu'ils prieroient Dieu pour luy, il leur répondoit qu'il ne croyoit pas qu'ils eussent grand credit au Ciel, & veu le mauvais estat auquel il les laissoit en ce monde, & qu'il eust mieux aimé que Monsieur de Luynes, ou quelqu'autre favoré, luy eust

(b) *Ibid.*, p. 24.

fait la même promesse. . . . Dans (b) ses Heures il avoit effacé des Litanies des Saints, tous les noms particuliers, disant qu'il estoit superflu de les nommer tous les uns après les autres, & qu'il suffisoit de les nommer en genres, *Omnes sancti & sanctæ Dei, orate pro nobis*.

(c) *Ibid.*, p. 45.

Il (c) lui échappoit de dire que la religion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince. Pendant sa dernière maladie on eut (d) beaucoup de difficulté à le faire résoudre de se confesser. Il disoit pour ses raisons qu'il n'avoit accoutumé de le faire qu'à Paques. . . . Celui (e) qui l'acharner de résoudre fut *Yvrande*, Gentilhomme, qui avoit esté nourry Page de la grande Ecurie, & qui estoit son Ecolier en Poëse, aussi-bien que *Racan*. Ce

(d) *Ibid.*, p. 45.

qu'il luy dit pour le persuader de recevoir les Sacramens, fut qu'ayant toujours fait profession de vivre comme les autres hommes, il falloit aussi mourir comme eux; & Malherbe luy demandant ce que cela vouloit dire, *Yvrande* luy dit, que quand les autres mourroient, ils se confessoient, communioient, & recevoient les autres Sacramens de l'Eglise. Malherbe avoit qu'il avoit raison, & envoya querir le Vicare de *Saint Germain*, qui l'assistait jusques à la mort. Remarquez bien qu'aucun motif de religion, ni aucun instinct de conscience ne le portèrent à se confesser; il ne se rendit qu'à une raison purement humaine, c'est qu'il falloit suivre la coutume des autres hommes, aussi bien à l'article de la mort, que pendant la vie. Nous allons voir qu'à l'approche du moment fatal qui decide de nôtre sort pour l'éternité, il ne songeoit guere ni au Paradis ni à l'Enfer. Une

(f) *Ibid.*

(f) heure avant que de mourir, après avoir esté deux heures à l'agonie, il se reveilla comme en sursaut, pour reprendre son hofesse, qui luy seroit de garde, d'un mot qui n'estoit pas bien François à son gré; & comme son Confesseur luy en fit reprimendes, il luy dit, qu'il ne pouvoit s'en empêcher, & qu'il vouloit défendre jusques à la mort la pureté de la Langue Françoisse. J'ai ouï dire que ce Confesseur lui representant le bonheur de l'autre vie avec fort peu d'éloquence, & lui de-

mandant s'il ne sentoit pas un grand desir de jouir bien-tôt de cette félicité, Malherbe lui répondit, ne m'en parlez plus, vôtre mauvais stile m'en degoute. Mais je veux bien qu'on prenne cela pour un conte, & qu'on croye même que les vertez que Balzac (g) trouvoit à propos de supprimer, n'ayant nulle relation aux dernières heures de ce Poëte. Arrêtons nous seulement aux faits que j'ai tirez de sa vie, composée par *Racan* son bon ami: n'est-il pas vrai qu'ils forment une violente presumption que sa foi, & que sa pieté étoient très-minces? *Racan* (b) s'enquit fort soigneusement de quelle sorte il étoit mort, parce qu'il lui avoit ouï dire que la religion des honnêtes gens étoit celle de leur Prince. Voilà une curiosité qui marque qu'on le soupçonnoit d'irreligion, & voilà aussi un bon fondement de ces soupçons. Que *Racan* vienne nous dire après cela que son ami étoit fort (i) soumis aux commandemens de l'Eglise, qu'il ne man-

(g) *Voilà ces paroles dans la remarque D.*

(b) *Racan Ibid.*, p. 45.

(i) *Ibid.*, p. 45.

geoit pas volontiers de la viande aux jours défendus sans permission, quoi qu'il fût fort avancé en âge, qu'il alloit à la Messe toutes les fêtes & tous les Dimanches, & qu'il ne manquoit point à se confesser & communier à Paques à sa paroisse, qu'il parloit toujours de Dieu & des choses saintes avec grand respect; & qu'un de ses amis luy fit un jour avouer devant *Racan*, qu'il avoit une fois fait veu d'aller d'Aix à la Sainte Baume, teste nue, pour la maladie de sa femme. Que *Racan* nous dise ces choses tant qu'il lui plaira, il n'effacera point les mauvaises impressions que les autres faits ont produites; & s'il obtient quelque chose, c'est qu'on croira que Malherbe n'avoit rien déterminé ni pour ni contre; & qu'ayant quelque forme de religion dans l'esprit, sans en avoir dans le cœur, il se conformoit à l'usage par precaution: c'est-à-dire comme à une chose qui en tout cas pourroit servir, & ne pourroit nuire. On croira que dans un tems de grande affliction, où l'ame troublée se tourne de tous les côtez, & tente tous les remedes dont elle s'avise, il se fera élevé quelques sentimens qui l'auront poussé à faire des vœux; tempête qui se calma dans son cœur dès que le peril fut passé. Joignez à cela qu'il avoit à craindre un dommage tres-réel & tres-estâtif, en n'observant point les preceptes d'une obligation absolue; comme sont dans son Eglise ceux de communier une fois l'an, & d'ouïr la Messe les jours de fêtes & les Dimanches. Un homme d'esprit qui a besoin de faire fortune, & qui en veut faire, ou se maintenir dans son état, ne se dispensera jamais de ces sortes de preceptes: il fera même en sorte que ses voisins, ses amis, & ses domestiques ne sachent pas qu'il ne prie son Eglise, jusques au point de se passer de sa permission, pour manger des viandes les jours défendus. Tous les actes de religion que faisoit Malherbe étoient si faciles, & d'ailleurs si nécessaires à sa fortune, & à la reputation d'honnête homme qu'il soutenoit bien dans tout le reste, qu'ils ne balancerent pas la preuve d'irreligion que les recits de *Racan* nous ont fournis. Quand j'ai dit que dans tout le reste il soutenoit bien la reputation d'honnête

n'en laisser point douter. On a vu dans l'article de Madame Des Loges quelques faits concernant Malherbe. J'indique la meilleure édition (D) de ses Poësies, & je dirai quelque chose de (E) ses traductions. Le bien & le mal que

l'on

(a) Voyez sa lettre à Balzac citée & indiquée ci-dessus remarque B. lettre 1.

(b) Confitez ce qui est dit dans l'article d'Achille, pag. 77. remarque L.

(c) Habeo senectuti magnam gratiam. que mihi hermois aviditatem auxit. portionis & cibi sustulit. . . . At non est voluptatum tanta quasi titillatio in senibus. Credo: sed ne de fideratio quidem. Nihil autem molestum, quod non desideres. Cicero de senectute, cap. 14. p. m. 421. 423.

(d) Id. ib. p. 423.

(e) Voyez Baillet, Jugem. sur les Poësies, 4 parties, n. 1411. p. 14. & suiv.

(f) Ibid. p. 17. 18.

nête homme, j'ai eu égard aux manieres de juger que la corruption a introduites par toute la terre. Le monde est si depravé, qu'on n'estime pas que la recherche des plaisirs veneriens par des voyes illeçitimes, & que les galanteries criminelles empêchent d'être honnête homme. Si on jugeoit autrement des choses, Malherbe n'auroit point passé pour tel; car il s'est peint lui-même comme une personne abrutée dans ces plaisirs-là. Il se represente comme à deux doigts du desespoir, (a) lors qu'il songe que la vieilliesse le rend incapable de jouir des femmes. Se sentant dans cet état de decadence où la nature se cherche sans se trouver, *quariv se natura nec invenit*, il gémit & il soupire (b), il verse presque des larmes de sang, & il aimeroit mieux recouvrer ses forces de ce côté-là, que d'avoir la dignité de Duc & Pair. Qu'il est éloigné de l'esprit des sages Payens (c), qui comptoient entre les avantages de la vieilliesse, ce qu'il prenoit pour une infirmité! Qu'il est inferieur à la vertu de Sophocle Poëte comme lui, mais Poëte Payen! Etant vieux on lui demanda un jour, s'il pouvoit encore se divertir avec le sexe, A Dieu ne plaise, répondit-il, je me suis sauvé des mains d'un si furieux maître avec le plus grand plaisir du monde. *Bene Sophocles, cum ex eo quidam jam affecto atate, quæretot, uterturne rebus veneris: Dii meliora, inquit. Libenter verò istinc, tamquam à domino agresti, ac furioso profugi. Cupidis enim rerum talium, odiosum, & molestum est fortasse carere. Satiatus verò, & expletis, jucundius est carere, quam frui. Quamquam non caret is, qui non desiderat. Exgo hoc non desiderare, dico esse jucundius, quam (d) frui.* On accuse Malherbe d'un autre défaut moral, ou même de deux, je veux dire de vanité & d'avarice. On le convainc du premier sans peine par plusieurs passages de ses poësies (e), mais les preuves du second ne valent rien. Voici les paroles de Monfr. Baillet. *Quelques-uns (f) ont cru trouver dans les poësies de Malherbe des marques de quelque bassesse d'ame, & de quelques attaches trop interessées, qui luy ont même été quelquefois les sentimens naturels de l'humanité. Mais je pense que ce reproche n'a point d'autre fondement que l'Épitaphe d'un de ses parents nommé M. D'Is, dont il étoit heritier, dans laquelle il a témoigné souhaiter de voir toute sa parenté au tombeau, pour avoir tout le bien de sa famille; voyez les vers de Malherbe sur ce sujet.*

de son fils (h), & il aimoit tant son épouse, que l'affliction de la voir malade reveilla sa religion endormie, & l'engagea à faire une chose dont il eut en suite bien de la honte: il fit vœu d'aller tête nue à la Ste. Baume; mais il n'étoit pas bien aise que l'on sût qu'il eût été si devot; & bien loin de s'en vanter, il faisoit lui arracher cela comme un grand secret (i).

(D) La meilleure édition de ses Poësies. ] Celle que Monsieur Menage a procurée, & enrichie de plusieurs notes. Elle parut à Paris l'an 1666. Il y avoit fort long tems que Mr. Menage y travailloit, car voici ce que l'on trouve dans une lettre de Balzac, datée du 23. de Janvier 1651. *La (k) nouvelle du Commentaire sur les Oeuvres de Malherbe m'a surpris, & comment est-ce que nostre excellent amy abandonne son travail sur Diogene Laërce, & tant d'autres travaux de grande importance, qu'il a promis au public, pour s'amuser à expliquer un Poëte si clair, & si facile que le nostre? Je l'ay connu, il est vray, & très-particulierement; & j'en say des particularitez qui sont ignorées de tout autre que de moy. J'ay encore icy un homme qui le vit mourir, & que je luy avois envoyé, ne pouvant moy mesme l'aller voir, à cause de mon indisposition. Mais ce que je sçay, Monsieur, de plus particulier que les autres, ne se peut écrire de bonne grace, & il y a certaines vertez, qui ne sont bonnes qu'à supprimer. Comme j'avois promis dans la remarque precedente une partie de ce passage, il est plus long que mon texte ne le demandoit. Mr. Menage nous apprend lui-même (l) qu'il n'avoit pas plus de 20. ans, lors qu'il lui prit envie de commenter Malherbe, & que si ses amis étoient de ne l'en avoient detourné, il auroit commencé par Malherbe. là à se faire connoître au public. Il ajoute qu'avant que ses notes fussent imprimées, Mr. Chevreau publia un Commentaire sur les mêmes poësies. Je ne doute point, continuë-t-il, que ce Commentaire ne soit rempli de plusieurs choses curieuses & très-dignes d'estre lues. Cependant, je me suis privé du plaisir de lire toutes ces choses, afin qu'on ne m'accusast point d'avoir volé Monsieur Chevreau, si je me rencontrais dans ses pensées; ni de l'avoir voulu contredire, si je ne me trouvois pas de son avis. Ceux qui n'ont pas cet Ouvrage de Monfr. Chevreau, s'en pourront faire une idée par ces paroles de Mr. Baillet. „ Il (m) seroit ennuyeux „ de parcourir dans le detail les autres défauts „ qu'on a imputez à Malherbe. Ceux qui vou- „ dront s'en instruire pourront consulter le Livre „ des Remarques que Mr. Chevreau a fait sur „ nostre Poëte. Mr. Rosteau temoigne qu'ayant „ communiqué ces Remarques, ou plustost ces „ censures à Mademoiselle de Scudery, elle luy „ fit connoître après les avoir lûs qu'elle étoit „ fort surprise, & cette docte & judicieuse De- „ moiselle avoit qu'il pourroit bien y avoir „ quelque chose de reprehensible en quelques en- „ droits des poësies de Malherbe, mais elle ne „ pouvoit s'imaginer serieusement, que ce cele- „ bre Poëte eût donné matiere à tant de correc- „ tions. „*

(E) Quelque chose de ses traductions. ] Il a traduit quelques Ouvrages de Senèque, & quel-

(h) Voyez Balzac, encreien 37. p. m. 356. & 359.

(i) P'ai cité ci-dessus p. 522. lettre 1. ces paroles de Racan. Un de ses amis lui fit un jour avouer, &c.

(k) Balzac Contrats. liv. 2. p. m. 100. 101.

(l) Dans la preface de cette édition de ne l'en avoient detourné, il auroit commencé par Malherbe.

(m) Baillet, ubi supra, pag. 23.

β Jugem.  
des Scruans  
to. 3. n.  
944 & sur  
les Poetes,  
tom. 4.  
n. 1411.

\* Cicero  
ad Attic.  
l. 7. epist. 7.  
Plin. ubi  
infra.

† Sallust.  
in bello  
Catalmar.

‡ Primum  
Roma  
parietes  
crusta  
marmoris  
operuisse  
totius do-  
mus suae  
in Caelio  
monte  
Cornelius  
Nepos  
tradidit  
Mamur-  
ram For-  
mis na-  
tum, equi-  
tem Ro-  
manum,  
Pacte-  
cium Ca-  
Celaris  
in Gallia.  
Neque in-  
dignatio  
fit tali au-  
ctore in-  
venta re,  
hic nam-  
que est  
Mamurra  
Catalii  
Veronen-  
sis carmi-  
nibus pro-  
ficibus,  
quem &  
res & do-  
mus ipsius  
clarus  
quam Ca-  
tullus di-  
xit habere  
quidquid  
inhabuisset  
comata  
Gallia &c.  
Plin. l. 36.  
c. 6.

(†) Sorel,  
Biblioth.  
Françoise,  
p. 259.  
2<sup>o</sup> ed. de  
de 1667.

(A) De  
claris In-  
terpretibus  
lib. 2. pag.  
186. apud  
Baillet,  
Jugem.  
tom. 4.  
p. 542.

(B) Racan  
ubi supra  
p. 22.

(C) Men-  
ge, Obser-  
vations sur  
les Poetes  
de Malher-  
be, p. 545.

l'on a dit de ses Ouvrages, a été soigneusement recueilli par Mr. Baillet β; j'y renvoie les Lecteurs. Je ne trouve pas que Malherbe ait eu beaucoup de part à l'affection (R) du Cardinal de Richelieu.

MAMURRA, Chevalier Romain, natif de Formium, aquit de prodigieuses \* richesses dans les Gaules, où il accompagna Cesar en qualité d'Intendant des manœuvres. Qu'il me soit permis de traduire ainsi le *Præfectus fabricæ* de Pline. Il se servit de ses richesses comme s'en servent les voluptueux; il les amassa avec une avarice & une extorsion devorante, & il les depensâ prodigieusement dans toute sorte de luxe: *Alieni appetens, sui profusus*, comme on l'a dit de Catilina †. Il fit bâtir une maison extrêmement magnifique à Rome sur le mont Caelius; toutes les murailles étoient revêtues de marbre, & il fut le premier ‡ qui donna dans cette somptuosité. Elle consistoit à appliquer proprement de petites plaques de marbre fort minces, & de diverses couleurs, sur les murailles. Il n'y avoit point de colonne dans cette maison qui ne fût toute du marbre le plus estimé. Catulle (G) fit des vers tout-à-fait piquans contre les voleries immenses de Mamurra, & contre les liaisons de debauche qu'il supposoit entre Jules Cesar & lui. Nous en avons parlé dans l'article de ce Poète.

MANDUCUS. C'est ainsi que les Romains nommoient certaines figures, ou certains personnages qu'ils produisoient à la Comedie, ou (A) dans d'autres jeux publics, pour faire rire les uns, & pour faire peur aux autres. Il n'est pas malaisé

ques livres de Tite-Live; & s'il ne réussit pas, il eut pour le moins le bonheur d'être fort content de son travail. » Sa (†) principale occupation estant d'exercer sa Critique sur le langage François, à quoy on le croyoit fort expert, » quelques-uns de ses amis le prierent un jour de » faire une Grammaire de nostre langue. . . . Il » leur repondit que sans qu'il prit cette peine on n'a- » voit qu'à lire sa traduction du xxxi ti. livre » de Tite Live, & que c'étoit de cette sorte qu'il » falloit écrire. Cependant chacun n'étoit pas de » cet avis. Mademoiselle de Gournay qui étoit » une fille sçavante de ce siecle là disoit ordinaire- » ment, que ce livre ne lui paroissoit qu'un bouillon » d'eau claire. Elle vouloit faire entendre que le » langage en estoit trop simple, & quelques gens » ont eu qu'elle avoit raison. » Mr. Huët a observé que la passion qu'avoit Malherbe de plaire (A) aux Courtisans, luy a fait renverser l'ordre de son Auteur, qu'il n'en a suivi ni les ponctuations, ni les mots, & qu'il ne s'y est étudié qu'à purifier & à polir nôtre langue. Mr. de Racan confirme cela; Malherbe, dit-il (b), disoit souvent, & principalement quand on le reprochoit de ne pas bien suivre le sens des Auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'apressoit pas les viandes pour les Cuisiniers; comme s'il eust voulu dire qu'il se faisoit fort peu d'être loüé des gens de lettres, qui entendoient les livres qu'il avoit traduits, pourveu qu'il le fût des gens de la Cour.

(F) A l'affection du Cardinal de Richelieu. ] Par malheur pour ce grand Poète ses épargnes d'esprit furent conuës de ce Cardinal. On fut qu'au lieu de se mettre en frais pour chanter la gloire de ce grand Ministre, il ne fit que raccommo-der de vieilles pieces qu'il trouva parmi ses papiers. Ce n'étoit pas le moyen de plaire à un esprit aussi delicat & aussi fier que celui-là; il reçut fort mal cet hommage de Malherbe. Lisez ces paroles de Monsr. Menage. J'ay (c) feu de Mr. de Racan, que Malherbe avoit fait ces deux stances plus de trente ans avant que le Cardinal de Richelieu, auquel il les adresse, fust Cardinal; & qu'il en changea seulement les quatre premiers vers de la premiere stance, pour les accommoder à son sujet. J'ay feu aussi du mesme Mr. de Ra-

can, que le Cardinal de Richelieu, qui avoit connoissance que ces vers n'avoient pas esté faits pour lui, ne les receut pas bien quand Malherbe les lui fit presenter: ce qui fit que Malherbe ne les continua pas.

(G) Catulle fit des vers tout-à-fait piquans. ] Voici le debut de la 30. de ses Epigrammes:

Quis hoc potest videre, quis potest pati  
Nisi impudicus, & vorax & helio?  
Mamurrans habere quod Comata Gallia  
Habebat unicum, & ultima Britannia.  
Cinade Romule hac videbis & seres,  
Es impudicus & vorax & aleo.

L'Epigramme 58. est encore plus forte:

Pulere convenit improbis Cinades,  
Mamurra Pathicoque Casarique.

Il y a des Interpretes (d) de Ciceron qui croyent que ces paroles de la lettre 52. du 13. livre à Atticus: *Tum audivit de Mamurra, vultum non mutavit* (e), signifient que Cesar ne changea point de couleur, lors qu'on lui aprit ce que Catulle avoit versifié contre lui & contre Mamurra: mais cette explication est mal fondée. Cesar retourné de la deüite des fils de Pompée, étoit alors dans une maison de campagne de Ciceron. Or quelle aparence qu'il ignorât en ce tems-là les vers de Catulle, & que ce fût une nouvelle à lui apprendre? Nous avons fait voir amplement (f) en un autre lieu, que la deüite des fils de Pompée est postérieure de beaucoup à la reconciliation de Cesar & de Catulle. Manuce s' imagine qu'on parla alors à Cesar de l'inobservation des loix somprouaires, de laquelle Mamurra étoit coupable. Cela est plus apparent que l'explication de Lambin.

(A) Ou dans d'autres jeux publics. ] Je le prouve par ces deux vers de Plaute (g):

C. H. Quid si aliquo ad ludos me pro Manducolocem?  
L. A. Quapropter? C. H. Quia pol clarè crepito dentibus.

(d) Casar-  
dus, Lam-  
bin.

(e) L'édi-  
tion de Mr.  
Gravius  
porte, non  
mutavi.

(f) Dans  
la dernière  
remarque  
de l'article  
de Catulle.

(g) Ru-  
dent. act.  
2. scen. 6.  
v. 51.

malaisé de deviner pourquoi on nommoit ainsi ces personnages. Il ne faut que se souvenir qu'on leur donnoit de grandes jouës, une grande bouche ouverte, des dents longues & pointuës, qu'ils faisoient craqueter à merveilles. Juncval\* nous apprend que les enfans en étoient fort éprouvantez. C'est de là sans doute que les meres prient occasion de menacer leurs enfans qui ne vouloient pas + faire ce qu'elles leur commandoient, que *Manducus* les viendroit manger. On en fit donc un épouvantail nocturne, ou un spectre. Cela ne s'accordoit pas mal avec la tradition des Lamies; car on disoit aussi qu'elles devoient les enfans. S'il en faut croire (B) Scaliger, *Manducus* a été nommé *Pytho Gorgonius*, par un Poëte qui intitula ainsi une piece de theatre. Ce Poëte s'attachoit sur tout aux Comedies que l'on nommoit *Atellanes*, où cette maniere de Marionettes dont je parle avoit lieu principalement. Nos remarques contiennent la preuve de tout ceci. Dans un parallele entre l'ancien & le moderne, on devoit apparier ensemble le *Manducus* & le *Loup-garon*. Voyez notre article d'Acco.

MANICHE'ENS, Heretiques dont l'infame Secte fondée par un certain (A) Manes, commença au troisieme siecle, & s'établit en plusieurs Provinces, & subsista fort long tems. Elle enseignoit néanmoins les choses du monde qui devoient donner le plus d'horreur. Son foible ne consistoit pas, comme il le semble d'abord, dans le dogme des deux principes, l'un bon & l'autre me-

\* Tandemque redit ad pulpita notum Exodium, cum perfonæ pallentis hiantum In gremio matris formidat rusticus infans. Juvenal. Sat. 3. v. 174.  
+ Voyez le Commentaire sur les Emblemes d'Alciat, pag. 177. de l'édition de Padoue 1661.

Sur quoi le Commentateur Philippe Pareus fait cette note qu'il emprunte de Scaliger (b); *Manducus est μαγευτικόν quod in ludis circumferbatur inter ceteras ridicularias & formidolosas personas, magnis malis, la. è dehiscent & clarè crepitans dentibus.* Scaliger ajoute que cela se faisoit principalement lors qu'on j'üoit les *Atellanes*, & cite le passage que j'ai rapporté de Juvenal. *Dentes, poursuit-il, magnos & voracitatem attribuebant nocturnis illis terculamentis; quo nomine factum ut Lamiam puerorum infantium deglutientem fingerent.*

(B) *S'il en faut croire Scaliger.* Voici la suite des paroles alleguées dans la remarque precedente. *Inde Pomponius Atellanarius Poëta inscripsit exodium quoddam Pythonem Gorgonium, qui nihil aliud erat, ut puto, quam ille Manducus de quo dixi. Nam Pythonem pro terculamentis, & Gorgonium pro Manduco, quia vorax cum magnis dentibus pingebatur. Itaque apud Nonium ita leges: Gumia Gulosi. Lucillus libro 30.*

Illo quid fiat Lamia, & Pytho oxyodontes, Quo veniunt illæ gumia, vetulæ, improbæ, ineptæ.

(A) *Fondée par un certain Manes.* Il étoit Perse de nation, & de fort basse naissance, mais bien fait & de bon esprit, (a) ce qui fut cause qu'une veuve qui l'avoit acheté, le prit en affection, l'adopta pour son fils, & prit soin de le faire instruire par les Magés dans la Discipline & la Philosophie des Perles, où il profita si bien, qu'estant d'ailleurs naturellement éloquent, & s'expliquant aisément & de bonne grace, il acquit la reputation de subtil & savant Philosophe. Il étudia principalement les livres d'un certain Arabe nommé Scythien, & il en tira la plupart de ses mechans dogmes. Terebinthus héritier des biens, & de l'argent, & des impietez de Scythien, avoit attiré sur lui une grande persecution, pour avoir voulu dogmatifer dans la Perse, & s'étoit réfugié chez cette veuve. Il perit d'une maniere bien tragique; ses livres & son argent demeurèrent à la veuve, & ce fut par ce moyen que Manes trouva chez elle les écrits de Scythien. (b) *Comme, selon sa coutume, il fut morté de nuit au plus haut de ce (c) logis pour invoquer sur la plate-forme à decouvert les demons de l'air, ce que les Ma-*

*nichéens ont fait depuis dans leurs execrables ceremonies, il fut frappé soudainement d'un coup du Ciel, qui le precipita du haut en bas sur le pavé, où il eut la tête écrasée & le cou rompu.* St. Epiphane (d) raconte que Scythien avoit eu le même sort, c'est-à-dire qu'il étoit tombé du haut du logis. D'autres disent (e) que le Diable transporta Terebinthe dans un desert, & l'y étran-gla; & que Scythien fut écrasé sous les ruines de sa maison à Jerusalem. Ils disent aussi (f) que Manes épousa la veuve qui l'avoit affanché, & par là ils trouvent de quoi continuer le parallele qu'ils forment entre lui & Mahomet. Ils ajoutent qu'on le fit écorcher tout vif, à cause des enchantemens ou des sortileges (g), dont il s'étoit servi pour faire mourir le fils de son Roi. Mais il y a bien plus d'apparence qu'il fit tout ce qu'il lui fut possible pour le guerir. Ce qu'il y a de quenda-m nomme plus sûr, est qu'il se fit fort de lui redonner la Budda-santé, & qu'il ne tint point sa promesse. (h) Le cognomme bruit s'estant répandu par tout de ce grand pou-voir qu'il disoit avoir de faire des miracles, il qui & ipse fut appellé par le Roi Saporès pour guerir son à Satana, fils fort malade. D'abord ce hardy trompeur chassa tous les Medecins qui avoient entrepris la guerison de ce petit Prince, & promit au Roy de le remettre bientôt en pleine santé, sans autre remede que celui de ses (i) oraisons. Mais l'enfant estant mort entre ses bras, le Roy furieusement irrité contre luy le fit mettre en prison, d'où s'étant échapé il s'enfuit en Mesopotamie. Il y fut deux fois convaincu en deux disputes solennelles par le saint & çavant Evêque (k) Archelais, qui cur bien de la peine à le sauver de la fureur du peuple, qui vouloit le mettre en pieces. Cela néanmoins ne lui servit gueres; car peu de temps après il fut repris par des cavaliers qu'on avoit envoyez par tout après lui, & mené à Saporès qui le quam fuis fit écorcher tout vif, puis fit jeter son corps aux chiens pour en être devoré, & pendre la peau remplie de paille devant une des portes de la ville.

(d) Epiphane heres. pag. 620.  
(e) Scythianus autem domus suæ ruina oppressus misere perierit. Dicipulum autem successorem doctrinæ suæ dicitur domum suam in deserto strangu-latus esse. Danæus notis in librum Augustini de heresi-bus, fol. 118. veyfo.  
(f) Id. ib. fol. 120.  
(g) Postquam fuis incantationibus Regis Persarum filium necasset, vivus ab eo

+ In Vas-ron. de ling. Lat. p. 150.

(a) Maimbourg, Histoire de St. Leon, liv. 11. pag. 11.

(b) Maimbourg ibid. (c) C'est à dire du logis de la veuve.

excoriatus est. Id. ibid. (h) Maimb. ib. p. 13, 14. (i) Saint Epiphane ibid. pag. 621. dit pourtant qu'il employa des remedes. Τὴν αὐτὴν παρὰ μαγευτικῶν τελεωμένων. Cum medicamenta quedam adhibuisset. (k) Hierom. de Script. Eccl. in Archelao.

chant; mais dans les explications (B) particulieres qu'elle en donnoit, & dans les consequences pratiques qu'elle en tiroit. Il faut avouer que ce faux dogme, beaucoup

(a) Augustin. de haer. respo. c. 46.

(b) Id. ib. fol. 115.

in editione Lamberti. Dani.

(c) Ibid. fol. 115. vers.

(d) Basna. de la Religion des Eglises Reformées. tom. 1. p. 125. 126.

(e) Effie autem in eis naves sanctas virtutes, quae se in maelculos transfigurant, ut silicant foeminas gentes adverte, & per hanc illos, bram comota eorum concupiscentia fugiat de illis in membris suis per mixum tenebant, & purgantur ab Angelis lucis, purgatis, illis naves impunitur ad regna propria reputandum. Aug. glos. in. ib.

(f) Id. ib. fol. 116.

(g) In ceteris autem hominibus, cum in ipsis auditoribus suis, hanc partem bonae divinitatis, quae mixta & colligata in eis est, portibus detinetur, maxime qui generant filios, aeterni & iniquitates colligant. Ibid. fol. 115.

(B) Les explications . . . qu'elle en donnoit, & les consequences pratiques qu'elle en tiroit. ] Selon les Manichéens (a) les deux Principes s'étoient batus, & dans ce confit il s'étoit fait un mélange du bien & du mal. Depuis ce tems-là le bon Principe travailloit à degager ce qui lui appartenoit : il repandoit sa vertu dans les elements pour y faire ce triage. Les Elus y travailloient aussi, car tout ce qu'il y avoit d'impur dans les viandes qu'ils mangétoient, se separoit des particules du bon Principe, & alors ces particules egagées & purifiées étoient transportées au Royaume de Dieu leur premiere patrie, sur deux vaisseaux de sinez à cet emploi. Ces deux vaisseaux sont le soleil & la lune. Ipsam (b) verò boni à malo purgationem ac liberationem non solum per se in mundum, & de omnibus ejus elementis virtutibus Dei facere dicunt, verum etiam Electos suos per amentia quae jununt, & eis quippe alimentis, sicuti universo mundo, Dei substantiam percipiunt esse commixtam, quam purgant purgant in Electis suis eo genere vite, quo videntur Electi Ma i hocum, velut sanctus & excellentius auditoribus suis . . . (c) Quequid de vero navesque purgantur luminis per quasdam naves (quas esse Lunam & Solem volunt) regno Dei tanquam propriis sedibus videt. Ces heretiques, (d) s'imaginétoient que pour sauver les ames, Dieu avoit fait une grande machine composée de douze vaisseaux, qui devoient insensiblement les ames en haut, & ensuite se dechargeoient dans la Lune, laquelle après avoir purifié ces ames par ses rayons, les faisoit passer dans le Soleil & dans la gloire, expliquant par là les différentes phases de la Lune: elle étoit dans son plein quand les vaisseaux y avoient apporté quantité d'ames, & elle étoit en décroissance à proportion quelle s'en dechargeoit dans la gloire. Il y avoit dans ces vaisseaux, disoient-ils, certaines vertus qui prenoient la forme d'homme, afin de donner de l'amour aux femmes de l'autre party, car pendant l'émotion de la convoitise, la lumiere qui est engagée dans les membres s'enfuit, & on la reporté dans les vaisseaux de transport, qui la remettent en sa place naturelle (e). Pendant que certains vertus prenoient la figure d'homme, d'autres prenoient celle de femme, afin de donner de l'amour aux hommes, & de faire en sorte reciproquement que ce feu de lascivité se partit les substances de lumiere, d'avec les substances tenebreuses. (f) Certè illi libri Manichaei sunt omnibus sine dubitatione communes, in quibus libris illa portenta ad invicendum, & per concupiscentiam dissolvendo utriusque sexus principes tenebrarum, ut libera signat ab eis, quae captivata tenebatur in eis divina substantia, de masculinorum in sam nas, & feminarum in masculos transfiguratione co scripta sunt. Si vous joignez à cela qu'ils se figurent, que les parties de lumiere (g) étoient beaucoup plus entrelacées avec les parties tenebreuses, dans les personnes qui travailloient à la generation, que dans les autres, vous comprendrez l'alliance monstrueuse qu'ils formoient entre ces deux dogmes, l'un qu'il ne faisoit point se marier, ni procréer des en-

fans; l'autre qu'on pouvoit sêcher la bride aux transports de la nature, pourvu que l'on empêchât la conception. Et si unum conjugibus, conceptionem tamen generationemque devitant, ne divina substantia qua in eos per alimenta ingredi ut rivulis carnis legitur in prole (h). Il sembleroit qu'ils ayent cru que Saelas l'un des Princes des tenebres, plus grand devoreur d'entans que Saturne, ne trouva point de meilleur moyen de tenir dans une étroite prison les particules divines qu'il avoit mangées, que celui de la generation, & que pour cet effet il s'approcha de sa femme, & lui fit deux enfans qui furent Adam & Eve. (i) Adam & Evam ex parentibus principibus, jumi affirmant natos, cum per eorum nomine Saelas in ortum suum factus omnium devorasse, & qui de maie commixtum divina substantia cepit, cum uxore concubens in carne proli, ta quam tenuit in maelculo, colligasset. Or parce qu'ils regarôient leus Elus comme de tres-bons purificateurs, je veux dire comme des personnes qui filtoient admirablement les parties de la substance divine embarrassées & étrempées sonnées dans les alimens (k), ils leur donnoient à manger les principes de la generation, & on pretendoit qu'ils les mêloient avec les signes de l'Eucharistie; chose si abominable que Mr.

de Meaux a raison de dire (l) qu'on n'ose même y penser, lorsqu'on puisse l'écrire. Voici les paroles de St. Augustin. (m) Quia occasione vel potius execrabilis superstitionis quadam necessitate p. m. 129.

coquantur Flechi eorum velut Eucharistiam coquantur sicut de aliis cibis quos accipiunt, substantia illa divina purgetur . . . (n) Ac per hoc sequitur eos, ut sic eam & de semine humano, quemadmodum de aliis feminibus, quae in alimentis sumunt, debent manducando purgare. Unde etiam Catharistae appellatur, quasi purgatores, tanti cum purgantes diligentia, ut se nec ab hac tam horrida cibi turpitudine abstineant. Ils ne demeurèrent pas d'accord qu'ils commissent cette abomination; mais on (o) pretend qu'ils en furent convaincus. Raportons ces paroles d'un moderne. (p) Comme ils croyoient que l'esprit venoit du bon Principe, & que la chair & le corps étoient du méchant, ils enseignétoient qu'on le devoit haïr, luy faire honte, & le deshono-

rer en toutes les manieres qu'on pourroit, & sur cet infame pretexte il n'y a sortes d'exéciables impudétoires dont ils ne se souillassent, dans leurs assemblées. Saint Augustin ne leur attribue pas ce raisonnement; je ne dis pas néanmoins que Monsieur Maimbourg se trompe, car on raporte en plusieurs manieres la doctrine & la conduite des Manichéens: ce qui vient sans doute ou de ce qu'ils ont varié d'un siecle à l'autre, ou de ce que tous leurs Docteurs contemporains ne s'expliquétoient pas de la même sorte, ou enfin de ce que tous leurs adversaires ne les entendoient pas bien. On a trouvé bon d'exterminer tous les livres des Manichéens: cela peut avoir eu ses utilitez; mais il en résulte un vice inconvenient; c'est que nous ne pouvons pas être assurés de leur doctrine, comme nous le serions en consultant les

(h) Augustin. ibid. fol. 117.

(i) Id. ib.

(k) Voyez la dernière remarque.

(l) Hist. des Variations liv. 11. n. 15.

(m) Augustin. ibid. fol. 115.

(n) Ibid. fol. 116.

(o) Id. ib. fol. 116.

(p) Maimbourg ubi pag. 17. 18.

beaucoup plus ancien (C) que Manes; & infoutenable dès que l'on admet l'écriture

Ouvrages de leurs plus sçavans Auteurs. Par les fragmens de leur système que l'on rencontre dans les Peres, il paroît évidemment que cette secte n'étoit point heureuse en hypothèses, quand il s'agissoit du detail. Leur premiere supposition étoit fautive; mais elle empireroit entre leurs mains par le peu d'adresse, & d'esprit philosophique qu'ils employoient à l'expliquer, & à l'appliquer.

(C) Dogme beaucoup plus ancien que Manes.] Nous avons vu qu'il le trouva dans les livres que Terébintus avoit hérités de son maître Scythien. Il n'est pas vrai, comme le suppose (a) St. Epiphane, que ce Scythien ait vécu du tems des Apôtres; il falloit seulement dire qu'il auroit pu être l'ayeul de Manes: mais il est très-vrai que le dogme des deux Principes étoit connu dans le monde long tems avant la predication des Apôtres. Scythien en fut redevable à Pythagore, si nous en croyons Saint Epiphane (b). Quelques-uns (c) disent que Terébintus l'emprunta d'Empedocle. Les Gnostiques, les Cerdoniens, les Marcionites, & plusieurs autres Sectaires qui firent entrer cette mauvaise doctrine dans le Christianisme, avant que Manes fit parler de lui, n'en furent pas les inventeurs; ils la trouverent dans les livres des Philosophes Payens. Plutarque va nous apprendre l'antiquité & l'universalité de ce système, non pas comme un simple Historien, mais comme un fidele sectateur. Il est impossible, dit-il, (d) qu'il y ait une seule cause bonne ou mauvaise qui soit principe de toutes choses ensemble, pource que Dieu n'est point cause d'aucun mal, & la concordance de ce monde est composée de contraires, comme une lyre du haut & bas, ce disoit Heraclitus: & ainsi que dit Euripide,

non le total, à tout le moins ce bas & terrestre au dessous de la Lune, inegal & variable, sujet à toutes les mutations qu'il est possible: car il n'y a rien qui puisse être sans cause precedente, & ce qui est bon de soi ne donneroit jamais cause de mal, il est force que la nature ait un principe & une cause dont procede le mal aussi bien que le bien.

C'est l'avis & l'opinion de la plus part & des plus sages anciens, car les uns estiment qu'il y ait deux Dieux de mestier contraire, l'un auteur de tous biens, & l'autre de tous maux: les autres appellent l'un Dieu qui produit les biens, & l'autre Demon, comme fait Zoroastres le Magicien, qu'on dit avoir esté cinq cens ans devant le temps de la guerre de Troie. Cestui donc appelloit le bon Dieu Oromazes, & l'autre Arimanius: & davantage il disoit que l'un ressembloit à la lumiere, plus qu'à autre chose quelconque sensible, & l'autre aux tenebres & à l'ignorance, & qu'il y en avoit un entre les deux qui s'appelloit Mithres: c'est pourquoy les Perses appellent encore celui qui intercede & qui moyenne, Mithres: & enseignent de sacrifier à l'un pour lui demander toutes choses bonnes, & l'en remercier: & à l'autre, pour divertir & desfourner les sinistres & mauvaises. . . . (e) Les Chaldéens disent qu'en-

tre les dieux des planetes qu'ils appellent, il y en a deux qui sont bien, & deux qui sont mal, & trois qui sont communs & moyens: & quant aux propos des Grecs touchant cela, il n'y a personne qui les ignore: qu'il y a deux portions du monde, l'une bonne qui est de Jupiter Olympien, c'est-à-dire celeste: l'autre mauvaise qui est de Pluton infernal: & seignent davantage, que la déesse Armonie, c'est-à-dire accord, est née de Mars & de Venus, dont l'un est cruel, hargneux & querelleux, l'autre est douce & generative. P R E N E Z garde que les Philosophes mesmes conviennent à cela, car Heraclitus tout ouvertement appelle la guerre pere, Roy, maistre & Seigneur de tout le monde, & dit qu'Homere quand il prioit,

Puisse perir au ciel & en la terre,  
Et entre dieux & entre hommes, la guerre,

Ne se donnoit pas de garde qu'il maudissoit la generation & production de toutes choses qui sont venues en estre par combat & contrariété de passions, & que le Soleil n'outrepasserait pas les bornes qui lui sont prescrites, autrement que les Furies ministres & aides de la justice le reconterroient. Et Empedocles chante, que le principe du bien s'appelle Amour & amitié, & souvent Armonie: & la cause du mal,

Combat sanglant & noise pestilente.

Quant aux Pythagoriciens, ils designent & specifient cela par plusieurs noms, en appellent le bon principe, un, fini, reposant, droit, non pair, quarré, dextre, lumineux: & le mauvais, deux, infini, mouvant, courbe, pair, plus long que large, inegal, gauche, tenebreux. Aristote appelle l'un forme, l'autre privation: Et Platon, comme unbrageant & contrariant son dire, appelle en plusieurs passages l'un de ces principes contraires, le Mesme, & l'autre l'Autre: mais es livres de ses loix qu'il escrivit estant desja vieil, il ne les appelle plus de noms ambigus ou couverts, ni par notes significatives, ains en

X x x

propres

(a) Saint Epiphane, advers. hæres. pag. 620. suppose que Scythien alla à Jerusalem pour conferer avec les Apôtres. Il y seroit donc allé avant que Titus prit la ville: ainsi son disciple n'auroit pu vivre en même tems que Manes au 3. siecle.

(b) Ibid. pag. 619.

(c) Suidas in Manes.

(d) Plutarque au Traité d'Isis & d'Osiris, p. m. 1043. Je me sers de la version d'Amis. Ce passage dans l'édition Grecque & Latine de Francfort 1620. est à la page 369. & survanter.

Jamais le bien n'est du mal séparé,  
L'un avec l'autre est toujours temperé,  
Afin que tout au monde en aille mieux.

Parquoy ceste opinion fort ancienne, descendue des Theologiens & Legislateurs du temps passé jusques aux Poètes & aux Philosophes, sans qu'on sache toutefois qui en est le premier auteur, encore qu'elle soit si avant imprimée en la foi & persuasion des hommes, qu'il n'y a moyen de l'en esacer ni arracher, tant elle est frequentée, non pas en familiers devis seulement, ni en bruits communs, mais en sacrifices & divines ceremonies du service des dieux, tant des nations barbares que des Grecs en plusieurs lieux, que ni ce monde n'est point sotant à l'avanture sans estre regi par providence & raison, ni aussi n'y a-t-il une seule raison qui le tiene & qui le regisse avec ne sai quels timons, ne sai quels mors d'obéissance, ains y en a plusieurs meslez de bien & de mal: & pour plus clairement dire, il n'y a rien ici bas que nature porte & produise, qui soit de soi pur & simple: ne n'y a point un seul despendre de deux tonneaux qui nous distribue les affaires comme un tavernier fait ses vins, en les meslant & broüillant les uns avec les autres: ains ceste vie est conduite de deux principes, & de deux puissances adversaires l'une à l'autre, l'une qui nous dirige & conduit à costé droit, & par la droite voye, & l'autre qui au contraire nous en desfourne & nous rebute: ainsi est ceste vie meslée, & ce monde, si-

(e) Ibid. p. 1046.

criture Sainte ou en tout, ou en partie, seroit assez difficile à refuter, sou- tenu

propres termes il dit que ce monde ne se manie point par une ame seule, mais par plusieurs à l'a- vantage, à tout le moins, non par moins que deux, desquelles l'une est bienfaisante, l'autre contraire à celle-là, & produisant des effets contraires: & en laisse en core entre deux une troisième cause, qui n'est point sans ame, ni sans raison, ni immobile de son-mesme, comme aucuns estiment, mais adja- cente & adhérente à toutes ces deux autres. Plu- tarque dans un autre livre (a) dit formellement, que la nature de Dieu ne lui permet que de bien faire, & non pas de se fâcher contre quel- un, ou de lui nuire. Il faut donc que cet Auteur ait été persuadé, que les afflictions qui tourmentent si souvent les hommes ont une autre cause que Dieu, & par conséquent qu'il y avoit deux Principes, l'un qui ne fait que du bien, l'autre qui ne fait que du mal. J'ajoute que les Philo- sophes Perles (b), bien plus anciens que ceux d'Egypte, ont enseigné constamment cette doc- trine.

(a) Non posse sua- viter nisi iuxta Epi- curum p. 1102.

(b) Diag. Lucretius in prommo u. 8. Agathias in Epist. l. 2.

\* Remar- quez que ces Dieux n'ont pas de bon Jupter exemple, qui ne pou- voient sur- venir que des bien.

(c) Aut. C. L. III. lib. 5. c. 12.

Plutarque lui donne trop d'étendue \*, puis qu'il prétend qu'elle paroîtroit dans les actes pub- lics de la religion, parmi les Barbares & parmi les Grecs: car il est bien vrai que les Payens ont reconnu & honoré des Dieux malfaisans, mais ils ense- gnoient aussi & par leurs livres & par leurs pratiques, que le même Dieu en nombre qui re- pandoit quelquefois ses biens sur un peuple, Pas- sifigeoit quelque tems après, pour se vanger de quelque offense. Pour peu qu'on lise les Auteurs Grecs, on conoit cela manifestement. Disons la même chose de Rome. Lisez The Live, Ci- ceron & les autres Ecrivains Latins, vous com- prenez clairement que le même Jupiter à qui son offroir des sacrifices pour une victoire ga- gnée, étoit honoré en d'autres rencontres afin qu'il cessât d'affliger le peuple Romain: & quoi qu'il y eût un Vejovis beaucoup plus porté à faire du mal, qu'à faire du bien, on ne laissoit pas de croire que le Dyonis, ou le Dispiter, c'est-à-dire le bon Jupiter lançoit la foudre. Aulugelle s'ex- prime de telle sorte, qu'il distingue nettement Jupiter d'avec Vejovis. (c) Cum Jovem igitur & Dyonem à jurando nominassent: eum quoque contra deum, qui non jurandi potestatem sed vim nocendi haberet (nam deos quosdam ut prodesse celebrabant, quosdam ne obessent jurabant) Ve- jovem appellaverunt demta atque detrahta jurandi facultate. . . Simulacrum dei Vejovis, quod est in ade, de qua supra dixi, sagittas tenet, que sunt videlicet parate ad nocendum: quapropter eum deum plerique Apollinem esse dixerunt. . . Vir- gilian quoque ajunt, multa antiquitatis hominem sine offensionis odio peritum, numina lava in Georgicis quoque deprecari, significentem quan- dam vim esse hujusmodi deorum in ledendo ma- gis quam in jurando potentem. Versus Virgilii hi sunt:

\* Voyez touchant ces deux especes de Dieux un passage d'Arioste cité dans l'une des remarques de Particelle Paul- ciens.

In tenui labor, at tenuis non gloria, si quem Numina lava sinunt, auditque vocatus Apollo \*.

Plutarque se trompe aussi, lors qu'il veut que les Philosophes & les Poëtes se soient accordez dans la doctrine des deux Principes. Ne se sou- venoit-il pas d'Homere le Prince des Poëtes, leur modele, leur source commune, d'Home-

re, dis-je, qui n'a proposé qu'un Dieu (d) aux deux tonneaux du bien & du mal? Mr. Costar censura avec raison ces paroles de Mr. de Girac: Il semble que vous avez voulu imiter le Jupiter d'Homere, & que puisant dans des tonneaux, vous versez comme lui avec les deux mains cette diver- site de matieres au hasard & sans choix. Voici la censure; la comparaison (e) de Jupiter me fait de l'honneur, mais elle n'en fait guere à celui qui l'allegue si mal à propos. Homere, qui est l'inventeur de cette fiction, & Platon qui la rapporte (f) dans la Republ que, n'ex- priment point que Jupiter ayant puisé dans des tonneaux les biens & les maux de la vie, les répandit inconsidérément sur les misérables mor- tels. Ils disent seulement que tantost il les versoit tout purs, & tantost il en faisoit un mélange; d'où venoit qu'entre les hommes, les uns étoient toujours malheureux, & que la destinée des autres n'étoit qu'un flux recipro- que de bonheur & d'adversité. Mais Mr. Costar a oublié une chose qui meritoit d'être ob-

(d) Δείδι γὰρ τε τι- θῆαι καὶ ἀνε- κείναι ἐν Διὶ οὐκ ἔστιν οὐδὲν ἄλλο, ἢ τὸ ἀποδοῦναι ἅπαντα ἅμα καὶ ἀπὸ τῶν αὐτῶν τῶν ἀγαθῶν καὶ τῶν κακῶν ὅσα κερύλλαι ἐξ ἑσθλοῦ ἐκείνου.

servée; il n'a point dit que des trois choses qui se pouvoient faire auprès de ces deux tonneaux Jupiter n'en fait que deux. On pouvoit ou ne verser que du bon tonneau, ou ne verser que du mauvais, ou prendre de l'un & de l'autre. Ho- mere s'est bien gardé de parler de ces trois fonctions: il savoit trop bien que la premiere n'a point de lieu, & je croi même qu'il auroit bien fait de supprimer la seconde: car où est l'homme si malheureux dont le soit ne soit mé- me d'aucun bien? Platon a rejeté cette pensée d'Homere, par la raison qu'il est de l'essence de Dieu de ne faire que du bien; d'où il conclut que Dieu n'est la cause que d'une partie des événe- mens humains. Οὐδὲ ἄρα ὁ θεὸς, ἐπειδὴ ἀγα- θὸς, πάντων ἀν εἴη αἰτιῶν, ὡς οἱ πολλοὶ λέγου- σιν· ἀλλ' ἄλλων μὲν τοῖς ἀνθρώποις αἰτιῶν, πολ- λῶν δὲ ἀναιτιῶν. πολλὸν γὰρ ἐλάττω τὰγαθὰ τὴ κα- κίων ἵμῶν. ἔτι τὸ μὲν ἀγαθὸν εἶδεναι ἄλλων αἰτια- τῶν τὸ δὲ κακὸν ἀπὸ αὐτοῦ θεοῦ ζῆτεῖν τὸ αἴτια, μάλω ἢ τὸ θεῶν. (g) Non igitur Deus, quum bo- nus sit, omnium causâ sit, ut multi dicunt, sed paucorum quidem hominum in causâ est, multo- rum verò extra causam. Multo enim pauciora no- bis sunt bona quam mala. Et donorum quidem solus Deus causâ est dicendum. Malorum autem injuriis quambibet aliam Deum causam querere de- bet. Il dit que les Poëtes qui nous donnent cet- te fiction des deux tonneaux parlent follement. Et illum de Deo, & commentent un grand péché. Οὐκ οὐκ ἀπεδεκτικὸν εἶπε Οὐμῶν, ἔτι ἄλλο ποιητῶ πικρῶ τῶ ἀμαρτίαν ἐπὶ τὸς θεοῦς ἀνοήτως ἀμαρ- τανῶν, ἔτι λέγοντι ὡς θεοὶ πῖδοι. (h) Ne- terram aliam exercet. Vagatur in limine duo jacere dolia. L'Apologie de Cos- tar est encore rare dans les pais étrangers, je ne me fais pas un scrupule d'en citer ce long pas- sage. Peut-être (i) que Monsieur de Girac en a cru le Roman de la Rose, qui veut que la Fortune soit la Taverniere, qui distribue à plusieurs, & pot & à pinte les diverses liqueurs de ces deux tonneaux, selon son caprice & à sa fan- talisie:

Οὐκ οὐκ ἀπεδεκτικὸν εἶπε Οὐμῶν, ἔτι ἄλλο ποιητῶ πικρῶ τῶ ἀμαρτίαν ἐπὶ τὸς θεοῦς ἀνοήτως ἀμαρ- τανῶν, ἔτι λέγοντι ὡς θεοὶ πῖδοι. (h) Ne- terram aliam exercet. Vagatur in limine duo jacere dolia. L'Apologie de Cos- tar est encore rare dans les pais étrangers, je ne me fais pas un scrupule d'en citer ce long pas- sage. Peut-être (i) que Monsieur de Girac en a cru le Roman de la Rose, qui veut que la Fortune soit la Taverniere, qui distribue à plusieurs, & pot & à pinte les diverses liqueurs de ces deux tonneaux, selon son caprice & à sa fan- talisie:

(f) Dialog. 2. (g) Plato de Republica, lib. 2. p. m. 605. D. (h) Id. ibid. (i) Costar ubi supra, pag. 226. 227.

(e) Costar, Apologie, pag. 225. (f) Dialog. 2. (g) Plato de Republica, lib. 2. p. m. 605. D. (h) Id. ibid. (i) Costar ubi supra, pag. 226. 227.

tenu (D) par des Philosophes Payens aguerris à la dispute. Ce fut un bonheur que St. Augustin, qui favoit si bien toutes les adresses de la controverse, abandonnât

- (a) Voyez les paroles du P. Thomassin dans les remarques de l'article Pauliciens.
- (b) Tobias Farnerus, Systema Theol. gener. tit. p. 258.
- (c) Helmod. Chronic. Sclav. cap. 53.
- (d) Voss. de Orig. idololat. lib. 1. cap. 8. p. 280.
- (e) Guill. Bachelieri. Hung. sicut Africanischer Landtschafft Fetu pag. 43. 44.
- (f) Venerano contra Manichæos. de principii, uno ad. sen. et ca. Ecclesie quondam Pastor, restatur. Les Gurdanes nation dans l'Asie servent deux Principes, l'un comme l'auteur du bien, l'autre comme la cause du mal; mais avec cette difference, qu'ils font infiniment plus exacts dans le culte du dernier, que dans celui du premier (f).

Au reste l'ancienne heresie des deux Principes regne encore dans quelques pais de l'Orient (a), & on croit qu'elle a été fort commune parmi les anciens barbares de l'Europe. (b) Apud Slavos nondum quidem Christi fide imbutos, simile dogma receptum fuisse, Helmodus (c) auctor est, qui Fetu, pag. 43. 44. Paria & de aliis Germanorum populis Vossius (d) conjicit. Atque hodieum, Provincia Fetu in Africa incolæ persuasum sibi habere, esse aliquod Numen, cui omnia mala, aliud cui bona accepta ferenda, J. G. Guill. Mullerus (e). Danica in Africa Ecclesia quondam Pastor, restatur. Les Gurdanes nation dans l'Asie servent deux Principes, l'un comme l'auteur du bien, l'autre comme la cause du mal; mais avec cette difference, qu'ils font infiniment plus exacts dans le culte du dernier, que dans celui du premier (f).

(D) Difficile à refuter soutenu par des Philosophes Payens. Par les raisons à priori ils auroient été bien-tôt mis en fuite; les raisons à posteriori étoient leur fort: c'étoit là qu'ils se pouvoient battre long tems, & qu'il étoit difficile de les forcer. On m'entendra mieux par l'exposition que l'on va lire. Les idées les plus sûres & les plus claires de l'ordre nous apprenent qu'un être qui existe par lui-même, qui est nécessaire, qui est éternel, doit être unique, infini, tout-puissant, & doivé de toutes sortes de perfections. Ainsi en consultant ces idées, on ne trouve rien de plus absurde que l'hypothese des deux Principes éternels, & independans l'un de l'autre, dont l'un n'aït aucune bonté, & puisse arrêter les dessein de l'autre. Voilà ce que j'appelle raisons à priori. Elles nous conduisent nécessairement à rejeter cette hypothese, & à n'admettre qu'un Principe de toutes choses. S'il ne faloit que cela pour la bonté d'un système, le procès seroit vuïd à la confusion de Zoroastre, & de tous les sectateurs; mais il n'y a point de système qui pour être bon n'aït besoin de ces deux choses, l'une que les idées en soient distinctes, l'autre

qu'il puisse donner raison des experiences. Il faut donc voir si les phenomenes de la nature, se peuvent commodément expliquer par l'hypothese d'un seul principe. Quand les Manichéens nous alleguent que puis qu'on voit dans le monde plusieurs choses qui sont contraires les unes aux autres (g), le froid, & le chaud; le blanc, & le noir; la lumiere, & les tenebres; il y a nécessairement deux premiers Principes, ils font pitié. L'opposition qui se trouve entre ces êtres, fortifiée tant qu'on voudra par ce qu'on appelle variations, desordres, irregularitez de la nature, ne sauroit faire la moitié d'une objection contre l'unité, la simplicité & l'immuabilité de Dieu. On donne raison de toutes ces choses ou par les diverses facultez que Dieu a données aux corps, ou par les loix du mouvement qu'il a établies, ou par le concours des causes occasionnelles intelligentes, sur lesquelles il lui a plu de se regler. Cela ne demande pas les quintessences que les Rabins ont imaginées, & qui ont fourni à l'Evêque d'Italie un argument ad hominem (h) en faveur de l'Incarnation. Ils disent que Dieu s'est uni avec dix Intelligences très-pures nommées Sefira, & qu'il opere avec elles de telle sorte, qu'il faut leur attribuer toutes les variations, & toutes les imperfections des effets, comme l'est attribué à Dio ne sacri libri atti fra se contrarii & imperfecti, per salvare l'immuabilita & sua somma perfectione, hanno posto una Gerarchia di dieci Intelligenze purissime, per mezzo delle quali, che altro come istrumenti della sua potenza, egli opera tutte le cose, ma in modo che à loro sole s'attribuisce ogni varietà, imperfezione, e mutazione (i). Sans se mettre en tant de frais, on peut sauver la simplicité & l'immuabilité des voyes de Dieu; le seul établissement des causes occasionnelles a suffi, pourveu que l'on n'aït à expliquer que les phenomenes corporels, & que l'on ne touche point à l'homme. Les cieus & tout le reste de l'univers préchent la gloire, la puissance, l'unité de Dieu: l'homme seul, ce chef-d'œuvre de son Createur entre les choses visibles, l'homme seul, dis-je, fournit de très grandes objections contre l'unité de Dieu. Voici comment.

L'homme est mechant & malheureux: chacun le conoit par ce qui se passe au dedans de lui, & par le commerce qu'il est obligé d'avoir avec son prochain. Il suffit de vivre 5. ou 6. ans (k) pour être parfaitement convaincu de ces deux articles; ceux qui vivent beaucoup, & qui sont fort engagez dans les affaires, conoissent cela encore plus clairement. Les voyages font des leçons perpetuelles là-dessus; ils font voir par tout les monumens (l) du malheur & de la mechanceté de l'homme; par tout des prisons, & des hôpitaux, par tout des gibets,

X x x 2

(k) A cet âge là on a fait & on a souffert des tours de malice: or a eu du chagrin & de la douleur: on a boulé plusieurs fois. (l) Ex Asia rediens, cum ab Ægina Mecaram versus navigaret cœpi regiones circumcœca prospicere. Post me erat Ægina, at Megara, dextra Piræus, sinistra Corinthos: quæ oppida quæ tempore florentissima fuerunt, nunc prostrata & diruta arte cœca los jacent. Sulpicius ad Ciceron. epist. 5. l. 4. Cicer. ad fam. l.

(g) Voyez St. Epiphane ne quand il parle de Scythians, pag. 619. auv. barsf.

(h) Di questa questione unione parla difformemente la natura, la portandola gli spiriti la similitudine, con cui la spirituale, o gano i Rabbini (alcune delle quale medesimo che a loro prano i nostri Teologi per esplicare l'Incarnazione) e tutte le imperfezioni degli effetti, come le stesse loro dottrine non prova evidente la divisione di Dio in dieci Intelligenze purissime, per mezzo delle quali, che altro come istrumenti della sua potenza, egli opera tutte le cose, ma in modo che à loro sole s'attribuisce ogni varietà, imperfezione, e mutazione (i). Sans se mettre en tant de frais, on peut sauver la simplicité & l'immuabilité des voyes de Dieu; le seul établissement des causes occasionnelles a suffi, pourveu que l'on n'aït à expliquer que les phenomenes corporels, & que l'on ne touche point à l'homme. Les cieus & tout le reste de l'univers préchent la gloire, la puissance, l'unité de Dieu: l'homme seul, ce chef-d'œuvre de son Createur entre les choses visibles, l'homme seul, dis-je, fournit de très grandes objections contre l'unité de Dieu. Voici comment.

(i) Le Journal d'Italie & ibid. pag. 101.

donnât le Manichéisme ; car il eût été capable d'en écarter les erreurs plus grossières, & de fabriquer du reste un système qui entre ses mains eût embarrassé les

& des mendians. Vous voyez ici les débris d'une ville florissante ; (a) ailleurs vous n'en pouvez pas même trouver les ruines, *jam seges est ubi Troja fuit*. Les gens d'étude sans sortir de leur cabinet, sont ceux qui acquièrent le plus de lumières sur ces deux articles, parce qu'en lisant l'Histoire ils font passer en revue tous les siècles, & tous les pays du monde. L'Histoire n'est à proprement parler qu'un recueil des crimes, & des infortunes du genre humain ; mais remarquons que ces deux maux, l'un moral & l'autre physique, n'occupent pas toute l'Histoire, ni toute l'expérience des particuliers ; on trouve par tout & du bien moral & du bien physique ; quelques exemples de vertu, quelques exemples de bonheur ; & c'est ce qui fait la difficulté. Car s'il n'y avoit que des mechans & des malheureux, il ne faudroit pas recourir à l'hypothese des deux Principes ; c'est le mélange du bonheur & de la vertu avec la misere & avec le vice, qui demande cette hypothese, c'est là que se trouve le fort de la secte de Zoroastre. Voyez le raisonnement de Platon & de Plutarque dans les passages que j'ai cités ci-dessus.

Afin que l'on voye combien il seroit difficile de refuter ce faux système, & qu'on en concluë qu'il faut recourir aux lumières de la révelation pour le ruiner, seignons ici une dispute entre Melissus & Zoroastre. Ils étoient tous deux Payens, & grans Philosophes. Melissus qui ne reconnoissoit qu'un (b) Principe diroit d'abord, que son système s'accorde admirablement avec les idées de l'ordre : l'être nécessaire n'est point borné, il est donc infini, & tout-puissant, il est donc unique, & ce seroit une chose monstrueuse & contradictoire s'il n'avoit pas de la bonté, & s'il avoit le plus grand de tous les vices, savoir une malice essentielle. Je vous avoue, lui répondroit Zoroastre, que vos idées sont bien suivies, & je veux bien vous avouer qu'à cet égard vos hypotheses surpassent les miennes : je renonce à une objection dont je me pourrois prevaloir, qui seroit de dire que l'infini devant comprendre tout ce qu'il y a de realitez, & la (c) malice n'étant pas moins un être réel que la bonté, l'univers demande qu'il y ait des êtres mechans & des êtres bons ; & que comme la souveraine bonté, & la souveraine malice ne peuvent pas subsister dans un seul sujet, il a fallu nécessairement qu'il y eût dans la nature des choses un être essentiellement bon, & un autre essentiellement mauvais ; je renonce, dis-je, à cette objection (d), je vous donne l'avantage d'être plus conforme que moi aux notions de l'ordre : mais expliquez moi un peu par votre hypothese d'où vient que l'homme est mechant, & si sujet à la douleur & au chagrin. Je vous desie de trouver dans vos principes la raison de ce phenomene, comme je la trouve dans les miens ; je regagne donc l'avantage ; vous me repassez dans la beauté des idées, & dans les raisons à priori, & je vous surpasse dans l'explication des phenomenes, & dans les raisons à posteriori. Et puis que le principal

caractère d'un bon système est d'être capable de donner raison des experiences, & que la seule incapacité de les expliquer est une preuve qu'une hypothese n'est point bonne, quelque belle qu'elle paroisse d'ailleurs, demeurez d'accord que je tripe au but en admettant deux Principes, & que vous n'y frapez pas, vous qui n'en admettez qu'un.

Nous voici sans doute au neud de toute l'affaire : c'est ici la grande occasion pour Melissus, *Hic Rhodus, hic saltus. Res ad triarios redit. Nunc animus opus Aenea, nunc peiora firmo.* Continuons de faire parler Zoroastre.

Si l'homme est l'ouvrage d'un seul Principe souverainement bon, souverainement saint, souverainement puissant, peut-il être exposé aux maladies, au froid, au chaud, à la faim, à la soif, à la douleur, au chagrin ? Peut-il avoir tant de mauvaises inclinations ? Peut-il commettre tant de crimes ? La souveraine sainteté peut-elle produire une creature criminelle ? La souveraine bonté peut-elle produire une creature malheureuse ? La souveraine puissance, jointe à une bonté infinie, ne comblera-t-elle pas de biens son ouvrage, & n'éloignera-t-elle point tout ce qui le pourroit offenser, ou chagriner ? Si Melissus consulte les notions de l'ordre, il reprendra que l'homme n'étoit point mechant lors que Dieu le fit. Il dira que l'homme reçut de Dieu un état heureux, mais que n'ayant point suivi les lumières de la conscience, qui selon l'intention de son Auteur le devoient conduire par le chemin de la vertu, il est devenu mechant, & qu'il a mérité que Dieu souverainement juste, autant que souverainement bon, lui fit sentir les effets de sa colere. Ce n'est donc point Dieu qui est la cause du mal moral, mais il est la cause du mal physique, c'est-à-dire de la punition du mal moral : punition qui bien loin d'être incompatible avec le principe souverainement bon emane nécessairement de l'un de ses attributs, je veux dire de la justice qui ne lui est pas moins essentielle que sa bonté. Cette réponse, la plus raisonnable que Melissus puisse faire, est au fond belle & solide, mais elle peut être combattue par des raisons qui ont quelque chose de plus specieux, & de plus éblouissant : car Zoroastre ne manqueroit pas de représenter, que si l'homme étoit l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & saint, il auroit été créé non seulement sans aucun mal actuel, mais aussi sans aucune inclination au mal ; puis que cette inclination est un défaut qui ne peut pas avoir pour cause un tel Principe. Il reste donc que l'on dise que l'homme soitant des mains de son Createur, avoit seulement la force de se déterminer de lui-même au mal, & que s'y étant déterminé, il est seul la cause du crime qu'il a commis, & du mal moral qui s'est introduit dans l'univers. Mais 1. nous n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre, qu'un être qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même. Zoroastre dira donc que le libre arbitre donné à l'homme, n'est point capable de se donner une deter-

(a) Voyez l'entrezeit 20. de Wälzac.

(b) Voyez Diogène Laërce l. 9. n. 24. Et in Melissum.

(c) C'est à dire l'action malicieuse. Je fais cette note afin qu'on ne vienne pas mal juger que le mal n'est qu'une privation.

(d) J'ai lu dans le Journal d'Italie du 21. d'Avril 1674. pag. 101. que Decemardi dans le 2. livre de sa Dogmatica Philosophia Peripatetica Christiana, refute la chose. An alius Deus sit possibilis, sicut tenet per le Ferre Pierre Comte contre le Collumera.

les Orthodoxes. Le Pape Leon I. temoigna beaucoup de vigueur contre les Mani-

determination actuelle, puis qu'il existe incessamment & totalement par l'action de Dieu. 2. Il fera cette question, Dieu a-t-il prévu que l'homme se serviroit mal de son franc arbitre? Si l'on repond qu'oui, il repliquera qu'il ne paroît point possible qu'aucune chose prevoye ce qui depend uniquement d'une cause indeterminée. Mais je veux bien vous accorder, dira-t-il, que Dieu a prévu le peché de sa creature, & j'en conclus qu'il seût empêché de pecher; car les idées de l'ordre ne souffrent pas qu'une cause infiniment bonne & sainte, qui peut empêcher l'introduction du mal moral, ne l'empêche pas, lors sur tout qu'en la permettant, elle se verra obligée d'accabler de peines son propre ouvrage. Si Dieu n'a point prévu la chute de l'homme, il a du moins jugé qu'elle étoit possible: puis donc qu'au cas qu'elle arrivât il se voyoit obligé de renoncer à sa bonté paternelle, pour rendre ses enfans très-misérables, en exerçant sur eux la qualité d'un Juge severé, il auroit déterminé l'homme au bien moral, comme il l'a déterminé au bien physique: il n'auroit laissé dans l'ame de l'homme aucune force pour se porter au peché; non plus qu'il n'y en a laissé aucune pour se porter au malheur, entant que malheur. Voilà à quoi nous conduisent les idées claires & distinctes de l'ordre, quand nous suivons pied à pied ce que doit faire un Principe infiniment bon. Car si une bonté aussi bornée que celle des pères exige nécessairement qu'ils previennent autant qu'il leur est possible le mauvais usage que leurs enfans pourroient faire des biens qu'ils leur donnent, à plus forte raison une bonté infinie & toute-puissante, previent-elle les mauvais effets de ses présents. Au lieu de donner le franc arbitre, elle déterminera au bien ses creatures; ou si elle leur donne le franc arbitre, elle veillera toujours efficacement pour empêcher qu'elles ne pechent. Je croi bien que Melchisé ne demeureroit point court, mais tout ce qu'il pourroit répondre seroit combatu tout aussitôt par des raisons aussi plausibles que les siennes; & ainsi la dispute ne seroit jamais terminée (a).

(a) *Tout ceci est plus amplement discuté dans les remarques de l'Article Pauliciens.*

(b) *Appliquez ici ce que Junon dit à Volnus: Sed quis erit modus, aut quo nunc certamine tanto? Quin potius paternam patetiam hunc hunc Commune ergo populum, paribusque regamus Auspicis. Virgil. Æn. l. 4. v. 98.*

mille plaisirs, & consentit à celles qui exposent l'homme à mille douleurs; & s'il consentit que le bien moral fût infiniment plus petit dans le genre humain que le mal moral, il se dedommagera sur quelque autre espèce de creatures, où le vice seroit d'autant moindre que la vertu. Si plusieurs hommes dans cette vie ont plus de misères que de bonheur, on recompense cela sous un autre état; ce qu'ils n'ont pas sous la forme humaine, ils le retrouvent sous une autre forme (c). Au moyen de cet accord le Chaos se débrouilla; le Chaos, dis-je, principe passif, qui étoit le champ de bataille des deux Principes actifs. Les Poëtes (d) ont représenté ce débrouillement sous l'image d'une querelle terminée. Voilà ce que Zoroastre pourroit alleguer, se glorifiant de ne pas attribuer au bon Principe, d'avoir produit de son plein gré un ouvrage qui devoit être si méchant & si misérable; mais seulement après avoir éprouvé qu'il ne pouvoit faire mieux, ni s'opposer mieux aux desseins horribles du mauvais Principe. Pour rendre son hypothèse moins choquante, il pouvoit nier qu'il y ait eu une longue guerre entre les deux Principes, & chasser tous ces combats, & ces prisonniers dont les Manichéens ont parlé. Tout se peut réduire à la connoissance certaine que les deux Principes auroient eue; que l'un ne pourroit jamais obtenir de l'autre que telles & telles conditions. L'accord auroit pu se faire éternellement sur ce pied-là.

(c) *Notez que tous ceux ou la plupart de ceux qui ont admis deux Principes, ont tenu la métaphysique.*

(d) *Hanc Deus & melior natura dicitur remittere. Ovidius Metam. lib. 1.*

On pourroit objecter à ce Philosophe mille grandes difficultez; mais comme il trouveroit des reponses, & qu'après tout il demanderoit qu'on lui fournit donc une meilleure hypothèse, & qu'il pretendroit avoir refusé solidement celle de Melchisé, on ne le rameneroit jamais au point de la vérité. La raison humaine est trop foible pour cela; c'est un principe de destruction, & non pas d'édification; elle n'est propre qu'à former des doutes, & à se tourner à droite & à gauche pour éterniser une dispute; & je ne croi pas me tromper, si je dis de la revelation naturelle, c'est-à-dire des lumieres de la raison, ce que les Theologiens disent de l'œconomie Mosaique. Ils disent qu'elle n'étoit propre qu'à faire conoître à l'homme son impuissance, & la nécessité d'un Rédempteur, & d'une loi misericordieuse. Elle étoit un pedagogue (ce sont leurs termes) pour nous amener à J E S U S - C H R I S T. Disons à-peu-près le même de la raison; elle n'est propre qu'à faire conoître à l'homme ses tenebres & son impuissance, & la nécessité d'une autre revelation. C'est celle de l'Ecriture. C'est là que nous trouvons de quoi réfuter invinciblement l'hypothèse des deux Principes, & toutes les objections de Zoroastre. Nous y trouvons l'unité de Dieu, & ses perfections infinies; la chute du premier homme, & ce qui s'ensuit. Qu'on nous vienne dire avec un grand appareil de raisonnemens, qu'il n'est pas possible que le mal moral s'introduise dans le monde, par l'ouvrage d'un Principe infiniment bon & saint, nous répondrons que cela s'est pourtant fait, & par conséquent que cela est très-possible. Il n'y a rien de plus insensé que de raisonner contre des faits.

Manichéens, & comme son zèle fut soutenu (E) par les loix imperiales, cette secte reçut alors un très-rude coup. Elle se rendit formidable dans l'Armenie au IX.

l'axiome *ab actu ad potentiam valet consequentia*, est aussi clair que cette proposition 2. & 2. font 4. Les Manichéens s'aperçurent de ce que je viens de remarquer; c'est pour cela qu'ils rejetterent le Vieux Testament; mais ce qu'ils recinrent de l'Écriture, fournissoit d'assez fortes armes aux Orthodoxes: ainsi on n'eut pas beaucoup de peine à confondre ces heretiques, qui d'ailleurs s'embarassoient puérilement lors qu'ils descendoient dans le \* detail. Or puis que c'est l'Écriture qui nous fournit les meilleures solutions, je n'ai pas eu tort de dire qu'un Philosophe Payen seroit mal aisé à vaincre sur cette matiere. C'est le texte de cette remarque.

\* Voyez la remarque B.

(a) Accusation des Pauliciens.

† Voyez la remarque penultieme de l'article Marcionites.

(b) Maimbourg, Histoire de St. Leon, liv. 1. pag. 14.

(c) Id. ib. pag. 16.

(d) Ibid. pag. 20.

Ep. 93. ad Turib. Ser. 5 de jejun. decim. mansif.

Quelque longue qu'elle soit, je ne la finirai par sans avertir mon lecteur qu'il me reste encore 3. observations à faire, que je renvoie à un autre (a) article. Je dirai dans la 1. si les Peres ont toujours bien raisonné contre les Manichéens, & s'ils ont pu les pousser à bout; & dans la 2. que selon les dogmes du Paganisme, les objections de Zoroastre n'avoient pas beaucoup de force; & dans la 3. en quel sens on pourroit dire que les Chretiens ne rejettent pas le systéme des deux Principes. Ils ont plus de peine que les Payens à éclaircir ces difficultez par la voye de la raison, parce qu'ils ont entretenu des disputes sur la liberté, dans lesquelles l'agresseur + semble être toujours le plus fort; & parce aussi que le petit nombre des predestinez, & l'éternité de l'Enfer fournissoient des objections que Melchiss n'auroit pas fort redoutées.

(E) Le zèle du Pape Leon fut soutenu par les loix Imperiales. ] Il y avoit (b) déjà des Manichéens à Rome, lors que St. Augustin y arriva l'an 383. car il logea chez un Manicheen, & conversoit le plus souvent avec ceux de cette secte. . . Mais après que Carthage fut prise & desolée par Genseric Roi des Vandales l'an 439. la plupart des Manichéens d'Afrique se réfugièrent aussi bien que les Catholiques en Italie, & principalement à Rome. Le (c) Pape Leon obligea le peuple à faire une exacte recherche de ces heretiques, & indiqua à quelles marques on les pourroit reconnoître. (d) Pour donner encore à tout le monde plus d'horreur d'une secte si detestable, il tint une Assemblée, où avec les Evêques voisins de Rome, il fit entrer les principaux du Clergé, du Senat, de la Noblesse de Rome, & du peuple. Là il produisit les plus considerables d'entre les Manichéens, & un de leurs Evêques, qui firent une confession publique de leurs abominables impudicitez, que je n'ose exposer, de peur de bleffer les oreilles, ou plutôt les yeux chastes de mon lecteur, & que ceux mesmes qui les avoient commises dans leurs Assemblées secretes, par l'ordre de ce faux Evêque, declarerent devant tout le monde, faisant connoître en mesme temps quels estoient leurs Evêques & leurs Prestres; les endroits les plus retirez où ils s'assembloient, leurs profanes mysteres, & leurs sacrileges ceremonies, ce qui fut mis authentiquement par écrit. Et saint Leon en rendit compte au peuple peu

après dans un Sermon, qu'il fit pour le jour des Quatre-temps du mois de Decembre, où il declara qu'on estoit obligé en conscience de déserter ceux qu'on iqueroit estre engagez dans une si infame & pernicieuse heretie; que tous devoient s'unir, & agir avec un mesme zèle & une égale vigilance contre ces ennemis communs; & que ceux qui croyoient qu'il ne faloit pas les decouvrir, seroient coupables d'un silence très-criminel devant le Tribunal de J E S U S - C H R I S T, & qu'ils n'ayent jamais eu aucune part à leurs erreurs. Enfin il apporta tant de soin dans la recherche qu'il fit des Manichéens, & le peuple l'y seconda si bien, qu'aucun d'eux ne leur put échaper, de sorte qu'il eut le bonheur de délivrer entièrement Rome de cette peste. Car plusieurs de ces heretiques furent touchés de ces puissantes exhortations, se convertirent seruisement à Dieu, & après avoir fait publiquement abjuration de leur heresie dans l'Eglise, & signé le formulaire qu'on leur presenta, contenant la condamnation de Manés, de sa doctrine & de ses livres, ils se soumettrent à la penitence qui leur fut imposée. Ceux qui demeurèrent obstinez dans l'erreur, & refusèrent de se soumettre à cette condamnation, furent condamnés par les Juges au bannissement, selon les Loix & les Ordonnances des Empereurs. Or parce que les plus mechans, & les plus dangereux d'entre les S. Catechises de cette execrable heresie, craignant la punition de leurs crimes, avoient pris la fuite, il en avertit les Evêques d'Italie & des autres Provinces, par une lettre circulaire, dans laquelle, après leur avoir exposé tout ce qui s'estoit fait à Rome en cette cause des Manichéens, il les exhorte à poursuivre ces fugitifs, & à donner tous les ordres necessaires pour empêcher qu'ils ne puissent trouver aucune retraite dans leurs Dioceses, protestant qu'ils seroient inexcutables devant Dieu, s'il arrive jamais qu'aucun de leurs sujets se laisse séduire à ces imposteurs, faute d'avoir pris tout le soin qu'ils doivent avoir de les decouvrir, de leur donner la chasse, & de faire en sorte qu'ils ne puissent répandre parmi leurs peuples le venin de leur detestable doctrine. Et ce qui acheva d'exterminer cette heresie, fut que l'Empereur Valentinien III. ayant secu ce que le St. Pape avoit decouvert ces crimes des Manichéens, fit publier un Edit, par lequel il confirma & renouvelle toutes les Ordonnances de ses predecesseurs contre eux, les declare infames, incapables de toutes Charges, & de porter les armes, de tester & de contracter, & de faire aucun acte valable dans la societé civile; defend à tous les sujets de l'Empire d'en celer & d'en retirer aucun, & veut qu'on les denonce, pour estre punis aussi-tost qu'ils seront connus. Ainsi cette heresie, qui de l'Afrique estoit passée dans l'Italie, en fut bien-tost bannie par le zèle efficace de saint Leon, Le P. Thomassin n'oublie pas cet exemple de l'usage des loix penales contre l'heresie,

Contra communes hostes pro salute communi unâ communis debet esse vigilantia; & qui tales non prodendos potant, in judicio Christi inventur rei de silentio, etiam si non contaminentur assensu. Ser. 5. de jejun. decim. mansif. Ut dam-narent Manichæum prædicationibus & discipulis suis publicâ in Ecclesiâ professione, & manus sue subscriptione compulsumus. S. Leo. Ep. 2. ad Episc. P. 11. l. 2. Ep. 93. ad Turib. Asturic. Ante tribunal Domini de reatu negligentie non poterit excusare, quicumque suam contra facti legem pervertionis auctores noverit custodire. Epist. 2. ad Episc. per Italiani. Nov. Titul. 3. de Manich.

IX. siecle, comme je le dis ailleurs \*, parut en France dans le siecle des Albigois †: c'est ce qu'on ne peut nier; mais il n'est pas vrai que les ‡ Albigois aient été Manichéens. Ceux-ci entre autres erreurs enseignoient que l'ame des plantes étoit raisonnable; & ils condamnoient l'agriculture comme un exercice meurtrier; mais ils la permettoient à leurs auditeurs en faveur (F) de leurs élus.

MANTO, fille de Tiresias, & grande Devinereffe comme son pere. On Pestimoit à un tel point, que lors que ceux d'Argos pillerent la ville de Thebes, ils ne crurent pas pouvoir s'aquiter du vœu qu'ils avoient fait à Apollon, de lui consacrer ce qu'il y auroit de plus excellent dans leur butin, s'ils ne lui offroient cette fille. Elle fut donc envoyée au Temple de Delphes. Mais cela ne l'engagea point à faire aucun vœu de continence, ou si elle y fut engagée, elle observa fort mal son vœu; car nous lisons qu'Alcmeon, qui avoit été le Generalissime de l'armée qui prit Thebes, fit deux enfans à notre Manto, un fils qui eut le nom Amphilocheus, & une fille qui fut fort belle, & qui s'appella Tisiphone. Ce furent les fruits d'une galanterie qui eut quelque chose d'assez singulier, puis qu'elle arriva durant la fureur qui avoit saisi Alcmeon, après qu'il eut fait mourir sa mere. Voilà ce qu'Apollodore β nous fournit concernant Manto. D'autres disent γ qu'à la verité elle fut amenée à Delphes avec les autres prisonniers Thebains; mais que l'Oracle leur ayant ordonné d'aller planter une Colonie, ils s'en allerent (A) à Claros, où Rhacius en avoit établi une; & que Rhacius ayant su de Manto qui étoient ceux avec qui elle avoit fait ce voyage, & pourquoy il l'avoient fait, la prit à femme, & en eut un fils nommé δ Mopsus. Diodore de Sicile ζ au lieu de cela, nous conte que la fille de Tiresias se nommoit Daphné; qu'elle fut envoyée à Delphes comme une offrande, & un Ex-voto des Argiens; qu'elle perfectionna les lumieres prophetiques qu'elle avoit déjà acquises; qu'elle écrivit grand nombre d'oracles: qu'on pretend qu'Homere lui a derobé beaucoup

\* Dans l'article Pauliciens.

† Voyez Mr. de Meaux.

‡ Histoire des variations, lib. xi.

§ Voyez Mr. Basnage, Hist. de la Religion des Eglises Reformées, t. 1. partie, chap. 4. & suiv.

β Bibliothec. lib. 3, p. m. 196. 200.

γ Pausanias lib. 7. p. m. 207.

δ Voyez ci-dessous lettre g.

ζ Bibliothec. t. 5. c. 6.

(a) *Thomassin, de l'unité de l'Eglise, tom. 1. p. 339.*

(b) *Alliquanti vero, qui ita se demeruerunt ut nullam his auxiliantis profect remedium subvenire, subditi legibus, fecundum Christianorum Principum constituta, ne sancium gregem sua contagione polluerent, per publicos judices perpetuo sunt extioo relegati.*

(c) *Thomassin, ibid. p. 377.*

(d) *Ibid. p. 378.*

refse. Saint Leon Pape, dit-il (a), dans sa premiere Decretale dit que plusieurs Manichéens venoient de se convertir à Rome; mais que quelques-uns d'entre eux s'esloient si avant engagez dans ces detestables erreurs, que quelques remedes qu'on eût employez, on n'avoit pu les en retirer; qu'on avoit ensuite usé de la rigueur des loix; & que selon les constitutions des Princes Chrétiens, les Juges publics les avoient condamnez à un exil perpetuel, de peur que leur contagieux commerce n'infecât le reste du troupeau. Je mets à la marge (b) les paroles qu'il a citées de St. Leon. Un peu après il cite le Code de Justinien, pour nous apprendre que la loi onzième du titre 5. du 1. livre, condamne (c) les Manichéens à perdre la tête, quelque part qu'on les trouve dans l'Empire Romain: Manichæo in loco Romano deprehensio caput amputare. La loi suivante, continue-t-il (d), est de l'Empereur Justin, & elle distingue aussi les Manichéens, non seulement des Heretiques, mais aussi des Grecs, c'est-à-dire des Payens, des Juifs & des Samaritains. Les Manichéens sont punis de mort; tous les autres ne sont condamnez, non plus que les Heretiques, qu'à ne pouvoir obtenir aucune Magistrature, ny aucune dignité, ny faire la fonction de Juges, ou de Défenseurs, ou de Peres des Citiez.

qu'ils fournissoient des alimens aux élus, & qu'ils procuroient la liberté aux particules de la substance divine enchainées dans les plantes. St. Augustin raconte fort bien ces chimeres, & s'en moque comme il faut. *Cæteras (e) animas & in pecora redire putant, & in omnia que radicibus fixa sunt, atque altitur in terra. Herbas enim atque arbores sic putant vivere, ut vitam, que illis inest, & sentire credunt, & dolere, cum leduntur, nec aliquid inde sine cruciatu eorum quenquam posse vellere, aut capere. Propter quod agrum spinis purgare nefas habent. Unde agriculturam, que omnium artium est innocentissima, tanquam plurium homicidiorum ream dementes accusant; suisque auditoribus ideo hac arbitramur ignoscere, quia præbent inde alimenta Electis suis, ut divina illa substantia in eorum ventre purgata imperet eis veniam, quorum traditur oblatione purganda. Itaque ipsi Electi nec in agris operantes, nec poma carpentes, nec saltem folia ulla vellentes, expectant hæc asserri usibus suis ab auditoribus suis, viventes de tot ac tantis secundum suam vanitatem homicidiis alienis.*

(A) Ils s'en alerent à Claros. ] Je ne saurois comprendre pourquoi Paulanias n'a point ajouté ce que dit Pomponius Mela (f), que Manto fuyant les vainqueurs de Thebes bâtit le temple d'Apollon Clarien, & que son fils (g) Mopsus bâtit Colophon. Prenez garde à ces paroles de Mela, *Fugiens victores Thebanorum filius Apollonis Epigonos*, car je suis fort trompé si elles ne convainquent de mensonge Charles Etienne, Lloyd, & Hofman qui disent que Manto fuyoit la tyrannie de Creon & de Theféc, lors qu'elle alla fonder le temple de Claros. Moreiri n'a eu rien à dire de Manto; cependant s'il eût bien cherché il auroit pu trouver bonne moission.

(e) *August. de civitate Dei, lib. 18. c. 10.*

(f) *Mela, de rebus, lib. 1. c. 17.*

(g) *Mopsus selon Strabon étoit un fils d'Apollon & de Manto, & non pas, comme veut Paulanias, de Rhacius.*

(h) *Voyez l'article Mopsus.*

de vers pour en orner ses poësies; & qu'on la nomme Sybille, parce qu'elle étoit souvent saisie de l'esprit divin, & qu'elle rendoit plusieurs reponses  $\beta$ . Pausanias dit  $\gamma$  qu'on montroit encore de son tems à Thebes devant le vestibule d'un Temple, la pierre sur laquelle Manto s'assieoit, & qu'on la nommoit la chaise de Manto. Il parle du tombeau de Manto en un autre lieu  $\zeta$ ; mais il s'agit là d'une autre personne qui étoit fille de Polyidus. Celle dont parle (B) Virgile est la même que la fille de Tiresias: & cela montre qu'on a bien fait courir cette pauvre Prophetesse, car Virgile la transporte en Italie, non pas pour y garder sa virginité, mais pour y faire un enfant qui bâtit Mantouë.

MARCA (PIERRE DE) l'un des plus illustres orneemens de l'Eglise Gallicane, naquit à Gant dans le Bearn le 24. de Janvier 1594. Il fut batié par un Prêtre au (A) Diocèse de Tarbes; & il fit ses  $\lambda$  classes & fit  $\zeta$  cours de Philosophie sous les Jésuites: & puis il étudia en Droit \* pendant trois ans, après quoi il fut reçu l'an 1615. Conseiller au Conseil souverain de Pau. Il ne fut pas le premier de sa famille qui eût (B) des charges dans la Robe. Tous  $\dagger$  ses collègues étoient de la Religion; mais les choses changerent bien-tôt de face, le tems vint bien-tôt que personne ne put être admis dans ce Conseil érigé en Parlement, qui ne fût de la Religion Romaine  $\ddagger$ . Pierre de Marca eut beaucoup de part aux intrigues qui produisirent ce changement. Il se maria avec une Demoiselle de l'ancienne Maison des Vicomtes de Lavedan; mais l'ayant perduë l'an 1632. après en avoir eu plusieurs  $\S$  enfans, il ne voulut point se remarier. Il fut fait Président au Parlement de Bearn l'an 1621. & Conseiller d'Etat l'an 1639. Trois ans après le Roi le nomma à l'Evêché de Conserans. On s'étoit déjà servi de sa (C) plume pour un Ouvrage de grande importance. Il fut envoyé en

$\alpha$  Voyez sur de ses ouvrages dans l'ouvrage de M. de Mevius. l. 6. au sujet du culte de Latone.

$\gamma$  Pausan. lib. 9. pag. 209.

$\zeta$  Lib. 1. p. 41.

$\theta$  *Æneid.* 10. v. 99.

$\lambda$  *Ausob.*

$\zeta$  *A Toulouse.*

\* *A Toulouse.*

$\dagger$  *Stephanus Baluzius in vita Petri de Marca,* p. 12.

$\ddagger$  *Ibid.* p. 13.

$\S$  *L'aimé. Galactioire de Marca succéda à la charge de son pere, se verra dans ce dictionnaire au Parlement de Pau.*

(B) Celle dont parle Virgile. C'est Servius (a) qui nous apprend qu'elle est fille de Tiresias, car Virgile se contente de la traiter de Devineresse, & de parler de ses amours pour le Tibre.

(B) *Ille (b) etiam patris agmen cœcis Ocnus ab oris Fatidicæ Mantus & Tusci filius amicus. Qui muros natrique dedit tibi, Mantua, nomen.*

(a) *In Virg. ubi in pra.*

(b) *Virg. Æneid. lib. 10. v. 198.*

(c) *Stephanus Baluzius de vita & rebus gestis Petri de Marca,* p. 8. edit. 1663. in 8.

(d) *Id. ibid.* p. 6. 7.

(e) *Reponse des vœux Catholiques François à l'Assemblée vertueusement des Catholiques Anglois* p. 53. edit. 1589.

(B) Il ne fut pas le premier de sa famille qui eut des charges dans la Robe. La famille de Marca doit son origine à GARSIAS DE MARCA, qui commandoit la Cavalerie de Gaston Prince de Béarn au siege de Saragosse l'an 1118. Ses descendans s'attachèrent à la profession des armes; mais on trouve environ l'an 1440. un Pierre de MARCA bon Jurisconsulte, qui après avoir été le Procureur General du Prince son maître dans tous ses Etats, fut fait Président de ses Conseils (d). J'ai lu dans un livre qui fut imprimé du tems de la Ligue, qu'un (e) de MARQUA second Président au Parlement de Pau, ne put jamais être reçu ou remis en son état . . . qu'il n'eût fait la protestation ordinaire

contre la Messe, & ce avec la profession de la foi Calvinienne ordonnée par la seule Roïne de Navarre mere de Henri le Grand. Ceci refute Guy Patin, qui assure que nôtre Mr. de Marca étoit de bas lieu. Raportons le passage, il contient bien des mensonges: car pour ne rien dire du reste, il est faux que ce Prelat ait jamais été ni Ministre ni Jésuite. Nous aurons ici un exemple des faux bruits qui courent contre les Grans: on ne sauroit trop ramasser de ces exemples, afin d'accoutumer un peu le monde à l'esprit d'imcredulité à cet égard. On (f) nous apprend ici, que l'Archevêché de Toulouse a été conféré, à Monsieur de Marca Evêque de Conserans, moyennant cinquante mille écus qu'il a donnez au Cardinal Mazarin. Voilà une grande fortune pour cet homme ambitieux. Il étoit de bas lieu: après avoir étudié, il devint Ministre du parti des (g) Reformez, dont il étoit. S'étant changé il devint Jésuite: puis ayant quitté la Societé il se maria, & devint Conseiller au Parlement de Pau, puis Président; en suite il vint à Paris, & par la faveur de Monsieur le Chancelier Seguier, il fut fait Conseiller d'Etat ordinaire, après Intendant de Justice en Catalogne, puis Evêque de Conserans après avoir long-tems attendu ses Bulles, qu'il ne pouvoit avoir de Rome, cause de la querelle qu'il avoit avec les Jésuites, depuis qu'il les avoit quittéz, & qu'enfin il n'a eûs qu'en se raccommodant avec eux. A la fin le voilà Archevêque de Toulouse. Quand il aura payé ses dettes, si un bonnet rouge se presentoit à vendre, il est sûr qu'il l'acheteroit aussi. Je ne saurois mieux comparer Monsieur de Marca, qu'à desunt Monsieur le Jay, qui de très-peu de chose étoit devenu premier Président au Parlement de Paris.

(C) On s'étoit déjà servi de sa plume pour un Ouvrage de grande importance. L'Histoire du Bearn qu'il publia l'an 1640. confirma ex-

treme-

(f) *Paris lettre 69. p. 194. du 11. tome daté du 28. Juin 1632.*

(g) *Notez que pour justifier Patin on ne peut pas alleguer la contrainte qui fut faite au Président de Marca (voyez ci-dessus lettre e) car nôtre Procureur de Marca étoit fils d'un homme d'Epée. Il n'avoit donc pas été assujéti à l'abjuracion afin de conserver une charge. Voyez la Vie de Pierre de Marca par l'abbé Fa-*

*du Bearn qu'il publia l'an 1640. confirma ex-*

*treme-*

*treme-*

*treme-*

*treme-*

Catalogue l'an 1644. pour y exercer la charge de *Vifiteur General* & d'Intendant.

II

trement la bonne opinion qu'on avoit conçue de son savoir, & de fa grande capacité. On crut donc qu'il seroit fort propre, à travailler sur une matiere delicate & importante qui se presenta peu après. Le volume des libertez de l'Eglise Gallicane que Pierre du Puy avoit mis au jour, allarma les partisans de la Cour de Rome, & il y en eut qui tâcherent de persuader que c'étoient les preliminaires d'un schisme medité par le Cardinal de Richelieu; comme si cette Eminence eût forgé à l'érection d'un Patriarchat dans le Royaume, afin que l'Eglise Gallicane ne dependit point du Pape. Un Theologien François sous le nom d'Optatus (a) Gallus écrivit sur ce sujet, & insinua que le Cardinal avoit gagné un grand personnage, qui feroit l'apologie de cette érection. Ce grand personnage n'étoit autre que nôtre Pierre de Marca. *Sequens (b) mensis Martius materiam præbitis novis sermonibus, ob editionem Libelli Paraneitici ad Antistes Regni, de cavendo schismate, quod præ foribus adesse nuntiabat Optatus Gallus. Sub eo nuncque nomine latere voluit auctor; satis alioqui cognitus, si larvam illi detrahere liberet. Occasionem turbandi sumebat editione Voluminum de Libertatibus Ecclesie Gallicane, quæ anno superiore prodierant curâ Claviff. Viri Petri Puteani; atque item ex rumore vulgi, differens eam Cardinali Richelieu mentem esse, ut omnifio Episcopo Romano, Patriarcham Gallus constitueretur. Ajebat præterea, magnam virum in partes tractum promissis ingenibus, qui scripto defenderet quæ pro ea causa Cardinalis facturus erat, neque dubitaret, quin Marcam intelligeret.*

(a) C'étoit un Prêtre de Paris nommé Herjens. Voyez la Vie du P. Morin pag. 52. Le 7<sup>e</sup> suite Michel Rabadan lui fit une réponse qui fut censurée à Rome. Voyez Theophile Raynaud, de bonis & malis libris. n. 514. p. m. 293.

(b) Baluzius ubi supra pag. 23. 24.

(c) Id. ibi. p. 24. 25.

(d) Sic scriptorem suam temperavit, ut relictâ discussione juris quod utriusque Potestati competit, ad solam facti inquisitionem, quæ fines veterum posset demonstrare posset, et contulerit, ut ipse præfatur in Administratione ad Lectorem. Id. ibid. p. 25.

(e) Ibid. p. 26.

bleissoient secrettement les droits de l'Eglise. *Hollæusius (f) quidem quamplurimum in eo contineri (f) Ibid. retulit, quæ explicatione indigerent; quædam etiam p. 28.*

*esse quæ Romana jura violent, sed in oculo. Tanto quippe ac tam singulari artificio librum hunc esse perfectum, ut distingui vix possit, quæ pars ejus Ecclesia Romana javeat, quæve noceat.* L'un des autres examinateurs rendit un meilleur témoignage; il assûra que ce livre prouvoit avec tant de force l'autorité du Sieg de Rome, que l'Auteur en devoit être recompensé. Son aprobation demoura cachée, & jamais Mr. de Marca n'en put avoir une copie. Après la mort d'Urban VIII. le Cardinal Bichi sollicita fortement Innocent X. d'accorder les Bulles à l'Evêque de Conserans; mais l'Assesseur du Sr. Office reveilla le souvenir des plaintes qu'on avoit faites contre le livre de concordia sacerdotii & imperii, ce qui fut cause que le Pape fit examiner l'Ouvrage tout de nouveau. *Innocentius (g) naturâ cunctator, & qui perimprudentiam nihil eorum præmitti volebat quæ ad dignitatem Sedis Apostolicæ pertinere existimabat, librum hunc examinandum de integro commisit Cardinalibus Barberino &c. Mr. de Marca voyant que les choses traenoient en longueur, & n'en esperant point une bonne issue à moins qu'il ne fit satisfaction à la Cour de Rome, publia (h) un livre où il expliqua les sentimens selon l'esprit des Ultramontains, & il écrivit au Pape une lettre fort fourmée, avec de grandes promesses de fidelité. Il avoua qu'il avoit rempli dans son Ouvrage les devoirs d'un Præsident au Parlement, beaucoup mieux que ceux d'un Evêque; mais il vaut mieux rapporter les propres termes dont il se servit. *Favor (i) eo in libro Principis partes pro meveris mei ratione foris, Præsidentique potius implevisse quam Episcopum. . . & ne Urbis publicati invidia desideris meis obesse, libello altero Barcinone edito, quem huic chartæ adjunxi, hallucinationes meas deprecatus sum; Opus censura Beatitudinis Vestre submissi; quam pro nunc mente amplexurum pævo, & assertorem vindicantem libertatis Ecclesiastica futurum.* Il n'oublia pas dans son livre le grand service qu'il pretendoit avoir rendu aux Ultramontains, en (k) publiant la Decretale du Pape Vigile. La Cour de Rome selon ses fineses ordinaires, continua d'ulser de remises depuis cette ample satisfaction; mais enfin Mr. de Marca obtint ses Bulles au mois de Janvier 1647. Il fut ordonné Prêtre à Barcelonne au mois d'Avril 1648. & sacré Evêque à Narbonne au mois d'Octobre suivant. On le mit à l'épreuve cette année-là, & il se fit voir qu'il avoit promis de bonne foi un grand zèle pour les intérêts du Pape. On voulut savoir son sentiment sur une question qui faisoit du bruit, & il le donna tel qu'Innocent X. le souhaitoit. *Mors (l) erat temporibus illis gravibus, quæstio, de duplici capite in Ecclesia, plerisque unicum tantum caput, videlicet B. Petrum, in ea constituentibus; quibusdam verd censentibus Paulum quoque Ecclesie caput cum Petro fuisse. Cùm hac quæstio distraberet in partes ingenta hominum eruditorum, atque interim dignitas Romana Sedis tentari videretur; Innocentius, qui apprime venerat Marcam in primis Ecclesiastica antiquitatis peritum esse, ratus præterea evenisse occasionem qua**

(g) Ibid. (h) Ibid. Barcelonne l'an 1646. Quo editionis librorum de Concordia Sacramenti, beatorum Imperii consilium exponit, opus Apostolicæ Sedis censura submissi; Reges Canonum cultodes, non vero auctores doct. Ibid. pag. 31.

(i) Ibid. p. 32.

(k) Voyez la remarque M.

(l) Ibid. p. 37. 38.

ejus

Il l'y exerça jusques à l'année 1651. avec tant d'habileté, qu'il se fit aimer des Catalans (D) d'une maniere qui a peu d'exemples. Il alla prendre possession de son Evêché au mois d'Avout 1651. L'année suivante il fut nommé à l'Archevêché de Toulouse; & il écrivit au Pape une lettre qui (E) meritera une remarque.

ejus animum erga Sedem Romanam experiretur, aperire sententiam jubet. Ille nihil cunctatus, Exercitationem Barcinone v. Kalendas Junii anno M. D. C. XLVII. scripsit de singulari Primatu Petri, que nondum edita est: quam Innocentio, ad quem statim missa est, valde placuisse ex eo intellectum est, quod eam publice legi jussit, ac singularem quandam de Marca in Sedem Romanam propositione accepit opinionem.

Concluons deux choses de ce récit: 1. que c'est une servitude très-fâcheuse à la Cour de France, que d'avoir besoin des Bulles du Pape pour établir des Evêques; car cela fait que ceux qui seroient capables de bien maintenir les libertez de l'Eglise Gallicane, & les interêts du Roi dans ses démêlez avec Rome, n'osent employer toutes leurs forces. Ils aspirent aux Prelatures, & ils voyent qu'ils n'y pourront jamais parvenir s'ils se rendent trop oisieux à la Cour de Rome; ou du moins qu'il faudra qu'ils fassent des satisfactions honteuses. Il n'y a pas long tems (a) que cela est arrivé à quelques membres de l'Assemblée du Clergé de l'an 1682. La 2. chose que je veux conclure est que Mr. Sallo n'a pas eu raison de prendre pour un artifice ce qu'on fit à Rome l'an 1664. contre la nouvelle édition de l'Ouvrage de De Marca. On pretendit que Mr. Baluze avoit publié ce livre ex retractatis scriptis Petri de Marca. Cela n'étoit pas sans fondement. Ce Prelat ne chanta-t-il pas la palinodie dans l'écrit publié à Barcelone? n'écrivit-il pas au Pape pour lui demander pardon? Raportons les termes du decret, & la reflexion de Monsieur

(a) On écrit ceci le 18. de Decembre 1695.

(b) Voyez le Journal des Savans du 12. Janvier 1665.

(c) Sallo, Journal des Savans ibid.

Sallo. Decretum (b) sacre Inducis congregationis, quo damnari, prohibiti, ac respectivè suspensive fuerunt infra scripti omnes libri. Rome, 17. Novembris 1664. De concordia Sacerdotii & Imperii, seu de libertate Ecclesie Gallicane liber, à Stephano Baluzio impressus Parisiis, anno 1663. Perperam adscriptus Petro de Marca, ex ejus retractatis scriptis ab omnique erroneis sententiis operâ presatis Baluzii editus est. La Cour (c) de Rome ayant toujours ses visées; il n'est pas trop seur de s'attacher scrupuleusement à ses censures. C'est pourquoy ce decret ne doit pas empêcher qu'on ne fasse toujours autant d'estime qu'on faisoit du livre des libertez de l'Eglise Gallicane, composé par feu Monsieur de Marca. En effet il ne contient que des maximes très-constantes, & qui peuvent passer pour des loix fondamentales de cette Monarchie. De mesme on n'aura pas moins bonne opinion de la sincerité de Monsieur Baluze, quoy qu'on l'accuse dans ce decret d'avoir faulxement attribué ce livre à Monsieur de Marca. Car il est visible que la Congregation n'a usé de cette adresse, que parce qu'elle n'a pas osé attaquer directement la memoire de ce grand Archevesque; & qu'elle s'est imaginée qu'il seroit plus facile de décrier son livre, en substituant à sa place une personne d'une dignité moins relevée dans l'Eglise. »

Pour achever l'histoire de cet Ouvrage, il me reste à dire que Monsieur Baluze en a procuré 2. éditions depuis la mort de l'Auteur; l'une l'an

1663. & l'autre l'an 1669. Ces éditions sont plus amples que la premiere, & vous comprendrez en quoi si vous consultez ce Latin. Opus (d) de concordia sacerdotii & imperii . . . . . altero ab ipsius obitu anno augustiori habitu adornatum, iterum emisit in lucem Baluzius, & non solum priores quatuor libros recensuit, addiditque ab Autore compositis auxit, ac suis notis, ubi occasio tuit, illustravit; sed & integrum Tomum alterum nunquam antea editum ex autographo summi Viri descriptum addidit, nonnulla Antiquitatis illustri monumenta adiecit, integroque in eo Libros, quod Gallicè essent scripti, in Latinam linguam vertit. Cumque Opus hoc tanto favore eruditiorum fuerit exceptum & communis approbatione commendatum, ut ultra breve tempus distractu exempli fuerint, isul anno M D C L X I X. reuogatum emendatius copiosiusque literato necum orbi dedit. Le Sieur Deckherus fit de grosses fautes quand il parla de l'écrit d'Opatus Gallus, & de celui de nôtre Mr. de Marca: elles furent critiquées (e) dans une lettre ajoutée à la nouvelle édition de son livre l'an 1666.

(D) il se fit aimer des Catalans d'une maniere qui a peu d'exemples. ] Cela parut par les prieres & par les pelerinages qu'ils firent pour la guerison l'an 1674. (f) La ville de Barcelone fit un vœu public à Notre-Dame de Monferrat, & y envoya en son nom douze Capucins, & six doctes filles. Celles-ci firent le voyage les cheveux pendans, & à pieds nus. Mr. de Marca fut persuadé que tant de vœux & tant de prieres avoient obtenu la guerison, & il ne sortit point de la Catalogne sans faire ses dévotions à Monferrat. Il y alla l'an 1651. & y fit (g) un petit Traité de origine ac progressu cultus B. p. 49.

Maria Virginis in Monferrato, qu'il laissa dans les Archives du Monastere. On le laissa périr, parce peut-être que l'Auteur n'y adoptoit pas toutes sortes de traditions. Il en envoya une copie l'an 1660. à François Cressus Professeur en Theologie à Lerida, qui travailloit à l'histoire de ce Couvent de Monferrat. Il l'avertit d'user d'un peu plus de discernement que ne font les Espagnols. Pausis (h) agit de antiquitate loci; (i) admonetque Cressum, ne in ea historia scribenda, falsis, uti Hispani solent testimoniis utatur; quæ Gallis, inquit, fabularum illiusmodi detegendam peritissimis, ludibrium debent, & reliquæ narrationi, licet aliqui veræ, auctoritatem demunt. Cette dissertation a vu le jour l'an 1681. par les soins de Mr. Baluze. Notez que Mr. de Marca ce grand Auteur, ne deslaignoit pas d'exercer sa plume sur des choses qui étoient plus convenables à un Moine qu'à un Conseiller d'Etat. Il l'étoit quand il composa l'histoire de Notre-Dame de Betaram (i), à la priere d'un Prêtre devot nommé Charpenier qui étoit le fondateur de cette Chapelle, comme il le fut depuis de celle du Mont-Vilieren près de Paris. Cette histoire fut publiée à Barcelonne (k).

(E) il écrivit au Pape une lettre qui meritera une remarque. ] La translation d'un Evêque d'un siege à un autre a besoin d'une faveur parti-

(d) Acta Eruditor. Lipsiens. ann. 1682. p. 327.

(e) Voyez Deckherus de Scriptis adhibitis, pag. 384. edit. 1686.

(f) Baluzius ubi supra pag. 45.

(g) Id. ib. p. 49.

(h) T. ii. admonetque Cressum, ne in ea historia scribenda, p. 49.

(i) Dans le Bearn au Diocèse de Betaram (i), à la de Lesear.

(k) Tiré de la Vie de Mr. de Marca composée par l'abbé Egeat pag. 43.

que. Il prit possession de l'Archevêché de Toulouse sans aucune pompe, au mois de Mars 1655. Il assista l'année suivante à l'Assemblée générale du Clergé de France, & y fut contraire (F) aux Jansenistes. Il se préparait à la résidence l'an 1658. lors que pour lui ôter tous les scrupules qui eussent pu le troubler, s'il eût demeuré plus long tems à Paris, le Roi le fit Ministre d'Etat. Il sui-

Tyy 2

vit

particulière de la Cour de Rome; c'est pourquoy Mr. de Marca Evêque de Conserans se voyant nommé à l'Archevêché de Toulouse, rendit ses respects au Pape le plus adroitement qu'il lui fut possible; & quoi qu'il fût qu'Exupere Evêque de Toulouse, n'étoit pas le même Exupere qui avoit commandé en Espagne, il ne laissa pas de le debiter comme un fait certain dans la lettre qu'il écrivit à Innocent X. Il trouvoit à faire par ce moyen un parallèle agreable entre le Pape Innocent premier & le Pape Innocent dix, & entre lui-même & cet Exupere (a): c'est pourquoy il ne balançoit point à étaler ce beau mensonge, qu'il crut propre à chatouiller le Pape, & à le lui rendre plus favorable. Quelcun observait que c'étoit une fausseté; mais Mr. de Marca averti de cette critique ne fit qu'en rire, & traita de petit esprit un tel censur, qui ne voyoit pas la différence entre une lettre de compliment, & une histoire. Mr. Baluze a si bien narré ceci, & en termes si bien choisis, que ce seroit faire tort aux lecteurs habiles, que de ne pas rapporter ici son Latin. On y trouvera une plus ample matière de reflexions que dans le précis que j'en ai donné. *Sciebat sanè vir eruditissimus diversum ab Exuperio Episcopo Tolosano fuisse Exuperium illum, qui Præsidentum in Hispanis egit. Quis enim ignorat? Verùm cum argumentum esset accommodatissimum ad rem quam tractabat, sequebatur præterea Principum aures ita esse formatas, ut nihil nisi jocundum letumque accipere velint, vix aliquam inferre veritati non abnuvit, ut Pontificem aliqui diffidentem ac morosum, sibi faventem ac propitium habere possent. Quod ideo retuli, ut eorum obviam scrupulose cujusdam scriptoris diligentia, qui in adversariis suis annotavit lapsum heic esse Marcam: de quo admonitus à me vir optimus paucis ante obitum mensibus, visit hominis supinitatem, qui non ammadveteret ejusmodi argumentum in ea epistola tractaretur. Neque enim historia scribatur. Non displicet profectò hominibus eruditis, quòd oratores veri luites nonnunquam excedunt in compositione verborum, ut auditorum aures aliqua voluptate permulceant, & alluciant (b).*

(F) Et y fut contraire aux Jansenistes. ] Ce fut un malheur pour eux que ce grand Prelat eût trouvé à Rome de si grandes difficultez, quand il eut besoin d'une Bulle pour être Evêque de Conserans. Cela lui aprit qu'il ne falloit perdre aucune occasion de reparer le dommage que lui avoit fait en ce pais-là sa Concorde de l'Empire & du Sacerdoce. Or quelle occasion pouvoit-il attendre plus favorable, que celle de féconder la Cour de Rome dans les procédures contre les disciples de Janfenius? Joignez à cela qu'on l'avoit rendu suspect de Jansenisme au delà des Monts, & que ce mauvais office avoit retardé long tems l'expédition de la Bulle qui lui étoit nécessaire, pour être Archevêque de Toulouse. Je ne sai si parmi plusieurs écrits qui ont été composez sur la calomnie, on s'est jamais avisé d'en faire sur l'utilité de ce crime. Ceux qui voudroient s'exer-

cer sur cette matière seroient bien blâmables, s'ils oublioient l'avantage que l'on retire de la calomnie dans les disputes de religion; car il y a tel habile homme fort agissant qui se tiendrait neutre, ou qui tâcheroit de pacifier les choses par des voyes équitables, si on ne le decroioit comme un fauteur d'heretiques. Alors pour se disculper, & pour prévenir le desavantage qu'une telle reputation lui aporeroit, il est obligé de (c) s'ériger en persecuteur. D'où (c) Consequente pût venir le zèle de Mr. de Marca contre le party des Jansenistes, il est sûr qu'ils eurent en lui un adversaire redoutable. Alexandre VII. l'en remercia très-affectueusement. Mr. Baluze en nous l'apprendre. (d) Cleri Gallicani Comitia Parisiis habebantur. Illic itaque Marca se conferens anno M. D. C. LVI. perhonorificè in eo catu suscipit xiiii. Kalend. Aprilis, deinceps in plurimis occasibus ostendit quanta ingenii vi polletet, & quam præclara eruditione ac doctrina præditus esset. Nam auctoritatem Romani Pontificis, quam per summum nefas aliqui deprimeret conabantur, fortiter & strenuè vindicavit adversus annulos. Gnarum id Alexandro VII. qui post absoluta denum Comitia, honorificas ad Marcam literas die xviii. Novembris anni M. D. C. LVII. scripsit: in quibus ei grates egit, ob assertam Sedis Apostolicae dignitatem, & ut deinceps pergeret in eadem reverentia, verbis amantissimis hortatus est. Jansenismum verò, tum maximè vires suas colligentem, seindustria & auctoritate sua represist, ut ob hoc ipsum promeritus sit iram hominum ejus scilicet, qui ne mortuo quidem pepercerunt. Il ajoute qu'avant la clôture de cette Assemblée (e) il parut une satire contre Mr. de Marca, laquelle fut suivie d'une autre (e) Elle fut au quelque tems après. (f) Insuper anphicis prodit libellus famosus, sub titulo Epistola ad Illustriissimum Dominum de Marca Archiepiscopum Tolosanum, quo ejus fama atrociter proscindebatur, & (f) Ibid. auctoritas Romana Sedes per summam audaciam aperte violabatur. Libellum hunc secutus est alius, hæud moderatior; & ipse, ut prior, absque auctoris nomine. Ses amis lui conseilèrent les uns de répondre à ces libelles, les autres de n'y point répondre: il prit fur lui d'examiner quel party seroit le meilleur, & enfin il se resolut au silence (g). Il se contenta de voir en concorde l'Empire & le Sacerdoce par rapport à ces deux libelles; car ils furent condamnez au feu & à Paris & à Rome. Voici le titre de 3. Ecrits qui parurent contre lui. Lettre de l'Auteur des regles très-importantes à Monseigneur de Marca Archevêque de Toulouse, 1657. Réponse à la lettre de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse sur la délibération a fait par le Clergé du 14. Novembre 1656. Réponse à une lettre qui a été publiée depuis peu sur ce qui s'est passé dans l'assemblée du Clergé le 14. Novembre 1656. Le premier de ces 3. Ecrits avoit été précédé par celui-ci, Regles très-importantes tirées de deux passages, l'un du Concile de France, & l'autre de Glaber, rapportez par Monseigneur de Marca Archevêque de Toulouse. Cela n'est point fati-

(a) O me felicem, quando veteris illius atque sanctissimi Sacramenti Exuperii exemplo, qui ex Præsidentu in Hispaniis acto Cathedram illam suscipiens, eam deinde rexit juxta pium actum que prudens Innocentii primi ad ejus consulta responsam) hecbit per Innocentii X. decretum, post gestos Magistratus Regio in Gallia & Hispania, Episcopatus quoque curis sancto nubi, Tolosanae Sedis administrationem capefferet. Baluzus ubi sup. p. 53.

(b) Id. ib. p. 53-54.

(c) Consequente p. 59.

(d) Baluzus ibid. p. 59.

(e) Elle fut au mois de Mars 1657.

(f) Ibid. p. 64.

(g) Id. ib. p. 65. Il écrivit pour cela quelque chose contre ces libelles. Mr. Baluze en fait part au public l'an 1651.

vit la Cour au voyage de Lion; & puis ayant assisté aux Etats de Languedoc, il s'en alla à Toulouſe au mois d'Avril 1659. Il preſida aux Etats de la Province dans la même ville pendant que le Roi y étoit, & preſenta les Cahiers à ſa Maieſté. L'année ſuivante il alla en Rouſſillon, pour y regler les limites avec les Commiſſaires du Roi d'Eſpagne. Ces conférences furent d'un caractère tout particulier; car il y ſalut employer beaucoup (G) de critique ſur quelques par-  
 roles de Pomponius Mela, & de Strabon. Il fit un voyage à Paris au mois de Septembre de la même année; & il y mourut le 29. de Juin 1662. peu après  
 avoir (H) obtenu les Bulles pour l'Archevêché de cette ville, auquel il avoit été nommé ſans aucune brigue, dès que le Roi eut reçu la demiffion du Cardi-  
 nal de Rers. Il laiſſa le ſoin de ſes manuſcrits à Mr. Baluze, qui étoit à lui de-  
 puis le 29. de Juin 1656. \* Il ne pouvoit pas choiſir un plus digne depoſitaire,  
 car Mr. Baluze a fait voir depuis ce tems-là qu'avec un grand (I) zèle pour la  
 gloire du deſunt, il avoit toute la capacité que demandoit la publication de ce  
 dépôt. Il promettoit la vie de ſon Mecene comme un Ouvrage ſort ample, où  
 l'on verroit le détail des belles actions, & des grandes qualitez de ce Prelat. Je  
 croi qu'il n'a pas executé ce deſſein. Le public y a perdu beaucoup; quoi que  
 la lettre † que j'ai citée, & où j'ai pris le narré chronologique que l'on vient de  
 voir, explique fort nettement & avec quelque étendue les vertus, le mérite, &  
 les actions de cet Archevêque. Quelque tems après on vit paroître ſa vie com-  
 poſée par l'Abbé Faget, qui l'accompagna de trois ou quatre Diſſertations; ce  
 qui fit naître une diſpute (K) entre lui & Mr. Baluze. Il y a dans l'Ouvrage

(A) Lettre de Mr. Baluze à Mr. l'Evêque de Tulle, imprimée à la fin du livre publié par Mr. Faget édit. 1669.  
 (C) Mr. Baluze dans ſa 2. lettre au Préſident de Marca avoué, que Mr. Faget avoit déjà fait des traductions de ſon livre, & que le Libraire en avoit déjà debité quel-ques-uns, avant  
 (F) Pour-veu qu'il en reſte un exemplaire  
 (G) qu'on ſouhait à ſu-  
 primer ſ'édition.  
 (H) Sur ce point de la religion n'ignora pas que l'on faiſoit ces cartons, afin d'ôter certaines choſes qui fai-  
 voient les Proteſtans. Que ſi-til ? il conſerva tous les endroits qui devoient ceder la place aux cartons, & par ce moyen il livra à Mr. Claude un exemplaire tout tel qu'il l'avoit imprimé, avant que les Commiſſaires de la Faculté de Theologie y fiſſent des changemens (d). Baluze a fait une édition de l'Ouvrage dans les païs à Préſent étrangers, comme Mr. Baluze (f) l'avoit prévu. On a joint à cette édition les lettres que Mr. Baluze & Mr. Faget écrivirent l'un contre l'autre. Car il faut ſavoir que Mr. Baluze ne crut point ſe devoir taire, quand il vit que la probité & l'orthodoxie de ſeu Monſieur de Marca alloient être miſes en compromis. Il écrivit coup ſur coup deux lettres au Préſident (g) de Mar-  
 ca. Voici un paſſage de la première (h) „ Vous que de Pa-  
 „ ſavez, Monſieur, que ſes ennemis ont mé-  
 „ chamment publié que dans les affaires qui  
 „ paſſoient par ſes mains, il ne regardoit pas  
 „ tant la vérité & la juſtice que ſon intérêt &  
 „ ſon ambition, ayant toujours taſché de s'a-  
 „ grandir de plus en plus dans l'Egliſe, & que  
 „ ces

† Tiré d'une lettre Latine de Mr. Baluze écrite à Sorbiere, de vita, rebus geſtis, moribus, & ſcriptis illuſtriſſimi viri Petri de Marca, imprimée à Paris, l'an 1663, in 8.

† Elle a été augmentée à la tête du livre De concordia Imperii & Sacerdotii, édition de 1669.

(a) Intitulé Marca Hispanica.

(b) Voyez le Journal de Leipſic 1682. pag. 327.

(c) Ibid. pag. 328. Voyez auſſi dans les Gaules. Il en publiâ plusieurs autres l'an 1681, dont vous verrez le ſujet dans le Journal de (c) Leipſic. L'an 1688. il publiâ un in folio qui a pour titre Marca Hispanica, ſive limes Hispanicus, hoc eſt Geographica & hiſtorica deſcriptio Catalonia, Ruſcinonis, & circumjacen-

(G) Employer beaucoup de critique ſur quelques paroles de Pomponius Mela. ] Il fut dit par le Traité des Pyrenées que les limites de la France & de l'Eſpagne au Comté de Rouſſillon, ſeroient les mêmes que celles qui ſeparoient anciennement les Gaules d'avec l'Eſpagne. Il faut donc examiner où les anciens Geographes finiſſoient les Gaules de ce côté-là. L'éru-  
 dition de nôtre Archevêque fut d'un grand ſecours. Vous trouverez le détail de toutes ces conférences dans un Ouvrage (a) poſtume de cet Auteur.  
 (H) Il y mourut . . . peu après avoir obtenu les Bulles. ] Le peu de tems qu'il vécut depuis ſa nomination à l'Archevêché de Paris, obligea quelcun à faire un ſixain qui eſt ſu de tout le monde;

Cy git Illuſtre de Marca,  
 Que le plus grand des Rois marqua,  
 Pour le Prelat de ſon Eglife:  
 Mais la mort qui le remarqua,  
 Et qui ſe plaît à la ſurpriſe,  
 Tout auſſi-tôt le demarqua.

(I) Qu'avec un grand zèle . . . il avoit toute la capacité. ] Pour être convaincu de la vérité de ce fait on n'a qu'à voir les prefaces, les notes, les additions &c. dont il enrichit les Oeuvres poſtumes de ſon Mecene, à meſure qu'il les publie. J'ai déjà parlé des nouvelles éditions qu'il a procurées du fameux Ouvrage, de concordia imperii & ſacerdotii. Il faut maintenant que je diſe qu'il publiâ 3. ou 4. Diſſertations de ce ſavant homme l'an 1669. (b) Elles concernent l'autorité du Pape, & celle des Patriarches & des Primats, un Canon fort difficile du Concile d'Orange, & le premier établiffement de la foi Chrétienne dans les Gaules. Il en publiâ plusieurs autres l'an 1681, dont vous verrez le ſujet dans le Journal de (c) Leipſic. L'an 1688. il publiâ un in folio qui a pour titre Marca Hispanica, ſive limes Hispanicus, hoc eſt Geographica & hiſtorica deſcriptio Catalonia, Ruſcinonis, & circumjacen-

tium populorum auctore illuſtriſſimo viro Petro de Marca. Tous les Journaliſtes en ont fait mention.

(K) Une diſpute entre lui & Mr. Baluze. ] L'Abbé Faget ancien Agent du Clergé, & fils d'une tante maternelle de Mr. de Marca, ſit imprimer à Paris l'an 1668. la vie de ce Prelat, avec un Traité ſur l'Eucharſtie, un autre ſur le Sacrifice de la Meſſe, un autre ſur l'exécution du Patriarchat de Conſtantinople, un autre en François ſur le Sacrement de l'Eucharſtie, & ſur quelques autres Sacrements. Il étoit l'Auteur de la vie, mais non pas des Diſſertations qu'il y joignit; elles venoient de la plume de ſeu Mr. de Marca. Il ne put jamais obtenir l'approbation de la Faculté de Theologie, qu'en conſentant que tout le Traité François ſeroit retranché, & qu'on ſeroit des cartons pour changer diverſes choſes dans les autres. L'Imprimeur qui étoit de la religion n'ignora pas que l'on faiſoit ces cartons, afin d'ôter certaines choſes qui fai-  
 voient les Proteſtans. Que ſi-til ? il conſerva tous les endroits qui devoient ceder la place aux cartons, & par ce moyen il livra à Mr. Claude un exemplaire tout tel qu'il l'avoit imprimé, avant que les Commiſſaires de la Faculté de Theologie y fiſſent des changemens (d). Baluze a fait une édition de l'Ouvrage dans les païs à Préſent étrangers, comme Mr. Baluze (f) l'avoit prévu. On a joint à cette édition les lettres que Mr. Baluze & Mr. Faget écrivirent l'un contre l'autre. Car il faut ſavoir que Mr. Baluze ne crut point ſe devoir taire, quand il vit que la probité & l'orthodoxie de ſeu Monſieur de Marca alloient être miſes en compromis. Il écrivit coup ſur coup deux lettres au Préſident (g) de Mar-  
 ca. Voici un paſſage de la première (h) „ Vous que de Pa-  
 „ ſavez, Monſieur, que ſes ennemis ont mé-  
 „ chamment publié que dans les affaires qui  
 „ paſſoient par ſes mains, il ne regardoit pas  
 „ tant la vérité & la juſtice que ſon intérêt &  
 „ ſon ambition, ayant toujours taſché de s'a-  
 „ grandir de plus en plus dans l'Egliſe, & que  
 „ ces

de cet Abbé beaucoup de petites particularitez, que l'on apprend avec assez de plaisir, quand on se plaît à conoître tout ce qui regarde les grans perfonnages. On y voit de quelle maniere Mr. de Marca renonçoit à tous les plaisirs de la jeunesse pour l'amour des livres, pendant qu'il étoit Ecolier. Il fut bien predire à ses camarades qui perdoient leur tems à de vaines occupations, la difference qu'il y auroit un jour (L) entre leur gloire & la sienne. Ce fut à Toulouſe qu'il jetta les fondemens de son grand favior; il n'oublia pas à y devenir (M) bon Grec, ce qui l'a fort distingué des autres Savans. L'une de ses principales qua-

(c) Notez que Mr. Baluze dans la Vie de Mr. de Marca édit. 1669. refute Mr. Faget sur le fait du dépôt. & sur bien d'autres.

SEIGNEUR, le beau principe sur lequel il a fondé sa calomnie & son imposture. Sans prendre party là (c) dedans, je dirai qu'en general il y a mille faussetez imprimées qui n'ont d'autre fondement que le point d'honneur; car dès qu'on voit qu'une exposition naïve de la vérité nous seroit tort dans le monde, on conte les choses tout autrement qu'elles ne sont arrivées.

(L) La difference qu'il y auroit un jour entre leur gloire & la sienne. Un jeune homme de votre condition, lui disoient-ils, ne doit point fuir les compagnies, ni renoncer au jeu au bal, & à tels autres divertissemens. Vous êtes un homme enterré. Le tems viendra, leur repondit-il, où je ferai parler de moi, & où vous serez dans les tenebres. (d) Exprobrabant adulescentem genere clarum non decere, à virorum & mulierum nobilium civitatis colloquii & societate recedere, nec praestantes animi dotes exercere, non ludos, nec ludicia, neque nocturnas hyemis choreas, ut aliis solutum erat, frequentare, posseque eum, virum absconditum jure nominari. Ad qua ille, quum venisset temporis occasio, futurum se omnibus pernotum, ubi latendum illis foret, peracute respondit. L'évenement a justifié cette reponse: de Marca est devenu l'un des plus grans hommes de son siecle, & est monté sur les theatres les plus éminens; & peut-être qu'aucun de ceux qui lui faisoient ces reproches n'a jamais été connu à deux lieues de sa paroisse. Voici une leçon pour les Ecoliers studieux, & pour ceux qui sont debauchez. Il est bon de leur mettre devant les yeux un fait comme celui-ci; sans cela je n'eusse pas fait cette remarque.

(d) Fagetus in Vita Petri de Marca, pag. 9.

(M) A y devenir bon Grec.] Il en donna des preuves l'an 1642. en publiant un manuscrit Grec qu'il avoit trouvé dans la Bibliothèque du (e) Roi, & qu'il traduisit en Latin. C'étoit l'Epître decretale du Pape Vigile confirmative du 2. Concile de Constantinople. Il y joignit une savante Dissertation, les anathêmes du même Concile, une lettre d'Eutyches à ce Pape, & la reponse de ce Pape (f). Ces anathêmes, & ces deux lettres n'avoient encore paru qu'en Latin, la Decretale n'avoit jamais été publiée en aucune langue (g). Il se fit un grand merite de ce travail auprès du Pape; car il remarqua dans le livre qu'il fit imprimer à Barceloine l'an 1646. pour lever les sujets de plainte qui retardoient l'expédition de ses Bulles, il remarqua, dis-je, que la publication de la Decretale avoit servi de beaucoup à confirmer l'autorité du St. Sieg sur les Conciles Oecumeniques, laquelle ne faisoit que chanceler dans les Ecoles de France; (h) Quid de hac editione postea ipse senserit, accipe ex libello ejus Barcinone edito anno M. D. C. XLVI. cujus supra mentionem feci: Sanè explicari non potest, quantum hujus Epistolæ publicatio profuerit ad firmandam Apostolicæ

(e) Interdum codices manuscritos Græcos bibliothecæ regię, ut erat lingua Græcæ peritissimus Marcus pervolvabat. Faget. ib. pag. 44.

(f) Id. ib.

(g) Baluzius ubi supra pag. 39.

(h) Id. ib.

(a) Datée de Paris le 27. de Mai 1668.

(b) In Vita Petri de Marca, p. 118.

ces considerations ont esté cause qu'il a sou-  
vent trahy la verité pour flater la Cour de  
Rome. Nous faisons nostre devoir pour dis-  
siper ces discours, & pour empêcher qu'ils ne  
fissent aucune impresson dans l'esprit des per-  
sonnes raisonnables. Mais Monfr. Faget d'un  
seul coup de plume a renversé, s'il en est creu,  
tout ce que les veritables serviteurs de feu  
Monseigneur l'Archevesque avoient pu esta-  
blir pendant plusieurs années. Voyons un  
autre passage; il est pris de la seconde lettre (a).  
Je me sens obligé de vous donner avis que le livre  
que Monfr. Faget a fait imprimer, fait un grand  
bruit en cette ville, à cause de quelques expres-  
sions qu'on y a coulé, qui semblent favoriser l'er-  
reur des Calvinistes & des Lutheriens touchant le  
Sacrement de l'Eucharistie; qui est un des poincts  
les plus essentiels de nostre Religion, & aujourd'hui  
le plus controversé. S'il est vray, ce que j'ay de  
la peine à croire, que feu Monseigneur ait compo-  
sé les Traitez que Mr. Faget a fait imprimer sous  
son nom, dont il se vante dans la Preface & dans  
la Vie d'avoir les originaux écrits de la main de  
l'Auteur, nous ne saurions empêcher que feu Mon-  
seigneur ne passe dans l'esprit de beaucoup de gens  
pour heretique au sujet de l'Eucharistie; & par  
conséquent, sa reputation en recevra un tres-grand  
dommage. . . . Vous ne sachiez croire combien  
cette édition donne de sujet de parler à toute sorte  
de gens; les Huguenots en resusinant beaucoup de  
joye, comme d'une chose qui est venue très-à-pro-  
pos pour fortifier leur opinion, & les ennemis de  
feu Monseigneur prenant de là occasion de déchirer  
sa Memoire & de flétrir sa reputation. L'Abbé  
Faget traita avec le dernier mepris dans ces  
deux lettres, en fut outré, & en publia deux au-  
tres toutes pleines de sa colere. Je ne m'y ar-  
rête pas, je toucherai seulement un point qui  
se rapporte à un fait dont j'ai parlé dans le corps  
de cet article. Mr. Faget nie (b) que Mr. de  
Marca ait confié à Mr. Baluze ses manuscrits. Il est  
bon de voir ce que fit Mr. Baluze, quand il se  
vit dementi sur ce chapitre. Je vous mar-  
queray, écrivit-il à Mr. l'Evêque de Tulle, que  
luy ayant fait faire des reproches par un bon  
Prestre de Rouergue de sa connoissance, appelé Gui-  
bert, de ce qu'au prejudice de la verité qui luy est  
connuë, il a avancé dans cette Vie que j'avois sup-  
posé lorsque j'avois publié que feu Monseigneur  
l'Archevesque m'avoit donné ses papiers en mourant,  
& m'avoit commis l'édition de ses ouvrages, il res-  
pondit qu'il luy importoit pour sa reputation de sai-  
re voir que cela n'estoit pas; parce, dit-il, que si  
cela demerroit constunt, il s'ensuivroit que feu  
Monseigneur n'auroit pas eu bonne opinion de luy,  
& n'auroit pas creu qu'il fust capable de prendre  
soin de l'édition de ses Ouvres. Ce qu'il a encore  
dit en termes generaux à une personne de grand  
merite & de grande vertu, que vous connoissez,  
qui m'a fait l'honneur de me le dire. Voilà, M o n-

lirez étoit de se faire jour dans les matieres les plus embrouillées, sans (N) avoir besoin de guide.

MARCELLIN (AMMIEN) occupe un rang très-honorable parmi ceux qui ont écrit l'Histoire Romaine. Il étoit Grec (A) de nation, comme il le declare à la fin de son dernier livre, & natif d'Antioche, comme on le recueille d'une lettre de Libanius \*. Cela joint à la vie militaire qu'il avoit suivie, nous doit faire excuser la rudesse de son Latin. Ce défaut, & celui de quelques digressions ampoulées, sont amplement reparez par plusieurs excellentes qualitez qui se trouvent dans cet Auteur: comme est, par exemple, le peu de partialité qu'il temoigne contre le Christianisme, quoi qu'il fût (B) Payen; & les recherches

\* Philo Præfat. Hæret. Vallesi ad Ammian. Marcellin. Les Impremeurs de Moreri ont mis Labienus au lieu de Libanius.

(d) Toti les termes de l'Abbé Faget ubi supra pag. 44. Eam (secundum) non solum ut hactenus incognitam ille plurimum fecit, sed etiam quod multum ad firmandam Apolliticæ Sedis auctoritatem contra quosundam Theologorum sententiam in Concilio generalis Prodissert.

(b) Bilibi loco notis ubi supra pag. 40.

(c) Faget ubi supra, p. 11.

(d) Id. ib. p. 12.

(e) Furetioli Sat. 14. v. 34.

(f) Bailet Jugement des Savans tome 2. p. 295.

(g) Combes Epist. de Conclionat. P. 8. 15.

(h) Labbe, Dissertat. de Scrip. Eccl. Es. tome 11. Concil. general. et Concil. Claromontan.

Sedis auctoritatem erga Concilia Generalia; que apud Gallicanos Academicorum Magistros, majorum suorum decretis inhaerent, valde nutabat. (a) La Dissertation fut inserée dans l'édition des Conciles qui se fit au Louvre, comme aussi la Dissertation du même Auteur, De prima u Lugdunensi & ceteris primatibus, cum notis ad Canonos aliquo. Concilio Claromontano sub Urbano 11. celebrati (b). Je ne saurois croire ce que conte l'Abbé Faget, que de Marca au sortir de ses études, & s'en retournant de Toulouse chez son pere, confonda de telle sorte quelques Genéralhommes Huguenots qui l'avoient provoqué à la dispute dans la maison d'un Baron, qu'il falut qu'un Ministre de Pau soit renommé par sa science vint à leur secours. Il proposa quelques sophismes, dont le jeune escolier fit voir le foible par un passage de Saint Paul (c). Le Ministre ne put repliquer autre chose, sinon que le texte de l'Apôtre ne étoit pas tel. De Marca niant de sa poche un Nouveau Testament Grec se mit en état de justifier sa citation, mais le Ministre declara qu'il n'entendoit rien en cette langue. Ce récit de Mr. Faget a tout l'air d'un conte: fût il plaisir. (d) Atlas quibusdam argentis, quarum aciem citato ex Epistolis Divi Pauli loco notis ab illo omnino revidit. A tam expresso rei probandæ textu quibusdam nullo alio modo explicare se potuit, quam aliter in Divo Pauli legi primatibus contestando. Marca vero confessum in Novi Testamenti Graeci absque interpretatione Latina, quem sepe semper secum ferbat, codice, laudatum locum ipsius, que attulerat verbum, conceptum invenit. Sed cum sibi penitus ignotum cum linguam profiteretur Pseudomyster, si non omnino caussis cecidisse, delusus saltem ab adolescentis suis eam v. suis est.

(N) Sans avoir besoin de guide. ] La plupart des savans ne sont propres qu'à cultiver les terres qui ont été déjà desfrichées. Ils peuvent aplairir, ou élargir un chemin que d'autres ont déjà fait. Quelques-uns en très-petit nombre, (e) quibus arte benigna & meliore luto fixis præcordia Titan, peuvent desfricher les terres les plus incultes, & faire une route dans des forêts où personne n'avoit passé. Mr. de Marca étoit de ce petit nombre choisi. (f) Le rang qu'il tenoit parmi les Critiques étoit pour le moins aussi considérable dans la République des lettres, que celui qu'il avoit parmi les Prelats l'étoit dans l'Eglise & dans l'Etat. L'Auteur dont j'emprunte ces paroles rapporte les louanges que le P. (g) Combes, & le P. (h) Labbe ont données au grand esprit de ce Prelat, & il ajoute, que la sûreté de ses conjectures, & cette liberté de dire ses sentimens. . . lui avoit encore fait porter sa critique plus loin, s'il n'eût été retenu par les considérations que chacun scait.

(A) Grec de nation, comme il le declare à la fin de son dernier livre. ] Ce passage sera cité ailleurs (i); je puis en rapporter trois autres. L'un est au chapitre 8. du 22. livre, & ceteris, Graeci dicimus statum: le second est au chapitre 15. du même livre, ad ignis speciem, & ceteris, ut nos dicimus extenuatur in comum: le troisième est au chapitre 6. du 23. livre, transire, & ceteris dicimus Graeci. Vossius (k) se sert du second, qui a besoin de la clause qu'il y a jointe, nempe nos Graeci. Si l'on se souvenoit des deux autres, où l'Auteur a mis le propre mot Graeci, il les eût cités preterablement à celui-la: mais quoi? les plus grandes memoires n'ont pas toujours en main ce qu'il leur faut.

(B) Quoi qu'il fût Payen. ] Il est si aisé à ceux qui sentent exactement chaque chose de connoître qu'il étoit, qu'on ne peut ne pas trouver soit étrange, que d'aussi habiles hommes que Pierre (l) Pithou, & Claude Chifflet (m) Payent pris pour un Chretien. Quoi, un Chretien qui composoit son Histoire sous des Empereurs qui réduisoient le Payanisme aux abois, se seroit-il contenté de parler honnêtement de la Religion Chretienne, & n'auroit-il pas poussé la chose jusques à déclarer quelquefois, que c'étoit la seule bonne & véritable Religion, & que le culte des Divinités Payennes étoit une idolâtrie? Sous de semblables Empereurs un Chretien auroit-il loué à perte de vue Julien l'Apollin (n), sans declamer fortement contre son apostasie, & contre sa haine pour JESUS-CHRIST? Auroit-il parlé de Mercure, & de la Déesse Nemesis, & de la Déesse Themis, & des superstitions augurales du Payanisme, comme Ammien Marcellin en parle? Je ne conois point d'Auteurs Chretiens, qui durant même le feu des persecutions n'aient parlé de l'idolâtrie Payenne avec mepris, & avec quelque sorte d'insulte; & il est incomparablement plus aisé de concevoir qu'un Payen use de modération en parlant de l'Evangile, qu'il n'est aisé de concevoir qu'un Chretien le fasse, en parlant du culte des fausses Divinités. Les preuves du prétendu Christianisme de Marcellin alléguées par Chifflet, n'ont besoin d'aucune refutation, si l'on en excepte le passage du livre 27. où après avoir censuré le luxe des Evêques de Rome, il l'oppose à l'austerité de quelques Evêques de Province: Quos, dit-il, tenuit as edendi potandique parcissimè, vilitas etiam indumentorum, & supercilium huiusmodi spectantia, perpetuo nimium verisque ejus cultoris ut puros commendat & vercundans. Mais tout ce que l'on peut inferer de ces paroles, est que selon cet Auteur la sobriété & l'humilité rendoient les hommes recommandables à Dieux de quelque Religion qu'ils fussent, & que les Payens mêmes

(i) Dans la remarque D. lettre f. pag. 541.

(k) De Hist. Lat. pag. 201.

(l) Apud Hadrian. Palesium præf. edit. 1681.

(m) In Vita Ann. Marcellini. Elle se trouve dans l'édition de Valois 1681.

(n) L'Abbé de Billi. Schol. ad Gregor. Nazianz. Orat. 2. in Julian. parle ainsi:

Hinc perspicuum est Marcellinum Græcæ superstitionis cultorem plus gratie quam veritatis tribuisse. cum scribit, nulla Juliani definitio litis à vero diffinitionis reperitur.

ches exactes qu'il a faites, pour tâcher de ne rien dire dont il ne fût sûr, & qui l'ont mis en état de nous apprendre bien des choses que nous ignorions sans lui. Son autorité est d'ailleurs fort considérable, par la raison qu'il a été témoin oculaire de plusieurs choses qu'il a écrites. Il prit de fort bonne heure le party des armes, & fut d'abord enrôlé parmi ceux qu'on appelloit *Protectores domestici*; ce qui peut nous faire juger qu'il étoit de bonne Maison: car \* c'étoit assez la coutume que la jeunesse de la première qualité entrât dans ce Corps, & un homme de guerre qui pouvoit y être promu, se croyoit bien recompensé de ses longs services. Voilà par où nôtre Marcellin debuta. On ne fait point s'il monta jamais plus (C) haut; on voit seulement qu'avec ce titre il a suivi en plusieurs expéditions Ursicin General de la Cavalerie. Il eut ordre d'aller avec lui dans l'Orient, lors que l'Empereur Constantius l'y envoya l'an 350. Ursicin en ayant été rapellé l'an 354. pour venir à Milan, amena avec lui en Italic Marcellin. Ils passerent dans les Gaules l'année suivante, & mirent bien-tôt à la raison le Tyran Silvanus; après quoi Constantius fit venir Ursicin à Sirmium, & le renvoya en Orient. Les mauvais offices qu'on rendit à Ursicin auprès de cet Empereur, furent causés qu'on le rapella, & qu'on donna sa charge à un autre. Il obeit, mais étant arrivé en Thrace il y trouva des ordres qui l'obligèrent à retourner incessamment vers la Mesopotamie, sans que pour cela on lui rendit le commandement, qui avoit été conféré à Sabinien. Il ne laissa pas de rendre de grans services. Marcellin qui l'avoit toujours suivi en rendit aussi beaucoup, & en soldat, & en negociateur, comme il le raconte lui-même, sans sortir des bornes de la modestie. Il ne quitta point le service lors qu'Ursicin fut entièrement disgracié l'an 360. mais, comme je l'ai déjà dit, on ne fait pas s'il fut avancé, ou s'il demeura toujours dans son poste de *Protecteur domestique*, même lors qu'il suivit Julien dans la guerre contre les Perses. On peut recueillir de quelques endroits † de ses livres, qu'il demuroit à Antioche sous l'Empire de Valens. Il vint en suite s'établir à Rome, & y composa (D) son Histoire. Il en recita divers

\* *Valesius ubi supra.*

† *Lib. 29. cap. 1. où il dit, qu'il a vu les supplices de plusieurs personnes que Valens fit mourir à Antioche l'an 371. Et lib. 30. c. 4. où il se plaint des chicanes qu'on lui avoit faites en Orient.*

(J) *Voyez les Nouvelles de la Republique des lettres, Juillet 1684. pag. 487. de la 2. édition.*

(e) *Jugem. sur les Histor. pag. 140. du 3. tome.*

(f) *Hæc ut miles quondam & Græcus à principatu Cæsaris Nervæ exorsus, adfuit que Valentis interitum pro vitium explicavit mensura. Ammian. Marcellin. lib. 31. sub fin.*

(g) *Henr. Valesius, Prafat. ad Ammian. Marcellin.*

(h) *Moreri remplis cet A par Aunal Polus les premiers livres qui nous manquent selon Konig il eût fallu dire A. avec des remarques. La charge étoit pesante gelus.*

Religion de ceux qui écrivent aujourd'hui l'Histoire (d). J'avoue que Marcellin écrivoit sous des Empereurs Chrétiens: mais cette raison n'a pas mis des bornes à la malignité d'un Libanius, & d'un Zoizime.

(C) *On ne sait pas s'il monta jamais plus haut.* Moreri a donc dit un peu trop légèrement, que Marcellin travailla à son histoire après avoir passé par les plus honorables Charges de la milice. Il a copié cela de la Mothe (e) le Vayer.

(D) *Et y composa son histoire.* Cet Ouvrage comprenoit en 31. livres ce qui s'étoit patlé (f) depuis Nerva jusques à la mort de Valens. On a perdu les 13. premiers qui l'avoient mené jusques à l'Empire de Constantius; (car il s'étendoit moins sur les tems qu'il ne connoissoit que par les lumieres d'autrui) les 18. qui nous restent ont été fort mal traités, soit par l'ignorance des Copistes, soit par la temerité des Critiques. Notez que Claude Chifflet soutient sur d'assez bonnes raisons, que cette Histoire comprenoit 32. livres, & qu'il y a eu un livre entre le 30. & celui que nous comptons aujourd'hui pour le 31. qui est certainement le dernier de tous. Il avoit ouï dire qu'on trouvoit dans la Bibliothèque du Cardinal Polus les premiers livres qui nous manquent de Marcellin. Mr. de Marolles publia une traduction Françoisé de cet Historien l'an 1672. avec des remarques. La charge étoit pesante pour lui.

Mr. de Valois (g) l'aîné dit que la première édition de Marcellin est celle de Rome 1474. qui fut dirigée par A. (h) Sabinus Poète couronné; que la seconde fut faite à Boulogne l'an 1517. par P. Castellus, homme depourvu d'esprit

mes concevoient de la veneration pour les Evêques du Christianisme, qui temoignoient par leurs bonnes mœurs qu'ils ne cherchoient aucun avantage temporel. Quant à la définition qu'il nous donne des martyrs, (a) *qui deviare à religione compulsi pericula cruciabilem pœnam ad usque gloriosam mortem inmemerata fide progressi*, elle ne prouve sinon que les Payens mêmes pouvoient admirer une fermeté d'ame, qui ne se demontoit pas dans les plus cruels supplices. *Inmemerata fides* n'est point opposé en cet endroit à la faulx Religion; mais au changement de party. Ce qu'il avoit dit dans la page precedente, qu'un (b) Evêque delateur avoit oublié que sa profession ne conseille rien qui ne soit juste & pacifique, *professionis sue oblitus, quem nihil nisi justum suadet & lenè, ad delatorum ausa feratita desistebat*, prouve seulement qu'il faisoit de quoi les Chrétiens faisoient profession; & nous en dirions tout autant des Prêtres Chinois, si nous savions que leur Rituel les engageât à une grande pureté de vie. Est-il besoin d'être Chretien; ne suffit-il pas d'un peu de raison, pour voir qu'un Ecclesiastique qui s'engage en delateur auprès des Princes, comme faisoit cet Evêque d'Alexandrie, *apud patulas aures Constantii multos eximie incusans ut ejus recalcitrantes imperitis*, deshonore son caractère? Voilà les plus fortes preuves de Chifflet pour le pre-tendu Christianisme de Marcellin. Mais si cet Historien a été privé du bonheur qu'on lui attribue, il a du moins la gloire d'avoir parlé fort honnêtement d'une Religion qu'il ne suivoit pas. Il y a peu d'exemples d'une telle moderation. Le P. Possévin (c) qui ne s'en est pas contenté, me semble trop délicat, & il ne faut pas craindre que nôtre posterité dispute touchant la

(a) *Lib. 22. c. 11.*

(b) *C'étoit George Evêque d'Alexandrie, qui perit dans une sédition populaire en 362.*

(c) *Diligenter scripsit, sed ea que pertinent ad Christianos traducens ac detorqueus. Appar. fœc. 3. cap. 15.*

HISTOIRE des éditions de Marcellin. FAUTES de MORERI &c.

† *Epist. Liban. apud Valesium ubi supra.*

‡ Neotherium polita Confulem tunc Notarium ad eandem tunc dam ire disposuit.

*Lib. 26.*

*cap. 5.*

Cet nom-

me fut

Confil

avec Va-

lentinien

H. l'an

390. *Valesius ibid.*

\* *Lib. 20.*

*c. 4. Voyez*

*la Morhe*

*le Mayer,*

*Jugement*

*sur les*

*principaux*

*Hylorens,*

*p. 247; dis*

*3. tome in*

*12.*

(a) *Moreri*

*ayant vu*

*dans Mr.*

*de Valois*

*Sig. Gelsen-*

*nus, a*

*eru fausse-*

*ment qu'il*

*faisoit dire*

*Sigeberti.*

verses parties à mesure qu'il les composoit †, & on les reçut avec de grands applaudissemens. On ne fait point quand il mourut, mais on ne peut douter qu'il ne fût encore en vie l'an 390. puis qu'un Consulat qui tombe sur cette année-là ne lui a point été inconnu ‡. Il avoit eu des procès \*, qui l'avoient tellement mis de mauvaise humeur contre les gens de pratique, qu'il n'a pu s'empêcher de faire une longue digression contre eux. C'est une invective presque aussi piquante que la Comedie de Grapinian.

MARCIONITES. C'est ainsi qu'on nomme les disciples de l'heresiarque MARCTON, qui vivoit au (A) deuxieme siecle. Il étoit né à Sinope, ville de

prît & de jugement; que l'année suivante Jean Frobenius contrefit à Bâle cette édition de Boulogne; qu'en 1533. il parut deux nouvelles éditions, l'une à Augsbourg corrigée par Mariangelus Accurse, l'autre à Bale par les soins de (A) Sigismond Gelenius; que l'édition d'Accurse fut augmentée des cinq derniers livres qui n'avoient point encore été imprimés; que celle de Gelenius eut la même augmentation, excepté le dernier livre, & la dernière page du penultième; qu'en 1546. Jérôme Frobenius qui avoit imprimé l'édition de Gelenius, en donna une autre augmentée du dernier livre; que c'est sur celle-ci qu'il semble qu'ayent été faites toutes celles qui ont paru depuis en France & en Allemagne, jusques à ce qu'en l'an 1609. Frédéric Lindenbrogius en donna une avec des notes. Cette dernière est fort bonne; mais celle que Mr. de Valois publia en 4. l'an 1636. l'est incomparablement davantage. Nous parlerons ci-dessous de celle de 1681. Mr. Moren n'a point su copier la preface de Mr. de Valois; il y a vu bien des choses qui n'y sont point; il y a vu qu'Accurse publia pour la première fois les cinq premiers livres de Marcellin, & que Gelenius ajouta le dernier livre avec la dernière page du trentième que nous n'avons pas. Tout cela est faux; Gelenius ne fit point cette addition, qu'au contraire c'est précisément ce qu'il publia de moins qu'Accurse; & il est si peu vrai que celui-ci a mis au jour les cinq premiers livres, qu'encore aujourd'hui tous les 13. premiers nous manquent, comme Monsieur Moreri l'avoit dit peu auparavant. Monfr. de Valois loue l'édition d'Accurse, mais il donne des éloges magnifiques à celle de Gelenius; ce qui fait que je m'étonne que Vossius qui parle avec approbation de celle-là, ne dise quoi que ce soit de celle-ci. Il est extrêmement sçé, je ne sais pourquoi, sur l'article de notre Ammien Marcellin. Accurse qui se vante d'avoir corrigé cinq mille fautes dans cet Auteur, est loué par Claude Chifflet, mais d'une façon générale, & qui laisse dans l'oubli son plus bel en-soi, je veux dire la publication des cinq derniers livres. N'est-il pas bien étrange que Chifflet ne dise rien de cela, & que cependant il donne la gloire à Gelenius d'avoir été le premier qui ait publié les livres 27. 28. 29. & 30? Il observe que Sebastianus Gryphius inféra dans son édition la fin du 30. livre, & fut le premier qui la publia. Mr. de Valois n'a point touché le premier de ces deux faits, & il a retenu le second, en disant qu'Accurse avoit publié les 5. derniers livres. Le Toppi dans sa (b) Bibliothèque de Naples attribue fausement à Mariangelus Accurse d'avoir publié le sixième livre d'Ammien Marcellin, & ne dit pas qu'il donna cinq livres de cet

Historien qui n'avoient pas encore paru. Monfr. de Valois le jeune publia notre Ammien à Paris l'an 1681. *in folio.* On ne devoit pas omettre cela dans le Dictionnaire de Moren. Cette édition est augmentée 1. de plusieurs nouvelles notes de Mr. de Valois l'aîné; 2. de celles que Lindenbrog avoit publiées en 1609. & de celles qu'il y avoit jointes depuis, & qui avoient été trouvées parmi les papiers. 3. De la vie d'Ammien Marcellin par Claude Chifflet, Professeur en Droit à Dole. 4. De quelques corrections & observations de Mr. de Valois le jeune. Mr. Gronovius a fait rimprimer à Leide cette édition l'an 1693. \* & y a joint de bonnes notes.

(A) *Qui vivoit au deuxième siecle.* Voilà ce qu'on en peut dire de certain, car pour l'année où il vint à Rome, & pour le tems où il commença de s'ériger en faux Docteur, on ne sauroit les démêler à travers les brouilleries que l'on trouve sur ce sujet dans les anciens Peres. Selon St. (c) Epiphane il vint à Rome après la mort du Pape Hygin, c'est-à-dire, suivant le compte de Baronius, après l'an de Grace 157. Tertullien prétend qu'il vint à Rome sous le Pape Anicet (d), c'est-à-dire si nous en croyons Mr. Westheim, sous l'Empire d'Antonin Pius, (e) *Romanus tunc imperante Antonino Pio, unde Tertull. l. 1. c. 19. adv. Marc. cum Antoninianum hereticum, sub Pio impium vocat, id est circa annum Christi 154.* Mais comme les deux passages de Tertullien, l'un en vers l'autre en prose, s'entre-détruisent, il ne falloit pas les confondre l'un par l'autre, ni les rapporter tous deux à l'Empire d'Antonin Pius. Consultez les Annales de Baronius, vous y trouverez la mort de cet Empereur sous l'an 163. & celle du Pape Pie, & l'exaltation d'Anicet sous l'an 167. de sorte que s'il est vrai que Marcion soit venu à Rome sous le Pontificat d'Anicet, il est faux qu'il y soit venu sous Antonin Pius; & par conséquent Tertullien n'a pu dire la vérité dans ses vers, sans dire un mensonge dans sa prose, & vice versa. Il a dit en un autre endroit que cet heretique fut chassé & rechassé de la communion des fideles sous le Pape Eleuthere: *Constat (f) illos (Marcionem ac Valentinum) neque adeo olim fuisse, Antonini fere principatu & in Catholicam primo doctrinam credidisse apud Ecclesiam Romanensem, donec sub Episcopatu Eleutherii benedicti ob inquietam semper eorum curiositatem qua fratres quoque vivabant, semel & iterum ejectioni, Marcion quidem cum ducentis sesteris suis quae Ecclesia intulerat, novissime in perpetuum discedium relegati veniens doctrinarum suarum disseminationem.* C'est nous mener bien loin de l'Empire d'Antonin Pius, car Eleuthere fut créé Pape l'an 179. Outre qu'il n'y a nulle apparence

\* *In fol. & in 4.*

(c) *Epiphani. adv. haereses, p. m. 302.*

(d) *A quo Pio suscepit Anicetus ordinem, Sub quo Marcion hic veniens novam Ponticam pestem. Tertull. adv. Marcion. Carm. l. 3.*

(e) *Joh. Rodolphus Westheim; not. in Origenis Dial. contra Marcionias. pag. 3. edit. 1674.*

(f) *Tertullian. de praescript. cap. 30.*

(b) *Pag. 170.*

de Paphlagonie sur le Pont Euxin , & il avoit pour pere un bon & pieux Evêque. Il s'attacha d'abord à la vie monastique, mais il observa très-mal les loix de la continence ; car il debauchâ une fille. Son pere exerça sur lui toute la severité de la discipline, il l'excommunia, & ne se laissa jamais flechir à ses prieres, ni à ses offres de penitence. Alors Marcion exposé aux railleries & au mepris de toute la ville, en fortit secrettement, & se retourna à Rome. Il ne put jamais y être reçu à la (B) communion\*, quoy qu'il se fût servi des artifices d'une femme, qui

\* Tiré d'Epiphane, adversaire des heresies pag. m. 302. 303.

rence que l'on ait diferé jusques au Pontificat d'Eleuthere à excommunier Marcion, qui s'étoit rendu si abominable par ses heresies sous le Pontificat d'Anicet, que St. Polycarpe l'appella le fils ainé de Satan. Consultez St. Irénée (a) qui rapporte que St. Polycarpe étant allé à Rome au tems du Pape Anicet, ramena plusieurs sectateurs de Marcion, & rep. ussi cet heretique par l'éloge que j'ai rapporté. Ce fut pour répondre à la demande que Marcion lui avoit faite (b), ne me connoissez vous pas ? Baronius (c) observe que Marcion commença de dogmatiser sous l'Empire d'Hadrien; cela le prouve par Origene, qui dit que le Philosophe Celsus qui écrivit contre les Chrétiens sous cet Empereur, parle souvent des erreurs de cet heretique. Philastrius semble confirmer cela, quand il dit que Marcion avant que d'aller à Rome fut convaincu de ses faux dogmes dans l'Asie par St. Jean, & chassé d'Éphèse (d). On supposera tant qu'on voudra qu'il fut excommunié diverses fois, & qu'il fit plusieurs voyages à Rome, on n'excusera jamais Tertullien d'avoir parlé sans aucune exactitude.

Voions un passage de Lambert Daneau où il y a bien des fautes. (e) Venit (Marcion) Romanum quemadmodum lib. 1. Advers. eum scribit Tertull. sub Antonio Pio, circa annum à Christo passio 115, sub Higinio, ut ait Plarina: Tertullian. sub Fleuthero. Cœpit autem post Cerdonem innotescere illius heresies sub M. Antonino Philosopho imperatore, & Aniceto pontifice Romano, circa annum à passio Christo 133. quinquam Clemens lib. 7. Stromat. vult ad hoc eo ipso tempore vixisse Roma Valentinum hereticum, quem jam senem Marcion juvenis viderit. Comptons les fautes. 1. Il n'est pas vrai que l'an 115. appartienne à l'Empire d'Antonin Pius. Ce Prince ne succéda à l'Empereur Hadrien qu'en l'année 140. (f) selon Baronius. 2. C'est une étrange bevue que de n'avoir pas aperçu que Tertullien se seroit trompé, s'il avoit dit que le Papat d'Eleuthere, & l'Empire d'Antonin Pius ont été en même tems. 3. Grande faute de chronologie, que de mettre le Pontificat d'Anicet sous Antonin Pius, car Anicet ne commença de sieger que cinq ans (g) après la mort de cet Empereur. 4. Grande faute encore que de mettre la mort de Cerdon avant l'an de grace 133. puis que cet heretique vint à Rome (h) au tems du Pape Hygin, qui ne fut élu Evêque de Rome qu'en l'année 154. Voyez Baronius. 5. Anicet avant été créé Pape l'an 167. quelle erreur n'y a-t-il point à soutenir qu'un heresie qui a éclaté l'an 133. a paru sous ce Pontife? 6. Ce n'est pas une moindre faute de dire que Marc Aurele étoit Empereur l'an 133. son regne ne commença qu'en l'année 163. ou selon d'autres l'an 161. Passons à une nouvelle faute. 7. Clement d'Alexandrie ne dit pas que Valentin fût encore en vie

sous l'Empereur Marc Aurele : il se contente de dire que Basilides & Valentin ayant commencé de repandre leurs creurs sous Hadrien, ont vécu jusques au regne du premier des Antonins. 8. Bien loin de dire que Marcion dans sa jeunesse vit Valentin dans sa vieillesse, il affûre que Marcion conversoit avec ces autres heretiques, comme un vieillard avec de fort jeunes gens (i).

(B) Il ne put jamais y être reçu à la communion . . . Ce refus l'obligea. ] Je tromperois mes lecteurs si je laissois ces paroles sans commentaire, & j'aurois beau dire que saint Epiphane les ayant trompez tout le premier, je ne m'en devois pas faire un grand serupule, on ne se payeroit pas d'une si mauva se apologie. Faisons donc voir en quoi consisté le défaut de la narration de St. Epiphane. Il n'y a personne qui après avoir lu ce Pere, ne se persuade que jamais l'Eglise de Rome n'admit Marcion à sa communion, & que les Conducteurs de cette Eglise lui ayant dit, nous ne pouvons vous admettre sans la permission de votre pere qui vous a excommunié, il les menaça d'un schisme, & leur tint parole. Τι (k) μη ηθελησάτω με υποδέχασθαι; η δε λεγοντων, οτι ε διωμισθησθαι αυτου η επιτροπις τω οικου πατρός ον τω οικου. Μια γαρ εστι η πιστις, και μια ομολογια, και ε διωμισθησθαι εναντιωθηται τω καιρω σωτηριεργου, πατερι αδελφους η σω. Ζηλωτες λοιπον, η εεις μεραν αληθεις θυμιον hereses, και υπερφαναται, το εσισμα εργαζεσθαι πατρω. εαυτω η αιρεσιν προσσημιωσθαι, και επιση. Ο ηρω γλωσσω η Εκκλησιαν ημιον, η βαλω εσισμα εν αυτη εως η αιωνων. Ος τεληθη υψω εσισμα εβαλεν ε μικρόν, ε πλω Εκκλησιαν σχισμας, αη εαυτων η τους αυτων πιστευοντες. Cur me, inquit, reciperere nolistis? Responderunt illi, Nobis inmissi venerandi Patris tui facere istud non licet. Una siquidem fides est, & animorum una consensio: neque contra spectatissimum Collegam patrem tuum moliri quippiam possumus. At ille vehementius excalescens, ac superbia invidiæque percitus schisma constitavit, ac privatam Hæresim architectatus est: & Ecclesiam, ait, vestram ego dissociabo, in eam schisma sempiternum immittam. Quod ille revera nec mediocre quidem injecit: non ita tamen ut Ecclesiam, sed ut se potius ac suos discinderet. Si saint Epiphane avoit consulté Tertullien, il auroit su que Marcion fut chassé diverses fois de la communion des Orthodoxes (l); marque (m) évidente qu'ils s'étoient payez plus d'une fois des protestations qu'il leur avoit faites de renoncer à ses erreurs, & qu'ils l'avoient réuni à leur Eglise. Peut-être même que si la mort ne l'eût prevenu, il eût tâché de satisfaire à la condition que l'on exigea de lui la dernière fois qu'il fit paroître sa repentance: on voulut qu'il desbât ceux qu'il avoit debauchez de la vraye foi. Postmodum (n) Marcion penitentiam confessus, cum præscriptæ conditioni datæ sibi occurrat, ita pacem recepturus; si ceteros quoque quos præditioni erudisset Ecclesie restituoret,

(i) Marcion non fuit receptus in communionem. . . Ce refus l'obligea. Je tromperois mes lecteurs si je laissois ces paroles sans commentaire, & j'aurois beau dire que saint Epiphane les ayant trompez tout le premier, je ne m'en devois pas faire un grand serupule, on ne se payeroit pas d'une si mauva se apologie. Faisons donc voir en quoi consisté le défaut de la narration de St. Epiphane. Il n'y a personne qui après avoir lu ce Pere, ne se persuade que jamais l'Eglise de Rome n'admit Marcion à sa communion, & que les Conducteurs de cette Eglise lui ayant dit, nous ne pouvons vous admettre sans la permission de votre pere qui vous a excommunié, il les menaça d'un schisme, & leur tint parole. Τι (k) μη ηθελησάτω με υποδέχασθαι; η δε λεγοντων, οτι ε διωμισθησθαι αυτου η επιτροπις τω οικου πατρός ον τω οικου. Μια γαρ εστι η πιστις, και μια ομολογια, και ε διωμισθησθαι εναντιωθηται τω καιρω σωτηριεργου, πατερι αδελφους η σω. Ζηλωτες λοιπον, η εεις μεραν αληθεις θυμιον hereses, και υπερφαναται, το εσισμα εργαζεσθαι πατρω. εαυτω η αιρεσιν προσσημιωσθαι, και επιση. Ο ηρω γλωσσω η Εκκλησιαν ημιον, η βαλω εσισμα εν αυτη εως η αιωνων. Ος τεληθη υψω εσισμα εβαλεν ε μικρόν, ε πλω Εκκλησιαν σχισμας, αη εαυτων η τους αυτων πιστευοντες. Cur me, inquit, reciperere nolistis? Responderunt illi, Nobis inmissi venerandi Patris tui facere istud non licet. Una siquidem fides est, & animorum una consensio: neque contra spectatissimum Collegam patrem tuum moliri quippiam possumus. At ille vehementius excalescens, ac superbia invidiæque percitus schisma constitavit, ac privatam Hæresim architectatus est: & Ecclesiam, ait, vestram ego dissociabo, in eam schisma sempiternum immittam. Quod ille revera nec mediocre quidem injecit: non ita tamen ut Ecclesiam, sed ut se potius ac suos discinderet. Si saint Epiphane avoit consulté Tertullien, il auroit su que Marcion fut chassé diverses fois de la communion des Orthodoxes (l); marque (m) évidente qu'ils s'étoient payez plus d'une fois des protestations qu'il leur avoit faites de renoncer à ses erreurs, & qu'ils l'avoient réuni à leur Eglise. Peut-être même que si la mort ne l'eût prevenu, il eût tâché de satisfaire à la condition que l'on exigea de lui la dernière fois qu'il fit paroître sa repentance: on voulut qu'il desbât ceux qu'il avoit debauchez de la vraye foi. Postmodum (n) Marcion penitentiam confessus, cum præscriptæ conditioni datæ sibi occurrat, ita pacem recepturus; si ceteros quoque quos præditioni erudisset Ecclesie restituoret,

(a) Irénée lib. 3. cap. 3. Voyez aussi Eusebe lib. 4. c. 14.

(b) Voyez les notes de Henri Valois sur Eusebe lib. 4. c. 15. où cet paroles ne sont pas prises comme une interrogation, mais pour Saluz-moi.

(c) Baronius ad ann. 146. n. 7.

(d) Philastrius de heres. cap. 46.

(e) Lambertus Deneaus in Commentar. ad librum D. Augustini de heresibus fol. 58. edit. Genevris 1573. in 8.

(f) L'an 138. selon Mr. de Tillmont & le Pere Pagi.

(g) Voyez Baronius ad ann. 167.

(h) Eusebe lib. 4. c. 11.

(l) Epiphane pag. 303.

(m) Voyez ci-dessus pag. 542. les paroles de Tertullien, re-prevenu, il eût tâché de satisfaire à la condition que l'on exigea de lui la dernière fois qu'il fit paroître sa repentance: on voulut qu'il desbât ceux qu'il avoit debauchez de la vraye foi.

(n) Tertullien. de Postmodum (m) Marcion penitentiam confessus, cum præscriptæ conditioni datæ sibi occurrat, ita pacem recepturus; si ceteros quoque quos præditioni erudisset Ecclesie restituoret,

\* Roman præmitt mulierem, que decipiendos sibi animos præparat. Hieronym. to. 2. epist. ad Cresphonem p. 253.  
 † Epiphani. ubi supra.

avoit pris les devans pour lui preparer les voyes\*. Ce refus l'obligea à s'ériger par dépit en Chef de party. Il devint disciple de Cerdon †; & afin de mieux soutenir le dogme des deux principes qu'il avoit appris de cet heretique, il s'apliqua à l'étude (C) de la Philosophie. Il eut un grand nombre de Sectateurs, qui non seulement fe maintinrent après sa mort, mais qui aussi fe repandirent de toutes parts, & formerent des Eglises à l'envi (D) des Orthodoxes par tout où ils purent. Il falut armer contre eux le bras seculier, lors que l'Empire fut devolu aux Chrétiens; & il se passa quelques siecles avant que ce bon remede vint à bout de cette Secte. Elle fe glorifioit (E) de ses pretendus Martyrs. Ce fait

(a) Job. Rodolphus Westlenius ubi supra pag. 4.

(b) Voyez Tertullien ci-dessus pag. 542. remarque 2, lettre d.

(c) Westlenius ibid.

† C'est Zenon d'Elee qui passe pour l'inventeur de la Logique. Voyez Gallendi de logica origine c. 1. to. 1. oper. P. 37. 38.

(d) Id. ib. pag. 5.

(e) Epiphanius ubi supra p. 302.

(f) Denique Epiphanius scribit suo seculo adhuc quosdam Marcionitas Romæ natos fuisse. Lambert. Daneus ubi supra fol. 59.

PIECES d'un procès de controverse cassés.

resistueret, morte præventus est. Il y a des gens (a) qui disent qu'après avoir été chassé de l'Eglise avec son argent, il s'aggrega à la secte des Cerdonites; ce qu'ils prouvent par les passages où Tertullien & Philatrius assurent qu'il fut disciple de Cerdon. Je croi qu'ils contondent les tems, car l'expulsion dont ils parlent fut la dernière (b), & se fit sous Eleuthere; or il n'y a nulle apparence que Cerdon fût encore en vie.

(C) Il s'apliqua à l'étude de la Philosophie. ] J'ai suivi la pensée d'un savant Commentateur. Quo (c) seclusim hæresim propagaret, Philosophia se mancipavit, Stoica præsertim: Tertull. de prækr. her. c. 30. Unde idem Tertullianus, c. 7. quæd. libri Philosophiam & Dialecticam exagitat, velut matrem hæresion, & Prudentius in Hamartigenia, Dialectica ostentationem ei exprobrat: p. 192.

Hæc tua Marcion gravis & dialectica vox est.

Nârunt enim omnes à Zenone † Stoico dialecticam esse inventam. Mais je ne blâme pas ceux qui croyent qu'il étoit déjà bon Stoïcien, lors que la communion de l'Eglise lui fut interdite pour la première fois.

(D) Formerent des Eglises à l'envi des Orthodoxes par tout où ils purent. ] Citons encore le même Commentateur. Post (d) ejus obitum Marcionite Ecclesias, in emulationem Ecclesie Catholice, ubique locorum erexere: unde Tertull. l. 4. c. Marc. c. 5. Faciunt favos & vesperæ, faciunt Ecclesias & Marcionitas. St. Epiphane (e) temoigne que l'heresie des Marcionites subsistoit encore non seulement à Rome, & dans le reste de l'Italie, mais aussi dans l'Egypte, dans la Palestine, dans l'Arabie, dans la Syrie, dans l'Isle de Chipre, dans la Thebaïde, dans la Perse, & en d'autres lieux. N'est-il pas étrange que Lambert Daneau qui s'est servi de ce passage de St. Epiphane, pour prouver que cette secte avoit fait de grands progrès, ne s'en serve point pour prouver qu'elle étoit encore fort répandue du tems de ce Pere? Il ne cite St. Epiphane, quant au tems present, (f) qu'afin de prouver qu'il y avoit encore à Rome quelques Marcionites. Si l'on faisoit des recueils des citations mal choisies, les Auteurs les plus celebres s'y trouveroient assez souvent. Cette partie de la Critique ne seroit pas la moins utile de toutes. Elle serviroit à faire conoitre comment on peut discerner les vrais Savans, d'avec ceux qui n'en ont que l'apparence.

(E) Se glorifioit de ses . . . Martyrs. Ce fait a donné lieu à une dispute. ] Produisons les pieces de ce procès l'une après l'autre, selon le rang qui leur est dû.

I. La premiere sera fournie par Mr. Maim-

bourg (g): voici ses paroles. „ (h) Ils ne peuvent ignorer que le plus celebre de leurs Docteurs, qui a écrit qu'on doit punir les heretiques, fit brûler à Geneve Michel Servet Sa-„ bellien obstiné jusques à la mort, & que con-„ formément à la doctrine des Saints Peres, qui „ disent que ce n'est pas la peine, mais la cause „ qui fait le Martyr, il ne luy donne cette illustre „ qualité, non plus qu'aux Marcionites, & à „ tant d'autres anciens heretiques qui couroient au „ supplice avec une incroyable ardeur de mourir „ pour leur secte. „

II. Voyons ce qui lui fut repondu. Je (i) ne sai si l'on a jamais vu un exemple d'une aussi prodigieuse ignorance dans un homme qui se jette d'écrire, ou d'une aussi grande hardiesse dans un Auteur qui sçait que son livre doit estre examiné à la rigueur. Les Marcionites, dit-il, courroient au supplice afin de mourir pour leur secte. Il faut sçavoir premierement que les Marcionites ont eu leur regne dans le second & dans le troisieme siecle, dans lesquels les Chrestiens estoient sous la croix; comment avoient-ils envoyé les Marcionites & les autres heretiques au supplice, eux qui n'avoient point de juges, point de tribunaux, & qu'on envoyoit tous les jours à la mort? Il faut remarquer de plus que dans le siecle des Marcionites la morale de l'Eglise estoit si severe, que la plus part des Chrestiens ne croyoient pas qu'il fust sort seur pour la conscience d'exercer des charges de magistrature. Ils n'auroient pas voulu condamner à la mort des scelerats, & ils auroient envoyé au supplice des heretiques? Mais sur tout il faut observer que les Marcionites estoient une branche des Gnostiques, & que l'erreur general de ces Gnostiques estoit, que Dieu n'estoit point alteré du sang des Chrestiens, & que Jesus-Christ n'attendoit point le salut de nostre mort. C'est pourquoy ils tournoient en ridicule les martyrs, & se moquoient de la pretendue sottise qu'ils avoient de s'aller exposer pour leur Religion. Et mesme Tertullien nous dit que les Gnostiques, les Valentins & les autres heretiques dans le temps de la persecution, se meloient des plus avant entre les persecuteurs, afin de n'estre point persecutés. (1) Quum igitur fides astuat, & Ecclesia exurit de figura ru-

bi, tunc Gnostici erumpunt, tunc Valentiniani proferpunt, tunc omnes martyriorum refragatores ebullunt calentes, & ipsi offendere, figere, occidere. Et sur ces paroles omnes martyriorum refragatores, Rigault fait cette observation: Il designe les Gnostiques & les autres heretiques, qui travailloient à empêcher que personne ne souffrit le martyre, & qui le combattoient. Voyla les heretiques qui selon le sçavant Pere Maimbourg, courroient au supplice avec une ardeur incroyable de mourir pour leur secte. Mais afin que ce declamateur ne nous eschape pas, nous le prions, s'il veut quitter le siecle des Marcionites, de

(g) Maimbourg, Histoire du Calvinisme, liv. 1. p. 33.

(h) C'est-à-dire les Protestans.

(i) Ferrius, Apologie pour les Reformateurs, chap. 12. pag. 171. du 1. tome, édit. in 4.

(1) Scordiac. cap. 2.

a donné lieu à une dispute, dont il ne fera pas inutile de rapporter le detail. Au reste

de nous indiquer quels heretiques sont morts en foule pour soutenir l'heresie, & quand cels est arrivé. Car pour nous qui ne sçavons rien de l'Histoire que ce que les livres nous enseignent, nous ne trouvons point ces siecles, nous ne rencontrons pas cette foule d'heretiques qui meurent pour l'erreur. Nous sçavons seulement que dans le IV. siecle quelques Evêques orthodoxes ont poursui jusq' à la mort certains heretiques Espagnols. . . . C'est un grand inliberté pour un homme quand il veut sortir de sa spherre. Le Sieur Maimbourg s'est occupé à copier depuis quelques années des Histories modernes, mais s'il estoit sage il ne droit jamais rien de l'Histoire ancienne. Car il n'en sçauroit rien dire qui ne fust voir son ignorance. Et il faut avouer que de semblables endroits nous sont un grand plaisir, car ils nous apprennent que ce grand auteur qui s'est meslé d'écrire des Histories anciennes, entre autres celles de l'Arrianisme, n'est qu'un pauvre copiste qui ne sçait rien dans l'antiquité.

III. Nous allons voir ce qu'on repliqua pour Mr. Maimbourg. Quelque (a) passion qu'on puisse avoir de découvrir des fautes dans un Auteur qu'on critique, il me semble qu'on ne doit jamais luy faire un procès, sur une chose qui est susceptible d'un bon sens aussi bien que d'un mauvais. Celle que Monsieur Maimbourg a avancée sur le sujet des Marcionites est de cette nature. Elle peut avoir un mauvais sens en disant, avec l'Apologiste, que les Marcionites n'avoient garde de courir en foule au Martyre: puis que les premiers Chrétiens n'avoient ni pouvoir ni envie de les faire mourir pour leur secte, tant parce qu'ils étoient sous la Croix & sans Tribunaux de Justice, qu'à cause qu'ils avoient de l'averion pour les Magistratures. Mais, d'un autre côté, les Marcionites pouvoient courir au supplice afin de mourir pour leur Secte si, pour montrer qu'elle étoit bonne, ils souffroient le martyre pour la cause de JESUS-CHRIST, aussi bien que ceux des autres Chrétiens qui n'étoient pas de leur sentiment. Ce sens n'est pas moins naturel que l'autre, & il l'est même davantage; & je ne doute pas que Mr. Maimbourg ne l'ait eu en veu quand il a parlé des Marcionites. Ce qui me le persuade, c'est qu'il s'est contenté de dire que les Marcionites couraient au supplice; & qu'il n'a pas dit que c'étoient les Chrétiens qui les y envoioient. C'est l'Apologiste qui adjoint cette circonstance de son chef; mais on peut luy dire que son commentaire n'est pas conforme à la pensée de l'Auteur qu'il interprete. Si cela est comme je le crois, Mr. Maimbourg n'aura pas fait voir une prodigieuse ignorance, suppose qu'on puisse prouver qu'il y a eu de pretendus Martyrs parmi les Marcionites. L'Apologiste s'oitient que, bien loin que ces Heretiques s'exposassent au martyre, ils étoient au nombre de ceux qui le combattoient, & qui se moquoient de ceux qui le souffroient. Si je ne fais son offension de bannir de cette dispute les termes offensans, je pourrais dire à l'Apologiste qu'il est tombé dans l'ignorance qu'il reproche à son adversaire. Mais je retracte le mot d'ignorance: & je veux non seulement en employer un plus doux; & D. p. 183. mais je voudrais même pouvoir trouver une autre expression que celle dont je suis obligé de me servir, en luy disant qu'il s'est trompé. En voici la preuve. Eusebe (1) dit qu'un de ceux que Dieu

suscita pour écrire contre les Phrygiens, avoit combattu, dans son troisième livre, ceux qui se van-  
toient d'avoir eu plusieurs Martyrs parmi eux.  
Après qu'ils ont été convaincus (disoit cet Anony-  
me) dans tous les points dont j'ay parlé, & qu'ils  
n'ont plus rien à répondre, ils tâchent de se re-  
trancher sur les Martyrs: assurant qu'ils en ont  
plusieurs; & que cela prouve évidemment la  
puissance de l'esprit Prophetique qu'ils disent avoir  
dans leur parti. Mais ils se trompent à mon avis:  
car les Sectateurs des autres heresies se vantent  
aussy d'avoir plusieurs Martyrs: & cependant,  
nous n'entrons pas dans leur sentiment; & nous  
n'avouërions jamais que la verité est de leur côté,  
Les Marcionites disent qu'ils ont plusieurs Mar-  
tyrs de JESUS-CHRIST; mais cela n'em-  
peche pas qu'ils ne soient d'une religion contraire  
à celle de JESUS-CHRIST. Je pourrais  
remarquer encore, contre l'Apologiste, que les Mar-  
cionites ne regnerent pas tellement dans le second &  
dans le troisième siecle, qu'il n'y en eût encore dans  
le quatrième: puis que saint (2) Epiphane nous  
parle d'une dispute qu'il eut avec un Marcionite (b).  
Mais je passe cette minucie, pour venir à quelque  
chose de plus considerable. . . . Si (c) l'on peut  
(comme on le peut certainement) appeler Mourir  
pour l'heresie, lors qu'on s'expose au Martyre en  
veu de la relever, nous ne serons pas en peine d'in-  
diquer d'autres Martyrs que ceux des Marcionites:  
en alleguant les Phrygiens, dont l'Anonyme d'Eu-  
sebe a fait mention. Plusieurs de ces Heretiques  
s'exposèrent au Martyre; & ils le souffrirent dans  
l'esprit que j'ay marqué, comme il paroît par l'Ano-  
nyme qui combat leur Heresie. Saint (3) Augustin  
raconte que, dans le temps qu'on adoroit encore  
publiquement les idoles, on voyoit aux solennitez  
des Payens, de grandes troupes de Donatistes se jet-  
ter teste baissée au travers de ces Idolâtres pour se  
faire tuer par leurs adorateurs. Voilà des Hereti-  
ques qui courent en foule à la mort.

IV. Il est juste d'entendre ce que Monsieur  
Maimbourg repliqua lui-même. Monsieur (d)  
Ferrand, . . . s'est contenté de lui faire conoi-  
tre, le plus honnêtement du monde, qu'il s'est  
trompé dans tous ces chefs. Car premiere-  
ment il lui montre que je n'ay jamais dit, ni  
pretendu que les Marcionites ayent été en-  
voyez au supplice par les Chrétiens, mais bien  
par les persecuteurs Payens. Secondement que  
les Marcionites n'ont pas été seulement dans  
le second & le troisième siecle sous les Em-  
pereurs Payens, mais aussi dans le quatrième;  
comme il le prouve par Saint Epiphane (4),  
& moi je dis, comme on a déjà veu en cette  
Histoire qu'il y en avoit encore dans le sixi-  
eme sous les Empereurs Chrétiens, lors que,  
selon les Loix (5) & constitutions Imperiales,  
on punissoit de mort les Heretiques. En troi-  
sieme lieu, il lui fait voir que les Marcio-  
nites, & plusieurs autres Heretiques couraient  
au supplice pour soutenir, & pour honorer  
leur secte par un pretendu Martyre ainsi que  
je l'ay dit. C'est ce qu'il lui apprend par des  
temoignages très-convaincans, & sur tout  
par celui d'Eusebe, afin qu'il sçache que ce  
qu'il nous dit hardiment qui ne paroît point  
dans l'Histoire, y est tout évident. Car voi-  
cy comme parle Eusebe en son Histoire, en

(2) Heresif.

48. num.

2. p. 403.

(3) Apli-

quez a

(comme on le peut certainement)

apeller Mourir

pour l'heresie, lors qu'on s'expose au Martyre en

veu de la relever, nous ne serons pas en peine d'in-

diquer d'autres Martyrs que ceux des Marcionites:

en alleguant les Phrygiens, dont l'Anonyme d'Eu-

sebe a fait mention. Plusieurs de ces Heretiques

s'exposèrent au Martyre; &amp; ils le souffrirent dans

l'esprit que j'ay marqué, comme il paroît par l'Ano-

nyme qui combat leur Heresie. Saint (3) Augustin

raconte que, dans le temps qu'on adoroit encore

publiquement les idoles, on voyoit aux solennitez

des Payens, de grandes troupes de Donatistes se jet-

ter teste baissée au travers de ces Idolâtres pour se

faire tuer par leurs adorateurs. Voilà des Hereti-

ques qui courent en foule à la mort.

(4) Ferrand, ibid.

pag. 217.

(5) Epist.

50. ante

med.

(d) Maim-

bourg,

Histoire du

Pontificat

de St. Gre-

goire, livre

4 p. 427.

édit. de

Hollandis.

(4) Heresif.

48. n. 2.

(5) Cod.

lib. 1. leg.

7. 11. 12.

(a) Ferrand, Re-  
ponse à  
l'Apologie  
pour la Re-  
formation,  
p. 213. &  
suiv.(1) Liv. V.  
cap. 16.  
p. 182. C.  
D. p. 183.  
édit.  
Gr. Lat.  
Paris.  
1658.

\* Voyez la *reste* si l'on en veut juger charitablement, Marcion mourut dans de \* bonnes dif-  
 r. marque  
 B, p. 532.  
 letre in.  
 positions.

„ rapportant ce que dit un ancien Auteur que  
 „ Dieu suscita pour écrire contre les Phrygiens  
 „ ou Cataphryges, Heretiques qui se vantoient  
 „ d'avoir eu parmi eux plusieurs Martyrs. Après  
 (1) *Euseb.* „ (1) qu'ils ont été couronnés dans tous les points  
 lib. 5. c. 16. „ dont j'ay parlé, ce sont les paroles de cet  
 „ Auteur Anonyme comme elles sont rappor-  
 „ tées par Eusebe en Grec, & par Montieur  
 „ Ferrand en François, & qu'ils n'ont plus rien  
 „ à répondre, ils tâchent de se retrancher sur les  
 (a) *Maim-* „ Martyrs &c. . . Que (1) dira maintenant  
 bourg réu- „ l'Apologiste? Voicy des Cataphryges, & plu-  
 p. 423. „ sieurs autres anciens Heretiques qui se font ex-  
 „ posez au supplice en souffrant un prétendu Mar-  
 „ tyre, & voicy même des Marcionites qui le souf-  
 „ firent, & le souffrent par des Payens, & nulle-  
 „ ment par l'ordre des Chrétiens, puis qu'ainsi  
 „ qu'il le dit lui même, ils n'avoient point en-  
 „ core de Tribunaux en ce temps-là. Voilà  
 „ donc un témoignage très-authentique de  
 „ l'Histoire qui me justifie pleinement; & le  
 „ desole, & le détruit entièrement en tout ce  
 „ qu'il dit contre moi sur ce sujet (2). Et si la  
 „ confusion qu'il en doit avoir lui pouvoit per-  
 „ mettre de taire encore un pas plus avant, il  
 „ trouveroit dans ce qu'on lui rapporte de Saint  
 (3) *Aug.* „ Augustin (3), de grandes troupes de Dona-  
 Ep. 50. „ tistes, qui couraient en foule à la mort, &  
 L. 2. cont. „ qui prétendoient être Martyrs, quand ils se  
 Ep. Parm. „ jetoient tête baissée au travers des Payens,  
 & alibi. „ pour soutenir leur secte en recevant la mort  
 Opist. l. 3. „ de la main de ces Idolâtres. Mais est-il pos-  
 (4) *Christi* „ sible que cet Apologiste, qui se croit si ha-  
 Martyrem „ bile homme, ignore ce qu'il n'y a presque  
 non facit „ personne qui ne sçache, sçavoir que c'est à  
 pena, sed „ cette occasion des prétendus Martyrs des Do-  
 L. 2. cont. „ natistes, que St. Augustin a dit en plus d'un  
 Crefcon. „ endroit de ses ouvrages, cette sentence si bel-  
 c. 4. infp. „ le & si commune, (4) Que ce n'est point le  
 Ps. 34. & „ supplice & la peine qui fait le Martyr, mais la  
 63. „ cause pour laquelle il souffre. C'est ce qu'il  
 (5) *Edic* „ avoit appris de Saint Cyprien qui a dit long-  
 Martyr „ temps avant luy, au sujet des Schismatiques,  
 non potest „ & des Heretiques qui se vantoient de leurs  
 qui in uni- „ Martyrs, (5) Celsuy qui n'est point dans l'unité  
 tate non „ ne peut être Martyr; il peut bien être mis à  
 est; occidi „ mort, mais non pas être couronné. Et nôtre  
 potest, co- „ Saint Gregoire ne produit-il pas à ce propos  
 ronari „ ce beau sentiment de Saint Cyprien, en se  
 non po- „ servant néanmoins des paroles de Saint Au-  
 test. Cypr. „ gustin, pour reprimer la presumption & l'or-  
 Ep. 52. ad „ gueil de ces Evêques Schismatiques, qui se  
 Antonan. „ glorifioient de ce qu'ils souffroient perfec-  
 „ tion comme les Martyrs? (6) Vous devez sça-  
 (6) *Debe-* „ voir; leur d'œil, que selon Saint Cyprien ce  
 tis enim „ n'est pas la peine, mais la cause qui fait le Mar-  
 scire, sicut „ tyr. Cels étant, c'est une chose trop injuste,  
 beatus Cy- „ & trop déraisonnable que vous osiez encore vous  
 prianus „ glorifier de cette persécution que vous souffrez.  
 dixit, quia „ N'y avoit-il donc pas du temps de ces Saints  
 Martyrem „ Peres des Schismatiques & des Heretiques qui  
 non facit „ prétendoient avoir des Martyrs dans leur par-  
 pena, sed „ ti, puis qu'on leur montre qu'ils se trompent,  
 Dum igi- „ & que ce n'est ni la persécution, ni le sup-  
 tur ita fit „ plice, ni la mort même que l'on souffre qui  
 incon- „ fait le Martyr, mais la bonne cause, & la  
 gruum ni- „ verité pour laquelle on souffre? Quelle crea-  
 mis est de „ ce après tout ce que je viens de dire peut-on  
 ea vos „ donner à des gens qui écrivent si hardiment, &  
 quam di- „ même avec insulte des choses dont on decouvre  
 citis per- „ si manifestement la fausseté? „  
 secutione „ V. Il me reste encore une piece à faire voir;  
 gloriant. „ c'est la replique du censeur de Mr. Maimbourg,  
 Greg. l. 2. „ la replique, dis-je, qu'il fit à Mr. Ferrand.  
 ind. 10. „ Il (b) m'accuse d'ignorance, parce que j'ay ignoré (b) Ju-  
 Ep. 36. „ un passage d'Eusebe dans lequel il est dit que les (b) *Ju-*  
 „ Marcionites disent qu'ils ont plusieurs Martyrs (b) *rien, vrai*  
 „ de J. CHRIST. Je ne me serois point une bonte (b) *système de*  
 „ d'apprendre de Mr. Ferrand en matiere de cita- (b) *l'Eglise,*  
 „ tions. Mais je puis bien l'assurer que j'avois lu & (b) *pag. 644.*  
 „ remarqué ce passage d'Eusebe avant qu'il m'en eût (b) *645.*  
 „ averti. Et que cela ne m'a pas fait comprendre  
 „ qu'il y eût la moindre chose du monde à retracer  
 „ sur ce que j'avois dit contre le S. Maimbourg.  
 „ I. Il ne s'agit pas de ce que les Marcionites dis-  
 „ soient, il s'agit de ce qui est. Je ne doute pas  
 „ qu'après que le peril étoit passé; & que la paix  
 „ étoit rendue à l'Eglise, les Marcionites ne se van-  
 „ tassent comme les autres d'avoir eû des Martyrs.  
 „ C'est un honneur qu'ils se faisoient sans qu'il leur  
 „ en coûtât rien. Mais il étoit faux qu'ils eussent  
 „ aucuns Martyrs. Tertullien, & tous les autres an-  
 „ ciens sont plus croyables là dessus que les Marcionites  
 „ eux mesmes. Ils se mesloient des plus avant  
 „ dans la foule des persécuteurs, bien loin de souffrir  
 „ eux mesmes persécution. II. De plus je voudrois  
 „ bien sçavoir, si au petit mot dit simplement & en  
 „ passant comme celui-cy: Les Marcionites disent  
 „ qu'ils ont plusieurs Martyrs de J. CHRIST,  
 „ suffit pour assurer d'un ton ferme, que les Mar-  
 „ cionites contenoient au supplice avec une ardeur  
 „ incroyable de mourir pour leur secte? Vous di-  
 „ riez à entendre cela que Mr. Maimbourg auroit vu  
 „ quelque Martyrologe Marcionite, où il auroit lu  
 „ l'histoire & toutes les circonstances de la mort de ces  
 „ Martyrs, & où entr'autres il auroit remarqué leur  
 „ constance, & leur zèle incroyable. Assurément je  
 „ le redis encore une fois, s'il avoit lu Tertullien, il  
 „ n'auroit pas avancé une fausseté telle que celle-cy  
 „ avec tant d'assurance. Ainsi n'en déplaise à Mr.  
 „ Ferrand, nous dirons que le S. Maimbourg n'est ni  
 „ solidement ni universellement sçavant. Dans le reste  
 „ Mr. Ferrand fait une longue digression, pour citer  
 „ une infinité de passages des anciens sur les supplices  
 „ des heretiques: les uns voulant qu'on les abandonne  
 „ à leur conscience, les autres voulant bien qu'on les  
 „ repprime, mais non par les derniers supplices; Et  
 „ quelques autres enfin trouvant bon qu'on les conduise  
 „ jusqu'à la mort. Il acheve son chapitre en nous ci-  
 „ tant de longs extraits d'Optat, & de St. Augustin  
 „ qui prouvent la maxime, causâ non pena facit  
 „ Martyrem. Il semble que Mr. Ferrand soit de  
 „ serment de ne rien dire d'apropos: A quoy bon tout  
 „ cela? qui est-ce qui nie que ce n'est pas la mort,  
 „ mais la cause de la mort qui fait le Martyr? qui  
 „ est-ce qui nie qu'il n'y ait eû des heretiques qui soient  
 „ morts pour leur herese? Il s'agissoit de sçavoir s'il  
 „ est possible que des heretiques meurent pour l'herese.  
 „ 1. En grand nombre. 2. Des personnes de tous  
 „ sexe &c.

Mes lecteurs ont là le procès aussi instruit  
 qu'il le peut-être, car les parties ont produit  
 tout ce qu'elles pouvoient dire: ils n'ont donc  
 qu'à prononcer sur le tort & sur le droit, & ils  
 trouveront bon sans doute que je donne ici mon  
 petit avis.

positions, il ne fut pas aussi opiniâtre dans son heresie que le furent ses disciples.

† Voyez les paroles que je cite de Baronius ci-dessus pag. 548. lettre a.

(b) Kai παύλει γε εὐ εὐ τοῦ Marcionis αἰρησεως Marcionis εἰς κατέμνησιν ἀλλ' ὅτι οὐκ ἔστιν ἔτι Χριστοῦ ἀπὸν καὶ ἀλόγιον ἢ ἐρηνογενεῖ. Pri- mi certe qui Marcionis hæ- resim se- quuntur, vulgo Marcioni- te cognomi- nati, quamplu- rimis ha- bere se di- cunt Mar- tyres Christi. E tamen Christum ipsum re- vera mi- nime con- fitebantur. Ensch. lib. 5. cap. 16. p. m. 182. D.

(c) Voyez la remarque D. lettre e.

\* Theodor. epist. 146. apud Ba- ron. ad ann. 424. n. 19.

(d) Mar- tyres etiam se habere ja- ctant, ut scribit Eusebius lib. 5. cap. 16. Inter quos receniet Metho- dum Smyrnæ crematum lib. 4. cap. 16. sed falso, nam causa facit mar- tytes, quemad- modum Cyprianus la mort pour la Religion, n'étoient point mar- tyrs. Il parle d'un Prêtre Marcionite (d) qui fut brûlé à Smyrne au même tems que Saint Poly- carpe. Eν τῷ αὐτῷ ἡμεῖς ἀπὸν γεαφῆ, ἡ ἀπὸν μαρτυρεῖον σωτήριον καὶ τῷ αὐτῷ σμύρναν πε- fol. 59.

En I. lieu il me semble que Monsieur Maimbourg n'a pas assez bien pesé ses termes : ses expressions sont outrées : il n'est pas certain ni que les Marcionites aient eu beaucoup de Martyrs, ni que ces Martyrs aient enduré la mort tant que Marcionites. Il y eût eu donc plus de prudence à rapporter tout simplement, que cette Secte se vançoit d'avoir produit des Martyrs. II. Mais si les expressions de Mr. Maimbourg ont été hyperboliques, celles de son censeur l'ont été beaucoup davantage ; car sous pretexte que l'on employe des termes trop forts, on ne doit pas être accusé ni d'une prodigieuse ignorance, ni d'une grande hardiesse. III. Le Censeur s'est tellement emporté, que si l'on ne voyoit pas un grand air de moderation dans tout l'Ouvrage de Monfr. Ferrand, l'honnêteté excessive dont il s'est servi en cet endroit pourroit passer pour une ruse maligne, destinée à faire paroître plus hideuse la laideur de la critique qu'il refutoit. Quand on lit cette page de son livre, on croit voir de belles perles au cou d'une Ethiopienne, qui relevent leur éclat par la noirceur qui les environne, pendant qu'elles donnent de nouveaux degrez d'obscurité à cette noirceur (a). IV. Selon toutes les apparences, le Censeur ne savoit rien de ce passage d'Eusebe, lors qu'il publia son Apologie des Reformateurs, & il ignoroit que la secte des Marcionites eût subsisté au 4. siecle. D'où vient donc, demandera-t-on, qu'il assure qu'il avoit lu & remarqué ce passage avant que Mr. Ferrand l'en eût averti ? Ne renverfè-t-il pas lui-même toute sa refutation, en avouant qu'il n'ignoroit pas cet endroit d'Eusebe ? Puis donc que cet aveu lui étoit prejudiciable, il faut conclure qu'il est sincere. Je repons que de deux maux on choisit toujours le moindre : or en comparant le mal qui lui pouvoit arriver de son aveu, avec le mal qui lui pouvoit arriver d'une conduite toute opposée, il a trouvé moins de dommage dans le premier party que dans le second. Il s'est donc vanté d'avoir connu ce qu'Eusebe nous apprend sur le martyre des Marcionites. S'il eût avoué qu'il n'en savoit rien, tous ses lecteurs auroient fait un jugement desavantageux de ses lumieres : les plus stupides auroient eu assez d'esprit, pour conclure sans aucune peine qu'il étoit un vrai novice dans l'histoire ecclesiastique, & qu'il avoit très-mauvaise grace de reprocher ce défaut à son adversaire avec une telle hauteur. Le mal étoit grand ; le danger inevitable ; le prejudice très-mal aisé à reparer. Mais qu'avoit-il à craindre en se vantant de savoir bien son Eusebe ? Je m'en vais vous le dire ici en deux mots, & je le dirai ci-dessous plus en detail. Il pouvoit craindre que les lecteurs qui raisonneront, & qui prennent la peine de comparer exactement les objections avec les reponses, & de voir si une preuve qui seroit bonne en elle-même, perd sa force dès qu'on suppose ceci ou cela, ne s'aperçussent de la foiblesse de sa critique. Ce mal n'est pas si grand : de mille lecteurs à peine s'en trouve-t-il deux qui entrent dans ces discussions, ou qui soient capables d'y réussir ; c'est pourquoi on hasarde infiniment plus, quand on s'expose à être pris pour un ignorant par tous ceux qui savent lire,

que quand on s'expose à être pris pour un mauvais Dialecticien par un petit nombre de lecteurs. A-t-on besoin d'un plus grand motif pour se conduire comme l'on a fait ? Cela vaut bien la peine de se vanter qu'on n'ignoroit pas les pretensions des Marcionites rapportées par Eusebe ; de s'en vanter, dis-je, dans des circonstances où l'on s'exposoit aux facheux inconveniens que je m'en vais exposer. V. Les preuves qui ont été employées contre Maimbourg, se reduisent à ceci. Les Marcionites n'ont subsisté qu'au second & au troisième siecle, donc ils n'ont point eu de Martyrs ; car en ce tems-là l'Eglise Chretienne n'avoit point de tribunaux ; & d'ailleurs ils enseignoient avec les Gnostiques, qu'il falloit être bien sot pour s'exposer au martyre. Ce raisonnement suppose que les sectateurs de Marcion n'ont été persecutez, ni par les Chretiens, ni par les Payens. Oseroit-on dire cela, si l'on savoit r. qu'un Auteur cité par Eusebe (b), avoué qu'ils se vantoient de la multitude de leurs Martyrs ? 2. Qu'il ne nie point le fait, & qu'il se contente de nier que ce grand nombre de Martyrs Marcionites fût une preuve de la bonté de leur secte ? VI. Ce passage d'Eusebe ruine entièrement la pretension du Critique, savoir que les sectateurs de Marcion enseignoient avec les Gnostiques, qu'il n'y avoit que des fots qui se laissent ôter la vie pour leur Religion, & qu'ils se mêloient des plus avant entre les persecuteurs, afin de n'être point persecutez. Comment auroient-ils enseigné cela, puis qu'ils preten- doient prouver par leurs Martyrs qu'ils étoient la vraie Eglise ? VII. C'est mal-à-propos que l'on cite Tertullien, puis qu'il ne parle pas nommément de cette secte, & il est ridicule de pretendre que ceux qui joindront la note de Mr. Rigaut avec les paroles de Tertullien, n'oseront faire mention des Martyrs Marcionites. VIII. Il est bien vrai que Marcion convenoit avec les Gnostiques en certaines choses ; mais cela n'empêchoit point que sa secte ne fût differente de la leur ; & ainsi sans un témoignage exprès, & sans des preuves particulieres, on n'a nul droit de lui imputer les sentimens des Gnostiques touchant le martyre. Autrement il seroit permis de dire les Arminius sont une branche des Protestans, dont ils croyent la presence réelle comme ceux de la Confession d'Ausbourg, & la predestination absolue comme ceux de la Confession de Geneve. IX. Il est étonnant qu'un homme qui ose insulter Monsieur Maimbourg sur l'ignorance de l'antiquité, n'ait point su que la secte des Marcionites fleurissoit beaucoup vers la fin du quatrième siecle, comme nous l'apprend St. Epiphane (c). Elle fleurissoit encore au tems de Theodoret, qui nous apprend qu'il convertit, & qu'il batifia plus de 10. mille Marcionites \*. Au reste Lambert Daneau n'a pas ignoré que ces sectaires se glorifioient de leurs Martyrs ; mais avec St. Cyprien il pretend que ceux d'entr'eux qui avoient souffert la mort pour la Religion, n'étoient point mar- tyrs. Il parle d'un Prêtre Marcionite (d) qui fut brûlé à Smyrne au même tems que Saint Poly- carpe. Eν τῷ αὐτῷ ἡμεῖς ἀπὸν γεαφῆ, ἡ ἀπὸν μαρτυρεῖον σωτήριον καὶ τῷ αὐτῷ σμύρναν πε-

(a) Tout le monde fait l'apobryisme de l'Ecole. Contraria juxta se posita magis elucet.

ples. Nous pouvons dire de son systême la même chose que de celui des Manichéens.

παρηγία ὑπὸ τῶν αὐτῶν παλῶν τῶν χρόνων ἢ Ἐ  
 Ποσειδάσιος μαρτυρίας μετ' ὧν καὶ μεταδόρος ἢ  
 κατὰ μαρκιωνα πῶς, πρεσβύτερος δὲ εἶναι  
 δοκῶν, πρὸς ὡς ἀποδοξείσιν ἀνέρεται. (A) Sed & alia  
 martyria sub idem tempus quo Polycarpus passus est,  
 apud Smyrnas facta, in eadem epistola conjunctim  
 leguntur. In quibus & Metrodorus quidam qui Mar-  
 tionis scilicet presbyter dicebatur, flammis consump-  
 tus meruit. X. Je ne s'ai si je dois dire que ces  
 gens-là compoient peut-être pour des Martyrs,  
 ceux d'entr'eux qui avoient été tuez peut-être  
 dans quelque émotion du peuple orthodoxe. Il  
 ne faudroit pas trop s'étonner si quelqu'un  
 croyoit, qu'avant même que les Empereurs fus-  
 sent Chrétiens, les heretiques furent expolcez  
 quelquefois à la violence des Catholiques; car  
 nous aprenons de Saint Epiphane, que peu s'en  
 falut que Manes ne fût assommé par la popu-  
 lace dans la ville de Caschara, ou il avoit dis-  
 puté publiquement avec l'Evêque du lieu. Il y  
 auroit laissé infailliblement la vie, si un fort hon-  
 nête homme nommé Marcellus n'eût an été par sa  
 presence venerable le zèle ardent des bourgeois.  
 (b) Ἐν τούτῳ ὁ Μανὴς δουλοπρεπὴς, βουλομένην τῶν  
 ἑθνῶν αὐτῶν λιθοβολῆσαι, εἰ μὴ ὅτι περιβλήνεις  
 μίσην Μαρκελλίου, ἢ τῶν αὐδοξίμων αἰρέτων ὡς ἑσώπων  
 κατὰ τὴν αἰσῆσιν τῶν ἡμεῶν, ἐπὶ αὐτῶν τὰς νεκρῶν  
 μένων πύλαι ἐθεώκηται. Secundum hac Manes fuga  
 sibi consilii. Populus enim lapidibus illum obruere  
 volebat; nisi Marcellus in medium prodians vulnū  
 ipsi venerationis pleno aspectuque repressisset. Quod  
 nisi fecisset, jam dudum infelix ipse perisset.  
 Cet honnête homme avoit déjà usé de la  
 même modération, pour empêcher que l'E-  
 vêque ne fit tuer Manes. Ce Prelat s'apel-  
 loit Archelaus; (c) il se mit dans une tel-  
 le colere quand il fut ce que Manes avoit écrit  
 à Marcellus, qu'il vouloit partir de la main  
 pour se saisir de cet heretique. Marcellus  
 l'en empêcha par ses prieres. Quelques jours  
 après il eut encore besoin de toute son elo-  
 quence, pour reprimer le zèle de ce Prelat.  
 Manes ayant reçu la reponse de Marcellus se  
 rendit auprès de lui. Archelaus opinoit qu'on  
 le tuât comme une bête feroce, qui pou-  
 voit faire de grands ravages dans la bergerie  
 du Seigneur. Mais Marcellus par ces sages re-  
 montrances, porta les choses à la douceur, &  
 fit convenir Archelaus de conférer paisible-  
 ment avec cet Heretique. On ne me croi-  
 roit pas peut-être si je ne citois le Grec. Ci-  
 tons-le donc. Ο ἢ Ἐπίσκοπος Ὁ Αρχελάος Ἐγγῶν  
 ἐν ἑαυτῷ μετὰ τὴν λίαν καὶ τὸ βέλωπικὸν ἢ πίστεως,  
 ἰβουλεύετο, εἰ ἠὲ θύατον, ἐξ αὐτῆς ἢ ἀνδρῶν  
 ἀσπερ παρθαλιν, ἢ λίαν, ἢ π ἕτερον τῶν ἰσχυρίων.  
 ἀγρότοις, θανάτω πρὸς δέναι, ἵνα μὴ λιμασθῆ  
 τὰ σφύραματι, τοῖσιν ἡγεῖο, [εἰ δ' ἔδω] ἢ ἐσ-  
 δον κατενώον. Ο ἢ Μαρκελλίου τῆ μακροθυμίας  
 μάλλον ἤ τις, καὶ ἀνεγκάκους ἢ πρὸς αὐτὸν ἀμείλι-  
 γον ἀπ' αὐτῶν γενέσθαι. At (d) Archelaus Episcopus  
 prater doctrinam fidei insuper ardore prae-  
 ditus, instar ac lupi, vel cujusvis alterius bestiae, inter-  
 ceptus morti traderetur, ne ejusmodi fera incur-  
 sione peiora laderetur, cum illius ingressum cognosce-  
 ret. Marcellus contra patienter ac leniter potius  
 illum in colloquio tractandum putabat. Ceci fait  
 voir que sous pretexte que les Orthodoxes n'a-

voient point de tribunaux pendant les 3. pre-  
 miers siècles, il ne falloit pas conclure si magis-  
 tralement que les heretiques ne pouvoient pas  
 se vanter d'avoir des Martyrs. Toutes les Com-  
 munions s'accordent à honorer de ce titre  
 quelques - uns de ceux qui perirent pour leur  
 religion, par les attentats de la populace. XI. En-  
 fin je remarque que Monsieur Ferrand ne de-  
 voit pas être insulté sur les longs extraits d'Op-  
 ta & de Saint Augustin, qui prouvent la maxime  
 causa non poena facit martyrem; car il a falu  
 qu'il les donnât pour satisfais au desir de l'A-  
 pologiste, & pour en montrer la teneur:  
 voici la teneur de ce desir encore une fois.  
 „Mais (e) afin que ce declamateur ne nous  
 „échape pas, nous le prions, s'il veut quitter  
 „le siccle des Marcionites, de nous indiquer  
 „quels heretiques sont morts en foule pour  
 „soutenir l'h. rese, & quant cela est arrivé,  
 „Car pour nous qui ne sçavons rien de l'his-  
 „toire que ce que les livres nous enseignent,  
 „nous ne trouvons point ces siccles, nous ne  
 „rencontrons pas cette foule d'heretiques qui  
 „meurent pour l'erreur. Nous sçavons seu-  
 „lement que dans le I. V. siccle quelques Evê-  
 „ques orthodoxes ont poursuivi jusques à la  
 „mort certains heretiques Espagnols. „ Ce  
 desir contient manifestement cette these, Dans les  
 4. premiers siccles il n'y a point eu d'autres mar-  
 tyrs heretiques que quelques Priscillianistes. On  
 lui a fait voir le contraire par de longues cita-  
 tions. Qu'y a-t-il après cela de plus ridicule  
 que de dire qu'ils ne sont point à-propos, & que  
 qu'on ne me point qu'il n'y ait eu des heretiques  
 qui soient morts pour leur herese, & qu'il ne  
 s'agissoit point de savoir s'il est possible que des he-  
 retiques meurent pour l'herese, mais s'il est pos-  
 sible qu'ils le fassent dans les circonstances qu'il  
 articule, cinq en nombre? Il est manifeste que  
 son desir ne contient quoi que ce soit de ces  
 circonstances, de sorte que cet Auteur est no-  
 toirement convaincu d'avoir agi de mauvaise  
 foi. Il desir qu'on lui prouve une telle chose,  
 & quand il voit qu'on l'a prouvée demon-  
 strativement, il se plaint de la longueur de la  
 preuve, & dit qu'il n'étoit point question de  
 cela, mais d'une autre chose. Ce qui étoune le  
 plus est de voir qu'un homme qui s'est tant mê-  
 lé de controverse, ait osé porter un desir tel  
 que celui-là: veu que presque tous les Con-  
 troverfistes Romains, à qui l'on allegue le Mar-  
 tyrologe des Protestans, répondent que les an-  
 ciens heretiques se glorifioient de la même cho-  
 se. Je ne citerai qu'un Jésuite qui a écrit contre  
 Pierre du Moulin, & que ce Ministre & André  
 Rivet ont refuté. *Vetus delirium hereticorum est,*  
 dit-il (g), *Ecclesiam Catholicam in Martyrum censu*  
*ambulare velle. Ita de Marcionitis & de Cataphrygi-*  
*bus seu Montanistis scribit (i) Apollinaris Episcopus*  
*p. 68. edit. Hierapoleos, antiquissimus Theologus; ipsos, cum*  
*omnia quae pro se attulerant argumenta, fuissent rati-*  
*onibus consentaneis rejecta, ad Martyres confugisse,*  
*& ad propheticum illorum spiritum. Invebantur*  
*pariter tum sanctus Cyprianus contra pseudomar-*  
*tyres Novatianus, tum sanctus Epiphanius contra*  
*Enphenitus: qui ob eorum multitudinem se Mar-*  
*tyrianos vanissime appellaverunt. Habuere suos Do-*  
*natistae;*

(A) Euse-  
 bius lib. 4.  
 cap. 15.  
 p. m. 135.  
 Comparez  
 ceci avec  
 ce que dit  
 Mr. Ju-  
 rien, Il  
 étoit faux  
 qu'ils euf-  
 sent au-  
 cuns Mar-  
 tyrs.  
 Consultez  
 Baronius  
 ad ann.  
 414. n. 14.  
 ou il dit,  
 Facilis est  
 invenire  
 Marcioni-  
 tam à  
 Gentilibus  
 olim occi-  
 di, quam à  
 Christianis  
 Ecclesiae  
 redditum.  
 (b) Epi-  
 stola ad  
 Kereses,  
 n. 60. pag.  
 m. 627.  
 (c) Ο ἢ  
 Αρχελάος  
 Ἐγγῶν, ὁ  
 τὴν ἐπι-  
 λῶν ἀνα-  
 γνῶν, ἐκ-  
 ρῆσι τῶν  
 ὀδύρων,  
 ὡσπερ λίαν  
 ἀγρότοις,  
 ἢ ἕτερον  
 τῶν ἰσχυ-  
 ρίων. Ο ἢ  
 ἀνεγκάκους  
 ἢ πρὸς αὐ-  
 τὸν ἀμείλι-  
 γον ἀπ' αὐ-  
 τῶν γενέ-  
 σθαι. At (d)  
 Archelaus  
 Episcopus  
 prater doc-  
 trinam fidei  
 insuper ar-  
 dore praedi-  
 tus, ad Ma-  
 niam  
 chaeum  
 potius  
 proficisci  
 cupiebat,  
 instar ac lu-  
 pi, vel cujusvis  
 alterius bestiae,  
 interceptus  
 morti traderetur.  
 Id. ib.  
 p. 624.  
 (d) Id. ib.  
 p. 625.

(e) Ju-  
 rien, Apo-  
 logie pour  
 les Refor-  
 mateurs,  
 to. 1. pag.  
 172.  
 (f) Idem,  
 Systême de  
 l'Eglise,  
 p. 625.  
 (g) Silves-  
 ter Petra-  
 sancta in  
 notis in  
 epistolam  
 Petri Mo-  
 niani ad  
 Balzacum  
 p. 26. 37.  
 (i) Apud  
 Eusebium  
 Hist. l. 5.  
 cap. 15.  
 Petrus  
 sancta se  
 trompe  
 après Ba-  
 ronius ad  
 ann. 173.  
 n. 20. c.  
 seq. de  
 la croire  
 qu'Apollina-  
 ris soit  
 l'Auteur  
 qu'Eusebe  
 cite. Ru-  
 sin & Ni-  
 cephore  
 ont été  
 entor-  
 chés de  
 cette  
 erreur.  
 Voyez  
 comment  
 Mr. du  
 Moulin les  
 refute. Fin  
 les re-  
 fute Bi-  
 blioth. Ec-  
 clési. to. 1.  
 p. 68. edit.  
 de Holl.  
 Henri Va-  
 lois. In  
 Euseb. l. 5.  
 c. 16. &  
 Halloix  
 in not. ad  
 vitam S.  
 Apollina-  
 ris c. 3.

chéens. Il n'en fut pas faire jouer la (F) principale machine. Il s'embarraffa dans un detail d'explications mal imaginées; & de là vint que les Peres confon-

doient

naiffa, tantaque infanti Martyrii eam larvam af-  
fectarunt, ut cum Ecclesia tyranorum perfectio  
deeffet, se aliquoties dederint precipites exanima-  
veruntque; deque his Optatus Milevitanus, divus  
Augustinus, & Theodoretus meminerunt. Non ca-  
ruerunt iis quoque Ariani & Priscillianista, quorum  
infistere vestigijs satagunt Seltarii nostri temporis, &  
ideo suos habent Martyrologos, qui mendacia inte-  
runt ineptius dicere lepidissimis, nisi joculari in re  
tanti momenti facinus esset.

Il seroit à souhaiter qu'un bon Critique prit la  
peine de ramasser toutes les pieces des procès  
semblables à celui-ci, & de les placer l'une après  
l'autre, comme je viens de le faire, à l'égard  
de la dispute sur les Martyrs Marcionites. J'ai  
voulu donner ici un échantillon de ce travail, pour  
encourager à l'entreprise de cet Ouvrage ceux  
qui en seront capables. Les utilitez en seroient  
très-grandes; soit pour decouvrir la mauvaise foi  
qui regne dans les disputes, soit pour accou-  
tumer les Auteurs à l'exacritude: car comme ils  
sont assurés que presque personne ne compare les  
repliques & les dupliques dispersés en plusieurs  
volumes, ils ne craignent point les suites de  
leur mauvais procédé; & ils les craindroient sans  
doute, s'ils avoient que certaines gens feroient un  
recueil des objections & des réponses, des re-  
pliques, & des dupliques, tout-à-fait propre  
à montrer dans un moment le fort & le foible  
des uns & des autres, d'autant plus facilement  
que l'on y joindroit des observations, comme  
j'ai fait ci-dessus. Il seroit bon que tout cela  
fût rangé dans 2. ou dans 3. colonnes. Voyez  
la preface du projet de ce Dictionnaire vers la  
fin.

(F) Il n'en fut pas faire jouer la principale  
machine. ] Si un homme d'autant d'esprit que  
Mr. Descartes avoir eu en main cette affaire,  
on n'auroit pas pu confondre le systême des  
deux principes aussi aisément que les Peres le  
confondoient, n'ayant à combattre qu'un Cer-  
don, on n'auroit pas pu appelles, un Manes,  
gens qui ne pouvoient se bien servir de leurs  
avantages; soit parce qu'ils admettoient l'Evan-  
gile, soit parce qu'ils n'avoient pas eu assez de  
lumieres, pour éviter les explications (a) les plus  
sujettes aux grans inconveniens. C'étoit la  
chose du monde la plus ridicule, de soutenir  
qu'à la verité J E S U S - C H R I S T avoit paru  
sur la terre, mais non pas avec un vrai corps  
humain, & d'en donner pour raison que la  
chair n'est pas l'ouvrage du bon Principe, &  
que c'est la production du mauvais. Les Mar-  
cionites font pitié quand ils disputent sur ce-  
la. En general si nous jugeons de leurs forces  
par les objections qu'ils proposent dans le Dia-  
logue (b) d'Origene, nous en aurons mauvai-  
se opinion. On ne voit point qu'ils poussas-  
sent les difficultez sur l'origine du mal; car il  
semble que dès qu'on leur repondoit que le mal  
étoit venu du mauvais usage du franc ar-  
bitre de l'homme, ils ne favoient plus que re-  
pliquer, ou que s'ils faisoient quelque instan-  
ce sur la prevision de ce pernicieux usage, ils  
se payoient de la premiere reponse, quelque foible  
qu'elle fût. Origene (c) ayant repondu

qu'une creature intelligente qui n'eût pas joui  
du libre arbitre, auroit été immuable & im-  
mortelle tout comme Dieu, ferme la bou-  
che au Marcionite, car celui-ci ne replique rien.  
Il étoit pourtant bien facile de refuter cette re-  
ponse; il ne faloit que demander à Origene si  
les bienheureux du Paradis sont égaux à Dieu,  
dans les attributs de l'immuabilité, & de l'im-  
mortalité. Il eût repondu sans doute que non:  
par consequent, lui auroit-on repliqué, une  
creature ne devient point Dieu dès qu'elle est  
determinée au bien, & privée de ce que vous  
appelez franc arbitre. Vous ne satisfaires donc  
point à l'objection; car on vous demandoit  
pourquoi Dieu ayant prévu que la creature pe-  
cheroit, si elle étoit abandonnée à sa bonne foi,  
ne l'a point tournée du côté du bien, comme  
il y tourne continuellement les ames des bien-  
heureux transportées dans le Paradis. Vous re-  
pondez d'une maniere qui fait conoitre que  
vous pretendez qu'on vous demande, pourquoi  
Dieu n'a pas donné à la creature un être aussi  
immuable, & aussi independant qu'il l'est lui-  
même. Jamais on n'a entendu vous faire cette  
demande. St. Basile a fait une autre reponse  
qui a le même defaut. Dieu, dit-il, n'a point  
voulu que nous l'aimassions par force, & nous  
mêmes nous ne croyons pas que nos valets  
soient affectonnés à nôtre service, pendant que  
nous les tenons à la chaîne, mais seulement lors  
qu'ils obéissent de bon gré. (d) Οτι & οὐ τοῦ  
ἀκρίτου, ἢ ὅταν ἀετίως ἔχῃς, εἶναι ἰσοπέ-  
θους ἀπὸ θεῶν ἐκείνους ἰδὲς ἀσπληνεύεις σοί  
τὰ καθήκοντα, ἢ θεῶν πῶν οὐ τὸ ἠγαπητικόν  
Φίλον, ἀλλὰ τὸ ἕξ ἀρίτης καταβουμένον. ἀρετὴ δὲ  
ἐν πραίτησιν & οὐτὲ ἐξ ἀνάγκης γίνεται. Quoniam  
& tu servus, non quando vincit in custodia tenes,  
benevolos esse tibi existimas; sed cum sponte omnia,  
qua erga te oportet, videris agere. Sic enim Deo  
eum puta fore amicum, non qui coactus, sed qui  
sponte sua virtuteque illi obtemperat. Virtus verò  
ex voluntate perficitur, non ex necessitate. Pour  
convaincre St. Basile que sa pensée est très-faus-  
se, il ne faut que le faire souvenir de l'état du Pa-  
radis. Dieu y est aimé, Dieu y est servi  
parfaitement bien; & cependant les bienheureux  
n'y jouissent pas du franc arbitre, ils sont plus  
le funeste privilege de pouvoir pecher. Faut-il  
donc les comparer à ces esclaves qui n'obéissent  
que par force? à quoi songeroit St. Basile? &  
puis qu'il repond aux difficultez par le parallele  
qu'on a vu, c'est un ligne que les sectateurs  
de Marcion, ni ceux de Manes ne reptoient  
rien, quand ils se voyoient accablés de cet ar-  
gument, & qu'ils ne s'avoient pas de faire  
songer à la condition des ames glorieuses. S'il  
y avoit aujourd'hui des Marcionites aussi forts à la  
dispute, que le sont ou les Jésuites contre les  
Janfenistes, ou ceux-ci contre les Jésuites, ils  
commenceroient par où leurs ancêtres finis-  
soient. Ils attaqueroient d'abord le dernier re-  
tranchement d'Origene, savoir le franc arbitre  
& ils n'auroient pas fait 3. syllogismes qu'ils  
obligeroient le soutenant à confesser (e) qu'il  
ne comprend pas ce qu'il avance, & que ce  
sont des abîmes de l'imperceptible souveraineté  
du

UTILITEZ  
du RAMAS  
des pieces  
de tels  
procès.

(a) Confes-  
rez ce qui  
a été dit  
dans l'ar-  
ticle Ma-  
nicheens,  
remarque  
B.

(b) Je  
parle du  
Dialogue  
contre les  
Marcionit-  
es astric-  
tés à Ori-  
gene, dont  
Mr. Her-  
seau Pro-  
fesseur à  
Bale a  
donné une  
édition  
l'an 1674.  
La premiere  
cui le Grec  
est paru.

(c) Dialog  
advers.  
Marcionit.  
lib. 3. p. 28.  
79. Sc.  
edit. Basl.  
1674.

(d) Basi-  
leus  
lib. Ma-  
gnus tom.  
1. in homi-  
lia. Quod  
Deus non  
fit auctor  
mali pag.  
369.

(e) Ils pre-  
tendroient  
qu'un tel  
aveu ne  
differe  
point de ce  
que l'on  
nomme  
être redit  
à quis, &  
ad termi-  
nos noa  
loqui.

\* Il étoit doient facilement les Marcionites. Je ferai peu (G) d'obſervations contre Moreri.

Contrôleur  
général de l'ex-  
traordinaire  
des  
guerres, &  
Secrétaire  
général de  
la marine  
de Levant.  
Hiſt. de  
l'Académie  
Françoise  
pag. 342.

MARESTS (JEAN DES-) Parisien, Sieur de Saint Sorlin, a été un des beaux esprits du XVII. ſiècle; mais il devint enfin viſionnaire & fanatique. Il fut fort aimé du Cardinal de Richelieu, & l'on peut dire qu'entre autres \* charges il eut chez cette Eminence un (A) emploi d'eſprit. Il nous a laiſſé lui-même une peinture de ſes meurs qui n'eſt pas fort avantageuſe; car il avoué que pour ſéduire les (B) femmes qui lui oſoient l'intérêt de leur ſalut, il ne feignoit point de

du Createur, où nôtre raiſon eſt toute engloitie, ne nous reſtant plus que la foi qui nous ſoutienne. C'eſt dans le vrai nôtre reſſource; la revelation eſt l'unique magazin des arguments qu'il faut oppoſer à ces gens-là: ce n'eſt que par cette voye que nous pouvons reſuſer l'étonné prétendu d'un mauvais principe. Mais quand nous voulons déterminer de quelle maniere ſ'eſt conduit le Createur, à l'égard du premier péché de la creature, nous nous trouvons bien embarrasſez. Toutes les hypotheſes que les Chrétiens ont établies parent mal les coups qu'on leur porte (A): elles triomphent toutes quand elles agiſſent offenſivement, mais elles perent tout leur avantage quand il faut qu'elles ſoutiennent l'attaque. Nos idées là-deſſus ne ſont claires, qu'autant qu'il le faut pour éterniſer la guerre; ſemblables à ces Princes qui n'ont pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontières, & qui ſont aſſez puſſans pour faire des courſes dans le païs ennemi. Il ne paroît pas que Marcion & ſes ſectateurs ayent bien connu le fort & le foible des Orthodoxes.

(G) Je ferai peu d'obſervations contre Moreri. ] I. Sa remarque que Sinope ville de Paphlagome avoit été autrefois de Pont eſt très-mauvaiſe, puis que Sinope a été tout à la fois & une ville de Paphlagome, & une ville du Pont. II. Il n'eſt pas vrai (b) que Marcion n'ait jamais été reçu à la communion de l'Egliſe de Rome. III. Ni qu'après avoir long tems ſuivi les erreurs de Cerdon, il en ait inventé de nouvelles en 134. Nous avons vu ci-deſſus qu'il vint à Rome ſous Antonin Pius qui ne commença de régner qu'en 138. Baronius (c) ſe fondant ſur quelques paſſages de Tertullien, croit que Marcion commença à dogmatifer dans Rome l'an 146. & néanmoins il y a d'autres paſſages de ce Pere qui témoignent que Marcion n'arriva à Rome que ſous le Pape (d) Anicet: ce qui ſuppoſe qu'il n'y ſeroit arrivé que 20. ans après la naiſſance de la ſecte. Tertullien avoit raiſon quand il dit (e), qu'il s'étoit peu informé du tems où cet Hérétique commença de dogmatifer. I-V. Puis que Cerdon alla à Rome (f) ſous le Pape Hygin, qui ne fut créé qu'en l'an 153. comment ſeroit-il poſſible que Marcion eut inventé de nouvelles heréſies l'an 134. après avoir ſuivi long tems celles que Cerdon lui avoit aprifes dans Rome? V. Il eſt faux que Marcion ſe nommât J E S U S - C H R I S T envoyé pour abolir la loi corrompue & de ſ'être mal exprimé, & d'avoir mal rapporté l'opinion de cet hérétique. Marcion

admettant deux Dieux, l'un bon & l'autre mauvais, diſoit (g) que l'un avoit fait le monde, & (g) Voyez dans ſes ſermons ubi ſupra fol. 36. c. eſt peut-être ce qui a trompé Morci. (b) Duos autem s. irepoſuit Deos (Marcion) ſibi contrarios, quorum nœ lib. 2. alter bonus, malus vero eſſet alter; alter legi veteris auctor, alter autem nova... ab illoque malo & d'autres mundum eſſe creatum, à bono autem reſtitutum at- Peret. que redemptum, huncque ſuiſſe Jeſum ſolventem legem atque Prophetas à Deo patre miſſum: C'eſt ainſi qu'on lit ce paſſage dans mon (1) édition de Baronius. Je ne ſai ſi les Imprimeurs ont oublié quelques mots, ou ſ'il faut attribuer à Baronius la contradiction qui le trouve-là, & qui conſiſte à dire que J E S U S - C H R I S T ſoit le bon principe, & que ſon Pere l'ait envoyé dans ce monde.

(A) Chez cette Eminence un emploi d'eſprit. ] Il faut entendre ce qu'il dit de lui ſous le nom d'Euſèbe dans l'un (k) de ſes livres, Avec l'aide (b) Delices de quelques-uns ſur leſquels je m'appuyay pour arriver juſqu'au haut du Palais de la fortune, je parvins juſqu'à l'appartement de celui qui dominoit dans ce lieu élevé. La je goûtay mille plaiſirs raviſſans par l'eſtime qu'il fit de moy, par les caſſes & publiques & particulières dont il m'honora, par les applaudiſſemens que je recevois de toutes parts, & par les victoires que je remportois ſouvent ſur mes envieux... (l) Tu me ſortes à te dire quelqu'un de (l) Ibid. ces goûts délicats, qui te ſera juger des autres, & t'ſervira à te faire connoiſtre l'inſatiable force du genre de ce grand homme, qui ne pouvoit ſe deſaſſer d'un travail d'eſprit que dans un autre. Auſſi toſt qu'il avoit employé quelques heures à reſoudre toutes les affaires d'Eſtat, ſi je venois ſouvent avec un ſçavant Theologien, pour traiter avec luy les plus hautes queſtions de la religion, & ſon eſprit prenoit de nouvelles forces dans ces changemens d'entretien. Après cela d'ordinaire il me faiſoit entrer ſeul, pour ſe divertir ſur des matieres plus gayer & plus délicates, où il prenoit des plaiſirs merveilleux. Car, ayant reconnu en moy quelque peu de fertilité à produire ſur le champ des penſées, il m'avoit que ſon plus grand plaiſir eſtoit, lors que dans nôtre converſation il rencheriſſoit de penſées par deſſus les miennes. Que ſi je produiſois une autre penſée par deſſus la ſienne, alors ſon eſprit faiſoit un nouvel effort avec un contentement extrême... Or jugez ſi je ne goûtois pas auſſi par ſon ce même plaiſir qui luy ſembloit ſi grand, puis qu'il m'arrivoit ſouvent de rencherir de penſées par deſſus les ſiennes.

(B) Que pour ſéduire les femmes. ] Il ne ſe contente pas de dire (m) qu'il ſ'eſtoit arrêté quel- que tems dans la cabane des plaiſirs charnels & groſſiers, qui n'avoit qu'une enſeigne groſſièrement peinte, où eſtoit représenté un Bacchus & une Venus, & qu'ayant ſenti que ces plaiſirs ruinoient ſon corps & ſa fortune, il en voulut chercher de plus relevés.

(a) Voyez dans l'article Pauliciens ce que je cite du Jugement de Mr. Juvien ſur les merbes & ſemblables à ces Princes qui n'ont pas la force d'empêcher que l'on ne ravage leurs frontières, & qui ſont aſſez puſſans pour faire des courſes dans le païs ennemi. Il ne paroît pas que Marcion & ſes ſectateurs ayent bien connu le fort & le foible des Orthodoxes.

(b) Voyez auſſi ce qu'un Miniſtre François a répondu aux Luthériens: Mr. de Beauval en parle dans ſes Hiſtoires de l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, moiſi de Novembre 1695, p. 105. & ſuiv. Mais voyez les Labyrinthes de Bernardin Ochin.

(c) Baron. ad ann. 146. n. 1.

(d) Il fut créé Evêque de Rome l'an 167. ſelon Baronius.

(e) Adverſ. Marcion. lib. 1. cap. 19. apud Baron. ib.

(f) Irenæus lib. 1. c. 28. apud Baron. ibid. n. 2.

(b) Baronius ubi ſupra n. 9. p. 117. C'eſt celle d'Anvers 1597.

(b) Delices de l'eſprit pag. 4.

(l) Ibid. p. 105.

(m) Ibid. p. 3.

de les pousser vers l'Atheisme. Il fut de l'Academie Françoise dès le commencement de sa fondation, & il en a été l'un des principaux ornemens. Il composa plusieurs \* pieces de theatre qui furent fort applaudies, & sur tout celle qui a pour titre les *Visionnaires*. Il entreprit un poëme † Epique que lui coûta le travail de plusieurs années; & il a cru qu'il auroit été beaucoup plus long tems à l'achever, si la (C) providence n'eût eu dessein de se servir de sa plume pour des Ouvrages de devotion. Il fit aussi des Romans, où il s'éloigna (D) de ces idées de vertu qu'on representoit alors dans cette sorte d'Ecrits. Il mourut l'an 1676. Il se declara l'ennemi des Janfenistes, & il eût sans doute mieux fait de ne prendre point de part à cette querelle; car ses visions si bien (E) decrites par

\* Voyez-en le titre, & celui de plusieurs autres de ses pieces, dans l'histoire de l'Academie Françoise pag. 343. † Intitulé par Clovis.

(a) Delices lisez. Il ajoûte (a) qu'il devoit pleurer des larmes de sang, pensant au mauvais usage qu'il a fait de l'éloquence auprès des femmes. Car je n'y employois, que des mensonges deguisez, des malices subtiles, & des trahisons infames. Je tâchois à ruiner l'esprit de celles que je serois d'aimer. Je cherchois des paroles artificieuses pour le troubler, pour l'aveugler, & pour le séduire, afin de luy faire croire que le vice estoit vertu, ou pour le moins chose naturelle & indifferente. Je trahissois Dieu même en interpretant malicieusement ses loix, & en faisant valoir les faux & damnables raisonnemens des voluptueux & des impies comme toy, & mon éloquence faisoit toute sorte d'efforts pour éteindre la vertu dans une ame. (b) On lui prouva qu'il s'est designé par des caracteres individuels & personnels, de sorte que ce qu'il fait dire par son Eusbe est sa propre histoire.

(c) Plus long tems à l'achever si la providence n'eût eu dessein. C'est encore lui qui a revelé ce petit mystere, car il a commencé les delices de l'esprit (c) par une espece de prodige, qu'il prend luy estre arrivé; qui est, dit-il, (d) que Dieu l'a si sensiblement assisté, pour luy faire finir le grand ouvrage de son Clovis, pour le rappeler plus promptement à des choses bien plus utiles, plus delicates & plus relevées, qu'il n'ose dire en combien de temps il a achevé les neuf livres de ce poëme qui estoient à faire, & repoli les autres. Voici la reflexion que Mrs. de Port-royal ont faite sur ce passage. (e) Ainsi, selon le Sieur Desmarests, c'est l'esprit de Dieu qui lui a fait composer ces neuf livres, qui luy a fait repolir les autres, & qui l'a porté à publier cet ouvrage. C'est l'esprit de verité, qui l'a assisté pour luy faire debiter & repandre parmy les Chrestiens tant de fables impertinentes & ridicules. C'est l'esprit de Dieu, qui l'a porté à les tenter par tant d'images dangereuses, & par la representation de tant de passions criminelles. C'est l'esprit de Dieu, qui luy a fait faire un Roman qui n'est different des autres, que parce qu'il est plus extravagant. Au reste Mr. l'Abbé de Marolles nous apprend une particularité, d'où l'on peut conclure que nôtre Jean Des-Marests faisoit un grand cas de son Clovis. Il me donna

(f) Michel ses delices de l'esprit, c'est l'Abbé (f) qui parle, & quelques autres ouvrages en prose & en vers, du tems que je n'étois pas brouillé avec lui comme je lo suis depuis, à cause qu'il prit contre mon sens ce que j'avois écrit de son poëme de Clovis, que je n'avois pas mis au dessus de l'Enéide, bien que je l'eusse estimé, & que je l'eusse en effet trouvé digne de lui.

(D) Des Romans où il s'éloigna de ces idées de vertu. C'est de quoi on le raille agreablement dans le Parnasse Reformé; car on y a mis cette plainte dans la bouche d'Ariane son Heroïne.

On (g) ne trouve chez moi que des lieux infames: chaque livre en fournit un pour le moins, & les Heros du Roman sont si bien accoutumés à frequenter ces endroits, qu'on les prendroit pour des Soldats aux Gardes ou des Mousquetaires. Me rendie visite, & aller au (vous m'entendez bien) n'est plus qu'une même chose; on confond maintenant l'un avec l'autre; & je suis devenu le repertoire de tous les bons lieux. Je ne m'estonne point après cela si l'on me fait paroître nuë, il y auroit eu de l'irregularité d'en avoir usé d'autre sorte; & puis qu'Astrée qui n'avoit pas l'avantage du lieu comme moy, se montre à Celadon en cette posture, il estoit d'une necessité indispensable que j'en fisse autant. Ce n'est donc point pour le Roman d'Ariane que Des-Marests peut avoir part à la dernière partie de la censure que je m'en vais rapporter, & qu'on lui adresse principalement. (h) Un faiseur de Romans & un poëte de theatre est un empoisonneur public, non des corps, mais des ames des fidelles, qui se doit regarder comme coupable d'une infinité d'homicides spirituels, ou qu'il a causez en effet, ou qu'il a pu causez par ses écrits pernicieux. Plus il a eu soin de couvrir d'un voile d'homéopétié les passions criminelles qu'il y décrit, plus il les a rendues dangereuses, & capables de surprendre & de corrompre les ames simples & innocentes. Ces sortes de pechez sont d'autant plus effroyables, qu'ils sont toujours subsistans, parce que ces livres ne perissent pas, & qu'ils repandent toujours le même venin dans ceux qui les sent. Il auroit tort de se défendre contre le Parnasse Reformé, en disant qu'il a suivi le precepte des anciens maîtres, que les (i) Romans doivent être vraisemblables; (i) Ficta car il y a un milieu entre une heroïne qui n'est pas assez vertueuse, & une heroïne qui l'est trop, & ce milieu n'excede pas le vraisemblable. Voyez encore qui a été remarqué ailleurs (k) concernant les anciens Romains.

(E) Ses visions si bien decrites par Messieurs de (l) A la Port-Royal. La première fois que je lus leurs lettres, je fus saisi d'une surprise extraordinaire; je ne pouvois assez admirer qu'un bel Esprit, Auteur de pieces galantes, & de pieces de theatre, se vantât fort sericusement que Dieu (l) par sa bonté infinie lui a ouvert la clef (l) Delices du tresor de l'Apocalypse, qui n'a été connue que de peu de personnes avant lui. . . & que par l'ordre de Dieu (m) il leve une armée de 144 mille combatans, dont il y en a déjà une partie enroulée, pour faire la guerre aux impies & aux Janfenistes. Ma surprise augmentoit quand je faisois reflexion sur le tems, & sur le lieu où ces chimeries étoient debitées: elle se redoubloit encore, quand je prenois garde, que non seulement on laissoit à ce prétendu Prophete l'ad-

par ces Messieurs, seroient sans cela demeurées dans les tenebres. Il promettoit au

ministration de son bien, mais aussi qu'on lui conféroit la charge d'Inquisiteur, & que personne ne s'intriguoit plus que lui, & ne se donnoit plus de mouvemens pour l'extirpation du Jansenisme. Si j'avois su alors ce que j'ai vu faire 20. ans après, je n'aurois pas eu cette surprise; mais allégrement j'étois excusable de trouver étrange en ce tems-là, qu'un homme qui publioit dans Paris tant de chimères, aquit plus d'autorité qu'il n'en avoit auparavant. (a) Mr. de Paris le prend pour son Apologiste, le reçoit à sa table, lui donne retraite chez lui. Monsieur l'Archevêque d'Auch approuve le dessein de son armée. On lui permet de se faire fondateur d'un Ordre nouveau; de s'établir (tout laïque qu'il est) en directeur d'un grand nombre de femmes & de filles; de leur faire rendre compte de leurs pensées les plus secrètes; de leur écrire des lettres de conscience, pleines d'une infinité de choses très-ambigües & très imprudentes, pour ne rien dire davantage; de se glisser en plusieurs Convents de filles pour y débiter ses reveries & ses nouvelles spiritualitez. Et enfin c'est sur lui que Monsieur de Paris a jeté les yeux pour luyder à reformer le Monastere de Port-Royal de Paris. On y reçoit avidement ses instructions: on y confere avec luy de l'oraison mentale: on luy rend compte de l'estat où l'on s'y trouve: si on y est consolé, ou si on y est malheureux.

Le livre qu'il publia intitulé *AVIS du St. Esprit au Roi*, porte tous les caractères du Fanatisme. Il y explique trois Prophetes de l'écriture, qu'il prend à s'entendre des Jansenistes, comme devant être exterminés par le Roi de France avec l'appareil d'une grande armée. Voici un caractère

(b) *Ibid.*  
p. 279.

(b) qui est comme la marque populaire des fanatiques. Car si vous y prenez garde, quelque spirituels que ces gens-la touchent de paroître, néanmoins leur spiritualité abonde d'ordinaire à quelque effet extérieur & sensible; & ils ne sont jamais satisfaits qu'ils n'ayent poussé leurs imaginations & leurs allegories jusqu'à quelque grand événement exposé aux sens, dont ils se figurent devoir estre non seulement les spectateurs, mais aussi les ministres. L'Auteur dont j'emprunte ces paroles prouve cela par plusieurs exemples, & puis il continue de cette façon.

(c) *Ibid.*  
p. 280.

(c) Il falloit donc aussi que les imaginations du Sieur Desmarests, estant du même genre que celles de ces autres visionnaires, se terminassent à quelque chose d'extérieur, & qu'il voulust comme les autres jouir dès ce monde du fruit de ses propheties. Il est vray qu'il semble n'en estre pas venu là tout d'un coup; car au commencement il a fait tout ce qu'il a pu pour s'en éloigner, en spiritualisant toutes choses, & en redoublant les bestes les plus terribles de l'Apocalypse en chimères, ou en quintessences de Theologie mystique. Mais enfin il s'est lassé de ces spiritualitez si délicées, & la pente naturelle de l'imagination fanatique l'a porté à former, comme les autres, un dessein vaste pour ce monde-cy, à l'exécution duquel il a cru qu'il estoit choisi de Dieu. L'idée n'en est pas tout-à-fait noble & relevée. Mais, afin que vous ne croyiez pas que je luy impose, je ne vous la représenteray que par ses propres paroles. Ce dessein donc est de dresser une

armée pour combattre & exterminer par tous les impietez & les heresies. Le nombre de ceux qui la composeront doit estre, selon la Prophetie de St. Jean, de cent quarante quatre mille, qui auront la marque du Dieu vivant sur le front, c'est-à-dire, qui seront voir à decouvert par leur vie que Dieu est vivant dans leur cœur. Et, comme toute armée a besoin d'un General, il y a pourvu en offrant cette charge au Roy, afin que le zèle & la valeur de sa personne sa crée, qui sera le General de cette belle armée, comme fils aîné de l'Eglise & principal Roy de tous les Chretiens, anime tous les soldats. Pour les moindres charges, il declare à sa Majesté qu'elles sont destinées pour les Chevaliers de l'Ordre. Vostre royale compagnie, dit-il, de Chevaliers du St. Esprit doit marcher à leur teste, si elle est aussi noble & aussi vaillante comme elle se persuade de l'estre. Et pour les piquer d'honneur il ajoute qu'elle le sera beaucoup, si elle est aussi pressée que le reste de cette sainte armée à tout faire & à tout souffrir. Pour les moyens que l'on doit employer dans cette guere, & dont cette nombreuse armée le doit servir, il ne s'en ouvre pas encore, mais il se reserve à les declarer en temps & lieu, comme les ayant appris du Saint Esprit. Il dit seulement en passant qu'elle doit exterminer toutes les impietez, non par la force des armes temporelles, mais par la force des armes spirituelles, selon les moyens & les remedes dont celestes que Dieu en a donnez, & qui se vont declarer en particulier. Mais afin que l'on ne crut pas que ce ne fust qu'une vision, & de peur que l'attente d'un événement éloigné ne fist pas adreç d'impression sur l'esprit du Roy, il declare que la plus grande partie de cette armée est déjà levée. Déjà, sire, dit-il, Dieu a prevenu vos desseins, & vous a composes des il y a long temps une armée de personnes qui luy sont fidelles, & qui sont devoüez à luy comme victimes à sa colere justement irritée pour tant d'abominations, pour le prier sans cesse, & pour souffrir toutes choses, afin qu'il luy plaise convertir les faux Chretiens, & exterminer par vostre autorité tant de sectes & de vices detestables qui regnent dans la France. Cette armée n'est composée que d'ames vaillantes & à toute épreuve, qui combattent sans cesse Satan & ses successeurs. Et dans le vœu d'union il assure qu'elle est déjà de plusieurs mille ames. Néanmoins, comme elle n'a pas encore atteint le nombre prophetique de cent quarante quatre mille, le Sieur Desmarests a commission du ciel de faire publier par tout, que ceux qui veulent s'y enroller le peuvent faire par son moyen; & c'est à quoi les Avis du St. Esprit sont particulièrement destinéz. Il faut, dit-il, faire part de ces saints avis à tout le monde, afin d'animer plusieurs ames fidelles à s'offrir à Dieu comme victimes, pour estre de cette sainte armée. Et comme c'est la coutume de faire prestre le serment aux soldats, le Sieur Desmarests en a dressé un pour ceux qui composeront son armée, qu'il a fait imprimer à la fin de ces avis, sous le titre d'Union & vœu de chaque Chevalier ou Soldat de l'armée de Jesus-CHRIST. Il leur a même prescrit un exer-

au Roi de France par l'explication des propheties, l'avantage de (F) ruiner les Mahometans. Nous verrons ailleurs \* sa conduite contre un certain Morin, qui

\* Dans l'article de se Morin.

exercice pour la journée, dans lequel il paroît que ces gens sont tous CHEVALIERS DE L'INFAILLIBILITÉ DU PAPE. Il a prédit aussi tous les exploits que cette armée doit emporter la victoire sur les ennemis de Dieu, par la destruction des impietez & des heresies; & qu'alors on verra un nombre innombrable de toutes sortes de nations & de peuples s'unir à l'Eglise, qui seront en oraison devant le Throne de Dieu en eux-mêmes. Et tout cela doit arriver sous le regne de Louis XIV. qui sera le Josué de cette armée, c'est-à-dire, le Chef & le General, conduisant & animant les troupes, & combattant valeureusement avec elles, sous (b) la conduite invincible des quatre Princes des bandes celestes, St. Michel, St. Gabriel, St. Raphaël & St. Utiel.

L'Auteur Janseniste fait une reflexion trop judicieuse pour ne devoir pas être rapportée. Je veux croire, dit-il (c), que le Sieur Desmarets n'a point encore dessein de faire prendre les armes de rebellion à ses victimes, & que son armée est

encore toute spirituelle & toute extatique; mais il ne sait pas lui-même ce qu'il voudra demain, parce qu'il ne sait pas à quoy son imagination se portera, ni ce qu'elle lui découvrira dans l'Apocalypse. Un homme comme lui, qui prend toutes ses pensées pour des revelations de Dieu, ne peut plus répondre de soy-même. Les figures de l'Apocalypse changent souvent dans sa teste, & elles signifient tantôt une chose, & tantôt une autre, & toujours par inspiration de Dieu. On donne là quelques exemples des variations qui avoient déjà paru dans sa doctrine prophetique. Voyez toute la 5. Lettre de ce Janseniste: elle expose tant de chimeres du Sieur Desmarets, que pour comprendre qu'un homme ait pu se remplir de tant de visions, sans perdre cette partie du bon sens qui empêche (d) de courir les rués, il faut entrer dans la reflexion qu'un bel Esprit a fornicé d'exemples. C'est une des miseres humaines, dit-il (e), la raison & le bon sens sont quelquefois renversez & débrouez, pour parler ainsi, en une de leurs Provinces, & demeurent maîtres dans les autres, où l'effort d'une imagination violente ne s'est point adressé. Nous allons voir quelques autres traits du Fanatisme de St. Sorlin.

(F) Il promettoit au Roi de France . . . l'avantage de ruiner les Mahometans. ] (f) Ce qui releve les prophetes, est premierement la grandeur des événemens qu'ils prédissent, & en second lieu la clarté avec laquelle ils expliquent les circonstances particulieres, qui sont voir que ce sont de veritables propheties, & non pas des discours en l'air, parmi lesquels il pourroit se rencontrer par hasard quelque chose qui sera conforme à l'évenement. C'est ce que le Sieur Desmarets a soin d'éviter sur toutes choses. Il n'a point d'un langage obscur & énigmatique. C'est le plus clair des Prophetes. Il semble qu'il nous conte une histoire du temps passé. Il en marque le temps, le lieu, les circonstances en termes précis & intelligibles. Il ne nous renvoie pas même à un temps fort éloigné, pour verifier

les propheties: & cependant ce sont les plus grandes choses qu'un homme puisse jamais prophetiser. Il est bon de l'entendre parler lui-même, car il s'exprime fort nettement. Ce Prince valeureux, prédit selon lui dans Jérémie par les mots de Fils du Juste, qui ne sont point par malheur dans ce Prophete, va de venir & chasser de son Etat l'impier & l'herese, & reformer les Ecclesiastiques, la justice & les finances. Puis d'un commun consentement avec le Roy d'Espagne il convoquera tous les Princes de l'Europe avec le Pape, pour réunir tous les Chrétiens à la vraye & seule Religion Catholique. Il mandera le Pape pour se rendre à Avignon, afin d'y conferer ensemble des moyens pour un si grand bien, parce qu'autrement (voyez quelle circonspection) il seroit, dit-il, obligé d'aller à Rome avec une grande armée digne d'un Roy de France; pour y conferer en personne avec luy, & le Pape amènera mieux se rendre en Avignon; que de se voir chargé dans Rome d'une grande armée. Voilà de grandes choses, & bien particulières; la destruction de toutes les impietez; les heretiques & impies chassés de France; les Ecclesiastiques, la justice & les finances reformés; la convocation des Princes & du Pape à Avignon; la réunion de tous les Chrétiens à la Religion Catholique. Mais celles qui suivent sont encore plus grandes. Apres, dit-il, la réunion de tous les heretiques sous le St. Siege, le Roy sera déclaré chef de tous les Chrétiens, comme fils aîné de l'Eglise, & avec les forces de la Chrétienté il ira détruire par mer & par terre l'Empire des Turcs & la loy de Mahomet, & étendre la foy & le regne de JESUS CHRIST par tout le monde, c'est-à-dire dans la Perse, dans l'Empire du grand Mogol, dans la Tartarie, & dans la Chine. Que peut-on desirer davantage; sinon que toutes ces grandes choses soyent marquées en particulier dans les Propheties? Et c'est de quoy le Sieur Desmarets nous assure bien positivement. Tout cela, dit-il, est spécialement désigné par les Propheties, comme il sera fait voir au Roy, à qui seul Dieu a donné la force de supporter un si grand secret, une si grande nouvelle, & la vue éblouissante d'une vie si glorieuse, pendant laquelle doit être établi par tout le regne de Dieu, qui doit durer jusques à la fin des siècles. Et, pour nous rendre ces événemens plus croyables, il en marque les moyens. Il marque aussi les raisons pourquoi les autres personnes ne pouvoient pas supporter ces grandes lumieres. (g) Les Roines mêmes, ajoute-t-il, ne pourroient souffrir d'abord que le Roy parlât de quitter Paris, & d'aller en Avignon, où il est appelé par une speciale prophetie, pour s'y arrester quelque temps avec le Pape, afin d'y réunir toute la Chrétienté d'un commun consentement avec le Roy d'Espagne, ainsi qu'il est marqué par une Prophetie expresse.

La reflexion du Janseniste est fort belle; c'est un portrait qui ressemble à bien des gens; on y voit l'esprit universel des faiseurs de predictions. (h) Il y a sans doute quelque chose d'incommode dans ces paroles; le bas âge du

(a) Ibid. p. 282.

(b) Ibid. p. 283.

(c) Ibid. p. 286.

(d) Le Sr. Sorlaire dont parle Horace étoit ainsi fait: il ne courait point les rués; il étoit même souvent dans sa teste, & étoit ainsi raisonnable en plusieurs choses.

(e) Le Sr. Sorlaire qui vit & servait munia relictio More, bonus sane vicinus, amabilis hospes, Comis in uxorem, possit que ignoscere servis, Et signo hinc non infante lagence: Poëte qui rapem & puteum vitare patientem. Horat. epist. 2. libri 2.

(f) Pellisson, Chimeres de Mr. Juvrien, 2. partie, sect. 2. pag. 69.

(g) Visionsnaires, lettre 5. pag. 397.

(g) Visionsnaires de M. Juvrien, 2. partie, sect. 2. pag. 398.

(h) Ibid.

se disoit le fils de Dieu. Des-Marests écrivit quelque chose contre les Satires de Mr. Boileau dans ses dernières années. Je parlerai de son frere (G) aîné dans une remarque.

MARÉSTS (ROLAND DES-). Voyez la dernière remarque de l'article precedent.

MARETS (SAMUEL DES-) en Latin *Marefus*, Ministre, & Professeur en Theologie, a été l'un des plus celebres Theologiens du XVII. siecle. Il nâquit à Oilemond en Picardie le 9. d'Août 1599. & fit paroître dès son enfance une forte inclination † pour l'étude. A l'âge de treize ans il fut envoyé à Paris, où il profita beaucoup dans les belles lettres & dans la Philosophie. Trois ans après on l'envoya à Saumur, où il étudia en Theologie sous Gomarus, & en Hebreu sous Louis Capel. Il retourna chez son pere l'an 1618. & puis il s'en alla à Geneve pour y achever ses études de Theologie. Il revint en France l'année suivante, & pour se former aux predications il s'en alla à Paris. Les Propositions qu'il rendit chez Mr. Durant, l'un des plus grans Predicateurs de ce tems-là, plurent beaucoup à ce Ministre, qui lui conseilla de se faire recevoir bien-tôt au saint Ministère. Sa jeunesse & sa petite (A) taille lui donnoient de la repugnance pour ce conseil; mais néanmoins il le suivit, & se presenta au Synode de Charen-

† Voyez la remarque A vers la fin.

„ Roy d'Espagne le mettant hors d'estat de con-  
 „ sentir de long-temps à ce grand dessein : de-  
 „ sorte qu'il semble que le Sieur Desmarests ait eu  
 „ en vue le feu Roy d'Espagne, qui n'a pas laissé  
 „ de mourir nonobstant la prophétie expresse.  
 „ Mais peut-estre que si l'on pressoit sur ce point  
 „ le Sieur Desmarests, il s'en tireroit de la mê-  
 „ me nature qu'un autre Prophete, qui luy res-  
 „ sembloit assez, se demêla d'une pareille objec-  
 „ tion. Il s'appelloit le Prophete Jean, & il  
 „ vint trouver la Reine de Pologne, lors qu'elle  
 „ estoit encore à Paris, & qu'elle estoit retirée  
 „ au Monastere de Port-Royal. Il essaya de  
 „ luy prouver par l'Apocalypse, que l'Empire  
 „ des Turcs devoit estre détruit sous le regne  
 „ de Louis XIII. & le Pontificat d'Urbain  
 „ VIII. Elle luy fit sur cela une objection  
 „ assez naturelle, qui estoit que l'un & l'autre  
 „ estoit déjà mort. Mais ce Prophete, sans  
 „ s'embarrasser de cette difficulté, répondit gra-  
 „ vement qu'il ne dispuoit jamais. Et sur cela  
 „ il quitta cette Princeesse. Le Sieur Desmarests  
 „ nous trouvera de même quelque réponse sem-  
 „ blable sur les difficultés de sa prophétie; & il  
 „ nous dira qu'il a entendu la Reyne regente d'Es-  
 „ pagne, qui agit au nom du Roy. Car, de  
 „ nous remettre à la majorité du Roy d'Espa-  
 „ gne, il y auroit de trop grands inconve-  
 „ niens, puis qu'on ne scauroit commencer trop  
 „ tost, quand il s'agit de conquerir tout le  
 „ monde, & d'en achever la conquête durant sa  
 „ vie. „

(G) Je parlerai de son frere aîné dans une remarque. ] Ils s'appelloit ROLAND DES-MARESTS. Il nâquit à Paris l'an 1594. & s'attacha pendant quelque tems au Barreau; mais il se degoûta du tumulte, & des criâilleries qu'il y entendoit, & se consacra à une vie tranquille. Comme il ne se soucioit ni d'amasser des richesses, ni de parvenir aux honneurs, il s'appliqua tout entier aux belles lettres, & chercha sa félicité dans le sein des Muses, & à l'ombre de son cabinet. A (a) cupiditate gloria, veique studiosius augenda desiderio proorsus alienus, sua animi conscientia testimonio ac domesticis copiis contentus, se modeste exhibere, quam operosis fortuna famaque bonis avidè captandis imminere maluit. Il ne lâissa pas de cultiver

(a) Petrus Hallens ibi infra.

l'amitié des hommes doctes, & de conférer avec eux sur ses études. Il devint un très-bon Critique (b); de sorte que Nicolas Bourbon (b) Tantum eximium nis in operibus aliorum examinandis sibi quæsitur, ut eundem Borbonium, se sibi magis ab uno Marefo, quam à heures de son loisir à l'éducation d'une niece, cæteris qu'il trouva propre à l'étude: il lui aprit la omnibus censoribus Marefo, quæ in sepe affirmantem audire ibid. (c) Institutio-landi Marefoi epistoliarum philologiarum libri II. (d) Petrus Hallens contenuè cette approbation. C'est la 16. du 1. livre.

(A) Sa jeunesse & sa petite taille. ] Il y a (e) Tiré de son Eloge composé par Pierre Hallé, & mis à la tête des lettres Latines de Rolandus Marefus (f) qui eum (Durantium) sibi maxime imitandum delegerat, nonnullas in ipsis adibus habuit Propositiones, (f) Effiquæ ipsi aedè placuere, ut hic auctor fuerit operis & velle Professorem quæ quod statuta & vultu, p. 133. majorem adhuc præ se ferret juventutem: Est enim nunc satis sit procerus, tamen ita parvus mansit

Charenton au mois de Mars 1620. Quoi que l'examen fût alors un peu bien ferverc, il y fatifit pleinement. L'Eglife qu'on lui donna fut celle de Laon. Les circonftances du tems & du lieu rendoient très-penibles les fonctions de fon Miniftre, neanmoins il s'en aquita très-bien. La reponfe qu'il fit à la lettre d'une Dame qui avoit changé de Religion, irrita de telle forte les adverfaires, qu'on a cru que le Perc d'Aubigni Jefeuite fuborna un affaffin, qui (B) lui donna un coup de couteau le 13. de Decembre 1623. Quelque dangereufe que fût la bleffure, il en guerit neanmoins en peu de tems; mais on trouva bon de le degager d'une Eglife qu'il ne pouvoit plus fervir fans de grans dangers, & de le prêter pour un an aux fideles de Falaise\*. C'est ce qu'on regla dans le Synode de l'Ifle de France au mois de Mars 1624. Un peu après il accepta la vocation de l'Eglife de Sedan, & il fut installé à la place de Jaques Capel au mois d'Octobre de la même année. Il devoit être Miniftre, & Profefleur en Theologie; mais on le difpenfa des fonctions de cette dernière charge, jufques à ce qu'il eût rapellé les idées de fes études fcholaftiques. Il obtint même la permission d'aller en Hollande, pour s'y faire graduer Docteur en Theologie. Cela fut exécuté à Leide le 8. de Juillet 1625. Ayant fait un petit tour en Angleterre, il s'en

*Sur les  
frontieres  
de Cham-  
pagne.*  
† Petit  
tamen  
quoad  
profefio-  
nem ipa-  
tio aliquo  
ad studia  
fua fcho-  
laftica re-  
colligen-  
da, quo  
parator  
fiam ca-  
piffere.  
Vita Pro-  
fiffurus  
Groning.  
p. 142.

A a a a 3 retourna

manfit ufque ad annum 21. fua aetatis, quo demum ufque ad 25. celerimè crevit, ut vulgo parvi Proponentis nomine defignaretur. Je remarquerai une autre chofe afiez finguliere, & qui pourra confoler les peres & meres dont les enfans font infirmes: ce n'eft pas toujours une preuve que ces enfans ne parviendront pas jufqu'à la vieillesse, & qu'ils ne feront jamais robuftes. Voici Samuel Des-Marets qui étoit fi foible dans fon enfance, qu'il faisoit le nourrir de lait & de beurre, & le laiffer dans le lit plusieurs jours de fuite, à caufe que fes jambes ne le pouvoient foutenir. Il a pourtant vécu à-peu-près 74. ans, & il a été fi vigoureux que les plus robuftes auroient de la peine à refifter aux fatigues, & aux exercices à quoi il a refifté, fans être jamais malade. Lors qu'il commença à fe porter mal à Groningue, (a) il y avoit 30. ans qu'il y exerçoit une profefion très-laborieufe, & qu'il publioit inceffamment plusieurs livres. Le Latin que l'on va lire, donnera un plus grand detail des infirmités de fon enfance. Infantiam (b) habuit imbecillè & ita tenera conftitutionis, ut ferè lacte & butyro fuerit educandus; Puer carne elixâ vefci non poterat, nec jure, nec ullis oleribus; & femper occultâ quadam antipathâ, poma, pyra, cerasa, fraga & id genus delicias puerorum, ita eft adversatus, ut in hunc diem nihil ex illis queat deguftare. Quamvis autem pueritiâ haberet languidam & valetudinariam, ex qua cum non fore vitalem augurabantur plurimi, fapius ex oculis, aliisque fluxionibus laborans, aliquando ex genum debilitate per 15. dies affixus lecto; unde metuebam parentes, cum fi vir fieret, futurum podagricum, licet huc ufque nihil tale Dei beneficio fit expertus; non femel ex lapsu aliique cafibus puerilibus in praefens vitæ difcrimen adductus; tamen animo erat erecto, tenacè memoria, & ad studia tam proclivis, ut ante feptennium exaltum, non modo legere poffet & literas accuratè pingere, ac jam rudimentis Lingue Latinae operam daret, fed etiam bis univerfâ Biblia à capite ad calcem evoliffet, ut difficillimè ferè ab illis occupationibus abduceretur hifus ergo, quam alii folent à lufu ad illa magis ferè revocari. Vous voyez dans ces dernières paroles la preuve de ce que j'ai dit, concernant l'inclination qu'il fit promptement paroître pour les études. Il les quitoit plus malaisément pour s'amuser aux jeux de l'enfance, que les

autres ne quitoient le jeu pour étudier. C'eft une preuve que l'application de l'efprit ne nuit pas toujours aux foibles temperamens, & un exemple confolant pour ceux qui craignent que leurs fils ftudieux & infirmes ne meurent bientôt. (B) Affaffin qui lui donna un coup de couteau.] Des-Marets ayant ouï dire que la (c) femme du Gouverneur de la Fere avoit changé de religion, à l'exemple de fon mari qui s'étoit fait Catholique pour conferver fon gouvernement, lui écrivit une lettre remplie d'exhortations à rentrer dans la berge. Elle lui répondit amplement pour juftifier fa conduite, & lui envoya un imprimé contenant l'histoire de fa converfion. Cette hiftoire tourmilloit de fauffeté: il crut donc qu'il la devoit refuter, & fatifaire en même tems aux raifons que cette Dame avoit alleguées. Les Jefeuites avoient été employez à la gagner: ils trouverent trop hardie la reponfe du Miniftre, & le menacèrent de l'en punir. Voilà pourquoi on s'imagina que la bleffure qu'il reçut quelque tems après fut l'effet de cette menacc; & fi les soupçons tomberent principalement fur le Pere d'Aubigni, ce fut à caufe qu'il avoit été le convertiffeur de cette Dame, & qu'il prêchoit alors l'Avant à Laon. Nec (d) dubitatum redimpen- fiffe Sicarium, ob literas fuprà commemoratas, & quod in a Monachis, praefertim ab Albinio Jefeuita, illo eodem, qui duodecimo ante Ravallaci parricide Henrici IV. Confefarius fuerat, & coram Ampliffimo Senatu dixerat, fe dono oblivioni pollere poffè auditis Confefliones, excufaturus quod Regii parricide Confeflions non amplius memiffet. Is enim & Hurtebiziâna defeflioni fuerat obftetricatus, & tum Laodunii folemnes Adventus habebat conciones. Nec aliud totâ urbe, maxime inter Reformatos, perfuafum fuiffe, univerfâ Laodunenfis Ecclefia comprobavit adhuc non ita pridem, rit, & ex folemnis fuis Testimonio, confcripto à R. & Doct. Viro D. P. GEORGIO illius Pastore anno 1647. 18. Augufti, paullo priusquam ad Deum evocaretur. L'affaffin fe fava, & la Juftice ne fe mit pas en devoir d'aprofondir cette affaire. Il attendit dans les rues Mr. Des-Marets qui s'en retournoit à fon logis, après avoir foupé chez fon oncle, & lui enfonga son couteau dans la poitrine; par bonheur (e) le coup n'offença point le

(c) Uxor nobilis cujusdam Hurtebizi nomine erat, & qui ut fibi confervaret Fere praefecturam, jam ante biennium defecerat de fua converfion. Cette hiftoire tourmilloit de fauffeté: il crut donc qu'il la devoit refuter, & fatifaire en même tems aux raifons que cette Dame avoit alleguées. Les Jefeuites avoient été employez à la gagner: ils trouverent trop hardie la reponfe du Miniftre, & le menacèrent de l'en punir. Voilà pourquoi on s'imagina que la bleffure qu'il reçut quelque tems après fut l'effet de cette menacc; & si les soupçons tomberent principalement sur le Pere d'Aubigni, ce fut à cause qu'il avoit été le convertiffeur de cette Dame, & qu'il prêchoit alors l'Avant à Laon. Nec (d) dubitatum redimpen- fiffe Sicarium, ob literas fuprà commemoratas, & quod in a Monachis, praefertim ab Albinio Jefeuita, illo eodem, qui duodecimo ante Ravallaci parricide Henrici IV. Confefarius fuerat, & coram Ampliffimo Senatu dixerat, se dono oblivioni pollere poffè auditis Confefliones, excufaturus quod Regii parricide Confeflions non amplius memiffet. Is enim & Hurtebiziâna defeflioni fuerat obftetricatus, & tum Laodunii folemnes Adventus habebat conciones. Nec aliud totâ urbe, maxime inter Reformatos, perfuafum fuiffe, univerfâ Laodunenfis Ecclefia comprobavit adhuc non ita pridem, rit, & ex folemnis fuis Testimonio, confcripto à R. & Doct. Viro D. P. GEORGIO illius Pastore anno 1647. 18. Augufti, paullo priusquam ad Deum evocaretur. L'affaffin se fava, & la Juftice ne se mit pas en devoir d'aprofondir cette affaire. Il attendit dans les rues Mr. Des-Marets qui s'en retournoit à son logis, après avoir foupé chez son oncle, & lui enfonga son couteau dans la poitrine; par bonheur (e) le coup n'offença point le

(a) J'ai lu cela dans son Oraison funebre manuscrite.  
(b) Effigies & vicia Profifforum Groning. pag. 135.

(d) Ibid. pag. 140. 141.  
(e) Vulnus erat profundum, & quod in thoracis capacitate, illefo tamen pulmone penetraret. Ibid. p. 140. Quamvis vulnus periculofum valde fuerit, & ex quo candela ei obiectam poterat Marffus extinguere, brevi tempore ex eo convaleuit. Ibid. p. 141.

\* *Inutile*, retourna à Sedan, & y commença l'exercice de sa profession en Theologie le 24. de Novembre de la même année. Il ne le continua point sans y trouver beaucoup d'épines. Il eut à essuyer quelques bourbiques, contre lesquelles il se soutint fermement par la faveur du Duc de Bouillon, & par l'affection de l'Eglise. Mais l'une des plus fortes barrières qu'il crut devoir opposer à ses ennemis, ce fut (C) de se marier. Il épousa donc une veuve, qui s'étoit réfugiée à Sedan pour la Religion avec son premier mari l'an 1622. Les noces furent célébrées le 2. de Mai 1628. Ce fut aussi en cette année qu'il publia son premier livre \*, auquel dans la suite il a donné une infinité (D) de successeurs. Il lui

(c) Hinc primum mihi nata est hæc Synopsi

VIT Theologica,

non tam

aliis, quam

mihî &

meis discipulis

primitus

designata:

etiam favo-

rabilibus

publice

excepta

fuertit

quam pu-

allem,

adeo ut

sepius re-

cuti de-

buerit, &

in omni-

bis scho-

lis Reform-

matibus vel

publice

explicari.

vel priva-

tim pro-

poni sibi

à viris cla-

ritissimis in

syno-

sarum Col-

legiorum

mos fore

constans

fuertit.

Marci. in

prefat.

editionis

1673.

(d) Lapi-

sum de-

prehendit

in Mat-

thæo Polo,

qui Hugo-

nis Grotii

commen-

tationem

ad loca

quædam

Novi Te-

stamenti à

Salmasio

sub Sim-

plicii Ver-

ini no-

mine re-

futata

scribit,

cum ta-

men à Ma-

relio sub

Johannis

Simplicii

nomine

reutata

fuertit.

Acta Era-

ditor. Lips.

1690. p. 2.

313.

(C) Ce fut de se marier. ] Il crut qu'il n'étoit exposé à la tempête, & que parce qu'il n'avoit point de femme, & qu'il en avoit refusé une. Cette pensée l'obligea à se marier, & tout aussitôt la tempête fut apaisée: la bonace succéda à l'orage: il vécut dans une grande concorde avec tous ses collègues. *Cum (a) hoc sanctus decumano sibi videretur pati, quod tale esset, & nonnullis, ut credebatur, maneret alta mente repositum judicium Parisiis spreteque injuria formæ, vita calbe relicta tandem una sociam sibi adscrivit Abigaëlem le Grand, natam Aquiligrani honestissimo loco, patre Jaspere le Grand Tornacensi, Mercatore Magnario. . . . Ab eo tempore Marcius Alyzema Sedanî obtinuit, & cum Reverendis suis Collegis omnibus, in suo munere, tranquille & pacifice versans esset. Il y a dans ce récit une chose aisée à comprendre, & une chose très-obscur. On comprend sans aucune peine qu'un homme qui a refusé un party, s'expose aux mauvais offices des parens de la personne qu'il n'a pas voulu épouser. C'est une injure que la Belle ne pardonne pas; & si elle a du crédit, si elle est capable d'intrigues, elle peut causer bien des chagrins à un Professeur, & à un Ministre. Ces Messieurs-là ont des partisans & des envieux: de là naissent des factions & des discordes, dont une famille qui est indignée du mépris de l'alliance qu'elle avoit voulu contracter, se peut servir pour satisfaire son ressentiment. Il ne seroit donc pas étrange que Samuel Des-Marets eût essuyé à Sedan plusieurs fâcheuses persécutions, après avoir irrité une famille par un jugement en quelque façon semblable à celui de Paris, spreteque injuria forma. Mais il est étrange qu'en se mariant avec une veuve qu'il n'avoit jamais refusée, il ait fait cesser l'orage, & se soit reconcilié avec tous ses ennemis. Voilà ce qu'on ne comprend point. Le mariage avec cette veuve étoit un nouveau sujet de colere pour le party méprisé. Si Des-Marets eût toujours vécu garçon, on eût pu croire que son refus avoit pour cause une indifférence générale; cela porte avec soi une espèce de consolation pour la Belle refusée: mais dès qu'on le voit marié, on ne considère en lui qu'une indifférence particulière, qu'un mépris pour une telle. C'est ce qui desole, c'est ce qui doit augmenter l'indignation, les traverses, les mauvais offices. Il y a donc ici quelque chose qui est trop enveloppé: la narration n'est point exacte: il y manque beaucoup de saurois.*

(D) Une infinité de successeurs. ] Vous trouverez une liste chronologique de ses Ouvrages à la fin de son (b) système de Theologie. Le nombre en est prodigieux: la variété des sujets temoigne que ce n'étoit pas un esprit bor-

né. On peut dire & qu'il étoit fort laborieux, & qu'il écrivoit facilement, & avec beaucoup de feu, & d'érudition. Il avoit dessein de rassembler en un corps tous les Ouvrages; tant ceux qui avoient été imprimés, que ceux qui ne l'avoient pas été. Il les revit pour cela, & les augmenta. Il y en eût en tout 4. volumes in folio. Sa mort empêcha l'exécution de ce projet. Le 1. volume auroit contenu tout ce qu'il avoit donné au public avant que d'aller à Groningue. On y eût vu en Latin plusieurs pieces qui n'avoient paru qu'en François. Le 2. volume auroit contenu les Opera Theologica didactica. Le 3. les Opera Theologica Polemica. Le 4. auroit eu pour titre Impietas triumphata. Il étoit destiné à l'Hydra Sacramentini expugnata, & au biga fanaticorum eversa, & au fabula Præadamitarum refutata. Ce sont trois Ouvrages qui avoient été imprimés en divers tems. Le système de Theologie de cet Auteur fut poné sibi trouvé si methodique, (c) qu'on s'en servoit dans les autres Academies, & qu'il le salut reimprimer plusieurs fois. La dernière édition fut augmentée d'un très-grand nombre de notes où l'Auteur explique ses sentimens, & refuse avec son feu ordinaire les censures de ses ennemis. Elle parut à Groningue l'an 1673. Si je remarque que Grotius est l'un de ceux qu'il a attaquéz, c'est pour avoir lieu de detromper ceux qui, ayant lu les Acta Eruditorum, s'imagineroient qu'il n'osa le faire à l'usage decouvert. On trouve dans le Journal de Leipsic (d) que Mr. Ittigius a censuré Marthieu Polus, qui avoit dit que Claude Saumaïse, sous le nom de Simplicius Verinus, refuta Hugues Grotius sur l'explication de quelques passages du Nouveau Testament qui se rapportent à l'Ancehrilt. Mr. Ittigius pretend que ce fut nôtre Des-Marets, qui sous le nom de Johannes Simplicius refuta cette explication de Grotius. J'ai 2. choses à dire contre cela. 1. Il est très-certain que Saumaïse a pris le nom de Simplicius Verinus dans deux Ouvrages qu'il publia contre Grotius l'an 1646. mais ces Ouvrages ne regardent point le traité de l'Ante-chrilt: l'un regarde la discussion de l'apologie d'André Rivet, avec qui Grotius étoit en guerre depuis long tems sur la réunion des Chrétiens; l'autre traite de la transubstantiation, Voici le titre du premier. *Simplicii Verini ad Jussum Pacium episcopi, sive judicium de libro postumo H. Grotii.* 2. Mr. Des-Marets ne deguisa point son nom, lors qu'il écrivit contre Grotius au sujet de l'Ante-chrilt, car il mit au frontispice de son livre tout ceci. *Dissertatio (e) de Antichristo, quæ expenditur & refutatur super (c) Cui Commentatio ad illustriora eâ de re Novi Testamenti Loca, II. V. Hugonis Grotii creditur; Eodem An. clesiarum Reformatarum sententia de Antichristo 1640. in 8.*

(a) Elle n'est pas dans la dernière édition, ni dans les 2. saits que je ne rapporterois pas quand même je les premiers. Elle est jusque en 1674. dans les Vies des Professeurs de Groningue.

vit le Duc de Bouillon en Hollande l'an 1631. afin d'être son Ministre à Parmée. L'année suivante il retourna au même pais avec la mere de ce Prince, & s'engagea au service de Messieurs les Etats, qui le donnerent pour Ministre à l'Église de Maestricht. Il repoussa & de vive voix, & par écrit, les efforts que firent les Ecclesiastiques de Liege, pour empêcher l'établissement des Eglises Reformées dans ce pais-là; & il eut d'ailleurs mille peines à devorer, depuis que le Duc de Bouillon (E) eut épousé une femme Catholique. Il tâcha mais inutilement de le retenir dans la profession de l'Eglise Reformée, & par ce moyen il encourut la haine de la Duchesse, ce qui joint à d'autres ennuis, lui fit regarder comme une bonne fortune la vocation que l'Eglise de Boileduc lui adressa l'an 1636. Il n'eut garde de la refuser. L'année suivante il devint Professeur dans l'Ecole Illustre de la même ville; & il remplit cette charge avec tant d'application & de succès, qu'on le souhaita à Franeker l'an 1640. & à Groningue l'an 1642. Il refusa la premiere vocation, & accepta la seconde. Il fit sa harangue inaugurale le 20. de Janvier 1642. †: & depuis ce tems-là jufques à sa mort il rendit de si grans services à cette Université, qu'elle passa pour l'une des plus florissantes du Pais-Pas. Messieurs de Berne bien informez de ses talens, lui offriront en 1661. avec beaucoup d'avantages une chaire de Professeur en Theologie à Lausanne, dont il les remercia. L'Academie de Leide le demanda pour une semblable profession au mois de Mars 1673 †. Il l'avoit acceptée, mais il n'eut pas le tems d'en aller prendre possession; il mourut à Groningue le 18. de Mai de la même année, laissant deux fils dont je parlerai (F) ci-dessous. Je

† Tiré de sa vie imprimée dans l'ouvrage qui a pour titre, Effigies & vice Professorum Academicæ Groningæ, imprimé à Groningue l'an 1654.

† Et non pas l'an 1675. comme l'assure Mr. Hissmann, après lui dirai

(a) Imprimé à Amsterdam 1642. in 8. 2. vol.

(b) Id præsertim tolerari non potest in Grotio, quod satis aperte negat Reges esse institutionis divini; quædam quidem iudicibus illis eximiiis, quorum institutio a Deo, ut apparet Num xi. 16. opponebat Reges, quos voluntas primus populi reperit. Sam. Marcianus in Antichristo revelato t. 1. p. 345.

(c) Voyez l'histoire des Ouvrages de Savane mois de Nov. 1695. pag. 127.

(d) Auz important aux Réfugiés, pag. 216. 217.

(e) Ex conjugio Ducis Bullois cum Berghensi Comitissa, eximia formæ & sublimis ingenii femina, sed supra modum Pontificia nova fuerant certamina illi sustinenda. Vita Professor. Groning. p. 148.

(f) Quam deturbarum harum nuptiarum gratiam ante clam receperat Ibid.

Romano defenditur & consensatur; auctore Samuele Maresio, SS. Theol. Doctore & Professore, in Schola Illustri sylvaduceensi, nec non ibidem Ecclesie Gallo-Belgicæ Pastore. Grotius ne garda pas le silence, il publia un appendix ad interpretationem locorum Novi Testamenti que de Antichristo agunt aut agere putantur, où il traita assez mal Mr. Des-Marets. Il ne daigna le nommer, il se contenta de le designer sous le mot injurieux de Borborita, par allusion au mot François bourbe, qui a une grande conveance avec les marais. Cet appendix fut vigoureusement rebuté par un Ouvrage qui a pour titre, Concordia (a) distors & Antichristus revelatus: id est ill. Viri HUGONIS GROTII apologia pro Papa & Papisimo: quam preteritu Concordia inter Christianos facienda, exhibet illius Appendix ad Interpretationem Locorum Novi Testamenti de Antichristo, modestè refutata duobus Libris, per Samuelem Maresium S. Theol. Doctorem & Professore in Schola Bysioducensi & Eccl. Gallo-Belgicæ ibidem Ministrum.

On reprocha (b) entre autres choses à Grotius dans cette repliche, qu'il n'avoit pas assez menagé les droits des Rois. Ceci sans doute est singulier, car Grotius est refusé tous les jours (c), sur ce qu'il a trop fournis les peuples à la puissance royale. Qu'on nous vienne dire après cela que les (d) Lutheriens sont les seuls qui approuvent les maximes de Grotius; voici un Ministre Calviniste qui ne trouve pas que Grotius ait parlé assez favorablement de la Monarchie.

(E) Le Duc de Bouillon eut épousé une femme Catholique. Ce mariage jetta Mr. Des-Marets dans mille embarras (e). Le Duc s'étoit engagé à l'abjuration quand il épousa Mademoiselle de Berghes (f), mais plusieurs raisons l'obligèrent à différer l'accomplissement de sa promesse. Or afin de faire croire qu'il vouloit changer par des motifs de conscience, il proposoit mille doutes à son Ministre. Il traîna ainsi 4. ou 5. ans. Monfr. Des-Marets dressa une relation de cette affaire; je ne sai pourquoi il ne l'a point publiée, on y trou-

veroit des choses curieuses. Dnm (g) alius in consilia & astutias Jesuitarum penetrat, quam voluissent, sibi acceperit nova Conjugis odium satis vehement, & scitis Ducem in pederentim ad publicam Pontificiorum communionem gradum sibi struere, in quo nulliendi per mille fraudes Jesuiticas, annis 1634. & 1635. transacti sunt. Interesset Ecclesie, specialem Historiam istius defectionis, à Marcello d'Agenter collectam, publicè juris fieri, ut constaret quibus artibus Egregius alias ille Princeps, Reformatam Communionem deseruit, & ab illo tempore, non sine occulto Dei iudicio, in illas incidit calamitates continuas, quibussem quoad vixit, luctatus est. Mr. de Puylogue (h) nous apprend que ce Duc se fit Catholique au mois de Janvier 1636. & que pendant quelque tems cela ne fut su que de très-peu de personnes.

(F) Eussent deux fils dont je parlerai. L'aîné naquit à Sedan, & fut présenté au batême par Elizabeth de Nassau Duchesse de Bouillon (i), qui lui fit donner le nom de Henri, qui étoit celui du Prince dont elle étoit veuve. Il étudia en-Droit, & après y avoir pris ses licences, il commença à se préparer aux études du Barreau chez Charles Des Marets son oncle, Avocat célèbre au Parlement de Paris. Il plaida même quelque cause avec beaucoup de succès, & néanmoins il abandonna tout d'un coup cette profession, pour se consacrer à l'étude de la Theologie, & au ministère de la parole de Dieu. Voici le discours que lui tient son Pere dans une épître Dedicatoire: (k) Tu quidem, Hen-

(g) Puylogue nous apprend que ce Duc se fit Catholique au mois de Janvier 1636. & que pendant quelque tems cela ne fut su que de très-peu de personnes.

(h) Sans-Marets évêq. d'edictoria 3. ditionis systematis Theologici.

(i) Id. ib.

rice, tyrocinia posueras sacra facundia in Augustissimo Parisiensis foro, ubi post Licentia in utroque Jure gradum suscepit, coperas Advocati munere defungi, sub Anspiciis Consultiissimi & Amplissimi fratris mei; Et belle tibi prima illa publice dicenti initia processisse, audivi ipse ex ore Illustrissimi Præsidis Bellocras, cum ad Celsissimos Ordines Generales Legatum extraordinarium Regis Christianissimi ageret, siquidem ipso Præside & Jure in aliqua causa peroraveras & triumphaveras: adeoque postquam tuopre natu, nec sine Numine, me ab

dirai aussi (G) quelque chose de ses ancêtres. Il ne faut pas oublier qu'en l'année \* 1652. il fut donné pour seul Ministre à l'Eglise Wallonne de Groningue, où jusqu'alors il avoit prêché une fois tous les Dimanches, pour soulager le Pasteur de cette Eglise, & sans y être obligé. L'Academie de Montauban eut envie de l'appeler après la mort de Garrifoles, & celle de Marpourg aussi, quand on commença à la retablir †. Dans le grand nombre de querelles où il s'est vu engagé, il n'y en a point de plus longue, ni de plus ardente, que celle qu'il eut (H) avec Mr. Voetius. Il en eut une qui fut bien chaude, mais non pas de

\* Vita Professor. Groning. p. 153.

† Ibid. p. 152.

(e) Ibid.

(f) Johannes Vauquetius Magdalenæ pater, Prator Sanmaurizii Fontiumque, & Juris patrii consulti. Simus in Præfectura Vimarcenti, atque Regius Notarius, tandem columnæ inter suos Ecclesiæ Reformate; quem Marcus recordatur seadmodum puerum vidisse, venerandâ canitie senem, natus, vel 93. annos, integris mentis & corporis viribus sacra nostra frequentantem. Ibid.

ab initio ob causas saculares (quid dissimulæ?) dissuadente, & Domino Patrio tuo tandem consentiente, animum applicasti ad sacra studia, & corpus Juris cum corpore Scripturarum permutasti, exemplo plerorumque virorum magnorum in veteri & renascente Ecclesia, omnia factiora expertus es. Il fut reçu Ministre l'an 1652. & il eut pour premier emploi celui de prêcher en François dans le temple Academique de Groningue. La même année il fut appelé à Cassel, pour y être Ministre de l'Eglise Française. Il fut appelé l'année suivante par l'Eglise Wallonne de Bosseluc, & accepta cette vocation, quoi qu'il fût très-satisfait de la Cour de Hesse, où il reçut de grands

questionum verò familia, totâ Picardiâ nota est; Verum in eo potissimum solet Marcus gloriari, quod ex parentibus sit ortus pius & probus, ac Religioni puriori dedit Bgêdes addictissimus. Voici les titres & les charges de David DES MARETS son pere. Pater ei fuit (e) Ampliss. & Consultissimus DAVID DES MARETS Dominus du Ferret, Avonionis ejusque Comendæ Prator sive Juridicus ordinarius, Baronatus item Chepensis, Sancti Maxenti aliorumque pagorum Judex Civilis & Criminalis; in Regia Præfectura Vimarcenti Præconsul & causarum Actor excimus, & Notarius Regius, Regisque Christianissimi, Rerum Maritimarum in Occiduo Mari Commissarius; eoque nomine gaudens eadem immunitate à Tributus ordinarius quæ Nobilibus. Il se maria l'an 1588, avec Madelaine Vauquet fille d'un homme (f) considerable, & bien zélé pour l'Eglise Reformée, & mourut l'an 1649. Sa veuve vivoit encore l'an 1654. Lambert Des Marets pere de David fut touché de ce même zèle. LAMBERTUS Davidis pater, Civis Blangiacensis honoratus & opulentus, Senor fuit in Ecclesia Domestica Principis Porciani, sub auspiciis Reformationis (g).

(a) Sylvæ quædam Hærice, ad se evocarunt Castellis, ubi in aula Serenissimi Principis Laurentii gravii à quo & ægre dimissus es, nec sine specialibus benevolentie & beneficentia suarum Serenissimi linguâ Gallicâ fungentibus ministerio facer, ferme à tempore tuæ hie ad illud ordinati nis. Marethus nra supra.

termoings de bonté & de considération (a). Il servit l'Eglise de Bosseluc, jusques à ce qu'il accepta la vocation de celle de Delft l'an 1662. Depuis ce tems-là jusques à present (b) il s'est attaché à Delft, & s'y est acquis l'estime de tout le monde. Il refusa en 1669. la vocation que l'Eglise Wallonne de Leide lui adressa. Daniel DES MARETS son cadet naquit à Maestricht l'an 1635. Ayant été reçu Ministre, il fut collègue de son pere dans l'Eglise Française de Groningue jusques l'année 1656. après quoi il fut appelé à Middelbourg, & y servit l'Eglise Française jusques à ce que celle de la Haye l'eût appelé l'an 1662. Son esprit, son éloquence, son habileré, & en mot un grand merite lui acquirent tant de considération à la Cour de leurs Alteffes d'Orange, qu'on pouvoit appeller cela proprement être en faveur. Le trône d'Angleterre où cette Cour fut élevée l'an 1689. donne un nouveau lustre à la faveur que ce Ministre a continué de posséder, & dont il jouit encore aujourd'hui dans la glorieuse & agreable retraite de Hontslaerdijk. Sa santé ne lui ayant point permis de continuer les fonctions du ministère, il s'est retiré dans cette belle maison, où il prend des soins utiles & agreables à S. M. B. Ces deux Messieurs ont eu part à l'édition de la Bible que l'on appelle de Des Marets, où le Libraire Elzevier n'épargna rien de ce qui concerne la beauté des caractères & du papier. Mr. Des Marets leur pere s'engagea de son côté à un grand travail pour orner de notes cette édition, & se fit aider par ses deux fils. J'ajoute qu'ils publierent (c) l'histoire curieuse de la vie, de la conduite, & des vrais sentimens du sieur Jean de Labbadie avec la modeste refutation de la declaration en forme de manifeste publiée par Jean de Labbadie pour justifier ses desseins, ses résolutions schismatiques qui lui ont attiré une juste deposition.

(H) Que la querelle qu'il eut avec Mr. Voetius. Elle commença l'an 1642. Mr. Voetius avoit publié des theses de idololatria indirecta, où il blâmoit la conduite des Magistrats de Boisseluc, touchant une confrarie de la Vierge établie dans leur ville depuis quelques siecles. Ils avoient obligé les Catholiques Romains à y admettre les Protestans, après avoir retranché les ceremonies que l'Eglise Reformée n'auroit pu souffrir. Mr. Voetius soutint que les Magistrats Protestans ne doivent point tolerer de semblables confraries, & que les particuliers qui s'y enrôlent sont fort mal. Mr. Des Marets qui étoit en ce tems-là Professeur dans l'Ecole illustre de Boisseluc, fut chargé de composer une Apologie pour les Magistrats qui toléroient la confrarie de la Vierge, & qui s'y enrôloient. Son Ouvrage fut imprimé l'an 1642. sous le titre de defensio pietatis & sinceritatis Optimatum Sylveducensium in negotio Sodaliatis quæ à B. Virgine nomen habet, rebus veritate & charitate. Bien-tôt après on vit paroître un livre de Mr. Voet intitulé, Specimen assertionum partim ambiguarum aut lubricarum, partim periculosarum, extractu superprime scripto pro Sodaliatibus B. Mariæ inter Reformatos erigendis aut interpolandis, titulo, defensio pietatis & sinceritatis &c. Ce furent là les premiers actes d'hostilité de part & d'autre, & après cela il n'y eut plus moyen de s'en delivre; non seulement les gladiateurs avoient été apparez, mais il y avoit même déjà du sang repandu (i). Le combat s'échauffa

(b) On écrit ceci le 4. de Fevrier 1696.

(c) A la Haye 1670. in 12.

(d) Vita Professor. Groning. p. 134.

(e) Ibid.

(f) Voyez la Vie de Mr. Descartes composée par Mr. Baillet, tom. 2. p. 180. & suiv.

(g) Ubi sanguine bellum Imbuir, & primæ comitibus pugna, Deserit furent là les premiers actes d'hostilité de part & d'autre, & après cela il n'y eut plus moyen de s'en delivre; non seulement les gladiateurs avoient été apparez, mais il y avoit même déjà du sang repandu (i). Le combat s'échauffa

En perfecta tibi bello discordia tristi; Dic, in amicitiam coactam, & fœdera jungant: Quandoquidem Aufonio respecti sanguine Teucros. Virgil. Æn. lib. 7. v. 541.

de longue durée, contre Mr. Daillé. J'en parle ailleurs \*. Si je ne me trompe le dernier adverfaire qu'il ait combatu fut Mr. Wittichius, grand Cartesien, & Professeur en Theologie. On ne fauroit assez louer nôtre Des-Marets de sa victoire contre les Enthoufiastes, & contre les annonceurs de grandes revolutions. On a pu voir comment il poussa Comenius †. Il ne fit pas plus de quartier à Labadie, ni au (I) Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai de son

\* Dans l'article Daillé, p. 916. col. 1. & p. 917.

† Dans la remarque F & G de l'article Comenius.

& Pon revint souvent à la charge. Mr. des Marêts qui n'avoit fait que des (a) escarmouches pendant les années 1643. & 1644. donna bataille l'an 1645. Voici le titre du livre qu'il publia. *Samuelis Marefii Theologi Ultima patientia tandem expugnata à D. G. Voetio Ultrajectino Professore & quibusdam illius affectis, sive Modesta & Necessaria defensio irreperta, tum sui ipsius, tum eâ occasione causa Procerum Sylvaducensium & Decretorum Synodorum circa illam, ipsi extorta variâ ac longa contumeliarum serie, ac presertim nupero libello famoso, Belgicè edito, & inscripto, Kort ende oprecht verhael, &c.* Le Professeur d'Utrecht ne paroissoit guere sur le champ de bataille (b); il y envoyoit ou son fils, ou ses amis : mais le Professeur de Groningue ne se laissoit pas donner le change; il faisoit toujours le pere directement. Vous comprendrez où ils en étoient, après avoir fait durer la guerre autant que dura le siege de Troye, vous le comprendrez, dis-je, par l'Ouvrage que Des-Marêts publia l'an 1652. en voici le titre *Auctarium primum Bibliotheca Theologica D. Gisberti Voetii nuper recensita cum viri. n. l. a. prefatione; continens. 1. Summariam deductionem litis decennalis quae ipsi cum Simuele Marefio, licet pacem & amicitiam semper deprecante, hæcenus intercessit. 2. Vindicias Conditionum Amnestiae & Reconciliationis partibus oblatarum, à R. R. Deputatis Synodi Groning. Onlandicae, ab hoc admisso & ab illo rejectarum. 3. Conditiones iniquissimas & impracticabiles, ab ipso D. Voetio pro imperio prescriptas. Ad ejus perimax odium & animam invincibiliter irconciliabilem totius Belgio demonstrandum. 8.* On croit que cette querelle qui dura encore 28. ans n'auroit fini que par la mort des parties, si un intérêt commun ne les eût portées à s'accorder, afin de réunir toutes leurs forces contre un party de (c) Theologiens qui étoit aussi odieux au Professeur de Groningue, qu'à celui d'Utrecht. Ce qu'il y eut de remarquable dans cette dispute, fut que d'un côté les Curateurs de l'Académie de Groningue, & de l'autre le Magistrat d'Utrecht offrirent leur mediation aux parties, qui ayant été acceptée, on regla d'abord qu'il y auroit une cessation de tous actes d'hostilité pendant le traité de paix. En suite on travailla aux preliminaires : les Mediateurs se dépêchoient les uns aux autres Courier sur Courier, pour convenir du tems & du lieu où se tiendroient les conferences, & du choix des deputes Plenipotentiaires. Tout cela devint inutile, parce que pendant ces preliminaires le party d'Utrecht rompit la treve, ayant publié un livre très-injurieux à Des Marets. L'enlèvement du Prince de Furstemberg ne dissipa pas davantage les conferences de la paix generale qui se traitoit à Cologne l'an 1674. que ce livre dissipa le projet de paix entre ces deux Professeurs. Si Pon veut voir mes preuves en original, on n'a qu'à lire ce qui suit. (d) *Caducum injicere conati sunt*

*Nobilissimi & Amplissimi hujus Academia p. t. Curatores . . . Scripserunt cum in finem Ultrajectum, & stipulati sunt ut interim dum ipsi convenirent cum Delegatis quibusdam ex N. N. & A. A. illo Magistratu ad totum negotium componendum, armistitium bonâ fide servaretur, nec quicquam directè vel indirectè, mediâtè vel immediâtè ultra emitteretur. Sed vix dum in has conditiones N. N. & A. A. Magistratus Ultrajectinus, re communitatâ cum D. VOETIO & suis bonâ fide consenserat, & adhuc de loco, tempore & personis conventus preliminariter agebatur per Tabellarios hinc inde inter Proceres utroque missos, cum ecce novus interim libellus convitiolosus & famosus, sub nomine Chabanai, contra fidem publicam in me Ultrajecti prodit.*

Cette querelle \* étant l'une des plus remarquables qui ait été entre deux Theologiens Protectans, & ayant été seconde en livres plus qu'on ne sauroit se l'imaginer, j'avois dessein d'en donner toute l'histoire, avec la liste chronologique de tous les écrits qu'elle produisit; mais j'ai trouvé que cette entreprise demandoit plus de lumieres, & plus de recherches que je n'en pouvois apporter, & qu'elle tiendroit trop de pages. Je la laisse donc à ceux qui travaillent aux Annales ecclesiastiques, ou à l'Histoire littéraire du XVII. siecle, & je je finis cette remarque par un éclaircissement qui pourra defabuler plusieurs personnes. J'avois oû dire en France à bien des gens, qu'un (e) Jesuite publia un livre qui ne contenoit autre chose, que les injures que ces deux celebres Professeurs ont divulguées l'un contre l'autre, & qu'il a donné ses conclusions en cette maniere: *Quand même on supposeroit que les deux tiers des accusations seroient fausses de part & d'autre, l'autre tiers étoit veritable rend digne de punition corporelle ces deux Ecrivains, qui ont néanmoins protesté durant le cours de la querelle qu'ils souhaïtoient une bonne reconciliation.* Je n'ai trouvé en ce pais-ci aucune personne qui ait conoissance d'un tel livre; & des gens dignes d'être crus en ces matieres m'ont dit qu'il n'a jamais existé.

\* Touchant son origine voyez la 403. lettre de Vossius.

(e) Quelques-uns disoient qu'il se nommoit Jaques Tirusus, mais cela est faux; il étoit mort avant le commencement de cette querelle. Ceux qui me disoient cela le sondoient apparemment sur ce qu'ils trouvoient probable que Des-Marets ayant publié un Anti-Tirusus, avoit irrité Jaques Tirusus.

(1) *Ni au Millenaire Serarius. Les extraits que je donnerai.* Pierre Serarius qui fut enfin depose du ministere à cause de ses erreurs, publia un livre l'an 1663. où il annonça que la conjunction des Planetes au signe du Sagittaire presageoit de grandes revolutions : plusieurs autres livres Latins & Flamans annoncerent la même nouvelle. Mr. Des Marets refusa cette pretension, dans quelques theses qu'il fit soutenir. Serarius écrivit contre ces Theses, ce qui obligea Mr. Des Marets à mettre au jour (f) un Ouvrage qu'il intitula *Chiliasmus eneratus*, & qui contient outre ces Theses trois Dissertations contre une partie des reponses de Serarius. Il dedia ce livre à son adverfaire, & lui representa fagement que la doctrine des Chiliasstes rendoit odieuse aux Puissances la Religion Reformée : car comme ils pretendent que la profes-

(f) L'an 1664.

B b b

(a) Voyez eu la liste dans l'Appendix du Tribunal iniquum, pag. 151. 152.

(b) Il y fut en personne l'an 1646. à la tête du premier volume de ses Disputes Theologiques. Voyez la longue preface de ce volume.

(c) Ceux qu'on nomme Cocceens. Mr. Des-Marets de stature affligée étoit d'Utrecht Theologien pag. 3. l'appelle factionem Cartesio-Lovellæ. niano-Romanfrancan.

(d) Marefius in prefatione Theologi prouadisi recitât refusant. Ce livre fut imprimé à Groningue l'an 1649.

Ouvrage contre ce Millenaire seront agreables aux gens de bon sens. Il fit beaucoup de tort (K) aux Janfenistes sans y penser, en declarant que leurs opinions étoient les mêmes que celles des Reformez. Sa reputation lui fit avoir une grande

penité de l'Eglise depend de la destruction de toutes les Souverainetés temporelles, ils portent les peuples à se soulever, afin de faire venir le siecle d'or du Christianisme, ou le regne de mille ans. Il lui represente les seditions dont l'Angleterre fut agitée en suite du degne de la 5. Monarchie, & la mortification que les Chistolastes avoient eue depuis peu, en voyant évanouir par la paix de Pise les esperances qu'ils avoient fondées sur les demêlez de la France avec le Pape. L'assent fait au Duc de Crequi dans Rome l'an 1662. i. rira beaucoup Sa Majesté très-Chrétienne. On faisoit passer des troupes en Italie, les ames credules, & sur tout les Millenaires, ne douterent point que la Bête de l'Apocalypse ne dût perir ce coup-là, & ils ne purent s'ablenir de publier leurs esperances. Ainsi le Traité de Pise qui sans nulle effusion de sang, & sans aucun vrai dommage pour la Cour de Rome termina ce demêlé, fut un coup de foule pour eux. Mr. Des Marets ne manqua point de renouveler à son adversaire le souvenir de cette terrible mortification. Il remarque qu'on avoit publié dans Londres l'an 1656. que Rome seroit detruite l'an 1666. & que le jour du jugement arrieroit l'an 1. 11. Bien des gens s'écrioient flétriez que la guerre qui se preparoit en France contre Alexandre VII. pour venger l'affront du Duc de Crequi Ambassadeur de cette Couronne, verifioit le premier article de la prediction. Jugez si la paix de Pise leur fut agreable. Ce qu'il dit touchant la conjunction des Planetes au Sagittaire est curieux; elle se fit Ponzième Decembre 1662. Un livre Flamand assura, suivant les observations de l'Astrologue *Theodorus Hoen*, qu'on n'avoit point vu de semblable conjunction depuis celle qui se fit au signe (A) d'Aquarius, lors du deluge de Noé. Serarius apuyé sur cet écrit, & sur un autre qui avoit paru en Allemand, fit une dissertation Latine pour montrer que la conjunction des Planetes au Sagittaire, le dernier signe du trigone ignée, *ignea triplena*, étant bien considerée avec toutes les circonstances anteceden-tes & concomitantes, predisoit le prochain avènement de JESUS-CHRIST pour la conversion des Juifs, pour la ruine du Pape, & pour l'établissement de la Monarchie millenaire. Mr. Des Marets le refute solidement, & observe que selon Alstedius cette Monarchie commencera l'an 1694. & que selon Theodore Hoen, la conjunction au Sagittaire devoit produire l'embarquement de l'Univers. Il se moque de cela, & dit que le Sagittaire ne peut passer pour un signe ignée, qu'à cause qu'il contraint les gens à faire un grand feu chez eux pour se garantir du froid: & il observe qu'au tems de la conjunction il gela horriblement plusieurs semaines. Et sur ce que Serarius disoit, que la conjunction qui se fit au même signe le 9. Octobre 1603. exerçoit encore ses mauvais effets, Des Marets lui repond fort plusamment, qu'il est bien étrange qu'elle n'ait pas dechargé encore toute sa colere, *mirum est ejus virus nondum deseruisse*. Il observe que Serarius étoit

bon ami de Paul Felgenhaver, qui fit imprimer (b) un livre l'an 1655. où il s'attribuë plus d'une fois les lumieres prophetiques, & où il promet aux Juifs toutes sortes de bonnes nouvelles. Mais il ne s'accorde pas avec l'Auteur d'un écrit intitulé *Judeorum excitabulum matutinum*, sive *Judeus redus*, où l'on assure que la conversion des Juifs commenceroit l'an 1664. & qu'elle seroit suivie bien-tôt de leur retour dans la Palestine où ils vivoient le plus délicieusement du monde.

En considerant cette multitude de Docteurs Chretiens qui predissent depuis tant de siecles une grande revolution de foi, j'ai été curieux de savoir si l'on trouve de semblables gens dans les autres religions; & j'ai trouvé entre autres choses qu'il y a des Mahometans qui laissent (c) des legs à un Prophete inconnu, qui doit venir delivrer le monde de la tyrannie de l'Antechrist: & que les Perles croyent que Mahomet Mahadi fils d'Ismael, second fils d'Abraham n'est point mort, & qu'il se tient dans un lieu caché, d'où il sortira un jour pour resister toutes les erreurs, & pour réunir tous les hommes à une même creance: Il prêchera à cheval, & commencera à le faire dans la ville de Mazakle, où on lui tient toujours un cheval prêt (d). Cela ressemble en quelque chose à l'opinion de plusieurs Chretiens touchant le Prophete Elie. Il ne faut de Lettres être surpris que l'on persuade de telles chimeres aux Mahometans; car le Prince de Bassora peut leur faire croire qu'il est le premier des favoris de Mahomet, & que son credit est si grand auprès du Prophete, que sur ses lettres de change on donne aux porteurs telle ou telle place dans le Paradis. Il y a une banque chez lui pour l'expédition de ces lettres; il signe une police selon laquelle on acquiert la possession d'un certain endroit du ciel, plus ou moins avantageux, à proportion de la somme qu'on lui compte. (e) *Il precepe di Bassora presente esset de' Confidenti di Mahometto, e haver maggior autorita degl'altri, in vertu della quale concede a g. ne semplice pezze di cielo, signando polize di cambio di tanto e tal suo nel Paradiso, secondo il danaro che ne riceve.*

(K) *Beaucoup de tort aux Janfenistes.* L'an 1615. il publia un Ouvrage dont voici le titre, *Synopsis vera Catholicae doctrinae de Gratia & annexis quaestionibus; proposita partim libello qui anno superiori à Janfenitis in Communione Romanae Gallice proditi sub hoc titulo, Catechismus Gratiae, & postea recusis suis subsistit, Elucidationes quarundam difficultatum de gratia; partim brevibus ad illam Scholis Theologorum.* 4. Dès l'année suivante on vit paroître à Paris un petit livre composé par les Jesuites, & intitulé *les Janfenistes reconnus Calvinistes* par SAMUEL DES-MARES, Docteur & premier Professeur de Theologie en l'Université de Groningue, & Ministre ordinaire du temple Academique, dans sa version Latine du Catechisme de la grace des Janfenistes, imprimée à Groningue l'an 1651. On infere dans ce petit livre la prefacc que Monsieur Des-Marets a mise au devant de sa *Synopsis*, & on

(a) Selon Serarius, qui se fonde sur le même Hoen, & sur les tables des conjonctions, elle se fit dans le signe des Poissons.

(b) *A Amsterdam 1655. Il est intitulé le Bonus nuncius Israëli.*

REVOLUTIONS de religions espérées par des Mahometans.

(c) *Ne testamento si fatto legati à certio profeta incognito, che dice essere librar il mondo dalla tirannide del Antichristo.* Giornale Letterati du 31. de Mars 1673 pag. 27. dans l'extrait del Vingio all'Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena, Procuratore generale de Carmelitani Scalzi.

(d) *Ibid.*

(e) *Ibid.*

grande autorité jusques dans les pais étrangers : de forte qu'un homme qui avoit composé en Allemagne un livre fort (L) desobligeant contre lui, reçut ordre de le supprimer.

MARGARIN (CORNEILLE) Abbé du Mont Cassin, & Archiviste general de l'Ordre, a été un des grans Compilateurs qui ayent vécu dans le XVII. siecle. Il nâquit l'an 1605. & il est mort Ponzième Fevrier 1681. \* Les Ouvrages qu'il a publiez ne donnent qu'une idée imparfaite de son application infatigable. Pour se la bien représenter, il faut joindre ce (A) qui n'est pas imprimé avec ce qui l'est.

\* Prosper Mandosius in Biblioth. Romana. centur. 5. n. 66.

(a) Daille, in Vindictis Apologia pro duabus Synodis, parte 1. cap. 6. pag. 130. 131.

(b) Hier. ab Angelo fort. Epist. 1. a. D. 1654. edita, p. 14. 15.

(c) Mr. Daillé à la page 428. du même livre parle ainsi: Ex his suis laboribus nihil ad eum pro expectanda triumphis rediisse videmus, quam à Romanis quidem librorum censoribus eam nota de qua, quod erat, quod hic tanto pere gloriareretur, Janfenianis vero tria convitiatorum & maledictorum plaustra, quæ in eum ab Hieronymo illo personato, de quo alibi supra diximus, tota plaudente Latetia effundit ac involentis depicimus.

MARIANA (JEAN) né à Talavera au Diocèse de Toledo; se fit Jésuite le premier de Janvier 1554. Il étudioit alors à Complute, & il étoit âgé de 17. ans. Il devint un des plus habiles hommes de son siecle; grand Theologien, grand Humaniste, profond dans la connoissance de l'Histoire Ecclesiastique, & de l'Histoire profane, bon Grec, & docteur dans la langue sainte. Il alla à Rome l'an 1561. & y enseigna la Theologie. Au bout de quatre ans il s'en alla en Sicile, & y enseigna pendant deux années. Il vint à Paris l'an 1569. & y expliqua Thomas d'Aquin pendant cinq ans. Sa santé ne lui permit pas de continuer, & l'obligea de s'attacher à des études moins penibles. Il s'en retourna en Espagne l'an 1574. & passa le reste de ses jours à Toledo. Il y mourut le 17. de Fe-

B b b b 2

vrier

on se prévaut de tout ce qu'il a remarqué, pour faire voir que dans les matieres de la Grace, & dans leurs annexes, les sentimens des Janfenistes sont les mêmes que ceux de Calvin. Depuis ce tems-là il paroît fort peu de livres contre les Janfenistes, où l'on ne leur reprochât la sympathie que le Professeur de Groningue avoit reconuë entre eux & sa secte. Comme cela fit beaucoup de chagrin & beaucoup de tort à ces Messieurs, ils écrivirent violemment contre lui. Mr. Daillé l'en fit souvenir dans l'Apologie de l'Apologie des Synodes nationaux d'Alençon & de Charenton. (a) Hoc ne nosciat, narro illi istos, quos tantopere predicat, Janfenianos, quos cordatis dicit, quos gravissimos argumentatores censet, hos inquam ipsos narro jam ante quadricinium tres libellos longe sacerrimos ac nequissimos, convitiis & maledictis prodigijs refertos, contra ipsum edidisse; in quibus, quod credo, ausus esset in male palpavi, ita ferociter recalcitrant, ut nihil miris cogitasse videretur, quam ut laudatorem hunc suum misere discernent ac lamarent. Sciri tu quas ei pro suis laudibus grates reddam? Quibus elogijs virum talibus pro meritis exornent? (1) Virulentissimum scriptorem vocant; artis diabolicæ multoties convictum, hominem frontis ad omne mendacium prostratum; Theologastrum, Sophistam, Sy-cophantam dira calumniandi libidine citra modum ac legem effratam, protervum, ominosum convitiatorem, audacissimum impostorem, fanaticum vatem. Piget plura de teterrimis istorum convitiatorum venenis dicere. Hos suos rabiosissimos ac maledicentissimos obtrectatores, pro laudibus, quibus immerentes affecerat, turpissima probra rependentes, & plenis in eum plausibus effundentes habet tamen Epicurita pro cordatis, gravibusque disputatoribus (b). La même Apologie nous (c) apprend, que David Blondel écrivit à Des-Marets, pour le blâmer de s'être mêlé dans les querelles des Janfenistes & des Jésuites, 2. Que le Janfeniste (d) qui avoit tant mal traité Mr. Des-Marets avoit forgé un Roman; c'est que les Ministres de Charenton avoient publié celui de Groningue, à reconnoître pour orthodoxes les disciples de Janfenius, afin de les rendre odieux aux Jésuites, & de se venger

des injures que les Janfenistes avoient publiées contre Labadie. Mr. Daillé répond que ceux qu'on accuse de cet artifice en sont si innocens, qu'ils auroient conseillé de très-bon cœur à leur confrere de Groningue, de n'entrer pas dans cette querelle, mais de laisser battre ces deux partis. *Quæquam falso, quamque mendaciter conficta sint, nemo scire vel testari melius atque certius potest, quam Epicurita, qui sui in edenda illa Janfeniana catechesios censura consilii unus sibi optime conscius est. Nos quidem, quos fabulator totius rei auctores fuisse fingit, tantum ab eo quod iste commississet, abfuisse novit Deus, ut Epicuritam, si nos ille consulisset etiam à scribendo deterruisti fuerimus, susurrumque ut bene compositos cum suis Divis Bacchios inter se degladiari, dignisque utrimque Romano supercilio iris ac icibus bacchari fueret; neque quos certandi rixandique æstus atque libido tam commode commiserat, eos in tempestivo alloquio divulsos in se provocaret, atque converteret (e).*

(L) Un livre fort desobligeant contre lui. } étoit intitulé Ismael Gallus. L'Autcur nommé Steinbergius vivoit à Herborn, sujet des Comtes de Nassau, qui l'obligerent à supprimer son Ouvrage (f).

(A) Ce qui n'est pas imprimé avec ce qui l'est. } Voici ses Ouvrages de la premiere espece. Justinianus magnus Anicia familie restitutus. Disquisitio Apologetica in corroborazione della verita di Ailing, un instrumento concernente la famiglia de Capizucchi. Bullarium Casinense in deux tomes. Inscriptiones antique Basilica sancti Pauli de Urbe. Dictionarium Longobardicum. Ce qui n'est pas imprimé consiste en un gros Recueil indigeste de vieilles pancartes, qui font 8. volumes; que l'on garde dans le Vatican. En voici le titre. Theaurus Historicus sacra & politica veritatis in S. R. E. Agro ipsi Autographis monumentis à vetustissimis antiquitatum latibus per divina secula absconditis, in tomos octo distributus, & ad sanctissimos Innocentii XI. P. M. pedes ea qua decet veneratione & alacritate humillimè depositus per D. Cornelium Margarinum Abbatem Casinensem; ad certam Chronologia normam juxta Indictionum rationem ipsa restante veritate expostus (g).

(c) Dailleus ibid. p. 133. 134.

(f) Voyez des Oeuvres de Jacques Ailing, un instrumento concernente la famiglia de Capizucchi. Bullarium Casinense in deux tomes. P. 393.

(g) Profper Mandosius, Bibliotheca Romana, centur. 5. n. 66. pag. 372.

\* Tiré de Natanaël Sotuel, Biblioth. Scriptor. Societas. p. 477.

vrier 1624. (A) à l'âge de 87. ans. L'Inquisition se servit de lui dans plusieurs affaires d'importance, mais de son côté il eut besoin (B) d'être patient, & d'avoir assez de courage pour supporter avec constance les rigueurs de l'adversité\*. Ce qu'on remarque de sa (C) chasteté est tout-à-fait singulier. Il publia plusieurs

(a) Nicol. Anton. Biblioth. Hispan. 10. 1. p. 561.

(b) Bernar. Giralaus Palavinus, in Apologia pro Senatu Veneto, dactée de Padoue le 1. de Decembre 1634.

(c) Alegambe & Sotuel, in son mention dans l'article de Mariana. Dom Nicolas Antonio n'en parle point dans la longue liste qu'il a donnée des Ecrits de ce Thomas imprimés, & à imprimer. Il le nomme Tamajus.

(d) Mr. Teiffier Biblioth. Bibliothec. p. 308. & 385. le nomme Tamajus.

(e) Alegambe, p. 258. Sotuel, p. 477.

(f) Nouvelles lettres pag. 685.

(g) Castitatis cultor studiofissimus, cujus aliquis effectus esse poterit quod mortuo manus fuerint ita tractabiles ac si vigerent.

(h) Polygama transphatrica pag. 314.

(A) Le 17. de Fevrier 1624. âgé de 87. ans. ] Dom Nicolas Antonio qui avoit lu tout cela dans Alegambe, n'a pas laissé d'assûrer (a) que Mariana mourut le 17. de Fevrier 1623. âgé de 90. ans. Sur cela je me fie plus aux deux Jésuites qui ont compilé la Bibliothèque de l'Ordre, qu'à lui, ni qu'à Bernardin Giraldi (b), qui assûre que Mariana mourut l'an 1622. âgé de 96. ans. Jésuitarum quos etas nostra vidit annosissimos, qui ab hinc biennium pie obiit diem suum nonaginta sex annos natus.

(B) De son côté il eut bon besoin d'être patient. ] Si j'avois pu consulter sa vie composée (c) par Thomas (d) Thomas de Vargas Historiographe du Roi d'Espagne; j'aurois pu sans doute donner ici quelque détail des persécutions que Mariana eut à souffrir; mais je n'en puis dire que ces paroles des deux Bibliothecaires des Jésuites.

(e) Ipse vicissim multa perpeffus adversa, admirabilis animi aequitate, & omnium virtutum documento se malis superioriorem esse probavit. Exerctam senectutem Toleti produxit usque ad diem xvii. Februarii anni Domini MDCCXXIV. Ajoutez à ce passage ce qu'ils nous disent ci-dessous, quand je parlerai du livre du changement des monnoyes.

(C) De sa chasteté est tout-à-fait singulier. ]

Ceux qui ont lu les nouvelles Lettres du Critique de Mr. Maimbourg, y auront vu cette singularité exprimée de cette manière. „ Vous „ (f) n'êtes point gens à croire cela, ni peut- „ être ce que le P. Alegambe témoigne du Je- „ suite Mariana mort l'an 1624. après avoir vé- „ cu près de nonante ans dans l'étude la plus „ exacte de la chasteté, d'où est venu peut- „ être, ajoute l'Historien, que ses (i) mains „ furent aussi souples & maniables après sa mort „ que s'il eust été en vie. J'avois franchement „ que je ne voi pas la liaison de ces deux choses. „ Je croi comme lui qu'il seroit bien difficile de „ donner une raison naturelle d'un tel effet de la „ chasteté; & quant aux raisons miraculeuses, je „ ne fais pas sur quel rapport, ou sur quelle analogie on les pourroit appuyer. Peut-être se fonde-t-on sur l'argument des contraires, & cela en conséquence d'une tradition monachale, qui établit que tous ceux qui ont à faire à des Religieuses, sont accusés & convaincus de cette action après leur mort, par une certaine roideur qui se remarque dans la partie par laquelle ils ont péché. (h) Notabile est quod Mariam (i) dicunt, eum qui spurium ex moniali procreavit, singularissime à Deo post mortem puniri, uti celeberrimus Medicus Leonellus Fuanimus c. 7. secundæ parris Practicæ Medicinalis hoc mysterium natura aperuit, Qui coit, iniquis, cum Monachâ vel moniali, quando talis moritur, remanet virga ejus tensa, Unde dicitur in carnine apud vulgares :

Qui monacha potitur, virgâ tendente moritur.

(i) C'est ainsi que cet Auteur nomme les Catholiques Romains, comme s'ils avoient la Sainte Vierge pour la chef de leur Religion.

Cujus & meminit Wolfgangus Hildebrandus Mag. Nat. l. 1. c. 31. p. 34. Erford. impress. 16. 22. Et fortean etiam moniales stuprata post mortem peculiari signo notantur, quod honoris & pudoris ergo reiectur. Certe si miracula hæc quotidie coningerent pauciores spurii invenirentur. Je remarquera par occasion quelques singularitez fort notables qui se trouvent dans Alegambe, sur la chasteté de certains Jésuites. Il dit que le Pere Gil qui mourut l'an 1622. à l'âge de 73. ans, ne connoissoit de visage aucune femme, tant il prenoit garde que ses sens ne s'arrêtaient sur ces objets. Il se craignoit lui-même; il avoit presque horreur de se toucher; & il rendit grâces à Dieu d'avoir la vue mauvaise, parce que cela lui avoit fourni de grans remèdes de chasteté. (k) Erat severissimus sitorum sensuum custos; nam tot annis seminari de castitate non verat: se quoque ipsum attingere quodammodo horrebat. Agebat Deo gratias pro hebetata sibi acie oculorum; ex quo multa commoda castitatis pensaverat. Le Pere Costerus (l) avoit que jamais sa chasteté ne fut vaincue par aucun mouvement irrégulier, ni par quelque imagination mal honnête. Le P. Cotton qui avoit été Confesseur d'un Prince fort impudique, & dont la Cour avoit suivi la maxime, Regis ad exemplum totus componitur orbis, mourut vierge, & conserva de telle sorte la pureté intérieure, qu'il avoit horreur de tout ce qui pouvoit choquer cette vertu; & il avoit l'odorat si fin à cet égard, que les personnes qui l'approchoient après avoir violé les loix de la chasteté, excitoient en lui un sentiment de puanteur insupportable. (m) Castitatem impense coluit, & Virginitatis decus ad extremum usque obtinuit. Sensus frenabat accuratâ custodia, & horrore quodam impunitatis; quam etiam in iis qui se illa fadassent, ex gravolentia nescio qua discernibat. Le Pere Spiga qui mourut l'an 1594. âgé de 74. ans passoit pour vierge; il n'avoit jamais regardé aucune femme, & il n'auroit su distinguer ses propres nieces les unes des autres, quoi qu'il eût été leur Confesseur, & il ne seroit entré chez elles pour rien du monde, quand il savoit qu'elles étoient seules. Castitati (n) (n) Idem tuenda, nunquam feminas intuits est. Neptes pag. 401. col. 1.

(k) Alegambe, pag. 369. col. 1.

(l) Virginitatem nulla unquam cogitatione aut indecoro motu oppugnatam se servasse falsus est ipse ali-

(m) Idem pag. 118.

(n) Idem pag. 379. col. 2.

(o) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(p) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(q) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(r) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(s) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(t) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(u) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(v) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(w) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(x) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(y) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(z) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(aa) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ab) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ac) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ad) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ae) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(af) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ag) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ah) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

(ai) Menage (o) qui rapporte cela venoit d'assûrer, qu'il avoit oui dire au P. Simon qu'ayant lu l'épigramme de Pothius du Roman d'Achille les Statius, par lequel il parlois de ce Roman étoit rempli d'obscenitez, il ne l'avoit jamais voulu lire. Je dirai à ce propos que Melchior Canus qui n'étoit pas ami des Jésuites, plaisanta

fleurs livres\*, & entre autres une Histoire (D) d'Espagne, que plusieurs regardent comme un chef-d'œuvre. C'est lui qui fit imprimer un Ouvrage

\* Voyez en les titres dans M<sup>o</sup>. de veri.

un jour à leurs depens à la Cour du Roi d'Espagne. Il assura qu'ils portoinent sur eux une herbe qui amortissoit de telle sorte la nature, que par l'efficace de ce simple ils pouvoient converser impunément avec les femmes. Philippe II. ayant pris cela au sens literal voulut savoir ce que c'étoit que cette herbe, & ayant donné ordre que l'on pressât les Jesuites de la nommer, il aprit qu'elle s'appelloit la crainte de Dieu. Festivum (a) est quod refert Nicolaus Or-

landinus libro quinto historia Societatis Jesu, Petrus Faber & Antonius Araozius aulam Philippi secundi Hispaniarum Regis adierant, & tum primum in illud regnum Societatis nomen invexerant. Quibusdam autem instar erat miraculi, quòd cum omni genere sexuale promiscuo tam versarentur innoxii. Nec dubitavit in media curia Melchior Canus bellè jocari, Patres Societatis Jesu herbam quandam secum solitos circumferre, qua vim haberet interimendæ libidinis: coque velut antidoto tutò posse inter fœminarum versari greges, & conscientibus puellis aurem salva integritate præbere, &c. Ea vox, &c. sensim sparsa per curiam ad Principis pervenit aures. Qui rei audite curiosus investigator Johannem de Zamiga (is erat cù velut morum magister ac custos) ad Patres misit sciscitantum quod herbae genus illud esset, &c. Non negavit Araozius hujus virtutis herbam se habere: & cum Johannem aliquandiu suspensum responsi ambiguitate tenuisset, quo majorem audiendæ cupiditatem accenderet. Hæc, inquit, herba communi sermone Timor Dei nuncupatur, &c. hoc igitur principi, vestim, nates, hoc fideliter refecit. Jarrige ne raporte pas fidelement les circonstances de ce fait. Philippe se-

(d) Voyez Nicolas Antonio Biblioth. Scriptor. Hispan. 10. 1. p. 560.

(e) Rapin, Reflexions sur l'Hist. égale. n. 3. p. m. 232.

(f) Ibid. p. 230.

(1) Delectus verborum habendus rieux; examiner toutes ses penées, & mesurer toutes ses paroles, avec cette justesse de sens, & ce jugement exquis, à qui rien n'échape que d'exceller & de judicieux: c'est avoir la force de resister à la tentation qu'on a naturellement de faire paroître son esprit. . . . C'est laisser la liberté à ceux qui lisent l'histoire, d'imaginer ce qu'on ne doit pas toujours dire. C'est enfin bien savoir suivre les contradictions, & établir les vraies semblances, en tout ce qu'on dit. Et cet esprit sensé, ce caractère sage que demande l'histoire, est une manere d'attention sur soy-mesme, qui ne se permet aucune exageration, & qui prend d'éternelles precautions contre ces imaginations hardies, où l'on est sujet, quand on a l'esprit trop brillant, ou trop fertile: afin de trancher en peu de grandes choses, comme fait Salluste. Le P. Rapin n'en est pas demeuré là, il ajoûte (g) que Mariana est un des plus accomplis parmi les Historiens modernes, parce qu'il est un des plus simples. Que rien ne donne (h) tant à l'histoire de Mariana l'air de grandeur qu'elle a, que l'art de cet Auteur à y faire entrer par le moyen de la digestion, tout ce qui se passe de considerable dans le monde, d'admirable dans les temps fabuleux, de remarquable dans la Grece, dans la Sicile, dans l'Empire Romain; un detail assez particulier de la Republique de Carthage, qui n'est point ailleurs mieux que là; les sieges de Sagunte & de Numance; le passage d'Annibal en Italie; la suite des Empereurs;

(g) Ibid. num. 5. p. 230.

(h) Ibid. num. 22. p. 280.

(a) Nicolaus Abrahamus, Commentar. in Orat. Ciceronis tom. 2. pag. 599. col. 1.

(b) Ferrites sur l'échafaud. chap. 6. p. m. 67.

(c) Giornale de Letterati du 31. de Mars 1673. pag. 35. dans l'extrait del Viaggio all' Indie Orientali del P. F. Vincenzo Maria di S. Caterina da Siena.

cond, dit-il (b), leur grand protecteur, & un Prince de bel esprit, les gausant un jour les interrogeoit, comment ils pouvoient estre chastes, traitans privèment & avec familiarité avec toutes les belles Dames de sa superbe Cour. Nous avons, dirent-ils, au raport de leur Historien, une herbe que nous portons sur nous, par laquelle nous évitons les dangers de l'impureté, & resistons à toutes ses attaques. Pressés par le Monarque, de la nommer; ils respondirent, que c'éstoit la crainte de Dieu, mais je vous assure que s'ils l'avoient lors, je suis bien certain, que maintenant ils en ont perdu la graine, & qu'elle ne croist plus dans leur jardin.

Cette herbe de Melchior Canus me fait souvenir de ces Solitaires Indiens qui pratiquent une rude penitence toute leur vie, & qui renoncent même à la vuë des personnes de l'autre sexe. Ils arment leur main d'une canne, par le moyen de laquelle ils écartent toutes les pensées impures, & toutes les tentations, comme s'il ne s'agissoit que de faire fuir un chien. I (c) Ruvix d' Hobioli abitano ne deserti pascendos di foglie, e frutti salvatici, occupati quasi sempre nelle meditatione de lor dii, professano perpetua virginita, suggendo la vista delle donne, portano una canna in mano con la quale dicono tener lontano i diletti, tentationi . . e travaglii.

(D) Une histoire d'Espagne. . . . comme un chef d'œuvre. } Elle est divisée en 30. livres.

le P. Rapin a donnez à cette histoire. . . . cum (e) des Historiens modernes n'a écrit plus seulement que Mariana dans son histoire d'Espagne. C'est un chef d'œuvre des derniers siècles par cette seule qualité là. Il regne dans tout cet Ouvrage une sagesse qui ne lui permet jamais de s'abandonner aux beaux endroits, ni de se negliger en ceux qui ne le sont pas: cette égalité si judicieuse qui est toujours la même dans l'inégalité des matieres que touche cet Auteur, est peu connue aux Historiens des derniers tems. Pour comprendre toute la force de cet éloge, il y faut joindre cette description, Ecrire sensément, selon le P. Rapin (f), c'est aller à son but en quelque matiere que ce soit qu'on écrive, sans s'écarter, ou s'amuser en chemin: c'est exposer les choses avec une espede de sagesse & de retenue, sans s'abandonner ny à la chaleur de son imagination, ny à la vivacité de son esprit: c'est sçavoir supprimer ce qu'il y a de superflu dans l'expression, comme sont ces adverbs & ces epithetes qui diminuent les choses en les exagerant; n'y laisser rien d'oïss, de languissant, d'inutile; retrancher generalement ce qu'il ne faut pas dire, quelque beau qu'il soit; donner toujours moins à l'éclat qu'au solide; ne point montrer de feu ny de chaleur, ou il ne faut que du sang froid & du sérieux; examiner toutes ses penées, & mesurer toutes ses paroles, avec cette justesse de sens, & ce jugement exquis, à qui rien n'échape que d'exceller & de judicieux: c'est avoir la force de resister à la tentation qu'on a naturellement de faire paroître son esprit. . . . C'est laisser la liberté à ceux qui lisent l'histoire, d'imaginer ce qu'on ne doit pas toujours dire. C'est enfin bien savoir suivre les contradictions, & établir les vraies semblances, en tout ce qu'on dit. Et cet esprit sensé, ce caractère sage que demande l'histoire, est une manere d'attention sur soy-mesme, qui ne se permet aucune exageration, & qui prend d'éternelles precautions contre ces imaginations hardies, où l'on est sujet, quand on a l'esprit trop brillant, ou trop fertile: afin de trancher en peu de grandes choses, comme fait Salluste. Le P. Rapin n'en est pas demeuré là, il ajoûte (g) que Mariana est un des plus accomplis parmi les Historiens modernes, parce qu'il est un des plus simples. Que rien ne donne (h) tant à l'histoire de Mariana l'air de grandeur qu'elle a, que l'art de cet Auteur à y faire entrer par le moyen de la digestion, tout ce qui se passe de considerable dans le monde, d'admirable dans les temps fabuleux, de remarquable dans la Grece, dans la Sicile, dans l'Empire Romain; un detail assez particulier de la Republique de Carthage, qui n'est point ailleurs mieux que là; les sieges de Sagunte & de Numance; le passage d'Annibal en Italie; la suite des Empereurs;

\* C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas Tridentis avec Ale gambe & Samel.

de Lucas Tudenfis \* sur la vie à venir, & contre les Albigeois. Son Traité du changement (E) des monnoyes lui fit des affaires à la Cour d'Espagne : mais on auroit eu plus de raison de l'inquierer au sujet d'un autre livre, que l'Espagne & l'Italie laisserent passer, & qui fut brûlé à Paris par arrêt du Parlement, à cause de la pernicieuse doctrine qu'il contenoit. Il n'y a rien de plus (F) feditieux, ni de plus capable d'expolier les trônes à de frequentes revolutions, & la

(a) *Ibid.* num. 26. p. 293.

(b) *Ibid.* p. 305.

(c) *Quid?* Mariam gravem & decoram constructionem, sonantia verba, splendorum, narratione subtilitatem, copiosum ingenium non inopia materia, que atas non reverberat. *Clarus* Barnasius in Hispanis, verum Hispanicarum cognitione nemini ampliatra honoraria, prudentia, & magna libertate dicendi: hinc cap. 13. & libentis studiosissimus in Reges suos saepe est p. m. 192. mordax.

(d) *Hern.* Contrarius de regno Hispan. apud Pope Blount. *Censura* Autorum p. 614.

(e) *Est* titulus de l'imprimerie Royale une édition plus correcte. *Nicol.* Anton. ubi infra to. 2. p. 170.

(f) *No*luisse Marianam legere, nec Manruani censuram, nec Tamaji amicissimam a plius apologiam, etiam antedictam libi ab auctore ad pervidendum & emendandum oblatam, quod crederet vix posteritas. *Nicol. Anton. Bibl. Scripser.* Hispan. to. 1. pag. 761.

(g) *Mois* de Novembre 1693. pag. 139. (h) *Nommée* Mademoiselle de la Roche. (i) *Il* fut imprimé à Cologne in fol. l'an 1609. avec six autres Traitez de Mariana.

la naissance du Christianisme; La predication de l'Evangile; les conquestes des Arabes, & plusieurs autres traits qui ont du grand; c'est un genre qui ne se fait que de grandes matieres, lesquelles tiennent toujours par quelque chose à l'Histoire d'Espagne. En quoy jamais Historien n'a tant fait d'honneur à son pays par aucun ouvrage, car il donne à sa nation tout ce qui s'est jamais fait de grand au monde. Parmi les modernes, continue le P. Rapin (a), je trouve Mariana, Davila, Fra-Paolo, d'admirables genes pour l'histoire. Mariana a le talent de penser, & de dire noblement ce qu'il pense & ce qu'il dit, & d'imprimer un caractère de grandeur à ce qui lui passe par l'esprit. . . (b) Mariana, dans son Histoire d'Espagne, n'a été surpassé d'aucun moderne ni par la grandeur du dessein, ni par la noblesse du stile: il est plus exact que les autres, & il juge sagement de tout. Joignons à tant d'eloges non pas ce qu'a dit un autre Jésuite (c) en faveur de Mariana, mais ce qu'en a dit un Protestant. *Inter* (d) Latinos omnibus palmam præcipit Johannes Mariana in Historia de Juan de Mariana. Il n'avoit alors que 26. ans. Thomas Tamaus de Vargas qui repondit pour Mariana raconte une chose qui tient du prodige; c'est que (f) Mariana ne voulut jamais jeter les yeux ni sur l'Ouvrage de son censeur, ni sur l'Ouvrage de son apologiste, quoi que ce dernier lui eût offert son manuscrit avant que de le donner à l'Imprimeur, & eût prié de le corriger. On a publié dans l'Histoire (g) des Ouvrages des Savans le dessein d'une traduction François de Mariana, qui sera accompagnée de belles notes. Le public doit souhaiter de jouir bien-tôt de ce travail. On imprima en Hollande l'an 1694. un abrégé chronologique de l'Histoire d'Espagne tiré principalement de Mariana. C'est un livre que l'on attribue à une (h) Demoiselle de Rouën réfugiée en Angleterre pour la religion.

(E) Son Traité (i) du changement des monnoyes lui fit des affaires. ] Alegambe s'est contenté de nous dire que cet Ouvrage decouvroit les fraudes du tems, & qu'à la requête de l'Ambassadeur d'Espagne il fut suspendu par Paul V. mais que la suite fit voir que Mariana & emendandum oblatam, quod crederet vix posteritas. *Nicol. Anton. Bibl. Scripser.* Hispan. to. 1. pag. 761. (g) *Mois* de Novembre 1693. pag. 139. (h) *Nommée* Mademoiselle de la Roche. (i) *Il* fut imprimé à Cologne in fol. l'an 1609. avec six autres Traitez de Mariana.

persecuté pour ce livre, avoit aimé la justice & la verité. In (k) tractatu de Monete mutatione cum acris corruptelam sui temporis perstrinxisset, gravem in se concepit procellam; & tractatus ipse post hæc Catholici Regis Oratore, à Summo Pontifice P. ulo V. tantisper suspensus fuit, donec indigna & cum ea tempestas conquiret; docerimus que posterita tempora veri relictæ amantem fuisse Marianam. Nicolas Antonio à certains égards s'est tenu dans une plus grande generalité, & quoi qu'il marque que les principaux Ministres d'Etat accuserent Mariana d'avoir censuré le gouvernement. *Nec tamen*, dit-il (l), *vix tot meritis ad famam immortalitatem nitens effugere valuit læva sane discrimina, interpretantibus quædam ejus scripta principibus in Curia viris tanquam iniq̃ua exerceat injuriosa sibi ipsis, ac publicæ administrationi. Cujus rei nomine solemniter accusatus non nisi post agratam dui causam egregie status pristino fuit restitutus.* Mais voici un Auteur qui s'explique plus nettement: il nous assure que Mariana decouvrit si bien la deperdition des finances, en montrant les voleries qui se commettoient dans la fabrique des monnoyes, que le Duc de Lerne qui se reconut la visiblement, ne put retenir son indignation. Il ne lui fut pas malaisé de pousser l'Auteur, & ce que le Roi Philippe III. étoit clairement censuré dans cet Ouvrage comme un Prince faincant, & qui laissoit les affaires du Royaume à la discretion de ses Ministres. Les Monarques les plus posseder par un Favori s'irritent sans peine, contre ceux qui les exposent au mepris public par une censure libre & juste de cet esclavage. Mariana fut mis en prison, & n'en sortit qu'au bout d'un an; mais l'événement fit voir qu'il ne s'étoit pas trompé, en presadant que les abus qu'il reprochoit plongeroient l'Espagne dans un grand desordre. L'Écrivain qui conte ceci s'appelle Bernardin Giraldus. Je l'ai déjà cité une fois. *Quarum* (dissertationum) una fuit, dit-il (m), *de Monete mutatione in Hispania, quæ quidem fraudes, & impostura Ministrorum Regionum Monetas publicas adulterantium detegebantur, oscitantia, & dormitatio Philippi III. Regis Catholici perfringebatur, ingentia denique damna in universam Hispaniam ex improbitissimo Regionum pecuniarum certo exortitura prænumabantur: quænt librum qui legat, & hodiernum Hispania statum non ignorat, absesse haudquaquam possit, quin Marianam divinum hominem fuisse agnoscat (qui ea, quæ hædie Hispania experitur mala, tanto antè ut vates occinerit) vel certe prudentiam genus divinationis esse intelligat. Verum vehementer ea res Lermatum Ducem, Regis Hispanice Sejanum, pupugit: quippe qui fundi Hispanici calamitas esset, seque à Mariana designari satis intelligeret. Hominem ergo in vincula poscit, in iuque annum vertentem amplius continet.*

(F) Il n'y a rien de plus feditieux. . . que ce livre de Mariana. ] Il a pour titre de Rege & Regis institutione, & il fut imprimé à Toledo en 8. l'an

(b) *Ale-* gambæ, p. 278. col. 2.

(l) *Nicol.* Anton. ubi supra pag. 560.

(m) *Bernard.* Giraldus Patavinus, pro Senatus Venetio apologia, sive de justitia decreti, quo Senatus Venetus adolescentium ditionis sua subditos, ad festinam solum accellerent inter-

dit: de conditionibus, quibus ferret, sive de justitia ad Venetos videtur impetrare posse.

Cette piece est dans le recueil intitulé: *Arcana Societatis Jesu*, imprimé à Geneve l'an 1635.

vie même des Princes au couteau des assassins; que ce livre de Jean Mariana. Il

a

l'an 1598. avec privilege du Roi, & avec les approbations ordinaires. L'Auteur s'étant proposé d'examiner dans le 6. chapitre du 1. livre s'il est permis de se défaire d'un tyran, entre en matière par le récit de la fin tragique de Henri trois. Il admire le courage de Jaques Clement, & il dit que les opinions furent diverses sur l'action de ce jeune Moine: les uns la louèrent, & la crurent digne de l'immortalité; les autres la blâmerent, parce qu'ils étoient persuadés qu'il n'est jamais permis à un simple particulier de tuer un Prince déclaré Roi par la nation, & oint de l'huile sacrée selon la coutume, & qui que ce Prince soit devenu scelerat & un tyran.

(a) Mariana, de Rege & Regis institutione, lib. 1. cap. 6. p. m. 54.

De (a) facto monarchi non una opinio fuit, multis laudantibus atque immortalitate dignum iudicantibus: vituperant alii prudentia & eruditionis laude praestantes, sas esse negantes cuiquam privata auctoritate Regem consensu populi renunciatum, sacroque oleo de more debitum sanctumque adeo perimere, si ille quamvis perditis moribus, atque in tyrannidem degenerarit. On voit clairement que Mariana est de ceux qui approuverent l'action de Jaques Clement; car il rejette le principe en vertu duquel des personnes sages & savantes la condamnerent. D'ailleurs il affecte de relever le courage & la fermeté intrepide de cet assassin, sans se laisser échapper un mot qui tende à le rendre odieux au lecteur. Cette observation decouvre admirablement tout le venin de la doctrine de ce Jésuite; car il est certain qu'il ne debute par l'exemple de Henri trois, que pour descendre de la these à l'hypothese, & que pour montrer aux peuples un cas insigne de tyrannie, afin que toutes les fois qu'ils se trouveront en semblable état, ils se croient dans les circonstances où il est permis de faire jouer le couteau contre leur Monarque. Mais s'il est une fois permis d'en venir là, lors qu'on se trouve sous un Prince tel qu'Henri troisième, je ne sai point où sont les Monarques qui ne doivent craindre d'être assassinez, ou detronéz: car on fait bien-tôt compensation entre le bien & le mal de deux conditions. Si les défauts du gouvernement ne sont pas les mêmes que sous Henri trois, on se contentera de dire que tout bien compté ils les égalent, & on conclura que l'on se trouve dans le cas que le Jésuite a marqué. Quoi qu'il en soit continuons l'exposition de son système.

(b) Il les refuse à la fin de ce chapitre 6.

(c) A republica, unde ortum habet regia potestas, rebus existentibus Regem in jus vocari posse, & si sanitate respuat principatu spoliari, neque ita in Principem jura potestatis transfudit, ut non sibi majorem referat potestatem. Mariana ibid. p. 57.

(d) Le 8. & le 9. du 1. livre.

(e) Ibid. p. 58.

principatu spoliari posse. 2. Que si un Prince créé légitimement, ou successeur légitime de ses ancêtres renverse la religion, & les loix publiques, sans desferer aux remontrances de la nation, il faut s'en défaire par les voyes les plus sûres. 3. Que le moyen le plus court & le plus sûr de s'en défaire est d'assembler les Etats, & de le déposer dans cette assemblée, & d'y ordonner qu'on prendra les armes contre lui, si cela est nécessaire pour ôter la tyrannie. 4. Qu'on peut faire mourir un tel Prince (f), & que chaque particulier qui aura assez de courage pour entreprendre de le tuer, a droit de le faire. 5. Que si l'on ne peut pas tenir les Etats, & qu'il paroisse néanmoins que la volonté du peuple est qu'on se dé fasse du tyran, il n'y a point de particulier qui ne puisse légitimement tuer ce Prince, pour satisfaire aux desirs du peuple, qui (g) votis publicis favens eum perimere tentavit, haud quaquam iniq̄ue eum fecisse existimabo. 6. Que (h) le jugement d'un particulier ou de plusieurs ne suffit pas, mais qu'il faut se regler sur la voix du peuple, & consulter même des hommes graves & doctes. 7. Qu'à la verité il y a plus de courage à s'élever ouvertement contre le tyran, mais qu'il n'y a pas moins de prudence à l'attaquer clandestinement, & à le faire perir dans les pieges qu'on lui tendra. Est (i) quidem majoris virtutis & animi simulatorem aperte exercere, palam in hostem reipublica irruere: sed non minoris prudentia, fraudi & insidiis locum captare, quod sine motu contingat minori certe periculo publico atque privato. Il veut donc ou qu'on l'attaque dans son palais à main armée, ou que l'on conspire contre lui; il veut que la guerre ouverte, les ruses, les fraudes, les trahisons soient également permises: & si les conspirateurs, ajoute-t-il, ne sont pas tuez dans l'entreprise, ils doivent être admirez toute leur vie comme des Heros; s'ils perissent ce sont des victimes agréables à Dieu & aux hommes; & leurs efforts meritent des loüanges immortelles. Aut (k) in apertam vim prorumpitur seditione facta armisque publice sumptis . . . aut majori cautione, fraude & ex insidiis percunt, uno aut paucis in ejus caput occulte conjuratis, suo que periculo reipublica incolumitatem redimere satagantibus. Quod si evaserint, instar magnorum Heroum in omni vita suspiciuntur: si secus accidat, grata superis, grata hominibus hostia cadunt, nobilibi conatu ad omnem posteritatis memoriam illustri. Itaque aperta vi & armis posse occidi tyrannum, sive impetu in regiam facto, sive commissa pugna in confesso est. Sed & dolo atque insidiis exceptum. 8. Qu'encore qu'il ne semble pas y avoir de la difference entre un assassin qui tue d'un coup de couteau, & un homme qui empoisonne, néanmoins parce que le Christianisme a abrogé les loix des Atheniens qui ordonnoient aux coupables d'avalier un bruvage empoisonné, Mariana n'approuve point que l'on se dé fasse d'un tyran par le moyen d'un poison mêlé dans les alimens; il veut que si l'on recourt au poison, on l'applique ou aux habits ou à la selle du cheval. Ergo (l) me auctore (l) Ibid. neque noxium medicamentum hosti detur neque lethale venenum in cibo & potu temperetur in ejus perniciem. Hoc tamen temperamento uti, in hac quædam

(f) Principem publicum hostem declaratum ferro perimere, eademque facultas esto cuiunque privato, qui spe impunitatis neglecta salute in conatum tyranni irruerit. Id. pag. 60.

(g) Ibid.

(h) Neque enim id in cuiusquam privati arbitrio ponimus: non in multorum publica vox populi adit, viri eruditi & graves in consilium adhibentur. Id. ib.

(i) Ibid. cap. 7. p. 65.

(k) Ibid. p. 64.

(l) Ibid. p. 67.

à exposé les Jésuites à mille sanglans (G) reproches, que l'on renouvelle tous les

dem disputatione licet, si non ipse qui perimitur veniunt haurire cogitur, quo minus medullis concepto percat: sed exterius ab alio adhibetur nihil adjuvante eo qui perimendus est. Nimirum cum tanta vis est veneni, ut sella eo aut veste delibata vini interficendi habeat.

Voilà le système de ce Jésuite. La dernière pièce en est très-impertinente; c'est une distinction ridicule: car un homme qui avale du poison sans le savoir, & en croyant que c'est une bonne nourriture, ne contracte en aucune sorte le crime de ceux qui se sont mourir eux-mêmes; & c'est néanmoins pour épargner un si grand crime au tyran, que Mariana ne veut point qu'on lui fasse boire ou qu'on lui fasse manger du poison (a). De plus s'il étoit vrai qu'en avalant du poison sans le savoir on fût homicide de soi-même, on le seroit aussi en prenant une chemise empoisonnée; & néanmoins Mariana ne fait nul scrupule de consentir que l'on empoisonne les habits, les selles, ou telles autres choses qui agissent du dehors en dedans. Je dis donc que l'article huit de ce Jésuite est très-indigne d'un homme qui fait raisonner, & je suis surpris qu'un Auteur qui avoit tant de bon sens & tant de Logique adopte une telle puérilité. A cela près bien des gens se persuadent que son système est d'une belle ordonnance, que les pièces y sont bien liées, & qu'on y va naturellement d'une conséquence à l'autre. Posez une fois, disent-ils, que le Monarque relève de l'autorité du peuple comme de son tribunal suprême, & qu'il y est justiciable de sa conduite, tout le reste coule de source. Aussi voyons nous que l'Auteur qui de refusata Mariana établit un fondement tout opposé, savoir (b) que les Princes souverains ne dépendent que de Dieu auquel seul il appartient d'en faire justice. Je n'entre point dans la discussion de ce dogme; il me suffit d'observer que comme les doctrines de Mariana sont très-pernicieuses au bien public, il vaudroit mieux qu'il eût raisonné in-consequemment, que de suivre en bon Dialecticien les conséquences de son principe. Voyez ci-dessus p. 368. \* de ce volume.

(G) Exposé les Jésuites à mille sanglans reproches. Les Catholiques & les Protestans fondirent sur eux à qui mieux mieux, à l'occasion de ces dogmes de Mariana, & principalement après l'attentat horrible de Ravallac; car on disoit que la lecture de Mariana avoit inspiré à ce cruel assassin l'infame dessein de poignarder Henri quatre. Voilà pourquoi le Pere Coton fit publier une lettre qu'il avoit écrite à Marie de Medici veuve de ce Prince, où il cita quelques Jésuites célèbres qui enseignoient le contraire de ce que Mariana avoit soutenu. Il fit plus, car il soutint que le livre de ce Jésuite Espagnol fut condamné l'an 1606. dans l'une de leurs Congrégations. Je rapporterai ses propres paroles: (C) Tel doncques estant le sens & telles les sentences de ces Docteurs, graves & signalées de nostre Compagnie, quel prejudice peut apporter l'opinion particuliere de Mariana à la reputation de tout un Ordre, lequel estant selon son Institut, extrêmement jaloux de la manutention des saintes ordonnances de l'Eglise, & respectant la puissance & autorité des Roys, qui pour le temporel relevent

de Dieu seul, a dès long temps desavoué la legerete d'une plume essorée, & nommément en la Congregation Provinciale de France tenuë en cette ville de Paris, l'an 1606. où d'abondant le Reverend Pere Claude Aquaviva General de nostre Compagnie fut requis, que ceux qui avoient escrit au prejudice de la Couronne de France, fussent reprimés, & leurs livres supprimés: Ce que ledit Reverend Pere a fait depuis son serrement & exactement, tres-martyr que par mesgarde, en son absence, & sans avoir veu l'oeuvre ou se fussent sery de son adveu: Les paroles dont il usa en sa response sont telles (d): Nous avons approuvé le jugement & le son de vostre Congregation, & avons esté grandement aistrisiez, que l'on ne se soit aperçeu de cela qu'après l'impression de tels livres: lesquels toutes-foi nous avons soudain commandé d'estre corrigés, & avons soin très-exacte de former, que telles choses n'adviennent. De fait à grand peine trouveroit on maintenant un seul exemplaire de Mariana, n'eust esté la pernicieuse liberalité des heretiers de Wechel, que l'on s'est esté de la Religion Pretendue Reformée, qui l'ont fait imprimer à leurs propres coûts, non tant poussés, comme il est aisé à presumer, du desir de servir le public, que de nuire au particulier de nostre Compagnie. Pour ce qui concerne la lecture de Mariana par Ravallac, on soutint dans la même lettre que (e) Messieurs du Parlement favoient par la reterée deposition du malheureux, qui Mariana n'avoit en rien contribué à l'exécration parricide, & ne l'avoit peu sçavoir, attendu que ce meschant n'avoit suffisante intelligence de la langue en laquelle son livre estoit escrit. En quoi se deconvre, poursuit le P. Coton, la peu charitable mention de ceux qui vont disant qu'il le savoit tout par cœur. Dans un autre livre le Pere Coton revint à la charge. Les heretiques... de France, dit-il (f), veulent que Mariana ait induit Ravallac à faire son coup malheureux & execrable, comme le sçachant tout par cœur: A quoy on repliquera cent & cent fois au peul de l'honneur, & de la vie, que Ravallac ne vid, ne leut, & n'entendit jamais le nom mesme de Mariana, si ce n'est quand on luy demanda s'il l'avoit leu, & il respondit que non, & ne sçavoit que c'estoit, tesmoing le Reverend Pere Monsieur Cocquet, tesmoing aussi le proces verbal qui en a esté dressé: D'où l'on doit inferer ce que peut la calomnie éhontément soutenue: car n'y ayant rien plus faux que de dire que ce malheureux, ait seulement veu la couverture du livre de Mariana, quelques-uns du vulgaire neantmoins croyent, à force de Pouir dire, qu'il le sçavoit d'un bout à l'autre, comme il a esté dit. Jadjousteray que quand bien Ravallac l'auroit leu, toutesfois il est très-faux, que Mariana enseigne le meurtre & le parricide, que ce malheureux a commis: ce que neantmoins en cet endroit & par tout son libelle le Calomniateur tâche de persuader: Ains il seroit en certaine maniere à desirer que Ravallac eust leu Mariana, en cas qu'il leust peu entendre: car distrement, & expressément Mariana enseigne (comme le montre Greterus) qu'un Prince legitime ne peut estre tué par un particulier de son autorité privée. Le

(a) Cruelle existimant, atque a Christianis moribus alienum, quantumvis flagitiosum cooperitum eo adigere hominem. ut sibi ipsi manibus inferat pugione in viscere actio, aut lethali veneno in cibo aut potu temperato. Perinde enim est, neque miris humanitaris legibus, justissima Mariana établit un fondement tout opposé, savoir (b) que les Princes souverains ne dépendent que de Dieu auquel seul il appartient d'en faire justice. Je n'entre point dans la discussion de ce dogme; il me suffit d'observer que comme les doctrines de Mariana sont très-pernicieuses au bien public, il vaudroit mieux qu'il eût raisonné in-consequemment, que de suivre en bon Dialecticien les conséquences de son principe. Voyez ci-dessus p. 368. \* de ce volume.

(b) Rousfel, au chapitre 17. de son Antimariana.

\* Col. 2. & la col. 1. de la page suivante.

(c) Coton, Lettre declaratoire de la doctrine des Jésuites, p. 8. & 9.

(d) Voyez que suivante.

(e) Coton ib. p. 13.

(f) Repon- se apologétique à l'Anti-Coton pag. 34.

jours, qui ne finiront jamais, & qui paroissent d'autant plus plausibles, qu'il fut

Le P. Coton se trompe : le livre de Mariana étoit fort propre à inspirer l'entreprise d'assassiner Henri le Grand, car on y pouvoit trouver que l'action de Jacques Clement étoit bonne, & que si la voix du peuple & le conseil de quelques personnes savantes concourent à déclarer que le Prince opime la religion, un particulier le peut tuer. Joignant ces deux choses ensemble, on en inferoit la justice de l'assassinat d'Henri quatre : car si Henri rois Catholique au souverain point étoit l'opresseur du Catholiciſme, parce qu'il travailloit pour les droits d'un Prince heretique, qui devoit être son successeur, on peut juger en general que tout Prince qui est favorable aux heretiques veut opprimer la religion. Or s'il est permis de tuer un oppresseur de la religion, il est permis sans doute de se défendre de celui qui veut l'opprimer dès qu'il le pourra; car la prudence ne permet pas que l'on laisse croître le mal, jusques au point qu'il soit difficile d'y apporter du remède: il faut le prévenir & l'attaquer pendant qu'il est foible. D'ailleurs par la voix du peuple on n'entend pas le jugement de tous les particuliers: il suffit que dans chaque ville il y ait plusieurs personnes qui joignent leurs voix pour certaines choses. Or il est indubitable que le Royaume étoit plein de gens qui soupçonnoient Henri IV. de vouloir taire triompher la Religion Reformée dès qu'il le pourroit, & de n'entreprendre la guerre contre la Maison d'Autriche que dans cette vue. Ainsi Ravailac en raisonnant sur les principes de Mariana, & en y joignant selon la coutume un sens d'accommodation, pouvoit fort bien croire qu'il n'avoit pas moins de droit que Jacques Clement. Il ne se trouvoit que trop de personnes doctes, & à son sens très-prudentes, qui le confirmoient dans son pernicieux dessein, & cela pour le bien de la religion.

Un Ecivain \* Catholique qui refusa la lettre declaratoire du Pere Coton par un livre intitulé l'Anticoton, m'apprend des choses qui doivent trouver ici une place. Ce livre de Mariana, dit-il, (a) ayant été premierement imprimé à Tolède fut apporté en France il y a huit ans, & présenté au Roy, & les clauses seditieuses de ce livre représentées à sa Majesté, laquelle ayant appelé le Pere Coton luy demanda s'il approuvoit cette doctrine. Mais le dit Jésuite, qui plie aux occasions, & seait s'accommoder au temps, dit qu'il ne l'approuvoit pas. Suyvant laquelle réponse sa Majesté, par le conseil de Monsieur Servin, son Advocat General, commanda à Coton d'écrire à l'encontre; mais il s'en excusa, sachant bien qu'il ne pouvoit écrire à l'encontre, sans s'opposer au General de l'ordre & au Provincial de Tolède, & à un corps de Jésuites qui avoit approuvé ce livre. Et maintenant qu'il void que par la mort du Roy les Jésuites sont chargés d'une haine universelle, & qu'il se void pressé par la Cour de Parlement, & par la Sorbonne, il a écrit une Epistre Declaratoire, où il condamne violemment Mariana: mais en termes si doux, & si douteux, qu'on void bien qu'il a peur de l'offenser, disant seulement que c'est une legereté d'une plume essorée, au lieu d'accuser la personne d'Herese, & de trahison perfide, & barbare, & la doctrine d'impieeté, & ini-

mitié contre Dieu & les hommes. Et quand meſme il reprendroit Mariana, comme il faut, si est ce que c'est (comme dit l'Abbé du Bois) apres la mort le medecin, & faloit avoir escrit lors que le Roy le luy commanda, & ne laisser point enraciner ceste opinion dans l'esprit du peuple, laquelle luy a costé la vie peu d'années apres. Le Pere Coton articula 8. mensonges dans ce narré. Voyez sa re-

ponse Apologétique (b) à l'Anticoton. Au reste les Jesuites de France ne furent pas les seuls har-

cellez au sujet de leur confrere Mariana: ceux d'Allemagne eurent part à la tempête, comme il paroît par l'apologie que Jacques Greſter (c) fut obligé de publier. Ajoutons ce passage de Conringius. Prodit (d) & alius ejus (Mariana) libellus, De institutione Regis, multa præclara continens, in quo liberrime judicat, quomodo Reges instituendi sunt: Non dubitavit autem & aper-

tè quoque docere, si Rex vel anathemate factus vel excommunicatus, ac nomihil recessit à Romanâ Ecclesiâ, licere in illum gladio, igne scilicet animadvertere. Eâ tamen pietate rideri voluit, ut dixerit, Regem veneno tolli non licere, quasi verò, Combustus verò hic est liber ob talem doctrinam horrendam Parisiis, & coacti fuerit Jesuita dissensum profiteri. Non dubitavit & Mariana sic carium Henri IV. Regis Gallia inter Sanctos memorare. Je croi que Conringius se trompe deux fois: Mariana n'assure point qu'il soit permis de tuer un Prince qui s'écarte tant soit peu de la Communion Romaine, ou qui est simplement excommunié: & comme son livre a précédé de plus de dix ans la mort d'Henri IV. il n'a pu y faire mention de Ravailac. Si dans d'autres livres il avoit parlé de ce monstre comme d'un Saint, on n'eût pas manqué d'en faire reproche aux Jésuites, toutes les fois qu'on leur eût représenté les maximes seditieuses de Mariana, depuis l'impression de ces autres livres. Or je ne pense pas qu'on l'ait jamais fait. On a toujours mis une grande différence entre Ravailac & Jacques Clement. Celui-ci a eu des approbateurs publics, & même des Panegyristes; l'autre n'en a jamais eu que je sache. La raison de cela est sensible: Henri III. étoit excommunié quand il fut tué, mais Henri IV. étoit reconcilié depuis long tems avec le Pape.

Remarquons par occasion que Mr. de Sckendorf pourroit être critiqué. Il pretend que la doctrine de Mariana consiste en ceci, c'est qu'un simple particulier animé ou par son zèle, ou par les ordres du Pape peut attenter à la vie des Rois heretiques. Dndum quoque male audit, dit-il, (e) Jesuitarum Societas propter doctrinam Joh. Mariana, iidem Jesuita Hispani, aliorumque, qui statuerunt, licitum, immo laudabile esse, si quis, privatus licet aut subditus, Regem aut Principem hereticum, mandatu Pontificis, vel etiam ex zelo religionis quovis modo à medio tollat. Mais il est sûr que Mariana se tient à la theſe generale, & qu'il ne dit rien en particulier ni des Princes heretiques, ni des permissions, ou des dispenses de la Cour de Rome; ses maximes regardent toutes les nations & tous les tyrans: il n'exclut point de ses regles les Protestans qui se trouveroient sous un regne tyrannique; il n'en exclut point les Mahometans, ni les Payens: Il traite certe question tout comme auroit fait

C e e e

Aristote,

\* On a imprimé faussement cet Ouvrage au Ministère Pierre du Moulins.

(a) Anticoton, imprimé l'an 1610. pag. 12.

(b) Pag. m. 37. Voyez aussi la réponse d'Enri-

(c) non Jean-nes à l'Anticoton pag. 54.

(d) Voyez son Vocabulaire heretico-Politico. Le P. Coton en parle dans sa Lettre declaratoire pag. 7. & dans sa Réponse apologétique p. 33.

(e) Heriman. Conringius de regno Hispan. apud Pope Blondin. Censura Astorhan p. 614.

(f) Sckendorf, Hist. Lutheran. lib. 3. pag. 332. n. 69.

\* Voyez ce fut imprimé avec de (H) bonnes aprobations. Un autre livre du même Auteur

qui a été dit p. 565. col. 1. & notez que Jacques Greiser a fait voir qu'il y a des livres plus pernecieux que celui de Mariana. Voyez aussi le livre

qui a pour titre, Recueil des pieces concernant la doctrine & pratique de Roimaine sur la deposition des Rois & subversion de leurs vies & États qui en suit, imprimé à Geneve 1627. pag. 251.

(a) Anticoton, p. m. 11. 12.

(1) Quipe approbatos prius à viris doctis & gravibus eodem nostro ordine.

(b) Coton, Réponse apologétique, pag. 36. 37.

(2) Ad ea quæ Congregatio Provinciarum Franciæ proponenda censuit: respondeo, Probatum iudicium studium Congregationis, & fuit dolium vehementer, ubi aliqua huiusmodi post librorum tantum editionem observari cognovimus, &

Aristote: & je ne voi point ce que Milton & ses semblables qui sont en si grand nombre, pourroient trouver à redire dans les hypotheses de cet Espagnol, à moins qu'ils ne condamnaient le preambule dont il s'est servi en faveur de Jaques Clement; mais ce preambule n'est pas son dogme précis, il deligne seulement par le moyen des consequences l'application que l'Auteur veut faire de ses maximes.

(H) Il fut imprimé avec de bonnes aprobations. Pierre de Onna Provincial des Religieux de la Redemption des Captifs Payant lui & examiné par ordre du Roi d'Espagne le loua, & le jugea digne d'être imprimé. L'Auteur obtint un privilege de Sa Majesté Catholique pour dix ans. Etienne Hojeda Jeuite Visiteur de la Province de Tolete, & autorisé par le General de la Compagnie, permit l'impression de l'Ouvrage, après avoir su le bon temoignage qu'en rendirent quelques Jesuites doctes & graves. L'Auteur de l'Anticoton fit valoir cela, afin d'imputer à tout le corps la doctrine de cet Auteur. Et à son qu'on sache, dit-il, (a) que ce n'est point l'opinion de peu de Jesuites, au front du livre de Mariana, il y a une aprobation & permission d'imprimer du General de l'Ordre Aquaviva, & de Stephanus Hojeda, visiteur de la Societe de Jesus en la Province de Tolete. Qui plus est, en la mesme permission d'imprimer, il y a ( ) qu'avant ladite permission concédée, ces livres de Mariana ont été approuvés par des hommes doctes & graves, de l'Ordre des Jesuites. Dont s'ensuit que quand mesme le general Aquaviva auroit

este surpris, (comme le pere Coton nous veut faire accroire, forgeant des lettres de cest Aquaviva à sa poste) si est ce que le visiteur & les Docteurs Jesuites, qui ont examiné le livre avant l'impression, ne peuvent avoir été surpris. Raportons la reponse du P. Coton: on y trouve une chose assez surprennante. „ (b) Le Calomniateur revoque en doute la reponse du R. Pere General Claude Aquaviva; mais la teneur d'icelle inserée en marge (2), fera voir que l'on n'impose pas comme luy. Et quand aux Docteurs dont il fait tant de bruit, lesquels ont approuvé Mariana, ils ne sont que trois, nombre qui est beaucoup plus petit que celui des trente ou quarante qui ont approuvé les treize ou quatorze livres de ceux de nostre Compagnie, qui ont enseigné & soutenu le contraire de Mariana, conformément au Concile de Constance. Et si l'autorité du Reverend Pere General doit être alleguée à ce propos, n'est-elle pas plus considerable en la permission qu'il a donnée au grand nombre d'Auteurs, d'imprimer ce que dessus; qu'en celle qu'on luy reproche d'un seul Mariana?

Ce qu'il y a de surprenant dans ces paroles, est que le Pere Coton avoué que le General Aquaviva approuva le livre de Mariana, & en permit l'impression. Or c'est ce qui ne paroît point à la tête de cet Ouvrage; on n'y trouve si ce n'est que le P. Visiteur chargé d'une commission speciale du General, permet que le livre de Mariana soit imprimé. Cela prouve seulement que le General Aquaviva avoit commis ce Visiteur à la charge particuliere de permettre ou de défendre l'impression des livres

composez par des Jesuites: en consequence de quoi ce Visiteur consentit que Mariana publicât son livre. Mais ce n'est pas à dire que le General ait su ni que Mariana avoit écrit de institutione principis, ni que ce livre contenoit une doctrine pernicieuse. Il y a des censures de livres dans tout pais, qui exercent cette charge par l'autorité du Prince, ou par celle des Evêques &c. S'ils approuvent une heresie, en faut-il conclure que le Prince, ou que le Prelat dont ils ont reçu leur commission approuve cette heresie? Nullement, à moins qu'on ne sache ou qu'ils ont communiqué à leur maître le manuscrit, avant que de l'approuver, ou que leur aprobation a été ratifiée. Il est bien étrange que ni le Pere Coton, ni le Pere Richeome (c) n'ayent point se servir de cette raison. Leur confrere Eudemon Joannes n'eut point la berluë comme eux à cet égard. Voici ce qu'il répondit à l'Auteur de l'Anticoton. (d) Pag. 15. Affirmas Mariana librum à Generali Societatis atque à Provinciali Toletano approbatum fuisse: pag. 23. Apologiam meam pro Henrico Garneto editam esse cum approbatione Præpositi Generalis. Utrumque mendacium est. Nam moderatores nostri libros non recognoscunt ipsi: sed alius tradunt recognoscendos; qui si eos probaverunt, tum demum potestatem edendi faciunt. . . . Neque diffidit ista forma diplomatis, quod legitur in libro Mariana, cuius edendi potestatem Generalis non fecit, sed Visitator, non, ut tu scribis Provincialis, cui partes ea in re suas Generalis delegavit, ut si liber à designatis cum ad rem Theologas probaretur, imprimendi ejus facultatem dare posset. Le véritable moyen de rendre complice Aquaviva des dogmes afreux de Mariana, seroit de prouver qu'après avoir su ce que son Subdeleguë, ou son Commissaire avoit permis d'imprimer, il en fut très-satisfait, & qu'il consentit que Mariana laissât dans son Ouvrage tout ce qui s'y rencontroit. Mais les Jesuites donneront bon ordre qu'on ne pût les prendre par cet endroit-là. Ils firent savoir au public (e) que leur Pere General étant averti par Richeome l'an 1599. & par leurs Peres de France, commanda que le livre de Mariana fut corrigé, & n'en eût-on vu, dirent-ils (f), aucun exemplaire sans correction, si les heretiques qui en pensoient faire leur profit, ne l'essent aussi-tôt imprimé. Ils publierent un (g) fragment de lettre d'Aquaviva sur ce sujet, & même le mandement general qu'il envoya à tous les Colleges des Jesuites, par lequel il leur defendoit de publier, & d'enseigner aucune doctrine qui rendit en quelque maniere à la ruine des Societats. (h) Præpositus Generalis cum de Mariana libro à Patribus Provincia Franciæ accepisset, Primùm collaudare se studium, judiciumque Provincia; deinde aggerimè tulisse, quod libri ii ante emissi essent, quàm ejus rei primùm rem accepisset, mandasse uti corrigetur, & sedulo daturum operam, ne quid ejusmodi in posterum accideret. Neque eo contentus (cogit enim me importunitas tua esse in vulgus ea, quæ Societatis legibus vulgari non oporteret) decretum etiam addidit vehemens & grave; ne quis è nostris hominibus aut publice quicquam scriberet, doceret; aut privatim consiliis quicquam daret,

statim emendari solimus, & in posterum caveatur serio movimus, ac monturi porro sumus. (c) Richeome, Evademon Joannes. (d) Eudemon Joannes in Concilio Anticotoni pag. 52. (e) Richeome ubi supra p. 163. (f) Id. ib. (g) Voyez ci-dessus pag. 566. (h) Anticotoni pag. 39.

teur a fait bien du bruit : c'est celui où il remarqua (J) les défauts du gouvernement de la Compagnie. Ses scholies sur l'Ecriture ont mérité (K) l'approbation du Pere Simon J'ai oublié de marquer que le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut causé (L) en partie que son Ouvrage de l'institution du Prince fut condamné à Paris.

MARIE

daret, quod in principum perniciem ulla ratione vergeret. Quod, quia vulgandi ejus Praepostitus Generalis mihi potestatem fecit, ipsi ejus verbis adscribam (A). Voyez les reflexions qu'a faites sur tout ceci George Hornius (b) Professeur à Leide.

(a) On voit à la suite de ceci dans le livre d'Eu-demon Joannes, le Decret du General des Jesuites.

(I) Le livre où il remarque les défauts du gouvernement de sa Compagnie. ] Pendant que le Duc de Lermé le detenoit en prison pour les causes dont j'ai parlé ci-dessus, tous les papiers furent épluchez par François Sosa Evêque d'Osma, & Conseiller d'Etat, qui eut ordre d'abolir tous les manuscrits qu'il y trouveroit, où la negligence du Roi, & les ruses du Duc de Lermé seroient critiquées. Cet Evêque trouva un livre écrit de la propre main de Mariana, del governo de la compania de Jesus, où l'Auteur representoit les malheurs funestes dont la Compagnie étoit menacée, si elle ne corrigeoit les desordres de son gouvernement : sur quoi il suggeroit de fort bons conseils. L'Evêque d'Osma ne fit point difficulté de donner à lire ce manuscrit à ses amis, & de leur en laisser tirer des copies. Mais à la vint que cet Ouvrage tomba entre les mains de quelques (c) personnes qui l'envoyèrent en France, en Allemagne & en Italie. Un Libraire François le fit imprimer non seulement en Espagne, qui étoit la langue de l'original, mais aussi en Latin, en François & en Italien. Dès qu'il eut été porté à Rome, le Jésuite Floravanti Confesseur d'Urban V III. le lut, & s'écria, heu! heu! aqum est de nobis Jesuitis, quando nimis vera sum que liber hic cantat. Le General des Jésuites n'épargna rien pour obtenir la condamnation de ce livre, & cela lui fut enfin accordé l'an (d) 1631. L'Auteur que je cite allégué quelques endroits de cet Ouvrage de Mariana. Vous en trouverez tout le 6. chapitre dans les Arcana Societatis Jesu imprimés à Geneve l'an 1635. Le P. Alegambe n'a pu se taire sur ce livre de Mariana. Voyons de quelle façon il en parle. (e) Circumfertur praxerea Hispaniè, Galliè, Italiè, Latine excusus Dicusus Societatis Jesu occurrunt, constans 20. Capitibus. Burdigala per Joannem de Bordeos MDCXXV. in 8. & alibi. Sed is clam illi sub-

(b) In Disserationibus Histor. & Politicis p. 116. & sequent.

(c) Et nommé entre les mains de Nicolas Ricardius Dominicus, sur-nommé le Monsieur, & exist de son grand esprit & de sa grande doctrine. Bernardin Giraldus ubi infra.

(d) Tiré de Bernardin Giraldus, Apologia pro Senatu Veneto, p. m. 104. & seq.

(e) Alegambe, pag. 278. col. 2.

(f) Conringius de regno Hispaniæ, apud Pope. Elouent ubi supra.

(g) Il faudroit peser dire lire moribus.

(h) Histoire Critique du Vieux Testament, livre 3. chap. 12. p. m. 426.

literal de l'Ecriture, parce qu'il s'est appliqué principalement à trouver la signification propre des mots Hebreux. C'est ainsi qu'au commencement de la Genèse, il a remarqué judicieusement, que le verbe Hebreu bara, qu'on traduit ordinairement créer, ne signifie point selon la propre signification, faire de rien, comme on le croit ordinairement : & que même les Auteurs Grecs & Latins qui ont inventé le mot créer en leurs langues, n'ont pu lui attacher ce sens, d'autant que ce qu'on appelle maintenant creation ou production de rien, leur a été tout-à-fait inconnu. Bien que ses Notes soient assez abrégées, il auroit pu éviter quelques remarques qui sont purement d'érudition, & qui ne servent point à l'éclaircissement de son texte. Ces sortes de digressions lui arrivent néanmoins rarement, & l'on peut dire que Mariana est un des plus habiles & des plus judicieux Scolastes que nous ayons sur la Bible. Il est vrai que la connoissance qu'il avoit des langues Grecque & Hebraïque, n'étoit que mediocre : mais la penetration de son esprit & sa grande application suppléent en quelque façon à ce manquement. Il choisit d'ordinaire le meilleur sens, & il n'est pas même ennuyeux dans les différentes interpretations qu'il rapporte. Dans un autre Ouvrage le P. Simon a parlé ainsi. (i) A l'égard de Mariana, ses notes sur le N. Testament sont de véritables scollies, où il ne paroît pas moins de jugement que d'érudition. . . (k) Il seroit homme n'eussent pas été si abrégées. Neanmoins il dit beaucoup de choses en peu de mots. Voyez aussi ce qu'a dit le même Auteur touchant le livre de Mariana pour l'édition vulgate.

(L) Le mal qu'il dit du Roi Henri III. fut cause en partie. ] Cela est manifeste par la teneur de l'arrêt: Vu par la Cour . . . le livre de Jean du Vieux Mariana, intitulé de Rege & Regis insurrectione, imprimé tant à Mayence (m) qu'aux autres lieux, contenant plusieurs blasphèmes contre le feu Roi Henri III. de tres-heureuse memoire; les personnes & Etats des Rois & Princes souverains, & autres propositions contraires audit Decret. . . Ladite Cour a ordonné & ordonne . . . que ledit livre de Mariana sera brûlé par l'Executeur de la haute Justice, devant l'Eglise de Paris. . . Fait en Parlement le 8. jour de Juin 1610. Si Mariana s'étoit contenté de dire qu'Henri III. termit dans un âge plus avancé toute la gloire qu'il avoit acquise dans sa jeunesse, on ne pourroit pas le blâmer; car il est sûr que jamais Prince ne se rendit plus dissemblable à soi-même que celui-là. (n) Felix futurus, si cum primis ultima contexuisset, taleque se Principem presertisset, qualis sub Carolo fratre Rege fuisse credebatur adversus Regem, lib. perduelliones copiarum bellicque dux: qui illi gradus ad regnum Poloniae fuit procerum ejus gentis suffragio. Sed cesserunt prima postremis, bonaque juventæ

(i) Histoire Critique des principaux Commentaires du Nouveau Testament, chap. 42.

(k) Ibid. p. 639.

(l) Histoire Critique du Vieux Testament, liv. 3. chap. 18.

(m) Chez Balbazart Lippus

(n) Mariana sera brûlé par l'Executeur de la haute Justice, devant l'Eglise de Paris. . . Fait en Parlement le 8. jour de Juin 1610. Si Mariana s'étoit contenté de dire qu'Henri III. termit dans un âge plus avancé toute la gloire qu'il avoit acquise dans sa jeunesse, on ne pourroit pas le blâmer; car il est sûr que jamais Prince ne se rendit plus dissemblable à soi-même que celui-là.

(o) Mariana, de sub Carolo fratre Rege fuisse credebatur adversus Regem, lib. perduelliones copiarum bellicque dux: qui illi gradus ad regnum Poloniae fuit procerum ejus gentis suffragio. Sed cesserunt prima postremis, bonaque juventæ

\* Paul Boyer, Escriuyer, Sieur de Pontivy dans son Dictionnaire seruant de Bibliothecque uniuerselle, imprimé à Paris 1649. in folio p. 257. (où il cite Sophronne Evêque de Hierusalem, Nicéphore Calixte liv. 8. ch. 5. de son Histoire. S. Jean Damascene en sa 3. Oraïson des Images) & p. 323.

(\*) In somnis, ecce, ante oculos nectitissimus Hector Visus adesse mihi, largosque effundere fletus; Raptatus bigis, ut quondam, aterque cruento Pulvere, perque pedes trajectus loramentis. Hei mihi, quibus erat! quantum mutatus ab illo Hectoris, qui redit exuvias indutus Achillei, Vel Danaum Phrygios jaculatus puppiibus igras! Virg. l. 2. v. 270.

(b) Petrus Abolinus in Hystoriarum Siluestrium Petrasanctam pag. 46.

MARIE l'Egyptienne, fameuse debauchée, & fameuse convertie. A l'âge de douze ans elle sortit de la maison de son pere, & s'en alla dans la ville d'Alexandrie. Elle y passa 27. années dans les desordres de l'impureté, & puis elle s'en alla à Jerusalem pour continuer la même vie: mais une puissance invincible l'ayant empêchée d'entrer au Temple le jour de l'exaltation de la sainte Croix, elle sentit des remords qui l'obligèrent à se prosterner devant une Image de la Sainte Vierge, & à promettre de renoncer à ses debauches. Elle entra en suite dans le Temple, & après y avoir adoré la Croix, elle demanda à la Sainte Vierge ce qu'elle feroit pour plaire à Dieu. Elle entendit une voix qui lui ordonna de s'en aller dans le desert. Elle obéit, & fit penitence dans ce lieu-là 47. ans; sans voir personne. Elle y fut servie par les Anges les trente dernieres années. L'Auteur \* qui me fournit cet article, ne parle point du payement (A) qu'elle voulut faire aux bateliers qui l'avoient abregé (B) l'histoire de cette femme. C'est dans le chapitre où il y a une

*juventa major etas flagitio obliteravit. Desinito fratre revocatus in patriam, Rexque Gallia renunciat, omnia in ludibrium vertit.* Il n'y avoit pas plus de difference entre Hector (A) victorieux de Patrocle, & son cadavre traîné par un chariot, qu'entre le Duc d'Anjou victorieux à Moncontour, & Henri III. obsédé de Moines & de Mignons, & contraint de quitter Paris au Duc de Guise. Les debauches commencerent à énerver son courage; la bigoterie acheva de l'effeminer. Ses confairies de Penitens, & leur sic me fait souvenir de cet endroit de Mr. Defpreaux:

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe.  
Je ne reconois plus l'Auteur du Misantrope.

Je ne reconois plus sous ce sac, sous cet équipage de faux penitent, ce brave guerrier qui triompha des Protestans à Jarnac & à Moncontour, & qui merita les suffrages des Polonois pour un grand Royaume, *Ultima primis Obsistat, dissimiles hic vir ille puer.* Mais Mariana ne s'est point borné à la remarque de ce changement.

(A) Du payement qu'elle voulut faire aux bateliers. ] N'ayant point d'argent à leur donner pour le prix de son passage, elle s'offrit à leur laisser faire de son corps tout ce qu'ils voudroient. C'est ce qui fait dire au celebre Pierre du Moulin, que les Auteurs des Legendes n'ont eu aucun jugement, & qu'ils ont tenu la même conduite, que s'ils avoient eu pour but de tourner en ridicules les Saints dont ils parlent. (b) *Vitas Sanctorum sic descripserunt Pontificii, quasi propositum eis fuisset eos disferre populo, & exhibendos proponere. Mariam Egyptianam perhibent cum non haberet unde nautam solveret, voluisse facere nautis corporis sui copiam, ut quod non habebat in are lucret in corpore.* On me croira facilement, quand j'assûrerai que je ne veux point prendre le party des Legendaires; mais je ne laisse pas de dire qu'un Ecrivain judicieux auroit pu narrer, ce que Mr. du Moulin allegue comme une preuve d'un mauvais discernement; car s'il étoit veritable que Marie l'Egyptienne eût voulu se prostituer aux bateliers en payement de ce qu'elle leur devoit, & qu'elle ne trouvoit pas dans sa bourse, je ne voi point par quelle raison un Historien auroit dû le supprimer. Cela n'est-il point fort propre à relever la misericorde de Dieu, & l'efficace de son esprit? Plus les dereglemens d'une de-

bauchée ont été énormes, plus devons-nous admirer sa conversion, & les longues austerez de sa penitence. Ainsi le discernement exact n'engage point un Auteur, à ne rien dire sur les circonstances singulieres de l'impureté d'une convertie. D'ailleurs on ne peut pas reprocher aux Legendaires d'avoir choqué la vraisemblance; car ces creatures victimes de l'impureté publique, comme les appelle Turluvin, sont reduites quelquefois au dernier denier, ou bien elles aiment mieux faire plaisir de leur corps à un creancier, que de s'acquitter de leurs dettes en mettant la main à la bourse.

(B) A trop abregé l'histoire de cette femme. ] Voici les paroles de d'Aubigné. (c) La Legendes des Saints est le jardin de l'ame. . . thologique de Sancy, liv. 1. chap. 2. p. m. 329.  
Dans ce jardin se trouvent des herbes, qui pour le moins endormir si elles ne guerissent pas. Un galand homme qui s'accommode en ce temps, sçait ce que les passans appellent voler. S'il se trouve que son ame desolée ne puisse changer de vie, il y a dans la Legendes, au Chap. de l'annonciation, l'exemple d'un Chevalier, qui voloit sans pitié pauvres & riches, & estoit quite pour dire tous les jours une fois, *ave Maria*; & pour les soldats de ce temps c'est ce qu'ils pratiquent. Si une Dame de la Cour sent en son ame desolée, quelle ne se puisse passer d'une grande, catholique & universelle luxure, n'a-t-elle pas pour se consoler S. Marie Egyptianne, qui depuis douze ans jusques à l'âge du mespris ne refusa homme? Et n'avons-nous pas l'exemple de Sainte Madelene, tant celebre par les Chroniques anciennes? Les poëtes de la Legendes nous ont depuis enseigné comme elle fit par allechemens, que force gens de bonne maison vendirent leur bien pour elle; plusieurs courageux se couperent la gorge pour les jalouxies de son amour; & puis elle ne fut pas si-tôt lasse, que la voilà canonisée. L'omission de cet Auteur à l'égard de Ste. Marie Egyptianne, & de Ste. Madeleine est inexcusable; car il suppose que ces deux prostituées monteront tout droit des lieux infames, au rang des Saintes canonisées, & par cette supposition il pretend prouver, que la legende est très-capable de lâcher la bride aux Dames, qui ont une envie demeurée de passer le tems avec des hommes. Pour agir de bonne foi il falloit parler de la longue penitence de ces deux Saintes; mais comme cela auroit enervé la plaisanterie de l'objection que l'on vouloit faire aux Legendes

fraude (C) concernant Saint Dominique, & une Nonne nommée M A R I E. Ce nom fera que ma remarque ne fera pas tout-à-fait hors de son lieu.

MAR-

Legendaires, on a cru qu'il valoit mieux rien dire, ou passer même dans la negation (d). Aprenons de là que les Auteurs satiriques sont les gens du monde, contre lesquels il faut qu'un lecteur soit le plus en garde. Ce sont ceux qui raisonnent le plus mal, & qui communiquent le plus un certain plaisir, qui empêche de rechercher en quoi consistent leurs sophismes. Souvenons-nous cependant que s'ils peuvent le dispenser de plusieurs regles, ils ne doivent pas être moins soumis que les Auteurs graves aux loix du (b) raisonnement.

(C) On il y a une fraude concernant Saint Dominique. [ Je ne fais cette remarque, que pour mettre dans un plus grand jour ce qu'on vient de lire; ainsi on ne la doit pas condamner, sous pretexte qu'elle semble trop étrangère dans cet endroit-ci. (c) Quand j'étois Huguenot, c'est Sancy que l'on fait parler, je ne trouvois rien qui me fist tant rire que la Legende de Frere Jacopon. Il y a encore un livre chez nous, où j'ay fait de belles annotations: comme sur ce qu'il faisoit conseller à un sien frere ses pechés par signes. Madame de Villeroy s'enquerant comment il confessoit sa paillardise: de mesme curiosité elle s'enquerroit comment s'appelloit en Grec cette huile legere, que Saint Dominique semoit entre les cuisses d'une Nonnain, l'appellant l'huile d'amour. Il est certain que D'Aubigné falsifie la legende, afin de donner au conte un air plus divertissant: or je ne croi point que les loix de la raillerie, ni même celles de la satire permettent cela. La legende de St. Dominique dans Jaques de Voragine, porte qu'une Religieuse étant ravie en extase, crut voir entrer dans sa chambre Saint Dominique accompagné de deux Freres, qui tira de dessous sa robe un onguent de très-bonne odeur, dont il lui frotta la jambe, & qu'il

apella le signe de charité. (d) Maria sanctimonialis in Ecclia scripta vidit Dominicum cum duobus fratribus ante lectum ejus intrantem, qui de sub capta unguentum mira fragrantia proferens, tibiam ejus inunxit, quam unktionem dilectionis esse signum dixit. En comparant ces paroles avec celles de la Confession de Sancy, quelles falsifications ne trouve-t-on pas? La legende ne dit point que St. Dominique ait appliqué un onguent à la jambe de la Religieuse; elle dit que la Religieuse extasiée crut voir ce Saint qui poignoit de cet onguent. Ainsi ce ne fut qu'un songe, & qu'une vision. Au pis aller, ne faisoit-il point en demeurant à la jambe? Faloit-il corrompre le texte, par la fausse glose de semer de l'huile legere entre les cuisses? S'il s'agissoit d'un tronc d'arbre, ce seroit une meprise de rien, un peu plus près ou un peu plus loin de la terre ne seroit point de difference; mais dans un sujet comme celui-ci la difference est capitale. Mr. du Moulin repondant à Petra Sancta, promet de parler ailleurs (e) de cette onction de St. Dominique. Je ne fai s'il s'acquita de sa promesse: mais son beau-frere André Rivet repondant au même Jesuite, s'arrêta litteralement & de bonne foi au texte de la legende; il reconut que cette onction de la jambe n'étoit qu'un songe, & déclara néanmoins que ces vi-

sions extatiques étoient ridicules & (f) suspectes. C'est de cela qu'il pretend que Du Moulin s'étoit moqué, & non simplement de l'usage des onctions pour la guerison des malades; chose pratiquée par les Apôtres. (g) Accusat Molinam, quod riserit Dominicum sanantem mulierem oleo, & Franciscum aviculis concionantem. Primum illud non potuit simpliciter irridere Molinam, qui noverat initio Christianismum Apostolos unxisse agros oleo, & sanasse, Marc. 7. Sed risit & merito, quod in legenda Dominici legitur, quod Maria Sanctimonialis &c. (h). Remarquez que Petrasancta ayant su que dans la Bibliothèque de Sedan on avoit raillé de cette action de Dominique, ne se servit point de la reponse que la legende lui pouvoit fournir, savoir que c'étoit un songe: il ignoroit cette circonstance, il repondit fort serieusement qu'on pouvoit faire cette raillerie de JESUS-CHRIST, qui oignoit de sa salive un homme muet. (i) Sedani, dum Bibliotheca, his qui necum adveniant, ostenderetur, nihil sermè audicium est, preter sanctorum visiones. Risit aliquis sanctum Dominicum, persanantem oleo mulierem agram. Rideat perinde Christum Dominum aut salivâ utentem, aut luto, dum os muri aperiret, & dum oculis unius caeci nati explicaret lucem & diem. C'est une mauvaise reponse; car c'est convenir du fait. Après tout les railleries de d'Aubigné ne peuvent estre que faulces, puis qu'elles ne sont fondées que sur un mensonge. Cela doit apprendre aux lecteurs, que pour bien s'instruire dans la controverse, il ne faut consulter ni les satires, ni les Ouvrages burlesques; ce seroit s'asseoir au banc des moqueurs; action condamnée dans le premier Pseaume. Ces gens-là, quand il s'agit de se divertir, (k) n'épargnent pas leurs meilleurs amis, mais ils épargnent la verité (l). Ainsi, quand le Poëte que je cite fait cette demande, (m) T-a-t-il quelque chose qui empêche qu'un railleur ne dise la verité? On pourroit lui dire, Vous ne pouvez la reponse à cette question dans votre 4. satire, où vous dites si sensément qu'un ricur ne fait pas même quartier à ses bons amis. A plus forte raison n'en fait-il pas aux circonstances d'une histoire. La demande d'Horace ne laisse pas d'être raisonnable, car elle ne signifie autre chose si ce n'est qu'il est possible de dire la verité en raillant & en plaçant. Cela est incontestable.

Au reste l'on conoitra mieux le tort qu'a eu d'Aubigné, si l'on songe que selon toutes les apparences d'Apologie d'Herodote a été son original. Or voici ce que l'on trouve dans cet Ouvrage. (n) Je n'oublieray pas un autre acte du même saint Dominique, recité vers la fin de sa legende, acte vraiment d'un bon compaignon, pour le moins recité en telle sorte qu'il est pour faire rire les bons compaignons, & leur donner matiere de goffer. C'est qu'une nonnain d'icte Marie estant malade en la cuisse, endura grand mal l'espace de cinq mois, sans esperer qu'elle en densit eschapper. Alors elle dit en soy-mesme qu'elle ne se sentoit digne de prier Dieu, ni d'estre oyé de luy, & pourtant pria saint Dominique d'estre mediateur entre Dieu & elle, pour luy impetier le benefice de sa santé. Et apres ceste oraison s'estant endormie, elle

(a) C'est ce que j'ai d'Aubigné à ces paroles: Elle n'est pas si-tôt lassée, que la voilà canonisée.

(b) Voyez l'article Colomicis, pag. 874-875.

(c) D'Aubigné ubi supra pag. 328.

(d) Jacob de Voragine in Aurea Legenda, apud Rivetum, in Castigatum in epistol. Molinai ad Balzatum, chap. 6. n. 7. Opér. tom. 3. p. 111.

(e) De Dominicis confractione femur puellae unguento amoris suo loco agetur. Molinai ubi supra, p. 47.

(f) Estant ille monachos somniantes & carmentibus ungento dilectionis &c. & ridicule suspectae. Rivet. ubi supra.

(g) Id. ib. (h) Voyez la suite de l'ouvrage de Balzatum chap. 3. p. 32.

(i) Petrasancta not. in epistol. Molinai ad Balzatum chap. 3. p. 32.

(j) Penum habet in cornu, longe fatigat. modo rimum Excitatur sibi non hinc cuiquam parcat amico.

(k) T-a-t-il quelque chose qui empêche qu'un railleur ne dise la verité? On pourroit lui dire, Vous ne pouvez la reponse à cette question dans votre 4. satire, où vous dites si sensément qu'un ricur ne fait pas même quartier à ses bons amis. A plus forte raison n'en fait-il pas aux circonstances d'une histoire. La demande d'Horace ne laisse pas d'être raisonnable, car elle ne signifie autre chose si ce n'est qu'il est possible de dire la verité en raillant & en plaçant. Cela est incontestable.

(l) Confitez l'article Proferens, pag. 673. col. 2.

(m) Rivetum dicere verum Quid veritate Horat. l. 1. lib. 1. v. 24.

(n) Henri Etienne, Apologie de l'heroic, p. 307.

MARTINI (RAYMOND) Religieux Dominicain, fort favant dans les langues Orientales, a fleuri vers la fin du XIII. siecle. Voici l'occasion qui l'engagea à les étudier. Raymond \* de Pennafort son General, ayant d'un côté une grande envie que l'Espagne fût repurgée du Judaïsme & du Mahometisme qui l'infestoient, & connoissant de l'autre la verité des maximes dont les premiers Peres ont parsemé leurs Ouvrages, touchant la contrainte en matiere de Religion, fit ordonner dans le Chapitre tenu à Toledé l'an 1250. que les Religieux de son Ordre s'appliqueroient à l'étude de l'Hebreu & de l'Arabe. Il imposa cette tâche à quelques-uns en particulier, & nommément à nôtre Raymond Martini, & il obtint des Rois d'Aragon & de Castille une pension pour ceux qui étudioient ces langues, afin de pouvoir travailler à la conversion des Infideles. Voilà d'où vint que Raymond Martini tourna ses travaux de ce côté-là. Il y réussit très-bien. Il † n'étoit point de Barcelonne, comme ‡ quelques-uns l'ont debité; mais il y avoit pris l'habit de Dominicain, & il étoit né à Sobirans. Ayant acquis l'habileté nécessaire pour lire les Ouvrages des Rabbins, il en tira de quoi combattre les Juifs par leurs propres armes, comme il l'a montré dans le *Pugio fidei*, qui fut (A) imprimé à Paris l'an 1651 †. On a cru que le Cordelier Pierre Galatin a tiré de ce *Pugio fidei* tout ce qu'il a dit de bon dans son livre de *arcanis Catholicae veritatis*: mais il est plus (B) apparent qu'il n'a pillé qu'un Char-

treux

\* Il a été le 3. General des Jacobins.

† Nacione Catalanus, patria Subiranensis. *Altamura Bibl. Ord. Prædicat. p. 451.*

‡ Antonius Scemenis in Chronico Ordinis Dominicæ. & Bibliotheca Franc. Diagus in Histor. Provincie Aragonie Fratr. Prædicat. Polleivinus in Appar. apud Altamura ibid.

† Ex *Altamura ibid.*

elle vid apud de soy St. Dominique, qui tira de dessous sa chappe un onguent de grand odeur, duquel il lui oignit la cuisse. Et quand elle demanda comment cest onguent s'appelloit, saint Dominique respondit que c'estoit l'onction d'amour. Vous voyez bien que de l'aveu même de Henri Etienne la Religieuse dormoit.

(A) Qui fut imprimé à Paris l'an 1651. ] Plusieurs personnes contribuerent à cette édition. Monfr. Bosquet qui est mort Evêque de Montpellier, tomba sur le manuscrit, lors qu'il fouilloit avec ardeur à Toulouse dans tous les coins de la Bibliothèque du College de Foix, environ l'an 1620. Il le lut, il en copia quelque chose, & lors qu'au bout de quelques années il aprit l'Hebreu par les soins d'un docteur Allemand, nommé Jacques Spiegel de Rosenbach, il le montra à son Maître de langue Hebraïque, & le lui donna même à copier. Ce Jacques Spiegel fort versé en ces matieres, s'en étant entretenu plusieurs fois avec Monfr. de Maussac, le fit penser à publier cet Ouvrage, sur la copie nette & bien ponctuée qu'il lui en donna: mais quelque habile que fût Mr. de Maussac, il lui fut un adjoit qui prit sur lui la principale partie du travail. Cet adjoit fut Monfr. de Voisin fils d'un Conseiller au Parlement de Bourdeaux. Thomas Turc General des Dominicains, sollicita puissamment les promoteurs de l'édition, & ne se contenta pas de leur écrire des lettres également pressantes & obligantes; il donna ordre qu'ils eussent tous les manuscrits du *pugio fidei* qui se purent recouvrer. Jean Baptiste de Marinis son successeur continua de prendre les mêmes soins. Enfin l'Ordre s'y interessa tellement, qu'il fournit (a) les frais de l'impression. L'Ouvrage sortit de dessous la presse l'an 1651. avec beaucoup de prefaces, & beaucoup d'approbations qui sont foi de tout ce que je viens de dire. Monfr. de Voisin conféra le manuscrit du College de Foix avec trois autres, dont le premier appartenoit aux Dominicains de Toulouse, le second avoit été envoyé de Barcelone, & le troisième étoit venu de Majorque. Il a marqué à la marge les diverses leçons; il a fait des notes sur tous les endroits difficiles; il a mis

en évidence tous les vols de Galatin, & il a fait de bons suppléments en forme de Commentaire sur la preface de Raimond Martini. Tout cela n'a pas empêché, me disoit un jour un homme \*, que le nom de ce savant Dominicain n'ait été absolument inconnu à Dom Nicolas Antoine. Il est surprenant que Gabriel Naudé n'ait point su que Scaliger se fût trompé, en parlant de Galatin & de Sebonde. Voyez ci-dessous la remarque C, & voici les paroles de Naudé. *Omnium (b) ut majori constu, sic etiam feliciori eventu, Petrus Galatinus Monachus ex ordine sancti Francisci; aut potius Ramundus Sebonus professione Medicus, cujus, præter libros de Theologia naturali, duo insuper volumina ingenia in Martini. Collegio Euzensii Tholosano etiamnum hodie sub titulo Pugioni fidei conservantur. Ex quibus, si Josepho Scaligero fides est habenda, omnia sua hausit & transcripsit Galatinus, dissimulato ipsius Seboni nomine; non tam propter accerrimum, quod semper extitit inter Dominicam familiam & Franciscanam, odium, quemadmodum maligne cavillatur Scaliger; & fortassis etiam imperite, quam ut eruditum istud opus accessione quadam auferet & sibi vendicaret locupletatum ita atque ex-politum.* On a fait une 2. édition du *pugio fidei* à Leipzig l'an 1687. accompagnée d'une docte introduction (c) in *Theologum Judicium*.

(B) Il est plus apparent. ] C'est ce que prouve le Pere Morin; il assure qu'il a trouvé les mêmes choses dans Porchet & dans Galatin, par tout où il les a confrontez. Il ajoûte que toute l'adresse dont Galatin s'est servi pour couvrir son vol, consiste dans quelques changemens d'expression, & de division des chapitres; dans le tour du dialogisme; & dans de fréquentes citations d'un (d) Rabin inconnu à Martini & à Porchet, & aux Juifs aussi. *Plagium (e) sane portentiosum cui vix simile unquam factum est, nam Galatini liber nihil aliud est quam Porcheti excerptio ipsissimus Porcheti verbis, atque etiam Hebræorum textuum translationibus conservatis, hoc si excipias, quod elegantia causa quadam verba & verborum constructiones immutantur. Est enim Porcheti phrasis Galatiniana multo simplicior. Deinde alius est ordo Galatini & minutius distinctus, ideo ex uno Porcheti capite duo vel tria com-*

\* *Je l'a vu en se trouvant, car Dom Nicolas Antoine ne traitant que des Auteurs qui ont été depuis le commencement*

*du XVI. siècle n'a point da parler de Galatin.*

(c) *Composé par Jo. Benedictus Carpovius Theologus Professor Lipsiz.*

(d) *On l'appelle Hakados, & son livre Gale Raccit, selon le P. Morin; & d'autres disent Hakadofch.*

(e) *Joan. Morinus, Exercit. Biblic. t. 1. c. 2. Vide etiam p. 19.*

(a) Prodiit pugio ille Parisiis apud Joannem Henault anno 1651. in folio, impensis Ordinis Altamura pag. 451.

treux de Genes nommé Porchet  $\beta$  Salvago, qui fleurissoit environ l'an 1315. Il est vrai que ce Chartreux avoit pris de Raymond Martini ce que bon lui avoit semblé, comme il le reconnoit dans sa preface. Cet aveu le disculpe du plagiat, dont on ne sauroit laver Galatin, qui n'a jamais fait mention ni de Porchet, ni de Martini. Le savant Joseph Scaliger a fait (C) quelques fautes, en accusant avec raison François Galatin d'avoir été plagiaire. Martini acheva son Ouvrage l'an \* 1278. & par là on refuse ceux qui ont prétendu que Raymond de Penafort en étoit l'Auteur; car on prouve clairement qu'il mourut le 6. de Janvier 1275. Il y en a qui veulent qu'il que Martini ait composé un autre Ouvrage intitulé *Capistrum Judaeorum*, & une refutation de l'Alcoran; & que l'exemplaire du *Pugio fidei* écrit de sa main en Latin & en Hébreu, soit à Naples dans le Couvent de St. Dominique. La grande connoissance qu'il a fait paroître des livres & des opinions des Juifs, a fait croire qu'il avoit été de leur Religion. Mais cela est faux.

MARULLE, Poète de Calabre au V. siècle, vint trouver Attila à Padouë, après que ce Roi des Huns se fut ouvert le chemin d'Italie par la prise d'Aquilée, & eut ruiné ou subjugué tout ce qui se presenta sur sa route. Ce Poète s'attendoit à une ample recompense des flatteries dont il avoit rempli le Paganique

*β Porchetus de Syllanticiis.*

*γ Rafael Soprani, scriptori della Lingua. pag. 244.*

\* Il le remarque partie 2. Pugion. c. 10. apud Altamur. P. 453.

† Vile Altamuram ibid.

‡ Possévin in Appar. Sacro.

‡ Augustin Justini Praxiani Praefat. ad Porcheti Victoriam.

(d) Vile Prologema na ad Pugionem fidei.

(e) Epit. Bibliob. Gesner. mais il dit claruit, et non pas obit anno 1430. Il est mieux de dire Gesner même.

(f) Primum Galatini furta subodoratus est. Mr. Carpovovius dit pareillement: Eique (Scaligero) agere quod primum Galatini plagium prodidit. . . . Ex quo Scaliger Galatini furta primus subodoratus est. Introduit. pag. 90.

(g) Beroalde in Chronie. cap. 3. lib. 2.

(h) Possévin Appar. Sacro. 10. 2. fol. 411.

ponit & variè digerit, in qua dialogica sermocinatione alium paulo colorem inducit. . . . Non id tantum semel deprehendimus, sed toties quoties id periclitati sumus, mirati sane Galatinum Porchetto recondita Judaeorum Historia nihil superaddere praeter frequentia testimonia ex libello &c. Galatin dedia son livre à l'Empereur Maximilien I. & ne croyoit pas que l'Ouvrage de Porchet dût être imprimé si-tôt. Disons même qu'il espéra que jamais ce manuscrit ne verroit le jour, car il étoit extrêmement rare; mais Augustin Justiniani Evêque de Nebio ne laissa pas de le trouver à force d'argent, & de le publier à Paris en l'année 1520. sous le titre de *Victoria Porcheti adversus impros Hebraeos*.

(C) Joseph Scaliger a fait quelques fautes.] Il a cru 1. que l'Auteur du *Pugio fidei* s'appelloit Raymond Sebon. 2. Que Raymond Sebon a été Dominicain, & qu'il vivoit à Toulouse environ l'an 1376. 3. Que Galatin a pillé immédiatement le *Pugio fidei*. C'est ce que l'on peut voir dans ses lettres où il parle deux (a) fois de cela à Casaubon, & une (b) fois à Thomfon. scito illos libros (Galatini) esse compendium duorum ingentium voluminum quibus titulum Pugionem fidei fecit auctor Raimundus Sebon Monachus Dominicainus, eximius Philosophus. C'est ce qu'il dit dans la lettre 84. il le confirme ainsi dans la 93. De Galatino scito me vera dixisse, nam non solum illi omnia à Raimundo Sebone expiscatus est, sed & opus ejus nihil aliud est quam brevissimum Pugionis fidei, ita enim opus suum doctissimus Dominicainus ille inscripserat qui Tolosa ante c c. plus minus annos scribebat, ejusque operis duo ingentes toni in Collegio Faxensi ejusdem civitatis ante annos x x i. quum ego ibi essent, extabant. Cum judicio tamen illi libri legendi sunt, qui utinam typis excussu essent. Hoc unicum exemplum, praeter aliud quod penes Matthaeum Beroaldum fuit, Tolosa extare scio. Dans sa lettre 24. écrite en 1606. deux ans après la 93. il change quelque chose à l'égard de Raymond Sebon qui ante c c x x x. plus minus annos, dit-il, Tolosa vivebat. Le P. Morin (c) remarque contre Scaliger que Raymond Sebon de qui ne paroit pas avoir entendu la langue Hébraïque, a été de cent ans plus jeune que Raymond Martini, le véritable Auteur du *Pugio fidei*. Il ajoûte qu'il y a pour le moins trois

siècles que ce Martini a écrit son livre, puis que Nicolas de Lyra en parle. Il montre aussi que Galatin n'a volé immédiatement que Porchet. Monsieur de Mauffiac (d) a compris encore plus exactement les fautes du grand Scaliger; il ne s'est pas contenté de dire que Raimond Sebon de n'a été ni Moine, ni savant aux langues orientales, & que selon Tritheme & Simler (e) il mourut l'an 1432. il a dit aussi que le manuscrit de Raimond Martini dans le College de Foix comprend trois volumes, & qu'outre celui-là, & l'exemplaire de Beroalde, il y en a un à Naples, un aux Dominicains de Toulouse, un à Barcelone, & un à Majorque. Si l'on vouloit être aussi rigoureux envers Monsieur de Mauffiac qu'il l'a été envers Scaliger, on lui diroit qu'il attribué sans raison à Scaliger (f) la premiere decouverte des voleries de Galatin. Matthieu Beroalde en avoit parlé, avant que le manuscrit de Toulouse fût connu à Scaliger. En voici la demonstration. Scaliger écrivoit en l'année 1604. qu'il y avoit 21. ans qu'il avoit vu à Toulouse le *Pugio fidei*: il l'y avoit donc vu l'an 1583. Or Beroalde publia sa Chronologie l'an 1575. & il remarqua par occasion que Galatin avoit débité pour siens les écrits de Raimond Martini, après y avoir fait quelques changemens. Raportons tout ce qu'il dit. (g) Galatinus (ut hoc obiter moncam) Martini Raymundi scripta pro suis edidit, commutato rerum ordine & argumento nonnihil variato, ut plagii possit accusari Galatinus: quod plannum me facturum spero si dederit Dominus, ut pugionem ipsius Raimundi scriptum ad impiorum perfidiam jugulandam maxime autem Judaeorum in lucem proferam. Is autem liber studis Hebraicis maxime utilis pervenit ad me ex Bibliotheca Francisci Varabli Mecanatis mei. Ce passage nous apprend que Beroalde avoit eu dessein de publier le *Pugio fidei*, & que son exemplaire venoit de Vatable. C'est apparemment par le livre de Beroalde, que Possévin fut que Vatable avoit possédé un tel manuscrit. En touchant cette particularité, (h) il accuse Galatin d'être plagiaire. Notez que les lettres de Scaliger ne sont devenues publiques qu'après l'impression de l'Apparat de Possévin, de sorte que voilà un second denoncateur du plagiat avant Joseph Scaliger.

(a) Epist. 84. & 93.

(b) Epist. 241.

(c) Ubi supra pag. 19.

Ex Cul-  
ermacho  
Experien-  
te, in vita  
Attilæ.

Jovius  
in Elogiis  
cap. 28.  
Militari  
stipendii  
sele alere  
coactus.

Pier. Val-  
ter. de Li-  
ter. infel.  
lib. 2.

Jovius  
ibid.

Jul. Caf-  
saliger.  
Poët. l. 6.  
c. 4.

Jofeph.  
Scalig.  
in  
Castell.  
Epigr. 67.

Crinitus  
de honesta  
difcipl. l.  
23. cap. 7.

Jo. Secun-  
dus Epigr.  
Jovius  
ubi fupra.  
Pontanus  
apud Jo-  
vium ibid.

Pier. Vale-  
rian. de  
Liter. infel.

\* Voyez  
Crinitus  
ubi fupra.

† Paulo  
ante Græ-  
corum  
nomini  
favens,  
cum Pol-  
itiano ejus  
gentis in-  
geniis in-  
fello, ma-  
ledicentif-  
simis epi-  
ftolis lites  
extende-  
rat. Jovius  
ibid.

‡ Dans  
l'Article  
Scala.

† Inquir-  
to ing. mo  
nulli fe-  
dem fia-  
ctus, in  
curfu ftu-  
diorum ac  
itinerum  
femper  
fuit. Jovius  
ibid.

Nullus  
unquam  
Principis  
liberalitate  
ita adjutus,  
ut in literarum  
otium fe confer-  
re poffit. Valerian. ubi fupra.

(a) Pag. 9. (b) Il étoit  
Chancelier de France. (c) Guillet, Vie de Mahom. II. tome 1.  
pag. 258. ex Tarco-Græc. pag. 91. (d) Defcript. Ital. pag. 44.

(e) In hymnis adjutum fuiffe à Joann. Francifco Pico erant qui  
affertient Lili Gyraldi arate, quod tamen mihi neutiquam veri-  
fimile fit, cum conftet Picum tanto ftudio incubiffie Chriftianæ  
Theologiae, ut omnem profufum ftyle arque elocutionis ornatum  
neglexiffie merito videri poffit. Marullum verò fi legas, nec vol-  
lam, nec veltigium hominis Chriftiani invenis. Nor. ad Sannaz.  
pag. 169. edit. Amftel. 1689. Voyez aufi pag. 201.

negyrique d'Attila : mais lors que ce Prince eut fu par des Interpretés, que le poëme que Marulle venoit de reciter le faifoit defcendre des Dieux, & le qualifioit Dieu, il ordonna que ces vers, & celui qui les avoit compofez fuiffent brûlez. Il adoucit la peine, quand il eut fait reflexion que cette feverité pourroit porter d'autres Auteurs à ne pas écrire fes louanges β.

MARULLE (MICHEL (A) TARCHANIOTE) fe retira en Italie après que les Turcs eurent pris Constantinople, où il étoit né. Ce ne fut point par zèle pour le Chriftianifme qu'il abandonna fon païs, car fes sentimens en matiere de Religion étoient fort éloignez (B) de l'orthodoxie. Ce fut fans doute la crainte de l'efclavage, ou l'envie de s'épargner le cruel chagrin de voir & d'ouïr les injultes d'un insolent vainqueur, qui l'éloignerent de la Grece. Il s'attacha au metier des (C) armes en Italie, & fervit dans la Cavalerie fous Nicolas Ralla γ, qui étoit de Lacedemone. Il joignit les lettres avec les armes, & ne voulut pas être moins Poëte que foldat : & comme il craignit qu'on ð ne trouvât pas affez extraordinaire qu'il fut faire des vers Grecs, il s'apliqua foigneufement à l'étude de la poëfie Latine, & s'acquît par cet endroit-là beaucoup de reputation. Ses vers Latins confiftent en quatre livres d'Epigrammes, & en quatre livres d'Hymnes. Il avoit commencé un poëme de l'éducation des Princes; qu'il n'acheva pas. Ce qui en fut trouvé parmi les papiers fut imprimé avec les Epigrammes & avec les Hymnes. Il s'est fait plusieurs éditions de tout cela. Les goûts font partagez fur ces poëfies. Il y a des Critiques qui en difent beaucoup de mal. Tels font les deux Scaligers ζ. D'autres Ecrivains ù ont donné beaucoup de louanges à Marulle. Il fe fit beaucoup d'ennemis, pour avoir cenfuré trop \* librement les anciens Poëtes Latins: Floridus Sabinus entreprit leur defence, & le traita durement. Politien † eut une groffe querelle avec lui pour le même fujet. Nous parlons ‡ ailleurs du mariage de Marulle avec la favante Alexandra Scala. Mais c'est ici qu'il faut dire que c'étoit un efprit inquiet †, & qu'il ne

(A) Tarchaniote. ] Je croi que c'étoit le nom de famille de fa mere, car on voit (a) dans le 1. livre de fes épigrammes l'épigramme de Michel Tarchaniote fon ayeul maternel. Quant à fon ayeul paternel dont l'épigramme fe trouve peu de pages après, il fe nommoit Philippe Marulle. Un des quatre favans Grecs qui cherchent un afile en France fous le regne de Charles VII. & qui furent recommandez par Philelphe à Guillaume (b) des Urffins, fe nommoit Nicolas (c) Tarchaniotes.

(B) Fort éloignez de l'orthodoxie. ] C'est ce que nous aprenons de Leandre Alberti (d) qui fait cette obfervation en paffant, lors qu'il parle de la riviere où Marulle fe noya, Flumen Cæcina Marulli Bizantini rivii docti, fed de Chriftiana pietate haud fanè fentientis interitu illuftratum. Celui qui a publié depuis peu d'années quelques notes bien curieufes fur Sannazar, fe fert de deux (e) preuves contre ceux qui ont prétendu que Jean François Pic aida Marulle à faire fes hymnes; la premiere que Pic s'étoit tellement attaché à l'étude de la Theologie Chretienne, qu'il n'est nullement probable qu'il fe foit foucié d'aucune politeffe de ftyle; la feconde, qu'il ne paroît aucune trace de Chriftianifme dans les hymnes de Marulle. C'est bien raisonnablement de fe fembler. Pierius Valerianus rapporte que ce Poëte blasphema terriblement lors qu'il mourut. Ferunt illum primo ftatim cafu vehementer excanduiiffe, utque erat ira impatiens unquam

convitia & maledicta in fuperos detoriffie (f). Erafine auroit trouvé fupotables les poëfies de Marulle, fi elles euiffent contenu moins de Paganifme; Marulli pauca legi, dit-il dans fon Ciceronianus, tolerabilia fi minus haberent paganitatis. Ce Paganifme n'est pas le plus grand mal de Marulle; fes impietez font beaucoup plus condamnables; c'est par là fans doute que Lucrece lui avoit tant plus, qu'il en donna une nouvelle édition, & qu'il (g) tâcha de l'imiter, & qu'il difoit (h) qu'il faloit feulement lire les autres Poëtes, mais apprehendre par cœur Virgile & Lucrece. Cette édition eft foudroyée dans les notes de Jofeph Scaliger fur Catulle. Voici une preuve de l'audace impie, avec laquelle Marulle blafphemoit contre le ciel.

At (i) pia pro patria, pro diis, arisque tuendis,  
Indueras Latium dux caput arma tibi.  
Ultroque deos jurata in bella trabebas,  
Si modo fuit cura jufque piunque deis.  
Sed neque fas, neque jura deos mortalia tangunt,  
Et rapit arbitrio fors fera cuncta fuo.  
Nam quid præfa fides jurvit, pietasque Pelagos?  
Nempe jacent nullo damna levante deo.  
Afpice Byzanti quondam gratiffima divis  
Mæna, Romana nobile gentis opus,  
Hæc quoque jam pridem hostili data præda furoi efi,  
Solaque de tanta gloria gente manet.

(C) Au metier des armes en Italie. ] L'Auteur des Anecdotes de Florenee (k) dit que Marulle paffa de Grece en Italie dans une Compagnie de Cuiraffiers. Cela pourroit être; mais Paul Jove que cet Auteur a le plus fuivi pour ce qui regarde les Savans de ce tems-là, ne le dit point. Voici fes paroles. Inter alarios equites defcriptus, Nicolao Ralla spartano duce in Italia militavit. Je ne croi pas qu'alarius eques doive être traduit Cuiraffier.

(f) De Liter. infel. l. 2. p. m. 70.  
(g) Gyrald. Dialog. 1. de Poët. fui temp.  
(h) Crinitus l. 23. c. 7.  
(i) Marullus Epigr. l. 1. p. m. 16. 17.  
(k) Pag. 179. Les Impri-meurs qui ont defiguré miferablement les noms propres dans cet Ouvrage, ont mis Marulle au lieu de Marulle. A la page 161. ils ont mis Trachamote, au lieu de Tarchaniote.

ne trouva jamais une affiette fixe (D) ni pour son corps, ni pour ses études. Les autres Savans alloient alors à la gloire par le chemin de la traduction: il méprisâ (E) ce travail †, ou comme au dessous de lui, ou comme trop harfardeux; & il songeoit à quelque chose d'une plus grande importance, lors qu'il se noya dans (F) une riviere de Toscane en pestant contre le Ciel. Ce fut (G) l'an 1500. J'ai lu dans un livre assez nouveau, que cette infortune lui avoit été prédite long tems auparavant, mais le temoin qu'on en allegue ne dit (H) rien moins que cela.

† *Jovius ubi supra.*  
\* *Une trop grande confiance en ces gens-là donne quelquefois autant de hardiesse que la folie ou l'erreur.*

MAS-

(D) Une affiette fixe. ] J'ai cité mon Auteur qui est Pierius Valerianus, auquel je ne sui s'il faut opposer le témoignage de Grinius. On en fera ce qu'on voudra, le voici en vers.

Et (a) gradum  
Placuit ad urbem flectere,  
Quæ noster Medicus Pieridum patrem  
Marulle hospitium dulce tibi exhibet.  
Ac te perpetuis muneribus fovens  
Phœbum non patitur tela resumeret  
Laurens Camænarum decus.

(a) Crinitus l. 2. pœmar. p. m. 828.

Marulle avoit donc un bon Mecene en la personne de Laurent de Medicis. Crinitus a bien loué Marulle. Voyez nommément sa *Nenia de obitu Poëta Marulli.*

(E) Il méprisâ ce travail. ] Monfr. Varillas (b) débite que Laurent de Medicis conjura Marulle par des lettres qui subsistent encore de traduire les Oeuvres morales de Plutarque; mais que Marulle avoit tant d'averson pour cette sorte de travail, où il faisoit (disoit-il) se rendre esclave des sentimens d'autrui, qu'il lui fut impossible d'en achever la premiere page.

(b) *Anecd. de Flor. pag. 179.*

(F) Il se noya dans une riviere de Toscane. ] C'est celle qui passe à Volterre, & que les anciens nommoient *Cecina*. Elle retient encore ce nom, à ce que disent Clavier & Monsieur Bandrand; ainsi je ne comprends point pourquoi Pierius Valerianus a dit (c) qu'elle se nomme aujourd'hui *Siela*, ni pour quoi (d) Monsieur Varillas la nomme la riviere de Volterre. Paul Jove dit qu'elle étoit plus grosse (e) qu'à l'ordinaire le jour que Marulle s'y noya; mais Valerianus dit tout le contraire, & comme il entre plus que l'autre dans le détail, il est plus digne de foi, on sent qu'il avoit examiné les circonstances. Il dit que Marulle s'étant aperçu que son cheval s'enfonçoit de telle sorte par les pieds de devant, qu'il ne pouvoit plus se dégager, se mit en colere & lui donna de l'éperon, mais qu'il tomba avec le cheval, & qu'ayant la jambe engagée sous le ventre de la bête, il ne falut que peu d'eau pour l'étouffer. *Fluvium vel exigua tunc aqua fluentem ingressus, sive equum potaturus sive alia de causa tantillum immoratus, sensit equum anterioribus pedibus ita in arenas alvei semper infidi voraginosus abforberi ut emergere inde non posset . . . modica admodum ejus fluentis aqua suffocatus interiit.* La licence que Monfr. Varillas se donne de paraphraser ce qu'il emprunte d'autrui, a été à contretems en cette rencontre. Pour mettre en François le *solito inflator* de Paul Jove, il dit que les pluies avoient extraordinairement enflé la riviere, & néanmoins selon lui Marulle la traversoit à gué. Il étoit donc ivre ou fou, dira-t-on; l'adverbe *extraordinairement* est un arrêt pour cela en cette rencontre. N'allons pas si vite; je me souviens d'avoir lu dans un Ouvrage de Lan-

(c) Dum Siciam qui olim Cecina dicebatur. ubi supra.  
(d) *Anecd. pag. 179.*

(e) *Cecina annis folito inflator fallente equum cecidit vado violenter abripuit. Jovius ubi supra.*

telot de Perouse, que les habitans du pais avers-tirent nôtre Marulle de ne passer point la riviere, parce que les pluies qui étoient tombées pendant la nuit l'avoient grossie. Il leur repondit qu'il avoit à craindre Mars, & non pas Neptune. Il se fondaot sur les \* Astrologues qui firent son horoscope, & qui lui dirent que c'étoient les armes qu'il devoit craindre, & qu'il seroit bien de n'aller pas à la guerre †. Volaterran (f) remarque que Marulle qui avoit logé chez lui en étoit parti le même jour qu'il se noya; il en parle honorablement. Vossius dans son *Traité des Poëtes Latins* veut que ce jour-là soit le 15. (g) de Juin 1511. Je croi que cette erreur vient originaiement d'une lecture trop precipitée du passage de Paul Jove, où le jour auquel Marulle mourut est marqué en cette maniere, *Et die quo Ludovicus Sforza captus ut serrato in carcere miser expiraret, in ulteriori Galliam est perductus.* Quelcun n'y prenant pas garde d'assez près, aura confondu le jour de la capture de Louis Sforce avec celui de sa mort; & comme cette mort arriva en 1511. on aura conclu que nôtre Poëte mourut aussi en 1511. La capture de Louis Sforce se fit l'onzième (h) d'Avril 1500. Mr. Baillet (i) a suivi à un jour près la chronologie de Vossius.

(G) Ce fut l'an 1500. ] La maniere dont Paul Jove caractérise cette année, ne permet pas de douter qu'elle ne fût la dernière du XV. siecle; voyez la remarque precedente à la fin. Dom Pierre de St. Romuald ne se mecompte que d'environ la moitié d'un siecle. Voici ce qu'il dit sous l'an 1545. » Michel Marulle natif de Constantinople, qui a esleit fort élegamment en vers Latins, à l'imitation de Tibule & de Catulle, & qui avoit servy l'Empereur Maximilien en qualité de Capitaine, se noya dans la Toscane; ce que deplorant un Poëte Italien en son Epitaphe, il dit à la fin, que s'il devoit perdre la vie en l'eau,

(H) Ne dit rien moins que cela. ] Pour vuider cette question de fait il ne faut que comparer le passage de l'Auteur moderne, avec les paroless de Pierius Valerianus, c'est son temoin. *Atregé die Suffocatus est Marullus in Tuscia anne Cecina fallente equum vestigio. Miserabile id levi genugique ta. 3. multis annis ante ipsi predictum fuisse, indeque semper aquas timuisse auctor est Pierius Valerianus V. ver. in Dialogo de litteratorum infelicitate, qui rei veritatem ignorare non poterat, ipsamque adeo carmine quodam suo, multe ante Marulli mortem poem. 228.*

(I) Not. ad Somanzari pag. 191. edit. Amstel. 1689.

† *Don Secondo Lan-cillotti us Perugia Abbate Olivetano dans le livre intitulé Chi l'indovina di Savio l. 1. diappanno 3. pag. 64. il cite Paul. Cort. l. 1.*  
(f) Jo. Jorini-nus Pontanus discipulum Marullum Constanti-nopolitanum hospitem meum, qui eodem die quo à me Volaterris discessit in anne Cecina Severus est, vir acris cum inimicis genii tum Judicij. In Parali-pomenis.  
(g) Id factum xvi. Kal. Jul. an. 1510 xxi.  
(h) Labbe, Chron. François.  
(i) *Jugem. sur les Poët. n. 1244.*

β Michel  
Giustiniani,  
gli  
serutori  
Liguori  
deseriti  
pag. 24.  
Nicias  
Erythraeus  
Pinaeorb.  
1. p. 113.

γ Ville de  
l'Etat de  
Genes.

δ Giustini-  
mani ibid.  
pag. 25.

ζ Id. ib.  
pag. 24.

\* Id. ib.  
pag. 25.

† An lieu  
de Marac-  
ci, Bibliot.  
Mariani.  
il faut lire  
dans Mo-  
reri Ma-  
racci, Bi-  
bliotheca  
Mariana.

‡ Ubi sa-  
pra.

‡ Diod.  
Sicul. l. 16.

(a) Voyez  
sou Mu-  
saram hi-  
storicon  
pag. 40.

(b) Nicias  
Erythraeus  
Pinaeorb.  
1. p. 113.

(c) Michel  
Giustiniani,  
gli  
serutori  
Liguori  
deseriti  
pag. 25.

MASCARDI (AUGUSTIN) a été un savant homme, & l'un des meilleurs Orateurs du XVII. siecle β. Il étoit né à Sarzane γ l'an 1591. & il y mourut l'an δ. 1640. Vous trouverez dans Moreri qu'il fut Camerier d'Urbain VIII. & que ce Pape fonda pour lui une chaire de Rhetorique dans le College de la Sapienza l'an 1628. Il lui ζ accorda pour toute sa vie une pension de 500. écus. Si Mascardi fut toujours dans l'indigence, & toujours accablé de dettes, ce ne fut pas tant à cause qu'il negligeoit ses affaires, qu'à cause qu'il se divertissoit trop, car il s'en faut bien que les mœurs (A) n'aient été aussi estimées que son esprit, & que son savoir. Il fut \* pendant quelque tems Prince de l'Academie des Humoristes, & il eut à soutenir quelques querelles de plume (B) contre Paganin Gaudentius, & contre d'autres Auteurs. Il fit imprimer à ses depens son *Traité dell' arte historica*; & il y auroit perdu une somme considerable, si le Cardinal Mazarin (C) n'en avoit fait vendre à Paris beaucoup d'exemplaires. Les Auteurs qui parlent de lui, & auxquels Mr. Moreri † nous renvoye, ont été citez par Michel Justiniani ‡

MAUSOLE, Roi de (A) Carie, est plus connu comme mari d'Artemise, que par aucun autre endroit; encore que pendant un regne de 24. ans † il se soit

allons voir que Pierius Valerianus ne parle point de la prédiction, & que ses vers sont posterieurs à l'infortune de Marulle. J'ai cité ci-dessus un long passage de ses Savans malheureux, duquel la conclusion étoit, *aqua suffocatus interit*. Voici les paroles immédiatement suivantes; *Verum igitur sicut quod meus Pierius jam tum puer de Marullo cecinit*. CAT. *Quidnam? aliud musici recita obsecro quomam libenter ejus cantilenas ausculto*. On rapporte les vers de Pierius qui roulent sur cette pensée, qu'il ne faisoit pas que Marulle se fâchât de peir dans l'eau. La crainte qu'on lui attribue ne regarde que le tems auquel son cheval s'abatit sous lui dans le Cecina. Mais, dira-t-on, Pierius étoit fort jeune lors qu'il fit ces vers, *jam tum puer*, il les fit donc avant l'année 1500. car selon Monsieur de Thou il mourut en 1550. âgé de 83. ans. Je repons que Mr. de Thou s'est trompé. L'Imperialis (a) met la mort de Pierius à l'année 1558. & ne lui donne alors que 81. an. Ainsi il n'auroit eu que 23. ans lors que Marulle mourut. Or il n'est pas sans exemple dans la belle Latinité, qu'à cet âge-là on soit nommé puer.

(A) Ses mœurs n'ayant été aussi estimées. Je m'en vais citer un passage où l'on apprendra que Mascardi logea toujours chez autrui, & cela par provision, & qu'il n'avoit aucun jugement dans ses dépenses. *Utinam secundiore prudentia ac sanctitatis fama fuisset, nec in hac parte vita, ut fama est, claudicaret; profecto ad egregias ejus virtutes hac quoque prestantissima omnium laus accepisset. Sed homo in re familiari negligens, profusus, nulla pecunia accessione suppeditare suis sumptibus poterat; in suis nummis nunquam, in are alieno semper; & quod mireris magis, nunquam certis ac conductis adibus habitavit, sed incertis atque precariis (b).*

(B) Quelques querelles de plume. Dans son histoire de la conjuration du Comte de Fiesque il attaque bien souvent la relation d'Ubert Foliette. Il en usa de même contre quelques Ecrivains dans ses autres livres. Cela fut causé qu'à son tour il se trouva attaqué. (c) *Venendo esso parimente tacciato da Paganino Gaudentio, mi si dava motivo di far qualche riflessione nel libro de gli Accademici Humoristi, per veder quale di loro sostien meglio le sue accuse*. La 2. édition de son Histoire de la conjuration du Comte de Fiesque est augmentée des objections qu'on lui fit, & de la re-

ponse à ces objections. Je ne sai point si la réponse qu'il fit à Brunor Taverna touchant cette Histoire a vu le jour: l'Abbé Michel Justiniani (d) en a lu le manuscrit.

(C) Si le Cardinal Mazarin n'en avoit fait vendre. Entre une infinité de forsanteries que l'on reprocha à ce Cardinal durant les troubles de Paris, on n'oublia pas de dire qu'il trafiquoit de toutes sortes de marchandises, & qu'il fit même un encan de livres dans l'hôtel (e) d'Entrée. Voici ce qui fut répondu en sa faveur par Monsieur Naudé. (f) Je croy avoit suffisamment justifié le contraire. Or pour faire maintenant le même de cette vente de livres, qui est la 70.

meilleure & la plus honneste action que peut voir faire le Cardinal, pour témoigner le soin qu'il a toujours eu des gens de Lettres; il faut savoir que le Sieur Agostino Mascardi, qui passoit de son temps pour la meilleure plume d'Italie, s'advisa de faire imprimer en l'année 1636.

un livre de sa façon, intitulé *dell' arte Historica trattati cinque*, en cette forme que nous appellons *Quarto*, & si gros qu'il contenoit près de cent feuilles; & parce que la *Tavola di Cebete, le Pompe del Campidoglio, la Congiuration dei Fieschi, le Prose, i discorsi Accademici, Silvarum sive variarum Carminum libri 1 v.*

en un mot toutes ses œuvres s'estoient parfaitement bien vendues, il en fit plus tirer d'exemplaires de celles-cy, qu'il n'avoit fait de toutes les precedentes, ce qui toutesfois luy réussit si mal, à cause du peu de personnes qui se plaisoient à de semblables matieres, que la plus grand part de tous ces exemplaires luy demeura: dequoy comme il se plaignoit un jour à Monsieur Mazarin, il luy offrit d'en envoyer des balles à Paris, où il avoit un homme pour ses affaires, qui auroit soin de les vendre, & qui lui seroit tenir l'argent, qu'il en auroit touché: ce que ledit Sieur Mascardi ayant accordé très-volontiers, il fut par ce moyen soulagé d'une grande perte qui luy estoit presque inevitable. Je tiens la vérité de cette histoire de celui même qui faisoit en ce temps-là les affaires dudit Cardinal en cette ville.

(A) Roi de Carie. Aulugelle a observé (g) que Cicéron lui donne ce titre, mais que quelques Historiens Grecs lui en donnent un moins honorable. *Mausolus fuit, ut M. Tullius ait, rex*

(d) Ibid. pag. 27.

(e) Voyez Naudé au dialogue de Masini. rat pag.

(f) Naudé au dialogue de Masini. rat pag.

\* Naudé avoit conçu une bonne opinion de cet Ouvrage. Voyez sa Bibliographie politica. p. m. 67.

(g) Lib. 10. c. 13.

fort intrigué, & se soit rendu formidable. A l'exemple de ses predecesseurs il s'attacha beaucoup plus au party des Perses, qu'à celui des Grecs, & l'on voit qu'en faveur des Perses, mais sur tout par l'envie de s'enrichir, il exerça beaucoup de pirateries sur les Isles de son voisinage. C'étoit un homme qui en prenoit à toutes mains, & qui ne faisoit point d'autre quartier à la bourse de ses meilleurs amis, que celui d'user de tours (B) de souplesse pour s'enrichir à leurs dépens. Il s'engageoit (C) pour de l'argent à toutes sortes de mauvaises actions. Il ne faut donc point s'étonner que sa conduite ait été quelquefois contraire aux intérêts de la Cour de Perse, & qu'elle lui ait attiré de ce côté-là plusieurs sâcheux † embarras. Il fut fort mêlé dans la guerre qu'on (D) apella Sociale, & qui commença dans la 105. Olympiade, entre les Atheniens d'une part, & ceux de Rhodes, de Chios, de Cos & de Byzance, de l'autre. Ce fut lui qui trama cette ligue ‡ contre les Atheniens. Entre autres exploits il changea durant cette guerre la Democratie de Rhodes en Aristocratie. Mais ni ses conquêtes, ni sa bonne mine, ni sa bravoure, ni aucune de ses actions ne l'ont immortalisé †, comme a fait sa femme, par le tombeau magnifique qu'elle lui fit construire, & par la tendre amitié qu'elle conserva pour sa memoire. Nous en avons parlé dans l'article d'Artemise. Mausole mourut la dernière année de la 106. Olympiade, comme nous l'avons montré dans les remarques du même article. Il avoit eu des (E) predecesseurs dont nous connoissons le nom, & il eut

\* In argum. Oratoris Demosth. contra Timocrat.  
 † Voyez la harangue d'Isocrate ad Philippum a Venarovich il est parlé d'Isocrate en de son sermo. Ce sermo étoit nôtre Mausole.  
 ‡ Libanius in argum. Orat. Demosth. pro libert. Rhodior.  
 † Voyez Lucien Dial. Mort. Diog. Ep. Musif.

terra Caria; ut quidam Græcorum Historiarum scriptores Provincia Græciæ præfectus, Satrapes Græci vocant. Je ne fai point qui sont ceux qui l'ont appellé Gouverneur d'une Province de la Grece; le mot Satrape qui est Persan est seul capable de prouver ou qu'Aulugelle se trompe, ou que ce n'est point lui qui a dit Provincia Græcia. Charles Etienne, ni Mrs. Lloyd, & Hofman n'ont point formé de mauvais soupçons contre ce passage; ils en citent la dernière partie sans y rien changer. Hocrate (a) a donné à Hecatome pere de Mausole le nom de Καρίας ἐπιτοκῆς, c'est-à-dire selon la paraphrase d'Harpocration, Caria Satrapes. Mausole est appellé par le même Harpocration, & par Suidas ἀρχὸν Καριῶν, imperatoris Caribus, par Libanius Καρίας ἐπαρχῆς (b) Caria præfectus, mais par (c) Polyanus & bien d'autres βασιλεὺς Καρίας, rex Caria.

(a) In Tarnegyr.  
 (b) Arzum. Orat. Demosth. pro Rhod.  
 (c) Strab. l. 7. c. 23.  
 (d) Polyan. Strab. l. 7. c. 23.  
 (e) Ariff. Oeconom. l. 2.

(B) D'user de tours de souplesse. ] Lisez sur cela (d) Polyanus & Aristote (e), vous y verrez que si d'un côté la Cour de Perse taxoit Mausole à de grosses sommes, il savoit de l'autre faire tomber ailleurs cette charge pour son dommage, & avec usure. Il étoit en cela plus injuste que ne le sont les gros Partisans, lors qu'après avoir été taxez ils le font livrer leurs subalternes. Vous verrez de plus dans Aristote, que sous ce Roi de Carie on fut habilement profiter de l'inclination des Lyciens à porter de longs cheveux. On imagina une espece de maltote qui fut extremement lucrative. Voyez aussi ce que je cite d'Aristote dans la remarque E.

(C) Qui s'engageoit pour de l'argent. ] Voici les paroles d'Harpocration copiées par Suidas, Θεοῖς ἢ αὐτῶν δεδωκεῖν ἢ μηδενὸς ἀπέχεσθαι ἡγάγεται ἡ γυμνάσιον ἐνεκα, de quo Theopompus scribit eum à nullo facinoræ pecunia causa sibi temperasse. Sans doute c'est des Histoires de Theopompe que ces paroles sont tirées; il n'eut garde de parler ainsi dans l'éloge de ce Prince, dans l'éloge, dis-je, qui gagna le prix qu'Artemise avoit donné à disputer aux Orateurs qui voudroient faire le panegyrique de son époux. On peut être très-certain que Theopompe fit alors de nôtre Mausole un Prince achevé, & qu'il le com-

bla de toutes sortes de vertus; & puis voilà ce qu'il en a dit dans un autre livre. Cette duplicité de langue & de plume ne vaut rien: tout doit être suspect dans des gens qui se divisent en deux personages, & qui se croyent permis quand ils se considèrent comme Orateurs, les mêmes mensonges qu'ils ne voudroient point adopter, quand ils composent une histoire qui n'a pas été mise à prix. Cette distinction est un franc sophisme, & n'est pas meilleure que celle avec quoi on veut sauver l'honneur de Procope. Un Auteur d'Anecdotes, & un Auteur d'Histoire, sont responsables solidairement & par indivis de tout ce qui sort de leur plume, quand ils ne sont qu'un même Ecrivain. Au reste quoique Vitruve parle plutôt à l'avantage qu'au désavantage de Mausole, on ne laisse pas d'entrevoir dans ses paroles (f) les extorions de ce Prince. Il loué la magnificence & le bon goût de ses bâtimens, & les grandes commoditez qu'il y pratiqua.

(D) Qu'on apella Sociale. ] Monfr. Moséu & Hofman se sont faussement imaginé qu'il y a eu deux Mausoles, & que celui qui eut part à la guerre Sociale n'étoit point le même, que le mari d'Artemise enterré dans le Mausolée. S'ils avoient pris la peine de consulter les originaux, ils n'eussent fait qu'un article qui eût été pour ce mari, & qui auroit pu être assez plein indépendamment de sa femme.

(E) Il avoit eu des predecesseurs. ] Nous lisons dans Suidas (g) que Lygdamis contemporain d'Herodote, étoit le troisième tyran d'Halicarnasse depuis Artemise. Or quoi qu'Herodote ne dise pas que Lygdamis pere d'Artemise se soit avoit été Roi d'Halicarnasse, il y a pourtant beaucoup d'apparence qu'elle étoit fille de Roi, & veuve de Roi. On peut donc remonter jusques à son pere, qui pour le moins, selon le témoignage d'Herodote (h), demeuroit dans Halicarnasse. Elle eut un fils nommé Pithagore, duquel le fils fut un autre Lygdamis qui chassa d'Halicarnasse Herodote. Celui-ci y retourna, & en chassa le tyran. Il est fort vraisemblable que ce Lygdamis second du nom fut suivi immédiatement par Hecatome, duquel

(f) Halicarnassus potentissimi regis Mausoli domus... parietes habet lateres fructuosos quoad hoc tempus egregiam firmittatem... neque in rex ab inopia hoc fecit, inimitis enim regulisbus erat factus, quod imperabar Caria toti, utque de Archib. l. 2. c. 8.  
 (g) Suidas in Hecatom. l. 7. c. 99.  
 (h) Herod. l. 7. c. 99.  
 (i) Suidas ibid.



la Macedoine, pendant que les Macedoniens la faisoient au Roi de Perse dans l'Asie. Il avoit déjà fait de beaux exploits dans l'Isle des Lesbos, qui avoient fort ébranlé les autres Isles; & il semoit la discorde parmi les Grecs, afin d'y faire un party contre Alexandre. Sa mort dissipa ce grand projet. Il eut l'avantage de contre par la conduite d'Alexandre (B) à son égard, qu'il étoit fort estimé, & D d d d 3 même

ver. Dès le commencement de la guerre il avoit attaqué Cyzique (a), & n'avoit pu s'en rendre maître, mais peu après il contraignit Parmenion à lever le siege de Pirane (b). Ces petits événements de compensation ne servent qu'à perpetuer la guerre. Lors donc qu'on delibera sur le party qu'il falloit prendre contre le Roi de Macedoine, qui ayant passé l'Helléspont s'avançoit le plus qu'il pouvoit vers les Provinces du Roi de Perse, son avis fut qu'on ruinât toutes les frontieres, & qu'on embarquât toutes les troupes, afin de les transporter dans la Macedoine. Par ce moyen on établroit dans l'Europe le theatre de la guerre; l'Asie seroit en paix; l'ennemi ne trouvant point de quoi subsister dans un pais où l'on auroit fait le dégât, seroit contraint de reculer, & puis de repasser en Europe pour secourir son Royaume. C'étoit sans doute le plus sûr party que les Perles pussent choisir; mais les autres Generaux ne goûterent pas ce conseil; ils ne le trouverent pas digne de la grandeur de leur Monarque; ils conclurent qu'il falloit donner bataille. (c) Persarum duces . . . quam belli contra Alexandrium gerendi inirent rationem, congressi deliberarunt. Memnon ibi Rhodius, imperatoris artibus perquam celebris, ne collatis signis dimicerent, sed agris longè lateque pervasitatis, necessarios inopia ulterius progrediendi facultatem Macedonibus intercluderent, navalibusque simul & terrestribus copiis in Macedoniam deportatis, totam belli molem in Europam transferrent, censabat. Etiam si verò consilium hujus viri optimum erat (ut eventus postea docuit) reliquorum tamen duum assensionem imperatore nequivit, ac si consuleret ea qua magnitudinem animorum in Persis neutiquam convenirent. Quare cum sententia de consilio cum hostibus incedo pervicisset, accitis undique copiis &c. Le Sacrap (d) de Phrygie declara qu'il ne souffriroit jamais, que l'on mit le feu à la plus petite metaire de son gouvernement. Aranes fut plus sage quelque tems après, car il pratiqua \* dans la Cilicie ce que Memnon avoit conseillé. Chose étrange que la guerre! Le party le plus charitable que l'on y puisse prendre, est bien souvent de mettre le feu à de grandes villes, & de brûler tout dans plusieurs Provinces; car sans cela on perdrait tout le Royaume: la pitié que l'on auroit pour l'un des membres, seroit une cruauté pour tout le corps (e). C'est donc la pitié pour le tout qui inspire la cruauté pour une partie. Malheureuse nécessité! Funeste maxime, quand on la transporte dans les affaires de Religion, comme fit Catherine de Medicis! ,, (f) Ayant trouvé au Roi quelque ,, doute, la Reine entre autres propos pour l'en ,, courager y apporta ces paroles: Vaut-il pas ,, mieux, dit-elle, deschirer ces membres pourris ,, que le sein de l'Eglise, épouse de nostre Sei- ,, gneur? Elle acheva par un trait pris aux Ser- ,, mons de l'Evesque de Bitone en le citant. Che ,, pieta lor ser crudele? che crudelta lor ser pieto- ,, so? ,, Revenons à Memnon, Après la bataille du Granique il se retira (g) à Milet; il defendit en brave & habile General la ville d'Halicarnasse; & n'ayant pu contraindre l'ennemi à

lever le siege, il laissa une bonne garnison dans la citadelle, & transporta dans l'Isle de Cos les habitans avec leurs effets (h). Il songeoit toujours au dessein dont il avoit fait l'ouverture dans le grand Conseil de guerre; & afin de s'aquiescer une pleine confiance dans l'esprit de Darius, il avoit envoyé (i) à la Cour de Perse sa femme & ses enfans, comme un gage de sa fidelité. Ayant reçu de grandes sommes d'argent, & la charge de Generalissime (k), il fit des preparatifs extraordinaires par mer & par terre; il subjuga l'Isle de Chios, & celle de Lesbos; il menaça celle d'Eubee; il noua des intelligences avec les Grecs; il en corrompit plusieurs par ses presents; en un mot, il se preparoit à tailler beaucoup de besogne aux ennemis de son Roi dans leur pais, lors qu'une maladie le vint saisir, & le tira de ce monde en peu de jours. (l) Chium itaque sibi (h) Ibid. adjungit, & Lesbum cum classe petens, Antissam, Methymnum, Pyrrhum & Erethum, non magno negotio, capit. Sed Mytilenam & Lesbum, quia major erat, magnoque apparatu & propugnatorum multitudine probe instructa, per multos dies oppugnata, post magnam suorum jacuram difficulter tandem expugnat. Cujus strenuitatis fama, cum sibi percrebisset, Cycladum Insularum pleraque de factionibus invidis legationes miserunt. Rumor tunc allapsus erat Gracia, Memnonem tota cum classe Eubœam invasurum: unde scilicet, ut magno Insula civitates metu perculse essent, & Gracorum nonnulli Persarum societatem amplexi, animos rerum novarum spe arceitas haberent. Iluc accessit, quod Memnon Gracorum non pauci largitione corrupti, ut suas ad Persarum spes aggregatas velent, persuaserat. Atqui viri hujus virtutem ad ampliora progressus fortuna non permisit, cum enim in valetudinea adversam incidisset, periculoso quodam morbo correptus, è vita decessit, ejusque morte res Darii labefactata sunt. Rex enim totam belli molem ex Asia in Europam translatus iri speraverat. (1) Polyæn. 4. 3. 15.

(B) Par la conduite d'Alexandre à son égard. Ce jeune Prince passant avec son armée proche des terres de Memnon, defendit severement à ses soldats d'y faire le moindre desordre. Son but étoit ou de le rendre suspect aux Perles, ou de l'attirer dans son party. (m) Alexander quam inter progrediendum agrum à Rege Persarum Memnoni dono datum adigisset, maleficio (1) abstineri jubet, colonisque & fructibus parci: callido commentio suspectum sacrum hominem indurissimum, & quem (2) ex omnibus hostium ducibus unum non contemneret; si in suas partes translucere nequisset. Quumque levitatem regis admirati quidam, acerrimum (3) callidissimumque Macedonum hostem, quamprimum in potestatem redactus esset, interficiendum, atque interim quibus posset claudibus vexandum esse dicerent: quibus, inquit, potius beneficiis supplantamus hominem, & amicum ex inimico facimus, eadem virtute & solertia pro nobis staturum. Je mets en marge (n) les paroles de Quinte Curce que Freinsternius a indiquées.

(a) Diodor. Siculus lib. 17. c. 7. (b) Id. ib. (c) Diodor. Siculus ib. cap. 13. pag. m. 826. 827. (d) Aristes Phrygie Satrapa ne unum quidem tugurium eorum qui sibi subscissent incedit se passurum adfirmaverat, inque ejus sententiam à ceteris itum erat. Freinsternius suplem. ad Curtium lib. 2. c. 5. n. 10. il cite Arrian. 1. 4. 20. \* Q. Curtius, lib. 3. c. 4. (e) Voyez dans les suppléments de Freinsternius sur Q. Curce l. 2. ch. 4. les raisons sur quoi Memnon appuie son sentiment. (f) D'An. digné to. 2. livre 1. ch. 4. pag. m. 542. (g) Diod. Sicul. l. 17. c. 22.

(b) Id. ib. c. 24. & sequent. (i) Id. ib. c. 23. (k) Ibid. c. 29. (l) Ibid. pag. m. 834. 835. (m) Freinsternius, ubi supra, l. 2. c. 5. inu. (1) Polyæn. 4. 3. 15. (2) Curtius 3. 1. 31. (3) Theophrastus. (n) Non dum Memnonem vita excessisse cognoverat Alexander in quem omnes intenderat curas, fatis gnarus cuncta in expedito fore si nihil ab eo moveretur.

β Il com-  
mandoit  
l'isle gran-  
de d'Asie  
de Diodor.  
Sicul. l.  
17. c. 19.  
\* Id. ib.  
cap. 24.  
C. 107.  
† Voyez  
Dionore de  
Sicilie l. 10.  
γ Il se  
nommoit  
Artabaze:  
il avoit  
epouse la  
sœur de  
Memnon  
Cp en avoit  
eu 11. fils,  
Cp 10. fil-  
les. Id. ib.  
c. 53.  
‡ Id. ib.  
‡ Dans le  
Journal  
des Savans  
du 22. Jan-  
vier 1692.  
Dans le  
Mylene de  
la même  
année.  
Dans la  
suite du  
Memnon  
on com-  
mence.  
(a) Μαδ-  
ονος τινος  
τοδον  
βλαρδονα  
ος σπλην  
προς Αλε-  
ξανδρον  
επιτα τη  
λαρχη πα-  
ριςος  
Επις ος  
(Α)Α  
επισημα-  
νουντος  
ωδ η δια-  
δοχικος  
Αλεξαν-  
δρος  
Militem  
quendam  
mercena-  
rium  
suum, qui  
moltis &  
impuris  
convictis  
Alexan-  
dram pro-  
fandebat,  
linca  
furiens  
Ego. in-  
quit, tealo  
non ut  
maledixis  
Alexan-  
dro, sed  
ut contra  
eum pu-  
gnes. Plut.  
ca. Appetit. pag. 174. (b) Erenshem. ubi supra c. 9. (1) Justin.  
6. 5. 9. (2) Dio lor. 17. 25. (c) Οδρε τρετασ εδωρος, ετα αλλοσ  
ετασ γυναικα προ γαμου, πλοσ Βαρσενος. Nec has atrigit, nec mu-  
lietern ante nuprias cognovit ullam, excepta Barseque. Plut. in  
Alexand. pag. 676.

même fort redouté de ce grand Monarque. Il fit très-bien son devoir β à la journée du Granique, où les Perses eurent le malheur de n'empêcher pas que l'ennemi ne passât cette riviere, & ne gagnât la bataille. Il se signala \* en suite à la défense d'Halicarnasse. Il fit l'action d'un honnête homme & d'une belle ame, lors qu'il châtia un soldat qui (C) medisoit d'Alexandre. Sa veuve fut la (D) première femme que ce Conquerant eut. Mr. Moreri s'est mal (E) exprimé, en voulant faire mention du conseil que ce General donna, de ruiner tout le pais par où il faisoit que les troupes ennemies prissent leur marche. Je ne dois pas oublier que Mentor, frere de Memnon, rendit de très-grans services au Roi Artabaxes Ochus, & qu'il en fut bien recompensé †. Il remit son frere & son beau-frere γ dans les bonnes graces de ce Monarque; car il les fit rapeller de la Cour de Macedoine où ils s'étoient refugiez, après avoir mal réüssi dans une guerre civile ‡.

MENAGE (GILES) en Latin *Egidius Menagius*, a été l'un des plus savans hommes de son tems, & le Varron du XVII. siecle. Il seroit inutile de donner ici son éloge, & l'abregé de sa vie, cela se trouve dans des livres repandus †, par tout, & qui seront plus facilement transportez qu'un gros Dictionnaire dans les pais les plus éloignez. Ses illustres amis lui ont érigé un monument très-glorieux dans le recueil (A) intitulé *Menagiana*, qui a déjà passé par les mains de tout le monde. Sans cela je me ferois fait un plaisir & un devoir tout particulier de mettre ici un long article de Mr. Menage. J'aurois insisté sur les disputes qu'il a eues avec des perfonnes de beaucoup de merite.

ME-

(C) Il châtia un soldat qui medisoit d'Alexandre. ] Je ne t'ai pas pris à ma solde, lui dit-il, en le tirant de sa javeline, pour parler mal de ce Prince, mais pour combattre contre lui (a). Voilà une belle maxime; elle n'étoit gueres pratiquée du tems de François I. & de Charles-Quint; & je ne sai si on la pratique mieux au tems present. Freinshemius observe que Memnon s'oposa vigoureusement à quelques Grecs fugitifs remplis de haine pour le nom Macedonien, qui ne vouloient pas qu'on permit à Alexandre d'enterrer ses morts, quoi qu'en le lui permettant on se pût glorifier de la victoire. Memnon n'écouta point la passion de ces fugitifs; il accorda la suspension d'armes, & les cadavres qu'Alexandre demandoit. Cela se fit au siege d'Halicarnasse. Lisez ce qui suit. (b) *Alexander quamquam ea res opinione Græcorum (1) de victoria concedendis videtur; corpora suorum, qui sub ipsis manibus oppeterant, inducis postulatis ab hoste repetere, quam inhumana dimittere maluit. At (2) qui cum Persis erant, Ephialtes & Thrasibulus Athenienses, quum plus apud ipsos odium adversus Macedonas, quam humanitatis ratio valeret, negabant indulgendum hoc esse infestissimis hostibus. Non tamen permoverunt Memnonem, quum Græcorum moribus indignum esse diceret, sepulturam invidere cæcis hostibus. ARMIS ET viribus in adversos & obstantes utendum: neque contumelias puniendum in eos, quos bonis malisque nostris suis dies exermisset.*

(D) Sa veuve fut la première femme qu'Alexandre eut. ] C'est Plutarque (c) qui nous l'assure. Elle s'appelloit Barseque, & étoit fille d'Artabaze, dont la mere étoit fille d'un Roi de Perse. Elle étoit douce & honnête, & faisoit le Grec, & les manieres des Grecs, & avoit beaucoup de beauté: de sorte que Parmenon considerant qu'outre cela elle étoit de grande

naissance, exhorta le Roi son maitre à se divertir avec cette prisonniere (d). Elle fut prise en même tems que la mere, la femme & les filles de Darius (e). Le conseil de Parmenon fut suivi, ce qui eut des suites fécondes; puis que Barseque donna un (f) fils à Alexandre. Elle avoit deux sœurs (g) que ce Prince maria très-avantageusement.

(E) Mr. Moreri s'est mal exprimé. ] Voici ses paroles dans l'article d'Alexandre: *Darius n'avoit point voulu faire le degât dans l'Asie selon l'avis de Memnon.* Cela est équivoque: car si j'écrivois à un homme, je n'ai point répondu à cette ubi infra. lettre selon votre avis, suivant votre avis, ceux qui liroient ces paroles seroient plus portez à croire que l'on m'avoit conseillé de ne pas répondre, qu'à croire que l'on m'avoit conseillé de faire réponse. Pour le moins ils trouveroient le premier sens aussi bon que l'autre. Ainsi j'ai lieu d'assurer que si l'on ne savoit pas ce que Memnon conseilla, on ne pourroit pas contredire au vrai ce que Moreri a voulu dire. Tant il est nécessaire de bien arranger les mots, si l'on veut être intelligible, en se servant même de la langue maternelle de son lecteur.

(A) Dans le recueil intitulé *MENAGIANA*, ] Ceux qui savent bien juger des choses, m'avoueroient que ce recueil est très-propre à faire connoître l'étendue d'esprit & d'érudition, qui a été le caractère de Mr. Menage. J'ose même dire que les excellens Ouvrages qu'il a publiez ne le distingueront pas des autres Savans, avec le même avantage que celui-ci. Publier des livres où il y ait une grande science, faire des vers Grecs & Latins très-bien tournez, n'est pas un talent commun, je l'avoue, mais il n'est pas non plus extrêmement rare. Il est sans comparaison plus difficile de trouver des gens qui fournissent à la conversation une infinité de belles choses, & qui les sachent diversifier en cent manieres. Combien y a-t-il d'Auteurs que l'on admire dans leurs Ouvrages, à cause de la vaste érudition que l'on y voit étalée, qui ne se soutiennent pas dans les discours de vive voix? Les uns ont la memoire toute per-

(A) Plus. ibid.  
(e) Cursius lib. 3. sub fin. Plutarque ib. dit qu'elle fut prise à Damas.  
(f) Non-mé Herce-le, Plut.  
(g) L'une fut femme d'Eumenes, & l'autre de Ptolémée. Plut. in Eumene in. pag. m. 583.

METELLA. Il y a eu quelques Dames de ce nom dans l'ancienne Rome : \* H<sup>ist</sup>o<sup>ri</sup>que qui ont été d'assez mauvaise reputation. Cecilia METELLA, fille de Quintus Cecilius Metellus le Numidique, épousa Lucius Lucullus. De leur mariage sortit le fameux Lucullus qui fit la guerre à Mithridate. Nous aprenons de Plutarque que cette Metella fut fort décriée pour sa mauvaise vie\*. Je ne saurois me persuader que ce soit d'elle (A) qu'Horace & Valere Maxime ont parlé. Cecilia

\* H<sup>ist</sup>o<sup>ri</sup>que  
qui ont été  
d'assez mauvaise  
reputation.  
Fut ob  
vitam  
probro-  
lam infam-  
is. Plut.  
in Lucullo  
nit. pag.  
491.

cée comme un cribe ; c'est le tonneau des Danaïdes , tout y entre, & rien n'y demeure ; tout en sortiroit à pure perte s'ils n'avoient hors d'eux-mêmes des réservoirs tout préparez. Ce sont leurs recueils ; trefors qui ne manquent pas au besoin quand on compose , mais qui font tres-inutiles dans les entretiens d'érudition. Ceux qui ne connoissent Monsieur Menage que par ses livres, se pourroient imaginer qu'il ressembloit à ces Savans-là. C'est donc le distinguer d'eux, c'est le faire conoitre par un talent qui n'est donné qu'à très-peu de gens de lettres, que de montrer le MENAGIANA. C'est là qu'on voit que c'étoit un homme qui debitoit sur le champ mille bonnes choses. Sa memoire se repandoit sur l'ancien & sur le moderne, sur la Cour & sur la ville, sur les langues mortes, & sur les langues vivantes, sur le serieux, & sur Penjouié, en un mot sur mille sortes de sujets. Ce qui a paru bagatelle à quelques lecteurs du Menagiana qui ne faisoient pas attention aux circonstances, a donné de l'admiration à d'autres lecteurs attentifs à la différence qu'il faut faire, entre ce qu'un homme debite sans se préparer, & ce qu'il prepare pour l'impression. Ce Menagiana contient des choses en ce genre-là, dont on pourroit dire ce qu'un ancien a dit des insectes (a). Ainsi l'on ne peut assez louer le soin que ses illustres amis ont eu, de lui ériger un monument si capable d'immortaliser sa gloire. Ils n'ont pas été obligez de recueillir ce qu'ils lui avoient ouï dire, car s'ils l'eussent fait, ils n'eussent pas été les Historiens fideles de ses conversations. Les memoires les plus heureuses sont sujettes à se tromper, & d'ailleurs Monsieur Menage disoit quelquefois touchant certaines personnes ce que d'autres gens mal instruits lui en avoient dit. Il ne se faut donc pas étonner qu'il y ait quelques meprises dans le Menagiana, & quelques faux faits en matière de personnalité. Il s'est trompé sur mon chapitre.

(a) Turri-  
geros ele-  
phantor-  
um mira-  
mur hu-  
meros,  
taurorum  
que colla,  
& truces  
in sublimi-  
jactum, ti-  
grium ra-  
pinas, leo-  
num ju-  
vas, cum  
rerum na-  
tura nuf-  
quam in-  
magis, quam  
in mini-  
mis, tota  
sit. Plin.  
lib. 11. c. 2.  
Aristote a  
dit aussi,  
Μῶρον ἰσὶ  
τὸν ἰσὶ-  
τῶν ἢ  
μαλ' ἴσως  
ἰσὶ τοῖς ἀ-  
τῶν τῆς  
ἀνθρώπων.  
Magis in  
minore  
genere  
(ἐπιτο-  
νῶν)  
quam in  
majori  
videtur in-  
telligenti-  
æ ratio-  
nem. Hist.  
Animal.  
lib. 9. c. 7.

(A) Que ce soit d'elle qu'Horace & Valere Maxime ont parlé. ] Horace nous conte que le fils d'Esopé fit dissoudre dans du vinaigre une perle de grand prix & l'avalâ ; & il remarque que cette perle avoit servi de pendant d'oreille à Metella (b). Un vieux Scholiaste d'Horace dit que cette Metella étoit la femme du fils d'Esopé. J'aimeirois mieux croire qu'il n'y avoit entre eux qu'un commerce illégitime. C'est aussi la pensée de Monsieur Dacier. Il doute (c) si cette Metella n'étoit point la sœur de Q. Cælius Metellus Numidique qui étoit mariée à L. Lucullus. Je ne saurois croire que ce soit celle-là ; car la femme de Lucullus étoit apparemment vieille, lors que le fils d'Esopé commença à pouvoir faire l'amour. Elle avoit une niece qui épousa Sylla l'an 665. de Rome, & qui avoit déjà d'un autre mari deux enfans prêts à marier. On \* a vu que sa fille fut mariée avec Pompée par Sylla. Or elle avoit eu déjà un autre mari, &

(b) Filius  
Æsopi de-  
tractam  
ex auro  
Metellæ  
(Scilicet  
ut decies  
solidum  
exorbe-  
ret) aceto  
dissit in-  
signem  
biccum.  
Sat. 2. l. 2.  
v. 239.  
(c) Re-  
marques  
sur cet en-  
droit d'Ho-  
race, 10. 7.  
p. m. 301.  
302.

\* Dans le  
corps de  
cet article.

Sylla mourut l'an 672. Si la niece étoit grandement en ce tems-là, nous pouvons raisonnablement penser que la tante n'étoit guere propre à faire l'amour. Ajoutons à cela que Lucullus fils de Metella la tante, commandoit l'armée Romaine contre Mithridate en qualité de Consul l'an de Rome 679. & que Cicéron quelque année après la bataille (d) de Pharsale fait mention du fils d'Esopé (e), comme d'un homme qui lui causoit beaucoup de chagrin. Il n'est donc guere facile d'ajuster les tems d'amour de ces deux personnes.

Pour ce qui regarde Valere Maxime, je trouve une période bien sujette à la censure dans l'onomasticon de Glandorp. La voici (f) : *Eam Cicero ad dem esse voluit de qua Valerius libro primo castigimo, auctor de viris illustribus capite sexagesimo secundo, ut viris duobus unquam fuisse intellegamus.* C'est-à-dire que l'on veut que Metella (f) fille de Metellus le Numidique, & mere de Lucius Lucullus, soit la même que celle dont Valere Maxime & Aurelius Victor ont parlé. Cela est absurde par raport à ce dernier Auteur, puis qu'il est indubitable, qu'il a parlé nommément de Metella sœur de Metellus le Numidique. L'autre Ecrivain a parlé d'une maniere si vague, que l'on peut aussi-tôt conjecturer le pour que le (g) contre, & ainsi Glandorp ne devoit pas charger son papier des conjectures dont il nous parle. Mais je puis bien rapporter ici le fait : il est curieux.

(d) Elle se  
Anna l'ans  
795.  
(e) Quin-  
etiam  
Æsopi  
filius me-  
exercitatu-  
nomasticon  
Cicero ad  
dem esse voluit  
de qua Valerius  
libro primo ca-  
stigimo,  
auctor de viris  
illustribus capite  
sexagesimo  
secundo,  
ut viris duobus  
unquam fuisse  
intellegamus.  
L. 11.  
(f) Pag.  
170.  
(g) Lib. 1.  
contre, & ainsi  
Glandorp ne devoit  
pas charger  
son papier des  
conjectures dont  
il nous parle.  
Mais je puis bien  
rapporter ici le  
fait : il est curieux.  
(h) De  
Drivinat.  
L. 1. fol. m.  
311. C.

Cecilia femme de Metellus avoit une niece prête à marier. Elle la mena de nuit dans une Chapelle, pour chercher des présages nuptiaux. C'étoit la coutume quand on songeoit à marier une fille. La tante s'assit, & la niece se tint debout, elles furent long tems aux écoutes sans ouïr rien. La fille se sentant lasse d'être debout, pria sa tante de la laisser asséoir pour quelques momens : très-volontiers, répondit la tante, je vous cede ma place. Ces paroles furent l'augure que l'on cherchoit : Cecilia mourut bien-tôt, & son mari épousa la jeune niece. Voilà ce que Valere Maxime (g) raconte. Cicéron (h) le rapporte aussi ; il l'avoit ouï dire à Lucius Flaccus (i) Prêtre de Mars. Il y a une note de Pighius dans le Valere Maxime Variorum, qui porte que ce Lucius Flaccus fut Consul l'an 622. Mais il y a bien loin de là jusques au tems où Cicéron étoit en état de fier conversation avec les personnes d'importance. Pighius ajoute (k) qu'il s'agit ici de Cecilia sœur de Metellus le Numidique, & il le prouve par Aurelius Victor, qui rapporte que ce Metellus ne voulut point faire l'oraison funebre de Metellus son beau-frere. Mais Aurelius Victor n'a point nommé ce beau-frere, & ainsi la doctrine de Pighius est fondée sur une fausse supposition. Metella sororis sua virum laudare voluit, quod is rat. Pighius in solus judicium contra leges detrectaret. Ce sont les paroles d'Aurelius Victor dans les bonnes éditions. Ce qui me paroît de plus memorable,

(i) L.  
Flaccum  
C'étoit la coutume  
quand on songeoit  
à marier  
une fille.  
La tante s'assit,  
& la niece se tint  
debout, elles furent  
long tems aux  
écoutes sans  
ouïr rien.  
La fille se sentant  
lasse d'être debout,  
pria sa tante de la  
laisser asséoir  
pour quelques  
momens : très-  
volontiers,  
répondit la tante,  
je vous cede  
ma place.  
Ces paroles furent  
l'augure que  
l'on cherchoit :  
Cecilia mourut  
bien-tôt, &  
son mari épousa  
la jeune niece.  
Voilà ce que  
Valere Maxime  
(g) raconte.  
Cicéron (h) le  
rapporte aussi ;  
il l'avoit ouï  
dire à Lucius  
Flaccus (i)  
Prêtre de Mars.  
Il y a une note  
de Pighius dans  
le Valere Maxime  
Variorum, qui  
porte que ce  
Lucius Flaccus  
fut Consul l'an  
622.  
Mais il y a bien  
loin de là  
jusques au tems  
où Cicéron étoit  
en état de fier  
conversation avec  
les personnes  
d'importance.  
Pighius ajoute  
(k) qu'il s'agit  
ici de Cecilia  
sœur de Metellus  
le Numidique,  
& il le prouve  
par Aurelius  
Victor, qui  
rapporte que ce  
Metellus ne  
voulut point  
faire l'oraison  
funebre de  
Metellus son  
beau-frere.  
Mais Aurelius  
Victor n'a point  
nommé ce  
beau-frere, &  
ainsi la doctrine  
de Pighius est  
fondée sur une  
fausse supposition.  
Metella sororis  
sua virum  
laudare voluit,  
quod is rat.  
Pighius in  
solus judicium  
contra leges  
detrectaret.  
Ce sont  
les paroles  
d'Aurelius  
Victor dans  
les bonnes  
éditions.  
Ce qui me  
paroît de plus  
memorable,  
dans

celia **M E T E L L A**, fille de Quintus Cecilius Metellus Pius fils du Numidique, épousa en premières noces Marc Emilius Scaurus, & en secondes le fameux Sylla. Elle eut de son premier mariage un fils & une fille. Le fils Marc Emilius Scaurus se distingua par plusieurs endroits, & sur tout par le magnifique theatre qu'il fit bâtir. La fille, nommée Emilia, fut premièrement mariée à Marc Acilius Glabrio, & en suite au grand Pompée, & mourut en couche\*. Ces deux enfans trouverent un bon patron en la personne de Sylla, le second mari de leur mere; car quoi que Metella ne se gouvernât pas bien, elle ne laissa pas d'être fort considérée de Sylla. C'est, dit-on, qu'il ne favoit rien des dereglemens de sa femme: il n'en aprit des nouvelles qu'au siege d'Athenes. Il traita fort durement cette ville, à cause des medifances que les habitans avoient vomies sur leurs reparts contre Metella †. Ayant eu de cette femme deux enfans jumeaux, un fils & une fille, il donna le nom de Faustus au fils, & celui de Faustula à la fille †. Celle-ci (B) ne degenera point: elle encherit sur sa mere. Puis que Metella étoit en âge d'avoir des enfans, je ne comprends pas la (C) reflexion de Plutarque

\* Plut.  
in Sylla,  
p. 473.

† Ibid.  
p. 475.

† Ibid.

† Ibid.  
p. 473.

(e) Hic si  
Muronis  
verbis ma-  
la tanta  
videntia  
Diceret  
hæc ani-  
mus: qui  
vis tibi?  
nunquid  
ego a te  
Magno  
progna-  
tum de-  
poto  
console  
cunnam  
Velatum-  
que sola,  
mea cum  
confertuit  
ira?  
Quid res-  
ponderet?

dans ce fait, est l'étrange superstition de l'ancienne Rome. Ce n'étoient pas seulement les simples servantes qui cherchoient des augures de mariage: les Dames les plus qualifiées, celles qui tenoient un rang par il à celui de nos Duchesses s'amusoient à ces niâneries, & alloient se mettre à l'affût pour attendre le premier mot que la fortune leur feroit ouïr. Aujourd'hui même la qualité de Duchesse ne delivre point des superstitions augurales dont les bourgeoises s'infatuent.

(B) Faustula ne degenera point.] Ce fut une des plus impudiques femmes de son tems; & il fut vrai pour le moins par rapport à elle & à Metella sa mere, que le monde va de mal en pis. Metella étoit debauchée, mais *mox datura (a) progeniem vitiosorem*. Faustula eut pour troisième mari le fameux Milon, que le meurtre de Clodius & la harangue de Cicéron ont tant fait conoître. Il ne faisoit pas bon le jouer à lui; néanmoins sa femme ne le craignit guere: elle admettoit ses Galans avec si peu de precaution, que l'un d'eux y fut un jour attrapé par Milon. Il auroit passé le pas s'il n'eût eu bien de l'argent, mais il racheta sa vie en payant la taxe à quoi Milon le condamna, après lui avoir fait donner cent coups d'étrivières. *M. Varro (b) in litteris atque vita fide homo multa & grava, in libro, quem scripsit Pius aut de pace, C. Sallustianum scriptorem seria illius & severa orationis, in ejus historia notiones censorias fieri atque exerceri videmus, in adulterio deprehensum ab Annio Milone loris bene casum dicit, & quam dedisset pecuniam, dimissum.* Il est fâcheux que cette honteuse disgrâce soit arrivée à un grand Airteur, car c'est l'Historien Salluste qui fut si mal accommodé chez Faustula. Les Galans ne profiterent pas de cet exemple: on parle d'un Villius qui reçut au même lieu cent coups de poing, & qui faillit à y être (c) poigné.

(a) Voyez  
Horace  
Ode 6.  
lib. 3.

(b) Aul.  
Gellius lib.  
17. c. 18.

(c) Villius in Faustula Sylla gener (hoc m'ost uno Nomine) deceptus prenis dedit usque superque Quam factis est pugnis caesus, ferroque petitus Exclufus fore quum Lonare-nus foret intrus.  
Horat. Sa 2. l. 1. v. 64.

(d) Vetus interpres Horatii.

gout, & soutient que la nature (e) ne le donne pas, & qu'on trouve mieux (f) ailleurs. Cette censure fut inutile: il falut que Perse (g) la renouvelât.

Nunc nunc impensus unge,  
Unge puer caules, Mibi s'ista luce coquatur  
Urtica, & s'issa sumsum sinciput aure;  
Ut tuus iste nepos olim satur anseris exitis,  
Cum morosa vago singuliet inguine vena,  
PATRICIÆ immixuit vulva.

„Et il y a encore beaucoup de gens comme „ Villius, qui n'aiment dans leurs Maîtresses que „ leur nom & leur qualité. „ Ce sont les paroles d'un habile (h) commentateur. J'esu'is pas meilleur encore nommé tous les Galans de notre Faustula, desquels les livres ont conservé la memoire. Elle en avoit deux en même tems, dont les noms donnerent lieu à un bon mot de son frere. *Faustula Sulla filius cum soror ejus eodem tempore duos uxores haberet, Fulvium Sullonis filium & Pompejum Maculam, miror inquit, sororem v. 68. meam habere Maculam cum Sullonem haberet (i).* Je m'étonne, dit-il, que ma sœur ait une tache, puis qu'elle a un Foulon. Le Latin a infiniment plus de grace.

(C) Je ne comprends pas la reflexion de Plutarque.] Il dit que Sylla avant que de se marier avec Metella avoit eu 3. femmes, dont la dernière qui s'appelloit Cœlia fut honnêtement repudiée sous pretexte de sterilité: mais, ajoute Plutarque, le mariage que Sylla contracta avec Metella peu de jours après, fit voir qu'il avoit allégué injustement contre Cœlia cette raison de divorce (k). Afin que ce raisonnement de Plutarque eût quelque solidité, il faudroit lier perfixe dans l'ordre naturel, & suivant une conduite sensée, un homme qui auroit repudié sa femme pour cause de sterilité ne se hâtât point d'en prendre une autre: mais le sens commun nous montre que personne ne peut supposer cela sans tomber dans l'illusion; car tout homme qui repudie sa femme, & qui le fait uniquement à cause qu'elle est sterle, temoigne par là qu'il souhaite d'avoir des enfans. L'ordre veut donc qu'il se remarie bien-tôt avec quelque femme qui ait les apparences de fertilité, & Metellam duxit, apparuit cum immerito illam causam in Cœliam prætextasse. Plutarch. in Sylla, pag. 473.

(e) Nec magis huic inter niveos viridesque lapillos (sic licet hoc Cœlia derniere qui s'appelloit Cœlia fut honnêtement repudiée sous pretexte de sterilité: mais, ajoute Plutarque, le mariage que Sylla contracta avec Metella peu de jours après, fit voir qu'il avoit allégué injustement contre Cœlia cette raison de divorce (k). Afin que ce raisonnement de Plutarque eût quelque solidité, il faudroit lier perfixe dans l'ordre naturel, & suivant une conduite sensée, un homme qui auroit repudié sa femme pour cause de sterilité ne se hâtât point d'en prendre une autre: mais le sens commun nous montre que personne ne peut supposer cela sans tomber dans l'illusion; car tout homme qui repudie sa femme, & qui le fait uniquement à cause qu'elle est sterle, temoigne par là qu'il souhaite d'avoir des enfans. L'ordre veut donc qu'il se remarie bien-tôt avec quelque femme qui ait les apparences de fertilité, & Metellam duxit, apparuit cum immerito illam causam in Cœliam prætextasse. Plutarch. in Sylla, pag. 473.

(f) Nec magis huic inter niveos viridesque lapillos (sic licet hoc Cœlia derniere qui s'appelloit Cœlia fut honnêtement repudiée sous pretexte de sterilité: mais, ajoute Plutarque, le mariage que Sylla contracta avec Metella peu de jours après, fit voir qu'il avoit allégué injustement contre Cœlia cette raison de divorce (k). Afin que ce raisonnement de Plutarque eût quelque solidité, il faudroit lier perfixe dans l'ordre naturel, & suivant une conduite sensée, un homme qui auroit repudié sa femme pour cause de sterilité ne se hâtât point d'en prendre une autre: mais le sens commun nous montre que personne ne peut supposer cela sans tomber dans l'illusion; car tout homme qui repudie sa femme, & qui le fait uniquement à cause qu'elle est sterle, temoigne par là qu'il souhaite d'avoir des enfans. L'ordre veut donc qu'il se remarie bien-tôt avec quelque femme qui ait les apparences de fertilité, & Metellam duxit, apparuit cum immerito illam causam in Cœliam prætextasse. Plutarch. in Sylla, pag. 473.

magno patre nata puella est. At quanto pugnantia que ista Dives opis suz.  
Horat. Sa. 2. l. 1. v. 68.

(i) Nec magis huic inter niveos viridesque lapillos (sic licet hoc Cœlia derniere qui s'appelloit Cœlia fut honnêtement repudiée sous pretexte de sterilité: mais, ajoute Plutarque, le mariage que Sylla contracta avec Metella peu de jours après, fit voir qu'il avoit allégué injustement contre Cœlia cette raison de divorce (k). Afin que ce raisonnement de Plutarque eût quelque solidité, il faudroit lier perfixe dans l'ordre naturel, & suivant une conduite sensée, un homme qui auroit repudié sa femme pour cause de sterilité ne se hâtât point d'en prendre une autre: mais le sens commun nous montre que personne ne peut supposer cela sans tomber dans l'illusion; car tout homme qui repudie sa femme, & qui le fait uniquement à cause qu'elle est sterle, temoigne par là qu'il souhaite d'avoir des enfans. L'ordre veut donc qu'il se remarie bien-tôt avec quelque femme qui ait les apparences de fertilité, & Metellam duxit, apparuit cum immerito illam causam in Cœliam prætextasse. Plutarch. in Sylla, pag. 473.

(j) M'ost uno Nomine) deceptus prenis dedit usque superque Quam factis est pugnis caesus, ferroque petitus Exclufus fore quum Lonare-nus foret intrus.  
Horat. Sa 2. l. 1. v. 64.

(k) Vetus interpres Horatii.

(l) M'ost uno Nomine) deceptus prenis dedit usque superque Quam factis est pugnis caesus, ferroque petitus Exclufus fore quum Lonare-nus foret intrus.  
Horat. Sa 2. l. 1. v. 64.

(m) Vetus interpres Horatii.

(n) Vetus interpres Horatii.

(o) Vetus interpres Horatii.

(p) Vetus interpres Horatii.

(q) Vetus interpres Horatii.

(r) Vetus interpres Horatii.

tarque. Metella devint dangereusement malade, dans le tems que son mari faisoit des festins au peuple, à l'occasion d'un grand vœu. Il avoit consacré à Hercule la dixième partie de tout son bien, & il traita magnifiquement le peuple pendant plusieurs jours. Les Prêtres lui declarerent qu'il ne lui étoit point permis d'aller voir sa femme, ni de souffrir que sa maison fût souillée par la mort de qui que ce fût. C'est pourquoi il envoya à Metella la lettre de divorce, & ordonna qu'on la portât hors de chez lui avant qu'elle mourût. La \* superstition lui fit faire toutes ces choses malgré lui, car il fut fort affligé de perdre sa femme, & il lui fit des funérailles très-magnifiques pour soulager sa douleur. Dans la même vue il fit aussi de grands festins à ses amis, sans avoir égard aux loix somptuaires qu'il avoit lui-même établies †. Il les enfreignit hautement, lui qui n'avoit osé violer les ceremonies ridicules & barbares que les Prêtres lui avoient marquées. Si le (D) fils d'Esopé a été aimé d'une Metella, comme il y a quelque apparence, j'ai un grand penchant à croire que les deux Dames galantes qu'on vient de voir, ne sont pas les seules de leur nom qui se soient mal comportées.

METELLUS CELER (QUINTUS) Consul Pan de Rome 693. avoit exercé la Preture l'année † du Consulat de Ciceron, & rendu de bons services à la Republique en † s'opposant aux troupes de Catilina, qui vouloient passer dans la Gaule Cisalpine. Après sa Preture il obtint le gouvernement de cette Province. C'étoit un homme de merite, mais qui fut très-malheureux à le choisir

E e e

s'il ne se remettoit de sa vie, ou s'il différoit beaucoup à le faire, il temoigneroit visiblement qu'il auroit donné une mechante raison de son divorce. Que lui importoit, diroit-on, que sa femme fût stérile, ou qu'elle ne le fût point, puis qu'après son divorce il demeure dans le célibat. Il n'est donc point vrai que les promtes noces de Sylla avec Metella ayent été propres à refuter la raison pour laquelle il avoit dit qu'il repudioit Cœlie; au contraire elles étoient propres à la confirmer, & à justifier sa conduite. La raison de Plutarque seroit bonne, si Metella eût été hors d'âge d'avoir des enfans; mais il nous apprend lui-même qu'elle accoucha de deux jumeaux. Voici ce qui l'a trompé: il a raisonné de cette façon; Sylla n'eût pas conclu son mariage avec Metella un peu après son divorce, s'il n'eût été amoureux d'elle depuis quelque tems, & s'il n'eût même préparé les choses pour son nouveau mariage avant la dissolution de l'autre. C'est donc l'envie d'épouser Metella qui l'a poussé au divorce: la stérilité de Cœlia n'a donc été qu'un vain pretexte. Plutarque a raison peut-être dans le fond; car peut-être le motif de Sylla fut uniquement l'envie d'avoir Metella; mais comme Plutarque fonde sa proposition sur une preuve très-équivoque, & qui selon l'ordie nature) & le bon sens doit être fautive, il est coupable de paralogisme. J'ai dit ailleurs qu'une critique comme celle-ci, qu'on peut appeler une critique de Dialecticien, est capable de rendre plus de service aux jeunes lecteurs qu'une critique de Grammaire.

(D) Si le fils d'Esopé a été aimé d'une Metella. [Ce qui fait que je m'exprime de la sorte, est que les paroles d'Horace ne signifient pas nécessairement que la Dame dont le fils d'Esopé avala la perle fut amoureuse de lui. Horace auroit pu faire mention de Metella, en cas que c'eût été une Dame magnifique en pierreries; car comme son but étoit de marquer l'extravagance prodigiale du fils d'Esopé, il devoit caractériser la perle par des traits qui frappent le lecteur. S'il y eût eu donc une Dame nommée Metella, fameuse par la magnificence de

ses pierreries, on eût donné une grande idée du prix d'une perle; en disant qu'elle avoit servi de pendant d'oreille à cette Dame, & ainsi l'expression d'Horace, detractam ex aure Metellæ, ne seroit pas inutile, quand même on supposeiroit que le fils d'Esopé ne seroit devenu le maître de cette perle que par achat. Cependant je trouve très-vraisemblable que cette Metella se gouvernoit mal avec le fils de ce Comedien, & il pourroit bien être que c'étoit la même Metella dont il est parlé dans les lettres de Ciceron. Il y a des Commentateurs qui croyent que quand Ciceron se plaint d'être tourmenté (a) par le fils d'Esopé, il veut dire que cet homme étoit le camarade de (b) Dolabella dans les debauches qui chagrinoient tant Tullie, & qui furent l'une des causes de la rupture de son mariage avec Dolabella. 2. Que ces debauches étoient les engagements de Dolabella avec des femmes galantes, & notamment avec Metella. Cette conjecture est appuyée sur un passage d'une autre lettre de Ciceron, où l'on voit Metella (c) entre les causes du divorce de Tullie. Quelques-uns (d) veulent que cette Metella soit celle que Lentulus Spinther repudia, & que celle du fils d'Esopé soit la METELLA (e) repudiée par ce Lentulus. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut vers ce tems-là une Dame fort galante qui avoit nom Metella, dont les amours donnerent autant de matière aux Poètes, que Madame d'Orléans en a donné aux Auteurs de ce siècle-ci. Voyez en marge deux vers d'Ovide (f). Nous apprenons d'Apulée comment s'appelloit l'Auteur qui donna le nom de Metella sous celui de Perillus: Eadem opera accusant, dit-il (g), C. Cæcilius tullium quod Lesbiam pro Clodia nominavit, & Titium similitur quod quæ Metella eras, Perillum scripserit.

vanum nomine, vel nasserarum expugnationum, vel Metellæ, vel omnium malorum. Cæro ad Attic. l. 11. epist. 23. id. Cornelianus in Cicer. ad Attic. epist. 7. l. 13. (e) Et Lentulum cum Metella certe facile divorcium. Ibid. epist. 7. l. 12. voyez aussi epist. 72. l. 12. (f) Et quorum libris modo diffusula Perillus Nomine nunc legitur dicta, Metelle, tu. Ovid. trist. l. 2. eleg. 2. pag. m. 158. (g) Apologia pag. m. 279.

\* Καὶ ὄντο μὲν ἀπεργασθεὶς τὸ θεῖον ἔργον ἐπὶ τῶν δεισιδαιμονίας ἐταροῦσσι τὸν θεῖον τῆς πατρίδος ἀρετῆς. τῶν δὲ τῶν ἀνθρώπων ἀντιπαρονομαστικῶς παρονομαστικῶς ἀνελευθέρως. Atque hac in re leges curiose ex superstitione servavit: at legem funerariam quam tulerat ipse, convulsit nullo habito sumptus mo-

do. Ibid. p. 474. B.

† Id. ib.

‡ En 690.

‡ Sallust. in bell. Catal. p. m. St. 176.

(a) Quin etiam Cicero filius me exercebat. Cæro ad Attic. epist. 15. l. 11.

(b) Quia Dolabella in adultæris Pællibus ut Metella. Cæro ad Attic. epist. 23. Polina in editone. C. ad Attic. Græc. m. l. 2. pag. 248.

(c) Metellus quidem in perillis nihil fuit. Cæro ad Attic. epist. 7. l. 12. (f) Et quorum libris modo diffusula Perillus Nomine nunc legitur dicta, Metelle, tu. Ovid. trist. l. 2. eleg. 2. pag. m. 158. (g) Apologia pag. m. 279.

\* Cicero pro Caelio, pag. 518. edit. Abrami.

+ Cicero in Vatinium pag. 309. edit. edit.

fir une femme, car il épousa (A) une sœur de Clodius, laquelle le deshonorâ par ses impudicitez, & puis l'empoisonna. Elle étoit sa cousine \*germaine. C'est elle qui sous le nom de Lesbia a été tant distammée par Catulle. Cicero perdit un (B) très-bon ami par la mort de ce Metellus l'an 694. Je remarquerai une meprise (C) de Turnebe. Notre Metellus étoit du College des Augures.

METEL-

(a) Plutarque in Cicero, vita pag. 875.

(b) Qu'on nommoit a Rome quadrantibus.

(c) In Apologia p. m. 273.

(d) Caelii Lesbia iocosa, Lesbia illa, Illa Lesbia quam Catullus nomen Plurquam se atque suos amavit omnes. Nunc in quadrivitis & angustis portis Glubit magnanimi Nepotes. Catull. pag. 59.

(e) Cicero pro Caelio pag. 445. edit. Abrami Confessit, auge eci ce qu'on a dit dans l'article de Louis VII. pag. 391. lettre c.

(f) Plut. ubi supra.

(g) Cicero ubi.

(h) C'est la 84.

(i) Ce n'est pas son nom propre, comme plusieurs l'ont cru. Voyez Marret sur cette épitramme.

(A) Il épousa une sœur de Clodius. ] C'est la Clodia que Cicero a si bien decrite dans son plaidoyé pour Caelius, jeune Provincial, & beau garçon qui se voyoit accusé de plusieurs crimes, & entre autres d'avoir voulu donner du poison à Clodia, afin de n'être pas obligé à rendre les sommes d'argent qu'il lui avoit empruntées. Cicero fut son Avocat, & plaida pour lui avec tant de force qu'il le fit absoudre. Clodia n'avoit entrepris cette affaire que pour se venger d'un affront sensible. C'est que Caelius après s'être divertie avec elle tant & si long tems qu'il avoit voulu, s'en étoit enfin degoutté, & l'avoit quittée pour porter ailleurs ses offrandes. Plutarque (a) raconte qu'on la surnommoit *Quadrantaria*, à cause qu'un jour l'un de ceux qui avoient couché avec elle ne la paya qu'en fort mauvais monnoye. Il mit dans sa bourse non pas des piéces d'argent, mais de petites (b) piéces de cuivre, telles que les doubles de France à peu piés. Apulée (c) nous apprend qu'elle est la Marcella que Catulle a tant châtée sous le nom de Lesbia: elle meritoit donc pour plusieurs raisons le titre dont parle Plutarque; car la Lesbia de Catulle fut casin une coureuse de carrefour, & qui attendoit sa proie au coin des rues. Elle étoit au premier occupant, & prenoit sans doute ce qu'on lui vouloit donner. C'étoit du vin à un sou le pot, elle faisoit de sa marchandise pour un liard, *scortum diabolare*, aut *triobolare*. Ne meritoit-elle donc pas le surnom *quadrantaria*? Voyez en marge les vers de Catulle, adressez apparemment au (d) client de Cicero. Elle avoit achevé un jardin au bord du Tibre, afin de se procurer la commodité de voir les navigateurs, & de mieux choisir la bête qu'elle voudroit faire donner dans ses toiles. *Habes hortos ad Tiberim: ac diligenter eo loco parasti quo omnis juvenis natandi caussa venit, huic licet conditiones quotidie legas* (e). De toutes les sœurs de Clodias celle-ci étoit la (f) plus soupçonnée d'inceste avec lui. Etant encore fort jeune il faisoit le peureux, afin qu'on le laissât dormir avec cette sœur. *Propter nescio quam, credo, timiditatem, & nocturnos quosdam inanes metus, tecum semper pugio cum majore favore cubitavit* (g). Il y a une (h) épitramme dans Catulle qui fait voir qu'il avoit aimé Clodia, & que même il s'étoit brouillé avec elle avant la mort de son mari.

(B) Cicero perdit un très-bon ami. ] Je rapporterai ses paroles, afin que d'un côté l'on puisse connoître le merite de ce Metellus, & son amitié pour Cicero, & que l'on voye de l'autre la difference qu'il y a souvent entre un hom-

me & un mari. Metellus à l'égard de Cicero est un illustre Romain; c'est parce que Cicero ne le considère qu'entant qu'homme. Ce même Metellus à l'égard de Catulle est un sot, un fat, un mulet (k): c'est parce que Catulle ne le considère que comme mari. Catulle étoit convaincu que la femme de Metellus ne valoit rien; il connoissoit assez tous les effets de l'amour, pour être persuadé que puis qu'elle disoit tant de mal de lui Catulle, c'étoit un signe qu'elle fentoit encore les brûlures de sa passion. Quelle estime pouvoit-il donc avoir pour Metellus qui donnoit dans un si mechant panneau, & qui se laissoit empanacher, & puis duper par sa femme? Voyons les paroles de Cicero. *Pro (l) Di immortales cur interdum in hominum sceleribus supra pag. maximis aut convvetsis, aut presentis fraudis penas in diem reservatis? Vili enim, vidi, & illam hausi dolorem vel acerbissimum in vita, quum Q. Metellus abstraheretur e sinu, gremioque patriæ: quinque ille viri, qui se natum huic imperio putavit, tertio die postquam in Curia, in rostris, in Republica sturisset, integerrima aetate, optimo habitu, maximis viribus eriperetur indignissime bonis omnibus, atque universa civitati. Quo quidem tempore ille moriens, quum jam ceteris ex partibus oppressa mens esset, extremam sensum ad memoriam Republicæ referrebat: quum me intuentibus sentem significabat interraptis, atque morientibus vocibus, quanta impenderet procella urbi, quanta tempestas civitati: quum parietem sapse feriens eum, qui cum Q. Catulo fuerat in communis, crebro Catulum, sapse me, sepissime Rempublicam nominabat: ut non se tam enori, qui spoliari suo presidio quum patriam, tum etiam me doleret. Quem quidem virum si nulla vis repentinè sceleris jusulisset, quonam modo ille furenti fratri suo patriæ Consulari restitisset, qui consulem incipientem ferere atque conatum, sua se manu interfecit, audiente Senatu dixerit? Ex hac igitur dono progressa ista mulier de veneni celeritate dicere audebit? nonne ipsam domum metuet, ne quam vocem eliciat? non parietes confos, non noctem illam funestam ac lucuosam perhorrescet? Cicero a remarqué en un autre lieu que (m) Clodia vivoit mal avec son mari.*

(C) Je remarquerai une meprise de Turnebe. ] Il a cru que Catulle a parlé de nôtre Metellus Celer dans l'Épigramme 68. *Ita Caelio placeam, cui credita nunc sum.* Le Poète fait parler ainsi la porte d'une femme debauchée; mais cette femme n'est point Lesbia ou Clodia, car la femme dont il est question dans cette épigramme avoit épousé un homme impuissant, dont le pere fut si officieux qu'il consumma le mariage que son fils avoit contracté. On ne fait pas bien s'il le fit parce qu'il aimoit sa belle fille, ou parce qu'il étoit persuadé que son fils n'auroit pas assez de forces. Consultez ces vers de Catulle.

*Primum (n) igitur virgo quod fertur tradita nobis. Falsum est: nonne illius vir prior attigerat.* (n) Catull. epigram. 68. Langui-

(k) Voyez l'épigramme 84. dans la remarque précédente.

(l) Ubi supra pag. 514.

(m) Ea est feditiosa: ea cum viro belulum gerit, neque solum cum Metello, sed etiam cum Fabio. Epist. 1. ad Attic. l. 1. p. m. 175.

(n) Catull. epigram. 68.

METELLUS (LUCIUS) Tribun du peuple lors que Cesar se rendit maître de Rome, au commencement des guerres civiles, eut plus de courage que tous les autres Magistrats. La ville (A) de Rome parut si soumise aux volontez de Cesar dès les premiers jours, qu'on eût dit qu'elle étoit accoutumée depuis long tems au joug de la servitude. Le seul Metellus eut la hardiesse de s'opposer à Cesar, qui se vouloit saisir du tresor que l'on gardoit dans le Temple de Saturne. Cesar se moqua de l'opposition, & des loix (B) qui lui furent alleguées, & s'en alla tout droit au lieu où ce tresor étoit en dépôt. Il le trouva fermé, comme on lui refusoit les clefs, il donna ordre qu'on rompit les portes: & sur ce que Metellus renouvela ses oppositions, il le menaça de le tuer; *Jeune homme*, ajouta-t-il, *tu n'ignores pas qu'il me seroit plus facile de le faire que de le dire.* Le Tribun ne résista plus, & se retira tout doucement; & Cesar prit (C) dans cette Epargne tout ce qu'il voulut\*. Il s'est bien gardé de conter comment la chose s'étoit passée, il la déguise de (D) telle sorte dans son

\* Plutarque. in Casare, pag. 725.

Histoire

*Languidior tenera cui pendens sicula beta,  
Nunquam se mediam sustulit ad tunicam,  
Sed pater ipsius nati violasse cubile  
Dicitur, & miseram consecrasset domum:  
Sive quod impia mens caeco iugrabat amore,  
Seu quod iners sterili semine natus erat:  
Et querendum aliunde foret nervosus illud,  
Quod posset zonam salvere virginem.  
Egregium narras mira pietate parentem,  
Qui ipse sui gnati minxit in gremium.*

ausquelles il étoit defendu de toucher sous la peine d'une execration publique, si ce n'est en cas de guerre contre les Gaulois. On allegua à Cesar que leurs ancêtres avoient donné la malediction de la patrie à quiconque toucheroit à cet argent, hors le cas de cette necessité. Il se moqua de cette malediction, & dit qu'ayant subjugué les Gaules, il avoit delivré Rome de l'engagement où elle pouvoit s'être mise lors qu'elle fonda cette Epargne. Lucain a fait une reflexion ingenieuse à la verité, mais un peu forcée ce me semble. Il dit (e) que les loix, les privileges, la liberté tiennent moins au cœur que l'argent, & que ce ne fut que pour l'amour de ce tresor que l'on essaya de résister à la force. Il parle des oppositions de Metellus.

(C) *Le Tribun ne résista plus.* Lucain suppose que Metellus cherchoit la gloire d'être immolé à la violence du tyran, mais que Cesar ne le crut point digne de cet honneur, & qu'il lui dit:

*Vanam (f) spem mortis honesta  
Concipit: hand (inquit) jugulo se palliet isto  
Nostra, Metelle, manus. Dignum te Casaris ira  
Nullus honor faciet, te vindice tuta relicta est  
Libertas? non usque adeo permiscuit iniis  
Longus summa dies, ut non, si voce Metelli  
Serventur leges, malint à Casare tolli.*

(e) Usque adeo solum ferum mortem time-te Aurinefcit amor. perunt discrimine nullo Amittit leges: sed pars vilitima rerum Certamen movitiss opes. Lucan. lib. v. 118. (f) Ibid. v. 134.

Ce Poëte suppose une autre chose, c'est que Metellus ne se retira qu'après les solides remontrances de Cotta. La liberté, disoit Cotta, ruine la liberté, lors que le pouvoir monarchique la talonne; & si vous voulez ne la point perdre tout-à-fait, si vous souhaitez d'en retenir à tout le moins l'ombre, faites semblant de vouloir ce qu'on vous commande. Cette pensée est très-belle: Lucain l'exprime noblement.

(g) *Tum Cotta Metellum  
Compulit audaci nimium desistere capto.  
Libertas, inquit, populi, quem regna coercent,  
Liberate perit; cuius servaveris umbram,  
Si, quicquid jubere, velis.*

(g) Ibid. v. 143.

(D) *Il la déguise de telle sorte.* C'est plutôt une suppression totale qu'un déguisement; car bien loin de convenir qu'il se servit de menaces contre Metellus, & qu'il enleva malgré lui l'argent de l'Epargne, il declare qu'il sortit de Rome, pour ne s'embarasser pas long tems

E e e e 2 dans

(A) Alienum à vero profus scribit Adr. Turnebus, Gallorum doctissimus, hunc esse Caecilium, cui Clodia nupsit. Hoc enim non Romanus, sed Veronensis manifestum actum scribit Catullus. Deinde nihil tale de Clodia narratur, ut consuetudinem stupri nefandam cum patre suo habuerit. Hoc enim non tacuisset capitalis hostis ejus fratris Clodii Cicero. Scalig. not. in Catul. epigr. 68.

Scaliger (a) refute Turnebe par deux raisons, la 1. est que la scène de cette aventure est à Verone, & non pas à Rome: la 2. est que personne n'a jamais dit que Clodia ait commis inceste avec son pere. Cicéron n'eût pas oublié de lui en faire reproche, si elle eût été en mauvaise reputation de ce côté-là. Ces deux raisons de Scaliger sont fort bonnes, mais il n'a pas bien pris garde que ce fut avec le pere de son mari, & non pas avec son propre pere que la fille dont parle Catulle se deuit de son pucelage.

(A) *Parus si soumise aux volomez de Cesar.* Il ne s'en faut pas étonner; on le regardoit comme un homme qui à main armée s'étoit emparé de Rome. On avoit apprehendé qu'il ne mit tout au pillage.

(b) *Namque ignibus atris  
Creditor, ut capta rapturus mania Roma  
Sparsurusque Deos: fuit hac mensura timoris.  
Velle putant quodcumque potest.*

Le bonheur de Rome voulut qu'il mit des bornes à sa puissance, lors que le Senat & le peuple n'en eussent point mis à leur soumission. Ce ne sera pas la dernière fois, que même dans des conjonctures où la mollesse est infiniment plus excusable qu'ailleurs, ou aura moins de honte de laisser prendre, que d'autres n'en auront de prendre, & qu'on devra son salut à la discretion d'autrui.

(c) *Omnia Cesar erat, privata Curia vocis  
Testis adest. Sedere patres cenfero parati  
Pharf. l. 3. Si regnum, si templa sibi, jugulumque Senatus  
Exitiumque petat. Melius quod plura jubere  
Erubuit, quam Roma pati.*

(B) *Et des loix qu'on lui allegua.* Appien (d) nous conte qu'après les funestes guerres que les Romains eurent avec les Gaulois, on mit en réserve à Rome certaines sommes d'argent,

(d) Lib. 2. Bell. civil. l. 19. 241.

\* Lib. 1. Histoire \* de la guerre civile; qu'on n'y trouve rien d'injuste, ni de violent. C'est ainsi qu'en usent ceux qui composent eux-mêmes leur vie, ils font évanouir les circonstances qui ne leur sont pas glorieuses.

† Moreri  
dit Molt-  
zel; Mr.  
Teiffier  
dans ses  
additions  
à Mr. de  
Thou,  
Melcher,  
Koenig dans  
sa biblio-  
thèque  
Moltze-  
rus.

‡ Celui  
qui a pour  
titre Som-  
nium, seu  
gallus.

MICYLLUS (J A Q U E S) né à Strasbourg le 6. d'Avril 1503. tient un rang bien honorable parmi les Savans de son siècle. Il étudia dans les plus celebres Academies d'Allemagne, & il passa près de cinq ans à celle d'Erford, où il lia avec Joachim Camerarius une amitié très-étroite, qui a duré autant que sa vie. Son nom de famille étoit *Moltzer*. Celui de Micyllus lui fut donné, parce qu'il soutint admirablement le personnage de Micyllus (A) dans une représentation de Theatre, où l'on recitoit devant un grand nombre d'auditeurs un Dialogue ‡ de Lucien. Il fut conu de bonne heure pour un sujet propre à faire fleurir un College; car dès l'an 1527. il enseignoit la langue Latine & la langue Grecque dans celui de Francfort. Il s'en acquittoit si bien, qu'on jeta les yeux sur lui à Heidelberg pour la profession de la langue Grecque l'an 1532. Il y alla, mais il n'y demeura gueres; car les Magistrats de Francfort l'ayant rapellé, il fut reprendre dans leur ville son premier poste. Il (B) retourna à Hei-

(a) *Cæsar,*

*de bello*

*civ. lib. 1.*

*pag. 250.*

(b) *Qui-*

*bus rebus*

*Romanis*

*nunciatis*

*tantus re-*

*perit ter-*

*ror inva-*

*sit, ut cum*

*Lentulus*

*consul ad*

*aperien-*

*dum ara-*

*rium ve-*

*nisset ad*

*pecuniam*

*Pompejo*

*ex Sena-*

*tis consul-*

*to profes-*

*sendam,*

*protinus*

*aperto*

*sanctiore*

*arario ex*

*urbe pro-*

*fugeret,*

*Cæsar*

*enim ad-*

*ventare*

*jamjam-*

*que, &*

*adesse ejus*

*eques*

*filio nun-*

*ciabantur.*

*Id. p. 239.*

(c) *Phillip-*

*pe Rubinus*

*cette violence,*

*puis qu'elle suppose que le tres-*

*or fut laissé ouvert. Si l'on adopte la con-*

*clusion de Rubeins, on diminuera la mauvaise*

*foi de la plume de Cæsar: mais il sera toujours*

*coupable d'une insigne suppression de la verité,*

*car il n'a point dit qu'il profita de la conjonc-*

*ture, & qu'il entra dans l'Épargne que Lentu-*

*lus n'avoit point fermée. Vossius (e) ne me*

*semble pas bien fondé, dans la raison qu'il al-*

*lege contre la correction de Rubeins: Sed pro-*

*fecto, dit-il, sequentia resellunt, nam quia mi-*

ser de cet argent: de sorte que si Cæsar s'étoit servi de la negative, comme Rubeins le suppose, il auroit été obligé de donner une raison de la peur de Lentulus, peur qui n'auroit pas donné le tems nécessaire à se bien munir d'argent. Ainsi Vossius n'est pas bien tendé à supposer que l'on donneroit une raison inutile, si le fait que Cæsar raconte étoit conforme à la critique de Rubeins. Il me semble aussi que la leçon ordinaire pousse les choses jusqu'à l'hyperbole. Quel- le apparence qu'un Consul Romain ait été si consterné, qu'il n'ait point vu que le tems qu'il lui falloit pour la fermeture d'une porte, n'étoit pas à menager, je veux dire qu'il ne dureroit pas assez pour empêcher qu'on ne pût prendre la fuite?

(A) *Le personnage de Micyllus.* Hagius dans la vie de Pierre Lotichius parle assez exactement de cette aventure; mais au lieu de dire qu'il la tient d'un homme qui en avoit été le spectateur à Francfort (c'étoit Jean Lonicerus Professeur en Grec à Marpourg) il devoit citer Micyllus (f) lui-même, comme a fait Melchior Adam.

(f) *Lib. 1. Sylvarum.*

*Fortuito quondam Micylli nomina casu Repperi, & in mores transit ille meos.*

Il y a dans Moreri *fortitudo*, au lieu de *fortitudo*, ce qui a été corrigé dans l'édition de Hollande par *ludendo*. Au reste je mets par tout *Micyllus*, quoi que je sache que d'Ablancourt qui a dit *Micyle* dans sa traduction de Lucien, a été approuvé par Mr. Menage (g). Si j'avois été condamné en cela par ce savant homme, je ne l'aurois pas été quant à l'orthographe, car je ne dis pas *Micillus*, comme l'écrivent la plupart des Auteurs Allemands en parlant de *Jacobus Micyllus*; 346.

(g) *Osfer-*

*uat sur la*

*lingua*

*Francise,*

*dis pas Micillus, comme l'écrivent la plupart des*

*Auteurs Allemands en parlant de Jacobus Micyllus; 346.*

*en quoi ils ont d'autant plus de tort, dit-il, que*

*ce nom lui a été donné pour avoir bien représenté*

*étant écolier le personnage de Micyle du coc de Lu-*

*icien. Mr. Menage n'est pas le seul (h) qui ait dit*

*que Micyllus étoit alors écolier: je trouve cela*

*assez apparent; mais il n'est pas trop aisé de l'ac-*

*corder avec ce qui a été rapporté ci-dessus, que la*

*pièce fut jouée à Francfort, car on ne voit pas*

*que Micyllus y ait étudié. Melchior Adam le*

*fait passer de Strasbourg aux plus celebres Univer-*

*sitez d'Allemagne.*

(B) *Il retourna à Heidelberg.* Melchior

Adam ne marque le tems de ce retour que par ces

deux caractères, la guerre de Smalcalde, & la

reception

(h) *Vossius*

*De scient.*

*Mathem.*

*pag. 72.*

*Teiffier*

*Addit. 1.*

*pag. 139.*

*Romig Bi-*

*bliothec.*

*pag. 540.*

delberg lors que la Reformation y fut reçue\*, & il y enseigna publiquement la langue Greque, & chez lui la langue Latine avec beaucoup de succès, jusques à sa mort qui arriva le 28. Janvier (C) 1558. Il n'y avoit pas long tems qu'il avoit conféré avec Melanchton, qui étoit venu à Heidelberg à la priere de l'Electeur Othon Henri, pour concerter les nouveaux statuts de l'Academie. Micyllus a été un des meilleurs (D) Poëtes qui furent de son tems en Allemagne. Il eut quantité d'enfans, mais il ne laissa que deux fils, dont l'un étudia en Droit, & fut Chancelier de l'Electeur Palatin; l'autre fut Tailleur de son metier dans Heidelberg †. Je dirai quelque chose de ses (E) Ouvrages.

MILTON (J E A N) fameux Apologiste du supplice de Charles I. Roi d'Angleterre, naquit à Londres (A) l'an 1608. Il nous apprend lui même † qu'a

\* C'est à dire l'an 1546. ex Sleidano lib. 16.  
† Tiré de Melchior Adam in vitis Philosophor.  
‡ Defens. 2. pro populo Anglic. p. 60. Et sequent.  
edit. Haga Comitiss 1654.

reception de l'Evangile dans Heidelberg. *Donec sub bellum Smalcaldicum cum variis Germania concuteretur motibus, atque Heidelbergæ Evangelii doctrina recuperetur, eodem ad Græcicæ linguæ professionem accessus rediit.* Cela signifie l'an 1546. ou l'an 1547. & s'accorde avec la note marginale où cet Auteur dit que Micyllus fut 20. ans au service de la ville de Francfort, & plus de dix, quoi qu'avec interruption, au service des Electeurs Palatins.

(C) Le 28. Janvier 1558. Cela montre que Jean Hagius qui dit (a) que Micyllus, Melanchton, & Lotichius Secundus étoient morts dans la même année, s'est trompé. Il ne le devoit dire que des deux derniers, car il est vrai qu'ils moururent en 1560. Moreri ne s'est trompé que dans le jour; il veut que Micyllus soit mort le 23. de Janvier. Apparemment le *duodevigesimo* de Melchior Adam l'avoit ébloui.

(D) Un des meilleurs Poëtes. ] Cela n'empêche pas que les Critiques ne remarquent bien des défauts dans ses vers, & même des fautes contre la quantité. Voyez la Censure, ou la *promulsi Critica* de Jean Pierre Lotichius au chap. 14. où il s'est glissé une faute d'impression concernant l'année de la naissance de Micyllus M. D. LIII. au lieu de M. D. III. Nous apprenons là même que Micyllus à l'exemple des plus grands Poëtes de l'antiquité, eut très-peu de part aux faveurs de la fortune: *Variam ac novercantem, dum viveret, expertus fortunam. . . qua fors illi cœna majorum gentium veteribus poetis fuit communis.*

(E) Quelque chose de ses Ouvrages. ] Son *Traité De re metrica* est un chef-d'œuvre, à ce qu'en dit Melanchton. Voici comme il en parle (b). *De re metrica, exstant eruditissimi & consummatissimi libri tres Jacobi Micylli, quo nemo Latine scripsit profundius eruditius aut diligentius.* Ses autres Ouvrages sont des notes sur (c) Ovide, & sur Lucain; la traduction de quelques pieces de Lucien avec des scholies; des notes sur la genealogie des Dieux composée par Bocace; plusieurs vers Grecs, & Latins; une traduction de Tacite en Alleman; *Aritmetica logistica libri duo* (d) &c.

(A) L'an 1608. ] C'est ce qu'on apprend par l'inscription qui est au bas de sa Taille douce dans un de (e) ses livres, car elle porte qu'en 1671. il avoit 63. ans. Il avoit désigné ses années d'une façon un peu vague dans sa 2. Apologie composée en 1653. ou en 1654. s'étant contenté de dire qu'il avoit plus de (f) 40. ans. Il ne fera pas hors de propos de remarquer pourquoy il apprend au public cette circonstance, puis que cela nous donne lieu de relever quelques fautes. On lui avoit reproché qu'il

n'étoit qu'un petit bout d'homme qui n'avoit que les os & la peau, & c'étoit un corceff (g) ajouté à l'application qu'on lui avoit faite de ces paroles de Virgile, *Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.* Il (h) répondit qu'il ne croyoit pas que personne l'eût jamais trouvé laid; que sa taille aprochoit plus de la mediocre que de la petite; qu'il se sentoit encore & le courage & les forces dont il avoit été pourvu autrefois, lors que l'épée au côté il se croyoit en état de tenir tête à des gens beaucoup plus robustes que lui; que son visage bien loin d'être pale, défail & ridé, lui faisoit beaucoup d'honneur, puis qu'à l'âge de 40. ans passez il sembloit être plus jeune de près de dix ans; qu'il prenoit à témoin de tout cela une infinité de gens qui le connoissoient de vuë, & qui le traiteroient justement de ridicule s'il ne disoit pas la vérité. Il avoua la dette pour ce qui est d'être aveugle, sans oublier néanmoins de dire que ses yeux ne paroissent pas avoir le moindre défaut. Il n'y a personne qui puisse douter après cela, que l'on n'en eût fait à croire à Monsieur Morus & à Monsieur de Saumaïse, sur la taille & sur l'extérieur de Milton; je dis à Monsieur de Saumaïse, car il a dit aussi dans sa Replique qu'il avoit ouï dire (i) que son adversaire étoit petit comme un nan &c. Monsieur Morus ne contesta là-dessus quoi que ce soit à cet adversaire: il protesta seulement (k) qu'il n'avoit point pretenu lui reprocher d'être aveugle, puis qu'il ne l'avoit apus que par la réponse de Milton &c. que s'il avoit dit quelque chose qui sembleroit se rapporter à l'aveuglement, il l'avoit entendu de celui de l'ame. Par là il se reconnoît l'Auteur de l'Épître dedicatoire du *Clamor Regii sanguinis*: or comme c'est là qu'il avoit dit que rien ne sauroit être plus have ni plus dechamé que Milton, je croi qu'on l'eût bien embarrasé, si on l'eût contraint d'accorder son Épître dedicatoire, avec l'endroit de sa réponse où il avoit qu'il avoit cru que Milton étoit bel homme, & sur tout après l'avoir vu si magnifiquement peint à la tête de ses poësies. *Ande formidatem tibi virio verterem, qui bellum etiam credidi maxime, postquam vis (l) præfixam poemibus computulam iconem illam vidi?* Monsieur de Saumaïse (m) semble se glorifier d'avoir

(g) *Quamquam nec ingens, quo nihil est exilius, exfinit, gnius, contrac-tus. Epist. adicator. Clamor. regu sang.*  
(h) Milton. *ibid. p. 30.*  
(i) Relation quip-est mihî ab illis qui viderunt, esse itatura punillio. nem. *Sal-mastus, Resp. ad Milton. p. 3. Ab ea laboriosa & anxia longaque meditatione lan-guorem etiam videtur contractisse delicatum illud & infirmum corpusculum tuum. Ibid. p. 15. & 16.*

(k) *Fid. publ. p. 31.*  
(l) Par la réponse que Milton fit à ces paroles p. 34. il paroît que ces poësies sont ceux qu'il publia l'an 1645. & qu'il n'eût pas contenté de l'éc son *Græcorum.*

(m) *Inde etiam fortasse cerebrum tibi nimis ingens in oculis destillaverat, eosque afflixerit. Malo isto magnam partem tue pulcritudinis deperisist, pro eo ac debno doleo. Nam in oculis maxime viget ac valet firmæ deus. Quid Itali nunc dicent si te viderent cum ista facie lipiudine. Non habent amplius quod tu te laudent. Non ergo miror si Salmastus istum ostidit propter quem tantum tibi laboris & oneris impositum est. unde aegritudo tibi corporis & mentis hæc accidit, & præterea detrimentum tantum pristini decoris passus es. Ibid. Iste jam lipullus vel exculus potius, olim bellulus pufio. Pag. 19.*

(a) *In vita Lotichii Secundi pag. 69.*

(b) *Apud Melchior. Adam. pag. 181. Philosoph. Germân.*

(c) *L'Épître de la Bibliothèque de Gesner ex-cepte les Metamorphoses; mais on voit dans le Catalogue d'Oxford les notes de Micyllus sur les 15. Livres des Metamorphoses.*

(d) Voyez le titre de ses autres Ouvrages dans l'Épître de la Bibliothèque de Gesner.

FAITS touchant la taille & la mine de Milton.

(e) C'est sa Logique.  
(f) *Quadragesimo major. Milton. Defens. 2. pag. 31.*

près avoir étudié les langues, & un peu de Philosophie dans le lieu de sa naissance, il fut envoyé à Cambridge, où il continua ses études pendant sept ans; au bout desquels (B) il retourna chez son pere, qui se tenoit alors à la campagne. Qu'ayant passé là cinq années dans la lecture des bons livres Grecs & Latins, il alla voyager en France & en Italie, à quoi il employa plus de trois ans. Que trouvant à son retour l'Angleterre dans les desordres de la guerre civile, il prit le party de se tenir enfermé dans son cabinet, & de laisser les événemens aux soins de la providence. Que l'autorité des Evêques ayant été affoiblie, & chacun parlant contre eux, il espéra que ce grand commencement de liberté pourroit delivrer du joug de la servitude le genre humain. Qu'il se crut obligé d'y travailler selon ses forces. Que pour cet effet il fit deux livres sur les moyens de reformer l'Eglise Anglicane; & puis quelques autres contre deux Evêques qui avoient écrit en faveur de l'Episcopat. Qu'ayant vu la fin de cette dispute, il considéra qu'outre la liberté ecclesiastique, pour laquelle lui & tant d'autres avoient travaillé heureusement, il y en avoit deux autres, favoir la domestique & la civile, qui n'étoient pas moins importantes. Qu'il tourna sa plume du côté de la liberté domestique, pendant que les Magistrats travailloient avec ardeur pour la liberté civile. Qu'ayant considéré que la liberté domestique se rapportoit à trois choses, au mariage, à l'éducation des enfans, & au droit de philosopher sans contrainte, il écrivit sur (C) le divorce, & fit voir que l'Évangile n'avoit point

été cause que Milton eût perdu son embonpoint, & ses yeux, à répondre à l'Apologie du Roi Charles; & bien loin de lui reprocher aucune laideur naturelle, il le plaint malignement de n'avoir plus cette beauté, qui l'avoit rendu si aimable pendant son séjour d'Italie. Il s'exprime plus nettement (a) en un autre endroit. Je ne sai point ce que Milton a opposé à cette dernière médisance, lors qu'il a eu occasion de parler à ses amis touchant la Replique posthume de Monsieur de Saumaise: mais j'ai ouï dire que quand on lui eut appris que son ennemi se vantoit de lui avoir fait perdre la vue; & moi, répondit-il, je lui ai fait perdre la vie. Ce conte est fort vraisemblable, puis qu'on en trouve le fond dans les livres de ces deux Ecrivains. On va le voir. *Sunt*, dit Milton\*, qui nos etiam necis ejus (Salmasii) reos faciunt, illosque nostros nimis acriter strictos aculeos quos dum repugnando altius sibi infixit, dum quod pra manibus habebat opus vidit spissius procedere, tempus responsionis abiisse, operis gratiam perivisse, recordatione amisse sanza, existimationis, Principum demique favoris, ob rem regiam male desensam erga se imminuti, triennali tandem maestitia & animi magis agitudine quam morbo confectum obiisse.

(B) Au bout desquels il retourna chez son pere.] L'Auteur du *Clamor regis sanguinis* avance sur un ouï-dire (b), que Milton chassé de l'Academie de Cambridge pour ses mauvaises actions, abandonna le país, & se retira en Italie. Milton nie tout cela, & fait un autre récit qui lui est extrêmement avantageux. Or comme ni Monsieur Morus en répondant au livre où est contenu ce récit, ni Monsieur de Saumaise dans sa Replique à Milton, n'ont rien dit de la sortie ignominieuse de Cambridge qui lui avoit été objectée, on a lieu de croire que c'est une fable; car il faut qu'il y ait pour ces sortes de procès, quelques principes qu'il ne soit pas permis de nier, & qui fassent une véritable prescription: & quels principes y a-t-il plus dignes de ce rang-là, que de voir qu'un homme publiquement accusé de choses qu'il est facile de prouver, les nie publique-

ment, sans que ses parties adverses osent soutenir l'accusation? Quelque ressource qu'on puisse trouver dans des subtilitez de Metaphysique, pour se défendre contre cette preuve de fausseté, il faut convenir que moralement parlant elle est convaincante: puis donc que Milton a pour lui une telle preuve, nous pouvons compter entre les mensonges qui ont été debitez contre lui, ce qui concerne la prétendue sortie de Cambridge.

(C) Il écrivit sur le divorce.] On voit par la seizième de ses lettres écrite l'an 1654, qu'Aizema vouloit faire traduire en Flamand cet Ouvrage de Milton, & que l'Auteur auroit mieux aimé une traduction Latine, ayant éprouvé que le peuple regoit de travers sous les sentimens non communs. Il nous apprend là qu'il avoit fait trois Traitez sur cette matiere; le premier (c) sous le titre de *Doctrina & Discipline du divorce*; le second (d) sous le titre de *Tetrachordon*, où il explique les quatre principaux passages de l'Écriture qui concernent ce sujet; le troisième (e) sous le titre de *Colasterion*, où il refuse un petit Savant. On avoit reproché à Milton (f) d'avoir traité de diabolique la doctrine de JESUS-CHRIST sur le divorce, telle qu'elle est expliquée par les Peres, par les Theologiens anciens & modernes, & par toutes les Academies & les Eglises d'Angleterre, de Hollande & de France; & que quant à lui, il pretend que le divorce doit être permis, lors même que la contrariété d'humeurs en est le seul fondement. Il (g) ne répond que ces deux choses; l'une que les sens donnés par le commun des Interpretes aux paroles de l'Évangile, pour leur faire signifier qu'après un divorce fait en cas de nécessité, il n'est pas permis de passer à un second mariage; pourroit bien être une doctrine diabolique; l'autre qu'il n'est pas vrai que tous les Peres, les Theologiens anciens & modernes, toutes les Academies &c. soient d'accord sur la matiere du divorce, & qu'il a fait voir dans son *Tetrachordon* que sa doctrine est celle de quelques Peres, & celle de Bucer, de Fagius, de Pierre Martyr & d'Erasmus. Voyez aussi sa 2. Apologie page 58. Il est à noter que

(\*) Tu quem olim Itali pro femina habuerunt, cuiquam audas, quod parum vir sit, obiceret? 16. pag. 23.

\* Defens. 2. pag. 11.

(b) Ajunt hominem Cantabrigiam Academiam ob flagitium, Morus & Periam fugisse, & où il y a bien des contes diffamatoires contre Milton, n'ont rien dit de la sortie ignominieuse de Cambridge qui lui avoit été objectée, on a lieu de croire que c'est une fable; car il faut qu'il y ait pour ces sortes de procès, quelques principes qu'il ne soit pas permis de nier, & qui fassent une véritable prescription: & quels principes y a-t-il plus dignes de ce rang-là, que de voir qu'un homme publiquement accusé de choses qu'il est facile de prouver, les nie publique-

(c) Impri- me à Londres en 1644. (d) Impri- me à Londres en 1645. (e) Impri- me en 1645.

(f) Dans une preface de George Cranzius Docteur en Theologie, au devant de la 2. Apologie de Milton, Hays 1654. Voyez aussi Clam. reg. sang. p. 58.

(g) Defensio pro se, pag. 40. Voyez edit. Lond. 1644.

point changé les loix sous lesquelles les Juifs avoient vécu à cet égard ; & que ce seroit en vain que l'on crieroit liberté, liberté, dans les assemblées publiques, si on étoit dans sa maison l'esclave d'un sexe inférieur au nôtre. Qu'en suite il écrivit sur l'éducation des enfans, & enfin sur la liberté des Imprimeries ; afin d'empêcher qu'un petit nombre de gens mal habiles, & presque toujours résolus à supprimer tout ce qui n'est pas du goût populaire, ne decident en dernier ressort de ce qui doit, ou qui ne doit pas sortir de dessous la presse. Qu'après la sentence de mort renduë contre le Roi Charles I. il écrivit (D) sur la these generale du droit des peuples contre les tyrans ; & fit un recueil des sentimens de plusieurs graves Theologiens là-dessus, pour faire taire ceux qui disoient que la doctrine des Eglises Protestantes étoit contraire à ce qui s'étoit passé depuis peu à Londres. Qu'après cela comme il travailloit (E) à l'Histoire de sa nation, le Conseil d'Etat qui venoit d'être établi par l'autorité du Parlement, voulut se servir de sa plume, & lui donna ordre de refuser l'*Icon regia*, qui couroit sous le nom du Roi défunt. Qu'il intitula sa refutation \* *Iconoclastes*. Qu'ayant été choisi peu après pour refuser le livre que Saumaïse avoit publié en Hollande contre le Parlement d'Angleterre, il s'engagea à ce travail encore † qu'il eût presque perdu un œil, & que les Medecins lui predissent comme certaine la perte de ‡ l'autre s'il s'y engageoit. Voilà ce qu'il nous dit de lui-même : ajoutons y qu'il devint en effet aveugle vers ce tems-là ; & que sa réponse au livre de Mr. de Saumaïse fit parler (F) de lui par tout le monde †. Il répondit quelque tems après à un livre

\* J'en ai la version Française faite sur la 2. édition Angloise, & imprimée à Londres l'an 1672.

† Ibid. pag. 35.

‡ Voyez la remarque 4.

† Ibid. pag. 95.

Milton qui a tant particularisé plusieurs endroits de sa vie, ne nous a rien appris de son mariage. Mr. de Saumaïse avoit pourtant ouï dire (a) non seulement qu'il avoit été marié, mais aussi qu'il avoit repudié sa femme au bout d'un an, à cause qu'elle étoit de mauvaise humeur. En un autre endroit il soupçonne que la jalousie (b), ou même le parricide s'en mêlerent. Milton n'a donc pas plaidé pour le divorce & pour la polygamie, avec le même desintéressement que (c) Lyfirus ; son intérêt personnel le faisoit agir.

(D) Il écrivit sur la these generale du droit des peuples. C'est apparemment le livre dont il fait mention dans sa 2. Apologie (d), lors qu'il parle ainsi. *Id sursus docui in eo libro qui nostro idioma Tenor sine tenura Regum & Magistratum inscriptus est. . . Illic ex Lutheri, Zuingli, Calvini, Bucero, Martyre, Paro, citantur ipsa verbatim loca, ex illo denique Knoxo quem unum me Scotum ais inuere, quemque hac in re reformatos omnes præsertim Gallos illa ætate condemnasse. Atqui ille contra, quod ibi narratur, se illam doctrinam nominatim à Calvino, summissique atis ex tempestate Theologis, quibuscum familiariter consueverat, hausisse affirmat.* Quant à ce que l'Auteur du *elamor regis sanguinis* accuse Milton (e) d'avoir écrit aux Parlementaires, pour les déterminer à une chose sur laquelle ils demouroient en suspens, je veux dire à la mort du Roi, Milton se retranche sur la negative, & pretend n'avoir travaillé sur ces questions, qu'après le supplice de ce Monarque.

(E) Comme il travailloit à l'Histoire de sa nation. Il étoit, selon Mr. de Saumaïse (f), un petit Regent qui enseignoit le Latin dans Londres ; *Ludi trivialis magister Londinensis ; ludi-magister in schola triviali Londinensi, de pedaneo magistro Secretarius Parlamentii rebellis factus.* Mais comme dans le Cri du sang royal, où l'on fait un court récit de ses aventures, on ne dit point qu'il eût de l'emploi dans les Ecoles, & que d'ailleurs il n'est nullement vraisemblable qu'il eût osé raconter fort en détail les divers

états, & les diverses occupations de sa vie, sans rien dire de sa Regence, si elle eût été effective, je ne crois pas me tromper en concluant que les espions avoient mal servi Monsieur de Saumaïse.

(F) Fit parler de lui par tout le monde. Je croi que tous les livres en prose que Milton avoit publicz, avant que de refuser Mr. de Saumaïse, étoient en Anglois. Il paroit néanmoins par cette refutation qu'il avoit la langue Latine fort en main : on ne peut nier que son stile ne soit coulant, vif & fleuri, & qu'il n'ait descendu adroitement & ingénieusement la cause des Monarchomaques ; mais sans me mêler ici de prononcer sur la matiere, je croi pouvoir dire que la maniere dont il manie ce grand sujet, devint très-mauvaise par le peu de gravité qu'il y garda. On le voit à tout moment, je ne dis pas étaler des railleries piquantes contre Mr. de Saumaïse, car cela ne gêneroit pas son Ouvrage, & serviroit puissamment à mettre de son côté les rieurs ; mais faire le goguenard & le bouffon. Ce défaut regne plus visiblement dans ses deux réponses à Mr. Morus. Elles sont remplies de pointes, & de plaisanteries outrées ; le caractère de l'Auteur y paroît à nu ; c'étoit un de ces esprits satyriques, qui à la vérité se plaisent beaucoup à ramasser tous les bruits qui courent au desavantage des gens, & à se faire écrire par les ennemis d'une personne toutes les médisances qu'ils en savent ; mais qui se plaisent beaucoup plus encore, à insérer ces médisances dans le premier libelle qu'ils publient contre quelqu'un. Sa réponse à M. de Saumaïse fut brûlée à Paris, & à Toulouse par la main du Bourreau (g) ; ce (g) Defen- qui ne servit qu'à lui procurer plus de Lecteurs. § 2. pag. Ce ne fut point le Parlement de Paris, comme on l'a sûre dans le Cri du sang royal, qui condamna l'Ouvrage au feu, mais le Lieutenant civil. Milton (h) ne laissa point passer à son adversaire cette meprise. Il tira une grande vanité de (i) ce que la Reine Christine, à ce qu'il prétend, fit tant de cas de ce livre, qu'elle passa même jusques à mépriser Monsieur de Saumaïse qui étoit alors à sa Cour. Il est certain que

(a) Uxor rem suam post annum à nuptiis dicitur res suas sibi habere justissime ob graves tantum mores. Resp. ad Milton. pag. 253. Voyez aussi pag. 3.

(b) Si Eunuuchi omnes fuissent qui domum frequentabant, uxorem fortasse non repudiasset. Ibid. pag. 23.

(c) Voyez Nours. de la Repub. des lettres, mois d'Avril 1685.

(d) Pag. 101.

(e) Pag. 9.

(f) Resp. p. 1. 3. 14.

(g) Defen- § 2. pag.

§ 2.

(h) Ibid.

(i) Ibid.

pag. 8. 52.

96.

cet

livre intitulé *Regii sanguinis clamor ad cælum*, qu'il attribua à Mr. Morus, quoi que ce fut Pierre du Moulin le fils qui l'eût composé. Comme cette reponse dif-faméoit Mr. Morus horriblement, celui-ci ne voulut point demeurer fans repar-tie: mais Milton lui fit une seconde reponse aussi sanglante que la premiere. Il vécut fort à son aise sous l'usurpation de Cromwel; & par un bonheur tout-à-fait extraordinaire il ne fut point inquiet ni recherché après le rétablissement de Charles II. On le laissa tranquille dans son logis, quoi que jamais Ecrivain n'eût porté l'insulte contre les têtes couronnées plus avant qu'il avoit fait contre le Roi Charles I. & contre sa famille exilée. Son impunité ne vint point de la debonnaireté de Charles II. mais de ce qu'il ne se trouva point excepté de l'amnistie generale. On imprima à Londres en 1674. quelques-unes de ses lettres Latines, & quelques harangues qu'il avoit recitées en Latin lors qu'il étoit Ecolier. Les lettres Latines qui furent imprimées l'an 1676. \*, & qui avoient été écrites par les usurpateurs de l'Angleterre à divers Princes, sont de sa façon. Il se mê-loit (G) de poésie, & plusieurs de ses poèmes, tant en Latin qu'en Anglois, ont vu le jour, soit pendant sa vie, soit après sa mort.

MYRRHA, mere d'Adonis, & fille de (A) Cinyras Roi de Chypre, ou d'Assyrie, devint amoureuse de son pere, & ne se donna point de repos qu'elle

\* On les a  
reimprimés à  
Leyde en  
1690.

(a) Je me  
sers de  
l'édition  
d'Annon  
1671. in  
12.

(b) In mo-  
nito ad  
lectorem.

(e) Respon-  
s. 4. & 5.

cet Ouvrage fut lu avec une grande avidité, comme feu Monsieur Ziegler, qui en parle d'ail-leurs avec un mépris extrême, nous l'assure dans la préface de ses excitations *ad Regiæ dñm Anglorum*. L'anonyme qui publia une ap-ologie, (a) *pro rege & populo Anglicano contra Johannis Pragmatici (alias Miltoni Angli) dejectionem destrucivam regis & populi Anglicani*, se plaint fort douloureusement de la destinée méale de Saumaïse & de Milton. On n'a pu qu'avec mille peines, dit-il, procurer une édition de l'Ou-vrage de Saumaïse; mais celui de Milton s'est imprimé plusieurs fois. (b) *Quod ornatis-simum Salmasius ad tuendum jus & honorem, Caroli Britannicæ Monarchæ, Sceleratorum manibus inter-fecti, prudenter scripserat, unâ tantum impres-sione, idque, magna cum difficultate in lucem eru-pit: tanto odio hinc ultimis temporibus, verita-tem mundus persequitur. Sed quod sceleratissimus Miltonus, ad lacerandam famam Regis desuncti, & subvertendam, in Subversum dominium hereditarium, invidiose elaboravit, illius tot sunt exem-plaria, ut nescio cui lectorem remitterem, sic invidiosorum & convivorum amore flagrant homi-nes; volumine in decimo sexto perditissimi pretii, usus sum.*

(G) Il se mêloit de poésie. ] Mr. de Saumaïse ayant dit (e) que des gens qui connoissoient Mil-ton à fond, s'ouvenaient fort sérieusement qu'il ne savoit pas le Latin, qu'il n'étoit point capable d'écrire en Latin, ajoute que pour lui il est d'un tout autre sentiment, & que Milton étant Poète, peut bien être aussi Orateur. Là-dessus il se moque de ses poésies; il dit que les loix de la quantité y ont été violées; il le prouve par des exemples, & il conclut que quand même cet Auteur n'y eût pas marqué à quel âge il les avoit composés, on n'eût pas laissé de sentir que c'étoit l'ouvrage d'un Ecolier. Mais Milton est responsable de ces fautes de jeunesse, pour-suit-il, puis qu'il les a fait imprimer depuis peu d'années à Londres. Par la 2. lettre de Mil-ton il parait qu'il fit imprimer des vers Latins en l'année 1628. & par la 10. qui est datée du 21. d'Avril 1647. qu'il avoit publié depuis quelque tems un Recueil de poésies Angloises & Latines. Ce Recueil est de l'an 1645. Cela ne sentiroit pas trop un homme débalusé des

faux bruits qu'on lui aprenoit concernant Milton, si on traitoit à la rigueur Mr. de Saumaïse. Il dit qu'au sentiment de beaucoup de gens (d) Mil-ton n'avoit point écrit l'Apologie du peuple d'Angleterre, & qu'il n'avoit fait que prêter son nom au livre d'un Maître d'Ecole François, auteur qui enfeignoit des enfans à Londres. C'étoient toutes fables, que je suis bien aise de rapporter, afin de faire en sorte que les Auteurs apprenent à n'ajouter point de foi aux médifances, dont on leur remplit la tête contre leurs Antago-nistes. On croit faire sa cour par là à un hom-me, & l'on est cause qu'il publie cent sot-tises. Je ne mets point dans cette classe les qua-tre mille livres de rente, gagnées par Milton à écrire pour le Parlement, si l'on en croit Mr. de Saumaïse (e): car il est très-vraisemblable que Cromwel le recompensa largement. Au-reste Milton a fait deux poèmes en vers non rimez; l'un sur la tentation d'Eve; l'autre sur la tentation de JESUS-CHRIST. Le premier est intitulé *le Paradis perdu*; le second a pour titre *le Paradis recouvre*. Le premier passe pour l'un des plus beaux Ouvrages de poésie que l'on ait vu en Anglois. Le fameux Poète Dryden en a tiré une pièce de theatre, qui fut extre-mement applaudie. L'autre n'est pas si bon à beaucoup près; ce qui fit dire à quelques rail-leurs, que l'on trouve bien Milton dans le Pa-radis perdu, mais non pas dans le Paradis recou-vré. Ces poèmes ont été traduits en vers Latins, & publiés l'an 1690. par Guillaume Hog Ecof-fois.

(A) Fille de Cinyras. ] Antonius (f) Libe-ralis la nomme Smyrna, & la fit naître de Theias & de la Nymphe Orithye sur le mont Liban. Mais selon d'autres elle fut fille de Ciny-ras & de Cenchreis. Ovide a été de ce senti-ment, & je m'étonne que Mr. de Marziac (g) l'ait nié à l'égard de Cenchreis. Ce Poète remar-que 1. que la mere de Myrrha étoit femme de Cinyras, lors que Myrrha étoit amoureuse de son pere:

Conatque sæpe sateri,  
Sæpe tenet vocem, pudibundaque vestibus ora  
Texit, & O, dixit scelera CONJUGE MATREM!

(d) Est  
& multi  
negant  
illam  
magistro  
autorem  
debere  
agnoscere  
aut solo  
titulo,  
conscrip-  
tam enim  
esse à ludi-  
magistro  
quodam  
Gallo de  
trivio qui  
Londini  
pueros ni-  
hil sapere  
docet.  
docet.  
pag. 4.

(e) Vbi  
supra pag.  
16.

(g) Com-  
ment sur  
les épiques  
d'Ovide  
pag. 597.

qu'elle n'eût couché avec lui. Sa Nourrice à qui elle fit confidence de sa passion, lui donna les moyens de se contenter. Elle prit son tems lors qu'à cause de la fête de Ceres la Reine étoit neuf (B) jours sans coucher avec son mari, & fit acroire à ce Prince qu'une jeune fille fort belle souhaitoit de lui accorder la dernière faveur sans être vuë. La proposition fut acceptée; on mena donc de nuit la jeune Myrrha à son pere Cinyras. Quand ce jeu β eut assez duré, on eut envie de voir celle dont on avoit eu la jouissance; on fit apporter de la lumiere, & l'on conut qu'on avoit couché avec sa fille. Cinyras prit son épée pour tuer Myrrha; celle-ci prit la fuite, & se sauva jusques au pais des Sabéens, où elle fut metamorphosée en l'arbre qui fournit la myrrhe. L'enfant dont elle étoit grosse ne laissa pas de croître, & de (C) sortir de ce tronc d'arbre quand son terme fut venu. Les Nuyades en prirent soin. Ce fut le plus beau garçon du monde, en un mot ce fut Adonis, dont j'ai parlé en son tems †. Plusieurs Auteurs disent que Myrrha ne conçut point d'elle-même cette passion, & que le mal venoit de plus haut, & de quelque (D) Divinité offensée; car voilà comment les Payens se representoient leurs Dieux, sous l'idée d'un être qui punit le crime, en poussant le criminel dans un nouveau crime. Ovide n'a point suivi ces Auteurs dans le fait particulier de Myrrha: il a déclaré au contraire que ‡ Cupidon s'en lavoit les mains. Il en a donné tout le blâme aux Furies infernales. Ceux qui croyent que Myrrha (E) étoit la femme de Cham fils de Noé, amènent la chose d'un peu bien loin.

MOLIERE, fameux Comedien. Cherchez POQUELIN.

MOLIONIDES. C'est ainsi qu'on nomme les deux freres qui ont bonne part à l'Histoire fabuleuse. Ils étoient fils d'Aëtor (A) & de Molione, & se nommoient l'un Eurytus, l'autre Cteatus. Quelques-uns pretendent † qu'Aëtor n'étoit que leur pere putatif, & que Neptune étoit leur vrai pere. D'autres \* tout au rebours font passer Aëtor pour le vrai pere, & Neptune pour le putatif. On

*F f f f*

2. Que la Nourrice de Myrrha prit son tems lors que Cinyras couchoit seul, sa femme Cenchreis étant occupée avec les autres femmes aux mysteres de Ceres:

*Turba Cenchreis in illa  
Regis abest conjux, arcanaque sacra frequentat.  
Ergo legitima vacuus dum conjuge lectus.*

N'est-ce pas dire que Cenchreis étoit la mere de Myrrha?

(B) La Reine étoit neuf jours sans coucher avec son mari. ] Quelle prodigieuse difference de ces siecles-là au nôtre! Car puis qu'il faut que la Nourrice se servit de cette occasion, c'est une preuve que pendant le reste de l'année le Roi couchoit aussi regulierement avec sa femme chaque nuit, que le plus petit bourgeois. A présent tous les mois de l'année seroient propres à cette Nourrice, si elle avoit un tel coup à faire.

(C) Et de sortir de ce tronc d'arbre. ] Les (a) uns disent que la fille de Cinyras devint un arbre, pendant que son pere la poursuivoit l'épée à la main pour la tuer. On ajoute que le coup qu'il donna à cet arbre fit naître Adonis. D'autres (b) disent que Myrrha se delivra de son fruit dès qu'elle eut été reconnue, & qu'en suite Jupiter la changea en arbre, pour exaucer la priere qu'elle faisoit de n'être ni parmi les vivans, ni parmi les morts.

(D) De quelque Divinité offensée. ] Les uns (c) disent que la colere du Soleil fut cause de cette passion incestueuse. D'autres (d) recourent à Venus irritée de ce que Cenchreis, mere de Myrrha, avoit preferé à la beauté de cette Déesse celle de sa fille; ou de ce (e) que Myrrha avoit dit en se peignant, que ses cheveux étoient plus beaux que ceux de Venus. Toutes ces

(a) Hygin. c. 164. Fulgent. Mythol. l. 3. c. 8.

(b) Anton. Liberal. c. 34.

(c) Servius in Eclog. 10. Virg.

(d) Hygin. c. 58.

(e) Scholiast. Theocriti in Etyll. 1.

hypotheses étoient impies; c'étoit se jouer de la nature divine avec plus d'audace, qu'un Historien honnête homme ne voudroit en témoigner contre des gens de mauvaise reputation, s'il manquoit de preuves certaines. Voyez la marge (f).

(E) Que Myrrha étoit la femme de Cham. ] Ils suposent (g) que la femme de Cham accompagnée d'Adonis le plus jeune de sa famille, s'aperçut toute la premiere de la nudité de Noé, & qu'elle en fit avertir Cham qui le dit encore à ses freres. Or comme dans (h) le stile des Hebreux voir ou decouvrir la nudité de quelqu'un, signifie deux choses, la simple vuë, ou la jouissance, il est arrivé que Myrrha qui n'avoit fait que voir, a eu la mauvaise reputation d'être passée au dernier acte. On confirme cette explication (i) par un passage, où nous lisons que la Nourrice de Myrrha trouva Cinyras ivre:

*Nacta (k) gravem vino Cyniram malè sedula nutrit.*

Mais comme il y a des Auteurs qui disent que Myrrha envira son pere, afin de coucher avec lui, il sembleroit plus à propos de la prendre pour l'une des filles de Loth, que pour l'une des belles-filles de Noé, si d'ailleurs les faits s'accordoient également avec cette conjecture.

(A) Fils d'Aëtor & de Molione. ] Avec Pausanias (l) on croit ordinairement, qu'ils furent nommez Molionides à cause de leur mere. Le Scholiaste d'Homere ne croit point qu'ils aient été nommez Molione par cette raison dans le 12. livre de l'Iliade, mais δὲ τὸς κατὰ τὴν μάχην μολιόνους. Il se fonde sur un principe qu'Eustathius fait valoir dans une autre occasion; c'est qu'Homere ne designe personne par des noms empruntez des meres.

β Cum tandem Cinyras avidus cognoscere amantem Post tot concubitus illato lumine vidit Et seclus & natam. Ovidius Metam. l. 10.

† Ex Ovidio ibid. Voyez aussi Plutarque dans ses parallèles p. m. 210. citant les Metamorphoses de Theodoret. Servius in Eclog. 10. Virg.

‡ Ipse negat nocuisse tibi sua tela Cupido Myrrha, facefque suas à crimine vindicat illo.

Stipite te stygio tumidisque adhaiv Echidinis Eribus una soror. Ovid. ib.

‡ Scholiast. Homer. mari in Il. 10. v. 749. & 750.

\* Apollod. Bibl. l. 2.

(f) Comparez l'article Alcinoe & l'article Egialec pag. 1023. remarque C.

(g) Voyez la Bibliothecque Univers. t. 3. p. 8.

(h) Ibid. pag. 21.

(i) Ibid. pag. 20.

(l) Ovidius Metam. l. 10.

(k) Κακῶν κείνων ἀπὸ Μολίωνος τῆς μητρίδος. Eustath. in Arcad. pag. 248.



qui veulent éviter le dernier mepris. Il joignoit au erime la bassesse & l'impudence, de sorte qu'il ne faut point s'étonner qu'il soit mort de la verole. Il trouva une occasion favorable de faire paroître qu'il étoit bon Orateur, & que sa prose ne cedit point à ses poësies. Ayant vu le peuple Romain fort indigné contre Laurent de Medicis, qui avoit coupé la tête à plusieurs anciennes statues, il l'accusa de cet attentat, & fit là-dessus une harangue si forte, qu'il le remplit de confusion (B) & de desespoir. Molza mourut l'an 1548. laissant un fils qui fut pere d'une illustre fille, dont je vais parler. Le Boccalini s'est bien divertit aux (C) depens du Molza.

\* Ab illa (Venere) meritum pudendo contactu miserabilis morbi quo periret venenum haustit. Paul. Jovius, Elog. c. 104.

MOLSA p. m. 244.

de discretion. Nous allons entendre Paul Jove. (a) *Latinis Elegis, & Etruscis rhythimis parti gratia ludendo Musus exercuit: tanta quidem omnium commendatione, ut per triginta annos, qui Roma Meczenatis nomen tulere, insigni liberalitate, studioque adjutum adipiscendis honoribus esse conderim: pręgravante semper ejus Genio, quem redvivis toties amoribus occupatus, par ingenio studium substraberet, neque habitu, vel incessu, ullove nobilitate commercio carminum famam tueretur, sed præ prodigis, honestique nescius pudoris, neglectum verum omnium ad innoxia libertatis nomen vocabat usque ad eò supinè, ut summa laudis, & clarioris fortune certissimam spem facile corrumperet.*

(B) *Qu'il le remplit de confusion & de desespoir.* On a cru que Laurent de Medicis fut si confonné de l'infamie dont cette harangue le nota, que pour l'effacer il se resolut de redonner la liberté à la ville de Florence, par l'assassinat

(b) d'Alexandre de Medicis son proche parent. *Sempiternam (c) ingenii laudem retulit (Molza) non à jucundo tantum carmine, quo lascivisse videtur, sed pedestri etiam gravi que sacundia, qua Laurentium Medicem, nefaria libidine antiquis stituis noctu illustria capita detrahentem, apud Romanos ab ea injuria dolore percitos accusavit. Ea enim perscripta oratione, Laurentium usque ad eò pudore, & metu perennis probri confternatum servit, ut atroci animo, quo inhumanam ignominiam notam novitate facioris obscuraret, interficiendi Principis, amictique singularis immaue consilium suscepit; scilicet ut Diis invitis patria libertas paraveretur.*

(C) *Le Boccalini s'est bien divertit aux depens du Molza.* Il introduit Christophle Colomb, Fernand Cortes, Magellan, Vasco de Gama, Americ Vespuce &c. qui demandent à Apollon que veu la decouverte d'un nouveau Monde dont on leur est reddevable, & dont ils étoient les utilitez, leur memoire soit consacree à l'immortalité, par des monuments proportionnez à leurs services. Le Chancelier du Parnasse minuitoit déjà l'arrêr, lors que le Molza comparut pour s'opposer à leur requête. Il avoit la tête toute pelée, le menton sans aucun poil, le nez pourri, le visage plein de croûtes & d'emplâtres. Voilà, s'écria-t-il en montrant ses playes, voilà les bijoux & les beaux presens que ces Mediciens nous ont apportez de leur nouveau Monde; ils nous en ont apporté une maudite maladie, inconnue (d) à nos ancêtres, contagieuse, (e) honteuse, funeste à la generation; un vilain mal de Naples dont vous voyez les effets sur mon visage, & dont tout mon corps est affecté. Là-dessus il se tourne vers Christophle Colomb, & commence à deboutonner son haut de chauffes; mais les Muses qui craignirent qu'un objet trop mal honnête ne fâit la pureté de leurs regards, lui firent faire defense de passer outre. Il

s'arrêta; mais il continua de parler avec tant de force, sur les grans inconveniens que la decouverte du nouveau Monde avoit apportez, qu'Apollon fit dire aux suplians, qu'ils eussent à se retirer au plus vite avec leur or & leur argent, & leur mal de Naples. (f) *Compare Mario Molza, Poeta di molto grido, ma per non haver nel capo, e nella barba pelo alcuno fatto molto diforme, oltre che piu mostruoso lo rendeva l'esser senza il naso, pieno di Gomme, e di Croste, e di doglie, il quale col dito mostrando le sue piaghe, con alta voce, queste disse (ò sire) che qui vedete nella mia faccia sono i nuovi Mondi, i nuovi riti, & i nuovi costumi de gl' Indiani. . . . Con queste giote, delle quali tutta mi videte bollata la faccia, & impiagata la persona questi tenerarii, hanno abbellito, & arricchito il Mondo; con queste croste, e con queste eterne, e crudelissime doglie, ch'ho per tutta la vita, questi implacabili nemici del genere humano, hanno corrotta la stessa humana generatione. Poi voltatosi il Molza verso il Colombo cominciò a sciors le brache, quando le Scretissime Muse, per non contaminare con la vista di qualche cosa oscena, i purissimi occhi loro, a i Lettori comandarono, ch'egli fosse impedito.*

Il y a bien des gens qui en comparant ce chapitre de Boccalin, avec une scène des Precieuses de Moliere, affirmeroient sans hesiter que nôtre Comique a pillé l'Auteur Italien; mais je n'ai garde d'en user ainsi. Moliere n'avoit besoin que de son genie pour imaginer cet incident; mille & mille personnes moins ingenieuses que lui l'eussent inventé. Voici le fait. Jodelet & Mascaille racontent devant les deux Precieuses leurs pretendus beaux exploits. Le premier s'exprime ainsi. (g) *Il m'en doit bien souvenir ma soy: (g) Dans j'y fus blessé à la jambe d'un coup de grenade, dont je porte encore les marques. Tâchez un peu, de la grace, vous sentirez quel coup c'estoit là. CATH. Il est vray que la cicatrice est grande. MASCARILLE. Donnez moy un peu vostre main, & tâchez celuy-cy: là, justement au derrière de la tête. T estes-vous? MAGDELON. Ouy, je sens quelque chose. MASCAR. C'est un coup de mousquet que je receus la dernière campagne que j'ay faite. JODELET. Voicy un coup qui me perça de part en part à l'attaque de Graveline. MASCAR. (mettant la main sur le bouton de son haut de chauffe) Je vais vous monstrer une furieuse playe. MAGDEL. Il n'est pas necessaire, nous le croyons sans y regarder. MASCAR. Ce sont des marques honorables, qui font voir ce qu'on est. CATH. Nous ne doutons point de ce que vous estes.*

Boccalin n'a pas dit sans quelque mystere que le Molza (b) étoit mort d'avoir mangé trop de figues; car il faut sçavoir que ce Poëte avoit fait des vers sur ce fruit-là, par allusion à des par-

† Titon. lib. 5. circa finem. (f) Ibid. pag. 271. 272.

(a) Paulus Jovius in Elegis, cap. 104. p. m. 243.  
(b) Il le committ l'an 1537.  
(c) Jovius, ibid. pag. 244.  
(d) Ignote a tutta la Medicina, e a tutta la Chirurgia, passara. Boccalini. Raggiugli di Parnasso centur. 2. cap. 90. p. m. 272.  
(e) Appettare il genere humano di un morbo tanto contagioso, così crudele, e vergognoso, che gran disputa è tra i dotti s'egli piu deturpi il corpo, o freverogni la riputazione. Id. pag. 271.

MOLSA (TARQUINIA) petite-fille du précédent, a été une des plus illustres Dames de son siècle. Son esprit & son savoir accompagnez des graces du corps, (A) étoient soutenus par une grande vertu. Ayant perdu son mari sans en avoir eu des enfans\*, elle ne voulut jamais fe remarier, quoi qu'elle fût encore fort jeune: elle marqua si vivement sa douleur qu'elle merita d'être comparée (B) avec Artemise. Son pere ayant reconu qu'elle étoit née pour les sciences, la fit (C) instruire par les plus excellens Maitres qu'on pût trouver. Elle fut extr-

\* *Hilarion de Coste, Eloge des Dames illustres* to. 2. p. 800. Il ne fait que traduire l'Eloge de cette Dame composé par Pierre Paul de Rivera.

t'es qu'on ne nomme pas. Ces vers sont pour le moins aussi fales que ceux de Jean de la Casa qui font tant crier les Protestans, mais comme le Molza n'avoit point été Inquisiteur, ni dans les charges Ecclesiastiques, ses impuretez n'ont pas été objectées à la Communion Romaine. Il est sûr que si les emplois que le merite de Monseigneur de la Casa lui procura, ne l'eussent obligé, en qualité de Nonce, à rechercher les personnes qui de son temps prévariquoient dans la Religion, on n'auroit non plus songé à son Capitolo qu'à ceux du Bernia, du Mauro, du Molza, qui ne sont pas moins licentieux, & que le seul bonheur d'avoir été faits par des Auteurs sans conscience, a sauvés de la censure des Protestans. Voila ce que Monfr. de la Monnoye (a) écrit à Monfr. l'Abbé Nicaize, & qui fut communiqué à Monfr. Menage. Notez que le livre où Voctius rencontra le Capitolo del forno, c'est-à-dire les vers de Jean de la Casa qui traitent de la Sodomie, est un recueil de pieces fales composées par divers Poëtes, & nommément par nôtre

(a) Voyez l'Anti-Baillies, 10. 2. p. 151.

(b) Voyez les disputes Theologiques de Gishert Voctius, 10. 1. p. 205.

(c) Exemplar illud intuli in Bibliothecam publicam, ut sub publica custodia perpetuum Sanctitatis Romanæ monumentum existeret, & perfectè negantibus ostendit. Voyez ibid.

(d) Voyez Lomeyer de Bibliothecis, cap. 10. p. 300.

(e) Anti-Baillies, 10. 2. p. 110.

(f) Eccra. lin. 2. 2. 2. 35. 2. 2. 130.

libro dell' opere burlesche di M. Francesco Berni, di M. Gio. della Casa, del Varchi, del Mauro, di M. Bino, del Molza, del Dolce, e del Firenzuolo. Ce livre fut imprimé à Florence chez Bernard Junta l'an 1548. Mr. Voet deposa son exemplaire dans la Bibliothèque d'Utrecht (c), comme dans un lieu de sûreté; mais les precautions furent inutiles: cet Ouvrage est disparu, & on ne doute point que les François ne l'ayent tiré de cette Bibliothèque (d), pendant qu'ils furent les maitres à Utrecht l'an 1672. & l'an 1673. Cela soit dit en passant. J'ai besoin encore d'un passage de Monsieur Menage. Les Capitoli in terza rima, d.t. il (e), sur des choses honnestes, mais qui avoient relation à des choses deshonestes, étoient en ce tems-là fort à la mode: ce qui paroît par le Capitolo della Fava du Mauro; & par celui delle Fische du Molza, si célèbre par le Commentaire du Ser Agresto, c'est-à-dire d'Annibal Caro. Voyons le jugement de Boccacino sur le Capitolo della Fava, & sur celui delle Fische. Il introduit la celebre Laura Terracina, qui ayant été aggrégée au sacré College des Poëtes, & voulant choisir pour mari ou le Molza, ou le Mauro, examina les Figues de celui-là, & la Fève de celui-ci, & se determina pour la Fève; l'ayant trouvée d'un plus haut goût, & plus succulente que les Figues. (f) Volle prima, che annedue le mostrassero le Poese loro, le quali dappoi, che con osatissima diligenza pin volte ella hebbe rilette, e ben considerate, tralsciate le Fische del Molza, come contate con stile enervato, e molto languido, si attaccò alla Fava del Mauro, nella quale le parve di trovar maggior succo di concerti, e che quell'argomento fosse di steso con piu soarezza di verso. Je croi que Boccacino n'a pas dessein de nous donner là une bonne idée de la chasteté de cette Laura.

(A) Des graces du corps étoient soutenus par une grande vertu.] François Patrie l'un des plus savans personnages de ce tems-là est ma caution; car voici ce qu'il lui écrit, apres avoir étalé les choses qu'elle savoit. (g) Illis tot tantisque ingeni ornamentis comites sese addiderunt nobilitas generis, pulchritudo eximia, mores animi insignes, pudicitia singularis. Un Chanoine de Latran a donné à cet Eloge plus d'étendue. Elle étoit naturellement aimable, dit-il (h), & d'une rare beauté, de sorte qu'essant en un âge plus avancé, son visage, sa gentillesse, & sa bonne grace firent paroître que le dire d'Euripide est véritable, que non seulement le printemps, mais aussi l'automne des vrayes beautéz est agreable: toutes ses infra, selon les perfections de l'esprit surpasserent beaucoup celles du corps, ayant egale les plus celebres personnaiges en vertu & en doctrine. Elle n'a pas aussi cédé à aucune femme en honnêteté & en modestie, dont elle a fait tousjours profession, avec d'autant plus de gloire & d'avantage, qu'elle a esté honorée de la visite des plus (i) excellens hommes de diverses nations, qui ayant ouy faire un grand recit de ses rares vertus, & de ses merites, ont voulu satisfaire à leur curiosité, & sont venus de bien loin pour la voir & luy parler, comme à une merveille de son siècle. Cette vanité qui flate si doucement l'esprit de son sexe, n'a jamais touché le sien; au contraire elle suivit avec une grande sagesse & modeste les occasions qui la pouvoient faire paroître; & préférant une vie retirée du monde, à l'estat que ses qualités extraordinaires luy pouvoient apporter, le temperament qu'elle y avoit trouvé ne sentoit ny la presumption de soy-même, ny le mépris d'autrui. Ces paroles sont du Minime Hilarion de Coste; mais elles ne sont que la traduction de l'Italien d'un Chanoine de Latran. Apliquez ceci aux citations que vous allez lire de ce même Moine.

(B) D'être comparée avec Artemise.] J'en parle ainsi sous la caution d'un grand Philopophe. Proh dolor! dit-il (k), postquam martius tuus Paulus Porrimus, vitiorum optimus ad speros migravit, Musas omnes ac Gratias, lucu ac tenebris obduxisti. Artemisiam alteram te faciam dilectum. Fuit quidem ille tibi maritus incomparabilis. Sed & tu uxore illi incomparabilis & admiranda. Da locum prudentie, ac fortitudini tuae, da finem lachrymis. L'Epitre dedicatoire dont j'ai tiré ces paroles n'est point datée; mais le livre où elle se trouve fut imprimé à Bâle l'an 1581.

(C) La fit instruire par les plus excellens maitres.] (l) Camille Molza Chevalier de l'Ordre de St. Jacques d'Espagne, qui étoit fils du grand François Marie Molza de Modene, Orateur & très-excellent Poëte Latin & Italien. . . Ayant remarqué dès sa jeunesse la bonté & l'excellence de son esprit, l'envoya avec ses freres pour apprendre les principes de la Grammaire. Jean Politiano néfuit de Modene, très-docte

(g) Franciscus Patrius in Epist. dedicat. certissimum Peripateticarum.

(h) Pierre Paul de Rivera ubi dicitur la version d'Hilarion de Coste, Eloges des Dames illustres t. 2.

(i) Confrimons cela par ces paroles de François Patrie ubi supra: Elegantes ac docti viri quicquid non civis tantum tui, sed quotquot Italia, quotquot Europa protulimus, Mutinam vident, ut te Mutinæ vident, ut mirentur, ut colant, cerebrum Jovis pendere, supremum alteram Minervam.

(k) Franciscus Patrius ubi supra.

(l) Hilarion de Coste ubi supra, pag. 799. 800. & suiv.

tremement considérée à la Cour du Duc de Ferrare: en un mot son mérite eut tant d'éclat, que la ville de Rome la gratifia d'un privilege dont on n'avoit point d'exemples, ce fut celui de la (D) bourgeoisie Romaine. Vous trouverez le detail de toutes ces choses dans les remarques.

## MONAN-

docte en toutes les sciences, très-vertueux & de sainte vie, fut son maître. Elle apprit encore les lettres humaines, à bien écrire, & à composer correctement sous la conduite de Lazare Labadini, celebre Grammairien de ce temps-là, comme elle l'a élegamment reluité en pratique par ses compositions en prose & en vers Latins. Elle se rendit sçavante en la Rhétorique d'Aristote sous Camille Corecapani. Le Mathematicien Antoine Guarini lui enseigna la Sphere. Elle apprit la Poësie de François Patricio Philosophe fameux; la Logique & toute la Philosophie de P. Latoni, & du même l'eniere & la parfaite connoissance de la langue Greque. Rabi Abraham luy enseigna les principes de la langue Hebraïque. L'aveul de ce Rabin avoit appris la même langue au grand Molza l'aveul de Tarquinie, en suite de quoy par ses propres soins, & l'inclination que ces grands hommes voyoient en son esprit pour l'étude, elle y fit un notable progrès, jusque là, que les plus subtiles questions de la Theologie ne luy estoient point difficiles. Jean Marie Barbier, homme de grand sçavoir & fort judicieux, la forma dans la polittesse de la langue Toscane, en laquelle elle a non seulement composé plusieurs vers faciles & élegans, mais aussi diverses lettres, & autres œuvres fort estimées par les plus polis & les plus sçavans d'Italie. Avec ses inventions particulieres elle a mêlé quantité de traductions d'œuvres Grecques & Latines, dans lesquelles elle a exprimé si heureusement & si proprement les pensées des Auteurs, qu'elle a mis ses lecteurs en doute, si elle n'avoit pas une plus parfaite connoissance de ces langues-là, que de la sienne propre. Elle commença à apprendre la Musique, pour s'entretenir & divertir de ses études plus serieuses, de sorte qu'elle surpassa de beaucoup toutes les Dames qui avoient chanté avec un grand applaudissement, & ravi les oreilles d'admiration. La conduite de sa voix qu'elle avoit acquise par les vraies regles des bons livres & des meilleurs Auteurs, dont plusieurs ont eu cette loisible ambition, de luy pouvoit montrer quelque chose rare de cette profession, comme s'irent entre autres Giaches d'U. rto, Lufasco Lufachi & Horace dit de la Viole, duquel insiument oultre Luth Tarquinia avoit coutume de jouer unepartie, y joignant une autre avec sa voix, & avec tant d'adresse & de science, que l'on n'en sçavoit pas souhaiter davantage, si bien qu'Alphonse II. (a) Duc de Ferrare, Prince très-judicieux, & qui avoit une extrême passion pour toutes les belles & les bonnes choses, demeura ravi d'admiration, ayant trouvé beaucoup plus de merveilles en cette Dame, que l'on ne luy en avoit pas rapçipies porté. Peu après elle institua ce celebre concert des Dames, qui l'ont grandement respecté, & après la mort de son mary luy ont fait l'honneur de l'appeller tousiours en leur compagnie, afin que par sa presence elle perfec-

tionnast ce cheur de Musique qu'elle avoit si bien commencé. Ces paroles d'Hilarion de Coste sont traduites de l'Italien d'un (b) Chanoine Regulier de Saint Jean de Latran. Il ne marque pas assez bien ce que Patrice enseigna à cette Dame. C'est pourquoi je rectifie sa narration par les paroles de Patrice même, qui nous apprenent qu'il lui enseigna la langue Greque, & qu'il lui fit lire Platon. Tout ce qu'il dit à la loilage de Tarquinia, par raport à l'éducation, mérite d'être rapoité, & peut servir de supplément à la narration de Ribera. Non tu, dit-il (c), ut alia solent, summis labris libros attingisti. Tu non modo Hetruscam politissimam linguam, sed de Triom-Latinam, sed Grecam, optime calles. Tu in hac non modo Historicis atque oratores, sed & philosophos, sed & Platonem ipsum, Jovis eloquentiam ammirantem, sed & poetas quoslibet, sed & Pindarum, sine hesitatione ulla, & legis & intelligis. Hanc tu, quod omnium hominum admirationem vincat, in Platone, tribus mensibus me prolegente edidicisti. Tu in Latina omnium generum carmina pangis, in Hetrusca poemata condis, quam salta, Jupiter, atque arguta! Tu logicas omnes spinas demeristi. Tu moralem Philosophiam, Plutaricam, Aristotelicam, Plavonicamque ebibisti. Tu magnos profectus in Physiologia secisti. Tu Theologia catholica, toto pectore hussisti. Quid Musicen omnis generis referam? In qua te omnis, non modo Muscorum, sed & Musarum chorus & admiratur, & stupet. Te ne virorum quidem ullus in musica praestantissimorum, non modo non superat, sed nec aequat. Cum ad hendecachordum canis, cum Atrololacram gravemque eodem utramque tempore, alteram ad lyram pulsas, alteram cantas, Gratia te omnes ornam, circumstant, stupescuntque. Quas utinam possent ita exprimere, ut qui haec legeret, te audire putaret. Sed Dii boni, qua eloquentia? qua arguta, qui sales? qua jucunditas in conversando, qua humanitas, qua urbanitas? Longe merito judiciosissimus Benedictus Manzolius civis (e) Patrius, & Episcopus Regiensis te, non solum patrio Camillo viro eloquentissimo, sed etiam avo tuo, viro usquequaque magno Francisco Mario Molza audet praefere.

(D) Celui de la bourgeoisie Romaine. ] Tout (d) l'Univers a donné un applaudissement universel à ses merites, mais particulièrement le Senat & le peuple Romain par un authentique témoignage & reconnoissance, l'ayant dans un Decret du Senat (où il est fait mention de toutes les qualitez & de ses merites) honoré du titre d'Unique, luy donnant à elle le droit de Citoyenne Romaine, & à tous ceux de la Maison de Molza, comme vous verrez par les paroles de ce privilege & de cette patente . . . Quod Fabius Matheus Franciscus Soricus Equ. Dominicus Coccia Conf. de Tarquinia Molza Mutinense Camilli filia Civitate Romana donanda ad Senatum retulere S. P. Q. R. de ea re ita fieri censuit. Est novum atque inusitatum est in civium numerum, à Senatu faminas cooptari, quarum virtus, ac fama domesticorum parietum sinibus contineri

(a) Confirmez ces paroles de Patricius ubi supra. Quanti te serenissimus Alphonius Atefianus II. Princeps noster? Quanti te principis mulieres Lucetia atque Leonora, forores ejus faciunt?

(b) Nomme Pierre Paul de Ribera de Valence. Il a fait l'éloge de notre Tarquinie dans le 14. livre d'un Ouvrage qui se peut servir de supplément à la narration de Ribera. Non tu, dit-il (c), ut alia solent, summis labris libros attingisti. Tu non modo Hetruscam politissimam linguam, sed de Triom-Latinam, sed Grecam, optime calles. Tu in hac non modo Historicis atque oratores, sed & philosophos, sed & Platonem ipsum, Jovis eloquentiam ammirantem, sed & poetas quoslibet, sed & Pindarum, sine hesitatione ulla, & legis & intelligis. Hanc tu, quod omnium hominum admirationem vincat, in Platone, tribus mensibus me prolegente edidicisti. Tu in Latina omnium generum carmina pangis, in Hetrusca poemata condis, quam salta, Jupiter, atque arguta! Tu logicas omnes spinas demeristi. Tu moralem Philosophiam, Plutaricam, Aristotelicam, Plavonicamque ebibisti. Tu magnos profectus in Physiologia secisti. Tu Theologia catholica, toto pectore hussisti. Quid Musicen omnis generis referam? In qua te omnis, non modo Muscorum, sed & Musarum chorus & admiratur, & stupet. Te ne virorum quidem ullus in musica praestantissimorum, non modo non superat, sed nec aequat. Cum ad hendecachordum canis, cum Atrololacram gravemque eodem utramque tempore, alteram ad lyram pulsas, alteram cantas, Gratia te omnes ornam, circumstant, stupescuntque. Quas utinam possent ita exprimere, ut qui haec legeret, te audire putaret. Sed Dii boni, qua eloquentia? qua arguta, qui sales? qua jucunditas in conversando, qua humanitas, qua urbanitas? Longe merito judiciosissimus Benedictus Manzolius civis (e) Patrius, & Episcopus Regiensis te, non solum patrio Camillo viro eloquentissimo, sed etiam avo tuo, viro usquequaque magno Francisco Mario Molza audet praefere.

(d) Hilarion de Coste ibid. pag. 802.

(e) ibid. pag. 802.

\* Du  
Brevil, An-  
tiq. de Pa-  
ris, p. 567.  
† Menage,  
497. pag.  
254.  
‡ De vita  
sua, lib. 1.  
§ Oncle du  
Premier  
Président  
de Lamoignon. Me-  
nage ibid.  
¶ Vossius  
de sum. Ma-  
them. p. 306.  
‡ Au 1.  
volume  
pag. 1274.  
col. 1.  
§ Ubi sup.  
ζ Et non  
Pas le 7.  
d'Octobre  
1408.  
comme  
l'assure  
Moreri.  
Selon lui  
dans un  
même jour  
on eut ar-  
rêté ces  
hommes ;  
on lui eut  
donné des  
Commis-  
saires ; on  
l'eut mis à  
la question,  
on l'eut  
condamné  
à perdre  
la tête, &  
on l'eut  
décapité.

MONANTHEUIL (HENRI DE) en Latin (A) *Monantholius*, na-  
tif de Reims en Champagne, étoit Professeur Royal à Paris en Mathématique  
dès (B) l'an \* 1577. Il a été † aussi Doyen de la Faculté de Médecine de Pa-  
ris. Il avoit été élcvé sous la discipline de Ramus au Collège de Prele, & il  
étoit fort attaché à la Philosophie de ce nouveau chef de party. Mr. de Thou  
qui nous apprend ‡ cette particularité, parle avec éloge de Monantheuil, qui lui  
avoit enseigné l'Arithmétique & la Geometrie. Il avoit été Precepteur du sàvant  
Pierre J. de Lamoignon, dont Theodore de Beze a fait l'Epitaphe en vers La-  
tins. Il publia à Paris β en 1599. la traduction Latine des (C) Mécaniques  
d'Aristote, & y joignit un fort sàvant commentaire. La mort l'empêcha d'ache-  
ver un grand Ouvrage de Mathématique auquel il avoit long tems travaillé, &  
qui devoit avoir pour titre, *Heptatechnon Mathematicum*. Nous dirons quel-  
que chose de ses autres livres dans les remarques. Il étoit des amis particuliers  
du Garde des Seaux du Vair, & il est le *Musee* dont Mr. du Vair a fait mention  
dans son livre de la constance. Il eut un fils nommé Thierri de MONAN-  
THEUIL, qui fut Avocat au Parlement de Paris, & qui a composé un livre in-  
titulé (D) *De puncto*, qu'il a dédié à son pere. Ce Thierri mourut à Paris en  
1621. âgé de 50. ans. Sa sœur Catherine fut mariée à Jérôme Goulu, comme  
nous l'avons déjà remarqué γ. Voyez Mr. Menage δ.

MONTAIGU (JEAN DE) Grand Maître de France sous Charles VI.  
eut le malheur de déplaire au Duc de Bourgogne, qui abusa de telle sorte de l'au-  
torité qu'il s'étoit acquise dans le Royaume, qu'il le fit decapiter le 17. ζ d'Octo-  
bre 1409. Quelques-uns disent que la memoire de ce (A) Grand Maître fut  
justifiée

„ cum debeat, raro publicis in negotiis usui Rei-  
„ publica esse solet; tamen si aliquis inter eas un-  
„ quam existerit, que non solum ceteras sui ordi-  
„ nis, sed viros etiam virtutibus pene omnibus su-  
„ pergredietur, aqum est, ut novo exemplo, no-  
„ visque institutisque meritis, novi iudem ho-  
„ mines institutisque persolvantur. Cum itaque  
„ Tarquinia Molza Maxima antiquissima ac floren-  
„ tissima Populi Romani Colonia, Camillo Patre in  
„ equitum ordinem D. Jacobi ab Hispania Regibus  
„ institutum, ob (a) merita ac nobilitatem adjecto,  
„ genita, celebres illas Romanas Heroínas amule-  
„ tur, virtutibusque exprimat, ut ei nihil prater  
„ patriam Romanam deesse videatur, ne hoc unum  
„ ad absolutam ejus gloriam desiderari possit, Se-  
„ natu Populisque Romanis Civitate donandam  
„ censuit, &c. Ribera n'a mis que ces paroles  
„ Latines dans l'Eloge de Tarquinia Molza, &  
„ toute cette Patente en Italien, où sont rap-  
„ portées toutes les qualitez & les études de cette  
„ Heroïne, la noblesse d. si Maison, & les faits  
„ de ses ancestres, dont j'ay parlé cy-dessus. Le  
„ Decret a esté rendu au Capitole le 8. Decem-  
„ bre M. D. C. Curtio Martola estant pour lors  
„ Chancelier du Senat & du peuple Romain,  
„ Angelo Fosco Chancelier du Senat & du  
„ peuple.

(A) En Latin Monantholius.] C'est sans  
doute son vrai nom Latin : mais parce que Vos-  
sius le nomme je ne fai pourquoy Monantholus,  
Monsieur Moreri non seulement ne l'a pas mis  
sous son nom François, comme il devoit faire,  
il l'a encore mis sous un nom Latin un peu alte-  
ré, je veux dire sous celui de Monantholus. Il n'a  
rien ajouté au petit article qu'il en a trouvé dans  
Vossius.

(B) Dès l'an 1577.] Je croirois aisément qu'il  
prit poss. sion de cette charge en 1574. étant  
dès-là Professeur en Médecine, je le croirois, dis-  
je, aisément sur ce titre de Hirange rapporté  
par Du Verdier Van-Privas. (b) Henrici Mo-  
nantholii Rhemi Scholarum Medicinæ Professoris,  
oratio pro Mathematicis artibus, Parisiis habita,

ibidemque exarsa in 4. apud Dionysium à Prato  
1574. Mais cet autre titre de hirange que je  
vois dans le Catalogue de la (c) Bibliothèque de (c) Part.  
Monsieur de Thou pourroit tenir en suspens, 2. p. 367.  
Henrici Monantholii Oratio pro suo in regiam Ca-  
thedram vita S. Parisi. 1585.

(C) La traduction Latine des Mécaniques  
d'Aristote.] Quand je voi d'un côté que le Sieur  
König (d) sur le témoignage de Cardan, nous (A) Bibliot.  
parle d'un François Monantholus Auteur d'un li-  
vre, intitulé (e) *Ludus iatromathematicus Musis* (e) Voyez  
factus ad overruncandam tres Academia perniciosissi-  
mos hostes, πλάτων, λυκάν, λοιμάν, j'ai quel-  
que disposition à croire que d'un Auteur on nous  
en fait deux, & qu'ainsi le Petrus Monantholus  
dont on nous parle immédiatement après, comme  
d'un Auteur qui publia des commentaires  
à Paris sur la Rhetorique d'Aristote l'an  
1599. est une nouvelle multiplication du mê-  
me Ecrivain, & la prise d'un Ouvrage de  
Rhetorique pour un Traité de Mécanique. Je  
n'ose néanmoins rien décider, n'ayant point  
en ma disposition une Bibliothèque assez bien  
fournie.

(D) Un livre intitulé de Puncto.] Monan-  
theuil le pere a écrit sur le même sujet; voyez  
dans le Catalogue de Monsieur de Thou ce titre,  
Henr. Monantholus de Puncto primo Geometria  
principio 4. Lugd. Bat. Commel. 1600. Le Cata-  
logue d'Oxford n'a point ce Traité, mais on  
y voit un Panegyrique Henrico IV. Galliarum  
Regi dictus, imprimé à Paris en 1594. & une  
admonitio ad Jac. Peletarium de angulo contactus,  
imprimée à Paris en 1581.

(A) Que la memoire . . . fut justifiée.]  
Monsieur Menage le nie; voici ses paroles: elles  
sont pleines de faits curieux. „(f) J'aque du (f) Men-  
„ Brevil dans ses Antiquitez de Paris au chapitre  
„ de Sablé, „ de la Fondation des Céléstins de Marcoucy, l. 10. ch. 5.  
„ a écrit que le cõrs de Jean de Montagu avoit pag. 271.  
„ esté porté à Monfaucou dans un sac rempli  
„ d'épi-

(\*) Hillarion de  
Casse a  
tra écrit ce-  
ti insens.  
Hleant.  
Et parce  
dit-il, que  
Tarquinia  
Molza na-  
tive de  
Modene  
(ancienn  
& fleuris-  
sante Co-  
lonie du  
peuple  
Romain)  
& qui  
pour ses  
merites &  
sa noblesse  
a été fille  
de Camil-  
le, Che-  
valier de  
l'Ordre de  
Saint Jac-  
ques insti-  
tué par les  
Rois d'Es-  
pagne.  
(b) Un sup-  
plément  
Épigram-  
me Schol-  
astich.  
Cesneri.

justifiée trois ans après, lors que le credit de son oppresseur fut passé, & qu'on ordonna que ses os seroient enterrez honorablement. François I. fit là-dessus une reflexion qui donna lieu à une (B) reponse fort sensée. On la verra ci-dessous. Consultez la suite du Menagiana\*.

MONTAUBAN, ville de Guyenne dans le Querci sur la riviere de Tarn, est celebre par bien des endroits. Un homme illustre m'a déjà communiqué de fort bons memoires touchant cette ville-là; mais comme il m'en a promis de beaucoup plus amples, & plus exacts, je renvoye cet article à un autre tems, afin de le mettre tout à la fois dans la meilleure posture que je pourrai.

MONTGAILLARD (BERNARD DE) connu sous le nom (A) de Petit Feuillant au tems de la Ligue, fils de Bertrand de Percin (B) Seigneur de Montgaillard, nâquit l'an 1503. Il se fit Feuillant en l'année 1579. & il se mit à prêcher tout aussitôt, quoi qu'il n'eût pas étudié en Theologie. Il prêcha à Rieux, à Rhodés & à Toulouse avec tant de succès, qu'on lui apliquoit les paroles de l'Ecriture, *Bienheureux est le ventre qui l'a porté.* La Cour de France ne fut pas moins charmée de ses Sermons que la Province de Languedoc. Il s'en alla à Paris lors que le Roi Henri III. y attira les Feuillans; & il n'y eut pas plutôt prêché deux fois, que ce Prince & la Reine Mere voulurent qu'il fit le

\* Pag. 87. 88. edit. de Holl.

† Monsieur YSARN ci-devant Ministre de Montauban, & présentement d'Amsterdam. Son merite est fort connu, & même par de bons livres imprimés.

Sermon

„ d'épices; & que pendant tout le tans qu'il  
„ fut à Montfaucou, les Celestins de Marcou-  
„ cy donnoient tous les jours une certaine som-  
„ me au Bourreau de Paris pour le garder; &  
„ que 4. ans après son execution sa memoire  
„ ayant esté justifiée à la sollicitation du Vi-  
„ dame de Laonnon son fils, gendre du Con-  
„ nestable d'Albret, ses biens furent rendus à  
„ ses heritiers. Il est vray que le cōrs de Jean  
„ de Montagu fut dependu le 27. Septemb. 1412.  
„ quelques années après qu'il eut esté mis à  
„ Montfaucou. Mais ce que dit du Breuil de ce  
„ sac rempli d'épices, & de la garde faite du  
„ cōrs de Jean de Montagu par le Bourreau, est  
„ une fable. Il n'est point vray non plus que  
„ sa memoire ayt esté justifiée. Pour les biens,  
„ quoy qu'il eust esté condamné sans la partici-  
„ pation de Charle VI. Charle VI. en donna  
„ la confiscation à Louis Due de Guienne, Dau-  
„ fin. Mais il est vray (ce que j'ay appris de  
„ Mr. Perron, \* qui a fait une étude particuliere  
„ de la vie de Jean de Montagu) que les biens  
„ de Jean de Montagu furent enfin rendus à ses  
„ heritiers.

en son lourdois que tels Commissaires deleguez à l'appetit d'un Seigneur qui pouvoit lors toutes choses, n'apportoient en leurs jugemens la conscience ordinaire des bons Juges. Soit que cette parole fust proferée par un Moine en son gros lourdois, ou par un artifice asseré, elle appresta à dire, combien qu'elle se deust tourner à edification: car à bien dire les Commissions, encore qu'elles ne soient pratiquées, si sont elles toujours suspectes envers toutes personnes graves, & semble à plusieurs que tels Juges soient choisis à la poste de ceux qui les y font commettre, pour en raporter tel profit, ou telle vengeance qu'ils se sont projettez dessus le masque de Justice. Ce que mesmelement reconny par le Parlement, pour obvier aux scandales & foule du peuple qui ordinairement en adviennent, en une Mercuriale qui fut faite de nostre temps, il fut par serment solemnel arrestité qu'aucun Conseiller de la Cour n'euteroit en commission, si tous les Commissaires & Deputez n'estoient tirez du mesme corps, & non mandiez d'un & d'autres Cours souveraines. En quoy neanmoins ce n'est du tout apporter medecine à la maladie, ains quelque temperament seulement\*.

(A) Sous le nom de Petit Feuillant. Cela pourroit faire croire que sa taille étoit fort petite, elle étoit neanmoins mediocre: mais on lui donna ce nom lors qu'il commença d'être connu à Paris; il étoit fort petit en ce tems-là, & quoi qu'il eût 20. ans il n'avoit pas fait encore toute sa crue (b). Ce nom lui demeura, lors même qu'un âge plus avancé l'eut tiré du nombre des petits hommes. Voilà un éclaircissement qui m'est venu de la même main que le corps de cet article. J'en suis redevable au curieux & savant Auteur des notes sur la Confession de Sancy, & sur le Catholicon d'Espagne.

(B) Fils de Bertrand de Percin Seigneur de Montgaillard. Et d'Antoinette du Vailet, tous deux de noble & ancienne maison de la ville de Toulouse. La famille de Montgaillard subsiste encore avec éclat. Monsieur l'Evêque de St. Pons si connu par ses écrits, & fort estimé des Protestans, à cause qu'il désaprova hautement la violence (c) qu'on faisoit à ceux de la religion pour les contraindre de communier, est de cette famille.

\* Voyez l'article Grandier remarque F.

(b) Conferez ce qui est dit dans l'article Marote p. 574. remarque A.

(c) Les deux lettres qu'il écrivit là-dessus furent insérées dans la lettre Pastorale de Mr. Jureux du 1. de Mars 1688. Il les écrivit au Comte d'Usson (frere de Mr. de Bonrepaux Ambassadeur en Danemarck) qui commandoit les troupes en ces quartiers là, & qui a été fait Lieutenant General l'an 1696.

\* Il a publié un livre intitulé l'Anatomie de Marcoucy, ou recherches curieuses de son origine, progrès, & agrandissement. Le Journal des Savans du 11. Juin 1695. en parle.

(d) Recherches de la France liv. 6. chap. 8. p. m. 471.

(B) A une reponse fort sensée. On la verra.] Je me servirai des termes d'Etienne Pâquier. Le même Roi, dit-il (a), en parlant de François I. passant par les Celestins de Marcoucy, s'informant de quelques Moines de leurs, qui avoient fondé ce Monastere, luy fut par aucuns respondu que c'estoit Messire Jean de Montaigne grand Maître de France, sous le regne de Charles VI. Ce Seigneur avoit esté autrefois pendu au gibet de Paris, à la sollicitation du Due de Bourgogne, qui lors gouvernoit toute la France. Le Roy François comme bon consommier qu'il estoit de tenir tousjours quelque propos de merite, dit à la compagnie qu'il s'émervelloit grandement comme cettuy qui avoit longement gouverné le Roy son Maître, avoit esté condamné à mort, veu qu'après quelque suite d'années ses os seroient ensevelis avec honneur en ce lieu, par ordonnance de Justice: & qu'il falloit bien conclure par cela que les Juges avoient mal jugé. A quoy il y eut un Moine qui respondit au Roy d'une parole assez brusque, qu'il s'abusoit aucunement, parce que le procès du Sieur de Montaigne n'avoit esté fait par Juges, ains seulement par Commissaires, comme s'il eust voulu insinver

\* Celle de l'Archiduc Ernest frere de l'Archiduc Albert. & celle de l'Impératrice leur mere.

† Ces Archevêques de la 13. de Juillet 1621. Sa pompe funebre fut faite le 12. de Mars suivant; l'Abbé d'Orval fit le sermon.

(a) Maimbourg, Hist. de la Ligue, liv. 1. pag 57. Il cite les notes sur le Catholicon. C'est-à-dire les notes de l'édition de 1677. Mais ces notes desens seulement qu'il fut appelé Laquis par ironie, parce qu'il étoit boiteux. C'est une mauvaise raison. Ce que Maimbourg y suple est plus vraisemblable; mais il ne devoit pas y laisser la qualité de boiteux, comme une partie de la raison pour quoi on le nomma Laquis.

(b) Notes sur le Catholicon pag. 48. edit. de Hollande 1696.

(c) Maimbourg, Hist. de la Ligue l. 1. en 1584.

(2) Bons fonds Ant. de Paris, fol. 165. édition de 1695.

(c) Catholicon p. 15. sainte de meilleur passe temps, horsmis un Feuillant boiteux; (3) qui armé tout à crand se faisoit s'asseoir place avec une espée à deux mains, & une

Sermon que l'on devoit faire aux Augustins le jour de la creation des Chevaliers du St. Esprit. Il réussit admirablement dans ce Sermon, & il n'eut pas un moindre succès en prêchant au Louvre & ailleurs; & cela fit que le Roi voulut qu'il prêchât tout un Carême dans la paroisse royale de St. Germain de Laxerrois. Ces Sermons, & ceux qu'il fit à St. Severin, lui acquirent la réputation du plus celebre Predicateur qu'on eût vu de memoire d'homme à Paris, tant il avoit des talens pour la chaire, & principalement pour éouvoir & dominer les passions, & pour dompter les ames. Quelques devotes, & entre autres la (C) Demoiselle Acarie, le choisirent pour leur unique Directeur. Il pratiquoit tant d'austeritez parmi les Feuillans, que le Pape lui commanda de quitter cet Ordre, pour empêcher qu'elles n'abregeassent sa vie. Ayant épousé avec trop de feu (D) les interêts de la Ligue, il se retira dans le Pais-Bas, où il fut fort considéré. Il fit quelques \* Oraisons funebres, par ordre de l'Archiduc † Albert, & puis celle de ce Prince l'an 1622. Il étoit alors Abbé d'Orval. Il mourut hydropique dans cette Abbaye le 8. de Juin 1628. Il avoit toujours souhaité qu'on l'enterrât sous une goutiere, & ce ne fut que pour éviter le blâme d'affectation, qu'il consentit enfin que son corps fût mis au pied des escaliers qui vont du grand dortoir à l'Eglise. On a publié sa vie, où l'on debite que Dieu fit de grands miracles & (E) pour lui, & par lui. On n'ose pas y nier qu'il n'ait couru de terribles medifances

(C) La Demoiselle Acarie le choisirent pour leur unique Directeur. Elle étoit femme du Sieur Acarie Maître des Comptes. Il fut appelé par ironie le Laquis de la Ligue (a), parce qu'étoit boiteux, il étoit un de ceux qui alloient & venoient & agissoient avec le plus d'empressement pour les interêts du parti. C'est celui la même qui fut marié de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, des bons exemples de laquelle il profita mal. L'Auteur des nouvelles notes sur le Catholicon m'a communiqué une remarque qu'il a faite. Puis que la femme de ce fameux Ligueux, dit-il, étoit sous la direction du petit Feuillant, elle n'avoit garde de desaprover la Ligue: ce ne fut donc pas à cet égard que son mari profita mal de ses exemples. Pour mieux conoitre cette femme il faut lire ce qui suit. „ Marie „ (b) Alais, femme de cet homme, étoit „ devote, (1) connue aujourd'hui sous le nom „ de la bienheureuse Marie de l'Incarnation „ „ étant veuve, elle se retira en la maison des Be- „ guines, appelée la Chapelle Sainte Avoye: „ qui est une maison de veuves, dont elle fut „ la Superieure (2): sa vie est imprimée à Paris „ chez Thierry. „

(D) Epousé avec trop de feu les interêts de la Ligue. L'Auteur des notes sur la Confession de Sancy m'a fait savoir, que l'on dit fort peu de chose de cette partie de la vie du petit Feuillant, dans le livre dont il m'a communiqué des extraits. Malheureuse loi du Panegyrique, qui permet de supprimer les infamies de celui qu'on louë. Mais on a beau les supprimer dans ce livre-là, elles se trouvent ailleurs. Voici un passage du Catholicon à l'endroit où est decrite la procession de la Ligue. Entre (c) autres y avoit six Capucins, ayant chacun un morion en teste, & au dessus une plume de coq, revestus de cottes de mailles, espée ceinte au costé par dessus leurs habits, l'un portant une lance, l'autre une croix, l'un un espien, l'autre une harquebuse, & l'autre une arbaleste, le tout rouillé par humilité Catholique: les autres presque tous avoient des piques qu'ils branloient souvent, par sainte de meilleur passe temps, horsmis un Feuillant boiteux; (3) qui armé tout à crand se faisoit s'asseoir place avec une espée à deux mains, & une

hache d'armes à sa ceinture, son Breviaire pendu hard, dit par derriere, & le faisoit bon voir sur un pied le petit Feuillant, qui se tenoit en marge la note de l'édition de 1677. L'Auteur des nouvelles notes a observé que (d) cette action de Frere Bernard de Montgaillard est très-veritable, mais qu'elle ne fut point faite long temps dans la procession pour les Etats de la Ligue l'an 1593. comme le suppose l'Auteur du Catholicon, elle fut faite lors de la montre des Ecclesiastiques & des Moines au siege de Paris l'an (d) Pag. 1590. Il nous renvoie à Mr. de Thou dont je vais citer les paroles. Omnium (e) oculis in se convertebat Bernardus à Folliceno ordine ad huc juvenis imper Henrico 111. Rege concionibus notus apud populum, qui altero pede claudus usquam certo loco confessens, sed huc illic cursum, modo in fronte, modo in agnibus tergo latum ensesem ambabus manibus rotabat, & claudicationis virtutum gladiatoria mobilitate emendabat. Monfr. Maimbourg va nous apprendre la part qu'eut ce Moine aux horribles crimes des Ligueux. „ (f) Les Predicateurs, dont les plus signalez „ étoient les Curez Pelletier, Boucher, Guin- „ cestre, Pigeant, & Aubry, le Pere Bernard „ de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuil- „ lant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, „ prêchant dans les Paroisses de Paris durant „ les Fesses de Noël, changent leurs sermons „ en invectives contre la personne sacrée du „ Roy, &c. . . On (g) reçut à Paris la Du- „ cheffe avec toute sorte d'honneur, & une joye „ incroyable du peuple, qui la reveroit comme „ la mere de deux saints martyrs; & le petit „ Feuillant (4) prêchant un jour en sa presence, „ s'emporta jusqu'à faire, en se tournant vers elle „ une apostrophe au feu Duc de Guise en ces „ termes: O saint & glorieux Martyr de Dieu, „ benit est le ventre qui t'a porté, & les mam- „ melles qui t'ont allaité! „ Il ne se contenta pas d'être en chaire un cornet de sedition, car il suborna un assassin pour faire tuer Henri IV. Voyez la remarque G.

(E) De grands miracles & pour lui, & par lui. Il fut guéri deux fois par miracle, & avec l'intercession de la Sainte Vierge sa protectrice. Le premier de ces deux miracles, se (h) fit à Paris

de Paris l'an 1593. comme le suppose l'Auteur du Catholicon, elle fut faite lors de la montre des Ecclesiastiques & des Moines au siege de Paris l'an (d) Pag. 1590. Il nous renvoie à Mr. de Thou dont je vais citer les paroles. Omnium (e) oculis in se convertebat Bernardus à Folliceno ordine ad huc juvenis imper Henrico 111. Rege concionibus notus apud populum, qui altero pede claudus usquam certo loco confessens, sed huc illic cursum, modo in fronte, modo in agnibus tergo latum ensesem ambabus manibus rotabat, & claudicationis virtutum gladiatoria mobilitate emendabat. Monfr. Maimbourg va nous apprendre la part qu'eut ce Moine aux horribles crimes des Ligueux. „ (f) Les Predicateurs, dont les plus signalez „ étoient les Curez Pelletier, Boucher, Guin- „ cestre, Pigeant, & Aubry, le Pere Bernard „ de Montgaillard, surnommé le Petit-Feuil- „ lant, & le fameux Cordelier Feu-ardent, „ prêchant dans les Paroisses de Paris durant „ les Fesses de Noël, changent leurs sermons „ en invectives contre la personne sacrée du „ Roy, &c. . . On (g) reçut à Paris la Du- „ cheffe avec toute sorte d'honneur, & une joye „ incroyable du peuple, qui la reveroit comme „ la mere de deux saints martyrs; & le petit „ Feuillant (4) prêchant un jour en sa presence, „ s'emporta jusqu'à faire, en se tournant vers elle „ une apostrophe au feu Duc de Guise en ces „ termes: O saint & glorieux Martyr de Dieu, „ benit est le ventre qui t'a porté, & les mam- „ melles qui t'ont allaité! „ Il ne se contenta pas d'être en chaire un cornet de sedition, car il suborna un assassin pour faire tuer Henri IV. Voyez la remarque G.

(h) Du Memoire communiqué par l'Auteur des notes sur la Confession de Sancy.

medifances (F) contre fa reputation: mais on foutient que c'étoient des calomnies, & qu'il (G) n'attenta jamais à la vie de Henri le Grand \*. Il faudra dire

\* Tiré d'un  
Memoire  
qui m'a  
été com-  
muni-  
qué  
par l'Au-  
teur des  
notes sur  
la Couff-  
re-  
tholique de  
Sancy. &  
sur le Ca-  
tholicon  
d'Espagne.  
Il l'a tiré  
d'un livre  
dont il m'a

Paris environ l'an 1589. par Roze Evêque de  
Scnlis, qui à la sollicitation du Provincial des  
Jesuites consentit enfin à toucher la langue de  
cet homme, auquel un catarre mortel avoit ôté  
la parole, en sorte que la prononciation faite  
par le saint Roze du mot *Esusa*, suivi de l'hym-  
ne *Ave maris stella* chanté par Mrs. de Mayenne  
& de Nemours avec les Religieux du Couvent,  
quand ce vint aux mots *ut videntes Jesum*, le  
mourant pour lequel on avoit déjà dit l'omifion,  
egredere *anima Christiana*, dit *Jesum*, puis  
depuis, & prêcha le Dimanche suivant, se-  
cond jour d'après le miracle. L'autre avan-  
ture est de l'an 1619. auquel tems F. Bernard  
étant presque réduit au desespoir par une reten-  
tion d'urine de 14. jours, la Vierge de Mon-  
taigu à laquelle on avoit fait une neuvaine pour  
lui, le delivra de 22. livres d'eau, & d'une  
pierre qu'il rendit parmi. D'ailleurs le Pa-  
negyrique de ce Feuillant est rempli de (a) reve-  
lations, de contemplations, & d'extases, qui  
étoient si frequentes au dessein qu'il en perdoit le  
boire & le manger, & que même il y seroit mort  
si lui-même n'avoit obtenu en Dieu le delivra-  
ment des plus violentes. . . . A peine fut-il ex-  
piré, que l'hydropsie dont il étoit mort donna lieu  
à un miracle. Comme il étoit devenu extraordi-  
nairement enflé, son corps n'avoit pu d'abord en-  
trer tout-à-jur dans le cercueil de plomb qu'on lui  
avoit destiné. En attendant qu'on l'eût élargi, un  
Religieux se prevalut de cette conjoncture pour  
baïser encore une fois son pauvre Abbé: dans ce  
moment il sentit émaner de la face du mort une  
odeur si divine & si miraculeuse, qu'il lui sem-  
bla d'en être tout renouvelé de corps & d'es-  
prit. . . . Une personne religieuse de mérite  
& de qualité toujours remplie de l'idée du St.  
Abbé, lui dit en dormant vous êtes bienheureux,  
à qui il répondit, oui je suis bienheureux. Son  
Panegyriste étoit d'ailleurs si persuadé qu'il n'a-  
voit point passé par le feu du Purgatoire, qu'aux  
trois Messes qu'il célébra à sa memoire pendant  
les trois jours des exeques, il ne lui vint pas  
seulement la pensée de prier Dieu pour son ame.  
Par ces morceaux mon lecteur pourra juger ai-  
sément, que nôtre Panegyriste n'a point demen-  
ti son caractère. Je m'étonne que les Catholi-  
ques osent reprocher aux Protestans, que l'An-  
gleten<sup>ne</sup> fourmille de Fanatiques depuis la reform-  
ation.

(b) Tiré  
du susdit  
Memoire.

(F) De terribles medifances contre sa reputa-  
tion. ] Quoi (b) qu'il voulût passer princi-  
palem<sup>ent</sup> pour fort chaste & fort debonnaï-  
re, on l'accusa plus d'une fois de donner sou-  
vent accès dans sa maison à des femmes de  
mauvaise vie (ce que son Panegyriste se plaint  
d'avoir de commun avec lui.) On pretendit  
aussi que le petit Feuillant avoit fait mourir d'u-  
ne mort horrible un de ses Religieux: sur ce  
qu'on apprit que ce Moine, qui, à ce qu'on  
dit, avoit la charge d'une des forges de l'Ab-  
baye d'Orval, étoit tombé dans cette forge,  
& y avoit été mis en cendres, on publia d'a-  
bord, qu'il s'y étoit précipité lui-même; mais,  
s'étant trouvé que non, on ne douta pas en  
France que son Abbé ne l'y eût fait jeter

pour se vanger de quelque injure qu'il pou-  
voit en avoir reçue. Une autre fois encore un  
Gentilhomme l'accusa à deux différentes res-  
prises d'avoir voulu le faire assassiner: il est  
vrai qu'on dit que le Gentilhomme succom-  
ba dans ses accusations, mais il ne paroît pas  
si ce fut par défaut de preuves, ou par l'ex-  
cès de faveur que l'Archiduc portoit à cet  
Abbé.

(G) Qu'il n'attenta jamais à la vie de Henri  
le Grand. ] Il est difficile de ne le pas croire cou-  
pable de cette horrible entreprise, quand on  
lit avec attention ces paroles de Pierre Victor  
Cayot. Le (c) lendemain que fut prins le prieur  
des Jacobins, fut aussi arrêté le Sieur de Rouge-  
mont, lequel ayant entendu que le Roy Henry 4.  
étoit aux faubourgs de Paris, s'y étoit rendu:  
mais sur un avis que ledit Sieur Roy avoit en de  
son entreprise, fut pris mené & conduit en mesme la  
temps ledit Prieur, à la Conciergerie de Tours. exami-  
né & interrogé, confesse qu'étant de la Religion preten-  
due Reformée, il s'étoit des l'an 85. retiré à Se-  
dan, d'où la nécessité qu'avoit sa famille l'avoit  
fait revenir en sa maison en se faisant Catholique.  
Mais qu'au mois de Juillet dernier étant à Paris  
rencontre par le petit Feuillant, après plusieurs pa-  
rolles qu'il lui dit touchant sa conversion; & étant  
tombez de propos en autre, sur la nécessité & le  
peu de moyens dudit Rougemont, il lui dit, qu'il  
pouvoit faire un service à Dieu, & à l'Eglise:  
qu'il lui avoit répondu, qu'il seroit tres-heureux  
s'il le pouvoit faire: ledit Feuillant lui dit qu'on  
en tuant le Roy de Navarre, ce qu'exécutant il se  
pouvoit assurer qu'il ne manqueroit de commodi-  
tez; mais que sur ceste proposition ayant en plu-  
sieurs paroles en diverses fois avec ledit Feuillant,  
comment cela se pourroit aisément faire, en fin  
s'accorderent qu'il s'en iroit en l'armée royale, &  
que faisant semblant d'être dorechef heretique,  
il trouveroit le moyen de tuer le Roy de Navarre d'un  
coup de pistole: & que lui ayant dit, qu'il n'a-  
voit point d'argent pour se mettre en équipage  
afin d'aller en l'armée, que le petit Feuillant lui  
bailla quatre cens escus: lesquels ayant receus  
il se retira en sa maison prez de Corbeil, avec  
promesse d'exécuter leur complot: mais qu'au  
contraire il en fut adverti Monsieur de la Nouë  
pour le faire sçavoir au Roy. Aussi que le petit  
Feuillant quelque temps apres lui avoit rescrit, &  
le sollicitoit d'exécuter leur dessein: mais qu'il  
avoit gardé ses lettres, & ne lui avoit envoyé que  
des excuses pour son argent: & n'estoit point venu  
aux faubourgs de Paris que pour faire service au  
Roy. Toutes ces excuses eussent esté impertinen-  
tes, s'il n'eust verifié l'avis par lui donné à Mon-  
sieur de la Nouë: & après une longue prison, par  
arrest il lui fut fait desenfes d'approcher le Roy de  
deux lieus: ce font là de terribles desfeins, pour gens  
d'Eglise. Le Panegyriste du petit Feuillant in-

G g g

en Dieu Messire F. André Valladier, Docteur en Théologie,  
Conseiller, Aumônier, & Prédicateur ordinaire du Roy Très-  
Chrestien, Abbé de l'Abbaye Royale de Saint Arnould de Metz,  
de l'Ordre de Saint Benoît. Imprimé à Luxembourg chez Hu-  
bert Reuland 1619. (c) Cayot, Chronologie Novenaire, tom. 1.  
fol. 228. verso, ad ann. 1589. L'Auteur des notes sur le Catholi-  
con m'a indiqué ce passage.

envoyé le  
titre en ces  
termes:  
Les aini-  
les mon-  
tagues &  
collines  
d'Orval &  
de Claire-  
vaux vive  
reprehen-  
sation de  
la vie  
exemplai-  
& reli-  
gieux tre-  
pas du re-  
verend  
Dieu Dom  
Bernard  
de Mont-  
gallard-  
Abbé de  
tombez de  
propos en  
autre, sur  
la nécessité  
& le l'Abbaye  
peu de  
moyens dudit  
Rougemont,  
il lui dit,  
qu'il  
pouvoit  
faire un  
service à  
Dieu, & à  
l'Eglise:  
& à l'Es-  
glise: &  
qu'il lui  
avoit ré-  
pondu, qu'il  
seroit tres-  
heureux  
s'il le pou-  
voit faire:  
ledit Feuillant  
lui dit qu'on  
en tuant  
le Roy de  
Navarre,  
ce qu'exé-  
cutant il se  
pouvoit  
assurer qu'il  
ne man-  
queroit de  
commodi-  
tez; mais  
que sur ces-  
te proposi-  
tion ayant  
en plu-  
sieurs pa-  
rolles en  
diverses  
fois avec  
ledit Feuil-  
lant, com-  
ment cela  
se pour-  
roit aisé-  
ment faire,  
en fin s'ac-  
corderent  
qu'il s'en  
iroit en  
l'armée ro-  
yale, &  
que faisant  
semblant  
d'être dore-  
chef hereti-  
que, il trou-  
veroit le  
moyen de  
tuer le Roy  
de Navarre  
d'un coup  
de pistole:  
& que lui  
ayant dit,  
qu'il n'a-  
voit point  
d'argent  
pour se  
mettre en  
équipage  
afin d'aller  
en l'armée,  
que le petit  
Feuillant  
lui bailla  
quatre cens  
escus: les-  
quels ayant  
receus  
il se retira  
en sa mai-  
son prez  
de Corbeil,  
avec  
promesse  
d'exécuter  
leur com-  
plot: mais  
qu'au  
contraire  
il en fut  
adverti  
Monsieur  
de la Nouë  
pour le  
faire sçavoir  
au Roy. Au-  
ssi que le  
petit Feuil-  
lant quelque  
temps apres  
lui avoit  
rescrit, &  
le sollici-  
toit d'exé-  
cuter leur  
dessein: mais  
qu'il  
avoit gardé  
ses lettres,  
& ne lui  
avoit envoyé  
que des  
excuses  
pour son  
argent: &  
n'estoit  
point venu  
aux fau-  
bourgs de  
Paris que  
pour faire  
service au  
Roy. Toutes  
ces excuses  
eussent esté  
impertinen-  
tes, s'il  
n'eust veri-  
fié l'avis  
par lui  
donné à  
Mon-  
sieur de la  
Nouë: &  
après une  
longue  
prison, par  
arrest il  
lui fut  
fait desenfes  
d'approcher  
le Roy de  
deux lieus:  
ce font là  
de terribles  
desfeins,  
pour gens  
d'Eglise.  
Le Panegy-  
riste du  
petit Feuil-  
lant in-

ques sa  
tes  
volenn-  
lement  
trois jours  
durant, en  
l'Eglise  
d'Orval  
les 10. 11.  
& 12.  
jours  
d'Octobre  
l'an 1628.  
par reve-  
rend Pere

fiste

7 Voyez la  
79. lettre  
de l'aven-  
turie ad  
Germanos  
& Gallos.

A Hygin.  
cap. 14.  
Scholiast.  
Apollon. in  
l. 1. v. 65.

7 Hygin.  
ibid.

Apollon.  
Argonaut.  
l. 1. v. 65.

Valer.  
Elaecus  
Argon. lib.  
1. v. 383.

Et passim  
alii.

Senatus  
Theb. l. 3.  
v. 521.

δ Apollon.  
ibid.

Hesiod. in  
Sciuo.

\* Apollon.  
l. 1. v. 80.  
Et l. 4.  
v. 1720.

† Lycophr.  
Cassand.  
v. 877.

Clem. Alex.  
Stromat.  
lib. 1.

† Clem.  
Alex. ibid.

† Lib. 14.  
c. 8.

(a) Du  
Memorie  
commun.  
que par  
l'Auteur  
des notes  
sur la Con-  
fession de  
Sancy.

(b) Tiré  
du même  
Memoire.

(c) La  
seule piece  
qui ait pa-  
ru sous son  
nom est  
l'Orasion  
funebre de  
l'Archiduc  
Albert.

dire un mot (H) de sa taille douce. N'oublions pas que Juste Lipse τ loüa beaucoup la pieté & l'éloquence de ce Moine.

MONTPENSIER (LA DUCHESSE DE) Favorite de Catherine de Medicis. Cherchez LONGWIC.

MOPSUS. Il y a principalement deux personnes de ce nom dans les livres des anciens. L'un étoit β fils d'Ampycus & de Chloris; l'autre étoit fils de Tiresias, selon quelques-uns, ou de Manto fille de Tiresias, selon quelques autres. Nous allons dire quelque chose de chacun. MOPSUS, fils d'Ampycus, étoit élève d'Apollon γ dans la science des augures, & se fit extrêmement valoir par cette science durant l'expédition des Argonautes. On le surnomme Titarelien δ, du nom de sa patrie qui étoit dans le pais des Lapithes en Thessalie. Ce ne fut point en son pais qu'il obtint sa principale gloire, mais en Afrique. Il y avoit pris terre s'étant égaré de sa route en revenant de Colchos, & y étoit \* mort d'une morsure de serpent. Il fut enterré, dit-on, près de † Teuchira (A) l'une des villes de la Pentapole, & honoré (B) d'un Temple dans la Province de Cyrene, qui devint fameux par un oracle, dont la premiere institution ‡ est attribuée à Battus le Cyrenien. Ammien Marcellin nous † apprend que les Mages heroïques de Mopsus enterrez en Afrique soulageoient plusieurs sortes de douleurs,

siste peu sur les années de la Ligue: il n'en dit que des choses vagues, & qu'il tourne d'un beau côté, & il expose en general que ce Religieux ,, (a) eut la gloire d'avoir été l'organe le ,, plus puissant, le plus foudroyant & le plus ,, zélé, mais aussi le plus sincere & le plus desin- ,, tressé pour faire rentrer Henri IV. au giron ,, de l'Eglise. Il est vrai qu'il insinué aussi ,, qu'on l'accusa d'avoir eu part à quelques-unes ,, des conspirations qui se firent contre la vie de ,, ce Prince, mais il dit aussi que ce Prince l'en ,, justifia par ses Ambassadeurs auprès de Cle- ,, ment VIII. à qui même ils eurent ordre de ,, temoigner l'estime qu'Henri IV. faisoit de ,, Dom Bernard. ,,

(H) Un mot de sa taille-douce. ] ,, Le (b) Pa- ,, negyriste dit que notre Abbé ne couchoit ,, jamais que sur une planche, & qu'un esca- ,, beau lui servoit d'oreiller. En recompense, ,, on voit qu'il prenoit ses aises pendant le jour, ,, car son portrait nous le represente étant dans ,, une chambre, assis dans un beau fauteuil garni ,, d'un carreau magnifique, qu'on prendroit pour ,, être rempli du plus fin duvet. Devant ses ,, yeux se voit le portrait d'une N. D. pour ,, laquelle le St. Abbé fait couler de sa plume ces ,, paroles: O Domina mea, quid hic facio? educ ,, e carcere amam meam, ad consistendum no- ,, mini tuo. Dans l'éloignement se voit un tas ,, de (c) volumes en feu, & par la suite du li- ,, vre, on voit que cela denote les volumes com- ,, posez par le petit Feuillant, auxquels, au ,, sortir d'une maladie, & par humilité, cet ,, Abbé mit lui-même le feu, voyant qu'un de ,, ses Religieux, auquel il avoit commandé de le ,, faire, y temoignoit de la repugnance. A son ,, côté est un agneau, figure de celui que le livre ,, dit lui être apparu en suite d'une voix, qui, à ,, la veille de plusieurs calomnies qu'il eut à es- ,, sayer en Flandres, lui cria la nuit par trois ,, fois, allarme. A ses pieds sont quatre mi- ,, tres, celle de l'Evêché d'Angers, que peu ,, après l'arrivée des Feuillans à Paris, Henri III. ,, lui fit offrir par Mrs. de Monthelon & Miron ,, Conseillers en la Cour, & qu'il refusa: celles ,, de l'Evêché de Pamiez, & de-la celebre Ab- ,, baye de Marimond, qu'il refusa aussi, & ,, même s'employa pour les faire tomber à d'au- ,, tres: & celle de l'Abbaye de Nizelle, que

„ l'Archiduc lui donna pour le tenir près de lui; ,, mais qu'il ne garda que jusques à la premiere ,, vacance de la grande & opulente Abbaye d'Or- ,, val. ,,

(A) Teuchira l'une des villes de la Pentapole. ] J'ai suivi la pensée du savant Mr. de Valois (d), (d) In Marcell. pag. 41. qui a prouvé par Lycophron que Mopsus fut enterré près de Teuchira. Je ne veux pourtant point dissimuler qu'en examinant le passage de ce Poëte tenebreux, je n'aye cru que le tombeau de notre Argonaute y a été caractérisé plutôt par rapport à Aufgida, sur la riviere de Cinyphe, que par rapport à Teuchira. Or cette riviere n'est pas peu éloignée de la (e) Pentapole. D'ailleurs j'avoüé que je ne devine point, pourquoi Mr. de Valois pretend (f) que si Mopsus a été enterré dans la Pentapole, Ammien Marcellin n'a pas dû faire mention du rivage d'Afrique & du gazon Panique; mais qu'on peut aisément le justifier par l'autorité de ceux qui ont dit que Mopsus étoit péri en Afrique, du nombre desquels sont Tertullien & Apulée; à qui on peut associer Apollonius & Senèque (g) qui le font mourir dans la Libye. Ce raisonnement suppose que la Pentapole n'étoit point une partie de l'Afrique; mais je ne saurois m'imaginer vu le grand nombre d'habiles gens qui soutiennent le contraire, qu'il n'ait été fort permis à Ammien Marcellin de le soutenir aussi: il se guinde quelquefois sur les phrases poëtiques, où l'on preferre le nom general au particulier. Après tout dans la Cassandre de Lycophron, on voit que la côte de Teuchira est appellée le logis inhabité d'Atlas. N'est-ce pas avoir voulu designer en general les côtes d'Afrique?

(B) Il fut honoré d'un Temple. ] Si l'on aime mieux le temoignage d'un Payen, que celui de Clement Alexandrin, on n'a qu'à lire ces paroles d'Apulée; (h) Tantum eos Deos appellat qui ex eodem numero juste ac prudenter vite curriculo gubernato, pro numine posita ab hominibus proditi sanis & cerimoniis vulgo advertuntur, ut in Baotia Amphiarus, in AFRICA Mopsus, in Aegypto Ostris, alius alinibi gentium. Lutacius Scholiaste du Poëte Stace dit en parlant du même Mopsus: In tantum magnus fuit in augurali peritia ut post mortem templa ei dicata sint, à quorum ady- \* Dans le \* corps de ces articles.

(d) In Marcell. pag. 41.

(e) Voyez Meila l. 1. c. 7.

(f) Quod h ita est male hic Africæ lilius, & vesperum Panicum posuit Marcellinus.

(g) Voyez la remarque E.

(h) De Deo Socratis.

douleurs ; & les guerriſſoient la plupart du tems. Cet Historien fait là une faute qui (C) lui est commune avec quelques autres Auteurs. Quant à l'autre Mopsus, je voi que le même Strabon qui le fait fils de Tiresias à la fin du 9. livre, le fait fils d'Apollon & de Manto dans le livre 13. & dans le 14. & que Pausanias \* le fait fils de Manto & de Rhacius, Chef d'une Colonie qui étoit passée de l'île de Crete en Asie. Rien de tout cela n'est facile à concilier avec la Royauté d'Argos, ni avec l'épithete nationale d'Argien (D) qu'on lui a donnée. Tous ceux qui parlent de lui en font un grand maître dans la science de deviner. On pretend qu'il fit crever Calchas, le fameux Calchas qui avoit eu l'intendance generale des augures pendant la longue guerre de Troyc, qu'il le fit, dis-je, crever en disputant avec lui à qui (E) mieux devineroit. Calchas étoit allé à pied de

\* Lib. 7. p. m. 207.

(C) Une faute qui lui est commune. ] C'est qu'il confond l'Argonaute Mopsus, avec le fils ou le petit-fils de Tiresias. Barthius (a) observe que même les anciens Ecrivains les confondent l'un avec l'autre, & il accuse nommément Servius de l'avoir fait : à tort l'en accuse-t-il, puis que Servius (b) ne parle qu'en general de Mopsus. L'accusation seroit plus juste contre Ammien Marcellin, dont Barthius cite le passage comme une bonne preuve de ces deux choses. 1. Que le tombeau de Mopsus étoit en Asie; 2. qu'il n'est pas possible que Strabon ait vu dans la Cilicie le tombeau de ce Mopsus. Il nous laisse à deviner lequel de ces deux anciens Auteurs se trompe, & ne voit pas dans le passage qu'il cite l'erreur d'Ammien Marcellin. C'est Monsieur de Valois qui la remarque. La chose est claire. Cet Historien dit d'un côté que la ville de Mopsueste a été le siege ou le domicile du devin Mopsus, & de l'autre que ce Mopsus ayant été poussé sur les rivages d'Afrique, en revenant de la conquête de la toison d'or, y mourut, & que son tombeau y fait des miracles. Celui qui a donné son nom à Mopsueste, & celui qui a fondé diverses villes dans la Cilicie, sont sans doute le même Mopsus; or celui-ci est contemporain de Calchas, & d'Amphilochus, & a fleuri après la guerre de Troyc; il n'est donc pas celui qui fit le voyage des Argonautes. Clement Alexandrin n'a pas pris garde à cela, puis que comme le remarque Monsieur de Valois, il a cru que le Mopsus qui fleurissoit au tems de la guerre de Troyc, avoit été de ce voyage. Je ne lui objecte point, comme (c) seroit d'autres, la trop longue vie que cette supposition entraîne après soi; je me contente de dire qu'il devoit se souvenir, que Mopsus perdit la vie en revenant de Colchos. Parnelius (d) prend pour l'Argonaute celui qui rendoit des oracles dans la Cilicie. On verra bien-tôt un ou deux faux pas de Meursius. On distingue dans Calpin trois Mopsus; 1. le Devin qui fonda la ville de Phasèle sur les confins de la Pamphilie; 2. le Lapithe fils d'Ampycus; 3. celui qui disputa contre Calchas.

(a) In Stat. l. 10. 2. p. 818.

(b) In Eclog. 6. v. 72.

(c) Lloyd, qui allegue contre ceux qui confondent les deux Mopsus. quod Argonautica expeditione integra bellum Trojanum antecessit; & Barthius ubi supra, qui tranche net que ille Argonautarum vates attingere minime potuit tempora à reducto Troje. Calvisius soutient le contraire. ad ann. mundi 2727.

(d) In Terrull. de anima, cap. 46.

(e) In Ammian. Marcellin. l. 14. pag. 40. & 41.

(f) C'est l'épithete que Strabon lui donne.

mere de Mopsus, pourquoi ce Mopsus s'appellera-t-il Argien? Ou pourquoi aura-t-il ce titre, s'il est né du mariage qu'elle contracta en Asie avec Rhacius? On trouveroit là dedans moins de tenebres, s'il étoit le fils qu'elle eut d'Alemon (g). Quoi qu'il en soit, Ciceron (h) assure qu'il étoit Roi d'Argos: Amphilocus & Mopsus Argivorum Reges fuerunt, sed in eam Argures, ique urbes in ora maritima Cilicia Græcas condiderunt. Si jamais le Commentaire de Meziriac sur Apollodore voit le jour, comme il semble depuis quelque tems qu'il y ait lieu de l'espérer, on y apprendra bien des choses sur les deux (i) Mopsus.

(E) En disputant avec lui à qui mieux devineroit. ] Les continuatours de Moreni ont fait plusieurs fautes en rapportant cette dispute. I. Ils de, p. 911. ont représenté Mopsus comme l'agresseur, & ils ne devoient pas le faire, puis qu'il ne paroît comme tel dans aucune des différentes relations que Strabon a rapportées. II. Ils ne devoient point citer Hesiode, sans ajouter que c'est dans Strabon que l'on trouve ce qu'il a dit là-dessus. Cette addition est nécessaire, toutes les fois qu'on cite un Auteur dont l'Ouvrage ne se trouve plus, & n'est connu que parce que d'autres le citent. III. Ils ne devoient citer Hesiode en aucune façon, puis qu'ils ne rapportent pas comme lui la chose. Ils disent que Mopsus demanda à Calchas le nombre des figures; mais Hesiodo dit que ce fut Calchas qui le demanda à Mopsus. Ils ont sans doute été trompez par Chas. Etienne (k), après Mrs. Lloyd & Hofman (Hesiodus) aut (ut Pherecide l'Iliade, car il ne contient rien de ce qu'ils disent. Je suis moins surpris de tout cela, que de l'étrange inoprise de Meursius. Ce savant homme (l) a pretendu que Mopsus eut du dessous dans cette dispute, si l'on s'en rapporte à Senèque le Tragique. Seneca Mopsum uferiorum factum vult in Medea :

Omnibus verax sibi falsus uni  
Concidit Mopsus, caruitque Thebis  
Ille qui verè cecinit futura.

Premierement il ne s'agit point ici du Mopsus qui disputa contre Calchas, mais de Mopsus l'Argo-divinatoire. En 2. lieu Senèque n'a voulu dire si non que Mopsus avec toute son habileté prophétique, n'avoit pas laissé de mourir dans l'expédition. Je rapporterai tout le passage, puis que d'ailleurs il n'est pas exempt de fausseté.

Ille nunc fortis, perarate Pontum  
Sorte timenda.

G g g g 2

(g) Voyez Apollodore Biblioth. (h) De Dicitas condiderunt. Si jamais le Commentaire de Meziriac sur Apollodore voit le jour, comme il semble depuis quelque tems qu'il y ait lieu de l'espérer, on y apprendra bien des choses sur les deux (i) Mopsus.

(k) Dolore conabuit quod proposita ibi à Mopsus apriphicus. Ils ont sans doute été trompez par Chas. Etienne (k), après Mrs. Lloyd & Hofman (Hesiodus) aut (ut Pherecide l'Iliade, car il ne contient rien de ce qu'ils disent. Je suis moins surpris de tout cela, que de l'étrange inoprise de Meursius. Ce savant homme (l) a pretendu que Mopsus eut du dessous dans cette dispute, si l'on s'en rapporte à Senèque le Tragique. Seneca Mopsum uferiorum factum vult in Medea :

(l) Conm. in Lycellor. p. 205.

(m) Conm. in Lycellor. p. 205.

¶ Strabo  
lib. 13.  
p. m. 442.  
Lycophr.  
v. 475.  
¶ Strabon  
ibid.

¶ Servius  
in Eclog.  
6. Virgil.  
v. 72. dit  
en s'a-  
puyant sur  
le Poete  
Euphorion,  
que c'é-  
toient des  
jornnes.

¶ Strabo,  
lib. 14.  
p. 464.

¶ Id. ibid.  
¶ Lycophr.  
v. 439.

\* Cicero,  
lib. 1. de  
Divinat.  
Pompon.  
Melo, l. 1.  
c. 14. ¶  
ibid. s'ac.  
Vellus.

¶ Mopsus  
içia, quasi  
lares Mop-  
si. Voyez  
Strabon  
lib. 14.

¶ Id. 465.  
Mopliç-  
tia vatis  
illius do-  
micilium  
Mopli, dit  
Ammun  
Marcellin  
au l. 14.  
S. Jerome  
l'appelle  
Mopli vi-  
culum.  
Voyez Ber-  
kelus in  
Stephan.  
p. 567.

¶ Tertull.  
de anima,  
cap. 46.  
Origenes  
l. 3. contra  
Celsum.  
Euseb. de  
laudibus  
Constant.

¶ De Ora-  
cul. defectu.

(a) Fabula  
14. p. 47.  
46. 47.

(b) Antiq.  
lect. l. 29.  
c. 15.

(c) Apud  
Senecam  
Seroeris,  
p. 237.

de Troye à Claros avec Amphilocheus, & pour éprouver les forces de Mopsus, il lui avoit demandé en lui montrant une truye pleine, combien elle portoit de petits. On lui fit reponse qu'elle en portoit trois, dont l'un étoit une femelle. La chose se trouva veritable. Mopsus demanda à son tour à Calchas le nombre precis des figures qui étoient sur un certain figuier. Calchas ne le put dire, & en mourut de regret β. Personne s'il est tant soit peu versé dans les livres, ne s'étonnera que ce conte soit rapporté diversement, car à juger des choses par l'expérience, c'est une fatalité que nôtre nature humaine ne peut éviter. Il y en a donc qui disent γ que ce fut Calchas qui demanda le nombre des figures δ, & que Mopsus lui repondit qu'il y en avoit dix mille, & qu'elles pourroient tenir toutes à une près dans une certaine mesure qu'il lui nomma. Cette reponse parfaitement verifiée par l'épreuve, fit mourir Calchas de chagrin. D'autres disent que Calchas ne donna à deviner que le nombre des petits de la truye, & que la seule justesse de la reponse qu'on lui fit le tua, sans qu'il fût besoin qu'on lui proposât à son tour une question qu'il ne put soudre. Il y en a qui ζ soutiennent que ceci se passa non à Claros, mais dans la Cilicie. Une autre (F) espece de contestation fut reçue Mopsus; car on conte θ que lui & Amphilocheus partirent de Troye, & s'en allerent bâtir la ville de Mallus dans la Cilicie. Qu'Amphilocheus en sortit pour aller à Argos. Que n'y trouvant point ce qu'il avoit esperé il fut rejoindre Mopsus, qui ne voulut plus de lui. Qu'ils se batirent en duel, & s'entreteuerent, & que leurs tombeaux que l'on monroit à Margasa, proche de la riviere de Pyrame, furent tellement situés, que de l'un on ne pouvoit pas avoir la vuë de l'autre. Il est certain que la Cilicie n'a pas été le moindre theatre de Mopsus: il y a bâti des villes\*; celle qui s'appelloit Mopsucite † avoit une relation particuliere à sa personne; & c'étoit dans la Cilicie qu'il étoit reveré ‡ comme un Dieu, & qu'il renvoyoit des oracles. Plutarque §. en conte une histoire qui confondit l'incrudulité des Epicuriens.

MORIN (JEAN BAPTISTE) Medecin, & Professeur Royal en Mathématique à Paris, nâquit le 23. de Fevrier 1583. à Villefranche en Beaujolois. Il fit son cours de philosophie à Aix en Provence, & puis il étudia en Medecine à Avignon, & y fut reçu Docteur en cette Faculté l'an 1613. L'année suivante il s'en alla à Paris, & entra chez Messire Claude Dormi, Evêque de Boulogne, qui l'envoya faire des recherches sur la nature des metaux dans les mines de Hongrie. Il descendit plusieurs fois dans les plus profondes; & ayant cru reconoitre que

*Idmonem, quamvis bene fata nosset,  
Condidit serpens Libycis arenis.  
Omnibus verax, sibi falsus uni  
Condidit Mopsus, caruitque Thebis  
Ille qui verè cecinit futura.*

Il y a là trois exemples de la triste destinée des plus grands Devins. Le dernier est celui de Tiresias, qui mourut fugitif de Thebes: le premier est celui d'Idmon, qui fut tué en Afrique par un serpent: l'autre est celui de Mopsus, dont Senèque se contente de dire d'une façon vague qu'il perit. En cela il prend l'un pour l'autre; il attribue à Idmon ce qui ne lui convient pas; car c'est Mopsus qui fut tué en Afrique par un serpent. Outre Apollonius que j'ai cité, voici comme Hygin (a) en parle. *Mopsus Ampyci filius ab serpentis morsu in Africa obiit.* Je n'ignore pas les contorsions que l'on donne à ce passage, & les différentes manieres de le punctuer que les Critiques ont imaginées. Rhodiginus (b) se felicita sans doute beaucoup d'avoir mis un point après *condidit*; & d'avoir pris *serpens* pour un participe. Mais je ne croi pas qu'aujourd'hui aucun homme de bon goût trouve cela plus vraisemblable, que de dire que le Poëte Latin s'est trompé. Ne voyons-nous pas les plus habiles Historiens confondre des faits peu éloignés de leur tems, & aussi illustres que le pouvoit être dans l'imagination d'un Poëte tragique la mort d'un Devin d'armée? Gruterus (c) qui rapporte à Mopsus

*caruit Thebis*, songeoit-il bien que Mopsus étoit Lapithe? Il change je ne sai combien de preterits en futurs: il veut que Senèque ait peché contre l'histoire; mais non pas que la tentation d'entasser plusieurs grands exemples de moralité dans un *chorus*, l'ait fait recourir à l'asyle de la *prolepse*, ou ait confondu sa chronologie. Je puis bien dire presentement que les paroles de Senèque ne prouvent point ce à quoi Monsieur de Valois les employe, je veux dire la mort de Mopsus en Afrique. Les passages qu'il rapporte de Tertullien & d'Apulée, prouvent seulement que Mopsus étoit honoré comme un Dieu en ce pais-là; mais il faudroit trouver dans un Auteur quelque chose de plus precis, pour pouvoir le prendre à témoin du décès d'un homme en tel ou tel lieu.

(F) Une autre espece de contestation. ] Ceci ne regardant point Calchas, je puis dire que le Traducteur de Strabon n'a pas bien rendu ces paroles, *si μόνον ἢ τὴν ἀλλὰ καὶ μαντικὴν ἐπιμαρτυροῦσιν, ἀλλὰ καὶ τὴν ἀρχαίαν, (d) neque de divinatione (d' Strabo, duntaxat eos contendisse fabulantur, sed etiam de lib. 14. imperio. Cet eos se rapporte necessairement à l'ag. 464.* Calchas & à Mopsus; il faut donc s'attendre à les voir dispenser du commandement: neanmoins on ne trouve point cela dans la suite; c'est Mopsus & Amphilocheus qui se querellent. Strabon s'est exprimé d'une maniere à n'avoir aucune part à cette petite censure.

que la terre est divisée comme l'air en trois regions, il fit (A) un livre là-dessus. Etant de retour chez son Prelat qui entretenoit un Astrologue (B) Ecoissois, il commença de goûter l'Astrologie judiciaire, & il chercha par les regles de cette science les événemens de l'année 1617. Il trouva que l'Evêque de Boulogne étoit menacé ou de la mort, ou de la prison, & il ne manqua pas de l'en avertir. Le Prelat ne fit qu'en rire\*; mais s'étant mêlé d'intrigues d'Etat, & n'ayant pas pris le bon party, il fut traité de rebelle, & mis en prison. Morin entra chez le Duc de Luxembourg, frere du Connetable de Luines, (C) l'an 1621. & y demeura huit ans. Dès qu'il eut su la mort de Sainclair † Professeur Royal en Mathematique, il demanda de lui succéder, & cela lui fut accordé. Il prêta le serment de cette charge au mois de Février 1630. On lui avoit persuadé d'épouser la veuve de son predecesseur; mais dès la premiere fois qu'il voulut lui rendre visite, il trouva qu'on étoit (D) prêt de la porter au sepulchre. Dès

\* Il étoit pourtant instruit de l'Astrologie. Morin. Astrolog. Gall. lib. 23. p. 648.

† Il mourut le 29. de Juin. 1629.

(A) Ut enim tres in regio-

(A) Il fit un livre là-dessus. ] Ce fut le premier Ouvrage qu'il publia: il parut l'an 1619. sous ce titre, *Mundi subternarum Anatomia*. Ceux qui ont composé sa vie prétendent qu'il prouva par tant de bons arguments, que les entrailles (4) de la terre sont divisées en 3. regions, qu'il fit faire fortune à ce sentiment, sans l'appuyer de l'autorité d'aucun ancien Philosophe. Un sentiment fait fortune lors qu'il trouve des sectateurs. Voilà ce que je veux dire. Au reste cet Ouvrage fut dédié (b) à Monsieur du Vair Garde des sceaux, qui avoit été le patron de nôtre Morin à Aix en Provence, pendant qu'il y étoit premier President, & qui fut même son disciple dans l'étude des Mathematiques l'an 1608. Ayant connu combien Morin étoit propre aux sciences, il l'encouragea à reprendre ses études. C'est Morin qui le raconte. (i) *Anno quippe 1608. illustrissimus D. Du Vair, Senatus Aquensis Protopreses, fuit meus in Mathematicis discipulus; qui observata mei ingenii ad scientias aptitudinem, tam valde mihi persuasit studia mea per decem annos intermissa repetere, ut anno 1609. Aquis Sextiis ingressus sum Philosophia cursum, sub D. Marco Antonio, tunc temporis Philosopho celeberrimo; & anno 1611. cursum Medicinae sub Professoribus Regis Fontano & Merindolo, virtus etiam librorum editione sanosiss.*

(B) Un Astrologue Ecoissois, il commença de goûter l'Astrologie. ] Cet Astrologue se nommoit Davison: il renonça à l'Astrologie, & s'attacha à la Medecine, & se rendit fort celebre par ses Ouvrages, & par le cours \* de Chymie qu'il enseigna publiquement dans le jardin royal à Paris. (d) Il fut appellé en Pologne, & il eut l'honneur d'y être premier Medecin de la Reine (e). Je m'en vais dire une chose remarquable. Il se degouta de l'Astrologie, à cause de l'incertitude qu'il y trouvoit, & s'attacha à la Medecine. Morin au contraire par une semblable raison se degouta de la Medecine, & s'appliqua à l'Astrologie. Est vero quod in ipso (Davisono) ac Morino non leviter adveniremur, artem nempe quas proficiebatur scilicet ab utroque relinquitur permutationem: Astrologiam Scotus, scientiam alter medicam scitabatur, uterque processu temporis, post experientia copulura in arte propria, nil subesse certi deprehendit, unde animus amborum fluctuans, in quo pedem figeret, non inveniebat. Tædet itaque hunc & illum aberrantis plerumque judicii, Medicus ergo in Astrologum vertitur, & in Medicum Astrologus, tam secundo exitu ut beati transiit, inter hujus ætatis viros insignes annumerari mereantur (f).

(b) Vincentius Parnurgus in epistola de tribus impostoribus p. 14.

(c) Morinus, in defensione sua dissertationis de atomis & vacuo, p. 5.

\* Il fut imprimé à Paris l'an 1635.

(d) Vita Morini, p. 4. n. 21.

(e) Ibid.

(f) Ibid.

(C) Morin entra chez le Duc de Luxembourg... l'an 1621. ] Ceux qui ont donné sa vie lui ont vu avec peu de jugement. Ils disent que par la prison de l'Evêque de Boulogne, Morin se seroit trouvé sans appui, s'il ne fût entré chez ce Duc l'an 1621. & ils venoient de dire que cet Evêque fut emprisonné l'an 1617. Que devint donc Morin dans cet intervalle de 4. années? C'est ce qu'il falloit du moins indiquer. Remplissons cette lacune par un passage de Morin même, qui nous apprendra que depuis la chute de son Prelat, il demeura chez l'Abbé de la Bretonniere en qualité de Medecin ordinaire, jusques à ce qu'il entrât chez le frere du Connetable, pendant le siege de Montauban. *Mansf, dit-il (g), apud (g) Morin. Episcopum 4. annis, tunc sollicitatus à reverendissimo D. De la Bretonniere sancti Ebrulphi in Normannia Abbatis optinui, me cum ipso durante gravi peste Parisiensi in Normanniam contuli, ejus Medicus ordinarius. Anno autem 1621. dum Rex obideret Montem Albanum, vocatus fui in Arlan ab illustrissimo mihi quædam valde amico Domino Ludovico Troufano, Regi à sanctioribus Consiliis & secretis, ut essem Medicus ordinarius Ducis à Luxemburgo, quod egredi tulit optinui Abbas. Il se plaint souvent de l'ingratitude de ce Duc, & il avoué qu'elle l'obligea à le quitter (h), & qu'en sortant de chez lui, il le menaça d'une maladie qui l'emporta dans deux ans.*

(D) Qu'on étoit prêt de la porter au sepulchre. ] Morin se regloit sur les astres dans sa conduite, & comme il ne trouvoit pas qu'ils lui conseillassent de se marier, il avoit envie de vivre dans le celibat. Néanmoins les exhortations de ses amis l'ébranlerent de telle sorte, qu'il songea tout de bon au mariage; quand il eut bien considéré que la veuve de Sainclair passoit pour riche, & qu'il s'offroit une occasion favorable, ex de succeder non seulement à la chaire de ce Professeur, mais aussi à son lit & à son argent. Il étoit en chemin pour aller rendre ses devoirs à cette veuve, & pour lui faire la premiere ouverture de son dessein. Mais voyant la porte du logis tendue de noir, & aprenant des voisins que cette femme seroit bien-tôt enterrée, il fut laisi d'un étrange étonnement, & il forma sur le champ un dessein ferme de ne se point marier. Ne doutons point que cela ne fortifiât dans son ame la bonne opinion qu'il avoit conqûe de l'Astrologie. Hoc (i) honore (i) Vita magisterique polletem familiares amici conjugio Morini, proposito stabilire firmius voluerunt: vivebat ante-cessoris conjux memorati modo Sanctiati, non abjici-

lors il prit une ferme resolution de ne se point marier, & il y persévera toute sa vie. Il se fit beaucoup d'amis. Il eut accès chez les Grans, & même chez le Cardinal (E) de Richelieu; & il obtint sous le Cardinal Mazarin une pension de deux mille livres, qui lui a été toujours payée fort exactement. Il étoit consulté sur l'avenir par plusieurs personnes, & on pretend que ses horoscopes (F) ont

(E) Voyez la remarque II à la fin.  
(F) Morin. Astrolog. Gallica, lib. 23. p. 613.

cienda quidem illis plane, & quam opibus non contentendis instructam popularis fama jaclabat, Par est, inquit, ut quemadmodum Sanctuari cathedra, sic & ejusdem opibus ducta ipsius uxore succedat: consilio istiusmodi sepius repetito Morinus tandem acquievit, Dominamque invisere ea mente constituit, & primum gerere prima vice: propior factibus adibus ugra veste videt limen obseptum, doctique vicini Sanctuari conjugem esse mox ad tumulum essendam. Id audiens quantum obstupuerit, cogitate: tum vero de calibrata perpetuo consilium sibi quondam ducibus astris injectum, certissimum fore decrevit, omnibusque in posterum renunciare nuptiis, & quicquid vite reliquum esset in doctrinis ac librorum seu lectione, seu scriptione placido tenore transigere, atque in amicorum convictu suavissimum consensere. Hoc fixum apud se ratumque nunquam postea violavit. Quid enim libero lectulo iucundius? nunquid mi conjugi molestiarum plerumque seminariorum tot amicos tamque illustres amiseret? Tout cela est digne d'un Professeur en Mathématique. Il salut revenit souvent à la charge pour lui persuader de se marier, le salut joindre les motifs de l'utilité aux raisons de la justice, & lors qu'enfin on eut obtenu son consentement, il se prepara à la premiere visite avec tant de quietude, que la Dame eut le loisir de mourir avant que de la recevoir. Il demandoit si peu de nouvelles de sa maîtresse, qu'avant que d'avoir ouï rien dire de sa maladie, il fut qu'elle alloit être enterrée, & il ne le sut qu'en se portant sur les lieux pour faire la premiere declaration d'amour. Cela est bien Philophe.

rin, ni la colere furieuse de cet Astrologue contre le Cardinal. Supleons à cette omission. Morin faussement imbu de la pensée qu'il avoit trouvé la vraye science des longitudes, & que le Cardinal lui faisoit une très-grande injustice, (e) en lui refusant la recompense qu'une telle decouverte meritoit, conquit un dépit extrême. & un vil ressentiment qui a duré autant que sa vie. Il n'alla plus voir cette Eminence, & ce ne fut que pour l'amour de Monsieur de Chavigny son patron, & pour la gloire de l'Astrologie, qu'il travailla à un pronostic que ce Cardinal lui fit demander. Prinsquam (f) Parisius discederet (g) optavit scire quid de sua valetudine atque vita sentiret eo in itinere, non quidem per se (quem ab ammis 4. non videram ob denegatam (h) mihi remunerationem scientia longitudinum à me invente, utinamque suo scripto exam mihi pollicitus fuisset) sed interposito Magnate sibi fidissimo, & mihi amico, scilicet illustrissimo D. Comite de Chavigny, qui ad tertium usque vicem meum ea de re iudicium petiit, quod libenter recensissem si possissem: at ipsius Magnatis obstrictis beneficiis, & pro honore Astrologia tandem respondi Cardinalem eo in itinere cum vita periculo egrotaturum. Il a parlé desavantageusement de cette Eminence dans ses livres, & lui a imputé tous les malheurs de l'Europe (i), & sur tout la guerre que la France déclara à l'Espagne l'an 1635. Il remarque que le Cardinal la declara sans consulter ni les Etats du Royaume, ni les Parlemens. Gallia (k) bellis civilibus, & extraneis adhuc vigentibus, admodum attenuata, Cardinalis Richelieu, inconsultis Regni comitiis, aut Senatibus, sed sponte propria, horrendum bellum inter Reges Gallia & Hispania declaravit, quod adhuc perdurat, quamvis omnis passim ad extremam desolationem redacta conspiciantur. Voyez ce qui lui fut répondu par Mr. Bernier, qui l'accusa d'ingratitude, & de mal parler de la personne de Louis XIII. & de donner même une atteinte à l'autorité royale. Anne, quantumvis sit crimen publicè esse, non posse Christianissimum Regem indicere bellum, inconsultis Comitibus, aut Senatibus, disceptare meum non est. . . . verum jus belli indicendi idem contra abfuisse Regi, ut illud transferres in Cardinalem Richelium, non video qui possit id crimen à publicis ac Regis adversariis tolerari. Præterea quam injuriosus, & ingratus sis adversus tantum Cardinalem, à quo tot bona accepisti, & cui maledicere tamen tam privatim quam publicè non desinis, eo olim Philippo cum noxiu aviditatem noverit, dum, ob tuam illam chimeram longitudinum inventuram, contendas tibi ab illo deberi montes aureos. Nempe hoc loco illi nium, ex attributis non modo usurpatam tyrannicè auctoritatem (l) &c.

(2) C'étoit pour le voyage du Bonfillon l'an 1642.  
(b) Testatur quidem omnes Astrologi me scientiam illam perfectè demonstrasse, sed Cardinalis Richelieu & perfidia & prodicione Commisarii meorum meo promissio paximo iudicio me fraudavit. Morin. lib. lib. 24. p. 687.  
(i) Qui bellis per totam Europam excitaris pluribus hominum millionibus ferro, flamma, peste, aliisque modis causa mortis exitit. Ibid. l. 23. p. 613.  
Pluribus per totam Europam ferro, flammis, sanguine, fame, peste, & cæcaveribus horridam, disceptare meum non est. . . . verum jus belli indicendi idem contra Cardinalem deprecantibus, quod olim Philippo cum noxiu aviditatem noverit, dum, ob tuam illam chimeram longitudinum inventuram, contendas tibi ab illo deberi montes aureos. Nempe hoc loco illi nium, ex attributis non modo usurpatam tyrannicè auctoritatem (l) &c.  
(F) Que ses horoscopes ont souvent prédit la vorum qui verité. (m) Son coup d'essai fut de prédire l'em. p. 647.  
(k) Item in Dissert. de atomis & vacuo p. 31. (l) Berner. Anaton. ridiculi maris p. 192. 193. (m) Prefiguratus Bononiensis Præfili carcer. . . . quasi primum hac in facultate specimen Morino fuisse dici potest. Ab hoc tyrocinio magisterium affectus est Ludovico XIII. Lugduni ægrotaente. Vita Morini p. 13. n. 61.

(a) Voyez la remarque O.  
(b) Die nona Julii 1605. duo Periculo. sissima vulnera propter famofam mulierem. Morin. Astrolog. Gall. l. 23. p. 617. Il y a quelzque apparence qu'il prend ici l'histoire en manuscrite Paris.

Son thème natal (a) ne lui presageoit que des malheurs du côté du sexe: il avoué qu'en l'année 1605, il reçut deux grandes blessures à cause d'une femme (b), & qu'après la grace de Dieu il doit à l'Astrologie le bonheur d'avoir arrêté les funestes suites de son étoile: car ayant connu ce que pouvoit un certain astre dans l'exaltation de Venus qui se rencontroit dans son horoscope, il prit garde de plus près à lui, & conta d'où étoient sorties les infortunes par où il avoit passé à cause des femmes. Tot (c) mala, infortunia, magnaque vite pericula mihi propter mulieres acciderunt in juventute, ut jam illa recogitando stupescam, multoque plura & forsitan deteriora mihi accidissent, nisi Deus Opt. Max. mei miserus fuisset, ab eis que me liberasset, & Astrologia circa 35. meæ nativitatæ annuum quo huic scientia studere cepi, infansæ & mihi per experientiam periculosa illius conscriptionis monuisset.

(c) Id. ib.  
(d) Pag. 6. n. 33.

(E) Et même chez le Cardinal de Richelieu. L'Acteur de la vie de Morin parle de cela en ces termes. (d) Richelieu Cardinalis immensus ille genius, iudicio nunquam, ubi quempiam pertentasset, errantem, dignum ea existimatione Morinum dedit, ut ipsum ad secretis Museum admitteret, deque negotiis momenti gravissimi consuleret. C'est un recti bien mué, & tel que le donnent les faiseurs d'éloge: on n'y trouve point le changement du Cardinal envers Mo-

souvent predict la verité. Il ne fut pas heureux dans fort predictions concernant un (G) Secretaire d'Etat, fort dependant de ses oracles astrologiques. Il publi

(a) Vita Morini p. 13. n. 61.

(b) Confitez ce qui est dit dans l'Enchiridion Lutorius, pag. 447. lettre n.

(c) Morino soli regalem horoscopus intueri ac examinare liceat, ut olim uni Apelli concessum est Alexandrum in tabula pingere. Vita Morini ibid.

(d) Vancier, qui avoit été premier Medecin de Marie de Medicis.

(1) Lib. 3. de diebus decretoriis.

(e) Pomeridiano in tempore contineri pertusis aviculis poni retia jubet, dumque ipse attentus ea tenderet non advertens concidit, sine arcibus tibiis alligato, qui seindit nec mora debuit. Rex assurgens, cavete, inquit, Morianus neficit, nimium ex casu tæo tumoris admittet. Vita Morini pag. 13. n. 62.

(f) Ibid. pag. 14. n. 63. Voyez aussi Morin, Astrolog. Gall. l. 17. pag. 399.

(g) Vita Morini p. 15. n. 74.

(h) Ibid. n. 75.

l'emprisonnement de l'Evêque de Boulogne; mais il fit chef-d'œuvre, & il passa maître en predictant que Louis XIII. atteint d'une dangereuse maladie à Lion, n'en mourroit pas. La Reine mere étonnée des funestes predictions de quelques autres Astrologues, écrivit au Cardinal de Berulle de faire travailler à l'horoscope du Roi par Jean Baptiste Morin. Celui-ci exécuta volontiers cet ordre, & trouva dans les étoiles que la maladie du Roi seroit grande, mais non pas mortelle. Sa prediction fut juste, & il en fut recompensé royalement; les autres Devins furent envoyez aux galeres. Quod (a) cum ex predicto contigisset splendiam vati suo mercedem ac Rege dignam consulit, ceteris qui male monuerant, ad remum (b) amandatis, forsitan quod minime jussi in annos Principis inquisissent. Là-dessus on nous assure qu'il (c) auroit dû être le seul qui eût permission de contempler l'étoile du Roi, comme autrefois il n'y avoit qu'un seul homme qui pût peindre le grand Alexandre. L'un des (d) Medecins de Louis XIV. eut envie de faire à ce Roi une charge d'Astrologue de Cour en faveur de nôtre Morin, & sur ce pied-là de le donner pour adjoint aux Medecins de sa Majesté. Il forma cette entreprise, parce qu'il s'étoit servi heureusement des predictions de cet homme en plusieurs rencontres. Ce dessein ne fut pas exécuté. Is Morinum vera ex sideribus vaticinantem cum sapius comperisset, ac crebro ejus operam feliciter atque utiliter expertus esset, multis eum meritis sibi plane addixit, hocque agitaverat animo, & ipsa se jam satagebat eum Astrologum inter aulica ministeria constituendum esse, qui primario medicorum Regis comes esset adjumento futurus, & quidem ex (1) Galeni placito. Morin ayant fait savoir que Louis XIII. étoit menacé de quelque malheur, on représenta à ce Prince de ne sortir pas ce jour-là. Il ne sortit point pendant toute la matinée, mais (e) s'emmuant après-dîné, il voulut sortir pour prendre quelques oiseaux, & il tomba. Que Morin ne le sache pas, dit-il, car il en seroit trop glorieux. Le Cardinal de Richelieu (f) voulant savoir si Gustave Adolphe vivroit long tems, envoya l'heure de la naissance de ce Prince à Morin, qui ne se trompa que de peu de jours à marquer la mort de ce grand guerrier; & cette meprise vint de ce que l'heure n'avoit pas été marquée dans toute la precision; il y manquoit quelques minutes. A propos de quoi l'on nous parle de l'épée de Gustave qui tomba entre les mains de Morin; on nous décrit les figures que cet Astrologue y observa, car il se connoissoit en Talismans. On ajoute (g) que le Cardinal de Richelieu se trouva très-bien des avis de nôtre Morin, par qui il avoit fait faire son horoscope, & qu'il ne partit pas pour le voyage de Perpignan sans consulter cet oracle astrologique, qui ne se trompa que de 10. heures sur la mort de son Eminence. (h) Ayant vu la figure de nativité de Cinquars, sans savoir de qui elle étoit, il répondit que cet homme-là auroit la tête tranchée. Je laisse quantité d'autres exemples dont on donne là le catalogue, & je me

contente de dire que l'on insinua que les plus grandes objections qui lui étoient faites, consistoient à dire qu'il s'étoit trompé (i) de 6. jours sur la mort de Louis le Juste, & (k) de 16. sur la mort du Connetable de Lesdiguières; & qu'il n'avoit point donné à sa bienfaitrice Marie de Medicis les secours qui lui étoient nécessaires; car au contraire cette bonne Reine se plaignoit que les Astrologues étoient la cause de ses malheurs. On répond sur ce dernier chef que jamais Morin n'avoit consulté les astres sur le destin de cette Reine; & qu'ayant eu ordre de le faire peu de jours avant qu'elle sortit du Royaume, il n'eut pas le tems d'achever sa composition: la Reine partit sans en avertir Morin, & sans attendre que son horoscope fût fait. Cui (l) anabo siderum ille adeo peritus, & per ea rerum futurarum accuratissimus indagator, Dominam suam Mariam Medicam meritam de ipso quam optime nulla optudatione ab stellis obtenta jurit? Sic ajunt anuli nonne sapius exaggerant idem de suis sativis astrologis conquesta est, se tanquam à praesignatoribus deceptam in tot calamitatum incidisse voragine, unde emergere nequiverit? Enimvero quidnam isti caperata fronte Censores dicturi sunt, ubi audierint Regina hujus nativitatem nunquam à Morino exploratam fuisse? cum tamen paucis autem diebus quam ad exteros se fuga reciperet, id ipsum fieri jufferit, astrologo autem Morino non admonito re infesta discessisse. Nous parlerons ci-dessous de ses predictions contre Gassendi. Je suis sûr que les personnes les plus incredules seront bien aises de trouver ici les faits que je viens de rapporter; car ils prouvent que les plus grands hommes (m) d'Etat se laissent influencer de l'Astrologie judiciaire, & que même dans le XVII. siecle on n'a pas été exempt de cette folie à la Cour des plus grands Princes de l'Europe. La Reine Christine (n) voulut voir Morin quand elle fut à Paris la première fois, & témoigna qu'elle le prenoit pour l'Astrologue le plus éclairé qui fût au monde. C'est une marque qu'elle lui avoit donné à faire des horoscopes, ou qu'elle avoit pris la peine d'étudier ceux qu'il avoit composés. J'observe que la meprise de 6. jours touchant la mort de Louis le Juste ne semble rien, quand on ne la considère que d'une vue generale; mais quand on en fait les circonstances que Gassendi (o) en a racontées, on ne peut s'empêcher de dire, que c'est l'une des plus grandes mortifications qu'un Astrologue puisse recevoir.

(G) Concernant un Secretaire d'Etat sort dependant de ses oracles. Je parle du Comte de Chavigny; on va voir sa credulité pour l'Astrologie. Ayant (p) resolu d'aller en Provence l'an 1646, il voulut avoir avec lui nôtre Morin; mais comme cet Astrologue ne faisoit rien sans l'avis des astres, il ne voulut point s'engager à ce voyage, qu'en cas qu'ils lui promissent un bon succès. Il demanda donc du tems pour les consulter, & après cela il promit d'accompagner son Meccne. Il le (q) pria de lui permettre de choisir l'heure propice pour le depart, & il l'assura que l'experience lui apprendroit, combien

(i) Ibid. pag. 13. n. 63.

(k) Ibid. n. 64.

(l) Ibid. pag. 15. n. 76.

(m) Voyez la remarque suivante.

(n) Quæ primam vice Lutetiam venit Maximum ad videndum acceriri jussit, quem in Astrologis omnium perispicacissimum palam & clare testata est. Vita Morini pag. 16. n. 80.

(o) Voyez l'Anatomia ridiculi muris de Bernier pag. 128. 129.

(p) Morin; Astrolog. Gallicæ, l. 26. c. 7.

(q) Illustrissimum Dominum . . . ab Astrologia non alienum rogavi, ut ipsi placeret me diem & horam ad proficiscendum fortunatum eligere. seque expectantium quanti esset momenti suscepta sub congruo cæli statu inchoare. Ibid. pag. 778.

blia (H) quantité de livres, mais il n'eut pas la satisfaction de voir imprimé son Ouvrage favori, qui lui avoit coûté trente ans de travail, & qui n'a paru qu'a-près

bien il importe de commencer ses entreprises sous un aspect favorable des étoiles. Monsieur de Chavigny ne contesta rien, & Passira de sa soumission. Morin trouva qu'il falloit partir le 9. du mois de Mai à 4. heures 9. minutes du matin, & pria que tout fût prêt pour ce moment. Les ordres du maître furent si précis & si bien executez, qu'à ce moment-là il ne manquoit rien aux préparatifs du voyage. Il y avoit dans son jardin quatre bons quadrans, où l'on observa pendant demi heure les approches de la minute choisie, & l'on monta en carrosse justement lors que l'ombre des quadrans étoit sur le point de toucher à cette minute. Ils arriverent heureusement à Antibes, & lors que Monsieur de Chavigny qui en étoit Comte voulut retourner à Paris, il fut averti par son Astrologue qu'il falloit choisir au ciel l'heure du départ. Il ne fut pas moins do-ile que la première fois. Il fit préparer toutes choses avec tant d'exactitude, que lui & sa suite monterent à cheval, précisément (a) à 4. heures 27. minutes du matin le 2. de Juillet. Le retour fut fort heureux, le maître, & ses domestiques, & ses chevaux se portèrent bien malgré la chaleur de la saison. Mais quand il fut à Paris, il découvrit quelques trames de cabinet contre sa fortune. On (b) l'accusoit entre autres choses d'avoir amené avec lui un Astrologue, afin de consulter l'avenir sur la destinée du Roi, & sur celle de la Reine, & sur celle du Cardinal Mazarin &c. Comme il vit que ses adversaires l'avoient rendu fort suspect, il demanda deux fois à Morin si les astres le menaçoient de quelque infortune. Morin Passira que non, & lui conseilla d'aller voir le Cardinal; mais il l'avertit que toutes les heures n'étoient pas bonnes, & qu'il lui en choisiroit une par les regles de l'Astrologie. Il lui marqua l'heure où la dixième Maison, qui est celle des dignitez, alloit (c) très-bien. Chavigny prit les mesures là-dessus, & fut bien reçu du Cardinal (d). Je ne raporte toutes ces choses, qu'afin qu'on voye les foiblesse de ceux qui font un timon. La destinée des peuples & des Royaumes est entre leurs mains, pendant que la leur depend des caprices & des vilions d'un Astrologue. Leurs passions & leurs idées ont ordinairement plus de part au gouvernement que les volontés du Monarque, parce qu'ils lui inspirent adroitement de vouloir ce qu'il leur plaît. Ainsi lors qu'ils se conduisent par les conseils d'un Astrologue, ne peut-on pas dire que le bonheur, & que le malheur des peuples depend de cet Astrologue? Ce Secrétaire d'Etat fut (e) nommé l'an 1645. à l'Ambassade de Munster. Peut-être y auroit-il amené Morin, pour savoir de lui quand il faudroit presenter tel ou tel memoire, telle ou telle proposition. N'eût-ce pas été s'exposer à perdre mille bonnes occasions d'avancer la paix generale, si nécessaire à toute l'Europe? Morin faisoit tant de cas du dogme des (f) élections, qu'il ne (g) croyoit pas qu'il y eût rien de plus utile aux Monarques, ou à leurs premiers Ministres, qu'un conseil de 3. Astrologues qui eussent les figures de nativité non seulement de tous les

Princes voisins, mais aussi de tous les Grans de la Cour. Par ce moyen, disoit-il, on feroit le tems favorable à commencer une guerre, & quel seroit le Prince allié qui agiroit le premier, & quels Generaux il faudroit choisir. On n'en donneroit pas la première pointe, comme l'on fait ordinairement, à un Prince malheureux; on ne prendroit pas l'année qui lui est la plus contraire, & qui est la plus propice au Prince ennemi; on ne donneroit pas le commandement des armées à des Generaux infortunez: & ce que je dis, ajoute-t-il, de la guerre, se doit appliquer au mariage des Rois, aux Ambassades &c. Venons à la fausseté de ses predicions touchant le Comte de Chavigny.

Il lui avoit predit une maladie, & non pas l'emprisonnement: neanmoins Mr. de Chavigny ne fut point malade, & fut arrêté prisonnier. Voici comment on excuse cet Astrologue. On pretend qu'il avoit prévu & la prison, & la maladie, & qu'il panchoit plus à décider pour la prison, mais qu'il fit néanmoins tout le contraire, parce que Monsieur de Chavigny avoit déclaré qu'il se moqueroit d'une predicion d'emprisonnement. *Ultimum (h) quod insi-*

(a) Fuerant rursum omnia proficere su parata ad ipsam momentum, expectavit que mecum illustrissimus Dominus in suo cubiculo fenestris ad Orientem aperitis donec solis ortum co spexit, tuncque sine mora descendit equum cum toto comitatu. *Morin. ubi supra pag. 722.*

(b) Ibid. *Pag. 723.*

(c) Ibid. *Pag. 724.*

(d) Ibid. *Pag. 725-729.*

(e) Cette nomination fut revocquée.

(f) C'est ainsi que les Astrologues appellent le choix des rems selon les aspects des Planetes, c'est selon le theme du ciel.

(g) Morin. *ibid. c. 3. pag. 773.*

*Ultimum (h) quod insi-*  
*mulant Chavignii carcer est, quo solum fuit erroris interceptio: cum enim in annua ipsius revolutione ex astris & morbum & carcerem colligeret, & ad carcerem predicendum proclivior fuisset astrologus, agritudine tamen rem decidit. Namque & ipse Chavignius hujus sorte qui carceris esset, metus dissimulato, aut tale nihil sibi metuens (se quippe apud aulam gratiosissimum esse confidebat) carcerem sibi frustra intentari dixerat; vates itaque noster arsi suo non satis creditus hac rive hallucinatus est. Que voilà une mauvaise excuse! On lui reprocha aussi de s'être trompé sur le mariage de la fille de ce Seigneur. Je raporte un peu au long les paroles de Mr. Bernier, parce qu'elles nous apprenent les fourberies de ces gens-là. (i) Illis (quos habere*

(i) Illis (quos habere  
amicos vultis & à quibus magnam mercedem speratis) scilicet omnia suscita, ut vitam precipue longevam pollicemini; nam aliqua quidem hisce illisque temporibus occurrunt pericula; sed benignos esse fideri aspectus, qui malignis potentiores, illa superanda praevalent. Quamquam ne sic quidem defugere odium, ac infamiam potestis, cum la fille de loquuti ad gratiam, & juxta inania vestra precia, spe inani illos luctatis, quæ se delinso dum Desert. sentunt, mirum quibus vos, artemque vestram divi devoveam. Id verò, ut tibi imprimis con- tingat, familiare est, cui publicis exprobrata sunt innumera prope, & nota publicè exempla, ut (k) Dans circa filiam illastis Comitiss Chirvini; ut circa la remar- sulum illustri Præsidis Gobelini; ut circa Præsidum que A. aram Bulloninum; et circa illum, cujus causa casus sustulit, licet inent astrorum Judice sanctæ Ge- nove. (l) Voyez

(k) Dans  
l'Année 1623. sous  
le titre de Astronomicarum domorum cabala de-  
testata. En 1624. (l) n'ayant pu refuser de vivre  
voix, comme il s'y étoit préparé, les theses  
qu'Antoine Villon (m) vouloit faire soutenir, il

(b) *Vita*  
*Morin*  
*pag. 16.*

(i) *Bernier.*  
*Anatomia*  
*ridic. ma-*  
*ris p. 138.*  
*Morin va-*  
*bonant à*  
*Bernier,*  
*nie ce qui*  
*concerne*  
*la fille de*  
*Mr. de*  
*Chavigni.*  
*Desert.*  
*Pag. 121.*

(l) *Voyez*  
*la Vie p. 9.*  
*n. 38.*

(m) *Il*  
*étoit Pro-*  
*vinc. Pa-*  
*nburgus de*  
*tribus im-*  
*poritoribus.*  
*pag. 57.*  
*ics*

près sa mort. Je parle de son \* *Astrologia Gallica*. Il eut entre autres adverfaires \* *Voyez la remarque X.*

les refusa par écrit. Ce Villon que l'on apelloit ordinairement le soldat Philofophe, avoit affiché des thefes contre la doctrine d'Aristote, qui devoient être soutenues dans l'hôtel de la feue Reine Marguerite. L'assemblée étoit déjà fort nombreuse, lors que le premier President envoya faire descende à Villon, & à ses deux camarades de soutenir leurs propositions. Il y eut en suite un Arrêt du Parlement contre eux, & contre leurs theses. Voyez le (a) Mercurie François, vous y trouverez un abrégé de l'écrit de notre Morin contre la doctrine de ces Novateurs. On assure dans la (b) vie que cet Ouvrage le fit passer pour un habile Chymiste & pour un subtil Philofophe, & à propos de cela on nous raconte une chose qui est digne d'être rapportée. Morin s'étoit appliqué aux travaux chymiques chez l'Evêque de Boulogne, & puis il avoit conféré de cette science avec de grands maîtres; & il s'étoit même entretenu touchant le grand ouvrage avec deux celebres personages, dont l'un avoit vu la pierre philofophale, & l'autre avoit assisté aux experiences qu'un certain Sylvius avoit faites de sa poudre de projection devant le Roi. Ce Sylvius fut condamné pour ses crimes, mais son art ne fut nullement reprové: ses écrits furent gardez par le Cardinal de Richelieu, qui s'en servit pour faire chercher la pierre philofophale dans sa maison de Ruel. (c) *Alter Sylvio quodam ipsimet regi sui pulveris experimentum præbente inter-*

*haenus optata solutio.* Il se declara contre Copernic, & il soutint ce premier Ouvrage contre un Medecin nommé Lansberge, & contre Mr. Bouillaud, car il publia l'an 1634. *responsio pro telluris motu*, & l'an 1642. *Tycho Braheus in Philolaum pro telluris quiete*. L'année (i) *Vita Morini*, matiere, comme on le verra ci-dessous. Sa dispute sur les longitudes ne fut pas moins opiniâtre: il pretendit les avoir trouvées; cela paroit par son livre *longitudinum terrestrium & celestium novarum*, & *haenus optata scientia*, publié l'an 1634. Les (ii) *Profess. & Haenus* avoient promis cent mille francs penhagen. à celui qui pourroit faire cette decouverte: le Roi d'Espagne en avoit promis trois cens mille. Morin pretendit avoir mérité cette recompense, car il crut avoir decouvert les longitudes, & en avoir donné la demonstration (k) dans une assemblée qui se tint à l'Arceneac de Paris le 30. (l) *Ibid.* de Mars 1634. mais on lui contesta cette gloire: les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommnius (m) *Refutationem* catholique à (n) Bruxelles s'en vanta aussi. Morin eut tous ces gens-là sur les bras, & fut obligé de se munir d'attestations contre le rapport des Commissaires du Cardinal de Roche-  
lieu. Il ne se decontenança point, il prit toujours l'affirmative sans mollir: voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Astronomia jam à fundamētis integrè & exactè restituta*. Sa grande consolation fut qu'il obtint une pension de deux cent mille livres l'an 1645. (o) *Hinc denique laborem quod quæritum in agro sterili non perisise conmonstrat præmiū ab ipso rege, consilioque ipsius secretiore tandem obtentum, cum enim ipsi anno 1645. bellum supplicem obtulisset, bina librarum millia in pensationem annuam ex Regii montis abbacia concessa est.* N'oublions pas ses notes Altrologieques contre le Marquis de Villennes, ni sa refutation des Preadamites. Ce Marquis se mêloit d'Altrologie, & voulut bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (q) qu'on attribue à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (r) l'avoit dans sa vie, en l'excusant néanmoins sur son grand zèle pour la verité. Je suis redevable à Monsieur Clement qui est si digne par son savoir, & par son inclination obligente de l'emploi qu'il (t) a, je lui suis redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiste Morin, ou j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de sa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature, *Ad australes & boreales astrologos pro astrologia restituenda epistola* (v). Lettres écrites au Sr. Morin approuvant que du Rol. son invention des longitudes: & sa reponse à Herigone (x).

(a) Tome 100. p. 504. & suiv. ad ann. 1624.

(b) Pag. 9. n. 38.

(c) *Vita Morini* lib. n. 39.

(d) *Ibid.* n. 40. Le jugement que Mr. Desbarres fit de ce livre se lit dans sa Vie composée par Mr. Baillet, tome 21. p. 118.

(e) *Quod penhonen congruam in reliquum meæ vite tempus mississimè à Comitibus Gallicani Cleri convocatis anno 1635. Morinus, de suis suis dissert. de atomis & vacuo, p. 90.*

(f) *Vita Morini* *ibid.*

(g) *Ibid.*

(h) *Morin, ubi supra, p. 90. 91. Il dit que le plagiaire avoit publié l'an 1651. Tractatus de fundamentis scientiæ generalis & universalis.*

(i) *Profess. & Haenus* avoient promis cent mille francs penhagen. à celui qui pourroit faire cette decouverte: le Roi d'Espagne en avoit promis trois cens mille. Morin pretendit avoir mérité cette recompense, car il crut avoir decouvert les longitudes, & en avoir donné la demonstration (k) dans une assemblée qui se tint à l'Arceneac de Paris le 30. (l) *Ibid.* de Mars 1634. mais on lui contesta cette gloire: les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommnius (m) *Refutationem* catholique à (n) Bruxelles s'en vanta aussi. Morin eut tous ces gens-là sur les bras, & fut obligé de se munir d'attestations contre le rapport des Commissaires du Cardinal de Roche-  
lieu. Il ne se decontenança point, il prit toujours l'affirmative sans mollir: voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Astronomia jam à fundamētis integrè & exactè restituta*. Sa grande consolation fut qu'il obtint une pension de deux cent mille livres l'an 1645. (o) *Hinc denique laborem quod quæritum in agro sterili non perisise conmonstrat præmiū ab ipso rege, consilioque ipsius secretiore tandem obtentum, cum enim ipsi anno 1645. bellum supplicem obtulisset, bina librarum millia in pensationem annuam ex Regii montis abbacia concessa est.* N'oublions pas ses notes Altrologieques contre le Marquis de Villennes, ni sa refutation des Preadamites. Ce Marquis se mêloit d'Altrologie, & voulut bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (q) qu'on attribue à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (r) l'avoit dans sa vie, en l'excusant néanmoins sur son grand zèle pour la verité. Je suis redevable à Monsieur Clement qui est si digne par son savoir, & par son inclination obligente de l'emploi qu'il (t) a, je lui suis redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiste Morin, ou j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de sa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature, *Ad australes & boreales astrologos pro astrologia restituenda epistola* (v). Lettres écrites au Sr. Morin approuvant que du Rol. son invention des longitudes: & sa reponse à Herigone (x).

(j) *Profess. & Haenus* avoient promis cent mille francs penhagen. à celui qui pourroit faire cette decouverte: le Roi d'Espagne en avoit promis trois cens mille. Morin pretendit avoir mérité cette recompense, car il crut avoir decouvert les longitudes, & en avoir donné la demonstration (k) dans une assemblée qui se tint à l'Arceneac de Paris le 30. (l) *Ibid.* de Mars 1634. mais on lui contesta cette gloire: les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommnius (m) *Refutationem* catholique à (n) Bruxelles s'en vanta aussi. Morin eut tous ces gens-là sur les bras, & fut obligé de se munir d'attestations contre le rapport des Commissaires du Cardinal de Roche-  
lieu. Il ne se decontenança point, il prit toujours l'affirmative sans mollir: voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Astronomia jam à fundamētis integrè & exactè restituta*. Sa grande consolation fut qu'il obtint une pension de deux cent mille livres l'an 1645. (o) *Hinc denique laborem quod quæritum in agro sterili non perisise conmonstrat præmiū ab ipso rege, consilioque ipsius secretiore tandem obtentum, cum enim ipsi anno 1645. bellum supplicem obtulisset, bina librarum millia in pensationem annuam ex Regii montis abbacia concessa est.* N'oublions pas ses notes Altrologieques contre le Marquis de Villennes, ni sa refutation des Preadamites. Ce Marquis se mêloit d'Altrologie, & voulut bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (q) qu'on attribue à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (r) l'avoit dans sa vie, en l'excusant néanmoins sur son grand zèle pour la verité. Je suis redevable à Monsieur Clement qui est si digne par son savoir, & par son inclination obligente de l'emploi qu'il (t) a, je lui suis redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiste Morin, ou j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de sa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature, *Ad australes & boreales astrologos pro astrologia restituenda epistola* (v). Lettres écrites au Sr. Morin approuvant que du Rol. son invention des longitudes: & sa reponse à Herigone (x).

(k) *Ibid.* dans une assemblée qui se tint à l'Arceneac de Paris le 30. (l) *Ibid.* de Mars 1634. mais on lui contesta cette gloire: les experts nommez par le Cardinal de Richelieu furent contre lui. George Frommnius (m) *Refutationem* catholique à (n) Bruxelles s'en vanta aussi. Morin eut tous ces gens-là sur les bras, & fut obligé de se munir d'attestations contre le rapport des Commissaires du Cardinal de Roche-  
lieu. Il ne se decontenança point, il prit toujours l'affirmative sans mollir: voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Astronomia jam à fundamētis integrè & exactè restituta*. Sa grande consolation fut qu'il obtint une pension de deux cent mille livres l'an 1645. (o) *Hinc denique laborem quod quæritum in agro sterili non perisise conmonstrat præmiū ab ipso rege, consilioque ipsius secretiore tandem obtentum, cum enim ipsi anno 1645. bellum supplicem obtulisset, bina librarum millia in pensationem annuam ex Regii montis abbacia concessa est.* N'oublions pas ses notes Altrologieques contre le Marquis de Villennes, ni sa refutation des Preadamites. Ce Marquis se mêloit d'Altrologie, & voulut bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (q) qu'on attribue à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (r) l'avoit dans sa vie, en l'excusant néanmoins sur son grand zèle pour la verité. Je suis redevable à Monsieur Clement qui est si digne par son savoir, & par son inclination obligente de l'emploi qu'il (t) a, je lui suis redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiste Morin, ou j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de sa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature, *Ad australes & boreales astrologos pro astrologia restituenda epistola* (v). Lettres écrites au Sr. Morin approuvant que du Rol. son invention des longitudes: & sa reponse à Herigone (x).

(m) *Refutationem* catholique à (n) Bruxelles s'en vanta aussi. Morin eut tous ces gens-là sur les bras, & fut obligé de se munir d'attestations contre le rapport des Commissaires du Cardinal de Roche-  
lieu. Il ne se decontenança point, il prit toujours l'affirmative sans mollir: voyez le livre qu'il publia l'an 1640. *Astronomia jam à fundamētis integrè & exactè restituta*. Sa grande consolation fut qu'il obtint une pension de deux cent mille livres l'an 1645. (o) *Hinc denique laborem quod quæritum in agro sterili non perisise conmonstrat præmiū ab ipso rege, consilioque ipsius secretiore tandem obtentum, cum enim ipsi anno 1645. bellum supplicem obtulisset, bina librarum millia in pensationem annuam ex Regii montis abbacia concessa est.* N'oublions pas ses notes Altrologieques contre le Marquis de Villennes, ni sa refutation des Preadamites. Ce Marquis se mêloit d'Altrologie, & voulut bien que le public en fût informé; car il fit imprimer un livre (q) qu'on attribue à Ptolomée. Au bout de 4. ans Morin l'attaqua avec un peu trop de colere, comme on (r) l'avoit dans sa vie, en l'excusant néanmoins sur son grand zèle pour la verité. Je suis redevable à Monsieur Clement qui est si digne par son savoir, & par son inclination obligente de l'emploi qu'il (t) a, je lui suis redevable d'un catalogue des Ouvrages de Jean Baptiste Morin, ou j'ai trouvé des Traitez dont l'Ecrivain de sa vie ne parle pas. En voici deux de cette nature, *Ad australes & boreales astrologos pro astrologia restituenda epistola* (v). Lettres écrites au Sr. Morin approuvant que du Rol. son invention des longitudes: & sa reponse à Herigone (x).

res (J). L'illustre Gassendi. Il mourut à Paris le 6. de Novembre 1656. & fut enterré

gnier à l'assemblée que ses demonstrations étoient bonnes. Dix jours apres , continuë-t-il , les Sieurs Paschal, Mydorge, Beaugrand, Boulenger & Herigone (a) se rassemblerent par ordre du Cardinal , afin d'examiner de nouveau cette doctrine , sur les 4. chefs que son Eminence leur presenta. Ils rendirent un jugement tout contraire à leur premiere declaration , & le monterent au Cardinal qui leur commanda de le publier. Morin en appellâ aux plus fameux Astronomes de l'Europe , & en obtint des reponses condamatoires de la seconde sentence des Commissaires.

(a) Ils estoient Commissaires dans cette cause.

(b) Morin ubi supra.

(c) Id. ib.

(d) Fallitur dum à Heurigonum taucem in Mathematicis pceptorum. Nam dum in illum scripsi, quod taucis ignarus, perdidit & perdidit Judex in mea Longitudinum causa: pro sua defensione mihi respondens inania, non oblatu fuisse mihi exprobrare, quod ejus tuilem discipulus ingrattimus. Morin. in defens. diff. for. pag. 107.

(e) Institutio, Alze t. Iuris facta.

(f) Sa resolution est comprise dans la 2. lettre du Traité de motu impresso à motore translatore. Oper. to. 3. edit. Lugdun. 1658.

(g) Morin in defens. diff. art. p. 21.

(h) Ibid. Voyez aussi l'Anatomie oculi num. 3. p. 8.

(b) Ab illis Commissariis proditus, & à Cardinali Richelieu fraudatus promisso premio, de illa secunda sententia provocavi ad celeberrimos Europæ Astronomos quibus scripsi librumque meum transmissi, qui omnes suis ad me repositis primam sententiam approbaverunt, secundam vero falsitatis & injuriam unanimiter condemnarunt. Cela ne lui servit de rien pendant la vie du Cardinal , & ne fut pas inutile apres sa mort ; car Morin s'étant adressé au Con'seil du Roi , & ayant mis en lumiere une longue relation , obtint justice par une pension de deux mille livres. Il fit voir que les Commissaires avoient trahi leur conscience pour complaire au Cardinal. Je le raporte comme je le trouve dans son livre , mais j'y ai ôté bien peu de foi.

(c) Postulationem meam narratorum quantum secundam ferrent sententiam prima ac vera prioris contrariam. Il en vouloit sur tout au Sieur Herigone , & il écrivit contre lui violemment. Il n'e qu'il eût été son disciple : voyez la marge (d).

(1) Entre autres adversaires l'illustre Gassendi. J'Voici l'origine de cette dispute. L'an 1642. Gassendi fit imprimer deux lettres qu'il avoit écrites à Pierre du Puy, de motu impresso à motore translatore. Il y combattoit fortement les objections de ceux qui disent que la terre ne se meut pas : Morin croit de ceux-là , & l'un des tenants contre Copernic. Il crut donc que c'étoit à lui que l'on en vouloit ; si se plaignit que Gassendi violant les Loix de leur ancienne amitié, se portoit pour agresseur : en un mot il prit la plume , & publia un livre (e) contre Gassendi l'an 1643. Gassendi le refuta (f) la même année sans s'emporter, mais en raisonnant fortement. Il ne publia point cet Ouvrage , & il s'engagea même à le supprimer lors qu'il se reconcilia avec Morin (g) , par l'entremise du Baron de Tourves : néanmoins il fut imprimé l'an 1649. avec une violente preface composée par Neure ami de l'Auteur. Gassendi en fit les excuses à Morin , & lui protesta qu'il n'avoit rien su de l'impression de son Ouvrage (h). Sa lettre fut renduë publique par Morin, qui la joignit avec un livre qu'il fit imprimer. Gassendi lui écrivit une autre lettre, pour se plaindre qu'on eût publié la precedenté. Morin publia encore un fragment de celle-ci avec un nouveau libelle. Alors Gassendi rompit tout commerce avec lui , & ne daigna plus ses amis prirent autrement la chose : ils publierent toute entiere sa seconde lettre , & re-

solurent de pousser à bout cet Astrologue. C'est pourquoi dès qu'ils eurent veu la Dissertation de atomis & vario qu'il publia à Paris l'an 1650. contre la Philosophie d'Epiciere que Gassendi avoit misë (i) au jour, ils le refuterent impitoyablement. Bernier fit paroître un livre (k) qu'il intitula anatomia ridiculi moris , qui fut suivi deux ans apres du sibiilla ridiculi moris. Ouvrage ou il mit en pieces l'apologie que Morin avoit publiée (l) pour la Dissertation. Celui-ci fut si outré de colere, qu'il fit voir le jour (m) à un livre dont voici le titre, Vincentii Paurgi epistola de tribus impostaribus. Ces trois imposteurs étoient Gassendi, Bernier, & Neure.

On le berna principalement pour avoir osé predire que Gassendi auroit une maladie mortelle l'an 1650. & que l'eslet de la maladie éclateroit ou fut la fin du mois de Juillet , ou au commencement du mois d'Août. Cette prediction astrologique fut fausse , & auroit été son Auteurs une grêle de reproches & d'insultes. Qua providentia saltum dicam, ce sont les paroles de Mr. Bernier (n), orerum bonarum inanis finis, subtilissimeque Morine ! ut ultra mihi præveneris ansam, quam captare ab aliquot elapsis mendicantibus (neque ego solus, sed multi etiam moris, alii, quibus veritas cordi est) et propalarem, scilicet mendaciloquum illum insigne, quo in aternum opprobrium tua damnata Astrologia ausus es secutur atque impudenter predicare ter, & publicis etiam scriptis evulgare, Gassendum mortali morbo laborantem, & vim morbi extremam, ex qua deberet ejus mors consequi futuram in ipso met Julii, Augustique confinio superioris anni millelimi sexcentelimi quinquagesimi. Morin

(o) repondit comme font tous les faux Prophetes, qu'il n'avoit pas dit positivement que le Sieur Gassendi mourroit cette année-là , mais qu'il l'avoit seulement averti d'un peril mortel, qui prouvoit être évité par de bonnes precautions. L'un de ses antagonistes fut plus exact que Monsieur Bernier, car il reconut les restrictions de l'Astrologue. (p) Astrologus Morinus ad stabilendam amplius suarum prædictionum certitudinem judicat ex astris ac divinat, sed cum præcautionibus consuetis Almanachistarum quod D. Gassendus morietur anno 1650. Mais nonobstant ces petites precautions, cet Astrologue n'étoit pas indigne d'être basoüé comme il le fut. Je ne rapporterai point tout ce que Gassendi (q) a observé là-dessus ; je me contente de ces paroles de son abbreviateur, (r) Je pourrois icy rapporter en detail l'Horsoscope (s) de Monsieur Maridat, Conseiller au Grand Conseil, dans laquelle on verroit que l'Astrologue Jean Baptiste Marin, rin qui l'a dressée, a aussi bien réussi que Nosstradamus dans celle de Monsieur Suffredy ; mais tout cela est tellement plein de sottises, de badineries, & de faux evenemens, & sent tellement le Charlatan, & la Bohemienne qui ne bute qu'à tromper , & à attraper une piece d'argent, que j'ay de la peine à m'y arrêter. Je diray seulement à la honte éternelle de cet Astrologue Morin, que voyant que Monsieur Gassendi qui se moquoit de son Astrologie judiciaire étoit infirme, & atteint d'une fluxion sur la poitrine, il fut assez impudent pour predire & faire scavoit à tout le monde par

(i) A Lion l'an 1649. en 3. vol. in f.l.

(k) A Paris l'an 1651.

(l) A Paris l'an 1651.

(m) A Paris l'an 1654.

(n) Bernierus in Anatomia ridiculi moris, pag. 127.

(o) Morin in defens. diff. art. p. 114.

(p) Apud Morinum ib. p. 112.

(q) Gassendi Phisica scit. 2. lib. 6. pag. 747. to. 1. Operum.

(r) Bernier, Abrégé de la Philosophie de Gassendi to. 4. pag. 487. 488. edit. de 1684.

(s) Voyez le doni Gassendi ibid. pag. 746. 747.

(a) C'est-à-dire l'année 1670. qui est la suivante par rapport au tiers de Morin. avoir publié sa prédiction : il la publia l'an 1649. Mr. Bernier en abrégant a oublié de lever cette équivoque.

un Imprimé exprés qu'il mourroit sur la fin de Juillet, ou au commencement d'Aouft de l'année 1650. pretendant par là ériger un Trophée à son Astrologie; & cependant Mr. Gaffendi ne se porta jamais mieux qu'en ce temps-là, & il reprit tellement ses forces, qu'il me fouvient que le cinquième de Fevrier de l'année suivante (d), nous montâmes ensemble la Montagne de Toulon pour faire les Experiences du Vuide.

Il est bon de voir de combien d'échapatouires Morin se favoit servir, quand ses prédications ne lui réussissoient pas. Il suposoit que les influences des astres n'agissent point nécessairement, & que l'homme sage en peut détourner l'effet: (b) Potest qui sciens est (hoc est qui propria vel alterius scientia monitus est) multos stellarum effectus avertere, ex Prolemao Aphor. 5. centiloquii. Qui est ipsemet Aphorismus quem citat D. Thomas, dum superius dixit sapiens dominabitur astris.

Appliquant cela à sa prédiction contre Gaffendi, il remarque que ce Philosophe en évita le coup (c) par de bonnes & de salutaires precautions, par une diete reguliere, par des exercices moderés, & en se transportant à Toulon où l'air lui étoit plus favorable. Il ajoûta qu'apparemment (d) la peur de la prédiction Pobliga à prier Dieu plus ardemment de lui conserver la santé, & que les prieres ayant été exaucées dementièrent l'Astrologie, qui sans cela n'auroit pas été trompeuse. (e) Deinde etiam si data predictio mea Tabellioni, fuisset quod ad effectum ab Astris naturaliter inevitabilis, nonne Gassendus predictio nis meae confusus ex supra positis, potuisset ut Ezechias lib. 4. Reg. cap. 20. rogare DEUM se creto, qui ipsum à morbo vel morte liberasset supernaturaliter, sicque delusus & adhuc pro falso propheta habitus fuisset? Nonne egroti & nauta in procella de vita naturaliter desperantes votis liberantur. . . His ergo omnibus supernaturaliter liberatis, nunquid Astrologus mortem eo tempore praedicens ex causis naturalibus, pro falso Propheta erit habendus? Certè non magis quam Jonas, qui ex ipsis DEI verbo Niirivus, & urbis & hominum universalem praedixit subversionem; que tamen non est subssecuta, quod insigui poenitentia à Rege ad minimum pecus, sibi precaverunt adversus iram DEI, qui illorum miserus est. Courage Messieurs les Astrologues, vous ne demeurerez jamais courts, puis que vous cherchez un asyle dans les exemples de l'Ecriture. Menacez de tout ce qu'il vous plaira, de la mort, de l'exil, de la prison: promettez tout ce qu'il vous plaira, la santé, les richesses, les honneurs: quoi qu'il en arrive, vous aurez une réponse toute prête: ceux à qui vous promettez des biens, & qui n'en ont pas jous, ne se font pas bien conduits; ils n'ont pas prié Dieu devoement. Ceux que vous aviez menacé de l'infortune, ont été prudents & devots. Cela me fait fouvvenir des Commentateurs Apoclyptiques, qui ayant promis une delivrance qui n'est pas venue, s'en prenent aux mauvaises mœurs de leur prochain. C'est une ressource assurée. N'oublions pas deux bonnes remarques des disciples de Gaffendi. 1. Ils soutinrent que c'est une effronterie punissable par le Magistrat, que de publier qu'un tel & un tel mourront une

enterré dans l'Eglise de St. Etienne du Mont sa paroisse †. Ce que Guy Pa. † Tiré de sa vie, imprimée en Latin in la rée de son Astrologia Gallica. Je n'ai pu trouver celle qui fut imprimée en France à Paris l'an 1660. in 12.

elle année; car combien y a-t-il de gens qu'on ne semblable menace est capable de faire mourir? (f) Fieri nihil posse impudentius, quam mortem homini viventi publico scripto praedicere, esse nihil virgâ censoria publicique cognitoris animadversione dignius, quam captanda mortis occasione ingerere, quam oculis omnium in unum, quam si in communi aliquod spectaculum, convertere, quam illi si credulus fuerit, (cui nemo ferè non est) causam mortis objicere; cum constet multos ex solo mortis hoc modo praevanciata metu, morbum, mortemque contraxisse (g). 2. Que de tels Prophetes s'engagent preluque necessaiement à une demarche antichretienne, c'est-à-dire à s'informer curieusement si ceux qu'ils ont menacés sont bien malades, & à s'affliger de leur bon état: car où sont les gens qui n'aiment mieux voir dans le tombeau celui dont ils ont prédit la mort, que de se voir dans l'ignominie d'avoir été faux Prophetes? Permissit Deus durare adhuc te, si forte aetheris poenitentiam fores; cum ob mala alia, tunc ob id, quod ipsemet volens fecisses tibi necessarium expetendi mortem tui proximi, ne cogeres deluse artis, praedictionisque falsae convictam confusionem sustinere, que ad desperationem te adigeret (h).

On publia pendant le cours de cette querelle bien des contes contre Morin. On lui reprocha entre autres choses: 1. qu'il avoit été Maître d'Ecole jusqu'à l'âge de 40. ans, & qu'on (i) l'avoit vu la plume à l'oreille, & l'écriture à la ceinture, demander de porte en porte si quelqu'un vouloit apprendre à lire, & à écrire, & à chiffrer à tant par mois. 2. Qu'il (k) promit à un jeune Gentilhomme dont il avoit fait l'horoscope, un grand bonheur dans les armes, & principalement dans les duels, ce qui fut cause que ce garçon devint querelleux & voulut se battre pour une legere offense avec un homme qui le tua. On ajoûta que le frere aîné du defunt ayant vu la prédiction de Morin, lui déchargea sur le dos toute sa colere, que les coups furent si pesans, qu'il falut que les Chirurgiens en dressissent un procès verbal, & que l'on en portât plainte à la Justice de Ste. Genevieve; mais que les Peres de la doctrine Chretienne s'interposèrent pour terminer le procès, & firent donner au batu une bonne somme, qu'il reçut comme une très douce consolation. 3. Que son avarice étoit fardide, & qu'il ne faisoit des horoscopes que pour attraper de l'argent. Il refusa le premier reproche, (l) en prouvant que depuis qu'il fut reçu Medecin, jusques à ce qu'on lui donna la profession en Arithmetique, il fut ou chez l'Evêque de Boulogne, ou chez l'Abbé de la Bieronniere, ou chez le Duc de Luxembourg. Remarquez qu'il n'étoit âgé que de 30. ans, lors qu'il fut promu au Doctorat en Médecine. Voyez la derniere remarque \*. Il (m) refusa le second reproche, en soutenant que si l'on veut interroger ou ses voisins, & nommément Mr. Colletet, ou les Juges de Ste. Genevieve, ou les Peres de la doctrine Chretienne, on trouvera qu'ils n'ont nulle connoissance de cette aventure. Enfin il dit qu'il n'est point avare, & qu'il ne l'a jamais été, & que son étoile prouve qu'il est aussi liberal, que Gassendi est éparpant, selon

CHAPATOUIRES de Morin quand ses predictions le trouvoient fautes.

(b) Morin. in defenf. dissertat. p. 114.

(c) Ibid. p. 116. 117.

(d) Fortassis Gassendus mortem admodum metuit, nec omnino sine confidens diatam, DEUM precatus est, qui ipsum exaudivit. Ibid. pag. 120.

(e) Ibid. p. 119.

(g) Equa est certe vindictae species adversus credulum inimicum major, quam ut illi praedicator ab Arologo futurum, ut tali tempore moriatur, aut in gravi morbo periculo sit; cum exinde nitenti fieri possit illius animo sermone. Quod si, nihil quoque, ob causam jam dictam, tam, possit illi magis & morbum, aut mortem inducere? Ibid. pag. 137.

(h) Ibid. p. 136.

(i) Me causa sumo sumo, pra aures & scriptorio in latere, ostentim mentem.

(k) Ibid. p. 106.

(l) Ibid. p. 106.

(m) Ibid. p. 108.

\* Lettre c.

tin a dit de lui (K) vaut la peine d'être raporté : il en parle comme d'un fou ; & il est sur que pour le moins il y avoit des grains de folie dans cette tête. On embarassâ

selon sa figure de nativité. Il soutient que les Lecteurs particuliers d'Astrologie lui eussent valu cent mille francs, s'il eût voulu avoir pour disciples tous ceux qui le vouloient être ; mais qu'il avoit toujours refusé ceux mêmes qui étoient recommandables par leur haute condition ; qu'on n'a que faire de lui parler de ses vices ; Dieu y a pourvu, dit-il, par mes travaux & par mes dépenses. J'en ai mis deux dans les Couvens de Ville Franche ; & quant à la troisième qui veut un mari, je lui tiens tout prêts mille écus pour payer la dot en argent comptant, des que l'occasion en sera venue.

du Roy en Mathématiques. Si bien que le voilà mort au bout d'un an, aussi bien que Monsieur Gassendy : mais ils n'ont garde de se mordre l'un l'autre ; car l'un est à Saint Nicolas des Champs, & l'autre à Saint Estienne du Mont. L'un étoit bien sage, & l'autre étoit fou & demi enragé : mais quoy qu'il en soit, c'est chose certaine qu'en l'autre monde ils auront le nez saisi l'un comme l'autre, malgré toutes les Mathématiques, & toute la prétendue judiciaire des Astrologues, dont Morin étoit coiffe. Il est vrai que l'Astrologia Gallica de Jean Baptiste Morin fut imprimée à la Haye l'an 1661. Ce n'est qu'un volume in folio divisé en 26. livres. L'Auteur avoit employé 30. ans à le faire. Il espiroit de le voir sortir de dessous la presse (b) ; car il en avoit déjà envoyé les 14. premiers livres au Libraire de Hollande qui le devoit imprimer : la mort survint là-dessus, & saucha cette espérance. Il y a deux Epitres dedicatoires dans ce volume ; l'une est de l'Auteur à J. CHRIST ; l'autre d'un anonyme (i) à la Reine de Pologne Louise Marie de Gonzague. Cette Princesse anima Morin à ce grand travail, & paya les frais de l'impression. (k) Autori animam ne tanto operi desset, subsidium ut illud in publicum proferret, regali cura, regali munificentia addidisti. Pendant qu'on parloit de la marier avec un Prince, Morin assura que ce mariage ne se feroit pas, & qu'elle étoit destinée à épouser un Monarque. Ce fut l'une de ses plus belles predictions ; l'Auteur de sa vie la fait fort valoir. At quam omnibus suis partibus absolutum fuit vaticinium illud Mariae, tunc Principi, nunc vero Reginae Polonia ab Morino editum ! de futuro ipsius conjugio cum illustrissimo Principe didebatur rumor, quod quidem potissimum illi insisset, ac plurima dignitatis : nihilominus tamen haud invidendum fore nosse asseruit, cum Regem ei conjugem astra pollicerentur (l). Je croirois sans peine qu'il eut la hardiesse d'avancer cette prediction ; car outre que cette Princesse étoit un pary royal, & qu'il y avoit assez d'apparence qu'elle épouserait un Roi il faut savoir que Morin avoit naturellement beaucoup de temerité, & qu'il savoit bien se menager (m) plusieurs portes de derriere, en cas que ses predictions se trouvasent fausses. D'ailleurs cette Dame ajoutoit beaucoup de foi à l'Astrologie, & c'est à de telles gens que les Astrologues promettent plus hardiment les dignitez. L'Abbé de Marolles qui la connoissoit à fond merito d'être cité. Une autre fois, dit-il (n), parlant contre l'Astrologie Judiciaire chez Madame la Princesse, qui avoit beaucoup d'inclination à l'admettre, à cause de l'expérience & de la satisfaction qu'il y avoit de connoître les choses futures par son moyen, j'eus contre moy non seulement son Secretaire qui estoit homme d'esprit, & versé dans cette science, & son premier Medecin Augustin Corade, qui exerce son art avec tant de bonheur ; mais aussi Monsr. l'Abbé de Belozane, & quelques autres. Il ne faut plus s'étonner de ses dépenses pour un livre, dont l'Auteur l'avoit flatée de l'esperance d'une Couronne, qu'elle porta effectivement. C'est peut-être à cette promesse astrologique qu'elle faisoit allusion, lors qu'elle

(a) Morin. ubi supra pag. 120.

(A) Nec curent amplius de pecuniis necessariis ad conjugia negotiarum mearum. . . Placuit enim DEO suam erga illas providentiam exercere meis laboribus atque expensis: duas enim feci Religiosas Francopoli, in Monasteriis B. Mariae Visitationis, & Divae Ursulinae; & quia nubere vult tertia, ad hujus presentaneam dotem, scorsim reposita sunt à me librarum treis millia. Quod absit à me dici vanitatis gratia: sed dimittat ad repellendum à me tetrum illud avaritiae sordidae crumen, quod mihi imponit Anatomista murinum. Est enim pro temeritate mea etiam à puero sui semper liberalis; quippe tantum natus ad liberalitatem, quantum Gassendus ad avaritiam, ut ex utrinque figuris caelestibus atque vitâ patet, nullisque inquam peperci sumptibus pro veniatis & honoris mei defensione. Siquè lucri & pecuniarum fuissem cupidus, plus quam centum millia librarum mihi comparassem Parisius, ex privatis solum Astrologia lectionibus; sed nullos habere volui discipulos etiam Magnates, mihi qualem volumus mercedem offerentes. Dans un autre livre (b) il fait savoir au public, qu'il l'a mariée comme elle le fouhaitoit, & que les malheurs de la guerre ne l'en avoient point empêché. Ce n'est pas un grand miracle, car il avoué (c) que son revenu annuel étoit d'environ 4000. francs. Il se reconnoit redoublé de cette fortune à l'Astrologie. Ce fut par son moyen qu'il acquit les bonnes grâces de Marie de Medicis, qui lui fit donner la charge de Professeur (d).

(b) In praefat. Astrolog. Gallicae pag. 31. Voici ses paroles, Tertium ad votum suum marito copulavi etiam diffidulis bellorum nostrorum temporibus.

(c) Ibid.

(d) Ibid.

(e) Guy Patin, lettre 223, datée du 18. Fevrier 1661. pag. 219. du 2. tome.

(f) Il fait dire d'Avignon.

(g) La 108. Elle est datée du 7 de Novembre 1656. Voyez La Page 430. du 1. tome.

(K) Ce que Guy Patin a dit de lui. J'aprens (e) que Astrologia Gallica du Sieur Jean Morin natif de Villefranche en Baujolois, jadis Docteur en Médecine de Valence (f), Professeur du Roy és Mathématiques dans notre Collège Royal, est enfin achevée à la Haye en Hollande : l'on m'a dit qu'il y a bien là dedans des injures contre les Médecins de Paris, & les autres aussi, qui ne veulent admettre, ni l'Astrologie Judiciaire, ni la Chymie; & je ne m'en étonne pas, car, cet homme étoit fou. Ce sont deux volumes in folio, pour l'édition desquels la Reine de Pologne a donné deux mille écus, à la recommandation d'un sien Secrétaire qui aime l'Astrologie. Voilà comment les Princes sont trompez: si c'étoit un bon livre qui pût être utile au public, on ne trouveroit point d'Impriemer, ni personne qui s'en vouloit charger. Il avoit dit dans une autre lettre (g), Voici encore une mort que j'ay à vous annoncer. C'est celle du Sieur Morin Baujolois, Professeur

(b) Jam editionis hujus operis triginta annos integros accuratissime limati stabat in prociectu, librosque quatuordecim priores ad Typographum batavum transfulerat, cum id meditantem mors operis precessit. Vita Morini pag. 12. n. 55.

(i) Qui designe son nom par ces lettres G. T. D. G. V.

(k) Epist. dedicat.

(l) Vita Morini pag. 14. n. 72.

(m) Voyez la remarque 1. pag. 509. col. 1.

(n) Mémoires, p. 143. ad ann. 1643.

embarrassa extrêmement ce personnage, sur ce qu'il disoit que (L) l'Antechrist étoit né. Mais quelque absurde qu'il fût dans la plupart de ses principes, il comprit fort bien une chose dont on ne sauroit se débarrasser les Peripatéticiens; c'est que tout ce qu'ils enseignent sur les formes substantielles est (M) de la dernière imperti-

(a) Mémoires p. 166. ad ann. 1645.

qu'elle fit la réponse que l'on va lire. (a) Elle fut au Palais d'Orléans, où comme l'Abbé de la Rivière lui eut dit qu'il avoit souhaité passionnément de la voir femme de Monsieur, elle lui repartit en riant, que Monsieur n'étoit pas Roi, & qu'elle étoit destinée pour être Reine. L'Abbé de Marolles raconte cela, lors qu'il rapporte les visites qu'elle fit après la cérémonie de son mariage avec le Roi de Pologne.

(L) Que l'Antechrist étoit né.] Et même qu'il alloit paroître, & qu'en peu de tems il acheveroit les conquêtes que la tradition lui promet. Quand on demandoit à Morin, comment il seroit possible que l'Antechrist s'emparât si-tôt de tant de villes fortifiées, il fera tomber des nues, répondoit-il, une armée de Magiciens qui égorgeront les soldats & les habitans: presque la moitié des hommes, ajoutoit-il, sont Magiciens, comme l'assurent ceux qui ont été au Sabat, & tous les Magiciens sont hommes de guerre. Ecce (b) enim jam fabula non es ob hanc illam non modo adventantis, sed etiam jam pro foribus existentis Antichristi prædictionem: de qua dum ex te quaeretur, qui possit tam cito, ac ipse effervere, expugnare Antichristus tot arces munitissimas; Soltus fuisse excipere; cum ex relatu eorum, qui ex Sabbatis Magorum adventum, divitiis penè hominum pars in Magis fit, ac Magi omnes milites sunt, qui Sathana nomen dederit, quique ab Antichristo, tanquam summo Duce deducendi in militiam sunt; forte, ut cum volet Antichristus expugnare urbes, quo spontaneam sui deditiōnem non fecerint, eam Magorum nubem emittat sursum in aërem, que superne irruens stragem tam civium, quam militum immanem edat. L'Auteur de sa vie lui a fourni trois excuses. 1. Qu'il avoit lu dans un livre du Cardinal Cusan, que les oracles de l'Écriture établissent la fin du monde à l'année 1675. En 2. lieu qu'Alabaster homme très-versé dans la Cabale & dans la Bible, avoit publié la même chose. 3. Que plusieurs Energumènes en divers pays avoient déclaré à leurs Exorcistes que la Bête de l'Apocalypse étoit née.

(b) Bernheim, Annotonia videlicet culti maris, p. 185.

Cardinalis (c) Cusani scriptoris minime contemnendi conjecturam de ultimis temporibus legerat, quo libro ad annum 1675, totius orbis terminus ac interitus ex literis asseritur inspiratis. Idem scripsit Anglus Alabaster in tubarum spiraculis libro edito auctor, inquam, Orientis idiomata, & scripturas & Cabalam mirifice callens. Complurimum exorcistorum qui habentur excusi volutarum Morinus historias, in quibus passim Energumeni ex variis regionibus natam esse bestiam proclamaverunt, quod crediti facile nequitiæ temporis nostri præstat & suadet. Ne voilà-t-il pas trois belles raisons?

(M) Sur les formes substantielles est de la dernière impertinence.] Si l'on ne le savoit par expérience, on auroit de la peine à croire qu'il fût possible que des gens d'esprit, & qui emploient toute leur vie à philosopher, soutinssent qu'une substance distincte de la matière est néanmoins matérielle\*, & ne subsiste que dépendam-

ment de la matière; qu'elle est tirée de la puissance de la matière sans y avoir existé auparavant; qu'elle n'est composée ni de la matière, ni d'aucune autre chose préexistente, & que non-obstant cela elle n'est pas un être créé; enfin que sans l'aide d'une connoissance qui la dirige dans ses opérations, elle produit la machine des animaux, & celle des plantes. Ils tiennent tous ces dogmes monstrueux, après avoir été accablés des objections d'un Pere Maignan, d'un Gassendi &c. c'est ce qui étonne davantage. Morin reconut toutes ces absurditez, & abandonna sur tous ces dogmes la secte Peripatéticienne. (d) *Quæstionem de ortu vel productione formarum substantiarum esse totius Physicæ dissensionem, quæque maximorum Virorum ac præsertim Neotericorum ingenia torset. Dum alii volunt eas educi de potentia materia, alii ipsas de novo creari, alii eas produci à corporibus celestibus, alii eas esse tantum quandam elementarium qualitatum proportionem; sicutque eas esse accidentales, & alii alia. Ego vero in Astrologia Gallica lib. 20. qui inscribitur, de actione universali corporum celestium, sectione 4. capitibus 7. omnes hæc opinioniones Rationis ex animi subjectione: ac evidenter probò nullas ipsarum esse posse veras: omnium autem absurdissimam, esse eductionem formæ de potentia materia. Le mal est qu'il substitua à ces doctrines une hypothèse bien environnée de difficulté.*

Il adopta le sentiment qu'il crut trouver dans les livres d'un Danois (e), savoir que la forme substantielle de chaque corps est un Être spirituel immatériel, que Dieu dès le commencement de la creation a orné de la connoissance nécessaire à construire les organes à quoi cette forme doit être unie. Arbitror (f) formam Physicam (f) Morinus ibid. substantialem corporum mixtorum, (anima rationali excepta) aliud non esse, quam spiritum immaterialem feminis cujusque rei; cui Severinus ipse proprias & specificas attribuit signaturas internas coloris, odoris, saporis: mirabilemque scientiam à DEO inditam initio creationis; quæ feminis cujusque spiritus quilibet ad generationem excitatus à causis efficientibus, congrua sibi primo adscitit rei generanda principia corporis ac elementa, quæ sunt ipsius rei materia, à qua ipsa forma primo & per se differt; demumque corporis sui fabricæ & organisationi incumbit per innatam ac essentiali sibi scientiam ipsam adeo regulariter, ut ejusdem plantæ omnes flores inter se, folia inter se, & fructus inter se, conveniant in omnibus signaturis, & similiter conveniant, cum foliis, floribus & fructibus cujusvis alterius plantæ ejusdem speciei: quod sanè cum scientia mechanica, talis feminis virtuti indita, ejusque signaturis essentialibus, concipi facile potest; quasi mentis alicujus regulare opus, quod in aransarum telis, apum alveolis, caterisque animalium actionibus patet adhuc evidentius: aliter verò concipi nequit cum assensu rationis. Il a raison de dire qu'il n'y a rien de plus absurde que de soutenir, que le mouvement seul des atomes est capable de produire cette admirable régularité qui se trouve dans les plantes, cette conformité des fruits & des feuilles dans les

(d) Morinus in de-fens. diff. ser. p. 66.

(e) Petrus Severinus, in Idea Materie

philosophica.

(f) Morinus ibid.

\* Voyez l'article GORLEWUS, page 1263. col. 2.

impertinence. Il ne faut pas oublier qu'il reçut de Mr. Descartes divers (N) témoignages d'estime; & qu'il ne s'en faut guere qu'il n'ait égalé Cardan, par un recit ingenu de plusieurs choses qui lui (O) étoient defavantageufes.

MORIN

arbres de même espece &c. il est mille fois plus difficile de former une feuille d'arbre, que d'imprimer une page de Cicéron (a) : puis donc que jamais un arrangement de caracteres qui ne seroit dirigé par aucun choix, ne produiroit une page de Cicéron, il ne faut pas croire qu'un arrangement d'atomes, non dirigé, puisse produire une feuille d'arbre ou une pomme. Il semble donc qu'il faille donner aux plantes un principe intelligent qui choisisse, & qui arrange les materiaux des feuilles &c. (c'est le sentiment de Morin) ou que la plante soit organisée dans sa semence, c'est l'opinion de plusieurs Cartesiens.

(a) Confitez ce qui a été dit dans le 1. volum. de ce Dictionnaire page 721.

(b) Morin. Nihil (b) excogitari potest absurdius quam quod illa similitudo fororum, foliorum & fructuum ejusdem arboris in colore, odore, sapore & conformatione, prodeat ex solo motu atomorum, à quo sunt situs & ordo ipsarum: Nec inter omnes flores, folia & fructus pomæ, nullus accidat flos, folium vel fructus pyri aut alterius plantæ ab ipso atomorum motu. Hic enim nisi per aliquam regatur specifi- cam scientiam, que in atomis concipi vel explicari nequit, causabitur maxat fortuitos situs & ordines atomorum, qui vel nunquam efficiant aliquam determinatam speciei plantam; vel saltem hanc multis extraneis foliis, floribus & fructibus insistent, si tantum planta generetur, & non potius chymara diversarum generum rerum.

(c) Voyez Mr. Baillet, Vie de Descartes, tome 1. p. 138.

(d) C'est la 57. du 1. volume de Descartes. Voyez la Vie de Descartes par Mr. Baillet, tome 1. p. 205.

(e) Voyez la 58. lettre du même volume.

(f) Baillet ibid. pag. 357.

(1) Pag. 221. du 1. tome.

(2) Pag. 254. du 1. tome.

(3) Cet écrit se trouve au 1. vol. des lettres de M. Desc. pag. 242.

noître à cette marque le caractère de l'esprit de Mr. Morin. Il ne voulut pas luy refuser la satisfaction qu'il souhaitoit de luy, puis qu'elle, le luy coûtait si peu. C'est (4) pourquoy il manda au P. Mersenne vers le milieu du mois de Novembre, qu'il ne seroit plus de réponse à Mr. Morin puis qu'il ne le desiroit pas. Il est sûr que Mr. Descartes ne meprisa point les objections de cet homme. Il (g) les jugea dignes de consideration des qu'il les eut reçues, & preferables à celles de Mr. Petit pour leur solidité, & pour la nature de leur difficulté. Il en (5) écrivit plus d'une fois au P. Mersenne, pour lui faire témoigner de sa part à Mr. Morin, que non seulement il avoit reçu son écrit en très-bonne part; mais qu'il luy avoit encore obligation de ses objections, comme étant très-propres à luy faire rechercher la verité de plus près; (6) & qu'il ne manqueroit pas d'y répondre le plus positivement, le plus civilement, & le plutôt qu'il luy seroit possible. Mais ne finissons pas cette remarque sans rapporter une chose qui pu s'édifier les lecteurs, autant que les plantes orgueilleuses du Professeur royal en Mathematique les ont dû scandaliser. Nous avons vu que Morin (h) avoit fini ses objections par . . . des plaintes sur le malheur où il se voyoit par les pratiques de ses envieux, en souhaitant que la fortune luy fut plus favorable qu'elle n'étoit ordinairement au commun des Scavans. Mr. Descartes à qui ce langage ne convenoit gueres, eut plus de peine à répondre à cette conclusion qu'à tout le reste. (7) Je ne pretens nullement, luy dit-il à ce sujet, meriter les honnietez, dont vous usez à mon égard sur la fin de votre écrit, & je n'aurois néanmoins pas de grace à les refuser. C'est pourquoy je puis seulement dire que je plains avec vous l'erreur de la Fortune en ce qu'elle ne reconoit pas assez votre mérite. Mais pour mon particulier, grâces à Dieu, elle ne m'a encore jamais fait ny bien ny mal: & je ne scay pas même pour l'avenir si je dois plutôt desirer ses saveurs que les craindre. Car comme il ne me paroît pas honnête de rien emprunter de personne qu'on ne puisse rendre avec usure, il me semble que ce seroit une grande charge pour moy que de me sentir redevable au public. Voilà quel doit être le langage d'un vrai Philosophe; Mr. Descartes auroit mérité ce titre par la seule qualité dont il parle là. Mais pour Morin il deshonoroit la Philosophie, par ses murmures contre l'injustice de son siecle. Il faisoit paroître une ame venale, & avide de pensions & de recompenses: faux Savant, faux Philosophe.

(4) Pag. 416. tome 2.

(5) Tom. 3. des lettres p. 390.

(6) Pag. 396. t. 3. p. 360.

(h) Baillet ibid. pag. 356.

(7) Pag. 219. 220. tome 1.

(i) In Astrologia Gallica lib. 17. p. 398.

perç

MORIN (SIMON) fanatique brûlé à Paris l'an 1662. Son esprit étoit en désordre (A) depuis long tems. Il soutenoit \* qu'il se devoit faire bien-tôt *une reformaton generale de l'Eglise, & que tous les peuples alloient être convertis à la vrayefoy.* Il pretendoit que ce grand renouvellement se devoit faire par le second avènement de JESUS-CHRIST dans son état de gloire, & incorporé en lui Morin; & que pour l'exécution des choses auxquelles il étoit destiné, il devoit être accompagné d'un grand nombre d'ames parfaites, & participantes à l'état glorieux de JESUS-CHRIST, qu'il apelloit pour cela des combattans de gloire. Le Sieur Jean Des-Marets (B) de l'Academie Françoisé feignit d'être son

\* Voyez in Preface des Lettres visionnaires.

pere, que la guérison de sa mere, s'il faisoit que l'un des deux n'en rechâpât point. La mere mourut deux jours après, dans les dispositions que l'on vient de voir contre son fils. Voilà un fait très-pen honorable & à la mere & à l'enfant; mais il n'y a rien qui coïde uop à un Astrologue, quand il en peut donner des raisons selon ses principes. Morin est dans le cas; il trouve (A) dans son horoscope que sa propre mere a dû le haïr. Il y trouve aussi qu'il a dû être emprisonné plusieurs fois, & il avoué (B) que dans sa jeunesse il s'est vu fort proche de ce malheur à cause de la paillardise, & de son esprit vindicatif. L'influence maligne de quelques Planetes de son horoscope ayant été corrigée par les aspects favorables de quelques autres, la prison fut convertie en une autre espece de mal qui sympathisoit avec la captivité, car depuis l'âge de 16. ans jusques à celui de 46. Morin fut toujours chez quelque maître. Il en servit 16. successivement; il fut chez des Notaires, chez des Procureurs, chez des Maîtres (C) à écrire, chez des Prédicans, chez des Evêques, chez des Abbez, & enfin chez le Duc de Luxembourg. La raison pourquoi il changeoit de servitude si souvent, est qu'il se brouilloit avec la maîtresse du logis, ou qu'il survenoit des accidens imprevis, ou que les maîtres se rendoient coupables d'une enorme ingratitude.

(A) Ubi supra.

(B) Parumque absuit quin in mea juvenute veritatem fuerit ob vindictam & libidinis passionibus.

(C) Voilà sans doute le fondement du reproche dont j'ai parlé ci-dessus page 609. lettre i.

(d) Morin. ibid.

(e) Propetec D & Q in duodecima quæ mihi ex parte mulierum multa malicia, danam, vitæque pericula pepereant. Id. ibid.

(f) Dans la remarque D, lettre b.

(g) Ibid. lib. 23. p. 649.

(h) Ibid. lib. 17. p. 398.

à cause de sa science, soit à cause de sa candeur, soit par sympathie: & qu'au contraire l'envie ou l'antipathie l'ont exposé à la haine d'un si grand nombre de gens, qu'il a horreur d'y songer. (i) Horret memoria reserere quot inimicos habuerim vel ob invidiam, vel ob antipathiam. P. 398. 399.

Pour ne rien dire du reste, peut-on voir un plus grand défaut que celui d'un homme qui se plaint d'avoir été un objet d'envie, & qui se vante d'avoir été aimé de quelques Grans à cause de son savoir? Ses plus grans accusateurs, sur le chapitre de la vanité & de la venalité, sont ses propres livres. Il se vante dans l'une de ses reponses d'avoir soutenu une guerre continuelle pendant 17. ans contre quinze Mathématiciens ou Philosophes, & de les avoir tous réduits à une honteuse retraite. Il dit qu'en l'année 1636. sa (k) reputation fut repandue presque par toute l'Europe. A tout propos il nous parle de sa pretenduë demonstration des longitudes, comme d'une chose dont les plus fameux Mathématiciens reconnoissent publiquement la verité. Il devoit donc être content de la gloire de l'invention lui demouroit, le public lui rendoit justice par ses louanges. Ce pendant Morin ne parle presque jamais de cela, sans s'emporter brutalement contre le premier Ministre, qui ne lui avoit pas fait toucher l'argent que cette invention meritoit. N'est-ce point temoigner une ame venale, basse, fardée, qui au lieu de travailler pour la belle gloire, ou plutôt par un motif entierement desintéressé, ne compte pour rien la gloire, lors que les pensions, & les recompenses pecuniaires ne font pas de la partie? Au reste il n'étoit pas aussi connu par toute l'Europe depuis l'an 1636. qu'il le pretendoit. Son nom & ses livres n'ont pu trouver place dans un livre (l) de Voffius, ou l'on voit une longue liste des Mathématiciens, & des Astrologues Sc. anciens & modernes.

(i) Ibid. P. 398. 399.

(k) Tunc vero nominis mei fama per totam ferream Europam diffusa est. lib. 23. p. 649.

(l) Quod autem per carceres fieri non potuit, per servitutem effecit cumulus ille Planetarum in duodecima domo. . . est enim servitus. . . species quadam incarcerationis quod homo in aliena domo non liber, sed alteri mancipatus vivere tenetur. Si quidem ab anno 16. ad 46. vita mea fuit perpetua servitus, dominisque habui 16. quos omnes devotique vel ob jurgia cum dominabus, quarum imperium cum ferre nollem odia passus sum. . . vel ob casus repentinos, vel ob dominorum intolerabilem ingratitude. Il trouve la cause de tous ces événemens dans sa figure de nativité: ses querelles avec l'hotesse, l'ingratitude de ses maîtres, la chetive condition des uns, la mediocrité des autres, le haut rang de quelques-uns. Il n'y a point d'étoiles qui ayent mieux réussi à son dam que (e) celles qui le menaçoient du côté des femmes. J'ai déjà (f) parlé des deux blessures qu'il reçut pour une femme galante. Ce fut peut-être dans un lieu de prostitution. Je ne compte pour rien la (g) violence que lui firent des gens de guerre, qui à l'instigation de quelques garces entrerent chez lui. Un honnête homme n'est pas à couvert d'un tel affront; n'alléguons rien d'équivoque. Il avoué (h) qu'ayant eu l'honneur d'être connu des Rois & des Reines, des Princes & des Cardinaux, & des premiers de l'Etat, il n'y a eu tout au plus que 5. personnes de haut rang qui l'ayent aimé, & qui lui ayent fait du bien, soit

(l) Celni de Scientiis Mathematicis. Il s'étend jusque en 1646. & plus.

(A) Etoit en desordre depuis long tems. Voyez le livre intitulé *Pensées de Simon Morin*: il fut imprimé l'an 1647. On n'y mit ni le nom de l'Imprimeur, ni le nom du lieu où on l'imprima. L'Auteur étoit en prison à Paris pour les erreurs des Illuminez, lors que les amis de Gaspard s'écritirent contre l'Astrologue Jean Baptiste Morin, auquel ils reprocherent qu'il étoit ou frere ou parent de ce prisonnier. L'Astrologue prit cela pour le second de leurs mensonges. (m) Secunda (impositura) dum asserit quendam Simonem Morinum in carceribus Archiepiscopatus hujusce aservatum, ob illuminatorum doctrinam quam proficitur, esse memm consanguineum sive fratrem.

(m) Jo. Baptistæ Morinus, in desofatione sua de servitacionis de atomis & vacuo, p. 105. Ce livre fut imprimé l'an 1650.

(B) Des-Marets. . . feignit d'être son disciple, & decouvrit. Il étoit lui-même (n) un grand Fanatique, & il s'attendoit à une admirable & sainte revolution: mais s'imaginant qu'elle ne seroit point par les voyes que Morin marquoit,

(n) Voyez ci-dessus son article.

son disciple, & decouvrit par ce moyen cet horrible fanatisme. Morin avoit déjà quelques sectateurs. J'ai ouï dire 1. qu'il avoit promis de refluſciter au troiſième jour, & que de là vint qu'il s'asſembla beaucoup de canaille à l'endroit \* où il fut

\* C'étoit en Greve.

quoit, ni par celles d'un autre Viſionaire nommé (a) Charpy de Sainte Croix, il se mit en tête de combattre ces deux personnages. Charpy (b) pretendoit que toutes ces merveilles se devoient faire pour un certain Lieutenant de J E S U S - C H R I S T de la race de Juda, auquel il appliquoit les plus claires prophetes du Messie. On a vu dans le corps de cet article la pretension de Morin, & voici celle du Sieur des Mareſſis. Je la raporte ſelon les termes d'un Auteur qui se servoit du tems present, Le (c) Sieur Desmareſſis enſeigne comme eux qu'il est vray que le monde se va reformer, que toutes les sectes vont estre réunies à la Religion Catholique; mais que tout cela se doit faire par le grand Prophete Eliacim Michael, qui n'est autre que le Sieur Desmareſſis de S. Sorlin, & par une armée de cent quarante quatre mille victimes ou ames ameainées, qu'il doit assembler pour les donner au Roy, afin qu'elles executent ſous ſes ordres cette haute entreprise, ſelon les lumieres divinement inſpirées au Sieur Desmareſſis. Il est bien viſible que ce dernier Prophete ne pouvoit pas s'accorder avec ces deux autres, & qu'il avoit dans ses viſions de quoy détruire les leurs. Car, comme on a veu un ſon qui s'imaginant estre Dieu le Pere, refuſoit d'une maniere convaincante un autre ſon qui croyoit estre Dieu le Fils; parce, diſoit-il, que moy qui suis Dieu le Pere, je ſçay bien que je ne lay point engendré: de meme le Sieur Desmareſſis n'avoit pas de peine à se prouver à ſoy-même que les pensées de Morin & de Charpy estoient fauſſes. Charpy, diſoit-il, s' imagine que le monde doit estre reformé par un Lieutenant de J E S U S - C H R I S T, joint avec les Juifs: & Morin dit que ce sera par J E S U S - C H R I S T même incorporé en luy, & accompagné des combattans de gloire. Or je suis bien aſſuré qu'ils se trompent, puisque c'est par moy-même, Desmareſſis de S. Sorlin, Eliacim Michael, & par mes victimes, que tout cela se doit operer. Après les avoir ainsi condammés d'illusion par cette preuve très-demonstrative à son égard, il se crut obligé de les pourſuivre de toutes ses forces. Ainsi il n'a point eu de repos qu'il n'ait perdu Morin, en y employant même les trahisons les plus indignes d'un honneſte homme & d'un Chrestien. Et il se vante luy-même dans sa reponse d'avoir esté cause de la prison de Charpy.

(d) Voyez la 2. lettre viſionaire p. m. 266. On y cite la deſpoſition du Sieur Desmareſſis.

Voici les moyens qu'il employa: il (d) deſpoſe qu'il eut quelques entretiens avec Damoiſelle Marguerite Langlois dite la Malherbe, & avec une autre nommée Mademoiſelle de la Chapelle, que d'abord elle craignoit de se decouvrir, mais que peu à peu il l'apprivoſa à se communiquer à luy, & qu'elle commença à luy parler de ce Morin & de ſa femme; qu'elle luy dit, qu'il estoit certain que l'Esprit de J E S U S - C H R I S T estoit incorporé & reſuſcité en M. Morin pour son ſecond advenement en terre; qu'il estoit le fils de l'homme, à qui Dieu avoit donné tout jugement ſur la terre. Après cela il le deſcrit en entrevue avec Morin, qui se fit le lendemain, & il dit que d'abord Morin luy voulut paroître un homme fort ſaint & de grand recueillement, mais qu'après quelques dis-

cours, voyant que s'il s'humilioit tant devant luy, qui vouloit paroître ſi haut, il pourroit le traiter long-temps en novice, & qu'il n'avoit pas tant de temps à perdre, il ne ſeignit point de luy dire ce qu'il ſçavoit des eſtats interieurs ſelon leurs degrez, & de la ſpiritualité: qu'alors Morin tout ravi luy prit la main, & la ſerra entre les deux ſiennes, & luy dit qu'il voyoit bien qu'il estoit ſpirituél & dans l'eſtat de grace, & qu'il s'en ſçaloit peu qu'il ne fuſt parfait, & dans l'eſtat de la gloire. . . . (e) Il raporte dans la ſuite de ſa deſpoſition pluſieurs erreurs, qu'il ap- prit de la bouche même de Morin dans un autre entretien qu'il eut avec luy: comme qu'il ne ſaut plus peſſer à la mort de J E S U S - C H R I S T, que l'impeccabilité est en ceux qui ſont d'avis & paſſans; que toutes fortes d'averses ſont indifferentes. Pendant toutes ces viſites que le Sieur Desmareſſis rendoit à Morin & à ces Damoiſelles, il ſeignit toujours de vouloir estre ſon diſciple. . . . Mais Morin, pour ſ'attirer de luy davantage, luy envoya, comme il est dit dans cette deſpoſition, une lettre le 21. Decembre (f) jour de S. Thomas, (f) 1662. qui luy fut apportée par ſa fille ainſée, par laquelle ledit Morin deſiroit de luy ſon ſoumiſſion, avengle & ſincere, pour aveuglément ſuivre & ſincèrement obſerver tout ce qu'il luy ordonneroit, ſans reſerve de tems ni de choſe, ſelon qu'on le peut voir dans ladite lettre. . . . Cette demande de Morin ſi naïſſe quelque doite dans son eſprit, ne voulant donner aucun conſentement pour choſe qui puſt estre mal. . . . Mais enſin. . . jugeant que s'il ne ſeignoit d'adhérer à quelque choſe, pour decouvrir tous les ſecrets de la cabale, tout commerce ceſſeroit entr'eux, il se reſolut de luy envoyer par écrit son conſentement, pour aveuglément ſuivre & ſincèrement obſerver tout ce que Simon Morin luy ordonneroit; à quoy il ajouta ces mots (de la part de Dieu & ſelon Dieu) par lesquels il temoignoit qu'il ne se ſoumettoit qu'à ce qui luy ſeroit ordonné de la part de Dieu, & ſelon Dieu. . . . (g) Ce ne fut pas là la fin des déguifemens du Sieur Desmareſſis. Il eut encore pluſieurs entretiens avec Morin, dans le même eſprit de diſſimulation & de tromperie. Il luy écrivit pluſieurs lettres, comme ſon diſciple. Il en reſut pluſieurs, comme de ſon maistre. Il ſouffroit que cet Illuminé, & ces Damoiſelles abusées, le conſideraſſent comme eſtant entièrement de leur cabale. Et enſin il en vint juſqu'à cet excès prodigieux, que je vas rapporter en ſes propres termes. Peut faire que Morin & ſa femme, qui estoit tourmentée par ſon Diable ſur ſon ſujet, ne le ſouſçonnaſt pas, il se reſolut de luy donner par la premiere lettre qu'il luy écrivit une declaration, qu'il le reconnoiſſoit pour le fils de l'homme, & pour le Fils de Dieu en luy, ſachant bien que Morin est fils d'un homme, & que le Fils de Dieu est en luy comme en tout. Cette lettre, dit-il, du premier Fevrier 1662. fut ſi agreable à Morin, que pour le reconnoiſtre de cette declaration, qu'il croyoit fort nette, il luy écrivit une reponse

(e) Ibid. p. 267.

(f) 1662.

(g) Ibid. p. 268.

du

fut brûlé. 2. Que Mr. le premier President de Lamoignon lui demanda s'il étoit écrit quelque part, que le grand Prophete ou nouveau Messie passeroit par le feu, & que Morin déjà condamné cita ce verset du Pseaume 16. *Igne me examinasti* & non est inventa in me iniquitas. L'Auteur que je cite dans les remarques observe que le XVII. siecle a été (C) second en Fanatiques.

MORLIN (JOACHIM) sectateur (A) rigide de Luther, nâquit l'an 1514. Il fit les fonctions de Ministre en divers lieux\*, & nommément à Arnstadt, d'où les Magistrats le chasserent † l'an 1543. à cause qu'ils ne s'accoutumeroient pas de son zèle (B) trop ardent. Il fut appellé à Konigsberg dans la Prusse pour y être Professeur, & il y fut le tenant contre Osiander, qui soutenoit une doctrine nouvelle sur la justification. Il combatit cette nouveauté avec une ardeur extrême & par ses Ecrits, & par ses Sermons, mais il succomba sous le credit de son adversaire, qui le fit chasser de la Prusse l'an 1552. nonobstant les intercessions du peuple. Il se retira à Brunswic, où il fut donné pour collègue au fameux Chemnice. Il se mêla dans les (C) disputes du tems, & il fut

\* Melch. Adam. in vit. Theol. pag. 456. † Sicken-dorf Hist. Lutheran. lib. 3. pag. 468. n. 9. Voyez aussi Mierulius Syntagm. Hist. eccl. pag. 771. ‡ Erft plebs ad principem pro eo supplicet. intercedet. Melch. Adam. ib.

du 2. Fevrier, par laquelle il luy donne comme par une grande grace la qualité de son precursseur, le nommant un véritable Jean Baptiste ressusité.

Le Janfeniste que je copie refute en suite par les principes de Saint Augustin cette fourbe du Sieur Des-Marets. Il dit presque les mêmes choses que Mr. Arnaud a observées depuis, en se plaignant de l'imposture d'un faux Arnaud, par laquelle on fit tomber dans le panneau un Professeur de Douai.

(C) Que le XVII. siecle a été second en Fanatiques. ] Voici les paroles de cet Auteur.

(a) Notre siecle, qui a été aussi second qu'aucun autre en choses extraordinaires, l'a été particulièrement en fanatiques : & il semble même que les esprits soient tournez, je ne sçay comment, de ce costé-là, & qu'ils y aient une pente naturelle. Car, comme dans les maladies contagieuses on voit d'ordinaire que tous les autres maux degenerent en pestes & en charbons, de même on a vu souvent en ce siecle que les devotions deregées, & établies sur des caprices humains, degenerent en illusions fanatiques. L'histoire des Hermites de Caen a été celebre par tout le royaume ; & si l'on avoit fait la recherche qu'on devoit de la Compagnie du St. Sacrement, on auroit peut-être decouvert bien d'autres choses de cette nature. Il étale en suite les visions de Charpy de Ste. Croix, celles de Morin, & celles de Des-Marets. S'il y eût joint celles qui en ce tems-là (b) se débaïtoient en Hollande, il eût bien fortifié sa these. La queué de ce même siecle ne doment pas les autres parties, dignum patella operculum.

(a) Preface des Lettres visonnaires pag. 225.

(b) Voyez la remarque I de l'article Matres (Samuel des.)

(A) Sectateur rigide de Luther. ] Je le remarque après Melchior Adam. (c) Fuit Lutheri sectator & acer doctrina ejus in toto ministerio suo custos . . . in articulo de Caen sententiam Lutheri retinuit, quod Christi corpus in, sub, aut cum pane sit.

(c) Melch. Adam. in vitis Theolog. p. 457.

(B) De son zèle trop ardent. ] Melancthon qui le connoissoit sans doute, le represente d'un naturel trop impetueux, & trop adonné aux contestations. Ayant ouï dire qu'Heshusius s'en retournoit à Roschof, avec le dessein de se trouver à la dispute de Brene, il crut que Morlin étoit l'auteur de tout ce manage. Je lui ai souvent predict, ajôute-t-il, qu'il exciteroit plus de tempêtes qu'il n'en pourroit apaiser. (d) Cogitavi horum consiliorum architectum esse

(d) Phi lipp. Melanctho. epist. ad Alber tium Brandenburginum, apud Melchior. Adamum ibid.

Morlinum, & is habet socios harum rectorum artifices. Scribam Davidi Chytrao ne instituant disputationem theatricam, qua non parvos motus excitatura sit, si procedat. Tibi etiam hortator sum, ut si te in certamen vocabunt postules tibi quoque concedi ut accersas Petrum Martyrem, me, & alios quosdam amicos. Novi generum Morlini: & sepe ei predixi, eum moturum, qua sedare non poterit.

(C) Il se mêla dans les disputes du tems. ] L'Auteur que je cite dans les remarques precedentes, a raison de dire qu'il n'y a presque point eu de siecle où les disputes des Theologiens aient été plus frequentes, qu'elles le furent du tems de notre Morlin. Metrons à part les grandes disputes des Catholiques Romains, & des Protestans : considerons seulement le Lutheranisme. Bon Dieu! quelles divisions ne vit-on pas entre les Theologiens de ce party-là, & avec quelle chaleur, & quelle aigreur ne furent-elles pas soutenues ? Tout ce que l'Afrique & l'Asie ont produit d'esprits ardents, n'étoient que flegme en comparaison de ces Docteurs Germaniques. On dit que notre Morlin s'opposoit à la sepulture de ceux qui étoient allez aux Sermons d'André Osiander, & qu'il ne voulut jamais se laisser persuader de batiser leurs enfans (e). Se peut-il voir une prevention plus énorme que celle-là, & un zèle plus furieux ? Ce qu'il y a d'admirable là-dedans, est que le Lutheranisme se soit maintenu au milieu de tant de disputes violentes. Il a fait mentir la maxime, concordia res parve crescunt; discordia maxime dilabuntur (f). On en pourroit tirer une preuve d'une protection speciale de Dieu; car il semble que selon le train des choses humaines, ce que JESUS-CHRIST a dit dans son Evangile, tout Royaume divisé contre soi-même sera réduit en desert, & mille ville ou maison divisée contre soi-même ne subsistera (g), doit être veritable; s'il se trouve donc des cas où cela n'arrive point, il faut que l'on y suppose le doigt de Dieu. Cette maniere de raisonner est fort specieuse, & fort probable: mais remarquons en passant que JESUS-CHRIST n'a point allegué cette maxime, comme un axiome dont la verité soit universelle, metaphysiquement parlant; elle n'a qu'une universalité morale; & je croi même que JESUS-CHRIST ne s'en servoit qu'ad hominem contre les Juifs. L'agrandissement de la Republique Romaine, au milieu des divisions violentes & continuel-

(e) Dogma Osiandri quantum ad baptizandum est confessio qui confessionis Augustiniana censeri volunt, cum ex Wittenbergensium Doctorum sententia, tum ex Matthiae Placci, & Joachimi Meilini non scriptis magis quam factis, abunde perspicere licet. Nam quo loco Melancthon habuerit eos, qui cum grecis fides essent, Osiandri firmiones audiebant, obscurum non est. Nec festinatura mortuos dignabatur, nec infantem corum ut baptizaret, adduci potuit. Hic-jesus de expresso verbo Dei apud Prætorium, Elencho haret. pag. m. 512. (f) Sallust. de bello Jugurth. m. 214. (g) Evang. ac Sicut Matth. ch. 12. v. 25.

fut de presque toutes les conferences où l'on agita les matieres du frane arbitre, & de la necessité des bonnes œuvres &c. Il retourna dans la Prusse l'an 1566. & y fut créé Evêque de la Province de Sambie par le Roi de Pologne Sigismond Auguste, & par Albert Duc de Prusse, qui n'étoit plus infatué de son Ouidier. Il exerça cette charge tout le reste de sa vie, & mourut l'an 1571. ayant voulu se faire tailler contre l'avis de ses Medecins. Il publia (D) plusieurs livres\*, & laissa un fils aussi amateur que (E) lui des disputes theologiques. J'ai oublié de dire que quand il fut reçu Docteur en Theologie à Wittemberg l'an 1540. on lui proposa une question que Luther avoit dressée, touchant (F) l'usage des biens d'Eglise.

\* Tiré de Melchior Adam ubi supra.

† Alex. Mori Fides publica, pag. 227.

‡ Voyez la Vie d'Estienne le Clerc l'un des concurrents, imprimée à Amsterdam en 1687. à la tête des Questions Sacrales de David le Clerc &c.

‡ Mori Fides publica, pag. 226.

β Il y alla en 1642.

γ Voyez ce que Tanniquel le Fevre lui écrit Epistolar. l. 1. pag. 219.

(a) Melchior Adam ubi supra pag. 476.

(b) Seckendorf, Hist. Lutheran. l. 3. p. 693.

(c) Miraeus, Synag. Hist. Eccles. pag. 771.

MORUS (ALEXANDRE) l'un des plus grans Predicateurs de son siecle dans le party Reformé, étoit fils d'un Ecoissois, qui étoit Principal du College que ceux de la Religion avoient à Castres dans le Languedoc. Il nâquit dans cette ville l'année 1616. & comme il avoit l'esprit fort vif, les progrès de ses études furent fort prompts. N'ayant gueres plus de vingt ans † il fut envoyé à Geneve, pour y continuer ses études de Theologie; & voyant que la profession en Grec qui étoit vacante alloit être disputée, & que les Curateurs de l'Academie avoient exhorté par leur programme les étrangers aussi bien que les citoyens à entrer en lice, il se mit sur les rangs avec plusieurs autres competeurs, Ministres, Avocats & Medecins, presque tous plus âgés que lui de la moitié, & se fit tellement ‡ admirer par la belle & éloquente maniere de tourner les choses, dans toutes les preuves d'érudition qu'il falut produire, que le prix de la dispute lui demeura. Ayant exercé cette charge environ trois ans, il succéda à celles † que Mr. Spanheim laissa vacantes quand il fut appellé en Hollande β, qui étoient celle de Professeur en Theologie dans l'Academie, & celle de Ministre dans l'Eglise de Geneve. Comme il étoit grand Predicateur, & qu'il avoit joint avec cette qualité beaucoup de littérature γ, il ne faut pas s'étonner que tous ses collègues n'ayent pas été de ses amis. Mais il faut avouer qu'il y avoit bien d'autres choses qui lui suscitoient des traverses, car sans parler de ses mœurs, qui ont été par tout où il a vécu un objet de medifance par rapport à l'amour des femmes, ses meilleurs amis demeuroient d'accord qu'il avoit (A) beaucoup d'imprudence,

(d) Lib. 3. pag. 313. n. 10.

(e) Ei (Morino) ut moris est, questio proposita fuit per ephemerum ad Lutherum conscripta, & his verbis, urum

reditus donati Ecclesie ad Evangelii Ministrum alendos &c. Ibid.

(f) Hi reditus non sunt imperium Canonico-rum, sed sunt verba Ecclesie. Quare Magistratus Ecclesie debet penam sumere de impiis tanquam predicatoribus. Ibid.

(g) An de- vian- de la 2. Apologie de Milton, edit. Hag. Comit. 1654. George Cramazine Docteur en Theologie

(F) Touchant l'usage des biens d'Eglise.] Monfr. Seckendorf a inséré dans son Histoire du Luthéranisme (d) la question qui fut proposée. On demandoit (e) si les revenus destinez à l'entretien des Ministres de l'Evangile, & aux Ecoles, devoient être ôtez à ceux qui combattoient l'Evangile, c'est-à-dire aux Moines & au Clergé Romain. Celui qui faisoit cette question, y ajouta les raisons qui le tenoient en suspens. D'un côté, dit-il, ce n'est pas aux Ministres de l'Evangile de contraindre personne, & on ne sauroit ôter leurs biens aux impies sans se servir de violence. D'autre côté nous savons que Saint Augustin a soutenu, que l'Empereur avoit eu raison de donner aux Orthodoxes les revenus ecclésiastiques des Donatistes. Les Magistrats sont obligés de faire en sorte que chacun jouisse de ce qui lui appartient. Or les revenus dont il s'agit n'appartiennent (f) pas à des Chanoines impies, mais à la vraie Eglise; il faut donc que les Magistrats orthodoxes en usent avec ces impies comme avec des larvons. S'ils ne le font pas, les bons Pasteurs & les pauvres Ecoles périront. Si Morlinus avoit envie de répondre conformément à l'intention de Luther, il ne lui étoit pas difficile de prendre bien-tôt la dernière resolution; car il paroît aisé- ment que Luther étoit d'avis qu'on destinaît à l'entretien des Ministres & des Ecoles les biens de l'Eglise Romaine.

(A) Beaucoup d'imprudence, & qu'il étoit mal endurant.] On reconoit dans une preface (g) où l'on prend party pour Monfr. Morus que son naturel trop prompt, sa trop grande face.

les qui l'agitoient, n'est pas une exception moins insigne à cette règle generale, que la conservation du Luthéranisme parmi les schismes qui le desoloient, & qui fournissoient tant de matiere d'insultes, & de consequences à l'ennemi commun. Revenons à notre Morlin, & raportons ce que Melchior Adam en dit. *Brunsviga (a) dum ecclesiasten agit; varie, ut nullum ferè seculum feracius fuit Theologicarum rixarum, quàm superius, excitata fuerunt, super variis capitibus religionis controversia; utpote de necessitate bonorum operum: de libertate voluntatis humanae: de Adiaphoribus: de particula sola in enunciatione illa: Fide justificamur: & de aliis. Harum causa plerisque conventibus actibusque institutis interfuit Morlinus.*

(D) Il publia plusieurs livres.] Melchior Adam en donne ces titres. *Psalmodium Davidis enarratio. Catechismus Germanicus. Postilla & explicatio summaria Evangeliorum dominicalium. Refutatio mendacii Theologorum Heidelbergensium, de Luthero. De vocatione Ministrorum, & quatenus magistratus fas sit eos ab officio removere. Defensio adversus accusationem novorum Wittenbergensium Theologorum. De peccato originis contra Manicheorum deliria. Epistola ad Ofsandrum.* Mr. Seckendorf (b) parle d'un livre publié par notre Morlin l'an 1565, dans lequel se trouvent au long plusieurs choses, que Luther dit en presence de quelques personnes un peu avant sa mort.

(E) Aussi amateur que lui des disputes.] Il s'appelloit Marc Jérôme M O R L I N U S. Il s'agregea à la faction de Wigandus contre Hesbilius, dans la dispute de *abstractio* (c).

libré

& qu'il étoit fort mal endurant. Quoi qu'il en soit il se forma dans Geneve deux partis, l'un pour lui, l'autre contre lui, & il ne faut pas douter que le premier de ces deux partis ne fût composé non seulement des personnes qui avoient de l'estime & de l'amitié pour Mr. Morus, mais aussi des personnes qui sans l'aimer, ni sans l'estimer, voyoient leurs ennemis à la tête du party contraire. L'on voit tous les jours des exemples de cela. Je ne fais comment Mr. Morus s'insinua dans les bonnes grâces de Mr. de Saumaise, mais il est certain que celui-ci attira l'autre dans les Provinces Unies. Quelques-uns prétendent que ce fut pour chagriner (B) Mr. Spanheim, qui avoit été brouillé à Geneve avec

I i i i 2

Mr.

liberté de parler, & la trop forte passion de s'élever au dessus des autres, avoient souvent donné lieu aux inimitiés qui avoient toujours régné entre lui & ses élèves. On ajoute qu'on n'avoit ouï rien dire à Monsieur Spanheim contre Monsieur Morus, si ce n'est qu'il étoit altier: on dit aussi qu'au jugement de Saumaise, Monsieur Morus ajoutoit trop de foi à de faux amis, & qu'il n'étoit pas assez laborieux; mais qu'au reste c'étoit un très-bel esprit, & capable de toutes choses. Monsieur Diodati dans une lettre (a) qu'il écrivit en faveur de Mr. Morus à Mr. de Saumaise, avouë que ce Ministre ne s'étoit jamais porté qu'à une défense innocente, mais qu'il l'avoit fait avec de la chaleur, & de la vigueur qui avoit souventfois été à ceux qui l'avoient aggréssé.

(a) Pro-  
duite dans  
la Fides  
publica  
pag. 111.

Que son naturel étoit bon, & sans fraude ni arrière-pensée, franc & noble. . . prompt & fort sensible aux indignités, mais qui se revenoit aisément; qui ne provoquoit point, mais aussi qui avoit de terribles ergots pour se défendre. Je n'ai gueres vu de personnes (poursuit-il) qui se soient glorifiées de l'avoir entrepris. Constatia virtus, & si vous y ajoutez, genus irritabile vatum, le rendent bien armé contre ses assaillans. Qu'il me soit permis de faire une réflexion en peu de mots sur l'illusion que l'on se fait en matière d'amitié. Voilà Mr.

(4) Milton.  
Detent.  
pro fe  
pag. 134.  
produit  
une lettre  
où l'on dit  
de Mr.  
Morus ce  
qui fut  
prédit d'Is-  
maël, qui  
ses mains  
étouchoit  
contre  
tous, &c  
les mains  
de tous  
contre lui.

Diodati qui parce qu'il avoit de la tendresse pour Monsieur Morus, ne compte pour rien en défaut très-capital & très-indigne d'un Ministre, je veux dire un esprit vindicatif ou souverain degré, une fierté & un emportement extrême: c'est dans le fond flétrir un Ministre, & le destituer entièrement de l'esprit évangélique qui doit être inséparable de son caractère, que d'avouer ce que Mr. Diodati en avouë, & néanmoins il ne croyoit pas que ce fût rabatre grand' chose des louanges qu'il repandoit à pleines mains sur son ami. Il excuse le mieux qu'il peut l'humeur vindicative de Mr. Morus; l'importunité, dit-il, de ses malveillans sembloit bien mériter que de fois à autre ils fussent ainsi esmauchetiez, pour leur enseigner le repos. Je voi tous les jours des gens

(c) Duvri-  
nion παύσι-  
τις ὅτι ἰου-  
δαίου.

qui s'avengent de telle sorte sur le chapitre de tel Ministre dont ils se feront entêter, sous pretexte des grands dons qu'ils lui attribuent, qu'ils parlent de son Ismaélisme (b) presque avec éloges. C'est un dangereux élement, disent-ils, que Monsieur un tel, il a bec & ongles, malheureux (c) qui se joue à lui; comme s'il s'agissoit de parler à la Payenne d'un Colonel de Dragons, ou comme si un Ministre de l'Evangile étoit un Chevalier du Chardon, armé d'une devise menaçante. Nemo me impune lacessit, nul ne s'y frotte (d).

(e) Horat.  
Satyra 1.  
l. 2.

Qui me (e) commorit, (melius non tangere, clamo)  
Flebit & insignis tota cantabitur urbe.

Il est difficile de croire que de tels Ministres soient autrement attachez à la religion que par les liens de la vanité; & parce qu'elle leur fournit les moyens de s'ériger en petits tyrans. Encore un coup parcourrez tous les défauts à quoi la nature humaine est sujette, vous n'en trouverez point de plus opposé à l'esprit du Christianisme, que la violence qui paroît dans les querelles de quelques-uns de ces Messieurs. Elle temoigne que dans chaque demêlé ils veulent donner à connoître leur puissance, jusques au point que personne à l'avenir ne soit assez téméraire pour leur résister. Sans avoir lu Homere, ils mettent mieux en pratique les paroles d'Agamemnon, qu'aucun texte de l'Ecriture.

(f) Ἐγὼ δὲ κ' ἄγω Βρισηίδα καὶ Πάριον (f) Ho-  
αὐτὸς ἰὼν κλισιάδῃ, τὸ σὺν γέγασι. Ἐφ' ἐν εἰδῶς mer. Ilad.  
Ὅσων Φιετέρες εἶμι σέθεν, σὺ γὰρ δὲ καὶ εἰδῶ. l. 1. v. 184.  
Ἴσων ἐμοὶ Φάδῳ, καὶ ἀμοιβήσῃσιν ἀντιον.

Ego autem abducam Briseida pulchram-  
genas,

Ipse profectus ad tentorium, tuum premium: ut  
bene intelligas

Quanto potentior sum te: timeat autem & alius  
Equalem se tibi dicere, & comparari contra.

Voyez Milton à la page 44. & 190. de sa réplique. Voyez aussi l'Histoire de l'Edit de Nantes, (g) où l'on avouë que Morus entre ses belles qualitez en avoit qui ne lui faisoient pas honneur, qu'il étoit imprudent, impérieux, satirique, méprisant, & qu'il ne trouvoit presque rien de bon que ses Ouvrages, & les louanges de ses approbateurs.

(g) Hist.  
de l'Edit  
de Nantes  
tome 3.  
pag. 454.

(B) Que ce fut pour chagriner Mr. Spanheim,] Sorbier sera mon garant; car voici ce qu'il écrivit (h) à Mr. Patin. Je ne vous puis dire de Mr. Spanheim, que ce que l'on publioit lors qu'il fut decedé, que Saumaise l'avoit tué, & que Morus avoit été le poignard. L'Histoire est longue, & pour la toucher en peu de mots, je n'ai à vous dire si ce n'est que Mr. de Saumaise n'aimoit point feu Mr. Spanheim, par quelque jalousie d'esprit & de réputation dans l'Ecole; que pour le mortifier il fit appeler en Hollande Mr. Morus duquel il ne connoissoit que le nom, mais qui étoit le sieu & l'averson de son Colleague; que le Docteur remua Ciel & terre pour l'empêcher de venir, & qu'il mourut lors qu'il eut nouvelles que son adversaire étoit en chemin. . . . Il joint à cela un court éloge de Mr. Spanheim, & puis il ajoute touchant Mr. Morus: Je n'en puis pas porter mon jugement sans vous le rendre suspect, pour ce qu'il est mon intime ami depuis le College, c'est-à-dire depuis plus de 25. ans, & que j'ai livré pour lui des batailles où le P. Jarrige s'est rencontré: mais il est certain & tout le monde avouë qu'il a l'esprit tout de feu, qu'il a de vastes pensées, qu'il brille & qu'il éclaire extraordinairement.

(h) Cette  
lettre est  
la 64.

Mr. Morus. D'abord Mr. de Saumaise tâcha de lui procurer une chaire de Theologie \* à Harderwic, & la chose n'ayant pu reüssir, il le fit appeler à Middelbourg. Mr. Morus acceptant la vocation, partit de Geneve en 1649. chargé d'un bon (C) temoignage d'orthodoxie. Il se presenta au Synode des Eglises Wallonnes † assemblé à Maestricht; il y prêcha avec l'applaudissement de tout l'Auditoire, & puis il alla prendre possession à Middelbourg de la charge de Professeur en Theologie dans l'Ecole illustre, & de celle de Pasteur de l'Eglise. Messieurs d'Amsterdam à son arrivée en Hollande ‡ lui offrirent la profession en Histoire, que la mort de Voslius avoit renduë vacante dans leur Ecole illustre, & n'ayant pu le detacher des engagements qu'il avoit pris avec la ville de Middelbourg, ils firent venir David Blondel: & néanmoins trois ans après ayant ouï dire que l'on offroit à Mr. Morus une chaire de Theologie en France, ils lui renouvelerent leurs offres. Il accepta alors cette vocation, & la remplit en habile homme. Il y fit une éclipse par un voyage en (D) Italie qui fut assez long, & duquel on dit qu'il (E) n'eut pas sujet de se repentir. Durant ce voyage il fit un beau poëme †, sur la déseite de la flotte Turque par les Venitiens. Ce poëme lui valut une chaine d'or dont la Republique de Venise lui fit present. Il revint exercer sa charge, & après quelques bourrasques (F) estuyées dans les Synodes Wallons, il passa en France pour y être Ministre de l'Eglise de Paris, où

\* Voyez la remarque C.

† *Eid. publica pag. 157.*

‡ *Ibid. pag. 213.*

† Voyez en l'éloge dans les Epîtres de Tan, & qu'il le Teure k. 2. p. 157.

(d) Panegyrique de Mr. Morus, imprimé à Amsterdam 1695. pag. 14.

(e) Voici les paroles du Synode article 27. La Compagnie a déclaré que ledit Alexandre Morus estoit incapable d'exercer aucune fonction du St. Ministère de l'Evangile au milieu de nous, & d'y participer à la sainte Cene du Seigneur, jusques à ce que par une sincere repentance de ses pechez, & une conversion sans reproche, il ait réparé tant de scandales qu'il nous a donnez &c.

(C) *Chargé d'un bon temoignage d'orthodoxie.*

Ce temoignage lui fut donné par l'Eglise de Geneve le 25. de Janvier 1648. il est tout du long en Latin & en François dans la (a) *fides publica* de Mr. Morus, & on y voit de plus que les ennemis de ce Ministre, pour frustrer les bonnes intentions de Saumaise qui le vouloit établir en Guelde Professeur en Theologie, repandirent dans le monde que Mr. Morus étoit un pernicieux heretique, qui non seulement croyoit que selon les intentions de Dieu JESUS-CHRIST a souffert également pour tous les hommes, & que le peché d'Adam ne nous est pas imputé; mais aussi que le St. Esprit n'est point Dieu, ou que l'on n'est pas obligé d'être persuadé qu'il le soit. L'Eglise de Geneve donna là-dessus à l'acculé un temoignage si plein d'éloges, qu'il a plus l'air d'en panegyrique de Rhetoricien, que d'une sentence d'absolution. Monsieur Morus y paroît plus blanc que neige à tous égards, & pour la doctrine, & pour la bonne vie. On y soutient que (b) ses plus passionnez ennemis, ne peuvent lui reprocher que ce soit qui merite aucune censure. Nous venons néanmoins (c) ci-dessous que Milton reçut de Geneve divers Memoires, qui noircissoient terriblement Mr. Morus.

(b) Si vitæ inregritatem spe-tem, hinc te niveus morum candor retrahit, illinc admirabilis & sibi semper confians innocentia. Apollolus vult Episcopum esse, & nihil utique ab infensissimis hostibus tolle mar- ligno turgen- tibus merito obijci queat, quod iuste sit reprehensio obnoxium.

(c) Dans la remarque M. leir d.

(D) *Une éclipse par un voyage en Italie.* On voit dans une harangue Latine qu'il recita à Amsterdam après son retour d'Italie, pourquoy il n'étoit pas retourné plutôt. Il y expose plusieurs dangers qu'il avoit courus. Au reste ceux qui disent qu'il entreprit ce voyage sans en avertir ses Supérieurs n'ont pas trop de tort; car le congé qu'il obtint à Amsterdam le 20. de Decembre 1654. n'avoit été demandé que pour un voyage en France qui devoit durer trois ou quatre mois. Mais quand Mr. Morus fut de retour, il se presenta au Synode de Leide au mois de Mai 1656. & dit qu'il avoit trouvé en Italie de grandes apparences d'y avancer la gloire de Dieu, par la predication de l'Evangile. Il fut remercié de ses bons conseils.

(E) *Il n'eut pas sujet de se repentir du voyage d'Italie.* On conte qu'étant tombé dange- reusement malade à Florence, il dit tant de belles choses au Medecin qui le traitoit, que ce

Medecin en fut tout rempli d'admiration, & qu'en ayant rendu compte au Grand Duc, il lui inspira le desir de voir ce docteur étranger: de sorte que Mr. Morus étant guéri fut int odité à l'audience de son Altesse, & la charma tellement par ses discours, qu'il en reçut dans la suite plusieurs marques d'une estime & d'une affection particulière. D'autres disent que Mr. Morus étoit connu de ce Prince avant qu'il tombât malade. Voici ce qu'on trouve dans un petit livre qui vient de paroître. *Le (d) Grand Duc de Toscane reçut humainement Mr. Morus dans ses Etats & dans sa Capitale, il le favorisa de son amitié & de son estime, il lui envoya son Medecin dans la maladie qu'il eut à Florence, & lui fit un riche present, digne de celui qui le donnoit, & digne de celui qui le recevoit. . . . On dit que le Medecin que ce Duc envoya pour visiter ce malade, & pour le traiter dans sa maladie, fut tellement surpris dans les entretiens qu'il eut avec lui, de l'entendre raisonner avec tant de force, tant de profondeur, & tant de penetration, sur toutes sortes de Sciences, & particulièrement sur la Medecine, qu'il avoit, quelque habile qu'il fût lui-même dans la profession, que son malade en savoit plus dans la Medecine, qu'il n'en avoit appris lui-même dans cette science, où il avoit donne tous ses soins & toutes ses veilles.*

(F) *Quelques bourrasques estuyées dans les Synodes Wallons.* En eût au mois d'Avr 1659. le Synode de Tergou le cita, sur quelques plaintes qui avoient été portées contre lui. Il alla bien à Tergou, mais il ne jugea pas à propos de se presenter au Synode, il fit seulement favoir à la Compagnie qu'il ne dependoit plus que des Eglises de France, auxquelles il s'étoit engagé. Il ne prévint point par là sa condamnation, comme il l'avoit cru, car le Synode le déclara qu'il n'étoit point en état d'exercer avec édification son ministère en ce pais, ni d'y communiquer (e). Le Synode de Nimègue confirma ce jugement (f) au mois de Septembre 1659. monobstant les lettres de l'Eglise de Paris, touchant l'admission de Mr. Morus à cette Eglise, accompagnées d'un acte du Synode d'Avr 8. Mai 1659. qui ratifioit cette admission. Monsieur de Thou qui étoit alors Ambassadeur de France

(f) La Compagnie a jugé, que la Compagnie alors avoit eu de très-suffisantes raisons pour prononcer cette sentence, & partant le présent Synode a approuvé, ratifié & confirmé de nouveau l'article 27. du precedent Synode.

Attes du Synode de Nimègue du mois de Septembre 1659. art. 21.

où plusieurs personnes le fouhaitoient. Plusieurs autres s'y opposerent, & se presenterent à quelques Synodes Provinciaux, & puis au Synode National \* de Loudun, chargées de sacs de papiers contre Mr. Morus. Toutes leurs accusations (G) furent éludées, ou trouvées nulles, car il fut reçu Ministre de l'Eglise de Paris. Mr. Daillé (H) qui l'avoit servi de tout son credit dans plusieurs Synodes,

L i i i 3

\* Il com-  
mença le  
17. No-  
vembre  
1659. &  
fini le 10.  
Janvier  
1660.

à la Haye, se mêla de la chose en faveur de Monsieur Morus, par un grand Memoire qu'il presenta à Messieurs les Etats Generaux, qui ordonnerent par acte du 6. d'Avril 1660. communiqué au Synode de Haerlem, qu'on les informât des procédures qui avoient été tenues dans cette affaire. Ce Synode deputa 3. Pasteurs & 2. Anciens à Messieurs les Etats pour leur donner l'éclaircissement qu'ils fouhaiteroient. Je pensé qu'on en demoura là.

(G) Toutes leurs accusations furent éludées ou trouvées nulles. ] Raportons ce que l'on trouve sur ce sujet dans l'Histoire de l'Edit de Nantes. Le Commissaire du Roi au Synode National de Loudun, (a) ne s'opposa point à la lecture des informations envoyées de Hollande contre Alexandre Morus, de qui le ministre étoit alors recherché par l'Eglise de Paris. Il voulut bien même qu'en jugeant on eût égard à ces Altes, & que les avis y fussent fondés: mais il fit insérer dans l'arrêté du Synode une espeece de protestation, qui portoit que le jugement seroit rendu survant les libertez de l'Edit, les loix de la Discipline, & les usages du Royaume, sans s'assujettir à nulle autorité, jurisdiction, ni jugement étranger, ni renvoyer l'accusé à la jurisdiction, ou au jugement d'autres que ceux du Royaume, ce qui seroit contraire aux Ordonnances & Edits, bien & avantage des sujets du Roi. Par ce moyen ce fut le Commissaire plutôt que le Synode qui jugea l'affaire, parce que l'instruction n'en étoit pas achevée dans le pais où l'accusation étoit née, & la protestation du Commissaire empêchant d'y renvoyer Morus, pour se justifier sur les lieux, on ne trouvoit pas les informations suffisantes pour le convaincre. Il fut donc absous, & on confirma la vocation qui lui étoit adressée. Mais il seroit malaisé de dire si cette vocation fut plus de bien que de mal, parce qu'elle porta dans le Consistoire & dans l'Eglise une si grande division, que l'un des partis appelloit éducation, ce que l'autre appelloit scandale: qu'il parut de grands excès d'un côté, des soupçons de passion de l'autre; quelque chose de trop recherché pour desirer Morus, & quelque chose de trop violent pour le maintenir. Un Synode Provincial de la Province de Berry termina l'affaire par la permission du Roi; & on l'accusa d'avoir été un peu partial en faveur de l'accusé, & de s'être fait un peu trop de plaisir de mortifier un Consistoire aussi celebre que celui de Charenton, qui par le merite & la capacité de ceux qui le composent, étoit alors comme l'oracle de toutes les Eglises.

(H) Mr. Daillé qui l'avoit servi de tout son credit. ] Je me suis cru obligé de mettre ici les insultes que les adversaires de Monsieur Daillé lui firent pour ce sujet, & ce qu'il leur repondit pour la justification, car cela fait partie des aventures de Monsieur Morus. Voici donc ce que le Sieur Cortibuy, autrefois Ministre à Poitiers, (b) reprocha à Monsieur Daillé; Ce qui me surprend davantage c'est de me voir accusé par vous, Monsieur, de qui j'aurais esperé le plus de protection & de suport, si par malheur il m'étoit arrivé de tomber

dans quelque faute qui m'eussé obligé de comparoître devant ces Tribunaux ou vous teniez d'ordinaire un rang si éminent: car que ne devois-je point raisonnablement attendre d'un homme qui en la personne de l'un de ses confreres, s'est déclaré le défenseur & l'Advocat de l'une des plus impures vies du monde, & qui après avoir plaidé sa cause dans un Synode Provincial de l'île de France, a bien été assez hardi dans le National dont il étoit le Chef (digne chef d'un tel Corps) de le maintenir hautement, je ne dirai pas contre les fideles memoires des Ministres de Rouen, de Cam & de Lion, mais ce qui est plus étonnant contre une foule d'accusations de quelques Provinces entieres, & tout cela par je ne sai combien de detours bien moins innocens que ceux de la langue. Le P. Adam fit à-peu-près les mêmes reproches; mais voici ce que Monsieur Daillé lui (c) repond; Pourquoi voulez-vous que je l'eusse condamné, & jugé indigne des offices que la charité doit à tous ses prochains dans le besoin, moi qui l'avois oui, moi qui ne l'avois pas seulement oui, mais qui apres avoir pris une exacte conoissance de la cause avecque toute la diligence & toute l'application d'esprit dont je suis capable, étois demeuré convaincu de son innocence? Quand je n'aurois deü ces petits devoirs qu'à ma conscience, son sentiment me justifie assez contre les violences & les mediances étranges où votre proselyte s'emporte contre moi en cet endroit. Mais vous & lui avez d'autant plus de tort de blâmer ma conduite dans cette affaire, que j'y ay rendu les offices que vous prenez non proprement à mon sentiment particulier, mais à l'ordre de mes supérieurs; premierement à l'ordre du Consistoire de mon Eglise, qui me chargea moi, & ses autres Deputés de cette affaire dans le Synode de l'île de France dont votre proselyte fait mention, & qui fut celui qui se tint à la Ferte sous Jouarre l'an 1657, & puis deux ans après à l'ordre non de mon Consistoire & de mon Eglise seulement, mais aussi du Synode entier de ces Provinces tenu à Ar en Champagne l'an 1659. J'ai fait le moins mal qu'il m'a été possible ce que les compagnies dont je depeus m'ont enjoint & commandé expressément, ce que ma conscience bien loin d'en être choquée aprovoit comme juste & raisonnable. Quel crime ai-je commis en cela? Certainement quand au fonds le defendeur seroit aussi coupable comme je le tiens innocent, toujours est-il évident que je n'aurois point de part dans le vice qui en ce cas-là se trouveroit dans les deux jugemens qui l'ont justifié, car j'y ai seulement défendu une cause que je croyois & que je crois encore très-juste: je n'ai eu & n'ai pu avoir de voix dans la sentence qui y a été prononcée. J'y ai fait l'office d'Advocat & non de Juge. Encore faut-il que j'ajoute que je ne fis ni l'un ni l'autre dans le Synode National qui a prononcé le dernier arrêt sur cette affaire, le defendeur qui étoit present y ayant lui-même plaidé sa cause en cinq ou six audiences entieres, avecque tant de force & d'évidence que grâces à Dieu il n'eut besoin de l'aide d'aucun. Voyez ci-dessous la remarque M vers la fin.

(a) Histoire de l'Edit de Nantes, tome 3. liv. 5. pag. 315. ad. ann. 1659.

(b) Replique à Mr. Daillé, pag. 17.

(c) Replique, pag. 315.

nodes, ne fut pas long tems à s'en repentir; il s'éleva entre eux une querelle fort violente, qui causa mille partialitez dans le Troupeau. En general Mr. Morus, au milieu des applaudissemens que sa maniere inimitable de (I) prêcher lui attireroit d'une foule extraordinaire d'auditeurs, eut à Paris le chagrin de voir sa reputation attaquée par des personnes de merite, qui le traduisirent tout de nouveau (K) aux Synodes, d'où il ne se fauva que comme par feu. Sa mort qui fut très-édifiante, & les marques de piété qu'il fit paroître durant sa dernière maladie, effacèrent le souvenir de ce qu'il pouvoit y avoir eu d'irregulier dans sa conduite. Il mourut à Paris chez Madame la Duchesse de Rohan au mois de Septembre 1670. Il n'avoit jamais été marié. On verra ci-dessous le titre de ses (L) Ouvrages. Je parle de la querelle qu'il (M) eut avec Jean Milton, &

(1) Sa maniere inimitable de prêcher.] Elle consistoit en certaines faillies d'imagination qui contenoient des allusions ingenieuses, & je ne suis quel air de paradoxe fort capable de surprendre l'auditeur, & de le tenir toujours attentif. Mais la maniere dont il debitoit ces choses en faisoit le principal agrément. De là vient que sur le papier ses Sermons ne sont pas à beaucoup près si admirables, & que la plupart de ceux qui ont voulu l'imiter se sont rendus ridicules. Le desir de l'imiter qui commençoit à gêner beaucoup de jeunes Ministres, obligea le Synode de l'Isle de France en l'année 1675, à faire un acte qui fut lu en chaire à Charenton & ailleurs, par lequel on commandoit d'éviter dans l'exposition de la parole de Dieu, les jeux d'imagination & de mots &c. On fera bien aisé de voir ici le jugement d'un Historien qui est sans comparaison meilleur connoisseur que moi. Il étoit (a) dit-il en parlant de nôtre Morus, extraordinairement suivi du peuple; & ceux qui se connoissoient le moins à ce qui merite l'admiration, étoient néanmoins ses plus passionnez admirateurs. On disoit entre les personnes de bon goût, si ce qu'on trouvoit en lui de plus beau étoit solide ou apparent, & si on le devoit nommer un éclair ou une lumiere. Mais ceux même qui prononçoient contre lui, ne pouvoient s'empêcher de l'entendre avec plaisir, & de sentir en eux les mêmes mouvemens qu'il excitoit dans les autres. Quelques-uns ont cru qu'il avoit beaucoup moins d'érudition, qu'on ne se l'imaginait communément; mais personne n'a douté qu'il ne fût mettre en œuvre fort heureusement ce qu'il possédoit, & donner un grand lustre à ce qu'il exposoit au jugement du public. Quoi qu'il en soit, jamais homme n'a reçu des applaudissemens plus flatteurs que lui, & n'a pu s'appliquer mieux ce qu'on a dit de quelque autre, que s'il ne meritoit pas les jugemens avantageux qu'on faisoit de lui, au moins il ravissoit à ses auditeurs la liberté d'en faire de défobligeans. Il avoit dit dans la page 316, que les manieres de Morns ne plaisoient pas à tout le monde, & qu'on a vu presque toujours mal recevoir ses imitateurs.

(K) Tout de nouveau aux Synodes.] On peut dire que Monsieur Morus ne fut pas long tems en paix dans l'Eglise de Paris, car dès le mois de Septembre 1661. on porta des plaintes contre lui au Consistoire, qui n'eurent point de suite, & peut-être n'en eurent-elles point, à cause qu'il demanda \* son congé pour aller en Angleterre au mois de Decembre 1661. Il en revint au mois de Juin 1662. Tout aussitôt les plaines ayant été renouvelées, le Consistoire ordonna qu'il seroit ouï, mais qu'en attendant il s'abstien-droit de prêcher. Ses partisans le voulurent faire

prêcher en depot du Consistoire, & pour cet effet ils se firent des avenues de la chaire, & ne voulurent point souffrir que le fils de Mr. Daillé y montât; ce qui causa un si terrible desordre, qu'il n'y eut point de predication le matin de ce Dimanche. Quelques chefs de famille eurent recours au Parlement, qui ordonna le 27. de Juillet 1662. que l'on assembleroit un Colloque. Ce Colloque suspendit Mr. Morus pour un an. Le Synode de l'Isle de France confirma & aggrava même cette suspension; mais celui de la Province de Berry auquel ce Ministre en apella, le rétablit dans sa charge (b). Ces sortes d'appels étoient permis par les reglemens des Synodes Nationaux.

(L) Le titre de ses Ouvrages.] On a de lui un Traité de gratia & libero arbitrio; un autre de Scriptura sacra sive de causa Dei; un Commentaire sur le chapitre 53. d'Esaië; des Notes ad loca quadam novi fœderis; une reponse à Milton, sous le titre de Alexandri Mori fides publica; des harangues & des poëmes en Latin. Depuis sa mort on a imprimé quelques (c) Fragmens de ses Sermons, & même quelques Sermons tout entiers: disons un mot sur les harangues. Il en prononça trois à Geneve qui sont fort belles; la latinité en est plus docte qu'élegante: il aimoit les phrases peu communes, & les significations de mots dont on ne trouvoit presque point d'exemples. De ces trois harangues il y en a une qui est un Panegyrique de Calvin, & une autre qui a pour titre de pace, dans laquelle il condamna fortement, sans nommer personne, Mrs. Amyraut & Spanheim qui étoient en guerre ouverte sur la grace universelle. Il leur dit leurs veritez comme il faut. Ce fut une véritable Mercuriale; il s'en donna au cœur joye. Disons aussi un petit mot sur ses poëses Latines. On estime beaucoup celles qu'il fit sur la naissance de nôtre Seigneur, & pour rendre grâces à Dieu après une grande maladie. Mr. Perachon qui étoit alors Protectant, les traduisit en vers François, & les publia à Paris l'an 16. Je ne me souviens point d'avoir vu d'autres vers François de Mr. Morus, que la reponse qu'il fit sur les mêmes rimes à un Sonnet que Corras lui adressa après son abjurariion.

(M) La querelle qu'il eut avec Jean Milton.] L'origine de cette querelle fut qu'en 1652. Mr. Morus fit imprimer à la Haye un livre de Pierre du Moulin le fils, (d) & le dedia sous le nom (e) de l'Imprimeur au Roi de la Grand Bretagne. Ce livre intitulé Regii sanguinis clamor ad cœlum adversus parricidas Anglicanos, est une invective bien poussée contre les Parlemen-

(a) Hist. de l'Edit de Nantes, 10. 3. liv. 7. p. 453.

\* Une personne digne de soi m'a offert que Mr. Morus s'engagea à ne plus revenir, & que sans cette promesse on eût fait droit à ses parties.

(b) Tout ceci est narré amplement dans l'histoire de l'Edit de Nantes à la fin du 7. livre du 3. tome.

(c) A la Haye 1685. Voyez les Nouv. de la Republ. des lettres, Mars 1687. pag. 333. de la 2. édition. On a imprimé 18. de ses Sermons sur le 8. chap. de l'Épître aux Romains, à Amsterdam l'an 1691.

(d) Voyez Daillé Replique au P. Adam, 2. partie, pag. 127. Colombis Biblioth. choisie pag. 19.

(e) Il y eut des exemplaires où Mr. Morus mit son nom, à ce que dit Milton, Di. font. pro se, p. 23. 25. titres,

& j'observe qu'il y a des choses dans le *Menagiana* (N) qui lui sont glorieuses. On

taires ; Milton en particulier y est extrêmement maltraité. L'Épître dédicatoire ne le ménage pas mieux, mais il est déchiré en pièces beaucoup plus furieusement dans les vers qui sont à la fin du livre. Milton qui avoit laissé sans repartie divers écrits violens publicz contre les Parlementaires, ne put garder le silence à l'égard de celui-ci ; où il se voyoit personnellement intéressé tant par les éloges immenses que l'on y donnoit à Saumaïse, que par les injures terribles dont il s'y trouvoit accablé. Il répondit donc, & supposa soit de bonne foi, soit par ruse, afin d'avoir plus de prise sur celui qu'il refuseroit, que cet Ouvrage avoit Morus (a) pour Auteur. Il le traita comme un chien, ou plutôt comme un bouc ; car il l'accusa de mille impudicitez, & nommément d'avoir debauché une servante à Geneve, & de l'avoir entretenu depuis qu'elle eut un mari ; & d'avoir engrossé la femme de chambre de Madame de Saumaïse sous promesse de mariage. Il l'accusa d'avoir été convaincu de divers heresies à Geneve, & de les avoir honteusement abjurées de bouche, mais non pas de cœur. Il l'accusa d'avoir été 8. ou 10. mois dans Geneve privé de ses gages, & de ses fonctions de Professeur & de Ministre, à cause du procès d'adultère &c. qui lui avoit été intenté, dont l'issue, dit-il, auroit été sa condamnation, s'il n'eût esquivé le jugement définitif, en déclarant qu'il vouloit sortir de la ville. Il l'accusa d'avoir été interdit des fonctions du ministère par les Magistrats d'Amsterdam ; enfin il le diffama de la manière du monde la plus cruelle, repandant sur les contes qu'il en faisoit un tas de railleries bouffonnes. Monsieur Morus oppo-  
(a) Le Catalogue de la Bibliothèque d'Oxford le donne aussi à Mr. Morus.

sa à Milton, dit-il, auroit été sa condamnation, s'il n'eût esquivé le jugement définitif, en déclarant qu'il vouloit sortir de la ville. Il l'accusa d'avoir été interdit des fonctions du ministère par les Magistrats d'Amsterdam ; enfin il le diffama de la manière du monde la plus cruelle, repandant sur les contes qu'il en faisoit un tas de railleries bouffonnes. Monsieur Morus oppo-  
(b) Il a milii gradivum jam dudum infensa... nihil intantum reliquit ut me in nasam infau-  
stissimi matrimonii compingeret. Quod ubi sensit in-  
venisse viligo, me vero palam vehementif-  
simeque reluctari. Acherontis moribus inquit, Et perdam ipsum, quâ scâpe formula utitur. Morus, Fides publica, pag. 190.

(c) Milton, Defens. pro se. pag. 132.

(d) Ibid. p. 92. 141.

sa à Milton, dit-il, auroit été sa condamnation, s'il n'eût esquivé le jugement définitif, en déclarant qu'il vouloit sortir de la ville. Il l'accusa d'avoir été interdit des fonctions du ministère par les Magistrats d'Amsterdam ; enfin il le diffama de la manière du monde la plus cruelle, repandant sur les contes qu'il en faisoit un tas de railleries bouffonnes. Monsieur Morus oppo-  
(e) Ludov. Molinæ, Parænesi ad alijcat. pag. 433.  
(f) Bibl. Choisse, pag. 19.  
(g) C'est ainsi qu'il nommoit la femme de chambre de Madame de Saumaïse. Mr. Morus s'avis d'ira quel étoit son vrai nom. n'eue Milton l'eût bien nommé. Voyez Milton Defens. pro se. p. 164.  
(h) C'est la 29.  
(i) Il étoit fait dit Jules d'Autun, ou Laudunensis, &c.  
(k) C'est la 22. & elle est datée du 11. d'Avril 1657.  
(l) Menagiana, pag. 122. de la 1. édition de Hollande.  
(m) Suite du Menagiana, pag. 82.

Galli ex concubitu gravidam te (g) Pontia Mori, Quis bene moratam morigeramque neget ?

La haine de Milton a été assez opiniâtre, comme il paroît par une lettre (h) qu'il écrivit lors qu'il s'agissoit de l'Êvêque de Monsieur Morus au Synode National de Loudun. Il croyoit que quand même on n'y ordonneroit autre chose que la déposition de ce Ministre, il arriveroit à ce Synode ce qui n'étoit encore arrivé à aucun autre, c'est-à-dire d'avoir une heureuse issue. Synodo interea protestantium Laodunensi, (i) propediem, ut scribis, convocanda, precor id quod nulli adhuc Synodo contigit, felicem exitum, non Nazianzenicum, felicem autem hâc nunc satis futurum si nihil aliud deserverit quàm ejiciendum esse Morum. Cette lettre est datée du 20. Decembre 1659. c'est-à-dire du 30. selon le nouveau stile. Le Synode avoit donc déjà duré près de deux mois, & cependant Milton en parle comme d'une assemblée à venir, ce qui fait voir qu'il n'avoit gueres de correspondances en France. Dans une autre (k) lettre il parle encore plus durement de la vocation de Monsieur Morus à Charenton ; c'est sans le nommer.

(N) Dans le *Menagiana* qui lui sont glorieuses. (l) Monsieur Morus déclara avant que de mourir, que personne ne l'avoit plus tenté que moi de changer de religion. Madame la Duchesse d'Aiguillon me donna ordre de lui offrir de sa part quatre mille livres de pension. Je fis parler de cette affaire à Monsieur de Perseix alors Archevêque de Paris, par Monsieur l'Abbé Gaudin, & Monsieur de Perseix, en parla au Roi. Sa Majesté dit là-dessus qu'il n'étoit pas tenté, & que cela seroit tort à Mr. Morus, parce qu'il étoit alors en procès avec ses confreres. Mr. Morus mettoit la division par tout où il se trouvoit. Il l'avoit mise en Hollande & ailleurs, de même qu'à Paris. Je le comparois à Héleine, qui avoit excité la guerre par tout où elle avoit été. (m) Mr. le Maréchal de Grammont étant allé par ordre du Roy voir le Ministre Morus, qui étoit malade à l'extrémité : à son retour  
(n) le

\* Preface de la 2. part. des Lettres de Phyllarque, Ep. 1. lettre de la 2. part.

On y en trouve aussi qui ne le sont point. Un de ses derniers Panegyristes raconte un fait (O) qui n'est pas vrai.

MOTHE-AIGRON (JAQUES DE LA) s'est fait connoître par la qualité d'Auteur pendant la fameuse querelle de Balzac avec le General des Feuillans, le Pere Goulu. Il avoit fait une preface sur les lettres de Balzac, & il avoit pris la commission conjointement (A) avec Mr. de Vaugelas, de porter au P. Goulu un exemplaire de l'Apologie de Balzac, dans laquelle on maltraitoit fort un jeune Feuillant. Comme le P. Goulu prit l'envoi de cet exemplaire \* pour un cartel de défi, il se mit tout aussi-tôt à écrire contre Balzac d'une manière très-emportée, & il décocha quelques traits contre le Sieur de la Mothe-Aigron; ces deux-ci entre autres, qu'il étoit fils d'un fort honnête Apotiquaire, & qu'il vivoit ordinairement à la table de Balzac. On prétend que ce fut violer en quelque sorte les droits de l'hospitalité, puis que le P. Goulu n'étoit logé plus d'une fois chez le pere du Sieur de la Mothe-Aigron; mais d'autre côté cela pouvoit faire croire qu'il savoit les choses d'original. Quoi qu'il en soit, il piqua cruellement son homme, & il fut causé que peu après on informa le public dans la Dedicace d'un livre, que le prétendu Apotiquaire du P. Goulu étoit Abraam Aigron, Ecuyer, Conseiller du Roi, & Elu d'Angoulême. Cette Epître dedicatoire n'est pas mal écrite; mais comme elle est en Latin à la tête de la Réponse que la Mothe-Aigron fit en François au P. Goulu, on y a trouvée une affectation qui a servi à faire plus desaprouver les grans éloges que l'Auteur repand sur son pere à pleines mains, & qu'il tourne du côté le plus capable d'éloigner tout soupçon de pharmacie. Non content de ce debut il nous apprend β dans le corps du livre, que son bisayeul ayant accompagné Henri II. au voyage d'Allemagne, fut un des premiers Capitaines que ce Roi laissa dans Metz, & un de ceux qui defen-

dirent  
 „ le Roy lui demanda comment il étoit ? Le  
 „ Marechal lui dit : Sire, je l'ay vu mourir;  
 „ il est mort en bon Huguenot; mais une chose  
 „ en quoy je le trouve encore plus à plaindre,  
 „ c'est qu'il est mort dans une Religion qui n'est  
 „ maintenant non plus à la mode qu'un chapeau  
 „ pointu. „

(O) Un fait qui n'est pas vrai. ] „ La Sor-  
 „ bonne (a) en fut un jour toute allarmée, &  
 „ il se passa une chose glorieuse pour Monfr. Mo-  
 „ rus, qui fit rougir tous les Docteurs, & qu'ils  
 „ regarderent comme une espece d'enchantement.  
 „ Un homme dont le visage ne leur  
 „ étoit nullement connu, & qu'ils prirent d'abord  
 „ bord pour quelque Prêtre de village, s'étant  
 „ trouvé dans une de leurs disputes, demanda  
 „ au Professeur qui presidoit alors dans cette  
 „ Assemblée, s'il lui vouloit permettre de proposer  
 „ quelques arguments. Ce qui luy ayant  
 „ été accordé, il s'en acquitta d'une manière  
 „ qui lui gagna bien-tôt l'estime de tous ces  
 „ Docteurs, & comme ce nouvel Antagoniste  
 „ pouffoit ces argumens d'une terrible force,  
 „ & au delà de ce qu'on en devoit attendre,  
 „ ils passerent de l'estime à l'admiration. Mais  
 „ quand ils virent que ce pussent advenir les  
 „ pouffoit à bout, & qu'ils ne sçavoient plus  
 „ que répondre à la force de ses raisons, toute  
 „ leur admiration & toute leur estime, se changea  
 „ en colère & en indignation, & la dispute  
 „ s'échauffa si fort, que s'il ne fût sorti adroitement  
 „ de ce lieu si dangereux, il avoit à craindre  
 „ quelque mauvais tour; mais il imita JESUS-CHRIST  
 „ nôtre grand Maître, quand il sortit du Temple  
 „ pour éviter les embûches des Pharisiens qu'il  
 „ venoit de confondre; de même nôtre Morus  
 „ après avoir fermé la bouche aux Pharisiens de ces  
 „ derniers siecles, les amusa par de douces paroles,  
 „ sortit de leur Synagogue, & ainsi s'en alla.  
 „ Après qu'il leur eut échappé, ils le firent sui-

vre de loin par un de leurs disciples, pour découvrir le lieu où il entreroit, & pour s'informer en suite quel étoit cette espece d'homme, qui en sçavoit lui seul plus que toute la Sorbonne ensemble: ce qui ayant été remarqué par celui qu'ils desiroient tant de connoître, il se tourna vers celui qui le suivoit, & ne lui dit que ces deux mots en le quittant, *memento Mori*, ce qui fit juger d'abord à ceux qui l'avoient envoyé, que celui qui leur avoit donné tant de peine, étoit cet homme si ceble, l'une des colonnes de l'Eglise de Chartres, & la terreur de la Religion Romaine (b). Voilà ce qu'on trouve dans un Ouvrage qui paroît depuis un an, & qui mérite d'être lu. Il y a plus de 25. ans que je suis content en présence d'un Docteur en Theologie Curé de R. homme d'esprit & fort versé dans les coutumes de sa religion. J'étois persuadé de ce fait, car je l'avois oui dire en diverses occasions à d'habiles gens, & à l'âge que j'avois alors je ne me desiois guere de ce qui étoit narré par de telles bouches. Le Docteur me répondit, voilà un fort joli conte, la conclusion en est fort ingenieuse, mais soyez assuré que c'est un Roman; car ceux qui proposent des argumens contre les Theses qui sont soutenues en Sorbonne, sont toujours des gens connus, & graduez dans la Faculté, & revêtus même des habits, ou des ornemens de cérémonie qui leur conviennent. Si l'Auteur du conte avoit vu cela, il auroit choisi une autre scène.

(A) Conjointement avec Mr. de Vaugelas. ] Le P. Goulu dans la preface de la 2. partie de ses lettres, dit que celui qui accompagnoit la Mothe Aigron étoit le Prieur de Chives; (il y a des lettres à ce Prieur parmi celles de Balzac) mais la Mothe Aigron nous apprend (c) que celui avec lequel il alla voir le Pere Goulu, étoit Mr. de Vaugelas

† Lettre 13. de Phyllarque 1. partie.

† La Mothe-Aigron, Reponse à Phyllarque pag. 218. 322. Voyez l'article Jean Goulu, p. 1273. col. 2.

† Voyez parmi les lettres de Balzac, celle qu'il écrivit en 1622. à la Mothe-Aigron, où il lui donne de grans éloges, & nomme-ment pour la belle latinité d'une piece manuscrite.

à Pag. 306. 307.

(a) C'est-à-dire de la force du gene de Mr. Morus.

(b) Panegyrique d'Alexandre Morus, imprimé à Amsterdam chez Jean de Fresnoy l'an 1597. pag. 14. 15. 16.

(c) Réponse à Phyllarque pag. 299.

dirent le plus courageusement cette place contre Charles-Quint. Il ajoute que sa bisayeule Catherine de la Barde étoit d'une Maison aussi noble qu'aucune autre du pais, & que son grand oncle du côté maternel eut l'honneur d'être Secrétaire des commandemens, & principal Ministre de Marguerite femme de Henri d'Albret Roi de Navarre. Le P. Goulu avoit déjà changé de stile, puis qu'avant la publication de cet Ouvrage\* il avoit dit, que le Sieur de la Mothe-Aigron étoit trop honnête Gentilhomme pour denier &c. Examinera qui vaudra si cela est équivalent à une bonne retractation, je ne le croi pas : & j'ai oui dire qu'il étoit vrai que le pere du Sieur de la Mothe-Aigron avoit été Apotiquaire ; mais qu'il releva sa condition en achetant l'Office d'Elu, & qu'enfin il fut Maire de Cognac en Angoumois. Mr. de Malleville en a touché quelque chose dans une Epigramme (B) qui n'a point été inserée au Recueil de ses Poësies. Je n'ai pu deterrer ce que devint (C) nôtre Auteur après la publication de sa reponse en 1628. ni ee que devint le dessin qu'il sembloit avoir de retrablir, dès qu'il auroit terrassé le General des Feuillans, les fruits de ses veilles que le feu lui avoit rui- nez : c'étoient des travaux † qui concernoient l'Histoire d'Espagne, & quelques autres matieres. C'est à ceux qui composeront la Bibliotheque de l'Angoumois, à nous l'apprendre.

MOTHE LE VAYER (FRANÇOIS DE LA). Cherchez VAYER.

MUNUZA ‡, vaillant Capitaine (A) Maure, & Gouverneur de Cerdaigne pour les Sarrazins, qui venoit de conquerir l'Espagne au commencement du VIII. siecle, fit une alliance secreta avec Eudes Duc d'Aquitaine, au prejndice de ces conquerans. Il se plaignoit qu'ils traitoient fort mal tous les Maures ; mais outre cette raison, qui n'étoit peut-être qu'un pretexte dont il étoit bien-aisé de couvrir la trahison qu'il meditoit, il en avoit une autre. Il aimoit avec une extrême passion la (B) Princesse d'Aquitaine, & il favoit bien qu'il

\* Preface de la 2. partie des Lettres de Phyllar- que.

† Voyez son Epître dedicatoire.

‡ D'autres le nomment Munioz. Roderic de Toledo le nomme Muniz.

(f) Contra quos exercitum duxit Mugnosces vivimantifimus, qui quod re- gionum & loco- rum peri- tus efflet, magnos eos cladi- bus ailli- xit. Au- gnst. Ch- risto. Hist. Sarrazen. lib. 1.

(A) *Biblio. serée.* Sorel ayant remarqué (A) que la Mothe-Aigron, pour montrer où le mal le tenoit à ceux qui y entendoient quelque chose, & pour donner une grande opinion de sa race, dedia son livre à son pere par une epître Latine avec de hautes qualitez, ajouta ces paroles : *S'il nous étoit permis ici, nous dirions l'Épigramme que le Sieur de Malleville fit sur ce sujet ; mais de certains Officiers de France y étant interessés, nous sommes dans une conjoncture où ce seroit insulter à leurs malheurs. Pour moi qui ne fai point quelle peut être cette conjoncture, & qui en tout cas la croi tout-à-fait passée, je ne ferai point difficulté de rapporter cette épigramme. La voici donc :*

*Objet du mepris de Goulu,  
Que ton insolence est publique,  
Depuis que ton pere est Elu,  
Et qu'il a fermé sa boutique :  
Mais bien que cette qualité,  
Si l'on en croit ta vanté,  
N'en trouve point qui la seconde ;  
Il n'en est pourtant pas ainsi :  
C'est un beau titre en l'autre monde ;  
Mais on s'en moque en celui-ci.*

(b) Menagiana, pag. 132. de la 1. édit. de la Hollande.

(c) C'est la 29. du 6. livre édit. in fol.

(d) Pag. 131.

(e) *Hist. Sarrazen.* l. 1. p. m. 81.

Depuis la composition de cet article il m'est tombé entre les mains un Ouvrage (b) où ces vers se trouvent.

(C) *Ce qui devint nôtre Auteur.* J'ai seulement su par une lettre (c) de Balzac datée du 29. Juillet 1634. que la Mothe Aigron s'étoit marié à la Rochelle ; qu'il avoit quelque charge de Police, & qu'il y avoit eu quelque brouillerie entre eux deux. Le Menagiana (d) nous apprend qu'il fut Conseiller au Presidial de la Rochelle.

(A) *Capitaine Maure.* Augustin Carion (e) parle de deux Capitaines Gots, sujets du Roi

d'Espagne, qui favoriserent les Sarrazins ; l'un s'appelloit *Mugnusa*, & l'autre *Mugnos* : celui-ci Seigneur de Cerdaigne, *Cerdania Regulus*, obtint des Sarrazins le gouvernement des places voisines ; & comme il conoissoit le pais, & que d'ailleurs il étoit fort inhumain, il fit (f) beaucoup de mal aux Espagnols, qui des montagnes & des bois où ils se refugerent, faisoient des courtes sur les Sarrazins. S'étant voulu plaindre de ce qu'on n'observoit point le Traité qu'on avoit fait par son entremise avec Eudes son beau-pere, il fut assiegé par *Abderame* ; il se suva, & fut pris & decapité : ainsi perirent bien-tôt, dit cet (g) Auteur, les traitres de la patrie. 13. Quelles confusions dans cette histoire ! Les uns disent que *Munusa* étoit un Maure Mahometan qui se rebella contre son Calife ; les autres que c'étoit un Espagnol & un Chretien, qui se jeta dans le party des Sarrazins, & y demeura fidelle à quelques plaintes près. *Roderic de Toledo* dit (h) que *Muniz* genre d'Eudes avoit fait mourir plusieurs Chretiens, & brûler l'Evêque *Anambalde*.

(B) *La Princesse d'Aquitaine.* Elle étoit fille d'Eudes ; mais j'avoué que je ne fai point comment elle s'appelloit, encore que j'aye lu dans

*Mezerai* (i) qu'elle avoit nom *Lampagia* ; & dans un autre (k) Auteur qu'elle s'appelloit *Menari*, ou *Numerane* (l). Ce qui me tient en sus- pens à l'égard de *Lampagia*, est de voir que la Chronique (m) des Evêques d'Auxerre donne ce nom à la fille d'un autre Eudes, femme d'Aimon Roi de Sarragosse. *Concigit eo tempore en les ex- traits au 1. tome Veterum Francie Historico- rum, pu- bliés par Duchesne.*

(m) *Voyez* *Concigit eo tempore en les ex- traits au 1. tome Veterum Francie Historico- rum, pu- bliés par Duchesne.* Il est bien certain qu'il ne s'a-

k k k k

gic

ne l'obtiendroit qu'en la faisant Souveraine, & qu'en promettant de faire la guerre aux Sarrazins, afin qu'ils ne pussent pas détourner Eudes Duc d'Aquitaine d'attaquer en même tems Charles Martel. L'amour fut donc le grand principe de la revolte de Munuzâ. C'étoit le plus laid de tous les hommes: au contraire

la

git point du beau-pere de Munuzâ dans ce passage; car outre qu'il mourut quelques années avant que Pepin succedât à Charles Martel, personne n'a dit qu'il ait jamais eu recours à ses voisins, pour la vengeance des injures faites à sa fille par son mari. Voilà donc une Lampagia qui n'est point la femme de Munuzâ: cependant puis qu'il y a des Ecrivains (a) qui appliquent à Eudes beau-pere de Munuzâ les paroles de la Chronique d'Auvergne, & qui par conséquent le font pere de Lampagia, il n'est pas hors d'apparence que par une semblable erreur, on ait dit que la fille qu'on donna au Gouverneur de Cerdagne s'appelloit Lampagia. Ainli par cette voye on ne sauroit decouvrir rien de certain, touchant le vrai nom de la femme de Munuzâ. Passons aux autres noms qu'on lui donne. On (b) prend qu'elle s'appelloit Menine ou Numerane, & on tâche de le prouver par des monumens conservés dans la Biscaye, & sur la foi desquels Garibai rapporte qu'Eudes eut une fille nommée Menine ou Numerane, qui fut femme de Froila Roi

(a) Oihenart, Not. Vascon. p. 267. Audigier, Orig. de la France, tome 2. p. 220. Notes qu'Audigier pag. 243. dit fort bien que Lampagia étoit fille de Hludmand fils d'Eudes.

(b) Audigier, ibi pag. 245.

(c) Id. ib.

(d) Voyez la remarque suivante.

(e) Oihenart, Not. Vascon. pag. 197. dit qu'il y a dans le manuscrit du Collège de Navarre à Paris Munuzâ, & dans l'original Munuzâ.

des Asturies. Pour faire quelque chose de cette preuve, il faut supposer que la Princesse d'Aquitaine dont le Gouverneur de Cerdagne devint amoureux, épousa en secondes noces Froila Roi des Asturies. C'est aussi ce que Pon suppose. (c) Elle fut alliée deux fois; la première avec Munuzâ Roi de Cerdagne, Sarrazin revolté contre Iscan Miramolín, qui sous les auspices d'Abdirame son Lieutenant General en Espagne, & de Froila Roi des Asturies allié, pour lors du Miramolín, destitua Munuzâ demeuré parmi les morts sur le champ de bataille (d) en 737, laissant cette belle veuve au pouvoir d'Abdirame, qui la destina pour le serail d'Iskan. . . Toutefois le Roi Froila en étant devenu passionné, le Miramolín la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épousa. . . Les Auteurs François & Espagnols donnent partant mal deux filles à Eudes; l'une du nom de Menine mariée à Froila; l'autre du nom de Numerane mariée à Munuzâ, étant certain que ce n'en est qu'une même, alliée successivement à ces deux Rois, dont le nom s'est un peu réfléchi dans l'idiome Espagnol, & dans l'idiome Maure, mais n'est au fond nullement différent. On ne fonde cette supposition que sur ces paroles de Sebastien de Salamanque. (e) Nuninam quandam adulescentulam è Vasconum præda sibi servari præcipiens (Froila) postea eam in regale conjugium copulans. Mais qui ne voit la foiblesse de cette preuve? En 1. lieu la femme d'un Gouverneur de Cerdagne, Maure de nation, & qui n'avoit pas de troupes Gasconnes à son service, ne pouvoit pas être une partie du butin fait sur les Gascons. En 2. lieu la femme de ce Gouverneur fut remise à Abdirame qui l'envoya à son Calife. Elle n'étoit donc point la Nunine de Sebastien de Salamanque; car puis que Froila donna ordre qu'on lui mit à part cette Nunine, c'est un signe manifeste qu'Abdirame n'en avoit point disposé. Il semble même que s'il eût été présent à l'action où cette Nunine fut prise, Froila n'auroit eu rien

à commander touchant cette partie du butin. En 3. lieu si ces paroles, Froila commanda qu'on lui gardât une certaine Nunine petite-fille trouvée parmi le butin fait sur les Gascons, & puis l'épousa, pouvoient être expliquées de cette sorte, Froila devint passionnément amoureux de la veuve du Gouverneur de Cerdagne, laquelle étoit tombée au pouvoir d'Abdirame, & avoit été envoyée au Miramolín qui la renvoya fort honnêtement, & Froila l'épousa; si, dis-je, ces sorts d'explications étoient une fois permises, il n'y auroit rien qu'on ne pût trouver par tout, & il ne seroit pas difficile de prouver le blanc par le noir. Je ne demande point s'il y a de l'apparence qu'aucun Auteur ait pu traiter de quandam adulescentulam è Vasconum præda, la fille d'un Duc d'Aquitaine, la veuve d'un Gouverneur de Province devenu chef de parti, la plus belle Princesse de son tems; je ne demande pas, dis-je, cela quelque raisonnable qu'il soit, de peur qu'on ne me repande que les Auteurs en ce tems-là décrioient d'une manière fort simple & fort négligée. J'ai assez d'autres preuves sans celle-ci contre les suppositions de Monsieur Audigier. Car sans tant de façons, il ne faut que considerer les paroles (f) qui precedent immédiatement celles qu'il cite, & l'on touchera au doigt la fausseté de ses imaginations; Vascones rebellantes speravit atque edomuit, Nuninam quandam adulescentulam è Vasconum præda sibi servari præcipiens &c. Il est manifeste que ce butin fut gagné en l'ors que le Gouverneur de Cerdagne le précipita, mais lors que le Roi des Asturies punit la rebellion de quelques-uns de ses sujets. Or comme ce Roi des Asturies ne pouvoit point avoir de sujets rebelles au delà des Pyrénées à son égard, il est clair que les Gascons qu'il donna n'étoient point sous l'obéissance d'Eudes Duc d'Aquitaine: comment donc est-ce que la fille d'Eudes se seroit trouvée parmi le butin? Le savaient Ambrose (g) Morales a fait voir que les Gascons dont il est parlé dans ce passage de Sebastien de Salamanque, sont les habitans d'Alava, Alaveses. Concluons 1. qu'il n'y a nulle apparence que la belle veuve ait jamais revu l'Europe, depuis qu'elle eut mis le pied dans le serail du Calife Iskan: on n'avoit garde de se dessaisir d'un tel morceau en faveur de Froila, dont l'alliance avec le Miramolín est un fait que je tiens pour très-douté. 2. Que la fille d'Eudes femme de Froila Roi des Asturies, de laquelle sont mentionnés les monumens de Garibai, est différente de celle qui fut mariée à Munuzâ. 3. Que cette certaine Nunine que Froila donna ordre qu'on lui gardât, & qu'il épousa dans la suite, n'est point la Menine ou la Numerane fille d'Eudes, qui fut femme de Froila selon les monumens de Garibai. 4. Que sans se trop tourmenter à mettre d'accord Garibai & Sebastien de Salamanque, il vaut mieux dire que l'un des deux se trompe, & en tout cas préférer celui-ci à celui-là. Catel (h) remarque que le nom de la fille d'Eudes mariée à Munuzâ Seigneur de Cerdagne est ignoré.

(f) Il a été le passage tout entier pag. 224.

(g) Lib. 13. c. 17. & 25. Voyez Oihenart pag. 195.

(h) Hist. des Landes pag. 525.

la fille d'Eudes étoit une beauté rare. Il étoit d'ailleurs Mahometan, au lieu que la Princesse étoit zélée pour le Christianisme. Tout cela n'empêcha point qu'elle ne lui fût livrée: l'ambition du pere passa par dessus la repugnance de la fille. Munuza tint sa parole, il prit les armes dès que le mariage eut été conclu, mais ce fut avec un mechant succès. Aberame Gouverneur <sup>β</sup> d'Espagne le poussa si vivement, qu'il le contraignit de se renfermer dans Puycerda. Munuza eut quelque esperance d'y tenir bon, comme faisoit Dom Pelage dans les montagnes d'Asturie; mais comme l'eau vint à lui manquer, & qu'il se voyoit fort odieux aux habitans, il quitta ce poste, & il se mit en chemin par des routes qu'il croyoit inconuës, pour se retirer avec sa femme auprès du Duc d'Aquitaine. On le poursuivit, & il ne put se voir en ce triste état sans tomber dans le desespoir: de forte qu'il se precipita du haut des montagnes γ, pour n'être point mené vivant à ses ennemis. Sa tête fut portée à Aberame. Sa femme lui (C) fut aussi amenée; & comme Aberame la trouva trop belle pour lui, il l'envoya au Calife δ. Il aimoit mieux faire ce présent à son Souverain en faveur de son ambition, que de le garder pour ses plaisirs particuliers. Il ne faut point douter qu'il ne decouvert l'alliance qui avoit été entre Munuza & Eudes, & qu'entre autres motifs il ne se proposât le châtement du beau-pere, qui avoit poussé le beau-fils à se soulever. Aussi vit-on que personne ne fut plus allarmé qu'Eudes de l'expédition d'Aberame, & que personne n'en souffrit autant que lui: ce qui sert à refuter ceux qui l'accusent d'avoir attiré les Sarrazins, comme je l'ai remarqué ailleurs ζ.

MUSTAPHA, Empereur des Turcs, succeda à son frere Achmet mort le 15. de Novembre 1617\*. On conut bien-tôt qu'on s'étoit trompé, en le croyant plus capable de regner qu'Osman fils d'Achmet; c'est pourquoy on le depoua au bout de deux mois, & on établit Osman sur le trône de son pere. Nous verrons ailleurs † comment Mustapha fut retabli, & puis encore depoué.

MUSURUS (MARC) natif de Candie, se distingua parmi les hommes doctes qui parurent en Italie vers le commencement du XVI. siecle. Il enseigna les lettres Greques dans l'Université de Padouë avec beaucoup de reputation, & avec tant d'attachement aux fonctions de cette charge, qu'à peine laissoit-il passer ‡ quatre jours toutes les années sans faire des leçons publiques. Il les faisoit ordinairement à sept heures du matin. Il entendoit admirablement la langue Latine; ce que l'on n'avoit gueres remarqué dans aucun Grec transplanté en Occident. †, & il étudioit avec ardeur la Philosophie. Voilà ce que dit de lui un homme qui le (A) connoissoit personnellement. Quelques-uns disent que le des-

β Le Calife Isam lui avoit donné cette charge.

γ En 731.

δ Voyez l'histoire de France de Corde-moi 10. v. pag. 403.

ζ Dans la remarque 1 de l'article d'Aberame.

\* Mercure François 10. 5. ad ann. 1617. p. m. 185.

† Dans l'article Osman.

‡ Erasme epist. 5. lib. 23. p. 1209.

† Id. ibid.

(n) Apud Audigier 10. 2. pag. 220. Il attribué p. 245. à l'histoire de Badajos, ce qu'il avoit attribué à Roderic de Toledo pag. 220.

(a) Sa femme lui fut aussi amenée. Voici deux passages formels; (a) le premier est de Roderic de Toledo, le second, d'Isidore de Badajos. *Viri exercitus caput Muniz precipitio jam collisum cade secunda detruant, & cum filia Eudonis regi suo lati presentant. Abdramen autem de rebellis meritu juncundatus ejus uxorem, cum esset pulcherrima, summo regi trans maria honorificè destinavit.* Ecoutez maintenant Isidore de Badajos; *Cujus caput ubi eum jacentem repererunt trucidant, & regi una cum filia Eudonis memorati ducis presentant, quam ille maria transvectans sublimi principi procurat honorificè destinandam.* Il paroît par là que Mr. Audigier se trompe, lors qu'il dit que Munioz demeura parmi les morts sur le champ de bataille en 737. car premierement la mort de ce Gouverneur preceda l'expédition d'Aberame, elle est donc anterieure à l'an 732. Secondement ce Gouverneur ne fut point tué dans une bataille, il se fauvoit par des routes inconuës, & se voyant poussé, & ne voulant point tomber vis à pouvoir des Sarrazins, il se precipita du haut d'un rocher. Mezerai ne s'it point le bon party, lors (b) qu'il dit qu'Aberame prit prisonnier Munuza dans la Cerdaigne.

(b) Abregé Chronolog. tome 1. pag. 192.

m'assûre que plusieurs trouveront ici avec plaisir ce qu'il raconte de Musurus. *Patavii neminem vidi celebrem, mortuos tantum commemoro, præter Raphaelem Regium hominem admodum natu grandem, sed cruda viro viridisque senectus. Eratum, ut opinor, non minor annis septuaginta, & tamen nulla suit hyems tam aspera quin ille mane hora septima adiret M. Musurum Græcè profientem, qui toto anno vix quatuor intermittebat dies quin publicè profiteretur. Juvenes hyemis rigorem ferre non poteram, illum senem nec pudor nec hyems abigebat ab auditorio. Musurus autem ame senectutem perit, postea quam ex benignitate Leonis ceperat esse Archiepiscopus, vir natione Græcus, nimirum Cretensis, sed Latine lingue usque ad miraculum doctus, quod vix ulli Græco contigit præter Theodorum Gazam, & Joannem Lascarem qui adhuc in vivis est. Deinde totius Philosophiæ non tantum studiosissimus, vir summus rebus natus, si licuisset superesse. La lettre (c) d'où j'ai tiré ces paroles fut écrite l'an 1524. Erasme y dit quelque chose du pere de Marc Musurus, bon (d) vieillard qui ne savoit que sa langue maternelle. C'est quelque chose de considerable, & de bien glorieux au Professeur Grec, que cette assiduité avec laquelle un savant homme, tel que Raphaël Regius, frequentoit toutes ses leçons à l'âge de 70. ans. Si*

(c) C'est la 5. des 23. livres.

(d) Quand die cum domi ipius cœnaturus essent & adesset pater senilium, qui nihil nisi Græcæ sciebat.

\* Paulus Bombasius, epist. ad Erasmodum 27. lib. 2. inter Erasmus.

† In Elog. cap. 30.

‡ Voyez la remarque B.

‡ Anecdotes de Florence, pag. 180. 181. 182.

fir de s'avancer l'obligea (B) à quitter Padouë, & à s'en aller faire sa cour à Leon X. Ce ne fut pas inutilement, veu qu'il obtint de ce Pape l'Archevêché de MalvaZIA dans la Morée; mais à peine avoit-il été orné de ce beau titre, qu'il mourut à Rome pendant l'automne de l'an 1517\*. Ce fut d'hydropisie, si nous en croyons Paul Jove†, qui ajoute que le chagrin de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, le fit tomber dans une extrême langueur. On ajoute encore qu'il étoit bon Poëte, & que l'éloge de Platon qu'il composa en vers Grecs, & qui fut mis à la tête des Oeuvres de ce Philosophe, fut reçu avec tant d'applaudissemens, qu'on le fit aller du pair avec les meilleures piéces de l'antiquité. Le même Paul Jove prétend que la ligue qui fit la guerre aux Venitiens, obligea Musurus à quitter sa profession. Cela pourroit être vrai, mais il y a lieu d'en douter ‡. Mr. Varillas a fait un article † tout-à-fait joli de notre Musurus: mais jusques à ce qu'on me produise de bonnes preuves de son narré, il me semblera que presque tous les embellissemens (C) en sont romanesques. Nous ferons quelques (D) reflexions

sur

(A) A la tête du 14. livre des Antiques leçons.

(B) Fovius in Elogiis, cap. 30.

(C) Særa conjuratione externarum gentium alicubi bello Venetis iude exturbatus. Id. ib.

(d) Scias in Senatu Veneto facitum esse, atque etiam puzconio publicatam, eligendam esse successorem Marco Musuro, qui publicè Græcas literas auditores doceat, stipendiumque centenarium auctororum decretum. Epist. Erasmi. 28. lib. 10. pag. 530.

Je ne doute point que la profession dont il s'agit là ne fût celle d'enseigner les lettres Grecques dans Venise, & non à Padouë.

(e) C'est l'éloge de Platon.

tous les éloges que Musurus a reçu de Cælius Rhodiginus dans une Epître (A) dedicatoire tout veritables, on auroit tort de lui refuser le titre de grand personnage.

(B) Le désir de s'avancer l'obligea à quitter Padouë. ] Selon Paul Jove (b) ce fut la guerre qui le contraignit à quitter sa profession, lors qu'il se forma une ligue formidable (c) contre la République de Venise. Il faudroit donc qu'il fût parti de Padouë l'an 1509. Paul Jove veut que depuis cette retraite Musurus se fût tenu en repos dans son cabinet, jusques à ce qu'il alla à Rome où Leon X. attiroit par des récompenses les plus celebres genies. Mais comme je voi dans une lettre qui fut écrite à Erasme l'an 1518. que (d) le Senat de Venise venoit de faire savoir au public, qu'au bout de deux mois on éliroit un Professeur des lettres Grecques, pour succeder à Marc Musurus, je suis fort tenté de rejeter ce que dit Paul Jove; car je ne trouve nullement vraisemblable que depuis qu'en 1509. les Venitiens eurent repoussé l'Empereur Maximilien qui avoit assiéger Padouë, & que leurs affaires se retablirent assez avantageusement, ils n'ayent songé à remplir la profession de la langue Grecque qu'en 1518.

(C) Tous les embellissemens en sont romanesques. ] Il nous apprend que Musurus s'étoit déjà signalé en Candie par sa Critique sur les Auteurs Grecs, lors que la République de Venise lui donna une chaire à Padouë; que le nombre de ses Auditeurs y fut si grand qu'il falut agrandir l'école publique, & permettre à Musurus d'enseigner la Grammaire le matin, & la poësie le soir, pour satisfaire ceux qui vouloient l'entendre expliquer ces deux arts liberaux; qu'il continua de professer jusqu'à ce que la guerre deserta son auditoire, & l'obligea lui même de penser à sa sûreté; qu'il se retira à Rome, où il composa un poëme (e) qui fut trouvé trop admirable pour lui être attribué; qu'on aima mieux donc le soupçonner de l'avoir trouvé dans un ancien manuscrit, & publié sous son nom; que cette desiance étoit fondée sur ce qu'il n'étoit pas possible qu'un homme sit alors un Ouvrage, où le caractère & les graces qu'avoit en la poësie Graque au siècle d'Alexandre fussent établies dans le plus haut point de leur perfection; que Musurus aida de son côté à confirmer cette pensée, car il ne voulut plus rien composer de cette nature, de peur de diminuer par une piéce faible ou moins achevée la haute reputation où il étoit parvenu tout d'un coup, & sans y penser; qu'il se contenta de faire voir en expliquant aux

Romains les plus beaux endroits d'Homere, d'Esopode, de Theocrite & d'Anacreon, qu'il avoit pu les imiter puis qu'il en connoissoit si parfaitement le tour & la delicatesse, & de mener une vie si réglée que l'on vint insensiblement à cesser de le soupçonner d'injustice; qu'il en étoit là quand Leon X. fut élu Pape; qu'il ressentit les premieres gratifications de ce Pontife, & qu'il fut pourvu de l'Archevêché de Rague; qu'il se mit aussi-tôt à faire des brigues pour être Cardinal; qu'il quitta ses livres pour étudier l'intrigue; qu'il s'y rendit si habile, que le Pape étonné de ce changement lui en fit la guerre & l'en railloit quelquefois; qu'il ne laissa pas de continuer, & qu'il prit tant de nouvelles mesures avec ceux qu'il voyoit être bien en Cour, qu'ils lui donnerent assistance d'un chapeau à la premiere promotion; mais que le Pape avoit pris plaisir de les tromper, afin de se divertir mieux de ce que Musurus seroit en fuite; que Musurus ne manqua pas d'ajuster sa maison, d'augmenter son train, ni même de préparer le remerciement qu'il pretendoit faire; que n'ayant pas été compris dans la promotion des trente-un qui furent ajoutés au sacré College, sa vertu se trouva trop faible pour digerer l'ajoynt qu'il pensoit avoir reçu; qu'il s'en plaignit comme d'un mepris fait à toute la nation Grecque en sa personne, & que pour porter son ressentiment aussi loin qu'il pouvoit aller, il en fut malade de l'hydropisie dont il mourut.

(D) Quelques reflexions sur ce récit. ] En l' lieu j'ai de la peine à m'imaginer, que s'il avoit été nécessaire d'agrandir l'Ecole publique, pour faire place au grand nombre des Auditeurs, Erasme qui ne pouvoit pas ignorer, n'en eût rien dit dans le passage cité (f) ci-dessus, où il raporte à quelle heure & avec quelle exactitude Musurus faisoit ses leçons, quelle étoit la diligence d'un vieillard de 70. ans à s'y trouver, & combien elle surpassoit pendant le froid celle des jeunes étudiants. II. Musurus ne quitta point pour jamais la profession des lettres Grecques, il n'y a lors qu'en 1509. les Etats des Venitiens furent ravagés par l'ennemi. Il ensergea depuis dans Venise. Il ne se retira donc point à Rome. J'ajoute que, selon Paul Jove, il fit le Panegyrique de Platon avant que d'aller à Rome. D'où est-ce que Monsieur Varillas a pris que ce poëme fut composé dans Rome même? III. Si ce poëme n'est que l'une des épigrammes qu'on a imprimées à la tête des Oeuvres de Platon, comme (g) Vossius & Monsieur Baillet (h) l'ont sûrent, c'est une exaggeration qui passe toutes les

(f) Dans la remarque A. lettre c.

(g) De notis Græc. pag. 84.

(h) Jugemens sur les Poëtes tom. 3. n. 1248.

(i) pag. 118. rien de Musurus dans l'édition de Platon de Francfort 1602. traduit par Cicin, ni dans celle de 1578.

(k) de Henri Estienne, traduit par de Serres.

les

fur son recit, & sur l'abregé qu'on en donne (E) dans le Supplément de Moreri. Musurus n'a pas été oublié dans la liste des Savans \* malheureux ; mais il y est représenté comme un homme si éloigné de l'ambition, que les dignitez lui paroissent un fardeau insupportable. Nous voilà bien éloignés des autres Auteurs qui parlent de lui. Il ne publia qu'un petit nombre (F) de vers Grecs, & quelques préfaces en prose. Le public lui est redevable de la premiere (G) édition d'Aristophane

\* Nescio quoniam tamen animi molestitia clam exultarerat, ut qui non modo non dignitatem ullam aut beneficii commodum in eo vitæ colore duceret, qui hominum opinionem judicaret ampliffimus, sed sibi summa in libertate versari solio summam citam deformatissimam & miseriam arbitrareretur, in occultum ex ea cura incidit morbum, cujus nulli Medicorum causa cognita, interque tacitas anxietates miserissimasque fortuæ fœdè deploratissimæ distillasse vexatus, expiravit. Puer. Valerianus de literat. infelic. lib. 2.

les bornes de la bonne Rhetorique, que d'en dire tout ce que Monsieur Varillas en dit. Il eût mieux fait de traduire littéralement Paul Jove : c'est un Auteur qui n'a pas un grand besoin de paraphrase ; il est lui-même le paraphraste de ses pensées, tant il aime à les étendre sur un grand nombre de paroles étudiées. Or voici ce qu'il a dit de cet éloge de Platon. *Extat id poema, & in limine operum Platonis legitur, commendatione publica cum antiquis elegantia comparandum.* Mais encore un coup si ce poëme n'est qu'une épigramme, qu'y a-t-il de plus puerile que de remarquer avec Paul Jove (a), que la guerre ne reussit point Musurus à un tel repos, qu'il ne fit des vers à la loüange de Platon ? N'est-ce pas bien faire voir qu'un Professeur que l'on a contraint de renoncer à sa charge, ne s'est point plongé dans une absolûe oisiveté, que de dire qu'il a fait une épigramme ? Je ne veux point dissimuler ce que Vossius (b) debite, qu'on croit que ce fut principalement à cause de cette épigramme que Leon X. éleva Musurus à l'Archiepiscopat. Considérez l'exhortation que je ferai ci-dessous (c). I V. C'est un misérable moyen de persuader son innocence, à l'égard du larcin d'une pensée, que de mener une bonne vie : on n'a jamais remarqué qu'un Ecrivain plagiaire ait été moins dans l'ordre par rapport aux bonnes mœurs, que ceux qui citent, & qui ne se parent point des plumes d'autrui. C'est sans doute un défaut moral, & un vrai péché que le plagiat des Auteurs ; mais c'est un péché de telle nature, qu'il ne regne ni plus ni moins dans un homme voluptueux & debauché, que dans un homme chaste & sobre. V. Musurus n'obtint la mitre qu'en 1517. il n'est donc pas vrai qu'il ait ressenti les premières gratifications de Leon X. qui fut créé Pape l'an 1513. VI. Il ne fut point pourvu de l'Archevêché de Raguse, mais de celui de Malvasia dans la Morée. Archiepiscopus Epidaurensis dans Paul Jove ne signifie ni Raguse la vieille, ni Raguse la nouvelle ; c'est la même Prelature que d'autres nomment Monembasienfis. Aussi voyons nous qu'un (d) ami d'Erasme lui écrivant la mort de Musurus, se sert de ces paroles, *Marcus Musurus qui paulo (e) ante Monovasiensis Archiepiscopus esse coeparat, hoc autumno Roma agens in communem abiit locum.* Lorenzo Crasso (f) qui n'a presque rien su touchant Musurus que ce qu'il en avoit lu dans Paul Jove, a pris Archiepiscopus Epidaurensis, pour Archevêque de Raguse : bien d'autres y ont été trompez comme lui. VII. Il y eut si peu de temps entre la nomination de Musurus à l'Archevêché de Malvasia, & la promotion des 31. Cardinaux, que tout ce que Monsieur Varillas lui fait faire dans cet intervalle, toutes ces brigues, toutes ces mesures pour parvenir au Cardinalat, ne peuvent être qu'un pur Roman. Au reste Musurus n'auroit pas été le dernier qui se seroit plaint du peu d'égard qu'on avoit à Rome

pour la nation Greque, quand on faisoit une promotion de Cardinaux. Nous avons vu (g) qu'Arfenius fit cette plainte à Paul troisiéme. V I I I. Le passage (h) que je cite convainc Mr. Varillas d'avoir mal représenté la plainte que faisoit Musurus. Je tombe d'accord qu'un Historien peut représenter les gens selon ce qu'ils pensent, encore qu'ils ne le disent pas ; mais cela demande deux conditions ; l'une qu'il soit manifeste ou tout-à-fait vraisemblable qu'ils pensent une telle chose, l'autre que l'on ayent dit qu'ils ne disent pas cette chose, mais qu'ils font assez conoitre qu'ils la pensent. Monsieur Varillas n'a point oublié la dernière de ces conditions : il représente Musurus non pas comme se plaignant au fond de l'ame, mais comme se plaignant de vive voix & en propres termes que la nation Greque avoit été ni plus en sa personne. Ce n'est point ainsi qu'il se plaignoit ; il se contentoit de dire que d'avoir créé dans un seul jour plus de 30. Cardinaux, sans y avoir compris aucun Grec, étoit un affront à la nation. Il n'y a rien là selon les paroles qui concernent la personne de Musurus ; les expressions peuvent recevoir ce sens, que si quelque Grec avoit eu part à la promotion, Musurus n'eût pas fait de plaintes de ce qu'on l'auroit oublié. On voit bien, me dira-t-on, quelle est la pensée. Je l'avoue ; il falloit donc dire qu'il pensoit cela, & non pas qu'il le disoit.

(E) *Qu'on en donne dans le Supplément de Moreri.* Je n'ai à dire là-dessus, si ce n'est que l'Auteur du supplément n'a rectifié en quoi que ce soit les Anecdotes.

(F) *Qu'un petit nombre de vers Grecs.* Ces paroles de Gesner (i) me paroissent considérables : *Marcus Musurus Cretensis scripsit epigrammata a aliquot, præcipue in Græcos libros per Nicolaum Blausium Venetiis impressos circa annum 1500, quibus ipse opinor corrigendis præfuit : item præfationes aliquas prosæ, ut in Etymologicon Græcum &c.* C'est pour deux raisons qu'elles me paroissent considérables, car elles me donnent lieu d'exhorter ceux qui ont à leur portée les Bibliothèques nécessaires, de vérifier 1. si l'épigramme pour Platon se rencontre parmi les autres que Musurus publia vers l'an 1500. En 2. lieu s'il a été correcteur d'Imprimerie à Venise chez Blasius, comme l'a cru Gesner. On se pourroit bien moquer de Paul Jove, & de plusieurs autres, si cette épigramme avoit précédé la fameuse ligue de Cambrai contre la Republique de Venise.

(G) *De la premiere édition. . . . d'Athènes.* Nous avons dit en son lieu (k) que Casaubon trouvoit fort defectueuse cette édition : néanmoins Aldè Manuce qui l'imprima (l) loué beaucoup les soins de Musurus. Voici ce qu'il dit ; *Musurus noster hos libros sic accuratè receperunt* K k k k 3

(i) Gesner. in Biblioth. fol. 495. verso. (k) Dans les remarques sur Athenes pag. 400. col. 2. (l) In præfatione.

(g) Ci desus tome 1. pag. 381. col. 1.

(h) Quam sepe quereret Græci generis neminem quasi probro gentis lectum fuisse, quando princeps in donanda purpura maxime liberalis, uno comitali die supra triginta nationum omnium delecta caria galero purpuræ perornasset. Jovius Eleg. cap. 30.

(a) Inde exturbatus ita tranquillum otium quæsit, ut Græco carmine divi Platonis laudes decantaret. Jovius ubi supra.

(b) Ubi supra. König en rapportant cela met par abus Leon XI. pour Leon X.

(c) Dans la remarque F.

(d) Paul Bombasius. Sa lettre par nous celles d'Erasme est la 23. du 2. livre. La date du 6. de Decembre 1517.

(e) Paul Jove dit dans le même sens. Vix octentatis mitrae insignibus expiravit.

(f) Istor. de Poeti Greci.

\* C'est ainsi qu'il est nommé dans son épitaphe. Altamura in Bibliotheca Dominican. pag. 223.

† Il n'étoit donc pas né l'an 1437. comme Moreri l'assure après l'officius de Hist. Lat. pag. 609.

‡ Altamura ubi supra.



**N**ANNIUS\* (JEAN) fameux Jacobin, qu'on appelle ordinairement ANNIUS de Viterbe, fut élevé à la charge de Maître du Sacré Palais l'an 1499. Il mourut le 13. de Novembre 1502. à l'âge de 70. ans †. La ville de Viterbe le fait tant d'honneur d'être sa patrie, qu'elle fit reparer son épitaphe l'an 1618 ‡. C'étoit un homme qui ne manquoit pas d'érudition pour ce tems-là: il favoit même les langues Orientales β, & il composâ des Commentaires sur l'Écriture †. Il fut long tems Professeur en Theologie: mais rien n'a contribué autant à faire parler de lui, que l'édition (A) de quelques Auteurs fort anciens dont les

N.

β Leand. Albert. in descript. Italiae, p. m. 115.

† Voyez en la liste dans l'épître tome de la Biblioth que de Gesner.

‡ Erasim. in Cicero. mano.

(c) C'est Antoine de Baif qui parle de Lazare de Baif son pere. Voyez Mr. Menage not. sur la Vie de Pierre Ayrault pag. 195.

(d) Notis ad Diog. Laërtium lib. 3. n. 7. pag. 141.

collatos & cum multis exemplaribus, & cum epitome, ut infinitis penè in locis eos emendaverit, carminaque que veluti prosa in aliis legebantur, in sua metra restituerit. Adde quod primus & secundus liber, qui in aliis decrant, ex epitome additi sunt cum bona parte tertii libri: erat enim hic sine capite, quo factum est, ut idem serè hi existimari possint, qui erant integri, quoniam ea est materia, ut non multa subtrahi ex eis potuerint.

(H) Le jugement qu'Erasme faisoit de lui.] Voyez ce que j'ai déjà (a) cité d'une de ses lettres; & ajoutez y ce qui suit. M. (b) Misurum propius novi, virum insigniter eruditum in omni disciplinarum genere, in carmine suboscurnum & affectatum: oratione prosa præter unam alteramve præstationem nihil, quod sciam, reliquit. Mirabar hominem Græcum tantum scire Latine. Et hunc fortuna retraxit à Musis, dum Leonis favore Romanæ acutus incipit Archiepiscopus esse, fato præreptus est. Ces paroles nous portent à croire que Musurus renonça à la profession des lettres, dès que Leon X. lui eut fait la grace de l'attirer à Rome: cependant il est certain qu'il fut Professeur à Rome, il n'en fit que ces vers François.

Ce (c) mien pere, Angevin, Gentilhomme de race; L'un des premiers François qui les Muses embrasse; D'ignorance ennemi, desiréux de savoir, Passant torrens & mouts, jusqu'à Rome alla voir Musure Candiot, qu'il onit pour apprendre Le Grec des vieux auteurs, & pour docte s'y rendre: Ou si bien travailla, que dedans quelques ans Il se fit admirer, & des plus sursissans.

(I) André Schottus n'a point dû lui attribuer le grand Etymologicum.] C'est Mr. Menage (d) qui a relevé cette meprise, & qui l'a retencé en remarquant qu'Eustathius a cité cet Etymologicum. Cela étoit digne de la parenthèse que l'on va voir. Auctor magni Etymologici quisquis tandem ille sit (Nican esse scribit amicus noster Isaacus Vossius in notis ad Pomponium Melam: quod an verum sit nescio: certe falsum esse scio, quod vir doctissimus Andreas Schottus, in præstatione ad proverbii Græcorum, existimabat, auctorem hujus libri esse Marcum Musurum, siquidem ab Eustathio Magnum Etymologicum Laudatur) Auctor, inquam Etymologici conditorem Academicæ, & Academicum & Academicum fuisse dictum scribit.

(K) Paul Freher a commis une lourde faute.] Non seulement il a mis Musurus au nombre des Cardinaux, mais même il s'est appuyé sur le témoignage de Paul Jove. Il ne cite que cet Auteur, & il en rapporte des paroles qui prouvent visiblement que Malurus mourut de chagrin pour n'avoir pas obtenu la pourpre. Vix decessit Cardinalatus dignitate Roma exspiravit, dit néanmoins Paul Freherus (e).

(A) L'édition de quelques Auteurs fort anciens.] Voici la liste des piéces qui sont contenues dans cette compilation d'Annius. Archilochi de temporibus Epitome lib. 1. Xenophontis de Equivocis lib. 1. Berosi Babilonici de Antiquitatibus Italiae ac totius orbis lib. V. Manethoni Egyptii supplementa ad Berosum lib. 1. Metasthenis Persæ, de judicio temporum, & Annalibus Persarum lib. 1. Philonis Hebræi de temporibus lib. 1. I. Joannis Anni de primis temporibus, & quatuor ac viginti regibus Hispaniæ, & ejus antiquitate lib. 1. Ejusdem de antiquitate & rebus Ebruriæ lib. 1. Ejusdem Commentariorum in Propertium de Vertumno sive Jano lib. 1. Q. Fabii Pictoris de auro seculo, & origine urbis Romæ lib. 1. I. Myrsili Lesbii de origine Italiae, ac Turrhemia lib. 1. M. Catonis fragmenta de originibus lib. 1. Antonini Fii Caesaris Augusti Itinerarium lib. 1. C. Scenpronii de Chorographia sive descriptione Italiae lib. 1. Joannis Anni de Etrusca simul & Italica Chorographia lib. 1. Ejusdem Quaestiones de Thuscia lib. 1. Cl. Marci Arcii, Patricii Syracusani de situ insula Sicilia lib. 1. Ejusdem Dialogus de divo Hispania descriptur. La 1. édition de cet Ouvrage est celle de Rome chez Eucharius Silber 1498. La seconde le fit à Venise la même année chez Bernardin Veneto; mais on n'y mit pas les Commentaires de Jean Annius. Il s'en est fait depuis ce tems-là beaucoup d'autres en divers lieux: je me fers de celle d'Anvers 1552. in 8. L'Auteur dedia ces livres à Ferdinand & à Isabelle. Il leur dit qu'il les leur ded'e, parce qu'ils furent decouverts au tems que leurs Majestez subjuguèrent le Royaume de Grenade. Il pretend les avoir trouvez à Mantouë, lors (f) qu'il y étoit avec son patron Paul de Campo Fulgose Cardinal de St. Sixte. L'Ouvrage au reste n'est pas divisé en 27. livres, comme l'assure Moreri, mais en 17. Cette faute n'est pas peut-être de Moreri, mais de ses Imprimeurs.

(e) In Theatro vitor. erudit. p. 25.

(f) Voyez l'Épître dédicatoire de ses questions: elle est à la page 594. de son 2.ºe edit. Antwerp. 1552.

Ouvrages passioient pour perdus. Il est vrai que presque tous (B) les Savans firent peu de cas de cette publication, parce qu'ils conurent que ce n'étoit que des pieces supposées. On en est plus persuadé présentement que jamais, & quoi qu'il s'éleve de tems en tems certains Auteurs (C) qui le protegent, il n'est pas julques aux Dominicains, qui pour la plupart ne tombent d'accord que ces Ouvrages sont illegitimes. Ils se contentent d'alleguer que leur Annus y proceda de bonne foi, & qu'il ne fut pas un (D) imposteur, comme on l'en accuse ordinairement. Un homme qui l'avoit vu disoit \* que c'étoit un fou.

NAOGEOR.

\* Scaligerana, voce Annus.

(a) Lib. 7. de Salomo. cap. 27. num. 4. apud Theo. phil. Roy. num. de malis & bonis libris n. 209. p. m. 164.

(b) Institut. Hispanie Bibliotheca. Voyez la page 354. & suiv.

(c) Schotus in Hispania Bibliotheca pag. 355.

(d) Imprimée l'an 1577.

(e) Voyez la Biblioth. Hispan. Script. de Nicolo Antonio tom. 1. pag. 398.

(f) Histoire des Ecrivains p. 209.

(g) In Antiquitatibus Veronensibus.

(h) In Censura Pisanis p. 5. Cet Ouvrage fut imprimé l'an 1681.

(i) Il s'agit de François Sparaerius. & est de Verone.

(j) De Hist. Latini p. 609.

(k) In Bibliotheca Dominica.

(l) Ubi supra.

(m) Sigonius de antiquis juris Italici lib. 1. cap. 25. fol. no. 54. verso.

(n) Le Journal d'Italie du 28. Fevrier 1673. en partie.

(B) Presque tous les Savans firent peu de cas. ] L'article d'Annus de Viterbe dans Vossius est fort bien rempli, & Monsieur Moreri n'en a pas mal profité. De là vient qu'on trouve dans son Dictionnaire un recit assez curieux & assez ample touchant ce Dominicain. On y voit le nom de plusieurs Savans qui l'ont refuté: mais on fera bien d'aller à sa source, c'est-à-dire à Vossius même, qui nous en donne d'autres censeurs, & qui cite leurs paroles. Pineda (a) en nomme plusieurs autres. Le Pere André Schot a inséré dans l'un (b) de ses livres deux savantes digressions. La premiere est un morceau des Origines d'Anvers publiées par Goropius Becanus. La seconde est la traduction de la censure que Gaspar Barreiros publia contre Annus. Il la publia d'abord à Rome (c) en Latin, & puis en sa langue maternelle en Portugais. On a inséré cette censure selon l'édition Latine, dans la compilation d'Annus imprimée en Allemagne par les Commelins; mais André Schot nous la donne selon l'édition Portugaise qu'il a traduite en Latin. Dom Nicolas Antonio n'a point su que Gaspar Barreiros eût publié en Latin cette Critique: il ne parle que de l'édition Portugaise (d), Barreiros & Goropius Becanus font voir clairement la supposition. La Popelinere (e) écrivit aussi contre Annus; je ne sais point si son écrit a vu le jour. Le savant Onuphre Panvini (f) se déclara contre ces mêmes écrits, & l'on vit paroître à Boulogne l'an 1638. une lettre de Jean Basile Agucchi, où ces prétendus anciens Auteurs sont refutés d'importance. Le Pere Noris (g) a cité un homme (h) qui avoit écrit depuis peu contre cet Ouvrage d'Annus. Je pense que Volaterran & Sabellic furent les premiers qui témoignèrent que ces Auteurs leur paroissoient supposés.

(C) Certains Auteurs qui le protegent. ] Quand j'ai dit que la plupart des Savans considerent comme supposées les pieces qu'Annus donna au public, je n'ai pas prétendu nier que des Auteurs bien celebres ne les aient prises pour legitimes. Vossius (i) nomme entre ceux-là Leandre Alberti, Naclerus, Diedo, Valere Anselme, Jean Lucidus, Medina & Sixte de Siene. Si nous en croyons Altamura (k), il leur faut associer Pineda; mais Theophile Rainaud (l) le compte entre ceux qui ont rejeté les Ecrivains d'Annus. Je trouve qu'Albert Krantz, & Sigonius qui plus est, ont tenu pour legitimes ces Ecrivains. Voici un passage de Sigonius. (m) Quibus epitomis (Catonis) merito tantam ego tribus auctoritatem, quantam incorruptis veteribus monumentis merito tribuenda est. Un Dominicain d'Italie nommé Tomaso Mazza publia un (n) in folio à Verone l'an 1673. En voici le titre, Apologia pro Fratre Giovanni Annio Viterbese. Son principal but est de prou-

ver que s'il y a eu là quelque fraude, il ne la faut point imputer à Annus: mais il passe plus avant; il soutient que ces Ouvrages sont legitimes, & il tâche de répondre à toutes les objections. Cette Apologie ayant été critiquée, le Pere Macedo s'éleva contre le Crit que; non (o) pas à dessein de soutenir que le Berose etc. (p) publié par Annus soit le vrai Berose, mais pour faire voir qu'Annus n'a pas forgé ces 26 de manuscrits. Un Apologiste plus moderne prétend l'un & l'autre; il se nomme Didimus Ralpigerus Luvianus. Il publia à Verone l'an 1678. un Ouvrage in Folio, intitulé (p) I Gotthi illustrati, ovvero storia de i Gotthi antichi, dans lequel il ramasse toutes les raisons qu'il peut pour faire voir que les Ecrivains qu'Annus a publiés sont legitimes; & qu'en tout cas ce Dominicain ne les a point fabriqués. On fait, dit-il, que le Berose lui fut donné à Genes par le Pere George d'Armenie Dominicain, & qu'il avoit trouvé tous les autres hominis Manethon, chez un certain Maître Guillaume de Mantouë. Ainsi quoi que nous ne sachions pas d'où il a tiré Manethon, nous devons croire qu'il ne l'a pas supposé: sa candeur & les autres lui doit servir de garant par rapport à celui-ci. Or comme on l'accuse d'avoir produit des tables de marbre sur le pied d'antiques, quoi qu'il les eût lui-même forgées, ce même Auteur prend son party là-dessus, & fait voir que cette accusation est calomnieuse, puis que ces tables furent decouvertes, les unes avant la naissance d'Annus, & les autres par des gens qui les presentèrent au Pape Alexandre VI. (q) E tacciato (q) Gioper impostore d'alcune tavole di marmo dalle quali si dice in luce la spiegazione. Se pero si deve ponderare la verita, con sodi argomenti quest' Autore libera dall'imposture de suoi Anversarii Annio, con provar evidentemente esser le due tavole da lui chiamate Libiscille dal luogo, ove furono trovate, state dissepellite molto tempo avanti che Annio nascesse. . . . E in quanto alle due Cibelarie, e la Longobarica, furono da altri trovate e presentate ad Alessandro VI. per tacere dell' Osiriana che avanti che nascesse Annio, fu resta alla luce.

(D) Et qu'Annus ne fut pas un imposteur. ] Je viens de citer des gens qui ont travaillé à le defendre, & je renvoye mon lecteur à l'Appendix (r) d'Altamura, où l'on trouve le nom de plusieurs autres Apologistes. J'ai été surpris d'y voir qu'Altamura ne conoit aucun Auteur qui avant Petrus à Valleclausa ait accusé d'imposture Annus de Viterbe. Souvenons-nous que ce Petrus à Valleclausa, Auteur du livre de immunitate Cyriacorum à censuris, n'est autre que Theophile Rainaud. Or il est certain qu'avant lui une infinité d'Auteurs avoient accusé Annus d'être un imposteur. Voyez dans Moreri le passage d'Antonius Augustinus. Ce qu'il y a d'admirable est que dans un livre où Theophile

(o) Voyez le Journal d'Italie du 26 de Janvier 1675.

(p) Voyez le Journal d'Italie du 12 de Mars 1678. pag. 120.

(q) Gioper impostore d'alcune tavole di marmo dalle quali si dice in luce la spiegazione. Se pero si deve ponderare la verita, con sodi argomenti quest' Autore libera dall'imposture de suoi Anversarii Annio, con provar evidentemente esser le due tavole da lui chiamate Libiscille dal luogo, ove furono trovate, state dissepellite molto tempo avanti che Annio nascesse. . . . E in quanto alle due Cibelarie, e la Longobarica, furono da altri trovate e presentate ad Alessandro VI. per tacere dell' Osiriana che avanti che nascesse Annio, fu resta alla luce.

(r) Appendix de Bibliotheca Dominica. pag. 527.

\* Et non  
p̄s Nao-  
georgius,  
comme  
l'apelle  
Borrichius;  
ou Nae-  
georgius,  
comme  
l'apelle  
Kong.

§ Jean  
Deslyens,  
Doyen &  
Théologal  
de Sens,  
pag. 139.  
241. 242.

citant le 4.  
livre du  
Regnum  
Papisti-  
cum.

† Epitome  
Biblioth.  
Gesneri.

‡ Baillet,  
Jugemens  
sur les  
Poëtes,  
n. 1323.  
pag. 333.

‡ Dans  
l'aricle  
Oricilla-  
rius pag  
694. col. 2.

(a) For-  
talis ta-  
men ab  
alio quo-  
piam im-  
positum  
est ipſi  
Annio,  
quem doli  
expertem  
fuit ma-  
lo exilit-  
mare,  
colum  
Religi-  
osum  
institutum  
Predica-  
torum ſit  
profuſſus.  
Th. Ray-  
naudus de  
malis ac  
bonis libris  
n. 269.  
p. m. 164.

(b) Bar-  
thius in  
Animad-  
verſionibus  
ad Gal-  
lum p. 62.

(c) Publi-  
ée à Wite-  
mberg l'an  
1538.

(d) Publi-  
ée l'an 1539.

(e) Voyez  
Borrichius  
de Poëſis  
pag. 134.  
ou pluſi-  
ers l'Epitome  
de la Bi-  
bliothèque  
de Geſner.

NAOGEORGUS\* (THOMAS) nâtit de Straubinge dans la Baviere, vivoit au XVI. ſiecle. Il compoſa pluſieurs vers (T) Latins, qui ne plaiſent guere aux Catholiques Romains; car il y deſcrit ſatiriquement tous leurs abus. Un Docteur  $\beta$  de Sorbonne qui publia l'an 1670. quelques Traitcz contre la fête du Roi-boit, obſerve que Naogeorgus n'a pas oublié de reprocher aux Catholiques les ſuperſtitions & les excès de cette fête. Le nom Allemand de cet Auteur étoit † *Kirchmaier*: c'étoit un homme qui entendoit (Z) aſſez bien le Grec: il nâquit ‡ l'an 1511. & mourut l'an 1578. ou environ. Je parlerai ci deſſous J. d'une erreur qui le concerne.

NAPLES (JEANNE I. REINE DE) iſſüé de (A) Charles d'Anjou frere de St. Louis Roi de France, ſucceda au Roi Robert ſon grand-pere l'an 1343. Elle étoit (B) déjà mariée avec ſon couſin André fils de Charles Roi de

phile Rainaud n'étoit pas de mauvaiſe humeur contre les Dominicains, comme quand il ſe deſguifa ſous le nom de *Petrus à Valleclauſa*, il deſolare que veu la qualité de Dominicain que Jean Annus a portée, il aime mieux (A) le croire innocent. Finiſſons par les paroles d'un Lutherien, qui a cru que les Auteurs qu'Annus a publiez ſont legitimes, & que ſi l'on y trouve des fautes, il ne faut point les imputer à ce Moine, mais à l'ignorance ou à la mauvaiſe foi des Copiſtes & des Traducteurs. *Quod enim, dicit il (b), per Deum immortalẽ, prodigium fuerit clauſtralem illum & minime tam profunde doctum Monachum talis commiſiſſi poſſe? An multa in eſſe ſcila, minime pro iu auctoribus, Nec nos negamus interpolatos univerſos illos auctores, ruptos, fractos, minime bona aut fide aut intelligentia tranſlatos; tamen antiquitus ex legitimis veriſque auctoribus excerptos, talia argumenta ſunt, ut que contra aſſeruntur omnia evaneſcant. Vel unum Catonem mihi vide. Cenſe, recente, damnata etiam ut libet, videbis tamen veri illius Catonis, & ſateberis etiam, ingenium ſcilicet quem dolii ſuperſeſſe, quos mentiri aut fingere non ſuit talium hominum.*

(Y) Il compoſa pluſieurs vers Latins. ] Le plus celebre de ſes poëmes eſt celui qui a pour titre *Bellum Papiſticum*. Il le publia l'an 1553. & le dedica à Philippe Landgrave de Heſſe. Il eſt en vers hexametres, & diviſé en 4. livres. L'Auteur demouroit à Bâle lors qu'il le fit imprimer. Il compoſa quelques Tragedies qu'on pourroit nommer de controverſe. Telle eſt celle qu'il intitula *Pammachius*, & qu'il dedica à Crammer Archevêque de Cantorbéri; & dont le prologue commence par ces 4. vers :

*Quid adſeramus ſi vacat cognoſcere  
ſpectatores, paucis exponam ſingula:  
Pammachium, qui Romanus eſt Episcopuſ,  
Euangetice doctriua cepit radium.*

(c) Publiée Elle parut l'an 1537. Telle eſt encore celle-ci à Wite-  
(c) Incendia, ſive Pyrgopolinices tragedia, no-  
ſburg l'an funda quorundam Papiſtarum ſacina exponens.  
1538. Son Mercator (d) eſt du même genre. En voici  
(d) Publi- tout le titre, *Mercator, ſeu iudicium in qua (tra-  
l'an 1539. gœdia) in ſpectu ponuntur Apoſtolica & Pa-  
piſtica doctriua, quantum utraque in conſcientia  
(e) Voyez certamine valeat & eſſicet, & qui utriuſque  
Borrichius futurus ſi exitur. Il (c) fit 5. livres de ſatires, & quel-  
de Poëſis ques autres poëſies.*

(Z) Qui entendoit aſſez bien le Grec. ] Il a traduit en Latin divers Traitcz de Plutarque, Dion Chryſoſtome & les lettres de Synefius.

(A) Iſſüé de Charles d'Anjou [frere de St. Louis.] Ce Charles d'Anjou créé Roi de Naples & de Sicile par le Pape l'an 1266. ne fut poſſeſſeur paſſible de ce Royaume que par la deſaite (f) de Mainfroi, & par celle (g) de Conradin. Il mourut l'an 1285. Charles le boiteux ſon fils lui ſucceda, & fut marié avec Marie de Hongrie ſeur & heritiere de Ladislas IV. Roi de Hongrie. De ce mariage fortirent pluſieurs enfans. L'aîné conu ſous le nom de Charles Martel fut Roi de Hongrie: le ſecond nommé Robert fut Roi de Naples: le troiſième nommé Philippe a fondé la branche des Princes de Tarente: le quatrième nommé Jean a fondé celle des Ducs de Durazzo. Robert Roi de Naples fut pere de Charles Duc de Calabre, qui mourut le 10. de Novembre 1328. & qui eut deux filles, ſavoir Jeanne qui fait le ſujet de cet article, & Marie femme de Charles de Durazzo ſon couſin. Robert étoit donc ayeul de Jeanne: il l'inſtitua ſon heritiere, & mourut à Naples le 19. de Janvier 1343 (h). Pandolphe Collenuccio (i) s'eſt trompé, quand il a dit que Charles Duc de Calabre laiſſa trois filles. Tomaso Coſto (k) a relevé cette faute dans ſes ſuplémens à l'hiſtoire de cet Auteur.

(B) Elle étoit déjà mariée avec André. ] Voici une nouvelle ſaute de Collenuccio: il pretend (h) que Jeanne épouſa André après la mort de Robert, & pour ſatisfaire au teſtament du defunt. Il ſaloit dire que Robert peu après la mort du Duc de Calabre, ſongea à marier ſa petite-fille avec l'un des fils de Charobert Roi de Hongrie, ſon neveu. La propoſition qu'il en fit au Roi de Hongrie fut acceptée. Charobert paſſa au Royaume de Naples l'an 1333 avec André ſon ſecond fils âgé de 7. ans. Les épouſailles furent celebrées dans Naples avec une grande pompe le 26. de Septembre 1333. L'année ſuivante le Roi de Hongrie s'en retourna dans ſes Etats, & laiſſa ſon fils à Naples auprès de Robert (m). Je n'ai point trouvé en

quelle année le mariage fut conſommé; peut-être le fut-il trop tôt, & peut-être cela fut cauſe de la foibleſſe qui fut ſi fatale au mari. J'ai lu dans un Auteur Italien qu'il avoit 7. ans, lors qu'on lui fit épouſer la Princeſſe Jeanne. Mais je trouve dans le P. Anſelme (n), qu'il étoit né le 30. de Novembre 1327. Il n'avoit donc pas encore ſix ans accomplis au tems de ſon mariage. Il y a beaucoup d'apparence qu'il le conſomma de trop bonne heure, & qu'ayant une femme Italienne un peu plus âgée que lui, & par conſequent beaucoup plus mûre au mariage, il ne put remplir ſes devoirs ſans s'encerver: ce qui donna lieu aux reproches de molleſſe, dont

(m) Tom. Coſto vid. fol. 108. verſo. Il cite Michel Ricci, & les deux Jean Villani, le Napolitain & le Florentin.  
(n) Hiſt. General. de la Maiſon de France, pag. 343.

(f) Le 26.  
de Fevrier  
1266.  
Anſelme,  
Hiſt. Genealog.  
pag. 336.

(g) Le 23.  
d'Avril  
1268.  
Id. ibid.

(h) Tiré du Pere Anſelme, Hiſt. Genealogique de la Maiſon de France, chap. 14.

(i) Pandolphe Collenuccio. Hiſt. del Regno di Napoli, lib. 1. fol. m. 82. verſo.

(k) Tomaso Coſto. Citta. vno Napoletano, Annorazioni e ſupplementi. fol. m. 111.

(l) Colle. ſucc. 104.

Hongrie. Ils régnèrent ensemble pendant trois ans \*, au bout desquels on prend qu'elle le fit étrangler; & si l'on en croit la chronique scandaleuse, ce fut à cause qu'il n'étoit pas un assez (C) bon mâle pour répondre au temperament de cette Princeſſe. Elle convola bien-tôt en (D) ſecondes noces, & épouſa Louis

\* Felinus Sanders, Epitome de Regibus Sicilia, pag. 34. Voyez la remarque D.

nous parlerons dans la remarque ſuivante. Monsieur de Sponde raporte qu'on dit que la Reine Jeanne commença à mépriser son mari, parce que n'ayant que 19. ans il ne la pouvoit contenter. (A) Sicut porro qui dicitur Joſannam in contemptum viri deveniſſe, tum ob ſubbarbaros mores Hungariae, tum ob ignaviam, & quod uſu Veneris libidini ejus non ſufficeret adoleſcens tunc amorum undeviginti. Si elle ſe plaignoit de lui lors qu'il avoit 19. (b) ans, pouvoit-elle en être contente lors qu'il n'en avoit que quinze? Quoi qu'il en ſoit, ils étoient déjà en mauvais menage l'an 1343. La Reine de Hongrie mere d'André fit un voyage en Italie cette année-là, & s'en retourna fort mécontente des mœurs de la belle-fille, & de la dure condition où elle trouva son

(A) Sponde ann. 1345 n. 4.

(b) Notez qu'il ne parvient pas à cet âge.

(c) Felinus Sanders, Epitome de Regibus Sicilia pag. 69. Sponde parle de ce voyage ad ann. 1343. n. 6. citant Thurof. par. 3. cap. 4. Bonfin. 2. dec. 10.

(d) Brantome, Vie de Dames illustres, pag. 347.

(e) Il fait dire petite-fille.

(f) Il se trompe, ils étoient cousins germains.

(\*) Monſieur de Sponde, Histoire de France, liv. 3. chap. 5. p. m. 179.

(c) Elisabeth Regina mater Ludovici viſitavit ſedem Apoſtolicam, tranſiit per Apuliam, cui ſuit obviuſ Andreas filius ſuus cum Johanna Regina conſorte ſua: & ex Neapoli veniens ſuit valde honorata etiam à populo Romano. Ex Neapoli rediit in Hungariam male contenta de moribus Johanne filium ſue, quam vidit male tractare Andream ſuum in regno Apulie.

(C) Qu'il n'étoit pas un assez bon mâle. ] Voyons de quelle maniere Brantome narre cela. Jeanne (d) premiere fille (e) du Roi Robert. . . eut pour son premier mary Andreaſſe, son cousin en (f) premier degré, & après avoir tenu le Royaume ensemble, elle s'en ſeſſa, & eſtant tous deux en la ville d'Ayerfa elle l'envoya querir une nuit, sous couleur de luy vouloir parler d'affaires nouvellement advenues; & en allant à elle ſe rencontrant sous un poteau qui eſtoit là, fut pris & eſtranglé par la volonte & charge de la Reyne, audit poteau. Pluſieurs diſent parce qu'il ne fournisſoit pas beaucoup au gré de la Reyne à ſes beſogins de nuit, encore qu'il fuſt jeune, gail-lard & en bon point, ainſi que l'appetit deſordonné de la Dame l'eut voulu; & ſe conte encore & à Naples & ailleurs, que ladite Dame faiſant un cordon d'or un jour assez gros, Andreaſſe luy demanda pourquoy elle faiſoit ce cordon, elle luy reſpondit en ſouffrant qu'elle le faiſoit pour le pendre: elle en tenoit li peu de conte, qu'elle ne craignoit rien de luy tenir ſes paroles, aufquelles Andreaſſe comme ſimple & bon homme qu'il eſtoit, n'y prit point garde; mais enfin l'eſſet s'en ſuivit, Montagne parlant contre ceux qui font tant de plaintes, de ce que les femmes ne ſe contentent pas de leur mari, dit entre autres choſes. (\*) L'inconſtance leur eſt à l'aventure ainſi que plus pardonnable qu'à nous. Elles peuvent alleguer comme nous l'inclination qui nous eſt commune à la varieté & à la nouveauté, & alleguer ſecondement ſans nous, qu'elles achètent chat en ſac. Jeanne Reyne de Naples ſe eſtrangler Androſſe son premier mary, aux grilles de ſa ſe-neſtre, avec un las d'or & de joye, tissu de ſa main propre; ſur ce qu'aux courvées matrimoniales, elle ne luy trouvoit ny les parties, ny les eſſorts assez répondans à l'eſperance qu'elle en

avoit conceüe, à voir ſa taille, ſa beauté, ſa jeuneſſe & diſpoſition; par où elle avoit été priſe & abuſée. Un peu apres il cite des vers (g) de Martial qui conviennent à cette Princeſſe; mais il ne dit pas tout ce qu'un Auteur moderne ſemble lui attribuer. Voici les paroles de ce moderne. „ André (h) Roi de Naples. . . ne voyoit jamais ni le coucher ni le lever du ſoleil; „ cet aſtre le trouvoit toujours au lit; il ſe cou- „ choit à bonne heure, & ſe levait fort tard; „ auſſi ſa femme l'aimoit peu, parce qu'il n'é- „ toit pas bon piqueur, dit Michel de Monta- „ gne livre 3. „ Notez que Brantome n'a fait que traduire Pandolphe Collenuccio, dont je ne cite que ces mots. (i) La cagnone per molti ſi dice che ſu, perche detto Andreaſſo, ancor che fuſſe molto giovane, non era ſi bene ſufficiente alle opere venerie, come lo ſfrenato appetito della Regina haveria voluto. Tomaſo Coſto (k) ſert, Dictionnaire general & critique, pag. 130. col. 1. le raport d'un Hongrois qui avoit été au ſervice de ce pauvre Prince. 2. Que Petrarque a fait une deſcription tout-à-fait deſavantageuſe des Barons Hongrois, qui gouvernoient les affaires ſous Andreaſſo. 3. Que ſi nous joignons cela avec la haine qu'ils avoient pour la Reine Jeanne, on comprendra facilement que le recit du Villani eſt fort ſuſpect de fauſſeté. 4. Que Boccace n'a point dit que cette Reine ait eu part à l'execution. (l) Il 111. Boccaccio ne caſi de gli huomini illuſtri dà tutta la colpa à congiurati, e niente alla Reina. Il me ſemble que Monsieur de (m) Mezerai a pris un milieu fort raſſonnable. „ André n'éſtant pas „ assez au gré de Jeanne, & s'éſtant fait couronner, „ ner Roy par le Pape, pretendant que le Royaume, „ me luy appartenoit, quelques conjurez le firent „ lever la nuit d'après d'elle, & l'eſtrangler, „ rent à une fenestre. Charles Prince de Du- „ ras, qui eſtoit auſſi du ſang des Rois de Sicile, „ le, & avoit épouſé Marie ſœur de Jeanne, „ fut le conſeiller & l'auteur de cette infame „ action. Jeanne n'en eſtoit pas innocente. El- „ le eut beau ſe lamenter; ſes larmes & ſes cris „ l'en juſtifierent bien moins, que ſon mariage „ ſuſſequent avec Louis ſon cousin germain, „ beau Prince & ſelon ſes deſirs, ne l'en con- „ vainquit. „

(D) Elle convola bien-tôt en ſecondes noces. ] On étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. La Reine Jeanne étoit groſſe, & accoucha d'un (n) fils le 26. de Decembre ſuivant. Elle épouſa ſon ſecond mari le 20. d'Août 1347. (o) Voilà les calculs de Tomaſo Coſto: ils ne ſont pas durer un an le veuvage de la Reine; mais il faut dire qu'il a mal marqué l'année de la mort d'André, & c'eſt une choſe bien étrange que ſur un fait de cette nature, les Hiſtoriens ne raportent pas d'une maniere uniforme la circonſtance du tems. Villani (p) aſſure que l'on étrangla le Roi André le 18. de Septembre 1346. Ceux qui pretendent que

(g) Deinde experta latuſ, mardidoquo ſimilitudo loro Iggina, nec laſta ſtare conda manus Deſerit imbelles thalamoſ, mollem- que maritum. Martial. Epigr. ce che ſu, perche detto Andreaſſo, ancor che 57. lib. 7.

(h) Ceſar de Rochela Regina haveria voluto. Tomaſo Coſto (k) ſert, Dictionnaire general & critique, pag. 130. col. 1.

(i) Collenuccio lib. 5. fol. 82. pag. 130. de Veniſe 1601. in 4.

(l) Ubi ſupra fol. 111.

(m) Mezerai, Abregé Chronolog. 10. 3. p. 30.

(n) Il mourut enfant en Hongrie, où le Roi Louis frere d'André l'avoit fait porter. Tomaſo Coſto, ibid. fol. 112. verſo.

(o) Tiré de Tomaſo Coſto, ibid. fol. 112.

(p) Apud Tomaſo nbi ſupra fol. 111.

\* Felinus  
S. v. v. v.  
non supra.

† Id. ibid.

‡ Beuchs,  
Histoire de  
Provence.

β Tomaso  
Costo dans  
les supplé-  
mens sur  
Colluccio,  
fol. 113.  
Et  
suiv.

γ Era stato  
contape-  
vole &  
consente-  
niente alla  
morte  
d'An-  
drea, e  
era opi-  
nion che  
andò  
egli ha-  
vello ha-  
vuto co-  
mercio  
venero  
con la Re-  
gina.  
Pandolfo  
Colluccio,  
Histo-  
ria del re-  
gno di Na-  
poli, l. 7.  
fol. 103.

δ Id. ibid.

(a) Voyez  
ce-  
dessus  
le pas-  
sage  
à l'ap-  
pendice,  
p. 631.  
lettre A.

(b) Voyez  
Felinus  
Saudous,  
cité dans  
le corps de  
cet article.

(c) Voyez  
les Vies des  
Papes qui  
ont séjé à  
Avignon,  
p. 100.  
sur Mr.  
Baluze,  
à Paris  
1693, to.  
2, p. 689.

(d) Elle  
est rapor-  
tée par  
Mr. Balu-  
ze ibid.

(e) Elle est  
rapor-  
tée  
ibid. pag.  
690.

(f) Br. n.  
tome ubi  
supra pag.  
348-349.

(g) Id. ib.  
F. 353.

Louis \* fils de Philippe Prince de Tarente. Mais elle ne jouit pas tranquillement des douceurs de son second mariage, car Louis Roi de Hongrie voulant venger la mort de son frere, passa au Royaume de Naples avec de fort bonnes troupes l'an 1348. & la contraignit de se sauver en Provence, où elle vendit Avignon au Pape pour une somme très-modique. Son mari qui la suivit ne garda point la moderation (E) nécessaire dans ses caresses; il y ruina sa santé, & mourut bien-tôt, si l'on en veut croire Collenuccio. Mais il est certain que cet Auteur va trop vite, car le second mariage de Jeanne dura 15. ans. Elle β fut rapellée dans son Royaume dès que le Roi de Hongrie, qui l'avoit subjugué en peu de jours, s'en fut retourné chez lui, ayant fait pendre Charles de Durazzo γ, le principal promoteur de la fin tragique du Roi André, & fort suspect d'être le galant de la Reine. Cette Princeesse suivie de son mari rentra dans Naples au mois d'Août 1348. & recouvra une partie des villes; mais le Roi de Hongrie étant revenu l'an 1350. la mit un peu à l'étroit. Le Pape termina cette guerre à l'avantage de Jeanne, car il obligea le Roi de Hongrie à la laisser dans la possession paisible de ses Etats. Elle & son mari furent couronnez à Naples le jour de la Pentecôte 1352 J. Ayant perdu son époux l'an 1362. elle se remaria assez promptement avec l'Infant de Majorque, & lui fit trancher la tête (F) quand elle eut fu qu'il avoit une Maitresse. Enfin elle se maria l'an 1376. avec un Prin-

ce Prince étoit âgé (a) de 19. ans, & qu'il fut trois ans (b) avec sa femme depuis la mort de Robert, doivent supposer qu'il mourut l'an 1346. Il est néanmoins certain qu'on le fit petit l'an 1345. En voici la preuve démonstrative. La Reine Jeanne sa veuve quelques jours avant que d'accoucher (c) pria le Pape d'être le parrain de l'enfant: le Pape lui fit là-dessus une réponse favorable (d) datée d'Avignon le 1. jour de Février l'an 4. de son Pontificat. Or il avoit été créé Pape le 7. de Mai 1342. Il faut donc que sa réponse ait été faite le 1. jour de Février 1346. & par conséquent cette Princeesse qui acoucha le jour de Noël, comme il paroît par une autre lettre (e) du même Pape, acoucha le 25. de Décembre 1345. son mari n'eût donc point mort l'an 1346. Voyez les actes que Mr. Baluze a publicz avec la vie des Papes qui ont séjé à Avignon, & qu'il a ornéz de très-belles notes.

(E) La moderation nécessaire dans ses caresses. Elle (f) épousa après, & aussi-tôt un de ses cousins fils du Prince de Tarante, qu'elle avoit fort durant son mary, qu'elle traita bien & demeura avec elle trois ans en fort grant amitié, mais il mourut tout extenué de service de la Reine en faveur de la Dame Venus. L'Auteur dont j'emprunte ces paroles se declare l'apologiste de la Reine sur ce chapitre, & voici le tour qu'il prend. Touchant (g) à son cousin le fils du Prince de Tarente qui mourut par trop extenué, elle n'en peut mais, puis qu'on ne sçaitroit engarder aucun qu'il ne s'enivre de son vin propre, & après qu'en peut mais le vin s'il a donné la verre à son Maître & benveur, il ne l'en sânt blasmer, si non le maitre qui le voit. Je ne doute pas que la grande beauté de cette Reine, sa grace, sa majesté, ses façons, ses doux attraits & allechemens, embraissades & attouchemens ne fissent efforcer ce jeune homme à s'ivre plus que ne pouvoit nature, mais cet effort venoit de luy & non d'elle, car en cela on ne peut forcer de force l'homme, ny à coup de baston par maniere de dire, il sânt que le tout vicme de l'humeur de l'homme, de sa force, de son effet & sur tout de son ardente convoi-

tise; & quand bien tout cela ne seroit, & comment pouvoit-il mieux mourir qu'en servant sa Reyne & sa Dame, & luy montrant l'ardente affection qu'il luy portoit, puis qu'il n'espargnoit point sa peine, ses forces, sa violence, & que pour la bien contenter, & luy donner du plaisir il mourroit pour l'amour d'elle, & dans le champ amoureux de son lit, où il avoit vaillamment combattu & exposé pour l'amour d'elle & si libéralement sa vie. On lit que Medor & Clardan lors qu'ils assaillirent si surieusement le camp de Charlemagne trénerent un Seigneur d'Albret dans sa tente, entre les bras de son amie qu'il tenoit cette nuit la couchée avec luy & embrassée, dont un chacun l'en estima très-heureux de mourir si delicieusement. Que pouvoit donc estre ce Prince pour mourir si heureusement en bien servant sa Reyne, sa femme, & sa consine. Collenuccio (h) remarque que Louis ne conserva que trois ans la domination que son mariage lui avoit acquise: Da tre anni stette il Re Lodovico Tarentino in signoria, e essennuanto per lo nominato e frequente uso della cosa vennee con la Regina, che di quella sola era vega, finalmente morì, ne molto stette la Regina, poi la sua morte, che prese il terzo marito, chiamato Giacomo Tarracone se infante di Majorica, il quale era tenuto il più leggiadro e bell' huomo, che in quel tempo si trovassè. Mais Tomaso Costo (i) fait voir là-dessus l'ignorance ou la malice de cet Auteur. Louis épousa la Reine Jeanne l'an 1347. il fut couronné avec elle à Naples l'an 1352. & il ne mourut qu'en l'an 1362. & si se passa sous son regne plusieurs choses importantes, où il fit le devoir d'un brave Prince. Vous en verrez le détail dans Tomaso Costo.

(F) Et lui fit trancher la tête quand elle eut su. Collenuccio ne l'assitine point, il se contente de dire que c'est l'opinion de quelques Historiens. Mori (k) questo Giacomo infra pochi anni, chi scrive per morte naturale, e chi dice che la regina li fece tagliar la testa per havere usato con un'altra femina. Come si fa egli morì, e la regina tolse il quarto marito. Citons Brantome. Elle (l) épousa après pour son tiers mari un nommé Jaques de (m) Tarenten Infant de Majorque, qui estoit pour lors le plus delibéré Prince, dispos & beau personnage qui se trou-

(b) Ubi supra fol. 83. verso.

(i) Ubi supra fol. 115. & seq.

(k) Collenuccio ubi supra fol. 85. verso.

(l) Brantome ubi supra pag. 349.

(m) L'italien de Collenuccio, chiamato Giacomo Tarracone, dit-voit être traduit, nommé Jaques de Tarragone, c'est-à-dire d'Aragon.

ce Allemand, & vécut bien avec lui, mais Charles de Durazzo, General des troupes du Roi de Hongrie, le desfit dans une bataille, & le prit prisonnier; en suite de quoi la Reine Jeanne fut contrainte de se rendre. Les uns disent qu'on la fit (G) pendre, & les autres qu'on l'étouffa sous un coiffin. Ce fut (H) l'an 1382\*. Elle étoit âgée de 58. ans. Il y a des Historiens qui lui donnent de grandes loüanges, & qui nient la plupart des faits que je viens de rapporter. Voyez son éloge dans l'un † des livres du Perc Maimbourg. Consultez aussi Brantome, qui a fait tout ce (I) qu'il a pu pour l'excuser, quoi qu'il raporte

\* *Mezerai*  
*Abbrégé*  
*Chronolog.*  
*tom. 3.*  
*p. 119.*

† *Schifone*  
*d'Occident*  
*liv. 2. pag.*  
*150. édit.*  
*de Holl.*

„ trouvaît en la place; qu'elle ne voulut pour-  
„ tant qu'il portât titre de Roy, ains de simple  
„ Duc de Calabre; car elle vouloit seule domi-  
„ ner, & ne vouloit pas avoir de compagnon,  
„ ainsi qu'elle faisoit bien, & luy montra bien  
„ aussi, car ayant veu qu'il s'estoit donné à une  
„ autre femme, malheureux qu'il estoit, car de  
„ plus belle n'en pouvoit-il choisir que la sienne,  
„ luy fit trancher la teste, & ainsi mourut. „

„ la teste à Madame Marie seconde sœur de la  
„ Reine, femme mal pudique & difamée d'a-  
„ voir esté participante à la mort d'Andreasse.  
„ Cette Marie fut cette Dame qui fut femme de  
„ Robert d'Artois, & aymée de Boccace qui  
„ pour lors fleurissoit, pour laquelle il écrivit  
„ en sa langue vulgaire ces deux livres tant excel-  
„ lens, la Flammette & Philocope. „ C'est  
la traduction que donne Brantome de l'Italian  
de Collenuccio: mais Tomaso Costo (d) ob-  
serve 1. que Collenuccio est le seul qui dise que  
la Reine fut pendue. 2. Que la femme du  
Comte d'Artois s'appelloit Jeanne, & non point  
Marie. 3. Qu'elle étoit niece & non pas sœur  
de la Reine. 4. Que celle qui a été loüée &  
aimée de Boccace n'étoit ni niece ni sœur de  
Jeanne, elle étoit fille naturelle du Roi Ro-  
bert, *La Maria per cui scriffe il Boccac. fu si-  
gliorvola bastarda del Re Roberto avanti ch'ei fusse*  
*Re: vedilo chiaramente espresso nel principio del*  
*Filocoipo (c).*

(d) In  
quanto al  
morire  
della Rei-  
na Gio-  
vanna, chi  
dice ch'el-  
la fu bran-  
golata, e  
chi asse-  
gata: ma  
impiccata  
lo dice so-  
lo il Col-  
lenuccio.  
Tomaso  
Costo ubi  
supra, fol.  
121.

(H) Ce fut l'an 1382. ] On ne le peut nier:  
il est donc un peu étrange que ses funeraillies  
n'ayent été célébrées dans Avignon par ordre du  
Pape que le 5. de Mai 1385. & que la nouvelle de  
sa mort n'ait été notifiée aux habitans de Marseille  
par le même Pape qu'en ce tems-là. Monsieur  
Baluze a raison de s'en étonner. Je raporte l'ex-  
trait qu'il nous donne du Journal de Jean le Fevre  
Evêque de Chartres, & sa reflexion. „ (f) Le  
„ cinquiesme jour le Pape fist dire une Messe de re-  
„ quiem solennelle pour la Roine de Sicile Jehan-  
„ ne occise par Charles de Duras. La Messe dist le  
„ Cardinal de Cusence, & prescha moult solennel-  
„ nellement. Le Roy fu à la Messe. Et puis le  
„ convoierent les Cardinaux de Cusence & d'Em-  
„ brun. Sed mirum est tum primùm in his re-  
„ gionibus auditum nuntium de morte istius Re-  
„ ginae, quam constat anno saltem millesimo  
„ cccclxxxii. occisam fuisse die xxii.  
„ mensis Maji. Et tamen primùm auditum hinc  
„ liquet, quòd paulò post verba quae mox de-  
„ scripsimus ex diario Episcopi Carnotensis se-  
„ quitur: Item fut deliberé que on envoie à Mar-  
„ seille message solennel à signifier la mort de la  
„ Roine, & qu'il y ait sermon. „

(e) *Id. ib.*  
(f) *Ste-*  
*phanus*  
*Baluzius*  
*in notis ad*  
*vitas Pa-*  
*parum*  
*Avenien-*  
*sisium*  
*p. 1257.*  
*1258.*

(I) Brantome . . . a fait tout ce qu'il a  
pu pour l'excuser. ] Voyez (g) ce qu'il dit tou-  
chant la mort du second & du troisième mari,  
& joignez y ce qu'il observe touchant celle du  
premier, & touchant cette multitude de maria-  
ges. Car (b) quant à lui reprocher ces quatre  
maris, & pour ce la tenir impudique, on ne sauroit  
rien dire, puis que le mariage est si bon, & si saint  
estant ordonné de Dieu; & aussi qu'il valoit bien  
mieux qu'elle se mariast qu'elle se bruslast, ou qu'il  
pis est, qu'elle se prostituast & abandonnast à  
l'un & à l'autre, comme on a veu & voit-on  
de nostre temps plusieurs Reines, Princesses, &  
grandes Dames, soit estant filles, soit estant veu-  
ves

(g) *Ci-*  
*dessus re-*  
*marque E.*  
*lettre g.*  
*& remar-*  
*que F.*  
*lettre b.*

(b) *Bran-*  
*tomé ubi*  
*supra, pag.*  
*352. 353.*

(a) Il rap-  
porte con-  
traire un fait  
auquel il  
ajoute soi-  
ce que ra-  
conte Erof-  
sare tou-  
chant la  
mort na-  
turelle de  
l'infant de  
Majorque.

(b) Bran-  
tome ibid.  
p. 355.

(c) *Id. ib.*  
*p. 351.*

Ce qu'il y a de plaisant c'est que Brantome per-  
suadé (a) que la Reine ne fit point mourir son  
troisième époux, ne laisse pas de dresser une  
longue apologie de ce prétendu supplice. Pour  
le regard de son tiers mary, dit-il (b), l'Infant  
de Majorque auquel elle fit trancher la teste pour  
avoir violé son lit, & l'avoir quittée, pour avoir  
esté surpris sur une autre, encore qu'on die qu'il  
mourut de sa mort naturelle, pourtant ce dit l'his-  
toire; mais passe, je veux qu'elle ait fait cette  
justice, n'avoit-elle pas raison d'en punir l'adulte-  
re, puis qu'il n'avoit pas plus de Loy, ni de puis-  
sance de la commettre en son endroit qu'elle à luy,  
car selon Dieu cette loy est commune, & rigoureuse  
aussi bien au mary qu'à la femme. Davantage s'il  
l'eût trouvée en cas pareil qu'en eût-il fait? Je n'en  
rapporte aux gens jaloux & chatouilleux en cela,  
encore qu'il ne soit Roy absolu, n'y ayant grade,  
ny autorité si non pour l'amour d'elle, il ne faut  
point douter qu'il ne l'eust fait mourir, & voilà  
pourquoy elle fit bien de luy faire païr la loy que  
par adventure, & sans doute infaillible il luy eust  
fait païr, qui est la cause qu'elle usa de son pou-  
voir Royal estant Reine de soy & bien absoluë. Et  
quand bien toutes ces raisons ne seroient, & qui  
est le juge tant doit soit-il qui n'eust condamné ce  
malheureux d'avoir violé sa soy à la plus belle Rey-  
ne & la plus grande Princeesse & Dame du monde  
de ce temps, & de luy avoir faulx compagnie, &  
s'estre devoyé pour aller habiter avec une autre qui  
ne la valoit pas en la moindre partie de son corps.  
Miserable qu'il estoit, c'estoit tout ainsi qu'un qui  
pour esteindre sa soif delaisse la nette & claire fon-  
taine, pour aller boire dans un marais sale, bouëux  
& tout vilain.

(G) Les uns disent qu'on la fit pendre. ]  
Charles de Durazzo maître du Royaume & de  
la personne de la Reine Jeanne, fit favorir au  
Roi de Hongrie l'état des choses, & lui de-  
manda ce qu'il seroit de cette Princeesse. Le  
Roi de Hongrie „ envoya (c) à Charles deux  
„ de ses Barons pour le congratuler de sa vic-  
„ toire, & fit response qu'il devoit mener la  
„ Reine au lieu propre auquel elle avoit fait  
„ estrangler Andreasse, & qu'en ce mesme lieu  
„ & en mesme maniere il la fit pendre & estran-  
„ gler, ce qui fut fait, & ce corps porté à sain-  
„ te Clare à Naples, & après avoir esté trois  
„ jours morte sur terre fut enterrée, & les deux  
„ Barons en ayant veu l'exécution en porterent  
„ les nouvelles en Hongrie. Après fut coupée

fidelement les bruits fatiriques qui courent d'elle. Il a fait mention d'un livre où on la compare avec Marie Stuart (K) Reine d'Ecosse, & il n'a pas oublié la courte & foudroyante reponse (L) qu'elle reçut du Roi de Hongrie. Il ne faut pas trop s'arrêter à la sentence (M) favorable que l'on pretend qu'elle obtint du

ves faire l'amour à outrance & paillarder avec qui bon leur sembloit, & semble de ceux de leur Royaume, pluslois que de se marier suvant ce mariage saint & permis pluslois que la paillardise defendue, ce que la Reyne Jeanne n'a ensuiuy, car pour le moins si elle brûloit du chaud desir de la chair, elle le passoit honnestement avec ses maris. Quand à Andreasse qu'elle fit mourir, on dit que c'estoit un Hongre yvrogne très-dangereux & malicieux en faisant son simple & son maïs, comme volontiers telles gens le sont, plus que les habiles & honnestes, & qui la vouloit faire mourir pour estre seul Roy, mais elle gagna le devant & gagna à la prinie, ainsi que le droit de nature le permet, qu'il vaut mieux prevenir que d'estre prevenu, & mesme en la matiere de vie.

(a) Brantome, Vie des Dames illustres, p. 380.

(b) Il. ib. p. 348.

(c) Felinus Saneius, de Regibus Sicilia, pag. 35. Cologn. ubi supra fol. 83.

(d) Maimbourg, Schisme d'Occident, liv. 2. pag. 151. 152. ad ann. 1382.

(e) Elle s'humilia moult devant le Pape Clement à Fondy, & se confessâ à luy, & luy monstra toutes ses besognes, & jura sans villainie (ce mot est en cervelle force autres frangeants) Froissard use de ces propres mots, & luy descouvris ses fautes, & puis luy commença ainsi son harangue, que je diray par mesmes mots dudit Auteur sans les changer. Brantome, ubi supra, p. 359.

(K) On ou la compare avec Marie Stuart. (L) J'ay veu un livre fait en Angleterre, qui s'intitule l'Apologie ou defense de l'honorable sentence, & très-juste execution de defuncte Marie Stuart, dernière Reyne d'Ecosse: en ce livre il se void plusieurs comparaisons de la Reyne Joanne de Naples & la Reyne d'Ecosse, tant de sa vie, les meurs, ses amours, & genre de mort; & les y voit-on peintes d'un mesme crayon, qu'il n'y a rien si semblable qu'elles deux à loutir parler. Il raporte en abrégé le parallele de ces deux Reines qui est divisé en 12. chefs.

(L) Reponse qu'elle reçut du Roi de Hongrie. La voici. (b) Ta vie delordonnée precedente, le Seigneurie du Royaume que tu t'es toujours retenuë entre tes mains, la vengeance de ceux qui avoient tué ton mary non poursuivie, l'autre mary qu'incontinent tu as espoussé, & l'excuse que tu m'as depuis envoyée, sont plenes preuves que tu as esté participante & complice de la mort de ton mary. Ceux qui la voudront voir en Latin n'ont qu'à l're ce qui suit. (c) Johanna, inordinata vita procedens; retentio potestatis in regno; neglecta vindicta; vir alter susceptus; & excusatio subsequens; necis viri tui te probrant fuisse participem & confortem.

(M) La sentence favorable . . . qu'elle obtint du Pape. Citons ces paroles du Pere Maimbourg. (d) Pour la mort de son premier mary André de Hongrie, que plusieurs luy ont imputée, elle s'en est pleinement justifiée, & par la justice très-rigoureuse qu'elle fit faire des meurtriers, sans que pas un d'eux l'ait jamais chargée dans les effroyables tourmens qu'ils souffrirent, & par son eloquence Apologue qu'elle fit elle-mesme en plein Consistoire, devant le Pape Clement VI. & en presence de tous les Ambassadeurs des Princes Chrétiens, avec tant de force & de netteté, que ce saint Pontife declara, par un Acte authentique, non seulement qu'elle estoit innocente de ce crime, mais qu'on ne pouvoit même soupçonner qu'elle y eût jamais eu aucune part. Cet Historien ne cite personne quant à ce fait particulier. Prenez garde que Brantome qui copie (e) de Froissard la harangue que

cette Reine fit au Pape, & la reponse du Pape, ne dit rien de la sentence d'abolition. J'en dirai la raison bien-tôt: il se contenta de dire (f) que le Pape s'engagea à la protection de l'heritier de cette Princeesse. Remarquez aussi que la harangue que Froissard a mise à la bouche de la Reine Jeanne contient plusieurs faussetez. 1. Que Jeanne étoit fille de Robert. 2. Qu'elle ne se maria avec André de Hongrie qu'après la mort de Robert. 3. Qu'elle n'avoit eu de ce mari aucun enfant. 4. Qu'André étoit mort jeune à Aix en Provence. 5. Que son second mari tomba prisonnier entre les mains du Roi de Hongrie, & qu'il mourut en Hongrie où ce Roi l'avoit fait mener. 6. Que la fille qu'elle avoit eue de son second mariage, & qu'elle avoit mariée au Comte d'Artois, étoit morte en prison avec son mari, & qu'après cela la Reine Jeanne & son 4. époux Othon de Brunswick firent un traité de paix, par lequel ils recouvrerent la liberté & le Royaume de Naples, en cedant la Pouille & la Calabre au Prince Charles de Durazzo leur vainqueur. Ce sont de très-grans menfonges, comme on le peut conoitre par mes remarques precedentes, & par les choses que je vais dire. Les deux filles que la Reine Jeanne eut de son second mari moururent enfans. La femme du Comte d'Artois étoit niece de cette Reine, car elle étoit fille de Charles de Durazzo que le Roi de Hongrie fit mourir, & de Marie sœur de Jeanne. Cette Marie étoit morte depuis long tems, lors que sa sœur fut étranglée, & ainsi Mr. de Mezerai se trompe, quand il assure (g) que la Reine Jeanne & sa sœur Marie se rendirent à Charles de Duras, qui les fit étrangler toutes deux en prison. Le Comte d'Artois & Jeanne sa femme moururent le 20. de Juillet 1387. comme porte leur épitaphe (h); & par consequent ils survécurent à la Reine Jeanne. Et il est faux que cette Reine ait joui ni de son Royaume, ni même de la liberté, depuis qu'elle le fut rendue au Duc de Durazzo. Conclurons que sa harangue au Pape Clement est le pur ouvrage de Froissard, & que Brantome nous tend un panneau où il est tombé tout le premier quand il dit, (i) Crovons done Froissard qui a fait cette Reine parler en confession au Pape, & a esté curieux de recueillir ses propres mots prononcez de sa bouche qui apertement a voulu ainsi declarer sa vie. Achevons de rapporter ce qu'il dit tout aussitôt, je ne dis pas que Froissard ne touche quelques traits de sa vie, comme de la mort d'André & autres petits traits comme d'amour & d'autres, mais tant y a que jamais elle ne fut si mechante & débordée comme le dit ce bel & sot Historien Napolitain.

(f) Brantome ibid. p. 363. (g) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 3. p. 119. Brantome est dans la même erreur: voyez ci-dessus pag. 633. remarque G; col. 2. (h) On la trouve dans une Chapelle de l'Eglise de St. Laurent à Naples, en ces termes: Hic jacent corpora Ominorum Omini Roberti de Artois, & Johanne Ouracii, qui obiierunt anno Domini M ccc lxxxvii die xx. (i) Brantome ubi supra, pag. 363. 364. où

(b) On la trouve dans une Chapelle de l'Eglise de St. Laurent à Naples, en ces termes: Hic jacent corpora Ominorum Omini Roberti de Artois, & Johanne Ouracii, qui obiierunt anno Domini M ccc lxxxvii die xx. (c) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 3. p. 119. Brantome est dans la même erreur: voyez ci-dessus pag. 633. remarque G; col. 2. (d) Maimbourg, Schisme d'Occident, liv. 2. pag. 151. 152. ad ann. 1382. (e) Elle s'humilia moult devant le Pape Clement à Fondy, & se confessâ à luy, & luy monstra toutes ses besognes, & jura sans villainie (ce mot est en cervelle force autres frangeants) Froissard use de ces propres mots, & luy descouvris ses fautes, & puis luy commença ainsi son harangue, que je diray par mesmes mots dudit Auteur sans les changer. Brantome, ubi supra, p. 359. (f) Brantome ibid. p. 363. (g) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 3. p. 119. Brantome est dans la même erreur: voyez ci-dessus pag. 633. remarque G; col. 2. (h) On la trouve dans une Chapelle de l'Eglise de St. Laurent à Naples, en ces termes: Hic jacent corpora Ominorum Omini Roberti de Artois, & Johanne Ouracii, qui obiierunt anno Domini M ccc lxxxvii die xx. (i) Brantome ubi supra, pag. 363. 364. où

(i) Brantome ubi supra, pag. 363. 364. où

du Pape; car si elle l'obtint de Clement VI. on peut objecter qu'elle lui donna Avignon, ou peu s'en falut: si elle l'obtint de Clement VII. on peut dire que c'étoit un Antipape, qui ayant besoin de la bonne renommée des Princes qui suivoient son obediencia, n'avoit garde de condamner cette Princeesse, ni de la laisser exposée à l'infamie. L'autre Antipape n'en usa pas de même, il la déclara dechüe \* de son Royaume pour divers crimes, & principalement pour avoir tenu le party de Clement † VII. Elle avoit une sœur dont (N) Boccace fut amoureux, à ce que disent quelques Auteurs. Je ferai voir qu'ils se trompent,

\* L'an 1379. Per sententia privo del regno di Napoli la Regina Giovanna per molti delitti, e massimamente per haver

(a) Ubi supra pag. 305. & suiv.

où elle tomba l'an 1381. Au reste il ne faut pas s'étonner de ne trouver point dans Froissard la sentence d'absolution, car il est visible qu'il n'a pretendu parler que des choses qui se passerent entre Clement V II. & la Reine Jeanne. Or ce fut par Clement V I. qu'elle fut absoute, comme on le verra ci-dessous: mais tout ceci est fort brouillé. Brantome (a) conte qu'on lit dans l'histoire d'Anjou que dans le grand schisme de l'Eglise . . . entre autres Princes qui tinrent pour Clement estoit le Roy de France, ses freres & la bonne Reine Jeanne . . . laquelle vint voir le Pape Clement, duquel & de tous les Cardinaux fut honorablement recueü. . . & après qu'elle eut sejourné quelque temps, elle requit au saint Pere qu'il l'ouit en confession & l'absolvist de ses pechez. ce que le Pape volontiers & benignement luy accorda, comme certes elle ne devoit estre escondite d'une si douce & agreable requeste, car elle meritoit bien une confession secreta, & auriculaire & oculaire, & une absolution & penitence legere & aisée à porter. Après cette confession faite en presence de sa Sainteté & du saint College des Cardinaux, ladite Reyne . . . remonstra les mauvais tours & ingratitudez que luy avoit fait son neppen Charles de Durazzo, & comme par plusieurs fois il l'avoit voulu faire mourir pour avoir son bien, & pourtant elle desirant observer la dernière volonté de ses pere & ayeul, en la presence de toute la Noblesse assemblée, resigna & ceda tout es mains du Pape, tant les Royaumes de Sicile, Naples, les Duches de Pouille, & Calabre, & la Comté de Provence. Tout ceuy se raporte aux paroles de Froissard; ce que le Pape accepta; mais bien gaste par son Conseil, elle adopta Louis d'Anjou pour fils, & luy furent faites chartres & lettres en forme autentique, mais pourtant le Pape eut en lettres de vendition le Comté d'Avignon d'elle. . . Cela fait la Reyne prit congé du Pape, & retourna en son Royaume; où Charles de Durazzo, au bout de quelque temps la prit prisonniere, & secrettement la fit esbousser entre deux lits, ayant seu l'adoption qu'elle avoit faite. Si Pon s'arrêtoit à ce recit, l'on seroit tenté de croire que le fait dont parle le Pere Maimbourg appartient au Pontificat de Clement V II. & non pas au Pontificat de Clement V I. Mais je ne conseilerois à personne de faire fond ni sur le natré que Brantome tire de Froissard, ni sur le recit qu'il emprunte de l'histoire d'Anjou. On ne sauroit les accorder l'un avec l'autre; les confusions & les brouilleries y sont entassées: fixons nous à ce que je m'en vais dire. Il est sûr que la Reine Jeanne ayant fait son apologie l'an 1348. devant le Pape & devant les Cardinaux, fut declarée (b) innocente de la mort de son mari; mais cette declaration fut donnée legerement, & il y a beaucoup d'apparence qu'elle fut l'effet de la passion qu'avoit le Pape de s'acquies Avignon. En effet la même affaire ayant été discutée trois ans

(b) Voyez Sponde ad ann. 1348. n. 3. Il cite Fern Villani lib. 11. cap. 114. Martinius Villani c. 18. & Summonte lib. 3. c. 4.

après, il falut que la Reine Jeanne avoit qu'un fortilège l'avoit engagée à n'aimer point son époux, & que cela donna le courage à plusieurs personnes de conspirer contre lui. Les Juges revêus d'un grand esprit de douceur, declarerent qu'il ne falloit pas la tenir coupable de ce malheureux enchantement, ni de ses suites. Quand on a recours à de semblables machines dans un procès de cette nature, c'est une marque que les affaires de l'accusé vont très-mal. Il est visible que le Pape, le Juge choisi de ce procès, vouloit conserver à toute force le Royaume de Naples à cette Princeesse, & il ne le pouvoit faire sans la declarer innocente; car la treve qu'il moyenna entre elle & le Roi de Hongrie l'an 1350. (c) portoit que si Jeanne fe trouvoit coupable elle cederait son Royaume à ce Monarque, & que celui-ci n'y pretendroit rien si elle étoit innocente. Pefez bien toutes les paroles de Monsieur de Sponde. (d) *Cum remissa ex patris causa Joana Regina ad judicium Sedis Apostolicae, agere inventretur modus asserenda ejus innocentia, nec tamen justum videretur samam ejus diutius in dubium relinquere; demum admitta est ejus excusatio de maleficio seu fascino, cujus vi fragilis ejus natura coacta fuisset nimis amare virum quam deceret, indeque alii conspirare in eum ausi essent: productivique pluribus ejus res testibus, declarata est à benevolis Judicibus innocens eorum omnium qua ex ejusmodi fascino scuta essent.* Le Pere Maimbourg n'a donc pas été un fidele Historien: il n'a rien dit de la revision du procès.

prelato luogo e favore alla scisma, & havere prelato obediencia a Clemente V I. Colloquio ibid. fol. 84. verso. † C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas V I. comme Colloquio.

(e) Sponde ad ann. 1350. n. 6. pag. 505. Il cite Martinius Villani l. 1. c. 89. 91. & seqq.

(d) Idem ad ann. 1351. n. 1. p. m. 509.

(N) Dont Boccace fut amoureux.] Tomaso Costo a montré que cette maîtresse de Boccace étoit la batarde du Roi Robert. Je l'ai cité ci-dessus (e), Brantome n'en avoit pas tant: il fait plusieurs reflexions sur cette amourette sans toucher à la principale, qui étoit de soutenir que Boccace n'avoit pas porté ses vœux jusques à la sœur legitime d'une grande Reine. Peut-être fera-t-on bien aisé de trouver ici quelques morceaux de Brantome. (f) S'il est vray ce qui est escrit de luy qu'il ayamoit Marie sa sœur Comtesse d'Artois, & qu'il en eût fait ces deux livres de la Flammette & de la Philocope pour l'amour d'elle, il avoit obligation d'entreprendre plus amplement & hautement de toutes les deux sœurs qu'il n'a fait, car il l'eût seu mieux faire qu'homme du monde, pour le grand sçavoir qui estoit en luy (mais je crois, comme je tiens des grands discoureurs,) il n'a jamais eu tant de flammes de cette grande de Dame comme il en a escrit, & s'est forgé en sa cervelle & fantaisie, ce beau sujet pour en escrire mieux, ainsi que volontiers font les Poëtes (g) & autres Compositeurs, qui se plaisent à supposer de grands objets, & les faire accroire au monde, afin qu'ils en écrivent mieux, & que le peuple lise leurs œu-

(e) Remarque G, lettre c.

(f) Brantome ubi supra pag. 370. 371.

(g) Ceci confirme ce que j'ai dit dans l'article Lotichius pag. 387. col. 1. & dans la remarque I de l'article Malherbe.

\* Voyez la  
remarque  
M.

& que Froissard a débité bien des mensonges\*. On verra dans l'article suivant quels furent les successeurs de cette Reine. Sa mort fut vengée en Hongrie, si l'on en croit Brantome, mais quand il parle de cela il tombe (O) dans quelques erreurs. Au reste la barbarie que l'on exerça sur le malheureux André, est une marque qu'il s'étoit rendu odieux à d'autres gens (P) qu'à la femme.

NAPLES

» vres en leur plus grande admiration & plaisir,  
» & en croye leur fortune telle. Davantage  
» il est bien mal-aisé à croire que cette belle  
» grande Princesse se fut allée enflammer de tel-  
» les flammes, comme il les écrit dans la Flam-  
» mette, car vous diriez que cette Princesse est  
» ravie de luy, qu'elle mourut pour luy, &  
» qu'elle le court à force, vrayement ouïy, car  
» il estoit bien un si bel oiseau selon son pourtrait  
» que j'ay veu à Florence, à Naples, & en une  
» infinité d'endroits qui le montre nullement ay-  
» mable & agreable, & aussi que son mary le  
» Comte estoit bien plus desirable cent fois que  
» l'autre. » Brantome ajoute que la Princesse  
» auroit pu aimer non pas le corps de Boccace,  
» mais *si bella ame*, comme il a veu plusieurs bel-  
» les Dames aimer plusieurs savans personnages: &  
» là-dessus il nous conte ce que repondit une  
» Dauphine qui avoit baïsé un Poëte (a) endor-  
» mi, puis il continué de cette maniere. (b) Il  
» est possible ainsi que cette Princesse Marie aimast  
» de mesme Boccace, pour son beau-dire & sa bonne  
» plume, pour la rendre excellente & immortelle par  
» son rapport à tout le monde de ses belles vertus,  
» mais le Galand en fit rien & la laissa trompée, &  
» s'en alla escrire ces deux livres menteurs qui sont  
» plus scandalisee qu'edifiée, combien qu'il n'en jouit  
» onc: mais escrivains, Poëtes & courtisans volon-  
» tiers publient leur valeur & leurs jouissances soient  
» fausses ou vraies, encore que j'ay connu aucuns  
» Poëtes (c) qui avont eu des bonnes faveurs, dont  
» j'espere d'en parler.

(a) Alain  
Charrier.  
Voyez la  
suite de la  
Critique  
Generale  
du Caroi-  
nisme de  
Monfr.  
beuz, let-  
tre 10.  
pag. 591.

(b) Bran-  
tome ubi  
supra, pag.  
372.

(c) Voyez  
la suite de  
la Critique  
Generale  
du Caroi-  
nisme ubi  
supra, pag.  
590. &  
suiv.

(d) Bran-  
tome ubi  
supra, pag.  
364. 365.

(e) Il avoit  
dit que la  
Reine  
Jeanne  
estoit fille  
du Roi  
Robert.

(f) C'est  
celle que  
les Hon-  
grois apel-  
loient le  
Roi Marie.  
Collenucio  
ibid.  
fol. 88.  
verso.

(g) Colle-  
nucio ibid.  
fol. 89.

(O) Quand il parle de la vangeance de la mort de Jeanne, il tombe dans quelques erreurs.] Voici ce qu'il dit, » (d) Aussi Dieu juste vengeur des morts innocents vengra la sienne, & sur le Hongre, & sur Charles Durazzo, à qui Marguerite aînée sœur de la Reyne Jeanne, arriere-fille du Roy Robert, luy estant allé à Bude, & illec invité par la Reyne en un banquet, en feintes careffes pendant qu'il beuvoit luy fut donné un coup de hache sur le chinon, du col par ordonnance de la Reyne, & fut ain- si tué. » Les pechez de Grammaire dont cette periode est parlemée, n'empêchent pas que nous ne voyions assez clairement que Brantome assure quatre choses. 1. Que Charles Durazzo fut tué par ordonnance de la Reine de Hongrie. 2. Que cette Reine s'appelloit Marguerite. 3. Qu'elle étoit la sœur aînée de la Reine Jeanne. 4. Qu'elle étoit arriere-fille du Roi Robert. Ce sont quatre mensonges, dont le dernier est de plus une grande contradiction (e) de Brantome. Lors que Charles de Durazzo alla en Hongrie après avoir fait mourir la Reine Jeanne, il y trouva deux Reines, savoir la veuve & la fille du feu Roi Louis. La veuve avoit nom Elizabeth, & étoit fille du Roi de Bosnie: la fille s'appelloit (f) Marie. Elles consentirent toutes deux que Charles fût couronné Roi de Hongrie: mais la mere donna ordre qu'on le tuât quelque tems après. (g) Fu coronato in Alba Regale di volonta della Regina Isabetta, & del Re

Maria sua figliuola, le quali ogni loro ragione li rimuntarono; ma poi andato a Buda, e con sinta blandite della Regina invitato ad un convito, mentre bevea li fu dato d'una secura nella coppa per ordinatione della Regina, e fu morto dell'anno 1386. a di 3. di Giugno. Voilà ce que nous apprend l'Autour que Brantome suit. Nous en pouvons recueillir un nouveau mensonge de Brantome, car ce ne fut nullement pour venger la mort de Jeanne que la Reine de Hongrie fit tuer Charles de Durazzo. Elle ne prétendit satisfaire que son ambition, & celle du Roi Marie. Disons en passant qu'Urban V. qui s'attira plusieurs mauvais traitemens de la part de Charles, & qui l'excommunia, & le deposa l'an 1385, eut une joye incroyable de la nouvelle de sa mort. On dit (h) qu'il regarda avec un plaisir extrême le couteau encore sanglant avec quoi on tua ce Prince. Sa mort ne demura pas impunie; un Seigneur de son party ayant surpris les deux Reines à la campagne (i), fit jeter Elizabeth dans la riviere. C'est un erreur (k) que de croire que le monde va toujours de mal en pis; car il est certain que le siecle (l) où nous vivons ne nous fait pas voir dans l'Occident une suite d'énormitez en peu d'années, semblable à celle que l'on y trouve depuis l'an 1345. jusq'en 1390.

(P) Oubliez à d'autres gens qu'à sa femme. Il y a des Historiens qui disent, que les memoires qu'il avoit faites de punir severement quelques Seigneurs de la Cour qui s'étoient mal comportez, deles punir, dis-je, severement dès qu'il auroit été couronné, exciterent ces coupables à conspiter contre lui. (m) Occasio autem hujus sceleris specialiter fuisse dicitur quia ipse, tanquam virtuosus & audax, verba & facta monstrabat se velle punire aliquos quos videbat criminosos & male se habentes, quamprimum per coronationem plenum dominium dicti regni ad ipsum pervenisset. De quo male sibi consilii & merito formidantes cogitaverunt adversus eum modo pramisso sibi ipsis praeavere. Mais ne saloit-il pas que ces gens-là fussent animéz d'une haine personnelle, outre l'envie de prevenir leur supplice, puis qu'ils se porteroient à tant d'inhumanitez? Ils le tourmenterent barbarement dans tous ses membres, & tant s'en faut qu'ils épargnassent les parties anonymes (n), ce fut à celles-là qu'ils s'acharnerent principalement. Les informations que Cle- ment V. fit faire contre les meurtriers, nous apprenent un detail que l'on ne peut lire sans hor-

reur, (o) Statim cum per eos vocatus venit ad gaj-phum vel deambulatorium quod est ante cameram, aliqui posuerunt manus ad os, ut clamare non possent, & ita impreherunt illos ganteletos ferreos circa os ejus quod etiam vestigia & characteres apparebant post mortem. Alii vero sumeni in collo posuerunt ut strangularent eum, sicut etiam characteres post mortem ostendebant. Alii vero receperunt eum per genitalia, & adeo traxerunt quod multi qui dicebant se vidisse retulerunt mihi quod transcendebant genus. Alii capillos de capite evulserunt. Alii cum

(b) Exultantie re-runt Ur-banum ad nancium mortis, cultrum-que quo itus fue-rat ad se delatum, recenti sanguine respersim, avi-dissime confixit. Pagus apud Fel-icium San-ctum de Regibus Sicilia, pag. 36.

(i) Meimo-bourg. Schyma d'Occident, liv. 3. pag. 223. Il cite Thierrius & Bonf-mus.

(k) Ram-pals a fait no discours contre cer-tain erreur.

(l) C'est-à-dire le XVII.

(m) Prima vita Cle-mens V. pag. 246. editiois Baluziana 1693.

(n) On se sert de ce terme pour eviter le long circonlocution de parties qu'on ne nomme pas, ou que la pu-tescent de-vent de nommer.

(o) Cle-mens V. in collatio-ne facta contra in-fideliores Andree, apud Ba-luzium, notis ad vitas Pa-parum Avenio-nensium, pag. 260.

NAPLES (JEANNE II. REINE DE) issuë de (A) Charles d'Anjou frere de Saint Louis, étoit fille de ce Charles de Durazzo qui fit mourir la Reine Jeanne I. du nom. Elle nâquit l'an 1371. & fut mariée avec Guillaume \* d'Aurtriche environ l'an 1403. Elle en demeura veuve l'an 1406 †. Ladislas son frere, Roi de Naples, étant mort sans laisser aucun enfant legitime l'an 1414. elle succéda au Royaume, & épousa l'année suivante Jaques de Bourbon. Ce Prince n'ayant pu souffrir qu'elle menât une vie scandaleuse, lui arracha (B) son Ga-

\* Corrigez le Pere Anselme ubi infra, qui l'appelle Duc d'Austrasie.

† Pere Anselme, Histoire

in pratum trabendo proiecervnt. Alii dicunt quod cum fune cum qua eum strangulaverant eum quasi suspensum in pratum proiecervnt. Alii super eum cum genibus ascenderunt, & cum usque ad compassionem cordis oppresserunt. Et andrivi quod etiam de hoc vestigia exterius apparebant. Fuit etiam nobis dictum quod volebant eum projicere in puteum profundum, sicut projectus fuerat ille sanctus. Jervenius in fovam, & postea dicere quod ierat extra regnum de consilio aliquorum fidelium sibi, qui dispoferunt postea capere & mittere Regi Ungarie captivos ac si serent ubi esset. Et perfecissent, nisi nutrix dicti Regis oculis occurrisset.

fement cette guerre, ce qui lui fit meriter le beau surnom de la paix. Ce fut lui que l'on envoya à son de Naples pour chasser la Reine Jeanne, lors que le Roi de Hongrie le vit sollicité par le Pape Urbain à s'emparer du Royaume. Il (h) n'est point d'obligation que Charles n'eût à cette Reine; elle l'avoit élevé tendrement en sa Cour comme son propre fils; elle l'avoit marié à la Princesse Marguerite sa niece; elle le destinoit pour son successeur, & tenoit même encore ses enfans auprès d'elle. L'exécrable passion de regner le rendit ingrat, & vompit tous ces liens. Il fut couronné Roi de Sicile à Rome au commencement de l'an 1381. Il marcha vers Naples, où ayant été reçu sans résistance, il assiegea la Reine dans le château de l'Oeuf, & la força enfin de se rendre; après avoir déshonoré & pris Othon de Brunswick son mari; & la fit étrangler en prison l'an 1382. Cependant Louis d'Anjou frere de Charles cinquième Roi de France, avoit été adopté par la Reine Jeanne, & couronné à Avignon par Clement VII. La nouvelle de la mort tragique de cette Reine, n'empêcha point qu'il n'amenât une belle armée dans le Royaume de Naples, pour en chasser Charles; mais il fut si malheureux que la disette mina son armée, & qu'il mourut de chagrin l'an 1384. (i). Charles demeura par ce moyen possesseur paisible. Il se brouilla avec le Pape; & ayant été appelé par les Hongrois, degouté du gouvernement de la fille & de la veuve de leur Roi, il s'en alla en Hongrie, & fut couronné par l'Archevêque de Gran. Il y perit bien-tôt par l'artifice de la Reine veuve, comme on l'a vu ci-dessus (k). Son fils Ladislas regna après lui, & vainquit Louis II. Duc d'Anjou, qui tâchoit de se maintenir aux droits de son pere. Ladislas fut un Prince brave & entreprenant, & s'il eût vécu davantage, il auroit fait bien des choses. Il (l) mourut le 16. d'Août 1414. âgé de 38. ans. Nous verrons ci-dessous (m) comment on le fit mourir. Sa sœur Jeanne, dont nous parlons dans cet article, lui succéda.

Genealog. de la Maison de France, pag. 358. (h) Mezerai, Abrégé Chronolog. tome 3. p. 118. (i) Mezerai ibid. pag. 128. (k) Dans la remarque O de l'article precedent. (l) Anselme, ubi supra, pag. 359.

HISTOIRE de la branche de Durazzo.

(a) Voyez le Pere Anselme, Histoire Genealogique de la Maison de France, pag. 354. & suivr.

(b) Mezerai, Abrégé Chronolog. to. 3. p. 30.

(c) Anselme, ibid. pag. 357.

(d) Colleenuccio, lib. 5. fol. 83.

(e) Tomaso Cossa dans les suppléments sur Colleenuccio, fol. 112. verso, qui cite Mathieu Villani.

(f) Id. ib.

(g) Pere Anselme ubi supra, pag. 356. 357.

(A) Issuë de Charles d'Anjou frere de St. Louis, Voici comment. Elle étoit fille de Charles de Durazzo III. du nom : celui-là étoit fils de Louis de Durazzo Comte de Gravine, qui avoit pour pere Jean de Durazzo frere de Robert Roi de Naples, & fils de Charles le boiteux, fils & successeur de Charles d'Anjou frere de St. Louis

(a). Il est aisé de comprendre par cette suite genealogique, que Jean de Durazzo frere de Robert fonda la branche de Durazzo. Il mourut le 5. d'Avril 1335. & laissa trois fils, Charles, Louis & Robert.

Charles épousa Marie sœur de Jeanne Reine de Naples I. du nom : il fut (b) le conseiller & l'auteur de la mort du Roi André. (c) Il fut établi Lieutenant General, & Gouverneur du Royaume de Naples, lors que Jeanne se retira en Provence, & à la venue dans l'Italie de Louis Roi de Hongrie. Il ne put resister aux Hongrois; il fut vaincu, & pris, & decapité (d). D'autres (e) disent qu'il ne fit nulle resistance, & qu'il fut trouver le Roi de Hongrie avec les autres Seigneurs, pour lui rendre hommage; & que le Roi ayant convaincu de la mort d'André, le fit tuer, & puis pendre. Il l'en convainquit par une lettre que lui Charles de Durazzo avoit écrite au Comte d'Artois: Dicendo al Duca di Durazzo che gli mostrasse il luogo, dove su morte suo fratello. E benché il Duca negasse di saperlo il Re lo convinse con mostrargli una lettera scritta da esso Duca a Carlo d'Artois, intorno al trattato della detta morte, e chiamandolo traditore lo fece in quell'istante occidere e buttar dal medesimo veyone, ond' era stato buttato Andrea (f). Charles de Durazzo ne laissa point de fils, quoi qu'en dise Colleenuccio; mais seulement 4. filles.

Louis de Durazzo son frere, Comte de Gravine, (g) fut emprisonné au château de l'Oeuf de Naples par le commandement de la Reine Jeanne I. sur le soupçon qu'elle avoit qu'il vouloit empieter sur son Estat, & luy fit avaler du poison, dont il mourut l'an 1362. Il fut enterré au Monastere des Religieuses de Ste. Croix de Naples. Quelques-uns marquent sa mort au mois de Juin, & d'autres le 22. de Juillet. Il laissa un fils nommé Charles qui se retira auprès de Louis Roi de Hongrie, auquel il rendit de très-grans services étant General de ses armées contre les Vénitiens. Il termina heureu-

Robert de Durazzo (n) prit la qualité de Prince de la Morée. Il fut arrêté dans la ville d'Aversé, & conduit prisonnier en Hongrie avec le Comte de Gravine son frere, par l'ordre du Roy d'Hongrie; & ayant été mis en liberté l'an 1352. il vint en France, où étant arrivé il appella en duel Louis Roy d'Hongrie, luy imputant d'avoir fait mourir à tort & sans raison son frere Charles Duc de Durés. Quelque temps après étant à la suite du Roy Jean, il se trouva à la funeste bataille de Poitiers, où il (1) mourut les armes à la main; & étant fendant tres-vaillamment le 19. de Septembre 1356. (1) Chron. de Frere Ptolomee de Luques.

(B) Lui arracha son Galant, & toute l'antovité. Quand elle alla chez son mari, Elle (o) Brantome, Dames illustres. pag. 384. bellan:

(i) Mezerai ibid. pag. 128.

(k) Dans la remarque O de l'article precedent.

(l) Anselme, ubi supra, pag. 359.

(m) Dans la remarque E. au passage de Mezerai.

(n) Anselme ibid. pag. 355.

(1) Chron. de Frere Ptolomee de Luques.

(o) Brantome, Dames illustres. pag. 384.

lant, & toute l'autorité. Mais il ne fut pas assez fin pour se maintenir contre les (C) rufes de cette Princesse: elle reprit le dessus, & le poussa si vivement qu'il fut contraint de s'en retourner en France, où il se fit Moine\*. La Reine delivrée d'un tel mari, se trouva bien-tôt dans de nouveaux embarras; elle desobligea

\* Brantome, Vies des Dames illustres pag. 388. & suiv. se moque cruellement de lui.

„bellan; Chambellan estoit-il de vray, car il  
„la servoit bien, & ordinairement en sa cham-  
„bre jour & nuit, sinon sans grand rumeur  
„du peuple & des Courtisans. Donc pour les  
„appaîser, & par l'avis de ses Estats, elle se  
„resolut de se marier, & epousa Jacques de  
„Narbonne, ce dit l'Histoire de Naples. Mes-  
„sire Olivier de la Marche grand Seigneur &  
„Historiographe veritable, le nomme Jaques  
„de Bourbon, que je crois plus vray, car il  
„estoit de ce temps; mais en mariage fai-  
„sant fut dit & contracté qu'il ne porteroit  
„point titre & nom de Roy, ains seulement  
„de Prince, ou Duc, ou Comte; mais il ne  
„voulut rien porter que son titre accoustumé.  
„Sur ce les Capitaines de la Reyne qui por-  
„toient haine & envie à ce Pandolfo son mi-  
„gnon & à Sforce, luy mirent en teste de pren-  
„dre le nom de Roy, & le porter, parquoy  
„estant allez au devant de luy, le saluerent tous  
„pour Roy, fors ce brave Sforce, qui ne le  
„nomma que Comte, à raison de quoy par  
„l'avis des autres fit prendre prisonnier Sforce,

(a) Pandolfo Colonnuccio, Hist. del regno di Napoli, lib. 5. fol. 93. verso.

(b) Brantome in Colonnuccio non pas entendue de mot. L'Austriache, selon Mr. Bau-drand, se nomme en Allemand Oesterreich. Et on prononce Eitrich, c'est de la que Colonnuccio a tiré son Duc de Sterlich.

(c) Brantome p. 348. sa Duchesse de Sterlich.

(e) Idem Colonnuccio id. fol. 94.

(d) Olivier de la Marche, Mémoires liv. 1. chap. 1. p. m. 76.

(e) Colonnuccio ubi supra fol. 93. verso.

„& luy fit donner quelques traits de corde, &  
„se trancher la teste au pauvre Pandolfo...  
„Quant à la Reyne, il la mit à part, ne luy lais-  
„sant manier aucunes affaires, & la tenant com-  
„me une enfermée & confinée en une chambre, &  
„la menant fort peu souvent en son lit & en sa  
„compagnie, la repoussant loin de soy, jusques  
„à luy dire force vilainies, ce que la Reyne dis-  
„simula finement & fort malicieusement,  
„Brantome tire tout ceci de Pandolfo Colonnuccio.  
(a) Tutto il governo di se, della corte, e del regno pose in mano a Pandolfello Alopo Napolitano, Conte Camerlengo e bellissimo giovane, e suo creato, il quale ella sommamente amava; e havendolo menato seco quando andò a marito al Duca di (b) Sterlic, morto il Duca il rimendò a Napoli, e sempre lo tenne con publica infamia di venereo commercio con lei. . . il (c) Conte Giscomio . . . posò la Regina da parte non le lasciava maneggiar cosa alcuna, e in alcune camere quasi relegata la teneva, non ammettendola molte volte ne anche a gli atti matrimoniali, e con repulse e villane parole da se lontana la teneva.

Notez que Brantome s'est imaginé faussement, qu'il y avoit quelque discord entre Olivier de la Marche & Pandolfo Colonnuccio, touchant le mari de la Reine Jeanne. Il est aisé de voir qu'ils s'accordent: le premier dit que (d) cette Roynie se maria à un moult bel & vertueux Chevalier du sang royal de France, & de la Maison de Bourbon de nom & d'armes; & se nommoit Messire Jaques de Bourbon, Comte de la Marche. L'autre (e) dit, eleste Giacomo di Narbona Provenzale, Conte della Marca, e di stirpe regale di Francia ancor' egli. Ils parlent tous deux du même homme, & le designent par des caracteres bien marquez: toute la difference consiste en ce que l'Auteur Italien le fait Provençal, & qu'il le nomme Jaques de Narbonne. Il se trompe sur le premier chef; mais je croi qu'il n'y a dans l'autre qu'une fau-

te d'impression: on a mis Narbon au lieu de Borbone. Si les Imprimeurs de Colonnuccio ne l'ont point faite, il y a quelque apparence qu'elle étoit dans les Auteurs qu'il copia, & qu'elle y étoit par la negligence des Imprimeurs, ou par celle des Copistes. Ne quittons pas cette matiere sans relever deux fautes de Mezerai. Quoi que Jeanne, dit-il (f), eût épousé en première nocces Jaques de Bourbon fils de Jean Comte de la Marche, elle se gouvernoit néanmoins par le conseil de Pandolphe Alope, & de Mutio Sforce souche des Sforces Ducs de Milan, que l'en disoit être de ses amis. C'est supposer 1. que Jeanne n'avoit jamais été mariée, quand elle épousa Jaques de Bourbon. 2. Quelle épousa un autre mari après qu'elle eut perdu celui-là. Or l'une & l'autre de ces deux choses est fausse. Si je marquois les fautes de file, je ferois une 3. remarque contre cet Historien: l'arrangement de ses mots veut que nous pensions, que les Sforces Ducs de Milan passioient pour être les amis de Jeanne.

(C) Se maintenir contre les rufes de cette Princesse. (g) Si bien joüa elle son jeu qu'un Julio Cesar de Capua qui avoit auparavant offensé la Reyne, pour faire son accord s'offrit à elle de tuer son mary Jaques: elle malicieuse & fine prit cette occasion au poil, tant pour se venger de ce Julio, que pour gagner les bonnes graces de son mary, & pour recouvrer sa liberté premiere, fit semblant de luy preser l'ocille en ce qu'il fongeaist bien en son fait, & le faire fagement & surement, & le remit au bout de huit jours. Elle en ayant adverty le Roy du tout, le fit cacher en son cabinet avec d'autres ses plus fidelles bien armez; & finis lesdits huit jours, elle fait venir en sa chambre à cachette ledit Julio, à qui elle fit discourir, allez haut de toute fa menée & la figon pour l'execiter, ce qu'ayant ouy Jaques sortit, & luy fit trancher la teste publiquement, ce qui luy donna occasion d'avoir la Reyne en bonne opinion & estime d'amitié, & de feindre que qui porta grande loyauté à son mary, & c'est si pigliano le volpe, dit le proverbe Italien; donc bien-tôt après la mit au large, & luy donna la liberté d'aller à la mode accoustumée au chasteau, & s'abatre & gouverner par tout à son plaisir; au moyen dequoy estant un jour à un banquet fait à poste, espant le temps à propos, joüa si bien son jeu par le moyen de ses amis & complices, qu'elle se rendit la plus forte, & avec grande rumeur du peuple & d'aucuns grands prindrent, tuerent & saccagerent les Officiers François, & fit mettre le Roy son mary dans le Chasteau del Ovo, où estant il trouva moyen de s'embarquer sur une nef Genevoise, qui d'avanture estoit là au port, & ayant accordé du prix, fut mené à Tarente, où estant la Reyne l'envoia assieger; mais pour ce qu'il ne la pouvoit tenir longuement la rendit, & la quitta, & s'en alla en France, où s'adonnant à la Religion acheva de passer le reste du monde.

(f) Mezerai Hist. de France, tome 2. p. 627.

(g) Brantome ubi supra pag. 386.

bligea tellement le brave Sforce de Cotignole, qu'il sollicita Louis d'Anjou à la conquête du Royaume de Naples, & qu'il se mit à la tête des mécontents. Le Pape Martin V. favorisa Louis d'Anjou, qui assiegeoit Naples par mer & par terre, & qui s'en seroit rendu le maître, si Alfonso d'Aragon n'eût envoyé à la Reine un puissant secours. Il le fit à cause qu'elle lui avoit promis de l'adopter. Elle lui tint parole; mais elle fut si maltraitée de cet ingrat, qu'elle revoqua son adoption, & la transféra à Louis d'Anjou\*. Ce Prince recouvra les villes qui tenoient pour l'Aragonnois, & en usa si bien avec elle, qu'étant mort au mois de Novembre 1434. †. la douleur qu'elle en (D) conçut la fit mourir en peu de tems. Elle institua son heritier J. René d'Anjou, qui n'eût pas la force de s'établir dans le Royaume, & qui ne laissa à ses descendans qu'un vain titre de prétensions. Le vrai successeur de cette Princesse fut Alfonso d'Aragon, duquel je parle dans l'article suivant. Personne ne nie qu'elle ne se soit (E) deshonorée par ses impudicitez. Brantome l'en (F) excuse très-mal. Ce fut peut-être pour

\* Voyez la P. Maimbourg, Hist. du grand schisme l. 6.  
 † Et non pas 1431. comme l'assure Mezerai Abrégé Chron. ad le 2. de Février 1435.  
 ‡ Il étoit frère de Louis.

(a) Scro nimis exiguz tam patientia & obliquentis filii habitare cure. mortifique ei summam ingratitude conciliat ingentibus gemitibus sese incuravit.  
 Spondan. ad ann. 1434. n. 16.  
 (b) Colleenuccio lib. 5. sub finem fol. 100. verso.  
 (c) Ubi supra pag. 395.  
 (d) Tomaso C. 2. fo. 2. Stanmonti &c.  
 (e) Mezerai, Abrégé Chron. 10. 3. p. 190. ad ann. 1414. Voyez aussi sa grande histoire 10. 2. p. 627.  
 (f) Colleenuccio relate cela fort au long ubi supra fol. 92. & Brantome après lui, ubi supra P. 2. 404.  
 \* Dans la remarque G. lettre c.  
 (g) Maimbourg, Hist. du grand schisme d'Occident livre 6. p. m. 254.

(D) La douleur qu'elle en conçut la fit mourir. Ses regrets furent d'autant plus sensibles, qu'elle n'avoit pas répondu par un traitement honnête au respect qu'il lui avoit toujours (a) porté.

(E) Personne ne nie qu'elle ne se soit deshonorée par ses impudicitez. Alleguons d'abord ces paroles de Pandolfo Colleenuccio. (b) *Fama lasciva di se instabile e impudica, dicendosi di lei, che nella instabilità sola fu stabile, e che sempre era stata innamorata, havendo in piu modi e con molti la sua lascivia macchiata; ma sopra tutto con Pandolfello Alogo, e Urbano Aurgilia, e M. Giovanni Caracciolo gran siniscalco, tutti tre Gentiluomini, e molto d'istri, virtuosi, e costumati, ma sopra ogni cosa di persona e effigie bellissimi.* Brantome (c) a traduit cela de cette façon.

» Or l'histoire de Naples dit que cette Reine, laissa un bruit de femme impudique & mal arrêtée, comme de qui l'on disoit qu'elle étoit arrêtée en cela seul qu'elle n'avoit point d'arrêt, & qu'elle étoit toujours amoureuse de quelcon, ayant par plusieurs fortes & avec plusieurs fait plaisir de son corps. Colleenuccio est si reconu pour partial contre la Maison d'Anjou, que non seulement les Historiens François, mais aussi quelques (d) Italiens condamnent la malignité & les méfiances, & principalement à l'égard de la Reine Jeanne I. du nom. On le laissa passer, & on le suit même à l'égard de la II. Jeanne; n'est-ce pas un signe manifeste que les impudicitez de la première sont douteuses, & que celles de la seconde sont incontestables? Le passage que je vais citer est fort curieux. Comme Ladislas

» tout-à-fait scandaleuse; & qu'enfin elle abandonna & sa personne & son Royaume à Jean Caracciolo, celui de tous ses Favoris qu'elle aimait le plus tendrement.

(F) Brantome l'en excuse très-mal. Voici ses termes. » L'histoire (h) de Naples dit que cette Reine . . . étoit toujours amoureuse de quelqu'un, ayant par plusieurs fortes & avec plusieurs fait plaisir de son corps, mais pour cela c'est le vice le moins blâmable à une Reine, grande Princesse & belle qui soit point, & si est le moindre si qu'elle puisse avoir, mais très-grand est-il celui quand elle est mauvaise, malicieuse, vindicative, tyrannique, comme il y en a, dont le pauvre peuple patit beaucoup, mais peu pour ses amours; ainsi que j'ay ouï discourir à un grand de par le monde. » C'est ainsi à peu près que Paul

Jovetâche d'excuser la vie voluptueuse de Leon X. comme on l'a vu (i) ci-dessus. On a vu aussi nos réflexions sur cette espèce d'apologie. Mais j'ajoute qu'il y a une grande différence entre l'impudicité publique d'un Roi, & les amours scandaleuses d'une Reine. Il vaut mieux sans doute pour les sujets que leur Souverain les scandalise par la multitude de ses batars, que s'il les chargeoit d'impôts, & s'il les tyrannisoit: & il est très-possible qu'un Souverain furieusement débordé après les femmes maincienne l'ordre dans ses Etats, y fasse fleurir la justice, & le commerce, & ne soule aucunement ses sujets. J'ayoncé aussi que les peuples sont plus heureux sous une Reine impudique, si d'ailleurs elle les traite doucement, & sagement, que sous une Reine chaste, avare, cruelle, & ambitieuse; cela ne souffre point de difficulté. Mais il me semble qu'il est moralement impossible, que dans un païs où les loix de la religion, & les loix de l'honneur humain sont aussi severes contre l'impudicité des femmes qu'elles le sont dans l'Occident, un Royaume soit heureux sous une Reine qui soule aux pieds la pudeur, & la vertu la plus propre de son sexe. L'indulgence de l'honneur humain pour les amours illegitimes qui éclatent dans la vie d'un Monarque, nous empêche de conclure que puis qu'il lâche la bride à cette passion, il n'est point capable de se modérer sur d'autres choses: mais la severité de ce même honneur contre les impuretez publiques d'une femme quelle qu'elle soit, nous porte à croire qu'une Reine qui franchit cette barrière, est capable de toutes fortes d'excès. Il faut qu'elle ait perdu toute honte, qu'elle n'ait

(h) Brantome ubi supra pag. 395.  
 CONSIDERATIONS sur les amours illegitimes des Reines.  
 (i) A la page 306. de ce volume col. 2.

les expier (G) qu'elle fit du bien à l'Eglise, & qu'elle permit à Capistran de vexer les Juifs. J'ai parlé ailleurs \* de Caracciol l'un de ses Galans. Ce que Brantome en a dit est tiré de Colenuccio.

\* A la p. 187. 760. ad 1. 700. lumen.

NAPLES (ALFONSE I. DU NOM ROI DE) joignit par sa vigueur & par son adresse le Royaume de Naples aux Etats dont il avoit hérité, lors que Ferdinand son pere Roi d'Aragon mourut en l'année 1416. Jeanne II. du nom Reine de Naples, assiegée dans sa ville capitale par Louïs d'Anjou, recourut à nôtre Alfonso, & lui promit de l'adopter s'il la delivroit de ses ennemis. Alfonso qui venoit de se signaler en Sardaigne, ne laissa point échapper une si belle occasion de s'agrandir; il envoya sa flotte à Naples, fit lever le siege, & fut adopté par la Reine au mois de Septembre 1420. L'amitié ne dura gueres

(c) Id. ib. fol. 92. verso.

aucune sensibilité pour la gloire, qu'elle ait l'ame basse, puis qu'elle se peut résoudre à sacrifier son honneur & sa conscience, & l'estime du public à une passion criminelle qu'elle a conçue ou pour un de ses domestiques, ou pour un de ses vassaux. Les sujets peuvent-ils avoir quelque estime pour une Princesse dont ils se forment une telle idée, par un raisonnement si plausible? Peuvent-ils s'empêcher de la mépriser? & ce mépris n'est-il pas un mauvais levain de séditions? De plus il est presque inévitable que la conduite impudique d'une Reine n'entraîne dans un semblable desordre toutes les femmes de sa Cour, & qu'il ne se repande par ce moyen dans tout le Royaume un relâchement pernicieux des loix de la bienséance & de la pudeur, qui contribuent si fort à conserver sur la terre ce qui y reste de chasteté. Alors ce qu'on ne faisoit que mépriser devient odieux & execrable, à tous ceux qui s'intéressent comme il faut au bien public. Que peut-on attendre de cela que des factions, & que des revoltes? Le concubinage d'un Souverain n'est pas exposé aux mêmes inconveniens. L'ambition, l'envie de s'élever, une fausse idée de grandeur, ont presque toujours plus de part à la chute de ses favorites que l'amour; au lieu qu'une Reine galante n'est précipitée dans des desordres qui l'avilissent, que par la passion brutale du plaisir charnel. Joignons encore cette considération. Une Reine qui s'abandonne à des Galans devient leur esclave; elle ne sauroit leur rien refuser, ce sont eux proprement qui regnent. Leur vanité, leurs autres passions, source seconde de desordres par elles-mêmes, deviennent encore plus funestes par la jalousie qu'ils excitent dans l'esprit des Grans. On tâche à les debasquer, on cabale, on se cantonne, on aigrit les peuples. Les sujets peuvent-ils être heureux sous un tel gouvernement? L'expérience confirme tout ce que je viens de dire; car l'histoire ne nous fournit presque point d'exemples de Reines galantes, & impudiques à bride abattue, dont le regne n'ait été très-malheureux. Quels troubles ne vit-on pas dans le Royaume de Naples sous nos deux Jeannes? Combien de guerres de toute nature? combien de saccagemens? Ainsi nous pouvons conclure contre Brantome, que c'est un défaut capital, & un vice très-blâmable dans une Reine, que de s'abandonner à l'impureté. C'est le défaut dont les suites sont le plus à craindre pour les peuples.

(a) Colenuccio ubi supra fol. 86. verso.

(b) C'est-à-dire non la Reine, mais la ravine.

Un Jurisconsulte contemporain fit une pointe en langue Italienne contre la premiere Jeanne. Elle a été, dit-il (a), non pas la Regina (b), mais la ravina du Royaume de Naples; & il cou-

rut un vers prophétique contre la seconde Jeanne, lequel portoit qu'elle feroit la destruction du pais. (c) Della quale un verso profetico per il reame si diceva:

Ultima Durazzi fiet destructio Regni.

Ce Jurisconsulte tenoit pour la loi Salique; il (d) condamnoit l'admission des femmes au trône. Tout bien pesé & considéré, on seroit contraint d'avouer que les statuts qui permettent que les Royaumes tombent en quenouille, n'ont pas été sagement imaginez. Ce n'est pas que les femmes ayent moins d'esprit, ou moins de capacité que les hommes; il y en a qui ont regné avec tant de gloire, & qui ont montré sur le trône tant de courage, tant de sagesse, tant d'habileté, que les plus grans Rois méritent à peine de leur être comparez: mais par accident il se trouve que les Etats qui n'ont point la loi Salique, s'exposent à plusieurs desordres, dont celui-ci n'est pas le moindre; c'est que l'homme qui se marie avec l'héritiere, est presque toujours sur le qui vive avec ses sujets & avec sa femme. Mais le regardant pour l'ordinaire comme le mari de la Reine, & non pas comme le Roi; elle n'est pas fâchée qu'ils le fassent, & quelquefois même elle ne lui donne pas le titre de Roi. C'est de là que vinrent mille desordres dans le Royaume de Naples sous les deux Jeannes. Consultez l'histoire d'Angleterre sous la Reine Marie femme de Philippe II. Le pere & le grand-pere de celui-ci avoient passé par la même épreuve, l'un en Espagne, l'autre aux Pais-Bas.

(G) Pour les expier qu'elle fit du bien à l'Eglise, & qu'elle.] Monsieur de Sponde dit cela expressément, par raport au peu de pompe avec quoi elle voulut être enterrée. Sepulta est, dit-il (e), in Ecclesia Virginis Annunciate ignobili sepultura, ut ipsa jussisset, in penitentiam luxuriose vite quâ vehementer ipsamata est. Voici ce que l'on ajoute à l'égard du soin qu'elle prit des avances de la foi. Inter (f) vitia quibus seorsus est, egit & multa pia opera, tam in Ecclesia quam in statu regni utilitatem, que Summontus Neapolitanus enumerat. Inter quæ fuit, quod potestatem fecit Fr. Joanni Capistrano insigni Ordinis S. Francisci professori, interdicens Judæis usus & alia ab Ecclesia prohibita; & cogendi ferre signum Thau, ut dignoscerentur à Christianis. Un homme aussi ardent que ce Cordelier établi pour inspecteur sur la conduite des Juifs, & qui les oblige à porter sur eux la lettre Thau, afin qu'on les puisse connoître, a bien la mine de leur avoir fait souffrir plusieurs vexations.

(c) Id. ib. fol. 92. verso.

(d) Poenendi questi due verli in biatimo del femini-govern. Regna regni quiva, gens tota clamus simul ob, Intertitus regni est à miniere regi. I quali verli in vulgar nostro fusarono colli, La vulva regge, ohime gridan le lingue Il femini-governo il regno. Id. fol. 86. verso.

(e) Spondan. ad ann. 1437. n. 3. P. 831. Il avoit dit ad ann. 1414. n. 6. p. 734.

Succesit in regnum seorsus ejus Joannæ hujus nominis secunda, vidua Guilelmi Austrii, annu-agens jam 44. sed amore cursum, justam Pandolfeli Alopi Neapolitani conspiciu formâ multo tempore infamii.

(f) Id. ib. ad ann. 1437. n. 2.

entre ce fils adoptif & la Reine Jeanne, l'adoption fut cassée au mois de Juin 1423. après de grosses querelles, qui s'étoient enfin converties en des actes d'hostilité très-violens. Louis d'Anjou III. du nom fut adopté par cette Reine, & Alfonso prit le party de s'en retourner en Espagne. Il s'embarqua à Naples au mois d'Octobre 1423. & prit en passant Marseille. Cette conquête fut duë au bon conseil qui lui fut donné de pousser sa pointe après qu'il eut pris le port, & d'attaquer la ville toute la nuit, sans donner aux habitans le loisir de se reconnoître, & de revenir de leur premiere frayeur. Pendant son absence la faction d'Anjou reprit le dessus à Naples; mais comme la Reine Jeanne qui ne valoit pas grand' chose, étoit d'ailleurs obsédée par des gens qui ne cherchoient qu'à se debulquer, & dont les passions changeoient souvent d'interêt, la faction d'Aragon reprit des forces quand on s'y attendoit le moins. Alfonso se vit instamment sollicité à retourner. Le Duc d'Anjou mourut au mois de Novembre 1434. La Reine Jeanne le suivit quelques mois après. Ainsi tout favorisoit Alfonso, encore que le peuple de Naples eût proclamé Roi René d'Anjou, car ce n'étoit pas un compétiteur redoutable. La France jouïoit (A) de malheur en ce tems-là. Mais nonobstant toutes ces favorables dispositions, les commencemens de l'entreprise du Roi d'Aragon furent les plus malheureux du monde. Il assiegea d'abord Gayerre, & fut pris dans une bataille navale \* qu'il perdit contre les Genoïs, qui étoient venus secourir la place. On vit alors qu'il y a des gens qui ne sauroient avoir du malheur, puis que la bonne fortune sort ¶ pour eux du milieu de l'adversité. Le Duc de Milan fut la principale cause de l'élevation d'Alfonse sur le trône de Naples, le Duc de Milan, dis-je, dont Alfonso étoit prisonnier. Ce Duc ne se contenta pas de lui accorder la liberté, il lui fournit des troupes pour la conquête du Royaume de Naples. Ce ne fut point l'affaire d'un jour; la présence de René d'Anjou soutint quelque tems son party, mais enfin la ville de Naples tomba au pouvoir d'Alfonse l'an 1442. & ce fut la décision du différent. Ce Prince entra en triomphe dans cette ville à la maniere des anciens Romains le 26. de Fevrier 1443. & trouva l'esprit d'Eugene IV. fort adouci à son égard. Il avoit été traversé par ce Pape pendant que la fortune ne s'étoit pas déclarée; mais dès qu'elle eut jugé le procès au prejudice de la France, Eugene ne se piqua point de la vertu de Caton ¶; il reconnoit Alfonso pour legitime possesseur du Royaume de Naples, moyennant un certain tribut annuel. Cette conquête mit ce Prince dans une haute reputation, & lui donna lieu de faire sentir le poids de ses armes victorieuses aux Florentins, & à quelques autres peuples d'Italie: de sorte qu'il se vit recherché de tous les Princes qui craignoient les armes Ottomanes. Il trouva tant de douceurs en Italie, qu'il ne se soucia point de retourner en Aragon. Ce fut un Prince qui eut de grandes qualitez; & qui fait beaucoup d'honneur à l'Espagne B. Il aima extremement les (B) lettres & les Savans, & l'on conte

\* Le 5.  
d'Avril  
1435.

† Voyez  
Fovian.  
Pontanus  
de Principiis  
fol. m. 62.

‡ Il arriva à Naples au mois de Mai 1438.

§ Viciatrix causa Diis placuit; sed victa Catoni.  
Lucanus lib. 1.

¶ Princeps suaestate clarissimus, nulli veterum posthabendus.  
Hispanice gentis lumine decusque perpetuum.  
Mariana l. 2. c. 18.

Voyez  
Vaillas  
Hist. de Charles VIII. l. 2. pag. 178. edit. de Hollande.

(b) Confer que Horatius od. 29. lib. 3.

Fortuna sive iacta negotio de Ludum in insolentem ludere peritiam.

Transmutat incertos honores.  
Nunc mihi que developpena ali benigna.

(c) Lib. pretio in 22. c. 18.

(A) La France jouïoit de malheur en ce tems-là. ] S'il étoit permis aujourd'hui de dire de la fortune ce qu'en disoient les Payens, qui ne reconnoissoient pas sous ce mot-là, avec autant d'évidence que nous, une direction très-sage & très-juste de la main de Dieu, on l'accuseroit d'avoir eu alors une partialité trop affectée pour l'Espagne contre la France: car on ne sauroit lire l'histoire du 15. & du 16. siecle, par rapport aux affaires d'Italie, sans remarquer un ascendant & une supériorité de l'Espagne sur la France, qui doit encore aujourd'hui donner de la confusion aux François, & de la hêrte aux Espagnols. Il faut admirer dans cette conduite le doigt de Dieu. C'est le pere commun de tous les peuples; il donne dans un siecle à une nation les benedictions temporelles, qu'il lui ôte dans un autre siecle. Le 15. & le 16. siecles ont amené le tour de l'Espagne pour le bien; le 17. a été son tour pour le mal. L'ascendant & la supériorité de la France avoient été assignez à ce siecle-là. Je ne fais que développer & que paraphraser ce texte de Mariana (a); Sic fortuna ludit in rebus humanis: sic nos nostraque versatur. Aragonio nimirum celum viam ad

regnum struebat cui nihil est arduum. . . . Mil-  
tum et familia (Andegavensi) superi per hac tem-  
pora adversari videntur, Gallorum genti insensu,  
ac Aragoniis propitii. Sed est seve ut aliarum re-  
rum sic felicitatis orbis: per varias gentes atque fa-  
milias merat, nulli propria (b). Ce qui peut  
consoler la France, est qu'on la croyoit infini-  
ment plus redoutable que l'Espagne, & qu'à  
cause de cela on fit de plus fortes ligues pour  
l'empêcher de s'établir en Italie, que pour em-  
pêcher les Espagnols d'y conquérir des Royau-  
mes. Les autres Princes d'Italie espererent d'ar-  
rêter les Espagnols, & desespèrerent de résister  
aux François. C'est ce qui sera qu'en tout tems,  
& en ce siecle plus que jamais, les ligues contre  
la France seront difficiles à dissiper; la peur  
de chacun des membres leur servira de bon ci-  
ment.

(B) Il aima extremement les lettres & les Sa-  
vans. ] Outre ce qui sera raporté dans la remar-  
que suivante, je dois dire ici qu'il honora de sa  
sien estime & de son amitié particuliere Lau-  
rent Valla, Antoine de Palerme, George de  
Trebizonde, & Barthelemi Faccius. Mais il  
vaut mieux que Mariana le dise. (c) Literas in

(a) Lib.  
21. c. 7.

là-dessus (C) des choses fort singulieres. Il mourut à Naples le 27. de Juin 1458. âgé de 64. ans \*, & laissa ses Etats d'Espagne à son frere, & le Royaume de Naples à Ferdinand son batard †. Ce que dit Mr. Moreri n'est pas vrai, „ qu'Antoine de Palerne a écrit une Histoire fort exacte du Roi Alfonso, intitulée „ de factis & dictis Alphonsi Regis, „ car l'Ouvrage qui a ce titre n'est qu'un recueil des reponses sententieuses, des bons mots, & de quelques actions singulieres de ce Prince; & quoi qu'on voye avec les circonstances dans lesquelles il a dit ou fait ces choses, diverses particularitez de sa vie, on ne peut pas appeler un tel Ouvrage l' Histoire exacte de ce Roi. C'est une étrange negligence que

(k) Dans l'article de ce Poete. (l) Idem Anton. Pa. normita. ibid. lib. 2. n. 12. (m) Ibid. n. 13. (n) Ibid. n. 14. (o) Ibid. n. 15. (p) Id. lib. 4. n. 34. (q) Cum lbris sub sponda dormire regem scimus ex illos cum lumine polcere ac lectitare. Ibid. n. 31. (r) Ibid. l. 1. n. 39. (s) Diem quia nihil legeret se perdidisse Sed & cum audisset Vest. pationum Cesarum (t) folios (u) affi. dire Ti. tum) eam diem se perdidisse solum dicere in quibusdam tamen quia nihil quicquam aliquid dom. n. 11. (v) Egit gratias rex dicitur immortali Jesu Christo, quod eo modo nec diem (w) s'abaissait à faire ipse per cela de ses propres mains ? il eut pour reponse Ibid. n. 16. (x) Jovian. Pontanus de Principe, fol. m. 63. (y) Panormitan. ib. De casib. vir. p. 19. (z) Id. lib. 4. n. 15. (z) Id. lib. 1. n. 49.

\* Jov. Pontanus De bello Neap. lib. 1. † Tit. de l'Histoire de Espagne de Mariana.

pretio habuit, virisque eruditione praestantibus tantum tribuit, ut in se inclinata quamvis aetate recogitandum praeberet. Laurentio Valla familiariter est usus, Antonio Panormita, Georgio Trapezuntio immortalis laude viris. Bartholomaeum Faccium cuius extant de rebus Alfonsi commentarii, mensis novembri superiori (a) extinctum istius aegerime. Philophe lui ayant porté ses satires, s'en retourna chargé de présents, & honoré de l'Ordre de Chevalerie. Philephum poetam (b) ad se satyras divitissime evigilatas deferentem illaque canentem ac prope agentem, non prius quam militia honore decoratum praeiisque auctum remisit. Il entreprit commerce de lettres avec Leonard Arctin, & tâcha de l'attirer auprès de soi. Mais la vieillesse & la mauvaise santé de ce savant homme ne lui permirent pas de profiter de ces offres. Pogge Florentin traduisit la Cyropédie de Xenophon par ordre d'Alfonse, & en fut largement recompensé. En un mot ce Prince atra chez lui des pais les plus éloignez un bon nombre de Theologiens, & en avança quelques-uns aux plus belles charges: sa Cour étoit pleine de toutes sortes de gens savans, qui fe resentoient de sa liberalité. Il (c) fit étudier (d) à ses depens beaucoup d'Ecoliers qui étoient de belle esperance, mais pauvres. Joubliois Bracellius (e) qui a été l'un des Savans de sa Cour, & qui a laissé l'histoire des guerres de ce Monarque.

(a) C' est à dire en 1457. (b) Anton. Panormi. De dictis & factis Alphonsi, l. 3. n. 11. (c) Ex Ant. Panormi. ib. lib. 2. sub 5. v. (d) Ibid. n. 52. (e) Et qui bellorum ejus historiam non illepidè perscripsit Bracellius Ligu. Jovian. Eleg. l. 3.

(f) Voyez son Or. arge De dictis & factis Alphonsi, l. 1. n. 43.

(g) Quod rex ut primum accepit latitia pene verditus ire nihil cuentatus est, & sentibus rubique primo tumulum purgans, mox legetans, non M. Tullii, sed M. Vitruvii epigramma esse comperit. l. 6. n. 47.

(h) Ibid. n. 48.

(i) Dans l'article de Tite Live.

(C) L'on conte là-dessus des choses fort singulieres. ] Pendant une maladie qu'il eut à Capoue, chacun s'empresla de lui apporter des choses qui pussent le divertir. Antoine de Palerne s'avisâ de lui (f) apporter des livres, & entre autres Quinte-Curce. Ce Prince écoute avec un si grand plaisir l'histoire d'Alexandre le Grand, qu'il fut presque tout-à-fait guerri dès le premier jour qu'il prêta l'oreille à cette lecture; & ce qui jeta les Medecins dans l'étonnement. Il continua cet exercice trois fois le jour, jusques à ce qu'Antoine de Palerne eut achevé la lecture de cet Ecrivain: & depuis il railla les Medecins, il fe moqua de leur Avicenne, & combla de louanges Quinte-Curce. Ayant ouï dire qu'on voyoit auprès de Formium le tombeau de Ciceron, avec une épitaphe en vieux caracteres, il sentit (g) un plaisir inconcevable, & se transporta sur les lieux tout incontinent, & se arracha lui-même les brossailles qui étoient autour du sepulcre: on trouva non pas le nom de Ciceron, mais celui d'un M. Vitruve. Au siege de Gayette (h) comme on lui vint dire qu'on n'avoit plus de ces grosses pierres dont on chargeoit ses mortiers, & qu'on n'en pouvoit trouver qu'à une maison de campagne, qui selon la vieille tradition du pais avoit appartenu à Ciceron, il repondit qu'il aimoit mieux laisser inutile son artillerie, que de gâter ce qui avoit appartenu à un si grand homme. Nous (i) verrons

ailleurs son respect pour Tite Live, & l'honneur qu'il fit au bras de ce grand Auteur, & à (k) la patrie d'Ovide. Il ramassa (l) avec un grand soin les medailles des Empereurs, & sur tout celles de Cesar, & les gardoit presque comme des reliques dans une cassette d'ivoire. Il portoit (m) toujours avec lui dans ses voyages les Commentaires de Cesar, & ne passoit point de jour sans y lire attentivement. Il prit (n) pour fa devise un livre ouvert. Ses soldats connoissoient si bien son attachement pour les livres, que quand ils pilloient quelque place, ils coutoient lui apporter à l'envi tout ce qu'ils en rencontroient. Un jour qu'on parloit de la perte des choses precieuses, il protesta (o) qu'il aimeroit mieux perdre ses pierres, quelque reputation qu'elles eussent par tout le monde, que s'il fe perdoit des livres quels qu'ils fussent. Il en (p) faisoit mettre toujours auprès de son lit, & s'il s'éveilloit il fe les faisoit donner pour y lire. Il alloit quelquefois (r) à pied aux leçons des Professeurs, encore que l'audoire fût fort éloigné de son palais. Il croyoit (s) avoir perdu la journée s'il la passoit sans lire: aussi ne souffroit-il pas que le tems marqué pour la lecture fût employé à d'autres occupations, quelque accablé qu'il se vit d'affaires. Antonio poeta (t) incredibili quadam voluptate operam dabat, aliquid ex prisorum annalibus referenti, quometiam veterum ab eo scriptorum lectionibus fugulis diebus audiebat, ac licet multis in gnisque interim gravaretur curis, nunquam tamen passus est horam libro dictam à negotiis auferri. Il avoit lu la Bible (v) avec les gloses & les commentaires 14. fois, & en pouvoit reciter plusieurs passages par-cœur. Un jour qu'il trouva sa Bibliotheque fermée (x), il n'eut pas la patience d'attendre que le Bibliothequaire fût de retour; il prit lui-même des instrumens pour arracher la serrure; & quelon lui ayant demandé en stile d'admiration, s'il s'abaissait à faire cela de ses propres mains ? il eut pour reponse cette autre demande, croyez vous que Dieu la nature ayent donné des mains aux Rois pour rien ? Il lisoit avec une si grande attention (y), qu'il ne paroissoit point s'apercevoir que l'on dansât, & que l'on jouât des instrumens auprès de lui. Voici une grande marque du plaisir & de l'attention, avec laquelle il écouteoit une piece d'éloquence. Jannot Manetti (z) Deputé des Florentins lui fit un jour une belle & longue harangue; le Roi non seulement eut toujours les yeux ficez sur lui, mais il fe tint si immobile, qu'il ne chassa pas même une mouche qui se posa sur son nez au commencement de la harangue. L'Orateur ne fe lassoit point d'admirer cette patience; dès qu'il eut cessé de parler, Alfonso chassa la mouche qu'il avoit laissée en repos pendant tout ce long discours. On fe moqueroit aujourd'hui d'une telle chose,

(k) Dans l'article de ce Poete. (l) Idem Anton. Pa. normita. ibid. lib. 2. n. 12. (m) Ibid. n. 13. (n) Ibid. n. 14. (o) Ibid. n. 15. (p) Id. lib. 4. n. 34. (q) Cum lbris sub sponda dormire regem scimus ex illos cum lumine polcere ac lectitare. Ibid. n. 31. (r) Ibid. l. 1. n. 39. (s) Diem quia nihil legeret se perdidisse Sed & cum audisset Vest. pationum Cesarum (t) folios (u) affi. dire Ti. tum) eam diem se perdidisse solum dicere in quibusdam tamen quia nihil quicquam aliquid dom. n. 11. (v) Egit gratias rex dicitur immortali Jesu Christo, quod eo modo nec diem (w) s'abaissait à faire ipse per cela de ses propres mains ? il eut pour reponse Ibid. n. 16. (x) Jovian. Pontanus de Principe, fol. m. 63. (y) Panormitan. ib. De casib. vir. p. 19. (z) Id. lib. 4. n. 15. (z) Id. lib. 1. n. 49.

celle de Paul Jove. Il a ignoré qu'Alfonse (D) fût le fils aîné de Ferdinand Roi d'Aragon, & qu'il eût (E) été marié, & qu'il eût régné beaucoup plus de 22. ans. Mr. Varillas a sans doute voulu parler de ce Prince dans sa preface des Anecdotes, quoi qu'il l'ait désigné par une fausse chronologie. Ce qu'il en dit est fort (F) curieux. Il est faux que nôtre Alfonso ait envoyé du secours à

Scan-

(D) Alfonso sût le fils aîné de Ferdinand.]

C'est ce que Mariana remarque d'une façon très-expressé: je raporte ses paroles, parce qu'elles contiennent un fait qui appartient à la vie de nôtre Alfonso. *Interea, dit-il (a), Valentia Rex Aragonius Alfonso MAJORIS filii nuptias insigni celebrabat apparatu. . . . Sponsum è Castella Sanctius Rogius deduxit. . . . nuptia confecta pridie idus Junii 1215.* Dans le chapitre suivant il parle de cette manière, *Alfonsum NATU MAXIMUM regni heredem scripsit; les paroles d'Antoine de Palerme méritent d'être rapportées, parce qu'elles contiennent un fait singulier, Ferdinandus pater & ipse inclutus rex, moriens, Alphonsum filium iis pene verbis allocutus fertur; optime filii quoniam regna quacunquæ dum Deo placuit obtinuit, ad te STATIS PRÆROGATIVA deferri & scio & volo, optatum eas modo terras quas ea parte Hispania cum Castellam vocitant habemus, Joanni fratri tuo, si modo per te licet relinquere. Quod ne nosse feras abs te peto, & si poteris etiam rogo, Ferdinand soubait de laisser quelques terres à son cadet, & prie en quelque façon Alfonso d'y consentir. Alfonso répond comme un Heros, que si tel est le bon plaisir de son pere; il consent de bon cœur que son frere soit l'heritier de la Couronne, & que pour lui il ne pretend y succéder qu'à titre de grace, & de faveur. Ego*

requë, il change de résolution, il veut parler des vertus de son épouse en toute rencontre. Ce dessein est beau & honnête. Il auroit dû s'en souvenir quand il fit son testament, où il ne fit nulle mention de sa femme; à propos de quoi l'histoire dit qu'il avoit voulu la repudier, afin d'épouser la concubine. *Regina nulla mentio: fama suit & magni viri testamur ea repudiata Lucretiam Alaniam pellicem ducere cogitasse.* Cette concubine avoit espéré que le Pape lui seroit favorable, & elle avoit fait un voyage à Rome avec l'équipage d'une Reine; mais elle n'obtint pas ce qu'elle avoit désiré. D'autres disent seulement qu'Alfonse l'auroit épousée, si la Reine étoit venue à mourir. Cette Lucrece étoit une belle Napolitaine qui avoit su si bien enlacer ce bon vieillard, qu'elle en obtenoit tout ce qu'elle souhaitoit. *Hæc est illa Lucretia, cujus per orbem terrarum animores fuerit quam notissimum. Eam Alphonfus adamantam propter forma qua præstabat excellentiam, suavisissimis etiam puella illecebriis senex ipse delinquentia divitiis, opibus, autoritate ita extulerat, ut plerique arbitrarentur si Maria vita excessisset, legitima uxoris eam loco habiturum. Je ne sai pas bien de quelle femme nâquirent les deux filles d'Alfonse, qui furent avantageusement mariées par leur pere, l'une au Duc de Ferrare, l'autre au Duc de Sesse (b). Mariana convient que l'incontinence (i) a été un défaut d'Alfonse. Ferdinand qui lui succéda à la couronne de Naples, étoit un barard qu'il avoit eu en Espagne (k), & qui n'eut pas trop de s'user de se louer de Lucrece la dernière concubine d'Alfonse, car elle embrassa (l) la faction d'Anjou. Encore un coup n'est-il pas étrange que Paul Jove (m) nous ait parlé du celibat de ce Prince. In calibatu singularem eamque paucis incomperiam liberi & tranquillæ animi felicitatem reposuit, sic ut eum nunquam penituerit connubiis rejecisse, quem filium Ferdinandum regia indolis ex nobili concubina in spem regni suscepisset. Antoine Marie Graciani n'a pas été dans l'erreur autant que Paul Jove, mais il ne s'en fait guere. Il a cru qu'Alfonse étoit demeuré bien-tôt veuf. Ex (n) uxore quam juvenis duxit Castella Regia propinqui sui filia liberos non tulit, eaque brevi amissa cales inde permansit.*

(E) Et qu'il eût été marié.] Nous avons cité Mariana pour ce fait, & voici un second témoin (d) qui nous apprendra qu'Alfonse avoit rencontré une très-excellente femme. „Acceperat „aliquando à Maria singulari exempli uxore li- „teras quas cum semel atque iterum attentiffi- „mè perlegisset, mox inquit, institueram olim „ nihil de uxore extra thalamum dicere, ne „ nedicens uxoris aut immodestior haberer. At „ nunc mihi profus mutandum consilium, & quid- „ vis homines obloquantur quocumque in convivio „ que obvio, sine modo & modestia de uxoris vir- „ tute atque constantia predicandum. „ Il avoit resolu de ne point parler du mérite de sa femme, de peur qu'on ne l'en crût trop entêté; chose que les personnes de son rang n'ont pas trop à craindre, mais après avoir lu la lettre qu'il en avoit

(e) Mariana lib. 22. cap. 18.

(f) Mariana ibid.

(g) Pontanus De bello Neapolit. l. 22. fol. 101. 145. verso.

(h) Graciani (i) Id maxime rantie vitium in Alfonso moribus accusare licet. Mariana ibid.

(k) Alfonso (l) Id maxime rantie vitium in Alfonso moribus accusare licet. Mariana ibid.

(m) Alfonso (n) De capitiis viror. illor. pag. 23.

(o) Ubi supra.

(p) De capitiis viror. illor. pag. 23.

(q) Mariana ibid. lib. 1. fol. 108.

(r) Id. fol. 145.

(s) De capitiis viror. illor. pag. 23.

\* Varillas. prefate des Anecdotes de Floren. Monarque dont les défauts ayent été mieux patri-

(a) Mariana lib. 20. c. 7.

(b) Anton. Panormitanus De actibus Alphonfi. lib. 2. n. 30.

(c) Ad magnam imperium novum que regnum. . . vehementissime contende- bat, postquam ipsum naturæ jus ad Joannem fratrem majorem natu patrum Tarraconensium imperii hereditatem devulisset. Joannem. Elog. bellæ. virt. il. l. 3.

(d) Favormir. ubi supra n. 39.



passage que l'on verra ci-dessous. Il l'avoit \* admiré en chaire, mais il ne l'admira pas sur le papier. Voyez la judicieuse critique qu'il a faite † des Sermons de ce Capucin. J'ai dit ailleurs ‡ qu'ils ont paru en François, & que d'Ablandcourt qui les traduisit, en ceda toute la gloire & toute l'utilité au Pere du Bosc. J'ai dit aussi † que nôtre Narni & le pere de Mr. de Balzac se ressembloient. Je viens de consulter un Auteur qui m'a fait conoître que ce Moine se nommoit Jérôme Martin de β Narni, qu'après s'être rendu celebre dans plusieurs villes d'Italie, & à Rome même, il fut choisi pour prêcher devant le Pape, & devant les Cardinaux; qu'il avoit toutes les parties nécessaires à un excellent Predicateur, une mine majestueuse, un beau langage, une grande pureté de mœurs, & un zèle si vehément à censurer les défauts de l'homme, qu'il se rendoit odieux aux pecheurs impenitens. Quand il vit qu'il ne gaignoit (B) rien sur la corruption de ses auditeurs, il resolut de ne plus monter en chaire, & ayant obtenu cette permission il se renferma dans sa cellule, & s'apliqua à faire l'histoire des Capucins: mais on se repentit de lui avoir accordé cette dispense, & on lui fit reprendre les fonctions de Predicateur. Il remonta donc en chaire, & eut le même chagrin qu'auparavant, ce fut de voir l'inutilité de ses censures & de ses exhortations, & qu'on ne venoit l'entendre que pour le plaisir des oreilles. Le mauvais état de sa santé lui procura enfin une entiere demission. Comme la reputation de sa bonne vie n'étoit pas moindre que celle de son éloquence, il fut enterré avec plus de pompe qu'aucun Moine de son Ordre ne l'avoit jamais été. Dès qu'il fut mort on imprima ses Sermons, qui ne repondirent point (C) à l'attente du public: on s'en étoit fait une idée trop avantageuse. Cela leur fut fort contraire, & d'ailleurs ils étoient destituez des bons offices de l'action. Voilà ce que j'ai appris de Nicus Erythreus γ.

NAUCRATIS, ville d'Égypte sur le Nil. Quelques Auteurs l'ont placée sur le bras le plus (A) occidental de ce fleuve; mais tout le monde (B) n'est pas

\* Balzac, lettre 27. du 3. livre de Chape-lain.

† Ibid.

‡ A la page 632. du 1. vol. Voyez Colonicus Bibliothecarius chofse, p. 171.

† A la page 451. du 1. vol.

β C'est le nom de sa patrie.

γ In Pinacotheca 1. pag. 135. 136.

de peur à trente ou quarante Evêques qui l'escoutoient, qu'ils s'enfuirent tous dès le lendemain en leurs Diocèses. Et quand une autrefois la conversion de toute une ville fut le fuceez d'un de ses Carefmes; & qu'à la sortie de l'eglise on croioit misericorde par les rues; & qu'il fut conté la semaine sainte, qu'il s'étoit venu pour deux mille écus de cordes à faire des disciplines, quoy que ce ne soit pas une marchandise qui soit fort chere; Dites moy, s'il vous plaist, que manquoit-il à ce pauvre Philosophe Chrétien, de l'essentiel de la Monarchie, & de la parfaite submission qu'elle exige de la part de ceux qui obéisent? Ne triomphoit-il pas avec ses haillons, & dans une robe deschirée? Sa bassesse n'étoit-elle pas pleine de Grandeur, & environnée de Majesté? N'étoit-il pas Maître, & presque Tyran du Peuple qui luy donnoit l'aumosne? C'est un grand défaut que de designer les gens par des caractères si vagues. Il y a eu 15. Papes nommez Gregoire: le moyen de deviner en quel tems le Capucin du Pape Gregoire faisoit de si merveilleux exploits d'éloquence? Balzac qui croyoit écrire non seulement pour le tems present, mais aussi pour les siecles à venir, ne devoit-il pas faire en sorte qu'après sa mort tous ses lecteurs pussent entendre qui sont les personnes qu'il a louées?

(B) Qu'il ne gaignoit rien sur la corruption.] Ceci est bien éloigné du conte que Balzac à publié, & qu'on vient de lire. Je laisse aux personnes de loisir le soin de concilier ces choses: je me contente de rapporter le témoignage de mon

canere, valetudinis excusatione, eo se munere abdicandi & in solitudinem aliquam abeundi potestatem sibi fieri postulavit: qua impetrata, totum se ad historiam sui ordinis scribendam contulit: sed rursus, ad eandem provinciam revocatus, cum, non minore libertate, in corruptos eorum mores, apud quos diceret, inveheretur; ita ab aliquibus audiebatur, ut qui delectationem ex eo querere, non autem vitiorum, quibus laborabant, medicinam aliquam petere, aut oblatam accipere velle, fixam ac deliberatam haberent. Itaque in perpetuum, (presertim infirma valetudine cum esset,) ejus vacationem muneris obtinuit.

(C) Qui ne repondirent point à l'attente du public.] J'ai observé la même chose à l'égard de Monsieur Morus\*: on peut lui appliquer aussi bien qu'au Pere Narni ce passage de Nicus Erythreus. (b) Liber ejus concionum, simul ac diem obiit, statim impressus apparuit; cui nihil tam obscuri, quam expectatio, qua de ejus ingenio & eloquentia habebatur; qua efficiebat, ut omnia quantumvis magna, minora expectatione viderentur. In quo etiam factum est palam, quanta in actione vis inest, & quam jure primas illi Demosthenes, secundas, & tertias dederit, cum ea deficiente oratio eadem alia esse existimetur.

(A) Sur le bras le plus occidental de ce fleuve.] Ce bras étoit celui qu'on apelloit Ostium Canopicum, l'embouchure de Canope, preche de laquelle Alexandre le Grand fit bâtir la ville d'Alexandrie. Il est visible qu'Herodote a placé Naucratis sur ce bras du Nil. Voyez dans le corps de l'article ce que je cite du chapitre 179. de son 2. livre. Monsieur de Saumaise (c) embrasse ce sentiment.

(B) Tout le monde n'est pas de leur sentiment.] En effet Pline (d) remarque que le bras du Nil, qui à cause de la ville de Naucratis étoit nommé Naucraticum, venoit immédiatement après

\* Ci-dessus pag. 620. col. 1.

(b) Ibid.

(c) Exercit. Plin. in Solim. p. 476.

(d) Plin. l. 5. c. 10. celui

(a) Nicus Erythreus, ac vehemens, ut iis, qui eisdem adhaerescerent, cum nolent extrahi, gravis & molesta accideret: quamobrem ille, cum intelligeret aliquando, se operam perdere, & surdis, ut dicitur, sabulam

(a) Nicus Erythreus, ac vehemens, ut iis, qui eisdem adhaerescerent, cum nolent extrahi, gravis & molesta accideret: quamobrem ille, cum intelligeret aliquando, se operam perdere, & surdis, ut dicitur, sabulam

\* *Ensebe*, de leur sentiment. C'étoit une (C) Colonie des Milefiens, si l'on en veut croire *Erienne de Byzance*, *Suidas* le disent aussi. Strabon. Il n'est pas \* le seul qui l'ait dit, mais il ne s'accorde pas avec lui-même,

c lui de Canope. *Naucratis, unde ostium quidam Naucraticum nominant, quod ab Heracleoticum, Canopico, cui PROXIMUM est, praeserentes.* Qu'il y ait une faute tant qu'on voudra au mot *praeserentes*, il sera toujours vrai que selon Plinè l'embouchure de Naucratis, & celle de Canope ne sont pas la même. Tacire (a) est tout-à-fait conforme à ce sentiment; car

(a) *Annal.* l. 2. c. 60.

après avoir parlé de l'embouchure de Canope, il ajoute, *Inde proximum annis o dicatum Herculi, quem indigene ortum apud se & antiquissimum perhibent.* Denys le Periegete (b) allure la même chose. Mais voyons un peu ce que dit Strabon. Il remarque (c) que l'embouchure Bolbitique est la premiere après celle de Canope, & que la Sebennytique vient immédiatement

(b) *Heracloticum nominat quod Canopico proximum fuit, ut Dionysius Periegetus testis Eustachio ad illius verbum 13. Harduin in Plinium tom. 1. pag. 563.*

(c) *Lib.* 17. p. 551.

(d) *Ubi supra.*

après la Bolbitique. Il est en cela d'accord avec Plinè, *proximo Alexandria Canopico*, dit (d) ce dernier, *deinde Bolbitino, Sebennytico*; d'où nous recueillons en passant que selon Plinè, *Heracleoticum, Bolbitinum, Naucraticum ostium & de Cyaxare*, celui-là Roi d'Egypte, celui-ci Roi des Medes; & qu'ayant fait une descente, ils bâtirent ce qu'on appelloit la muraille des Milefiens, *Μιλισίων τείχος*, lieu qui étoit entre l'embouchure Bolbitique & la Sebennytique. Une autre fois, poursuit-il, ils firent voile vers la Province de Saïs, & ayant gagné un combat naval contre Inarus, ils bâtirent la ville de Naucratis un peu au dessus de Schedia. La ville de Saïs étoit, selon lui, plus éloignée du bras Bolbitique, que la ville de Sebennys. Il semble donc que puis qu'ils bâtirent Naucratis, après avoir conduit leur flore du côté de Saïs, il faudroit se représenter Naucratis assez voisine de Saïs, & cela ressembleroit non seulement ceux qui disent que Naucratis fut bâtie sur le bras le plus occidental du Nil, mais aussi ceux qui la posent sur le second bras du Nil, à compter de l'Occident à l'Orient. Mais ce n'est point par le lieu où les Milefiens firent voile, & où ils vainquirent Inarus, qu'il faut établir la véritable position de Naucratis, veu que Strabon s'explique lui-même, & nous donne une autre regle. Ils bâtirent, dit-il, Naucratis un peu au dessus de Schedia. Il s'agit presentement de la position de Schedia. Monsieur de Saumaïse (e) met cette ville sur l'embouchure de Canope, mais il se trompe; car Strabon a mis un canal entre cette embouchure & Schedia: & par conséquent on pouvoit avoir bâti une ville au dessus de Schedia sur le second bras du Nil. La distance d'Alexandrie à Schedia étoit d'environ 12. (f) ou 15. de nos lieues. Voici un autre passage de Strabon (g) qui mérite d'être observé. Ceux qui remontoient le Nil depuis Schedia jusques à Memphis, rencontroient à leur droite Hermopolis, Momemphis &c. avec des canaux qui conduisoient au lac de Marcotis. A leur gauche ils rencontroient Naucratis sur la riviere dans le Delta même, & Saïs à quelque distance du Nil. Voilà qui est décisif contre la position de Naucratis sur l'embouchure la plus occidentale de ce

(e) *Exercit. Plin.* pag. 476.

(f) *De 4 schanes selon Strabon; ou au schane selon Herodote l. 2. c. 6. continet 60. stades: huit stades font mille pas. Voyez Strabon l. 17. p. 551. qui observe que cette mesure varioit selon les lieux.*

(g) *Lib.* 17. p. 552.

fleuve. Je ne pense pas que Monsieur de Saumaïse ait songé à ce passage de Strabon. Il n'avoit pas bien examiné l'autre, & il en a mal inferé que Naucratis étoit où Herodote l'a posée, sçavoir sur l'embouchure de Canope. La plus occidentale du Nil. Ce qu'il ajoute que l'embouchure de Canope & celle d'Hercule sont la même selon Strabon, Diodore de Sicile, Ptolomée, Solin & Ammien Marcellin, ne sert qu'à nous mieux convaincre de la confusion où les anciens Ecrivains nous ont laissé la Geographie; les uns disant une chose, & les autres alléguant tout le contraire. Voilà le seul fruit que l'on remporte la plupart du tems, après avoir bien sué à concilier ces gens-là; on met dans une grande évidence leurs égaremens & leurs tenebres.

(C) *C'étoit une Colonie des Milefiens.* Voici une preuve de ce que je viens de remarquer. Herodote est si éloigné de dire comme Strabon, que les Milefiens bâtirent Naucratis après le combat naval qu'ils gagnèrent sur Inarus, qu'il observe (h) que le Roi Amasis (i) plein de bonne volonté pour les Grecs, consentit que ceux de cette nation, qui voudroient s'habituer à Naucratis, le pussent faire, & que ceux qui avoient l'habitude plus courue, & qui aimeroient mieux naviguer deçà & delà, pussent bâtir des temples en certains lieux. Cet Historien ajoute qu'en consequence de cette permission, plusieurs villes Greques bâtirent un temple à communs frais, & que les Milefiens en particulier bâtirent celui d'Apollon. Il insinué que les lieux où étoient ces temples, devinrent autant de Comptoirs ou d'Etapes pour les marchands des Grecs; & qu'aini on dérogea aux privileges dont la ville de Naucratis jouissoit, d'être la seule ville marchande d'Egypte. Je ne croi pas qu'il soit aisé d'accorder avec ce passage d'Herodote, celui que j'ai cité de Strabon dans la remarque précédente. Ce seroit beaucoup si ce Geographe pouvoit être concilié avec lui-même. Il parle (k) de deux expéditions des Milefiens. Les suites de la premiere furent qu'ils bâtirent en Egypte la ville de Naucratis. Il ne compte point les années qui coulerent entre ces deux entreprises; mais il pose la premiere sous Plammitichus, & la seconde sous Inarus; & il donne Plammitichus pour contemporain de Cyaxare Roi des Medes. Il s'ensuit de là que ceux de Millet firent leur premiere expedition d'Egypte entre la 37. Olympiade & la 40. car (l) c'est le tems où les regnes de ces 2. Princes concourent; & peut-être ne faut-il pas distinguer cette expedition de celle dont parle (m) Herodote, lors qu'il conte que Plammitichus ayant pris à son service les Ioniens & les Cariens qui avoient débarqué en son pais, surmonta par leur moyen tous les autres Rois d'Egypte; après quoi il donna des terres à ces étrangers qui l'avoient si bien servi. Il est vrai qu'ils furent placez (n) assez loin du lieu où s'établirent les Milefiens de Strabon. Quant à l'expedition qui fut faite du tems d'Inarus, elle doit tomber

(h) *Lib. 2.* c. 178.

(i) *Il commença son regne 42. ans après la mort de Psammithicus. Helvic. Chron.*

(k) *Lib.* 17. pag. m. 551.

(l) *Voyez Helvicus dans ses tables Chronologiques.*

(m) *Lib.* 2. c. 52.

(n) *Un peu au dessus de la ville de Bubaste, sur l'embouchure du Pelusium qui est la plus Orientale du Nil. Herod. lib. c. 154. Voyez ce qui sera cité de Diodore de Sicile dans la remarque D.*

même, & il y a bien des raisons qui combattent son sentiment. Diodore de Sicile ne lui est point (D) favorable. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que Naucratis a été une ville considérable. Herodote dit \* qu'elle étoit anciennement la seule ville marchande qui fût en Egypte, & que pour lui conserver ce privilège, on ne souffroit pas qu'aucun navire marchand fût déchargé dans un autre port. Tous ceux qui abordoient à quelque autre embouchure du Nil étoient obligez de jurer qu'ils n'y avoient relâché que contre leur intention, & de partir pour l'embouchure de Canope sur le même bâtiment. Que s'ils ne pouvoient pas y arriver à cause des vents contraires, ils déchargeoient leurs marchandises dans des barques auxquelles ils faisoient remonter le Nil, & faire tous les circuits de cette rivière jusques à Naucratis. Ce n'est pas une petite avance pour prouver qu'il y avoit beaucoup de richesses dans cette ville, & un grand abord d'étrangers, que d'observer, comme fait le même Herodote, † que les Courtisanes y prenoient un soin extrême d'être charmantes. Quoi que cet Historien refute ceux qui ont dit que Rhodope gagna par ses prostitutions de quoi bâtir une des principales pyramides d'Egypte, il ne laisse pas d'avouer qu'elle gagna des sommes immenses, & il insinüe assez clairement qu'elle fit son principal gain à Naucratis. Athenée l'accuse d'avoir confondu cette Rhodope avec Dorica. C'est celle-ci, selon Athenée, qui eut pour Galant le frere de Sappho ; mais selon Herodote, celle qui fut aimée du frere de Sappho s'appelloit Rhodope. Entre eux le debat. Athenée ‡ semble tirer avantage de ce que Naucratis sa patrie avoit produit des filles de joye très-belles & très-fameuses. Cette ville pretendoit avoir bonne part à la protection & à la faveur de Venus †, & se vançoit de posséder une image miraculeuse de cette Déesse, que l'on consacra dans son temple après qu'elle eut fait un grand miracle, pendant une violente tempête. L'histoire s'en trouve dans un livre composé par Polycharme touchant la Déesse Venus. Si l'on avoit ce livre on y verroit apparemment bien des choses, dont quelques con-

\* Lib. 2. c. 179.  
 † Oὐδέποτε ἐν ἄλλῳ ἑστῆσθαι ἐπιτρέψαι ἢ ἐν τῇ Ναυκρατίῳ.  
 ‡ Ἐπιπέρας δὲ ἰταλικῆς ἢ ἐπὶ καδάλι διαφερώσας νεύει ἢ Ναυκρατίε. Celebres quoque meretrices & insigni forma inlit Naucratis.  
 Athen. lib. 13. c. 7. p. 596.  
 † Id. l. 15. c. 6. pag. 676.

N n n

autour de la 80. Olympiade ; c'est le tems où les Egyptiens s'épurent pour Roi, afin de se delivrer de la dure domination des Perses. Or si Naucratis n'eût été bâtie qu'après que ceux de Milet eurent vaincu Inarus, il faudroit que la fondation de cette ville fût postérieure à l'expédition de Xerxes : d'où vient donc (a) Strabon rapporte que Charaxus frere de Sappho, trafiquoit de vin de Lesbos à Naucratis ? Strabon n'avoit-il pas reconu qu'Alcée & Sappho fleurirent en même tems, c'est-à-dire 150. ans plus ou moins avant qu'Inarus regnât ? Il faut donc tenir pour mal digéré, & pour fort suspect, ce qui a été dit de Naucratis par ce Geographe. Je croirois plutôt ce qu'en dit Eusebe, savoir qu'elle fut bâtie vers la fin de la 6. Olympiade, en même tems que Rome. Je voi (b) qu'Athenée sur le temoignage d'un Ecrivain natif de Naucratis, rapporte qu'en la 23. Olympiade Heroftrate Marchand de cette ville, avoit accoutumé d'aller par mer en divers pais pour son commerce. Cela ne sent point une ville bâtie depuis deux jours. Scaliger qui se fie plus à Strabon qu'à Eusebe, accule (c) celui-ci d'un prodigieux anachronisme ; il trouve un hiatus d'environ 150. ans entre l'année de la fondation de Naucratis selon Eusebe, & l'année que cette ville fut effectivement bâtie ; car il croit que les Milesiens la bâtirent environ la fin du regne de Psammithichus, ou le commencement du regne de Cyaxare. Il cite Strabon, sans faire semblant de s'apercevoir de la victoire remportée sur Inarus : il tire donc une fautive conséquence de ce qu'il cite, veu qu'il est manifeste que si Naucratis n'a été bâtie qu'après la défaite d'Inarus, contemporain d'Artaxerxes Longuemain, il est impossible que Scaliger marque bien le tems de la fondation de cette ville. Monsieur de Saumaïse (d) prend cet Inarus de Strabon pour une ville : sur ce pied-là

ceux de Milet auroient pu bâtir Naucratis au tems que Scaliger a marqué. Mais où trouvera-t-on cette ville d'Inarus ? Quels Geographes en ont parlé ? Qu'on ne dise pas que cette ville étoit tout-à-fait obscure ; car Strabon en ce cas-là ne se seroit pas contenté de la nommer : quand on dit tout court que des conquerans ont pris telle ou telle ville, on suppose qu'elle est connue.

(D) Diodore de Sicile ne lui est nullement favorable.] Il nous (e) apprend que Psammithichus l'un des douze Princes qui gouvernerent l'Egypte pendant quinze ans, fut obligé pour se maintenir contre ses collegues, de prendre des étrangers à sa solde, par le moyen desquels il gagna une bataille qui lui assujettit tout le Royaume. Ces étrangers étoient Arabes, ou Cariens, ou Ioniens. Depuis ce tems-là il fit un grand cas des étrangers, soit qu'ils fussent à sa solde, soit qu'ils vinssent voir l'Egypte. Il fit alliance avec les Atheniens, & avec quelques autres nations Grecques, & il fut le premier qui permit aux autres peuples de trafiquer en Egypte ; car sous les regnes precedens tous les étrangers qui abordoient en ce pais-là, étoient ou tuez, ou réduits à l'esclavage. Or selon Athenée la ville de Naucratis étoit déjà considérable en la 23. Olympiade : il n'est donc pas possible, selon l'hypothese de Diodore, qu'elle ait été bâtie par ceux de Milet, veu que par cette hypothese aucun étranger n'abordoit impunément en Egypte avant le regne de Psammithichus, c'est-à-dire avant la (f) 30. Olympiade plus ou moins. Jugez si Eusebe trouveroit son compte dans cette hypothese, lui qui croiroit que Naucratis ait été bâtie par les Milesiens en la 6. Olympiade. Il n'y a que confusions dans tout ceci.

(a) Lib. 17. p. 556.

(b) Lib. 15. p. 675.

(c) Mijya ἀναρχία ἢ ἀναρχία ἢ ἀναρχία. In Euseb. Chron. l. 1. p. 74.

(d) Expugnata Inaroc condiderunt Naucratis. Excerpt. in So. l. in. p. 476.

(e) Lib. 2. c. 2.

(f) Helvicius commente ce regne à la 2. année de la 27. Olympiade, et sans doute il n'en excite pas le tems que Psammithichus regnoit avec ses associés.





nable & orthodoxe , & qu'ainfi ce pretendu herefiarque fut condamné très-injuftement . Pour le moins faut-il avouer que les procedures de St. Cyrille fon adverfaire furent tout-à-fait irregulieres . On ne vit jamais un jugement (B) plus precipité , ni plus fufpect de paffion , que celui qui fut rendu dans le Concile d'Ephefe

(b) C'eft une figure par laquelle on donne le nom du tout à la partie , ou le nom de la partie au tout , celui du genre à l'efpece , ou l'efpece au genre &c.

corps a souffert , on dit qu'il a auffi souffert , quoi qu'il foit d'une nature impaffible ; & parce que fon corps eft refluscité , on dit qu'il eft refluscité . Mais Nestorius n'eft pas de cet avis : car il dit , que c'eft l'homme qui eft refluscité , & que c'eft le corps de l'homme qui nous eft propofé dans les faints Myfteres . Nous croyons au contraire , que c'eft la chair & le fang du Verbe qui vivifie toutes chofes .

Il eft facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une difpute de mots entre eux . Car Saint Cyrille ne pretendoit pas que le Verbe entant que Verbe eût fouffert la mort ; il reconnoiffoit que le Verbe eft d'une nature impaffible , mais il vouloit qu'à caufe qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & refluscité , on pût dire que le Verbe étoit mort & refluscité . Il ne s'agiffoit donc que d'un tour de phrafe , la difpute ne rouloit point fur la chofe même : Nestorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe entant que tel n'étoit point né de Marie , & n'étoit point mort fur la croix , mais qu'il s'étoit uni avec une chair formée dans le fein de la Sainte Vierge , & qui avoit été crucifiée . Ils difputoient donc pour favoir fi en confequence de ce dogme , on pouvoit ufer de certaines phrafes . Nestorius ne le vouloit pas , parce qu'il craignoit les fuites de ces expreffions : St. Cyrille le vouloit , parce qu'il craignoit les fuites de la rejection de ces phrafes . Ainfi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes , & animez d'un bon zèle ; mais ils avoient le malheur de s'expliquer mal , & de ne s'entendre point l'un l'autre . Quelque efprit accoutumé à donner aux chofes un mauvais tour , droit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre ; mais que fe trouvant une fois dans la carriere comme deux fameux champions , ils ne voulurent pas temoigner que leur querelle rouloit fur une veuille , ils auroient perdu le pretexte de fe battre . Ils firent donc comme ces braves diuilliftes tireurs d'éclaircifsemens , qui de peur qu'on ne les foupçonne de quelque foibleffe , ne veulent jamais convenir qu'ils n'ayent pas offenfé , ou qu'ils n'ayent pas été offenféz . En faifant fatisfaétion ils temoigneroient quelque envie de ne point degainer ; & ils temoigneroient la même envie s'ils aqiefçoient aux fatisfaétions . Quoi qu'il en foit , on peut retenir tout le dogme de l'union hypoftatique , & rejeter néanmoins le titre de Mere de Dieu ; tant parce qu'il eft fort propre à fournir aux Infulles une occafion de (a) plaifanter , comme faifoient les Chretiens , mais avec plus de fondement , contre Cybele , parce que dans un fens de rigueur il n'eft pas vrai que la Sainte Vierge foit Mere de Dieu . Il eft très-poffible qu'un Ange foit uni à un corps humain au moment de la conception , de telle forte que cet Ange & ce corps humain fiflent un homme , tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faifoient un . La femme qui concevroit , & qui nourriroit dans fon fein le corps auquel cet Ange feroit uni , feroit bien la mere de la perfonne qui refuferoit de l'union hypoftatique de cet Ange avec ce corps ; mais elle

ne feroit point la mere de l'Ange . Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel , quoi qu'elle fût la mere d'Abel . D'fons la même chofe de la Sainte Vierge : elle eft la mere de J E S U S - C H R I S T , mais non pas du Verbe , qui en s'uniffant avec un corps a formé un tout qu'on appelle J E S U S - C H R I S T . Ce n'eft donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypoftatique , que de dire que la Sainte Vierge doit être nommée la mere de J E S U S - C H R I S T , mais non pas la mere de Dieu : c'eft feulement une preuve que l'on prefere le langage exact des Philofophes au langage populaire , & aux (b) Synecdoques des Rhetoricicns . Je croi pourtant que Nestorius fut blâmable de s'oppofer au (c) torde de Dieu ; rent ; il fe devoit contenter de faire expliquer ces adverfaires ce qu'ils entendoient par mere de Dieu . Saint Cyrille de fon côté eft fort blâmable , de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Nestoriciens ce qu'ils entendoient par mere de C H R I S T . On auroit épargné à l'Eglife bien des troubles , fi l'on eût voulu s'entendre ; il ne s'agiffoit que de fe donner reciproquement une bonne dé finition des mots . Je me fouviens ici du (d) chapitre de l'Art de penfer , où l'on montre qu'il y a mille difputes qui cefferoient , pourveu que les difputans preffent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils employent . Il me femble au refte que les abus par rapport au culte de la Sainte Vierge étoient à craindre également , foit qu'on l'appellât la mere de J E S U S - C H R I S T , foit qu'on l'appellât la mere de Dieu . Car jamais fans doute les devots les plus outrez n'ont cru que le Verbe , entant que tel , ait reçu de la Sainte Vierge fa vie & fa fubftance , comme les enfans la reçoivent de leur mere . Et il eft fûr qu'en preffant les confequences du titre de mere de J . C H R I S T , (e) dans comme on a preffé les confequences du titre de mere de Dieu , on auroit pu parvenir auffi promptement que l'on a fait au culte de la Sainte Vierge , & au , O felix puerpera Noftropians scelerata Jure matris impera Redemptori . Jen parlerai (e) que H , ci-deffous . Ceci refute ceux qui louent la conduite de Nestorius (f) , comme une chofe qui étoit capable de prevenir l'idolâtrie . Voici un fuit qui nous peut perfuader , qu'au fond fon fentiment étoit orthodoxe , c'eft qu'il offrit (g) d'appeler la Sainte Vierge Marie Mere de Dieu , pourveu que l'on ne condamnat l'erreur d'Apollinaris foutenuë par Saint Cyrille . Selon Mr. Janieu \* il offrit cela , pourveu qu'on ne la fit point une Déeffe .

(B) Un jugement plus precipité ni plus fufpect de paffion . ] On n'employa qu'une feance à citer Nestorius , à examiner fes écrits , & ceux de Cyrille , à ouïr des temoins , à le depofier . Celui qui prefidoit à cette afsemblée étoit Saint Cyrille , la partie adverfe de Nestorius . Il fit commencer le Concile fans attendre les Evêques d'Orient , ni les Legats du Saint Siege , & (b) malgré l'oppofition de 68. Evêques qui demandoient qu'on ne la fit point une Déeffe .

qui adheroient à Jean d'Antioche \* Je ne puis citer l'endroit ; mais j'en fuis affuré , & je penfe que ce pourveu n'eft pas vrai . (b) Du Pin ubi fupra pag. 293. il cite Collect. de Lupus ch. 7.

(a) Ne pouvoient pas dire que Dieu felon les Chretiens a pere & mere , grand-pere , grande mere , bifayeul & bifayeule , & ainfi de toutes fortes de degres de parents , d'êtres & collatéraux ; & puis dire comme Crœvus , Si (Saturnus) est Deus , patrem ejus , Cœlum , esse Deum confutendum est . Quod si ita est . Cœli quoque parentes Dei habendi funt . Athén. & Dies , eorumque fratres , & forores : qui à genitibus antiquis sic naminatur , Amor , Dolus , &c. De natur. Deor. l. 3. f. m. 657.

(c) Nestorius pouvoit dire que les Conciles n'avoient jamais fermez du terme de mere de Dieu ; mais il devoit dire qu'il n'étoit pas permis de dire que le Verbe étoit mere de Dieu .

(d) C'eft le 12. de la 1. partie .

(e) Dans une lettre que l'Empereur pen-dant la tenue du Concile d'Ephese .

(f) Voyez la remarque L .

(g) Dans une lettre que l'Empereur pen-dant la tenue du Concile d'Ephese .

d'Ephèse contre nôtre Nestorius. Cependant Cyrille qui y presidoit, & qui fut l'ame

doient que l'on attendit l'arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident. Le Comte Candilien Commissaire de l'Empereur avoit demandé (a), que l'on attendit que les Evêques d'Orient fussent arrivez, disant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fit un Concile general, & non pas des assemblées particulieres & separées. Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ses remontrances il s'étoit retiré, & avoit fait aussitôt une protestation contre le Concile. St. Cyrille passant par dessus toutes ces protestations, & toutes ces remontrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la premiere séance il fit condamner & déposer sa partie, quoi qu'elle eût promis de comparoître au Concile quand tous les Evêques seroient assemblez. Tout cela temoigne que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille sans connoissance de cause, qu'il (b) le considéroit comme l'auteur de ce trouble. Ce ne fut pas sans raison qu'il lui reprocha d'avoir troublé l'Eglise, d'avoir voulu diviser la Maison Imperiale, en écrivant séparément aux Imperatrices, de s'être mêlé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & sans prudence.

Servons nous des paroles de Mr. du Pin, pour faire connoître les irregularitez de Saint Cyrille. (c) On fait plusieurs objections contre la qualité de ce Concile, & sur la conduite qu'il a tenuë. On dit qu'il ne peut passer que pour Assemblée tumultuaire & precipitée, où tout s'est fait par passion & par brigue, & non pas pour un Concile œcuménique. Que Saint Cyrille l'a tenuë malgré les Commissaires que l'Empereur avoit envoyez pour l'assembler, que non seulement Nestorius & ceux de son parti, mais encore plusieurs autres Evêques Catholiques s'y sont opposez, qu'il a affecté de ne point attendre les Evêques d'Orient, qui devoient bientôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendit, qu'il n'a pas même attendu les Legats du St. Siege, ni aucun des Evêques d'Occident; que son Synode n'a esté composé que d'Evêques d'Egypte, & de quelques Evêques d'Asie, dévouez entièrement à ses volontez. Que c'est lui seul qui a tout fait & tout réglé dans le Concile. Quoi qu'il fut ennemi de Nestorius, qu'il avoit même refusé pour Juge, à cause qu'il le considéroit comme son ennemi, Nestorius n'avoit-il pas la même raison de le refuser? La maniere dont il a agi contre Nestorius, & la precipitation avec laquelle il l'a fait condamner, semble faire croire qu'il n'y avoit que la passion qui l'animoit. Il fait citer Nestorius par deux fois dans un même jour. Nestorius répond qu'il est prêt de venir, quand les Evêques d'Orient & d'Occident seront arrivez, & que le Concile sera entier; qu'il ne refusoit pas d'être jugé, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ses ennemis seuls. Ces excuses paroissent raisonnables. Saint Chrysostome n'en avoit point allegué d'autres pour se dispenser de comparoître devant le Synode de Theophile. Cependant Saint Cyrille imitant son oncle & son predecesseur Theophile, reçoit l'accusation, instruit le procès, dit le premier son avis contre son ennemi, & le fait condamner. C'est ce qu'Isidore de Damiete reproche à Saint Cyrille, en l'avertissant, „ que plusieurs se moquent de lui, & de la tragedie qu'il a jouée à Ephèse; qu'on dit publiquement qu'il n'a cherché qu'à se venger de son ennemi, qu'il a imité en cela son oncle Theophile, & que

„ quoi qu'il y ait bien de la différence entre les per-  
„ sonnes accusées, la conduite des accusateurs est la  
„ mesme; qu'il auroit mieux fait de se tenir en re-  
„ pos, & de ne pas se venger aux depens de l'Eglise  
„ de ses offenses particulieres, & d'exciter une dis-  
„ corde éternelle entre ses membres sous un faux pre-  
„ texte de pieté. „ Ce sont les propres paroles de Isidore de Damiete, qui lui parle en ami. Gemade Evêque de Constantinople compare encore la conduite de Saint Cyrille à celle de Theophile, & dit qu'il est le second steau d'Alexandrie. La maniere dont la chose s'est jugée, semble encore prouver clairement que c'étoit la passion qui faisoit agir Saint Cyrille, & les Evêques de son parti; qu'ils vouloient à quelque prix que ce fut condamner Nestorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venue des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairoit; car des la premiere séance, ils citèrent par deux fois Nestorius, luirent les temoignages des Peres, les lettres de Saint Cyrille avec ses douze Chapitres, & les écrits de Nestorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été conclue avec tant de precipitation: la moindre de ces choses meritoit une séance entiere. Comment a-t-on pu examiner en si peu de tems les douze propositions de Saint Cyrille, qui ont eu besoin de tant d'éclaircissemens, & qui ont tant causé de disputes? Comment conserer tant de passages des Sermons de Nestorius avec ce que les precedoit & les suivoit, pour en trouver le vrai sens? Comment pouvoit-on être assuré en si peu de temps du sentiment des anciens Peres? Toutes ces choses demandoient un long & un sérieux examen de plusieurs jours: mais les Evêques du Concile avoient si peur de ne pas achever dans cette seule séance, qu'ils demurerent enfermez depuis le matin jusqu'au soir, pour juger seuls cette affaire, de peur que les choses ne tournassent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La sentence qu'ils font signifier à Nestorius, est conçue en des termes qui merquent la passion qui les animoit; A Nestorius nouveau Judas, n'étoit-ce pas assez de le condamner & de le déposer, sans l'insulter encore par des paroles injurieuses. Enfin ce Concile, bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des divisions & des scandales dans l'Eglise de J E S U S C H R I S T, & il n'y en a point dont on puisse dire avec plus de vérité ce que Saint Gregoire de Naziance a dit des Conciles de son tems, „ qu'il n'a-  
„ voit jamais vu d'Assemblées d'Evêques qui eussent  
„ eu une fin heureuse; qu'elles avoient toujours au-  
„ gmenté le mal plutôt que de le guerir; que les  
„ contestations obstinées, & l'envie de vaincre &  
„ de dominer qui y regnent ordinairement, les  
„ rendoient prejudiciables, & qu'ordinairement  
„ ceux qui se méloient de juger les autres, y étoient  
„ portez plutôt par leur mauvaise volonté, que par  
„ le dessein d'arrêter les fautes des autres. „ Cela semble convenir au Concile d'Ephèse, plutôt qu'à aucune autre Assemblée d'Evêques. L'histoire des troubles qui le suivirent le fait assez connoître, & l'on peut dire que ces troubles ne furent apaisés que parce qu'on ne parla plus de ce qui avoit été fait dans le Concile. Monsieur du Pin n'a rien oublié pour répondre à ces objections, mais la matiere lui a été si peu favorable, qu'on peut dire que ses réponses sont la foiblesse elle-même.

Que n'a-t-on une histoire de ce Concile par

(a) Du Pin ibid. p. 204. cite Collet de Lupus ch. 9.

(b) Id. ib. p. 292. cite 1. p. Act. Conc. c. 31.

(c) Id. ib. p. 320. 321.

l'ame de cette sentence tumultueuse, conserva son rang (C) & sa dignité, & dans toute la suite des siècles on l'a veneré comme un grand Saint, au lieu que Nestorius passa tout le reste de sa vie dans un triste état, & que sa memoire est encore abominable. On n'a pas manqué de dire que le genre de sa mort porta l'empreinte (D) de la punition & de la malediction divine. Sa Secte se multiplia prodigieusement, & subsiste encore. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle doit

fa

un Fra-Paolo ! & que ne pourroit-on pas observer dans un commentaire historique sur les paroles de Saint Gregoire de Nazianze ? Car il ne faut pas s'imaginer, que sous pretexte que dans les autres Conciles on n'a point usé d'une aussi grande precipitation, que le fut celle de Cyrille dans celui d'Ephese, les passions & les cabales y aient eu moins de part. Il est bien necessaire que le Saint Esprit preside dans ces assemblees, car sans cela tout seroit perdu. Cette assistance extraordinaire, & beaucoup plus forte que la generale, doit nous rassurer, & nous persuader fermement que le Saint Esprit a fait son œuvre au milieu des dereglemens de la creature, & que des tenebres des passions il a tiré la lumiere de sa verité, non pas dans tous les Conciles, mais dans quelques-uns.

(C) *Conserva son rang & sa dignité.* Nous avons vu dans la remarque precedente, qu'il n'attendit point à commencer le Concile que les Evêques d'Orient fussent arrivez. Ils arriverent cinq jours apres la deposition de Nestorius, & celebrent un Concile preside par Jean d'Antioche, où Saint Cyrille fut depose. Chaque party deputa à l'Empereur, pour lui rendre compte de l'état des choses. Les Evêques d'Orient lui envoyerent une relation, où ils (a) se plainquirent de ce qu'on leur avoit fermé la porte de l'Eglise de Saint Jean, en sorte qu'ils avoient été obligez de faire leurs prieres dehors, & qu'en revenant ils avoient été maltraitez. Ils conjurerent l'Empereur de faire chasser d'Ephese Cyrille & Meunon chefs de cette persecution. Peu de tems apres ils firent partir le Comte Irenée, à qui ils donnerent contre Saint Cyrille une autre relation, sur une violence qu'ils pretendoient qu'on leur avoit faite, en les empêchant à coups de pierre d'entrer dans l'Eglise de Saint Paul. Le party de Cyrille deputa à l'Empereur trois Evêques : les Orientaux se contenterent de lui deputer le Comte Irenée, Qui (b) fit tant qu'il persuada à ce Prince,

(a) *Id. ib. supra, pag. 297.*

(b) *Id. ib. p. 301.*

que le Synode tenu par Saint Cyrille ne pouvoit pas passer pour un Concile legitime ; & peu s'en falut qu'il ne confirmât ce qui avoit été fait par les Orientaux, & qu'il ne fit chasser Saint Cyrille. Mais Jean Medecin de l'Empereur, & ami de Saint Cyrille, étant venu, fit changer les choses de face, en gagnant la plupart des Ministres, dont les uns furent d'avis, que ce qui avoit été fait de part & d'autre, étoit legitime ; les autres, qu'il falloit tout declarer nul, & faire venir des Evêques desin-teressez pour examiner la cause de la Foi, & tout ce qui s'est passé à Ephese. Dans cet embarras, Theodose prit le parti d'approuver la deposition de Nestorius & celle de Saint Cyrille & de Meunon, à cause de leur cabale. . . . Et il envoya le Comte Jean pour faire executer cet ordre, & pour reunir tous les Evêques en un seul Synode, apres avoir chassé Nestorius, Saint Cyrille & Meunon.

(c) *Id. ib. p. 302.*

Le (c) party de Jean d'Antioche acquiesça aux volontez de l'Empereur, mais l'autre y résista ; de sorte que le Comte Jean fut obligé de don-

ner Nestorius à la garde du Comte Candidien, & Saint Cyrille à celle du Comte Jacques, & d'écire à l'Empereur (d) que les esprits des Evêques lui (d) *ibid.* paroissoient tellement aigris les uns contre les autres, qu'il ne voyoit aucun moyen de les reconcilier. L'Empereur voulut que chaque party lui envoyât des Deputez ; il (e) leur donna audience (e) *ibid.* ce à Chalcedoine, & parut fort favorable aux P. 303. Orientaux, mais il commença peu-à-peu (f) (f) *ibid.* à s'indisposer contre eux . . . son conseil étoit P. 304. tout gagné. Acace de Bérée dans une lettre rapportée dans le Recueil de Lupus chapitre 41. accuse Saint Cyrille d'avoir fait changer de sentiment à la Cour, en faisant donner de l'argent à un Eunuque Scolastique, & il dit même que cet Eunuque étant mort, & ayant laissé beaucoup d'argent, l'Empereur trouva un memoire qui portoit qu'il avoit reçu plusieurs livres d'or de Saint Cyrille, qui lui avoient été fournis par Paul neveu de Saint Cyrille. Monsieur du Pin remarque qu'on n'est pas obligé de croire ce que dit Acace de Bérée, qui n'étoit pas des amis de Saint Cyrille. Je le veux ; mais quelle meilleure raison donneroit-on du prompt changement de l'Empereur ? Il reconnoit-foit pour (g) orthodoxes les Evêques de chaque (g) *ibid.* party, & cependant il prononce que (h) Nestorius P. 305. (h) avoit été justement depose, que Saint Cyrille & Meunon demeuroient sur leur siege, & que (i) *ibid.* tous les autres Evêques retourneroient aussi à leurs Eglises : il prononce, dis-je, cela peu apres avoir paru favorable aux Orientaux qui s'étoient fournis à ses ordres ; pendant que le party de Cyrille avoit hautement refusé de s'y soumettre. Cette procedure sent fort l'effet de l'argent distribué par Saint Cyrille aux Conseillers de l'Empereur : & voilà comment en quelques rencontres on est orthodoxe ou heretique, selon qu'on a, ou que l'on n'a pas des sommes d'argent à faire donner.

(D) *De la punition & de la malediction divine.* ] Apres (k) le jugement du Concile Nestorius n'osa plus retourner à Constantinople, (k) *Id. ib. p. 62.* mais se retira dans son ancien Monastere d'Antioche, d'où il fut tiré quatre ans apres en 435. par ordre de l'Empereur, pour être relégué à Oaïs. Mais les Barbares ayant pris & ruiné cette ville, il fut obligé de se retirer en Thebaïde dans la ville de Panopole, où on ne le laissa pas long-temps en repos ; & on le fit changer tant de fois de demeure, qu'il mourut en voyage, brisé d'une chute. Evagre qui rapporte ces accidens, tirez des lettres que Nestorius avoit écrites lui-même dans son exil, dit qu'il a trouvé un Auteur qui assûroit, qu'avant que Nestorius mourût, sa langue avoit été mangée des vers, en punition des blasphemés qu'elle avoit prononcez. Mais il n'appuye pas cette circonstance, qui pourroit bien être de l'invention de cet Auteur anonyme, parce que l'on a courume de supposer que tous les Heretiques font une fin tragique. ]

sa conservation à la tolerance qu'ont eüe pour elle (E) les Princes Mahometans.

II

(a) Dans l'art. de Mahomet. p. 493. col. 2.

(E) A la tolerance qu'ont eüe . . . les Princes Mahometans. ] J'ai dit quelque part (a) qu'ils ont eu beaucoup plus d'humanité que les Chrétiens pour les autres Religions, & j'ai ajouté que les diverses communions de l'Eglise Greque qui se sont conservées sous leur Empire, auroient été bien-tôt extirpées, si elles eussent vécu sous des Rois Chrétiens qui n'eussent pas eu la même creance. C'étoit là qu'il auroit falu citer un Pere de l'Oratoire qui est de ce sentiment; mais comme je n'avois pas alors son passage sous la main, je me réservai à le rapporter en un autre lieu. En voici une occasion fort naturelle. On (b) conclura encore de là avec la même évidence, combien ces loix Imperiales étoient nécessaires pour la conservation de l'Eglise, puis que l'Egypte & les Provinces voisines furent tellement inondées & subjuguées par les Eutychiens, qu'elles n'ont jamais esté depuis ce tems-là bien foumises ou bien réunies à l'Eglise Catholique. . . . Si (c) les Empereurs n'eussent maintenu la foi contre les Eutychiens, toute la terre en eût été inondée. Ils ne s'étendirent beaucoup dans les Provinces de l'Afrique, de l'Ethiopie, & des pays les plus reculés de l'Orient, que parce que les Empereurs de Constantinople n'en étoient plus les maîtres, ou ne l'avoient jamais été. J'aurois pu dire la même chose des Nestoriens: dès qu'ils eurent esté foudroyés dans le premier Concile d'Epheuse, l'Empereur Theodose le Jeune fit à peu près de semblables Edits contre eux; ils furent exilés avec Nestorius dans des solitudes affreuses; ils s'y multiplièrent presque à l'infini vers l'Orient & le Nord, les Empereurs n'ayant pu les poursuivre au-delà des frontieres de leur Empire. Les Sarrasins, ou les Mahometans se deborderent peu après dans l'Afrique & dans toute l'Asie, arracherent je ne sçay combien de Provinces à l'Empire Romain: & à la faveur des Princes Mahometans, tous ces heretiques donnerent à leurs sectes une étendue incroyable. Dieu ne conserva la foy Catholique que dans l'Empire Romain, & il le fit par les soins & les Edits des Empereurs Chrétiens & Catholiques. Sans ce secours du ciel les Eutychiens, les Nestoriens & les Ariens, pour ne pas parler de tant d'autres sectes anciennes, auroient occupé la plus grande partie des Provinces de l'Empire Romain, comme ils occuperent celles qui n'en estoient pas; & les Sectateurs de toutes les nouvelles sectes, qui ne sont nées que depuis cent ans, n'auroient plus trouvé d'Eglise, de laquelle ils pussent naître, & en suite s'en separer. Ils seroient venus au monde parmi les Ariens, ou les Nestoriens, ou les Eutychiens; ils auroient esté infectés de ces mêmes erreurs depuis leur naissance. Ils prendroient le Verbe pour une pure creature, comme les Ariens; J E S U S - C H R I S T pour un pur homme, comme les Nestoriens; & pour eux aussi bien que pour les Eutychiens, J E S U S - C H R I S T seroit Dieu, mais il ne seroit pas véritablement homme. Pourquoy s'en prennent-ils donc aux Empereurs ou aux Rois Chrétiens, & à leurs loix severes pour

(b) Thomassin, de l'unité de l'Eglise, tome 1. 2. partie, chap. 9. p. 374.

(c) Ibid. p. 375.

l'ancienne Religion, puis que ce n'est que par leur secours que la providence les a delivrez de toutes ces erreurs? Ils doivent au contraire rendre graces à celui qui n'a pas permis qu'ils se soient autant éloignés de nous, que ces anciens defeurs de l'Eglise Catholique, qui s'en sont separés depuis plus de mille ans, & ne sont pas encore tout-à-fait revenus de leurs égaremens. . . . Il (d) ne faut pas taire la cause de ce long retardement du retour des sectes Orientales dans l'Eglise Catholique. C'est, comme nous avons dit, leur dispersion dans les Provinces & les Royaumes qui n'appartenoient plus à l'Empire Chretien, mais aux Princes Arabes, aux Rois de Perse, aux Mogols, ou Tartares. Les Evêques Catholiques, Grecs, ou Syriens, mais principalement les Missionnaires du saint Siege, ont toujours fait quelques conversions & quelque progrès parmi eux; mais tous ces efforts n'estant pas soutenus de la puissance & de la faveur des Princes temporels, ils n'ont pu avoir ni de l'étendue, ni de la durée.

(d) Ibid. pag. 376. 377.

(e) Gi-def. p. 453. & 484. de ce volume.

(f) Veritati maxime consonum est Mahamedis morientis præsigium, quod Ludovicus Vives de verit. rel. l. 4. in fine citat tandem mempe legem suam duraturam, quamdiu victoriam suorum. Quod enim lex non in rebus persustione sed violentia consistat, victoriis cessantibus, legem quoque cessantem satis conjicere potuit.

Quand j'ai dit que les Mahometans avoient eu moins de rigueur pour les Chrétiens, que ceux-ci pour les Infideles, & pour les Heretiques, je me suis fortifié du témoignage d'un (e) Ministre. Presentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainsi mon sentiment devra paroître bien raisonnable, puis qu'il se confirme par la deposition de deux temoins d'un caractère si opposé. Ces deux temoins s'accordent sur une autre chose qui est un peu scandaleuse; car ils conviennent l'un & l'autre que si les Princes Chrétiens n'eussent employé la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthodoxie, les fautes Religions eussent inondé toute la terre. Ainsi quand nôtre Seigneur a promis de maintenir son Eglise contre les portes de l'Enfer, il n'auroit promis autre chose sinon qu'il susciteroit des Princes qui domteroient les ennemis de la verité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les prisons, en les bannissant, en les envoyant aux galeres, en les faisant pendre &c. Il n'y a point de doctrine, quelque absurde qu'elle soit, qui par de semblables moyens ne puisse braver toutes les puissances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait souvenir de ce que l'on conte de Mahomet, ou veut (f) qu'en mourant il ait laissé à ses disciples une prediction qui n'est nullement d'un faux Prophete, ma Religion dureta autant que vos victoires.

Samuel Schultetus in Eccles. Mahamedana, p. 22.

Je ne puis me separer de Louis Thomassin sans lui demander sur quoi il se fonde, quand il dit que l'heresie d'Eutyches auroit inondé toute la terre, si les Empereurs n'eussent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de si attrayant cette heresie? Favorisoit-elle les passions du cœur? Envervoit-elle la morale de l'Evangile? Point du tout: ce n'étoit point sur la doctrine des mœurs que cet heretique combatit les Orthodoxes; il les combatit sur un mystere que la raison ne comprend pas bien: mais il l'expliquoit d'une maniere qui est plus incompréhensible que celle des Orthodoxes, & manifestement absurde. Peut-être ne se tromperoit-on pas, si l'on disoit que les heretiques d'Eutyches ne

SI LES HERETIQUES opprimez dans les Conciles par l'autorité Imperiale, sont devenus opiniâtres à cause de cette oppression.

trou-



reste de Nestorius, un Ministre de Rotterdam intenta le même procès à un Ministre (H) d'Utrecht. Le succès de l'une de ces deux accusations a été semblable

voient faire aux lettres du Chapitre & des Bourgmestres de Liege. La réponse aux Bourgmestres contenoit entre autres choses. (a) *Quam au culte de la Sainte Vierge, lesdits Ecclesiastiques ont dit que les Peres de l'Oratoire sont ennemis d'icelui, & le bruis commun est tel. On ne doute point que (b) la réponse faite au Chapitre ne contienne le même chef. Qu'arriva-t-il? C'est que le Chapitre de Liege (c) revoqua la permission donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville. L'impression qu'avoient fait dans les esprits les calomnies du memoire des Jesuites, confirmées par la réponse du Magistrat de Mons, porta sans doute le Chapitre à ce changement; & il y a tout sujet de croire que celle qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, est de toutes celle qui leur a fait plus d'honneur, & qui a plus contribué à les déterminer à l'exclusion de ces Peres. . . . (d) Les Jesuites ont tellement mis le sort de leurs accusations dans le Nestorianisme qu'ils ont imputé aux P. P. de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la répandre parmy le peuple, tant à Bruxelles qu'à Mons. . . . Le Pere Coemans Jesuite prêchant en (e) Flamand dans l'Eglise du Sablon pendant l'Octave de la Dedication de cette Eglise, employa une partie de ses Sermons à irriter le peuple contre de prétendus Novateurs, qui, comme il l'assuroit, renouveauient en ce temps l'heresie de Nestorius, qui consistoit à nier que la Sainte Vierge soit mere de Dieu. On peut voir dans l'Ouvrage que je cite des preuves fort amples, du soin qu'ont pris les Jesuites de decrir dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de frans Nestoriens. Ils ont intenté en France cette même accusation à*

\* Mrs. de Port Royal.  
 (H) Un Ministre de Rotterdam intenta le même procès à un Ministre d'Utrecht. Voyez le livre intitulé Apologie pour le Sieur Saurin, Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Utrecht, contre les accusations de Mr. Jurieu. Il fut imprimé l'an 1692. On y trouve 3. chefs d'accusation, dont le dernier en forme 4. heresies, savoir (f) le Pelagianisme, le (g) Nestorianisme, la (h) tolerance civile des sectes, & (i) l'heresie des Sacramentaires. Comme il ne s'agit ici que de la seconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc seulement ce que l'accusé répond quant au Nestorianisme. Il declare nettement qu'il condamne cette heresie, mais qu'il en croit Nestorius innocent. Dans l'Assemblée de la Haye, dit-il (k), faite pour examiner l'accusation de Mr. Jurieu contre Mr. Jaquelot, je me declarai pour Nestorius contre Cyrille; mais je ne me declarai pas pour le Nestorianisme, contre le sentiment de l'Eglise. Je dis que Nestorius me paroissoit plus orthodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroissoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il est visible que si j'erre c'est une erreur de fait, & non pas un erreur dans le dogme. . . . (l) Mais, dira-t-on, quel intérêt avez-vous à foitoyer la reputation de Nestorius, au préjudice de celle d'un Pere reconnu pour saint, & d'un Concile universel? L'intérêt de la verité & de la justice. Je suis persuadé que quiconque lira sans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Nestorius, trouvera celui-ci orthodoxe, & celui-là heretique & Eutychie;

ou qu'il conviendra du moins qu'il est incomparablement plus aisé de donner un sens orthodoxe aux propositions de Nestorius, qu'à celles de Cyrille. Je ne suis ni le seul ni le premier de ce sentiment; & quand il sera nécessaire, on produira des Auteurs anciens & modernes \*, dont l'autorité partagera pour le moins le discredit entre ces deux Patriarches. Si Nestorius est donc orthodoxe & Cyrille heretique, le zèle pour la verité en general m'oblige à ne pas dissimuler celle-là en particulier; il faut nommer la lumiere lumiere, & les tenebres tenebres. De plus c'est une verité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Eglise Romaine. Le premier est, qu'elle aneantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolatrie dans l'Eglise Chretienne. Le second est qu'en convainquant les Peres du Concile d'Ephefe de l'heresie Eutychieenne, également condamnée des Papistes & des Protestans, nous sapons le fondement du Papijme qui est l'autorité insaisissable des Conciles Universels. La justice & la charité nous obligent aussi à deffendre l'innocence opprimée, & à faire comprendre que Nestorius a pu être condamné par un Concile sans être coupable, & que les Theologiens modernes peuvent prendre le party de Nestorius, en rejetant les erreurs qu'on lui attribue. . . . (m) Pour ce qui regarde l'intention de Nestorius, je la juge innocente, parce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais Mr. Jurieu a choisi avec beaucoup d'autres le party du plus fort. Nestorius n'avoit ni la multitude, ni l'autorité pour lui: il succomba sous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choses dans l'ordre, qu'il soit heretique en depit qu'il en ait, & qu'on aille fouiller dans son cœur pour y trouver de mechantes intentions, dont on ne voit aucune trace ni dans ses actions, ni dans ses paroles. Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il est plus contraire à Nestorius que son denoncateur. J'ai prouvé dans mon Apologie, dit-il (n), que le titre de Mere de Dieu convient à la bien heureuse Vierge, & qu'il est fondé sur la parole de Dieu, & sur la nature de Mr. du mystere; au lieu que Mr. Jurieu dans ses Lettres Pastorales se declame avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'Eglise, la regardant comme la source de la plus criminelle de toutes les heresies. Quelques pages après il rapporte le passage des Pastorales qu'il avoit en vuë; je le rapporte apres lui, tant pour l'instruction du Lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garans, si l'on me chicane sur ce que j'ai dit de Nestorius. Il (o) fut sans doute temeraire, & à Dieu ne plaise que nous tombions dans sa pensée; si tant est qu'il ait mis deux personnes en J E S U S - C H R I S T, comme deux natures. Nous ne nions pas non plus que la Ste. Vierge ne puisse dans un bon sens être appellée Mere de Dieu, puis qu'elle est Mere de J E S U S - C H R I S T, qui est Dieu. Mais ce fut pourtant aux Docteurs du cinquieme siècle une temerité malheureuse, d'innover dans les sens. Nulle part la Vierge n'est appellée dans le Nouveau Testament Mere de Dieu, mais seulement Mere de J E S U S. Il s'en falloit tenir là. Et ce nom de Mere de Dieu a quelque chose qui sonne mal, & qui est opposé à l'idée de Dieu, qui Dieu.

\* Voyez l'article Rodon.

(m) Ibid. pag. 52.

(n) Examen de la Theologie de Mr. Jurieu, pag. 866.

(o) Jurieu apud Saurin Ibid. pag. 869. Voyez la 16. lettre de Mr. Pastoral de l'année 1687. pag. 364. edit. in 12.

Dans la 4. Pastoral de l'année suivante il se parle en une temerité malheureuse, d'innover dans les sens. Nulle part la Vierge n'est appellée dans le Nouveau Testament Mere de Dieu, mais seulement Mere de J E S U S. Il s'en falloit tenir là. Et ce nom de Mere de Dieu a quelque chose qui sonne mal, & qui est opposé à l'idée de Dieu, qui Dieu.

blable à celui de l'autre. Les accusations ont été mises (I) à neant, sans que les accusateurs ayent été censuréz. Vous trouvez amplement dans le Dictionnaire de Moreri

ne peut avoir de mere. Aussi Dieu n'a pas versé sa benediction sur la fausse sagesse de ces Docteurs. Au contraire, il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolatries de l'Antichristianisme ait pris son origine de là. Finissons par ces paroles de Mr. Saurin. » (a) Le zélé & charitable Mr. Jurieu, animé de son esprit de nonciateur, veut que l'on m'examine sur cette matière. Je le veux bien aussi. Je ne crains pas la touche comme lui. Je ne fuirai pas, comme il a fait en plusieurs Synodes. Je ne ferai pas jouer mille ressorts, & je ne mettrai pas en œuvre l'artifice & la violence, pour m'exempter de la loi imposée à tous les fidèles, & particulièrement aux Théologiens, de rendre raison de leur foi. De bon cœur je dis Anathème, non pas à Nestorius, mais au Nestorianisme. Je ne dois pas oublier qu'avant que Mr. Saurin obtint des Synodes un témoignage d'orthodoxie, le public étoit tort persuadé de son Anti-Nestorianisme.

(I) Les accusations ont été mises à neant, sans que les accusateurs.] Les preuves que j'apporterai ne concernent que les Peres de l'Oratoire. Nous avons vu que l'un des articles de l'Etiquette, sur laquelle Mr. Steyaert avoit une commission d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne veulent point donner à la Sainte Vierge la qualité de mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une mesdisance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établissement qu'on leur avoit accordé. L'accusation en elle-même est des plus graves, selon les principes & les (b) pratiques de la Communion Romaine. On doit donc s'attendre à voir que le Commissaire n'a rien négligé pour decouvrir les auteurs de l'accusation; & cependant nous allons voir qu'il negligea tout. Voici comment on le poussa. » (c) Il s'agissoit de savoir si les Peres de l'Oratoire sont de nouveaux Nestoriens, qui tiennent & enseignent à ceux qui sont sous leur conduite, que la Sainte Vierge n'est pas mere de Dieu; ou si on leur a calomnieusement imputé cette heresie, & par des bruits repandus par tout, & par des Sermons publics; & qui sont ceux qui la leur ont imputée. Quelle forme juridique avez-vous gardé pour faire une enqueste, qui pût donner moyen à l'Archevêque qui vous avoit commis, ou de punir les Peres de l'Oratoire, s'ils se fussent trouvez coupables d'une si damnable heresie; ou s'ils en estoient trouvez innocens, de leur faire faire réparation d'honneur, par ceux qui les en avoient fausement accuséz, & soumettre leurs calomniateurs aux peines canoniques? Mais c'est cette enqueste même que vous n'avez jamais voulu faire dans aucune forme juridique, parce qu'on n'y auroit trouvé de coupables que les Jesuites, & quelques Echevins de Mons, qui leur ont presté leur nom, pour confirmer ce que les Jesuites de Liege avoient fait croire au Chapitre de cette ville, que les Peres de l'Oratoire du Pays-Bas de l'Institution du Cardinal de Berulle, tenoient diverses sentences reprochées par la Sainte Eglise; & entr'autres que la bien-

heureuse Vierge n'est pas mere de Dieu. On lui nomme en suite (d) un Conseiller, qui est (d) Pag. notablement interessé dans l'accusation, & qui 99. le pressa de le recevoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement justifié par la decouverte du premier Auteur de cette diffamation calomnieuse; & on lui soutient que malgré les instances & les requêtes plusieurs fois reiterées de ce Conseiller, il s'est obstiné à ne faire aucune enqueste. Laissons parler le Janfeniste. » (e) Une accusation (e) Ibid. d'heresie, & d'une heresie aussi impie qu'est Pag. 104. celle de Nestorius, peut être une bonne chose » & même necessaire, quand elle est vraye & bien fondée; mais c'en est une abominable quand elle est faulx. Or estant pressé par un homme d'honneur de luy rendre justice sur cette accusation qu'on faisoit tomber sur lui, vous luy avez dit que cela n'étoit pas necessaire, » en l'assurant qu'il n'y avoit quoy que ce soit à la charge des Peres de l'Oratoire, ni de leurs adhérens, rans pour le point de l'heresie Nestorienne, & que le bruit qu'on en avoit fait vous paroïssoit extravagant, nul de leurs adversaires n'ayant osé le soutenir, ni tenter d'en apporter des preuves. Pourquoi done ne trouve-t-on rien de cela dans vôtre (f) avis? Pourquoi n'y trouve-t- (f) C'est un écrit Latin de Monsr. Steyaert, où il rend compte à l'Archevêque de sa commission. » Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seulement de mere de CHRIST est une manifeste calomnie contre ces Peres, nul de leurs adversaires n'ayant osé la soutenir, ni tenter d'en apporter des preuves? Vous n'avez pu nier qu'on n'ait fait un grand bruit de cette heresie Nestorienne, en l'imputant aux Presbres de l'Oratoire; & sachant bien que ce bruit étoit faux, vous vous estes contenté de dire de vive voix à un particulier, qu'il vous a paru extravagant. Est-ce donc une simple extravagance, dont on n'ait qu'à se moquer, & non une malice diabolique qu'il faille punir, de faire courir le bruit qu'une Congregation de Presbres croit une chose, qu'ils ne pourroient croire sans avoir perdu tout sentiment de Religion? ... (g) S'étant trouvé des gens assez mechans pour imputer sans aucune preuve, une chose si peu croyable, & si scandaleuse aux Peres de l'Oratoire, il étoit de la dernière consequence, pour appaiser les troubles de la ville de Mons, & detromper le petit peuple de la mechante opinion qu'on luy avoit donnée de ces Peres, de decouvrir les auteurs de cette calomnie diabolique, afin de les punir selon les Canons, & d'arrester par cette punition ce débordement de mesdisance qui faisoit commettre tant de pechez. Pourquoi donc estant sommé par des actes juridiques, d'en faire l'information, comme la charge que vous aviez acceptée vous y obligeroit, l'avez-vous refusé? Pourquoi même ne pouvant rien dire sur ce chef d'accusation, le plus important de tous, qui ne fust à l'avantage des Peres de l'Oratoire, & à la confusion des Jesuites, avez-vous pris le party de n'en rien dire du tout dans vôtre avis? Voilà quelle

(a) Saurin  
Examen  
de la Theo-  
logie de  
Mr. Ju-  
rieu, pag.  
795-796.

(b) Voyez  
les difficul-  
tez propo-  
sées à Mr.  
Steyaert  
1. partie,  
pag. 106.

(c) Diffi-  
cultez pro-  
posées à  
Monsr.  
Steyaert  
ibid. p. 98.

(f) C'est  
un écrit  
Latin de  
Monsr.  
Steyaert,  
où il rend  
compte à  
l'Arche-  
vêque de  
sa com-  
mission.  
(g) Ibid.  
107.  
Voyez aussi  
1. 2. partie  
des diffi-  
cultez pag.  
161. 163.  
& alibi.

Moreri ce qui concerne Nestorius & ses sectateurs: c'est pourquoi je n'en dirai rien. Consultez aussi Mr. du Pin, qui ne s'est pas bien trouvé (K) d'avoir soutenu le personnage d'Historien équitable. Je veux croire que l'éloge de mere de Dieu a contribué aux honneurs extrêmes que l'on a rendus à la Sainte Vierge; mais il me semble que l'on auroit pu tomber dans (L) les mêmes cultes, en ne se servant que du terme de mere de J E S U S - C H R I S T .

NEUF-

„ a été votre droiture , & votre pretendu  
 „ exemption de toute partialité , dans ce qui de-  
 „ voit être le principal point de votre commif-  
 „ sion . „

Cet Auteur ayant poussé de la sorte l'épée aux reins le Commissaire de l'Archevêque de Cambrai , & ayant mis dans la dernière évidence la maniere frauduleuse dont la commission avoit été exercée, indique le grand ressort de Poblité. Ceux qui vous connoissent mieux, dit-il (a), que n'a fait Mr. l'Archevesque de Cambrai, quand il vous a choisi pour cet emploi, ne s'étoient pas attendus à autre chose. Ils savent que la politique & l'amour de votre honneur vous font jouer deux personnages bien differens. Vous vous croiriez deshonorer, si dans la place où vous estes vous ne souteniez la saine doctrine de votre Faculté contre les mechames opinions de ses adversaires; & c'est ce que vous avez fait dans plusieurs de vos Theses. Mais l'appréhension de vous attirer de sèches affaires, qui pourroient troubler votre repos, vous fait ramper devant ces mêmes personnes dont vous condamnez les sentimens, parce qu'ils vous peuvent nuire par leur credit. Jamais cette politique n'a plus paru qu'en cette rencontre. Les Peres de l'Oratoire n'avoient ni le pouvoir ni la volomé de vous nuire, & vous ne pouviez leur rendre justice sans blesser ceux qui auroient eu l'un & l'autre si vous ne les aviez menagés. Il falloit donc abandonner les plus foibles, pour ne se mettre pas mal auprès des plus forts. Il falloit assouiblir, ainsi que vous avez fait, les preuves de l'innocence des premiers, & favoriser les derniers, en dissimulant leurs horribles excès de medissance & de calomnie. C'est sçavoir vivre selon le monde. Mais ne craint-on point ce reproche du Dieu des Juges, (1) usque quo judicatis iniquitatem, & facies peccatorum sumitis? Jusques à quand jugerez-vous injustement? Jusques à quand aurez-vous égard au credit des pecheurs, en les faisant paroître innocens, lors qu'ils sont les plus criminels? C'est ce que signifie cet Hebraïsme, facies peccatorum sumere: & c'est cette acceptation de personnes qui est si souvent & si severement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité, ou par quelque autre consideration humaine, on se penche la balance du costé de la partie qui a le plus de pouvoir, quoy que sa cause soit moins bonne, que celle de la partie qui est moins puissante.

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils connoissent le tort d'un accusateur; ils le detestent; ils en disent à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable; mais s'il peut nuire & deservir, ils le gardent bien étant ses Juges, de prononcer rien qui le flétrisse. Ils ont mille tours de souplesse pour esquivier, & pour laisser dans les affaires mille plis, & mille entortillemens. Ce qui montre que l'ascendant du credit sur la Justice est un mal presque incurable dans le genre humain; c'est ce qui fera que les personnes puissantes ne craindront jamais de fermer des calomnies utiles. Voyez comment une

calomnie finement conduite a fermé \* les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

(K) Mr. du Pin ne s'est pas bien trouvé. Je ne sai pas bien le detail des affaires qui lui ont été suscitées; c'est pourquoi je n'en parle qu'en passant; & je renvoya mon lecteur à l'un de nos Journalistes (b), qui en a touché quelques particularitez, & notamment l'accusation d'avoir trop favorisé Nestorius.

(L) Tomber dans les mêmes cultes en ne se servant que du terme de mere de JESUS-CHRIST. J'ai déjà parlé de ceci dans la premiere remarque, mais je ne serai pas mal d'y retoucher. Je croi pouvoir dire que les disputes de Nestorius & de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la Ste. Vierge que par accident. Ces deux Prelats ne se battoient pas sur un point de devotion: leur querelle ne regardoit point le culte; & supposé que dès ce temps-là l'on invoquât la Vierge Marie, Nestorius ne pretendoit point changer cet usage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. Il s'agissoit entre eux d'un dogme de speculation: l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de JESUS-CHRIST; l'autre craignoit que l'on ne voulût ériger en personne la nature humaine de notre Seigneur. Le culte n'étoit point interessé là dedans: (c) Nestorius de tout entier qu'il paroissoit de son opinion, s'étoit tellement réduit à vouloir assurer à la Ste. Vierge les honneurs qu'on lui rendoit publiquement, que voyez aussi dans sa disgrâce il parut disposé à lui restituer la qualité de Mere de Dieu, plutôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant mois de de la lui refuser. Ces paroles sont d'un Prêtre François qui a traité de la devotion à la Sainte

Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avoué que Nestorius ne demandoit aucune diminution de culte; & il auroit pu reconnoître que cet heretique retenoit tous les fondemens de culte que Cyrille eût voulu poser: car on ne sauroit fonder le culte de la Sainte Vierge, que sur la supposition que Dieu a fait envers elle dans le ciel, ce qu'un Roi d'élection seroit sur la terre, s'il declaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle

le fût auparavant, soit reconnu pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera. Dès lors une telle femme seroit élevée à un rang qui la mettroit fort au dessus des Duchesses & des Princeesses, & de toutes les personnes du Royaume hormis le Roi: son credit n'auroit point de bornes. Les honneurs qu'on lui rendroit surpasseroient la commission que l'on a pour tous les autres sujets. Ce n'est pas que l'on s'amusât à rechercher si elle seroit la mere de l'ame du Roi: on se contenteroit de la conoître pour la mere de celui qui regneroit, & de favoriser qu'elle seroit en possession de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'application de ceci à Nestorius

\* Notez que l'Archevesque de Cambrai par sa sentence definitive des 12. de Novembre 1692. a déclaré innocens ces pretendus Nestoriens, mais il n'a condamné personne nommément à leur faire réparation. Voyez le 8. tome de la Morale pratique, chap. 6.

(b) Hist. des Ouvrages des Saints, mois de Novembre 1692. pag. 140. 141. 142. Et mois de Mai 1693. p. 526. Voyez le 8. tome de la Morale pratique, chap. 6. Mr. de La Moignon, Avocat General, demandoit dans la suppression du livre de Mr. du Pin, ce qu'il obtint.

(c) Baillet, de la devotion à la Sainte Vierge, p. 3. & 4.

(a) Ibid. p. 107.

(1) Psalm. 81.

NEUFGERMAIN (Louis DE) Poète François un peu fou, pour ne rien dire de pis, vivoit sous le regne de Louis XIII. Il seroit de jouéu au Duc d'Orléans, au Cardinal de Richelieu, & aux beaux esprits de ce tems-là. Il se qualifioit (A) *Poète heteroclitite de Monseigneur frere unique de sa Majesté*. Sa methode favorite étoit de faire des vers qui finissoient par les syllabes du nom de ceux qu'il louoit. C'étoit une gêne qui lui faisoit debiter mille impertinences, & un galimatias si ridicule, qu'il ne faut pas s'étonner qu'on se divertit à lui proposer des noms qui lui donnoient un peu d'exercice. Je ne fai même si l'on ne se seroit pas de lui pour entremêler des traits fatiriques parmi des loüanges, je veux dire que des gens plus ingenieux que lui l'aideroient quelquefois à faire ses vers. C'est ce qu'il semble qu'on puisse conjecturer, à l'égard de ceux qu'il fit pour Messieurs Godeau & Conrart. L'un n'étoit pas d'une mine ni d'une taille avantageuse, l'autre ne savoit point le Latin, il semble donc qu'il y ait un peu de malignité dans leur éloge, & qu'un plus habile maitre que Neufgermain y ait touché. J'en laisse le jugement à mes Lecteurs. Ils trouveront (B) ci-dessous les vers dont je parle. Il n'y a guere de pieces dans les Ecrits de Voiture qui

soient

n'est pas mal aisée. Si en rejetant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de JESUS-CHRIST, il retient tous les fondemens du culte; car, dira-t-il, être mere de JESUS-CHRIST, c'est être mere de celui à qui toute

(a) *Evangelio de St. Mathieu chap. 28. v. 18.*

(b) *Notées ces paroles de Mr.*

*Baillet ubi supra pag. 1. & 2.*

*Le rang que la*

*qualité de mere d'un Dieu donne à la*

*Sainte Vierge au dessus des autres*

*créatures, n'est pas établi seulement*

*pour marquer le point de son élévation dans la gloire qu'elle possède.*

*Nous le regardons encore comme un poste d'où elle peut avantageusement servir auprès de son Fils ceux qui sont appelles à la même gloire, par la grace de ce divin Sauveur.*

*(c) Baillet ibid. p. 3.*

*personne dans J. CHRIST. Peut-être me four-*

*nirait-il des vus que je n'ai pas, & qui me*

*feroient changer d'opinion. Or voici comment je croi que par accident, les disputes de Nestorius & de Cyrille ont augmenté sur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mere de Dieu contesté pendant quelque tems, & enfin victorieux, & confirmé par les Canons des Conciles, fit plus d'impression qu'il n'en faisoit: il devint une grande affaire; le party vaincu fut regardé comme impie, le party vainqueur se regarda donc comme le patron de la piété; on aima sa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une breche d'où l'ennemi avoit été repoussé, & où il pourroit donner un nouvel assaut. Parcourez l'histoire de l'Eglise, vous verrez que dans tous les siècles les disputes qui n'ont pas été victorieuses, n'ont servi qu'à redoubler les abus. J'en ai marqué la raison; & cela me fait souvenir des villes qui pour conserver leurs privileges, s'opposent à des édits onereux: elles fournissent un pretexte au Souverain de les brider par des citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la maxime *nunquam tentabit ut non periculis*, avoit bon nés. Voyez la marge (d).*

*(A) Il se qualifioit Poète heteroclitite de Monseigneur.]*

*Qu'on ne s'aile pas imaginer que les beaux Elprits qui divertissoient par son moyen le Duc d'Orléans, le Cardinal de Richelieu, &c.*

*lui donnerent cette qualité sans qu'il l'acceptât: il est sûr qu'il la prenoit fort serieusement, & qu'elle étoit l'un de ses titres à la tête de ses Ouvrages. En effet voici les termes du Privilege qu'il obtint du Roi pour l'impression de ses poésies l'an 1637. *Notre bien Aimé Louis DE NEUFGERMAIN, nous a fait remon-**

*strer qu'il desiroit faire imprimer pour la seconde fois la premiere partie, & aussi la deuxiesme partie d'un livre intitulé les Poésies & Rencontres du Sieur de Neufgermain, Poète heteroclitite de nostre très cher frere unique le Duc d'Orléans: mais doute qu'autres le voullussent faire imprimer, ce qui tournevoit à son prejudice, requerant sur ce nos lettres: A CES CAUSES nous voulans gratifier le dit de Neufgermain luy avons permis & permettons &c.*

*(B) Ils trouveront ci-dessous les vers dont je parle.]*

*Reportons premierement ceux qu'il fit pour Mr. Conrart. Il l'appelle Conrat, soit que la prononciation des Parisiens l'eût trompé à l'orthographe de ce nom, soit que la syllabe eût paru plus favorable que celle de rart.*

seroient changer d'opinion. Or voici comment je croi que par accident, les disputes de Nestorius & de Cyrille ont augmenté sur la terre les honneurs de la Ste. Vierge. Le titre de Mere de Dieu contesté pendant quelque tems, & enfin victorieux, & confirmé par les Canons des Conciles, fit plus d'impression qu'il n'en faisoit: il devint une grande affaire; le party vaincu fut regardé comme impie, le party vainqueur se regarda donc comme le patron de la piété; on aima sa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une breche d'où l'ennemi avoit été repoussé, & où il pourroit donner un nouvel assaut. Parcourez l'histoire de l'Eglise, vous verrez que dans tous les siècles les disputes qui n'ont pas été victorieuses, n'ont servi qu'à redoubler les abus. J'en ai marqué la raison; & cela me fait souvenir des villes qui pour conserver leurs privileges, s'opposent à des édits onereux: elles fournissent un pretexte au Souverain de les brider par des citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la maxime *nunquam tentabit ut non periculis*, avoit bon nés. Voyez la marge (d).

(A) Il se qualifioit Poète heteroclitite de Monseigneur.] Qu'on ne s'aile pas imaginer que les beaux Elprits qui divertissoient par son moyen le Duc d'Orléans, le Cardinal de Richelieu, &c. lui donnerent cette qualité sans qu'il l'acceptât: il est sûr qu'il la prenoit fort serieusement, & qu'elle étoit l'un de ses titres à la tête de ses Ouvrages. En effet voici les termes du Privilege qu'il obtint du Roi pour l'impression de ses poésies l'an 1637. *Notre bien Aimé Louis DE NEUFGERMAIN, nous a fait remon-*

*strer qu'il desiroit faire imprimer pour la seconde fois la premiere partie, & aussi la deuxiesme partie d'un livre intitulé les Poésies & Rencontres du Sieur de Neufgermain, Poète heteroclitite de nostre très cher frere unique le Duc d'Orléans: mais doute qu'autres le voullussent faire imprimer, ce qui tournevoit à son prejudice, requerant sur ce nos lettres: A CES CAUSES nous voulans gratifier le dit de Neufgermain luy avons permis & permettons &c.*

(B) Ils trouveront ci-dessous les vers dont je parle.] Reportons premierement ceux qu'il fit pour Mr. Conrart. Il l'appelle Conrat, soit que la prononciation des Parisiens l'eût trompé à l'orthographe de ce nom, soit que la syllabe eût paru plus favorable que celle de rart.

(d) Omit-

tere po-

terialis te

adulti vi-

tia, quam

hoc adde-

qui, ut

palam fie-

ret quibus

flagitiis

imparis

essimus.

Tacit. Ann.

nal. l. 3.

c. 53:

\* C'est-à-

dire de

plusieurs

Parisiens.

soient plus ingenieuses, que ce qu'il fit pour se (C) moquer de ce Poëte heteroclit. La rponse de (D) Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus, le coup l'avoit étourdi: jamais il n'avoit moins su ce qu'il disoit qu'en cette rencontre.

NICOLLE (PIERRE) l'une des plus belles plumes de l'Europe, nâquit à Chartres l'an 1625. Sa famille y est considerable (A) depuis long tems. Il s'attacha

A MONSIEUR CONRAT.  
Les syllabes du nom finissans les vers.

(\*) Neufgermain, 2. partie de ses Poësies & vencontres. pag. 102. 103.  
Ainsi (a) que l'on parloit des rats de Tarascon, Quelqu'un me dit, tout mont peut engendrer un rat, A quoy je respondis, exceptez Helicon, Car il est sacro-saint, autre que Montferat, Et c'est sur Helicon que fut nourry Conrat.  
Il scait parler Latin, il scait parler Gascon, Grave, sententieux, disert, nunquam erat, Jusques-là qu'il vainquit disputant dans Macon Un Docteur Macomais, & l'envoya au grat\*, Chercher son Calepin pour se prendre à Conrat.  
S'il ne harangue en chaire, il harangue en Balcon, Zelateur de vertu, contraire au scelerat, Puis boit l'eau d' Hippocrene à plein broc ou flacon, Aux vivans & desuncts, fust-ce au grand Amurat, Ayant soif & sans soif, cet excellent Conrat.  
Il scait de quel genre est dans Despauciere Icon, Seigneur, rater le poux, appliquer le cerat: Si quelque belle il voit, il dir, ô bon bocon! Ses beautez admirant, & son bel apparat, Puis de ses beaux discours les charme ce Conrat.  
Plus qu'Ophee puissant, il pent sans Lexicon Arrester de propos le soleil, dum migrat, L'Aigle volant en l'air, le Duc & le Faucon, Par terre le Lion, & l'escumant Verrat, Baleines prendre en mer par ses accens Conrat.  
Dans un livre il fait voir qu'au pris d'un patacon Les testes des proscrips mit le Triomvirat: Et comme il les joiroit à la chance & tricon, Recompenant cely qui hac attulerat, Tant est scientieux & rare ce Conrat.

Passons à ceux qu'il composa pour Mr. Godeau. On ne trouvera pas mauvais, je m'assûre, que je raporte ces deux exemples, car il en falloit rapporter quelcun; puis qu'autrement presque personne dans les pais étrangers n'auroit pu avoir une idée juste du caractère de ce Poëte heteroclit.

A MONSIEUR GODEAU.  
Les syllabes du nom finissans les vers.

(b) Neufgermain ibid. pag. 125. 126.  
La (b) belle & gentille Margo, Trouvée n'aguere au bord d'eau, Puisant, puisa un escargo, Dont elle fit si bon chaudeau, Qu'il n'en resta point à Godeau.  
Dedans son lit en son gogo, Encourtinée d'un videau, Remuant la gigue, ou gigo, Chantait un air en go, en d'eau, En faveur de Monsieur Godeau.  
Luy seul a trouvé le mugo D'éloquence, prose & rondeau; Car plus charmant qu'un Lavigo, Meinte sere marche en bedeau; Portant masses devant Godeau.  
Venus luy donna son mago, Atlas luy offrit son sardeau,

Diane, Tâol & Rago,  
Et le beau Phebus, ce blondeau,  
Donna ses chevaux à Godeau.  
D'un nom si divin, origo  
Est, que liée d'un cordeau,  
Disoit une pie, ou margo,  
Got co, live God co, (1)  
Voyant marcher Monsieur Godeau.  
Ses festins cousteut un lingo,  
En Neclar, lapin, herodeau,  
Puis qu'ensemble à tirlarigo,  
Botvent, mangeans le sezandeau,  
Apollon, Minerve, & Godeau.

(1) Inceda Deus.

Il y a dans les œuvres posthumes de Mr. de la Fontaine\* un éloge de Mr. le Dauphin en vers à la maniere de Neufgermain.

(C) Que ce que Voiture fit pour se moquer de ce Poëte. Il fit une ballade en faveur des œuvres de Neufgermain. 2. Une rponse à la (c) plainte des consonsnes qui n'ont pas l'honneur d'entrer au nom de Neufgermain. 3. Une requête à Monsieur de Puylaurens au nom de Neufgermain. 4. Des vers à la mode de Neufgermain à Monsieur d'Avaux, les lettres du nom finissans les vers. Tout cela est plein d'esprit: la rponse à la plainte des consonsnes fut faite sous le nom de Jupiter. C'est une excellente piece, néanmoins Mr. de Girac y trouva quelques défauts dont Mr. Costar eut bien de la peine à faire l'apologie, avec toutes ses adresses, & avec tous ses recueils.

(D) La rponse de Neufgermain marque qu'il n'en pouvoit plus. Mr. de Girac critiqua entre autres choses comme un m'ensonge ce que Jupiter assûroit touchant les voyelles, c'est qu'elles avoient été mises toutes dans le nom de Neufgermain. Cela ne peut-êre vrai, qu'en suposant que ce nom s'orthographe Neufgermain. Vous allez voir l'étrange galimatias que le Poëte heteroclit fonda sur cette faute de Voiture. d) De

quelque façon que vous le preniez, Mr. de Voiture est toujours blâmable. Car s'il n'a pas mis un O, dans ce mot de Neufgermain, il s'est trompé au conte, puisqu'il y manque une voyelle; le; s'il l'a mis, il a mal fait de le mettre n'y devant pas estre, comme luy reproche Neufgermain luy-même.

„ Il bâtit en l'air des chasteaux,  
„ Par diphthongue il fait mots nouveaux,  
„ Par oe de Neufgermainise,  
„ Et brouillant un nom glorieux  
„ Bebelneufgermicopantise (e)  
„ Au mepris des hommes & Dieux.  
„ Qui veut monstret qu'est ce beau nom  
„ Toutes voyelles sont si non  
„ O, qui par sa forme Spherique  
„ Environnant cet Univers  
„ Rend le caractère d'Afrique  
„ Consiere de cely d'Anvers.,

\* A la page 161. édit. de Hollande. C'est sur la prise de Philibourg en 1688.

(c) Elle est parmi les Poësies de Voiture. C'est Mr. Patris qui en est l'Auteur.

(d) Girac rponse à la Défense des Œuvres de Voiture, section 26. pag. 196.

(e) Notez que dans la rponse à la plainte des consonsnes, Jupiter declare qu'il faut que ce Poëte ait nom Bêlneufgermicopant.

(A) Sa famille y est considerable. Je le prouve par le temoignage de Mr. Devizé.  
O o o o 3

\* Voyez le  
livre inti-  
ulé,  
Question  
curieuse,  
si Mr. Ar-  
naud est  
heretique,  
pag. 150.  
& suiv.  
edit. 1695.  
† Ibid.

(a) Dénu-  
cié. Men-  
sure Ge-  
nér. du  
nos. d'Or-  
toire 1678.  
pag. 22.  
Lett. de  
Hollande.

(b) Id. ib.  
pag. 22.

(c) Voyez  
les Nou-  
velles de  
la Reubli-  
que des  
lettres,  
mois de  
Juin  
1685.  
art. 3.

(d) Preju-  
gez legiti-  
mes contre  
le Janseni-  
sme.  
Preface  
page 116.

(e) Phre-  
sime du  
Janseni-  
sme, chap.  
1. p. 4.  
& sur quel-  
que mechant  
memoire qu'on  
luy en aura  
donné, il avoit  
seu qu'il ne s'  
appelloit Ven-  
drockius, mais  
Wendrockius,  
que ce n'est  
point une  
compilation  
de ce qu'on  
avoit écrit de  
plus subtil

cha au party des Jansenistes, & il travailla de concert\* à plusieurs Ouvrages avec Mr. Arnaud, dont il fut le fidelle compagnon dans les dix ou douze dernieres années de sa retraite. Ce fut lui qui mit en Latin (C) les Provinciales de Mr.

Pascal,

ne vous parle point, dit-il (a) de la Famille des Nicoles. Tout le monde vous dira qu'elle est très-ancienne à Chartres, & qu'il y a plus de deux cens ans qu'elle y fournit des Magistrats. Elle a presentement pour digne Chef le Lieutenant General de cette ville. Un peu auparavant il avoit parlé de Mr. Nicolle, pere de celui qui est le sujet de cet article, & voici ce qu'il en dit. J'ai (b) à vous apprendre la mort de „Mr. Nicole que la „ville de Chartres avoit choisy pour son Avo- „cat. C'est une perte considerable pour les „Gens de Lettres. Quoy qu'il fust dans un âge „fort avancé, il soutenoit avec autant de fer- „meté que de politesse, la haute reputation que „ses pieces d'éloquence luy avoient acquise. „Il s'estoit attiré l'estime de quantité de per- „sonnes de la naissance la plus relevée. Il com- „plimentoit au nom de la Ville, leurs Altes- „ses Royales lors qu'elles passioient par Chartres, „& toujours avec un applaudissement general. „Il estoit pere de l'illustre Mr. Nicole, connu „de tout le monde par les excellens Ouvrages „d'érudition & de pieté qu'il met au jour de- „puis près de trente années; entr'autres par la „Perpétuité de la Foi, & nouvellement par les „Essais de Morale. „

(B) Qui mit en Latin les Provinciales de Mr. Pascal. Il faut dire les lettres au Provincial, & non pas les Provinciales, si l'on aimoit mieux se conformer à l'exacitude qu'au caprice de l'usage. Mais laissant à part la Grammaire, difons historiquement que Mr. Nicolle sous le faux nom de *Guillelmus Wendrockius*, est l'Auteur de la traduction Latine des lettres de Mr. Pascal contre les Jésuites, à laquelle il joignit un Commentaire. Le Docteur de Sorbonne qui publia les (c) Prejuges legitimes contre le Jansenisme l'an 1686, ne savoit pas en quel tems Mr. Nicolle avoit publié cette version. Cette ignorance ne lui eût point fait de tort, s'il n'y eût pas appuyé les raisons de sa conduite; mais parce qu'il en tira cet usage, on le releva un peu durement. Raportons les paroles & celles de son adverfaire. „(d) Ces Messieurs ont „compilé nouvellement dans leur Vendro- „ckius, tout ce qu'ils ont écrit de plus subtil „& de plus captieux pour la defense de Janseni- „mus: ils l'ont mis en Latin, & l'ont publié „dans toute l'Europe, sans craindre de troubler „cette profonde paix, dont ils font les zela- „teurs quand on écrit contre eux. Il est donc „juste, que les enfans de lumiere tâchent de „ne se laisser pas surpasser en prudence, aux „enfans de tenebres; & ils se rendroient sans „doute coupables d'une negligence très-crimi- „nelle, s'ils avoient moins de zèle pour la de- „fense de la vérité, que les ennemis de l'E- „glise en ont pour la defense du mensonge. „ Monsieur Arnaud lui repondit ce que l'on va voir. (e) Si nostre Docteur Savoyard avoit lu luy- mesme le livre, dont apparemment il ne parle que sur quelque mechant memoire qu'on luy en aura donné, il auroit seü qu'il ne s'appelloit Vendro- ckius, mais Wendrockius; que ce n'est point une compilation de ce qu'on avoit écrit de plus subtil

pour la defense de Jansenius: mais une traduction en Latin des Lettres Provinciales, avec des Notes & des Dissertations, où les plus grands principes de la Morale Chrestienne sont expliquez d'une maniere aussi eloquente qu'edifiante & solide: Et que ce livre ayant esté fait & donné au public plus de dix ans avant la paix, rien n'est plus ridicule, que de supposer que c'est NOUVELLEMENT que ces Messieurs l'ont compilé & publié par toute l'Europe sans craindre de troubler la paix: comme s'il eust esté à craindre qu'on ne la troublât dix ans avant qu'elle fût faite. Cependant il tromphe après tant de faussetez & d'impertinences, & il en tire cette conclusion outrageuse: Il est donc juste que les enfans de lumiere ne se laissent pas surpasser en prudence aux enfans de tenebres: Ils se rendroient sans doute coupables d'une negligence très-criminelle, s'ils avoient moins de zèle pour la defense de la vérité, que les ennemis de l'Eglise en ont pour la defense du mensonge. On laisse à ceux qui auront lu le Vendrock & le Docteur Savoyard, de mettre chacun des deux dans le rang qu'ils jugeront en leur conscience luy être dû, parmi les enfans de lumiere, ou parmi les enfans de tenebres. . . Ce qui est certain, est que le Docteur Savoyard mettant sa prudence & son zèle à avoir écrit depuis la paix, sans se mettre en peine s'il la troublait, il est très-faux qu'il ait pu estre porté à cette sorte de prudence par l'exemple de Wendrock qui n'a écrit que long tems avant la paix. Le pere Honoré Fabri fameux J-suite repondit à cet Ouvrage de Mr. Nicolle: sa reponse fut imprimée (f) sous le faux nom de *Bernardus Stubrockius*. Il l'inséra depuis toute (g) entiere dans un livre qu'il intitula R. P. Honorati Fabri Societatis Jesu Theologi Apologeticus Doctrinae Moralium ejusdem Societatis. Cet Ouvrage de Stubrock fut mis dans l'Index, & ce qui est bien étrange celui de Wendrock n'y fut point mis, quoi que les Jésuites eussent tâché de l'y faire mettre, & que les lettres Provinciales y eussent été fourrées. C'est ce qui a fait dire à un Janseniste qu'on ne les y mit que parce qu'elles étoient en François, & sans nom d'Auteur &c. voici ses paroles. „(b) L'applaudissement „general qu'on a donné aux Lettres Provincia- „les, & qu'on y donne encore, & le fruit que „l'Eglise en a tiré, personne jusqu'à cet Au- „teur, n'ayant si bien decouvert les pernicieux „relâchemens des Casuistes modernes, sont un „juste sujet, de croire qu'elles ne se trouvent „dans le Catalogue des livres defendus, que „parce qu'elles avoient paru sans nom d'Au- „teur, sans Approbateur, & sans le lieu de „l'impression: ou bien encore parce qu'estant „en langue vulgaire, on avoit apprehendé „qu'elles ne fussent cause que le Peuple n'en „estimât moins une celebre Societé, & non „qu'on y eust trouvé aucune mechante doc- „trine, ni aucune calomnie. Une preuve que „cela doit estre ainsi est que ces mêmes Lettres „ayant esté traduites en Latin par Guillaume „Wendrock, avec des Notes qui en justifient „les Citations, quoi que ce Livre eust esté de- „feré à l'Inquisition dans le même temps qu'on

(f) Voyez  
la 4. de-  
nonciation  
du peché  
philosophi-  
que, à la  
fin de la  
Preface.

(g) Qua-  
trieme de-  
nonciation  
du peché  
philosophi-  
que, p. 22

(h) Diffé-  
cultez.  
proposées  
à Monsieur  
Steyart,  
1. x. partie.  
p. 40. 41.

Pascal, & qui les accompagna d'un commentaire. Il ne suivit point Mr. Arnauld sortant du Royaume l'an 1679. & il consentit même, dit-on, à une espeece d'accommodement avec les Jésuites, qui consistoit à ne rien faire contre eux, mais non pas à rompre avec les anciens amis. L'un de ses plus beaux Ouvrages est celui qui a pour titre *Essais de Morale*. Ce qu'il a écrit contre ceux de la Religion est fort subtil, jamais on n'avoit poussé avec tant de force les objections du schisme, & les difficultez de la voye de l'examen : mais plusieurs personnes sages estimant qu'il eût mieux valu supprimer cela, que de le donner au public, car outre que l'Eglise Romaine n'y gagne rien, puis que l'on retorque contre elle tous les argumens de Mr. Nicolle, ses Ouvrages joints aux reponces qu'on lui a faites, peuvent fortifier malheureusement dans leurs mauvaises dispositions tous ceux qui ont du penchant (C) vers le Pyrrhonisme. Son Traité

„ y defera l'Apologie des Casuistes, comme le te-  
 „ moigne le P. Fabry dans les *Notæ in Notæ*,  
 „ en le promettant que le Livre de Wendrock  
 „ n'échapperoit pas la Censure : *Nullus dubito*,  
 „ (dit-il, parlant à Wendrock) *quin tuus in Ca-*  
 „ *salogium Librorum prohibitorum referendus sit* :  
 „ il s'est trouvé néanmoins qu'il a été faux Pro-  
 „ phète, le Livre de Wendrock n'ayant point  
 „ été censuré, & les *Notæ in Notæ* de ce Je-  
 „ suite l'ayant été. „ On avoué dans la nou-  
 „ velle reponse qui a été faite aux Provinciales,  
 „ que le livre de Wendrock eut un merveilleux  
 „ succès. (a) Ces lettres depuis la dixième, ne furent  
 „ plus de pures attaques : car Pascal fut obligé lui-  
 „ même de se mettre sur la défensive ; parce que les  
 „ Jésuites prétendirent avoir convaincu Port-Royal  
 „ d'un très-grand nombre d'impositions sur lesquelles  
 „ il n'entend pas être honorable de se taire tout-à-fait.  
 „ Mr. Nicolle, sous le nom de Wendrock, vint quelque  
 „ temps après au secours ; ou plutôt il fut lâché  
 „ par le parti pour achever la deroute des Jésuites.  
 „ Il le prit sur un ton bien haut dans les Commem-  
 „ taires Latins qu'il ajouta à sa traduction des Provin-  
 „ ciales : il y traite les Jésuites comme des misé-  
 „ rables. Tout cela recuilli au delà de ce qu'on pou-  
 „ roit espérer.

(C) Fortifier... ceux qui ont du penchant vers le Pyrrhonisme. Je n'ai ici en vue que deux Ouvrages de Mr. Nicolle : l'un (b) a pour titre, *Préjugés légitimes contre les Calvinistes* ; & l'autre (c) les prétendus Reformez convaincus de schisme. Je n'ai en vue dans le premier que le chapitre 14. où l'Auteur prétend montrer que la voye proposée par les Calvinistes, pour instruire les hommes de la vérité, est ridicule & impossible. Il dit qu'il n'y a point d'homme qui se puisse faire instruire raisonnablement par cette voye, sans s'assurer en 1. lieu si les passages de l'Ecriture qu'on lui allegue, sont tirez d'un livre canonique. 2. S'ils sont conformes à l'original. 3. S'il n'y a point de diverses manieres de les lire qui en affoiblissent la preuve. Après cela Mr. Nicolle deploye toutes les adresses de la Rhetorique, pour faire voir en detail les difficultez qui se rencontrent dans la discussion de ces trois points. Il pousse cela beaucoup plus loin dans l'autre livre, où il prétend que ceux qui sortirent de la Communion Romaine au XVI. siecle, ne le purent faire sans une extrême temerité, à moins qu'ils n'eussent une connoissance exacte des raisons qui la favorisent, & de celles qui la combattent ; & en general de toutes les objections qu'on peut former sur les passages de l'Ecriture alleguez de part & d'autre. Il montre ce qu'ils étoient obligez de faire, afin d'a-

querir une certitude legitime qu'il faisoit quitter l'Eglise Romaine, & se ranger dans la Communion des Protestans ; & il fait entrer tant de discussions dans l'examen qui a dû conduire à une semblable certitude, qu'il n'y a point de lecteur qui ne comprenne que de 100. mille personnes on en trouveroit mal aisément quatre, qui pussent remplir ce devoir. Quel fruit a-t-il recuilli de tant de meditations ? Un avantage qui s'est terminé à sa personne ; il s'est acquis la reputation d'un fin disputeur, & d'un Philo-  
 (d) Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres p. 856.  
 (e) Mr. Turresin le fils soutient de fort belles theses à Leide l'Auteur & repondens, l'an 1692. intitulées Theologice-historice de variatioribus Ponicibus circa Eccl. & celle de tous les siecles du Christianisme est fallibiliter conforme à la soumission qu'il veut avoir. Il fera bien infatigable, s'il n'aime mieux douter de tout, que de s'engager à tant de recherches & il sera bien subtil, si prenant toute la peine que cela demande, il rencontre enfin la lumiere. C'est donc une voye de (c) Pyrrhonisme. La reponse de Mr. Claude à Mr. Nicolle, intitulée (f) *Defense de la Reformation*, est un chef-d'œuvre. Il a non seulement bien retorcqué les objections de son adversaire, mais aussi il les a directement éclaircies, d'une maniere qui édifie les bonnes ames, sans montrer aux Libertins la methode d'insulter la Religion. Je voudrois que l'on en pût dire autant de l'autre adversaire de Mr. Nicolle ; mais on ne le sauroit faire sans le flater grossièrement. Il ne s'est pas contenté d'enseigner aux Juifs (g) comment ils peuvent convaincre d'une insigne temerité ceux de leurs ancêtres qui embrassèrent l'Evangile, qui prononcèrent en dernier ressort que la Synagogue étoit devenuë une fautive Religion ; il nous a forgé

(a) Reponse aux Lettres Provinciales, ou Entretiens de Cleandre & d'Eudoxe, pag. 21. Edition de Hollande de 1696.

(b) Imprimé à Paris l'an 1671. & en Hollande de l'an 1683.

(c) Imprimé à Paris l'an 1684. & réimprimé en Hollande la même année. Voyez les Nouvelles de la République des lettres, Novembre 1684. article 1.

(d) Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres p. 856.

(e) Mr. Turresin le fils soutient de fort belles theses à Leide l'Auteur & repondens, l'an 1692. intitulées Theologice-historice de variatioribus Ponicibus circa Eccl. & celle de tous les siecles du Christianisme est fallibiliter conforme à la soumission qu'il veut avoir.

(f) Elle fut imprimée à Rouen l'an 1673. in 4. & en Hollande l'an 1682. in 12.

(g) Voyez le livre de Mr. Juvenius intitulé. Le vrai systême de l'Eglise, imprimé à Dordrecht l'an 1686. chap. 13. du 2. livre, p. 333. & suiv.

(a) *Ibid.*  
*ib. sp. 22.*  
 p. 422.  
 (b) *Dans*  
*ses refl.*  
*xions sur*  
*les disse*  
*rens de la*  
*Religion.*  
*Voyez les*  
*Nouvelles*  
*de la Re.*  
*publique*  
*des Lettres*  
*françoises*  
 1763.  
 art. 11.

(c) *Minis*  
*tre ou*  
*son fait*  
*son rôle.*  
*Voyez son*  
*livre inti*  
*ulé, La*  
*tolérance*  
*des Pro*  
*testans, &*  
*l'autorité*  
*de l'Eglis*  
*se. Mr. de*  
*Beaumont*  
*en parle*  
*dans l'Es*  
*prit des*  
*Outrages*  
*des Sarras*  
*ins.*  
 Janvier  
 1693.  
 art. 7.

(d) *Voyez*  
*le livre de*  
*Mr. Ju*  
*rien un*  
*iversi*  
*taire. De*  
*scenit*  
*de la doct*  
*ri. ne un*  
*iversi*  
*lle de*  
*l'Eglise,*  
*contre les*  
*imputa*  
*tions &*  
*les obje*  
*ctions de*  
*Mr. Sau*  
*rain, im*  
*primé à*  
*Rotterdam*  
 1695. *Mr.*  
*Saurin est*  
*Ministre*  
*de l'Eglise*  
*de l'Alonne*  
*d'Utrecht.*

Esai  
 RAN  
 ces de  
 certai  
 ns gens  
 que les  
 disputes  
 comme on  
 ne dispute  
 point des  
 goûts, on  
 ne les per  
 secutions  
 de religion  
 celle  
 roient, si  
 riré, parce  
 que j'en ai  
 le goût &  
 le sentiment;  
 & moi aussi  
 diroit l'autre.  
 Je ne pretens  
 pas, diroit l'un,  
 vous convain  
 cre par des  
 raisons évi  
 dentes, je  
 sai que vous  
 pouvez éluder  
 toutes mes  
 preuves; ni  
 moi non plus,  
 diroit l'autre.  
 Ma conscience  
 est convaincue,  
 diroit celui-ci,  
 elle goûte  
 mille consolations,  
 encore que  
 mon enten  
 dement ne  
 voye point  
 clair dans  
 ces matières;  
 & la mienne  
 aussi, diroit  
 celui-là. Je  
 me persuade,  
 continuerait  
 le premier,  
 que l'opéra  
 tion intérieure  
 de l'Esprit  
 de Dieu m'a  
 conduit à  
 l'orthodoxie;  
 & moi aussi,  
 continuerait  
 le second, Ne  
 disputons  
 donc plus,

té de l'Unité de l'Eglise est de main de maitre, & néanmoins il n'y a pas attaqué son  
 forgé je ne sai quelle distinction (a) grotesque  
 d'examen de discussion, & d'examen d'atten  
 tion, aussi absurde pour le moins que celle de  
 la quantité formelle dans l'ordre à foi, & de la  
 quantité actuelle dans l'ordre au lieu, *quantitas*  
*formalis in ordine ad se, & quantitas actualis in*  
*ordine ad locum*, dont les Eglises Romaines ren  
 tendent; & il est tombé d'accord que les fi  
 dèles ne sont point conduits à l'orthodoxie  
 par des preuves évidentes, mais par des preuves  
 de sentiment, & qu'ils discernent la vérité par  
 le goût, & non point par des idées distinctes.  
 Cette dispute a eu des suites: d'un côté Mr. Pel  
 lissou (b), & l'Auteur du Commentaire sur  
 contrain les d'entrer, & Mr. Papin (c) ont fait des li  
 vres où ils ont montré de plus en plus les difficul  
 tez insurmontables de la voye de l'examen; &  
 de l'autre quelques Ministres se sont plaints fort  
 vivement de la réponse qui a été faite à Monfr.  
 Nicolle, à l'égard du fondement de la foi.  
 L'Auteur de cette réponse bien loin de se re  
 traire, ou de faire quelque pas en arrière, s'est  
 expliqué tout de nouveau avec plus de précision.  
 Il vient de faire un gros livre, pour soutenir non  
 seulement que les preuves de la divinité de l'Ecri  
 ture ne nous sont point proposées avec évidence  
 par l'Esprit de Dieu qui nous convertit; & qu'il  
 n'est point évident que Dieu nous revele dans sa  
 parole tel & tel mystère; mais aussi que ceux  
 qui mettent le fondement de la foi sur l'évidence  
 du témoignage, enseignent une doctrine pen  
 nicieuse & très-dangereuse (d). N'est-ce pas mener  
 la Religion sur les bords du précipice? Si les  
 Celsus & les Porphyres l'avoient trouvée dans un  
 tel poste, s'ils avoient eu à combattre des Doc  
 teurs Chrétiens qui leur eussent fait tant d'avan  
 ces, & tant d'aveux, auroit-on pu tenir un quart  
 d'heure en leur présence? Je ne sai point ce qui  
 pourra résulter de la dispute du Ministre de  
 Rotterdam & du Ministre d'Utrecht; mais  
 il me semble que si l'on étoit dans un tems de  
 crise, & dans les conjonctures de l'effervescence  
 des humeurs qui ont produit tant d'effets en  
 divers siècles, ou auroit de grands changemens  
 à craindre: *Deus omen avertat.* Voyez la  
 marge\*.

Il y a peut-être des gens qui souhaiteroient  
 que la doctrine du Ministre de Rotterdam fût  
 embrassée par tous les Docteurs. Ils s'imaginent  
 qu'après cela on ne disputeroit plus, & que ce  
 seroit le véritable tombeau des controverses: car  
 comme on ne dispute point des goûts, on ne  
 disputeroit point sur la Religion, dès que tous  
 les Thologiens réduiroient au goût l'analyse  
 de la foi. Je eroi, diroit l'un, posséder la vé  
 rité, parce que j'en ai le goût & le sentiment;  
 & moi aussi diroit l'autre. Je ne pretens pas,  
 diroit l'un, vous convaincre par des raisons évi  
 dentes, je sai que vous pouvez éluder toutes  
 mes preuves; ni moi non plus, diroit l'autre.  
 Ma conscience est convaincue, diroit celui-ci,  
 elle goûte mille consolations, encore que mon  
 entendement ne voye point clair dans ces ma  
 tières; & la mienne aussi, diroit celui-là. Je  
 me persuade, continuerait le premier, que l'opé  
 ration intérieure de l'Esprit de Dieu m'a  
 conduit à l'orthodoxie; & moi aussi, conti  
 nerait le second, Ne disputons donc plus,

ne nous persécutons plus, s'entre-diroient-ils.  
 Si je vous propose des objections à quoi vous  
 ne puissiez pas répondre, je n'aurai point lieu  
 d'espérer de vous convertir, car puis que vous  
 ne prétendez pas que l'évidence soit le caractère des  
 vérités théologiques, l'obscurité de vos raisons,  
 & la faiblesse de vos preuves ne vous paroîtront  
 jamais une marque de fausseté. Ce seroit donc  
 vainement que je vous refutois, & que je  
 vous re tutois au silence. Votre goût vous tien  
 droit lieu de démonstration; tout de même  
 qu'à l'égard des viandes nous nous fions plus à  
 notre palais, & aux bons effets qu'elles produi  
 sent pour nôtre santé, qu'aux raisonnemens spe  
 culatifs d'un Châsseur ou d'un Médecin; en  
 core que nous ne fussions donner aucune raison  
 pourquoi ces viandes nous plaisent, & nous  
 fortifient. Convenons donc les uns & les au  
 tres de ne nous point inquiéter, & contentons  
 nous de prier Dieu les uns pour les autres. Voi  
 là le fait qui pourroit naître de cette doctri  
 ne, à ce que prétendent certains gens qui se  
 foudroient d'une maxime de Saint Augustin;  
 c'est que le discernement du vrai & du faux étant  
 une chose très-difficile, il ne faut point s'em  
 porter contre ceux qui errent. *Illi in vos sa*  
*viant, dit-il (e) aux Manichéens, qui nescunt (e) Augu*  
*cum quo labore verum inveniantur, & quam diffici*  
*le caveantur errores. Illi in vos saviant, qui nesci*  
*unt quam rarum & arduum sit, carnalia phan*  
*tasmata piam mentis serenitate superare. Illi in vos*  
*saviant, qui nescunt cum quanta difficultate san*  
*etur oculus interioris hominis, ut possit inveniri so*  
*lem suum. . . Illi in vos saviant, qui nesci*  
*unt quibus suspiriis & gemitibus fiat, ut ex*  
*quantalibet parte possit intelligi Deus.* Voilà,  
 dis-je, le fruit que ce dogme peut produire, si  
 l'on en croit certaines personnes; *sed non ego cre*  
*dulus illis:* mais j'en doute un peu quand je con  
 sidere que le Ministre (f) d'Utrecht, persuadé (f) *Mr.*  
 que l'Ecriture contient un témoignage évident  
 de nos mystères, n'approuve pas que l'on perfec  
 ture les hérétiques; & qu'au contraire son an  
 tagoniste persuadé qu'on ne sauroit alléguer de  
 bonnes (g) preuves ni de la divinité de l'Ecri  
 ture aux Infidèles, ni du témoignage de nos  
 mystères aux Sociniens, approuve soit (h) que  
 les Magistrats persécutent les hérétiques. Quels  
 travers d'esprit! On ne doit compter sur rien  
 pendant qu'on suppose que les hommes agi  
 ront selon leurs principes, & qu'ils bâtiront con  
 sequemment tout leur système. Ce n'est pas (h) *Voyez*  
 que je pretende que le Ministre d'Utrecht rai  
 sonne mal, quand il joint ensemble ces 2. cho  
 ses; l'une qu'il y a dans l'Ecriture évidence de  
 témoignage pour ceux que Dieu illumine, l'au  
 tre qu'il ne faut point établir de peines civiles  
 contre ceux qui ne croient pas le mystère de la  
 Trinité, celui de l'Incarnation &c. je n'attri  
 bué l'inconvenance qu'à son adversaire. Elle  
 est visible; car si l'on convient d'un côté que  
 l'on ne sauroit donner de bonnes (i) preuves (i) *Voyez*  
 que Dieu revele clairement l'existence de ses ci-dessus  
 mystères dans sa parole, on a grand tort de l'écritre 8.  
 prétendre qu'un homme qui ne les croit pas mé  
 rite de perdre ses biens, sa liberté, sa patrie:  
 car il a pour lui les lumières de la raison, &  
 vous ne sauriez nier qu'il n'agisse raisonnable  
 ment

(e) *Augu*  
*sim. contr*  
*epist. fun*  
*dant. c. 2.*

(f) *Mr.*  
*Saurin.*

(g) *On en*  
*tend par*  
*bonnes*  
*preuves*  
*celles qui*  
*conduisent*  
*à l'évi*  
*dence.*

(h) *Voyez*  
*son Traité*  
*des droits*  
*des deux*  
*Sourc*  
*ains, &*  
*sa 8. lettre*  
*du Tableau*  
*des Socini*  
*nisme.*

(i) *Voyez*  
*les ci-dessus*  
*l'écritre 8.*

son adverfaire (D) par les endroits les plus foibles : ce qui prouve manifestement qu'avec toute fa penetration il ne les decouvrit pas. Il est mort à Paris le 16. de Novembre 1697. peu de jours après qu'on eut mis en vente son Traité

(e) Nicolle. Les prein-  
des Reform-  
vancus de  
des schisme.  
lrv. 1. ch.  
2. p. m. 15.

ment, lors qu'il refuse de renoncer à ses lumie-  
res, à moins qu'il ne paroisse qu'elles sont évi-  
demment combattus par le témoignage de Dieu.  
Il est prêt de sacrifier ses idées les plus distinctes,  
des qu'il paroitra clairement que l'autorité de  
Dieu le demande. Vous vous reconnoissez in-  
capable de le lui faire paroître, & vous avouez  
que la grace pourra à bien persuader, mais non  
pas le lui decouvrir évidemment. Tout ce donc  
que la raison & la charité exigent de vous, (a)  
c'est de prier Dieu pour lui, & de faire en sorte  
par les voyes d'une instruction modérée, qu'il  
trouve moins de probabilité dans ses opinions  
que dans les vôtres. Si vous ne pouvez pas y  
réussir, laissez-le jouir de son bien & de la pa-  
trie, & n'allez pas armer contre lui le bras de  
son Souverain. Voilà des choses qui se suivent  
naturellement & clairement, & néanmoins le  
Ministre dont je parle ici les separe l'une de  
l'autre; tant il est incomparable en matiere de  
travers d'esprit. Car pour le dire en passant, y  
eut-il jamais de plus étrange bisarrité que de  
crier autant qu'il a fait contre le Commentateur  
philosophique, & puis d'adopter tout le fond de  
son systême? On montreroit aisément que ses  
hypotheses (b) sont les plus propres du monde  
à confirmer celles du Commentateur; mais on  
s'écarteroit trop de Mr. Nicolle. Revenons à  
lui.

(a) Voyez  
la preface  
du supplé-  
ment du  
Commentaire  
philosophique,  
où l'on  
montre que  
l'obscurité  
des contro-  
verses est  
un argu-  
ment in-  
vincible  
pour la so-  
lérance.  
Voyez aussi  
l'histoire  
des Ouvra-  
ges des Sa-  
vans, Jan-  
vier 1693,  
p. 209. &  
suiv.

Qu'on ne me dise pas que cet Auteur a af-  
sez gagné, puis que ses livres ont fait naître de  
telles disputes entre les Ministres de Hollande.  
C'est un avantage chimerique par raport à sa  
Communion; & il a causé un mal réel dans le  
Christianisme, en excitant des contestations  
qui demontrent que ni par la voye de l'auto-  
rité, ni par la voye de (c) l'examen, on ne  
peut choisir un party avec la satisfaction de se  
dire, qu'on a fait un bon usage de sa raison;  
car ce bon usage consiste à suspendre son juge-  
ment, jusques à ce que l'évidence des preuves  
le presente. Les esprits philosophes se repro-  
cheroient comme un grand défaut, la facilité  
avec laquelle ils auroient cru les veritez qui ne  
leur auroient été proposées qu'obscurément.  
Ils ne se pardonneroient pas d'avoir bien jugé  
un procès, s'ils l'avoient jugé avant l'examen  
severe de toutes les pieces des parties. Ils don-  
nent le nom meprisable d'opinatens à ceux qui  
prenent party, sans y être comme forcez par  
des arguments incontestables. Ils soutiennent  
qu'on ne peut avoir par là qu'une fausse scien-  
ce; & ils disent que „l'ignorance (d) vaut beau-  
„coup mieux que cette fausse science, qui fait  
„que l'on s'imagine sçavoir ce qu'on ne sçait  
„point. Car comme St. Augustin a tres-judi-  
„cieusement remarqué dans le livre de l'utilité

(b) La  
Commun-  
sateur a  
fait voir  
dans la  
preface de  
la 4. partie  
qu'a l'é-  
gard des  
arrets de la  
conscience  
qui erre,  
Mr. Ju-  
rien en  
pensant le  
refuser,  
s'est refusé  
lui-même.  
On pour-  
roit étan-  
dre cela  
sur d'au-  
tres arti-  
cles.

de la creance, cette disposition d'esprit est  
tres-blâmable pour deux raisons: l'une que  
celuy qui s'est fausement persuadé de con-  
„noître la verité, se rend par là incapable de  
„s'en faire instruire: l'autre que cette presomp-  
„tion & cette temerité est une marque d'un  
„esprit qui n'est pas bien fait; Opinari, dans  
„ob res turpissimum est: quod discere non potest

(c) Son ad-  
versaire a  
renoncé à  
l'examen  
de dispu-  
tion, & à  
la presen-  
sion des  
arguments  
évidens.  
(d) Art de  
penser,  
1. partie,  
ch. 3. p. m.  
54. 55.

„qui sibi jam se scire persuasit: & per se ipsa te-  
„meritas non bene affecti animi signum est. Car le  
„mot opinari dans la pureté de la langue Latine,  
„signifie la disposition d'un esprit qui consent  
„trop legerement à des choses incertaines, &  
„qui croit ainsi sçavoir ce qu'il ne sçait pas. Igitur, ut  
„C'est pourquoi tous les Philosophes soute-  
„noient sapientem nihil opinari; & Cicéron en  
„le blâmant luy-mesme de ce vice, dit qu'il ne  
„estoit magnus opinator. Non seulement les  
Philosophes, mais tout le monde en general  
doit convenir de cette maxime, Que (e) ce n'est  
pas assez de dire vrai pour n'être pas temeraire;  
il faut encore sçavoir qu'on dit vrai. Celui qui sou-  
„tiendrait que le nombre des sables de la mer est  
„pair, pourroit dire vrai, mais il ne laisseroit pas  
„d'être certainement coupable de temerité. Ainsi  
le livre de Mr. Nicolle n'a été propre qu'à fo-  
„menter l'irresolution des esprits indifferens, &  
„à donner de nouveaux pretextes aux Sceptiques  
de Religion. On pourroit peut-être dire du  
premier Ouvrage qui a paru sur ces matieres,  
ce que les anciens disoient du premier navire  
Plût à Dieu (f) que l'arbre qui servit à le con-  
„struire fût encore debout! Mais comme les  
choses ont deux faces, il y a quelque sujet d'es-  
„perer que les esprits bien tourneز profiteront  
d'une controverse si fâcheuse. Ils apprendront à  
renfermer dans ses bornes la maxime (g) de Mr.  
Descartes, touchant la suspension de nos juge-  
„mens. Ils apprendront à se desier des lumieres  
„naturelles, & à recourir à la conduite de l'Es-  
„prit de Dieu, puis que nôtre raison est si im-  
„parfaite. Ils apprendront combien il est neces-  
„saire de s'attacher à la doctrine de la grace, &  
„combien nôtre humilité plaît à Dieu, puis qu'il  
a voulu nous mortifier jusques dans la posses-  
„sion de ses veritez; n'ayant pas permis que nous  
les discernassions par les mêmes voyes d'un exa-  
„men philosophique, par lesquelles nous parve-  
„nons à la science de certaines choses.

(D) Il n'y a pas attaqué son adversaire par  
les endroits les plus foibles. Mr. Nicolle publie  
un livre l'an 1687. qu'il intitula (h) de l'Unité Generale,  
de l'Eglise, ou resutation du nouveau Systême de p. 779. &  
suiv. Mr.  
Mr. Jurieu. Il y fit paroître son savoir, son  
esprit, & son éloquence; & en habile hom-  
me il se prevalut de ce qu'il trouva de foible  
dans les opinions particulieres de l'Auteur du  
nouveau Systême; mais il ne jugea pas à pro-  
pos d'examiner les puissantes objections de ce  
Ministre contre la voye de l'autorité. Cela est  
un peu suspect d'artifice. On pourroit croire  
qu'un petit esprit n'auroit pas connu l'importan-  
ce de ces objections, & qu'il les auroit meprisées  
par un orgueil mal fondé. On ne sauroit faire  
un semblable jugement de Mr. Nicolle; il avoit  
l'esprit trop juste & trop penetrant pour ne pas  
comprendre toute l'étendue des objections qu'on  
lui avoit proposées sur cet article, soit par re-  
torsion, soit directement. Il faut donc dire  
qu'il ne garda le silence, que parce qu'il sçavoit  
bien qu'il succomberoit sous le fardeau, s'il en  
treprenoit de répondre: il comprit fort bien  
que c'étoient des difficultez insurmontables, & col. 1.

(f) Cicéron  
applique  
cette pen-  
sée à la  
raison: O  
utnam  
igitur, ut  
illa non  
optat,  
ne in  
celo seu-  
ribus  
Caela ceci-  
doit convenir de cette maxime, Que (e) ce n'est  
pas assez de dire vrai pour n'être pas temeraire; quia ad  
il faut encore sçavoir qu'on dit vrai. Celui qui sou-  
tiendrait que le nombre des sables de la mer est  
pair, pourroit dire vrai, mais il ne laisseroit pas  
d'être certainement coupable de temerité. Ainsi  
le livre de Mr. Nicolle n'a été propre qu'à fo-  
menter l'irresolution des esprits indifferens, &  
à donner de nouveaux pretextes aux Sceptiques  
de Religion. On pourroit peut-être dire du  
premier Ouvrage qui a paru sur ces matieres,  
ce que les anciens disoient du premier navire  
Plût à Dieu (f) que l'arbre qui servit à le con-  
struire fût encore debout! Mais comme les  
choses ont deux faces, il y a quelque sujet d'es-  
perer que les esprits bien tourneز profiteront  
d'une controverse si fâcheuse. Ils apprendront à  
renfermer dans ses bornes la maxime (g) de Mr.  
Descartes, touchant la suspension de nos juge-  
mens. Ils apprendront à se desier des lumieres  
naturelles, & à recourir à la conduite de l'Es-  
prit de Dieu, puis que nôtre raison est si im-  
parfaite. Ils apprendront combien il est neces-  
saire de s'attacher à la doctrine de la grace, &  
combien nôtre humilité plaît à Dieu, puis qu'il  
a voulu nous mortifier jusques dans la posses-  
sion de ses veritez; n'ayant pas permis que nous  
les discernassions par les mêmes voyes d'un exa-  
men philosophique, par lesquelles nous parve-  
nons à la science de certaines choses.  
(g) Ten-  
chans les  
fautes su-  
perbes de  
cette maxi-  
me trans-  
portée dans  
la Reli-  
gion, voyez  
les nouvelles  
lettres  
de l'Au-  
teur de La  
Cronique  
proche  
de p. 779. &  
suiv. Mr.  
Mr. Jurieu.  
Il y fit paroître son savoir, son  
esprit, & son éloquence; & en habile hom-  
me il se prevalut de ce qu'il trouva de foible  
dans les opinions particulieres de l'Auteur du  
nouveau Systême; mais il ne jugea pas à pro-  
pos d'examiner les puissantes objections de ce  
Ministre contre la voye de l'autorité. Cela est  
un peu suspect d'artifice. On pourroit croire  
qu'un petit esprit n'auroit pas connu l'importan-  
ce de ces objections, & qu'il les auroit meprisées  
par un orgueil mal fondé. On ne sauroit faire  
un semblable jugement de Mr. Nicolle; il avoit  
l'esprit trop juste & trop penetrant pour ne pas  
comprendre toute l'étendue des objections qu'on  
lui avoit proposées sur cet article, soit par re-  
torsion, soit directement. Il faut donc dire  
qu'il ne garda le silence, que parce qu'il sçavoit  
bien qu'il succomberoit sous le fardeau, s'il en  
treprenoit de répondre: il comprit fort bien  
que c'étoient des difficultez insurmontables, & col. 1.  
p p p p  
que

des Quietistes. Il entendoit les belles lettres. C'est à lui que l'on attribue le *Delectus (E) epigrammatum*, qui a été imprimé diverses fois, & la savante préface qui l'accompagne. Au reste je m'étendrai \* sur les suites de l'un de ses livres, parce que des gens de très-bon goût m'ont assuré que de tels faits accompagnés de remarques sont du ressort de ce Dictionnaire, & qu'ils formeront des variétés qui délasseront les Lecteurs. C'est la véritable raison pourquoi ici, & dans quelques autres rencontres, j'en use comme je fais.

NIDHARD

\* Dans la  
remarque  
C.

(a) Voyez  
l'art des  
remarques  
de l'Article  
Pelisson.

\* Il y  
trouve des  
erreurs de  
fait, & des  
raisonnables  
pièces.

(b) La res-  
semblance  
est  
fautive,  
Traité de  
l'unité de  
l'Eglise &  
des points  
fonda-  
mentaux.  
A Restar-  
dam 1658.  
in 8.

(c) Imprimé  
à Am-  
sterdam  
1692. in 4.  
J'en parle  
dans la re-  
marque M  
de l'Article  
Comen-  
tilus.

(d) Voyez  
Mr. Sui-  
rin, Exa-  
men de la  
Théologie  
de Mr.  
Jurieu,  
pag. 6. &  
suiv.

(e) Jurieu  
Système  
de l'Eglise,  
Pag. 236.

(f) C'est  
sous ce  
nom que  
l'Auteur  
du Janus  
Cælorum  
refutata  
s'est dési-  
gné.

que sa propre réputation, & l'intérêt de son Eglise demandoient qu'il n'en parlât pas. D'où nous pouvons conclure (a) qu'il y a par tout bien des gens qui ne croyent point tout ce qu'ils font profession de croire, ou qui dementent persuadés que leur Religion est bonne, encore qu'ils sentent que sur certains points capitaux les objections de l'adversaire sont insolubles. Quoi qu'il en soit, Mr. Nicolle ne répondit point à tout le système de Monsieur Jurieu. Il y choisit \* les endroits qui lui parurent faciles à emporter, & borna à son travail, hormis quelques objections qui n'en pouvoient être détachées, & à quoi par conséquent il falut répondre. Il ne faut donc pas s'étonner de l'avantage qu'il remporta, & que son antagoniste ne lui ôta point en lui (b) repliquant. Mais il faut trouver un peu étrange, qu'il ne se soit pas aperçu du plus grand défaut du livre qu'il réfutoit. Cet Ouvrage étoit destiné à montrer que les Protestans ne méritent pas d'être appelés schismatiques, & néanmoins il est très-propre à les convaincre: car les principes de l'Auteur nous conduisent à nécessairement, c'est que l'Eglise Romaine a toujours appartenu à la vraie Eglise. De sorte que cet Auteur bâtissant son système, ruinait lui-même la fin pour laquelle il le bâtissoit. Que peut-on voir de plus vicieux? Il ne s'arrêta pas là: il se fit des aphorismes & des maximes, & en tira des conséquences qui prouvent manifestement qu'on peut se sauver dans toutes les Religions. Et voilà un second défaut essentiel & capital dont Mr. Nicolle ne s'aperçut pas.

Voyez le livre (c) intitulé *Janus Cælorum refutata cum his religionibus*. Vous y trouverez la démonstration de ce que je viens de dire touchant les défauts de ce système. Les Ministres qui ont dénoncé aux Synodes la fautive doctrine de Mr. Jurieu, n'ont pas oublié de se plaindre de quelques erreurs (d) qu'ils ont trouvées dans son système de l'Eglise, mais ils ne se font pas aperçus des principales: par exemple ils n'ont rien dit de cette proposition (e) Dieu ne sauroit permettre que de grandes sociétés Chrétiennes se trouvent engagées dans des erreurs mortelles, & qu'elles y perseverent long-tems; au moins à juger des choses par l'expérience nous ne devons pas croire que cela soit possible, puis que cela n'est pas arrivé. C'est renverser d'un seul coup de plume tout l'ouvrage de Luther & de Calvin; car puis qu'il est sûr que tous les dogmes de la Communion de Rome, pour lesquels ils ont trouvé nécessaire de bâtir la réformation, subsistent depuis plusieurs siècles, il s'ensuit évidemment que ce ne sont pas des erreurs mortelles. Or il n'eût point fallu se séparer de cette Eglise, si aucune de ses erreurs n'eût été mortelle. Larebonius (f) a fait voir cela très-amplement. Pour voir donc les fautes & les bêtises dont ce système est rempli, il faut lire non seulement la réponse de Monsieur Nicolle, mais aussi *Janus Cælorum refutata*.

Comment se peut-il faire, demandera-t-on, que cet Ouvrage contienne tant d'imperfections, & que néanmoins il ait été regardé comme le chef-d'œuvre de son Auteur? Je vous renvoie à un petit livre (g) qui fut imprimé l'an 1692. vous y trouverez la réponse à cette demande. L'Auteur de ce petit livre ayant décrit le honteux état sous lequel Larebonius avoit fait paroître le nouveau système de l'Eglise, se proposoit l'objection que vous allez voir. Mais (h) pourquoi donc a-t-on avoué autrefois que ce système de l'Eglise étoit le chef-d'œuvre de ce Ministre? On ne s'en dedit point, on avoué encore, que c'est celui de tous ses livres où il a fait le mieux paroître l'étendue de son imagination, & la faculté d'inventer des preuves, & de pousser les difficultés. Tout cela se peut rencontrer dans un ouvrage qui a d'ailleurs de très-grands défauts, & où l'Auteur ébloüi par le trop grand effort qu'il s'est donné, n'a pas pu garder qu'il alloit trop loin, qu'il passoit dans le camp des ennemis, & qu'il entassoit plus de matériaux dans son édifice que les fondemens n'en pouvoient porter. En un mot il y a des gens qui donnent tour-à-tour deux sortes d'admiration bien différentes; on s'étonne qu'ayant découvert tant de choses relevées, ils ne se soient point aperçus de cent inconveniens, & de mille contradictions qui sautoient aux yeux des plus stupides; & puis on s'étonne qu'ayant manqué de lumière pour des choses si faciles à remarquer, ils en aient eu tant de grandes découvertes. Le Ministre dont je parle avoit pu contribuer fort utilement à la construction d'un nouveau système, il auroit inventé beaucoup de choses, & fourni beaucoup de vues, mais il auroit fallu qu'un homme de jugement en eût écarté toutes les pièces disparates, & qu'après un bon triage il eût fait la liaison des parties.

(E) Le *Delectus epigrammatum*. . . & la savante préface. ] C'est, un (1) recueil d'épigrammes Latines, & de sentences Grecques, Espagnoles & Italiennes, imprimé in 12. à Paris en 1659. On y a mis à la tête une dissertation Latine sur les épigrammes qui mérite son rang parmi ce qui s'est fait de meilleur sur l'art poétique. C'est un Traité de la Beauté Poétique dans lequel cet Auteur a eu dessein de distinguer la véritable & solide beauté, d'avec la fautive & l'appareille. . . Il (1) s'est borné pour la recherche de cette beauté dans le genre Epigrammatique. Il y traite des vertus de l'Epigramme avec exactitude & beaucoup de discernement. Il fait voir que le nombre des excellentes Epigrammes est beaucoup plus petit que plusieurs ne se l'imaginent, & il met hardiment au rang des defectueuses celles dont le sujet est faux, subtileux, équivoque, hyperbolique, décussé sur un point contesté, étranger, accidentel, tiré de loin, choquant, malhonnête,

(g) Intitu-  
le, Nouvel  
avis au  
petit Au-  
teur des  
petits li-  
vres, p. 60. 61.

(h) Nou-  
vel avis  
au petit  
Auteur  
des petits  
livres, p. 60. 61.

(1) Baillet,  
Jugemens  
sur les Doct-  
tes, to. 1.  
n. 1080.

(k) Id. ib.

(1) 1614.  
Pag. 82.

**NIDHARD** \* (JEAN EVERARD) Confesseur de la Reine Mere de Charles II. Roi d'Espagne, naquit le 8. de Decembre 1607. au chateau de Falkenstein dans (A) l'Autriche. Il se fit Jésuite le 5. d'Octobre 1631. & ayant fait toutes ses études il enseigna la Morale, la Philosophie, & le Droit Canon dans l'Academie de Grats. Il y eût enseigné la Theologie scholastique, si l'Em-

\* On prononce Nidhard.

percur  
 \* Il a reproché même quelques solecismes. La nouvelle réponse aux Provinciales apprend qu'on apprend avec les phrases de Cicéron romboit quelques fois dans les solecismes.

(1) Voyez le P. Vass. Tr. de l'Épigramme.

LE PORT-ROYAL a eu de petites Ecoles.

(a) Menagiana, pag. 301. 302. de la 1. édition de Hollande.

(b) Celle du Jardin des Racines Grecques.

(c) Labbe, pref. de ses Etymologies de plusieurs mots François. Ce livre fut imprimé à Paris en 1661.

bis, vil, odieux. Il met au mesme rang celles qui ont de la malignité, celles qui ont trop de babil, celles qui sont vulgaires & triviales, celles qui ont des subtilitez pueriles, grotesques, & celles où les allusions & les jeux sur les mots paroissent affectez. Le P. Vavasseur a censuré divers endroits de cette Dissertation, & a trouvé à redire non seulement à quelques-uns de ses sentimens, mais encore à quelques mots \* de sa Latinité (1). Monsieur Menage ayant parlé de quelques Critiques qui condamnoient l'usage des pointes dans les vers, ajoûta, » (4) qu'on pretent que c'est Monsieur Nicole ou Monsieur Lancelot qui a le premier publié ce sentiment contre les pointes, dans un recueil de vers & d'Épigrammes des anciens, » Monsieur Menage ne favoroit donc pas certainement que Monsieur Nicolle fut l'Auteur de la preface qui est devant ce recueil. Notez que Mrs. de Port-royal ont publié plusieurs livres à l'usage de la jeunesse. C'étoit principalement en faveur de leurs Ecoles, car il est certain qu'ils en avoient. La methode Latine, la methode Greque, le Jardin des racines Grecques, l'art de penser, le delectus Epigrammatum &c. sont des Ouvrages qu'ils declinèrent à l'instruction de quelques disciples qu'ils elevoient. Ils eurent en cela une guerre à soutenir contre les Jésuites, ce n'étoit donc pas sur les dogmes de la Grace, & sur la morale relâchée que rouloient toutes les querelles de ces deux partis. Nous avons vu que le Pere Vavasseur critiqua Monsieur Nicolle sur les qualitez de l'Épigramme, il publia un fort beau Traité sur ce sujet: Pon peut être très-assuré qu'il ne le fit, que pour avoir lieu de censurer la Dissertation de Monsieur Nicolle; il favoit bien qu'elle venoit de Port-royal. Avant lui le Pere Labbe s'étoit fait une grande affaire de contrequerer les Ouvrages de Grammaire de ces Messieurs, qui le poufferent un peu rudement dans une (b) preface. S'il Pen faut croire ils avoient plusieurs écoles. On (c) me fit voir en même tems, c'est lui qui parle, un petit livre intitulé, Le Jardin des Racines Grecques mises en François, avec un Traité des Propositions & autres particules indeclinables, & un Recueil alphabetique des mots François tirez de la Langue Greque, & imprimé l'an 1647. par le soin, à ce qu'on disoit, de quelques partisans du Jansenisme, pour servir d'instruction familiere, tant pour les petites Ecoles, qu'ils avoient pour lors en trois maisons autour de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, que pour celles, qui estoient esparées en plusieurs Villages & Châteaux voisins de cette grande ville capitale du Royaume, & ailleurs dans les Provinces. Nous avons en ce College de Clermont quelques Ecoles qui les y ont apprises & veu enseigner à leurs condisciples, comme aussi dans le College d'une des bonnes villes de Picardie, qui n'est pas des plus éloignées de Paris. Quelques pages après il nous apprend que le Roi venoit de casser toutes leurs Ecoles. Je rapporterai un peu au long ce qu'il remarque: on y verra un effet de l'entêtement, & de la haine. Le Pere Labbe s'imaginait que ces Messieurs

étoient capables de causer mille desordres, par le petit recueil de mots François derivez du Grec qu'ils avoient joint au Jardin des racines Grecques. Il representa (d) à l'Academie François l'énormité de cet attentat, & soutint que cette secte de nouveaux Hellenistes devoit être reprimée. J'ai qualifié, dit-il (e), leur dessein du nom de scolastique, d'autant que ce qui a esté fait par les Hellenistes precedens, n'a point eu de suite, & n'a pas causé beaucoup de mal parmy nostre jeunesse François: mais l'entreprise de ces Messieurs du Port-Royal, qui peuvent prendre pour devise, Legio nostra nostrum, si elle avoit eu tout le succès qu'ils avoient pretendu, alloit directement à la ruine des langues Latine & François, & sous pretexte d'apprendre du Grec à leurs Escoliers, les jettoit dans des absurditez & ignorances insupportables, qui nous eussent enfin rendus ridicules & mesprisables aux étrangers, & à toute leur posterité. Ils ont composé ce Recueil fameux en suite de leurs Racines rimées, & de leurs methodes Greque & Latine, afin que les jeunes gens, qu'ils nourrissoient (non seulement comme nous avons déjà remarqué, dans les trois maisons voisines de l'Abbaye du Port-Royal des Champs, que nous nommerons quand il en sera besoin, & en plusieurs autres petites écoles borgnes dans quelques Villages & Châteaux de la campagne aux environs de cette grande ville de Paris, mais encor au loin dans des Seminaires & Colleges des villes & Provinces plus éloignées) pussent puiser, comme dans une fontaine publique & ouverte à tous ceux de leur party, les premiers principes & les origines les plus cachées de la Langue François, apprenant par cœur avec un grand soin les mots, qu'ils pretendent avoir esté pris & tirez du Grec par nos aïeux. Mais Dieu s'est opposé à leurs pernicieux dessein, ayant inspiré à nostre très-Chrestien Monarque Louis XIV. la resolution de defendre & empêcher toutes les assembles illicites de cette secte, où la jeunesse estoit instruite dans les maximes dangereuses du Jansenisme, & suçoit dès le berceau, pour ainsi dire, le lait d'une des plus damnable hereses, qui ait jamais attaqué l'Eglise. C'est se mettre en colere pour peu de chose, & voir dans la conduite de ses ennemis une entreprise pernicieuse qui n'est qu'un fantôme. Il est utile de recueillir les exemples de cette mauvaise occupation.

(A) Naquit au Château de Falkenstein. ] Le Bibliothecaire des Jésuites ne nous dit \* rien de la religion du pere & de la mere de Jean Everard Nidhard; il se contente de nous apprendre qu'ils étoient nobles. Il y a des relations qui assurent qu'ils étoient bons Luthériens. Madame d'Aunoi ayant dit que les Ministres d'Etat eurent du chagrin de ce que la Reine mere (f) avoit disposé sans leur participation d'une charge très-importante, & en faveur d'un (b) étranger; & qui étoit né & avoit été nourri jusqu'à l'âge de quatorze ans dans la Religion Luthérienne, met en marge ces paroles, » Bien (i) qu'il soit vrai qu'il eût été Luthérien, & p. 7.

(d) Dans l'Épître dedicatoire de ses Etymologies.

(e) Ibid. Preface.

\* C'est-à-dire dans l'article de Jean Everard Nidhard. Voyez la dernière note marginale de cette remarque.

(f) Mémoires de la Cour d'Espagne; 1. partie, p. 6. édit. de Holl.

(g) Celle d'Inquisiteur General.

(b) C'est-à-dire du Pere Nidhard.

(i) Ibid.

pereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa (B) Cour. Il fut d'abord Confesseur de l'Archiduchesse Marie Anne, & puis Confesseur & Precepteur de l'Archiduc Leopold †. Il suivit en Espagne cette Princesse, lors qu'elle y alla † épouser le Roi Philippe IV. car l'Empereur Ferdinand ne voulut pas qu'elle changeât de Confesseur. Le Roi d'Espagne fit tant de cas de ce Jésuite, qu'il lui voulut procurer un chapeau de Cardinal l'an 1665. mais Nidhard le supplia de n'y point songer. Après la mort de ce Prince il fut honoré de la charge d'Inquisiteur General par la Reine Mere †, & il eut beaucoup de part au gouvernement. Le party qui se forma contre lui, & dont Juan d'Autriche fils naturel de Philippe IV. étoit le chef, devint si puissante, que malgré la protection de la Reine il fallut que (C) son Confesseur se retirât. Afin de sauver les apparences autant qu'il seroit possible, la Reine fit publier que *de n'ayant pu refuser au Pere Confesseur la permission qu'il lui avoit demandée plusieurs fois de se retirer, elle la lui avoit accordée, pour aller à Rome en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, & qu'elle vouloit qu'on sçût qu'il y alloit avec tous les honneurs, tous les appointemens, & tous les emplois qu'il possédoit auparavant.* Il sortit de Madrid au milieu des malédictions de la populace le 25. de Fevrier 1669. Il s'en alla à la Cour de Rome, & y fut \* Ambassadeur extraordinaire d'Espagne auprès de Clement IX. Sous le Pontificat suivant il fit la charge d'Ambassadeur ordinaire de la même Couronne, & afin qu'il pût soutenir ce caractère avec plus d'éclat, il fut promu † à la dignité d'Archevêque. Enfin il reçut le chapeau de Cardinal l'an 1672. Il publia quelques Ecrits, & en prépara quelques autres pour l'impression, qui roulent tous sur la controverse de la conception immaculée de la Ste. Vierge †.

NIHUSIUS (BARTHOLD) a fait du bruit par ses (A) Ouvrages au XVII. siècle; & je ne sai si l'on ne pourroit pas l'appeler *fameux converti, & fameux*

„ qu'on le lui objectât, il le nioit fortement,  
„ parce que cela l'auroit exclus de cette charge. „  
Voyez la marge (z).

(B) Si l'Empereur Ferdinand III. ne l'eût fait venir à sa Cour. Madame d'Aunoi n'en parle pas de cette manière; voici son récit. „ Entre „ (a) plusieurs personnes que l'Empereur donna „ à la Reine sa fille pour l'accompagner, il choi- „ sit le Pere Jean Eyrard Nitard, Jésuite Alle- „ mand, pour être son Confesseur. Sa naissance „ étoit obscure, & son esprit servit presque seul à „ l'avancement de sa fortune; il l'avoit souple & „ complaisant; il étudioit le caractère de ceux „ dont il avoit besoin, & il ne s'éloignoit jamais „ de leurs sentimens. Il fit ses études dans le „ Collège des Jésuites de Vienne, il y prit l'ha- „ bit de leur Ordre, & ils l'envoyèrent en suite „ dans quelques-unes de leurs Maisons, qu'il „ gouverna fort bien. Lors qu'il fut de retour à „ Vienne, il commença de s'y faire connoître, „ & beaucoup de Dames de la Cour le prirent „ pour leur Directeur; elles n'omirent rien pour „ lui rendre de bons offices auprès de l'Empe- „ reur; & elles lui en parlerent si avantageuse- „ ment, qu'il voulut bien que la Reine l'emme- „ nât avec elle. „ Il y a peut-être dans ce récit quelques circonstances qui ne sont pas véritables. J'en laisse l'examen au lecteur.

(C) Malgré la protection de la Reine il fallut que son Confesseur se retirât. Les relations des différens de Dom Juan d'Autriche & de la Reine Regente sont entre les mains de tout le monde, ainsi je n'en donne pas le détail. Madame d'Aunoi dont les Ouvrages ont été réimprimés tant de fois, en a parlé fort nettement. C'est dommage qu'on ne puisse persuader au public qu'elle mérite beaucoup de créance. On s'est laissé prévenir de la pensée que ses Ouvrages ne sont qu'un mélange de fictions & de vertez; moitié Roman, moitié Histoire; & l'on n'a point d'autre voye de discerner ce qui est fiction d'avec les faits véritables, que de savoir par d'autres livres si ce qu'elle narre est vrai. C'est un inconvénient qui s'augmente tous les jours par la liberté qu'on prend de publier les amours secrètes, l'histoire secrète &c. de tels & de tels Seigneurs, fameux dans l'histoire. Les Libraires & les Auteurs font tout ce qu'ils peuvent, pour faire accroire que ces histoires secrètes ont été puisées dans des manuscrits anecdotes: ils savent bien que les intrigues d'amour, & telles autres aventures plaisent davantage quand on croit qu'elles sont réelles, que quand on se persuade que ce ne sont que des inventions. De là vient que l'on s'éloigne autant que l'on peut de l'air romanesque dans les nouveaux Romans; mais par là on repand mille tenebres sur l'histoire véritable, & je croi qu'enfin on contraindra les Romans à donner ordre que ces nouveaux Romans aient à opter; qu'ils fassent ou des histoires toutes pures, ou des Romans tout purs, ou qu'au moins ils se servent de crochets pour séparer l'une de l'autre, la vérité & la fausseté (b).

(A) A fait du bruit par ses Ouvrages. Voici ceux qui sont venus à ma connoissance. Prof. *phonematiæ ad Senatores Brunsvigios & Lunenburgicos de Conrado Hornejo*, à Cologne 1646. in 8. *Morosophus, seu Vedelius in suo rationali profusis irrationalis*, là même. *Synacticus*, là même. *Epistola de cruce ad Thomam Bartholinum*, là même 1647. *Hypodigma quo diluuntur nomulla contra Catholicos disputata in C. Martini*, in 8. *Programmata duo ad Protestantium Academicos*, à Mayence 1655. in 8. *Annotationes de commitione Orientalium sub specie unica*, in 4. Cet Ouvrage fut imprimé à Cologne l'an 1648. à la fin du livre de Leon Allatius, *De perpetua consensione Ecclesie Occidentalis & Orientalis*, dont l'édition fut procurée par Nihusius. Il procura

(b) Confes-  
rez avec  
ceci et qui  
est dit dans  
les Nouv.  
de la Rep.  
des lettres.  
Octobre  
1684. arr.  
8. du Ca-  
nalogue des  
livres non-  
veaux.

† Qui fut  
le Empereur l'an  
1658.

β L'an  
1650.

γ Tiré de  
Nathanael  
Sotuel, Bi-  
bliotheca  
Scriptorum  
Societatis  
Jesu, pag.  
441. 442.  
Voyez aussi  
l'Épître  
dédicatoire  
de cette Bi-  
bliothèque.

δ Sortie  
d'Espagne  
du P. Ni-  
tard, tra-  
duite de  
l'Espagnol  
par le P.  
Bouhours.  
Voyez ses  
Opuscules,  
p. 292.

ζ Bou-  
hours ibid.  
p. 289. &  
suiv.

η Sotuel  
ibid.

⊕ On le fit  
Archevê-  
que d'Es-  
pagne.

↓ Sotuel  
ibid.

(z) Le Pe-  
re Sotuel  
dédicant sa  
Bibliothèque  
des  
Jésuites  
au Cardi-  
nal Nid-  
hard, parle  
bien au-  
tremen-  
t: Quando  
clare me-  
morix,  
dit il,  
Genitor  
Eminen-  
tie vestre  
à princi-  
pibus Au-  
striacis  
Commis-  
sarius Ge-  
neralis  
constitu-  
tus ad ex-  
pellendos  
ex here-  
ditaris  
ipsorum  
provinciis  
hereticos,  
id ille in-  
gente ani-  
mi forti-  
tudine ac  
zelo pra-  
stitit,  
quantum-  
vis non sine discrimine vite suæ, & jactura fortunarum non exi-  
guit. (a) *Memoires de la Cour d'Espagne*, 1. partie, p. 2. & 3.

*fameux convertisseur* \*. Il nâquit à Wolpe dans les Etats du Duc de Brunfwic, & après avoir fait quelques études au-College de Verden, & à celui de Gollar, il s'en alla à l'Academie de Helmftad environ l'an 1607. Comme il étoit mal pourvu d'argent †, il falut que pour fubfifter il cherchât un maître. Il se mit au service de Cornelle Martinus, qui enseignoit la Logique. Il demeura là quatre ans, & fit du progrès dans les sciences; car son maître ne l'occupoit pas de telle sorte qu'il ne lui laissât quelques heures pour étudier ‡, & qu'il ne prit même le soin de l'instruire. Le jeune homme se faisant aimer par ses bonnes qualitez, & par son esprit, fut recommandé à l'Evêque d'Osnabrug, & en obtint une pension. Il voulut témoigner sa reconnoissance, en faisant des vers sur le jour natal de ce Prelat; mais comme il n'étoit point Poëte, il se servit d'un (B) poëme d'emprunt, & le publia sous son propre nom. La liberalité de ce Mecene n'empêchoit point que Nihufius ne fût réduit à l'étroit, encore qu'il fit des repetitions aux plus riches Ecoliers, depuis qu'on lui conféra le grade de Maître en Philosophie l'an 1612. Il balançoit entre l'étude de la Medecine, & celle de la Theologie, parce qu'il craignoit une faction (C) toute puissante, qui étoit contraire à ceux qui avoient été disciples de Martinus, & de Caselius. Il éprouva la mauvaise volonté de cette faction, lors qu'il voulut soutenir des theses de Metaphysique l'an 1614. On lui fit un sanglant affront, qui commença à le degouter de l'Eglise Lutherienne. Deux ans après il fut donné pour Precepteur à deux Gentilshommes, qu'il amena à l'Academie d'Iéne. En suite il obtint un semblable emploi à la Cour des Ducs de Weimar †. Il y avoit de bons gages, & il y faisoit

P p p p 3 unC

\* Voyez la remarque B de l'article Lambeckius.

† Tenuis & inops; & ut vitam tolerare posset . . .

Cornelio Martino Antwerpio. Logices Doctori, famulitium suum ad-dixit. Calixtus, De arte nova, p. m. 6.

‡ Quibus (discipulis) inier domestica ministeria, sub tanto hero & magistro quantus Cornelius erat, satis

aussi l'édition des *Symmiæ* du même Allatius, à Cologne l'an 1653. in 8. & de quelques autres pieces du même Auteur, à Cologne l'an 1645. entre autres du Traité qui a pour titre, *Consutatio fabula de Joanna Papissa ex monumentis Grecis*, auquel il joignit quelque chose. On publia l'an 1658. un livre in 8. dont voici le titre, *Bart. Nihufii tractatus chorographicus de nonnullis Asia Provincis ad Tygrim, Euphratem, & Mediterraneum ac rubrum mare* \*. Je parlerai ci-dessous de sa nouvelle methode de contro-

être ingrat, que de s'exposer aux mauvais offices de ceux qui se pourroient un jour opposer à sa petite fortune. Calixte le blâme très justement de cette conduite interessée, & il déclare que c'étoit briguer la faveur d'un certain party auquel les honnêtes gens & les belles ames tâchoient de déplaire. *Quid (b) veretur ne id sibi apud micolæus & micolæus insuetæ patronos fraudi esset. Tanta erat ejus sive pusillanimitas, sive crescendi cupiditas, ut nomen viri eximii, è cuius sive Gualdomo & disciplina proavis gloria verti oportebat, ut, à se taceri mallet, quam abjicere qualicunq; spem iis placendi, quibus n' d'sphcerent recte & praestantibus anima totâ virâ sese ad aborasse nunquam distentur.* Il remarque qu'il y a toujours dans le monde tantôt plus & tantôt moins de cette espece d'esprits bourrus, qui s'opp snt à l'avancement de la jeunesse, à moins qu'elle n'ait fait ses études sous tels & tels. Non (c) deerant tunc (quamquam vix unquam defunt, nisi quod alio atque alio tempore plus minusve possunt) qui accuratiora literarum & philosophiæ studia odissent, & cum Theologiâ conjungi nollent, ne in aliis admirari, que in se desiderarent, cogentur. Et quum inter illos unus primario loco sederet, iis qui è summorum virorum Casellii & Cornelli disciplina prodierant, aditus ad officia & dignitatem numeris ecclesiastici vel omnino intercludebat, vel dis-ficillimum saltem reddebat. Qua res hominem meticulousum adeo terruit, ut sacra Theologia studii animo dissidente & vacillante tractaret. Le malheureux Nihufius perdit toutes ses avances; sa politique ne lui servit de rien; la faction qu'il avoit tant menagée ne laissa pas de lui procurer une rude mortification, dont les suites furent fâcheuses, car il se degouta dès lors du Lutheranisme. Anno (d) 1614. insignis ei illata erat (d) 1614. injuria disputativo è lumine natura principisque philosophicis de Deo. Quam tamen è fonte, quem digito antè indicavimus, manasse, & intelligentibus ac bonis omnibus, non minus quam ipsi, doluisse, nunquam potuit ignorare. Et hæc, nisi vehementer fallor, animum ejus à reformata religio-ne primum cepit abalienare.

felicitur imbabatur. Ibid. p. 7.

‡ Il fut precepteur du celebre Duc de Weimar qui commandoit à ce que dit Bossius, p. 380. P. 349.

(b) Calixtus ibid. p. 9.

(c) Ibid. p. 8.

(d) Ibid. p. 12.

\* Le Sieur Witte in Diario, ad ann. 1657. fait mention de quelques Traitez de Logique de Nihufius.

(A) Georgius Calixtus in Digestione de arte nova, pag. 7.

(B) Il se servit d'un poëme d'emprunt. L'Evêque d'Osnabrug qui l'aideroit à subsister, entra dans sa 43. année le 1. jour du mois de Juillet 1610. Il s'appelloit Philippe Sigismond, & il étoit de la Maison de Brunfwic. Ce fut Calixte qui fit le poëme dont Nihufius avoit besoin. *Natalem (a) ejus principis quadragesimum tertium carmine celebrare voluit. Sed quam aridior est venâ, quam ut quicquam inde possit elicere, meam qualemcunque operam commodavi, carmenque confeci, quod ipsius nomine typis descriptum Principique oblatum fuit.* C'est Calixte qui le raconte.

(C) Une faction . . . qui étoit contraire à ceux qui avoient été disciples. Cette faction étoit composée de certaines gens qui vouloient qu'un Theologien ne fût ni bon Humaniste, ni bon Philosophe; c'est pourquoi ils fermoient l'entrée des emplois ecclesiastiques à ceux qui avoient appris les belles lettres sous Caselius, & la Philosophie sous Martinus. Cela n'embarraissoit pas médiocrement le jeune Nihufius; il n'osoit étudier en Theologie; il craignoit de trouver sur son chemin cette faction quand il voudroit en l'Eglise. Son menagement fut tel, que lors qu'il soutint des Theses dédiées à l'Evêque d'Osnabrug, & accompagnées de quelques vers Grecs à la loisiange du Repondant, il ne voulut point permettre que l'Auteur de cet éloge y inserât le nom de Martinus. Il eut peur que le bien que l'on droit de ce Philosophe n'irritât ces Messieurs-là. Il aimâ donc mieux

\* Theologiens celebres à Helmsthal.

† Voyez l'histoire de Maimbourg, p. 523.

‡ Moniales nobis Haldenstienbiens præpositus cit. Calixtus ibid. p. 26.

§ Tiré de Calixte in Digression de arte no. 24.

(a) Ita tamen ut nemo in Collegium illud sine Seminario recipiatur. nisi ab aliquo Archiepiscopis istius membro in viam salutis adductus. Nihusius episc. ad Nicolaum Gramium Helmstadii natus, qui hodie Elector Bavarie &c. est. Mibi (b) id negatum habentis, ut pote cuius curæ catholici conversi, jamque à suis omni ope destituti, aluntur atque ad aliorum diriguntur, & quidem summi Archiepiscopatus S. Crucis, cujus caput hodie Elector Bavarie &c. est. Ces paroles sont tirées d'une lettre de Nihusius. On conoit par là avec quelle vigilance l'Eglise Romaine travaille depuis long tems à l'assaire des conversions.

(b) Id est. (c) C'est la partie de la ville qui est au delà du pont.

(d) Captas quas portantes, loci mulieres ante sese statuunt obiciunt. que atque co promoto veluti vallo subeunt pontem muliebriter clypeati, clypeos subter eorum brachia axellisque in hostem collucant. In quos dum explodere cives trepidant, ne

une figure honorable, néanmoins il en partit sans dire mot à personne, & s'en alla à Cologne, où il se fit Catholique environ l'an 1622. Il eut pour premier emploi la direction du College des Profelytes. Il écrivit quelques lettres de controverse à Horneius & à Calixte \*, où il mettoit tout son fort dans le besoin que les Chrétiens ont d'un Juge qui decide de vive voix leurs disputes infailliblement; car l'Ecriture étant une loi qui ne peut parler que par le sens qu'on lui donne, & les controverses étant fondées sur les interpretations diverses que l'on donne à l'Ecriture, c'est une necessité, disoit-il, ou que jamais on ne termine les contestations des Chrétiens, ou qu'il y ait dans l'Eglise une autorité parlante, à laquelle tous les particuliers soient obligés de se soumettre †. Il mettoit cette autorité dans la personne du Pape: & quand on lui objecta la mauvaise vie de plusieurs Papes, il eut la hardiesse de retorquer cette objection (E) contre les Auteurs de l'Ecriture. La lettre qu'il écrivit à Calixte fut imprimée plus d'une fois. Cet illustre Professeur ne voulant pas lui répondre par écrit, prit le party de le refuter dans son auditoire, & il en avertit par une affiche manuscrite les étudiants. Cette affiche fut imprimée à l'insu de son Auteur l'an 1625. & comme elle étoit assez piquante, elle irrita furieusement Nihusius, qui retourna quelque tems après dans le pais de Brunswic, pour être le Directeur d'un Couvent de Religieuses ‡. On le fit Abbé d'Isseld l'an 1629. lors qu'on eut ôté ce monastere à la Maison de Brunswic, qui en avoit fait une Ecole, où Michel Neander & ses successeurs avoient élevé de très-bons disciples. Il publia l'année suivante un livre Allemand, où il s'emporta beaucoup contre Calixte; & enfin on vit paroître son Ouvrage favori l'an 1633. C'étoit une nouvelle (F) methode de confondre les heretiques †, qui fut refutée par Calixte fort doctement.

Nihu-

(D) La direction du College des Profelytes.]

On devoit dans ce College, aux dépens de l'Archevêque de la Sainte Croix, les jeunes gens qui s'étoient faits Catholiques; mais (a) il falloit que l'un des confreres eût eu part à leur conversion. Le Duc de Baviere étoit alors chef de cette confrérie: Albert d'Autriche l'avoit été auparavant: le Cardinal de Zollern Evêque d'Os nabrug avoit eu le premier de tous cette dignité. Mibi (b) id negatum habentis, ut pote cuius curæ catholici conversi, jamque à suis omni ope destituti, aluntur atque ad aliorum diriguntur, & quidem summi Archiepiscopatus S. Crucis, cujus caput hodie Elector Bavarie &c. est. Ces paroles sont tirées d'une lettre de Nihusius. On conoit par là avec quelle vigilance l'Eglise Romaine travaille depuis long tems à l'assaire des conversions.

(E) Retorquer cette objection contre les Auteurs de l'Ecriture.]

Maulit effet de Pentecostement! Un homme qui s'est engagé une fois dans une hypothese, & qui en a fait sa marotte, n'épargne ni le sacré ni le profane pour la soutenir, & pour se tirer d'une objection. Il aime mieux qu'il en coûte quelque chose à l'Ecriture, que de souffrir qu'on le voye sans replique, & pourveu que ses sentimens soient à couvert de l'insulte; peu lui importe que les Ecrivains sacrez déchènt de leur credit. Il tâche de se sauver à leurs dépens; il les expose à la breche, afin qu'on ne puisse le terrasser qu'en marchant sur eux, ou afin que le respect qu'on leur porte empêche l'attaque. Il se sert du stratagème qui fut si utile aux Espagnols, quand ils reprirent Mæstricht l'an 1576. Ils mirent devant leurs soldats les femmes de (c) Wich, d'où il arriva que les habitans de Mæstricht n'osèrent tirer le canon sur les Espagnols; car ils craignirent de tuer leurs parentes, ou tout au moins leurs concitoyennes (d). Quoi qu'il en soit, quand Ni-

husius eut à répondre à Calixte, qui lui avoit consacré dit qu'il n'étoit pas de la sagesse de Dieu d'établir la religion sur l'autorité de certaines gens, populaires aussi perdus que les Papes l'ont été pendant ces siècles entiers, il allegua que ceux qui ont fait la Bible étoient de fort mal honnêtes gens, ou impete- à decouvert comme David, ou d'une maniere cachée peut-être. (c) Objeceram ego, non esse probable nec divina providentia, qua suaviter omnibus disponat & gubernet, consentaneum, certum, ad unam universa doctrina que ad pietatem Deique cultum faciat, ab auctoritate & arbitrio hominum impiorum & flagitiosorum, quales aliquando interis seculis (audiantur de decimo testis Baronius) & Romani Pontifices fuerint, suspendere: ab auctoritate, inquam, & arbitrio hominum, quos ipsi eorum clientes an patroni, & inter hos princeps Baronius, monstra horrenda, apostaticos, fures & latrones, vitâ turpissimos, moribus perditissimos, usquequaque foeditissimos ex re & vero proclamant. Ut hoc velum decimet, de auctoribus Sacra Scriptura idem pronunciat. Scripturæ, inquit, condita à meritis hominibus, & partim apertè, ut erat David, partim forsitan etiam occultè facinorosis. Il ne fut pas mal aisé au Professeur de Helmsthal de le confondre (f), sur une si fautive & si detestable retorsion. Il y a bien de la difference entre un saint homme qui commet de grans pechez dont il se repent bientôt, & ceux qui demeurent toute leur vie dans le péché.

(F) Une nouvelle methode de confondre les heretiques.] Elle fut imprimée à Hildeshcim sous ce titre, Ars nova dicto sacra Scriptura unico lucranda è Pontificiis plurimos in partes Lutheranorum, detecta nonnihil & suggesta Theologis Helmstetensibus, Georgio Calixto presertim & Conrado Hornejo. Calixte ne fit point un livre exprès pour la refuter, il se contenta d'y répondre par forme de digression, dans un Ouvrage qu'il avoit alors sous la presse: il étoit l'építome de la Theologie Morale. Il parut l'an 1634. Les Libraires de

Guines; antequam Hispanos, ou impete- rent, succedunt Cæ. Strada De bello Hel- gico, de cad. i. l. 8. p. m. 503. Voiez aussi Vale- re Maximi- c. i. n. 5. p. 19.

(f) Ibid. p. 20.

(a) In Di-  
greflione de  
arte nova,  
p. 126.

(b) Dans  
un livre  
intitulé,  
Stromata  
in univer-  
fum orga-  
num Bi-  
blicum,  
feu pano-  
plia ad-  
versus  
omnes  
nunc vi-  
gentes  
hereses.

(c) L'An  
1590.

(d) Titian.  
lib. 106.

(e) Il étoit  
Curé de St.  
Eustache.

(f) Thua-  
nus lib.  
107.

(g) Voyez  
la p. 546,  
de tome  
II de la  
Bibliothè-  
que uni-  
verselle.  
Dans les  
pages sui-  
vantes  
vous trou-  
verez le  
titre &  
l'abrégé de  
première  
livre de Re-  
né Benoît.

(h) Calix-  
tus ibid.  
pag. 129.

(i) In ra-  
tionali  
Theologico.

(k) Calix-  
tus ibid. pag.  
130.

(l) Codex  
Antoni  
Fabri Se-  
bastiani,  
Senatoris  
& Con-  
siliarii Sa-  
baudici,  
quem à  
suo nomi-  
ne Fabria-  
num in-  
scripsit,  
bonum  
factum  
exilium  
mans, si  
in vestibu-  
lo volumi-  
nis hereti-  
cos, quos  
vocat, in-  
figni &  
majore,  
quam Ju-  
ricoñsul-  
torum es-  
Jaques. 4.  
Qu'en l'an 1605, Antoine (l) Faure  
pus esse  
soler, audaciâ acciferet. Cui conatus primum librum impendit  
cliso tamen, ut acciperetur. alioquin Juricoñsul, Jacobi videlicet  
Lectii, operâ & opposito scripto. Ibid. p. 156.

Nihufius fut si bien fe faire valoir, qu'il parvint \* à l'Evêché titulaire de Myfie, & qu'il fut fait Suffragant de l'Archevêque de Mayence. Il en faisoit les fonctions lors qu'il mourut au commencement de Mars † 1657. Il s'étoit fait des amis à Rome, & il procura en Allemagne l'édition ‡ de quelques livres compo- sez au delà des Monts. Je dois avertir que les Suedois † l'ayant chassé de son Abbaye, il se refugia en Hollande, où il passa (G) plusieurs années. Il y fre-

quentoit de Francfort firent imprimer à part cette digression l'an 1652. elle fait un volume de 344 pages in 4. L'Auteur s'adressé aux Professeurs des Academies Catholiques d'Allemagne, & leur parle toujours fort civilement. Il (a) observe que Nihufius n'est pas le premier qui ait forgé des methodes de controverse: il trouve que René Benoît Docteur en Theologie de la Faculté de Paris en proposa une (b) particuliere l'an 1565. Il ajoûte que ce Docteur s'humanisa dans la suite, & publia un livre François (c) à Caen, pour montrer que les Protestans ne fau- roient être convaincus d'heresie, soit qu'on re- garde leurs dogmes, soit qu'on regarde leur culte, & que le Concile de Trente qui les a condamnés n'est point exempt de défauts, & n'a pas été reçu dans le Royaume. Calixte ne doute point que cet Ouvrage ne soit de René Benoît, car, dit-il, Monfr. de Thou (d) nous apprend qu'Henri IV. résolu enfin d'aller à la Messe voulut être instruit par ce Docteur, qui s'étant rendu auprès du Roi pensa perdre son Benefice (e) comme fauteur des sectaires; & comme ayant prêché des choses contre la foi (f). Ces raisons ne me paroissent pas assez fortes, pour me faire croire qu'il faut imputer à René Benoît le livre imprimé à Caen. S'il en eût été l'Auteur, il n'eût pas gardé sa Cure de St. Eus- tache jusques à l'abjuration du Roi: les Doc- teurs de Sorbonne qui proposèrent de l'excom- muner, lors qu'il fut sorti de Paris pour aller trouver le Roi de Navarre, auroient insisté principalement sur ce livre, & non pas sur cer- taines choses qu'on prétendoit qu'il avoit prê- chées. Je croi donc par une ruse familie- re aux Ecrivains de ce tems-là, quelque Au- teur ou bon Huguenot, ou attaché par politi- que à Henri IV. publia ce livre sous le nom de René Benoît. Je fais bien que ce n'est pas l'opinion de celui qui a composé l'onzième volume de la Bibliothèque Universelle, car il (g) attribue cet Ouvrage sans balancer au Curé de St. Eustache. Revenons à l'histoire des me- thodes.

Calixte (h) remarque 1. qu'environ 40. ans après que René Benoît eut publié sa methode, le Pere Gonteri Jésuite se mit sur les rangs avec la sienne. Il fut suivi du Pere Arnoux, & du Pere François Veron aussi Jésuites, 2. Que Vedelius (i) est persuadé que le Cardinal du Perron traça le plan de la methode de ces Je- suites, qui consiste à obliger les Protestans à prouver sans l'aide des conséquences, mais par les paroles formelles de l'Ecriture, ce qu'ils en- seignent contre le Concile de Trente. 3. Qu'il ne sauroit se persuader (k) que ce Cardinal ait goûté cette methode, si éloignée de celle que nous voyons dans ses disputes contre le Roi Jacques. 4. Qu'en l'an 1605, Antoine (l) Faure

publiant un Code, y mit à la tête une nouvelle maniere de terrasser les heretiques. Tout de- mandeur, disoit-il, est obligé à la preuve, soit qu'il nie, soit qu'il affirme; c'est à maxime du Droit; il y est principalement obligé lors qu'il trouble ceux qui sont dans la possession paisible du bien qu'il demande. Ce Jurisconsulte con- clut que les Protestans doivent prouver tout ce qu'ils nient, & que faute de produire de bon- nes preuves, ils doivent être condamnés au de- sistement. Voilà en quoi consiste toute l'in- vention de Nihufius; ce n'est que la methode de prescription. (m) Primum & precipuum capus est, probationem omnium eorum, qua Pontifici hodie affirmant, declinare & se alienam dicere, atque adeo nihil eorum, que de Pontificis principatu & infallibilitate, de sacrificio Christi in Missa quâ speciem & substantiam iterando, de status ado- randis, de purgatorio, septem sacramentis, in- dulgentiis & plurimis similibus asserunt, vel de Scri- ptura vel e traditione ecclesiastica probare velle: nempe quia ipsi sunt in possessione suorum dogma- tum; qui, aut, se & majores suos, cum quibus & nostri aliquando fecerunt, ab aliquot seculis in possessione jusse, suasque adeo de religione opinio- nes sive sententias suscepisse, vel, ut recentiores loquuntur, præscriptisse. Sequitur & suos non tene- ri ad probationem eorum, qua ipsi doceant & affirmant, sed probationis, & quidem prævalida vicem esse, quod affirmant: nos vero teneri, ut qua negamus, demonstremus, & quidem demonstra- mus e Scripturâ, id est, Scripturam continere ne- gantes, ipsorum affirmantibus oppositis. Voilà jusqu'où le Docteur Calixte a conduit l'histoire de ces Methodes. Voyez en la suite dans l'His- toire Papatus (n) de Mr. Heidegger. Au reste la refutation de Nihufius par Calixte plus beau- coup à Grocius. (o) Bertholdo Nihufio de nova illa, qua dissentientes impetit via, eruditè & pru- denter respondit Calixtus libro de Arte nova, quem subjunxit libro de Theologia morali. Hoc anno Hel- pestadii editum id opus. Summa hæc est, in iis que de rebus sive humanis sive divinis credimus nul- la esse possessionis privilegia: assertibus incumbere probationem. Probari autem non tantum quod to- tidem hævis ostenditur, sed & quod per legitimas & homini non infano neque pertinaci fidem factu- ras illationes deducitur. . . . Calixti librum ut legas rogo: multa sunt in eo utilia: multa ab aliis dicta quidem, sed à nemine exactius. Je n'ai point vu la réplique de Nihufius: je fais seulement qu'il l'intitula (p) Apologia contra Andaratum Hel- pesterensem.

(G) Il passa plusieurs années en Hollande, ] Il étoit à Amsterdam au mois de Mai 1634. & il y avoit déjà demeuré plus d'un an, si l'on en croit Vossius. (q) Jam annus, & credo, ultra est, quod in urbe hæc degit Bartholdus Nihufius, vir doctus, & subtilis, Lutheranus quondam, & Calixto Theologo persimularis, postea Pontificis, atque ad Abbatem dignitatem erectus; sed ea, bello

\* Tulde-  
nus, part.  
3. Histlor.  
pag. 165.  
apud Ko-  
nig Biobie-  
theca vet.  
Ep nova,  
p. 577.

† Ibid.  
apud eun-  
dem ibid.

‡ Voyez la  
remarque  
A.

† Vossius.  
epist. 228.  
p. 240.

(m) Calix-  
tus ibid.  
pag. 159.  
160.

(n) In Pe-  
trida septi-  
mo.

(o) Gratius  
epist. 339.  
parisi 1.  
p. 122.  
Certe let-  
tre est d'a-  
ntoine  
d'Azile  
1634.

(p) Voyez  
la 350.  
lettre de  
Vossius.

(q) Vossius,  
epist. 228.  
p. 240. An-  
née d'Am-  
sterdam le  
28. de Mai  
1634.

quentoit Vossius, & il lui disoit entre autres choses que la principale raison qui le retenoit dans la Communion Romaine, étoit de voir que les Sectes qui s'en étoient séparées ne prouvoient (H) rien par demonstration.

(g) Dis-  
cessionis  
causa quæ  
abs te red-  
ditur opti-  
ma est,  
non po-  
tuisse vivi  
sub tali  
dominatu,  
neque in-  
tegras na-  
tiones aut  
magnum  
nationum  
partes  
bulle à  
conventi-  
bus abli-  
nere. Gra-  
tius, epist.  
339. Pri-  
ma partis,  
Pro. 122.

hoc Suevico extus, & nunc extorris. Il y étoit encore l'an 1640. comme le même Vossius nous l'apprend, Vossius dis-je, qui par un défaut de mémoire dont il ne se faut pas étonner, s'imaginait que le séjour de cet homme à Amsterdam n'avoit duré que trois ou quatre ans (a). Il y étoit encore l'an 1647. & l'an 1649. comme nous l'apprend la date des (b) lettres qu'il écrivit au Pere Morin.

(H) Ne prouvoient rien par demonstration.]

On a déjà vu que Vossius le trouvoit un homme docte & subtil: ajoutons qu'il lui trouvoit aussi beaucoup de civilité & d'agréemens, (c) vir doctus & perhumanus nec infacetus. Nihusius entêté de la nouvelle methode, & s'imaginant que personne ne lui pourroit résister, souhaita de conférer avec Vossius, & lui déclara que pour-veu que les Lutheriens ou les Calvinistes lui alleguassent quelque preuve qui ne lui laissât aucun doute, il redeviendrait Protestant. Qu'ils choisissent, dit-il, telle matière qu'il leur plaira, celle par exemple où ils croyent être les plus forts; je ne leur demande qu'un bon argument; mais s'ils ne me peuvent alléguer que des probabilités, ils trouveront bon que je leur soutienne qu'il faut retourner dans l'Eglise d'où nos ancêtres sont sortis. (d) Posset ardeatque, invitumque aliquid, quodque animum possit, aut debeat reddere, dicitur ad alios, rego quæmox reverti. Negat opus de singulis disputare. Eligere suos Lutheranos, vel etiam Calvinianos, & quosvis alios, posse, ubi maximè existiment sua Ecclesia causam triumphare. Si unum viderit argumentum, velle redire ad eos, unde malum pedem extulerit. Sin disputando intelligant, nihil solidi crepare, quicquid hæcenus obtenditur, æquum videri, ut redeamus ad Romanæ Ecclesiæ summum. Si plus forte instance étoit celle-ci. Dites moi M. Vossius, pourquoi votre pere quitta-t-il l'Eglise Romaine, donnez m'en une raison juste? Vossius lui alleguoit la différence qui se trouve entre cette Eglise, & l'Eglise primitive; mais après plusieurs discours il se fixoit à ceci: les Docteurs de l'Eglise Romaine interprètent de telle sorte l'Écriture, qu'ils lui donnent un sens manifestement forcé, & quelquefois contradictoire, & en general très-éloigné de la doctrine des anciens Peres, & non contents de cela ils envoient au dernier supplice ceux qui ne veulent pas adopter de semblables interpretations; on a donc pu rompre justement avec de tels interpretes de la parole de Dieu, & former de nouvelles assemblées, tant afin d'avoir un culte selon sa conscience, qu'afin de conserver une vie qui peut être utile à la patrie, à l'Eglise, & à sa famille. (e) Illo igitur poscente causam justam, cur parens meus à Romana abievit Ecclesia, respondi multa, de veteris, præsentis Romanæ Ecclesiæ discrimine. Sed tandem in eo pedem sibi habuimus; Romanæ Ecclesiæ Doctores, ita scripturas interpretantibus, ut manifestata vis sua sit, pleneque abeant à primorum seculorum Doctores, imo interdum (ut in transubstantiationis dogmate) sensus interpretationi reclamet, manifesta que sit contradictio: Nec solum sic interpretantibus, sed etiam, nisi simpliciter (f)

(a) Abbatia fuit à Sueco milite eiec-tus, ac inde in Bataviam profugus, ubi nunc tertium quatuor-ve annum agit. Vossius, epist. la. 380. p. 349. distée du 12. d. A. vril 1640.

(b) Voyez les lettres 67. & 74. dans le recueil intitulé, Ecclesiæ Orientalis antiquitates.

(c) Idem Vossius, f. 349.

(d) Idem epist. 228. f. 240.

(e) Id. id.

(f) Il faut dire simi-liter. On a laisse plusieurs fautes comme celle-ci dans les lettres de Vossius. On se trompe à son écriture, & les Correcteurs pour l'ordinaire n'y s'attachent qu'aux fautes d'orthographe. Ils laissent passer un mot mis au lieu d'un autre, pourvu qu'il ne gêne pas le sens d'une maniere tout-à-fait absurde, & qui fautive aux yeux sans qu'on y fasse attention.

interpreteris, serro te, & flamma perdere paratis: jure ab ejusmodi Doctoribus receditur, ac solum cultus Dei celebratur, partim conscientia studio, partim vita conservanda, quam Patria, Ecclesia, familia, & amicis conducibilem existimamus. Quelque raisonnable que fut cette réponse, Vossius ne s'y fioit pas entierement, car il pria son bon ami Grot us d'examiner cette affaire, & de lui com-muniquer ses lumières, & si valétudo, si otium tibi, si res etiam tua sic seriam, ut hujusmodi tractes, quod arboris: quæso paucis saltem perscribe, quid tibi de hac re videatur, & quam potissimum viam, cum istiusmodi hominibus insi-stendam putes. On lui donna pour toute réponse (g) qu'il justifioit très-bien la separation des Pro-  
testans.

Il est clair que N'hafius avoit raisonné de PARACETTE maniere. Quand on se trouve dans une certaine Communion par l'éducation & par la naissance, les incommoditez que l'on y souffre ne sont pas une raison legitime de la quitter, à moins que l'on ne puisse gagner au change, c'est-à-dire, passer dans un poste où l'on soit fort à son aise; car que nous serviroit-il d'abandonner la Communion qui nous a produits, & qui nous a élevez, si en la quittant nous ne faisons que changer de maladie? Mettons la chose à l'éssai; y consens; imitons ces pauvres malades qui étant las d'être au lit, s'imaginent qu'en se faisant mettre sur un fauteuil ils sentiront beaucoup de soulagement; sortons de l'Eglise Romaine, embrassons la Protestantisme: mais comme ces mêmes malades n'ont pas plutôt éprouvé que le fauteuil ne leur sert de rien, qu'ils se font remettre au lit, reprenons la profession du Papi-sme, dès que nous sentons que les Doc-teurs Protestans ne levent pas nos difficultez. Ils ne nous alleguent que des raisons disputables; rien de convainquant, nulle demonstration: ils prouvent & ils objectent, mais on repond & à leurs preuves, & à leurs objections: ils repliquent, & on leur repheque, cela ne finit jamais. Est-ce la peine de former un schisme? Qu'avions-nous de plus incommode dans l'Eglise de notre naissance? Nous y manquons de demonstrations; on ne nous alleguoit rien qui mit nôtre esprit dans une affiete assurée; il trouvoit des objections à former contre tous les dogmes, & contre toutes les repliques à l'in-fini. C'étoit là nôtre grand mal: nous le trou-vons dans l'Eglise Protestantisme, il ne faut donc pas y demeurer. Revenons dans le corps qui a pour lui l'avantage de la possession, & s'il faut être mal logé, ne vaut-il pas mieux l'être dans sa patrie, & chez son pere, que dans les auberges des pais étrangers? Outre que la dispute est plus incommode dans le party Protestant, que dans le party Papi-sme. Celui-ci a devant soi tous ses ennemis; les mêmes armes qui lui ser-vent pour attaquer & pour repousser les uns, lui servent pour attaquer & pour repousser les autres. Mais les Protestans ont des ennemis de-  
vant & derriere; ils ressemblent à un vaisseau qui est engagé au combat entre deux feux: le Papi-sme les attaque d'un côté, le Socinianisme les

(a) La question de savoir si M. Saurin a raison de dire, que la Foy ob- tient la certitude par la voye de l'evidence, particu- lierement dans la question de la divinite de l'Ecriture. La question de fait est de savoir si l'opinion de M. Saurin est l'opinion de toute l'Eglise Reformee; & si celle de M. Jurieu est nouvelle, particu- liere à M. Jurieu & à M. de Beau lieu son Maître & son Pro- fesseur. Sur la premiere question il n'est pas fort surprenant que M. Saurin ait souffert illusion. Et si fait trompe, il y a des er- reurs plus grossieres, quoi qu'il n'y en ait que quelques de plus dan- gereuses. Mais sur la seconde question, que est celle de fait, on ne s'éton- nera ja- mais assez qu'un homme qui s'érige en Auteur, tombe dans une telle faute, que d'appeller opinion nouvelle, erreur naissante, une opinion aussi ancienne que le monde, & aussi étendue que est la Religion Chretien- ne, & qui jusque à notre siecle

NORADIN, fils de Sanguin Soudan d'Alep (A) & de Ninive, le sur- passa en toutes choses, quoi que Sanguin eût été le plus puissant & le plus habile Prince que les Turcs eussent de son \* tems. Noradin ayant partagé avec son frere & la succession de leur pere, qui avoit été tué par quelques-uns de ses Eunuques pendant qu'il assiegeoit Cologembar sur l'Euphrate l'an † 1143. No- radin, dis-je, par ce partage fut Soudan d'Alep. Il se rendit en peu de tems l'un des plus puissans Princes de l'Asie. Il n'avoit rien de Turc & de barbare que le nom, & il avoit toutes les qualitez d'un grand Capitaine. Il étoit égale- ment sage, hardi, & heureux; le plus vigilant de tous les hommes, & le plus prompt à se servir de toutes les conjonctures qui se presentoient pour executer une belle action. Les qualitez de l'honnête homme ne lui manquoient pas: il avoit de la probité, & même de la pieté selon les principes de sa fausse Religion. Un de ses premiers exploits fut la deffaitte de Josselin de Courtenai Comte d'Edesse, dont il ruina tellement les troupes, que Josselin eut beaucoup de peine à se sau- ver dans Samosate, où il arriva presque seul. La plupart de ses Etats tombèrent sous l'obeissance de Noradin, qui fit en suite bien d'autres conquêtes, lors que la Croisade à qui St. Bernard avoit prédit tant de bonheur, ayant échoué d'une maniere desolante au siege de Damas l'an 1148. s'en fut retournée en Europe avec la dernière honte. Il fut très-bien profiter d'une si belle occasion. Il entra avec une puissante armée dans la Principauté d'Antioche; il gagna une bataille contre le Prince Raymond qui y fut tué; il se rendit maître de la forteresse d'Harenc, & de la plupart des places; il prit dans une embuscade le Comte d'Edesse dont j'ai déjà parlé, & le fit mourir dans les fers à Alep; il chassa de tout le Comté les Grecs, auxquels la Comtesse & Baudouin Roi de Jerusalem l'avoient resigné pour le defendre, & il conquit la ville & l'Etat de Damas. Baudouin s'opposa avec beaucoup de vigueur aux progrès de ce Conquerant, & le vainquit même plus d'une fois, & d'une maniere qui le fit admirer de son ennemi; car on assû- re qu'ayant été empoisonné par son Medecin à l'âge de 32. ans ‡, Noradin ne † En voulut jamais tirer avantage de la conservation où cette mort avoit jetté tout le Royaume, & qu'il dit avec autant de grandeur d'ame que de modestie, qu'il *saloit compatir à une si juste douleur & la respecter, puis qu'on pleuroit la mort d'un Prince qui n'avoit point son semblable au reste du monde.* Quelque tems après il se rendit maître de la ville de Pancade. En un mot il possédoit presque toute la Syrie avec la Mesopotamie, & il avoit étendu ses conquêtes jusqu'au delà

2999

de l'attaque de l'autre. Les armes dont ils se ser- vent contre le Papiisme nuisent au lieu de servir, quand ils ont à refuter un Socinien; car cet heretique employe contre eux les argumens qui leur ont servi contre l'Eglise Romaine: de sorte qu'un Protestant qui vient de combattre un Papi- ste, & qui se prepare à combattre un Socinien, est obligé de changer d'armure, du moins en partie. Voilà sans doute les chimeres dont Nihufus se repaissoit, & qui lui persuaderent que pour convaincre les Protestans qu'ils avoient quitté l'Eglise Romaine mal-à-propos, il suffi- soit de leur demander une preuve demonstrative de leur creance; je dis une preuve contre laquelle il n'y eût rien à repliquer, non plus que contre les demonstrations de Mathematique. Il favoit bien qu'on ne le prendroit jamais au mot; les con- troverses de religion ne peuvent pas être condui- tes à ce degré d'evidence, la plupart des Theo- logiens en tombent d'accord. Un fameux Minis- tre vient de nous apprendre que (a) non seulement c'est une erreur très-dangereuse, que de soutenir que le Saint Esprit nous fait conoître évidemment les veritez de la religion, mais aussi que c'est un dogme rejeté jusques ici par les Protestans. Il soutient que l'ame fidelle embrasse ces veritez, sans qu'elles soient évidentes à sa raison, & même sans qu'elle conoisse qu'il est évident que Dieu les a revelées; & il dit que ceux qui veulent que pour le moins le St. Esprit nous fait voir évidemment

\* Vers le milieu du 12. siecle. y il étoit l'ainé. & s'appelloit Coiebe- dein. † Et non pas en 1145. comme le dit Maim- bour 1. 2. des Crois. p. 305. ‡ Hist. de Holl. de n'a été combattu que par des heretiques. Defense de la doc- trine univer- sellle de l'Eglise contre les imputa- tions de M. Saurin. p. 3. éd. de Rotter- dam 1695. (b) Voyez le livre intitulé, sur les me- thodes rigides & relâchées d'expli- quer la Providence & la grace. pag. 23. (c) Hist. ecclési. 10. 1. p. 475. (d) Peri- zonius in pas d'Egypte, comme Monsieur Huber (c) l'a Specimens debité. Monsieur Perizonius (d) a relevé cette faute. p. 129.

le temoignage que Dieu a rendu à ces veritez, font de pernicieux novateurs. Je suis bien assuré que Nihufus ne s'attendoit pas, que jamais on lui donnât l'argument qu'il deman- doit. A quoi longeoit-il donc, quand il pro- mettoit de revenir au Lutheranisme moyennant une telle condition? se conduisoit-il en homme grave? Sil eût été bien raisonnable, il eût plie- nement acquiescé à la reponse qui lui fut faite par Vossius: elle est très-sensée & très-solide. Mais avoions que Nihufus n'étoit pas toujours fondé sur des chimeres: il appliquoit mal un bon principe: c'est celui-ci; il ne faut point sortir d'où l'on est si le changement est inutile. Le Mi- nistre dont j'ai parlé tout à l'heure s'est servi de l'argument cet axiome. Il est predestinateur rigide, & grand particulariste, & il gemit sous le fardeau des objections à quoi son système est exposé; mais il ne change pas d'hypothese, parce qu'il n'en trouve point qui le tire de l'oppression. Il providen- ce ne trouveroit rien qui contentât sa raison dans l'hypothese des Molinistes, ni dans les autres me- thodes relâchées d'expliquer la grace; il aime donc mieux demeurer comme il se trouve, que de prendre une autre situation qui ne le gueriroit pas (b). Cela est de très-bon sens. (A) Soudan d'Alep & de Ninive. ] Mais non pas d'Egypte, comme Monsieur Huber (c) l'a Specimens debité. Monsieur Perizonius (d) a relevé cette faute. p. 129.

de la Cilicie, dans les Etats même du Sultan d'Iconium, qu'il avoit vaincu en bataille. La fortune lui offrit une fort belle occasion de porter ses armes en Egypte, lors que Sanar qui en étoit Soudan recourut à sa protection, ayant été dépossédé par Dorgan. Il envoya en Egypte de grandes forces sous la conduite de Syracon, General de ses (B) armées. Amauri Roi de Jerusalem donna du secours fort (C) mal-à-propos à Dorgan, qui lui avoit promis un gros tribut. Syracon parmi bien des vicissitudes fut obligé deux fois de quitter l'Egypte, mais enfin il s'en empara, après avoir fait assalliner Sanar, & après s'être fait établir Soudan en sa place par le Calife du grand Caire. Noradin dont il étoit la creature souffrit tout cela. Ce nouveau Soudan mourut en la même (D) année, laissant pour son successeur le grand Saladin son (E) neveu. Noradin mourut aussi en 1173. Sa veuve se maria avec Saladin, & son fils fut depouillé de ses Etats par le même Saladin \*.

\* Guill.  
Tyrinus &  
alii, apud  
Maimb.  
Hist. des  
Croisades.  
10. 1. & 2.

O.



CHIN (BERNARDIN) fut un de ces Ecclesiastiques d'Italie qui sortirent de leur país au XVI. siecle, pour embrasser la Religion Protestante. Il étoit de Sienne. Il avoit été d'abord Cordelier, & puis Capucin †. Il demeura dans l'Ordre des Capucins depuis l'an 1534. jusqu'en l'année 1542 ‡. Ceux qui ont dit qu'il en fut le (A) Fondateur, ou l'un des quatre premiers qui s'y engagerent, se trompent: mais il est vrai qu'il en fut élu General. Je ne pense pas qu'il ait été Confesseur † du Pape, comme quelques-uns l'ont dit. Il observoit la (B) regle avec une

† Spondan.  
ad ann.  
1547.  
n. 22.

‡ Idem ad  
ann. 1525.  
n. 27.

‡ Voyez la  
remarque  
D à la fin.

(B) General de ses armées.] Monfr. Maimbourg (a) dit que c'étoit un petit homme, que son merite avoit élevé à la premiere charge du Royaume, nonobstant la bassesse de sa naissance, & sa condition d'esclave. Mais Calvisius (b) assure qu'il étoit frere de Noradin.

(C) Fort mal-à-propos.] Je me suis servi de cette expression pour faire honneur à bien des gens, qui attribuent à cela la perte de Jerusalem; ce qu'ils fondent sur ce que Saladin qui en chassa les Chrétiens, trouva la partie liée entre eux & les Sarrazins, à cause des guerres que son predecesseur Syracon avoit eues en Egypte de la part du Roi Amauri. Cependant il ne faut pas oublier, que le commencement de ces guerres fut heureux à ce jeune Prince. Je voi des Historiens qui le font la cause d'un mal plus present; car ils veulent que son expedition d'Egypte ait donné lieu à l'invasion d'Antioche par Noradin.

(d) Ville de Noradin. Cluvier (c) met l'expédition de Syracon avant ceci; mais Calvisius la met sous l'an 1166. & il ne met cette expedition que sous l'an (d) 1168.

(e) Dans ses Annales des Capucins, apud Spondan. ad ann. 1525. n. 27.

(f) Dans ses Annales des Capucins, apud Spondan. ad ann. 1525. n. 27.

(g) Hist. de l'herésie, l. 1. p. 59. de l'écl. de Hollande.

(h) Antoinne Marie Gratiani, Histoire du Cardinal Commençon, l. 1. c. 2. p. 9.

dit la même chose que (i) Theodore de Beze, favori qu'Ochin a été le Fondateur de l'Ordre des Capucins. Le supplément de Moreri rapporte cet endroit de Varillas.

(i) Ber-nardinus in Italia ille Ochinus mi prius in Italia nominis monachus, & Capucinum (quos vocant) Ordinis auctor. Beza in Iconibus, in Petro Martyre.

(B) Il observoit sa regle avec une merveilleuse austérité. L'Evêque d'Amelia dans le chapitre que j'ai cité de l'histoire du Cardinal Commençon, observe qu'Ochin étoit vénéral comme un Saint, & qu'il pratiquoit exactement l'extérieur de la mortification. Son âge, dit-il, sa maniere de vie austere, et habit rude de Capucin, sa barbe qui descendoit jusqu'au dessous de sa poitrine, ses cheveux gris, son visage pale & decarné, une certaine apparence d'infirmité & de foiblesse affectée avec beaucoup d'art, & l'opinion qui s'estoit repandue par tous de sa sainteté, le faisoient regarder comme un homme extraordinaire. . . . Ce n'estoit pas seulement le peuple, les plus grands Seigneurs, & les Princes Souverains le reheroient comme un Saint. Lors qu'il venoit chez eux, ils alloient au devant de luy, ils le recevoient avec tout l'honneur, & toute l'affection imaginable, & le reconduisoient de mesme, lors qu'il partoît. Pour luy, il se servoit de tous les artifices qui pouvoient confirmer les bons sentimens qu'on avoit de luy. Il alloit toujours à pié dans ses voyages; & quoy qu'il fust d'un âge, & d'une complexion fort foibles, on ne le vit jamais monter à cheval. Lors que les Princes le seroient de loger chez eux, la magnificence des Palais, le luxe des habits, & toute la pompe du siecle, ne luy faisoit rien perdre de la pauvreté, ni des austérités de sa profession. Dans les festins il ne mangeoit jamais que d'une sorte de viande, la plus simple & la plus commune, & ne buvoit presque point de vin. On le prioit de coucher dans de fort bons lits, & fort richement parez, pour se delasser un peu plus commodément des fatigues du voyage; mais il se contentoit d'ensendre son manteau, & de se coucher sur

une merveilleuse auferité, & il prêchoit avec (C) un zèle incomparable: & apparemment il ne fongeoit à rien moins qu'à quitter son froc & son Papiſme, lors que les converſations d'un Jurifconſulte Eſpagnol\*, qui avoit pris goût en Allemagne à la doctrine de Luther, lui mirent des doutes dans l'eſprit. Ce fut à Naples qu'il parla avec ce Jurifconſulte, & qu'il commença de prêcher des choſes (D) qui paroifſoient fort nouvelles. Il devint ſuſpect, & il fut cité à la Cour de Rome †. Il y alloit, mais il trouva (E) à Florence Pierre Martyr ſon bon ami, auquel il communiqua les avis qu'il avoit reçus du hafard où il fe mettroit en ſe livrant à la diſcretion du Pape. La choſe bien examinée, ils reſolurent tous deux de ſe retirer en païs de ſûreté. Ochin partit le premier, & prit ſa route vers Geneve, Martyr ſe mit en chemin deux jours après, & alla gagner la Suiffe ‡. Le Continuateur de Baronius aſſûre qu'Ochin fit proviſion d'une femelle qui le ſuivit à Geneve, & avec qui il ſe maria publiquement, afin de donner

\* Il s'appelait Joannes Valdeſius.

† Spondan. ubi ſupra.

‡ Joſias Simler in vita Petri Martyris, apud Melchior. Adam. p. 36.

(g) Bibliotheca Anti-Trinit. ibid.

Q 9 9 9 2

unc

ſur la terre. On ne ſeuroit croire la reputation qu'il ſ'acquît, & les honneurs qu'il ſ'attira par toute l'Italie.

(C) Il prêchoit avec un zèle incomparable.] Ecoutons encore l'Evêque d'Amelia. On peut dire (a) qu'il avoit quelque ſavoir, mais il s'étoit plus attaché à l'éloquence, & à la beauté des paroles qu'à la doctrine, ou à la force du raifonnement. A peine avoit-il appris le Latin; mais lors qu'il parloit ſa langue naturelle, il expliquoit ce qu'il ſavoit avec tant de grace, tant de politèſſe, & tant d'abondance, que la douceur & la pureté de ſon diſcours raviſſoient tous ſes auditeurs. Lors qu'il devoit prêcher quelque part (c'eſt toujours l'Evêque d'Amelia qui parle) le peuple y accouroit; les Villes entieres venoient pour l'entendre: il n'y avoit point d'Egliſe aſſez vaſte pour contenir la multitude. Le nombre des femmes eſtoit ordinairement plus grand que celui des hommes. Lors qu'il devoit paſſer par quelque ville, une infinité de gens alloient au devant de lui, pour écouter ſes inſtructions. Bovicus a renfermé en peu de mots un grand éloge, In tanta tum erat exiſtimatione (Ochinus) ut unus optimus totius Italia concionator haberetur, ut qui admirabili quadam cum actione, tum lingua facundia auditorum animos quocunque vellet raperet, ac tanto magis quod viva doctrina reſonaret (b).

(D) De prêcher des choſes qui paroifſoient fort nouvelles.] Thomas Coſtus (c) qui a fait l'hiſtoire des troubles qui s'élevèrent à Naples, lors qu'on voulut y établir le tribunal de l'Inquiſition, pretend (d) que les Sermons d'Ochin avoient jetté les ſemences de ces troubles. L'Evêque d'Amelia ne dit point qu'aucun heretique vint d'Allemagne, Jean Valdés par exemple, ait perverti ce Capucin, il veut que la vanité l'ait perdu, & que le deſpit de n'avoir pas été élevé au Cardinalat, l'ait pouſſé à lâcher ſort adroitement dans ſes Sermons quelques paroles, & quelques ſentimens qui tendoient à decevoir ou à diminuer l'autorité du Saint Siege (e). Bovicus dit en general qu'Ochin lâcha quelque choſe de travers dans un Sermon, quod pro concione quadam ſecus dicta eſſuſciſſet (f), & voici le commentaire qu'on a fait ſur ces paroles. On pretend qu'un Dimanche des Rameaux il prêcha devant le Pape, & cenſura vivement ſon faſte, en faiſant un parallele entre JESUS-CHRIST & lui. On ajoute qu'après le Sermon un Cardinal avertit Ochin de la colere du Pape, & lui conſeilla de ſ'enſuir inceſſamment. Nimirum prout ſuiſcripto conſignatum quod in Dominica palmarum ſaſtum Papa Romani in iſtus preſentia ex ſug-

geſtu acriter perſtrinxerit (ſacta comparatione Domini Jeſu in pauperi ſtatu Hieroſolymam ingreditis) & Pontificum Romanorum vitam. Quæ concione finita unus Cardinalium Papam offenſum eſſe ipſi ſignificat, atque ut proſtutus præſenti periculo ſua ſeſe eripiat ſuadet (g). Il y en a qui ont dit (h) qu'il ne propoſa ſes cenſures de l'orgueil & de la pompe de la Cour Papale, que comme des objections faites par les heretiques; mais qu'ayant donné à cela tout le tems que ſon Sermon devoit durer, il finit ſans reſufer ces objections. L'Arcur dont j'emprunte cette remarque, debite qu'Ochin (i) étoit Conſeiller & Predicateur du Pape. Voici bien des faits que je raporte ſins les garantir pour vrais, car par exemple, j'ai lu dans le gros volume du docte Monſieur Seckendorf (k), que l'on imprima en Allemagne 20. Sermons qu'Ochin avoit prêché ſous le froc, dans leſquels il s'en faisoit peu qu'on ne trouvât la pure doctrine des Proteſtans ſur la juſtification, ſur les bonnes œuvres, ſur la conſiſſion, ſur la ſatiſfaction, ſur les inramdulgences, ſur le purgatoire, & ſur d'autres points. Il reſte un petit ſcrupule, c'eſt de ſavoir ſi ces Sermons furent imprimés en Allemagne, tout tels qu'ils avoient été prêché en Italie. Quoi qu'il en ſoit on les imprima à Neubourg in 4. l'an 1545. traduits en Latin par Joſeph Hochſtetter.

(E) Mais il trouva à Florence Pierre Martyr.] Je croi qu'il ſ'en faut tenir à cela, car rien ne portoit Pierre Martyr à falſifier la circonſtance du lieu: il l'a donc ſidèlement rapporté dans les memoires ſur leſquels ſa vie a été écrite.

C'eſt pourquoy Joſias Simler qui a compoſé cette vie, eſt plus croyable que l'Evêque d'Amelia; qui (l) conte 1. qu'Ochin étoit à Verone lors que l'ordre du Pape lui fut ſignifié. 2. Que Mithecu Giberi Evêque de Verone lui conſeilla de ſ'aller juſtifier. 3. Qu'Ochin qui ne ſuivoit ce conſeil qu'avec quelque peine, s'avança juſqu'à Boulogne où étoit alors le Cardinal Gaſpar Comarini qui en étoit Legat. 4. Qu'ayant trouvé ce Legat atteint d'une maladie qui l'empêcha de Penretenir de ſes affaires, il reſolut de ſ'enſuir, & que cette même nuit il jeta ſon froc, & prit un habit ſeculier, & ſe reſugia vers les heretiques. Monſr. Varillas qui pretend qu'Ochin, avant que de ſortir de Verone, conſulta par lettres Pierre Martyr, a inventé apparemment cette circonſtance. On peut la rejeter comme un menſonge, puis qu'il n'y a nul lieu de douter que ces deux hommes n'ayent concerté de vive voix à Florence leur retraite vers les Proteſtans.

(b) Is ob parthe-motus in auribus ſummi Pontificis & totius Aula Romanæ, ut tyrannidem antichriſtianiſmæ, velut ex mente Lutherænon addita obſectionum, poſtquam eis ſtudio præſtitum tam horrenſe necesse habuit. Staniflaus Lubonicius, Hiſt. reformar. Polonica, lib. 2. c. 5. p. m. 110.

(i) Fuit is patria Seneſis, conditione monachus, & Pontifici Rom. à facris concionibus & conſeſſionibus. Id. ib. Voyez auſſi Biſt. Anti-Trinit. p. 2.

(k) In Hiſt. Lutheræ. Cammen-don p. 205.

(l) Hiſt. Cammen-don p. 205.

(a) Mr. Varillas a parolonné ce paſſage & le précédent avec ſa licence ordinaire. Hiſt. de l'Heretic. liv. 17. p. 59. & 60.

(b) Bovicus ad ann. 1542. n. 34.

(c) Supplém. ad Adambrian. lib. 4. apud Spondan. ad ann. 1547. n. 22.

(d) Eos ſermonibus ab impio Ochinodum ante aliquot annos publicè concionaretur in Ecclēſia Metropolitana ſanis dogmatibus attribuat, quibus à mentibus & linguis hominum iis inſecturum reſecandis, Prorex Inquiſitorum remedium aſſerit. Spondan. ibid.

(e) Ant. Marie Gratiani ubi ſupra. p. 205. de la traduct. de Mr. Flechier, éd. de Paris in 12.

(f) Al. ann. 1542. n. 34. apud Bibliothecam Anti-Trinitariam p. 3.

ſaſtum Papa Romani in iſtus preſentia ex ſug-

\* Spondan. ubi supra.  
 † Sleidan. lib. 19. fol. m. 538. verso.  
 ‡ Simler ubi supra p. 40.  
 † Sleidan. lib. 15. fol. 721. verso.

une preuve très-authentique de son renoncement à la Papauté \*. Si l'on jugeoit de ce fait par quelques autres que le même Auteur debite, on ne croiroit pas qu'il (F) eût travaillé sur de bons memoires. Ochlin causa par sa fuite un chagrin (G) extrême au Pape. Il ne se fixa point à Geneve, il s'en alla à Augsbourg, & y publia quelques Sermons. Il fit le voyage d'Angleterre avec Pierre Martyr Pan 1547 †. Crammer Archevêque de Cantorberi les avoit mandez tous deux, lors qu'après la mort de Henri VIII. il eut vu toutes choses préparées à l'introduction de la Reforme ‡. Les changemens qui se firent dans la Religion en ce pais-là après la mort du Roi Edoüard, contraignirent ces deux Docteurs d'en sortir. Ils repasserent la mer l'an 1553. & se (H) retirèrent à Strasbourg †. Ochlin

FAUTES de Mr. de Sponde.

(A) Ad. ann. 1547. n. 22.

(b) Cum non aude- ret can- ibi prohi- teri ubi S. verus illam ligne- banisset, live Sponde, sive ut quidam hab. nit. à Cavino pu- las. lib.

(c) Quos hic nota- rare mo- nachos habuit Germania, qui vel doctrin- ate cum Luthero, Bucerio, Orolamp- padio & similibus conferre se nili ni- mis inopi- denter au- deant? Quo- Bernar- ti- no Ochino & Petro Vermillio opponat? Calvin. de sensu. Olyf. fol. p. 96.

(e) Quos hic nota- rare mo- nachos habuit Germania, qui vel doctrin- ate cum Luthero, Bucerio, Orolamp- padio & similibus conferre se nili ni- mis inopi- denter au- deant?

(f) Je cite ses paroles dans la remarque 2. lettre a.

(g) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, 10. 3. p. 353. dit-il, qu'il composa ses dialogues remplis de mille execrables blasphèmes contre J. CHRIST & le Saint Esprit; mais comme il eut l'esfronterie

(F) On ne croiroit pas qu'il eût travaillé sur de bons memoires. ] En effet Mr. de Sponde (a) recite très-mal les avantures d'Ochlin: Il le fait d'abord un Arien, qui n'osa decouvrir son Ananime dans une ville qui avoit fait mourir Michel Servet. Nous avons cité Sleidan, qui sur des choses de cette espece dit passer pour un témoin sans reproche devant tout le monde, nous l'avons, dis-je, cité assurant qu'Ochlin alla de Geneve à Augsbourg, avant que de faire le voyage d'Angleterre. Or il fit ce voyage l'an 1547. il n'étoit donc point sorti de Geneve à cause du supplice de Servet, car cet heretique ne fut brûlé qu'en 1553. Mr. de Sponde ajoûte (b) qu'Ochlin sapinant ses sentimens par la raison d'ja raportée, sortit de Geneve ou de son bon gré, ou parce, d'fant quelques-uns, que Calvin le fit chasser. Si Calvin l'avoit fait chasser, il ne lui au oit point rendu en l'année 1550. le bon (c) temoignage qu'il lui rendit, car il l'auroit fait chasser avant l'année 1547. qui fut celle où Pierre Martyr, & Ochlin allerent en Angleterre. L'Annaliste continue ainsi; Ochlin sortant de Geneve, se retira à Zurich, & en fut paraillement chassé peu après. La même aventure l'accueillit à Bale; puis il passit en Angleterre avec Martyr, & en sortit sous le regne de Marie, & se retira en Allemagne; enfin en Pologne & dans la Transilvanie. Il y a là bien des fautes. Un homme qui sous une Reine Catholique est obligé d'abandonner l'Angleterre, \* y étoit allé sans doute sous un gouvernement Protestant. Il faut donc qu'Ochlin soit allé en Angleterre sous le regne d'Edoüard: ou avant que d'y aller il étoit sorti de Geneve, selon Mr. de Sponde, à cause qu'il craignoit le feu qui avoit brûlé Servet; il n'étoit donc sorti de Geneve pour le plutôt qu'en 1553. Comment donc seroit-il allé en Angleterre sous le regne d'Edoüard? Ce Prince mourut au mois de Juillet 1553. & Servet ne fut brûlé qu'au mois d'Octobre de la même année. L'Annaliste est tombé ici dans une extrême negligence. D'ailleurs il est faux qu'Ochlin ait été chassé & de Zurich, & de Bale, avant que de quitter l'Angleterre sous le regne de Marie. Il ne fut chassé de Zurich qu'en 1563. Il composa en Pologne, c'est Mr. de Sponde qui le dit, un dialogue contre la secte des Dieux de la Terre, il vouloit parler des Ministres Suiss's, & des Ministres de Geneve, & puis quelques autres dialogues pleins d'Atheïsme, dans lesquels non seulement il protegeoit la polygamie, mais aussi il attaquoit la Sainte Ecriture, la Divinité de JESUS-CHRIST, la Trinité, & même la Divinité. Ceci non plus n'est point exact. Les dialogues dont il s'agit furent eusé qu'on le chassa du pais des Suisses, & qu'il s'en alla en

Pologne. Il ne les composa donc point en Pologne. Ils contiennent sans doute plusieurs erreurs, mais non pas des impietez, & il n'est pas vrai qu'Ochlin l'un des interlocuteurs, se reconoisse (d) toujours vaincu par l'adversaire qu'il se donne. Broyius a fait quelques fautes semblables à celles-ci. Il veut (e) qu'Ochlin contraint de sortir de Cracovie se soit sauvé en Transilvanie, qu'il y ait composé des dialogues, & que ces dialogues ayent été traduits depuis en Latin par Castellion. C'est commettre 3. fautes. Car 1. ces dialogues furent composés avant que l'Auteur allât en Pologne. 2. Il n'alla point de Pologne en Transilvanie. 3. Castellion étoit mort avant qu'Ochlin sortit de Pologne.

(G) Causa par sa fuite un extrême chagrin au Pape. ] Il fut si grand ce chagrin-là, que le Pape voulut decharger sa colere sur tout l'Ordre des Capucins: il eut envie de l'abolir, & il eut de la peine à s'appa ser, lors même qu'il eut conu que la faute étoit personnelle, Cujus (f) apostasia adeo animus Pontificis percussus est, ut de extinguendo universo Ordine tractaverit, vixque placari poverit cogitata Ordinis innocentia. Mr.

(H) Et se retirèrent à Strasbourg. ] Nous allons voir un Historien dont l'exacritude ne vaut pas mieux que celle de Mr. de Sponde; je parle du Pere Maimbourg. Il pretend (i) qu'Ochlin chassé d'Angleterre abandonna Pierre Martyr, & se retira dans la Pologne, afin d'avoir la liberté d'y professer l'Arianisme. Ce p. 353. fut là, dit-il, qu'il composa ses dialogues remplis de mille execrables blasphèmes contre J. CHRIST & le Saint Esprit; mais comme il eut l'esfronterie

(d) Ita se iis gerens, ut quamvis omnia Catholica dogmata defendere prec se ferret, de- mum se tamen ad- veriarum argumen- tis victum professer- tur. Spond. ibid.  
 (e) Ad ann. 1542. n. 24. apud Biheloch. Anti-Tri- nitar. p. 6.  
 (f) Spon- danus ad ann. 1547. n. 22.  
 (g) Hist. de l'iere. de l'ivo. 17. p. 64.  
 (h) Je cite ses paroles dans la remarque 2. lettre a.  
 (i) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, 10. 3. p. 353. dit-il, qu'il composa ses dialogues remplis de mille execrables blasphèmes contre J. CHRIST & le Saint Esprit; mais comme il eut l'esfronterie

(d) Ita se iis gerens, ut quamvis omnia Catholica dogmata defendere prec se ferret, de- mum se tamen ad- veriarum argumen- tis victum professer- tur. Spond. ibid.  
 (e) Ad ann. 1542. n. 24. apud Biheloch. Anti-Tri- nitar. p. 6.  
 (f) Spon- danus ad ann. 1547. n. 22.  
 (g) Hist. de l'iere. de l'ivo. 17. p. 64.  
 (h) Je cite ses paroles dans la remarque 2. lettre a.  
 (i) Maimbourg, Hist. de l'Arianisme, 10. 3. p. 353. dit-il, qu'il composa ses dialogues remplis de mille execrables blasphèmes contre J. CHRIST & le Saint Esprit; mais comme il eut l'esfronterie

Ochin étoit à (I) Bâle l'an 1555. mais il fut apellé la même année à Zurich, \* C'est un des quatre Barlinges que les Suisses possèdent en Italie. pour y être Ministre d'une Eglise Italienne qui s'y forma. Elle étoit composée de quelques Refugez de Locarno \*, qui n'avoient pu obtenir dans leur patrie la liberté de professer la Reformation, à cause que les Cantons Suisses Catholiques s'y étoient opposez. Ochin souscrivit sans peine à la Confession de foi de l'Eglise de Zurich, & trouva dans cette ville en la personne de Bullinger un très-bon ami †. Il servit l'Eglise Italienne de Zurich jufques en l'année 1563. Alors les Magistrats le chasserent, à cause de quelques Dialogues qu'il avoit fait imprimer, qui contenoient entre autres erreurs (K) celle de la polygamie. Il se retira à Bâle, & fit prier les Ministres & les Professeurs du lieu d'obtenir des Magistrats qu'il lui fût permis de s'y arrêter. Quelques-uns le questionnerent sur la doctrine de ces Dialogues; il leur répondit qu'il étoit dans les mêmes sentimens qu'eux sur ces points, & il acquiesça même à la proposition qu'ils lui firent de donner une déclaration nette & précisée de sa foi, il y acquiesça, dis-je, à condition qu'ils lui obtiendroient la permission de passer l'hiver à Bâle avec ses enfans. Mais les Magistrats ayant oui sa demande, & l'avis des Docteurs sur sa doctrine, ordonnèrent qu'il eût à sortir incessamment, & qu'on delibereroit une autre fois touchant les Dialogues mêmes, & touchant le deshonneur qu'il avoit fait à leur ville en les y faisant imprimer ‡. André Dudithius se plaignit (L) à Theodore de Beze de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard, que l'on contraignit de s'en aller ou

\* C'est un des quatre Barlinges que les Suisses possèdent en Italie.  
 † Jofias Simlerus in vita Bullingeri, fol. 26.  
 ‡ Id. ibid. fol. 18. verso & 39.

(f) Quod dialogum de polygamia articulo, disputari in utramque partem, sed ita ut facile appareat quoniam ipse inclinet, practertinim utra conclusat, & monet cum qui plures ducere volebat, ut si non possit, se contineat & una contentus esse, sequatur in illud spiritum in hac re. Simlerus in vita Bullingeri, fol. 39.

(g) Id. ib. (h) Parleroit-on ainsi de ce livre, s'il étoit tel que le représente le P. Maimbourg, qui sans doute n'y avoit jamais jeté les yeux? Voyez la remarque F à la fin. ex urbe & agro Tigurino discedat.

(i) Epist. Oper. 10. 3. p. 190.

de prêcher pour la Polygamie, & de dedier au Roi Sigismond Auguste un livre où il prétendoit prouver qu'elle étoit permise, il fut contraint de quitter la Pologne où l'on s'éleva contre lui. Ochin demeura en Suisse environ 10. ans depuis son retour d'Angleterre, & il y auroit volontiers achevé ses jours, si on avoit voulu l'y souffrir avec la retraction qu'il promettoit: ce qui montre que le desir de professer librement l'Arrianisme dans la Pologne ne lui tenoit guere au cœur. La seconde faute de cet Ecrivain consiste en ce qu'il va plus loin qu'il ne faut, dans la qualification des erreurs dont les dialogues d'Ochin sont parsemez. Enfin il ignore que le livre de la Polygamie preceda le voyage de Pologne. Je doute fort qu'Ochin ait dedié à Sigismond un Traité sur cette matiere. L'Eveque d'Amelia n'eût point oublié une circonstance si notable; les Sociniens n'en fauroient pas si peu de nouvelles: ils ne conoissent ce livre que pour avoir lu dans (a) Bzovius qu'Ochin le fit en Pologne, & le dedia au Roi. Je le repete, je ne doute point que Bzovius ne debite là un mensonge, & je ne croi point qu'Ochin ait jamais prêché la Polygamie. Il se contenta, si je ne me trompe, d'écrire ce qu'il en pensoit, & s'il l'eût prêché en Pologne, l'Eveque d'Amelia qui étoit alors sur les lieux l'auroit bien su, & l'auroit bien publié.

(1) Ochin étoit à Bâle l'an 1555. Cela paroit par les lettres d'Olympia Fulvia Morata. Salutum die meis verbis tue familie & D. Bernardino Ocello quem in Christo valde diligo. C'est la conclusion d'une lettre qu'elle écrivit d'Heidelberg à Curion le 7. jour de Mai 1555. (b) Curion demouroit à Bâle; il lui fit reponse le 26. d'Août suivant, & lui fit savoir qu'il s'étoit acquitté de la commission: Tuo (c) nomine salutavi. . . Bernardino Ocellum senem doctissimum & sanctissimum. On lit dans une autre lettre: (d) Audio Bernardinum Ocellum Senensem virum sincerè Christianum ex Anglia Genevaam profugisse. Cette lettre n'est pas de l'année 1555, comme on se le persuade dans la Bibliothèque des Unitaires

(K) Entre autres erreurs celle de la Polygamie. L'Ouvrage contient 30. dialogues, dont le 21. est celui qui traite de la Polygamie. Ochin les composa & les publia en Italien. Castillon les mit en Latin, & les fit imprimer à Bâle l'an 1563. Quelques Senateurs de Zurich requerent des lettres des pais étrangers, qui leur aprenoient qu'Ochin avoit publié un livre où il enseignoit des heresies, & nommément la Polygamie. Cela fut cause que le Senat manda les Ministres ceux-ci declarerent qu'ayant ouï dire qu'Ochin avoit sous la presse certains Ouvrages qu'il vaudroit mieux qu'il supprimât, avoient été l'exhorter de se souvenir qu'il avoit promis de ne mettre rien au jour sans l'approbation du Synode. Ils ajoutèrent 1. qu'ayant su que son livre étoit imprimé, ils lui avoient fait leurs plaintes du mepris qu'il avoit eu pour leur remontrance. 2. Qu'il s'excusa sur ce que son livre étoit déjà sous la presse, lors de leur premiere admonition. 3. Qu'encore (f) qu'il dispute pour & contre la Polygamie, on voit assez clairement qu'il l'approuve. 4. Qu'ils avoient reçu des lettres remplies de plaintes contre les autres dialogues, & qu'ils examineroient attentivement tout cet Ouvrage. Ils exhorterent en particulier l'Auteur, avant & après la sentence du Senat, à éclaircir ses sentimens d'une maniere orthodoxe, mais ils ne gagnerent rien sur lui. La sentence portoit: (g) Quoniam Ochinus contra leges & edicta Magistratum suorum librum publicasset quem (h) satis erat suppressum, & cujus nomine ecclesia & Respublica male audit, ideo se velle & jubere ut quam primum e urbe & agro Tigurino discedat.

(L) André Dudithius se plaignit. . . de la rigueur que l'on eut pour ce vieillard. Notre Ouvrage n'étant pas un livre de controverse, on ne doit pas trouver mauvais que je dise que Theodore de Beze ne répondit point à Dudithius avec assez de bonne foi; il ne chercha qu'à payer d'esprit, & à jeter de la poudre aux yeux. On en va juger par le parallele de l'objection & de la reponse. Ochinum praterea narras indita causa, hyeme acris, decursu jam atate senem cum uxore & liberis Tiguro ejellum. Voilà comment Beze (i) a raporté l'objection. Elle rend odieu

(a) Liber de polygamia in Polonia conscriptus, & Sigismond II. Regi Poloniae dedicatus, teste Bzovio sub an. 1542. n. 30. Biblioth. Anti Trin. p. 5.

(b) Lib. 2. p. m. 168. La date de l'année n'y est point; mais la reponse de Curion datée 7. Calend. Septemb. 1555. fait assez connoître que j'ajoûte l'année qu'il faut.

(c) Curio ibid. pag. 169.

(d) Pag. 178.

(e) Pag. 3. (e), mais de l'an 1554.

il pourroit pendant la plus rude saison de l'année. Ochlin (M) avoit alors 76. ans. Il se retira en Pologne; mais le Nonce Commendon l'en chassa bien-tôt, par l'Edit qu'on lui accorda contre tous les heretiques étrangers. Ils se retirerent en divers lieux. Ochlin s'en alla en Moravie, & y mourut peu après. La peste l'emporta, lui, (N) sa femme, ses deux filles, & son fils \*, s'il en faut croire

P'Hillo-

\* Vie du Cardinal Commendon par Antoine Marie Gratiani l. 2. ch. 9.

(a) Delatus ad Magistratum, pro eo quod fecerim penam pro tantis sceleribus mereretur, non sane indicata causa (quod qui dicunt magnum iusto & pio Magistratu injuriam faciunt) sed non ad vivum resectis omnibus, ut cum illo quam clementer ageretur, iustus est à Turgino. rum agro facillere. Bez. a. ibid.

(b) At hyems erat: nempe longa fuit non unius integri diei via. Ibid.

(c) At senex erat: tanto nocentior veterator. Ibid.

se la sentence de Zurich par trois endroits. 1. Parce que la cause n'avoit pas été examinée. 2. Parce qu'on n'avoit eu aucun égard aux rigueurs de la saison. 3. Parce qu'on avoit exposé aux incommodités de l'hyver un homme chargé d'années & de famille. Sur le 1. chef Beze repond (a) que c'est une fausseté très-injurieuse à un Senat juste & pieux, que d'oser dire que la cause d'Ochin ne fut pas examinée: qu'il est vrai qu'on n'aprofondit pas trop chaque chose, mais que ce fut par le motif d'une très-grande clemence. Sur le 2. qu'Ochin (b) n'avoit pas une journée de chemin à faire. Sur le 3. (c) que plus il étoit âgé, plus il étoit criminel; & qu'au reste il avoit perdu sa femme. La 1. reponse est très-mauvaise; car il est sûr que le Senat de Zurich condamna Ochlin non seulement sans l'entendre, mais aussi sans avoir fait examiner ses Dialogues. Les Ministres conduits par le Senat ne repondirent rien de positif que sur la Polygamie; ils dirent en general qu'on leur écrivoit des plaintes contre les Dialogues d'Ochin, & ils promirent d'examiner mûrement la chose; mais en attendant que fit le Senat? Il ordonna qu'Ochin eût à s'en aller incessamment hors de la ville & hors du Canton. Simler qui comme Professeur de Zurich avoit encore plus d'intérêt que Theodore de Beze à tourner la chose du beau côté, la raconte précisément de la maniere que j'ai rapportée. Dire que si on n'examina point chaque chose avec la derniere precision, ce fut l'effet d'une très-grande clemence, est une vaine échappatoire dont tous les Juges du monde se peuvent servir également, lors qu'ils condamnent l'une des parties sans l'ouïr. La 3. reponse n'est pas meilleure; elle va au renversement d'une maxime du sens commun, & qui est d'une pratique generale. On respecte la vieillesse jusques dans les criminels; & si deux hommes l'un âgé de 70. ans, l'autre de 40. étoient condamnés à la question, on l'ordonneroit moins rude au vieillard, qu'à l'autre. Ainsi l'âge de Bernard Ochlin seroit de beaucoup à rendre odieuse la sentence de Zurich, mais non pas à l'exécuter. Si Theodore de Beze s'étoit bien servi de son esprit, il seroit demeuré d'accord de la maxime de Dudithius, & il auroit repondu qu'en effet les Magistrats de Zurich avoient eu égard à la vieillesse d'Ochin & qu'ils ne se seroient pas contentés de la peine du bannissement, si ce Ministre eût été jeune. C'est ce qu'il falloit repondre, & non pas recourir à une maxime qui établit que plus les heretiques sont vieux, plus ils sont indignes de la clemence des Juges. La 2. reponse n'est point dans la bonne foi, car elle suppose que toute la peine d'Ochin consista à faire cinq ou six lieues. Cela seroit bon à dire, s'il eût pu trouver une retraite avoûtinaige; mais nous avons vu qu'il ne put y obtenir la permission d'y passer l'hyver. Beze le savoit bien, il n'ignoroit pas que Dudithius pouvoit donner à son objection un nouveau degré de

force, par la conduite que l'on tint à Bale. On n'a donc pas pu croire qu'on repondit bien à Dudithius; car le but de cet homme n'étoit autre que de reprocher aux Protestans de delà le Rhin la severité qu'ils exercoient sur leurs heretiques. Il allegue entre autres exemples celle dont la ville de Zurich s'étoit servie contre Ochlin, en le bannissant au beau milieu de l'hyver. On repond que cet exil ne l'exposa qu'aux fatigues de cinq ou six lieues. Ochlin donc trouva un asyle au bout de ces cinq ou six lieues; car s'il n'y a point trouvé un asyle, mais au contraire un Senat bon Protestant qui l'a chassé, l'objection de Dudithius fondée sur la circonstance du tems demeure dans toute sa force, par rapport au but qu'il a de montrer que Bernard Ochlin est un exemple de l'humour severe des Evangeliques. Il est moralement impossible que Beze n'ait connu cela; cependant il a mieux aimé repondre comme il a fait, que de ne rien dire. Il s'est bien gardé de faire semblant d'avoir quelque connoissance de ce qui fut fait (d) à Bale: le peu d'étendue du Canton de Zurich lui fournissoit une bluette de feu, un petit trait de subtilité, il s'en sert, & il espere sans doute qu'il en éblouira ses lecteurs.

(M) Ochlin avoit alors 76. ans.] Pierre Perna l'affaire dans sa lettre à Czechovicus. Je ne l'ai point luë: j'ai seulement vu qu'on (e) la cite. Sur ce pied-là Gratiani se tromperoit, lors qu'il avance qu'Ochin se fit heretique à l'âge de 60. ans; sans considerer, dit-il (f), ni son âge ni sa profession, ni le vu de continence qu'il avoit fait; Prêtre, Capucin, & sexagenaire, il épousa d'abord une jeune fille. Ochlin sortit de son cloître, & se retira à Geneve l'an 1542. Il n'avoit donc pas 60. ans, mais tout au plus 55. s'il est vrai que lors qu'en 1563. on le chassa de Zurich, il n'en avoit que 76.

(N) La peste l'emporta, lui, sa femme. . . s'il en faut croire l'Historien du Cardinal Commendon.] Je me suis servi de cette reserve, parce qu'il se trompe à l'égard de la femme. Ochlin étoit veuf lors qu'il fut chassé de Zurich; & il n'y a nulle apparence qu'il se soit remarié. C'est Theodore de Beze qui m'apprend qu'Ochin étoit veuf; il s'ingere même dans les jugemens impenetrables de la providence, & assure en stile theologique que la femme d'Ochin se cassa le cou, la justice divine poursuivant ce scelerat dans sa maison, avant que son impiété fût manifestée. At uxorem & liberos habebat. C'est une partie de l'objection de Dudithius. Voici ce que Beze repond. (g) De uxore falsum est, quod ex bono Alciato sive quovis alio cognovisti. Pregerat enim collum horrendo Dei iudicio domi impium senem persequente, priusquam foras productum esset ipsius scelus. Stanislas Lubienietzki (h) raconte les dernieres heures d'Ochin en cette maniere: Ochlin se retira dans la Moravie, & dans la Pologne, MS. cop. & n'y fut point hors de la portée des lettres de Jean Calvin. Il s'en retourna en Moravie après l'édit du Roi Sigismond, qui l'an 1564. infligea

(d) Je veux dire du bannissement d'Ochin; car du reste il avoit qu'on y condamna les dogmes de cet heretique. Baileam ignitur venit, ubi quum in drem suos errores damnatos videret, tandem ad suos sine Trithemitas, sine Arrianos, sine Synesianos se contulit. Ne dicitur on pas qu'il soit de Bale de son bon gré? Ce prend il en exil d'en sortir. La femme, qui s'ouit elle qu'on s'assurât qu'il n'avoit pas fait?

(e) Anno cui ordo 1563. natus annos, 76. (teste Petro Perca) n'avoit que 76. en epistola ad Czechovicium à Turinensis pulvis est. Biblioth. Aut. Trinitar. p. 3.

(f) Vie du Cardinal Commendon p. 208. (g) Ubi supra.

(h) Historie reformate Polonicae, lib. 2. c. 4. p. 110. Voyez aussi Dalmatius, Histor. Ecclesiar. Polonicar. MS. cop. p. 26. etud. Biblioth. Aut. Trinitar. p. 3.

L'Historien du Cardinal Commendon. On parle diversément des circonstances de (O) sa mort, & on ne s'accorde pas sur les heresies qu'il embrassa depuis sa sortie de Suisse: les uns disent qu'il se fit Anabatite, après avoir prêché hautement l'heresie de Macedonius\*: les autres disent en general qu'il combatit le mystere de la Trinité. Les Antitrinitaires le comptent au nombre de leurs Auteurs. Il a fait plusieurs (P) Ouvrages, dont la liste est inserée dans leur Bibliotheque:

\* In Poloniam cum pervenisset dicitur palam illic oppugnasse hypostaticum Spiritus Sancti. Sed nec illic ei diutius consistere licuit. Quare in Moraviam ad Anabatitarum conventicula recessit, & illic obiit. Simlerus ibid. fol. 40.

(a) Gra-tianus dicit au contraire ses deux filles & son fils.

(b) Je croi qu'il faut dire Slavonie.

(c) Hist. de l'Arsimisme t. 3. p. 352.

(d) Hist. du Cardinal Commendon, p. 213.

(e) Beza, episc. ad Dudithium ubi supra.

(f) Eodem tamen immensa Dei benigntate ante mortem reliquie, & hereses abjurasse, ac peccata riuu Catholico confessione esse, denique que vere poenitentia oblitisse, Annales Capacinarum multis diversorum testimonis affirmant. Sponbarius ad ann. 1547. n. 22. Il cite les Annales des Capucins ad ann. 1543.

(g) Morevi est de ceux-là.

\* Qui ont été traduits d'Allemagne par Christophle Wirsingus.

gea la peine d'exil à tous ceux qu'on apelloit Trithemites, Ariens, &c. Il y eut des Gentilshommes qui tâchèrent de le retenir; mais il leur repondit qu'il faut obeïr aux Magistrats, & qu'il leur obeïroit, quand même il devroit mourir dans les bois au milieu de loups. Pendant qu'il gagna pais, la peste tomba sur lui à Pinczow; & il y reçut mille offices de charité chez un des Freres nommè Philippovius. Ses deux (a) fils & sa fille moururent de peste: pour lui il en rechapa, & continua son voyage vers la Moravie, & mourut dans trois semaines à (b) Slavonia. Lubieniezki n'en fait pas plus de circonstances. Je ne trouve point dans de bons Auteurs qu'Ochin ait jamais été en Transilvanie; car Mr. Maïmbourg qui l'assure n'est point en cela un témoin d'autorité. Il fut contraint, dit-il (c), de quitter la Pologne. . . & après avoir erré quelque tems encore dans la Transilvanie, il se retira enfin accablé de miseres & de pauvreté, dans un village où il mourut de peste, abandonné de tout le monde. On cite l'Evêque d'Amelia, qui ne parle ni de cette pauvreté, ni de cet abandon general; & qui au contraire assure (d) qu'Ochin trouva la fin de sa vie chez un de ses anciens amis. Il luiha considerablement du bien à ses heritiers, si l'on s'en raporte à Theodore de Beze (e). Ochinus. . . familia non mediocri sumptu circumdacta tandem obiit, tam inops & egenus scilicet, cui nec petere nec accipere unquam religio fuerat, ut plus sanè reliquerit hereditibus, quam bona collegii nostris pars possideat. C'est le dernier coup qu'on lui donne dans la reponse à Dudithius; il n'avoit jamais eu honte de demander & de prendre, & il avoit par là amassé bien des écus.

(O) On parle diversément des circonstances de sa mort. ] J'en donne diverses preuves dans la remarque precedente: en voici une nouvelle. Les Annales (f) des Capucins assùrent qu'il mourut bon Catholique: d'autres (g) au contraire le font mourir non seulement abandonné de tout le monde, & le plus miserable de tous les hommes, mais aussi en Athée.

(P) Il a fait plusieurs Ouvrages dont la liste. ] Il publia 6. volumes de Sermons en Italien; une exposition de l'Epître de St. Paul aux Romains; un Commentaire sur l'Epître aux Galates; un Traité de Caena Domini contra Joachimum Wsistphalum; Labyrinthi de predestinatione & libero arbitrio; des \* apologues; un dialogue du Purgatoire, &c. Je ne croi point qu'il ait publié aucun Ouvrage en Latin; il composoit tout en Italien, & il trouvoit en suite des Traducteurs. Quelques-uns de ses Ouvrages ont été traduits en diverses Langues. Il n'y a qu'un jour que j'ai parcouru ses Labyrinthes traduits en Latin; ils m'ont paru l'Ouvrage d'un homme qui avoit l'esprit fort net & fort penetrant. Ochin y montre avec une grande force, que ceux qui soutiennent que l'homme agit librement s'embarraissent dans 4. grandes difficultez; & que Wirsingus, ceux qui tiennent que l'homme agit necessaire-

ment, tombent dans 4. autres grans embarras; si bien qu'il forme 8. labyrinthes, 4. contre le franc arbitre, & quatre contre la necessité. Il se tourne de tous les côtez imaginables pour tâcher de rencontrer une issue, & n'en trouvant point, il conclut à chaque fois par une priere ardente adressée à Dieu, afin d'être delivré de ces abîmes. Neanmoins dans la suite de l'Ouvrage il entreprend de fournir des ouvertures pour sortir de cette prison; mais il conclut que l'unique (h) voye est de dire comme Socrate, unum scio quod nihil scio. Il faut se taire, dit-il, & juger que Dieu n'exige de nous ni l'affirmative ni la negative, sur des points de cette nature. D'Aubigné fait ment'on d'un livre de nôtre Ochin, & il en parle d'une maniere qui persuade que c'est une piece curieuse. Voici ses paroles. (i) Premièrement que le service fust en François, pourveu que l'on ostant quelques idolleries, qui eussent fait rire les gens; comme de commencer la Messe par un &c; & autres absurdités, qui sont promptement & subtilement écrites par Bernard Ochino, au traité della nativita della Missa. Quant aux ornemens, en ôtez les plus ridicules; & pour le reste, repondez à ce que dit ledit Ochino, que c'est la Cene du Seigneur desguisée, & qui s'est faite religieuse, par parer piú Santa. Je pense que pour parler exactement, il eût falu dire non pas au Traité, mais au Sermon della nativita della Missa; car en parcourant tout à l'heure les 12. Sermons (k) d'Ochin sur la Cène, j'ai trouvé que le 7. a pour titre, Missa tragedia, ac primum quomodo concepta, nata, baptizata fuerit. Le 8. est intitulé, Quenam modum nutrita educataque fuerit Missa, adoleveritque & ornata, diturque ad summam dignitatem presstantiamque pervenerit. Le titre du 9. avec les Labyrinthes du même Au-

teur. Celui du 10. est Sententia à Deo contra Missam lata. Cette maniere dramatique de prêcher sent trop le genie des Italiens. Sleidan observe qu'en 1549. il parut une satire sanglante contre Paul III. qui ne fut point composée par Ochin, quo qu'on y eût mis son nom à la tête. Il en donne le précis. (l) Prius quam decederet libellus exiit Italicus vehemens in illum atque gravis, titulo quidam Bernardini Ochini, sed ab aliis, ut creditur, compositus cum praesatione ad Ascensum Columnarum quem ille praesigerat. J'ai déjà parlé des 30. dialogues qui furent cause du bannissement d'Ochin; mais j'ajoute ici que Mr. Simon en parle fort (m) pertinemment. Il reconoit que l'Auteur n'y a pas ouvertement déclaré ses heresies antitrinitaires: (n) Il ne s'y est pas déclaré tout à fait Unitaire; il a été fait y raporte seulement les raisons de part & d'autre. . . par Syllas Dans le dialogue de la Trinité il produit au long Simler.

les raisons des Catholiques & des Antitrinitaires: il pousse fort loin les raisons de ces derniers, sous pretexte d'y répondre. Bullinger (o) assure que ces dialogues furent brûlez dans une ville considerable, du Nouv. Testam. ch. 55. p. 831. (o) Apud Boxborn. Histor. univ. vers. pag. 74. ad ann. 1552.

(h) Voici le titre du dernier chapitre: Qua via ex omnibus supra dictis Labyrinthis exito exiit possit, quæ doctæ ignorantia via vocatur.

(i) Confession Catholique de San y. l. 2. ch. 2. p. m. 390. 391. Voyez aussi le chap. 6. du 1. livre. p. 346.

(k) Traduits en Latin, & imprimés à Bale, avec les Labyrinthes du même Auteur.

(l) Sleidanus Histor. lib. 21. fol. m. 602. verso.

(m) Il se trompe de mesure à l'an 1672. la cession d'Ochin à Zurich; & d'attribuer à Melchior Adam la Vie de Bullinger; elle

(n) Il ne s'y est pas déclaré tout à fait Unitaire; il a été fait y raporte seulement les raisons de part & d'autre. . . par Syllas

(o) Bullinger des Commentaires. du Nouv. Testam. ch. 55. p. 831. (o) Apud Boxborn. Histor. univ. vers. pag. 74. ad ann. 1552.

\* Non  
dissimu-  
lans ma-  
nere se  
voluisse,  
modo  
Christum  
et sic occul-  
tus &  
veluti eb-  
velatum,  
prædicare  
sibi licuit.  
set. Dans  
la preface  
des Ser-  
mons qu'il  
avoit prê-  
chez en  
Italie, &  
qui furent  
imprimez  
en Alle-  
magne l'an  
1547.  
Voyez  
Secken-  
dort, in  
supplemen-  
to indivi-  
1. Hist.  
Lutheran  
† Cum se  
ad mor-  
tem spon-  
te obcu-  
dam non  
fuit ir-  
mum esse  
deprehen-  
deret. In  
eodem  
prefatione.

(a) Spond.  
ad ann.  
1547.  
n. 22.

(b) Id. ib.  
Voyez aussi  
Varillas,  
Histoire de  
l'Église,  
liv. 17.  
p. 64

(c) In scil.  
19. p. 111.  
126.

(d) Pag.  
35.

(e) Voyez  
les remar-  
ques F.  
H. & K.

(f) Vbi  
supra fol.  
40.

(g) Vix  
Basilæ  
egresso  
(quod  
narro scil-  
to me non  
rem in-  
certum,  
sed ut  
certam  
historiam  
narrare)

occurrit Lotharingus Cardinalis ex Italia rediens, cui sese ope-  
ram que suam omnem obtulit, pollicitus esse centum errores isto-  
rum inter quos tandiu hæsitet hæreticorum demonstraturum.  
Sprevit hominem toties apostatam Cardinalis. *Ecce ubi supra.*

bliothèque; mais on a oublié de mettre dans cette liste l'apologie (Q) qu'il fit de son changement de Religion. Il l'adressa au Pape, & il la remplît de choses tout-à-fait injurieuses à la Catholicité. Cette piece ne demeura point sans repar- tie. L'aveu qu'il fit publiquement est remarquable. Il confessa \* dans l'un de ses livres, que s'il avoit pu sans risquer sa vie continuer à prêcher la vérité de la ma- niere qu'il l'avoit prêchée pendant quelque tems, il n'auroit point quitté l'habit de son Ordre; mais que ne se sentant pas assez de courage † pour s'exposer au martyre, il s'étoit sauvé chez les Protestans. C'est à tort que quelques-uns ont assuré qu'il (R) étoit l'Auteur du livre de *tribus impostoribus*. On dit qu'il avoit promis (S) au Cardinal de Lorraine de convaincre de deux douzaines d'erreurs les Eglises Protestantes. Je trouve qu'on a souvent (T) outré les choses qui le regardent. Monsieur Varillas (V) a débité plusieurs mensonges touchant cet

(Q) L'apologie qu'il fit de son changement de Religion. Le Continuateur de Baronius (a) en parle de cette maniere. *Generam apulsus apolo- giam de fuga sua ad Pontificem scripsit, maledic- tentis & calumniis in sedem Apostolicam & Eccle- siam Catholicam Rom. refertissimam.* Le Cardinal Jean Pierre Caraffa qui fut depuis Pape sous le nom de Paul IV. fit une réponse à Ochin, qui a été inserée dans l'Histoire des Theatins. *Contra Ochini apologiam nonnulli stylium acurum; in- ter quos Joannes Petrus Caraffa Cardinalis Thea- tinus, qui deinde fuit Paulus Papa IV. parneti- cam egregiam scripsit epistolam, quam Joannes Baptista Acerarum Episcopus Historia Theatinorum inseruit (b).*

(R) L'Auteur du livre de *tribus impostoribus*. Celui qui a fait des notes sur la Religion du Medecin ne l'affirme point; il se contente d'en douter, *nesio (c) an Bernhardinus Ochinus...*

(S) Spond. ad ann. 1547. n. 22. *in alius hujus auctor sit.* Mais Scavenius l'affir- me. Voyez ce que Rhodius dit là-dessus (d) vers la fin du livre de *Scriptoribus anonymis* de Placcius. Entre autres choses il declare qu'il ne sait point, que personne ait jamais trouvé à re- dire aux autres 29. dialogues d'Ochin. Il est étrange qu'un savant homme comme lui ait pu declarer cela. J'ai rapporté ci-dessus (e) beau- coup de faits qui justifient le contraire.

(T) Qu'il avoit promis au Cardinal de Lorraine. Voici le fait tout tel que Simler (f) le rapporte. Ochin rencontra ce Cardin- l sur le chemin de Schaefuse, & lui dit qu'il étoit si malheureux qu'il se voyoit condamné au bannissement, pour un livre qu'il n'avoit fait que dans la vue de justifier contre les objections des adversaires, 30. veritez de difficile creance qu'il avoit trou- vées dans la Religion Reformée. Il presenta au Cardinal quelques exemplaires des six dialogues, & le pria de les vouloir lire. Nous les verrons (lui repondit-on) & s'ils ne nous plaisent pas, nous les jetterons au feu. Ochin ajouta qu'il s'en- gageoit à convaincre de 24. erreurs les Eglises Reformées. Otez-en vingt, repondit le Cardinal, il n'en restera que trop. Beze raconte le même fait, & le donne comme une chose très- certaine; mais il fait monter beaucoup plus haut le nombre des fausses doctrines qu'Ochin promettoit de refuter. Ce Cardinal meprisa un Moine qui reomboit si souvent en apostasie (g).

(U) On a souvent outré les choses qui le re- gardent. Outre ce qui a été touché dans d'au- tres (h) remarques, je dirai ici qu'on ne raporte point fidellement sa doctrine, quand on dit avec le Gretiani qu'il tâchoit de prouver par des exem- ples, & par des raisons tirées de l'Ecriture sainte, & de la Politique, qu'il est à propos que chacun travaille à peupler le monde, & à se faire une fa- mille nombreuse; & que non seulement il est per- mis, mais qu'il est même ordonné aux Chrétiens, d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît (i). Li- sez le commencement du dialogue de Polyga- mia, vous v'avez que l'état de la question est celui-ci: Un homme qui souhaite des enfans, & qui est marié à une femme sterile, malade, & avec laquelle il ne sauroit s'accorder, peut-il en épou- ser une autre, sans repudier la première? Ochin suppose qu'on le consulte sur un tel cas de con- science: il prend le party de la negative; & après avoir mis dans la bouche de son consul- tant les raisons les plus favorables à la pluralité des femmes, & avoir répondu foiblement d'af- fez bonnes choses, il conclut par conseiller de recourir à la priere, & par assurer que si l'on demande à Dieu avec foi la continence, on l'obtiendra: & enfin par dire que si Dieu ne donne point la continence, ni la foi necessaire pour la demander avec succès, on pourra sui- vre sans peché l'instinct qu'on connoitra cer- tainement venir de Dieu. Est-ce donc dogma- tique que l'Evangile commande aux Chrétiens d'épouser autant de femmes qu'il leur plaît? Ochin erre sans doute, & introduit le Fanatisme; mais comme il faut rendre justice à tout le monde, l'on doit convenir qu'il y a beaucoup de mau- vaisse foi dans les Ecrivains qui parlent de sa doc- trine.

(V) Mr. Varillas a débité plusieurs mensonges. Rangeons-les par articles. I. Je ne doute point que tout son récit des querelles de Calvin & d'Ochin ne soit un Roman de son invention; mais je garantis pour très- véritable qu'il se trompe, lors qu'il affirme (k) qu'Ochin dans Geneve s'en prit à la Trinité, qu'il renouvela l'heresie des Ariens... & qu'il publia sur ce sujet cent extravagances par des li- belles qu'il composoit en Italien, & que ses amis traduisoient en Latin. On peut demontrer que cela est faux. Ochin étoit sorti de Geneve avant l'année 1547. j'ai rapporté les paroles de Sleidan qui nous en assurent. Calvin parle de lui avec éloge dans un (l) livre qu'il publia l'an 1550. Il n'avoit donc point remarqué encore ces horribles heresies d'Ochin: & de plus au- roit-on envoyé en Angleterre l'an 1547. un Capucin desroqué, dont on auroit connu le Tricheisme ou l'Arianisme? Mais il ne faut

(b) Ci- dessus re- marques F & H.  
(c) Vie du Cardinal Commen- don p. 232.  
(d) Hist. de l'heresie liv. 17. p. m. 65.  
(e) Celui de Scanda- lis

point

Ex-Capucin. Monsieur Moreri n'en a pas (X) toujours parlé juste. Palcarius\* \* Orat. 3. p. 91. 92. edit. 1696. Voyez aussi pag. 305.

OCTA-

point d'autres preuves contre Varillas que les passages de Beze, qui temoignent qu'Ochin cacha très-long tems les heresies qu'il avoit dans l'ame, & qu'on ne s'en aperçut que par l'impression de ses Dialogues. Cette impression ne preceda point l'année 1562.

(a) Sceleratus hypocrita Arrianorum clandestinus fautor, polygamia defensor, omnium Christiana religionis dogmatum irrisor, quum eò tandem audacia erupisset ut sua portenta in publicum ederet (justo sane Dei judicio ne LATERE dicitur tantum malum posse) delatus ad Magistratum . . . justus est è Tigurinorum agro facessere. C'est par ces paroles que Beze commença à répondre aux plaintes de Duditius. Ce passage montre clairement que l'on ne courut ce qu'Ochin avoit dans l'ame, que par l'impression de ses dialogues. L'amitié que Bullinger (b) eut pour lui jusques à cette édition, est une preuve incontestable du même fait. Beze parle rarement d'Ochin, sans remarquer qu'il fut long tems hypocrite. Favit (c) etiam illis, sed NIMIMUM SERO detectus, Bernardinus ille Ochinus, impurissimus hypocrita. Lors qu'il dit que Pierre Martyr fit un voyage en Angleterre l'an 1547. & qu'Ochin l'y accompagna, il ajoute, (d) Maximi primum in Italia nominis monachus & Capucinum (quos vocant) ordinis auctor, idemque quod MULTIS demum POST annis patefecit, sceleratus hypocrita.

II. Voici un autre Roman. »(e) Il est étonnant que Calvin se contenta de le faire chasser de Geneve, & ne le mit pas entre les mains de la Justice pour être brûlé, comme il fit depuis à l'égard de Servet qui étoit tombé dans le même crime. » Monsr. Varillas cherche les raisons de cette conduite inégale, & en donne deux ou trois, après quoi il ajoute qu'Ochin fut banni de Geneve par sentence du Senat, & qu'il se retira à Bâle. C'est être bien de loisir, que de chercher les raisons d'une chimere. Il faut premierement averer le fait, & puis on cherche les causes. Il est faux qu'Ochin ait été banni de Geneve, & qu'il y ait fait conoitre ses heresies.

III. Il auroit souffert à Bâle, continué Mr. Varillas, une longue persecution, à cause que les amis de Calvin y étoient fort puissans, si Bucier qui s'accoutumoit avec toute sorte d'heretiques, n'eût fait offrir par le Magistrat de Strasbourg une chaire de Theologie à Ochin, qu'il accepta. Le même Bucier l'emmena avec Vermilli en Angleterre. Je n'ai eu ni le tems, ni les livres nécessaires pour rassembler de bonnes preuves contre ce narré de Varillas; mais je suis sûr que les personnes raisonnables se contenteront du silence de Sleidan. Ce fameux Historien qui residoit à Strasbourg, se seroit-il contenté de dire (f), en parlant du voyage d'Angleterre de Pierre Martyr & de Bernardin Ochin, que ce dernier s'étoit retiré premierement à Geneve, & puis à Augsbourg? N'eût-il rien dit de cette chaire de Theologie que Bucier auroit fait offrir par le Magistrat de Strasbourg, & qu'Ochin auroit acceptée? Il n'oublie pas de marquer expressément que Pierre Martyr avoit été Professeur dans la même ville. Je viens de rencontrer quelque chose de plus

pressant. Ochin (g) étoit à Augsbourg l'an 1546. & y prêchoit en Italien. Il est tres-faux que Bucier ait amené en Angleterre Ochin & Vermilli: il n'y alla qu'en 1549. Les deux autres y étoient allez sur la fin de 1547.

IV. Le Duc de Sommerset (h) . . . n'eût pas sujet d'être content de leur conduite . . . Ochin debita en secret ses rêveries sur le mystere de la Trinité. C'est une chose dite à l'avanture, & dont on ne sauroit apporter des temoignages, & qui ne peut subsister avec l'éloge (i) qu'un des plus ardens Anti-Papistes d'Angleterre donne à Ochin.

(X) Mr. Moreri n'en a pas toujours parlé juste.]

I. Il a tort de dire qu'Ochin prit l'habit de Religieux parmi les Capucins vers l'an 1525. ou 26. il faloit dire l'an 1534. II. Ce ne fut pas en 1543. mais en 1542. qu'Ochin & Martyr se detroquerent. III. Personne que je sache n'a reproché à Ochin d'avoir soutenu la polygamie pour son interêt particulier, ou parce que ne se contentant pas d'une femme il en voulut encore épouser d'autres. IV. Et il est faux que pour justifier son libertinage & son incontinence, il ait publié que la polygamie étoit permise. Lors qu'il publia ses dialogues, il étoit veuf (k) & âgé de 76. ans. Il n'avoit que faire alors pour les interêts de sa personne, & de ses passions, que l'on permit la polygamie. Puis qu'il étoit veuf il pouvoit se marier selon les loix, & puis qu'il avoit 76. ans, une femme lui auroit tûillé plus de besogne qu'il n'en eût su faire. Il auroit dû être content, & s'estimer un homme extraordinaire, s'il avoit pu à cet âge-là fournir à tous les besoins d'une épouse. Ainsi c'est sans aucune sorte de jugement, & avec une ignorance extrême des circonstances, que Mr. Moreri debite que cet homme publia ce dogme, afin de justifier son envie d'avoir plusieurs femmes. On a dit de certains Casuistes relâchez, qu'ils n'avoient pas pour leur personne la même indulgence que pour les autres. On peut assurer cela de quelques Auteurs qui ont soutenu la polygamie. Un certain (l) Lykretus a sacrifié son tems, sa santé, sa vie à la protection de ce dogme; & cependant il n'avoit aucun besoin qu'on permit la pluralité des femmes, car on croit qu'il eût été bien embarrassé, s'il en avoit eu seulement une. On n'a garde d'être assez injuste pour dire que l'Auteur des Pastorales a été dans les sentimens de ce Lykretus, il suffit de dire que sa morale a été trop relâchée sur cet article, & trop favorable à l'incontinence: je parle de la morale qu'il a debitée, lors qu'il a voulu (m) excuser les Refractaires, qui permirent à un Landgrave de Hesse d'avoir deux femmes à la fois. Or de tous les Ministres, c'est peut-être celui qui avoit le moins de besoin personnellement de polygamie. V. Il n'est point vrai qu'Ochin se rendit le chef de ces infames Libertins qu'on nomma Polygamites. Ces gens-là n'ont point fait de secte; & Ochin n'a pas laissé plus de disciples que Lykretus assemblez en corps. VI. Il est faux qu'Ochin soit sorti de l'Allemagne, pour se retirer en Transilvanie; & plus faux qu'il ait fait cette retraite, parce qu'il ne trouvoit pas en Allemagne de quoi satis-

(a) Beza ubi supra.

(b) Voyez sa Vie par Fosius Simler, fol. 28. verso. 39. verso.

(c) Epist. 21. Oper. tomo 3. pag. 295.

(d) In Iconibus, in Petro Martyre.

(e) Varillas, ubi supra.

(f) Lib. 19. ad ann. 1547.

(g) Voyez Secken-dorf. Hist. du Lubéron. lib. 3. pag. 613.

(h) Varillas ubi supra p. 60.

(i) Deum immortalis, quales illi duo senes pe-

regri, quos in urbem vestram recepissit

(il parle à ceux de Zurich)

Petrus Martyr & Bernardinus Ochinus

Quæ duo luminaria quorum alterum si alia habent Ecclésiæ, magno thesauro & ornamento ditata &

beate videntur.

Felix Angelia dum hæc paria habuit, misera dum amittit. Baluz, præfat. in Act. Rom. Pontific.

(k) Voyez ci-dessus la remarque 2.

(l) Voyez les Nouv. de la Rep. des lettres, mois d'Avril 1685. article 2.

(m) Voyez l'article Luther, p. 441.

OCTAVIE, fille de l'Empereur Claude & de Messaline, naquit (A) l'an 795. de Rome. Elle fut fiancée fort jeune à Lucius Silanus ; mais cet accord fut rompu par les artifices ambitieux d'Agrippine, qui voulut la marier à son fils Neron. Il falut avoir des pretextes, & l'on n'en manqua point. Vitellius Courtifan adroit & grand flateur, se chargea de cette affaire, & trouva des accusations (B) specieuses, en vertu desquelles il degrada Silanus de la dignité de Sénateur. Octavie fut fiancée bien-tôt après avec le fils d'Agrippine, qu'elle épousa en suite lors qu'il eut feize ans\*, mais parce que Claude l'avoit adopté, on la fit † passer en une autre famille par une adoption simulée ; car sans cela leur mariage eût été incestueux. Elle y fut fort malheureuse : son mari se (C) degouta d'elle incessamment, & la repudia sous pretexte de sterilité. Poppée qu'il épousa tout

\* Tacitus, Annal. l. 12. c. 58.

† Dis, lib. 60. p. 687. apud Tillamont, to. 1. p. 391.

faire son ambition & sa vanité. Chassé de Zurich il se réfugia à Bâle, d'où on le chassa. On l'eût chassé pareillement de toutes les villes du monde, où les Ministres auroient eu quelque credit : ainsi il n'avoit pas à choisir, il n'avoit qu'à prendre la route de la Pologne ; & à se jeter entre les bras des heretiques de ces quartiers-là. Si Dieu ne lui a point fait misericorde, ceux qui ont été si ardens à banir & à conseiller l'exil, auront à rendre compte de la perte de cette ame. VII. Il ne falloit point citer Præteolus V. Polig. car il ne dit rien d'Ochin en cet endroit-là.

(A) Nâquit l'an 795. de Rome.] Si l'on s'en raporte à Tacite, mais il y a quelque apparence qu'il s'est trompé. Il dit (a) qu'elle couroit sa 20. année lors qu'on la fit mourir, & que ce fut sous le Consulat de P. Marius, & de L. Asinius, c'est-à-dire l'an de Rome 815. Cela signifie donc qu'elle naquit l'an 795. Mais comme il a mis (b) son mariage avec Neron sous le Consulat de D. Junius & de Q. Haterius, c'est-à-dire à l'an de Rome 806. il faut conclure qu'elle avoit alors pour le moins 12. ans, & qu'ainsi elle étoit née l'an 794. Joignez à cela que son pere la fiança avec Silanus la (c) premiere année de son Empire, c'est-à-dire l'an de Rome 793. & que Suetone (d) fait entendre que Britannicus naquit après elle. Or Britannicus naquit le 20. jour (e) de l'Empire de son pere.

(B) Vitellius Courtifan adroit . . . trouve des accusations specieuses.] L'une des plus heureuses qualitez d'un homme de Cour est de presciter d'un peuloin, qui sont ceux à qui la fortune prepare ses faveurs les plus insignes ; car les services qui leur sont rendus par avance, pendant les dispositions où ils se trouvent à s'agrandir, leur inspirent une plus grande reconnoissance, que ceux qu'on leur rend lors qu'ils sont déjà possesseurs de l'autorité. C'étoit le talent de Vitellius, de prévoir l'élevation que la fortune meditoit. Par ce talent il conut que l'Empereur Claude épouserait Agrippine, & qu'elle seroit de son mari tout ce qu'elle souhaiteroit. L'adresse de la femme & la foiblesse du mari rendoient sûr ce pronostic. Il ne faut donc pas s'étonner que Vitellius ait mis tout en œuvre pour perdre Silanus ; car l'intérêt d'Agrippine demandoit ce sacrifice : elle souhaitoit qu'Octavie fût en état d'être fiancée avec Neron, & il faloit pour cela que les fiançailles de Silanus fussent rompues. Silanus avoit une sœur dont la beauté, & l'humour galante se faisoient fort remarquer. On ne pouvoit pas le convaincre d'en avoir joui ; mais il n'avoit pas bien caché la passion qu'il sentoit pour elle. Cela donna lieu à Vitellius de l'ôter du nombre des Sena-

teurs : il étoit Censeur, & cette charge lui donnoit le droit de degrader ceux qui le comportoient mal. Dès que Silanus eut reçu cette flétrissure, Claude rompit les fiançailles, & l'obligea de se desfaire de la Preture. Les paroles de Tacite nous apprennent tout ceci plus noblement que je ne le saurois dire. *Igitur (f) Vitellius nomine Censoris serviles fallacias obtegens, ingrucuntumque dominationum provisor, quo gratiam Agrippine pararet, consiliis ejus implicari, severe criminibus in Silanum, cui sane decora & proceras fortior Junia Calvina haud nullum ante Vitellii curus fuerat : hinc initium accusationis, fratrumque non incestum, sed incusatum amorem ad infamiam traxit. Et præbebat Cæsar aures, accipiendus adversum generum suspicionibus caritate filia promprior. At Silanus infamiarum nefcius, ac forte eo antea no prator, reponere per edictum Vitellii ordine senatorio movetur, quamquam lecto pridem senatus, lustroque condito, simul assinitatem Claudius dirimit, adactisque Silanus ejurat magistratum, & reliquis prætura dies in Eprum Marcellum collatus est. Silanus se tua le jour des noces de Claude & d'Agrippine : on banit fa sœur, & l'on ordonne des expiations pour leur inceste. Chacun s'en moquoit, veu que l'Empereur qui les faisoit faire avoit contracté depuis peu un mariage incestueux (g).*

(f) Tacit. Annal. lib. 12. cap. 47. ad an. 801.

(g) Die nuptiarum Silanus sibi mortem concivit : live eo usque spernitæ produxerat ; seu deleto die, augendam ad invdiam. Calvina foror ejus Italia postea est. Adactis per pontifices danda : invidentibus cunctis, quod peccatae rationes, que incesti id tempore exquirerebantur. Id. ibid. cap. 8.

(C) Se degouta d'elle incessamment.] Ses amis lui presenterent le tort qu'il avoit de mépriser si-tôt son épouse, & de la priver des carences que le mariage exigeoit de lui. Qu'elle se contente, leur répondit-il, de porter le nom de ma femme : c'est un ornement, c'est une dignité qui lui doit suffire. La belle consolation ! *Octavia (h) consuetudinem cito aspernatus, corripientibus amicis, sufficere illi debere respondit uxoria ornamenta. Eandem mox sepe frustra strangulare meditatus, dimisit ut sterilem : sed improbane divortium populo, nec parcente civitate, etiam relegavit. Denique occidit sub crimine adulterium, adeo impudenti falsoque, ut in questione pernegantibus cunctis, Amictum pedagogum suum indicem subjecerit, qui dolo stupratam à se fateretur. Cæsar, fut sans doute un nouveau chagrin pour Octavie, que de voir Neron éperdument amoureux d'une servante, & les rêtes les plus sages fermant les yeux sur ce desordre : car on aimoit mieux qu'il assouvit sa lascivité avec cette creature qui ne se méloit point d'affaires, que de le voir attaquer l'honneur des plus grandes Dames ; comme il auroit fait infailliblement s'il ne se fût pas attaché à cette servante, car il n'étoit pas homme à se contenir, & sa femme lui étoit inutile. Il ne l'aimoit pas : soit par quelque antipathie naturelle, soit que les plaisirs per-*

(a) Tacit. Annal. lib. 14. c. 64.

(b) Idem Annal. lib. 12. c. 58.

(c) Dio, lib. 60. pag. 668. apud Tillamont, Hist. des Empereurs, tom. 1. p. 1019.

(d) Sueton. in Claudio, cap. 27.

(e) Id. ibid.

aussi-tôt, suborna un homme qui \* accusa Octavie d'avoir eu un mauvais commerce avec l'un de ses esclaves. On mit les servantes de cette Princesse à la question, pour les faire déposer contre leur maîtresse. Quelques-unes la chargeront, ne pouvant résister à la violence des tourmens; mais la plupart eurent la force de la déclarer innocente; & il y en eut une qui se servit (D) d'une expression fort particulière. Néanmoins Octavie fut releguée & mise sous bonne garde. Le menu peuple ordinairement plus hardi † que ceux qui ont des charges à perdre, en murmura de telle sorte que Neron se résolut à la faire revenir. On ne fauroit exprimer la joye qui parut dans Rome pour ce rapel, ni les honneurs que fit le peuple à cette Princesse ‡. Poppée se crut perduë si elle ne la perdoit; c'est pourquoi elle se jetta aux pieds de Neron, & appuya ses prieres de tant de raisons de politique, qu'elle obtint ce qu'elle voulut †. Neron engagea un homme qui l'avoit desait de (E) sa mere, à déclarer qu'il avoit couché avec Octavie, & là-dessus on la confina

\* Tacitus, Annal. lib. 14. c. 60.  
† Inde crebri questus, nec occultati per vulgum, cui minor sapientia, & ex mediocritate fortunæ pauciora pericula sunt. Id. ibid.  
‡ Id. ibid. cap. 61.  
† Ibid.

mis lui parussent peu de chose, en comparaison des plaisirs illicéimes. Citons un Auteurs Romain, afin de faire conoître l'antiquité de cette maudite delicatesse qui est si fort à la mode.

(a) Tacit. Delapso (a) Nerone in amore libertæ cui vocabulum Actæ fuit . . . ne ferioribus quidem principis amicis adversantibus, muliercula nulla cujusquam injuria cupidines principis explente: quando uxore ab Octavia nobili quidem, & probitatis spectata, fuit quodam, an quia praevalent illicita, abhorrebat: metuebaturque ne in supra feminarium illustrium prorumperet, si illa libidine prohiberetur.

(b) Xiphil. in Nerone, p. m. 176. (D) Qui se servit d'une expression fort particulière. Tigellin (b) l'homme du monde le plus dévoué aux sales & aux cruelles passions de Neron, assisitoit à la torture des servantes d'Octavie, & les pressoit de confesser ce qu'on imputoit à leur Maîtresse. Il y en eut une qui lui répondit, (c) Ses parties honteuses sont plus chastes que ta bouche. Dion nous apprend qu'elle s'appelloit Pythias, mais il prétend qu'elle seule demeura fidelle à Octavie, & que toutes les autres la trahirent pour faire leur cour à Poppée. Il ajoite que Pythias cracha au nés à Tigellin, en lui disant ce que j'ai déjà rapporté. Les paroles Grecques de Dion sont pour le moins aussi libres que les Latines de Tacite. (d) Μὲν δ' ἡ Πυθιάς ἐπὶ τὴν κατεψεύσασα αὐτῆς, καὶ τὴν προέτατο Ἐρακλίουδίου, ἡ τελευτῶσα ὡς Τρυγῶν ἐνέκεται αὐτῇ, προσέτατο τε αὐτῷ ἡσθ' εἶπε, Καθαρώτερον, ὡς Τρυγῶν, τὸ αἰδοῦν ἢ δεισινῶν μὴ τῷ σὲ στυματῶ ἔχει. Sola Pythias, licet accerivimis tormentis coacta, noluit in eam mentiri: quumque Tigellinus instaret vehementius, facientibus ejus conspuit, Mundior est, (inquit) Tigelline, vulva dominae meae, quam os tuum. Au reste le docteur Tacit. messique avec qui l'on pretendoit que cette Princesse avoit eu à faire, étoit un joueur de flûte. Quendam (e) ex ministris Octaviae impulsit, servilem ei amore obijcere. Destinaturque reus cognomento Eucarus, natione Alexandrinus, canere tibis doctus. Les Musiciens sont des gens à bonne fortune, & je ne croi point que parmi les professions de cette volée, il y en ait aucune qui pût fournir autant de sujets que celle-là, qui se soient rendus suspects de galanterie aux Rois & aux Princes. Néanmoins Neron ne trouvoit pas vraisemblable cet adultere d'Octavie: la condition du personnage ne lui paroissoit point propre à colorer (f) les soupçons.

(g) Faisit de sa mere. Cet homme si nous en croyons Suetone (g) étoit le Pedagogue de Neron, mais selon Tacite il commandoit la flote que cet Em-

perait avoit à Misene. Depuis que Neron l'eut employé à faire perir Agrippine, il le (h) traita d'abord un peu froidement, & enfin il le haït: car la vuë de ceux à qui l'on a fait excuser de grands crimes n'est pas agreable, on s' imagine qu'ils sont de continuel reproches. Mais ayant besoin de lui pour une nouvelle execution il le caressa, il le fit ressouvenir du premier service qu'il en exaggea l'importance, & il lui dit qu'il se presentoit une occasion d'en rendre un autre qui n'étoit pas moins necessaire, & qui n'exigeoit de lui qu'un simple aveu d'avoir couché avec Octavie. Il lui promit une bonne recompense, quoi qu'elle ne dût pas éclater d'abord, & il le menaga de le tuer en cas de refus. Accitum (i) Id. ib. eum Caesar opera prioris admonet; solum incolumitati principis adversus insidiantem matrem subvenisse: locum haud minoris gratia instare, si conjugem insensam depelleret. Nec manu aut telo opus. Fateretur Octavia adulterium. Occulta quidem ad praesens, sed magna ei premia, & cessus amanos promittit; vel si negavisset, necem intenas. Ce coquin promet de faire tout ce que l'on souhairoit, & il debita même plus de faussetez qu'on n'en avoit demandées. Il fut banni en Sardaigne (k) In Sarpour la forine, mais il y vécut à son aise, & il y mourut de mort naturelle.

Il ne fera pas inutile, ce me semble, de faire une reflexion sur le narré de Suetone. On ne fauroit contester à cet Ecrivain la gloire d'un bon abbreviateur, mais il outre quelquefois les regles de l'art; ce qui est cause que les intervalles & les distinctions des événemens ne paroissent pas toujours dans son Ouvrage. En voici un exemple. (l) Il ne fait passer que par trois degrez l'injustice de Neron envers Octavie. Elle fut premierement repudiée comme sterile, & puis releguée parce que le peuple s'emportoit contre ce divorce, & enfin punie de mort sous pretexte d'adultere; quoi que tous ceux que l'on mit à la question eussent nié, & que le seul Anicet eût dit qu'il avoit couché avec elle par tromperie. Consultez Tacite, vous ne pourrez plus douter que Suetone n'ait fait ici quelques fautes. Selon Tacite les malheurs de cette Princesse doivent être ainsi arangez. L'amour de Neron pour Poppée inspira à ce mari degouté la pensée du divorce. Octavie fut donc repudiée comme sterile, & il épousa Poppée. En suite par les intrigues de celle-ci on fit un procès d'adultere à Octavie; ses servantes furent mises à la question; la plupart soutinrent qu'elle étoit honnête femme: néanmoins le divorce subsista; & après qu'elle eut (m) accepté quel-

(b) Levi post admissum scelus gratia, deinde graviore odio: quia majorum facinorum quasi explorantibus adspiciuntur. Id. ibid.  
(h) In Sardiniam pellitur, ubi non inopere illium toleravit, & facto obiit. Id. ibid.  
(i) Id. ibid.  
(k) In Sardiniam pellitur, ubi non inopere illium toleravit, & facto obiit. Id. ibid.  
(l) Voyez ses paroles dans la remarque C.  
(m) Docteur Tacit. Annal. lib. 14. c. 60.

\* Tacitus  
ibid. cap.  
63. 64.

confina dans une Ile, & peu de jours après on la contraignit à se faire ouvrir les veines. On lui coupa la tête, que l'on alla présenter à sa rivale \*. Neron changea bien de file, il s'étoit plaint qu'Octavie étoit stérile, mais alors il l'accusa d'avoir fait (F) perdre son fruit. Le sort de cette Princesse ne fut presque qu'une fuite continuelle (G) de malheurs.

OCTA-

quelques gratifications, on la relegua dans la Campanie, & on l'y mit en arêté. Les murmures du petit peuple, ou quelques remors de conscience obligèrent Neron à la rapeller. Cela plut si fort au peuple, que Poppée ne se crut pas en sûreté, à moins qu'Octavie ne périt. Elle intéressa si ardoitement l'Empereur à cette affaire, qu'il engagea Amicet à se déclarer coupable d'avoir joui d'Octavie. Après cela cette malheureuse Princesse fut transportée dans l'Ile de Pandaterie, où on la fit mourir. Il ne paroît pas qu'elle fût rentrée à Rome depuis son divorce; elle étoit encore (a) dans la Campanie, lors que le peuple donna tant de marques de joie pour son rapel : & comme ces réjouissances poussèrent Poppée à prier Neron de s'en défaire, & qu'elle le lui persuada, il est contre l'apparence que l'ordre pour le retour d'Octavie ait été exécuté. Ainsi ces paroles de Tacite (b) *conjugem revocavit Octavianam*, sont un peu trompeuses. Mais les fautes de Suetone sont bien plus inexcusables. Il est visible qu'il a confondu les événemens, & qu'il a omis des choses que le dessein d'être court ne permettoit pas de supprimer. Quelle apparence que le faux témoin de Neron ait déposé, qu'il s'étoit servi de fraude pour venir à bout d'Octavie? N'étoit-ce pas extenuer le péché de cette Princesse? Et ce n'étoit pas ce que Neron demandoit. Notez que le Seigneur Tristan (c) suppose qu'Octavie revint actuellement chez son mari, & même qu'elle fut rapellée de l'Ile de la Pandaterie : le premier fait n'est pas vraisemblable, l'autre est très-faux.

(F) D'avoir fait perdre son fruit. J'ai connu des gens qui trouvoient mauvais, que Tacite ait pris pour une contradiction les deux prétextes de la disgrâce d'Octavie. (d) *At Nero profectum in spem fovanda clasim corruptum, & mensurata paulo ante sterilitatis oblitus, abactos partus conscientia libidinum, eaque sibi comperta, edito memorat.* Neron repudiant Octavie se fonda sur la raison qu'elle étoit stérile : peu de tems après il déclara qu'il savoit très-bien qu'elle avoit usé de remèdes pour avorter. Il n'y a point là de contradiction. Quand on ne remarque pas qu'une femme mariée devienne grosse, on a raison de croire qu'elle est stérile : mais si l'on vient à découvrir qu'elle se fait avorter, on ne se contredit point en niant qu'elle le soit. Où est donc la contradiction de Neron? Je répondis à ces Critiques, que l'Historien ne pretend pas que cet Empereur se soit contredit formellement; il a seulement pretendu qu'il y avoit beaucoup d'imprudences à se servir du prétexte des avortemens, peu après avoir allégué celui de stérilité. L'imprudences ne consistoit pas en ce que Neron demandoit lieu de croire qu'il étoit mal informé de la conduite d'Octavie, lors qu'il la repudia; car il auroit pu répondre que les plus habiles Princes n'ont pas bien souvent assez de lumieres, pour penetrer tous les secrets de la chambre de leurs femmes, & que le hazard leur

decouvre quelquefois dans une heure, ce que leurs espions les plus vigilans avoient ignoré plusieurs années; tant le sexe a de ruses pour cacher ses galanteries. Mais voici où consistoit l'imprudences. C'est que Neron decouvroit manifestement l'injustice du divorce. Il aprenoit à toute la terre qu'il n'avoit point rendu à Octavie le devoir du mariage; car s'il le lui eût rendu, elle n'eût pas eu besoin de recourir aux avortemens pour cacher ses adultères. Or n'est-ce pas une iniquité criante, que de repudier une femme pour cause de stérilité (e), (e) Voyez l'article Guise. p. 1337. col. 1. après avoir vécu avec elle sans aucun commerce conjugal? C'est pourquoi Tacite ne dit rien qui fasse tort à son bon goût, quand il trouve du desordre entre le second prétexte de cet Empereur & le premier. N'oublions pas une chose qui aggrave l'iniquité de ce mari, c'est qu'il étoit persuadé de la vertu d'Octavie. On nous a conservé en espèce les paroles dont il se servit, quand il crut que l'occasion d'épouser Poppée étoit venue. *Ipsa principis verba referam*, dit Tacite, (f) *quis inquit Nero deposito metanuptias Poppæ ob ejusmodi terrores dilatatas maturare parat, Octavianaque conjugem amoliri, quamvis modeste agat, & nomine patris, & studis populi gravem?*

(G) Ne fut presque qu'une suite continuelle de malheurs. Les habitans de l'Ile où elle fut exilée furent plus touchés de la disgrâce, qu'ils ne l'avoient été de l'infortune des autres Dames Romaines qu'on avoit bannies au même lieu. Celles-là étoient d'un âge plus avancé, & par conséquent plus capable de les soutenir contre les revers de la fortune; & outre cela elles se pouvoient consoler par le souvenir de leur bonheur. Mais Octavie n'avoit guère que 20 ans, & avoit été toujours malheureuse. Les premières années de son mariage ne furent qu'un tems de deuil, à cause de la tristesse où son pere & son frere morts de poison la plongerent. Une concubine posséda toute l'affection de son mari : elle fut repudiée, & puis exposée à la haine violente de la nouvelle épouse; & enfin bannie comme coupable d'un crime dont la mere est plus affligeante que la mort. Néanmoins elle avoit bien de la peine à renoncer à la vie, quoi qu'elle se vît à toute heure sous le glaive des soldats qui la gardoient : & quand elle reçut ordre de se faire mourir, il n'y eut point de prières qu'elle n'employât pour éviter cette heure fatale. Tout fut inutile; on la lia, & on lui ouvrit les veines; mais son effroi étoit tel que le sang ne couloit guère, de sorte qu'il la fallut étouffer par la vapeur d'un bain chaud. Tacite est un si grand maître dans la peinture des passions, que chacune de ses lignes est un trait inimitable. Servons nous donc de ses expressions. *Nou (e) alia exsul visentium oculis majore misericordia (e) id. ib. affectu. Meminerant adhuc quidam Agrippine, à (e) 63. Tiberio; recentior Julia memoria obversabatur, à Claudio pulsa. Sed illis robur ætatis assuevit. Leta aliqua viderant, & presentem servitiam melioris olim*

(a) Cela paroît par ces paroles de Poppée: *Vitam ipsam in extremum adductam & clientulis & servitiis Octaviæ, que plebis sibi nominem indicerint, ea in pace autis quæ vix bello evenirent.* *Arma illa adversus principem sumpti.* *Duci in tantum defuisse, qui moris robustatilibus reperiretur.* *Omitteret modo Campaniam & in urbem ipsam pergeret, ad cuius nutum abfentis iam multus cicerentur.* *Tacit. ibid. cap. 61.*

(b) *Ibid. cap. 60.*

(c) *Tristan, Comment. hystor. tom. 1. p. 138.*

(d) *Tacit. ibi supra c. 63.*

OCTAVIE, petite niece\* de Jules Cesar, & sœur d'Auguste, a été l'une des plus illustres Dames de l'ancienne Rome. Elle fut mariée en premieres nocces avec Claudius Marcellus, qui fut Consul l'an de Rome 704. & qui mourut peu après la guerre de Perouse. Elle se remaria bien-tôt avec (A) Marc Antoine, les amis communs † ayant souhaité ce mariage, comme une chose qui pouvoit affermir la paix que l'on venoit de conclure entre Auguste & Marc Antoine. Cette vertueuse femme étoit fort propre à produire ce bon effet: mais son mari s'abandonna tellement aux passions de Cleopatre, que rien ne fut capable de lui faire entendre raison. Avant qu'il tombât dans cet esclavage, les conseils de son épouse servoient de beaucoup ‡. Il la laissa en Italie † après qu'il se fut abouché à Tarente avec Auguste l'an 717. & s'en retourna en Orient. Quel-

R r r r 3

\* Elle étoit fille de Cassus Octavius. & d'Atia, fille d'Antoine Balbus, & de Julie sœur de Jules Cesar.

† Plut. in Antonio pag. 929.

‡ Voyez la remarque A.

(a) C'étoit suivre les préceptes d'Epicure. Bien des gens au contraire s'affligent dans l'adversité par le souvenir du bonheur qu'ils avoient eu. Et disent avec un de nos Poëtes. Fidélité passée Qui ne peut revenir. Tourment de ma pensée Que n'ai-je en te perdant perdu le souvenir!

(b) Tullius favebat justis nocere, Hostilem animum, vultusque truces. Illa illa meis tristis Erinys Thalamis Stygios prœtulit ignes, Teque extinxit miserande pater.

\* Ilaque adeo uno animo omnes socrus oderunt Tarent. in Hecyra, act. 2. sc. 1. v. 4.

(c) Voyez l'arrêté Manichéens pag. 528. col. 2.

(d) Plut. in Antonio pag. 929.

(e) Dio. lib. 48. p. m. 479. ad ann. 714.

(f) Plut. lib. pag. 929. E.

olim fortuna recordatione (a) allebant. Huic primus nuptiarum dies loco funeris fuit, deducta in domum, in qua nihil nisi luctus sum haberet, crepto per venenum patre, & statim fratre. Tum ancilla domina validior. Et Poppæa non nisi in perniciem uxoris nuptia. Postremo crimen omni exitio gravius. Ac puella vicésimo ætatis anno, inter centuriones & milites, presagio malorum jam à vita exempta, nondum tamen morte acquiescebat. Paucis dehinc interjectis diebus, mori jubetur: cum jam viduam se & tantum fororem testaretur, communisque Germanicos & postremo Agrippinæ nomen ceteræ, qua incolumi infelix quidem matrimonium, sed sine exitio pertulisset. Restrigitur vinculis, venæque ejus per omnes artus exsolvantur: & quia pressus pavore sanguis tardius labebatur, preservidi balnei vapore enecat. Il a oublié de marquer qu'avant qu'elle fût épousée, elle avoit vu la mort violente de Messaline sa mere. C'est par là qu'elle commence le recit de ses infortunes dans la tragedie qui porte son nom, & que l'on imprime avec celles de Senèque. Elle le continue par (b) les darditez d'Agrippine doublement sa belle-mere, & d'une humeur infiniment propre à soutenir le caractère \* de marâtre, & à verifier tout ce que l'on dit de l'antipathie des femmes contre leurs brus. Si Homere ne pouvoit pas dire qu'il y a des gens à qui Jupiter ne verse que du mauvais (c) tonneau, il a pu pour le moins dire que Jupiter ne mêle que deux ou trois gouttes du bon tonneau, dans la grande tasse de la mauvaise liqueur qu'il leur fait boire. Tel a été le sort de nôtre Octavie, & cependant elle vouloit vivre: la mort lui paroïssoit plus affreux que toutes ses calamitez. Sa jeunesse doit faire excuser ce mauvais goût.

(A) Elle se remaria bien-tôt avec Marc Antoine. Les loix Romaines défendoient aux veuves de se marier pendant les dix premiers mois de leur veuvage; mais Octavie fut dispensée de ce reglement par un arrêt du Senat (d). Le bien public le demandoit; car on n'avoit que trop de sujets de craindre que Marc Antoine & Auguste ne se querellassent éternellement, & ne perpétuasent la guerre civile, si quelque bon mediateur n'entretenoit entre eux la concorde; & rien ne parut si propre que le mariage de Marc Antoine avec Octavie, à former cette heureuse mediation. C'est pourquoi on se hâta de la conclure, & l'on n'attendit pas même qu'Octavie (e) fût accouchée. On esperoit toutes choses de sa prudence & de sa beauté.

(f) Τὸν ἀνωτὸς εὐνοῦντο ἢ γάμου, ἰδιότητος τῆς Οὐκείας, ἣν καὶ αἰετὸς στυμνὸς ἐξ ἑνὸς ἔχουσαν, εἰς τὸν τῆς Ἀντωνίας καθάρουσαν, ἐξ ἐργασίας, ὡς εἰσὶς, τοιαύτην γυναικᾶ,

πάντων πραγμάτων αὐτοῖς σωτηρίαν ἔσθαι καὶ εὐχρησίαν. Has nuptias susceperunt omnes, quod Octavianam sperarent, quæ excellentiæ forma gravitatem & prudentiam habebat adjunctam, ubi Antonio conjuncta esset, atque ut talis femina haud dubie ab eo adamata, omnium rerum ipsi salutem & concordiam allaturam. Ce mariage fut fait l'an (g) 714. Trois ans après on vit l'accomplissement des esperances qu'on avoit conçues. Auguste faisoit la guerre au fils de Pompée, & devoit être secouru par Marc Antoine. Celui-ci vint de l'Orient en Italie, bien plus pour s'informer de l'état des choses, & pour profiter des conjonctures, que pour secourir Auguste. Leur intelligence se refroidissoit de jour en jour; ils se plainrent l'un de l'autre, & il étoit à craindre que cela n'allât plus loin; mais Octavie se mêla avec tant d'adresse de les reconcilier, qu'elle en vint à (h) bout. Plutarque circonstance beaucoup mieux cela que ne fait Dion: il raporte qu'après que ces Triumvirs eurent fait la paix avec le fils de Pompée, l'un demeura en Italie, & l'autre s'en alla en Grece avec Octavie sa femme. Il passa l'hiver à Athenes avec elle; & ayant été aigri contre Auguste par quelques mauvais rapports, il fit voile vers l'Italie; & parce qu'on lui refusa l'entrée du port à Brundisium, il fut aborder à Tarente, d'où il envoya Octavie vers Auguste. Cette Dame rencontra son frere en chemin, & le toucha si vivement, qu'il s'en alla tout apaisé à Tarente. L'entrevue des deux beaux-freres fut accompagnée de mille demonstrations d'amitié. Voici les paroles de Plutarque. (i) Η' ἢ ἀπηνίχθαι καὶ ἔδδον Καίσαρι, καὶ καθάρουσαν τὸν ἐκὼν Φίλων Ἀγρίππαν ἢ Μακρήν ἐπέλογετο, ποδὰ πόντουθεν ἢ ποδὰ δευρῆν μὴ σκευδὲν αὐτῷ ἐμκαρτωπέτης γυναικὸς ἀδελωτάτην ἡρωδίνην. καὶ μὴ γὰρ ἀπαντὰς ἀνδράπων εἰς αὐτὴν καταλείπει, αὐτοκαθάρουσαν δυνόν, ἢ μὴ γυναικᾶ, ἢ ἢ ἀδελφῶν δέου. Εἰ δὲ τὰ χεῖρα καθάρουσαν, (ἐφ) ἢ ἡρώδο πύλουθεν, ἡμῶν μὴ ἀδελόν ὄτα κρατῆν ἢ κρατέουσαν πέπρωται, τὴ ἐμᾶ ἢ ἀμφοτέρως ἀδελῶ. τούτοις ἐπιπλασθεὶς ὁ Καίσαρ, ἦεν εὐνοῦντο εἰς Τάραντα. Haec occurrentes Casari in itinere, adjunctis illius amicis Agrippæ & Mæcenatæ, convenit eum. Multis autem otavit questibus ne permitteret ex fortunatissima femina miseriam se evadere. Nunc enim omnes mortales ait suspicere se duorum Imperatorum alterius conjugem, alterius sororem. Quod si deteriora consilia, inquit, valuerunt, & exiterit bellum: utri vestrum, incertum est, in satis sit vincere an vinci; mea verò fors utrinque erit misera. His stratis Casar venit pacatus Tarentum.

† Id. ib. p. 932.

(g) Selon Calvisius l'ann 715.

(h) Voyez Dion lib. 49. sub. fin.

(i) Plut. in Antonio p. 931. E.

que tems après elle se mit en chemin pour l'aller trouver, & ayant fu par les lettres qu'il lui écrivit qu'elle s'arrêta à Athenes, elle s'y arrêta effectivement, jusques à ce qu'elle eût pleinement conu qu'il se moquoit d'elle. Alors elle retourna à Rome, & ne voulut point sortir du logis de son mari, comme Auguste le souhaitoit. Elle continua d'y demeurer, & d'avoir soin de toutes choses, tout comme si elle avoit eu un grand sujet de se louer de son époux \*. Elle temoigna aux enfans de Marc Antoine & de Fulvie la même affection qu'au paravant, & les éleva toujours avec la même vigilance †. Pour rien du monde elle n'eût voulu souffrir, que les injures ‡ qu'elle reçut de Marc Antoine fussent la cause d'une guerre civile, & de là vint qu'en obéissant à l'ordre qu'il lui fit signifier de sortir de sa maison, elle ne fonda en larmes †, que parce qu'elle voyoit qu'elle seroit regardée comme l'une des occasions de la guerre. Par une si belle conduite elle fit beaucoup de tort à son mari malgré elle, car on conçut de l'indignation & beaucoup de mepris pour lui, en voyant qu'il lui preferoit une femme (B) comme Cleopatre. Cette guerre se termina comme chacun fait, par la ruine entière de Marc Antoine. La fortune sembloit promettre à Octavie le comble du bonheur humain. Elle avoit un fils d'un très-grand merite qui épousa la fille d'Auguste, & qui étoit regardé comme l'heritier presomptif de l'Empire. Mais il (C) mourut à la fleur de ses années, & ce fut un si rude coup pour sa mere

\* Plutar-  
chus ubi  
supra pag.  
940.

† Id. ib.  
P. 941.

‡ Ibidem  
P. 940.

† Id. ib.  
P. 942.

¶ Voyez la  
remarque  
E, lettre b.

(B) Qu'il lui preferoit une femme comme Cleopatre. ] Ceux qui avoient vu Cleopatre deploroient plus que les autres l'aveuglement de Marc Antoine, parce qu'ils trouvoient qu'elle n'étoit ni plus belle, ni plus jeune qu'Octavie. Il étoit donc bien fou de ne pas lui preferer Octavie, & la surpassoit infiniment en vertu & en sage-

(a) Plut.  
ibid. pag.  
940. D.

(a) Plutar-  
chus ubi  
supra pag.  
940. D. (a) Ρωμαῖοι δὲ ἄλλοτερον οὐκ ἐκένεον αὐτῇ Ἀντωνίον, ἢ μάλλον οἱ Κλεοπάτραν ἑσπάρκοντες, ὅτε καὶ αἱ τῆς Οὐλαβίας ἔτε ἀρετῆ διαφέρουσαν. Populum vero Romanum miserat non ita illius, (Octavia) ut Antonii, atque impensus eos qui Cleopatram viderant, neque forma Octaviae neque etatis flore praecllentem. L'admiration qu'on avoit pour Octavie, qui rendoit aux enfans & aux amis de son mari tous les bons offices qu'elle pouvoit, sans se ressentir de ses injures, nuisoit beaucoup à Marc Antoine; de sorte que contre son (b) intention cette illustre Dame l'exposoit infiniment à la haine des Romains. Aussi dit-on qu'Auguste ne consentit au voyage d'Octavie vers son mari, que parce qu'il crut qu'elle en recevrait un grand affront: il savoit bien qu'une telle injure passeroit pour un sujet légitime de recommencer la guerre. Disons de plus qu'il ne doutoit pas qu'elle ne remplit d'indignation le peuple Romain contre Marc Antoine. (c) En δὲ ῥώμῃ βυλομένης Οὐλαβίας πλεῖστοι πρὸς Ἀντωνίον ἐπέτραψεν Καίσαρ, ὡς αἱ πλείους λέγουσιν οὐκ ἐκείνην χαρίζεσθαι, ἀλλ' ὅπως περιβριδείου ἢ καταμελιδέου, πρὸς τὴν πόλειον αἰτίαν εὐπρόσητο παράγοι. Rome instituenti ad Antonium navigare Octavia annuit Caesar, non, ut plerique tradunt, quo illi indulgeret: verum quo contumelia affecta despectaque colorum praeberet bello movendo honestum. Quelque bonne opinion que Cleopatre eût de ses charmes, elle redoutoit extremement ceux d'Octavie; & c'est pour cela qu'elle recourut aux artifices les mieux étudiés, pour empêcher que Marc Antoine ne la laissât approcher de lui. (d) Αἰδομένη ἢ ἢ Κλεοπάτρα τὴν Οὐλαβίαν ἰούσθ χαρίζεσθαι αὐτῇ, ἢ Φρονηθεῖσα μὴ ἔ τρωπὴ τῆ σεμνότητι ἢ τῇ Καίσαρ θ' δυνάμει προσήκουσάν τὸ καθ' ἑδουλεύει ὁμιλίῃ ἢ στενακτεῖν Ἀντωνίον, ἡμαχθῆ γήνηται, ἢ κινδύνου περιλάσαι τὸ ἀνδρὸς, ἔργον αὐτῇ προσεπιτίττω ἢ Ἀντωνίῳ. At Cleopatra confesse se

(b) Ἀκόσμη οἱ ἡμετέροις οἱ τῶν Ἀντωνίου ἡμισυτο γὰρ ἀδελφῶν γυναικῶν ἐπιπέτραψεν. Enimvero hinc recubus offecit in vita Antonio. Invidia namque flagrabat, quod talem formam violaret. Id. ibid. pag. 941.

(c) Id. ib.  
P. 940. B.

(d) Id. ib.  
C.

cum pedem animadvertens Octaviae, veritaque ne cum gravitate morum & Caesaris potentia placidam adjungens consuetudinem & Antonii observantiam, insuperabilis esset & semel potiretur viro, deperire simulabat se Antonii amore. Elle faisoit croire à son galans qu'elle ne pourroit plus vivre s'il la quittoit; elle lui faisoit représenter que c'étoit assez pour Octavie d'être femme légitime, pendant qu'elle Cleopatre Reine d'un si grand peuple, ne portoit que le nom de concubine; nom qui lui seroit agreable (e), (e) Conspicuum quod absentia de Marc Antoine ne le jetta pas dans le desespoir. Οὐλαβίαν (f) μὲν . . . τὸ τῆς γαμήλιου ὀνόματι καραδοῦσαι, ἀπὸ τῆς Κλεοπάτραν ἢ, ποσὶν ἀνδραγαθῶν βασιλεύουσας, ἐρωμένης Ἀντωνίου καλεῖσθαι, καὶ τῶν κατὰ τὸ μὴ Φεύγειν μηδ' ἀπαρῆν ἕως ἀρετῆ ἐκείνου ἔβησεν καὶ σὺν τῷ, ἀπείταυροβήλει δὲ τῶν τῆς περιβριδείου σέσθαι. Octaviam enim . . . nomine frui uxoris. Ibid. D.

(e) Conspicuum quod absentia de Marc Antoine ne le jetta pas dans le desespoir. Οὐλαβίαν (f) μὲν . . . τὸ τῆς γαμήλιου ὀνόματι καραδοῦσαι, ἀπὸ τῆς Κλεοπάτραν ἢ, ποσὶν ἀνδραγαθῶν βασιλεύουσας, ἐρωμένης Ἀντωνίου καλεῖσθαι, καὶ τῶν κατὰ τὸ μὴ Φεύγειν μηδ' ἀπαρῆν ἕως ἀρετῆ ἐκείνου ἔβησεν καὶ σὺν τῷ, ἀπείταυροβήλει δὲ τῶν τῆς περιβριδείου σέσθαι. Octaviam enim . . . nomine frui uxoris. Ibid. D.

Cleopatram vero, tam multorum reginam mortalium, pellicem Antonii nominari: neque eam hoc desugere vel dignitari nomen, quoad aspicere illum & una licet vivere: quo si otbaretur, non ducturam ultra spiritum. Les amis de Marc Antoine lui conseillèrent de renvoyer en Egypte Cleopatre, qui l'avoit suivi jusqu'à Ephese lors que tout se preparoit à la dernière rupture: mais comme elle (g) craignoit (g) Οὐλαβίαν qu'Octavie ne reconciliât encore une fois son frere avec son mari, elle gagna un homme qui persuada à Marc Antoine de la mener avec lui par tout. Son emulation étoit si forte, qu'étant à Athenes où Octavie avoit reçu de très-grans honneurs, elle fut très-libérale envers le peuple, pour en obtenir de semblables (h).

(g) Οὐλαβίαν qu'Octavie ne reconciliât encore une fois son frere avec son mari, elle gagna un homme qui persuada à Marc Antoine de la mener avec lui par tout. Son emulation étoit si forte, qu'étant à Athenes où Octavie avoit reçu de très-grans honneurs, elle fut très-libérale envers le peuple, pour en obtenir de semblables (h).

(C) Son fils mourut à la fleur de ses années. ] Id. ibid. Il s'appelloit Marc Claude Maiellus. Son eloque fut inferé dans l'Éneïde avec tant d'adresse; & tourné d'une maniere si admirable, qu'il n'y a point de lecteur assez stupide pour n'en être pas frappé. Je l'ai lu plus de cent fois, & toujours avec des transports d'admiration; & le lisant encore au moment qu'écris ceci, je le trouve plus beau qu'il ne m'a jamais paru. Plusieurs excellens conoisseurs m'ont assuré qu'ils en jugeoient de cette maniere. On excusera donc

rez et que  
ditout de  
lois et  
diffus au  
pag. 47.  
col. 1.

Ibid. D.

Novam interpreti Octavia timens reconciliationem.

P. 941. F.

(h) Id. ib.  
pag. 942.

mere qu'elle ne s'en (D) put jamais consoler. Elle se plongea dans la solitude & dans une affreuse melancolie pour le reste de ses jours. Elle mourut \* l'an 744. laissant deux filles de son mariage avec Marc Antoine, qui furent mariées tres-avantageusement †. Ceux qui disent qu'elle n'etoit point sœur (E) uterine d'Auguste, se trompent.

\* Dio, lib. 54. p. m. 625.  
† Voyez l'article Antonia.  
OENO.

donc, je m'assûre, la liberté que je prens de le raporter tout entier.

Atque (a) hic Aeneas (unâ namque ire videbat Egreium forma juvenem, & fulgentibus armis; Sed frons lata parum, & dejecto lumina vultu) Quis, pater, ille, virum qui se comitatur euntem? Filius? an-ne aliquis magna de stirpe nepotum? Quis strepitus circa conitum! quantum instat in ipso est!

Sed nox atra caput tristis circumvolat umbrâ. Tum pater Anchises lacrymis ingressus obortis: O nate, ingentem lacrimis ne quare tuorum. Offendent terris hunc tantum fata; neque ultra Esse sinit: munim vobis Romana propago. Visa potens, Superi, propria hac si dona fuissent. Quantos ille virum magnam Martoris ad urbem Campus aget gemitus! vel quae, Tiberine, videbis Funera, cum tumulum præterlabere recentem! Nec puer Iliacâ quisquam de gente Latinos In tantum spe tollet avos: nec Romula quondam Ullo se tantum tellus jactabit alumno.

Heu pietas, heu prisca fides, invictaque bello Dextera! non illi quisquam se impune tulisset Obvium armato; seu cum pedes iret in hostem! Seu spumantis equi foderet calcariibus armos. Heu miserande puer! si quâ fata aspera rumpas, Tu Marcellus eris: manibus date lilia plenis: Purpureos spargam flores, animamque nepotis His saltem accumulem donis, & fungar inani Munere.

La (b) recitation de ces vers fit fondre en larmes l'Empereur & Octavie; & il falut que Virgile leur aprit qu'on en étoit à la fin du livre, car sans cela on lui eût fait interrompre la lecture. Il fut largement recompensé. D'autres disent qu'Octavie s'évanouit à ces paroles, tu Marcellus eris, & qu'on eut beaucoup de peine à la faire revenir. Elle fit compter au Poëte une bonne somme pour chaque vers (c). Marcellus mourut l'an 731. (d) de Rome. Tous les Auteurs conviennent qu'il étoit fort jeune, mais il y en a peu qui marquent son âge avec précision. Properece (e) l'a fait: il lui a donné 20. ans, en quoi il est plus croyable que Servius (f) qui ne lui en donne que 18. Glandorp (g) se trompe assûrant que Servius lui en donne 23. Ailleurs (h) sans citer personne il dit que Marcellus mourut à l'âge de 24. ans.

(D) Qu'elle ne s'en put jamais consoler. Les circonstances de son affliction meritoient bien, ce me semble, que tous les Historiens qui parlent d'elle & de son fils en dissent un mot; car elles ont un caractère de singularité qui a tout l'air d'un prodige. Octavie devint si misanthropique, qu'elle ne cherchoit que la solitude: la gloire même de son frere la faisoit. Pour encourir son indignation, c'étoit assez que d'être mere. Elle ne garda aucun portrait de son fils, & ne voulut point qu'on lui en parlât, & rejeta tous les (i) vers que l'on fit pour lui. Seneca est le seul Auteur qui nous apprenne ces choses. Il les

particularise si bien, qu'il merite qu'on voye ici ses paroles. Octavia (k) Marcellum, cui & avunculus & socer incumbere coeperat, in quem omnis imperii reclinare: adolescentem animo alacrem, ingenio potentem; sed & frugalitatis continentiaque in illis aut annis aut opibus non mediocriter admirandum; patientem laborum, voluptatibus alienum; quantumcumque imponere illi avunculus, & (ut ita dicam) inadmirare voluisset, latrum. Bene legerat nulli cessura ponderi fundamenta. Nullum finem, per omne vite sua tempus, flendi gemitique fecit: nec ulla admisti voces, salutare aliquid asserentes: ne avocari quidem se passa est. Intenta in unam rem, & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit, qualis in funere: non dico non ausa consurgere, sed allevari recusans: secundam orbitatem judicans, lacrimas omittere. Nullam habere imaginem filii carissimi voluit, nullam sibi fieri de illo mentionem. Oderat omnes mares, & in Liviam maximè surebat: quia videbatur ad illius sitium transisse, sibi promissa felicitas. Tenebris & solitudini familiarissima, ne ad fratrem quidem respiciens, carmina celebranda Marcelli memoria composita, alioque studiorum honores rejectit, & aures suas adversus omne solatium clausit, & solemnibus officiis seducta, & ipsam magnitudinis fraterna nimis circumluculentem fortunam exosa, defodit se, & abdidit. Assidentibus liberis, nepotibus, lugubrem vestem non deposuit: non sine contumeliâ amicum suorum, quibus salvus orba sibi videbatur.

(E) Qu'elle n'etoit point sœur uterine d'Auguste, se trompent. Plutarque est dans cette erreur: il (l) croit que nôtre Octavie étoit fille d'Ancharia premiere femme de Caius Octavius, & qu'Atia seconde femme de cet Octavius étoit la mere d'Auguste. On le peut refuter par plusieurs raisons. Glandorp (m) en apporte deux qui sont fort bonnes: la 1. est fondée sur un passage de Ciceron, la 2. sur un passage de Dion. Ce dernier dit que Caius Marcellus élevé au Consulat l'an (n) 703. étoit ennemi de Jules César, quoil (o) qu'il fût son allié. Or cette alliance venoit du mariage de ce Marcellus avec Octavie; il s'ensuit donc que sa femme fût fille d'Atia, car si elle eût été fille d'Ancharia, elle n'eût point appartenu à Jules César. Si Glandorp avoit confirmé cela par un passage de Suetone, sa preuve seroit devenue démonstrative. Suetone nous apprend que Jules César voulut marier Octavie femme de Caius Marcellus, & petite-fille de sa sœur, qu'il vouloit, dis-je, la marier à Pompée. Ad (p) retinendam autem Pompeji necessitudinem ac voluntatem, Octavianam sororis suae nepotem que C. Marcellus nupta erat, conditione ei detulit. Quant au passage de Ciceron, il porte que Lucius Philippe étoit marié avec une femme d'Anicia, laquelle avoit une fille qui étoit mariée à Caius Marcellus. Cette femme de Lucius Philippe (q) étoit la mere d'Auguste: il est donc incontestable que la femme de Caius Marcellus étoit la sœur uterine de cet Empereur; car pour me servir des paroles d'un Journaliste, il n'entrera jamais dans l'esprit

(k) Seneca, Consol. ad Marciam, c. 2. p. m. 736. 737.  
(l) Plut. in Antonio, p. 929. D.  
(m) Glandorp in Oronass. p. 86.  
(n) Selon d'autres l'an 704.  
(o) Tâcitus, lib. 40. in Annalibus.  
(p) Sueton. in Cesare, c. 27.  
(q) Sueton. in Augusti, c. 8.

(a) Virgil. Aeneid. lib. 6. v. 861.  
(b) Et constat hunc librum tantâ pronuntiatione Augusto & Octaviz esse recitatum, ut metu nimio imperant silentium: nisi Virgilius finem esse dixisset, qui pro hoc are gravi donatus est, id est, massis.  
(c) Servius in Virgil. Aen. l. 6. v. 862.  
(d) Tres omnino libros recitavit, secundum videlicet, quartum & sextum, sed hunc præcipue ob Octavianam, quæ cum recitationi interesset, ad illos de filio suo verius.  
(e) Marcellus eris, defecisse fertur, atque ægrè refocillata, cenna lesteria pro singulo versu Virgilio dari iussit. Dionysius in vita Virg. l. 5.  
(f) Dio, lib. 53. circa fin.  
(g) Propert. eleg. 17. lib. 3.  
(h) Servius ubi supra.  
(i) Glandorp. Oronass. p. 233.  
(j) Ibid. p. 434.  
(k) Ceci ne s'accorde pas avec ce que j'ai rapporté dans la remarque précédente.

OE NON E, fille d'un fleuve de la Phrygie nommé Cebren\*, & femme de Paris,

\* Apollodor. lib. 3. Paris ennis in Evroicis, cap. 4.

L'esprit de qui que ce soit qu'il sût faux, que la femme de ce Marcellus fût fille de la femme de ce Philippe, puis qu'il est contre le bon sens que Cicéron ait avancé en plein Senat une telle chose sans la bien savoir (a).

(a) Nouv. de la Rep. des Lettres, Juin 1685. art. comme le remarque Monfr. (b) Perizonius. Sed p. 597. hoc clarissimi viri viderint, I. Philippus qui habet (b) Ubi Aricinam uxorem, C. Marcellus qui Aricina filiam: quos certo scio dignitatis optimarum seminarum non ponere (c). C'est par là que Cicéron (c) finit la réponse à une objection de Marc Antoine contre Octave, une objection (d), dis-je, fondée sur ce que la mere d'Octave étoit née dans Aricia. Le temoignage de Suetone est formel contre Plutarque. Decedens (e) Macedonia (C. Octavius) prius quam proficere se candidatum consularis posset, morte obit repentina, superstitibus liberis. Octavia majore, quam ex Anchavia: & Octavia minore, item Augusto, quos ex Atia tulerat. Voyez Monfr. (f) Perizonius qui a mis toutes ces raisons dans un beau jour, afin de montrer l'erreur de Plutarque adoptée par Antonius Augustinus, par Juste Lipse, & par quelques autres Savans. L'Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres s'arrêta beaucoup sur cette critique, en donnant l'extrait du livre de Mr. Perizonius. Il lui échapa une faute considerable, ce fut de dire (g) que la femme de Marcellus étoit fille d'Aricina. Cette expression signifie qu'Aricina le nom de famille de cette femme, ce qui est très-faux, ce n'étoit que l'épithete qui lui convenoit à cause d'Aricina sa patrie. Le docteur Manuce pretend que la mere d'Octavie n'étoit point née dans ce lieu-là, & il s'étonne qu'on l'ait surnommée comme l'on a fait. Miror (h) autem Aricinam Atiam esse dicitur, cum nec ipsa nec pater ejus Balbus Aricina natus esset, fuit enim, Suetonio teste, paterna stirpe Aricinus. Il a grand tort de parler ainsi; car si Arius & sa fille n'eussent pas été d'Aricina, Cicéron n'eût pas manqué de le servir de cette preuve, pour démentir Marc Antoine qui reprochoit cette patrie à la mere d'Octavie. Il faisoit trop bien l'art de refuter, & il mettoit trop habilement à profit jusqu'aux moindres avantages, pour avoir laissé passer à son adversaire un mensonge de cette nature. Puis donc qu'il est convenu du fait, & qu'il s'est borné à refuter la consequence que Marc Antoine en avoit tirée, ne doutons point que Manuce ne fasse ici une très-fausse remarque. Mais, dira-t-il, que ferons nous du passage de Suetone? Je repons qu'il est semblable à une phrase dont les Ecrivains François se servent assez souvent. Ils disent qu'un tel est (i) originaire d'un tel lieu, & ils entendent non seulement que ses ancêtres en étoient, mais aussi qu'il y est né. J'avoue qu'au dernier sens cette expression n'est pas très-exacte. Originarie dans les Ecrivains puristes ne se rapporte qu'à la patrie du pere & du grand-pere &c. mais qui nous a dit que Suetone ait observé regulierement l'exacritude du stile?

Mr. Perizonius a censuré avec beaucoup de raison le Sieur Triflan, qui a cru que la mere de Marcellus gendre d'Auguste ne se maria jamais avec Marc Antoine. Il se fonde sur les

paroles de Senèque touchant l'affliction de cette Dame pour la mort de ce cher fils. Tout ce qui est dit ici d'Octavie (c'est Triflan qui parle après avoir rapporté le passage de Senèque) ne me semble nullement se pouvoir entendre de celle des deux Octavias sœurs d'Auguste, qui fut mariée en secondes noces à Antoine. Car cette forme de vivre si particuliere & si sauvage, d'une femme qui noyoit ses jours dans les larmes, & étoissoit l'éclair & le lustre de la grandeur de sa maison dans les tenebres, dans la retraite, & dans la fuite de la société & de la lumiere le plus qu'elle pouvoit, conviendroit tout ce chagrin continué de vestemens de deuil, ne se peut ajuster avec ce qui se dit de son mariage avec Marc Antoine, de ce qui s'en suivit, des honneurs & de l'amour très grand qu'Auguste lui porta, & qui lui furent faits ailleurs comme à ce que dit Plutarque ou Paulanias en ses Corinthiques dit qu'il fut basti un Temple en son honneur, avec la reputation qu'elle avoit qu'elle meritoit d'avoir, d'estre forte, constante & vertueuse, & d'avoir élevé les sept enfans qu'elle avoit eus de Marc Antoine, (1) & qu'il avoit aussi de Cleopatre, comme s'ils eussent été ses, quoi qu'il en eût repudiée, & tout le reste de ce qui se remarque dans les Historiens d'avant qu'avoit Auguste, l'aînée épousa Marcellus, & tomba dans l'affliction dont parle Senèque, & la calette se maria avec Marc Antoine. C'est une fausse doctrine, c'est même s'embarraffer de rien; car si l'on se fût souvenu quelle mariage d'Octavie avec Marc Antoine preceda d'environ 17. ans la mort du jeune Marcellus, on n'auroit eu nulle peine à concilier Senèque avec les autres Auteurs (m). Il y a dans le Journal des Savans une docte dissertation sur le véritable degré de consanguinité entre Auguste & Octavie. Elle fut communiquée à l'Auteur du Journal par un habile (o) Antiquaire, qui étoit d'ailleurs un très-honnête homme. Il y établit nettement la verité, mais il rapporte un peu de travers l'objection du Sieur Triflan. L'Octavie de Marcellus, dit-il (p), que Suetone appelle la jeune Octavie (1), avoit déjà été proposée pour femme à Pompée par son grand oncle; tellement qu'elle a été regardée deux fois comme un sujet de reconciliation. Et par là l'on peut répondre à l'objection de quelques modernes, qui pour avoir été dans Senèque (2) que la veuve de Marcellus estoit inconsolable après la mort de son mary, ne veulent pas qu'elle se soit remariée à Marc Antoine; car on sçait que les personnes de ce rang sont ordinairement des victimes d'Etat. Octavie malgré son deuil fut obligée de consentir à ce second mariage en faveur du public, & pour les interests de son frere; & il y a bien apparence que du costé de Marc Antoine ce ne fut aussi que par pure politique, qu'il se resolut d'épouser une femme dont il avoit decrié l'origine. Aussi l'abandonna-t-il bientôt après pour se donner tout entier à Cleopatre. Vous voyez bien qu'il supose que le Sieur Triflan a cité Senèque, pour prouver que cette Dame fut inconsolable de la mort de son mari. Cependant on ne le cite, & on ne l'a dû citer, que pour montrer l'affliction extrême où la perte de son fils la precipita. Vous voyez aussi qu'il supose qu'Octavie se faisant une grande violence, épousa Marc Antoine au milieu de la dou-

leur

(a) Moreri se sert souvent de cette phrase. (b) Triflan Comment. bisforiques, vol. 1. (c) Pour-quoi Triflan ne dit-il rien des enfans de Marc Antoine & de l'aine d'Octavie? Pour-quoi ignore-t-il que des 7. enfans que Marc Antoine laissa, qu'il avoit aussi de Cleopatre, comme s'ils eussent été ses, 7. filles qu'il avoit eues d'Octavie, né fut lui-même par Auguste, les six autres furent élevés par Auguste. (d) Voyez Perizonius, ubi supra pag. 120. & les Nouvelles de la Republique des Lettres ubi supra. (e) Duzet de Janvier 1686. pag. 25. & de Holl. (f) Mr. Rainssant; Medecin du Roi; Garde des Médailles du Cabinet du Roi. (g) Mr. Triflan. (h) Mr. de Holl. (i) Mr. de Holl. (j) Mr. de Holl. (k) Mr. de Holl. (l) Mr. de Holl. (m) Mr. de Holl. (n) Mr. de Holl. (o) Mr. de Holl. (p) Mr. de Holl.

(1) Voyez Perizonius, ubi supra pag. 120. & les Nouvelles de la Republique des Lettres ubi supra. (2) Duzet de Janvier 1686. pag. 25. & de Holl.



prevenir le remede ; mais que néanmoins elle se desefpera en voyant son mari mort On conte cela (E) diverfement , & on n'a pas oublié de dire qu'elle travailla de bonne heure aux moyens de fe venger. Elle y employa (F) fon fils ; les uns difent qu'elle l'envoya en Grece , pour y exciter les Princes à la guerre contre les Troyens : les autres difent qu'elle fit en forte qu'il touchât le cœur d'Helene , afin de faire fentir à Paris les chagrins de la jaloufie.

OLYMPIAS, mere d'Alexandre le Grand, donna de fi violens foupçons (A) d'impudicité à Philippe Roi de Macedoine fon mari, qu'il la repudia. On pretend même qu'elle lui avoit avoué \* qu'il n'étoit point pere d'Alexandre, & qu'elle avoit eu à faire (B) avec un ferpent lors qu'elle conçut ce fils. Elle

\* Voyez la remarque A.

d'aller au devant de fon mari avec les remedes neceffaires ; mais elle arriva trop tard. La réponfe qu'elle avoit faite au meffager, fut fidellement raportée à Paris, & (a) l'accabla de telle forte qu'il expira fur le champ. La premiere chofe que fit Oenone quand elle fut arrivée, fut de tuer d'un coup de pierre ce meffager, parce qu'il avoit ôté lui dire qu'elle étoit caufe de la mort de Paris. En fuite elle embraffa tendrement le corps de ce mari infidelle ; & après b. en des regrets, elle fe paffa fa ceinture au cou, & s'étrangla (b).

(E) On conte cela diverfement. ] Nous venons de dire qu'elle s'étrangla avec fa propre ceinture. Apollodore dit (c) fimplement qu'elle fe pendit. Parthenius (d) fe contente de dire qu'elle fe tua. Quintus Calaber (e) affûre quelle fe jeta dans le bûcher ou le corps de Paris fut brûlé. Lycophron dit (f) qu'elle fe precipita du haut d'une tour. (g) Dictys de Creté raconte que Paris étant mort, les parens firent porter fon corps vers Oenone, afin qu'elle eût loing de le faire inhumer ; mais qu'Oenone ayant vu ce corps mort, fut tellement effoué, qu'elle perdit le fens, & fe laiffant peu à peu acçabler à la trifteffe, elle mourut de douleur, & fut enfevelie avecques Paris. Ce paffage de Dictys me fait foupçonner que la traduction Latine, quoy que fort ancienne, de cet auteur, n'est pas trop fidelles, ou eft corrompue en plusieurs endroits : car Tzetzetes fur Lycophron dit clairement, que fuivant l'opinion de Dictys Oenone s'étrangla ; & Cedrenus qui fait toujours Dictys en tout ce qu'il rapporte de la guerre de Troye, fait auffi mourir Oenone du mefme genre de mort : dont je conjecture que ces deux auteurs avoient le livre de Dictys en Grec, & que la verfion Latine que nous avons ne s'accorde pas toujours avec le texte Grec. Cette étudition étoit trop curieufe pour ne devoir pas être raportée toute telle qu'on la lit dans Meziriac. Au refte Quintus Calaber fupofe qu'Oenone traita fon mari avec (h) la derniere inhumanité, lors que (i) profterné à fes pieds, & rendant prefque les derniers foupirs (k), il imploroit fon affiftance, & lui demandoit mille pardons de fon infidélité ; mais qu'en fuite elle eut un fi grand regret de fa mort, qu'elle fe jeta fur le bûcher, & fe brûla toute vive avec le cadavre de Paris.

(A) De fi violens foupçons d'impudicité. ] Justin n'en dit pas davantage (n) dans le 5. chapitre du 9. livre : mais dans un autre endroit il affûre que commis la chofe fut portée jufques à la conviction, & que le divorce eut ce fondement. (f) Namque mater ejus Olympias confeffa viro fuo Philippo fuororem non esse palam predicaverat. Quæ ex causa Olympiadem, velut fupri compertam, repudio dimiferat. Il y a des femmes galantes qui font données & commodes à leurs maris ; cela efface une partie du péché : mais Olympias étoit bourruë & chagrine : c'étoit donc une rude charge pour Philippe, d'avoir à fouffrir tout à la fois la mauvaife humeur, & les adulteres de fon époufe.

(B) Et qu'elle avoit eu à faire avec un ferpent. ] Outre le témoignage de Justin que l'on vient de lire, je puis alleguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand ferpent étendu fur le tombeau d'Alexandre, p. 669. A.

(m) Sur ces paroles de Lycophron, v. 58. Σειρακάκι νεγόν τὸν κισσὸν ὄβρις. Mille jufvenite terre haïroit. Le pere devint tellement jaloux de fon fils, que Payant trouvé un jour auprès d'Helene, il le tua. Il faloit qu'Oenone fût née fous une conftellation bien maligne ; le moyen qu'elle employa pour fe venger de fa rivale, lui coûta bien la vie de fon fils unique, & ne fervit qu'à faire paffer des momens très-agreables à Helene. Quelques-uns (o) ont dit qu'à la verité Corythus fut aimé d'Helene, & qu'il l'aima reciproquement, & que Paris le tua ; mais ils ne difent pas que fa mere l'édre fuborné, afin de tendre des pieges à fa rivale ; ils difent qu'il étoit allé au fecours de Troye. D'autres (p) pretendent que Corythus étoit forti des amours de Paris & d'Helene, ce qui eft abfurde ; car depuis le rapt d'Helene jufqu'à la mort de Paris, il ne fe paffa pas allez de tems pour qu'aucun de leurs fils aquit l'âge neceffaire à contenter une femme ; & par me il paroît par la jaloufie de fon pere, & par ce qu'il en foit, voici un affeux (q) incefte de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(o) Selon la fuppoftion que Corythius étoit fils d'Helene, me il paroît par la jaloufie de fon pere, & par ce qu'il en foit, voici un affeux (q) incefte de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(p) Nicander apud Parthenium ibid.

(q) Selon la fuppoftion que Corythius étoit fils d'Helene, me il paroît par la jaloufie de fon pere, & par ce qu'il en foit, voici un affeux (q) incefte de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(r) Cujus (Atali) mater ejus Olympias confeffa viro fuo Philippo fuororem non esse palam predicaverat. Quæ ex causa Olympiadem, velut fupri compertam, repudio dimiferat.

(s) Namque mater ejus Olympias confeffa viro fuo Philippo fuororem non esse palam predicaverat. Quæ ex causa Olympiadem, velut fupri compertam, repudio dimiserat.

(t) Et qu'elle avoit eu à faire avec un ferpent. ] Outre le témoignage de Justin que l'on vient de lire, je puis alleguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand ferpent étendu fur le tombeau d'Alexandre, p. 669. A.

(u) Ibidem l. 11. c. 11.

(v) Ibidem l. 11. c. 11.

(w) Ibidem l. 11. c. 11.

(x) Ibidem l. 11. c. 11.

(y) Ibidem l. 11. c. 11.

(z) Ibidem l. 11. c. 11.

(aa) Ibidem l. 11. c. 11.

(ab) Ibidem l. 11. c. 11.

(ac) Ibidem l. 11. c. 11.

phron (m) raporte cela. Conon (n) fait servir d'une autre maniere Corythus à la vengeance d'Oenone. Il dit que Corythus étoit encore plus beau que Paris fon pere, & qu'il fut envoyé à Helene par Oenone, tant afin de donner de la jaloufie à Paris, qu'afin de chercher les occasions de perdre Helene. Celle-ci fut bien-tôt fenfible aux charmes de Corythus, & fe familiarifa avec lui beaucoup plus que Paris ne le fouhaitoit. Le pere devint tellement jaloux de fon fils, que Payant trouvé un jour auprès d'Helene, il le tua. Il faloit qu'Oenone fût née fous une conftellation bien maligne ; le moyen qu'elle employa pour fe venger de fa rivale, lui coûta bien la vie de fon fils unique, & ne fervit qu'à faire paffer des momens très-agreables à Helene. Quelques-uns (o) ont dit qu'à la verité Corythus fut aimé d'Helene, & qu'il l'aima reciproquement, & que Paris le tua ; mais ils ne difent pas que fa mere l'édre fuborné, afin de tendre des pieges à fa rivale ; ils difent qu'il étoit allé au fecours de Troye. D'autres (p) pretendent que Corythus étoit forti des amours de Paris & d'Helene, ce qui eft abfurde ; car depuis le rapt d'Helene jufqu'à la mort de Paris, il ne fe paffa pas allez de tems pour qu'aucun de leurs fils aquit l'âge neceffaire à contenter une femme ; & par me il paroît par la jaloufie de fon pere, & par ce qu'il en foit, voici un affeux (q) incefte de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(n) Ubi fupra.

(o) Helleni Troici, & Cephalius Gergythus.

(p) Nicander apud Parthenium ibid.

(q) Selon la fuppoftion que Corythius étoit fils d'Helene, me il paroît par la jaloufie de fon pere, & par ce qu'il en foit, voici un affeux (q) incefte de cette belle femme, duquel peu de gens font mention.

(r) Cujus (Atali) mater ejus Olympias confeffa viro fuo Philippo fuororem non esse palam predicaverat. Quæ ex causa Olympiadem, velut fupri compertam, repudio dimiserat.

(s) Namque mater ejus Olympias confeffa viro fuo Philippo fuororem non esse palam predicaverat. Quæ ex causa Olympiadem, velut fupri compertam, repudio dimiserat.

(t) Et qu'elle avoit eu à faire avec un ferpent. ] Outre le témoignage de Justin que l'on vient de lire, je puis alleguer ce que raconte Plutarque, que l'on aperçut un grand ferpent étendu fur le tombeau d'Alexandre, p. 669. A.

(u) Ibidem l. 11. c. 11.

(v) Ibidem l. 11. c. 11.

(w) Ibidem l. 11. c. 11.

(x) Ibidem l. 11. c. 11.

(y) Ibidem l. 11. c. 11.

(z) Ibidem l. 11. c. 11.

(aa) Ibidem l. 11. c. 11.

(ab) Ibidem l. 11. c. 11.

(ac) Ibidem l. 11. c. 11.

(ad) Ibidem l. 11. c. 11.

(ae) Ibidem l. 11. c. 11.

(af) Ibidem l. 11. c. 11.

(ag) Ibidem l. 11. c. 11.



bien qu'on fût la part qu'elle avoit (D) à ce parricide. Au commencement elle ne fut pas fâchée \* qu'on s'imaginât que Jupiter l'avoit engrossée d'Alexandre, mais dans la fuite elle se moqua de cette opinion. Cela paroît par une lettre qu'elle (E) écrivit à ce Prince, quand elle fut qu'il se devoit haurement fils de Jupiter, & qu'il se (F) faisoit traiter de Dieu. Antipater fut brouillé presque toujours

\* Voyez les remarques A & B.

bise non congruit: sexennis enim jam erat Alexander, quum ille ab Ocho victus, avitis opibus excideret.

(A) Il épousa Cleopatre fille d'Antipater, fils de Justin lib. 9. cap. 5. sa mere, selon Plutarque in Alexandro, & Diodore de Sicile, lib. 16. c. 94.

(B) Tiré de Justin lib. 9. c. 7.

\* Les paroles de Justin souffrent ce sens, mais on peut aussi les entendre comme si Olympias eût été elle qui les faisoit faire. Voyez si j'ai bien entendu Justin. (C) His stimulis irarum utriusque (d) Paulsanion, de impunitate stupri suis querentem, ad tantum facinus impulisse creduntur. Olympias certe fugionis percussori equos quoque praeparatos habuit. Ipsa deinde, audita regis necis, cum titulo officii ad exequia curvisisset, in cruce pendens Paulsanionis capiti, eadem nocte qua venit, coronam auream imposuit: quod nemo alius audebat, nisi haec, superstitie Philippi filio, potuisset. Paucos deinde post dies, reflexum corpus interfectoris super reliquias mariti cremavit, & tumulum ei eodem fecit in loco, parentarique eidem quotannis, incussa populo superstitione, curavit. Post haec Cleopatram, a qua pulsa Philippi matrimonio fuerat, in gremio ejus prius filia interfecta, finire vitam suspensio coegit, spectaculoque pendens ultionem poita est, ad quam per parricidium festinaverat. Novissime gladium, quo rex percussus est, Apollini sub nomine Myrtalis consecravit: hoc enim nomen ante Olympiadis parvula fuit. Qua omnia ita palam facta sunt, ut timuisse viderentur, ne facinus ab ea commissum non probaretur.

(E) Id. ib. p. m. 204. 205.

(D) C'est à dire Olympias & Alexandre son fils.

(F) Par une lettre qu'elle écrivit à ce Prince. ] Il avoit pris le titre de fils de Jupiter Hammon en écrivant à sa mere: voici la reponse qu'il retourna. De grace mon fils, tenez vous en repos, ne soyez pas mon accusateur auprès de Junon, elle me fera quelque grand mal, puis que dans vos lettres vous me reconnoissez pour sa rivale. Nous ne savons cela que par Aulugelle, car nous n'avons point le livre de Varron d'où il l'avoit copié, ni plusieurs autres écrits où l'on en faisoit mention.

(E) Antius Gellius lib. 13. cap. 4. monumentis rerum ab Alexandro gestarum, &

paulo ante in libro M. Varronis, qui inscriptus est Orestes vel de infania, Olympiadem Philippi uxorem festivissime rescripsisse legitur Alexandro filio. Nam quum is ad matrem ita scripsisset, Rex Alexander Jovis Hammonis filius Olympiadi matri salutem dicit. Olympias rescripsit ad hanc sententiam: Amabo, inquit, mi fili, quiescas: neque deseras me neque criminare adversum Junonem. Malum mihi prosum illa magnam dabit, quum tu me litteris tuis pellicem illi esse confiteris. Freinshemius se trompe, quand il assure qu'Olympias écrivit à Alexandre qu'elle n'avoit point mérité d'être exposée au répentiment de Junon; Missique (f) epistola petrivisse ne se nihil tale commentari odiis Junonis obiectare perge-

ret. Moreri qui n'alloit jamais aux sources, a rapporté infidèlement le précis de cette lettre, & pour s'être sic à la traduction (g) de Freinshe-mius. Je ne nie point que les paroles d'Olympias n'ayent l'air d'une raillerie, mais au fond si l'on veut s'arrêter au pied de la lettre, on sou-tiendrait fort & ferme que cette Princesse ne point ses anciennes habitudes avec Jupiter, & qu'elle veut seulement que son fils ne s'en vante pas; de peur que Junon qui peut être la igno- rerait sans cela, ou ne s'en mettroit pas en peine pendant qu'on n'en seroit point de bruit, ne reveillât toute la fureur de la jalousie, en voyant ce nouveau bout de son mari prôner par toute la terre les faveurs d'Olympias. Puis donc qu'à suivre le sens literal on ne trouveroit rien davan- tage dans les paroles d'Aulugelle, il n'est pas permis de les citer en Italique, comme si l'on y trouvoit formellement qu'Olympias at protesté de son innocence. Les (h) termes dont Plutar- que (i) s'est servi signifient seulement qu'elle vou- loit que son fils se tût: or il y a une grande diffé- rence entre dire, je ne veux pas que l'on m'accuse de vous, & dire je n'ai rien fait dont vous non se doive fâcher. Elicn raconte une chose qui temoigne que cette Reine fit un jour une re- flexion pleine de pitié, sur la foiblesse qu'Alexandre avoit fait paroître de vouloir passer pour un Dieu. Apprenant qu'il étoit mort depuis quel- ques jours sans être encore (k) enterré, elle s'écria, O mon pauvre fils, vous avez fait tous vos efforts pour avoir place parmi les Dieux, & vous n'avez pas même l'honneur de la sepulture qui est commun à tous les mortels. N'ia (l) si m'ò sígarò Plutarch. μεταρχών βαλόμεθα, & τὸ σπείδων, καὶ εἰς ὑβὶ supra. καὶ κοινὰ δῆτα, καὶ ἴσαν πᾶσι ἀβραμῆτι μετὰ- χθὼν ἔχον, γὰρ πὲρ αἶμα, καὶ παρθε. Tu vero Elicn var. Hist. lib. 12. c. 64.

(f) Freinfhemius, Suppl. l. 1. c. 1. n. 20. Il est dit au Suppl. l. 13. 4. par du Curus de l'ange- las.

(g) C'est à dire ceux qu'il attribue à dire. (h) E'tripce de Quon. (i) Elicn var. Hist. lib. 12. c. 64. (k) Elicn var. Hist. lib. 13. c. 30. (l) Elicn var. Hist. lib. 13. c. 30. (m) Clem. Alexandr. Adrom. ad gentes p. 61.

(F) Fils de Jupiter, & qu'il se faisoit traiter de Dieu. ] Cette usurpation des honneurs di- vins

fs Freinfhemius, Suppl. l. 1. c. 1. n. 20. Il est dit au Suppl. l. 13. 4. par du Curus de l'ange- las. (h) E'tripce de Quon. (i) Elicn var. Hist. lib. 12. c. 64. (k) Elicn var. Hist. lib. 13. c. 30. (l) Elicn var. Hist. lib. 13. c. 30. (m) Clem. Alexandr. Adrom. ad gentes p. 61.



la Macedoine voulurent l'empêcher d'y rentrer : mais leurs efforts furent inutiles, les Macedoniens se declarerent pour elle, & par son ordre ils se firent de l'un & de l'autre. Elle perdit bien-tôt l'amitié de ses sujets, par la cruauté avec laquelle elle fit mourir plusieurs grans Seigneurs. Se desiant donc de l'affection des Macedoniens, elle s'alla enfermer dans Pydne, dès qu'elle eut apris l'arrivée de Cassander. Elle y fut assiegée, & reduite par la faim à capituler. On lui promit la vie; mais Cassander n'observa point cet article de la capitulation. Il assambla le peuple, & demanda ce que l'on feroit de cette Princesse. Sur cela ceux qu'il avoit subornez, & qui étoient les proches parens des personnes qu'elle avoit fait mourir, demanderent qu'elle fût punie de ses cruautés. On eut égard à leurs plaintes, on la condamna au dernier supplice\*. Elle le souffrit (G) couragusement, & avec des marques de pudcur. Je n'ai lu que dans un moderne, que le serpent qui eut à faire avec elle, lui laissa des taches sur le corps qui ne s'effacerent (H) jamais. C'est de la mere d'Auguste qu'on a dit cela.

\* Tiré de  
Justin lib.  
13. cap. 5.  
& 6.

ORI-

(G) Elle souffrit couragement le dernier supplice, & avec des marques de pudcur. ] Tant il est vrai que les ames les plus perdues renoncent plus aisément à la vertu, qu'aux apparences de la vertu. Voici une femme répudiée pour ses adulteres, & d'ailleurs coupable des plus grans crimes, qui donne ses derniers soins à faire en sorte que ses habits, quand elle sera par terre, de-roberont la vuë de tout ce que la pudcur defend de montrer. *Insuper (a) exspirans capillis os, veste curva contexisse fertur, ne quid passer in corpore ejus indecorum videri.* Un pareil soin est moins admirable dans Polyxene, qui étoit une jeune fille, & une personne très-vertueuse. Euripide n'a pas manqué d'observer qu'elle donna très-bon ordre que sa chute fût accompagnée de toutes les bien-féances\*.

(a) Justin.  
lib. 14.  
sub nom.

\* Elle est  
d'ailleurs  
le courage  
de se voir  
donner le  
corp.  
l'esp. Mr.  
Drelin.  
court à la  
page 126.  
de son  
Aenulleus  
index, 3.  
édition.  
vous y  
trouverez  
une exqui-  
se & am-  
ple erudi-  
tion sur  
Polyxene.

(b) H' ὄ, & ἠὲ κακοῦ, ἔμωσ  
Ποδάλω πτόνισον ἔργον εὐαχμίως περὶν,  
Κεῖθεν θ', ἂ κροῦντο ὀμνῶσι ἀρσένων γυναικῶν.  
Hac verò etiam moriens, tamen  
Magnam sollicitudinem habuit decenter ut caderet,  
Et occultaret, quæ occultare oculos virorum convenit.

(b) Euripi-  
des in Ite-  
cuba. vers.  
508. p. 2.  
in. 35.  
Voyez aussi  
Ovide Me-  
t. l. 13.  
où il dit  
de Polyxé-  
ne, Tunc  
quoque  
cura fuit  
partes ve-  
lare te-  
gendas  
Cum ca-  
deret,  
caligine  
decus ser-  
vare pu-  
doris.

Pline le jeune observe la même chose touchant la grande Vestale, que Domitien fit condamner à être enterrée toute vive. *Quinetiam (c) quum in illud subterraneum cubiculum demitteretur, haesissetque descendenti stola, vertit se, ac recollectit.* Cumque ei carnisfix manum daret, aversata est, & resiliit : sed dumque contractum quasi planè à casto puroque corpore novissima sanctitate rejectit : omnibusque numeris pudoris, ποδάλω πτόνισον ἔργον εὐαχμίως περὶν. Je ne dis rien de l'Atmazone Penthesilée, car le Poëte qui remarque qu'en mourant elle tomba de cheval & endue tout de son long sans rien mentir, nous permet de croire que le hafad dirigea ainsi les choses.

(c) Plinius  
epist. 11.  
lib. 4. pag.  
m. 240.

(d) H' ὄ, & ἠὲ κακοῦ, ἔμωσ  
Ποδάλω πτόνισον ἔργον εὐαχμίως περὶν,  
Κεῖθεν θ', ἂ κροῦντο ὀμνῶσι ἀρσένων γυναικῶν.  
Quæ mox cum pulvere & morte commiscuerat,  
Formosæ cadens ad terram, nec pudor  
Formosum corpus dedecorat, sed extenditur in la-  
tum ventrem.

(d) Quin-  
cia Cila-  
ber in sup-  
plem. Ho-  
meri lib. 1.  
v. 6. g.  
p. m. 162.

Mais que dirons nous de Cesar le plus impudique de tous les hommes, qui eut néanmoins une pre-caution semblable à celle de Polyxene? *Utique animadvertit undique se strictis pugionibus peti, neca caput obvolvit: simul sinistra manu suam ad*

*ima crura deduxit quo honestius caderet, etiam inferiore corporis parte velata (e).* Il faut dire que non seulement l'impudicité trouve des bornes dans les personnes qu'elle domine, mais aussi qu'il y a des gens fort dereglés dans leurs actions, qui dans leurs paroles, & dans tout le reste de l'exterieur observent religieusement les loix de la bienfiance (f). Quant au courage qu'Olympias fit paroître le dernier jour de sa vie, en voici une belle description. (g) *Sed Olympias ubi obstinatos venire ad se armatos vidit, veste regali, duabus ancillis inuixa ultro obviam procedit. Quæ visa, percussos attonitis fortuna majestatis prioris, & tot in ea memoria occurrentibus regum suorum nominibus, subsisterunt; donec à Cassandro missi sunt, qui eam consulerent, non resurgentem gladium, nec vulnere, sui multibreviter vociferantem, sed virorum more sortitum, pro gloria veteris prosapie, morti succumbentem, ut Alexandrum posses etiam in moriente matre cognoscere.* Cela montre que ceux qui disent que la cruauté est une marque de lâcheté, & qu'il n'y a rien de si rampant qu'une ame barbare & criminelle quand elle n'a plus de ressource, peuvent être combatus par de grans exemples.

(H) Des taches sur le corps qui ne s'effacerent jamais. ] Savaron est le moderne dont je veux parler : je rapporterai ses paroles, après avoir mis ici le texte de Sidonius Apollinairis qu'il a commenté.

Magnus (h) Alexander, nec non Augustus, ha-  
beatur  
Concepit serpente Deo: Phœbumque, Jovemque  
Divisere sibi: namque horum quesit unus  
Cynthia sub Scythe patrem maculis genitricis,  
Alter Phœbigenam sese gauderet haberi,  
Peonii jacans Epidauria signa draconis.

(h) Sidon.  
Apollinar.  
Carm. 2.  
v. 121.

La note de Savaron sur le 4. de ces six vers contient ceci. *Hac de Alexandro dicta sunt, non de Augusto, ut vir (i) doctus scribit, qui quidem Alexander querebat patrem suum insignitum serpentis maculis, quibus insignita erat Olympias mater, qua cum Jupiter Hammon sub specie serpentis concubierat, & serpentinæ maculas inusserat sui concubitus testes. Idem, de Actia Augusti matre, Sueton. cap. 94. Il a raison de soutenir que ces vers concernent Alexandre & non pas Auguste. Mais où a-t-il lu qu'Olympias porta sur son corps les marques de l'animal dont Jupiter prit la forme? Perlonne n'en fait mention: je croi donc que les taches dont parle le Poëte sont celles*

(i) Coss-  
à dire Ca-  
saubon in  
Sueton.  
Augusti.  
cap. 94.

ORICELLARIUS (BERNARD) Florentin, allié des \*Medicis, eut part aux plus belles charges † de sa patrie. Il florissoit vers la fin du XV. siecle. Ce qu'on citera dans les remarques temoigne que ses Ouvrages étoient d'un bon stile. Il a écrit avec beaucoup ‡ de partialité l'expédition de Charles VIII. en Italie. Je ne pense pas qu'il le faille distinguer † de Bernard OCRI- CULARIUS, dont Erasme a dit une chose qui (A) merite d'être suë. Pierius Vale-

\* Voyez la remarque B.

† Vir consularis gravissimus. Paccianus de Scriptor. Florent. p. 32.

‡ Quia in historia moderatio scriptorii probò conveniens, & alienus à studiosi partium animus desiderantur. Mabil. Musæi Ital. 10. 1. p. 169.

† König en fait deux Auteurs.

(g) T. Livius l. 26. p. m. 442. Voyez aussi Aulugelle lib. 7. c. 1.

comme un homme destiné des Dieux à de grandes choses. Voici de belles paroles de Titc Live. (g) *Fuit enim Scipio, non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juvena in ostentationem earum compositus: pleraque apud multitudinem aut per nocturnis visa spectes, aut velut divinitus mente montis, agens: sive & ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperta consiliaque velut sorte oraculi missa, sine cœditatione assequeretur. Ad hoc jam inde ab initio præparans annos, ex quo totam virtutem sumpsit, nullo die prius ullam publicam privatamque rem egit, quam in Capitolium iret, ingressisque ad eum consideret: & plerumque tempus solus in se creto ibi teneret. Hic mos, qui per omnem vitam servabatur, seu consulto, seu temere, vulgata opinioni fidem apud quosdam fecit, stripis eum divine virtutem esse; retulitque samam, in Alexandro Magno prius vulgatam, & vanitate & fabula parem, anguis immans concubitu conceptus, & in cubiculo matris ejus per sepe visum prodigij ejus speciem, interventive hominum evolutam repente, atque ex oculis elapsam. His miraculis nunquam ab ipso elusa fides est: quin potius aucta arte quadam, nec abinvendis tale quicquam, nec salum affirmandi. Multi alia ejusdem generis, alia vera, alia assimulata, admirativis humana in eo juvene excesserant modum: quibus freta tunc civitas, etiam haud quaquam matura tantam molem rerum tantumque imperium permisit. Il y a de grandes Maffons dans l'Europe, qui prétendent être issus du commerce d'une femme avec quelque Esprit. Le Marechal de Bassompierre conte cela du chef de sa race. Voyez ses Memoires, & le Comte de Gabalis. Voyez aussi l'article de Platon.*

(A) *Erasme a dit une chose qui merite.* Il ne put jamais l'engager à parler Latin: ce n'est pas qu'Oricularius ne fût cette langue, c'est à cause qu'il en avoit étudié les nuances & les beautés, & qu'il craignoit d'être barbare, s'il se hafardoit à la parler sur le champ. Erasme raconte cela au sujet d'un apothegme de Pollion. Cet Orateur reconnoissoit qu'en bien plaident il avoit acquis la facilité de plaider, & qu'en plaident souvent il s'étoit rendu moins capable de bien plaider. Il arrive la même chose à ceux qui parlent souvent Latin; ils acquierent la facilité de parler, & ils perdent l'habitude de parler exactement & poliment. (h) *Pollio dicebat, Commode agendo factum est, ut sæpe agerem: sed sæpe agendo factum est ut minus commode, quia scilicet assiduitate nimia facilitas magis quam facultas, nec fiducia sed temeritas paratur. Quod accurate factum velimus, raro faciendum est. Hac ratione duci videntur Itali quidam erudit, qui licet pulchre callent Latine, tamen vix unquam adduci possunt ut in familiari congressu Latine loquantur. At si quando compellit necessitas, dicunt exacte, quasque de scripto. Novi Venetia Bernardum Oricularium civem Florentinum, cujus historiam si legesses, dixisses alterum (d) Sallu-*

(h) Erasmi. Epistol. lib. 8. pag. 624. edit. 1556.

(i) Voici ce que le Paccianus pag. 23. de Scriptor. Florent. dit de Bernardus Oricularius: Dicitur quinquagesimam Florentinas historiam, quas adeo phrasit extulit eloquentissimam, quod (teste Michæle Urbinatè) ipsum Sallustium superasse videntur.

celles de la reputation de cette Reine: il veut dire sans doute qu'Alexandre chercha son pere dans le temple de Jupiter Hammon, afin d'effacer ces taches, c'est-à-dire, afin de mettre à couvert l'honneur de sa mere. Les paroles de Justin que j'ai (a) citées nous conduisent à ce sens-là. J'avois fait cette observation avant que de consulter le Commentaire de Freinheimus, où j'ai trouvé la même manière de la pensée de Savaron. (b) *Nescio unum ita potius accipendum sit Sidonius Cæm. 2. 124. ubi dicitur quæssisse Alexandrum Cynia sub Syre patrem maculis genetricis: quam, ut explicat Vir doctissimus, de maculis à concubitu draconis, in matris corpore relictis, ut nimirum Sidonius velit, eum per insulam matris, quam eo modo adulterii ream agebat, Hammonem sibi patrem quæssisse. Certe enim de maculis ejus generis serpentinis nihil recordor legisse, quod ad Olympiadem pertineat. S'il s'agissoit d'Ata mere d'Auguste, il faudroit parler autrement, car nous lions dans Suetone que les marques qu'elle eut sur son corps après avoir cru qu'un serpent l'avoit conuë, l'empêcherent tout le reste de sa vie d'aller au bain; elle n'osoit paroître avec une nudité si bigarrée. Cette aventure est si étrange, & si étonnante, que si elle étoit certaine, elle mettroit à bout tous les esprits forts. Qu'on me permette de la copier. (c) In Aselepiadis Mendicis *Θεολογικῶν* libris lego, *Atiam, cum ad solenne Apollinis sacrum media nocte venisset, posita in templo lætica, dum cætera matrone dormirent, obdormisse, draconemque repente irrepisse ad eam, pauloque post egressum, illumque expurgatam quasi à concubitu mariti purificasse se, & statim in corpore ejus extitisse maculam, velut depuncti draconis, nec potuisse unquam exigi, adeo ut mox publicis balneis perpetuo abstinerent.* Si de telles hitoires n'avoient été débitées qu'une fois, & que dans un siecle Philosphes, on oseroit moins s'en moquer; mais quand on fait reflexion qu'ayant commencé de se montrer aux tems fabuleux, elles ont été renouvelées en divers siecles, on ne balance point à soutenir que les fictions poétiques leur ont donné la naissance, & que la flaterie en a fait tirer diverses copies, tantôt en faveur de celui-ci, tantôt en faveur de celui-là. Les (d) Messéniens debiterent qu' Aristomene naquît d'un Dieu metamorphosé en serpent. Les Sicyoniens divulguerent la même chose d'Aristodamas. Les Romains furent bien-aises que leur Scipion participât au même avantage qu'Alexandre: & puis il se trouva des flateurs qui en honorerent Auguste. Une telle naissance sembloit si glorieuse, que l'Empereur Galerius fils d'un (e) païsan se (f) l'attribua, pour se donner du merveilleux. Remarque que Scipion étoit bien aise que l'on crût cela de sa mere; & je ne lui si les habiles Romains n'audioient pas un peu à fomenter cette opinion: car dans l'état où Annibal avoit réduit Rome, il étoit à souhaiter que les erreurs populaires relevassent les esperances, & fissent regarder Scipion*

(a) Dans la remarque F, lettre A.

(b) Freinheimus in Q. Curtium lib. 4. c. 7. n. 35.

(c) Sueton. in Augusto cap. 94.

(d) Velandæ ignorantia reperitum ex antiquis fabulis Apollinis de dracone commentum. idem eam oim de Aristomene Melléniis, de Aristodamo Sicyonio iactavit. Freinheim. Supplem. in Sueton. Curtium, lib. 1. c. 1. n. 17.

(e) Aurel. Victor. in Craturo, p. m. 222.

(f) In insolentem affirmare ausus est matrem more Olympiadis Alexandri Magni genetricis comprofesam dracomem concepit. id. ibid.

rianus (B) en a fait aussi mention, & Pierre Crinitus (C) aussi. Jean de la Casa avoit une sœur qui fut mariée avec un Oricellarius. Les fils de cette sœur eurent soin de la sepulture, & des Écrits de leur oncle. Je ne remarque cela qu'à fin d'avoir lieu de corriger une faute (D) qui concerne Naogorgus.

ORIGENE,

Pour-  
quoi  
quelques  
savans ne  
veulent  
point par-  
ler Latin.

*Sallustium, aut certe Sallustii temporibus scriptas. Nunquam tamen ab homine imperare licuit, ut mecum Latine loqueretur: subinde interpellabam, furdo loqueris vir preclare, vulgaris lingua vestris tan sum ignarus quam Indica. Verbum Latini nunquam quisi ab eo extendere.* Cette precaution des Italiens a duré long tems, car nous aprenons de Scioppius que Paul Manuce ne se laissoit arracher qu'avec mille peines 3. ou 4. mots Latins: ce qui faisoit que les Allemans qui l'alloient voir, faisoient plus de cas de leur science que de la sienne. Ils parloient Latin plus facilement que lui, d'où ils concluoient qu'il ne les égaloit pas. Le P. Maffée n'osa soutenir la conversation avec le même Scioppius, parce qu'il auroit fallu répondre en Latin. La repugnance de ces Messieurs ne venoit pas tant de ce qu'ils auroient eu de la peine à s'expliquer, que de la crainte de s'accoutumer aux barbarismes, qui sont presque inevitables à ceux qui parlent Latin en conversation. Je m'assûre qu'on ne fera pas fâché de trouver ici les paroles de Scioppius après le passage d'Erasmé. La conformité des matieres m'autorise à les rapporter. (a) Nihil non faciunt (Itali) ut evitent omnia, unde aliquid infuscantia & contaminanda orationis periculi ostenditur. Latine igitur nunquam loquuntur, quod fieri vix posse persuasum habeant, quin quotidianus ejus linguae usus, ad instar torrens lutulentus fiat, & cujusmodi verborum sordes secum rapiat, quae postea quodam familiaritatis jure, sic se scribentibus ingerunt, ut etiam diligentissimos fassant, & hand dubie pro Latinis habeantur. Hoc eorum consilium cum hand intelligant Transalpini, id eorum infamia perperam adsignant. Sic recte Paulo Manutio usu venit, ut quoniam vix tria verba Latina in familiari sermone proferre poterat, cum Germani complures, qui loquentem audituri ad eum venerant, vehementer pra se contemnerent. Hinc tamen nemo, qui sanus sit, ad puritatis & elegantiae Latinae summam quicquid desuisse dixerit. . .

(a) Sciop-  
pius in ju-  
dicio de  
stilo histo-  
rico, p. m.  
57.

(b) Id. ib.  
p. 58.

(b) Mibi quoque Petrus Maffeus Jesuita nomini atque sanae parum respondere visus est, cum ad eum Romae undeviginti abhinc annis salutatam venissem. Neque enim inducere animum poterat, ut Latine mihi respondendi aleani subiret. Postea vero lecta, relectaque ejus historia, quam de rebus per Lusitanos in India gestis condidit, consilium hominis sibi parum fidentis, labenque nomini suo merentis intelligere mihi visus sum, quod etiam facere non potui, quin prudentissimum judicarem. Je croi pouvoir dire que Mr. de Thou se regla sur la conduite de ces Puristes d'Italie, car je trouve ces paroles dans un moderne. (c) Le Jésuite Maffée. . .

(c) Girac,  
Reponse à  
La Defense  
des Oeu-  
vres de  
Voiture,  
sect. 18.  
p. 120.

(c) Le Jésuite Maffée. . . disoit le Breviaire en Grec, de crainte que les scolastiques, & la façon de parler basse & simple, dans laquelle l'Ecriture Sainte s'est exprimée, comme dit Origene (1), n'alterassent l'elegance & la beauté du stile que nous admirons dans ses écrits. Par la même raison, Mr. de Thou, qui a parlé Latin avecque l'abondance & la majesté de Tite Live, ne respondoit jamais aux harangues & aux compliments qu'on luy faisoit en cette langue, que par tènement.

(1) Theo-  
philactus,  
de vita  
& moribus  
Socratis  
tit. 24. §. 2.

(B) Pterius Valerianus en a fait aussi mention. ] C'est en parlant des esperances trompées de Jean Oricellarius fils de Bernard. Il aspiroit au Cardinalat sous Leon X. & plus encore sous Clement VII. mais apres divers delais qui le chagrinerent sans lui faire perdre patience, la mort vint enfin taucher toute sa fortune (d) & présente & à venir. (e) Eodem in albo reponendus Joannes Oricellarius summa vir integritatis, quaeque literarum studia vel a tenentis unguiculis sectari ceperat, & apud Hieronimum patrem eruditissimum virum, & apud Medicos hujusmodi studus in ea domo florentibus educatus fuerat. Erat is Leonii Decimo Pont. Max. amicus frater, neque vilis erat, qui non morum, tum literaturae, nobilitatis, & consanguinitatis gratia non eum speraret ad Cardinalatus apicem in horas evehendum. Sed fortuna illi quosdam opposuerat. . . (f) Adire mox Joanni visa fors melior. . . Hic igitur Oricellarius, dum se totum literarum studis restituit, & fortune demum fallacias declinasse haud temere sibi persuadet, dumque Clemens de more quodam sus contator ordinandi hominis dem de die ducit. Ille in rapidissimum illapsus sebreus magna doctorum hominum spei praeceptus.

(d) Il fut  
Gouver-  
neur du  
Chateau  
St. Ange  
sous Cle-  
ment VII.  
Pier. Va-  
lerian. de  
l'it. lib. 2.  
p. m. 74.

(e) Id. ib.  
p. 73.

(f) Ibid.  
p. 74.

(g) Poc-  
ciant. ubi  
suae pag.  
32.

(C) Pierre Crinitus aussi. ] Le Pocciant (g) ayant rapporté que les lettres de Marfile Ficini, & celles de Pierre Crinitus rendent temoignage au savoir & à l'esprit de Bernard Oricellarius, ajoûte; Posteritati transmissit (teste eodem Chruonio) in primis libros quos de urbe Roma instituerat, in quibus admodum elaboravit in illustrandis atque observandis antiquorum monumentis.

(g) Voyez  
Imperialis  
in Musaeo  
hist. pag.  
28. Ghilini  
Theaur.  
parte 1.  
p. 79.

(i) Daniel  
Franciscus,  
Disjunctio  
Academ.  
de Papiſta-  
rum indica-  
tionis li-  
brorum  
probatio-  
rum pag.  
111.

(D) Une faute qui concerne Naogorgus. ] Par l'inscription (h) du tombeau de Jean de la Casa, il paroît qu'Horace ORICELLARIUS eut soin de dresser ce monument à son oncle maternel. Horatus Oricellarius avincolo optime merito P. Un Auteur Allemand observe que les vers Latins qui furent faits par Jean de la Casa, contre ceux qui l'accusent d'avoir lotté la Sodomie, ne se trouvent point dans le recueil de ses Ouvrages intitulé Joannis Casa Latina monumenta. Il croit qu'Alexandre Strozza Inquisiteur de la loi, fut cause que ces vers furent ôtez du recueil. Il raporte la permission d'imprimer qui fut accordée par cet Inquisiteur le 7. de Juin 1564. & il dit qu'Hannibal Oricellarius rassembra ces monuments de Jean de la Casa. Il nous donne les vers supprimez, & il s' imagine (k) que l'Auteur les fit pour répondre à la Satire que Naogorgus avoit ajoûtée à la 2. édition du regnum Papiſticum. Il se trompe, car Jean de la Casa ne fit ce poëme, que pour ôter aux Allemans les mauvaises impressions que Vergerio leur donnoit de lui, au sujet des vers sur la Sodomie. Voici un passage qui prouve manifestement qu'il ne se plaint point d'une satire publiée par un Allemand, mais des discours d'un fugitif.

(h) Scri-  
psit in  
istum Casa  
Juvenilem,  
ut ipse  
quidem  
excusat,  
librum  
Thomas  
Naogor-  
gus, ita-  
ram regno  
papiſtico  
secundae  
editionis  
quae Bas-  
ilea 1559  
prodiit,  
adjectam.  
In hunc  
ergo Casa  
sequenti  
quod sub-  
jectum  
carminis  
intulere.  
Id. ibid.  
p. 109.

Quare habere transfiga  
De me sident nolite perditissimo  
Sed enecate eum vides magis fidi,

Peda-

ORIGENE, l'un des plus sçavans Ecrivains, & l'un des plus rares genies qui ayent fleuri dans l'Eglise primitive, a vécu au troisieme siecle. On parle si amplement de lui dans le Dictionnaire de Moreri, & Pon y indique \* tant d'Auteurs assez à trouver, qui decrivent toute son histoire, que je ne dois faire ici qu'un petit article. Je me borne à ces 4. choses. J'indique 1. deux ↑ Auteurs François qui nous instruisent pleinement des actions, & des opinions d'Origene. Je dis en 2. lieu, qu'une remarque de Mr. Daillé sur ee (A) que Mr. Cottibi avoit

\* Sur tout dans l'édition de Hollande.

† La Motte, Vie de Tertullien & d'Origene, imprimée à Paris l'an 1677. in 8.

*Pedribusque & estiritionibus:  
Quod belle adhibe scisse vos existimo,  
Virtute nato & fide atque industria  
Et literis clara, ingenique gloria (a).*

Paul Vergerio est le fugitif dont il parle. Voyez à la fin de l'Anti-Baillet les discours en prose que Jean de la Casfi fit contre lui.

(A) Une remarque de Mr. Daillé sur. . . Saint Origene, } Mr. Cottibi Ministre de Poitiers ayant changé de religion l'an 1660. écrivit une lettre à son Confesseur, où il donnoit quelques raisons de son changement. On prit Mr. Daillé de lui répondre, & il le fit avec une grande exactitude. Sa réponse fut imprimée avec la lettre de l'Ex-Ministre l'an 1660. sous ce titre, Lettre écrite à Mr. le Coq Sieur de la Talonniere sur le changement de religion de Mr. Cottiby. Il remarqua entre autres choses que le nouveau converti qui se méloit de parler de Peres, & de prôner l'ancienne Eglise, avoit peu de conoissance de ce pais-là. On l'en convainquit par diverses preuves, dont la seconde est tirée de l'éloge de saint qu'il avoit donné à Origene. (b)

Ce langage le trahit, & montre qu'il est étranger, & dans la republique des Antiquaires, qui ne parlent pas ainsi d'un homme condamné par un Concile œcuménique; & sur tout dans les archives des Papes, où tant s'en faut que le pauvre Origene ait pu obtenir le titre de Saint, que dès l'an 494. il y fut nommé schismatique, & tous ses livres, excepté quelques-uns en petit nombre, condamnés par Gelase (1) premier. Il n'y a pas encore tout à fait deux cens ans, que Jean Pic, Comte de la Mirandole, ayant publié à Rome entre ses neuf cens propositions, qu'il est plus raisonnable de croire le salut d'Origene, que la damnation, les Ministres en Theologie l'en reprirrent, disant, que cette conclusion est temeraire, & blâmable, qu'elle sent l'heresie, & est contraire à la determination de l'Eglise universelle; comme il le rapporte

luy mesme dans son Apologie (2). Que n'eussent ils point sçait, s'il eust mis Origene entre les Saints, comme a fait Monsieur Cottiby? eux qui ne peuvent souffrir qu'il donast de sa perdition, ni qu'il jugeast qu'il y avoit plus d'apparence de le croire sçavé, que damné? Voilà ce qu'on appelle une critique victorieuse: & quand nous ne saurions point d'ailleurs que le Ministre de Poitiers n'avoit point d'autre conoissance de la doctrine des Peres, que celle qu'il avoit acquise par la lecture de quelques Controversistes, cette remarque de Mr. Daillé nous en convaincroit. Continuons l'histoire de cette censure; nous y apprendrons qu'un Auteur surpris en faute, & manifestement convaincu de s'être trompé, n'a point de meilleur party à prendre que d'avouër de bonne grace la dette, ou au moins de ne dire mot; car presque toujours les efforts qu'il fait pour se disculper, sont de pures extravagances. Monsieur Cottibi (c) répondit, que peut-être le titre de

saint ne se trouvoit pas dans l'original de sa lettre, ou qu'il le laissa passer dans la sienne par un trait de plume, plaçant Origene au milieu de beaucoup d'autres anciens Peres à qui cet Epithete de saint est véritablement due. Ce sont deux échappatoires qu'on refusa invinciblement. On soutint que Saint Origene se trouvoit dans l'original écrit de la propre main de l'Auteur, & l'on prouva qu'il n'avoit pu y être mis par mégarde. Qui croira, dit Monsieur Daillé (d), qu'il n'ait copie au net, & lu & relu plus d'une fois une lettre qu'il écrivoit à un Confesseur, dont il abandonnoit & la religion & le ministère? Une lettre où il entreprenoit de leur persuader de suivre un exemple, qu'il n'ignoroit pas les devoit saisir de douleur & d'indignation? Une lettre, dont par conséquent il ne pouvoit douter, qu'elle ne fust exactement examinée par des personnes irritées, & en colere contre luy? Assurément ou il n'a pas le sens commun, ou il a bien touché, & limé cette lettre, & en a revenu plusieurs fois la copie avant que de l'envoyer, pour n'y rien laisser, qui peust donner sujet ou de moquerie à ceux qui ne l'aimoient pas, ou de degoust à ceux qui l'affectionnoient. Et néanmoins après tout cela ce Saint Origene est demeuré dans sa lettre, telle qu'il l'a envoyée & que nous l'avons veüe. Certainement l'auteur ne savoit donc pas, que ce n'est pas la qualité legitime d'Origene. S'il l'eust sçeu il l'eust osée de sa lettre. Et s'il n'a pas sçeu un secret, qui est commun parmy ceux qui frequenter le pais de l'antiquité, je ne vois pas, comment je me puis fier aux promesses qu'il me faisoit &c. La fuite de l'Apologie de Cottiby est plus mauvaise, car il se jette sur le lieu commun de la haine des Ministres pour les saints, & dit cent choses hors de propos, comme l'on va voir. (e) Mais comme il semble que les Ministres soient gagnez pour faire la guerre aux Saints, vous avez crû, qu'il estoit de vostre devoir d'attaquer celuy-cy, quoy qu'il n'en eût que l'exterieur & l'apparence, car c'est assez de paroître sous cet habit & d'en prendre le nom, pour n'estre plus à couvert de vos coups; si vous contestez cette glorieuse qualité à ceux qui sont hautement meritées, & dont l'Eglise chante tous les jours les loüanges, ce n'est pas merueille, que vous ne l'avez pu souffrir dans un homme à qui elle ne l'a jamais deferée. Aussi n'ay-je garde d'estre surpris de vostre procedé, & je vous trouve qu'en effet vous avez grand interet de vous opposer à ce que le nombre des Saints n'augmente; vous prevoyez avec raison, que plus il y en aura dans le Ciel, & plus vostre party aura d'ennemis, & l'Eglise d'intercesseurs, voudrois seulement que des gens qui font dire à Saint Paul que (3) les enfans des Fideles sont Saints dès le ventre de leurs meres, ne refusent pas cet éloge, à celui qui estoit Fils d'un Pere & d'une Mere, non seulement Fideles,

Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques, t. 1. p. 121. & suiv.

edit. de Hollande 1690. in 4. Le Moreri de Hollande de n'indiquer que pas ces deux auteurs.

(d) Daillé, Replique à M. de la Motte & Cottiby, chap. 9. p. 170.

(e) Cottibi ubi supra: pag. 222. & suiv.

(3) Dans la forme d'administrer le Baptême

(a) Ces vers sont la conclusion du Poëme rapporté par Daniel Fraucus. Il se trouve dans le 1. tome Delicia. rum Poëtarum Italarum p. 702.

(b) Daillé, Lettre à Mr. le Coq, pag. 70. 71.

(1) Conc. Rom. Ge. lasi. T. 3. Concil. p. 662. col. 2. B.C.

(2) Joann. Pic. Apol. c. 7. p. 199.

(c) Cottibi, Replique à Mr. Daillé, p. 221. 222.

avoit cité *Saint Origene*, eut des suites qui meritent d'être suivies. 3. Qu'un Ministre

les, mais Martyrs, & qui après avoir luy-même dans sa plus tendre jeunesse, souffert persécution pour le nom de JESUS-CHRIST, temoigna desirer avec tant de pieté & d'ardeur, de couronner ses premiers travaux de la gloire du Martyre. (1) Ce bel esprit de l'autorité duquel vous vous servez avec estime, en avoit tant luy-mesme pour la sagesse de Socrate, que toutes les fois qu'il pensoit à ce grand Homme, peu s'en falloit, que dans son ravissement il ne s'écriast, *S. Socrate priez pour nous*; Ce ne seroit donc pas un crime irremissible, quand mon ame auroit esté touchée de quelque veneration pour les vertus d'un Chrestien, que l'Evangile rend précieux, puis que les yeux de vostre amy le font laissez éblouir par les actions d'un Payen, qui n'estoient après tout que *des pechez éclatans*

(2) Si quelques-uns ont trouvé des taches dans le Soleil, je ne m'étonne pas que ce Docteur ait eü les siennes, & je ne teray point son Apologie apres que les Conciles ont fait son procez. Je diray neantmoins avec ce noble Escrivain (3) qui s'offrit de le defendre publiquement dans Rome à l'âge de 24. ans, qu'Origene en avoit plus de 60. premier que de le determiner dans ses Escrips, & qu'il a pu avoir des erreurs sans estre Heretique, ne les ayant jamais retenues avec opiniâreté, ny descendues par la rebellion, puis qu'elles n'ont esté condannées qu'après sa mort, & que vous me confessez, il en avoit fait penitence durant sa vie. C'est donc en vain, que vous tâchez d'animer contre moy tout ce qu'il y a de *Maîtres en Theologie*, ce jeune Comte me rassure, qui m'apprend, qu'il avoit le Pape de son costé

(4) avec un grand nombre de ceux qui composoient le Senat Apostolique, pendant que quelques Esprits envieux murmuroient de ses propositions. En tout cas, si par vostre crendit & par vos sollicitations, j'avois à tomber dans la disgrâce du Sacré Conclave, j'aymerois encore mieux, que ce fût pour avoir mis innocemment un Docteur extraordinaire dans le Catalogue des Saints, sans approbation & sans aveu, que pour m'estre opposé comme vous à la gloire de ceux qu'il a canonisez, tâchant par le plus sacrilege de tous les attentats, d'en effacer les noms & du Calendrier de l'Eglise, & de la memoire des hommes. Cela ne meritoit point d'autre reponse que celle-ci, Apprenez (a) lui quelle difference il y a dans le stile de la Cour & de l'Eglise Romaine entre un Consistoire, & un Conclave. C'est une faute pardonnable à un novice. Le malest, que dans tous ces égaremens, où il s'emporte hors de la route de nôtre dispute, il n'a peu rien trouver, qui nous face voir, que ce soit le stile des hommes savans dans l'antiquité, de dire *Saint Origene*.

Le Pere Adam se voulut mêler de l'apologie de Cortibi sur cet article, & s'en aquita si mal, qu'on ne vit jamais peut-être des tours de Sophiste plus impertinens. Le passage que je m'en vais citer est un peu long, mais comme il contient des faits qui appartiennent à l'histoire d'Origene, & que d'ailleurs il pourra servir de remede aux Ecrivains qui se jettent à travers

champs, je n'en ai voulu rien retrancher. Voici donc comment Mr. Daillé parle au Jesuite Jean Adam. (b) Sentant que ce lieu (c) est si faucheux, vous vous gardez bien d'y faire ferme; & comme vous estes hardy & delibéré tout ce que le peut estre un homme de vôtre robbe, abandonnant ce poste incommode vous vous jetez sur moy à belles injures, à vôtre ordinaire, (5) m'accusant d'ignorance, & d'une audace magistrale, qui n'est qu'une tumeur, & sur les erreurs dont il a point. Puis (6) m'ayant prié de peler ce que vous m'allez dire, vous me faites une leçon de la difference qu'il y a entre les personnes errantes, & les erreurs, où vous mêlez St. Augustin & St. Jerome, Janfenius & St. Cyrin, & leurs opinions. De là vous tombez sur Origene, & sur les erreurs dont il a esté soupçonné, & notamment de l'Arianisme, dont vous dites que St. Athanasé l'a mis à couvert. Puis (7) vous loitez l'innocence de sa jeunesse, sa chasteté, son zèle; vous dites (8), que si j'ay lu l'histoire, je say bien que voyant conduire les Martyrs au supplice, il seroit de sa maison, & se jettant à genoux devant les bourreaux, les conjuroit de luy couper la teste avecque les autres Chrétiens. Vous dites encore que je say bien qu'il a rempli le monde de ses Ouvrages; que son pere & sa mere ont été Martyrs; & que souvent sa mere tirant le rideau de son lit lors qu'il dormoit, baisoit la poitrine de son fils avec ces paroles, *Je baise le temple de Saint Esprit*. Vous nommez Saint Gregoire de Neocaesarie, Chrysolome & Basile, qui l'ont fort estimé: je laisse passer Chrysolome, bien que plus jeune, devant St. Basile, pour vous montrer que je ne suis pas si chagrin, que vous voulez le faire croire) vous me demandez quelle raison j'ay pour prouver, que ce grand homme soit mort sans faire penitence, & m'alleguez un vieux conte pour refuter cette opinion. Voilà l'abbregé de vôtre dispute sur l'affaire d'Origene. Sur quoy je vous diray premierement, que vous me faites tout de m'imputer de savoir, qu'il ayt prié les bourreaux de luy couper la teste. C'est ce que je ne sçavois pas, n'en ayant rien vu dans Eusebe (9), qui traite son histoire fort au long dans le sixiesme livre. Vous m'accusez aussi avec la même injustice, de savoir que sa mere luy baisoit la poitrine pendant qu'il étoit endormi. J'ay bien appris d'Eusebe que Leonidas son pere l'avoit quelquefois ainsi caressé en son enfance, luy baisant l'estomac avec respect, comme un sanctuaire au dedans duquel étoit consacré le Saint Esprit, & qu'il le disoit heureux d'avoir un si admirable enfant. Sans doute vous aurez trouvé ces histoires en la forme que vous les debitez, dans le même Auteur qui vous a appris qu'Athanasé avoit été autrefois grandement loué & estimé par les Ariens. Mais la plus cruelle de toutes les injures que vous me faites, est que pour avoir occasion de debiter ces lieux communs, & ces histoires, vous m'accusez d'avoir creu, & assuré comme une chose certaine, qu'Origene est damné. Vous faites passer (me dites

(1) *Erafme.*

(2) *S. Augustin. Splemida peccata.*

(3) *Jovan. Picus Mirandula. Cones. in Apolog. concl. 7.*

(4) *Summi Pontificis & ex Apostolico Senatu complurium judiciorum contentus, videbar facile & odium posse negligere, & convicia hominum improborum. In prefat. Apol.*

(a) *Daillé s'adressant au Pere Adam, ubi supra pag. 191.*

(b) *C'est-à-dire la*

(c) *que Cortibi étoit tombé dans une équivoque.*

(5) *Ad. p. 267.*

(6) *Ibid. p. 268.*

(7) *P. 169.*

(8) *P. 270.*

(9) *Eusebe. Hist. l. 6. c. 2. p. 203.*

(10) *Ad. p. 267.*

ministre de Hollande a fait depuis peu une observation (B) très-solide sur l'un des dogmes

(1) Ad. P. 269. „ dites (1) vous les défauts de sa doctrine jus-  
 „ qu'à sa personne, parlant mesme de sa damna-  
 „ tion, comme si vous aviez été par avance dans  
 „ les enfers, & que vous y eussiez trouvé Orige-  
 (2) P. 271. „ ne; & deux pages plus bas (2), je ne saurois  
 „ souffrir, dites-vous, que vous preniez le party  
 „ de ceux qui soutiennent qu'Origene est damné;  
 „ & à la fin du chapitre, vous avez pris, dites-  
 „ vous, l'opinion de ceux qui tiennent qu'Origene  
 „ est damné. . . . Mais mettant à part ces  
 „ excez de votre passion, qui vous a dit que  
 „ je tiens qu'Origene est damné? Où est-ce que  
 „ j'ay déclaré que ce soit là mon sentiment? A  
 „ Dieu ne plaise qu'une si injuste presumption  
 „ me soit jamais entrée dans l'esprit. Je laisse  
 „ au Seigneur ses secrets, & ne suis pas si har-  
 „ di que de m'emanciper à définir ce que nul  
 „ homme ne peut savoir avec une certitude de  
 „ foy. Mais au reste, s'il nous est permis de  
 „ juger de ces choses par les apparences, je croy  
 „ d'Origene ce que j'en souhaite, que Dieu,  
 „ dont les misericordes sont infinies, luy a par-  
 „ donné ses erreurs, & n'a pas laissé peir avec-  
 „ que les infidèles, un vaisseau qu'il avoit orné  
 „ de tant de dons admirables, & dont tout ce  
 „ que nous avons de veritables ouvrages ne res-  
 „ pire qu'une foy, & une pieté singuliere, &  
 „ où les erreurs mesmes, dont ils sont quelques-  
 „ fois tachez (car on ne le peut nier) sont tou-  
 „ jours accompagnées d'une modestie & d'une  
 „ humilité ravissante; pour ne point parler de  
 „ ses vertus & de la pureté de sa vie. C'est là  
 „ mon sentiment, & je n'en ay jamais eu d'au-  
 „ tre; & ceux qui m'ont connu particuliere-  
 „ ment, savent à quel point j'ay toujours ad-  
 „ miré ce grand & incomparable esprit; & ce  
 „ que j'en ay écrit en quelques endroits de mes  
 „ petits Ouvrages en peut faire foy. Si j'ay rap-  
 „ porté ce qu'écrivit (3) le Comte de la Miran-  
 „ dole, que les Theologiens de Rome ne peu-  
 „ rent souffrir qu'il doutast de la damnation  
 „ d'Origene, je ne l'ay fait, comme il paroist,  
 „ que pour montrer combien les Maîtres Doc-  
 „ teurs, dont Monsieur Cottiby a embrassé la  
 „ communion, sont éloignez du stile qui don-  
 „ ne le nom de saint à ce personnage. Ce  
 „ n'est pas que j'approuve aucunement leur pre-  
 „ somption inhumaine. Si j'ay noté la qualité  
 „ de saint que Monsieur Cottiby luy a donnée,  
 „ je l'ay notée comme une marque de son igno-  
 „ rance dans les choses de l'Antiquité, & dans  
 „ la faison dont ceux qui les savent ont accoutu-  
 „ mé d'en parler. Je ne l'ay point accusé d'avoir  
 „ peché en cela contre la foy, ni contre la bonté  
 „ des mœurs. L'ignorance de l'Antiquité n'est  
 „ incompatible ni avec l'une, ni avec l'autre;  
 „ je luy permets de bon cœur d'avoir d'Orige-  
 „ ne des sentimens aussi avantageux qu'il luy plai-  
 „ ra. Mais les loix de votre Eglise, & celles  
 „ de son stile, & l'usage commun & public de  
 „ tous les savans; c'est-à-dire la loy souverai-  
 „ ne de leur langage, ne luy permettant pas de  
 „ dire saint Origene; quelque opinion qu'il ait  
 „ de sa personne, il ne sauroit parler ainsi sans  
 „ témoigner l'ignorance que je luy ay repro-  
 „ chée. „

On trouve mille exemples de cette nature dans les écrits polemiques; & comme je l'ai

dejà dit plus d'une fois, on ne seroit pas mal de les rassembler. Cela ne seroit pas inutile pour retrancer la licence que tant d'Auteurs se donnent, de s'écarter à droite & à gauche de l'état de la question.

(B) Une observation très-solide sur l'un des dogmes d'Origene. Avant que de raporter les paroles du Ministre, je copierai celles de son adversaire, qui ont donné lieu à sa reflexion. C'est (a) une faute considerable de comparer l'opinion d'Origene, touchant la non éternité des pé-  
 (a) Furieu apud Saurin ubi me-  
 nes, avec le dogme des Sociniens sur cet article. fra.  
 Origene ne nieoit pas l'immortalité de l'ame, & n'a jamais enseigné que les méchans dussent être anéanti. Or les Sociniens croyent que les méchans perissent corps & ame par la mort. L'erreur d'Or-  
 rigene est dangereuse, mais au moins elle n'a rien d'impie, mais l'opinion Socinienne est l'impieété Epicurienne. Voici la censure de ce passage.

„ Il (b) y a plus de danger pour la Morale, à  
 „ dire les reprouvez seront sauvez un jour, qu'à  
 „ dire, ils seront anéanti. Origene a mis les  
 „ Démons & les damnés, à peu près au même  
 „ rang, où les Papistes mettent les fidèles &  
 „ les régénerez, qui meurent chargez d'un grand  
 „ nombre de péchez veniels, & qui n'ont pas  
 „ de quoi faire dire des Messes pour abrégier,  
 „ ou pour adoucir leurs peines dans le Purgatoi-  
 „ re, dont le feu ne diffère de celui de l'enfer  
 „ qu'en durée. Ainsi les Libertins qui persévè-  
 „ rent dans leur libertinage & dans leurs crimes  
 „ jusqu'à la mort, peuvent à peu près avoir,  
 „ selon la Théologie d'Origene, les mêmes  
 „ craintes & les mêmes espérances, que les  
 „ meilleurs Catholiques ont, selon la doctrine  
 „ de leurs Prêtres & de leurs Moines. Le tems  
 „ n'est rien en comparaison de l'éternité. Un  
 „ enfer temporel ne peut pas être mis en paral-  
 „ lele avec un paradis éternel. Il est vrai que les  
 „ maux présents effacent dans l'esprit des mon-  
 „ dains l'idée des biens à venir; & que le senti-  
 „ ment de ceux-là est ordinairement plus vif &  
 „ plus fort, que le desir & l'espérance de ceux-  
 „ ci. Mais cela vient de la folie & de la corrup-  
 „ tion des hommes, & non pas de la nature des  
 „ objets. De plus, il faut savoir que les maux  
 „ à venir sont à peu près considerez comme les  
 „ biens à venir, c'est-à-dire, que les étour-  
 „ dis & les brutaux ne sont guère touchez ni des  
 „ uns ni des autres; mais les sages & les gens à  
 „ reflexion, envisagent de près les peines &  
 „ les joyes de l'autre vie, & s'en font une juste  
 „ idée. D'où il suit, que les gens de la pre-  
 „ miere espèce ne seront pas plus effrayez de l'en-  
 „ fer ou du Purgatoire dont Origene les mena-  
 „ ce, qu'encouragez & consolez par la fin de  
 „ leurs supplices, & par la jouissance d'une béa-  
 „ titude éternelle dans le Paradis, que ce Doc-  
 „ teur leur fait esperer: & qu'au contraire, ceux  
 „ qui ont des pensées plus sérieuses & plus pro-  
 „ fondes, jugeront des biens & des maux futurs  
 „ par leur durée, & se refoudront sans peine à  
 „ traverser quelques siècles de mauvais tems, s'ils  
 „ sont assurés de trouver au delà une éternité de  
 „ bonheur & de joyes infinies. Pour la doctri-  
 „ ne des Sociniens, elle ne donne point d'autre  
 „ consolation aux pécheurs endurcis, que leur  
 „ anéantissement. Or de la maniere dont les  
 „ hom-

(a) Furieu apud Saurin ubi me-  
 nes, avec le dogme des Sociniens sur cet article. fra.

(b) Saurin Examen de la Théologie de Mir. Furieu pag. 688.

(3) L. à l'él. de la Tal. p. 70. 71.

dogmes d'Origene. Si l'Auteur du (C) *Janua caelorum referata* l'avoit employée,

„ hommes sont faits, ils aiment mieux être mal-  
 „ heureux & heureux successivement, que de  
 „ n'être point du tout. Et selon la droite rai-  
 „ son, il y a infiniment plus d'avantage à être  
 „ éternellement comblé de bonheur, après avoir  
 „ souffert quelque tems, qu'à goûter dans le  
 „ néant, & à se voir ainsi privé pour jamais d'u-  
 „ ne beatitude infinie, dont on pouvoit s'assurer  
 „ la possession, & que l'on ne perd que par sa  
 „ negligence. . . . (a) L'erreur d'Origene  
 „ pourra inspirer le mépris de la repentance à  
 „ quelques-uns, & celle des Sociniens pourra en  
 „ retener d'autres dans l'impieeté. Cependant  
 „ l'une & l'autre est très-pernicieuse; & c'est  
 „ avoir un faux poids & une fausse mesure, &  
 „ une acception de personnes trop visible, de  
 „ dire que l'erreur d'Origene, quoi que dange-  
 „ reuse, n'a rien d'impie; mais que l'opinion  
 „ Socinienne est l'impieeté Epicurienne. Si Ori-  
 „ gene avoit anéanti les reprouvez après un long  
 „ Purgatoire, sa Théologie seroit moins indul-  
 „ gente aux pécheurs impénitens que celle des  
 „ Sociniens, qui les anéantissent sans leur avoir  
 „ fait souffrir aucune peine considerable (b).  
 „ Mais le Paradis qu'il leur promet au bout  
 „ de leur enfer, & qui les rendra éternelle-  
 „ ment semblables aux Apôtres, aux Martyrs  
 „ & aux plus grands Saints, est un puiffant  
 „ contrepoids contre la terreur d'un supplice,  
 „ qui fera place à des joyes & à des felicités éter-  
 „ nelles. „

(a) Saurin  
ibid. pag.  
690.

(b) Il sem-  
 ble que  
 Mr. Sau-  
 rin tombe  
 d'accord  
 de ce qu'a-  
 vance son  
 adversaire,  
 que les So-  
 ciniens en-  
 seignent  
 que l'ame  
 des mor-  
 chans est  
 avanteie  
 au même  
 moment  
 qu'ils meu-  
 rent. Ce  
 n'est pas  
 ainsi que  
 la doctrine  
 de cette  
 secte est  
 rapportée  
 ci-dessous  
 pag. 699.  
 lettre a.  
 Mais il est  
 vrai que  
 Mr. Sau-  
 rin s'ex-  
 prime d'u-  
 ne manière  
 qui peut  
 signifier  
 qu'il n'im-  
 pute point  
 cela à la  
 secte.

(c) Saurin  
ib. p. 688.

Si l'on veut favoir la cause de cette acception  
 de personnes, on n'aura qu'à lire ces paroles du  
 même Auteur. (C) *La charité que l'on a pour*  
*ceux qui sont morts depuis plusieurs siecles ne*  
*coûte gueres; parce que leur merite n'excite pas*  
*notre jalousie & notre envie, & que nous ne les*  
*regardons pas comme nos concurrents. Mais pour*  
*juger charitablement d'un adversaire, qui parle*  
*& qui écrit contre nous, & dont la réputation of-*  
*fusque notre gloire, il faut un peu mortifier l'a-*  
*mour propre; & c'est un sacrifice que l'on ne fait*  
*pas facilement. Comme Mr. Jurieu n'a pas eu*  
*de querelle avec Origene, & qu'il a des ennemis*  
*personnels dans le party Socinien, il ne faut pas*  
*détourner s'il a plus de tolerance pour celui-là, que*  
*pour ceux-ci. On s'est servi plusieurs fois de*  
*cette pensée, pour donner raison de la conduite*  
*de ceux qui ont soutenu que Sophocle, Euripi-*  
*de, Aristophane, Aristote &c. ont surpassé de*  
*beaucoup Corneille, Racine, Moliere, Des-*  
*cartes, &c.*

(C) *Si l'Auteur du Janua Caelorum referata*  
*l'avoit employée.* Cet Auteur montre par  
 plusieurs preuves, que Monsieur Jurieu raison-  
 nant conséquemment, doit enseigner que le So-  
 cinianisme ne damne pas. L'une de ses raisons  
 est tirée de ce que ce Ministre avoué, que les  
 Ariens ont appartenu à l'Eglise dans laquelle le  
 salut se peut obtenir. Cette raison seroit foible,  
 si les doctrines des Sociniens qui n'ont pas  
 été enseignées dans l'Arianisme étoient mortel-  
 les. C'est pourquoi l'Auteur du *Janua Caelo-*  
*rum* se propose cette objection, & il montre  
 que posé le cas que les heresies communes aux  
 Sociniens & aux Ariens ne soient pas mortel-  
 les, l'on ne sauroit soutenir raisonnablement,  
 que les doctrines particulieres aux Sociniens

meritent la damnation. Parcourant ces heresies  
 particulieres, il commence par la rejection de  
 l'éternité des enfers, & il met en fait que l'on  
 n'oseroit damner Origene ni Arnobe, précisé-  
 ment à cause de cette erreur. *Quis auderet,*  
*dit-il (d), morti aeternae addicere Origenem, ideo*  
*precise quod de divina misericordia magnificentius*  
*sentire volens, crediderit tandem fore ut omnes*  
*mali, ne Diabolis quidem exceptis, satis pana-*  
*rum Deo dederint, & Deum placatum experian-*  
*tur? At hoc multo plus videtur nocere justitia di-*  
*vina quam dogma Socinianum de annihilatione re-*  
*probatorum post longas penas, nam destructio illa si-*  
*minus pane genus est gravius, ut quidam existimant,*  
*quam aeternitas infelix, rationem tamen*  
*habet pane, ideoque non officit iustibus severi &*  
*justi Legislatoris. Quidquid id est nemo prajudi-*  
*cius excutus, & ad recta rationis animum rem ex-*  
*pendens, doctrinam mortalem judicabit, si quis*  
*veritus ledere divinas perfectiones, malis sibi*  
*Deum representare ut judicem ultimo supplicio reos*  
*afficientem, quam ut judicem vita reorum parceren-*  
*tem quod per multos annos exquisitis cruciatibus &*  
*perpetuis eos torquendo, longiore alieni doloris spe-*  
*ctaculo futurus: nemo, quoniam, solidè ratio nati-*  
*us talem opinionem mortalem crediderit, qui se-*  
*mel agnovit Arrianam heresim non esse mortalem.*  
*Quis auderet Arnobium in Inferis collocare, quis*  
*crediderit animas reproborum flammis ultricibus*  
*penitus confusum? Vous voyez bien qu'il observe*  
 que le dogme d'Origene donne plus de bornes  
 à la justice divine, que le dogme des Sociniens,  
 puis que ceux-ci mettent à la fin des peines  
 un acte de severité, favoir l'annihilation du pe-  
 cheur, au lieu qu'Origene y met un acte d'une  
 souveraine bonté, favoir le transport des esprits  
 damnez dans la jouissance de la souveraine bea-  
 titude; vous voyez bien, dis-je, qu'il observe (e)  
 cette difference; mais il ne la developpe pas avec  
 autant d'exactitude que Monsieur Saurin l'a deve-  
 loppée. Bien davantage il se fait une objection  
 qu'il eût pu ruiner par la remarque de Monsieur  
 Saurin, & néanmoins il se sert d'une toute autre  
 réponse. Il suppose (e) qu'on lui dira que la re-  
 jection de la Trinité n'est pas aussi pernicieuse à  
 la Republique, que la rejection de l'éternité des  
 peines; & il se contente de répondre qu'il ne  
 faut point juger par cette regle, si une heresie  
 est fondamentale, ou si elle ne l'est pas; car au-  
 trement il faudroit dire que (f) des erreurs très-  
 grossieres & très-honteuses ne seroient qu'une  
 veuille, attendu qu'elles sont très-propres à te-  
 nir en bride les citoyens. Voilà toute sa répon-  
 se. Il a oublié ce qu'il y avoit de meilleur à dire  
 sur cette objection; il n'a point dit que le senti-  
 ment d'Origene est plus pernicieux à la Repu-  
 blique que celui des Sociniens; le sentiment,  
 dis-je, d'Origene, que Monsieur Jurieu (g)  
 regarde comme une erreur digne d'excuse. Si  
 Larebonius avoit fait la reflexion de Monsieur  
 Saurin, il auroit tiré à brûle-pourpoint sur son  
 adversaire. Raportons encore un passage du Pas-  
 teur d'Utrecht. „ (b) Monsieur Jurieu veut bien  
 excuser les erreurs d'Origene à cause de son grand  
 zèle: mais si quelqu'un nous venoit aujourd'hui de-  
 biter les rêveries de cet ancien, Monsieur Jurieu  
 ne se croiroit obligé à aucun support. Si ces rê-  
 veries sont des heresies & des impietez, qui  
 „ chan-

(d) Caru-  
Larebo-  
nius, in  
Janua  
caelorum  
referata,  
p. 96. 97.

(e) Ibid.  
p. 97.

(f) Alio-  
quin mu-  
tatis vici-  
bus pro-  
innocuis  
debere-  
mus habere  
errores  
non pau-  
cos cras-  
sissimos  
atque fec-  
dissimos,  
unde mul-  
tum emol-  
umentum  
capit Res-  
publica, in  
multas  
perturba-  
tiones  
causa  
per intro-  
ductio-  
nem qua-  
rumdam  
veritatum.  
Ibid. p. 97.

(g) Apud  
Saurin ubi  
supra pag.  
682.

(h) Saurin  
ibid. pag.  
683; 684.

ployée, il auroit donné de nouvelles forces à l'une de ses objections. 4. Qu'il y a beaucoup de Theologiens dans la Communion de Rome, qui croyent que ce (D) Pere est dans les Enfers.

ORO- (d) In pra-

fat. ad

Origenem,

ann. 1512.

(e) In Vita

Origenis.

(f) In Ori-

gen.

„ changent l'enfer en un Purgatoire, & qui  
„ anéantissent par ce moyen la crainte des pei-  
„ nes éternelles, & la crainte de Dieu, pour-  
„ quoi les doit-on supporter dans Origene? Où  
„ est le grand zèle de ce Docteur, s'il a été héré-  
„ tique & Docteur d'hérésie? Si ces erreurs n'é-  
„ toient pas fondamentales dans Origene & dans  
„ le troisième siècle, par quelle machine font-  
„ elles devenues fondamentales dans le dixsep-  
„ tième siècle, & dans les Docteurs moder-  
„ nes? Nous verrons bien-tôt qu'il y a de la dif-  
„ férence entre l'opinion d'Origene, & celle  
„ des Sociniens sur les peines de l'enfer, & que  
„ cette différence, dont Mr. Juricu veut tirer de  
„ l'avantage pour Origene, lui est tout-à-fait de-  
„ s'avantageuse. „

Si l'Auteur du *Janua colorum* ne s'est pas servi de ses avantages, Mr. Saurin d'autre part a laissé passer à son homme deux grosses fautes: l'une est d'avoir imputé aux Sociniens qu'ils enseignent que l'ame meurt avec le corps; l'autre que leur sentiment sur la destruction de l'ame est l'impieété Epicurienne. La 1. de ces deux fautes est un mensonge, ou plutôt une calomnie (a). La 2. est une ignorance inexusable. La secte Socinienne n'enseigne pas que les mechans ne souffriront rien après cette vie; elle dit seulement que leurs peines cesseront enfin par l'anéantissement de leur ame. Et quand même il se trouveroit (b) quelque Auteur Socinien, qui enseigneroit que leur ame est anéantie dès qu'elle quitte le corps, son sentiment ne seroit pas celui d'Epicure; car ce Philosophe croyoit d'un côté que les Dieux n'ont aucune part ni à la mort, ni à la vie des hommes; & de l'autre que l'ame meurt avec le corps, parce qu'elle ne consiste que dans un certain mélange d'atomes. Le Socinien au contraire dont nous parlons, soutiendroit que les ames des mechans sont d'une nature à durer toujours après cette vie, & qu'elles ne cessent d'être que parce que Dieu les anéantit, en punition de leurs fautes. Les Docteurs les plus orthodoxes sur la nature de l'ame, conviennent que Dieu la peut anéantir à toute heure. Notez que rien ne peut nous dispenser de cette regle de l'équité naturelle, qu'on ne doit point attribuer à une secte les sentimens de quelques particuliers.

(D) *Qui croyent qu'Origene est dans les Enfers.* ] Nous avons déjà vu les plaintes qui furent faites contre Pic de la Mirande, qui soutenoit un sentiment opposé. Le Jésuite Etienne Binet publiant un livre à Paris l'an 1629. touchant la salut d'Origene, n'osa se declarer qu'en tremblant pour l'affirmative. Il prit le party de donner à cette affaire la forme d'une revision de procès. Il fit ouïr des temoins, il fit plaider pour & contre, & intervint les conclusions des gens du Roi du Ciel: enfin il fit prononcer cet Arrêt. (c) *VEU tout ce qui a esté dit de part & d'autre, & les Conclusions des gens du Roy du Ciel, il a esté dit, que l'affaire sera appointée au conseil secret de Dieu, & à luy reservée la sentence definitive. Et néanmoins par provision, & au profit d'Origene, a esté dit, que tout bien balance, les*

preuves qui le sauvent sont plus fortes & mieux concluantes que celles qui le damnent, partant il y a plus d'apparence de le croire sauve que damné. LES TEMOINS qu'il fait ouïr pour Origene sont (d) Jacques Merlin, & (e) Erasme. Les Avocats qu'il fait plaider pour le même Perc, sont (f) Genebrard, & Jean Pic (g) de la Mirande. Après cela le grand Cardinal Baronius (h) au nom du Cardinal Bellarmin, & de tous ceux qui sont contre Origene, harangue les Juges pour demander la condamnation de l'accusé, dont il étale les heresies & les crimes. Voici quelques-unes de ces heresies: 1. Que (i) les ames avoient péché avant qu'elles fussent dans les corps. 2. Qu'a-près la resurrection les corps des Saints seroient ronds & lumineux comme le Soleil. 3. (i) Binet Que le Soleil, la Lune & les étoiles sont vivantes. 4. Qu'au (l) jour du jugement les Anges gardiens seront châtiés, s'ils n'ont bien fait leur devoir à la garde des hommes commis aux soins de leur charité. 5. Que (m) devant la creation de ce monde il y en avoit eu plusieurs autres, & que lorsqu'un de ces hommes seroit réduit en poussiere, on en créeroit plusieurs les uns apres les autres. 6. Que (n) les étoiles sont des livres où l'on trouve la bonne fortune des humains, que les Anges y font l'horoscope des hommes, & y apreignent leur bonne aventure, & qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le apud Binet franc arbitre, ny violenter sa volonté. 6. Que (o) la terre est un gros animal capable de bien & de mal, & en suite digne de reconnoître ou de châtiment, & de la vient que Dieu la benit, ou la maudit, selon qu'elle se comporte bien ou mal, & se rend capable de l'un ou de l'autre. 7. Qu'a-près le jour du jugement, les femmes seront transformées en hommes, & les corps humains en ames très-pures, & que ce ne seront plus hommes composez d'os & de chairs glorieuses, mais que tous ne seront que des esprits tous purs, & comme des Anges du Ciel. La grande raison de Baronius est celle-ci. „ Le Concilium general ne s'est pas contenté à l'ordinaire de condamner la doctrine, mais a passé jusques là que de condamner sa personne, & a foudroyé l'anatheme sur sa personne propre, & l'a condamné par son nom (1), & voicy les paroles du saint Concile. L'Empereur ayant requis, ut cum erroribus suis autor ipse Origenes damnaretur. Le S. Concile (2) ayant meurement considéré l'affaire, & invoqué l'assistance du S. Esprit, enfin prononça (3) ces paroles, ou plustost ces esclats de tonnerre. En premier lieu il (3) lança dix anathemes contre la venimeuse doctrine d'Origene, puis passant outre dit, Anathema estiam ipsi Origeni qui dicitur Adamantius. Il ajouta exprès ce dernier mot, afin qu'on ne crût pas que ce fust de l'autre Origene qu'il parloit, mais de celui qui estoit le vray Origene, qu'il couvroit d'anatheme, comme un homme perdu, condamné, & damné. Voyons un trait de l'éloquence de ce tems-là. Binet suppose que Baronius se prevalant d'une vision qui est rap-

(a) On en avertit cet Auteur l'an 1690. dans l'avis sur le Tableau du Socinianisme pag. 44

(b) Il s'en trouve quelques uns.

(c) Etienne Binet, du salut d'Origene, p. 463.

(1) Origen. ham. 200. in Sum. Eccl. ex Metholio & Genebr. apud Binet. 168.

(2) Origen. in Sum. Ezech. apud Binet. ibid.

(3) Binet. p. 191.

(1) Baron. an. 400. an. 538.

(2) an. 538. (3) Nf. ceph. lib. 17. c. 27. 28. Sur. 11. Janu. Cedren. in Annal. Cassiod. 1. div. iust. Prat. spi. rit. c. 26. Baron. an. 532.

O R O B I O ( I S A A C ) Medecin Juif, mort à Amsterdam en 1687. Voyez la Bibliotheque Univerfelle \*.

O R O S É ( P A U L ) en Latin *Orosius*, Prêtre Espagnol, a fleuri au commencement du V. siecle. Consultez Moreti, car pour ne repeter point ce qu'il a dit, je ne ferai point l'histoire de cet Auteur, je me contenterai de corriger quelques fautes qui le concernent. Ceux qui l'ont fait Moine, & (A) qui ont placé sa mort à l'an 471. se font trompez encore plus que ceux qui l'ont (B) fait Payen, & autant que ceux qui l'ont fait Evêque. Il est faux que Saint Augustin l'ait prié de faire l'Histtoire (C) des plus grans evenemens arrivez depuis J E S U - C H R I S T,

\* An 7. tome pag. 289. & suiv.

(a) Binet p. 195. & suiv.

tée dans le Pré spirituel, parla de cette maniere. Faudra-t-il (a) enfin arriver à cette extremité, que je sois forcé d'ouvrir les enfers, pour vous faire voir qu'Origene y est, autrement ou ne le croira pas ? seroit-ce pas assez d'avoir montré son forfait, sa mort malheureuse, l'arrêt de sa condamnation par les Empereurs, par les Papes, par les Saints, & par le Concile 5. general, outre les autres, & quasi par la bouche de Dieu mesme ? Mais puis qu'il ne reste plus que de descendre aux enfers pour faire voir ce perda, & cet Origene daunne, allons, Messieurs, je suis content de le faire, pour mener l'affaire jusques au bout, & allons de par Dieu en enfer pour voir s'il y est ou non, & pour enfin decider cet affaire. Le S. Concile 5. general (1), a cité un livre, & a autorisé en le citant, qu'il estoit livre digne de fournir de bonnes preuves & valables pour s'en servir à fortifier les décisions du Concile au fait des images. Pourquoi ne nous en servirons nous pas après luy pour vuidre ce differend, qui n'est desia d'ailleurs que trop esclairey & vuidé ? Là il est dit qu'un bon homme se trouvant en peine sur le salub de l'ame d'Origene, après des ardemtes prieres d'un saint vieillard, vit ouvertement comme un espece d'enfer à decouvert, il reconnut là les Heresiarches

(1) Baron. an. 532. Mosib. in Præf. c. 26.

qu'on luy nomma tous nom par nom, & au milieu il y vit Origene qui estoit là damné parmi les autres, & chargé d'horreur, de flammes, & de confusion. Raportons quelque chose de ce qui fut repondu à l'objection qu'on vient de lire. (b) L'Eglise, fonde elle ses Canons sur des visions d'un Heremite, elle qui enseigne que les visions des particuliers jamais n'obligent personne à les croire, & que jamais on ne fonde un article de Foy sur la vision de quelque particulier. De façon que je veux que le Pré spirituel rapporte, qu'un bon Abbé a veu Origene en enfer : mais est-ce le premier qui a esté trompé ? & de quel Origene parle il, du nôtre, ou de celui qui estoit infame ? & de quelle autorité est ce livre du Pré spirituel ? Mettons le cas que le 7. Concile general l'ait cité en quelque chose, comme au fait des images, est-ce à dire pourtant qu'il l'ait canonizé en tout ce qui y est, & combien de simplicité font dans ce livre, qui semblent ridicules, & que les sages ont de la peine de croire. Encore ce petit mot. On (c) nous allegue une vision d'un simple Abbé, & moy je vous allegue icy une vision d'une grande sainte nommée (2) Mechtild, à laquelle Dieu revela qu'il ne vouloit pas que le monde sceust ce qu'estoit enfin devenu Samson, Salomon, & Origene, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus sages, & aux plus sçavans de ce monde, les tenant en suspens dans cette incertitude.

(b) Binet p. 129.

(c) Idem p. 219.

(2) Lib. vite S. Mecht. edit. an. 1627.

(A) Ceux qui l'ont fait Moine, & qui ont placé sa mort. Vous trouverez leurs noms dans Philippe Elsius, duquel la credulité meritoit bien

cette censure du P. Labbe. Ut (d) omittam fabulosos quosdam Hispanos scriptores, quos citat sequiturque Philippus Elsius, qui Augustinianis suis Eremitis accenset, vitamque ejus prorogavit usque ad annum 471. quo centenario majorem in Carthagini Spartaria in Hispaniis obiisse contendit, atque inde Romam asportatum & in Ecclesia S. Eusebii, ubi patris ejus jacebat, sepulchrum. Sed hæc penitus incerta dubiaque fidei. Quid quod & nonnulli Legionensem Episcopum fuisse putent ?

(B) Qui l'ont fait Payen. Le Pere Garasse a commis cette bevue, & cela dans une occasion où il veut convaincre les impies par le temoignage des infideles. La seconde merveille de nature, dit-il (e), que je ramene en tesmoignage seront les pommes cendrées de Gonorrhæ, & la statue de sel, deux authentiques actions qui ont pour despois non seulement les Historiens sacrez, & les Peres qui ont écrit sur le 19. chapitre de la Genese, mais encore tous les Historiens profanes qui parlent du Lic Asphaltite, comme font Joseph, Solin, Orosius, Plin, & Tacite. Remarquez une autre bevue de Garasse ; il dit fausement que Solin, Plin & Tacite ont parlé de la statue de sel. Il range mal ces Auteurs-là.

(C) Des plus grans evenemens depuis J E S U - C H R I S T. La (f) ville de Rome ayant été prise en 410. par Alarie Roi des Goths, les Payens voulant rendre les Chrétiens odieux, les accuèrent d'être cause de ce malheur, & de toutes les autres calamitez qui accablièrent l'Empire Romain. Ce fut pour les déconter de ce reproche, que Paul Orose entreprit à la priere de Saint Augustin de faire l'histoire des plus grands evenemens arrivez depuis J E S U S C H R I S T jusqu'à son tems, pour montrer qu'il étoit toujours arrivé de tems en tems de grands malheurs dans le monde, & que l'Empire Romain n'en avoit jamais été plus exéme que depuis la naissance de Jesus - CHRIST. Je rapporte un peu au long les paroles de Monsieur du Pin, parce que mes lecteurs y pourroient conoitre l'occasion & le but de cet Ouvrage d'Orose ; mais on me permettra d'observer que Saint Augustin ne se borna point aux evenemens qui avoient paru depuis la naissance de J E S U S C H R I S T ; il demanda un recueil universel des plus grans malheurs dont la memoire se fût conservée dans les histoires. Præceperas mihi, c'est Orose (g) qui lui tient ce discours, ut adversus vandoquam præviamem corum, qui alieni à civitate dei, ex locorum agrerum compitis & pagis pagani recantur, sive gentiles, quia terrena sapiunt: qui cum futura non querant, præterita autem aut obliviscantur, aut nesciant, presentia tantum tempora veluti malis extra solum infestissima, ob hoc solum, quod creditur CHRISTUS, & colitur deus, idola autem minus coluntur, insanant: præceperas ergo, ut ex omnibus, qui haberi ad præ-

(d) Philib. Labbe, Dissert. de Script. Eccl. to. 2. p. 175.

(e) Garass. de Somnis theologia. p. 192.

\* Il ne faut pas mettre ni Solin ni Orosius avant Plin & Tacite.

(f) Du Pin, Nouv. Bibliotheq. tome 3. p. 156. Edition d'Amsterdam.

(g) In vandoquam præviamem corum, qui alieni à civitate dei, ex locorum agrerum compitis & pagis pagani recantur, sive gentiles, quia terrena sapiunt: qui cum futura non querant, præterita autem aut obliviscantur, aut nesciant, presentia tantum tempora veluti malis extra solum infestissima, ob hoc solum, quod creditur CHRISTUS, & colitur deus, idola autem minus coluntur, insanant: præceperas ergo, ut ex omnibus, qui haberi ad præ-

CHRIST, & qu'Orose ait composé cette Histoire depuis (D) la mort de Saint Augustin. On ne sauroit contredire raisonnablement Isaac Casaubon, sur le mepris qu'il avoit (E) pour cet Ouvrage, qui est néanmoins assez utile, & dont on

fers possint, historiarum atque annalium factis, quacumque aut bellis gravibus, aut corrupta moribus, aut sano tristitia, aut terrarum motibus terribilia, aut inundationibus aquarum insolita, aut eruptionibus ignium metuenda, aut sceleribus sublimium plangis que grandinum sava, vel etiam patricidiiis flagitiosisque misera, per transacta retro secula reperissem, ordinato breviter voluminis textu explicarem. Des 7. livres dont le volume d'Orose est composé, il n'y a que le dernier qui traite des évènements postérieurs à J E S U S - C H R I S T.

Outre cela je doute un peu que l'Auteur se soit engagé à faire voir, que jamais l'Empire Romain n'avoit été plus exempt de grans malheurs que depuis le Christianisme. Il auroit eu bien de la peine à le prouver. Il me semble que Genadius représente mieux les prétentions de l'Historien; il montre, dit-il (a), que la Religion Chrétienne est cause que la République Romaine qui ne meritoit pas de durer, dure néanmoins encore. Je sai bien qu'Orose défie les infidèles de lui montrer aucun tems, où l'on eût vu des prosperitez aussi admirables que celles que Pon avoit vues sous Honorius, mais cela ne justifie point ce que je veux critiquer ici. Ex (b) quo utcumque concesserim, ut licenter Christiana tempora reprehendantur, si quid à conditione mundi usque ad nunc simili factum felicitate doceatur. Manifestavimus, ut arbitror, atque ostendimus non magis verbo pene quam digito innumera bella septia, plurimos eximios tyrannos, compressas, coangustatas, additas, eximianisque immunitissimas gentes minimo sui guine, nullo certamine, ac pene sine cade. Peut-être que Monsieur du Pin en parlant du plan d'Orose se souvenoit d'un passage d'un autre Pere; mais non pas si distinctement qu'il pût s'empêcher de le donner à Orose. On met en fait dans ce passage que l'Evangile avoit affoibli la fureur des guerres, qui avoient causé tant de ravages dans le monde avant les Apôtres. (c) Quanquam ista qua dicitis bella Religionis nostrae ob invidiam commoveri, non sit difficile comprobare, post audirum Christum in mundo non tantum non aucti, verum etiam majore ex parte furiarum compressionibus imminuta. Nam cum hominum vis tanta magisteris ejus acceperimus ac legibus, malum malo rependi non oportere; injuriam perpeti quam irrogare esse prestantius; summum potius fundere, quam alieno polluere manus & consuetiam cruore: habet à Christo beneficium jam dudum orbis ingratus, per quem feritatis mollita est rabies, atque hostiles manus cobibere à sanguine cognati animantis occupat. Ce raisonnement d'Arnobe se peut réduire à ceci. Ceux qui ont embrassé l'Evangile ont appris à souffrir l'injure, & à ne point opposer la force à la force, ils ont deponillé les sentimens de la violence, ils sont devenus doux & paisibles; ainsi depuis la publication de l'Evangile l'effusion du sang humain, & les fureurs de la guerre sont d'autant moindres qu'auparavant, qu'un bon nombre de personnes ont fait profession de la foi Chrétienne. Arnobe ajoute que si les guerres n'ont pas cessé, c'est à cause que tous les hommes n'ont point suivi les preceptes de J E S U S - C H R I S T. Quod (d) si

omnes omnino, qui homines se esse non specie corporum, sed rationis intelligunt potestate, salutaribus ejus pacificisque decretis autem vellent commodare paulisper, & non fastu & supercilio luminis, suis potius sensibus, quam illius commotionibus crederent: unversus jam dudum orbis mitiora in opera conversis istibus ferri, tranquillitate in mollissima degeret, & in concordiam salutare incorruptis sederum sanctoribus conveniret. Un Auteur qui prendroit ici l'un pour l'autre, je veux dire qui donneroit à Orose ce qui appartient à Arnobe, avanceroit aisément qu'Orose montre que l'Empire Romain n'avoit jamais été plus exempt de grans malheurs, que depuis la naissance de J. C H R I S T. Mais il est bon d'observer qu'Arnobe ne prouve point du tout cela; car outre qu'un simple raisonnement sans aucune deduction de faits, n'est point capable de répondre aux plaintes que faisoient alors les Payens, il faut convenir qu'Arnobe nous allegue là une preuve fort legere. Qu'une partie des habitans d'un vaste empire renoncent à la vengeance, & cultivent soigneusement l'esprit debonnaire de l'Evangile, cela peut-il être cause que les étrangers ne ravagent cet Empire, & qu'ils n'y apportent des confusions, & des malheurs qu'on n'y sentoit pas auparavant? Or voilà quelle étoit la plainte qu'Arnobe (e) prétend refuter. Il allegue d'autres raisons fort pertinentes contre ce même reproche des Payens, & contre celui qu'ils fondoient sur les pestes, & sur les famines à quoi l'Empire Romain étoit exposé; mais avouons aussi qu'il employe des raisonnemens si scandaleux, que je ne croi pas qu'Episcure ni Lucretce eussent pu combattre si fortement la providence qu'il la combat, ni tourner plus en ridicules ceux qui attribuent à la colere de Dieu les malheurs du genre humain.

(D) Depuis la mort de Saint Augustin. ] Le Jésuite André Schot a été dans cette erreur. De functo, dit-il (f), hac mortali vita S. Augustino Roma debebat, ubi septem contra Gentes libris res Graecorum Romanorumque domi militiaeque gestas fideliter eo potissimum consilio contextit, quo ethnicorum calumniam qua Christianis mala calamitateque temere imputabat reselleret. ... soruit autem anno à nato Christo ccccxxi. Saint Augustin mourut l'an 430. Or il est certain qu'Orose (g) mit la dernière main à son livre, lors que Vallia Roi des Goths étoit sur le point de faire un Traité de paix avec l'Empereur Honorius, c'est-à-dire environ l'an 416. Les dernières paroles de son histoire sont adressées à Saint Augustin, comme à un homme plein de vie, & nous aprenons d'un autre passage (h) que Saint Augustin n'avoit publié encore que les 10. premiers livres de la Cité de Dieu, lors qu'Orose travailloit à son Ouvrage, selon le plan que ce Saint lui avoit fourni.

(E) Sur le mepris qu'avoit Casaubon pour cet Ouvrage. ] Il Pa temoigné en des termes très-honnêtes, & avec bien des éloges pour le zèle d'Orosius. Orosium (i) ex quo multa in hoc sermone describit, scriptorem atque opinum & zelo domus Dei plentum, si nimia facilitatis in talibus credendis postulerimus, non deorum virtus praestant.

(a) Orosius lib. 7.  
(b) Orosius lib. 7.  
(c) Arnobius lib. 5.

(d) Id. ib. pag. 6.

(e) Nam quod nobis objicere conatur bellis frequentium cautions vastationes urbium, Germanorum & Scythicas irruptiones, cum pace hoc vestra & cum bona venia dixerim. quale sit illud quod dicitur, calumniam dicit non videtur. (f) Bibliotheca Hispanica, p. 206.  
(g) Voyez la conclusion de son histoire.  
(h) Caesari. exercit. 1. in Baro. num. 12. p. m. 87.

on a fait (F) plusieurs éditions. Je me fers de celle de Cologne 1572. qui ne contient pas autant de notes que je voudrois de François Fabricie.

OSMAN, Empereur des Tures, fut exclus de la succession d'Achmet son pere à cause de son bas âge: mais comme Mustapha son oncle mis sur le trône après la mort du Sultan Achmet \* au mois de Novembre 1617. se montra bientôt indigne de ce haut rang, on le remit dans sa cellule, & on conféra l'Empire à Osman. Il voulut signaler son regne par une grande expedition contre la Pologne, mais il y fut très-malheureux. Cela lui fit concevoir de l'aversion pour les Janissaires; & l'on crut que sous pretexte d'un voyage de devotion, il cherchoit un bon moyen de casser cette milice. Ils le previnrent; car ils se mutinerent de telle sorte (A) Pan 1622. qu'ils le renverlerent du trône, non sine The-

seo,

\* Voyez le *Mercur* France, t. 5. p. m. 135. de l'an 1517. & p. 211. de l'an 1613.

(a) *Lipsius in Tacit. Annot. lib. 4. p. m. 193.*

(b) *Id. in lib. 5. Annal Tacit. p. 232.*

(c) *Vossius de Hist. Latinar. p. 17.*

(d) Il y a ici une grosse fautes d'impression: Vossius a voit dit sans doute, quam Hist. n. c. i. officii requirat, ou queique chose de semblable. Plus bas il y a ce me

semble une autre fautes: Haut inanis Oribus. Sed Trianquillus ad Tacitum?

(e) Du Pin ubi supra.

(f) *In Biblioth. fol. 539. verso.*

(g) *A Cologne apud Joan. Pavum aut Petrum Vidoveum in folio. Il ajoûte qu'on en fit une plus correcte, à Cologne l'an 1536. apud Cervicornum in 8. & puis une autre dans la même ville Pan 1542. apud Jasparem Genezeum in 8. François Fabricius, de Duren, publiant ce livre (g) l'an 1561. parla de deux éditions precedentes qui étoient pleines de fautes; l'une de ces deux éditions \* doit être de l'an 1526. car voici les paroles de Fabricius. Hoc (h) dico, dolendum fuisse, tanti viri tam fructuosam historiam adeo mendose hæctenus in manibus versari. Contulerat eam cum aliquot manus-*

(h) *Franciscus Fabricius Marconianus, in epistola noncuncta. Orosio.*

(i) Voyez *Vossius de Hist. Latinar. p. 218.*

*præstantissimi, quorum exemplo factum tueamur: non rationes validissima, quibus sanctam virum roneidiaz, & omnia credulitatis, rem peragamus. Taceo rerum Romanarum ignorantem aliquando missicam: etiam Baronio teste non semel. Lipsie n'a point gardé les mêmes mesures; car après avoir dit qu'Orose a cru que Tibere avoit empoisonné Drusus il ajoûte, (a) At me non valde movent ejusmodi scriptores legitima historie (dicam iratis quorundam auribus) dehonestamenta. Ailleurs après avoir regretté la perte de quelques livres de Tacite, il s'écrit en l'apostrophant, (b) Adeo bonis illis patribus cura orinumque fuit describere Orosios & Vopiscos & hujusmodi quisquis præ tæo auro. Cette faillie de Lipsie me plut moins que la censure modérée de Casaubon & de Vossius. Ce dernier se contenta de nous apprendre qu'Orose ignoroit le Grec, qu'il peche souvent contre la Chronologie, & qu'il s'attache trop aux bruits populaires. Est (c) Orosius scriptor plane utilis: sed qui scriptores Græcos non legerit: imò Græcarum literarum expertus fuerit. In temporibus etiam crebro fallitur. Ut vel illa ostendunt, qua in eo castigavit Scaliger in animadversibus Orosianis. Sapius etiam vulgares sectatur opiniones, quam (d) historicum. Perquirat, cuius est omnia ad veritatis tractam expendere.*

(E) On a fait plusieurs éditions. ] L'histoire de Paul Orose a été imprimée à Paris en 1506. chez Petit. C'est Monfr. du Pin qui l'assure (e). Gesner (f) ne parle pas de cette édition. La plus ancienne dont il parle est celle de Paris 1524. apud Joan. Pavum aut Petrum Vidoveum in folio. Il ajoûte qu'on en fit une plus correcte, à Cologne l'an 1536. apud Cervicornum in 8. & puis une autre dans la même ville Pan 1542. apud Jasparem Genezeum in 8. François Fabricius, de Duren, publiant ce livre (g) l'an 1561. parla de deux éditions precedentes qui étoient pleines de fautes; l'une de ces deux éditions \* doit être de l'an 1526. car voici les paroles de Fabricius. Hoc (h) dico, dolendum fuisse, tanti viri tam fructuosam historiam adeo mendose hæctenus in manibus versari. Contulerat eam cum aliquot manus-

*Papologie de Arbitrii libertate. Le Pere Labbe (k) a parlé de cette édition comme faite l'an 1574. Monsieur du Pin (l) la rapporte à l'an 1582. Le Pere Labbe (m) fait mention d'une édition de Paris 1526. & d'une édition de 176. Mayence 1615. cum notis Latii & Schotte, quam nondum vidi, ajoûte-t-il. Je croirois facilement qu'il s'est glissé quelques erreurs dans les chiffres, & qu'ainsi pour une édition on nous en produit deux ou trois. Par exemple l'édition de Monfr. du Pin 1506. & celle du Pere Labbe 1526. ne paroissent différentes que par une faute d'impression. J'en laisse le jugement à ceux qui peuvent trouver toutes sortes d'éditions, & les confronter ensemble.*

(A) *Ils se mutinerent de telle sorte. ] Le detail qu'on trouve de cette action dans l'Histoire du Cavalier Nani, n'est pas trop prolix pour être inséré ici. (n) La nation Turque n'a rien de modéré ny de mediocre dans ses passions; ou elle adore ses Princes comme des Dieux, ou elle les fait mourir comme des tyrans. L'Empereur Osman qui commandoit à de si vastes Estats, estoit en la premiere fleur de son âge, & n'ayant pas eu les succès qu'il attendoit dans la Pologne, ni la gloire qu'on avoit fait espérer à ses armes, il haïssoit extrêmement les Janissaires, leur attribuoit les mauvais succès, & les accusoit d'être aussi timides dans le Camp, qu'ils estoient insolens à Constantinople. Après avoir fait la paix à des conditions peu avantageuses, il publia qu'il vouloit faire un voyage à la Meque, par un motif de Religion, que quelques-uns crurent un discours en l'air, & un pretexte pour avoir occasion de demeurer plus long-temps en repos dans le Serail. D'autres croyoient qu'il couvroit par là le dessein qu'il avoit d'éloigner les Janissaires de la Capitale; de les conduire en Asie, & de les livrer aux Spahis, qui sont leurs concurrents & leurs ennemis; de les licentier, & de former une nouvelle milice. On chargeoit desja le bagage sur les galeres; on y portoit les tentes & les pavillons, avec de grands tresors, pour servir à ce voyage, & pour honorer par de riches dons le sepulchre de leur Prophete; quand les Janissaires commencerent à se représenter les uns aux autres dans leurs conferences, les incommodez d'un si long voyage, & les commodez qu'ils abandonnoient. Ce qu'ils faisoit le plus, c'est qu'ils s'imaginoient qu'elles tant ainsi éloignez, ils seroient d'autant plus exposez à la haine & à la cruauté d'Osman. Dans leurs quartiers ils passerent d'abord du murmure à la sedition: peu commencerent, mais*

(k) *De Scriptor. ecclesiast. to. 2. pag. 10. 2. 176.*

(l) *Ubi supra.*

(m) *Ubi supra pag. 175.*

(n) *Nani, Histoire de Venise, lrv. 4. p. 126. du 2. tome edit. de Holl. selon la version de Nani.*

seo, je veux dire que les efforts de la Religion y eurent part \*. Mustapha qui fut rétabli le fit mourir, & gouverna si forement, qu'on le deposa † encore une fois. Cette seconde deposition doit être mise sur le (B) compte de l'Alcoran; car elle fut faite en consequence d'un decret du Pape des Turcs: c'est ainsi qu'on peut justement nommer le Musti.

\* Voyez la remarque A.

† Notez que la r. de position consista en ce qu'on le contraignit

## O S S A T

„ mais tous suivirent, & se rendirent en la pla-  
 „ ce de l'Hippodrome au nombre de trente  
 „ mille. De là une partie courut à la maison  
 „ du Coza, c'est ainsi que s'appelle le Precepteur  
 „ du Sultan, que l'on croyoit l'instigateur de  
 „ ce voyage; & comme ils ne le trouverent pas,  
 „ ils s'en vengerent sur sa maison, qu'ils pillè-  
 „ rent; les autres faisant de grands cris s'en al-  
 „ lerent au Serrail, & y demanderent les testes  
 „ du Visir, du Chiffir Aga, & du Coza. Ceux  
 „ qui estoient dans le Serrail non seulement es-  
 „ toient depourvus de forces, mais de con-  
 „ seil; & ceux qui par leur autorité estoient  
 „ pu s'opposer à ces seditieux, estoient l'objet  
 „ de leur haine, & les memes qu'ils deman-  
 „ doient pour déchirer. L'Empereur leur fit  
 „ dire, pour les appaiser, qu'il renvoyoit son  
 „ voyage: mais cela n'eust servi de rien pour dis-  
 „ siper cette multitude, qui ne s'appaie pas mes-  
 „ me quand on luy accorde les choses qu'elle  
 „ prend pour pretexte de sa mutinerie, & elle ne  
 „ se seroit point separée, s'il ne fust survenu une  
 „ grande pluye, qui fut regardée par cette na-  
 „ tion superstitieuse, comme un augure finis-  
 „ tre. Peut-être que cette furie se seroit termi-  
 „ née vers la nuit, si quelques hommes de la  
 „ Loy, qui sont fort respectez par le vulgaire  
 „ ignorant, n'avoient incité de nouveaux les Ja-  
 „ nissaires, & prononcé qu'Osman estoit dé-  
 „ cheu de l'Empire, pour avoir violé l'Alcoran  
 „ par des actions sacrileges. Après cela ayant  
 „ perdu toute sorte de respect envers leur Prin-  
 „ ce, ils chasserent à coups de pierres leur Aga,  
 „ qui leur representoit leur serment de fidelité,  
 „ & rebouterent Cuslain Bassa qui leur offroit  
 „ trois cens mille sequins, en cas qu'ils voulus-  
 „ sent s'arrester. Encore que le Serrail eust été  
 „ extraordinairement fortifié pendant la nuit,  
 „ ils ne laisserent pas de le forcer. Ils tuèrent  
 „ d'abord quelques Eunuques avec le Chiffir  
 „ Aga leur Chef, & chercherent ensuite Mus-  
 „ tapha oncle d'Osman, qui autrefois avoit plu-  
 „ tost servi de fantôme, que de veritable Chef  
 „ à l'Empire. Ils coupoient la teste à tous ceux  
 „ qui ne leur enseignoient pas où il estoit, sans  
 „ s'informer s'ils le sçavoient, ou s'ils ne le sça-  
 „ voient pas. Enfin ayant conjecturé par de  
 „ certains indices, qu'il pouvoit estre dans une  
 „ cave souterraine, ils l'y chercherent, & le  
 „ trouverent comme demy mort, y ayant desja  
 „ deux jours qu'on ne luy donnoit point à man-  
 „ ger, lors qu'on luy annonça qu'on le vou-  
 „ loit faire Empereur: il demanda avant toutes  
 „ choses qu'on luy donnast quelques gouttes  
 „ d'eau; mais à peine fut il sur le trône, qu'il  
 „ temoigna que sa soif n'estoit point entiere-  
 „ ment appaisée, & qu'il falloit l'étancher par  
 „ le sang de son neveu. Osman s'estoit caché:  
 „ mais ayant esté trouvé sur le soir, il fut gar-  
 „ dé par le Bustangibassi, & conduit en la mai-  
 „ son de l'Aga des Janissaires, où se trouva  
 „ Cuslain Bassa. La pitié commençoit à suce-  
 „ der à la colere dans l'esprit de quelques-uns,

„ voyant tomber d'un si haut rang, dans une  
 „ si grande infortune, ce jeune Prince, qui vou-  
 „ lant achever de les gagner, offroit cinquante  
 „ sequins à chacun des Janissaires. Plusieurs se  
 „ rendoient à une telle proposition, & leurs  
 „ Chefs, consultoient ensemble par quels moyens  
 „ ils le pourroient sauver, & rétablir dans le  
 „ trône, quand la multitude furieuse le leur ar-  
 „ racha des mains, & le presenta à Mustapha.  
 „ Osman les yeux baignez de larmes, deman-  
 „ doit la vie à son oncle, luy representant la  
 „ bonté dont il avoit usé envers luy, en le con-  
 „ servant pour le trône, contre la coutume des  
 „ Ottomans. Mais selon l'usage des Barbares, Mus-  
 „ tapha s'en excusoit, & disoit, qu'il sçavoit  
 „ bien qu'il avoit ordonné plusieurs fois qu'on  
 „ le fit mourir; mais que Dieu ne l'avoit ja-  
 „ mais permis. De cette maniere il fut aban-  
 „ donné aux Janissaires, & conduit dans les  
 „ sept Tours au travers des execrations du peu-  
 „ ple, qui ayant éprouvé pendant son regne la  
 „ famine, la peste & la guerre, l'avoit en hor-  
 „ reur comme la cause de tous ces maux: & il  
 „ ne fut pas si-tost arrivé dans cette prison, que  
 „ l'on luy trancha la teste. On trouve dans  
 „ le Mercure François (a) une relation beaucoup  
 „ plus ample que celle-ci de la mort d'Osman,  
 „ & qui ne s'accorde pas en tout avec le Cavalier  
 „ Nani. Je n'en tirerai que 2. choses: l'une que  
 „ les gens de la loi & la milice (b), firent sçavoir  
 „ à Osman qu'il ne pouvoit aller à la Mecque, sans  
 „ contrevénir à la loi de Mahomet. Ils avoient  
 „ obtenu du Musti cette decision par écrit: Os-  
 „ man n'y eut point d'égard, & déchira le pa-  
 „ pier. L'autre est qu'après l'élection de Mustapha,  
 „ il y eut certaines personnes qui (c) écrivirent  
 „ par la ville, Vive Mustapha Sultan des Turcs, &  
 „ qui lurent dans une feuille de papier les causes  
 „ de la deposition du Sultan Osman, disant que c'estoit  
 „ parce qu'il estoit Jaour, c'est-à-dire infidèle, &  
 „ qu'il vouloit mettre l'Empire des Turcs entre les  
 „ mains des chiens de Chrétiens, ce qu'ils disoient  
 „ pour le rendre plus odieux au peuple.

(B) Sur le compte de l'Alcoran. ] Mustapha  
 étoit un Prince imbecille. Le premier Visir &  
 les autres Favoris donnerent un très-beau nom  
 à cette foiblesse; ils la nommerent fainteté, de-  
 votion, resignation aux ordres de Dieu. Ils  
 l'obligeoient à lever les yeux vers le ciel, quand  
 il se montroit en public, & ils supposoient des  
 miracles. Le Musti ne donna point dans le  
 panneau. Il fit publier que l'Alcoran faisoit  
 defense d'obeir à un insensé, & que sous le  
 regne d'un tel Monarque toutes les prieres  
 étoient inutiles, tous les mariages étoient in-  
 valides. Il salut donc que l'on deposât Mus-  
 tapha. On mit en sa place Amurath frere  
 d'Osman. (d) Il qual (Mustafa) era buo-  
 mo stolido, e la stolidezza di lui si spacciava per  
 sanità, e rassegnatione in Dio da Daret Primo Vi-  
 sir, e dagli altri correggiani, facendolo sempre guar-  
 dar in cielo, quando usciva in publico, e singendo

de dire qu'il venoit volontairement à l'Empire. Osman dans la lettre qu'il écrivit à Louis

XIII. dit que Mustapha s'étoit dévoué lui-même le sa dignité. On l'avoit méprisée. Cette lettre est rapportée dans le Mercure François ad ann. 1618. pag. 208. 209.

(a) Tomo 8. p. 337. & suiv. ad ann. 1622.

(b) Mer- cure François ibid. p. 360.

(c) Ibid. p. 366.

(d) Giur- nale de Letterati du 28. de Janvier 1675. p. 3. dans l'ex- trait des Memorie istoriche de Monar- chi Otoma- ni di Giovanni Sagredo Cavaliere. impressa à Venise l'ann. 1673. in 4.

„OSSAT (ARNAUD D') se trouva sans pere, sans mere, & sans bien  
 „à l'age de neuf ans. Il fut mis quelques années après au service d'un Seigneur  
 „de Castelnau de Magnoac au Diocèse d'Auch, qui estoit aussy orphelin, & il  
 „fit ses estudes avec lui: mais il le surpassa bientôt. Après qu'ils eurent achevé  
 „leurs estudes, le tuteur de (A) ce jeune Seigneur voulut l'envoyer à Paris; &  
 „il estima ne pouvoit mieux faire que de le confier à la conduite de Mr. Arnaud  
 „d'Ossat son precepteur & pedagogue, ainsy qu'il est porté par le compte que ce  
 „tuteur rendit à son neveu. Par ce moyen il devint maître de son maître. Ce fut  
 „en l'année 1559. qu'ils arriverent à Paris, le Vendredy cinquième jour de May.  
 „On luy envoya (B) en suite deux autres enfans, cousins germains de ce jeu-  
 „ne Seigneur. Ils demorerent à Paris sous la conduite de Mr. d'Ossat jusques  
 „au mois de May 1562. & pour lors Mr. d'Ossat les renvoyant en Gascogne, en  
 „écrivit à leur oncle en des termes (C) qui meritent d'être sçus. Mr. d'Ossat  
 „ayant

*miracoli: fu depesto, havendo il Musii promulgato, che l'Alcorano vietava l'obbedienza ad un Re infensato, durante il quale erano inefficaci l'orazioni, e invalidi i matrimoni. Il n'y a point de nation au monde qui parle plus avantageusement de ses Monarques, & de l'obeissance qui leur est due, que les Turcs: ils ne savent rien de toutes ces grandes disputes des Politiques de l'Occident, sur l'origine de la Souveraineté: ils ne parlent point de contract original entre les peuples & les Rois; ils n'examinent point si le droit de commander émane du peuple, ni jusqu'où on le communique. A leur dire la meilleure forme de gouvernement est le pouvoir despotique du Monarque; c'est un degré pour monter aux meilleures places du Paradis, que de mourir en obeissant au Sultan (a). Qui ne croiroit après cela que le trône du Grand Seigneur est posé sur des fondemens inébranlables; & néanmoins si nous consultons l'histoire, nous trouverons qu'il n'y a point de Monarques, dont l'autorité soit plus fragile que celle des Empereurs des Ottomans. On ne se contente pas de se mutiner contre eux, de les détrôner, de les étrangler avant que la sedition finisse; on se sert aussy d'autres moyens: on les depose fort bien par des procedures juridiques; on delibere tranquillement & gravement sur leur destinée; on recueille les suffrages, & on les condamne à une prison perpetuelle. C'est ce que l'on fit à Mahomet IV. l'an 1687. & nous avons vu qu'en 1622. la même chose fut decretée contre Mustapha. L'Alcoran est consulté là-dessus, comme autrefois à Rome les prophetes de la Sibylle; & si l'on peut mettre dans ses interets le chef de la Religion, on peut s'assurer d'un bon succès. Si le Musii prononce que la loi de Dieu ne permet point de reconnoître pour legitime un Prince malade, sot, malheureux, (b) prisonnier, c'est autant ou plus que si le Pape excommunique un Prince Chretien.*

(a) Voyez Ricani, Etat present de l'Empire Ottoman, liv. 1. ch. 1. & 2.

(b) Ne' libri di Mahometo si veta l'obbedienza à Re fatti prigioni per obli-garli à discedersi. Giornale de Letterati ubi supra p. 4.

(A) Le tuteur de ce jeune Seigneur. ] Ce disciple de Mr. d'Ossat s'appelloit Jean de Marca, issu de la Maison de Marca en Bearn, par Hierôme de Marca fils de Pierre de Marca & de Marguerite d'Andoins. Hierôme estoit Capitaine de cinquante Arbalétriers, & Gouverneur de Furnes en Flandres, comme il conste de son contract de mariage avec Dame Ameline de Riviere Dame de Doublet & de la Palisse, & de plusieurs autres terres aux environs de Castelnau de Magnoac, ledit contract passé en Comminge le 12. Fevrier 1341. par lequel il est convenu entr'autres choses que ledit Hierôme

fera sa residence ordinaire sur les biens de ladite Dame. De ce mariage sortit un fils appelé Pierre de Marca, qui fut accordé en mariage avec Dame Catherine de Mun, fille de Bernard de Mun & de Paule de Sarrac le 7. May 1398. Je n'ay pas connoissance de la suite de cette genealogie. Mais j'ay (c) copié sur les originaux (c) C'est-à-dire Mr. Baluze. Apliquez tout ce que j'ay mis cy-dessus.

Le nom de Marca, qui est le veritable nom de cette famille, fut changé en celuy de la Marque, par l'autorité de Mr. d'Ossat. Et voici comme cela se fit. A la superscription de la premiere lettre qu'il escrivoit de Paris au tuteur de son disciple, qu'il paroit par ses lettres avoir esté un homme de grande consideration, il mit: A Monsieur Thomas Marca. Mais parce qu'il trouva que c'estoit trop Provincial, il changea, & l'appella en suite Monsieur la Marca, & enfin Monsieur de la Marque. Et c'est ainsy qu'on les appelle aujourd'hui. Mas teue Madame de la Marque Marguerite d'Espenan fit appeler un de Messieurs ses enfans, qui se detourna à l'Eglise, le Prieur de Marca. J'ay une lettre de cette Dame escrîte à son fils le Prieur le 12. Decembre 1659. par laquelle elle luy dit que feu Mr. de la Marque son may luy racontoit la genealogie de la Maison de Marca en Bearn fort exactement, & comment ceux de Castelnau en estoient issus, & qu'il avoit appris toutes ces choses de son pere, qui avoit plus de cent ans quand il mourut. Mr. d'Ossat estant à Rome Cardinal envoya à la Marque son portrait, qui y est encore.

(B) On luy envoya en suite deux autres enfans. ] Desquels Mr. d'Ossat âgé pour lors de 23. ans écrivant à leur oncle le 27. Decembre 1559. il luy dit: Quant à moy, je vous promets que je fourniray à vos neveux de bonne doctrine & de bon exemple, & aussy des autres choses qui seront en ma puissance tant que la vie me durera, laquelle j'abaideray plus tost qu'endurer qu'ils ayent la moindre recepte de chose que je cognoisse leur estre necessaire.

(C) En des termes qui meritent d'être sçus. ] Les voici: Au reste Monsieur, quant à ce que me remerciez de la peine que j'ay prise pour vos neveux, je recognoy en cela vostre honesteté accustomed; laquelle fait que je tiens pour bien employé tout le travail & la peine que j'ay eue à l'entretenement d'eux; vous assurez, Monsieur, que la conscience ne me remordra jamais à faulta d'y avoir fait tout ce que j'ay sçeu & peu. Par où l'on voit ce bon cœur & ce bon sens de Mr. d'Ossat, qui se faisoit déjà remarquer en des choses de petite consequence.

„ ayant suivy le barreau, il fut cognu & estimé de beaucoup de personnes de  
 „ marque, & entr'autres de Messire Paul de Foix, qui estoit pour lors Conseiller  
 „ au Parlement de Paris. Son merite & ses amis luy procurerent une charge de  
 „ Conseiller au Presidial de Melun, dont il estoit encore revestu en l'an 1588.  
 „ comme il conste d'une procuracion par luy envoyée à Paris, pour recevoir une  
 „ gratification que le Roy luy avoit accordée. Dans le Brevet du Roi pour cette  
 „ gratification, il est appellé Abbé de Nostre Dame de Varennes, qui est une  
 „ Abbaye au Diocèse de Bourges. Par où il est ayse de juger que ceux-là se  
 „ font trompez, qui ont escrit qu'il estoit Doyen de Varennes au Diocèse de Rho-  
 „ dez, lors qu'il fut fait Eveque de Rennes. Le reste de sa vie est assez cognu.  
 „ Il y a plusieurs lettres originales de Mr. d'Ossat de la fin de l'année 1584. dans  
 „ la Bibliotheque de Mr. Colbert, lesquelles n'ont pas encore esté imprimées.  
 „ Elles sont écrites au Roi & à la Reine & autres †.

\* Cet ar-  
 ticle & les  
 remarques  
 qui en de-  
 pendans  
 sont une  
 memoire  
 communi-  
 quee par  
 l'illustre  
 M. Ba-  
 luzé.  
 On n'y  
 change  
 rien.

O T H O N III. n'avoit qu'environ douze ans, lors qu'il succeda à son pere  
 decedé en 983. Cela fut cause que les commencemens de son empire ne furent  
 pas exemts de troubles: mais tous ces desordres furent heureusement dissipez,  
 & lors que son âge lui permit de commander par lui-même, il fit voir qu'il étoit  
 très-digne de ce poste. Il avoit eu pour Precepteur le fameux Gerbert natif  
 d'Auvergne ‡, qu'il fit Archevêque de Ravenne, & puis Pape sous le nom de  
 Silvestre II. Les plus sâcheuses affaires qu'il eut sur les bras furent à Rome, où  
 Crescentius vouloit retenir pour lui la souveraine puissance, & d'où il chassa le  
 Pape Gregoire V. proche parent (A) de l'Empereur. Il se prepara à une vi-  
 goureuse defense, lors qu'il aprit que ce Prince marchoit vers Rome pour le châ-  
 tier: mais il ne résista gueres: il fut contraint de se rendre dans peu de jours,  
 avec l'Antipape qu'il avoit créé. Celui-ci fut souëtré, aveuglé, & enfin tué  
 par la populace, avant que (B) l'Empereur eût eu le loisir de le condamner. On  
 verra quelle fut la peine (C) de Crescentius. Ceci arriva l'an 998. Le Pape  
 Gre-

† Ibidem.

‡ Du Chê-  
 ne, Vie des  
 Pa. 61.

V u v u 2

(A) Proche parent de l'Empereur. ] Il s'ap-  
 loit Brunon, & étoit fils d'Othon de Saxe  
 Duc de Franconie & de Staube, lequel Othon  
 étoit fils de Ludolphe, & petit fils d'Othon I.  
 de sorte que Brunon étoit arriere-petit fils d'O-  
 thon I. ayeul d'Othon III. Ceux qui l'ont  
 fait precepteur d'Othon I. ont (a) été relancez  
 d'une étrange sorte. Quelque pourroit douter  
 que le Critique ait eu raison, de donner la qua-  
 lité de Duc de Baviere à Othon fils de Ludol-  
 phe; car il est certain d'un côté que la Baviere  
 donnée par Othon I. à son frere Henri de-  
 meura aux descendans de ce Henri, & de l'autre  
 qu'Othon fils de Ludolphe fut Duc de Saxe  
 après son pere: mais il est d'ailleurs certain  
 qu'Othon II. pendant une guerre qu'il eut  
 avec Henri Duc de Baviere II. du nom, donna  
 la Baviere à Othon fils de Ludolphe (b).

(a) Vide  
 Specimen  
 errorum à  
 Perizonio  
 vulgatum  
 anno 1693.  
 pag. 119.

(b) Voyez  
 l'Hist. de  
 Baviere  
 par Blanc,  
 tome 2.  
 p. 138.

(c) Petr.  
 Damian.  
 ep. 2. ad  
 Cad. Cia-  
 conius.  
 Sigonius  
 apud  
 Main-  
 bourg.  
 Decad. de  
 l'Empire  
 liv. 2.

(d) Heiss,  
 Hist. de  
 l'Empire,  
 tome 1.  
 p. m. 122.

(B) Avant que l'Empereur eût eu le loisir. ]  
 Il y en a qui (c) disent que le peuple se fait de  
 l'Antipape avant qu'Othon eût été reçu dans  
 Rome, qu'on lui arracha les yeux, qu'on lui  
 coupa les oreilles & le nés, qu'on le mit sur un  
 âne la tête tournée vers la queue, & qu'Othon  
 à qui l'on ouvrit en suite les portes, le relegna dans  
 le fond de l'Allemagne où il mourut peu de tems  
 après de douleur. Voilà comment les uns affir-  
 ment de l'Antipape une partie de ce que les au-  
 tres disent de Crescentius. Il y en a qui (d)  
 disent que ce fut Othon qui fit couper le nés,  
 & crever les yeux à l'Antipape, & qui le fit  
 jeter du haut du chateau Saint Ange. Ces va-  
 riations degoutent cruellement de l'étude de  
 l'histoire, & sont le deshonneur d'un genre hu-  
 main; car si l'homme valoit quelque chose, il  
 y auroit entre les Historiens une entière uni-  
 formité sur des faits aussi éclatans que ceux-ci.  
 Mais comment plusieurs Historiens s'accorde-

roient-ils, puis que bien souvent un seul ne sau-  
 roit s'accorder avec lui-même? Consultez le  
 Theatre de Mathias: vous y verrez dans la  
 page 888. (e) que l'Antipape fut souëtré, aveuglé  
 & enfin tué par le peuple avant qu'Othon l'eût con-  
 damné, & dans la page suivante vous trouverez  
 que l'Empereur ayant fait couper le nés & arra-  
 cher les yeux à l'Antipape, le precipita du haut  
 en bas du Capitole. Imperator anno Christi 998.  
 Roman profectus est, Antipapam nasis & oculis  
 privavit, & de Capitolio precipitem dedit, uti supra  
 prolixius diximus. Ces dernieres paroles sont bien  
 étranges; l'Auteur se cite lui-même fausse-  
 ment, car il avoit dit tout autre chose que ce  
 qu'il raporte en cet endroit.

(e) Anti-  
 papa à  
 vulgo vir-  
 gulis ocu-  
 lis pri-  
 vatus, &  
 decemum  
 costissus.  
 Præliqum  
 de co Ot-  
 to intenc-  
 tiam tulit.

(C) Quelle fut la peine de Crescentius. ] On  
 le fit monter sur un âne, la tête tournée vers la  
 queue, & on le promena en cet état par toute  
 la ville; puis on lui coupa divers membres, &  
 on le pendit. Ses complices furent châtiés les  
 uns d'une maniere, les autres d'une autre (f).  
 (g) Voici de quelle façon quelques Ecrivains  
 racontent la chose. Crescentius s'étant défendu  
 dans la forteresse de Rome le plus qu'il lui fut  
 possible, tâcha de prevenir sa perte en s'allant  
 jeter aux pieds d'Othon; mais ce Prince le fit  
 ramener au Chateau, afin de l'y prendre de vi-  
 ve force. Crescentius s'y de endit en desesperé;  
 enfin on donna l'assaut, on gagna la place, on  
 fit tout passer au fil de l'épée, à la réserve de  
 Crescentius qui fut pris fort blessé, & precipité sur  
 le champ du plus haut de la forteresse, traîné par  
 les boies, & puis pendu à un gibet si haut (h) qu'il  
 pût être vu de toute la ville (i). Selon Mr. Mo-  
 reri il ne fut que decapité. Monfr. Hâls (k)  
 dit que tant lui que douze de ses complices,  
 furent pendus au plus haut arbre qu'on put  
 trouver.

(f) Ex  
 Sotbo Col-  
 viffo.

(g) Glaber,  
 lib. 1. c. 6.  
 Dimar.  
 l. 4. apud  
 Mainb.  
 Decad. de  
 l'Empire,  
 liv. 2.

(h) Voyez  
 la remar-  
 que B. de  
 l'article  
 Babelot.

(i) Main-  
 bourg ibid.  
 p. m. 123.

(k) Hist.  
 de l'Empi-  
 re, to. 1.  
 p. m. 122.

Gregoire V. retabli en même tems, mourut quelques mois après, & ce fut alors qu'Othon éleva au Pontificat Silvestre II. Les Romains enhardis par l'absence de l'Empereur, qui s'en étoit retourné en Allemagne, se brouillerent tout de nouveau, car ils n'aimoient pas à dépendre des Allemans. Il falut qu'Othon travaillât encore une fois à remettre le calme dans cette ville; mais il s'y prit mal: il espéra que pourveu qu'il se montrât *sola majestate armatus*, chacun rentreroit dans son devoir, & il éprouva tout le contraire. Il fut un exemple qu'il ne faut jamais qu'un Prince expose sa majesté défarmée, à la discrétion d'une populace mutine. Le peuple de Rome se prevalut tellement de ce qu'Othon n'avoit presque que aucunes troupes avec lui, qu'on l'enferma dans son palais, & si Hugues Marquis de Toscane, & Henri Duc de Baviere ne fussent accourus à Rome, & n'eussent amusé le peuple par diverses propositions d'accommodement, jusques à ce qu'ils eussent fourni à l'Empereur les moyens de s'évader, on ne fait pas ce qu'il seroit devenu dans la captivité qui lui étoit inevitable. Ceci arriva en 1001. Or comme ce Prince ne manquoit pas de bonnes troupes en Italie, où il n'étoit retourné que pour en chasser les Sarrasins, sur lesquels il avoit repris Capouë, il ne tarda gueres à rentrer (D) dans Rome si fort & si puissant, qu'il la châtia à sa fantaisie. Il reprit le chemin de l'Allemagne au commencement de l'année 1002. mais il mourut à Paterne, avant que d'être forti de l'Italie, le 28. de Janvier de la même année. On attribué sa mort à des gans empoisonnez, que la veuve de Crescentius, l'une des plus belles femmes de son tems, lui donna, pour se vanger de son manque de parole. Il lui avoit fait une promesse de mariage, pour jouir d'elle; & puis il s'étoit moqué de cette promesse, quand il se fut assez divertí\*. Il n'avoit pas été heureux (E) en femmes; car celle qu'il avoit † épousée joignit à ses impudicitez un autre crime, pour lequel il la fit brûler, & celle qu'il n'épousa (F) pas lui donna la mort. Ceux qui disent que le College des sept Electeurs fut établi de son tems, se trompent ‡, soit qu'ils en attribuent l'établissement à Othon même, soit qu'ils l'attribuent au Pape Gregoire V. On a plus de raison de dire que la Pologne fut érigée en Royaume par cet Empereur, comme on l'a vu dans l'article de Boleslas I. On a dit des merveilles de la (G) penitence de notre Othon. Il étoit devoit .i. jusqu'à entreprendre des pelerinages; & l'on dit même β qu'il avoit promis de se faire Moine. Je ne voudrois pas alleguer pour une marque de sa devotion, l'habit où il avoit fait mettre toute γ l'Apocalypse en broderie.

OTTO.

(D) Il ne tarda gueres à rentrer. ] Après avoir bien pesé la narration de plusieurs Historiens, il m'a semblé évident que Mathias s'est trompé, lors qu'il a dit qu'Othon se voulut retirer en Allemagne, afin d'y lever une armée qui le pût mettre en état de punir la rebellion des Romains; mais qu'il mourut en chemin. Sur ce pied-là il seroit mort sans s'être vengé; or cela est contraire aux bons Auteurs (a). Néanmoins il y auroit beaucoup de temerité à mettre ceci au nombre des fautes; car l'histoire de ce moyen tems est si brouillée, & a passé par tant de mauvaises mains, qu'on trouve des autoritez sur le pour & sur le contre, & sur mille sortes de variations. Cela m'ôte beaucoup de materiaux; car si je me hasardois de condamner ceux qui rapportent un fait d'une certaine maniere, on ne manqueroit pas de temoins à m'opposer. Il est presque impossible

\* Tiré de Mainbourg, decalendre de l'Empire l. 2.

† Marie d'Aragon. Voyez son article.

‡ Voyez en les preuves dans Mainbourg decal. de l'Emp. l. 2.

§ Voyez l'article Boleslas I.

β Calvisius ad ann. 1001. Corisii.

γ Mathias T. estr. Hist. pag. m. 535.

(a) Voyez Dnmar. apud Calvisium ad ann. 1001. 1001.

\* C'est-à-dire d'annoncer des choses sans de quelque fait, il arrivera rarement qu'aucun Auteur ne vous favorise.

(b) Huber Historia Civil. l. 1.

rencontrât une prison perpetuelle. Ajoutez (c) que Theophanie sa mere, fille d'un Empereur de Constantinople, le rendit odieux à bien des Grands, & qu'après la mort (d) de sa mere étant élevé par Adelaïde son ayeule, il se crut obligé de l'éloigner d'auprès de lui. Ce ne fut point apparemment par le conseil des plus sages de sa Cour, mais enfin il crut que le bien de ses affaires le demandoit. Cela ne l'empêchoit point de donner des gouvernemens à des femmes: pendant son voyage de Rome en 996. il donna celui de Saxe à Mathilde sa tante maternelle, & puis à sa sœur Adelaïde après la mort de Mathilde.

(E) Celle qu'il n'épousa pas. ] Un Historien nommé Glaber dit qu'Othon l'épousa. Ce qui est certain c'est qu'après l'avoir admise dans son lit, il se degouta d'elle & la quitta.

(G) De la penitence. ] On prend qu'il jünoit quelquefois toute la semaine horsmis le Jeudi, & qu'il pleuroit à chaudes larmes pour expier ses pechez. Le Latin le dira mieux; *Plurima (e) ingeniosius facinora noctis silentio, vigilis & orationibus intentus, lacrimarum quoque rivis abluere non desistit, saepenumero omnem hebdomadam exceptis quintis feriis jejunium producus, & in elemosynis valde largus.* Joignez à ceci ce qui a été rapporté (f) ailleurs touchant ses pelerinages.

(c) Voyez l'Historia Universalis de Jean Cluvier in Othone III.

(d) Arrivee en 985. selon Cluvier, ou en 991. selon Calvisius, Mathias &c.

(e) Dnmar. l. 4. apud Murm. ubi supra pag. 128.

(f) Dnmar. la remarque 3 de l'article Boleslas I.

OTTOBONI (PIERRE) natif de Venise, a été Pape dans le XVII. siècle sous le nom d'ALEXANDRE VIII. Marc Ottoboni son pere, Grand Chancelier de Venise, acheta des lettres de Noblesse qui lui coûtèrent cent mille ducats en 1646. Pierre Ottoboni ayant fait ses études premierement à Venise, & puis à Padouë, & reçu le bonnet de Docteur en Droit dans la dernière de ces deux villes, s'en alla à Rome âgé de vingt ans. Il eut sous le Pape Urbain VIII. le gouvernement de Terni, de Rieti, & de Citra Castellana, & la charge d'Auditeur de Rote. Il reçut le Chapeau de Cardinal sous Innocent X. en l'année 1652. Deux ans après il fut fait Evêque de Bresse. Il fut Dataire sous Alexandre VII. & enfin il fut élu Pape le 6. d'Octobre 1689. à la place d'Innocent XI\*.

La guerre qui étoit violemment allumée entre la Maison d'Autriche & la France, ne contribua pas peu à l'élection d'Ottoboni, parce que les Cardinaux neutres craignirent avec raison de trop commettre la Religion Catholique, si on croit un Pape qui fût né sujet du Roi d'Espagne, comme étoit le dernier mort, dont la partialité contre la France avoit fait un bien infini aux Protestans. Ils crurent donc qu'Ottoboni, qui étoit d'ailleurs un sujet papable, seroit plus propre qu'un autre aux conjonctures d'alors, à cause qu'il étoit Venitien. Le seul avantage que la France tira de cette élection, est que le Pape Alexandre VIII. anima si puissamment les Venitiens à la guerre contre les Turcs, & les assura d'une si bonne assistance, qu'il fit évanouir la paix que l'Empereur auroit souhaité de conclure avec la Porte, pour employer toutes ses troupes contre les François. Du reste Alexandre VIII. ne songea (A) qu'à l'agrandissement de sa famille. Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent (B) guere au cœur. Il ne fit qu'amuser les Ministres de Louis XIV. & tout d'un coup il fit voir par

\* Mercure Galant du mois d'Octobre 1689.

V v v v 3

(a) Ut quam maxime mortifieri esse morfus solent morientium bestiarum, sic plus negotii fuit cum semiviva Carthagine quam integra.

Florus l. 2. c. 15.

Rapportez à cela ces paroles de Senèque Controv. ep. 9.

In gladioribus quoque conditio dura victoris est cum moriente pugnantis.

Nullum magis ad veritatem timeas quam qui vivere non potest occidere potest.

Concitatissima est rabies in deperatione, & morte ultima in furorrem animas impellit.

(b) Voyez le Menagiana pag. 208. édit. de Holl.

(c) Journal des Savans du 15. Décembre 1692. pag. 731. édit. de Holl.

(d) C'est-à-dire Jean Palatinus Auteur d'un livre en 5. volumes in folio imprimé à Venise l'an 1691. sous le titre de Gestis Pontificum cum Romanorum.

(A) Ne songea qu'à l'agrandissement de sa famille. Ce qu'on a dit des bêtes (a) que jamais elles ne sont plus dangereuses que quand elles mordent en mourant, se peut fort bien dire du Nepotisme. Comme il jouïoit de son reste sous Alexandre VIII. il ramassoit toutes ses forces pour mieux devorer. On pouvoit dire de l'oncle; il est vieux, il se hâte sachant qu'il a peu de tems. Monsieur Menage faisoit un conte qui viendra ici à propos. (b) Alexandre VIII. (disoit-il) élu Pape à 79. ans, & qui en trois semaines avoit déjà élevé tous ses neveux, demanda à quelqu'un de ses familiers ce qu'on disoit de lui. Il lui répondit qu'on disoit qu'il ne perdroit point de tems sur l'avancement de sa famille. Il dit Oh! oh! sono vinti tre hore e mezza, il est vingt trois heures & demie. C'est avoir enterré la Synagogue avec honneur, que d'en avoir usé comme il a fait envers un abus que son successeur devoit abolir. Le grand âge n'est peut-être pas la seule raison qui a obligé le Pape Ottoboni à user d'une si grande diligence, pour combler de biens toute sa famille; il considéroit peut-être que Rome avoit eu le tems d'oublier un peu les desordres du Nepotisme, qui n'avoient point paru sous le long regne d'Innocent XI. Les plaintes pouvoient donc être éteintes à cet égard, & il avoit à faire à des sujets qui avoient eu le loisir de se reposer de leurs anciennes fatigues. Je songe dans ce même moment aux floueries des flatteurs, & à la souplesse avec laquelle en vrais jouteurs de gobelets, ils font pirouetter les choses les plus sacrées: mais afin que cette critique qui ne vient nullement de mon propre fond, ait plus de poids & d'autorité, je la prens d'un livre fait & imprimé à Paris avec privilege. » Entre (c) les » louanges qu'il (d) donne à Innocent XI. celle » qu'il relève le plus est d'avoir tenu ses neveux » dans une condition privée, à l'imitation du » Sauveur qui ne connoissoit point d'autres pa- » rens, que ceux qui faisoient la volonté de son

» Pere. Alexandre huitième ayant eu des vûes » opposées à celles de son predecesseur, Palatio » a trouvé le moyen de justifier les soins empré- » sez qu'il prit de combler les siens de biens & » d'honneurs, & a soutenu qu'en cela ce Pape » avoit suivi l'exemple du même Sauveur, qui » honora de la communication de son sacerdoce » ses proches selon la chair, & les chargea de la » dispensation de son Evangile: tant l'éloquence » est fertile en inventions, quand il s'agit de fla- » ter les passions de ceux qui commandent, & » d'exculser ce qu'il y a de plus irregulier dans leur » conduite. »

(B) Les demêlez de la Cour de Rome avec la France ne lui tinrent guere au cœur. L'affaire étoit néanmoins d'assez grande conséquence, pour meriter que l'on se hâtât de la conclure: & si Alexandre VIII. avoit eu autant de zèle pour les interêts de la chaire de Saint Pierre, que pour ceux de sa famille, l'attention qu'il faisoit au peu de tems qu'il avoit à vivre, l'eût porté beaucoup plus à terminer promptement les demêlez de la France, qu'à enrichir promptement sa parenté. En différant il a laissé à son successeur la gloire d'avoir rétabli en France l'autorité du Pape sur l'ancien pied; ce qu'il eût été impossible de faire, si l'on eût attendu que le Roi de France eût été en paix avec ses voisins. La bonne politique vouloit que la Cour de Rome se prevalût des affaires épineuses de la France; & c'est ce qu'a fait fort habilement Innocent XII. Certains fanatiques qui avoient fait espérer que la Ligue formée contre la France en 1688. seroit funeste à la Papauté, & que la ruine prochaine du Catholicisme commenceroit par la reformation de la Cour de France, sont bien éloignés de leur compte, puis que cette Ligue a été cause que la France est devenu plus Papiste qu'elle n'étoit en 1688. & en 1688. & par conséquent que le Papiisme a réparé l'une de ses breches. Fou qui se fie à de telles gens.

la publication d'une (C) Bulle peu avant sa mort, qu'il n'avoit fait que les jours. Dans l'espérance de le trouver favorable on changea de stile en France; on avoit dit peu de bien d'Innocent XI. pendant quelque tems, & puis on en avoit dit beaucoup de mal: les Poëtes & les Orateurs commencerent de reprendre l'encensoir pour celui qui lui succeda. Mais ils éprouverent que pour jouer au plus sûr, il faudroit à l'égard des louanges se regler sur la maxime que Solon vouloit (D) que l'on consultât, pour decider du bonheur d'une personne. Le Cardinal Pierre Ottononi étoit si âgé quand on le fit Pape, qu'il ne faut pas s'étonner que son regne ait été court. Il n'a pas duré plus de quinze ou seize mois; car ce Pape mourut le premier jour de Fevrier 1691. On fit courir (E) une prédiction sur sa mort qui a bien l'air d'une fourberie.

OVIDE NASON (PUBLIUS) Chevalier Romain, a été l'un des meilleurs Poëtes du siècle d'Auguste. J'ai quantité de recueils pour son article, mais je ne puis les mettre en œuvre présentement: je n'en donnerai qu'une petite partie. Il avoit reçu de la nature une si forte disposition à versifier, qu'il renonça pour l'amour des Muses à tous les soins qu'il falloit prendre, quand on vouloit parvenir aux dignitez. Mais si l'inclination à la Poësie étoit en lui tout le feu de l'ambition, elle nourrit au contraire, & augmenta celui de l'amour. Il fut \* adonné furieusement au plaisir venerien, & ce fut presque son seul vice. Il ne se contenta pas d'aimer, & de faire des conquêtes de galanterie, il aprit aussi au public l'art d'aimer, & l'art de se faire aimer, c'est-à-dire qu'il reduisit en système une science pernicieuse, dont la nature ne donne que trop de leçons, & qui n'a pour but que le deshonneur des familles, & celui des pauvres maris principalement. On l'exila pour avoir écrit de tels livres, mais selon toutes les apparences ce fut plutôt le pretexte, que la veritable (A) cause de son exil. Il employa

\* Exigere à nobis angusta nocte Corinnam Me meminero numerosissimam. Ovid. Amor. l. 3. eleg. 7. Voyez aussi l'Épigramme 10. du 2. livre.

(C) Par la publication d'une Bulle peu avant sa mort.] La Bulle étoit toute prête dès le 4. jour du mois d'Avril 1690. car elle est datée de ce jour-là; mais elle ne fut publiée que le 30. de Janvier 1691. Elle souffre tout ce qui fut fait au préjudice de l'autorité du Pape, dans l'Assemblée du Clergé de France l'an 1682. Si elle ne fut pas publiée plutôt, c'est que le Pape vouloit amuser Louis XIV. & en tirer quelques avantages; mais quand il se vit au bord du sepulchre, il ne menagea plus rien, il lâcha sa Bulle. Cela servit de beaucoup aux explications de Saint Malachie; on ne savoit comment appliquer à Pierre Ottononi le symbole *penitentia gloriosa*, qui lui convient dans les prédictions de ce prétendu Prophète. On n'étoit pas content de dire que l'élection de ce Pape s'étoit faite le jour de Saint Biason, ou qu'il avoit eu le nom de Pierre, or voilà deux Saints dont la penitence a été tout-à-fait glorieuse; cela, dis-je, ne contentoit pas, & paroissoit trop hardé & trop amené de Ion: mais la Bulle fit dire qu'enfin Alexandre VIII. s'étoit repenti glorieusement, du supôt qu'il avoit eu pour la Cour & pour le Clergé de France (a). J'observe ici que le Decret de l'Inquisition du 7. Decembre 1690, contre 31. propositions, chagrina les Théologiens de l'Église Gallicane. Voyez la lettre (b) d'un Abbé à un Prélat de la Cour de Rome.

(D) La maxime que Solon vouloit que l'on consultât.] Cette maxime est qu'on ne peut juger avant qu'un homme soit mort, s'il est heureux; car ceux qui nous paroissent heureux, se voient peut-être dans les plus horribles misères, avant que de sortir de ce monde. Ovide (c) a fort bien exprimé cette pensée de Solon. L'instabilité ou l'obliquité du cœur humain, devoit faire qu'à l'égard des louanges on attendit à les donner que les gens ne fussent plus. On s'épargneroit le changement de langage, & bien d'autres

choses aussi. Salvien n'a pas ignoré cette maxime. (d) *Sapientia, inquit sermo divinus, in exitu canitur. Cur eam non dixit cani in pueritia, non in juventute, non in statu rerum incolumitum, sed in prosperitatibus secundarum? Scilicet quia in his omnibus quicquid laudatur incertum est. Quam diu enim quis subjacet mutationi, non potest cum securitate laudari. Et ideo, ut ait, sapientia in exitu canitur. Exiens enim quis de incertis periculorum, certum merebitur evasit omni rerum varietate suffragium: quia tunc stabilis est firma laus est, quando incertum non poterit jam perire laudari.* Sapientia, inquit, in exitu canitur.

(E) On fit courir une prédiction.] Un François dont jetais le nom, avoit écrit de Geneve à ses amis de Hollande, vers le commencement de l'hiver de l'année 1690. qu'à Milan un homme avoit été chez son Confesseur, pour lui dire, qu'il se sentoit proche de sa fin; qu'il mourroit dans 2. jours, son frere dans 4. le Pape à Noël, & le Roy de France à Pâques. Le Nouvelliste ajoutoit que les deux freres étoient morts au tems marqué. Dès qu'on sut que le Pape n'étoit point mort à Noël, on laissa tomber la nouvelle: mais on la releva pendant le siege de Mors; & pour lui donner du poids, on ne parla plus du jour de Noël à l'égard du Pape; l'homme de Milan, disoit-on, a seulement dit que le Pape mourroit dans quelques semaines. Il seroit à souhaiter que quelqu'un se donnât la peine de tenir registre de ces sortes de prédictions. Si on les avoit marquées au par an dans les Chroniques, nous serions peut-être aujourd'hui moins sujet à nous en laisser leurrer.

(A) Plûtôt le pretexte que la veritable cause de son exil.] Il reconnoit en plusieurs endroits de ses Ouvrages, que les deux sources de son malheur furent qu'il avoit composé des livres sur l'art d'aimer, & qu'il avoit vu quelque chose.

(a) Voyez le Journal de Leipsic 1691. pag. 151.

(b) Elle contient 66. pages in 12. dans mon édition, qui est la 2. Il y a au titre, *Falsis la Copie imprimée le 10. d'Octobre 1691.*

(c) Sed scilicet ultimum per Expectoranda dicitur homini: dici que beatas. Auto obitum nemo supra que funera debet. Ovid. Metamorph. l. 3.

(d) *Salvianus contra avaritiam non in prosperitatibus secundarum? Scilicet quia in his omnibus quicquid laudatur incertum est.*

(a) Uteque hæc, sic utinam defendere cetera posses, Scis aliud quod te læserit, esse magis. Ovidius, de Ponto, lib. 3. (b) Cur aliquid vidid' cur noxia luminis feci? Cur im- Prudenti culpa mihi est? Inficius Aëzoon vidit diem veste Dianam, Præda fuit canibus non minus ille suis. Id. lib. 2. Tristium. (c) Inficius quod crimen vidit, ruit lumine peccator. Peccatumque oculos est habuisse meum. Id. Tristium, lib. 3. (d) Perdidi enim meo cuncta crimina, carmen et error, Alterius facti culpa silenda mihi est. Id. ibid. lib. 2. Et quid præterea peccarum querere noli, Ut pateat sola culpa sub arte mea. Id. lib. 2. de Ponto, epist. 9. (e) Brevissus, de Poët. Lat. (f) Suetonius in Calig. c. 23. (g) Dans la Vie d'Ovide. (h) Dans ses notes sur les derniers vers du 3. livre de arte amandi, qu'il n'a point traduits en François, tant ils sont sales.

ploua inutilement toutes les finesses de son esprit pour apaiser l'Empereur; rien ne fut capable d'obtenir la grace. Il mourut au pais des Getes, où on l'avoit confiné. Des trois femmes qu'il épousa il repudia \* les deux premières, & se loua fort de la troisième. Il y a eu des Critiques qui ont méprisé (B) sa Latinité. Ils auroient fait mal leur cour à (C) Alfonse Roi de Naples. Je renvoye plusieurs choses à l'endroit où je (D) censure Mr. Moreri.

n'explique point ce que c'étoit, mais il fait entendre que ses livres contribuèrent moins que cela à sa disgrâce; car il suppose que s'étant plaint à l'Amour qu'après avoir travaillé à étendre son empire, il n'en avoit obtenu d'autre récompense que d'être exilé parmi les barbares, l'Amour lui répondit, vous savez bien que ce n'est point ce qui vous a fait le plus de tort (a). Il se compare au malheureux Actéon (b). Il repete en divers lieux (c) la même plainte, d'avoir vu sans y penser le crime d'autrui, & il declare (d) qu'il ne lui est point permis de révéler ce mystère. On a taché de le deviner: plus il a gardé le silence, plus a-t-il fait naître l'envie de pénétrer ce secret. Quelques-uns se persuadent qu'il avoit surpris Auguste en flagrant délit avec Julie sa fille, & ils confirment cela par un passage de Suetone, où ils prétendent trouver que Caligula méprisoit sa mere, parce qu'il croyoit qu'elle étoit née de l'inceste d'Auguste avec Julie. Alteram subjiciunt alii, nempe eum vidisse Augustum turpiter cum Julia filia jacentem. . . . Cui opinioni favere visus est Caligula, dum matrem suam spernebat, quasi ex incesto concubitu Augusti, cum filia sua Julia, progenerum (e). Il est sûr que Suetone (f) rapporte que Caligula ne vouloit point reconnoître qu'Agrippa fût son ayeul maternel; il le trouvoit de trop basse condition, & il soutenoit que sa mere étoit fille de l'Empereur Auguste & de Julie: mais cette raison ne lui donnoit point de mépris pour Agrippine fa mere; car au contraire il l'eût méprisée, s'il se fût imaginé qu'elle fût née légitimement. L'Abbé de Marolles (g) assure sur le témoignage de Suetone, qu'on tenoit que la mere de Caligula étoit née de l'inceste de Julie avec Auguste. Mais il n'est pas vrai que Suetone dise cela. Il dit seulement que Caligula le publioit. Le même Abbé (h) conte qu'Ovide fut exilé, pour avoir lu à Julie petite-fille d'Auguste les derniers vers de son Art d'aimer, & pour avoir vu Auguste prenant trop de privauté avec cette jeune Princesse. Il y a lieu de douter de toutes ces conjectures; car Ovide n'ayant oublié aucune sorte de soumissions & de flateries dans les vers qu'il composoit durant son exil, & qu'il envoyoit à Rome, n'y ayant, dis-je, rien oublié de tout ce qui lui paroissoit le plus capable d'adoucir Auguste, il ne faut pas croire qu'il ait affecté d'y mettre ce qui étoit le plus propre à entretenir le chagrin de cet Empereur. Or si l'on suppose que l'indignation de ce Prince étoit fondée sur ce que le Poëte l'avoit vu commettre une infamie, l'on doit supposer qu'Ovide n'eût pu manquer de lui déplaire furieusement, par l'affectation de dire que ses yeux temoins d'un secret qu'il n'oseroit révéler, étoient la cause de son exil.

(B) Des Critiques qui ont méprisé sa Latinité. ] Passerat avoué qu'il avoit professé long tems les belles lettres, sans avoir expliqué aucun Ouvrage d'Ovide, parce qu'il voyoit regner une

mauvaise prevention contre ce Poëte. (i) Invenerat enim opinio, vulgique fama percrebruit, eum poetam esse non multa doctrina, humilisque & nimium luxuriantis styli; atque etiam, si dicitur placet, Latina lingua elegantiam nitoremque in eo requiri: adeo ut Italus quidam vel hac re imprimis nobilis, cum humanioribus literis unicum gnatum imbueret, illa miro artificio contexta iunctata ter quinque volumina forma in parvum sermonem converterit, ne, si Latine legeret, ex Ovidii scriptis sordes & barbariem colligeret bona pueri vena, qua jam tum ad exemplum Maronis properabat. Balzac n'ignoroit point le goût bilaine de ce personnage. Je savois, dit-il, (k) que sous le Pontificat de Leon X. un Gentilhomme (l) Venitien, estimé extraordinairement par Fracastor, & du nom duquel il a nommé son Dialogue de la poésie, avoit de costume le jour de la feste de sa naissance de bruser solennellement les œuvres de Martial, & d'en faire un sacrifice annuel aux Manes & à la memoire de Catulle. Et je n'ignore pas qu'un autre delicat du mesme temps s'oisenoit que la corruption de la langue avoit commencé en la personne d'Ovide, dont il traduisit tout exprès les Metamorphoses, pour l'usage de son fils; afin qu'il pût apprendre la fable, sans danger de la locution; & qu'en cherchant les richesses de la poésie, il ne hasardât pas la noblesse du stile dans une lecture contagieuse. Scaliger (m) remarque que Pierre Victorius & Lambin ont fort méprisé Ovide. Un autre savant Critique (n) sans nommer personne se plaint de ce même goût.

(C) Malheur cour à Alfonse Roi de Naples. ] Ce Prince étant avec son armée au voisinage de Sulmone, demanda s'il étoit certain qu'Ovide y fût né. Et comme on lui eût répondu que cela étoit certain, il salua cette ville, & témoigna la reconnaissance au Genre d'un pais qui avoit produit un si grand Poëte. Il ajouta qu'il reconnoitroit volontiers à une partie de ses Etats, pour faire revivre cet homme-là, dont la memoire lui étoit plus chere que la possession de l'Abruzze. Urbem salutavit, gratiasque genti loci (o) Fortunatus Pontanus de Principe, fol. 54. verso Oper. 10. 1. edit. Florent. 1520. in 8. quem mortuum plus ipse faciam, quam omnis Aprutii dominatum (o).

(D) A l'endroit où je censure Mr. Moreri. ] Si l'auteur est de mal rapporter le distique où notre Poëte declare qu'il fera honneur à sa patrie.

Mantua (p) Virgilio gaudet, Verona Catullo, Peligna (q) dicar gloria gentis (r) ego.

En II. lieu c'est un barbarisme effroyable, que de dire qu'il étoit de (s) la famille equestre. III. Il n'est pas vrai qu'il dise au 1. des Tristes, Eleg. 2. qu'étant jeune il porta les armes sous Marc Varron, quand il fit le voyage d'Asie. Les

\* Ovidius, lib. 3. Tristium. eleg. 10. Id. ibid. l. 1. eleg. 3 & alibi. (i) Passerius, Orat. & præfat. p. m. 218. 219. (k) Occurres adverses, p. m. 406. (l) Il s'appelle André Nardus, 1592. prolus. 5. lib. 2. p. m. 334. 335. (m) Petrus Victorius de Ovidio non veritus sit dicere, cum et oratione & vitibus, et illa vita & moribus enervatum . . . Non longe ab hac temeraria sententia descendit Dionysius Lambinus, qui imperitissime eum malum Latinitatis auctorem vocat. Scaliger. in Conjectur. fabula Burdonium p. 217. (n) Muret sur Senèque, Quæst. nat. l. 3. c. 27. (o) Fortunatus Pontanus de Principe, fol. 54. verso Oper. 10. 1. edit. Florent. 1520. in 8. (p) Ovid. Amor. l. 3. eleg. 15. (q) Ovide étoit de Sulmone au pais des Peligniens. (r) Au lieu d'ego, il y a ero dans Moreri. (s) On a corrigé cela dans l'édition de Hollande.

\* Les vers 2. vers \* que Moreri cite ne contiennent point cela. Les meilleures éditions mettent non loca visa prius, au lieu de non mihi visa prius: ces deux leçons reviennent à la même chose, ainsi je ne vois pas comment Ciofanus qui a suivi la seconde, a pu trouver dans ce distique la preuve de ce qu'il venoit de dire, qu'Ovide (a) porta les armes sous Marc Varron, avec lequel il s'en alla en Asie, & qu'en étant revenu, il fit un voyage à Athenes pour y étudier. Chacun voit que ce distique ne sauroit prouver ni qu'Ovide ait porté les armes sous Marc Varron, ni qu'il ait été en Asie avec lui, ni qu'il ait fait ce voyage avant que d'aller à Athenes. Le Poëte priant les Dieux de faire cesser la tempête, leur représente entre autres choses qu'il est fur mer pour un sujet assigeant, pour s'en aller dans la Scythie, & non pas pour aller ou dans la Grece, ou dans quelque lieu qu'il eût déjà vu. IV. Il n'est pas vrai qu'au sentiment de Senèque, il ait plaidé quelques causes dans le barreau. Quand on cite Senèque tout court, on prétend citer le Philo sophie, & sans doute Mr. Moreri n'a point eu d'autre prétention: cependant on ne trouve rien dans Senèque le Philo sophie qui puisse prouver qu'Ovide ait plaidé. On trouveroit plutôt cela dans le pere de Senèque, mais il s'en faut bien qu'on ne l'y trouve; car on y voit seulement que notre Poëte étudia l'art oratoire sous Arellius Fuscus, & qu'il declama dans son école avec beaucoup de succès.

(a) Sub M. Varrone, qui cum Aitum petuit militavit: inde reverfus studi causa Athenas se contulit. Quia de re hic lib. 1. Trist.

(b) Non peto quas quondam C. C. Hercules Ciofanus in Vita Ovidii. (b) Seneca pater, contra, 10. l. 2. p. m. 153. (c) Dans la Vie d'Ovide. (d) Ovid. Trist. lib. 2. p. m. 150. (e) Sæpe pater dixit, studium quid in arte tentis? Motus erant dictis, totaque Helicone relicto. Scribere conabar verba soluti modici. Sponte sua carmenumeros veniebat ad aptos, Et, quod tentabim scribere, verius erat. Ovidius, Trist. l. 4. eleg. 10. (f) Idem ibid. (g) Id. ibid.

(b) Seneca pater, contra, 10. l. 2. p. m. 153. (c) Dans la Vie d'Ovide. (d) Ovid. Trist. lib. 2. p. m. 150. (e) Sæpe pater dixit, studium quid in arte tentis? Motus erant dictis, totaque Helicone relicto. Scribere conabar verba soluti modici. Sponte sua carmenumeros veniebat ad aptos, Et, quod tentabim scribere, verius erat. Ovidius, Trist. l. 4. eleg. 10. (f) Idem ibid. (g) Id. ibid.

(b) Seneca pater, contra, 10. l. 2. p. m. 153. (c) Dans la Vie d'Ovide. (d) Ovid. Trist. lib. 2. p. m. 150. (e) Sæpe pater dixit, studium quid in arte tentis? Motus erant dictis, totaque Helicone relicto. Scribere conabar verba soluti modici. Sponte sua carmenumeros veniebat ad aptos, Et, quod tentabim scribere, verius erat. Ovidius, Trist. l. 4. eleg. 10. (f) Idem ibid. (g) Id. ibid.

(e) Sæpe pater dixit, studium quid in arte tentis? Motus erant dictis, totaque Helicone relicto. Scribere conabar verba soluti modici. Sponte sua carmenumeros veniebat ad aptos, Et, quod tentabim scribere, verius erat. Ovidius, Trist. l. 4. eleg. 10. (f) Idem ibid. (g) Id. ibid.

(f) Idem ibid. (g) Id. ibid.

(g) Id. ibid.

Fuxin, vers les embouchures du Danube, V. I. Il ne faisoit pas rapporter sans la censurer, l'opinion de ceux qui disent que ce fut pour avoir fait l'amour à Julie fille d'Auguste, qu'il aimoit sous le nom de Corinne. Cette opinion est fort ancienne, Sidonius Apollinaris l'approuve.

Et \* te carmina per libidinis Notum Naso tenet, Tomosque missum, Quondam Cesareæ nimis puella Falso nomine subditam Corinna.

Mais Alde Manuce (h) l'a refusée par trois raisons. La première est qu'Ovide ne cesse de rappeler que son exil vient de deux causes, savoir de ses vers galans, & d'une fureur qui ne dit pas, (i) & qui ne fut forcée & involontaire. C'est ce qu'on ne pourroit dire d'un commerce de galanterie lié avec la fille d'Auguste, & poussé jusques à la jouissance. Notre Poëte en vint jusques-là avec la Corinne, comme il nous l'apprend lui-même.

Singula (k) quid referam? nil non laudabile vidi: Et nudam pressi corpus ad usque meum. Catera quis nescit? lassique requievimus ambo.

Provenant mediis sic mihi saepe dies, La seconde raison d'Alde Manuce est empruntée de ce qu'Ovide étoit fort jeune quand il servoit sa Corinne, Carmina (l) cum primum populo juvenilia legi; Barba restata mihi bisse fenelise fuit. Moverat ingenium totam cantata per Urbem Nonine non verò dicta Corinna mihi.

Voilà des vers qui signifient qu'Ovide n'avoit qu'environ 20. ans, lors qu'il chanta ses amours pour la prétendue Corinne. Or il en avoit 50. lors qu'Auguste l'exila. Quelle apparence que cet Empereur ait été si lent à découvrir le commencement de sa fille avec un Poëte, & à le punir? Enfin Manuce remarque qu'Ovide n'eût point fait mention de sa Corinne avec tant de complaisance dans les vers qu'on vient de lire, si elle eût été la cause de la disgrâce qu'il deplore si tristement. VIII. Je ne conois point ceux qui ont dit qu'il s'adressoit à l'ivresse femme d'Auguste, & que ce fut pour elle qu'il composa son art d'aimer. Ils meritoient d'être refutés plus fortement que Sidonius Apollinaris. IX. Ceux qui disent que la ville nommée Tomes auprès de laquelle il fut enlevé, s'appelle aujourd'hui (m) Kiour, ne se trompent pas moins grossièrement, que ceux qui disent qu'elle se nomme Tomisuar. C'est pourquoi Mr. Moreri ne devoit pas rapporter ces choses, sans avertir son lecteur qu'elles sont fausses. La ville de Tomes où Ovide fut relégué étoit (n) en deçà du Danube à l'égard de l'Italie. Cela ne convient ni à Kiovie située sur le Borysthene, ni à Temiswar, ville de Transilvanie. X. Ce que Moreri rapporte touchant le tombeau d'Ovide trouvé à Sabarie ou Stain en Autriche sur la Save est tout plein de faussetés, comme je le ferai voir un jour. XI. Ce fut en l'an 1540. & non pas en l'an 1548, que la Reine de Hongrie montra la plume de notre Poëte. (o) Isabella Pannonia Regina circiter annum M. D. XL. Ovidii calamus ex argento Taurini, quæ est urbs inferioris Pannoniæ, ostendit Petro Angelo Burgeo, qui hoc ipsum mihi narravit, cum hac inscriptione OVIDII NATIONIS CALAMUS; qui non multo ante id tempus sub quibusdam antiquis ruinis fuerat reperi tus. Eum Regina ipsa plurimi faciebat, & veluti rem sacram, curam habebat. J'ai dit dans l'article de cette Reine qu'elle étoit savante.

\* Carm. 23. v. 157. Sævaron approuve cette opinion. ib. & in epist. 10. l. 2.

(h) In vita Ovidii.

(i) Voyez la remarque A, lettres b & c.

+ Il se flatoit d'être le pere de l'Esfani dont elle étoit grosse; Et tamen aut ex me conceperat, aut ego credo Est mihi pro factio sæpe, quod esse potest. Ovid. Amor. l. 2. eleg. 13.

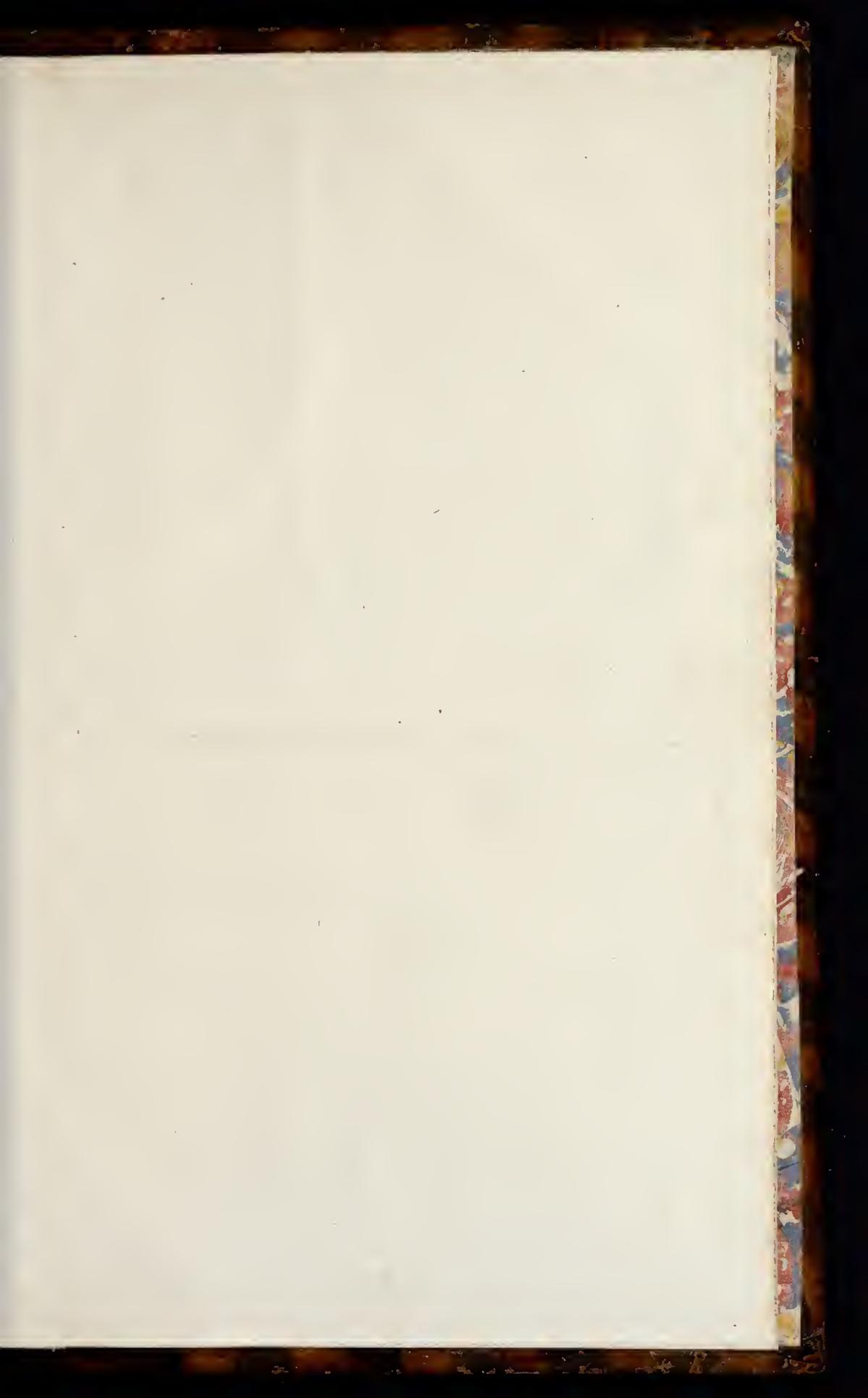
(k) Ovid. in Amorib. lib. 1. eleg. 5.

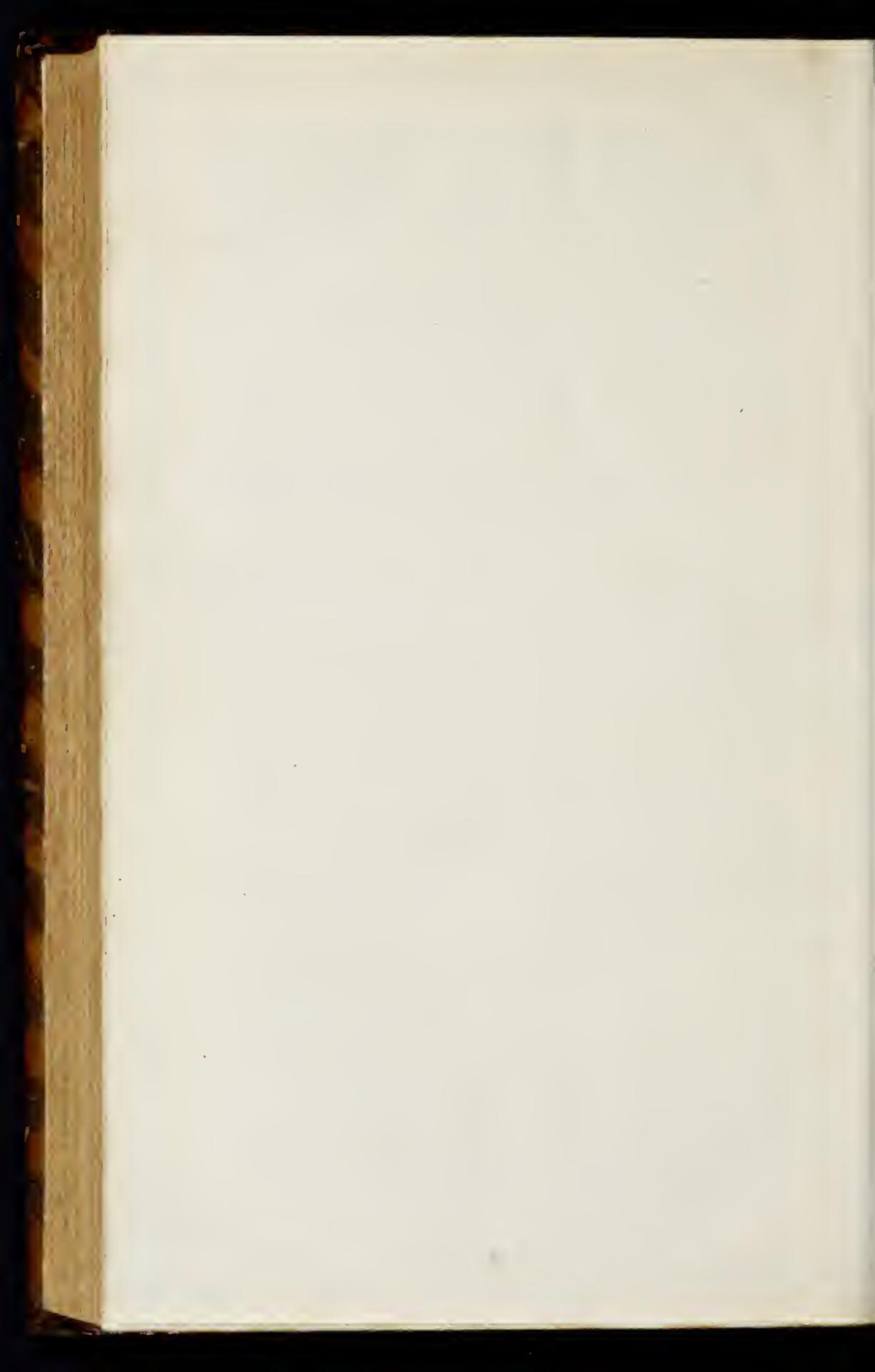
(l) Id. lib. 4. Trist. eleg. 10.

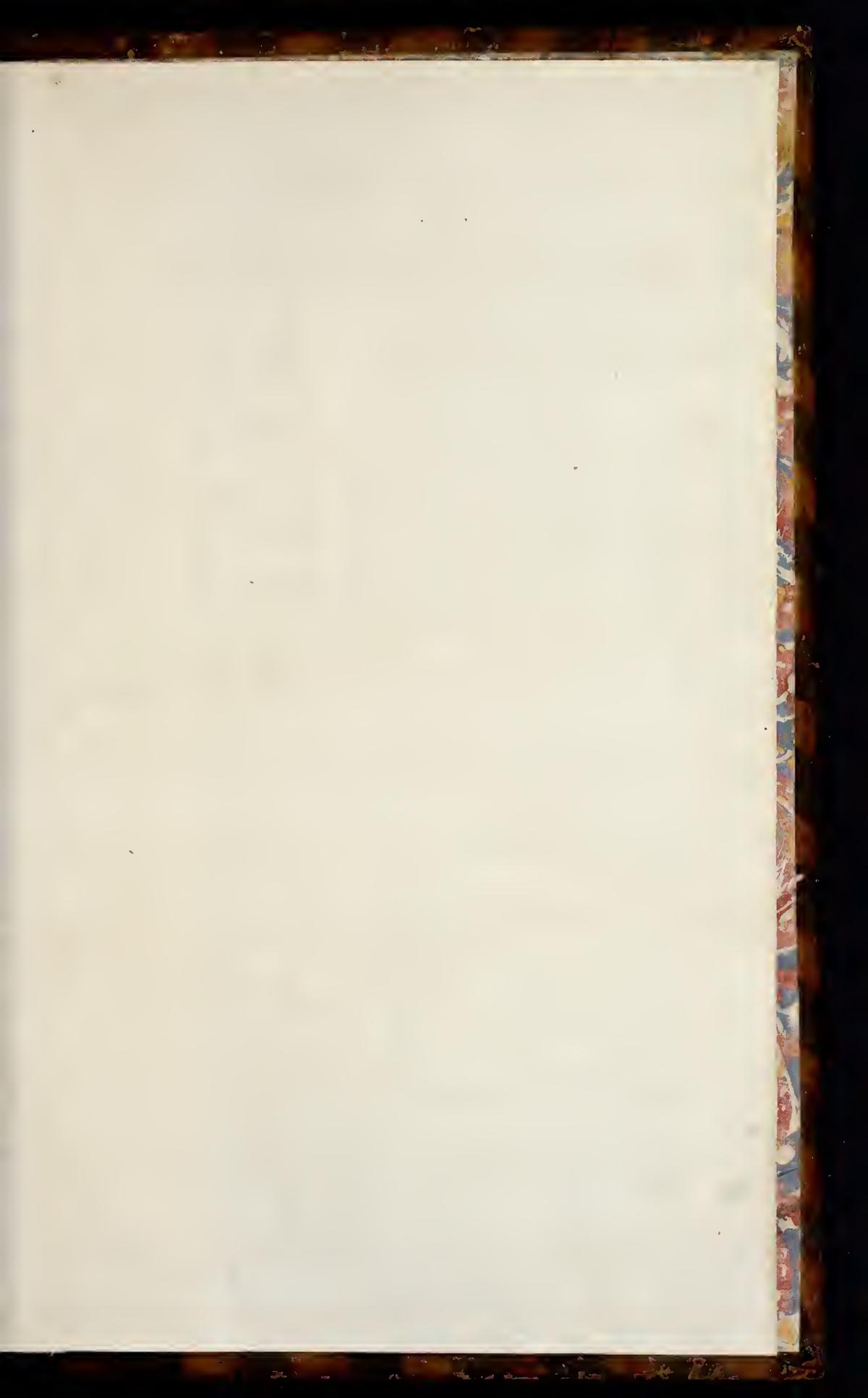
(m) Il faisoit dire Kiour, ou Kiovie. Hofman a dit aussi Kiour. Mr. de Marolles dans la Vie d'Ovide a dit Kiovie.

(n) Ne timeam gentes quas non bene subinoveat. Id. ibid. lib. 2. Voyez aussi lib. 3. eleg. 10.

(o) Hercules Ciofanus in Vita Ovidii. p. m. 29.











811  
110  
GETTY CENTER LIBRAR.

